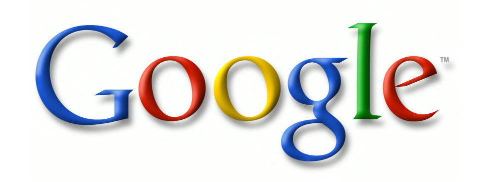




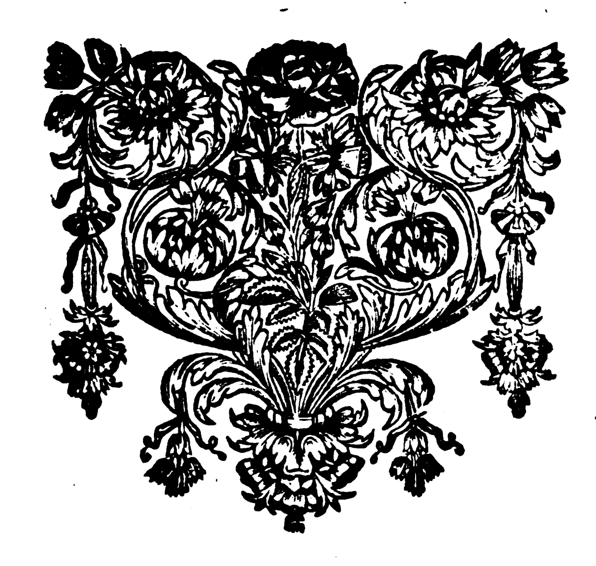

ANNA LES DES CAPUCINS
ANNA LES DES CAPUCINS

LES ANNALES DES FRERES MINEURS CAPUCINS.

TRADUITES

Par le Pere ANTOINE CALUZE *de Paris, Predicateur Capucin.*

Tome Premier.



A PARIS,
Chez PIERRE DE BATS, ruë ſaint Jacques, à l'Image ſaint François.

M. DC. LXXV.
AVEC PERMISSION ET PRIVILEGE.



A
TRES-REVEREND
PERE
ESTIENNE DE CESENE,

Tres-meritant
GENERAL DE L'ORDRE
DES
FRERES MINEURS
CAPUCINS.



UOIQUE *cette Traduction Françoise de nos* ANNALES, *mon T. R.* PERE, *soit un Ouvrage de mon Esprit, on peut dire qu'elle n'est pas à moi, mais que je la dois toute entiere, à Vôtre REVERENDISSIME PATERNITE', puisqu'elle m'a commandé de la travailler, & de la donner par ses Ordres, à Tous les Capucins de France,*

France, qui sont ses Subjets; & ainsi comme les choses retournent à leur principe naturellement, & que les Fleuves rendent à la Mer les Eaux, qu'ils en ont receuës, il est juste, à mon sens, que cette Traduction rentre dans les Mains de celui, qui nous l'a donnée, & que Vôtre REVERENDISSIME PATERNITE', la reçoive des Nôtres, comme un Ouvrage, qui lui appartient, & dont je n'ai èté que le plus foible Instrument. Il y trouvera, comme dans son centre, ce lustre, cet agréement, & cette protection, que les choses n'ont pas d'elles-mêmes, & qu'elles rencontrent dans le lieu de leur Origine, qui fait leur achevement. Ce sera, mon T. R. PERE, Vôtre Naissance Illustre, qu'on peut dire sans flaterie, une des plus nobles de l'Europe, puisqu'elle est de CLAIRMONT, *Alliée des* BOURBONS, *qui font aujourd'hui la Maison plus Auguste du Monde, en la Personne principalement, de nôtre Grand, de Nôtre Invincible Monarque,* LOUIS *Donné de* DIEU; *Oüi, cette Naissance Illustre, protegera si bien de son credit, nôtre Traduction, contre le pouvoir de Ceux, qui la voudroient choquer dans la France, que comme on disoit de Rome, que toute la Grece la respecteroit, quoique son Ennemie, parceque Scipion la deffendoit, contre ses Armées; on sçaura qu'il ne faut pas blâmer Nôtre Ouvrage, puisqu'un General, Allié de France, comme le Nôtre, le soûtient de son illustre credit. Mais, mon T. R. PERE, comment la Critique de nôtre Siecle, qui fait gloire de tout Censurer, à cause qu'elle croit*

tout

tout sçavoir, attaqueroit-elle cet Ouvrage, à la vûë d'une Science égale à la Vôtre, qui Vous a fait enseigner si long-tems, & la Philosophie, & la Theologie, avec un succès que toute nôtre Religion a admiré. Il est seur que les Lumieres de Vôtre Doctrine, & de Vôtre Prudence, qui ont brillé dans la Conduite de la Province de Bologne, dont Vous avez été neuf Ans Provincial, & qui éclatent encore aujourd'hui, dans Vôtre Generalat de tout l'Ordre, dissiperont les obscuritez de sa jalousie. Enfin ce n'est pas assez, que Vôtre Naissance soûtienne Nôtre Traduction, contre le pouvoir des plus Puissans, & vôtre Sagesse, contre l'envie de la Critique de nôtre Siecle; Vôtre sainte Vie encore la deffend, contre les fureurs du Vice. Ce Monstre en effet, ne peut souffrir Ceux, qui pratiquent la vertu, & ce seroit un Miracle, si les Vicieux canonizoient les austeritez, & les saintes actions d'une bonne vie, qui leurs reprochent leurs dereglemens; de sorte que ce qu'on écrit de vertueux, soit des Anciens ANACORETES, *soit de nos meilleurs Capucins, ne leur paroist qu'une pure Fable, propre seulement, à divertir des Enfans? Qui pourroit s'opposer à la vanité de tous ces Gens-là: Vôtre Vie vertueuse, mon T. R.* PERE, *& lors qu'ils verront, sur le Portrait que je leurs trace ici de Vôtre* REVERENDISSIME PATERNITE', *que les grands Emplois de son eminente Charge, ne l'empeschent pas d'être toûjours le premier au Chœur, & le jour & la nuit, de rester à l'Eglise des cinq ou six heures de suite, dans de ferventes Prieres, & une Contemplation presque continuelle, des*

douleurs de JESUS-CHRIST, *& de joindre aux fatigues de ſes penibles Voïages, les Macerations d'une auſtere Vie, ils avoüeront, que je n'ai rien écrit, que de vrai, lorſque je leurs ai dépeint, aprés Nôtre grand* BOVERIUS, *les prodiges de perfection, & d'auſterité de nos plus Illuſtres, qu'elle imite ſi parfaitement; & ainſi ils devront conclûre, mon T. R.* PERE, *aprés la conſideration de vos eminentes vertus, qu'ils pourront ſe rendre les Copies de celles, dont Vous leurs êtes un Original, ſi bien achevé. Tellement que la Naiſſance Noble, la Sageſſe penetrante, & la Sainteté merveilleuſe de Vôtre* PATERNITE' REVERENDISSIME, *triompheront hautement du pouvoir qui blâmeroit, de la Vanité qui critiqueroit, & de la Malice qui obſcurciroit cette Traduction, qu'elle m'a commandée, & que je lui conſacre, comme à un des plus Illuſtres, des plus Sçavans, & des plus vertueux Generaux, qui aient jamais gouverné nôtre Ordre; à qui même ſon nom d'*ESTIENNE *donne une Couronne, comme s'il l'élevoit au deſſus de Ceux, qui l'ont precedé. J'aurois ici d'amples ſujets, de repreſenter toutes ſes vertus de zele, de charité, de temperance, d'affabilité, de douceur, & de manſuetude, mais ſon humilité me le deffend; encore donc qu'il me fût permis de deſ-obliger une de ſes Perfections, pour mieux favoriſer les autres, en faiſant ici leur Portrait, contre l'Ordre exprés de ſa modeſtie, qui n'en pourroit ſouffrir tous les traits, il eſt plus juſte, que je lui plaiſe par mon ſilence, que de l'importuner de ſes Loüanges. C'eſt donc à cauſe, mon T. R.*

PERE,

PERE, que vous étes trop vertueux, que je ne dis pas ici, que vous l'étes tout ce qu'on le peut, & ſi vous étiez moins modeſte, vous ſeriez plus loüé, puiſque vous étes plus loüable. Il ſuffit que je donne un Protecteur à nôtre Ouvrage, en le dediant à Vôtre REVERENDISSIME PATERNITE', comme une juſte reconnoiſſance de me l'avoir ordonné, comme un equitable acquit des grandes obligations que je lui ai, & comme une aſſurance toute reſpectueuſe, que je lui donne de tout moi-méme, d'être profondément avec tout ce qu'on peut de reſpect,

MON T. R. PERE,

De

Vôtre REVERENDISSIME PATERNITE'.

A Paris le jour de ſaint François 4. d'Oct. 1675.

Le plus humble, & le plus ſoûmis de ſes Subjets en JESUS-CHRIST,
Fr. ANTOINE CALUZE, de Paris, Predicateur Capucin indigne.



AVANT-PROPOS.



ON peut croire pieuzement, que tous les grands Hommes, qui ont honoré l'Ordre des Freres Mineurs Capucins, de leur presence, & de leurs actions, vivent dans le Ciel avec les Anges, & pourtant on peut dire, qu'ils étoient morts dans leurs Sepulchres, non seulement à cause, que leurs Corps n'avoient plus de vie, mais encore à cause, que n'étans pas connus de leurs Successeurs, on les pouvoit dire morts dans leur memoire; comme on ne les connoissoit plus dans le Monde; l'on n'y parloit non plus d'eux, que de ces milliers d'Hommes, qui sont pourris dans leurs Monumens, & dont on ne connoît pas aujourd'hui la vie. *Periit memoria eorum cum sonitu*; c'est le triste Portrait, que nous en a laissé, le Roi des Prophetes. Il est vrai que nôtre grand BOVERIUS, a comme ressuscité les plus illustres Capucins, lorsque traçant leurs Images dans ses deux Tomes de nos ANNALES, il les fait revivre dans l'esprit de tous leurs Suivans, qui apprennent de lui, qu'ils ont vêcu, dans les actions plus parfaites de leur Profession Religieuse, & qu'ils sont morts, dans les sentimens plus genereux de la sainteté. *Psal. 30.*

Mais comme ce fameux Autheur, a fait revivre nos grands Personnages, nous representant leurs Portraits d'un Langage de la derniere force, & qu'on peut égaler aux meilleurs Latins; à cause pourtant, que son discours est étranger à plusieurs, qui ne sçavent pas cét Idiome; ces Illustres seroient morts encore aujourd'hui dans leur pensée, *Oblivioni datus sum tanquam mortuus à corde*, dit encore d'eux le même Prophete, si des Traducteurs fideles, n'avoient achevé la misterieuse resurrection des plus celebres Capucins, qu'avoit si glorieusement commencée nôtre incomparable BOVERIUS, & si faisans parler une Langue naturelle, à nôtre Histoire sacrée, ils n'avoient fait connoître à tous les Capucins, qui n'entendent que leur Langue commune, les actions, les merites, & la vie de leurs plus saints Devanciers. *Psal. 90.*

Et

Et ainsi, bien que la plus grande partie de nôtre Ordre, soient morts en Italie, ils n'y vivroient pas encore aujourd'hui dans la memoire, & dans l'Imitation de plusieurs de nos Freres, sans les soins de nôtre BENOIST de Milan, de l'illustre Maison des Benedetti, qui rendant fort eloquemment Italiennes, les Annales Latines de nôtre docte BOVERIUS, a fait renaître nos grands Personnages, dans l'esprit de nos Italiens. Mais est-il juste, que la seule Italie voie revivre les saintes actions de ceux, dont elle enfermoit les Cendres dans leurs Sepultures? Toute nôtre France ne merite-t'elle pas bien d'admirer, & d'imiter les exemples de la bonne vie de ceux, qu'elle a produits, & qu'elle estimoit; elle qui porte si justement le glorieux Titre de Tres-Chrêtienne; elle qui aprés l'Italie, a plus fourni d'illustres Capucins, que les autres Roïaumes les plus Catholiques de nôtre Christianisme; elle dont la Langue, si pleine de force, peut renouveller le miracle d'un ancien Prophete, qui fit revivre par sa voix, des Os arides sans vie, comme dit l'Ecriture Ezech. 37. Sainte, *Et dices eis, ossa arida, audite Verbum Domini, & dabo vobis Spiritum, & vivetis:* La France enfin, dont les Enfans qu'elle a donnez en si grand nombre à nôtre Ordre, & qui ne parlent pas tous Latin, desirent de connoître generalement leurs Peres, & leurs Freres plus vertueux.

Je juge de là que je ne serai, ni des-agreable, ni inutile, à tous les Capucins de ma Nation, si me soûmettant à la volonté de Dieu, qui me l'a inspiré, & à l'Ordre exprés, que m'en ont donné nos trois derniers Generaux, celui principalement, qui gouverne aujourd'hui la Religion, avec autant de zele, que de prudence, & de sainteté, le T. R. Pere ESTIENNE DE CESENE, de la noble & ancienne Maison des Chiaramonté, ou de Clairmont, à la priere encore, dont m'ont honoré quatorze de nos Provinces, par leurs propres Lettres, & à la disposition de ma Province, qui me mettant en état d'y travailler, en me dégageant des Superioritez, a prétendu de toute mon Obeïssance, que j'y consacrasse mes veilles, je rends Françoises nos ANNALES, de Latines, & d'Italiennes qu'elles sont. Cette Traduction fait le Prodige de Ressusciter nos Morts, & les faisant paroître aux yeux, à l'esprit, & au cœur de tous ses Lecteurs, sous un Langage qu'ils parlent naturellement, les animera par leur lecture, à suivre les traces, & à imiter les exemples des plus saintes vies.

J'appelle ce grand Travail un Abregé, parce que je fais gloire d'imiter ceux, qui ont, ou continüé, ou traduit les Annales Ecclesiastiques du Sçavant BARONIUS; quoique ces grands Hommes aient dit, tout ce qu'avoit écrit cét Historien sacré, ils ont pourtant appellé leurs Ouvrages des Abregez de son Histoire, parce qu'il restoit à dire aux uns & aux autres infiniment plus de choses, que BARONIUS & eux n'en avoient écrit, & ainsi quoi qu'en traduisant nôtre BOVERIUS, je ne l'aie pas trahi, en lui dérobant quoi que ce soit de son Travail, & du Fait des choses, que j'ai tra-

dultes fort fidelement; à cause toutesfois, que lui, & moi n'avons parlé qu'en racourci de ceux, dont les grandes actions rempliroient par leur étenduë, plusieurs grands Volumes, l'on peut appeller nos ANNALES, un Abregé des choses, que nous n'avons pas traitées, de sorte que comme saint Jean termine son Evangile, en disant; qu'il laisse plusieurs merveilles, qu'a faites JESUS-CHRIST, parce que si l'on les écrivoit toutes, le Monde ne pourroit contenir les Livres de leurs Autheurs. *Sunt autem, & alia multa, quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum, capere posse eos qui scribendi sunt libros*, on peut dire ici par quelque rapport à cét Evangeliste, que BOVERIUS écrivant, & Moi traduisant les actions de nos plus grands Hommes, nous en avons obmis plusieurs, parce que, pour les faire tous revivre dans la Memoire de leurs Suivans, il faudroit plus de Livres, que nous n'en offrons à nos Lecteurs: comme donc l'Evangile de saint Jean, n'est qu'un racourci des Actions miraculeuses de JESUS-CHRIST, nos ANNALES traduites de nôtre BOVERIUS, ne sont qu'un Abregé des merveilles, & des vertus de ceux, dont nous écrivons la vie; & puis, comme je suis obligé de me soûmettre, aux déterminations de la sacrée Congregation, établie sur le fait des Livres, j'ai retranché ce qu'elle me commande de nôtre BOVERIUS, & j'ai mieux aimé abreger mon Ouvrage, que de manquer à l'obeïssance, que je dois, & que je rends si profondement au saint Siege. Aprés tout, j'ai été doucement contraint, par les ordres particuliers, que m'en ont donné quelques-unes de nos Provinces, d'obmettre, d'adoucir, & d'abreger certaines choses, que nôtre BOVERIUS a plus étenduës.

Ioan. ult.

On s'étonnera peut-être, que j'aie laissé dans une Traduction Françoise, tant de noms Italiens, des Villes, des Villages, des Châteaux, & même de quelques Personnes, sans me rendre assez soigneux, de les traduire en nôtre Langue, pour les rendre plus intelligibles à tous mes Lecteurs, je l'avouë) mais on sortira d'étonnement, si l'on considere une chose vraie, que dans tout mon Travail, on trouvera peu de noms propres Italiens, & encore ceux, que je n'ai pas traduits, ont plus de grace sous les ornemens de leur Langue naturelle, que d'une étrangere, qui les feroient plus barbares, que naturels à leurs Sujets. C'est la même raison, qui m'a obligé, de laisser Italiens ces noms de Bourgs, & de Villages, qui sont moins connus sous un langage Latin, ou François, que sous leur vulgaire, comme on connoitroit moins ceux, que nous avons auprés de Paris, tâchant inutilement de les nommer à la Latine, ou à l'Italienne, que les appellant de leurs propres noms de Nanterre, & de Bagnollet. C'est ainsi qu'en ont usé plusieurs des Autheurs, qui traitans en Langue étrangere, de quelques Païs, en ont appellé les Bourgs, & les Villages de leurs propres noms, sans les déguiser d'étrangers, de peur d'écarter leurs Lecteurs, de la connoissance des lieux, dont le discernement paroissoit si necessaire, à l'intelligence

de leurs Livres, & de leurs Histoires. Mais encore, où trouve-t'on des Dictionnaires, & des Cartes de Geographie, où tous les noms de Villages, de Bourgs, de Châteaux des Roïaumes, soient marquez en Langues communes; pour moi j'avouë, que je les ai cherchez bien fidelement, & que n'aiant pû les rencontrer, en quelque endroit que ce fût, j'ai pensé, que je me rendrois plus intelligible même à nos François, de ne pas traduire en leur Langue, quelques noms propres de Villages, à qui nôtre Idiome n'avoit pas encore donné tout son ornement. Bien loin donc de blâmer, ou de critiquer mon Ouvrage, sous prétexte, que j'y mêle quelquesfois un peú d'Italien, avec mon François, les Judicieux me loüeront, que n'aiant pû faire d'une autre maniere, j'ai parlé sans déguisement. Pour les Villes plus celebres, qui ont du renom, je n'ai pas manquai de les representer dessous nôtre Langue, parce qu'un Ecrivain les doit sçavoir, & qu'on les trouve Françoises dans les Dictionnaires, ou dans les Cartes de Geographie. Enfin j'ai mieux aimé donner des noms communs à des Villages, des Bourgs, des Châteaux, même à quelques Personnes, ou à leurs Maisons, que de leurs en façonner de François.

Quoi que mon Autheur, ait suivi toutes les Années de nos ANNALES, sans les partager en Sections, j'ai crû que si elles en êtoient divisées, elles seroient plus du goût de nos Lecteurs d'aujourd'hui, qui sont d'humeur, à se lasser aisément, d'une lecture trop suivie, & dont l'esprit se divertit davantage, à lire un Livre separé de Sections, qui ne fatigue pas tant leur veuë, & qui donnant plus de jour aux choses, les represente mieux aux lumieres de leurs reflections, & aux ardeurs de leurs mouvemens. Outre qu'en cela, j'ai imité nôtre BENEDETTI, qui avoit donné, comme Moi, des Sections differentes à sa Traduction Italienne. Lui, & Moi sans doute, l'avons fait pour le mieux, & nos Lecteurs en auront du contentement.

Je pourrois bien m'excuser ici, de ma maniere d'exprimer les choses; elle n'est pas, je l'avouë, de cette eloquente force, qui ravit un esprit presque necessairement, par la pompe de ses Termes, & par la vigueur de ses Expressions: mais aussi, sans être, ni fade, ni basse, on l'éprouvera plus rapportante à la douceur de nôtre Siecle, qui ne pouvant presque plus souffrir l'éloquence, la majesté, & la grandeur du stile des plus forts Autheurs, dont se servoient les Avocats plus celebres, dans les Barreaux, & les Ecrivains plus fameux dans leurs Ouvrages, c'est soûmis par quelque complaisance à ses Lecteurs, a une façon plus douce, & plus naturelle de dire les choses, quoi qu'elle ne soit pas, ni si forte, ni si majestueuse. C'est assez, que donnant quelque chose à un torrent, qui m'emporte bien loin au delà de mes sentimens, je me sers dans cette Traduction, d'un langage moins fort, & plus naturel à un Historien; qui ne doit pas être éloquent comme un Orateur, & qui écrit assez juste son Histoire, si les Termes avec lesquels il represente la verité des choses, sont purs, & dans quelque Netteté.

Mes

Avant-propos.

Mes Lecteurs me permettront encore, de les avertir ici, que comme les Miracles, les Revelations, les Apparitions, les Extazes, les Merveilles, & les Ravissemens, qu'ils liront dans tout cét Ouvrage, ne sont pas encore approuvez par les décisions de l'Eglise, je ne les leurs propose pas comme des matieres de Foi, j'aj trop de soûmissions pour son Autorité suprême; mais je les prie, que comme toutes ces choses sont autorisées, des Témoignages de plusieurs Personnes, dignes de croïance, qui les ont écrites, ou qui les ont veuës, de les croire pieuzement, comme ils croïent avec une si juste docilité, tant de Miracles, de Prodiges, de Revelations, & d'Extazes que nous lisons, dans les Dialogues du Grand saint Gregoire, les Collations du docte Cassian, les Vies des Saints, & des Peres des Deserts, qu'ont écrites les Sçavans Nicephore, Lipoman, Palladius, & tous nos Modernes, dans les Annales même sacrées de l'Incomparable BARONIUS, où l'on voit des merveilles plus surprenantes, que dans nôtre Histoire, qu'ils croïent pourtant sur la bonne Foi de ces grands Autheurs: & ainsi qu'ils deferent aux Monumens de nôtre Reforme, qui n'ont rien conservé dans leurs Pages, dont ils n'aïent eu de bons Témoignages, je les en supplie. Mais au moins, comme ils sont libres dans leur jugement, je les conjure avec tout ce qu'on peut de respect, que s'ils ne veulent pas donner leur croïance, a tant de merveilles & de Revelations, qu'ils verront dans les Recits de la Vie de nos plus Illustres, ils ne me blâment pas, d'avoir été si fidele à les Traduire en François, du Latin de nôtre grand BOVERIUS; les Copies doivent être semblables à leurs Originaux, & les *Traductions* à la Langue de leurs Autheurs.

Il me reste à dire ici, que ne cherchant dans cét Ouvrage, que la gloire de Dieu, l'utilité spirituelle de mes Lecteurs, & l'honneur de mon Ordre, je le dois soûmettre aux Decrets, & aux Censures de la sainte Eglise, de sorte que pour les Termes de Saint, & de Bien-heureux, dont je suis quelquesfois obligé, comme un Traducteur fidele, d'honorer nos grands Hommes, je ne prétens pas leur attribüer une Sainteté, que ne leurs a pas encore accordée l'Eglise. Et ainsi je soûmets tout cét Ouvrage traduit, aux lumieres infaillibles de la Foi, & aux Décisions inviolables de l'Eglise. Mais si mes Lecteurs y trouvent quelque profit de Salut, & même quelque honnête divertissement, qu'ils en remercient Dieu, qui rend quand il veut disertes les Langues des Enfans, & fait parler les Müets: *Quoniam sapientia aperuit Os mutorum & Linguas Infantium fecit disertas.* *Sap. 10.*

Fin de l'Avant-propos.

Approbations

PERMISSION DU T. R. P. GENERAL.

Venerando admodum in Christo Patri ANTONIO CALUZE *Parisino, Concionatori Capucino.*

F. STEPHANUS A CESENA, *ejusdem Ordinis Minister Generalis licet immeritus,*

SALUTEM IN DOMINO.

VIsis Doctorum Ordinis Approbationibus, tibi concedimus, ut opus à te, Ordine nostro, & Prædecessorum nostrorum, de Latino ad Gallicum Idioma translatum, cujus Titulus est, *Les Annales des Capucins*, &c. Typis mandare valeas servatis tamen aliis de jure servandis. Datum Parisiis 5. Aug, An. 1674.

Fr. STEPHANUS, Min. Generalis.

PERMISSION DU R. P. PROVINCIAL de Paris.

Au Tres Venerable Pere ANTOINE CALUZE *de Paris, Predicateur Capucin.*

F. NICOLAS *d'Amiens, Provincial de la Province de Paris, bien qu'indigne.*

SALUT EN NÔTRE-SEIGNEUR.

AYant lû la Permission, qui Vous a été donnée de nôtre Reverendissime Pere General, de faire imprimer un Livre, que Nous souhaittions depuis long-tems voir en François, qui porte pour Titre, *Les Annales des Capucins*, &c. traduites par vôtre Soin & Etude en nôtre Langue, de Latines qu'elles étoient, Nous consentons d'autant plus volontiers, à ce que cette impression se fasse, que Nous la prévoïons devoir être tres-utile, & tres-agreable à tous les Religieux de nôtre Province, & à tous les Capucins de France. Donné à Amiens dans le cours de nos Visites le vingtiéme du mois de Janvier en cette presente Année 1675.

F. NICOLAS, Provincial indigne.

APPROBATIONS DES DOCTEURS de l'Ordre.

J'Ai vû avec beaucoup de joie la Traduction Françoise, si necessaire pour Tous nos Convens de France, qu'a faite le T. V. Pere ANTOINE CALUZE de Paris, Capucin Predicateur, *Des Annales des Capucins*, &c. composées en Latin par le T. R. Pere BOVERIUS, où je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi, ni aux bonnes Mœurs, où tout est à l'edification de tous les Fidels, & a l'utilité de nos Provinces de France, & où même j'ai fort approuvé la force avec la netteté du stile. En foi dequoi, j'ai signé ce que dessus à Paris au mois de Mai le 15. 1674.

F. JACQUES d'Argentan, Predicateur Capucin, Exprovincial, premier Définiteur & Gardien du grand Convent des Capucins de Roüen.

des Docteurs de l'Ordre.

DE l'Ordre & du commandement du T. R. Pere ESTIENNE DE CESENE, General de l'Ordre des Capucins, & du R. Pere BASILE de Paris, Provincial de la Province de Paris, moi sous-signé ai lû diligemment la Traduction Françoise des *Annales* de la Reforme des Capucins du T. R. Pere BOVERIUS, traduites par le T. V. Pere ANTOINE CALUZE de Paris, Predicateur, & l'ai jugée digne d'être imprimée pour la satisfaction & utilité soit des Religieux, soit des Seculiers, n'y aiant rien de contraire à la Foi, ni aux bonnes Mœurs, mais pleine d'edification pour toutes sortes de Personnes. En foi dequoi, j'ai signé le present acte, en nôtre Convent de Pontoise ce 17. Avril 1674.

F. HIEROTHE'E de Paris, Predicateur Capucin, Lecteur en Theologie, & Gardien de la Conception à Paris.

BIen que le mot d'*Annales*, ne marque que le Recit des choses arrivées chaque Année, il semble neanmoins que celles que la plume eloquente du T. R. Pere ZACHARIE BOVERIUS, Nous a données des Capucins peuvent raisonnablement porter le riche, & pompeux Titre de *Tresor Spirituel*, que plusieurs Autheurs attribüent à leur Livres, elles contiennent des Victoires éclatantes, remportées sur toutes sortes de Vices, des glorieux Triomphes sur les ruines de l'amour propre, des actions, & des souffrances heroïques, des exemples admirables de sainteté. Ces choses étans écrites en un Latin exquis, qui est entendu de peu de Gens, plusieurs Filles Religieuses, & autres Personnes Seculieres, animées d'un saint zele desiroient les voir traduites en nôtre Langue, plus de cinquante Ans se sont écoulez dans l'inefficacité de nos desirs. Je ne sçai, si la difficulté de la Traduction, & la crainte de n'y pas reüssir en ont été la cause, quoi qu'il en soit, dans ces longs espaces de Tems, Personne n'entreprenant cét Ouvrage, le T. V. Pere ANTOINE CALUZE de Paris, Capucin Predicateur, aprés plusieurs Livres qu'il a donnez au Public, a commencé celui-ci, avec un saint zele, & l'a enfin achevé avec les Benedictions que la Bonté divine répandra sur lui, comme l'Original est entierement conforme aux Dogmes de la Foi, & aux Regles des bonnes Mœurs, cette Traduction, qui en est la Copie, a les mêmes avantages, c'est ce que témoignent. En nôtre Convent des Capucins de saint Honoré aux Kal. de Decemb. 1674.

F. CYPRIEN DE GAMACHE, Predicateur Capucin, & Lecteur en Theologie.

F. FRANÇOIS COSSIN de Paris, Predicateur Capucin, & Lecteur en Theologie.



PRIVILEGE DU ROI.

LOÜIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes de nôtre Hôtel, & autres nos Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nôtre cher & bien Amé le Pere ANTOINE CALUZE de Paris, Religieux Predicateur Capucin, Nous a fait remontrer qu'il avoit composé quelques Oeuvres en François, *Le Genie de l'Homme parfait; le Prince Religieux; les Reflexions Roiales sur le Portrait, les Actions & la Vie du Grand* TAMERLANES, *Empereur des Tartares, presentées au Roi;* & encore *Les Annales des Capucins, Traduites de Latin en François*, qu'il donneroit volontiers au Public, s'il Nous plaisoit lui accorder la Permission, & pour ce nos Lettres necessaires: A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant, & lui témoigner la satisfaction avec laquelle Nous recevons ses Ouvrages, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Presentes, la Permission de faire imprimer une, ou plusieurs fois lesdites Oeuvres, intitulées comme dit est, en tel Caractere, Marge, & Volumes, & par tel Imprimeur ou Libraire qu'il voudra, & ce pendant le tems de dix Années, à commencer du jour que lesdits Ouvrages seront achevez d'imprimer, durant lequel tems, faisons tres-expresses deffenses, à tous autres Imprimeurs ou Libraires, d'imprimer, ni faire imprimer les susdits Ouvrages, vendre ni debiter iceux, sous prétexte d'augmentation, correction, ou autrement, sous peine de confiscation des Exemplaires, de mille livres d'Amende, une partie à l'Hôpital General de Paris, l'autre audit Exposant, ou au Libraire ou Imprimeur par lui choisi, & de tous dépens, dommages & interêts, à condition d'en mettre deux Exemplaires en nôtre Bibliotheque publique, & un autre en la Bibliotheque de nôtre tres-cher & feal le S[r] SEGUIER, Chancelier de France, Chevalier de nos Ordres, avant de l'exposer en vente, & de le faire Registrer és Registres du Syndic de la Communauté des Libraires de nôtre Ville de Paris, à peine d'être déchu de la presente Permission. SI VOUS MANDONS, & à chacun de Vous, ordonnons que Vous aïez à faire joüir ledit Exposant du contenu en ces Presentes, plainement & paisiblement, sans souffrir qu'il y soit troublé, en mettant toutesfois au commencement ou à la fin des susdits Ouvrages, un Extrait de la presente Permission, qui se faisant sera tenuë pour deuëment signifiée. COMMANDONS au premier nôtre Huissier, ou Sergent sur ce requis, faire pour l'execution des Presentes tous Exploits, & significations necessaires, sans pour ce demander autre Permission, nonobstant Clameur de Haro, Chartres Normande, & toutes autres choses à ce contraires: CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Paris, le vingt-quatriéme Juin l'An de Grace mil six cens septante-un: Et de nôtre Regne le vingt-huitiéme. Par le Roi en son Conseil,

Signé D'ALENCE'.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le 15. Octobre 1675. suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celui du Conseil Privé du Roi du 27. Février 1665.

Signé THIERRY, Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 31. Octobre 1675.

Les Exemplaires ont été fournis.

A

DIEU TRES-BON, TRES-GRAND, TRES-PUISSANT,

SEUL,

ETERNEL, IMMENSE, INCOMPREHENSIBLE,

UN,

PARFAIT, DANS UNE PARFAITE TRINITÉ,

TRINE,

INDIVISIBLE DANS UNE INDIVISIBLE UNITÉ,

ADORABLE DANS LE CIEL ET SUR LA TERRE:

DIEU PERE,

PRINCIPE, D'OÙ PROCEDE LE FILS, SANS PRINCIPE,

SOURCE TRES-FECONDE DE TOUTE LA DIVINITÉ,

CREATEUR DE TOUT, SEIGNEUR DE TOUT,

MODERATEUR DE TOUT:

DIEU PRODUIT,

ETERNEL, AVANT TOUS LES SIECLES,

IMAGE VIVANTE DU PERE VIVANT, VERBE, FORCE;

PAR QUI TOUT EST CRÉÉ,

REDEMPTEUR DES HOMMES,

REPARATEUR DES CHOSES CELESTES:

DIEU PROCEDANT DE L'UN ET DE L'AUTRE,

AUGUSTE ESPRIT, ARDEUR DES DEUX,

NY AU PERE, NY AU FILS,

MAIS DE L'UN ET DE L'AUTRE.

ETERNEL LIEN, COETERNEL AMOUR,

MUTUELLE DOUCEUR DES DEUX,

LUMIERE DE LA VERITÉ, PLENITUDE DE CHARITÉ,

SANTIFICATEUR DE TOUS:

TRES-HAUTE DIVINITÉ,

SOURCE DE TOUS LES BIENS,

FONTAINE DES DONS, ORIGINE, PRINCIPE:

OFFRE LES BIENS, REND LES DONS, REDONNE CE QU'IL REÇOIT,

OUVRAGE, TRAVAIL, VOLONTÉ, SENTIMENT,

VOUE, DÉDIE, CONSACRE,

VILE

ET INDIGNE CREATURE.

A
MARIE MERE DE DIEU,
GRAND MIRACLE DU MONDE,
PRODIGE DES CIEUX,
SPECTACLE DES ANGES, ET DES HOMMES,
QUI TOUTE PLEINE D'UNE DIVINE LUMIERE,
AVANT LES TENEBRES PREMIERES DE LA NATURE,
CONCEÜE ET NE'E DANS LES SPLENDEURS
TRES-ECLATANTES DES SAINTS,
IMMACULE'E, ADMIRABLE PAR LES BEAUTEZ
DE SES DEUX NAISSANCES,
PLUS PURE QUE LES SPLENDEURS DES ANGES;
PLUS ARDENTE QUE LES SERAPHINS,
PLUS EMINENTE QUE TOUS,
S'ELEVE INFERIEURE A DIEU SEUL.
GRAND FLEUVE DE TOUTES LES CELESTES VERTUS,
D'OÙ SORT UNE EAU FORT CLAIRE D'UNE ETERNELLE VIRGINITE',
UNE PROFONDEUR INE'PUISABLE DE TOUTE SAINTETE',
ENFIN UNE PLENITUDE FECONDE D'UN COURS SUR-ABONDANT
DE TOUTES LES GRACES,
AVEC IMPETUOSITE'.

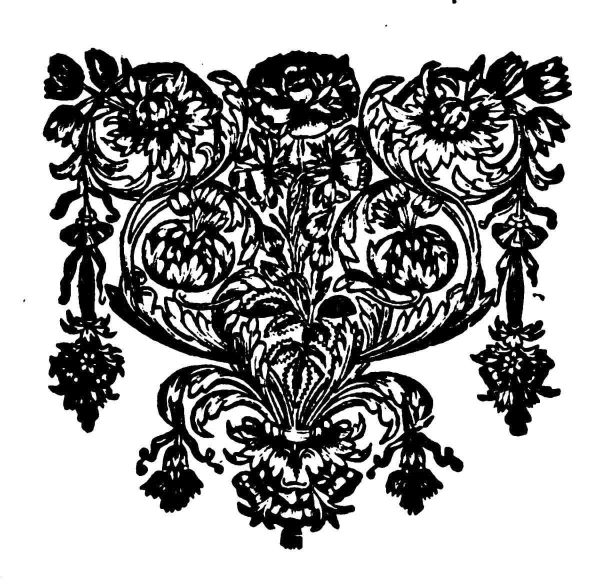
ADORABLE MERE DE SON DIEU,
TABERNACLE VIVANT DU DIEU VIVANT,
AURORE DU MONDE CHRESTIEN,
QUI FECONDE PAR LA CONCEPTION D'UN SOLEIL
SANS OCCIDENT,
A RENFERME' DANS SON SEIN L'INCOMPREHENSIBLE,
A PRODUIT LE FILS DEVANT LES SIECLES,
A ENFANTE' PAR LA CHAIR ET PAR LA FOY

LE VERBE DE DIEU,
SANS QUE CET ENFANTEMENT AIT DIMINUE'
SON INTEGRITE'.

A
LA GRANDE REYNE DES CIEUX,
ORNE'E DE TOUS COSTEZ DE COURONNES DE GLOIRE CELESTE,
REMPART DES HOMMES
LUMIERE DES MISERABLES,
NOUVELLE LUNE DE L'EGLISE, PLEINE, ET PARFAITE EN L'ETERNITE',
DONT LA SPLENDEUR, NY NE CHANGE POINT LA PIETE',
NY N'EST OBSCURCIE D'AUCUNS NUAGES D'IMPIETE';
MAIS BRILLANTE D'UNE LUMIERE ETERNELLE,
RAPPELLE A LA LUMIERE,
CEUX QUI ESTOIENT DANS LES TENEBRES.
GRANDE CONDUCTRICE DES ÉLUS,
REDEMPTRICE DES PECHEURS,
MAISTRESSE DES PARFAITS,
COLONNE DES MINEURS, PORTE-ENSEIGNE DES CAPUCINS,
SAINTE ADVOCATE DE L'AUTHEUR,
MERE DE TOUS:
OFFRE, CONSACRE, VOÜE
CET OUVRAGE DES ANNALES,
QU'A RENDU A LA DIVINE
TRINITE',
COMME A SON SUPREME AUTHEUR,
A VOUS, Ô AUGUSTE,
COMME RECEU EN PRESENT DE VOSTRE SECOURS,
VOSTRE SERVITEUR PLUS INDIGNE.



CUM Sanctissimus D. N. D. Urbanus Papa VIII. die 13. Martii, anno 1625. in Sacra Congregatione S. R. & Universalis Inquisitionis, Decretum ediderit, idemquè confirmarit die 5. Julii, anno 1634. quo prohibuit publicari homines, qui Sanctitate seu Martyrii fama celebres vitâ migraverunt, gesta, miracula, vel revelationes, seu quæcumque beneficia, tanquam eorum intercessionibus a Deo accepta continentes, sine recognitione, atque approbatione Sanctæ Romanæ Ecclesiæ, & quæ hactenus sine ea publicata sunt, nullo modo vult censeri approbata. Idem autem Sanctissimus die 5. Junii anno 1631. ita explicuerit, ut nimirum non admittantur Elogia Sancti, vel Beati absolutè, & quæ cadunt super personam, bene tamen ea quæ cadunt supra mores, & opinionem, cum protestatione in principio, quod iis nulla adsit autoritas ab Ecclesia Romana, sed fides tantum sit penes authorem: Huic Decreto, ejusque confirmationi, & declarationi, observantia, & reverentia qua par est insistendo; profiteor me haud alio sensu, quæ in hoc Catalogo refero, accipere, aut accipi ab ullo velle, quam quo ea solent, quæ humana dumtaxat autoritate, non autem divina Catholicæ Romanæ Ecclesiæ, aut sanctæ Sedis Apostolicæ tribuuntur; iis tantummodo exceptis, quos eadem sancta Sedes Sanctorum, Beatorum aut Martyrum Catalogo adscripsit.



INTRODUCTION

INTRODUCTION
A
L'ABREGÉ
DES
ANNALES
DES
FRERES MINEURS
CAPUCINS.



INTRODUCTION A L'ABREGÉ DES ANNALES DES FRERES MINEURS CAPUCINS.

Excellence, Degrez, Loüanges de l'Estat Religieux.

I. C'Est une voix publique, & fort vraye de tous les sages, que Dieu tout-bon, & tout-puissant, n'a rien donné aux hommes de meilleur, & de plus merveilleux, que la Religion, dont ils se servissent à reverer une adorable Divinité, & à rendre de justes hommages à l'Autheur de toutes choses. De sorte que s'il nous est permis, apres S. Augustin, de parler de la profonde sagesse de Dieu, dont il regit les choses humaines; nous devons croire, que cette tres-sage Majesté n'a point eu d'autre dessein, formant l'homme, son divin portrait, orné d'esprit & de raison, propre à la contemplation des choses celestes, & capable de l'aquisition comme de la possession des éternelles, que de l'engager au culte de sa grandeur infinie, par une parfaite & vraye Religion, & de l'attacher à son service, comme par un lien de la plus sainte pieté. Excellence de la Religion. *S. Augustin liv. 1. des retract. ch. 13. Tom. 1.* L'homme est né pour contempler les choses celestes.

II. Ce n'est pas sans une profonde raison, chez les Peres; puisque Dieu estant le commencement, & la fin de toutes choses, *Alpha* & *Omega*, en qui, comme dit l'Apostre, nous vivons, nous agissons, & nous sommes; nous sommes instruits, & poussez par la Loy mesme de la nature, de l'adorer, & de luy deferer toutes choses comme à leur Autheur, à qui nous devons nostre Estre, & tout ce que nous avons de luy. En effet, dit Lactance, *nous sommes produits de Dieu, à cette condition, que nous luy rendions nos fidels services, que nous le connoissions, que nous ne suivions que luy, & que nous luy soyions attachez par ce lien de pieté, d'où la Religion a pris son nom, & son étenduë.* *Act. 17.* *Lactance divi. inst. liv. 4. chap. 28.*

III. Mais à cause qu'entre les cultes de la veritable Religion, il y en a de plus excellens que les autres, qui l'élevent comme par degrez au plus sublime, cette suprême Majesté de Dieu a paru principalement se plaire, à ceux qui rendent plus de respects à sa vertu divine, & qui approchent D'où la Religion a pris son nom,

de plus prés de cette celeste, & tres-parfaite Religion des Anges, qu'on doit croire la plus élevée. En effet, ceux qui ont cru, que la Foy estoit un genre de culte necessaire, quoy que le dernier & le plus commun, se sont persuadez, qu'on honoroit Dieu, d'une croyance interieure, qui porte l'ame à la contemplation, & à l'admiration des choses divines, & exterieure, qui l'engage à une certaine observance de Sacrifices, & de Sacremens: Mais que le plus excellent estoit celuy, qui avec la Foy qui nous éclaire à la connoissance de Dieu, nous donne l'Esperance des choses que Dieu nous promet si liberalement, nous unit encore par les liens sacrez de la Charité, & nous engage par ces mesmes chaisnes dans toutes les bonnes actions de la Pieté, & dans une Observance fidele de la Loy de Dieu.

Genre plus parfait de Religion.

Mais le plus parfait degré de Religion, est celuy que plusieurs, excitez à la vertu par de plus brûlantes saillies, & embrasez des desirs des choses celestes, non contens des bornes de cette Religion, que nous avons considerée dans l'étenduë de la Foy, de l'Esperance, & d'une commune Charité, ont paru instituer un autre genre de vie, orné des vertus plus éminentes, fort dégagé des meurs & des coustumes du commun des hommes, & plus semblable à Dieu, qui les engageast plus étroittement aux choses de son service. Ces premiers temps du Monde, qui n'estoient pas encore si fort éloignez de leur origine, ont vû de ces hommes, que l'Ecriture Sainte appelle les enfans de Dieu, comme s'ils estoient separez du reste des hommes, qui furent merveilleux dans ce genre de Religion, comme si cette éminente façon de reverer un Dieu souverainement adorable de ses creatures, les eût fait ses fils les plus legitimes, & qu'ils n'eussent pas esté les enfans de leurs Devanciers. Ceux-cy donc aprés le deluge, s'étans affermis, & mesme profitans dans la connoissance de Dieu, soûs la Loy qu'il leur donnoit, & soûs la Foy d'une seule Divinité, qu'il leur inspiroit, les Hebreux authorisans l'une & l'autre, la Religion a paru premierement dans la conduite des Nazaréens, en suite des Pharisiens, & enfin des Esséens: & bien que le culte de leur Religion fût different, ils convenoient tous en ce point, qu'ils s'établirent un certain genre de culte de Dieu, plus éminent que la vie commune des autres hommes, qui les dévoüoit, & les assujettissoit à son service, d'une plus éminente pieté. IV.

Naissance des Religions.

Comme pourtant la lumiere plus pure de Dieu, dissipoit les tenebres de l'esprit des hommes, par la naissance de Jesus-Christ, qui éclaira le Monde, des splendeurs de la Foy Chrestienne, cette foule d'éminens Adorateurs de Dieu, animez du sang de son Fils, se fit paroistre par tout en si peu de temps, que plusieurs hommes, & ce qui est plus merveilleux, de grandes assemblées de Vierges, & de jeunes filles, s'élevans bien au dessus de la vie commune des autres Chrestiens, & de cét ordinaire genre de Religion, qui procede de la seule observance de la Loy, s'ordonnerent une Regle plus excellente des divins Conseils, avec tant de courage, & soûpirerent aprés la plus haute perfection de l'Evangile, avec des desirs si genereux de toutes les vertus, qu'ils estimoient peu de chose, de quitter de grandes richesses, de mépriser toutes les choses temporelles, de suivre la tres-haute pauvreté du Fils de Dieu, de se retirer du monde pour toute la vie, de se plaire aux austeritez, de declarer la guerre aux plaisirs des sens, de déchirer leur corps de disciplines, & de l'affliger de jeûnes, de crucifier enfin tous les appetits de leur chair avec leurs passions, pour l'amour de Jesus-Christ; si encore ils ne se consacroient tous entiers à Dieu, & si se faisans eux-mesmes de son Domaine, & de sa Possession, ils ne s'engageoient à son service, par une solemnelle protestation de vœu, qu'ils estoient à luy; en sorte qu'ils firent la verité de cét oracle Angelique, qui avoit prédit auparavant, *qu'à la naissance de Iesus-Christ on devoit luy preparer un peuple accomply.* V.

S. Luc. chap. 1.

L'ordre Religieux est loüé des Peres de l'Eglise.

Qui ne croiroit admirables ces éminens Adorateurs de Dieu? qui établissant en Terre, un genre de vie tout Angelique, & presque Divin, élevent autant qu'il se peut, le culte de la vraye Religion, au plus haut point VI.

point qu'on luy peut donner en ce monde ; d'où vient que S. Chrysostome les compare aux Anges, à cause des exercices de leur celeste vie ; que saint Hierosme encore les appelle & des Anges, & des Martyrs, à cause assurément qu'ils s'acquittent en Terre du mesme office des loüanges de Dieu, que les Anges, & les Martyrs exercent dans le Ciel eternellement. *Comme les Martyrs*, dit-il, *loüent Dieu purement dans la region des vivants, les Religieux publient sa grandeur à tout moment : qu'ils ayent donc la pureté des Martyrs, puis qu'ils sont de veritables Martyrs.* En effet les Religieux font sur la Terre, ce que font les Martyrs dans le Ciel empyrée. S. Augustin aussi les met au rang des plus illustres hommes, les honorant du titre d'amis, & de serviteurs de Dieu.

S. Chrysost. contre ceux qui blasmoient la vie Religieuse lib. 3.
S. Hierosm. sur le Psal. 115.

VII. Et sans parler de plusieurs Peres de l'Eglise, qui loüent de sorte l'Ordre Religieux, qu'ils l'élevent au plus haut degré de la sainteté Chrestienne, écoutez seulement Pierre Damian, qui parle de la vie Religieuse, & de ses prérogatives, avec tant de poids & d'éloquence, qu'il est de sentiment, qu'il ne croit rien entre les hommes de plus merveilleux : eminent estat, dont il nous represente les rares avantages, avec ces paroles si fort élegantes. *Ayant passé cette region, & emporté ce qui y estoit de plus precieux, passez à la seconde, qui est le Paradis du Cloistre. C'est un veritable Paradis, où sont les prez verds des Ecritures, les ondes coulantes des larmes, que l'amour du Ciel exprime des plus pures affections, les arbres fort élevez des saintes assemblées, & tous ont leurs fruits, un amas merveilleux des richesses du Tout-puissant, un portrait de la gloire des Anges. Croyez-vous qu'il n'y ait point là de commerce, & que parmy ceux qui habitent les mesmes lieux, sous les mesmes mœurs, il y ait de l'oisiveté ? Considerez l'un qui s'occupe à des lectures sacrées, l'autre à l'Oraison, celuy-cy qui pleure ses pechez, celuy-là qui loüe Dieu, quelques-uns qui veillent, quelques autres qui jeusnent, & d'autres qui s'enuient saintement les actions de la pieté : la nuit ils s'élevent pour adorer Dieu, le matin, à midy, & le soir, ils publient les loüanges par leur psalmodie, & tout leur soin consiste, à faire un cercle d'offices, & de services de Iesus-Christ.* Ce devot Cardinal, a dit toutes ces choses, & plusieurs autres de la sainte vie des Religieux, qui nous persuadent toutes, que ces illustres serviteurs de Dieu, surpassent en vertus & en eminence de culte, ceux dont nous avons parlé auparavant ; d'où vient que ceux, qui dans le commencement de l'Eglise naissante, s'enroollerent sous les étendars Religieux, au sentiment de Denis & de Suidas, furent appellez Serviteurs plus choisis & plus particuliers de Dieu ? d'où l'on peut dire, qu'il est indubitable, que ces hommes eminents, furent donnez de Dieu à son Eglise pour en estre l'honneur, & en faire l'ornement, apres les Evesques.

Pierre Dami. serm. 5. de S. Nicol.

VIII. Les Instituts, en effet, de ces hommes Religieux, les éloignants, non seulement de la colere, de la malice, du faste, de la passion de l'argent, & de l'amour d'eux-mesmes, mais encore par des pratiques d'une plus eminente vertu, Superieurs des choses qui frappent les yeux, les animants à embrasser une vie plus noble que la sensible, à ne se plaire qu'aux choses celestes, à estre toûjours attachez d'esprit au Createur des Creatures, à n'estre jamais separez de la vertu, par les necessitez indispensables du corps, ny par les tumultes de ces passions mutines qui agitent si violemment la vie des autres hommes, & à aspirer avec zele à ces choses parfaites, & sacrées, qui servent d'entretiens aux plus sublimes vertus ; à se rendre enfin semblables à Dieu, autant qu'il est permis à des hommes, de se faire mesmes ses copies les mieux achevées, par les emplois d'une sainte vie : ces Instituts dis-je, dégageants leurs Sectateurs du vice, & les attachants à la vertu si eminemment, élevent l'Eglise au degré plus sublime de sa sainteté, qui surpasse tout ce que peuvent penser les autres de plus eminent, & l'embelissent de sorte de ses lumieres, & de ses bontez que saint Athanase a dit ? *Qui admirant une si grande foule de Religieux, qui considerant ce nombre d'une genereuse paix, chez qui l'on ne voyoit ny malice, ny détraction, ny murmure, mais de continuelles abstinences, ne s'écrieroit en mesme*

L'ordre Religieux est institué pour l'ornement de l'Eglise.

S. Athan. dans la vie de S. Ant.

mesme temps? Ha Iacob, ha que vos maisons sont belles, ha que vos Tabernacles sont agreables, comme des forests ombragées, comme un paradis sur les fleuves, comme des tentes que Dieu affermit, comme des cedres du Liban à l'entour des eaux!

Nomb. 24.

L'Ordre Religieux tres-sublime.

IX. Personne enfin ne doute, qu'une maniere de vie si celeste, n'est pas une invention des hommes, mais une institution de Dieu, qu'il envoye du Ciel aux hommes, & qu'il inspire divinement à leurs esprits, comme entre les autres, le témoignent les Peres du Concile de Meaux fort solidement, par leurs lettres à un Charles Roy de nostre France: *Nous nous affligeons, Sire, que vostre Majesté commette aux soins, & à l'autorité des Laïques, l'ordre sacré des Religieux, inspiré de Dieu, fondé des Apostres, cultivé des plus illustres des Peres, & fort augmenté dans tous vos Estats, par la pieté de vos predecesseurs de sainte memoire.* Ausquelles paroles aussi les Peres du troisiéme Concile de Cologne donnent leur suffrage.

Cõcil. de Meaux can. 9.

Concil. 3. de Colog. ch. 1. par. 10.

Fondateurs des Ordres, appellez de Dieu.

X. Les Anacoretes donc premierement, appellez à ce celeste genre de vie, sous Antoine, & Pachome, éclairerent les solitudes d'Egypte d'un éclat si brillant de vertus, & d'une sainteté de vie si prodigieuse, qu'en peu de temps ils peuplerent la Palestine, la Syrie, l'Asie Mineure, la Cappadoce, le Pont, l'Armenie, la Mesopotamie, & les regions Septentrionales, jusqu'aux Daces, & les Besséens, d'un nombre presque infini de Religieux solitaires. Les Saints Fondateurs des Ordres, leur succederent par l'expresse volonté de Dieu: comme il a produit pour son service les Anges dans le Ciel, il a fait naistre sur la terre, la difference des Saints Ordres, dont il employa les soins & les travaux, au soûtien, à la deffence, & à l'éclat de l'Eglise Chrestienne étenduë dans le Monde, comme des remparts, & des lumieres, qui la munirent contre les attaques de ses ennemis, les tenebres du vice, & les faussetez, de l'Idolatrie. L'on doit mettre au rang de ces grands hommes, Basile, Augustin, Cesarius, Benoist, Bruno, & Romualde; aprés ceux-cy parurent François d'Assise, Dominique, François de Paule, & plusieurs autres, dont la vie fust si merveilleuse, qu'ils tirerent du Monde, un nombre presque innombrable d'hommes & de femmes, pour en faire des Imitateurs de leur sainteté, les détachant par leur exemple de la recherche des choses de la terre, & les élevant à l'amour, & à la poursuite des immaterielles du Ciel empyrée.

UTILITEZ,

Que l'Eglise Sainte a tirées des Ordres Religieux, & particulierement de l'Ordre de saint François.

Les fruits des Religions dans l'Eglise.

XI. L'Experience montre assez, les utilitez, & les fruits, que cette grande diversité d'Ordres Religieux, a causez dans toutes les parties du Monde de Jesus-Christ. Quand en effet a-t'on vû dans l'Eglise une observance plus parfaite de la Loy, une reforme plus exacte des mœurs, & un plus grand zele, un exemple plus achevé, de l'exercice de toutes les vertus, que lors que tant de saints Religieux, y ont fait éclater les actions de leur sainte vie? D'où vient effectivement le culte plus sacré de Dieu, le mespris du Monde, le délaissement Apostolique de toutes choses, la pauvreté volontaire, la pratique de la virginité, la vie solitaire, & l'imitation de Jesus-Christ, que des exemples plus ordinaires de la vie Monastique? Que si vous considerez le progrés de l'Eglise; pourquoy paroist-elle aujourd'huy épanduë par tout le Monde? dites franchement? qui a porté la Religion Chrestienne dans ses parties les plus vastes & les plus éloignées? qui l'y a augmentée? qui l'y a entretenuë? qui a plus travaillé, & plus longtemps à la Conversion du nouveau Monde? qui a combattu plus genereusement pour l'Eglise Catholique? qui a plus enduré pour la deffence, comme pour le soûtien de la Foy? qui enfin a plus abondamment orné l'Eglise de parolles, d'écrits, & de Martyrs, que les hommes Religieux?

Si

XII. Si vous reflechissez, en effet, a ce qu'ils ont operé en divers Temps, à peine trouverez-vous une seule partie du Monde, qui ne soit de venuë Chrestienne, par leurs soins, & par leurs travaux, & pour commencer par l'Ordre de S. Benoist? Combien de Royaumes a-t'il acquis à Jesus-Christ. Clovis Roy de France, & tout son grand Royaume, l'an 350. ne se disent-ils pas Chrestiens, par la predication, & par la sainteté de S. Rhemy Religieux dans sa jeunesse, & depuis Archevesque de Reins. L'Angleterre ne reconnoist-elle pas pour Fondateurs de sa Foy, Augustin, Melite, Pierre, Juste, Paulin, & Laurent, tous Religieux, que le Pape S. Gregoire, environ l'an 540. y envoya? qui dans ce mesme Temps delivra la Suede de l'Arianisme, que Martin Religieux? Qui premierement plaça la Croix de Jesus-Christ, & publia son Evangile en Phrise, en Hollande, & puis dans la Saxe Australe, & dans l'Isle appellée Vetula? Ne fut-ce pas Wilfroy Religieux, & Evesque, l'an 683. de Jesus-Christ, à qui dans les mesmes travaux de la Foy succederent deux grands Hommes, Wilibrode Evesque d'Utrech, & Wuibreth, Prelat Allemand, l'un & l'autre aprés avoir esté Religieux.

La Foy, aprés les Apostres s'est étenduë dans le monde, par les Religieux.

XIII. Que diray-je de Boniface? qu'on publie Apostre des Allemagnes? n'a-t'il pas esté Moine dés l'âge de cinq ans? n'est-ce pas luy qui joignit l'Asie à l'Empire de Jesus-Christ. Aprés Boniface, Willehade & Lugdere Religieux du Monastere de S. Willibrode, prescherent la Foy de Jesus-Christ en Franconie Province d'Allemagne. N'oublions pas Ancharius, Estienne, & d'autres, qui du Monastere de Corbie, allans en Flandre, prescherent l'Evangile dans plusieurs Provinces, qu'ils instruisirent du culte de Dieu. Parlons encore d'Albe Abbé, & de Gaudence son frere, qui passans en Hongrie, environ l'an 950. pour y prescher l'Evangile, & allans jusqu'aux Sarmates, apprirent aux Russiens, aux Lithuaniens, aux Moscovites, aux Prussiens, & aux Polonois, la Religion & la Foy de Jesus-Christ: & Albe attaché dans la Prusse à un poteau, & percé de sept fléches, mourut Martyr fort glorieusement. L'an 1025. Bruno fils de Lothaire Duc de Saxe, fût envoyé par le Pape Jean XIX. du Monastere où il estoit Religieux, dans quelques Provinces du Nord, dont il convertit les peuples à la verité de la Foy, & où il endura le Martyre. Boniface aussi disciple de Romualde convertit le Roy de Russie avec ses sûjets, excepté son frere, qui le fit mourir avec infamie.

Travaux que les Religieux ont endurez pour la Foy.

XIV. S. Bernard a si bien merité de l'Eglise, c'est luy qui appaisa le Schisme contre Innocent, qui reconcilia avec le Pape Henry Roy d'Angleterre, qui maintint la France soûs l'obeïssance du siége Apostolique, qui dissipa le Shisme de Pierre Leon par son conseil, & par son industrie, qui refuta dans une dispute publique, Roger Roy de Sicile, qui convainquit d'erreurs Pierre Abbaillard, & Gilbert Porretan? Qui pourroit enfin dire ses voyages entrepris, & ses travaux soufferts pour l'Eglise. On peut mettre de ce nombre, les Moines de S. Basile, dont les soins, & la Doctrine, ont soûmis à la Foy, la Grece, & les peuples d'Orient.

Combien saint Bernard a servi l'Eglise.

XV. On ne peut nier, en effet, que dans les lieux, où la Foy Chrestienne a esté plantée, par la prédication des Apostres, à la naissance de l'Eglise, elle n'y ait esté cultivée, & rétablie dans les endroits, où elle estoit obscurcie, par les Religieux, avec tout ce qu'on peut dire de soings, & de sainteté. Dans la suitte des Temps les Ordres de S. Dominique, de S. Augustin, des deux François d'Assise, & de Paule, & des autres succederent à ceux-là, qui n'eurent point d'autre dessein, dés le commencement de leur Institut, que de faire des Saints, des enfans de l'Eglise, & d'étendre la Foy Catholique, dans tous les lieux de cét Univers, ce qu'on peut voir aisément par le succés des choses, & par les Annales de tous les Ordres Religieux, où l'on écrit amplement leurs grandes actions.

XVI. Il est donc visible, que la Divine Providence, a fait naître tous les Ordres Religieux, à l'édification, & à l'accroissement de la Foy & de l'Eglise, à dessein que dans la naissance de l'une & de l'autre, dans leur adolescence,

Les ordres Religeux édifient l'Eglise.

cence, & dans leur advancement, les Reguliers les affermissent par leur Doctrine, & par leurs Travaux. Je n'en veux point d'autres témoins, que l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la France, le Dannemarc, la Norvege, la Suede, & plusieurs autres parties du Monde, qui comme j'ay dit, sont devenuës Chrestiennes, par leur zele & leur diligence. J'ay pour témoins encore de nostre temps, le Perou, la Mexique, le Brezil, le Japon, & ces grands Royaumes du nouveau Monde, qui obscurcis des Tenebres de l'infidelité, ont esté éclairées des lumieres de la Foy; par les enseignemens, & le courage des Franciscains, des Dominicains, des Jesuites & principalement de S. François Xavier, & des autres. Prenez enfin pour témoins tant de Martyrs, qui mourans pour la Foy de Jesus-Christ, & sortis de plusieurs Instituts de Religieux, ont cimenté de leur sang, l'Eglise Chrestienne. Ce fut toûjours là l'idée de ces Hommes separez du Monde, leurs travaux, leurs voyages, leur Doctrine n'eurent point d'autre but, que de planter par tout la Religion Catholique, que de l'entretenir d'un travail infatigable, que de la prescher, à tous les coings du Monde, & de l'orner de leurs écrits, & de leurs actions.

Thom. Boz. de l'Egl. liv. 9. chap. 5.

Soins des Religieux pour l'Eglise.

Aussi Sozomene dit d'eux, *En ce Temps, ceux qui cultivoient la Profession Religieuse, n'avoient point d'autre pensée, que d'honorer l'Eglise, & que d'accroistre la Religion Chrestienne, par les actions de leur sainte vie, parce que cette Profession si fort éminente, inspirée de Dieu aux hommes, estoit toute à luy, & toute pour luy*: de là plusieurs comparerent ces hommes Apostoliques, à des nuées, dont le Prophete a dit: *Qui sont ceux qui volent comme des nuées; & comme des colombes à leurs fenestres?* En effet si les nuées, que le Soleil éleve de Terre, & qu'il attire en haut, arrosent la Terre, & l'enrichissent de Moissons? qui ne voit que les Religieux sont comme des nuées, que Dieu éleve de Terre, aux exercices d'une sainte vie, pour les mettre presque dans le Ciel, où ils vivent de cœur, & d'esprit, tandis qu'ils n'ont rien de commun avec les choses inferieures, & qu'ils méprisent les voluptez, & les folies que passionnent les autres hommes, comme de la bouë, que mesme le monde leur est un crucifié, s'ils sont des crucifiez au monde. XVII.

Sozom. lib. 1. cap. 12.

Isai. 60. Religieux comparez aux nuées.

Et mesme, lors que ces Saints personnages, sont eslevez en haut comme des nuées, ils mouillent la Terre de leurs eaux, & lors qu'ils remplissent l'ame de leurs spectateurs, des bons exemples de leur veritable pieté, ils leur font porter les fruits des vertus Chrestiennes? Dites je vous prie d'où vient que tant d'espace de Terre, tant de champs de l'Eglise, qui paroissoient autrefois pleins des Moissons plus agreables de la Foy & de la Charité, ou bien sont aujourd'huy steriles en fruits, de l'une & de l'autre, ou bien sont remplis des ronces, & des épines de l'Heresie. Nous voyons avec effroy, que les infideles occupent la Grece, la Palestine, & presque toute l'Asie: nous deplorons la desertion de foy de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Misie, de la Hongrie, & de la Hollande. Enfin nous versons des larmes, sur quantité de Provinces de l'Orient, & du Septentrion, elles estoient autrefois les propres demeures de la Foy, & des mœurs plus honnestes, & sont ensevelies aujourd'huy si profondement dans l'Erreur, & l'abysme de tous les vices, qu'on n'y remarque plus, ny le zele de la Foy, ny les desirs de la Pieté Chrestienne, & elles ne sont plus fecondes, qu'en mœurs corrompus, qu'en libertinage, & qu'en barbarie: Si vous demandez la cause de cette deplorable seicheresse, la voicy, ces nuées des Ordres Religieux, d'où couloient sur elles les pluyes fecondes d'une celeste discipline, & l'abondance de toutes les richesses de Dieu, qu'il repandoit comme à plein vase sur elles, ont esté dissipées par le vent impetueux d'une barbare malice.

Saint François institue l'Ordre des Mineurs.

Mais pourquoy tant de preuves d'une verité trop connuë. Si les deserts, XVIII
si les cavernes des Montagnes, si les maisons sacrées, si les Temples, si les Monasteres, si les Villes, si les regions du Monde les plus proches, & les plus éloignées, si les assemblées des hommes, si les Royaumes, si les Empires; enfin si tout cét Univers avoit l'usage de la parole, il pourroit dire

dire les biens, & les utilitez, que les Ordres particuliers des Religieux ont causez à toutes ses Parties: Mais parce que je n'ay pas dessein de traitter icy des merites, & des advantages de tous ces Ordres de la profession Religieuse: Je m'arreste à celuy des Mineurs, dont j'écris principalement, que tous sçavent avoir esté institué par S. François d'Assise son Fondateur, & son Idée.

XIX. Pour commencer par ce Saint? qui pourroit comprendre d'esprit, & de paroles ses actions, ses vertus, & sa sainteté: il suffit donc de dire, que Dieu qui fait tout avec une sagesse infinie, l'a tellement formé selon son cœur, & son esprit, qu'on diroit, qu'avec les couleurs des plus éminentes vertus, il l'a contretiré sur l'adorable idée de son Fils, dont il l'a fait l'Image, si bien representée, que l'ayant comme buriné avec les clouds de ses divines playes, il a tous les traits presque d'un Dieu crucifié. Comme il est visible, par ce miracle surprenant des Stygmates de François, que Dieu, touché des malheurs qui menaçoient le monde de son Temps, l'a choisi pour le faire un ferme appuy de l'Eglise, qui panchoit à sa ruine, ébranlée qu'elle estoit par les vices innombrables des hommes, ausquels il s'oppose par les actions vertueuses de sa sainte vie. Je me contente du témoignage du Pape Innocent III. qui voyant en songe l'Eglise de Latran proche de sa chute, apperçût un homme pauvre, & méprisé, c'estoit François, dont les épaules comme celles d'un autre Atlas la soûtenoient sur ses fondemens; comme Dieu luy avoit commandé par ces paroles, *va François repare ma maison, qui menace de ruine.* Ordre si glorieux à ce Saint, qu'on peut dire de luy, ce que l'Ecriture Sainte a dit de Simon fils d'Onias, *qui soûtint la maison pendant sa vie, & dans tout son cours affermit le Temple.* Mais il est difficile de dire, de quelles richesses, de quels dons, de quelles prérogatives, le Ciel l'a enrichy, de quel éclat de vertus il l'a fait briller, quelles familiaritez il luy a témoignées, quels divins secrets il luy a communiquez, de quelle affection enfin Dieu l'a prevenu, jusqu'au point de recevoir, avec un autre Moyse, une Regle Evangelique de la sagesse de Jesus-Christ, & des propres mains de Dieu, sur la Montagne Palombe, aprés le jeûne de quarante jours, à dessein, qu'une si sainte Regle, engageast les hommes fort écartez de la vertu, à suivre celle de Jesus-Christ, restablit les mœurs d'une vie Evangelique dans le monde, où la corruption du vice l'avoit beaucoup alterée; comme le Pape Alexandre IV. dans sa Bulle à tous les Archevesques, & Evesques le témoigne par ces paroles. *Que Dieu est adorable dans le Ciel, & sur la Terre! les œuvres de misericorde, dont il change & renouvelle en bontez, en vertus les miséres des hommes, peuvent estre appellées des miracles de sa sagesse, & de sa puissance infinie. Aprés que le Fils de Dieu eust surmonté la mort & qu'il fust retourné auprés de son Pere, d'où il s'estoit fait homme avec nous, il a suscité en divers temps des hommes d'une grande force, pour la consommation des Saints, qui rendissent témoignage de la ferme esperance de la gloire, que nous attendons de Iesus-Christ, & qui asseurassent l'Eglise militante, que les desirs qu'elle forme dans ce Monde de miséres, pour la couronne de ses combats, seroient heureusement terminez, par la beatitude du Ciel empyrée. Mais entre les autres a paru de nos jours le grand S. François, confesseur admirable de Iesus-Christ, & orné glorieusement de toutes les vertus, qui a augmenté l'Eglise par les merites & les exemples de sa sainte vie, & qui éclairant des splendeurs de ses actions les tenebres du Siecle d'aujourd'huy, & preparant dans l'hermitage de la tres-haute pauvreté la voye d'une parfaite Iustice, par où luy-mesme a marché comme un cerf fort viste dane sa course, a conduit à Dieu un peuple humble, sectateur fidele des enseignemens, & des actions de Iesus-Christ, comme l'a montré, dans tout le monde, la multitude prodigieuse des enfans de ce glorieux Patriarche des Freres Mineurs.*

Eccles. 50.

Saint François reçoit sa Regle de Jesus-Christ.

XX. L'Ordre donc des Freres Mineurs, prenant son origine de cét homme tout evangelique, & presque divin, comme une vigne fort feconde, a porté des fruits par les exemples d'une admirable vie, & a produit dans la vigne de Dieu, de rares hommes, qui, comme de mysterieux

L'Ordre des Freres Mineurs est fort utile à l'Eglise.

raisins, ont exhalé la douce odeur de leur sainteté, ils ont étendu dans le monde le culte de Dieu, & ainsi ils ont consacré genereusement leur corps, & leur vie à la gloire de Jesus-Christ. Tesmoins ces douze premiers Martyrs, qui estants envoyez en Espagne, soit par S. François, soit par son Vicaire frere Helie, au commencement de l'Ordre, pour la conversion des Infideles, en furent massacrez si cruellement, ornerent de leur sang l'Eglise Chrestienne. Tesmoins ceux, qui l'an 1379. passerent en Hongrie, dont le Roy avoit depuis peu subjugué quelques Provinces Idolatres, voisines de ses Etats, & qu'ils firent Chrestiennes, en baptisant, & convertissant à la Foy deux cents mille hommes, en cinquante jours seulement: Tesmoin Jean Capistran, qui environ l'an 1450. dans un seul voyage, convertit douze mille Infideles, & fit retourner au sein de l'Eglise plusieurs Schismatiques: Tesmoins ceux, qui l'an 1493. sortis des Convents des Freres Mineurs, entreprirent la predication de l'Evangile dans le Nouveau-Monde, & planterent les premiers la Croix chez les Mexiquains: Tesmoins Martinus Valentinus, Torivius Mitolinia, Jean de S. François, André de l'Orme, François Colmenarius, François Soto, Martin de Jesus, & plusieurs autres, qui celebres en miracles, plus illustres par leurs vertus, ont soûmis à Jesus-Christ des peuples innombrables du nouveau Monde. Tesmoins enfin ces troupes de Martyrs, qui encore dans ces derniers temps, aux Indes, soit Orientales, soit Occidentales, combatans pour Jesus-Christ, ont signé de leur sang la verité de son Evangile.

Pourquoy Dieu a-t'il institué l'Ordre des Freres Mineurs.

D'où il est constant, que l'Ordre des Freres Mineurs est institué de Dieu, dans le dessein principalement, que par sa doctrine, & les actions de sa sainte vie, il soûtienne quelques parties ébranslées de l'Eglise, qu'il en repare les ruines, & qu'il luy produise un grand nombre d'enfans, par la predication de la parole de Dieu : ce que Jacques de Vitry dit entre les autres fort eloquemment par ces paroles: *C'est icy*, dit-il, *le saint Ordre des Freres Mineurs, & l'admirable Religion des hommes apostoliques, que nous croyons avoir esté produits de Dieu contre le fils de perdition l'Antechrist, & ses prophanes disciples, qui entourans le lit de Salomon, comme genereux soldats de Iesus-Christ, & passans l'espée à la main de porte en porte, sont placez les gardes de Dieu sur les murailles de Hierusalem, s'occupans jour & nuit aux louanges divines, & à de saintes exhortations, eslevans avec force leurs voix, comme des trompettes mysterieuses, qui se vangent des nations infideles, & qui corrigent les Peuples pecheurs, rougissans de sang leurs épées, massacrans, & mangeans, tournans dans la ville, & souffrans la faim comme chiens; qui comme le sel de la terre, assaisonnant les viandes de douceur & de salut, desseichent les chairs, éloignans la pourriture des vers, & la puanteur des vices, en éclairent plusieurs des splendeurs de la verité; comme la lumiere du monde, & les animent les embrazant de la chaleur de la charité.* C'est ce que dit, avec plusieurs autres choses, Jacques de Vitry. XXI.

Æneas Silv. Ep. 412.

Æneas Sylvius, qui fut pape appellé Pie II. dit la mesme chose, de l'Ordre des Mineurs, par ces paroles: *Que fait autre chose cette Religion, que ce que nous sçavons, que commande l'Evangile? elle arrache du champ de Dieu les chardons, seme de bonnes graines, couppe avec la serpe de la verité, la zizanie, extermine l'avarice, esloigne la luxure, fulmine ses attraits, étoufe les voluptez, écarte les ambitions, & les haynes, dissipe la paresse, & ouvrant sa bouche tous les jours dans l'Eglise, persuade la penitence, & enseigne la voix de Dieu dans la verité.* J'ajoûte à ces paroles ce que dit Charles de Naple homme, s'il y en a dans le monde, aussi celebre qu'il se peut, en dignité, en jurisprudence, & en vertu, par ces remarquables paroles, parlant de S. François: *Que l'Eglise se réjouïsse des merites de ce Saint Homme: que s'en console la Religion Chrestienne, qui, par le secours d'un si Saint Pere, & par la vertu de ses Enfans, a évité l'indignation de Dieu, & a reparé les premieres beautez de sa Foy.* XXII.

C. 54. n. 7. de Reb. Relig.

Mais les témoignages des Souverains Pontifes, sur ce sujet, sont fort consi- XXIII.

considerables, celuy principalement de Sixte IV. qui dans la Bulle qui commence, *Præclara Sanctorum merita*, publiée l'an 1472. parle ainsi des Freres Mineurs : *Les grands merites des Saints, & leurs éminentes vertus, dont la sainte Eglise est ornée, comme des Astres du Firmament, & s'appuyant sur la terre-ferme, est éclairée des splendeurs des Saints, comme soûtenuë du secours d'un Ordre nouveau, en reçoit de l'éclat, & de l'accroissement, c'est là principalement que tous les Fideles doivent, d'une devotion singuliere, dans les desordres du siecle, attacher leur respect, leur souvenir, & leurs affections, lors que dans la chaleur du vice, celle de la Foy Catholique estoit diminuée, le Patriarche des pauvres, François, cét ornement des Mœurs qu'on peut dire si agreable à Dieu, destiné de luy pour le salut des hommes, racheptez du precieux Sang de Iesus-Christ, pour reduire les Fideles aux actions de vertu, qu'ils avoient abbandonnées, & pour instruire tout le Christianisme, des veritez, & des maximes principales de l Evangile, par un mouvement du S. Esprit entre les plus rares œuvres de sa sainte vie institua dans les champs de Dieu, planta, & affermit solidement sur la pierre, c'est à dire, Iesus-Christ, la Religion nouvelle, & sacrée des Freres Mineurs à l'honneur de Dieu, comme à la gloire de l'Eglise militante, & à l'utilité de tous les Chrestiens : à dessein que la sainteté de ses illustres professeurs, ornez de mœurs, de science, & de vertus abondante, en nombre, produisist les fruits d une sainte vie, je dis plusieurs Religieux, qui portassent la Croix de Iesus-Christ par tout le monde, & qui employassent tous leurs soins, à prescher à tous les peuples son nom adorable, qui surpasse tous les autres noms, à gagner à son service par leurs exhortations, leurs bons exemples, les hommes trompez par les artifices des demons, & à les dégager de la servitude de ces horribles ennemis, comme les enfans d'un si digne Pere, sectateurs fideles de ses vestiges, multipliez par une grace divine dans la maison de Dieu, & tous pleins de faveurs celestes, se respandans chez les Nations les plus esloignées, ne cessent de prescher, à toutes sortes de Peuples, l'Evangile de Iesus-Christ, de leur enseigner les veritez de la Foy, de deffendre l'Eglise, de l'accroistre & de la fortifier dans le monde :* C'est ainsi presque, que parle Honore IV. dans la Bulle *Religionis favor*, & Nicolas III. dans l'Extravag. *Exiit qui seminat, &c.* D'où je concluds, ce que les autheurs de la vie de S. François, disent luy avoir esté revelé de Dieu, que le S. Ordre des Freres Mineurs, qui est estably de Jesus-Christ & de son sectateur François à la reparation de son Eglise, s'est acquis, de la providence, ce merveilleux avantage, d'estre ferme, & inalterable sur la Terre.

L'Ordre des Mineurs doit estre stable & asseuré dans l'Eglise. *Chronic. Ord. p. 1. liv. 1. & ch. 110. liv. 2. ch. 37.*

OCCASIONS INTERIEURES, de plusieurs Reformes arrivées dans l'Ordre.

XXIV. DE là nous apprenons la cause principale des frequentes Reformes, arrivées dans l'Ordre des Freres Mineurs, lorsque sa discipline reguliere a esté dans le danger, & qu'on n'a point veuës si communes dans les autres Ordres, c'est assurément, un soin particulier de Dieu, pour la protection de l'Eglise, & pour l'entretien de l'integrite de la Religion des Mineurs; d'où il est arrivé, que lorsque ce S. Ordre a commencé de déchoir de la sainte vie, & des commandemens comme des conseils de son Patriarche, il n'a pas manqué de produire de nouveaux hommes en sainteté, qui pleins des faveurs du Ciel, & abondans en l'exercice des vertus Chrestiennes, ont reparé les chutes de sa discipline Reguliere, & luy ont rendu cette premiere beauté de la perfection Evangelique, qu'elle avoit dans son institut; à dessein sans doute de le deffendre de la mort, & de l'éclairer des splendeurs plus brillantes de leur sainteté.

Pourquoy des Reformes si frequentes dans l'Ordre des Freres Mineurs.

XXV. En effet comme tant de biens, & si considerables arrivent à l'Eglise, par l'institution de ce saint Ordre, qui brille des clartez de l'Evangile, & de l'integrité de ses mœurs; il est fort à craindre, qu'il ne se glisse peu à

peu quelque corruption de vie, & quelque langueur de Pieté, dans un si saint Institut, qui ternissent tant soit peu le lustre de sa perfection, & les beautez de ses brillantes vertus, qui rendent si recommendable sa maniere de vie, d'où sans doute il arriveroit une derniere ruine, de ce que les saints Peres ont ordonné par leurs bons exemples, & par leurs Regles de discipline Ecclesiastique, de bonne Loix, d'affection du Ciel & de sainteté; parce qu'aussi-tost, que la discipline de la vie reguliere est alterée, & l'eclat de la Religion, & la beauté de l'Eglise sont proches de leur naufrage: d'où vient qu'on peut appliquer à un Institut deformé, les tristes paroles, dont le Prophete Jeremie deploroit la chute de Jerusalem, en disant, *Comment l'or a-t'il esté obscurci, & sa couleur changée? comment les pierres du sanctuaire ont-elles esté dispersées dans la capitale des places publiques? comment les fils de Syon si considerables & ornez du premier or, ont-ils changé de nature? comment sont-ils devenus des vases de terre, des ouvrages de Potiers?*

Thren. 4.

En effet lorsque l'innocence, & la pureté des mœurs sont alterées dans un institut, il est certain que l'or de la Religion y est obscurcy, que le goût des choses divines, la devotion, l'austerité, l'abstinence, les exemples de la vie Religieuse, & la sainteté y sont bannies; il est constant que la belle couleur des vertus y est de sorte changée, qu'elles degenerent en vices, que le mépris du monde, le silence, les rudes vestemens, & la Solitude y deplaisent: il est trop vray que les Pierres du Sanctuaire, c'est à dire les Religieux sont dispersez dans la principale des Places publiques, qu'ils se lassent de leur solitude, & qu'inquietez dans leurs Cellules, ils cherchent la conversation des hommes du monde: Lors enfin que les Religieux sont lâches, delicats, sensuels, inquiets, desireux des nouvelles, querelleurs, superbes, ambitieux, ennemis de l'Oraison, amateurs de la terre, il est visible que les enfans de Syon, recommandables par leur état, doivent estre appellez des vases de terre, par les desordres de leur vie. XXVI.

Dieu a soin de l'Ordre des Freres Mineurs.

C'est pourquoy, crainte qu'un si grand & si commun bien de l'Eglise, qu'elle reçoit de la candeur, & de l'integrité de l'état Religieux ne soit en peril par sa chute, Dieu a soin, qu'aussi-tost, que la relâche de la discipline reguliere s'y introduit, par quelques-uns, elle soit soûtenuë par le remede advantageux d'une Reforme, parce qu'il arrive souvent, que des remedes trop differez deviennent inutiles à la maladie, & qu'un corps malade, dont on n'entreprend pas la cure assez-tost, soit conduit aprés sa mort à la sepulture; vous jugez facilement de là, quelle utilité la Reforme apporte dans un Ordre, quelle y est sa necessité, toutes les fois que la discipline reguliere y est menacée; puisque c'est de là, qu'un Ordre reçoit le lustre de ses premieres vertus, & que l'Eglise de Jesus-Christ devient plus éclatante aprés la Reforme, comme si elle luy donnoit les nouvelles lumieres de la sainteté. XXVII.

Quelles sont les causes principales des Reformes.

Au reste que personne ne s'étonne, que la Religion, que Dieu a luy-mesme instituée, soit sujette à tant de changemens, puisque si nous en recherchons, par une sainte curiosité, les causes soit interieures, soit exterieures, la principale est celle, qui procede de la nature des choses; l'Eminent état de la condition Religieuse, tant plus qu'elle s'éleve à l'excellence de la perfection Evangelique, & se propose d'imiter plus parfaitement la vie des Apostres, tant plus elle est exposée à de plus grands perils de sa chute, qui ne s'évitent que trés-difficilement, soit à cause de l'inconstance naturelle des hommes, qui composent les Ordres Religieux, inconstance si prodigieuse, qu'au sentiment de Job, un homme n'est jamais dans un mesme état, soit à cause de la foiblesse de nostre vertu, qui s'éleve & s'évanoüit peu aprés, si l'on ne la soûtient, à force de soins, & d'actions vertueuses. XXVIII.

Mais puisqu'on voit dans la nature, que les plus belles fleurs, qui fleurissent avec plus d'éclat, se fanent plus promptement, comme les roses, les lys, & les violettes, & qu'au contraire d'autres choses vivent, & subsistent plus long-temps? pourquoy ne remarqueroit-on pas aussi dans les assem- XXIX.

Assemblées des hommes, que ce que l'on y voit de plus éclattant, y soit plus sujet au change. L'Empire d'Alexandre qui s'estoit eslevé au plus haut point de la puissance, fut ruiné en une heure de temps; & nous croirons que les Assemblées Religieuses des hommes, qui tant plus qu'elles montent plus haut, & qu'elles surpassent en merites les autres conditions de ces mesmes hommes, tant plus ont-elles besoin, pour leur appuy, de vertus solides, soient de sorte toûjours fermes, & inalterables, qu'elles ne puissent estre agitées des tempestes, & des orages du changement? En effet comme ceux qui bastissent une maison à la cime d'une montagne, tant plus eslevent-ils leur édifice, tant plus le soûtiennent-ils de bons fondemens, de colomnes, & de pierres d'appuy, qui le deffendent plus solidement des agitations des vents, qui le fassent subsister plus longtemps, de crainte que si tout ce soûtien y manquoit, il ne tombast renversé dessous ses ruines: ceux de mesme, qui veulent que l'état Religieux soit sans changement, doivent luy menager les fermes, & les puissans secours des vertus: que s'ils se ruinent eux-mesmes, par les vices, & la negligence des hommes, qu'on ne s'étonne pas, si toute la structure de la Profession Religieuse tombe accablée dessous leur ruine, si l'on n'en repare promptement la chûte par quelque Reforme.

XXX. L'Ordre des Freres Mineurs est assurément quelque chose de bien eslevé, & particulierement la tres-haute pauvreté, qui y tient rang de premiere, elle est située à la cime la plus éminente, elle est à la pointe, & le chemin qui y conduit est fort glissant, & tout entouré d'épines; de là vient que comme tous n'ont, ny le courage de l'embrasser, ny la force de la pratiquer aprés leur engagement, ceux qui poussez par la vertu, vont jusqu'à sa plus haute demeure, enfin lassez de son observance, ou surmontez d'un travail ingrat, se sont precipitez de sa hauteur, assez malheureusement. C'est pourquoy ceux qui s'étonnent, que l'Ordre des Freres Mineurs ait changé si souvent de mœurs, & de formes d'habit, ou ils ignorent la condition des hommes, ou s'oubliant eux-mesmes, ils sont surpris, que ceux qui composent cét Ordre, soient de veritables hommes.

L'Ordre des Freres Mineurs tire son excellence de la pauvreté.

D'où procedent les chûtes des Freres Mineurs.

Mais au moins s'ils raisonnoient de la Religion, comme de nostre corps, ils connoistroient, les changemens de l'Ordre des Freres Mineurs fort assurément, & qu'ainsi ses Reformes n'ont point d'autres causes, que son excellence, & que sa noblesse, parce que si vous demandez, pourquoy le corps de l'homme est sujet à plus de maladies, que les corps des autres animaux? les Medecins vous répondront que le corps de l'homme est le plus noble des corps, & qu'il forme une plus parfaite harmonie de ses humeurs, qui pouvant estre déconcertée plus facilement, & par plus de contraires, luy cause plus de maladies.

L'excellence des Freres Mineurs.

XXXI. Hé bien qui ne sçait l'excellence de la Religion Seraphique, qui s'est acquis ces advantages à son Origine, qu'elle pratiqua la perfection toute entiere de l'Evangile en naissant; puis qu'elle nous l'apprend par ces paroles, *la Regle & vie des Freres Mineurs est celle-cy d'observer le S. Evangile de Iesus-Christ.* Mais encore y a-t'il quelque chose de plus parfait que l'Evangile de Jesus-Christ, de plus éminent que sa tres-haute pauvreté? s'imagineroit-on rien de plus relevé, que ce genre de vie, qui se fait une Regle de la vie de Jesus-Christ & de ses Apostres, & qui en ordonne l'imitation à ses Professeurs: comme donc nous faisons partie d'un corps tres-sublime, dans lequel on admire une harmonie si juste des préceptes, & des conseils du Fils de Dieu, dans la diversité si sainte de ses exercices, & une difference si prodigieuse de ses membres? qui s'étonneroit, que ce corps soit sujet à tant de maladies, qui ne pouvant estre soulagées, par des remedes ordinaires, demandent une purgation generalle dans tout le corps, ou une separation entiere des parties plus saines, d'avec les malades, en sorte que celles-là fassent un corps nouveau, tout separé de celles-cy, qui sont si proches de leur ruine? Qu'on admire plûtost l'éminence de la Religion Seraphique, & la providence particuliere de Dieu, qui la

soûtient

soûtient de son propre bras, & qui la soulage de ses chutes, par de nouvelles Reformes.

Autre cause des Reformes de cét Ordre des Freres Mineurs. Une autre cause de ces changemens, égalle à celle-cy, c'est la vicissitude des choses, & l'inconstante condition des humaines, qui estant toûjours volages, ne peuvent pas estre fermes. Nous sommes en effet de telle nature, que nous changeons à toute heure, & à tout moment, & nostre inconstance est une suite necessaire de la legereté de toutes les choses: les Elemens suivent ces deux mouvemens opposez du haut & du bas, & Aristote, dit Stobée, appelle l'homme l'exemple de la foiblesse, la dépoüille du temps, le jeu de la fortune, & le portrait de l'inconstance? qui voudroit donc exempter en sorte les Religions que forment les hommes, de la condition volage des hommes & des autres choses, qu'elles ne fussent plus sûjetes au changement: les grands Empyres ont autrefois éprouvé les grandes revolutions, & ceux qui paroissoient s'estre mieux affermis dans le monde cedans au temps, se sont accablez sous leur propre poids? & l'on pretendroit que l'état Religieux, quelque saint qu'il soit, & mesme étably de Dieu, comme composé des hommes volages, n'éprouve pas souvent leurs vicissitudes? XXXII.

Stob. Serm. 96.

Les choses divines sont fixes dans l'inconstance des choses du monde. Dieu donne bien cette force aux choses divines, qui demeurent avec les hommes, qu'elles se conservent fermes, & entieres, dans les differentes agitations du monde? Mais qu'on ne croye pas qu'elles y subsistent sans changement, l'inconstance est trop bien le deffaut, & la foiblesse de la nature des hommes; en sorte que ce que nos Devanciers avoient étably de plus parfait, & de plus saint s'altere peu à peu, s'il n'est reparé bien diligemment; cette Loy d'honorer un Dieu, & de vivre saintement, ne futelle pas imprimée dans l'esprit des hommes, à l'origine du monde? mais helas ces paroles de l'Ecriture Sainte. *Toute la Terre est corrompue devant Dieu, & pleine de desordres*, montrent bien qu'elle en a esté effacée, par les tempestes du vice, & les orages du déreglement. Cette loy de nature est suivie de celle de Moyse, comme d'une nouvelle reparation de ses manquemens, avec une telle majesté de prodiges, avec un effroy si terrible de ses spectateurs, à qui Dieu recommandoit l'observance, par cét effroyable bruit, pour les y engager en les effrayant, qu'on n'eût jamais crû, qu'elle se fût effacée du cœur des Hebreux, & pourtant l'Histoire Sainte nous la represente si souvent alterée, que pour la reparer il a fallu de frequentes comme de terribles menaces des Prophetes, & mesme de longs, & de rigoureux suplices, qui remissent ses Observateurs dans le devoir, & qui les obligeassent à son observance. XXXIII.

Genes. 6.

Toutes les choses humaines sont sujetes au changement. Mais pourquoy des exemples anciens, puisque l'Evangile mesme nous en presente de nouveaux, & d'ordinaires? ses loix sont si parfaites, & si excellentes que parroissans tracées plûtost du sang, que du doigt d'un homme-Dieu, elles s'étoient acquis une autorité absoluë, & un souverain pouvoir, sur ces premiers hommes, qui furent les plus proches de Jesus-Christ, & pourtant nous les voyons dans le Siecle d'aujourd'huy si fort languissantes, par les mœurs corrompus, & la vie criminelle des hommes vicieux, qu'on peut craindre avec raison, que leurs langueurs ne soient de prochaines dispositions à leur ruine? Pourquoy donc nous étonnons-nous, que l'état Religieux si florissant autrefois, soit déchu de cette éminente sorte de vie, qui faisoit son commencement? sa chute est une suite comme necessaire de la foiblesse, & de l'inconstance des hommes: En effet, dit Seneque, nous avons trop de penchant au mal, à cause que la nature mesme nous y conduit, & souvent nous nous y portons sans conduite & sans compagnie; disons plus, l'esprit n'est pas si porté, que precipité aux vices, & l'on ne voit pas en tout temps des Dominiques & des François; d'où vient que la fermeté dans le bien, n'est pas une perfection des hommes, c'est celle des Bien-heureux, qui possedans une Religion éternellement égalle, joüissent d'une vie tranquile, & libre de toutes sortes de maux. Que ceux donc qui voudroient un Ordre toûjours stable, & dégagé de mouvement, XXXIV.

Senec. Ep. 97.

ne le

ne le cherchent pas parmy les hommes, mais chez les Bien-heureux, qui n'éprouvent rien que de ferme, que de paisible dans le Ciel empyrée ? qu'on n'admire plus par consequent, que l'Ordre des Freres Mineurs ait paru si fort agité des flots de tant de Reformes ? qu'on s'étonne plûtost comment la Religion se conserve entiere entre les chutes de ses Professeurs, & les naufrages de son observance, & qu'on loüe la Providence adorable de Dieu, qui produit les fleurs printannieres des nouvelles Reformes, au milieu des Aquilons de l'inconstance des choses, & des vents de leurs legeretez, & qui fait fleurir l'Ordre languissant par ses propres playes, & comme bruslé des ardeurs d'une coustume toute corrompuë. La Reforme de l'Ordre des Freres Mineurs vient de Dieu.

OCCASIONS EXTERIEURES,
Des chutes & des Reformes de l'Ordre des Freres Mineurs.

XXXV. Si nous voulons reflechir aux causes des changemens de l'Ordre, qu'on peut appeller exterieures, nous en trouverons plusieurs, soit du costé du gouvernement, soit du costé de la Police exterieure de son institut : Mais sans nous arrester à toutes, n'en considerons qu'une, que je croy la capitale des autres, c'est asseurément l'envie du Demon, & cette haine secrete, dont il poursuit si furieusement tous les Ordres Religieux, & principalement celuy des Freres Mineurs; d'où vient qu'à son commencement, il a fait tous ses efforts, & n'a épargné quoy que ce soit, pour éteindre un si saint institut, pour abolir le nom de François, & pour en priver absolument le monde; témoin cette infernale assemblée dans le Monastere des Cruciferes, contre la Religion des Mineurs, comme le disent leurs Annales, ou entre les detestables conseils de tout l'enfer, il fût agité, de quelle sorte ils destruiroient cét Ordre encore dans son berceau, & par quelles ruses ils le ruineroient: Je ne m'en estonne pas, parce que, comme nous en advertit Pierre Ravan, *le diable s'oppose toûjours aux meilleurs commencemens, il choque les premieres vertus, & il s'efforce d'éteindre les choses plus saintes dans leur principe, parce qu'il sçait bien qu'estant establies il ne les renversera pas si facilement.* Haine du Demon contre les Freres Mineurs. *Wading. ann. Mino. ann. 129. n. 19.* *Pet. Rav. in illud Mathei, ductus est Jesus.*

XXXVI. Mais quoy que cét envieux ennemy n'ait pû, comme il le pretendoit destruire la Religion dans son commencement; parce que Dieu ne l'a pas voulu, il n'a pas perdu courage, il recommence son horrible guerre, dans la suite des temps, il leve des armées, il consulte ses legions, il amasse ses forces, & il arme un nombre innombrable de combattans, contre un si saint institut; les esprits enragez écument de furie, ils n'ont rien plus à cœur, que la ruine de l'Ordre, ils font efforts de tout, & ils employent toute leur rage, à la perte de ses Professeurs, qui s'opposent si genereusement à leur fureur, & qui leur disputent avec tant de sainteté, la domination des autres hommes; c'est par ces haynes, que cét horrible Dragon dont S. Jean a écrit d'estranges choses, persecutoit cette femme illustre, ce nouveau miracle du monde, & avec elle ses sacrez enfans, avec tant de furie, que pour produire au dehors sa rage plus secrette, il armoit nonseulement ses griffes, & son venin contre cette Dame, mais encore il vomissoit de sa gueulle, des fleuves tous entiers, pour les faire mourir en l'y submergeant. *Apocal. 12.* Horrible guerre du Demon, contre l'Ordre des Freres Mineurs.

XXXVII. Quelles griffes, je vous prie, cét execrable serpent ne prepare-t'il pas, contre l'Ordre de S. François, & ses Professeurs, dont il déchire leur Evangelique maniere de vie, & dont il étouffe les enfans avec leur Mere? Combien a-t'il répandu de poisons, dont il esteint l'observance reguliere, qu'il avoit toute corrompuë ? combien excite-t'il de flots de chair & de sang, qui opprimassent dans l'Ordre, l'esprit Seraphique de la perfection de l'Evangile ? Mais enfin combien de tempestes, d'orages, & d'Ecueils d'une sagesse charnelle, a-t'il eslevez contre cét estat, pour abysmer sa

haute Pauvreté, & pour perdre sans secours avec luy tous ses Professeurs, qu'il surprenoit sous des apparences de vertu, & qu'il esloignoit du sein de leur Mere par ses tromperies.

Admirable providence de Dieu sur l'Ordre des Freres Mineurs.

Et pourtant, il est arrivé, par l'admirable conduitte de Dieu, que les artifices, & les efforts d'un si cruel ennemy, estans rendus inutiles, les mesmes choses qu'il avoit employées à la mort, & à la ruine de l'Ordre, ont servi à sa plus grande gloire, & à son plus utile avancement; en sorte qu'il a eu de plus zelez Observateurs de la perfection Evangelique, apres les bourasques, & les agitations de quelques relasches: enfin devenant plus beau, comme le Phœnix apres sa mort, il s'est acquis apres sa Reforme, plus d'éclat & plus de fermeté qu'auparavant; d'où vient qu'on doit rendre à Dieu de plus grandes actions de graces, lors qu'il inspire la Reforme à quelques fervens, puisque par leur ferveur, il dissipe les tenebres de leur Ordre,& il le rend plus illustre apres ses obscuritez? pourquoy donc s'étonneroit-on dans la vicissitude des choses, & dans le commencement des Reformes nouvelles, comme si l'on soupçonnoit quelque chose de vicieux dans un Ordre, où l'on doit plûtost admirer, & la Sagesse, & la Providence de Dieu, qui prennent des soins extraordinaires, d'y maintenir des Observateurs. XXXVIII

DU TEMPS ET DE LA MANIERE dont fust instituée la Reforme des Capucins.

Cômencement de l'Ordre des Freres Mineurs fort peu considerable.

AYANT expliqué generalement les causes des changemens, qui ont agité quelquesfois l'Ordre des Freres Mineurs, il n'est pas necessaire, que nous recherchions les causes particulieres de cette Reforme, qu'on appelle des Capucins, puisque nous en traitterons, lors que nous exprimerons l'origine de son commencement. Il nous reste donc à considerer icy, comme le veut cette Entrée de discours, quel est l'Autheur de cette Reforme, & quelle est la maniere de sa Naissance & de ses progrés, puisque le commencement d'un si grand dessein, & d'une Religion si eminente, qui s'élevoit à une hauteur si sublime d'Observance & de Sainteté, qu'elle sembloit égaler une celeste vie, est si foible, & appuyé d'un si petit fondement, que paroissant sans appuy, elle ne reconnoist aucun homme pour son Autheur, ou bien si elle en a quelqu'un pour Principe, il paroist si ruineux, & si inconstant, qu'on peut douter avec raison, s'il merite la qualité de son fondement? qui ne s'étonneroit icy de la grandeur des œuvres de Dieu, qui brille principalement dans l'origine de cette Reforme, en adorant un ouvrage Divin, & disant avec la sagesse de Salomon, *l'œuvre du Tres-Haut est un Vase admirable*, puisque, soit que vous consideriez la naissance de cette Reforme, soit que vous regardiez son appuy, soit que vous reflechissiez à la maniere de son progrés, vous n'y admirerez qu'un ouvrage de Dieu, plus admirable asseurément, aux esprits des hommes, qu'il paroist plus au dessus de leur bon sens, & de leur raisonnement. XXXIX.

Ecclef. 43.

La Reforme des Capucins dans des Temps d'erreurs & de vices.

Ce que vous avoüerez mieux, si vous considerez, que dans des Temps fort corrompus, ausquels les Lutheriens, les Zuingliens, les Æcolampadistes & les Buceriens, les Melancthoniens, les Westphalistes, les Anabaptistes, & d'auttes Pestes de cette nature, sorties de l'Enfer, infectoient déja presque toute l'Allemagne: Les Farelistes, les Calvinistes, & les Servetiens, la France; les Libertins, le Brabant, & la Hollande; les Georgiens la Frise, du venin de leurs Heresies: lors encore que les Mœurs corrompus, des hommes esclaves de toutes sortes de vices, avoient presque alteré toutes les parties du Monde, cette nouvelle Reforme, comme un lys, a paru privée non seulement du pouvoir, & du credit des hommes, mais encore si fort délivrée du secours de la prudence humaine, qu'on luy pouvoit appliquer ces parolles d'Ezechiel, *In die ortus tui non est, precisus umbilicus tuus,* XL.

Ezechiel. 16.

tans, & aqua non es lota in salutem, nec sale salita, nec involuta pannis, non pepercit super te oculus, ut faceret tibi unum de his misertus tui, sed projecta es super faciem terræ, in projectione animæ tuæ, in die qua nata es. La naissance en effet de cette Reforme a paru si obscure, & si basse aux yeux de tous les hommes, qu'on diroit que Dieu luy ait dénié les choses plus ordinaires, que sa providence, & sa bonté accordent si communément aux autres Religions, pour leur gloire, & pour leur éclat? non non, en naissant, elle n'a point possédé cette pompe de sainteté, dont son Instituteur eust dissipé l'opprobre de sa nouveauté, & l'ignominie de ses premieres relâches, & dont il eût lavé les ordures, qu'elle pouvoit avoir contractées à sa nouvelle naissance; non elle n'a point esté embellie de l'éclat des merveilles celestes, comme de son ornement, qui l'eût fait paroistre plus majestueusement un ouvrage de Dieu. Enfin en naissant, elle a esté depoüillée de tous les secours humains, & mesme affligée dans son berceau de tant de miseres, que ses propres Domestiques ne pardonnerent pas à la tendresse de son âge, & travaillerent à sa ruine, quoy plus son origine a paru si basse & si vile, qu'on n'y a remarqué, ny grandeur, ny pouvoir, ny noblesse.

Naissance de la Reforme des Capucins obscure.

XLI. Qui considereroit cette Reforme, comme cachée dans les obscuritez, d'une naissance basse? qui ne croiroit qu'estant toute malade en naissant, elle ne fût proche de sa mort? & pourtant son origine est un ouvrage de Dieu, parce que sa puissance, qui fait naistre ordinairement les plus grandes, & les plus nobles choses des plus petites, & des plus basses, a fait produire tant de branches à cette Reforme, qui comme un petit arbre avoit autrefois paru d'une terre seiche, & l'a si fort eslevée, que comme à un grand Arbre on luy peut appliquer les autres paroles d'Ezechiel, ***multiplicatam quasi germen agri dedi te, & multiplicata es, & grandis effecta***, en sorte que cette grande multitude de Professeurs, & cet affermissement merveilleux, qu'elle s'est acquis sur un principe si bas, ne peuvent estre attribuez, ny aux conseils, ny à l'adresse des hommes, admirez y seulement un œuvre de Dieu, & adorez-y la conduite du S. Esprit, dont la vertu fait croître les plus petites choses, & multiplier les plus basses.

La Reforme des Capucins est un ouvrage de Dieu.

Ezechiel. Ibid.

XLII. Si asseurément vous considerez, ce que Daniel a dit de cette petite Pierre, tirée d'une Montagne sans aucunes mains, qui aprés la chute de cette horrible Statuë, reduite presqu'en poudre, crût en une Montagne si haute, & si prodigieuse, que de sa grandeur elle remplit tout le Monde; vous advourez qu'il a parlé clairement de l'origine de cette Reforme, & de son progrés, dont le principe fût si peu de chose, qu'il ne montroit rien que de bas & de ravalé, en sorte qu'on pouvoit le comparer à cette petite pierre, dont il a parlé; d'où vient que nous la voyons aujourd'huy accruë jusqu'à la hauteur si merveilleuse de la Religion Seraphique, que non-seulement elle terrasse ces horribles Simulachres des vices, & des Erreurs, qui se rependans dans tous les endroits du Monde, s'élevoient contre la Foy, & la Charité de Dieu; mais encore qu'elle remplisse l'Eglise de Jesus-Christ, étenduë dans tout l'Univers, & par la multitude de ses vertueux Enfans, & par les grandes actions de sa sainte vie; & encore elle n'a pas esté tirée de la Montagne de son premier Ordre, ny par l'adresse, ny par le travail des hommes, mais arrachée, & travaillée par la force, & par la sagesse de Dieu; d'où l'on peut conclure facilement, qu'elle est un Ouvrage tout divin. Au reste si nous reflexissons aux fondemens, & aux manieres, dont cette Reforme des Capucins s'est si fort augmentée, soit en Professeurs, soit en sainteté de vie; qui n'admirera la magnificence de l'œuvre de Dieu, s'élever au dessus de tous les ouvrages des hommes; puis qu'on y remarque des choses si viles, & si foibles, qu'on n'y voit rien, qu'un témoignage de la vertu de Dieu, & que cette ancienne façon de conduite, qu'il employoit si souvent à la publication de sa gloire, & dont S. Paul a dit *videte vocationem vestram, fratres, quia non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles, sed quæ stulta sunt mundi*

La Reforme des Capucins comparée à la pierre de Daniel.

La sagesse de Dieu brille dans la Reforme des Capucins.

1. Corinth. 1. *elegit Deus, ut confundat Sapientes, & infirma mundi elegit Deus, ut confundat fortia, & ignobilia mundi, & contemptibilia elegit Deus, & ea quæ non sunt, ut ea quæ sunt destrueret, ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus.*

Quelles sont les œuvres qui font paroistre la sagesse de Dieu.

C'est presque un prodige, de dire combien Dieu se plaist d'agir avec cette particuliere conduite, qui luy paroist si propre, & qui est si éloignée de la maniere des hommes; en voulez vous un, ou deux exemples? lors que Dieu voulust délivrer autrefois les Hebreux de la servitude de l'Ægypte, il est visible quel homme il y employa, ny Eloquent, ny Capitaine, ny de qualité considerable, mais Begue, & d'une parolle fort incommode, Pasteur de Brebis, ne pensant rien moins qu'à la Guerre, & qu'au Gouvernement: Je parle de Moïse, à qui Dieu pourtant commande, d'attaquer Pharaon, de combattre l'Egypte, de faire des prodiges, & d'abysmer sous les Eaux les Chariots d'Egypte, quoy qu'il ne fust armé ny de pique, ny de lance, ny de bouclier, encor qu'il n'eust qu'une baguette en main, dont il fist tous ses miracles: & Dieu avoit choisi ce nouveau combat, ces nouveaux combattans, & cette nouvelle façon de combattre ses ennemis, à dessein qu'on le crust le seul Autheur de la liberté de son Peuple, & que lors qu'il employe les plus foibles, aux plus grandes actions, on luy en décerne le Triomphe, & non pas à eux, parce qu'il n'y a rien, qui rende la puissance, & la sagesse de Dieu si recommandables dans l'esprit des hommes, que lors que nous voyons, qu'il employe les choses du monde les plus basses & les plus ridicules, à l'execution de ses grands & de ses importans desseins. XLIII.

Le commencement de l'Eglise Chrestienne fort foible.

Mais cecy paroist mieux dans l'origine de l'Eglise Chrestienne, lors que Dieu voulust faire naistre la Religion Catholique, & avec elle son Eglise, & les étendre toutes deux dans toutes les Parties du Monde; tous les hommes sçavent combien son commencement fust foible, obscur, & petit, de quelle sorte il fust attaqué par le pouvoir, & l'impieté des hommes, si puissans, qu'on n'eust jamais crû, qu'il eust subsisté jusqu'icy. Mais encore quels furent les Fondateurs de la Foy, & les Predicateurs de l'Evangile, des hommes vils, obscurs, méprisables, & fort peu propres à cette entreprise, je veux dire, des Pescheurs, sans Rhetorique, sans eloquence, & sans prudence humaine, personne n'en a encore douté? Mais pourquoy des hommes si foibles dans des Emplois si fort importans? ce fust sans doute, pour apprendre aux hommes la conduite la plus ordinaire de Dieu, dans le gouvernement des choses, & pour élever dautant plus la grandeur de son Ouvrage, qu'il surpassoit les addresses de la sagesse mondaine, & la puissance des hommes, pour nous instruire aussi, que c'estoit un œuvre de Dieu, puis qu'un si grand dessein n'avoit rien de commun avec les conseils, avec les lumieres des meilleurs esprits: c'est la pensée de saint Ambroise, dont voicy les parolles, *Admirez*, dit-il, *le conseil cœleste, il a choisi pour ses desseins, non pas des sages, des riches, & des nobles, mais des Pescheurs, & des Publicains, crainte qu'on ne crût, qu'il eust converty le Monde par la prudence, qu'il l'eust rachepté par les richesses, & qu'il l'eust soûmis à sa Grace par la force du credit, & de la noblesse.* Saint Augustin dit le mesme: *La misericorde*, dit-il, *de nostre Createur est grande; il sçavoit bien, que s'il choisissoit un Senateur, il diroit, C'est ma qualité qu'on a choisie; si un riche, il diroit, Sont mes richesses; si un Monarque, il diroit, C'est ma Puissance; si un Orateur, il diroit, C'est mon Eloquence; si un Philosophe, il diroit, C'est ma Sagesse. Cependant, dit Dieu, laissons-là ces superbes, ils ont trop d'orgueil, & vous Pescheur, approchez-vous, vous estes pauvre, vous n'avez rien, vous ignorez tout, & suivez-moy, il faut un vase vuide à une pleine fontaine, le Pescheur a laissé ses rets, & il a receu la Grace, & il est devenu un Orateur Divin, de sorte qu'on lit aujourd'huy ces paroles, des Pescheurs, & les Orateurs sont soûmis à leurs discours.* XLIV.

Amb. liv. 5. sur S. Luc.

S. August. Des paro. de Dieu du serm. 59.

QVI

QVI FVST L'AVTHEVR DE LA REFORME des Capucins.

XLV. MAIS venons à ce qui nous touche de plus prés; si nous recherchons la source, & les Autheurs de cette Reforme des Capucins, dont il s'agist icy, d'abord nous rencontrerons Mathieu de Basci, de l'Ordre des Mineurs de l'Observance, homme assurément orné de toutes les vertus, comme le montrent ses actions & sa vie: mais principalement, de la predication de l'Evangile, qui quoy qu'inspiré du S. Esprit, & animé d'une vision celeste, obtinst du S. Siege, l'ancienne forme de l'habit de S. François, que l'injure des Temps avoit comme abolie, il ne l'a receut pourtant que pour luy, & non pas pour les autres, & mesme sans dessein de faire dans l'Ordre aucune Reforme, comme il est visible par son ordinaire discours, *Ie ne suis point appellé de Dieu, pour Reformer nostre Ordre, mais pour Reformer les Pécheurs*, comme l'effet l'a montré, puisque dans le commencement de la Reforme, estant éleu General, par un nombre fort petit d'environ vingt Capucins, à peine exerça-t'il deux ou trois mois cette charge, que s'en dégageant, & quittant la forme d'habit de Capucin, dont il s'estoit vestu, il retourna chez les Peres de l'Observance, dans cette fervente pensée, de reprendre son premier esprit de liberté, & d'employ, dont il se servoit à prescher la Penitence aux hommes Pécheurs, leur proposant les supplices des Enfers, comme des motifs plus asseurez de leurs Conversions.

Mathieu de Basci commence l'Ordre des Capucins.

LXVI. Mathieu de Basci, fust suivi de Loüis de Fossembrun, & de Raphaël son Frere, tous deux Profés dans l'Ordre des Freres Mineurs, dits de l'Observance, qui touchez de l'exemple de Mathieu, prenant cette forme d'habit, que portent les Capucins aujourd'huy, l'obtinrent pour eux, & pour les autres, de Clement VII. alors Vicaire en Terre de Jesus-Christ. On ne peut dire, avec quelle ferveur ils travaillerent à leur Reforme, & à celle des autres, mais ils manquerent de conseil & de prudence, dans l'execution de leurs bons desseins, d'où venoit asseurément, qu'incertains dans leurs esprits de leur conduite, & ignorans où ils iroient, ils courroient comme seuls dans l'Italie, jusqu'à ce que le Trés-Haut Moderateur des choses, acheva luy-mesme son Ouvrage de la maniere qu'il l'avoit ordonné, & affermist comme sur un Miracle, les principes branlans de nostre Reforme, c'est ce que dit entre les autres, l'Autheur de l'Histoire des Camaldules, qui a pour Titre la Romualdine, *Tandis que Paul, estant retourné chez-luy, joüissoit d'un parfait repos, dans l'Hermitage des Fossez & des Cavernes, deux Freres de l'Ordre de S. François de l'Observance, viennent le trouver l'année suivante 1526. & ils estoient Freres, de naissance de Fossembrun, dont l'un s'appelloit Loüis, & l'autre Raphaël, & tous deux, chose admirable, sans le sçavoir, estoient animez de l'esprit de Dieu, parce qu'estans sortis de leur Ordre, par une permission de Rome, ils courroient toute l'Italie, ne sçachant ny la route, ny le terme de leur voyage.*

Loüis de Fossembrun poursuit la Reforme des Capucins sans prudence humaine.

Romuald. lib. 3. cap. 14.

XLVII. Qui n'admirera ces commencemens d'une nouvelle Reforme? ceux assurément qui mesurent les choses au conseil, & à la prudence, prendroient-ils pour des Reformateurs d'un grand Ordre des hommes, qui n'ont aucun éclat de Doctrine, qui ne paroissent affermis d'aucun poids extraordinaire de vertu & de Sainteté, & qui sont privez des lumieres du conseil, & de la prudence, si fort necessaire aux plus grands desseins? ne diroient-ils pas plûtost, que bien loin que ces hommes poursuivent quelque chose de grand, ils n'ont rien que de foible, que d'inconstant dans l'esprit, & qu'ainsi leurs desseins sont fort ridicules? qu'ils adorent pourtant la sagesse de Dieu, qui n'employe pas à ce grand Ouvrage de la Reforme, des Prudens, des Sages d'un bon conseil, & d'une illustre Naissance, des gens aprés tout d'une eminente Sainteté, choisis entre tous

Loüis de Fossemb. peu propre à la Reforme.

les Religieux d'un si grand Ordre, mais tout ce qu'il y a de plus bas, de moins sçavant, & de plus foible, afin que tout le Monde avouë, que cét ouvrage est Divin, qui n'est traité par aucune sagesse des hommes, & seulement par la vertu de Dieu, c'est de là que l'Autheur de la Romualdine s'écrie, *O que vos œuvres sont incomprehensibles, mon Dieu, ô que vos voyes sont inscrutables; ils quittent leur premier Ordre, ils changent d'habit, ils courent par tout, ils ne peuvent resoudre, ce qui leur est propre, & ils ignorent ce que produira leur égarement, & quelques parolles aprés, ô Sagesse, continuë-t-il, ineffable de Dieu, que les choses se disposent doucement d'elles-mesmes.* Voilà mon amy Lecteur, de quelle sorte a commencé un si saint, & un si grand Ordre, voilà quels ont esté de pauvres, & simples Autheurs, enfin voilà quel est son principe tout miraculeux, c'est le sujet des admirations du pieux Autheur de cette Histoire.

Romuald. Ibid.

Que considerent donc ceux, qui estiment moins qu'il ne faut les interests des Capucins, & qui blasment leur origine, comme basse & sans éclat, quelle injure ils font aux œuvres de Dieu? puisque sa Majesté, ayant gardé dans l'Institution & l'accroissement de la Reforme des Capucins le mesme ordre dont elle s'estoit servie dans l'establissement de l'Eglise, ceux-là sans doute semblent mal affectionez à la sagesse de Dieu, qui ne jugent rien que d'indigne des principes de cette Reforme, on peut mesme les accuser d'une insolence plus extréme, de ravir à l'Eglise sa principale gloire, qu'elle s'est acquise par la vocation des Pécheurs, & des autres hommes, qui paroissoient de neant: Si donc ils peuvent estre estimez gens de bonne foy, qu'ils croyent, que nostre Reforme emprunte sa gloire plus illustre de son rapport avec l'Eglise, qui doit son plus grand honneur, à ses plus humbles commencemens. XLVIII.

L'origine des Capucins, a du rapport à celle de l'Eglise.

DES PROGRES MERVEILLEUX *de cette Reforme.*

IL nous reste à dire, que cette Reforme des Capucins, ne s'est pas renduë seulement illustre, mais si merveilleuse encore à l'esprit des hommes, par sa maniere de commencement, que s'élevant fort au dessus de toutes les choses naturelles, elle est arrivée jusqu'à l'ordre des divines: en effet, que trouveroit-on de plus admirable, & de plus éleué au dessus des Loix communes de la Nature, que de voir des Enfans sans Pere, & un Institut étendu dans tout le Monde, sans avoir de Fondateurs? l'on voit quelquefois, quoy que rarement des Enfans illustres d'une naissance fort obscure, je l'avouë, mais qu'une grande & une glorieuse multitude d'hommes, paroisse au monde, sans avoir presque d'origine, c'est un extraordinaire chez-nous, & une chose fort rare dans le Monde. XLIX.

Origine de la Reforme des Capucins admirable.

Nous sçavons que les Anachoretes de l'Egypte, & de la Palestine, de la Syrie, & presque de toute l'Asie, eurent autrefois saint Antoine pour leur Pere, que les Basiliens remplirent de Religieux la Grece, comme les Moines du mont Cassin l'Italie, mais que saint Basile & saint Benoist furent leurs Autheurs; qu'enfin les autres Ordres reguliers, ont fourni à l'Eglise de Dieu de grands personnages, & qu'ils ont eu leurs Fondateurs; mais ou cette Reforme des Capucins qui a tant d'étenduë, qu'estant erigée, elle remplit de Monasteres, l'Italie & la France, l'Espagne, & les Allemagnes, trouveroit-elle des Autheurs & des Peres? elle n'en a presque point, puisque, ce que nous avons dit jusqu'icy de la Reforme de Mathieu de Basci, & de Loüis de Fossembrun, d'où l'on dit que l'origine des Capucins a commencé, ne se rapporte point à elle, & cela est visible: en effet Mathieu, qui d'abord avoit obtenu du S. Siege, la forme d'habit que portent aujourd'huy les Capucins, à condition qu'il ne L.

Mathieu de Basci n'est point Fondateur des Capucins.

la

la donneroit à personne, & qu'il laisseroit toutes les pensées de Reformer, les autres, deux conditions visiblement necessaires à un Autheur de Reforme? qu'elle apparence qu'il se fust meslé de son Institut, & de son accroissement; mais la suite a fait paroistre cette verité, puis qu'aprés quelques années, Mathieu quittant l'habit de la Reforme, presque dans son commencement, retourna chez les Peres de l'Observance, comme nous avons dit, on ne luy doit donc point le nom d'Autheur, ni de Protecteur de cette Reforme.

LI. Pour ce qui regarde Loüis, encore que le titre de Pere & de Fondateur des Capucins ne luy convienne pas, à cause principalement qu'il ne prist pas le premier, une forme d'habit, qu'on ne voyoit plus; mais le second, à l'exemple de Frere Mathieu; à cause pourtant, qu'il obtint du S. Siege Apostolique, la permission de porter, & de donner à d'autres cette façon d'habit, & qu'il souffrit pour le soûtient de la Reforme d'extrémes traverses, dans ces Temps d'orages, où elle fust fort agitée, il auroit merité le nom de Pere, & de Protecteur de cét Institut, s'il n'eust obscurci l'éclat de cette qualité, si mesme il ne l'eust entierement éteint, lors qu'il quitta la Reforme, pour le soûtient de laquelle, il avoit souffert tant de travaux, & tant de liens, lors encore que chassé de l'Ordre, il se fist de telle sorte Hermite, qu'il perdit tout ce qu'il s'estoit acquis d'honneur & de reputation parmy les hommes: de là vient, que si nous voulons considerer les choses plus profondement, nous verrons que l'un & l'autre Mathieu & Loüis, ont plûtost obscurci, qu'éclairé, la Reforme des Capucins, & que si Dieu ne l'eust soûtenuë de ses mains divines, ils l'auroient plûtost conduite au sepulchre de sa mort, qu'au berceau de sa vie. Loüis de Fossembrun quite les Capucins.

LII. Voilà donc l'éclaircissement de ce Paradoxe, voilà l'explication de cét Enigme, un Ordre produit sans Pere, étendu sans Protecteur, & comme un autre Melchisedech, au sentiment de l'Apostre, admirable sans Pere, sans Mere, & sans Genealogie; certainement, puisque toutes les choses subsistent par ces mesmes principes, qui leur ont donné l'estre, & que personne ne peut se produire soy-mesme? Comment croirons-nous, qu'il soit possible, qu'une Religion, qui n'a ny Autheur, ny Fondateur ny Pere, non seulement subsiste, vive, & se fortifie dans un solide accroissement, mais encore devienne tous les jours plus illustre, & plus glorieuse; puis donc que nous avons veu ce prodige de nostre Temps, ne devons-nous pas l'admirer, comme un ouvrage de la Puissance, & de la Sagesse de Dieu? La Reforme des Capucins est produite de Dieu.

LIII. C'est la loüange particuliere des Capucins, c'est la gloire plus illustre, qu'ils ont de Dieu, & non pas des hommes, que n'ayant aucun d'eux pour Pere de leur naissance, ils reconnoissent Dieu, comme l'Autheur, & le Fondateur de leur Institut, dont le secours, & la Providence ont fait, qu'ils ayent subsisté, qu'ils se soient accrus, & qu'ils se soient fortifiez contre toute esperance, dans les commencemens plus difficilles, & plus penibles de leur origine; & qu'enfin ils sont arrivez à cét estat des choses, que selon l'Oracle du Prophete, tous ceux qui les voyent les connoissent, comme des Enfans de Dieu; qu'il a favorisez de ses Paternelles Benedictions; puisque personne n'oseroit attribuer à d'autres qu'à Dieu, le principe, & l'accroissement, d'un si admirable Institut. *Esaï. 61.*

LIV. En effet, lors que vous voyez un Navire de loin, voguer à pleines voiles, & le vent en poupe, au milieu des ondes, souvent irritées de la Mer, & arriver heureusement droit au Port? n'estes-vous pas de sentiment, qu'un Pilote experimenté conduit son Gouvernail, encore que vous ne le voiyez pas, & que sa personne & son experience vous soient inconnuës? & lors que vous admirez une Armée de Cavalerie & d'Infanterie, rangée adroitement en Bataille, par les soins de ses Mestres de Camp, ses Colonels, & ses Capitaines, pour attaquer ses Ennemis, ne dites-vous pas, qu'elle a son General, à qui elle obeit, & dont la conduite, & les conseils font toutes les démarches, quoy que vous ne les voiyez pas? Lors enfin qu'entrant dans une Eglise,

Eglise, ou dans un Louvre, vous entendez un Concert, & de voix & d'instruments d'une juste & d'une agreable Harmonie; diriez-vous que cette Musique est sans un Maistre, qui en regle tous les Tons, qui en gouverne toutes les mesures? la raison & la nature authorisent ces experiences.

Loüange des Capucins dés leur origine.

Si donc nous avons prouvé suffisamment jusqu'icy, que l'Ordre des Capucins n'a presque point de Fondateur, entre les hommes, n'a point de Pere sur la Terre; le croirons-nous, ou libre des Loix communes de la Nature, ou produit de luy-mesme? non asseurément, puisque les choses humaines, que la Nature nous rend si visibles, sont sujetes à ses loix & dépendantes de ses ordres? Mais qui se persuaderoit, que l'Ordre des Capucins, qui fait partie de la societé des hommes, soit dans un estat exempt des Loix de la Nature, Ou ce qui est plus contraire à la Nature, soit son propre principe? personne ne le croit, puisque ce seroit une chose trop opposée à la Nature, & à la raison? on croiroit plûtost, que cette Reforme est une piece de hazard & de la fortune, mais cela n'est pas, non seulement à cause que ce seroit un grand crime, de soûmettre les choses humaines à une Fortune aveugle, qui renverse absolument la Providence de Dieu, & qui n'a rien de plus solide, & de plus durable que son inconstance, mais encore à cause que ce seroit une chose bien ridicule, d'assujetir un Ordre si florissant, & si étendu à une inconstante, qui n'a que son nom: Qui seroit de cette pensée, feroit injure à la Providence de Dieu, & détruiroit tous ses ouvrages, qu'on doit dire les effets de sa sagesse, & de ses conseils. Que s'ils consideroient prudemment les principes des choses, ils connoîtroient, que plusieurs sont produites, dautant plus de sa Providence, & dépendent d'elle, qu'ils en ignorent l'origine, & entre les ouvrages de Dieu, ils en trouveroient beaucoup, qui meritent plus leur admiration que leur raisonnement, puisque la raison qu'on peut dire l'œil de la Nature, & qui s'obscurcit à la connoissance des œuvres de Dieu, comme l'œil d'un Hibou, s'offusque à la lumiere du Soleil, devroit plûtost attribuer à la sagesse Divine des ouvrages, dont elle ignore les causes, que non pas au hazard, ou à la Fortune. LV.

Le hazard & la fortune sont bannis des choses où reluit la Providence de Dieu.

Comment l'ordre des Capucins est produit sans Pere.

Qu'ils élevent donc leur esprit, & qu'ils considerent l'Ordre des Capucins, comme une grande Flotte, qui dans son origine, se servant de la Foy comme de sa poupe, & de la charité de Dieu, & du prochain comme de ses voiles; vogue vers le Ciel, & vers Dieu comme à son heureux port, au milieu des orages, des tentations & des écueils, au milieu des miseres, & des eaux irritées de la concupiscence des hommes? Quoy donc à cause qu'ils ne trouvent point d'Auteur, à ce grand Ordre parmy les hommes, diront-ils qu'il n'en a point, qui fasse son commencement & son étenduë, & qui le conduise si droit à son Dieu, depuis une si longue suite d'années; Ah! s'il est visible, que le principe, la suite, & l'étenduë de la Reforme des Capucins, ou de cette Flotte miraculeuse qui vogue si sainctement du costé du Ciel empyrée, sont des effets de Dieu leur Pilote, il est asseuré, qu'il est l'Autheur de leur Institut. LVI.

Cét Ordre est comparé à une Armée bien rangée.

Aimez-vous mieux dire, que l'Ordre des Capucins ressemble à une Armée Royale, si adroitement rangée, qu'on diroit, que les Provinces de cét Ordre, gouvernées par leurs Provinciaux, sont comme les Regimens conduits par les Mestres de Camp d'une Armée, de mesme que les familles sous leurs Gardiens, sont comme des Compagnies sous leurs Capitaines; Armée mysterieuse, qui combat si genereusement les Ennemis de nostre Salut, le monde & la chair, & les Demons, qu'elle surmonte le Diable avec les fléches des Oraisons, & des jeûnes, la chair avec de continuelles austeritez, le monde avec le mépris de ses beautez, les voluptez avec les mortifications, les appetits sensibles avec les penitences, la superbe avec l'humilité, l'avarice avec la pauvreté, la colere avec la mansuetude, l'envie avec la charité, les sens avec la privation de leurs plaisirs, les passions plus fougueuses de l'ame, avec l'obeïssance, & enfin toutes les troupes des Demons les plus irritées avec l'exercice de toutes les vertus. LVII.

Qui

LVIII. Qui croiroit, que tant de victoires d'une si Sainte année, soient des effets du hazard, & de la fortune ? qui s'imagineroit, que l'Ordre des Capucins, qui combat ses ennemis si heureusement, & avec tant de courage, est sans General & sans Capitaine ; à cause que Dieu ne luy en choisit pas entre tous les Hommes en l'établissant ? Hé que dira-t'on, si Dieu ne luy donne point ce semble de Fondateur, afin seulement, qu'on connoisse mieux, qu'il est son Capitaine & son General ? Auroit-on bien le front de croire, que c'est faire injure à la Sagesse de Dieu ? Mais plûtost qu'on admire la conduite particuliere de sa Providence dans cét Institut, & je mets en fait, qu'on luy consacrera des loüanges. C'est une chose merveilleuse, & fort extraordinaire, dira-t'on, un Ordre naître sans Pere, & s'accroître sans Fondateur ? Hé, qu'admirons-nous dans les grands Ouvrages de Dieu, que des choses rares, & fort peu communes ? Et pourtant, nous ne les jugeons pas indignes de la Sagesse de Dieu, quoy que nous les voyions rarement, il suffit qu'elles sont glorieuses à sa Providence infinie, qui s'estime fort honorée de se choisir un Ordre Religieux, qui n'ayant point de Pere entre les Hommes, tire sa naissance, & ses progrés de luy. Que dirons-nous plus ? Ce sont-là les grands Ouvrages si parfaits, si sublimes, & relevez si fort au dessus des sentimens ordinaires des Hommes, qu'ils ne peuvent estre compris que par une admiration éminente de leur jugement.

LIX. Mais enfin, si nous considerons la Reforme des Capucins, comme le concert d'une Musique, dont tous les tons nous sont exprimez par leurs vertus, lors que le Dessus de la contemplation s'éleve, & que descend la Basse de la propre connoissance ; lors que la Haute-Conte de la pauvreté Evangelique se fait entendre, & qu'elle adoucit la Taille de la Chasteté : lors qu'un demi-ton d'obeïssance, rompt les mezures de la volonté propre, & que le desir des sens décline vers une mortification perpetuelle de leurs apétits : lors que les uns font retentir une flûte douce, & les autres pincent le luth de la consideration des choses Celestes : lors que ceux-cy divertissent le son lugubre de la harpe, dont ils déplorent les pechez des autres, & ceux-là se réjoüissent avec la gayeté du fiffre, dont ils loüent dans toutes choses la majesté de Dieu. Qui diroit qu'une si douce, & si parfaite harmonie des principales vertus, qui se faisant entendre de tous costez par l'Ordre des Capucins, charme les oreilles de tous les Chrestiens, n'ait pas son Maistre de Musique, qui en dispose les tons, & en regle toutes les mezures ; de sorte qu'estant entenduë dans toutes les parties du Monde, elle fait l'admiration, comme l'exemple de tous les Fideles ? Comme donc jusqu'ici pas un des Hommes, n'a pû se dire l'Autheur d'un Ordre Religieux, si bien ordonné, qu'on avouë qu'il s'est choisi un Pere du Ciel, que Dieu principalement, & aprés luy saint François, dont les Capucins sont les Enfans plus legitimement, ont esté les Autheurs de leur Institut.

La Religion des Capucins est une harmonie. Saint François est assuré d'estre l'Autheur des Capucins.

LX. Nous n'avons pas dit tout ceci de saint François sans dessein, & inutilement. En effet, puis que l'Institution des Capucins, n'establit pas ni une nouvelle Religion, ni un nouveau genre d'Ordre, mais seulement une nouvelle Reforme d'Observance Reguliere, dans l'Ordre ancien des Freres Mineurs de saint François, a-t'on besoin d'un Instituteur entre les Hommes, qui serve de Pere à cét Institut ? N'est-ce pas assez, que saint François ait qualité d'Autheur, & de ses anciens & de ses nouveaux Religieux ? Qu'importe que les uns soient appellez Conventuels, les autres Observantins, & les derniers Capucins ? Tous ne reconnoissent-ils pas indifferemment saint François pour leur Patriarche, & ne suivent-ils pas les Loix d'une mesme Regle ?

Cela estant, plusieurs cherchent inutilement aux Capucins un autre Pere que saint François, qui est le commun de tous les Freres Mineurs, puis que celuy qui fust autrefois l'Autheur de tout l'Ordre, est le mesme qui preside aujourd'huy du Ciel à la Religion toute entiere, qui a soin

de ses interests, qui en conserve l'Observance Reguliere: & s'il la voit tant soit peu ébranslée, il anime de nouveaux Observateurs, & il produit des Reformes, & qui enfin se fait paroistre de telle sorte le Pere d'une Religion, dont il fust l'Autheur à son commencement, qu'il n'a pas permis jusqu'ici, que Personne en ait pris la qualité. L'on le voit sensiblement, & chez les anciens Peres de l'Observance, & chez les nouveaux de nostre Reforme, chez qui l'on n'a jamais parlé, ni de Fondateur ni de Pere.

Ce qui n'a pas manqué d'un celeste témoignage, principalement entre les Capucins, chez qui l'a déclaré une vision de saint François leur Patriarche; puis qu'estant arresté par un conseil de Dieu, que l'Ordre des Mineurs, seroit reparé par une nouvelle Reforme, l'affaire n'en fust pas commise ni à F. Mathieu, ni à F. Loüis, ni à pas un des Hommes; mais saint François luy-mesme en prit la charge, pour nous apprendre qu'il estoit le seul Pere & Reformateur de son Ordre: d'où vient qu'il apparut souvent à F. Mathieu, sous la figure de l'habit des Capucins (comme nous le dirons plus amplement) dont il l'animoit à la forme de son veritable habit, & à la façon de sa sainte Vie; & cela fort utilement, puisque F. Mathieu, se vêtant de la forme d'habit qu'il avoit vû sur saint François, son exemple en porta d'autres à la figure du mesme habit: & voilà la pure & la veritable origine de la Reforme des Capucins; Dieu premierement, qui est la source de tous les biens l'a instituée, & aprés, saint François comme Pere & Reformateur des Freres Mineurs, l'a establie: c'est ce que nous avons jugé devoir expliquer au commencement de cét Ouvrage. Parlons maintenant des Annales, sous la conduite, & le secours d'un Dieu infini.

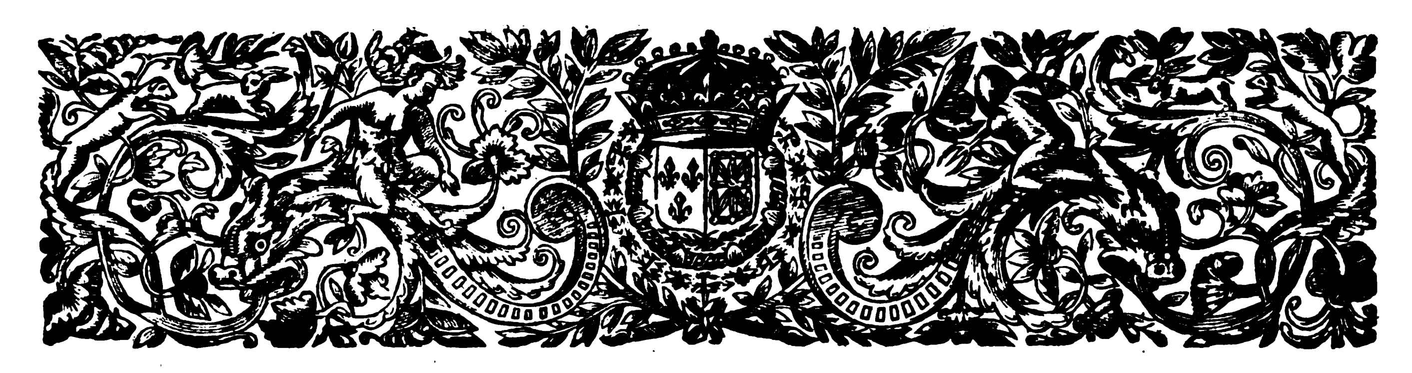
Confirmation par une vision.

Fin de l'Introduction à l'Abbregé des Annales des Freres Mineurs Capucins.



ABREGE'

ABREGE
DES
ANNALES
DES
FRERES MINEURS CAPUCINS



L'ABREGE' DES ANNALES DES FRERES MINEURS CAPUCINS.

L'an de J. Christ.	de Clement VII.	de Charles V. Emp.	de la Reforme.
1524.	1	6	0

De plusieurs travaux qu'a soufferts l'Eglise, & comment Nôtre-Seigneur a soulagé ses besoins.



C'Est une conduite eternelle de l'esprit de Dieu, dont comme Createur du Monde, il en gouverne sagement & agréablement les Estres, que l'ordre des choses fût disposé de sorte, au commencement, qu'il ne permettoit pas que les maux, qui mêlez quelques-fois des biens, relevent hautement la beauté de l'Univers, affligeassent le Monde, si par une bonté, & une puissance admirable, il ne tiroit des maux plusieurs biens, qui reparent leurs ruines, & qui publient sa divine sagesse à toute la Terre : Saint Augustin, écrivant à Laurent, l'a dit fort sagement, *que Dieu, dont le pouvoir est infini, ce qu'avoüent même les Infideles, & qui gouverne souverainement toutes choses, étant d'une bonté infinie, ne souffriroit pas quelque mélange de mal avec ses Ouvrages, s'il n'étoit puissant, & bon de maniere, que les maux soient souvent de veritables bien-faits*, & personne n'en doit être étonné, puis qu'il est de la sagesse de Dieu, de ne rien laisser entre les choses de confus, & de dereglé, qui troublât l'ordre & la beauté de tout l'Univers. En effet, à vôtre avis, comment le mal, qui de sa nature (s'il en peut avoir une, lui qui n'est qu'une privation du bien) abhorre l'ordre autant qu'il se peut, pouvoit-il être ordonné, que par raport au bien son contraire? Il est visible effectivement, qu'on doit croire seulement le mal ordonné, lors qu'on compare les biens aux

I. Pourquoy Dieu permet des maux dans le Monde.

S. Aug. Enchir. chap. 11.

 maux,

maux, dont par quelque sorte de contrarieté, ils empruntent tous leurs agrémens; ou bien les maux sont établis à la punition des coupables, & alors paroît plus éminemment l'équité de la colere, & de la justice de Dieu; ou bien les maux produisent les biens, & alors la bonté & la sagesse de Dieu; ont leur grand éclat, d'où saint Augustin, n'a pas aprehendé de dire: *Que Dieu a jugé plus à propos, des maux, d'en faire des biens, que de ne permetre point de maux, parce qu'empescher tous les maux, & ne permetre aucun mal au Monde, c'est un ouvrage de sa seule puissance; mais du mal en faire du bien, & quoi que l'un soit contraire à l'autre, le faire servir & à son excellence, & à son étenduë; ce n'est pas tant une preuve de la puissance de Dieu, que de sa sagesse & de ses bontez.*

En même endroit ch. 27.

La permission des maux fait la gloire de Dieu.

II. Entre les autres maux du Monde, qui firent plus de ravages parmi les Hommes, le plus dangereux, & plus horrible fût le crime d'Adam, qui précipita dans le goûfre d'une damnation eternelle, toute la nature Humaine, qu'il avoit corrompuë; nous ne l'experimentons que trop. Il est toutesfois difficile, de dire les grands biens, que la sagesse, & la bonté de Dieu, ont tirez de ce mal abominable: il est la cause de l'union substantielle de Dieu avec l'Homme, qu'on peut dire le plus rare ouvrage de Dieu: il est la source de la passion de JESUS-CHRIST, & de la Foy de son Evangile, & il est l'origine de l'Eglise Chrêtienne. Les Hommes enfin, ont receu tant de biens de lui, que l'Eglise toute charmée qu'elle en est, chante à Pâque cét agreable motet, *O que cette faute est heureuse, qui a merité d'avoir un Redempteur si miraculeux?* parce que, quoi qu'aucune faute ne puisse être ni bonne ni heureuse, à cause que le mal en est inséparable, il est certain pourtant, que le peché de nôtre Origine a son bon-heur avec lui, puisque, nous faisant paroître avec tant d'éclat la sagesse, & la bonté de Dieu, il nous procure tant de biens, la Grace, la Foy, & la Pieté Chrêtienne.

Quels biens a produit le peché d'Adam.

III. De plus, qui ne mettroit au rang des plus grands maux de l'Eglise, les cruelles persecutions de Neron, de Diocletian, de Maxime, de Trajan, & des autres Empereurs de Rome, dont l'Eglise de JESUS-CHRIST, principalement à son Origine, a été si fort affligée, en la personne des Fideles, en sorte qu'elle y parût comme abismée dans le sang de ses Enfans? & pourtant l'adorable sagesse de Dieu, a tant façonné de Couronnes, de ces suplices des Martyrs, tant de preuves de la Foy, & tant de biens & d'ornemens de son Eglise, à mesure que les Chrêtiens offroient leurs Têtes à leurs Boureaux; le Christianisme enfin en a receu tant de gloire & tant d'étenduë, que S. Leon a dit, à la loüange de la sagesse de Dieu, *L'Eglise ne diminuë pas, elle s'accroist par les persecutions, & le champ de* JESUS-CHRIST *est enrichi d'une moisson plus ample, tandis que les grains particuliers qui tombent sous la main de leurs Persecuteurs, en reçoivent leurs accroissemens.*

La persecution des Tyrans a fait croître l'Eglise,

Saint Leon le grand au Serm. de S. Pierre & S. Paul, ch. 6.

IV. Les maux, qu'ont autrefois excitez contre l'Eglise, les Heresies des Manichéens, des Donatistes, des Novatiens, des Pelagiens, des Arriens, des Nestoriens, & des autres Heretiques de cette farine, ne sont pas moindres, qui tendans à la ruine de la Foy Catholique, menacerent toute l'Eglise de son dernier accablement. Mais à vôtre avis, combien par la permission principalement de la sagesse de Dieu, ces mal-heureuses Heresies ont-elles fait naître de Peres, & de Docteurs de l'Eglise, comme des Heros & des Predicateurs de la Foy? Un Cyprien, un Ambroise, un Augustin, un Jerôme, un Hilaire, un Optat, un Epiphane, les deux Cyrilles, & une infinité d'autres, ont combatu d'un cœur intrépide, & d'une Foy toute de feu, ces détestables Heresies par leurs discours, & par leurs écrits, en sorte que l'Eglise de Dieu, fort embellie de leurs Etudes & de leurs Travaux, s'est deffenduë genereusement contre les Erreurs, qui s'opposoient à sa Naissance, & à ses Progrés.

Les Heresies conservent plusieurs Docteurs à l'Eglise.

Mais

V. Mais pourquoy nous arrêtons-nous à des Exemples anciens? Aprés le douziéme Siecle, les temps déplorables de l'Eglise, virent assis dans la Chaire de saint Pierre, Innocent & Honoré troisiémes de ces noms, & placé sur le Trône de l'Empire Frideric II. ennemi juré de l'Eglise Romaine? De quelles orages de crimes & d'impietez fut-elle agitée dans ces Temps de miseres? Si nous en voulons croire Philipe de Bergame, & les autres Historiens de ce temps-là, les desordres des Ecclesiastiques, & des méchans furent si extrémes, qu'à peine distinguoit-on sur le visage de l'Eglise de Dieu, les traits si agreables de ses anciennes beautez: ce fut l'effet principalement de la temerité de quelques Empereurs, qui se dépoüillans de tout l'amour, & de tout le respect qu'ils devoient à l'Eglise de Rome, & à ses Pontifes, la persecuterent si cruellement, qu'ils pilloient les Temples, emprisonnoient les Cardinaux, poursuivoient les Ecclesiastiques, excitoient des Schismes dans les Eglises, & déchiroient de Factions toute l'Italie, d'où nâquit, dans tout le Christianisme, une si grande corruption de mœurs, que les Hommes ne refusoient quoi que c'étoit aux emportemens de leurs âpetis: Pour dernier achevement de misere, ces mal-heurs furent accompagnez de ces infames Heresies des Vauldois, & des Albigeois, dont le Christianisme qui gemissoit déja miserablement, sous le poids des plus énormes crimes, éprouva les tempêtes, & fût reduit aux dernieres extrémitez, presque de son naufrage, dessous leur furie.

Les maux qui affligerent l'Eglise apres le douziéme Siécle.
Philipp. de Berg. lib. 13. sup. an. 12.17.

VI. Qui de grace auroit predit autre chose, qu'une derniere Catastrophe, qu'un deluge inévitable de la colere de Dieu, de cette fange horrible de mal-heurs? & pourtant la sagesse, & la bonté de Dieu, qui tirent les plus grands biens, des plus grands des maux, firent naître des flots agitez de tant de miseres, ces deux grandes lumieres de l'Eglise, Dominique & François, Fondateurs de deux Ordres fort illustres, qui dissipans les tenebres des vices par leurs actions toutes Celestes, & abattans par tout les monstres des Heresies, par leurs divines Doctrines, ont relevé l'Eglise, qui panchoit à sa ruine, & ont reconcilié les Hommes avec Dieu, fort irrité de leurs vices & de leurs Erreurs; c'est ainsi qu'en parle Carolus Cigonius, *Dans ce temps mal-heureux, qui fust infame par les actions abominables des Hommes, & par les inimitiez horribles des Peuples, & par les infernalles Heresies, la bonté de Dieu fit naître certains Personnages celebres, par la profondeur de leur Doctrine, & par la Sainteté de leur vie, Dominique Espagnol, & François d'Assize Italien, qu'on nommoit Iean avant sa Conversion, qui se firent en ce Temps considerer des Hommes celestes, par leurs austeritez, leur mépris du Monde, & la Predication de la parolle de Dieu.*

S. Dominique & S. François établis de Dieu au secours du Monde.
Charl. Cigon. des choses d'Italie.

VII. S. François donc animé de JESUS-CHRIST, dans ces Temps detestables du Monde, presque tout corrompu, aiant fait une Regle Evangelique, par l'inspiration même du S. Esprit, excite l'Ordre des Freres Mineurs, à reparer les ruines des Hommes, & même de tout le Monde, accablé presque soûs la pezante charge de toutes sortes de vices, & les oppose aux Monstres des crimes, qui corrompoient tout, comme de genereuses Armées, dont il se servît par leurs Prédications, & par les exemples de leur sainte vie, à la conversion des Hommes pécheurs, & au rétablissement de l'ancienne discipline de l'Eglise de JESUS-CHRIST.

S. François institue l'Ordre des Freres Mineurs.

VIII. Mais par une vicissitude assez ordinaire, principalement aux meilleures choses, l'Observance Reguliere de l'Ordre étant fort alterée, la zizanie des vices renâquit dans le champ de l'Eglise, par l'assoupissement de ses meilleurs Ouvriers, & Dieu toûjours grand, toûjours bon, excite de nouveaux Observateurs de la Regle, qui devenans plus zelez, & plus attentifs à ses Regularitez, emploient tous leurs soins, à cultiver la Religion Chrêtienne, à arracher les épines des vices, à nettoier de ronces le Champ

Quel étoit le dessein de la premiere Reforme soûs les Peres de l'Observance.

Champ de l'Eglise, & à porter à la vertu tous les Hommes. On peut mettre en ce rang, les Peres de l'Observance, qui sous la conduite de S. Bernardin, des Bien-heureux Jean Capistran, Jacques de la Marche, & de plusieurs autres d'une sainte vie, animez de l'Esprit de Dieu, à la Reforme de l'Ordre, qui s'alteroit fort, en reparerent la chûte avec luy, aussi bien que le dernier accablement, presque de tout le Christianisme. Qui pourroit ignorer, en effet, les Travaux que Saint Bernardin, que les Bien-heureux Jean Capistran, & Jacques de la Marche, avec beaucoup d'autres Saints, leurs Successeurs ont emploiez à bannir les vices du Monde, à dégager l'Eglise des Erreurs, à l'embellir de vertus, & à la conserver à JESUS-CHRIST toute pure, par leurs discours, leurs écrits, & leurs bons exemples?

IX. Etat déplorable du Monde apres le dix-septiéme Siécle.

Mais qu'on considere l'état de l'Eglise, si fort alterée de la fange des vices, & tellement defigurée par d'énormes crimes, apres le quinziéme Siécle, qu'au dernier Concile de Latran, qui fût achevé sous Jules II. & Leon X. environ cette année, Gilles de Viterbe General des Augustins, dit publiquement ces paroles, *Nous avons vû* JESUS-CHRIST *dormant dans un Navire, nous avons vû des desirs immoderez, une soif insatiable de l'or & de l'argent, nous avons vû la rage des vents, la fureur des Heretiques, irritez contre les voiles les plus purs de la verité, nous avons vû l'insolence effrenée des méchans, s'opposer aux droits, au pouvoir, & à la Majesté de l'Eglise, nous avons vû, disje, les violences, les rapines, les adulteres, les incestes; & enfin la peste de toutes sortes de vices a tellement mêlé les choses plus sacrées avec les plus prophanes, s'est tellement élevée contre le Navire de l'Eglise, qu'elle l'a ouverte aux Flots des plus énormes pechez, qui ont presque causé son Naufrage*, Joignons à Gilles de Viterbe un Archevêque Sipontin, qui ne reprend pas moins fortement les mœurs corrompus de ce Siécle, en presence des Peres du même Concile, voici ses genereuses paroles: *Que si, comme quelques-uns le croyent, les Poëtes ont feint autrefois, qu'apres le Siécle de Saturne, les Hommes n'ayans plus de Iustice, elle avoit abandonné la Terre, & s'étoit retirée dans le Ciel, irrités de leurs crimes, pour faire sa demeure avec Iupiter & les autres Dieux; bon Dieu, quelles Fables auroient-ils inventées, quelles niaiseries, s'ils eussent vû les crimes de nôtre Temps, les forfaits, les abominations, le culte de la Religion Chrêtienne tout abandonné, la passion enragée de commandement, la licence effroyable des voleries, l'impieté inoüye, la cruauté, l'ambition de ceux qui devroient estre des Exemplaires de pieté, de Zele, & d'integrité?* Qui ne jugeroit ces paroles toutes horribles, toutes déplorables?

Concil. de Later. sous Iul. II. devant la Sess. 1.

Sess. 5.

X. Guerre de plusieurs Païsans en Allemagne.

En ce Temps-là, de furieuses Guerres ravageoient presque tout le Monde, & principalement les François & les Allemands, tandis qu'ils se déchirent eux-mêmes de leurs mutuelles armes, ruinent miserablement toute l'Italie: Mais lors que des Princes Chrêtiens se font de si furieuses Guerres, en ce même Temps en Allemagne, un certain Thomas Montzer assemble une multitude presque innombrable de Païsans, jusqu'au nombre de cent cinquante mil Hommes, qui se rebellent contre le Clergé, les Princes, & les Magistrats, qui ruinent les Temples avec les Maisons Sacrées, qui détruisent les Monasteres, massacrent les Religieux, profanent les Sacremens, & ne craignent plus de commettre effrontément toutes sortes de crimes.

XI.

De plus, dans un état si lugubre de toute l'Allemagne, & de toute l'Italie, Solyman Empereur des Turcs, se servant d'une occasion si propre à ses desseins, qui s'étoit rendu Maître cette année de Belle-Grade, Boulevard de la Hongrie, aprés deux ans opiniâtrez d'un furieux Siége, conduit son Armée victorieuse devant Rhodes, qu'il prit, dit Genebrard, apres sept mois d'attaques; & ainsi cette Isle, qui avoit esté si long-temps l'ancienne demeure des Chevaliers de Jerusalem, tandis qu'elle demande inutilement

Genebrard. Chron. hoc an.

inutilement du secours aux Princes Chrêtiens, qui se font une mutuelle guerre, fut enfin soûmise à la puissance des Turcs. Aprés tout, les affaires des Chrêtiens étoient telles en ce temps-là, que tout étoit rempli de massacres, & de vols, & l'insolence des méchans s'étoit si fort accruë, que tout regorgeoit de sang, de meurtres, de crimes, de vols, de pillages, & d'embrazemens chez les François, les Allemans & les Italiens. Rhodes assiégée par Solym.

XII. Mais cette execrable tempête du Monde, ne se contenta pas de tant de mal-heurs, elle les accompagna des plus horribles miseres, des plus abominables Heresies; ce Siecle en effet, fut si fertile en nouvelles Erreurs, & fit naître au Monde tant de monstres d'Heretiques, comme des Aspics sorties de leurs œufs, qu'on pouvoit croire que l'Enfer avoit vomi tout cequ'il enfermoit d'Heresies, parceque vous n'eussiez pas trouvé la moindre partie du Monde, qui n'eust produit le Pere de ses Nouveautez, & qui n'eust été corrompuë de cette peste d'erreurs.

XIII. L'Allemagne la premiere, donna naissance dans la Saxe à Martin Luther, ouvrage abominable d'un Incube, comme le croient plusieurs, l'an 1517, ou 1520. comme le disent d'autres: cét Heretique proscrivit, & attaqua la Religion Chrêtienne, premierement à Witemberg, & alors tant de Sectes d'Heresies sortirent de lui, comme des Soldats d'un Cheval de Troye, qu'ils remplirent toute l'Allemagne, & tous les Roiaumes voisins de leurs détestables productions. Aprés lui elle fit naître à sa ruine propre, & à celle des autres, comme une horrible Vipere, André Carolstade, d'abord Achatés de Luther, & aprés son ennemi juré, & Zuingle Auteur de la Secte des Zuingliens, & Philipe Melancthon, d'où sortirent les Evergistes, & les Lutheriens Sensuels; & Flaccus d'Illirie, qui produisit les Lutheriens Rigides, & Jean Oecolampade, & Osiandre, & les Anabaptistes, & les Libertins, & les Westphalistes, & les Pacimontains, & plusieurs autres Vipereaux, qui déchirans les entrailles de leur Mere, attaquerent, & abolirent en plusieurs lieux, la Foi ancienne de la Germanie. Cochl. des act. de Luth. Heresies élevées de l'Enfer en Allemagne.

XIV. La France, aussi quelque tems aprés vît naître, des Tenebres, son Serpent Jean Calvin de Noyon, qui pour ses grans crimes, aiant été marqué d'une Fleur-de-lis, chassé de sa Patrie, & banni, occupa à peine l'Eglise de Genéve, proche de la Savoye, dont il avoit éloigné Farelle, qu'il commença de répandre le venin des Heresies, qu'il avoit puisées de Luther & de Zuingle, & qu'il avoit fait siennes, dont il infecta, non seulement la France, mais l'Allemagne, l'Angleterre, l'Escosse, l'Hybernie, & beaucoup d'autres Regions du Monde, qui éprouverent leurs Poisons. La Secte enfin empoisonnée des Richeristes, & des Puritains sortit de lui, comme de son Pere, à la ruine, les uns de la France, & les autres de l'Angleterre. Calvin infecte de ses Erreurs la France, & autres parties du Monde.

XV. En ce tems-là, l'Espagne aussi souffrit son monstre Michel Servete, d'où nâquit la peste des Servetiens, & elle ne fût pas plûtôt embrazée des flâmes de Calvin, qu'elle allaicta de sa corruption plusieurs autres lieux. L'Italie même, en ce tems là, ne fût pas libre de ces abominables Heretiques, puis qu'elle produisit Pierre Vermille, & Valentin Gentile, d'où sont venus les Valentinistes, & François Sanchare, Fauteur des Sancheriens, à la perte de l'Eglise de Jesus-Christ; quoi que l'Espagne, & l'Italie ne fussent pas en ce Tems-là infectées de ces Heresies. Enfin, si vous allez d'esprit en Pologne, vous rencontrerez Jean de Lasco, Pere des Heretiques de son nom: si en Flandre, un Jacques & un Georges; & si en Savoye, un Pierre Vivete, qui tous eurent leurs Erreurs, & qui sous prétexte d'une nouvelle Reforme, défigurerent la Foi ancienne de l'Eglise. Plusieurs monstres d'Heretiques de ce Tems-là.

XVI. Il est pourtant vrai, que tous ces Fauteurs de Nouveautez, & d'Heresies,

n'épancherent pas leurs venins, ni ensemble, ni en cette même année, mais quelques-uns d'eux précederent, & les autres les suivirent: de sorte, que tous les Historiographes sont de sentiment, que les uns, & les autres ne sont pas fort éloignez, & qu'ils ont vomi leurs Erreurs dans le Monde, assez proche de cette année; & ainsi nous pouvons dire, qu'ils sont les causes fatales de ces horribles miseres. Tout ceque j'ai donc dit jusqu'ici des innombrables mal-heurs, qui ont affligé tout le Christianisme en ce Tems-là, n'a point d'autre but, que d'aprendre à mes Lecteurs, que dans l'état déplorable d'un Tems si calamiteux, l'Eglise de Jesus-Christ a souffert une infinité de miseres.

XVII. Mais qui ne croiroit, que ces Têms agitez de tant de mal-heurs, inclinoient à leur derniere ruine, ou ne panchoient au moins à de plus extrémes calamitez? & pourtant élevez-vous jusqu'à l'adorable Sagesse de Dieu, & admirez-en les secrets, qui permettant dans son Eglise des maux si fâcheux, que le Navire de saint Pierre paroissoit presque submergé sous leurs flots, formoit le dessein d'en tirer un plus promt, & un plus utile secours; parce que dit saint Chrysostome, *C'est la coûtume de Dieu, de permettre de plus extrémes miseres, au moment qu'il leur prépare un plus favorable soulagement.* C'est pourquoi la Sagesse de Dieu, voulant plus favorablement, & avec plus de promptitude remedier aux grands maux, qui affligeoient son Eglise, prit dessein d'y établir une nouvelle Reforme des Capucins, par lesquels il banniroit du Christianisme, les monstres de tous les vices, & repareroit l'ancienne beauté de son Eglise, par une usure avantageuse de toutes sortes de vertus.

Saint Chrysost. Homil. 51. sur le 14. Chap. de S. Math.

Quels étoient les desseins de Dieu, établissant la Reforme des Capucins dans son Eglise.

XVIII. *Dessein de Dieu établissant la Reforme des Capucins.*

IL n'est pas aisé de dire, quels sentimens de pieté, cette nouvelle Reforme excita dans les esprits de tous les Chrêtiens, & quelles affections de vertu, dans leurs volontez; à peine en effet fût-elle établie, qu'elle parût si fort éclatante, par une admirable façon de vie, & par une clarté si lumineuse des vertus celestes, qu'elle commença de poursuivre, de combattre, & de massacrer les monstres des vices, de détourner les Hommes de leur avarice, de leurs voluptez, de tous leurs crimes, & de persuader à tous une conversion & une suite des vertus, avec tant de force, que beaucoup la considerant, conçurent les flâmes d'un divin amour, & dés ce moment firent la guerre aux vices, plusieurs par les exemples d'une plus sainte vie, quiterent les délices, pour s'apliquer à l'exercice des Vertus, & encore plus s'encouragerent de sorte au mépris du Monde, que quantité quitans leurs richesses, & leurs parens, se retirerent promptement, sous la Banniere de la Croix, dans les Monasteres, & les plus affreuses Solitudes.

XIX. Enfin, ce Siecle admira les Enfans de cette nouvelle Reforme, combattre si genereusement contre les monstres des Heresies, & abattre les Têtes des nouvelles Erreurs, avec l'épée des veritez Celestes, répandre par tout les lumieres de la veritable Foi, deffendre l'interest de la vraie Religion, par leurs discours & par leurs écrits, donner aprés tout, jusqu'à la derniere goutte de leur sang, pour l'Eglise de Jesus-Christ, avec tant de courage, que Jacques Gaultier, homme asseurément, qui a bien merité de toute l'Eglise, a dit d'eux dans sa Table Cronologique. *L'Ordre des Reverends Peres Capucins, sous la conduite de saint François, a commencé cette année 1525. au grand bien de toute l'Eglise,* comme le disent Florimond

Jacq. Gault. Tab. Chronic. dep. l'an 1500.

Florimond de Raymond liv. 7. de la Naissance des Heresies, Chap. 5. & le R. P. Paul Moriggia Milanois dans son Livre de l'Origine de toutes les Religions Chap. 43. comme le raportent de lui, le même Florimond, & le R. M. Zarlinus Clugiensis dans son Traité de la Naissance des Capucins, où asseurément il commença quelques années auparavant, comme un mur insurmontable de la maison de Dieu, contre les Anabaptistes, les Carolstadiens, les Æcolampadiens, les Libertins, les Zuingliens, les Georgiens, & les autres de ce même Tems, qu'elle vît naître chez elle, comme les Précurseurs de l'Ante-Christ, & les Perturbateurs de l'Eglise.

jusqu'en l'an 1600.

L'Ordre des Capucins est un rempart à la loüage de Dieu contre les Heretiques.

XX.

Et ces choses sont si claires, à tous ceux qui n'ignorent pas les grandes actions de cét Ordre, que nous n'avons pû les obmettre sous silence, sans préjudice, & sans le mépris de la gloire de Dieu: mais nous avons crû les devoir écrire, à cause principalement, qu'au sentiment de Raphaël Archange chez Tobie, *Il est fort honorable de reveler, & de confesser les œuvres de Dieu.* Mais, quoique nulle Religion ne doive être privée de la gloire qu'elle tient de Dieu, & qu'un Historien soit soûmis à cette Loi, d'écrire exactement les choses vraies, par des preuves incontestables du Tems, & de l'Experience, comme s'il les empruntoit des Tresors de la verité; crainte pourtant que quelqu'un n'attribuë au propre amour de lui-même, ou à quelque desordre d'un esprit emporté, ce qu'il dit à la loüange de la Religion: J'ai resolu de taire plusieurs choses, qui quoi que veritables, paroissent plûtôt à plusieurs une exageration, qu'une sincere verité, & même j'ai crû, puis que souvent l'on considere les plus augustes veritez, comme des figures éloquentes, ou comme de pures niaiseries, qu'il étoit plus à propos de les laisser aux yeux de Dieu, qu'au discernement des Hommes.

Tobie 12.

XXI.

La Providence de Dieu est admirable envers son Eglise.

Reprenons donc nôtre sujet, & disons, que non seulement, nous avons à considerer un œuvre de la puissance, & de la bonté de Dieu, dont il repare les maux plus extrêmes des Hommes, par une usure fort ample de toutes sortes de Biens: mais nous devons y admirer encore son adorable Providence, envers son Eglise, à qui dans les Tems principalement, qu'elle est agitée des Tempêtes plus furieuses des vices, & des Heresies, il offre des secours plus avantageux, dont elle puisse tenir ferme contre leurs Tempêtes, qui la menaçoient de sa derniere ruine: Personne n'ignore, que Dieu rend son Eglise si tranquile, & comme dans un port à l'abri des orages, à dessein qu'elle ne soit pas battuë des flots plus furieux des Erreurs, & de l'Impieté. Mais encore qui feroit jour à cette éclatante Providence de Dieu, à l'endroit de l'Eglise, s'il ne permettoit quelquesfois, qu'elle eût ses attaques? De là saint Chrysostome a dit, *Que le Navire est agité souvent, & jamais submergé; il pouvoit voguer en repos, je l'avouë, mais son Pilote ne le permet pas, afin que vous connoissiez la patience des Passagers, & que vous admiriez la prudence du Pilote.*

Saint Chrysost. Homil. 4. sur Isaïe.

XXII.

Ce qui paroît dans les commencemens de l'Ordre, lors que pour deffendre l'Eglise des tempêtes des vices, & des Heresies, pour la maintenir, & la conserver inviolable contre leurs rigueurs, & pour appaiser un Dieu justement irrité contre les Hommes coupables, la Providence Divine autrefois anima saint François encore en vie, d'établir son Ordre. Qui douteroit qu'aujourd'hui, que l'Eglise est combatuë de nouvelles, & de plus furieuses Tempêtes des Pecheurs, & des Heretiques, la Providence de Dieu ait engagé le même François glorieux dans le Ciel, à soûtenir l'Eglise, sur le panchant de sa ruïne, par une nouvelle Reforme de son Ordre, comme il la repara dans le commencement de son Institut, en sorte qu'il lui ordonne cette année, comme autrefois: *Va François, repare ma Maison, qui est proche de sa chute?* C'est cequ'il a fait par les Enfans de sa nouvelle Reforme.

XXIII. La Reforme des Capucins est établie pour éteindre la colere de Dieu. *Chronic des Freres Min. part. 1. sur le 2. Ch. 27.*

Mais, je me persuade encore, que saint François a excité par l'inspiration & la puissance de Dieu, cette nouvelle Reforme, pour éteindre les flâmes irritées de la Divine colere, comme JESUS-CHRIST le dit un jour, à François qui vivoit encore, & qui prioit pour le Christianisme; *François veux-tu, que je détourne les rigueurs de mon courroux, de la Tête des Fideles? fais en sorte que ton Ordre soit ferme dans l'Observance de la Regle qui fit son Institut, afin que j'y trouve des Hommes, qui puissent demeurer en ma presence, dont je souffre la face sans colere; & à ta consideration, comme à celle de tes Enfans, ma justice pardonnera les pechez des Fideles:* L'on voit de là clairement, que ç'a été le dessein de Dieu, dans l'Institution de cette nouvelle Reforme, puis qu'aprés le relâche de l'Ordre, il ne la soûtenu, que dans la pensée de pardonner au Monde pecheur à cause de lui, & d'en détourner heureusement son juste courroux, que les Hommes avoient merité par les desordres de leur criminelle vie.

XXIV. Convenance merveilleuse de la Reforme des Capucins avec le premier Institut des Freres Mineurs.

D'où l'on peut remarquer un merveilleux raport, entre la premiere Institution de cét Ordre, & cette derniere Reforme, que je trouve tout singulier & bien prodigieux, Que toutes les choses, qui précederent par l'inspiration de Dieu l'établissement des Freres Mineurs, se découvrent absolument dedans sa Reforme, de sorte qu'elle est moins une Reformation, qu'une reprise de cét Institut.

XXV.

Personne ne peut ignorer en effet, ce que disent les Monumens plus certains de l'Ordre, qu'afin que les Hommes sceussent les desseins de l'établissement de son Institut, JESUS-CHRIST Fils de Dieu, auparavant qu'il fut établi, fut un jour irrité de colere, à cause des pechez horribles des Hommes, en sorte qu'il étoit prêt de les percer, & de les faire mourir avec trois dards; que même ce Tems-là rempli de tant de desordres, qu'il ne devoit plus esperer de son Dieu que sa derniere ruine, n'en attendit de misericorde, que par les prieres & le credit de la Vierge sainte; qu'enfin MARIE, comme protectrice des Hommes, pour appaiser, avec plus de succés, la justice de son Fils contre leurs vices, aprés qu'elle lui eût montré le sein dont il avoit succé le laict, ne lui presenta que Dominique & François, dont les secours les dégageroient de leurs crimes, & dont les bons exemples les engageroient aux actions d'une meilleure vie. Il est constant que quelques Histoariens des choses sacrées, ont dit que ce fût une revelation de JESUS-CHRIST à saint Dominique; Humbert Dominicain est entre les autres de ce sentiment, Voici ses propres paroles. *Saint Dominique étant à Rome, où il agissoit fortement, auprés du Pape, pour la confirmation de son Ordre, & priant une nuit à son ordinaire, eut cette vision, Que* JESUS-CHRIST *étoit en l'air, & qu'il lançoit trois dards contre la Terre, que* MARIE *se prosternant à ses pieds, le prioit qu'il devint misericordieux, envers ceux qu'il avoit rachetez si amoureusement, & que sa bonté moderât sa justice; que le Fils disoit à sa Mere: Ne voiez-vous pas qu'elle injure me font les coupables? ma justice ne peut laisser impunis tant de crimes. Alors elle lui répondit: Vous sçavez, parceque vous n'ignorez rien, que voici le veritable secret de les convertir à vous. J'ai un Serviteur fidele, que vous enverrez dans le Monde, prêcher aux Hommes vos volontez, & se convertissans à vous, ils vous chercheront comme le Redempteur de leurs Ames, & le remede de tous leurs pechez; Je l'accompagnerai d'un de mes Serviteurs, qui fera les mêmes choses que lui. Le Fils alors dit à sa Mere: je reçois vôtre offre, j'apaise ma colere, mais montrez-moi ceux que vous destinez à ces grands emplois. Et* MARIE *presenta saint Dominique à* JESUS-CHRIST, *qui lui dit: Oüi j'en suis content, & il s'acquitera fidelement de ce que vous m'avez dit. Et elle lui offrit aussi S. François, que* JESUS-CHRIST *approuva.*

Humb. lib. 1. de la v. de S. Fr. Ch. 1.

XXVI. Mais, si nous considerons maintenant les commencemens de cette Reforme

Reforme des Capucins, il est d'une foi certaine, que nous empruntons des Monumens de l'Ordre, quoi qu'ils ne soient pas entiers, que dans un Bourg de Calabre, dont un trop long-tems a effacé le nom veritable; un peu devant la Reforme, une Abesse de Religieuses, & un Homme illustre, l'un & l'autre d'un âge avancé, & d'une vertu singuliere, furent si fort unis d'une amitié sainte, qu'ils s'entretenoient ordinairement des choses Celestes, & des progrés des vertus Chrêtiennes. Une nuit étant tous deux en Prieres, ils furent ravis d'esprit, & Dieu leur revela la Reforme future des Capucins. Ils voioient l'adorable Fils de Dieu, animé d'une furieuse colere, & d'un visage terrible, menaçant le Monde de mal-heurs plus insurmontables, à cause de ses crimes plus énormes, en sorte qu'il paroissoit vouloir entierement le perdre, sous une même ruïne: alors Marie se presentant à lui d'une pitié ordinaire, & se prosternant à ses pieds, le prioit ardemment, que sa misericorde adoucît sa colere contre les Hommes: mais le Fils y resistant, & montrant à sa Mere, les crimes épouventables du Monde, & les plaies sanglantes, dont l'avoient blessé les Pecheurs, elle lui promit qu'elle enverroit dans le Monde quelques-uns de ses Serviteurs, qui détourneroient les Hommes de leurs vices, & y établiroient la Pieté, que les crimes en avoient si fort éloignée: & le Fils lui demandant, quels étoient ces Hommes, qu'elle destinoit à cét Office? & alors découvrant le manteau, dont elle paroissoit ornée, elle lui montra la nouvelle Reforme des Capucins, qu'il cachoit, cette veuë moderant sa colere, il arrêta les fleaux, dont il vouloit accabler le Monde. Vision de la Vierge sainte, du sein de laquelle est sortie la Reforme des Capucins.

L'un & l'autre furent étonnez de cette vision de Dieu, & à peine, le jour eut-il paru, que cét Homme ignorant cequi s'étoit passé de Divin avec l'Abesse, vint promptement au Monastere, pour conferer avec elle, sur une vision si prodigieuse: mais elle, aiant la même volonté que lui, à peine entend-elle ses premieres paroles, sur ce grand Mystere, qu'interrompant son discours, elle l'avertit, qu'elle a euë la même vision avec toutes ses parties; ils connurent qu'ils avoient vû l'un & l'autre une même chose. Admirans donc hautement le dessein de la Sagesse de Dieu, ils en attendoient en suspens tout l'evenement: mais lors que quelques années aprés, la Reforme des Capucins parût dans le Monde, & qu'en l'an 1532, elle passa en Calabre, ils virent plus distinctement les Conseils de Dieu, au moment qu'ils virent accomplis les Mysteres plus obscurs de leurs visions. XXVII.

Mais cequi parût plus admirable, fut que de ceux qu'ils virent sortir de dessous le manteau de la Vierge sainte, les visages de quelques-uns demeurerent si fortement imprimez dedans leurs esprits, qu'aussi-tôt que la Reforme des Capucins, qui suivit de prés leur vision, commença de paroître en Calabre, voians leurs visages, ils connurent que c'étoient ceux qu'ils avoient veus, peu d'années auparavant, sortir de sous le manteau de la Vierge sainte: ils commencerent donc à publier hautement, les loüanges de Dieu, lors qu'ils virent les Enfans de cette nouvelle Reforme, s'étendre par tout en peu de tems, comme des troupes d'Ouvriers, envoiez à la vigne de Jesus-Christ, y travailler assiduëment, selon la promesse de la Vierge, y arracher les épines des vices, y étouffer les ronces des voluptez brutales, y couper les rejettons inutiles des appetits, y briser les cœurs avec le soc de la penitence, y répandre les grains de la parole de Dieu, y faire germer les fruits d'une vie celeste, & cultiver enfin le champ de l'Eglise de Dieu, par les bons exemples de leur sainte vie. XXVIII. Les Capucins comme bons Ouvriers travaillent à la vigne de Dieu.

Ajoûtez ici, que si la premiere Institution de l'Ordre des Mineurs, auparavant qu'elle parût au Monde, fut prédite de quelques-uns bien XXIX.

distinctement, dont le Reverend Pere Lucas Waddingus, Auteur admirable des Annales des Freres Mineurs, marque les témoignages, dans l'Avant-propos de ses œuvres, premierement de la Sybile Erithrée, en suite d'un Oracle de Zacharie, & de saint Jean dans son Apocalypse, & enfin de quelques discours de l'Abbé Joachim, dans sa Concordance de l'Ancien, & du Nouveau Testament; & même de quelques vieilles Peintures de l'Eglise de saint Marc à Venise, comme on le peut lire dans ses beaux Ecrits; La Reforme aussi des Capucins ne manque de témoignages Divins, qui prédisent son Etablissement dans le Monde, comme une infaillible Prophetie.

Annal. des Freres Min. dans l'Avant-propos.

La nouvelle Reforme des Capucins est prophetizée de plusieurs, comme l'a été la sainte Institution des Freres Mineurs.

XXX. ENtre les témoignages, que nous avons de la Reforme des Capucins, est celui, que nous fournit plus admirablement, la Prophetie du Bien-heureux Bernard de Quintavalle, premier Compagnon de saint François, & dont ce Bien-heureux plein de l'esprit de Dieu, prophetisa autrefois le futur état, & même les changemens de l'Ordre des Freres Mineurs, & cette prédiction se voit dans les œuvres d'Angelus Clarenus, au Livre des sept Tribulations, En voici les paroles: *Cét Ordre des Mineurs ira de pire en pire jusqu'au septiéme degré, & tombera presque dans sa derniere ruïne, & lors qu'il sera dans cét état, il s'y fera selon l'esprit de son Fondateur, une Reforme, par des Freres si simples & si idiots, qu'on ignorera absolument, qui l'aura établie; mais aprés un bouleversement, il se fera une assemblée de Freres pauvres, & on remarquera chez eux un signe de veritable Reforme, & ils recevront une certitude de tout ceq u'ils devront faire d'actions.* Si l'on considere profondement les paroles de cette Prophetie, on verra qu'elles conviennent si parfaitement, & avec tant de justesse, à nôtre Reforme des Capucins, qu'il est indubitable, qu'elles s'expliquent d'elle-même; & afin qu'on en juge plus clairement, nous leur donnerons une explication plus étenduë.

Chap. 34.

Reforme des Capucins, bien long-tems avant son Institut, prédite par le Bien-heur. Bernard de Quint.

XXXI. Et pour ne rien dire de ces changemens, qui depuis l'origine de l'Ordre, y sont arrivez par la suite des Tems, & des choses, & qui font le commencement de cette Prophetie, dont le recit seroit trop incommode, & trop ennuieux à tous mes Lecteurs; je m'arrête à sa seconde Partie, où il est dit, que dans le dernier état de l'Ordre, il s'y doit faire une Reforme, selon l'esprit de son Fondateur saint François. Personne n'ignore l'esprit de ce Saint, qui devoit être l'esprit de nôtre Reforme: Mais qui ne sçait, que l'esprit dont saint François établit son Ordre, est un esprit evangelique de Pauvreté; puisque ce Saint Fondateur & cét aimable Pere, avoit coûtume de le persuader à ses Enfans si souvent, & avec de si puissantes paroles, qu'il établissoit dans sa fidelle Observance toute la vie, & tout l'entretien de son Ordre? Ceque disent clairement les Souverains Pontifes, & les Expositeurs de la Regle, lors qu'ils assurent, que la Religion des Freres Mineurs est fondée sur la tres-haute Pauvreté; cela étant, il est visible, que la Reforme étant prédite selon l'esprit de son Fondateur, elle doit être établie, sur la tres-haute Pauvreté de saint François, qu'il a si bien pratiquée pendant sa vie, & dont il a voulu d'une inviolable Loi, faire le principal exercice de ses veritables Enfans.

La Prophetie de B. Bernard est expliquée.

XXXII. Si maintenant, quelqu'un veut reflêchir attentivement, à toutes les Reformes, qui ont été jusqu'ici dans l'Ordre des Freres Mineurs, il n'en

La Reforme des

trouvera

trouvera peut-être pas une, qui ait embrassé la tres-haute Pauvreté de saint François si ardemment, & si étroitement, que cette derniere des Capucins, qui s'est conformée si parfaitement à l'esprit de son Fondateur saint François, dans les bâtimens si étroits de ses Eglises, & de ses Convents, dans les meubles de ses Temples, & de ses maisons si pauvres, dans les vêtemens si vils, & si austeres, dans un mépris si grand des richesses, & de l'humaine provision des choses, dans un usage enfin si étroit de tout, qu'on diroit, que la Pauvreté fait toute sa nourriture, tout son entretien, & toute sa vie, en sorte qu'elle imite la pauvreté premiere de l'Ordre: D'où vient que si les paroles que propose nôtre Prophetie, se doivent entendre de l'Observance de la tres-haute Pauvreté, tous avouëront, qu'elles se raportent à la Reforme des Capucins. Que si l'on aime mieux expliquer ces paroles, de la parfaite Observance de toute la Regle, que prétend l'esprit de son Fondateur saint François, je le veux bien avec lui, puisque ceux qui considerent plus attentivement, les differentes Reformes arrivées dans l'Ordre, depuis son Institut, avoüent, sans faire injure à pas une, que je respecte tout cequ'on le peut, qu'il n'y en a point eu, qui vive plus purement dans l'esprit de saint François, & qui observe plus exactement sa Regle dans toutes ses parties, que celle des Capucins, d'où nous pouvons conclure, qu'elle est établie sur l'esprit le plus parfait de son Fondateur. Mais à cause que tout ceci, que je n'expose qu'à peine à mes Lecteurs, appartient à la loüange de nôtre Reforme, je ne m'y arrête plus, & je viens à la troisiéme circonstance de la Prophetie, qui dit, que la Reforme commenceroit par des Freres simples, & si idiots, qu'on ignoreroit l'Auteur de son établissement. Quiconque assurément reflechit à l'origine de la Reforme des Capucins, verra si distinctement, que les paroles de cette Prophetie, sont dites d'elle, qu'elles ne peuvent s'apliquer à pas une autre de l'Ordre, qui l'ait précedée; mais puisque nous en avons parlé dans nôtre Avant-propos, que le Lecteur y ait recours, afin qu'il croie plus aisément, que la Reforme des Capucins, est exprimée par ces paroles de la Prophetie.

Capucins est établie selon l'esprit de son Fondateur S. François.

Elle commence par de simples Freres.

XXXIII. Voici sa quatriéme circonstance, qu'aprés la ruïne une Congregation de Freres est prédite au troisiéme lieu; mais à cause que ces paroles demandent une longue suite d'Histoire, que nous traiterons s'il plaist à Dieu, aux années 1527, 1528, & 1529, il suffit de dire ici, que dans ces années, cette nouvelle Reforme étant à peine établie, fut agitée de Tempêtes furieuses, de calamitez si pressantes, que ceux qui la professoient déja, dispersez en ce Tems-là dans les forêts & les détours des montagnes, cherchoient les Tenebres, & les Cavernes, pour se dégager, en fuïant des poursuites des Persecuteurs. Mais la Tempête étant appaisée, par une Bulle du Pape; enfin le petit Troupeau de la Reforme, assemblé dans le Convent d'Alvacine, qui fut leur troisiéme, aprés ceux de Camerin, & de Montmelon, y celebra le premier Chapitre General, où Mathieu de Bassy fut élû General, & où l'on fit les Constitutions, dont l'humble Congregation seroit d'oresnavant gouvernée.

XXXIV. Il est visible enfin, qu'en ce Chapitre, les dernieres paroles de la Prophetie eurent tout leur éclaircissement, puis qu'une Celeste lumiere, paroissant sur cette Congregation des Freres, assemblez au nom de Dieu, dans le Convent d'Alvacine, comme un caractere visible de la veritable, & parfaite Reforme, dans l'esprit de son Fondateur saint François, leur communiqua tant de clartez, & tant de forces, qu'ils connurent par ce celeste present, les choses plus necessaires à l'état parfait de la Reforme, & à la fidele Observance de la Regle, & qu'ils furent animez d'une

d'une si grande vertu d'en haut, qu'ils ne craignoient plus, ni les bourasques des Persecutions, ni les injures des Hommes, comme on le verra dans son lieu plus particulierement.

XXXV. François Politian prédit la Reforme des Capucins. *Rodol. Toßin: Histor. Seraph. Liv. 1. fol. 154.*

Ce Témoignage étant donc expliqué, nous avons à considerer une Prophetie de François Politian, dont la future Reforme des Capucins, comme honorée d'une celeste loüange, reçoit son témoignage de Dieu. Ce François parut dans le quatorziéme & quinziéme Siecle, Homme entre les Peres, qu'on appelle Mineurs Conventuels, fort illustre, & d'une sainteté singuliere, celebre même par un esprit de Prophetie, qui le rendit, au sentiment de Tossigny, un des plus fermes appuis de nôtre Ordre: Cét Homme enfin, passa de la Terre au Ciel, aprés qu'il eut achevé sa vie, dans l'exercice des plus sublimes vertus, l'an 1513, douze ans avant l'Institution de nôtre Reforme.

XXXVI.

Cét Homme donc cheminant un jour, & étant arrivé dans Assize, ville de l'Ombrie, il y prêcha à une grande multitude de Peuple, qui s'y étoit assemblé dans une place publique, & se servit dans son discours, fort souvent de ces paroles: Ecoûte ma Ville, écoûte la Ville natale de mon Pere saint François, (j'écris une chose vraie, & fort miraculeuse) dans peu de tems, tu verras de tes propres yeux saint François ressuscité, non pas de corps, je l'avouë, mais d'esprit & d'habit; puis se tournant vers quelques Enfans qu'il apperceut. Enfans, leur dit-il, vous verrez bien-tôt S. François en vie, il est proche de vos portes: Ce qu'un témoignage assûré prouva quelque tems aprés, puis qu'entre ceux qui furent presens au Sermon de ce Bien-heureux Pere, un certain Vieillard, aprés l'Institut de la Reforme, vint au Convent des Capucins assez proche d'Assise, qu'on nommoit des Carcerelles, ou petites Prisons, & y raportant aux Freres les paroles de ce saint Pere, étoit rempli de tant de joie, les considerant, que baigné d'un ruisseau de ses larmes, & tout joieux en Dieu, il s'emportoit souvent dans cette sainte saillie; c'est assez, bon JESUS, c'est assez, je vois maintenant saint François de retour à nous, je le vois en vie.

S. François est prédit ressuscité dans la Reforme des Capucins.

XXXVII.

Et ce ne fut pas assez, à ce saint Homme, de le prédire une fois, puisque préchant en Toscane, plusieurs entendirent, qu'il le repeta souvent: entre autres, un certain, émû de ce discours, croiant que le Serviteur de Dieu, avoit dit ces paroles de la Reforme de ceux, qu'on appelle de l'Observance, entra dans cét Ordre, & y passa quelque tems, dans la reputation d'un Homme vertueux. Mais la Reforme des Capucins aiant aprés commencé, & voiant que se rétablissoit dans le Monde avec elle, l'ancienne forme d'habit de saint François, sa pauvreté, sa simplicité, son Observance reguliere, & enfin toute sa sainte vie, comme s'il eut vû saint François ressusciter avec elle; il commença de refléchir attentivement aux paroles du saint Pere, & de les expliquer de la Reforme des Capucins: sans donc tarder davantage, il se retira chez les Capucins, & y prenant le nom qu'on lui donna de Barthelemi, il y mena jusqu'à la mort une vie toute religieuse.

Rodol. Toßin. Histor. Seraph. liv. 1. fol. 85.

XXXVIII. Bernardin de Feltre, prédit la Reforme des Freres Mineurs Capucins.

Joignons à ces Témoignages, celui de Bernardin de Feltre, qui dans l'Ordre de l'Observance, avant l'année 1494. brilloit entre des nuages de gloire, comme un Arc lumineux & illustre, soit en sainteté, soit en miracles, soit en don de Prophetie, comme dit Rodolphe de Tossigny dans son Histoire: parlant un jour avec un grand nombre de ses Freres, des choses de l'Ordre, & prédisant la Reforme future des Capucins, qui paroîtroit bien-tôt, il prononça ces belles paroles, *Plusieurs de ceux qui sont ici, ne mourront pas, qu'ils ne voient saint François renaître dans l'Ordre,* & il ne falut pas un long cours d'années, pour prouver la verité de cette Prophetie, puisque trente & un an aprés son heureuse mort, la nouvelle Reforme

Reforme des Capucins, s'élevant de l'Ordre, fit paroître avec elle saint François en vie.

Mais ce qu'un certain Frere Augustin de Foligny, du même Ordre de l'Observance; Homme entre les Laics de grande vertu, & tout rempli de l'esprit de Dieu, prédit environ ce Tems-là, de la Reforme des Capucins, à son propre Frere, qui étoit du Tiers Ordre, n'est pas moins merveilleux: puis qu'étant de famille au Convent de Nôtre-Dame des Anges d'Assise, son Frere tout dévoüé au service de la Vierge sainte, y arriva, à dessein d'y faire ses Devotions, cét auguste jour, & d'y obtenir une Indulgence pleniere de tous ses pechez, son Frere le receut fort civilement, & l'aiant conduit dans un lieu solitaire, où ils pouvoient s'entretenir avec plus de repos des choses celestes, ils lurent de compagnie la Passion de JESUS-CHRIST, qu'ils emprunterent des Meditations de saint Bonaventure, dont ils furent tellement touchez, qu'ils verserent tous deux plusieurs larmes, dans cette prodigieuse pensée, *Un* DIEU-*Homme souffrant*. Fr. Augustin comme tout surpris de l'esprit de DIEU, dit à son Frere, *O Frere, ô Frere, entendez-vous? vous devez voir de grandes choses, qui arriveront bien-tôt: Dans peu de Tems en effet, vous verrez un Pape né dans Florence, & regnant dans Rome, mal-heur alors à la Ville de Rome, ô mal-heureuse, ô déplorable Rome, que de maux vous devez souffrir en ce Tems-là, & alors vous verrez encore notre Pere saint François resuscité, & en vie, & vous admirerez cét Ordre, que vous considerez aujourd'hui des Freres Mineurs, rétabli parfaitement dans l'esprit, & la maniere de vie de son Fondateur.* XXXIX. F. Aug. de Folig. prédit la Reforme des Capucins avant qu'elle arriva.

Ce simple, & devot Frere du Tiers Ordre, admirant ces paroles, experimenta depuis, qu'elles étoient fort vraies, puis que peu d'années aprés, le Pape Adrian VI. étant mort, & Clement VII. Florentin étant élu, l'an 1523. au mois de Decembre, sur la fin de la troisiéme année de son Pontificat, c'est à dire l'année 1527. la ville de Rome fut prise & ruinée par un Bourbon de France, General de l'Armée de l'Empereur Charles V. & seulement deux ans auparavant, en 1525, on vît paroître au Monde, la nouvelle Reforme des Capucins. Ce Tertiaire aiant vû de ses yeux, ceque son Frere Augustin lui avoit prédit, tomba dans une maladie, qui l'affligea long-tems, & avant que de mourir, il dit à un Frere Barthelemy de Spelle, qui étoit passé de la famille de l'Observance à celle des Capucins, toutes les circonstances de sa Prophetie. XL.

Il nous reste enfin, le témoignage assuré d'un certain Vieillard, appellé Jean de Galatre, il étoit de Galatre village de Calabre, il y vivoit fort saintement, dans la crainte de Dieu, & cultivoit son champ de ses propres mains, parce qu'il étoit Laboureur: avant la Reforme des Capucins, il voioit souvent en plain midi, un certain Homme qu'il ne connoissoit pas, & d'une plus grande beauté que celle de son Païs, qui se promenoit à sa veuë, vêtu du même habit, que portent aujourd'hui les Capucins: Jean admiroit cette forme d'Habit, & cét Homme qu'il consideroit plus attentivement, lui dit ces paroles: *Jean, pourquoi admire-tu, ou quelle inquietude agite ton esprit, à la veuë de ce nouveau vêtement? il doit être celui d'un Ordre, qui dans peu de Tems paroistra au Monde, & la demeure de ses Religieux, dans cette Hermitage, qui leur servira d'azile contre leurs Persecutions, te doit être une preuve de la verité;* ce qu'aiant dit, il se déroba aux yeux de Jean, & il ne le vit plus. Jean fut tout étonné, & quoi qu'alors il ignora, ce que vouloit dire cette vision, il ne laissoit pas d'en faire recit à plusieurs, jusqu'à ce que la Congregation des Capucins paroissant en Calabre, & voiant qu'ils se retiroient dans l'Hermitage d'Helie, pour se cacher aux poursuites de leurs Ennemis; il reconnut XLI. Un Ange revele à Jean de Galatre la Reforme des Capucins.



que l'Homme qu'il avoit vû si souvent, étoit un Ange, qui lui prédisoit sous cette forme d'habit, la Reforme des Capucins: parlant donc souvent avec sa Famille de l'aparition de cét Ange, & des Capucins, un de ses Fils, touché de cette merveille, prit leur habit, avec le nom d'Antoine, au commencement de la Reforme, & vivant fort saintement jusqu'à la mort, il termina sa vie dans les ferveurs, & les sentimens d'une veritable Sainteté.

XLII. Pourquoi les Capucins ont une devotion si particuliere pour la sainte Vierge.

Nous pouvons maintenant de ceci conclure deux choses, l'une que la Vierge sainte, est l'Avocate singuliere des Freres Mineurs, puis qu'elle se déclare, non seulement leur Mere, mais même leur Nourrice, soit dans son Institut, soit dans sa Reforme, & comme telle a soin de tous leurs interêts, conservant ses Religieux, comme ses veritables Enfans; d'où vient qu'on ne doit point être étonné, si l'Ordre des Freres Mineurs, & principalement les Capucins, se consacre si generalement au culte, & à la veneration de leur sainte Mere, & qu'une de leurs plus fortes passions, est de dépendre de ses Bontez, & de lui rendre tous les devoirs possibles d'une veritable Pieté, qui lui fassent paroître une genereuse gratitude de ses legitimes Enfans, en sorte qu'ils n'obmettent quoique ce soit des choses, qui peuvent servir à l'honneur & à la gloire de Marie; & en verité fort justement, puis que si cette Bien-heureuse Reine des Vierges, a des soins si merveilleux de cét Ordre, comme si JESUS-CHRIST son Fils, l'en établissoit la Mere, par ces amoureuses paroles: *Femme, voilà votre Fils*. N'est-il pas juste, qu'il se consacre tout entier à son service, & à ses loüanges, pour faire connoître à tout le Monde, qu'il est son veritable Fils, comme si le Fils de Dieu pendu sur la Croix, lui avoit ordonné, de reverer sa Mere, par ces aimables paroles: *Voilà votre Mere*, lui apprenant dans cét Auguste Mystere, avec quels titres d'honneur, il devoit reverer, & avec quelles actions il pouvoit servir, une Mere celeste.

XLIII. Quel est le merite de la Reforme des Capucins.

L'autre chose, n'est pas d'une consideration moindre, que la Reforme des Capucins est fort illustre, & doit être estimée bien considerable, qui honorée de tant de divines prérogatives, comme si elle disputoit en honneur avec la premiere Institution de l'Ordre, premierement se vante d'avoir une Mere du Ciel empirée, la Mere de Dieu, la Reine des Anges, & la Souveraine du Paradis; & puis elle apaise dans son commencement JESUS-CHRIST irrité contre les Hommes Pecheurs; de plus elle emprunte des Anges du Ciel, & des Saints de la Terre, qui servent de Précurseurs à son Institut; enfin, aussi-tôt qu'elle paroît au Monde, & qu'elle s'y fait voir aux Fideles, elle regarde saint François, qui va devant elle, & qui lui montre, comme avec un flambeau, le chemin le plus assuré de la Sainteté; mais, nous allons dire, avec quelle conduite, & de qu'elle maniere.

De la haine des Esprits Malins; contre les Freres Mineurs, & du desir de la Reforme de plusieurs Freres.

XLIV. Desseins du Diable contre l'Ordre des Freres Mineurs.

ENtre tous les Conseils des Demons, de perdre, & de ruïner entierement l'Ordre des Freres Mineurs, dont ils se déclaroient les Ennemis jurez, si nous en croions à nos plus anciennes Histoires, le plus pernicieux qu'ils ont concerté tous également, & qu'ils ont juré d'un commun consentement entre eux, de faire reüssir à quelque prix que ce soit, & qu'ils engageroient dans l'Ordre des gens portez aux délices de la chair, & enfin des

des sensuels, & des délicats, qui quitteroient peu à peu les Rigueurs de la Penitence, sous l'apparence des necessitez de leurs corps, en sorte que l'austerité ne fut plus l'exercice des plus religieux; des jeunes même de méchant naturel, enfans, grands parleurs, legers, broüillons, dereglez, sans aucune vertu, & vuides de l'esprit de Dieu; qui romproient toute la discipline de l'Ordre, & qui troubleroient, confondroient, & ruineroient tout; des Doctes enfin, & des Sçavans superbes, qui auroient du vent dans la Tête, tous boufis qu'ils seroient de leur Doctrine, ambitionneroient les premieres places, chercheroient les honneurs dont la Religion étant toute remplie, elle periroit immancablement. Et plût à Dieu, que l'Ordre des Mineurs n'eût pas ressenti les dangers, & les plaies d'un conseil si pernicieux; & pourtant le Demon ne s'est pas contenté de tant de miseres, il a dressé contre l'Ordre plusieurs autres machines, dont il a corrompu sa pureté, & a presque ruiné sa Discipline reguliere, comme le déplore saint Bonaventure dans une de ses Epîtres, En voici les paroles: *Cherchant en moi-même les causes, pourquoi la pureté de notre Ordre, est presque obscurcie, notre Religion est si fort alterée, & la netteté des consciences est interieurement si corrompuë, je trouve une foule d'affaires, dont on recherche la Pecune, si fort ennemie de la Pauvreté de notre Ordre, l'on la reçoit indiscretement, & l'on la possede plus imprudemment. Ie trouve l'oisiveté de quelques Religieux, qu'on peut dire l'origine de tous les vices, dont plusieurs étans comme endormis, & choisissans un certain état monstrueux entre la vie contemplative, & l'active, ne mangent pas tant corporellement que cruellement, la chair, & boivent le sang des Ames. Ie trouve les courses de plusieurs autres, qui pour les délices de leurs corps, incommodans ceux qui les reçoivent avec charité, ne laissent pas aprés eux les exemples d'une sainte vie, mais les scandales d'une criminelle. Ie trouve des impostures, qu'abhorrent si fort ceux à qui l'on les fait, qu'ils craignent la rencontre de ces Freres, comme ils apprehendroient celle de quelques Voleurs. Ie trouve la magnifique, & la curieuse structure des Bâtimens, qui trouble la Paix des Religieux, importune les Amis, & nous expose aux Jugemens des-avantageux des Hommes. Ie trouve la multitude des familiaritez, que deffend notre Regle, & qui cause souvent plusieurs soupçons, médisances, & scandals à notre Ordre. Ie trouve une commission indiscrete d'Offices, qui donne des charges, suportables à peine à des Freres de legere experience, de peu de mortification, & de petit esprit. Ie trouve encore une certaine invasion avare de Sepultures, & de Testamens, non sans un grand Trouble du Clergé, & principalement des Prêtres. Ie trouve un changement trop somptueux, & trop ordinaire de lieux, avec quelque violence, & des differens de Terre, avec des marques d'inconstance, non sans préjudice de la Pauvreté. Ie trouve enfin trop de somptuositez, dans la dépense des choses de notre usage, puis que les Freres ne se contentans pas de peu, & la charité des Hommes étant fort refroidie, nous sommes à charge, à tout le Monde, & nous leur serons bien plus incommodes avec le Tems, si l'on n'y apporte quelque prompt remede.*

Chroni. de l'Ord. part. 1.

S. Bonav. Opusc. Tom. 2. Epist. à un Provincial de l'Ordre.

XLV. Plusieurs de l'Observance demandent la Reforme.

Les premiers Enfans de l'Ordre donc, qui suivirent de bien prés la mort de saint François, aians été si fort affligez de ces mal-heurs, qu'ils pourroient servir à leurs suivans d'exemple, & d'enseignemens, de quelle maniere ils se deffendroient de ces embûches si dangereuses des Demons: d'où plusieurs zelez de l'Observance de la Regle, quittans les plus grands Monasteres, & les demeures des Maisons plus somptueuses, que la Religion possedoit alors, choisissoient pour retraite les Lieux plus pauvres, & les plus austeres. Plusieurs encore recourans à leurs Ministres, leur demandoient la Reforme: d'où venoit, que ceux, ou qui soûpiroient aprés l'Observance de la Regle, ou qui demandoient son rétablissement, étoient estimez des autres, des écervelez, des Broüillons, des Factieux,

Les Superieurs de l'Ordre s'opposent à la Reforme.
Chroni. des Freres Min. Tom. 3. liv. 9. ch. 35.

& des gens de nouveauté; en sorte qu'un certain venerable Pere d'une singuliere Sainteté, reprit genereusement François Lichet, qui fut élû General de Freres Mineurs de l'Observance, environ l'an de Jesus-Christ 1520, & voici ses paroles: *Pere, il étoit de votre Charge, vous qui gerez celle de General de l'Ordre, de proteger, & de combattre pour ceux qui s'efforcent d'observer la Reigle, conformément à l'esprit de saint François; mais vous au contraire, qui les combattez de toutes vos forces, & qui persecutez ceux qui s'attachent à son Observance, & à sa pureté, soiez assûré que Dieu malgré vous fera bien-tost paroître une Reforme dans l'Ordre, & ce qui vous sera plus rude, & aux autres Ministres, elle ne sera pas sous vos obediences, & Dieu la protegeant, elle subsistera contre l'Ordre inviolablement. Mais vous, qui avez ozé ces choses contre Dieu, & contre saint François, vous n'éviterez pas leur vengeance.* C'est ceque dit ce genereux Pere, à ce Ministre General, en public au Convent de Mantoüe, & sa prédiction s'est trouvée vraie par l'experience, dans toutes ses parties, puis que le General mourut, aprés deux ans de Generalat, & que la Reforme des Capucins parut, malgré les Ministres, quatre ans, aprés la Prophetie, & libre de l'obedience des Observantins, demeura immobile, contre les Tempêtes des Persecutions de l'Ordre.

XLVI.
F. Mathieu de Bassy étoit orné de toutes les vertus, & fort regulier entre les Freres de l'Observance.

Mais, entre ceux, qui en ce Tems-là, paroissoient desirer avec plus de zele, & d'empressement, l'Observance parfaite de leur Regle, étoit Frere Mathieu de Bassy, Noble Bourgade de Ombrie, entre la Romaigne, & le Mont de Feltre, sur le Fleuve de Marida, Homme assurément orné de toutes les vertus, dont nous parlerons plus amplement dans sa vie, qui étant tout embrazé d'esprit, & n'aiant point de plus forte passion, que d'imiter, & la vie de saint François & sa Pauvreté, & de marcher sur ses vestiges, surpassoit de telle sorte les autres en austerité, que non seulement, il observoit tous les Carêmes, & tous les jeûnes de saint François, comme s'il en eut receu du Ciel un commandement; mais encore il jeûnoit indispensablement les Vendredis, & les Samedis, au pain & à l'eau, couchant fort souvent sur la Terre nuë, ou sur quelques ais: il suivoit si ardemment la Pauvreté, que n'aiant qu'un seul habit, dont il couvroit plûtôt son corps, qu'il ne le deffendoit du froid, & des autres injures du Tems, il rejettoit de telle sorte toutes les autres choses, qu'à peine croioit-il se pouvoir servir de celles, qui sont plus necessaires à la Nature. Fuïant enfin la conversation des Hommes, il s'occupoit si fort à l'Oraison mentale, & à la contemplation des choses divines, qu'on eût dit, que sa vie dans la Religion étoit toute celeste. Mais en ce Tems-là, l'on vit en lui un témoignage fort illustre de la charité; puisque s'étant dans la ville de Camerin l'an 1523. élevé une cruelle Peste, qui en consumoit tous les Citoïens, lui sans craindre les perils de la mort, & s'étant associé de Loüis de Fossembrun, avec la Permission de leurs Superieurs, se consacra si fervemment, & avec tant de zele, au soulagement, & aux services des Malades, qu'il s'acquit dans l'esprit de tous ces Peuples, une reputation singuliere de Sainteté.

XLVII.
F. Mathieu de Bassy apprend d'un Prêtre quel étoit le veritable habit de saint François.

Mathieu donc s'occupant tout entier, à l'exercice de ces celestes vertus, & soûpirant de tout son cœur, aprés la parfaite Observance de la Regle, & l'imitation de son Pere saint François, un jour il arriva, qu'étant de famille au Convent de Mont-Faulcon, il disputoit familierement avec un Prêtre de la même famille, de l'Observance plus parfaite de la Regle, & l'entendant dire, que lui, & les autres Freres pouvoient se servir en bonne conscience de l'habit, que portoient les Mineurs de l'Observance, puisque le Pape le leur permettoit, à l'heure même Mathieu lui demanda, si une Bulle du Pape étoit necessaire à ceux, qui voudroient

porter

porter le veritable habit de saint François? Vous-vous trompez, lui dit le Prêtre, cette forme d'habit que nous avons aujourd'hui, n'est pas celle de saint François; me parlez-vous serieusement, ou par raillerie? dit Mathieu, dites-moi, je vous en prie, trouve-t'on une autre forme d'habit de saint François? Ne croiez pas que je me mocque de vous, Frere Mathieu, répondit-il, la veritable forme de l'habit de saint François est celle, qu'on voit en son habit, qu'on garde à Assise, & autres Images, qu'on conserve de ce Saint, à Assise, à Rome, & en plusieurs lieux. Mathieu lui dit alors, hé de grace, au nom de Dieu, tracez m'en le portrait, je vous en suplie, puisque je ne me souviens pas, d'avoir vû jamais d'autre forme d'habit, que celle dont nous nous servons aujourd'hui. Le Prêtre lui aiant tracé un habit joint à un Capuce fort long, & en pointe sans Scapulaire, à peine Mathieu l'eût-il apperçu, qu'il fut tout ému d'esprit & de cœur, & le desira, Dieu l'animant au dedans de l'ame, avec tant d'empressement, que pensant toûjours à lui de jour & de nuit, il ne reflêchissoit qu'aux moiens, dont il pourroit se servir, à prendre l'habit veritable de son Pere saint François.

XLVIII. S. François apparut souvent en chemin à Frere Mathieu de Bassy, vêtu comme les Capucins.

Cependant n'ignorant pas, que c'êtoit une chose à obtenir de Dieu, par plusieurs Prieres, il ne cessoit plus d'affliger son corps, par des abstinences, & des veilles continuelles, de faire retentir aux oreilles de Dieu de ferventes Prieres, de charmer amoureusement ses Bontez, à force de soûpirs, & de les fléchir avec ses larmes, jusqu'à ceque la misericorde de Dieu, qui avoit inspiré dans l'ame de Mathieu, le desir ardent de ce Saint habit, à dessein d'en produire bien-tôt une Reforme parfaite dans l'Ordre, lui montra cequ'il devoit faire, lui envoiant du Ciel en vision son Pere saint François, & on raporte la chose de cette sorte; Mathieu êtant de famille au Convent de Mont-Faulcon, cheminant un jour avec son Compagnon, & s'éloignant un peu de lui, pour méditer en lui-même quelque chose de Dieu, comme il avoit accoûtumé, tandis qu'il chemine de la sorte, il voit sans y penser, un Homme vêtu d'un habit rude & austere, qui marchoit devant lui, avec un Capuce égal à celui, dont il avoit vû la Peinture, & que portent aujourd'hui tous les Capucins, & qui paroissoit quelquefois s'éloigner du chemin, & y retourner quelquefois; d'abord il fut étonné de sa veuë, & pensant de quelle sorte il avoit reconnu l'habit qu'il aimoit, il précipite ses pas, à dessein de joindre celui qu'il croioit un Frere: mais tant plus Mathieu s'efforçoit de l'approcher de plus prés, il marchoit plus vîte, jusqu'à ce qu'enfin il disparoissoit à ses yeux; mais aiant vû cette ressemblance de Frere, qui le précedoit en marchant, non seulement une fois, mais plusieurs, & fort souvent durant l'espace de quelques mois, elle embraza par sa veuë dans l'ame de Mathieu, des feux si ardens, pour la parfaite imitation de saint François, & la forme de son veritable habit, que depuis fuïant toutes les conversations, & tous les discours des Freres, plus diligemment même qu'à son ordinaire, il ne recherchoit plus que les lieux les plus solitaires, pour les rendre les confidens sacrez des Prieres plus embrazées, qu'il adressoit à son Dieu. Il commença alors d'envoier au Ciel des soûpirs plus ardens, de remplir les Forêts de gemissemens, de répandre de ses yeux de continuelles larmes, de châtier sa chair avec des abstinences, & des austeritez plus prodigieuses, & à demander avec plus de ferveur & zele des bontez de Dieu, qu'il lui fit connoître, ceque la vision avoit de misterieux, & ceque sa Divine volonté desiroit de lui. Il faloit sans doute que la chose se passa de cette maniere, que tant plus Dieu se disposoit, à faire paroître au Monde une Reforme plus parfaite de l'Ordre, tant plus Mathieu en jetta de plus solides fondemens, sur

l'humilité d'esprit, les oraisons, les larmes, les jeûnes, & toutes les vertus d'une sainte Vie.

XLIX. F. Mathieu est éclairé de Dieu & reconnoist que cét Homme qui lui apparoissoit si souvent en chemin étoit S. François.

Au reste la bonté de Dieu, qui avoit animé l'esprit de Mathieu à la Pieté, à dessein sans doute que tout brûlant qu'il estoit de son amour, il le rafraischit d'une celeste rosée, ne permist pas, que ses prieres si ferventes fussent vaines, puisqu'un jour estant comme abysmé dans les delices de son Oraison mentale, & priant Dieu plus fervemment qu'à son ordinaire, qu'il éclaira son esprit, son Entendement fut illuminé d'une lumiere si grande, & si abondante de l'esprit de Dieu, que l'instruisant, il comprist, que l'Homme qu'il avoit veu marchant devant lui, vêtu d'un rude Habit avec le Capuce, estoit son Pere saint François, que la forme de vêtement qu'il avoit apperçeuë sur lui, êtoit celle, dont l'Ordre se servist au commencement de son Institut, & qu'enfin il marchoit devant lui; pour lui apprendre le chemin qu'il devoit tenir, en suivant ses vestiges, & imitant ses exemples, & les actions d'une parfaite Observance de la Regle.

Comme Frere Mathieu animé de JESUS-CHRIST *par une occasion suivante, & par la voix de l'esprit de Dieu qui lui parla, prist le chemin de Rome pour obtenir du Pape la permission de prendre la forme du veritable Habit de saint François.*

L. F. Mathieu est incertain dans ses desseins.

L'Homme de Dieu ayant reçeu cette lumiere du Ciel, & formant un ferme dessein d'y obeïr, & de prendre cette forme d'Habit, ignorant toutesfois encore le moyen de le faire plus seurement, demeuroit dans le doute, & dans l'inquietude de son esprit indeterminé: la chose en effet lui paroissoit difficile, & pleine de perils, & comme son esprit rêvoit à plusieurs voyes, dont il reüssiroit dans l'execution de son entreprise, les voyant toutes fort embarrassées de difficultez, il s'en détournoit facilement: il pensoit bien d'aller à son Provincial, ou à son General, & de leur demander leur Obedience, de prendre cét Habit, & en effet Mathieu n'avoit jamais eu la pensée d'aucune Reforme dans l'Ordre, & jamais, ce que j'admire le plus, il n'avoit senti d'attrait de Dieu pour elle, mais seulement pour l'imitation du veritable Habit, & de la sainte Vie de son Pere saint François: d'où vient que si son Provincial, & son General lui eussent accordé cét Habit, il seroit satisfait sans penser à la Reforme des autres. Jugeant bien toutesfois, que par mille raisons, il ne pourroit obtenir cet Habit des Superieurs de l'Ordre, il s'imaginoit une autre voye d'arriver à ses desseins, c'étoit de recourir au saint Siege, & d'en attendre tout l'heureux succez de son entreprise; mais ce moyen lui paroissoit trop difficile, & trop rempli de dangers, puisque s'il étoit obligé, d'entreprendre son affaire par Lettres, il manquoit d'un Homme, qui eust le credit de la solliciter en sorte auprés du Pape, qu'il en pût esperer du succez, & puis il sçavoit bien qu'il ne la pourroit traitter avec tant de secret, principalement en Cour de Rome, qu'elle ne fût sceuë de ses Superieurs, qu'il sçavoit lui devoir être contraires jusqu'à sa mort, à cause de sa Poursuite.

LI. Que s'il estoit obligé d'y travailler en presence, & non pas par Lettres, n'esperant aucune permission de ses Superieurs, de se jetter aux pieds du Pape, il ne lui restoit plus, que de se presenter en personne à sa Sainteté: mais les dangers qui le menaçoient de tous costez, lui donnoient de l'effroy. Ce n'est pas, que ce Saint-Homme craignist rien pour lui, puisqu'ayant

qu'ayant sçeu la volonté de saint François par des Termes forts clairs, il lui estoit permis, & aux autres Freres d'observer la Regle du mieux qu'ils pourroient, avec la permission du Pape, comme il l'avoit appris amplement des Chroniques de l'Ordre, & qu'il y estoit autorisé par l'exemple du Bien-heureux Frere Bernard de Quintavalle; que mesme la chose le demandoit necessairement, puisque c'est une Loy naturelle à l'Homme, qu'il ne doit point negliger les choses, dont il puisse se conserver, & deffendre sa vie: comment donc ne croiroit-il pas avec plus de Justice, qu'il lui est ordonné, par commandement indispensable de Dieu, & de la Nature, qu'il employe tous ses efforts, à la poursuite des choses, qui peuvent lui servir, à acquerir une celeste, & une heureuse vie? entre lesquelles, en fait de Freres Mineurs, l'Observance de leur Regle estant la capitale, à laquelle ils se sont engagez, en presence de Dieu, par un jurement solemnel, & par la Profession de leurs vœux, ils doivent la poursuivre, par toutes sortes de moyens, avec toutesfois l'aggréement du Pape. Cependant quoiqu'il n'ignora pas, que la dureté de ses Superieurs l'accableroit de menaces, de confusions, de disciplines, & de fers; il s'en mocquoit, & la méprisoit pour l'amour de Dieu, mais il craignoit seulement le scandal des autres, ou qu'ils ne le soupçonnassent d'Apostasie, ou qu'animez par son exemple, ils ne se separassent plus que de justice, de l'obeissance de leurs Superieurs.

Chro. de l'Ordre des FF. Mineurs part. 1. liv. 2. chap. 10. & part. 2. liv. 1. chap. 5.

LII.

L'esprit de Mathieu estant donc embarassé de ces difficultez, en sorte qu'il ne devoit pas à son sentiment, ni s'opposer à la volonté de Dieu, qui lui avoit été declarée par une vision, & dans ses prieres, ni se précipiter en une affaire de cette consequence trop imprudemment, crainte que sous une apparence de bien, quelque tromperie du Demon ne se mêlast dans des choses si considerables, qui regardoient son salut; il resolut de s'en rapporter absolument aux lumieres, & aux mouvemens de Dieu, c'est pourquoi s'exerçant tous les jours, à des jeûnes fort rigoureux, & versant de son cœur, & de ses yeux de continuelles larmes, il supplioit ardemment la divine misericorde, qu'elle le secourust de son conseil, & qu'elle lui découvrist ses intentions; tandis que Mathieu s'occupe de cette sorte aux austeritez, aux soûpirs, & aux prieres, & qu'il attend, que Dieu lui declare le mystere de ses divins conseils, sa misericorde se communique à lui bien amoureusement, & l'instruit premierement de faict, & puis de parole, des moyens plus assurez de son entreprise, & de l'ordre de ses volontez.

LIII.

Jesus-Christ sous la figure d'un Pauvre paroist à F. Mathieu & lui demande l'aumône.

Voici donc le faict. Allant un jour avec les autres Freres de son Convent de Mont-Faulcon, à un Enterrement assez loin de la Ville, d'où retournant & se retirant à son ordinaire des autres, pour s'occuper avec plus de repos aux choses de Dieu, il rencontra un Pauvre presque nud, & comme languissant contre Terre, qui dans les rigueurs d'un grand froid, & les incommoditez d'un Hyver horrible, demandoit aux Freres qui passoient, quelque reste de vestement, dont il pût couvrir la nudité de son corps: mais tous les autres passans sans aucun mouvement de Charité, Mathieu s'arrêta, qui touché de compassion à la veuë de ce Pauvre, commença d'être attendri de cœur, & de compatir à sa misere, avec tant de pitié, que décousant quelques pieces de drap, dont il avoit depuis peu chargé son Habit, il les donna à ce pauvre languissant; Mathieu par cette belle action, imitant fort bien l'exemple de saint François, qui commença son Ordre par un Pauvre, receut avec lui le mystere d'une Nouvelle Reforme, quoiqu'il ne le sçeut pas, & sans doute plus admirablement, qu'il ne revêtist pas un Pauvre, mais Jesus-Christ sous la personne d'un Pauvre. Mathieu en effet, poursuivant son chemin, aprés cette action de pieté,

pieté, & se retournant pour voir encore le Pauvre, il ne le vist plus, & connust bien qu'il s'étoit éloigné de sa veuë, d'où étant tout surpris, se persuadant assurément, qu'il avoit veu JESUS-CHRIST sous la figure de ce Pauvre, il commença d'abord à rendre graces à Dieu, & reconnust aprés que c'étoit la volonté souveraine de sa Majesté, que quittant toutes sortes de crainte, un Pauvre suivit un Pauvre, & Mathieu JESUS-CHRIST, par le chemin le plus parfait de l'Observance de la Regle: d'où vinst qu'éclairé d'une lumiere plus brillante du Ciel, il apprit de moment en moment, avec plus de clarté, que prenant la forme du veritable Habit de saint François, qu'il avoit veu auparavant, il poursuivit auprés du Pape, toute l'Observance de la Regle, que les dereglemens ordinaires des relâches lui empeschoient d'observer dans l'Ordre.

LIV. La voix de Dieu se fait entendre du Ciel à Mathieu, tandis qu'il prioit.

Mais encore qu'il eust pris cette ferme resolution dans son esprit, & qu'il ne craignist plus d'executer, à quelque prix que ce fust une chose qui lui étoit ordonnée par tant de celestes témoignages, craignant toutesfois les artifices du Demon de Midy, qui paroist souvent un Ange de lumiere, dont les tenebres accablent souvent les plus imprudens, sous l'apparence de leurs splendeurs, il differoit son ouvrage de moment en moment: mais cependant il le recommandoit si fervemment à Dieu, que s'occupant le jour & la nuit, à l'exercice des plus ardentes prieres, dont il supplioit sa Bonté de lui faire connoistre plus clairement ses volontez, il merita d'être enfin écouté de lui. Un jour en effet le priant plus ardemment, il entendit une voix du Ciel, qui parloit à lui: *Mathieu, c'est la volonté de Dieu, que tu observe la Regle parfaitement, à la Lettre, à la Lettre, à la Lettre:* cette voix le ravissant en extase, il fust éclairé d'une lumiere si perçante de Dieu, qu'il connust distinctement que la vision étoit libre des tromperies du Demon, & que c'étoit la volonté absoluë de Dieu, que se dégageant de sa premiere crainte, il allât trouver au plûtost le Pape, & qu'il en obtint cette forme d'Habit, avec lequel il pût observer à la Lettre la Regle, conformément à l'ordre que lui en donnoit la voix, c'est pourquoi il resolut de luy obeïr absolument.

LV. *Isaï. 55.* Il est expliqué ici ceque pretendoit cette voix de Dieu.

On peut dire ici, où il s'agit des conseils plus secrets de Dieu, ces paroles du Prophete Isaïe: *Et mes pensées ne sont pas vos pensées, & mes voies ne sont pas vos voies, parceque comme les Cieux sont élevez de la Terre, mes voies sont élevées au dessus de vos voies, & mes pensées fort au dessus de vos pensées:* En effet les pensées de Dieu étoient bien differentes des pensées de Mathieu, puisque Mathieu n'aiant dans l'esprit que la Reforme de sa Personne, sans aucune autre pensée, avoit receu la voix de Dieu, comme ne parlant qu'à lui, d'où vint qu'il ignoroit encore, comme il executeroit cét Ouvrage divin: mais les pensées de son Dieu étant plus nobles, & plus relevées que les siennes, elles ne se renfermoient pas seulement en Mathieu, mais elles s'étendoient à la Reforme nouvelle de l'Ordre: c'est pourquoi, il est clairement expliqué par cette voix divine, qu'entendit même saint François dans l'Institution de son Ordre, ceque Dieu demanderoit à la Congregation future des Capucins, & quelles Loix le Ciel avoit dessein de prescrire à ses Religieux, que la Regle s'observât dans tout l'esprit de son Fondateur à la Lettre, & dans le commencement de l'Ordre, & dans la Reforme; desorte que la voix de Dieu, ne regardoit pas seulement Mathieu, mais même tous les Capucins, qu'elle engageoit à l'Observance entiere de leur Regle.

LVI.

Mathieu donc instruit de toute sa conduite par cét Oracle du Ciel, ne perd point de Tems, parcequ'au sentiment de saint Ambroise, *La Grace du Saint-Esprit abhorre fort les remises.* Il prend à l'heure même une vieille Tunique toute déchirée, qu'il trouva la plus rude, & la plus pauvre

S. Amb. liv. 2. sur saint Luc.

pauvre du Convent, il y joint un Capuce quarré, pareil à celui qu'il avoit vû en Portrait, dont s'étant revêtu, & se serrant d'une grosse corde, prenant même une Croix de bois à la main, il sortit de son Monastere en pleine nuit, & suivant la Divine lumiere qui lui éclairoit l'esprit, & qui le conduisoit au chemin plus noble d'une Reforme Seraphique, il marche droit du côté de Rome. Mathieu prend le chemin de Rome.

LVII. Charl. Rap. Decad. 6. part. 2.

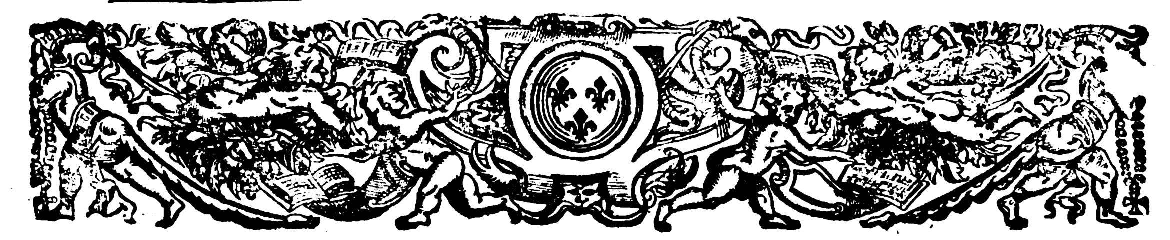
Je ne puis ici admirer assez, le sentiment d'un Auteur Moderne, qui écrivant depuis peu de l'origine, & du progrés des Freres Mineurs, nommez Recollets, accuse de telle sorte Mathieu de sa sortie du Convent, que si l'on s'en ráportoit à sa censure, on mettroit ce Saint-Homme au nombre des Apostats, & on diroit qu'il a merité d'être Excommunié, comme un deserteur de son Ordre: que si cét Auteur assure ceci, comme quelque chose de certain, c'est sa pensée, qu'il exprime par ses obscures paroles: de deux choses l'une, ou il est un calomniateur, ou il ignore l'Histoire, puisque le Ciel avoit rendu tant de preuves précedentes, qui le dégageoient non seulement du crime de l'Apostasie, mais même du soupçon du moindre défaut; que si quelqu'un avoit la temerité de l'accuser de manquement, il seroit coupable d'une impieté: en effet, pourquoi cette vision si frequente de saint François, qui le précedoit? pourquoi cette voix qui vient du Ciel à ses oreilles: *Mathieu, je veux, que la Regle s'observe à la Lettre, à la Lettre, à la Lettre?* pourquoi cette Divine lumiere, qui lui éclaire l'esprit, pendant ses Prieres, & qui lui inspiroit une parfaite imitation de saint François? que prétendoit-elle, qu'une veritable Reforme de vie, qu'il devoit obtenir de Rome; & puis Mathieu brilloit d'une integrité de vie si fort achevée, & il éclatoit des splendeurs de tant de vertus, qu'il ne se proposoit dans ses saintes actions, qu'une observance entiere de la Regle, & une imitation veritable de son Pere saint François, comme il l'a montré dans tout le cours de sa sainte Vie: qui ozeroit imposer à un si Saint-Homme le crime d'Apostasie, qu'on peut dire le plus énorme à des Religieux, sans être un calomniateur, & un médisant? Certainement si quelqu'un accuse d'un crime infame le recours legitime au Pape, il ne peut éviter l'Anatheme des sacrez Canons: cela étant, personne ne doit condamner comme Apostat F. Mathieu de Bassy, si contre l'ordre, & les sentimens des Superieurs, il s'est jetté profondement aux pieds de sa Sainteté; par une raison necessaire & legitime, comme il se persuadoit par ses précedentes visions, puisque tous les droits divins & humains, & même sa vie pleine de toutes sortes de vertus, l'exempte du crime abominable de l'Apostasie.

Mathieu est déclaré innocent du crime d'Apostasie.

LVIII.

Mais puisqu'il est ici parlé du Capuce quarré, & de la forme du veritable habit de saint François, d'où la Reforme des Capucins empruntant son nom, a pris le commencement de son Institut; auparavant que nous poursuivions l'ordre de son Histoire, il seroit à propos d'exposer à cette entrée des Annales, ceque nous avons de plus certain & d'infaillible, soit par l'ancienne Tradition, soit par l'autorité des Peres, soit par un irrefragable raisonnement, de la veritable forme de l'habit de saint François: crainte pourtant, que nous n'interrompions la suite des Annales, & que l'esprit des Lecteurs, qui cherche l'Histoire, n'en fut détourné plus long-tems, que le demanderoit la raison, par un trop long Traitté de ce grand sujet: j'ai jugé plus commode de remettre à un autre volume, ceque j'ai écrit d'un stile plus étendu de la veritable forme de l'habit de saint François, & de ne point interrompre l'ordre, que j'ai prescrit à ma plume, de donner à la suite plus reguliere des Années.





Comme F. Mathieu souffrit dans son Voiage de Rome plusieurs Travaux, & visita F. François dans l'Hermitage de Cartocete.

I. L'An de JESUS-CHRIST 1525. commençoit déja d'être fort celebre,& par le Saint Jubilé,que Clement VII. accordoit cette année à tous les Fideles, & même par la Reforme fort illustre de l'Ordre des Freres Mineurs,qui y receut,quoi qu'imparfaitement, ses premiers commencemens: où vous remarquerez particulierement le conseil de Dieu, sans qui, je me le persuade aisément, il n'est pas arrivé, que le Jubilé general,& la Reforme nouvelle des Capucins, se trouvassent en même année,& que le Tems fut égal à la Divine misericorde, & à une Famille sacrée; d'où l'on puisse faire esperer aux Hommes une abondance de Graces, d'un commencement si avantageux de ce Saint Institut. C'est pourquoi Mathieu rempli de tant d'Enfans qu'il devoit produire en J. C. suivoit l'esprit de Dieu, qui le conduisoit à Rome, adorable Esprit qui l'animoit, à dessein sans doute,qu'il obeït aux commandemens du Ciel,& qu'il obtint du Souverain Pontif,Vicaire de JESUS-CHRIST en Terre,la forme plus veritable de l'Habit de S. François, & sa maniere de vie, que Dieu lui reveloit devoir être la sienne. Mais à peine étoit-il en chemin, qu'il vit le Diable, ennemi juré des Saints, sous une figure de Serpent: cét execrable Serpent en effet, connoissant qu'il devoit principalement se deffendre de la Reforme future de l'Ordre, qui devoit être traitée par le conseil de Dieu, dans le voiage de Frere Mathieu, que même il en apprehendoit l'issuë, fait tous ses efforts, & emploie toutes ses ruses, pour empécher ce voiage. C'est pourquoi, à peine ce Saint est-il sorti du Monastere, qu'il l'attaque,& excite contre lui une furieuse Tempête, & en effet il n'étoit pas encore à un mille du Convent, qu'il tomba entre les mains de quelques Fripons, qui voians un Homme, vêtu d'une nouvelle & extraordinaire forme d'Habit, le prenant pour un Farceur, & puis pour un Fourbe, font un grand bruit de voix, & remplissent de cris horribles tout le Voisinage, & voici leurs paroles: Accourez, Hommes, accourez, voi-là un Larron, un Voleur de Poules caché sous un vêtement inconnu: à peine ce cri fut-il entendu, que plusieurs Villageois, armez de bâtons, de fourches, & de bêches accoururent de tous côtez, qui se jettans tous cruellement sur Mathieu, qui ne pensoit à rien moins, qu'à leur violence,& qu'à leurs liens, le prennent, le lient, l'accablent d'injures, & le frapent des mains, & des pieds fort inhumainement; & enfin se pressent de le mettre dans un cachot, pour remedier à leurs Poullaliers, dont ils croioient sottement, qu'il voulut enlever leurs Poulles. Pendant tout ceci, Mathieu éleve son esprit en haut, & connoissant que ce n'étoit pas là une invention des Hommes, mais un artifice des Demons, dont ils tâchoient de le détourner de son Voiage, Il s'arme de patience contre leur malice, & il souffre leurs attaques genereusement: il ne lui restoit alors aucun lieu, ou de s'excuser, ou de deffendre la verité opprimée, ou de faire connoître son innocence, parceque la fureur des Païsans, occupe tout, remplit tout, trouble tout, & il n'a qu'un soulagement, de demander à Dieu du secours. Cependant, comme si toutes ses peines étoient trop legeres, il se dispose d'en souffrir

Mathieu est lié par des Fripons, & en est accablé d'injures.

frir de plus rudes pour JESUS-CHRIST, & considerant la Croix, comme ses délices, il se console avec cette parole de l'Apôtre, qui l'avertissoit: *Mettez vôtre entiere joie, mes Freres, à souffrir plusieurs Tentations;* mais s'étant agité Procés entre ces premiers, qui avoient lié Frere Mathieu, & ces derniers Villageois, qui prenoient soin de le conduire à leur Juge, les uns & les autres en effet, vouloient l'avoir en leur puissance, il tombe entre les mains de ces Fripons, qui le voiant, non seulement sans paroles, mais méme souffrant avec courage leurs insultes, & joïeux parmi tous leurs coups, commencerent d'admirer cét Homme, & de soupçonner une insigne vertu, sous ce vile Habit, d'où vint que ne le considerant plus, ni comme un Larron, ni comme un Fourbe, ni comme un Scelerat, mais comme un Homme tout de Dieu, ils le délierent, & lui permirent de s'en aller, où il lui plairoit.

Jacob. 1. 2.

II. Mais tant s'en faut que Mathieu perdit courage, & quitta son entreprise, par ce premier & ce rude évenement, qu'au contraire recevant du Ciel, une nouvelle force, il rendit à Dieu de si genereuses actions de graces, de l'avoir honoré de tant de souffrances, qu'il enduroit pour son amour avec joie, les coups & les injures, au commencement de son Voiage, dont il pouvoit se promettre une heureuse issuë, & il le poursuivit avec une si grande satisfaction d'esprit, que dans toute sa suite, ne s'occupant qu'aux loüanges de Dieu, de cœur & de bouche, il disoit souvent avec l'Apôtre: *Je suis rempli de consolation, je surabonde de joie, dans toutes mes tribulations.*

2. Aux Corinth. Chap. 7.

III. Tandis donc que Mathieu chemine, se consolant dans les loüanges de Dieu, la Providence permet, qu'il se détermine, à voir un certain Prêtre de son Ordre, fort âgé & d'une Sainteté fort éprouvée, l'on le nommoit François, qui lui étoit particulier Ami, & vivoit dans l'Hermitage de saint Jacques assez proche de là, d'une fort sainte Vie. Cét illustre Vieillard, étoit d'une extraction humble, d'un petit Village des environs de la ville de Fan, appellé Cartocete, & s'étant fait Frere Mineur de l'Observance, dez ses jeunes années, il y avoit brillé des splendeurs de tant de vertus, & s'étoit si fort embrazé l'esprit, de l'ardeur toute celeste d'une reguliere Observance, que voiant ses Freres s'écarter, à son jugement, du veritable chemin de la tres-haute Pauvreté, il demanda à son Ministre Provincial avec instance, l'Hermitage de saint Jacques, afin d'y vivre tout seul, avec un Frere du Tiers Ordre, qu'on appelloit Pacifique. Joüissant donc enfin de ses desirs, il affligeoit son corps, de tant de pauvreté, de veilles, de jeûnes, de cilices, & d'autres mortifications dans cét Hermitage, & répandoit de ses yeux une si grande abondance de larmes, soit à cause des souffrances de JESUS-CHRIST, soit à cause de ses desirs de l'avancement de l'Ordre, qu'étant déja tres âgé, il fut entierement privé de la veuë: mais Dieu Pere des misericordes, qui ne laisse pas vaines, ni inconsolables les larmes des siens, voulant consoler son Serviteur, au milieu des peines de son corps, & de son esprit, lui revele la Reforme de l'Ordre, avec assurance, qu'il la verroit, & qu'elle paroîtroit bien-tôt; d'où vint que changeant sa joie, François comme un autre Simeon, aspiroit de tout son cœur, à cét heureux jour, où la Reforme paroissant, il pût voir un témoignage assuré, des promesses de JESUS-CHRIST.

Mathieu visite Frere François de Cartocete.

François de Cartocete, apprend par une revelation de Dieu, la Reforme de l'Ordre.

IV. Mais Mathieu étant déja proche de l'Hermitage, & François priant au milieu de la nuit, avec plus d'attention qu'à son ordinaire, aprit par revelation de Dieu, que le Tems étoit proche de la plus grande Reforme, qu'il attendoit, il y avoit si long-tems, il s'écrie donc tout joieux: Pacifique, ha Pacifique, venez ici. Pacifique répondit: J'y vas mon Pere,

François alors lui dit: Que d'heureuses, que d'agreables choses arrivent ici! la Reforme de l'Ordre paroistra bien-tôt. Pacifique, admirant la nouvelle joie du Vieillard, & son discours extraordinaire, lui répondit: Mon Pere, d'où vient cette nouvelle approche de la Reforme? est-ce du Ciel, est-ce de la Terre? mais, je croi, qu'elle vous arrive plûtôt du desir extréme, que vous avez de la voir dans l'Ordre: Non non, lui dit-il, Pacifique, la nouvelle Reforme vient, elle est proche, je sens déja le son de ses pieds. Mais comment, dit Pacifique? Il arrive, dit-il, un Homme, roux de visage, pieds nuds, vêtu d'un rude & d'un vile Habit, portant un Capuce quarré sur sa tête, & une Croix entre ses mains, & est maintenant en Campagne: mais celui qui m'a montré son arrivée, m'a dit: Sçache François, que cette plus veritable forme de l'Habit de saint François, donnera commencement, à la Reforme de l'Ordre: ceque François aiant oüi tout joieux d'esprit, satisfit à ses Matines, que Pacifique lui lisoit, & s'étant acquité de ses exercices ordinaires d'Oraison & de Pieté, Mathieu frapa, sur les six heures du jour, à la porte de l'Hermitage. Pacifique la lui ouvrant, fut d'abord étonné, d'un Habit si rude, & si extraordinaire de cét Homme: mais aprés le considerant plus attentivement, & reconnoissant que c'étoit celui, dont le Saint Vieillard, il y avoit peu d'heures, lui avoit fait le Portrait, il court à François promptement, & lui dit tout plein de joie, que l'Homme dont il lui avoit dit de si grandes choses, quelque peu de tems auparavant, venoit d'arriver, avec la même forme d'Habit, qu'il lui avoit si clairement representée.

V. *La consolation de François à l'arrivée de Mathieu, & au commencement de la Reforme des Capucins.*

Aprés une si agreable nouvelle, on ne peut dire, quelle fût la joye de François, il se leve promptement de son pauvre lit, prend son Bâton à la main, & Pacifique le soûtenant, comme l'appui de sa vieillesse, & le secours de son aveuglement, il vint au devant d'un Hôte si agreable, & si saintement desiré; il est incroyable quel êtoit le plaisir, & la consolation de l'un & de l'autre, au moment qu'ils s'embrasserent à l'entrée de la Cellule, des larmes continuelles de joye tomboient des yeux du saint Vieillard, en connoissant celui qu'il ne doute plus, devoir être le commencement de la Reforme de l'Ordre; touchant donc de la main, tantôt le rude Habit, tantôt le Capuce quarré de la nouvelle Reforme, qu'il ne pouvoit voir de ses yeux, il les mania si souvent avec plaisir, & les baisa si devotement, que ne les pouvant quitter, il étoit contraint de verser des larmes: quoi plus? l'esprit de François fust embrazé d'un feu si penetrant du saint Esprit, en presence de choses si peu attenduës, que levant ses yeux en haut, comme un autre Simeon avec ses mains, il commença de parler à Dieu de cette pieuse maniere. Ha mon divin Sauveur! hé qu'ai-je plus besoin de la vie? pourquoi differez-vous mes Funerailles? laissez maintenant mourir en paix vôtre serviteur, mon Dieu, j'ai assez vêcu jusqu'-ici, que je voids, sinon des yeux du corps, au moins de ceux de l'esprit, la veritable forme de l'Habit de mon Pere saint François: c'est assez vivre, mon Dieu, voici que je voids d'esprit, & que je touche de la main, la Reforme de mon Ordre, si long-tems desirée; Don celeste assûrément de vos bontez infinies, que vous voulez faire paroître à la Face de tous les Peuples, à dessein qu'il serve de lumiere à la Conversion des Nations, & qu'il augmente la gloire de vôtre peuple Religieux, c'est à dire des Freres Mineurs.

VI. Ces paroles étant portées jusqu'à Dieu, par les ferveurs d'un esprit tout de feu pour lui, François reçoit son Hôte, avec tout ce qu'il peut de bons offices, & de Courtoisies. Mais Mathieu s'approchant alors de François, lui découvre tous les secrets de son ame, il lui recite tout le passé, ce qu'il avoit apris de sa nouvelle forme d'Habit par saint François, qu'il

qu'il avoit veu tant de fois en marchant, & même les choses que la voix de Dieu lui avoit revelées dans ses Oraisons, enfin il lui raconte fidellement, tout ce qui lui étoit arrivé de plus rigoureux dans son voyage; aprés tout il lui déclare le dessein qu'il a, d'aller au Pape, & lui demande son advis sur une affaire de cette importance. François extremement ravi du recit de tant de choses, en remercia Dieu, & se réjoüit de tout son cœur avec Mathieu, d'un present du Ciel si miraculeux, il lui donne courage, l'anime, l'embraze, & l'excite à la poursuite de ses entreprises, & lui en promet de fort favorables succés, il l'assure que c'est un œuvre de Dieu, dont il ne doit point craindre les suites, il lui persuade de s'aller au plûtôt jetter aux pieds de sa Sainteté: mais il lui conseille, qu'auparavant qu'il en obtienne ce qu'il prétend, il quitte le Capuce quarré qu'il portoit, crainte qu'il ne fasse quelque chose temerairement, qui meriteroit d'être corrigée. Mathieu se soûmit en même tems aux sages conseils de François, & décousant son Capuce quarré de son Habit, il le rendit rond à son ordinaire, & quelques jours aprés, ayant pris la benediction du Saint-Homme, qui le conjure en partant, que ses affaires étant terminées heureusement à Rome, il retourne le voir au plûtôt, pour lui en dire une heureuse issuë, Mathieu alors prend le chemin de Rome, dans la compagnie de Jesus-Christ. L'Auteur de la Romvaldine, décrit brevement cette Histoire, par ces suivantes paroles: *Il y avoit*, dit-il, *au Territoire de Cartocete, un certain Frere François Hermite, d'âge décrepite, infirme, impotent de vieillesse, d'une vie sainte, & avantagé d'un esprit de Prophetie, cét Homme vist en vision venir à lui deux jours avant son arrivée, le susdit Frere Mathieu, vétu d'un Habit surprenant, & il arriva comme le Vieillard avoit prédit, il se réjoüit l'ayant veu, quoiqu'il fust tout languissant, & il dit hautement, qu'il portoit le veritable Habit de saint François*; C'est ce que dit cét Auteur assez precisément.

Mathieu quitte son Capuce quarré par l'avis de F. François.

L'Auteur de la Romvald. liv. 3. chap. 14.

VII. Mathieu ayant donc souffert en chemin une grande disette de nourriture, & de logement, qu'on lui refusoit, à cause de l'extraordinaire rudesse de son Habit, il la souffroit pourtant avec tant de joye, qu'il mangeoit deux ou trois morceaux de pain, comme les mets les plus delicieux; & si quelquefois la nuit, il trouvoit quelque Cabane de Campagne, où il pût se deffendre des rigueurs de l'air, & de l'injure des Tems, & y reposer son corps abbattu des fatigues de son penible voyage, il en faisoit toutes ses delices. Il arrive enfin de cette sorte à Rome, & sans s'arrêter en aucun lieu, il va droit à l'Eglise des Saints Apôtres, afin que sous leur faveur, & par leur secours, il obtint de Dieu cét esprit, non seulement de la pauvreté, & de la perfection Evangelique, que saint François en avoit receu pour tout son Ordre, par le credit de leurs souffrages, mais encore qu'ils lui facilitassent les moyens plus faciles, de se presenter au Pape, & de donner un favorable succés à ses entreprises.

Mathieu souffre genereusement des fatigues dãs son voyage.

Comme Frere Mathieu par le moyen d'un Ange qui lui apparût sous la forme d'un jeune Homme, eust facilement Audience du Pape, qui lui accorda tout ce qu'il desiroit.

VIII. Lorsque Frere Mathieu fût arrivé au haut des Degrez, qui conduisent à ce tres-auguste Temple des Apôtres saint Pierre & saint Paul, il eût au rencontre un Homme ce lui sembloit fort Illustre, jeune veritablement d'âge, mais d'un visage fort grave, & fort beau, qui saluë bien civilement Mathieu, & lui demande de bonne grace, quelle affaire il avoit à

Mathieu rencontre un Ange sur les Degrez de S. Pierre.

 Rome,

Rome, & s'il vouloit parler à sa Sainteté? Mathieu s'étonne à la veuë de ce jeune Homme, sous lequel il lui sembloit, qu'il lui étoit representé quelque chose de plus excellent que l'humain; mais il admire davantage sa demande si advantageuse, qui servant comme de Prélude favorable à ses affaires, lui promettoit une esperance du futur & meilleure, & plus heureuse. Il répondit donc en même tems au jeune Homme, qu'il venoit à Rome, pour parler au Pape, & traitter à ses pieds de quelques grandes affaires qui le regardoient, mais qu'il ignoroit par quels moyens, & comment il pourroit en avoir une favorable Audience: ayez bon courage, lui répond son Homme, vous parlerez au Pape sous ma conduite, & vous, tâchez seulement de vous trouver au Palais de sa Sainteté, demain entre cinq & six heures, & vous lui parlerez immancablement.

IX. Il est assurément impossible, de dire la joye, que la promesse si obligeante du jeune Homme, causa dans l'ame de Mathieu, & quelles profondes reverences, quelles actions de graces il lui rendit. Mathieu ne sçavoit pas encore, que ce fût le bon office d'un Ange, qui l'animoit à la poursuite de son entreprise, & qui lui promettoit un favorable accés aux pieds de sa Sainteté. D'où vient que ne connoissant qu'une adorable providence de Dieu, dans la civilité du jeune Homme, il entra dans l'Eglise des Apôtres, & s'occupant de cœur & d'esprit aux loüanges divines, & rendant de grandes graces à saint Pierre & à saint Paul, il ne pensoit qu'à leur demander avec empressement, une suite heureuse de ses affaires. Mathieu n'ignoroit pas, que le lendemain devoit être le jour, où l'on agiteroit définitivement ses propositions, & que l'Audience du Pape le lui rendroit ou obscur, ou luminieux, c'est pourquoi il n'obmet ni soin, ni diligence, pour agir auprés de la bonté de Dieu, par ses larmes, & par ses prieres, qu'elle fist reüssir ses desseins; puisqu'encore que l'esperance ferme, qu'il avoit de leur succés, fût autorisée de témoignages celestes, n'ignorant pas toutesfois, que Dieu se laisse facilement toucher aux oraisons, & aux larmes, il employa tout ce jour aux prieres, & aux pleurs, aux pieds de l'Autel des Apôtres, à dessein de se rendre plus facilement propice la Bonté de Dieu.

X. *Mathieu admirablement arrive jusqu'au Pape.*

Le lendemain paroissoit déja, lorsque Mathieu ayant celebré la sainte Messe fort devotement, & y ayant recommandé son affaire à Dieu avec abondance de larmes, s'ajuste un autre Capuce quarré, & se trouve au Tems assigné, dans le sacré Palais du Vatican, monte l'Escalier, & lorsqu'il cherche dans une de ses Salles, cét Homme, qui lui promit hier de le conduire à sa Sainteté, ignorant à la verité où il iroit, mais étant conduit par l'Ange, qui sous la forme d'un Homme l'avoit assuré de son secours, le jour auparavant, & dont la main le conduisoit invisiblement, comme s'il l'eût suivi, il passe plusieurs Salles, & Chambres sans empeschement. Jusqu'à ce qu'il arriva à l'Appartement, & au Cabinet du Pape, qui n'en fût pas moins étonné que lui. Clement VII. Florentin, Homme de singuliere Pieté, & d'une prudence merveilleuse aux affaires, étoit alors assis dans la Chaire de S. Pierre. Le Pape fût surpris à la veuë d'un petit Frere, comme paroissoit Mathieu, dont pas un de ses Gardes ne l'avoit averti de l'arrivée, & il lui demanda, comment il étoit entré jusque-là? Mathieu aussi fût surpris, se voyant auprés du Pape, dont à peine esperoit-il la presence: se prosternant donc fort profondement à ses pieds, il répondit avec respect, qu'il admiroit le premier, & qu'il s'étonnoit d'être arrivé si avant; N'avez-vous point été arrété à la Porte par mes Cameriers? lui dit le Pape. Oüy saint Pere, mais je ne sçavois pas, où étoit vôtre Chambre, & je ne connoissois point les Gardes, personne même ne m'a dit la moindre parole, qui m'empeschât d'entrer ici, c'est un conseil,

conseil, & un œuvre de Dieu. Saint Pere, n'en soyez pas étonné, dit Mathieu, c'est son Ange, qui m'a conduit comme par la main, aux pieds de vôtre Sainteté; les Gardes de vôtre Chambre sont inutiles pour lui. Alors le Pape lui dit, que demandez-vous de nous? Saint Pere, répond Mathieu, Je suis un Prêtre, indigne, de l'Ordre des Mineurs, qui n'ait point de plus empressez desirs, que d'observer, avec ce que je pourrai de fidelité, la Regle de mon Pere saint François, que j'ai promise à mon Dieu, & d'imiter de mon mieux les actions de sa sainte Vie. Mais par les plus anciens monumens de l'Ordre, & par un precepte exprés de la Regle, il est tout visible, que saint François ne portoit qu'un fort vile Habit, avec un Capuce quarré, joint sans Scapulaire immediatement à cét Habit, de la mesme maniere, que vôtre Sainteté me voit revêtu, c'étoit-là la forme du vêtement des premiers Freres Mineurs. Aprés mes regrets, aprés mes larmes, & mes prieres, j'ai reconnu enfin, que c'étoit la volonté du Ciel, autorisée de plusieurs divins témoignages, que reprenant le premier, & le plus veritable Habit de mon Ordre, je suivisse l'entiere Observance de la Regle de saint François, & que j'imitasse les actions de sa sainte Vie. Voilà la seule cause, saint Pere, qui m'a conduit, sans autre secours que d'un Ange, aux pieds de vôtre Sainteté, à dessein qu'obtenant cette forme d'Habit de vôtre Clemence, je puisse sous vôtre pouvoir observer la Regle de S. François dans des Hermitages, prescher la parole de Dieu par le Monde, & persuader la Penitence aux plus grands Pecheurs. C'est ce que je vous demande, saint Pere, qui tenez la place du Vicaire de Jesus-Christ en Terre, au nom de Dieu, & de saint François, en sorte que representant la personne d'un Dieu, & portant le nom de Clement, vous exerciez vôtre Clemence, à l'endroit d'un pauvre Suppliant, comme moi.

Le Pape écoute Mathieu, lui accorde le Capuce quarré, l'exempte de l'Ordre, & lui promet un Bref Apostolique.

XI.

Mais le Pape, qui avoit esté surpris de l'abord inesperé de Mathieu, parce qu'il sembloit lui prédire quelque chose d'extraordinaire, & de nouveau, l'entendant parler avec tant de sincerité d'esprit, des paroles si simples, & d'un zele si ardent, & si genereux, admira sa vertu, & lui fit plusieurs demandes, sur sa Regle & son Ordre: à quoi Mathieu satisfaisant, d'une réponce sage, le Pape enfin inspiré de Dieu, lui declara, que c'étoit sa volonté, qu'on observât la Regle à la Lettre, conformément à l'esprit de nôtre Seigneur, & de saint François, & qu'ainsi il permettoit, soit à lui, soit à tous les autres, qui sous un second Habit, voudroient embrasser une observance plus étroite de la Regle, de demeurer dans des Hermitages; Mais pour ce qui vous touche particulierement, dit le Pape à Frere Mathieu, je vous accorde volontiers, que vous portiez cét Habit, que vous viviez en Hermite, & que vous preschiez par tout, comme vous me l'avez demandé, pourveu, qu'en signe d'Obedience, vous vous presentiez tous les ans une fois au Ministre Provincial, au Chapitre des Freres Mineurs de l'Observance, en quelque endroit du Monde qu'il soit assemblé. Et aprés le Pape le benissant, & l'animant dans son entreprise, lui promet le lendemain un Bref en confirmation de ses paroles si fort obligeantes.

XII.

Proverb. 21.

De là l'on voit clairement, que le Sage a dit autrefois fort vrai, *Que le cœur du Roi étoit le partage des eaux entre les mains de Dieu, qu'il l'inclinera à tout ce qu'il voudra?* Qui ne croiroit en effet, que c'est un ouvrage tout de Dieu, plein de sa divine vertu, & miraculeux également, avec ces Eaux du Jourdain, qui se divisant en deux murailles liquides, & immobiles, firent un passage si prodigieux aux Israëlites, par l'ordre de son Pouvoir infini? Tout le Monde sçait effectivement, avec quels conseils, quelle prudence, quelles diligentes perquisitions, le Siége Apostolique a coûtume

Dieu asseurément inspire l'esprit du Pape.



coûtume de traiter ces sortes d'affaires, lors principalement qu'il s'agit de l'interest de tout un Ordre; & on est fort instruit, que Clement VII. Homme assurément, de poids, d'un difficile accord, & qui ne précipitoit pas les Affaires, étoit tout plein de gravité, de remise, & d'une grande experience en toutes choses, comme celui qui du Tems de Leon X. dont il fut Cousin, portoit sur ses épaules, toute la charge du Pontificat: & pourtant dans l'affaire de Mathieu, qui décidoit de la Reforme de tout l'Ordre des Freres Mineurs, on conclud si promptement, qu'on eut pû attribuer à l'imprudence, & à la legereté une si grande Affaire, si elle n'eût êté traitée par un Conseil, & plus grand, & Superieur à un Ordinaire: qui douteroit, que Dieu n'inclina par sa force l'esprit du Pape, à prendre dans cét affaire une autre voie que la commune, & qu'il n'ait voulu, qu'il se traitât divinement, plûtôt qu'humainement, pour faire paroître à tout le monde, que c'étoit une providence divine, & non pas humaine, qui se mêloit de la conduite de la Reforme de l'Ordre.

La veritable forme de l'Habit de S. François est rétablie cette année.

C'est dans un Conseil exprés & avantageux de Dieu, que la premiere, & la veritable forme d'Habit, qui fut commune à saint François, & à ses Enfans les Freres Mineurs du premier âge de l'Ordre, comme ensevelie dans les Tenebres de quelques Siecles, fût enfin rétablie au Monde, ce mois de Janvier, en cette Année 1525.

XIII. Mathieu donc aiant obtenu du Pape une expedition si prompte, & si favorable, il est difficile de dire les profondes, les cordiales, & les grandes graces qu'il rendit à sa Sainteté. Mais à peine fut-il sorti du Vatican, qu'il entre dans l'Eglise de saint Pierre, où il remercia la Bonté de Dieu, avec plus de zele, & plus ardemment: ce fut là qu'il s'occupa tout entier aux loüanges Divines, qu'il reconnut l'Ouvrage du Ciel, & qu'adorant son Auteur, il le loue, & sans s'attribuer aucune gloire d'un si bon succés, il la rend toute à JESUS-CHRIST; bien plus, se déclarant indigne auprés de Dieu d'une si grande faveur, il se défie de ses propres forces, il implore son secours, qui lui rende plus suportables les Travaux, qu'il prévoit devoir endurer à l'achevement de son entreprise, & il se prépare à souffrir tous les maux possibles pour l'amour de JESUS-CHRIST. Cét Homme en effet éclairé de l'esprit de Dieu, n'ignoroit pas, qu'il endureroit plusieurs peines, & d'horribles sortes de Persecutions, à cause de son changement d'Habit, qui demandoient de son grand cœur une patience extraordinaire; se soûmettant donc tout entier à la volonté de Dieu, il disoit: Brûlez, mon JESUS, formez, reformez, faites un neant, anneantissez vôtre Creature, pourvû que vôtre volonté soit faite, qu'elle subsiste, qu'elle surmonte tout; c'est assez, mon Dieu, vôtre vouloir est ma vie, & son contraire fait ma mort; si vous avez ordonné que je souffre les chaînes, & les adversitez, je le veux bien, mon Dieu! avec vous, pourquoi aurai-je horreur, ou des Persecutions, ou des Prisons, ou des foüets, ou des coups, ou de la Croix? que vôtre Ouvrage, divin JESUS, subsiste, qu'il reüssisse, & qu'il se fortifie. Pourquoi croirai-je mon ame plus précieuse que vous? qu'il me soit permis de dire seulement avec l'Apôtre: *Qui nous separera de la charité de* JESUS-CHRIST? *la Tribulation, la disette, la faim, la nudité, la Persecution, le danger, l'épée?* Rien absolument, mon JESUS, ne me peut épouvanter en vôtre presence.

Aux Rom. 8.

XIV. Mathieu s'animoit par ces saillies d'un amour divin, crainte que n'étant pas preparé, il ne fût surpris de la Tempête des persecutions, dont le menaçoit, dans sa pensée, le changement de son Habit, & que leurs bourrasques ne lui fissent trouver son naufrage. Cependant ayant employé tout ce jour à visiter les Eglises, il passa toute la nuit sans dormir aux pieds des

Mathieu priant de nuit dans l'Eglise des Apôtres est attaqué d'une

des Apôtres, dans de ferventes prieres, & sur le point de l'Aurore, se retirant dans un endroit de l'Eglise, où il pût donner à son corps abbatu de fatigues, & de veilles, quelques momens de repos, il attendoit que parut le jour, où il esperoit recevoir un Bref Apostolique de sa Sainteté. Mais helas ! il fut alors attaqué d'une grosse Fiévre, & tandis qu'il en souffroit les accés plus ardens, il sentit sur son épaule une invisible main, qui la frapa doucement, & il entendit une voix celeste, qui lui parla de cette maniere: *Que faites-vous ici, Mathieu? pourquoi attendez-vous un Bref? ne vous a-t-on pas accordé, ce que vous avez demandé? courage, allez-vous-en, vous n'avez plus besoin d'un Bref, puisqu'il faut que vous marchiez par le chemin de la Croix : Un Bref ne vous exempteroit pas de ces rigueurs.* A peine cette voix celeste eût parlé, que Mathieu se trouva à l'heure même libre des ardeurs de sa Fiévre: étant donc admirablement fortifié d'une force divine, il ne differe plus, il ne retourne point chez le Pape, il n'attend plus de Bref Apostolique, qui le deffende des persecutions, mais satisfait du seul Oracle de la parole de sa Sainteté, il se dispose de se mettre en chemin, & d'obeïr au commandement de Dieu.

XV. Voilà par quels conseils celestes, l'admirable providence de Dieu, gouvernoit l'origine de la nouvelle Reforme; la sagesse divine en effet, ayant choisi Frere Mathieu, non pas pour la Reformation de l'Ordre, mais seulement pour le rétablissement de son Habit, d'où enfin il feroit naître, par une autre voie, la Reforme de tout l'Ordre; lui ordonne, que puisqu'il l'a obtenu du Pape, sans attendre son Bref, il sorte de Rome, pour faire connoistre à tout le Monde, que cette Reforme dépendoit seulement de la puissance de Dieu, & non pas du pouvoir des Hommes.

Frere Mathieu sort de Rome, s'en va dans la Marche d'Ancone, presche en plusieurs Lieux, visite à Assise tous ceux de saint François, & de ses Bien-heureux Compagnons, & retourne voir Frere François dans l'Hermitage de Cartocete.

XVI. *Mathieu sort de Rome, & passant par la Marche presche par tout, non sans d'extrémes souffrances.*

Mathieu donc aiant obtenu la veritable forme de l'Habit de saint François, sortit de Rome, avec la même joie, que ressentoit cét Homme de l'Evangile, qui avoit trouvé le Tresor fort riche qu'il desiroit si ardemment, & prend son chemin du costé de la Marche. Cependant tout plein d'un esprit Apostolique, n'aiant dans l'ame, que le salut des Hommes, en quelque endroit qu'il en vist d'assemblez, soit dans les Villages, soit dans les Eglises, soit dans les Ruës, il preschoit dans tout son voiage la parole de Dieu, avec tant de ferveur, & de zele d'esprit, & leur representoit les horribles tourmens de l'Enfer, avec une force si prodigieuse du simple discours, dont il se servoit ordinairement, qu'il effroyoit les plus grands pecheurs, & obligeoit les plus criminels, à devenir vertueux.

XVII. Mais comme sa forme d'Habit n'étoit pas encore connuë de plusieurs gens, il arrivoit souvent, que les uns le prenoient pour un Farceur, un Charlatan, un Comedien, & les autres pour un Insensé, c'est ce qui l'exposoit assez ordinairement à la mocquerie des petits Enfans, qui lui jettoient de la bouë, des ordures, & même des pierres; il s'en trouvoit même, qui le tirans par l'extremité de son Capuce, le tournoient de côté & d'autre fort indignement, ce que l'Homme de Dieu souffroit avec tant de courage, que ceux qui d'abord avoient été les premiers à l'accabler

d'injures, quittoient non seulement leurs mépris, mais lui rendoient encore tous les honneurs possibles.

XVIII. Il revere les anciennes Reliques de saint François à Assise.

Tandis que Mathieu suit par des voies si rudes les vestiges de JESUS-CHRIST, & qu'il s'étudie de representer en lui-même, & de montrer aux autres, par des exemples si illustres de patience, & de toutes les vertus, la vie parfaite des Freres Mineurs, il n'a pas oublié, ce qu'un Prêtre lui avoit dit depuis peu, de l'Habit de saint François, qu'on gardoit à Assise, & des Images sacrées, qu'on avoit autrefois dépeintes avec la forme d'un Capuce quarré : cheminant donc par la Ombrie, il visita ces Lieux Saints de saint François, l'Habit, le Sepulchre, les Antiquitez, & les Reliques, comme les Capuces de ses Bien-heureux Compagnons, & enfin ces anciennes Images du premier Habit. Ayant donc reveré toutes ces choses, comme les caracteres plus augustes de la vie celeste de son Pere, avec des larmes, & une singuliere pieté, il sentit dans son ame, des desirs plus ardens d'imiter la sainte vie de saint François, & de suivre sa pauvreté, dans la perfection la plus achevée; aprés enfin qu'il eût consideré plus attentivement les Capuces, & de saint François & de ses Compagnons, il y conforma parfaitement le sien, qui n'avoit pas entierement leur figure.

XIX. Il reçoit d'un Charbonnier un ancien Sceau.

Marchant, de là, vers Foligny, & étant proche de la Ville, il vist un Charbonnier, qui arrêtant ses yeux fixement sur lui, & le considerant plus attentivement, aller avec cette forme extraordinaire d'Habit, le croit un Hermite, & l'appella de cette maniere : O Hermite, voilà ce que j'ai trouvé, sans y penser, entre des épines sur la Montagne, qui represente la figure de vôtre Habit. Et alors il lui montre un ancien Sceau de cuivre, qui representoit saint François, avec une Croix à la main, & un Capuce quarré sur la Tête, & Mathieu le voiant fût étonné : mais admirant davantage la conduite de Dieu, il ne se contenta pas de regarder une fois le Sceau, il le considere deux, & trois fois avec empressement, & jettant fort souvent les yeux, sur le Capuce de saint François, il étoit dans une inconcevable joie, parce qu'il lui servoit d'un infaillible témoignage, de la verité du premier Habit de l'Ordre, & de la misericorde amoureuse de Dieu, qui disposoit de plus en plus la Reforme, si miraculeusement.

XX.

Et en effet, comme il ne peut arriver à l'esprit, de plus agreable pensée, que celle, que lui fournit la contemplation du progrez des œuvres de Dieu, qui instruisant l'ame de l'Homme, d'une sagesse celeste, la rend prudente, & fort adroite au discernement des choses divines; Si quelqu'un considere serieusement cette Reforme de l'Ordre, où paroît si particulierement la sagesse de Dieu, il admirera dans ses dispositions, son origine, son progrez, & son dernier achevement, une providence si incroyable, que secondant l'admiration du plaisir, il en sentira une extréme joie. J'ai donc jugé fort à propos d'en avertir ici principalement mes Lecteurs, afin que ceux qui liront ce que j'en ai écrit dans mes premieres Pages, & ce que j'en dirai plus amplement dans mes suivantes, à la suitte de mon Histoire, apprennent la divine sagesse, & avec elle une admirable providence de Dieu, à l'endroit de cette nouvelle Reforme de l'Ordre. En effet, qui refléchit attentivement à cét ancien Sçeau de la Religion, gravé de la premiere forme de l'Habit de S. François, trouvé par un Inconnu, au milieu des épines, & presenté par lui à Frere Mathieu, & non pas à un autre, avoüe en même tems, qu'il est d'un Ordre exprés de Dieu, qui disposoit le rétablissement de l'ancienne forme de l'Habit, & de l'Observance de la Regle du Seraphique S. François.

XXI.

Le Charbonnier, aiant donc fait un present à Mathieu du Sceau, dont se servit

se servit à son origine, la Reforme nouvelle des Capucins, ce Saint-Homme poursuivit son chemin vers la Marche, & arrive enfin à l'Hermitage de saint Jacques, où Frere François de Cartocete, dont nous avons parlé, l'attendoit à son retour de Rome: François reçoit Mathieu avec joie, & lui demande promtement un recit, de ce qui lui étoit arrivé. Il lui recite tout par ordre, d'abord il lui raconte le rencontre d'un Ange, sous la figure d'un Homme, il lui dit aprés, son entrée, sans esperance, aupres du Pape, la clemence, la courtoisie de sa Sainteté, ses paroles, ses demandes, & enfin l'enterinement de toutes ses Requestes, & la promesse d'un Bref Apostolique; il lui expose même, ce qui lui advint la nuit dans l'Eglise des Apôtres, comment il eût la Fiévre, de quelle sorte il en fût gueri, & ce qu'une Voix celeste lui fist de commandement.

Il retourne voir encore François de Cartocete.

XXII.

François de Cartocete est le second qui prend le Capuce aprés Frere Mathieu.

Ce qu'entendant le Bien-heureux Vieillard, & levant les mains au Ciel, en versant un Torrent de larmes, il rendit de grandes graces à Dieu, & sans perdre de tems, il prie Frere Pacifique son Compagnon, de preparer, & de coudre à son Habit un Capuce quarré, conformément à la volonté, & à l'Oracle de la voix de sa Sainteté, dont Mathieu l'avoit assuré: & il fût rempli d'un si grand plaisir, & d'une joie si extréme du saint Esprit, à ce changement d'Habit, que presque noyé de nouvelles pleurs, & se tournant vers Mathieu, & Pacifique, il dit ces Evangeliques, & ces Prophetiques paroles: *Bien-heureux les yeux, mes Enfans, qui voient ce que vous voiez des vôtres! que de Saints, & de vertueux Freres, ont voulu voir cette nouvelle Reforme, que vous voiez, & ils ne l'ont pas veuë! O trois ou quatre fois heureux ceux qui ressuscitez en l'esprit de nostre Pere saint François, s'occupans à l'Oraison, ardens de charité, & portans dans le cœur, & sur le corps la Croix de* JESUS-CHRIST, *y persevereront, jusqu'à la fin de leur vie. Il est vrai, qu'ils souffriront de rudes choses, plusieurs tribulations, poursuites, miseres, dont Dieu veut faire épreuue de leur courage: mais cette tentation sera leur pierre de touche, & non pas leur ruine, & enfin elle leurs façonnera une Couronne, s'ils la souffrent genereusement.*

François aiant prédit ceci, des futures Persecutions de cette Reforme, éclairé comme on le croit, de l'esprit de Dieu, commença de conferer en particulier avec Mathieu, de l'ordre, & de la conduite de leurs Affaires. Mais enfin aprés quelques jours il renvoya son Hôte, qu'il instruisit de fort bons conseils, & le laissant aller, il lui dit ces paroles: *Allez, Mathieu, & donnez à vôtre front une dureté de pierre, ils combattront contre vous, mais ils ne vous surmonteront pas, parce que Dieu sera vôtre Liberateur, & votre deffence.*

XXIII.

Mais considerons, un moment ici, les premiers progrez de la Reforme des Capucins, puisque Mathieu en ayant jetté les premiers fondemens, par le rétablissement du plus veritable & ancien Habit de saint François, le second Capucin apres lui, fût François de Cartocete, dont le zele à l'endroit de la Reforme, fût si grand, avec une merveilleuse sainteté de vie, que jamais dans quelques dangers qu'il encourût, il ne quitta le dessein qu'il avoit pris une fois, & de la Reforme de l'Ordre, & de la figure nouvelle de son Habit: puisque la chose êtant rapportée à Jean de Fan Ministre de cette Province, qui fût trouver en méme temps François, & s'efforça premierement par de douces paroles, & puis par de rigoureuses, & enfin par de cruelles menaces, de le détourner, & de son entreprise, & de sa nouvelle façon d'Habit; il fût si ferme à la retenir, & en assurer son Ministre, qu'il lui dit genereusement, qu'il ne craignoit ni ses fers, ni ses prisons: d'où vient que le Ministre ne voulut pas lui imposer quelques peines, ni le contraindre par force à reprendre son premier Habit, soit à cause de sa grande sainteté, soit à cause principalement, qu'il n'ap-

François de Cartocete est ferme à retenir l'Habit de la Reforme.



prehendoit pas, qu'étant proche de sa mort, & Aveugle, il pût être fort utile, à l'avancement de la Reforme.

XXIV. Le Carême étoit proche, lors que Mathieu partant de l'Hermitage de saint Jacques, s'en alla à quelques Bourgs de la Montagne de Feltre, où étant connu presque de tous les Habitans, à cause d'une longue & comme nationalle habitude qu'il avoit avec eux, il prit la resolution, de demeurer, & de prêcher tout ce Tems, la parole de Dieu. Il n'avoit point alors d'autres Livres pour étudier, & se préparer à cét exercice de l'Evangile de JESUS-CHRIST, que des jeûnes rigoureux au pain & à l'eau, de rudes Disciplines, des veilles, des nuits toutes entieres emploiées dans la Contemplation des choses divines, de ferventes Prieres, des larmes que répandoient ses yeux, & des soûpirs que son cœur exhaloit, dans la consideration du salut des Ames. Ce Saint-Homme s'exerçoit de telle sorte lui-même dans ces Misterieux Livres, le jour & la nuit, que presque consumé de leurs études, à peine avoit-il de la peau sur les os : D'où vient qu'une force divine animant ses paroles, il excitoit par ses discours, des mouvemens incroiables de Penitence, & de Salut, dans l'Ame de ses Auditeurs.

Mathieu prêche dans tous les lieux de la Montagne de Feltre, avec grand fruit du salut des Ames.

XXV. Ses paroles n'étoient pas composées de fleurs, elles ne charmoient pas les oreilles, elles n'étoient point des Termes polis, elles étoient simples, grossieres, & toutes fort naturelles, sans fard, & sans artifice, mais penetrantes le fond du cœur: & comme il les emploioit souvent, à representer à son Auditoire, les feux eternels des Enfers, il intimidoit si fortement les Impies, qu'il les engageoit facilement aux larmes, & à la Penitence de leur criminelle Vie: d'où vient que dans le peu de Tems, qu'il prêcha l'Evangile dans ces lieux, il se trouvoit à ses Sermons une si grande foule de Peuples, qu'ils venoient l'entendre par Troupes de tous les endroits de cette Contrée, & s'en retournoient chez eux si touchez de ses discours, que plusieurs se retirans de la gueule des Enfers, où leurs vices les précipitoient, se convertirent à JESUS-CHRIST, & de coupables devinrent vertueux.

Frere Mathieu, au Chapitre Provincial qui fut celebré dans la Marche, se presenta au Ministre Provincial, qui le fit emprisonner, & la Duchesse de Camerin le délivra de Prison.

XXVI. LEs Predications de Frere Mathieu étant achevées, & le Chapitre Provincial approchant, que les Freres Mineurs de l'Observance devoient celebrer à la Marche, cette Année, au commencement d'Avril ou environ, il y va fort à propos, pour obeïr au Pape, qui lui avoit commandé, de se presenter une fois l'An, dans le Chapitre Provincial, à son Ministre, en reconnoissance de la soûmission qu'il lui devoit. Jean de Fan étoit alors Ministre de cette Province, Homme de solide prudence, d'un grand credit, entre les Peres de cét Ordre, & d'une adresse merveilleuse dans le maniment des Affaires. Mathieu esperoit, comme c'est la coûtume, qu'il en seroit receu fort humainement, & avec une charité de Pere, & il l'éprouva un rigoureux Ennemi. Le Provincial en effet sçachant que Mathieu étoit sorti de l'Ordre, & qu'il avoit changé d'Habit, & craignant, que les autres, qui desiroient aussi la Reforme dans l'Ordre, animez par son exemple, n'en sortissent comme lui, à la ruïne de la Religion des Freres Mineurs, en fut fort touché, & tout en colere il cherchoit

Mathieu est mis en Prison par l'ordre de son Provincial Jean de Fan.

cherchoit une occasion favorable de se saisir de lui. Croiant donc l'avoir entre les mains, il ordonne, qu'on emprisonne Mathieu qui n'y pensoit pas, & commande qu'on le conduise à Farano, Village de Macerate, où étant Prisonnier, il se dispose à le traiter en sorte comme Apostat, par la rigueur du lieu, le manquement de nourriture, Disciplines, & par d'autres Supplices, qu'aiant quité son dessein, il reprenne l'Habit de son Ordre. Il est difficile de dire les Maux, que Mathieu endura dans cette Prison, par la rigueur de son Ministre, puis qu'entre les liens, les fers des pieds, les foüets, les jeûnes ordinaires, dont il l'affligea, il y avoit d'autres Freres, qui l'accabloient tous les jours d'injures, de reproches & d'ignominies.

Mais la rage de Satan en partie, avoit inspiré ces conseils contre Mathieu, pour le détourner de son entreprise, & le contraindre d'abandonner l'Oeuvre de la Reforme qui commençoit, si heureusement, dont il craignoit le progrés: en partie l'apprehension du Ministre les lui persuadoit, crainte qu'une nouvelle forme d'Habit, qui en portoit plusieurs à la Reforme par sa rudesse, à sa Nouveauté, n'excitât quelque Schisme dans l'Ordre. Mais Dieu tout sage, qui est la Sagesse incomprehensible de son entendement, se servant de ses desseins avec avantage, les emploia, soit au profit de l'ame de Mathieu, soit à un plus ferme appui de la nouvelle Reforme. Tant s'en faut en effet, que cette rigoureuse conduite du Ministre Provincial, ébranla tant soit peu la fermeté de Mathieu, au contraire fortifié de l'esprit de Dieu, il en devint plus genereux, contre de plus grands travaux, & cette force divine lui donnoit tant de joie, parmi ses souffrances, que tout rempli de leurs douceurs, il s'écrioit souvent, que jamais personne ne l'avoit traité si doucement, & si splendidement que son Provincial. En effet, il se souvenoit bien de ce que la voix celeste lui avoit dit, dans l'Eglise des Apôtres, d'un chemin qu'il rencontreroit tout plein de Croix, & les aiant heureusement trouvées, il étoit si joieux, qu'il se disoit Serviteur de Dieu, seulement alors, que portant la Croix sur ses épaules, il suivoit les vestiges de JESUS-CHRIST. Il parut enfin parmi les horribles incommoditez de sa Prison si tranquille, & si rempli des consolations du Saint-Esprit, que loüant Dieu continuellement, il sembloit insatiable, & de tourmens, & d'ignominies. XXVII.

Il loüe Dieu parmi les chaînes, & les souffrances.

Mais tandis qu'on traite Mathieu si rigoureusement, un Prêtre de cette Famille, à qui la severité du Provincial êtoit odieuse, tâche de lui persuader de sortir la nuit de Prison, dont il lui promettoit de lui ouvrir les portes, & de le délivrer de tant de miseres, par la liberté. Mais Mathieu, croiant que ce fut une action indigne de lui, & un crime considerable, refuse son offre absolument, & reprenant aigrement ce Frere, qui lui persuadoit si bonnement sa sortie, il lui dit ces genereuses paroles: La Croix de JESUS-CHRIST, mon Frere, n'est pas si éfroiable, que la doive craindre un Homme fidele, ni si formidable, qu'il la doive fuïr avec lâcheté: au contraire il doit l'embrasser, & de tout son cœur, & de toutes ses forces, au moment qu'elle s'offre à lui. Jamais, mon Frere, je ne ferai une chose si indigne de moi, vous ne me conseillez, ni le bien, ni comme il faut. Hé ne vous souvenez-vous pas, de ce que JESUS-CHRIST répondit à Pierre, qui lui persuadoit une même chose: *Retire-toi Sathan, tu m'es un scandale, & tu ignores les choses de Dieu?* Désistez, mon Pere, de me persuader une chose qui n'est pas de Dieu, crainte qu'on ne die, que vous méprisez la Sagesse divine qui m'apprend, par cette Croix, que me presente sa volonté, qu'elle veut être glorifiée par ma constance, & par mon courage, & qu'ainsi vous ne vous exposiez à une plus grande colere de Dieu. XXVIII.

Sa Réponce à un Frere qui lui persuadoit sa sortie.

Matth. 8. Chap.

XXIX. Cette fermeté de Mathieu, surprit extrémement ce Prêtre, & admirant alors la Persecution, & la vertu du Saint-Homme, il desira ardemment sa liberté, laquelle ne pouvant pas lui ménager avec une autre adresse, & prenant l'occasion d'une autre Affaire, il alla à Camerin, où il parla à Catherine de Gennes, de l'illustre Famille des Cibo, Duchesse de Camerin, & Niece du Pape Clement VII. qui aiant éprouvé toutes les ferveurs, tous les soins, tous les services de Mathieu, dans l'assistance des Pestiferez de tout son Domaine, le consideroit fort, & avoit grand respect pour lui. Aprés que le Prêtre l'eût informée des choses, qui regardoient la vie, la vertu, la sainteté de Mathieu, si celebre dans l'Ordre, & de la nouvelle forme d'Habit, que Dieu lui avoit revelée, & que le Pape lui avoit permise de sa propre bouche, d'où presque tous les Freres prévoioient la Reforme Generale de l'Ordre, il l'avertit de la rigoureuse maniere, que son Provincial avoit emploiée contre lui, à cause seulement qu'il craint la Reforme des autres, & enfin il lui dit les Prisons, les foüets, les jeûnes, les opprobres, dont l'accabloit le Ministre.

XXX. *Catherine de Cibo Duchesse de Camerin, travaille puissamment pour la liberté de Mathieu,*

La Duchesse fût tellement touchée de tout son recit, qu'entrant à l'heure même dans son Cabinet, elle écrivit au Provincial, une Lettre pliene de colere, & de menaces, où d'abord elle se plaignoit fort aigrement, de l'injuste oppression d'un si Saint-Homme, dont elle s'estimoit fort offencée; & puis elle le menace avec feu, que s'il ne lui renvoie F. Mathieu libre de fers à Camerin au plûtôt, sa Sainteté en seroit avertie, dont il sçavoitbien qu'elle étoit Niece, & qu'il avoit offencée en violant son Autorité; qu'aprés tout il satisfasse promptement à ses ordres, s'il prétendoit s'exemter des peines, que meritoit son Effronterie. Ces Lettres étant écrites d'un stile de cette force, elle les donne à un Messager exprés, avec ordre de les porter au Ministre Provincial, & au plûtôt. Elle ne se contenta pas d'avoir écrit si fortement au Provincial; elle envoia commander au Gardien de Camerin, de venir en même tems parler à elle, parce qu'elle sçavoit bien, qu'il étoit d'intelligence avec son Ministre contre F. Mathieu; elle le traite avec les mêmes rigueurs, qu'elle avoit écrit à son Ministre, puisque l'aiant accusé des fers, & des opprobres qu'on faisoit endurer à un Innocent, dont elle lui faisoit les reproches, elle le menace enfin, qu'elle le feroit chasser avec honte du Convent, s'il ne faisoit en sorte promptement, qu'on fit venir au Palais, F. Mathieu, libre de ses fers, & de ses opprobres. Le Gardien effraié des menaces de la Duchesse, qu'il sçavoit être d'un puissant credit, & d'une Pieté singuliere, lui promet avec de grands respects, tout ce qu'elle voulut, & écrivant à l'heure même au Provincial, il l'avertit de l'extréme danger, où étoient les Affaires, & qu'il étoit plus expedient d'obeïr à la Duchesse, que de s'exposer, auprés du Pape à sa colere, soit publique, soit particuliere.

XXXI. Mais le Provincial, aiant receu les Lettres de la Duchesse, reflêchit serieusement à l'affaire, & considera plus prudemment les dangers qui le menaçoient. Quoi qu'en effet, il pût se défendre du mépris de l'autorité du saint Siege, par cette raison, que Mathieu n'avoit point de Permission expresse du Pape, qui autorisât son changement d'Habit, & sa sortie de l'Ordre; à cause pourtant, que le bruit commun en avoit informé presque tous les Freres de l'Ordre, dans toute l'Italie, & qu'il étoit confirmé par la vertu de Mathieu, & par les actions de sa sainte Vie, apprehendant & pour lui, & pour les Freres de toute sa Province, la colere menaçante de la Duchesse, qui pouvoit beaucoup auprés du Pape son Oncle, il se resolut d'obeïr à ses volontez. Lui faisant donc des Réponces fort humbles, & fort civiles, où il excuse comme une inten-

tion

tion sincere, & une pure justice, la maniere dont il avoit traité Frere Mathieu, il l'assure qu'il le délivrera, & le lui envera au plûtôt; envoiant donc promptement deux de ses Freres, au Convent de Farano, il écrivit au Gardien, qu'il délivre de Prison Mathieu, & qu'il l'envoie à la Duchesse, le plûtôt qu'il pourra.

Jean de Fan ordonne qu'on délivre Mathieu de Prison.

XXXIII. Cependant plusieurs Freres, soit de cette Famille, soit des autres Convents, qui, animez du bruit commun du changement d'Habit, & de la permission, qu'en avoit donnée le Pape, vouloient se joindre à Frere Mathieu, l'allans trouver en secret dans sa Prison, le prient instamment, qu'il en sorte, par la liberté qu'ils lui en donnoient, & que fuïant les persecutions, il ait plus de soin de sa propre vie. Mais Mathieu refuse absolument, leur disant: Pourquoi, mes Freres, ne me portez-vous pas par vos conseils, à souffrir avec courage les adversitez, plûtôt qu'à la fuïte? La constance appartient aux braves, & la fuïte aux lasches, la crainte nourrit les petits courages. Mais eux lui découvrans leurs plus secrettes pensées, le conjurent instamment, qu'il prefere à son propre interest, leurs plus saints desirs, & le salut de plusieurs: ils lui mettent en veuë, l'exemple de saint Pierre Prince des Apôtres, qui pour le bien commun des autres, ne crut pas contraire à la Religion Chrétienne, de sortir des Prisons publiques de Rome; ils lui representent enfin, tant d'advantages pour les autres de sa sortie de Prison, que Mathieu, contraint doucement, par la considération de la charité de ses Freres, fût obligé de se rendre à leurs prieres; aiant donc été fait prisonnier à la fin du mois d'Avril, aprés l'espace d'environ trois mois, il en sortit au mois de Juillet.

XXXIV. Les Freres, que le Ministre Provincial envoioit avec ses Lettres à Forano, n'étoient pas encore arrivez, lorsque Mathieu libre de liens s'avançoit vers Camerin. Arrivant donc un peu aprés, & apprenant que Mathieu étoit déja évadé, ils en advertissent le Ministre, qui mande par une autre Lettre, à Catherine la Duchesse, que Mathieu étoit en liberté: mais la Duchesse ne voiant point encore Frere Mathieu, & soupçonnant que la Lettre du Provincial étoit un artifice, dont il lui donnoit des paroles sans effets, elle ordonne au Gardien de Camerin, de venir à son Palais, & le traittant d'un discours assez rude, elle lui donne ordre, qu'il lui rende Frere Mathieu libre, & tout au plûtôt.

Mathieu sorti de Prison alla droit à Camerin.

XXXV. Tandis que le Gardien est dans ces allarmes, & qu'il ignore où il trouveroit Mathieu, qu'il sçavoit être déja sorti de Prison, le voilà qui arrive à Camerin, & qui va droit au Palais de la Duchesse, qui tant à cause de la grande devotion qu'elle avoit pour lui, qu'à cause du contentement extréme, que lui causoit sa presence, s'oubliant presque du rang qu'elle tenoit, le traitta si civilement, & d'une si noble franchise, que n'obmettant aucun office de civilité en son endroit, dont elle crût pouvoir soulager les fatigues de son voiage, elle lui rendit de visage, de paroles, de caresses, tous les témoignages possibles d'une affection veritable de Mere: & encore cette Illustre Dame, quoi qu'elle lui fist tous les bons offices de Pieté, & de Charité, qu'on pût faire à des Voiageurs fatiguez, crût qu'elle n'en avoit pas assez fait. Mais aussi-tôt qu'elle le vit un peu remis des peines du Voiage, elle commença de lui dire avec des prieres empressées, qu'il lui fist un sincere recit des violences, des fers, & des autres supplices, dont le Provincial avoit usé contre lui si cruellement. Fr. Mathieu lui répondit, qu'on l'avoit traité d'une maniere toute bonne, & bien religieuse, qu'il n'avoit jamais éprouvé de son Provincial un meilleur traitement, & qu'il lui en devoit rendre ses remerciemens; que s'il a souffert quelque chose d'assez rigoureux, l'on doit

Il excuse son Provincial auprés de la Duchesse.

l'attribuer à son deffaux, & non pas à quelques manquemens des autres, puis qu'il meritoit encore plus de tourmens, & d'ignominie. Mathieu aiant excusé de la sorte son Ministre, sans même pouvoir être soupçonné de mensonge, la pieuse Duchesse changeant de discours, lui demande avec empressement, que veut dire cét Habit si court, & tout déchiré, ce Capuce quarré, & different des autres, & ceque l'un & l'autre signifient de nouveau. Mathieu voulant satisfaire de paroles, & obeïr à la Duchesse, lui dit tout par ordre, qu'il avoit vû dans le chemin saint François, que JESUS-CHRIST lui avoit fait entendre en priant ces paroles: *Observe ta Regle, à la Lettre, à la Lettre, à la Lettre:* son abord aux pieds du Pape, la Permission de sa Sainteté, le Commandement que Dieu lui avoit fait de ne point prendre de Bref Apostolique: il lui dit encore, que comme il l'avoit vû dans plusieurs Images de saint François & de ses Compagnons, qu'on conserve à Assise & ailleurs fort devotement, comme de sacrez monumens de l'Antiquité; la forme de l'Habit qu'il portoit, étoit celle, qu'avoit saint François, & dont se servoient les Freres Mineurs au commencement de leur Institut. Il lui dit enfin cequ'il avoit de plus déterminé dans l'esprit, non pas de faire aucune Reforme dans l'Ordre, ou d'instituer aucune Congregation nouvelle, puisque Dieu ne l'appelloit ni à l'une, ni à l'autre, mais seulement d'observer avec cét Habit, la Regle dans toute la perfection possible à un Homme, de vivre dans les solitudes, & de prêcher par tout l'Evangile, & de convertir les Pecheurs; & quoi que, poursuivit-il, je n'aie aucune pensée de la Reforme des autres, il se peut faire pourtant, par la disposition de Dieu, que ma maniere d'Habit, & de vie donneroit commencement à une Reforme fort grande dans l'Ordre, qu'il rapporteroit à une singuliere Providence de Dieu sur les Freres Mineurs, qui ne permettra jamais que leur Regle manque de fideles Observateurs, & encore à la revelation que Dieu en avoit communiquée à François de Cartocete, comme me l'ont témoigné ses paroles si sinceres, & les actions de sa sainte Vie.

XXXVI. *On déclare ici l'ardeur & la Pieté de la Duchesse à l'endroit de la Reforme.*

La Duchesse joieuse admirablement de tout ce discours, desirant plus ardemment la Reforme de l'Ordre, ne parut rien desirer alors davantage, que de se consacrer toute entiere à l'Ouvrage, & aux progrés de cette Reforme, qu'elle souhaittoit: Voiant donc Frere Mathieu disposé de cœur, & d'esprit, à suivre la vocation où Dieu le destinoit, elle l'exhorte d'être ferme dans son entreprise, & lui promet tous les secours possibles, dans tous les évenemens de ses Affaires; sur tout, elle le conjure instamment, que si les foibles commencemens de la nouvelle Reforme, avoient besoin de son credit, il soit fort assuré, qu'il ne peut jamais lui rien arriver de plus doux, & de plus agreable, que d'emploier à sa deffence, & à son progrés tout cequ'elle peut, son autorité, ses richesses, son domaine, & elle-même toute entiere.

XXXVII. *Eccles. 26. Chap.*

C'est asseurément avec grand sujet, que le Sage a dit autrefois: *Les fondemens eternels sur la pierre solide, & les commandemens de Dieu dans le cœur d'une Femme Sainte.* L'ardeur en effet, & la pieté d'esprit, à l'endroit de la Reforme des Capucins, furent si prodigieuses dans cette illustre Duchesse, qu'on diroit, que Dieu, comme nous le verrons plus amplement dans la suite de nôtre Histoire, l'ait choisie comme un Boulevard assuré de la nouvelle Reforme, pour la deffendre contre toutes les poursuites de ses Ennemis. Aiant en effet l'ame si grande, qu'elle étoit fort sçavante dans les Lettres divines, & humaines, (ce qui étoit bien particulier en elle) & étant fort en credit auprés du Pape, en qualité de sa Niece plus considerée, elle eût besoin de l'un, & de l'autre de ces avantages, pour

l'heureux

l'heureux soûtien de la Reforme, dans les principes languissans de son Institut, qu'elle affermit comme Femme de vertu, & comme Duchesse de credit. C'est ainsi que l'avoit ordonné l'incomprehensible Sagesse de Dieu, dans ce grand dessein, que les Hommes ne voians rien que de foible, dans une Femme, n'attribuassent pas un œuvre si miraculeux, à la puissance trop bornée des Creatures, mais au pouvoir infini de Dieu.

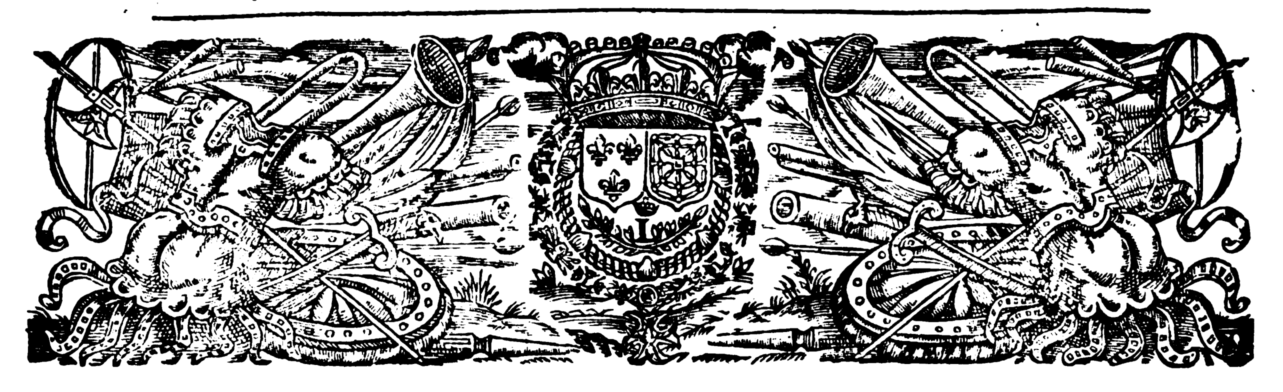
XXXVIII.

Mathieu s'occupe à la Prédication avec plus de zele.

F. Mathieu se retirant d'auprés de la Duchesse, ensuite d'une si favorable issuë, s'applique tout entier à l'ouvrage de la vocation de Dieu, il va dans les lieux où il croioit, qu'on desiroit plus ardemment la parole de l'Evangile; & il la prêche par tout d'une ferveur extraordinaire, & même sans crainte, non pas comme auparavant dans les Forests comme Apostat, mais fortifié de la vertu divine. Aprés sa Prison de Forano, il conversoit publiquement avec les Hommes, & negocioit le salut des Ames, en presence de toutes sortes d'Auditeurs; & depuis ce Tems-là, il se sentit animé d'une si ferme constance, & d'une si merveilleuse force d'esprit, qu'il ne craignoit plus, ni les foüets, ni les Prisons, & qu'il étoit tout prest de tout perdre, & même la vie, pour l'amour de Jesus-Christ.

Mais la Duchesse aprés le départ de Mathieu, voulant pourvoir à sa seureté, écrivit de nouvelles Lettres au Ministre, où elle agit plus benignement avec lui, qu'il ne fut fait d'oresnavant à F. Mathieu ni violence, ni mauvais traitement.





Miracle insigne, dont Frere Mathieu pourvoit aux besoins des Pauvres dans une grande disette, & la mort de Frere François de Cartocete.

I. Mathieu prêche dans toute la Campagne de Camerin.

'An de Jesus-Christ 1525. étant donc achevé, le 1526. étoit déja commencé, lorsque Mathieu par le credit de la Duchesse Catherine, libre de toutes sortes de perils, & même de toute la crainte des Hommes, & fortifié d'une force nouvelle d'en-haut, ne pensoit plus qu'à sauver des ames, comme Dieu lui en inspiroit le sentiment, & dans ce dessein, alloit en tous les Bourgs, & les lieux du Voisinage de Camerin, où il prêchoit la parole de Jesus-Christ. F. Mathieu étoit un Homme doüé d'une vertu singuliere, & d'une admirable simplicité, qui s'apliquoit plus à la contemplation des choses Celestes, qu'à l'étude de la Theologie Scolastique, d'où venoit que laissant les questions plus subtiles des Theologiens, & des Philosophes, dont on remplit souvent les Sermons, & instruisant les Peuples grossiers, de paroles fort communes, soit publiques, soit privées, il pratiquoit seulement une chose, dont il s'étoit toûjours servi, dans ses Prédications, de faire naître dans l'ame de ses Auditeurs, la haine des vices, & l'amour des vertus, conformément au precepte de la Regle de saint François, de persuader à tous les Esprits l'Observance fidele des Commandemens de Dieu, & de les animer à leur pratique, par l'esperance des Biens eternels, & principalement, par la crainte des Supplices des Enfers, cequ'il faisoit plûtôt, avec une ferveur extraordinaire d'esprit, qu'avec un discours poli, ou des paroles choisies. Enfin n'obmettant rien des choses, qu'il croioit plus propres à inspirer aux Pecheurs la conversion de leur méchante Vie, il s'y portoit avec tant d'ardeur, & si genereusement, qu'il surmontoit les Esprits plus rebelles, & les détournant des vices, les engageoit à la poursuite des vertus Chrêtiennes.

II. Et ne vous en étonnez pas, je vous prie, puisque la maniere de prêcher ancienne de la Prédication des Apôtres, à qui Dieu promet une Bouche, de la Sagesse, & de la force, que Frere Mathieu avoit fait la sienne, qu'autorisoit cette nouvelle forme de son rude habit, son visage affreux de ses Penitences, & toute la disposition de son corps, horrible saintement, par ses continuelles austeritez, & principalement son esprit dégagé des desirs & des poursuites du Monde, inspiroit dans toutes les ames de merveilleux mouvemens, de se défaire des vices, & d'embrasser la Penitence.

III. Ce Saint-Homme tous les jours, avoit cette loüable coûtume, que le jour il s'occupoit à travailler au salut des ames, à demander des aumônes de porte en porte, dont la plus petite partie servoit à sa nourriture, & l'autre qui lui restoit étoit emploiée aux necessitez des Pauvres, & la nuit

nuit se retirant dans quelque Etable, ou dans une pauvre Cabane, aprés un peu de repos, il passoit sa plus grande partie, dans de ferventes Prieres.

F. Mathieu s'occupant donc de tout son cœur, à tous ces Saints exercices, & brûlant d'une incroiable charité pour tous ses Prochains, en sorte qu'il desiroit ardemment de les gagner tous à Dieu. Il arriva que cette année, une extréme Famine ravageant toute l'Italie, plusieurs pauvres moururent de faim, principalement dans toute la Campagne de Camerin, dont aiant une compassion de cœur extraordinaire, il chercha dans son Esprit, tous les moiens imaginables, & toutes les voies possibles, de remedier à leurs miseres: JESUS-CHRIST qui se plaisoit à ces pieuses pensées de Mathieu, lui donne ce conseil d'enhaut, qu'il fît amas de quantité de Féves, qu'il demanderoit aux plus riches, & qu'il les plantât dans des Terres presque inutiles, qui étoient proches du Bourg de la montagne de Cerignon, champs quasi steriles, qu'il pouvoit obtenir aisément de leurs Proprietaires, & faire labourer par quelques-uns des plus charitables de leur voisinage. Elles leverent avant le Temps, Dieu les avançant, avec leurs gousses si plaines de Féves, qu'on voioit visiblement, qu'elles étoient plûtôt une production de la diligence de Dieu, que de la culture des Hommes; en même Tems on fait publier à toute la campagne de Camerin, que les Féves de ces Champs devoient seulement servir à la nourriture des Pauvres, & qu'ainsi tous les Pauvres que la Famine accabloit, pouvoient aller manger, & emporter de ces Féves, à condition qu'ils leur laisseroient leurs Tiges entieres. Cét avis étant publié par toute la Contrée, vous eussiez veu quantité de Pauvres venir aux Féves de F. Mathieu de tous les côtez, les uns en mangeoient tout leur appetit, & les autres aprés en avoir mangé, en emportoient sur eux dans des sacs, & dans des paniers, qu'ils conservoient chez eux, pour leurs futurs besoins, & pourtant elles ne diminüoient pas, au contraire de jour en jour elles devenoient & plus belles, & plus abondantes: & ce grand concours de Pauvres à ces Féves ne fût pas seulement d'un jour, ou de deux, ou de peu de Temps, mais au moment qu'elles commencerent d'être meures, cette foule de Pauvres commença d'y venir, & y continua jusqu'à ce que la Moisson arrivant, les Pauvres même en eurent dégoust, & n'y venoient plus. Tous en sont surpris, &, sçachans que plusieurs Champs de Féves, ne suffiroient pas presque un jour, à la nourriture d'une si prodigieuse multitude de Fameliques, ils admirent l'adorable Providence de Dieu, qui permet, qu'un petit coing de Terre, planté par F. Mathieu, les ait nourris si long-tems. Mais les Pauvres ne venans plus aux Féves, & le Tems de leur recolte étant arrivé; le Saint dit aux Proprietaires du Champ, qu'ils recueillent ce qui en restoit, & qu'ils le lui conservent pour une autre année: d'abord ils crurent qu'il parloit moins serieusement que par raillerie, puis qu'une si grande multitude les aiant si long-tems mangées, & emportées chez eux jusqu'à leurs propres Tiges, ils ne croioient pas, qu'il en restât la moindre apparence, & ils se persuaderent, que s'il en restoit quelqu'une, elle seroit un Miracle: Mais connoissans que le Pere ne railloit pas, & qu'il parloit fort en serieux, ils furent à leurs Champs; & amassans le reste des Féves, ils en firent tant de monceaux, qu'ils ne se souvenoient pas en avoir emporté dans leurs greniers, une si grande quantité les meilleures années, avec tous les soins qu'ils apportoient à les conserver des Passans. Mais Dieu par ce Miracle, vouloit rendre recommandable, & son ancienne liberalité, à l'endroit de ceux principalement, qui aimoient les Pauvres, dont il les recompensoit avec usure, comme il les en assure par la bouche du Sage, en voici les

IV. Il plante des Féves pour la nourriture des Pauvres & Dieu les multiplia.

Proverb. 19. paroles. *Celui qui compatît, & soulage le Pauvre, prête à usure au Seigneur, & il la rendra à son tour au Centuple*, & sa souveraine Providence à l'endroit des Pauvres, qu'il sçait bien être dépendans de ses soins, le Roi Prophe-
Psal. 99. te disant: *le Pauvre vous est laissé, Seigneur, & vous serez le secours des Orphelins*: Dieu vouloit encore par ce Miracle, faire connoître visiblement combien lui étoit agreable l'ardente Pieté de son Serviteur à l'endroit des Pauvres, & de quelle force étoit auprés de lui son admirable Sainteté, afin que les Peuples crussent plus volontiers aux paroles d'un Homme, qui leur parloit avec des Miracles.

V. Et en effet, les paroles de Mathieu, dont il exhortoit les Peuples, à l'Observance des divins Preceptes, étant simples, & communes, sans étude, sans fard, & sans curiosité ni de Termes, ni de Periodes, plus propres assurément à la nourriture Spirituelle d'une grossiere populace, qu'aux festins preparez des Nobles; Il étoit comme necessaire, que Dieu montrât la vocation Celeste de Mathieu, par le Miracle des Féves, comme par un sensible caractere de ce qu'il étoit, c'est à dire, un Predicateur Apostolique, qui recherchoit principalement le salut des Pauvres, & qu'une nourriture materielle les avertît, qu'ils en devoient attendre, d'un si simple Predicateur, une Spirituelle.

VI. Plusieurs sont touchez du miracle des Féves. Et ce ne fût pas assurément en vain, puisque le Miracle des Féves étant sceu presque, par tous les lieux d'Italie, il n'est pas croiable, quelle autorité s'en acquit F. Mathieu, dans l'esprit de tous les Fideles, & même plusieurs Religieux, & seculiers touchez de ce Miracle, le vinrent trouver en ce Tems, & le prierent instament de les recevoir à même sorte d'habit, & d'actions avec lui; Mais Mathieu en les refusant, par cette bonne raison, que le Pape lui avoit accordé cette forme d'habit, & de vie pour lui seul, & non pas pour les autres, leur promettoit pourtant le futur, & les assuroit, que le germe de la Reforme étant semé, & dans son progrez, ils pourroient satisfaire à la generosité de leurs bons desirs; embrasant ainsi leur cœur, & leur esprit à la Reforme future de l'Ordre, il preparoit un Peuple parfait à Dieu.

VII. Tandis que Mathieu faisoit toutes ces merveilles, par une vertu divine, dans toute la Campagne de Camerin, & qu'il se consacroit tout entier au service, & au salut de tous ses habitans, par les meilleurs Offices de la Charité; François de Cartocete, dont j'ai souvent parlé, qui demeuroit dans l'Hermitage de saint Jacques, proche de la Marche, étant déja tout usé de vieillesse, & d'austeritez, tomba aussi dans sa derniere maladie, & termina d'une heureuse fin, sa sainte Vie, qu'il avoit toûjours accompagnée des plus augustes Vertus; & à cause qu'il est le second entre les Capucins, qui conserva constament jusqu'à la mort l'habit de la Reforme; Il est fort juste, que nous disions de lui quelque chose de celles, que nous trouverons plus entieres, dans les anciens Monumens de nôtre Ordre.

VIII. La vie & les vertus de Frere François de Cartocete. François donc fut de Cartocete Village de Fan, comme nous avons dit, de Parens honestes, quoi que villageois, qui vivans à la Campagne, appliquerent aux travaux des champs leur Enfant, qui sçavoit à peine les premiers Rudimens de la Grammaire latine: quoi qu'il s'y occupa tout le jour, il ne s'y donnoit pas de telle sorte, lui-même, qu'il ne se reservât souvent, à la pratique des vertus, & à la contemplation des choses divines, d'où vient que se retirant ordinairement aux lieux les plus solitaires, où personne ne le voioit, il mettoit les genoüils en Terre, & offroit à Dieu de fort ferventes prieres, & châtiant son corps avec de rudes disciplines, il l'instruisoit de ce grand secret, de se soûmettre à l'esprit. De plus aiant déja quinze ans, il aimoit extremement la lecture des Livres spirituels,

ſpirituels, de ſorte que fuiant la converſation des autres, & principalement des Femmes, & ſe privant de toutes les autres ſatisfactions des ſens, il ſe conſacroit tout entier à l'exercice des Vertus Chreſtiennes. Mais étant arrivé à l'âge de dix-ſept ans, crainte que le Serpent des Enfers, n'infectât ſa floriſſante jeuneſſe, du venin des voluptez brutalles, il ſuivit l'inſpiration du Ciel, il ſe retira du Monde, & il ſe mit au rang des Soldats de ſaint François entre les Peres Obſervantins, où aiant à la fin de l'année fait la profeſſion de ſes Vœux, il s'efforça de la rendre ſi parfaitement à Dieu, dans tout le cours ſa vie, & il y profita de ſorte, dans les Auſteritez d'une conduite toute reguliere, & dans la pratique de toutes les Vertus, qu'il ne mangeoit qu'une fois le jour, & obſervoit les jeûnes de ſaint François ſi auſterement, qu'il ne ſe nourriſſoit que de pain, & d'eau, & les accompagnoit des autres actions, qui ſient ſi bien à un Homme Evangelique.

Il ſe fait Frere Mineur entre les Obſervantins.

IX.

Deſirant fort la Reforme il obtient l'Hermitage de ſaint Jacques pour ſa demeure.

Un jour aiant rencontré un Livre, qui traitoit de la parfaite Obſervance de la Regle, & conſiderant plus profondement en lui-même, cette merveille; Il fut ſi fort affligé d'eſprit, qu'il répandit pluſieurs larmes, au milieu de ſes prieres: il parut depuis ſi zelé de l'Obſervance de ſa Regle, que comme un autre Elie, embrazé d'un deſir ardent de ſa Loi, il ne penſoit plus qu'à la Reforme de l'Ordre, dont on parloit déja ſecrettement en ce Temps-là, dans les converſations de pluſieurs Religieux. Mais n'eſperant pas la pouvoir obtenir, il obtint auſſi, aprés d'inſtantes prieres, de Frere Jean de Fan Miniſtre Provincial un Hermitage de ſaint Jacques, qui étoit une Maiſon des Freres Mineurs Obſervantins, bâtie proche de la Marche, & qu'ils avoient abandonneé auparavant, à cauſe de l'âpreté du lieu, qui leur paroiſſoit trop incommode à la vie; où aiant vécu pluſieurs années, avec F. Pacifique ſeulement, Prêtre du Tiers Ordre, qui ſoulageoit ſes beſoins, dans de prodigieuſes auſteritez, des jeûnes perpetuels, & de ferventes Oraiſons, dont les innocentes rigueurs mélées de pluſieurs larmes qu'il répandoit ordinairement, l'avoient privé de la veuë: il reçoit auſſi du Ciel une revelation divine de la future Reformation de l'Ordre, en prend l'habit le premier aprés Mathieu, & s'acquiert à juſte Titre la ſeconde place entre les Capucins, comme nous avons dit plus haut.

X.

A ſa mort il voit un chemin tout lumineux.

Auſſi-tôt donc, que l'Homme de Dieu ſe ſentit attaqué de la maladie, qu'il croioit devoir être ſa derniere, devant combattre avec le Demon ſon ennemi, pour la derniere fois; il ſe fortifie des armes des ſaints Sacremens: c'eſt pourquoi aiant eu l'abſolution de ſes pechez par F. Pacifique, il receut de ſes mains le Corps adorable de JESUS-CHRIST, muni même de l'huile ſacrée de l'Extréme-Onction, & s'avançant à une prompte depoſition de ſon Tabernacle terreſtre, lui qui avoit été privé juſque-là des yeux de ſon Corps, ſentit ouvrir ceux de ſon eſprit, en ſorte, qu'éclairé d'une brillante lumiere, il ne voioit plus que Dieu: eſtant effectivement au dernier article de ſa vie, il fit paroître une joye de corps & d'eſprit merveilleuſe, & dit à Pacifique, ha Pacifique, Pacifique, ne voiez-vous pas? he quoi mon Pere: Ne voiez-vous pas, mon fils, continua-t'il, un chemin tout brillant de lumieres, de la Terre au Ciel, & embelli par tout, de fort precieuſes Tapiſſeries, toutes relevées d'Or, & de Perles fines? Et puis regardant fixement le Ciel, & ſon Corps agité de joie: Oſtez tout d'ici, afin que ceux qui y entreront, n'y trouvent point d'empéchement: faites place à une belle Aſſemblée. Et Pacifique lui demandant, quel étoit ce Chœur, & pourquoi il arriveroit là: Voila, dit-il, la Reine des Anges accompagnée d'une grande multitude de Vierges, & de Saints; Voilà la ſouveraine des Cieux, il eſt tems d'aller, allons, allons avec el-

La Vierge ſainte lui apparoit en mourant.

le. En disant ces paroles, l'Ame Bienheureuse de François, libre des liens de son Corps, vola dans le Ciel, à la compagnie de la Vierge, & des autres Saints.

XI. Ce que signifioit ce chemin du Ciel si lumineux & si orné de Tapisseries.

De cette sorte, François qui est le second entre les Capucins, passa le premier entre eux au Royaume de Dieu, comme pour y preparer des places aux autres, qui suivroient, & la forme de son habit, & les actions de sa sainte vie; mais ce ne fut pas inutilement, qu'il vît en mourant, une voie Celeste, toute brillante de lumieres, & si fort ornée de Tapisseries, puisque saint Benoist, montant dans le Ciel, en terminant sa vie, deux de ses Enfans, eurent la même vision, qui leur dit: *Voila la voie, par laquelle Benoist si beni de Dieu, monte dans le Ciel:* Il estoit donc juste, que François allant par le même chemin, eût la même veuë, qui assuroit si divinement à ses Freres, qui le suivroient dans l'exercice de ses Vertus, qu'ils iroient par un même chemin que lui, dans le Ciel empirée. Et pourquoi ne croiroit-on pas, que la Vision de François signifioit cette glorieuse verité, puisque celui qui avoit veu le premier entre les Capucins, un chemin preparé si splendidement à l'Eternité, pouvoit apprendre aux autres, qu'on leur en disposoit un semblable, s'ils imitoient les Vertus, & l'Observance de la Regle de saint François, dont il avoit fait les siennes, comme s'il eût voulu dire à tous ses Suivans, *Voila le chemin Celeste qui conduit à Dieu.*

Frere Loüis de Fossombrun, s'efforçant de suivre Frere Mathieu est mis en Prison, & il en sortit par l'ordre du Ministre Provincial.

XII. Mathieu prêche ardemment la parole de Dieu.

Laissons monter Frere François au Ciel, & retournons à Frere Mathieu, qui apprenant par le miracle des féves, que Dieu par sa vocation, pretendoit de lui, qu'il travaillât au salut des Fideles, non pas avec des paroles relevées de la Sagesse humaine, mais avec l'esprit, & la Vertu de Dieu, & même par la simplicité, & la folie de la predication de l'Evangile; courut par toute l'Italie, préchant la parole de JESUS-CHRIST, avec un profit si prodigieux des Ames, qu'il inspiroit de merveilleux mouvemens de salut, aux Hommes, & aux Femmes, même les plus criminels. En effet comme un autre Jonas, il menaçoit si épouvantablement toutes les personnes, dont il reprenoit les vices, de la colere de Dieu, de leur prochaine ruine, & des peines des Enfers, qu'il effraioit les Esprits plus farouches, & les engageoit à une meilleure vie.

XIII. Cependant ce nouveau genre de vie de Mathieu, quoi qu'il ne tendît pas à l'avancement de la Reforme, toucha pourtant de telle sorte l'Ordre des FF. Mineurs de l'Observance, que plusieurs pensans à la Reforme, la reputation de Mathieu s'augmentant dans l'Esprit des Freres, & le bruit d'un Bref Apostolique étant répandu par tout, on vît dans l'Ordre de grands remuemens d'Esprit, quoi que personne n'en parlât si publiquement.

XIV. Loüis de Fossombrun desire fort la Reforme.

Mais entre les autres, qui parurent plus touchez du fait de Mathieu fût F. Loüis de Fossombrun, Prêtre du même Ordre, & assez Illustre, Homme d'un esprit de feu, de naturel entreprenant, fort adroit, & propre, à souffrir les plus rudes choses; qui aiant été soldat dans le Monde plusieurs années, & depuis professé une Milice Religieuse avec Raphaël un de ses Freres, dans l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance, où il avoit été honoré du Sacerdoce, il y mena une vie assez commune, avec

pourtant

pourtant quelque estime de Vertueux ; digne principalement de cette loüange, que desirant l'Observance de sa Regle, il s'occupoit tout entier à la recherche des moiens, d'arriver à une parfaite Reforme de lui-même. Aiant donc demandé souvent au Provincial quelque Convent solitaire propre à la Reforme, & ses demandes étant toûjours inutiles, apprenant ce qu'on disoit de Mathieu, & de la volonté du Pape, qui favorisoit ouvertement la Reforme de l'Ordre, il la desira si ardemment, qu'il se resolut de faire tous ses efforts, pour joüir aussi d'une chose si fort desirée; Il êtoit alors de Famille au Convent de Fossombrun. Attendant donc la venuë de Jean de Fan, qui gouvernoit comme Provincial en ce Temps-là la Province de la Marche, un jour il le fût trouver hardiment dans sa Cellule, où il reposoit, & lui dit, qu'il lui avoit écrit souvent ses desseins. Le Ministre le recevant avec beauconp de bonté, s'efforçoit de calmer adroitement son esprit par de belles promesses, qui surpassoient mêmes ses demandes : mais Loüis pour terminer aussi toutes choses, se resolut de parler au Provincial en public, à la face de l'assemblée des Freres, & de lui faire ses demandes en leur presence, esperant comme infaillible l'une de ces deux choses, ou bien que le Ministre craignant les yeux de ses Freres, lui accorderoit ses demandes, ou bien s'il les refusoit, qu'il seroit excusable à l'endroit de Dieu.

Etant de cét avis, & prenant le Tems, que toute la Famille êtoit assemblée, avec le Provincial au Refectoire, il se met à genoüil au milieu, & demandant permission de parler au Ministre, il lui dit: J'appelle Dieu & vous à témoins, Reverend Pere, combien de fois, & absent par Lettres, & present par Paroles, je vous ai demandé, à vous qui devez avoir un si grand soin du salut de vos Freres, que comme tout l'interest du mien, dépend de la parfaite Observance de la Regle, que j'ai promise à Dieu, à la face de ses Anges, il me soit permis de le poursuivre librement. Je ne demande pas des choses, ni injustes, ni deshonestes, qu'on puisse blâmer avec justice, ni même des legeres, qui doivent être ou méprisées, ou refusées: Il s'agit du salut, & on ne peut rien penser ou de plus honneste, ou de plus important. Je vous demande donc publiquement, mon Pere, que puisqu'on ne voit aucune esperance de Reforme, qui augmente nôtre premiere Observance, vous me permettiez par vôtre extréme Bonté, de me joindre au plûtôt à Frere Mathieu de Bassy, & de vivre avec lui regulierement: que si vous me refusez une chose si juste, j'ai une confiance assurée, que saint François me l'a accordée, lui dont l'esprit a toûjours été expliqué par ses propres paroles, que ses Freres pussent observer leur Regle, de la maniere qu'ils croioient plus propre à une meilleure vie. Vous le sçavez bien, j'en suis fort assuré. Je vous conjure donc aujourd'hui, mon Pere, que vous ne m'accusiez pas d'un crime d'Apostasie, si je me retire avec F. Mathieu, même sans vôtre Obedience, que je vous demande pourtant, mon Pere, avec tout ce qu'on peut d'instances, & de respects. XV. Loüis demande au Ministre Provincial un Convent pour la Reforme.

Le Ministre fort irrité de cette demande de Loüis, qu'il n'attendoit pas, ruminoit en lui-même, de quelle sorte il en useroit avec lui: mais moderant un peu sa colere, il lui répondit en peu de mots, Que cette Affaire devoit être concertée, & qu'il en confereroit avec les autres Peres, & il lui promit de faire exactement tout cequ'ils auront arrêté. Le Provincial aiant ensuite assemblé les Anciens, & leur aiant proposé l'Affaire, ils furent tous d'avis avec lui, qu'il ne falloit rien accorder à Loüis, crainte d'exciter un Schisme dans l'Ordre, sous l'apparence de Reforme, mais qu'il êtoit plus expedient de reprimer au plûtôt son audace, crainte qu'elle n'aille plus loin à la ruïne de l'Ordre: & enfin ils XVI. On met en Prison F. Loüis.

conclument,

concluent, qu'il falloit le mettre en Prison promptement, crainte que d'autres à son exemple, ne troublassent la Religion toute entiere des Freres Mineurs. Et enfin d'un commun consentement, Loüis qui n'y pensoit plus, est emprisonné, les fers à ses pieds, on le fait jeûner au pain & à l'eau, & pour lui faire changer de dessein, ils lui font endurer les maux les plus rigoureux.

XVII. Mais Loüis pensant en lui-même, à la cause de ses liens, & voiant que c'étoit celle de Dieu, & qu'on l'affligeoit de tous ces Maux pour la justice, & l'Observance de sa Regle, il en faisoit ses plus agreables consolations, & même se jugeant indigne de souffrir, & pour Dieu, & pour sa Regle, il disoit souvent de cœur, & de bouche, *Je suis Prisonnier en Dieu (mon Frere)*

Aux Galat. 4. Chap.

XVIII. Le Ministre pourtant quelques jours aprés, considerant avec plus d'application le fait, en eût du regret, & en ressentit des inquietudes, d'avoir emprisonné principalement un Homme innocent, & qui n'avoit point commis de crime, & d'avoir ordonné, qu'il fut affligé des plus rudes peines; il parut encore craindre extrémement les parens de Loüis, qui étoient les premiers, & les plus puissans de la Ville, que s'ils sçavoient la chose, ils poursuivroient sa liberté, avec tous les efforts imaginables, qui feroient du bruit, & scandaliseroient tout l'Ordre. Voiant donc qu'il ne fléchiroit Loüis ni par rudesse, ni par menaces, il resolut d'y proceder, d'une plus douce maniere, & alors il lui rend tous les témoignages possibles de civilité, afin que ne pouvant le détourner de ses desseins par toutes ses rigueurs, il le fléchisse par ses caresses, & ses courtoisies: il ordonne, que le dégageant du jeûne du pain & de l'eau, on le régale des mêmes viandes, qu'on préparoit pour lui: il l'envoie souvent visiter sous main, par des Freres ses meilleurs amis, qui lui promettent de sa part, les choses les plus heureuses, & les plus agreables, pourvû qu'il quitte le dessein de joindre Frere Mathieu; & il en destine d'autres, qui lui representent ce Mathieu comme un idiot, un Homme inutile à quoi que ce soit, un ignorant, peu propre à la Reforme des autres, Apostat & lié d'une Excommunication Majeure, dont assurément la Compagnie lui seroit plus nuisible que favorable, & qui lui conseillent d'obeïr à son Ministre, plûtôt que de s'opiniâtrer dans son propre sens. Loüis cedant au Tems, leur répond prudemment, ces douces & ces adroites paroles: Qu'il n'étoit qu'un Fils, & qu'un Subjet, & que son Provincial étoit un Pere & un Maître, à qui sa Regle l'oblige d'obeïr, comme à Dieu même. Eux portans cette Réponce équivoque au Provincial, il crut que Loüis avoit changé de sentiment, il le délivre donc de ses liens tout joieux, lui fait toutes les caresses possibles, & lui donne toutes les marques imaginables de sa bien-veillance. Il lui fait même des excuses, que s'il a receu quelque mauvais traittement, il doit le pardonner à la Justice de la raison, & de ses bonnes intentions; il lui promet enfin toutes sortes de graces, & de faveurs, pour surprendre son esprit, & captiver sa bienveillance. Loüis répondant d'un visage humble, & tranquile, & plûtôt par de profondes inclinations que par des paroles, à toutes ces belles civilitez, paroist avoir oublié ses premieres pensées, & être dans tout un autre sentiment. Aiant en esprit souvent éprouvé le naturel rigoureux du Provincial, & n'en esperant aucune grace, qui favorisât le dessein de la Reforme, qu'il vouloit lier avec Mathieu, il jugea qu'il étoit plus expedient, de se servir d'adresse, que de risquer en s'opiniâtrant, la justice de son entreprise.

Loüis est délivré de Prison.

XIX. Cependant il ruminoit par quels moiens indépendemment de son Provincial, il feroit ses Affaires. Loüis avoit un Frere qui s'appelloit Raphaël,

Loüis & Raphaël son Frere

Raphaël, & qui quelque tems aprés lui s'étant fait Frere Mineur, étoit sous la qualité de Frere Laic occupé au Ministere des autres, il étoit Homme devot, de pieté, & fort amateur de la Reforme, qui aiant le même esprit que son Frere Loüis, crut qu'il pouvoit lui découvrir ses desseins, & lui en demander ses conseils. Conferant donc l'un avec l'autre, aprés plusieurs avis, agitez entre eux, ils furent de ce même sentiment, qu'ils ne devoient point penser à se joindre à Frere Mathieu, comme Loüis l'avoit resolu, jusqu'à cequ'ils eussent éprouvé les voies du droit commun, dont on a coûtume de demander la Reforme, d'abord au Ministre general, & s'il la refuse au Cardinal Protecteur, en leur écrivant, crainte que leur sortie de l'Ordre ne put être attribuée, quelque jour à un crime d'Apostasie.

Frere Loüis écrit au General, & au Cardinal Protecteur, pour avoir la permission de la Reforme, & ne la peut obtenir.

XX. Loüis écrit au General.

CEtte resolution étant donc prise entre Raphaël, & Loüis, celui-ci écrit des Lettres fort profondes, à François Quignonio General de l'Ordre, homme orné de toutes les vertus, que Clement VII. honora quelque tems aprés de la Pourpre du Cardinalat, à cause de ses grands merites: aprés que Loüis lui eût mandé plusieurs choses en abbregé de l'Observance de la Regle, & de la Profession des Vœux, il lui expose l'Office d'un General, exprimé dans la Regle par les paroles de saint François: *En quelque lieu que seroient les Freres, & qu'ils connoîtroient, qu'ils ne peuvent garder spirituellement la Regle, doivent, & peuvent recourir à leurs Ministres, & les Ministres les reçoivent benignement, & charitablement, & qu'ils aient tant de familiarité auprés d'eux, qu'ils puissent leur dire, & faire les mêmes choses, que les Maistres à leurs Serviteurs, puisqu'il est necessaire, que les Ministres soient les Serviteurs de leurs Freres.* Loüis crût avoir assez écrit de la Regle au General, & il lui mande ensuitte, qu'il est ordonné dans le Chapitre *licet de regularibus, Qu'un Prelat doit accorder à ses Sujets, sans aucune malice, & sans difficulté, la permission de chercher ailleurs, un chemin plus assuré d'une meilleure vie, crainte qu'il ne paroisse empescher une entreprise inspirée de Dieu.* De là il le supplie fort instamment de deux choses l'une, ou bien qu'il lui assigne un Convent, où il puisse vivre dans toute l'Observance de la Regle, avec les Freres du même esprit, que lui, ou bien qu'il lui permette de se joindre à Frere Mathieu; & il ajoûte, qu'il en a écrit souvent à son Ministre Provincial, encore que fort inutilement, que s'il n'écoute pas ses demandes, comme il tente toutes les voies imaginables de la douceur, & du droit, il donnera d'autres mesures, à ses Affaires, & que conformément à l'esprit, & à la permission de saint François, il ira au plûtôt dans quelque endroit, qu'il croira plus propre, à la fidelle Observance de sa Regle.

XXI.

Le General aiant leu les Lettres de Loüis, y répond fort humainement, qu'il ne peut lui rien arriver de plus agreable, que de trouver des Freres amateurs de la Reforme de l'Ordre, & parfaits Observateurs de leur Regle, qui par leurs soins, & leurs desirs donnent d'heureux commencemens à la Reforme, dont il voit quelque disposition dans l'Ordre; qu'il lui persuade pourtant d'attendre encore un peu, jusqu'à ce que l'affaire étant appuiée sur les conseils de plusieurs, ait de plus fermes, de plus solides commencemens, qu'en attendant il n'innove rien, & qu'il l'en supplie. Sont de pures paroles données par le General à Loüis, à dessein sans

doute de calmer son esprit par de belles promesses. Loüis en effet n'étant encore âgé que de trente ans, & n'aiant eu aucunes charges, pas même celle de Predicateur dans l'Ordre, son General avoit pensé, qu'une legereté d'esprit plûtôt qu'une solidité, étoit l'ame de sa conduite, de sorte qu'il crût, qu'il devoit plûtôt l'amuser de paroles, que de lui accorder ses demandes.

XXII. Loüis écrit au Cardinal Protecteur de l'Ordre.

Mais F. Loüis voiant que la réponce de son General, avoit seulement d'inutiles remises, dont il écartoit toutes ses esperances, & se trouvant encore privé de celle-ci, il resolut comme un dernier remede, dont il vouloit tenter un plus heureux succés d'affaire, de poursuivre la sienne auprés du Cardinal Protecteur de l'Ordre; qu'il sçavoit être obligé par sa charge, de veiller à l'Observance reguliere des Freres, par son eminente Autorité. En même tems donc il écrit fort humblement à son Eminence, & il l'advertit d'abord de l'état de la Religion, il le prie aprés, il le conjure par les entrailles de Jesus-Christ, qu'il prête sa main à cét état des choses, par son grand credit, mais que pour ce qui est de sa personne particuliere, qu'il a souvent demandé par Lettres, à son Provincial, & à son General, ou bien qu'ils lui accordassent quelque Convent, où selon le commandement de la Regle, il s'appliquât à quelque Reforme de vie, ou bien qu'ils lui permissent d'aller à Frere Mathieu de Bassy, & de vivre plus regulierement avec lui, & que pourtant il n'a receu d'eux que d'inutiles promesses, puis donc qu'il est resolu de pourvoir à son salut, par toutes sortes de voies, qu'il n'a plus qu'un remede, de s'addresser à son Eminence, qu'il prie fort profondement de le recevoir avec sa bonté ordinaire, & de lui accorder, avec cette autorité qu'il a si absoluë dans l'Ordre, l'une ou l'autre de ses demandes. Voilà le sujet de sa Lettre, qu'il envoie promptement à Rome, pour être renduë au Protecteur au plûtôt.

XXIII. André de la Vallée étoit Protecteur de l'Ordre.

André de la Vallée étoit alors Protecteur de l'Ordre, Homme fort celebre par son grand esprit, & son extréme prudence dans la conduite des choses, qui aussi-tôt qu'il eut lû les Lettres de Loüis, lui fist écrire, qu'il approuvoit fort ses desseins, & ses desirs de la Reforme, mais qu'étant la volonté du Pape, que ces Affaires de Reforme fussent gerées par les Superieurs, il ne devoit, & ne pouvoit s'en méler en quoi que ce soit, crainte qu'on ne dit, qu'il mettoit sa Faulx dans la Moisson des autres. Voilà la réponce de son Eminence, que Loüis conserva avec celle de son General, à dessein que quelque jour, elles lui servissent de témoins fideles, qu'il s'addressoit bien justement au Saint Siége, aprés tant de legitimes, & d'inutiles recours, & alors il confere avec Raphaël son Frere, s'il leur étoit expedient, ou d'aller trouver Frere Mathieu, ou de s'addresser au Siége Apostolique.

XXIV. L'action de Loüis est fort pesée & attribuée à Dieu.

Considerons un moment ici l'action de Loüis, & de Raphaël son Frere, afin que nous puissions connoître plus facilement, si c'est un ouvrage de Dieu, ou des Hommes. Plusieurs choses assurément me persuadent, que c'est un œuvre de Dieu, dont il s'est servi contre toutes les apparences, independemment même du dessein des Hommes, pour donner à la Reforme des Capucins, un heureux commencement. Et premierement si nous considerons quelle fût la vie passée de Loüis, & quelles sont ses vertus d'aujourd'hui, nous n'y verrons rien de singulier & de grand, qui puisse faire l'esperance d'un œuvre extraordinaire. Mais nous ne connoîtrons en lui, qu'une vie commune, une commune obeïssance, une commune nourriture, des jeûnes communs, des vertus communes, & toutes choses communes: s'il y avoit quelque chose de particulier en lui, ce n'étoit pas assurément un desir de Reforme, que plusieurs avant lui avoient

avoient ressenti plus ardent peut-être, mais dans son desir assez moderé de la Reforme, une grande audace pour son achevement, qui d'ordinaire est extréme dans un sujet moins prudent, & qui procedant d'un temperament chaud de sa nature, & d'une complexion bilieuse de corps, fût plûtôt en Loüis un don de nature, qu'une action de Morale, dont il poursuivit si chaudement la Reforme, qui n'étoit qu'un œuvre de Dieu; d'où vient que comme nous ne remarquons en Loüis, qu'une disposition fort commune des vertus, pour un ouvrage si difficile de Reforme, nous ne devons pas l'attribuer à Loüis, mais plûtôt à la Puissance de Dieu, qui tire les plus grandes choses, des moins considerables, & des plus petites.

Voici encore une autre preuve, que cét ouvrage étoit de Dieu. Loüis effectivement, qui ne pretendoit que sa Reforme particuliere, ne demandoit à ses Superieurs, qu'un lieu, où il pût observer sa Regle, & mener avec les autres une vie plus Reformée; si donc les Superieurs de l'Ordre lui eussent accordé sa demande, il est visible, que sans penser à se joindre à Frere Mathieu, il se fût contenté de ce Convent; mais apparemment il ne devoit pas paroître aux Superieurs si difficile, & si incommode, de se rendre à une si juste Requeste. Pourquoi donc des menaces? Pourquoi donc des liens? d'où viennent tant de refus, sinon du profond secret de la Sagesse de Dieu, afin que Loüis n'eût plus aucune voie, que celle du Saint Siége, de poursuivre par son credit, la Reforme, que Mathieu avoit si bien commencée. XXV.

Enfin si l'on considere attentivement l'esprit, dont F. Loüis a conduit jusqu'ici son Affaire, on n'y verra ni sens, ni pensée, qui puissent faire un Ouvrage de la consequence d'une generale Reforme. D'où procede donc un si grand empressement pour elle? d'où vient un desir si passionné d'aller trouver Mathieu? à quoi bon tant de Lettres, tant de demandes, tant de consultes? n'étoient-elles pas à dessein, qu'il acheva sans y penser un Ouvrage de Dieu, qui se servoit de lui comme d'un foible instrument, pour l'heureux succés de son origine, de son progrez, & de son dernier achevement? La chose donc examinée bien serieusement de part, & d'autre, en établist deux necessairement dans l'esprit des deux Freres, qu'ils creurent indispensablement necessaires, à un bon succés de leurs Entreprises.

Frere Loüis & Frere Raphaël prennent d'abord avis de Dieu, & puis de quelques Docteurs, se vêtent d'un Habit de Capucin, & vont trouver Frere Mathieu.

XXVI. Loüis & Raphaël avant que de rien entreprendre consultent Dieu & les Docteurs.

LA premiere chose, que conclurent les deux Freres, dans leur conseil secret, fût avant toutes leurs déliberations, de demander à Dieu le suffrage de ses divines lumieres, par de ferventes, & de continuelles Oraisons, crainte qu'ils ne déliberassent quelque chose de contraire à ses volontez, qu'ils s'étoient proposées de suivre indispensablement, comme la regle plus certaine de leur conduite. Dieu en effet leur avoit inspiré ce sentiment de pieté, de faire toutes choses par rapport à ses volontez infinies. La seconde chose qu'ils arrêterent entr'eux, fût que dans une affaire si fort importante, ils consulteroient quelques Theologiens, avec quelques habiles Canonistes, crainte que leur action ne fût estimée, de leurs ennemis, ou un crime, ou une legereté. F. Loüis en effet, qui dans le Monde avoit étudié plûtôt aux Armes, qu'aux Sciences,

n'avoit de Doctrine, que ce qu'il en falloit pour sa conduite particuliere, & Raphaël, qui n'avoit point d'étude, ne pouvoit lui donner Conseil, dans une si grande affaire. Tous deux donc s'occuperent d'abord à des jeûnes, à des veilles, à des disciplines, à des cilices, & à d'autres Austeritez de Vie, pour impetrer avec plus de facilité les secours, & les lumieres de Dieu; ils demeuroient en Oraison l'un & l'autre, le jour, & la nuit, & ils prioient Dieu avec plusieurs larmes, qu'il ne souffrît pas, qu'ils fissent quelque mauvaise démarche dans la poursuite de leur entreprise, mais qu'il leur montrât par quelque Celeste lumiere, quelles voies ils tiendroient, & quelles routes ils suivroient dans les détours de leurs affaires: l'un & l'autre enfin conjuroient fort instament Dieu par ces paroles du Prophete, *Mon Dieu montrez-moi vos voies, enseignez-moi vos chemins.* Cette Priere les embrasant, & les animant tous deux, & à l'Observance plus parfaite de la Regle, & à sa genereuse Poursuite, ils se sentirent plus fortifiez dans tous leurs desseins.

Psal. 24.

XXVII. Aians donc pris avis des Theologiens, & des Jurisconsultes, qui examinans leur affaire avec toute la diligence possible, furent de ce sentiment, qu'il leur étoit permis de recourir au Saint Siege; Loüis resolut de suivre cét avis, qu'il reçoit du Ciel, & d'obeir à la volonté de Dieu. Raphaël est de la même pensée, & l'un & l'autre se determinent de se joindre sans retardement à F. Mathieu, qu'ils croioient avoir autorité du Siege Apostolique, de s'associer des Freres, & s'il étoit necessaire, d'aller à Rome, demander secours au Vicaire de JESUS-CHRIST. Cette resolution étant prise par Loüis, & Raphaël, ils se font faire par leurs Parens, deux Tuniques d'un drap fort grossier, & bien austere, ausquelles on attache un Capuce quarré, sans Scapulaire, & s'en revêtans avec plusieurs larmes, ils sortent de nuit de leur Monastere, & partent pour aller trouver Mathieu.

XXVIII. *Loüis & Raphaël ont l'Habit de Capucin.*

Mais considerons ici les conseils plus secrets de la Sagesse divine. Ceux en effet, qui sembloient jusqu'ici poursuivre intrepides, & en Lions, l'ouvrage de leur propre Reforme, sont à peine sortis de leur Monastere, qu'ils commencent d'être saisis d'une si forte crainte, que tremblans comme des Lievres, ou des Cerfs timides, & même effraiez du bruit de leurs propres pieds, ils semblent apprehender leur ombre. Ils parurent en effet craindre si fort les fureurs des Freres qui les suivoient, que se cachans de crainte durant le jour, ou dans les Forets, ou dans les Cavernes, ils ne marchoient que de nuit: d'où vient que dans cét espace de trois, ou quatre jours, qu'ils emploierent à faire le chemin du Territoire de Fossombrun, ils furent pressez d'une faim si extréme, qu'ils ne vécurent que d'herbes, & de racines des Arbres. Dieu, permît assurément qu'ils eurent cette crainte, afin qu'ils conneussent en eux-mêmes, qu'ils ne devoient pas se confier à leurs propres forces, ni entreprendre par des voies humaines mais divines, ce grand œuvre de la Reforme generale de l'Ordre, qui se formoit par les Conseils plus secrets de Dieu.

XXIX. *Ils arrivent tous deux où étoit Mathieu.*

Mais F. Mathieu parcourant en ce tems-là toute la Campagne de Fabriano ville de la Marche, y prêchoit l'Evangile avec un merveilleux profit, suivi d'une grande foule d'Auditeurs; ce qu'apprenans, par le bruit commun Loüis, & Raphaël, ils y vont promptement, & se pressent de se joindre à lui. Loüis étoit déja fort connu de Mathieu, & ils étoient grands amis, depuis quelque tems. Mathieu donc le voiant avec son Frere, vêtu de son habit avec le Capuce quarré, on ne peut dire avec quel aggreable abbord, quelles caresses, quels embrassemens accompagnez de larmes de joie, il les receut tous deux: il leur demande en même tems, que signifie ce changement d'Habit, ce Capuce quarré, & une venuë si peu esperée.

rée. Mais Loüis lui rendant raison de tout, lui raconte ce qu'il a fait avec le Ministre Provincial, il lui recite les Lettres écrites au General, & au Cardinal Protecteur de l'Ordre, les avis des Theologiens, & les inspirations de Dieu, touchant sa Reforme propre; il lui dit aussi qu'il étoit venu le trouver avec son Frere, parce qu'ils souhaittoient tous deux être receus dans sa compagnie, & prendre de lui la confirmation de leur figure d'Habit.

XXX.

F. Mathieu loüa d'abord extrémement le dessein de leur Reforme, parce qu'elle lui sembloit un attrait de Dieu, dont il leur fit grand état. Il les assura même que c'étoit la volonté du Pape, exprimée par ses paroles, que les Particuliers s'applicassent fort à leur Reforme : il leur prouve enfin par plusieurs bons Témoignages, qu'ils avoient maintenant la forme veritable de l'Habit de saint François, & pourtant il les avertit, que le Pape ne l'avoit accordée que pour lui, & non pas pour d'autres, & que s'ils desiroient en joüir, ils doivent la demander au Saint siege. Il leur persuade donc d'aller au plûtôt à Rome, demander à sa Sainteté, dont il les assure de la Bonté, & de la Clemence, la permission de son même Habit, & qu'il esperoit qu'il le leur accorderoit fort benignement : mais qu'ils ne s'en rapportassent pas à l'exemple de F. François de Cartocete, qui avoit pris un habit égal au sien, moins par son consentement, que par une inspiration particuliere de Dieu.

XXXI. Loüis & Raphaël en presence d'un Crucifix quittent & reprennent leur Habit.

Loüis entendant ceci, & voiant l'esprit du Pape, par le discours de Mathieu, & même reflechissant plus serieusement à l'action de François de Cartocete, à l'heure même dépoüilla son habit, avec Raphaël, & le mettant aux pieds d'une Image de JESUS-CHRIST crucifié, qu'il vit peinte sur la muraille du lieu où ils étoient, ils mirent les genoüils en Terre, & levans les mains au Ciel avec les yeux, il parla de cette sorte : O Dieu plein de misericorde, Auteur, & distributeur de tous les biens, qui par vôtre Bonté, nous avez regenerez à une vive esperance, d'une renovation, & une Reforme si fort desirée, mon Frere & moi recourons à vous, nuds & Pauvres, à vous qui êtes riche en misericordes. Nous avions pris cét habit, par une inspiration que nous avons cruë de vous, à dessein, comme vous le sçavez bien, qu'avec lui nous poursuivissions diligemment, sous vôtre secours, la parfaite Observance de nôtre Regle, que nous avons professée, par un mouvement que vous nous en avez inspiré. Confirmez donc benignement vôtre don en nous, & puisqu'il ne se trouve personne, qui revête deux Hommes nuds, d'un Habit nouveau de Reforme, & dépoüillez du vêtement du vieil homme, vous par la main de vos saints Anges, couvrez-les encore au jourd'hui, nuds en vôtre presence, d'un si Saint habit. Et vous aussi Pere saint François, trouvez-vous ici avec les Anges, pour nous revêtir avec eux de vôtre veritable habit, & nous associer avec les parfaits Enfans de vôtre Reforme. Aians dit ces paroles avec larmes, l'un, & l'autre, en presence de Mathieu, ils prirent leur habit, avec autant de joie, que si saint François le leur eût rendu de ses propres mains.

XXXII. Loüis est d'avis qu'ils aillent trouver ensemble la Duchesse Catherine de Camerin.

Mais en même tems, F. Loüis commença de penser au voiage de Rome, & à son recours aux pieds du Pape, & tandis qu'il considere plusieurs choses dans son esprit, il eût cette pensée, qu'ils feroient fort prudemment Mathieu, & eux, si allans trouver en compagnie la Duchesse de Camerin, ils lui demandoient des Lettres de faveur au Pape, qui leur menageassent un Chemin plus aisé, un accez plus libre, & un heureux enterinement de leur Requeste, auprés de sa Sainteté. Loüis en effet par cette addresse qu'il avoit d'Esprit, disoit à Frere Mathieu, qu'il devoit bien considerer une chose, qu'il n'étoit muni d'aucun Bref Apostolique, dont

il se put défendre des insultes de leurs Ennemis; Et que de-là il êtoit menacé de plusieurs Combats au dehors, & de plusieurs craintes au dedans, qui donneroient de l'inquietude à son esprit, & qui l'agiteroient incertain, comme au milieu des Tempêtes d'une Mer irritée, qu'enfin un Bref obtenu du Pape, calmeroit heureusement ces Orages; Aprés tout, lui dit-il, il est fort aisé, que nous l'obtenions, vous, & nous, par le credit de la Duchesse Catherine.

XXXIII. F. Mathieu approuva ce Conseil avec peine, à cause principalement, qu'aprés le precepte de la voix du Ciel, il ne desiroit plus de Bref Apostolique, qu'il ne croioit pas necessaire à la prise nouvelle de son Habit, que la parole de Dieu lui avoit accordé: crainte pourtant, qu'il ne semblât mépriser le Conseil de Loüis, qu'il voioit aucunement lui devoir être utile, peu de tems aprés ils partirent pour Camerin, par des detours de Chemins, crainte que les Freres ne sceussent la route de Loüis & de Raphael son Frere, & ils vont trouver en secret, de compagnie, La Duchesse Catherine, qui comme nous avons dit ailleurs, êtoit d'une Pieté singuliere, reveroit fort saint François, & aiant déja éprouvé la vertu, & la sainteté de Mathieu, l'honoroit d'une bienveillance particuliere: D'où vient que F. Mathieu lui aiant déja exposé la Reforme de l'Ordre, qu'il sçavoit future, par la puissance de Dieu, lui en avoit donné de si fortes inclinations, que dans ses plus ferventes Prieres, elle la demandoit tous les jours à Dieu. Voiant donc Loüis, & Raphaël avec leurs rudes Habits associez à Frere Mathieu, il est incroiable, combien cette Dame en receut de joie, les larmes sortoient de ses yeux, par la force de sa Pieté, & considerant ces Habits austeres, & ces Capuces quarrez, qui representoient la premiere forme de l'Habit de S. François, elle les touchoit avec tant de contentement d'Esprit, les baisoit, les embrassoit si joieusement, qu'elle croioit voir encore revivre saint François, & on eût dit qu'elle voioit succeder à ses desirs la Reforme de l'Ordre, qui montreroit au Monde la Vie ancienne de saint François, & la parfaite Imitation de JESUS-CHRIST. Loüis ensuite raconte tout à la Duchesse, ses desirs passez pour sa Reforme propre, avec ses demandes, les menaces, & les Prisons, ses poursuites par Lettres, sa Resolution ferme, & celle de Raphaël son Frere, à poursuivre leur Reforme particuliere. Il lui découvre enfin, qu'ils avoient le dessein de recourir au saint Siege, comme au sein de leur meilleure Mere, & que pour rompre toutes les mesures aux poursuites de leurs Ennemis, ils demanderoient un Bref à sa Sainteté, qui leur permît de vivre en repos hors de l'Ordre avec F. Mathieu, & d'observer leur Regle dans tout l'esprit de leur Bien-heureux Pere. Qu'ils la supplioient donc tous fort profondement, de leur accorder ses Lettres de Faveur à sa Sainteté, auprés de qui sa grande Vertu lui donnoit grand credit, & dont elle êtoit la Niece plus considerée; que tout le Point capital de leur Affaire, dépendoit d'elle, aprés Dieu. Voilà ce que dit Loüis à la Duchesse, qui l'écoûta fort volontiers, & qui lui promit avec cœur, & de bonne grace toute son Autorité.

Frere Loüis s'en va à Rome avec Frere Raphaël, il y traite avec le Cardinal Caraffe, & il obtient un Bref de sa Sainteté.

XXXIV. APrés que Frere Loüis eut fait ce discours à la Duchesse Catherine, il continua qu'il faloit attendre veritablement le secours de Dieu, pour l'heureux succés de leur Reforme, mais qu'il ne faloit negliger le

le credit de Rome, qui appuiroit mieux leurs desseins, & que puisque jusqu'ici Mathieu en avoit été privé, il ne s'étonnoit pas, s'il avoit souffert tant de maux, & que même il en eût enduré de plus rigoureux, sans vôtre protection, Madame. Crainte donc que nous ne soions continuellement agitez des Tempêtes des oppositions, qui feroient peut-être nôtre ruine, nous avons recours à vos Lettres de faveur à sa Sainteté. Aprés aussi que cette Dame eût entendu favorablement ces paroles, & qu'elle les eût assurez de tout son secours, Mathieu aiant plus d'inclination à prêcher l'Evangile, qu'à agiter des Affaires, Loüis comme plus expeditif, & plus adroit à leur conduite, entreprend toutes les choses necessaires à leur Voiage. Mais tandis qu'il met ordre à tout, la Duchesse plus liberale même, que ses genereuses promesses, donne ses Lettres plus puissantes à Loüis, non seulement au Pape, mais encore aux Cardinaux, qu'elle sçait pouvoir être plus favorables à leurs Affaires; dont étant muni, le jour suivant, aprés avoir celebré la sainte Messe, & recommandé leurs desseins à Dieu, par de plus ardentes Prieres, quittant la Duchesse, & F. Mathieu, il prend le chemin de Rome avec Raphaël son Frere.

Loüis & Raphaël partent pour Rome.

XXXV.

Si nous comparons ce dessein de Loüis, avec le premier Conseil de Dieu, qui commandoit à Mathieu de sortir de Rome, sans prendre du Pape un Bref Apostolique, nous trouverons une grande difference entre l'un, & l'autre, & tous auront facilement cette pensée, que F. Loüis agissoit par les lumieres d'une raison, purement humaine, si fort contraire à la divine. Mais ceux qui considerent plus profondement, & plus attentivement la chose, s'ils discernent les Tems, & les Periodes des Affaires, ils voient fort sagement, que ces deux desseins sont également, quoiqu'avec difference, deux Conseils de Dieu; Sa Sagesse en effet n'aiant pas choisi Mathieu pour le progrés de la Reforme, mais seulement pour son origine, qu'il devoit commencer avec l'ancienne forme de l'Habit de l'Ordre, il n'étoit pas assurément necessaire, qu'il se munit d'un Bref Apostolique, qui le deffendit de ses injures privées, puisque la vertu de Dieu, qui faisoit en lui toute la patience necessaire, à l'origine de la Reforme, n'avoit pas besoin du secours des Hommes. Mais comme les Conseils de Dieu, traitoient de son progrés par Loüis, puisque son accroissement dépendoit de l'Autorité du Souverain Pontif, il devoit avoir un Bref Apostolique, crainte qu'il n'entreprît témerairement quelque chose, contre la Justice, & qu'il poursuivit auprés du Pape un legitime secours, dont il se deffendit contre les Adversaires de la Reforme, mais qu'il la délivra de sa ruïne: mais quoi que Loüis ne pensa pas alors au progrés de cette Reforme, la Sagesse de Dieu, qui sans qu'il y pensât l'y avoit appellé, lui inspira un avis fort propre à son agrandissement.

Le Conseil de Loüis est autorisé de Dieu.

XXXVI.

Frere Loüis donc étant dans le chemin de Rome, avec son Frere, & y souffrant plusieurs maux, soit à cause du manquement de Nourriture, soit à cause des Terreurs continuelles, qui leur donnoient d'extrêmes inquietudes, ils y arrivent enfin, & d'abord ils implorent le secours de Dieu, versent des larmes de leurs yeux, poussent de fervens soûpirs de leurs cœurs, s'efforcent de meriter la protection de la sainte Vierge, & de saint François, visitent devotement les Eglises, remettent enfin tout le succés de leur Affaire à la Providence de Dieu, comme une chose sienne, & la prient instamment qu'elle la conduise, & lui donne son achevement. Loüis aprés, prenant son tems de parler au Pape, & sçachant qu'il étoit si fort occupé d'Affaires, qu'il auroit peine, aprés plusieurs jours d'en avoir Audience, il rencontra dans le Vatican un

Aumônier

Louïs s'entretient avec un Aumônier du Pape, qui lui conseille d'aller trouver le Cardinal Caraffe.

Aumônier de sa Sainteté, fort inopinément, Homme d'une Pieté singuliere, qui le considerant avec un Habit si austere, & une figure de Capuce si nouvelle, le prit pour quelque Hermite, & s'entretint avec lui du mépris, & de la fuïte du Monde, faisant grand ètat de la vie Religieuse, où l'Homme libre de toutes les choses humaines, peut servir à Dieu purement, & parfaitement: & commençant de parler alors de Jean Pierre Caraffe, Homme en ce Tems-là, fort estimé pour sa grande pieté, qui aiant auparavant refusé l'Evêché de Chieti en Sicile, & l'Archevêché de Brindisi, avoit institué une nouvelle Congregation de Prêtres, sous le nom de Clers Reguliers, & vivoit avec eux dans sa maison particuliere de Rome, au mont Poncio, fort dégagé des yeux des Hommes, il élevoit jusqu'au Ciel, avec de grandes loüanges, sa Prudence toute celeste, sa Pieté singuliere, son zele de Reforme, & ses autres vertus.

XXXVII. Tandis que cét Aumôniet, tout embrazé de l'estime, & de l'affection d'un si grand Homme, disoit ceci: Loüis considerant plus profondement un discours si fort impréveu, comme s'il fut sorti de la bouche d'un Ange, & non pas d'un Homme, crut que Dieu lui montroit un chemin bien favorable à ses Affaires. Prenant donc l'occasion si commode de cét Homme, il lui découvre tres à propos le dessein qu'il a d'une Reforme, avec d'autres qui la demandent comme lui, & quelles demandes il veut faire à sa Sainteté. L'autre lui dit: Croiez-moi, vous ne trouverez personne, qui ait plus de panchant à la Pieté, qui desire plus une vie Reformée, & qui passionne plus l'ètablissement de ces sortes de Reformes, que le Cardinal Caraffe, qui peut bien servir à vos bons desseins, parce qu'il est cher au Pape, & consideré de toutes sortes de Personnes.

XXXVIII. Caraffe est fort porté pour Louïs, & pour la Reforme.

Loüis ne négligea pas cét avis de l'Aumônier, en même Tems il va trouver Caraffe, il lui communique tout cequ'il avoit fait jusqu'ici, pour obtenir la Reforme, dont il lui parloit, il lui demande son avis, comment il pourroit se presenter au Pape, & en recevoir un Bref Apostolique, qu'il desiroit si ardemment. Caraffe alors, qui ètoit d'une vie si exemplaire, & qui brûloit d'un ardent desir du rétablissement de la Discipline reguliere (Ce fut pour cela que l'an 1523, exerçant la Charge de grand Aumônier en Espagne, sous Charles V. le Pape Adrian VI. l'avoit mandé à Rome, pour y remedier à la corruption des Mœurs, & y rêtablir la discipline Ecclesiastique.) loüe le dessein de Loüis, l'aide de son conseil, & de son secours, & paroist si porté à l'Ouvrage de la Reforme, que sa prndence jugeoit être tout de Dieu, qu'il lui promet de lui donner un accés favorable auprés du Pape, de lui recommander avec zele son dessein de leur Reforme, & de traiter avec sa Sainteté tres-particulierement de la Justice de leurs demandes. Enfin depuis il fut si fort affectionné à la Reforme des Capucins, que voiant qu'elle s'augmentoit dans le Monde, il avoit une extréme joie de son grand progrés, & se glorifioit de s'être emploié si heureusement à son Origine; d'où vient qu'aussi-tôt que ses grands merites l'eurent élevé au Pontificat, sous le nom de Paul IV. il l'honora depuis dans toutes les Occasions, d'une Bien-veillance particuliere.

XXXIX. Louïs se jette aux pieds du Pape, & lui demande un Bref.

Loüis donc introduit à l'Audiance du Pape, à la faveur de Caraffe, & des autres, à qui il avoit presenté des Lettres de recommandation, que la Duchesse de Camerin écrivoit à leurs Eminences, aprés qu'il eut baisé fort profondement ses Pieds, il lui presente la Lettre de la Duchesse, lui expose son dessein de Reforme, lui demande humblement, qu'il confirme l'ancienne forme de l'Habit de saint François, qu'il avoit eu la bonté d'accorder à F. Mathieu de vive voix, & qu'il permette de

de le porter, & à lui, & à Raphaël son Frere, crainte que s'ils s'en servoient tous deux, sans un Bref exprés, ils ne fussent tous les jours exposez aux Persecutions de leurs Superieurs. Le Pape aiant lû les Lettres de la Duchesse sa Niece, où elle l'avertissoit de tout, & particulierement des contradictions passées de F. Mathieu, il enterine enfin fort benignement leur Requête, & ordonne à Laurent Pucio Cardinal, & Evêque de Preneste, Grand Penitencier, d'en faire le Bref: Et voici sa forme en Copie.

LAURENT
PAR LA MISERICORDE DIVINE, ET DU SAINT SIEGE APOSTOLIQUE, EVEQUE DE PRENESTE.

A nos Fils Bien-aimez en Jesus-Christ Frere Loüis & Frere Raphaël de Fossombrun, & à Frere Mathieu de Bassy, Profés de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance: Salut en Nôtre-Seigneur.

Estans *en nôtre presence, Vous nous avez proposé, que vous, pour un plus grand repos de vôtre Esprit, & une meilleure Vie, ne pouvans plus, pour bonnes raisons, demeurer en bonne conscience, ni vivre dans les Maisons du mesme Ordre, vous desiriez sortir de ses Convens, & avec vôtre Habit, vous retirer en quelque lieu separé des Hommes, y vivre en Hermites toute vôtre vie, ce que pourtant vous ne croyiez pas pouvoir entreprendre, sans prendre ordre exprés du Saint Siege: Vous nous avez fait suplier humblement, qu'il nous plût sur cela, vous pourvoir d'un remede propre de droit, par le mesme Siege. Nous donc qui faisons de l'autorité du Pape, l'Office de la Penitencerie, qui nous a donné ses ordres sur ce fait de vive voix, Vous accordons, & vous donnons une Permission entiere, que demandans licence à vos Superieurs, par vous, ou par d'autres pour vous, & ne l'obtenans pas, vous puissiez licitement, & librement hors des Maisons, & lieux Reguliers dudit Ordre, demeurans en quelque Hermitage, comme dit est, & retenans vôtre Habit, en gardant vôtre Regle, autant que le permettra la fragilité Humaine, sous l'obeïssance, & la correction de l'Ordinaire, dans le Diocese duquel, il arrivera que vous serez, menans une vie Eremitique, tant que vous serez au Monde, y vivre, & y subsister des Aumônes, que vous pourrez recevoir des Fideles Chrétiens, & les convertir en des usages* XL. Bref Apostolique.

permis, & bonêtes, & cependant joüir en repos de toutes les Graces, de tous les Privileges, & de toutes les Permissions qui vous sont ici accordées. Nonobstant toutes Constitutions Apostoliques, & Ordonnances, ou Statuts, & Constitutions des Maisons, & Ordre susdits, munis mesme de Jurement, de Confirmation Apostolique, ou de quelque autre assurance que ce soit, & aussi tous Privileges, Indults, & Lettres Apostoliques, accordées, confirmées, & renouvellées plusieurs fois, sous quelques formes de paroles, & clauses que ce soit, mesme dérogatoires des dérogatoires, plus fortes, plus efficaces, & extraordinaires, données peut-estre contre ceque dessus, à l'Ordre susdit, ou à quelques-uns de ses Superieurs Prelats, ou à pas une Reforme, ausquels pour cette fois seulement, devans demeurer en leur force dans les autres occasions, Nous dérogeons expressément, & specialement, & à toutes les autres choses contraires: Surquoi Nous commettons, & nous mandons au Venerable Pere en JESUS-CHRIST *l'Evesque de Camerin par la Grace de Dieu, ou à son Vicaire aux choses Spirituelles, de l'autorité, & du Mandement susdits, que dans les choses ci-dessus exprimées, par le secours d'une deffense efficace par eux, ou par d'autres, ils ne permettent pas, que sous quelque couleur, ou pretexte que ce soit, vous soiez molestez, troublez, & inquietez autrement en aucune maniere, en vos Personnes, & en toutes les choses à vous appartenantes, par aucuns Superieurs, Prelats, & Freres dudit Ordre, ou Juges, & autres Personnes soit Ecclesiastiques soit Seculieres, aians quelque autorité mesme Apostolique: Arrétant toutes sortes d'opposans, & de rebelles, par Censure Ecclesiastique, & autres remedes opportuns de droit, appellant mesme le bras Seculier, en cas de necessité. Donné à Rome sous le Sceau de la Penitencerie le 15. des Kalend. de Juin, du Pontificat de nôtre Saint Pere le Pape Clement VII. le troisiéme.*

XLI. Loüis & Mathieu sont dégagez d'Apostasie.

On peut connoître par ce Bref, entre autres choses, que le Pape approuve le legitime recours au saint Siege de Loüis, & des autres, d'où vient qu'il semble, que ceux, qui blâment la vocation divine de ces trois Freres Mineurs, comme un crime d'Apostasie, s'opposent à la verité. Comment en effet seroit-il possible, que ceux, qui ont du Pape même, un témoignage divin, & Apostolique de leur vocation à la Reforme fussent des Apostats? Ceux encore se trompent assurément, qui croient, que Loüis devant ce Bref, ait demandé Protection pour lui, & pour les autres aux Freres Mineurs Conventuels, puis qu'il est fort vrai, que cela n'est arrivé, que l'an 1527, lors que Jean de Fan eût obtenu, comme on dit, du Pape, une révocation subreptice de leur Bref Apostolique, comme nous dirons en son lieu plus exactement. Enfin ce Bref du Pape, ne comprenant que ces trois-là, en sorte qu'il n'y est point permis à d'autres, de se ranger au sein de la Reforme, & Loüis n'aiant point pensé jusqu'ici, à l'accroissement de cette Reforme, Il est visible, que jusqu'en l'année 1528, que la Bulle d'approbation de l'Ordre des Capucins, fut donnée par Clement VII. il ne s'est rien fait, ni pour le progrés de cét Ordre, ni pour l'avancement des Freres Mineurs Capucins.

Frere

Frere Loüis presente le Bref du Pape au Ministre, qui le reprend fort rudement, & n'en pouvant obtenir la Révocation de sa Sainteté, il en impetre une Bulle contre les Apostats, avec laquelle il s'efforce de l'avoir entre ses mains.

Aprés que Loüis eut impetré ce Bref, il en remercia Dieu d'abord, & puis Caraffe, ceux encore, qui lui avoient rendu de si bons offices auprés du Pape, & il prend avec son Frere le chemin de la Marche, & sans s'arrêter en nul autre lieu, il va droit à Camerin, où étant d'abord arrivé, il s'en va chez la Duchesse, à qui disant l'obligeante maniere, dont l'avoit si favorablement receu le Pape, en consideration de la faveur, & du poids, que lui avoient ménagé ses Lettres de Créance à sa Sainteté, il lui montre son Bref obtenu, & il lui avouë, que ni lui, ni ses Compagnons, ne pourroient jamais reconnoître un bien-fait de cette importance, il l'en assure ingénuëment. Catherine ravie d'un si heureux succés, s'offre de leur rendre de plus grands secours. Cependant Frere Mathieu, qui préchoit dans toute la Campagne de Camerin, y aiant été mandé, Loüis qui n'ignoroit pas qu'ils devoient obeïr aux Commandemens du Pape, qui leur ordonnoit, de demander par eux-mêmes, ou par d'autres, la permission de leur Superieurs, confere de leur conduite, & en délibere avec Mathieu, & Raphaël son Frere, & aprés plusieurs déliberations prudemment concertées, ils arrêterent celle-ci, que Loüis qui étoit plus entreprenant, iroit au Ministre, & lui demanderoit au nom de Tous, la permission que leurs commandoit le Pape, de poursuivre auprés de leurs Superieurs. Quoique Louïs vit bien, qu'il s'exposoit à un peril évident, à cause que le Provincial étoit en colere contre lui, se voiant pourtant muni d'un Bref Apostolique, il entreprend genereusement l'Affaire. Il va trouver le Ministre, lui expose de parole la demande, & lui montre le Bref obtenu de sa Sainteté. Mais le Provincial aiant assemblé le Conseil des Peres, aussi-tôt qu'il eût conferé du Bref avec eux, & qu'ils eurent arrêté, qu'ils n'ozoient rien faire de mal à Louïs, à cause de ses Lettres Apostoliques, il le renvoie avec de fort rudes paroles. Il prit pourtant si à cœur l'Affaire, qu'il resolut d'aller à Rome, & se jettant aux pieds du Pape, lui demander une Bulle, qui révocât le Bref Apostolique, qu'il avoit accordé à Louïs, & qu'ainsi il ruïcât de toutes ses forces, les fondemens de la nouvelle Reforme. XLII.

Loüis presente son Bref au Provincial, & il en est mal-traité de paroles.

Frere Jean de Fan, qui faisoit alors la charge de Ministre Provincial de la Marche, étoit Homme assurément de capacité, de credit, de conseil, & de singuliere prudence dans la conduite des Affaires, qui parloit avec force, & assez violemment, de sorte que son naturel assez promt fomentoit chez lui le zele de l'Ordre, par cette vivacité d'ame, qu'il avoit si fort naturelle. Et enfin son credit lui avoit acquis tant d'estime dans tous les Esprits, qu'il maîtrisoit aisément les paroles, & les sentimens de toutes sortes de personnes. Il ne se faisoit même rien d'important dans l'Ordre, que par ses conseils. Apprenant donc, que Mathien de Bassy premierement, & puis Louïs, & Raphaël, Hommes simples, & de petite consideration étoient sortis de l'Ordre, couroient vêtus d'une forme extraordinaire d'Habit, & se vantoient d'une nouvelle Reforme, émeu de cette nouveauté, puisqu'il ne remarquoit rien que de leger, & d'inconstant dans ces trois Freres, & que de la foiblesse dans leurs desseins, il en parut plus en colere contre eux, qu'il croioit, que leur Nouveauté troubleroit l'Ordre, & diviseroit les Freres, par des desirs empressez d'une nouvelle Reforme : d'où vient qu'il XLIII.

Comment on doit estimer le zele pour la Religion de Jean de Fan.

resolut pour la paix de la Religion, & pour l'union des Religieux, de s'opposer à eux par toutes sortes de voies, comme contre des Perturbateurs de l'Ordre, & d'étouffer absolument le nom de Reforme, puisqu'il ne paroissoit qu'à peine, & qu'il pourroit l'éteindre dans son Berceau fort facilement.

XLIV. Pour ce qui touche le zele, dont Jean de Fan entreprenoit les choses de l'Ordre, je ne le condamne pas, & je ne croi point sa prudence méprisable, puisque le Sage dit, *qui croit aisément est foible d'esprit*: & puis Mathieu, & Loüis, ne s'étoient pas acquis dans l'Ordre ce credit, & cette reputation de prudence, qu'eux parlans de Reforme, leur action dût être approuvée, ni leur esprit, qui n'avoit point encore éclatté, suivi d'un Ministre de la force de Jean de Fan. Un si grand Homme sçavoit bien, que l'Ordre alors principalement, avoit besoin d'une Reforme plus étroite, puisqu'on voioit assez, que l'Observance reguliere y étoit un peu diminuée, ce qu'il montra depuis par effet, comme une chose certaine, lorsqu'éclairé d'un plus sage Conseil, il jugea devoir être du nombre des Capucins. Mais ne sçachant pas encore le dessein de la Sagesse de Dieu, & voiant que des Hommes simples, & incapables traitoient de la Reforme si hautement, que n'étans avantagez d'aucune Sagesse humaine, ils entreprenoient un Edifice de cette structure, que des Pigmées s'efforceoient de travailler à un Ouvrage, qui pourroit courber des épaules de Geans, que même ils n'avanceoient rien dans leurs grands desseins, il crut que c'étoit plûtôt une folie, ou une legereté, qui tourneroit visiblement à la ruine de l'Ordre, qu'une œuvre de la Sagesse de Dieu, & s'irrita si fort contre eux, qu'il détermina d'emploier toutes ses forces, dont il pretendoit renverser absolument tous les fondemens d'une nouvelle Reforme; en effet, comme on verra dans la suite, il commença d'ébranler son Edifice à peine élevé de Terre, par des vents si furieux de Persecutions, de la battre par tant de Beliers, & de s'y opposer par tant de Machines, que comme un furieux Torrent, il sembloit vouloir entraîner, agiter avec lui, & abbatre jusqu'aux plus petites Pierres, aux moindres fondemens de cette nouvelle Reforme.

Ecclesi. 19.

XLV. *Est ici consideré le Conseil de Dieu pour la Reforme.*

Toutefois, comme les conseils des Hommes, ne peuvent rien contre les conseils de Dieu, le succez des choses a fait connoître visiblement, que le Ministre n'avoit tissu que des Toiles d'Araignée, qu'un Ouvrage de Dieu, ne peut être empéché de monter à sa perfection derniere, & d'arriver à sa Grandeur ordonnée, par les desseins, & les desirs des Hommes: qu'au contraire tant plus il est attaqué de choses opposées, tant plus il est affermi, sous la puissance de Dieu; puisque la Reforme agitée des Tempestes de tant de persecutions, ébranlée même & presque submergée, a paru plus brillante, comme le Pole aprés les Orages, & choquée de tant d'écueils, boulversée de tant de vens, elle est restée immobile, comme un Rocher au milieu des Ondes: de sorte qu'il est visible, qu'elle ressemble à cette maison Evangelique, dont parle saint Mathieu: *La pluie est tombée, les vens ont soufflé, & les Fleuves ont paru, & cette Maison en a été comme accablée, & pourtant, elle s'est maintenuë, parce qu'elle étoit fondée sur la Pierre*, & qu'elle étoit appuiée du credit, & de la force de Dieu.

Math. 7.

XLVI. *Le Ministre poursuit la reformation du Bref auprés du Pape mais inutilement.*

Le Ministre donc, embrasé d'un zele, qui n'étoit pas de Dieu, jette par tout feu & flâmes, il vole à Rome comme avec des Chevaux, avec des voiles, où il apporte tous ses soins, & toutes ses pensées, principalement, à entrer chez le Pape, & en avoir Audience; Ce qu'aiant enfin depuis obtenu avec beaucoup de peines, il emploie toute la force de son Eloquence, pour persuader au Pape, que l'Ordre étoit extrémement agité, par les Factions de Mathieu, & de Loüis, & qu'ils le divisoient en differens

differens Partis, qu'il est même proche visiblement de sa derniere ruine, si la même Autorité, revoquant le Bref Apostolique, qu'elle leur a accordé, ils ne sont contraints de se remettre sous l'Obeïssance de leurs Superieurs, puisque plusieurs, desireux plûtôt du libertinage, que de la Vertu, se servans d'une occasion si belle, se pressent de prendre cette maniere de Vie, pour se défaire plus facilement du joug de l'Obeïssance, sous ce pretexte de la Reforme. Et en effet, disoit-il, saint Pere, ceux qui ont receu le Bref de vôtre Sainteté, ne sont pas d'une vertu si sublime, qu'ou bien ils montrent quelque chose de particulier au dessus des autres, ou bien, ce qui est de capital, ils puissent pretendre quelque exception parmi les Freres, puisqu'encore que Mathieu soit un bon Homme, & d'assez grande vertu, il a pourtant l'esprit si leger, & si petit, qu'il a fort peu de bon Jugement, d'où vient qu'il a plus besoin de Conducteur, & de Maître, crainte que l'indiscretion ne le jette dans le précipice d'esprit, que d'être son propre guide, & bien moins le Gouverneur des autres. Pour Loüis, personne n'ignore, qu'il ne soit un Homme hardi, capricieux, opiniâtre, plus inconstant que le vent; amateur de Nouveautez, & si impatient de la Discipline reguliere, qu'il n'affecte qu'une liberté de Chair, & de Corps. Vous voiez assurément, saint Pere, quels sont les Gens qu'autorise vôtre Bref, & que n'en pouvant attendre que la ruine certaine de la Religion, qui perira avec eux, que la honte de l'Eglise, & pour ce qui nous touche le plus, qu'un trouble importun, & inutile de l'Ordre; Il est bien plus à propos, que leur Bref étant revoqué, vous les obligiez à l'obeïssance, Saint Pere, crainte que dorénavant ils ne troublent nôtre repos, que de les laisser en liberté, de mettre la division par tout, sous pretexte d'être autorisez du credit du Siege Apostolique.

Le Provincial exposa ceci, contre Loüis, & contre Mathieu d'un esprit si envenimé, que le Pape connut bien ses aigreurs contre eux, il lui répond donc en peu de paroles, qu'il êtoit bien informé des Mœurs, & des desirs de Reforme de Frere Mathieu, & des autres, mais que pour ce qu'il vient de lui dire de nouveau, qu'il l'examineroit, qu'en attendant il ne jugeoit pas à propos d'innover aucune chose, dans le Bref accordé à Mathieu, & à Loüis. Le Ministre congedié avec cette Réponse, se voiant frustré de sa meilleure esperance, cherche un autre secours, & recourant à l'heure même au sacré Tribunal de la Penitencerie, il y poursuit un Bref, par lequel il lui soit permis de proceder contre quelques Apostats de son Ordre (sans dire le nom ni de Mathieu, ni des autres) qui appuiez du credit de quelques Personnes puissantes, troublent l'Ordre par leurs actions, qu'il puisse même recourir au bras seculier en cas de revolte, contre les Factieux. Le Ministre aiant obtenu ce Bref de la Penitencerie, s'en retourne dans sa Province de la Marche, auprés des siens, & s'y dispose, de s'oposer à Loüis & à ses Compagnons de toutes ses forces. D'abord il fait une assemblée des Peres, & leur demande leurs avis sur l'affaire; se persuadant en effet que Loüis, & ses Compagnons êtoient Apostats, & perturbateurs de l'Ordre (puisqu'un esprit possedé de quelque passion desesperée, est peu capable de raison, & précipite de sorte son jugement, qu'il croit veritables les choses les plus fausses, & que de-là le Provincial avoit eu la pensée, & s'étoit mis dans l'esprit, que le Bref êtoit subreptice, & obtenu seulement par la faveur des Lettres, que la Duchesse de Camerin avoit écrittes à sa Sainteté) il declare qu'il est d'avis qu'on les poursuive, jusqu'à ce qu'ils tombent sous le pouvoir de l'Ordre, qu'ils soient condamnez à une Prison perpetuelle, & que c'est l'unique moien d'arrêter leurs Factions. Toute l'Assemblée êtant de cét avis, elle fist un decret de prendre, & d'emprisonner Frere Loüis & ses deux autres Compagnons.

XLVII. Il obtient un Bref de la Penitencerie contre les Apostats.

Le Ministre tâche à se saisir de Frere Loüis, par un stratagéme d'esprit il se delivre des Sergens & les oblige à la fuite.

XLVIII. Frere Loüis & Frere Raphaël arrivent dans la Campagne de Cingoli.

CEpendant Loüis, & Raphaël étans retirez dans la Campagne de Cingoli, ville assez considerable de la Marche, joüissoient du secours d'une petite Maison, bâtie proche d'une Eglise, où le Soleil étant couché ils se retiroient tous deux, pour prendre la nuit un peu de repos, aprés qu'ils avoient passé le jour en prieres dans les Forets, & sur les Montagnes, qui sont fort communes en ce Païs-là. Ce que le Provincial aiant appris seurement par ses Espions, qu'il avoit placez par tout, & en vertu de son nouveau Bref aiant obligé le Prevost de Maccrate, de lui accorder des Archers, il s'y transporte environ le Soleil couchant, & s'étant accommodé, comme c'est l'ordinaire avec ces sortes de Gens, crainte que Loüis ne lui échapât, se mît à leur Tête, comme leur Chef, & leur Capitaine.

XLIX. Au reste pour faire les choses plus seurement, & avec moins de bruit, tous conviennent, qu'il les faut surprendre au milieu de la nuit, tandis qu'ils dorment plus profondement, assieger leur demeure, & qu'on les lieroit encore tous endormis plus facilement. Lorsque le Ministre, environné d'une Troupe armée, marche au soir à la petite Maison de Frere Loüis, & qu'il instruit ses gens, de la maniere, dont ils devoient conduire leur entreprise, il arriva, qu'un Homme du Païs, voiant des gens armez, & le Ministre à leur Téte, & craignant qu'ils n'eussent quelques mauvais desseins contre Frere Loüis, courût l'en advertir, & que son Provincial, avec des Soldats bien armez seroit bien-tôt à lui. Frere Loüis fût un peu étonné de cette nouvelle, & pensant à ce qu'il feroit, parce que le tems ne lui permettoit plus la fuite, il reprend courage, & plus affermi, par l'esperance qu'il avoit en Dieu, il anime Raphaël, & presque mort, & tout languissant, à une chose si peu attenduë, à un plus grand cœur, & à une confiance plus genereuse aux Bontez de Jesus-Christ, par l'exemple des combats des Martyrs, & par la constance des Saints Peres, qui deffendirent autrefois si genereusement l'Observance de la Regle: & pour lui faire reprendre du cœur, il l'assure, que Dieu ne prétendoit par cette tentation, que l'épreuve de son courage, il lui jura méme en peu de paroles, que Jesus-Christ les secoureroit fort assurément.

Le Ministre dresse des embûches à Frere Louis, & à Raphaël son Frere.

L. Loüis connoissant que son exhortation avoit remis le cœur, & l'esprit de Raphaël, & qu'il étoit disposé de faire tout ce qu'il voudroit, il se mit à genoux devant Dieu, & d'une courte Priere, il lui recommanda leur cause, avec ces paroles du Prophete. *Mon Dieu, retirez-moi de mes Ennemis, & délivrez-moi de ceux, qui s'élevent contre ma personne, parce que voilà qu'ils environnent mon ame, & ils veulent me surprendre avec leurs forces, ce n'est, ni pour mes crimes, ni pour mon peché, mon Dieu.* Il pense alors aux moiens (Dieu sans doute le conseillant, dans un si petit espace de tems) dont il se dégageroit des embûches de ses Persecuteurs. Armes contre armes, stratagême contre stratagême, c'est ainsi que Loüis se deffend. En effet il allume un grand feu dans la Court de la Maison, & la Troupe du Ministre étant arrivée, il fait un grand bruit de Voix, comme s'il eût été accompagné de plusieurs Soldats, & comme encore si Loüis eût été leur Capitaine, il les place de parole, qui à une Porte, qui à une Fenestre, il leur ordonne même, que si quelqu'un approche de trop prés, ils le menacent de mort, & que pourtant ils ne tuënt personne, qu'aprés un dernier empressement: que pour lui tandis qu'ils feroient bien leur devoir, il s'acquitteroit du sien priant Dieu pour eux, mais qu'ils prissent garde que personne n'approchât, sous peine de la vie.

Psal. 58.

Loüis par un stratagéme s'échappe des mains de son Provincial & des siens.

Tandis

Tandis que Loüis en Soldat, & en Capitaine, menace ainsi ses Ennemis, le Ministre, & ses Archers effrayez d'un bruit, si confus de voix imaginaires, ne sçavent que faire, pour en éviter les suites. Mais le Ministre, quoi qu'il se repentit de son entreprise, crainte qu'on ne dit, qu'il avoit manqué de cœur, & qu'il avoit exposé trop indiscretement des hommes, il les exhorte à ne perdre pas courage, mais qu'ils s'approchent de la Porte sans peur, & qu'ils entrent genereusement : & ces sortes de gens, qui ne sont pas d'ordinaire fort courageux, se persuadans, qu'il y alloit de leur vie, répondirent au Ministre: Pere c'est à vous de nous préceder, en qualité de Pasteur de ces Freres, puisque vous nous avez exposez à un peril si évident. Quoi jugez vous fort raisonnable, que nous nous laissions égorger au milieu des Tenebres; les Freres même, qui étoient avec le Ministre, lui persuaderent de ne se pas exposer à une entreprise si fort dangereuse. L'Officier alors de ces Archers, dit au Ministre: Pere si la chose le meritoit, ou si la necessité le vouloit, que nous exposassions ici nôtre vie, tres-volontiers, nous y peririons tous genereusement, ce seroit un engagement de nos charges: mais comme il ne s'agit que d'une bagatelle, & d'une affaire de Cloistre, il n'y a personne qui n'estima fort déraisonnable, que nous servissions de sujets à une si funeste Tragedie, & que nous offrissions nôtre corps à tant de coups, & nôtre vie à une mort si certaine. Les Freres étans de cét advis, persuadoient au Ministre, qu'ils se tirrassent de tant de perils, parce que les uns, & les autres avoient la pensée, qu'un grand nombre d'Habitans du voisinage, étoient armez dans la Maison de Frere Loüis, pour le deffendre de leurs poursuites. LI.

Ils se parloient ainsi fort bas les uns aux autres, lorsque Loüis regarda par quelque ouverture de la Porte, & vît que bien loin d'approcher, ils s'arrêtoient de crainte, & se retiroient peu à peu fort honteux de leur entreprise. Le Provincial avoüa souvent, depuis qu'il fût Capucin, que cette crainte venoit plûtôt de Dieu, que des Hommes, & qu'elle leur parût si prodigieuse, qu'ils creurent qu'une Armée toute entiere, en bon ordre combattoit pour Loüis, & qu'elle les contraignoit à la fuite comme un tourbillon de vent, qui les chassoit devant lui. Loüis donc attribuant ce favorable secours, plûtôt à la Bonté de Dieu, qu'aux artifices de la prudence humaine, aussi-tôt qu'il fût assuré de la retraitte de ses Adversaires, mit les genoux en terre avec Raphaël, & ils rendirent tous deux leurs actions de graces à Dieu, comme au veritable Protecteur de leur Innocence. LII.

Frere Loüis & Frere Raphaël se retirent dans l'Hermitage des Grottes où étans persecutez & poursuivis de leur Provincial, ils recourent au Nonce Apostolique.

Loüis étant échappé de ce peril, & ne croiant pas ce lieu assez assuré contre les embûches du Ministre, en sortit avec Raphaël, & se retirent de compagnie auprés des Camaldules, Religieux de la Congregation de Mont-Couronne, qui demeuroient dans l'Hermitage des Grottes, proche Massacio. Ce Lieu en effet leur parût, non seulement plus propre, aux actions d'une vie Solitaire, & à la meditation des choses divines, mais plus libre encore des Insultes de leur Ministre. Ils furent fort bien receus de ces Saints Peres, qui s'occupans plus saintement au silence, à l'oraison, & à la vie Eremitique, vivoient dans cette Hermitage sous LIII. Loüis avec Raphaël son Frere se retire à l'Hermitage des Grottes.

la-

la conduite de Paul Justinian leur Fondateur, & leur Pere. Ils firent plusieurs civilitez à ces deux Religieux, & leur rendirent tous les devoirs possibles d'Hospitalité, comme à des Serviteurs de Dieu. Ce Paul étoit le plus celebre entre les Camaldules, en estime, & en Pieté, qui comme Auteur de la Congregation de Mont-Couronne, brilloit dans cét Hermitage des Grottes, par l'éclat de ses vertus, & des actions de son admirable vie, comme une éclatante lumiere de l'Observance reguliere, & un Restaurateur genereux des Austeritez des anciens Hermites : cét Homme de Dieu receut dans son Hermitage les deux Freres, & apprenant d'eux la cause de leur voiage, & de leur retraitte, il les exhorte avec zele, à la constance dans leurs perils, & anime leur courage par l'esperance des meilleurs succés. Cependant il les conjure d'être bien en repos, de demeurer fort tranquilles, & de ne craindre quoi que ce soit, auprés de ses Religieux.

Paul Justinian Camaldule Fondateur de la Congregation de Mont-Couronne.

LIV. Charité merveilleuse de Louïs & de Raphaël, à l'endroit des Peres Camaldules, presque tous malades.

Ces deux Freres de Fossombrun s'arrêtans dans cét Hermitage, s'occupent à l'exercice de toutes les vertus d'une austere vie, les jeûnes leur étoient fort ordinaires, leurs veilles frequentes, comme les austeritez de leurs corps, le jour ils s'occupoient dans les Forests, à la contemplation des choses celestes, & la nuit ils chantoient les loüanges de Dieu, avec les Religieux ; ils ne vouloient pas même qu'on leur servit quoi que ce soit, de la Table commune des autres, mais lorsque la faim les pressoit, ils recevoient par aumône du Cellerier de la Maison leurs besoins, ou bien ils faisoient leur nourriture des racines plus sauvages, & au lieu de vin, l'eau pure étoit leur boisson la plus delicieuse.

LV. Tandis que ces deux Freres éclairent cette sainte Maison du lustre de leurs vertus, & de leur sainte vie, il arriva, que presque tous les Religieux, & tous les Prêtres de ce Monastere, tomberent malades, ou à cause de l'intemperie d'un air fort mal-sain, ou à cause des chaleurs trop ardentes de la Canicule, dont cette Region étoit alors embrazée. Les deux Freres en même temps s'exposent charitablement à leur service, & l'on ne diroit qu'à peine, avec quelle charité, & quelle promptitude, ils les secoururent dans leurs Maladies, avec quels soins ils les servirent de jour, & de nuit, avec quelle diligence ils leur donnerent leurs nourritures, & avec quelle fidelité ils préparerent, & leur presenterent leurs remedes, de quelle sorte ils s'appliquoient à leurs secours, & enfin quel étoit leur zele, dans les bons offices de Charité, qu'ils leurs rendoient si obligemment. Louïs disoit tous les jours la Messe, & lorsqu'il étoit necessaire, il donnoit le saint Viatique aux plus malades, & les animant par de pieuses exhortations, il les excitoit à une constance genereuse dans leur maladie. C'est assez que tous ces Malades, jusqu'à ce qu'ils fussent dans une santé parfaite, éprouverent les effets charitables de leurs secours, ce qui leur acquit l'estime, & l'affection de Paul, & de tous les Religieux de son Hermitage.

LVI. Mais lorsqu'ils s'exercent à ces actions de vertu dans ce sacré Lieu, & qu'ils y sont en repos, comme à l'ombre des Orages, le Diable étoit enragé, & irrité de leur patience, & de leurs vertus: craignant même de plus en plus la future Reforme, il excite contre eux de nouvelles Tempêtes, parce que, quoi qu'ils fissent tous leurs efforts, pour se cacher aux yeux, soit des Domestiques, soit des Etrangers, crainte que leur Ministre n'apprit leur demeure, ils ne purent faire pourtant, qu'à cause du soin qu'ils prenoient si charitable des Malades, & à cause du grand nombre de ceux, qui les venoient visiter, ils ne fussent veus de plusieurs : d'où vient que le Gardien du Convent de Massacio, assez proche de l'Hermitage, aiant appris qu'ils y étoient, en advertit par Lettres son Ministre, qui

qui faisoit sa visite dans un autre Convent, fort peu éloigné. Le Provincial extremement ravi de cette nouvelle, répond amplement au Gardien, qu'il s'informe par quelques Espions plus certainement de la chose, & qu'il l'en advertisse par une nouvelle Lettre, & il termine la sienne, par quantité de menaces, contre Loüis, & la nouvelle Reforme: Il faut faire, dit-il, tous nos efforts, pour faire tomber entre nos mains Loüis, parce que l'on n'appaisera jamais les tumultes, que la Reforme excite dans l'Ordre, & l'on n'en éteindra pas les premieres flâmes, que Loüis ne languisse dans une profonde Prison jusqu'à la mort, & nous ne devons pas nous effrayer du Bref, qu'il a obtenu du Pape, il est annullé par le nôtre, parce qu'il est subreptice, & impetré sous de fausses raisons, & que nous pouvons punir les Apostats, & ces Perturbateurs de l'Ordre, par l'autorité du nôtre; méprisons donc leur Bref, & Louis étant prisonnier, il nous sera facile de le faire casser en Cour de Rome comme faux, & en obtenir une revocation du Saint Siége: faites donc en sorte que nous sçachions par un Messager assuré, comment les choses vont. Adieu. Le Provincial écrit au Gardien de Massacio.

LVII. Le Gardien aiant lû la Lettre de son Provincial, envoie en même tems à l'Hermitage deux Freres de sa Famille, fort capables de cette Affaire, & qui se fissent Amis intimes de Loüis. Les Religieux du Monastere, qui ne soupçonnoient rien de fâcheux dans ces Freres, les receurent avec empressement, les traitterent avec tout ce qu'on peut de civilité, & comme il étoit heure de disner, ils les conduisirent avec eux dans leur Refectoire; c'étoit le Tems aussi que Loüis, & Raphaël étoient retirez dans la Forest, où ils employoient tout le jour, à la priere, & à la contemplation des choses divines. Les Religieux alors louërent extrémement à leurs Hôtes, la Pieté de Loüis, & de son Frere, les actions de leur sainte vie, & leurs autres vertus, les assurans qu'ils vivoient fort assurez, & bien en repos auprés d'eux: ils leur disent même de bonne foi, qu'alors ils étoient dans la Forest, selon leur coûtume, & que la nuit seulement ils demeuroient dans leurs Hermitages.

LVIII. Tandis que ces Espions ravis de ce discours si sincere de ces Religieux, mangent avec eux, l'un d'eux par hazard, ou plûtôt par une Providence particuliere de Dieu, laissa tomber sous la Table, fort imprudemment, la Lettre du Provincial à son Gardien, qu'il avoit apportée. Ce que personne n'aiant apperçeu, ces deux Freres s'en retournent à Massacio, & disent à leur Gardien tout ce qu'ils avoient appris de Loüis, & le Gardien en advertit aussi-tôt son Ministre. Cependant les Religieux ouvrent la Lettre, qu'ils avoient trouvée, la lisent, la considerent attentivement, & y découvrent les mauvais desseins, que le Provincial avoit contre Frere Loüis. A peine donc les deux Solitaires sont-ils de retour à l'Hermitage sur le soir à leur ordinaire, que les Religieux leur recitent ce qui s'étoit passé avec les deux Freres de Massaçio, & leur montrent la Lettre si heureusement trouvée. Loüis l'aiant leuë fort attentivement, & y voiant bien dépeint l'esprit de son Provincial, éleva ses yeux au Ciel, & rendit graces à Dieu. Je voids maintenant, dit-il, fort visiblement, que c'est une inviolable volonté du Ciel, que l'Ouvrage de cette nouvelle Reforme, malgré tous les efforts, & tout le pouvoir de la Sagesse mondaine, arrive à son dernier achevement, & que ce que sa Providence a ordonné, ne peut être ébranlé par la Puissance, ni des Hommes, ni des Demons. En effet jusqu'ici, croiant que le Ministre n'en vouloit qu'à moi, j'avois quelque legere pensée, qu'il attaquoit plûtôt ma personne, que nôtre Reforme, & qu'ainsi ses desseins auroient plûtôt leur succés: mais comme je connois dans sa Lettre, que sa grande fureur est contre la Reforme, qui est un œuvre de Dieu, je ne le crains plus, parce qu'il n'aura plus à



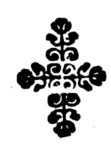
combattre contre Loüis, c'est Dieu qu'il attaquera, dont il sera vaincu tres-assurément. Loüis conceut depuis une esperance si ferme de la Reforme, qu'il n'en douta non plus, que s'il l'eût veuë de ses propres yeux. Pour ce qui est de Paul, & des autres Religieux de ce Monastere, comme ils n'avoient rien à craindre du Ministre, ils encourageoient Loüis, & Raphaël, avec leurs obligeantes paroles.

LIX. Le Ministre poursuit Louis dans l'Hermitage des Grottes.

Le Provincial aiant donc receu les Lettres du Gardien, qui l'advertissoit de la veritable demeure de Loüis, courût précipitement à Macerate, où residoit alors le Legat du Pape, & il en obtient une partie de ses gens avec leurs Armes, dont il se pût servir, à reduire sous l'obeïssance certains Apostats, comme il les appelloit, qui étans sortis de l'Ordre, rodoient, en qualité de Vagabonds, tout ce païs-là. Le Legat, qui ne soupçonnoit aucune fourberie dans l'exposé du Provincial, oblige le Juge du Lieu bien civilement, de donner au Ministre une Troupe de ses meilleurs Archers. Mais lui qui se souvenoit encore d'une égale Affaire, qui lui étoit arrivée avec Loüis dans la Campagne de Cingoli, comme à ceux qui l'accompagnoient dans sa genereuse entreprise, ne voulût pas être present à celle-ci, & pourtant il envoie des Freres fort propres à la chose avec les Sergens, à qui donnant toutes leurs instructions necessaires, il attendit avec inquietude, & leur retour & leur succés.

LX.

Ces Freres étans donc environnez de Soldats, vont droit à l'Hermitage, & pour ôter à Loüis tous les moiens de la fuite, ils assiégent de tous côtez le Monastere, & interpellent les Religieux, de leur livrer Loüis & Raphaël, comme deux Apostats, & deux Deserteurs de leur Ordre. Les Religieux au contraire sont pour lui, se plaignent de la violence, qu'on leur fait, opposent l'immunité des lieux sacrez, & les menacent d'Excommunication, s'ils ne desistent de leurs entreprises; les autres répondent, qu'ils peuvent par tout se saisir de leurs Apostats, qu'ils étoient autorisez de la Puissance du Legat, & qu'ils les dénonceroient, comme Fauteurs d'Apostats, & comme Infracteurs du pouvoir Ecclesiastique. Enfin tout le Voisinage, resonnant de toutes ces clameurs, il s'y fist un si grand tumulte, que ceux qui demeuroient proche l'Hermitage, y arrivans, les uns favorisoient les Freres de l'Observance, & les autres ceux du Monastere, & la chose en vint jusque-là, que tous se partageans, ou pour les uns, ou pour les autres, disposoient déja leur cœur, & leurs armes, à un inévitable combat. Mais Loüis craignant extremement, qu'à son sujet, il n'arrivât quelque desordre entre tous ces hommes, se rendit volontairement à ces Sergens, avec ces paroles d'un Prophete: *Si je suis cause de la Tempête jettez moi dans la Mer;* & il leurs dit: Me voilà, qu'est-il besoin de combat, & d'oppositions? vous venez ici par l'ordre du Legat, conduisez-moi à ses Pieds, j'en appelle au Legat, c'est devant lui que je deffendrai ma cause, parce que je ne pretends être jugé que de lui, en sorte que s'il me trouve criminel, il me punisse rigoureusement, si au contraire je suis innocent, il me dégage des mains, & des poursuites de mes Adversaires. Ce discours aiant appaisé le bruit, & les oppositions, les Freres de l'Observance avec le Prevost & ses Archers, conduisent au Legat du Pape, Loüis, & Raphaël son Frere.



Le

Le Legat aiant entendu les deux Parties, & voiant le Bref Apostolique avec la Lettre du Ministre, laisse aller en liberté Loüis & Raphaël, & se fâche extrémement contre le Ministre qui l'avoit trompé.

Alors l'Office de Legat du Pape, étoit exercé dans la Marche d'Ancone par François Armellin, Homme grave, honneste, d'une équité singuliere, & si bien dégagé de passions, que s'étant fait paroître grand de cœur, & d'esprit en plusieurs, & considerables Affaires, il s'étoit acquis chez tous, la reputation d'une haute integrité, en sorte que Leon X. à cause de ses grandes qualitez, l'honora l'an 1517. du Cardinalat. Aussi-tôt qu'il sçeut, que Loüis étoit arrivé avec ceux qui le conduisoient, il ordonne qu'on fasse venir le Gardien de la Ville, & les uns, & les autres étans devant lui, il addresse sa parole au Gardien, & aux Freres qui l'accompagnoient; & il leur demande, ce qu'ils vouloient à ce Religieux, & pourquoi ils l'avoient fait prendre, & conduire en sa Presence. Le Gardien lui répondit, qu'il ne prétendoit rien de Loüis, que son profit spirituel, & que son salut, & que les Peres de son Ordre, n'avoient eu la pensée de le faire prendre, que par un grand zele, de l'obliger à retourner, aprés un si long égarement, au sein de la Religion sa Mere, où ses Freres le retenans avec tout ce qu'on peut d'humanité, il pût vivre avec eux fort tranquillement. Le Legat alors demande amoureusement à Loüis, ce qu'il répondoit à ces paroles. Monseigneur Illustrissime, dit Loüis, c'est avec joie, que je viens aux Pieds du Tribunal Apostolique, afin que si je suis coupable en quelque chose, j'en sois équitablement jugé. J'atteste Dieu mon Juge, & je prends à témoin ma Conscience, que je tâche de conserver innocente de toutes sortes de crimes, que je n'ai jamais cherché, ni prétendu dans l'Ordre, que les choses permises, & honnestes, qui d'un côté peuvent servir à la gloire de Dieu, & qui de l'autre me paroissoient necessaires à l'acquisition de la felicité eternelle, sans qui je n'eusse pû prétendre le Ciel empirée. Je parle de la parfaite Observance de ma Regle, que j'ai voüée il y a longtems, & pour laquelle si j'ai souffert autrefois les Prisons, & les Injures, j'endure encore aujourd'hui les liens. Jusqu'ici j'ai éprouvé pour elle des choses bien rudes, & pourtant j'estime fort glorieux, & bien agreable, d'en souffrir encore de plus rigoureuses. Assurément, si, comme il n'y a qu'un chemin pour aller à Dieu, je pouvois le trouver en l'Ordre, je ne le chercherois pas ailleurs; mais je croirois être obligé d'y demeurer, & d'y travailler en sorte, à me rendre vertueux, que j'y rencontrasse mon repos durant ma vie, & à la mort une assurance filialle de mon salut. Toutesfois helas! comme le malheur des Tems est aujourd'hui si extréme, & que la parfaite Observance de la Regle, ne m'y paroît plus possible, Dieu, & la nature me l'ordonnans, j'ai recouru au Saint Siége, comme à mon Pere, je lui ai demandé une voie de mon salut, j'ai plaidé ma Cause aux Pieds du Pape, j'en ai obtenu cette ancienne forme d'Habit de mon Pere saint François, que je porte aujourd'hui, & même sa Sainteté m'a accordé son Bref Apostolique, qui me permet de demeurer hors de l'Ordre, & de vivre dans des Hermitages, avec la parfaite Observance de ma Regle. Quoi! m'ont-ils trouvé ou fugitif, ou Apostat? Suis-je un Prévaricateur de ma Regle? De grace, s'ils me rencontrent muni d'un Bref Apostolique, appuié de l'Autorité de l'Eglise, & tout embrazé de l'Observance entiere de mon Institut; comment ozent-ils m'accuser comme un Deserteur de mon Ordre? Qu'ils produisent, s'ils ont quelque chose, qui

LXI. Louis plaide sa Cause devant le Legat du Pape.

casse, ou qui diminue la force de mon Bref Apostolique, s'ils me sçavent criminel en quelque chose, coupable de quelque crime, refractaire à l'Observance de ma Regle, Perturbateur de la Foi, un méchant Homme, un abominable, un scelerat, qu'ils m'accusent, qu'ils prouvent mes forfaits, & qu'ils en demandent la justice & le châtiment. Je suis aux pieds du Tribunal de mon Juge, & je me soûmets à l'équité de son jugement. Montrant alors son Bref, & le presentant à lire au Legat, il poursuivit avec chaleur, & avec respect. Ils disent qu'ils ne pretendent que mon bien, qu'ils ne pretendent que mon salut, & que si je me presse de retourner chez eux, ils me recevront avec tous les devoirs possibles de la Charité. Je les croirois peut-être volontiers, si la Lettre du Ministre ne disoit toute autre chose. Exposant alors cette Lettre, il la donne civilement à lire au Legat, qui lisant le Bref, & la Lettre du Ministre, fort irrité de colere, parla de cette sorte au Gardien, & aux Freres qui l'accompagnoient.

LXII. *Jugement du Legat en faveur de Loüis.*

J'ai grand sujet (mes Peres) d'être fâché contre vôtre Ministre, & je ne puis assez m'étonner de sa conduite, qui étant ces jours passez en ma presence, & me representant Frere Loüis & Raphaël son Frere comme Excommuniez, comme Apostats, & comme perturbateurs de vôtre Ordre: feignant même être bien intentionné pour eux, comme leur Pasteur & leur Pere plus charitable, me fit croire adroitement, qu'ils ne pourroient estre reduits à leurs devoirs, que par la puissance de nôtre Cour & de nôtre credit, je me rendis à ses paroles. Quoi plus? il nous persuada tout ce qu'il voulut, il obtint de nous un secours de Soldats, nous qui ne soupçonnions rien de ses mauvaises intentions, il a fait mettre aux fers des Freres, sous nôtre nom, & sous nôtre Autorité. Qu'est-il besoin d'excuses? à quoi serviroient ses détours? voila le témoignage de ses Lettres, voila le Bref Apostolique, dont il ne peut pretendre cause d'ignorance, puisqu'en parlent ses mêmes Lettres.

LXIII. *Louis & Raphaël sont mis en liberté.*

Alors il parla fort humainement à ces deux Freres: Vous vous êtes, leur dit-il, acquis beaucoup d'estime auprés de nous, par vôtre patience, & vos soûmissions, & encore plus de sentiment par vôtre innocence, & vôtre Pieté. Aiez maintenant toute liberté d'aller où il vous plaira, & de poursuivre en repos, sans crainte de quoi que ce soit, les saintes actions de vôtre Reforme, sous la puissance de nôtre credit, & sous la protection de vôtre bonne vie; que si quelqu'un s'efforce de vous en détourner, aiez recours à nous, qui vous assurons de nôtre secours, & de nos faveurs: souvenez-vous seulement de nous dans vos ferventes prieres. Et il les renvoia.

LXIV.

Il est visible, combien paroissent ici de prodiges de la Sagesse divine. En effet qui considerant le Ministre presque furieux, & animé contre Loüis, & contre la nouvelle Reforme, d'une colere si embrazée, ne dira, qu'il s'efforça de tout perdre, & de précipiter tout dans sa derniere ruine. Au contraire, qui voiant Loüis entre les mains des Archers, & de ses Freres, lié de fers, & conduit au Tribunal de son Juge, ne croiroit que la Reforme naissante est proche des ses funerailles? Mais Dieu qui veille à sa garde, rend Loüis plus glorieux aprés ses liens, & prepare à la Reforme de plus solides fondemens, du milieu de ses plus rudes attaques: parce que, comme tant plus les Cyprés, & les plus grands Arbres sont battus des vens, tant plus profondement affermissent-ils leurs racines, Dieu de même, tant plus destine-t'il des choses, à être plus fermes, & plus immobiles, tant plus permet-il qu'elles soient agitées des plus rudes persecutions, & comme Pierre Damian a dit, *il abaisse pour élever, il brûle pour guerir, il humilie pour glorifier plus hautement:* sont en effet les guerres qui font les triomphes, & les combats façonnent les Couronnes. C'est ainsi

Pierre Dami. 8. epis. 6. cap. Pourquoi Dieu permet que la Reforme éprouve dans son commencement de si rudes persecutions.

ainsi que l'adorable Providence de Dieu, agitoit les commencemens de la Reforme, des Orages plus furieux des persecutions, pour lui preparer un rang plus ferme, & plus stable dans son Eglise, entre tous les Ordres reguliers, & pour la rendre plus illustre aprés ses souffrances. L'Auteur de l'Histoire de saint Romualde parle de cette persecution de nôtre Reforme, voici ses paroles. *Lorsque les deux Freres de Fossombrun prennent un repas moderé avec Paul, ils sont saisis des Ministres d'une Cour seculiere, & conduits liez, comme prisonniers à Massacio, & même à l'instance des Observantins. Paul au contraire ne put souffrir une si grande injure, qu'on faisoit à Dieu, à sa personne, & à son Monastere, en violant ses immunitez, il redemande genereusement ces pauvres captifs, & il excommunie par la force de ses Privileges, les violateurs de son Hermitage.* Romualdi liv. 3. chap. 4.

F. Loüis étant donc en liberté, comme si aiant triomphé de ses Ennemis, il se fût acquis plus d'estime, dans tous les esprits, retourne tout joieux avec Raphaël, à l'Hermitage des Camaldules, où Paul avec tous ses Religieux, les receurent fort joieusement; Mais Paul aprés quelques jours desirant ardemment leur repos, se persuada, qu'ils ne seroient pas assez en seureté dans son Hermitage, à cause des embûches du Ministre, & il leur destina une autre demeure.

Frere Loüis & son Frere se retirent dans l'Hermitage de Pasce-loups où étans persecutez du Provincial, ils se tirent de ses mains par une innocente addresse.

LXV. Louis & Raphaël vont à l'Hermitage de Pasce-loups pour éviter les embûches de leur Ministre.

Entre les Montagnes de l'Apennin, du côté qu'on va de la Marche, dans l'Ombrie, se cache une certaine vallée toute couverte de Bois, à sa droite elle a Sentina Nuova, & à sa gauche Fabriano, deux Villes bien considerables de cette Province; un fort affreux Rocher avoit son panchant presque sur toute sa planure, & de son plus haut, répandoit des eaux dans toute sa plaine, qui en tombans avec un bruit precipité, y faisoient un assez grand murmure, qu'on pouvoit dire agreable. Sous le Rocher il paroissoit un Antre, qui fût autrefois une Tanniere de Loups, où ils avoient coûtume de produire leurs petits, & de les nourrir des Troupeaux, où ils ravissoient leur proie: d'où vient que les Habitans du voisinage, appellerent cette vallée Pasce-loups. Paul y avoit depuis peu de temps bâti un Hermitage fort solitaire, où habitoient quelques-uns seulement de ses Religieux, & à qui la vallée donna le nom de Pasce-loups: & comme l'on n'y montoit que par un chemin fort escarpé, & difficile proche la cheute des Eaux du Rocher, en sorte que les autres parties d'un lieu si sauvage, étoient presque enfermées dans les cailloux plus élevez de la Roche, Paul eût la pensée, qu'il seroit plus propre à la seureté de Loüis, & de Raphaël son Frere, il le loüa même fort en leur presence, & les deux Freres furent volontiers de son sentiment. Paul écrivant donc au Superieur de cét Hermitage, il les y envoie au plûtôt avec ses Lettres.

LXVI. Le Ministre poursuit encore Loüis & Raphaël son Frere.

Les deux Freres vont à cét Hermitage, & lorsqu'ils se croient occupez plus paisiblement au service de Dieu, plus separez de la conversation comme des yeux des hommes, & d'un esprit plus libre de toutes sortes de crainte, le Diable leur excite une nouvelle Tempête, & leur prepare une horrible guerre. Le Provincial en effet, qui épioit Loüis par une infinité de moiens, ne pouvoit ignorer long-tems, qu'il fut dans cét Hermitage. Croiant donc avoir heureusement rencontré l'occasion favorable, soit par son addresse propre, soit par la solitude du lieu, soit par le petit

nombre de Religieux, qui y demeuroient, de se saisir de Loüis, il choisit une troupe de Freres fort robustes, qui sous les ombres plus obscures de la nuit, se transportent à l'Hermitage, & se saisissent de gens, qui ne pouvoient avoir de secours. Quatorze Freres marchent armez de cœur, & de force, ne craignans rien des trois Religieux seulement, qui demeuroient dans l'Hermitage, & se persuadent déja être les Maîtres de Loüis. Cependant le Soleil étant fort bas, son coucher étoit proche, lors qu'un des trois Religieux bien avancé dans l'âge, jettant les yeux dans la plaine, vît la trouppe de Freres, qui venoit droit à l'Hermitage, & connoissant par plusieurs raisons, qu'ils étoient opposez à Loüis, & ne croiant pas, ou qu'on leur pût resister, ou s'opposer à leurs desseins, tout effraié du danger évident, qui le menaçoit, & presque tout abbatu de cœur, à cause de l'affection si tendre dont il aimoit Loüis, & Raphaël son Frere, il versa tant de larmes, & poussa de son cœur empressé des soûpirs si forts, que Loüis qui disoit ses Heures Canoniales dans la Forest prochaine les entendant, & craignant qu'il ne fût arrivé quelque chose de funeste à ce bon Homme, courût à lui precipitemment, & lui demanda le sujet de ses soûpirs; & il lui répondit: Ne voiez-vous pas, Loüis, une troupe de vos Adversaires, qui vient vous surprendre ici? c'est ce qui fait la cause de ma douleur, & de mon ressentiment, puisque nous ne pouvons pas leurs resister, & que vous n'êtes plus en état d'éviter leurs liens.

LXVII. Mais Loüis aiant consideré la Trouppe, encore assez éloignée de l'Hermitage, consola le Vieillard avec ces paroles d'Elisée: Ne craignez pas, mon Pere, il y en a plus pour nous, que contre nous, parce que les Anges seront nos Protecteurs, nôtre Pere saint François nous défendra, Dieu même comme un mur de feu, se plantera devant nous: ne vous effraiez-pas, demeurez paisible, & priez seulement Dieu qu'il se déclare pour nous. Entrans alors tous deux dans l'Eglise, & se prosternans aux pieds de l'Autel, ils addressent de ferventes prieres à JESUS-CHRIST, sollicitent ardemment son secours, & le conjurent, que les protegeant il les conseille dans cét évident peril, & les instruise des moiens plus propres, à se défendre de leurs Ennemis. Mais Loüis pressoit Dieu par ces paroles du Prophete: *Mon Dieu, jugez mes adversaires, qui me font la guerre, combattez ceux qui me persecutent si injustement, prenez les armes, & levez-vous à mon secours:* Se levans de Terre tous pleins d'une confiance genereuse en Dieu, Loüis sceut, que comme il avoit éprouvé déja si utilement, il se dégageroit de ses Ennemis, & de leurs insultes, par une addresse d'esprit. Amassant en effet quantité de Bois, & y mettant le feu, il prend plusieurs Tisons allumez, qu'il place aux fenestres de l'Hermitage, & sur les Cimes plus élevées du Rocher, à dessein que ces Freres qui approchoient, crussent qu'il y eût là plusieurs Hommes. Ils le crurent effectivement, &, épouvantez des Tisons ardens, & de leur noires fumées, ils furent saisis d'une si grande crainte, que non seulement ils se sauverent par leur fuite, mais encore, comme si des Ennemis étoient déja sur eux avec leurs épées, sans être poursuivis de personne, ils se precipiterent presque par les lieux les plus âpres, les plus difficiles de la vallée, de sorte même, qu'au recit de quelque Religieux present, ce fût un miracle, qu'ils ne se rompirent point les jambes contre les Rochers, & qu'ils ne se casserent point la Tête sur les pierres, & sur les cailloux. Frere Loüis ravi de sa liberté, & rendant graces à son Liberateur, en chanta ce Motet de l'Ecclesiastique à sa loüange; *Je vous confesserai mon Dieu mon Roi, & je vous loüerai comme mon Sauveur fidelle; Je confesserai vôtre nom, parce que vous vous êtes rendu mon Protecteur, & mon secours, & que vous m'avez délivré selon*

Psal. 34. Louis pour se delivrer avec son Frere se sert d'un stratagême d'esprit.

Eccles. 51.

lon la multitude de vôtre misericordieux nom, de ceux qui rugissoient contre moi comme contre leur proie; de la main de ceux qui cherchoient ma vie, & des portes des tribulations, qui m'ont environné; c'est pourquoi je confesserai, je louerai, je benirai mon Seigneur, & mon Dieu.

LXVIII. La conduite de Louis est dégagée de blâme & est attribuée à une Providence de Dieu toute singuliere.

Mais crainte, que quelqu'un ne condamne cette maniere de secours, comme moins propre à un Homme Evangelique, & ne l'attribue plûtot à une addresse Humaine, qu'à une Providence particuliere de Dieu, qu'il se souvienne s'il lui plaist, qu'il n'est pas extraordinaire, ni dans l'Ecriture Sainte, ni chez les Peres de l'Eglise. Ce que David en effet fit avec Achis, lorsque voulant se défaire des mains de ce Roi des Gethes, il changea sa voix, & se fit paroître autre qu'il n'étoit, est connu de tous; comme aussi l'Artifice de Gedeon, qui effraia les Madianites, par le son des Trompettes, le bruit des Bouteilles, à la montre des lumieres; comme encore l'adresse, dont Judith trompa Holopherne Ennemi des Juifs, & contraignit à la fuite l'Armée des Assyriens; comme même saint Paul usa d'Artifice, pour se delivrer de la main des Juifs, lors qu'il leur dit, qu'il devoit être jugé sur la Resurrection des Morts. Aussi pour laisser les autres exemples, il est certain que dans ces tems fâcheux des Arriens, saint Athanase, ferme appui de la Foi Catholique, évita par une addresse d'esprit, la furie de ses persecuteurs, lorsque faisant tourner à l'opposé du Fleuve, le petit Vaisseau dont il se sauvoit, il vint de dessein à leur rencontre, & lui demandans, si Athanase êtoit encore bien éloigné, il leur répondit adroitement, qu'il étoit fort proche: & par cét Artifice il se degagea de ceux, qui tenoient le cours contraire de ce Fleuve. Quoi plus? JESUS-CHRIST ne dit-il pas, que lorsque la Foi n'est point en danger, on doit éviter ses Persecuteurs? *lors, dit-il, qu'ils vous persecuteront dans une Ville, fuiez dans une autre*; Ceux donc qui d'un Conseil adroit, ou d'une addresse humaine, se défendent de leurs Ennemis, ne font rien de contraire à l'Evangile, pourveu que disposez à tous les évenemens, & fort soûmis aux ordres de la volonté de Dieu, ils ne considerent pas leurs addresses, comme le capital de leur secours. D'où vient en effet, dit le même saint Athanase, *que le Verbe divin, fait Homme pour nous, n'a pas jugé indigne de lui, de se cacher comme nous, à ceux qui le cherchoient, & lors qu'il souffroit des persecutions de les fuir, & d'en éviter les embûches.*

S. Math. 10.

S. Atha. dans l'Apologie de sa fuite.

LXIX. Eloge de l'Ordre des Freres Mineurs & de sa Reforme que fait un certain Religieux.

Parmi tant de traverses, Dieu pour donner à Loüis quelques consolations spirituelles, & pour l'animer à de plus fermes esperances, embraza de sorte l'esprit d'un certain Religieux, Homme assurément d'une pieté singuliere, qui avoit été present à la chose, & qui en avoit contemplé plus profondement la suite, qu'il s'écria: ô Religion fortunée de saint François, ô heureux Ordre des Mineurs, qui appuié des suffrages d'un si puissant Pere, ressuscite souvent, & fait que non seulement son Ordre sorte des Tenebres de ses desordres, mais encore qu'il refleurisse en un état plus illustre, & plus glorieux! ô vous Loüis, trois, & quatre fois heureux, si connoissant cette grace singuliere de Dieu, dont il vous établit le défenseur, & l'appui de cette nouvelle demeure, vous combattez jusqu'à la fin avec cœur, & bien constament, vous acquererez beaucoup de gloire devant Dieu, & devant les Hommes! combattez donc avec force, agissez fortement, & ne perdez jamais courage, le Sage vous y oblige par ses paroles: *combattez pour la justice, pour vôtre Ame, & défendez la justice jusqu'à la mort, & Dieu combattra pour vous vos Ennemis.* Ce discours fortifia de sorte l'esprit de Loüis, qu'il ne refusoit pas de souffrir encore de plus rudes persecutions, & qu'il repetoit souvent dans son esprit, ces paroles de l'Apôtre: *qui nous separera de la Charité de* JESUS-CHRIST? *la tribulation, la misere, la faim, la nudité, les dangers, les persecutions, les épées?*

Ecclef. 4.

Aux Rom. 8.

De

De Frere Angelique de Fratta, proche de Peruse, & de Frere Paul de Fosse-Clodie Ville des Venitiens.

LXX.
F. Angelique de Phratta assemble des Disciples, sous un prétexte de Reforme, & en suite il est reconnu pour Apostat.

AU reste, tandis que ces choses se passent à l'endroit de Frere Loüis, un certain Frere Angelique, d'un Village assez proche de Peruse, appellé Fratta, aiant oüi la reputation de F. Mathieu, qui s'étoit répanduë dans l'Ordre, soit à cause de sa nouvelle façon d'Habit, soit à cause de sa maniere de vie toute particuliere, soit à cause de sa puissante Predication de la parole de Dieu, dont il avoit accoûtumé, d'animer à la Penitence tous les Peuples, desireux plûtôt de sa propre gloire, que de la vraie vertu; étoit sorti de l'Ordre, & s'étant privé d'un esprit Angelique pour prendre celui d'un Diable, sans permission du Saint Siege, rôdoit dans tous les Ports des Venitiens, où marchant nuds pieds, & portant à la main une Croix, comme Mathieu, prêchant même par tout vêtu comme lui, d'un Habit rude, avec un Capuce, s'étoit acquis quelque estime de Sainteté. Entrant un jour avec cette estime dans la ville de Fosse-Clodie, de la Republique de Venise, tandis que dans les Places publiques, dans les ruës, & dans tous les lieux, où il voit des Auditeurs, il prêche la parole de Dieu, qu'il les effraie tous par sa nouvelle, & austere façon d'Habit, entre ceux qui l'écoûtoient, un certain Paul de la même Ville, qui depuis quelques années aprés sa Profession, avoit quité l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance, par autorité de Rome, qui lui permettoit de secourir avec son travail & son industrie, la necessité de sa Mere & de ses Sœurs fort pauvres, fût touché des discours, & principalement de la forme d'Habit de ce Religieux; & comme il excelloit par cette integrité de vie, qui servoit d'exemple & d'instruction des vertus à toute la Ville, il s'approche de ce Frere, lui demande de quel Institut il étoit, & ce qu'il vouloit dire avec cette maniere d'Habit? A qui Frere Angelique répondant, qu'il étoit un Hermite de saint François, sous la regle de ce Grand Patriarche de l'Ordre des Freres Mineurs, dont il avoit la veritable forme d'Habit, qu'il portoit au commencement de son Ordre, il fut facile de le persuader à Paul, à cause qu'il avoit vû souvent, l'Image de saint François vêtuë de cette maniere, & conservée précieusement dans l'Eglise Cathedralle de cette Ville : touché donc de ce discours, il inclina à l'heure-même pour cette forme d'Habit, & cette façon de vie. Mais comme il étoit sage, & sçavant, il demande au Frere, s'il a quelque autorité de Rome, qui lui permette, de s'associer des Disciples? Cét Homme alors, qui étoit conduit d'un faux esprit de mensonge, assure faussement, qu'il étoit bien autorisé du Saint Siege, & muni d'un Bref Apostolique. Paul donc croiant, à cause du grand estime qu'il concevoit de lui dans son esprit, qu'il disoit fort vrai, & se jettant à ses pieds, lui demande avec empressement, qu'il le reçoive en societé d'Habit, & de Compagnie. Angelique ne differa pas, mais embrassant Paul en même tems, il lui donne un Habit égal au sien, & le reçoit comme son Disciple. Angelique s'étant acquis par cette fourbe des Disciples, & des Sectateurs, qui s'accrurent jusques au nombre de dix, alloit par tout avec eux, & prêchoit la parole de JESUS-CHRIST.

Paul de Clodie, Homme de Pieté, se joint à Frere Angelique.

Mais quelques jours aprés, Paul, & les autres reconnoissans, que ce fourbe, non seulement n'avoit aucune Autorité apostolique d'assembler des Disciples, & des Sectateurs, mais encore, que comme un Deserteur de son Ordre, il ne marchoit pas sincerement, & confidemment devant Dieu, on connoist en effet bien-tôt le mensonge, & celui qui ne dit pas vrai, ne subsiste pas long-tems, Tous abandonnans ce fourbe, Paul pensa, comment

comment il pourroit retenir avec justice cette forme d'Habit. Il resolut donc d'aller à Rome, à dessein qu'obtenant du Pape la permission de cét Habit, & cette maniere de vie d'un Hermite, il observât avec l'un, & l'autre, la Regle de saint François, qu'il sçavoit fort bien avoir professée, tout le tems de sa Vie, parce qu'il n'avoit encore rien appris jusques-là ni de Mathieu ni de Loüis.

LXXII.

Paul va trouver Mathieu dans la Marche, & lui demande cequ'il devoit faire pour le succés de son entreprise.

Se rendant donc à ce dessein, & prenant le chemin de Rome, par la Marche d'Ancone, il apprit la reputation de F. Mathieu, qui sous la forme du même Habit, qu'il avoit obtenu du Pape, il y avoit presque deux ans, prêchoit l'Evangile dans le voisinage de Fabriano, comme on l'en assura. Paul étant fort touché de ce bruit, cherche promtement Frere Mathieu, & le trouvant proche Fabriano, il fut dans une inconcevable joie. Mathieu qui ne connoissoit que Loüis, & Raphaël avec son même Habit, fût surpris à sa veuë, l'interroge, lui demande pourquoi & comment, il portoit son Habit. Paul alors lui dit tout cequi lui étoit arrivé avec Angelique à Fosse-Clodie, lui découvre son dessein, & lui demande sa pensée de cette forme de vêtement. Mais F. Mathieu admirant les Conseils de Dieu, qui sembloit accroître par des moiens cachez, la petite Famille de la Reforme, lors qu'il l'eût avertit de tout cequi regarde, soit son Habit, soit sa façon de vie, que le Pape lui avoit accordez, par un Bref exprés de sa propre bouche, & qu'il l'eût animé de suivre genereusement, l'attrait qu'il sentoit de la vocation divine, il lui conseille d'aller à Rome, afin qu'il la pût poursuivre saintement, sous l'autorité du Siege Apostolique. Paul aprés quelques jours d'Oraison avec Mathieu, se rendit à ses conseils, & prit le chemin de Rome, où aiant facilement obtenu de la bouche de sa Sainteté, les mêmes choses, qu'il avoit accordées à Mathieu, Loüis, & Raphaël, peu auparavant, par un Bref Apostolique, Il retourne dans la Marche auprés de Mathieu, & se rend l'Associé de tous ses travaux, & de sa façon de vie; & ainsi Paul est en nombre, & en vertu, le cinquiéme de la Reforme des Capucins, Homme illustre assurément, & celebre par tant de vertus, & d'une Pieté si exemplaire de vie, que son merite servit bien à l'affermissement de la nouvelle Reforme, & l'honora fort de ses bons exemples, comme nous dirons ailleurs, lors que nous ferons un abregé de sa sainte Vie.

Paul s'associe avec Mathieu.





L'An 1526. s'étant écoulé, parmi tant de fatigues, & de persecutions, que Loüis n'y pût trouver ni de lieu, ni de demeure; celui-ci de 1627. ne paroist pas lui dévoir être plus heureux, puisque la passion du Ministre qui l'animoit contre lui, n'y pût être appaisée, par les Tempêtes de tant de traverses: au contraire, elle y parût d'autant plus émeuë, qu'il éprouvoit, que des Hommes de fort petite consequence, au moins en apparence, se mocquoient de lui, renversoient ses efforts, & ruïnoient de plus en plus ses meilleures esperances; d'où vient qu'il excede toutes les adresses communes, & toutes les mesures de ses poursuites ordinaires.

Frere Loüis & Frere Raphaël se retirent dans une petite Maison sur une Montagne, où ils sont visitez de Frere Mathieu, & de Frere Paul, avec leur plus grande joie.

I. MAis auparavant que nôtre discours aille plus loin, arrêtons-le, mon Lecteur, ici un moment, puisque ceque la contradiction de Jean de Fan, nous offre d'admirable, n'est pas d'une legere importance. En effet quoique ses poursuittes parussent méchantes, puis qu'elles ne tendoient, qu'à la ruine entiere d'une nouvelle Reforme, qui devoit être soûtenuë d'un bon Pere, elles ne sont pourtant, ni injustes, ni coupables dans l'esprit du Ministre, si on les considere plus profondement; au contraire, elles paroissent toutes excusables, par une sorte de raisonnement, puisqu'on ne doit pas croire, que l'esprit du Provincial, ait été alteré de haine, ou d'envie contre Loüis, & Raphaël son Frere, n'aiant aucun sujet de les haïr, & de les poursuivre si cruellement, qu'à cause, comme nous avons dit plus haut, que leur nouveauté d'Habit, & leur sortie de l'Ordre, appuiées de l'autorité Apostolique, y causoient de grands Troubles, sous pretexte de Reforme. En ce Tems-là en effet, la Reforme excita de si prodigieux tumultes parmi les Freres, que partagez en Factions, ils ne pouvoient être appaisez de sorte, qu'ils ne formassent toûjours de nouvelles tempêtes de Parti, qui commençans dans la Province de la Marche, devoient être appaisées dans leur source, par un Ministre comme lui sage, & intelligent. Et comme il croioit, que Loüis étoit moins propre à conduire le grand Ouvrage d'une Reforme, qu'à vivre dans une liberté criminelle de vie, il crut qu'il faisoit une justice, de le contraindre au devoir, par tous les moiens possibles. Pour cequi est du Bref Apostolique, il se persuada, que Loüis étant Prisonnier, il lui seroit aisé d'en obtenir une révocation de sa Sainteté.

Grande agitation pour la Reforme dans l'Ordre.

II. La contradiction étant donc injuste, quoiqu'on crut la pouvoir exercer avec justice, n'en devons-nous pas tirer une preuve bien visible du Conseil, & de la Sagesse de Dieu, qui donnant de plus profonds, & de plus solides fondemens à la nouvelle Reforme, sous les rigueurs des oppositions, avoit cette haute pensée, d'y bâtir un édifice fort élevé d'une

Les Prétensions de Dieu dans les Traverses.

Religion

Religion nouvelle,& lors qu'il agite de coups,& de traverses ses commencemens, il lui prépare une plus solide, une plus immobile origine. En effet,on taille les arbres,pour leur faire produire de plus hautes branches,& on coupe le serment des vignes, pour leur donner plus de fruits : les prosperitez sont la matiere, que retranchent chez-nous les adversitez, puisque lors qu'on nous taille on nous éleve, & lors qu'on nous coupe par quelque disgrace, on nous ménage des fruits. C'est la pensée du Prophete Isaïe : *Je t'ai abandonné en un point un moment, & je t'assemblerai dans de grandes misericordes.* Quoi qu'en effet les Persecutions contre la Reforme aient été si longues, & si extrémes, qu'elles ont duré vingt ans, & que la Religion en ait été si agitée, qu'il sembloit, que Dieu l'eût abandonnée, ces orages pourtant étant calmez par la vertu Divine, il est bien visible, qu'elle en receut plus de gloire, & plus d'affermissement, comme on le verra dans la suite de nôtre Histoire.

Isaï 54.

Aux Rom. 12.

III.
Loüis avec son Frere vient à Fossombrun.

Loüis étant libre de la poursuite des Freres, & craignant que le Ministre ne lui préparât de nouvelles embûches, & que le repos de ces Saints Religieux ne fut agité, resolut de quitter l'Hermitage de Pasce-Loup, & de faire place à la colere, comme le conseille l'Apôtre : Sortant donc de là de nuit avec Raphaël, il vient à Fossombrun, où aiant fait appeller un de ses Parens,qui l'aimoit extrémement,il en obtient une petite demeure bâtie sur une montagne fort solitaire, & toute separée de la conversation des Hommes, qui leur servit de demeure, jusqu'à ceque de deux choses l'une, ou que leur Ministre terminât ses poursuittes, ou que la volonté de Dieu en disposât autrement.

IV.
Mathieu & Paul visitent Loüis & Raphaël son Frere.

Tandis que les deux Freres demeuroient dans cette Maison, bien cachez de qui que ce soit que de leur Parent, qui leur fournissoit tous les jours leurs Nourritures, ils évitoient avec de grands soins les yeux de quelque Personne que ce fût, qui les pût faire connoître à leur Ministre. Cependant Mathieu étant averti de toutes choses par Loüis, le vint trouver avec Paul de Clodie fort promtement, pour soulager ses tristesses, & adoucir par quelques consolations d'esprit, ses Persecutions passées, pour se réjoüir même entre eux, de la nouvelle Association de Paul de Clodie: il est difficile de dire la joie, que la venuë de Mathieu, & de Paul, apporta à Loüis, & à Raphaël son Frere, qui étans serrez dans le plus secret de cette Maison, comme dans un Cachot, n'avoient pas la liberté d'en sortir un moment. F. Loüis bien joieux exprime à Mathieu les Tempêtes du Ministre irrité, ses artifices, ses efforts, ses fuïtes, ses bannissemens, & enfin leurs meilleurs succés. Mathieu mutuellement envie & loüe à Loüis, & à Raphaël, les Couronnes de leurs Persecutions. Tous enfin se conjoüissent de leur nouveau Associé, desirent à Paul un bon-heur extréme, l'embrassent tous, & le mettent du nombre de la petite Famille de leur Reforme. Dans tout ce Tems-là vous n'auriez rien entendu au plus secret de cette demeure, que des discours Spirituels, & des loüanges de Dieu, tous s'y occupent à l'Oraison Mentale, & s'exercent à toutes les choses du service de Jesus-Crhist, tantôt des Veilles, tantôt des Prieres de jour, & de nuit, quelquesfois des Contemplations des choses Celestes, d'autresfois des Meditations, des soûpirs,des gemissemens,& toûjours des desirs empressez saintement du Ciel empirée. A peine pensoit-on à la nourriture du corps, on ne reflechissoit qu'à celle de l'ame, & cette Maison, au liéu d'être de ménage, étoit une Maison de Prieres, dont ces Saints solitaires se servoient comme de Temple, où ils offroient à Dieu les Victimes agreables de leurs lévres, & les Holocaustes gras de leurs plus belles vertus; en sorte qu'on eût dit que s'accomplissoit en eux cét Oracle d'Isaïe : *Je les assemblerai sur* Isay. 56.

ma sainte Montagne, & je les réjouirai dans la maison de ma priere, j'aggréerai sur mon Autel, & leurs Victimes, & leurs Holocaustes.

V. Le Provincial obtient du Duc d'Urbin des Sergens, dont il a dessein de surprendre les deux Freres.

Toute la Famille de la Reforme étoit assemblée dans cette sainte demeure, qui ne passant pas le nombre de quatre, étoit comme une masse de chair informe sans Chef, & même sans corps solide, parce que pas un d'eux, n'avoit encore eu ni la pensée d'étendre leur Reforme, ni l'autorité du Pape, de s'associer quelques Freres. Le Demon ne l'ignore pas; c'est pourquoi abhorrant les commencemens de cette Reforme, qui lui étoient fort suspects, au paravant qu'elle devint un corps parfait, il prend une occasion si favorable de l'étouffer en naissant, elle qui n'estoit encore que dans son Berceau, & de l'aneantir en la massacrant. Le Ministre en effet apprit par des Espions la demeure de Loüis, & pour ne pas perdre une occasion si belle, il courut promptement au Duc d'Urbin, de qui le Bourg de Fossombrun relevoit, & lui aiant montré le Bref Apostolique, qui lui permettoit d'emploier, à la prise de quelques Apostats de son Ordre, le secours seculier, il en obtint une troupe d'Archers, & les fit conduire par quelques-uns de ses Religieux. L'avis de tous fût, qu'ils s'empareroient de la Maison, à l'heure de midi que les Hommes dînent ordinairement, & qu'ils se saisiroient des deux Freres, au moment qu'ils soûtenoient avec un peu de nourriture, leur austere vie.

VI. Cette pauvre Famille ne pouvoit avoir de soupçon de qui que ce soit, lors qu'aprés avoir emploié tout le matin au Service de Dieu, elle prenoit alors un petit repas, & pourtant un Messager assez empressé, les avertit, que des Freres sont proches de la Maison avec des Archers. Loüis à l'heure même quitant son dîner, & bien ferme d'esprit, exhorte les autres de ne rien craindre, & de demander à Dieu son secours contre leurs Ennemis. Mathieu fait la même chose, avec un courage libre de toute sorte de crainte. Tous alors se mirent à genoux, en presence d'une Image de JESUS-CHRIST, & de la Vierge Sainte, y sollicitent le secours du Ciel, & y mélent des larmes avec leurs Prieres, en sorte que chacun disoit en soûpirant, ces paroles du Prophete *: Vous êtes mon refuge dans mes tribulations qui m'environnent: mon Dieu, delivrez moi de ceux qui me poursuivent si injustement;* Tous enfin animez du discours de Mathieu, qui les assure genereusement, qu'ils ne doivent rien craindre dans ce grand peril, & bien remplis d'esperance, ils se relevent de leur priere : Mais Louis, comme si ces dernieres paroles qui suivent, s'adressoient à lui. *Je te donnerai de l'entendement, & je t'instruirai, de ce que tu dois faire dans cette penible voie*, fermant la porte de la Maison, par où pouvoient entrer les Freres, monte au plus haut étage avec les autres: où ils font quelque bruit comme s'ils étoient plusieurs. Ce qu'entendant les Freres, & leurs Archers, & croians que cette Maison étoit défenduë de plusieurs Soldats, ils furent saisis d'une si grande crainte, & d'un si horrible épouvantement, qu'ils ne penserent plus qu'à leur fuite, d'où le Commandant des Archers se tournant vers les Freres, leur dit avec colere : Péres, pourquoi nous amenez-vous ici à la mort, à la Boucherie ? vous nous avez assurez, que nous n'aurions à faire qu'à deux Religieux, & il nous faut combattre avec une Armée presque de Soldats, dont nous ne pouvons asseurément nous défendre sans mourir, ou sans recevoir au moins quelques coups: Mais ce qui leur augmentoit la crainte, ils crurent qu'un Oncle de Loüis grand Capitaine de gens de pied, & bien fameux dans tout le Païs par ses genereuses actions, étoit dans cette Maison au secours de son Neveu, avec sa Compagnie: Aussi-tôt donc les Freres, & les Sergens, se retirerent d'abord, & puis ils se precipiterent dans leur fuite, en sorte qu'ils ne se crurent point assurez, qu'ils ne fussent tous arrivez chez eux. Ces Freres

Psal. 31.

Loüis se delivre avec ses Compagnons par un artifice d'esprit.

res qui avoient si bien accompagné les Archers, retournerent presque morts à leur Ministre, & lui firent de grandes plaintes, de les avoir engagez dans un danger évident de mort, & envoiez si cruellement à la Boucherie.

L'Ecriture Sainte autorise l'adresse de Frere Loüis.

QUi croiroit ridicule cette nouvelle façon de Frere Loüis, ne considereroit pas comme il faut les choses divines ; puisque Dieu, dont la puissance est inconcevable, & la force infinie à renverser les efforts, soit des Hommes, soit des Demons, s'en est servi contre l'Armée des Assyriens, qui assiegeoient Samarie, lorsqu'il l'épouvanta de sorte, par un bruit different d'Hommes armez, & le son des Chevaux, & des Chariots, qu'il les contraignit à la fuite, comme on le lit dans le 4. des Rois, où il est écrit, *Dieu aussi avoit fait entendre dans le Camp de Syrie, le son des Chariots, des Chevaux, & d'une grande Armée, & ils dirent les uns aux autres: voila que le Roi d'Israël a pris à louage contre nous, les Rois des Hebreux & des Egyptiens, & ils sont venus sur nous. Ils décamperent donc & s'enfuirent durant les Tenebres, & ils laisserent dans leur Camp, leurs Tentes, leurs Chevaux, & leurs Asnes, & se sont retirez: ne souhaitans que la conservation de leur vie.* Qui donc condamneroit le fait de Loüis comme ridicule, qui imite si bien l'ouvrage de Dieu, ou qui le separeroit de sa Sagesse infinie, comme une adresse simplement des Hommes?

VII. L'on justifie l'action de Loüis.

L. 4. des Rois. 7.

Lors en effet qu'il arrive quelque effet des meilleures choses, il est constant, qu'on le peut attribuer à Dieu de deux differentes manieres, parce que Dieu acheve ses desseins, fort souvent par le Ministere des Anges, quelquefois aussi par celui des Hommes ; & comme cette premiere façon d'agir est plus éloignée de nos sens, & plus proche de l'ordre des choses invisibles, tous la croient divine: mais l'autre, qui suit la condition naturelle de l'Homme, parce qu'elle nous est propre, & comme alliée, elle n'est pas toutefois crue si facilement, & absolument dans l'esprit des Hommes un œuvre de Dieu, mais l'on l'attribuë plûtôt, & plus communément à l'invention, & à la delicatesse de quelque esprit adroit: on doit croire pourtant, soit que Dieu se serve des Anges, soit qu'il emploie les Hommes, dans l'execution de ses dessens, l'un & l'autre estre un ouvrage de lui, qui les inspire, ou qui les commande à ses Creatures, comme aux Ministres de sa Puissance infinie.

VIII. Deux manieres d'agir en Dieu sont expliquées.

IX.

Puisque Dieu donc, par le Ministere des Anges défit le Camp des Assyriens, par ce bruit imaginaire d'Armes, & de Chariots, il nous montre sa premiere façon d'actions, dont il se rend si considerable aux Hommes ; mais lorsqu'il anime plusieurs fois le cœur & l'esprit de Loüis, à faire fuir ses Ennemis, soit par un bruit imaginaire d'Armes, soit par l'horreur des Tisons petillans de Feu, soit par une multitude feinte de Soldats armez, quoi qu'il ne s'y soit servi que du secours des Hommes, on ne doit pas moins l'attribuer à son pouvoir infini, que s'il l'avoit executé par le Ministere des Anges. Ce que considerans attentivement Mathieu, Loüis, & les autres, & s'estimans délivrez d'un peril si évident, par la seule Puissance de Dieu, ils n'en pouvoient parler à cause de leur d'épouvantement, mais se regardans seulement les uns les autres en silence, comme s'ils eussent perdu l'esprit, ils admiroient le succez du fait avec grand effroi. Tous enfin rompans leur silence, emploierent le reste du jour, & la meilleure partie de la nuit, à des loüanges, & des actions de graces à Dieu, chan-

Psal. 108. tans ce Motet du Prophete : *Benissons les misericordes du Seigneur, & ses merveilles à l'endroit des Enfans des Hommes, & qu'ils lui sacrifient le Sacrifice de leur louange, & qu'ils publient ses ouvrages avec joie.*

Frere Mathieu & Frere Loüis ont recours à la Duchesse de Camerin pour obtenir à sa faveur une Bulle nouvelle de sa Sainteté.

X. Avis de Loüis pour éviter la persecution du Ministre.

LOüis voiant, qu'acause des efforts continuels de son Provincial, il ne pouvoit demeurer en quelque lieu que ce fût, avec seureté, & que cette miserable façon de vie, agitée de tant de perils, lui causoit plusieurs chagrins, pensa serieusement aux moiens, dont il pouroit appaiser ces Tompêtes, & terminer ces Orages; tandis qu'il s'occupe à cette recherche, deux bons conseils éclattent dans son esprit. L'un fût, de se soûmettre volontairement à l'obeissance du Ministre general des Freres Mineurs Conventuels, & de se défendre par son secours, parce qu'il esperoit sous cette Autorité, qu'ils seroient moins exposez aux poursuites du Ministre Provincial, & des autres Superieurs de l'Observance, s'ils les voioient associez & protegez des Conventuels. L'autre fût de demander au Pape un pouvoir plus ample, qui leur permit, non seulement leur sorte de vie, mais encore de l'étendre, & de la communiqer à plusieurs, parce qu'il croioit, que par cette étenduë de Reforme, il arrêteroit les persecutions du Ministre, qui ne pourroit pas choquer un corps, dont l'union des parties de plusieurs Freres, lui resisteroit plus facilement, & qu'un Corps de Reforme étant separé de l'Ordre par l'autorité du Pape, ils ne devoient plus rien craindre des poursuites de leurs Superieurs.

XI. Loüis conferant avec Mathieu, & les autres, sur ces deux bons Conseils, concertez dedans son esprit, & leurs agitations jouissans de quelque sorte de calme, tous furent de son sentiment, & ils jugerent, qu'il ne leur restoit plus que ce remede, qui put donner à leurs maux presque extrémes, du soulagement. Deux choses pourtant leur faisoient de la peine : La premiere, comment ceux qui par leur Bref, étoient soûmis aux Ordinaires des Lieux, pouvoient sans leur consentement, passer sous l'obeissance d'autres Reguliers. La seconde, comment ce passage à l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels, se pourroit faire par eux, avec justice, & sans ignominie; eux principalement, qui étant profez de l'Observance, ne peuvent sous ce nom, passer aux Conventuels. D'abord il leur sembla, que la chose n'étoit pas d'une legere consequence, & qu'elle meritoit bien d'être meurement consultée. Mais étant mieux examinée, Loüis la resolut fort facilement, en disant aux autres.

XII. Tous sçavent (mes Peres) que les paroles du Bref Apostolique, nous soûmettent aux Ordinaires des Lieux, & nous engagent à leur obeissance : mais aussi il est certain, que le même Bref oblige les Ordinaires des Lieux, & principalement l'Evêque de Camerin, de nous défendre par leur credit, contre tous les Superieurs des Ordres Reguliers, qui nous molesteroient, nous troubleroient, & nous inquieteroient, sous quelque pretexte que ce soit, & de quelque esprit que ce fût. Sont les propres termes de la Bulle. Il est constant en effet, que s'ils nous eussent donné leurs secours, tres-assurément, nous ne serions pas tombez dans les miseres, qui nous accablent aujourd'hui; d'où vient que manquans à leur devoir, il nous est permis de recourir à ceux, qui peuvent par leur pouvoir, & leur Autorité, nous défendre de la violence furieuse de nos Adversaires, & nous conserver sous la puissance du Bref Apostolique, & nous ne devons pas

pas craindre ce lien d'Obeïssance, que nous impose le saint Siege, & qui nous soûmet à la volonté des Ordinaires, puisque nous ne sommes pas plus obligez d'obeir à leurs Ordres, que les Hermites, & les autres Clercs leurs sujets; Loi d'obeïssance, qui n'est pas sans doute si engageante, qu'elle nous détourne des autres Religions. Mais pour satisfaire à ce que nous leur devons de soûmissions, & de civilitez; Je juge fort raisonnable, que communiquans nôtre affaire à l'Evêque de Camerin, nous l'entreprenions avec son consentement. Pour le doute que nous formions sur nôtre passage de l'Observance aux Conventuels, il est resolu facilement, si nous observons les conditions, qui nous sont marquées par le Pape, dans sa Bulle de l'Union des deux Ordres: d'où vient, que comme je ne voids plus rien, qui nous empesche d'executer un dessein si necessaire à nôtre repos, je suis de sentiment, que nous y travaillions, avec tous les soins, & les diligences possibles. Si nous voulons au reste y travailler avec plus de succés, nous devons recourir au credit de Madame Catherine de Cibo Duchesse de Camerin, dont nous avons si souvent éprouvé les bontez, la faveur, & l'Autorité: sa Puissance sans doute, donnera plus de poids, & plus de succés à nôtre Poursuite.

XIII. L'avis de Loüis parût fort bon à Mathieu, & aux autres, & tous le recommanderent fort à Dieu.

Cet advis de Loüis parût fort prudent à Mathieu, & aux autres: ils conclurent pourtant, qu'il falloit premierement le communiquer à Dieu, & lui en demander ses lumieres. Tous donc, l'espace de quelques jours s'occupent à une Oraison presque continuelle, accompagnent leurs prieres de jeûnes, leurs jeûnes de veilles, leurs veilles de disciplines, & d'autres austeritez de leurs corps, dont ils sollicitent ardemment le secours, & la volonté de Dieu. Et depuis ce tems-là, Loüis conceut une ferme esperance, & un esprit tout de feu, d'augmenter la Reforme, comme si Dieu lui en inspiroit dans l'ame le conseil, & le desir insensiblement, à dessein sans doute, que le progrez de la Reforme, fût crû d'autant plus un œuvre de Dieu, qu'il parût dans ces mal-heureux Tems, où l'Ordre fist tous ses efforts, pour l'abatre sous les Tempêtes de ses poursuites.

XIV.

Quelques jours s'étans donc passez en prieres, dans lesquelles la Reforme par la vertu du Ciel, avoit jetté de plus solides fondemens, Tous vont à Camerin, & concevans une plus ferme esperance du futur, ils viennent trouver la Duchesse, qui les aimant d'un amour de tendresse, & de mere, toute joieuse de leur veuë, leur demanda: comment alloient leurs Affaires? qui étoit ce Compagnon nouveau, qui faisoit le quatriéme de leur famille? A quoi Mathieu, pour ce qui touchoit Paul, aiant satisfait avec respect; F. Loüis en même tems lui recite, ce que le Ministre leur avoit fait endurer de persecutions, si injustement, & avec une si horrible continuë, lui exprime les dangers, les fuïtes, les changemens, les exils, qui les aians persecutez toute l'année passée, ne leur avoient pas laissé de demeure paisible; & que ni l'autorité de Rome, ni la force d'un Bref Apostolique, n'avoient pas empesché, qu'on ne les poursuivit pour les faire Prisonniers, & les garotter de chaînes, & qu'il s'en falloit peu, qu'une Reforme, que Dieu avoit commencée, & que tout l'Ordre desiroit si ardemment, si l'on ne la secourt au plûtôt, ne perisse par les artifices des Demons. F. Loüis exaggeroit son discours avec tant de pitié, que la sainte Duchesse, toute emeuë de ses paroles, lui demanda promtement, quel étoit le remede, qui pourroit détourner tant de maux. Loüis lui propose leurs desseins, & leurs moiens, & ajoûta qu'ils ne seroient jamais libres des persecutions, & que la Reforme seroit toûjours traversée, jusqu'à ce que le Saint Siege, lui permettant de s'étendre, & de se communiquer à plusieurs, elle pût se former un corps, dont les parties

Loüis & les autres communiquent leurs desseins à la Duchesse de Camerin.

tie

ties bien jointes les unes avec les autres, lui donneroient des forces, contre les entreprises de ses ennemis.

XV. Le saccagement de Rome par l'Armée Imperialle de Charles Quint l'Empereur.

Rome alors étoit assiegée de tant de miseres, à cause de quelques factions opposées au Pape, que les Factieux entrans même dans le Palais du Vatican, & ravageans toute la Ville, assiégerent le Pape dans le Château Saint Ange, & il fût bien-tôt tombé sous la puissance de ses Ennemis, si par les soins d'Hugues de Moncate la Paix n'eût été faite entre le Pontif, & ces Factieux. Peu de tems aprés cette année, un jour devant les Nones de May, la furie des Imperiaux étant plus cruelle que l'insolence des Factieux, Rome fût prise, saccagée, & toute remplie de sang, & de meurtres, par un Bourbon General de l'Armée Imperiale. Mais Dieu ne laissa pas cét attentat sans châtiment, puisqu'en même tems, Bourbon lui-même, lorsqu'il dresse une Echelle contre une vieille Muraille des Assiégez, frappé d'un coup de Canon à la Gorge, satisfist par sa mort à l'enormité de son crime : ce Siége fût si plein de cruautez, qu'on n'y pardonna pas même, ni aux Temples, ni aux Lieux sacrez, & que la vie des Citoyens n'y trouva pas d'azile aux Pieds des Autels ; les Monasteres y furent pillez, les Vierges violées, & plusieurs gens massacrez. Tout enfin y fût permis à la Barbarie de la Soldatesque, en sorte même que le Pape, qui s'étoit retiré dans le Château Saint Ange, fût contraint de se livrer à la fureur des Imperiaux, & de traitter de sa Liberté avec ses Ennemis.

XVI. La sainte Duchesse voiant donc, qu'à cause d'un tems si miserable, & si confus de malheurs, elle ne pouvoit, ou traitter avec le Pape par Lettres, ou poursuivre l'Affaire en Cour de Rome, où la Guerre étant allumée par tout, & le Tumulte des Armes occupant tous les Habitans, on ne parloit plus d'Expeditions, répondit à Loüis, & aux autres avec larmes, Qu'on ne pouvoit être touché plus qu'elle de leurs maux, & qu'elle se sentoit si fort affligée de leurs persecutions, qu'elle voudroit les en tirer, au prix de ses biens, de ses soins, de son credit, de toute elle même, & de sa propre vie, & qu'elle l'exposeroit volontiers ; qu'elle ne leurs pouvoit expliquer, avec quels empressemens, elle passionnoit l'affermissement, & le progrez de la Reforme, à qui elle est prête de consacrer, & toute sa faveur, & tout ce qu'elle a de Puissance : Mais toutesfois, que ne pouvant agir en ce tems, où le Pape principalement étoit accablé de grandes, & d'extrémes miseres, il falloit ceder aux malheurs publics, & attendre un peu, que les Affaires de Rome éprouvassent quelque meilleure fortune. Cependant crainte qu'ils ne fussent enfin opprimez sous les violentes attaques du Ministre, elle les prie tous fort instamment, & les conjure plusieurs fois, que ne pouvans être mieux, en quelque lieu que ce soit, ils demeurent auprés d'elle, & y joüissent d'un parfait repos.

La Duchesse oblige Mathieu & les autres de demeurer dans son Palais, & le Duc son Mari le veut.

La Duchesse les en prie avec toute la force qu'il se peut, & pourtant elle ne pût l'obtenir, ou de Mathieu ou de Loüis, qui crurent à cause de l'austerité de vie, qu'ils avoient embrassée, & de l'exemple qu'ils sçavoient de leur Pere saint François, qu'il leur seroit fort honteux de demeurer à la Cour des Princes, effrayez principalement de cét Oracle de JESUS-CHRIST, *Que ceux qui sont vêtus delicatement, sont dans les Maisons des Rois.* D'où ils concluoient facilement, que ceux qui professoient dans les lieux solitaires, une parfaite Observance de leur Regle, & une Reforme de vie, ne devoient pas être, ni dans les Palais, ni dans les Cours des Princes, crainte que lors qu'ils s'efforçent d'édifier les Peuples, par leurs solitudes, & leurs actions plus austeres, ils ne les scandalisent par leur demeure, leurs conversations chez les Grands, & l'usage ordinaire de leurs delices. Tandis que les Freres agitent une si grande Affaire, avec

la

la Duchesse de Camerin, le Duc son mari, Prince non seulement de naturel, & de mœurs, mais encore de desirs, & de prudence, si recommandable, si estimé, si celebre auprés de tous ceux, qui le connoissoient, à cause qu'il s'étoit acquis ce credit, & ces loüanges, par une admirable pieté de vie, arriva alors fort heureusement, & aussi-tôt qu'il apprit le sujet de leur dispute, il en voulût être le Juge, & se servant d'une douce, d'une agreable autorité de Prince, il termina la question de sorte, qu'il commanda aux Freres de demeurer auprés de lui, dedans le Palais.

XVII. Loüis, desesperant de pouvoir éviter les embûches de leur Ministre, que sous l'autorité du Duc, & de la Duchesse, & croiant que ce fût un Ordre secret de la Providence de Dieu, se soûmet au Duc avec Mathieu, & les autres, à condition qu'il leur ordonne une petite, une pauvre retraite, dans les lieux les moins precieux, & plus solitaires du Palais, où ils puissent, comme s'ils étoient dans des Hermitages, s'occuper à la priere, & faire tous leurs exercices spirituels: que même pour satisfaire à l'Ordre de leur Pere saint François, & au commandement de leur Pauvreté, il leur soit permis de demander aux fideles, par aumône leur nourriture ordinaire. Ces conditions parurent bien rudes d'abord au Duc, & à la Duchesse: crainte toutesfois, qu'ils n'affligeassent trop les serviteurs de Dieu, & qu'ils ne fussent privez de leur presence, ils leur accordent avec peine leurs demandes; par l'Ordre donc de leurs Altesses, on leur prepare un Appartement, & un Equipage de Meubles fort pauvre, dans l'endroit le plus relevé du Palais, & le plus écarté, soit du bruit, soit de la conversation de tous les Officiers du Prince.

Mathieu & les autres demandent au Duc une petite demeure, & fort pauvre dans le Palais.

XVIII. Aussi-tôt que la petite Famille des Reformez, s'y fût retirée, des yeux, & de l'entretien des Hommes, elle commença d'y rendre graces à Dieu, & de consacrer leur demeure, avec des Hymnes sacrez, & des loüanges divines. Mais comme la même envie de Reforme, qui les avoit assemblez dans cette petite retraite, & les mêmes desirs des vertus, dont ils aspiroient au plus haut état de la perfection Evangelique, les occupoient, les embrazoient tous, à peine se virent-ils enfermez dans un Lieu si étroit de ce grand Palais, où ils s'admiroient si bien separez de la societé des Hommes, qu'ils embrasserent un genre de vie si sublime, & si fort celeste, que comme s'ils eussent oublié toutes les choses, qui tombent sous les sens, ils n'avoient plus d'autres pensées que du Ciel, ni d'autres inclinations que de Dieu. La Ville leur étoit comme une solitude, où ils ne se faisoient voir à personne, qu'à ceux, à qui ils demandoient leurs besoins, & à qui ils rendoient leurs charitables visites. Leur nourriture étoit si frugalle, & si pauvre, qu'elle n'étoit presque que de pain & d'eau, & s'ils y méloient un peu de vin, & quelques legumes, ils croioient la rendre fort delicieuse. Leurs vêtemens étoient si austeres, qu'ils sembloient moins propres à l'entretien, & à la chaleur de leur corps, qu'à sa douleur, & à sa ruine: ils domptoient leur chair à forces de veilles, & de disciplines. Leur lit étoit ou la terre nüe, ou quelques planches, avec un coussin de paille, & quelque vile couverture. Tous les jours ils disoient la Messe, dans la Chapelle du Palais, dont le Duc avoit eu la Pieté, de leur confier les Ornemens, & la propreté: leur Devotion y étoit si grave, & si sainte, que dans le tems qu'ils celebroient, ils attachoient tous leurs Auditeurs à une profonde meditation des divins Mysteres. Mais ils s'occupoient si assiduëment aux choses de Dieu, qu'il sembloit, qu'ils établissoient leurs plus grands plaisirs à prier, à mediter, & à loüer Jesus-Christ. Enfin le Palais leur étoit un Hermitage, où separez du tumulte de toutes les choses du Monde, ils contemploient continuellement celles de Dieu, & fuioient de sorte la presence des Hommes, & principalement des Cour-

Mathieu & les autres vivent saintement au milieu de la Cour du Prince.

tisans, qu'excepté le tems de leurs Messes, ils n'en souffroient jamais la veuë: d'où vient qu'ils avoient autant d'Admirateurs, que de respectueux Spectateurs de leur sainte vie: mais le Duc, admirant plus profondement leur sainteté, & considerant qu'ils étoient ornez, non pas des apparences, mais de la solidité des plus augustes vertus, depuis ce tems-là les honora de plus de respect, & d'une affection plus singuliere; comme donc il avoit beaucoup d'esprit, de sagesse, & de Pieté, il les faisoit souvent venir auprés de lui, & se plaisoit fort à leurs entretiens spirituels. La Duchesse étoit ravie de voir en eux, des Préludes si considerables de Reforme, & d'autant plus encore, qu'une Peste horrible, dépeuplant une autre fois toute la Ville de Camerin, dont plusieurs Citoyens mouroient sans secours, ils furent admirez de jour, & de nuit, servir, & assister les mourans comme les malades, avec un zele si brûlant de la charité, que tout Camerin charmé de leur grand cœur, & de leurs bons Offices, les aima d'une affection si fort singuliere, que leur seule presence les animoit tous à la vertu, & ils les proclamoient hautement des Saints, & Gens fort vertueux, la sainteté principalement de F. Mathieu, & sa diligence, brilloient d'un éclat merveilleux, & il se portoit d'une ardeur si infatigable au service, des malades, que n'épargnant quoi que ce soit à les visiter, à les soulager, & à les consoler par ses travaux, & ses bons Offices, il fût à toute la Ville, une admirable exemple d'une prodigieuse Charité.

XIX. *Le Provincial écrit au Duc, & à la Duchesse pour bannir Loüis de leur Palais.*

Cependant le bruit de la Reforme augmentoit dans l'Ordre, & le Ministre recevant des Lettres de General, où il blâmoit sa negligence, qu'il n'appaisoit pas des Tumultes de Reforme, qui s'élevoient dans sa Province de la Marche, fût fort allarmé d'un si grand reproche, & même des plaintes de tout l'Ordre contre sa conduite, principalement à cause que sçachant, que Loüis étant parti de Fossombrun, il ne sçavoit pas en quel endroit il fût allé. Mais aussi-tôt qu'il sçeut par les Lettres du Gardien du Convent de Camerin, que Loüis, & les autres, y étoient sous la protection du Duc, & de la Duchesse, il ne conserva plus de mesures à sa colere, & resolut de leur faire toutes les persecutions imaginables. Jugeant donc que s'il les privoit du secours du Duc, il en seroit le Maître plus facilement, il lui écrit des Lettres pleines de plaintes, où aiant fort exalté son ancienne prudence, & sa premiere Pieté, il dit qu'il est indigne de lui, de prendre les interests de gens Excommuniez, & de Deserteurs de leur Ordre, d'où il le menace du jugement de Dieu, par ces paroles du Prophete: *Ecoutez ceci, Princes, qui abhorrez la justice, & renversez toute sorte de Droit: le Seigneur n'est-il pas au milieu de vous, & vous ne serez pas accablez de maux?* (*Mich. 3.*) En effet, poursuit-il, il n'est pas seant à un Prince, d'une vertu & d'une sagesse égale à la vôtre, à la seule persuasion de sa Femme, de deffendre, & de proteger des Apostats, des Vagabonds, des Deserteurs, enfin des Sarmens inutiles separez de leur Vigne, à la ruine si visible d'un grand Ordre: qu'il les prive donc de son secours, crainte qu'il n'attire sur tout son Etat, la vengeance du jugement de Dieu, qui d'ordinaire est plus severe contre les Princes, & qui s'étend souvent de leurs personnes, jusqu'à leurs Sujets: & qu'ainsi son Conseil est, ou qu'il oblige ces gens-là de retourner dans l'Ordre, ou qu'il les chasse de son Palais, comme indignes d'une si noble demeure. Il écrit une autre Lettre à la Duchesse, d'un stile fort picquant, où il blâme cette inclination immoderée, qu'elle témoignoit à ces Freres, qu'il accuse comme la source funeste des troubles de son Ordre, qu'elle devroit plûtôt appaiser, qu'entretenir sous sa faveur & son credit: & il la conjure instamment, qu'excepté Mathieu, elle ne protege plus ni Loüis, ni les autres, il la menace autrement, qu'il fera tous ses

ses efforts, pour se saisir de leurs personnes. Enfin pour s'exemter auprés d'elle, de cette pensée, qu'il voulût du mal à ses Freres, ou qu'il ne la respectoit pas au point qu'il devoit, il l'assure, qu'il ne faisoit rien, que par un engagement insurmontable de son devoir, & de sa Charge. Le Provincial envoie par un Messager exprés ces Lettres, tracées d'un stile animé à leurs Altesses.

Mais le Duc, encore qu'il put justement étre irrité de ces Lettres si choquantes du Ministre, moderant son stile toutesfois, par une prudence singuliere, répond paisiblement, & moderément à tous les points de la sienne, & lui declare premierement, qu'il ne protegeoit ni des Excommuniez, ni des Apostats, mais des Hommes saints, & Enfans legitimes de saint François; il l'advertit, qu'il juge d'un sens rassis, si l'on doit croire Apostats, & separez du sein de l'Eglise, des Gens, qui autorisez du Saint Siége, ne passionnent que la parfaite Observance de leur Regle, & qu'il prenne plus garde à lui, crainte que lorsqu'il poursuit les parfaits Observateurs de la Regle, & les Enfans veritables de saint François, il ne se declare non son Fils, mais son Tyran & son Adversaire; qu'il apprehende lui-même l'Excommunication de Dieu, puisque sous le credit de Rome, qu'il usurpe facilement, il s'efforce d'opprimer des Justes, que le Saint Siége protege contre ses poursuites. XX. Le Duc répond aux Lettres du Ministre.

Le Duc de Camerin continuë de répondre aux Lettres du Provincial, & la Duchesse sa Femme répond à celles que lui écrit ce Ministre.

QU'ainsi, pour ce qui touche la menace qu'il lui fait du jugement de Dieu, il doit le craindre plus que lui, si sa Majesté juste infiniment, regloit sa colere sur toutes les siennes; comme Dieu pourtant juge toûjours avec équité, & non pas selon le son des oreilles, la veuë des yeux, & les desirs dereglez des autres? qui doit plûtôt craindre le jugement de Dieu, ou de lui Duc, ou de lui Ministre, il le laisse à juger à un plus sage qu'eux deux, à Salomon, qui le reprend avec ces paroles: *Prestez vos oreilles, vous qui gouvernez une multitude, & qui vous plaisez parmi les Troupes des Nations, parce que la puissance vous est donnée du Seigneur, & la vertu du Tres-haut, qui interrogera vos œuvres, & examinera vos pensées; parce que n'étans que les Ministres de son Royaume, vous n'avez pas bien jugé, & vous n'avez pas gardé la Loi de la Iustice, & vous n'avez pas marché selon la volonté de Dieu, il vous paroitra avec horreur, & promptement, parce qu'il doit faire un jugement bien rigoureux, de ceux qui sont Superieurs des autres.* Il l'advertit, enfin, qu'il lui demande des choses de bien peu de raison, & d'honnesteté, lorsqu'il le prie de chasser de son Palais, qui doit servir d'azile aux personnes persecutées, des Hommes de Pieté, & de vertu singuliere, qu'il opprime de ses violences. Puisque cét Oracle du Prophete, qui prescrit cette loi divine aux Princes, regarde leurs personnes: *Entendez la voix du Seigneur, Maison de David, Dieu dit: jugez le matin un jugement, & délivrez celui qu'accable la force de la main du médisant, crainte que ma colere ne sorte comme un feu, & ne s'embraze contre vous.* Voilà l'Abregé de la réponce du Duc de Camerin, à la Lettre du Ministre de l'Observance, de la Province de la Marche. XXI. Sap. 6. Isay. 21.

Mais la Duchesse récrit encore au Provincial, avec moins d'étenduë, Qu'elle ne faisoit rien de déreglé trop immoderément, lors qu'elle reçoit sous sa foi, & qu'elle deffend de son credit, des gens de bien, & de sainteté; Que l'agitation de l'Ordre, qui tendoit à sa Reforme, étoit moins à XXII. Abregé de la réponce à la Lettre du Ministre par la Duchesse de Camerin.

craindre, qu'à desirer, & qu'elle voudroit y contribuer quelque chose, par sa faveur, & par ses Conseils. Mais qu'il la conjure en vain, d'abandonner ceux, qui se font paroître les veritables Enfans, & les parfaits Imitateurs de saint François, par l'éclat de leurs vertus, & les exemples de leur celeste vie, qu'elle doit bien moins priver que proteger de son secours. Enfin elle lui promet bien, de rendre inutiles tous ses soins, tous ses travaux, tous ses efforts, qu'il entreprendroit à leur ruine; & que toutes ses menaces, qu'elle craignoit peu, n'empescheroient pas, qu'elle ne se crut obligée, d'exposer, & son pouvoir, & sa faveur, & sa propre vie, au secours de Mathieu, de Louis, & de leurs Compagnons.

XXIII. Qui n'admireroit ici l'admirable providence de Dieu, qui paroissant conduire au Tombeau, la semence de la nouvelle Reforme, privée de tous les secours humains, avant sa perfection, & son avancement, anime si fortement, par un Ordre tout celeste, la Pieté de ces deux grandes Ames, à lui servir de refuge, qu'il semble que cét Oracle du Prophete ait êté prononcé d'eux, en la personne de Moab: *Assemblez conseil, & prenez conseil, placez à midy vôtre Ombre, comme une nuit, cachez les fuians, ne découvrez pas les Bannis, mes Exilez demeureront chez vous, Moab, servez-leur de retraitte, contre la face de leurs Ennemis.* Ce terme de Moab en effet, qui signifie, Pere, fait bien à ce sens, puisque ces Princes aimerent toûjours, si tendrement les serviteurs de Dieu, qu'ils les protegerent constamment, comme leurs Enfans, dans toutes les occasions, & n'obmirent jamais quelques bons offices que ce fussent de Charité, dont ils fissent paroître leur tendresse d'amour, à l'endroit des Sectateurs de la nouvelle Reforme, dont ils se declaroient hautement les Peres. Mais enfin il est visible, que tout ceci montre bien la Providence de Dieu, comme la bonté d'un Pere envers ses Enfans, qui ne voulant pas, que la Reforme fût renversée sous la foiblesse de ses fondemens, l'a soûtenuë par le credit, & la Sainteté de ces Princes.

Isay. 16.

Merveilleuse Providence de Dieu envers la Reforme.

Le Ministre Provincial de l'Observance, & les Capucins, disent leurs raisons en presence du Duc; & du succez de cette dispute.

XXIV. LE Ministre voiant par les réponces du Duc, & de la Duchesse de Camerin, que les choses n'alloient pas comme il les avoit pensées, & qu'il étoit fort trompé dans toutes ses esperances, étoit agité d'horribles tenaillemens d'esprit, à cause principalement, que Loüis demeurant sous la Protection de leurs Altesses, il ne voioit plus de jour, à remedier aux agitations, que la Reforme excitoit dans l'Ordre, & à se défendre des reproches de son General, & des murmures de ses Freres. L'esperance lui donnant donc un autre conseil, il resolut de gagner avec la patience, & le discours, ce qu'il avoit perdu par ses Lettres, parce qu'il esperoit, que le Duc, & la Duchesse seroient plûtôt touchez de sa presence, & de ses paroles, que par ses Lettres nouvelles, & les bons offices de ses Amis, qui dans les apparences, ne les détournoient pas du secours favorable, qu'ils donnoient à ses Religieux. Il vient donc precipitement à Camerin, où trouvant une Audience favorable auprés du Duc, & de la Duchesse, il leur dit d'un discours fort concerté. Que la premiere obligation des Princes, comme bras de la Republique Chrêtienne, étoit de proteger, & de défendre les saintes Religions, & que la conservation, & la durée des Empires, & des Etats, dépendoient principalement de là, puisqu'il est du devoir des Princes, d'être fort pieux, & bien zelez de l'entretien

Le Provincial vient trouver le Duc & tâche par un discours fort étudié de le détourner de la Protection de Loüis & des autres.

l'entretien des Ordres Religieux, au sentiment de la Sagesse. *La misericorde, & la verité conservent le Roi, & la Clemence affermit son Thrône.* En effet, il est constant, que sans ces vertus, les Roiaumes, & les Etats n'ont pas de durée. Il commença par cette raison, qui étoit forte assurément, d'exposer à leurs Altesses, les grands Tumultes qu'excitoit dans son Ordre, la nouveauté de F. Loüis, & des autres. Il exagere leur Apostasie, leur monstrueux changement d'Habit, leur liberté de courses, leur rebellion à l'obeissance, & l'infraction de leurs vœux; & il n'obmet rien, qui puisse les faire paroître coupables, & les rendre odieux au Duc, & à la Duchesse. Enfin il les prie, il les conjure, par tout ce que la Religion a de plus sacré, qu'ils ont toûjours si fort affectionnée, & par les entrailles de son Pere saint François, qu'ils ont si constament reveré, qu'ils protegent l'Ordre sur son Occident, & plûtôt qu'ils donnent leurs mains à sa cheute, & qu'ils aient la pensée, qu'ils ne peuvent rien faire de plus glorieux, & de plus agreable à Dieu, & à saint François, que de priver de leur protection, Loüis, & les autres, qui ont importuné leur secours, & que de les contraindre de retourner dans leur Ordre, où tres-assurément il leur juroit, qu'il leur témoigneroit toute la douceur, & toute la Bienveillance possibles.

XXV. Le Duc de Camerin répond au Provincial & tourne ses raisons contre lui.

Le Ministre disant ceci d'une adresse merveilleuse, eût pu persuader au Duc, & à ses Auditeurs, que les choses qu'il exposoit si delicatement, êtoient vraies. Le Duc toutefois, qui étoit fort prudent, pour rendre ce qu'il devoit à la Prudence, qui sied si bien à un Prince, & à la Charge de commandement, qu'exeçoit le Ministre, lui répondit sagement. Que puisqu'il n'avoit jamais pensé, de faire quoi que ce soit, qui put apporter, ou du danger, ou du trouble à aucun Ordre, & principalement au Seraphique, qu'il cherissoit extrémement, ni de s'appliquer à des choses deshonnêtes, ou moins dignes de la Majesté d'un Prince, il vouloit qu'il sçut, que lorsqu'il protege dans son Palais, & y secoure des gens de bien, d'honneur, & fort zelez de toutes les vertus, il ne croit pas favoriser le vice, ny autoriser les Tumultes; Mais souvenez-vous, dit-il, de ce que vous avez si bien exprimé, que l'obligation capitale des Princes, êtoit celle de s'appliquer à la conservation des Ordres Religieux; il s'ensuit de là, qu'ils doivent leurs secours à ceux, qui tâchent de reparer en eux, & dans les autres, la discipline de l'Observance reguliere, qu'on doit dire l'ame de toutes les Religions. Voila sans doute nôtre devoir, à la Duchesse & à moi, qui cherissons l'Ordre Seraphique tout ce qu'on le peut, à l'endroit de vos Freres si vertueux, & d'une si sainte vie: Et Dieu m'est témoin, que je n'ai jamais veu des Hommes, d'une plus haute Pieté, plus ardens aux loüanges divines, plus assidus au Culte de Dieu, plus fervens en fait de charité, plus attachez à la discipline Reguliere, plus separez de la conversation, & de l'entretien des Hommes, plus zelez de l'Oraison mentale, plus passionnez de la Pauvreté, & enfin plus accoûtumez aux exercices de toutes les vertus, en sorte qu'ils se sont acquis non seulement nôtre estime, & nôtre Bienveillance, mais encore celles de tout Camerin, & ainsi je ne vois pas bien, comment on peut appeller des Pestes, & des Broüillons, ces Saints, si celebres par leurs vertus, qui ne passionnent que l'honneur, & que le service de Dieu.

Que s'il est question de l'Observance reguliere, puisque nous ne pouvons être des Juges, ni legitimes, ni équitables des choses, qui sont au dessus de nos Connoissances, Il est plus expedient, qu'on les fasse venir ici, où ils plaident en presence leur propre Cause, afin que les entendans, nous puissions en porter un plus juste jugement. Le Provincial à l'heure même y consentit, & par l'ordre du Prince, les Freres Mathieu, Loüis, XXVI.

 Paul,

Paul, & Raphaël étans appelez, se presenterent à la Compagnie, & leurs visages, leur parurent si défaits, & leurs Corps si abbatus, par leurs jeûnes continuels, & leurs prodigieuses Austeritez, que tous ceux presque qui les virent si austeres, & vêtus si pauvrement, en furent touchez de Pitié.

XXVII. Le Ministre parle à Mathieu & aux autres.

Aussi-tôt que le Ministre les vît, le Prince lui permettant de leur adresser son discours, il leur dit: Ha miserables, quel est le Demon, qui vous a tentez de sorte, que quittans vôtre Ordre, où vous avez été regenerez d'esprit, & entretenus spirituellement, & qui vous tenoit dans son sein comme une Mere ses Enfans, & vous embrassoit d'un amour si tendre, Vous vous soiez laissez surprendre à cette horrible folie, que sous un Habit si monstrueux, & si different de l'Ordre, vagabonds, fuians, & sans demeure, courans tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, vous aiez enfin, choisi vôtre retraite, dans un Palais de Prince, à vôtre honte, & au scandal de vos Spectateurs? Est-ce là la Doctrine de vôtre Pere saint François, qui veut, qu'aiant une fois embrassé son Ordre, on y subsiste immobile, sans affecter de Nouveautez, sans s'y faire les Censeurs, & les Reformateurs des autres, & qu'on y soit humbles, obeissans aux Superieurs, & sujets aux autres Freres? Vous autres au contraire, méprisans la vocation de Dieu, qui vous avoit conduits au sein de cét Ordre, par une grace toute singuliere, vous l'avez lâchement abandonné, & oublians les Loix de l'Eglise, qui défend toutes les Nouveautez, & vous opiniâtrans dans la plus pernicieuse, comme Censeurs de l'Ordre, Superieurs de tous les Superieurs, & sujets à personne; vous vous êtes erigez en Juges de l'Ordre, & ce qui est de plus horrible, & de plus deplorable, combattans contre vôtre Mere, vous l'avez déchirée en Factions. Mais miserables, revenez maintenant à vous, vous êtes sortis de l'Ordre, rentrez-y, vous avez affligé vôtre Mere, retournez enfin à elle, elle vous tend ses bras charitables, comme à ses Enfans, ne les refusez-pas, consolez vos Freres, & même les Anges par vôtre retour, & vos Penitences, & rejettans cette nouvelle, & monstrueuse forme d'Habit, reprenez l'ancienne, & vôtre peché ne fera plus vôtre ruine; Aussi-bien je vous promets, non seulement tout l'amour, & toute l'humanité imaginable, mais je vous jure encore sincerement, que je vous considererai comme un Pere ses mieux aimez, & ses plus chers Enfans, rendez-vous seulement aux Conseils de vôtre Pere, qui ne se réjoüit, que de la gloire de ses Enfans, & de leur sagesse. Le Ministre termina là son discours.

XXVIII. Mathieu répond au Provincial & en presence du Duc il plaide sa cause & celle des autres.

Frere Mathieu étant invité par le Duc, à répondre à ses paroles, tira de sa manche la Regle de son Pere saint François, & se tournant vers le Prince, il dit constamment: Puisque le R. P. Ministre (Prince Serenissime) nous demande la cause, pourquoi laissans nôtre ancien Ordre, nous avons pris une façon nouvelle, soit d'Habit, soit de vie; Je lui découvre l'entiere, & la vraie raison de nôtre changement, c'est la parfaite Observance de nôtre Regle, que nous avons promise soit à Dieu, soit à saint François, par un jurement solemnel, & une Profession publique de nos vœux. Ceux donc qui croient, que nous sommes animez du desir, ou d'une liberté criminelle de nos corps, ou d'un dégagement lâche des liens de l'Obeissance, ou d'une importune Nouveauté, ou de quelque autre chose, & non pas d'un amour empressé de l'Observance de cette Regle, sont dans une extréme tromperie. Mais comme on ne nous donne parmi les Freres peu zelez de l'Observance de leur Regle, aucuns moiens de nôtre salut, ni aucune liberté d'observer entierement la Regle, dans l'esprit de nôtre Pere saint François, Grands Princes, je vous interpelle ici comme Juges équitables, s'il est plus juste, que nous obeissions aux Hommes, plûtôt

plûtôt qu'à Dieu? Nous avons embrassé la Religion nôtre Mere, tandis qu'elle nous a exprimé de ses Mamelles, le Lait de l'Observance Reguliere: mais maintenant qu'il en est tarri, comme nous l'avons cru, pourquoi nous accuse-t'on de l'avoir abandonnée, si principalement, nous y sommes obligez par le conseil de saint François, & si l'autorité de l'Eglise, qui est Juge Souveraine de ces sortes d'Affaires, nous le permet par sa Puissance: mais que jamais il ne soit, qu'on nous accuse justement auprés de Dieu, & auprés des Hommes, du crime horrible de Desertion de nôtre Ordre, & de revôlte contre nos Superieurs. Le Ministre en effet ne pourra jamais prouver, ou' que nous aions fait des Assemblées dans l'Ordre, ou que nous y aions excité des Seditions: que si plusieurs Freres, inspirez du saint Esprit, desirent de se Reformer eux-mêmes, & que le Provincial appelle ces desirs des Tumultes, qu'il se garde bien d'accuser Dieu, qui est l'Autheur de ces mouvemens, comme perturbateur de l'Ordre. Frere Mathieu termina de cette sorte son discours.

XXIX. Loüis poursuit le discours & donne les raisons de leur Habit si austere.

Mais Loüis donnant plus d'étenduë au sien, ajoûta ces paroles à celles de Mathieu. Le Reverend Pere Ministre (Prince Serenissime) se plaint principalement, que quittans l'ancienne forme d'Habit, nous en avons pris, dit-il, une nouvelle, & une monstrueuse, & que nous sommes sortis de l'Ordre: C'est assurément sans justice, qu'il nous oppose cette conduite, comme un crime énorme, puisque nous en devrions être plûtôt loüez, que blâmez de tous les Sages, & qu'y brille singulierement la Bonté de Dieu, qui a voulu remettre dans l'Ordre, l'ancienne forme d'Habit, que saint François y avoit instituée, & que porterent tous ses Compagnons, dont les Habits, & les Images peintes en beaucoup de lieux, quoi qu'ils peuvent en être aujourd'hui les Témoins, je n'en veux point d'autre que Mathieu, à qui Dieu par une Bonté infinie, à l'instruction de plusieurs, a fait cette grace, qu'il ait souvent veu nôtre Pere saint François, avec cét Habit, & cette forme de Capuce, qui servissent de mesure aux siens, & de modele à plusieurs Religieux: & quoi que F. Mathieu n'en ait voulu rien dire, à cause de son humble modestie, je n'ai pû pourtant le taire, comme un témoignage certain de la gloire de Dieu, & une preuve visible de la verité, crainte que nous ne fussions blâmez justement, du silence d'une chose vraie, comme suspecte de Nouveauté, quoi qu'elle soit tresassurément de Dieu. Mais que voudroit-on de plus? Le saint Siege, dont l'Autorité nous accorde cette forme d'Habit, ne nous exemte-t'il pas de tous les reproches du crime, que nous impose le Ministre?

XXX.

Et puis comme nous avons dans nôtre Regle plusieurs préceptes, (dont on voit aujourd'hui l'Observance si fort diminuée,) il est bien injuste, que le Ministre nous accuse du crime d'Apostasie, & qu'il proscrive comme Apostats, & Excommuniez, des gens, que saint François leur Pere, & l'Eglise de Rome leur Mere déclarent libres d'Excommunication, & d'Apostasie.

XXXI. Le Ministre ne parle plus aprés le discours de Mathieu & de Loüis.

Ce fust alors presque un Miracle, parceque le Ministre qui étoit d'un esprit sec, & fort éloquent, fut si déconcerté par les discours de Mathieu, & de Loüis, qu'il n'eut plus de parole à opposer à leurs Réponses: d'où vient que sans leur en objecter une seule, il se retira, aprés un salut respectueux au Prince. En effet la verité a tant de force, qu'elle desarme, & qu'elle ferme la plus éloquente bouche: *O Puissance merveilleuse de la Verité, disoit Ciceron, qui contre l'esprit, la finesse, & l'artifice des Hommes, & contre leurs plus feintes embûches, se deffend de ses propres forces.* Mais le Duc, & la Compagnie fort surpris du silence, & de la sortie si précipitée du Ministre, admirerent le Fait, comme un Ouvrage de Dieu, & cherirent

Cic. dans l'Orais. pro Marc. Cal.

cherirent plus tendrement la vertu de ces Freres, que le Ciel avoit autorisée d'un témoignage si visible. Mathieu donc, & les autres êtans demeurez victorieux de leur Provincial, & retournans dans leurs Cellules, y adressent un Cantique de loüanges, au Dieu vainqueur, & mettans les genoüils en terre, cedent tout l'honneur de la Victoire, à l'adorable Triomphateur de leurs Ennemis. Ce bruit court en même tems par la Ville, & il leur y acquît plus d'estime, & de Bien-veillance chez tous les Citoiens, dont quelques-uns, trompez par les Calomnies du Provincial, & de quelques autres, les croioient des Excommuniez, & des Deserteurs de leur Ordre.

XXXII. Aprés une Victoire si glorieuse, F. Mathieu se souvenant de sa vocation, retourne à son Office ordinaire de Prédicateur Evangelique, & Paul son Compagnon, comme un diligent Vigneron de la Vigne de son Seigneur, prêche la parole de Dieu dans toute la Contrée, & cette semence de l'Evangile, qu'il répand par tout, acquiert à son Maître, les fruits agreables d'une parfaite Sainteté. Loüis cependant traite avec la Duchesse, de leur retraite sous la protection, & l'Obeïssance des Freres Mineurs Conventuels, sous l'Ordre de qui ils puissent être libres des poursuittes de leur Provincial, & entreprendre le Voiage de Rome, sans danger, & plus librement.

XXXIII. Loüis & les autres se mettent sous la protection des Conventuels.

Conferant donc de cette Affaire avec l'Evêque de Camerin, qui fut de ce sentiment, la Duchesse écrit au Maître Provincial des Conventuels, & elle l'instruit du dessein de Reforme de Mathieu, de Loüis, & de leurs Compagnons, comme de toutes les choses, qui la concernoient, & lui déclare cequ'elle lui demandoit. Lui donc aiant receu ces Lettres, va promtement à Camerin, & s'informant plus particulierement de Loüis, de tous leurs desseins, il consulte le General par Lettres. Le Protecteur de l'Ordre des Freres Mineurs étoit alors, André de la Vallée Prêtre Cardinal du Tiltre de Sainte Prisce, qui étant élevé par Leon X. l'an 1517. au Cardinalat, succeda dans cette Protection de l'Ordre, à Dominique Grimani Cardinal, & Evêque de Porto l'an 1522. Le General des Conventuels, lui communiquant les desirs, & les demandes de la Duchesse de Camerin, lui fait Réponce, Qu'il reçoive au nombre de ses Freres, comme veritables Reformez de l'Ordre, Mathieu, Loüis, & les autres, sous le Titre de Freres Hermites Mineurs, que leur donne le Siege Apostolique, dans la Bulle de sa Sainteté. Le Provincial aiant receu ces Lettres, reçoit Loüis, & ses Compagnons sous son Obeïssance, & en Societé de son Ordre, en qualité de Reformez Religieux, & les munit d'Obediences, qui leur permettent de demeurer dans des Hermitages, & de poursuivre librement en Cour de Rome, l'agrandissement de leur Reforme.

XXXIV. On montre que le Ministre n'avoit pas consenti à Loüis & aux autres.

Quelques-uns ont crû, à cause de quelques paroles, qui se lisent dans la Bulle émanée du Pape l'année précedente, que Jean de Fan avoit été de ce Conseil, à la priere du Duc de Camerin. Voici les paroles: *De la licence de vôtre Superieur présent, selon la forme des Lettres Apostoliques formées sur l'union, & l'accord entre les susdits, & les Freres dudit Ordre appellez Conventuels; Vous vous êtes transmis à l'Assemblée desdits Conventuels.* Mais les paroles de cette Bulle, se doivent entendre de sorte, que la licence dont elle parle, soit celle que Loüis aprés son Bref obtenu, avoit, il y avoit déja du Tems, demandée à Jean de Fan, Ministre Provincial de la Marche, & une autre n'étoit pas necessaire, puisque le Bref engageant Loüis, Mathieu, & Raphaël, aprés leur separation des Freres Mineurs de l'Observance, à l'Obeïssance des Ordinaires, ils n'avoient pas besoin d'une autre permission de passer aux Conventuels; Et puis, quelle apparence, que

que le Provincial eût alors consenti à cette licence, lui qui étant à peine sorti d'auprés du Duc, & de la Duchesse, fut si passionné de colere, à cause de l'affront qu'il y recevoit, que par une Supplique au Pape, que lui presenta le Procureur de l'Ordre, il se plaignit à sa Sainteté, de la Protection que Catherine la Duchesse, sa Niece donnoit trop injustement, & de la bien-veillance immoderée, qu'elle témoignoit à quelques Apostats de son Ordre, & la blâmoit de cette force, à dessein sans doute, que sa Sainteté lui récrivit, qu'elle ne protegeât plus, ni F. Louïs ni ses Compagnons. Le Ministre se plaint au Pape de la Duchesse.

XXXV.

L'Affaire s'étant conduite si finement, le Ministre ne tira point d'autre avantage, de sa Supplique au Pape, que de servir à l'avancement de la Reforme, par son imprudence, qui la soûtenoit, & que sans y penser, il affermît le Decret inviolable de la Providence de Dieu, qui déterminoit, que le rejetton de la nouvelle Reforme croissoit entre les Epines, & que le Seps de la Vigne Evangelique, prendroit racine aprés son retranchement. La Duchesse en effet informée par Lettres, d'un si mauvais office, qu'avoit voulu lui rendre le Provincial, auprés du Pape son Oncle, en prit sujet d'écrire plus amplement, à sa Sainteté, pour se dégager auprés d'elle, des Calomnies du Ministre, & pour lui faire un Portrait sincere, de la condition, du nom, des vertus, des exemples rarés, de la sainte Vie des Freres, qu'elle retiroit dans son Palais. Le Duc écrivit les mêmes choses à sa Sainteté, en sorte que le Pontif, outre la bonne estime, qu'il avoit déja de la reputation de leurs vertus, y fut si confirmé par cét ample, & ce nouveau Témoignage de leurs merites, qu'il conçut pour eux alors, une Bien-veillance toute singuliere, qui fut assurément, un effet merveilleux de la Providence de Dieu, puis qu'elle leur servit l'année suivante, de voie plus promte, & plus aisée, d'obtenir du saint Siege, une Bulle pour l'Institution, & l'avancement de leur nouvelle Reforme. La Duchesse écrivant au Pape, se purge des Calomnies du Ministre.





Loüis obtient du Pape la Bulle de l'Institution de la Religion des Capucins.

I. CETTE année 1528. le Pape Clement VII. aiant fait paix avec l'Empereur Charles V. qui lui rendit sa liberté, dont il l'avoit privé, pour donner à son esprit quelque repos, aprés les calamitez extrémes, dont les Imperiaux avoient affligé Rome, se retira d'abord à Orviette ville de Toscane, & du Domaine du saint Siege, & puis il vint à Viterbe, où aiant été quelque tems fort tranquile, Dieu qui avoit resolu de former un corps parfait, & donner une Naissance heureuse, au germe, qui n'étoit encore qu'ébauché de la petite Reforme, anima la Duchesse, dont nous avons souvent parlé, que sa Providence avoit destinée, pour être la Mere, le soûtien, & l'aggrandissement du petit Troupeau de l'Ordre des Capucins, à persuader à Loüis, d'aller au plûtôt à Rome, dans cette pensée principalement, que prenant l'occasion favorable, que le Pape êtoit plus débarassé des Affaires, il en obtint plus facilement, une Bulle de l'Institution, & de l'accroissement de nôtre Reforme. Mathieu fut aussi de ce sentiment: & Loüis, qui le desiroit ardemment, tandis que la Duchesse travaille à l'expedition des Lettres, qu'elle destinoit, sur ce sujet, au Pape, & à quelques Confidens plus particuliers de sa Sainteté, sans perdre de Tems, va faire la Réverence à Jacques-Antoine Buoncompagno, Evêque de Camerin, & quelque tems auparavant Maître du Sacré Palais, qui écrivit au Pape fort obligeamment, que ces Saints Religieux êtoient bien zelez, fort charitables, & d'une sainte Vie.

II. *Loüis & Raphaël vont trouver le Pape avec une Obedience des Conventuels.*

Toutes ces Lettres expediées, Frere Mathieu desirant plûtôt l'exercice de la Prédication de l'Evangile, que le Voiage de Rome; Loüis muni de l'Obedience du Maître Provincial des Freres Mineurs Conventuels, se prépare au Voiage, avec Raphaël son Frere. Toutesfois comme tous voioient bien, que leur Affaire dépendoit plus de Dieu, que des Hommes, l'espace de quelques jours, ils la recommandent à ses Bontez, par leurs ferveurs, & par leurs Prieres. Le Printems alors étant donc passé, & un matin aians dit la Sainte Messe, ils partirent, sous la faveur de Dieu, & arriverent à Viterbe fort heureusement. Loüis n'y perdit pas un moment, mais rendant les Lettres de la Duchesse aux Confidens du Pape, il en obtint un facile accés, aux Pieds de sa Sainteté. Ces deux Freres avoient déja imploré l'assistance de Dieu avec plusieurs larmes, & recommandé leur Affaire fort instamment à la faveur de la Sainte Vierge, comme au credit de leur Pere saint François: tous pleins donc de confiance, & d'esperance en Dieu, ils se presentent au Pape, & se jettans profondement à ses Pieds, ils lui demandent humblement, que par une Bulle il confirme, &, que de l'Autorité du Siege Apostolique,

Apoſtolique, il ſoûtienne l'avancement de leur petite Reforme, qui n'êtoit encore que de quatre Freres, dont Dieu ſe déclare l'Auteur, & qui ne s'eſt élevée que ſous ſon Autorité : ils l'aſſurent avec reſpect, que ſa Bulle aura de merveilleux effets, qu'elle ſervira d'un moien de ſalut, à pluſieurs Freres de l'Obſervance, & des Conventuels, qui aſpirent ardemment à leur Reforme, d'entrée encore à des choſes plus parfaites à ceux, que Dieu veut engager à l'apprentiſſage d'une plus ſainte Vie : & même, enfin par ſon nouveau progrés, d'avancement de la veritable forme d'Habit de leur Pere ſaint François, & de la parfaite diſcipline de l'Obſervance Reguliere, qui ne paroît plus dans l'Ordre ſi parfaitement.

III. La Congregation des Capucins eſt confirmée par une Bulle du Pape.

Le Pape alors, qui venoit d'apprendre, par les nouvelles Lettres de la Ducheſſe Catherine ſa Niece, & de l'Evêque de Camerin, comme du témoignage d'autres Perſonnes, la probité, le zele, & la bonne vie de ces Freres, les conſiderant à ſes pieds, vêtus d'un vile, & rude Habit, avec un viſage auſtere, fort extenuez de corps, ne montrans rien enfin que l'Auſterité, & la Sainteté d'une Religieuſe vie, plus touché de leur veuë, Dieu principalement lui en donnant la penſée, les receut avec tout cequ'on peut de Bonté, & ordonna à l'heure-même l'expedition de leur Bulle. Crainte pourtant (comme il êtoit de ſa Prudence) qu'il n'attirât contre lui, les plaintes & les pointes plus aiguës du General, & des autres Superieurs de l'Ordre de l'Obſervance, ſi cette nouvelle Congregation paroiſſoit, ſous l'Autorité du ſaint Siege, indépendante de l'obeïſſance de l'Ordre, il reſolut, qu'on la dreſſeroit de ſorte, qu'on y liroit ces Termes, Que la nouvelle Reforme parût ſortie, non pas du ſein de l'Obſervance, mais des Mineurs Conventuels, dont ils avoient déja embraſſé l'Obeïſſance. Il l'établit donc de maniere ſeparée de l'Ordre de l'Obſervance, ſous la conduite des Mineurs Conventuels, qu'elle fût obligée ſeulement, de rendre quelques marques de ſubjetion au Maître General de cét Ordre, comme on le lit dans ſa Bulle, qu'il donna cette année, le cinquiéme des Non. de Juillet. En voici les paroles.



CLEMENT
EVEQUE,
SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU.

A nos Fils Bien-aimez Frere Loüis & Frere Raphaël de Fossombrun, Profés de l'Ordre des Freres Mineurs: Salut & Apostolique Benediction.

IV. Bulle d'Institution des Freres Mineurs Capucins.

LE zele de Religion, l'honnesteté de Mœurs, & de Vie, & d'autres loüables merites de vertus & de probité, dont vous estes recommandez auprés de Nous, par un Témoignage digne de Foi, nous portent à nous rendre favorable à vos vœux, qui regardent principalement l'étenduë de la Religion, & le salut des Ames.

§. I. *Vostre Supplique, que vous avez depuis peu presentée, contenoit, que vous, autrefois poussez d'un desir ardent de servir à Dieu, estiez entrez dans l'Ordre des Freres Mineurs appellez de l'Observance, & qu'en qualité de Profés vous y estiez demeurez quelque tems, & que depuis de la licence de vostre Superieur present, selon la forme des Lettres Apostoliques, faites sur l'union, & l'accord entre les susdits, & les Freres nommez Conventuels dudit Ordre, vous vous estes Associez avec lesdits Conventuels, & que receus benignement du Maistre Provincial present de la Province de la Marche desdits Freres Mineurs Conventuels, vous avez esté mis au nombre de cesdits Freres Conventuels: & depuis vous, desirans pour le salut de vos Ames, & la gloire de Dieu, mener une vie Eremitique, & autant que le peut la fragilité humaine, observer la Regle de S. François, ledit Maistre Provincial, vous a accordé la Licence de venir en Cour de Rome, & de nous demander, & d'impetrer de nous, & du Siege Apostolique, cequi Nous sembleroit plus utile au salut de vos Ames, & à la gloire de Dieu.*

§. II. *Et mesme nostre Fils bien-aimé André Prestre du Tiltre de Sainte Prisce Cardinal, & Protecteur dudit Ordre, vous a donné une Permission pareille, de Nous faire une semblable demande, de sorte pourtant qu'un de vostre Congregation au Nom des autres, seroit tenu de se presenter tous les Ans, en signe de soûmission, au Maistre*

Provincial,

Provincial, ou au Chapitre de la Province, où vous demeureriez desdits Freres Conventuels, & que le Ministre, s'il veut une fois l'An, & pas plus, vous pourroit visiter comme il lui plairoit, & s'il trouvoit que vous n'observez pas la susdite Regle, vous avertiroit de sa plus pleine Observance, & vous y pourroit contraindre par des moiens efficaces; mais qu'exceptées ces choses, il ne pourroit vous changer d'un lieu en un autre, ni vous ordonner autre chose, ny l'exiger de vous, Mais plûtost, qu'il fut obligé de vous proteger, & de vous deffendre, en sorte que vous puissiez en Paix servir à Dieu, dans les choses de son culte; comme on dit qu'il est porté dans les Lettres des susdits Cardinal Protecteur, & Maistre Provincial, émanées sur ce sujet.

§. III. *Il nous est donc humblement supplié par vous, que Nous voulions vous accorder la Licence, de mener une vie Eremitique, & de pourvoir utilement aux choses déja accordées, par l'autorité Apostolique.*

§. IV. *Nous donc qui desirons le salut des Ames, accordons à chacun de vous, l'absolvant, & le jugeant absous, de toute Excommunication, suspension, & interdit, & autres Sentences Ecclesiastiques, Censures, & peines portées par le Droit, ou par Homme, pour quelque occasion, ou cause que ce soit, s'il en est lié, pour quelque chose, ou sous quelque forme que ce soit, à l'effet seulement des Presentes, & des Lettres susdites, comme des choses qui y sont contenuës, telles qu'elles sont presentes, & suffisamment exprimées: Inclinez à ces demandes, d'Autorité Apostolique, par la teneur des Presentes, selon la Regle susdite, de mener une vie Eremitique,*

§. V. *Et de porter l'Habit avec un Capuce quarré,*

§. VI. *Et de recevoir en vostre Compagnie toutes Personnes, tant Clercs Seculiers, & Prestres, que Laïques,*

§. VII. *De porter, tant Eux, que Vous, une longue Barbe,*

§. VIII. *Et de vous transporter, en des Hermitages, ou en d'autres lieux, avec le consentement des Maistres desdits lieux, & y demeurer, & d'y mener une vie austere, & Eremitique, & de mendier en toutes sortes de lieux.*

§. IX. *Et Nous vous concedons une pleine Permission & Puissance, de pouvoir joüir librement, & licitement, de tous Privileges Generaux, & Particuliers, Indults, & graces dudit Ordre des Freres Mineurs, & accordées jusqu'ici, & qui s'accorderont à l'avenir, en general, & en particulier, & dont ils joüissent de quelque maniere que ce soit, & dont vous aussi pourrez joüir à l'avenir, également comme Eux.*

§. X. *Et pourtant, Nous mandons par Ecrits Apostoliques, à tous en general, & en particulier, Archevesques, Evesques, & Abbez, & autres Personnes, constituées en dignité Ecclesiastique, & Chanoines de Metropolitaines, ou autres Eglises Cathedrales, & aux Vicaires Gene-*

raux en Causes Spirituelles, des Archevesques, Evesques, & Abbez, Ordonnons, dis-je, à vostre discretion, que qui que ce soit d'entre eux, par soi, ou par d'autres, ou mesme qui que ce fût, qui pourroit estre de vous, vous assiste du secours d'une Protection efficace, dans les choses susdites, & vous fasse joüir, & qui que ce soit de vous, paisiblement, de toutes choses les predittes generalles, & particulieres, & qu'il ne souffre pas, que pas un de vous, soit molesté, empesché ou inquieté, en quelque façon que ce fût, contre la teneur des Presentes; arrêtans par l'Autorité Apostolique tous Opposans, & Rebelles, mesme par quelques Censures, & peines que ce soient, dont ils voudroient se servir, & autres remedes qu'ils y trouveroient, y appellans s'il est necessaire le secours du bras Séculier.

§. XI. *Nonobstant la Constitution du Pape Boniface VIII. d'heureuse memoire nostre Predecesseur, encore que faite dans une, & deux Séances en un Concile General, & autres Constitutions, & Ordonnances Apostoliques, & Statuts de l'Ordre, & Coûtumes, quoi que fortifiées de jurement, & confirmation Apostolique, ou d'autre force que ce fût, Privileges, Indults, Lettres quelconques Apostoliques des Pontifes Romains nos Predecesseurs, de Nous & dudit Siege, encore, qu'accordées, confirmées, & renouvellées, par voie de Loi generale, de Statut perpetuel, de certaine Science, & de Plenitude du pouvoir Apostolique, & avec quelques Clauses que ce soient, Consistorialles, ou autrement, dérogeantes, ou dérogatoires, & d'autres plus efficaces, & tres-efficaces, & inaccoûtumées. Ausquelles Toutes, par la force de celles-ci, specialles, & exprsses, pour cette fois (leur teneur estant suffisamment affermie, nous dérogeons, & à toute autre chose contraire) encore que pour déroger suffisamment à ces choses-là, il fût necessaire de faire une mention speciale, & individuelle, de parole par parole, & non par Clauses generales, importantes ceque dit est d'elles, & de tous leurs contenus, ou qu'il falut faire quelqu'autre expression telle qu'elle fût, & d'y garder une certaine, & particuliere forme, & s'y fasse une précaution expresse, par laquelle on n'y puisse déroger en quelque façon que ce soit. Nous aians, par les contenus suffisamment exprimez de ces choses, & inserez parole par paroles, dans les Presentes, observé tous les moiens, & les formes, à observer, & à garder en ce Fait particulier. Qu'il ne soit donc permis à aucun Homme du tout, & en quelque maniere que ce soit, de rompre cét écrit de nostre Absolution, Concession, Mandement, & Dérogation, ou par temeraire hardiesse y contrevenir, & si quelqu'un presume d'y attenter, qu'il sçache, qu'il encourrera l'Indignation de Dieu Tout-puissant, & de ses Bien-heureux Apostres saint Pierre, & saint Paul. Donné à Viterbe, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1528. le 13. de Iuillet, l'an cinquiéme de nostre Pontificat, Pape Clement VII.*

Quelques

Quelques Articles de cette Bulle sont considerez.

Plusieurs choses s'offrent à considerer ici, dans cette Bulle, soit pour un plus grand éclaircissement de l'Histoire, soit pour une plus entiere connoissance des choses, & il seroit injuste de les passer, ou sous le silence, ou sans une plus exacte recherche. La premiere est, que c'est assurément par un Conseil, & un Ordre exprés de Dieu, que dans cette Bulle, qui jette les premiers fondemens de la Religion des Capucins, on ne donne l'honneur, & le titre d'Auteur, & de Fondateur à qui que ce soit ; que même ce qui est plus admirable, on n'y parle en aucune façon de Mathieu de Bassy. F. Mathieu en effet étant le premier Restaurateur, & du Capuce quarré, & de l'ancien Habit de nôtre Pere saint François, & aiant obtenu du saint Siege le premier, un Privilege de vive voix, pour vivre en Hermite, en changeant d'Habit, le Bref même, que Loüis obtint deux ans auparavant, lui étant adressé ; Qui ne croiroit je vous prie, qu'il meritoit le plus grand honneur, & la premiere place de Fondateur, dans la Bulle, puisqu'il étoit la premiere Pierre, dont dépendoit l'édifice de toute la Reforme ? Que même comme on l'a vû dans les autres Fondateurs des Ordres, il devoit être établi General par le saint Siege, comme son Chef, & comme son Capitaine ; & pourtant le Siege Apostolique, qui se vante d'être perpetuellement gouverné par le Saint-Esprit, ne lui donnant pas cét honneur, & même le Pape, dans sa Bulle, ne parlant pas de lui : il est necessaire assurément, que nous admirions le Conseil, & la Providence adorable de Dieu, qui dans l'établissement de l'Ordre des Capucins, n'a pas voulu, qu'on parlât d'un si grand Homme, de sainteté si singuliere, & meritant tout cequ'on le peut de nôtre Reforme, ny qu'on l'appellât le Fondateur de son origine : crainte qu'un jour, on ne lui en donnât la qualité, quoi qu'il l'eût si justement meritée, voulant montrer à tout le Monde, que la Religion des Capucins, n'avoit point d'autre Auteur, & d'autre Fondateur, que son Chef saint François, comme nous l'avons montré dans nôtre Preface, si amplement. V.

Mathieu est privé du titre de Fondateur des Capucins.

Puisque le titre de Fondateur de l'Ordre des Capucins, n'est donné à Personne dans la Bulle, Dieu l'a institue.

Mais ceci paroîtra mieux, si nous parlons plus particulierement de Loüis, à qui la Bulle fût adressée. Crainte en effet que quelque jour, il ne s'attribuât le nom de Fondateur des Capucins, lors que d'abord on traite de leur établissement, on ne l'appella pas seul à son Institut, & à son progrés, on y joint Raphaël son Frere, & ainsi l'on diminuë de sorte son honneur, & sa qualité, dans l'Institution de cette Reforme, que Raphaël encore que simple Frere Laic, partage son autorité dans son agrandissement. Tellement qu'en la personne de Loüis, le nom de Fondateur est dautant plus effacé, & il joüit moins du titre de soûtien de son établissement, qu'il est commun à un autre, dans la Bulle de sa Sainteté. Enfin pour ôter à Loüis le nom, & l'autorité de Fondateur, il ne lui est donné dans la Bulle aucun pouvoir, ou de General, ou de Vicaire General, ou de Commissaire Apostolique : mais le Pape lui commande seulement de Bouche, qu'aussi-tôt que la Reforme sera cruë, jusqu'au nombre suffisant de Freres, on celebre un Chapitre, où l'on élize un Ministre General de l'Ordre : d'où vient qu'outre la Charge d'accroissement, qu'il recevoit commune avec Raphaël son Frere, & quelque Superiorité de subordination, qu'en qualité de plus Grand, il exerçoit sur les autres, il ne receut pas du Pape plus de credit, & d'Autorité. VI.

Loüis de Fossombrun, ne doit pas être appellé Fondateur des Capucins.

Il ne faut pas obmettre aussi, lorsqu'il s'agit du nom de la nouvelle Reforme, VII.

forme, que le Pape, dans sa Bulle appelle Loüis, & Raphaël, & les autres qui se Reformeront comme eux, non pas Reformez simplement, ou Hermites, mais Freres Mineurs, selon la Regle de saint François, vivans d'une vie Eremitique, puisqu'on lit dans la Bulle : *D'autorité Apostolique, par la Teneur des Presentes, Nous vous concedons, de mener une vie Eremitique, selon la Regle predicte &c. & de demeurer en toutes sortes d'Hermitages, & de Lieux, avec le consentement de leurs Seigneurs, & d'y faire vôtre demeure ordinaire, & de vivre austerement, & à la façon des Hermites* &c. d'où vous considererez, je vous prie, que se trompent absolument ceux, qui pour ôter aux Religieux Capucins la qualité de veritables, & d'anciens Enfans de saint François, les proclament des Hermites, qui n'ont rien de commun avec l'Ordre des Freres Mineurs : mais il est constant, ou qu'ils trompent, ou qu'ils sont trompez necessairement.

Les Capucins ne doivent pas être appellez Hermites, mais Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs.

VIII. En effet, si être Hermites, & mener une vie Eremitique, sous la Regle du Pere saint François, sont deux choses bien differentes, puisque l'une est un certain genre de vie, libre, & dégagé de Vœux, que les Hermites d'aujourd'hui observent seulement, sous l'Obedience des Evesques, & l'autre au contraire, est un Institut Regulier, & Monastique, que ceux, qui se sont rangez religieusement, sous cette sainte Milice professent, sous saint François leur Pere, & la Religion des Mineurs leur Mere, avec ce qu'on peut de parfaite vie, comme il est declaré clairement dans la Bulle, qui dit ; *Vous, autrefois par un Zele de servir à Dieu, êtes entrez dans l'Ordre des Freres Mineurs, de l'Observance, & y avez professé vos vœux*, &c. J'gnore parfaitement, par quelle raison, ils confondent les noms, & corrompent le sens des paroles de la Bulle ; puisque si ceux, qui demeurent dans des Hermitages, & des Lieux Solitaires, doivent être estimez de communs Hermites, Que croirons-nous des Chartreux, & des Camaldules, qui vivans dans des Hermitages, joüissent pourtant du Titre de Religieux ? Qui je vous prie appelleroit Hermite, le Venerable Frere Cesarée de Spire, Disciple de saint François son Pere, qui comme écrit François Gonzague, sous le Pape Innocent IV. environ l'An de JESUS-CHRIST, 1244, & de l'Institution de l'Ordre 35, lorsque la Religion des Freres Mineurs, à la ruine en quelque façon de cette pauvreté premiere, qu'on doit dire le plus ferme fondement, & la base plus solide de cét Ordre, eût receu, en commun seulement, des Revenus annuels, & le Domaine, comme la proprieté des choses Immeubles, par une permission expresse du Pape, assembla quelques Peres zelateurs de la Pauvreté, qui furent appellez de son nom Cesariens, & qui allans demeurer avec lui, dans des Solitudes, y perseverent l'espace de soixante trois ans entiers, dans l'esprit du premier Institut de leur Pere saint François, & ils furent les premiers Fondateurs de la Reforme de leur Ordre ? qui dis-je diroit ce saint Homme Hermite avec les siens, encore qu'il demeurât avec eux dans des Hermitages, pour y observer avec plus de perfection, & la Regle, & l'ancien Institut de son Pere saint François ? au contraire, comme l'a fort bien remarqué le susdit Auteur, il doit être avec les siens, au rang des parfaits Freres Mineurs, & des veritables Reformateurs de leur Ordre.

Quelques Freres Mineurs menent une vie Eremitique avec Cesarée de Spire du même Ordre.

Franc. Gonzag. de l'orig. des Ser. Rel. p. 1. n. 4.

IX. Frere Ange encore de Cingoli, qui fût appellé Clarin, à cause du Mont-Clair, où il s'établit avec les siens, & y bâtit un Monastere, d'où ses Sectateurs prirent le nom de Clarins, desirant ardemment, dit le même Auteur, une Observance entiere de la Regle, sous Adolphe Empereur, environ l'An 1294. obtint de Celestin V. qui gouvernoit alors l'Eglise Militante, dont même il étoit fort consideré, une Bulle, animé seulement d'un zele d'une plus parfaite Observance de sa Regle, de mener une vie Eremitique, avec ceux qui se joindroient à lui, l'aiant cultivée quelques tems tout seul,

ſeul, avec l'autorité du Saint Siége, de recevoir des Freres à cét Inſtitut de vie, & d'eriger quelques Lieux en ſolitudes ? Qui jamais a crû, que lui, & les ſiens, qui profeſſoient la parfaite Obſervance de leur Regle, deuſſent être appellez de ſimples Hermites, puiſqu'ils donnerent commencement à la premiere, ou à la ſeconde Reforme de l'Ordre, comme le témoigne Gonſague par ces paroles. *La ſeconde Reforme donc, ou plûtôt la premiere de l'Ordre de ſaint François, aprés ſon Inſtitut, commença par ces Clarins, puiſque les Ceſariens, dont nous avons parlé plus haut, leur Chef étant mort, le Venerable Pere Frere Ceſarée de Spire, furent contraints de reprendre les Convens, qu'ils avoient quittez, & s'il y en a quelques autres, qui deſirans une plus parfaite vie, aient ſouhaité un dégagement de proprieté de toutes les choſes, crainte pourtant d'être eſtimez Novateurs, ſe tenans couverts, vivoient avec les autres de la meilleure maniere, qu'ils pouvoient, triſtes pourtant, de ne pouvoir être de publics Obſervateurs de leur Regle;* Encore donc que ceux-ci menaſſent une vie d'Hermites, ſous leur Pere ſaint François, ils ne laiſſoient pourtant pas, d'être toûjours de veritables, & de parfaits Freres Mineurs, & même d'autant plus parfaitement que les autres, qu'êtans Sectateurs plus accomplis de nôtre Pere ſaint François, ils cherchoient les Bois & les Forêts, où ils obſervaſſent leur Regle plus exactement.

Le Bien-heureux Ange Clarin Reformateur de l'Ordre. *Gonzag. au meſ. lieu n. 5.*

X.

Ceux donc, qui rejettent les Capucins au rang des ſimples Hermites, à cauſe que la Bulle veut, qu'ils vivent comme les Hermites, font connoître tres-aſſurément, qu'ils ignorent, ce qu'un Hermitage eſt à des perſonnes Religieuſes. La vie Eremitique, en effet, ne leur eſt pas ordonnée, comme un Apprentiſſage, mais comme un avancement de la vie ſpirituelle, ils ſe retirent dans l'Hermitage, non pas ſeulement pour s'y abſtenir des vices, mais pour s'y unir à Dieu plus étroitement, non pas pour s'y dégager du Monde, mais y êtans libres de toutes les agitations des hommes, ils s'y occupent plus en ſecret devant Dieu, à la contemplation des choſes celeſtes, comme le Pſalmiſte diſoit d'eux autrefois : *Vous les cacherez dans le ſecret de vôtre Face, du Tumulte des Hommes.* Non enfin pour ſe défaire de la Diſcipline reguliere, qu'ils ont une fois profeſſée, mais pour s'en acquerir une plus parfaite, par une continuelle élevation de leur eſprit en Dieu, & un exercice aſſidu de toutes les vertus. Nôtre Pere S. François cherchoit les Hermitages, & les Solitudes, pour les remplir de ſoûpirs, & pour y mediter avec de plus ſecretes larmes, les douleurs de Jesus-Christ; l'Hermitage eſt l'Academie des parfaits, où ils apprennent à s'élever en Dieu, à lui parler, & à s'unir à lui fort étroitement. Qu'ils ſçachent enfin de Laurent Juſtinian, ce que l'Hermitage confere entr'autres choſes, de plus utile aux Religieux. *O Solitude conſacrée à Dieu, dit-il, que tu es aimable, & que tu es ardemment deſirée de ceux, qui te connoiſſent, & à qui tu es devenuë ſi fort deſirable. Tu es en effet un miroir d'humilité, la garde du divin amour, la maiſtreſſe de la propre connoiſſance, l'école des ſciences, le témoin de la conſcience, l'image de la beatitude future, l'accuſatrice des crimes, la découverte des vertus, l'amante de la verité, l'ornement de l'innocence, le prélude de la contemplation, l'origine de la componction, l'échelle du Ciel empirée, la grande étenduë, le port de la priere, la demeure de la tranquillité, la meurtriere des paſſions de l'ame, la garde fidele de l'eſprit, une affection éveillée, la compagne de la prudence, l'œil de la diſcretion, un grand profit, une douceur de cœur, une ſource d'eſperance, le Palais de l'Epoux celeſte, la mediatrice de Dieu, & des Hommes; ô que tes loüanges ſont belles, ô ſainte ſolitude, tes richeſſes aſſurées, ton action loüable! ta retraitte douce, ta poſſeſſion ſeure, ton feſtin ample, & ta nourriture delicate, tu es ſouvent éclairée des rayons de la ſageſſe, tu joüis de la joie, tu t'éleves au Ciel, & tu y trouve la paix, parce que tu y dilates ton cœur, & tu y reçois agreablement les humbles, les pacifiques d'eſprit, les aſſidus à l'oraiſon, les*

Pſal. 30.

Laurent Juſtin. de la Vie Solit. Les Peres de l'Egliſe ont fort loüé les Hermitages.

amateurs de la pieté, & ceux enfin qui d'un bon goust joüissent des choses divines.

XI. Pourquoi les Capucins demanderent de mener une vie Eremitique.

XI. Ces Eloges montrent bien, que lorsque ces premiers Peres de la Reforme, se retirerent dans les Hermitages, & les Solitudes, & qu'ils demanderent au Pape, d'y vivre en Hermites, ils eurent cette principale pensée, d'élever à Dieu leur esprit, dégagé des desirs immoderez de toutes les choses du Monde, & d'acquerir dans les Hermitages, une parfaite Discipline de l'Observance reguliere, de satisfaire même à l'esprit, & aux desirs de leur Pere saint François, qui aimoit moins les Villes, que les Solitudes, comme plus propres au repos, & qui avoit appris par une revelation de Dieu, que le caractere de l'Ordre des Freres Mineurs, étoit l'alliance de la vie contemplative des Anachoretes, avec l'active des Religieux. D'où vient qu'il choisissoit ordinairement des Monasteres, éloignez de la frequence des Villes, comme plus rapportans à la Vocation divine, des Freres Mineurs.

XII. Ce fût donc là le premier esprit de cét Ordre, dont êtans animez, Mathieu, & Loüis, ils avoient obtenu par la premiere Bulle du Pape, que separez du reste du corps de l'Ordre, ils iroient dans les Hermitages, & s'y occuperoient plus purement, & avec plus de vigueur, à l'Observance de leur Regle. Il n'est donc pas si surprenant, que suivans l'esprit, qu'ils avoient entrepris de Solitude, que Dieu sans doute leur avoit inspiré, ils aient supplié d'y être confirmez, par la Bulle du Siége Apostolique.

XIII. Enfin la chose demande même, que cela fût necessaire, principalement à l'origine de l'Ordre. Etant en effet ordonné déja, par un conseil inviolable de Dieu, que la race de la nouvelle Reforme, ne fût pas seulement distinguée de vie, de l'ancienne Famille de l'Ordre, mais encore d'habit, & de corps Religieux, il falloit necessairement, qu'elle receût du Siége Apostolique, un nom different de l'autre, jusqu'à ce que le Ciel eût declaré celui qu'on lui donneroit, crainte que si l'on les nommoit toutes deux de même, il n'y eût confusion quelque jour entre elles: & ce ne fût pas une chose ni nouvelle, ni extraordinaire, puisque par cette raison même, la seconde Famille de l'Observance est distincte de la premiere, par ces deux divers noms de Conventuels, & de l'Observance. Il est donc possible, nos Peres le demandant, que le Pape ait jugé raisonnable, que pour établir une difference d'Ordre, ceux-là s'appelleroient Freres Mineurs de l'Observance, & ceux-ci Freres Mineurs de la vie Eremitique.

XIV. Il faut encore considerer en troisiéme lieu bien profondement, que le Pape a voulu de son propre mouvement, exprimé dans sa Bulle, que ceux de cette nouvelle Reforme, portassent la Barbe longue, puisque nous ne lisons en aucun lieu, que les premiers Peres l'aient demandé à sa Sainteté, ce qui doit sans doute paroître merveilleux, à cause principalement, qu'en ce Tems, & bien auparavant, tout l'Ordre de l'Observance avoit la Barbe rasée: mais encore que le Pape l'ait ordonné, pour distinguer, avec plus de difference, la Reforme, de la Famille des Observantins, & pour faire connoître, que les Enfans de cette Reforme nouvelle, étoient sous l'obeïssance des Mineurs Conventuels, qui portoient une longue Barbe, une raison pourtant prise de la condition de l'Instituteur, est une preuve bien visible, que cela ne s'est pas fait, sans une Providence particuliere de Dieu. Saint François en effet Fondateur de l'Ordre des Freres Mineurs, a porté la Barbe, à l'exemple de Jesus-Christ, dont il a êté un Imitateur fort fidele, & de ses Apôtres, que le premier âge de l'Ordre a suivi. Il êtoit donc assurément raisonnable, que ceux qui se disposoient de rendre au Monde, l'ancienne forme d'Habit, qu'il avoit porté, dans son Institut, imitassent encore leur Patriarche en portant la Barbe, à dessein qu'ils representassent sa parfaite Image, entre tous les Hommes.

Il s'ensuit une puissante consideration sur cette circonstance de la Bulle.

IL est sans doute, que JESUS-CHRIST a porté la Barbe, puisque nous en avons tant de Témoignages dans les Ecrivains sacrez, que personne n'en peut former de doute. Isaie, en effet, dit de JESUS-CHRIST: *J'ai donné mon Corps, à ceux qui m'ont batu, & qui ont dépouillé mes jouës,* Vatable donne du jour à ces paroles, en disant : *Qui ont voulu arracher les poils de mes jouës, & de ma Barbe.* Sainte Brigitte aussi, saint Bonaventure, & d'autres Peres, ont parlé de la Barbe de JESUS-CHRIST, & ils nous la representent cruellement arrachée, à sa Passion, & pleine de grumeaux de Sang. Mais qui croiroit, qu'on auroit arraché des poils de Barbe, que JESUS-CHRIST n'auroit pas portée? L'Image même de la Face de JESUS-CHRIST, que reçut la Veronique, & l'autre aussi, qui fût envoiée à Abagare, que l'ancienne Tradition des Peres confirme comme veritables, ont une longue Barbe. Celle encore du saint Suaire, qui servit de drap à nôtre Seigneur, enseveli dans son Sepulchre, & qu'on revere à Turin, avec une grande pieté du Duc, & de ses Sujets, exprime la ressemblance du vrai Corps, & du veritable Visage de JESUS-CHRIST, avec la Barbe, representée par la vertu de Dieu, & non pas par l'artifice des Hommes. C'est enfin le témoignage de toutes sortes de personnes, des Peintres, des Nations, & de tout le monde. Que si cette verité doit être tenuë chez tous pour certaine, & pour sacrée, il seroit fort inutile, à mon sens, de la nier des Apôtres, puisque leur Maître JESUS-CHRIST, leur en fût une idée, dont ils voulurent être les Copies. XV.

> Les Capucins portans une longue Barbe imitent JESUS-CHRIST & leur Pere saint François.
> *Isaye 70.*
> *Vatab. sur ce Chapitre.*
> *Sainte Brig. liv. 51. des Revel.*
> *S. Iean Damasc. l. 4 chap 17. de la Foi Ortod.*
> *Concil. de Nic. 2.*
> JESUS-CHRIST a porte une longue Barbe comme saint François.

Quelques Modernes ont mis en question inutilement, au respect de saint François cette verité, & ont tâché de l'obscurcir de Tenebres, que reprend pourtant bien visiblement, cét exemplaire de vie Evangelique, qu'il s'étoit proposé d'imiter comme son modele: & en effet un Homme Evangelique, qui a tracé sur sa personne, une Image si achevée de JESUS-CHRIST, que ses plaies parurent même sur son Corps, n'eût pas oublié sa Barbe, qu'il eût apprise avoir été dans son Sauveur son Prototipe, & même ses plus anciennes Images, travaillées ou durant sa vie, ou aprés sa mort, accusent d'erreur ces Modernes. Enfin l'Abbé Joachim, qui comme on dit, preceda saint François d'un siecle, & qui avança de lui cette Prophetie, *Il viendra un Homme honoré des plaies de* JESUS-CHRIST, faisant dépeindre à Venise son Image, ornée des divines cicatrices, & vêtuë à la façon des Capucins, la fit representer avec une Barbe honêtement longue. Le Pape donc n'a rien fait de contraire au Fondateur de l'Ordre des Freres Mineurs, ni à leur Institut, d'ordonner dans sa Bulle à des Hommes Evangeliques, de porter une longue Barbe. XVI.

Et je n'ignore pas ce Decret du quatriéme, & cinquiéme Concile de Carthage, l'an 381. & 398. que les Clercs ne nourissent ni leur Barbe, ni leurs Cheveux, que secondé bien clairement le Canon du Concile de Latran, sous Leon X. qui défend aux Clercs la même chose; & je ne nie pas, que ce ne fût l'ancienne coûtume de l'Occident dans l'Eglise, de raser la Barbe, d'où elle étoit distinguée de celle d'Orient, qui la portoit longue: Voici la cause de cette diversité, que dans l'Orient, les Grecs, les Juifs, & les autres Nations avoient de la Barbe, qu'ils ne croioient pas devoir arracher, ou la razer jusqu'à la peau pour se faire semblables aux Hermaphrodites, qui sont Hommes, & Femmes, mais la conserver, en qualité d'un ornement plus propre à des Hommes. C'est pourquoi Clement Alexandrin, en écrit de cette sorte : *Dieu a voulu que la Femme fût delicate de Corps, & sans la rudesse du poil, avec ses seuls cheveux tombans naturellement* XVII.

> *Concil de Carth. 4. & 5.*
> *Conc. de Latran sous Leon. 10. Sess. 9.*
> Qui furent ceux qui razerent autrefois ou laisserent croître leur Barbe.
> *Clem. Alex. Pedag. l. 3. chap. 3.*

turellement sur elle, comme le crin des Chevaux ; que l'Homme au contraire fût orné de Barbe, comme les Lions, & d'une Poitrine veluë, comme des marques de forces, & d'autorité, & plus bas il dit: *mais si quelqu'un coupe sa Barbe, qu'il ne la raze pas, parce qu'un menton razé paroissant pelé, c'est quelque chose de honteux, & de surprenant à la veuë.*

XVIII. *Gell. li. 3. chap. 4. Dion. in Adria.* Mais dans l'Occident, & principalement à Rome, étant quelque chose de Noble, d'y razer la Barbe, comme a dit Gellius, d'où Dion a remarqué, que l'Empereur Adrian parut le premier avec une Barbe, contre la coûtume des Romains, & les Chrêtiens qui y demeuroient, la razans comme les autres, il n'est pas étrange, que cette coûtume devint celle des Clercs, & des Religieux, & que même elle passât en Canon, aux Occidentaux. Cét usage peu aprés pourtant fût changé, lorsque les Goths occuperent long-tems Rome, & l'Italie, & le contraire s'étendit de sorte par tout, qu'apeine son opposé se conserva dans quelques Eglises, & quelques Religions. Mais soit que les uns tondent leur Barbe, soit que les autres la razent, & que plusieurs au contraire la portent longue, puisque nulle Loi ne le défend, il est libre à qui que ce soit, d'abonder en son sens, sans aucun peril ou de ses mœurs, ou de sa Foi.

XIX. *Plusieurs significations differentes de la Barbe.* Au reste, comme une même chose, peut avoir plusieurs significations, & plusieurs divers mysteres, si ceux qui razent la Barbe, sont loüables, à cause principalement de ce Mystere, qu'ils professent se degager de leurs choses superfluës, & se contenter des necessaires ; si même à cause que razer sa Barbe, étoit autrefois le Hyeroglifique d'une extréme douleur, & d'un deuil lugubre, c'est une chose fort convenable à des Religieux, qui dans la pensée de saint Jerôme, font l'office de Pleureurs. De même ceux qui portent la Barbe longue, pourveu qu'ils ne la nourrissent, & ne la frizent pas, à la façon des Femmes, ce que Clement a condamné comme quelque chose de trop mol & d'effeminé, sont estimables en leur maniere, puis qu'outre qu'ils representent une force d'Hommes, dont ils pretendent bien combattre les vices du Corps, & les passions de l'Ame, ils montrent avec leur Barbe, une austerité d'Apôtres, si contraire à la molesse du siecle, & qui sied si bien à des Religieux (parce qu'une Barbe longue, & fort negligée, est une preuve de rigueur, & de mépris du monde.) Ils se font paroître les imitateurs de Jesus-Christ, qui vivant avec nous, & portant la Barbe sans la razer, & l'entretenir avec delicatesse, peut être un modele de conversation celeste, un signe des vertus, un témoin du Culte de Dieu, & une preuve du mépris des delices, à ceux principalement, qui appuiez de l'ancienne Institution de leur Fondateur, & de leur Pere, desirent suivre exactement tous ses pas, & s'accommoder tous entiers, à sa parfaite façon de Vie.

Porter la Barbe est une preuve de l'austerité des Apôtres.

XX. On pourroit faire encore d'autres Observations fort belles sur nôtre Bulle, comme celle qui traite de la sortie de l'Ordre de Frere Loüis, & des autres, que certains mal-intentionnez, ne craignent pas d'appeller une Apostasie, que le Pape pourtant releve de cette honte, & qui touche encore la forme du Capuce quarré, & le changement d'Habit impetré si facilement: celle encore, qui parle de la separation de la nouvelle Reforme, qui dans son commencement leur fût accordée, du Corps de tout l'Ordre, & que la Religion de l'Observance, quoi que la premiere, a pu obtenir à peine, un long-temps aprés: celle aussi qui marque les grands Privileges, dont à son commencement elle a été avantagée du Siege Apostolique, contre sa coûtume: celle enfin qui dit, avec quelque étonnement, que le Souverain Pontif, ait accordé tant de choses grandes, si facilement, & je dirois presque sans avis, lui pourtant, qui étoit Homme de si bon Conseil, & si experimenté dans les Affaires plus épineuses;

c'est

c'est une preuve assurément, que c'estoit une œuvre du Ciel, & une Providence de Dieu, qui conduisit le Pape à faire les choses, & qui les disposa si divinement.

Mais crainte que je ne m'écarte trop du recit des choses, je retourne à Loüis, qui aiant enfin obtenu la Bulle, qu'il avoit desirée si fort ardemment; qui lui permettoit de porter avec le Capuce quarré, l'ancien Habit de nôtre Pere saint François, & de croître la Famille de la Reforme, & de bâtir des Convens, & d'instituer un Ordre par une autorité Apostolique, d'où enfin la Religion des Capucins a pris son plus heureux commencement, cette année 1528. & ce jour 13. Juillet, sous les auspices favorables de Dieu, aprés qu'il l'en eût remercié, retourne promtement avec Raphaël, à Camerin, où la Duchesse le reçut avec joie, & comme elle desiroit ardemment l'Institution, & le progrez de la Reforme, pour oster à ses Adversaires tous les moiens, d'imposer à Loüis, & aux autres, de faux crimes, comme ils avoient accoûtumé, & de poursuivre par quelques artifices la nouvelle Reforme, elle prend avis de l'Evêque de Camerin, qui étoit de son sentiment, & ordonne, que la Bulle fût au plûtôt publiée par toute la Ville, à son de Trompe, & par la voix publique d'un Heraut: L'Evêque aussi la fait promulguer aux Peuples, dans les ceremonies publiques des Messes, & le bruit en étant connu de tous les Habitans, on peut dire à peine, quelle en fût la joie de tous, qui avoient si souvent éprouvé les pieux Offices, & les bons services, en leur endroit, de Mathieu, & de ses autres Freres; au même temps ils commencerent de congratuler Loüis, & de souhaitter à la nouvelle Reforme, les plus favorables succez. XXI. Institution des Capucins cette année. La Bulle de l'Ordre des Capucins est publiée à Camerin.

Mais Dieu qui par la main de sa divine Providence, venoit de concevoir, & de produire la nouvelle Reforme, resolut à son Origine, de lui donner un nom, qui le distinguât des autres Reformes de l'Ordre, non pas composé dans l'esprit des Hommes, ou inventé par le hazard. A peine en effet ces nouveaux Reformez, parurent-ils en public, & dans les ruës de la Ville, que tous les Enfans en Trouppe, les proclamerent aussi-tôt, *Capucins, Capucins*. Plus assurément par respect, que par raillerie; ce que ne pouvant attribuer à la finesse, & à l'artifice dont cét âge tendre n'est pas capable, il est bien visible, qu'on doit le croire de Dieu, qui instruit les langues des Enfans, & qui les rend sçavantes, quand il veut, dans les choses divines: & ceci est dautant plus vrai, que le nom de Capucins étant divulgué parmi le Peuple, comme s'il eût été apporté du Ciel, on n'appella plus depuis ce tems-là que Capucins par tout, les Freres de la nouvelle Reforme. L'Auteur de l'Histoire Romualdine est de ce sentiment, & voici ses paroles; *Les Enfans crians aprés eux, Capucins, Capucins, & par cette Acclamation, le nom leur est demeuré, & la loüange a été parfaite par la bouche des Enfans.* XXII. Les Reformez premierement appelez Capucins par les Enfans. Romuald. liv. 3. chap. 14.

Pourquoi Dieu voulut que ce nom de Capucins fût imposé par des Enfans à nos premiers Religieux.

AFin même que personne ne puisse plus revoquer en doute, que ce nom venoit de Dieu, il le confirma quelque Tems aprés, par un autre Témoignage d'Enfans, lorsque la Reforme des Capucins commença de paroître en Calabre. Aussi-tôt en effet que Loüis de Rhegge, & les autres Peres de la nouvelle Reforme de cette Province, parurent vêtus de leur Habit, & couverts de leur Capuce quarré, les Enfans assemblez XXIII.



crierent presque de même, Capucins, Capucins, comme nous dirons en son lieu plus amplement, afin qu'on juge de-là, que Dieu en quelque façon a établi dans ce nom, la gloire de nôtre Reforme, & qu'il a tiré le nom des Capucins, de la bouche des petits Enfans.

XXIV. Mais examinons en peu de paroles, quel a été le dessein de Dieu, dans l'imposition de ce nom de Capucins; & premierement, puisqu'il est certain, qu'alors la veritable forme d'Habit de saint François, qui dépend du Capuce a été retablie, aussi-tôt que la nouvelle Reforme a paru, on doit croire de-là, que l'Ordre de Dieu a été, qu'elle empruntât son nom du Capuce, afin que la loüange du Capuce renouvellé, & de la forme ancienne de l'Habit de saint François, l'accompagnât continuellement, & que les Enfans crians, *Capucins*, *Capucins*, congratulassent le Monde, comme par la voix publique de tous les Hommes, d'avoir heureusement retrouvé la veritable figure d'Habit de saint François.

XXV. *Le nom de Capucin est un nom d'humilité.*

De plus Dieu aiant la pensée dans l'Institut, & la nomination de l'Ordre des Freres Mineurs, comme son Fondateur avoit coûtume de le dire souvent, que ceux qui le professeroient, jettassent leurs principaux fondemens de salut, sur un profond mépris d'eux-mêmes, & une humilité singuliere, c'est en effet, ce que veut dire le nom de Mineurs, comme devans être plus petits, & plus humbles que les autres Hommes; il a voulu aussi declarer, & confirmer le même dans cette Reforme de l'Ordre, par ce nom nouveau de Capucins, dont il a déterminé, qu'on l'appelleroit d'un nom tiré du Capuce, à dessein que ceux qui s'engagent à cette sainte Milice de JESUS-CHRIST, soient avertis par ce nom, qu'ils doivent non seulement avoir une humilité de Mineurs, mais encore qu'ils apprennent d'être, si faire se peut, sujets à tous, par un mépris plus grand d'eux-même, & une plus extrême humilité. Et en effet on ne les nomme pas couverts de Capuces, comme ceux ordinairement qui les portent sur leurs Têtes, mais Capucins, qui étant une Nomination diminutive, signifie un petit Capuce. Ceux donc qui sont appellez à cét Ordre, doivent apprendre de leur nom de Capucins, qu'ils ne doivent pas seulement avoir une humilité commune, que leur ordonne leur rude Capuce, mais un degré plus profond d'abaissement, que Dieu commande à un Capucin ou à un petit Capuce, & qu'ainsi ils doivent être plus humbles que les humbles mêmes. Enfin le terme de Capucin touchant plûtôt l'Habit que la Personne (il veut dire en effet un petit Capuce chez les Italiens) que ceux qui se nomment Capucins, se souviennent, qu'ils doivent se revêtir avec lui, de l'humilité la plus profonde qui soit, & qu'ils portent sur la Tête, le signe, & le témoignage du plus parfait abaissement: d'où vient que lorsqu'on les appelle Capucins, ils doivent se reconnoître appellez, à l'exercice d'un mépris fort profond d'eux-mêmes.

Frere Mathieu, Frere Loüis, & leurs Compagnons joints ensemble se retirent en la petite Maison d'un Prêtre, & puis en un Monastere des Peres de saint Jerôme.

XXVI. *Mathieu & Paul sont associez à l'Ordre des Capucins.*

En ce tems-là, Frere Mathieu prêchoit dans toute la Campagne de Camerin, où étant averti par Lettres, que Loüis y êtoit de retour, il y vint promptement, avec Paul son Compagnon, & se congratulans les uns les autres, sur la Bulle obtenuë du Pape, qui leur permettoit, de former un Corps parfait de Religieux, ils en remercierent Dieu, qu'ils reconnoissoient Auteur de toute l'Affaire: & alors F. Loüis s'associant avec F. Mathieu,

Mathieu, & Paul, à la Congregation des Capucins, ils consultent en compagnie sur leur demeure: mais prenans avis de la Duchesse, qui pretendoit leur bâtir à ses dépens un Convent, elle les trouva fort opposez à sa pensée, parce que ne desirans qu'une petite retraite, où ils pussent trouver une demeure necessaire, ils ne vouloient pas encore bâtir de Monastere, jusqu'à ce que la volonté de Dieu, leur donnât plus de Freres, & ils furent de ce sentiment, afin que dans les commencemens de la Reforme, moins embarassez des choses humaines, par les necessitez indispensables d'un bâtiment, ils s'occupassent plus à celles de Dieu, & même s'attachassent avec plus de soins, à la tres-haute pauvreté des biens de la Terre, qu'ils craignoient extrémement, de violer, en bâtissant un Convent.

XXVII. La premiere demeure des Capucins fût une petite Chapelle de saint Chrystophe.

Il y avoit proche la ville de Camerin, hors la porte de l'Annonciade, une petite Chapelle, dediée à saint Christophe Martyr, mil cinq cens pas environ de cette ville, à qui étoit jointe une petite Maison fort pauvre, où demeuroit un Prêtre, qui desservoit la Chapelle. Ce fût là que Loüis, & les autres, s'étans accommodez avec le Prêtre, établirent leur premiere demeure: mais la Maison étant si étroitte, ne pouvoit servir au Prêtre & à eux, & y étans si fort incommodez, à cause de l'extréme petitesse du lieu, qu'ils manquoient même de leur necessaire, dont ne se peut passer une honête, une raisonnable vie, & qui doit contribuer au spirituel, & à l'interieur des Hommes, quelque Tems aprés, leur nombre principalement augmentant tous les jours, soit de ceux qui sortoient de l'Ordre de l'Observance, soit de ceux qui quittoient le Monde, & se retiroient au sein de la nouvelle Reforme, ils resolurent de passer à un certain Monastere de Jeronimites, consacré à saint Jerôme, à trois mille de Camerin. Il étoit proche le village de saint Marcel, & l'on le nommoit communément Colmenzono, autrefois fort celebre, mais alors presque tout ruiné, par les injures, & la longueur des Tems, où demeuroient seulement deux Religieux de cét Ordre, pour recevoir leur revenus. Ce fût là, qu'aprés que la Duchesse l'eut obtenu de ces Peres Jeronomites, & fait rétablir, aux endroits les plus ruinez, pour en faire, au moins quelque Tems, une demeure plus commode aux Freres, la petite Famille de la nouvelle Reforme se retira, comme dans un hospice, & une premiere demeure d'emprunt, & d'aumône, à la maniere des Pauvres.

De là ils passent à Colmenzono de S. Jerôme.

XXVIII. Cinq Freres de l'Observance & plusieurs autres passent entre les Capucins.

Mais déja le bruit de la Reforme s'étendant partout, plusieurs alors de l'Ordre de l'Observance, qui aspiroient à la plus parfaite Observation de leur Regle, se font Capucins; entr'eux furent cinq Freres d'une vertu singuliere, qui ne sçachans pas l'origine de la Reforme, cette année obtindrent du Saint Siége, une Bulle (on la lira à la fin de ce Volume,) qui leur permettoit de sortir de l'Ordre, & d'observer leur Regle, & apprenans le Bref accordé par le Pape à Loüis, & à Raphaël son Frere, comme l'établissement de leur Reforme, animez d'un bruit si favorable à leurs desirs, demanderent l'association de Loüis, qui les receut benignement, & les mit au nombre des autres, dont étans les Freres, ils honorerent le commencement de l'Ordre des Capucins, du lustre de leurs vertus, & de l'éclat de leur sainteté de vie. En voici les Noms, Frere Mathieu de saint Leon, Frere Pierre de Piagnano, Frere Antoine de Penna Billy, Frere Paul de Colle-Amato, & Frere Bernardin d'Offida Frere Laic. Ces cinq sont suivis de trois autres, Frere Loüis d'Urbin, Frere François de Macerate, & Frere Jacques de Gubbio.

XXIX.

Mais entre ceux, qui du Monde en ce tems-là, entrerent dans l'Ordre des Capucins, les premiers furent Bernard de Fossembrun, & Joseph de Colle-Amato, Château de Fabriano, dont le premier étant auparavant nommé

nommé Hyerome au Baptême, fût appellé par Loüis Frere Bernard, à cause qu'étant Seculier, il fût le premier entre les Capucins, qui venoit du Monde. A l'exemple donc de saint François, qui eût pour aîné de son Ordre, Frere Bernard de Quintavalle, Loüis aussi voulut, que celui-ci s'appellât Frere Bernard de Fossembrun; & l'autre qui étant Seculier, étoit appellé Pierre Mathieu, âgé de dix-huit ans, prévenu des douces Benedictions de Dieu, qu'il avoit appris à craindre, & à servir dés sa jeunesse, vint trouver Loüis, qui voiant son zele tout de feu, dans un dégagement si genereux des choses du Monde, lui dit, que s'il vouloit être de son Ordre, il devoit quitter jusqu'à sa Chemise: Ce qu'entendant le jeune Homme, il retourne promtement chez lui, & embrazé de l'esprit de Dieu, comme s'il devoit obeïr à la moindre parole de Loüis, il dépoüille ses Habits, déchausse ses Souliers, ôte sa Chemise, ne reserve qu'un petit Linge sur le plus secret de son corps, paroit nud devant son Pere & sa Mere, leur demande leur Benediction à genoux, & l'aiant obtenuë avec plusieurs larmes, qu'ils verserent de tendresse, il se presente dans la même posture à Loüis, qui cheminoit alors par le Bourg de Colle-Amato avec Paul de Clodie, & il en receut l'Habit. La Vie de tous ces Religieux, Illustres par leurs vertus, se verra l'Année de leur mort plus amplement.

XXX. Quatre autres encore de l'Ordre de l'Observance, entrerent dans la Reforme cette année, Frere Augustin de Typhernas, Frere Archange de la Marche, avec son propre Frere, & Frere Sylvestre de Tigny, qui faisans le nombre de dix-huit, Loüis fait bâtir un autre petit Monastere à Mont-Melon, dans la Campagne de Camerin, à la priere principalement de la Pieuse Duchesse, qui possedant là plusieurs Heritages, & y aiant grand ménage domestique, y alloit à certains tems de l'Année.

On bâtit à Mont-Melon un second Convent aux Capucins.

XXXI. Mais Loüis, & les autres Peres de ce tems-là, avoient un zele si ardent de la pauvreté, dans la Structure de leurs Convens, & de leurs Eglises, que non seulement ils n'y souffroient pas de Voute de pierre, ni lambricée, mais même ils ne vouloient pas, que la Charpente y fit paroître rien de poli, & de trop travaillé, à peine y couvroient-ils les Murailles de chaux, si fort à la rustique, qu'on n'y voioit ni Corniches, ni Ornement, ni Ouvrage de quelque ordre que ce soit; mais afin que tout y fût bien de rapport, ils faisoient leurs Eglises si petites, qu'elles ne pouvoient contenir au plus, que cinquante, ou soixante personnes, en sorte que la Maison même de Dieu, portât le caractere de leur Pauvreté.

XXXII. Au reste dans les autres parties de leurs Bâtimens, ils observoient comme une Loi inviolable, & sacrée, d'y emploier au lieu de Ciment du Sable, & au lieu de Chaux de la Boüe, d'y faire des Cellules si étroittes, qu'on n'y pouvoit mettre qu'un pauvre Lit, avec quelques Planches, en sorte que les Bras étendus en croix, touchoient de la main les Murailles d'une Cellulle, qui paroissoient faites d'Ozier, ou couvertes de Boüe, sans curiosité: les Portes de ces Cellules étoient si basses, & si étroittes, qu'on n'y pouvoit passer, qu'en courbant le corps. Tout enfin s'y voioit bâti si grossierement, avec tant d'austerité, & d'un travail si commun, qu'on n'y consideroit, qu'une Image veritable d'une haute Pauvreté. Le Modele, dont on se sert aujourd'hui dans les Fabriques, soit des Convens, soit des Eglises, dans tout l'Ordre des Capucins, est bien semblable à leurs premiers Bâtimens, comme le prouvent, & leur usage, & leur Constitutions; quoi que pourtant, à cause de la multitude des Freres, qui se sont si fort augmentez dans l'Ordre, on ait été contraint de leur bâtir de plus grands Convens, on n'a pas laissé d'y garder les Regles plus étroittes de la Pauvreté, & les mesures plus serrées de toutes les choses, comme il est

On explique l'extrême Pauvreté des Edifices.

est visible dans les Constitutions generales de l'Ordre, qui s'y observent par tout fort exactement.

La Peste devient plus cruelle dans la ville de Camerin, & nos Freres y assistent les Malades avec une grande Charité.

TAndis que dans les commencemens de la Reforme, Loüis, Mathieu, & les autres s'emploient si saintement, à les établir sur les fondemens solides de la Pauvreté, des Austeritez, de l'Oraison assiduë, & des autres vertus; une cruelle Peste, qui comme un effet des Guerres, qu'elle suit, attaqua premierement Rome, & puis ravagea en fort peu de tems toute l'Italie, étoit furieuse alors dans toute la Campagne de Camerin, où elle devint si cruelle contre les Hommes, qu'on voioit fort bien, qu'elle étoit un horrible Fleau de la colere de Dieu, dont sa Justice offencée contre les coupables, vouloit punir leurs pechez, qui avoient alteré presque toute l'Italie. Cette Peste en effet, & cette Maladie de mort, affligeant toute la ville de Camerin, y fit voir une ruine si entiere, que massacrant tous les jours plusieurs Citoyens, soit Hommes, soit Femmes, & y remplissant tout de tristes Funerailles, on entendoit de tous côtez les soûpirs, les tristesses, les hauts cris, & les plaintes, avec les voix plus lugubres des mourans, & enfin ce que le Poëte a dit de Troye, XXXIII.

Peste épouvantable dans la ville de Camerin.

Tout étoit plein de crainte, & d'image de Mort,
Les plaintes, en faisoient, le plus funeste Sort.

étoit moins horrible, que ce qu'on voioit d'affreux, dans cette malheureuse Ville, parce que, comme il est écrit de la playe des Aisnez d'Egypte, il n'y avoit point dans Camerin, de Maisons, ou qui ne pleurassent leurs Mourans, ou qui n'enterrassent leurs Morts. Vous eussiez veu tous les Habitans, ou dans l'horreur, ou dans la fuite, ou dans l'éloignement de leurs Parens, & de leurs Amis, on n'y gardoit plus les droits, de l'affinité, de l'alliance, de la parenté, ni de l'amitié, & même on ne rendoit à personne, les devoirs de la Pieté Chrêtienne, qui sont dûs de droit divin, & naturel, ou aux Malades, ou aux Mourans, à cause qu'on craignoit la cruauté de la mort, ou la rage de la maladie. Cét horrible état assûrément sembloit plus formidable qu'aucune autre crainte, pour effrayer, & plus cruel encore que pas une autre misere pour émouvoir, & même plus surprenant, que pas une autre pensée, pour obscurcir par ses malheurs toutes les réflexions des autres.

Mathieu donc, & douze des Freres d'une éminente vertu, voians la Ville affligée de tant de miseres, brûlez d'un desir ardent de Charité, vont trouver Loüis, qu'ils veneroient comme leur Superieur, & lui proposans l'étrange état d'une Ville si chere, lui demandent humblement, d'y aller au secours des Pestiferez, & d'y rendre à des miserables, tous les bons offices de la Charité, dans un danger, & si cruel, & si évident de leur vie; ils l'assurent tous pleins d'esperance en Dieu, que sa Bonté donneroit plus de Benedictions, & feroit plus de graces aux commencemens de leur Reforme, & qu'il ne devoit pas craindre d'exposer leur petit nombre; Puisque tant plus ils mépriseroient la mort, pour son amour, il les multiplieroit infailliblement. Loüis alors, qui peu de tems auparavant avoit eu cette pensée; & qui étoit fort touché de l'extréme misere de Camerin, voiant le zele ardent, & la fervente charité de Mathieu, & des autres, approuve XXXIV.

La Charité de Mathieu de Bassy, & de douze autres Freres pour l'assistance des Pestiferez.

approuve l'action, loüe leur courage, & non seulement il accorde leur demande, mais encore les exhortant à une entreprise si sainte, il leur donne quelques avis, qu'il leur persuade plus fortement, par ces paroles toutes de feu : Mes tres-chers, & bien-aimez Freres en JESUS-CHRIST, il n'y a rien de plus recommandable dans la Religion Chrêtienne, que d'exposer son ame pour ses Freres, & de les secourir aux dernieres extrémitez de leur salut, & de leur vie, puisque privez de toutes les assistances, ils nous demandent par droit, du soulagement: c'est par là que nous sommes faits Imitateurs de JESUS-CHRIST, qui a exposé son ame pour tous les Hommes, & qui s'est sacrifié lui-méme volontairement à son Pere, comme une victime pure de ses Freres ; c'est méme la voix de JESUS-CHRIST, qui nous persuade d'imiter sa conduite, *Tous connoîtront que vous estes mes vrais Disciples, si vous vous aimez mutuellement les uns & les autres.* Que si ce zele sied si bien à des Chrêtiens, qui se sont declarez du service de JESUS-CHRIST, il est bien plus propre à nous autres, qui avec le nom de Chrêtiens, professons encore la perfection de l'Evangile, qui comprend une Imitation plus exacte de JESUS-CHRIST. Voilà une belle occasion, que nous devons embrasser assurément de tout nôtre cœur, où par la grace de Dieu, nous pouvons nous immoler à sa Majesté, comme des victimes d'une agreable suavité ? Qui pourroit plaire à Dieu d'avantage, que ce sacrifice de vôtre vie, puisque je ne sçai point de meilleure usure, que d'en exposer une inconstante, & miserable, pour en acquerir une eternelle, & une bien-heureuse ? Voilà la Coignée attachée à l'Arbre, la Faulx menace les Moissons, la Mort est égale, elle pousse d'un méme pied, les Cabanes des Pauvres, & les Louvres des Princes ? Quelle durée nous pouvons-nous promettre de cette mortelle vie, puisque nous en voions tous les jours, mourir de cette Peste ? Si la Mort nous trouve occupez à ces pieux offices de Charité, elle nous élevera sans doute à la gloire, & si nous y conservons nos vies, quelque jour il nous sera fort glorieux, de les y avoir immolées, & nous laisserons aux autres un exemple considerable de la vertu la plus genereuse, qui les instruira de ce grand secret, de mourir pour JESUS-CHRIST. Armez-vous seulement de cette forte pensée, que vôtre Sauveur est mort pour vous, & vous ne vous lasserez pas, comme ceux qui manquent de forces dedans leurs Travaux : soiez parfaits comme nôtre Pere saint François a été parfait, qui enseignoit à ses Freres, le secours des Malades de la Lepre, & de la Peste.

Loüis exhorte ses Freres à l'assistance des Pestiferez.

XXXV. Quelques avis de Loüis à observer par ceux qui assistent les Pestiferez.

Mais afin que vos peines vous soient utiles, & favorables aux Malades, vous serez obligez d'observer certaines choses, comme des preceptes, qui m'ont bien servi, l'année 1523. lorsque cette Peste affligeant toute la Campagne de Camerin, je me consacrai tout entier au secours des Pestiferez.

Confiance en Dieu.

La premiere, qu'appuiez fermement sur JESUS-CHRIST, vous lui remettiez toutes les pensées de vôtre vie, puisqu'il prend un soin si ordinaire de vous, & que vous n'aiez dans l'esprit, que la gloire de Dieu, & le salut de l'ame, & du corps des Malades.

XXXVI. Recollection de l'esprit.

La seconde, qu'à cause des services corporels de Pieté, que vous rendrez aux Malades, ne languissent pas chez vous les exercices d'esprit ; qu'au contraire vous fassiez en sorte, que s'embrazent dans vos cœurs, les genereuses pensées de la presence de Dieu, comme l'ardente meditation de sa gloire, qui doivent être le but de tous vos travaux.

XXXVII. Le desir d'Oraison.

La troisiéme, qu'aprés que vous aurez emploié le jour, au service des Malades, vous consacriez une partie de la nuit, à l'Oraison, & aux loüanges de Dieu, crainte que le feu de la Charité ne s'éteigne, sous la charge des Affaires, & des conversations des Hommes, & afin que vous levans de la Priere plus forts, & plus genereux, vous poursuiviez vos difficiles, vos dangereuses

dangereuses fatigues; aians devant le jour achevé toutes vos Heures Canoniales, au poinct du jour allez dire devotement vos Messes, & recommandez-y bien à la Bonté de Dieu vos Malades, & ainsi le Ciel assurément, adoucira vôtre travail plus penible.

La quatriéme, qu'autant qu'il se pourra, chacun ait son Compagnon, XXXVIII. & qu'il ne s'en separe que pour peu de tems, afin qu'il soit par tout une bonne odeur de JESUS-CHRIST, & que les Demons trouvent moins chez lui d'occasions à leurs attaques, & même il peut arriver bien des choses, qui demandent le secours, & la presence des Compagnons, puisque le Sage a dit: *Que le Frere, qui soulage le Frere, est une forte Ville.*

La presence des Compagnons.

La derniere, que pas un de vous, ne reçoive en dépost l'Argent, les XXXIX. Habits, ni quelques sortes de biens des Malades, & qu'il ne se méle, ni de leurs emplois, ni de leurs usages, afin qu'il évite tous les dangers possibles, ou du scandal, ou de l'attache criminelle, & qu'il éloigne de lui tous les soupçons d'avarice, que des biens receus, & emploiez par nous, comme dépositaires, & comme economes, produisent facilement dans l'esprit des autres. Qu'enfin tout le Monde voie, que nous ne recherchons pas les biens, mais les ames, & le salut des Malades. Au reste, mes Freres, je vous recommande tout ce qui est bon, tout ce qui est saint, tout ce qui est pudique, & tout ce qui est d'une sainte renommée, agissez genereusement, & que vôtre cœur ait sa force en JESUS-CHRIST; si nôtre Seigneur a mis son ame pour nous, ne devons-nous pas exposer les nôtres, pour nos Freres? Ne craignez point les dangers, parce que Dieu sera toûjours avec vous, ou vous conservant la vie, ou couronnant vos travaux. F. Loüis leur dit ceci, avec tant d'ardeur d'esprit, que tous verserent des larmes, & méprisans la mort se declarerent fort ardens, d'endurer pour JESUS-CHRIST, cette sorte de Martyre.

La fuïte de l'administration des biens temporels.

2. Jean. 3. chap.

Ces douze, avec la Benediction de Loüis, vont à la Ville, Frere LX. Mathieu étant leur Chef, & allans trouver la Duchesse, s'offrent à elle, comme tous disposez, de rendre aux Pestiferez tous les services possibles, d'une infatigable Charité. A la veuë, & aux paroles de ces Freres, l'esprit de son Altesse, qui languissoit presque comme abbatu, sous l'horrible misere de ses Peuples, parut alors reprendre ses premieres forces, & pourtant elle n'est pas peu agitée de tristesse, & de crainte, que la Peste ne massacre cette petite Famille de la Reforme, qu'elle voioit sensiblement s'exposer à la mort, en se consacrant au secours de ses Malades. Elle avoit donc peine de consentir à leurs desirs, crainte que son consentement, ne ruinât les commencemens de la petite Reforme, mais animée des discours de Mathieu, & des autres, elle permet à ceux-ci d'aller en des Lieux differens de la Campagne de Camerin, & elle retint auprés d'elle celui-là, avec Paul son Compagnon, au soulagement de toute la Ville.

Mathieu & les autres vont trouver la Duchesse, & s'offrent à elle pour le secours des Pestiferez.

La Troupe donc de dix Capucins, va combattre la cruauté de la Peste, XLI. non pas avec la Theriacque, les Antidotes, les Compositions de Viperes, les Pastilles douces, ni les Contre-poisons, mais avec la Charité de JESUS-CHRIST: & à peine chacun d'eux est-il dans le Lieu, qu'on destinoit à son zele, qu'il sembloit, que les Peuples respiroient comme sortans de leurs Sepultures, qu'ils élevoient leurs voix malades, qu'ils les appelloient leurs Anges Tutelaires, & qu'ils concevoient de nouvelles esperances de salut, & de vie. Les Nôtres touchez de ces languissantes voix, sont embrazez d'un zele si ardent de Charité, que ne craignans plus les perils de leur vie, ils courent par toutes les Maisons, y visitent les Malades, sans soins, & sans précautions de leur personnes, secourent ceux, que la Peste opprimoit moins que la Pauvreté, par l'abondance, & la Pieté des autres: servent les Malades de leur mieux, administrent les

Sacremens de l'Eglise aux Mourans, & les animent par de ferventes Exhortations à mourir constamment pour JESUS-CHRIST, & même ils trouvent moins d'horreurs que de plaisirs, de recevoir entre leurs mains les corps morts, de les tenir entre leurs bras, de leur fermer la bouche, & les yeux, de porter leurs Cadavres sur leurs Epaules, de les ajuster avec propreté, d'être fermes auprés d'eux, de les embrasser amoureusement, de les laver avec diligence, & de les ensevelir dans leurs Draps-Mortuaires, en sorte qu'ils paroissoient moins craindre que mépriser la mort, & en fuïr qu'en irriter la rage, contre leur propre vie.

LXII. Offices de charité rendus par les Capucins aux Pestiferez.

Combien voioit-on de ces Malades, qui craignans auparavant la mort comme horrible, animez de leurs pieuses exhortations, l'attendoient aprés avec grande joie, & l'embrassoient comme leur Amie? Combien encore, qui chargez du poids de leurs crimes, ne chercheoient que la santé de leurs Corps, & negligeoient le salut de leurs ames, étoient tellement changez par leurs saints discours, que méprisans les soins du Corps, ils ne s'occupoient qu'au soulagement de l'Ame? J'en obmets plusieurs, qui leur offroient les cassettes de leur Or, & de leur Argent, les uns pour les dispenser aux Pauvres, comme il leur plairoit, & les autres pour en bâtir des Convens, qu'ils refusoient sagement, leur opposans le precepte de leur Regle: Mais combien restituerent des biens mal acquis, satisfirent à de vieilles detes, paierent des restes de Testamens, sortirent des griffes des Demons par leurs persuasions, soit qu'une meilleure vie les rendit plus Saints, soit qu'une heureuse mort leur acquît une glorieuse Eternité? ce qui fit, que cette cruelle Peste, qui precipitoit tant de Corps dedans leurs Sepulchres, éleva aussi dans la gloire, plus heureusement les Ames de plusieurs Malades.

XLIII. Tous les Freres sont conservez de la Peste dont ils traitoient les Malades par une vertu divine.

Les Freres s'occuperent d'un zele incroiable, à ces pieux Offices d'une charité Chrêtienne, jusqu'à ce que la colere de Dieu cessant, cette maladie si Contagieuse, qui avoit assiegé si opiniâtrément la Ville, & la Campagne de Camerin, l'espace de trois, ou quatre mois entiers, arrêta, par une bonté divine, toutes ses furies. Mais puisque cette horrible peste étoit si dangereuse, qu'elle infectoit du simple souffle, & non pas seulement de la proximité des Corps, & de leurs Habits, & qu'elle étouffoit tous les jours tant d'Hommes, qu'à peine en restoit-il, qui portassent plus loin les Cadavres des Malades, mais que les Vivans tomboient sur les Morts, & que l'ensevelisseur, étoit souvent accablé sur l'enseveli; Les Freres principalement ne se servans en ce tems-là d'aucuns preservatifs, contre le venin si present de la Peste, mais demeurans de jour, & de nuit auprés des Malades, Ils leur administroient infatigablement leurs besoins, sans precautions de leur santé propre: N'est-ce pas un effet miraculeux de la Vertu divine, que pas un d'eux, n'ait eu la Peste, ni la moindre douleur de Tête!

XLIV. *Dioni. Alex. à Hier. Evesq. Eus. de Cesar. Hist. Eccles. l. 7.*

Surius de la vie des Saints du mois de Mai.

Denis Alexandrin, en effet écrivant de cette horrible Peste, qui ruina presque toute Alexandrie, au rapport d'Eusebe de Cesarée, dit que plusieurs de ceux qui servoient les Malades, en moururent fort cruellement: *plusieurs lorsqu'ils soulagent les Pestiferez, & qu'ils leur rendent leurs forces, en s'appropriant leur mort, ont perdu la Vie*, & Surius disant de cette épouvantable, & generalle Peste du Monde, qui l'an 1400. du Jubilé accabla la ville de Sienne, entre les autres de la Toscane, que quantité de ceux qui assistoient les Malades, dans l'Hôpital de la sainte Vierge, furent consumez de ce feu ardent, rapporte comme un miracle, que saint Bernardin Ecolier encore jeune, qui y servoit charitablement, n'y mourût pas avec les autres? Que croirons-nous des Nôtres, qui dans le tems qu'une Peste si affreuse, n'épargnoit pas même ceux, qui se précautionnoient con-

tre

tre sa fureur avec les meilleurs remedes, n'en éprouverent pas les moindres atteintes? sinon qu'ils meriterent, que Dieu fût leur Protecteur, & leur secours, tandis qu'ils s'occupent à ce grand service de la vraie Charité, avec tant de zele, & un mépris si genereux de leurs Personnes.

XLV. La Couronne du Martire est reservée à ceux qui assistent les Pestiferez. Chez Euf.de Cas. supra.

Mais encore que ces saints Religieux, conservez plûtôt par une vertu divine, que par une humaine, aient évité cette Peste, ils ne perdirent pourtant pas la Couronne, qu'on reserve au Martyre de cette extréme Charité, dont saint Denis Alexandrin dit : *en sorte que le genre de Mort, qu'on entreprend par une incroiable Charité, & une ferme Foi, ne semble pas different de l'éclat du Martyre, puisque leur courage n'a pas manqué au Martyre, mais que le Martyre a manqué à leur courage.*

XLVI. La Duchesse de Camerin visite les Freres aprés leur retour de la Peste & leur Prophetise d'heureux succez.

La Peste étant entierement cessée, les Freres remercians Dieu, retournerent à Colmensono, aupés de F. Loüis, & aussi-tôt que la Duchesse y apprend leur retour, elle vient promptement, & se presse de les voir tous, de leur parler, & de leur baiser les mains, & les admirant en bonne santé, & Victorieux de la Mort, elle ne pût retenir ses larmes, ni moderer la joie, que lui donna leur presence, comme même elle étoit fort pieuse, élevant ses yeux au Ciel, elle rendît à Dieu cette action de grace. Vous soiez beni mon Dieu, qui faites tout seul des Miracles, & qui avez conservé vos Serviteurs, dans l'entreprise, les services, les travaux, & l'assiduité de vôtre ouvrage, & les avez ramenez ici bien sains de Corps, afin qu'ils se réjoüissent en vôtre presence, d'un cœur innocent, & qu'ils publient toutes vos merveilles.

XLVII.

Puis se tournant vers eux: Vous soiez benis du Seigneur, dit-elle (chers Freres) vous avez consacré vos mains à Dieu, vous avez exposé vos Ames pour vos Freres, Hostie vivante, Sainte, & agreable à Dieu, dans cette grande pensée, que vôtre Ministere plut à sa Majesté infinie? Pourquoi craindriez-vous encore, que vous separe la rage des Demons, ou la persecution des Hommes? Degagez vôtre esprit de toutes sortes de craintes, Dieu a jetté en vous des fondemens si fermes, & immobiles, d'un grand Edifice, qui remplisse tout le Monde, qu'ils ne pourront jamais être arrachez, ni par tous les efforts des Enfers, ni par toute la Puissance des Hommes, ni même par toutes les sortes imaginables de Persecutions: Dieu fera croître, & multiplier vos Freres, & il vous accordera, que par un grand heritage, vous possediez les Benedictions de vôtre Pere saint François, vous croissiez en lui, & lui presentiez les fruits de plusieurs Religieux. La vertueuse Duchesse, qui n'ignoroit pas les Lettres Sacrées, dit ces paroles, avec tant de ferveur, & de Pieté, qu'il sembloit, que comme l'Organe du saint Esprit, ce fût lui qui parlât par sa bouche, & qu'il donnât de hautes esperances du futur aux Freres.

XLVIII. Elle écrit au Pape & aux Cardinaux en faveur des Capucins à leur retour de la Peste.

La Duchesse obtient de Loüis des Predicateurs pour toute la Campagne de Camerin.

Et parce qu'elle vouloit, comme une bonne Souveraine, pourvoir à tous les besoins de ses Peuples, elle prie Frere Loüis, qu'il partage ses Predicateurs, dans toute la Campagne de Camerin, comme de sacrez Ouvriers, qui travaillent par leurs Predications Evangeliques, à recueillir les Moissons de salut, du cœur de ses sujets, que la crainte de la Peste avoit si saintement disposées à une heureuse recolte, & aux fruits d'une favorable Penitence. Cependant elle écrit au Pape, & à quelques Cardinaux, avec tant de loüanges, les grands travaux de Charité, que les Capucins avoient emploiez au secours infatigable des Pestiferez, dans tout son Domaine de Camerin, que le Pape en témoigna grande joie, & toute la Cour de Rome fit hautement leurs éloges, qui leur fût assurément fort utile, crainte qu'ils ne fussent entierement submergez sous d'horribles Orages de persecutions, qui les agiterent quelque tems aprés si violemment. Mais Loüis, aprés qu'il eût un peu soulagé ses Freres, de leurs

grands travaux, leur donne sa Benediction, & les destine comme Predicateurs de l'Evangile, dans tous les lieux de la Principauté de Camerin, où trouvans les Peuples effraiez encore des horreurs de la Peste passée, & ainsi plus prompts, & plus dociles à l'obeissance de la parole de Dieu, & portans à la main des Crucifix, dont ils excitoient les larmes, & les soûpirs de leurs Auditeurs, ils firent auprés d'eux d'admirables fruits d'une parfaite Penitence de leurs vices, & ils furent les premiers, dit-on, qui quoi qu'on ne l'eût pas encore veu, placerent des Images de JESUS-CHRIST crucifié sur les Chaires Chrêtiennes, Sainte coûtume que l'Eglise a approuvée depuis ce tems-là, comme fort loüable, & principalement en Italie.

Genealogie de la Duchesse de Camerin.

XLIX. Jean Marie Varano Duc de Camerin mourût de Peste.

Mais helas, comme la Mort est égale aux Princes, & à leurs Sujets; & que la Peste principalement est trop subtile, pour ne pas forcer leurs Palais, & les égorger dans leurs Louvres, comme elle massacre leurs Peuples dedans leurs Cabanes; cette année Jean Marie Varano Duc de Camerin, & mari de Catherine Cibo, personnage comparable aux plus grands Princes, pour toutes ses vertus, & singulierement sa Religion, & sa Pieté, fût emporté de la Peste, avec un regret extréme de tout le Monde, ne laissant qu'une Fille heritiere de son Etat, appellée Julie, qui fût mariée l'an 1533. à Guidobalde Duc d'Urbin, & joignit au Duché d'Urbin le Duché de Camerin, encore qu'elle n'en joüit pas long-temps, parce que, Clement VII. étant mort, & Paul III. lui succedant, qui le repeta comme un Fief, & une redevance du saint Siege, Guidobalde fût obligé de le lui rendre, comme à son Seigneur legitime.

L.

Frere Mathieu rendit au Duc malade, tous les devoirs imaginables de la plus ardente Charité, & le suivant jusqu'à ses funerailles, & à son Sepulchre, soulagea fort la tristesse de Catherine, affligée tout ce qu'on le peut de la mort d'un si bon Mari, qui aussi-tôt qu'elle lui eût rendu ses tristes, & ses derniers devoirs, libre des liens de son Mariage, commença de se consacrer toute entiere aux actions plus vertueuses de la Pieté, & d'emploier tous ses desirs, & ses soins, au soûtien de la nouvelle Reforme.

LI. La Famille de Catherine de Cibo Duchesse de Camerin est fort loüée.

Son amour a toûjours été si grand à l'endroit des Capucins, qu'on peut dire d'elle, comme de leur Mere Spirituelle, qu'elle les ait nourris de son lait, dans le Berceau de leur Reforme, & que les protegeant dans son sein comme ses Enfans en JESUS-CHRIST, qu'elle a souvent sauvez des persecutions, dont les Tempêtes les menaçoient de leur naufrage, il est de Justice qu'on sçache, & la grandeur de son Origine, & la hauteur de ses Vertus. Gennes fût la Patrie de cette Illustre Duchesse, superbe ville, qu'on appelle si justement la Metropolitaine de toute la Ligurie, à cause qu'elle est le Trône d'une libre Republique, un Port tres-celebre, un Tresor de richesses, une abondance de toutes choses, une Beauté merveilleuse d'Edifices, & enfin une Cité fameuse par tout l'Univers: Elle est bâtie aux pieds des Montagnes, dont comme d'un Fort elle est munie d'un côté contre le Septentrion, de front elle regarde le Midi, & ainsi elle joüit d'un Ciel fort temperé, & d'un air aussi propre à la santé qu'il ce peut. Entre les Familles plus Illustres de cette superbe Ville, celle des Cibo est estimée une des plus Nobles, dont est sortie Catherine, de son Pere François Cibo, Comte d'Anguillara, & de Tarentello, & de sa Mere Madelaine de Medicis, sœur de Leon X. On tient pour assuré, que

l'Origine des Cibo est fort ancienne, & sortie de Grece, il y a plus de cinq cens ans, lorsque la ville de Pera, qui fait face à celle de Constantinople, êtoit du Domaine des Genois. Ce nom prouve aisément par ce témoignage, qu'êtant fort fameux chez les Grecs par leurs richesses, & l'êtendue de leur Domaine, ceux de la Famille des Cibo, au Tems qu'y fleurissoient les Genois, êtoient avantagez dans cette Ville, des honneurs, & des emplois, dont on honore ordinairement la plus Illustre Noblesse.

LII. Loüange de la Race des Cibo.

On ne peut dire aisément, ni le temps, ni le sujet du voiage de Grece en Italie des Cibo, on sçait seulement, que ne restans que deux Freres de cette Noble Famille, le Cadet vint à Naples, où il êtablit sa demeure, & la Race de Tomacelle est Originaire de lui, qui sans doute est encore aujourd'hui, une des cinq plus Nobles Familles de la Cour de Capoüe, d'où sont sortis, & le Pape Boniface IX. & des personnes fort Illustres. Et l'aîné des Cibo venant à Gennes, a donné de grands Heros à l'Eglise, & à sa Patrie; entre lesquels a fort éclatté Innocent VIII. qui fût fils d'Aaron Cibo des premiers Chevaliers, & fort fameux par ses grandes actions. D'abord il s'attacha au service de René Duc d'Anjou, & puis d'Alphonse Roi de Naples, qui l'êtablit Vice-Roi des Napolitains, & enfin de Calixte III. qui le fit Senateur de Rome, dont aiant glorieusement conservé l'éclat, Paul II. lui donna l'Evêché de Savone, que Sixte IV. lui fit changer avec celui de Malfetta, & qui dans sa seconde Promotion de Cardinaux, l'honora de la Pourpre Sacrée, avec un general applaudissement. Sixte enfin êtant mort, il fût élû Pape l'an 1486. à cause de ses hautes Vertus, & principalement son incroiable douceur de Mœurs, qui lui acqueroit, & le cœur, & l'esprit de tous ses Admirateurs.

LIII.

Cette Illustre Famille des Cibo, a été aussi beaucoup honorée d'Innocent Cibo Frere de la Duchesse Catherine, que Leon X. son Oncle de Mere, fit Cardinal avec ces paroles d'une Bien-veillance toute Paternelle: *Nous rendons à Innocent nôtre Neveu, l'éclat d'honneur, que nous avons reçu d'Innocent VIII.* Ce grand Homme, en effet, faisant la Nonciature de Bologne, & de la Romaigne, conserva dans le service de l'Eglise, plusieurs Villes, qui dans le tems, que Clement VII. êtoit retenu prisonnier au Château S. Ange par les Imperiaux, êtoient trop en état de secoüer le joug de l'Obeissance de Rome. Il fit encore cette belle action, d'un Homme de Generosité, que par une force merveilleuse de raisonnement, il changea les avis de plusieurs Cardinaux, qui persuadez par les adresses de François Roi de France, êtoient de ce sentiment, dans une Assemblée de Parme, que la Cour de Rome devoit retourner dans son Roiaume. La Famille des Cibo brille enfin par le Lustre de deux grands Hommes, qui possedans aujourd'hui la Principauté de Massa, & de Carrara, & dans la Paix, & dans la Guerre, honorent leurs Majeurs, par l'éclat de leurs grandes Actions.

LIV. Grande Noblesse de la Famille des Medicis.

Que si nous considerons la grandeur de la Race de nôtre Illustre Duchesse, du côté de sa Mere, nous y verrons tant de grands Personnages, qu'il nous sera difficile de les discerner tous. En effet la Race des Medicis est si fameuse dans tout le Monde, par la renommée de ses actions, & de ses Vertus, par ses grands Domaines, par ses Alliances avec tant de Couronnes, & par sa Puissance sur Mer, & sur Terre, que d'y ajoûter quelque chose, c'est obscurcir de Tenebres les choses plus lumineuses; il suffira d'en dire une, qui fait au sujet, que cette Noble Famille a eu quatre Papes, d'une reputation singuliere, sans parler de ses Cardinaux, dont le premier est Leon X. né de son Pere Laurent de Medicis, & de sa Mere Clarice Ursine

Ursine, qui fût orné d'une benignité si particuliere, Illustre par une liberalité si belle, & avantagé d'une experience si fine aux Affaires, que son élevation au Pontificat, fût agreable à toute la Terre. Le second est Clement VII. Neveu de Leon X. & fils de Julian, Homme, devant qu'être Pape, qui fût d'une autorité extraordinaire dans les Affaires de l'Eglise, & qui comme Legat de l'Armée Ecclesiastique, avec le secours de l'Empereur, & des Venitiens, ravit aux François, Milan, Plaisance, & Parme. Etant créé Pape, avec l'estime de tout le Conclave, l'Italie étant toute boulversée par les guerres des François, & des Imperiaux, il souffrit constament plusieurs miseres des Colonnes, & de l'Empereur, & enfin la Paix étant faite, il Couronna Charles-Quint à Bologne l'an 1530. Passant aprés à Marseille, il y fit le Mariage de Catherine de Medicis sa petite Niece, fille de Laurent le Jeune, avec Henri II. Roi de France; aiant auparavant marié Catherine Cibo sa Niece, à Jean Marie Varano, qu'il enrichit de ces grandes Seigneuries, de Sinigallia, de Risso, de Saint-Genets, de Sasso-Ferrato, & plusieurs autres, soit Villes, soit Bourgs considerables, & qu'il honora du Titre glorieux de Duc de Camerin.

LV. Le troisiéme fût Pie IV. qui étant de la Famille des Medicis, non pas de ceux qui sont si Celebres à Florence, mais des autres qu'on considere si fort à Milan, étoit fils de Bernardin son Pere, & de Cecille Sorbelloni sa Mere. Il fut designé Pape par une Colombe, qui lorsque le Sacré College étoit au Conclave, entra par une Fenêtre dans la Chapelle de Sixte, y voltigea long-tems, & se plaça enfin sur sa Cellule. Il commença son Pontificat, par la douceur, & la clemence de toute l'Eglise; il honora du Cardinalat Charles Borromée son Neveu, une lumiere des plus brillantes du Christianisme: assembla encore, & finit heureusement par un Bref exprés, le Concile de Trente, commencé sous Paul III. & continué sous Jule III. & même y consuma des sommes immenses de ses meilleures richesses: aida genereusement l'Isle de Malte, que le Turc assiegeoit, de trouppes, de vivres, & des autres Munitions: & enfin aiant reçu tous les Sacremens, des propres Mains de saint Charles Borromée, il rendit son esprit à Dieu, avec ces paroles: *Vous laissez vôtre Serviteur en paix, mon Dieu, selon vôtre parole.*

LVI. Enfin le dernier, a été Leon XI. qui étant Fils d'Octavian, fût nommé Alexandre sur les Fonds de Baptéme, & parut dés son Enfance si plein de majesté, de bonnes mœurs, d'honnesteté, de douceur dans ses paroles, & enfin d'une prudence si singuliere, qu'aussi-tôt qu'il fût capable des honneurs de l'Eglise, il fût fait Evesque de Pistoye, puis Archevesque de Milan, avec la qualité d'Ambassadeur de François, Grand Duc de Toscane, auprés de Gregoire XIII. qui l'éprouvant dans toutes les occasions d'une promptitude merveilleuse d'esprit, & d'une experience si déliée aux Affaires, l'orna de la Pourpre sacrée du Cardinalat: & entre les grandes choses qu'il fit, celle-ci est particuliere, que la Guerre étant fort cruelle entre Henry IV. Roi de France, & Philippe II. Roi d'Espagne, Clement VIII. l'envoia Legat en France, & y conduisit les choses, avec tant de prudence, & d'adresse, que la Paix étant faite, & retournant à Rome, il y fût vû, avec un commun applaudissement: & ce grand succés fût cause, qu'aiant tant de merites, aprés la mort de Clement, il fût assis dans la Chaire de saint Pierre, où il ne demeura que vingt-cinq jours de Pontificat, au grand deüil, & à l'extréme tristesse de toute l'Eglise.

LVII. Catherine Duchesse de Camerin, ne fût pas moins meritante, que tous ces grands Hommes de son Illustre Maison, elle étoit Niéce de trois Souverains Pontifs, en ligne directe, d'Innocent VIII. & en collateralle de Leon X. & de Clement VII. elle s'étoit si bien acquise la prudence d'esprit,

d'esprit, la pieté de cœur, & les hautes vertus de l'un, & de l'autre, qu'elle avoit imitées de ses Majeurs, qu'elle les honora aussi de ses propres actions. En effet, entre les Femmes, & même les Hommes de son tems, elle excella si fort en grandeur d'esprit, & en connoissance des choses, que sçachant les Langues Latines, Grecque, & Hebraïque, elle parloit fort spirituellement de Philosophie, de Theologie, & presque des autres Arts, les meilleurs, & les plus utiles : mais elle avoit tant de Pieté, qu'elle consacroit tous ses desirs, & tous ses soins, à l'établissement, & au soûtien du culte de Dieu. Jamais en effet, (ce qu'on voit rarement dans les Hommes, encore moins dans les Femmes) elle n'employa sa dignité, ni ses richesses, à l'éclat de l'apparence, & de la superbe, n'aiant point d'autre but de ses soins, & de ses pensées, que de consacrer aux actions de Pieté, & aux œuvres de misericorde, ce qu'elle avoit de credit, & de revenus. D'où vient que son Palais étoit plus celebre, par la multitude des Pauvres, que par la foule des Courtisans : personne ne sortoit d'auprés d'elle, ni vuide, ni triste, parce que ses mains, comme veut le Sage, étoient faites au Tour, elles étoient d'Or, & pleines d'Hyacinthes, c'est à dire liberales, & si fort prodigues au secours des Pauvres, qu'on pouvoit dire d'elle, ce qu'on dit de la Femme-Forte dedans les Proverbes, ***Elle a ouvert sa main au Pauvre, & elle a étendu sa droite, & sa gauche, au soulagement du necessiteux.*** Tant de belles qualitez étoient soûtenuës dans son Altesse, d'une pureté de Conscience merveilleuse, & d'une Faim insatiable du culte de Dieu, la premiere l'occupoit continuellement à la fuïte des vices, & à l'exercice des vertus, de celles principalement qui advançoient son salut; Et la seconde consumoit de sorte son ame, qu'elle postposoit toutes les autres choses, à la gloire, & au service de Jesus-Christ, & elle sacrifioit tous ses interests, ses biens, sa fortune, & sa dignité, aux choses de Dieu, soit publiques, soit particulieres. D'où vient qu'au moment, que la Reforme des Capucins parut, à l'utilité de l'Ordre, & de toute l'Eglise, elle l'embrassa si ardemment, qu'elle donna tous ses soins à son advancement, à son soûtien, & à son achevement. Cette grande Dame aprés quelques travaux, & quelques disgraces, dont Dieu voulut honorer son ame, comme ses hautes vertus, & éprouver son courage, depuis la mort du Duc son mari, s'étant retirée à Florence, s'y attacha toute entiere, à se consacrer aux choses divines, & aux grandes actions de la plus haute Pieté. Enfin pleine de vertus, avec un regret extréme de toute l'Italie, & particulierement des Capucins, dont elle avoit été la Mere spirituelle, l'An de Jesus-Christ 1557. elle passa des miseres de cette vie, au bon-heur de l'Eternité, & Alberic Cibo Prince de Massa lui erigea un Tombeau orné de cét Epitaphe.

Catherine de Cibo Illustre en doctrine & en vertus.

A

Catherine Cibo Tante du Duc de Camerin, & Leonore Cibo Sœur du Comte, & Prince de Fiesque auparavant, & puis Marquis de Cetona, à qui comme elles furent fort unies d'amitié, de belles qualitez, d'ame, & de sainte vie, n'éleva qu'un Sepulchre, Alberic Cibo premier Prince de Massa. Elle mourut l'An CIↃ. IↃ. LVII. XXII. *jour de Fevrier; Et celle-ci, l'An* CIↃ. IↃ. XCIV. XVII. *jour de Fevrier.*

Epitaphe de Catherine de Cibo gravée sur son Sepulchre. L'une mourut l'An 1557. & l'autre 1544.





Frere Loüis assemble le premier Chapitre des Capucins au Convent d'Alvacina.

I. Plusieurs Peres de l'Observance & des autres Ordres entrent parmi les Capucins.



L'Annee précedente 1528. étant finie, & la fureur de la Peste arrêtée par tout, au commencement de celle-ci, plusieurs sortans, soit de l'Ordre de l'Observance, & des autres Ordres, soit des miseres du Siecle, à qui la Religion des Capucins sembloit admirable, Dieu les y conduisant, s'y retirerent comme à un Port assuré contre les Orages, par cette raison principalement, qu'étans libres des soins, & des inquietudes des choses humaines, ils esperoient n'y dépendre que de la Providence de Dieu, & vivre avec les Hommes d'une celeste vie, exemte de tous les desirs de la terre. D'où vient que Loüis fut obligé d'ajoûter aux deux Convens de Colmensono, & de Mont-Melone, le troisiéme d'Alvacina, Château de la Campagne de Fabriano, scitué au bas du Mont Saint Voisin, & le quatriéme de Fossombrun Bourg celebre, du Domaine autrefois du Duché d'Urbin. Mais comme en ce Tems-là, les Monasteres ne se bâtissoient pas sur de nouveaux fondemens, sur les ruines plûtôt de quelques anciennes Eglises, presque abandonnées, dont nos premiers Peres se servoient ordinairement, comme de Convens, les reparans à peu de frais, & de travail, & avec des Pierres fort grossieres, & de la bouë, ils les ajustoient en peu de Tems, & sans inquietudes: Ces deux Convens donc furent bien-tôt achevez, par la diligence principalement des Freres, qui y travailloient de leurs propres mains.

On bâtit les Convens d'Alvacina & de Fossombrun.

II. Tandis que la nouvelle Reforme croissoit de jour, en jour, avec la grace de Dieu, Loüis pensoit au commandement, que le Pape lui faisoit, d'assembler au plûtôt un Chapitre. Prenant donc les avis de Mathieu, de Paul, & de quelques autres, tous furent de son sentiment, il resolut de le convoquer à Alvacina, où il fut d'avis d'appeller tous les Freres, exceptez ceux, qui n'étoient pas encore assez avancez en âge, & ceux qui avoient quitté le Monde, il n'y avoit pas long-tems.

III. Loüis convoque le premier Chapitre, au Convent d'Alvacina.

III. Les choses établies de la sorte, Loüis cite le Chapitre, & ordonne à douze Peres choisis, de se trouver au commencement d'Avril, à certain jour, au Convent d'Alvacina, où déja les Freres de leur propre travail, avoient joint une vieille Maison toute ruinée à une petite Chapelle, assez éloignée du Bourg, & à cause qu'elle ne suffisoit pas à la demeure de tant de Freres vocaulx, ils y ajoûtent un Todis de branches d'arbres, & d'oziers, couvert de paille, où comme il n'y avoit ni tables, ni lits, la Terre avec un peu de paille, leur devoit servir de Couches. Ils choisissent donc ce lieu, comme le centre des autres, & plus commode aux Vocaulx, pour celebrer leur premier Chapitre, non sans une volonté de Dieu toute singuliere, puisqu'il avoit été donné à la premiere Assemblée des Capucins, par un Ordre plus adorable de sa Providence. En effet Camerin, ou Colmenzono, étant le premier Convent de la Religion des Capucins, & le Mont-Melon le second, celui-ci d'Alvacina est

est le troisiéme, que Frere Bernard de Quintavalle avoit prédit, lors qu'autrefois il Prophetiza par un esprit de Dieu, la Reforme future de l'Ordre, comme nous l'avons expliqué l'an 1524. Merveilleuse Prophetie, dont on vit en ce Tems les effets, dans toutes leurs circonstances, par l'évenement, puis qu'aprés tant de Persecutions, dont la Reforme, ou plûtôt la petite Congregation des Freres, fut presque accablée, sous les rigueurs de Jean de Fan; assemblez enfin dans ce troisiéme Convent d'Alvacina, ils y celebrerent le premier Chapitre de leur Ordre, quoi qu'ils fussent si peu, qu'à peine faisoient-ils le nombre de douze, & dans ce Chapitre, les dernieres parolles de la Prophetie de Frere Bernard, eurent leur dernier accomplissement, ***Et en Eux, on verra le signe d'une veritable Reforme, & ils verront l'assurance des choses, qu'ils feront:*** Comme nous verrons bien-tôt.

IV. Exhortation de Loüis aux Freres du Chapitre.

Ces douze Peres donc, étans au nom du Seigneur assemblez, dans le Convent d'Alvacina, la veille des élections d'un Vicaire General, & des autres Superieurs, Loüis d'un simple discours les exhorte tous, Que remettans en Dieu tous les soins, toute la prévoiance des choses, ils ne s'occupent qu'à la Priere, qu'ils le remercient des heureux commencemens de leur Reforme, & qu'ils fassent de ferventes Oraisons, pour son favorable avancement; qu'enfin ils ne s'étudient toûjours qu'aux choses divines, qu'ils ne s'effraient pas, ni de la Pauvreté du lieu, ni de l'indigence de son ménage, mais qu'ils se considerent comme les Enfans de la plus haute Pauvreté, que le besoin de tout, & une indigence extréme, doivent consoler de sorte, que manquer du necessaire, & souffrir les lieux plus petits, soient tous leurs délices, si principalement ils jettent les yeux sur le Fils de Dieu Redempteur des Hommes, dont la vie fut pleine de tant de necessitez, & si Pauvre de toutes choses, qu'à leur exemple, il a dit de lui-même: ***Les Renards ont leurs Terriers, & les Oiseaux du Ciel leurs Nids, mais le Fils de l'Homme n'a pas, où il puisse reposer sa Tête,*** que doivent assurément imiter Ceux, qui ont promis à Dieu, la plus haute Pauvreté de toutes les choses. *Math. 8. Chap.*

V.

Souvenez-vous (mes Freres) disoit-il, de ceque proposa nôtre Pere saint François, à une grande Assemblée de ses Freres, au Chapitre si celebre d'Assize, avec qu'elle vigueur, il leur deffendit la prévoiance de toutes les choses, qui servent à leur nourriture; avec quelle force il les avertit, de s'occuper assiduëment à l'Oraison, au jeûne, & aux autres exercices de la Pieté; & enfin avec quel esprit de ferveur, il exhorta tous les Freres presens, & futurs de son Ordre, à souffrir avec joie, la Pauvreté la plus extréme, leur proposant ces paroles: ***Mes Freres, Nous avons promis grandes choses, mais Dieu vous en promet de plus grandes, gardons les unes, & esperons les autres: la volupté de ce Monde dure peu, & la peine est eternelle: souffrans ici peu de peine, nous devons attendre une gloire infinie: la vocation en effet est de plusieurs, mais l'élection est d'un fort petit nombre, la Retribution pourtant doit être pour Tous, quoi que bien diversement.*** Ces paroles en effet dans ce premier Chapitre, ne sont pas tant proposées à vos oreilles, qu'à vos cœurs, & à vos mains, c'est à dire à vos desirs, & à vos actions, dans ce grand dessein, que nous nous montrions Fils d'un si saint Pere, moins par l'Habit, que par la conduite, & que dans les commancemens de nôtre Reforme, nous reparions parfaitement, les vrais fondemens de l'Ordre Seraphique, que jetta autrefois, par une inspiration particuliere de Dieu, nôtre Pere saint François. (Mes Freres) donc laissans tous vos soins à Dieu qui les prend de vous, comme Fils de l'obeïssance, tout differens des premiers desirs de nôtre Vie, & selon celui, qui nous appelle à sa suite, comme ses copies, faisons tous nos efforts,

d'être les Imitateurs de JESUS-CHRIST, & de nôtre Bien-heureux Pere saint François, avec patience, souffrance, & force de courage, & comme Pierres vives, choisies de Dieu, éprouvées des Persecutions, & placées dans ce fondement, de nôtre Sainte Reforme, d'élever cette Maison Spirituelle de Dieu, & de saint François, fondée sur la Providence, bâtie par la Pauvreté, & achevée par la Charité. Ouvrage assurément, que nous acheverons, par les actions de nos vertus, & les exemples d'une sainte Vie: & Dieu qui nous appelle à sa Gloire sans limites, perfectionnera nos legeres peines, les confirmera, & les couronnera dans l'Eternité! F. Loüis avec ces paroles, d'un esprit tout de zele, & non pas d'une Rhetorique trop polie, embraza desorte le cœur de ses Freres, qu'il produisoit chez eux, des mouvemens tout de feu, de patience, de travaux, & d'une imitation parfaite de leur Pere saint François.

VI. L'extréme Pauvreté des Capucins dans leur premier Chapitre.

La Nourriture de ce Chapitre, fut celle, que Jean de Parme décrit dans son Traité du Repas de saint François, & de sa Dame la Pauvreté. En effet, comme il n'y avoit point là d'Abondance, ni de Tables, ni de Meubles, de Serviettes, & des autres Utensiles propres à des Refectoirs, étendans sur Terre les Manteaux, qui couvroient les Vocaulx, ils leur servirent de Nappes, la Cheminée étoit froide, sans Marmite de Chair, ou d'autres alimens, dont la Chaleur l'échauffât, & lui fit faire fumée: D'où vient qu'ils n'avoient pas besoin de Bassins, ni de Plats, pour leur servir, & leur partager leurs Viandes. Les premiers, & les derniers Services de cette Table, étoient des morceaux d'un Pain commun, mandié de porte en porte, qu'ils accompagnoient de quelques Fruits sauvages, que les Païsans de cette Campagne leur offroient volontairement; un Vin tout aigre, dans quelque grosse Bouteille fort trempé d'eau, étoit leur boisson la plus délicieuse, & à ceux encore qui souffroient quelque foiblesse d'Estomach, tandis que les autres qui se portoient mieux, éteignoient leur soif avec l'eau pure: & voilà la frugalité de leur Table ordinaire, qu'entretenoit toûjours quelque lecture Sacrée. Mais encore, que l'austerité de leur Nourriture, & de leur Vie fut si extréme, qu'on l'admiroit comme prodigieuse, ils étoient pourtant embrasez d'un desir si ardent de la plus haute Pauvreté, & du plus grand mépris d'eux-mêmes, que leur pauvre Nourriture, leur étoit aussi agreable que les meilleurs Repas, & ils sortoient de Table, comme s'ils y avoient été régalez des Mets les plus délicieux, & des Viandes les moins communes des plus grands Festins.

VII.

Deux jours furent emploiez tous entiers, en des actions de graces, qu'ils rendirent à Dieu, de la Bulle, qu'il leur avoit obtenuë, & des heureux commencemens de leur Reforme: & la nuit qui préceda le Vendredy, dont ils emploioient le jour à faire leurs Elections, fût occupée presque toute entiere, par l'Ordre de Loüis, à presenter à Dieu le Sacrifice de leur Prieres, pour les heureux succés de toutes leurs Affaires, animez par l'exemple de JESUS-CHRIST, qui voulant élire ses Apôtres, comme les Peres, & les Conducteurs de la Religion Chrêtienne, pria son Pere toute une nuit entiere. Au point du jour donc, aprés que les Prêtres eurent celebré devotement leurs Messes, & que ceux qui ne l'étoient pas, y eurent receu le S. Sacrement; F. Loüis prenant ce Texte de la Regle: *Tous les Freres soient tenus d'avoir toûjours un des Freres de cét Ordre, pour Ministre general & Serviteur des autres, & soient tenus de lui obeïr inviolablement.* Leur expose le commandement du Pape, d'élire un General, & il leur fit un serieux, quoique simple Discours, du besoin, & de la Charge d'un Ministre General, & des autres Superieurs: Leur persuadant sur tout, qu'ils ne s'appliquent pas à quelque élection que ce soit, sans

Loüis fait un discours avant le Chapitre.

Nôtre Regle Chap. 8.

ſans conſulter Dieu par quelque Priere, & offrant à ſes lumieres, leur eſprit, libre de toutes les conſiderations humaines, qu'ils s'adreſſent à lui comme ſes Apôtres : *Vous Seigneur qui connoiſſez les cœurs de Tous, montrez-moi, qui Vous éliſez de ceux-ci, à prendre le ſort de ce Miniſtere,* dont ils doivent attendre toutes leurs illuſtrations. En effet alors, ils n'avoient pas beſoin de tant de Diſcours, puis qu'êtans Tous embraſez des ardeurs de la Charité, ils n'avoient que cette penſée, de travailler à l'accroiſſement de la gloire de Dieu, & de ſervir au ſoûtien de leur nouvelle Reforme. *Aux Ac. Chap. 1.*

VIII. Inſtruits ainſi par Loüis, entrans Tous dans leur petit Todis, embraſez des flâmes de la Charité, ils implorent à genoux les lumieres, & les ardeurs du Saint-Eſprit, avec un zele ſi plein de feu, qu'auſſi-tôt qu'ils eurent commencé d'une voix commune, cét Hymne ſacré : *Veni Creator Spiritus,* une grace ſi abondante, remplit leur eſprit, qu'un Vocal eût pû preſque connoître, cequ'un autre avoit dans ſon ame, & qu'enyvrez ſaintement de cette plenitude d'eſprit, ils êtoient Tous comme ravis en extaſe, en ſorte qu'ils ne purent plus, ni pourſuivre l'Hymne, ni dire autre choſe, mais répandre ſeulement d'abondantes larmes de joie. Et ainſi cét adorable Eſprit, trouvant les cœurs de ces Freres, purifiez par la patience de tant de travaux, nettoiez d'ordures, par la penitence de tant d'auſteritez, & brûlez par tant d'ardeurs de Prieres, voulut les remplir encore d'un plus ample Torrent de ſes dons celeſtes, dont il ſanctifioit ces fondemens animez de ſa Religion nouvelle, & qui les repreſentoient à leur eſprit, comme l'Auteur de leur Reforme.

Le Saint-Eſprit deſcendit dans l'ame des Vocaulx, pendant leur Priere.

IX. Et cela bien utilement, puiſque cette deſcente du Saint-Eſprit, éclaira leur entendement, d'un raion ſi brillant de la verité divine, qu'ils diſcernerent clairement les choſes plus neceſſaires au bien, & à l'avancement des Affaires de leur Ordre, & ils furent confirmez de tant de vertu d'enhaut, qu'ils ne craignoient plus, ni les Perſecutions, ni les inſultes, ni les pourſuites de leurs Ennemis. Et voilà le vrai témoignage de nôtre Reforme, que Frere Bernard de Quintavalle, promettoit à ce Chapitre par ſa Prophetie.

X. Aprés ceci, Loüis en ſigne d'une humilité parfaite, & d'une ſoubmiſſion volontaire, dépoſa publiquement, & en preſence de toute l'Aſſemblée la Bulle, & le Sceau, qu'il avoit gardez juſques-là, pour montrer à ſes Freres, que Dieu ſeul êtoit le Preſident de leurs Elections. Alors on nomma des Scrutateurs d'un commun conſentement, & ils éleurent des Définiteurs. Le premier êtoit Loüis, Mathieu le ſecond, Ange de Tifernas le troiſiéme, & le quatriéme Paul de Clodie : & quoique leur Chapitre fut General, ils n'y choiſirent pourtant que quatre Définiteurs, à cauſe de leur petit nombre. Puis nôtre Ordre s'augmentant de Provinces & de Religieux, on en a depuis élû ſix dans nos Generales Aſſemblées. Mais à cauſe qu'il falloit élire un General, avec les mêmes Ceremonies, alors une inſpiration égale, & une voix commune de tous les Electeurs, proclamerent également F. Mathieu de Baſſy, General de leur Reforme. Mais lui, qui deſiroit plûtôt obeïr, que commander aux autres, conſiderant que cette grande charge, le priveroit de celle de Predicateur Evangelique de JESUS-CHRIST, y reſiſta conſtamment, & par quelque effort qu'on fit, on ne put l'engager à prendre le Generalat, qu'il diſoit être fort au deſſus de ſes forces, & trop incompatible avec les emplois de la Predication, que Dieu lui ordonnoit. Mais ne pouvant plus reſiſter aux deſirs empreſſez, & aux inſtantes Prieres de Loüis, & des autres Supplians, qui le preſſoient de leurs Raiſons, & qui proſternez à ſes pieds, l'en conjuroient ſi fortement, il ſe

Loüis dépoſe le Sceau & la Bulle en preſence de Tous.

Mathieu de Baſſy eſt élû malgré lui premier General des Capucins.

rendit à la force de leurs vœux, & de leurs persuasions, avec cette condition pourtant, que si sa Charge l'empeschoit de prêcher, il pourroit librement la laisser, à quelque autre de leur Reforme.

XI. Sous les auspices de Dieu donc, le Chapitre, qui donnoit au corps de la Reforme, un si parfait achevement, par la disposition de son Chef, & de ses Parties, étant terminé; Mathieu General, & les Peres Elûs, n'eurent plus d'autre pensée, que d'entretenir par leurs soins, cét esprit d'Observance Reguliere, dont Dieu avoit animé tout leur corps Religieux, & de munir de ses Loix, comme de Remparts une nouvelle Republique de leur Ordre, qui en seroit quelque jour un fort grand Royaume; parce que comme ceux qui plantent de jeunes Arbres, ne se contentent pas de les voir en racine dans leur Terre, ils veulent encore en avoir des Fruits, ils doivent les entourer d'espines, qui les deffendent du dégast des Bestes; de même il faloit au commencement d'un Institut, de l'importance de la Reforme, que si les Superieurs vouloient qu'il fût Saint, & de durée, ils le munissent de quelques Loix necessaires à son soûtien, dans l'Observance Reguliere. En effet comme c'est la condition des choses humaines, qu'elles tombent facilement de leur état, & de leurs perfections, si elles ne sont retenuës d'un appui, qui les deffende de leur chûte, & de leur ruine; Une Religion est de la nature de ces mêmes choses, qu'étant composée d'Hommes, qui comme des Eaux flottantes, ne peuvent être retenus long-tems dans les limites trop serrez de leur justice, & de leurs vertus, elle ne se contente pas de la seule Regle de la perfection Evangelique, qui lui serve comme d'une Muraille de deffence, contre les desordres, mais encore elle demande d'autres Loix, & d'autres Constitutions, dont elle soit munie, comme de fortes gardes de l'Observance Reguliere, qui la protegent des dereglemens d'une lâche vie. Personne assurément ne doute, que l'Ordre des Freres Mineurs, ne soit une Vigne de Dieu, qui exprimant des seps de la Regle Seraphique, les Raisins fort doux des vertus de l'Evangile, doit être environnée des Hayes de quelques Ordonnances sacrées, crainte que quelque Sanglier sauvage d'une Forest, n'en gâte les Fruits, & que la fureur des voluptez brutalles, qui comme des Renards ruinent une Vigne, ne corrompe ses meilleurs Raisins.

XII. *Les Constitutions generales des Capucins sont inspirées par le S. Esprit.*

Aprés donc avoir ordonné le jeûne avec la Priere, & sollicité le secours de Dieu, par une inspiration particuliere du S. Esprit, comme on croit pieusement, ils conceurent quelques Constitutions, dont tout le corps de l'Ordre seroit exterieurement gouverné, dans ses premiers commencemens, & les aians conceuës, & composées d'un simple stile, ils les publierent quelque tems aprés. Et je n'ai pas dit sans raison, qu'elles furent inspirées par le saint Esprit, puisque Frere Evangeliste de Canobio, qui fût autrefois General de nôtre Ordre, témoigna publiquement dans un Discours, qu'il avoit appris de la Tradition des Peres, que le saint Esprit avoit paru sous la figure d'une Colombe, lorsqu'on écrivit ces Constitutions: c'est encore la pensée de Charles de Perpignan Chanoine de Geronde, Homme orné de toutes les vertus, & chez les Espagnols d'une sainteté toute singuliere, qui a souvent témoigné, qu'il avoit receu cette Revelation de Dieu, que Jesus-Christ étoit l'Autheur de ces Constitutions, comme il est constant, par le procés autentique de sa vie, qui s'est fait de l'autorité d'Onosre Reart Evesque de Geronde. Enfin ces deux témoignages sont autorisez d'un troisiéme du Pape Paul V. qui s'étant fait apporter les Constitutions de tous les Reguliers, afin d'en tirer les choses, qu'il croiroit plus propres à la Reforme de quelques Religieux, aussi-tôt qu'il eût lû celles des Capucins, dit en même tems: *Voilà des Constitutions dictées du saint Esprit, qui peuvent faire des Saints, de leurs parfaits Observateurs.*

Mais

Mais encore, qu'à cause de la diverse necessité des tems, elles aient été en partie changées, & reduites à une plus grande étenduë de paroles, dans un autre Chapitre General en 1536, celebré à Rome au Convent de sainte Euphemie, & enfin l'an 1575. augmentées de quelques Decrets du Concile de Trente, & de quelques Papes, qui regardoient la discipline reguliere; les choses essentielles pourtant, qui touchent la conduite Religieuse, y sont restées toutes entieres, comme les premiers élemens de toutes les suivantes. Mais remettant les Constitutions entieres à leur propre année, qui sera leur lieu, j'ai dessein de rapporter ici seulement ce qu'il en fût ordonné, dans ce premier Chapitre, comme je l'ai Traduit exactement en François, du Latin de nôtre Boverius. XIII.

Constitutions publiées à la premiere Congregation generale des Capucins assemblée au Convent d'Alvacina l'an 1529.

PRemierement, Nous supplions, & exhortons en Jesus-Christ, tous les Freres de nôtre Congregation, & principalement les Superieurs, qui tiennent rang de Vicaires de Dieu, qu'ils appliquent tous leurs soins, à l'exacte Observance de ces Constitutions, & qu'ils maintiennent dans l'Ordre, cette belle Harmonie, que nôtre Seigneur y a lui-même instituée: puisque si les choses privées de raison, & de sentiment, ne s'écartent pas de l'Ordre, que Dieu leurs donne, à plus juste raison sans doute, des Hommes raisonnables, qui comme des Anges sont en sa presence, & lui rendent leurs services, & encore plus particulierement ceux, qui sont les esclaves de ses volontez infinies, doivent faire leurs efforts, comme des miroirs lumineux, & les brillantes lumieres du Monde, d'être aux autres des exemplaires de vertus, qui comme leurs Chefs les conduisent à Dieu, qui est nôtre fin derniere, par les actions, & les exemples de leur sainte vie: dans ce grand dessein, que leurs Freres s'efforcent de leur mieux, d'observer également les choses exprimées dans ces Constitutions. Et pourtant Nous ne prétendons pas, ou leur prescrire une nouvelle Regle, ou changer l'ancienne façon de Vie, ou même de les engager avec les liens d'un peché mortel, à ces Constitutions, s'ils s'écartent quelquesfois de leur Observance: mais embrassans tous les Pieds, soit de nos Superieurs, soit des autres Freres, qu'ils s'étudient simplement, de garder purement, & sans glose ces Constitutions, Jusqu'à ce que Jesus-Christ en ordonne d'autres, par ses Serviteurs plus éclairez que nous. Mais encore que ces Constitutions soient établies par Nous, dans un tems, où nôtre petite Congregation n'a pas besoin de beaucoup de Gardes, qui la retiennent dans la mesure parfaite de l'Observance Reguliere, & que plusieurs choses dans la suite des Tems, y doivent être adjoûtées, lorsque l'Ordre sera plus étendu de Provinces, & de Monasteres, Nous desirons pourtant, que ces Constitutions qu'ont fait naître, une priere commune, une inspiration particuliere du saint Esprit, & une simplicité Religieuse, soient toûjours observées de tous nos Freres, comme fixes, & inviolables, que nous soûmettons au jugement, & à la censure de l'Eglise de Rome. Voici donc les choses, que nous avons jugées à propos d'établir en Constitutions, pour l'utilité commune de nôtre Ordre. XIV.

Pour ce qui touche premierement les Heures Canonialles, Nous exhortons, & nous Ordonnons, que tous les Freres les disent au Chœur, avec pieté, dans les Heures plus convenables, sans étenduë de Voix, sans tons, & sans Chant; que les Matines se disent toûjours à Minuit, selon l'ancienne XV.

Qu'on recite les Heures Canoniales au Chœur avec devotion sans Chant.

cienne coûtume de l'Ordre, & les autres Heures, à leur tems plus propre, exceptez Sexte, & None, qui se reciteront selon les differentes coûtumes.

XVI. Nous Ordonnons deplus, qu'au Chœur on n'adjoûte aucun Office, excepté celui de la sainte Vierge ; que si quelque Frere veut dire les Sept Pseaumes, l'Office des Morts, ou d'autres Oraisons vocales, il pourra les reciter hors le Chœur, ou tout seul, ou avec un Compagnon, au tems qu'on n'y dit point l'Office, crainte, que ceux qui font Oraison mentale au Chœur, ou dans l'Eglise, ne soient interrompus de leur bruit : & on ordonne ceci premierement, afin que tous les Freres s'assemblans en un même tems, ils s'acquittent avec plus de devotion, du devoir des Heures Canoniales, que la Regle leur impose, avec l'Eglise, & puis afin qu'ils aient plus de loisir, & d'occasions, de s'occuper aux Oraisons mentales, qui sont plus nobles, & plus utiles que les vocales.

XVII. Nous ordonnons aussi, que dans les Bourgs, & les Villes où il y a plusieurs Eglises, & où les Seculiers peuvent venir entendre les saints Offices, aux trois jours de la Semaine Sainte, les Matines ne se disent pas le soir, aprés Complies, mais à minuit selon la coûtume, puisque c'estoit celle des plus anciens Peres.

XVIII. *Que les Freres ne se trouvent pas aux funerailles ni aux enterremens.* Nous défendons aussi, que les Freres n'assistent en quelque façon que ce soit, aux funerailles des Morts, & qu'ils ne poursuivent point leurs Enterremens, que dans des necessitez extrémes, & qu'ils n'aillent point aux Processions, excepté celles du saint Sacrement, des Rogations & des necessitez Publiques, & qu'ils s'abstiennent des autres s'il leur est possible, sans scandalizer les Peuples, afin qu'ils soient plus appliquez au repos, & à la retraitte, mais maintenant, *pour ce qui est des Processions, qu'on observe le Decret de la sacrée Congregation des Rubriques.*

XIX. *Qu'on ne reçoive point d'aumônes pour les Messes.* Nous voulons encore, qu'on ne die qu'une seule Messe tous les jours dans nos Convens, selon l'ancienne Coûtume de l'Ordre, où assisteront les autres Prêtres, principalement à cause, que c'étoit l'esprit & l'avis de nôtre Pere saint François. Que les Superieurs n'obligent donc pas un des autres Prêtres, de dire la Messe, qu'aux Festes solemnelles, & dans des Tems de necessité, & qu'ils apportent de grands soins, à ne pas recevoir de Trentins, ou d'autres nombres de Messes, crainte qu'ils n'imposent la necessité de les dire à leurs inferieurs. Prennent garde aussi diligemment les Superieurs, que par des desirs sordides, ils n'attirent les Peuples par la celebration des Messes, à nos Hermitages, & nos Monasteres, pour en recevoir leurs aumônes : Nous voulons enfin, & nous ordonnons qu'en aucune façon, ils ne s'engagent à dire des Messes pour les Seculiers ; que si quelque personne nous en demande quelques-unes, on pourra lui répondre prudemment, que nous prierons Dieu pour lui dans nos Messes, & qu'à la Messe on ajoûte une Collecte, pour satisfaire à sa Pieté. Que si l'on celebre pour quelqu'un la Messe par Charité, nous défendons, qu'on reçoive pour elle, ou pour d'autres Prieres, en faveur des autres, ni le prix, ni l'Aumône ; que s'il apporte du Pain, du Vin, ou d'autres choses de la nourriture, ils les reçoivent, comme si l'on n'avoit fait pour lui aucunes Prieres, puisque la Messe, & l'Oraison doivent être presentées à Dieu purement, simplement, & par Charité.

XX. *Trois Disciplines toutes les Semaines.* Nous ordonnons aussi, que la Discipline ordinaire, se fasse trois jours la Semaine aprés Matines, excepté l'Hiver, où les lieux sont plus froids, & à lors on les pourra differer au Soir, aprés Complie.

XXI. Nous ordonnons encore, qu'on fasse Oraison Mentale tous les jours, à certaines heures, & en tout Tems, & les Tems destinez aux Oraisons, seront une heure entiere le Matin avant Tierce, & une autre aprés Vespres,

pres, qu'on n'obmettra jamais, excepté les Malades, à qui une suffira, & ceux que le Superieur emploie dans quelques grandes necessitez, où ils lui doivent leurs soûmissions. Mais qu'ils se souviennent, que ces Oraisons, sont établies au bien commun de l'Ordre, par un juste reglement, pour ces Freres principalement, qui sont plus lâches, & plus languissans d'esprit, afin qu'ils soient comme contraints, par une juste prescription de ces heures, à l'Oraison Mentale, si necessaire à des Religieux. Les Freres en en effet plus fervens, & plus devots, ne se contentent pas de ces deux heures, mais ils emploient tout le Tems, que leur laisse l'Obeissance, à la Meditation, & à la Priere, comme de vrais Adorateurs, ils prient, & adorent Dieu par tout en Esprit, & en Verité. Nous exhortons tous les Freres, & à ces desirs, & à ces soins de Prieres, à cause principalement, qu'ils ne doivent point avoir en ce monde d'autre but, que de s'unir à Dieu, par les liens d'une veritable Charité.

Heures du jour les plus propres à l'Oraison Mentale.

XXII. Silence Regulier.

Nous ordonnons de plus, que tous les Freres gardent inviolablement le silence, depuis le premier signe de Complie, jusqu'à la fin de la Messe Conventuelle, ce que nous voulons être perpetuel dans l'Ordre, & de plus, que depuis Pâques jusqu'à la Fête de l'Assomption de la Vierge sainte, on fasse un signe du silence aprés dîner, & le lavement des Utensiles de la Cuisine, & que jusqu'au Soir on garde le silence, tous les jours inviolablement; que si quelque Frere le romp dans ce tems, qu'il s'accuse luimême, & qu'il en accepte pour sa Penitence, une Discipline.

XXIII.

Nous Ordonnons encore, que si quelques Seculiers viennent au Convent, dans le tems du silence, ou dans un autre, le Portier qui doit être prudent, devot, & de bonnes Mœurs, avertisse le Superieur, ou quelque autre établi à cette Charge, qui les accompagne, & les entretienne, de discours Spirituels; mais que les autres à qui cette Commission n'est pas donnée, s'abstiennent des entretiens, & de la conversation des Seculiers, sans de pressantes necessitez.

XXIV. Qu'on lise à nos Tables des Livres Spirituels.

Nous Voulons, que les Gardiens, & les Superieurs des lieux, dans les tems que les Freres prennent leur repas au Refectoire, y fassent toûjours faire quelque lecture Spirituelle, que tous écoutent devotement, comme c'est la coûtume ancienne de l'Ordre, & que le veut la Decretale; *qu'on lise à la Table des Religieux.* Mais qu'on ne reçoive pas un Seculier, à la Table commune des Freres, sans une cause fort pressante, & lorsqu'on en recevra, qu'on ne la couvre point de Nappe, mais qu'on ne donne qu'une Serviette à chacun des Freres, & des Seculiers.

XXV. Qu'on ne serve à la Table que deux sortes de viandes.

Nous ordonnons, qu'on ne serve à Table qu'une sorte de Viande, & de Potage, & les jours de jeûne, l'on y peut ajoûter une Salade cuite, ou cruë: que si l'on donne par Aumône aux Freres du Poisson, de la Chair, & quoi que ce soit de nourriture, ils s'en servent avec la Benediction de Dieu, pourveu qu'on ne leur presente à Table, que deux sortes de Viandes, que le Cuisiner aura preparées.

XXVI. L'abstinence de chair & de vin ne doit point être empechée.

Nous voulons, que si quelque Frere veut se priver de Viande, & de Vin, abstinence loüable que Nous leur persuadons à tous, il n'en soit point empéché par les Superieurs, s'ils ne voient qu'il en use indiscrettement, & que cette sorte d'abstinence prejudicie trop sensiblement à sa santé. Que les Superieurs n'exhortent donc leurs Freres que discrettement, & prudemment, à cette façon de vie, & que les sujets n'y témoignent ni opiniâtreté, ni fantaisie: mais qu'ils obeissent à leurs Superieurs: à la Table pourtant, qu'on n'y serve du Vin que fort trempé d'Eau.

XXVII. Les Superieurs n'empéchent pas les jeûnes discrets.

Et de même aussi, si quelque Frere veut plus jeûner, & faire quelque Carême, qui ne soit pas dans la Regle, qu'il n'en soit pas détourné par les Superieurs, pourveu que ce soit sans incommodité, comme nous avons dit,

dit, & qu'il mange des Viandes communes avec les autres, dans leurs Refectoires.

XXVIII. Nos meubles soient vils & en petit nombre.

Que les Meubles de nos Convens soient pauvres, & vils, comme il sied si bien à des Pauvres, & que nous l'avons appris de nos plus Saints Peres, en sorte que la paucité, la vileté, & la Pauvreté des choses, dont nous nous servons aux occasions, brillent dans nos Monasteres.

XXIX. Qu'on ne quete ni chair ni œufs ni fromage.

Nous ordonnons encore, qu'on ne mandie point avec empressement, ni Chair, ni œufs, ni fromage, que si les Fideles en offrent volontairement au Quêteur, on les pourra recevoir; pourveu qu'on garde, & reluise en tout, la vertu de la sainte pauvreté, & si les Bien-faicteurs en envoient aux Monasteres, qu'y prennent garde extrémement les Superieurs, & les autres Freres, crainte que s'ils en ont suffisament, ils ne se laissent vaincre à l'avarice, & à des desirs dereglez, comme peu soûmis aux Ordres de la divine Providene, qu'ils n'en reçoivent plus, que leurs besoins, & qu'ils n'en reservent pas, à une maniere de vie, ou trop soigneuse du futur, ou trop delicate. Mais qu'ils les refusent plûtôt, considerans l'état de la haute Pauvreté, dont ils ont fait leur promesse à Dieu. *En effet, c'est ici la Pauvreté, qui comme l'a enseigné nôtre Pere saint François, nous a établis (mes tres aimez Freres) heritiers, & Rois du Roiaume du Ciel, elle nous a fait pauvres en biens, & elle nous a élevez en Vertus, qu'elle soit vôtre portion, qui nous conduise à la Terre des Vivans:* mais lorsqu'on reçoit ces choses, on doit considerer leur quantité, & leurs qualitez, qui n'excedent pas la Pauvreté de nôtre Regle.

XXX. Fuïte de la provision des choses necessaires.

Nous ordonnons aussi, que les Superieurs soient si reservez, & si prudens à demander des Aumônes, qu'ils évitent une provision trop étenduë des choses, mais que chaque jour on mendie les necessaires, ou pour trois jours, ou tout au plus pour une Semaine, aians toûjours dans l'esprit, & faisans paroître dans leurs actions, l'état de la Pauvreté, que nous avons promise à Dieu, en faisant nos Vœux.

XXXI. Les muids & les tonneaux de vin sont banni des Convens.

Nous voulons aussi, que ni les Superieurs, ni les autres, aient la hardiesse d'avoir dans les Convens, des Tonneaux, ou des Müids de Vin à leur usage, mais qu'ils en aient seulement dans des Bourroches, ou des Bouteilles, & qu'ils en aient, autant qu'il en faut, à la necessité des Freres.

XXXII. Vêtemens des Freres.

Nous ordonnons encore, que si quelque Frere est satisfait d'un seul Habit, il lui soit permis, avec la Benediction de Dieu, & de nôtre Pere saint François, puisque la Regle le lui permet: mais que ceux qui en auront besoin de plusieurs, à cause du froid, aient une Tunique pauvre, & vile, qui n'excede pas en longueur, la moitié des jambes; que s'ils sont Malades, foibles, ou âgez, qui par leur experience aient besoin de plusieurs Draps, leurs Superieurs leur accordent le Manteau, qui descende jusqu'à l'extrémité de leurs Mains; mais que les cordes, dont se ceingnent les Frere, soient rudes, austeres, avec de simples nœuds, & point travaillées trop curieusement: que les Superieurs donnent aux Freres les draps qui leur seront necessaires, dans leurs besoins presens, & non pas futurs, remettans toute leur esperance en Dieu, qui habille les Lis des Campagnes.

XXXIII. L'Habit & la Tunique.

Prennent garde les Superieurs, & les Freres, que les Habits n'excedent pas la longueur de onze paumes, & de douze pour ceux qui ont plus de Corps, que la Tunique soit large de sept paumes, & que les Manches, soit de l'Habit, soit de la Tunique, soient si pauvres, & si étroittes, qu'elles servent seulement à couvrir, & découvrir les Bras.

XXXIV. Les Sandales.

Nous ordonnons, que ceux qui ne peuvent marcher pieds nuds, aprés qu'ils l'auront éprouvé, portent des Sandalles, ou des Socques, comme nous lisons, qu'en porterent les Apôtres, & nos Anciens Peres, & qu'elles

les soient viles, & cousües sans curiosité, comme doivent des Pauvres, & qu'on ne se serve point de Galoches.

XXXV. Les Predicateurs.

Nous ordonnons, que les Predicateurs, allans prêcher en quelque lieu que ce soit, ne portent avec eux, que deux ou trois Livres, qu'ils croiront plus utiles à leur Ministere, & que les Superieurs ne laissent pas sans emploi les Predicateurs, qu'ils croiront être avantagez de Dieu, d'un plus grand Talent; mais qu'ils les envoient dans la Vigne du Seigneur, où ils puissent travailler le Carême, non seulement, mais dans les autres Saisons de l'Année, & ceux qui seront destinez à cét Office, doivent se souvenir, que la qualité principale d'un Predicateur, est sa bonne Vie, & sa conversation honnête: qu'ils s'étudient donc plûtôt à l'utilité de leurs Auditeurs, qu'à de subtiles speculations, & qu'à l'ajustement de leurs paroles, & qu'ils prêchent purement, & simplement le Saint Evangile de JESUS-CHRIST, & qu'aux autres Prêtres, & Clercs, qui ne sont pas Predicateurs, on ne leur accorde avec leur Breviaire, qu'un Livre, ou écrit, ou Imprimé, & qu'ils en soient contens.

XXXVI. Que personne ne s'approprie les choses des autres.

Nous ordonnons, que pas un Frere, ne s'attribuë les choses, qui sont à l'usage des autres, sans leur permission, & la licence des Superieurs, & qui fera autrement, qu'il s'en accuse à son Superieur au Refectoire, qui l'en aiant fort repris, l'en punisse d'un jeûne de Pain, & d'Eau, crainte qu'il ne retourne à ce même vice, & ceux à qui l'on accorde l'usage d'une chose, qu'ils y mettent quelque marque, qui la distingue des autres.

XXXVII. On recommande aux Freres la vilité & la pauvreté des choses.

Nous voulons, que tous les Freres se vêtent de forts viles Draps, comme leur ordonne la Regle, & qu'on les prenne des plus rudes, & des plus pauvres des Pais, où l'on pourra les avoir commodément: mais que personne ne porte en chemin, ni Bourse, ni Chapeau, ni Bouteille, mais seulement deux Mutandes, & deux Mouchoirs, pour leurs besoins, & qu'ils prennent garde, que leurs Breviaires avec leus signacles, & les Chapelets à leur usage, ne soient trop curieux, & qu'ils n'aient pas ces autres choses, qui sentent plus la legereté des Femmes, que l'abaissement, & la modestie des vrais Religieux.

XXXVIII. Qu'on ne fasse point d'études.

Nous ordonnons, que personne ne presume d'ériger des Etudes, mais qu'on lise seulement l'Ecriture Sainte, & quelques Auteurs pieux, qui montrent à aimer Dieu, & à porter la Croix de JESUS-CHRIST.

XXXIX. Qu'on ne confesse point les Seculiers.

De plus, que pas un ne soit deputé Confesseur des autres, qui n'ait au moins quarante ans, & qu'il soit de bonne Vie, devot, & orné de vertus, & qu'il ait la science de discerner entre la Lepre, & la Lepre, & qu'on ne permette à pas un Frere de Confesser les Seculiers, sans une indispensable necessité, qu'on laisse au jugement des Superieurs, puisque toutes les Loix ont leurs exceptions.

XL. Qu'on ne se charge point de la conduite des Ames Religieuses.

Nous ordonnons, qu'on ne prenne le soin d'aucunes Religieuses, de quelque Ordre qu'elles soient, qu'avec la licence expresse du Chapitre General.

XLI. Que les Livres soient communs à tous les Freres.

Nous voulons, que tous les Livres, soient conservez dans une commune Librairie, excepté ceux, qu'on accorde à l'usage de quelques Freres particuliers, & si quelqu'autre les lui demande à emprunter, il ne les lui doit pas refuser, à condition qu'il ne s'en serve pas actuellement, & que cét accommodement se fasse de la licence des Superieurs, crainte qu'on ne commette un crime de proprieté, ce qu'on doit entendre des autres choses, quelques legeres qu'elles soient.

XLII. Qu'on ne fasse point de presés.

Qu'aucun Frere aussi ne donne quoi que ce soit à personne, ou dans l'Ordre, ou hors l'Ordre, sans la permission des Superieurs.

Que personne n'écrive des Lettres, ou aux siens, ou aux Etrangers, qu'il

La façon d'écrire des Lettres. qu'il n'en reçoive, & qu'il n'en envoie, quelques écrites qu'elles soient, sans la permission des Superieurs.

XLIII. Premiere épreuve des Novices. Nous ordonnons, que ceux qui doivent être receus à nôtre Ordre, & à nôtre Vie, soient retenus quinze jours dans nos Convens, avec leurs Habits seculiers, & que les Superieurs observent exactement cét endroit de la Regle, qu'ils leurs dient la parole du saint Evangile, *qu'ils s'en aillent, & vendent tous leurs biens, & qu'ils s'étudient de les donner aux Pauvres*, & qu'ils fassent ce qui suit, & aprés qu'ils leur donnent les Draps de Noviciat, en sorte qu'ils distribuent leurs Biens aux Pauvres, auparavant qu'ils soient receus à l'Habit.

XLIV. *Ce dernier a été corrigé, dans les nouvelles Constitutions, selon le Decret du Saint Concile de Trente, sess. 25. chap. nulla quoque renunciatio.*

XLV. Age necessaire pour être receu à l'Ordre. Et qu'on ne reçoive personne à l'Ordre, qui n'ait plus de quinze ans, & encore, qu'il ne paroisse pas un Enfant de visage, parce qu'on ne doit point recevoir tels gens, & que se gardent bien les Superieurs Majeurs, de recevoir personne contre ce Statut : que les Novices apprennent de mot à mot toute la Regle, durant l'Année du Noviciat, & la sçachent par memoire ; qu'y prennent garde les Maîtres des Novices.

XLVI. Maîtres des Novices, & des jeunes Profés. Instruction des jeunes Profez. Nous ordonnons, que les jeunes Profez, soit Clercs, soit Laics, aient des Maîtres, sous qui ils soient leurs quatre ans, bien instruits par eux, aux choses de la perfection, & de l'esprit de Dieu. Qu'aucun Profez n'oze ou présume, d'entrer dans la Cellulle d'un Novice, sans la permission du Maître, ou du Gardien, & qu'aussi aucun Novice n'entre dans la Cellule de pas un Frere, sans la licence du Maître, ou du Gardien ; qui fera le contraire, qu'il s'en accuse publiquement au Superieur, & qu'il en soit puni d'un jeûne de pain, & d'eau.

XLVII. Tonsure des Freres. Que les Freres n'aient point de Rasoirs, excepté un, pour de veritables necessitez, & pour tirer du Sang aux Malades dessus leurs Epaules ; & que la Couronne se fasse tous les vingt jours, avec des Cizeaux, comme les autres Tonsures.

XLVIII. Nous ordonnons, que lorsque les Freres voudront bâtir de nouveaux Convens, ils ne prennent pas plus de Terre, qu'il sera jugé necessaire, à l'état de nôtre extréme Pauvreté.

XLIX. Du Procureur, & du Syndic. Nous ne voulons point aussi, qu'on parle parmi nous de Procureurs, ou de Syndics, & qu'il Nous soit perpetuel, & inviolable, que nous n'aions point d'autre Procureur, & d'autre Syndic que Jesus-Christ, que nôtre Procuratrice, & nôtre Protectrice soit la Vierge sainte, & nôtre Pere saint François nôtre Substitut, & Nous rejettons tous les autres Procureurs, ce que nous voulons être d'une Observance inviolable.

L. Qu'il ne faut point aller à Cheval. Nous ordonnons, que dans nos Convents, on ne nourrisse ni Chevaux, ni Asnes, ni Mulets, & que nos Prelats aillent à pied dedans leurs voiages : que si quelqu'un par infirmité, ou pour quelqu'autre cause legitime, ne peut aller à pied, qu'il aille sur un Asne, à l'exemple de Jesus-Christ, & de nôtre Pere saint François, qui étant fort malade, ne chemina que sur un Asne, & nous ne lisons pas, qu'ils se soient servis des autres montures ; & que pour le tems, les causes & les personnes, qu'il est permis d'aller à cheval, ils l'apprennent de la Regle.

LI. Calottes & Chapeaux. Nous voulons, que les Freres en quelque façon que ce soit, ne portent ni Calottes, ni Chapeaux, soit dedans, ou dehors les Monasteres.

LII. Cas reservez. Que les Cas, qui sont reservez dans une Famille, soient entendus reservez par les Superieurs, dont personne ne peut absoudre qu'eux. *Le Droit maintenant veut, qu'on en use d'une autre maniere.*

Mercredis sans viande. Que les Mercredis, tous les Freres ne mangent point de viande.

LIII. Cellulles sans Clefs. Que personne, ne ferme sa Cellulle avec une Clef, & que continuellement on puisse entrer dans les Cellulles.

Nous

Nous ordonnons, que hors le Chapitre, on ne reçoive aucuns Lieux pour demeures, que de l'autorité, & de la licence du Vicaire General, & que les Lieux où l'on voudra bâtir des Convens, soient choisis hors des Villes, des Bourgs, & des Villages, à un mil au moins d'éloignement, & qu'ils soient perpetuellement sujets, au pouvoir des Villes, ou des Maîtres, qui les auront accordez aux Freres, & ils les recevront avec cette condition, qu'ils les pourront quitter, ou bien lorsqu'ils n'y pourroient observer la Regle, ou lors que les Maîtres y voudroient rentrer; alors que sans retardement, & sans opposition, les Freres sortent de ces Lieux, & qu'ils aillent dans d'autres, que leur assigneront leurs Superieurs, pour y faire penitence avec la Benediction de Dieu. LIV. De la reception des Lieux.

Nous ordonnons, que nos Convens se bâtissent le plus humblement qu'on pourra, d'Ozier, ou de Boüe, ou de Terre, & de Pierre, où l'Ozier ne se trouve pas si facilement, excepté l'Eglise qu'on doit bâtir avec propreté, étroitte pourtant, selon l'état de nôtre Pauvreté: mais que les Cellules soient si pauvres, si humbles, & si étroites, qu'elles puissent plûtôt être estimées des Sepulchres de vivans, & des Prisons de coupables, que des demeures de personnes delicieuses. LV. Structure des Lieux.

Que dans tous nos Monasteres, si l'on le peut commodément, on bâtisse une, ou deux Cellulles éloignées de la demeure des Freres, dans quelque lieu Solitaire, où si quelqu'un embrazé d'un esprit plus parfait de Dieu, veut suivre ses inspirations, & vivre en Hermite dedans le silence, & que son Superieur le juge à propos, il puisse s'y retirer avec la Benediction de Dieu, & y vivre solitairement. Nous exhortons donc tous nos Superieurs, que s'ils trouvent des Freres propres à cette vie, ils leur accordent cette retraite, & que ceux qui se retireront dans la solitude observent le silence, & qu'ils ne parlent à personne, qu'à leur Superieur, & à leur Pere spirituel sans licence, & que pas un Frere n'entre dans leur Cellulle, pour y converser avec eux; que tous les jours on leur porte du Monastere, la nourriture necessaire en silence, & sans bruit, afin qu'ils puissent plus tranquillement vacquer à l'Oraison, & aux choses de Dieu, qui les unissent plus étroitement à lui. LVI. Cellulles Solitaires.

Nous ordonnons, que si l'on nous offre quelques Convens bâtis, on ne les reçoive pas, s'ils ne sont fort Pauvres, bien humbles, & soit l'Eglise, soit la demeure, bâties d'une maniere si vile, qu'elles soient conformes à la sainte Pauvreté, selon l'esprit de nôtre Pere saint François, & même sa volonté, comme il nous l'a dit dans son Testament, *Que les Freres aient des Eglises, & des demeures pauvres, & qu'ils refusent celles qu'on bâtit pour eux, si elles ne sont conformes à la pauvreté, que nous avons promise fermement dans la Regle, y logeans comme des Etrangers, & des Pelerins*; & lorsqu'il faut recevoir ces lieux offerts, que les Superieurs prennent l'advis des anciens, & de ceux qui ont du zele pour la pauvreté. LVII. Monasteres offerts.

Que les Freres aussi n'aient point dans leurs Cellules de Peintures de prix, ou trop curieuses, mais qu'ils se contentent de pauvres Images de Jesus-Christ crucifié, & de la Vierge sainte, ou d'une Croix de bois ornée de la Lance, de l'Eponge, de la Couronne, & d'autres Instrumens de la Passion, comme il leur plaira. LVIII. Images des Cellulles.

Nous ordonnons, que soit les Vicaires Generaux, soit les Provinciaux, & les Gardiens, puissent dans les Chapitres être confirmez en leurs Offices, autant de tems, qu'ils les exerceront bien, & qu'ils s'étudiront d'y maintenir l'Observance de la vie reguliere. Que si les Superieurs, & Majeurs, & Mineurs, comme les Vicaires Generaux, & les Provinciaux, ne s'acquitent pas bien de leurs Charges, mais que leur gouvernement soit préjudiciable à l'Ordre; Nous voulons, que les Discrets, & les Vocaux LIX. Elections & Chapitres.

puissent les déposer au Chapitre, & en mettre d'autres en leur place, & que les Gardiens, qui sont indignes de leur Office, en puissent être privez par le Vicaire Provincial, & le conseil des Definiteurs : au reste que la confirmation du Vicaire General, se fasse tous les trois ans, & celle des Provinciaux tous les ans, comme celle des Gardiens, & nous advertissons sur tout, que toutes les Elections se fassent purement, & simplement, à la gloire de Dieu, & à l'utilité de l'Ordre, considerans seulement, que la discipline reguliere s'augmente de jour, en jour parmi les Freres : Que dans les Elections capitulaires, ils fuient plus que des Serpens, les brigues, les presseances, & les Assemblées factieuses, puisque ceux qui s'en rendent coupables, sont maudits de Dieu, & de nôtre Pere S. François.

LX. Lits des Freres.

Nous ordonnons, que les Freres, qui n'ont ni foiblesse, ni maladie de corps, dorment ou sur des Planches nuës, ou couvertes d'un peu de paille, avec une grosse Toille, sans Plumes, & sans Matelas, & ceux qui veulent, se serviront de Sarment, au lieu de Coussins.

LXI. Que les Femmes n'entrent point dans nos Convens.

Nous ordonnons, que les Freres ne permettent aux Femmes, en quelque façon que ce soit, d'entrer dans nos Monasteres, & qu'ils leur en empeschent prudemment l'entrée, puisque comme dit saint Augustin, le Monde, & la Femme, ne se surmontent facilement, que par la fuite.

LXII. Sepultures.

Nous ordonnons, qu'on n'enterre point dans nos Eglises d'autres Corps, que ceux de nos Freres, si ce n'étoit celui d'un Pauvre, à qui le Curé refuseroit Sepulture, à cause de sa Pauvreté, qu'on reçoive, & qu'on enterre ces pauvres Corps, si l'on les apporte dans nos Monasteres, parce que c'est un œuvre de Pieté, & qu'ils ne reçoivent rien pour la Sepulture, mais qu'ils prient Dieu, pour le salut de son ame, par une pure Charité.

LXIII. Temperance de la nourriture, & sa sobrieté.

Nous ordonnons, que les Freres ne mangent, hors les Heures des Refections communes, & que se promenans au Jardin, ils ne cüeillent point de Fruits, pour les manger, ou quelque autre chose, comme font les Enfans, puisque c'est un fait fort messeant à un Religieux, sans licence des Superieurs. Mais lors qu'en cheminant ils ont besoin de nourriture, qu'auparavant de la prendre, ils demandent la Benediction du Frere, ou plus considerable, ou plus âgé qu'eux, & qu'ils en usent de la sorte, lors, qu'ils vont dans d'autres Monasteres, qu'ils ne goûtent dequoi que ce soit, qu'aprés la permission des Superieurs.

LXIV. Douceur & humilité dans les conversations des Freres.

On ordonne aussi, que lorsqu'il est necessaire de parler, ou dans les tems du silence, ou dans les autres, soit dedans, soit dehors les Monasteres, les Freres s'accoûtument de parler à voix basse, & humblement, puisque c'est une chose si propre à des Religieux, & que l'un prévenant l'autre d'honneur, & de civilitez, qu'ils s'abstiennent de tous les actes de superbe, ou de dispute, comme des Serviteurs de Dieu, & d'humbles Disciples de JESUS-CHRIST crucifié.

LXV. Que pas un n'aille de lieu en un autre sans une Obedience.

Nous voulons, qu'aucun Frere, sous peine d'Excommunication, & de privation d'Offices, ne passe d'une Province dans une autre, sans permission du P. Vicaire General, & que sans licence de leur Superieur, ils n'aillent d'un lieu en un autre, qu'ils aient un Compagnon, où l'on le pourra commodément.

LXVI. Que les Familles soient de peu de Freres.

Nous ordonnons, que les Familles des Convens, n'excedent le nombre de sept ou huit Freres, excepté dans les grandes Villes, où dix ou douze Freres pourront demeurer aisément : & dans les autres Villes, Bourgs, & Villages, qu'ils n'y soient que sept ou huit de Famille, afin principalement, que la Regle, & la sainte Pauvreté, y soient plus parfaitement observées, & même sans empeschement, puisque c'étoit la volonté de nôtre Pere saint François, comme disent les Chroniques de l'Ordre, que peu de Freres demeurent dans les Monasteres.

Nous

Nous ordonnons, que dans nos Eglises, il n'y ait pas quantité d'ornemens, soit pour les Autels, soit pour les Prêtres, deux ou trois seulement, un pour les Fêtes, & l'autre pour les Feries, tant des paremens des Autels, que des vêtemens des Prêtres, & qu'ils n'y souffrent point, l'argent, l'or & la soie, principalement à ceux, qui ont des Croix, comme aux Aubes, & aux Dais, ou aux Draps mortuaires, & qu'ils s'abstiennent des autres curiositez. LXVII. Les Ornemens doivent être Pauvres, & peu en nombre.

Nous ordonnons aussi, que les Pavillons des Autels, soient simples, sans curiosité, & de laine, seulement, qu'on n'aie que deux Calices d'Etain, pour bannir de nos Eglises toute curiosité, superfluité, & richesses d'argent, d'or, & de soie, & qu'y reluisent seulement la Pauvreté, & l'Austerité: Considerans principalement, que Dieu regarde moins les Vazes, & les Vêtemens, que les Cœurs, s'ils sont purs, & libres des taches de tous les vices, & remplis des desirs, & de la recherche de la Pauvreté, qui comme dit nôtre Pere saint François, Nous fait Heritiers, & Rois du Roiaume de Dieu, elle nous fait pauvres en biens, & elle nous éleve en vertus. LXVIII. Calices d'Etain.

Nous voulons, que les Habits vieux, & déchirez, ou usez des Freres, soient reservez en commun, & qu'on établisse un Prefet de Communauté, qui en ait grand soin, les racommode, les lâve lorsqu'il le faudra, & les tienne fort nets; & lors qu'un Frere voudra laver son Habit, qu'il en demande un au Communautier, à qui trois ou quatre jours aprés seulement, & non pas deux ou trois mois, il le rendra le plus propre qu'il le pourra. LXIX. Habits communs.

Enfin, Nous ordonnons absolument, que les Superieurs emploient tous leurs soings, à faire lire ces Constitutions publiquement, une fois toutes les Semaines, afin qu'elles s'impriment mieux dans l'esprit des Freres, & qu'ils les observent plus parfaitement; ceux qui y seront plus negligens, qu'ils en soient punis, à l'arbitre du Vicaire Provincial, & lors qu'ils ne s'en corrigeront pas, aprés trois avertissemens des Vicaires, qu'ils soient privez de leurs Offices, & qu'aussi les Vicaires Provinciaux, qui se seroient portez trop negligemment, dans l'Observance exacte de ces Constitutions, soit pour eux, soit pour les autres, ou qui ne les feroient pas lire, ou qui ne puniroient pas ceux, qui y manqueront, cequ'on laisse pourtant à leur liberté, & qui enfin en étans avertis ne s'en corrigeroient pas, souffrent la même peine de déposition de leurs Charges. LXX. Qu'on lise souvent ces Constitutions.

Que s'il semble difficile à quelques Freres, d'observer tant de choses, qu'ils se souviennent, que Nôtre-Seigneur a paru pauvre, & humble dans le Monde, & que toutes sa Vie, nous est proposée, comme un miroir, & un exemplaire, où considerans son humilité, & sa pauvreté, Nous nous en rendions les copies, & que nôtre Pere saint François, & tous les autres Serviteurs de Dieu, ont enseigné la même chose, afin que nous apprissions d'eux, que l'origine, le progrés, & la fin de nôtre Vie, & de nos actions, doivent être, une imitation exacte de la Croix de Jesus-Christ, & nôtre honneur plus considerable. Qui considere toutes les actions des Saints, voit facilement, que toute la vie du Religieux, doit être un cours de Penitence. Saint Martin, en effet, Evêque de Tours, étant proche de la mort, répondit à ses Disciples, qui le pressoient de souffrir au moins sur son lit, quelques draps fort grossiers: Mes Enfans, un Chrêtien n'a bonne grace, qu'en mourant sur la cendre, & sur le cilice, & je ne serois pas exemt de peché, si je vous laissois un autre exemple. Nous lisons la même chose de saint Jerôme, qui sentant à peine ses Os unis les uns aux autres, dormoit sur la Terre nuë, lorsqu'il traite de la Nourriture, il dit, Que les Anciens Moines, étoient si sobres, qu'étans même tous languissans, ils ne beuvoient que LXXI.

de

de l'eau, & que ceux qui se portoient bien, eussent crû faire un peché presque égal à la Luxure, s'ils eussent mangé quelque chose de cüit. (Mes chers Freres) donc, suivans les coûtumes, les exemples, & la Doctrine des Saints, gardons-nous du levain de ceux, qui étans ennemis de la Croix de JESUS-CHRIST, s'efforcent de nous en separer comme eux, quoi que jusqu'à la mort, elle doive faire nôtre gloire, & nous avoir pour ses Disciples.

LXXII. Encore que ces Constitutions n'aient été publiées, qu'au Tems que F. Mathieu déposa volontairement le Generalat, & que toute la Charge du gouvernement, eût été commise à Loüis, on peut dire qu'elles furent conçeuës au Chapitre d'Alvacina, & produites à la démission de Mathieu, & sous le nom & l'autorité de Loüis. On ne donna donc à ce Chapitre à Mathieu, que la qualité de Vicaire General, & non pas de Ministre, à cause principalement, que la nouvelle Reforme, comme l'ordonnoit la Bulle, étoit soûmise par quelque sorte de subordination, au Ministre General de l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels, cequi fût long-tems observé dans l'Ordre des Capucins, aprés F. Mathieu, jusqu'à ceque la bonté des Souverains Pontifes, les dégageant de cette subordination des Conventuels, les ait erigez depuis peu, en un Corps d'Ordre, comme nous l'expliquerons en son lieu.

LXXIII. Le General étant élû, les Gardiens des lieux furent élus par le General, & les Définiteurs, & dans cette élection, F. Loüis prit la conduite du Convent de Fossombrun, & les autres furent destinez aux autres Monasteres, & les Familles placées dans les lieux, furent assignées à leurs Superieurs. Enfin, aprés des actions de graces solemnelles renduës publiquement à Dieu, tandis que tous les Freres se retirent dans leurs Monasteres, F. Mathieu se prépare à sa Charge des Visites.

La Vie, & les Exercices de ces premiers Capucins.

LXXIV. *Les Vies & les actions de nos premiers Peres sont rapportées ici.*

IL est difficile de dire, aussi-tôt que les Familles des Freres furent dans les Convens, que le Chapitre leur avoit assignez, avec quelle joie d'esprit, ils s'appliquerent aux choses divines; avec quelle avidité ils obeïssoient plus promtement, qu'on ne leurs avoit commandé, & même ils prévenoient la volonté de leurs Superieurs, qu'ils ne leur avoient pas encore exprimée par leurs paroles; avec quel empressement de Pauvreté, ils ne se retrancherent pas tant les choses superfluës, qu'ils se refuserent les necessaires, & en souffrirent avec joie le manquement: avec quelle haine, & mépris d'eux-mêmes, ils s'arrachoient presque les uns aux autres les Offices plus vils de l'humilité, & disputerent des plus profons abaissemens; avec quels empressemens de patience, ils embrasserent tant de sortes differentes de mortifications de leur chair, & d'austeritez de leurs Corps; & avec quelles ardeurs de cœur, ils se donnerent tous entiers à l'Oraison, & à la contemplation des choses divines, de la Passion principalement de JESUS-CHRIST crucifié! d'où vient que les choses plus rudes, & plus incommodes qu'il faloit souffrir, avec cét Homme-Dieu, leur paroissoient bien legeres, & fort agreables? Que dirons-nous plus, il n'y avoit point de genres d'Austeritez, & point d'actions penibles de vertus, dont ils ne fissent leurs exercices, & tous leurs plaisirs.

LXXV. Ils s'acquitoient des Offices Divins, au Chœur, avec autant de pauses, sans tons de Chant, que d'attention, & de pieté, comme, s'ils eussent chanté les loüanges de Dieu, avec les Chœurs des Anges. Ces premiers Peres

Peres de nôtre Ordre, emprunterent des anciens Anachorettes, cét usage de Psalmodier, à dessein sans doute, qu'un Chant humble, & si pitoiable, fit paroître la condition de cét Ordre, quelle doit être son humilité, quelle doit être sa Penitence; puis qu'au sentiment de saint Jerôme, l'Office des Moines êtant de pleurer leurs pechez, & ceux des autres, il sera plus raisonnable, que nous, qui faisons une Charge de Pleureurs publics, chantions plûtôt avec des soûpirs, & des larmes, qu'avec des voix douces, & si mezurées: cette façon de Psalmodier, & sans Tons & sans Chant, fût celle de la Primitive Eglise, dit saint Isidore avec ces paroles: *La primitive Eglise Psalmodioit de sorte, que la voix du Psalmodiant resonnoit un peu, en sorte qu'il ressembloit plus, à une Personne parlante, qu'à une chantante.* Cassian dit le même, & il raporte, de ces Saints Peres d'Egypte, qu'ils chantoient douze Pseaumes, d'une prononciation egale, & d'un ton de voix simple, semblable à celle, qu'ils avoient apprises des Anges, qui les avoient Psalmodiez en leur presence.

S. Hier. cont. Vig. Ch. 6.

S. Isid. du divin Offi. liv. 5. ch. 5.

Cassi. Inst. liv. 2. chap. 5.

LXXVI.

Saint Augustin est aussi de nôtre sentiment dans ses Confessions, où il prouve par saint Athanaze, que cette façon de Psalmodier, est fort ancienne. Et voici ses paroles: *Il me semble plus assuré, ce que je me souviens m'avoir été dit bien souvent de saint Athanaze Evêque d'Alexandrie, qui faisoit Psalmodier les Lecteurs d'une voix toute simple, afin qu'elle fût semblable, plûtôt à celle d'un Parlant, que d'un Chantant:* & ne s'opposent pas à saint Augustin, ni l'Auteur des Réponces à un Orthodoxe, qu'on attribuë au Martyr Justin, ni saint Chrysostome, qui loüent extrémement cette maniere de Chant. Enfin JESUS-CHRIST lui-même, lorsqu'il instruit sainte Brigite du Chant des Psalmodians, approuve cette façon de Psalmodier au dessus des autres, sainte Brigite en est témoin, dans ses Revelations: *Que le Chant ne soit ni lâche, ni rompu, ni dissolu, mais honnête, grave, uniforme, & humble en toutes choses.*

S. Aug. Confess. liv. 10. chap. 33. Iust. Marty. quast. 7.

S. Chrys. ch. 1. à Timot. chap 4. & en l'Homil. des Moin. ch. 5.

Sainte Brig. Revel. chap. 6.

LXXVII.

Culte de Dieu simple.

Ils disoient la Messe avec tant de devotion, & de gravité, que les Séculiers, fort éloignez même de demeures, venoient les entendre en foule, & il leur sembloit à Tous une chose bien nouvelle, & toute pleine de pieté, de contempler les Eglises pauvres veritablement, mais fort propres, & d'admirer ces Autels, embellis si proprement de pauvres, & devots Ornemens. Enfin, lors qu'ils n'y voioient point les Colonnes, les Architraves, & les voûtes des Temples plus majestueux, qu'ils n'y trouvoient pas les murs dorez, les pavez de marbre, les tapis, les tapisseries pompeuses, qui ornent si bien les autres Eglises, & ces beaux embelissemens, d'Autels, travaillez si délicatement d'or, & de soie, mais seulement une pauvreté extréme, avec une propreté, & une blancheur merveilleuse, ils étoient dans l'étonnement, & croioient voir encore l'ancienne beauté de la Primitive Eglise, plus brillante de vertus, que de pompes, & d'embellissemens.

LXXVIII.

Pauvreté des Bâtimens.

Les Convens pauvres à la façon des Constitutions, les Dortoirs si étroits, qu'à peine un seul y pouvoit passer aisément, l'horreur des murailles, la petitesse des Cloîtres, toute la stucture fort grossiere, qui n'offroient rien que d'affreux, & de lugubre à la veuë, effroioient tous leurs Spectateurs, & par leur aspect leur persuadoient la penitence; n'entendans principalement aucune voix dans les Monasteres, si elle n'étoit basse, & comme accompagnée de silence; & si par hazard, un Frere avoit chose necessaire à dire à un autre, ils se mettoient tous deux à genoux, & y achevoient leur Affaire en fort peu de mots. Tous gardoient leur solitude, pas un n'alloit, ni venoit, pas un n'y disoit, & n'y entendoit des Nouvelles, crainte d'interrompre les autres, dans leur contemplation

des choses divines. Tous s'occupoient en Dieu, ou dans les Prieres, ou dans les Lectures, ou dans les Meditations, ou dans la Psalmodie, & ceux qui prêchoient, pleins de leurs longues Oraisons, aprés de feu comme des Lions, & terribles aux Demons, dardoient la parole de Dieu, comme des dards sacrez, contre le cœur des Pecheurs, ils prêchoient Jesus-Christ crucifié, non pas avec les paroles pompeuses de l'Eloquence humaine, ni des discours polis, mais simplement, & avec l'Esprit de Dieu, & selon le commandement de la Regle, ils proposoient dans les Chaires, la suite des vertus, & l'éloignement des vices. Ils épouventoient les Pecheurs, par une exposition sensible des peines des Enfers, & la grace donnoit tant de force à leurs simples discours, qu'ils excitoient dans tous les cœurs, des mouvemens merveilleux de Penitence.

La force des Predicateurs.

LXXIX. *Observance de la Regle parfaite dans tous les Freres.*

Tous n'avoient point d'autres soins, que de se servir des occasions les plus propres à l'obeïssance de Dieu, & à l'Observance plus exacte de la Regle, & l'on voioit en eux, un zele si ardent de la plus haute pauvreté, que non seulement ils abhorroient extrémement le Domaine, & la proprieté des choses, comme veut la Regle, mais encore ils fuïoient le Domaine de l'usage même, se contentans du seul usage necessaire, & simple de fait: d'où vient que si un Frere avoit besoin de l'usage d'une chose, qu'en avoit un autre, celui-ci eût crû commettre un grand crime, s'il ne la lui donnoit pas aussi-tôt, & bien librement; & tout l'Ordre alors évitoit de sorte l'usage des choses inutiles, & superfluës, que pour s'en éloigner davantage, ils retranchoient même fort souvent par scrupule les plus necessaires. Ces Peres en effet sçachans, que le Saint Siege ne prend que le domaine des choses necessaires aux Freres, & qu'ainsi la proprieté des superfluës, est à ceux qui s'en conservoient l'usage, & que ces Freres étoient estimez proprietaires devant Dieu, fuïoient plus qu'un Serpent la superfluité, dequoi que ce soit; d'où vient que paroissoit dans les Monasteres la seule necessité des choses, & que les Freres s'obligeoient, à n'avoir que celles, qui leur étoient accordées par la Regle, comme la Tunique, la corde, les Mutandes, & le Breviaire, & ils s'en conservoient l'usage, comme s'ils ne les eussent euës auprés d'eux, que par emprunt de leurs Superieurs.

LXXX. *L'abstinence & la pauvreté de leur Nourriture.*

Une chose montre bien, quelle étoit leur abstinence dans leurs Nourritures ordinaires, & leur pauvreté dans toutes les choses de leurs usages, que plusieurs d'entre eux, à la façon des Anachoretes, se nourrissoient au lieu de Pain, de seules legumes: d'autres vivans encore plus austerement, vivoient & passoient les deux, & les trois jours sans nourriture. Ce fût même une coûtume parmi Eux, quelques années, qu'on ne servoit point de Vin, ni de Viandes cuittes à la Table de leurs Refectoires, & qu'ils entretenoient leur Vie, d'Eau, de Pain, d'Herbes cruës, & de quelques fruits, avec une extréme Pauvreté. Et aprés quelques années d'une vie si austere, à peine permit-on, qu'une Bouteille de Vin fût servie sur leurs Tables, qui pût servir ou aux Malades, ou aux plus foibles de l'Estomach. Les autres, ou bien se privoient absolument de Vin, ou bien le méloient avec tant d'eau, qu'ils la rendoient insipide, quoi qu'elle ait quelque petit goût naturellement. A peine aussi se persuadoient-ils, qu'ils pussent recevoir des viandes, & d'autres choses, qui ne fussent pas délicates, plûtôt par le respect de l'Evangile, dont l'Observance faisoit tous leurs desirs, que pour leur satisfaction particuliere, & ils se servoient de ces choses, si sobrement, qu'à peine trouvoit-on dans un Convent quelque Frere, qui voulut toucher la Viande. D'où vient, que si quelques personnes de Pieté leur en envoioient, les Portiers les

L'usage de la Viande fort rare parmi eux.

refusoient

refusoient ordinairement; desorte que si quelqu'un par quelque affection plus tendre des Freres, leur en apportoit quelquesfois, il étoit contraint de l'attacher à la porte, crainte que le Portier ne la rejettât, comme superfluë: les choses en vinrent jusqu'à cette excés d'austerité, que le bruit s'étant répandu par tout, que les Capucins ne mangeoient point de viande, personne n'en envoioit plus, & elle fût absolument bannie de leurs Monasteres.

LXXXI. Exemples d'austerité merveilleuse.

Les Broches, Grils, Chaudrons, Liche-frittes, Crémaillieres, Couprets, Soufflets, & les autres Vazes, & Instrumens propres à bien faire une Cuisine, ne se voioient point dans leurs Monasteres, où ils ne se servoient que de Marmites de Terre, de Cuillieres de bois, de Terrines, & de Coûteaux fort grossiers. Dans les premiers Tems de la Religion, ni les Tables, ni les Bancs, n'entroient point dans les Refectoires, & les Freres y mangeoient sur la Terre nuë, & y beuvoient, au lieu de Verres, ou de Tasses, dans des restes de Cruches cassées, comme un témoignage surprenant de l'extréme Pauvreté, que professoient ces Saints Religieux. Et aprés on eût des Tasses de bois, ou de Terre travaillées fort grossierement. Ils n'avoient point d'autres Plats, & d'autres Ecüelles que de Terre, sainte Coûtume qui leur fût une Loi, & qui subsiste encore aujourd'hui dans tous les Convens des Capucins. Et même pour imiter avec plus de soin la Penitence de nôtre Pere saint François, qui rendoit ces alimens amers, par un mélange de cendre, au lieu de Sel, ils en emplissoient leurs Sallieres. Enfin ces anciens Peres s'étudioient si fort à la parsimonie des choses même les plus necessaires, que ne mangeans qu'une fois le jour, on ne donnoit point d'autres mets à ceux qui vouloient, hors les Tems de Jeûnes, manger quelque chose, que quelques morceaux de Pain, qu'on tiroit des Paniers, & qui restoient du diné dans leurs Refectoires.

LXXXII. Austeritez de leurs Couches.

Lors qu'ils vouloient reposer, & même l'Hiver, ils se jettoient sur des Planches nuës, & n'avoient point d'autres Coussins, qu'un morçeau de bois, ou qu'une Botte de Sarment, ou de Foin, & c'étoit l'usage commun parmi eux. Si quelqu'un par Indulgence des Constitutions Generalles, vouloit coucher sur la paille, il en étendoit fort peu sur ses deux, ou trois Planches, & la couvroit d'une Toile de Chanvre, qu'il attachoit au bois, ou avec des clous, ou avec quelques cordes, qui y retinssent leur paille, & ils ne la remüoient plus. Comme ils avoient une passion si ardente de la Pauvreté la plus extréme, ils vouloient se priver de toutes les choses, qui peuvent récréer, accommoder, & consoler un peu la vie trop miserable des Hommes: D'où vient qu'ils disputoient souvent contre les choses même les plus necessaires de la Nature, & ils se contentoient d'un seul Habit, fort vil, fort court, & tout plein de pieces, dans les plus froids Hivers: ils marchoient nuds pieds sur la Glace, & sur la Neige, & ils abhorroient de sorte la provision de plus d'un jour, ou de leurs fruits, ou de leurs legumes, qu'excepté quelques morceaux de Pain, qu'on reservoit pour le jour suivant, ils donnoient les restes de leur dîner à des Pauvres.

LXXXIII. Extréme pauvreté des Eglises, & de leurs ornemens.

Enfin, ils s'attachoient avec tant d'ardeur à l'indigence de toutes les choses, qu'ils vouloient, que leurs Eglises mêmes fussent plus belles, par l'éclat de leur Pauvreté, que par la Richesse de leurs Ornemens. Le Tabernacle, où l'on conservoit le saint Sacrement de l'Euchariftie, étoit en ce Tems-là de bois simple, pauvre, étroit, sans figures, & sans dorures, & aprés quelques Années, ils souffrirent avec peine, ou en couleur, ou en Sculpture, quelques Images de Jesus-Christ, & des autres Saints, qui les fissent paroitre comme choses sacrées. Les petites Boüettes,

tes, où l'on reposoit les petites Hosties n'étoient que d'Yvoire, les Calices, & les Patenes d'étain, les Encensoirs de Terre suspendus de cordes, avec leurs Navettes de bois, ou de cartes. Les Chandeliers de bois simple, dressez sans tour, & fort grossierement, & les Vêtemens sacrez, ou de laine, ou de toile: & quoi qu'ils parussent exceder un peu trop dans toutes ces choses, par un zele tout ardent de la Pauvreté, ils n'avoient pas dessein pourtant, ou de blâmer en quoi que ce soit, l'éclat des autres Eglises, ou de condamner comme déraisonnables, ces Ornemens précieux, dont les Cathedrales, & les Temples des autres Reguliers, sont embellis, à la gloire du culte de Dieu : mais seulement, dans les choses même plus sacrées, de professer une Pauvreté plus extréme, qu'on doit dire le caractere des Freres Mineurs; Et personne n'en doit être surpris, puisque la Pauvreté, qui est appellée tres-haute dans leur Regle, & que nôtre Pere saint François élevoit si haut, qu'il croioit qu'elle surpassoit celle des plus Pauvres des Hommes, à cause qu'elle imitoit plus parfaitement celle de JESUS-CHRIST, semble demander de sa Nature, que ceux qui professent la vie des Freres Mineurs, ne se dégagent pas seulement du domaine, & de la proprieté de toutes les choses, mais encore des curieuses, de celles de prix, & des inutiles, dont Clement V. a fait un Decret, pour les Freres Mineurs. En voici les paroles:

LXXXIV. *Clem. Pap. Exi. ss. quoni.* *Et quoi que les Paremens, & les Vases des Eglises, soient destinez à l'honneur, & au culte de Dieu, pour qui sa Puissance a fait toutes choses, à cause pourtant qu'il connoît les choses cachées, il considere plûtôt l'esprit, que la main de ses Serviteurs, & il ne veut pas en être servi par des choses contraires à leurs conditions: Ils ne doivent donc avoir de Paremens, & de Vases de l'Eglise, que cequ'il en faut, en grandeur, & en nombre, à une honnête necessité; mais leur superfluité, leur prix, & leur curiosité, comme dans toutes les autres choses, n'ont point de rapport à leur profession de Pauvres. Nous ordonnons donc, & nous commandons aux Freres, qu'ils gardent ceci fort exactement.* Nos Anciens apprirent de ce Decret d'un Pape, que le culte interieur de l'ame, étoit préferable à l'exterieur des choses, & ils crûrent qu'il valoit mieux avoir des Prêtres dorez, que des Calices d'or, & d'argent.

LXXXV. *Romæus des sept Saints E. N. en S. Eupheb.* La Vie des Freres de ces premiers tems, étoit d'une si rigoureuse discipline, & pressée de bornes si étroittes de pauvreté, qu'un Historien a dit d'eux, que cette rigueur extréme d'Austerité, qu'on admiroit dans ces premiers Capucins, étoit le dernier effort de la Nature, qui ne pouvoit être surpassé de personne: & quoi que cette premiere rigueur de l'Ordre, qui alloit à l'excez, aît été un peu moderée, par d'autres Constitutions de l'année 1536. & comme reduite à une discrete, & mediocre façon de Vie, celle pourtant qu'on admire encore aujourd'hui dans les Capucins, est peu differente de cette premiere, dont un Auteur a dit des Capucins, ces paroles:

Témoignage des Capucins, par David Romée.

LXXXVI. *Ces Religieux en effet sont aidez de Dieu, & des Hommes, parce qu'ils sont des exemples de toutes les vertus, de l'innocence, de la pudeur, & de l'ancienne sainteté, comme des premieres Austeritez; ils ne veulent pas demeurer dans les Villes, ni bâtir de grandes Maisons, nobles, belles, & fort honorables, ni avoir des Eglises voûtées, des Murs dorez, & des Pavez de marbre, l'on n'y voit point de Meubles precieux, de beaux Ornemens, des Tapis, des Tapisseries. Ils n'ont qu'un Habit, dont ils couvrent leur corps le jour, & la nuit, & ils se le prêtent, ou ils le changent les uns avec les autres, il est de Laine, vil, austere, & plus rude qu'un Cilice, de couleur presque jeaune Cette sorte d'Habit les fait communément appeller Capucins, & je le croi ressembler à ces Gabans, qui descendent jusqu'aux Pieds. Leur Lit est fort dur, égal à celui des Chartreux, il n'est permis, à qui que ce soit d'entr'eux, de faire quelque chose à sa volonté, & à sa phantaisie:*

phantaisie : ils se donnent tous entiers à celui, qu'ils appellent leur Gardien, ou leur Custode : pas un n'a rien de propre, ils sont volontairement dans une mendicité extréme, & sans les soins des jours suivans.

Châque jour ils vivent de la misericorde des Peuples ; ils ne touchent ni or, ni argent, & ils font bien paroître, par une si pauvre vie, que la nature, & la Religion Chrêtienne se contentent de fort peu de choses. Ils vivent de Fromage, de Chair, & des autres viandes : ils ont souvent des abstinences, qu'ils appellent leurs jeûnes : ils preferent la contemplation, à l'action : ils contemplent, ils prient toûjours, ils ne confessent point de Séculiers, ils preschent sans interest, ils ne chantent point, & ne souffrent point de Musique dans leurs Eglises, ils n'apprennent ni le Chant, ni les mesures de leur Psalmodie : ils font de frequentes disciplines ; pour n'être pas oisifs, ou ils labourent la Terre, ou ils raccommodent leurs vieux Habits. Enfin sont des Hommes justes, fort modestes, tous humbles, d'un corps negligé, hydeux, endurant, & bien austeres de vie. LXXXVII.

Frere Mathieu commence sa Visite, & deux mois aprés il renonce au Generalat.

FRere Mathieu dans ses Visites des Freres, n'eût pas besoin de travail, & d'efforts, pour dompter les rebelles, faire taire les Causeurs, punir les Transgresseurs de la Pauvreté, obliger au repos les Broüillons, ou Calomniateurs, ou Murmurateurs, & poursuivre les vices. Mais tout le but de sa Visite étoit de corriger, & de moderer les excés de Pauvreté, de rigueurs, d'austeritez, de veilles, de jeûnes, d'oraisons, & des autres vertus, & de les reduire dans une justesse de Perfection religieuse. Ses discours tendoient là, comme ses advis, & ses commandemens, de moderer ; & de tenir dans les bornes de la mediocrité, les ferveurs d'esprit trop brûlantes des Freres, & les pratiques trop zelées de leurs vertus. Son entrée dans les Convens, étoit sans éclat, & sans apparence, parce que les Freres avoient cette coûtume dans ses Visites, qu'aussi-tôt qu'il approchoit du Monastere, ils alloient au devant de lui, & disoient d'une voix commune trois fois, le Nom de Jesus fort devotement, qu'il leur répondoit autant de fois avec une merveilleuse Pieté : & lorsqu'il entroit dans l'Eglise, tous les Freres se jettoient à ses Pieds, recevoient sa Benediction, baisoient ses mains, par respect, & par Obeïssance, & aprés avoir adoré le saint Sacrement, & fait quelques Prieres de compagnie, les Freres presentoient des Linges, lavoient les Pieds, & rendoient à leur meilleur Pere tous les devoirs de la Charité : & lui les embrassant tous d'un visage, & d'une affection de Pere, leur paroissoit moins un General, & un Commandant, que leur Serviteur plus soûmis. D'où vient qu'ils desiroient tous ardemment son arrivée, & qu'elle leur causoit une extréme joie. Il avoit en effet une si grande douceur de mœurs, & l'humilité, la mansuetude, l'affabilité, la Charité brilloient si fort en lui, qu'il gagnoit la bien-veillance de tous ses Freres, & qu'ils ne le laissoient sortir qu'avec peine de leurs Monasteres, de sorte qu'il étoit contraint d'y demeurer plus long-tems, que le necessaire d'une Visite, pour satisfaire aux vœux, & aux Prieres de ses Religieux. LXXXVIII.

Frere Mathieu comme General visite ses Freres, & comment.

Voici les choses principales, qu'il proposoit aux Freres dans ses Discours publics, pour les rendre plus fermes, & plus constans dans leur état de Religieux : Qu'ils eussent cette pensée, que leur Reforme procedoit de Dieu, comme un œuvre de son pouvoir infini, & que la Vierge sainte, & leur Pere saint François l'avoient obtenuë de Jesus-Christ, par le credit LXXXIX.

Ce que Mathieu proposoit aux Freres dans ses visites.

credit de leurs suffrages, & qu'ainsi ils creussent fermement, que la Bonté de Dieu l'augmenteroit, & la fortifieroit par sa vertu divine : d'où excitant ses Freres à lui rendre des graces, & des loüanges d'une faveur si singuliere, il leur persuadoit la hauteur de leur Etat, afin qu'ils ne l'oubliassent de leur vie, & qu'ils fissent leurs efforts, pour le perfectionner, par la sainteté de leurs mœurs, & de leurs vertus.

XC. Mathieu loüe fort la Pauvreté.

Deplus, pour leur enseigner, que tous les maux, & tous les vices procedoient d'un desir immoderé des choses, comme de leur racine, il leur proposoit, d'embrasser, & de suivre l'extréme Pauvreté des choses, non pas tant par leur vœu de Religion, que par des desirs embrazez de leur ame ; il la leur loüoit comme l'Epouse plus chere de JESUS-CHRIST, & comme la meilleure succession, que leur laissoit leur Pere saint François dans son Testament, & il l'élevoit comme telle au dessus de toutes les choses. Et pour engager même les Freres à l'aimer ardemment, il les assuroit, que Dieu lui avoit revelé, qu'il n'estimoit parfaits Enfans de saint François, que ceux, qui aians méprisé tous les plaisirs du Monde, lui étoient unis par une parfaite Pauvreté des choses : il leur disoit aussi, que leur saint Pere se réjoüissoit si fort de la Pauvreté, que par elle il distinguoit ses enfans des autres : Elle est donc appellée Tres-haute dans la Regle, à cause qu'elle éleve à la perfection plus sublime des vertus, les Freres Mineurs plus éminens, que toutes les choses, & superieurs du Monde.

XCI. Combien est necessaire une Priere assiduë.

Ce saint Pere disoit souvent à ses Enfans, qu'ils ne pouvoient offrir à Dieu d'Oraison bien pure, ni élever au Ciel des mains fort nettes, qu'avec cette pauvreté d'esprit, qui dégage une ame de tous les desirs de la Terre, puisque quelque legere, & quelque petite, que soit une cupidité, elle altere de sorte la main, & l'esprit, qu'il est impossible qu'une Oraison bien pure, s'en éleve jusqu'à Dieu ; de là il persuadoit à ses Freres une Oraison assiduë, comme une source de toutes les vertus, & la bien-aimée de JESUS-CHRIST, sans qui, ni l'esprit de la pauvreté, ni la rigueur de la discipline, ni l'observance reguliere, ni la structure des vertus, ne peuvent subsister long-tems : il la recommandoit aux Freres, comme necessaire à tout, dans ses discours plus fervens, & leur disoit souvent avec un grand Saint : *Mon Frere, prie abondamment, supplie Dieu le jour, & la nuit, que l'Oraison n'ait point de Terme, que la Priere soit frequente, que les armes de l'Oraison soient assiduës, que l'Oraison ne sorte point de ton cœur, insiste à l'Oraison, applique toi à l'Oraison frequemment, soûpire toûjours, & pleure assiduëment, leve toi la nuit à la Priere, veille, & prie, passe les nuits en Oraison, & à la Priere, occupe-toi aux veilles de nuit, aprés que tu auras un peu fermé les yeux, ouvre-les à la Priere : l'Oraison frequente écarte les fléches du Diable, l'Oraison de tous les jours émousse ses traits, l'Oraison est nôtre premiere force contre ses Tentations, l'Oraison surmonte les attaques de nos ennemis, triomphe des Demons, défait les Esprits immondes* ; Et il disoit encore avec saint Jean Climacus, *que l'Oraison étoit l'œuvre des Anges, la nourriture de toutes les vertus spirituelles, l'origine de la vertu, la ministre des graces, un profit invisible, l'aliment de l'ame, l'éclaircissement de l'esprit, le dégagement de la tristesse, les richesses des Religieux, les Trésors des Anachoretes, & le miroir du progrez.*

S. Bernard. Serm. 49.

S. Jean Climac. deg. 28.

XCII.

Enfin il exhortoit tous les Freres à la perfection de l'Evangile, par la dilection de Dieu, & de leurs Prochains, & à la pure Observance de la Regle, & des Constitutions, & à une entiere imitation de nôtre Pere saint François, par ces paroles du Prophete Isaïe : *Considerez la Pierre d'où vous estes tirez, & à la Caverne du Lac, dont vous estes couppez, voiez Abraham vôtre Pere, & Sara qui vous a enfantez, comme ses Enfans*, dont il tiroit cette consequence ; Que les Enfans d'un si grand Pere, engendrez de son esprit nouveau, & appellez au sein de la Reforme, ne devoient pas degenerer

Isaye 5.

S. François doit être imité de tous ses enfans.

de

de ses vertus, mais qu'ils devoient faire tous leurs efforts, de marcher sur ses pas, & d'imiter ses vertus.

Ce pieux General, avec de si puissantes exhortations, animoit ses Freres tous brûlans déja de l'amour de Dieu, à l'advancement de toutes les vertus, & s'acqueroit sur eux tant de bien-veillance, & tant d'estime, qu'au triste moment qu'il parloit de son départ, ils s'efforçoient tous de le retenir, & de le conjurer en embrassant ses Pieds, de demeurer encore avec eux, & enfin ne le pouvans plus arrêter, ils le conduisoient avec des larmes, & plusieurs soûpirs. XCIII.

XCIV. Mathieu se décharge du Generalat.

Cette premiere Visite terminée, qui dura l'espace environ de deux mois, F. Mathieu abhorrant cette Charge, qu'il n'avoit prise, qu'à regret, & malgré lui dessus ses Epaules, parce qu'il se croioit indigne de son honneur, & qu'il estimoit ses fonctions trop opposées, à la vocation de son ministere, qui l'engageoit de prêcher aux Peuples, dans toutes sortes de lieux, la parole de Dieu, dont le détournoit la Charge du Generalat, aprés plusieurs reflexions d'esprit, & plusieurs consultations avec JESUS-CHRIST, il resolut cette derniere pensée, de quitter son Office, & de reprendre sa premiere vocation de Dieu, la prédication de l'Evangile : aussi-tôt donc qu'il fût au Convent de Fossembrun, il y assembla les Définiteurs, & les Peres, & aprés ses raisons, sans rien accorder à leurs réponces, ny à leurs prieres, il déposa le Sceau de l'Ordre, le Bref, & la Bulle en presence de l'Assemblée, & se dégagea du Generalat, avec la joie de son cœur, & les larmes, & les soûpirs, que ces Enfans verserent, & exhalerent au conseil, & à la déliberation de leur Pere.

XCV. Loüis de Fossombron en qualité de Vicaire General visite les Freres.

Tous alors jetterent les yeux sur Loüis, qui étoit premier Définiteur, & à qui selon l'ancienne forme de l'Ordre, il appartenoit d'exercer cette Charge, sous le nom de Commissaire, & le reconnoissent pour Pere de leur petite Famille, & pour Pasteur des Capucins : F. Loüis, aussi-tôt qu'il se sentit obligé, par la démission de F. Mathieu, de prendre cette grande Charge, substitua Bernard son Vicaire, au Convent de Fossembrun, dont il étoit Gardien, & poursuivit la Visite de l'Ordre, que Mathieu avoit si saintement commencée.

Que la renonciation de F. Mathieu, n'étoit pas tant un effet de son esprit, que de l'esprit de Dieu, entre toutes les raisons, celle-ci le montre plus visiblement, Que comme F. Mathieu étoit Homme simple, facile de mœurs, & fort amateur du repos, qu'il paroissoit même moins propre aux grandes Affaires, que plusieurs tempêtes aussi fort orageuses de persecutions, devoiét agiter les commencemens de la Reforme, par l'orage de l'Ennemi commun des Hommes, qui devoient être, & soûtenuës, & surmontées par l'adresse, la prudence, & les soins d'un Moderateur fort adroit; ce fût un coup de la Providence singuliere de Dieu, que Mathieu se déchargea du Generalat, & que Loüis entreprit les Affaires, & les inquietudes, que lui préparoient son gouvernement, parce qu'étant Homme d'esprit, fort intelligent, d'une delicatesse merveilleuse à conduire les choses, & d'une force à l'épreuve des plus grands travaux, Dieu, qui avoit donné tous ces beaux Talens de nature à Loüis, & dont la sagesse sçait, quand il lui plaît, le secret de les faire servir à l'execution de tous ses desseins, voulut qu'un Homme si propre les emploiât au soûtien, & à l'agrandissement de la nouvelle Reforme, afin qu'au milieu des Tempêtes, dont elle devoit être agitée, peu de tems aprés, elle eût un Pilote adroit, qui la fist heureusement arriver au Port, aprés les Orages. XCVI.



Frere

Frere Loüis est confirmé par le Pape, Commissaire General de la Reforme.

XCVII. Loüis va à Rome.

LOüis, dans la pensée de plusieurs choses fort propres à ses desseins, resolut d'aller à Rome, parce qu'il croioit necessaire, que la renonciation de Mathieu au Generalat en sa faveur, eût sa confirmation du Pape, & qu'il y pût ménager une demeure pour lui, & pour les siens, où il pût se deffendre plus facilement des embûches de leurs ennemis, dont il apprehendoit les poursuittes, & pourvoir aux interests plus pressans de la nouvelle Reforme. Aprés donc avoir consulté Catherine Duchesse de Camerin, il en reçoit des Lettres de faveur au Pape, & à Victorie Colonna Marquise de Pescaire, Dame Illustre, & entre toutes celles de son tems, d'une vertu plus singuliere, il va promtement à Rome, où d'abord il traitte avec Victorie, d'un Convent dans la Ville, & par sa faveur, il obtient une petite Maison dediée à la sainte Vierge, sous le Titre de Nôtre-Dame des Miracles, qui dépendoit des Administrateurs de l'Hôpital des Incurables de saint Jacques, où il établit dans la Ville sa premiere demeure. Cette petite Maison étoit proche la Porte Flaminie, qu'on appelle aujourd'hui de Popolo, peu éloignée du Tybre, jointe encore à une autre, qui bâtie des revenus d'un Homme de Pieté, étoit enfin, avec toutes ses appartenances, devenuë du Domaine de l'Hôpital des Incurables de saint Jacques, où aiant appellé quelques Freres des Convens de Fossombrun, & de Colmanzano, ils y demeurerent tous, avec d'autant plus de liberté, qu'ils creurent être venus à Rome, & y avoir heureusement rencontré cette demeure, sous les auspices favorables de la sainte Vierge.

XCVIII. Loüis se place avec les siens dans la Maison de Nôtre-Dame des Miracles.

Tandis donc qu'ils y servent Dieu dans une profonde humilité, une genereuse Penitence, & une extréme Pauvreté, & que delà se répandit par tout, le bruit d'une si austere vie : Tous les Romains furent surpris, de voir en eux cette maniere si rigoureuse de vie, avec une Pauvreté si extréme, & un dégagement si merveilleux de toutes les choses, & ils admiroient ces Hommes, & les reveroient comme quelques prodiges celestes. D'où vient que plusieurs personnes de qualité, charmées de la vertu de ces Anges de la Terre, affectionnerent d'avantage leur Reforme, & principalement Victorie Colonne Marquise de Pescaire, dont nous avons parlé plus haut, qui doüée de Pieté, de graces, de naturel, & de toutes les vertus, & de condition eminente, soûtint les interests des Capucins, avec tant de zele, & si ardemment, que comme une autre Catherine de Cibo, elle entreprit d'une affection de Mere, les Affaires de la nouvelle Reforme : Ascanius Colonne aussi, Camille Orsini, Nicolas Buffalini, & plusieurs Patriciens de Rome, la soûtinrent comme dans leur sein, de leur bienveillance, & de leur secours, se montrerent ses Advocats, & ses Protecteurs dans toutes les occasions, & leur credit avec leur Pieté servirent beaucoup aux Affaires de l'Ordre, soit dans leurs disgraces, soit dans leurs succés.

XCIX. Loüis & Bernardin de Rhegge poursuivirent une Reforme de leur Ordre.

Lors qu'à Rome les choses en sont là, Dieu qui avoit resolu d'étendre par tout, la nouvelle Reforme, y dispose quelques Peres de l'Observance en Calabre, fort Illustres en vertus, & en sainteté, dont furent les plus considerables, Loüis, & Bernardin, qu'on appelloit aussi Georges, natifs tous deux de Rhegge Ville fameuse de Calabre : l'un, & l'autre, comme ils étoient fort unis de Patrie, de cœur, & de vertus, desiroient ardemment une Reforme de l'Ordre en Calabre, dans le même tems, si ce ne fût pas devant, que F. Mathieu la passionnoit dans la Province de la Marche, quoi qu'ils ignorassent, & ses desirs, & ses actions. Venus dans ce dessein à Rome

Rome de compagnie, ils obtiennent de Clement VII. qui avoit été depuis peu fait Pape, une permission, de s'occuper à leur propre Reforme, separément des autres Freres de l'Ordre, dans le Convent des Saints Apôtres, qui étoit alors sous le pouvoir, & la conduite des Freres Mineurs de l'Observance: aprés y avoir été quelque tems, avec moins de succés, que de ruine de la Reforme, & obtenu du Pape un Bref, qui leur permettoit, de choisir en Calabre, quelques lieux propres à leurs desseins, où ils pussent, avec d'autres, qui voudroient s'y Reformer avec eux, observer la Regle, ils s'y en retournent l'An 1526, & ils y choisissent trois Convens de Reforme, saint Serge de Tropie, saint François de Terre-Neuve, & saint Philippe des cinq Feüilles, qui depuis furent appellez Convens des Recollets. Tandis qu'ils demeurent tous dans ces lieux, servans Dieu avec oraison, jeûnes, pauvreté, & grande rigueur de vie, il supplient d'une commune voix la Clemence divine, de leur découvrir les moiens d'arriver, à l'Observance plus parfaite de leur Regle; & par l'ordre de Dieu, il arriva que Frere Loüis fût contraint d'envoier encore à Rome, Frere Bernardin Georges, y demander un second Bref au Pape, qui les separât absolument de l'Ordre de l'Observance, & qui leur permît de se retirer, à l'Hermitage de saint Ange de Valle-Tucco, du Diocese de Rhegge.

C. Bernardin Georges s'entretient à Rome avec Loüis de Fossombrun de la Reforme.

F. Bernardin alla donc à Rome cette Année, y obtint tout ce qu'il desiroit du saint Siége, & lorsqu'il pensoit à son retour en Calabre, il apprit la nouvelle Reforme des Capucins, confirmée de l'autorité Apostolique, sous le Titre d'Hermites des Freres Mineurs, separez de leur Ordre: ce qu'aiant ignoré jusques-là, pour s'en bien informer, il va trouver Loüis de Fossombrun, qui l'instruit amplement de tout ce qu'avoit fait Frere Mathieu, & de l'advancement de leur Reforme, & lui montre même la Bulle du Pape, & lui reciproquement lui découvre ses desirs, & ceux de Loüis de Rhegge, & de plusieurs autres, pourquoi il étoit à Rome, & ce qu'il avoit obtenu du Siége Apostolique. Bernardin donc jugea de là, un chemin plus seur à sa Reforme, & à celle de Loüis, & des autres, & d'accord avec Loüis de Fossombrun, obtient de lui, qu'il associe à la Reforme des Capucins, lui Bernardin, Loüis de Rhegge, & douze autres, qui demeuroient dans l'Hermitage de saint Ange, & il lui dit, qu'il differoit pourtant l'Affaire, jusqu'à son retour en Calabre, où il la communiqueroit à Loüis, & à leurs Compagnons.

CI. Loüis de Fossombrun joint à la Reforme des Capucins Bernardin, Loüis de Rhegge, & les autres.

Lors donc que Loüis de Fossombrun, eût joint aux Capucins de la nouvelle Reforme, Bernardin, & les autres, en vertu des Privileges des Camaldules, qui lui avoient été communiquez, par autorité, il leur mande à tous, qu'au plûtôt ils prennent la forme d'Habit de leur Reforme, & qu'ils observent la Regle avec toutes leurs Constitutions, & à ce dessein il lui donne une Coppie d'un Capuce quarré, des Constitutions, & de la Bulle du Pape; enfin il leur permet d'assembler leur Chapitre, & d'y élire un Provincial, à qui par le même pouvoir, il substituë sa Commission generale, d'associer à leur Reforme des Capucins, tous ceux qui se presenteroient à lui, & de bâtir des Monasteres. L'autentique de cét accord entre Loüis de Fossombrun, & Bernardin de Rhegge cette année, se voit dans un Ecrit, qui nous a été envoié de la Province de Rhegge, & qu'un Notaire public a signé. On le lira à la fin de ce Volume.

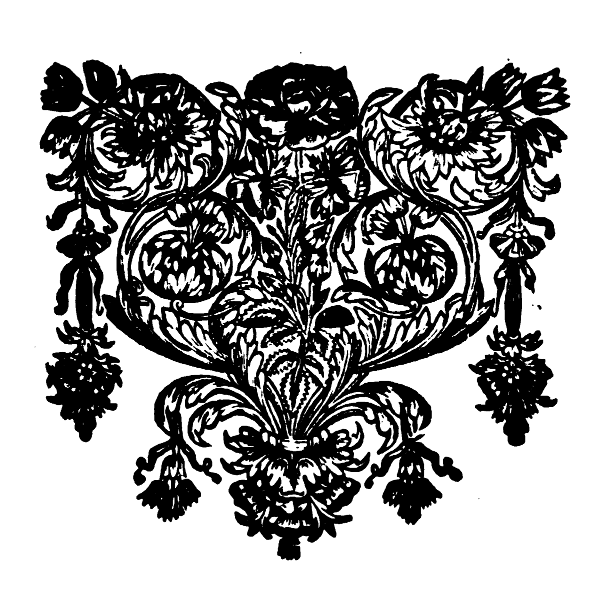
CII. Bernardin retourne en Calabre, & rapporte à ses Compagnons ce qu'il avoit arrété avec Loüis de Fossombrun.

Les choses si bien établies, F. Bernardin fort joieux retourne en Calabre, vers Loüis, & leurs Compagnons, à qui il dit, ce qu'il avoit appris, veu, & apporté, de Loüis de Fossombrun, de la Reforme des Capucins, de son Institution toute divine, de sa confirmation par le Saint Siége, de son austerité de vie, & de sa parfaite Observance de leur Regle: il leur

presente la Bulle, il leur montre les Constitutions, il expose le Capuce, & tous l'aians admiré, comme tout semblable à celui du Bien-heureux Pierre, Compagnon de leur Pere saint François, qu'on gardoit fort religieusement, dans un Bourg de leur Province, & ainsi comme le caractere incontestable de l'ancienne forme de leur premier Habit, ils le baisent avec joie, & l'honorent de tous leurs respects. Mais Loüis, quoi qu'il desirât fort ardemment de prendre cét Habit, & d'en vêtir les siens, dans la crainte pourtant, que la Reforme des Capucins, qu'il prévoioit devoir être agitée de Tempêtes furieuses, par les Superieurs de l'Ordre, n'y trouvât enfin son naufrage, creut sagement qu'ils devoient remettre leurs desseins, où l'on pourroit en esperer le succés.

CIII. Loüis de Fossombrun est confirmé par le Pape Commissaire General.

Cependant Loüis de Fossombrun, pour avoir une confirmation du Saint Siége, qui l'établît plus fermement dans l'autorité, qu'il avoit exercée jusque-là dans la Reforme, va trouver le Pape, & lui expose humblement la démission volontaire de Mathieu au Generalat, & par quelles raisons, & de quelle autorité, il avoit jusqu'ici gouverné la Reforme; & le Pape, qui ne crut pas devoir encore embarrasser les Capucins, par un nouveau Chapitre, l'établit leur Commissaire General, avec son Autorité Apostolique, comme fort propre à cette grande Charge, jusqu'à ce que leur Reforme étant accruë ils pussent faire un Chapitre, & y élire un General de leur Ordre.



Loüis



Loüis obtient une revocation tacite du Bref qui empêchoit les Soccolens d'entrer dans la Reforme ; & la conclusion de cette Matiere.

I. Les Superieurs de l'Observance conspirent contre les Capucins & presentent une supplique au Pape.

CEtte année 1530. Dieu dormant comme dans la Nacelle de la petite Reforme, tandis que Loüis, Mathieu, & les autres, comme Gens de Mer, y rament à force de bras, & qu'ils s'efforcent par les beaux Exemples de leur sainte Vie, comme avec leurs Rames, de la conduire au Port des Vertus, où elle puisse, comme un Vaisseau sauvé d'un naufrage aprés les Tempêtes, se reposer au milieu des Eaux tranquilles de l'Observance Reguliere ; un grand Orage s'est élevé dans la Mer contre elle, & le bruit de la Reforme des Capucins, confirmée par une Bulle Apostolique, s'augmentant par tout, & plusieurs de l'Observance s'y retirans (Loüis, en effet, autorisé d'un Privilege des Camaldules, qui leur étoit commun également par un indulte du Pape, y recevoit tous ceux qui s'y presentoient de l'Ordre de l'Observance, & des autres Reguliers) ce bruit, & cette retraite animerent de sorte le General des Observantins, & les autres Superieurs, que craignans la diminution de leurs Ordres, & leur courage s'embrazant de zele, ils resolurent de tenir plusieurs Conseils, & de faire tous leurs efforts, pour ruiner entierement la Reforme, & la sapper par ses fondemens. D'un commun avis donc, ils presentent une Supplicque au Pape, où ils se plaignent principalement au Saint Siege, que la nouvelle Reforme des Capucins, formoit un grand Schisme dans l'Ordre, qu'il en étoit déchiré dans ses meilleures Parties, que l'ancienne Religion étoit accablée, & qu'elle y perdoit ses plus grandes forces, lorsque des hommes, qui la pouvoient gouverner par leur sagesse, & la soûtenir par leurs Conseils, se retirans aux Capucins, elle se sentoit tous les jours dépouillée de leur presence : & ils font tant de plaintes au Pape, de voix & d'écrit, que sa Sainteté, qui inclinoit fort à la Paix des Religions, jugea plus à propos d'appaiser pour un Tems, les flots agitez dans l'Ordre, que de combattre contre leur furie. Par un Bref émané donc cette année, il défend aux Superieurs des Capucins, de recevoir dorénavant parmi eux, qui que ce soit des Freres de l'Observance, jusqu'à ce que le Siege Apostolique, en eût autrement ordonné, & ce Decret calma en quelque chose la Tempête, qu'avoient excitée le Ministre General, & les Superieurs de l'Ordre de l'Observance.

Le Pape défend par un Bref aux Capucins de recevoir ceux de l'Observance.

II. Le Pape revoque son Bref.

Cependant plusieurs de cét Ordre, s'adressoient tous les jours à F. Loüis, & lui demandoient association à la Reforme, qu'il étoit contraint de refuser, à cause du nouveau Decret de sa Sainteté, & ils en étoient dans la derniere tristesse. Ne voians donc point de meilleur remede, ils obligent Loüis à force de Prieres, d'aller trouver le Pape, & de lui presenter en leur nom une Supplicque, qui le conjure instament de moderer son Decret, en faveur de leurs bons desirs. Quoi que Loüis crut qu'il n'étoit pas aisé de faire changer au Pape de sentiment, il fût pourtant se jetter à ses Pieds, vaincu de leur zele, & de leurs clameurs, & il lui expose si avantageusement les incroiables gemissemens, & les larmes de ceux, qui desiroient la Reforme dans l'Ordre de l'Observance, que le Souverain Pontif, en fût touché fort sensiblement, & avoüa, que ce n'étoit point sa pensée, de dé-

tourner, par son Decret, les Amateurs de la Reforme, du bon dessein qu'ils témoignoient, pour l'exacte Observance de leur Regle, mais au contraire de les y autoriser de tout son secours, & qu'il a crû que son Bref appaiseroit les Tumultes de leur Ordre, crainte qu'ils n'y causassent de plus sanglantes Tragedies, & pourtant que pour ne pas fermer entierement le chemin, à ceux qui desiroient la Reforme, il permet à Loüis d'y recevoir ceux, qu'il croiroit plus considerables, & plus utiles à son meilleur avancement, qu'il le fasse pourtant avec tant de prudence, & si fort en secret, qu'il ne donne plus de sujet de plaintes aux Superieurs de l'Ordre de l'Observance. Ascanius Colonne, & Camille Orsini seconderent de leurs suffrages de si heureux commencemens, persuaderent à sa Sainteté, que son Bref étoit desavantageux à plusieurs, qui devoient être mieux autorisez dans leurs desirs, pour la parfaite Observance de leur Regle, & ils en obtindrent une tacite revocation du Decret.

III. Avec cette permission du Pape, Frere Loüis pour faire les choses plus seurement, envoioit plus loin, que Rome, ou dans la Marche, ou dans la Ombrie, plusieurs de l'Observance, qu'il avoit associez à la Reforme. En effet, alors on bâtissoit quelques Convens dans ces deux Provinces, comme dans celle de Rome, à cause du nombre de Capucins, qui s'augmentoit tous les jours: Outre ceux de Camerin, ou de Colmensono, de Mont-Melon, d'Alvacina, & de Fossombrun dans la Marche d'Ancone, on en édifioit un à Matelica, & dans la Ombrie, celui de Foligni fût erigé en ce tems-là, quoi que d'autres mettent sa fondation à l'année suivante, on preparoit aussi dans la Province de Rome, ceux de Riete, & de Scandriglia.

IV. *Les Freres Mineurs de l'Observance s'élevent contre les Capucins.* Entre les plus Illustres, qui passerent alors aux Capucins, furent Frere Antoine de Corse, Frere Barthellemi de Spello, & Frere Jean de la Pouille, Hommes assurément avantagez de toutes les Vertus, dont nous parlerons en leur Lieu plus amplement, que Loüis en même tems envoia à Foligni, au Convent de saint Valentin. Mais comme l'on ne pouvoit faire ceci si secrettement, qu'il ne fût sceu des Superieurs de l'Ordre, soit par la sortie des Freres, soit par les Lettres des autres; Il s'éleva plus de bruit contre les Capucins, qu'ils accusoient hautement, comme refractaires au Saint Siege, Excommuniez, & Infracteurs des Lettres Apostoliques. La chose même quelque tems aprés, dite par eux à sa Sainteté, avec plusieurs plaintes, le Pape, qui vouloit appaiser ces bruits, & satisfaire à sa Conscience, aprés une prudente deliberation avec les Cardinaux, resolut de remettre toute l'Affaire, au jugement d'une Congregation particuliere, de trois des plus éclairez du Sacré College, avec Autorité d'en juger souverainement, & il ordonna de vive voix, que Loüis, sans le consentement de ces Messieurs, ne recevroit personne de l'Ordre de l'Observance, à la Reforme des Capucins. *Le Pape remet toute l'affaire au jugement de trois Cardinaux.*

V. L'effet fit bien paroître, que ce Decret du Pape ne fût pas inutile à nôtre Reforme, puisque Loüis, d'un zele trop ardent du salut des Ames, & de la Pieté, recevant indifferemment tous ceux, qui se presentoient de l'Observance, ne sembloit pas en faire un assez bon choix, qui put servir assez utilement à sa gloire; D'où vient que ce nouveau Champ étoit rempli de bonnes Moissons, & d'autres moins utiles à son meilleur avancement. Ce fût donc un Conseil admirable de Dieu, que le Pape fit ce Decret, qui modera ce desir trop extrême, que Loüis avoit de l'accroissement de la Reforme, & qui pourveût plus amplement au Public interest de l'Ordre des Capucins.

VI. *François de Jesi* Le Pape aprés avoir accommodé les choses, par l'Ordre de Dieu, Frere François de Jesi, qu'on peut dire, un des plus illustres Peres de l'Observan-

ce,

ce, vint en ce tems-là trouver Loüis, Homme assurément fort Amateur de la Reforme, qui desirant l'établir dans son Ordre, y emploioit tous ses desirs, & ses soins: aussi-tôt qu'il apprit celle des Capucins, confirmée par le Pape, incertain encore de son succez, il vient parler à Loüis, à dessein de s'instruire de l'état des Affaires des Capucins, & de la fermeté de leur Reforme. François aiant donc conferé long-tems avec Loüis, & voiant que les choses n'étoient pas encore si fort établies, fit accord avec lui, qu'il feroit tous ses efforts, pour introduire une Reforme dans l'Ordre, & que si ses bons desirs n'avoient pas leur succez, il lui donnoit sa parole, qu'aussi-tôt il se rangeroit sous la sienne.

convient avec Loüis de son entrée en l'Ordre.

VII. Cét accord arrêté, le Pape, en ce tems-là vint à Bologne, où il reçut magnifiquement Charles-quint, le couronna de sa Main propre, le sixiéme des Calendes de Mars, & le proclama Empereur des Romains, dont aiant obtenu la Principauté de Lombardie, pour François Sforce, à l'instance des Venitiens, il retourne à Rome où le Tybre s'enfla si fort, à la ruine de cette grande Ville, qu'aiant renversé plusieurs Maisons, & accablé sous la furie de ses Eaux, une grande multitude d'Hommes, on ne lit point qu'il eût été jusques là jamais si furieux, & debordé si horriblement.

Le Pape vint à Bologne où il couronna Charles-quint Empereur des Romains.

Loüis transfere le Convent de Nôtre-Dame des Miracles à sainte Euphemie, & ordonne à ses Freres de servir à l'Hôpital.

VIII. COmme la premiere Maison des Capucins, étoit fort proche du Tybre, elle trouva presque son naufrage, dans son horrible debordement: paroissant donc peu seure, & même trop petite, pour le nombre des Freres, qui croissoit tous les jours, (ils n'avoient point encore jusques là bâti de Convens entiers, parce qu'ils abhorroient, comme une chose fort dangereuse, une entreprise de Bâtiment, & ils demeuroient, ou dans de vieilles Maisons, ou dans des ruinées, qu'ils rétablissoient fort pauvrement) Loüis pensa de s'établir ailleurs, & communiqua son dessein à Victoria Colonna; cette Dame jugea bien, que la chose étoit honnête, & necessaire, & en même tems, traittant de cette affaire avec le Cardinal de la Vallée Protecteur de l'Ordre, elle en obtient pour les Capucins, un Convent avec une Eglise, que des Religieuses avoient quitté, depuis peu. Ce Monastere étoit aux pieds du Mont Esquilin, assez proche de sainte Marie Majeure, au chemin du Mont Viminal, avec son Eglise, dediée à sainte Eufemie Vierge, & Martyre de Chalcedoine, d'où ces Religieuses sorties à cause du mauvais air, il étoit venu en possession du Cardinal Protecteur, & son Eminence le donna aux Capucins, qui quitterent celui de sainte Marie des Miracles, & vinrent demeurer à celui de sainte Eufemie, où ils trouvent une plus grande étenduë de Monastere, & s'efforcent d'y chanter l'Office plus diligemment, & d'y donner des exemples plus austeres de leur sainte Vie. Plusieurs de l'Observance, qui s'étoient associez à eux, prêcherent aussi dans Rome en ce tems-là, avec un fruit merveilleux de leurs Auditeurs, dont le plus Celebre fût Jacques de Gubbio Compagnon de Loüis, qui favorisé de Dieu de plusieurs grands Talens, excitoit dans les cœurs de son Auditoire, des mouvemens merveilleux de Penitence.

Les Capucins passent de sainte Marie des Miracles au Convent de sainte Eufemie.

IX. Cependant Loüis, lors qu'il reflêchit à ces heureux commencemens de l'Ordre naissant, qui brillerent de tant de vertus, sous son Pere saint François, & desirant suivre tous ses exemples, dans cette Reforme de

Loüis destine des Capucins à l'Hôpital des

Incurables de Rome pour y assister les Malades.

son Ordre, croit fort juste à son Origine, que comme saint François avoit autrefois enseigné ses chers Enfans, de servir les Lepreux, & les avoit emploïez à leurs secours, eux de même comme les veritables Successeurs de son zele, assistassent les Malades, & poursuivissent l'Ouvrage de leur Pere. Animé de cét exemple de saint François, il pense en lui-même, d'envoier quelques Freres, à l'Hôpital de saint Jacques, qu'on appelloit des Incurables, qui servent les Malades de jour, & de nuit, édifient toute la Ville, & se montrent les parfaits Imitateurs de leur Pere. Aussi-tôt qu'il eût demandé leurs avis; Tous approuverent sa pensée, tous s'offrirent fort genereusement, & tous tâcherent de prévenir les autres; tous même ne croient rien de plus délicieux, que de se consacrer tous entiers, à l'exemple de leur saint Pere, à ces pieux Offices de la Charité, & faire leurs services à JESUS-CHRIST, en la personne de ses Pauvres.

X.

Les Capucins assistent avec grand soin les Malades.

Ce Conseil étoit moins de Loüis, que de Dieu, qui voulut reparer les ruïnes, comme les desordres de cét Hôpital, & faire paroître à toute la Ville, la vertu de la nouvelle Reforme. En effet, la Charité, y étant si fort refroidie, soit par la negligence des Administrateurs, soit par une mauvaise conduite des choses, que les liberalitez des Fidelles, comme taries, à peine les Malades, y avoienr-ils leurs besoins, & y recevoient-ils des services: Aussi-tôt qu'y furent les Capucins, que Loüis y envoia cette année, & qu'ils y rendirent leurs meilleurs Offices, ils nettoierent tout l'Hôpital, y dresserent les Lits, y blanchirent les Linges, les Draps, avec les Coussins, en ôterent toutes les ordures, y parfumerent d'odeurs agreables, les Salles des Malades, joncherent les planchers de Fleurs, & d'Herbes odoriferantes, ensorte que cette Maison, dont on ne pouvoit auparavant souffrir les puanteurs, remplissoit tout de bonne odeur, & de proprεté.

Leur Charité est ici fort bien exprimée.

XI.

Pour cequi touchoit les services des Malades, c'est une chose merveilleuse, avec quels soins, ils les leur rendoient, & avec quelle Charité ils les assistoient dans leurs besoins plus vils, & plus incommodes, ils demeuroient auprés d'eux le jour, & la nuit, les uns aprés les autres, préparoient leurs Remedes, disposoient les Emplâtres, comme les Cataplasmes, lavoient, & essuïoient les Ulceres, & les Plaïes, en nettoioient les Pus avec des Linges, & remplissoient de Charpie les Parties blessées: si quelques-uns avoient la Fiévre, ils leur donnoient les Medecines, qu'ordonnoient les Medecins, leur presentoient des Gargarismes, vuidoient les Bassins, avec leurs Pots de Chambres, servoient aux Malades leur Nourriture necessaire, aux heures plus propres, ils entretenoient dans tout l'Hôpital une netteté merveilleuse, & n'abhorrans aucunes Puanteurs, ou des Maladies, ou de quoi que ce soit, il ne s'offroit rien de sale, de puant, ou de fâcheux, qu'ils n'embrassassent avec joie, pour le secours des Malades: ils ne se lassoient ni de travaux, ni de veilles, ni d'aucunes incommoditez, mais montrans de cœur, & de visage, toute sorte de joie, ils secouroient les Affligez, avec plus de soin, & d'égalité, que s'ils eussent été leurs Parens, ou leurs Amis. Aprés même avoir assisté leurs Corps, de tous leur secours, ils s'étudioient, à les consoler de paroles, à compâtir à leur douleurs, à se faire Malades avec eux, à rire, à chanter, & à se faire tout à Tous, par raport à l'état de leurs Maladies.

XII.

Tandis que les Capucins, s'occupent si exactement à ces emplois de la Charité, & qu'ils servent JESUS-CHRIST en servant les Malades, l'odeur agreable de leurs vertus, se répandit de telle sorte par toute la Ville de Rome, que cette sainte Maison, qui à cause de son indigence, pouvoit à peine pourvoir aux besoins, de peu de Malades, abonda de

tant

tant de choses, & de liberalitez, qu'elle ne satisfit pas seulement à plusieurs, qui s'y rendoient de tous côtez, quelque Tems aprés, mais même, quelques personnes plus considerables, à cause de la netteté, & de la propreté de l'Hôpital, étoient ravies de s'y faire porter Malades, pour être assistez de la Charité des Capucins, & de leurs secours. D'où vient que cette Maison, qui panchoit à sa ruïne, fut de sorte reparée, par la Charité de ces Freres, que ses revenus qui étoient auparavant fort petits, crurent jusqu'au double, & même jusqu'au Triple de ses Possessions.

Les Capucins sont cause de l'accroissement des Revenus de l'Hôpital des Incurables par leurs soins.

XIII.

Ces pieux Offices de Charité, que les Capucins rendirent à cét Hôpital des Incurables, l'espace de quelques années, plurent si fort à toute la Ville, qu'ils leur acquirent dans tous les Habitans toute la faveur, & toute l'estime imaginable, & le bruit en étant venu jusqu'aux oreilles des Cardinaux, & des autres Prelats de Rome, en anima plusieurs, à l'amour, & à la bien-veillance de la nouvelle Reforme, en sorte qu'ils jugerent dignes d'honneur ceux, que rendoit si considerables auprés d'eux, une Charité si singuliere. En ce Tems-là plusieurs de l'Observance, d'un merite important, passoient aux Capucins, avec le consentement des trois Cardinaux, établis Juges de cette Affaire par sa Sainteté; entre lesquels furent F. Loüis de Capranica, F. Jean de Viterbe, & F. Antoine de Montesicardo, Tous & principalement le dernier, étoient d'une vertu particuliere. Ce que ne pouvans souffrir les Superieurs de l'Ordre, ils faisoient tous leurs efforts de détourner les autres d'une semblable entreprise.

F. Loüis de Fossombrun envoie quelque Religieux à Naples, qui y obtiennent l'Eglise de saint Euphebie, hors la Ville.

XIV.

On bâtit un Convent à Naples.

Loüis qui, desiroit étendre par tout la Reforme, envoie quelques Freres à Naples, y ménager quelque Monâstere. Naples, que Strabon, Virgile, & d'autres Auteurs appellent Parthenope, est une ancienne Ville, bâtie, dit-on, par Hercule; d'où vient qu'Appian la nomme le Nouveau Champ d'Hercule, elle est la Capitale de Campanie, & la Metropole du Royaume, entre la Mer, & le pied de quelques Collines fort agreables, si bien munie de Murailles, de Tours, & de Fortifications, qu'on la croit presque imprenable, elle est grande, magnifique en Portes, en Places publiques, agreable en Fontaines, & d'un air si doux, qu'à peine y senton l'Hyver, & qu'on y voit des Fleurs dans tous les Tems de l'Année, elle est si pleine de délices, qu'au raport de Strabon, les Romains autrefois, avoient coûtume de s'y retirer, ou pour contenter leurs plaisirs, ou pour se donner tous entiers à leurs Etudes. Et enfin, elle est si noble en Princes, Ducs, Marquis, Comtes, Barons, & d'autre Noblesse, qu'elle s'est acquis ce titre de Noble, entre toutes les Villes d'Italie; mais principalement elle est avantagée, dans tous ses Habitans, d'une pieté si singuliere à l'endroit de Dieu, qu'elle en est plus illustre, que par tous ses autres embellissemens.

Loüanges de Naples.

XV.

Il n'est donc pas si surprenant, que Loüis, charmé du bruit d'une si noble, & pieuse Ville, y ait envoié des Freres en ce Tems-là, & quoi que je ne trouve rien d'asseuré, ni dans les Auteurs, ni dans les Memoires plus anciens de l'Ordre, de ceux, qui y furent envoiez par leur Commissaire General, il est pourtant certain dans les uns, & dans les autres, que ceux qu'il destina y arriverent cette année, & reçus dans la Maison de Marie Longa, Dame fort Noble, & Femme de Jean, autrefois premier Chancelier du Vice-Roi de Naples, ils obtinrent par son credit, de

Les Freres envoiez à Naples, logerent chez la Dame illustre Marie Longa.

de Vincent Caraffe Cardinal, & Archevêque, le petit Oratoire de S. Euphebie, que le Peuple appelloit S. Ephrem, où ils firent leur demeure: cette Maison, qui étoit un Benefice simple, n'avoit aucune charge d'Ame, elle étoit dans des Rochers, à un mille de la Ville, toute entourée de Montagnes, qui dédiée à S. Euphebie, dont le Saint Corps y étoit enterré, avec les sacrées Reliques des Saints Maxime, & Fortunat, un Convent y étant bâti par les Freres, retint le nom de S. Eusebie, & est fort illustre, à l'édification de toute la Ville, soit à cause de l'âpreté du lieu, qui le dérobe aux yeux des Hommes, entre des Montagnes, & dans des Forêts, soit à cause de la petitesse du Bâtiment, où brille cette éminente Pauvreté, si cherie de N. Pere S. François, soit à cause de cette estime de Sainteté, que cette Sainte Maison s'est toûjours, entre les autres, conservée dans tous les Peres de l'Ordre, c'est elle qui donna commencement à la Province de Naples: d'où vient, que s'y sont celebrez trois Chapitres Generaux, le premier a été l'an 1541. le troisiéme de Juin, où Bernardin de Sienne, fut élû General, indigne assurément de ce Nom, & de cette Charge, qui lui fut pourtant confirmée un second Trienne, le second fut l'an 1549. le huitiéme de Juin, où Bernardin d'Aste, Homme illustre, receut la confirmation d'un troisiéme Generalat, & le dernier en 1548. le 27. de Mai, où Thomas Tiphernas fut élû General de l'Ordre.

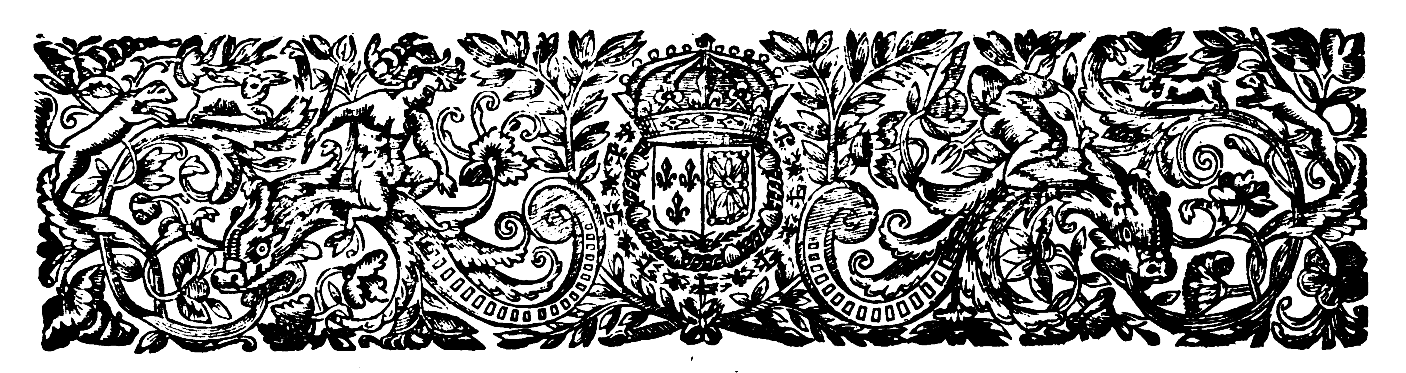
XVI. *Romæ. des sept Gardiens, en S. Eupheb.*

Romæus, qui écrit des sept Saints, qu'il appelle Gardiens de Naples, est de ce sentiment, que ce Convent de S. Euphebie, fut bâti cette année, & pourtant il differe en ceci, qu'il en croit premier Fondateur Loüis de Rhegge, Homme entre les Calabrois de plus grand merite, dont nous dirons plus de choses l'an 1532. mais presque tous les Auteurs, & les Manuscrits, sont contraires à Romæus, que même accuse d'Erreur la suite des Tems. En effet, quoi que Loüis, & les autres, qui travailloient en Calabre, à la Reforme l'année passée, aient été receus entre les Capucins, par Loüis de Fossombrun Vicaire General de l'Ordre, comme je l'ai dit, pas un pourtant, n'en prit l'Habit, & ne sortit de l'Observance avant l'année 1532. comme c'est le commun sentiment. D'où vient que Loüis, qui n'avoit point encore l'Habit des Capucins, ne peut pas être appellé Fondateur de ce Monastere.

On réfute cette opinion que Loüis de Rhegge ait bâti le Convent de S. Euphebie.

Cette Verité paroist encore, en ce que, plusieurs Convens bâtis dans le Roïaume, à Naples, à Apicé, à Carinula, & à Capouë, dont dix ans aprés, on auroit fait une Province, l'on tient comme assuré, que son premier Provincial, n'étant pas un Calabrois, mais Bernardin de Monte-Ulmo, de la Marche, soit de Naissance, soit de Province, illustre en saintes Actions, & en Miracles, si la Province de Naples eût été commencée par les Peres de Calabre, il étoit bien juste, qu'elle eût pour son premier Provincial, ou Loüis, ou quelque autre Calabrois. Enfin l'Auteur du Livre, qui porte en Titre, *Naples Sacrée*, & entre les Nôtres, Mathias de Salo, Marius de Foro-Sarcinio, Bernardin de Collé-petracio, & les Memoires de la Province de Regge, avec plusieurs autres, attribuënt à Loüis de Fossombrun, l'établissement de la Province de Naples, dont nous avons tiré la suite de cette Histoire.





Vie de Frere Paul de Chioggia.

L'An 1531. de JESUS-CHRIST commence, où Frere Paul de Chioggia, un des premiers Capucins, illustre en Vertus, aprés plusieurs travaux soufferts, pour la Reforme, dans ses premieres, & plus cruelles agitations, & une Vie pleine de patience, d'humilité, d'innocence, d'integrité de mœurs, & d'austeritez, satisfit au droit ordinaire de nôtre nature, & mourut en JESUS-CHRIST: on peut dire de lui ces paroles de l'Ecclesiastique: *Qu'il a soûtenu la Maison durant sa Vie, & dans ses jours a fortifié le Temple;* & assûrément avec justice, puisqu'entre ces premieres Pierres, dont la Religion des Capucins fût élevée en maison Spirituelle, & en Temple de Dieu, digne d'une des meilleures places, il excella si fort au dessus des autres, en Sainteté de Vie, & illustra les commencemens de la Reforme, des clartez de tant de belles Vertus, que ses grandes actions, ont fort contribué à son avancement. I. Frere Paul de Fosse-Clodie mourût. *Eccles. 50.*

II. Vie de Frere Paul de Chioggia ou Fosse-Clodie.

Ce Paul étoit de Fosse-Clodie, Ville toute Maritime, à vingt-cinq milles de Venise, d'honête Famille, dont le Pere étoit Chirurgien, qui vivoit avec sa Femme, & quatre de leurs Filles, du travail de leurs Mains, & de leurs petits revenus. Il s'appelloit Jean dans son Enfance, & à peine fût-il sorti du sein de sa Mere, qu'il parût donner aussi-tôt quelques marques de ses futures Vertus, il se contentoit d'un fort vile Habit, affligeoit son petit Corps d'un rude Cilice, usoit sobrement de la nourriture, refusoit souvent le lit mollet, que lui preparoit sa Mere, dormoit, ou sur des Ais, ou sur la Terre nuë, visitoit les Eglises d'une Pieté extraordinaire, passionnoit les Mysteres Sacrez de la Messe, au dessus de son âge, pour s'occuper plus librement à l'Oraison, qu'il aimoit extrémement, dés ce jeune âge, il cherchoit les lieux plus solitaires, & plus dégagez de la veuë des Hommes, & il montroit dans cét âge d'Enfant, une si belle composition de mœurs, & un serieux d'esprit si libre des legeretez, si communes aux autres Enfans, qu'il étoit admiré de tous, & ses Parens le regardoient avec de l'étonnement; jamais même il ne changea, depuis, ces Preludes d'une sainte Vie, qu'il commença si saintement, sous les Auspices de Dieu.

III. Entrant dans l'Ordre de l'Observance il y fût fort vertueux.

A mesure qu'il croissoit en âge, il étudioit aux Lettres humaines, & y aiant fait un heureux progrez, il se donna aux affaires Civiles, dans la Charge de Notaire, & puis de Procureur dans la Ville: mais quittant cette Charge, qu'il croioit trop perilleuse à son salut, & fort contraire à l'exercice des choses Celestes, il changea de Robbe, quitta la Civile, & il prit la Sacerdotale. Il honora son Sacerdoce de tant de Vertus, que quelque tems aprés, faisant de grands profits dans la science des saints Canons, il fût grand Vicaire de l'Evêque de Fosse-Clodie, avec une conduite si judicieuse, & si sainte, que tous l'estimoient, & fort sage, & bien vertueux. Comme pourtant il sentoit dans son Ame, de saintes Agitations

d'une plus parfaite vie, il avoit fait quelque Apprentissage, encore Enfant, & ses desirs l'animant tous les jours, à l'abandon de toutes les choses, & à une perfection plus exacte de l'Evangile, il se rendit à des empressemens si sacrez, & se fit Frere Mineur de l'Observance, où recevant le nom de Paul, il en montra les effets, & les actions toute sa Vie. Dans cét Ordre qui a toûjours brillé de Vertus, on ne voioit personne plus illustre que Paul, en innocence, en discipline de mœurs, en desirs d'Oraison, en humilité, & en Austeritez. Il avoit dans le cœur en effet, un zele si ardent de la perfection Evangelique, qu'il embrassoit l'exercice de toutes les Vertus, avec empressement, & il desiroit avec tant de force, la parfaite Observance de sa Regle, qu'il n'avoit rien plus à cœur, & plus en esprit, & qu'on ne reconnoissoit qu'elle dans ses paroles, ses actions, & ses entretiens, & sans s'attacher qu'à elle, on eût dit, qu'il avoit fait ce pacte avec son esprit, qu'il n'auroit que cette pensée. Ses jeûnes étoient si austeres, qu'il celebroit les veilles des Fêtes plus solemnelles de la Vierge Sainte, & des autres Mysteres, comme la plus grande partie du Carême, au Pain, & à l'Eau: il passoit en Oraison presque toutes les nuits, où il versoit d'abondantes larmes, dont il lavoit toutes les puissances de son Ame, comme il mouilloit toutes les parties de son Visage. On ne voioit personne plus humble, plus obeissant, plus pauvre que lui, & il joignît à tant de Vertus, un estime si grand, qu'on avoit de sa Sainteté, qu'il étoit consideré comme un des plus parfaits Observateurs de la Regle Seraphique, qui fussent alors dans l'Ordre de l'Observance, & tandis qu'il y demeura, voila le grand fruit, qu'il y fit dans toutes les Vertus.

IV. *Il est incertain dans ses résolutions.*

Cependant il arriva, que le Pere de Paul, dont les soins, & les adresses faisoient subsister toute sa Famille, mourût à leur grand regret, sans qu'il leur laissât de biens, dont ils pussent entretenir leur Vie, & la Mere, qui étoit déja fort âgée, n'étoit plus propre au travail des Mains, de sorte qu'elle, & trois grandes Filles, laissées à ses soins, dont l'honneur étoit en peril, à cause de leur indigence, qui ne pouvoit leur donner de Maris, étoient reduites aux dernieres extremitez. Paul en avoit grand ressentiment, parce qu'il sçavoit, comme docte qu'il étoit, que le lien d'obligation des Enfans envers leurs Parens étoit indissoluble, à cause qu'il est naturel, & qu'il ne peut être rompu par aucune Loi, puisqu'il est fondé sur celle de Dieu. Il n'ignoroit pas aussi, que le nœud de Religion étoit divin, qui nous separant de tout, même de nos Parens, nous engageoit indispensablement au service de Dieu, & deux choses si opposées faisoient toutes ses inquietudes, parce que d'un côté, le repos de la Religion le retenoit, avec son amour si ardent de la discipline Religieuse, & de l'autre l'attiroit l'affection naturelle de sa chere Mere, qui languissoit de Vieillesse, & de Pauvreté, sans Pain, & presque sans Vie: & dans la pensée qu'il ne pouvoit remedier à de si grandes extremitez, qu'en sortant de l'Ordre, il éprouvoit d'esprit de prodigieuses inquietudes, de se voir obligé, ou de laisser une Mere dans les dernieres miseres, ou de s'exposer encore, quittant le calme de la Religion, aux Tempêtes, & aux Orages du Monde; Il recevoit souvent de sa pauvre Mere des Lettres, pleines de termes fort plaintifs, & de ses plus pressantes necessitez, qui ne lui demandoient autre chose, que les devoirs naturels d'un bon Fils: de tous côtez aussi ses Parents, ses Amis, ses Alliez le sollicitoient, de secourir sa Mere, & combattu long-tems entre l'amour de Dieu, & l'amour de la Nature, & consultant JESUS-CHRIST, par de ferventes, & de continuelles Prieres, la Pieté de sa Mere, qui lui étoit conseillée de tant de personnes, l'emporta sur son cœur, & sur son esprit. Muni donc de l'Obedience de ses Superieurs, & d'un Bref Apostolique, il reprend sa

Paul pour remedier aux necessitez extrémes de sa Mere retourne à sa condition premiere d'Ecclesiastique.

condition

condition seculiere d'Ecclesiastique, & retourne à Fosse-Clodie, où il rendit à sa Mere, & à ses Sœurs, tous les devoirs, qu'il leur devoit de Charité, & y donna des exemples merveilleux d'une sainte Vie; jusqu'à ce que Frere Ange, dont nous avons parlé l'an 1526. qui vint en ces quartiers-là, Paul en imita le vêtement, & aprés l'avoir quitté, il fit ce que nous avons dit plus amplement.

V.

Pour ce qui regarde le reste de sa conduite, aussi-tôt qu'il fût entre les Capucins, il y établit un genre si merveilleux de Vie, qu'aiant toûjours dans l'esprit, ce qu'il apprenoit de l'Apôtre saint Paul: *& oubliant d'un côté ce qu'il ne voioit plus, & se portant aux choses, qu'il avoit éprouvées, il poursuivoit les actions de sa Vocation premiere*, & reflechissoit si saintement à ces paroles, que comme si ce qu'il avoit fait jusques-là, n'étoit d'aucune importance dans son esprit, il poussoit ses desirs, à une perfection si exacte de l'Evangile, qu'il disoit encore comme l'Apôtre saint Paul avec justice: *Je cours de sorte, non pas comme au hazard, & je combats non pas en frappant l'air inutilement, mais je châtie mon Corps, & je le reduis en servitude.* Ses jeûnes en effet ordinaires de Pain, & d'Eau, l'avoient tellement extenué de Corps, que n'aiant que la peau sur les os, il paroissoit dans une maigreur extréme; il poursuivoit sa Chair avec de si prodigieuses rigueurs, qu'il l'accabloit de rudes disciplines, pour la soûmettre à l'esprit, la foüettoit souvent jusqu'à une horrible effusion de Sang, & la domptoit d'un Cilice, de veilles, de peu de sommeil, & d'Austeritez. Dans la pensée, qu'un seul Habit rude, Austere, déchiré, & tout plein de pieces suffisoit à ses besoins, il n'en eût qu'un toute sa Vie, & marchoit sans Sandales nuds pieds sur la Terre nuë. Son interieur étoit bien de rapport avec son exterieur, & il avoit engagé de sorte son esprit, à la contemplation des choses divines, qu'y trouvant toutes les satisfactions possibles, il n'en étoit separé qu'avec inquietude. D'où vient qu'il y passoit souvent les jours avec les nuits. Je ne m'en étonne pas, puisque son esprit accoûtumé aux choses du Ciel, il y recevoit plus amplement, une abondance de faveurs divines. Ce que disent les plus anciens Memoires, de son humilité, & du mépris de lui-même, est prodigieux, puisqu'il ne s'appelloit jamais, & ne souffroit pas qu'on l'appellât, qu'un Serviteur inutile, & paroissoit si ravi d'avoir les plus vils emplois, & de faire les Offices plus ravalez d'un Convent, qu'on pouvoit l'accuser d'excez, pour faire méme connoître à tous, qu'il avoit acquis le haut point de l'humilité, il n'estimoit de viandes delicieuses, que les plus viles, & les plus méprisées des autres, & ce parfait abaissement d'esprit, qui le rendoit moins sujet, aux autres, que méprisable, & odieux à lui-même, & qui procedoit de cette pure Charité, dont il aimoit Dieu, lui fouinissoit tant d'ardeurs, pour servir ses Freres, que toutes les fois qu'il prêchoit, c'étoit avec autant de ferveur d'esprit, que s'il eût été le Pere de ses Auditeurs. En effet il les corrigeoit tous, les instruisoit, les exhortoit comme ses Enfans, & s'attachoit si fort à la conversion des Pecheurs, qu'il l'appelloit son Office capital, à l'exemple de JESUS-CHRIST, & son Pain le plus doux, qui faisoit les plus grands delices de sa Vie. Aprés donc avoir emploié tous ses desirs, ses travaux, & ses soins dans un si saint Exercice, à dessein de gagner à Dieu plusieurs Ames, il y termina saintement ses jours; comme il prêchoit en effet à Billi, Bourg assez considerable, aux extremitez de la Marche, & de la Romaigne, il tomba fort Malade, en fit avertir Frere Mathieu, qui le vint trouver aussi-tôt, avec Joseph de Colle-amato, pour lui rendre tous les devoirs possibles d'une religieuse Charité. Son mal augmentoit, & voiant les approches de sa Mort, il demanda les Sacremens, Frere Mathieu les lui donna, & comme un Serviteur fidele, il se dispose d'aller

Aux Philipp. 3.

Sainteté de Paul entre les Capucins.

à son Maître, lorsqu'il l'appelleroit à lui, & pour suivre en mourant, les exemples de son Pere saint François, comme il l'avoit si bien imité durant sa Vie, il voulut qu'avant sa Mort, on le mît sur la Terre nuë, afin de combattre tout nud son Ennemi tout nud, & que libre de toutes choses, il put aller à Dieu plus legerement. Ce fût alors, que plein de sens, d'un Visage joieux, & les yeux au Ciel, il rendit son Ame à son Createur, avec ces belles paroles: *Mon Dieu, je remets mon esprit entre vos Mains*, dans une Maison de Confrairie de la sainte Vierge, l'an 50. de son âge, avec les larmes, que plusieurs verserent, sur la Mort d'un si saint Homme, qui tenant la place de cinquiéme entre les Capucins, les honora de tant de Vertus, & laissa à ses Suivans tant d'exemples d'une sainte Vie.

Paul mourût prêchant à Billi dans la Marche.

VI. Cette année, Frere Vincent de Flaviniano Prêtre, passa de l'Observance aux Capucins, & du Monde, Frere Rainerius de Calipardo, ou comme disent d'autres, du Bourg saint Sepulchre, tous deux bien vertueux, & d'une Pieté extraordinaires, dont nous parlerons en son Lieu.

VII. En ce tems-là fleurissoit à Gubbio, par une grande probité de mœurs, un certain Hermite appellé Thomas, qui dans la Maison de saint Nicolas, où sont aujourd'hui les Capucins, vivoit Solitaire, en Oraison, jeûnes, larmes, & gemissemens. On dit de lui que n'aiant pris que du Pain, & de l'Eau, l'espace de trente ans, il y pratiqua un jeûne fort rigoureux, & sa Sainteté s'étoit renduë fort celebre, parmi les Peuples, à cause principalement, qu'avertissant le Duc d'Urbin Seigneur de la Ville, des embûches, que lui preparoient ses Ennemis, contre qui il avoit Guerre, dont il ne pouvoit avoir été informé que de Dieu, il l'avoit délivré d'un grand peril, avec toute son Armée.

Thomas Hermite fort celebre en Sainteté à Gubbio.

VIII. Le Ministre general de l'Observance, qui abhorroit la Reforme des Capucins, parce qu'il se declaroit son Adversaire, en ce tems-là, vint à Gubbio, où instruit de la Sainteté de l'Hermite, il le fût trouver, & lui demande en secret, qu'il lui découvre sincerement, ce qu'il croit de cette nouvelle Reforme, parce que jusqu'ici le General avoit cru, qu'elle n'avoit rien de Dieu, qui lui put donner quelque fermeté, & de la durée. L'Hermite répondit, que c'étoit une chose à demander à Dieu. Il remit donc sa réponce au lendemain, & le General étant venu le trouver, il lui dit à l'heure même: Pere General! Hé de grace, ne combattez point contre la Reforme des Capucins, c'est une plante de Dieu, quelques efforts que vous fassiez, vous ne l'arracherez jamais, & même tant plus vous l'ébranlerez, tant plus elle s'enracinera, & saint François a obtenu de Dieu par ses prieres, ce germe de Reforme, pour faire refleurir vôtre Ordre; prenez donc bien garde, que lorsque vous attaquerez trop violemment la Reforme, vous ne combattiez contre Dieu: persuadez-vous, que ces paroles sont de lui, & non pas de moi. Le General épouvanté des paroles de l'Hermite, quoi qu'il n'apaisa pas toute sa colere, contre la Reforme, en modera bien pourtant les emportemens.

Il détourne le General de l'Observance de poursuivre la Reforme des Capucins.

Vie de Frere Mathieu de saint Leon.

IX. CEtte année aussi, Frere Mathieu de saint Leon, le premier entre ces cinq, qui aians obtenu du Pape, un Bref Apostolique, l'an 1528. passerent de l'Observance aux Capucins, acheva fort saintement la vie, qu'il avoit si saintement commencée, & accompagnée de tant de belles actions. Il étoit de saint Leon, Ville d'Ombrie, & du Domaine du Duché d'Urbin, fort Noble de Naissance: A dix-sept ans, il renonça de bonne heure au Monde, méprisa sa Noblesse, & il aima mieux mener une vie pauvre, & méprisée,

& méprisée, dans l'Ordre de l'Observance, que d'être fort riche dans la Maison de ses Pere, & Mere. Il fit paroître aux occasions, tant de force d'esprit, & de jugement, & l'on vit dans son rare naturel, une si belle disposition aux Sciences plus élevées, qu'on jugeoit, en l'admirant, que non seulement, il seroit un sçavant Homme, mais encore un fort parfait Religieux. Aussi-tôt qu'il fût Profez, on le fit étudier aux Sciences humaines, & divines, & aussi studieux de l'Observance reguliere, que des bonnes Lettres, il devint en peu de tems si Saint, & si habile Homme, qu'étant fait Prédicateur, il charma tous ses Auditeurs, & par les rares Talens de ses Discours, & par les vertueuses actions, de sa bonne vie.

X. Mathieu soûpire après la Reforme chez les Peres de l'Observance.

L'esprit de Mathieu, n'étoit pas pourtant en repos, parce que refléchissant à son dessein de Religion, & à la promesse, qu'il avoit faite à Dieu si solemnellement, d'observer sa Regle, il étoit inquieté de voir à regret, que l'Observance reguliere se refroidissoit dãs plusieurs. Lorsque son esprit étoit agité de ces inquietudes, un jour il arriva, qu'il découvrit à quelques Peres âgez, & de zele, ses agitations d'esprit, qui comme ils étoient fort sages, donnerent de meilleures esperances au jeune Homme, lui disant: Mathieu, vous n'estes pas seul inquieté sur ce grand sujet, vos agitations sont communes à plusieurs, qui desirent l'Observance reguliere, mais calmez vôtre crainte, c'est une épreuve des bons Religieux, dont Dieu veut connoître leur courage, & discerner les vrais Enfans, d'avec les faux de leur propre Pere. Dieu n'a jamais abandonné son Ordre, & ne faut pas craindre aussi, qu'il l'abandonne jamais; les playes de JESUS-CHRIST brillent encore aux mains, aux pieds, & au côté de nôtre Pere saint François, qui demandent à Dieu une Reforme dans l'Ordre: ne craignez pas, cette chûte de la Religion n'aura pas de durée, le desordre finira bien-tôt, & s'accomplira le dessein, que le Ciel a pris d'une prochaine Reforme, saint François sans doute, l'obtiendra de Dieu; ou dans le sein, ou hors les entrailles de l'Ordre, où pourront se retirer ceux, qui seront zelateurs de leur Regle. Ces Peres pleins de sagesse, dirent à F. Mathieu ces choses, dont ils calmerent ses inquietudes.

XI.

La reputation alors de Mathieu de Bassy, s'étendoit dans tout l'Ordre, & comme il avoit obtenu du Pape une nouvelle forme d'Habit, il vivoit dans des Hermitages, ce qui tenoit en suspens l'esprit de plusieurs, & persuadoit presque à tous, que c'étoit plûtôt un bruit d'opinion, qu'une esperance bien certaine d'une veritable Reforme: Tous même formoient divers jugemens sur ce nouveau fait, comme à la veuë de quelque Comete, les uns le loüoient comme une bonne chose, les autres le blâmoient comme une Nouveauté sans fondement, & tous en attendoient l'issuë.

XII. Mathieu resolut avec quatre autres d'obtenir un Bref du Pape pour leur Reforme.

Mathieu donc fortifié des paroles de ces anciens Peres, & instruit que les corps differens de Reforme, se dissipoient aussi-tôt qu'ils paroissoient dans l'Ordre, & qu'aucun n'avoit de durée, s'attacha d'esprit à Mathieu de Bassy, & desira fort ardemment de cœur, un genre de vie, qu'il apprenoit Solitaire, bien vertueux, & fort propre à l'Observance reguliere. Mais dans la crainte que cette Reforme de F. Mathieu, ne se dissipât comme les autres en fumée, principalement à cause, qu'il n'apprenoit personne qui se joignit à lui, il couvrit ses desirs du voile d'une esperance judicieuse. Cependant il communiqua son dessein à quatre autres Peres, Pierre de Piagnano, Bernardin d'Offida, Antoine de Billi, & Paul de Colle-Amato, dont nous avons parlé l'an 1528, les trouva tous de sa pensée, & il resolut, qu'ils demanderoient un Bref au Saint Siége, qui leur permit, sous l'Obedience des Freres Mineurs Conventuels, & la qualité d'Hermites, d'observer la Regle dans des Hermitages. Ils s'abstinrent à dessein du nom de Mathieu de Bassy, crainte, que si quelque jour il quittoit son

entreprise, ils ne demeurassent sans Reforme, & qu'ainsi leurs desirs n'eussent pas leur succés.

XIII. Ce dessein arrêté, ils attendent le tems, qui leur en facilitât la poursuitte auprés du Pape, sans en être empeschez par les Superieurs de l'Ordre : mais Dieu, qui leur avoit inspiré ce conseil, & qui les avoit animez à la Reforme, leur rendit le Pape fort facile, & bien intentionné pour eux ; de sorte qu'environ le commencement de l'année 1528, aprés en avoir obtenu un Bref, ils se préparoient d'aller dans un Hermitage. Instruits pourtant, que Loüis de Fossombrun, avoit obtenu, par une Bulle du Saint Siége, la confirmation de l'Institut de la Reforme, & de son advancement, ils changent de dessein, & le viennent trouver aussitôt, comme nous l'avons dit, & F. Loüis les receût entre les Capucins.

XIV. *Il éclate en vertus parmi les Capucins.* Lors donc que Mathieu se voit en possession de la Reforme, qu'il avoit si fort desirée, il brûla d'un desir si ardent, d'une vie austere, des mortifications de son corps, de la garde de ses sens, d'une oraison d'esprit, & principalement de souffrir tous les maux imaginables, pour JESUS-CHRIST, que tous admiroient son merveilleux zele. L'Oraison, & l'entretien avec Dieu lui étoient si agreables, & si ordinaires, qu'on ne l'en separoit qu'avec peine, & il étoit comme contraint aux besoins indispensables de la nature, parce qu'il croioit, que l'Homme né pour la contemplation des choses celestes, souffroit quelque chose de fort rigoureux, & qu'il étoit comme châtié de rudes supplices, lorsqu'il étoit engagé à ses necessitez naturelles : il desiroit donc être libre de la nourriture, du sommeil, & des autres charges de son corps, pour être occupé seulement à la contemplation des choses divines. D'où vient qu'il aimoit extrémement les lieux Solitaires, comme plus propres à l'oraison de l'esprit, & fuïoit de sorte la conversation des Hommes, qu'il ne leur parloit que rarement, excepté le tems, qu'il les prêchoit, & qu'il leur rendoit quelque autre service de sa Charité.

XV. Il étoit si puissant, si doux, si zelé, si agreable à ses Auditeurs, en prêchant, qu'il les attiroit à la conversion de leur vie, avec ses douces paroles, comme avec des liens dorez, où cette chaîne fabuleuse de l'ancien Orphée, & plus veritablement, par les charmes innocens de l'amour de Dieu, non pas même avec ses seuls discours, mais encore plus fortement avec le langage de ses œuvres, qui a plus de force, & l'éclat d'une Evangelique vie, avec les exemples de sa sainteté.

XVI. *La persecution devient furieuse contre les Capucins.* Les Tempêtes des persecutions de l'Ordre, s'élevoient de sorte en ce tems-là contre les Capucins, comme contre des Deserteurs de leur propre Mere, qu'elle ne leur laissoient, ni de repos, ni de demeure assurée : d'où vient qu'écartez dans les Bois, & les Lieux plus deserts, quelquesfois seuls, & d'autresfois accompagnez, ils demeuroient dans les Solitudes les plus éloignées, & Mathieu se dérobant à ces Persecuteurs de l'Ordre, & loin des Villes, prêchoit dans les Campagnes, soit de Fabriano, soit de Camerin, avec des abstinences, & des austeritez de corps si extrémes, qu'il vivoit d'eau, & de quelques morceaux de pain fort commun, qu'il mandioit de Village, en Village, comme les autres Pauvres. Lorsqu'il étoit pressé du sommeil, un Chesne lui servoit de lit dans une Forest, ou une Etable pleine de paille, dans quelque Village, & quoi qu'il fût fort delicat, il ne se rebutoit pas de tous ses travaux, dont le fatiguoient extrémement ses prédications, ses fuites, & ses prodigieuses austeritez : au milieu de tant de fatigues, de persecutions, ce lui fût une chose singuliere, qui faisoit bien paroître son excellente Charité, que tant plus la persecution l'attaquoit, tant plus il prioit Dieu pour ses Persecuteurs, en sorte que ses prieres consumoient presque son cœur, & son esprit,

esprit, par les ardeurs de sa Charité : Et il êtoit bien juste, que ceux qui comme Pierres vives, devoient servir à l'édifice de la Reforme de l'Ordre, eussent de solides fondemens, dans la parfaite imitation de JESUS-CHRIST, & la perfection des Loix de son Evangile. Tandis donc qu'entre tant d'austeritez de vie, & de travaux continuels de persecutions, le Serviteur de Dieu prêchoit, dans un petit Village proche de Camerin, il tombe dans sa derniere maladie, & comme personne ne lui donnoit les choses necessaires dans cette grande extrémité, parce que les Freres du Convent de Colmenzono êtoient dispersez de côté, & d'autre, pour éviter leurs Persecuteurs, un Laboureur, Homme d'honneur, & de Pieté, à qui Dieu donnoit des sentimens de misericorde, fait apporter chez lui le Malade, à Camerin au Faux-bourg de saint Venance, où il vivoit de son petit Bien, avec toute sa Famille. Mais comme la maladie de Mathieu, devenoit plus longue, il apprehenda que ses longueurs, dont il êtoit affligé, n'incommodassent trop la petite Famille de son Hôte, & pour pratiquer en mourant cette extréme Pauvreté, qu'il avoit si à cœur, & qu'il avoit observée si exactement durant le cours de sa vie, il se fit porter à l'extremité des Faux-bourgs, dans une pauvre Maison abandonnée, & presque toute ruinée, où recevant les aumônes de quelques personnes de Pieté, qui connoissoient fort bien la vertu du saint Homme, il en soulageoit ses besoins, & pourtant avec un zele si extréme de Pauvreté, que ces personnes pieuses lui offrans des Draps, un Matelas, & de meilleurs Coussins, comme de plus chaudes Couvertures, pour le soulagement de son corps malade, il refusa tout, & ne voulut rien, qu'un pauvre Lit de paille, & quelque reste de vieille Couverture toute rapiecée, se persuadant avoir assez, s'il se faisoit un Coussin, du Manteau tout usé, dont il se servoit ordinairement.

Mathieu tombe malade en prêchant.

XVII.

Son mal devenu plus grand, & plus proche de sa mort, il voulut être purifié du Sacrement de la Penitence, nourri du Corps adorable de JESUS-CHRIST, & muni de la derniere Huile sacrée, pour mieux combattre en mourant, son plus horrible ennemi : & aprés de si saintes dispositions, ce Serviteur de Dieu, commença de s'occuper avec tant d'ardeur, à la contemplation des choses eternelles, & à l'union plus étroite avec son Dieu, que comme un autre saint Martin, ses yeux, & ses mains au Ciel, il prioit tout couché fort assiduëment, & quelque violente que fût sa Maladie, il ne retira jamais un moment de l'Oraison, son esprit, qui se pressoit déja de s'envoler au Ciel empirée. D'où vient quun jour ou deux dans cette tranquillité d'ame, tout seul, & sans compagnie, comme un pauvre abandonné, il quitta les Tumultes du Monde, & passa en Saint à la possession du repos de l'Eternité.

Il mourût sans la presence de qui que ce soit.

XVIII.

Mais la mort de ce Saint, qui comme fort commune, n'avoit eu ni témoins, ni compagnie, fût publiée par un Heraut fort illustre de l'Ordre de Dieu, puisqu'à l'heure de son deceds, toutes les Cloches de l'Eglise de saint François de Camerin, sans être ébranlées, que par le Ministere des Anges, exciterent toute la Ville, à voir une chose bien digne d'étonnement, & tous surpris, que signifioit ce prodige, fort effraiez, & incertains du fait, demandoient ce que c'étoit, & quelles en pouvoient être les suittes. Cependant ceux qui avoient coûtume de secourir l'homme de Dieu, venus de compagnie, se demandoient les uns aux autres, si le Serviteur de JESUS-CHRIST, qui êtoit Malade au Faux-bourg, êtoit decedé, alloient promptement à cette pauvre Maison de sa mort, & à peine y furent-ils entrez, qu'ils virent le Saint, sur son Lit de paille, les mains élevées au Ciel à son ordinaire, sans mouvement, & sans vie. Ce qu'étant rapporté à l'Evesque, & à la Duchesse Catherine, qui même aprés le deceds

Les Cloches de l'Eglise de saint François sonnerent toutes seules à sa mort.

deceds du Duc son Mari, commandoit à Camerin, avec sa Fille Julie: l'Evesque vint à cette pauvre Maison, avec son Clergé, & toute la Ville avec la Duchesse, on en transporte le corps Saint avec plusieurs Flambeaux, à l'Eglise de saint François, des Freres Mineurs Conventuels, dont les Cloches avoient sonné toutes seules, & l'on l'y enterra fort honorablement: ce qu'étant divulgué partout, la petite Reforme des Capucins, que Jean de Fan persecutoit alors d'une épouvantable furie, s'en acquit plus d'estime, & plus de gloire dans tous les esprits, du Domaine de Camerin.

Il est enterré dans cette Eglise de S. François avec le concours de toute la Ville.

XIX. Mathieu aiant ainsi rempli d'une odeur agreable de sainteté, les commencemens de la nouvelle Reforme, alla dans le Ciel, avec un témoignage celeste de sa sainte vie, & l'on pourroit dire de lui cét Eloge, que l'Ecclesiastique chante de Josias: *La Memoire de Josias dans une composition agreable d'odeurs aromatiques, sa memoire sera douce dans toutes les Bouches, comme le Miel, & comme la Musique dans un Festin de vin:* Et assurément avec justice, puisqu'au sentiment de saint Maxime, *les Hommes se souviennent dignement de ceux, qui sont passez à la joie des Anges.*

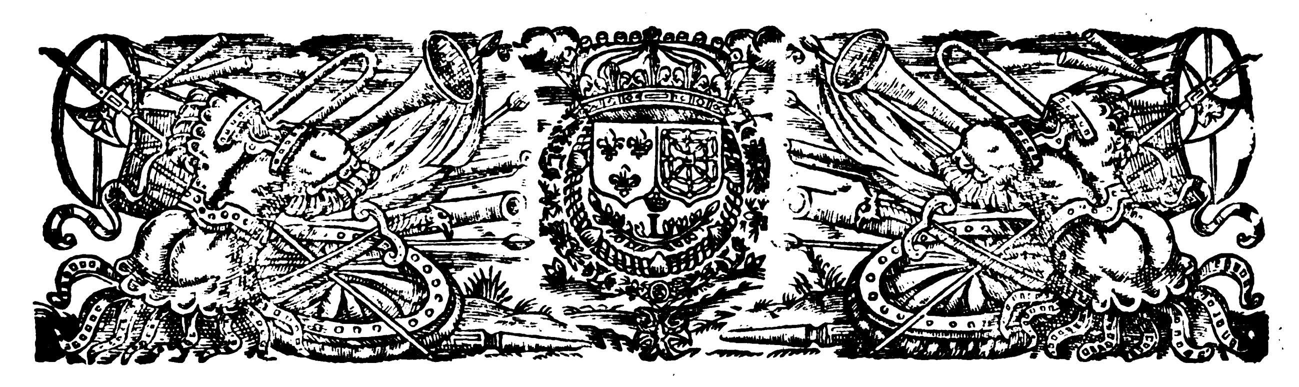
Eccles. 49.

S. Max. homil. 55.

XX. Sur la fin de cette année, Catherine Duchesse de Camerin, aussi-tôt, qu'elle vît, que le Convent des Capucins, qu'elle avoit fait bâtir à Colmenzono l'an 1528, à cause de la malignité, de son Air, étoit fort funeste, & trop mortel aux Freres, puisqu'environ dix y étoient morts en deux ans, leur en fit édifier un autre, dans un endroit mieux scitué de la Ville, communément appellé Rena-Cavata, à un mile de ses Murailles, entre les deux Chemins, dont l'un conduit au Bourg de saint Severin, & l'autre à la ville de Tolentin, où paroissoit fort couverte, & de Montagnes, & de Bois une Eglise dediée à la sainte Vierge. Cette Princesse toûjours pleine de bontez pour la nouvelle Reforme, aiant acheptè des Heritiers d'un Chanoine appellé Processo de Processi, quelque partie des Bois d'une solitude si retirée, y fit bâtir un Monastere, qui subsiste encore aujourd'hui, peu different de sa forme ancienne, humble, pauvre, fort étroit, comme le voulurent ces Freres: preuve sensible de la Pieté, & de l'Observance reguliere de cette Province, & monument visible de la Pauvreté, & de l'humilité de nos premiers Religieux, d'où l'on peut apprendre aisément, l'esprit Seraphique de ces anciens Freres, dans leurs Bâtimens, afin qu'on n'aît point de peine à imiter ceux, dont on celebre avec joie l'Illustre Memoire.



Frere



Frere Bernardin a recours à la protection du Duc de Nocera.



U commencement de cette nouvelle année 1532, la nouvelle Reforme reçoit des Capucins en Calabre, distinguée en Superieure, & en Inferieure, celle-là s'appelle la Beutie, & celle-ci la grande Grece: les Affaires en effet des Capucins, allans de mieux en mieux, par la faveur de Dieu, Loüis & Bernardin de Regge, qui avoient engagé leur parole à Loüis de Fossombrun, & qui n'en avoient differé les effets, qu'à dessein de donner plus de poids, & de conseil à leurs Entreprises; Voians, que les Affaires des Capucins s'établissoient plus fermes, sous la protection de Dieu, que même cét Ouvrage étoit celui de JESUS-CHRIST, dont il les appelloit à l'association de la nouvelle Reforme, se resolurent enfin d'obeïr à la vocation du Ciel. Crainte pourtant de manquer en quelque chose, à la prudence, & à l'humilité, ils se préparent à faire un dernier effort, auprés de Jean de Parme, Ministre General appellé Pisciota, qui allant à Messine devoit bien-tôt passer en Calabre, & de sçavoir enfin de lui, pour une derniere fois, ce qu'il leur restoit à esperer de leur Reforme, qu'il lui avoient si souvent demandée. I.

Loüis & Bernardin de Regge resolvent de passer aux Capucins.

Aussi-tôt donc qu'ils apprirent, qu'il étoit à Catona, Hôtelerie de l'autre côté de Messine, à sept mille de Regge, ils viennent l'y trouver, avec tout ce qu'ils peurent de diligence, & le supplient humblement de leur accorder, & à leurs Associez, ces trois Convens de Recolets, dont nous avons parlé, comme fort propres à leur Reforme. Mais le Ministre, qui étoit tout éloigné de cœur, & d'esprit de leur demande, employe tous ses efforts, pour leur ôter cette pensée: & pourtant les voians fermes, & immobiles dans leurs desseins, il leur ordonne de venir à Messine au plûtôt, où il devoit faire sans retardement, une generale Assemblée, qui termineroit avec plus de prudence, leurs Affaires. La Congregation donc toute disposée à leur donner Audience, ils s'y presentent, l'un & l'autre, & proposent aux Peres les mêmes demandes, qu'ils avoient poursuivies si instamment auprés du Ministre General, & lui dans la crainte principalement, que ces deux-ci, ne passassent aux Capucins, & dans un Conseil secret des Peres, pour liberer son esprit de ces deux inquietudes, il leur dit, qu'il étoit d'avis, qu'on les fist au plûtôt tous deux Prisonniers. Mais les Peres de l'Assemblée, examinerent l'Affaire, d'un advis plus prudent, & lui dirent, qu'ils étoient deux personnes d'Autorité, & d'une vertu singuliere, fort considerez du Vice-Roi du Roiaume, & des plus Illustres, comme des plus Fameux de toute la Calabre, & que la détention de personnes si meritantes, ne produiroit que du scandal, & du tumulte; le General à l'heure même changea son avis de Prison, en un autre tout contraire, & il crut qu'il en feroit ce qu'il lui plairoit, s'il leur donnoit de II.

Le Ministre General est fort opposé à la Reforme.

douces paroles, & s'il leur promettoit des Honneurs, & des Dignitez. Il fit donc Loüis Gardien de Pizzo, & Bernardin de Rhegge, au Convent de l'Annonciation de la sainte Vierge, loüe publiquement leur zele, leur vertu, & leur entreprise, & pour leur ôter la pensée de Reforme, au lieu d'une particuliere qu'ils demandoient, il leur en promet une generalle dans l'Ordre; il leur dit même, qu'il les fait Superieurs de ces grands Convens, à dessein, que ne pensans plus aux trois qu'ils desiroient, ils emploient tous leurs desirs, & tous leurs soins, à la Reforme generalle de leur Province.

Loüis & Bernardin sont faits Gardiens par le General.

III. Ils demandent une seconde fois la Reforme.

Loüis, & Bernardin, qui virent par cette réponce du Ministre, dont il leur faisoit paroître son esprit, fort contraire à la Reforme qu'ils demandoient, qu'il ne leur donnoit que des paroles, qu'il leur ôtoit toute esperance de succez, & qu'ils ne devoient plus rien attendre d'un Homme, qu'ils avoient connu se servir en leur endroit, d'une pure tromperie, par l'experience des choses passées, plus claire que le Soleil, arrêtent pourtant entr'eux, de differer leur Affaire, jusqu'à ce que tentans encore plus exactement la pensée du General, avec une seconde demande, ils ne doutent plus de ses sentimens, & que cependant ils puissent mieux pourvoir à leurs desseins, & à leus Personnes.

IV. Le General aprés avoir fini son Assemblée generalle à Messine, & cité la Provincialle à Squillaci Ville de la Calabre Superieure; Loüis de l'avis des siens, pour faire une derniere tentative de la volonté du Ministre, ne voulût pas se trouver au Chapitre, crainte que sa violence contre lui, qu'il jugeoit immancable, ne retardât leurs Affaires, & crût plus à propos, d'y envoier son Compagnon Frere Ange de Calanna, avec une Lettre au General, où il lui demandoit encore les trois Convens propres à la Reforme, ou de passer aux Capucins avec les siens. Les Freres que Loüis envoioit au General, arrivez à Squillaci, lui rendirent bien ses Lettres, mais ils ne lui dirent pas leur pensée, d'attendre le succez des choses, & d'observer adroitement ce que l'on feroit. Le General aiant lû les Lettres, ordonne qu'on arrête, & qu'on charge de fers ces Freres, qui les avoient apportées; mais eux prévoians la Tempête, par l'émotion des Flots, & les Tumultes des autres Freres, se dérobent insensiblement à l'Orage, & libres du naufrage, ils retournent à Loüis, à qui ils disent les coleres du General, & ses aversions à la Reforme. F. Loüis qui jugea des choses futures par l'experience qu'il avoit des passées, va trouver à Filocasio, Ferdinand Caraffa Duc de Nocera, Homme de merite, & de Pieté, s'il en fût de son Tems de plus parfaite en Italie, & d'une affection singuliere à l'endroit des Religieux de saint François, à dessein de se défendre, avec les siens, comme à l'ombre d'une Roche, de tout son secours, contre les Coleres de leur Ministre, dont les excez les menaçoient de leur naufrage.

Loüis a recours à la protection du Duc de Nocera.

V. Noblesse fort illustre de Ferdinand Caraffa Duc de Nocera.

Ferdinand étoit de la Noble Race des Caraffes sur-nommez de la Statera, son Pere s'appelloit Tybere premier Duc de Nocera, & sa Mere Lucrece Borgia, Niece du Pape Alexandre VI. Ce grand Homme avec sa Noblesse, qui brille dans cette illustre Maison des Caraffes, par l'éclat des belles actions, qu'ont fait autrefois ses Devanciers, & qu'executent encore aujourd'hui leurs Suivans, dans le Roiaume de Naples, soit en Guerre, par leur courage, soit en Paix par leurs Conseils, étoit encore fort illustre, par ces glorieux titre de Prince d'Andria, Borano, Aviano, &c. de Marquis de Montesarcio, de Thébé, de Lucané, &c. & de Comte de Coriolano, Suriano, Aliano, &c. dont cette Noble Maison jouissoit autrefois, par la liberalité des Rois de Naples, à cause de ses grandes actions, soit de Guerre, soit de Paix, glorieuses qualitez qu'on peut voir encore embellies de la Pourpre, & de la Thiare de l'Eglise, qui ont brillé dans plusieurs

sieurs Cardinaux, & dans le Pape Paul IV. de cette illustre Famille, dont nôtre Fardinand doit être consideré, comme un Seigneur des plus meritans.

VI. Ce Duc étoit avantagé d'une grandeur d'Ame si belle, que Charles-quint à son retour de Tunis, passant par la Calabre, & s'y voiant reçu si superbement, le fit Grand d'Espagne, Illustre qualité qu'il a possedée le premier de sa Race, à cause de sa prudence singuliere: Comme il étoit fort sçavant dans les sciences divines, & humaines, il avoit plus de sagesse, & plus de doctrine, que n'ont accoûtumé d'en avoir les Princes. D'où vient qu'il fût toute sa Vie le Mecenas de tous les Scavans, & de tous les Vertueux. Il possedoit une integrité d'Ame si élevée, & il montroit tant de Religion aux occasions, qu'il soûtint tout seul, & par sa faveur, & par sa vertu, dans ces tems fâcheux, où les Capucins plioient presque, sous la furie de leurs Ennemis en Calabre, leur panchante, & leur petite Reforme; en sorte qu'il emploia toûs ses soins, & son credit, à les défendre de ces horribles Persecutions, ce qui oblige la Religion des Capucins, à n'oublier jamais les Bienfaits, & les graces d'un Bienfaicteur si glorieux.

Merites extraordinaires de Ferdinand de cette illustre Famille.

Trente Peres de l'Observance prennent l'Habit des Capucins à Filogasio dans le Palais du Duc de Nocera.

VII. Loüis dit au Duc l'état de l'Ordre, dont les Affaires alloient tous les jours de pis en pis, lui expose amplement, ce qu'il avoit fait avec le Ministre General jusques-là, & lui découvre que lui, & les siens avoient ce dessein de leur Reforme, de se joindre au plûtôt à celle des Capucins, qui paroissant dans la Marche d'Ancone, avoit receu son Institution de Dieu, & du Pape sa confirmation Apostolique. Mais que comme il prévoioit d'esprit, d'horribles Tempêtes de Persecutions, contre leur entreprise, & contre leurs Personnes, pour ruïner leurs desseins; quoi qu'il sçache bien, que Dieu les protegeroit contre leur furie, ils le surmonteroient pourtant avec plus de facilité, par sa faveur, & par son secours.

Le Duc de Nocera prend la protection de Loüis, & des siens.

VIII. Le Religieux Duc, comprit fort sagement, par les paroles de Loüis, le point de toute l'affaire, juge en sage, qu'il s'y agissoit de la gloire de Dieu, & du Rétablissement de l'Observance Reguliere, dans l'Ordre de saint François, qu'il avoit toûjours si fort desiré, lui promet aussi-tôt tous les secours possibles, à cause principalement qu'il estimoit beaucoup Loüis, & Bernardin son Frere, qu'il connoissoit ornez des plus illustres vertus, & sans retardement il dépesche un Courrier à Cossence, avec des Lettres au Ministre Provincial de cette Province, où il l'avertissoit de tout ce qui se passoit, & le prioit, qu'il ne s'allarmât pas, ni des paroles du General, ni de ses coleres, qu'il faisoit paroître si furieuses contre Loüis, & les siens, & qu'il ne se laissât pas surprendre à ces artifices de son Ministre. Loüis cependant donne avis à Bernardin, par Lettres, de cequ'il avoit fait, & de cequ'il devoit faire sans retardement, crainte d'être prévenu par la diligence du General. Et voici la copie de cette Lettre de Loüis.

VENERABLE PERE,

SALUT EN JESUS-CHRIST.

IX. Loüis écrit à Bernardin ce qu'il devoit faire avec les autres.

L'Illustre Duc de Nocera, Nous promet toute sa Faveur, & tout son Secours ; le Seigneur Sigismond son Secretaire est parti de grand Matin, pour Cossence, où il doit presenter au Vice-Roi un Bref executoire, & en raporter un autre, avec des Lettres au Conseil Collateral, & à Rome. J'ai déja écrit à Palamone, au Frere Cataldo, & ses Compagnons, & je vois de tous côtez de fort bonnes esperances, puisque l'Affaire a pris un si heureux commencement, & que Dieu n'abandonnera pas Ceux qui cherchent la Pieté. Hâtez-Vous seulement, de Vous trouver à Filogasio, avec les Freres. Plusieurs choses y demandent promptement du conseil, & de la diligence, pour tromper Ceux, qui veulent troubler nos Desseins, & il y a Peril évident, que Nous ne tombions dans leurs embûches, si Nous ne Nous retirons au plûtôt dans un Lieu assuré contre leurs Poursuites. Au moment que Vous serez arrivé avec les Freres, j'en enverrai deux à Seminara, des plus Intelligens, qui avertissent Frere Bonaventure de Rhegge, de se rendre à Filogasio, avec deux autres Freres qui y sont, le plûtôt qu'il pourra, & que prenant avec Eux Frere Jean de Terre-Neuve, ils viennent me trouver promtement. Et Vous aiez soin d'envoier au Convent des Cinq-Feüilles, des Freres bien adroits, qui Nous apportent les Lettres, qu'ils y trouveront peut-être pour Nous, & y pressent le départ des Freres. Disposez de tout avec diligence, & fort prudemment, parceque nos Lettres furent renduës Dimanche au soir, à nôtre Ministre General, & il se peut faire aisément, qu'il dresse contre Nous une forte Batterie. Je suis donc d'avis que Tous se rendent à saint Martin, de là à Soreto, & enfin à Filogasio. C'est assez. Adieu en JESUS-CHRIST, *priez Dieu que tout soit à sa Gloire, & par son secours. A Pizzo, veille de la Pentecôtes, 16. Mai 1532. au Bourg saint Martin. Faudra s'informer de François Pacileo, qui Nous recevra Tous dans son Logis.*

Vôtre Serviteur en Dieu,

F. LOUIS DE RHEGGE.

La Suscription,

Au Venerable Pere en JESUS-CHRIST, F. Bernardin de Rhegge, Predicateur de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance. A l'Annonciate de Rhegge.

Bernardin, aiant receu les Lettres de Loüis, envoie à saint Martin, les Freres qu'il avoit prudemment assemblez de tous leurs Convens, & Loüis écrit aux autres de la Reforme, qui étoient dispersez dans d'autres lieux. D'où vient que trente Freres, tous d'un même sentiment de Reforme, se trouverent au Bourg saint Martin, en fort peu de Tems, sans empeschement, & sans Tumulte des autres Freres, sous la conduite du Ciel, & la protection de Dieu; & tous de là, se rendirent à Filogasio auprés de Loüis. Une partie de leurs noms est dans nos Memoires, & l'autre y est oubliée, & voici les nommez, Fr. Loüis, Fr. Bernardin Georgio, Fr. Jean Candela, Fr. Bonaventure, Fr. Francesco dit Palamone tous de Rhegge, Fr. Bernardin de Bisagnano, Fr. Michel de Castrovillari, Fr. Ange de Calanna, Fr. Dominique de Moloché, Fr. Loüis & son Frere Bonaventure de Radicina, Fr. François de Dipignano, un autre de saint Martin, & Fr. Jean de Terre-Neuve. Plusieurs d'eux étoient Prédicateurs, & d'une vertu toute singuliere, que le Duc de Nocera receut avec les autres dans son Palais, à Filogasio, comme des Anges du Ciel, & des nouveaux Enfans de saint François. X. Trente Freres viennent à Filogasio trouver Frere Loüis.

Cette Famille, de trente Freres, assemblée dans le Palais du Duc, ils ne penserent plus qu'à conformer leurs Habits au modele, que leur en avoit donné Loüis de Fossombrun, & discourans ensemble de la forme d'un Capuce quarré, pas un n'eût l'adresse d'en tailler un, lors que Eleonore Concubleta, Fille du Marquis d'Arena, qui Mariée au Duc Ferdinand, à l'âge de dix-neuf ans, étoit déja Mere de plusieurs Enfans, se fit apporter un morceau de drap fort vil, où traçant un Capuce quarré, elle le tailla, & le cousit devotement de ses propres mains; & aussi-tôt qu'elle eût ajusté le premier, elle s'en servit comme d'une idée, pour en tailler d'autres, qu'elle fit coudre aux Filles de sa Chambre les plus Nobles, pour faire paroître l'ardente affection qu'elle portoit à la nouvelle Reforme. Cette Dame étoit d'un fort grand cœur, & d'une pieté, d'une vertu si singulieres, qu'on eût dit qu'elle n'avoit dans l'esprit, que les œuvres de misericorde, & qu'elle n'avoit de grands revenus, que pour les emploier au secours des Pauvres de Filogasio, & de Panaglia, à qui certains jours de la Semaine, elle donnoit à manger de ses propres mains. Tous ces Freres aprés, vont au Convent de saint Dominique, où prosternez à genoux devant l'Autel, aussi-tôt qu'ils eurent imploré le secours du Saint-Esprit, par l'Hymne *Veni Creator Spiritus*, & versé plusieurs larmes de joie, en presence du Pere Vincent de Grottaria Prieur du Monastere, de tous ses Religieux, des tres-pieux Duc, & Duchesse de Nocera, & d'une multitude fort nombreuse de Peuple, Loüis, Bernardin, & douze autres, prirent devotement l'Habit de la Reforme des Capucins. XI. Eleonore Concubleta, Duchesse de Nocera taille & coud un Capuce quarré de ses propres mains.

Toute cette Troupe Seraphique, armée d'un si saint Habit, comme d'une cuirasse celeste contre les Demons, & les Hommes, qui devoient leur faire une cruelle Guerre, pour avoir un Chef qui les conduisit au combat de leurs Ennemis, selon l'Ordre de Loüis de Fossombrun Vicaire General, en élisent douze de leur nombre en même Tems, que ce General avoit receus à la Reforme, & se disposent à faire un Chapitre Provincial, & à élire un Provincial de leur Province; en effet peu de tems aprés, assemblez au nom du Saint-Esprit, dans le même Convent de saint Dominique, ils élurent Frere Loüis de Rhegge, d'une voix commune, à la fin du mois de Mai. Loüis se charge du Provincialat, reçoit les autres à la Reforme, & donne avis de tout cequ'ils avoient fait au Generalat, à qui même le Duc de Nocera écrivit des Lettres fort civiles, & pleines de Pieté: & ainsi les fondemens solides de la Reforme furent jet- XII. Loüis prend l'Habit des Capucins, & est élû Provincial par tous les suffrages du premier Chapitre en Calabre.

tez en Calabre, où elle acquit une perfection si ferme, & si achevée de l'Observance reguliere, qu'il sembloit, qu'on n'y pouvoit rien ajoûter, & elle y conserve encore aujourd'hui cét esprit, & ce zele, qu'elle a receus de ses premiers Peres. On juge de là, quels furent leurs merites, & leurs vertus. *Dont la Pieté*, comme dit le Sage, *n'a jamais manqué, les Biens demeurent avec leurs suivans, & leurs Neveux est leur plus saint Heritage, & leurs Enfans sont devenus fermes à leurs Testamens, & leurs Fils, à cause d'eux subsistent eternellement, leur suite & leur gloire ne seront pas délaissées.* Cette œuvre assurément fût divine, & l'on ne peut l'attribuer qu'à Dieu, qui aiant excité, par son adorable conseil, au secours, & à la deffence de tout l'Ordre, cette Auguste Reforme de Calabre, y a donné aux Capucins cét Homme illustre Loüis de Rhegge, comme un Apôtre, dont la force, & la generosité les deffendit contre les attaques de leurs Ennemis. En effet, comme il est visible, la Providence de Dieu, qui avoit appellé Mathieu de Bassy, à l'usage du premier Habit, & de l'Observance reguliere, & Loüis de Fossombrun à l'accroissement de la Reforme, leur joignit un troisiéme, Loüis de Rhegge, afin qu'entre les premiers Fondateurs des Capucins, il fût celui, qui affermit le branle de leurs fondemens, les soûtint contre la foiblesse de l'un, & de l'autre, & que comme une ferme Colomne, il fixât, par sa force, & par son credit, leur Reforme si fort ébranlée; puis qu'il n'a jamais quitté la forme du vrai Habit avec Mathieu, ni abandonné avec Loüis, la Reforme qu'il avoit si genereusement deffenduë; & qu'au contraire, comme un genereux Athlete, il a combatu pour elle, jusqu'à l'extrémité de sa sainte Vie, lui a conservé sa Foi au milieu de ses Tempêtes les plus furieuses, & a consumé fort genereusement avec elle, tout le cours de ses années, en sorte qu'il s'est acquis beaucoup de gloire auprés de Dieu, non seulement dans le progrés, mais encore dans l'Institution de nôtre Reforme; digne assurément, que les Capucins lui consacrent un Monument eternel de leur gratitude, & de leurs loüanges.

Eccles. 44. Chap.

Combien Loüis de Rhegge fit de choses pour la Reforme en Calabre, comme son Apôtre.

Frere Loüis de Rhegge, obtient de l'Abbé l'Eglise de saint Elie dans l'Hermitage, & par occasion, on fait l'Eloge du Desert, & de la Vie Solitaire.

XIII. *Loüis bâtit à Panaia son premier Hospice.*

Loüis Vicaire Provincial, si bien informé, que les Enfans de la nouvelle Reforme, êtoient établis de Dieu, pour avancer dans le Monde, la parfaite Observance de la Regle de saint François, & pour servir aux autres, de flambeaux ardens, par les exemples, & les actions de leur sainte Vie, pense d'abord à quiter le Palais du Duc, comme peu propre à une vie Eremitique, & se choisit avec son agréement, un premier Hospice, dans une certaine Eglise de saint Antoine, proche le Bourg de Panaia, à cinq cens pas de Filogasio: où aprés avoir bâty quelques Cellules de branches d'Arbres, d'Ozier, & de Boüe, ils y vivoient, joieux dans une extréme Pauvreté, & une prodigieuse Austerité de vie, s'estimans d'autant plus riches, qu'ils méprisoient tout pour l'amour de Jesus-Christ, & qu'ils souffroient avec joie, toutes les incommoditez de la vie, par un desir ardent de la plus parfaite Pauvreté.

XIV. Loüis alors, envoia François Palamoné à Galatro, où il obtint de l'Abbé de saint Elie, qui demeuroit au Bourg en ce tems-là, une petite Maison de saint Elie, cachée dans des Bois, jointe à un Convent tout ruiné; demeure ancienne des Religieux de S. Basile, dont restoient encore quelques Mazures, & quelques vieilles marques de ses premieres Murailles: elle

elle étoit scituée aux pieds d'une Montagne fort haute, qu'environnoit une grande Forest, qu'on appelloit Longa, si affreuse, & solitaire si étrangement, qu'on n'y venoit de Galatro, que par un chemin tres-difficile de trois mille d'étenduë, qu'il falloit faire en montant avec bien des fatigues. C'étoit-là le lieu, si âpre, si solitaire, si separé de la conversation, & même des yeux des Hommes, que Loüis choisit aux siens, où ils pussent servir à Dieu plus purement, dans un plus grand repos d'esprit, & une plus tranquile sainteté de Vie.

XV.

Mais arrêtons-nous un moment ici, pour satisfaire à la demande curieuse de quelques-uns, qui dans la pensée, que les Hermitages, & les Solitudes, ne sont pas si propres à des Religieux, nous demandent pourquoi les Capucins les ont choisis dans leurs commencemens. Mais de deux choses l'une, ou bien ils ignorent les délices d'un Hermitage, ou bien ils ne connoissent pas les desirs plus empressez des veritables Religieux. En effet, que peut-on s'imaginer, ou de plus honête, ou de plus agreable que la solitude, où l'esprit dégagé de toutes les choses, s'éleve à son Dieu, & se réjoüit dans ses sacrez Entretiens; le Sage l'a dit? *Je la conduirai dans le Desert, & je parlerai cœur à cœur à elle:* Ce ne fut pas assurément sans dessein, que Moïse conduisit son Troupeau dans une solitude, puisqu'il y joüit de la vision d'un Dieu, qui demeuroit dans les épines. L'Hermitage, en effet, qu'environnent les épines des austeritez, à ses yeux invisibles, dont il considere Dieu? cette petite Salle est-elle pas plus propre aux Festins des Anges, qu'aux Repas des Hommes? Vous n'y voïez qu'une Table fort frugale, je l'avouë, mais elle est tranquile, le caractere des Mœurs, & le témoin de la modestie, elle ne sçait ni luxe, ni tumulte d'Officiers, elle dompte la bouche, la volupté en est bannie, la sobrieté y est là souveraine, le Lict chaste, & fort paisible; les Ragoûts n'y fument point au nez des Conviez, elle souffre le mépris des meilleurs Cuisiniers, & si quelque bon débauché, quelque affamé qu'il soit, y considere, avec quelle negligence, on prépare les Viandes, & quels attraits y ont les services, il s'en écartera à la seule veuë: les Vins Grecs n'y petillent pas dans des Vases d'or, on n'y mêle pas dans un même Verre, les Vins fumeux & si fort délicats, de Candie, de Saba, du Vezuve, & de Salerne: mais le Solitaire sobre, & affamé même des jeûnes précedens, sous son pauvre Toict, appaisant sa faim, avec quelque pain mandié, ou avec des racines d'Herbes, ou des fruits de la Terre, & sa soif avec de l'eau pure, passe sa vie joyeusement, & pratique, en effet le sentiment de Platon, que de manger deux fois le jour, c'est une chose fort des-agreable.

Loüanges de la Solitude.

XVI.

Aussi-tôt qu'il entend là le chant du Coq, il se leve tout joieux, pour chanter les loüanges de Dieu, & au lever encore du Soleil avec une extréme joie, il continuë le saint exercice de loüer JESUS-CHRIST, & il le conjure amoureusement, qu'il lui accorde une grande innocence de Vie, la moderation de sa langue, exemte d'opositions, des yeux fermez à la vanité du Monde, une candeur de l'esprit, un éloignement de paresse, & une abstinence dominante tout son corps, avec toutes ses Parties. Que peut-on dire de plus? Le Solitaire, plein de joie, d'esperance, d'integrité, de foi, de conscience, cher à Dieu, semblable aux Anges, goûte un repos sans inquietudes, & joüit du silence, au lieu du bruit, & de la Tranquilité, au lieu des Tumultes du grand Monde: & comme il ne voit pas sa mort utile à qui que ce soit, & sa vie préjudiciable à personne, il s'interesse peu, de vivre long-tems, mais de vivre saintement, ne prétendant qu'une chose, de conclure la Fable de sa vie, par une fin, & belle, & glorieuse; d'où saint Jerôme s'écrie: *O Desert embelli des Fleurs de* JESUS-CHRIST, *ô heureuse Solitude, où naissent les Pierres, dont est bâtie*

S. Hieron. Ep. 1. ad Eliod. Ch. 9.

bâtie la Cité du grand Roi, dans l'Apocalypse! ô Hermitage, joüissant de Dieu plus familierement! Que faites-vous dans le Monde, vous qui êtes plus grand que le Monde? Combien vous presseront les ombres des Maisons? Combien vous enfermera la Prison des plus fameuses Villes?

XVII. Ce n'est pas merveille, si les anciens Peres, & les Fondateurs de nôtre Reforme, charmez du bon-heur, & des avantages de cette Solitaire vie, ne cherchoient pas seulement les Deserts, mais même s'attribuoient le nom d'Hermites, & de Solitaires. Aussi-tôt donc que Loüis eut obtenu des Moines de saint Basile, cette Maison de sainte Elie, il y bâtit un Hospice Solitaire, comme à Panaia, de branches d'Arbres, d'Ozier, & de Bouë, afin que le logement eût rapport au logé, & que l'Hermitage y trouvât de fideles Observateurs de la haute Pauvreté.

On bâtit le Convent de S. Elie à nôtre mode Pauvre.

Et il est visible, que ce fût une conduite particuliere de Dieu, puisque quelques années auparavant, un Ange avoit prédit à Jean de Galatro, dont nous avons amplement parlé l'an 1524, qui vît cét Ange en Habit des Capucins, que ce lieu seroit un jour habité par les Capucins, dans leurs plus grandes traverses, & dans la furie plus extréme de leurs Ennemis: & l'on dit, que cette Eglise étoit de S. Elie, à cause que la Tradition tenoit, que le corps de saint Elie Abbé, y étoit enterré, qui né dans Regge, de la Noble Famille des Bozzetti, fût autrefois Abbé, & Superieur de ce Monastere.

Des Exercices, & de la Vie des Capucins de Calabre.

XVIII. CEs deux Convens bâtis, & remplis de leurs Familles, il n'est pas croiable, avec quelle force de cœur, & quelle ardeur d'esprit, tous travaillerent à acquerir l'Observance reguliere, & la derniere perfection de toutes les vertus. Leurs jeûnes étoient si austeres, & si ordinaires, qu'ils n'avoient presque pas de mesures, puis qu'instruits de S. Cyprien, que le jeûne desseiche la sentine des vices, flétrit la verdeur de la chair, affoiblit la concupiscence, éteint l'embrazement d'un fumeux Æthna, & refroidit les feux de la Fournaise d'un Vulcain vomissant leurs flâmes, c'est à dire les ardeurs des Demons consumans les Hommes, par de prodigieuses abstinences, maceroient leur corps de jeûnes si rigoureux, qu'à peine méloient-ils un peu d'Huile avec leurs legumes. On peut conclure delà, ce qu'ils jugeoient du vin, du poisson, du lait, de la chair, & des autres choses agreables au goût, dont ils se privoient absolument, on s'en servoit si peu, & avec tant de Parsimonie, qu'ils sembloient être entierement bannis de leurs pauvres Tables.

S. Cypri. serm. du jeus. & de l'oraif. de JESUS-CHRIST.

XIX. Ils s'étoient unis d'un amour si étroit à la Pauvreté, si amie de saint François, & libre de toutes les choses, qu'ils faisoient leurs plus grands delices, de souffrir leur éloignement, & toutes leurs richesses, de manquer des plus necessaires. D'où vient qu'ils abhorroient de sorte la provision, & les soins des choses, que fermes, à ces paroles de JESUS-CHRIST; *Ne vous souciez de rien, disans: que mangerons-nous, ou que boirons-nous?* ils ne vouloient pas même penser à ce qu'ils mangeroient, ou à ce qu'ils boiroient, bien moins s'ils en auroient pour le lendemain: & suivans les enseignemens de l'Abbé Nilus, que le Moine qui ne possede rien, est un Coureur leger, & un Luitteur victorieux, qui arrive promtement au but de la Carriere, ils croioient être obligez de se priver, non seulement de la possession des biens, qu'ils avoient méprisée par la profession de leur Regle, mais encore de l'usage étroit, pauvre même des choses plus necessaires, à la conservation de leur vie: d'où vient qu'ils ne vouloient qu'un usage

On rapporte ici les vertus des anciens Peres Capucins de Calabre.

Math. 6. chap.

Nil ab. de la ver. oraif. 3.

usage simple, & seulement emprunté de leur Necessaire, & ainsi pour satisfaire au conseil de saint Paul, ils usoient du Monde, comme s'ils n'en usoient pas.

Tous leurs soins étoient pour l'Oraison, d'où ils tiroient toutes les armes dont ils surmontoient les Demons, & qui leur fournissoit toutes les vertus, dont ils embellissoient leurs ames; instruits en effet de saint Chrysostome, que l'Oraison nous ménage une sainte vie, avec le culte de Dieu, que nous l'aiant acquise, elle l'entretient chez-nous, comme un Trésor de richesses de l'esprit, & qu'elle est dans nôtre ame la Mere de toutes les vertus, ils s'y occupoient le jour & la nuit, & s'y entretenoient familiairement de cœur, & d'esprit avec Dieu, & même en quelque tems, & en quelque lieu qu'ils fussent, à l'Eglise, à la Cellulle, à la Table, dans leurs voiages, les jours, & les nuits, l'Oraison faisoit toûjours leur exercice ordinaire. En sorte qu'ils la méloient avec leur sommeil, où les Hommes ne travaillent qu'à leur repos: puisque ceux qui prient en veillant, ne cessent pas de prier en dormant. Nôtre esprit en effet est celeste, comme il n'a pas besoin de nourriture, qui lui rende d'autres forces, il se passe aisément de repos, qui repare ses lumieres, d'où vient que lorsque reposent nos sens, nôtre esprit est tranquille, il est ferme, avec les choses qu'il possedoit, avant le repos. XX.

S. Chrysost. de l'Orais. à Dieu liv. 1.

Si donc ces premiers Peres de nôtre Reforme menoient une vie si sainte, quelle merveille que l'odeur celeste de leurs vertus répanduë partout, surprenoit de sorte leurs Admirateurs, qu'elle en faisoit souvent des Imitateurs de leur Sainteté? Plusieurs en effet, que Jesus-Christ avoit choisis du sein de leurs Meres, ravis de leur conversation toute celeste, & leur vie toute evangelique, renoncent au Monde en ce tems-là, & presentez à Loüis avec empressement, en sont receus au nombre des Capucins. XXI.

Leurs Prédicateurs, les uns dans les Villes, les autres dans les Villages, prêchoient l'Evangile avec un zele si ardent du saint Esprit, que les Peuples, blessez dans leurs cœurs, & dans leurs esprits, des fléches embrazées de leurs Discours, s'animoient eux-mêmes à la conversion de leur criminelle vie, & considerans serieusement leur façon de vie toute celeste, leurs visages abbatus de jeûnes, leurs corps extenuez de cilices, leur affreux Habit, la composition si modeste de leurs mœurs, & leur conversation Angelique, ils les admiroient comme des Anges descendus du Ciel, & ils croioient comme infaillible, qu'ils étoient ceux, qu'on avoit veus par revelation de Dieu sortir, il y avoit quelques années, du sein de la sainte Vierge. Nous avons parlé plus amplement de cette Vision l'an de Jesus-Christ 1524, & le bruit étoit dans toute la Calabre, qu'elle étoit fort vraie. XXII.

Loüis reçoit plusieurs à l'Habit des Capucins.

Les Capucins sont persecutez des Observantins, & se dégageans de leurs mains miraculeusement, ils se sauvent chez le Duc de Nocera.

Le Ministre General en effet de l'Observance, qui apprit que Loüis, & ses Compagnons étoient sortis de l'Ordre, fût si en colere, qu'il resolut à l'heure même la ruine de la Reforme, & son dernier accablement. Cette année donc à la fin du mois d'Aoust, son Chapitre à peine achevé, il vient précipitement à Rome, va trouver le Pape, & suppose à Loüis, & à ses Compagnons tant de plaintes, & tant de crimes, dont il tâche de les mettre mal auprés de sa Sainteté, comme Auteurs de Schismes, comme Factieux, & comme Perturbateurs de la Paix, que le Pape XXIII.



persuadé, fulmine excommunication contr'eux, par un Bref exprés, s'ils ne retournent au plûtôt dans l'Ordre.

XXIV. Le Ministre General de l'Observance obtient du Pape un Bref contre Loüis & ses Compagnons.

Le General obtient ce Bref Apostolique, & tandis qu'il prepare un voiage en Calabre, & qu'il établit un Commissaire, qui porte son Bref, & le fulmine contre Loüis, & ses Compagnons; Loüis de Fossombrun Commissaire general des Capucins, qui n'avoit pû s'opposer à la Bulle du Pape, ni par faveur, ni par credit, prit son tems, avertit promptement Loüis, lui écrit toute l'Affaire, qu'il faut ceder au Tems quelque chose, & attendre que le Pape mieux informé du fait, se serve de son conseil, & de sa prudence, & il l'assure qu'il fera fort sagement, s'il menage par son adresse, auprés du Duc de Nocera, quelque lieu impenetrable au Bref, où l'on ne puisse le signifier à sa Personne, & à ses Freres, jusqu'à ce que cette Tempête, qui s'éleve moins pour leur naufrage, que pour leur épreuve, s'adoucisse peu à peu, ou calme absolument ses furies.

XXV. Frere Loüis aprés avoir reçu ces Lettres de son Commissaire general, assemble promptement tous les Freres à Panaja, les anime d'un puissant discours, à une grande force d'esprit, & à une genereuse constance, & separez en deux parties, il en destine une à Filogasio, sous la protection du Duc de Nocera, & il renvoie l'autre à saint Elie, à cause qu'il crût, que ce lieu étant inaccessible par la difficulté du chemin, elle y seroit plus exempte du peril, & lui avec son Compagnon demeure à Panaja, pour être plus prompt, & plus libre au secours des uns, & des autres.

XXVI. Le Commissaire persecute les Capucins par deux Trouppes de ses Freres.

Cependant le Commissaire deputé par le Ministre general, arrive en Calabre, où il communique sa Commission au Ministre Provincial de cette Province, & ils sont tous d'avis, qu'avant toutes choses, on arrête Prisonniers Loüis, & ses Compagnons, crainte qu'ils ne leur échapent par la fuite. Aussi-tôt qu'ils eurent appris par leurs fideles Espions, les lieux où les Capucins faisoient ordinairement leur demeure, ils placent au Convent de Pizzi, qui n'est qu'à six milles de Panaja, deux bandes de Freres robustes, une qui surprenne les Freres de Panaja, & l'autre ceux de S. Elie, & que toutes deux les ameinent tous Prisonniers, au Monastere de Pizzi. Mais Dieu qui appelloit les Siens, à la Couronne du Combat, & non pas aux fers, aiant ordonné par un Ordre tout contraire, d'établir les Affaires des Capucins, & de les rendre, comme il avoit accoûtumé, plus glorieux par leurs souffrances, voulut d'une maniere prodigieuse, rendre inutiles les Conseils de leurs Ennemis, pour affermir plus solidement ses desseins. Ceux, en effet, qui d'un cœur, & d'un pas précipité, marchoient du côté de Saint Elie, sans sçavoir le chemin, qu'ils demanderent à un Enfant, en apprirent un tout contraire, & aprés plusieurs détours, où ils avoient receu sur leur Corps abondance de pluies, remis dans leur chemin, par un Berger de Chévres, ils n'étoient presque plus qu'à un demi mille de S. Elie, lorsqu'un Enfant qui gardoit des Troupeaux, & voioit des Freres en Trouppe, crie comme par divertissement aux autres: helas helas, gardez-vous des Peres! & cette voix venuë jusqu'aux oreilles d'un autre, qui abbatoit des Noix, il dit à son Maître: Ne voiez-vous pas cette trouppe d'Observantins, qui va à S. Elie! je crains qu'ils n'aient quelque mauvais dessein contre ces saints Religieux qui y demeurent maintenant. Et ce Maître qui avoit soin des revenus de ce Convent, voit cette Trouppe, court à Saint Elie, & avertit les Freres de l'approche de leurs Ennemis. Ils prenoient alors leur refection plus tard à cause du jeûne, & ne mangeoient que du Pain, avec quelques gousses d'Ail & d'Oignons, & quelques Raisins, aussi-tôt qu'ils eurent appris cette nouvelle, ajoûterent du Pain, & des Fruits, à ce qu'il leur en

restoit

restoit sur leurs Tables, afin que ceux qui les poursuivoient, en pussent soulager leurs fatigues, & se retirerent dans les Bois plus proches. La Trouppe arrive en même tems, environne l'Hermitage, & entre précipitement dans l'Hospice, où cherchant par tout, sans trouver personne, ils se retirent tous confus de leur entreprise, aprés avoir été dans tous les endroits plus cachez, pour y trouver quelques Freres, & comme ils virent qu'ils en cherchoient inutilement, ils mangerent les Viandes, qu'ils leur avoient preparées, & retournerent, comme ils êtoient venus, à leur Commissaire. Mais Dieu ne laissa pas sans recompense un Office de Charité, rendu si bonnement par ces Freres à leurs Ennemis, puisqu'un Novice appellé Pierre de Seminara, que les Observantins avoient pris de leur Compagnie, pour faciliter leurs desseins, parce qu'il étoit grand, & puissant de Corps, touché de la veuë de cette pauvre demeure, & de la vie si austere des Capucins, pensa serieusement, à la Charité, aux austeritez, & aux autres vertus, de ceux qu'il persecutoit avec ses Freres, & à peine fût-il au Convent de Pizzi, que prenant congé de ce Monastere, & des Observantins, attiré du Ciel, il se rendit aussi-tôt au Convent des Capucins, & ainsi Dieu permit, que celui, qui étoit venu avec sa Compagnie, pour prendre des Capucins, sans être poursuivi de personne, fût lié lui-même plus heureusement, des chaînes de Dieu.

Grande Charité des Capucins à l'endroit de ceux qui les persecutoient.

XXVII. L'autre Trouppe de Freres, qui marchoit droit à Panaja, proche l'Eglise de saint Antoine, où Loüis revêtu des ornemens Sacerdotaux, alloit dire du matin la sainte Messe, se glorifioit de sa victoire, lorsqu'un Enfant les vît, & cria d'une voix haute, fuiez, fuiez Capucins, ces gens qui portent des Socques, viennent à vous; d'autres Enfans leur crierent encore la même chose. Aussi-tôt que Loüis entendit leurs voix, il hesita quelque moment, & pensa à ce qu'il feroit, les yeux au Ciel en même-tems: C'est une chose, dit-il, indigne d'un Ministre de Dieu, d'être moins touché de son culte, que de la vanité des Hommes; je ne quitterai donc pas l'œuvre Sacrée, que j'allois commencer, & je la continuerai malgré l'effort de mes Ennemis? Quoi? & si j'y dois trouver des liens, ne me sera-t'il pas plus glorieux, d'être conduit de l'Autel aux Prisons, que d'abandonner l'Autel de Jesus-Christ, à cause des Freres? Et vous mon Frere, dit-il à son Compagnon, ne craignez pas, Dieu est assez puissant, pour nous tirer de ces perils. Animé donc d'une ferme esperance en Dieu, il dit la Messe, & sa Bonté montra par un Miracle, combien cette action lui étoit agreable: il permit en effet, que ceux, qui couroient à la proie, par un chemin fort fraié dans les Bois, s'écarterent du veritable, par plusieurs détours, & s'éloignerent du droit chemin de saint Antoine, jusqu'à ce que la Messe achevée, Loüis, & son Compagnon eurent le tems de s'enfuir dans les Forests, Loüis d'un côté, & son Compagnon de l'autre, afin que si l'un tomboit entre les mains de leurs Persecuteurs, l'autre au moins eût la liberté d'en avertir le Duc de Nocera; ce fût le sentiment de Loüis.

La Religion ferme de Loüis est recompensée d'un Miracle.

XXVIII. Mais ce fût une chose admirable, que le nom de Capucins, qui n'avoit point encore été entendu, dans toute la Calabre, puisqu'alors on ne les appelloit, que Freres de la Vie solitaire; ce nom de Capucins, commençât par un Enfant, & de lui, passât de sorte aux autres, que prenant son Origine de celui, qui délie la Langue des Enfans, il s'étendit alors dans toute la Calabre. Je ne m'en êtonne pas, c'est une ancienne coûtume de Dieu, de reconnoître, d'éprouver, & de nommer plus glorieusement les Siens, au milieu des foüets, & des Persecutions, c'est ainsi que Jacob est appellé Israël, aprés cette rude & longue luite contre un Ange, lorsqu'on lui dit, *on ne t'appellera plus de ton nom Jacob, mais Israël*, & Jesus-Christ ne

Le nom de Capucins a commencé par des Enfans.

Genes. 32.

receut pas de son Pere, cét adorable nom, qui est au dessus de tous les autres noms, qu'il ne l'eût merité sur la Croix, & par les supplices, dit l'Apôtre: *Il s'est humilié lui même, fait obeissant, jusqu'à la Mort, & la Mort de la Croix, à cause dequoi, Dieu l'a exalté, & lui a donné un nom, qui est au dessus de tous les noms.* La même Loi, & la même coûtume se sont observées, dans la Reforme nouvelle des Capucins, que leur nom commença de briller, au travers des Tenebres des Oppositions.

XXIX. Le nom de Capucins vient de Dieu.

Et il est sans doute, que ce nom de Capucins procede de Dieu, comme nous avons dit ailleurs, puis tout semblable à celui que prononcerent des Enfans de Camerin, il y a cinq ans? qui leur apprit ce nom, & encore aux Calabrois? qui leur ordonna de le prononcer avec tant d'égalité; n'est-ce pas celui, qui par un Conseil adorable de sa Providence, avoit déterminé, d'établir une nouvelle Reforme, de lui donner un nom par la bouche des Enfans, & par ce nom de Capucins, de l'affermir inviolable au milieu des Tempêtes les plus furieuses: comme si un Capucin, étoit en general au moins, un Decret fort assuré de Dieu, de la conservation du premier Capuce, & des autres choses necessaires à sa gloire, & à sa sainteté. D'où vient qu'on peut appliquer à la Reforme des Capucins, cette voix de Dieu, chez le Prophete Isaie, sous le nom de Jacob, & d'Israël, au moment qu'il dit: *& maintenant, dit le Seigneur, en te creant Iacob, en te formant Israël! hé de grace, ne crains pas, je t'ai racheté, & je t'ai appellé de ton nom, tu és à moi, lorsque tu passeras par les eaux, je serai avec toi, & les fleuves ne te couvriront pas, lorsque tu marcheras dans le feu, il ne te brûlera pas, & la flâme ne brûlera pas en toi, parce que je suis ton Seigneur, & ton Saint. Israël, & ton Sauveur, & ton Dieu.* (Isaie. 43.) C'est ce qu'un Enfant, quoi qu'il n'en sceut rien, voulut signifier à Loüis, comme à un Pasteur admirable des autres, lorsque Dieu conduisant sa voix, il prononça ce nom de Capucins. Qu'il ne perdit pas courage, & qu'il ne craignit pas de trouver son Naufrage, sous les flots irritez de la colere de ses cruels Persecuteurs.

XXX. S. François apparoît à Frere Loüis tombé dans une fosse & le console & lui donne du courage.

F. Loüis qui fuioit ses Ennemis, s'efforça de sauter un Fossé, qui l'empéchoit de passer, & comme il étoit pesant, à cause de son âge, & plus encore à cause de ses jeûnes, de ses veilles, & de ses autres austeritez, il y tomba au milieu des épines, & des Cailloux, & s'y blessa si fort les jambes par cét accident, qu'il ne pouvoit plus s'en retirer de lui-même, il s'éleva alors d'esprit à son Pere saint François, & il lui dit: Ha tres-saint Pere, à quelles extremitez suis-je reduit? mes Persecuteurs sont en furie, je n'ai plus la liberté de mes jambes, on liera ce Pasteur, & les Brebis seront dispersées: donnez du Ciel un prompt secours à vos Enfans. Ce qu'aiant dit avec zele, saint François vint du Ciel au soulagement de son Fils, le tire du Fossé, le guerit, le console, lui donne du courage, & pour l'animer à une poursuite genereuse de l'ouvrage si bien commencé de la nouvelle Reforme, il se montre à lui, vêtu de l'Habit des Capucins, & lui promet dans toutes les occasions le secours de Dieu. Cette consolation ravit de sorte l'esprit de Loüis, & en bannit si doucement la douleur, & la tristesse, que relevé du Fossé sans peine, il remercia Dieu, & son Pere saint François, de cette grande faveur, & il poursuivit aisément son chemin vers Filogasio. Mais aussi-tôt que le Commissaire du Ministre General apprit, que son dessein de prendre les Capucins n'avoit pas reüssi, il en prend un autre que voici.

De la

De la dispute entre les Capucins, & les Observantins, en presence du Duc de Nocera.

IL resolut de traitter toute l'Affaire en presence du Duc de Nocera, qu'il sçavoit être le Protecteur, & le Mécenas des Capucins: il prit donc avec lui quelques Peres de plus de capacité, & d'experience que les autres, va trouver le Duc, & avec des paroles fort étudiées, il loüe l'ancienne affection de ses Majeurs, à l'endroit de l'Ordre de saint François, dont pourtant il s'écarte un peu, de proteger des Hommes perdus, & de donner son secours, à des Gens, qui ont secoüé le joug de l'Obeïssance de leur Ordre, des Deserteurs, des Apostats, & des abominables devant Dieu, & devant les Hommes; qu'il l'excuse pourtant, parce que sous un faux zele de Religion, & un prétexte de Reforme, dont ils couvrent le Loup de la peau des Oüailles, il s'est laissé surprendre par des gens, qui quoi que tres-coupables, veulent paroître plus vertueux que les autres; que pour ne pas paroître leur en imposer injustement, il lui declare, que le Pape les a estimez, condamnez, & excommuniez comme tels, ceux encore qui les autoriseroient de leur faveur, & de leur secours: qu'il le prie donc, que conformément au Decret de sa Sainteté, il les livre entre ses mains, afin qu'ils reçoivent de sa justice, ce qu'ils ont merité de honte, & de punitions. XXXI.

Le Commissaire va trouver le Duc de Nocera, & s'efforce de le détourner de secourir les Capucins.

Le Duc répondit prudemment au Commissaire, que son affection envers l'Ordre de saint François, n'étoit point diminuée, & qu'elle croissoit de moment en moment; que si jusques ici, il lui en avoit donné tant de preuves, la plus considerable, & la plus visible, étoit lors qu'il a receu sous sa faveur, & son credit ces saints Peres de la Reforme, qu'il venere comme les vrais Enfans de leur Pere saint François, & des Gens d'une sainte vie: mais qu'il s'étonne fort, qu'ils ne craignent pas de les décrier par tout, comme gens perdus, pleins de crimes, & ennemis de Dieu, & des Hommes, quoi qu'ils soient estimez de tous fort saints, & fort vertueux; que même ils les aient representé comme tels à sa Sainteté, & qu'ainsi non seulement il ne s'étonnoit pas de leurs discours, & qu'il ne quitteroit pas un moment la protection des Persecutez, par leur extrême furie, mais même qu'il emploiroit à les proteger, & à les deffendre de leurs poursuittes, ses richesses, son domaine, & sa propre vie. XXXII.

Le Duc de Nocera deffend les Capucins en presence du Commissaire, & lui fait des reproches.

Le Commissaire frustré de sa meilleure esperance, menace le Duc, avec une sorte de desespoir de ses Affaires, qu'il publieroit dans le Bourg, la Sentence Apostolique d'Excommunication contre les Capucins, & contre leurs Fauteurs. Le Duc irrité, lui répondit: Par la vie de mon Fils Tybere, si quelqu'un a la hardiesse de publier aucune Excommunication, dans quelqu'une de mes Terres, il s'en repentira, puisqu'étant subreptice, & extorquée sous fausses raisons, elle ne blesse personne, & elle ne pourra pas subsister long-tems, parce que le mensonge paroîtra bien-tôt, & la verité ne sera pas toûjours si cachée, en sorte qu'il arrivera, que la verité éclaircie, le Pape changera de sentiment. Le Commissaire, & ceux qui l'accompagnoient, menacerent de plusieurs choses Loüis, & ses Compagnons, à cause de leur sortie de l'Ordre, le Duc enfin, dit au Commissaire: S'il s'agit entre vous autres, de l'Observance de la Regle, ou de la forme de vôtre Habit, cette Affaire ne me touche pas, & je ne pretends point en être le juge, vous en devez juger vous autres: mais afin qu'il me paroisse, & aux autres aussi, si vôtre cause est bonne, choisissez, si vous le jugez à propos, que les Peres de la Reforme viennent ici, & qu'ils disent leurs raisons devant moi, & vous, deffendez-vous par vos meilleures réponces; & si XXXIII.

eux sont convaincus d'erreur, & de manquemens contre l'Ordre, qu'ils s'en aillent avec vous, & s'ils ont quelque cause raisonnable de leur sortie, laissez-les en paix; mais que ce soit une chose inviolable, & comme sacrée, qu'on ne parle point, ni de la Sentence d'Excommunication, ni de sa Publication, dans tous mes Etats.

XXXIV. Dispute entre Loüis, & le Commissaire General.

La chose acceptée sous cette condition par le Commissaire; Le Duc oblige toute la Compagnie de sortir de la Salle, & fait appeller Loüis, & Bernardin, qui étoient alors en Prieres; étans arrivez il leur dit l'Arrêté commun, & leur propose, ce qu'on demandoit d'eux, pour l'édification de toutes sortes de personnes, que s'ils avoient de justes raisons de leur sortie de l'Ordre, ils les exposent en presence du Commissaire.

XXXV. Loüis justifie fortement leur sortie de l'Ordre au Commissaire.

D'abord Loüis, comme Chef des autres, apporte plusieurs Articles Capitaux, qui justifient leur juste sortie de l'Ordre, & commençant par le principal Article de la Pauvreté, si recommandée dans leur Regle, il montre qu'elle y étoit moins exactement observée de plusieurs, sans remords de Conscience. Le Commissaire excuse par deux raisons cette moindre Observance de la Pauvreté; La premiere, que le nombre des Freres s'étant alors si fort accru, que les aumônes des Fideles, ne suffisoient pas à leurs entretiens, les provisions leur étoient d'une insurmontable necessité: La seconde, que la Charité des Fideles se refroidissoit fort pour eux, & qu'ainsi manquans d'aumônes, ils ne pouvoient vivre sans Pecunes, ou mandiées, ou déposées, ou leguées.

XXXVI. Loüis renverse les réponses du Commissaire.

Mais ces excuses du Commissaire, ne paroissans ni veritables, ni assez fortes au Duc, il l'interroge, s'il étoit permis de faire des maux, pour en produire des biens? ce que l'Apôtre deffendant à toutes sortes de personnes, on doit le croire principalement deffendu à ceux, qui se sont obligez par un Serment solemnel à l'Observance de leur Regle, & pourtant Loüis renversa d'une seule réponce ces deux Chefs d'excuses, & dit que le Necessaire ne pouvoit manquer à ceux, qui cherchoient Dieu de cœur, & qui observoient parfaitement leur Regle, puisque c'est un Pacte fait autrefois entre JESUS-CHRIST, & les Freres Mineurs, saint François témoin, que tandis qu'ils seroient parfaits Observateurs de leur Regle, le Monde seroit obligé de leur fournir le Necessaire à leurs entretiens, puisque ces paroles de JESUS-CHRIST les regardent particulierement, comme Hommes Apostoliques, *Ne vous mettez point en peine: disans, que mangerons-nous, que boirons-nous, & dequoi nous couvrirons-nous*? Mais s'ils s'écartent de l'Observance de leur Regle, l'accord rompu, qu'il soit libre au Monde, de se déporter du Pacte, & de les abandonner à leur propre prévoyance: ce que l'experience des choses, aiant toûjours montré comme infaillible, il ne reste plus de lieu legitime à cette foible excuse. Puis donc que le Commissaire prétend, que la Charité des fideles, à l'endroit de l'Ordre, étant si fort refroidie, l'on éprouve par tout des extrémes necessitez de la vie, il montre bien clairement, que la loy de la commune Observance, est bien diminuée dans l'Ordre.

Matth. 6. chap.

Pour l'autre Article de la qualité de leur Habit, Loüis montre que leur sortie de la Religion étoit raisonnable, puisqu'il est commandé dans le second Chapitre de la Regle, *Que les Freres se vêtent de vils habillemens.* Comment les Draps, dont les Freres se vétent dans tout l'Ordre, peuvent-ils s'accommoder avec l'Observance de la Regle?

La Regl. chap. 2.

XXXVII. Le Commissaire voulût renverser cét Article, par cette raison apparente, Que la vileté du Drap se devoit mesurer à l'honnesteté de la bien-seance, & non pas à la rudesse de l'Austerité: les Draps donc que l'Ordre employe dans ses vestemens, étans d'une religieuse honnesteté, doivent être estimez vils, par declaration des Papes, & non pas ces Draps, que portent ceux, qui

qui horribles, & plus austeres que les autres, font peur aux Hommes, & paroissent peu conformes à une honnesteté, une bien-seance religieuse.

Loüis se tourna du côté de Bernardin, & lui dit: Mon Pere c'est à vous de parler ici, puisque bien informé de ces choses, vous pouvez aisément répondre à leurs Objections: Bernardin répondit: Mon Pere, vous y répondriez mieux que moi, mais puisque vous me le commandez par modestie, je vous obeïrai par engagement. Bernardin alors, dit au Commissaire: Si la vileté du Drap, ne se prenoit pas de la rudesse, ou de l'austerité, mais de cette honnesteté, que vous prétendez de bien-seance, il seroit inutilement ordonné, par les Declarations des Papes, comme par des Loix inviolables de l'Eglise, que la vileté, qui doit être estimée telle, par la couleur, & le prix du Drap, soit gardée par tous les Freres dans leurs vêtemens; l'exposition commune des Peres seroit encore fort inutile, que ces Draps, selon la Regle sont estimez vils, qui considerez dans toutes les Provinces, comme les plus vils, & les plus austeres, se peuvent avoir avec plus de facilité. Il seroit aussi bien vainement adjoûté dans la Regle, *Que les Freres puissent rapiécer leurs Habits*, si ce n'étoit l'esprit de nôtre Pere saint François, que les vêtemens se fissent de Draps si vils, qu'ils fussent semblables à la vileté d'un Sac, en sorte qu'une piece de Sac cousüe sur un Habit, ne le fist pas paroître monstrueux. Enfin nôtre Pere saint François, & ses saints Compagnons, se fussent inutilement servis de Draps si vils dans leurs vêtemens, dont ceux que nous conservons encore aujourd'hui si religieusement, sont des témoignages fort assurez. J'adjoûte ici ce raisonnement, pourquoi nôtre Pere saint François, eût-il témoigné tant de colere, contre l'Habit de Frere Elie, à cause de sa mollesse, s'il n'eût souhaité les Draps les plus vils, & les plus austeres, dans les Habits des Freres Mineurs? En effet si l'on juge de la chose par la loi, & par la vertu, & non pas par le commun desordre, la propreté de l'Habit des Mineurs, n'est pas celle, qui s'emprunte de la delicatesse, & du prix, mais plûtôt de celle, que prescrivent les Loix de la Regle, & les exemples, soit de nôtre Pere saint François, soit de ses Compagnons. En effet, si nôtre Pere tout Evangelique, qu'il étoit, a tiré l'honnesteté de son Habit, de l'Evangile, qui dit: *Pourquoi sortez-vous dans un Desert, y voir un Homme vêtu mollement? voilà que ceux qui se vêtent mollement, sont dans les Maisons des Rois*? Qui des Freres Mineurs mettra l'honnesteté de son Habit, dans un Drap mol, & de prix? au contraire qui d'eux n'en juge la bien-seance par l'austerité? Et le desordre n'est pas excusé, parce qu'on dit ordinairement, que Clement V. & Jean XXII. laissent au jugement des Superieurs la vileté des Draps, & qu'ainsi cette vileté des Draps, est legitime dans l'Ordre, qui y est receuë comme telle par les Superieurs: puisque ces Papes remettent de sorte aux Superieurs, le jugement de la vileté, qu'ils chargent leurs Consciences, & que leur jugement est injuste, s'il excede la veritable vileté de leurs vêtemens. Pour ce qui est de la Declaration de Martin V. dont le Commissaire a pris ce semble son excuse; Il est visible que c'est plûtôt une Indulgence, & un Privilege du saint Siege, accordé aux Conventuels, qu'une Declaration de la Regle, par le sentiment du même Pape, qui dispensant les Freres de plusieurs choses, qui s'opposent directement à la Regle, fait bien voir par ses paroles, que son dessein n'est pas de les declarer telles, mais seulement d'en exemter les Freres, puisqu'il écrit sur le quatriéme Chapitre de la Regle; *Et nous dispensons misericordieusement les Freres, des choses, qui paroissent si fort les gesner, ou par la Declaration de Clement, ou par quelque autre que ce soit des Souverains Pontifs, ou par une Autorité commise à d'autres, par le Siége Apostolique.*

XXXVIII. D'où vient la vileté des Draps d'Habits des F. Mineurs.

Clem. Exivi. §. praterea.
S. Bonav. au 2. chap. de la Regl.
Le Pisan
Hugues
Les 4. Maistres.

L'aspreté & l'austerité doivent être gardées dans les Habits des F. Mineurs.

S. Matth. 11. chap.

Comment il est permis aux Superieurs de l'Ordre de juger de la vileté des Draps.

Firmam. des 3. ord. par. 4.

Accordons

XXXIX. Jamais dans l'Ordre il ne s'est fait de stable Reforme.

Accordons-le, dit alors le Commissaire, que les Habits fussent un peu moins austeres, que ne les souffre la Regle, étoit-il necessaire, que vous troublassiez de sorte la Religion, & que vous y causassiez tant de divisions, que par une Desertion publique, vous ayez erigé une Secte separée de l'Ordre? Mais Bernardin, pour répondre au Commissaire, répond d'un ton plus haut, lui montre bien amplement, par une explication fort sçavante, de la suitte des choses passées, qu'il ne se pouvoit faire dans le sein de l'Ordre, de stable & de certaine Reforme, & il commence par Frere Jean Parent, qui quelques tems aprés la mort de saint François, fût fait General des Freres Mineurs. Ce grand Homme qui vît, que la Religion s'écartoit fort de son premier Institut, par les abus de Frere Helie, & de ses Compagnons, parut mettre tous ses soins, & tous ses travaux, à remettre les Freres, dans la parfaite vie de la Regle Evangelique; & pourtant le second Livre des Chroniques montre assez, que ses desseins furent inutiles, lorsqu'elles disent de lui: *L'an 1236. le Chapitre General à Assise fût celebré environ la Feste de la Pentecoste, où Frere Iean Parent, voiant bien qu'il ne pouvoit plus remedier aux desordres, qui s'étoient glissez dans tout l'Ordre, contre les Loix de la Regle, déposa volontairement le Generalat.*

Chroni. part. 1. liv. 1. chap. 4.

Et sous Frere Elie, qui fût éleu General à ce Chapitre, & Frere Crescentius de Jesy, qui fist la même charge, l'an 1245. dont tous deux exercerent fort mal les fonctions, l'Ordre eût besoin de Reforme; Frere Jean de Parme élû General en l'année 1248, s'efforça inutilement par tous les remedes imaginables, de remedier a de si extrémes maladies, & de rendre à tout l'Ordre malade, sa santé premiere. Ne pouvant donc ni souffrir, ni empêcher cette corruption de vie, si inveterée, l'an 1256. il quitta le Generalat, dont le Bien-heureux Frere Gilles apprenant son Election à cette grande Charge, dit alors de lui; *Vous l'avez bien secouru*, il parloit de l'Ordre, *mais vous n'êtes pas venu assez-tôt.*

XL. S. Bonaventure Reformateur de l'Ordre.

Saint Bonaventure Successeur de Jean de Parme, quels soins, & quels travaux n'employa-il pas, pour arrêter son Ordre, qui se précipitoit d'un cours rapide, dans des transgressions fort larges de la Regle, & pour l'engager à une Reforme? & pourtant, comme il ne pouvoit pas aller contre un Torrent, qui l'eût emporté par sa furie, il remit bien certaines choses dans un meilleur état, par son grand credit, plusieurs playes toutesfois demeurerent encore au corps Malade de l'Ordre, dont il ne put le guerir entierement; & quoi qu'alors il lui eût rendu sa parfaite santé, elle a duré si peu, qu'on ne peut dire, qu'alors la Religion aît éprouvé une constante Reforme, puisque l'an 1296, au tems que Frere Jean de Murovallé fût élû General, on possedoit en commun, dans quelques Convents de l'Ordre, des Champs, des Vignes, & des Revenus Annuels, à la ruine de l'Observance reguliere, comme on lit dans les Chroniques.

Chroni. de l'Ord. part. 2. liv. 6. chap. 29.

XLI. Plusieurs autres, soit Generaux, soit Freres particuliers plus Illustres en sainteté, Amateurs de la Reforme, pourroient être placez ici, qui en aiant commencé quelqu'une avec assez de succez, l'ont veuë envoler plus vîte que les Oiseaux; Et sans m'y arrêter, dit Bernardin, je viens à la vôtre de l'Observance, qui comme la derniere, est aussi la plus Illustre de celles qui l'ont precedées? A-elle jamais joüi de quelque repos, & de quelque fermeté, jusqu'au point que separée du reste des Freres, elle ait fait un corps bien solide, & fort permanent. Combien, tandis qu'elle a été jointe à l'Ordre, a-elle éprouvé, de miseres, de persecutions, de tempêtes, & de dangers de naufrage? N'a-elle pas été agitée de tous côtez de guerres, de combats, & d'orages, qui ont souvent fait presque sa ruine? elle étoit attaquée au dedans de craintes, & au dehors de persecutions,

Fond. des 3. ord. partie 3.

cutions, étrange état de vôtre inconstante Reforme, que témoignent bien hautement, ces grandes plaintes, que les Freres Mineurs de l'Observance, presenterent au Concile de Constance, l'an 1414. dont il est amplement parlé, dans la troisiéme partie du Fondement des trois Ordres; dites-moi de grace? ne furent-ils pas contraints d'en appeller à un Concile General, à cause de la rigueur, & des poursuites si cruelles de ceux, qui gouvernoient l'Ordre, pour être separez des autres Conventuels. Reforme de l'Ordre de l'Observance demande la separation d'avec les Conventuels. *Chron: partie 3. liv. 1.*

XLII. Enfin, pour terminer ce Chapitre, écoutez, Pere Commissaire, ce que l'Auteur des Croniques anciennes de l'Ordre, a écrit par ces paroles: *Mais à cause qu'il est si visible, que la Reforme faite dans l'Ordre, par Clement V. n'a pu subsister, & qu'elle s'est bien-tôt dissipée, à cause qu'elle fût établie sous l'obeissance des Freres Conventuels, ce qu'on y a veu fort souvent, toutes les fois même, que les Freres desireux de l'Observance reguliere, ont paru souhaitter des Reformes, qu'on a veûs persecutez, affligez, & opprimez de toutes les manieres, par les Superieurs de l'Ordre. D'où vient que les Freres de l'Observance, se sont adressez au Concile de Constance, le supplians bien profondement*, sont leurs propres termes, *que leur accordant quelque chose de cette Rosée celeste, que* Jesus-Christ *répandoit sur eux, ils pussent étendre, ou moderer au moins, le feu de cette fournaise de tribulations, plus embrasée qu'à l'ordinaire, dont ils éprouvoient les plus rudes embrazemens, & qu'ils remediassent de sorte à leurs miseres, par le vent de leur voix, animé du saint Esprit, que la dignité du sacré Concile l'ordonnant, ils poursuivent le chemin commencé d'une sainte Vie: autrement lesdits Freres craignent de quitter le joug de* Jesus-Christ, *à cause de la multitude de leurs obstacles, c'est l'esprit abominable du Demon, comme boutte-feu de cette Fournaise ardente, dont les braziers les devorent tous vivans, qui leur suscite ces empéchemens, par le Ministere de quelques Prelats, & quelques Freres de leur Ordre:* De sorte que ces Freres de l'Observance, n'ont point eu de parfait Repos, jusqu'à ce qu'ils fussent separez des Conventuels, par un Decret exprés du Concile de Constance, qui commence, *Sacrosancta Constantiensis Synodus.* Et on peut conclure de là, qu'une Reforme ne sera jamais stable, ni de quelque durée, tandis que renfermée dans le sein de l'Ordre, elle ne pourra rompre ses liens, & joüir avec plus de repos de sa pleine liberté. *Fond. des 3. Ord. partie 3.*

XLIII. Bernardin encore poursuivit son discours, qu'il est ordonné dans la Regle, que les Freres n'aillent point à Cheval, & ne se servent point de Chaussures, sans de manifestes, & de vraies necessitez, qui imposent les liens d'une indispensable obligation, dit Clement V.? & qui en douteroit: c'est pourtant une chose trop visible, que ces deux grandes Loix de la Regle, sont fort diminuées dans l'Ordre. J'obmets à dessein plusieurs autres choses, qui au sentiment de tous les Gens de bien, nous ont fourni une raison bien juste de nôtre Sortie. *Clement. Exivi.*

LIV. Mais, dit le Commissaire? que pouvez-vous dire de cette nouvelle façon d'Habit, qui sent plus les Comediens, que des Religieux? d'où vous est venu ce comique, & ce tragique Capuce, qu'on n'a point connu dans les autres Siecles. Loüis lui répondit avec sa gravité ordinaire, & lui prouva, & par la Regle, & par plusieurs Capuces de nôtre Pere saint François, & de ses bien-heureux Compagnons, & principalement par l'Habit, & le Capuce de Frere Pierre de Catane, qui se voit en Calabre, à Castro-villari, & même par les Peintures, & les Sculptures fort anciennes, qu'on admire encore aujourd'hui, à Rome, à Assise, à Naples, à Florence, à Paris, & en plusieurs autres Villes de France, & d'Italie, que cette forme d'Habit, & de Capuce est celle, que saint François établit au commencement de l'Ordre, & qu'il ordonna de porter à tous ses Freres. Et là finit enfin leur dispute. La veritable forme d'Habit de S. François est ici prouvée.

XLV. Le Duc de Nocera, qui écouta tout ce discours fort attentivement, & qui ne voioit pas beaucoup de solidité, dans les réponces du Commissaire, l'exhorte bonnement, que libre de toute passion contre les Serviteurs de Dieu, qu'il connoît ne penser qu'à leur salut, & défendre une juste Cause, il les laisse en repos, & dégagez d'inquietudes, crainte que tandis qu'il poursuit si injustement des Gens, veritables, parfaits Observateurs de leur Regle, & fort attachez aux choses du Ciel, il n'irrite contre lui le courroux de Dieu. Il ne fût pas bien difficile de persuader le Commissaire, qui changé par les persuasions du Duc, se retira d'auprés de lui, avec plus de bonté qu'il n'y étoit venu, & tira cette consequence de tout ce discours, que dorénavant il ne causeroit plus d'inquietudes aux Capucins.

XLVI. *Le Commissaire desiste de persecuter les Capucins.* Loüis, & Bernardin retournez à leurs Compagnons, qui alors prioient Dieu plus ardemment, lui rendirent de compagnie de profonds remerciemens, & le Duc affectionné plus qu'il n'étoit aux Freres, les embrasse tous amoureusement, les exhorte à la patience, & il leur promet, qu'il ne leur manqueroit jamais de secours, de faveur, & d'Autorité : Mais crainte que la Sentence d'excommunication du Pape, ne leur prejudiciât quelque jour, il jugea à propos d'envoier au plûtôt à Rome, quelqu'Homme de qualité, avec des Lettres au Pape, qui l'informant mieux du fait des Capucins, lui fissent revoquer la Sentence d'excommunication fulminée contr'eux, par le Siege Apostolique. Tandis que la chose est en cét état, Tibere Fils du Duc, Abbé pour lors, aprés Evêque de Potenza, qui quoi que jeune Homme, étoit de fort bonnes Mœurs, & bien intentionné pour les Capucins, s'offrît à Monsieur son Pere, pour faire ce voiage, ce qui lui fût si agreable, que loüant sa Generosité, il l'envoia aussitôt avec de puissantes Lettres, au Pape, à Madame Victoria Colonna, & à plusieurs Cardinaux, & lui recommanda fort les Affaires des Capucins.

Le Duc de Nocera destine & envoie à Rome son Fils l'Abbé Tybere avec des Lettres au Pape.

De la sortie de plusieurs Peres de la Reforme, & de la Providence miraculeuse de Dieu en son endroit.

XLVII. *Plusieurs Freres agitez de cette Tempête, retournent dans l'Ordre de l'Observance.* EN ce tems-là, plusieurs de ceux, qui avoient accompagné du commencement Loüis, à la prise de l'Habit des Capucins, le quitterent, & retournerent à l'Observance, ou effraiez de l'excommunication Apostolique, ou intimidez des miseres passées, comme des futures, qu'ils apprehendoient, ou même lassez des fatigues d'une si penible Vie, en sorte que de trente, qui avoient commencé la Reforme, à peine en demeura-t'il quinze de fermes, & genereux, dont voici les noms : Loüis de Regge Vicaire Provincial, & Bernardin, son Frere appellé George, Predicateur Celebre, Loüis qu'on nommoit encore le petit Loüis, Prêtre fort devot, Michel de Castro-villari Prêtre, Jean ou petit Jean de Thurio-nuovo, Predicateur, François Palemoné de Rhegge Predicateur, Ange de saint Martin Predicateur, qui fût le premier Seculier en Calabre, qui prît l'Habit des Capucins, François de saint Martin Prêtre, Mathieu de Regge Soûdiacre, qui ne voulût jamais être Prêtre, par un sentiment d'humilité, Jean Candela de Regge lors fort zelé Religieux, Bonaventure de Regge Laïc de Pieté singuliere, Antonin de Regge Laïc illustre par sa Sainteté, & par ses Miracles, Jean de Seminara considerable par son Oraison, & ses jeûnes, Loüis de Raticina Predicateur, & Compagnon comme Disciple de Loüis de Regge Provincial, & le dernier enfin Pierre de Seminara Novice, qui fût Prêtre tres-vertueux, & ce même Novice, dont nous avons parlé plus haut, qui étoit venu avec une Troupe

pe d'Observantins à S. Elie', pour prendre les Capucins, & en faire des Prisonniers. Ceux donc qui éprouvez par cette Tentation, demeurerent fermes, devinrent ornez d'une Vertu parfaite, & achevée, qui s'étans acquis beaucoup de gloire auprés de Dieu, meritent encore, qu'on honore leur Memoire, en leurs propres lieux : & ceux qui manquerent de cœur au Combat, retournez dans leur premier Ordre, y rencontrerent leur repos. Ce n'est pas chose digne d'étonnement, puisque tous les Hommes ne sont pas d'une méme force, à supporter les Adversitez ; ceux des Freres, ou qui étoient fermes, ou qui seroient lâches avec les Capucins, devoient être éprouvez par les Tentations : de là vint en effet, que les lâches en étans separez, il n'y resta plus que des solides, & des Genereux.

XLVIII. Loüis pensa serieusement à ce qu'il avoit à faire, dans cét état assez déplorable des choses, & considera qu'il ne pourroit mieux, & plus facilement éviter la Tempête, qui s'étoit élevée contr'eux, que s'il alloit lui-même trouver le Pape, & s'il plaidoit sa Cause aux pieds de sa Sainteté, il communique son dessein au Duc de Nocera, qui l'approuva comme fort utile à leurs Affaires, & lui prepare d'autres Lettres de faveur, au Pape, & à plusieurs personnes de la Cour de Rome: Mais Loüis, qui croioit que le succez de son voiage, dépendoit plus du secours de Dieu, que du credit des Hommes, refuse toutes ces Lettres : ma Cause, en effet, disoit-il, est celle de Dieu, & de nôtre Pere saint François, qui demande plus la faveur du Ciel, que celle de la Terre. Le Duc pourtant sans dire mot, lui donne, sous un autre pretexte, pour l'accompagner, un des Gentilhommes de sa Chambre, à qui secrettement il confie ses Lettres, à toutes leurs adresses. Pour ne rien faire pourtant sans l'avis de Loüis de Fossombrun, Vicaire General de l'Ordre, Loüis lui écrit son voiage, remet à Bernardin George, tout le soin de leurs Enfans, & de leurs Affaires, prend avec lui deux Compagnons, François de Dipignano, & Ange de Calana, & en tiers le Gentilhomme du Duc, & il commence son chemin pour Rome.

Loüis va à Rome avec deux Compagnons.

XLIX. La Bonté de Dieu voulut dans ce voiage, faire paroître, par des Miracles fort considerables, quelle Providence elle avoit des siens, & combien elle étoit magnifique envers eux, de ses faveurs, pour apprendre aux Capucins, dans le commencement des choses, ce qu'ils devoient attendre dans la suite des Tems, de ses graces, & de ses bontez, & combien l'on se doit fier à son adorable Providence. Le Gentilhomme, en effet, à qui le Duc avoit donné secrettement une somme considerable, pour ses besoins, & pour ceux des Peres, (quoi que Loüis, qui mettoit toute son esperance en Dieu, abhorrât l'argent plus que les Poisons) à pied avec les Freres, dans des lieux fort deserts, lassé d'une longue traitte, n'avoit plus de forces, lorsqu'il dit à Loüis ; je meurs de faim, mon Pere ! souffrez encore un moment, mon Fils, lui répondit le Pere, jusqu'à ce que nous soions au Bourg le plus proche, où vous pourrez prendre quelque Nourriture, & ils n'en étoient pas éloignez ; mais à peine eût-il fait quelque pas, que foible de cœur, il tomba sans force, & presque sans mouvement. Loüis donc touché de cét accident, aussi-tôt qu'il eût fait quelque priere à genoux, dit à Frere Ange de Calana : tirez promtement du Pain de vôtre pochette, & donnez-le à ce Gentilhomme ! il n'y en a point, mon Pere, tout ce qui nous en restoit fût hier achevé. Croiez seulement, mon Ami, dit Loüis, cherchez encore, & vous en trouverez trois assurément. Ange obeït à l'heure même, quoi qu'il sceut for bien, qu'il n'y en avoit pas un morceau dedans ses pochettes, puisqu'il les avoit vuidées, pour y en trouver une partie seulement de morceaux, dont il put

Loüis par un Miracle remedie à la faim extréme de l'Envoié du Duc de Nocera.

put soulager le Gentilhomme, au moment qu'il tomba foible la premiere fois : il y cherche encore par soûmission d'esprit, aux ordres de son Provincial, & il rencontre deux Pains tout frais apportez du Ciel, à Frere Ange, avec un merveilleux étonnement, & les presente au Gentilhomme, dont aiant bien mangé, il eût tant de forces, qu'on ne peut douter avec raison, qu'ils n'aient été apportés du Ciel, par le Ministere des Anges, & obtenus de Dieu par les Prieres de Loüis, en faveur de qui, sa Bonté, leur communiqua cette celeste Force, qui remit le cœur à ce Gentilhomme. D'où Dieu voulut montrer la Sainteté de Loüis, & apprendre aux Freres, qu'on doit moins se fier à l'Argent, qu'à sa Providence infinie.

L

Loüis & ses Compagnons voient un Todis de Villageois au milieu des Neiges.

Quoi que Loüis demandât tous les jours de Village, en Village, les choses plus necessaires à la nourriture de ses Compagnons, & de la sienne, crante toutefois, que quelqu'un ne crut, que le Gentilhomme étoit le Pourvoieur de leurs besoins, pour empécher, & le mal, & le moindre soupçon du mal, il l'avertit, qu'il les precede au moins d'une journée, pour montrer à tous ceux qui les verroient, que lui, & ses Freres ne dépendoient que de la Providence de Dieu: & sa divine Majesté voulût faire paroître, par un Miracle plus grand que l'autre, combien lui étoit agreable un dessein si Evangelique. Loüis, & ses Compagnons, avoient emploié presqu'un jour entier, à faire toute la Campagne de Compotenesé, du Domaine du Prince de Bisignano, sans prendre de nourriture, & la fin du jour approchoit, comme les Compagnons de Loüis accablez de faim, de froid, & de lassitude, ne pouvoient presque plus passer outre, il les anime à prendre courage, jusqu'à ce qu'ils fussent à une Maison fort proche, où l'on les recevroit avec une extréme Charité : & il n'en paroissoit point sur une longue Planure, toute couverte de Neiges? où est donc cette Maison, mon Pere, dirent-ils à Loüis, nous ne voions que la Terre toute blanche de la Neige: mes Enfans, répondit Loüis, vous avez trop peu de Foi? pourquoi doutez-vous de la Providence de Dieu.

Ils sont receus dans ce Todis par un Vieillard avec une Charité merveilleuse.

Aprés avoir un peu marché, ils découvrent un Todis fait de Pailles, de Branches, & de Bouë, comme sont les Cabanes des Pauvres Gens, arrivez, ils trouvent à la Porte un Homme fort âgé, & bien agreable de Visage, qui se presente à eux joieusement, embrassa Loüis d'un Visage guai, les reçut tous avec beaucoup de civilité, & les fait entrer dans son pauvre Logis, où aiant fait un grand feu, dont ils réchaufferent leurs Corps, tout transis de froid, il mit de l'Eau tiede dans un Bassin, il les invite à laver leurs pieds, & premierement Loüis, qui vouloit que ses Compagnons, plus fatiguez que lui, les lavassent les premiers, ne lava les siens qu'aprés eux ; & ce Vieillard à genoux témoignoit tant d'ardeur, à leur rendre tous ces bons Offices de Charité, qu'on eût dit, qu'il y trouvoit ses delices les plus agreables. Tous encore bien remis, auprés d'un bon feu, sont invitez à souper, & la Benediction donnée, ils prennent leur Nourriture, accommodée de Mets veritablement comme ceux des Pauvres, mais assaisonnez de l'agreable Ambrosie d'une grande faim. Ses Freres admiroient le Vieillard, avec quelle promtitude, & quelle joie de cœur, & de Visage, il ajustoit toutes choses, en sorte qu'il paroissoit tout converti en Charité. Aprés leur Repas, il conduisit ses Hôtes à leur lit, où ils prirent toute la nuit fort doucement leur repos.

LI. L'heure du Matin, & du Départ arrivée, le Vieillard en particulier, eût un assez long entretien avec Loüis, & aprésl'avoir enfin terminé, & consideré qu'il alloit partir, il l'embrassa d'une affection si tendre, en le conduisant, qu'on eût dit qu'il ne pouvoit se separer de lui. Sortis toutesfois

fois de là, ils n'eurent pas quitté le Todis d'un jet de Pierre, que Frere Ange, loüa la Charité du Bon-Homme, dit à Loüis: mon Pere, que ce Vieillard vous receut hier charitablement! que la joie de son visage étoit grande, & sa liberalité prodigieuse! d'où vient qu'il vous a témoigné tant de tendresse d'amitié? Il y a long-tems, répondit Loüis, que nous nous connoissons, & que nous nous aimons lui & moi: en effet, mon Pere, à peine me lava-t'il les Pieds de ses Mains, que je n'y sentis plus, ni foiblesse, ni lassitude. Mais que son Pain, & ses autres Viandes, étoient d'un goût agreable, & délicat! je ne me souviens pas d'en avoir mangé de meilleurs, Dieu benisse, & le Vieillard & son Todis. Et comme il se tourna alors du côté de la pauvre Maison, pour la benir avec un signe de Croix, il vit que le Vieillard étoit disparu avec son petit Logis, & que rien ne s'offroit à sa veuë, qu'une vaste Plaine toute couverte de Neige, & jugea que ce qu'il vît hier au Viellard, & dans sa Maison, n'étoit pas de l'Homme. Il se jette en même Tems aux pieds de Loüis, & le conjure instamment de lui dire, quel étoit le Vieillard, & le sujet de leurs Entretiens? & Loüis aprés l'avoir obligé par un serment de sainte Obedience, de ne reveler à qui que ce soit, durant sa Vie, cequ'il lui diroit: Pourquoi, dit-il, mon Fils, m'interrogez-vous du Vieillard? il n'est plus un Homme, comme nous, c'est l'Apôtre saint Pierre, que Dieu nous a envoié pour soulager, & nôtre esprit d'inquietude, & nôtre corps de fatigues; mais pour nous apprendre plus particulierement, que nous ne devons jamais, dans les miseres de nos Ames, & de nos Corps, nous défier de ses Bontez. Pour nôtre secret entretien, il est si celeste, qu'il n'est communicable à qui que ce soit, & pourtant, il fut mêlé de quelques douces paroles, dont je me sentois animé de cœur, à la poursuite de nôtre Reforme: mon Fils, me dit principalement l'Apôtre, aiez bon courage, vôtre entreprise est fort agreable à Dieu, agissez genereusement, & sa Bonté fera réussir vos desseins, elle disposera le Pape, à vous recevoir favorablement, & à vous donner le pouvoir, d'accroître vôtre petit nombre, & de bâtir des Convens. Ce discours de Louïs, & la liberalité d'un Hôte si obligeant, donnerent à ses Compagnons tant de confiance en Dieu, qu'ils resolurent d'attendre tout doresnavant de ses divines Misericordes.

S. Pierre l'Apôtre exhorte Loüis à poursuivre genereuzement la Reforme.

LII.

Un Vaze vuide d'Huile, en est miraculeuzement rempli à la priere de Louïs.

Voici un troisiéme Miracle, dont Dieu voulut faire paroître la Sainteté de Louïs, & ses soins, à l'endroit de ses Pauvres, qui s'abandonnent absolument à sa Providence. Dans le même Voiage, comme il passoit avec ses Compagnons, dans la Province de Basilicata, un honnête-Homme les pria d'entrer en sa Maison de Campagne, fort civilement, & comme il étoit Midy, d'y dîner avec lui de Compagnie, il fait servir une Salade avec du Vinaigre, & Louis lui disant, qu'il fit apporter un peu d'Huile, le Seigneur Topino, (c'étoit le nom de cét Homme de Pieté,) lui dit: Je n'aurois pas manqué assurément, mon Pere, de prévenir vôtre demande, & vous aurois presenté de l'Huile fort volontiers, mais tout fût de sorte hier emploié, qu'il n'en reste plus dans le Vaze ordinaire, si pourtant vous voulez attendre un peu, l'on en aura bien-tôt apporté de la Ville. Louïs lui répondit: Monsieur, il ne faut pas differer plus de Tems, visitez plus diligemment le Vaze, & vous y trouverez de l'Huile. Mon Pere, repartit l'Hôte, pourquoi augmentez-vous ma tristesse? je n'éprouve en verité rien de plus des-agreable, que de ne vous pas rendre aujourd'hui ce bon Office de Charité; mais il est inutile, que je visite la Cruche, puis que je la vuidé hier de mes propres mains: Allez, lui dit Louïs, visitez encore vôtre Vaze, & tres assurément vous y trouverez de l'Huile pour vous, & pour nous. Cét Homme, voulut plûtôt obeïr

à Louïs, que chercher de l'Huile, va à la Cruche, qu'il voit toute pleine d'Huile, & surpris de ce Miracle, il crie, comme hors de lui, Venez voir un Miracle. Louïs le gronda, Pourquoi, lui dit-il, criez-vous? taisez-vous, ne sçavez-vous pas bien, que tout ceque Dieu nous donne tous les jours, sont de continuels prodiges? peut-être qu'auparavant vous n'avez pas bien visité vôtre Cruche à l'Huile. L'Hôte alors au commandement de Louïs, arrêta sa voix, & se contenta, à la sortie de l'Homme de Dieu, de dire à tous ceux qui venoient chez lui, cét illustre témoignage de la liberalité de Dieu. Mais cette premiere merveille fût autorisée d'une seconde, qui la rendit plus croiable, puisque le Vaze d'Huile, qui suffisoit pour un Mois à peine, aux besoins du Logis, rempli d'Huile miraculeuzement, en fournit abondamment l'espace de trois, de quatre, & de cinq Mois. Le même Seigneur Topino jura ce Miracle, comme digne de Foi, à Frere Estienne de Francica, Capucin, Predicateur celebre, qui alloit prêcher à Naples, & à plusieurs autres, pour montrer à tous, l'admirable bonté de Dieu, à l'endroit de Louïs, des autres Enfans de la Providence & des Hommes plus vertueux.

Cette Huile est multipliée pour cinq ou six mois.

LIII. Louïs glorieux par tant de témoignages du Ciel, arrive à Naples, où dans la Ville, il rencontra un jeune Gentil-Homme, qui roulant dans son esprit plusieurs inquietudes de miseres, aussi-tôt qu'il apperceut Louïs, le conjura, qu'il obtint par ses Prieres, du Ciel, un promt secours à ses disgraces. Au moment que Louïs l'eût consideré: Aiez bon courage, lui dit-il, mon Fils, ne craignez pas, Dieu aura soin de vos Affaires, & leur donnera une heureuse issuë, & vous libre de leurs soins, vous vous engagerez à nôtre Pere saint François, & vous mourrez dans son Tiers Ordre. Le jeune-Homme n'avoit point encore entendu parler de cét Ordre: mais toutes ses Affaires terminées, comme lui avoit prédit Louïs, libre d'embarras, il prit cét Habit de saint François, & comme son Enfant, il y finit fort saintement sa vie.

Louïs prédit le futur à un Gentil-Homme.

Le Ministre General & le Procureur de l'Ordre de l'Observance, & Loüis de Rhegge, disent leurs Raisons devant le Pape, & sa Sainteté juge en faveur des Capucins.

LIV. L'Abbé Tybere, Fils du Duc de Nocera, déja arrivé à Rome, avoit presenté les Lettres de Monsieur son Pere au Pape, qu'il l'avoit fort serieuzement informé des Mœurs, comme de la Vie toute sainte, des Capucins, & supplié bien puissammen pour leurs Affaires, en sorte qu'appuïé du credit de Gens de Qualité, qui soûtenoient leurs interêts, il en obtient, & la revocation d'Excommunication, & même la Benediction Apostolique pour Louïs, & pour ses Religieux.

L'Abbé Tybere obtient une revocation d'Excommunication du Pape.

LV. A peine l'Abbé Tybere eût-il obtenu, le Récrit qu'il souhaittoit du Pape, que Louïs arriva à Rome, où informé en même Tems de l'Abbé, de tout cequ'il avoit fait auprés de sa Sainteté, il en rendit graces à Dieu, confera avec Louïs de Fossombrun Vicaire General, & il lui dit le dessein qu'il avoit, d'aller trouver le Pape, pour donner à leurs Affaires plus d'assurance, & plus de repos: Si en effet, les choses ne se font de cette sorte avec sa Sainteté, pour leur ménager un état plus stable, & plus libre de changement, elles flotteront toûjours au milieu des Tempêtes, que leur exciteront le General, & les autres Prélats de l'Observance, & nous serons continuellement menacez de nôtre dernier Naufrage: Pour donc mettre à tout une derniere fin, je suis d'avis, que nôtre

Cause

Cause se plaide avec les Observantins, en presence du Pape, & que sa Sainteté, aprés nous avoir écoûtez les uns, & les autres, juge nos Affaires définitivement. Loüis de Fossombrun approuve ce conseil, & Loüis de Rhegge prend son Tems, va trouver le Pape, qui informé de son merite, & par les Lettres du Duc de Nocera, & par le recit de plusieurs personnes de Qualité, à peine le vît-il en état de baiser ses Pieds, qu'en l'interrogeant d'un visage guai, il lui dit: N'êtes-vous pas Loüis de Rhegge, je suis le plus petit Serviteur de Dieu, & de vôtre Sainteté, répondit fort profondément Loüis. Le Pape qui le receut avec grande bonté, lui ordonne d'avoir bon courage, & de lui dire, cequ'il avoit dans l'esprit tout confidemment.

Loüis plaide sa Cause devant le Pape.

LVI. Saint Pere, répondit Loüis, s'il s'agissoit dans nôtre Cause, de Biens corruptibles, & si nous disputions contre les Puissans du Siecle, pour des Chams, & des Fons de Terre, il ne nous faudroit pas assurément combattre avec tant de chaleur, & importuner le saint Siege par nos Differens. Mais comme tout nôtre Procés est de nôtre Regle, dont l'Observance nous est devenuë une Loi, depuis nôtre serment des Vœux; & que la negligeant, il ne peut plus nous rester aucune esperance de Salut, puisque nous n'avons point different avec d'autres, qu'avec les Freres, qui ont professé la même Regle que nous, que vôtre Sainteté ordonne, si elle le juge à propos, que le General, & le Procureur de l'Ordre, presens ici exposent aux Pieds du Siege Apostolique, leurs plaintes contre nous, & qu'ils y écoutent nos Réponces réciproquement: & si leurs Raisons, & leurs Repliques aux nôtres, sont équitables, qu'ils gagnent leur Cause, & que le saint Siege leur donne par son Autorité, le droit de leur Procés; que si nos Réponces, & nos oppositions ne paroissent pas si foibles, & qu'on juge que nous soûtenons une bonne Cause, qu'ils souffrent la perte de la leur, avec patience, & que nous doresnavant, nous joüissions de quelque Repos, appuiez de l'Autorité du Siege Apostolique.

LVII. La proposition parût toute juste au Pape, qui fait venir en sa presence, le General, & le Procureur de l'Observance, avec Loüis de Rhegge, & Loüis de Fossombrun General de la Reforme, & il leur demande bonnement, quels crimes ils imposoient à Loüis, & aux Siens, & pourquoi ils se déclaroient si fort leurs Ennemis? Le General ouvre le discours, oppose d'abord leur furtive sortie de l'Ordre, que je dois appeller une Apostasie, dit-il: & puis il exagere le Scandal, & le Tumulte, qu'elle a causez dans l'Ordre; & enfin, il poursuit le faux prétexte de Reforme, dont ilsvoilent leur esprit de legereté. Mais ce dernier emportement de colere, fût accompagné, de paroles fort injurieuses.

LVIII. Loüis, avec l'agrément de sa Sainteté, répondit humblement par ordre, à tous ces Chefs de crimes: & premierment il renversa ce qu'ils leurs imposoient d'Apostasie, par plusieurs bonnes Raisons, & d'abord il rapelle la demande si souvent relevée par lui, & par Bernardin au Ministre General, où ils le supplioient, & en particulier, en obeïssant au Bref Apostolique, de leur accorder trois Convens, propres à la Reforme, cequ'il leur refusa de sorte, au mépris du respect qu'il devoit aux ordres du Pape, qu'il nous fit mêmes de fort cruelles menaces: que s'il nous les eût accordez, comme il le devoit, sans vouloir autre chose, nous y aurions vêcu fort paisiblement: & frustrez de la grace octroiée par le saint Siege, continuë-il, au moins lui demandâmes-nous de vive voix, & par Lettres, de passer aux Capucins, & nous ne remportâmes de nôtre Requête, que l'aversion, & la haine, dont même on arrêta nos Messagers. Aprés donc avoir observé bien exactement

Loüis répond aux Objections du Ministre.

tout

tout ce qui eſt neceſſaire de droit, nous ne croions pas être coupables de la moindre choſe, contre la juſtice, lorſque par le Droit divin, & naturel, il a falu chercher chez les Capucins, l'Obſervance plus étroite de nôtre Regle.

LIX. Pour cequi eſt du crime d'Apoſtaſie, qu'il nous impoſe, il aſſure le Pape, outre cequ'il a dit, que perſonne ne les a veus Vagabons dans le Monde, ſans Habit, & ſans demeure, mais qu'aſſociez aux Capucins par Autorité Apoſtolique, ils ſe ſont occupez exactement, à leurs exercices ordinaires de l'Obſervance reguliere: & alors il preſente au Pape, les Lettres de Loüis de Foſſombrun, Miniſtre General, où il écrit, qu'il les reçoit tous au nombre des Capucins, & qu'il l'établit ſon Commiſſaire dans tout le Roiaume de Naples, & dans la Sicile.

LX. Quant à ce qui eſt du Scandal, & du Tumulte de l'Ordre, qui ſont le ſecond Chef de nos crimes, il nous eſt fauſſement imputé comme crime, par le Miniſtre General. En effet, ſaint Gregoire a dit, qu'on doit mépriſer les Scandals, qui procedent d'une bonne Cauſe: *Puiſque, ſi la verité cauſe un ſcandal, il eſt plus utile de le permettre, que de manquer à la verité?* Et certainement, s'il falloit laiſſer les bonnes choſes, pour un ſcandal receu, & non pas donné, puiſque les vertus des Saints, donnent du ſcandal aux méchans, à cauſe que ne les poſſedans pas, ils n'en peuvent ſupporter la veuë; il faudroit, que les Juſtes s'abſtinſſent de leurs vertus, & que les Hommes de bien, ne fiſſent plus de bonnes actions: mais il vaut mieux ſe rendre au ſentiment de ſaint Auguſtin: *Nous ne ſommes pas, dit-il, dans cette penſée, que ſi quelques-uns ſe ſcandaliſent de nos bonnes actions, nous ne les faſſions plus.*

S. Greg. ſur les Rois, liv. 9. Ind. 4.

S. Greg. ſur Ezechiel.

Quels Scandals on doit mépriſer.

S. Aug. Epiſt. 129.

LXI. L'Obſervance reguliere, diſoit-il, ſaint Pere, n'eſt pas cenſée de la condition de ces Biens, qui ſe peuvent laiſſer ou diſſimuler prudemment, c'eſt un bien abſolument neceſſaire, qu'il ne faut abandonner jamais; d'où vient que ce ſcandal nous doit moins toucher, que ceque nous devons éviter entierement, n'eſt pas legitime.

L'Obſervance reguliere eſt un bien neceſſaire.

LXII. Le dernier article des crimes, qu'on nous impoſe de legereté, ſous prétexte de Reforme, je l'accorderois plus aiſément de moi, que des autres. Mais qu'une couleur, ou qu'un prétexte de Reforme, nous aient animez, & non pas la neceſſité; il faut s'en raporter au jugement de vôtre Sainteté, qui pourra facilement connoître, par l'état des choſes, où eſt aujourd'hui reduit l'Ordre de l'Obſervance, s'il a beſoin de Reforme! Loüis ici dit au Pape des deſordres, qui remarquez ci-deſſus, ne doivent pas être repetez ici: Il expoſe aprés, les propres Conſtitutions des Capucins, qui contenoient leur auſtere Vie, pleine de toute la perfection poſſible de l'Obſervance reguliere, & il la preſente à ſa Sainteté.

LXIII. Comme toutes ces choſes étoient ſi claires, qu'elles ne pouvoient être, ni détournées, ni excuſées de qui que ce ſoit, le Pape en fût touché, & ordonne au Miniſtre, qu'il ne faſſe plus de peines aux Capucins, qui les détournent de la pourſuite de leur Reforme: & puis il parle à Frere Loüis, l'affermit dans ſon entrepriſe, lui donne ſa Benediction, & il lui promet, ſur le fait de ſa Regle, toute la faveur, & tout le ſecours du Siege Apoſtolique.

LXIV. L'Affaire ſi bien terminée, Loüis en remercia Dieu, & retourna vers les Siens en Calabre. Cependant quoi que l'eſprit du Pape fût tout porté au bien, & au repos de la Reforme, le Demon, ancien Ennemi de l'Ordre, prenoit toutes les occaſions d'y exciter des orages. L'intention du Pape n'étant donc point autoriſée, ni d'un Bref, ni d'une Bulle, ceux qui avoient en forme de Bref, obtenu de la Penitencerie des Lettres,

contre

contre quelques gens sortis temerairement de l'Ordre, ne désisterent pas de les emploier contre Loüis, & les siens, comme Deserteurs de leurs Convens. Et même leurs Ennemis s'offençoient fort, que sous l'aveu des trois Cardinaux, établis par le Pape sur ce fait, comme nous avons dit, plusieurs, tous les jours passoient de l'Observance, aux Capucins, ce que les Peres de l'Ordre ne souffrans qu'à regret, s'en plaignoient continuellement au Siege Apostolique, en sorte que le Pape lassé de tant de plaintes, commît toute l'Affaire, au Cardinal Antoine, Evêque de Portuensé, & au Cardinal André de la Vallée, à dessein qu'ils la terminassent avec tout leur poids, & toute leur Prudence: Et cette année, ils donnerent un Decret, où ils deffendirent à tous les Freres de l'Observance, d'inquieter, en quoi que ce soit les Capucins, & aux Capucins, de recevoir pas un Frere de l'Observance, jusqu'à ce que l'Affaire fût entierement jugée; ce Decret est dans les Annales Latines de nôtre Boverius. Le Pape commet tout le jugement de cette Affaire à deux Cardinaux.

LXV.

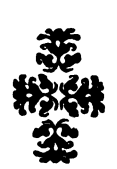
Cependant quelques Personnes de Qualité, agirent si fortement auprés du Pape, qu'ils en obtinrent un nouveau Bref, en revocation de celui, que le Ministre General avoit de sa Sainteté, dont il attaquoit Loüis de Rhegge, & les autres Calabrois; & les Cardinaux à qui l'Affaire étoit commise, & qui sçavoient le Pape bien intentionné, traiterent les choses, en faveur du repos Public, les rétablirent dans leur premier état, & semblerent cette Année terminer cette Controverse.

LXVI. François de Jesi & Bernardin d'Aste obtiennent du Pape une Bulle de Reforme dans l'Ordre.

Aprés ces heureux succés François de Jesi, Homme, comme nous avons dit, entre les Observantins d'une prudence, & d'une vertu singulieres, & Bernardin d'Aste Procureur de l'Ordre, personnage d'un semblable merite, travailloient fort auprés du saint Siege, pour obtenir une Bulle du Pape, qui leur permit, & à ceux qui desiroient la Reforme, d'observer la Regle separément des autres Freres, sous l'Obeïssance des Prelats de l'Ordre, & ainsi d'y introduire la Reforme, & ils l'obtinrent cette Année. En voici le commencement: *In suprema militantis Ecclesiæ specula.* Son contenu se lira à la fin de ce Volume. Mais tandis que François, avec sa Bulle, retourne fort joieux vers les siens en Ombrie, pour y commencer heureuzement, comme il croit, sa nouvelle Reforme, il est emprisonné par ceux de ses Freres, qui n'abhorroient pas la chose, mais le nom seulement de Reforme, & recompensé bien indignement d'un travail si glorieux.

LXVII. Quelques Mineurs Conventuels Reformez dans le Convent de Monte-Pulciano passent aux Capucins, & leur donnent leur Convent.

En ce Tems-là paroissoit encore un peu, quelque sorte de Reforme, excitée dans l'Ordre des Conventuels, par Frere François de Monte-Pulciano, & quelques autres grands Personnages, dans ce Convent de Pulciano, & dans quelques autres; mais ceux qui travailloient dans ce Convent, informez que celle des Capucins s'augmentoit fort, & que la leur étoit presque éteinte, passerent parmi eux d'un commun consentement, & de l'aveu de tout le Bourg, ils leur donnerent leur Monastere. Il paroît sur cette Donation un Decret de tout le Bourg, en datte du 28. Mai de cette Année, & ce Convent fût le premier entre les Capucins, de la Province de Toscane, & celui de Cortone lui fût ajoûté l'an 1537, comme plusieurs autres en fort peu de tems.





Le Demon s'efforce par deux moiens de détruire la nouvelle Reforme, & ses desseins ne reüssissent pas.

I. E Triomphe de l'année precedente, remporté si glorieusement sur le puissant Ennemi de la Reforme, par Loüis de Regge, secondé du secours de Dieu, presente aux Capucins, celle-ci toute pleine de joie, & anime plusieurs de ceux, qui la desiroient plus ardemment dans l'Ordre de l'Observance, & qui en attendoient le succés avec plus d'inquietudes, à se deffaire de tous les doutes, qu'ils avoient de sa ruine, & sans retardement, ils se firent Capucins. Plusieurs encore sortis du Monde, embrasserent en ce tems-là, l'Apprentissage de cette meilleure vie, & entr'eux principalement, furent fort Illustres en vertus, Frere Pierre Portugais, Frere Humble d'Offida, Frere Antoine de Portugal, & Frere Jacques de Spello, dont nous dirons ailleurs, les vertus, & la sainte vie.

II. Les Capucins desirans trop ardemment le Martyre sont moderez par Loüis.

Tandis que l'Ordre des Capucins, joüissoit de quelque sorte de repos, à cause des bonnes intentions, que le Pape témoignoit à la Reforme, le Diable son ennemi veilloit à sa ruine, avec mille yeux, & autant d'artifices, il lui dresse des piéges au milieu de sa paix, & comme un Serpent qui mord en secret, il inspire presque à tous les Freres, sous prétexte de zele, un desir impatient du Martyre, & les embrase de sorte de ce Feu apparent de generosité, qu'à peine Loüis peut-il les empescher, & par son credit, & par un solide raisonnement, de s'en aller de compagnie aux Terres des Infideles, persuadez, par l'exemple de nôtre Pere saint François, qui au commencement de l'Ordre, envoia des Freres, dans des Païs d'infidelité, & par le douziéme Chapitre de la Regle, où les Freres sont excitez, à la Couronne du Martyre. D'où vient que comme ils desiroient tous la perfection de l'Evangile, tous aussi souhaittoient le Martyre, & ce desir étoit comme inséparable de leurs esprits. Ce fût assurément une adresse bien delicate, & bien fine des Demons, qui sans avoir pû jusque-là surmonter la Reforme par leurs artifices, se disposent de la ruiner par les vertus, & à la faire mourir sous ce beau prétexte du Martyre, & ainsi ces Ennemis artificieux empruntent de la vertu, les mêmes fléches, dont ils prétendent percer la Reforme? Que peut-on dire de plus saint, de plus grand, de plus desirable que le Martyre, qu'une vertu achevée persuadoit aux Freres de ce tems-là, qui s'y portoient de leur nature. Mais comme ils en devoient distinguer les Tems, en separant ceux, où ils pouvoient maintenir leur Reforme, ils les confondent finement, & ils troublent ce qu'il y a de divin, & de considerable dans la vertu, pour en faire plus facilement sa ruine. Ce ne fût pas là une petite épreuve, qui donna grande peine à Loüis, pour les remettre au devoir avec douceur, & leur persuader avec de sages discours, qu'ils devoient remettre à un autre

autre tems leurs desirs de Martyre, qu'il falloit penser, à établir, & à fortifier le corps de leur Reforme, crainte que manquant de Gens vertueux, qui en sont comme les Nerfs, & les Os, il ne perisse par leur manquement: que leurs desirs hors de saison, étoient un artifice du Demon, inventé à la perte de la Reforme, afin que sous un beau prétexte, leur ôtant ceux, qui la pourroient soûtenir, & par leurs vertus, & par leurs conseils, il en fût aisément le victorieux. A peine Loüis pût amortir, avec cette force de paroles, ce grand Feu du Martyre, qui consumoit presque tous ses Religieux.

Le Demon qui vît, que par cette ruse, il n'avoit rien avancé contre la Reforme, en invente une autre aussi dangereuse, sous un prétexte aussi specieux. En effet il met en Tête de plusieurs, qui aimoient fort la retraite, d'abandonner leurs Convens, & de se retirer dans des Solitudes, autorisez de l'esprit de nôtre Pere saint François, qui aiant coûtume de s'écarter souvent dans des Deserts, devoit sans doute servir de modele à ceux, qui portoient par leur Institut, la qualité de Professeurs d'une Solitaire vie: c'est ce que le Demon s'efforçoit d'obtenir d'eux, afin que tous separez dans des Hermitages, pas un ne s'occupât à la Discipline religieuse, aux Offices du Chœur, à la commune Psalmodie, à la Prédication de l'Evangile, & aux autres emplois de la Charité, qui sont si ordinaires, à l'Institut des Freres Mineurs, & qu'ainsi ils abandonnassent les meilleures choses de leur sainte vie. F. Loüis jugea fort à propos, de moderer en sorte cette tentation de retraite, qu'il ne voioit blâmable que dans son exceds, & de la rendre utile au progrez de la vertu de ses Freres, qu'il fit faire des Cellules solitaires dans tous les Convens, où ceux qui voudroient vacquer à Dieu plus solitairement, se retireroient à certains tems de l'année: & cette adresse de Loüis appaisa la Tempête, que l'Enfer avoit excitée contre la Reforme. III.

De quelle sorte Louis détourna des Freres qui vouloient aller dans des Solitudes.

Frere Loüis de Regge retourne en Calabre, reçoit à l'Ordre quelques Seculiers, fait de nouveaux Convens, & envoie F. Bernardin George en Sicile pour y établir la Reforme.

Frere Louïs de retour en Calabre, y reçoit plusieurs Seculiers à l'Ordre, qui renonçoient au Monde, animez à ce dessein, par cette vie admirable des Capucins; entre lesquels furent Frere Jean Baptiste de l'Arconé, Frere Jacques de Regge, & Frere Bernardin de Radicina, qui depuis honorerent la Religion de plusieurs vertus: & les Capucins augmentez fort en Calabre, par beaucoup de Freres, soit du siecle, soit des autres Ordres, joignirent à leurs Convens de Pannaja, & de saint Elie, un autre de sainte Luce, proche le Bourg de saint Martin, qui fût depuis transferé à Terre-neuve, d'autres encore à la Motte de Filocastro, à Malthe, à Geraci, à Catanzaro, & principalement à Regge, proche d'une Eglise, qu'on appelloit Nôtre-Dame de Consolation. IV.

On bâtit en Calabre un Convent à Rhegge.

Cette Eglise étoit éloignée environ de trois milles de Regge, scituée dans une partie sabloneuse de la Ville, du côté du Septentrion, qui paroissoit plus propre à la solitude, à cause de la sterilité de la Terre, qu'à un Fonds bien avantageux à quelques Moissons. Ceux qui y furent envoiez y bâtirent quelques Cellulles de Branches, & de Boüe, selon leur coûtume, & sous la protection de la sainte Vierge, ils y vivoient Solitaires, dans une prodigieuse austerité, dans le dépoüillement de toutes les choses, dans un profond silence, & dans de ferventes Prieres: & ce pauvre Con- V.

vent fût le troisiéme, aprés Pannaja, & saint Elie, & le Sepulchre de plusieurs grands Personnages, & principalement de Bernardin de Rhegge, qui y mourût fort saintement.

VI. *Bernardin de Rhegge prêche à Messine, & y bâtit un Convent.*

En ce même tems, Louïs qui jugea, que la Reforme par l'Ordre de Dieu, ne devoit pas être renfermée dans les Bornes de la seule Calabre, mais étenduë en plusieurs autres lieux, destine Bernardin de Rhegge, un des plus celebres Predicateurs de son Tems, en Sicile, afin qu'il n'y répandit pas seulement la semence de Dieu, mais celle encore de nôtre Reforme.

VII. Bernardin aprés avoir commencé son voiage de Sicile, arriva à Messine, où il prêcha l'Evangile de JESUS-CHRIST, avec tant de zele, & de profit de ses Auditeurs, que les Citoiens de cette grande Ville, instruits de la vertu d'un si grand Homme, & par ses paroles, & par les exemples de sa sainte vie, Amateurs aussi de cette Religion nouvelle, dont ils esperoient des fruits merveilleux, de leur salut, resolurent de lui bâtir un Convent, assez proche de la Ville. Bernardin demeura peu de tems à Messine, & alla à Palerme, où pris pour un Vagabond sans retraitte, à cause de sa nouvelle façon d'Habit, qui n'y avoit point encore été veuë, & de l'ignorance de ses merites, aussi-tôt qu'il s'offrit d'y prêcher, il en fût empesché comme un inconnu. Mais Bernardin sans perdre courage par ce rebut, se persuada de gagner la chose par l'humilité, & la patience: il demande donc plus humblement, il prie, il conjure, & selon le conseil de l'Apôtre, il obtient opportunément importunément, de prêcher une fois ou deux, dans quelque Eglise de la Ville.

VIII. *Les Citoïens de Palerme méprisent la Prédication trop étudiée de Bernardin, & changeant son stile il est suivi comme un Apôtre.*

Il arriva ici une chose, qu'on ne doit pas passer sous silence, qui regarde l'instruction de ceux, qui prêchent avec trop de curiosité, & doit être considerée plus librement de nos Prédicateurs. Bernardin, en effet, se prépara avec un peu trop d'humain, pour s'acquerir quelque estime d'habile Homme, dans l'esprit de toute la Ville, qui étoit toute remplie de Studieux, & de grands Genies, & composa un Discours, avec tout ce que les préceptes de la Rhetorique, & les Regles de l'Eloquence, qu'il sçavoit fort bien, ont de plus poli, & de plus ingenieux, pour faire paroître ce qu'il avoit d'esprit à ses Auditeurs, & pourtant Dieu permit, que par ce genre de Discours trop étudié, il ne contenta presque personne de son Auditoire, en sorte qu'il déplût à ceux, qu'il avoit crû ravir, avec les adresses plus fines de son Eloquence. Bernardin à l'heure même reconnut le jugement de Dieu, & dans la pensée, que ce dégoût de ses Auditeurs venoit du Ciel, afin qu'une autre fois il se fiât moins aux delicatesses de la Rhetorique humaine, il change alors son stile, laisse cette pompe de paroles, qui l'avoit si fort trompé, & en prend de simples, que composoient l'esprit de Dieu, & la sagesse des Apôtres, & que lui fournirent, non pas les preceptes de sa Rhetorique, mais ses larmes, & ses prieres. Aussi-tôt que ses Auditeurs les eurent goûtées, & qu'ils sentirent dans leurs cœurs, le don, & la force de la sagesse celeste, qui sortoit de ses ferventes Prédications, toute la Ville le vint entendre, avec tant de foule, qu'ils écouterent comme un Apôtre de Dieu, celui qu'ils avoient depuis peu banni de leurs Chaires, comme un Orateur trop curieux. Il est donc contraint d'y demeurer plus long-tems, & pendant son séjour, il y bâtit un Monastere, la Ville même le voulut, & il y fit naître beaucoup d'Enfans à JESUS-CHRIST, & à l'Ordre des Capucins.

On bâtit deux Convens à Palerme, & à Messine.

IX. Ce Serviteur de Dieu sorti de Palerme, alla à Catane Ville fameuse par les Reliques, le Voile, & le secours de sainte Agathe, où il prêche avec un fruit merveilleux de tous ses Citoïens, & y bâtit le troisiéme Convent de Sicile: & comme plusieurs gens le prioient de recevoir plusieurs Monasteres

nasteres dans cette Isle, à cause que le nombre des Freres de Calabre étoit petit, Bernardin écrit à Loüis, qu'on lui offroit veritablement grande Moisson en Sicile, mais qu'il avoit peu d'Ouvriers, pour en moissonner les Fruits : & Loüis de Rhegge, demande à Loüis de Fossombrun Vicaire General de l'Ordre, quelques Freres de secours, qui travaillent à la Vigne de Sicile, proche de sa maturité, & qui y plantent leur nouvelle Reforme. Loüis de Fossombrun, excité par ses Lettres, y envoie quelques Predicateurs cette Année, qui par leurs soins, & leurs travaux augmentent l'Ordre des Capucins, non seulement en Sicile, mais encore dans les deux Provinces de la Poüille.

Tandis que par la Bonté de Dieu, la Religion avoit de si heureux commencemens en Calabre, Loüis, qui jugea, qu'à cause des bonnes intentions du Pape pour Nous, nos Affaires étoient bien en répos, & comme à leur Port à Rome, sollicité par les Lettres de plusieurs personnes de Qualité, resolut d'aller en Sicile, pour y voir plus diligemment le progrez de nôtre Reforme, & donner aux choses de plus promts secours. Il se mît donc en chemin, avec un Compagnon, & au détroit de Sicile, le Vaisseau qui le devoit passer, obligé de retourner au Port, à cause d'un Vent contraire, & de la furie de l'Eau, surprit tous les Nautoniers, qui voioient une chose bien extraordinaire. Ils prirent le Flux de la Mer, y tenterent trois fois leur passage, la colere des flots irritez les repoussa plus furieusement, & lorsqu'ils attendent un Vent plus favorable, voilà qu'un Messager de Rome, apporte des Lettres à Loüis, qui se promenoit sur le rivage, & elles lui apprennent, que s'il ne retourne au plûtôt à Rome, toute la Religion est menacée presque de sa ruine. Loüis aiant receu ces Lettres, connut la volonté de Dieu, qui le détournoit du voiage de Sicile, & surpris de sa providence, il retourne à Rome sans retardement, où l'Ordre est en tres-mauvais état, & dans un peril évident de sa perte, s'il n'est secouru d'un fort prompt secours. X.

Louis de Fossombrun se dispose au voiage de Sicile.

Louis est appellé promtement à Rome.

Grande conteste entre le General de l'Observance, & Loüis de Fossombrun.

En effet le General de l'Observance, qui se voioit fort offencé des Capucins, se servit de l'absence de Loüis, & faisoit tous ses efforts, de reduire les Capucins sous son Obeïssance, pour les perdre plus aisément, sous quelques raisons apparentes, dont il empruntoit la Capitale, de la Bulle d'Union de Leon X, qui établissant le Ministre General de l'Observance, Generalissime de tout l'Ordre, & lui donnant autorité sur tous ses Religieux, il n'est pas juste, que la Reforme des Capucins, qu'un Bref Apostolique a soûmis aux Conventuels, soit libre de sa puissance, puisque les mêmes Conventuels, dont dépendent les Capucins, le reconnoissent pour Superieur, & Successeur de saint François. Il autorisoit la force de cette preuve, par un precepte de la Regle, qui commande d'obeïr à saint François, & à ses Successeurs, & cette Obeïssance ordonnée par une Declaration Apostolique, assuroit que le Ministre General de l'Observance, étoit Successeur de saint François, & qu'ainsi les Capucins lui devoient être soûmis, s'ils vouloient être estimez vrais Observateurs de leur Regle. XI.

Par quelles raisons le General de l'Observance prétendoit soûmettre les Capucins à son obeïssance.

Il prétendoit de là bien des choses : que les Capucins quitteroient leur Capuce quarré, crainte de faire d'un corps semblable de Religion, un different, & d'un parfait un monstrueux : & il nioit que saint François se XII.

fût jamais servi de Capuce quarré, si ce n'est peut-être, lorsque, quittant ses Habits en presence de l'Evêque d'Assise, il se revêtit d'un Gaban de Berger, où étoit attaché un Capuce de cette figure. De plus il pretendoit comme un devoir à l'Autorité suprême de Generalissime, d'empécher tous les Freres de l'Observance, de passer aux Capucins, nonobstant le pouvoir que le Pape leur en donnoit de vive voix, qu'il disoit être subreptice, puisqu'il prejudicioit si fort à son Ordre. Il tâchoit même de prouver par plusieurs raisons, qu'il causoit plusieurs scandals parmi ses Freres: En effet, disoit-il, il est trop constant, qu'aussi-tôt que les Capucins paroissent dans les Villes, on n'y fait plus d'état de l'Ordre, & les Peuples entêtez de leur apparente Sainteté, quittent leur veneration ordinaire de nos Freres, & donnent aux Capucins toutes leurs Aumônes. D'où vient qu'ils ont besoing de toutes choses. Que même les Seculiers, charmez à la seule veuë de la Reforme, manquent, à leur grande perte, d'entretiens Spirituels, de Predications, de Confessions, & d'autres secours de l'Ame, que les Nôtres leur donnoient ordinairement.

Ce que fit le Ministre General de l'Observance contre les Capucins.

XIII. Il ajoûtoit, que cette Reforme des Capucins, diminuoit fort, & méprisoit l'autorité des Superieurs de l'Ordre, puisque ceux qui meritoient d'en être punis de leurs crimes, en évitoient le châtiment, par leur retraite aux Capucins, sous pretexte de Reforme, & qu'eux, qui recevoient indifferemment toutes sortes de Freres, faisoient moins une Assemblée de Reformez, qu'un Azile des plus vicieux; le General enfin disoit, qu'une nuée si grosse, & si indigne, de Personnes foibles, fort inutiles à l'Eglise de Dieu, qu'elle offusquoit même de Tenebres, devoit être dissipée, devoit être toute aneantie.

XIV. Cét amas de raisons, dont quelques-unes avoient apparence de vraî, avoient si fort rempli les oreilles de quelques Cardinaux, & de quelques Personnes de qualité, qui s'interessoient pour ceux de l'Observance, que les choses rapportées au Pape avec empressement, par les plus puissans fauteurs de leur Ordre, qui les exagererent avec plus de chaleur à sa Sainteté, l'émeurent un peu contre les Capucins.

XV. Lorsque Louis le sceut, il se dispose aussi-tôt à s'opposer au General, & à repousser ses traits par de meilleures raisons. Quoi qu'en effet il ne fût pas avantagé de tant de Science, il avoit pourtant grande delicatesse d'esprit, & cette adresse dans les Affaires, que quelques épineuses qu'elles fussent, il les traitoit toûjours par rapport, à ce qu'elles meritoient de succez. Louis donc tâche de combattre par des raisons opposées le General, & lui montroit qu'il n'avoit point d'Autorité, ni de preéminence dans tout l'Ordre, & qu'il ne pouvoit pretendre aucun droit de Puissance absoluë sur les Capucins, puisque leur Reforme, par un Bref Apostolique, a été separée des Observantins, & soûmise aux Conventuels, d'où vient que toute Puissance d'autorité, dont il pretend s'assujettir les Capucins, lui est absolument ôtée: & il fait paroître par son propre exemple, qu'il le doit souffrir sans colere, puisque la Reforme de l'Observance a poursuivi, & obtenu par la même raison, au Concile de Constance, d'être libre du joug des Conventuels, que les Capucins ont demandé d'être exempts de l'obeissance des Observantins, crainte, ont-ils tous dit, qu'ils ne souffrissent quelque dommage, au fait de l'Observance reguliere.

XVI. Il montre de là, que toutes ses suittes d'autorité, appuiées comme sur un fondement de Sable d'une puissance juridique, tombent jusque dans la Terre dessous leur ruine; encore pourtant que sans être examinées separément, elles ne puissent subsister sous aucun poids de verité. En effet, il ne s'ensuit pas, que si l'Ordre quitte l'Habit de son Instituteur saint François, la Reforme qui travaille à son rétablissement, conspire avec l'Ordre,

Les objections du Ministre General contre les Capucins, sont renversées.

l'Ordre, à la même alteration d'Habit, pour en conserver à toute la Religion, une même forme : comme si l'Ordre s'écartoit de la Pauvreté, & possedoit des Propres, il ne s'ensuivroit pas, que la Reforme eût un commandement, de s'accommoder à cette corruption de la Pauvreté, crainte de rompre cette unité, & cette égalité de l'Ordre, puisqu'il est plus à propos, que la Reforme soit differente, & dissemblable de tout son Corps, pour être conservée, que d'être empêchée dans sa perfection, de se corrompre avec lui, par une égalité de leurs desordres. Cela étant, c'est une chose considerable dans la Reforme des Capucins, que sortie de l'Ordre de l'Observance, par autorité du Pape, elle ne peut en aucune façon diminuer, ou augmenter son unité. Mais il montre facilement par plusieurs raisons empruntées, soit des paroles de la Regle, soit des anciennes Reliques, & des monumens des Images, que le Capuce quarré, n'est pas une suite de ce gaban de Villageois, dont il fait raillerie, mais d'une institution constante de nôtre Pere saint François ; & il ajoûtoit, qu'ils ne devoient pas tant s'animer contre le Capuce quarré, puisqu'il met difference entre l'Ordre de l'Observance, & la Reforme des Capucins : En effet, puisqu'ils ont contraint les Amadées, qui passent entr'eux pour des Reformez, de quitter leurs Galoches, pour être distinguez par quelque signe de leur Reforme? Pourquoi blâment-ils les Capucins, qui ont choisi le Capuce quarré, qui les distingue de l'Observance, si principalement ils l'ont reçu de leur Instituteur saint François.

Pourquoi la Reforme des Capucins est differente du Corps de l'Ordre.

Le Capuce quarré est défendu de la calomnie.

XVII.

Pour l'autre consequence, dont il pretendoit, contre le Decret Apostolique, d'avoir droit d'empêcher les Siens, de l'entrée de la Reforme, & de les rappeller dans l'Ordre, lorsqu'ils y seroient entrez, il le laisse à juger au Tribunal du saint Siege. Ces scandals, en effet, qu'il pretendoit sortir, ou de la diminution de l'estime, comme de la veneration des siens, ou de la perte de leurs Aumônes, ne procedent pas de l'aspect, ou du manquement des Capucins, mais plûtôt de l'Ordre, comme il le montra fort pertinemment, puisque l'honneur suit la Vertu, comme l'ombre son Corps, & ceux qui observent exactement leur Regle, par un Pacte de Dieu, ne peuvent manquer d'Aumônes. Et même c'est inutilement, qu'il oppose, dit-il, une perte de Messes, de Predications, de Confessions, & d'entretiens spirituels, comme un scandal de son Ordre, puisque ces choses dépendans du choix, de la volonté, & de la Pieté des Fideles, personne ne s'en doit plaindre avec justice, s'ils les demandent à d'autres Religieux : c'est aussi, ce que les Observantins peuvent moins imposer aux Capucins, puisqu'ils ne confessent pas, & qu'aiant bâtis leurs Convens, dans des lieux éloignez des Villes, & fort solitaires, avec de petites Eglises, ils n'y font pas de Predications.

L'honneur suit la Vertu.

XVIII.

Il rappelle à l'examen, & à la verité, ce que le General y opposoit, qu'à cause de la Reforme des Capucins, l'Autorité de l'Ordre, étoit fort diminuée, & qu'on y recevoit indifferemment toutes sortes de Gens, même des plus coupables de l'Ordre ; puisque de tous ceux qui jusques-ici avoient passé de l'Observance aux Capucins, il n'y avoit aucun infame, aucun criminel, aucun coupable de crimes, qui eût fui l'Obeissance ; & qu'au contraire, ils étoient tous Amateurs de la Reforme, tous desirans l'Observance reguliere, tous grands Zelateurs des Vertus Religieuses, tous enfin, fort illustres par les actions d'une sainte Vie. C'est donc sans sujet, qu'on leur impose les desordres, qu'on peut rejetter sur tout l'Ordre.

XIX.

Enfin, il répond, à ce que le General a tant crié, qu'il faut détruire absolument la Reforme, comme infructueuse & inutile à l'Eglise : qu'on ne s'en rapporte pas à son jugement, mais à celui de Dieu, puisque s'il éprouvoit le germe de la Reforme inutile dans son champ, & sans quelques fruits,

Une plante de Dieu n'est jamais sans fruits.

fruits, il l'arracheroit bien-tôt de ses propres Mains, où il ne doute pas qu'il periroit aisément, accablé du poids de sa vanité. Mais si ce divin rejetton est planté, par un Jardinier Celeste, une plante de Dieu ne pouvant être, ni inféconde, ni infructueuse, il l'avertit plus serieusement, qu'il fait inutilement contre lui tous ses efforts, qui s'évanouïront plûtôt, que d'empécher, en quoi que ce soit, la volonté de Dieu, qui demeurera sans doute fort inébranlable, contre toutes ses attaques: Ce furent là les fortes réponces, dont Loüis de Fossombrun, Vicaire General des Capucins, refuta les foibles Raisons du Ministre General de l'Observance.

Le Ministre General fait Prisonniers Frere Loüis de Fossombrun, & Bernardin George, mais l'un & l'autre sont délivrez.

XX. *Le General de l'Observance arrête Prisonnier Loüis de Fossombrun.*

TAndis que ces contestes se passoient de la maniere que nous l'avons dit, le General, pour établir sur quelque Possession, le pouvoir de Jurisdiction, qu'il pretendoit sur les Capucins, se dispose à prendre les voies de fait, & pense de faire Prisonniers les deux Colomnes de la Reforme, & les deux invincibles Heros des Capucins, ses plus grands Ennemis, & de les perdre, Loüis à Rome, & Bernardin George en Calabre. Il écrit donc au Ministre Provincial de Calabre, & lui ordonne, qu'avec le moins de scandal, & de bruit qu'il pourra, il arrête Bernardin George, & lui sous un faux pretexte de familier entretien, qu'il feint desirer avoir avec Loüis, de choses agreables, & serieuses, le mande auprés de lui, par quelques-uns de ses Freres. Loüis recevant ce Message, quoi qu'il se doutât bien, que le Poison étoit caché sous cette douceur de paroles, confere à propos de la chose avec un Homme puissant, fort Ami de l'Ordre, dont je veux taire le nom, qui crainte de quelque disgrace pour Loüis, dans cét entrevuë du Ministre General, l'en dissuada à l'heure même. Mais Loüis, qui craignoit que s'il refusoit une Conference avec le General, il s'irriteroit davantage contre la Reforme, prît cette resolution avec son Ami, qu'il iroit le Matin trouver le Ministre, & que s'il ne retournoit pas auprés de lui à Midi, il crût fermement, que le General lui avoit dressé quelque Piege.

XXI. *Loüis est délivré de Prison par un Homme de credit.*

Cét accord fait entr'eux, Loüis, au Tems assigné va trouver le General de l'Observance, & il ne fût pas trompé dans son attente, puisque le General, qui avoit conclu de l'arréter, & de l'emprisonner, appella auprés de lui une Troupe de Freres robustes, le reçut à son abbord avec des yeux troublés, & lui dit de rudes paroles, mais principalement, qu'il avoit excité tant d'Orages dans l'Ordre, par cette nouvelle forme de Capuce: il commande aussi-tôt, qu'on découse ce Capuce de son Habit, le jetta fort loin de lui avec colere, accabla Loüis de mille injures, & il ordonna, qu'on le precipite dans une Prison, avec des fers, & plusieurs miseres.

XXII.

Cependant Midi passé, l'Ami puissant de Loüis, qui vît qu'il ne revenoit pas, à l'heure qu'ils avoient arrêtée, crût assurément, qu'il étoit arrêté par le General, & accompagné d'une grande suite de Domestiques, il alla au Convent d'Ara-celi, où le General alors faisoit sa demeure, le demanda, & l'interrogea de ce qu'on avoit fait de Loüis de Fossombrun Capucin, qu'il sçavoit fort bien y être venu; Il lui répondit, qu'il ne sçavoit rien de Loüis, & tâcha de lui nier le fait: mais moi, dit l'Homme de qualité, je suis assuré, que Loüis est venu ici, il n'y a pas longtems, & il est encore plus certain, qu'il n'en est pas sorti, mais je vous prie, qu'on

qu'on le fasse venir toute à l'heure, parce que j'ai quelque Affaire de consequence à traiter avec lui : Le Ministre nioit toûjours le fait, & pourtant, il ordonne qu'on cherche Loüis, & les Freres aussi qui l'accompagnoient, faisans fort les empressez, feignent de voir au Convent, si Loüis y étoit : Mais lui qui vit bien l'artifice du General, & de ses Freres, leur dit, un peu en colere : A quoi servent tant de paroles ambiguës? Ne l'avez-vous point enterré tout en vie, en sorte qu'il ne puisse sortir de son Sepulchre? De grace, rendez-le moi, tout maintenant, ou bien je me le ferai rendre par ma Force, & par ma Puissance. Le General alors, qui jugea bien que toutes ses feintes lui étoient inutiles, & que ce Seigneur étoit informé du Tout, & craignoit même quelque affront d'un Homme si puissant, & si bien accompagné, ordonne qu'on fasse venir Loüis, & en même Tems, le rendit à cét honnête-Homme, libre de tous ses liens. C'est ainsi que le General frustré de ses esperances, Loüis s'en retourna vers ses Freres, & l'on dit, qu'il fût traité à Rome de cette maniere.

XXIII. *Bernardin Georges est arrêté Prisonnier à Messine par l'Ordre du General.*

F. Bernardin, qui cheminoit en ce Tems-là dans la Sicile, vint à Messine, où n'aiant point encore jetté les fondemens, d'un Convent des Capucins, il logea chez les Freres Mineurs de l'Observance, comme chez des Amis. L'Ordre de l'arrêter étoit déja arrivé. Le Gardien donc prend une occasion si belle, & ordonne de le prendre, & de le mettre en Prison, dans le même Tems. Mais Dieu, qui dissipe les Conseils des Hommes, opposez aux Siens, écarte de leur droit chemin les pensées du General, & du Gardien de Messine, & tire Bernardin de Prison, comme avec un Miracle. Voici comment

XXIV. *F. Bernardin est délivré de Prison.*

Il y avoit à cette Prison de Bernardin, une petite Fenêtre, qui regardoit sur un Bois tout proche le Monastere, où s'approchoit le Prisonnier, & regardoit la Forest, il y vit un jeune-Homme Roux, & fort beau de visage, qui sembloit tirer aux Oiseaux, avec un Arc de Chasse. Bernardin l'appelle, & lui demande civilement, s'il vouloit bien prendre la peine, de rendre de sa part une Lettre, au Vice-Roi du Roiaume. Le jeune-Homme, aussi-tôt lui répond, Qu'il sera ravi de lui faire ce service, & que même, il lui donnera une Plume, du Papier, & d'autres choses necessaires. Bernardin reçoit cette offre si obligeante, écrivit au Vice-Roi, & l'avertit de la Prison injuste, où il étoit, chez les Freres de l'Observance. Le jeurne-Homme prend sa Lettre, l'assure qu'il l'alloit porter, & il disparut à ses yeux.

XXV.

Le Vice-Roi étoit alors enfermé dans son Cabinet, & écrivoit tout seul ses Lettres, lors qu'il en voit une devant lui, qui tomboit d'enhaut dessus son Tapis : il s'étonna, de quelle sorte, & par quelle main, une Lettre étoit sur sa Table, & attribua l'une, & l'autre au Ciel, il la l'eût, en connut le fait, en examine les circonstances, & comme il vit, que c'étoit une Affaire de Dieu, sans perdre un moment de Tems, il va vîte au Convent de l'Observance, où aprés avoir repris les Freres, qu'ils en eussent usé de cette sorte, à l'endroit d'un Homme, comme Bernardin, si plein de vertus, & de merites, il demande qu'on le délivre de la Prison tout à l'heure, & qu'on le represente devant lui, sans attendre un moment. Les Freres sont étonnez, que le Vice-Roi sçache déja une chose, qu'ils croioient cachée à toute la Terre, tirent aussi-tôt Bernardin de Prison, & le rendirent au Vice-Roi. Lors qu'il se vit libre en sa presence, il lui demanda, qui lui avoit rendu ses Lettres? personne, dit-il, ne me les a données, mais elles m'ont été apportées sur ma Table, par une main invisible, & il lui raconte comment la chose s'étoit passée. F. Bernardin à

l'heure-même connut le secours de Dieu, & ravi du bon Office d'un Messager du Ciel, sous l'apparence d'un jeune-Homme, si bien-fait, & si beau de visage, qui avoit rendu ses Lettres au Vice-Roi, sans en être vû, il en rendit de tres-profondes actions de grace à Dieu, qui lui avoit envoié si liberalement du Ciel un Ange, pour en faire son Messager, auprés du Vice-Roi de Naples, & le Liberateur de ses liens.

De quelques Convents bâtis.

XXVI. Frere Tulle de Potenza, prêche dans la Poüille, & y bâtit un Convent.

Entre ceux que Loüis de Fossombrun envoia cette Année, dans la Poüille, pour y planter la Reforme, un des plus considerables, fût Frere Tulle de Potenza, qui l'an 1530. étoit passé de l'Observance aux Capucins; celui-ci aprés avoir prêché, dans toutes les Provinces de la Basilicate, de Barry, de saint Ange, & d'Ottrante, y bâtit quelques Monasteres, entre lesquels, disent quelques-uns, furent les premiers, celui de Tarento, & celui de Lecci, dans la Province d'Ottrante, quoi que d'autres croient, que les ait précedez tous deux, celui de Potenza dans la Province de Basilicate. Depuis ceux-ci, aprés que le Prince de Salerne eût quitté la Foi, celui de Gravina fût bâti, par le Duc de cette Ville, l'an 1535 ou 1536, comme nous en avons deux Témoignages bien assurez. D'autres pourtant ont crû, que le Convent de Gravina, avoit précedé tous les autres. Et je ne m'oppose pas à leur sentiment, pour laisser à tous, leurs pensées de la verité.

XXVII. On doit remarquer ici, que la Terre de Barry, la Basilicate, & la Terre d'Ottrante, ne faisoient autrefois qu'une même Province, qu'on appelloit de saint Jerôme, mais le nombre des Freres croissant avec leurs Monasteres, cette Province fût divisée en trois, dont l'une s'appelle de Barry, l'autre de Basilicata, & la derniere d'Ottrante.

XXVIII. En ce Tems-là Frere Benoist de Sienne, Predicateur fort celebre, envoié par Loüis de Fossombrun à Ferrare, Ville fameuse par son Episcopat, & son Duché, y prêcha le Carême, avec un si general applaudissement, & un si grand profit de ses Auditeurs, que les Grands de la Ville, charmez de ses saints discours, son travail à peine achevé, lui donnerent un lieu, dans un Faux-bourg, appellé Calafassy, pour y bâtir un Convent, où la Province de Bologne jetta les premiers fondemens de son établissement. Mais parce que ce lieu étoit si étroit, qu'il ne pouvoit suffir à la demeure d'une Famille entiere, peu de Tems aprés, ils passerent dans un autre, qu'on nommoit le Bosquet, & y bâtirent un Convent; & enfin l'an 1612. par la bien-veillance, & la pieté de toute la Ville, & principalement du Seigneur Entio Bentivoglio, fort affectionné aux Capucins, ils en commencerent un autre, avec le concours, & l'applaudissement de tous les Citoyens, où le Cardinal Spinola, Nonce alors du Pape dans tout le Duché, mît la premiere Pierre, par une affection singuliere, qu'il avoit pour nôtre Ordre.

On bâtit un Convent à Ferrare.

XXIX. Cette Maison est une des plus Nobles de Ferrare, fort illustre, dans la Paix, & dans la Guerre, à qui l'Ordre des Capucins, est bien redevable, tant à cause de la Fondation de ce Convent, qu'à cause de son insigne Pieté, & sa Magnificence extraordinaire envers nos Freres d'aujourd'hui, & leurs Devanciers, & principalement, à Guido Bentivoglio, Cardinal de l'Eglise de Rome, dont l'affection à l'endroit de l'Ordre, est connuë de tout le Monde.

La Maison des Bentivoglio fort illustre, & bien affectionnée aux Capucins.

Enfin

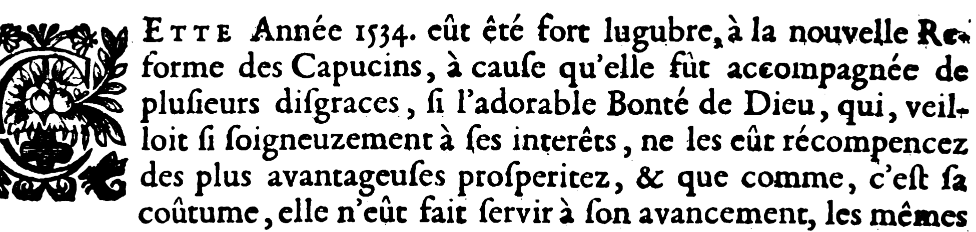
Enfin cette Année, la Congregation des Clercs reguliers de S. Paul décapité, qu'on nomme communément Barnabites, fût instituée par Barthelemy Ferrario, & Antoine Marie, Prêtres, dans le Diocese de Milan, à l'utilité de l'Eglise, & confirmée par Clement VII. dans sa Bulle, qui commence: *Vota quæ per vos, &c.* Donnée à Bologne le vingt-huitiéme de Février; & enfin autorisée par les Constitutions de ses Successeurs Paul III. Julle III. Gregoire XIII. & Sixte V. qui leur ont accordé beaucoup de Privileges, & plusieurs faveurs. XXX.





Le Ministre General de l'Observance, obtient de plusieurs Princes Chrêtiens d'écrire au Pape, pour abolir la Reforme, & Dieu la pourvoit d'Hommes fort illustres.

I. Le General de l'Observance anime contre les Capucins, par ses Lettres, les Princes Chrêtiens.



CETTE Année 1534. eût été fort lugubre, à la nouvelle Reforme des Capucins, à cause qu'elle fût accompagnée de plusieurs disgraces, si l'adorable Bonté de Dieu, qui, veilloit si soigneuzement à ses interêts, ne les eût récompencez des plus avantageuses prosperitez, & que comme, c'est sa coûtume, elle n'eût fait servir à son avancement, les mêmes choses, qu'on préparoit à sa ruïne; Le Ministre General de l'Observance, en effet, qui avoit conspiré sa perte, d'un zele plus ardent qu'il ne falloit, & qui vit, que tous ses conseils, & tous ses efforts, ne pouvoient aller jusques-là, pour abattre les Capucins ses Adversaires, resolut d'éprouver un dernier effort, dont il terrasse ceux, qu'il n'avoit pû jusques ici ruiner par tant de Machines. Il écrit donc à plusieurs Rois, & Princes Chrêtiens du Monde, fort affectionnez à l'Ordre des Freres Mineurs, leur fait plusieurs plaintes, contre les Capucins, comme contre des gens Ennemis de la Religion, & Perturbateurs de la Paix, & il leur represente avec empressement, qu'ils abattront, renverseront, & ruineront, l'Ordre si utile à l'Eglise, & si favorable aux Fidelles, & qu'aprés avoir surpris le Pape, sous leur apparente Sainteté, ils ne se souviennent pas, de la ruine de leurs propres Freres; que même les choses vont tous les jours de miseres en miseres, en sorte que si l'on n'y remedie bien-tôt, tout l'Ordre est menacé de sa derniere ruine. Il implore donc leur secours, qu'écrivant à sa Sainteté, ils agissent fortement auprés d'elle, qu'elle conserve un Ordre si plein de grands Hommes, & d'une vertu si singuliere, & que par une Autorité Apostolique, il détruise la nouvelle Reforme des Capucins, qui trouble les Freres, & qui n'a que le nom de la Sainteté.

II. Le General envoie ces Lettres, d'un stile si fort aux Ministres des Provinces, pour les rendre au plûtôt à leurs Roiales, à leurs Illustres addresses, il leur ordonne aussi, qu'ils les accompagnent de bouche, de tout ce qu'ils pourront de forces, & de puissantes sollicitations, & qu'ils lui adressent leurs Réponces pour le Pape, le plûtôt qu'ils le pourront. Tandis donc que les Provinciaux, se donnent tous entiers, à l'execution de leurs Charges, l'adorable sagesse de Dieu, qui avoit resolu, de ne pas tant retirer de la mort, la nouvelle Reforme, que de la munir contre les traits de ses Ennemis, pour l'arrêter contre son penchant, & lui donner esperance d'un Port, au milieu des Tempêtes, qui la menaçoient de son Naufrage, anime plusieurs de ceux, qui excelloient en Conseils, & en Prudence dans l'Ordre de l'Observance, & qui desiroient il y a long-tems la Reforme, de se joindre aux Capucins. Eux pourtant, quoi que du commencement, ils eussent inclination pour les Capucins, qu'ils croioient les vrais Observateurs de leur Regle, & qu'ils eussent librement embrassé leur façon de vie: Toutesfois, comme ils virent, que leur Reforme

Les plus illustres Peres de l'Observance passent aux Capucins.

étoit

étoit puissamment attaquée de tous les côtez, & qu'elle manquoit de grands Hommes, qui la soûtinssent de leurs conseils, & de leur sagesse, ils jugeoient qu'elle ne subsisteroit pas long-tems, & qu'elle seroit bien-tôt accablée dessous ses ruines. Mais lors qu'ils considererent d'un esprit prudent, qu'elle fleurissoit davantage, entre ses Persecutions, & que quoi qu'elle fût destituée de tous les secours humains, elle étoit immobile contre l'orage si furieuse de tout l'Ordre, ils adorerent en elle l'Ouvrage de Dieu, lui donnerent les mains, & se presserent d'être receus à la maniere de sa sainte vie. Et il arriva, par un Ordre inconcevable de Dieu, que presque les plus Illustres de toutes les Provinces d'Italie, passerent aux Capucins, dont je veux bien vous nommer quelques-uns. De la Province de Rome, Fr. Bernardin d'Aste, qui avoit fait l'Office l'an passé de Procureur General, Homme illustre en prudence, & en sainteté, & Frere François de Surian Prédicateur celebre, se firent les premiers Capucins. De la Province de Toscane, Frere Hierôme de Mont-Pulcian, Frere Dominique de Bologne, & Frere Jacques de Cetona entrerent dans nôtre Ordre. De la Province d'Ombrie, Fr. François de Jesy prît aussi nôtre Habit, qui aprés avoir obtenu l'an 1531, une Bulle du Pape, pour établir une Reforme dans l'Observance, & de retour en Ombrie, fût emprisonné par les Siens, comme nous l'avons dit cette Année-là. Mais libre de ses liens, sans esperer de Reforme parmi eux, se retira aux Capucins, où le suivirent Frere Jean Baptiste de Norsia, Frere Loüis de Foligny, Frere Pierre de Todi, & Frere Justin de Panicalé. De la Province de Bologne Frere Barthelemy de Forli, & plusieurs autres. De la Province de Milan, Frere Evangeliste, & Frere François, tous deux de Canobio, & Frere Pierre de Bergame, tous fort pleins de merites. Plusieurs autres aussi des Provinces de Gennes, & de Venise, entrerent en si grand nombre parmi nous, cette année, qu'il y en eût jusqu'à quarante de plusieurs Provinces. D'où vient que ce remuëment des Freres de l'Observance, parût si semblable à un prodige, que ne pouvant être attribué à quelque conseil, & quelque prudence des Hommes, il doit être consideré comme un Ouvrage de Dieu, qui pour donner au Vaisseau de nôtre Reforme, un Port assuré aprés tant d'orages, lui fournît les meilleurs Pilotes, qui la conduisissent au milieu des Tempêtes plus irritées des Oppositions.

Noms de ceux qui passerent de l'Observance aux Capucins dans les Provinces.

De l'admirable conversion de Frere Jean de Fan, & de l'entrée en la Religion de Frere Bernardin de Sienne.

III.

Jean de Fan Ennemi juré des Capucins se dispose d'entrer parmi eux.

Ce fût une chose merveilleuse assurément, qu'au commencement de cette année, Jean de Fan Ministre Provincial, il y avoit quelque tems, de la Marque d'Ancone, qui aprés avoir été jusque-là grand Ennemi des Capucins, & emploié comme un autre Saul, & tous ses soins, & tous ses travaux, pour étouffer dans son Berceau leur Reforme, éclairé d'une lumiere celeste, fût changé en Paul, & de Loup en Agneau, par un conseil Adorable de Dieu. Ses yeux en effet dégagez d'une poussiere trop humaine, qui les offusquoit, il distingue plus clairement la vie si sainte des Capucins. Lors qu'il considere encore le progrés admirable de cette Reforme, qui presque sans forces, & privée du secours des Hommes, s'étoit soûtenuë invincible, contre toute la puissance de l'Ordre, qui la poursuivoit, que même tant plus elle étoit accablée de persecutions, elle en paroissoit plus belle, comme s'il eût été tiré d'un profond sommeil, il se mît profondement dans l'esprit, que le Ciel étoit l'Auteur de ces prodiges, & éclairé de sa lumiere, il reconnut cét Ouvrage, pour être de

Dieu, & tout triste de cœur, il s'affligea de la Memoire des choses passées.

IV. Les regrets de Jean de Fan pour les choses passées.

Ce grand Homme se remettoit en esprit, les maux qu'il avoit machinez du commencement, contre la Reforme des Capucins, ses haines, ses menaces, ses injures, ses oppressions de fers, ses tempêtes de persecutions, ses publiques infamies, ses libelles même diffamatoires, dont il l'avoit noircie si furieusement, en sorte qu'il n'avoit jamais ni desiré, ni recherché que sa derniere ruine, & quoique dans tous ces grands maux, dont il l'avoit presque accablée, il n'eût pas eu dessein de violer l'équité du droit, il avoit pourtant excedé toutes les mesures d'une parfaite justice, & s'il étoit ignorant, il n'étoit pas innocent des miseres, qui l'avoient presque abbattuë. Il déploroit son malheur avec autant de ressentiment, que s'il eût offencé la Providence de son Dieu, & la gloire de son Pere saint François, qui éclattoient si fort au commencement de cette Reforme, il s'affligeoit des dommages, qu'il avoit faits aux Freres, qu'il en avoit détournez, ou rappellez si injustement, & il s'accusoit avec de profonds soûpirs, comme l'Ennemi de Dieu, le Bourreau de son propre Pere saint François, & le Persecuteur de ses Freres.

V. Aux Rom. ch. 5. Il refléchit au jugement de Dieu.

Enfin pour accomplir en lui, ce que dit l'Apôtre : *Qu'où le crime a abondé, la grace a surabondé, en sorte que comme le peché a regné pour la mort, la grace regne par la justice.* Son esprit fût éclairé, d'une si forte lumiere de grace de Dieu, qu'il crût être à son rigoureux jugement, où les fers, & les prisons contre les Capucins, & les Brefs obtenus, & les Troupes de Freres assemblez contre eux, comme des Sergens, & les lettres, & les calomnies, & les scandals qu'il leur imposoit faussement, & les affronts, les injures, & les libelles inventez contre leur Reforme, & leurs personnes, sembloient paroître contre lui, & contre les Siens au Trône de Dieu, y demander hautement justice contre tant de maux, dont ils avoient opprimé des justes, & y poursuivre son châtiment aux pieds de son Juge, s'il ne satisfaisoit entierement à sa justice offencée, & s'il n'effaçoit les taches de tant de desordres, par une promte entrée dedans la Reforme.

VI. Jean de Fan reçoit dans son Convent des Capucins, & les entretient.

Tandis que Jean, entre ces tristesses d'ame, & ces mouvemens du saint Esprit, se détermine d'obeïr aux Conseils, & aux Commandemens de Dieu, & de se transporter aux Capucins, qu'il avoit persecutez si furieusement. Il arriva, que deux Capucins tous moüillez, arriverent un soir au Convent de Cingoli, dont il avoit le Gouvernement, à qui le Portier aiant refusé le couvert, avec des paroles fort rudes, Jean lui demanda, qui étoient ces Freres, & lors qu'il apprit qu'ils étoient deux Capucins, il ordonne, du Cloître où il se promenoit, qu'on les fit entrer, & qu'on leur rendît tous les devoirs de la Charité. Tandis donc qu'auprés d'un bon Feu, ces deux Capucins seichoient leur Habit, Jean contemploit ces Habits austeres, & tous déchirez, ou tous pleins de pieces, si conformes à l'ancienne Pauvreté de son Pere saint François, la joie de leur visage, l'humilité de leurs paroles, la modestie de leurs yeux, & la simplicité religieuse de toutes leurs actions : & tous les autres Freres, qui les venoient considerer, surpris de les voir si saints, en avoient du ressentiment. Comme aprés leur repas, les autres Freres se furent retirez à leurs Cellules, Jean demeura seul avec eux, & les interrogea exactement de l'état de la Reforme, de l'Observance reguliere des Capucins, & de leur façon de vie. Aprés en être pleinement instruit, il les quitte, leur donna à l'un, & à l'autre une Pomme, & leur dit : Mes Freres, recevez ces Pommes de bon cœur, en attendant, que vous me receviez moi-même chez-vous, plus heureusement.

VII. Chose admirable ! toute la Famille de ce Convent, fût si touchée de cette

cette veuë des Capucins, qu'ils se resolurent tous de passer parmi eux, comme s'ils leur en eussent apporté du Ciel un exprés commandement: à cause pourtant que chacun d'eux en particulier, en faisoit un secret, ils se choisirent tous un Ami fidele, à qui ils pussent en découvrir le mystere. Tandis qu'un chacun trouve son Compagnon de secret, ce fût un prodige, que sans que les autres, en sceussent quoi que ce soit, il traitte avec lui fort confidemment de sa future sortie. Jean de Fan & Eusebe d'Ancone Homme de grande prudence, qui fût depuis General de nôtre Ordre, confererent ensemble d'un commun accord, de leur Entrée dans la Reforme. Les autres se joignent à d'autres affidez de leurs meilleurs desseins, & ce fût comme un prodige, que pas un ne sçachant les intentions de son Compagnon, à la reserve de son affidé: tous une même nuit, à des Heures differentes, sortirent du Convent avec leurs Compagnons de conseil, & prirent le chemin de Rome: en sorte qu'à peine un vieux Frere Laic demeura le Gardien du Convent. Cét Esprit pourtant de Dieu, qui les avoit separez du sein de leur Mere, & de l'Ordre de l'Observance, pour les conduire dans celui de la Reforme, les reçoit encore à Rome d'une admirable maniere, puisque, quoi qu'ils eussent tous pris differens chemins, Dieu permit pourtant, qu'ils arriverent tous à la même Heure, à la Porte du Convent de sainte Euphemie.

Plusieurs Observantins passent aux Capucins comme par un Miracle.

VIII.

Mais il est juste, que nous écrivions ici, ce qu'alors dit, & fit Jean de Fan. Aussi-tôt qu'il se presenta à Loüis de Fossombrun, il se mit à ses Pieds, y versa tant de larmes, & y poussa tant de soûpirs, que sa voix fût accablée des flots de ses pleurs, & des Tempêtes de ses sanglots, en sorte que Loüis, & les autres de la Compagnie, en répandirent des larmes, & lorsque l'orage de ses pleurs lui donna quelque liberté de parler, il profera ces paroles.

IX.

Jean de Fan déplore ce qu'il a fait contre les Capucins.

Voici, Louïs, voici un Loup ravissant, irrité contre le Trouppeau le plus doux de son Pere saint François, aux Pieds de son Pasteur, & il ne lui reste plus de desseins de le perdre, mais de le servir toute sa vie, ni comme un Loup de devorer les Brebis, mais devenu Agneau par la vertu de Dieu, de s'associer aux Oüailles, & de se soûmettre à leur Pasteur avec elles. Je l'advouë, j'ai autant affilé de Dents contre le Troupeau, que j'ai inventé contre lui de libelles, de menaces, & de calomnies, mais je dépose aujourd'hui ma cruauté de Loup, je deteste mes Dents, & je suis prés de reparer les outrages, que j'ai fait aux Brebis, en me livrant moi-même à tous leurs interests. N'abhorrez pas un Ravisseur, mon Pere, puisqu'aprés tant d'ames que j'ai ravies à JESUS-CHRIST, & à saint François, & que j'ai détournées de la Reforme, dont j'ai fait ma proie, je me presse maintenant de reparer mes dégâts, & pour tant d'injustes rapines que j'ai faites contre l'honneur de Dieu, je m'offre à être ravi moi-même, & si j'ai monté comme un Lion à la curée, je demeurerai avec les Agneaux, devenu leur propre proye. Vous m'avez souvent éprouvé, je le confesse aujourd'hui, l'Ennemi juré de la sainte Reforme? Que si j'ai fait jusqu'ici contre elle une horrible guerre, & emploié tous mes efforts à son entiere ruine, j'aide à son Triomphe, comme un Fils, de son Ennemi, & je lui rends volontairement les Armes, comme celui, qui opposé superbement à sa gloire, comme son envieux Ennemi, augmente son Triomphe, comme son humble Sujet.

Jean de Fan d'un Saül est fait un Paul.

X.

Quoi plus? Voici, ô Loüis! l'Impie Saul, & le Persecuteur de vous & des vôtres, que vous aviez éprouvé si souvent, vous menaçant de fers, de prisons, & de funerailles, qu'il écumoit, & qu'il vomissoit comme des dards contre vous, recevez-le de grace, maintenant, non comme un Persecuteur, mais comme un Disciple, puisque le Ciel m'ordonne les servi-

ces,

ces, & non pas les cruautez. J'étois tout aveugle, & je ne voiois rien en ouvrant les yeux, lorsque comme un zelateur trop animé des Traditions de mes Peres, j'ai persecuté au delà de toute mesure, la Nation des Enfans de Dieu, qui marchoient si exactement, sur les pas sacrez de leur Pere saint François: mais lorsqu'il a plû à celui, qui dit, qu'il tire la Lumiere des Tenebres, d'en éclaircir un Homme, qui reposoit à l'ombre de la mort, & au milieu des Tenebres, Voilà, qu'aprés avoir été un Blasphémateur, un persecuteur, & un calomniateur des Amis de Dieu, je me presente à vous, pour glorifier une Bonté si infinie, qui me fait de si grandes misericordes. Vous voiez donc à vos Pieds, un Agneau d'un Loup, un Captif d'un Ravisseur, un Disciple d'un Persecuteur, & un Vaincu d'un Ennemi. Ordonnez, commandez ce qu'il vous plaira, puisque celui, qui armoit ses mains aux Persecutions, ouvre maintenant sa bouche, & ses oreilles à l'Obeïssance.

XI. Jean de Fan avec les autres est receu entre les Capucins.

Tant de larmes accompagnoient ces paroles, que Louïs, & les Freres presens, se jetterent sur le coû de Jean, & le moüillerent de leurs reciproques larmes: mais lui qui ne se contentoit pas de ses pleurs, de ses soûpirs, & de ses paroles, pour montrer une penitence plus ample des choses passées, en effacer la memoire, & en faire paroître ses ressentimens, demande une Assemblée des Freres, se met à genoux devant eux, & leur demande pardon de toutes ses actions, dont il avoit si cruellement outragé leur Reforme. Frere Louïs aprés l'avoir embrassé bien tendrement, & consolé des plus douces paroles, les reçoit tous au sein de la Reforme sans retardement, & à l'heure même, un Frere de la Famille ôte son Habit, & le presente à Jean. On apporte aussi des Habits aux autres, dont s'étans vêtus, ils parurent armez, comme d'un puissant Bouclier, à l'épreuve des Ennemis, qui s'opposeroient plus fortement à la gloire de la Reforme de Dieu. Ce changement leur donna à tous de merveilleuses lumieres du Ciel, & une extréme joie: mais lorsque Jean se considera avec l'Habit de la Reforme, il en fût si ravi de cœur, & d'esprit, qu'il ne pouvoit retenir ses larmes, & sa bouche s'écrioit dans de grandes actions de grace, à un Dieu si misericordieux, qui l'avoit engagé saintement malgré lui, à l'Habit veritable de son Pere saint François, & à l'état parfait d'une si sainte vie.

XII. Rom. 11.

Qu'il me soit permis ici de m'écrier avec saint Paul, étonné de la grandeur des jugemens de Dieu: *O hauteur des richesses de la sagesse, & de la science divine, que ses jugemens sont incomprehensibles, & inabordables ses voies!* Qui eût consideré Jean, il n'y a pas long-tems, furieux si cruellement, & avec tant de rage contre les Capucins, qui eût veu ce Loup dresser des embûches, aux Brebis de la Reforme, & ce fût jamais persuadé de le voir un Agneau, entre les Capucins? Et qui voiant ce Saul irrité de toute sa furie contre nôtre Ordre, l'eut crû un Paul dedans sa Reforme? Sont là des conseils de Dieu inconnus aux Hommes, c'est là le sens ineffable de l'esprit de Dieu, que personne n'a jamais compris, dans la petite étenduë de son raisonnement, sont des Ouvrages de Dieu, qu'il nous ordonne d'admirer plûtôt, que d'en chercher temerairement les Mysteres. Encore

L'ineffable providence de Dieu est montrée dãs la conversion de F. Jean de Fan.

qu'on puisse conclure avec saint Paul, que l'ignorance du mal, a fort servi à Jean pour obtenir Misericorde, l'experience toutesfois a montré clairement, que Dieu a pretendu, que la Religion des Capucins fût soûtenuë dans son commencement, par la force, & la prudence d'un si grand Homme, puis que venu dans la Reforme en un tems, où elle fût si fort attaquée, & presque abatuë, il s'oppose non seulement à ses tristesses, & à ses funerailles, & la fixe dessus son penchant par ses Conseils, mais encore il employe d'orénavant tous ses soins, & tous ses Travaux de sorte à son honneur, & à sa gloire, comme nous dirons amplement plus bas, qu'il

qu'il doit être placé entre les plus fermes Colomnes, & les plus illustres Deffenseurs de nôtre Ordre.

La Reforme donc éclairée de l'éclat de tant de grands Hommes, qui l'avoient embrassée, comme de flambeaux fort lumineux, & munie de leurs défences, comme de ramparts, à l'épreuve de toutes les attaques; peu de tems aprés, parût entre les Enfans de Dieu, un nouveau Satan, un fils de Tenebres, Bernardin de Sienne, de la Maison des Ochins, indigne assurément de leur rang, & de leurs qualitez. Ce malheureux, aprés sa Profession dans l'Ordre de l'Observance, viola quelque tems aprés ses vœux, quitta son Habit, & retourna au Monde, où il emploia quelques Années à l'étude de la Medecine dans Peruse, & lia Amitié avec Clement VII. qui n'étoit point encore dans les Dignitez Ecclesiastiques. Il retourna pourtant dans son Ordre, aprés quelques Années d'Apostasie, & comme il avoit grande adresse d'esprit, il fût élû Définiteur General, à une Assemblée generalle, & le General mort, sans qu'il pût, par toutes ses intrigues, obtenir une Charge, qu'il ambitionnoit superbement, il s'adresse au Pape, dont il usoit assez confidemment aux occasions, & il lui avouë la passion extréme, dont il desiroit le Generalat. Mais le Pape irrité, que Bernardin eût eu l'effronterie, de lui faire une confidence de son insolente vanité, le chasse d'auprés de lui, & défend aux Electeurs de l'élire leur General: Mais lui se voiant écarté de cette grande Charge, & éloigné de l'estime du Pape, qui n'auroit plus de croiance en lui, tâche de remedier à l'un, & à l'autre. Il resolut donc en lui-même de passer à la Reforme des Capucins, pour se montrer au Pape, tout dégagé des desordres de sa superbe passée, pour paroître fort Amateur de l'Observance reguliere, pour s'acquerir même parmi les Capucins, sous une si belle apparence de vertu (comme on le croit) le haut estime d'Homme de bien, qui l'éleva depuis aux plus grands honneurs de l'Ordre. XIII.

L'ambition de Bernardin Ochin dans l'Ordre de l'Observance.

Sur cette esperance, il va trouver le Pape, l'entretient de son dessein de Reforme, & il le prie instament, de lui permettre de passer aux Capucins: mais le Pape, qui sçavoit, que les taches des Leopards, ne s'effacent pas facilement, & qu'un cœur alteré d'ambition, ne s'en dégageoit qu'avec peine, le détourne d'abord de cette entreprise, à cause principalement, qu'il craignoit qu'il ne fût quelque jour injurieux à nôtre Reforme: le voiant ferme toutefois dedans son dessein, il lui accorde sa demande si souvent reïterée, & ainsi celui qui devoit être un jour un Fils de douleur, & un Ennemi de la Reforme, fût reçu comme un Enfant legitime dans le sein de sa Mere, avec les tendresses de ses autres Freres. XIV.

Le Pape a quelque pensée d'abolir la Reforme, mais à la persuasion du General de l'Observance, il change de pensée.

LA Reforme, par la multitude principalement de ceux, qui passoient de l'Observance aux Capucins tous les jours, étoit cruë jusqu'au nombre, pour le moins de trois cens: Loüis donc, pour donner à l'Ordre quelque forme certaine de Gouvernement, ordonne à quelques-uns plus illustres, & plus considerables, des Provinces, de venir à Rome, qui faisans le nombre de cent cinquante, firent une Procession publique, aux sept Eglises de la Ville, où tous pieds nuds, & dans une si belle composition interieure, & exterieure, qu'on n'y voioit rien que de grave, de modeste, de devot, plein de vertu, & de serieux, ils charmerent tous leurs Spectateurs, qui admirerent moins le nombre, que le spectacle XV.

Cent trente Capucins font une Procession dans Rome aux sept Eglises.

des vertus de cette multitude Religieuse, & estimerent des Hommes si vertueux dignes de tous leurs respects. C'est assurément ce qui tourmenta fort leurs Adversaires, qui jugeans pirement des choses, ne craignoient pas de les proclamer hipocrites, & d'attribuer une Action si sainte, à une pure Mommerie. Mais plus ils emploioient de soins, à la ruïne du nom des Capucins, ils donnoient plus de progrez à l'estime de leurs vertus, puisque c'est le grand effet de la vertu, de s'élever plus haut, tant plus elle est abaissée, & de paroître plus lumineuse, lorsqu'elle est obscurcie de plus de Tenebres.

XVI. *Le General de l'Observance anime finement le Pape contre les Capucins.*

Tandis que les choses se passoient à Rome de cette maniere, les Ministres Provinciaux de l'Observance, à qui le General avoit adressé tant de Lettres, font si bien, & si fidelement leurs Affaires, contre les Capucins, auprés de plusieurs Princes, que ne connoissans, ni le nom ni la Reforme de ces Religieux, ils leur accorderent volontiers des Lettres à sa Sainteté; & toutes ces Lettres de Rois, & de Grands de France, d'Espagne, d'Allemagne, & d'Italie, arriverent presque en même tems, parce que les Provinciaux firent tous leurs efforts, pour les faire tenir à leur General, avec toute la diligence possible, qui s'en voiant muni, & avançant de tous côtez le secours des Cardinaux, & des autres Personnes de qualité, qui favorisoient ceux de l'Observance, se dispose de faire aux Capucins, une derniere Guerre: Et sur tout, il a soin, que toutes les Lettres au Pape lui soient renduës, en un même tems, & que sans perdre un moment, ceux de son parti, se presentassent à sa Sainteté, & lui persuadassent, que la Reforme des Capucins, causoit un grand trouble, & un danger imminent dans l'Ordre, & qu'il y rêtabliroit bien mieux le repos, s'il abolit cette petite Congregation de Capucins, qui à peine est née, pour empêcher la ruïne d'un si grand, d'un si ancien Ordre, que celui de l'Observance des Freres Mineurs.

XVII. *Le Pape flotte entre des pensées bien differentes.*

Le Pape lût tant de Lettres de Rois, & de Princes, & ébranlé comme par de forts Beliers, des discours de tant de personnes Puissantes, qui avoient conspiré la ruine de la Reforme, hesite entre deux Conseils, & il s'inquiete sur le doute de juger un Affaire de cette importance: d'un côté il craint le jugement de Dieu, s'il suffoque le nouveau Germe, né à peine d'une sainte Reforme, qu'avoit produit le Ciel, avec le Siege Apostolique, & qui commençoit de briller dans l'Eglise, d'un lustre si lumineux de vertus: & d'un autre côté, il apprehendoit la conspiration presque de tout le Christianisme contre elle (il ignoroit encore l'adresse du General, & ses prodigieuses sollicitations) & principalement les Lettres de tant de Rois, & de tant de Princes, dont il êtoit comme contraint de suivre les sentimens, par une necessité presque insurmontable d'Affaires.

XVIII.

L'esprit du Pape flottoit au milieu de tant d'agitations de pensées, & craignant de tous côtez son naufrage, il fût souvent entendu se plaindre avec ces paroles: Helas quel est le crime, quel est le forfait de cette Reforme, qui aît merité d'animer contre elle, presque tout le Monde, & de nous accuser d'être ses Protecteurs injustes? A quoi avons-nous pensé, lorsque nous avons commencé de la proteger de nôtre credit, sinon, que la discipline de l'Observance reguliere, & la candeur de la Vie des Apôtres, qui brilloient en elle, fussent utiles à l'Eglise? Mais ils veulent qu'elle perisse, que je la détruise, qu'elle soit toute abolie: hé bien qu'elle perisse, qu'elle soit détruite, qu'elle soit ruïnée! que pretendent-ils davantage de nous? si l'on excite cette Tempête à cause d'elle; qu'elle soit jettée dans la Mer, & que s'appaise l'Orage en l'abolissant. Mais à cause que nos Adversaires continuoient leurs instances, auprés de sa Sainteté, pour l'obliger, à revoquer la Bulle de Reforme, qu'il avoit accordée à Loüis, & à

Raphaël

Raphaël son Frere, il leur remontra, qu'il n'avoit aucun sujet de revoquer cette Bulle, & que le Saint Siege n'avoit point accoutumé de condamner des innocens, sans connoissance de cause, & que pour les inconveniens de l'Ordre, dont ils se plaignoient, il y pourvoiroit, avec plus de maturité.

Les Capucins par ordre du Pape sortent de Rome, mais peu de tems apres ils retournent dans leur Monastere.

XIX. Le Pape crut alors, pour donner quelque chose à la demande de tant de Princes, & de Personnes de qualité, & pour calmer un peu la Tempête émeuë, qu'il devoit bannir les Capucins de la Ville, pour un peu de Tems, afin que ceux qui desaprouvoient leur Reforme, crussent par cét éloignement de Rome, qui témoignoit que le Pape leur êtoit contraire, qu'il les banniroit ensuite de toute la Terre, & ne doutant pas qu'il attireroit sur lui d'égales plaintes de ceux, qui favorisoient les Capucins, il arrêta, que sous ce pretexte, il les rappelleroit aprés dans la Ville; que pour ce qui les regardoit, les connoissans Gens de haute vertu, il se persuadoit, qu'ils supporteroient cét Orage, & cette épreuve de Dieu, genereusement.

XX. *On ordonne aux Capucins par un Edit exprés du Pape de sortir de la Ville.*

Il fit donc un Ordre, que tous les Capucins, qui êtoient à Rome, en sortissent au plûtôt, dans l'espace d'une Chandelle brûlée; ce fût un jour de saint Marc Evangeliste, qu'on signifia aux Capucins, à l'heure de leur dîner à Table, le Decret Apostolique, si absolu de sa Sainteté. Frere Loüis qui le lût publiquement, exhorte tous ses Freres, par un petit discours, à souffrir constament cette épreuve de Dieu, par cette raison principalement, que ses vrais Enfans sont éprouvez legitimes dans leurs persecutions, il leur persuada, que cette tentation du Ciel, êtoit moins à leur ruine, qu'à la plus grande gloire de Jesus-Christ, & au progrez de la Reforme. Apres des paroles si consolantes, pour se montrer plus prompts aux Ordres du Pape, tous se leverent au même tems de Table, & laissans leur dîner, sans prendre quoi que ce soit du Convent, que leurs Breviaires, pour dire leurs Offices, ils sortent deux à deux, avec la Croix, du Monastere, & de la Ville, & marchent en ordre, à l'Eglise de saint Laurent hors de ses Murailles. Cette sortie des Capucins, si fort hors de Tems, plusieurs, qui ne sçavoient pas encore l'Ordre du Pape, leur en demanderent le pourquoi, & n'en receurent que cette réponce, qu'ils êtoient si grands Pecheurs, que comme indignes d'une si grande Ville, ils en êtoient chassez legitimement.

XXI. *Plusieurs Gens plus contraires aux Capucins voians dans leur Convent leur pauvreté & leur simplicité devinrent leurs affectionnez amis.*

Plusieurs Courtisans du Pape, & beaucoup de Personnes des plus qualifiées, qui favorisoient les Adversaires des Capucins, courent à leur Convent, & y visitans tous les lieux, lorsqu'ils trouverent dans le Refectoire, des Tables sans Napes, couvertes seulement d'une Serviette, pour chacun des Freres, avec quelques morceaux de Pain, & pour tout regal, un peu de Pain trempé dans quelques Ecuelles, autant que de Religieux, qu'ils avoient laissé à demi mangé, pour se rendre plus obeissans au Decret du Pape, dans la Dépence une petite cruche d'Huile, avec quelques Gousses d'Ail, & d'Oignons, dans leur Caveau, une seule Bouteille de Vin, dans leurs Cellulles, deux ou trois Ais au lieu de Lit, avec une vieille Couverture, sur leurs pauvres Tables, un Crucifix de Bois, deux ou trois Livres de Pieté, & une Discipline pendante à leurs Couches; & enfin lorsqu'ils ne virent par tout qu'Humilité, qu'Austerité, & que Pau-

vreté, ils s'avoüerent trompez dans toutes leurs pensées, & retournerent chez eux, si touchez de cœur, & si édifiez d'une si pauvre, si humble, & si austere Vie, que plusieurs de ceux, qui s'étoient montrez jusques-là, plus contraires aux Capucins, changez de pensée, & de sentiment, les affectionnerent depuis, & prirent leurs interests, & alors la vertu reconnuë, se fit des Admirateurs, & des Défenseurs, de ses Ennemis.

XXII. Les Capucins sortans de la Ville sont reçus à S. Laurent hors les Murs par les Chanoines de Latran.

Cette pauvre Troupe de Capucins, arrivée à l'Eglise de saint Laurent, y rendirent leurs adorations à Dieu, & sans sçavoir en quel endroit ils iroient, sa Bonté permit, que Messieurs les Chanoines de Latran, de l'Ordre de saint Augustin, qui jouissent de cette Eglise, & de sa belle demeure, les contraignissent civilement de rester avec eux, & les retenans avec une extréme Courtoisie, ils leur firent tous les bons Offices d'une obligeante Charité. Quelques-uns crurent, que les Peres de ce Monastere, receurent si obligeamment les Capucins, à l'instance d'un Cardinal de leurs Protecteurs. Les autres pourtant, qui sçavent le zele de ces Messieurs à l'endroit des Pauvres, qu'ils ont toûjours reçus fort charitablement chez eux, & l'affection qu'ils ont constament témoignée aux Capucins, dés le commencement de leur Reforme, jugeront plûtôt, qu'ils les logerent dans leur Convent, tout le tems qu'ils furent bannis de Rome, par un sentiment de leur ancienne Pieté, & par un Ordre exprés de la Providence de Dieu.

XXIII. Les Capucins ont de meilleures esperances.

Loüis étonné d'un si prompt changement du Pape, qui aiant jusques-là fort affectionné les Capucins, les avoit bannis de Rome, par un Edit si absolu, en ignoroit le sujet, & rouloit plusieurs choses dans son esprit, sans pouvoir en penetrer la cause: il emploie secrettement des Amis de l'Ordre, Personnes puissantes, qui découvent plus adroitement les desirs, & les pensées du Pape; ce qu'aiant fait fort exactement, & pressenti, avec beaucoup d'adresse les sentimens de sa Sainteté, ils avertissent Loüis, & les autres, qu'ils eussent bon courage, & qu'ils n'avoient rien à craindre du côté du Pape, qui comme ils les en assuroient, étoit toûjours fort bien intentionné pour eux, mais que pour des raisons secrettes, le Tems vouloit leur bannissement, & ils leur persuadent par des raisons certaines, qu'ils seroient bien-tôt rappellez dans la Ville, à la satisfaction de tous ses Citoiens. Cette bonne nouvelle, remit l'esperance dans l'esprit des Capucins, qui paroissoient tous abbatus sous cette disgrace, & ils s'occupoient aux Veilles, & aux Oraisons dans ce Convent de Chanoines Reguliers, comme s'ils eussent été dans leur propre Monastere, & s'appliquoient avec tant de zele aux choses de Dieu, que les Peres de saint Laurent, considerans en eux l'Austerité de Vie, les jeûnes ordinaires, les continuelles Oraisons, l'austere nourriture, la conversation honnête, & les exemples d'humilité, de modestie, & des autres plus éminentes vertus, les publioient par toute la Ville, comme des Hommes de la plus haute Sainteté, & ne cessoient de les loüer dans toutes les Compagnies. Ce qu'étant sceu de plusieurs, qui se doutoient bien, qu'à cause de leur bannissement, ils n'avoient pas d'Aumônes, & qu'ils ne pouvoient avoir d'ailleurs le necessaire de leur Vie, ils leur firent de fort considerables liberalitez. Entr'autres la venerable Confrairie du Crucifix, se prescrivit cét œuvre de Pieté, qu'elle fourniroit tous les jours de vivres les Capucins, tandis qu'ils seroient bannis de la Ville; c'est pourquoi nôtre Ordre, pour reconnoître un si grand bienfait, depuis ce tems-là, le Jeudi Saint, accompagne aux sept Eglises de la Ville Processionnellement cette Confrairie. Enfin, il se fit tant de bruit parmi la Populace de Rome, à cause du bannissement des Capucins, lorsqu'elle le sceut, qu'ils objecterent publiquement à leurs Ennemis, qu'ils ne pouvoient souffrir ces saints Religieux.

Grande Charité de la Confrairie du Crucifix envers les Capucins.

Loüis

XXIV.

Loüis, durant ce bannissement de Rome, resolut dans son esprit, d'envoier quelques-uns des principaux Peres, qui avoient passé de l'Observance à la Reforme, en differentes provinces de l'Italie, où l'on n'avoit point encore veu de Capucins, afin qu'ils y pussent établir des Convents: & entre les autres, Jean de Fan aux Terres des Venitiens, & des Milanois, Bernardin d'Aste à Peruse, & d'autres à d'autres Regions, qui comme nous le dirons en leurs lieux, fonderent diverses Provinces, par leurs vertus, & leurs Patiences.

XXV. La bienveillance & les bons Offices de Catherine Duchesse de Camerin envers les Capucins dans un tems si calamiteux.

Le bruit de la sortie de Rome des Capucins, se répandit par tout, & vint bien-tôt jusqu'aux oreilles de Catherine Duchesse de Camerin, qui conservant dans le sein de son cœur, & de son esprit, comme une aimante Mere, qui aimoit d'une affection de tendresse, la Reforme des Capucins, aussi-tôt qu'elle eût appris cette triste nouvelle, fort affligée d'un si rude Traitement, se prepare d'emploier tous ses soins, & tout son credit au secours de ses Enfans, & à cause que le danger, & l'importance de l'Affaire, sembloient moins demander des Lettres, que sa propre presence, elle crut qu'il falloit aller en personne parler au Pape, dans un Tems, où les Affaires étoient dans un état plus perilleux, & qu'elle pourroit plus sur l'esprit de sa Sainteté, lui parlant elle même, que lui écrivant des Lettres: elle va donc promptement à Rome, pour remedier à propos aux Affaires presque desesperées de nôtre Reforme, & lui faire mieux paroître dans une necessité si extréme, l'affection de Mere qu'elle avoit pour ses Enfans.

XXVI.

En ce même tems, Victoria Colonna, qui demeuroit alors au Bourg de saint Marin, à quinze milles environ de Rome, apprenant d'un Messager assuré, la sortie des Capucins de la Ville, commença par une tendresse d'affection d'une autre Mere, d'agir avec Catherine Cibo, auprés du Pape, pour le retour des Freres, lui en écrit, & vint elle-même l'en supplier en Personne. Le Pape alors, à qui ces bons Offices, que leur rendoient auprés de lui, des Dames de cettte qualité, ne déplaisoient pas, leur promettoit tous les jours de meilleures Esperances.

XXVII. Victoria Colonna travaille pour les Capucins auprés du Pape.

Tandis que les Affaires douteuses des Capucins, balançoient encore entre l'esperance, & la crainte, un certain Brandano Ermite, Homme doüé de toutes les vertus, & dans la reputation d'une haute Sainteté, couroit les Places publiques, & les ruës de Rome, & crioit hautement par tout; Rome entretient, & embrasse des Impudiques, des Voluptueux, des Adulteres, & d'autres Esclaves des Demons, & elle chasse de chez elle, des serviteurs de Dieu: Rome reçoit des Usuriers, des Voleurs de Peuples, des Ambitieux, des Superbes qui la corrompent de leurs desordres, & elle écarte de son sein des Amis de Dieu, qui par l'éclat de leurs saintes actions éclairent son Eglise. Rome ouvre ses Portes à des Criminels, à des Vicieux, à des Abominables, qui la perdent par leur Vie débordée, & elle les ferme à des Gens de probité, qui brillent à la Ville, & au monde, par leurs vertus, & qui prient si saintement pour ses Citoiens: Malheur à toi Rome, qui rejettes les Capucins, & nourris des Chiens: malheur à toi Rome, qui abhorres les Capucins maîtres d'humilité, & embrasses des Statuës de Marbre, qui te font Paienne, & contribuent à ta superbe. Cét Homme de Dieu alloit de place en place, & de ruë en ruë, proferoit ces paroles, & d'autres semblables, en criant comme faisoient les Prophetes, & les aiant repetées, l'espace de trois jours, le Peuple de Rome en fût si effraié, qu'ils vomissoient hautement mille injures contre les Ennemis des Capucins, ensorte que ne pouvans plus se trouver en quelque lieu que ce fût, sans peine, ils furent eux-mêmes obligez de solliciter le retour des Bannis, auprés de sa Sainteté.

XXVIII. Le Pape rappelle les Capucins dãs Rome.

En ce Tems-là Camille Ursin, fort Ami de la Reforme, informé de son bannissement de Rome, y vint au plûtôt, parce qu'il n'en étoit pas bien éloigné, alla trouver le Pape, & il lui represente le Scandal public à cause de leur sortie, avec tant de force, & de si puissantes Raisons, qu'il en obtint en même Tems, un Bref de Rétablissement, que sa Sainteté souhaittoit, qu'on lui demandât, à condition pourtant, qu'ils retournassent chez eux, trois à trois, ou deux à deux, comme il leur plairoit, & non pas tous de Compagnie publiquement, avec leur Croix. Ce Seigneur avec ce Bref Apostolique, que le Pape lui avoit accordé fort civilement, vint promtement aux Capucins, & par une si bonne nouvelle, soulagea fort leur tristesse : Lors qu'ils se virent rappelez d'exil, allans tous de Compagnie dans l'Eglise, ils y remercierent Dieu, & selon l'Ordre du Pape, se separans les uns des autres, ils retournerent sur le soir, à leur Convent de sainte Euphemie. En ce Tems-là, Frere Bernardin de Col-Petrazzo, illustre en toutes sortes de vertus, qui fut un des meilleurs Ecrivains de nôtre Histoire, & Frere Dominique de Bosquetto, Homme d'une Pieté singuliere, comme deux Lumieres de l'Ordre, passerent de l'Observance, à la Reforme des Capucins.

De quelques Exemples de Patience, que les Capucins donnerent en ce Tems-là.

XXIX. Patience admirable de quatre Freres qui alloient à Rome de la Marche d'Ancone.

DAns ces commencemens de nôtre Reforme, qui n'étoit pas encore si étenduë dans l'Italie, les Capucins presque inconnus aux Hommes, en beaucoup de lieux, éprouverent souvent de fort fâcheuses incommoditez, qui firent paroître leur Patience admirable, & leurs eminentes Vertus : En ce Tems-là, Frere Pierre de Pontremoli, alloit de la Marche à Rome, avec trois autres Freres, & passa par le Village de Colle-Fiorito, sur le Mont Apennin, où un meschant Homme, & propre à tous les crimes, les voiant, animé du Diable, les accabla d'injures, & les frapa de son épée. Ce qu'eux souffrans avec patience, la cruauté de ce Barbare en devint plus furieuse, en sorte que frapant souvent, tantôt l'un, tantôt l'autre, il les poursuivit l'espace de trois milles à forces de coups, & d'ignominies, & lors que ce détestable lassé de les battre, & de les injurier, eût arrété sa fureur avec ses pas, ils se mettent à genoux, prierent Dieu pour lui, & lui disent ces paroles : *Retribuere dignare Domine omnibus mala nobis facientibus, propter nomen tuum, vitam aeternam.* Accordez, Seigneur, à ceux qui nous font du mal, une eternelle felicité.

XXX.

La constance de plusieurs autres, ne fût pas moindre à souffrir des adversitez, celle principalement de Frere Gratian de Norsia, & de Frere Benoist de Bergame, qui allans de Norsia à Rome, furent pris, & faits Prisonniers par les Cascians, qui faisoient en ce Tems-là, cruelle Guerre avec les Peuples de Spolete, & qui les voians avec un Habit inconnu jusque-là, les crurent de veritables Espions de leurs Ennemis, ils resolurent aussi-tôt qu'on les pendroit, animez qu'ils étoient du Demon, qui embraze les flâmes d'Enfer avec son soufle, & ils se portoient à cette derniere fureur, avec tant d'empressement, que le Gouverneur de la Ville, eût peine même d'en empescher l'excés, jusqu'à ce que les Prisonniers eussent été interrogez, & contraints à force de Tortures, de confesser leurs crimes. Ces Freres, au milieu de leurs traverses, armez de la Patience, comme d'une cuirasse à l'épreuve, paroissoient intrépides, & remercioient

mercioient JESUS-CHRIST, parce qu'ils étoient ravis, & s'estimoient glorieux, de perdre la vie pour la verité. Interrogez des Cassians, s'ils n'étoient pas des Espions de Spolette leur Ennemie, ils se disoient plus Meschans, & plus abominables que des Espions, & dépoüillez par l'Ordre du Gouverneur, afin qu'ils fussent appliquez aux Tourmens plus facilement, il les vit tous deux couverts d'un Cilice, dont la veuë l'effraia de sorte, que faisant visiter leurs Habits, & ne s'y trouvant qu'une Discipline de fer, & le Livre de leur Regle, il jugea aussi-tôt qu'ils n'étoient pas des Espions, mais de veritables Enfans de saint François, & fort fâché du fait, il leur fit grand honneur, les traita avec grand respect, & les renvoia avec cent excuses de civilité. Il est bien visible, avec quelle satisfaction, ils souffrirent tant d'outrages, puis qu'ils ne dirent pas la plus petite parole d'excuse, & qu'au contraire, ils se croioient plus glorieux, d'être estimez dignes d'endurer des Affrons, pour l'amour de JESUS-CHRIST.

La Vertu de quelques autres Freres est éprouvée par d'autres disgraces.

XXXI. Frere Jean de Viterbe, qui alloit avec un Compagnon, dans la Poüille, où Frere Loüis Commissaire General l'envoioit cette Année, n'en souffrit pas moins, par la malice des Demons. Un jour, qu'ils cheminoient, & qu'ils se trouverent au milieu de plusieurs Cavaliers, aussi-tôt que leur Commandant les vit avec un Habit, & un Capuce, qu'il ne connoissoit pas encore, il les prit pour des Vagabonds, arrêta son cheval, & leur fit cent Ignominies, qu'ils souffrirent d'une patience incroiable, ils se mirent même à genoux, & lui en rendirent leurs actions de graces. Ce que ce Gentilhomme expliquant d'un mauvais sens, il ordonne à ses Valets, qu'ils les mettent tous nuds, & qu'ils les foüettent cruellement : Ces Valets se préparent à executer ses Ordres, & à peine les eurent-ils dépoüillez de leurs Habits, que parurent leurs Cilices. Ce que voiant le Commandant, il changea sa fureur en douleur, & en sentiment de Pieté, puisqu'il voioit, non pas des Vagabonds, mais des Serviteurs de Dieu, il descend à l'heure-même de Cheval, se met à genoux devant eux, & leur demande avec larmes un humble pardon, d'un si Barbare Traitement.

XXXII. Tous ces outrages, & plusieurs autres, que souffrirent les Freres, au commencement de la Reforme, & que je passe exprés sous silence, crainte de trop grossir ce Volume, sont estimez, leur être arrivez, soit par l'envie des Demons, qui déclarez les Ennemis de la Reforme, travailloient, à en détourner ses nouveaux Enfans, soit par l'ordre & la sagesse de Dieu, qui éprouvoit les Siens, par cette sorte de peines, & qui avoir resolu de façonner aux Fatigues, la Reforme des Capucins.

XXXIII. Cette Année, où Henri VIII. Roi d'Angleterre, aprés avoir attaqué la Religion d'écrit, & de parole, à cause qu'il avoit épousé Anne de Boulen, & repudié Catherine sa propre Femme, & aprés un Schisme dans son Roiaume, avoit quitté l'Obeïssance du Pape, & la certitude de sa Foi; Dieu fit paroître de grandes Bontez, & une Providence singuliere, à l'endroit de son Eglise, puis qu'en ce même Tems, furent jettez les premiers fondemens de la Societé de JESUS, dont Dieu fût l'Auteur, & le Fondateur saint Ignace de Loyola, qui joint à six autres de son même zele, comme on peut apprendre des Ecrivains de sa Vie, par une Religion principale de Vœu, s'engagea à l'Obeïssance du Pape, afin que ce qui mourroit dans un Roi, & dans son Roiaume, ressuscitât dans un saint Homme, & dans sa Compagnie.

La Societé de Jesus est établie cette année.

XXXIV. Cette même Année, André de Vallée Cardinal, Protecteur de tout l'Ordre des Freres Mineurs, aprés dix-sept ans d'emploi, dans cette grande Charge, mourut à Rome le 12. Aoust, & eut pour Successeur en cette

cette dignité, François Quignonio Espagnol, & Cardinal du Titre de sainte Croix de Jerusalem, élevé pour ses grands merites de l'Ordre de l'Observance, à la Pourpre du Cardinalat.

XXXV. Clement VII. meurt, & Paul III. lui succeda.

Enfin cette Année, Clement VII. qui avoit été Pape onze ans, finit sa vie le septiéme des Kal. d'Octobre, à qui succeda Paul III. de l'illustre Maison des Farnezes, le second jour du Conclave, avec un consentement presque general des Cardinaux, dont ont beaucoup éclaté, & le zele à accorder les Differens des Princes, & les soins dans l'agrandissement de l'Eglise, & l'Affection particuliere à nôtre Reforme.



Plusieurs

Plusieurs Convens bâtis dans la Lombardie, & dans d'autres lieux.



CETTE Année 1535. fut bien sterile en Moissons celestes, & fort Riche en divins Ouvriers, pour la Reforme des Capucins, puisque Jean de Fan, qui fut envoié la précedente, par Loüis, dans le Champ de Dieu, aux Terres des Venitiens, & des Milanois, pour y travailler au bien commun de l'Eglise, & de la Reforme, ravi de ces belles Campagnes, toutes blanches de Moissons, & de leurs Peuples, d'autant plus disposez à la Penitence, qu'ils étoient esclaves des plus énormes crimes, comme un Ouvrier adroit, resolut de mettre la premiere faux dans le champ de Bergame, & le glaive de la parole de Dieu, dans un Païs, qui témoignoit beaucoup de panchant à la Pieté. I.

Bergame est une Ville, dans la Gaule Cisalpine, sur une haute Montagne, qui fut autrefois sous Trajan Empereur une Republique, & aujourd'hui elle est du Domaine des Venitiens, elle est environnée de quatre Faux-bourgs, & a des Habitans assez grossiers de Langage, mais de grand Esprit, propres à tous les Arts, & fort portés à la Pieté, qui d'abord aians bâti un Convent hors leur Ville, à saint François, dit-on, qui vivoit encore, & qui travailloit à l'agrandissement de son Ordre des Freres Mineurs, qui fut transferé dans la Ville, à la suite des Tems par les Conventuels, qui y en bâtirent un plus magnifique; & un autre à saint Bernardin de Sienne, environ l'an 1422. où commençoit de s'étendre la Reforme des Mineurs de l'Observance: Il n'est pas surprenant, que se ressouvenans de leur ancienne Pieté, à l'endroit des Enfans de saint François, ils aient erigé le premier Monastere dans la Province de Milan, à la Reforme des Capucins. II.

Jean de Fan prêche à Bergame.

Loüis, ou comme veulent d'autres, Pierre Lipoman, Homme celebre en toutes les vertus, étoit alors Evêque de cette Ville, & comme Jean de Fan lui demanda selon l'Ordre des Constitutions, la permission de bâtir un Monastere, il en fut fort bien venu, & prié même de Prêcher dans son Eglise, où il fit paroître un si rare Talent, & parla avec tant de force, & de profit de ses Auditeurs, que les Citoyens, qui l'écoûterent avec joie, lui désignerent la place d'un Convent, dans le Faux-bourg du Palais, & ce fut le premier, qui fut bâti en ces quartiers-là, de branches, & de bouë, comme avoienr accoûtumé les Capucins, proche d'une Chapelle, dédiée au Martyr saint Alexandre, pour la pauvre demeure de douze Religieux. III.

Il bâtit un premier Monastere à Bergame.

L'Auteur du Livre intitulé la Vigne de Bergame, parle de cette Fondation en ces termes: *Quelques fervens, & Religieux Ouvriers, sont entrez dans cette Vigne, lors que les Freres, appellez Capucins de leur Pere saint François, grands Observateurs de leur Regle, sont venus à Bergame, l'an 1535. le 2. de Mai, & ont commencé de demeurer à la petite Maison de saint Alexandre, au de-là de la Morla, & y demeurent encore aujourd'hui dans une Observance tres reguliere*, & à cause que plusieurs gens de Qualité de la Ville, ont contribué plus que les autres de leurs biens, & de leur secours, à l'edification de ce Monastere, cét Auteur a dit d'eux dans son Chapitre suivant: *A cette Vigne, de nôtre Tems, a beaucoup travaillé un Homme illustre, le Seigneur Dominique Tasso, Citoyen de Bergame, Chevalier, & Comte, qui* IV.

Vigne de Berga. Part. 2. Chap. 117.

entre les beaux Ouvrages qu'il a faits durant sa Vie, secourut aussi les Capucins, à prendre une place dans la petite Maison de saint Alexandre, au de-là de la Morla, & leur donna autant de Terre qu'il en falloit, au bâtiment de leur Monastere, où l'honorable Homme le Seigneur Battaglini Citoyen de Bergame, le fit edifier à ses dépens, où encore le magnifique Seigneur Dominique, fit faire une Cisterne des Eaux du prochain Fleuve.

V. D'autres croient, que Jean de Fan, arrivé d'abord à Verone, où il souffrit de grandes incommoditez, & plusieurs travaux, comme nous dirons plus amplement dans sa Vie, y bâtit un premier Convent, & y jetta les premiers fondemens de la Province de Venize, & qu'aprés il vint à Bergame, où aprés avoir édifié un Monastere, proche la Ville, comme nous avons dit, il y commença la Province de Milan. Nous laissons à tous la liberté de leurs sentimens, & nous assurons seulement ici, ceque presque tous les Manuscrits de nos Auteurs, ont de plus assuré, que les Convens de Verone, & de Bergame furent pris, & bâtis cette Année, & la suivante 1536. Le même Jean de Fan, bâtit un autre Convent à Bresce, à la poursuite de l'Evêque de Bergame, dans un certain Monastere de saint Gervais, à deux milles de la Ville, & un troisiéme, enfin cette Année à Milan, hors la porte de Verceil, proche d'une Eglise de saint Jean Apôtre, qu'on appelloit saint Jean de la Vipere, qui fut transferé depuis dans la Ville, à l'honneur de saint Victor le Martir 1542. dont nous parlerons plus amplement dans sa Vie, c'est assez pour cette Année.

Monasteres bâties à Bresce & à Milan.

VI. Jean n'édifia pas tant les Convens avec des amas de Pierres, qu'avec les exemples admirables de ses vertus, & de sa sainte Vie. D'où vient qu'on le peut comparer à cét Architecte de l'Evangile, qui bâtit sa Maison sur la pierre ferme, que saint Augustin appelle, une grande & une insigne justice, qu'il faisoit éclatter par tout, & qui rendoit son édifice moins Terreste que Celeste. Qu'elle merveille donc, qu'il emprunte son progrés du Ciel, & qu'il tire de Dieu son dernier agrandissement? *En qui, dit l'Apôtre, tout édifice bâti, croit en un Temple consacré à* Jesus-Christ.

Aux Ephes. 2. Chap.

VII. C'est ainsi, qu'en ce Tems-là, commença la Province de saint Ange, dans la Poüille, par les soins de Frere Paul de Sestino, qui y avoit été envoié par Loüis de Fossombrun, de la Marque d'Ancone, & qui y bâtit son premier Monastere. Cette Province s'appelle de saint Ange, à cause d'une Apparition celebre de saint Michel Archange, sur le Mont Gargan, qui a une longue étenduë, depuis la Mer Adriatique, jusqu'à sa Planure. Cette Province contient toute la Poüille plate, qui s'étend depuis le Fleuve d'Offanto, jusqu'au Fleuve Fortoro, si abondante en toutes choses, qu'on diroit qu'elle dispute en fertilité, avec toutes les Villes d'Italie, elle a de fort belles Villes, comme Lucera, Manfredonia, Larino, & plusieurs autres, quoi que cette derniere, soit distante de l'ancienne, de deux milles, & qu'elle a été ruinée, c'est assez que le premier Convent y aiant été bâti cette Année, la suivante on en bâtit un à Serra Capriola, un troisiéme au Bourg de saint Jean le Rond, & aujourd'hui cette Province est de vingt-cinq Convens.

La Province de S. Ange, commence par un premier Convent bâti à Larino cette Année.

VIII. Tandis donc que la Reforme des Capucins, se répandoit dans de differentes Provinces, plusieurs se retiroient chez elle, soit de diverses Religions, soit même du Monde, entre lesquels fût Frere Bonaventure de Cremone, cette année, de la Congregation des Amadées, Homme advantagé de toutes les Vertus, de l'Observance Frere Pierre de la Ville Ducalle, & Frere Bonaventure de Mont-Real, & du Monde, Frere François de Pelicoré, Frere Antoine de Sicile, & Frere Albert de Naples, tous d'une vertu singuliere, & plusieurs autres: & ces progrés de l'Ordre, chose

Plusieurs passent à la Reforme.

chose admirable, ne paroissoient jamais plus grands, que lorsque la Reforme étoit agitée de Tempêtes plus furieuses, afin qu'on connût mieux en elle, les Ouvrages de Dieu, & qu'on lui chantât avec le Prophete : *C'est vous, mon Dieu, qui avez fait cét œuvre, & il est admirable à nos yeux.*

Frere Loüis se montre difficile à tenir un Chapitre.

IX.

LEs Capucins retournez dans Rome, & Clement VII. mort, il sembloit que la Refome, joüissoit de quelque repos, mais le Demon, qui vît, que dans ce calme des choses, nos Affaires pouvoient prendre d'heureux accroissemens, se souvient de ses anciens Combats, contre nos premiers Peres, & comme un horrible Dragon, vomit encore de nouveaux venins, & les lance contre la Reforme avec furie, pour l'accabler sous des flots irritez de Persecutions. Il prît en effet le tems de la Création du nouveau Pape Paul III. & il excite quelques Fauteurs de nos Ennemis, qui sous une apparence de Pieté, Persuadent au Pape, qui ne sçavoit pas encore nos Affaires, qu'il n'y avoit rien de plus propre, pour entretenir la Paix, que de deffendre aux Superieurs des Capucins, de recevoir toutes sortes de Reguliers, & Principalement de l'Observance, à cause de plusieurs scandals, que produit dans l'Ordre la sortie des meilleurs Sujets. Le Pape se rend à leurs avis, & une Bulle donnée au commencement de cette Année, deffend sous peine d'Excommunication aux Capucins, de recevoir des Freres de l'Observance, ni de quelque Ordre que ce soit, jusqu'à ce que le Saint Siege en aît autrement ordonné. Quelque tems aprés pourtant, les choses mieux examinées, une seconde Bulle modere la premiere, que les choses demeureroient dans leur premier état, excepté les Freres de l'Observance, qu'elle deffend de recevoir entre les Capucins, jusqu'au Chapitre General de cét Ordre, où l'on traiteroit de la Reforme, & de son rétablissement, la Bulle commence *Dilecti filii salutem*, & aussi cette Année une autre Bulle, qui commence *Ad futuram rei memoriam*, rétablit entierement les Capucins, dans le pouvoir de recevoir des Freres de l'Observance, si dans deux mois leurs Ministres, ne leur accordent des Convens propres à leur Reforme. On peut voir ces Bulles à la fin de ce Volume. D'où vient que comme on ne leur fournit point ces Convens, dans l'espace des deux mois, ni bien long-tems depuis, il fût libre aux Capucins d'admettre des Freres de l'Observance, au sein de leur Reforme.

Paul III. par une Bulle, deffend aux Capucins de recevoir des Freres de l'Observance, & cette Bulle fût révoquée par une autre.

X.

La Religion joüissoit de quelque repos, par la Bonté particuliere du Pape Paul III. & par la Bien-veillance dont il honoroit les Capucins, & elle fleurissoit en plusieurs Freres d'une rare Doctrine, & d'une sainte Vie, lorsqu'étenduë, & augmentée encore tous les jours, en Provinces, & en Monasteres, elle sembloit demander une plus ample, & plus prudente maniere de gouvernement, que celle qu'on devoit attendre de Loüis, qui paroissoit plus fin, que sage dans toutes les Occasions. Le precepte de la Regle même le demandoit, puisque pour une meilleure conduite de l'Ordre, elle ordonne tous les trois ans, des Chapitres Generaux, dont on n'entendoit point parler à Loüis, qui sans Chapitres gouvernoit seul, indépendemment de l'avis des Definiteurs, qui étoient ou absens, ou morts. Les plus sages des Peres donc, qui voioient la conduite de Loüis, si vuide de conseil, & de prudence, peu avantageuse au bien de la Reforme, lui persuadoient adroitement quelquesfois, de convoquer une generale Assemblée: mais lui qui n'en vouloit point absolument, resolut en lui-

Les Peres persuadent à Loüis un Chapitre General, comme necessaire à la Reforme.

même, ou de faire le sourd, ou de dônner des paroles d'esperance seulement, à leurs demandes.

XI. Il n'est pas aisé de dire, par quels desseins, & quel esprit Frere Loüis en usoit de cette maniere, & même il y en avoit, qui expliquoient favorablement ses intentions, approuvoient fort ses pensées, & jugeoient qu'on ne devoit point encore faire de Chapitre, par cette raison principalement, que la Congregation encore trop foible, & exposée aux Persecutions de ses Ennemis, avoit besoin quelque Tems du secours de Loüis, dont elle pût être ferme contre les Orages, & s'acquerir un état plus assuré des choses, crainte que si elle tomboit sous l'administration de ceux, qui n'avoient, ni l'Experience, ni la Vigueur de Loüis, elle ne fût accablée dessous ses Ruïnes.

XII. Ils ajoûtoient à un si juste raisonnement, que ceux, qui paroissoient propres à gouverner la Reforme, y étans venus de l'Observance, à peine depuis Année, avoient encore trop peu d'experience des choses, & que ne paroissans pas avoir acquis, cette austere Observance de Regle, & cette façon de Vie, qui faisoient celles des Capucins, il sembloit peu raisonnable, de leur confier le gouvernement de nôtre Reforme, crainte qu'encore dans son Adolescence, elle ne retombât facilement dans quelque desordre.

Loüis refuse un Chapitre General.

XIII. Ils craignoient de plus, que si l'administration de la Reforme, étoit commise aux plus doctes, la simplicité n'y perît, & qu'on n'y introduisit des Etudes, qui ruïneroient sa Solitude, comme sa vie separée, & qui détruiroient ce repos de Contemplation, que trouble trop la foule, & la conversation des Hommes. Voilà les meilleures raisons de ceux, qui donnans un bon sens aux desseins de Loüis, ne les croioient pas fort déraisonnables. Mais l'évenement des choses montre bien, que Loüis n'avoit rien de simple, ni de sincere dans l'esprit. On doit ici se persuader, une chose vraie, que le corps de la Reforme, n'étoit pas regi par la sagesse des Hommes, mais par la Providence de Dieu, & que sa sagesse, dés son Berceau, l'avoit conduite comme sienne, pour faire connoître visiblement, que les choses de son administration, & de ses progrés, étoit un effet de ses lumieres infinies; il sembloit plus, qu'il ne falloit attribuer à des Conseils humains, cequi dépendoit de la volonté de Dieu, & principalement à cause, que Loüis devoit être porté à faire un Chapitre, par ces deux motifs, que la Regle l'ordonnoit, & que le vouloit l'humilité, dont l'exemple le feroit paroître libre d'une insuportable superbe. D'autres crurent donc plûtôt, que Loüis commençoit alors d'être entêté de cét Esprit, dont Lucifer au commencement du Monde fût animé, lorsque desirant par ambition la premiere place de l'Aquilon, il fût chassé du Ciel, & changea son nom d'Ange, en celui de Diable, puis que cét appetit d'honneur, & de dignité, dont il joüissoit depuis six ans, devenu Maître de son esprit, il n'est pas surprenant, que pour se la conserver toute entiere, & de durée, il fuïoit un Chapitre, où il craignoit d'en être absolument dépoüillé, dans toutes les apparences des choses. En effet, c'est la Nature des Ambitieux, de se deffendre fort des choses, dont ils apprehendent la perte de leur gloire, & qu'au contraire, ils poursuivent avec empressement toutes celles, qui peuvent plus leur ménager des honneurs, d'où saint Ambroise dit: *Que l'Ambition est d'autant plus perilleuse, qu'elle est une plus douce Conciliatrice des dignitez, & souvent ceux qui ne se plaisent pas à d'autres vices, que la Luxure ne surmonte pas, & qui triomphent de l'Avarice, sont les Esclaves de leurs Ambitions.* C'est cequi arriva à F. Loüis, qui orné de plusieurs talens d'esprit, avoit brillé jusque-là dans l'Ordre, par des exemples si rares, de patience, d'honnêteté, d'abaissement,

Quelles étoient les raisons de ceux qui aprouvoient la conduite de Loüis.

S. Ambr. liv. 3. sur S. Luc.

ment, de Temperance, de Force, & des autres Vertus, lorsque la seule ambition de gloire, comme un secret poison, & une tigne de la Sainteté, le rendit criminel, & l'écarta de la veritable Vertu : l'engagea même dans ces embarras d'inquietudes, que ne voulant obeir à personne, & desirant commander à tous, il s'abîma sous ses Ambitions, comme un autre Sejan dans la Republique Romaine, comme nous verrons amplement dans la suite de ces Annales.

Loüis est attaqué par l'ambition de l'honneur des Charges.

Frere Loüis pour obeir au Pape assemble un Chapitre ; & son indignation pour n'y être pas élu ni Definiteur ni General.

XIV. Les poursuites de Bernardin Ochin pour avoir un Chapitre General.

LEs Freres qui virent, qu'à cause de l'opposition de Loüis, ils n'avoient plus d'esperance de tenir Chapitre, penserent d'en avertir le Pape, & Bernardin Ochin, va trouver, à propos, Victoria Colonna, dont il connoissoit l'affection, & les bontez qu'elle avoit pour l'Ordre, à qui exposant d'une ample, & d'une grande vigueur de paroles, l'état de la Reforme, qui demandoit un Chapitre, par une indispensable necessité des Affaires, & de la Regle, & les desirs de tous les Freres, que sembloit desaprouver Loüis, il la conjure enfin, qu'elle le dispose par sa prudence, & par son credit à leur accorder le Chapitre. F. Bernardin l'en sollicitoit plus que les autres, comme quelques-uns ont cru, ou pour s'acquerir les bonnes graces des Freres, par ces bons Offices, ou pour se faire un chemin plus aisé, à l'Election future du Generalat, qu'il sembloit ambitionner, il y avoit fort long-tems. Cét Homme, en effet, n'étoit pas animé d'un meilleur esprit que Loüis, quoi qu'il parût different. Bernardin avantagé des Lettres divines, & humaines, fort en paroles, puissant en actions, & dans la conduite des Affaires, plus adroit, & plus rusé que Loüis, esperoit aisément, qu'on lui confereroit cette Dignité, qui paroissoit ou fuie, ou méprisée des autres, d'où vient que ce que ceux-ci souhaitoient, par un bon zele du bien commun de l'Ordre ; lui le passionnoit superbement, comme il le sembloit, par un esprit infatué de sa propre gloire.

XV. Victoria Colonna travaille sur l'esprit de Loüis pour en obtenir un Chapitre.

Victoria Colonna, qui n'avoit dans l'esprit, que le profit, & le bien de l'Ordre, & qui apprit les desirs si communs des Freres, pour une generalle Assemblée, fait venir Loüis, & en traite prudemment avec lui. Mais comme il n'y avoit aucun panchant, il lui persuade par plusieurs raisons, qu'un Chapitre general, étoit alors fort hors de saison, & peu necessaire, ou peu utile à la Reforme. Victoria pourtant, qui s'opposa à ses raisons, par d'autres contraires, & qui ne gagna rien, sur son Esprit trop arrêté, se dispose de l'attaquer par une autre voie, & elle écrivit à la Duchesse de Tagliacozzo, qui par son Mariage avec Ascanio Colonna, étoit son alliée, qu'elle ait la Bonté de mander au Château Marin, où elle demeuroit alors, Loüis de Fossombrun, & de l'engager, avec tout ce qu'elle pourroit de force, d'accorder un Chapitre General à ses Freres. La Duchesse, aiant lû les Lettres de Victoria, ne perd point de tems, elle reçoit honorablement Loüis, le regalle, & durant quelques jours, elle traite d'Affaire avec lui bien adroitement. Mais comme elle vît qu'elle perdoit sa peine, à laver un Ethiopien, elle récrit à Victoria, qu'elle consumoit vainement son loisir, & ses soins, auprés de cét Homme. Victoria qui s'étoit déterminée d'esprit, d'obtenir de Loüis un Chapitre, à quelque prix que ce fût, l'aiant fait venir encore auprés d'elle, l'y engagea, soit par de douces, soit par de rudes paroles : & Loüis, qui craignoit sa puissance, & son credit, feignit de lui accorder sa demande, & lui promet de convoquer le Cha-

pitre. Echappé de Victoria par cette belle promesse, il retourne à Rome, où plusieurs jours passez, sans qu'il parlât d'Assemblée, Bernardin Ochin en avertit Victoria, & elle vint aussi-tôt trouver le Pape, qui loüant le zele de cette Dame, & des Freres, mande par un Evêque à Loüis, qu'il assemble sans remise un Chapitre General, au Convent de sainte Euphemie.

XVI. Loüis par ordre du Pape convoque un Chapitre à Rome.

Loüis reçoit l'Ordre du Pape, quoi que fort contre son gré, envoie aussi-tôt des Lettres citatoires, à toutes les Provinces de l'Ordre, où il leur assigne un Chapitre General à Rome, au commencement de Novembre, & il ordonne de s'y trouver, à Bernardin d'Aste, à Jean de Fan, & à tous les autres Peres plus considerables, qu'il avoit envoiez en plusieurs lieux d'Italie, comme à Loüis, & à Bernardin Georges de Regge, qui gouvernoient la Calabre, sous son Autorité.

XVII. Ce Chapitre assemblé, Loüis y dit d'assez belles choses, de l'Observance reguliere, de la solitude, des vertus, de la patience dans les persecutions, & des autres ornemens de la vie Religieuse, qu'il persuadoit aux Freres de son mieux, & discourant enfin des Elections futures, il expose avec éclat, les grandes incommoditez, qu'il avoit endurées depuis le commencement de la Reforme, jusques-là, les Prisons, les fuites, les ignominies qu'il a souffertes, pour la maintenir, & les fatigues, les travaux, les soins, qu'il a emploiez à son meilleur avancement, à quoi il ajoûta, que la Congregation, par la grace de Dieu, étoit dans un état, où elle n'avoit plus besoin de son secours, puisqu'elle avoit des Hommes capables de la gouverner, & de la soûtenir par leurs lumieres, & par leur courage. Il prie donc instamment les Freres, qu'élisans un autre General, ils le laissent jouir de quelque repos, qu'il desiroit aprés ses fatigues.

XVIII. Encore que Loüis ne dit pas ceci aux Freres, d'un tres-bon cœur, & bien sincerement, comme l'a montré l'évenement: Dieu pourtant permit, que ceux, qui croioient son discours sincere, aprés avoir invoqué le secours du saint Esprit, avant les Elections capitulaires, dans le Scrutin des Définiteurs, lui obeirent, & ne lui donnerent pas leurs suffrages, & les autres, qui sçavoient bien, que sa conduite n'étoit pas fort utile à l'Ordre, lui refuserent par cette même raison leurs voix. D'où vient qu'aiant fait quatre Définiteurs Generaux, au premier Scrutin, Frere Bernardin de Siene, Frere Bernardin d'Aste, Frere Jean de Fan, & Frere Eusebe d'Ancone, & Frere Bernardin d'Aste, Vicaire General, avec toutes les voix au second; Loüis n'eût point de Rang entre les Definiteurs, & fût exclus du Generalat. Ce que lui étant dit aprés les Elections, ce venin alors d'une ambition secrette, qu'il avoit tenu jusques-là, caché dans son cœur, en sortant, il montra sensiblement ce qu'il couvroit par sa remise de Chapitre, & l'apparente humilité de ses paroles, puisqu'à peine se vît-il éloigné du nombre des Definiteurs, & du General, qu'emporté aussi-tôt de colere, plus que ne le vouloit son état de Religieux, il ne fît paroître que des emportemens, & des inquietudes de sa vanité.

Bernardin d'Aste fût élu General à ce Chapitre.

XIX. L'Election donc du General, & des Definiteurs achevée, tous les Vocaux allerent Processionnellement à l'Eglise, en chantant publiquement le *Te Deum laudamus*, & le premier Definiteur aiant donné le sceau de l'Ordre au General Elu, selon nôtre ancien usage, lorsque tous les Freres lui baiserent les Mains, en signe de leurs soûmissions, Loüis ne voulut pas se trouver à cette ceremonie de conjoüissance, & d'humilité, & fût si furieusement possedé d'orgueil, & de gloire, que non seulement il ne rendit à Bernardin d'Aste General aucuns devoirs de respect, & d'obeissance; mais même son General l'aiant rencontré, & lui disant à genoux, Voila mon Pere à vos pieds un General indigne, qu'ont élu les Freres: il lui répondit d'un

Loüis étant exclus du Generalat en fût en colere furieusement.

d'un esprit agité : ils ont tres-mal fait je l'avouë, & l'Election de qui que ce fût, ne m'auroit pas tant choqué que la vôtre ! Et Bernardin lui en demandant humblement le pourquoi, il lui dit : où est vôtre courage, pour gouverner l'Ordre ? n'êtes-vous pas si lent aux Affaires, que ce que les autres, ont semé avec tant de peines, vous le perdez aussi-tôt par vôtre paresse ? à qui Bernardin répondit avec humilité : Ne vous en fâchez pas, mon Pere, rendez-moi plus agissant par vos Prieres, je vous en supplie. Bernardin avoit grand poids, & beaucoup de prudence aux Affaires ; ce qui ne plaisoit pas à Loüis, parce qu'il étoit d'esprit leger, & precipité ; il n'est donc pas étonnant, qu'il blâma comme un defaux, cette belle gravité, qui sied si bien aux personnes de commandement, parce qu'il est ordinaire au vice, de persecuter la vertu son ennemie ; & même Loüis, si nous en jugeons bien, ne blâmoit pas en Bernardin, cette grave vertu, qu'il y avoit autrefois admirée, & dont il avoit merité les plus grandes Charges, dans l'Ordre de l'Observance, mais plûtôt il avoit regret, de voir à un autre, une Dignité qu'il avoit perduë. D'où vient qu'il s'inquietoit plus de la perte de sa Charge, que des interests de son Ordre, & que le vice sordide d'ambition, dont son cœur étoit corrompu, cherchoit par simpatie dans un autre, un vice, pour mieux couvrir sa superbe, ce qui parut quelque tems aprés, par l'evenement des choses, puisque Bernardin General étant allé dîner au Refectoire, avec les autres Freres, excepté Loüis, ce fait montra bien, quel étoit l'esprit de cét Ambitieux.

XX. *Le fait orgüilleux de Loüis est déclaré ici.*

C'étoit une coûtume fort loüable parmi les Freres, au commencement de la Reforme, qu'à quelques jours plus solemnels, quelqu'un d'entr'eux, montoit dans la Chaire, qui étoit élevée dans le Refectoire, & tandis que les autres mangeoient, il proposoit à l'édification de la Communauté, quelque chose des vertus plus spirituelles, & du progrez dans l'Observance de la Regle. Ce jour, où l'on avoit choisi un si digne General, étant donc fort agreable à tous les Freres, un Prêtre qui devoit parler de son Election, & de celle des Definiteurs, déja en Chaire, où il commençoit son discours ; aussitôt Louis tout ardent de colere, entre dans le Refectoire, & sans salüer ni le General, ni les Peres, commande au Prêtre arrogament, de descendre du lieu où il étoit, & y montant lui-même, tous les Freres qui admiroient la nouveauté du fait, & attendoient l'effet d'une action si hardie, comme fou de colere, il s'emporta dans ces paroles : Ecoutez-moi, mes Freres, je suis Loüis de Fossombrun, je suis Loüis Tenaglia, j'ai entrepris bien des choses, j'en puis entreprendre de plus grandes, & j'en ferai encore de plus surprenantes, qui feront vôtre épouvantement : Ce que cét Homme plein de vent, aiant dit, il descendit de la Chaire, & tous les Peres sentirent dans leur cœur une tristesse extrême, & lorsqu'ils virent ce grand Personnage si écarté du bon sens, si different de lui-même, si éloigné de ses premiers sentimens de Religion, & de vertu, ils mangerent leur Pain avec leurs larmes, & mélerent leurs pleurs avec leur breuvage.

XXI.

On voit facilement de là, combien est grande la chute de ces Hommes, qui consacrez autrefois tous entiers aux Vertus, s'en écartent, non par quelque accident, ou par quelque surprise des Demons, mais par le desordre de leurs propres volontez : ces Gens quittent de sorte le parti de la Vertu, qu'ils abandonnent même la honte du vice, qui accompagne toûjours un Homme bien raisonnable, & ils ne se souviennent plus d'être Hommes. Souvent même ils en viennent à cét excez de folie, que ne pouvans faire ce qui est fort au dessus de leur pouvoir, ils l'executent de pensée, c'est ce qui leur rend le retour à la vertu si difficile, que l'Apôtre dit avec raison, *qu'il est impossible, que ceux qui ont été éclairez une fois, ont aussi goûté le don Celeste, & sont faits participans du saint Esprit, ont goûté encore* *Aux Heb. 6.*

core l'excellent Verbe de Dieu, & les vertus du Siecle à-venir, & sont tombez, soient de nouveau retablis à la Penitence.

XXII. Qu'on ne s'étonne pas de la chute de Loüis.

Que personne ne s'étonne de la chute de Louis? que le precipice de son ambition ne scandalise qui que ce soit, puisque la Religion ne rend pas un Homme exempt des embûches des Demons, pour parler avec saint Cyprien, & elle ne le défend pas dans le Cloître, par une protection continuelle, de ses tentations & de ses perils; & Loüis n'est pas meilleur, & plus fort qu'un Ange, qui emporté d'un desir d'honneur, a été précipité dedans les Enfers, ni plus grand que Salomon, ou plus cher à Dieu, que Judas, qui pourtant, dit encore saint Cyprien, *tandis qu'il marcha dans les voies de* JESUS-CHRIST, *conserva la grace, qu'il en avoit receuë, & aprés qu'il eût quitté ses voies, il perdit toutes ses faveurs.* La Religion est bien le commencement de la gloire, elle n'en est pas la Couronne, & elle n'acheve pas la loüange de l'Homme Religieux, elle est l'origine de ses merites, puisqu'il est écrit, *qui perseverera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé*, tout ce qui précede la fin en est le degré, qui conduit à la derniere perfection du salut, il n'en est pas le Terme, dont on possede son Achevement. Que ceux qui sont au plus haut, apprennent plûtôt à craindre leur chute, puisque s'ils ne possedent les honneurs avec humilité, *ils sont élevez pour tomber avec plus de ruine.* Qu'ils apprennent encore, combien sont miserables, & en quels malheurs tombent ceux, qui aians une fois dissipé les biens de leur conscience, sont privez de la grace de Dieu, puisqu'éteignans en eux cette divine lumiere, qui les conduisoit aux choses immaterielles, & privez du secours du Ciel, qui les faisoit superieurs des vices, accablez de leurs Tenebres, ils ne voient plus, ni leurs hontes, ni leurs perils, & ils n'abhorrent, ne sentent plus les crimes plus énormes, qui font ordinairement la confusion des Hommes méchans.

S. Cyp. de l'unité de l'Eglise.

S. Math. chap. 24.

Loüis augmente son ambition sordide.

Loüis obtient du Pape, qu'on celebre un autre Chapitre General.

XXIII. Le General & les autres Peres, touchez sensiblement, que Loüis fût changé si miserablement des premiers sentimens de sa grande Vertu, & qu'une Ambition si dereglée, l'eût si fort aveuglé, aprés leur Repas, le vont trouver avec une profonde humilité, le proclament leur Pere, & particulierement le General lui-même, lui rend tous les devoirs possibles d'humilité, & de respect, le prie, qu'il le reconnoisse, le considere, & l'embrasse, & puis les autres, comme ses Enfans; Il lui demande d'être son Collegue dans la Charge, & non pas son Sujet, & il lui promet, qu'il partagera toûjours avec lui, l'honneur, & l'Autorité du Generalat, qu'il ne fera jamais rien que par ses avis, que par son credit, qu'il se rapportera des Affaires à ses volontez, & il lui proteste fort civilement, qu'il ne lui manquera que le nom de General. Des supplications si humbles du General, & des autres Peres, purent si peu sur l'esprit de Loüis, qu'il n'en quitta pas la moindre partie de ses coleres, & même separé des Freres, on ne put l'obliger à assister aux Affaires du Chapitre, ou d'y donner ses avis, quoi que les Peres l'en priassent, avec les dernieres instances, pour l'honorer davantage; D'où vient que cette commune joie, que causoit à tous les Freres, l'Election d'un General nouveau, aussi-tôt changée en tristesse, tous déplorerent la chute de Loüis, qu'ils avoient reconnu jusques-là, pour leur Défenseur, & leur Pere.

XXIV. Cependant le General, & les Peres du Chapitre, travaillerent aux Affaires plus importantes de l'Ordre, diviserent toutes les Provinces, leur assignerent

assignerent leurs limites, établirent des Provinciaux (en effet jusque-là Loüis n'avoit n'y divisé les Provinces, ni fait des Provinciaux, parce qu'il gouvernoit la Religion par des Commissaires deputez) disposerent les Familles des Convens, créerent des Gardiens, élurent des Custodes, & ordonnerent toutes les choses plus necessaires au bon gouvernement de l'Ordre, dans leur commune Assemblée, afin que la nouvelle Reforme, qui, agitée jusque-là des Tempêtes de ses Persecutions, éprouvoit un Etat des Affaires moins tranquile, que tempestueux, acquit enfin cette reglée, & cette belle face d'une Republique religieuse; par les soins donc de Bernardin General principalement, & par sa Prudence, les Constitutions, qui furent faites trop en abregé au premier Chapitre d'Alvacina, sous Mathieu de Bassy, furent augmentées de plusieurs choses necessaires, à leur éclaircissement.

XXV. Saint François dicte à Bernardin General ce qu'il disoit aux Freres dans un discours qu'il leur fit au Chapitre.

Et Dieu déclara à un certain Frere de grande Pieté, combien lui étoit agreable ce Chapitre, avec toutes ses dispositions, lors qu'un jour en effet, le General parloit aux Freres, il vit nôtre Pere saint François, assis auprés de lui à Table, qui lui fournissoit ses paroles, & le discours achevé, il vit ce Saint, qui considera tous les Freres en particulier, d'un regard de joie, & qui leur donna sa Benediction, en disparoissant à sa veuë.

XXVI.

Mais Loüis s'opiniâtra dans sa folie, comme un Homme, qui abandonné de Dieu, s'étoit donné au Demon, & resolut, le Chapitre fini, d'executer ses menaces, dont il prétendoit satisfaire la soif insatiable de ses Ambitions. Il va donc trouver, Jean Dominique de Monte-Falco Cardinal de Trani, qu'il avoit fait assez son Ami, & dont il s'étoit servi assez confidemment, dans les Persecutions de nôtre Reforme, il lui expose le danger imminent de l'Ordre, à cause de l'élection d'un General nouveau, qu'il croioit d'autant moins propre, à une si grande Charge, qu'il étoit plus capable de la lecture des Livres, que d'un juste Gouvernement, qui veut de l'experience; & il lui dit le grand affront qu'on lui a fait, de rejetter un Homme comme lui, qui aprés une foule de travaux, & de calamitez, a soûtenu leur Reforme: Ils m'ont éprouvé, disoit-il, au milieu des troubles plus agitez de leur Reforme, de ses plus grands Naufrages, d'un desespoir presque des choses, & de son dernier accablement, un Deffenseur intrépide, un Athlete, un General, un Pere genereux, & me traitans aujourd'hui comme un indigne des Charges, par une meschanceté sans égale, ils ne me reconnoissent pas même pour leur Frere. C'est le témoignage d'un ame bien ingrate, de ne pas rendre des bien-faits à des bien-faits, c'en est un plus grand, d'oublier des bien-faits receus, & un tout extréme, de rendre des injures pour des bien-faits; mais, qui ne croira, que c'est le vice du plus ingrat, & plus meschant esprit, s'il ne remercie pas son Pere, dont il a receu les plus grands bien-faits? que sera-ce, s'il m'éconnoist son Pere? & que peut-on dire de plus horrible, s'il prive son Pere, de tout son honneur, & s'il l'accable d'ignominies? Les Capucins, mes Freres, que j'ai engendrez au milieu de tant de tristesses, que j'ai tirez des orages de tant de Persecutions, à qui j'ai fait tant de biensfaits, m'ont traité, moi qui suis leur Auteur, & leur Pere, avec tant de méconnoissance, qu'ils n'ont pas reconnu leur Bien-faicteur, ils ne m'ont pas rendu leurs actions de grace; & même m'abandonnant avec infamie, ils m'ont si fort méprisé; que si c'étoit une chose moins infâme, il me seroit permis de dire avec un Prophete: *J'ai nourri des Enfans, & les ai élevez, & ils se sont mocquez de moi.* Ce que pourtant, disoit-il, j'estimerois peu de chose, si je n'en apprehendois la ruine de tout l'Ordre.

Loüis se plaint de la Religion au Cardinal de Trani, & lui demande un autre Chapitre.

Isai. 1. Chap.

XXVII. Mais à cause, qu'il faut moins attribuer ce desordre, à la multitude des Freres, qui se laissent duper aisément, sous une apparence du bien, qu'à quelques particuliers, qui dans le Chapitre, se sont acquis par fraude, les suffrages des plus simples, puisque les élections faites, accablées du poids de leurs propres défaux, tombent d'elles-mêmes sans force, & sans soûtien, il sera necessaire, Cardinal Eminentissime, que par le grand credit, que vos merites vous ont acquis auprés du Pape, vous fassiez en sorte, qu'on fasse un autre Chapitre, & qu'on recommence d'autres Elections.

XXVIII. *Le Pape ordonne un autre Chapitre à la poursuite de Loüis.*

Ce qu'entendant le Cardinal, il fût tout étonné, surpris principalement, que dans une si sainte Societé d'Hommes, qui s'étoient engagez avec tant d'ardeur, à mépriser le Monde, & à fuïr les honneurs, on y ambitionnât si fort les honneurs. Il croit pourtant aux paroles de Loüis, & il va trouver le Pape, dont il obtient un Decret, de celebrer un autre Chapitre, avec le plus de nombre de Freres, qu'on pourroit assembler de tous côtez, au commencement de la suivante Année. F. Loüis s'étoit façonné ces idées, pour cette raison, & les avoit proposées à cette Eminence, qu'il esperoit, que la multitude des Freres, l'éliroit au Generalat, & lui accorderoit une Charge, qu'il passionnoit si fort, avec la pluralité de leurs Suffrages. Mais celui, qui se laissoit conduire, à un esprit plein d'ambition, ignorant des conseils de Dieu, qui resiste aux Superbes, & choisit en ce Monde les plus humbles, & les plus méprisables, dont il confonde les plus forts, tentoit tous les moiens possibles, pour arriver à la Dignité qu'il ambitionnoit, & ignorant du futur, il préparoit, le mal-heureux qu'il étoit, toutes les voies plus propres, à faire paroître sa chûte plus ignominieuse.

XXIX. *Loüis fait un Schisme dans la Reforme.*

Loüis donc aprés s'être acquis quelque peu de Freres simples, dont étoit Frere Antoine Corse, Homme d'ailleurs fort considerable en plusieurs vertus, à qui il vantoit, soit la simplicité, soit la pauvreté, soit la plus austere discipline de vie, pour gagner les autres, & pour se concilier leurs voix, par ce phantôme d'esprit plus parfait : laisse le Convent de sainte Euphemie, se retire avec eux, dans une Maison dédiée à saint Thomas l'Apôtre, & il y vivoit separé de la Compagnie des autres Freres, & de l'obeïssance du General son Superieur legitime, comme s'il menaçoit la Congregation, si sa future Assemblée ne lui donnoit ses suffrages, de la diviser en plusieurs Parties par une nouvelle Reforme.

XXX. *Plusieurs Scandals sont causez dans l'Ordre par le Schisme de Loüis.*

Ce Schisme de Loüis, & de ses Associez, causa de fort grands Scandals dans Rome, & dans l'Ordre, & il affila de telle sorte les dents des Adversaires, contre la Reforme, qu'ils publioient par tout, les Capucins, comme des Hypocrites, des Ambitieux, des Amateurs de Gloire, des Sepulchres blanchis, qui montroient au dehors quelque apparence de Sainteté, & au dedans étoient pleins d'orgueil, & de vanitez, & medisoient hautement de son honneur, en sorte que celle, qui à peine l'an passé avoit évité son naufrage, à cause de la malice de ses Détracteurs, n'en fût pas alors moins furieusement menacée.

XXXI. Et ceux qui paroissoient auparavant favoriser la Religion, & Loüis, étoient si abatus de courage, que sans bien sçavoir encore les causes, & les principes de son desastre, ils étoient fort froids pour elle, & ne la soûtenoient plus que bien foiblement. Les Courtisans aussi du Pape, à qui la vie des Capucins paroissoit si pleine d'humilité, & de mortifications; surpris qu'ils combattoient pour de vains honneurs, comme pour leurs Autels, & pour leurs Maisons, prirent de là un ample sujet, de se scandaliser de leur desordre.

Ce

Ce fût encore un horrible contre-coup à l'Ordre, à cause que plusieurs, effraiez de cette séparation de Loüis, & des autres estimez d'une meilleure vie, disoient en eux-mêmes ; Helas miserables, où sommes-nous venus ? Pourquoi demeurons-nous, où il n'y a rien de stable, & rien d'assuré, & où tout est agité de si divers mouvemens ? d'où enfin pourrons-nous attendre un certain repos, puisque nous voions le Port agité d'orages, & la Religion toute divisée de Sectes, s'enfler de flots opposez ? D'où venoit aussi, qu'au milieu de ces Scandals de l'Ordre, & ces Tempêtes de Tentations, les plus foibles, ou retournoient à l'Ordre de l'Observance, d'où ils étoient venus, ou tâchoient d'être receus dans les autres Ordres. D'autres encore, retournans dans les deserts, habitoient les Hermitages : mais les plus prudens, attendoient de Dieu l'issuë des Affaires, & mesuroient le divin Conseil, à la parfaite discipline de l'Observance reguliere, qui subsistoit dans l'Ordre, quittoient toute leur crainte, & confirmoient les autres dans leur vocation premiere. Cependant Bernardin General plein de confiance en Dieu, relevoit le courage abatu de ses Freres, par de fortes raisons, & tâchoit de leur inspirer de meilleures Esperances : leur disant, que Dieu n'abandonnoit que ceux, qui l'avoient abandonné, & que la Religion, qui jusques ici avoit Triomphé divinement, de tous les efforts des Demons, & des Hommes, ne pouvoit perir par la chute de Loüis ; & il les avertissoit, que cette grande épreuve, étoit seulement de Dieu, dont sa Bonté examinoit la constance des bons, & avoit resolu de les separer comme un bon bled, de la paille des petits courages ; il les exhortoit enfin d'être tous bien fermes, dans l'execution de leurs premiers desseins, & que la Couronne seroit le prix de leur Constance. XXXII.

Bernardin General exhorte les Freres à la patience.

Tandis que le General élevoit le cœur abatu de ses Freres, par des raisons si sages, plusieurs de ceux, qui trompez de l'apparence du bien, avoient suivi Loüis, se considerans plus serieusement, separez du sein de la Religion, & écartez sans autorité de l'Obeïssance de leur General, retournerent, par une meilleure pensée. Frere Antoine Corse fût le premier, & en obligea plusieurs au retour, & par son exemple, & par son discours, parce qu'il eût tant de regret, & de crainte du fait, aprés sa chute, qu'il disoit souvent depuis, que Dieu lui avoit fait une grande misericorde, lors que d'abord il connut cette Tentation du Diable, parce que s'il ne fût retourné promptement dans l'Ordre, il les assuroit infailliblement, qu'il n'auroit pû éviter l'horrible Jugement de Dieu, avec les autres ; & entre ceux qui persevererent avec Loüis, quelques-uns moururent subitement, épouvanterent les autres, & Loüis avec eux, effraié du Jugement de Dieu avec peu de Sectateurs, retourna au Monastere, où changé de Conseil, & non pas d'esprit, il commença de se gouverner avec plus de douceur, & plus honnêtement, pour gagner les Freres, & s'acquerir leur estime, par une maniere plus douce de Vie. XXXIII.

Loüis avec les Siens retourne au Monastere.

Cependant Camille Ursin, & Victoria Colonna, qui sçavoient le bon état de l'Ordre, & les folies de Loüis, apprirent qu'on déchiroit par toute la Ville, la Réputation des Capucins, s'opposerent fortement à leurs Détracteurs, & arrêterent par leur Prudence, & leur Autorité, les soupçons apparens de ce desordre, autant qu'il se pouvoit ; & même Dieu ne manqua pas de secours aux Siens, en ce Tems-là, puisqu'enfin personne ne douta, qu'il avoit permis cette tentation dans l'Ordre, moins à sa ruïne, qu'à l'épreuve seulement des bons, & à son meilleur Avancement ; En ce même Tems, Frere François Titelman Fla- XXXIV.

La bonté de Camille Ursin, & de Victoria Colonna pour les Capucins.

Flamand de Hassel, au Païs de Liege, Homme avantagé de toutes les Sciences, celebre par la connoissance des Lettres Greques, & Hebraïques, & illustre en toutes les Vertus, passa de l'Observance aux Capucins, & avec Frere François de Soletro dans la Poüille, fort sçavant, & bien vertueux, qui avoit vêcu dans l'Ordre de l'Observance, avec l'estime, de la Vertu & de la Science, & deux autres, receut l'Habit de la Reforme, de la Main de Bernardin General de l'Ordre. Nous dirons s'il plaist à Dieu les vertus de Titelman plus amplement, l'an 1538. qu'il mourut avec la réputation d'une sainte Vie.



Le Cardinal



Le Cardinal de Trani assiste au nouveau Chapitre, où furent élus les mêmes Peres, l'un General, & les autres Définiteurs.



ETTE grande Tempête, qui avoit si fort agité l'Ordre, l'An passé, par les vents d'ambition de Loüis, n'étoit pas encore bien calmée, au commencement de celui-ci : au contraire, le Vesseau de la petite Reforme, les Flots s'élevans de tous les côtez, battu des Orages, & presque abîmé sous la furie des Vents, qui le secoüoient, étoit dans un danger évident de son naufrage, lorsque les Freres crians dans leurs Oraisons continuelles, misericorde à Dieu, & lui demandans secours dans leurs larmes, & leurs Abstinences; Enfin pour lui donner quelque calme, le Chapitre convoqué par l'autorité du Pape, cette Année, au commencement d'Avril, à Rome, fût celebré au Convent de sainte Euphemie, où le Cardinal de Trani President au nom du Pape, exhorte les Freres assemblez, par un discours fort grave, à une mutuelle Charité, & prenant son dessein, sur l'état encore foible de la nouvelle Reforme, il montra, qu'elle avoit besoin d'un bon, & d'un puissant Chef, qui la gouvernât, dans les premieres Années de son Origine; il les avertit donc tous serieusement, qu'ils rejettent toutes les considerations humaines, & qu'ils élisent un Homme, qui puisse servir à ses interests, & à son avancement: mais afin que tout se fit justement, & dans les formes, il se joignît en tiers à deux Scrutateurs élus, par tout le Chapitre. I. *Se celebre à Rome un nouveau Chapitre, où préfida par Ordre du Pape le Cardinal de Trani.*

Aprés que le Cardinal eut ainsi disposé les choses, & que tout le Chapitre les eut approuvées; tous les Vocaux implorent devotement le secours du saint Esprit, & ensuite on fît l'Election des Définiteurs, & puis celle du General, où ceux qui portoient leur voix, l'aiant donnée, baisoient la main du Cardinal, avec beaucoup de respect, & l'union & la sincerité des Vocaux furent si grandes, dans leurs suffrages, qu'encore qu'ils surpassassent en nombre celui du precedent Chapitre, de plus de la moitié, tous pourtant, d'un commun accord élurent encore Bernardin General, & les mêmes Définiteurs, & les confirmerent dans leurs premieres Elections, avec une concorde si universelle des Esprits, que le Cardinal dégagé du soupçon d'une premiere tromperie, & loüant la candeur, & la sincerité des Vocaux, dans leurs suffrages, confirma les Elections de son Autorité, & Bernardin fût proclamé General, avec la voix de tout les Freres de l'Ordre. II. *Bernardin est encore élû General avec les mêmes Définiteurs.*

Loüis tout seul, aveuglé de cette horrible ambition de dominer les autres, fremit plus horriblement, augmente ses furies, & comme un autre Orestés agité de sa propre fureur, il emplit tout de ses clameurs. De là tandis que les autres, qui chantent le *Te Deum laudamus*, conduisent le General à l'Eglise, & qu'ils lui baisent les Mains, par les protestations de leurs Obeissances, il resolut, ni de le reconnoître, ni de lui faire aucunes marques III.

de ses respects, & de ses soûmissions. Le Cardinal, avec plusieurs douces paroles, l'avertit, le prie, le presse, de rendre obeïssance, & respect à son General élu, qu'a confirmé le Siege Apostolique, par sa souveraine Autorité: lui au contraire parût à tous s'y opposer, y resister, & ne se rendre, ni aux avertissemens, ni aux prieres du Cardinal, & n'être touché d'aucunes instances, mais perdre toute honte, dépouiller l'Homme, & devenir une bête. Cét Homme superbe devint si orgueilleux, que comme un Asnon d'un Asne sauvage, libre dans les Campagnes, où il fait cent Gambades, il se croit né Superieur au dessus de tous les autres.

Loüis agité des furies de son Ambition invective contre l'Ordre.

IV. Il ne se contenta pas de cela, les Actions de graces renduës à Dieu, & les Peres encore rentrez, avec le Cardinal au Chapitre, il redouble ses plaintes, il appelle la Religion méchante, ingrate, méconnoissante des bienfaits, plus cruelle que les Tigres d'Hyrcanie, & il crie, qu'au lieu d'Hommes, il a élevé des Louveteaux, lorsqu'il a enfanté cette Assemblée d'Hommes, dans les tranchées plus rudes de ses soins, & de ses travaux. Voila où se transporte un Homme irrité, terrible, furieux, médisant, qui ne craint, ni la presence de Dieu, ni celle d'un Cardinal, & qui augmente toûjours ses plus horribles emportemens.

V. Mais tandis qu'il s'emporte ainsi contre l'Ordre, Dieu, contre qui retournoient ces injures de Loüis, montra par un témoignage divin, combien il s'en tenoit offencé. Un Frere Dominique de Domo-Dossola, Bourg de la Province de Milan, Laic, étoit present à ce fait, il étoit Homme de Vertu, de simplicité, & d'une pureté d'Ame toute singuliere, qui tandis que Loüis s'emportoit, dans toutes ces injures, voit le Ciel ouvert, & Jesus-Christ avec la sainte Vierge, & nôtre Pere saint François descendant en Terre, qui demeurerent au plus haut des Nuës, & sembloient dire quelque chose de bien menaçant à Loüis. Tandis que cét Homme simple contemple la Vision plus attentivement, il reçoit de Jesus-Christ quelques paroles, qu'il doit dire publiquement en presence de Loüis, & de toute l'Assemblée. Il veut donc obeïr à Dieu, se met à genoux, & demande la permission de parler à tous les Peres. Mais le General, qui connoissoit sa simplicité, & craignoit qu'en presence du Cardinal, il ne dit quelque chose de trop peu serieux, lui imposa le silence. L'Esprit de Dieu pourtant, qui l'animoit encore plus ardemment, l'obligea de demander une seconde fois à l'Assemblée, permission de parler. Alors son Eminence dit aux Vocaux: N'a-t'on pas liberté de parler ici? pourquoi la refuseroit-on à ce Frere? Aprés donc qu'il se fût roulé trois fois sur la Terre, tout couvert de poudre, il se tourna vers Loüis, & lui dit ces paroles: Ecoutez Loüis, le Conseil de Dieu, & recevez par vos oreilles ce qu'il a pensé: vous vous élevez trop, Loüis, vôtre superbe est trop grande, vôtre arrogance est déja puante devant Dieu, lorsque vous vous arrogez temerairement ce qui est à lui, vous vous attribuez l'ouvrage de la Reforme, vous vous abusez, & vous vous trompez vous-même, puisque la Religion des Capucins, n'a point d'autre Pere, que Jesus-Christ, que la sainte Vierge, & que saint François? Pourquoi vous appropriez-vous un œuvre du Ciel, il en est l'Auteur, & non pas un Homme. Dieu misericordieux vous a choisi pour son Nourricier, une dizaine d'Années, où son divin secours ne t'a point manqué, t'a délivré de plusieurs perils, t'a donné des forces, t'a fourni des adresses, t'a armé dans tes Combats, t'a soûtenu dans tes foiblesses, a surmonté tes Ennemis, & a calmé pour toi les Tempêtes plus furieuses des persecutions; & maintenant, lorsque vous usurpez la gloire de tant de merveilles, & que vous attribuez la naissance toute divine de cét Ordre, à vôtre merite, & à vos travaux; & non content de cela, que vous vous bandiez contre elle comme son Ennemi, & que

On oppose ici le fait Prophetique d'un simple Frere.

que vous ternissiez sa gloire, sçachez que Dieu vous privera de tous les biens, & de toutes les Vertus, dont il vous avoit avantagé jusqu'ici, que même il vous chassera de la Religion, dont il vous ôtera le seing à vôtre ruine, & en punition de vôtre superbe, afin que vous appreniez, & les autres aussi, qu'il n'y a rien, qui offence si fort sa Majesté, que les actions d'un méconnoissant, & que ceux qui deshonoreront cét Ordre temerairement comme vous, ne seront pas sans châtiment.

Le Cardinal est étonné de l'action Prophetique, & du discours d'un si simple Homme, admire le fait, & reconnut que le tout étoit de Dieu, parce que Dominique lui-même interrogé, qui l'avoit poussé à faire, & dire ces choses, répondit, qu'il n'avoit rien fait, ni rien dit de son esprit propre, mais qu'il avoit seulement executé, ce que lui avoient ordonné de faire & de dire, JESUS-CHRIST, la sainte Vierge, & son Pere saint François, qui lui avoient apparu du plus haut des Nuës. VI.

Le Cardinal exhorte donc encore Loüis, par des paroles plus douces, que calmant l'Orage de son esprit, il l'apliquât tout entier avec le General, & les autres Peres, à l'avantage de l'Ordre, & que s'il juge quelque chose d'utile, au bien commun de la Reforme, il le propose en pleine Assemblée: Loüis obeït, mais comme son esprit étoit déja fort écarté de l'Ordre, il propose des choses plus préjudiciables, qu'avantageuses à ses interêts, sous pretexte d'une apparence d'utilité. VII.

Frere Loüis propose en plein Chapitre certaines choses, & n'étans pas reçuës, il se plaint si aigrement de la Religion, que le Cardinal est contraint de le reprendre severement.

LA premiere chose que proposa Loüis, que les Freres quittans toutes les Etudes, ne s'occupassent plus qu'au travail des Mains, dont ils pussent, selon la Regle, gagner leur nourriture, & sous ce pretexte d'un exercice de Corps, qui pouvoit aisément surprendre l'esprit des Freres simples, il s'efforçoit de retrancher de l'Ordre toutes les Etudes des Lettres divines & humaines, qui soûtiennent la Predication de la parole de Dieu, au grand préjudice des Ames, & au détriment de la Regle Evangelique, pour en bannir absolument la publication de l'Evangile: La seconde, que le Vicaire General des Capucins, dépendît du Ministre General de l'Observance, & non pas des Conventuels, & qu'il en reçut la confirmation de sa Charge: mais lui, aiant été si contraire à cette proposition, jusque-là, qu'il n'ignoroit pas, qu'elle feroit la ruïne de la Reforme? que sembloit-il vouloir en la proposant, que nôtre dernier accablement. La troisiéme, que les Freres vivans en Hermites, selon la Bulle de Clement, demeurassent seulement dans des Hermitages, pour se consacrer tous entiers, à la Contemplation des choses divines; & toutes ces propositions, combattans l'ancien esprit de nôtre Pere saint François, exprimé par ses paroles, & par ses exemples, le premier usage de l'Ordre, confirmé par le cours de tant d'Années, & la Vocation des Freres, que Dieu leur a si visiblement inspirée, & ruinans le capital emploi de la Charité Chrêtienne, il est constant, qu'il ne proposoit aux Peres dans leur Chapitre, rien de sincere, & d'avantageux à leur Reforme. VIII.

Et pourtant le Cardinal, engagea le General, à dire son sentiment sur ces propositions de Loüis, & lui, en donna la Commission, au premier Définiteur Bernardin de Sienne, qui répondit à tous les Articles: Premierement, que le Travail des mains autorisé de l'exemple des Apôtres, IX.

conforme

conforme à la Regle, conseillé par nôtre Pere saint François, étoit avec justice, fort recommandable aux meilleurs Religieux, pourvû qu'il n'éteigne pas l'esprit de la Prédication, & de la Charité, qui lui est préferable, dans l'esprit de tous ceux qui ont du bon sens. L'Ordre en effet, des Freres Mineurs, comme il paroît du commencement des choses, & du precepte de la Regle, n'est pas institué de Dieu, pour s'occuper seulement au travail, & aux exercices du corps, mais pour lui acquerir des Enfans, par la Prédication de son Evangile : que si on bannit toutes les Etudes, & qu'on ne s'employe qu'au travail des mains ? Comment conserverons-nous entiere la façon de vie Evangelique, qui nous est ordonnée au commencement de la Regle, qui dit : *La Regle & Vie des Freres Mineurs, est celle-ci, observer le saint Evangile de Nôtre Seigneur* JESUS-CHRIST, lorsque la Prédication en est bannie, qui établissant l'Homme Evangelique au salut des autres, n'en doit pas être estimée la moindre partie. De plus ? A quoi serviroit le neuviéme Chapitre de la Regle, que saint François, a établi à la conduite des Prédicateurs, s'il ne faut point d'Etudes dans l'Ordre, qui les animassent, & leur servissent d'entretiens ? Enfin comme la Prédication de la parole de Dieu, est un des grands biens de la Religion Chrétienne ? Pourquoi l'exposeroit-on à ce peril evident, qu'elle fût seulement pour ceux, qui entrent dans l'Ordre, avec de la Theologie? Que seroit-ce si pas un Theologien, ne venoit parmi nous, ne faudroit-il pas qu'y perit, ce qui y est de principal, & ce qu'y pretendent principalement Dieu, & nôtre Pere saint François ? Le Travail des mains y est conseillé, je l'avouë, crainte que les Freres ne languissent de paresse, & d'oisiveté, & afin qu'ils édifient les autres, par cét exemple des Apôtres. Mais les priver de toutes les Etudes, qui produisent, qui entretiennent, & qui augmentent la Prédication de l'Evangile, c'est une chose assurément, que tout Homme de bon sens, doit croire fort opposée, à l'esprit de nôtre Pere saint François, & à l'Institution de sa Regle. La seconde proposition, continua-il, de Loüis, est d'autant moins recevable des Peres, que lui-même, qui l'a proposée, n'a jamais voulu y donner son consentement, lorsqu'il combatoit avec tant d'ardeur, & de zele, pour l'interest de la Reforme, qu'elle ne fût point soûmise à l'Obeïssance des Observantins, puisqu'il étoit si visible, que le General de l'Observance, & les Siens ne conspiroient qu'à sa ruine ? Que pourroit-elle attendre par cette sujetion de plus assuré, que son plus prompt accablement ? Pour la troisiéme proposition, qui regarde la vie Solitaire, n'étant ni condamnable, ni recevable de la maniere qu'elle est proposée, il promet qu'étant examinée avec le conseil & la prudence necessaires, on y gardera la mediocrité, qui en bannisse les vices, & y conserve les vertus.

Marginalia: Les propositiõs de Loüis sont examinées. *La Regl. chap. 1.*

X.

Marginalia: Loüis est encore fou, & il s'emporte contre l'Ordre.

Loüis ne se rendit pas à des réponces si sages des Peres, mais il se donna tout entier à sa fureur, & il s'emporta encore dans ses furieuses plaintes ; le Cardinal tout plein de Bontez pour lui, s'efforce d'adoucir un peu cét esprit, tout ardent de rage, par les paroles les plus tendres, & même son General, avec les autres Peres se jettent à ses Pieds, lui rendent tous les Offices possibles du respect, & de l'humilité, se reconnoissent ses Enfans, & ses Disciples, l'appellent leur Collegue, leur Pere, leur Docteur, & le Moderateur de Tous, & ils n'obmettent quoi que ce soit de tendresse, pour adoucir un cœur si furieux de colere ; & Jean de Fan sembloit surpasser les autres, dans tous ces pieux Offices d'une fraternelle Charité, il embrassoit ses genoux, les moüilloit de ses larmes, & tâchoit à force de prieres, de vaincre ce furieux ; mais lui, paroissoit plus brûlant de rage, & tant plus ils s'étudioient, avec leurs tendresses, à éteindre un peu cét esprit si embrazé, il en allumoit ses embrazemens, avec plus de furie, & quoi

quoi que le Cardinal, à la priere de tous ces Peres, mêlât la sienne, & le supplia instamment, que de concert, il aida le General, & les Définiteurs, de ses bons avis, Louïs ne put jamais soûmettre son esprit irrité, & même devenu plus insolent, par la vertu d'une si auguste Compagnie, il s'emporta dans ces temeraires paroles ? Pourquoi me recherchez-vous, le Compagnon, & l'Associé de vôtre Ordre, je ne suis point vôtre, & je n'ai point de commerce, avec une societé de Gens si ingrats, je m'en dis Etranger, & j'en sors aujourd'hui. Il dit ceci d'une impetuosité d'esprit si horrible, que le Cardinal ne pouvant plus souffrir l'insolence, & les folies du Personnage ? Hé bien superbe, lui dit-il, ambitieux, plus insolent des Hommes, Auteur de divisions, & Ministre du Diable ? Hé bien n'aie plus d'habitude, dans une Congregation si sainte, avec des Hommes si vertueux ; puisque c'est une chose trop indigne, & fort deshonnête, qu'entre tant d'Enfans de saint François, qui s'étudient à l'humilité, & aux mépris d'eux-mêmes, on y voye un superbe, un méchant, & un ambitieux, sortez d'ici, retirez-vous au plûtôt, vous ne meritez plus de vivre, dans une si sainte Compagnie. Le Cardinal, alors montra un visage guai aux Freres, qui fort abatus d'esprit, déploroient la chûte de Louïs, & leur dit ces paroles : Que la perte de cét Homme, ne vous trouble point (mes Freres) il vaut mieux, que celui qui vous agite de ses factions, soit retranché, que toute la Religion perisse par son orgueil, & son effronterie ; soiez maintenant d'un esprit paisible, parce que je suis rempli de consolation, je sur-abonde de joie, lorsque considerant cét Ordre, ce que je craignois n'est pas arrivé, & que je ne trouve pas vrai, ce qu'on disoit si facilement de vôtre ambition, & de vos desirs des honneurs. Mais qu'au contraire, je ne vois chez-vous, que de la Religion, de la Charité, & de l'abaissement, en sorte que je suis plus engagé, à faire mon édification de vôtre sainteté, & d'imiter vos vertus, qu'à vous faire quelques Corrections.

Le Cardinal chasse Louïs du Chapitre, & louë fort l'Ordre.

XI.

Courage, mes Freres, vous avez jetté de grands fondemens de l'Observance reguliere, vous avez entrepris un Apprentissage merveilleux de vie, qui vous acquiert dans tous les esprits des Hommes, une belle reputation de Pieté. Tous avec justice admirent les Capucins, Tous loüent les Capucins, & les reverent comme des Gens fort vertueux ; Tous jettent les yeux sur vous, comme sur des Soleils, dont ils empruntent les lumieres, pour des actions d'une sainte vie : Tous vous estiment comme le sel de la Terre, d'où découle l'asaisonnement de toutes les vertus. Enfin vous êtes faits un spectacle aux Anges, au Monde, & aux Hommes, parce que vous paroissez insensez pour JESUS-CHRIST, infirmes pour JESUS-CHRIST, & infames pour la Cause de Dieu, affamez, nuds, & ne possedans quoi que ce soit de stable, dans cette vie, pour celui, qui s'est fait Pauvre pour nous ; Nom fort illustre assurément, s'il ne surmonte pas l'effet, & l'opinion des Hommes. Travaillez donc, mes Freres, à achever en vous ce grand œuvre de Dieu, de la vocation Religieuse, par la perseverance de vos bonnes actions, comme par les bons exemples d'une vie celeste, & de le rendre considerable, par un plus grand accroissement d'honneur auprés de Dieu, & auprés des Hommes, & cependant je vous supplie, de ne me pas oublier dans vos prieres, ce pieux Cardinal acheva là son Discours.

XII.

Et crainte, que l'Election de Bernardin, ne courût encore quelque risque, par la faction de Louïs, les Peres du Chapitre General prierent le Cardinal de Trani, de demander au Pape un Bref Apostolique, qui confirma les Elections, par l'autorité du saint Siege, & il fût donné le 29. d'Avril. On peut le voir à la fin de ce Volume.

Le Pape confirme l'Election de Bernardin par une Bulle.

XIII. Bernardin General, & tous les Peres du Chapitre, firent tous leurs efforts, pour détourner Loüis de cette opiniâtreté de cœur, & de cette haine de la Religion, qu'il avoit si horriblement témoignées; mais voians qu'ils lavoient une Thuile, & qu'ils consumoient inutilement leur Tems, puisqu'il ne vouloit point obeïr au General de l'Ordre, ni demeurer sous la discipline avec les autres, mais que de jour en jour, il augmentoit sa dureté, ses menaces, & sa furie, crainte qu'il n'excitât dans l'Ordre des Scandals nouveaux, & de nouvelles Tragedies, & qu'il n'altera tout le corps de la Reforme, ils lui prescrivent quelques jours de remise, qui étans passez sans rendre Obeïssance à son General, & à ses Superieurs, il devoit être assuré, d'être retranché de la societé des Capucins, mais celui qui s'étoit une fois corrompu l'esprit, par une superbe de Diable, & avoit laissé toute bride à sa fureur, en devint plus insensé, & plus furieux. D'où vient que par une Sentence des Peres, il fût chassé de l'Ordre, & leur Sentence fût confirmée par un Bref Apostolique, que le Cardinal de Trani obtint du Pape, & qu'on peut voir à la fin de ce Volume.

Louis de Fossombrun est chassé de l'Ordre par un Decret confirmé par un Bref Apostolique du Pape.

XIV. Et ainsi celui, qui avoit osé temerairement s'attribuer le nom, & le titre d'Auteur, & de Fondateur dans l'Ordre, que Dieu avoit pris comme une qualité qui lui appartenoit, par un juste jugement du Ciel, éloigné de la Religion, qu'il avoit irritée, n'y trouva pas même une place. Les Freres ont pleuré la chûte déplorable de cét Homme, qui avoit avec beaucoup de gloire, si bien merité de l'Ordre, par de genereux travaux, qu'on pouvoit dire illustre par tant de Couronnes de sa patience, qui avoit souffert une foule de persecutions, à la deffence de sa Reforme, qu'on pouvoit dire un Martyr, par tant de tourmens, de prisons, de fuïtes, d'exils dans les Hermitages, & dans les Forests, qu'il avoit si constamment endurez, au soûtien de ses interests, Homme enfin, qui, comme le Porte-Enseigne, & le Coriphée des Capucins, dans un Combat si long, & si rude de persecutions, comme un autre Jeremie, fût placé de Dieu méme, au lieu d'une Colonne de Fer, & d'un Mur d'Airain, à la deffence, & au soûtien de leur Reforme: cét Homme, dis-je, aprés tant de Victoires, pour parler avec saint Jerôme, & tant de Trophées si glorieusement remportez sur ses Ennemis, au point de son Triomphe, être vaincu si miserablement, par le Prince de la superbe, c'est à dire, le Diable, & en être entierement terrassé, jusqu'à être separé de son Ordre, comme indigne d'en faire une Partie? Qu'elle crainte cette chûte n'imprime-elle pas aux plus vertueux, en sorte qu'ils puissent s'écrier avec Zacharie: *Crie, ô Sapin, parce que le Cedre est tombé.*

La tristesse de la Religion pour la chûte de Louis.

S. Hieros. des Escri. Eccles. Lucif.

Zachar. 11. ch.

Le General de l'Observance s'efforce de se soûmettre les Capucins, & le Pape remet l'Affaire au jugement de six Cardinaux.

XV. Loüis chassé de l'Ordre, & separé de la societé des Freres, le Cardinal de Trani, dit au Pape le bon état des choses, qui fleurissoit parmi les Capucins, & lui loüe beaucoup l'Observance reguliere, & les autres vertus de l'Ordre, ce qui augmenta extrémement l'affection, & la bien-veillance de sa Sainteté, pour nôtre Reforme.

XVI. Tandis que la Religion joüissoit apparemment de quelque repos, & que Bernardin General, autorisé d'un Bref Apostolique, s'occupoit à l'administration des choses, qui paroissoient plus difficiles, dans cette premiere distribution de Provinces, & cét accroissement de Reforme, voici

voici une nouvelle Tempête, qui s'éleve contre elle, & d'autant plus dangereuse, que sous l'apparence du soufle d'un bon vent, elle la menace d'un inévitable naufrage. Le nouveau Ministre General des Observantins, appellé Lunello, qui sçavoit, qu'il ne pourroit de vive force arracher la Congregation des Capucins, parce qu'elle avoit pris de trop solides racines, pense à la ruiner par d'autres Machines. Il va trouver le Pape, & lui persuade, qu'il n'y avoit pas de moien plus immancable, d'appaiser tous les Tumultes de l'Ordre, que de ne faire qu'un corps de Reforme, de celle des Capucins, & de celle qui se feroit au plûtôt parmi les Observantins, sous un Generalissime Chef, le General de l'Observance, puisque, disoit-il, il arriveroit de là, qu'on ne verroit pas dans une même Religion, tant de monstres de corps, & que cette union des Capucins, ne seroit point incommode, puisqu'on lui conserve tous ses Privileges, excepté ceux de l'indépendance, & de leur Capuce, pour bannir de cette Alliance, tout monstre de difformité: que s'ils veulent s'opiniâtrer à cette Figure quarrée de Capuce, il assure qu'on n'y resistera pas, pourvû que cette union se fasse sous un Chef Generalissime, & afin que les Capucins ne s'opposent pas à cette union, d'où dépend la paix, & le repos de tout l'Ordre, il promet qu'il leur accordera tout ce qu'ils choisiront de Convens, qu'il exciteroit même de son mieux tous les Freres à la Reforme, & qu'il travailleroit de tous ses soins, à sa Protection, & à son Agrandissement. Quoi que Lunello n'eût pas, dans ce grand avis meilleure intention pour la Reforme, que son Prédecesseur Pisciota, il le persuada pourtant au Pape, par des raisons si fortes, & des paroles si justes, que gagné par cette esperance de repos, il commit la décision de toute l'Affaire, au jugement de six Cardinaux, dont trois seroient choisis d'une part, & trois de l'autre, & cét Arrêté fût conclu par une Autorité Apostolique.

Lunello General de l'Observance excite une nouvelle Tempête contre les Capucins.

XVII. Sans perdre de Tems, on choisit les Cardinaux de part & d'autre, & tandis qu'ils examinoient à fonds la Cause des Parties; Bernardin General, aprés avoir ordonné par tout des jeûnes, & des prieres à ses Freres, pour obtenir de Dieu du secours, dans un peril si évident de la Reforme, presenta un Memoire au Cardinal Sanseverino, un des trois qu'avoient choisi les Capucins, & qui prenoit plus leurs interests; & dans ce Memoire, il avoit mis les raisons plus fortes, & les réponces plus vigoureuses, qui renversoient les prétensions du General de l'Observance, sur son union si bien imaginée, & crainte que ce Memoire, tiré des Monnumens plus anciens de l'Ordre, qui se gardent dans nos Archives de Rome, ne perit avec les Tems; Nous l'avons Traduit d'Italien en François, & placé dans son propre lieu de ces Annales. Le voici:

XVIII. *C'est ici l'an 12. depuis les premiers fondemens jettez de la Congregation des Capucins, afin que nous y vécussions plus austerement, dans la Regle de nôtre Pere saint François; & quoi que du moment de son origine, jusqu'ici, elle ait été fortement attaquée de ceux, qui dés son commencement conspirerent sa ruine, elle a pourtant toûjours profité si fort en nombre, en zele de l'Observance reguliere, & en ferveur d'esprit, qu'on ne peut pas nier en elle, & un miracle du Ciel, & une vertu de Dieu.*

Bernardin General défend par écrit son Ordre, & il en donne un Memoire au Cardinal Sanseverino.

XIX. *Mais encore comment ces deux choses s'accorderoient-elles, une Observance entiere, & parfaite de la Regle, dans ceux qui sont déja Reformez, & dans les autres, un commun adoucissement de Reforme, ou comment des membres si separez, pourroient-ils convenir sous un même Chef, & dans un même corps. Disons même la chose encore plus clairement.*

XX. *La Regle de nôtre Pere saint François n'est pas faite, pour l'Obeïssance, mais l'Obeïssance pour la Regle, pourveu que sous l'Obedience de nôtre tres-saint Pere, le Pape Paul III. & de nos Superieurs, Nous nous occupions à l'Observation de*

L'Obedience ne doit point empêcher l'Observãce de la Regle.

nôtre Regle, ne doit-on pas croire, que c'est assez: pourquoi nous demande-on un autre joug d'Obeïssance, & pourtant nous ne refusons pas d'être soûmis au Ministre General des Conventuels, à cause qu'il ne nous empêche pas d'observer la Regle. Mais comme le General des Conventuels reconnoît le General de l'Observance, en qualité de Chef de tout l'Ordre, & que la Congregation des Capucins est sujette au General des Conventuels, il est bien visible, qu'elle est soûmise au General de l'Observance mediatement, quoi que non pas immediatement.

XXI. Le Ministre General des Freres Mineurs doit donner à ses Sujets l'Esprit & la Vie.

La perfection de la Regle Seraphique, & Evangelique, ne consiste pas en syllabes, & en paroles, mais en esprit, & en verité, nôtre Pere saint François appelle donc dans la Regle le General, un Ministre, à cause qu'il doit administrer à ses sujets en verité, l'esprit, & la Vie; Mais si le General se soûmettoit les Capucins, quel esprit d'Obeïssance leur donneroit-il, ce ne seroit pas assurément celui, qui selon la Regle, seroit plus convenable à la Tres-haute Pauvreté, & à l'Observance Reguliere.

XXII.

Comme pourtant, ce n'est pas l'Habit qui fasse le Moine, je passe ce qui ne fait pas à mon sujet, je prie seulement Dieu, qu'il leur accorde un esprit de Reforme, dont ils puissent se servir à faire des choses plus sages, & plus conformes à la Verité!

XXIII. Le Cardinal Sanseverino prend l'interest des Capucins.

La Controverse agitée fort prudemment entre Messieurs les six Cardinaux Juges, en vint là, que cinq étans de même sentiment, le jugement panchoit du parti de l'Observance, mais Dieu misericordieux, qui veilloit à la conservation de la Reforme, embraza si fort l'esprit du Cardinal Sanseverino, qui étoit le sixiéme, & un de ceux qu'avoient choisi les Capucins, qu'il commença à parler aux autres Cardinaux Juges, pour leurs interêts, avec plus de forces, & il leur dit vigoureusement.

XXIV. Discours du Cardinal Sanseverino pour les Capucins.

Si aprés cette union de l'Observance, & des Capucins, autorisée de nôtre Jugement, Nous voions, Messieurs, une esperance certaine, que la Paix renduë aux Esprits, les Parties d'accord entr'elles, s'embrasseroient si amoureusement, qu'ils seroient de même esprit dans la Maison de Dieu, qu'ils demeureroient paisibles, sous un même toît de Religion, & que ne s'y diminua point cette ample Moisson de biens, & d'utilitez, que causent à toute l'Eglise de Dieu, la sainte Vie des Capucins, & leurs ferventes Predications, nous devrions faire tous nos efforts, pour porter ce Jugement, afin d'en retrancher tous les Tumultes, & les Tempêtes, qui se sont excitées parmi eux, & que les choses en obtinssent cét état de tranquilité, d'où de plus grands biens pourroient se répandre sur toute l'Eglise. Mais je crains extrémement, que lorsque la chose, contre nôtre esperance, nous succedera plus malheureusement, nôtre prudence n'en soit noircie de quelque blâme dans le Monde, puisque personne n'ignore? combien la querelle de l'Observance contre les Capucins est inveterée? combien dés le commencement, ils ont machiné de choses, pour faire leur ruïne, qu'elle longue Guerre ils ont faite à leur Reforme? qu'elles horribles Tragedies, ils ont excitées contre eux? combien ont-ils emploié de faveurs de Princes, d'Affronts, de Calomnies à leur dernier accablement, combien enfin, ils ont faits d'efforts, pour les exterminer du Monde? Comme tous l'ont sceu.

XXV.

Et puis (Messieurs) les Capucins sont si fermes dans l'Observation inviolable de la Regle, qu'ils ont poursuivie plusieurs Années, avec une fort grande reputation de leurs Vertus, & une admiration si universelle de tout le Monde, & si determinez à la maintenir toute leur Vie, qu'ils ne consentiront jamais à cette union des Observantins, qu'au contraire ils choisiront plûtôt d'aller dans les Forets, & dans les Deserts, que de demeurer avec eux; & cela fort justement, puisqu'ils ont appris par une experience certaine des choses, qu'une semblable union seroit, non seulement

ment préjudiciable, mais même mortifere, & mortelle à l'Observance de leur Regle. N'est-il pas constant, qu'il sortiroit de là plus de Troubles, & plus de Tumultes, qui pourroient être moins attribuez à d'autres, qu'à nous, qui y aurions si fort contribué par nos Jugemens: Enfin considerons, que cette union seroit le danger évident de la ruïne de l'Ordre, & même du Christianisme. Quoi, Messieurs? quoi souffrirons-nous, qu'une Reforme, dont Dieu, & saint François sont les Auteurs, à l'utilité de toute l'Eglise, qu'une vie Evangelique rêtablie dans le Monde, par tous ses Enfans, que son étroite Observance de sa Regle, que la conduite si reglée de ses Mœurs, & qu'enfin, sa sainteté, qui fait un spectacle si merveilleux à tout le Christianisme: Souffrirons-nous, dis-je (Messieurs) qu'une si sainte Reforme, soit comme percée, comme massacrée par le Coûteau de nôtre Jugement, & le souffrirons-nous si déliberement, le sang de tant d'Ames, qui servent Dieu si fidelement dans la Reforme des Capucins, & qui l'y serviroient dorénavant, n'éleveroit-il point d'horribles voix contre nous au jugement de Dieu?

La perte par cette union de la Religion & du Christianisme.

XXVI. Quoi la Religion même accablée, & comme éteinte par nos Avis, ne presenteroit-elle pas ses plaintes à Dieu contre nous, qu'étans obligez de la maintenir par nôtre Autorité, l'avons opprimée, par le pouvoir de nôtre Sentence: Ne nous demanderoit-on pas rigoureusement raison, de cette conduite, puisque Dieu qui nous a donné son Pouvoir, & établi les Ministres de son Roiaume, nous accuseroit de n'avoir pas équitablement jugé, ni conservé la Loi de la Justice, ni marché selon la Loi de l'équité, & de sa volonté infinie, voudroit-il, que ce qu'une fois il a établi, soit détruit par la Puissance, & le Jugement des Hommes: Hà! il est certain, que cette union est si fatale à l'Ordre des Capucins, que si nous jugeons en faveur de celle-là, s'en êst fait absolument de celui-ci. Donc Messieurs, il est plus de nôtre Prudence, que nous rompions une union si mortifere, que nous nous conservions nous-mêmes purs, d'une injustice comme celle-là, que nous ne rougissions point nos Mains, d'un Sang si innocent que celui de la Reforme, & que nous ne tâchions pas à dêtruire un œuvre de Dieu, à nôtre propre ruïne. Enfin le Cardinal Sanseverino, persuada son sentiment aux autres Cardinaux Juges, avec tant de raisons, & une force si juste de paroles, que tous rappellans leurs Avis aux siens, se déterminerent à juger en faveur des Capucins.

Le Cardinal Sanseverino persuade son sentiment aux autres Cardinaux.

XXVII. Tandis que ceci se passoit à Rome, F. Loüis de Regge, qui aprés son Provincialat de trois Ans, avec un grand succez parmi les Siens, avoit reçû F. Bernardin Georges pour successeur en cette Charge, persuadé par plusieurs paroles du Ministre General de l'Observance, qu'il avoit rencontré depuis peu à Regge, lorsqu'il retournoit de Sicile à Rome, que lui & les siens d'un commun consentement, separez de l'Obedience, & de la Societé des Conventuels, passassent à l'Obeïssance, & au Corps des Observantins, & qu'ils acceptassent les conditions fort avantageuses, qu'il leur offroit pour ce changement, capables sans doute de l'attirer à ses pensées, ce que le General entreprenoit, pour se faciliter à Rome une union de tous les autres, si Loüis, & les siens de Calabre y donnoient leur consentement: Loüis, dis-je, attiré par les belles promesses du General, & par ses grandes offres, sembloit pancher à l'union des Observantins. Toutefois, il differe la chose, jusqu'à ce qu'il en ait averti le General de son Ordre, & le Provincial de sa Province, & en ce même tems, aprés avoir consulté le Provincial, ils en écrivent de concert à Bernardin General, & lui reçoit leurs Lettres, & leur répond aussi-tôt, qu'ils ne se laissent pas surprendre par aucunes promesses du General de l'Observance, & qu'ils ne changent quoi que ce soit, du premier état des choses, puisque l'Affaire

Loüis & Bernardin de Regge panchent pour l'union.

étant encore entre les Mains des Juges, il faut, sans aucune alteration de nôtre part, en attendre le Jugement.

XXVIII. Cependant les Cardinaux commis Juges dans cette grande Cause, aprés l'avoir examinée fort diligemment plusieurs jours, la jugerent en faveur des Capucins, qu'ils ne seroient point troublez, dans l'état des choses, où ils avoient été établis par une Bulle Apostolique, ni contraints à aucune union avec l'Observance, mais confirmez selon l'Ordre de la Bulle, sous l'Obedience des Freres Mineurs Conventuels. Aprés que les Cardinaux eurent prononcé cette Sentence, ils la porterent au Pape, qui l'approuva, & commanda de dresser une Bulle, pour la confirmation de la Reforme des Capucins, le 25. Aoust de cette Année, qui confirme la premiere de Clement VII. de l'An 1528. & il y ordonne certaines choses, pour le gouvernement de l'Ordre, & l'Election, & la Charge des Vicaires soit Generaux, soit Provinciaux; Il y détermine encore, que la Congregation des Capucins demeurera, quand aux choses prescrites dans la Bulle de Clement, sous l'Obeïssance du Ministre General des Mineurs Conventuels, il y défend à tous sous peine d'Excommunication, *Latæ sententiæ*, l'usage de l'Habit, que portent les Capucins, s'ils ne demeurent sous l'Obedience de leur General, il y déclare enfin, que les Capucins, lorsqu'ils obeïssent à leurs Ministres, soit Generaux, soit Provinciaux, satisfont pleinement, & entierement à leur Regle, & principalement, lorsqu'elle dit: *Je commande fermement à tous les Freres, qu'ils obeissent à leurs Ministres.* Cette Bulle est à la fin de ce Volume de nos Annales.

La Congregation des Capucins est confirmée par une seconde Bulle.

La Regle 10. Chapitre.

XXIX. Voilà enfin où s'est terminée, par la bonté de Dieu, cette horrible persecution, qui sembloit menacer la Reforme de son dernier jour, & cela afin que parût avec plus d'éclat, à sa défence, & à son secours, la Providence de Dieu, qui eût ce soin particulier à son commencement, de l'affermir en sorte au milieu des Adversitez, comme un germe Divin, & une plante Celeste, que soûtenuë & nourrie de persecutions, elle jettât de plus profondes racines, au tems même, qu'elle étoit battuë des Vents plus furieux de ses Ennemis.

XXX. En ce même tems plusieurs de l'Observance, celebres par leur Doctrine, & par leurs Vertus passerent aux Capucins, entr'autres Frere Jacques de Malfetta, grand Predicateur, & habile Lecteur de Naples, Homme fort docte, & un des premiers Peres de l'Ordre de l'Observance, qui aprés avoir prêché tout le Carême à Naples, avec un merveilleux applaudissement de toute la Ville, & un fruit admirable de tous ses Auditeurs, vint aux Capucins, avec son Compagnon Frere Thimothée, que d'autres, & principalement de ses Disciples, suivirent, animez de son esprit, Frere François Boccalini Calabrois, & Frere Bernardin de Cilento, & prirent l'Habit avec lui, dans la Province de Naples.

Plusieurs Illustres de l'Observance passent aux Capucins.

XXXI. Dans la Province de Milan, Frere Joseph de Ferno, que les autres appellent de Milan, Predicateur, avec Frere Ange son Frere propre, Frere François, & Frere Jerôme de Novara, & Frere Gilles d'Arona, passerent de l'Ordre de l'Observance à celui de la Reforme, & prirent à Brescia, nôtre Habit de Capucins.

XXXII. Alors Bernardin General, écrivit en Calabre, & avertit Loüis, & Bernardin de Regge, de l'Affaire terminée, de l'union, par les Cardinaux Juges, & ordonna que separez absolument des Observantins, ils demeurent selon le commandement des deux Bulles, sous l'Obeissance des Mineurs Conventuels.

XXXIII. Cependant, Bernardin Georges Vicaire Provincial de la Province de Calabre, avoit à peine achevé six mois de son Provincialat, qu'il termina sa Vie mortelle, cette Année, environ le quatriéme Dimanche de l'Avent, pour

pour en commencer une immortelle avec Dieu ; comme la memoire de ce grand Homme, est fort celebre parmi les Calabrois, & que sa Vie est ornée de tant de Vertus si considerables, qu'il a illustré de leur grand éclat, & la Religion, & même toute l'Eglise, j'ai cru être obligé, d'écrire ici quelque chose de sa sainte Vie, que j'ai empruntée de nos plus anciens Monumens, crainte de ravir aux Hommes plus Illustres de nôtre Ordre, la loüange qu'ils se sont acquise si glorieusement, par l'éclat de leurs plus grandes Actions.

Mort de Bernardin Georges Calabrois Provincial de la Province.

Vie de F. Bernardin de Regge en Calabre.

XXXIV.

Regge est une Ville celebre dans la grande Grece.

JE commence par la Noblesse de Bernardin : Il étoit d'une des plus nobles Familles de la ville de Regge ; Ville illustre, que quelques-uns appellent Realé-Julia, & d'autres Neptunia, ou Possidonia, dans la basse Calabre, selon la description de Merula, que d'autres pourtant placent dans la Superieure, ou la haute, qu'ils appellent la grande Grece, Ville assurément fort puissante, & bien ancienne, d'où l'on dit qu'elle a pris son nom de Ville Roialle, comme, si elle commandoit à plusieurs autres Villes. Elle est scituée sur un lieu éminent, vis-à-vis la Mer, & quoi qu'elle eût été si fort affligée de pertes, & de miseres autrefois, soit par le Roi Denis, soit par Guibellio General de l'Armée de Naples, & depuis peu par Caradin Turc Commandant sur la flotte Turquesque de Soliman, que l'An 1594. elle fût presque toute brûlée par les Turcs, elle subsiste pourtant encore aujourd'hui toute entiere, & fort celebre, & à cause de son Archevêché, qui l'éleve au dessus des autres de sa Province, & principalement à cause de quantité de grands Hommes, dont elle est la Mere, & plus particulierement de nôtre Noble Bernardin, qui dés ses plus jeunes Années, par un don du Ciel, fort soigneux de la Pieté, fût lié d'une étroite chaîne d'Amitié, avec Loüis de Regge, dont la Vertu avancée, avoit precedé son Ange : Et comme ils étoient tous deux si égaux d'humeur, & d'esprit, qu'ils paroissoient n'être animez que d'une même Ame, ils se presserent de sortir tous deux du Monde, & de se faire Freres Mineurs, de Compagnie, même Année, même Jour, & même Mois, dans la même Ville, au même lieu, & par un même sentiment de Pieté ! Ils demeurerent quelques Années ensemble dans cét Ordre, qui fleurissoit alors en Doctrine, & en Vertus, & Bernardin separé de Loüis, qui étoit déja fort avancé aux Lettres humaines, fût envoié par les Superieurs, y étudier à Brescia premierement, sous François Licheto grand Philosophe, & Docteur en Theologie, & ensuite à Paris, où il acquît cette éminence de Doctrine divine, & Theologique de l'Eglise, qui lui merita l'Illustre qualité de Docteur de Paris, c'est à dire de la plus Auguste Faculté du Monde.

Bernardin se fait Religieux dans l'Ordre des Freres Mineurs.

Il est fait Docteur de Paris à cause de son grand sçavoir & de son bon esprit.

XXXV.

Ce grand Homme, avoit une facilité merveilleuse, à apprendre les Sciences plus difficiles, il sceut si parfaitement, & en si peu de tems les lettres Grecques, qu'on eût pu le prendre pour un Grec lui-même ; il étoit si habile dans les subtilitez de Scot, dans sa Doctrine, ses Distinctions, & ses Argumens, qu'il paroissoit admirable à tous dans leurs explications, en sorte que Scot, & ceux qui s'étudient plus à sa Science, devroient beaucoup à ses Ouvrages, si la multitude de ses écrits sur Scot, n'étoit point perie, par l'injure des Tems, & la negligence des Nôtres : Dans les Conferences mêmes privées, & les disputes publiques des Sciences, il excelloit si fort en esprit, en délicatesse, en abondance, & en facilité, qu'il resolvoit

les

les Argumens opposez si aisément, & avec tant de netteté d'esprit, que ceux, qui avoient quelquefois disputé, ou conferé avec lui, craignoient la profondeur de son Erudition, & la force de ses subtiles Réponces. D'où vient qu'un jour, une dispute s'étant publiée à Messine; Bernardin qui avoit proposé des Theses de Theologie, dediées au Vice-Roi du Roiaume, s'acquît une si belle reputation dans tous les Esprits, qu'il reçut le Surnom de Georges, par une acclamation commune de tous les Auditeurs, à cause de la grandeur de son Esprit, & de cette subtile force, dont il avoit soûtenu ces Theses publiques.

D'où il a pris son surnom de Georges.

XXXVI. Il étoit Homme d'une douceur si grande de Mœurs, de naturel, & d'inclinations, qu'il sembloit, qu'il fût fait pour moderer, & pour captiver doucement, & civilement tous les Esprits: il étoit si affable, si civil, & si obligeant, que ceux, qui pouvoient joüir de sa Coversation, & de sa Compagnie, s'estimoient bien glorieux. Mais ce qu'on loüoit, & qu'on admiroit plus en lui, sa hauteur d'Esprit, & son éminence de Doctrine étoient accompagnées de Vertu, de Devotion, & de sainteté de Vie, qui firent enfin, que s'occupant assiduëment à la divine Sagesse, comme aux Actions d'une religieuse Pieté, il prît conseil avec Loüis son Ami, de quels soins, & de quelle maniere ils trouveroient eux deux leur Reforme, & parce qu'ils ne pûrent l'obtenir de leurs Superieurs, ils vinrent à Rome, où ils impetrerent, comme nous l'avons expliqué l'An 1530. de Clement VII. l'Eglise des Saints Apôtres, pour commencer la Reforme. Mais aprés y avoir été quelque tems, & éprouvé que les Superieurs traversoient leurs desseins, ils retournent en Calabre, & l'An 1532. ils se joignent à la Congregation des Capucins, avec qui ils souffrirent les choses que nous avons amplement, d'écrites dans les suivantes Années.

Il passe aux Capucins.

XXXVII. Aussi-tôt que Frere Bernardin se vît en possession d'une Reforme si fort desirée, il y brilla de tant de Pauvreté, d'Austerité, & des autres Vertus d'une Discipline reguliere, qu'il instruisoit les autres par ses Exemples, à la forme plus parfaite de l'Observance reguliere; Il prêchoit par tout avec un zele merveilleux la parole de Dieu, vêtu d'un seul Habit tout déchiré, dont la seule âpreté faisoit peur aux Seculiers, & à la Main une Croix de Bois, dont se servoient alors fort ordinairement les Predicateurs Capucins; quoi qu'au commencement il composa ses Sermons, avec tout le fin, & les adresses plus curieuses de la Rhetorique mondaine, il éprouva bien pourtant, qu'il en touchoit moins l'esprit de ses Auditeurs, en sorte que comme un jour il devoit prêcher à Palerme, & s'étoit disposé d'y faire un discours fort poli, Dieu qui l'avoit destiné aux Regles plus certaines, quoi que moins éloquentes, de la Predication Evangelique des Apôtres, le confondit, & le rendit moins agreable à son Auditoire, comme nous l'avons dit l'An 1533. & lui, averti par cét adorable jugement de Dieu, qu'il changea la politesse de son discours, & les charmes de son Eloquence, avec la force de son divin Esprit, profita si bien de cét avertissement, qu'il quitta tous ses Ornemens de paroles, & prêcha depuis avec tant de vigueur d'esprit, qu'il excitoit de merveilleux sentimens de Salut, dans l'Ame de ses Auditeurs.

XXXVIII. Il devoit prêcher à Palerme, où tous les Citoïens embrazez de haines, les uns contre les autres, étoient tous divisez en factions, il recommanda cét Affaire à Dieu, & parla avec tant de ferveur, & de zele d'esprit, contre les Seditions émeuës, & d'une Prudence si fort singuliere, dont il excelloit par un don particulier de Dieu, qu'aiant heureusement calmé les Orages de haines, & de divisions de tous les Citoïens, il les obligea à de mutuelles Reconciliations, & toutes leurs discordes appaisées, il les engagea à la paix, & à l'union de tous leurs esprits. La chose même se fit en si peu

Ses Prédicatiōs sont d'une force toute divine.

si peu de tems, & avec tant de facilité, que tous l'attribuans à une vertu de Dieu, ils admirerent depuis la sainteté d'un Homme si vertueux, & ils proclamerent, d'une Voix publique de toute la Ville, un Apôtre envoié de Dieu, celui, qu'au commencement, ils avoient rebuté pour Prédicateur de l'Evangile, comme indigne de la prêcher en leur Presence, sa force en effet de paroles, que Dieu lui donnoit, étoit si puissante, qu'il en changeoit les esprits, comme il lui plaisoit, & comme le saint Esprit l'animoit souvent en Chaire, il prédisoit les choses futures, & il engageoit à la penitence, ses Auditeurs plus coupables.

XXXIX. Il prédit l'incendie de la ville de Catane en prêchant.

Ce qui lui arriva souvent, & principalement à Catane, Ville de la Sicile, où lorsqu'il prêche au Peuple, & que comme un autre Jonas, il invective plus fortement contre leurs vices, emporté tout d'un coup de l'Esprit de Dieu, il dit ces paroles, comme si elles lui avoient été ordonnées du Ciel? Ecoute Catane puante de tant de vices, que leur puanteur est déja montée jusqu'au nez de la divine Justice, écoute miserable, & éveilles-toi, qui dis dans ton cœur insolent, c'est moi-même, & il n'y en a plus comme moi, je ne me reposerai point veuve, & je n'ignorerai pas la fecondité : malheureuse Ville? Tu verras sur toi le mal, & tu n'en sçauras pas la cause, la misere tombera sur toi, & tu ne pourras en expier le châtiment, tu ignoreras les malheurs qui menacent promtement ta Tête criminelle, & tu ne sçais pas quelle sera ta disgrace, voilà, que sans y penser, elle sortira de cette Montagne (parlant d'Etna, au pieds de laquelle cette Ville est scituée) avec de cruelles flâmes vangeresses de tes crimes, qui arriveront jusques à tes Portes, & te brûleront jusqu'à tes Fondemens, te devoreront, & causeront ta Ruine derniere; si avec tes larmes, & les suffrages implorez de sainte Agathe, te n'en éteins la furie. Ce serviteur de Dieu plein de son esprit, comme on croit pieusement, prédit ces choses, & plusieurs autres, qui peu de tems aprés arriverent de la même maniere, qu'il les avoit prédites, puisqu'à peine l'An fût-il achevé, qu'un Globe de flâmes d'abord assez petit, & comme une Colomne, parût descendre du Mont-Etna, qui touche à la Ville, & qui vomit de ses Entrailles, des Feux perpetuels, qui aussi-tôt, comme s'il se fût fondu en flâme de Feu, fût porté contre la Ville, d'un cours fort rapide; toute épouvantée, dans ce sentiment, qu'elle alloit être consumée par les flames, elle eût recours à la Protection, & au Voile de sainte Agathe, dont étant munie, elle ordonna une Procession publique, où tous les Citoïens verserent des larmes, & implorans la faveur de Dieu, sur un si grand danger, ils marcherent au devant de l'embrazement.

Isay. 47. chap.

XL. Le Voile de sainte Agathe éteint les flâmes du Mont-Etna.

Le Feu ravagea par ses ardeurs, les Maisons, les Champs, & tout ce qui est entre le Mont, & la Ville, & fort proche de ses Portes, lorsque le Voile de sainte Agathe lui fut opposé, & tout le Peuple tout converti à la penitence, & au secours de Dieu, comme à la faveur de la Sainte, il arrêta divinement son Incendie, passa plus loin, brisa là ses flots ardens, & les éteignit entierement, pour montrer à toute la Ville, que la menace de Bernardin, n'étoit pas l'imagination d'un Homme, mais un effet de l'Esprit de Dieu. Thomas Fazello, des choses de Sicile Liv. 2. chap. 4. témoigne cét embrazement, l'An 1537. de JESUS-CHRIST. Mais Bernardin animé encore du divin Esprit, prêchoit le Caresme à Rhegge sa Ville, & déploroit l'impenitence opiniâtrée des Siens, & leur Rebellion desesperée dans leurs crimes, il prédit même que dans peu de tems, la Ville seroit ravagée, par les Sarrazins, ce qui arriva quelques années aprés, l'An 1543, lorsque Caradin Turc, Admiral de la Flotte Ottomane, attaqua Rhegge, & la ruina presque jusqu'aux Fondemens.

Bernardin prédit la ruine de la ville de Regge.

Merul. Cosmog. part. 2. liv. 4.

XLI. Bernardin brûloit d'un zele si ardent, pour le salut des Ames, que le precieux Sang de Jesus-Christ avoit racheptées, qu'il n'épargna jamais, ni paroles, ni exhortations, ni travaux, ni incommoditez, pour les détourner des vices, & leur persuader les vertus. D'où vient que, soit dans ses Discours publics, soit dans ses Conferences particulieres, qu'il exhorta les Pecheurs à la Penitence; c'étoit toûjours avec tant de zele, qu'il paroissoit tout embrazé des flâmes de la Charité, d'où Dieu l'éclairoit souvent des lumieres de ses celestes Revelations, dont il prédisoit, non seulement les futurs Evenemens des choses, mais aussi les Secrets des Cœurs, & les pensées plus secrettes des Hommes.

Le grand zele de Bernardin pour le salut des Ames.

XLII. Ce qui parût souvent, & principalement, lorsqu'il demeuroit au Convent de Rhegge. Un certain Gentilhomme de la Ville, concertoit dans son esprit, un énorme crime, & sans en avoir dit le moindre mot, à qui que ce soit, il pensoit de l'executer tout seul sans Complices. Mais Frere Bernardin le sçeut divinement, appelle l'Homme, lui découvre les desseins plus cachez de son Ame, l'en reprend aigrement, & le détourne d'une action si noire. Ce que le Gentilhomme admira, & lui demanda comment il sçavoit une chose, qu'ignoroit même une Mouche, ne differez pas d'obeïr, dit Bernardin, puisque Dieu, qui considere le cœur, & ses pensées, vous découvre les vôtres, afin que vous en degagiez vôtre Ame, & l'Homme obeït au discours du Serviteur de Dieu, bannit de son esprit sa criminelle pensée, & en expie le peché par la penitence, avec étonnement, qu'un Homme eût penetré si avant dans son cœur, & y eût connu ses plus secrettes Pensées.

Il connoît les pensées plus secrettes d'un Homme, & les lui découvre.

D'une grande Tentation, qu'eut Frere Bernardin, d'abandonner la Reforme.

XLIII. La grace de Dieu, qui avoit avantagé Frere Bernardin de tant de dons, & de prérogatives celestes, qu'il prédisoit les choses futures, & penetroit les secrets plus cachez de l'Ame, & qui ne vouloit pas que ces avantages le rendissent glorieux, qu'au contraire sa vertu en devinst d'autant plus achevée, qu'elle seroit abaissée, par une plus grande foiblesse, permit qu'il fût tenté d'un esprit d'inconstance, & de legereté. Un jour, en effet, qu'il cheminoit en Calabre, les choses un peu appaisées, aprés cette premiere persecution de saint Elie, & de Panaja, dont nous avons parlé, il arriva sur le soir à Pezzo, où comme il ne trouva pas de retraite pour passer la nuit, il la cherchea chez les Freres Mineurs de l'Observance, qui le receurent fort benignement, & les Freres de ce Convent, qui ne souffroient qu'à regret son passage aux Capucins, l'environnerent à l'heure même, sous prétexte de la plus tendre Amitié, s'efforcerent par plusieurs raisons de le retirer de la Reforme, & l'exhorterent avec de puissantes paroles, de retourner avec eux. Le Demon joignit ses Tentations, à toutes les raisons des Freres, se servît de l'occasion du tems, & du lieu, & lui representa plusieurs raisons apparentes, de se déporter de son Entreprise. Il lui objectoit des difficultez presque insurmontables des choses, qui se presenteroient tous les jours, & de tous côtez, dans la poursuite de la Reforme, dont il seroit accablé necessairement, il lui montroit les rudes, & les continuelles poursuites de l'Ordre, dont il seroit obligé de souffrir les Combats, & qu'ainsi au milieu des attaques, & des oppositions, il ne devoit esperer ni le repos, ni la tranquilité d'esprit, qu'il desiroit si ardemment,

Il est tenté fortement de quitter la Reforme.

ment, il lui representoit cét horrible austerité de vie des Capucins, qui passoit les mesures ordinaires de la nature, & ne pouvoit être de durée; il lui persuadoit donc, de pourvoir au plûtôt à ses Affaires, & de retourner avec les Observantins. Enfin il lui objectoit, que parmi eux, la voie de l'Observance reguliere, ne lui étoit point tellement fermée, qu'il ne prît quelques mesures, qu'il lui proposoit fort faciles, dont il pût satisfaire aux remords de sa Conscience.

L'esprit de Bernardin trop peu défiant encore, étoit agité des flots de ses pensées, & enfoncé dans les Tenebres plus obscurs, il ne voioit pas, ce qui se passoit chez lui, de plus tempestueux, lorsque la lumiere du Ciel, éclairant son esprit, & se retirant de ses premieres obscuritez, avec un signe de Croix, dont il s'arma, il court à l'Eglise, y poursuivre auprés de Dieu, un promt secours contre leurs attaques, où comme il y alloit avec un grand zele, il rencontra la Cellulle d'un ancien Pere, autrefois fort son Ami, il y entra, & lui découvrit toutes les peines de son esprit, & lui demanda son avis, sur une necessité si pressante. Ha Bernardin lui dit aussi-tôt le Vieillard, hé pourquoi doutez vous, d'une chose si certaine? Pourquoi hesitez-vous d'esprit? comme si vous êtiez incertain, chez qui subsiste une Observance plus pure de la Regle, & où vous puissiez avoir, une tranquilité plus seure de l'ame? qui ne voit une grande difference entre nous, & les Capucins, puisque parmi eux tout se trouve conforme à la Regle, tout établi à la Discipline reguliere, tout assuré, & tout fort tranquille, vous navigez au Port, & pourquoi cherchez-vous les Tempêtes de la mer? Ha plût à Dieu, que mon grand âge, ne me retint pas? que j'irois promtement, croiez-moi, vous suivre aux Capucins. XLIV.

Bernardin découvre ses agitations à un Pere ancien son Ami, & en demande son avis.

Ce qu'entendant Bernardin, il se sentit fort soulagé de sa Tentation, & comme un Homme, qui respire aprés l'accablement d'un pesant Fardeau, il va promtement à l'Eglise, pour y demander à Dieu une derniere grace, dont il put surmonter entierement ses Inquietudes. Tandis donc, que prosterné devant le saint Sacrement, il prie Dieu avec plusieurs larmes, la Majesté de JESUS-CHRIST lui apparoît visiblement, & lui fait ce reproche, Bernardin, ne suis-je pas plus puissant que les autres, à vôtre secours, vous êtes bien? Pourquoi pensez-vous à changer de place? Ignorez-vous, que cette tentation vous vient de moi, pour vous apprendre la vraie humilité, & que vous ne devez vous rien attribuer, que la faveur de mes Graces. Continuez donc, ce que vous avez commencé, je vous ai appellé à cette Reforme, je vous en ai inspiré le dessein, je vous en ai donné le courage, & fourni les forces, ne quittez pas vôtre vocation, mais combatez pour elle jusqu'à vôtre mort: *Tenez ce que vous avez, crainte qu'un autre ne vous ravisse vôtre Couronne.* Ce que JESUS-CHRIST aiant dit, il disparut. XLV.

JESUS-CHRIST apparoît visiblement à Bernardin.

Bernardin confirmé par cette Voix de JESUS-CHRIST, sentît son esprit si fortifié, contre les attaques plus furieuses de la Reforme, que sa premiere tentation se dissipa entierement, & receut de Dieu une fermeté si genereuse, pour la poursuite de son entreprise chez les Capucins, qu'il souffrit depuis fort joieusement pour elle, les fuïtes, les prisons, les miseres, & les cruelles persecutions de ses Ennemis, dont il n'eût point d'autres Consolateur, que son Seigneur, & ses Anges. Outre, en effet, ce que nous avons dit, l'Année precedente, de sa Prison de Messine, d'où il sortit libre par le ministere d'un Ange, on lit de lui, dans nos Anciens Memoires, qu'un jour pour éviter ses Persecuteurs, qui le cherchoient, & se retirer promtement dans les Bois, il fût arrêté par un Ange, qui le tira par son Capuce, & lui dit ces paroles, sous la figure d'un jeune Homme fort agrea- XLVI.

Un Ange console Bernardin qui fuyoit.

ble? Bernardin, pourquoi fuiez-vous, il se tourna devant lui, & dans la pensée, que ce fût un Homme, il lui dit, hé, ne voiez-vous pas mes Ennemis, qui me poursuivent, & qui armez d'un Bref Apostolique, me cherchent avec tous les Capucins, pour nous faire Prisonniers, ne craignez pas, dit l'Ange, Jesus-Christ combat pour les Capucins, & s'oppose pour eux à leurs Ennemis, ce qu'aiant dit-il, ne parut plus à sa veuë.

De la derniere Maladie, & de la Mort de Frere Bernardin.

XLVII. AU Chapitre qui se celebra à Malthe, l'an 1535. le Serviteur de Dieu succeda au Provincialat à Loüis, & alors âgé de soixante-neuf ans, & obligé d'aller au Chapitre General à Rome, il fut contraint d'y retourner à un second Chapitre cette Année. Il souffrit dans de si grands Voiages, de notables incommoditez, à cause de son âge, & des fatigues des chemins, & dans les six premiers Mois de son Provincialat, il tomba malade, d'une infirmité, que Dieu lui revela devoir être sa derniere, il averti les Freres du jour de sa mort, *& comme un bon Soldat, qui avoit combattu pour* Jesus-Christ, *par les armes de la justice, à droit, & à gauche, par la gloire, & l'infamie, par le des-honneur, & la renommée*, il se prépare de combattre avec les armes de son Dieu, son impitoiable Ennemi, dans les dernieres attaques de sa vie, afin qu'il pût soûtenir fermement, repousser, & vaincre les embûches du Diable, dans cette derniere heure. Aussi-tôt donc qu'il eût lavé les taches de son ame, avec les larmes, & le Sacrement de la Penitence, il voulut être muni du Corps, & du Sang adorable de Jesus-Christ, comme d'un Viatique sacré, qui le conduisit de la Terre au Ciel, avec plus de seureté, & avantagé de ces saintes armes, dans la cruelle, & la derniere Guerre que lui livreroit son Ennemi, il se souvint de ses Enfans, que comme un fort bon Pere, il avoit jusque-là nourris, des enseignemens d'une celeste Doctrine, & des exemples plus vertueux de sa sainte Vie, les fit Tous venir en sa presence, & les exhorta avec tant de zele d'esprit, & de force de paroles, à la parfaite Observance de la Regle, aux jeûnes, aux veilles, à l'amour de Dieu, à l'Oraison, à la patience dans leurs bons desseins, & à la Couronne de la gloire, que Dieu préparoit à leurs Vertus, que tous admirerent la grande sainteté d'un Homme, qui ne leur avoit point encore paru si vertueux.

Bernardin tombe Malade.

Il exhorte ses Freres en mourant.

Il leur donne grand exemple d'humilité.

XLVIII. Alors il commença de remercier Dieu, de l'avoir délivré du Naufrage du Monde, & conduit au Port assuré de la Reforme, par une misericorde infinie, de lui avoir fait la grace, quoi qu'indigne, de souffrir quelque chose pour elle, de lui donner encore celle de mourir chez elle, & encore avec la forme du veritable Habit, dans lequel étoit mort son Pere saint François, il proferoit ces paroles, avec tant de tendresse de cœur, & tant de larmes de ses yeux, qui prouvoient bien les sentimens interieurs de son ame, que ses Freres en pleuroient, & s'affligeoient fort tristement de la mort de leur Pere, qu'ils avoient éprouvé, un si grand Serviteur de Dieu, & un si bon Pasteur de ses Quailles. Enfin il demande humblement pardon, à tous les Freres presens, & absens, si sans y penser, ou de fait, ou de parole, il leur avoit donné quelque mécontentement, & il les conjura tous en Jesus-Christ, de l'accompagner en mourant de leur secours, & de leurs Prieres. Aprés il demanda instamment, comme un bon Athlete, les Onctions sacrées, afin que

Il prédit le jour de sa mort.

dépoüillé

dépoüillé de tout, & préparé jusqu'ici à son dernier combat, il s'opposa d'un plus grand cœur au Demon, & que par la vertu de son Dieu, il en demeura le Triomphateur plus glorieux.

XLIX. Ce saint Homme qui se mouroit, s'occupoit de tout son esprit, & de tout son cœur, à la contemplation des choses divines, pour se préparer à la venuë de son Seigneur, avec un grand silence de son ame, & de toutes ses Facultez, lorsque le Portier lui dit, qu'une Dame de Qualité, fort sage & devote, étoit à la Porte, & qu'elle y témoignoit un regret extrême, qu'elle ne pourroit le voir avant sa mort, Hé pourquoi, répondit-il, veut-elle voir un Homme vivant, qui va vîte trouver les Morts, dites-lui, mon Fils, qu'elle n'attendra plus qu'un jour, & qu'elle me verra, parce que le demain, qui me ravira la vie, me fera present à elle dans l'Eglise, où mon Corps sera exposé à sa veuë, comme à celle de tous mes Spectateurs; ce qui arriva, comme il l'avoit prédit, parce que les Freres le porterent le lendemain aprés sa mort, au milieu de l'Eglise, où cette Dame le vît, & l'honora de ses larmes, & de ses Prieres.

L. Aprés tant de travaux soufferts pour la Reforme, & son avancement, aprés tant de Miseres, de Persecutions, de Prisons, de fuïtes surmontées contre ses Ennemis, aprés tant de Triomphes remportez si glorieusement sur l'Enfer, & sur ses Ministres, Dieu juste Juge, & liberal Distributeur de ses faveurs, voulant récompenser son victorieux Soldat, & son Serviteur fidele, d'une Couronne immortelle de gloire; tandis que tout attaché de cœur au Ciel, il s'efforce, d'aller au devant de son Dieu, qui l'attendoit, pour le faire Bien-heureux, & que les Freres qui implorent pour lui les merites des Saints, en disent les Litanies; Frere Bernardin voit Jesus-Christ, accompagné d'un grand nombre d'Anges, & de Saints qui s'approchent de lui, en même tems, il éleve sa voix, & dit: D'où vient, mon Jesus, qu'étant le Roi des Cieux, vous voulez bien venir à moi, qui ne suis que de la Terre, & de la Bouë? C'est assez, mon Dieu, que vous me receviez appaisé, & que vous me fassiez digne de vôtre Misericorde infinie: A peine eût-il proferé ces paroles, les mains élevées au Ciel, & la face joieuse, que son ame libre de la Prison de son Corps, s'envola dans le sein de son Seigneur, & le suivit à son retour dans le Ciel, avec les loüanges de son Auguste Compagnie, pour en recevoir une Récompense eternelle de Felicitez. Mais afin que personne n'en doutât, à peine son ame fût-elle sortie de son Corps, que tous les Assistans, entendirent à l'heure-même, le Chant des Anges, qui témoignoit bien leur joie, d'une mort si glorieuse, & cette Musique Angelique parût si charmante à ses Auditeurs, qu'elle tira jusque dans le Ciel & leurs cœurs, & leurs esprits; & sa chair, afin qu'elle témoigna la gloire de son ame, qui triomphoit dans le Paradis, contre la coûtume des autres Corps, & l'usage ordinaire de la Nature, devint tendre & molle, comme celle d'un Enfant, & les jointures de ses mains, de ses doigts, & des autres parties parurent aussi fléxibles, comme s'il eût été vivant, son visage enfin, tout blanc de vieillesse, sembla si beau, & si agreable à tout le Monde qui le consideroit, qu'il leur paroissoit plûtôt celui d'un Homme dormant, que d'un Homme mort, & je ne m'en étonne pas, puisque son ame (comme il y a de l'apparence) étoit déja dans le repos, ou dégagée de tous les Travaux de son corps, elle joüissoit dans la Tranquilité bien-heureuse des Saints, du sommeil immortel des Elûs.

Bernardin voit en mourant Jesus-Christ, & il meurt.

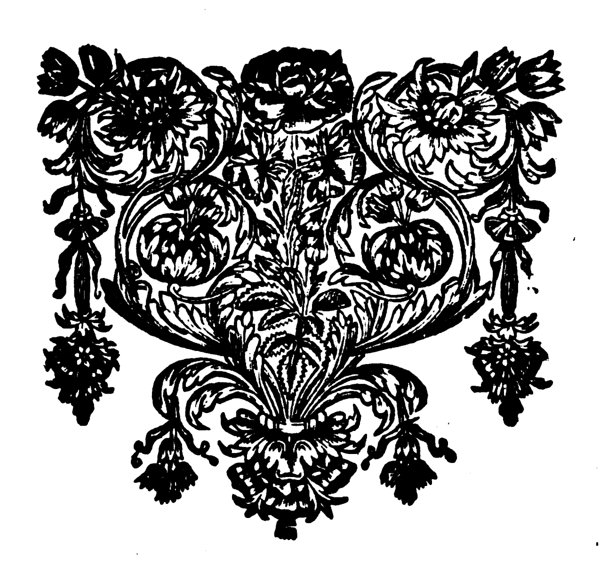
Les Anges furent entendus chanter aprés sa mort, & on y vît d'autres merveilles.

LI. Les Freres, en ce Tems-là, n'avoient point encore l'usage des Cimetieres; d'où vient, qu'aprés avoir achevé sur ce Saint Corps, toutes les

 Ceremonies

Ceremonies de l'Eglise, ils le mirent selon leur coûtume, sous un peu de Terre, dedans leur Cloître. Mais quelques Années aprés, aiant bâti une Eglise, avec sa Chapelle, & un Cimetiere, où ils pussent enterrer les Morts, ils chercherent le Corps de Bernardin, & ils le trouverent si sain, & si entier, aprés plusieurs Années, qu'on eût dit, qu'il venoit d'être enterré, & il étoit de bienséance, qu'une Ame innocente, & pure de crimes, qui avoit si long-tems habité son Corps, rendit au moins pour quelque tems sa demeure incorruptible, contre les Loix de la Nature, jusqu'à ceque recevant de Dieu l'Incorruption, & l'Immortalité, elle se rejoignit à lui, à la Resurrection generale des Bien-heureux.

Le Corps de Bernardin parût incorruptible aprés plusieurs Années de Sepulture.



Du



Du gouvernement de Frere Bernardin d'Asti General, & principalement des discours qu'il faisoit aux Freres.

LA presente Année, n'est pas entierement libre des combats, & des attaques, que les Capucins éprouverent l'an passé de leurs Ennemis. Cette Clause, en effet du Bref Apostolique, par laquelle l'entrée de la Reforme, étoit deffenduë à ceux de l'Ordre de l'Observance, l'espace de deux mois, n'étant pas accomplie, il étoit libre aux Capucins, d'y recevoir les Observantins, qui voudroient étre parmi eux, ce que ne peuvent supporter leurs Adversaires, ils font de nouveaux cris, ils recommencent la Guerre, ils accusent les Capucins au Pape, qui pour appaiser les esprits, au commencement de cette Année, deffend par un nouveau Bref, aux Superieurs des Capucins, & des Observantins, que pas un ne reçoive dans son Ordre, qui que ce soit de l'autre. On peut lire ce Bref à la fin de ce Volume. Bernardin qui vit que par ce Bref Apostolique, l'entrée à la Reforme, étoit deffenduë à plusieurs, qui la desiroient ardemment dans l'Ordre de l'Observance, presenta un Memorial au Pape, en forme de Supplique, où il s'efforce humblement de lui faire changer d'avis. On peut le lire dans les Annales Latines. I.

Le Pape par un nouveau Bref interdit la mutuelle reception aux Capucins, & aux Observantins.

Mais le Pape pour se liberer de tant d'importunitez, qui lui embarrassoient trop frequemment l'esprit, aima mieux demeurer ferme à sa premiere Sentence, que d'étre si souvent agité des Orages de toutes ces pleintes, & ce fût une providence particuliere de Dieu, puisque la Reforme trouvant quelque repos, dans les Tumultes un peu calmez des choses, Bernardin General eût le tems de se donner tout entier aux Loix, à la conduite, & aux mœurs d'un legitime Gouvernement, & en même tems il commença sa Visite, où il receut de Dieu tant de lumieres, outre celles que la nature lui avoit particulierement données, qu'il en éclaira toute la Reforme, qui avoit souffert quelques Tenebres, sous la conduite de Loüis, parce que, comme jusqu'à lors, Frere Loüis, fort occupé d'esprit, soit à bâtir des Convens, soit à calmer les Tempêtes, qui agitoient si violemment l'Ordre, n'avoit peu s'emploier, à une exacte Visite de ses Freres: l'Etat de la Religion étoit comme reduit, aux tenebreuses ordures de son Enfantement, & étoit encore comme une production commencée, dans quelque sorte de difformité, de mœurs, & de vie. Ce General eût cette prudence, cette sainteté, ce zele, cette diligence, & cette sollicitude en toutes choses, que comme la Religion faisoit un corps parfait, avec toutes ses parties, il semble, que par les lumieres de sa prudence, & de ses vertus, il lui aît donné sa premiere vie, & sa forme de Republique religieuse. En sorte qu'il n'y manquoit plus rien d'une conduite parfaite, de l'Observance reguliere. Aussi-tôt donc qu'il commença sa Visite dans l'Ordre, pour y rappeller cette premiere humilité, & cette ancienne simplicité de ses premiers Peres, il marchoit à pied, avec un, ou deux Compagnons, & ne se servît II.

Bernardin General commence sa Visite de l'Ordre.

Bernardin donne à l'Ordre une forme bien juste de conduite.

servît point ni de Chevaux, ni de Mulets, à moins qu'il n'y fût contraint, par la foiblesse de son corps, & par les fatigues trop continuées des chemins, & alors pressé de la necessité, il se servoit d'un Asne, à l'exemple de Jesus-Christ, & de son Pere saint François, & encore par une Dispence particuliere du Pape. Il n'y avoit rien de plus humble, de plus doux, de plus accommodant que lui, parce que comme il ne pretendoit dans son Generalat, que de la peine, & non pas de la gloire, de la charge, & non pas de l'honneur, & des travaux, sous un éclat d'Autorité, sa qualité ne lui donnoit, ni superbe, ni estime de lui-même, mais plûtôt de l'humilité, qui l'abaissoit dans ses sentimens, & qui ne l'élevoit pas, par le faste de la vanité. D'où venoit que quelques petits que fussent ses Freres, il les aimoit d'une Charité si fort de Pere, qu'il ne leur accordoit pas tant, un facile accés auprés de lui, qu'il les y attiroit par sa mansuetude, & qu'il sembloit comme répandre ses entrailles de Pere, dans la consolation, & le secours de leurs Tristesses.

III. *De quelle sorte Bernardin General faisoit ses Visites.*

Lorsqu'il arrivoit dans ses Convens, c'étoit sa coûtume inviolable, d'aller aussi-tôt à l'Eglise, & d'y faire de longues Prieres à Dieu, qu'il lui découvrit les choses plus necessaires, à l'utilité d'un Convent, & au profit des Freres particuliers, crainte de faire quelque chose contre sa volonté, & les besoins de ses Religieux, il observoit si exactement les Heures Canoniales, & celles dont nous mesurons nos Oraisons ordonnées, qu'il ne s'en exemtoit jamais de jour, & de nuit, quoi qu'il fût fort fatigué des chemins, & bien occupé aux Affaires de sa Visite, & il embrassoit le culte du Chœur avec tant de soin, & de Pieté, qu'il le préferoit aux plus grandes Occupations du Generalat.

IV.

Tous les Matins, auparavant que de s'occuper, aux emplois de sa Visite, aprés une longue Oraison, dans le saint sacrifice de la Messe pour lui, & pour ses Enfans, il y demandoit à Dieu ses lumieres, & ses faveurs pour le General, & pour ses Sujets, & son Dieu lui communiquoit tant de prudence, & tant d'éclaircissement dans toutes les Affaires qu'il geroit, que son esprit penetroit dans le naturel, & dans l'ame d'une personne, la premiere fois même qu'elle lui parloit, souvent encore il jugeoit des choses plus cachées d'un esprit, par les yeux, les paroles, & les gestes du corps, d'où vient qu'il ne croioit pas aisément tous les Freres, & d'abord il soupçonnoit les choses, qu'on lui disoit des autres; il s'étudioit de conserver de son mieux, la Reputation de qui que ce fût, parce qu'il sçavoit bien qu'elle étoit le frein des vices, & qu'étant rompu, un esprit se précipite à toutes sortes de dereglemens, il se montroit plus debonnaire que rigoureux aux coupables, & il disoit ordinairement, si Dieu me reprend dans son jugement comme trop severe, je n'ai rien, dont je puisse lui faire des excuses, mais s'il m'y blâme d'avoir été trop misericordieux, j'ai dequoi me deffendre de ce reproche, que j'ai appris de lui la misericorde, dont il n'a point gardé, ni de regles, ni de mesures.

Sa Bonté dans la correction des coupables.

V.

Dans la détermination des choses difficiles, il avoit accoûtumé de prendre toûjours de telle sorte, les avis des autres, qu'il ne faisoit jamais rien de considerable, sans leur sentiment, & s'étoit tellement prescrit cette Loi de prudence, & d'humilité, que n'aiant personne à qui il put demander conseil, il le prenoit de son Compagnon, qui étoit Frere Laic, parce qu'il sçavoit bien, que le Sage avoit dit : *Ne vous appuiez pas sur vôtre prudence, puisque le Sage écoute les conseils, & ceux qui font tout avec avis, sont conduits par la sagesse.* Dans ses Visites, il parloit souvent en public aux Freres, il emploioit tous ses soins à les affermir, sur le fondement de la Pauvreté, que leur Pere saint François leur ordonnoit, dans son Testament, & quoique les Freres la pratiquassent avec tant de zele, qu'il lui étoit fort aisé, de leur

Prov. 3. v. 12. & 13.

en

en imprimer les sentimens, à cause pourtant, qu'ils ignoroient de sorte, la Regle de la plus parfaite pauvreté, qu'ils n'y gardoient point de mesures, il s'appliqua tout entier, à leur apprendre celle de l'Evangile, selon l'esprit de la discretion, & de saint François, dont ils pussent constament observer leur Regle, & conserver leur Vie, qui ne se soûtient, que par le necessaire à ses entretiens. Dans les choses donc du Vin, & des Assaisonnemens, dont jusque-là, ils ne s'étoient jamais servis, ou bien rarement, il leur ordonna une certaine mesure de mediocrité, qu'on trouve entre le trop, & le peu, que les Capucins ont depuis gardée comme fort prudente.

La Pauvreté est le fondement de l'Ordre des Freres Mineurs.

Bernardin ordonne à ses Freres la discretion dans leur Pauvreté.

VI.

Il ne vouloit pas qu'on appellât le Medecin sur toutes sortes de Maladies.

Il enseignoit à soulager les Malades, avec une grande Charité, & il ne souffroit pas, qu'ils manquassent de quelque chose, sous pretexte de Pauvreté, & il disoit sur ce fait, que lorsque nous nous portons bien, la Pauvreté, doit être nôtre dominante, & nous ne devons rien faire que par ses Ordres, mais lorsque nous sommes Malades, elle doit être soûmise à la Charité, & nous ne devons rien entreprendre que par ses Avis, quoi que pourtant la Pauvreté doive toûjours éclater dans nos Maladies; il appelloit Soldats lâches, ces Malades, qui dans toutes les langueurs de leur Corps, cherchent des remedes, puisque comme des Delicats, ils vouloient plûtôt l'ombre de leurs Maisons, que le Feu, & les ardeurs de la Guerre; & il jugeoit bien en Sage, que les foiblesses du Corps, étoient fort utiles au soulagement de l'Ame, puis même que ce fut le sentiment de Platon, qui pour moderer les mouvemens dereglez de son Esprit, par les langueurs de son Corps, choisit le lieu plus mal sain de l'Atticque. Ce fût aussi la pensée de saint Bernard, & des anciens Moines, qui eurent cette coûtume, de bâtir leurs Monasteres dans des Marécages, & des Airs fort grossiers, par ce genereux sentiment, qu'une Chair languissante, libre des efforts de sa concupiscence, fût soûmise à l'Esprit plus facilement; Si ceux donc qui n'étoient pas fort Malades, vouloient se priver des Medecins, & de leurs Remedes, il ne croioit pas, qu'on dût les contraindre aux uns, ou aux autres, puisqu'ils suivoient en cela l'exemple de plusieurs Saints, qui aimerent mieux commettre le soin de leur Corps à Dieu, qu'à des Medecins; D'où vient qu'il disoit de lui-même, qu'il étoit travaillé d'un si grand nombre, & de si cruelles Maladies, que s'il vouloit consulter les Medecins, & se soûmettre à leur Regime, il faudroit qu'il quittât la vie austere des Capucins.

VII.

La garde de soi-même necessaire au Religieux.

Il faut s'opposer aux premiers commencemens des Vices.

Il faisoit souvent des discours si fervens, de la perfection Evangelique, des Mœurs comme de la discipline des Religieux, & de toute l'Observance reguliere, qu'il animoit tous ses Freres à l'exercice des Vertus. Quelquefois même il avertissoit, principalement les jeunes, qu'ils évitassent fort diligemment les plus petits commencemens de relâche, qui viennent ordinairement, soit d'une negligente garde du cœur, & du Corps, soit d'une extréme lâcheté de tout un Homme, dans les Affaires Spirituelles du salut, parce qu'un Commençant qui sort des vices, & est contraint comme par des fers à la Vertu, retombe facilement dans ses premiers desordres, s'il ne s'observe fort, & s'il ne prend des precautions bien justes, dans ses exercices de Pieté, & un Religieux jeune, qui s'est une fois écarté de ses Actions ordinaires de Vertu, n'y retourne pas si facilement, au contraire il se precipite dans de plus grands desordres, & il se corrompt dans les Vices.

VIII.

Combien il est dangereux de ne s'y pas opposer.

Il leur proposoit, pour exemple un Rustique, qui fort pauvre, se fût estimé Bienheureux, s'il eût eu du Pain, & à peine en eût-il toute sa suffisance, qu'il voulût quelque Viande, & en aiant trouvé, par un desir insatiable d'avoir, il brûla pour les choses les plus delicates du goût. Il assuroit qu'il

en étoit de même du Religieux, qui lorsqu'il s'occupe au jeûne, au silence, & à la mortification de ses Sens, est comme dans une Pauvreté des plaisirs sensibles, & s'il donne la moindre ouverture chez lui, à l'intemperance, aux voluptez de ses Sens, & à la Cajollerie, s'en voiant assez satisfait, & ne s'en contentant pas, il soûpire en même tems à de plus grandes, & encore à de plus grandes voluptez sensuelles, jusqu'à ce qu'il se soit precipité dans l'Abîme, & dans le Gouffre des satisfactions les plus criminelles, où il ne trouvera rien, qui remplisse la vaste étenduë de ses Appetits. Cét Homme de Dieu, disoit plusieurs autres choses à ses Freres, dans ses discourspublics, & particuliers, fort utiles à leurs instructions Spirituelles, que nous verrons plus amplement dans sa Vie.

Frere Ioseph de Ferno Prêche à Pavie & y bâtit un Convent, & Frere Mathieu de Basci laisse le Capuce quarré, pour s'appliquer à la Predication.

IX. TAndis que le Pieux General, embrazé du zele de l'établissement, & du progrez de la Reforme, y consacre tous ses travaux, il envoie Frere Joseph de Ferno, que d'autres disent de Milan, dont nous avons parlé l'autre Année, à Pavie Ville ancienne de Savoie, & la demeure autrefois des Rois des Lombards, soit afin qu'il y Prêchât la parole de Dieu, comme dans une des Villes du Monde, des plus portées à la Pieté, soit afin qu'il y jettât les racines de la nouvelle Reforme. Aussi tôt que Joseph y est arrivé, il trouve la Ville fort épouvantée, parce qu'elle craignoit une grande Armée des François, qui la menaçoient de Siege. François premier, en effet, Roi de France, qui Siegeoit Pavie depuis quatre Mois, aiant été contraint d'en lever le Siege, aprés une défaite de ses Troupes, & avec la perte de sa liberté, & les Affaires ensuite accommodées, entre lui, & Charles-quint Empereur, il courût un bruit, que le Roi François, sorti de Madrid, pour venger cette injure, conduisoit une grande Armée à Pavie, à dessein de reparer en l'assiegeant, la honte de sa premiere Défaite. Joseph donc prenant l'occasion de cette crainte publique, pour exhorter ces Peuples à la Penitence, & aux secours qu'ils devoient demander à Dieu, chargea sur ses épaules, une fort grande Croix de Bois, marcha par les ruës, & les Places publiques de la Ville, & cria Penitence, Penitence; une foule de Cytoiens le suivit, & arrivé à la Porte, qui regarde le Fleuve du Tesin, d'où prend son nom, cette belle Ville, parce qu'elle s'appelle en Latin *Ticinum*, il exhorte tous ses Auditeurs, d'un discours puissant, à la detestation, & à la Penitence de leurs vices, & le peuple s'augmentant d'Hommes, & de Femmes, il retourna dans le même équipage, à l'Eglise Cathedrale, où il excite sa suite, & toute la Ville, par un autre discours, à une Confession generale de tous leurs Pechez, & à implorer les Bontez de Dieu, par des Prieres de quarante-heures; Il n'eût pas grande peine, puisque cette Ville, qui avoit beaucoup de panchant à la Pieté, & étoit fort touchée des Habits austeres, des discours fervens, & des Austeritez, qu'elle admiroit dans un Predicateur si Apostolique, obeit aisément à ses paroles, expia ses pechez par le Sacrement de la Penitence, vint en foule aux Prieres de quarante-heures, y répandit plusieurs larmes; quoi plus, elle en charma si doucement le secours de Dieu, que cette Oraison fût à peine achevée, qu'elle reçut la nouvelle, que le Roi de France avoit changé de pensée. Toute la Ville donc dans une

François I. prisonnier à Pavie tomba sous la puissance de Charles-quint Empereur.

Joseph prêche à Pavie & y établit les 40. heures de Prieres.

Le Fleuve du Tesin donne son nom à la ville de Pavie.

une extréme joie, ses Principaux assignent à Joseph une Place, à son extrémité, où on bâtit le premier Convent de la Province de Genes, sous le nom, & la protection de saint Antoine de Pade, quoi que ce Convent ait été depuis peu transferé, de la Province de Genes à celle de Milan, & qu'ainsi il ne soit plus de la Province de Genes, & l'Année suivante on en bâtit un à Genes, qui fût dedié à l'Apôtre saint Barnabé, nous le dirons plus amplement en cette Année-là.

On bâtit un Convent à Pavie & quelque tems aprés un autre à Gennes

X.

Environ ce tems-là, Frere Mathieu de Basci, que quelques-uns disent, avoir été en Jerusalem, aprés sa demission volontaire du Generalat, & d'autres, avoir Prêché dans plusieurs Provinces d'Italie, vint à Rome, lorsque les Capucins, sortis du Convent de sainte Euphemie, qui à cause de la petitesse du lieu, êtoit trop incommode à la demeure des Freres, dont le nombre croissoit, presque de moment en moment, s'êtoient placez dans un autre de saint Nicolas, aux pieds du mont Quirinal, où les Freres reçurent Mathieu avec beaucoup de joie. Aprés qu'il y eût demeuré quelques jours, il apprit la Bulle du Pape, qui sous peine d'Excommunication, défendoit de porter le Capuce quarré, à tous ceux, qui sous l'Obedience du General des Capucins, ne demeuroient pas dans des Monasteres: Frere Mathieu fût bien étonné de cette Bulle, parce qu'aiant toûjours joüi de la liberté de son Esprit, il ne s'êtoit attaché à pas un Convent, & avoit presque toûjours vécu, comme Pelerin dans le Monde, & il se voioit pourtant lié par cette Bulle, à quelque Convent. Il fût long-tems incertain dans son esprit, de ce qu'il feroit sur ce fait, & il flottoit au milieu de plusieurs conseils, d'un côté il se croioit attiré de Dieu, à cette liberté de la Predication, que lui avoit accordée Clement VII. & qu'il éprouvoit si fort utile au salut des Ames: D'un autre côté, il lui sembloit trop fâcheux de quitter le Capuce quarré, dont sous les Ordres de Dieu il êtoit le Reparateur, & de dépoüiller le veritable Habit de son Pere saint François, dont il avoit veu des preuves si incontestables; aprés avoir été longtems agité, des flots de ses diverses pensées, il jugea plus à propos, de suivre le salut des Ames, & la Vocation de Dieu, qu'il s'êtoit persuadée comme vraie, que de retenir le Capuce. Ce saint Homme crut, qu'il valloit mieux ravir à l'Enfer, des Ames rachetées du precieux Sang de JESUS-CHRIST, & les conduire au Ciel en préchant, que de couvrir sa Tête d'un Capuce quarré. Il coupa donc une demie paume du sien, avec beaucoup de larmes, dont il le moüilloit, & il aima mieux se servir de la permission, que Clement VII. lui avoit donnée de vive voix, de précher par tout la Penitence, & de vivre dans des Hermitages, que de refuser aux pauvres Pecheurs, les secours de la parole de Dieu; mais encore que F. Mathieu coupa son Capuce, pour obeïr au Decret de Paul III. jamais pourtant, il ne se servit ni du Capuce rond, ni du Scapulaire, que portent les Observantins, en sorte qu'on le puisse dire Enfant de leur Ordre, quoi que pour executer la Bulle de Clement VII. il se presentât à tous les Chapitres de l'Observance, & qu'il se soûmit à l'Obeissance de ses Superieurs, mais cousant un Capuce long, & non pas quarré à sa Tunique, il porta toute sa Vie un Habit rude, & tout semblable à celui des Capucins, d'où vient que les uns l'appellent un Capucin, & les autres un Hermite.

Mathieu de Basci couppe son Capuce quarré.

Quel Habit porta Frere Mathieu aprés sa sortie des Capucins.

XI.

Une chose bien certaine, & remplie d'étonnement, montre assez, que ceci ne se fît pas, sans un Ordre exprés des volontez de Dieu. En effet si nous cherchons quelque cause du fait de Frere Mathieu, nous n'en trouvons point de fort legitime, puisque si devant sa sortie de la Reforme, il eût demandé cette libre permission de prêcher, à Bernardin General de l'Ordre, dans toutes les apparences, il la lui auroit accordée, soit à cause

On examine ici la cause de la sortie de Mathieu de Bassy.

de l'Eminence d'un Homme, qu'on consideroit comme l'Auteur, & le Pere de la Reforme, soit à cause de sa grande sainteté de Vie, d'où vient qu'il pouvoit conserver son Capuce, vivre avec les Capucins, & s'occuper librement à la Predication de l'Evangile, quelle est donc la cause de sa sortie.

XII. Et puis, en ce même temps, afin qu'il ne quitta pas les Capucins, & qu'il ne parût pas, comme un Vagabond, sans Compagnon de l'Ordre, Frere Bernardin de Colpetrazzo, s'offre d'être inseparablement le sien, Homme assurément d'un fort grand merite, & d'une reputation, d'une Vertu, d'une Probité toute singuliere, que Mathieu pourtant ne voulut pas recevoir, à cause de sa jeunesse, qu'il ne croioit pas à l'épreuve de tous les Travaux, qu'il falloit endurer à sa suite, mais comment celui, qui étoit si accoûtumé aux Austeritez des Capucins, pouvoit-il être estimé moins propre, à souffrir des incommoditez de voiage; ceux assurément qui considerent diligemment l'esprit de F. Mathieu, soit par ses paroles, soit par ses actions, croient comme chose assurée, qu'il ne s'est jamais appliqué par un attrait de Dieu, à l'Institution, & au progrez de la Reforme, puisqu'il croioit assez faire pour Dieu, si dans sa Vocation de Predicateur, il se rendoit digne de prêcher, & par ses mœurs, & par sa Vie. N'étant donc point appellé de Dieu, ni à l'institution, ni à l'accroissement de nôtre Reforme, & n'aiant pris la forme de son Capuce, que pour l'origine de l'Ordre, nous croions, que c'est une conduite particuliere de la Providence de Dieu, que la Religion bien établie, & si fort étenduë, il aît quitté par un bon zele le Capuce, dont il avoit autrefois été, comme le Restaurateur plus fidele, afin qu'en même tems on ne le crut pas le Fondateur de son Ordre.

Il est ici prouvé que la sortie de Mathieu est un effet de la volonté de Dieu.

XIII. Ce que Mathieu ne craignit pas de confesser aprés, lorsque mangeant un jour à Rome, avec Loüis de Fossombrun, chez un de leurs Amis, & étans interrogez de lui? Pourquoi, eux qui avoient été jusque-là, les Défenseurs des Capucins, vivoient maintenant hors des Capucins. F. Loüis, selon sa coûtume, s'emporta contre l'Ordre, & l'appella ingrat des graces, qu'il avoit reçuës de lui, mais F. Mathieu l'en reprit, & lui dit, la Religion est tres-sainte, & Dieu nous en a chassez, à cause de nôtre superbe, crainte que nous ne nous élevions trop haut, en voulant nous attribuer trop temerairement son Institut, & son Aggrandissement.

Humble réponce de Mathieu à l'insolence de Loüis de Fossombrun.

XIV. Ce qui fît encore que Loüis de Fossombrun, qui chassé de la Religion portoit pourtant le Capuce quarré, & l'Habit des Capucins, éfraié du foudre Apostolique de cette Bulle, fût contraint de quitter l'un, & l'autre; & ainsi ceux, qui pouvoient être estimez Auteurs, & Instituteurs de la Reforme, en étans bannis par la Providence de Dieu, il est visible à tout le Monde, que la Religion des Capucins, dépend de JESUS-CHRIST comme de son supréme Chef, & de saint François comme de son Fondateur, & de son Pere, & qu'ils n'en doivent point chercher d'autres, puisqu'il leur suffit, que Dieu, & saint François, les aient fondez comme leurs Enfans.

Loüis de Fossombrun quitte le Capuce quarré.

XV. Mais poursuivons les faits de cette Année: tandis que les choses se passoient à Rome de cette maniere, Frere Loüis de Regge, dont nous avons souvent parlé, qui avoit choisi le Convent de la Motta-Filocastro, comme le plus Pauvre, aprés ses trois Ans de Provincialat, y vivoit separé du Siecle, avec une fort grande sainteté de Vie, s'y sent appeller aux recompences du Ciel, & aiant fini glorieusement le cours de sa Vie, y passe au nombre des Bienheureux, dont la Vie avantagée de dons de Dieu si rares, & de Vertus si relevées, que comme une lumiere placée sur un Chandelier, elle a éclairé toute l'Eglise, par les splendeurs de ses Miracles,

racles, & de sa Sainteté, Il n'est pas juste de la laisser sous le silence, crainte qu'une Perle de la Religion si belle, & si lumineuse, quoi qu'enfermée dans le sac d'un pauvre Habit, qui brille maintenant entre les Pierres precieuses de la Couronne de Jesus-Christ, ne fût trop cachée, sous le voile de nôtre Silence, & ne perdit toute sa splendeur, auprés des Hommes.

Vie, & Miracles de Frere Loüis de Regge Calabrois, tirez des Manuscrits plus anciens de l'Ordre.

Loüis de Regge, choisi de Dieu d'une façon particuliere, pour reparer en Calabre, la discipline reguliere de saint François, & pour êtendre la Reforme des Capucins encore naissante, dans la Sicile, & ses plus proches Regions, fût orné divinement de dons si merveilleux de nature, & de grace, qu'il merite une place entre les Colomnes plus fermes, & plus Illustres de nôtre Reforme, puisqu'il fût d'un rare merite, quoi que d'une Famille mediocre, & Dieu l'avoit choisi tel, afin de montrer en lui, les richesses de sa gloire, & qu'il expliquât aux Hommes, cette ancienne Regle de sa Sagesse infinie, dont il n'appelle pas si ordinairement, à l'execution des plus grands Ouvrages, de sa Vertu divine, les plus Nobles, les plus Puissans, & les plus Sages du Monde, mais qu'au contraire, il y choisit, à ses grands desseins, ce qui s'y trouve de moins sçavant, de plus foible, & de plus méprisable, pour y faire briller, avec plus d'éclat, sa Puissance, & que les Hommes y discernent mieux, ses divins Ouvrages, de leurs humaines Entreprises. XVI.

Loüis de Regge doit être estimé une des Colomnes plus fermes de nôtre Reforme.

Il nâquît à Regge, Ville fort celebre de la Calabre, l'An de Jesus-Christ 1466. sous le Pontificat de Paul II. & l'Empire de Federic III. d'une assez pauvre, quoi que fort honnête Famille. Il montra dés son Enfance avoir de l'esprit, & son Pere le donna à des Maîtres, pour être instruit aux Lettres, où il reconnoissoit qu'il avoit du panchant. Son Pere pourtant trop-tôt mort, & pour lui, & pour sa petite Famille, dont les interêts avoient besoin de sa Personne, il fût tiré des Etudes, pour être occupé aux pâturages, & à la conduite des Troupeaux. L'Enfant qu'on appelloit Christaldo, devenu plus grand, qui se sentoit né, pour quelque chose de plus élevé que le Village, s'affligea si fort de son changement, qu'il se retiroit souvent de tristesse, & qu'il en versoit de frequentes larmes: & sa Mere lui en demandant la cause, je pleure, dit Christaldo, la Mort de mon Pere, & je la pleurerai toute ma Vie; vous devez la pleurer avec moderation, & non pas toûjours, lui dit sa Mere, parce qu'il faut terminer ses larmes. Pourquoi, lui répondit Christaldo, ne voulez-vous pas, ma Mere, que je m'afflige toûjours de la Mort d'un Pere, qui m'avoit permis d'êtudier, & d'aller chez des Maîtres, qui m'eussent appris des choses, propres assûrément à m'acquerir de l'honneur, & du profit, dans le Monde, & aujourd'hui que je ne suis emploié, qu'à garder des Bœufs, que puis-je esperer de grand, & de glorieux parmi les Hommes. La Mere fût surprise, de la grande Ame de son Fils, elle en confere avec son Tuteur, & ils furent tous deux d'avis, de l'emploier à l'étude, puisqu'il êtoit d'un naturel si genereux, & qu'il y témoignoit de si Nobles inclinations. Et ainsi Christaldo quitta avec joie la garde des Bœufs, retourna à l'Etude, & y fit de si heureux progrez, qu'en peu de tems, il acquit cette Eminence de bonnes Lettres, qu'il merita le premier rang des Sciences, & même une Chaire de Maître, avec une loüange generale de son bon Esprit. XVII.

Quelle fût la naissance de Loüis.

Loüis encore adolescent est destiné à garder des Troupeaux.

Il avoit inclination aux études des Sciences.

XVIII. Mœurs de Loüis, lors qu'il étoit encore au Monde.

Christaldo étoit d'un corps chaste, d'un agreable visage, fort modeste, civil de paroles, & si beau, si aimable d'aspect, qu'il gagnoit l'amour, & la bien-veillance de tous ses Spectateurs, & il montroit tant de prestance, & de gravité dans ses Mœurs, qu'il ne laissoit rien voir en lui de vitieux, de leger, & qui ne fût de la derniere gravité, en sorte qu'il paroissoit dans un jeune corps, enfermer un esprit des plus sages Vieillards, il étoit enfin orné de tant de temperance, d'humanité, d'integrité de mœurs, de douceur, & d'innocence de vie, que personne ne le surmontoit en toutes les vertus, & il brilloit à toute la ville de Regge, par les belles lumieres de toutes ces Perfections.

XIX.

Mais Dieu, qui disposoit par sa Providence infinie, ces Preludes de Christallo, pour l'appeller insensiblement, à une plus illustre maîtrise, cultiva, augmenta dans son grand esprit, ces semences d'honneur, & de pieté, qu'il y avoit jettées, dont même il le rendoit admirable aux autres Enfans, & les entretint chez lui fort entieres, dans tout le tems de sa jeunesse, & de son Adolescence, jusqu'à ce que sa misericorde en moissonna les fruits, à ses vingt-cinq ans, âge ordinairement, où l'on commence à sentir les mouvemens d'une chair rebelle, dont pourtant, par la faveur de Dieu, il n'avoit point encore jusque-là éprouvé les furieuses agitations, & toutesfois, il resolut de vivre chastement, de s'engager aux ordres sacrez, & de prendre la Prêtrise, pour mieux entretenir dans son ame, & sur son corps, ses plus purs sentimens de la Pureté.

XX. Loüis étoit grand Ami de Bernardin de Regge.

Il avoit alors son fidele Achatés Bernardin de Regge, avec qui il étoit lié des chaînes d'une parfaite amitié, leur amour étoit de ces Amitiez nobles, qui ne se lient pas, ni par l'argent, ni par la beauté d'un corps corruptible, ni par l'engagement d'aucun vice, comme ces Amitiez d'interêt, qu'on peut plûtôt appeller des ignominies, mais comme celles qui s'acquierent par les vertus: *Puisque le seul vertueux*, disoit Platon, *est ami du seul vertueux, mais le meschant, ne peut jamais être fait ami, ni du bon, ni du meschant.* C'étoit là le chemin, qu'ils tenoient tous d'eux, pour arriver à une perfection plus grande de vertus, parce qu'ils y trouvoient les entretiens des choses spirituelles, la fuite des vices, & les desirs des grandes actions, & qu'ils y rencontroient les attachemens, & les ardeurs des plus augustes vertus. Ils visitoient souvent de compagnie, les Hôpitaux, & les Malades, s'animoient plus souvent, à purifier leurs ames par le Sacrement de Penitence, & à la nourrir du mistere adorable de l'Eucharistie; tres-souvent même, d'un commun sentimeut de pieté, ils alloient au Convent de l'Annonciate, où les Peres de l'Observance, vivoient avec une grande régularité, d'où vient qu'attirez par une conversation si sainte, comme par une chaîne sacrée; ils conceurent le même esprit de Religion, par un attrait divin du Pere des lumieres, & en prirent l'Habit, au même Convent, un même jour, & une même Année, comme nous avons dit ailleurs.

La vraie amitié se lie seulement entre les vertueux.

Loüis & Bernardin se font tous deux Freres Mineurs de Compagnie.

XXI.

Loüis donc dans l'Ordre de l'Observance, où l'on lui changea son nom de Christaldo, en celui de Loüis, il est merveilleux, auec quels soins, ce jeune Novice s'appliqua tout entier, à reformer son Homme interieur, & exterieur, & à embellir son ame, de toutes ces vertus, qui conduisent à la parfaite forme d'une Discipline reguliere, & au suprême degré, de la perfection Evangelique; & principalement l'integrité des Mœurs, & l'innocence de Vie, dont les yeux de l'esprit, se servent si bien, à contempler un Dieu tout innocent, furent recherchées de Loüis, avec un si juste empressement, qu'on ne remarquoit rien dans ses Mœurs, qui ne fût bien chaste, ni dans ses actions, que de grave, & de fort honnête. Et il emploia tant de soins, à acquerir cette candeur d'Ame, qu'il

qu'il ne montroit rien, dans toute sa conduite de criminel, & de sujet à la Censure, même d'un Aristarque, & l'on y admiroit tout composé, aux mezures justes de la plus rigide vertu. Mais comme l'humilité, est la splendeur de l'innocence, puisque saint Bernard a dit: *Si quelqu'un conserve l'innocence, & s'il y joint l'humilité, ne vous semble-t'il pas posseder une double lumiere, dans son ame,* il s'efforça de se la rendre si familiere, comme le soûtien, & la garde des vertus, & si son amie, que non seulement, il s'abbaissoit par la connoissance de lui-même, mais encore il étoit fort ravi, d'être peu de chose, dans l'estime des autres, d'où il embrassoit si ardemment, tous les emplois de l'humilité, qu'ils faisoient ses plaisirs les plus agreables. Il fut encore si desireux de l'Oraison, qu'on peut dire la Mere de l'humilité, de l'integrité de vie, & des autres vertus, qu'aprés avoir achevé son Novitiat, & les Peres de l'Ordre le faisant étudier en Philosophie, il emploioit la plus grande partie du jour, & de la nuit, à la Contemplation des choses divines. Et il y trouvoit tant de délices, que quelquesfois il étoit à genoux, & en Oraison un jour, & une nuit, & cequi est admirable, d'autrefois depuis dix heures, jusqu'à douze, de l'autre journée.

S. Bernard. sur les Cant. Chap. ou Serm. 45.

Humilité & Oraison de Loüis.

XXII. Loüis prie longtems pour un Malade mourant, & il surmonta le Diable.

Un jour au Convent des Cinq-Feüilles, il alla avec Frere Antoine de Regge Laïc, Homme d'une grande Sainteté, visiter un Malade, qui se mourroit, ils furent obligez d'y veiller, & laissant Frere Antoine, auprés de lui, il se retira dans quelque petit reduit, où l'on dit, qu'il pria Dieu six heures toutes entieres, prosterné contre terre, à genoux sur ses sandales, pour la santé de son Malade. Pendant que Loüis prioit, Antoine vît un Demon d'une forme horrible, proche du Mourant, qui à cause des Prieres de Loüis, agité de sa Furie, tâchoit de l'épouvanter au moins, s'il n'en pouvoit être le victorieux: Loüis étoit dans un fort grand combat, avec le Diable, celui-ci faisoit tous ses efforts, pour accabler le Mourant sous ses tentations, & celui-là opposoit ses Prieres, pour le délivrer de leur Tyrannie. Loüis enfin vainquit le Demon, par la vertu de Dieu, le chassa d'auprés du Malade, & il mourut fort heureusement.

XXIII. Il étoit fort austere.

Il joignoit à ses grandes vertus, une Austerité merveilleuse de vie, dont il soûmettoit la chair à l'esprit, par des jeûnes presque continuels. Un Cilice tissu de poils de Pourceau, lui étoit ordinaire, pour dompter plus rudement son corps, & s'étoit renduës familieres beaucoup d'autres macerations de corps, pour crucifier le Vieil-Homme avec ses vices, & pour faire connoître à tous ceux, qui le voioient si austere, qu'il vivoit plûtôt à son Dieu, qu'à lui-même.

Du grand Talent de Predication, de l'esprit d'Oraison & de Prophetie, & de la confiance en Dieu de Frere Loüis de Regge.

XXIV. Il étudie en Theologie sous le Docteur Lichetto.

TOus les Peres admiroient l'excellence, & la fermeté des vertus de ce jeune-Homme, & fondans sur lui de grandes esperances de Perfection, & de Capacité, ils l'envoierent, avec Bernardin son ami, à Brescia, pour étudier en Theologie, sous François Lichetto celebre Docteur, & Deffenseur fameux de la Doctrine de Scot, mais comme, Loüis desiroit plûtôt, apprendre ces Sciences, qui pourroient lui inspirer, un desir plus ardent du Ciel, & le rendre plus utile au salut des autres, il s'occupoit moins à la subtilité de leurs argumens; D'où vient qu'en fait de disputes, il le cedoit à Bernardin, comme en d'autres choses, mais lorsque l'Etude finie,

finie, l'on leur eut à tous, donné la charge de prêcher les Peuples: Loüis surpassa desorte les autres, qu'ils empruntoient de lui les plus grandes choses, dont ils tâchoient de se faire les Copies. Il commença, en effet, de prêcher avec tant d'ardeur d'esprit, & de si fortes paroles, que lui fournissoit l'esprit de son Dieu, qu'il excitoit dans l'ame de ses Auditeurs de merveilleux mouvemens de Penitence, & des autres vertus, & il énonçoit aux Peuples ces Discours de Pieté, qu'il empruntoit de la Contemplation des choses divines, non pas avec la politesse, & les charmes de la Retorique mondaine, qu'il n'ignoroit pourtant pas, mais avec l'esprit, & la vertu de Dieu.

XXV. Il est ravi en extaze & son corps élevé de terre, & il prédit les choses futures.

L'assiduité de l'Oraison, avoit conduit l'Homme de Dieu, à cette élevation, & cét extaze d'esprit, qu'étant encore dans l'Ordre de l'Observance, non seulement il étoit souvent ravi hors de lui-même, mais encore élevé de corps fort haut de terre, & il prédisoit les choses futures; & entre les autres preuves, que nous en avons fort dignes de foi. Lorsque l'an 1528. toute la Calabre, étoit sous l'Oppression d'une puissante Armée des François, commandée par Lautrec leur General, il faisoit l'Office de Gardien au Convent de saint François de Terre-Neuve, & un Dimanche matin, que les Freres entroient au Refectoire, pour y prendre leur Repas, à leur heure ordinaire, il étoit en Oraison dans l'Eglise, & eux l'attendans toûjours, Il se leva de sa Priere tout joieux, comme s'il eut eu quelque bonne nouvelle, à dire à ses Freres, & il alla au Refectoire, où il leur fit un discours des grands biens-faits de Dieu, & il le conclud, en disant, qu'il lui falloit rendre de profondes actions de graces, puis qu'il avoit resolu de délivrer la Patrie de ses Ennemis. Il avoit six Predicateurs dans sa Famille, & il se tourna vers eux, allez, dit-il, Predicateurs de Dieu, prêchez la liberté aux Captifs, le soulagement aux affligez, le secours aux miserables, & l'année paisible du Seigneur, où les Regions opprimées respireront de leur ruïne, & seront rétablies dans leurs premieres tranquilitez, & comme tout ceci s'est trouvé vrai dans l'évenement, par la mort du General Lautrec, & l'éloignement des Troupes Imperiales, qui occupoient tout le Païs, il ne resta plus de doute dans les Esprits, qu'il ne lui eût été revelé de Dieu.

Il prédit la Paix à sa Patrie affligée.

XXVI. Il avertit la Mere d'un Enfant de son peril imminent.

Il ne montra pas une fois seulement, que l'esprit divin lui reveloit les choses futures, mais encore visitant un jour une de ses Sœurs, qui avoit quelques Enfans de son Mariage, il jetta les yeux sur un par hazard, & aussi-tôt, il avertit la Mere, que son Fils étoit menacé d'un fort promt danger, à moins qu'on ne prit garde particulierement à lui, cequi arriva peu de jours aprés, parceque l'Enfant tombé dans le feu, fut dans un si grand peril de sa vie, que les nerfs de ses mains resterent toûjours retraissis, par l'ardeur de l'embrazement.

XXVII.

Ces frequens, & ces familiers Entretiens de Loüis avec Dieu, lui donnerent tant de confiance en ses Bontez, qu'il ne croioit rien de si difficile, & même impossible à la puissance ordinaire des Hommes, qu'il n'espera de l'obtenir de ses Misericordes infinies, ce fait en fut la preuve. Il étoit encore de l'Observance, & Superieur au Convent de Terre-Neuve, quoi qu'il fut l'heure du dîner, on n'avoit point encore servi de Pain, comme il vit que l'heure se passoit, sans qu'on fit un signe, qui assemblât ses Religieux, il appella Frere Ange de Calanna, qui avoit soin du Refectoire, & lui demanda la cause du retardement. Le Questeur a manqué d'envoier du Pain, dit-il, mon Pere, il éleva alors ses yeux au Ciel, & y adressa sa Priere: Allez-vîte, répondit-il, Frere Ange, allez à la dépence, prenez-y le Pain que vous y trouverez, & apportez-le au Refectoire, dont les Freres puissent prendre leur Repas, mon Pere, repartit

Il obtient de Dieu du Pain, pour les Religieux.

repartit le Frere, il est inutile, que je cherche du Pain dans la Dépence, j'y ai nettoié jusqu'aux miettes, il n'y en a point, j'en suis bien assuré, allez-y, vous dis-je, & obeïssez-moi, répondit Loüis, Frere Ange va promptement à la Dépence, moins dans l'esperance d'y trouver du Pain, que pour satisfaire à l'Obeïssance, chose merveilleuse, il trouve la Manne toute pleine d'un Pain tout chaud, & qui paroissoit excellent, il s'effraie, il s'écrie, miracle, miracle; Frere Loüis alors le reprit de son peu de Foi, & il lui ordonna un perpetuel silence, sur cette grande Merveille. Ce Frere met ce Pain sur les Tables, & ce jour-là, les Freres mangerent du Pain du Ciel, que Dieu leur avoit si bonnement envoié.

Comme Frere Loüis entra dans la Reforme & de son austerité de Vie: du zele encore qu'il eut pour l'Ordre des Capucins.

FRere Loüis embrazé du desir de l'Observance reguliere, communica son dessein à Bernardin Georges son Ami, & resolut avec lui, de prendre la Reforme. En effet, environ l'an 1525. de JESUS-CHRIST, au Tems que Frere Matthieu de Bassy, avoit obtenu du Siege Apostolique, de porter une forme d'Habit, que Dieu lui avoit montrée en vision, étre la vraie de saint François, avec l'Obedience du Ministre General, ils vont à Rome de Compagnie, & ils obtiennent du Pape une Permission, de vivre Reformez avec les autres, dans le Convent des Saints Apôtres, qui étoit alors aux Observantins, & qui depuis vint au pouvoir des Conventuels. Toutesfois à cause que pas un des Superieurs, ne contribuoit à leurs pieux desseins, aprés avoir été deux ans à Rome, ils retournent en Calabre, où une nouvelle Reforme s'étoit formée, & peu de tems aprés, accablée d'elle-même, sans esperance de l'obtenir, ni du Ministre General, ni des autres Freres, ils passent ensemble à celle des Capucins, sous la faveur, & la conduite de Dieu, & ils y font d'autres belles choses, que nous avons marquées plus amplement, aux précedentes Années, & principalement l'an 1532. de JESUS-CHRIST. XXVIII.

Dans ces commencemens de la Reforme de Calabre, Loüis souffrit tant de travaux, & de calamitez, parce qu'il étoit un Vaze choisi de Dieu, pour porter le nom de cette Reforme, dans la Brutie, la Poüille, la Basilicate, la Terre d'Ottrante, la Sicile, & autres Parties, qu'on peut croire aisément, avoir été dit de lui, ce qu'un Oracle divin avoit énoncé de l'Apôtre des Gentils: *Je lui montrerai combien de choses, il doit endurer pour ma gloire*, au milieu de tant d'orages de Persecutions, qui ne donnerent point de repos à Loüis, agité de combats au dehors, & de craintes au dedans, il conserva une si constante Tranquilité, que son esprit ne plia jamais, sous les efforts de ses fatigues, il y fit paroître tant de moderation, & tant de calme d'ame, que non seulement il ne se plaignit pas un moment, de ses Ennemis, mais même il prioit d'autant plus Dieu pour eux, qu'il en souffroit de plus rudes Persecutions, & il conserva dans toutes ses Calamitez, tant de fermeté d'esprit, qu'il sembloit, non seulement ne pas fuïr, mais ne pas sentir encore les insultes, & les affronts, que lui faisoient ses Adversaires, parce que comme les Dards s'émoussent quelquesfois contre les choses dures, s'ils ne sont d'une bonne trempe, & qu'au contraire ils retournent vers celui, qui les a dardez, s'ils sont d'un bon acier, & qu'on ne frape pas sans douleur, les corps plus solides, le grand esprit de même, & le ferme Temperament XXIX.

Aux Actes des Apost. Ch. 9.

Moderation de Loüis à l'endroit de ses Ennemis.

de Loüis, ne recevoient point de coups de ses Ennemis, qu'ils n'en ressentissent les contre-coups par sa resistance.

XXX. Les Tempêtes des persecutions un peu calmées, & Loüis dans quelque repos, on ne diroit pas aisément, quelle nouvelle Guerre il a fait à sa Chair, en pleine Paix, ses Sens déja vaincus, quels Combats il leur donna, quelles Armes il emploia à l'entiere Victoire des vices, & quels Triomphes il remporta sur le Demon son Ennemi, sous la conduite, & la force des vertus. Il en usa plus rigoureusement avec son Corps, qu'il n'avoit fait jusque-là, il jeûnoit tous les jours, sans prendre d'autre nourriture, que celle du Caresme, & encore en si petite quantité, qu'il ne prenoit que le necessaire au soûtien de sa vie, il fit une Guerre si cruelle à son Corps, comme à l'Ennemi de son esprit, qu'il en continuoit les flagellations, l'espace des sept Pseaumes de la Penitence de David, & encore prononcez fort lentement, qu'il le lassoit d'un rude cilice, & souvent même d'une Maille de fer, avec d'autres instrumens d'austerité, que tout nuds Pieds, il l'accabloit de travaux, & de fatigues de voiages, & qu'il le domtoit à force de Mortifications. Enfin il brilloit de l'éclat de tant d'austerité, d'indigence de nourriture, & de vêtement, de mortificarion de ses sens, de profond mépris de soi-même, & des autres vertus, qu'il engageoit par son exemple tous ses spectateurs, à la vie plus parfaite de l'Evangile. Et il étoit bien juste, qu'éclata la vertu d'un Homme, que Dieu presentoit aux autres, comme un modele achevé de leur conduite. Toutesfois quoi qu'il fût si austere à lui-même, il paroissoit si charitable à l'endroit des autres, qu'il ne souffroit pas, qu'ils manquassent des choses honnêtes à leur corps, ou des necessaires à leur Ame. Il permettoit quelques remises d'esprit à ses Freres, avant leurs Carêmes, pourvû qu'ils y gardassent des mesures, dont pourtant il se dégageoit insensiblement, & alors il étoit souvent ravi en extase, & son corps élevé de Terre. Il avoit soin qu'on assista les Malades fort charitablement, par cette raison de l'Apôtre : *Puisque celui qui n'aime pas son Frere, qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu, qu'il ne voit pas.* Il avoit une grace particuliere de Dieu, à soulager les maux de l'Ame, & il étoit si touché des disgraces des miserables, que par le Conseil de saint Paul, il pleuroit avec les affligez, & il se réjoüissoit avec les joieux, & il se faisoit tout à tous, pour les gagner tous à JESUS-CHRIST.

Austeritez de vie de Loüis.

Extases & ravissemens de Loüis.

1. ep. de S. Jean chap. 4.

XXXI. Aprés être fait Provincial, à son entrée dans la Reforme, il administra cette Charge avec tant de prudence, dans un état si fort agité des choses, que comme l'Auteur, & le Pere de la Reforme en Calabre, il la tira presque de sa mort, avec tant de soins, & de vigilance, qu'on le peut dire son Apôtre chez les Calabrois, & il établit chez eux une forme de Religion, avec une discipline si juste de l'Observance reguliere, & tant de perfection d'une Evangelique vie, & l'affermit par les exemples de tant de vertus, qu'on peut dire à sa loüange, ce qu'on chantoit autrefois, à la gloire de Simon Fils d'Onias : *Qui a soûtenu la Maison pendant sa vie, & durant ses jours a fortifié le Temple, qui a gueri son Peuple, & la délivré de sa ruine, il brille comme une Etoille du matin, au milieu d'un nüage, & comme une Lune dans les jours de sa plenitude, & comme un éclatant Soleil, il a reluit dans le Temple de Dieu.* Enfin comme un parfait Apôtre, il a étendu la Reforme dans les Provinces même Etrangeres, avec tant de grandeur d'esprit, qu'on voit clairement, que Dieu nous l'avoit donné, pour relever nôtre Reforme, qui étoit si fort attaquée, & presque toute accablée, sous les efforts de ses Ennemis, & par son soûtien sur le penchant de sa ruine, il l'a étenduë, jusque dans les Provinces plus éloignées de l'Italie.

Ecclesi. 50. chap.

Loüis merite d'être appellé l'Apôtre de la Reforme dans la Calabre.

XXXII. Il avoit imprimé si profondement dans son esprit, la pauvreté Evangelique, comme le premier fondement de l'Ordre de saint François, qu'il recherchoit

Il est grand sectateur de la Pauvreté Evangelique.

recherchoit des richesses, dans la seule indigence des choses, & qu'il ne souffroit pas les provisions de quoi que ce fût, dans les Monasteres, crainte que les Freres ne s'exemtassent de la mendicité ordinaire, par le retranchement de l'abondance chez les Siens, il leur ôtoit tout le superflu, en sorte qu'il ne permettoit pas à ses Compagnons, de se charger de Pain, & de Vin dans ses voiages, pour se montrer plus dépendant de la Providence. Dieu fit souvent paroître par des Miracles, combien lui plaisoit cette conduite de son Serviteur Loüis, puisqu'outre ce que nous en avons dit l'An 1532, un jour qu'il marchoit avec son Compagnon à jeun, dans des Lieux fort deserts, & le Soleil proche de son Occident, ils n'avoient rien à manger, & même son Compagnon souffroit une faim extréme: Mon Fils, lui dit le Pere, aiez encore un peu de patience, & Dieu pourverra de nourriture aux Siens; à peine eurent-ils fait quelques pas, qu'ils virent un grand Pain blanc, sur une Roche élevée, qui pouvoit nourrir deux personnes, & ils en receurent tous deux tant de vigueur, & de force, que tout ce jour, ils n'eurent pas besoin d'autre Nourriture.

Il obtient du Ciel un Pain à son Compagnō, qui n'avoit plus de forces.

De la ferveur des Prédications, & de l'Esprit de Prophetie de Frere Loüis.

XXXIII. *Il s'occupe fort ardemment aux Prédications.*

Quoi que Frere Loüis, s'occupa si fort à toutes ces vertus, il ne quitoit pourtant pas l'Emploi de ses Prédications ordinaires, & il s'y emploioit avec tant de soins, & un zele si ardent du salut des Ames, qu'il n'épargnoit ni travaux, ni incommoditez, ni perils de sa vie, pour gagner à Jesus-Christ les Ames des plus grands Pecheurs, parce qu'il sçavoit bien, que son Seigneur alloit par les Villes, & les Bourgades, où il avoit enduré pour eux de fort grands Travaux, & que pour trouver une Brebis égarée, il avoit versé son Sang, avec sa Vie sur une Croix. Dieu l'avoit avantagé d'un Talent rare de Prédicateur, & il prêchoit sa parole avec un zele merveilleux d'esprit, il n'est donc pas surprenant, s'il acqueroit à son Dieu, les fruits de salut de plusieurs Ames de ses Auditeurs. Il ne lui suffisoit pas de prêcher de paroles, il y joignoit les prieres plus ardentes de son cœur, & les exemples plus rares de sa sainte vie, d'où venoit souvent, que tout rempli d'une lumiere du Ciel, il prédisoit quelquesfois les choses futures, dans la Chaire, & d'autrefois les plus cachées, dont voici quelques Témoignages.

XXXIV. *Prêchant à Palmo, il en prédit la ruine.*

Lorsqu'un jour, il prêchoit aux Bords de la Mer, à Palmo, Bourgade de Calabre, proche de Seminara, que plusieurs Miracles se faisoient, à un Temple dedié à la sainte Vierge, assez voisin du rivage, & que dans son Sermon, il reprend les vices de ses Auditeurs, en considerant la Mer, hà Palmo, dit-il, crois-tu que Marie fasse ici, tant de Miracles inutilement, sont Signes, qui te montrent tes futurs malheurs, tu verras bien-tôt à ta perte, ce que te produiront de Monstres ces Eaux, que tu voids de tes yeux, malheur à Palmo, malheur aux Meres, qui engendront en ces jours-là, ce qui ne fût pas prédit inutilement, & sans la verité, par F. Loüis, puisqu'à peine quelques Mois furent achevez, qu'un certain Corsaire, appellé Dragut aborda là, qui tua les Habitans, ruina Palmo, & ravagea toute la Contrée;

XXXV.

Ajoûtez à ceci, que lorsqu'il prêchoit au Bourg de Terre-Neuve, qui fût autrefois une Ville fort celebre de la grande Gréce, il s'arrêta sans parler, au milieu de son Discours, & par revelation de Dieu, il vît en Esprit, qu'il se préparoit à cette même heure, une grande ruine de plusieurs

Citoïens de Regge, qui étoient fort divisez par de cruelles, & de mutuelles inimitiez, ce qu'il ne découvrit pas alors, mais le Sermon achevé, il dit, le fait à quelques Gentilhommes, qui pour en être plus assurez, envoierent à Regge un Messager exprés, dont ils pussent en apprendre la verité, la chose se trouva vraie, comme Loüis l'avoit prédite, au moment même, qu'il prêchoit, & de la maniere qu'il l'avoit recitée, à tous ces Messieurs.

XXXVI. Je n'oublierai pas ici, que comme il prêchoit au Bourg celebre de Seminara dans la Brutie, le même lui arriva lorsque ravi d'esprit, à la veuë de tout son Auditoire, il demeura immobile sans parler, & les yeux élevez au Ciel, en sorte que le Peuple qui l'écoutoit, fût fort surpris d'une chose si extraordinaire, & puis quelque tems aprés revenu à lui. O Seminara, dit-il, je reviens des Funerailles de ma Patrie, Regge est prise maintenant, & toute brûlée par les Turcs, avec un Carnage horrible de ses Citoïens, & pour éprouver la verité du fait, les Principaux de Seminara, envoierent des Messagers à Regge, distante de vingt milles, qui leurs rapporterent le desastre de cette malheureuse Ville, accablée sous les efforts d'une Flote Ottomane, au Tems même que l'avoit prédit Loüis. On dit encore, qu'il Prophetisa la perte de cette même Ville, par la cruauté du Pyrate Barberousse, long-tems auparavant qu'elle arriva. Il préchoit aussi dans un Bourg de Calabre, où les Campagnes trop seches d'une longue Aridité, menaçoient le Païs de famine, il prédit alors aux Habitans, quoi que l'Air fût fort serain, & sans apparence de nuages, une abondante pluye ce jour-là, qui tomba sur le soir, & en moüilla si fort les Terres, qu'elles en reverdirent, & y fit germer quantité de Fruits, & plusieurs Moissons.

Prêchant à Seminara Dieu lui revele la perte de Regge.

Le Ciel étant fort serain, il prédit une grande pluye.

XXXVII. Les paroles de Dieu sortoient de la Bouche de Loüis, comme des Dards embrazez, & comme des fléches lancées de la main vigoureuse d'un Homme robuste, dont il blessoit l'Ame des pecheurs, jusqu'à l'innocente cruauté de leurs conversions, les acqueroit à JESUS-CHRIST, & les ravissoit au pouvoir des Demons: C'est une chose admirable, comment le Diable en étoit desesperé, & de quels artifices il s'efforçoit, de troubler ses Sermons; lors en effet, qu'il préchoit à Reggio, le Jeudy de la semaine-Sainte, à peine eût-il commencé son discours, qu'un jeune Homme de visage effraié, & tout soûpirant, paroît dans l'Eglise, qui d'une voix si tremblante, qu'à peine l'entendoit-on, dit que les Turcs avoient pris Bord, & brûlé la Galere fabriquée depuis peu de Tems: ce qu'aiant dit, il disparut; cette nouvelle épouvanta tout le Peuple, qui étoit en foule à la Prédication de Loüis, & il fût dans un horrible étonnement. Loüis l'avertît, qu'ils ne devoient rien craindre, & que ce n'étoit qu'une invention, & qu'une fourberie du Diable, dont il prétendoit empêcher dans leur Ame, tout le fruit de son discours, mais le Peuple effraié, sans pouvoir être retenu par les paroles de Loüis, courut au Port, où il ne trouva ni Turcs abordez, ni Galere brûlée, connoissant donc la ruse du Demon, que le saint Pere avoit si ouvertement declarée, il commença d'admirer son don celeste de Prophetie, & d'honorer d'orénavant son éminente Sainteté.

Le Diable tâche d'interrompre son Sermon par une fausse nouvelle, qui en détourna tout le Peuple.

XXXVIII. On peut joindre à ces choses, plusieurs autres, qu'en partie nous avons rapportées de lui l'An 1532, dont nous avons dit, qu'il avoit fort éclaté, avec un esprit de Prophetie, & un don celeste des Miracles, & qu'en partie nous dirons ici, sans marquer celles, que l'injure des tems nous a ravies, afin que tous connoissent plus clairement, quelle abondance d'esprit, Dieu lui a communiquée, soit pour prédire les choses futures, soit pour découvrir les plus secrettes. Je dis donc ici, comme une chose fort averée,

averée, par le grand bruit qu'elle fit, que comme il cheminoit un jour, assez proche de Monte-Leone, il rencontra Jean Baptiste Franzo Gentilhomme de qualité, & son Ami, qui avec un grand Equipage alloit à Tropea, y prendre une Femme, qu'il avoit Epousée depuis peu, & la conduire chez lui; aprés leurs mutuels Complimens, il dit à cét honnête-Homme, allez Jean Baptiste sous un heureux Ciel, & sous de favorables Auspices, Dieu doit être avec vous, & vous donnera une si grande, & si belle fecondité, que vous aurez trois Garçons, & trois Filles de Madame vôtre Femme, l'effet suivit sa parole, & pas un ne manqua au nombre, ce que Jean Baptiste dit aprés à plusieurs, avec l'assurance d'un veritable jurement.

Il prédit à un Gentilhomme une fecondité de Fils & de Filles de son mariage.

XXXIX. Il prédit à une noble Dame, qui avoit deux Filles, & le prioit de lui obtenir un Fils de Dieu, qu'elle en auroit un, à ses premieres Couches, & il lui persuada, de le faire appeller Loüis, parce qu'il avoit connu, par les lumieres de l'esprit de Dieu qui l'éclairoit, que cét Enfant, qui n'étoit pas encore né, suivroit les traces, & la vocation de son Intercesseur auprés de Jesus-Christ. La chose prouva la parole de Loüis, parce que la Mere mit au Monde un Fils, qu'elle fit nommer Loüis, & qui à peine dans sa jeunesse, méprisa le Monde, avec toutes ses délices, & se rangea sous l'Etendart de la Croix, dans l'Ordre des Capucins, où l'on l'appelloit quelquefois petit Loüis, à la distinction du grand Loüis.

Il obtient de Dieu un Fils à une Dame qui en desiroit.

XL. Il arriva un jour à Burello, Village de Calabre, où il fût receu fort civilement, & prié bien instamment, par une noble Dame, qu'il suppliat Dieu, pour l'heureux retour de Monsieur son Mari, qui étoit allé à Naples, & pour lui en obtenir des Enfans, le Serviteur de Dieu l'assura de l'un, & de l'autre, & lui promet le retour de son Epoux, & la qualité de Mere, & ces deux choses trouvées vraies, firent hautement éclater ses grands merites.

Il prédit & obtient à une autre le retour de son Mari & des Enfans.

XLI. Les Exemples qui suivent, montrent bien de quel esprit de Prophetie, dont sans aucun doute, il prédisoit les choses futures, Dieu l'avoit si avantagé, il persuada à une autre Dame, qui desiroit des Enfans, & le prioit d'en demander à Dieu pour elle, de se soûmettre à la volonté du Ciel, & il lui dit, qu'elle auroit un Fils, qui ne joüiroit pas de la vie, & qui ne verroit jamais l'Aurore dans son Orient, ce qu'elle éprouva n'être que trop vrai, comme il lui avoit prédit, lorsqu'elle accoucha d'un Garçon, qui ne vivoit pas.

Il prédit à une autre qui n'étoit pas encore grosse un Fils mort.

XLII. Il prédit aussi à F. Ange de Calanna, qui fût souvent son Compagnon chez les Observantins, lorsqu'il étoit parmi eux, & chez les Capucins, losqu'il y fût entré, qu'avant sa mort, il seroit éprouvé d'une Tentation bien furieuse, & pourtant qu'il en seroit délivré par la faveur de Dieu, & que bien-tôt aprés il seroit privé de la Vie. Ce que Frere Ange s'étant mis fort avant dans l'esprit, il éprouva l'un & l'autre, puisque quelques Années aprés, pressé d'une Tentation incommode, où Dieu lui fit sentir son secours, peu de tems aprés la mort du saint Homme, il acheva saintement en Dieu, le cours de sa bonne Vie.

Il prédit à Frere Ange de Calanna une grande tentation, qu'il surmonteroit, & puis qu'il mourroit.

Des Extases de Frere Loüis, & de plusieurs de ses Miracles, que Dieu fit par ses intercessions.

XLIII. Les Actions, & les Paroles de ce saint Homme furent fort admirables, puisque lié si étroitement à Dieu, d'une chaîne de Charité, il le contemploit des yeux si épurez de son Esprit, que comme s'il eût été tout

seul avec les Hommes, il étoit toûjours attaché d'esprit à lui, & ne connoissoit, n'agissoit que par ses lumieres. D'où vient, que non seulement son Dieu lui communiquoit, les secrets de son adorable Sagesse, mais même il étoit souvent élevé en haut, avec tant de force de son divin Esprit, que son Corps paroissoit quelquefois en l'air, au dessus de lui-même, & de la Terre, c'est ce qu'a témoigné plusieurs fois Frere Elisée de Messine, qui faisoit chez les Carmes de cette Ville, l'Office de Sacristain, tandis que Loüis prêchoit le Carême, dans leur Eglise de sainte Marie du Mont Carmel, il dit, que ces extases, & ces élevations de Terre, lui étoient arrivez souvent, & qu'il l'avoit veu dans cette posture d'extasié plusieurs fois, lorsque s'élevant de sa Couche, il venoit dans l'Eglise, pour y accommoder les Lampes, où il admiroit ce Saint tout ravi en priant, aux pieds du saint Sacrement, ce qu'aiant veu non pas une fois, ni deux, mais plusieurs avec étonnement, animé d'un témoignage si divin de la Sainteté de ce grand Homme, il passa aux Capucins, où il vécut, & mourût avec les Actions d'une fort sainte Vie.

Il est veu fort souvent élevé hors de Terre.

XLIV. Loüis priant Dieu pour un Malade est élevé de Terre.

Ce qui ne lui arriva pas seulement à Messine, puis qu'au Convent de Monteleoné, Ville dans la Brutie, où l'on le pria, de visiter le Fils d'un Gentilhomme, appellé le Seigneur Martino Brufcialé, qui étoit fort Malade, tous sortirent de la Chambre, & lui resta seul avec le Malade, mais lorsqu'il commença de prier Dieu pour lui, sans être à genoux, & debout au pieds du Lit, il fût ravi en extase, & la Mere qui entra dans la Chambre, pour faire quelque service à son Fils, vit Frere Loüis en l'air, & les yeux au Ciel, elle fût éfraiée de cette veuë, se retira, ferma la Porte de la Chambre, & elle n'y entra, que lorsque Loüis, aprés son Oraison, fût revenu à lui, & qu'elle l'entendit parler à son Fils: Alors elle entre dans la Chambre, & y fût reçuë fort civilement de Loüis, ne craignez point Madame, lui dit-il, Dieu par sa Bonté, vous rendra sain vôtre Fils, mais elle, qui connoissoit déja sa Sainteté, lui répondit, je ne doute pas que ce que vous dites ne soit vrai, mon Pere, j'ai un bon Garand de vôtre Promesse, & l'Enfant quelque tems aprés, fût gueri, & cette Dame surprise de cette merveille, la raconta souvent depuis à divers Capucins.

XLV. Chantant l'Office au Chœur il est élevé de Terre. Psal. 118.

Plusieurs Exemples de tous ces ravissemens de Loüis, montrent bien qu'ils lui étoient fort ordinaires, tandis qu'au Chœur il Chantoit l'Office avec les autres Freres, & principalement ce Pseaume, *Beati immaculati in via*, on l'a veu souvent s'élever de Terre insensiblement, plus d'une coudée; Dans un autre Tems en Oraison, tout seul à l'Eglise, un Novice, doüé d'une grande pureté d'Ame, vit sur sa Tête un globe de Feu, pour montrer par ce témoignage, qu'il étoit embrasé des Flames plus ardentes de la Charité, & voila les preuves de cét Amour merveilleux, dont il aimoit si ardemment JESUS-CHRIST, Dieu méme montra par quantité de Miracles, les merites d'un si saint Homme. Outre ceux que nous en avons raportez l'An 1532. il ne sera pas incommode, que de plusieurs, nous en écrivions ici quelques-uns, à la gloire de Dieu, & à l'honneur de Loüis.

XLVI. Loüis rend la veuë à une Dame qui l'avoit perduë.

La Mere d'un Noble Cytoien de Geraci, qu'on nommoit le Seigneur Jerome Rigitano, étoit si Malade de ses yeux, que privée presque de leur usage, elle ne voioit pas la lumiere du Midi: Loüis la visita un jour, la consola de son mieux, & l'exhorta à la patience, & à la joie, mon Pere, répondit-elle, comment aurai-je de la patience, & de la joie, je ne vois pas la lumiere du Ciel, & Loüis lui dit, si vous la voiez, Madame, bien loin de vous en réjoüir, il faudroit en rapporter à Dieu toute vôtre Allegresse, oui mon Pere, lui dit-elle, si Dieu me rendoit l'usage de mes yeux, non seulement, je lui rendrois toute ma joie, mais encore toutes mes

mes loüanges, hé bien, dit Loüis, loüez Dieu de tout vôtre cœur, & aussi-tôt étendit la Main, & fit le signe de la Croix sur ses yeux, & lui rendit de sorte la veuë, que toute l'obscurité s'en retira à l'heure même, & elle reçut sa clarté ordinaire.

XLVII. Il obtient de Dieu du Pain pour les Ouvriers & pour les Freres.

Lorsqu'il étoit Gardien du Convent de Regge, au tems qu'on le bâtissoit, & qu'y travailloient plusieurs Maçons, & quantité d'Ouvriers, sans autre recompence, que leur simple Nourriture, Un jour il arriva, que par la negligence du Quêteur, il n'y avoit point de Pain, ni pour les Ouvriers, ni pour les Freres de la Famille; On le dit à Frere Loüis, il appella le Depencier, & lui ordonna d'aller à la Depence, il lui dit même, qu'il en apporta le Pain qu'il y trouveroit, & qu'il en presenta aux Freres, & aux Ouvriers, ce Frere lui dit, qu'il étoit fort assuré, qu'il n'y en avoit pas une Miette. Allez, dit-il, & ne doutez plus, Dieu est assez Puissant, pour donner à ses Pauvres du Pain, quand il lui plaira, le Depencier alors obeït, visita la Corbeille qu'il vit, & il la trouva pleine d'un Pain tout chaud, & fort blanc, que les Anges assurément y avoient apporté. Ce Miracle est semblable à celui, qu'il fit, dans l'Ordre de l'Observance, au Convent de Terre-neuve, par la Vertu de Dieu, dont nous avons parlé plus haut, & l'un, & l'autre nous témoignent bien, la grande sainteté de Loüis.

XLVIII.

Ce fût encore une chose merveilleuse, qui arriva dans la Motte de Filocastro, à un bon Tertiaire, appellé Barthole Homme simple, qui devoit porter à Regge des Lettres de Loüis, cét Innocent ne sçavoit ni l'endroit, ni le chemin de Regge, mais l'Homme de Dieu, lui donna avec ses Lettres, le Bâton dont il se servoit ordinairement dans ses voiages, prenez, lui dit-il, ce Bâton, Barthole, comme le Compagnon, & le Conducteur de vôtre voiage, & portez cette Lettre au Gardien de Regge, dont vous me rapporterez réponce. Barthole étoit si simple, & si devot que presque à toutes les demandes qu'on lui faisoit, il ne répondoit que le saint Esprit. Les Freres lui demandoient par où il iroit, saint Esprit, répondoit-il, il partit avec son Bâton, & quoi qu'il ignorât absolument le chemin de Regge, & qu'il ne le demandât à Personne, il y arriva toutefois, sans s'être détourné d'un moment, il fût obligé de passer par certains lieux, qu'on appelloit Solani, gardez de si gros Chiens, qu'ils se jettoient ordinairement sur tous les Passans, avec une horrible furie, lui sans craindre le peril, aussi-tôt qu'il vît ces Chiens, apperçût qu'ils venoient se lancer sur lui, d'une horrible rage, & avec d'effroiables abbaïemens, il fût épouvanté de leurs approches, saint Esprit, dit-il, & s'arrêta tout court, opposa le Bâton dont il étoit armé, à ces furieux Matins, qui le sentirent, y reconnurent quelque Vertu extraordinaire, quitterent toute leur rage, comme si le pauvre Barthole eût été un Domestique de la Maison, & ils le flatterent de leur queuë. Un peu éloigné des Chiens, il rencontra quelques Bergers, qui lui demanderent, comment il avoit pu éviter ces Chiens, saint Esprit, répondit-il, en effet, disent-ils, le saint Esprit vous a sauvé de leurs Dents, & sans son secours, ils vous auroient devoré, parce que vous ne pouviez vous échaper autrement de leurs Cruautez. Barthole poursuit sans crainte son voiage, à la faveur de son Bâton, il rend la Lettre au Gardien de Regge, prend sa réponce, & il revient à Filocastro, par le même Chemin qu'il avoit pris en allant. A son retour, Loüis lui demanda en riant, si les Chiens de Solani, ne lui avoient point fait peur, il répondit, saint Esprit, vous le sçaviez bien, mon Pere, lorsque vous m'avez donné vôtre Bâton, pour le Conducteur de mon Voiage.

Le Bâton de Loüis delivre un Tertiaire des dents & de la furie des Chiẽs.

XLIX.

Il lui arriva une chose merveilleuse, dans Ursigliadé Village de Filocastro;

Il rend la Vie à un Enfant que sa Mere avoit sans y penser étouffé dans son Lit.

castro; une Femme, qui la nuit précedente toute endormie, avoit étouffé son Enfant, par malheur, au commencement de la nuit; elle vint au devant de lui fort épleurée, & lui recite toute triste l'Accident arrivé à son pauvre Enfant. Frere Loüis éleva tant soit peu ses yeux en haut, ne pleurez pas, lui dit-il, ma bonne Amie, vôtre Fils n'est pas mort, il est endormi: ha mon Pere, répond cette Femme, plût à Dieu, qu'il dormît, mais je l'ai laissé tout froid, sans respiration, & sans mouvement dans le Lit. Aiez de la Foi, dit Loüis, vous trouverez vôtre Enfant en vie, cette Mere pleine de Foi, va chez elle, & voit son Enfant, qui rioit, & qui joüoit de ses petites Mains, elle le prend des Siennes, verse des larmes de joie, le porte entre ses bras au saint Homme, & elle remercie de tout son cœur, & la Bonté de Dieu, & la sainteté de Loüis, qui lui dit, allez ma bonne Amie, conservez mieux vôtre Fils, & entretenez-vous bien dans la crainte de Dieu.

L. Entre un grand nombre de Miracles de ce saint Homme, qui sont peris par l'injure des Tems, & la negligence des Nôtres, nous avons recueilli ceux-ci des Memoires de nos anciens Peres, qui nous les ont laissez comme fort certains, pour nous apprendre, par leur petit nombre, de quelle sainteté Loüis étoit auprés de Dieu, & de quelle abondance de Dons celestes, il étoit avantagé lorsqu'il vivoit parmi nous.

Mort du Serviteur de Dieu, & comme il l'a predit plusieurs fois.

LI. Prés que Frere Loüis eut gouverné fort prudemment, la Province de Calabre, & mise en fort bon état, durant les trois Ans de son Provincialat, il assemble son Chapitre Provincial à Malthe, & exhorte ses Freres, comme un autre Moïse, d'élire un Successeur, à qui l'on puisse confier le Gouvernement du Peuple de Dieu, & il ne fût pas trompé dans son attente, puisque les Vocaux choisirent à sa place, dans ce Chapitre, Bernardin de Regge dit Georges, qui gouverna, quoi que peu de tems, cette Province avec tant de prudence, qu'il la rendit fort glorieuse, par les soins de sa Charge, & les exemples de sa bonne Vie, comme un Homme orné de toutes les Vertus, dont nous avons dit l'An passé, bien des choses particuliers. Loüis lui avoit prédit, que quoi qu'il le suivît dans la Charge de Provincial, il le précederoit de six Mois par sa sainte Mort, & qu'il mouroit un peu devant la Nativité de Nôtre Seigneur, & lui, quelque tems aprés la Resurrection de JESUS-CHRIST, ce qui arriva à l'un, & à l'autre, puisque Bernardin êtant mort, au mois de Novembre de l'autre Année, Loüis mourût au mois d'Avril de celle-ci, aprés avoir à peine achevé les six mois de sa Prophetie.

Loüis prédit la Mort à Bernardin long-tems avant son arrivée.

LII. Le Chapitre achevé, tandis qu'il se preparoit, d'aller au Convent de la Motte de Filocastro, qu'il avoit choisi pour sa demeure, comme le plus pauvre, & le plus separé de la Compagnie des Hommes. Frere Ange de Calanna, qui avoit êté son Compagnon, depuis plusieurs Années, fâché d'en être separé, parce qu'on le plaçoit de Famille à Regge, s'afflige d'une separation si rude, & il lui dit, mon Pere, pourquoi ne me prenez-vous pas auprés de vous, & comment m'abandonnez-vous, comme inutile à vôtre service, allez Frere Ange, dit Loüis, où Dieu vous appelle par son Ordre exprés, & où vous envoie l'Obedience de vos Superieurs, ne vous affligez pas d'être separé de moi, je ne mourrai pas sans vous. D'où il paroît clairement, que Dieu lui avoit revelé le tems, & le jour de sa Mort, & que l'ayant dit auparavant à Bernardin Georges, il en avertit souvent d'au-

Il prédit sa Mort à plusieurs autres Personnes.

tres,

tres, comme d'une chose bien vraie. Il s'en alla à Filocastro, & il rencontra en chemin, Frere Archange de Polistena, qui lui demanda où il alloit, & il lui répondit, pourquoi m'interrogez-vous du terme de mon Voiage, que ne m'interrogez-vous plûtôt, du lieu de mon Sepulcre, je m'en vas mourir au Convent de Filocastro. En ce même tems, il passa par le village de Ferolito, où il visita un Gentilhomme de ses Amis, fort incommodé de Paralisie, qui dans une occasion si favorable de la presence de Loüis, le conjure de demander à Dieu, la guerison de son Corps ? pourquoi, dit-il, me demandez-vous la santé ? que ne me demandez-vous plûtôt, que je vous procure le Ciel, en priant pour vous, souffrez si courageusement, que vous en acqueriez la joüissance, je vous precederai, & vous me suivrez de trois jours. Ce Malade se mit ceci bien avant dans l'esprit, & l'effet s'accorda avec la parole de Loüis, puisqu'au troisiéme jour de sa mort, on vit mourir le Gentilhomme, comme nous dirons plus bas.

Il prédit la mort à un Gentilhomme Paralitique.

LIII. Lorsqu'il fut arrivé à la Motte de Filocastro, & que dans le Caréme qu'il y prêcha cette Année, il parla de cette Evangile, où Jesus-Christ traite du scandal, en disant : *Sçavez-vous que les Pharisiens, aians entendu ce discours, en furent scandalisez.* Il moralisa ces paroles, & prédisant sa mort à ses Auditeurs, il leur dit, que personne ne se scandalise de vous autres, si l'on me separe de vous assez promtement, puisque je dois être encore peu de tems avec vous, & je ne prêcherai plus dans cette Chaire, il est tems que la poudre retourne à sa Terre, & l'esprit à Dieu qui l'a fait. Un Gentilhomme son Ami, qui pour joüir de ses discours plus familiers, l'accompagnoit fort loin tous les jours, lui dit : Quelle funeste nouvelle nous prédites-vous ? pourquoi nous parlez-vous de vôtre mort, il est bien plus utile à tout le Païs, que vous viviez fort long-tems : il faut, dit-il, obeïr aux Decrets du Ciel, Seigneur Antonin Bracco (c'étoit le nom du Gentilhomme, qui le conduisoit aprés son Sermon au Convent) mon dernier jour, Antonin, m'appelle à la fin de ma vie, & plût à Dieu, que j'y sois bien preparé, conservez-vous pour le Ciel, & vivez saintement en Dieu. Aprés l'avoir laissé avec ces paroles, il entre dans le Convent, & témoigne aux Freres, des signes plus tendres de Charité, mais parce qu'il devoit les quitter bien-tôt, il voulut dîner avec eux dans le Refectoire, comme dans le Cénacle de son dernier Pâques. Sur le soir, il se sentit pressé d'une grande douleur de côté, & d'une ardente fiévre. Les Freres alors coururent au Logis du Seigneur Antonin, lui demander du son pour faire un Cataplasme, & l'appliquer sur le côté de Loüs, ce qu'entendant cét honnête homme, il dit à sa Femme, s'est fait de Loüis, le saint Homme mourra, & nous n'avons plus d'esperance de le voir, & d'entendre ces Predications, Que dites-vous, dit-elle, quel est vôtre pronostic, & d'où vous vient cette Astrologie, De lui-même, dit-il, & il s'en est clairement expliqué en prêchant, & lorsque je l'ai conduit au Convent.

S. Math. 15. chap.

Il prédit sa Mort en Préchant.

LIV. La Pleuresie de Loüis s'augmenta pourtant, & le Medecin lui donna quelque esperance de Vie, qu'est-il question de Vie, dit-il, hà nous allons à nôtre Patrie, & il nous faut chercher, une vie plus heureuse que celle-ci, qui pleine d'incommoditez, & de miseres, doit être plûtôt appellée une mort, & qui en est une effectivement. Nous sommes de veritables Passans, nous cherchons une Maison, & non pas une Hôtellerie, il faut sortir de ce Monde, & demeurer dans l'autre, une Eternité.

LV. Aprés un si saint discours, il efface de son Ame quelques imperfections, qui en étoient toutes les tâches, par le Sacrement de la Penitence, & demande avec un saint empressement, le Corps & le Sang adorables de Jesus-Christ, pour en faire la Nourriture de son Ame ; Cét Auguste

Avant sa Mort il se munit des Sacremens.

Sacrement lui fût apporté, il l'adora du plus profond de son cœur, il le reçut avec un sentiment si genereux de Religion, & de Pieté, que tout absorbé en Dieu, par la force de sa Charite, il sembloit se liquefier en JESUS-CHRIST, comme une Cire qui se fond en presence du feu, il ramassa dés lors toutes les forces de son Ame, & de son Corps, & il parût se consacrer tout entier aux choses Celestes.

LVI. Cependant Frere Ange de Calanna, que le Gardien de Regge, envoioit avec quelques Lettres à Loüis, arriva à la Motte de Filocastro, où averti, que ce saint Pere étoit fort Malade, il se souvint de la parole, qu'il lui avoit donnée, qu'il seroit à sa Mort, il courût à sa Chambre, & aussi-tôt que Loüis le vît, il lui dit, Frere Ange, vous venez fort à propos, j'ai satisfait à ma promesse, & avant ma Mort, il falloit, que vous eussiez soin de mon Corps, agissez comme l'Envoié de Dieu, nous sortirons bien-tôt du Monde.

LVII. *Il console ses Freres qui pleuroient la mort prochaine d'un si bon Pere.*

Les Freres fort tristes, versoient des larmes inconsolables, & comme de jeunes Enfans, qui voient mourir leur Pere, autour de sa Couche, déploroient la Mort de leur cher Pere, qui les avoit produits à JESUS-CHRIST, lui qui les voioit dans l'accablement d'une tristesse si extréme? pourquoi pleurez-vous, mes Enfans, leur dit-il, & pourquoi recevez-vous la fin de mon Pelerinage, avec tant de douleur, & de ressentiment. Si vous êtes fâchez, que je sois delivré de tant de malheurs, & de perils, & que je quitte une Vie, qu'on peut dire, la source fatale de toutes les miseres, vous enviez mon bon-heur, & vous sçavez peu, ce que c'est que la Mort, & ce que c'est que la Vie. Il est sans doute, que cette Vie, qui est aveugle, miserable, & remplie de tant de malheurs, dont la tristesse consume une partie, & l'inquietude trouble l'autre, dont la Maladie abbat celle-là, & la douleur accable celle-ci, dont les ressentimens martyrisent l'une, & la tentation avec les combats tourmente l'autre, ne doit pas être aimée de sorte de nous, que nous devions abhorrer la Mort, & la pleurer si amerement, puisqu'elle est l'heureuse fin de ces extrémes miseres, si d'une Maison perissable, & de Terre, nous sommes êlevez à une demeure Eternelle, & si magnifique, si nous sommes délivrez d'une Geolle, si l'on rompt nos liens, si nous sortons d'ici, pour joüir d'un air, & plus sain, & plus heureux, que trouvez-vous de si déplorable, dans ma Mort, mes chers Enfans.

LVIII. Si vous croiez que la Mort me separera de vous, & qu'ainsi vous versiez des larmes, vous en usez avec moi un peu trop cruellement, je ne vous suis pas ravi, mais je vous précede où vous viendrez tous, je serai seulement dégagé des maux, si ordinaires de cette Vie, je sortirai bien-tôt de ses perils, je me reposerai enfin, libre de tous les soins, & de toutes les inquietudes du monde, & comme délivré d'un furieux naufrage, je joüirai plus tranquille, du Port assuré de l'Eternité: D'où vient donc, une tristesse si extréme de ma Mort, comme si je vous quittois, de sorte, que je fusse toûjours, separé de vous, mon Ame qui est immortelle, ne vous abandonnera jamais, il n'y aura que cette corruptible demeure de mon Ame, qui est perissable, & que nous n'avons reçuë qu'à cette condition, que nous la quitterions aussi-tôt, que Dieu qui nous l'a donnée, l'auroit ordonné. Vous avez plûtôt un juste sujet de réjoüissance, puisque vous me voiez en état, d'être rappellé de mon Exil, & d'être mis en liberté? Les Freres lui répondent, n'avons-nous pas juste raison de pleurer, mon Pere, puisque dans vôtre perte, la Colomne plus ferme de nôtre Maison est renversée, & lorsque nous sommes privez de nôtre meilleur Pere, dont les conseils, & les secours nous défendoient, des Tempêtes plus furieuses de nos Ennemis, quelle esperance nous reste-il de Consolation, & de qui pretendrons-nous

nous du soulagement ? qui maintenant dégagera le petit Vaisseau de nôtre Reforme, des Flots irritez des Persecutions, qui le menacent de Naufrage? qui le secourera de leur furie par ses avis, & par sa prudence: Les maux nous environnent de tous les côtez, nous sommes agitez d'Orages, nous sommes menacez de nos Ennemis; Bernardin est déja dans le Ciel avec les Anges? qui nous restera de Défenseur, & de Protecteur sur la Terre, si vous y allez avec lui.

Vous vous trompez, mes Freres, répondit Loüis, & vous ne sçavez pas encore la vertu de Dieu? Pourquoi m'appellez-vous la Colomne, & le Fondement de nôtre Reforme, ni moi, ni Bernardin, nous ne sommes pas son Soûtien, Dieu seul est son Appui, celui qui s'en imagine un autre Fondement, que lui, s'écarte bien loin de la verité; c'est pour cela, que Dieu nous tire bien-tôt du Monde, F. Bernardin, & moi, afin que nous ne fussions pas honorez de la gloire, de nôtre Reforme de Calabre, mais qu'on en rendit tout l'honneur à Dieu, comme au seul Auteur d'un si grand Ouvrage: ne perdez donc pas courage, mes Enfans, Dieu sans doute, qui est le Fondateur de la Reforme, la deffendra des poursuites plus opiniâtrées de ses Ennemis. LIX. Belle réponse de Louis en mourant.

Les Freres ravis d'un si saint Discours, lui demanderent, s'il croioit, que la Reforme subsisteroit toûjours, & si elle auroit de l'accroissement; Observez-vous bien, mes Freres, leur répondit-il, & efforcez-vous saintement, de bien plaire à Dieu, par une entiere, & une parfaite Observance de vôtre sainte Regle, parce que Dieu vous multipliera, il fera de vous un grand Peuple, & la Semence de cette Reforme aura tant d'étenduë, que ceux qui la verront, en seront étonnez, & diront d'Elle: ***C'est une Semence, que le Seigneur a benie.*** Aprés ces paroles, il se disposa tout entier, à la venuë de son Dieu, qu'il sentoit être fort proche de lui. LX. Loüis prédit l'agrandissement de la Reforme. *Isaye 61. chap.*

Ainsi l'Homme de Dieu, aprés tant de travaux soufferts en Calabre, pour la Reforme, aprés un si grand nombre d'Enfans produits à Jesus-Christ, aprés tant d'Ames acquises à Dieu par ses Prédications, aprés tant de Trésors de merites inalterables dans le Ciel, aprés un grand âge de Septante ans passez, dans une longue suite de vertus, fort proche de la separation de son Corps, fit appeller tous les Freres, comme un charitable Pere ses Enfans, qu'il avoit engendrez à l'Ordre, & aimez jusque-là d'un amour tendre; & pour leur donner, en mourant, les derniers témoignages de la tendresse de son amitié, il les exhorta avec plus de force, qu'il put, à la parfaite Observance de la Regle, à la Pauvreté, au mépris de toutes les choses, à l'humilité, à la charité fraternelle, & à l'amour de Dieu. Achevant ses dernieres paroles, il leur dit: mes Freres, efforcez-vous, que vous resouvenans de vôtre vocation, d'une effective Memoire, vous prouviez sa hauteur si éminente, par les exemples d'une conversation sainte, & les actions d'une bonne vie: ***Considerez la Pierre d'où vous êtes tirez, & la Caverne d'abondance, d'où vous êtes sortis par l'Ordre de Dieu,*** regardez attentivement nôtre Pere saint François, & suivez comme ses vrais Enfans, ses mœurs, ses inclinations, sa conversation, ses vestiges de vertu, & les exemples de sa sainte Vie. Considerez encore nôtre petite Reforme, comme vôtre Mere, qui vous a reproduits en Jesus-Christ, c'est une grande Mere, & pleine de quantité de vertus, dont vous devez vous faire les Copies, si vous pretendez le Titre glorieux de ses legitimes Enfans; donc, mes Enfans, sans penser aux choses, qui sont derriere vous, occupez-vous aux plus parfaites, qui sont devant vous, afin que lorsque Dieu viendra, il ne vous trouve pas debout, oisifs, & vuides de bonnes œuvres, s'il vous rencontre occupez à sa Vigne, il sera lui-même vôtre recompense; j'entrerai bien-tôt dans le chemin de tous les Hommes, qu'on LXI. La derniere Exhortation de Louis aux Freres en mourant. *Isay. 51. chap.*

peut dire un moment, d'où dépend mon Eternité, proposez le vous souvent en veuë de l'esprit, & qu'il ne sorte jamais de vôtre Memoire, afin que vous l'éprouviez favorable quelque jour, à vôtre éternelle Felicité.

LXII. Il acheva ce Discours, & donna le baiser de Paix à tous ses Enfans, alors ses forces diminuerent extrémement, & tous les Freres affligez du départ d'un si bon Pere, il étoit fort proche de sa mort. Le Gardien du Convent, sortit de sa Cellulle, avertit un Tertiaire de grande vertu, d'apporter au plûtôt un Cierge beni devant leur Bien-heureux Pere, qui se mouroit, & devant que ce Tertiaire fut venu avec le Cierge, Loüis rendit son Esprit à Dieu, au milieu des Prieres, & des larmes de tous ses Enfans. Ce Tertiaire au même tems, vît une brillante Etoille, qui sortoit de la Chambre de Loüis, & qui montoit promtement au Ciel, & il avertit le Gardien, qu'il n'étoit plus besoin de Cierge, que Loüis s'élevoit dans le Ciel, & qu'il y montoit comme une Etoille fort lumineuse. Ce qu'entendant le Gardien, il retourne à Loüis, & il ne le trouva plus en vie.

L'Ame de Louis parût monter au Ciel en forme d'une brillante Etoille.

LXIII. Le Paralitique de Ferolito voit Louis qui montoit au Ciel.

En ce même Tems, ce Gentilhomme Paralitique de Ferolito, à qui Frere Loüis avoit prédit, que trois jours aprés sa mort, il mourroit, étoit sur son Lit, d'où il vît Frere Loüis monter au Ciel, avec les Anges, & se prît à crier, ha mon Pere, attendez-moi, que j'aille avec vous, il mît alors tout l'ordre necessaire à sa Maison, & à sa Conscience, & il mourut trois jours aprés, comme lui avoit prédit Loüis.

LXIV. Un Tertiaire voit l'Ame de Louis qui montoit au Ciel en forme de Globe de feu.

Un autre Frere du Tiers Ordre, d'une Pieté fort singuliere, qui servoit les Freres Mineurs de l'Observance, au Convent des Cinq-Feüilles, proche de sa mort, & à l'Agonie presque, à la même heure que F. Loüis expiroit, comme s'il fût sorti d'un profond sommeil, aussi-tôt, dit aux Freres, O, O, mes Freres, quel agreable, quel glorieux spectacle, ô quelle splendeur, ô quelle gloire? Ne voiez-vous pas, & les Freres lui demandans ce qu'il voioit de si beau, de si lumineux, ô! mes Freres, répondit-il, avez-vous dessein de voir une grande gloire, sortez au plûtôt, regardez du côté de la Motte de Filocastro, jettez-y vos regards, & vous verrez l'Ame glorieuse de Loüis de Regge, qui monte au Ciel, en forme d'un Globe de feu, eux sortent, regardent du côté de la Motte de Filocastro, comme le Mourant leur avoit dit, & ils apperceurent une Colomne de feu, qui s'élevoit dans le Ciel, & qui assurément y conduisoit l'Ame de Loüis, & le Tertiaire mourût peu de Tems aprés.

Quelques autres Miracles, qui suivirent la mort de Loüis.

LXV. Quoi que tous ces témoignages, fort dignes de foi, semblent ôter tout doute, que l'Ame de Loüis soit montée toute glorieuse au Ciel, avec les Saints: des Miracles plus illustres, qui suivirent sa mort, comme des voix parlantes de l'Attestation divine, & comme des Sceaux de la Divinité, le témoignent plus clairement. A peine en effet son Corps fût-il porté dans l'Eglise, que lorsqu'on sceut sa mort dans la Ville, & dans la Campagne voisine, une foule si grande de toutes sortes de personnes y accourût, pour lui rendre leurs honneurs, que les Freres ne pouvans l'enterrer, à cause de la presse des Peuples, il demeura long-tems sans sa Sepulture. Et pendant ce Tems, lorsque plusieurs coupent tant de morceaux de son Habit, qu'ils dépoüillerent presque tout son Corps, plusieurs Tuniques, dont on le revêtoit successivement, parurent à peine suffir à la devotion du grand nombre, qui entroient, & sortoient à toute heure, & à tout moment. Les uns tâchent d'arracher des poils de sa Barbe, & les

autres de couper des cheveux de sa Tête, & de tirer de ses Ongles, qu'ils pussent garder comme des Reliques. Enfin tous ces Peuples témoignerent, une Pieté si ardente, pour ce Serviteur de Dieu, que ceux qui pouvoient toucher quelque partie de son Corps, s'estimoient plus heureux que les autres: les larmes de devotion sortoient de tous les yeux, les soûpirs de tous les cœurs, & de hautes voix de toutes les Bouches, qui s'élevoient jusqu'au Ciel, y demandoient Misericorde, & y imploroient les merites de F. Loüis, en sorte qu'on fût obligé de differer sa Sepulture, l'espace de trois jours, pour satisfaire à l'amitié de la multitude prodigieuse, qui venoient le voir, & l'honorer de tous les côtez. Pendant tout ce Tems, sa Chair avoit sa couleur ordinaire, & ne montroit rien d'affreux, de funeste; au contraire l'agreable figure d'un Homme vivant; elle étoit même si tendre, si molle, & si maniable, qu'elle cedoit au plus petit attouchement, & tant s'en faut, que durant un si long espace, elle exhala quelque odeur mauvaise, qu'il en sortoit, comme d'une douce Cassolette, d'agreables parfums, ou comme d'une Corne d'abondance, des Trésors de riches Senteurs, & de precieux Baumes, qui réjoüissoient tous ses Spectateurs d'une odeur celeste, & ces bonnes odeurs s'attachoient si fort à ceux qui baisoient, ou ses pieds, ou ses mains, ou sa tête, qu'ils se retiroient tous parfumez, d'auprés de son Corps, ce qui arriva entre les autres, à un Prêtre fort devot, appellé André, & à plusieurs autres, qui étoient venus avec lui, pour reverer ce saint Corps, aprés qu'ils eurent tous baisé ses mains, ils en receurent une odeur si douce, qu'ils se demanderent les uns aux autres, s'ils n'avoient point de Musc, ou de Civette sur eux. Mais ce bon Prêtre, qui voioit bien que cette odeur étoit sortie du Corps de Loüis, vous vous trompez, dit-il, & ne reconnoissez-vous pas la vertu de Dieu, cette bonne senteur est un effet de ce saint Corps, qui s'est répanduë sur les nôtres, nous l'avons touché, & baisé, & son odeur est restée sur nos mains, & sur nôtre Bouche.

Son Corps aprés sa mort est mollet & tendre, & exhale une odeur fort agreable.

Ce n'est pas assez, Dieu qui vouloit faire paroître lui-même la sainteté de Loüis, permît que son Corps brilla de plusieurs Miracles, & à peine fût-il enterré, qu'un Homme Paralytique du Bourg de saint Nicolas, proche la Motte de Filocastro, qui apprit sa mort, & que beaucoup de Peuples alloient à son Sepulchre, s'y fit porter pour toucher son Corps, où lorsqu'il fut arrivé au milieu de la foule, il s'abbaissa devant lui jusqu'à Terre, y attacha son visage, & implora le secours de Dieu, pour le recouvrement de sa santé, par les merites de son Serviteur Loüis. A peine eût-il baisé sa main, qu'aussi-tôt Dieu lui rendit l'usage de tout son Corps, & recouvra sa premiere santé, tandis donc, qu'il rendoit à Dieu ses remerciemens, aux pieds du Saint, il animoit tous les Spectateurs de ce Miracle, aux loüanges de ses bien-faicteurs; JESUS-CHRIST, & Frere Loüis. LXVI.

Un Paralitique est gueri touchant son saint Corps.

Un autre Habitant du même Bourg de saint Nicolas, étoit devenu par un accident si fort Boiteux, qu'à peine pouvoit-il marcher avec des Potences, si-tôt qu'il sçeut les Miracles, que Dieu operoit aux Reliques de ce saint Corps, quoi qu'il en fût absent, implora son secours avec grande confiance en Dieu, & en son Serviteur, en sorte qu'il le conjuroit, que comme il ne pouvoit aller à son Tombeau, à cause de la foiblesse de ses Jambes, il lui obtint de Dieu sa santé, avec la liberté de son Corps, dont il put se servir à se rendre à son Sepulchre, & y loüer son Dieu, & son bien-faicteur, d'un bien-fait si considerable, qu'il esperoit de leurs Bontez, quoi plus, Dieu qui considere plûtôt la grande foi des Hommes, que leur Presence, & qui lui avoit inspiré cette confiance, pour faire paroître plus clairement, de quelle consideration, étoient les merites de son Serviteur, auprés de sa Majesté, récompensa la foi du Malade, par l'entiere guerison, LXVII.

Un Boiteux absent se recommandant à ses Prieres est tout gueri.

& la parfaite droiture de ses Parties, & lui pour n'être pas ingrat d'une faveur si importante, vint aussi-tôt au Sepuchre du Saint, pour lui rendre ses respects, avec ses remerciemens, & ses actions de graces, avec ses loüanges, à la Bonté de Dieu, qui l'avoit gueri si parfaitement.

LXVIII. Dieu, à la consideration de son Serviteur, accordoit tant de graces du Ciel, à ceux qui l'en prioient par ses merites, & sa Puissance faisoit tant de Miracles, en faveur de ceux, qui l'en conjuroient, par le credit d'un si saint Homme, que quoi que les Nôtres les aient laissez sous le silence, Messieurs de Regge ravis du bruit de tant de Miracles, qui s'étendoit par tout, & animez du zele de la gloire d'un de leurs Citoïens, resolurent de ravir son Corps, qu'ils ne pouvoient obtenir ni par Prieres, ni par Argent des Habitans de Filocastro, & de le transporter dans leur Ville. Pour executer ce dessein, un grand nombre de Reggiens, fût à Filocastro, pour se saisir de ce saint Corps, à main armée, & lorsqu'ils furent arrivez à la Motte, qui étoit éloignée de chez eux, environ de vingt-cinq milles, & qu'ils virent une si grande foule de Peuples, qui venoit de tous côtez reverer ce Corps, ils jugerent qu'ils ne pourroient achever leur entreprise, sans scandal, & même sans danger de leurs personnes, & pour obeïr à Dieu, qui leur inspiroit d'autres pensées, ils resolurent de quitter la violence, se contenterent d'honorer le Corps de leur Citoïen avec cette Veneration, que l'on rend aux Saints, & ils retournerent chez eux.

Les Citoïens de Regge voulans ravir son Corps changent leurs desseins.

LXIX. Cependant l'Evêque de Nicotera, d'où dépendoit la Motte de Filocastro, instruit de la mort de Louïs, & de la grande multitude de Peuples, qui venoit de toutes parts reverer un Homme, dont le Corps n'étoit pas encore dans la Terre, & même du nombre des Miracles, que Dieu faisoit par ses merites, à ceux qui l'en conjuroient par leurs Prieres, y vint avec tout le Clergé de la Ville, & revêtu de ses Habits Pontificaux, fit l'Office des Morts, sur le Corps, qui exhaloit toûjours ses douces odeurs, avec les Freres, qui se joignirent à ses Ecclesiastiques, & l'Enterrerent selon la coûtume de ce Tems-là, dans la Sacristie de la vieille Eglise, aprés l'avoir enfermé, dans un Cerceüil de Bois.

L'Evêque de Nicotera enterra le Corps de Louis avec les Freres du Convent de Filocastro.

LXX. Et lorsque trois ans aprés, l'an 1540 de JESUS-CHRIST, les Freres eurent bâti, une nouvelle Eglise, pour transferer plus honorablement ce sacré Corps, ils le tirerent de Terre avec son Cerceüil, en font ouverture, & plusieurs choses admirables, se presenterent à leurs yeux. Le Corps de Louis, qui avoit été trois ans dans la Terre, leur parut si mollet, si entier, & si solide, avec toutes ses parties si maniables, qu'il leur sembla plûtôt un Homme dormant, & vivant, qu'un Deffunt ; Les Freres donc le touchent avec grand respect, le lavent une seconde fois, le revêtent d'un autre Habit, & le couchent dans un Cerceüil nouveau. Ce qu'ils ne peurent faire si secrettement, qu'ils ne fussent veus de quelques Seculiers, dont ils emprunterent le secours, & le bruit de la Translation du saint Corps se répandit aussi-tôt, par tout le Bourg de Filocastro.

Le Corps de Louis est trouvé tout entier aprés trois ans de sa Sepulture.

LXXI. On vît alors les Hommes, & les Femmes accourir par Troupes, à l'Eglise, & y faire violence, pour obliger les Freres d'exposer en public le saint Corps, & un si grand concours de Peuples de tout sexe, & de tout âage, vint au Monastere, que pour appaiser leur tumulte, les Freres furent contraints, de le faire voir encore au jour, & à toute cette multitude, qui fût surprise de cette celeste merveille, de voir un Corps humain, qui peut être, à peine trois jours, sans puanteur, & sans pourriture naturellement, s'être conservé dans l'humidité de la Terre fort entier, & incorruptible trois ans, & même quatre, comme le remarquent quelques-uns de nos Memoires ; mais comme les membres des Morts, dont l'Ame est sortie, privez de leurs esprits vivans, ont accoûtumé de se resserrer de sorte, qu'ils sont

sont durs, & inflexibles à l'attouchement, les Siens parurent à ses Spectateurs si doux, si molets, & si maniables, comme ceux des vivans, contre l'ordre ordinaire de la nature, qu'on eût dit, que la Majesté de Dieu, qui est la maistresse des choses, avoit ouvert les Trésors de sa Puissance, & que contre la conduite commune des Etres, elle avoit donné à des membres morts, la condition des vivans; comme enfin les Corps des Deffunts, à cause des qualitez opposées des Elemens, & leur corruption facile, sont à peine trois ou quatre jours, sans une puanteur insupportable, puisqu'il est dit du Lazare, qui étoit mort il y avoit quatre jours: *Il sentira mauvais depuis les quatre jours qu'il est mis en Terre;* celui pourtant de Frere Loüis, avoit encore, aprés quatre ans de Sepulture, les mêmes bonnes odeurs, qu'il exhaloit au commencement. Les Freres aussi admiroient, & pleuroient de joie, lorsqu'ils consideroient dans leur bon Pere, de si surprenantes merveilles, ils loüoient Dieu dans son Serviteur, & ils l'adoroient, comme Prodigieux. *S. Jean 11. chap.*

LXXII. Entre ceux, qui vinrent honorer en ce Tems-là, le Corps du Serviteur de Dieu, une Dame de qualité, qui poussée d'une devotion indiscrete envers lui, tandis qu'elle baise ses mains, plus temeraire, qu'elle ne devoit, coupa avec ses Dents un Doigt de sa droite, & l'emporta chez elle fort secrettement. Ce fait pourtant, quoi qu'il procedât de Pieté, ne plût pas à Dieu, & elle en receut quelque tems aprés son châtiment, puisque ses Troupeaux de Moutons, & de Bœufs qu'elle avoit en abondance, perirent de Maladie, par un juste jugement de Dieu, ce qui l'affligea beaucoup, & sans en penetrer la cause, elle se resolut d'en consulter un Vieillard, experimenté, de l'Ordre de l'Observance, à qui elle dit les inquietudes, que lui causoit la mort de ses Troupeaux, & il lui demanda, si elle n'avoit rien de l'Eglise, qui voulut être restitué, elle lui répondit que non, excepté un Doigt, qu'elle avoit coupé de la main de Loüis, avec ses Dents, en la baisant par devotion, & qu'elle conservoit chez elle fort devotement, (elle n'en avoit point eu, jusque-là de scrupule) voilà lui dit le Pere, ce qui a irrité Dieu contre vous, & qui donne la mort à tous vos Troupeaux, parce que Dieu n'approuve pas les Devotions imprudentes, je vous conseille donc de rendre ce Doigt aux Capucins, de crainte qu'avec vos Troupeaux, vous ne perdiez encore, ce qui vous reste de plus precieux. Cette Dame épouvantée du discours du Pere, rendit aussitôt le Doigt, & ses Troupeaux ne moururent plus.

Une Dame coupe avec ses Dents un Doigt de la main de Louis, & Dieu l'en punit.

Cette Dame restituant ce Doigt appaise la colere de Dieu.

LXXIII. Plusieurs Miracles, qui suivirent la restitution de ce Doigt, montrent, que Dieu l'avoit particulierement ordonnée, puisque le jeune Frere Bernardin de Regge, qui fût Predicateur entre les Capucins, & qui étoit un jour à Filocastro en qualité de Forestier, y tomba Malade dangereusement, & alors il pria qu'on lui apporta le Doigt de Loüis, lorsqu'il l'eut baisé devotement, & invoqué le Saint, à son secours, il fût parfaitement gueri. Le même Frere Bernardin, Gardien à la Motte de Filocastro l'An 1587. y fût attaqué d'une pressente Maladie, qui le precipitoit à la Mort, & dans le souvenir de la premiere grace, qu'il avoit obtenuë de Dieu, par le merite du Doigt de Loüis, il l'envoia querir aussi-tôt, s'en forma un signe de Croix, avec un merveilleux sentiment de Pieté, il fut délivré de son mal, & recouvra sa parfaite santé.

Le Doigt de Loüis guerit deux fois un Frere fort malade en le touchant.

LXXIV. Dieu souvent en faveur de ce sacré Doigt, donna la santé à plusieurs Séculiers, qui implorerent le secours du Saint, dans leurs Maladies, & principalement à Cesar Lita-Pignatello Noble Cavalier, & Cousin du Duc de Monteleoné, qui martyrisé d'une si violente douleur de Dents, qu'elle lui ôtoit presque l'esprit, à peine eût invoqué les merites de Loüis, & touché sa Dent, qui causoit sa douleur avec son sacré Doigt, qu'elle fût

Il soulage une douleur enragée des dents.

en

en même tems de telle sorte soulagée, qu'il n'y sentit aucune douleur depuis.

LXXV. Un autre François Lita de Tropeja, qui demeuroit à la Motte de Filocastro, l'An 1604. Mort presque par la furie d'une douleur de Dents, qui le tourmentoit, fût persuadé par Cesar Lita, dont nous avons parlé, de recourir au Doigt de Loüis, il crut son Conseil, entra dans l'Eglise des Capucins, avec une confiance toute filiale en Dieu, & au Saint, y pria qu'on appliqua le Doigt sur sa Dent malade, aussi-tôt sa Foi fût recompensée, par un parfait dégagement de douleur, & il y remercia Dieu son Liberateur, & son Protecteur Frere Loüis.

LXXVI. Son Capuce embaume un Novice qui le portoit & le délivre de ses tentations.

Frere Jerôme de Dignami fort celebre, entre les Capucins de Calabre, avoit accoûtumé d'assurer de lui-même, que lorsqu'il étoit Novice, il porta cousu à son Caperon le Capuce, dont Loüis s'étoit autrefois servi, durant sa Vie, & que dans tout le tems qu'il l'eût, il sentoit une odeur fort douce, qu'exhaloit tout son Corps, & il l'attribuoit à la Vertu de Dieu, & à la Sainteté de Loüis, ce qui fit encore, que dans toute l'Année de son Noviciat, contre la coûtume des autres Novices, il ne fût point inquieté, des pensées trop importunes d'une inconstante Sortie.

LXXVII. Nous pourrions mettre ici plusieurs autres Miracles, dont Dieu a fort relevé la gloire, & les merites de son Serviteur Loüis, qui ont été negligez en partie, par l'humilité des Nôtres, & laissez sous un éternel oubli, en partie qui ne m'ont pas paru assez dignes de Foi. J'ai voulu seulement placer ici ceux, que le jurement de témoins bien croiables, m'a rendus plus assurez, crainte que la gloire des Hommes saints, obscurcie sous le silence, ne ternît encore les loüanges, qu'on doit à Dieu, pour les grandes merveilles, que sa Puissance, & sa Bonté, font tous les jours en faveur des Hommes.

LXXVIII. Loüis est appellé Saint par beaucoup d'Auteurs.

Tant de Miracles si grands, & si continuez, qui accompagnerent la Vie, & la Mort de Loüis, & qui furent même leur suite plus glorieuse, lui acquirent non seulement à Regge, mais encore dans toute la Calabre Superieure, une reputation si grande de Sainteté, qu'on ne lui donne point aujourd'hui d'autre nom, que celui de Saint, aprés une si longue suite d'Années. D'où vient que plusieurs Historiens, ne doutent pas de l'appeller Bienheureux, & principalement David Roméo, dans son Traité des sept Protecteurs de Naples, Ange d'Espagne dans sa Cronique de Regge, Prosper Paris de Cozence dans sa description de Calabre, où il traite des Hommes illustres Calabrois, & plusieurs autres, qui joignent tous à Loüis, Bernardin Georges, Homme dans l'esprit des Calabrois, d'un estime merveilleux de Sainteté. Mais à cause qu'il est défendu, par une Ordonnance nouvelle de l'Eglise, de donner à qui que ce soit, le nom de Bienheureux, s'il ne le reçoit de l'Autorité du saint Siege, nous avons jugé plus à propos, de ne pas emploier ce nom de Saint en faveur de Loüis, que d'entreprendre quelque chose temerairement, contre l'Ordre des sacrez Decrets. D'où vient, que si dans cette vie, & dans les autres qui la suivront, je suis obligé d'y mettre le nom de Saint, & de Bienheureux, pour changer une même expression de discours, & pour m'accommoder, & au Latin, & au langage des Auteurs, l'on ne verra jamais, que j'écrive au commencement des Vies, la Vie du saint Pere, j'aime mieux obeïr aux Ordonnances des Souverains Pontifs, & aux Ordres de l'Eglise.

LXXIX. Le Corps de ce saint Homme, que les Freres avoient Enterré fort devotement, & avec grand respect, sous le grand Autel de l'Eglise, y demeura en repos jusqu'en l'An 1598. que Frere Bonaventure de Catanzaro, qui comme Provincial, a gouverné la Province de Regge, retira de ce lieu les

Reliques de Loüis, & les mît à la Sacristie, dans un autre Cercueil de Bois.

De quelques Religieux de Sainteté, Enterrez dans le Convent de la Motte de Filocastro.

C'Est une croiance commune, que les Corps de quinze Freres, dont la Memoire est encore aujourd'hui fort celebre, entre les Calabrois, sont enterrez, dans le Convent de la Motte de Filocastro, & l'on parle particulierement, de celui de Frere Michel de Castrovillari, qui fût un de ces Premiers quinze, qui prirent la Reforme avec F. Loüis, & souffrirent constament avec lui, de fort rudes Persecutions. Deux Mois aprés la Mort de Loüis, riche de Vertus, & illustre de merites, il quitta les miseres du Monde, pour aller joüir des Felicitez eternelles, cette Année, & dans ce Convent de Filocastro. Entr'autres choses, on dit de lui, qu'il témoignoit une affection si tendre aux Malades, qu'aussi-tôt qu'il en voioit un, il offroit à Dieu pour lui des Prieres, avec ses larmes, faisoit sur lui le signe de la Croix, & le guerissoit de sa Maladie. D'où vient, qu'à cause qu'il avoit passé sa Vie, dans l'exercice d'une Pauvreté extrême, des jeûnes, des Oraisons, des veilles, & d'une parfaite Observance de sa Regle, qu'il avoit soulagé plusieurs Malades, par la puissance de Dieu, & le credit de ses Prieres, sa Mort fût fort celebre, par le grand concours d'une foule de Peuples, qui assisterent à ses Funerailles.

LXXX. Frere Michel de Castrovillari fort illustre en Vertus.

Frere Junipere de Campo Laic, est encore bien considerable, dont on rapporte trois principales Vertus, qu'il possedoit entre les autres; La premiere un rigoureux silence, qui l'obligeoit d'éviter non seulement les paroles mauvaises, mais même les inutiles, avec une exactitude si severe, que personne n'entendit jamais de sa Bouche, une parole superfluë, d'où il se fît un chemin facile, à la perfection de toutes les Vertus, & d'une Evangelique Vie, puisque saint Jacques dit: ***Que quiconque ne peche point en discours, est un Homme parfait.*** La seconde fût une prodigieuse Abstinence, dont il s'étoit soûmis tout le plaisir, & le sens du goût si parfaitement, qu'il ne goûtoit, ni ne sentoit quelque Viande que ce fût, dont il faisoit sa nourriture, & il pouvoit dire avec le Prophete : ***Parce que je mangeois la Cendre, comme le Pain.*** La troisiéme fût une effroiable Austerité de son Corps, dont il avoit accoûtumé de l'affliger de jeûnes, de veilles, de Disciplines, & de pesantes charges, par un zele de mortification, qui ne cedoit pas aux Occupations plus rigoureuses d'une Austere vie; comme celui qui ne cherche, que la ruine de ses Ennemis; & jusqu'à sa Mort, il traitta sa Chair avec tant de rigueurs, qu'aprés son Decés, les Freres qui le dépoüillerent, pour laver son Corps, le trouverent chargé d'une Cuirasse de fer, dont il l'avoit martyrisé jusque-là, fort cruellement. Loüis de Regge encore en vie, disoit ordinairement de lui, ha! plût à Dieu, que la Forest de nôtre Ordre, eût quantité de pareils Juniperes.

LXXXI. Frere Junipere de Campo a trois Vertus principales.

Pseau. 10.

Les Os de Frere Eusebe de sainte Catherine, sont encore enterrez au Convent de Filocastro, il fût d'une si éminente Sainteté, & d'une si grande pureté de vie, qu'il avoit accoûtumé de s'entretenir, avec la sainte Vierge fort familierement, comme un Fils avec sa Mere: Il seroit bien difficile de rapporter ici les vertus, & les perfections d'un nombre presque innombrable de Freres, qui brillerent en ce Tems-là parmi les Calabrois, par l'éclat de leur Sainteté, puisque la Memoire de plusieurs, qui vît en Dieu, est morte chez les Hommes, par une profonde humilité des Nô-

LXXXII. Frere Eusebe de sainte Catherine considerable en Vertus.

tres, à qui il a toûjours semblé, que c'étoit une sorte d'orgueil, & de vanité, de laisser à leur Suivans, les belles actions de leur Freres plus vertueux.

LXXXIII. Mort de François Titelman grand Personnage. Le dernier enfin, qui mourut cette Année, fut Frere François Titelman, qui dans la Charge de Provincial de Rome, aprés plusieurs travaux, de corps, & d'esprit, passa du travail au repos, dans le Convent d'Anticoli. La Science, & la Pieté de ce grand Homme, ont êté si fort singulieres, qu'il merite bien le Titre de Grand dans le Ciel, au sentiment de JESUS-CHRIST: *Que celui qui fera, & enseignera, sera appellé Grand, dans le Roiaume des Cieux*, (S. Matth. 5. Ch.) & sa Memoire est encore aujourd'hui si fameuse, chez tous les Sçavans, qu'on peut dire de lui, avec le Sage: *Plusieurs loüeront sa Sagesse, & elle durera dans tous les Siecles,* Nous allons donc écrire ici sa vie, d'un stile un peu plus étendu, comme l'Histoire de ses vertus, qui n'en seront pourtant qu'un Abregé, que nous empruntons de nos Manuscrits plus anciens.

Vie & Actions de François Titelman, de l'Eminence de son Esprit.

LXXXIV. François Titelman est né en Flandres, dans un Village, appellé Hassel, assez proche du Liege, de Parens honnêtes, encore à peine privé de Pere, & de Mere, il fut receu, sous la Tutelle de Charles Carondileto, qui l'aima beaucoup, l'adopta pour son Fils, & l'envoia étudier à Louvain, Ville du Brabant, & Université fort celebre, où il fut apprendre les Lettres humaines. François étoit d'un fort bon naturel, avantagé d'un tres-grand Esprit, & il témoignoit avoir une generosité d'ame merveilleuse, à l'Etude de toutes les Sciences. D'où vient qu'il s'avança de sorte, en peu de tems, aux Arts liberaux, qu'il sembloit les avoir tous appris, à l'âge de dix-huit ans, avec une facilité d'esprit, qui surprenoit tous ses Maîtres, & tous leur Disciples. (François Titelman étoit fort studieux.) Tout jeune qu'il étoit, il acquit l'intelligence presque de toutes les Langues, & principalement de l'Hebraïque, de la Chaldaïque, & de la Grecque, dont il devoit se servir un jour, & pour expliquer l'Ecriture-Sainte, comme leur meilleur Interpretes, & pour refuter les Heretiques, comme leur plus fortes armes. Il sçavoit si parfaitement la Grecque, que quoi, qu'il pût être appellé le Maître, de tous les Termes plus difficiles de la Latine, il se servoit pourtant plus aisément de la Grecque, dans tous ses Discours.

LXXXV. Titelman s'occupoit desorte, à ces Etudes, qu'un travail incommode assez souvent, ne le rebutoit pas de leur soins, & l'inconstance trop ordinaire à son âge, ne le retiroit pas de leurs emplois. Le Repos même, les Remises de l'esprit, les Jeux, & les Spectacles, ne l'en détournoient pas, & il donna à de si honnêtes Travaux, tout le Tems de son Adolescence, d'où vient qu'il s'appliquoit moins aux vices, & aux divertissemens de son âge, qui ne s'écarte de la vertu dans les autres, que trop ordinairement, parce qu'il sçavoit de Ciceron: (L'Etude des Sciences est honnête.) *Que le plaisir des Etudes est fort civil, & bien innocent, à cause qu'il entretient la Ieunesse, qu'il réjoüit la Vieillesse, qu'il embellit les prosperitez, & qu'il soulage les adversitez, il divertit dans les Maisons, il n'incommode point dehors, il marche, il est aux Champs avec nous.*

LXXXVI. L'Ame de François étoit encore avantagée, d'un certain don de Dieu, qui l'animoit aux choses divines, & aux actions de Pieté. Dieu donc, qui vit ce Champ fertile en Sciences, si propre à la semence des vertus divines, sortit de grand matin pour l'y semer à la fleur de son âge, avant qu'elle se seichât, & par une forte inspiration, il tira François du

seing

ſeing dangereux de la converſation du Monde, & l'appliqua tout entier, à celui de l'Ordre de l'Obſervance, comme de ſa Mere Evangelique, d'où il ſuça le celeſte Laict, des plus auguſtes Vertus.

Dés qu'il fût Domeſtique de la Maiſon de Dieu, s'il s'étoit auparavant ſi bien occupé d'eſprit, aux Sciences humaines, il mit alors tous ſes ſoins, à orner ſon Ame des Vertus divines; il commença d'étudier à l'humilité, au mépris de ſoi-même, à la plus haute Pauvreté, à la mortification de ſes ſens, à l'Abſtinence, au ſilence, & ſi parfaitement à l'Obſervance reguliere, qu'il joignit aux Sciences, qu'il avoit acquiſes, avant ſon entrée dans l'Ordre, à une vertu ſinguliere, & il les perfectionna par la gloire de la ſainteté. Avancé donc par les Peres à la Theologie, il y devint fort ſçavant, & il fit de ſi grands progrés, dans ces deux facultez de Philoſophie, & de Theologie, que fait Profeſſeur public de Louvain, il occupa pluſieurs Années, & honora de ſa Doctrine, la Chaire d'Haſſel, en cette fameuſe Univerſité, avec une loüange univerſelle de ſes Auditeurs, il fit en ce Tems-là pluſieurs Commentaires ſur les Philoſophes, & ſur l'Ecriture Sainte. Entre leſquels ſont ceux-ci, principalement. LXXXVII.

Titelman entre parmi les Freres Mineurs.

Paraphraſe ſur les Livres de Job, avec leurs Annotations. LXXXVIII.

Ce que Titelman a composé de Volumes.

- Explication de tous les Pſeaumes de David, avec leurs Annotations, qui peuvent être appellées leur Commentaires.
- Explication des Cantiques, que l'Egliſe appelle Feriaux, & que ſuivent des Annotations, tirées de l'Hebreu, & du Chaldaïque.
- Explication ſur l'Eccleſiaſte, avec des Annotations.
- Commentaires fort doctes, ſur le Cantique des Cantiques de Salomon.
- Paraphraſe ſur les Evangiles de ſaint Mathieu, & de ſaint Jean, avec des Annotations, ſur leur plus grandes Difficultez.
- Explication ſur les Epîtres Apoſtoliques, avec leur Textes traduits à la marge, & en leur propres lieux.
- Somme des Miſteres de la Foi Chrêtienne, ou trente-trois Miſteres de la Foi.
- Traité de l'Expoſition des Miſteres de la Meſſe.
- Collations pour la deffence de l'Edition Vulgate.
- Des Exercices des Religieux.
- Contre Jacques le Févre, & Didier Eraſme de Rotterdam.
- Six Livres de la Conſideration de la Philoſophie.
- Abregé de la Philoſophie Naturelle, ou de la Conſideration des choſes Naturelles, & de leur Réduction, à leur Créateur, en douze Livres: Il compoſa pluſieurs autres Livres, qui nous ont été ravis par l'injure des Tems.

En ſon même Tems, Didier Eraſme de Rotterdam, Homme aſſurément bien orné des Lettres humaines, mais marqué d'un Charbon noir, en matiere de Foi, enſeignoit publiquement à Baſle, dont les Eſcrits, qui ſentoient ouvertement l'Hereſie, venus juſqu'à Louvain, Titelman les combatit vigoureuſement, attaqua leur Auteur, avec les Siens, & le pourſuivit avec tant de force, qu'Eraſme diſoit, qu'il ne craignoit que l'Erudition d'un Homme, celle du Sçavant Titelman. Il combattit auſſi genereuſement, contre Jacques le Févre, par ſes doctes Ecrits, qui le font paroître un Deffenſeur intrépide de la Foi Catholique. Ceux enfin qui liſent ſes Livres, ni découvrent pas ſeulement un grand Eſprit, avec beaucoup d'Eloquence de diſcours, mais encore une merveilleuſe pureté de ſa Foi & de ſa Pieté. LXXXIX.

Il combat par écrit Eraſme & Jacques le Févre.

De l'Esprit d'humilité de ce Serviteur de Dieu.

XC. Il entreprend le Voiage d'Italie.

Titelman étoit grand Amateur de l'Observance reguliere, & il cherchoit souvent dans son esprit, les moiens plus propres, à la rétablir dans son Ordre. Alors il apprit la nouvelle Reforme des Capucins, il en fut bien ravi, comme si Dieu l'y conduisoit déja, & il resolut dés lors d'aller en Italie, il communica donc son dessein, à Frere Leonard, un de ses anciens Disciples, & à Frere Martin Laïc de leur Compagnie, sortit de Flandres, & il vint à Paris, où arrivé avec ses deux Compagnons, il rencontra Frere François de Soletro, Homme de Science, & de probité extraordinaires, qui dans le même dessein, que lui, se disposoit alors au Voiage d'Italie, ils ne sçavoient pas la pensée l'un de l'autre, & pourtant, comme ils s'entretenoient souvent de l'Observance reguliere, il arriva, qu'ils parlerent une fois de la Reforme nouvelle des Capucins, & que François de Soletro loüa extraordinairement, comme bien propre à ceux, qui aspiroient à la Reforme, Titelman y joignit ses loüanges, & la chose en vint jusque là, qu'ils se communiquerent depuis tous leurs Conseils, & tous leur desirs.

XCI. Il prend l'Habit de Capucin avec François de Soletro, & ces deux Compagnons.

Ils sortirent tous de Paris, & ils prirent, d'un commun consentement, le chemin de Rome, où l'an 1535. les Capucins faisoient leur Chapitre General, au Couvent de sainte Euphemie, & y élurent pour la premiere fois Vicaire General, avec tous leurs suffrages, Frere Bernardin d'Asti, à qui Titelman & ses Compagnons se presenterent, & demanderent l'Habit de la Reforme. Comme il connoissoit leur merites, & leur vertus, il les receut à l'Ordre, avec beaucoup de joie, & établit Titelman Lecteur à Milan. Mais lui, qui s'étoit fait Capucin, avec ce seul esprit, qu'ornant son ame des plus belles vertus, il s'unit plus étroittement à Dieu, m'éprisa cét honneur, & obtint du General, avec beaucoup de peine, d'assister les Malades, avec les autres Freres qui les servoient, à l'Hôpital des Incurables, afin que s'il lui étoit resté dans l'esprit, quelque pensée d'orgueil, à cause de son grand Estime, que lui avoient acquis ses merites, il l'abaissa plus profondément, qu'il s'occuperoit aux emplois plus vils des Malades. Et à cause, que François de Canobio, qui n'approuvoit pas fort le dessein de Titelman, s'efforçoit de l'en détourner, avec cette raison d'apparence, que l'Office d'un Lecteur, où il pourroit par sa Doctrine, profiter à plusieurs, étoit preferable au service des Malades: Il lui répondit, vous ne l'entendez pas, mon Pere, & vous ne me conseillez pas une chose bien utile, il m'est plus avantageux, de faire de la Toile, & de gagner ma vie, avec celle des autres, par le travail de mes Mains, selon le conseil de nôtre Pere saint François, que d'enseigner les autres, combien à plus forte raison, me sera-t'il utile, de servir les Malades; & Titelman, aussi-tôt qu'il entra chez les Capucins, forma cette pensée, parce qu'il apprit dans des Croniques anciennes d'Ordre, qu'il fut revelé à nôtre Pere saint François, que la Religion des Freres Mineurs, étoit moins établie de Dieu, pour apprendre des Sciences, que pour porter la Croix de JESUS-CHRIST, & que ses Enfans étoient appellez de Dieu, bien moins pour faire paroître leur Doctrine, que pour conserver JESUS-CHRIST dans leur Cœurs. D'où vient que leur bienheureux Pere, leur appliquoit ces paroles, que JESUS-CHRIST disoit des Apôtres: *Il vous est donné de connoître les Misteres du Roiaume de Dieu, & aux autres dans des Paraboles.* D'où il disoit souvent, que plusieurs se faisoient un chemin aux Sciences, à force de travaux, & que celui seul étoit bien-heureux, qui se faisoit insensé pour l'amour de Dieu; il aima donc

Il méprise la qualité de Professeur.

S. Luc 8. Chap.

donc mieux être ferme, dans son entreprise de l'Hôpital des Incurables, & preferer à la Lecture qu'on lui offroit, le soulagement des Malades.

Aprés s'être tout dévoüé, à ce grand emploi de la Charité, il est merveilleux, avec quels soins, il les assista, combien diligemment, fidelement, & civilement, il leur fournissoit leur Necessitez, avec qu'elle joie d'esprit, il s'occupoit aux emplois, qui paroissent plus sales, & plus incommodes à tous les autres; d'où vient qu'il choisissoit toûjours auprés des Malades, les Offices qui repugnoient plus, à la délicatesse si ordinaire des Sens, il nettoioit tout seul les Chambres, l'avoit leur verres, & leur autres Vases d'usage, balaioit leur ordures, & il ne voioit rien de penible, ou de contraire aux sens, qu'il n'entreprit fort genereusement; il sembloit même faire ces emplois plus humbles de la Charité, avec tant de contentement d'esprit, qu'on eut dit, qu'il servoit JESUS-CHRIST, en servant les Malades. XCII.

Pour bannir de son esprit, tous les desirs de vaine gloire, qui procede ordinairement d'une Science qui enfle, dit l'Apôtre, il affectoit de paroître aux occasions, si peu sçavant dans les Doctrines les plus relevées, que même, il ne mêloit jamais un mot de Latin, à la Langue Italienne, qu'il ne parloit pas encore si facilement, & il aimoit mieux se servir, d'un plus grossier Discours. Les autres consideroient comme un Prodige, qu'un Homme celebre, dans tout le Christianisme, pour sa grande Doctrine, demeurât parmi des Malades, avec un si grand mépris de lui-même, en vuidât les excremens, en nettoiât les ordures, s'occupât auprés d'eux, à leur plus vils services, & negligeât si fort son corps, qu'il ne se servit que d'un Habit fort pauvre, & ordinairement, tout déchiré, embrasât même avec tant de zele l'extréme Pauvreté, qu'il sembloit mettre toute sa gloire, dans l'indigence de toutes les choses? mais que ceux qui ne croient rien de plus considerable parmi les Hommes, que la gloire du Monde, en soient dans l'étonnement, puis que les vrais Serviteurs de Dieu, & ceux qui sçavent estimer les choses divines, considerent comme de pures folies, celles, que croient si précieuses, des Hommes de Terre, & ne jugent rien de Grand, ou d'illustre, que ce qui abaisse la Grandeur, & la Vanité, & ce qui approche plus de Dieu, à mezure qu'il s'éloigne plus des Hommes. Plusieurs donc de ceux, qui avoient été ses Auditeurs à Louvain, & qui le voioient attaché si fort au soin des Malades, l'interrogeoient, pourquoi il ne Professoit pas à Rome, ou pourquoi il ne Composoit des Livres, qui pussent instruire leur Lecteurs; il leur fit une Réponce bien digne de Titelman, lors qu'étendant la main, & leur montrant les Pauvres : *Voiez-vous, leur dit-il, ces Malades, sont mes Livres, sont mes Volumes, que je Compose tous les jours de mes propres mains, sont mes Ambroises, mes Augustins, mes Chrysostomes, que je regarde à toute heure, & à tout moment.* Il s'étoit en effet revêtu si parfaitement de JESUS-CHRIST, lors qu'il prit l'Habit des Capucins, & il desiroit avec tant de zele, le mépris de soi-même, qu'il preferoit ces emplois plus humbles de la Charité, à une grande foule de Disciples, & à la Composition de plusieurs Ouvrages, parce qu'il sçavoit bien avec saint Gregoire, que la Science étoit fort vaine, si elle n'avoit l'utile de la Pieté, & que l'ame des Hommes se polissoit par les Sciences, & qu'elle se perfectionnoit seulement par la Sainteté. XCIII.

Il prend le soin des Malades, avec un zele admirable de Charité.

Réponce digne du grand Titelman.

S. Greg. Liv. des Morales.

Tandis que ce Serviteur de Dieu, s'occupoit à ces Etudes plus utiles de pratique, son esprit fort accoûtumé, à produire de grandes choses, ne languissoit pas dans l'oisiveté, puisque dans le tems, que lui laissoient ces Emplois ordinaires, & le culte des choses divines, il s'occupoit XCIV.

 d'esprit,

d'esprit, & composa le Livre des Exercices Religieux, qui peut servir à la Pieté de plusieurs.

XCV. Lorsqu'ils se fût exercé l'espace de quelque Mois, à ces Offices plus humbles de la Charité, avec tant d'ardeur d'esprit, qu'il étoit l'Admiration de tous, & qu'il s'acquît l'estime d'un vrai Religieux, Bernardin d'Asti lui commanda de les quitter, & de se consacrer aux Affaires plus importantes de l'Ordre, de sorte qu'à la premiere Assemblée de la Province qu'on fit à Rome, en ce Tems-là, tous les Vocaux presque, à cause, de ses merites, & principalement ses vertus, lui donnerent leurs Suffrages, & quoi qu'il ne le voulût pas, il fût fait Vicaire Provincial de Rome, après avoir accepté cette Charge, il crut que nôtre Pere saint François la lui confioit, pour l'obliger, à donner à ses Freres la nourriture de la Doctrine celeste, & les exemples d'une sainte Vie, & c'est une merveille, avec qu'elle exactitude il satisfit à l'un, & à l'autre. Il avoit accoûtumé, dans ses Visites, qu'il faisoit fort diligemment, d'instruire ses Freres, dans ses discours publics, à la pure Observance de leur Regle, & principalement de la pauvreté Evangelique, qu'il appelloit le capital Ornement de l'Ame des Freres Mineurs, & le fondement plus solide de l'Ordre Seraphique, dont la ruine, renverse tout l'Ordre dessous ses Débris, il la nommoit souvent un Glaive aigu, & tranchant des deux côtez, à cause principalement, que comme une Epée spirituelle, il massacroit, d'un même coup, les principaux Ennemis de l'Ame, les desirs du Monde, les Insultes des Demons, & les voluptez du Corps, & retranchoit entierement, tous ces empeschemens de l'esprit, qui le détournent ordinairement du plus pur amour de Dieu, & de la Contemplation des choses divines, d'où dépend le haut point de perfection des Hommes, comme il leur prouvoit par de forts Raisonnemens.

Il est élû Provincial de la Province de Rome.

XCVI. Il persuadoit particulierement aux Freres, qu'ils entretinssent leur Vie par le Travail de leurs Mains, selon l'Apôtre saint Paul, & il disoit, que c'étoit l'esprit de nôtre Pere saint François, exprimé dans sa Regle, & dans son Testament, qu'ils travaillassent de sorte manuellement, qu'ils pussent en acquerir leur Nourriture, & il leur enseignoit, que leur saint Pere, n'avoit pas Institué, ni absolument, ni par elle-même, la Mendicité, mais seulement comme un secours, & une substitution du Travail, en sorte que la Mendicité supplée particulierement aux occasions, où le Travail des Freres ne suffiroit pas, aux necessitez de leur vie: Ecoutez leur disoit-il, ce que nôtre Pere nous ordonne dans sa Regle: *Les Freres, à qui Nôtre-Seigneur a donné la grace du Travail des mains, travaillent fidelement, & devotement, & qu'ils reçoivent pour eux, & pour leurs Freres, les choses necessaires au Corps, pour recompense de leurs travaux, exceptez Deniers ou Pecune.* Voilà visiblement l'esprit de nôtre Pere, que ses Enfans s'exerçent au Travail de leurs Mains, & qu'ils en poursuivent les alimens de leur corps: & il s'en explique encore plus clairement dans son Testament, lorsqu'il y dit: *Et moi, je travaillois de mes Mains, & je veux travailler, & je veux que mes autres Freres travaillent, d'un travail, qui appartient à l'honnêteté, & ceux qui ne le sçavent pas, qu'ils l'apprennent, non par un desir sordide, de recevoir le prix de leur travaux, mais pour l'exemple des autres, & pour bannir l'oisiveté, & quand on ne nous donneroit point le prix de nôtre Travail, aions recours à la Table de Nôtre-Seigneur, & demandons-y l'aumône de Porte en Porte, pour l'entretien de nôtre Vie.*

Il inspire le travail des mains à ses Freres.

La Regle chap. 5.

Testament de S. François.

Discours

Discours que Titelman faisoit aux Freres, où il les exhortoit encore particulierement au Travail des mains.

Titelman concluoit, de ces paroles du Testament de nôtre Pere saint François, comme une chose indubitable, que l'intention d'un si saint Pere, avoit toûjours été, que ses Enfans, avant la Mendication accomplissent le Conseil de l'Apôtre, dont il leur ordonne le Travail des Mains, pour la nourriture de leur Corps, & s'il ne suffit pas à l'entretien de leur vie, qu'ils recourent à la mendicité ordinaire, & il autorisoit cét avis des Exemples de saint Benoist, qui commande à ses Religieux de travailler de leurs mains. C'est par ces fortes raisons, qu'il engageoit ses Freres à des œuvres manuelles, & quoi qu'il ne les y contraignit pas, par un Exprés commandement; il croioit pourtant que ceux, qui n'étoient pas occupez à des choses necessaires, se contentoient de la mendication des choses, & negligeoient les exercices de leurs Corps, ne s'attachoient pas assez à la pureté de leur Regle. XCVII.

C'est pourquoi, il fit en sorte que tout le Tems de son Provincialat, tous les Convens de la Province de Rome, fussent fournis d'Oziers, de Pailles, & de Joncs, dont les Freres se servissent à faire des Sportes, des Corbeilles, & des Paniers, à la façon des Anciens Moines, & qu'ils en tirassent les entretiens de leur vie, & pour animer les autres, à ces sortes d'Ouvrages, il y travailloit souvent avec eux, & pourtant il n'approuvoit pas, au contraire il blâmoit le travail de ceux, qui attachez à des Ouvrages vains, & inutils, s'en servoient à gagner bassement les Amitiez particulieres des Hommes, & des Femmes. Il comparoit ces sortes de Gens, à de certains Vers, qui consumans tout leur loisir, à former leurs Plotons, n'en travaillent que du Fumier, & que des ordures; & ainsi ces Freres, qui emploient tout leur tems à former leurs ouvrages sottement curieux, n'en reçoivent qu'un travail inutile, & ce qui est de plus fâcheux, qu'un puant, & un sale fumier d'Amitié humaine, à qui pour cét infame travail, on ne doit, au lieu de recompense, que la honte, & que l'infamie. XCVIII.

Titelman reprend dans ses Visites les travaux inutils de ses Freres.

Il disoit que la Regle de saint François est si claire, que qui que ce soit, peut concevoir son propre sens, s'il le considere des yeux de l'Esprit, & non pas de ceux du Corps. D'où vient qu'elle n'a pas besoin d'autres explications, que de la lecture d'une personne bien intentionnée, de sorte qu'excepté les Declarations des Papes, il jugeoit inutiles, & même préjudiciables, les autres Explications de la Regle, puisque souvent elles alterent, où elles obscurcissent son veritable sens, & il assuroit, que c'étoit dans ce sentiment, que Nôtre-Seigneur avoit banni toutes les Gloses de la Regle. Lorsqu'il dit à nôtre Pere saint François : *Je veux que la Regle soit observée à la Lettre, à la Lettre, à la Lettre, sans Glose, sans Glose, sans Glose,* à cause qu'il prévoioit, que sous le specieux prétexte d'expositions, quelque jour, on introduiroit des Gloses dangereuses, & contraires à la Regle, & pourtant, comme l'exprimer de paroles plus claires, n'est ni une Glose, ni une Explication dommageable à sa pureté, il le croioit fort digne de loüanges, & il y excelloit si fort, & dans ses Discours publics, qu'il faisoit fort souvent de la Regle, & dans ses Entretiens particuliers, que les Freres surpris de la grace de Dieu, dont il éclatoit, dans l'Explication de ses plus belles Difficultez, & ses Mysteres plus secrets, étoient comme attachez à sa Bouche, lorsqu'il leur en parloit si divinement. XCIX.

Chroni. de l'Ord. p. 1. liv. 2. ch. 7.

Quelles expositions de la Regle sont dangereuses & condamnables.

Et à cause qu'il sçavoit bien, que pour gouverner utilement des Sujets, C.

jets, il ne suffit pas de les exhorter de paroles, & qu'il faut encore leur montrer les Exemples d'une sainte vie, à peine fût-il dans le Provincialat, qu'il s'ordonna une maniere de vie si parfaite, & si fort singuliere, & brilla des splendeurs de tant d'actions vertueuses, à la veuë de ses Freres, qu'ils pouvoient tous emprunter de lui, comme d'un Magazin de toutes les vertus, les Originaux de celles, dont ils desiroient se faire les Copies. Outre, en effet, ces sortes de vertus, qui ne sont pas communes à tous, & qui ne siedent bien qu'à des Superieurs, il choisissoit la gravité dans la Charge, le Conseil dans les Conferences, la prudence dans les Affaires, l'équité dans les Jugemens, la moderation à exiger des peines, la force d'esprit dans les grandes Entreprises, la compassion envers les miserables, la severité contre les rebelles, la douceur à l'endroit de tous, avec la mansuetude, dont Titelman étoit si eminemment avantagé, qu'en ce genre de commander, il se montroit moins un Juge, qu'un Ministre de ses Freres, & il croioit qu'il ne lui étoit permis, que ce que son Dieu confioit, & commettoit à sa prudente conduite, qu'il ne lui donnoit de l'Autorité, que pour executer moins ce qu'il desiroit, que ce que sa Loi même lui ordonnoit, de plus équitable, & qu'ainsi il étoit obligé de se souvenir aux occasions, qu'il étoit un Pasteur, & un Pere, à qui Dieu confioit le gouvernement de ses Freres, comme de ses Enfans, & de ses Oüailles, qu'enfin il se persuada, que Dieu lui commettoit de sorte, le soin de son Troupeau, que par sa douceur, il guerit ses Brebis malades, qu'il ne les accabla pas de trop de rigueur, & qu'aussi par trop de Bonté, il ne les entretint pas dans leurs vices, & que de cette sorte, il pût être estimé le veritable Portrait d'un Juge vertueux.

La difference & la multitude de ses vertus principales.

CI. Outre ces grandes vertus de gouvernement, de cét incomparable Superieur, il s'étoit acquis tant d'autres ornemens d'Ame, qui honoroient sa personne separée, même de sa Dignité, qu'il eût été difficile d'en trouver un autre, qui le surpassât en humilité, en modestie, en douceur, en moderation, & en mansuetude d'esprit: son austerité, & sa rigueur contre lui-même étoient merveilleuses, & presque incroiables. D'où vient qu'il marchoit fort souvent nuds Pieds, même dans ses Visites; qu'il jeûnoit tous les jours, sans manger qu'une fois le jour, & encore ni chair, ni nourritures délicates, qu'il n'avoit point d'autre Couche, que deux ou trois Planches, & que fort avare de Sommeil, il passoit la meilleure partie de la nuit en Prieres, si sa Charge ne l'obligeoit pas à d'autres Occupations. Quoi qu'il fût fort delicat de Corps, il le châtioit de Disciplines si cruelles, que tous ont crû, qu'elles avoient fort avancé le cours de sa Vie, & il s'appliquoit avec tant d'ardeur, & tant de soins, à la plus parfaite Observance de sa Regle, que personne n'étoit plus Pauvre, ni plus abaissé que lui, & que dans les plus grands froids de l'Hyver, avec un seul Habit, & satisfait de la seule Croix de JESUS-CHRIST, il ne se glorifioit qu'en l'indigence de toutes les choses du Monde. Il fût si amateur de la Pauvreté, qu'à Rome, dans le Convent de saint Nicolas, qui fût depuis dédié à saint Bonaventure, la nouvelle Eglise bâtie, il se fit faire une petite Cellulle d'Ozier, & de Bouë, separée des autres, où il paroissoit n'être content, que de la Pauvreté, & où il en donnoit un si rare exemple à tous ses Admirateurs. Il abhorroit quoi que ce fût, qui s'offrit à ses yeux, soit dans les Eglises, soit dans les autres lieux des Monasteres, sur leurs Tables communes, & leurs autres Meubles, de trop riche, & trop curieux, ou n'éclatoit pas son aimable Pauvreté. Et un jour que dans la Visite d'un Convent, il vît des Tables de Sapin curieusement travaillées, dans le Refectoire, il les fit ôter, & y en remettre de grossieres, pour dégager ses Freres du desir des choses du Monde, & les reduire à la Simplicité, qui sied si bien à des Freres Mineurs.

Qu'elle étoit son Austerité, & qu'elle est sa Pauvreté.

L'ardente

L'ardente Charité, le desir du Martyre, & la Mort de Frere François Titelman.

CE Serviteur de Dieu, étoit embrazé d'un feu si ardent de Charité, & il aimoit ses Freres, avec des entrailles si tendres de Mere, que ni les travaux des voiages, ni les grandes chaleurs, ni la délicatesse de son Temperament, ne l'empêchoient pas de les visiter tous, dans les Convents de sa Province, & de se consacrer à leurs interêts. Il les conservât, comme une Poulle ses Poussins, les consoloit, les exhortoit, & les portoit à la Vertu, par la force, & la douceur de ses Discours, & s'il en trouvoit quelqu'un Malade, il apportoit tous ses soins, à lui faire donner les choses necessaires, au secours de sa Maladie, parce qu'il consideroit les Malades, comme de petits Enfans, que Dieu commettoit à ses soins, comme à ceux de leur Pere & Mere, & ainsi, pour les assister, il leur assignoit des Freres de la plus ardente Charité. CII.

Il brilloit dans sa Conversation, de tant d'abaissement, & d'affabilité, que le moindre Frere, avoit un libre accés auprés de lui, comme au sein de sa propre Mere, & sans être dur, ou trop rigoureux, à qui que ce fût, il ne rebutoit jamais personne, ni de sa Presence, ni de ses Entretiens; & c'est, ce qui lui acquît les Cœurs de tous ses Sujets. Il avoit toûjours tant d'agrément de Visage, de guaieté de Front, & de douceur de Mœurs, que tous admiroient en lui, une Conversation d'Ange, & personne ne le regardoit, qu'il ne le crut un Esprit celeste, & non pas un Homme ordinaire. CIII. Son ardente Charité.

Son cœur étoit comme consumé, d'une ardeur si brûlante d'amour de Dieu, qu'il n'avoit point de Passion plus forte, que de s'immoler à Jesus-Christ, comme son Hostie, c'est pourquoi il cherchoit souvent dans son esprit, de quelle maniere, avec des Freres du zele plus ardent, il pourroit se transporter chez les Infideles, & principalement les Indiens, ou bien pour semer dans leurs Terres steriles, la Parole de Dieu, ou bien pour les rougir de son Sang, comme leur Victime, ce qu'il eût executé assurément, si la Mort n'eût pas si-tôt arrêté le cours de sa sainte Vie. CIV. Il brûle du desir du Martyre pour Jesus-Christ.

Tandis que François Titelman, comme une Aigle Mere, qui voltige sur ses Aiglons, animoit ses Enfans, par tant de soins, & d'exemples de sainteté aux plus illustres Vertus, & à l'Observance plus parfaite de leur Regle, tandis qu'il emploioit toute la diligence possible, à gouverner la Province, dont Dieu lui commettoit le Provincialat, dans le dessein de commencer une seconde visite, il arriva à Anticoli, dans la Campagne de Rome, à quarante mille de ses Murailles, à peine fût-il entré dans le Monastere, que reçu du Gardien, & des Freres, comme un Ange du Ciel, avec tous les honneurs possibles, en bonne Santé, il leur dit: Pourquoi, mes Enfans, me preparez-vous des honneurs, disposez à vôtre Pere, un Sepulchre, je viens mourir auprés de vous, & ce lieu me recevra, jusqu'au jour du dernier Jugement? parce que Dieu lui avoit revelé, qu'il y finiroit sa Vie, & quoi que les Freres, lui promissent de meilleurs succés, sçachans pourtant la sainteté de l'Homme de Dieu, ils attendoient l'issuë, tous tremblans, dans un affreux Etonnement, lorsque deux jours, à peine achevez, il tomba Malade d'une ardente Fiévre, qui fût suivie d'une grande perte de Sang, qu'on ne put arrêter par tous les remedes, à mesure que le Mal augmentoit, l'Homme de Dieu, se sentoit proche de la fin de sa Vie, il demande aussi-tôt tous les Sacremens de l'Eglise, dont se voiant muni, il fait appeller tous les Freres, qui étoient au Convent, les exhorte à la parfaite Observance de la Regle, à l'imitation de nôtre Pere saint François, à l'Amour de Dieu, comme de leurs prochains, & à l'Etude CV. Il prédit sa Mort à ses Freres à Anticoli.

des plus éminentes Vertus, & il donne sa Benediction à tous ses Enfans, comme un Pere mourant aux siens, qui prosternez aux pieds de son pauvre Lit, versoient des larmes, & étoient dans un extraordinaire Accablement.

CVI. Titelman, dans cette extrême Maladie, qui dura plus de 28. jours, donna tant de preuves d'une invincible Patience, & d'une divine Charité, que durant tout ce tems-là, occupé tout entier aux loüanges de Dieu, & avec une guaieté de Visage toute surprenante, il paroissoit moins un Malade, & un Mourant, que comme un Victorieux, qui à l'exemple d'un Cigne Celeste, témoignoit par son chant de joie, le contentement que lui donneroit bien-tôt le Triomphe, que Dieu preparoit à sa bonne Vie, tout disposé donc, d'aller à Jesus-Christ, qui venoit à lui, comme un Voleur innocent, avec toute sa Prudence, comme un sage Pere de Famille, il marche au devant de lui, & sans avoir encore achevé, les deux premieres Années de son Provincialat, il quitta la Terre, pour aller au Ciel, & mourut cette Année, le douziéme de Septembre, âgé seulement environ de quarante ans; mais la meilleure vieillesse ne se mesure pas au nombre des Années, puisque le Sage dit: *Que la blancheur de l'Homme, est son bon sens, & sa vieillesse une sainte Vie.* Quoi qu'il eût si peu d'âge, & qu'il n'eût été que trois Ans parmi les Capucins, il fût consommé en peu de tems, & remplit éminemment quantité d'Années, puisque dans ce peu d'espace, il emplit la Maison de l'Ordre, d'odeurs si abondantes de Vertus celestes, que comme s'il eût été fort long-tems parmi nous, il y en attira plusieurs, par ces parfums d'une celeste Vie, en sorte qu'on peut dire de lui, avec le Prophete: *Comme un precieux Onguent, qui descend sur sa Barbe, & qui se répand jusque sur ses Habits.* A peine, en effet, son Ame fût-elle sortie de son Corps, que l'odeur de sa Sainteté se répandit par tout, & à l'heure-même, comme on le croit, Jean Tappia d'Avila fort considerable, & bien son Ami, qui ne sçavoit pas encore sa Mort, & qui étoit au Château de Genzano, proche de Rome, avec le Seigneur Bernardin Archidiacre de l'Eglise de Piacentina, dans la Province de Galice, où ils s'occupoient de Compagnie, aux Actions plus vertueuses de la Pieté, vît en dormant, par permission de Dieu, la gloire de Titelman, aprés son Decés, parce que surpris d'un agreable Sommeil, il se sent porter, au milieu d'une grande, d'une merveilleuse Ville, ou à la faveur d'un grand jour, il consideroit toutes les Maisons, les Ruës, les Places, les Palais de Cristal, incomparablement plus riches, & plus magnifiques, que nos ordinaires; Tandis qu'il admire toutes ces Beautez, il voit une Procession de cinquante Capucins, qui entroient deux à deux, dans cette belle Ville, ils étoient tous revêtus de Tuniques fort blanches, & d'une Toile bien fine, que nous appellons des Aubes, avec des Chasubles, comme s'ils eussent voulu celebrer la Messe, quoi que les uns fussent Anciens, & les autres Jeunes, les plus âgez, contre l'Ordre marchoient les premiers, & les plus jeunes suivoient; le Corps de Titelman étoit au milieu, sur un Cercueil ordinaire de nos Morts, que nous appellons *Feretrum*, couvert de blanc, & tout orné de Perles, que portoient sur leurs épaules, quatre jeunes des mieux faits de cette sainte Assemblée: François Titelman étoit aussi vétu des Ornemens Sacerdotaux, les plus precieux qui se voient, & quoi qu'il fût couché, comme un Mort sur sa Biere, il paroissoit pourtant moins un Défunt, qu'un Homme Vivant, si plein de beautez, qu'il réjoüissoit de son aspect, tous ses Spectateurs, & toute cette Procession chanta si agreablement, à divers Chœurs, un Hymne nouveau, que Jean n'avoit jamais entendu, qu'il le ravit de sa celeste Harmonie.

Il meurt au Convent d'Anticoli.

Sap. 4.

Psal. 32.

Il paroît glorieux aprés sa Mort.

Vision de sa gloire par Jean Tappia en dormant.

CVII. Jean s'étonnoit, sans sçavoir encore la Mort de Titelman, de voir entre ceux

ceux; qui suivoient le Corps, F. Leonard, qui avoit été Compagnon de son Ami, & qu'il y reconnût, il s'approcha de lui, & lui demanda, que veut dire toute cette Ceremonie, & que signifioit cette gloire de François, Frere Leonard étoit sans réponce, & passoit en chantant avec les autres; animé d'un desir plus ardent, il court aprés lui, & tandis, que pour être informé d'un si grand Mystere, il presse Leonard avec des cris, de lui en donner éclaircissement, il quitte son Sommeil, & il se trouve bien loin du Lit, où il reposoit; Jean ignoroit ce que vouloit dire cette vision de Titelman, lorsque le Seigneur Archidiacre son Compagnon, & son Ami, en eût une au même tems, de la gloire du Serviteur de Dieu. Comme s'il eût été ravi d'esprit, il voit François Titelman, armé d'une Cuirasse fort délicatement travaillée, & embellie de plusieurs Pierres precieuses, qui jettoit un éclat égal à celui que dardent les Raions, & élevé dans l'Air, au dessus du Lac, qui s'étend dans la Plaine de Genzano, il regarda quelque tems Bernardin, d'un visage guai, & des regards agreables, comme qui riroit agreablement à son Ami, se perdît dans le Ciel avec un Tourbillon assez precipité, & s'évanoüit à ses yeux. *Autre vision de la gloire de Titelman.*

CVIII. Dieu voulût montrer à l'un, & à l'autre de ces Messieurs, par ces deux obscures, quoi qu'admirables Visions, de quelle gloire aprés sa Mort, il avoit honoré son Serviteur Titelman, & lorsque Jean voit ce saint Homme, accompagné d'une Troupe de Capucins Bienheureux, être porté dans cette celeste Ville, sur un Cercueil blanc, orné de precieuses Perles, que veut dire cette veuë, que le glorieux Triomphe, dont Dieu l'honore aprés sa Mort. Et Bernardin, lorsque Titelman lui parût armé d'une éclatante Cuirasse, & porté dans le Ciel, au milieu d'un Tourbillon, comme sur un Char de Triomphe? n'est-ce pas une preuve bien sensible, de la gloire, qu'il reçoit dans le Paradis, aprés tant d'Heretiques soûmis, par ses doctes Argumens, à la Foi de l'Eglise, & tant de Volumes composez pour ses interêts; puisque si saint Michel Archange, qui combattit pour la gloire de Dieu, contre Lucifer, a paru si souvent aux Hommes, couvert de ses Armes, pour leur montrer la gloire, dont on recompençoit la Victoire, qu'il avoit remportée, d'un Ennemi si furieux, il n'est pas surprenant, que François ait été honoré du Triomphe de la même gloire, que cette vision expliquoit, aprés avoir combatu, & surmonté si genereusement Erasme, le Févre, & d'autres Sectaires d'un Lucifer ambitieux.

CIX. Bernardin & Jean, se communiquerent leurs visions, lorsqu'un Messager arrive d'Anticoli, qui rapporte, que Titelman étoit mort, à la même heure qu'ils l'avoient veu si glorieux. Bernardin donc assuré de sa gloire, par la vision qu'il en avoit euë, & instruit de ces grands merites, auprés de Dieu, demande un morceau de son Habit, & par l'intercession du saint Homme, il en obtint de Dieu la guerison à plusieurs Malades, comme il l'a depuis témoigné par écrit, & par des Discours publics. Entre ces Malades, une Femme dangereusement attaquée d'une Dissenterie, à qui Bernardin, apporta le morceau d'Habit de Titelman, à peine eût-elle invoqué son secours, & l'eût-elle devotement baisé, qu'aussi-tôt sa Dissenterie s'arrêta, & elle recouvra sa Santé ordinaire. *Un morceau de l'Habit de Titelman opere plusieurs guerisons.* *Une Femme en est guerie d'un fâcheux flux de sang.*

Comme François Titelman, apparut à Jean Tappia depuis sa Mort, & l'instruit de ce qu'il devoit faire pour son salut.

CX. CE qui arriva à Jean, est digne asseurément d'être remarqué ici, ce Jean, dont nous avons parlé plus haut, étoit Ami de Titelman, qui *Jean Tappia eût un autre visió de Titelmã.*

lui avoit dit les Pensées plus secrettes de son Cœur, & les secrets plus cachez de sa Conscience, avant qu'il partit de Genzano, & Jean, à la persuasion de Titelman, desiroit mettre ordre de bonne-heure à ses Affaires, & embrasser avec zele, les choses plus necessaires à son Salut. Comme il s'en étoit rapporté aux soins de Titelman, il attendoit ses avis, pour executer ses meilleurs desseins, & François qui jugea, qu'à cause de plusieurs Benefices, dont il avoit administré les Revenus, il avoit besoin de Conseils plus concertez, les differa jusqu'à son retour à Genzano, & il lui promet qu'alors, il l'instruiroit plus exactement, des choses plus avantageuses à son Salut.

CXI. Jean informé depuis, de la Mort de François, & privé de l'esperance de ses Conseils les plus salutaires, étoit dans d'extrêmes inquietudes, & quelques jours aprés, durant son Sommeil, il voit un jeune Homme, d'un front grave, disposé à marcher, & devant lui, qui lui dit ces paroles: Jean voulez-vous monter au Ciel, & il lui répondit, oüi sans doute, & je ne desire rien si passionnément, Frere François lui montra alors une longue Veste, si vous desirez, dit-il y aller, il faut vêtir cette veste, & vous y viendrez avec moi. Jean ne perd point de tems, il vêtit cette Robbe, & à peine fût-elle sur son Corps, que le jeune Homme, qui lui parût alors avec des Aîles, le mit sur ses épaules, & le transporte en volant, dans une certaine Ville, où Jean voioit des Citoiens, & des Marchands couverts de Robes noires, & fort defaits de Visage, comme les Gens, qu'a si fort défigurez, ou une longue Prison, ou une violente Maladie, ou une Mort prochaine. Jean fût surpris à la veuë de cette Ville, & de ces Citoiens, qui marchoient en se promenans si tristes, dans ses Places publiques, & dans ses Ruës, il ne sçavoit qu'elle étoit cette Ville, qu'il ne se souvenoit pas d'avoir jamais veuë, & qu'elle étoit la cause de son extrême Tristesse. Le jeune Homme l'emporta de là sur d'âpres, & de hauts Rochers, horribles à ses yeux, d'où il le porte aussi-tôt, dans une affreuse Caverne, dont un Homme apparemment armé, d'une Stature effroiable, & d'un visage horrible, occupoit l'entrée, le Conducteur de son voiage, le décharge de ses épaules, & lui ordonne de le suivre dans la Caverne; Il y en avoit un autre plus obscure, & plus profonde, il y entra aussi, & oblige son Homme d'y entrer aprés lui, quoi qu'il y sentit une prodigieuse repugnance de son esprit inquieté. Jean pleuroit, épouvanté des Tenebres épaisses, & des affreux chemins de cette Spelunque, & il se plaignoit à son jeune Homme fort aigrement, qu'il ne lui tenoit pas paroles, sur les voies plus assurées du Paradis. Mais, il lui répondit, mon Ami? pourquoi doutez-vous de ma fidelité, en voilà le chemin, suivez-moi, je vous prie, aprés avoir cheminé fort long-tems, par les obscuritez effroiables de l'Antre, comme dans les horreurs d'une nuit, celui qui jusque là avoit fait le Conducteur du voiage, laissa l'autre presque mort, au milieu des Tenebres plus épaisses de la Caverne, & dans des lieux inconnus, & s'évanoüit à sa veuë. L'on ne peut dire, qu'elles craintes saisirent alors le pauvre cœur de Jean, & qu'elles inquietudes s'emparerent de son esprit, lorsqu'il se voit sans aucun secours reduit, à de certaines miseres, & dans l'ignorance d'un lieu, où il se retireroit contre tant de Malheurs apparens. Il versoit d'abondantes larmes, & les creux plus obscurs, & plus profonds de ces funestes Montagnes, resonnoient de ses soûpirs, & de ses plus tristes voix, qui lui étoient pourtant fort inutiles, jusqu'à ce que, sa misere lui éclairât l'esprit, il a recours humblement à Dieu, fait le signe de la Croix, & lui adresse ces paroles du Prophete: *Mon Dieu, montrez-moi vos voix, & enseignez-moi vos chemins.* Lors donc qu'il demande plus ardemment à Dieu ses lumieres, par la bouche de Zacharie: *Mon Dieu, éclairez*

Psal. 24.

Cantic. de Zacharie.

éclairez ceux qui se reposent dans les Tenebres, & dans l'ombre de la Mort, & dirigez nos pas, dans la voie de la Paix. Il voit une clarté fort éloignée, qui lui donne quelque esperance de sortir de ces Tenebres, il y conduit ses pas, & il sembloit à cause de son esperance, mépriser les travaux plus difficiles de son voiage.

A peine avoit-il avancé vers cette petite Lumiere, qu'aussi-tôt les gemissemens de tant de personnes pleurantes, tant de sanglots, & tant de plaintives clameurs, frapperent tristement ses oreilles, & épouvanterent son esprit, qu'il pouvoit croire ces lieux, la Demeure des Regrets, & de la Tristesse; & ces mêmes lieux sont affectez d'une puanteur si horrible, que ne pouvant qu'à peine en souffrir les horreurs, on eût dit, qu'il alloit perdre la Vie. D'affreuses ombres lui apparoissoient encore, qui lui faisoient une peur extrême, & s'efforçoient de lui faire violence, & d'empêcher son Passage. Il n'avoit point d'autres soins, que de les chasser, avec le signe de la Croix. Arrivé qu'il fut jusqu'à la Lumiere, qu'il avoit veuë si éloignée, il rencontre une vaste ouverture de l'Antre, d'où l'on sortoit dans une large Plaine toute limoneuse, & entourée de Nuages. Plusieurs Monstres de differente figure y demeuroient, & à peine Jean y eût-il mis les Pieds, que ces affreuses Bêtes se preparent de se jetter sur lui, & de le déchirer de leurs Dents. Il ne restoit à Jean, que le remede de la fuite, pour se délivrer de ces Monstres, mais à cause que sa longue Veste, l'empêchoit de courir, il resolut aussi-tôt d'en devêtir son Corps, à peine l'eût-il dépouillée, qu'étant nud, & plus libre qu'il n'étoit, il s'apperçût que le Ciel lui donnoit des Aîles, & comme il vît tout joieux, qu'il pourroit librement voler avec elles, & laisser en volant ces Monstres dans leur Fange, il s'envole, à la faveur de ses Aîles, dans une autre Plaine fort agreable, & plantée de divers Arbres, & de là sur un autre Montagne, remplie de tous les Plaisirs possibles: où il retourna aussi-tôt à lui-même, si las d'esprit, par son excés d'imaginations, & si fort malade, à cause de ses Travaux passez, qu'une ardente Fiévre le retint au Lit, l'espace de quinze jours, pour montrer à tous, que toutes ces choses, étoient arrivées, à un Homme moins endormi de Corps, que bien éveillé d'Esprit. CXII.

Ce qui paroîtra mieux, parce que nous devons dire ici. Tandis effectivement, que Jean roule dans son esprit, avec les larmes de ses yeux, ce qu'il avoit veu en dormant, voilà Titelman qui entre dans sa Chambre, sur le Midi, & qui le saluë tendrement, comme il avoit accoûtumé, couché sur son Lit, à cause de sa Fiévre, qui ne l'avoit pas encore quitté. L'effroi, qui surprit alors tout l'esprit de Jean, fût si grand, que quoi qu'il connût fort distinctement son Ami, il ne se souvenoit pas, qu'il n'étoit plus en Vie. Titelman prit donc doucement la main de Jean, & lui dit ces paroles, comme à son Ami? Jean, pourquoi vous troublez-vous? & pourquoi les choses que vous avez veuës, vous causent-elles de la Tristesse, Dieu vous les a montrées, afin que vous en appreniez le moien, de mieux pourvoir à vos Affaires, & de monter au Ciel plus facilement, & afin que vous connoissiez les mysteres, de ce que vous avez veu, écoutez-moi attentivement, je vous prie. Ce jeune Homme aîlé, qui pour vous surprendre par ses Embûches, & ses Fourberies, & pour vous entraîner avec lui, dans d'éternelles Obscuritez, se feignoit vôtre Ami, & vous promettoit faussement de vous conduire au Ciel, par des chemins fort seurs, c'est le Monde trompeur, & perfide, qui comme un leger Courier, passant avec sa Concupiscence, se presse de perdre précipitement ces Foux, qui se laissent surprendre à ses Artifices, & captiver de ses Chaînes. Cette Ville qui entretient ses Citoiens, & ses Marchans, dans une horrible Tristesse, un Habit de deüil, & une constitution si défigurée de visage, c'est la Concupiscence CXIII.

Titelman paroît à Jean & lui explique la vision de son songe.

des yeux, qui ne dit jamais, c'eſt aſſez. Ces Montagnes eſcarpées, & ces hauts Rochers, ſont la ſuperbe de la Vie, & l'ambition des Honneurs, qui entraînent dans de certains Precipices, les avides de la gloire mondaine. Le chemin de l'Antre, tout rempli de Tenebres & de perils, c'eſt la voie des Impies, dont le Sage dit: *Le chemin des Impies eſt obſcur, ils ne ſçavent, où il les conduira.* Les Ombres qui s'oppoſent au paſſage des Voiageurs, ſont les Tentations differentes des Demons, dont ils s'efforcent de détourner les Hommes du Monde, du droit chemin de leur Salut. Les voix plaintives, les ſoûpirs, les gemiſſemens, ſont l'amour, & la Tendreſſe des Parens, des Neveux, & des Alliez, dont pluſieurs retirez de la Vertu, ſe precipitent dans le Gouffre d'une Avarice ſordide, & ſont emportez dans un danger évident de leur propre Salut. La puanteur plus infecte, que les plus mauvaiſes odeurs? que ſignifie-elle autre choſe, qu'une horrible corruption des Vices, qui ſentie des Hommes du Monde, leur paroîtroit plus puante que les Cadavres, & à peine en pourroient-ils ſouffrir les horreurs. Cette Plaine de boüe, qu'occupoient tant de cruels Animaux, c'eſt la Concupiſcence de la Chair, & la moleſſe de Vie de ceux, qui paſſent leurs jours dans les délices, & deſcendent en un moment dans les Enfers. Cette longue Veſte, qu'on vous offrit au commencement, crainte que vous n'échapaſſiez de ces Monſtres, qui vous menaçoient de leur Dents affreuſes, c'eſt l'amour, & le deſir des choſes Terreſtres, qui embarraſſent les Hommes, les écartent des Celeſtes, & les expoſent à la fureur de leur Vices. La lumiere enfin, qui vous a paru, au milieu des Tenebres épaiſſes de cette Caverne, c'eſt la Souveraine Miſericorde de Dieu, qui brille toûjours à ceux, qui ſont dans l'Obſcurité de leur Crimes. Vous avez éprouvé, Jean, dans qu'elles inquietudes, & qu'elles miſeres, vous a précipité la ſuite du Monde, & combien de dangers vous attendent dans le corps, & dans l'eſprit, tandis que vous poſſedera l'amour de la Terre. Si vous voulez maintenant rompre vos empeſchemens, & pourvoir à vôtre Salut, avec plus de ſeureté, quittez vôtre Veſte, dépoüillez-vous du Monde, & dégagez-vous des ſoins trop empreſſez du Siecle? que rien ne vous retire des ſoins, & des ſervices de Dieu, à qui vous vous êtes engagé vous-même, il y a long-tems? que ne vous retarde pas, ni la cupidité des Richeſſes, ni l'ambition des Honneurs, ni l'amour des Parens, ni l'affection dereglée de la Terre. Montez plus haut que le Monde, mépriſez tout, & venez tout nud à JESUS-CHRIST, ſi vous deſirez vous revêtir de ſa Gloire. Titelman aiant dit ceci, à Jean ſon Ami, s'évanoüit à ſes yeux, & le délivra de la crainte, de la triſteſſe, & même de la Fiévre, que lui avoit cauſée l'étrange Viſion de ſon dernier Songe.

Proverb. 4. Ch.

CXIV. A peine Titelman s'étoit retiré, que Jean revenu de ſon égarement, & bien à lui-même, reconnut l'effet des Promeſſes d'un ſi bon Ami, lors qu'il lui promit, qu'il retourneroit le voir à Genzano, & qu'il lui donneroit des Conſeils plus avantageux à ſon Salut; ſoûmis donc auſſitôt aux avis du Ciel, il quitta ſes Benefices, dont il étoit amplement pourvû, ne ſe reſerva de ſes biens, que le neceſſaire à la vie, & il mena depuis une vie Reglée, & pleine de Vertus.

Quelques Miracles arrivez depuis la mort de Titelman, & les loüanges que lui donnent les Auteurs.

CXV. *Dieu fait paroître la sain-*

Dieu rendit témoignage à la Sainteté de François, depuis ſon heureuſe mort, avec beaucoup de faveurs, & pluſieurs Miracles, qu'il fit à

fit à quantité de personnes, par l'intercession de ses Prieres, dont le plus illustre, est celui de son Sepulchre; parce que les Freres, qui l'avoient ouvert, aprés quatre ans de Sepulture, pour y mettre un autre Pere deffunt, y trouverent le corps de Titelman, non pas tourné de visage, vers la Muraille, comme il l'avoient posé, mais du côté du Ciel qu'il regardoit, comme s'il eut voulu montrer à ses Spectateurs, que le corps doit regarder du côté du Ciel, ou l'Ame possede Dieu eternellement. Les Freres rendoient témoignage de cette merveille, dans les occasions. Mais en voici une autre plus considerable, que quoi que quantité d'eau, qui penetra les sinuositez de la Terre, eut coulé dans le Sepulchre de Titelman, & que son corps en dût être corrompu, soit à cause de la longueur du tems qu'il étoit enterré, soit à cause principalement de l'abondance d'eau, qui l'environnoit, & qui toute corrompuë, parce qu'elle étoit enfermée, & comme pressée de la Terre, devoit plûtôt alterer un Corps par sa Pourriture, & pourtant, elle ne le pourrit pas, & F. François donc de Calabre, Predicateur, Ami particulierement de Titelman, qui étoit descendu dans son Sepulchre, avec une Echelle, dans cette pensée, que son corps seroit corrompu, prit son Habit de la Main, tout en Pourriture, & vit le Corps solide, entier, & incorruptible, par un Miracle visible, le touche, l'admire, le tire du Sepulchre, & aussi-tôt, Dieu multiplie les Prodiges, parce qu'on vit la chair de ce corps aussi molle, aussi blanche, aussi maniable, que si elle étoit en vie. Un autre miracle encore, elle exhaloit une odeur si douce, qu'elle enivra saintement tous les Spectateurs d'une douceur surprenante, qui les laissa dans l'étonnement, & hors d'état de dire, quoi que ce soit, que des loüanges à Dieu, qui est toûjours admirable dans ses Serviteurs. Les Freres alors, donnent à ce Saint Corps, un autre Habit, & le remettent dedans son Sepulchre.

tetté de Titelman par quantité de Miracles.

Plusieurs Prodiges éclatent au corps de Titelman.

CXVI. Le bruit de ceci, répandu dans le Bourg, aussi-tôt, grand nombre de Malades, accourût au Tombeau de Titelman, dont plusieurs implorent le secours du Serviteur de Dieu, & retournent chez eux avec la Santé, que Dieu leur avoit donnée, par les Prieres de François. Quelques Années aprés, Luc Borghese Archiprêtre d'Anticoli, qui avoit été son particulier Ami, pendant qu'il vivoit, aiant obtenu du Gardien de ce Convent, aprés d'instantes Prieres, qu'on ouvriroit encore le Tombeau de son Ami, afin qu'il eût la joie de le voir, une seconde fois, y entra en la presence du Gardien, & des Freres, & il trouve le Corps Saint, blanc, vermeil, & maniable, avec une odeur fort douce, aprés une si longue suite d'Années, animé donc de ce divin Prodige, privé d'un œil, sans rien voir de l'autre, qu'avec des Lunettes, à cause d'un grand âge de septante ans, plain de Foi, il implore les merites, avec les Suffrages de Titelman son Ami, applique sa main sur ses yeux, & aussi-tôt il trouva son œil aveugle, tout plain de lumiere, & l'autre, si fort éclairé, par les merites de l'Homme de Dieu, que jusqu'à la centiéme Année de son âge, qu'il vêcut en Santé, il lisoit sans Lunettes la sainte Messe, & les Heures Canonialles: Merveille surprenante, dont la memoire a toûjours été, comme elle est encore aujourd'hui fort celebre, dans le Bourg d'Anticoli.

L'Archiprêtre d'Anticoli y recouvre l'usage de ses yeux.

CXVII. Dieu n'a pas seulement, de ce Tems-là, honoré les merites de son Serviteur, de quelques Miracles, mais encore du Nôtre, lors qu'une Dame, nommée Laura, Femme de Fabrice Mancini, Citoïen d'Anticoli, si incommodée des yeux, qu'elle ne voioit point du droit, il y avoit 12. ans; Gabrielle sa Mere touchée de l'accident de sa Fille, & plaine de Foi, prit une Compagne avec elle, vint au Convent des Capucins, & avec un peu d'étoupes, elle supplia le Gardien, qu'il en touche la Tête de Titelman, qu'on

Une étoupe qui avoit touché sa Tête guerit des yeux.

qu'on conservoit devotement dans la Sacristie, parce qu'elle espere, dit-elle, que l'appliquant aux yeux de sa Fille, elle en seroit soulagée, par les merites du Saint. Le Gardien prend cette étoupe, remet cette Dame au lendemain, place l'étoupe avec grand respect, dans les profondeurs des yeux de cette sainte Tête, & l'y laisse toute la nuit. La Dame revient le matin au Convent, y reçoit du Pere Gardien son étoupe, la porte au Logis, louë fort à la Malade les merites de Titelman, lui vente ses Miracles, pour animer sa confiance, & lui promet une parfaite guerison de ses yeux, si elle a recours à ses Prieres. Sa Fille, qui avoit déja beaucoup de sentiment, pour l'Homme de Dieu, augmente sa Foi, prie Dieu, que son intercession auprés de lui, lui soit favorable, implore son secours, & touche son œil de l'étoupe. Que faut-il davantage, pour recompencer la Foi de cette Dame, & pour montrer à tous, combien les merites de François, étoient agreables à JESUS-CHRIST, son mal aussi-tôt se dissipe par miracle, & son œil réprend l'usage de la lumiere.

CXVIII. Catherine d'Anticoli guerie d'un mal de Gorge fort violent par l'étoupe de la Dame Laura.

Un autre Miracle aussi, qui arriva à Anticoli depuis peu d'Années, recommande bien chez les Hommes, la gloire de Titelman. L'An 1614. Catherine d'Anticoli, Fille de Sfortia du même lieu, étoit fort incommodée, d'une Maladie bien fâcheuse de Gorge, en sorte qu'en trois jours, à peine avoit-elle pris quelque Nourriture, son mal augmentoit toûjours, & instruite de l'étoupe, qu'on gardoit bien exactement chez la Dame Laura, Femme de Fabrice: Fort informée du Miracle, donc le bruit se répandoit par tout, elle la demande avec empressement, l'obtient de Laura, la met dans un linge fort blanc, avec respect, invoque l'aide de Titelman, & l'attache à sa Gorge si fort embrasée, elle commença aussi-tôt de trembler de tout son corps, & de brûler toute vive. Par le conseil alors de sa Mere, qui lui persuada de retirer l'étoupe du linge, ou elle l'avoit enfermée, & de l'appliquer à nud, sur sa brûlante Gorge, sa douleur à l'heure-même s'appaisa, & peu de tems aprés, elle recouvra sa Santé premiere. J'ai crû que je ne devois pas obmettre ici, des merveilles si assurées, dans tout le Bourg d'Anticoli, par tant de témoins si dignes de Foi, crainte que tandis, qu'on cache par trop d'humilité, la gloire des Saints, l'on ne diminuë auprés des Hommes, l'honneur que l'on doit à Dieu. La glorieuse memoire d'un si Saint Homme, est celebre chez tous les Auteurs de nôtre Tems. Sixte de Sienne dans sa Bibliotheque, écrit de lui de cette maniere: *François Titelman d'Hassel, illustre Moderateur des Philosophes, dans l'Université de Louvain, quittant le Monde se fit de l'Ordre des Freres Mineurs de saint François, où s'occupant assiduëment aux saintes Ecritures, il en fit plusieurs explications, dont nous avons encore aujourd'hui celles de Iob, des Pseaumes, des Cantiques, de saint Mathieu, de saint Iean, de toutes les Epitres de saint Paul, & des Apôtres, avec des Annotations sur les plus grandes difficultez de ces Livres.* Il parut l'an 1530. de JESUS-CHRIST, *& il est mort Capucin en Italie.*

Sixte de Sien. Biblioth. Liv. 4.

Titelman est fort celebre chez les Autheurs.

CXIX. *Card. Bellar. des Ecriv. Ecclesiast.*

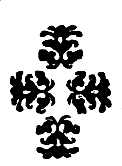
Aprés Sixte, le Cardinal Bellarmin fort fameux, & grand Deffenseur de la Foi Catholique, dans son Traitté des Ecrivains Ecclesiastiques, écrit de lui de cette sorte: *François Titelman Flamand, de l'Ordre des Mineurs, Homme de Doctrine & de Sainteté, dont tous les Esprits, & même ceux de Philosophie sentent bien sa Pieté, il vivoit l'an 1500, & a écrit l'Apologetique pour l'Edition Vulgate de l'Ecriture-Sainte, & une Collation sur l'Epître aux Romains, contre Iacques le Févre, & Didier Erasme encore vivans, qui sont imprimez à Anvers l'an 1529. il a composé sur les Pseaumes, les Cantiques, les premiers Chapitres de Iob, & d'autres Ouvrages fort celebres.*

François

François Gonzague parle aussi de lui, dans son Traitté de l'Origine de l'Ordre Seraphique, écrivant du Monastere de Louvain. Et voici ses paroles: *Puisque selon la parole du Sage, dans les Proverbes 10. la Fille sage est l'honneur, & la joie de sa Mere, nous placerons justement au nombre des plus illustres Peres du Convent de Louvain, le fameux Pere François Titelman, celebre par une Doctrine, & une Pieté toutes singulieres. Il mourut en Italie. Il a composé un Commentaire admirable sur les Pseaumes, sur Iob, & sur les Cantiques, il a de plus, fort bien écrit sur la Logique, & la Phisique d'Aristote, avec une utilité, & même une Devotion merveilleuse, & plus encore sur l'Epître aux Romains, & contre les Erreurs d'Erasme de Rotterdam, parce qu'il étoit comme un Flambeau lumineux, & ardent dans la Maison de Dieu, emploiant son stile contre celui, qui étoit alors, dans tous les Esprits, d'une fort grande autorité, c'est à dire, cét Erasme, parce qu'il abusoit de sa Science, moins à l'édification, qu'à la ruine de l'Eglise.* CXXI. *Franç. Gonz. de l'orig. de l'Ord. Seraph. Part. 3. de la Prov. Germ.*

Rodolphe Tosignano fait encore memoire de lui, dans son Histoire de l'Ordre de saint François, Livre 3. au Titre de François Georges. Et voici ce qu'il en dit: *François Titelman, du Bourg d'Hassel au Païs de Liege, sçavant dans toutes les Sciences, & même dans les Grecques, & les Hebraïques, étant encore Enfant, & privé de ses Pere & Mere, aidé, & comme adopté pour Fils de Charles de Carondileto, étudia dans Louvain aux Lettres humaines, & y devint Docteur en fort peu de Tems, qui aprés avoir gouverné long-tems les Philosophes de Hassel en l'Université de Louvain, entra dans l'Ordre de saint François, par une inspiration particuliere du saint Esprit, & y fit de fort grands progrés. Mais apprenant, lorsqu'il étoit au Convent de Paris, qu'il s'étoit fait une Reforme de la Regle en Italie, il fut à Rome, avec François de Soletro, où parmi les Capucins, il vêcut fort austerement, comme un Inconnu, & méprisé dans la Maison de Dieu, il s'occupoit aux Emplois les moins considerez des Malades, il servoit les Lepreux, avec une humilité prodigieuse, il marchoit nuds-pieds, avec un meschant Habit, & quoi qu'il fût Vicaire Provincial de la Province de Rome, il se soûmettoit à Tous, avec un grand abaissement de lui-même. Enfin devenu Malade, il changea la Vie avec la Mort, & il mourut au Convent d'Anticoli, de la Province de Rome. On dit, que son Corps aiant été dix ans dans la Terre, sa Main droite parût toute fraîche, & incorruptible, Homme assurément de grande Pieté, comme le témoignent ses Ecrits plains de Devotion & de Doctrine, il a composé plusieurs Ouvrages, une Somme des Mysteres de la Foi Catholique, un Commentaire sur Iob, l'Ecclesiaste, les Pseaumes, les Cantiques, toutes les Epîtres de saint Paul, & tous les Evangiles, sur la consideration des choses Naturelles, & plusieurs Traittez des Sacremens, & un de Logique, sur celle d'Aristote: Mais, il est encore plus celebre par ses enseignemens de vertu, & les merites de sa Sainte vie; il est mort en reputation de Sainteté, & tous les Sçavans doivent beaucoup à ses grands Travaux.* CXXII. *Rod. Tossig. Hist. Seraph. Liv. 3.*

Enfin sans parler des autres Auteurs, j'acheve les loüanges du grand Titelman, par l'éloge qu'en fait Marc de Lisbone, Ecrivain des Croniques des Freres Mineurs, qu'on peut lire dans sa Partie troisiéme, Liv. 9. Chap. 30. & 33. & par ces paroles, qui lui conviennent si juste de l'Ecclesiastique: *Sa Memoire ne se retirera pas, & son nom sera recherché de Generations, en Generations, les Peuples reciteront sa Sagesse, & l'Eglise dira ses loüanges.* CXXIII. *Ecclesiast. 29. Chap.*





On bâtit quelques Convens.

I. Bernardin de Sienne prêche le Carême, à Venise.



CEtte Année 1538, nous fournit peu de choses considerables, & excepté quelques Etablissemens de nouveaux Monasteres, & la celebration d'un Chapitre General, elle ne nous offre presque rien, digne de nôtre Histoire. Au commencement, Frere Bernardin de Sienne, envoié par Frere Bernardin General, à Venise, y prêche le Carême, dans l'Eglise du saint Apôtre, comme dans la plus celebre de cette fameuse Ville, avec une grande Foule, & un Applaudissement universel de ses Auditeurs. Aprés avoir terminé son emploi si glorieusement, il ne crût pas devoir negliger une Chapelle, à qui étoit jointe une façon de petit Monastere, avec quelques Cellulles, propres à la Demeure des Freres, que lui offroit liberalement, un Pere Bonaventure de Venise, Prédicateur de l'Ordre de l'Observance. Avec la permission donc du General, il accepte cét offre, & il y bâtit le cinquiéme Convent de la Province de Venise, dans cette celebre Ville, le Theatre du Monde, le Port de toutes les Nations, la Reine de toute la Mer Adriatique, la Triomphatrice, comme la Dominante de tous ses Ennemis, & le Miracle d'Italie: puisque le premier avoit été bâti, par Frere Jean de Fan, comme nous dirons plus amplement dans sa Vie, à Verone, le second à Mantoüe, le troisiéme à Padoüe, & le quatriéme à Schio, Terre du Domaine de Vicenze; parce qu'encore que Jean de Fan, aprés avoir établi les Convens de Veronne, & de Mantoüe, fût venu à Venise, avant Bernardin de Sienne, & qu'il y eût été receu, par le Curé de l'Eglise de saint Simon le Majeur, & que même il y soit demeuré quelque tems: que d'autres encore fussent abordez à Venise, aprés Jean de Fan, & demeurez chez André Lipoman, Prieur alors de la sainte Trinité, il est pourtant certain, qu'ils ni bâtirent pas de Convent.

Aprés son Carême il accepte un Convent qu'on lui presentoit.

II. Et l'on dit de cette sorte, la maniere, dont Bernardin obtint ce Convent, que Catherine de la noble Race des Cornari, qui fût autrefois Reine de Cypre, avant que de mourir, avoit ordonné dans son Testament, à ses Freres Cornari, qu'elle laissoit Heritiers de ses Biens, de bâtir un Convent, proche de Castel-Franco, aux Religieux de l'Observance. Mais aprés son Decés, Florentia veuve de Cornari son Frere, qui vit que cét œuvre de Pieté étoit negligé, des Freres de Catherine, avec l'avis de Frere Bonaventure, fameux Prédicateur des Observantins, & Confesseur de cette Reine, resolut de transferer à Venise, le Bâtiment de ce Monastere, de le bâtir proche le Canal, & d'y joindre quelques Maisons, & un Jardin de plus grande étenduë, où Frere Bonaventure avoit déja bâti un Dortoir, avec une Eglise dédiée à Nôtre-Dame des Anges, & l'avoit appellé le Convent de l'Hermitage.

III. Il ne faut pas pourtant oublier ici, que lorsqu'on creusoit plus profondement, les Fondemens de cét Edifice, l'on y trouva un Vase de Terre, en

en forme de Platine, où étoit dépeinte une Image de saint François, avec le Capuce pointu, & l'Habit des Capucins, qui fût depuis placée au dessus du Benêtier, au lieu plus élevé de l'Eglise, comme si l'on eût voulu dire, par ce Pronostique, que la Structure de ce Convent serviroit, à la demeure des Capucins.

IV. *Frere Bonaventure de Venise passe de l'Observance aux Capucins, & leur donne son Convent.*

Frere Bonaventure retiré dans ce Convent de l'Hermitage, y demeuroit tout seul, au Tems, que Frere Bernardin de Sienne vint à Venise, pour y prêcher le Carême, & entendant souvent un si fameux Prédicateur, il fût si touché de ses discours, que le Carême fini, il suivit l'inspiration de Dieu, qui l'attira aux Capucins, & il offrit à Frere Bernardin, & à eux son Monastere de l'Hermitage, que Bernardin accepta, avec l'agréement de la Republique, sans qui, l'on ne peut bâtir de Convens à Venise, & il en écrit au General, afin qu'il y envoia des Freres, qui y firent leur demeure, d'un fort petit Convent, qu'on augmenta depuis l'An 1577, par une merveilleuse Eglise, qui fût un vœu public de la Republique, & par le Bâtiment d'un Monastere de plus d'étenduë.

V. *L'on bâtit le premier Monastere à Génes.*

Cette Année aussi, l'on commença à Génes, la premiere Eglise, avec le Convent, sous le Titre de saint Barnabé Apôtre, assez proche de la Ville, afin que la même Année de l'Ordre, répondit à ces deux Republiques, qui tiennent rang de Premieres, entre celles de tout le Monde. Et ceci arriva dans le même tems, que le Pape Paul III. sorti de Nice, où il étoit allé, pour conclure la Paix, entre François I. Roi de France, & l'Empereur Charles V. Roi d'Espagne, arriva à Génes, où il demeura quelques jours. Les Administrateurs de l'Hôpital des Incurables, prirent cette occasion si belle, & donnerent aux Capucins cette espace de Terre, où l'on bâtit depuis le Convent de saint Barnabé, & qu'ils achepterent des Dominiquains, par une Autorité Apostolique, dont par le consentement du même Pape, l'on dressa un Acte public, en la même Année, au 15. de May.

VI. *Les Capucins assistent charitablement les Malades de Génes dans l'Hôpital des Incurables.*

L'on dit que la cause principale, qui engagea ces Messieurs de l'Hôpital des Incurables, de témoigner aux Capucins tant de Pieté, fût, que, comme nous l'apprenons des Monumens plus anciens, soit de la Ville, soit de cette Province, quelques Années avant ce tems, des Capucins envoiez par Frere Loüis de Fossombrun, vinrent à Génes, où n'aians point de Demeure, les Recteurs de cét Hôpital des Incurables, leurs donnerent une Chapelle de saint Colomban, jointe à l'Hôpital, avec quelques Cellulles, où ils demeurerent, d'où allans tous les jours aux services des Malades, ils y firent paroître tant de soins, par tous les devoirs imaginables d'une Charité des-interessée, que ces Messieurs les Administrateurs, touchez de la Pieté de ces charitables Serviteurs de Dieu, aprés avoir achepté des Dominiquains cette piece de Terre, de la maniere que nous avons dit, y firent bâtir un Monastere aux Capucins, & eux, pour reconnoître par leurs bons Offices, la grace si singuliere, qu'ils recevoient de ces Messieurs, long-tems même, aprés que leur Convent fût achevé, s'occuperent avec tout le zele imaginable, au soulagement de tous leurs Malades.

VII.

Je n'obmettrai pas ici, que tandis que les Années précedentes, les Freres assistoient si exactement ces Malades de l'Hôpital des Incurables, plusieurs d'entr'eux moururent, dans les emplois de cette Religieuse Pieté, qui enterrez dans le Cimetiere de la Chapelle de saint Colomban, aprés plusieurs Années, ont été trouvez aussi incorruptibles, & entiers, & leurs Habits aussi libres de Pourriture, que si le même jour, on les eût ensevelis dans leur Sepulture.

Election de Frere Bernardin de Sienne au Generalat, & ses mœurs.

VIII.

Frere Ubertin, Frere Mineur Conventuel passe aux Capucins & leur donne son Convent de saint Ange.

LA Religion receut encore d'autres Convens, par les soins, & la diligence de Bernardin, entre lesquels est celui de saint Ange, ordinairement appellé du Guai, qui comme il nous fut donné d'une façon particuliere, nous oblige d'en parler ici. Il avoit été bâti depuis peu d'Années, par Frere Ubertin, du même lieu de saint Ange, qui aiant passé sa jeunesse dans l'Ordre des Conventuels, embrasé du desir de l'Observance reguliere, ne fût pas le dernier de ces sept, qui furent les Auteurs d'une Reforme parmi eux. Le premier étoit François de Mont-Pulciano, le second Julien de Salo, le troisiéme Ubertin de Tifernas, le quatriéme Modeste de Plaisance, le cinquiéme Sauveur de Valle-Bonne, le sixiéme Thomas Esclavon, le septiéme Dominique d'Utino. Tous ces grands Hommes fort vertueux, s'efforcerent de remettre l'Ordre des Conventuels, dans l'ancienne Observance de la Regle, par tous les moiens imaginables, mais comme ils virent, que tous leurs efforts étoient inutils, ils laisserent tous les autres, & aimerent mieux, s'appliquer à leur propre Reforme. Frere Ubertin donc, avec quelques-uns du plus grand zele, qui favorisoient la Reforme, dont étoit Frere Bernardin de Mont-Olmo, un des plus fameux Prédicateurs de ce Tems-là, venu en son Païs par les soins, & le secours d'Aurelia Ubaldini, bâtit un Convent dans son Village de saint Ange, & Frere Jean de Fan, qui aprés le Chapitre General de Rome en l'Année 1536, s'étoit retiré dans la Marche d'Ancone, où il prêchoit le Carême de cette Année, dans ce Bourg, & où par ses Sermons, ses bons exemples, & sa sainte vie, il édifia Frere Ubertin, & les autres Freres de ce Convent, & à la fin de son Carême, Ubertin, avec Bernardin, & les autres entra parmi les Capucins, & du consentement de tout le Bourg, & principalement de la Dame Aurelia, leur donna ce Monastere. C'est ainsi que le Convent de Sineciano, où demeuroient les Reformez des Conventuels, qui se firent Capucins, par les soins particulierement de Frere Gilles de Tifernas, vint cette Année au Pouvoir des Nôtres.

IX. En ce méme Tems, Frere Marius de Mercado Saracino, dans la Romaigne, qui fût depuis General, & Frere Ruffin de Galaraté du Domaine de Milan, qui fût dans l'Ordre d'une Sainteté particuliere, passerent aux Capucins, celui-là des Augustins, & celui-ci des Conventuels.

X.

Bernardin General tombe malade, & ordonne qu'on assemble le Chapitre.

Tandis que par l'accroissement de plusieurs Convens, & de bons Sujets, la Religion s'augmentoit tous les jours : Bernardin, qui visitoit à Pied toute la Reforme, dont il étoit le General, avec une merveilleuse Austerité de vie, & qui veilloit comme un bon Pasteur, à la conduite de ses Oüailles, un Trienne de sa Charge presque achevé, tomba Malade au Convent de saint Elie, proche de Fano : à mesure que croissoit sa Maladie, il augmentoit ses desirs, d'avoir un bon Successeur au Generalat, qui comme un sage Pilote, conduisit heureusement, le Vaisseau de la petite Reforme, contre les Ecueils, dont les furies le menaçoient d'un fâcheux Naufrage, il envoie donc Frere Eusebe d'Ancone à Florence, afin qu'il y assembla le Chapitre General, & qu'on y fit Election d'un autre General de l'Ordre. Eusebe avec cette Autorité convoque, le Chapitre à Florence cette Année, au commencement de Septembre, & ce fût le troisiéme des Capucins, où Frere Bernardin de Sienne fût élû General, avec les Suffrages de la plus grande partie des Vocaux.

XI.

Bernardin de Sienne est élû General à ce Chapitre.

Bernardin étoit un Homme prudent, adroit, de bonnes mœurs, & fort experimenté dans les Affaires, qui ne manquoit pas de grandeur, & de force d'esprit, pour entreprendre de grandes choses, il étoit même exterieurement

terieurement, si bien composé, & d'une bonne grace si honnête, qu'il montroit à tous ses Spectateurs, un Homme en sa Personne, d'une extraordinaire Sainteté, fort éloquent, & enfin d'un Discours bien adroit, il charmoit tous ceux qui traitoient ou d'Affaires, ou de Conversation avec lui: d'où vient que ces belles qualitez, qui l'avoient fait un des meilleurs Prédicateurs de son Siecle, il n'est pas surprenant, qu'elles lui aient acquis dans une Election de General les Suffrages de tout un Chapitre.

XII. Cét Homme, qui se servit de sa dexterité aux Affaires, & de son apparence de vertu, & qui vouloit se conserver l'estime, qu'il s'étoit acquis dans l'esprit des Freres, gouverna l'Ordre avec tant de prudence, de sagesse, de zele de l'Observance reguliere, & d'exemple de toutes les vertus, au moins des apparentes, qu'il sembloit posseder hautement toutes les Qualitez d'un General achevé ; en sorte que les Freres étoient universellement ravis, de l'Election d'un si grand Homme. Il visite la Religion à Pied, presque tout un Trienne, & il exhorte si fortement tous ses Religieux, à l'Observance de la Regle, à la pauvreté, à la perfection de l'Evangile, & à toutes les vertus, qu'il étoit admirable dans tous ses discours, il approuve, il confirme, & il ordonne par toute son Autorité, les Ordonnances de Bernardin d'Asti, son Prédecesseur, & par sa bonne conduite de Gouvernement, & toutes ces choses qui donnoient grand éclat à l'Ordre, Bernardin Ochino s'acquit une merveilleuse Reputation, chez les Etrangers, & chez les Siens.

XIII. *Les Freres assistent les Pestiferez à Venise.*

Tandis que le General Ochino, execute tant de choses si éminemment, soit par une vertu feinte, soit par une veritable : une horrible Peste avoit attaqué Venise, & massacroit tous les jours plusieurs Personnes, dans cette grande Ville, une des plus peuplées du Monde, qui peu assistez, à cause de la malignité de cette Maladie, ni dans les besoins de leurs Ames, ni dans les necessitez de leurs Corps, Frere Ange du Château S. Pierre, Prêtre de la Province de Bologne, & un autre, dont le nom ne se trouve pas, dans les Memoires de cette Province, avec la permission de leur Provincial, allerent à Venise, où sans craindre tous les perils de la Mort, ils n'obmirent aucuns bons Offices de Charité, à l'endroit des Malades vivans, & de ceux qui mourroient: & aprés avoir emploié quelques Mois dans ses Actions charitables, avec une satisfaction generale de toute la Ville, & la Peste toute finie, tandis qu'ils prient separément, JESUS-CHRIST leur apparoît tout éclatant de lumiere, les loüe des services de Charité, qu'ils avoient rendus à tant de Pestiferez, leur ordonne de retourner dans leur Province, & quinze jours aprés, qu'ils auroient receu la Benediction de leur Provincial, il leur promet la Recompense de leurs Travaux. Partis donc de Venise, ils viennent à Bologne, où ils prennent la Benediction de leur Provincial, se préparent diligemment à l'Affaire si important de leur Salut, & ils moururent au jour arrêté, tous deux de Compagnie.

Jesus-Christ paroissant à ces deux Freres leur promet la récompense de leur Charité.

XIV. Cette Année, ceux des Nôtres, qui servoient au Seigneur à Naples, dans le Convent de saint Euphebie, excitez par les Prieres de Madame Marie Longa, fort noble, qui avoit receu si charitablement, chez elle les Capucins, lorsqu'ils vinrent à Naples, & qui leur avoit fait de grands Biens, prirent la conduite d'un Monastere de Religieuses, qu'elle avoit fondé sous le Titre de sainte Marie de Jerusalem.



Marie Longa obtient un Bref du Pape, qui oblige les Capucins de continuer la conduite des Religieuses de sainte Marie, de Ierusalem.

XV. Les Capucins prennent la conduite des Religieuses de sainte Marie de Jerusalem.

CEtte illustre Dame étoit Espagnole, & Femme de Jean Regent de la Chancellerie, & un des Principaux de tout le Roïaume de Naples, qui étoit devenuë si debile de Corps, & si serrée de ses Nerfs, par la force d'un venin, que lui avoit donné une Servante, qu'elle ne pouvoit changer de place, sans quelque soulagement: Elle mettoit toute l'esperance de sa parfaite guerison, au secours de la Vierge Sainte, & se fit porter à ce dessein, dans son Eglise de Laurette, avec une merveilleuse Pieté. Lorsqu'elle y fut arrivée, dans une heure, qu'on ne disoit plus de Messes, quoi qu'elle en demandât une, avec un grand empressement, un Prêtre inconnu, & qui n'avoit été veu de qui que ce soit, monte à l'Autel, à dessein d'y celebrer la Messe, il la dit, avec des Ceremonies extraordinaires, celle qu'ordonne l'Eglise, pour les Malades, il y lût l'Evangile du Paralitique, & aprés la Messe, se tournant vers les Assistans, il dit tout haut, remerciez Dieu de la santé, qu'il accorde à Marie. Cette Dame trembla alors, & son tremblement s'étendit à toutes ses Parties, il cessa, & tout son Corps tout libre, elle s'agenoüilla devant l'Autel, & y rendit ses remerciemens à Dieu, & à sa sainte Mere, d'une Santé si miraculeuse. Elle fit aprés chercher le Prêtre, qui avoit celebré la Messe, pour lui en donner la reconnoissance, & on ne le rencontra pas. D'où vient que tous creurent, que JESUS-CHRIST avoit dit cette Messe, comme le Souverain Prêtre, pour y donner la Santé à cette illustre Malade.

Marie Longa est guerie à Laurete d'une fâcheuse & longue Maladie.

XVI. Cette Dame fonde à Naples un Hôpital des Incurables, & le Convent de Jerusalem.

Marie ne fût pas ingrate envers Dieu, d'une faveur si considerable, & aprés la Mort de Monsieur son Mari, qui mourût peu de tems aprés, un si grand Miracle, elle s'appliqua aux œuvres de Pieté si parfaitement, & au progrés des choses Spirituelles, qu'elle donnoit tous ses Biens, qui étoient tres-amples, aux besoins des Pauvres, & au service de JESUS-CHRIST, l'orsqu'elle eût fondé dans Naples, de ses Revenus propres, & de ceux qu'elle demandoit, à d'autres Personnes de sa même Pieté, un Hôpital des Incurables, elle y établit un Monastere de Filles du Tiers-Ordre de saint François, sous la Regle pourtant de sainte Claire, par l'Autorité du Pape, dont les Theatins, qu'elle avoit receus chez elle, & à qui elle avoit donné une Maison voisine de l'Hôpital des Incurables, avoient pris au commencement la conduite, & s'en étoient dégagez l'Année précedente, parce qu'ils changerent de Demeure; Elle obtint alors, avec de fortes Prieres des Capucins, que tandis qu'on cherchoit d'autres Directeurs de ce Monastere, ils voulussent bien en prendre la Charge, au moins pour quelque tems. Cette Dame avoit fait tant de faveurs à l'Ordre, qu'il ne pouvoit pas lui refuser, une reconnoissance si juste, de tant de Bontez. Les Capucins prennent donc la direction de ces Religieuses, & cette Dame, qui renonçoit au Monde, & professoit leur même Regle, fût obligée d'être Superieure de ces Filles, sous le Titre d'Abesse, par un commandement exprés du Pape Paul III. & animée par les discours, & les exemples des Capucins, qui conduisoient son Monastere, peu de tems aprés, avec les autres Religieuses de sa Maison, d'un commun consentement, s'obligea par vœu, à la premiere, & plus étroite Regle de sainte Claire, & toutes ces Filles prirent le nom de Religieuses Capucines.

XVII. Marie joüit quelque tems de la conduite fort exemplaire des Capucins, mais comme ils penserent à leur Retraite, crainte que l'Observance reguliere, qu'ils avoient si bien établie dans son Monastere, n'y diminua, par leur

leur éloignement, elle agit par des Personnes expresses auprés du Pape, si heureusement, qu'il engagea les Capucins, par un Bref Apostolique, de lui continuer leur conduite, ce qu'elle obtint aisément de sa Sainteté, comme on le voit dans la Bulle de Paul III. qu'on peut lire à la fin de cét œuvre, avec toutes les autres des Capucins, qui en vertu de cette Bulle, demeurent obligez au Gouvernement de ce Monastere, qu'ils conduisent encore aujourd'hui, avec une merveilleuse Pieté, & cependant Marie Longa est éprouvée de Dieu, par plusieurs grandes Maladies, qui la conduisirent jusqu'au Terme de sa vie, & la rendirent fort considerable aux yeux de Dieu, par l'exercice des plus éminentes actions de la Sainteté. Nous parlerons d'elle plus amplement, l'Année de sa Mort, qui fût celle de 1542.

Les Capucins sont confirmez dans la conduite des Capucines de Naples par un Bref de sa Sainteté.



De



De Frere Jean de Medine du Champ, & de Frere Jean de Fano.

I. CETTE Année 1539. en appelle plusieurs aux Travaux, & fort peu à la Couronne de leur Recompence. En effet, Dieu Distributeur des Ouvrages, envoie dans sa Vigne plusieurs Ouvriers, à qui, si aprés leur Travail, il accorde une Recompence assurée, il leur demande des Actions, qui en meritent le Prix. D'où vient que trois seulement, sur l'Occident des jours de leur vie, aprés avoir achevé leur Besogne du jour, ont reçu pour le prix de leurs peines le Denier de la Gloire. Entre ceux que Dieu destine cette Année, à la culture de la Vigne de l'Ordre, le premier est Frere Jean de Medine du Champ, Espagnol Prêtre, qui appellé de Dieu, de l'Ordre des Mineurs Déchaussez, aux Capucins, y combattît comme un genereux Soldat de JESUS-CHRIST, si heureusement, qu'il acquît la Couronne du Martyre, chez les Infideles, avec un autre Jean de la Poüille, dont nous traitterons plus amplement l'An 1551. Aprés celui-ci, Frere Ange de Savone, & Frere Mathieu de Schio, Terre de Vicenze, tous deux Predicateurs, passerent aux Capucins, de l'Ordre de l'Observance, & des Mineurs Conventuels, Frere Mathieu de Leonisse, Predicateur, & de l'Ordre des Chanoines Reguliers, qu'on appelle Theatins, Frere Loüis de Savone. Tous ces grands Hommes, sont du Nombre des plus illustres Ouvriers de JESUS-CHRIST, Gens riches en Vertus, dont les Travaux, & la Pieté ont beaucoup servi à nôtre Ordre. Ils ont donc reçu le Roïaume de la Gloire, & le Diadême de la beauté de la main de Dieu; crainte que leur memoire ne perit avec le tems, nous parlerons d'eux en leurs propres lieux, l'Année de leur Mort, où ils ont passé à la Possession d'une meilleure Vie.

Frere Jean Espagnol avec d'autres passe aux Capucins.

II. Tous ces bons Ouvriers, appellez de Dieu au travail de sa Vigne, Jean de Fan, dont nous avons si souvent parlé, tandis qu'il y travaille si diligemment cette Année, & qu'il Prêche le Carême à Castel-Durante du Duché d'Urbin, avec un merveilleux zele, est appellé à la recompense du Ciel, & la reçoit de son Dieu, comme le Prix de ses bonnes œuvres; il le trouve dans le Travail, sur la fin de sa Vie, il n'est pas donc surprenant, si comme un Juge équitable, il reconnoît ses Travaux. La Vie de ce grand Homme, aiant été si merveilleuse, & conduitte si secrettement, par des Jugemens si cachez de Dieu, que nôtre esprit s'obscurciroit dans leur recherche, & qu'au contraire, il éclatte par la lumiere des bontez de JESUS-CHRIST; Il est juste, que nous donnions quelque tems, a en écrire les Merveilles, ce retardement ne sera, ni inutile, ni desagreable, puisque de là, & la Grandeur de la sagesse ineffable de Dieu, que nous montre la contemplation de ses jugemens, ravit nôtre esprit, & le Tresor de ses Bontez infinies, qui attirent à lui, souvent même les plus rebelles, contraint doucement tous les Hommes, à ses Loüanges.

De

De la Vie, de la Naissance, & de la grandeur d'esprit de Iean de Fan.

III.

Tacit. Liv. 10. Plin. Liv. 3. chap. 14.

La Noblesse & la Race de Jean de Fan.

JEan étoit de Fano, Ville de la Marque d'Ancone, scituée sur une Montagne, entre Pesaro & Senogallia, assez proche du Fleuve Metro. L'on appelle cette Ville Fano, à cause, disent Tacite, & Pline, qu'autrefois, il y avoit un Temple fort somptueux de la fortune, dont il y reste encore de fort beaux vestiges. La Famille des Pigli, qui fût la Sienne, étoit des plus illustres de la Ville, à laquelle répondoit un bon Naturel, une façon agreable, une grande force de nature, une admirable vivacité d'esprit, & une grandeur d'Ame singuliere, & il paroissoit né à la gloire, & aux Dignitez, par une admirable disposition de la Bonté de Dieu, en sorte que ce que Socrate a dit, lorsqu'il appelle les Enfans sinceres, beaux de Visage, & d'un bon Esprit, les Fils des Dieux, à cause que l'Ame d'un Homme, étant d'une Origine divine, celui qui en a une plus Noble, a plus de rapport avec Dieu, puisque son Ame est plus proche de son adorable Esprit, se remarquoit dans les operations de l'Ame de Jean, elle montroit, je ne sçai quoi de divin, dans toute sa Conduite, qui l'élevoit fort au dessus des autres Enfans. Tout jeune encore, comme il étoit avantagé si abondament, de ses heureux dons de nature, qu'on nomme un grand jugement, il se donna tout entier a l'Etude des Lettres, où il fît tant de progrés en peu de tems, qu'il acquît dans les Humanitez, la loüange d'un fort bon Esprit. Mais Desireux de quelque chose de plus élevé, & attiré par un Mouvement genereux de Cœur, à de plus sublimes Connoissances, Dieu, qui avoit inspiré ce Cœur à ce jeune Homme, au commencement de son Adolescence, lui donne ce sentiment, de mépriser le Monde, & de chercher les meilleurs Biens, dans l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance, parce qu'il reflexissoit fort à ces paroles du Prophete: *C'est une bonne chose à l'Homme, de porter le joug dés son Adolescence.* Puisque l'Adolescence qu'embraze le feu de diverses voluptez, est si proche des chûtes, que si l'esprit d'un jeune Homme, n'est arrêté par quelque frein, dans l'exercice de la Vertu, il tombe facilement dans les vices, qui lui sont connus. De là, l'on a jugé, que c'étoit un fort bon remede à cét âge, que tandis que se dorent les Cheveux, que la Chair est blanche comme de l'Ivoire, que la Face avec les Perles des yeux se fait de couleur de Rose, que la Santé fournit des forces au Corps, que la raison est forte, que les Sens sont déliez, la Chair qui commence d'y venir insolente, soit domptée comme un Cheval fougueux, par le joug de JESUS-CHRIST, & qu'on la lui offre de bonne heure, comme son Hostie. Tandis que Jean fait ces Reflexions dans son esprit, & qu'il éprouve, que cette Liberté, dont l'Homme peut se porter à tous les emportemens de son esprit, & de ses sens, est fort perilleuse à son Salut, il choisit dés sa premiere jeunesse, de se soûmettre au Service de Dieu, dont il estime l'engagement plus doux, & plus noble que sa Liberté.

Le naturel & la jeunesse de Jean sont dignes de loüanges.

Ieremi. Thren. 3.

IV.

Il se fait Religieux de l'Ordre de l'Observance.

Ce rejetton de Vertu, ne fût pas plûtôt arraché, de la Terre sterile du Monde, & planté dans le bon Champ des Freres Mineurs de l'Observance, qu'il commença, d'y faire éclater les premiers Boutons des Vertus, par les bons Exemples d'une Conversation toute Religieuse, qui crurent aprés chez lui, jusqu'aux Fleurs plus belles de la Perfection Evangelique. Avancé aux Etudes de la Philosophie, & de la Theologie, il y fit de si grands progrés, par la facilité de son bon esprit, qu'il fût un des plus celebres Predicateurs de l'Observance, & il prêcha dans les Chaires plus considerables d'Italie. Il joignoit à tous ces avantages, une Prudence si judicieuse, tant de

Il obtient diverses dignitez dans l'Ordre.

de gravité, tant de bon sens, tant de dexterité aux Affaires, que quelque épineuse, quelque difficile que fût une chose, il la conduisoit avec Conseil, il la soûtenoit avec Prudence, & il l'achevoit avec Vertu; c'est ce qui donna dans l'Ordre grande estime de lui, & qui le fit si souvent Gardien, Diffiniteur, & Provincial de sa Province, où faisant paroître un zele extrême de Religion, avec une grande ardeur d'Ame, il n'est pas surprenant, s'il a un peu excedé dans les Occasions, contre la Reforme, parce que si la pointe d'esprit, se joint à la Pieté, elle produit le zele, & le zele, tant plus fort-il d'un esprit chaud, & violent, tant plus a-t'il besoin de Science, & de Moderation, qui tempere ses Saillies, & le retiennent dans les bornes de la Temperance; & s'il ne les a pas, il dégenere en vice. D'où vient que Mathieu de Basty, & Loüis de Fossombrun, aprés avoir changé leur Habit, & occupez à une nouvelle Reforme, lui, comme un autre Saül, Zelateur plus qu'il ne falloit de son Ordre, au de-là même de la bonne Science, fit tous ses efforts par paroles, écrits, menaces, persecutions, chaînes, prisons, toutes sortes de malheurs, & les dernieres violences, pour abattre, & ruiner entierement la Reforme. Si pourtant Jean de Fan a paru trop exeder, dans toutes ces choses, l'on doit le pardonner à son zele, qu'on peut dire le Fondement de toutes les Vertus. C'est par cette raison même, que nous jugeons excusables les Generaux, & tous les autres Superieurs de l'Ordre de l'Observance, lorsque dans ces tems-là, ils se sont animez contre la Reforme des Capucins, par des persecutions si furieuses, & si continuées, puisque dans les mêmes choses, où leur excés a paru, l'on n'y doit pas considerer de vice, mais un zele de leur Ordre, qui tient rang de premier entre les Vertus. Pour ce qui touche le zele de nôtre Jean, comme j'en ai parlé ci-dessus, je n'en dirai rien ici, à cause principalement, que si ses premieres Actions, impriment quelque tache sur sa belle Vie, la Maniere sainte, dont il a vécut chez les Capucins, en efface toutes les Obscuritez.

Il persecute violemment les Capucins.

V.

Antithese remarquable de Jean de Fano & de Loüis de Fossombrun.

Mais auparavant, que je poursuive les Actions de ce grand Homme, il est à propos, que je considere ici, les profonds, & formidables jugemens de Dieu, qui se presentent à remarquer en Jean, & en Loüis de Fossombrun, dont nous avons si souvent parlé, d'une façon si particuliere? Qui considerera ce Loüis si ardent pour la Reforme, qui souffre avec tant de constance, pour ses interêts, les Liens, & les Prisons, dont Jean avant sa Retraite parmi nous, le persecuta si cruellement. Tant de fuïtes, de persecutions, d'exils, de miseres, avec tant de courage, pour le soûtien de cette Reforme: combat si genereusement pour elle, contre les Princes, les Rois, les Provinciaux, les Generaux, & toute la Puissance de l'Ordre, & du Monde: & surmonte pour l'amour des Capucins, tant de travaux, pour leur défence, leur secours, & l'agrandissement de leur Reforme, avec un Cœur si genereux, qu'on pourroit le dire, leur Fondateur, & leur Pere. Cét Homme aprés tout, qui merite le titre de Porte-Enseigne glorieux des Capucins, leur Protecteur, & leur plus brave Combattant: ce grand Homme pourtant abattu, jetté de sa Place, comme frappé d'un foudre du Ciel, & chassé de sorte de l'Ordre, que comme un autre Lucifer, il ne merite plus de rang parmi les Capucins? qui ne s'épouvantera aussi-tôt, qui ne fremira, & qui n'aura de l'accablement. Mais, helas! qui reflexissant profondément aux prodigieux, & ineffables jugemens de Dieu, ne reconnoîtra pas, qu'il est terrible aux plus assurez des Hommes, puisqu'il est si effroiable même aux plus Vertueux. Assurément, puisque personne n'ose reprendre les jugemens impenetrables de Dieu, dont il penetre nos plus secrettes pensées, & les pese dans la Balance de sa Justice infinie, les Hommes ont grand sujet d'en craindre les rigueurs, de peur que tandis

La chute de Loüis nous apprend à craindre les jugemens de Dieu.

qu'ils

qu'ils paroissent plus affermis dans leurs Desseins, & leurs Conditions, ils ne tombent accablez dessous leur Ruïne. Et nous devons tous admirer, & adorer les Conseils de Dieu, dont il permit la chute de Loüis, & de ses égaux, si profondément, que nous nous appliquions avec toute nôtre Crainte, ces paroles des Anges, qu'on lit dans l'Apocalipse, à la gloire des Jugemens divins: *Vos œuvres sont grandes, & admirables, Seigneur Dieu tout puissant, vos voies sont justes, & veritables Roi des Siecles, qui ne vous craindra, & ne loüera pas vôtre Nom, grand Dieu?* *Apocal. 15. chap.*

VI. La haine & les combats de Jean de Fan contre la Reforme.

Au contraire, si l'on considere Jean de Fan, Ennemi si fort déclaré de la Reforme, qu'il se propose dés son Berceau, de lui faire une Guerre mortelle, & de la persecuter jusqu'à sa ruine? quand je vous prie, a-t'il terminé ses Persecutions, & a-t'il donné des mesures à ses coleres? que n'a-t'il point tenté contre la Reforme? que n'a-t'il point osé? que n'a-t'il point entrepris contre elle, pour la faire mourir aux premiers jours de sa Vie? quoi n'a-t'il pas mis Mathieu premierement, & puis Loüis dans les Chaînes, & excité contre eux, de si furieux Orages, qu'il ne leur laissoit pas un lieu de repos? n'obtient-il pas contre eux des Brefs, par droit, ou par injustice, l'on en jugera? & ne les darde-t'il pas? ne les fulmine-t'il pas contre leurs Personnes? ne les proclame-t'il pas par tout des Apostats, & des Excommuniez? ne déchire-t'il pas la Reforme d'injures, & d'infamies, pour la rendre odieuse à toute la Terre? ne publie-t'il pas contre elle des Libelles diffamatoires, pour l'accabler par ses écrits? ne prêche-t'il pas publiquement, comme des Pestes dangereuses, les Capucins, qu'il veut rendre abominables à ses Auditeurs? quels Tribunaux, quels Princes, quels Nonces Apostoliques, quels Cardinaux, quels Papes, n'arme-t'il pas contre eux, pour étouffer leur Reforme dans ses premiers Langes. Ce que ne pouvant executer avec toutes ses Fureurs? quels Machines n'invente-t'il pas, pour s'opposer au moins à son agrandissement, puisque par ses conseils, & par ses discours, il s'efforce d'en détourner ceux, qui y témoignoient du Panchant, il les effraie de menaces, & les contraint par son credit, d'abandonner leurs desseins, quoi plus, il n'épargne, ni force, ni violence, ni artifice, ni sorte de travaux, qui puissent servir à l'accablement, à la perte, & à la mort de la Reforme, il concentre là tous ses soins, ses travaux, ses peines, ses inquietudes, sa reputation, son Autorité, pour ruiner les Capucins.

La conversion de Jean de Fan est un témoignage bien visible de la bonté de Dieu.

VII.

Et pourtant, aprés tant de haines, & de guerres, aprés tant de cruelles persecutions, excitées contre la Reforme, aprés l'avoir accablée de tant d'injures, & de calomnies, aprés tant d'efforts, & tant d'entreprises, pour la renverser dans son Origine? qui considerera ce même Homme, comme un autre Saül aux pieds de Jesus-Christ, qui soûmet son col à cette même Reforme, donne sa Main à Loüis, embrasse les Capucins, leur demande pardon avec ses larmes, se réjoüit de leur Habit, & de leur Capuce, combat pour la Reforme, dans le même tems, que Loüis se declare de ses Ennemis, s'attache à ses interêts, avec des liens si forts d'union, & d'Amitié, qu'il devienne par tout le Heraut, le Défenseur, & le Proclamateur de ses loüanges? qui ne s'emporte en même tems à l'admiration, & à l'honneur de la suprême Bonté de Dieu, & ne chante avec le Psalmiste: *Qu'on confesse à Dieu ses misericordes, & ses merveilles aux Enfans des Hommes.* *Psal. 106.*



Austerité de Vie, sentiment de Penitence de Jean de Fan, & quelques Monasteres qu'il bâtit.

VIII. A Peine Jean de Fano fût-il reçu de Loüis, avec les autres, dans la Reforme, comme nous l'avons dit l'An 1534. qu'aussi-tôt éclairé d'une lumiere plus éclatante de Dieu, qui lui découvrit plus clairement les Tenebres de sa Vie passée, il commença de déplorer ses premiers desordres, avec tant de regret, qu'il en versoit tous les jours de continuelles larmes, & pour les répandre plus librement, & se faire une nouvelle façon de conduite, dans l'Apprentissage de sa nouvelle Vie, il obtient de Loüis un lieu appellé Scandriglia fort pauvre, & separé de toutes les Conversations des Hommes, ou aprés s'être fait une Cellulle de branches d'Arbres, dans le Bois, il y vit Solitaire, dans les jeûnes, & les gemissemens. Vêtu qu'il est d'un pauvre, & d'un rude Habit, il y passe en Oraison, presque toutes les nuits, lorsqu'il est pressé du Sommeil, il y repose tant soit peu son Corps, ou sur quelques Planches, ou sur la Terre nuë, il s'y nourrit de jeûnes fort rigoureux, & il y celebre les Carêmes de nôtre Pere saint François, au Pain, & à l'Eau, qui y font, quoi que fort âgé, ses Mets les plus délicieux, il s'y établit, nud Pieds sans Sandalles, un Apprentissage si austere de sa nouvelle Vie, qu'il sembloit incroiable à ceux qui l'admiroient, qu'un Homme déja Sexagenaire, assez peu d'ailleurs accoûtumé, à une Vie si difficile, eût pû conserver une santé bonne, parmi tant de sortes, de si penibles Austeritez. Mais le même Dieu, qui commande comme il lui plaît à la Vieillesse, de refleurir également, comme à la Jeunesse, lui donne le sentiment, d'entreprendre toutes ces rigueurs, & lui fournit des forces, pour les executer si genereusement.

IX. *Jean de Fan se retire au lieu Solitaire de Scandriglia où il vit bien austerement.*

Cét Homme de Dieu, embrasé dans sa Solitude, d'un desir plus ardent de son avancement Spirituel, y composa quelques Livres de Pieté, & principalement ce rare Traité, qui porte pour Titre, l'Art d'acquerir l'union avec Dieu, où il traite amplement, & avec grande Science, des trois voies de l'esprit, la Purgative, l'Illuminative, & l'Unitive: Ouvrage merveilleux, qui fût imprimé d'abord à Brescia l'An 1536. puis en plusieurs lieux, & enfin à Rome en 1622. où il fût encore mis en lumiere, & imprimé par les soins de Dominique Franzini. Il composa aussi en ce tems-là, un autre Ouvrage, où il en retracte un, qu'il avoit publié contre les Capucins fort dangereux, en forme de Dialogue, dont il avoit tant de regret, qu'il disoit ordinairement, que s'il n'avoit reparé publiquement ce Libelle, il douteroit absolument de son Salut. Il fit encore sur la Regle, un troisiéme Traité fort précieux, où il traite de la Pauvreté des Freres Mineurs, & principalement de ses Obligations. On dit enfin, qu'il composa contre les Heretiques, un dernier Ouvrage, dont n'aians aucun Exemplaire, nous jugeons trop bien, qu'il s'est perdu dans la suite des tems. Rodolphe de Tossignano parle de lui, dans son Histoire Seraphique, comme d'un des plus celebres Ecrivains de l'Ordre de l'Observance.

Il y compose quelques excellens Ouvrages.

Liv. 3. de l'Hist. Seraphi.

X. Tandis que Jean agit en lui-même, dans cette Solitude, & qu'il se venge contre sa propre personne fort severement, des choses passées, il lui vient aussi-tôt dans l'esprit, ce qu'il avoit vomi si caninement, les précedentes Années, en Public, en particulier, & dans ses discours, & dans ces écrits, contre la Reforme des Capucins, & pour l'effacer aux yeux de tout le Monde, il avoit dit ouvertement dans la retractation de son Dialogue, qu'il avoit pris l'Habit de cette même Reforme, dont il avoit si fort outragé les Professeurs : *Et je n'eusse jamais cru, dit-il, avoir assez satisfait devant Dieu, à tant de persecutions, d'injures, de brocards, d'insultes, d'affronts, de libelles,*

Jean de Fan dans son Dialogue.

libelles, d'entreprises contre cette Sainte Reforme, si je ne me fusse consacré tout entier, & corps, & esprit à ses interêts, & si par une parfaite Oblation de tout moi-même; je n'eusse rompu tant de Liens de fureur, & d'impieté: Et maintenant pour effacer avec plus de perfection, & plus abondamment ces premieres taches, en quelque lieu qu'il se souvienne, avoir scandalizé la Reforme, il s'en retracte par Lettres, s'il ne le peut faire par Paroles. Il retracte par Lettres les injures qu'il avoit dites contre les Capucins.

XI.

Cét illustre Penitent, vaque avec tous les soins possibles, à ces actions plus parfaites de Penitence, l'espace de quelques Mois, qu'on lui permit, de demeurer dans cét Hermitage. Mais à cause que ces Occupations, & ses Conseils étoient fort necessaires à la Reforme, quelque tems aprés, rappellé de là par Loüis, il est établi Commissaire, & destiné dans les Provinces de Milan, & de Venize, pour étendre la Reforme, chez les Nations plus éloignées d'Italie. Sorti donc avec un Compagnon de Rome, les Provinces d'Ancone, de Rome, d'Ombrie, de Naples, de Toscane, de Bologne, de Calabre, de la Poüille, de la Basilicate, déja bien établies, il vint d'abord à Venize, où aiant demeuré peu de tems, parce qu'il ne voioit aucune Esperance, de s'établir dans cette Ville, à cause qu'il y trouvoit trop d'Oppositions, il fut à Bergame, & puis à Verone. Il est fait Commissaire par Loüis.

XII.

Il n'est pas bien assuré, chez nos Auteurs Manuscrits, si Jean de Fano se plaça premierement, & s'il prit un Convent, ou à Verone, ou à Bergame. Nous, dans ce sentiment, d'une plus grande partie d'Ecrivains, & principalement appuïez des Monumens de la Province de Venize, qui assurent sans aucun doute, que furent bâtis, premierement les Convens de Bergame, de Brescia, de Milan, & puis de Verone, nous inclinons à cette pensée, jusqu'ici plus aisément, à cause qu'elle est la plus commune, & par consequent la plus assurée. Nous conservons pourtant à chaque Province, son entiere Prééminence, & sa parfaite verité.

XIII.

Aprés avoir bâti un Convent à Bergame, au Faux-bourg du Palais, dans le commencement de l'Année 1535. comme nous l'avons dit: Lipoman Evêque de cette Ville, fut si satisfait des bonnes Mœurs, & de la Regieuse Conversation de Jean de Fan, & des autres Freres, qui travaillerent à ce Bâtiment, qu'il leur offre un autre lieu, qu'on appelloit saint Gervais, proche de Brescia, pour y bâtir un second Monastere. Jean donc, à la persuasion de l'Evêque, va à Brescia, distante seulement de quarante mille de Bergame, pour y visiter les lieux, où étant arrivé, & satisfait du lieu propre, il resolut d'y faire un Convent. Les Bresciens le connoissoient, à cause qu'il avoit Prêché dans leur Ville, lorsqu'il étoit encore de l'Observance, ce qui lui obtint sans peine, le consentement de la Ville, & de son Evêque, qui même le pria de faire quelques Sermons, dont il anima ces Peuples si fort à la Pieté, & à la Devotion de la Reforme, que par leur affection, & leurs soins, le Convent fut bien-tôt achevé, parce qu'en ce Tems-là, les Freres ne bâtissoient qu'avec du Bois, & de la Boüe. Il bâtit un Convent à Bergame. Il en bâtit un autre à Brescia.

XIV.

Il arriva alors à Jean de Fan, une chose bien particuliere, que comme prêchant autrefois, contre les Capucins, qu'il traita de Fourbes, d'Hipocrites, & de Trompeurs, il eût dit ces paroles: Ecoûtez, Bresciens, lorsque vous verrez quelqu'un de ces Gens, qui portent un Capuce pointu, comme Nouveaux Reformateurs de l'Ordre, ne vous laissez pas surprendre, à leurs belles Apparences, sont des Trompeurs, dont saint Pierre dit: *Il viendra dans les derniers Tems des Abuseurs, & des Fourbes, cheminans selon leur propres Consciences.* Gardez-vous de leurs Fourberies, faites le Signe de la Croix, & invoquez le Nom de Dieu à leur Rencontre. Aussi-tôt qu'on le vit, avec l'Habit des Capucins, dans la Ville, un Homme de Consideration, qui l'avoit oüi Prêcher à Brescia, & qui le rencontra dans une ruë, & le reconnut, se presente à lui, fait le Signe de la Croix, & d'u- Son humilité au rencontre d'un honnête Homme qui lui parle du passé.

ne voix haute, invoque deux fois le Nom de Jesus, & Jean qui ne se souvenoit plus du passé, lui demande, ce que signifioient ces Ceremonies, Ne vous souvenez-vous pas, lui répondit-il, que prêchant ici autrefois, lorsque vous étiez de l'Observance, vous nous avez avertis, qu'aussi-tôt que nous rencontrerions quelqu'un, avec cét Habit, nous fissions, ce que je viens de faire, en vôtre Presence. Jean alors se ressouvint des paroles injurieuses, dont il avoit déchiré l'Ordre des Capucins, se jette à ses pieds, & lui demande pardon, en pleurant, de sa faute passée; Pardonnez, dit-il, pardonnez à ma premiere ignorance, pardonnez à mon ancien aveuglement, je n'êtois pas à moi, lorsque j'ai dit ces choses, j'êtois fort écarté de moi-même, les Tenebres obscurcissoient mon Esprit, & il ne voioit pas la plus claire Verité, parce que je persecutois des Gens bien meilleurs que moi, je pursuivois des Saints, dont je n'êtois pas digne de baiser les Pas J'ai grand regret aujourd'hui de mon crime, je retracte mes injures, & je vous prie de pardonner à un Penitent, ou si vous l'aimez mieux, prononcez contre moi toutes les injures, que j'ai vomies contre les Capucins, & me voiant Capucin, retorquez contre moi les Dards de toutes mes ignominies. Jean disoit tout ceci, non pas tant dans les Conversations particulieres, que dans ses Discours publics, pour effacer de l'esprit des Peuples, la tache de ses premieres Furies. D'où vient que la Bonté de Dieu, qui donne ses faveurs aux plus humbles, communiqua tant de force aux Predications, qu'il fit depuis dans la Ville, qu'en peu de Tems, il en remporta, pour l'Ame de ses Auditeurs, des Fruits fort amples de Salut.

XV. *Jerôme Miani, Fondateur de la Congregation des Sommasques.*

Jerôme Miani, Fondateur de la Congregation des Sommasques, étoit alors dans Brescia, Homme de grande Pieté, & fort Ami de Jean de Fan, tandis, que l'un par des Exhortations particulieres, & l'autre des publiques, ils s'occupent tous deux a demander des Aumônes, aux Citoïens de la Ville, ils en fondent une Maison de Charité, qui servit à la Demeure, & à l'entretien des Orphelins.

Il fonde les Convents de Milan, de Monza, & de Verone, & les Persecutions qu'il souffrit dans l'Etablissement de ce dernier.

XVI. Jean, aprés tant d'actions de Pieté, sortit de Brescia, & vint à Milan, Ville de la Lombardie, fort fameuse dans tout le Monde, scituée entre ces deux Rivieres Atheze, & Ticine, assez voisine des Alpes, d'un Air, & d'un Ciel fort temperez, bien Marchande, & puissante en Richesses, belle par la splendeur de ses Edifices, la grandeur de ses Temples, l'étenduë de ses Tribunaux, où Jean obtint, de François Sfortia Gouverneur du Milannez, qui commandoit dans cette Ville, & dans tout son Domaine, l'an 1535. qui fût le dernier de son Gouvernement, un Temple de saint Jean de la Vipere, hors la Porte de Vercelle, dont le Titre étoit la Chapelle Ducale, où il fit sa demeure, & y bâtit d'abord, avec ses bons Exemples, & puis avec du Bois, & de la Bouë, selon la coûtume de ce Tems, l'Année suivante, un petit Convent, de huit Freres seulement, où les Capucins aians demeuré six ans, & durant cét espace de tems, onze Freres y étans morts, à cause du mauvais Air, & des incommoditez du lieu, ils le quitterent, & receus dans la Ville l'an 1542. ils y bâtirent un autre Monastere, proche l'Eglise de saint Victor, appellé de l'Orme, au Convent des Religieuses de saint Augustin, qui l'avoient quitté, & qui s'étoient placées proche le Château.

Le premier Convent est bâti à Milan.

Aprés

Aprés ce Convent, il en bâtit un autre à Monza, autrefois Ville Imperiale, & aujourd'hui fort grand Bourg de Milan, dont il n'est éloigné au plus, que de douze mille pas. On dit que Jean le fonda, d'une façon assez particuliere, Le Nom & l'Habit des Capucins, étoient encore presque inconnus en Lombardie, lorsque Jean de Fano sorti de Milan, vint à Monza, où inspiré de Dieu, il monta sur une grande Pierre, qui étoit dans la Place de saint Jean Baptiste, & y prêcha la Penitence au Peuple, comme un autre Jonas, à celui de Ninive. D'abord on crût, que cet Homme, dont on ignoroit encore les merites, étoit extravagant, & qu'il seroit suivi de quelques Baladins. D'où vient qu'on rioit aisément, de tous ses Discours, c'étoit assurément un artifice des Demons, qui pour prévenir de plus grands perils, qu'ils prévoioient leur devoir arriver des Capucins, s'ils s'établissoient à Monza, avoient inventé cette ruze, dont ils prétendoient écarter de Jean, tous ces Peuples, & les priver de ses bons Discours. XVII.

Sa patience lui acquit un Convent à Monza.

Mais Dieu, qui pour confondre le dessein du Diable, en avoit un autre, inspire une Noble Dame, qui entendit prêcher l'Homme de Dieu, dans un sentiment bien different des autres, connut en lui, une vertu divine, l'obligea de venir chez-elle, & l'y reçût, comme un Ange. Elle se nommoit Catherine de l'illustre Famille des Confalonieri, qui mariée avec Jean-Antoine Zucchi, des plus Nobles Familles de Monza, avoit vêcu, depuis sa jeunesse, qu'elle étoit sa Femme, jusque-là, dans l'exercice de toutes les vertus, & imité un Mari si vertueux. XVIII.

Tandis que Jean demeuroit chez eux, il alloit souvent prêcher à l'Eglise, aux Places plus considerables du Bourg, & dans tous les lieux, où il voioit des Auditeurs. D'où vient que ces Habitans, qui sont fort dociles, & bien disposez à la Pieté, ravis de la vertu de leur Predicateur Evangelique, dont Dieu faisoit profiter dans leur Cœurs, les Sermons, ne l'estimoient, plus ni un Ridicule, ni un Bouffon: au contraire, ils le consideroient comme un Homme envoié de Dieu, de sorte que toute la Ville, fort animée à la Penitence, & à la poursuite du Salut, les Principaux aussitôt prennent Conseil entre eux, accordent un Convent à Jean, & lui donnent le Lieu pour le bâtir, hors de leur Murailles. XIX.

Jean presche à Monza.

Mais Jean-Antoine, & Catherine, qui avoient logé chez eux le Serviteur de Dieu, & qui admiroient en lui quelque chose de divin, l'honorerent depuis, & affectionnerent les Capucins, avec tant de Pieté, qu'ils fournirent à nôtre Bâtiment, une somme considerable, dont il fut presque tout achevé, & ils furent si affectionnez aux Capucins, qu'il les nourrissoient, comme leurs Enfans, & principalement Catherine, toute sa Vie. XX.

La Pieté du Pere, & de la Mere, passa jusqu'à leurs Enfans, comme un celeste Heritage, & a subsisté noblement dans Barthelemy Zucchi, qui brilla entre les autres, moins du Nom, que des Vertus de ses Devanciers, & merita, non seulement un des premiers Rangs, entre nos bons Auteurs des Lettres, mais encore dans l'imitation des Vertus de ses Pere, & Mere. Il a si fort affectionné les Capucins, pendant qu'il a vêcu, qu'il a disputé d'affection, à l'endroit de nôtre Ordre, avec tous ses Majeurs, & parce qu'il mourut cette Année, aprés plusieurs belles Actions, les Capucins lui ont rendu leur Regrets, & leur Prieres. XXI.

La Famille des Zucchi, fort affectionnée aux Capucins.

Catherine resta en vie, aprés son Mari, donna toutes les affections de son cœur, aux Nôtres, qu'elle entretint de ses Aumônes dans toute sa vie, & à qui elle envoioit tout ce qu'il lui restoit de sa Nourriture, & de ses Entretiens, voulut avoir pour Peres, ceux même qu'elle nourrissoit, comme ses Enfans, & elle obtint du Pape un Bref Apostolique, qui lui permettoit, d'y choisir des Confesseurs, qui prissent soin de sa Conduite Spirituelle, XXII.

Affection de Catherine Zucchi aux Capucins.

rituelle, & de son Salut. Elle mourut enfin, toute pleine de bonnes œuvres, riche de vertus, & chargée de plusieurs Années.

XXIII. Jean de Fan, d'un travail infatigable de corps & d'esprit, avoit bâti quatre Convents, lorsque sous la faveur de Dieu, cette Année, il vint à Verone, & commença le cinquiéme de la Province de Venize, au milieu des plus grandes difficultez, & des combats plus opiniâtrez de tous les Demons. Le Prince de l'Enfer en effet, qui ne pouvoit souffrir des progrés si heureux de nôtre Reforme, arme tous ses Subjets contre Jean, pour le chasser au moins de Verone, & le détourner des desseins, d'y établir les Capucins.

XXIV. Verone, est une Ville ancienne des Gaulois du Mans, assez égale à Basle des Suisses, située dans une Plaine, & pourtant élevée doucement, du côté du Septentrion, en sorte qu'elle montre, comme une forme de Theatre à ses Spectateurs; elle est Noble, & agreable, par sa situation, son Terroir, & sa magnificence de Maisons, & toute environnée de la Riviere d'Athesa, elle conserve encore de beaux restes de sa riche Antiquité, & principalement de son Noble Amphitheatre. Les Habitans de cette Ville sont Splendides, & Magnifiques, & ils joignent à leur bon Esprit, & à leurs Sciences, une fort grande Pieté.

XXV. Aussi-tôt que Jean parut dans cette Ville, avec son pauvre, & austere Habit, qui ne passoit pas la moitié des jambes, & un Capuce, dont on n'y avoit point encore vû de semblable, Nuds-pieds, avec un Compagnon de même équipage, les Habitans crurent, qu'ils étoient si Fols tous deux, qu'un grand murmure s'excita contre eux, parmi la Populace, qui s'occupe assez peu ordinairement, & à peine paroissoient-ils dans quelque endroit de la Ville, qu'aussi-tôt les Artisans, les Taverniers, & d'autres sortes de Gens, commençoient à émouvoir de grands Bruits, faire d'horribles battemens de Mains, dire mille villenies, les accabler d'injures, & de boue en les poursuivant, les Enfans leur succedoient, les suivent en Troupe, leur jettent des Pierres, & remplissent tout l'Air de Clameurs.

Jean est estimé un fol à Verone.

XXVI. Jean étoit d'une Stature fort grande, & d'un Corps délié, & chauve sur la Tête, qui blanchissoit plus par sa Peau, que par ses Cheveux, les Enfans y poussoient plus librement leur Pierres, qui comme si elles eussent frapé sur un Casque, retournoient en derriere inutilement. Jean souffroit toutes ces Insultes avec courage, & non seulement, il n'en montroit aucun ressentiment, mais comme l'Apôtre saint Paul, il s'en réjoüissoit avec lui, & repetoit souvent ses paroles: *Nous sommes Foux, pour* Jesus-Christ, *& nous sommes faits, comme Excremens du Monde, l'Anatheme, & le mépris de tous.*

1. Corinth. 4.

XXVII. C'est ce que machinoit le Demon, par un artifice diabolique, dans l'esprit de cette Populace, contre le Serviteur de Jesus-Christ, pour le détourner de ses Entreprises, & non content de cette ruse, il les met en si méchante reputation, dans tous ces Esprits, qu'instruits qu'ils n'étoient ni fols, ni insensée, ils se persuadoient, qu'ils étoient des Coupables, des Hypocrites, & des Fripons. D'où vient qu'on ne leur permettoit pas de dire la Messe, de demeurer en quelque Maison assurée, & ainsi rebutez par tout, ils souffroient de fort notables incommoditez. Jean toutesfois ferme contre tant de disgraces, rendoit des Benedictions pour des Maledictions, & sans s'affliger de la disette, & des ignominies, il demandoit à Dieu par de continuelles Prieres, des misericordes pour ses Persecuteurs, en sorte que rendant avec son Compagnon des Biens à ceux, qui les accabloient de maux, à l'exemple de Jesus-Christ, & des Saints, ils pouvoient dire justement avec l'Apôtre: *Nous sommes maudits, & nous benissons, nous souffrons persecution,*

On l'empesche de dire la sainte Messe.

persecution, & nous l'endurons, nous sommes injuriez, & nous prions pour nos Ennemis. Cependant ils attendoient en silence le salutaire de Dieu, qui produise la lumiere des Tenebres, & qui fasse lever le Soleil aprés les Nüages.

L'Evesque de Verone étoit alors, Jean Mathieu Giberto, à qui Jean avoit souvent tenté de parler inutilement, ceux qui gardoient les Appartemens du Palais Episcopal, aussi-tôt qu'ils le voioient, le croioient un fort méchant Homme, le chassoient bien loin, & ne lui permettoient pas seulement l'entrée de la Salle de l'Evêché, l'Evêque même persuadé par les discours de ses plus familiers, lui avoit ôté tous les moiens, d'en pouvoir avoir une Audience. Jean souffrit fort long-tems le rebut de ce Prelat, & de ses Domestiques, mais un jour il arriva, que l'Evêque regarda par une Fenêtre, le vît venir, & surpris de voir un Vieillard âgé, d'un Front grave, & les Cheveux blancs, il ordonna par inspiration de Dieu, qu'on le fit entrer dans le Palais: alors il l'interroge de sa façon de Vie, de sa forme d'Habit, & de plusieurs autres choses, dont il eût avec lui de fort serieux Entretiens, & il reconnut dans ses Réponces, tant de prudence, de gravité, de doctrine, & d'experience, qu'il conçeut grand estime de lui, & apprît aisément, que quelquefois la sagesse étoit couverte d'un Pauvre, & d'un vile Habit, & qu'un Sac abject enfermoit souvent de riches Trésors. Il quita donc la mauvaise opinion qu'il avoit de Jean, & il le prie aussi-tôt de prêcher le lendemain, qui étoit un jour de Dimanche. XXVIII. On ne lui permet pas de parler à l'Evêque de Verone.

Jean ne refuse pas d'obeïr à l'Evêque de Verone, sort d'auprés de lui, avec une esperance meilleure du succés de ses Affaires, & il se prépare à prêcher, par une longue Oraison, qui lui servoit de Volumes; d'où vient qu'aussi-tôt qu'il fût, dans la Chaire de l'Eglise Cathedrale, l'Esprit de Dieu lui inspira tant de doctrine, de zele, & d'éloquence, qu'à son second Sermon, toute la Ville venuë à l'Eglise, elle étoit trop petite pour la Foule de ses Auditeurs. L'Evêque donc, crut que la venuë d'un si grand Homme, étoit un don du Ciel, & tout ravi de joie, il lui ordonna de prêcher dans la Place, où se trouva une multitude prodigieuse de Peuple, Jean leur fit un discours de la breveté de la vie, & des vanitez du Monde, & Dieu lui donnant une Bouche, & de la Sagesse, il leur proposa les choses, avec tant de vigueur d'esprit, & de force de paroles, que tous verserent des larmes, pousserent des soûpirs, & crierent *Misericorde, Misericorde, grand Dieu*, & le fruit de ce Sermon fût si merveilleux dans tous ses Auditeurs, & principalement dans toutes les Femmes, qu'en presence de tout le Monde, elles quiterent leurs Bracelets, leurs Pendens-d'Oreilles, & les autres Ornemens de leurs Têtes. Plusieurs aussi, qui jusque-là avoient entretenu des Concubines, & conservé de mortelles inimitiez, chasserent ces débauchées, finirent leurs haines, & se reconcilierent à Dieu, & aux Hommes. Tous enfin repareront les injures, dont ils avoient accablé leur Predicateur, avec une usure meilleure de Biens, & formerent des pensées de salut si generales, en ce tems-là, comme un succés prodigieux de ses discours, que tous changez en une nouvelle Vie, toute leur Ville paroissoit renouvellée de l'Esprit de Dieu: de sorte que ceux qui auparavant insultoient à Jean, s'estimoient heureux de l'entretenir, & de lui baiser les Mains, Dieu voulut bien, comme juste Distributeur de ses recompenses, rendre à son Serviteur ces Honneurs, pour recompenser les injures, les insultes, les brocards, les affronts, les ignominies, qu'il avoit endurées si constamment pour l'amour de lui, afin que ceux qui sont emploiez aux choses divines, apprennent à souffrir pour Dieu, toutes les poursuites des Hommes, & des Demons: *Parce que Dieu, dit l'Apôtre, est fidele, qui ne permet pas qu'ils soient tentez, audessus de leurs forces, mais qui leur donne encore d'amples récompenses de leurs tentations.* XXIX. Jean presche à Verone avec un grand fruit de Salut dans ses Auditeurs. 1. Cor. 10. Chap.

XXX. On bâtit un Convent à Verone par les soins de Jean.

Aprés un succés si heureux des Sermons de Jean, l'Evêque, & les Principaux de la Ville, d'un commun consentement, lui donnent l'Eglise de sainte Croix, sans le soin des Ames, qu'on transfera ailleurs, pour y faire un Convent, qui fût bien-tôt bâti, soit à cause de la facilité de sa Structure, soit à cause de la grande Pieté de Verone envers les Capucins. A la priere encore de cét illustre Prélat, Jean fit édifier un autre Monastere à Bovoluno, Château du Domaine de son Diocese, peu éloigné de Verone, proche d'une Eglise de saint Jean, dont joüissoit un Religieux des Conventuels, sous le Titre de Benefice simple, qu'il donna aux Capucins, lorsqu'il prit l'Habit de leur Reforme, où il a fort Religieusement terminé sa vie.

XXXI. Miracle de la providence de Dieu au Convent de Bovoluno.

Dieu voulut faire paroître les soins de Pere, qu'il a toûjours de ses Enfans, dans ce Convent, par un Miracle considerable, quoi qu'on fût obligé de le quiter quelque tems aprés, à cause d'une plus pure Observance de la Regle, qui étoit en danger, & par la pauvreté du Bourg, & par les Liberalitez excessives de l'Evêque. En effet, un jour il tomba tant de Neige, que les Freres ne peurent aller à la Quête des choses plus necessaires à la vie, & comme il ne restoit rien au Convent, qui put servir à leur Nourriture, parce qu'ils observoient exactement la coûtume de n'en pas garder plus de trois jours, dans leurs Monasteres, ils recoururent tous de compagnie au Magazin de Dieu, & comme pauvres de Jesus-Christ, ils lui demanderent l'Aumône, à force de Prieres, Dieu alors qui nourrit les Oiseaux du Ciel, & donne à manger aux petits des Corbeaux, n'oublia pas ses Enfans, qui avoient recours à lui, & il pourveut à leur nourriture, parce que sur l'heure du dîner, on sonna à la Porte, & le Portier y allant, l'ouvre à dessein de parler à quelqu'un, qui avoit sonné, mais il ne voit qu'un Sac tout rempli d'un Pain blanc, & tout chaud, il cherche la Personne qui pouvoit l'avoir apporté, & il n'en vît pas sur la Neige les moindres vestiges. Ce que les Freres attribuerent à une Bonté divine, & au Ministere des Anges, dont Dieu toûjours Misericordieux s'étoit servi, pour le secours de la Pauvreté des Siens, & ils l'en remercierent du plus profond de leurs Cœurs.

De la ferveur & de l'esprit, dont Frere Jean de Fano prêchoit la parole de Dieu.

XXXII. Jean bâtit un Convent à Marmirolo.

SUr la fin de l'Année 1535, Frere Jean alla à Rome, où Loüis l'appelloit à l'Assemblée generale, qui s'y celebroit au Mois de Novembre, de cette même Année, & dans ce Chapitre, il fut élû Définiteur General, & avec Bernardin d'Asti, Vicaire General, & les autres Définiteurs, il travailla aux Constitutions, qu'on jugea plus propres à la conduite plus reguliere de la Reforme. Le Chapitre fini l'Année suivante 1536, il fût à Mantoüe, où il fût receu fort honorablement du Duc François, premier de ce nom, qui aimoit nôtre Ordre d'une affection particuliere, ce Duc le pria de bâtir un Convent à Marmirolo, Beau-lieu de Plaisance, que Federic, premier Duc de Mantoüe, avoit fait bâtir, avec un artifice merveilleux, & une Dépence Roiale. De Marmirolo, Jean fût rappellé une seconde fois à Rome, où Loüis avoit obtenu, qu'on assembleroit un autre Chapitre General, & comme il y fut encore élu Définiteur, il fût envoié par Bernardin d'Asti, General à Venise, avec la qualité de Provincial de cette Province, à cause toutesfois que les Villes plus considerables d'Italie le demandoient pour Prédicateur, on substitua Frere Jean Baptiste de Venise à son Provincialat, & il s'en alla dans la Marque.

Il retourne dans la Marche d'Ancone.

La

La reputation de Jean de Fan, êtoit alors fort celebre, entre les Prédicateurs de son Tems, & la force de ses Sermons, faisoit tant de bruit partout, que les Villes principales d'Italie, disputoient les unes avec les autres, à qui l'auroit pour Prédicateur les Carêmes, & c'êtoit avec justice, parce qu'il prêchoit avec tant de force, & de doctrine, tant de poids, & tant de sainteté de vie, qu'il sembloit commander à tous les Esprits, & les pouvoir engager à toutes ses volontez. Il êtoit d'un admirable Esprit, doüé d'une merveilleuse facilité de discours, & il excelloit dans son stile, la prononciation de ses Paroles, la varieté des Ecritures, l'élegance de ses Comparaisons, le poids de ses Sentences, & la force de ses persuasions, que Dieu lui donnoit dans tous ses discours publics, en sorte que Bernardin d'Asti, disoit souvent de lui, qu'il n'avoit jamais veu personne, qui changea si promtement les esprits de ses Auditeurs, & qui les tournât comme il vouloit si facilement, que Jean de Fan. Un Dimanche de Passion, qu'il devoit, dans son Sermon, découvrir une Croix de Bois, cachée d'un Voile, un Cloud, qui en attachoit l'Image, se détacha, & le Crucifix tomba de la Chaire à Terre, le Peuple s'en prit à rire, & Jean, comme si ce fait, fût arrivé par un jugement formidable de Dieu, implora sa Misericorde d'une voix puissante, & toute lugubre, & fit connoître à ce Peuple par tant de soûpirs, la proximité de la justice de Dieu, dont les menaçoit cette Croix tombée par cét accident, qu'aussi-tôt leur ris se changerent en pleurs, & ils implorerent la divine Misericorde, à force de gemissemens. XXXIII.

Grande force de Jean dans ses discours, & ce qu'en disoit son General.

Le grand bruit des Prédications de Jean répandu par tout, on le destine à Sienne, pour y prêcher le Carême, l'Année suivante 1537, comme dans une Ville des plus celebres, & plus pieuses d'Italie. Il y fit de si grands fruits de salut, dans l'ame de tous ses Auditeurs, soit à cause de sa maniere de prêcher Apostoliquement, dont il attiroit à Dieu toutes sortes d'Esprits, soit à cause de la sainteté de sa vie, dont sa vertu éclairoit les autres, que les Citoïens de cette Ville, lui donnerent le second rang en merites, aprés saint Bernardin le Siennois. Comme il entendoit dans cette Ville, un Prédicateur d'un autre Ordre, qui prêchoit des choses contraires à la Foi Catholique, il l'exhorte premierement par une correction fraternelle, à s'abstenir de cette matiere, mais surpris, qu'au lieu de s'en corriger, il publioit de pures Heresies, embrazé d'un zele de la Foi, il découvrit sa doctrine heretique, & invectiva publiquement contre ses Dogmes si pernicieux à Sienne. Ce Prédicateur apprehenda le juste châtiment, qu'il meritoit, & il se retira secrettement de la Ville. XXXIV.

Il prêche à Sienne, & il reprend un Prédicateur qui y prêchoit l'heresie.

Tandis que Jean s'occupoit si utilement, à la Prédication de l'Evangile, il est élu par les Siens, Vicaire Provincial de sa Province de la Marque, où il fût contraint de se rendre, à son départ de Sienne : dans ce voiage, il passa par le Bourg du saint Sepulchre, qu'il trouva tout partagé en inimitiez, il fut prié des Habitans, d'y faire quelques Sermons, où il les exhorta à la Paix, & leur donna des préceptes de l'acquerir, & de la conserver parmi eux. Mais les Fauteurs des haines, irritez des avis de l'Homme de Dieu, tandis que dans son dernier Sermon, il invectivoit plus fortement contr'eux, il s'arrêta tout court, & comme s'il êtoit effraié des Jugemens de Dieu, il fût quelque tems immobile. Quelques momens aprés, il s'écria par trois fois : Jugement de Dieu, ô Bourg de saint Sepulchre, jugement de Dieu, oüi, un rigoureux jugement de ton Dieu te menace, Ville infortunée, & si tu ne quittes tes inimitiez, & te reconcilie à ton Juge, par ta penitence, tu verras bien-tôt ta Place publique toute pleine de sang, & il menace ses Habitans de plusieurs autres maux, dont les punira la colere de Dieu, comme ils l'éprouverent quelque tems aprés, au châtiment de leurs XXXV.

Jean est élu Provincial de sa Province de la Marche.

leurs haines plus cruelles, puisque quelques jours aprés, les Factions firent Querelle, où quatorze des plus Nobles, furent tuez dans la Place, la rougirent de leur Sang, & éprouverent ensuite encore de plus grands malheurs; d'où ils connurent trop tard, que les paroles de Jean étoient moins d'un Homme, que de Dieu, & que s'ils les avoient negligées par un horrible aveuglement, qui leur voiloit les lumieres divines, & leur laissoit leurs cruels desirs, il étoit fort juste, qu'ils sentissent par plusieurs malheurs, que la rigoureuse main de Dieu les châtioit de leurs Cruautez.

XXXVI. Sa réponse à un Frere qui lui desiroit la jeunesse.

Frere Jean partit de là, & arriva au Convent de Monté Casale, où il fût prié par le Gardien de la Famille, de faire un Sermon à ses Freres, pendant leur repas, ce qu'il fit avec tant de force, qu'ils ne mangerent presque pas des viandes, qu'on leur avoit presentées, parce qu'ils étoient trop satisfaits, de la spirituelle de Jean de Fan. Son discours fini, & un Frere fort simple lui souhaitant une plus longue vie, avec ces paroles? Plût à Dieu, mon Pere, qu'il en pût être de vous, comme d'un Fer usé, à qui l'artifice d'un Serrurier a rendu son premier Eclat, que de vôtre Vieillesse, comme si vous êtiez fusible, vous pussiez passer à vôtre jeunesse, qui vous rendit plus long-tems utile à plusieurs. Il lui répondit en même tems, & vous mon Frere, plût à Dieu, qu'on vous donna de bons coups de Bâtons, qui vous châtiassent sur l'heure, de me desirer de si belles choses: vous ignorez, mon Fils, vous ignorez, quels sont les dangers de la jeunesse, tout âgé que je suis, j'en crains encore les inquietudes? Pourquoi me rappellez-vous encore, au milieu des perils, ne vous paroissez-je pas encore assés fou, pour me souhaiter une plus grande folie, ne me plaignez pas de ce que je suis âgé, mais de ce que j'ai été jeune, si vous refléchissiez à la course penible, & rigoureuse de la jeunesse, vous pardonneriez à un Vieillard lassé comme moi, à qui tres-assurément vous ne desireriez pas le commencement de la course, aprés que je suis arrivé tout joieux au terme presque de mes fatigues: ma blancheur, & ma vieillesse sont des causes suffisantes de ma joie, & peu propres à vôtre tristesse, puisque je laisse derriere-moi le rude chemin, que la malice du Monde environnoit de tant de difficultez, & de si affreuses inquietudes, & j'ai commencé à meurir, au moment que j'ai commencé à devenir vieux, en devez-vous être fâché, vous plaindriez-vous, que les Pommes fussent meures, il en est de l'âge comme des autres choses, il a sa maturité, & c'est la Vieillesse, & comme elle est souhaitable dans les Pommes, & dans les Fruits? Pourquoi ne l'estimez-vous pas bonne dans un Homme? Que si c'est une bonne, & une desirable chose? Pourquoi vous fâchez-vous, qu'elle me soit arrivée, cessez mon Frere de me desirer ces malheurs. C'est de cette agreable maniere, que Jean répondit à ce Religieux.

La jeunesse est pleine de grands dangers.

La vieillesse est la maturité de l'âge.

Comme nôtre Pere saint François fût souvent veu, proche de Jean de Fan, lorsqu'il prêchoit.

XXXVII. Il exerce sa Charge de Provincial avec de grandes vertus.

AUssi-tôt, que Jean de Fan, fût arrivé dans la Marque d'Ancone, il emploia tous ses soins, à maintenir ses Freres, dans le culte de l'Observance reguliere, & la Discipline plus parfaite des vertus, dont on se sert comme de chemins, à la perfection Evangelique, & pour le faire plus seurement, il s'efforce lui-même, de briller aux yeux des autres, par l'éclat de son austere vie, de la garde de ses propres Sens, de la conduite de ses mœurs, du desir des choses divines, & de toutes ses bonnes actions. Lorsque dans ses Visites, il exhortoit souvent ses Freres, à l'Observance de leur

leur Regle, & qu'il leur en donnoit les moiens, il leur recommandoit l'Oraison principalement, & entre les autres choses, il leur enseignoit ordinairement, que ce n'étoit pas assez, à un bon Capucin, d'avoir une volonté déterminée positivement, à l'Observance de sa Regle, il faut encore qu'il y joigne, un desir embrazé de l'Oraison de l'esprit, puisque comme il ne peut observer sa Regle, sans une faveur, & un secours extraordinaires de Dieu, il ne les peut obtenir sans Prieres, & il y animoit ses Freres, par ce solide Raisonnement. L'Oraison est necessaire à l'Observance de la Regle.

XXXVIII.

Dans ses Discours publics, il parloit avec tant d'ardeur d'Esprit, de la tres-haute Pauvreté des choses, du mépris de soi-même, de l'amour de Dieu audessus de tout, & de la vie parfaite des Freres Mineurs, que nôtre Pere saint François parût souvent, proche de lui, lorsqu'il exhortoit ses Religieux. Un jour qu'il prêchoit à Brescia dans le Refectoire, de l'Observance plus parfaite de la Regle, & du Vœu de la plus haute Pauvreté, un Prêtre qui faisoit Oraison dans l'Eglise, apprenant que son Provincial y prêchoit, quite son Oraison, ouvre la Porte, & il l'entend parler de la Regle, avec tant d'Esprit de Dieu, que les Freres qui étoient à Table negligeoient leur Repas, ne pensoient qu'à la nourriture de leurs Ames, que leur distribuoit leur Pere si divinement, & leurs Oreilles pendoient à sa Bouche, pour en recevoir des Enseignemens. Il vît alors saint François dans l'Air, assez proche de Jean de Fan, qui aprés le Discours de l'Homme de Dieu, étendit ses Mains, & en donna sa Benediction aux Freres. Cette Vision le ravit de sorte, que surpris d'une douce langueur d'Esprit, il tomba par Terre; d'où il se releva quelque tems aprés, & dit ce qu'il avoit vû aux Freres, tous baignez en larmes. Prêchant aux Freres on vit S. François leur donner sa Benediction.

XXXIX.

Celui qui gouvernoit le Convent de Bergame, Homme de vertu singuliere, vît la même chose, tandis que Jean prêchoit à ses Freres. Lorsqu'il considere saint François, qui benissoit ses Religieux, avec tant de Bonté, qu'il les engageoit tous dans l'extase, & le ravissement. Cette Vision lui causa tant de joie, que comme s'il eût été surpris de quelque agreable ivresse, il le témoigna en criant tout haut. Mais Jean ne l'approuva pas, & le reprit avec ces paroles? Pourquoi, Pere Gardien, à la veuë de tous les Freres, poussez-vous si haut des Voix toutes d'Esprit, ce n'est pas ici le lieu d'exhaler, & vôtre ferveur, & vos sentimens, moderez l'excés de vôtre joie, ou si vous voulez la produire au dehors, allez dans les Bois; le Gardien se tût, & eût de la honte, mais quelques Mois aprés, Malade à la mort, il craignit que la Memoire de cette merveille, ne mourût avec lui, & il découvrît en mourant à ses Freres, le Prodige qui avoit causé sa joie.

XL.

Encore que Jean s'occupât comme un bon Pere, & un veritable Pasteur, avec tous les soins possibles, à la conduite de ses Freres, dans sa Province de la Marche, il ne quitoit pas pourtant l'Office de la Prédication, dont il avoit un grand Talent, & dont il desiroit offrir à Dieu les fruits du salut de plusieurs Ames. Il prêchoit le Carême de 1538, au Bourg de saint Ange, & ses Discours furent pleins de tant d'ardeurs d'Esprit, & il y donna des exemples si lumineux d'une sainte vie, que Frere Ubertin, Frere Bernardin de Monte d'Olmo, & le reste de la Famille des Freres Mineurs Reformez de ce Convent, fort édifiez de ses Exemples de vertu, & de la force de ses paroles, passerent entre les Capucins, & leurs donnerent leur Monastere, comme nous l'avons dit l'Année passée. Toute la Famille du Convent de saint Ange passe aux Capucins, & leur donne ce Monastere.

La Mort de Frere Jean de Fano.

XLI. *Jean tombe Malade d'une Fiévre-quarte.* SEs Prédications du Carême achevées, il retourna au Gouvernement de sa Province, où il travailla avec tant de zele, qu'il ni épargnoit, ni ses soins, ni son grand âge, ni tout ce qu'il croioit de plus necessaire, à un legitime Gouvernement. Tandis donc, qu'il s'occupe avec plus de diligence aux fonctions de ses visites, qu'il faisoit à Pied, comme ont accoûtumé les Capucins, au commencement de cette Année 1539, il tomba Malade, d'une Fiévre-quarte, fort perilleuse, ordinairement aux Vieillards, & Frere Jean, qui êtoit Septuagenaire, & tout usé de Travaux, en éprouvoit de rudes incommoditez. Il fût donc obligé de quitter ses visites, & alla à Fossombrun, il passa par Castel-Duranté, au tems que le Carême êtoit proche, & que ces Peuples cherchoient un Prédicateur de sa force.

XLII. Comme ils n'en avoient point encore d'assuré, & qu'ils apprirent, que Jean êtoit chez eux, les Principaux le viennent trouver, & le prient de les prêcher ce Carême, il s'en excuse sur sa Maladie, mais eux qui vouloient l'avoir, à quelque prix que ce fût, rejettent ses excuses, & le conjurent instamment, de leur accorder seulement deux Sermons par Semaine, parce qu'ils ne vouloient point d'autre Prédicateur que lui. Jean vaincu de tant de Prieres, & touché du zele, que ces Peuples témoignoient de ses discours, dans la pensée même, que le Travail de ses Sermons pourroit dissiper sa Fiévre, se rendît à leurs demandes, & quoi que les Freres l'en détournassent de tous leurs efforts, il se disposa à prêcher ce Carême. Tandis donc, qu'il prêche tous les jours fort assiduëment, exceptez ceux de ses Accés, avec toute la ferveur, & le zele qui lui êtoient si ordinaires, Dieu dispensateur des Biens celestes, voulut en recompenser un si excellent Ouvrier de sa Vigne, & aprés avoir invectivé un jour, avec plus de force, contre les vices de ses Auditeurs, à la sortie de sa Chaire, il fût surpris d'une douleur horrible de Côté, qui se tourna en Pleuresie, & le reduisit bien-tôt aux extrémitez de sa vie. Le Serviteur de Dieu voiant alors, qu'il approchoit de sa derniere heure, s'y prépare, avec une reception toute pieuse des Sacremens de l'Eglise, & des Oraisons continuelles, en sorte que comme un fidele Ouvrier, à mesure qu'il se sentoit proche de l'heureux jour, où son divin Maître l'appelloit à lui, il remplit son Ame de vertus, & s'efforce de l'embellir des ardeurs de la Charité, afin d'offrir à son Dieu un Ouvrage achevé de bonnes actions, qui put être recompensé des grands Biens de l'Eternité? Proche donc du terme de sa vie, & du moment, où son Ame se separeroit de son Corps, il prît le Crucifix entre ses mains, le regarda fixement avec plusieurs larmes, refléchît à toutes les faveurs, qu'il avoit receuës de ses Bontez, & l'en remercia fort profondément, avec ces paroles toutes de Pieté.

Prêchant le Carême à Castel-Duranté, il est surpris d'une Pleuresie.

XLIII. Ha, mon Dieu! voici un Serviteur inutile, & plus à vôtre misericorde, qu'il ne fût pas un Criminel, & un Scelerat, qui quoi qu'il ne soit venu qu'à douze heures, au travail de vôtre Vigne, n'en n'a pas été chassé comme indigne qu'il êtoit? quels remerciemens vous rendrai-je, pour tant de bien-faits de vôtre Bonté infinie, vous m'avez fait naître par vôtre pure clemence, dans vôtre sainte Eglise, de Parens bien Catholiques, vous m'avez êlevé dans les Maximes de vôtre foi Chrêtienne, & jusqu'ici vous m'avez conservé de toutes les Heresies. Bien plus, vous m'avez tiré de la Maison de mon Pere terrestre, & des Tabernacles des pecheurs du Monde, pour me mettre dans un état de Vie, où je vous suivisse, & vous servisse, avec cette generation, qui cherche vôtre face, qui marche sur

vos

vos pas, & qui demeure avec vous entre les Lis de la pureté, & dans le Cenacle de la plus haute indigence. Sans même être content de toutes ces graces, tandis que j'étois aveugle, & que je marchois dans de cimeriennes obscuritez, comme un Homme égaré, un infame, un scandaleux, un superbe Ennemi, & Persecuteur impitoiable de la plus sainte des Reformes de nôtre grand Ordre, vous m'avez souffert long-tems, vous m'avez averti souvent, vous n'avez pas abîmé un Rebelle, vous avez prévenu, combattu, abbatu de vos divines lumieres un détestable opiniâtre, jusqu'à ce que vous éclairassiez un Aveugle, & l'engageassiez avec les Professeurs veritables de cette sainte Reforme.

O bon JESUS! hé quelles graces? quelles loüanges vous rendrai-je, pour une faveur si considerable, je finis avec joie, mon heure derniere, au sein de cette Reforme; Je m'y endors avec plaisir, & j'y consume heureusement ma Vie? que puis-je vous rendre, mon JESUS, pour un si grand Bienfait, que de profondes loüanges. *Nous vous loüons donc, mon Dieu, nous vous confessons nôtre Seigneur*, il poursuit cét Hymne jusqu'à ces paroles: *J'ai esperé en vous, mon Dieu, je ne serai jamais confondu.* D'un sens bien rassis, à peine eût-il achevé les dernieres syllabes de ce Verset, que son Ame s'envola Saintement à son Createur, au milieu de ses loüanges, mais à cause qu'il n'y avoit point encore dans ce Bourg, de Convent de Capucins, on enterra son Corps, avec grand honneur, à l'Eglise des Conventuels. Nos anciens Memoires assurent, que Dieu honora la Mort de son Serviteur Jean de Fan, de plusieurs Miracles, dont pourtant il ne nous reste aucunes preuves, que le bruit commun de ce tems-là, & plusieurs Tableaux, qui sont restez long-tems attachez à son Sepulche, & qui peuvent être plûtôt desirez, que rapportez dans nos Annalles. XLIV.

Jean rendit son Esprit en loüant son Dieu.

Aprés sa Mort il fit plusieurs Miracles.

La ville de Fano, qui apprit les Miracles de l'Homme de Dieu, fit tous ses efforts, pour avoir ses Reliques, ensorte même qu'elle y emploia le credit, & le secours du Duc d'Urbin, & pourtant sans effet, parce que les Habitans de Castel-duranté, ont toûjours témoigné, tant de croiance, & de devotion pour ce saint Homme, qui étoit mort chez-eux, qu'ils n'ont jamais voulu le rendre aux Citoiens de Fano, & ils le conservent chez-eux, avec grand honneur, & fort Religieusement. XLV.

Vie de Frere Bernard de Fossombrun, & de Frere Donato Laics, Religieux d'une grande Sainteté.

CEtte Année aussi Frere Bernard de Fossombrun, qui fût le Fils aîné de Loüis, de la même Ville, lorsque quittant le Monde, il entra dedans la Reforme, passa de la Mer orageuse de cette miserable Vie, au port assuré de l'Eternité. Il vécut comme Laic, entre les Capucins, dans l'exercice de plusieurs grandes Vertus; il fût un grand Observateur de sa Regle, & il disoit ordinairement, que les Freres Mineurs, devoient plûtôt souffrir tous les tourmens possibles, & la mort même, que de violer leur Regle, en quoi que ce soit, il éclattoit par un grand mépris de lui-même, qu'il faisoit paroître, & dans son Habit, qu'il portoit toûjours plein de pieces, & de quelque reste de Drap fort austere, & dans la nudité de ses Pieds, qu'il ne soulagea jamais de Sandalles, ni de Socques, durant toute sa Vie, il fût toûjours d'une Austerité prodigieuse, il s'abstenoit de Chair, & de Vin, & il ne mangeoit qu'une fois le jour, & encore quelques Herbes, & quelques Racines; il étoit si Amateur, & si soigneux de l'Oraison Mentalle, qu'il s'y consacroit tout entier avec plaisir, dormoit fort peu, & passoit XLVI.

Grande Austerité de F. Bernard de Fossombrun.

soit presque toute la nuit, dans une profonde meditation des douleurs de JESUS-CHRIST, qu'il accompagnoit de tant de larmes, que priant solitaire dans une Forêt, il déploroit la Passion de son Sauveur, avec des emportemens si forts de sa voix, que quelques Seculiers, qu'un hazard avoit conduits dans ce Bois, étonnez des cris si lugubres de sa voix plaintive, & dans la crainte qu'il ne lui fût arrivé quelque chose de fâcheux, coururent à son secours, à qui il découvrit le sujet de ses grandes plaintes, & les entretint des tourmens, & des Martyres de son JESUS, avec de si prodigieux ressentimens de son Ame, & une si grande abondance de larmes, qu'il les obligea tous de soûpirer, & de pleurer avec lui, sur la Passion de son Dieu Crucifié. Il pleuroit si aisément, dans la consideration des douleurs plus extrêmes de JESUS-CHRIST, que comme un jour il entendoit un Predicateur en Chaire, qui en faisoit un discours, il en versa tant de pleurs, que pour ne pas interrompre le Sermon, il fût obligé de sortir de l'Eglise. Il avoit tant de Charité pour les Pauvres, que privé des choses, dont il put soulager leurs miseres, il demanda par Aumône du Cüir, à son Frere Cordonnier, & en faisoit des Souliers, qu'il donnoit ordinairement aux Pauvres; à cause de l'amour qu'il portoit à la Passion, & principalement à la Flagellation de JESUS-CHRIST, outre les disciplines ordinaires de l'Ordre, tous les Ans une fois, il celebroit la Flagellation de son Sauveur, avec cinq heures de disciplines fort rigoureuses, sur tout son Corps. Enfin aprés avoir vécu environ douze Ans, dans l'Ordre, avec une grande rigueur de Vie, une observance fort étroitte de sa Regle, & une discipline bien exacte de toutes les Vertus, il mourut au Convent de Macerata, dans la reputation d'une éminente Sainteté, & son Corps par les soins de ses Parens, fût porté à Fossombrun, à cause de ses Vertus, & de sa vertueuse Vie.

Il déplore la passion de son Sauveur avec larmes.

Il celebre la flagellation du Sauveur avec cinq heures de Disciplines.

XLVII. *Vertus principales de Frere Donato de Licci.*

En ce même tems presque Frere Donato de Licci, dans la Province d'Ortrante, changea cette miserable Vie, en une meilleure. Ce fût un Homme avantagé de toutes les Vertus, & principalement Observateur fort zelé de l'Obeïssance, & de la Pauvreté, fameux par le mépris de lui-même, & l'austerité de sa Vie, & doüé d'une admirable candeur d'Ame, en sorte qu'on l'entendit souvent s'entretenir avec la Vierge Sainte: il fût grand Amateur de la Solitude, & fort adonné à l'Oraison de l'esprit, comme à l'Observance de la Regle. Tandis que cét Homme de Dieu s'occupoit à tant de Vertus, & qu'il s'efforce de rendre deux Talens à son Maître, il est appellé par son Seigneur, à la recompence, & il écoute sa voix qui lui dit: *Courage Serviteur fidele, parce que vous avez été fidele en peu de choses, je vous constituerai sur plusieurs, entrez dans la joie de vôtre Dieu.*

S. Math. 25.

XLVIII. *Son Corps aprés sa Mort exhale de bonnes Odeurs.*

La Sainteté de ce grand Serviteur de Dieu, étoit si connuë par tout, qu'aprés sa Mort, on vint de tous les côtez, pour honorer son Corps, & Dieu principalement témoigna la Vertu de son Serviteur, avec des Miracles, parce que son Corps porté dans l'Eglise, y répandit aussi-tôt des Odeurs si douces, que tous crurent facilement, qu'il étoit plûtôt regnant dans le Ciel avec les Anges, que Mort sur la Terre avec les Hommes, & il étoit bien juste, que celui qui avoit été durant sa Vie, une bonne Odeur à JESUS-CHRIST, & qui étoit glorieux avec lui, exhala à l'Odorat des Hommes, des Odeurs divines, qui témoignassent l'Immortalité de sa glorieuse Vie.



Frere Marian, avec la force de ses Predications, & de ses bons Exemples, établit la Province de Corse.

ENCORE que les Tems de semer, & de recüeillir, aient de la difference, disoit autrefois le Sage, cette Année pourtant de 1540. eût ses Semailles, & ses Moissons, ceux que le General Ochino envoia dans l'Isle de Corse, y semerent, lorsqu'ils y planterent les premiers, la Reforme des Capucins, & y moissonnerent ceux, qui aprés de grandes Actions de vertus, établies dans l'Ordre, y reçurent la recompence de leurs grands Travaux. I.

La Corsique est une Isle Roiale de la Mediterrannée, & l'on dit que les Génois en furent les Fondateurs, les Grecs l'appellent Κύρνος, à cause qu'elle fût habitée par Cyrnus Fils du grand Hercule, & les Modernes la partagent en deux, ils appellent le côté qui regarde l'Orient, Corsique interieure, & celle qui lui est opposée vers l'Occident, Corsique exterieure; elle est presque toute montagneuse, & de fort difficile accés, parce qu'elle est environnée de tous côtez de hautes Collines, & elle nourrit des Habitans bien cruels, & portez au sang, & à la vengeance naturellement, recommandables, pourtant par leur affection singuliere envers saint François. II. Description de l'Isle de Corse.

La Religion des Capucins, étenduë donc, dans plusieurs lieux des Genois, & des Savoyards leurs voisins, s'établit cette Année, dans cette Isle de Corse, par les soins, & les Predications de Frere Marian, Predicateur celebre, qui né en Corse, & envoié par son General Ochin, dans cette Isle, aborda d'abord à Bastia, Ville principale du Roiaume, vers l'Orient, entre le Sacré Promontoire, & Mariana. Le Préfet de la Republique de Génes, y établit ordinairement sa demeure, & Marian y fit la sienne, non pas avec le fer & la force, mais avec le credit de ses ferventes Predications, dont il dégagea ce Peuple feroce, de ses haines, & de ses Cruautez de vengeance. Il les éclaira même, avec son Compagnon Frere Pierre de Sainte Lucie, des splendeurs d'une si sainte Vie, qu'ils admirerent tous, la Sainteté de leurs Vertus, & ils les crurent descendus du Ciel, & envoiez de Dieu, pour les Affaires de leur Salut. Frere Marian, comme un éclair, alloit dans toutes les Villes de l'Isle, & y distribuoit la parole de Dieu, avec tant de profit de ses Auditeurs, qu'il s'acquit dans tous les Insulaires, un merveilleux credit, dont il se servoit à calmer leurs haines, & à moderer leurs Cruautez. Aussi-tôt qu'il apprenoit, qu'elles consumoient quelques Villes, il y couroit promptement, pour en éteindre les embrazemens, il étouffoit les inimitiez auparavant qu'elles produisissent les Massacres, ou bien il arrêtoit à leur naissance, les querelles qui devoroient les Familles toutes entieres, ou bien il les faisoit avorter, avant qu'elles fussent nées, & il s'étudioit si fort, à calmer les esprits embrasez de haines irreconciliables, III. Frere Marian prêche dans l'Isle. Il appaise les haines plus cruelles de ses Peuples Feroces.

conciliables, qu'il les obligeoit, à quitter des haines, qui étoient devenuës comme immortelles, dedans leurs Familles, les reconciliant les unes avec les autres, moins par la force de ses paroles, que par la puissance de Dieu. Ce qui fit que Dieu, qui déterminoit d'établir la Reforme dans cette Isle, anima presque tous les Insulaires, à appaiser leurs querelles, & à demeurer Amis, d'opposez qu'ils étoient, par de mutuelles Reconciliations.

IV. Ces pieux, & Evangeliques Offices, d'une Pieté toute Chrêtienne, que Marian exerçoit envers tous les Peuples de l'Isle de Corse, rendirent le Gouverneur de l'Isle, & les Principaux des Villes, fort affectionnez à la Religion des Capucins, dont ils éprouvoient tant de Biens, & les toucherent de sorte, qu'ils s'emploierent à leur bâtir des Convens, premierement à Bastia, & puis à Luri, à Nebbio, à Cassinga, & à Balagna. C'est ainsi, que furent jettez les fondemens de la Province de Corse: & Frere Marian, aprés plusieurs Travaux soufferts pour Jesus-Christ, aprés plusieurs Chrêtiens arrachez à l'Enfer, & aprés avoir emploié toute sa Vie dans une Observance parfaite de sa Regle, & un fidele exercice de toutes les Vertus, Illustre en merites, peu de tems aprés, se retira dans le Ciel, & son Corps mis en Terre, il parût dessus, dit-on, certaines Fleurs en forme de Lys, d'une odeur fort agreable, dont furent gueris plusieurs differens Malades.

Une nouvelle fleur fort belle & de bonne odeur, parût sur le Corps enterré de F. Marian.

On bâtit le Convent de Mondovi, & une chose effroiable arrivée en ce Tems-là.

V. Description du Piedmont.

Tandis que Frere Marian jettoit ces Semences de la Religion, dans l'Isle de Corse, d'autres aussi y consacroient tous leurs soins, dans le Piedmont, qui étoit alors de la Province de Génes. Le Piedmont, que d'autres appellent Gaulle Sub-Alpine, est un Païs scitué aux pieds des Alpes, qui separent la France, & la Savoye de l'Italie, d'une scituation fort agreable, & embelli jusqu'aux délices, de tous ses côtez, presque, de Collines toutes de Fruits, & pleines particulierement de Vins fort délicieux. Il est arrosé de plusieurs Fleuves, qui fertilisent ses Champs de Fruits, & ses Campagnes de Moissons. C'est de là, que trois Fontaines donnent l'Origine, au Fleuve du Po, qui grossissant de leurs Ruisseaux, aussi-tôt qu'il est arrivé, dans la Plaine du Bourg de Martiniana, se perd dans les Sables, & paroît encore en coulant, à trois mille de là. Ce Païs a des Hommes courageux, humains, propres aux Armes, & fidels, principalement aux Ducs de Savoie, dont ils sont Sujets. On y voit plusieurs belles Villes, dont Turin est la principale, & le Siege des Ducs, comme la Demeure de ses Archevêques. Trois Convens de Capucins déja bâtis, dans un si beau Duché, le premier à Turin, qu'on nomme de Sainte Marie des Champs, le second proche de Mont-Calier, à trois mille environ de Turin, dedié à sainte Brigitte, le troisiéme à Asti, le quatriéme se commença cette Année à Mont-Real, où il arriva une chose effroiable. Un certain Charles Drozio, occupoit pour les François, la Forteresse de Vicq, un Bourg proche de la Ville, dont elle emprumte son nom de Mondovi, & exerçoit plusieurs rigueurs contre ses Peuples, il arriva, que tandis que peu de Freres bâtissoient ce Convent, cette Année, Frere Jean Baptiste Florentin fort fervent Predicateur, Homme bien vertueux, y vint faire quelques Sermons, & y apprit les plaintes justes de ces pauvres Peuples, le joug insupportable que leur imposoit cét injuste Gouverneur, & la cruelle Tirannie, dont il sembloit surmonter contr'eux, la fureur, & la cruauté des autres

On bâtit un Côvent à Montreal ou Mondovi.

F. Jean Baptiste Florentin Predicateur illustre.

autres Hommes, touché de compassion de ces Miserables, il va trouver hardiment ce Charles, & le menace d'une prompte colere de Dieu, s'il n'arrête ses horribles Tirannies. Mais cét Homme perdu, qui ne craignoit ni Dieu, ni Homme, se mocqua des avis du Pere, & continuoit cruellement ses rigueurs: alors Jean Baptiste fût obligé de le prêcher en Chaire, dans ses Discours publics, ce qu'apprenant des Siens, animé de colere, il lui fait dire, par quelques-uns de ses Gens, avec menaces, que s'il ne retractoit publiquement ce qu'il avoit dit, contre lui, dans ses Sermons, il lui feroit arracher de force, tous les poils de sa Barbe. Mais Baptiste, qui méprisoit ses menaces, dites à vôtre Maître, leur répondit-il courageusement, que je ne me soucie, ni de ma Barbe, ni de ma Vie, lors principalement, qu'il s'agit de la gloire de Dieu, & de mon Ministere, si pourtant il veut entendre mon Sermon de demain, dites-lui, que je le satisferai, de la maniere, que m'inspirera JESUS-CHRIST.

Il reprend en particulier & en public Drozio cruel à ses Peuples.

VI. *Charles Drozio fait menacer le Predicateur Jean Baptiste.*

Le lendemain Drozio, à son ordinaire, vint à l'Eglise, accompagné de ses Soldats, à qui il donne ordre, que si le Predicateur étoit si hardi, de le prêcher en Chaire, ils l'en tirassent aussi-tôt de force, & lui arrachassent tous les poils de sa Barbe. Ce Barbare prend place, roulant dans son esprit, quelque chose de furieux, & il n'a pas tant de dessein, d'entendre la Parole de Dieu, que de commettre un horrible crime. Sa Troupe l'environne, toute disposée à son execrable furie. Aussi-tôt, que le Predicateur est en Chaire, il découvre sa Tête, regarde son Crucifix, & commence son Discours, lui disant, adorable Redempteur des Hommes, je suis assuré, qu'au moment, que vous m'avez appellé à l'emploi de la Predication de vôtre Evangile, vous m'avez fait ce commandement de l'Apôtre : *Prêche ma parole, presse opportunément, importunément reprens, prie, corrige, en toute Patience, & en toute Doctrine.* Et que vous m'avez ordonné de dire en sorte, la verité, que je n'en fusse empéché, par la crainte, ni des Tribulations, ni des miseres, ni des perils, ni des épées, parce que vous êtes la verité, mon Sauveur, & qui auroit honte de vous confesser devant les Hommes, seroit indigne du Titre de vôtre Ministre. Puis donc que vous avez voulu, que je montasse dans cette Chaire de la Verité, que prétendez-vous de moi, qu'un Discours genereux de la Verité, vous connoissez assurément, mon Dieu, avec quelle pureté, quelle sincerité, & quelle Charité, j'ai prêché vos veritez divines, j'ai repris seulement des crimes publics, j'ai averti un Homme de corriger ses desordres, & je me suis servi du fer, aprés les Onguents, non pas à dessein de lui faire des Plaies, mais de guerir ses Vices; & maintenant ce Barbare s'efforce par ses menaces, & ses Terreurs, de me persuader à retracter les Veritez, que je n'ai énoncées, que par vôtre Commandement. Agissez maintenant, mon Dieu, & montrez-moi, ce que je dois faire, dans un Affaire si considerable à vôtre service, commandez-moi, ordonnez-moi, si je quitterai mon entreprise, si je retracterai vos Veritez, & si je dois obeïr à un Abominable, dont je ne crains, ni les menaces, ni les Fureurs, pour me soûmettre à vos seules volontez, Majesté infinie.

A Timoth. 4.

Constance merveilleuse de Jeā Baptiste à reprendre le vice.

VII. *Un grand Miracle confirme les paroles de Iean Baptiste.*

On vît alors une chose affreuse, & pleine d'épouventement, à peine le Predicateur eût-il achevé ces paroles, d'une ferveur extraordinaire d'Esprit, que son Crucifix, qui le regardoit, comme s'il eût abhorré le fait, & desavoüé, qu'il retracta la Verité, se tourna de l'autre côté, d'une Face bien horrible, & fort irritée : ce qui épouventa si fort cét Homme, qu'il se sentit contraint de quitter tous ses desseins de vices, & de Cruautez. Mais le Predicateur animé davantage, par la vertu d'un Dieu irrité, & plus éclairé de ses divines lumieres, menace genereusement le Tiran, que s'il ne repare les malheurs, qu'il a causez aux Pauvres, & s'il ne s'abstient de ses

Tirannies, qu'il sera promptement consumé par l'Ire de Dieu, & que sa Forteresse, qui est pleine du sang de plusieurs miserables, doit être bien-tôt frappée du Foudre, & abîmée dessous ses Ruïnes. Et afin que personne ne crût, qu'il avoit parlé sans quelque Fondement, l'effet prouva quelque tems aprés, la verité de ses paroles, puis qu'aprés quelques jours, Drozio opiniâtré dans son crime, & le Ciel fort serain, un soir en presence du Peuple, un Nuage épais parût sur le Château, & y vomit un si horrible foudre, qu'aprés avoir écrazé tous ceux, qui y étoient, excepté un petit Enfant avec sa Nourrice, que couvrit & conserva une poûtre, toute la Citadelle en fût foudroïée, & reduite presqu'en Cendre, & Charles, qui n'étoit pas alors dans le Château, fût tué miserablement, quelque tems aprés, à la Bataille de Cerisolles, & n'eut point d'autre Tombeau dans les Champs, où il mourut, que le Ventre affamé d'un Asne.

Jean Baptiste prédit la ruïne de Drozio & de sa forteresse.

VIII. L'on bâtit un Convent à Sienne.

Dans ces commencemens de la Reforme, les Monasteres, comme j'ai dit souvent, se bâtissoient par les Freres, avec beaucoup de pauvreté, & Ochin General, aiant désigné, depuis deux ans, dans la Ville de Sienne, un lieu propre à bâtir un Convent, établit à sa Structure, Frere Ange de Sienne, avec tant d'autorité, qu'il en auroit le soin tout entier, indépendemment des avis de qui que ce soit, mais le Bâtiment commencé, le Vicaire Provincial y remarqua quelques desordres considerables, contre la Pauvreté, & avertit Frere Ange, qu'il s'abstienne de ces excés.

IX. Frere Ange violant la pauvreté en bâtissant, est effraié de Prodiges en mourant.

Ce Frere autorisé de son General, & sans déferer aux avis de son Provincial, acheva son Ouvrage, comme il l'avoit commencé, fort opiniâtrément. Deux ans passez, Frere Ange fût mis de Famille à ce Convent, qu'il avoit terminé, & tout glorieux de sa belle Structure, il tomba malade cette Année, d'une violente Maladie, qui le conduisit à l'extrémité de sa vie, au moment de sa mort, il s'éleva du Ciel, une Tempête si furieuse, qu'il sembloit, que tout le Convent fût attaqué de tous côtez de Cailloux celestes: On vît alors mugir les Nuages, éclater les Eclairs, la Maison s'ébranler sur ses fondemens, & tout le Monastere s'abîmer presque dessous ses Ruïnes, ensorte que les Freres effraiez d'horreur, & accablez de crainte, s'enfuïrent tous, les uns dans l'Eglise, & les autres dans leurs Cellulles, & personne ne pût demeurer au secours du Mourant, qui expira au milieu de ses Prodiges, & de ses Signes affreux du Ciel, heureusement, ou miserablement; j'en laisse le jugement au Souverain Juge des Bons, & des Meschans. Mais c'est une chose averée, par plusieurs témoignages formidables de la vengeance de Dieu, qu'on commet un crime horrible contre lui, lorsqu'on viole la Pauvreté, qui fait le caractere plus auguste de l'Ordre des Freres Mineurs, & Dieu n'a jamais puni plus rigoureusement, que ceux, qui dans la Structure des Eglises, qui ne doivent être belles parmi nous, que par l'ornement d'une pauvre Simplicité, portez d'un esprit humain, suivent plus une sagesse mondaine, qu'une reguliere, & cherchent plûtôt les commoditez du Corps, que de l'Ame, dans la grandeur, & la curiosité de leurs Bâtimens. N'est-il donc pas juste qu'ils en soient détournez, par d'effroiables jugemens de Dieu.

Comme un Frere fut rigoureusement châtié de Dieu, pour avoir excedé dans un Bâtiment.

X. Frere Silvestre ruïne quelque chose au Con-

UN accident assez semblable, parût encore en ce Tems-là, dans le Convent de Narny, lorsque Frere Liberius Bourguignon, Provincial d'Ombrie, persuadé par un certain Frere Sylvestre Laïc, qui travailloit de

de Maçonnerie, lui permit de ruiner, de reparer, & de rebâtir des choses, qu'il lui montroit, devoir être renduës plus propres, & plus commodes aux Freres, dans le Convent de Narny. Frere Pacifique de Lugnano de même Métier, & Frere Rainero de San-Sepolchro, d'une sainteté particuliere, à qui cette nouvelle Structure, paroissoit moins necessaire, & plus curieuse, s'opposoient d'un meilleur avis à Sylvestre, qui porté, pour ce nouveau Bâtiment, dont son Provincial avoit commis à ses soins tout l'achevement, méprisa leur bons Conseils, & fit la chose comme il l'avoit concertée, dedans son Esprit. Le Bâtiment fini, Sylvestre tomba malade dangereusement, c'étoit l'Hiver, & les Freres sur la fin du Souper, étoient encore au Refectoire, lorsqu'ils entendirent la voix surprenante de Sylvestre, comme un horrible mugissement, dont tous effraïez, ils courent aussi-tôt à sa Cellulle, & lui demandent ce qu'il lui étoit arrivé, mais lui accablé déja sous le Jugement de Dieu, sans répondre un mot, poussa de sa bouche, au lieu de réponce, un second mugissement, comme celui d'un Taureau, qui épouventa tous ces Religieux. Ils le pressent, lui demandent, le prient, le conjurent plus instamment, de leur dire le sujet de ses Clameurs si horribles, & sans rien répondre, d'un visage plein d'horreur, il en vomit un troisiéme mugissement plus effroiable que les autres. Les Freres alors l'exhorterent, de recourir à la Misericorde de Dieu, parce qu'ils soupçonnoient, aprés tant d'horribles Signes, qu'il étoit dans un danger extréme de son Salut; lui, qui negligeoit toutes leurs exhortations, étendit seulement sa Main sur la muraille voisine, comme s'il eut voulu y attacher quelques pierres de Bâtiment, redoubla ses horribles cris, comme si quelque violente Main l'eût suffoqué, & quelques Tems aprés par un juste jugement de Dieu, il mourut dans les mêmes Clameurs, & ses effroiables inquietudes, soit que sa conscience en fût la cause, soit quel en causa la violence de sa maladie, il suffit que Dieu le punit si rigoureusement, pour avoir excedé, dans un Bâtiment de pauvres Capucins, les bornes plus étroites de la haute Pauvreté? Que nos Fabriciers donc, apprennent par l'exemple d'un autre, à ne rien bâtir dans nos Convens, qui passe les limites de nôtre indigente Simplicité, & que sous le beau pretexte de rendre les choses, ou plus belles, ou plus commodes, par des Bâtimens de Figure plus propre, & plus étenduë, ils n'entreprennent rien de contraire, à nôtre plus haute pauvreté, mais plûtôt qu'ils observent une forme de structure, qui ne separe jamais nôtre indigence, de nôtre Simplicité.

vent de Narny, & le rebâtit trop curieusement.

En mourant, il pousse d'horribles mugissemens.

Ce Frere mourut dans ses cris & ses agitations.

Comme Dieu pourveut miraculeusement aux Besoins de ses Serviteurs.

XI.

L'On a toûjours éprouvé, qu'à mesure que la justice de Dieu, garde de grandes rigueurs envers ceux, qui pechent contre leur Regle, & principalement contre les Loix de la Pauvreté, sa Misericorde exerce de miraculeuses bontez, à l'endroit de ceux, qui dans l'imitation de la pauvreté de JESUS-CHRIST, & le mépris des commoditez de cette vie, mettent en lui toutes leurs Esperances, & toutes leurs Pensées. Nous en avons, cette Année, un exemple fort celebre, dans le Convent de Schio de la Province de Venise, qui étoit fort éloigné de la Ville, où nôtre Sauveur a voulu montrer ses Bontez, à ses veritables Serviteurs. La Neige un jour étoit si haute par tout, que comme elle couvroit tous les Chemins,

les Freres ne purent aller au Bourg, y faire leur Quête ordinaire, & aprés avoir consumé, ce que leur Mendicité leur fournissoit tous les jours de Nourriture, ils frapperent à force de Prieres, à la porte de leur grand Pere de Famille, c'est à dire Dieu, & lui, qui donne à tous, quand il le faut, le necessaire à la Vie, leur tend ses Mains, & tandis qu'ils continuent leurs Prieres, l'agreable Odeur d'un Pain frais, & tout chaud, qui se répandit dans tout le Convent, vint jusqu'à leur Odorat, dont fort surpris, & sans sçavoir, d'où pouvoit être venu ce bon Pain, ils le suivirent à l'Odeur, & en trouverent une Corbeille toute pleine au Refectoire. Sans douter alors qu'il ne leur eût été apporté du Ciel, par quelque Ange, ces Pauvres de Jesus-Christ, firent leur Repas de ce Pain celeste, & en remercierent Dieu, qui n'abandonne jamais les Siens dedans leurs besoins. Et ce qui augmenta l'admiration des Freres, & la grandeur du bien-fait de leur Pere celeste, c'est que ce Pain ne diminua pas dedans la Corbeille, jusqu'à ce que la Neige toute fonduë, ils purent aller à leur Mendicité ordinaire.

Dieu pourvut aux Freres que les Neiges avoient assiegez dans leur Convent.

XII. *Dieu accorde du Lait à un Novice, qui en demandoit.*

En ce même tems, au Convent de Potenza, Ville de la Province Basilicate, un Novice fort devot, & Malade, étoit pressé d'une faim extrême, le Questeur lui demanda, s'il avoit appetit à quelque Viande particuliere, il répondit, qu'il mangeroit bien du Lait, si l'on en pouvoit avoir aisément. Il étoit l'Hyver, & la Neige si haute, qu'elle couvroit tous les Chemins, par où l'on pouvoit aller à la Campagne chercher ses besoins. Le Questeur alors, qui vît, qu'il étoit presque impossible, d'avoir du Lait, & qui révoit dans son Esprit, comment il en auroit, entendit sonner à la Porte, il y court, & sans y voir personne qui y eût sonné, il y trouve seulement à Terre, un grand pot de Lait, & sortant de la Porte, pour chercher celui, qui l'avoit apporté, il n'en vît pas même les pas sur la Neige, charmé donc du Miracle du Ciel, & du soin amoureux, que la Providence de Dieu prend si amoureusement des Siens, & à qui tout est possible, parce qu'elle est infinie, il donne le Lait au Novice, qui le bût, & comme s'il eût pris une celeste Medecine, il en fût parfaitement gueri; pour apprendre à tous, avec quelle benignité Dieu en use avec ses Serviteurs, & principalement les Malades, & que tous sçachent, ceux particulierement, qui ont soin des infirmes, avec qu'elle diligence, & qu'elle Charité, il doivent les servir dans tous leurs besoins, puisque Dieu même leur envoie des Viandes du Ciel, & qu'il commet ses Anges à tous leurs secours. On ne peut douter, en effet, que ce ne fût un Ange, qui apporta du Ciel un Pot plein de Lait, à la Porte du Convent de Potenza.

Vie de Frere Pierre de Todi.

XIII. *Vertus principales de Frere Pierre de Todi.*

ENviron ce Tems-là, Frere Pierre de Todi Prêtre, qui l'An 1534. étoit passé des Freres de l'Observance, aux Capucins, avec Bernardin d'Asti, & d'autres, reçut la Couronne, aprés le cours fort abregé de ses travaux, au Convent nouveau de saint Joseph de Foligni.

XIV. Il exerça long-tems, la Charge de Pere Maître des Novices de l'Observance, & devenu Capucin, avec un zele merveilleux de l'Observance Reguliere, il obligea plusieurs des Siens par son exemple, à entrer dans la Reforme. Il étoit dans la reputation de bon conseil, & d'une Vertu singuliere, en sorte qu'on ne pouvoit attribuer son entrée, dans la Reforme, qu'à une grande prudence, & à une reflection fort serieuse d'un bon Esprit. Aussi-tôt qu'il fût Capucin, il s'établit une maniere de Vie, qui put

put être aux autres, un modele accompli de la Sainteté. Il fût Observateur si zelé de l'indigence, & de l'Austerité, que content d'un Habit fort pauvre, & tout déchiré, il ne mangeoit qu'une fois le jour, & encore des Viandes fort communes, comme le Pain, & les Racines, d'où il disoit ordinairement, que quoi que la Regle ne défende pas la Chair, & les Viandes plus délicates, elles étoient peu propres à ceux, qui crucifioient parfaitement leur Chair, avec les vices, & qui vouloient embrasser la Vie plus Austere des Apôtres. Il abhorroit principalement la singularité des choses, d'où vient, que quoi qu'il se fût prescrit une Loi si rigoureuse d'Abstinence, il observoit comme une chose sacrée, de ne s'absenter jamais de la Table Commune aux autres Freres. Il s'étoit fait un chemin à l'Oraison par ses Austeritez, qui l'y conduisoient bien heureusement, & il s'y dévoüoit avec tant de zele, qu'il cherchoit tous les jours les lieux plus écartez, & plus solitaires, où il emploioit à l'Oraison, & particulierement à la Meditation des douleurs de Jesus-Christ, tout le tems, qui lui restoit des emplois communs de l'Obeïssance, il y trouvoit tant de joie, qu'il vouloit compâtir à un Dieu Crucifié, par les reflexions de son Esprit, & par les Austeritez de son Corps. Pour donc avoir une memoire continuelle des douleurs de son Sauveur, il chargeoit toûjours sa Chair d'un Cilice, & il disoit, que le Serviteur de Dieu, ne devoit obmettre aucun jour, en tout Tems, sans quelque Austerité de son Corps, qui lui remette en Esprit, la Passion de son Dieu Crucifié.

Ce qu'il pensoit de la Chair & des Viandes delicates.

Son amour à l'endroit de la Passion de Jesus-Christ.

XV.

Quoi que Frere Pierre fût si rigoureux à lui-même, il étoit fort doux à l'endroit des autres, & il avoit tant de Charité pour ceux qui souffroient, ou des Tentations, ou des Adversitez, ou des Maladies, qu'on le vit souvent pleurer avec eux. Et comme il avoit tant de Pieté, non seulement envers les Vivans, mais encore envers les Défunts, un jour il arriva, que le Gouverneur de la Ville, qui avoit commandé qu'on pendît quatorze Scelerats, dont les Corps resterent long-tems à l'Air, & sans Sepulture, il eût tant de compassion de ces Carcasses mortes, qu'avec la permission de son Superieur, il vint de nuit à la Potence, y dresse une Echelle, coupe les Cordes, emporta ces Cadavres avec son Compagnon, & les inhuma en Terre Sainte si secrettement, que personne n'en sçût jamais quoi que ce soit.

Il enterre les Cadavres de quelques Scelerats executez.

XVI.

Cét Homme de Dieu avoit tant de Talent, à appaiser les querelles, & à calmer les coleres, que les plus farouches, & les plus cruels se laissoient vaincre, à la force de ses Persuasions, & s'apaisoient à la douceur de ses Discours, en sorte que les plus grands Ennemis, se reconcilioient, à sa Priere, avec leurs Ennemis. L'on en pourroit rapporter ici plusieurs Témoignages, beaucoup de Familles, que des haines domestiques avoient presque consumées toutes entieres, ressuscitées comme de leur Sepulchre, quantité de Factions de Ville, qui en brûloient les Citoiens, par de mutuels Massacres, apaisées par la divine Eloquence de ce grand Serviteur de Dieu, dont je ne parle pas, crainte d'en trop grossir ces Annales. Frere Pierre sema en Benediction, ces divines semences des perfections Chrêtiennes, & le tems de leur Recolte arrivé, on l'envoia Gardien à Foligni, où les Freres, sortis de l'ancien Convent de saint Valentin, à cause de beaucoup d'incommoditez, étoient allez à celui de saint Joseph, où l'on achevoit le Bâtiment, qui tout fini, il dit à ses Religieux, qui travailloient fort à faire le Cimetiere: Courage, mes Enfans, travaillez courageusement, vôtre Gardien joüira de vôtre Travail, & vous bâtissez sa Maison derniere, j'y entrerai le premier, & j'y établirai bien-tôt, mon veritable Repos. L'effet fit connoître visiblement, qu'il avoit dit vrai, par un Esprit de prophetie, puisque

Il predit sa mort à ses Freres qui faisoient leur Sepulchre.

puisque peu de tems aprés, devenu malade à la Mort, il se traça un chemin au Ciel, à la faveur des Saints Sacremens, qu'il reçut bien devotement, entra le premier dans le Sepulchre des Freres, & y moissonna dans la joie des Saints, la Couronne de gloire, qu'il avoit semée, dans les Afflictions de la Terre.

XVII. Il apparoît glorieux à son Neveu aprés sa mort, & lui prédit la sienne.

Et afin qu'on n'en doutât pas, Dieu en rendit deux témoignages infaillibles. Le premier est, que quelques jours aprés sa Mort, il apparut durant le jour, à un de ses Neveux Malade d'une Heticque, tout éclatant, & tout glorieux, lui prédit sa Mort, & lui conseilla la confession de ses Pechez, leur Penitence, & la reception devote des Sacremens de l'Eglise, avec promesse, qu'il retourneroit le voir, aux derniers momens de sa Vie. Lorsque le Malade fût proche de sa Mort, il vît son Oncle, qui le conduisit au Ciel, avec lui, parce qu'il avoit confessé ses Pechez, & qu'il mourut saintement.

XVIII. Son Corps aprés quatre Ans de Sepulture rendit une odeur fort agreable.

L'autre est, que quatre Ans aprés sa Mort, pendant lesquels, excepté lui, personne n'avoit été mis dans cette Sepulture, Frere Jacques de Spello mourût dans ce Convent, & comme on ouvrit ce Cimetiere, pour y enterrer son Corps, il en sortit une odeur si agreable, que tous en furent dans l'étonnement, & crurent assurément de la Bonté de Dieu, & de la sainte Vie de Frere Pierre, qu'il étoit glorieux dans le Ciel, avec les Anges.

Eloquence, & ferveur de Bernardin Ochin dans ses Predications, & le grand credit qu'il s'acquît par sa Prudence, & son Gouvernement, tant auprés des Princes, que des Religieux.

XIX. Grande reputation de Bernardin Ochino par tout.

Bernardin de Sienne avoit gouverné la Religion avec beaucoup de loüange, & de profit de l'Observance Reguliere, l'espace de deux Ans, & comme il étoit si éloquent dans ses Predications, qu'il excitoit de merveilleux mouvemens de Penitence, & de Salut, dans l'Ame de ses Auditeurs, avec sa douceur, & sa gravité de Mœurs, avec son austere Vie, & la rigueur de son Habit, il s'acquit auprés des Grands, & des Freres, tout ce qu'on peut d'Autorité, & sa reputation étoit si celebre chez tout le Monde, que le Pape même le consideroit fort, & plusieurs Princes se servoient de ses Conseils, dans leurs Affaires les plus épineuses. Aprés tout, estimé un des plus grands Predicateurs de ce Tems-là, une si grande foule de Villes, & de Princes le demandoient, pour prêcher dans leurs Eglises, que ceux qui le vouloient avoir, avoient recours à sa Sainteté, & même, il faisoit en prêchant, des choses si prodigieuses, que quelques grandes que fussent les Eglises, où il prêchoit, elles étoient trop petites, pour la multitude inombrable de Peuples, qui venoient l'entendre même de plusieurs Villes voisines; d'où vient qu'on étoit souvent contraint, de faire des échâfaux, dans les Temples où il prêchoit, & d'en découvrir quelques Tuiles, pour placer des Auditeurs.

XX. Son gouvernement est estimé fort prudent dans l'Ordre.

Il prêchoit cette Année à Peruse, & le Ciel lui inspira tant de force, avec tant de grace, & il s'y acquit une si grande reputation de Sainteté, qu'aprés l'avoir oüi, l'on bannit de la Ville, toutes les Querelles, & toutes les Inimitiez, même les plus inveterées. A Naples aussi, il recommanda un jour en Chaire, un œuvre de Pieté, qu'on avoit établi dans la Ville, & il y reçut dans une seule Queste, cinq mille écus d'or, & l'on en acheva l'Ouvrage, qu'on y avoit si saintement commencé.

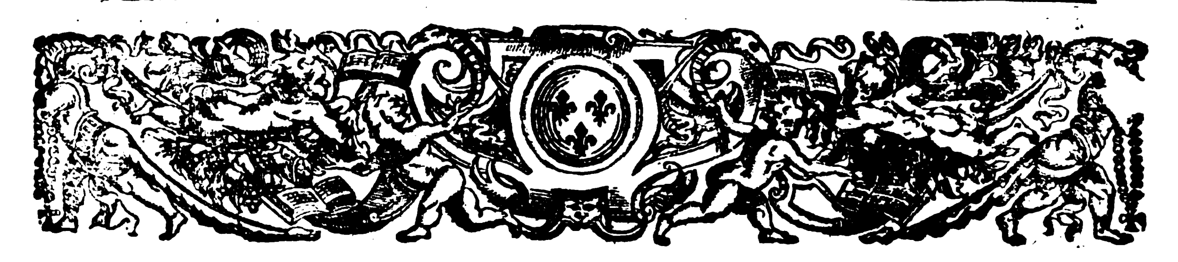
Il

Il ne s'étoit pas acquis moins de credit parmi les Freres, dans le gouvernement de la Religion des Capucins, où faisant paroître une admirable prudence d'Esprit, & un zele merveilleux dans les choses, qui touchoient, ou l'avancement de la Reforme, ou la perfection de l'Observance Reguliere, y donnant même tous les Exemples possibles d'une sainte Vie, il s'étoit rendu maître de l'Esprit, & du Cœur de tous les Freres. Ajoûtez ici, que dans toutes ses Visites, qu'il faisoit souvent, comme un General fort soigneux, il parloit avec tant dardeur, & si à propos, de l'Observance de la Regle, de la perfection Evangelique, des Actions plus imitables des Saints, de la Pauvreté des Freres Mineurs, & des autres Vertus, qu'il y engageoit tous ses Religieux. XXI.

Bernardin Ochino, qui exposoit aux yeux de tous, cette fausse, ou cette vraie representation de Vertus, ne pouvoit cacher à la veuë de son Dieu, les desordres de son cœur, en cas qu'il y en eût, parce que sa connoissance infinie, penetre tous les cœurs, & en découvre tous les secrets, cachez même aux yeux, des plus spirituels des Hommes. XXII.

Cette Année enfin, François Quignonio Cardinal, & Protecteur de l'Ordre, mourut à Viroli, que suivit deux Ans aprés, dans cette même Charge, Rodolphe Pie, fait Cardinal en 1538. par la Promotion qu'en fit le Pape Paul III. XXIII.





Bernardin Ochino, commence à se former quelques Erreurs des Heretiques.

I. BERNARDIN Ochino, aprés avoir gouverné la Religion, tout le Trienne passé, avec tant de prudence, de conseil, & de zele de l'Observance Reguliere, qu'il s'étoit acquis dans l'Esprit de tous les Freres, la loüange, & l'estime d'un grand Homme. Il indiqua, vers la Pentecôte de cette Année, le quatriéme Chapitre General à Naples, dans le Convent de saint Euphebie. La Religion des Capucins fleurissoit alors en Hommes, d'integrité de Vie, de Doctrine singuliere, de grande prudence, & d'un conseil merveilleux, dont assurément la Vertu si considerable, & si fort éprouvée, pouvoit être d'un grand secours à nôtre Ordre. Entr'eux éclatoient principalement Bernardin d'Asti, premier General, aprés Frere Mathieu de Bassy, François de Jesi, Eusebe d'Ancone, & Thomas de Castello, qui furent tous Generaux, aprés Bernardin de Sienne, à cause pourtant, que ce Siennois étoit, dans un si haut estime, qu'excepté Bernardin d'Asti, il sembloit surpasser tous les autres en conseils, en maturité de jugement, en experience, & en credit, chez le Pape, & les autres Princes, en talent même de Predicateur, & de succés fort heureux, dans tous ses Discours publics. D'où vient que dans le commencement du Chapitre, Bernardin d'Asti, qui s'excusa du Generalat, sur plusieurs notables incommoditez de son Corps si foible, Bernardin Ochino fût confirmé dans sa Charge de General, avec tous les Suffrages de cette celebre Assemblée.

Bernardin de Sienne est continué par le Chapitre dans le Generalat.

II. Il resista à son Election, disent quelques Manuscrits, & il s'enfuit aussitôt qu'il apprit, qu'on l'avoit élu, l'on ne pût même le faire consentir à la volonté des Vocaux, jusqu'à ce que Bernardin d'Asti, Jerôme de Montpulciano, & les autres Définiteurs Generaux, lui demanderent, avec instance son Consentement, & que les Vocaux, le traînerent presque de force malgré lui, dans leur Assemblée. Il fût permis de juger aprés, s'il agissoit, ou avec feintise, ou veritablement, puisque les uns, qui reflexissent à l'ancienne tache de son Ambition, dont il avoit obscurci l'éclat de ses grandes Qualitez, croient que sa resistance n'étoit qu'une feinte, pour se montrer éloigné du desir des honneurs, & acquerir plus de gloire, sous l'apparence de l'humilité, parce que souvent, un Esprit ambitieux affecte de paroître dégagé des desirs d'une Charge, qu'il recherche fort passionnément.

On examine ici pourquoi Ochino refusa le Generalat.

III. Les autres, qui consideroient plus profondément son épouvantable chute de l'Année suivante, sont d'un contraire sentiment, & ils croient, qu'alors il abhorra veritablement le Generalat, parce qu'il avoit déja, disent-ils, obscurci son Esprit des Tenebres plus épaisses de l'Heresie. Comme ils se persuadent, en effet, qu'il avoit depuis quelque-tems, bû dans le Calice d'une Babilone prostituée, qui lui avoit ôté, par la force de son Poison, tout le goût des veritez Catholiques? quelle apparence quelle ne l'ût pas obligé au dégoût, & même au vomissement de la Religion de JESUS-CHRIST son Sauveur, & de son Pere saint François, puis principalement,

Ochino avant ce tems n'avoit point été dans quelque Heresie.

palement, qu'il joüiroit fort peu des honneurs du Generalat. Mais quelque dessein qu'il eût, dans son refus de cette grande Charge, il est pourtant assuré, qu'Ochin alors, ne fît paroître aucun signe d'Heretique, ni d'écrit, ni de parole; mais l'Heresie est de cette nature, qu'elle se glisse comme un Serpent, & c'est une Peste, qui montre bien-tôt son poizon, dans un Homme, parce que c'est un mal fort mobile, & il est impossible qu'il n'en paroisse bien-tôt quelque chose sur une Personne. Nous jugeons delà, que l'opinion des autres est moins raisonnable, que Bernardin Ochino étoit déja Heretique, lorsqu'il entra dans la Reforme, puisque, si tout ce qui est violent n'est pas de durée! comment dans l'espace de huit Ans & plus, qu'il vêcut avec les Capucins, eût-il pu dans son Ame retenir, & cacher son Heresie, sans qu'elle parut au dehors, c'est une chose aussi difficile, que de conserver long-tems du feu dans son sein, & de n'en pas ressentir les embrazemens, parce qu'il brûle par sa chaleur, & qu'il brille de sorte, par sa lumiere, qu'il se fait sentir aussi-tôt, à ceux qui en souffrent, & qui en voient les plus ardentes Activitez.

Puis donc, que rien ne nous oblige, à accuser Ochin de quelque Heresie, nous l'en dégageons jusqu'ici, dautant plus, que nous reconnoissons assurément, que dans Naples, où le Chapitre se faisoit cette Année, il en prît la premiere prise, comme une potion de Circé, qui metamorphosa cruellement en un monstrueux Heretique, un Homme si Religieux, ce qui ce fît, à ce qu'on dit, de cette maniere. IV.

Le Chapitre achevé, il demeura quelque tems à Naples, où il se lia d'Amitié, avec un certain Docteur Espagnol, appellé Valdesio, qui Heretique dans son Ame, comme Ministre du Diable, semoit secrettement dans le Champ de Jesus-Christ, la zizanie de ses Erreurs. Cét Homme avantagé d'une connoissance des Loix, & d'une haute Doctrine, accompagnée d'une prudence si juste de conseil, & d'experience des Affaires, qu'il s'étoit acquis grand credit dans tous les Esprits, de sorte qu'on le consultoit comme une Minerve, dans les difficultez plus épineuses du Droit, & de la Science. Ochin animé de la reputation d'un si grand Homme, à peine l'eût-il entretenu la premiere fois, que le jugeant fort sincere, & orné de la connoissance de plusieurs choses, il eût avec lui de grandes Familiaritez, qui les rendirent grands Amis. V.

Valdesio Docteur Espagnol en secret debite les Heresies.

Mais à cause, que c'est la ruse ordinaire des Heretiques, de ne pas presenter leurs venins, ni si-tôt, ni ouvertement, ils ne les offrent que peu à peu, & bien en secret, lorsqu'ils mêlent, dit saint Gregoire, l'amer avec le doux, pour surprendre plus aisément leurs Auditeurs. Comme ceux qui donnent à un Homme, un verre de Poizon, ils en frottent les bords de quelques douceurs, afin que tandis, que d'une premiere boisson, il avale ce qui lui paroît de plus doux, charmé de cette douceur, il boive le Poizon qui le tuë. Cét Homme ne se presse pas, de presenter ouvertement à Ochin ses heresies plus empoisonnées, mais il gagne son esprit d'abord, avec le lien de son Amitié, & aprés par la douceur de ses frequens, & plus familiers entretiens, comme par un charme qui le surmonta, quelque habile qu'il fût, il lui proposa premierement, une certaine apparence trompeuse d'une nouvelle verité descenduë du Ciel, & comme tirée des Tenebres plus misterieuses de la verité infinie, & veritablement sortie, des funestes Obscuritez du Pere des Mensonges, à dessein de le conduire insensiblement, comme par une gradation d'Enfer, à la haïne, & puis au doute, & enfin à la détestation des veritez de l'Eglise Catholique, par ce que la verité une fois éteinte dans un Esprit, il est aisé de lui proposer le mensonge au lieu d'elle, & la Perfidie au lieu de la Foi. Cét Heretique ne se servit pas, pour gagner Ochino, d'un Artifice nouveau, mais d'un fort VI.

S. Greg. Liv. 5. des Mor.

Comment Ochin reçut les Heresies de Valdezio.

ancien, & bien commun à tous ses semblables, dont saint Cyprien a dit ces paroles : *Le Diable ravit à l'Eglise des Hommes, & lors qu'ils se croient proches de la lumiere, & dégagez de la nuit du Siecle, il les précipite dans d'autres Tenebres, qu'ils ne connoissent pas, afin que ne conservans plus, ni l'Evangile, ni les Commandemens, ni les Loix de* Jesus-Christ, *ils se disent toûjours Chrêtiens, & que marchans dans les Tenebres, ils se croient fort éclairez de lumieres; le Diable qui les abuse, & qui au sentiment de l'Apôtre, se transforme en Ange de lumiere, trompe ses Esclaves, comme des Ministres de Iustice, & leurs persuade que la nuit est le jour, la mort le Salut, le desespoir l'esperance, la perfidie la vraie Foi, l'Ante-Christ sous le Nom de* Jesus-Christ, *afin que lors qu'ils proposent des Mensonges, comme vrais-semblables, ils corrompent la verité par leurs dangereuses subtilitez.*

s Cyp. de l'Uni. de l'Egl.

VII. A peine le Siennois eût-il avalé ce Poizon des Enfers, que lui avoit donné Valdesio, par le commandement du Diable, qu'aussi-tôt, aveuglé de cette fausse lumiere de l'Ange des Tenebres, il crût que l'Eglise Catholique étoit tombée, dans de profondes Obscuritez, il soupçonne de faux ses plus anciennes veritez, il s'étonne comme un stupide qu'il étoit devenu, de la chûte de la Foi de la Religion de Rome, & de l'abus qu'elle fait, à son sens, de l'Ecriture Sainte, il doute des Decrets des Pontifs, & des Conciles, il souffre qu'on lui die, que la Puissance du Pape n'est qu'imaginaire, il ne des-avouë pas, que les Articles de Foi, que propose aujourd'hui l'Eglise Catholique, ne soient des Absurditez, il examine ce que les Saints Peres ont écrit du Purgatoire, des Indulgences, de l'Invocation, & de l'Intercession des Saints, du Sacrifice de la Messe, des sacrées Images, & des autres veritez de l'Eglise Catholique, enfin il soupçonne, & il met en doute, tout ce que nous propose la Foi, & miserable qu'il est, il ne connoît pas le Diable, qui le trompe de ses Prestiges, & il ne voit pas un Infâme Docteur d'Impieté, qui lui presente, sous une apparence de douceur, & de verité, le poizon d'une abominable Heresie.

VIII. s. Cypr. cy-dess. C'est une parole de saint Cyprien, qu'on doit plus craindre un Ennemi, lorsqu'il attaque secrettement, & qu'il fait la Guerre, sous un prétexte de Paix, que lorsqu'il se déclare ouvertement Aversaire, mais lors qu'un Homme surpris embrassoit son Ennemi, comme s'il étoit son Ami, comment eut-il pû se deffendre de ses Plaies : l'esprit de Bernardin incertain encore dans les soupçons, & les doutes de la Foi, qui l'agitent comme des Tempêtes, pour dégager son Ame des Orages, qu'y excitoit la Foi Catholique, contre le poison des Erreurs qu'il avoit avalé; & pour le précipiter dans son dernier Naufrage, son rusé Docteur d'Heresie, fait en sorte sur son Esprit ébranlé par ces artifices, qu'il ait souvent en main les Livres des deux Martins Bucer, & Luther, avec la nouvelle Institution de Calvin, imprimée à Basle, l'An 1534, & d'autres Volumes des anciens Heretiques, qu'il lui donne à lire bien secrettement, & ce Traître n'obmet rien de la Prudence des Ennemis de la Foi, pour écarter ce mal-heureux du sein de l'Eglise. L'Amateur de la Nouveauté, se rend à ce conseil d'Enfer, il lit ces damnables Livres, dont le seul attouchement, & la simple lecture glissent la pourriture dans son Ame, y forment une parfaite Heresie, y produisent des Erreurs, dans son entendement alteré, & d'un Fils de l'Eglise Catholique qu'il étoit, ils en font, au moins d'esprit, un Profane, & un détestable Ennemi, qui se perdit comme un miserable, par son propre déreglement.

Ochino lit les Livres de Luther & Calvin, & en reçoit les Poizons.

La cause de la Chute, les degrez du précipice de Bernardin Ochino.

SI nous cherchons plus diligemment, la cause de cette grande chute, puisqu'il est certain, que personne ne vient tout d'un coup fort méchant, nous verrons que ce miserable tomba, dans l'abîme de l'Heresie par plusieurs degrez, que le lieu propre, & l'Ordre sincere de nôtre Histoire, demandent d'être écrits ici. IX.

Le premier est, le délaissement de l'Oraison, puis qu'elle est si necessaire, principalement aux Religieux, pour surmonter les Tentations des Demons, qui lui disputent toutes les vertus, l'Esperance, la Charité, & patticulierement la Foi, qui est le fondement des autres, qu'il semble sans elle, qu'il ne puisse esperer de Victoire de ses Ennemis. JESUS-CHRIST disant dans saint Mathieu: *Veillez, & priez, afin que la Tentation ne vous surprenne pas*, & dans saint Luc: *Il faut toûjours prier, & jamais n'interrompre ses Prieres.* En sorte que ceux qui ne prieront pas, seront défaits au combat, comme Gens qui vont à la Guerre, sans avoir des armes, parce que de tous côtez, nos Ennemis armez à l'épreuve, font corps contre nous, & nous combattent de leurs poursuittes; je dis même avec saint Athanase: *Que les Demons ont dans le cœur une haine mortelle contre tous les Chrêtiens, & principalement les Religieux, & les Vierges de* JESUS-CHRIST. *Ils tendent des pieges à toutes leurs démarches, ils tâchent d'accabler leurs Esprits de sales pensées, & d'Impietez, & lorsqu'ils mettent toutes leurs forces à ruïner la structure de leurs vertus, ils s'efforcent principalement, de détruire le fondement de leur croiance, nous entendons leur voix, qui crie dans un Pseaume, anneantissez, anneantissez chez elle, jusqu'à son fondement de Foi.* Et à cause dit l'Apôtre, que nous ne pouvons ~~imiter, ou~~ éteindre les traits embrasez des Demons, qui les lancent contre nous, sans le secours de la Priere, saint Martial Disciple des Apôtres, a dit ses paroles: *L'Oraison vous est necessaire, appliquez-vous-y donc constamment tous les jours, parce que vôtre Aversaire cherche autour de vous, comme une Bête féroce, qui des Brebis de* JESUS-CHRIST, *il devorera, & il n'y a qu'une Foi pure, & qu'une Oraison sincere, qui le puissent éloigner de vous.*

X. Ochin quitte la raison, & se dégoûte de Dieu.

S. Matth. 26. S. Luc 18. S. Ath. dans la vie de S. Anth. L'Oraison est necessaire à surmonter les Demons. Psal. 136.

S. Mart. Epist. à Tholose Chap 15. S. Bernard de la faç. de bien vivre Serm. de l'Orais. 49.

Et parce que saint Bernard est de sentiment, que l'Oraison frequente écarte de nous les fléches du Diable, émousse ses traits les plus ordinaires, & est la vertu Capitale, contre les Tentations, que l'Oraison surmonte tous les efforts de nos Ennemis, & triomphe des Demons, il n'est pas étonnant, qu'un mal-heureux qui la quitte, ait commencé sa ruïne, puisque sans l'assiduité des Prieres, & comme sans ses armes, dont il avoit combatu jusque-là, les Ennemis de la Foi, il est tombé sous les fers de leur servitude, & que s'il emprumtoit de son Oraison ordinaire, comme d'un Raion celeste, des lumieres propres à dissiper les Tenebres des Erreurs, à peine son Esprit en est privé, qu'abîmé dans les profondeurs de cette Nuit d'Enfer, il ne voit plus que des Nuages, dans les certitudes obscures de la Foi Chrêtienne.

XI. La force de l'Oraison, & sa necessité contre les Demons.

Nos Manuscrits nous apprennent, qu'Ochin, aprés cette horrible pratique de son Docteur Valdesio, abhorra de sorte l'Oraison, le Chœur & l'Exercice des choses de Dieu, qu'il en fut même repris par plusieurs Freres, qui ne souffroient qu'à regret, dans un General, une negligence si affectée des choses divines; Frere Albert de Naples entre les autres, Homme d'un zele ardent, & de sainte Vie, qui ne le voiant plus assidu, comme il avoit accoûtumé, soit aux Offices, soit aux Oraisons ordinaires avec les autres, d'une grande franchise d'esprit, lui dit un jour, hé de grace, mon Pere, d'où vient que les choses du Ciel, & l'Oraison princi- XII.

 palement

palement vous donnent du dégoût, au moins en apparence, vous en scandalisez plusieurs, prenez-garde, que la Religion ne vous vomisse, comme un indigne Religieux. Un autre Frere Augustin de Sienne Laïc, éclairé d'esprit, surpris, qu'il gouvernoit l'Ordre, sans le secours de la Priere, l'entreprit par cét agreable Apophtegme; Pere General en verité, lorsque sans Oraison vous regissez l'Ordre, vous semblez imiter ceux, qui vont à Cheval sans Selle. Prenez-garde, que vous ne tombiez jusqu'à Terre. Ochin qui ne pouvoit souffrir un trait si délicat d'un Homme fort simple, lui demanda en colere, qui lui faisoit faire ce beau compliment, c'est dit-il, ma temerité, mon Pere, c'est-elle toute seule, qui m'y a obligé, & il n'en pût jamais avoir d'autre Réponce. Mais ceux qui connoissoient la Sainteté de ce Frere, crurent que Dieu lui avoit revelé un trait si délicat d'esprit. Bernardin d'Asti lui-même, qui vit avec regret qu'il se dégoûtoit, des choses divines, l'en reprit un jour, avec beaucoup de bonté, lui disant, que puis qu'il gouvernoit les autres, il ne se negligea pas lui-même, qu'il étoit visible, que l'Oraison regiroit mieux l'Ordre, que la Prudence humaine, & qu'il le conjuroit, de s'appliquer à ce qui paroissoit si necessaire, à un Religieux Gouvernement. Ochin, lui répondit: Bernardin, ignorez-vous, que celui qui ne discontinuë pas de bien faire, continuë de prier, & le Miserable apprit par son propre Exemple, l'horrible sens qu'il donna lui-même à cette belle Sentence, & combien on est éloigné des bonnes actions, lors qu'on quitte l'Oraison Mentale, dans les Tems mêmes qui paroissent les plus necessaires, & les plus vertueux.

Ochin est repris de plusieurs de quitter l'Oraison Mentale.

Celui qui cesse de prier, cesse de faire de bonnes actions.

XIII.

Ochin est dispensé du Pape de dire son Office à cause des Affaires des Princes qu'il traitoit.

Aprés que ce General eut negligé les choses du Ciel, il se dégoûta de sorte de la conduite, qu'il avoit entreprise de l'Ordre, que la Conversation des Freres lui étoit incommode, il se consacra tout entier à gerer les Affaires des Princes, en sorte que sans pouvoir satisfaire à ses Heures Canoniales, à cause de l'empressement de ses embarras, il en demanda la dispense au Pape, qui le dégagea bonnement de tout son Breviaire, lors qu'il eut ainsi quitté la Priere, & éloigné de lui les lumieres de Dieu, son esprit fut offusqué de Tenebres, qui le plongerent dans de plus épaisses Obscuritez, & le conduisirent au second degré de sa derniere Ruïne.

XIV.

On doit éviter la familiarité des Heretiques.

S. Paul à Tit. 3. Chap.

Chap. Sicut. & Chap. Fin. des Heret.

Const. Apost. 1. 6. Chap. 18.

Les Heretiques dressent des embuches aux Fidels de J. C.

Proverb. 14. Eccles. 13.

Ce fut l'amitié & la familiarité d'un Heretique, dont son Ame toute corrompuë, & comme prostituée, enfanta chez-elle, une Apostasie de la Foi, puisque l'Apôtre interdisant aux Fideles la familiarité des Heretiques, a dit: *Evitez l'Heretique, aprés deux ou trois Corrections, vous persuadant, que celui qui est tel, est perdu sans ressource,* & c'est avec justice, que l'Eglise Catholique deffend, dans ses sacrez Canons, de communiquer avec les Heretiques, parce que comme ils sont les Ennemis de l'Eglise, & les Corrupteurs de la veritable Foi, qui ne pensent qu'à la destruction des Fideles, & comme infectez de Peste, s'efforcent d'infecter le Troupeau de JESUS-CHRIST, nous devons les éviter de tout nôtre mieux; d'où saint Clement Disciple de saint Pierre, & son successeur à la Papauté, nous donne cét avis: *Separez les errans Impies, qui ne ne se convertissent pas, & éloignez les d'auprés les Fideles & deffendez leurs l'entrée de l'Eglise, en sorte que les vrais Fideles les évitent de toutes les manieres, & qu'il n'aient avec eux aucun commerce, ni de Discours, ni de Prieres, parce qu'ils sont les Ennemis, & les Persecuteurs de l'Eglise, qui corrompent ses Oüailles; ils sont des Hypocrites en fait de Sagesse,* dont Salomon a dit: *Les Impies feignent d'être vertueux, parce qu'il y a un chemin qui paroît droit,* dit-il, *a plusieurs, & son terme conduit aux Enfers.* Ceux donc, qui sans respect des ordres des Apôtres, & de l'Eglise, se plaisent dans la familiarité de tels gens, éprouveront necessairement, ce que nous voions avec larmes, être arrivé à nôtre miserable Ochino.

Ce second degré de sa chûte, en produisit un troisiéme, la lecture des Livres deffendus, qui lui confirma, & lui imprima plus profondément dans l'Ame, le venin des Erreurs, que lui avoit fait avaler son Docteur Valdesio. D'où vient que c'est avec beaucoup de raison, que les Decrets Apostoliques, & Ecclesiastiques ont deffendu, que ces sortes de Livres, qui sont farcis d'une Doctrine Heretique, comme d'une Peste, ne soient jamais entre les mains des Fidels, mais plûtôt, qu'ils soient brûlez publiquement, parce que disent les Actes: *Plusieurs de ceux qui avoient suivi les curiositez, ont apporté leurs Livres, & les ont brûlez en presence de tous les Spectateurs.* Et Nicephore assure aussi, qu'il reste encore aujourd'hui des Canons du premier, & second Conciles de Nicée, des Ordonnances Imperiales de Constantin le Grand, & des Constitutions des Empereurs Theodose, & Justinian, qui ordonnent dans le cinquiéme Synode General aux Fidels: *Que personne n'ose lire, posseder ou écrire ces Livres, qu'il faut chercher avec toute la diligence possible, & les brûler en Public, où l'on les trouvera à la face de tout le Monde.* C'est ce que veulent encore Justinian dans sa nouvelle Constitution 42, Theodoze le Vieil en son Epître au Præfet Isidore, le Concile de Chalcedoine, Act. 3. & C. des Manichéens, qui déclarent, de quels perils est aux Fidels, la lecture des Livres des Heretiques, puisque ces Livres, dit saint Gregoire de Nazianze, n'êtans que des Poizons, qui ne prétendent que la ruïne de la Foi, & dont l'usage, & la lecture, menacent d'un danger evident, comme par un attouchement des choses plus Pestiferées, non seulement les Ignorans, mais même les plus Doctes, comme le prouve l'experience trop longue des Tems? qu'elle merveille, qu'Ochino s'en soit fait un degré à sa perte, lorsqu'il a commencé de lire trop curieusement, & de considerer avec trop d'attache, ceux que lui fournissoit, son Maître Docteur d'Heresie.

XV. La lecture des Livres des Heretiques a toûjours été deffenduë dans l'Eglise.

Act. 19.

Niceph. Liv. 8. Chap. 18. & 25.

Synod. 5. Gen. Collat 5. Justin. Const. Nov. 42. Theodo. le Vieil Epist. au Præf. Isid. Synod de Chalced. Act. 3. C. des Manich. Liv. Quicon.

Les Livres Heretiques sont les Poizons de l'Ame.

Nous concluons de là, le quatriéme degré de sa chûte, qu'il s'est façonné d'un desir de Nouveauté, qu'on a toûjours condamnée, en effet? qui l'a engagé à l'amitié, & à la conversation de cét Heretique? qui l'a si fort opiniâtré dans l'une & dans l'autre? qui lui a persuadé de se réjoüir de ses discours, & de croire avec plaisir à ses paroles? & qui la contraint de rechercher, & de lire avec tant d'attachement les Livres des Heretiques, & d'en suçer les venins, qu'un desir effroiable de la Nouveauté, que saint Paul appelle le Pere de toutes les Heresies, disant à son Timothée: *Garde ton dépôt, Timothée, évitant les Nouveautez prophanes des paroles, & les oppositions d'une science de faux credit, que quelques-uns promettans à d'autres, ont quitté la Foi.* Et Vincent de Leryns explique fort bien, qu'elles sont ces Nouveautez de voix, qu'on doit éviter, au sens de l'Apôtre: *Que veut dire Prophanes, qui n'ont rien de sacré, ni de religieux, étrangeres absolument des entrées de l'Eglise, qui est le Temple de Dieu, Prophanes, continuë-t'il, Nouveautez de paroles, c'est à dire de Dogmes, de choses, de Sentences, Nouveautez contraires à l'Antiquité.* L'on peut conclure, qu'il n'y a rien de plus dangereux, que ce desir de Nouveauté, de ce qu'il a produit toutes les Heresies, & personne n'a jamais embrassé d'Erreurs, qui n'ait auparavant fait la guerre, à l'ancienne Foi, & qu'il ne se soit separé de la premiere Religion de l'Eglise. C'est aprés tout, la coûtume plus ordinaire de toutes les Heresies, de se plaire à toutes les Nouveautez les plus Prephanes, d'abhorrer toutes les Maximes, les paroles même de l'Antiquité, & de faire par la science d'un faux credit, le Naufrage de plusieurs Fidels.

XVI. Le desir de la Nouveauté est le Pere des Heresies.

A Timoth. 6.

Vinc. de Ler. cont. les Heres. Chap. 33.

Il faut garder le dépôt de l'Eglise.

C'est ce qu'Ochino enseigne bien par sa chûte, à toute la Posterité, lors qu'outre ce qu'une fois l'Eglise a receu, & nous à laissé, il a voulu temerairement

XVII.

rairement chercher d'autres choses, voilà le principe de sa perte, & de son Heresie, puis qu'il a mieux aimé, se défaire du dépôt, dont parle l'Apôtre, & embrasser insolemment ce qui n'est qu'inventé, & supposé par des Heretiques, au lieu de Foi. Ceux donc qui veulent suivre la Regle plus certaine de la Foi Catholique, qu'ils écoûtent Vincent de Leryns, qui leurs enseigne doctement : *Que veut dire dépôt, dit-il, ce qui vous est confié, & non ce que vous avez inventé, ce que vous avez receu, & non ce que vous avez pensé, une chose de doctrine, & non pas de vôtre esprit, d'une tradition publique, & non pas d'une usurpation privée, une chose qu'on vous a produite, & non pas produire de vous même, comme Sectateur, & non pas comme Autheur, en la suivant, & non pas en l'enseignant; Garde le dépôt dit l'Apôtre, l'inviolable talent de la Foi Catholique, conserve-le dans sa pureté, que ce qu'on t'a confié demeure avec toi, donne le même, tu as receu de l'or, hé de grace, rend de l'or, & je ne prétens pas, que tu me donne des choses pour d'autres, je ne veux pas, qu'au lieu d'or imprudemment, tu me suppose, ou du Plomb, ou de l'Etain avec fourberie.*

Vincent de Leryns contre les Heret.

XVIII. La legereté d'esprit d'Ochino, servit de cinquiéme Degré à sa perte, puisque personne ne peut estimer un Homme de prudence, & de gravité, dit Tertullien, qui s'est laissé changer à une Heresie. Ceux, en effet, qui changeans leur croiance ancienne avec une nouvelle, se laissent surprendre à la Nouveauté, se font paroître assurément dautant plus legers, que sans aucune fermeté d'esprit, ils sont transferez de ce qui les avoit appellez, à la grace de Jesus-Christ, dans un autre Evangile, par une effroiable legereté de leur esprit volage, & qu'abusez par une nouvelle apparence de verité, ils souffrent, qu'on les separe de l'ancienne verité de la Foi, qui a toûjours été celle des Catholiques, d'où saint Cyprien dit : *Qu'on ne croie pas, que les bons puissent quitter l'Eglise, le Vent n'emporte pas le Bled, & les Tempêtes ne déracinent pas les Arbres, qui sont bien enfoncez dans leur Terre, les Pailles inutiles sont agitées des Orages, & les Arbres plus foibles sont arrachez aisément par les Tourbillons.* La legereté d'esprit a perdu Arrius, Novatus, Basilides, & les autres Heretiques plus anciens, c'est-elle encore qui a separé de l'Eglise Bucer, Luther, Calvin, & les autres Errans Modernes? Quelle merveille, que cette horrible Tempête ait enlevé nôtre Siennois, comme une Paille fort legere.

Tertu. de la prescrip. des Heretiques.
Les legers d'esprit deviennent aisément Heretiques.

S. Cyp. de l'Uni. de l'Egli.

XIX. La Superbe a servi de sixiéme Degré à la chûte de ce malheureux, parce que comme elle est la Mere de toutes les Heresies, dit saint Augustin, elle a rendu Ochino, un Deserteur de la veritable Foi? Quelle plus grande Superbe, en effet, qu'un miserable, s'établisse lui-même le Juge de toute l'Eglise, & de sa croiance Orthodoxe, qu'aprés avoir proscrit la Foi plus ancienne, il eût l'effronterie de s'eriger en Docteur, audessus de l'Eglise, des Peres, des Conciles, du consentement de tous les Theologiens, & de l'unité de tout le Christianisme, & qu'aux lieu des veritez infaillibles de sa croiance, il se propose des faussetez ridicules de sa pure Phantaisie? Quelle apparence qu'un Homme enflé de cette horrible Tumeur de lui-même, aît vomi le Pus d'une abominable Heresie, puisque c'est un sentiment de l'Apôtre : *Si quelqu'un enseigne autrement, & ne s'en rapporte pas aux paroles saines de Nôtre-Seigneur* Jesus-Christ, *& à cette Doctrine, qui est selon la Pieté, est un superbe, un ignorant, & un languissant sur les questions, & les combats des paroles, d'où sortent les envies, les disputes, les blasphêmes, les mauvais soupçons, les agitations de Gens alterez d'esprit, & qui se sont éloignez de la vertu.*

S. Aug. des Past. chap. 8.
La Superbe est la mere de toutes les Heresies.

1. à Timoth. c. 6.

XX. La derniere démarche qu'Ochino fit à sa chûte, fût un amas de malice d'Ame, & une charge pesante de pechez, qui le précipiterent dans le goufre de l'Heresie. Les plus grands Esprits, en effet, dit Plutarque, sont propres

Une malice obstinée fait un chemin à l'Heresie.

propres aux grands vices, comme aux grandes vertus, il est encore assuré, dit saint Jerôme, que personne n'est aisément un Pere, & un Auteur d'Heresie, à moins qu'il ne soit un Esprit de feu, & que la nature ne lui ait donné d'éminentes qualitez ; d'où il arrive souvent, que ceux, qui d'une mine exterieure sont estimez des Hommes fort justes, & bien vertueux, ont l'Ame toute gangrenée de crimes, & ceux-là, sont souvent ces Hommes, qui tombent dans l'Heresie, mere de tous les vices : d'où nous pouvons conclure, qu'Ochin ne se précipita pas tout d'un coup, dans l'abisme de l'erreur, il y descendit par Degrez, & ses grands Pechez lui servirent de derniere Marche à son entiere ruine. Voilà par quels Degrez le miserable Ochino s'abisma, par la vengeance de Dieu, qu'il avoit irrité, dans toutes ses miseres. Nous avons été obligez de les remarquer ici, crainte que si je taisois les causes de sa chûte, nous n'eussions pas assez de soins, ni de la gravité de nôtre Histoire, ni du profit de nos Lecteurs, & que lorsque nous ne reprenons pas de Nouveaux coupables, nous ne parussions approuver leurs Erreurs.

Plutar. dans la Vie de Demetrius. S. Hierof. liv. 2. d'Os. chap. 10.

De Frere Humble d'Offida Prédicateur, de Frere Jean de Via, & de Frere Vincent de Cagliari Religieux de sainte Vie.

XXI.

Tandis qu'Ochino, travailloit miserablement lui-même, par son horrible Superbe à sa propre ruine, un autre se préparoit heureusement un chemin au Ciel, avec sa profonde humilité, tandis que le Siennois sans reconnoître l'Eglise pour sa Mere, perdoit la filiation de Dieu, parce que dit saint Cyprien, n'aiant pas l'Eglise pour sa Mere, il ne pouvoit avoir Dieu pour Pere : au contraire Frere Humble d'Offida, termine sa Vie dans le Sein de l'Eglise, & arriva glorieusement à la possession de l'Eternité.

S. Cypri. de l'Uni. de l'Egli.

XXII. *Vie de F. Humble d'Offida.*

Aussi-tôt que Loüis de Fossombrun, eût receu Frere Humble entre les Capucins, il y brilla d'un grand éclat de vertu, & quoi que nous ne puissions écrire de lui plusieurs choses, il fût toutefois estimé un Homme, de la plus parfaite sainteté, & même ce que nous trouvons de lui, est écrit d'une maniere si imparfaite, & si peu suivie, qu'il manque bien plus de choses de lui, que nous n'en lisons dans nos Manuscrits ; & c'étoit fort la coûtume des Ecrivains de ce Tems-là. Il faut pourtant pardonner à l'humilité de ces Siecles, & ne pas accuser les Auteurs, qui n'avoient pas dessein de dresser des Histoires, mais seulement de remarquer quelques actions plus particulieres, où vous voiez souvent qu'ils cachoient sous les Tenebres du silence la Naissance, la Patrie, & même quelquesfois les endroits des grandes actions des Freres plus vertueux ; qu'on ne trouve donc pas mauvais, si n'aians trouvé souvent que des Vies fort imparfaites, nous les presentons à nos Lecteurs si peu achevées.

XXIII. *La profonde humilité de Fr. Humble, & ses autres vertus.*

Celle de Frere Humble d'Offida est de ce nombre, qui aussi-tôt qu'il fût Prêtre, pour faire en sorte que son Nom, & l'effet s'accordassent mieux, commença d'éclater audessus des autres, avec tant d'humilité, & de mépris de soi-même, qu'on eût dit, que ces deux grandes vertus, faisoient tous ses plaisirs. D'où vient que croiant les autres dignes de l'honneur, & lui de l'Ignominie, il se sentoit obligé de leur rendre tous ses services, sans distinguer leurs personnes. Aprés donc avoir jetté des fondemens si profonds, d'une plus parfaite vie dans la vraie humilité, crainte qu'ils ne fussent ruinez, par les Vents impetueux de quelques Tentations, il crut qu'il les faloit affermir d'un desir, & d'une assiduité

d'Oraison, dont il étoit si amoureux, qu'il y emploioit tout le tems, que lui laissoient l'obeïssance, & les emplois de la Charité, & principalement dans la contemplation des souffrances de JESUS-CHRIST, qu'il entretenoit le jour, & la nuit, comme son plus familier Ami, avec plusieurs larmes de ses yeux, & selon cét avis de saint Bernard exprimé dans ses

S. Bern. au liv. de l'honnest. de Vie.

paroles : *Que Iesus soit toûjours dans vôtre cœur, & que l'Image d'un Dieu crucifié ne sorte jamais de vôtre esprit, qu'elle soit vôtre viande, vôtre boisson la plus douce, vôtre consolation, vos douceurs, vos desirs, vôtre lecture, & vôtre méditation, vôtre oraison d'esprit contemplant, vôtre vie, vôtre mort, & vôtre resurrection, pensez toûjours à elle.*

XXIV.

S. Paul aux Heb. 12.

Cette Pieté fût autrefois fort exactement celle de nos anciens Peres, qu'ils receurent, comme un Heritage de leur Pere saint François, qui leur a toûjours proposé les douleurs, & les plaies de JESUS-CHRIST, comme un sujet fort propre à leurs ardentes Meditations, comme à ses vrais Enfans, afin que selon le Conseil de l'Apôtre, nous qui les suivons en qualité de leurs Freres, reflexissans à un Dieu, qui reçoit contre lui-même une telle contradiction des Pecheurs, nous conservions nos forces, dans les occasions plus genereuses de la Sainteté, puisqu'au sentiment de

S. Isid. du souv. bien

saint Isidore : *Si nôtre Memoire refléchit souvent à la Passion de* JESUS-CHRIST, *il n'y aura rien de si rigoureux, que nous n'endurions d'un fort grand courage.* D'où vient que Frere Humble ne fût jamais veu, ni oisif, ni conversant sans besoins, ni perdant inutilement le tems, & il disoit ordinairement, que celui qui a de grandes Affaires, ne pouvoit être dans l'oisiveté, parce qu'il se proposoit continuellement, d'avoir à faire ce grand Ouurage, dont il vouloit se servir, à monter au plus haut point de la perfection Evangelique, comme l'y obligeoit la Regle, & l'Institut des Freres Mineurs, d'où vient qu'il fuioit ordinairement la conversation des Freres, & qu'il s'occupoit si assiduëment à l'Oraison mentale, qu'il appelloit le Trésor plus précieux de son Ame.

XXV.

Comme Dieu l'appelloit aux emplois de la Prédication de sa divine parole, & qu'il brûloit d'une ardente Charité de JESUS-CHRIST, il prêchoit si fervemment son Evangile, qu'il en embrasoit plus ardemment tous les cœurs de ses Auditeurs, & il éteignoit souvent les flâmes plus dangereuses de leurs cruelles Inimitiez. Ses Prédications êtoient moins celebres par l'Eloquence de la Rhetorique, que par une si singuliere Austerité de vie, qu'il ne portoit qu'un seul Habit sans Tunique, au plus grand froid de l'Hyver, il marchoit nuds Pieds, sans Sandales, dans quelque Saison, que ce fût de toute l'Année, il mortifioit son Corps de toutes les manieres les plus rigoureuses, il jeûnoit souvent tous les jours, & principalement les Carêmes de nôtre Pere saint François, au Pain, & à l'Eau, & il y ajoûtoit de continuelles veilles de Prieres, & plusieurs autres mortifications, dont il enrichissoit ses Sermons, à l'utilité du salut de ses Auditeurs. C'êtoit un bruit commun des Freres de ce tems-là, dans l'esprit desquels il s'êtoit acquis la reputation d'une extraordinaire Sainteté, que Dieu lui avoit communiqué des Revelations, & plusieurs autres témoignages d'une confidente Amitié.

Il eût plusieurs revelations de Dieu.

XXVI.

Il mourût chez les Religieux du Mont-cassin.

Nôtre Humble, aprés avoir embelli son Ame de ces vertus, d'une plus parfaite vie, & les avoir emploiées toutes, au service de JESUS-CHRIST, fût à Naples, avec Frere Antoine de Lisbonne Clerc, & comme alors, on n'avoit point encore bâti de Convent, au Bourg de saint Germain, scitué aux Pieds du Mont-Cassin, ils furent obligez de loger, chez les Peres Benedictins de cette Montagne, qui les receurent fort humainement : A peine furent-ils arrivez au Monastere, qu'Humble fût attaqué d'une violente Fiévre, & comme il sentit par la furie de ses accés, qu'elle acheveroit

veroit bien-tôt sa vie, il demanda en même tems, les Sacremens de l'Eglise, qu'il receut fort devotement, il ajoûta à sa maniere si sainte de vie, qu'il avoit fait paroître jusque-là, les merveilleux exemples de patience, d'amour de Dieu, & de ferveur d'esprit, dont en mourant il anima tous ces saints Religieux, aux exercices d'une singuliere Pieté, il dit adieu aux choses du Monde, il quitta la Terre, & son Ame s'envola au Ciel empirée, tandis que son Corps fût enseveli dans la Sepulture ordinaire de ces Religieux; & l'on dit de ce sacré Corps, une chose fort remarquable, que les autres Corps corrompus, il fût trouvé tout entier, aprés plusieurs Années, & aussi frais, & aussi beau, que s'il n'eût été mis dans son Sepulcre, que depuis quelques momens. Il fût vû si merveilleux, par tous les Moines de ce Monastere, pour faire connoître à tous les Suivans, que l'Ame d'un Corps si extraordinairement entier, étoit glorieuse dans le Ciel, avec son Dieu.

Son Corps est trouvé tout entier aprés sa mort.

XXVII. Fr. Jean de Via parfait en sainteté de Vie.

Cette Année encore Frere Jean de Via Laic, Homme fort desireux de l'Observance reguliere, & grand Observateur des Regles plus étroittes d'une sainte vie, termina bien-heureusement ses jours, avec les Benedictions des Enfans de Dieu, dont les Monumens de la Province d'Ombrie ont remarqué, que son Ame retardée d'entrer au Ciel, aprés sa mort, à cause de quelques Offices, dont il ne s'étoit pas acquité, en faveur des Freres Deffunts, il apparut à un Novice de grande Pieté, & le pria de satisfaire pour lui à ces Offices des Morts, & ce Novice, aprés y avoir satisfait au plûtôt, le Deffunt lui parût entre saint François, & saint Bernardin de Sienne, & monta avec eux, au sejour de l'Eternité.

XXVIII. Fr. Vincent fort vertueux vît en mourant la tres-sainte Vierge, qui le mena dans le Ciel en sa compagnie.

Frere Vincent de Cagliari Laic, mourut encore cette Année, aprés plusieurs, d'une grande reputation de vertu, & de sainteté de vie, dans la Province de Sicile. Lorsqu'il fût aux dernieres extrémitez de la Mort, il vît la sainte Vierge, qui s'approchoit de lui, il se mit alors à genoux, anima tous les Freres presens à la reverer, il expira, & la suivit dans le Ciel fort glorieusement.





Comme Ochino prêchant à Venise, commence à y publier quelques Erreurs, d'où il fût dénoncé, & interdit de la Prédication.

I. La Reforme des Capucins fût agitée d'une furieuse Tempête cette Année.

VOici l'Année 1542. remplie de l'obscurité de tant de tenebres, agitée de tant d'Orages, & de Tourbillons, comme d'une Tempête furieuse de l'Ocean, presque accablée de tant de soûpirs, & de tristesses, & si affligée du lugubre, & du triste état des choses, que Dieu reduisant la jeune Reforme aux larmes, aux regrets, à la cendre, & comme à la perte même de ses Cheveux, il semble que le Prophete, ait autrefois dit d'Elle : *Liban, ouvre tes Portes, & que le Feu consume tes Cedres, crie Sapin, parce que ton Cedre est tombé, parce que tes Magnifiques ont été ruinez, criez Chesnes de Basan, parce que vôtre Bois si bien muni a été coupé, voix gemissante des Pasteurs, parce que leur Magnificence a été ruinée.* (Zachar. 11.)

II. Et que veut dire Liban, qui signifie Candeur en Hebreu, sinon la nouvelle Religion des Capucins, belle jusqu'ici par la blancheur de ses vertus, & de sa sainteté, qui fleurie parmi les Hommes, par les loüanges, qu'ils lui donnoient, pour son Observance si exacte de sa Regle, & sa perfection si fidele de l'Evangile, que tous les Esprits, & tous les yeux, la consideroient comme un nouveau prodige du Monde, est reduite presqu'en Cendre cette Année, & comme consumée par la furie d'un dernier embrazement, parce que ce même Feu, qui brûla autrefois les beautez du Desert, & qui penetra les secrets plus cachez des Eglises, & embraza Arrius, Donatus, Manes, Nestorius, & les autres Heretiques, se glissa dans son sein, & y devora un de ses Cedres, qui s'élevoit audessus des autres, d'une hauteur toute prodigieuse ? Comment, helas ! ne pleurerons-nous point, avec un Sapin, qui égale la grandeur des Cedres, lorsque nous voions avec lui, un haut Cedre, qui sembloit toucher le Ciel de sa Cime, alteré par sa miserable chûte, quel Chesne, quoi que planté en Basan Region fort grasse, & bien fertile en vertus, n'apprehenderoit pas, lorsqu'il voit une Plante si illustre, qui sembloit si ferme, & si immobile, être pourtant toute renversée, par un formidable jugement de Dieu, c'est donc avec justice, qu'on entend cette Année la voix, & les gemissemens des Pasteurs, lorsque le Pasteur du Troupeau ternit de Tenebres leur gloire, par le profond abaissement de sa chûte, & de sa ruine. (La chûte d'Ochino General de l'Ordre.)

III. Nôtre Reforme jusque-là joüissoit de quelque Paix, & de quelque Repos, par la grande reputation, & le merveilleux credit, que nôtre General Ochino s'étoit acquis auprés du Pape, & de plusieurs Princes Chrêtiens. Mais, helas ! cette Paix eût peu de durée. Au contraire durant ce peu de Paix, son amertume lui devint fort amere, puisqu'une promte Tempête s'étant levée, elle en fût agitée si violemment cette Année, qu'à peine en put-elle éviter son dernier Naufrage. Nous allons en expliquer par Ordre la triste maniere.

IV. C'étoit la huitiéme Année du Pontificat de Paul III. lorsque sa Sainteté, qui

qui s'occupoit avec de grands soins aux Affaires publiques de l'Eglise, pour remedier en quelque chose aux malheurs, dont étoit accablée il y avoit long-tems, & presque opprimée la Republique Chrêtienne, convoqua dans la Ville de Trente le Concile, qui avoit été premierement indiqué à Mantoüe, & puis à Vicenze. Mais encore que la Bulle d'Indiction ait été publiée cette Année, les Peres pourtant, ne s'assemblerent que l'An 1545, & tandis qu'on préparoit les choses necessaires au Concile, le Cardinal Carpenzé est établi par le Pape, Protecteur de tout l'Ordre des Freres Mineurs, & ce fût lui, qui envoia prêcher le Carême à Venise nôtre Ochino, par un Ordre exprés de sa Sainteté.

Paul III. convoque le Concile de Trente.

V.

Le miserable étoit déja sorti de lui-même, auparavant qu'il sortit de Naples, & trompé par son Docteur Heretique, il avoit son esprit tout alteré, & fort contraire à la Foi Catholique, lorsque pour executer les Ordres du Pape, il vint à Peruse. Qui a dit, que les mauvaises choses, étoient sans bornes de leur nature, qu'elles s'agitoient continuellement, & qu'ainsi elles augmentoient toûjours leur malice, à fort bien parlé, parce que la malice, qui se nourrit d'elle-même, tant plus est-elle grande dans un Homme, tant plus y produit-elle d'accroissemens. Il ne se peut rien assurément de plus dangereux, & de plus horrible que la malice de l'Heresie, qui consume dans un Homme toute la Foi de son Dieu. Ce mal execrable d'erreur est insatiable, il ne se contente pas de ruiner dans un Homme, les meilleures choses de son Ame, comme un Feu violent, il devore les Etrangeres, avec les propres Maisons; C'est ainsi qu'Ochino avec une corruption d'Heresie dans l'Ame, ne se contente pas de l'y tenir secrette, il voulut encore répandre dans les autres son horrible Pus, pour se vanter du nombre de ceux, dont l'Apôtre a dit: *Que leur parole serpente, comme un Chancre.* Puisque lorsqu'il fût à Venise, où il prêcha le Carême, dans l'Eglise du saint Apôtre, la plus celebre de cette grande Ville, avec une Foule prodigieuse d'Auditeurs, qui venoient de tous côtez écoûter ses Discours, il seme dans ses Sermons, comme la zizanie dans le bon Grain, des Propositions infectées d'Heresies, dont il tâche de faire avaler à son Auditoire les Erreurs, qu'il a glissées dans leurs Oreilles, & sous une apparence de Doctrine Catholique, de faire de ses Auditeurs fidels, de veritables Heretiques.

Le mal devient toûjours plus grand mal de sa nature.

2. à *Timoth.* 2. *chap.*

Ochin prêchant le Carême à Venise tâche d'y prêcher ses erreurs.

VI.

Ochin étoit, comme nous avons dit ailleurs, un des plus Eloquens Orateurs de son Siecle, à qui la qualité de Capucin, dont il s'étoit servi, à acquerir une reputation merveilleuse d'un Homme de Bien, & l'éclat apparent de ses vertus exterieures, avoient donné beaucoup de force, & un grand credit. D'où vient qu'en grand estime parmi tous les Peuples, il pouvoit leur persuader aisément tout ce qu'il vouloit. Mais à cause que cette celebre Ville, autant qu'il y en eût au Monde, avoit plusieurs Hommes d'un esprit penetrant, d'une prudence éprouvée, & d'un zele fort ardent de la Foi, ce que disoit de moins Catholique le Prédicateur, étoit remarqué, & dénoncé peu de tems aprés au Nonce, parce qu'alors l'Inquisition ni étoit pas encore établie, & elle n'y parût qu'aprés le Concile de Trente: à cause pourtant qu'Ochino avoit proposé sa Doctrine Heretique, embarrassée de tant d'Enigmes, & d'Amphibologies, avec une si fine prudence d'esprit, qu'on pouvoit lui donner un Sens fort Catholique, aussi-tôt qu'il est mandé du Nonce, pour rendre raison de ce qu'il avoit dit en préchant, il éluda, par une explication Catholique, les Propositions Heretiques, qu'on lui objectoit, & il en évita tous les Châtimens.

Comme soupçonné d'Heresie on le dénonce au Nonce du Pape.

Mais à cause que le Poizon de cette Peste d'Heresie, avoit tellement gonflé le cœur d'Ochino, qu'il ne pouvoit pas en retenir le Pus, il en

VII. Il prêche encore ses Heresies.

répandit encore les venins plus dangereux, & il s'emporta publiquement en Chaire, dans ces paroles ? Que faisons-nous, Messieurs de Venise, pourquoi travaillons-nous, si toi, qu'on peut dire Reine de la Mer, empoisonne ceux qui te disent des veritez, si tu les enferme dans des Cachots, si tu les captives de Chaînes ? où la verité maintenant sera-elle assurée, plût à Dieu, qu'il nous fût libre de la publier à nos Auditeurs, qu'elle éclaireroit d'Aveugles. Ces paroles, accusoient Monsieur le Nonce, qui depuis peu avoit fait emprisonner, un certain Julio Milanois, Docteur en Theologie, fort Ami d'Ochino, & son plus familier, à cause d'une Heresie, dont il avoit été accusé, & que l'Heretique Valdesio avoit informé de ses Erreurs à Naples, lorsqu'il en corrompit Ochino. Un certain Pierre Martyr, Prédicateur d'un autre Ordre se joignit entiers à eux d'eux, & ainsi fort unis tous trois, par ce détestable triple nœud d'Amitié, ils avoient juré contre la Foi veritable de l'Eglise.

Julio Milanois est Heretique.

VIII.
Ochin suspendu de la Prédication est rétabli par la faveur de la Republique.

L'on rapporta cét emportement de Discours d'Ochin, à Monsieur le Nonce, & aprés un témoignage infaillible, il le suspendit aussi-tôt de l'Office de Prédicateur, & en même tems en donne l'avis au Pape, ce qui ne plût pas fort à la Republique, qui consideroit beaucoup Ochino, à cause de l'Eloquence merveilleuse de tous ses Discours, & elle agît si vigoureusement avec le Nonce Apostolique, que trois jours aprés son interdit, il lui fût permis de prêcher à son Ordinaire. Rétabli donc dans son Office de Prédicateur, & bien certain, que le Nonce auroit des Observateurs établis, qui éplucheroient, & critiqueroient toutes ses paroles, il craignit son propre peril, & ne publia point d'Heresie dans la Chaire, ni dans les Compagnies de la Ville, qu'il n'eût achevé le cours de son Carême, & aprés l'avoir terminé, il vint aussi-tôt à Verone, où il voulut s'acquerir plusieurs Disciples de sa Doctrine erronée, y assembla, de tous les endroits de la Province de Venise, les Prédicateurs les moins Theologiens, comme s'il eût voulu les instruire à la meilleure façon de prêcher, & leur apprendre mieux leur Doctrine, & il en fit une Academie, dont il s'établit le Docteur infidele, contre les veritez de la Foi.

Lors qu'Ochino alloit à Rome, où le Pape l'avoit mandé, il rencontre à Florence un Ami Heretique, qui lui persuada de s'enfuïr à Genéve.

IX.
Il expliqua à Verone les Epitres de S. Paul, avec beaucoup d'erreurs.

Aprés s'être établi le Maître de tous ces Prédicateurs, & leur avoit proposé l'explication des Epîtres de S. Paul, il s'assit dans la Chaire de Pestilence, comme un Maître d'iniquité, & il y pervertit le sens veritable, & Catholique, avec une corruption si fine, & si trompeuse de choses, & de Sentences, qu'il leur debitoit des dogmes Heretiques, pour des veritez Orthodoxes de la Foi. Mais quoi que cét Homme tout corrompu d'esprit, comme c'est assés la nature, & le dessein des Heretiques, fit tous ses efforts, pour entraîner avec lui tous ses Auditeurs, dans le même goufre d'Heresie, où il s'étoit précipité, à peine pourtant, Dieu qui conserva les Siens, fort peu, en partie trompez de l'apparence des choses, qu'il leur representoit comme vraies, en partie gagnez par l'autorité du Maître, qui les abusoit, l'écoûterent de sorte, qu'ils avalerent le Poizon de ses Heresies. Un Maître, en effet, fort intelligent, est d'une grande force, & d'une merveilleuse Autorité, pour persuader ses enseignemens, & l'on en trouve peu, qui méprisent ce que leur apprend un Maître, dont ils se sont faits les Disciples.

Tandis

Tandis qu'Ochino s'efforce avec tous les soins possibles, de répandre dans Verone le venin de ses Heresies, le Pape, qui étoit averti de tout, par les Lettres de son Nonce, qui étoit à Venise, & de plusieurs autres, se pouvoit persuader à peine, que ce qu'on lui en écrivoit fût veritable, il resolut donc de le mander à Rome, non pas à dessein de lui faire quelques corrections, mais plûtôt de connoître de ses Sentimens. Le Pape affectionnoit si fort cét Homme, & s'étoit toûjours déclaré pour lui, avec des témoignages si sensibles de Bien-veillance, que beaucoup eurent la pensée, qu'il l'honoreroit du Cardinalat. D'où vient que le Pape, qui ne vouloit pas le perdre d'honneur, & d'estime, ne voulut, ni qu'on le mît en Prison, ni qu'on le citât à Rome, comme soupçonné de quelque Heresie, mais il en usa bonnement avec lui, appella le Cardinal Carpenzé, Protecteur de l'Ordre, & conclut avec lui, qu'il mandât à Rome le General, avec ses Lettres, & celles de son Procureur de Cour, auprés de sa Sainteté. X.

Le Pape est toûjours bien intentionné pour le Siennois.

Aussi-tôt que Bernardin d'Asti, qui avoit été fait Procureur de l'Ordre, au dernier Chapitre, receut par la bouche du Cardinal Protecteur, les Ordres du Pape, il écrivit à son General, que sa Sainteté l'appelloit à Rome, pour des Affaires de la derniere importance, & que sans differer, il s'y rendît tout le plûtôt qu'il pourroit. Ochino receut cette Lettre du Procureur, & quoi qu'il n'en soupçonna rien de mauvais pour lui, à cause pourtant qu'une Conscience criminelle craint toûjours, il remettoit de jour en jour son voiage, jusqu'à ce que, contraint par plusieurs Lettres, reïterées les unes aprés les autres, il prend enfin le chemin de Rome. Il partit donc de Verone, & arrivé à Florence, il rencontra son fidele Achatés Pierre le Martyr infecté d'Heresie, comme nous l'avons déja dit, qui aprés plusieurs baisers, beaucoup d'embrassemens, & quelques discours familiers, lui demanda où il alloit, à Rome, répondit Ochino, où m'appelle le Pape, & où je prévois de grands honneurs, & un acceüil fort heureux? Ha miserable, repartit aussi-tôt le faux Martyr, à Rome, pour y finir vos jours dans les douleurs, & dans les regrets? Est-il possible, que vous donniez l'oreille à des Trompeurs, qui en vous dupant, vous promettent des honneurs, comme si nous ne sçavions pas, ce qu'on machine à Rome contre vous? Pourquoi vous forgez-vous du bon-heur, & des Dignitez imaginaires, ha Rome, croiez-moi, vous prépare moins des Triomphes, que des Fers, & que des Prisons, elle ne vous assure pas de quelque bon-heur, elle ne vous promet que de la misere, arrêtez vos pas, & si vous croiez vôtre Ami, allez-vous-en, au lieu, où l'on peut cultiver, & prêcher l'Evangile avec Liberté. Il faut aller à Genéve, croiez-moi, ou bien en Allemagne, où tout est assuré, comme ici tout est plein de crainte. Voilà des Lettres que m'écrit le Duc de Saxe, & de l'Or qu'il m'envoie fort abondamment, pour les besoins de nôtre voiage, allons vîte, & ne demeurons plus dans nôtre Italie, XI.

Ochino est mandé à Rome par les Lettres de Bernardin d'Asti Procureur de l'Ordre.

Ochin étonné de ces paroles, & persuadé que c'étoit son mieux, de se rendre aux discours d'un Ami, qui lui persuadoit la fuïte, change son dessein d'aller à Rome, & propose de se retirer chez les Heretiques. Quelques-uns croient qu'il s'enfuït, alors en Allemagne, & d'autres plus justement à Genéve, c'est même la pensée de plusieurs autres Autheurs. Aussi-tôt que le faux Martyr eût connu, qu'Ochin se resolvoit d'aller à Genéve, il lui donna une somme d'Argent considerable, pour faire son voiage, & lui, quelque Tems aprés, s'en alla en Allemagne, & se retira auprés de son Duc de Saxe. XII.

Ochin prend la resolution de se retirer à Genéve.

Comme

Comme Frere Gratian de Florence Laïc Novice, eut une Vision de la chute d'Ochin.

XIII. La chûte d'Ochino fut revelée à Gratian. Novice.

CE fut une Providence de Dieu, pour l'Ordre particuliere, qu'Ochino en sortit au plûtôt, afin que la zizanie de ses Erreurs, ne crût pas davantage, à la perte de nôtre Reforme, mais au contraire, qu'elle fût arrachée promptement dés sa Naissance, auparavant qu'elle devint plus grande, dans le petit Champ de Jesus-Christ, c'est ce qu'il revela à plusieurs, & principalement cette Année, à un Novice, appellé Gratian de Florence, du Convent de Foligny, dans la Province d'Ombrie, par une celeste Vision qu'il eut, de la chûte de ce mal-heureux.

XIV. Ce Novice fort simple, & bien-obeïssant, qui, quelques Freres étrangers arrivez au Convent, tandis que les autres leurs rendent les devoirs de la Charité, fit quelque lourdise, comme en font souvent des Novices, & qui banni de cét Office par son Pere Maître, receut son commandement d'aller à l'Eglise; Gratian obeït, se met à deux genoux devant l'Autel, & y offroit à Dieu toutes ses Prieres. Chez les Capucins, les Peres Maîtres, principalement l'Hiver, ont coûtume à une certaine heure, le Pardon sonné, d'assembler à l'Eglise leurs Novices, les benir, & les envoier à leurs Cellulles, & il ne leurs est pas permis de quitter leurs Prieres, sans ces Benedictions ordinaires de leurs Peres Maîtres. Il arriva qu'à cause de l'arrivée de ces Religieux étrangers, le Pere Maître occupé plus long-tems qu'il ne croioit, à leurs rendre la Charité, ne pensa point du tout à son Novice, & s'alla reposer à sa Chambre, sans avoir auparavant donné sa Benediction à Gratian, qui prioit toûjours fervemment dans l'Eglise, & comme il ne vouloit pas en sortir sans Benediction, il y demeura jusqu'à minuit, qu'on sonna Matines, où Dieu agréa de sorte l'Obedience de ce simple Novice, qu'il l'en récompença, par cette Vision celeste, dont il l'honora durant sa Priere.

L'Obeïssance remarquable du Novice Gratian.

XV. Deux heures restoient encore jusqu'aux Matines, lors que Gratian entendit, que les Portes de l'Eglise s'ouvroient avec un grand bruit, & qu'il vit y entrer en Procession, un grand nombre d'Hommes, tous éclattans de lumieres, c'étoit une Troupe de Religieux, partagez en deux parties, dont la premiere étoit revêtuë d'ornemens Sacerdotaux fort précieux, & des Diacres, comme des Soû-Diacres y officioient avec les Navicules pleines d'Encens, & leurs Encensoirs, & l'autre d'Habits Tissus d'or, & de couleur celeste, marchans tous deux à deux, ils arriverent à l'Autel du saint Sacrement, où inclinez fort profondément, ils se rangerent par ordre, dans toute l'étenduë de l'Eglise, aprés leur respectueuse Ceremonie, & tournerent tous les yeux, sur le Sepulchre commun des Freres, qu'ils consideroient au milieu. Cependant le premier des Prêtres sorti de sa place, aprés avoir adoré le saint Sacrement, & regardé la porte de l'Eglise, s'arrêta devant l'Autel, & le Diacre aussi-tôt lui presenta l'Encensoir avec du feu, & le Soû-Diacre la Navicule avec l'Encens, pour benir l'un & l'autre, il les benit, prit l'Encensoir, encensa l'Autel auec une reverence extréme, & autant qu'il passoit de fois au milieu, il y adoroit bien profondément l'adorable Eucharistie. De là, il fut à la representation du Sepulchre, il l'encense avec les Ceremonies qu'ordonne l'Eglise Romaine, rend l'Encensoir au Diacre, qui le baisa devotement, commença le divin Office, & il fut chanté avec une douceur si agreable de voix, que le Novice étoit comme ravi de leur Harmonie.

Ces Bien-heureux rendirent de profonds respects au S. Sacrement.

XVI. Gratian contemploit ces vêtemens si brillans, & si précieux, & il raisonnoit en lui-même? D'où vient qu'ils ont de si beaux Habits, l'on n'en

façonne

façonne point à Florence, ni de laine, ni de soie d'un si grand prix, & d'une couleur si belle, parce que ce bon Novice croioit, que c'étoit une Procession de la Ville, & pourtant il s'étonnoit, que sans Clef, ils eussent ouvert l'Eglise, mais il étoit plus étonné, que n'y sçachant qu'une lampe de fort petite lumiere, il y voioit une splendeur si grande, qu'il sembloit que le Soleil y brilloit dans son grand Midi, & lors qu'il regarde plus attentivement cét éclat, il vit qu'il sortoit de leur visage, & surpris de tant de merveilles, il en attendoit l'issuë, d'autant plus, que ces Chantres disans les loüanges de Dieu, il ne concevoit rien à ce qu'ils disoient, & n'entendoit que le son de leurs paroles. Cette sainte Troupe remplit de ses lumieres toute l'Eglise.

XVII. Le divin Office achevé, ils firent tous encore une profonde reverence, au saint Sacrement, avec le même ordre qu'ils étoient entrez, sortirent de l'Eglise, & à leur sortie, le dernier aborda le Novice, avec ces paroles? avez-vous vû, simple Homme, ce qui se vient de faire dans cette Eglise, à qui ce Novice, tout tremblant, répondit: Oüi, je l'ai vû, mais je ne sçai ce qu'il signifie? Apprend, lui dit-il, que c'est une Vision celeste, que Dieu t'a montrée, comme une récompence de ton obeïssance, & de ta simplicité, au profit, & au soulagement de ton Ordre, considere donc que tous ceux que tu as vûs ici, sont de la Reforme des Capucins, dont les Corps reposent dans cette Eglise, & dans les autres de l'Ordre, tandis que leurs Ames vivent glorieuses dans le Ciel avec Dieu. Tu vois ces Habits que nous portons si brillans, & si précieux, ils nous sont donnez au lieu des Austeres, & des Pauvres, que nous avions lors que nous étions en vie; ceux-ci sont consumez, & ceux-là ne seront jamais sujets, ni à la pourriture, ni au tems, ni à sa durée. La lumiere des Saints brille sur leur visage.

XVIII. Et afin que tu sçache, que les Corps de ceux qui ont bien servi Dieu, sont fort honorez auprés de lui, sa Majesté nous a fait venir ici, afin que nous reverions avec respect, les sacrées Reliques de ces Freres, qui sont enfermez dans ce Sepulchre, & dont les Ames sont Bien-heureuses avec Nous, & que Nous en remercions le Createur de toutes choses, qui lors qu'il nous a donné ces Corps, nous a fournis d'intrumens propres à le servir avec Justice, & Sainteté, jusqu'à la fin de nos Vies, dans les exercices continuez de l'Austerité, de l'indigence, de la mortification, & de l'Observance reguliere. Mais ne manque pas de dire à ton Vicaire Provincial exactement, tout ce qu'on t'a dit, & ce que tu as vû. Tu lui diras encore par avertissement, qu'il donne ordre, qu'on chante l'Office divin plus lentement, avec plus de Ceremonie, & de respect, puis qu'aprés le culte qu'on doit tout respectueux, aux saints Sacremens de l'Eglise, l'Office divin est l'Acte de Religion le plus considerable qu'on rend à Dieu, comme à l'Auteur des choses, au nom de tous les Fidels, & qu'il a plus agreable, comme procedant de Jesus-Christ leur Chef, & offert en son nom à sa Grandeur infinie. Avertis-le enfin, que l'Ordre sera bien-tôt éprouvé d'une affliction effroiable, dont personne pourtant ne doit être épouvanté, puis qu'elle se terminera moins à sa ruïne, qu'à son épreuve, & à un recours plus ardent de cœur & d'esprit à Dieu. Ce qu'étant dit, toute cette Sainte Procession de Bien-heureux s'évanoüit à la veuë de Gratian, & il entendit le signe des Matines, qui l'appelloit au Chœur avec les autres. La Vision celeste est expliquée à Gratian. Les Corps des Saints sont honorez de Dieu. Dieu permet la chûte d'Ochin pour éprouver l'Ordre.

XIX. Frere Liberius de Domo-d'Ossola, gouvernoit alors la Province d'Ombrie, à qui Gratian n'ozant dire ce qu'il avoit appris, & vû dans sa vision du Ciel, il étoit dans des pleurs, & des soûpirs continuels, & tandis qu'il est dans ce triste état, son Pere Maître aussi-tôt lui en demanda la cause, Gratian lui fait un recit de toute la Vision fort sincerement. Frere François de Jesi, Homme prudent, & d'eminente vertu, étoit alors Gar-

dien du Convent de Foligny, à qui le Maître des Novices, dit toute la Vision de Frere Gratian, il la jugea fort considerable, appella le Novice, & l'obligea de lui en dire toutes les particularitez, il en avertit, aussi-tôt son Provincial par Lettres, & tous en attendant l'issuë, deux mois passez, on sceut d'un Messager funeste, qu'Ochin étoit à Genéve, parmi les Heretiques: Qu'elle effroiable misere cette fuïte causa à toute la Reforme, nous le dirons ci-aprés.

On apprend aprés deux mois la chûte d'Ochino.

D'une autre Vision que Frere Antoine de Pinarolo, eût de la chute d'Ochino.

XX. F. Antoine de Pinarolo eut une autre Vision de la chûte d'Ochino.

Mais, helas! qu'elle merveilleuse misericorde de Dieu, envers nôtre Reforme, crainte qu'une si horrible Tempête, qui devoit presque abîmer sa nouvelle Barque, ne fût ignorée de ceux qui la gouvernoient avec leurs Rames, sa bonté la voulut soûtenir plusieurs fois de témoignages du Ciel, & de promesses de son divin secours, afin qu'ils conservassent du Cœur au milieu des Orages, & que retenans tout leur esprit avec leurs Rames, ils n'en quittassent pas le gouvernement. Quatre ans en effet, avant la chûte d'Ochin, & des autres, s'il y en eut quelques-uns, Frere Antoine de Pinarolo de la Province de Génes Predicateur, & Theologien, en fut averti par cette Vision celeste, & particuliere. Il vît en vision une haute Montagne de fort difficile accés, & entourrée de tous côtez, de Rochers bien escarpez, & à sa cime un Convent de Capucins avec son Refectoire. Plusieurs Capucins qui y êtoient montez avec beaucoup de peines, lors qu'ils furent arrivez au plus haut, entrerent au Convent, & se placerent au Refectoire, à la veuë de l'esprit de Frere Antoine de Pinarolo.

XXI. Il voioit au lieu plus considerable, un certain Frere, comme Chef, & Superieur des autres, qui leur lisoit un Volume de l'Ecriture Sainte, & entre ses Auditeurs, il apperceut au côté droit du Refectoire, Frere Barthelemi de Cunio Predicateur de la Province de Venise, assis avec les autres. Tandis qu'Antoine considere tout, avec étonnement, il voit un certain Maître de l'Ordre des Conventuels, entrer dans le Refectoire, qui arrêtant ses yeux sur Frere Barthelemy, l'en fit sortir avec violence, & se mit à sa place. Barthelemy qui se vit chassé, se précipita du haut de la Montagne, & le Docteur, aprés avoir jetté derriere lui son Livre, sortit du Refectoire, plusieurs le suivirent avec Tumulte, tous se jetterent promptement au travers des Rochers, & ceux qui resterent au Refectoire, & fermerent fortement la Porte, resisterent avec courage par les Fenêtres, à force de Cailloux, & de Bâtons, contre certains Ennemis qui les y attaquoient avec furie, comme s'ils eussent voulu les chasser de force, & les combattirent vaillamment, jusqu'à ce qu'ils les éloignerent, & ils en demeurerent les victorieux.

XXII. La chûte d'Ochin, & de peu d'autres, montra clairement aprés, ce que signifioit cette Vision du Ciel. En effet, la Montagne, ou le Convent des Capucins étoit bâti, c'est l'eminente perfection de leur Regle, & de leur sainte Vie, qui fondent l'Ordre des Freres Mineurs, & comme il renferme toute l'Observance de l'Evangile, comme il est visible au commencement de la Regle: *La Regle & Vie des Freres Mineurs, est d'observer le saint Evangile de* JESUS-CHRIST. Il ne peut pas être plus élevé.

La Vision de F. Antoine est expliquée.

XXIII. Pourquoi d'un côté cette Montagne est si difficile à monter, & est remplie de l'autre d'horribles Rochers, il est facile de le concevoir à ceux,

qui

qui sçavent, que la Regle Seraphique n'est observable qu'aux plus genereux, soit à cause de l'extréme Pauvreté, qu'elle professe de toutes choses, soit à cause des autres Conseils de l'Evangile, dont elle lie ses Professeurs; elle est même environnée de plusieurs Préceptes, comme de Rochers fort hauts, qui menacent de précipice, ceux qui marchent à leur Observance trop negligemment, & avec peu de seuretez? Qu'elle merveille, qu'elle ait ses perils à cause de son eminence, puisque tant plus, elle s'éleve au plus haut de la perfection Evangelique, elle expose à de plus grands dangers ses Observateurs, s'ils sont trop negligens dans l'Observance de ses Conseils, & de ses Préceptes. *Regl. Chap. 1.* Excellence de la Regle des Freres Mineurs.

XXIV. Les Capucins qui montent la Montagne, & prennent place dans le Refectoire, montrent la condition commune de ceux qui sont appellez à l'Ordre, & au don de Dieu, dont pourtant ils se servent bien diversement, parce que d'aucuns montent de sorte, & se placent avec tant de ferveur, à la Maison de Jesus-Christ, qu'ils demeurent sur la Montagne, dans un grand repos, & d'autres y montent de maniere, qu'ils en sont précipitez jusqu'à leur ruine, puisque, dit l'Apôtre: *Tous ceux qui sont Israëlites, ne sont pas d'Israël, & ceux qui sortent d'Abraham, ne sont pas ses Enfans.* Plusieurs effectivement engendrez de la chair, & non pas de l'esprit, sont mis au rang des Enfans de saint François, qui ne possedent pas l'adoption de ses vrais Enfans, la mort est leur Terme, & la vocation de Dieu est leur ignominie, & sont ceux qui sans amour des choses celestes, ne passionnent, & ne suivent que les corruptibles, & que les terrestres. La vocation des Freres à la Religion est differente. *Aux Rom. 9.*

XXV. Et pour arriver au point de plus prés, disons ici, que celui qui placé comme Maître, au plus haut du Refectoire, expliquoit un Volume de l'Ecriture Sainte, comme le Docteur des autres, c'étoit Ochin lui-même, qui aiant entrepris à Verone, comme nous avons dit, les Epîtres de saint Paul, avec un sens Heretique, a infecté de ses Erreurs quelques-uns de ses Disciples, dont fut principalement Frere Barthelemy de Cunio, qui alors Gardien de Verone, & Définiteur de la Province d'Ombrie, avala jusques aux dernieres ordures le venin des Erreurs, que lui presenta le Calice de cette Babylone prostituée, qu'on appelle Heresie, & impieté, en sorte, comme le montre la Vision, qu'il fut le premier à se précipiter dans l'Heresie, de la plus haute perfection, où il étoit de la Foi Catholique, & de l'Eglise Romaine; & afin que ce que la Vision exprime de sa sortie, ne fut pas sans mystere, au même tems, que Frere Barthelemy quitta la Religion, & la Foy, un fameux Docteur de Theologie des Conventuels, dont le nom ne se trouve point, dans les anciens Monumens de l'Ordre, Homme assurément plain de Doctrine, de Vertus, & de Foi, entra dans les Capucins, en chassa Barthelemy, y prit sa place, & y mourut en veritable, comme en parfait Religieux. F. Barthelemy de Cunio infecté d'Heresie par Ochin.

XXVI. Enfin, qu'Ochino tout plein de Bile, soit sorti du Refectoire tumultuairement, avec quelques-uns de ses Auditeurs, & se soit précipité de la Montagne avec eux, c'est une triste representation de la chute épouvantable, & si scandaleuse à tout le Christianisme, d'un malheureux General, & de quelques-uns de ses Disciples, en fort petit nombre, qui tous s'enfuïrent chez les Heretiques: horrible Apostasie, dont l'horreur excita des Orages si furieux contre ceux, qui conserverent la pureté de leur Foi, malgré les enchantemens d'Ochino, qu'on poursuivoit par tout leur dernier aneantissement; & c'est ce Combat qu'exprime la fin de la vision d'Antoine de Pinarolo. Plusieurs en effet, devinrent si animez contre l'Ordre des Capucins, qu'ils vouloient les détruire entierement, comme nous dirons plus bas. Mais ceux qui demeurerent fermes dans la Horrible chûte d'Ochin.

Reforme, aprés la chute du General, & de ses Disciples, les combattirent avec tant de veilles, de jeunes, de larmes, & de prieres, que par la faveur principalement de Dieu, ils triompherent glorieux de leurs Ennemis.

Autres Revelations de la chute d'Ochino.

XXVII. Frere François de Palemoné a revelation de la chute d'Ochin.

PEu de tems avant qu'Ochino, tomba du haut de la Foi Catholique, dans le précipice de l'Heresie, Frere François de Palemoné Calabrois, Homme celebre par une réputation generale d'une grande Vertu, & d'une éminente Sainteté de Vie, étoit dans le Convent de Consolito en Calabre, au Chœur avec les autres, à l'Oraison de Midi aprés None, son heure ordinaire, & y fût ravi en extaze par la Vertu de Dieu, d'où sorti, aprés un espace assez considerable de tems, il versa tant de larmes, & exhala tant de soûpirs, que comme un insensé par l'effort de sa douleur, il s'arrachoit les poils de sa Tête, & de sa Barbe: Les Freres alors pour adoucir sa tristesse, lui en demanderent la cause! hà, mes Freres, dit-il! ha, un Loup vient, qui détruira les Oüailles! malheur au Troupeau! malheur aux Brebis, parce qu'il n'y a personne qui puisse émousser ses Dents. Les Freres, ne sçavoient pas, ce que par ce nom de Loup, vouloit signifier François, mais lui, sans dire publiquement ce que l'on verroit bien-tôt, il le découvrit seulement en secret, à son Confesseur Antoine de Dignamo, & lui dit: Sçachez Antoine, que le Loup est le General Ochin, qui dispersera bien-tôt, & ruinera presque le Troupeau des Capucins, par une épouvantable Apostasie de la Foi, & un peu aprés, la chute du mal-heureux Ochin arriva, & fût funeste à toute nôtre Reforme.

François déplore cette chute amerement.

XXVIII. Ochin corrompu déja par son Docteur Heretique Valdesio, aiant abandonné la Foi, crainte que le petit Troupeau de la Reforme, comme abbatu sans mouvement, & sans vie, par le scandal horrible d'une chute si précipitée, ne tomba dans les dernieres Tristesses, Dieu permit par une Bonté infinie, que trois parties de la Religion, averties déja par des revelations divines, de la perte de ce malheureux, la quatriéme en reçut aussi l'avertissement, afin que la clemence de Jesus-Christ éclatât dans tout l'Ordre des Capucins. La Ligurie, qui comme l'extrémité d'Italie, forme une partie de la France Cisalpine, la Ombrie qui en fait le milieu, & la Calabre l'autre extrémité qui regarde la Grece, avoient déja reçu de Dieu les avertissemens de la ruïne d'Ochino. La Poüille en eût aussi sa revelation comme les autres Provinces, parce que dans le Convent de Larino, qui fût le premier établi dans cette Province, Frere Antoine Espagnol, Homme considerable, & doüé de Prophetie, qui faisoit Oraison dans le Bois, au Tems qu'Ochin répandoit à Verone, le venin de son Heresie, & avoit concerté sa fuïte, apprit par une revelation divine, son Apostasie de la Foi, & de la Religion, qui en devoit être presque toute accablée, fort abbatu donc d'esprit, & tout affligé pour la perte de cét Homme, & les perils de son Ordre, il retourna du Bois tout moüillé de larmes, conjura les Freres qu'il rencontroit au Jardin à verser des pleurs, & comme un Homme, qui s'attribuë ces paroles du Prophete, il leur disoit tristement: *Recueillez-vous, & soûpirez, Prêtres, criez Ministres des Autels, enfermez-vous dans des Sacs, Ministres de mon Dieu, parce que le Feu a consumé le précieux du Desert, la Flamme à brûlé les Bois du Païs, la joie de nôtre cœur a manqué, nôtre Assemblée s'est changée en Tristesse, la Couronne de nôtre Tête est tombée, malheur à nous, parce que nous avons peché.* Les Freres, qui ne sçavoient pas pourquoi

Frere Antoine Espagnol voit en vision la chute d'Ochin & la prédit.

Joël. 1. Tren. 5.

pourquoi Frere Antoine pleuroit, lui en demandoient la cause; Ne devons-nous pas pleurer abondamment, leur dit-il, puisque la Colomne de la Religion est tombée, la Maison menacé de ruïne, Ochino General est renversé du plus haut de l'Ordre, il a quitté l'Eglise, & s'en est enfui, chez les Heretiques? comment la Religion n'en verseroit-elle pas des larmes, elle, qui avoit un Chef si abominable. Les Freres épouvantez du Discours d'un si saint Homme, apprirent quelque tems aprés la verité du fait, par l'évenement.

XXIX. La Providence de Dieu pour l'Ordre dans la chute d'Ochino.

Aprés que la Providence de Dieu, eût pourvû si divinement au futur scandal de l'Ordre, les Troupes de l'Enfer inutilement conspirerent, combattirent, s'armerent contre elle, & en provoquerent d'autres à la Desertion de la Foi, pour l'attaquer de tous côtez, de Tempêtes les plus furieuses, parce que sa Sagesse divine, qui tire les biens des maux, quand il lui plaît, de la chute d'Ochin, & de peu d'autres, produisit, l'affermissement de plusieurs, & une fermeté mieux appuiée, de nôtre Reforme, le Demon aussi, qui avoit attaqué les Capucins, pour les passer au crible comme du Froment, servit par l'Ordre de Dieu, à separer, en les criblant, le Bled de ses pailles inutiles, comme il l'avoit arrêté. Mais si nous considerons plus profondement la perte d'Ochin, nous y verrons mieux le Conseil ancien de Dieu, & un soin plus particulier envers la Reforme; puisque tout le Corps de la Religion, qui sembloit appuié sur Ochin, comme sur une Colomne bien solide, lui tombant, devoit être accablé dessous ses ruïnes, & pourtant il est demeuré si ferme, par la Vertu de Dieu qui l'a soûtenu, que sans autre appui que le sien, il s'est conservé immobile, contre la fureur de cette Tempête, qui lui préparoit son dernier Naufrage, d'où l'on voit bien, que ni Ochino, ni Mathieu de Bassy, ni Loüis de Fossombrun, ni quelqu'autre, mais Dieu seul, & saint François ont été sa Colomne & son Fondement.

Les Artifices du Demon dans cette chute, rendus inutils.

Comme Ochin donna le Sceau de l'Ordre à Frere Marian, pour le porter au Provincial de Venize, & comme il s'enfuït à Genéve.

XXX. Ochino choisit F. Marian pour le Compagnon de son Voiage.

JE retourne à Ochin, qui trompé du Demon, & de son Docteur Heretique, voulut secrettement s'enfuïr à Genéve, choisit pour Compagnon, entre tous ceux du Convent de Florence, Frere Marian de Cianciano Laic, assez intelligent des Langues Françoise, & Allemande, parce que comme Soldat de profession au Monde, il avoit couru plusieurs Provinces de la France, & de l'Allemagne, & fort agreable à toutes sortes de personnes, par sa conversation toute d'esprit, il s'étoit acquis beaucoup d'adresse dans les Affaires, à cause de l'experience qu'il avoit de plusieurs choses, dont sont privez ceux qui ont fort peu veu, & aprés s'être rangé, sous la Milice de Jesus-Christ, chez les Capucins, il y fit éclater une si grande douceur de mœurs, & tant de liberalitez envers les plus miserables, qu'à l'exemple de son Pere saint François, un Pauvre lui demandant l'aumône, sans qu'il eût rien à lui donner, il lui dit ces paroles: mon Ami, il ne me reste que ce Manteau qui est sur mes épaules, & encore je ne puis vous le donner, à cause qu'il n'est pas à moi, je n'en ai que le simple usage, si pourtant vous voulez me l'ôter, en verité, je ne vous en empêcherai pas, alors, il le dégrafa, & le Pauvre l'ôta de dessus son dos, s'enfuit, & l'emporta, comme une Aumône qu'il avoit reçuë.

Pieté singuliere de Marian à l'endroit d'un Pauvre.

XXXI. Ochino pertexte sa fuïte de Pieté.

Ochino, qui jugea que ce Frere seroit fort propre, à l'accompagner dans son voiage, lui fit croire finement, que brûlé d'un desir extrême de la

Charité, Dieu l'appelloit à quelque Païs Heretique, pour y prêcher sa parole, d'où il esperoit de deux choses l'une, ou le Salut de plusieurs Ames, ou la Couronne du Martyre, & par cette belle apparence de Vertu, il anima à son voiage, le cœur, & l'esprit de Marian, qui ne soupçonnoit aucune tromperie dans son General, à cause pourtant qu'il avoit resolu de quitter son Habit, & d'en vêtir un du Monde, il sembloit fort dur à Marian, d'entreprendre un si grand œuvre de Dieu, sans un Habit de leur Ordre. Mais aussi-tôt Ochin lui leve tout doute de l'esprit, lui persuade, que ce changement d'Habit ne leur seroit necessaire, que dans leur passage, sur les Terres Heretiques, crainte que s'ils avoient leur Habit ordinaire, on ne leur en empêcha l'entrée, & il lui promet, que lorsqu'ils y seroient arrivez, ils reprendroient leurs Habits, pour s'emploier à l'ouvrage de Dieu, avec plus de Sainteté. Marian se rendit aisément au discours d'un Homme, qu'il sçavoit être de Doctrine, & d'Autorité, & ainsi comme il êtoit fort Homme de bien, il se dispose à ce Voiage avec beaucoup de joie.

XXXII. Ochino partit donc de Florence en Habit Seculier, avec trois Compagnons, Frere Junipere, Frere François son Frere, & Frere Marian, & prit le chemin de Mantoüe, d'où il arriva à Aosta, monta le Mont saint Bernard, & en découvrit la Savoye. Il êtoit déja sur la Cime des Alpes, qui ôte aux yeux des Voiageurs, la veuë de la belle Italie, lorsqu'il la regarda, touché d'une affection tendre de nature, que son cœur avoit pour sa propre Patrie, qu'il ne verroit plus, reflexit aux honneurs, & aux applaudissemens, qu'il y avoit reçus en prêchant, considera profondement les miseres, que souffriroit la Religion, qui lui avoit fait tant d'honneur, & qui l'avoit consideré jusqu'à ce haut point de gloire, d'en faire son General, & que pourtant il abandonnoit si méchamment, & avec tant de perfidie, qu'il l'exposoit à tant de dangers par sa fuite, chez les Heretiques, il en versa des larmes, & en eût grand ressentiment, & comme hors de lui-même, & éloigné de ses Compagnons, dont il ne croioit pas être entendu, il dit ces paroles, par une extrême tristesse de son cœur, & par un effort violent de la sindereze de sa Conscience criminelle.

XXXIII. Ha! Italie, plus heureuse Region du Monde, ô douce Patrie, & mon lieu natal, autrefois tous mes plaisirs? avec quelles larmes, te témoignerai-je mes regrets, puisque je me separe de toi, par un si triste, & un perpetuel éloignement, que je ne puis plus esperer de retour, ni de te revoir de ma Vie. Je ne joüirai plus maintenant de tes honneurs, & la foule des Peuples, avec le grand nombre de Noblesse, qui m'appaudissoient ne m'entendront plus prêcher, & ne me recevront plus à la sortie de la Chaire, avec les agreables applaudissemens de leur estime, & de leurs loüanges. Ha! Religion des Capucins, ma demeure autrefois, & ma Fille? quelle affection ne m'as-tu pas témoignée? de quels bienfaits ne m'as-tu pas obligé? à quels honneurs ne m'as-tu pas élevé, à qui je devois par justice rendre des faveurs égales, ou au moins des remerciemens: helas! dans quelles miseres, par ma sortie, & quelles Tristesses te voi-je, comme abîmée. Tu avois nourri, & élevé un Enfant, dans l'esperance qu'il seroit ton Benjamin, & le Fils de ta joie, & sa perfidie, t'en a fait un Bennoni, un Enfant de tes douleurs, Mere trop sensiblement affligée.

Ochino déplore sa fuïte avec de fort tristes Paroles.

XXXIV. Ha! pauvre malheureux Ochino? quelles furies t'ont agité, quelle Alecto te contraint d'abandonner ta Patrie, tes honneurs, tes délices, ta Religion, dont tu n'étois pas haï, & ton propre toi-même? où vas-tu? où t'enfuis-tu? où sans être poursuivi de personne te précipite-tu? quelles Parties du Monde te recevront? ha! elles te seront inconnuës, & comme Barbares? quel est le seing qui te donnera le couvert, une Terre peut être de Peuples farouches, qui n'ont ni humanité, ni Pieté, ni courtoisie, ni tendresse

dresse pour des Etrangers, à qui si vous faites du bien, ils en deviennent plus Cruels? quoi donc miserable Ochino, tu fuïs aujourd'hui chez des inconnus, & tu te commets à leurs soins, qui sans compassion pour les Malheureux, s'ils ne sont de leur Païs, t'abandonneront bien plus justement, & plus promptement, que tu ne quittes les Tiens, avec ta Patrie. L'exil a honoré bien des Hommes, je l'avoüe, & quelque furie d'une fortune irritée, en a fait connoître, & rendus celebres plusieurs. Mon exil volontaire, & ma fuite honteuse, qui me bannit fort loin de ma Patrie, me rend si infâme, & me noircit de tant d'ignominies, qu'elle m'ôte toute la reputation de ma gloire premiere, dans l'esprit de ceux qui me connoissoient, & elle m'imprime d'une tache ineffaçable de honte, dans la pensée de tous les Hommes, qui seront informez de moi. Ha! Religion infortunée des Pauvres Capucins, j'ai pitié de toi, tu Navigeois déja dans le Port, & tu joüissois de quelque calme, & ma sortie te poussera au travers des flots irritez, d'une Mer agitée, qui feront presque ton Naufrage: mais, helas! il n'est plus question de Conseil, & le sort est jetté, je m'en vas ou un esprit bon, ou un esprit mauvais me conduira, je ne sçai pas où.

Ochin disoit ces paroles, avec des yeux, & un esprit si attachez sur l'Italie, à qui bien-tôt, il falloit dire le dernier Adieu, qu'il ne voioit pas Frere Marian, qui n'étoit pas bien éloigné de lui, & avoit entendu distinctement, les soûlevemens de son cœur, avec ses soûpirs, & son discours avec ses larmes; il en fût effraié, & voiant l'esprit d'Ochin, bien different de celui, dont il l'avoit persuadé de le suivre dans son vôiage, & qu'il fuioit chez les Heretiques, non pas pour les convertir à Dieu, mais pour se pervertir lui-même, par son Alliance à leur abominable Foi, il commença d'être fort interdit, & de penser à la resolution qu'il prendroit, dans une si surprenante conjoncture, parce que d'un côté, surpris de la chute trop visible de son General, il étoit tout affligé, de l'autre touché du danger imminent de l'Ordre, il craignoit pour lui-même, à cause de son Association avec Ochino. Il s'approche donc promptement de lui, & lui dit avec zele, ces remarquables paroles? quel est ce discours, mon Pere, que vôtre cœur exprime par vôtre bouche? quoi donc, abandonnez-vous la Religion avec la Foi, & vous retirez-vous avec les Heretiques? est-ce ainsi, mon Pere, que vous surprenez les Gens, & que vous abusez ceux, qui avoient croiance en vous. Il y a si peu, que je vous écoutois, si fort embrazé du feu de l'amour de Dieu, & du desir du Martire, que vous m'animâtes au même Martire pour Nôtre-Seigneur, & pour sa Foi, & maintenant, vous vous déclarez si honteusement l'Ennemi de Dieu, & de la Foi, que je suis contraint de vous voir un nouveau Transfuge, de la Religion Chrêtienne? qui eût jamais pensé une si grande Tromperie, dans un si grand Homme, & si ancien Pere de l'Ordre? qui eût pu croire un crime si énorme, égal à celui que vous commettez aujourd'hui à vôtre ruïne? ha! Pasteur, est-ce ainsi que vous vous pressez de vous commettre à des Loups, avec vos Oüailles, & de vous livrer avec elles à la Boucherie? sont-ce là les paroles que vous sembliez me dire, soit à Florence, soit fort souvent en chemin, avec tant de ferveur d'esprit, que vous n'aviez en Bouche, qu'ún œuvre d'Apôtre, & qu'un agrandissement de nôtre Foi Catholique, à qui même les plus grands Travaux, & les Martires, soufferts pour Jesus-Christ, ne suffisoient pas? hé! de grace, mon Pere, retournez à vous-même, & ne noircissez pas vôtre nom, de ces horribles Tenebres, la chose n'est pas encore desesperée, pour l'amour de Dieu, ne vous engagez pas, dans un si épouvantable déreglement de vous-même.

Marian joignit à ceci plusieurs autres choses, dont il s'efforce de détourner Ochino, du Chemin commencé de sa perte, & du dessein Sacrilege de

XXXV. Frere Marian connoît le dessein d'Ochino.

Il tâche de le détourner de son entreprise.

Il lui reproche son effroiable tromperie.

Ochin s'opiniâtrant dans son crime excuse son mal.

XXXVI.

de son Esprit abusé, mais lui qui se découvre par ses propres Paroles, sans pouvoir par ses détours, nier un fait, qu'il avoit lui-même avoüé, n'eût point de honte de le confesser ouvertement, & excusa pourtant sa Retraite chez les Heretiques, par la crainte d'une Mort assurée, dont le Pape l'avoit menacé. Marian alors fit tout son possible, pour le retirer au moins des Terres des Heretiques, & lui persuada, que pourveu qu'il n'y allât pas, son Affaire s'accommoderoit aisément avec sa Sainteté, & il lui represente même les horribles taches d'infamie de cette action honteuse, dont il noirciroit la gloire de sa Renommée, il emploie aprés tout, ce qu'il avoit de plus puissant dans l'Esprit, & dans la Bouche, pour l'éloigner d'un si grand Desordre. Mais comme il vit qu'il perdoit son tems, & qu'il travailloit inutilement à laver un Ethiopien, il lui dit enfin ces paroles. Ha! Bernardin, où vos Conseils vous emporte-t'ils, les autres craignent les chutes, & les précipices, & vous au contraire, vous cherchez volontairement vôtre Ruïne. Autrefois assurément, je vous ai appellé mon Pere, & mon Pasteur avec joie, parce que vous m'étiez l'un & l'autre. Je n'ai garde aujourd'hui de vous nommer, mon Pere, ni moins encore le Pasteur des Capucins, qui dégenerez de Pere en Ennemi, & de Pasteur en Loup de vos Brebis, & qui separé de l'Eglise de Dieu, vous choisissez une Retraite, chez les Heretiques, Ennemis perpetuels de la Foi Catholique, & Destructeurs impitoiables de toutes les Religions. Ha! miserable? où allez-vous, où courez-vous, où vous précipitez-vous. Mais écoutez, pauvre Ochino? jusqu'ici, je vous ai reveré, comme Chef de nôtre sainte Reforme, & le Capitaine, comme le Coriphée de tous ses Enfans, je vous ai suivi avec joie, comme le Conducteur de mes pas, & je ne craignois ni fatigues de Corps, ni inquietudes d'Esprit. Mais maintenant, que je vois à regret, que vous vous jettez, & que vous me conduisez dans un Précipice, comment vous suivrai-je plus long-tems? quoi m'est-il permis, de m'associer d'un Homme, que j'éprouve un Deserteur de la Foi, & de nôtre Reforme, ce me seroit un crime, je me separe donc de vous, crainte qu'en dissimulant, vôtre chute ne m'envelopât avec elle. Je vous demande au moins une chose, que si vous ne pensez plus à vôtre Salut, vous n'abandonniez pas mon Innocence, donnez-moi un écrit signé de vôtre Main, & muni de vôtre Sceau, où exposant toute la verité du fait, les Peres de la Religion, à qui je le presenterai, ne me soupçonnent pas de la moindre Heresie, quoi que je vous aie accompagné. Ochin consentit à la Justice de cette demande, lui donna son écrit, & à son départ, il lui rendit le Sceau de l'Ordre, pour le porter au Provincial de la Province de Venize.

Marian invective contre Ochin & se dispose à le quitter.

Marian se separant d'Ochino en reçoit le Sceau de l'Ordre.

XXXVII. Marian ainsi separé d'Ochino, vient à Venize, remet le Sceau de l'Ordre entre les mains du Provincial, & lui fait un recit de tout ce qui lui étoit arrivé avec Ochino. Le Vicaire assuré de l'innocence de Marian, le reçoit avec bien de la Clemence, & sans Punitions. Il partit aprés pour Rome, où il presenta le Sceau à Bernardin d'Asti, qui tenoit rang de premier entre les Définiteurs Generaux.

Les grands Travaux qu'endura la Religion par cette sortie d'Ochino.

XXXVIII LEs tristes nouvelles de la fuïte d'Ochin à Genéve publiées par tout, l'on ne peut dire les gemissemens pitoiables des Freres, qu'elle causa dans leurs Monasteres, toute la Religion languissoit, abîmée dans les pleurs, & dans la tristesse, privée d'un Pere, qu'un horrible Tourbillon avoit

Grande tristesse dans l'Ordre à cause de la chute d'Ochino.

avoit éloigné, & qu'un effroiable Naufrage avoit précipité, chez les Heretiques. L'on n'entendoit dans tous les Convents de l'Ordre, que des voix de tristesses, & de gemissemens, dont les Freres affligez déploroient la chûte de leur Pere, & leurs propres miseres. Leur douleur êtoit extréme, celle principalement de Bernardin d'Asti, qui aussi-tôt qu'il eût appris la Desertion d'Ochino, convoqua l'Assemblée des Peres, où d'un commun Conseil il fût arrêté, que pour implorer avant toutes choses la misericorde de Dieu, dans tous les Convens de l'Ordre, l'on feroit des prieres, des oraisons continuelles, des jeûnes, des disciplines, & d'autres austeritez, & puis on ordonna, qu'on s'informeroit exactement dans tout l'Ordre, si quelques-uns corrompus par Ochin, êtoient infectez de quelque Heresie, dont on pût les dégager aussi-tôt, & cette exacte perquisition se fit avec tant de vigueur, & si diligemment, dans la Province, principalement de Venise, où Ochin avoit expliqué les Epîtres de saint Paul, & demeuré plus long-tems, que peu seulement, qui avoient pris le Poizon d'Ochin, & s'êtoient corrompus de ses Erreurs, dans la crainte de la rigueur de l'Eglise, s'enfuïrent chez les Heretiques, & que les autres quitterent l'Heresie, & abjurerent leurs Erreurs.

Grande diligence de Bernardin d'Asti pour remedier à la chûte d'Ochino.

XXXIX.

Entre ceux, qui passerent chez les Heretiques, j'en trouve fort peu dans nos Manuscrits, ou qui y demeurassent, ou qui ne retournassent pas dans leurs Monasteres, dont leur chûte avec celle d'Ochino, affligea de sorte la pauvre Reforme, qu'on n'entendoit par tout, que des sanglots, & que des soûpirs, tout y êtoit plein de gemissemens, & toute la Religion en un même tems privée de ses Enfans, fût si fort affligée, qu'on pouvoit lui attribuer ces paroles d'un Prophete: *L'on a entendu dans le plus haut une voix de pleurs, de lamentations, & de gemissemens, Rachel, ou la Reforme des Capucins, pleurant ses Enfans; & ne voulant pas se consoler sur eux, parce qu'ils ne sont plus.* Et pourtant cette tristesse êtoit d'un Ordre exprés de la Providence de Dieu, qui se servoit de cette grande disgrace, comme d'un misterieux Crible, dont elle purgeoit le bon Grain des Freres, soit de la zizanie d'Ochin, soit des Pailles inutiles des plus ambitieux, & il arriva delà, que ce que le miserable Ochin, avoit fait croître de mauvais Grain dans la Religion jusque-là, en fût alors arraché, comme par le vent d'une si furieuse Adversité.

Ieremie 3.

XL.

Ochin écrit au Pape une horrible Apologie.

Les Affaires de la Religion donc dans un état si déplorable, son affliction fût augmentée par une horrible Apologie, qu'Ochin parti de Florence, disent quelques-uns, ou à Genéve, disent mieux les autres, adressoit au Pape, ou sous prétexte d'exposer la cause de sa fuite, cét Homme endiablé, mettoit tant d'injures, & de calomnies, contre la Foi Catholique, contre le Pape, & contre l'Eglise Romaine, que sa Sainteté qui êtoit alors à Peruze, aprés l'avoir receuë, fût si fort animé contre l'Ordre, qu'il resolut de retourner au plûtôt à Rome, dans cette pensée, d'aneantir entierement les Capucins, qu'il avoit jusque-là tant aimés, & cheris d'un amour de Pere, parce qu'on voit souvent qu'un amour irrité produit des haines cruelles, & si l'amour est offencé entre deux Amis, ils deviennent souvent d'irreconciliables Ennemis.

XLI.

La chûte d'Ochin rendit les Affaires des Capucins presque desesperées.

On ne peut dire, quelle effroiable Tempête agitoit alors la Reforme, puisqu'à peine le Pape, & la Cour de Rome eurent appris, qu'Ochin êtoit Apostat de la Foi Catholique, & de l'Eglise, qu'aussi-tôt la Renommé prit des Aîles, porta promtement, par tout, l'Apostasie de ce malheureux, & la colere, comme l'indignation de sa Sainteté, & rendit par un bruit si fâcheux, les Capucins suspects, & odieux à tous les Peuples du Monde. Ceux effectivement, qui les reveroient auparavant, comme des Saints, & des Hommes celestes, préoccupez de cette fausse opinion de

la Desertion du General, & des calomnies de leurs Envieux, se persuaderent, que tout le Corps de la Religion étoit infecté d'Heresie. Tous croient les Capucins Hipocrites, & Heretiques, les évitent, les fuïent comme plus dommageables, que des Serpens, & lorsqu'ils paroissoient en public, ou qu'on les voioit en quelque endroit que ce fût, on les montroit au Doigt, & on les accabloit de Brocards, & d'Ignominies: les choses même en vinrent jusqu'à cét excés de miseres, qu'à cause de leur disgraces, les aumônes plus ordinaires, & plus necessaires à la vie leurs furent refusées, presque de tous leurs Biens-faicteurs, & ils vivoient dans une extréme necessité de tous leurs besoins.

XLII. Leurs Ennemis les persecutent horriblement.

Leur misere fût encore renduë plus cruelle, & plus extréme, par la malice de leurs Ennemis, qui ravis de cette occasion de ruiner la Reforme, animoient l'esprit des Cardinaux, & même du Pape à son dernier aneantissement, ils exageroient la Desertion d'Ochin, & leurs persuadoient, que tous les Capucins étoient coupables du même crime. D'où vient qu'ils les proclamoient par tout Heretiques, animoient de sorte tous les Peuples, & même les plus affectionnez aux Capucins contre leur Reforme, qu'ils leurs reprochoient ce qu'ils leurs donnoient de secours, & les publioient dans toutes les Compagnies, comme indignes d'être plus long-tems soufferts dans l'Eglise. Ils n'obmirent pas un mauvais Office, dont ils purent s'aviser à leur ruine, & leur haine crût si fort contre eux, que s'ils en rencontroient quelques-uns dans les Villes, ils crioient aussitôt, voilà les Hipocrites, voilà les Heretiques, jusqu'à quand, O Capucins, abuserez-vous le Monde par vôtre Hipocrisie, tous la connoissent maintenant, il n'y a rien plus visible qu'elle, on doit bien-tôt faire vos Funerailles. Les Capucins persecutez de telles injures, & de tels brocards, par leurs Ennemis, ne leurs répondoient pas par leur Bouche, mais par leur humilité, & baissoient la Tête de honte, & d'ignominie.

XLIII.

A peine les Capucins sont-ils reconnus de leurs meilleurs Amis.

Ceux même qui avoient été jusque-là, les plus affectionnez aux Capucins, épouvantez par cette Tempête qui les accabloit, & par la colere du Pape, qui les menaçoit, ou les abandonnerent alors, ou si quelques-uns conserverent encore quelque affection pour eux, comme ils virent qu'il étoit assez dangereux de les proteger, & instruits de l'aversion, que le Pape avoit d'eux, sembloient plûtôt les secourir par des tristesses, que par des faveurs, & par des Biens-faits. D'où vient que la Religion attaquée de tous les côtez, par toutes les miseres, elle pouvoit verser des larmes, & dire les tristes paroles que Jeremie fait dire à une Jerusalem affligée: *Le Seigneur a éloigné de moi tous mes Magnifiques, il a appellé contre moi le Tems, pour détruire mes Elûs, ils ont entendu, parce que je gemis, & personne ne me console, tous mes Ennemis ont oüi mon malheur, & s'en sont réjoüis, parce que vous l'avez fait. D'où vient que je pleure, & que mes yeux versent des Eaux, parce que le Consolateur s'est fort éloigné de moi.*

Hierem. Tren. 11.

XLIV. Fr. Timothée accuse Fr. Bernardin d'Asti auprés du Pape.

Le dernier accablement de la douleur des Capucins, fût qu'un Frere Timothée Laic, autrefois Compagnon de Frere Jacques de Malfetta, qui étoit passé de l'Observance aux Capucins avec lui, & qui avoit receu de Bernardin d'Asti, lorsqu'il étoit General, une juste correction d'une faute considerable, en fût si irrité, que dans l'occasion des malheurs de l'Ordre, il l'accusa aux Pieds du Pape d'être Heretique, comme l'étoit, disoit-il, Bernardin Ochino. Il imposa même à Bernardin deux Crimes, l'un d'avoir admis au concours des Elections d'un Chapitre de Naples, Ochino, qui y prêchoit, quoi qu'il fût infecté d'Heresie. L'autre, qu'en parlant d'Ochin, il avoit dit, que c'étoit un Homme selon son cœur, & pour la Reforme, il l'accusoit d'être toute corrompuë des Erreurs de l'Heretique Ochino. Timothée devant le Pape objecta ces crimes à

la

la Religion, & à Bernardin, lui present, à qui Bernardin ne répondit, que ces paroles; Saint Pere, c'est une parole de Dieu : *Que l'Homme qui a une méchante Langue, ne sera pas receu sur la Terre, & que les maux à la Mort accableront l'Homme injuste*, Dieu ne laissera pas cette fausse accusation impunie. Le Pape remit le jugement de cét Affaire au Cardinal Carpenzé, Protecteur de l'Ordre, & il fut facile à Bernardin de se purger en sa presence, des crimes que lui imposoit si facilement Timothée, pour le premier, il en rapporte le Fait de cette sorte. Lors qu'Ochino prêchoit à Naples, quelque tems auparavant, qu'on y tint le Chapitre, quelques Propositions qu'on disoit Heretiques, lui furent attribuées, qui rapportées au Pape, il lui en rendit raison, & s'en purgea parfaitement, en presence de sa Sainteté, en sorte qu'il l'en jugea lui-même fort innocent; & par cette raison Bernardin se tira du premier crime, que lui imposoit son Accusateur: & pour ce qui est du concours aux Elections du Chapitre d'Ochino, il n'êtoit point alors soupçonné d'Heresie, puisque le Pape l'en aiant absous, on ne pouvoit pas le priver des Suffrages de l'Assemblée. Pour l'autre partie d'accusation Bernardin s'en tira plus facilement, en nia le fait, & demanda à Timothée, avec qui il parloit d'Ochino, lorsqu'il dit, comme il l'en accusoit, qu'il êtoit Homme selon son cœur, & Timothée disant qu'il n'eût point alors d'autre Témoin que lui, Bernardin se prit à rire, & dit à leur Juge, voilà, Illustrissime, un Accusateur, & un Témoin d'un même crime, & si j'avois à parler avec liberté d'Ochino, je n'eusse pas choisi pour confident un Homme, que quelque tems auparavant j'avois emprisonné pour crime, & poursuivi par d'autres peines, il m'eût fallu assurément prendre un plus cher, & un plus fidele Achatés, à qui j'eusse confié ces paroles avec amour, & confidemment. Mais les principaux Peres de la Religion sont Témoins, combien j'ai été éloigné de la flatterie, dont m'accuse Timothée, puisque leur parlant d'Ochino, depuis principalement les Années dernieres de son Generalat, je leur ai fort blâmé sa vie, son gouvernement, le déreglement de ses mœurs, & la relâche, qu'il introduisoit dans nôtre Reforme.

Bernardin répond à Timothée en presence de sa Sainteté.

Bernardin se justifie devant le Protecteur des calomnies qu'on lui impose si méchamment.

XLV. Pour ce qui regarde l'accusation de l'Ordre, il dit au Cardinal Protecteur, avec quels soins, on y faisoit d'exactes perquisitions, crainte qu'il n'y restât la moindre tache de l'Heresie d'Ochino; & Timothée Traître à son Ordre, & aux Siens, conformément à la parole de Bernardin, n'évita pas la vengeance plus rigoureuse de Dieu, puisqu'il quitta l'Habit de Capucin, dont il s'êtoit jugé indigne, & retourné dans l'Ordre de l'Observance, il y fut convaincu du crime de proprieté, & puni par rapport à l'excés, & sans se corriger, il quitta l'Habit de son Ordre, & mourut Apostat, par un horrible jugement de Dieu.

Fr. Timothée retourne dans l'Observance, & en sortit pour mourir Apostat.

XLVI. Le Pape alors fort irrité contre les Capucins, retourne de Peruze à Rome, & comme il vît en chemin un de leurs Convens, à Terni, proche de la Vallée de Spolete, qui paroissoit sur le penchant de la Montagne, il demanda aux Siens, quel êtoit ce Monastere, & lorsqu'on lui eût dit, qu'il êtoit à des Capucins, dans peu de tems, dit-il, assurément, il n'y aura plus, ni de Capucins, ni de leurs Monasteres. Le Pape s'expliqua assés par ces paroles, & d'autres égales, sur le dessein qu'il avoit d'aneantir nôtre Ordre. Tous les Capucins êtoient dans des Terreurs horribles, & la petite Barque de la Reforme, agitée d'une Tempête si furieuse, & les Ondes d'un si grand Orage élevées contre elle, on la voioit fort proche de son Naufrage, & il sembloit qu'elle nût plus d'autre resource de Salut, que dans le secours, qu'elle pouvoit esperer de Dieu. Tous les Freres donc dans de continuelles prieres, des jeunes bien rigoureux, & d'autres mortifications de leurs Corps, passoient en Oraison les jours, & les nuits, &

Le Pape menace d'aneantir les Capucins.

imploroient à force de larmes le secours de Dieu, & sa Bonté qui n'abandonne jamais les Siens dans leurs plus grandes disgraces, voulut consoler ses Enfans, & élever leurs esperances a de meilleures choses, dans l'horrible accablement, où les précipitoit leur misere, ce fut par de celestes Visions.

De quelques Visions, dont Dieu voulut consoler les Capucins affligez.

XLVII. Dieu console l'Ordre affligé par plusieurs visions celestes.

ON faisoit alors par tout des Prieres fort frequentes, à cause du peril éminent, dont la pauvre Reforme étoit menacée, & principalement au Convent d'Aquasparta, ou de Porcaria, dont étoit Gardien Frere Rainerius du Bourg saint Sepulchre, Homme d'une extraordinaire sainteté. Le saint Sacrement y étoit exposé de sorte le jour, & la nuit, que les Freres y prioient continuellement, à leurs heures particulieres. Lorsqu'une Dame du Tiers-Ordre de saint François, fort devote, qui vivoit dans le Celibat, avec toute la Pieté possible, & d'ordinaires Oraisons, qu'elle faisoit frequemment dans l'Eglise des Capucins, & qui vît le saint Sacrement exposé sans remise sur l'Autel, en demanda la cause au Gardien, & apprit de sa Réponce, que ses Freres y prioient le jour, & la nuit, pour une Necessité extréme, d'où dépendoit le dernier interest de leur Reforme, & qu'ainsi comme il sçavoit, ce que sa vertu avoit de pouvoir auprés de Dieu, il la supplioit instamment, de lui recommander, avec tout ce qu'elle avoit de zele, un Affaire si fort important à tout l'Ordre, & elle lui promit humblement. Cette Dame aprés avoir emploié quelques jours, dans de ferventes Prieres, & demandé instamment à Dieu son secours, pour les besoins de la Reforme, qu'elle ne sçavoit pas. Une nuit, qu'elle prioit plus ardemment qu'à l'ordinaire, elle fut ravie en extaze, comme elle le crut, & vit assemblez le Pape Paul III. les Cardinaux, & plusieurs grands Princes, assis comme en Cercle, aux Pieds de qui la petite Religion des Capucins étoit à deux Genoux, & y attendoit le jugement, qui les priveroit de l'Habit, & de leur condition de Religieux. La chose paroissoit déja toute concluë entr'eux, lorsque JESUS-CHRIST, Fils de Dieu, tout éclatant de splendeurs, & vêtu de Pourpre descendit aussi-tôt du Ciel, & hautement dans l'Air, il regarda d'un œil assez severe, & le Pape, & les autres de l'Assemblée, & leur dit avec quelque colere: Quel est ce jugement que vous entreprenez, sans prendre mes Ordres, cessez maintenant de rien agiter à la ruine de ce Capuce: que si je veux qu'il subsiste jusqu'à la fin du Monde? Pourquoi inutilement emploiez-vous vos conseils, & vos efforts à son aneantissement, & aprés avoir dit trois fois ces paroles, il se retira dans le Paradis. Le Pape, les Cardinaux, & les Princes effraiez des regards, & des paroles de JESUS-CHRIST, n'ozerent plus rien entreprendre contre la Reforme, & se retirerent sans donner aucun jugement. Les Capucins alors, s'en allerent librement dans leurs Monasteres, & la Vision disparut. La Dame à qui Dieu venoit de reveler un si grand secret, comme elle le pensa, aussi-tôt qu'il fit jour, alla promtement au Monastere, & dit à Rainerius, ce que Dieu lui avoit revelé, lui assuré visiblement, que Dieu vouloit par cette Vision consoler les Siens, qui languissoient presque accablez sous la pesante charge de leurs disgraces, & même ceux qui s'affligeoient de leur misere, fait en sorte aussi-tôt, qu'on sçache par tout cét auguste Témoignage, qu'on crut de la Clemence de Dieu, dans ce sentiment, qu'une affliction si extréme y trouva du soulagement.

Vision d'une Dame du Tiers-Ordre.

Dieu

Dieu voulut adoucir encore l'horrible tristesse, qui accabloit les Capucins, par un autre témoignage de sa Misericorde infinie. Frere Bonaventure de Cremone, demeuroit au Convent de Faenza, de la Province de Bologne, c'étoit un Prêtre des plus celebres, & des plus considerables de ce Tems-là. Il faisoit alors Oraison, dans des jeûnes, des veilles, & d'autres rigoureuses Austeritez, pour le peril éminent de l'Ordre, & informé par le bruit commun, que le Pape aboliroit bien-tôt la Religion des Capucins, il redoubloit ses Prieres avec ses larmes : Tandis donc qu'aprés midi, il prioit Dieu plus fervemment dans sa Cellulle, & que regardant souvent une Image de la sainte Vierge, qui étoit devant lui, il lui recommandoit en pleurant, les Affaires plus importantes de son Ordre affligé, il sentit qu'on lui prenoit la main invisiblement, comme si l'on l'eut éveillé d'un profond Sommeil, & au même tems, il vit une Dame plus brillante que le Soleil, & merveilleuse en beautez, qui lui dit : Bonaventure, pourquoi pleurez-vous, pourquoi soûpirez-vous ? qu'elle est la cause de vôtre tristesse, lui, d'abord effraié, & pourtant affermi par des paroles si douces, connût divinemont, que c'étoit la Mere de Dieu qui parloit à lui, se mit aussi-tôt à ses pieds, & il lui répondit : Ha ! bien-heureuse Vierge, Refuge ordinaire de tous les Miserables, je pleure inconsolablement l'étrange état de mon Ordre, qui est, comme vous voiez, accablé de tant de détresses, & dans un peril si proche d'aneantissement, que nous pouvons craindre, que privé du secours de Dieu, il sera bien-tôt accablé dessous ses ruines, & miserable qu'il est, on fera ses Funerailles dés son Entrée dans le Monde, si vous ne compâtissez à nos miseres, si vous ne vous déclarez pour nous, & si vous ne conservez une petite Famille, qui ne s'est établie que sous vos Faveurs. Et Marie, lui répondit : Ne craignez pas, mon Fils, la Religion des Capucins ne tombera pas, & elle demeura stable. Sçachez seulement une chose bien vraie, qu'elle est si fort aimée de mon Fils, qu'il ne l'abandonnera jamais, s'il a falu la purger de quelque desordre, qu'on n'y voioit pas, l'on en a retranché ce qui l'eut peut-être alterée, & ce qu'elle a de sain sera conservé, quittez toute vôtre crainte, mon Fils, & moi, conservons toûjours grande affection pour vôtre Ordre. Ce que la Vierge aiant dit, elle disparut à ses yeux, & cette Vision consola fort Bonaventure, & tous ceux qui l'apprirent de lui, & qui prenoient interêt à nôtre Reforme. C'est même un bruit assez commun, que plusieurs Saints Personnages furent honorez en ce Tems-là, de ces Visions celestes de Dieu, dont il voulût relever les Esperances plus abatuës de ses Serviteurs.

XLVIII. F. Bonaventure de Cremone illustre en vertus.

Il eût un entretien avec la sainte Vierge.

La Vierge lui dit pourquoi son Fils avoit permis que l'Ordre fût éprouvé d'une si rude disgrace.

Bernardin d'Asti même, & plusieurs autres Peres de consequence, que Dieu avoit avantagez d'un plus fort esprit, à l'épreuve des travaux de l'Ordre, & principalement François de Jesi, à qui la Vision celeste d'un Novice, avoit fait connoître cette infortune de la Reforme, auparavant qu'elle eut paru, & la volonté de JESUS-CHRIST, qui la permettoit, consoloient leurs Freres, affligez par leurs Lettres, & par leurs paroles, & les confirmoient dans la ferme esperance qu'ils devoient avoir en la clemence de Dieu : ils leurs representent la Religion, comme établie d'une merveilleuse maniere, produite, élevée, & accruë sous l'appui de ses Bontez infinies, & qu'ainsi, comme un Ouvrage divin, il ne pouvoit être ruïné, qu'au contraire, il devoit avoir un entier Agrandissement. Ils leurs remettent en memoire, les autres Revelations de sa naissance, autorisées par tant de témoignages divins, dont sa conservation est si fort asseurée, qu'il ne doivent pas douter de sa continuë. Ils leurs persuadent, que la Maison Evangelique ne peut être éprouvée, ni distinguée des autres, que par l'agitation des plus furieuses Tempêtes,

XLIX. Bernardin d'Asti, & François de Jesi relevent le courage abatu de leurs Freres.

& que ce sont les Orages, qui affermissent la solidité de son fondement. Ils leurs font connoitre les premieres, & les continuelles Persecutions, qui ont comme produit, entretenu, fort augmenté la Reforme, qui jusqu'ici bien conservée, & même tant accrue, au milieu des Bourasques, qui sembloient devoir être sa Ruine, l'on doit attendre de Dieu, que cette derniere disgrace fera son Elevation la plus glorieuse. Ils leurs montrent enfin, que cette grande Adversité de leur Reforme, sera moins à sa perte, qu'à son épreuve, qu'au dégagement de quelques-uns de ses deffauts, & qu'à un plus grand profit de ses plus fermes Vertus; que c'est une consequence bien tirée des Revelations, & des Témoignages de Dieu. C'est ainsi que ces Peres, animez d'un esprit divin, releverent le Courage de plusieurs Freres, fort affligez de leur derniere Disgrace.

L. *Les Religieux Camaldules prierent Dieu pour les Capucins.*

Plusieurs autres encore, qui avoient pour l'Ordre quelque affection particuliere, touchez de son extréme disgrace, offroient alors plusieurs Prieres à Dieu, pour son soulagement, & principalement les Peres Camaldules, qui pleins de leur ancienne amitié pour les Capucins, faisoient à Dieu de ferventes Prieres, en faveur de leurs interêts. Les Religieuses aussi du Monastere de sainte Marie de Jerusalem à Naples, que conduisoient les Capucins, & qui craignoient pour un Ordre qu'elles consideroient si fort, offroient, non seulement à Dieu pour lui d'ardentes Prieres, avec leurs larmes, mais y joignoient encore des jeûnes bien rigoureux, de rudes Cilices, & d'autres Austeritez de leur Corps, dont elles esperoient fléchir, à son auantage, la divine Misericorde. Et entre les autres, Maria Longa Fondatrice, & Abbesse de ce Monastere, Dame assurément doüée de toutes les Vertus, qui n'a jamais épargné, soit auprés du Pape, soit auprés des Princes, à qui sa haute Reputation, & ses grandes Qualitez d'esprit, & de Sainteté, la rendoient fort considerable, ni son credit, ni ses bons Offices, dont elle crût pouvoir en quoi que ce soit, remedier aux malheurs derniers, dont la Reforme des Capucins, qu'elle consideroit extrémement, étoit menacée.

LI. La Vie de cette Abbesse, brilla des Splendeurs de toutes les Vertus, & mourut cette Année, dans une si grande reputation de Sainteté, qu'elle nous oblige d'écrire ici, les Circonstances plus particulieres de sa vertueuse vie.

Vie & Actions de Maria Longa, Fondatrice de l'Hôpital des Incurables, & des Capucines de sainte Marie de Jerusalem dans la Ville de Naples: Avec quelle diligence elle servit les Incurables.

LII. LA Pieté de cette illustre Dame, fut assurément toute merveilleuse, & pour ne pas repeter ici, le commencement de sa Conversion à la vie Spirituelle, dont nous avons parlé l'An 1539. lors qu'aiant pris l'Habit du Tiers Ordre de saint François, & fait bâtir à ses dépens presque, un Hospital des Hommes, & des Femmes Incurables, elle leurs y rendit tous les bons Offices d'une veritable Charité. En effet, cette Noble Dame, qui faisoit l'Office de Marthe, & Marie parût s'occuper aux soins des Malades, avec une si soigneuse Pieté, que de ses propres Mains, elle faisoit les Lits, préparoit les Viandes, portoit les Nourritures ordinaires, nettoioit les Salles, balaioit les Planchers, purifioit les Vases, & n'abhorroit pas les Offices, même les plus basses de son Hôpital. Elle ne se consideroit pas, ni comme noble, ni comme délicate, ni comme la Superieure, mais comme si elle eût été la Servante de Tous, elle servoit de sorte

La Charité & la diligence de Maria Longa à l'endroit des Malades de son Hôpital.

ſorte les Malades, qu'elle ſembloit les aſſiſter Tous, les ſoulager, & les conſoler avec tant de zele, qu'elle pleuroit avec ceux qui pleuroient, ſoûpiroit avec les autres qui ſouffroient, & les portoit tous dans ſon ſein charitablement, comme une Mere ſes petits Enfans. Toute la Nobleſſe de Naples, venoit voir en foule un ſi beau ſpectable, d'une choſe ſi nouvelle, & Tous ravis de voir une Dame illuſtre, des premieres Familles de la Ville, ceinte d'un Tablier à l'uſage des autres Servantes, aller charitablement d'un Lieu à un autre, où l'appelloit le ſervice de ſes Malades, mettre ordre, qu'on leur donna les remedes de Medecine, aux heures plus neceſſaires à leurs Maladies, leurs adminiſtrer elle-même fort diligemment leur Nourriture, veiller avec de grands ſoins aux choſes qui regardent la netteté des Lits, & la propreté de tout leur ménage, s'occuper à leur ſecours avec tant de Pieté, qu'elle purifioit leurs Ulceres, en exprimoit le Pus, les recevoit avec du Linge, & leurs rendoit les ſervices les plus vils, & les plus honteux, & n'épargner ni veilles, ni travaux à leur ſecours, ſortoient de ſon Hôpital, avec tant de componction de Cœur, & ſi edifiez de ſa charitable Conduite, qu'ils la proclamoient par tout, comme une Dame de la plus eminente, de la plus Chrêtienne Pieté.

Et pourtant cette illuſtre Dame, dans ce ſoigneux, & ordinaire Miniſtère de Marthe, ne quittoit pas la meilleure part, & l'Ouvrage de Marie, elle s'étoit choiſies, la nuit principalement, certaines heures d'Oraiſon mentale, dont élevée à ſon Dieu, elle y éprouvoit tant de Tendreſſes, & ſon eſprit y étoit éclairé de tant de ſplendeurs celeſtes, que ſans être Sçavante, & ſans Etude, elle entendoit pourtant les Saintes Lettres, d'un ſens ſi profond, & ſi Catholique, & même les expliquoit ſi hautement, que le Bien-heureux Caëtan, qu'on met au rang des Fondateurs des Clers Reguliers Theatins, Homme Theologien, qui a ſi bien merité des Sciences divines, lors qu'il êtoit à Naples ſon Directeur, aux Affaires ſpirituelles de ſon Ame, confeſſoit ſincerement, avoir apris dans ſes diſcours pluſieurs choſes, dont il ſe ſervoit bien, à l'intelligence des Ecritures Saintes, même les plus difficiles: Ce fut ſans doute cette celeſte lumiere, qui lui faiſoit connoître les choſes futures, dont ſouvent, elle faiſoit des Propheties, & elle montroit tant de Sageſſe dans les Conſeils, qu'elle donnoit à ceux, qui la conſultoient aux Occaſions, qu'on s'adreſſoit à elle, ſoit Grands, ſoit Petits, toutes ſortes de Perſonnes, comme à l'Oracle des plus grandes Difficultez, de la Doctrine, & de la Morale. LIII.

Mais pour élever avec plus de facilité ſon Ame, à la Sageſſe divine, elle crût qu'il faloit joindre à l'Oraiſon de l'eſprit, les jeûnes, les Abſtinences, les Auſteritez du Corps, en memoire donc de la Paſſion de Jesus-Christ, tous les Vendredis des Semaines, elle jeûnoit au Pain, & à l'Eau, & le Samedi qu'elle conſacroit à la Vierge, à peine ſouffroit-elle, qu'on lui donnât de la Boüillie faite ſeulement de Pain. Tandis que cette Dame s'occupoit à ces œuvres de Pieté, & de ſorte à l'Adminiſtration de ſon Hôpital des Incurables, Dieu pour montrer combien ſes ſervices lui étoient agreables, la pourvût ſouvent par miracle, des choſes neceſſaires à la Cure, & au ſecours de ſes Malades. Par la negligence des Serviteurs de l'Hôpital, un jour, il y manquoit du Pain pour la Nourriture des Malades; & ces Serviteurs fort confus, à l'heure du dîner, ignoroient ce qu'ils feroient, Dieu permit alors, que deux Mulets chargez de Pain, arriverent à la porte de la Maiſon ſans Conducteur, & ſans ſçavoir d'où ils venoient, & qui les avoient envoiez, l'on attribua cette merveille à la Providence de Dieu, qui témoignoit l'agréement qu'elle trouvoit, aux actions plus charitables de ſa Servante. LIV.

Elle eſt éclairée pendant ſon Oraiſon de pluſieurs lumieres.

Dieu pourvoit par un Miracle aux beſoins de ſes Malades.

LV. Sa Bonté le fit paroître encore, par un autre merveille. Les Revenus de l'Hôpital étoient si fort augmentez, par la Pieté de Marie, & par la juste conduite de sa Maison, qu'ils ne suffisoient pas seulement au besoins des Malades, mais encore au secours des autres Pauvres, qui y venoient en foule demander l'Aumône. Une pauvre Femme alors, qui mouroit de faim, demanda du Pain, pour la soulager à Marie, & aussi-tôt, elle ordonna qu'on lui en donna; mais les Servantes qui le ménageoient, lui répondirent, qu'il n'y en avoit plus: Allez, dit-elle, & voiez plus diligemment, s'il n'en reste point du tout, pour cette pauvre Femme, elles y vont pour obeïr à Marie, & elles trouverent le Coffre au Pain, tout rempli d'un fort blanc, & nouvellement cuit, qui fit juger aussi-tôt, que Dieu l'avoit accordé aux Prieres, & aux merites de Marie.

Dieu pour sa Charité multiplie le Pain de son Hôpital.

LVI. La Charité de cette grande Dame étoit admirable envers Tous, & principalement les Malades, dont elle assistoit les Corps, & les Ames. Une Femme débauchée, Malade d'une Pourriture de sales plaisirs, vint un jour à l'Hôpital, à qui Marie rendant tous les services possibles, la pria lors qu'elle fût guerie, & qu'elle s'en alla, qu'elle quittât doresnavant cette abominable vie. Cette mal-heureuse méprisa l'avis de Marie, reprit ses débauches ordinaires, & retomba dans son infâme mal, elle revint à l'Hôpital, où Marie prit grand soin d'elle, lui rendit sa premiere santé, & à sa sortie, elle la pria plus instamment de quitter ses Débauches. Cette mal-heureuse, qui y étoit trop accoûtumée ne s'en tira pas, & Marie qui préferoit son Ame criminelle, à son sale Corps, se mît à deux genoux aux pieds de Jesus-Christ crucifié, & le pria instamment, que si cette villaine retournoit encore à ses saletez, il l'affligeât d'une Maladie si fâcheuse, qu'elle n'en guerit de sa vie. Dieu ne voulut pas que les Prieres de sa Servante fussent vaines, parce que quelques jours aprés, cette infâme encore prostituée, fût si tourmentée de douleurs, & sa pourriture la rendît si horrible à la veuë, qu'à peine lui voioit-on la figure d'une Femme, & ainsi elle fût contrainte de revenir à l'Hôpital, & d'y finir ses ordures, avec sa vie.

Marie guerit deux fois une Femme débauchée.

Du zele que cette Pieuse Dame avoit du Salut des Ames, & comme voulant laisser les soins de son Hôpital, pour s'appliquer à l'Oraison, elle en fut dissuadée par une voix du Ciel.

LVII. Tandis que Marie s'occupe à toutes ces Actions, d'une vraie Charité, la ville de Naples fût affligée d'une grande Peste. Comme dans ces Tems-là, la Police ordonne toûjours, qu'on ferme tous les Lieux infectez de cette cruelle Maladie, Marie craignoit qu'on ne l'obligea de fermer sa Maison, à cause des Malades, qui y venoient de tous côtez, crainte que quelques Pestiferez n'y entrassent, & n'infectassent les autres. Elle emploie donc tous ses soins, à faire en sorte, qu'aucune infection de Peste ne se glissa dans son Hôpital, il arriva pourtant, qu'une certaine du Tiers-Ordre appellée Marie, fort chere à nôtre sainte Dame, à cause qu'elle étoit la plus honnête, & la plus vertueuse de celles, qui servoient les Malades, fût saisie de Peste, ce qui causa une affliction extréme à Marie, soit à cause du peril évident de sa Sœur plus chere, soit à cause de sa crainte, que l'Hôpital fermé par l'Ordre des Magistrats, les Malades abandonnez, n'y receussent plus de soulagement, elle crut qu'il falloit recourir à Dieu, entra dans sa Chapelle, le conjure ardemment, qu'il conserva sa bonne Sœur, & qu'il n'abandonne pas le soin des pauvres Malades, & restée bien long-tems

Une Sœur du Tiers-Ordre eut la Peste.

Elle en est guerie par les Prieres de Maria Longa sa Superieure.

tems en Oraison, toute pleine de confiance en Dieu, elle se leva, s'approcha du Lit de sa Malade, lui donna elle-même quelque Nourriture, qu'on lui avoit préparée, & aprés l'avoir prise, elle lui ordonna de reposer quelque tems. Marie pendant ce repos, retourne à l'Oraison, & prie Dieu pour la Sœur, avec tant de ferveur, & de larmes, que comme l'Apôtre a dit autrefois bien justement, que la priere du Juste étoit fort puissante, la Malade aprés un peu de sommeil éveillée, dit que Dieu l'avoit guerie de sa Peste, comme de sa Fiévre, & qu'elle avoit une aussi parfaite Santé, que si jamais elle n'eût été Malade, & aprés avoir remercié son Liberateur, elle reprit ses ordinaires Emplois.

LVIII.

Nôtre sainte Dame brûloit d'un si grand amour de Dieu, & d'un zele si ardent des Ames, que sans pouvoir souffrir les pechez, elle alloit souvent dans les Lieux infâmes, où elle s'efforçoit de détourner du vice, les plus débauchées, & elle n'en sortoit jamais, sans quelque profit du Salut des Ames, puisqu'elle marioit quelques-unes de celles, qu'elle ravissoit à l'Enfer, à dessein de les engager à une plus pure vie, & elle en amenoit d'autres avec elle, au service de son Hôpital, où elle les entretenoit de ses Aumônes. Pour celles qu'elle ne pouvoit convertir, elle les prioit au moins, que les Vendredis, à cause de la Passion de JESUS-CHRIST, elles s'abstinssent de leurs saletez, & elle recompençoit de quelque Argent, le lucre infâme, qu'elles esperoient. C'est ainsi que cette pieuse Dame ménageoit l'Honneur de Dieu, & le Salut des Ames plus abandonnées. Elle n'avoit pas moins de Pieté pour celles des Morts, qui souffrent dans le Purgatoire de si effroiables peines, puisqu'elle établit en ce tems-là, qu'aux Vespres de tous les jours, on feroit un signe de la Cloche, & qu'alors tous ceux qui étoient dans l'Hôpital, y diroient devotement un *Pater*, & un *Ave Maria*, c'est à dire, l'Oraison Dominicale, & la Priere Angelique, pour le soulagement des Deffunts.

Marie va dans les Lieux infâmes, & à force d'Argent en retire quelques Femmes débauchées.

Elle établit des Prieres pour les Morts aprés Vespres.

LIX.

Grande Pieté des Confreres Blancs envers l'Hôpital des Incurables.

En ce tems-là, environ l'An 1519. prêchoit à Naples, Dom Calixte de Plaisance, de l'Ordre des Chanoines Reguliers de Latran, & par ses soins, la Confrairie, qu'on appelle ordinairement des Blancs, autrefois établie dans l'Eglise de l'Adorable Trinité, proche le Palais Roial, y fut réparée, son saint Institut, est d'exhorter à la mort les Criminels condamnez, & de disposer ces miserables, par de pieuses persuasions, à souffrir constamment leurs derniers Supplices. Cette sainte Confrairie a été premierement érigée, dans l'Eglise de saint Pierre de l'Ara, & fut depuis en ce Tems-ci transferée, dans l'Oratoire du titre, *Sancta Maria succurre miseris*, Sainte Marie secourez les miserables, qu'on voit aujourd'hui dans l'Hôpital des Incurables, que les Confreres ont fort aidé de leurs Travaux, parce qu'ils y établirent, que tous les Samedis, revêtus de leurs Habits blancs, ils feroient une Quête publique dans la Ville, pour l'entretien de cette Maison des Pauvres, d'où vient que cette Pieté des Confreres, augmenta beaucoup ses Aumônes, & même plusieurs Nobles y venoient servir les Malades, à la priere, & à l'exemple de tous ces Messieurs. Cét Ouvrage de Pieté, qui croissoit sous la faveur de Dieu, de biens Domestiques, & de nombre de Ministres, obligea Maria Longa, de penser à laisser cette conduite de l'Hôpital, & s'appliquer à l'Oraison plus librement, & aux autres exercices de l'Esprit. Mais tandis qu'elle est dans ce dessein de dégagement, & qu'elle conjure son Dieu de lui declarer ses volontez, elle entend du Ciel une voix, qui lui dit: Marie, aimiez-vous autrefois vôtre Mari, à qui, Marie qui ne sçavoit d'où venoit cette voix, répondit, je l'aimois assurément: la voix lui demanda, si elle aimoit ses Enfans, elle dit que oüi, la voix lui dit? Pourquoi ne m'aime tu pas, moi, qui t'ai tant fait de biens, & qui t'ai donné une disposition des parties de ton Corps si juste. Marie connut alors,

Marie pensant quitter les soins de l'Hôpital, en est empeschée par une Voix de Dieu.

que Dieu n'approuvoit pas son dessein, dont elle desiroit se dégager du soin des Pauvres, qu'il lui avoit donnez à nourrir, comme ses Enfans, & sa propre Personne. Depuis ce Tems-là, elle s'appliqua, plus diligemment encore qu'elle n'avoit fait, au secours des Malades, & ne voulut plus les quitter jamais, jusqu'à ce que Dieu l'appella à un Ouvrage de vertu, encore plus achevée.

LX. Les Capucins venans à Naples sont receus en attendant chez Marie.

Les Capucins en ce Tems-là, commencerent à paroître dans Naples, & Marie qui les receut chez-elle, comme nous avons dit, l'An 1530, leur fit donner l'Eglise de saint Euphebie, hors la Ville, par les soins de Vincent Caraffa, alors son Archevêque.

LXI. Elle fonda le Monastere des Capucines par un advertissement de Dieu.

Il y avoit long-tems, que cette devote Dame, guerie de Dieu, par le secours de sa sainte Mere, desiroit ardemment de visiter les saints Lieux de Jerusalem, & elle en avoit une ardeur si grande, que pour la contenter, elle vouloit se deffaire de la conduite de sa Maison, & pourtant bien informée, que Dieu ne le vouloit pas, dans une de ses Oraisons, elle expose son desir à ses yeux divins, & l'on dit, qu'il l'assura, qu'elle lui seroit beaucoup plus agreable, si au lieu de son Pelerinage de Jerusalem, elle lui bâtissoit un Monastere de Vierges, sous le Titre de sainte Marie de Jerusalem. Marie donc pour obeïr à Dieu, ramassa tous les Biens, tous les Revenus de son Hôpital, & commença sous le même Titre, le Bâtiment de son Monastere, qui fut bien-tôt achevé, & aprés qu'elle eût laissé l'Administration de l'Hôpital des Incurables, à Maria Erba Duchesse de Termoli, qui à son exemple, & par ses persuasions, libre de l'inconstance, & de la bizarrerie des choses du Monde, qu'elle avoit trop aimées, s'étoit toute dévoüée aux Actions d'une sainte Vie, elle y entra par inspiration de Dieu, avec douze Vierges, qui avoient librement choisi l'Alliance de leur celeste Epoux, & autorisée du Pape, elle concerte avec elles, âgée de soixante ans, une forme de vœux solemnels, sous le Titre du Tiers-Ordre de saint François, & la direction de la Regle de sainte Claire, comme ses vraies Religieuses.

Maria Longa aiant bâti à Naples un Convent de Capucines, sous le Titre de sainte Marie de Jerusalem, elle s'y fit Religieuse, avec douze Filles Vierges, & qu'elle y étoit leur Vie.

LXII. Les Theatins viennent à Naples, & Marie les loge chez elle en attendãt qu'ils aient un Convent.

En ce Tems-là les Theatins venus à Naples, pensoient à y établir leur Demeure, & la pieuse Longa leur accorda, proche son Hôpital, une Maison, où ils pouvoient se retirer, en attendant qu'ils eussent un Monastere, & que Maîtres de l'Eglise de saint Paul, ils en eussent achevé le superbe Bâtiment. Entre les Peres de cette sainte Compagnie, le Bien-heureux Caëtan Tiené, un de ses plus illustres Fondateurs, administra les Sacremens, l'espace environ de quatre ans, à Marie, & à ses Religieuses, & eut soin de leur Monastere, jusqu'à ce que contraints d'aller dans leur nouveau Convent, les Capucins furent appellez à leur place, à la Conduite de ces saintes Filles.

LXIII. Maria Longa est établie Abbesse perpetuelle de son Monastere par un Bref du Pape.

Lors donc que Maria Longa, eût professé ses vœux, & qu'un Bref Apostolique, l'eût établie Abbesse perpetuelle de son Monastere, considerant que les Theatins en quitoient la conduite, elle y veut subroger les Capucins, qui dés leur premier Institut refuserent tous les soins de Religieuses, & s'excuserent de cét emploi fort long-tems, vaincus pourtant des Prieres, & des Biens-faits de Marie, dont ils lui étoient si redevables,

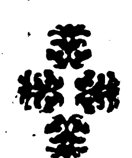
vables, ils se soûmirent pour peu de tems, à la conduite de ce Monastere. Aprés qu'ils eurent entrepris cette charge, Marie, & ses Filles profiterent de sorte par leurs bons exemples, & leurs ardentes exhortations, que du troisiéme Ordre de nôtre Pere saint François, elles passerent d'un zele merveilleux, & d'un commun consentement, à la premiere, & plus rigoureuse Regle de sainte Claire, d'où l'on les appella Capucines. Cette sainte Abbesse fit tant auprés du Pape, par ses secrettes solicitations, que les Capucins furent confirmez, dans la conduite perpetuelle de son Monastere, par un Bref Apostolique, que nous avons remis à la fin de ce Volume, comme nous avons dit l'an 1538.

D'où les Religieuses du Convent de sainte Marie de Jerusalem furent appellées Capucines.

LXIV.

Les Religieuses de ce Monastere, éclattent jusqu'aujourd'hui de tant de splendeurs, d'austerité de vie, & d'Observance reguliere, entre les autres Instituts de Vierges sacrées, dont Naples est tout rempli, qu'on peut voir en elles, le Modele de toutes les vertus. Elles sont toutes vêtuës d'un fort rude Habit de Laine, sans Chemise, elles ne mangent jamais de Viande, si elles ne sont Malades, elles se contentent, hors les Tems des jeûnes de la Regle, des Oeufs, & des Laitages, & à la reserve des Dimanches, elles jeûnent continuellement, exceptez les infirmes : toutes se privent de Vin, & ne boivent que de l'Eau, elles vont nuds Pieds, avec des Sandales, comme les Capucins : elles ne quittent jamais leurs Habits durant le Sommeil, & elles ne dorment, que sur des Planches couvertes, d'une grosse Toile, sur un peu de Paille : elles disent Matines à minuit comme les Capucins, Communient deux fois la Semaine, y font trois Disciplines ordinaires, sans les particulieres de leurs Cellulles ; elles s'occupent fort à la Priere, à celle principalement d'esprit : elles ne parlent jamais aux Seculiers, qu'avec un Voile sur les yeux, & à peine ont-elles avec eux quelques entretiens : elles observent entre elles, un fort rigoureux silence. Les Medecins, & les Chirurgiens n'entrent point chez-elles, que dans un danger évident de Mort, & dans des necessitez d'une égale force, lorsque par de petites Fenêtres, qui regardent sur les Lits de l'Infirmerie, ils peuvent leur tâter le Poulx, leur seigner les Veines, & donner à leurs maux les autres remedes de la Medecine. Voilà les Vertus principales, & les Austeritez communes de ces saintes Filles, que j'ai crû devoir écrire ici, pour montrer à tous mes Lecteurs, l'éminente perfection de Religieuses si fort accomplies : & à cause qu'il est difficile de dire toutes leurs vertus particulieres, c'est assez que je die, que cette sainte Maison est dans l'exercice d'une si haute sainteté, que l'odeur des vertus celestes de ces Filles, qui se répand de leur Monastere, ne remplit pas seulement la ville de Naples, mais encore embaume tout le Monde, & donne de l'admiration à tout le Christianisme. Il n'est donc pas si surprenant, que cette sainte Maison attire les Chœurs des Anges leurs Amis, par la douceur de leurs vertus, & qu'elle oblige même le Seigneur des Anges, à lui communiquer ses carresses, & à l'enrichir de ses Biens, dont nous parlerons peut-être plus amplement ailleurs, si nous en avons les Occasions.

Les vertus principales de ces saintes Religieuses, & leurs rigoureuses austeritez de Corps.



Les exercices de Religion, & particulierement de la force d'Oraison, & la Mort de cette Servante de Dieu.

LXV. Aussi-tôt que Marie eût professé ses vœux, elle fût attaquée de sa premiere Maladie.

A peine Maria Longa, eût-elle professé ses Vœux, & embrassé la vie Religieuse, que Dieu l'éprouva de plusieurs afflictions de corps, & depuis cette universelle Maladie, dont la guerit à Laurette, le secours de la Vierge sainte, Dieu qui l'appelloit à de plus glorieuses Couronnes, permit qu'elle en fût encore travaillée, elle parut alors éclatter de tant de Guirlandes de Patience, & d'ornemens des autres vertus, qu'elle animoit les autres aux mêmes vertus, non pas tant par ses paroles, que par ses exemples. Deux fois la Semaine elle recevoit la sainte Eucharistie, avec tant de préparation d'esprit, & une Faim si ardente de ce Pain celeste, qu'aussi-tôt qu'elle avoit communié, comme si elle se fût élevée audessus des choses humaines, toute separée de ses Sens, elle paroissoit toute penetrée des divines. Elle s'occupoit fort à la mortification de son Corps, à qui elle avoit juré une Guerre continuelle, à la retraitte de son cœur, à qui elle se consacroit toute entiere, & à l'Oraison, comme à la contemplation du Ciel, à qui elle joignoit de frequentes larmes: l'on l'entendoit même quelquesfois, s'entretenir avec Dieu familierement: elle faisoit tant d'état de l'Observance reguliere, & elle y étoit si fort appliquée, qu'autant que lui permettoient ses infirmitez, elle en faisoit aux autres un exemple parfait, de toutes les vertus, qu'elle exigeoit d'elles bien exactement. Dieu souvent lui reveloit les Tentations de ses Sœurs, les leurs découvroit aux occasions, & elle les en soulageoit, ou par ses Conseils, ou par les meilleurs Remedes. Elle penetroit souvent les artifices des Demons, & ses avis en détournoient les personnes, qui auroient plié sans elle, dessous leurs malices. Un jour une de ses Filles, à qui elle avoit ordonné quelque Ouvrage, s'y opposa, & tandis qu'elle s'opiniâtre dans le crime de sa revolte, cette Dame voit sur les Epaules de cette Rebelle, un Demon, sous la forme d'un Æthiopien, elle la regarda, & lui dit: Ha! ma Fille, ne sentez-vous pas le Diable, qui se joüe dessus vôtre Dos? Pourquoi le réjoüissez-vous par vôtre Inobedience: la Sœur effraiée de ces paroles, se soûmit aux Ordres de son Abbesse, & elle obligea le Demon à la fuïte.

Elle connoit les tentations plus secrettes de ses Filles.

LXVI. Marie priant pour une de ses Filles Mourante vît proche d'elle S. François, & S. Antoine de Pade.

Alors encore, une Religieuse des plus devotes de son Monastere, nommée Claire, dont l'Humilité, & l'Obeïssance étoient si grandes, qu'elle découvroit tous les jours ses Tentations, & ses pensées à Marie, fût attaquée d'une violente Maladie, & privée presque de ses Sens, elle étoit à l'extrémité de sa vie, lorsque sa Superieure pria pour elle, & vît nôtre Pere saint François, & saint Antoine de Pade, l'un à la droite, & l'autre à la gauche de la Malade. La mourante alors ouvrit les yeux, & comme toute réjoüie d'un visage guai, elle regarda son Abbesse, & toutes ses Filles presentes. O ô! mes Sœurs, dit-elle, qu'elle joie s'éleve maintenant dans mon Ame, ô ô! que je sens une réjoüissance extraordinaire, ce qu'aiant dit, au milieu des joies du Ciel, elle rendit son Esprit à l'Eternité.

LXVII. Elle obtient par ses Prieres la fermeté d'esprit pour la Religion à une jeune Damoiselle.

Une chose fort considerable montra bien, de quelle force étoit l'Oraison de cette sainte Dame, auprés de son Dieu, une jeune Fille, qui étoit entrée dans son Monastere, à dessein d'y prendre l'Habit de ses Religieuses, fut tentée du Diable de rentrer dans le Monde, & se préparoit de retourner chez ses Parens, lorsque sa pieuse Mere eut pitié d'elle, & lui persuada avec zele, d'être ferme dans sa premiere Entreprise, mais sans rien pouvoir sur le dessein opiniâtré de sa sortie, à peine en obtient-elle, qu'elle

qu'elle differe seulement d'un Mois, de sortir d'auprés d'elle, & pendant ce tems, elle offre tant de larmes, & tant de prieres à son celeste Epoux, qu'à la fin du Mois, la Fille toute changée demanda l'Habit de Religion, avec une profonde humilité, & continua dans le Monastere, jusqu'à sa mort, une vie fort Religieuse.

Etant ravie en extase, elle voit des choses celestes.

LXVIII.

Marie, qui se sentoit presque toûjours affligée de douleurs de Corps, dont Dieu avoit resolu de l'éprouver comme l'Or, & de l'orner des merites, & des Couronnes de sa patience, un jour en Oraison fut ravie en extaze, & ces Filles crurent qu'elle étoit tombée dans quelque Sincope, & quelque Foiblesse. Pour la faire revenir à elle, & à ses sens, elles tirent, & tourmentent long-tems toutes les parties de son Corps, jusqu'à ce que revenuë de son extaze, & riant à ses Filles, elle leur dit: Dieu vous pardonne, mes Sœurs, puisque par vôtre charité importune, & vôtre diligence incommode, vous m'avez ravi un bien merveilleux, quelle joie, quels plaisirs, vous m'avez ôtez, mes Filles, je ne serois jamais retournée auprés de vous? Que les choses que j'ai veuës sont belles? Que ce que j'ai consideré est merveilleux; je retournerai encore, & je verrai ce que j'ai déja veu. Une de ses plus cheres Filles appellée Marie, lui demanda alors ce qu'elle avoit veu, c'est assés ma Fille, c'est assés, ne m'en parlez plus, puisque pour vous l'expliquer, il ne suffit pas d'une voix, il y faut l'Oracle d'une autre vie. Au même tems, comme si Dieu lui eût revelé, qu'elle ne seroit plus que fort peu de jours dans le Monde, elle fit venir en sa presence toutes ses Religieuses, déposa la charge d'Abbesse, qu'elle avoit exercée jusque-là si dignement, à la conduite d'une de ses Filles appellée Hyeronima, disposa de la Vicaire, comme elle en avoit le pouvoir du Pape, & des autres Officieres de son Monastere, & soûmise aux ordres de sa nouvelle Abbesse, elle professa depuis jusqu'à sa mort une vie bien humble, & fort dépendente, afin de vaquer avec plus de dégagement aux choses de Dieu, & comme une Vierge sage, de se préparer au rencontre de son Epoux, qu'elle connoissoit être proche d'elle.

Elle dépose la Charge d'Abbesse, & en élit une autre au lieu d'elle.

LXIX.

Elle exhorte ses Filles à l'Observance de leur Regle.

Ses cheres Filles pleuroient la mort de leur sainte Mere, qu'elle leur avoit dit n'être pas bien éloignée, & principalement la nouvelle Abbesse, qui refusant cette grande Charge, parce qu'elle la jugeoit trop au dessus de ses forces, la prioit instamment, ou qu'elle la retint jusqu'à sa mort, ou qu'elle la commit aux soins d'une autre, plus capable qu'elle. Mais Marie, qui lui découvrit les Ordres de Dieu, les console toutes de ses charmantes paroles. Deux jours avant sa mort, aprés avoir fait appeller toutes ses Filles, avec leur nouvelle Abbesse, elles les exhorte toutes d'une ferveur merveilleuse, à l'amour de Dieu, à la paix, & à une charité mutuelle, par ces paroles de Jesus-Christ: *Je vous laisse la Paix, je vous donne ma Paix*, Et elle leur recommande particulierement l'Oraison d'esprit, & l'exacte Observance de leur Regle. Toute occupée donc de cœur, & d'esprit, à se préparer aux approches de son chaste Epoux, elle s'entretenoit alors plus familierement des choses divines, & de l'Eternité, avec Frere François Liardo Capucin, Homme d'une vertu singuliere, à qui depuis peu, l'on avoit confié la conduite de son Monastere, à qui même elle découvrit en secret, que Dieu étoit fort irrité contre Naples, comme il le lui avoit revelé, & qu'il la menaçoit de rudes supplices, qui lui arriverent peu de tems aprés, que la Ville, & les Citoïens furent reduits à des miseres extrémes de pertes, & d'accablement. Cette sainte Mourante voulut voir aussi la Duchesse de Termoli, qu'elle aimoit fort cherement, & à qui elle avoit remis l'Administration de son Hôpital des Incurables, parce qu'elle étoit bien aise, qu'elle l'assista de sa presence seulement, jusqu'au terme de sa vie, elle lui découvrit plusieurs

S. Jean 14.

En Mourant elle prédit la mort à Marie Duchesse de Termoli.

choses fort utiles à la Sainteté, & lui prédit encore, qu'elle mouroit bien-tôt. Elle reçut enfin devotement les Sacremens de l'Eglise, qu'on donne aux Mourans, peu de tems auparavant qu'elle mourut, combattit avec son ennemi des Enfers, & le repoussa d'un Visage fort severe; Sa chere Marie, qui s'en apperçut, l'exhorta de ne point craindre ses attaques, & elle lui répondit, chere Sœur: hé de grace? pourquoi me parlez-vous de crainte, qu'aurai-je à craindre, je vous prie, avec celui qui combat pour moi, mon Adversaire, elle lui montra alors l'Image de son Crucifix, qu'elle avoit à sa droite, & elle sembloit ne pas fort apprehender les Demons.

LXX. Humilité profonde de Marie en mourant.

Proche de sa Mort, & auprés de son Lit, ses Filles qui la proclamoient une Sainte, mes Sœurs, leur dit-elle, il vous semble que j'aie fait plusieurs bonnes œuvres, qui meritent de Dieu quelque recompense, il n'en est rien, je n'ai fait quoi que ce soit de mes propres forces, sont des dons de la Bonté divine, que vous attribuez à ma Vertu fort injustement, si vous separez de mes Actions, ce qui est à Dieu, il n'y restera rien qu'on puisse dire de mon Ouvrage: sont les Plaies de Jesus-Christ, mes Filles, sont les merites de mon Epoux, qui me rendent digne du Paradis, sont eux seuls, qui me donnent de l'esperance. Une étincelle de confiance en ce Crucifix, qui pour mon amour a versé tant de Sang sur l'Arbre de sa Croix, à qui je m'attache fortement, d'une vive Foi, est seule qui m'éleve dans l'Eternité, comme Dieu me l'a revelé fort distinctement. Et pourtant vous autres, cheres Filles, ne cessez jamais d'être fort fidelles, & aux bonnes œuvres, & à l'Observance de vôtre Regle, dont vous affermissiez vôtre Vocation, vôtre Election, & vôtre Salut, & qui vous servent à meriter les Bontez de Dieu, & les effets du Sang répandu de Jesus-Christ Crucifié. Adieu, mes tres-cheres Filles, adieu, ma derniere heure m'appelle à mon chaste Epoux, il est proche de moi, ce qu'aiant dit, elle prit son Crucifix des deux Mains, l'embrassa de tout son cœur, & avec trois fois Jesus, qu'elle dit, elle lui rendit son Ame avec sa Vie.

Quelques Miracles arrivez depuis la Mort de Maria-Longa.

LXXI. Les Pieds de Marie aprés sa Mort sentirent fort bon.

Le bruit de la Mort de Marie, répandu dans la Ville, une tres grande foule de Noblesse, & de Peuple, accourût aussi-tôt au Monastere, & demande à reverer, & à voir ce saint Corps. Pour satisfaire donc à la devotion des Peuples, on l'aporte à la Grille, d'où l'on pouvoit le toucher, & en baiser les Pieds, ceux, au même-tems qui les baiserent, sentirent sortir une odeur fort agreable & en furent dans l'étonnement, la Duchesse principalement de Termoli, qui toûjours prosternée à ses Pieds, assuroit qu'elle n'avoit jamais rien senti de plus doux, c'est assez que tous proclamerent Marie une Sainte, une Bien-heureuse.

LXXII. Maria Longa toute glorieuse apparoit à la Duchesse de Termoli.

Toute la Ville satisfaite de la veuë de ce saint Corps, on l'enferma dans une Biere de Bois, & l'on le déposa sous l'Autel, avec toutes les Ceremonies de ses Funerailles, & la Duchesse de Termoli avertie, par l'assurance que lui en avoit donnée Maria-Longa, que sa Vie ne seroit pas longue, puisque sa Mort étoit proche, mit ordre à ses Affaires de bonne-heure, distribua une partie de ses Biens, à l'Hôpital des Incurables, & l'autre à d'autres lieux par son Testament, déplora avec plusieurs jeûnes, veilles, Oraisons, & larmes, la perte du tems de sa Vie passée, & enfin elle en termina le cours avec tant d'amour de Dieu, & de Sainteté, qu'avant sa Mort, elle merita de voir l'Ame de sa Bien-heureuse Marie, toute pleine

pleine de gloire, & toute brillante de splendeurs Celestes.

Cette Duchesse avoit déja choisi son Sepulchre, dans Sainte Marie del Popolo, à l'Hôpital des Incurables, où l'on voit encore aujourd'hui l'Epitaphe suivant: LXXIII.

Maria Herba, Dame assurément vertueuse, aiant fait ériger ce Sepulchre à son Mari, & à son Fils, a ordonné qu'au milieu des deux, l'on l'enferma sous cette humble Pierre.

Mais comme elle voulut, depuis le Tems que Marie Longa étoit morte, entrer dans le Cloître, pour s'y faire Religieuse, & y prendre l'Habit de sainte Claire, au Convent de Sainte Marie de Jerusalem, elle changea de volonté, & de Sepulture, parce qu'alors aiant disposé de ses Affaires, avec beaucoup de Pieté, elle obtint du Pape une Bulle, qui lui permet de prendre l'Habit de Religion dans ce Monastere, & d'y professer la Regle de sainte Claire. Mais le même jour, où elle avoit dessein de quitter le Monde, & d'entrer dans le Convent, elle fût attaquée d'une horrible goutte, qui dans sa pensée devoit être sa derniere Maladie, & elle ordonne, qu'on l'enterre avec Marie, dans son Monastere, un An aprés qu'elle fût dans le Ciel, afin que comme elles avoient vêcu fort bonnes Amies, & bien jointes d'esprit, aprés leur Mort, elles ne fussent pas separées de Corps, & que leurs Membres morts, eussent au moins leur dernier repos dans le même Lieu, où vivans, ils n'avoient pu rendre de Compagnie, à Dieu leurs Services.

La Duchesse de Termoli meurt & est enterrée avec Maria Longa.

La Duchesse de Termoli morte fort Chrêtiennement, l'on porta son Corps dans le Monastere, comme elle l'avoit ordonné, & la Terre, où celui de Maria-Longa êtoit déposé, ouverte, l'on y sentit aussi-tôt une odeur fort agreable, comme celle des Violettes, & son Corps qui êtoit enterré depuis un An, & qui devoit être pourri, par les loix de la Pourriture commune à tous les autres, fût trouvé tout entier, & admiré sans corruption aucune de ses Parties, d'une multitude presque sans nombre de Peuples. Les Cheveux même de sa Tête, chose encore plus merveilleuse, & les Ongles de ses Mains comme de ses Pieds, êtoient crus, comme s'il êtoit en Vie, ce qui fit les clameurs redoublées des Peuples, qui loüoient Dieu de ses Bontez, & de ses Merveilles. LXXIV.

Les cheveux de la tête de Maria Longa crurent, & les ongles de ses Mains & de ses Pieds.

Mais un prodige plus surprenant fût, que lorsqu'on eût fait un Cercueil plus grand, où l'on put mettre les Corps de ces deux Maries, & que celui de Longa y fût placé, l'on y mit celui de la Duchesse, le premier alors êleve son Bras, & embrassa le second son Ami, comme s'il eût confirmé leur ancienne Amitié, & qu'il se fût réjoüi, par la possession d'une commune Sepulture, à la veuë de leurs Spectateurs, que leurs Ames fussent unies dans l'Eternité. L'on entendit à cette veuë, les voix de toute l'Assemblée, qui publioient hautement les faveurs, & les Miracles de Dieu. Le bruit de ces Prodiges, répandu dans la Ville, une si grande foule de Peuples vint au Monastere, qu'on fût contraint de differer au lendemain, une si merveilleuse Sepulture. LXXV.

Elle étend son Bras & embrasse le Corps de la Duchesse de Termoli qu'on enterroit avec elle.

En ce Tems-là, une jeune Religieuse du Convent de Sainte Marie de Jerusalem, eût une grosse Aposteme, qui venuë de froid, sans esperance de la pouvoir guerir, & d'en exprimer le Pus, la mettoit hors d'état d'être soulagée, & l'on ne pensoit plus qu'à sa Mort. Une de ses Compagnes, qu'on nommoit Victorie, lui persuada, d'implorer pour sa santé, le secours de Maria Longa leur premiere Superieure, qui sembloit briller de tant de Miracles. La Malade donc portée dans le Chœur, & toutes les Sœurs autour du Cercueil de Marie, où elles la supplioient de prier Dieu pour elle: Victoria prit sa Main avec respect, & en toucha l'Aposteme de la jeune LXXVI.

Une Sœur malade d'un Aposteme en est guerie en touchant la Main de Marie.

Religieuse. La Sœur aussi-tôt sans autre remede, en fût bien guerie, d'où ces saintes Filles eurent grande joie, & rendirent des loüanges, avec des remerciemens à Dieu.

LXXVII. *Un ulcere incurable d'une Fille du Convent est gueri touchant la Tête de Marie.*

Quelque tems aprés, le Corps de Marie en cendres, les Religieuses ôterent sa Tête, qui exhaloit toûjours une odeur de Violettes, du lieu où il étoit, & la mirent dans un plus honorable, où elle fit plusieurs sortes de Miracles, un principalement, en faveur d'une Religieuse nommée Benedicta du Monastere, incommodée d'un Ulcere à la Jambe, qui étoit devenu incurable, au sentiment même des Medecins. L'Abesse alors, compatit à la Malade, prend avec respect entre ses mains la Tête de Maria Longa, & tandis que toutes les Sœurs chanterent devotement l'Antienne, & l'Oraison des Veuves, en toucha l'Ulcere, avec une grande Foi de sa part, & de celle de Benedicta, sa douleur aussi-tôt cessa, la Tumeur, & l'Inflamation ne sont plus à sa Jambe, & elle est si parfaitement guerie, qu'elle n'en ressentit plus d'incommodité.

LXXVIII. *La Tête de Maria Longa guerit par son attouchement, une maladie secrette d'une de ses Filles.*

Quelque tems aprés l'on bâtit une Eglise nouvelle au Monastere, où l'on transfera les Reliques de Marie, & une Religieuse du Convent, affligée d'une maladie, que par pudeur, elle n'avoit ozé declarer à personne, & dont elle étoit fort tourmentée, dautant plus encore, que s'augmentant toûjours, elle la mettoit dans un danger évident de sa Vie. Elle prit le tems, qu'elle étoit seule au Chœur, où l'on avoit mis la Tête de Marie sa sainte Superieure, & tandis qu'elle implore devotement ses merites, & qu'elle en touche avec beaucoup de Foi, le lieu secret de son mal, elle en est parfaitement guerie, & en rendit ses remerciemens à Dieu, & à son Abesse.

LXXIX. Les Actions, les Vertus, & la sainteté de cette grande Dame, sont écrites, & loüées par plusieurs Auteurs, & principalement, par Jean Baptiste Evêque d'Acerra, Auteur de l'Histoire de l'Ordre des Clercs Reguliers Theatins Liv. 1. Chap. 4. & par Cesar de Eugenio dans sa Naples sacrée, où il traite de l'Eglise de sainte Marie del Popolo.





Le Pape assemble les Cardinaux, & traite avec eux d'éteindre la Reforme des Capucins, mais persuadé par le Cardinal de sainte Severine, il change d'Avis.



LEs Flots agitez des Tempêtes de l'Année passée, n'avoient par encore leur calme, lorsque la nouvelle 1543. excite de nouveaux Orages, qui menacerent la Reforme presque abîmée, de sa derniere Ruïne. Le Pape Paul III, qui à cause de la chute honteuse d'Ochino, & des injures qu'il avoit vomies contre l'Eglise de Rome, dans son infamante Apologie, étoit fort irrité contre l'Ordre, de retour à Rome, y fit une Assemblée de Cardinaux, où il proposa le danger extréme, que causoit à tout le Corps de l'Eglise, la Religion des Capucins, par le venin Heretique, que toutes ses parties pouvoient avoir emprumté de son Chef Ochino, si elle subsistoit entiere, & il se déclara de cét Avis, d'abolir absolument la Reforme des Capucins, puisque c'est une Loi, dit-il, & d'une sagesse divine, & d'une Prudence humaine, de retrancher ceux qui nous causent des Tumultes, & lorsque tout le Corps d'une Republique est dans le peril, il est plus à propos d'en faire perir un Membre, que d'y exposer tout le Corps. *Ne sçavez vous pas*, dit l'Apôtre: *Qu'un peu de Levain corrompt toute la Masse*. La Religion des Capucins, est si fort en estime chez tous les Chrêtiens, qu'elle peut disposer presque de tous leurs Esprits, & si elle publie les Erreurs pour des Veritez, & l'Heresie au lieu de la Foi, il est à craindre, que tout le champ de l'Eglise soit de sorte rempli de cette dangereuse zizanie, qu'elle n'y étouffe le Froment. J'attens pourtant vôtre avis sur ce grand sujet.

I. Le Pape traite avec les Cardinaux pour abolir l'Ordre des Capucins.

5. Corinthi. 5.

Les Cardinaux, qui étoient de l'Assemblée, persuadez par une raison qui paroissoit si forte, sembloient presque tous être du sentiment du Pape. Le seul Antoine Sanseverino, & peu d'autres, ne parlans pas, montroient par leur silence, & la tristesse de leur Visage, être dans la pensée de s'opposer à cét avis, avec un peu de ressentiment.

II. Les Cardinaux inclinent à abolir l'Ordre des Capucins.

Ce grand Cardinal, étoit de l'ancienne Maison des Sanseverini, des plus illustres autrefois, & encore aujourd'hui du Roiaume de Naples, si puissante en Titres, en Richesses, en Domaines, & en Armes, que même les Rois de Naples craignoient autrefois leur Puissance; dont plusieurs Auteurs, tant Anciens que Modernes, ont hautement écrit dans leur Histoires, les plus grandes actions de Paix, & de Guerre, & principalement Raphaël Vollaterranus, & Joannes Pontanus dans son Histoire, ou lorsqu'il parle de Robert Sanseverini, il dit les Victoires, les Possessions, les grandes Terres, les Grandeurs, & les Dignitez de cette illustre Famille. Scipion Ammirati a composé encore une fort belle Histoire de l'Antiquité, & de la Noblesse de cette Noble Maison des Sanseverini, & enfin Scipio Mazzella dans sa description du Roiaume de Naples, où il écrit des Familles des Nobles, dit de belles choses de celle des Sanseverini, qui possede encore aujourd'hui l'ample Principauté de Bisignano, & la Comté de Saponara, & de Chiaromonté. Elle eût aussi plusieurs Cardinaux, entre lesquels éclatte éminemment ce dernier Antoine, en Religion, en Pieté, & en Bienveillance particuliere, dont il honore les Capucins. Clement VII. le fit Cardinal, & aprés avoir témoigné déja beaucoup d'affection à

III. Noblesse de la Maison des Sanseverini de Naples.

nôtre Reforme, l'an 1536. lors qu'entre les Naufrages, il l'a sauva de leurs perils, il l'a toûjours fort protegée, dans tout le cours de sa glorieuse vie.

IV. Le Pape qui vit que Sanseverino ne parloit pas, & qu'avec le trouble, & la severité de son visage, il sembloit n'avoir pas approuvé, ce qu'il avoit dit, le regarda, & lui dit? Pourquoi vous taisez-vous tout seul entre les autres, ô Cardinal, on a liberté de parler ici, sur un sujet de si grande importance, courage, dites librement vôtre sentiment. Sanseverino animé par cette parole du Pape, comme si elle eût été du saint Esprit, parla de cette sorte à sa Sainteté, & aux autres Cardinaux. Personne ne doute, saint Pere, & vous Eminentissimes, que lors qu'il s'agit du danger de l'Eglise, l'on ne doive aussi-tôt, y apporter le remede, & que lors qu'on voit, que la zizanie commence à paroître, on ne soit à l'heure-même obligé, crainte qu'elle ne suffoque le bled, de l'arracher, avec une extréme diligence, du Champ des Fidels: mais, aussi l'on doit prendre garde fort soigneusement, que tandis qu'on s'efforce de déraciner la zizanie, l'on ne tire avec elle le Froment, puis qu'il est d'un égal inconvenient, que le Champ de JESUS-CHRIST, soit privé de zizanie, & de Bled, par les mêmes mains. Jusqu'ici la Religion des Capucins a pullulé dans l'Eglise de Dieu, comme un pur Froment, par les Splendeurs d'une vie Apostolique, & des exemples merveilleux des plus grandes vertus, dont elle y a produit d'amples fruits, qu'on peut dire des Prodiges. Nous l'avons vû tous, & nous en avons eu grande joie, & durant le cours de tant d'Années, nous n'avons pas éprouvé, qu'elle ait fait naître, dans le Champ de JESUS-CHRIST aucune semence, ni d'Errreurs, ni de zizanie, jusqu'à la chûte infortunée d'Ochino, qui comme cét Homme ennemi a semé de la zizanie au milieu du Bled, s'est retiré, & s'en est fui chez les Heretiques.

Le Cardinal Sanseverino combat fortement par raisons pour les Capucins.

Ochino, comme un ancien Ennemi seme dans l'Ordre de la zizanie.

V. Lors maintenant qu'il s'agit d'arracher la zizanie, & de purger le Champ de l'Eglise des Erreurs, si nous sommes d'avis d'anneantir, & d'abolir la Religion des Capucins, il est bien à craindre assurément, que nous n'arrachions le bon grain avec elle; & que le Champ de JESUS-CHRIST, par cette proscription du bon grain, ne souffre une perte fort dangereuse au Christianisme, & pourvû que toute la Reforme, ou sa meilleure partie soit libre d'Erreurs, aucune Loi ne permet, ni la Raison, ni la Justice, que par nôtre avis, elle perisse toute entiere, crainte que ne soient punis injustement ceux, qui sans être coupables, doivent être dégagez de peines, par l'équité des Loix divines, & humaines.

VI. Et qu'elle Prudence, qu'elle Justice, je vous prie, les Hommes jugeroient-ils de cette sainte Assemblée, à qui conviennent si bien la sagesse, & l'équité, si elle punissoit des Hommes innocens, non citez, non interrogez, non convaincus, sans les oüir, & sans Connoissance de Cause. De bonne Foi, l'Eglise n'en souffriroit-elle pas un scandal plus grand, si des gens accablez, ou opprimez sous l'injustice de cette Sentence, comme il arrive souvent dans un desespoir d'Affaires, par un dessein précipité, ce que Dieu ne permette pas, s'enfuïoient chez les Heretiques, & même parmi les Turcs? qu'elle misere alors souffriroit l'Eglise, que nous souhaitterions assurément avoir empêchée par de meilleurs Conseils: quoi que je ne croie pas qu'on doive craindre ce desordre, des saints Religieux de cét Ordre, comme pourtant, ce n'est pas bien le fait d'un Sage, de dire, je n'y pensois pas, c'est assez de s'en rapporter à la Prudence. Pour moi, je croi facilement, que tout le Corps de la Reforme, ou sa meilleure Partie, n'est pas corrompuë d'Erreurs, puisque des Hommes Saints y brillent de tant de vertus, que cette Peste ne les a pas infectez de

sa

sa Pourriture, & qu'à mon sens, il y en a peu, qui trompez par Ochino, aient avalé le Poizon de son Heresie.

Mais, si l'on demande mon sentiment sur ce grand sujet, le voici, S. Pere, qu'on remedie le mieux qu'on pourra, d'un commun Conseil, & au danger de l'Eglise, & à la santé de l'Ordre, & l'on pourvoira, comme il faut à l'Eglise, si avant toutes choses, l'on fait dans l'Ordre de fort soigneuses perquisitions, de ce qu'il y a de corrompu, de languissant, & de sain dans la Foi, que si l'on y trouve quelque chose de putride, qu'on le retranche avec le fer, ou qu'on le brûle avec le feu. Si quelqu'un y est languissant, & Malade, qu'on travaille à sa Cure, mais il est de l'obligation, & de la charge de ce saint Siege, d'y conserver par sa Puissance, ce qui s'y rencontre de sain, & d'utile à toute l'Eglise, & qu'il soit entretenu par ses Bontez, & sa Providence, de crainte que la Sentence de Dieu ne le châtie, par la bouche du Prophete : *Vous n'avez pas consolidé ce qui étoit infirme, vous n'avez pas gueri ce qui étoit Malade, vous n'avez pas lié, ce qui étoit rompu, & vous n'avez pas relevé ce qui étoit tombé.* Et par ce moien l'on aura amplement pourvû au bien, comme à l'utilité de toute l'Eglise, & à la reputation du Siege Apostolique, la Prudence même du Souverain Pontif, & sa Sentence, comme prononcée par l'organe du saint Esprit, en seront plus loüées. Sanseverino finit alors son Discours.

VII. Sage Conseil du Cardinal Sanseverino.

Ezechiel. 34.

Mais Dieu, qui par un Conseil adorable de son eternelle Sagesse, avoit déterminé de conserver inviolable la Reforme des Capucins, pour la rendre encore plus affermie par cette disgrace, donna tant de force aux paroles du Cardinal Sanseverino, qu'il rappella à son avis le Pape, avec les autres Cardinaux, & retira encore une fois nôtre Ordre de sa derniere ruïne, grace singuliere sans doute, qui l'engage entierement à cette illustre Famille, qui sous l'Autorité de Dieu, lui a donné deux fois la vie, & a changé de sorte l'esprit du Pape, que depuis son sage discours, il prit de plus favorables pensées : Il ordonna au Cardinal Capenzé Protecteur de l'Ordre, que mandant à Rome les Vicaires des Provinces, & les autres Peres de la Religion, qu'il jugeroit les plus sages, il aprit plus facilement d'eux, qu'elle étoit la disposition de tout l'Ordre, en fait de sa Foi, & qu'informé sur les Articles de leur Croiance, le saint Siege pût connoître plus clairement, ce qu'il devoit croire de plus assuré, de tous les Capucins.

VIII. Le Pape change d'avis persuadé par le discours du Cardinal Sanseverino.

Les Capucins sont citez aux pieds du Pape, qui aprés une Correction severe les consola avec de plus douces paroles.

POur satisfaire aux Ordres du Pape, le Cardinal Protecteur fit venir à Rome, les Principaux de l'Ordre, & les Provinciaux des Provinces, & aprés d'exactes recherches, il apprit d'eux, qu'exceptez fort peu, ou qui étoient passez chez les Heretiques, ou qui avoient abjuré leurs Erreurs, ou qu'on avoit faits Prisonniers, tout le Corps de la Reforme étoit fort ferme dans la Foi, & en fit son raport au Pape, qui tres ravi, parce que Dieu avoit changé son esprit, & lui avoit rendu l'affection premiere qu'il avoit pour nous, lui détermina un jour, où tous les Peres, & les Provinciaux de l'Ordre viendroient à ses Pieds, y recevoir l'Oracle de ses volontez. L'on avertit les Peres du commandement, & du jour du Pape; mais, helas! comme ils n'en sçavoient pas la pensée, ils crurent, que ce jour étoit le dernier de l'Ordre, où le Pape, qu'ils sçavoient avoir arrêté sa perte, aboliroit la Reforme des Capucins. Leurs

IX. La Religion est trouvée entiere dans la Foi.

Contraires augmentoient leur crainte, parce qu'informez, que les Capucins étoient citez au Siege Apostolique, publioient par toute la ville, leur infaillible anneantissement. Ceux donc qui étoient à Rome, surpris de la crainte, n'avoient recours qu'à leurs larmes, & qu'à leurs soûpirs, & toute leur esperance en Dieu, ils imploroient sa faveur avec beaucoup de pleurs, & plusieurs sanglots..

Le Pape cite les Capucins en sa presence.

X. La crainte presse fort les Capucins.

Enfin le jour est venu, où les Peres separez en diverses Bandes, vont trouver le Pape avec fraieur, & quoi que Bernardin d'Asti, & François de Jesi, instruits par des Revelations divines, les animassent à avoir courage,& fussent de leur Compagnie,arrivez pourtant au Vatican, ils furent saisis d'une nouvelle crainte, parce que les Freres de l'Observance, y avoient apporté autant d'Habits de leur Ordre, qu'ils avoient appris, qu'il y auroit de Capucins en presence de sa Sainteté, afin qu'aussi-tôt qu'il auroit prononcé son jugement, de l'anneantissement de leur Reforme, & de leur retour à leur premier Ordre, ce qu'ils croioient immancable, ils pussent les revêtir en Observantins. Eux donc qui crurent, que le jugement du Pape étoit arrêté, entrerent dans son Palais, avec une extréme crainte, de ce qui leur arriveroit.

XI. Le Pape êtoit fort occupé d'Affaires, & les Peres attendirent longtems, qu'on les appellât à ses Pieds, en sorte que le jour presque fini, ceux qui étoient restez au Convent, & ne voioient pas revenir ces Peres, n'en pensoient rien d'avantageux. Quelques-uns encore firent courir un bruit, que le Pape avoit fait emprisonner les Capucins, & ainsi les Peuples joignoient Afflictions à Afflictions, & les supplicioient, comme s'ils eussent massacré leurs propres Parens.

XII. Sur le soir enfin, on appelle ces Peres, aux Pieds du Pape, & aprés les avoir baisez fort profondement, ils y attendoient à genoux, ce que sa Sainteté voudroit ordonner de leurs Personnes, & de leur Reforme. D'abord, il leurs reprocha d'un visage severe son Affection, & ses Bienfaits à l'endroit de l'Ordre, leurs representa ses Témoignages particuliers d'amitié, principalement à leur General Ochino, qu'il avoit pourtant récompencez d'une si noire ingratitude, que de lui avoir écrit une infâme Apologie, qu'on ne pourroit croire digne du plus vile des Hommes, bien moins d'un Pontif de Rome? que merite la Religion, dit-il, pour une entreprise si temeraire, & des injures si infâmes publiées si insolemment, contre le Siege Apostolique, sinon qu'avec son Chef, elle soit effacée du nombre des Ordres, qu'elle perisse, & qu'elle soit anneantie. Tous soûpiroient, & l'on n'entendoit dans la Salle du Pape, que les sanglots mêlez de pleurs de ces pauvres Peres. François de Jesi, qui ne pouvoit alors, au milieu de tant de larmes, & de soûpirs retenir sa voix, répond à sa Sainteté; hé! de grace saint Pere, n'y eut-il pas entre les Apôtres un traître Judas, dont la chûte pourtant, dit l'Evangile, ne fut pas la ruïne du College Apostolique, & le Pape qui le reprit avec quelque colere, retenez vôtre langue par vôtre silence, lui dit-il, Orgueilleux? Pourquoi formez-vous des excuses, & puis d'une voix plus douce, j'avois resolu, dit-il, de vous anneantir entierement, mais il y a quelqu'un qui empesche vôtre ruine, qui s'oppose à vos punitions: vôtre Pere saint François combat pour vous, Dieu même veut, qu'on ne vous extermine pas, & crainte que vous ne tombiez, il vous soûtient de ses Mains divines, comme je porte ces Gands avec les miennes. Dieu m'est témoin, que je n'étois pas encore sorti de Peruze, & que j'avois fixement arrêté vôtre anneantissement. Il sçait bien encore que je me suis pressé de venir à Rome, à dessein d'y executer plûtôt mes Resolutions. Il n'ignore pas non plus, que dans cette Ville, je n'ai point quitté ma pensée, jusqu'à ce que j'entrasse

Le Pape parle aux Capucins, & leurs reproche son, affection, & ses faveurs.

trasse dans l'Assemblée. Dieu aussi-tôt, je ne sçai pas comment, y a changé mon esprit, son pouvoir y a calmé les Flots plus agitez de mon extréme colere, je le croi fermement, & il a voulu que je reprisse ma premiere bien-veillance pour vôtre Reforme. D'où vient que je n'ai plus que des sentimens d'amour, & non pas de haine pour elle, c'est un œuvre de Dieu, à qui nous sommes obligez de rendre nos soûmissions. Faites donc en sorte d'être des Fils fidels, & humbles de l'Eglise, de bons Observateurs de vôtre Regle, de vrais Enfans de vôtre Pere saint François, & de veritables Serviteurs de Dieu. Pourmoi, je serai vôtre Pere, & vous serez mes Enfans. Il regarda alors le Cardinal Carpenzé Protecteur de l'Ordre: Cardinal, dit-il, Nous vous recommandons cét Ordre, & comme êtans Chef, Nous vous en établissons le General, & le Protecteur fidele, afin que vous acheviez ce qui regarde ses interêts, avec ce que Nous vous donnerons de Souveraine Autorité, & par ces paroles toutes remplies de consolation, & de joie, il les renvoia dans leur Monastere, où aussi-tôt qu'ils furent arrivez, redevables de leur conservation à la Bonté de Dieu, ils lui en rendirent de solemnelles actions de grace, allerent tous devant l'Autel, en presence du saint Sacrement, & y chanterent *Te Deum*, avec les pleurs d'une extréme réjoüissance. Cette nouvelle sceuë par tout l'Ordre, il est difficile de dire, les grandes reconnoissances que tous nos Freres en témoignerent à Dieu, les Hymnes de joie qu'ils en chanterent dans nos Eglises, & les larmes de consolation qu'ils en verserent de leurs yeux, puisqu'ils apprirent par cette grande nouvelle, que la Reforme, qu'ils avoient apprehendé devoir être anneantie, étoit comme ressuscitée si glorieusement, par le secours de Jesus-Christ, & elle parût alors recevoir une nouvelle lumiere, qui dissipoit les Tenebres de ses premieres Tristesses.

Dieu change l'esprit du Pape.

Le Pape en use benignement avec les Capucins.

Les Capucins tous ravis, remerciêrēt Dieu avec larmes de joie.

XIII.

Aprés un succés si heureux d'Affaires, le Cardinal Carpenzé retint quelques jours à Rome les Provinciaux, avec les autres Peres, & confera avec eux, des moiens plus propres, au recouvrement de la parfaite gerison de nôtre Reforme, il établit Commissaire General Frere François de Jesi, à qui il donna le Sceau de l'Ordre, dont s'étoit servi jusque-là Bernardin d'Asti, il interdit l'Office de la Predication aux Capucins, jusqu'à ce que le Pape en eut autrement ordonné: Cette interdiction pourtant dura fort peu, dans la Province de Corse, par la faveur d'un Evêque, qui avoit été de la Cour du Pape, & il ordonna qu'on assembleroit un Chapitre General à Rome, environ la Fête de la Pentecôte, de cette presente Année.

Le Cardinal Protecteur interdit la Predication aux Capucins.

On celebre un Chapitre General, ou concourans plusieurs grands Personnages, Frere François de Jesi fut êlu General.

XIV.

Aprés ces ordres du Cardinal Protecteur, & quelques Mois passez, le Tems du Chapitre General êtoit arrivé, & plusieurs Peres considerables en Prudence, & en Sainteté, étoient entrez à Rome: L'on ne peut dire la grande joïe de tous ces grands Hommes, qui dans la pensée, de devoir être abîmez, soûs les Flots de la Tempête passée, se voioient conservez par la bonté de Dieu, & assemblez dans un Chapitre. Il parût leurs arriver alors, comme à ceux qui libres d'un Naufrage, contre leur esperance, aussi-tôt qu'ils se voient si heureusement au Port, aprés tant d'Orages, comme s'il y avoit long-tems, qu'ils ne se fussent veus, & qu'ils vinssent de quelque Region inconnuë, se reçoivent avec plusieurs baisers,

Un Chapitre General est cōvoqué à Rome.

& se salüent réciproquement, avec de mutuelles Civilitez. Eux de même, comme sortis d'un Naufrage, & au port assuré de l'Ordre, consoloient leurs miseres passées, par leurs mutuels embrassemens, racontoient leurs perils, recitoient leurs bourasques, mêloient dans leurs recits des larmes de joïe, & comme s'ils vivoient aprés leur mort, ils sembloient joüir alors d'un Ciel fort serain, & d'un air épuré de leurs dernieres Tristesses.

XV. Vingt-quatre Peres entre les autres, assisterent à ce Chapitre, Hommes assurément de grande vertu, & de prudence singuliere, qui aprés avoir soûtenu de leurs Conseils la Religion branlante, & fixé par leur courage, le panchant de sa Ruine, meritent assurément avec justice, d'être comparez à ces vingt-quatre glorieux Vieillards, dont il est parlé dans l'Apocalipse; puisque avec des phioles de Parfums, c'est à dire une vie pleine des bonnes odeurs des vertus, êtoient jour & nuit prosternez devant l'Agneau, & y donnoient tous les jours à l'Ordre de nouvelles clartez par leurs ferveurs, & par leurs prieres, & voici leurs noms: F. Bernardin d'Asti, Procureur de l'Ordre, F. François de Jesi, alors Provincial d'Ombrie, & établi Vicaire General par le Cardinal Protecteur, F. Jerôme de Monte-Pulciano, insigne en Noblesse, & en Sainteté, qui fût fait en ce Chapitre Provincial de Bologne, F. Bernardin de Monte-d'Ellolmo, Provincial de Naples, F. Ange de Savone, grand Predicateur, & orné de toutes les vertus, F. Laurent de Riete, Provincial de Rome, F. Eusebe d'Ancone, qui fût General aprés, Homme fort illustre, au sentiment de tout l'Ordre, F. Benoist de Sienne, qui gouvernoit alors la Province de Venise, F. Joseph de Ferno, ou de Milan, Provincial de Corse, grand Personnage, dont nous avons parlé ailleurs, F. Liberius d'Ossola, tres devot à la sainte Vierge, F. Archange, Provincial de Sicile, qui de Benedictin s'êtoit fait Capucin, & brilloit de plusieurs vertus, F. Marian de Corse, F. Bernardin de Bisignano Calabrois, F. Amadée d'Antignaté, qui dans la fuite d'Ochin, avoit souffert pour l'Ordre plusieurs travaux, F. François de Suriano celebre Predicateur, & fort pieux, F. François de Soletro, sçavant, & grand Observateur de la Regle, F. Paul de Norsia, F. Michelange de Florence, F. François Volaterrano, F. François de Flandre, different de F. Titelman qui êtoit déja mort, F. Alphonse de Naples, F. Jacques de Malfetta, fameux Theologien, & fort vertueux, F. Loüis de Savone, Homme d'une Oraison continuelle, & d'un grand mépris de lui-même, & enfin F. Jean de Vintimiglia Génois, Personnage de prudence, & de vertu, qui avoit été Provincial des Provinces de Rome, & de Génes.

Les plus considerables de ce Chapitre.

XVI. L'experience des choses, & la haute vertu de tous ces grands Hommes, ont fait voir en plusieurs Tems, qu'ils furent de fermes Remparts, & d'immobiles Colomnes, qui soûtinrent par leur prudence, leurs travaux, & leurs oraisons continuelles, soûs l'Ordre de Dieu, dans un danger évident, la Religion presque ébranlée desesperément, & comme abîmée des Flots irritez des plus furieuses Tempêtes. Qui aprés avoir honoré l'Ordre des Capucins par leur Doctrine, & les exemples de leur sainte vie, peuvent être loüez avec justice, de cette voix d'un Prophete, dont il consoloit autrefois la Sinagogue affligée, & aujourd'hui la Religion des Capucins, par la promesse de plusieurs grands Hommes, lors qu'il dit: *La pauvre qu'elle est, comme arrachée par la Tempête, est sans consolation, voilà que par ordre, je placerai tes pierres, & je te fonderai en Saphirs, & je ferai tes Remparts de Iaspe, & tes Portes en pierres taillées, & tous tes termes en pierres desirables, tous tes Enfans seront enseignez de Dieu, & leur multitude sera la paix de tes Enfans, & tu seras fondée en Iustice, retire-toi loin de la Calomnie, parce que la crainte ne t'effraiera pas, & qu'elle n'approchera point de toi.*

Les merites & les vertus de tous ces grands Personnages.

Isaye 54.

XVII. Le cinquiéme Chapitre General assemblé à Rome, & composé de tant de

de grands Hommes de nôtre Reforme, F. François de Jesi, qui faisoit la charge de Commissaire General de l'Ordre, y fit éclater tant de prudence, & tant de vertu, que Bernardin d'Asti, s'excusant du Generalat, sur plusieurs incommoditez qui l'en dispensoient, il y fût élû Vicaire General, avec toutes les voix du Chapitre; ce qui fût d'autant plus agreable au Cardinal Carpenzé, que sçachant, qu'il avoit toûjours fort blâmé les mœurs, & la vie d'Ochino, il esperoit, que par ses soins, & son zele, la Religion seroit entierement purifiée des ordures, s'il en restoit quelqu'unes, de ce malheureux: Et ce fût une providence de Dieu particuliere, puisque ce digne General, avantagé de tant de vertus, d'un grand Esprit, d'une force merveilleuse de Nature, d'une connoissance de plusieurs choses, d'une éminente probité de vie, d'un zele ardent pour les choses de Dieu, & d'un desir extréme de toutes les vertus; orné encore des qualitez principales d'un Homme de gouvernement, la prudence, la hauteur des conseils, la haine de la malice, l'équité du jugement, la force dans les perils, l'industrie dans les affaires, la promptitude dans leurs executions, qualitez sublimes, qui le rendoient fort propre aux grands emplois du Generalat, avoit aussi éminemment deux admirables perfections, un zele merveilleux de la Foi Catholique, & un desir ardent de l'Observance Reguliere, qui principalement alors étoient fort desirables dans un General de l'Ordre. D'où vient que la sagesse de Dieu l'éleva à cette grande Charge, afin qu'il rétablit dans la Reforme par son zele, & par sa vertu, ce que les vices d'Ochin y avoient introduit de desordres, & de manquemens.

Frere François de Jesi est élu General.

Principales vertus de François de Jesi General.

Nôtre Pere S. François apparut à Frere François de Jesi General, avec S. Antoine de Lisbone.

XVIII. Et cette Election eût son témoignage de Dieu, puis que François élu General, & honoré du Sceau de l'Ordre, par le premier Définiteur, au pieds du grand Autel, en presence du saint Sacrement, selon nôtre ancienne coûtume, vît distinctement nôtre Pere S. François, accompagné de S. Antoine de Lisbone, qui lui parût en l'air, & lui donna un Bâton de Voiage, avec ces paroles: Reçois François, ce Bâton de tes visites, va, marche, visite, & confirme tes Freres.

XIX. Les effets montrerent visiblement, que cette Election étoit faite de Dieu, puisque la ferveur de ce grand Homme, son zele, sa diligence, sa prudence, ses travaux, & sa Sainteté, par la bonté principalement de Dieu, qui gouvernoit les Affaires des Capucins, à cause des merites de leur Pere S. François, & de leur Frere S. Antoine de Pade, furent si utiles & si profitables à nôtre Ordre, que ce Champ de Jesus-Christ, ne fût pas seulement purgé de la zizanie des vices, s'il en étoit resté quelqu'une aprés la chûte d'Ochino, & rétabli dans ses premieres beautez, mais encore embelli des plus belles Fleurs des vertus celestes, & enrichi des Fruits plus agreables d'une éminente Sainteté.

Des soins dans le Gouvernement, & de la ferveur des Prédications de Frere François de Jesi.

XX. Le Chapitre achevé, le nouveau General emploia tous ses soins, à découvrir par de diligentes perquisitions, s'il ne restoit point dans son Ordre quelque venin des Erreurs d'Ochino, & d'en soulager au plûtôt ceux de ses Freres, qui se trouveroient infectez de ses Heresies; afin de pourvoir à la santé de la Reforme, & au scandal du Siége Apostolique. Comme donc les deux Provinces de Venise, & de la Romagne, étoient plus soupçonnées d'Erreurs que les autres, & principalement celle de Venise, à cause qu'Ochin avoit enseigné sa Doctrine erronée à Verone, & qu'on

La diligence de Frere François de Jesi General, à déraciner quelqu'unes des Erreurs d'Ochino.

qu'on craignoit, qu'elles ne fussent infectées de ses Heresies, il fût de sentiment, que les Provinciaux de ces deux Provinces, pour connoître plus aisément, s'il y avoit encore quelque reste d'Erreurs, & s'oposer avec plus de force à leur malice, joignissent leurs Travaux, & qu'ils visiteroient mutuellement leurs Provinces: & leur diligence fût si utile à la purgation, & au soulagement de l'une & de l'autre, qu'elles furent bien dégagées du moindre soupçon d'aucune Heresie.

XXI. Grande humilité du General Frere François de Jesi.

Auparavant que François commença ses visites, il consideroit, & la pesanteur de sa Charge, & son empéchement de Langue, qui l'embarassoit fort, & il sembloit s'affliger, & se croire incapable de son Office; d'où vient qu'affligé souvent dans ses Oraisons, il disoit quelquesfois à Dieu! Ha Sagesse infinie, qui connoissez toutes choses, & les gouvernez avec une extrême Prudence, vous sçavez bien que je suis un Enfant, qui ignore mon entrée, & ma sortie, je ne sçai pas parler, à cause que j'ai la langue trop grossiere, voiez je vous prie, mon Dieu, qui vous avez choisi, à une si grande Charge; puisque je suis un Homme, qui vois mon indigence, & vos yeux aussi voient mon manquement, & ainsi enfermé de ces miseres, j'ignore ce que je ferai, si vôtre Clemence m'appelle à cette Charge, puisque je n'ai quoi que ce soit, qui réponde à un emploi si considerable, j'attens tout de vous. Donc, mon Dieu, animez mon Esprit, informez mon Ame, donnez-moi conseil, inspirez-moi de la sagesse, ajustez ma langue, donnez-moi des forces, reproduisez-moi tout entier, afin que vous aïez en ma personne, un ouvrage de vos mains, tout soûmis à vos divines volontez. Mon Dieu, vous avez établi un Serviteur indigne, sur le Troupeau de vôtre petite Reforme; presque toute dissipée & égarée, vous le Pasteur de ses Oüailles? Qui pourroit sans vous, guerir leurs blessures, discerner les veritables, des fausses, fortifier les foibles, soulager les malades; Donnez-donc à vôtre Enfant la Prudence, dont il sçache connoître les maladies, penser les plaïes, relever les accablez, confirmer les foibles, & conserver les plus sains. Donnez-moi une sagesse, qui m'apprenne à connoître les bonnes choses, à administrer les plus propres, à gouverner sagement, & nourrir les Brebis, & à leur donner de bons Alimens. Donnez-moi, mon Sauveur, une force dont je puisse m'opposer fortement aux vices, vaincre les Ennemis du S. Esprit, deffendre l'Observance Reguliere, & conduire vos Oüailles, aux desirs plus zelez de toutes les vertus, afin que vôtre saint Peuple, d'une Foi pure, d'une ferme esperance, d'une parfaite charité, immole à vôtre Majesté, les Hosties agreables de ses loüanges, & les Sacrifices plus purs de leurs cœurs. Faites enfin la grace, mon Dieu, à vôtre Serviteur miserable, qu'il puisse reparer en sorte, par vôtre secours, les dommages que vôtre Serviteur coupable, a causez à vôtre pauvre Reforme, qu'elle reprenne son premier honneur, & que vôtre Nom en reçoive plus de gloire.

XXII. Mais Dieu, qui a toûjours fort agrée la priere des Humbles, lui donna tant de sagesse du Ciel, & tant de vertu, que soûs son Gouvernement, la Religion, pour les maux qu'elle avoit soufferts auparavant, fût récompensée au double de plusieurs biens, & reçut tant d'honneur, & tant de gloire de Dieu, qu'elle repara tous les dommages de sa premiere tache; par l'usure de ses dernieres faveurs; de sorte qu'on peut dire d'elle, avec le Prophete: *Vous ne serez plus appellée une abandonnée, & l'on n'appellera plus vôtre Terre une desolée, mais on vous nommera ma volonté en elle, & vôtre Terre sera habitée; parce que le Seigneur a pris en vous ses complaisances.* En ce Tems-là, une Dame Romaine fort devote, bien familiere aux Capucins, tandis que dans son Oraison elle prioit Dieu plus attentivement pour l'Ordre, vît en vision S. Antoine de Pade, qui lui dit: Allez Femme, & dites à F. François de Jesi, qu'il ne perde pas courage, dans le Gouvernement de l'Ordre; parce que je

Isaye 62.

Saint Antoine de Pade apparoissant à une

prie

prie Dieu particulierement pour lui. Aussi-tôt donc que F. François de Jesi, s'emploia à la conduite de la Reforme, comme General, il commença ses visites à pied, comme son Pere S. François, dans sa premiere vision, lui avoit ordonné, & il visite toutes ses Provinces, & tous leurs Convens, non pas en courant, mais sans se presser, avec les mêmes soins, que s'il n'eût eû qu'à vacquer à un Monastere. Il examinoit tous les Freres, l'Eglise, la Sacristie, les Offices du Convent, les Utenciles, tous les endroits de la Maison, & de l'Eglise, & il consideroit diligemment toutes choses, afin que s'il y trouve du deffaut, il le corrige promtement. Il observe avec exactitude, dans qu'elle gravité, & qu'elle modestie les Prêtres celebroient les Messes, & avec qu'elle pieté l'on chantoit l'Office au Chœur, & le jour, & la nuit, avec qu'elle charité l'on recevoit les Forestiers, de qu'elle sorte on assistoit les Malades; s'il rencontroit quelque Frere ou paresseux, ou endormi, ou negligent d'observer sa Regle, il l'avertissoit, le corrigeoit, & le punissoit avec tant de douceur, & de mansuetude, que ceux qu'il reprenoit, en devenoient presque toûjours meilleurs, & étoient animez aux fruits plus utiles des plus saintes vertus.

Femme, anime Frere François de Jesi au Generalat.

Ce que François de Jesi General faisoit dans ses visites.

XXIII. Il prêchoit souvent dans un même Convent, du don de la Foi Catholique, du bien de la Religion, du merite, & de l'excellence des vœux, de la perfection Evangelique, de l'Observance de la Regle, & principalement de l'obligation de la Pauvreté, & dans ses discours, il témoignoit tant d'ardeur d'esprit, qu'il embrazoit ardemment les Freres, à l'amour de Dieu. Ces paroles comme des Fléches, dans la main d'un Homme puissant, penetroient tous les cœurs de ses Auditeurs, & comme de brûlantes éteincelles, qui sortent d'un feu bien ardent, excitoient dans l'Ame de tous ses Freres de merveilleux embrazemens de la Charité. Ce qui fût un jour prouvé, par un témoignage du Ciel fort visible. Il prêchoit aux Freres à Peruze, & les Citoiens virent une grande flâme, qui s'élevoit sur ce Convent des Capucins, dans la pensée donc que le Feu y fût, ils y vinrent promtement, & ils n'y trouverent pas des flâmes, qui consumassent le Monastere, mais Frere François leur General, qui prêchoit, avec une ardeur de flâme, & qui en embrazoit les cœurs de ses Religieux.

Tandis qu'il prêche ses Freres, on vit une grande flame sur le Toict du Monastere.

XXIV. Tandis principalement que cét Homme de Dieu prêchoit à ses Freres, il étoit éclairé de tant de lumieres du S. Esprit, que ce qu'il leurs disoit, paroissoit fort au dessûs des pensées des Hommes, & ravissoit si bien ses Auditeurs, que F. Bernardin d'Asti, & un autre de Monte-dellolmo, & d'autres Sçavans, & grands Prédicateurs, disoient ingenuëment, qu'ils n'avoient jamais entendu d'Homme, qui prêchât si hautement de Dieu, & des choses divines, & qu'on ne s'en étonne pas, puisqu'il n'emprumtoit pas cette lumiere de science, de la fange de la prudence charnelle, mais seulement des clartez suprêmes de la sagesse divine, dont son Ame interieurement éclairée, sa Bouche énonçoit à ses Freres, les secrets plus profonds des choses divines, qu'il avoit puisez dans leur Celeste origine, ce qu'une autre vision déclara encore bien sensiblement. Lorsqu'il étoit à Peruze, où il demeura quelque tems, tous les jours au soir, aprés l'Oraison, le Pardon sonné, il assembloit les Freres au Refectoire, & tandis qui les y prêchoit, un jour on vit une Etoille brillante, qui éclattoit sur le Toict du Monastere: & alors un Villageois, qui demeuroit assez proche, & rencontra Frere Seraphin de Peruze, il lui demanda, d'où vient, mon Pere, que tous les soirs, aprés la salutation Angelique sonnée, l'on voit une Etoille fort lumineuse, courir long-tems sur les Thuiles de vôtre Convent: C'étoit l'heure où le devot General avoit coûtume de prêcher ses Freres: Dieu assurément voulût montrer par ce témoignage, qu'il avoit choisi François, comme une nouvelle Etoille, pour conduire l'Ordre dans le chemin plus assuré de

Prêchant une autre fois à ses Freres, un Villageois vît une Etoille sur le Convent.

Ce qu'il prétendoit principalement dans ses Sermons.

de l'Observance Reguliere. Au commencement de son Generalat, à cause des Erreurs d'Ochino, il se détermina particulierement dans ses discours publics, & particuliers, d'insinuer dans l'Esprit des Freres, la verité, & la pureté de la Foi Catholique, & de l'entretenir dans l'Ordre, pour ôter au S. Siége plus facilement, les moindres soupçons qu'il avoit, que la Reforme fût infectée de quelque Heresie. Il prît tant de soins sur ce fait d'Erreurs, dans sa premiere visite, qu'en peu de tems la Religion ne fût pas seulement dégagée de la moindre Heresie d'Ochin, mais encore purgée parfaitement de la plus petite Ambition de ces Freres, qui fâchez, que le Pape leurs eût ôté le pouvoir de prêcher, dont ils se servoient plûtôt à la recherche de leur propre gloire, qu'à la poursuite du salut des Ames, vouloient retourner aux premiers Ordres, d'où ils étoient passez à celui des Capucins, soûs le General Ochino. Le Champ de la Religion donc, dans cét heureux commencement, purgé de ses épines, & rétabli dans sa premiere pureté, Frere François de Jesi General, emploie tous ses soins à le labourer, à le cultiver, & le semer de bons grains, pour en moissonner aprés les Fruits, fort agreables de l'Observance Reguliere, & des autres vertus.

Plusieurs étans suspendus de la Prédication vouloient retourner parmi les Observantins.

Du zele merveilleux qu'avoit ce General du Bien, & de l'Honneur de l'Ordre.

XXV. La Vie du General est pleine de Vertus.

Encore que Frere François de Jesi fut si puissant en paroles, & si efficace dans ses discours, il avoit encore pourtant bien plus de force dans les exemples, & les actions de sa sainte vie, parce que sa conversation avec toutes sortes de personnes, comme un Original animé de la perfection Religieuse, & un puissant Aiguillon aux vertus celestes, étoit une Voix, & une Prédication plus puissante, que toutes les autres, qui animoit ses Freres principalement, à l'imitation de sa vertueuse conduite, & à la recherche de la perfection Evangelique. Il portoit toûjours un Habit fort austere, tout couvert de pieces, & sans croire qu'il fût messeant à un General, il n'en avoit qu'un, avec un petit Manteau, une Corde, des Mutandes, un Breviaire, & sans avoir à son usage que ces choses, que lui accordoient la Regle, & les Constitutions, il se croit le plus opulent des Hommes, quoi qu'en effet, il fût un des plus Pauvres de toute l'Eglise, parce qu'il aima toute sa vie la plus extréme Pauvreté. Il étoit fort sobre, & ne mangeoit qu'une fois le jour, & encore bien mediocrement. Il fût grand Amateur d'Oraison, & fort Ami de l'Office au Chœur, avec les autres, d'où quoi, qu'en qualité de General, il eût de grandes Affaires, il eût crû faire un grand peché, de s'en absenter, sans de considerables Necessitez. Audessus de tous les autres, par ces rares exemples de vertus, & ceux que nous dirons dans le discours de sa sainte vie, dont il s'attiroit l'admiration de ses Spectateurs, il fit en peu de tems, que la sainteté des Freres éclattât par tout, les Peuples les consideroient, avec plus de respect, & de Bien-veillance, qu'ils n'avoient acoûtumé, & ils ne se souvenoient plus de la chûte du miserable Ochino.

Le General mande à Assize grand nombre de Freres pour l'Indulgence de Nôtre-Dame des Anges.

XXVI. Un faux bruit de l'anneantissement des Capucins, répandu chez plusieurs, la premiere Année de son Generalat, pour les détromper, & plus promtement, & avec plus d'éclat, il fit venir à Assize de plusieurs Provinces, jusqu'au nombre de deux cens Capucins, au Tems qu'on y celebroit l'Indulgence de Nôtre-Dame des Anges, avec une Foule de Peuples, qui y étoit venuë de tous les endroits du Monde, afin que cette multitude,

titude, qui verroit tant de Capucins, jugea clairement, que leur Reforme subsistoit toûjours. Cette Procession de Capucins, qui se fait le jour aprés les Calendes d'Aoust, parut dans Assize, avec tant de modestie, tant de mortification de leurs sens, tant d'honnêteté de mœurs, tant de recollection d'esprit, & une composition si juste de l'Homme spirituel, avec le sensible, que les Peuples qui les voioient, quitterent non seulement la croiance de leur Anneantissement, mais encore furent fort édifiez de leurs Religieuses vertus.

Entre ceux que le General avoit fait venir à Assize, fût Frere Jean de Medina Espagnol, & Prêtre, dont il connoissoit particulierement la vertu, & la sainteté, il l'appella alors en secret, & lui commanda par sainte Obedience, que dans ses Oraisons, il demandât confidemment à Dieu, en quel état êtoit aujourd'hui, auprés de sa Majesté, la Religion des Capucins, & qu'il ne quittât point ses Prieres, que Dieu ne lui eût revelé un si important secret. On dit que deux choses principalement, obligerent le General à faire ce commandement, à ce grand Religieux, la premiere, que comme il voioit son Ordre agité de tant de Tempêtes passées, & craignoit que de plus furieuses encore ne fissent son dernier Naufrage, il doutoit qu'il fût un Ouvrage de Dieu, & si ceux qui le professoient pouvoient le servir, sans crainte de risquer leur Salut, dans une Condition si persecutée. La seconde, que le Pape Leon X. qui par un Bref exprés, avoit donné le souverain gouvernement de tout l'Ordre des Freres Mineurs, au General de l'Observance, il avoit ce scrupule, avec plusieurs autres, si la Reforme des Capucins, qui s'êtoit retirée du pouvoir des Observantins, êtoit en bonne Conscience, sous l'Obedience du Maître General des Conventuels, puisqu'elle ne reconnoissoit pas le Chef, à qui saint François vouloit, que tout son Ordre rendît ses Devoirs, & ses Soûmissions, comme à l'éminente Copie, dont il avoit été la suprême Idée.

XXVII. Frere Jean Espagnol est doüé de grandes vertus.

Son General lui commande par Obedience de demãder à Dieu dans ses prieres les revelations de quelques secrets.

Frere Jean se transporta au Convent de Monte-pulciano, & là pour obeïr aux volontez de son General, il joignit les jeûnes, & les larmes aux Prieres, qu'il faisoit fort assiduëment à Dieu, qui dans trois Tems differens lui revela plusieurs choses, répondantes à ses demandes, que nous remettons à examiner l'Année suivante, où elles furent terminées.

XXVIII.

La conversion d'Ochino, qui à cause qu'il fût ferme à retracter ses Erreurs, qu'il avoit enseignées, mourut Martyrisé.

C'Est une Erreur de ceux, qui voulans obscurcir l'éclat de la Reforme des Capucins, ne peuvent éviter la Censure, où d'une haine mortelle, ou d'une ignorance grossiere, que l'Ochino fût son Instituteur, & son premier General, encore qu'il soit fort assuré, qu'il n'en ait été que le Sujet, & que le troisiéme General, à cause que Frere Mathieu de Bassy fût le premier élû, au premier Chapitre d'Alvacina, la cinquiéme Année, aprés l'établissement de nôtre Reforme, d'où il est visible, que Frere Mathieu n'est, ni le Fondateur, ni l'Auteur de l'Ordre, puisqu'il en fût élu General, aprés cinq Années d'établissement. En effet, s'il en êtoit l'Auteur, il auroit pris la qualité de son General, avec saint François, & les autres Fondateurs des Ordres, qui se sont toûjours dits leurs Peres, & leurs Generaux, au commencement de leur Institut. Aprés Frere Mathieu, qui quelque Tems aprés se dégagea volontairement du Generalat, Fr. Loüis de Fossombrun gouverna l'Ordre, sous le Titre de Commissaire Apostolique,

XXIX. Ochino ne fut point Auteur de la Reforme, mais seulement son troisiéme General.

La suite des Generaux de la Reforme des Capucins.

que, l'espace de huit ans, & nous le retranchons par consequent de la suite des Generaux, & plus encore du nom de Fondateur de la Reforme, puisqu'il n'a jamais été élu General, dans pas un Chapitre, par les Suffrages des Freres, & qu'il l'a seulement gouvernée, par l'Autorité du Siége Apostolique.

XXX. Le second General, aprés Frere Mathieu de Bassy, fût Frere Bernardin d'Asti élu au Chapitre de Rome, l'An 1536, puisque nous ne faisons qu'un Chapitre des deux, qui furent celebrez en moins de six Mois, par l'ambition de Frere Loüis de Fossombrun, comme nous avons dit, & ainsi le troisiéme General, aprés Frere Bernardin d'Asti, fût Frere Bernardin Ochino, au Chapitre de Florence, l'An 1538, & de la Religion le quatorziéme, comme nous l'avons montré cette Année. D'où vient qu'il n'est ni le premier General, ni le Fondateur de nôtre Reforme, puisqu'y étant passé de l'Observance l'An 1534, dix Années aprés son Institut, il n'a pû pretendre, que le troisiéme Rang de ses Generaux.

XXXI. *Ochino sur la fin de sa Vie retracte toutes ses Erreurs.* Mais sans m'arrêter à ces Contestations, qui ne paroissent pas necessaires à mon Sujet, je ne dois pas obmettre ici, ce que j'ai appris par les Témoignages de plusieurs bons Auteurs, & de nos Manuscrits plus fidels, de la Conversion d'Ochino. Tous disent, que proche de sa Mort, il retracta dans Genéve toutes ses Erreurs, & que massacré d'un Poignard, il y mourut constamment pour la deffence de la Foi; & voici la maniere de leurs veritez. Tandis qu'Ochin achevoit à Genéve sa Vie, dans une extréme Vieillesse, il tomba malade de sa derniere Maladie, qui, comme elle le menaçoit de sa mort, il fût fort agité des remors de sa Conscience, & dans les reflections à son Apostasie de la Foi, & aux Heresies, qu'il avoit publiées de parole, & d'Ecrit, l'espace environ de quinze ans, dont avec les lumieres du Ciel, il s'étoit déja fort repenti, il déploroit son crime, avec un extréme ressentiment, & le détestoit de toute son ame, Dieu alors, qui est riche en Misericorde, lui fit tant de graces, qu'aprés avoir appellé un Prêtre, qui conduisoit une Parroisse de Catholiques, proche de la Ville, par l'entremise d'un de ses Amis, il lui confessa ses pechez, & le supplia profondément de le réconcilier avec l'Eglise. Mais l'Ecclesiastique, qui connoissoit Ochino, quoi qu'il ne lui refusa pas le Sacrement de Penitence, l'avertit prudemment de retracter en public les Heresies, dont il avoit combattu publiquement la Foi Catholique. Ochino lui en donne sa parole, s'il gueriss oit de sa Maladie, & s'il en mourroit, il lui promet, que tout malade qu'il seroit, il se retracteroit de ses Erreurs, en presence de tous ses Amis, qui lui feroient leurs Visites.

Il retracte ses Erreurs à un Curé du voisinage de Genéve, & reçoit l'absolution de ses crimes, & de ses Erreurs.

XXXII. Il receut l'Absolution sur cette parole donnée si assurément, & retourné au sein de l'Eglise Catholique, par la prudence de son Confesseur, il lui demande la grace de participer à la Sainte Eucharistie, mais lui, le refusa, parce qu'il craignoit le peril du saint Sacrement, & de sa Vie, & pourtant il consola le Malade, par ces paroles de saint Augustin: *Croiez, & vous avez mangé.* Ochin rendu de cette sorte à Dieu, & à l'Eglise, voulant condamner en presence les Heresies, qu'il avoit abjurées en secret, & aprés les avoir entierement detestées, il parla de cette maniere à ses Disciples, qui le venoient visiter Malade. Mes Amis arrivé dans cette Ville, j'ai enseigné publiquement plusieurs choses, j'en ai proposé beaucoup en préchant, j'en ai publié quantité dans mes discours particuliers, qui maintenant me percent l'Ame de leurs cruels remors, & qui déchirent ma Conscience de leurs sensibles regrets. Jusqu'ici nous avons joüé, ou plûtôt nous avons trompé tous nos Auditeurs, tandis qu'un âge plus robuste, la haine, l'opposition, la colere, la fureur, & une folle volonté d'être quelque chose, ont été les Passions dominantes de moi-même; mais aujourd'hui,

Ochino retracte ses Erreurs, qu'il avoit enseignées devant ses Disciples.

aujourd'hui, c'est assés joüer, assés tromper des Hommes: il faut maintenant en user avec vous serieusement, & puisque mon âge est plus avancé, que l'ombre de ma vie est sur son déclin, que la force de ma Maladie, me menace de la separation de mon Ame d'avec mon Corps, & que ma mort est fort proche, je ne dois plus, ni vous joüer, mes Amis, ni vous dire des mensonges, je ne suis plus en état, que de vous énoncer des veritez.

XXXIII. Il prêche devant eux que la Foi de l'Eglise de Rome est la vraie.

Je l'avouë (mes Amis) & j'appelle Dieu à témoin de mon crime, que j'ai été trompé, par l'artifice du Diable, lorsque j'ai quitté méchamment l'Eglise Catholique, & Romaine, qui est la seule Eglise de Dieu, & l'Epouse incorruptible de JESUS-CHRIST, & plût à Dieu, que la verité qui m'éclaire aujourd'hui, m'eût alors prêté ses lumieres, je n'eusse jamais commis le crime d'une Desertion égale à la mienne, & pourtant, si je connois mon crime trop tard, il ne me reste que la Cendre, que j'emploie à en faire Penitence. Je ne crains donc plus d'avoüer aujourd'hui, que tout ce que j'ai enseigné par mes Discours, & par mes Ecrits, contre la doctrine de l'Eglise Catholique, étoit Faux, & tout Heretique, & principalement ce que j'ai écrit d'un Esprit furieux, contre la Trinité des divines Personnes, & la singularité des Femmes. Comme je vous ai jusqu'ici abusez en qualité de Personnes surprises, par de vrais mensonges, & des choses inventées, je vous en fais des excuses, je retracte mes Erreurs, & mes Mensonges, & je vous supplie, avec tout ce que je puis de force, que vous consideriez maintenant, comme Maître de la verité, celui même, que vous avez autrefois suivi, comme le Docteur des Erreurs, & que vous écoûtiez comme un miserable, qui retourne au sein de sa Mere l'Eglise ancienne, le malheureux, qui comme un fourbe abominable, vous conduisoit, dans les détours plus écartez de vôtre Salut.

XXXIV.

Ces Disciples furent surpris d'entendre de la Bouche de leur Maître, un discours si nouveau, qu'ils n'attendoient pas, & dans la pensée qu'il extravaguoit plûtôt, par la violence de sa Maladie, qu'il ne parloit d'un bon sens, ils lui souhaiterent une Santé meilleure, & se retirerent d'auprés de lui. Ochino s'efforçoit avec tout ce qu'il pouvoit de zele, de persuader encore les mêmes veritez, à tous ceux, qu'il avoit empestez de venin de ses Heresies, & confirmé de plus en plus, dans l'assurance, qu'il avoit de la verité, il se disposoit, aussi-tôt qu'il se sentiroit mieux, à retracter en public ses Heresies, & à condamner ses Erreurs. Cependant ses Disciples, qui le visitoient plus souvent, l'écoûtoient parler avec plus de force, & leur repeter avec zele ses premiers sentimens de la verité, qu'il leur avoit declarée; ils furent trouver alors les Magistrats de la Ville, & accusent devant eux Ochino, comme hors de leur Foi. Ces Magistrats sont surpris de cette nouvelle, & fort disposez à châtier le coupable: ils ordonnent aux mêmes Disciples d'Ochino, de l'aller voir Malade, & de sçavoir plus déterminément de lui, s'il vouloit confirmer en leur presence, ce qu'il leur avoit dit si souvent de leur fausse Doctrine, & de la verité de l'Eglise Romaine, & que s'il autorisoit encore ses Propositions, ils lui ôtassent la vie.

Ordre du Magistrat de Genéve pour tuër Ochino.

XXXV. Ochino ferme dans sa vraie foi est poignardé par ses propres Disciples.

Pour satisfaire aux Magistrats de Genéve, les Disciples d'Ochino le vont trouver, & tentent plus diligemment son Esprit, sur ses Propositions avancées; mais Ochin éclairé d'une lumiere plus éclatante de Dieu, leur repete, avec plus de constance, ce qu'il leur avoit dit, déplore les Erreurs, qu'ils leurs a enseignées, & leur confirme si doctement la Foi Catholique, qu'il les anime eux-mêmes à l'embrasser, avec un discours plus serieux. En même tems, ils prennent des Poignards, qu'ils cachoient sous leurs Habits, & en percent le Malade sur son Lit, qui ten-

dit ses Mains au Ciel, en lui consacrant sa vie; & d'autres ont dit, que par l'ordre du Magistrat, tiré violemment hors de la Ville, il fût lapidé fort cruellement.

La Conversion d'Ochin se confirme par le Témoignage de plusieurs Auteurs.

XXXVI. Témoignage assuré de la Cōversion d'Ochino par Nicolas Aponté Duc de Venise.

PLusieurs Témoins ont déposé en divers Tems, la verité de la Conversion d'Ochino. Le premier est, Nicolas Aponté, Homme illustre, & fort consideré dans Venise, qui d'abord Orateur au Concile de Trente, pour la Republique, fut élu depuis Duc des Venitiens. Ce grand Homme, se promenoit un jour, au Jardin du Convent des Capucins, & plusieurs d'entr'eux pour lui faire honneur, êtoient auprés de lui, & il leur jura sur sa bonne Foi, qu'il avoit appris bien assurément de Personnes dignes de croiance, qu'Ochino devant que mourir, avoit retracté ses Erreurs, & que mourant à Genéve, il y avoit professé publiquement la Foi Catholique.

XXXVII. Second Témoignage.

Le second Témoignage est de Barthelemy Burbasso, Personnage important du Bourg saint Germain, au Dioceze de Vercelle, qui passant par Genéve, peu de Tems aprés la mort d'Ochino, témoigne avoir appris des Habitans de cette Ville, qu'avant mourir, il avoit abjuré l'Heresie, & que ses Disciples l'avoient poignardé, parce qu'il avoit confessé la Foi Catholique en leur Presence. Ce que Frere Fidele de saint Germain son Neveu, qui fût depuis grand Prédicateur entre les Capucins, a juré avoir appris de sa propre Bouche.

XXXVIII Troisiéme Témoignage.

Le troisiéme est, d'un Reverend Pere de Chiavena, de l'Ordre de saint Dominique, grand Prédicateur, & d'un singulier merite, un jour, qu'il conversoit familierement avec Frere Hilaire de Melegnano Capucin, Gardien du Convent de Domaso, il lui dit entre autres choses, qu'il êtoit fort surpris, que les Capucins negligeassent d'écrire, ce qui s'êtoit passé de si considerable à la mort d'Ochino, & qu'ils souffrissent que l'on l'ignorât, puisque, disoit-il, il est assuré, qu'il n'est point mort Heretique, comme le croit la Populace, mais qu'il fut tué d'un Poignard, aprés avoir abjuré l'Heresie, & confessé la Foi Catholique; ce que Frere Eleutere de Domaso, Prêtre & Predicateur, a juré avoir appris souvent de Frere Hilaire, qui l'en avoit assuré.

XXXIX. Quatriéme Témoignage.

Le quatriéme est, de Frere Zenon de Bergame Predicateur Capucin, qui comme Visiteur General, dans la Province du Tyroli, y receut trois Lettres de Personnes dignes de Foi, de divers Lieux, & en divers tems, qui lui confirmerent toutes, ce qu'il avoit appris jusque-là, de si veritable, de l'abjuration des Erreurs d'Ochino, & de la Confession de nôtre vraie Foi, qui avoient été cause de sa mort.

XL. Le cinquiéme Témoignage.

. Le cinquiéme est, de Frere Simon de Venise, Commissaire General, autrefois de la Province des Capucins de Suisse, qui déposa l'avoir appris du Témoignage de plusieurs Personnes dignes de Croiance.

XLI. Le sixiéme Témoignage. Brancacci est regalé d'un Festin par Ochino à Genéve.

Le sixiéme est, d'un noble Napolitain, de la Famille de Brancacci, que la Memoire du Témoin a oublié de nommer, & qui au Tems qu'Ochin prêchoit à Genéve, y passa à son retour de France en Italie, & fût regalé chez lui d'un Festin superbe, à cause de leur ancienne amitié, qu'ils avoient liée fort étroittement l'un avec l'autre. Brancacci le méconnut, à cause qu'ils ne s'étoient pas veus, depuis tant de Tems, Ochino lui demanda aprés leur repas, s'il ne le connoissoit plus, & il lui avoüa,

que

que quoi qu'il eût fait son possible, pour le reconnoître, il ne pouvoit encore dire, qui il étoit, alors Ochin le tira en secret, ha ! Brancacci ne connoissez-vous pas vôtre Ochino, autrefois si fort vôtre Ami ? Quoi donc, est-il déja sorti de vôtre Memoire, mais Brancacci tout étonné, aussi-tôt, qu'il l'eût reconnu de visage, & par sa parole, qui lui avoit été si familiere ? Est-il possible, lui dit-il, Ochino, que je vous voie aujourd'hui ? Estes-vous cét Ochin, si considerable autrefois, non seulement à moi, mais encore à tout le Monde, pardonnez de grace à mes yeux, excusez le changement des Tems, & des choses, je vous en supplie. Effectivement (mon meilleur Ami,) qui vous auroit jamais reconnu si different de vôtre premier Etat, & si fort Metamorphosé d'Esprit, d'Habit, & apparemment de sentimens, puisque s'il vous est permis de parler franchement, vous ne vous connoissez pas vous même, Brancacci étoit fort Sçavant dans les Lettres divines, & humaines. Il prit donc une occasion si avantageuse d'entretenir Ochino, & il emploie tous ses efforts, pour le détourner du chemin d'Enfer, où le conduisoit l'Heresie, & le remettre dans la vraie voie de son Salut, que lui ménageroit le retour à la veritable Eglise, d'où prenant sujet de l'entretenir, il lui dit ces belles paroles.

Ha ! Bernardin, que le changement de ta personne, & de ton état est malheureux, il est moins de la droite de Dieu, que de l'artifice du Diable, qui ta Metamorphosé d'un Homme Catholique, d'un prodige du Monde, d'un grand Prédicateur, & d'un Astre éclatant, en un Heretique monstrueux, en un Scandal de tout le Christianisme, en un Ministre du Diable, & en un Sathan tombé du Ciel à Genéve. Lorsque Tous te consideroient sous un Saint, & un Auster Habit, éclatant de sainteté, au milieu des Capucins, comme au milieu des Pierres de Feu, plein de pouvoir, & d'autorité, faisant aux Peuples des discours sacrez, & tout brillant des exemples Evangeliques d'une sainte vie. Quelles délices prépariez-vous à Dieu, & aux Anges vos Spectateurs ? Combien réjoüissiez-vous l'Eglise, par vos bonnes actions. Mais, helas ! miserable Ochino, qu'elle Potion de Circé vous a si fort changé, que privé de ce Sac, qui surpasse en Noblesse la Pourpre des Cardinaux, & des Souverains Pontifs, au milieu des Heretiques, vous paroissiez vêtu d'un Habit mol, & prophane, qui ne montre rien que vôtre legereté d'esprit, & vôtre épouvantable Perfidie ? Que vous sentiez maintenant les Parfums, & que vous ne pensiez plus qu'à vos voluptez brutales, que vous ne respiriez que le Soupé d'hier, au lieu de jeûnes, les Baccanalles, au lieu des Austeritez, qu'au lieu de veilles, vous ne recherchiez que les Lits mollets, qu'au lieu du Celibat, vous deshonoriez la Continence; qu'enfin vous, qui comme venerable à tous, étiez entre les chœurs des Anges, demeuriez comme Apostat, entre les Tavernes plus communes, les Ivrognes, les Blasphêmateurs, & les Incestueux. Ha ! Bernardin, ou est ton esprit, ou est ta prudence, je n'ajoûte rien à ton crime; autrefois, lorsque plein de la doctrine du Ciel, & orné des Sciences, tu proposois les paroles de vie, dans l'Eglise de Dieu, mille yeux te consideroient, la Foule des Peuples te pressoit, & t'admiroit comme un Astre du Ciel, éclatant des Raions de la doctrine celeste, dont tu éclairois tous tes Auditeurs. D'où vient que tous t'abhorrent maintenant, comme un Banni, un Transfuge, un Homme sans éclat, privé des lumieres Catholiques, infecté d'Erreurs, vomissant des Dogmes mortiferes, un Lucifer, enfin tombé du Ciel dans Genéve. Ne vous étonnez donc plus, si jusqu'ici je ne vous ai pas reconnu, reprenez, mon Ami, vôtre premiere forme, rendez-vous à vous-même, & vous serez reconnu de moi, & des autres. XLII.

Brancacci sollicite puissammẽt Ochino à quiter l'Heresie, & à retourner à l'Eglise.

Ha ! Bernardin, je veux maintenant, je veux agir amoureusement avec vous, XLIII.

vous, quel esprit malin, qu'elle cupidité des choses vous ont facinné les yeux, en sorte que sorti de l'Eglise Catholique, qui est la seule Mere des Fidels, dont vous avez dés vôtre Enfance sucé la Foi avec le laict, vous avez fuï dans l'Eglise des meschans, abominable à Dieu, & aux Hommes, abandonné JESUS-CHRIST, & son Evangile, & vous vous êtes façonné un autre Sauveur, & un autre Testament. Considerez Bernardin, d'où vous êtes tombé, & où vous vous êtes précipité, voiez de qu'elles Tenebres vous avez obscurci cette belle gloire, que vous vous êtes acquise, dans tout le Christianisme; Combien vous avez perdu de biens, qu'elle substance du merites vous avez dissipée, & combien vous êtes mal-heureusement engagé au jugement de Dieu, que vous n'éviterez pas tres-assurément. Usez-en maintenant plus serieusement avec vous-même, pourvoiez à vôtre Honneur, aiez soin de vôtre propre renommée, & ce qui est vôtre Capital, aiez pitié de vôtre Ame, que vous entraînez dans le dernier peril de la damnation eternelle; Retournez avec nous, si vous vous reconnoissez, on accommodera toutes choses, & elles vous seront autant heureuses que jamais, parce qu'il se trouvera des gens, qui prieront le Pape pour vous, & qui vous remettront bien avec sa Sainteté, il n'est plus besoin que de vos Resolutions.

XLIV. *Ochino se déclare à son Ami Brancacci, & promet son retour à l'Eglise.* Tandis que Brancacci parloit ainsi d'un esprit plus ardent, que ne le vouloit un Homme de sa Qualité. Ochino, qui avoit déja senti dans son Ame, il y avoit long-tems, les reproches de ses crimes, dont Dieu picquoit souvent son Ame criminelle, fondu en larmes, lui répondit ces paroles? Pourquoi mon Ami, m'exagerez-vous mes chûtes, & mes crimes, comme si je ne les connoissois pas, je n'ai rien plus à cœur, & plus dans ma pensée, je connois ma chûte, je n'ignore pas mon crime, & je ne manque pas de volonté, de me relever de l'une & de l'autre. Il y a déja long-tems, que je fais dessein de retourner à l'Eglise Catholique, & à la Foi, il n'y a que quelques Affaires Domestiques, que je terminerai bien-tôt, qui retardent mon retour à toutes les deux, je ne serai pas encore retenu long-tems, cher Brancacci, c'est mon propre Affaire, assurez-vous seulement, que je retournerai bien-tôt à l'Eglise.

XLV. Brancacci sorti de Genéve avec cette promesse, apprit peu de tems aprés, qu'Ochin étoit tombé Malade, que son mal augmentoit, que réconcilié à l'Eglise, il avoit receu le Sacrement de la Penitence, qu'il s'étoit retracté, comme nous avons dit, de ses Heresies, & que lapidé pour la deffence, & la Confession de la Foi Catholique, il étoit mort bien glorieux.

XLVI. Charles de Gamba-Curta Marquis de Celenza, a souvent dit, tout ceci à son Fils, & ce Fils la juré par Lettres, au Provincial des Capucins, dans la Province de saint Ange.

XLVII. *Le septiéme Témoignage.* Le septiéme témoignage est de Paul Grisaldo de Peruze, de l'Ordre de saint Dominique, dans son Livre, qui porte pour Titre: *Decisiones Fidei Catholicæ*, dans la Table des Erreurs, & des Heretiques, où l'on lit ces paroles: *Bernardin Ochino de Sienne Apostat des Capucins de saint François, qui a enseigné plusieurs choses de l'autorité du Pape, des Indulgences, & qu'il est permis d'avoir plusieurs Femmes: mais à l'article de sa mort, il s'est retracté de toutes ses Heresies, comme je l'ai appris de Gens fort croiables.*

XLVIII. *Le huitiéme Témoignage.* Enfin le dernier témoignage de cette merveilleuse Conversion d'Ochino, qui peut être le Sceau, & comme le jurement des autres, est celui de Theodore Beze, qui dans un Livre, qui traite des Images, & dont le Titre est: *Images veritables des Hommes Illustres, en Doctrine, & pieté, dont Dieu s'est servi, par leurs travaux, dans ses dernieres Tems, pour rétablir la vraie Religion des diverses contrées du Christianisme*, imprimé à Genéve, chez Jean

Jean de Laon, l'Année 1581. où, il écrit de Pierre Martyr Heretique, ce qui suit : *Pierre Martyr en sortant d'Italie, eût pour Compagnon Bernardin Ochino, Moine de grand nom, chez les Italiens, & Auteur de l'Ordre des Capucins, qui à la fin se fit paroître un Meschant Hipocrite, & il y en eut d'autres, qui ne furent pas de son sentiment.*

XLIX.

Les Catholiques sont appellez Hipocrites par les Errans, & principalement par les Calvinistes.

L'on peut remarquer ici, que chez les Heretiques, & principalement les Calvinistes, on appelle Hipocrites ceux, ou qui passent à la Foi Catholique, de chez eux, ou qui abjurent leur Secte. D'où vient que ce Témoignage, dont Ochino est appellé publiquement Hipocrite, & Deserteur de sa Secte, est au dessus des autres, & en est comme l'immancable jurement, puisque c'est la déposition d'un Auteur Heretique, de consideration chez les Siens? Pourquoi effectivement Theodore Beze, qui enseigne, que tous les Pechez se peuvent expier par la seule Foi, eut-il appellé Ochin Heretique, Nom ordinaire qu'ils donnent à tous les Cathoques, s'il eut été ferme dans la Foi de Calvin, & s'il étoit mort dans leur Heresie, puisque la Foi, & l'Hipocrisie ne peuvent être dans un même sujet parmi eux, à cause que l'Hipocrisie ruïne leur Croiance, & que leur Foi efface de l'Ame toute sorte d'Hipocrisie. Theodore Beze donc, qui dit, qu'Ochino s'est montré Hipocrite en mourant, n'a rien voulu dire autre chose, sinon qu'Ochin avoit quitté leurs Erreurs, & leur Croiance, & qu'il étoit retourné à la Foi des Catholiques.

L.

Outre ces Témoignages citez, par le Reverend Pere Boverius d'eternelle memoire, j'en ajoûterai deux autres ici, qui me furent montrez à Paris, dans un Livre, intitulé *Apologia Protestantium:* c'est à dire, contre les Protestans, pour l'Eglise Romaine, par Jean Beleius Prêtre Anglois, en Langue Vulgate, & traduite en Latin par Guillaume Reynerius. Le premier est d'un Protestant, qui dit: *Bernardin Ochin, Homme de grande Doctrine, voulut visiter l'Angleterre, & dans le Tems qu'il y demeura, il y trouva tant de Sectes, & de Religions si differentes, & difformes, que comme un Chien, il retourna à son vomissement.* Comme ces paroles sont d'un Heretique, elles ne peuvent exprimer autre chose, sinon qu'Ochin retourna à la verité de la Foi Catholique, qu'il appelle par mépris un vomissement, comme Calvin la nomme une Hipocrisie. L'autre est de Jean Baleius, qui dans l'Eloge d'Ochin, & de Pierre le Martyr, a dit ces paroles: *Bon Dieu! quels sujets furent ceux, que tu receus dans ton sein, ô Genéve ; je parle de Pierre le Martyr, & de Bernardin Ochino, qu'elles brillantes lumieres? que si les autres Eglises en avoient un des deux, enrichies comme d'un grand Tresor, & ornées d'un precieux Diamant, pourroient s'estimer fort heureuses. Fortunée l'Angleterre, lors qu'elle les conserva, & miserable au contraire, lors qu'elle perdit l'un & l'autre.* Et quoi que ce Témoignage ne persuade pas assez fortement, qu'Ochino retournât à la veritable Foi, mais que seulement il quitta l'Angleterre, il prouve pourtant assez que son Ame ne pouvoit trouver de repos, ni de calme d'esprit dans l'Heresie, mais que convaincu de la verité de nôtre sainte Foi, il alloit d'un lieu en un autre, avec une foule d'inquietudes, qui le conduisoient, disent quelques-uns, jusqu'en Pologne, & dans la Transylvanie, & avec cette incertitude de son esprit agité, & les remors de sa Conscience, Dieu le disposoit à l'Eglise.

LI.

Tout l'Ordre des Capucins pria Dieu pour Ochin.

C'est assez que cette Bonté souverainement infinie, lui fit la grace de se convertir à la Foi, & de mourir en la deffendant, comme les Témoignages que nous avons apportez ci-dessus, le prouvent fort visiblement, & personne n'en doit être étonné, puis qu'aprés la chûte de ce malheureux, l'Ordre des Capucins versa tant de larmes, pour sa Conversion, & offrit tant de Prieres à Dieu, qu'il est bien croiable, que Dieu

Croniq. des FF. Minen. p. 1. li. 1. chap. 10.

tout rempli de misericordes pour les plus grands Pecheurs, lui fit celle de retourner à la Foi, qu'il avoit si criminellement abandonnée, à la Priere de tant de Justes, qui l'en conjuroient pour lui. Si sainte Monique Mere de saint Augustin, qui pria Dieu pour son Fils, en receut cét Oracle, qu'un Enfant de tant de larmes, ne periroit pas. Et si l'Oraison si fervente de nôtre Pere saint François, pour son Frere Helie, ennemi déclaré de son Sauveur, & de son Eglise, le rendit à Jesus-Christ, & à son Epouze, comme disent nos Croniques? Pourquoi seroit-il incroiable, qu'un Enfant fort cher, autrefois à son Ordre, & emporté d'un vent impetueux d'Heresie, ait été de cette sorte rendu, par la bonté de Dieu, à la vie de la Foi, & de la Religion Catholique, en consideration des larmes, & des gemissemens d'une Mere si pieuse. Les plus anciens Monumens de Nôtre sainte Reforme, confirment visiblement la Conversion à la Foi, du miserable Ochino, puisque les Manuscrits de la Province de Génes assurent comme incontestable, qu'aprés la chûte d'Ochin, au tems que toute la Religion des Capucins versoit des pleurs, & prioit Dieu pour lui, Bernardin d'Asti Homme de grande Sainteté, qui presentoit des larmes, & des Prieres à Jesus-Christ, pour le Salut de ce Mal-heureux, en receut cette Revelation de sa Bonté infinie, qu'il mourroit dans le sein de sa sainte Eglise.

Dieu revela la Conversiõ d'Ochino à Bernardin d'Asti, qui l'en supplioit.

LII. Si l'on croit, comme on le doit, que des choses prouvées par tant de Témoignages dignes de Croiance, sont vraies, ne doit-on pas loüer & admirer la Bonté de Dieu, qui tire la lumiere, quand elle veut des plus obscures Tenebres, & qui conduit à l'Enfer, & en retire lors qu'il lui plaît, afin que sa Grace abonde dans le même Sujet, où le Peché a plus abondé.

LIII. Mais enfin admirons, je vous prie (mes Lecteurs) l'adorable Providence de Dieu, qui dans le Tems qu'Ochino, sorti honteusement des Veritez de la Foi, & du sein de sa Mere, la Religion des Capucins, comme un Astre éclipsé, noircit d'épaisses Tenebres tout le Christianisme, fit naître une lumiere fort éclattante dans son Eglise, & dans nôtre Ordre, & la plaça de sorte sur les Chandeliers de l'une, & de l'autre, qu'en chassant les Obscuritez d'Ochino, il éclaireroit, non seulement ce petit coin de nôtre Ordre, mais toute la Maison de Dieu, par les splendeurs de sa sainte vie: Je parle du Bien-heureux Felix de Cantalitio, qui, comme un autre Elisée appellé de la Charuë, au culte de Dieu, cette Année, brille entre les lumieres celestes de toute l'Eglise. Nous décrirons ailleurs amplement ses actions, & sa vie l'an 1587. de sa mort toute glorieuse.

Le Bien-heureux Felix de Cantalicio entre parmi les Capucins cette Année.



Quelques



Quelques Signes pour connoître qu'elles sont les Revelations Divines.

LEs choses appaisées, & par la Bonté de Dieu la Paix renduë à nôtre Reforme, éclatte l'Année 1544, où succede aux Affaires une tranquilité plus ferme, & où les miseres passées sont abondamment reparées, par un agreable succés des choses, & principalement, par une abondance de consolations divines, & par un Témoignage assuré de la Bien-veillance de Dieu. I.

Effectivement alors, Frere Jean de Medina Prêtre Espagnol, à dessein de satisfaire aux Ordres de Frere François de Jesi son General, étoit allé l'Année passée demeurer, au Convent de Monte-Pulciano, ou tandis qu'il s'occupe à des jeûnes fort austeres, & à d'ardentes Prières, Dieu lui communiqua, dans trois Tems differens, plusieurs Revelations, qui concernoient l'état de nôtre Reforme, & quoi que les unes soient de l'Année passée, & les autres de celle-ci, comme nous souhaittons fort l'unité, nous avons crû, qu'il seroit plus commode, comme il y en a plusieurs de cette presente Année, de les mettre toutes ici, les unes avec les autres, afin que selon la maniere plus juste d'écrire les choses, nous les recitions toutes entieres, non seulement à cause, qu'elles ont paru plus parfaites cette Année, mais encore à cause que l'esprit des Lecteurs, se lasse plus aisément d'un discours brisé, d'une même chose. II.

F. Jean Espagnol a plusieurs Revelations de l'état de l'Ordre.

Mais lors qu'il s'agit de Revelations, il faut observer certaines choses, soit des Peres de l'Eglise, soit des Auteurs les plus approuvez. Premierement, qu'il ne faut pas croire si legerement, & si aisément aux Apparitions, & aux Revelations, il ne faut pas aussi s'y opposer avec trop d'opiniâtreté, comme dit saint Jean : *Mes Enfans, ne croiez pas à toute sorte d'esprit, mais éprouvez les Esprits, s'ils sont de Dieu*, puisque, comme dit l'Ecclesiastique : *Qui croit si tôt, est blâmable de legereté.* Et c'est à quoi l'on doit prendre garde principalement, lorsqu'il s'agit des Apparitions, & des Revelations de Dieu, qu'on doit croire assurément, à cause de l'Autorité d'un Etre si veritable, qui les revele aux Hommes, ou dans leurs Prieres, ou dans leurs Extazes. Si le Diable, en effet, qui se transfigure souvent en Ange de lumiere, comme le témoigne l'Apôtre, on ne doit pas les croire si facilement, crainte que lorsque nous nous imaginons qu'elles soient de Dieu, nous n'embrassions le Demon, au lieu de lui, & que nous n'honorions le mensonge pour la verité. III.

1. S. Jean, ch. 4. Eccles. 19.

Il ne faut pas croire à toutes sortes de Revelations.

Nous devons donc traiter en sorte cette grande verité des Apparitions, & des Revelations de Dieu, que leur simple nom, nous fasse peur, & que nous l'évitions comme un Serpent, qui nous peut donner de l'effroi, par ce qu'il n'est pas moins dangereux à un Homme, de mépriser Dieu parlant, que se persuader qu'il n'a pas parlé. Qu'on tienne donc cette Loi infaillible de l'Apôtre, qu'on ne croie pas, sans de bonnes preuves, ni aux IV.

Apparitions, ni aux Revelations, & que d'une horrible Impieté; l'on ne condamne pas celles, qui sont bien approuvées.

V. *Tostat dit qu'il y a quatre sortes de Revelations, in 3. Reg. 1. 9. q. 2.*

Au sentiment de Tostat, il y a quatre sortes d'Apparitions, & de Revelations. Les premieres, dont Dieu se fait voir aux yeux, sous des Figures corporelles: Les secondes, qui ne montrent rien de Dieu, & qui font seulement entendre sa voix: les troisiémes, dont il se fait connoitre, ou à ceux qui veillent, ou à ceux qui dorment, par de certains Simulacres, qui se conçoivent dans leur fantaisie, & on les appelle des Apparitions imaginaires: & les quatriémes, dont il se presente seulement à l'esprit, & à l'entendement, & leurs revele certaines choses, ou passées, ou presentes, ou futures.

VI. *S. Thom. 2. 2. quæst. 174. art. 2.*

Toutes ces Revelations ont des Ordres differens d'excellence, dont l'une est plus parfaite que l'autre, comme dit saint Thomas. En effet, une Apparition est d'autant plus parfaite, qu'elle est dégagée de la matiere, & qu'elle est receüe d'une Puissance plus achevée. D'où vient que comme la veuë surpasse l'ouïe, l'imagination la veuë, & l'entendement l'imaginative, la plus parfaite des Apparitions est l'intellectuelle, l'imaginaire la suit, la visible est aprés l'imaginaire, & la vocale est la derniere.

VII. Comment on peut, & on doit discerner les Revelations, & les Apparitions. *Tyrens. des Apparit. liv. 44. chap. 16.*

L'on doit de sorte les considerer toutes, qu'on n'en reçoive pas une comme divine, sans une épreuve fort étudiée, & cette épreuve est legitime, si l'on l'emprumte de deux principes; le premier est de ceux qui reçoivent les Apparitions, & les Revelations. Effectivement ceux qui voient Dieu sous une Figure corporelle, ou qui l'entendent reveler des secrets, ou qui le conçoivent dans leurs imaginations, ou dont l'esprit le connoît parlant, doivent avoir quelques Marques, dont ils se persuadent assurément, que c'est Dieu qui leur apparoît, & qui leur revele des choses celestes. Quelques-uns expliquent de cette sorte, quels sont les signes, qui peuvent faire connoître distinctement, si les Revelations sont de Dieu, que premierement précede dans l'Homme une si grande émotion d'esprit, que d'abord elle l'effraie, qu'aprés elle le laisse en repos, & par cette difference, les plus celebres Docteurs de la vie Spirituelle, sont de ce sentiment, qu'on connoît les Apparitions divines, des Diaboliques, lorsque celles-ci aprés avoir éclairé fort doucement un esprit, y causent aprés de fâcheuses Inquietudes.

A quels Signes, on connoît les Revelations.

VIII. Aprés cette émotion Spirituelle, il succede dans l'esprit une lumiere de Dieu, qui ne revele pas seulement à un Homme, que les choses qu'on lui découvre sont vraies, mais encore qui l'assure sans doute, que c'est Dieu-même, qui lui communique, ou ces Apparitions, ou ces Revelations. Les Prophetes furent assurez de là, que Dieu leur parloit, en sorte qu'ils ne douterent jamais, ou qu'il leur eût apparu, ou qui leur eût lui-même énoncé ses divines volontez.

IX. Cét éclaircissement de l'esprit est suivi dans un Homme, d'un certain goût divin, qu'y cause la visite, & l'entretien de Dieu, dont l'esprit est persuadé, que ce n'est pas une sagesse, ou humaine ou diabolique qui l'instruit, mais seulement une divine, qui fait ses lumieres. C'étoit par ce signe, dit le grand Augustin, que sainte Monique sa Mere, avoit accoûtumé de discerner, à la faveur d'une douceur interieure, qu'on ne pouvoit expliquer aisément, la difference d'un Dieu revelant, & son Ame endormie: Sainte Catherine avoit encore accoûtumé, par le même signe, de discerner les Revelations divines des autres, qui ne sont qu'humaines, & Diaboliques. Et tous ces signes servent à ceux, qui reçoivent des Apparitions, ou des Revelations, de Témoignages assurez, ou de leurs Certitudes, ou de leurs Faussetez.

S. August. liv. 6. des Confess. chap. 13.

X. Mais à cause que ces Signes, ne suffisent pas à ceux, qui croient comme divines,

divines ces Apparitions, & ces Revelations, ou qui douteroient qu'elles fussent Humaines, & Diaboliques, il en faut prendre les preuves du second principe, qui en établit plus certainement la verité. En effet, puis qu'il ne faut pas croire aisément à ceux, qui s'assurent honorez d'Apparitions divines, ou de revelations, on les peut connoître par ces choses plus assurées, qui ont accoûtumé de servir de preuves plus certaines de leurs veritez. La premiere se prend de la personne qui reçoit des Apparitions, si elle est plus vertueuse que les autres, si elle vit saintement, & si elle est de reputation dans le Monde, & supposé qu'elle fût Reguliere, si elle observe sa Regle, si elle s'applique fort aux vertus, si elle pratique principalement l'humilité, & si elle meine une vie qui merite l'Eternité, comme des Apparitions de Dieu. Il faut considerer encore la nature des choses revelées, leur poids, & leur majesté, si elles s'accordent avec les Saintes Lettres, & avec la Foi, si elles ne sentent point quelque nouvelle Doctrine, si elles sont honnêtes d'elles-mêmes. Il faut considerer enfin plus exactement, quel est leur terme, & qu'elles sont leurs prétentions, si les choses qu'on voit, ou qu'on entend sont legeres, & inutiles, si elles portent à la vertu, si elles tendent à la gloire de Dieu, & d'autres choses semblables, qui prouvent assurément qu'elles sont divines, & voilà les preuves plus assurées, dont l'Eglise se sert, au discernement des vraies, d'avec les fausses Revelations.

Une autre sorte de preuves qui fait connoître les apparitions, & les revelations.

XI. J'ai crû ces Observations necessaires ici, afin que comme je dois y traiter assez amplement des Apparitions, & des Revelations de nôtre Frere Jean de Medina, mes Lecteurs, connoissent assurément, par la qualité de ses Revelations, par la condition de sa personne, & par la fin, qu'il en prétendoit, autant que peuvent connoître des Hommes, si elles êtoient divines, & qu'ils assurent positivement, qu'elles êtoient fort vraies, comme on le pourra voir dans la suite de l'Histoire.

Quelques Revelations qui furent communiquées de Dieu, à Frere Jean de Medina.

XII. CE grand Religieux fût d'une si éminente Sainteté, qu'il joüissoit souvent des entretiens plus familiers de JESUS-CHRIST, comme nous dirons plus amplement dans sa vie: D'où vient que Frere François de Jesi son General, qui connoissoit parfaitement sa haute vertu, & qui voioit la Religion agitée, & presque submergée de Tempêtes si orageuses, qu'il doûtoit presque de sa fermeté, contre tant d'Orages, resolut d'en consulter les volontez de Dieu, par le moien d'un Homme si vertueux.

Frere Jean de Medine joüissoit souvent des entretiens de Jesus-Christ.

XIII. Tandis que Frere Jean êtoit solitaire, dans sa pauvre Cellulle, qu'il s'êtoit bâtie lui-même de branches d'arbres, & de bouë, dans des jeûnes ordinaires de pain & d'eau, avec plusieurs larmes, & que selon l'Ordre de son General, il prie Dieu instamment, de lui découvrir par sa grande Bonté, en quel état de grace, & de faveur êtoit auprés de lui, la Religion des Capucins: Dieu alors, qui avoit disposé de consoler la Reforme, au milieu des plus furieuses Tempêtes qui la menaçoient, & d'adoucir ses Tristesses, parût au Supliant tout éclatant de lumieres, éclaira les yeux de son Esprit, & même de son Corps, d'une splendeur celeste, & lui dit ces paroles: Jean tu me demande une chose, que je veux bien accorder à tes Prieres. Tu demande en quel état de grace, est auprés de moi la Religion des Capucins, & qu'elle est ma bien-veillance pour elle, sçache une chose vraie, que cette Congregation m'est la plus chere, & la plus agreable, que j'aime d'un amour si tendre, que comme une amante Mere, j'aurai toûjours d'el-

Jesus-Christ parût à Fr. Jean dans ses Oraisons.

le, tous les soins possibles, & je veux que tu te persuade une verité, qu'entre les Assemblées plus saintes des Hommes, il n'y en à point, comme autrefois je le revelé à mon Serviteur François, qui me soit plus précieuse, & que j'aime plus, que les Observateurs de cette Regle? Que ses Freres donc emploient seulement tous leurs soins, à observer leur Regle fort exactement, & qu'ils ne doûtent jamais ni de mes graces, n'y de mon secours.

XIV. Frere Jean apprit par revelation de Dieu combien l'Ordre des Capucins lui étoit agreable. Frere Jean fort aimé de Jesus-Christ.

Ce Serviteur de Dieu repeta encore cette Priere plus amoureusement, & JESUS-CHRIST y ajoûta? Pourquoi les Freres doûtent-ils que j'aime leur Ordre, qu'ils sçachent tous, que je l'ai choisi, pour y trouver mes délices, & qu'il me plaît, de sorte, qu'il est lui seul à mon cœur, & à mon esprit, ce que m'y sont ensemble, toutes les autres Congregations: & pour toi, croi fermement, que s'il y eût eû quelque Religion, que j'eusse plus cherie, je t'y eusse appellé; parce que je t'ai aimé d'un perpetuel amour, & je t'ai attiré dans mes plus grandes Misericordes. Fais donc en sorte d'y persister jusqu'à la fin dans la verité, & dans la justice, & d'y vieillir dans l'Observance des préceptes de ta Regle; c'est le vrai moien de m'être fort agreable. JESUS-CHRIST dans ces deux intervalles de tems, revela ceci fort souvent à Jean, lui apparut, & éclaira son Esprit de ses divines lumieres, qui ne peuvent être fautives, puis qu'elles sont infinies.

XV. Frere Jean reçoit de Jesus-Christ de frequentes revelations.

Mais cette Année, l'espace environ de quatre Mois, JESUS-CHRIST lui communiqua de sa divine poitrine, tant de secrets, qui appartenoient au bien, & à l'utilité de nôtre Reforme, & lui découvrit si librement, & avec tant d'abondance, les Tresors de ses faveurs celestes, que nous ne pouvons pas les renfermer dans l'étenduë d'un si petit Discours. En effet Frere Jean, dans tout ce Tems, reçût de Dieu plusieurs Revelations, soit qu'il priât, soit qu'il dit la Messe, soit qu'il mangeât, soit qu'il fût à la Promenade, où il lui declaroit familierement, l'état le plus parfait de l'Ordre, & les choses qui pouvoient mieux servir à sa Sainteté, & entre les plus considerables, qu'il lui dit avec tant de tendresse, & si confidemment.

XVI.

La premiere fût, que lors que JESUS-CHRIST, de conversation avec Jean, lui confirma, que la Religion lui êtoit fort agreable, à cause de sa simplicité, son indigence, & son Observance Reguliere, il ajoûta, Jean sois bien assuré, que je ne souffrirai pas, que demeure long-tems dans cét Ordre, aucun Religieux infecté de quelque Heresie, contre la Foi Catholique, corrompu de quelque crime notable, Ennemi de l'Eglise, ou perfide à la Religion sa Mere. Si quelqu'un si trouve coupable de ces grands desordres, & s'il ne s'en retire au plûtôt, aprés quelque intervalle de Penitence, & de mes Misericordes, que je lui donnerai, comme il me plaira, je les chasserai promtement, crainte que cét Animal immonde, & plain de taches, que je voulus autrefois qu'on bannît de mes Autels, n'aît place entre ceux, qui s'offrent tous les jours à Moi, comme de pures victimes: Parce que ces deux sortes de personnes me sont si odieuses, que je ne veux pas les souffrir, & les laisser en repos dans cette Reforme. Avertis donc le Vicaire General, & les autres Superieurs de l'Ordre, qu'ils ne s'affligent pas trop, pour l'Apostasie de quelques Freres, & qu'ils ne s'en découragent pas, puis qu'il faut que s'accomplissent en eux, mes adorables Conseils, qu'ils s'efforcent pourtant de confirmer les autres, dans leurs bonnes actions, & dans la parfaite Observance de leur Regle, qu'ils leurs y servent de guides, & qu'ils les y animent, par les splendeurs de leur sainte vie. J'aurai principalement fort agreable, que le General exhorte par ses discours les Freres, comme il a commencé, qu'il les excite, qu'il les confirme dans leurs vertus, & qu'il les anime efficacement, à perseverer dans leur Regle, & ma force, avec ma grace les secoureront toûjours. Qu'il croie

Les coupables des grands crimes sont bien-tôt bannis de la Reforme.

L'Apostasie de quelques Freres ne doit pas épouvanter les autres.

croie principalement, que je l'ai honoré d'une faveur extrême, lors que je l'ai fait Pasteur de Brebis, qui me sont si cheres, encore dans un Tems, où par une horrible negligence des Hommes, l'ardeur de la perfection Evangelique, est si refroidie dans le Monde, qu'il prenne garde sur tout, que lors qu'il se défie de ses forces, il n'attribuë rien ou à sa vertu, ou à son conseil, ou à son industrie, mais qu'instruit, que tout don celeste vient de moi, il s'applique seulement, à gouverner ses Sujets bien humblement, par ses paroles, & par ses exemples; s'il semble manquer de forces, à la conduite d'une si grande Charge, qu'il en attende le secours de moi, cependant qu'il conserve tout son courage; parce que ce sera à moi, qui l'ai appellé, à lui donner l'aide, & les faveurs plus propres, à un juste Gouvernement, contre même toutes ses Esperances.

Jesus-Christ louë fort le zele de Frere François de Jesi General de l'Ordre.

XVII.

Jesus-Christ, continua ses Revelations à Frere Jean, & lui dit dans cette seconde, considere bien mon Fils, que la vraie & la parfaite Observance de la Regle Evangelique, suppose necessairement mon Esprit. C'est pourquoi, il est dit dans ta Regle: *Que prennent garde les Freres, qu'ils doivent avoir sur toutes choses l'Esprit du Seigneur, & ses Saintes operations.* D'où vient que quelques Freres s'abusent facilement, lors que suivant leur Esprit, & non pas le mien, qui n'est que d'humilité, & de charité, ils veulent être estimez grands Zelateurs de la Pauvreté, & que lors qu'ils s'en façonnent une Idole, dans leur Esprit d'Hommes, ils massacrent la vraie humilité, & étouffent la veritable charité, & pourtant jamais ils n'aquerent la pauvreté parfaite de leur Esprit orgueilleux. De là en effet, plusieurs, lors qu'ils sont Zelateurs indiscrets de la pauvreté, deviennent superbes, & fort incommodes, se troublent eux-mêmes, inquietent les autres, se rendent importuns par tout, remplissent tout de querelles, & au lieu de consentir aux humbles, & non pas curieux des choses plus relevées, enflez de leur propre Esprit, quittent celui de ma Sagesse infinie, & tandis qu'ils fomentent dans leurs Ames, ce zele sans science, & une émulation cruelle de pauvreté, qui massacre la charité necessaire, & la pieté qu'on doit aux autres avec la misericorde, dont la pauvreté doit être l'Esclave; ils tombent assurément de la veritable, & de la parfaite Observance de la Regle, & ils chassent de sa place, la tres-haute pauvreté, qui n'est ni cruelle, ni barbare, mais douce, & familiere, comme un effet de mon Esprit. Enfin lors que faisans plus d'état qu'il ne faut de la pauvreté, ils croient faire quelque chose de bien vertueux, ils éteignent mon Esprit, qu'ils devroient desirer, & conserver au dessus de toutes choses, comme plus propre à l'Observance de leur Regle, & s'écartent sans lui, de la vraie observation de mes Loix, & de leurs Statuts. Qu'ils aiment donc de sorte la pauvreté, qu'ils l'embrassent, qu'ils en professent les Austeritez, & qu'ils n'éteignent point l'Esprit ni de l'Humilité, ni de la Charité: Mais si les Freres desirent m'être agreables, qu'ils fassent en sorte, que mon divin Esprit, qui est bon, doux, & misericordieux, & qui dispose toutes choses amoureusement, soit l'Ame de leur Conduite; parce que s'il est present chez eux, ils ne manqueront de rien, des choses plus necessaires, à la parfaite Observance de leur Regle.

La Regle 10. ch.

Sans l'Esprit de Dieu l'on ne peut observer la Regle.

On blâme ici les faux zelez de la pauvreté.

On doit sur tout desirer & demander l'Esprit de Dieu.

L'Eternité est le prix de la couronne de la perseverance.

XVIII.

Et à cause mon Fils, que du commencement de vôtre vocation, vous avez fait tous vos efforts, & vous avez emploié vos Prieres, pour me solliciter, à vous conduire par mon Esprit, dans la parfaite Observance de vôtre Regle, je vous ai fait cette grace de ma Clemence singuliere, que vous ne pecherez plus, ni contre les Préceptes, ni contre les Conseils de vôtre Regle Evangelique. Continuez donc, comme vous avez commencé, poursuivez vôtre ouvrage, afin que vous acqueriez la Couronne de perseverance, qui merite le prix de l'Eternité.

Mon

XIX. Mon Fils, continue JESUS-CHRIST, dans un troisiéme Article de ses Revelations, je veux que tu sçache encore, que je demande principalement des Enfans de cét Ordre, une confiance particuliere de mes faveurs envers eux, en sorte que me seront fort chers ceux-là, qui jettent toute leur esperance, & leurs pensées en moi, & qui dépendent entierement de ma providence. Je les aime, je les entretiens, & je les embrasse, comme mes Enfans plus aimez. Je souffre à regret au contraire, que plusieurs Freres de cette Congregation, qui professent les conseils Evangeliques, & qui doivent dépendre de ma Providence, par l'engagement de leur Institut, s'en défient de sorte, & méprisent de maniere les avis de leur Pere saint François, qui les exhortoit de mettre en moi, toutes leurs pensées, que comme si je n'avois pas soin d'eux, ils se pourvoient de Nourritures dedans leurs Voiages, amassent soûs un faux prétexte, de longues provisions de choses, & font sans fidelité plusieurs choses semblables, qui éloignent d'eux les faveurs de ma Providence, quoi qu'ils dûssent se souvenir d'une chose fort vraie, que personne, qui se confie parfaitement à mes bontez, ne manque jamais des choses plus necessaires à la poursuite de son Salut, & à l'entretien de sa vie.

La provision des choses est deffenduë par Jesus-Christ.

XX. Que ceux donc qui me servent dans cette Regle, apprennent, que je les ai dépoüillez de tous les biens, & que je les ai appellez, à une extréme Pauvreté de toutes choses, pour montrer en eux, les richesses de mes liberalitez, & de ma Providence, & pour les rendre plus dépendans de mes Bontez infinies. Qu'ils tâchent donc seulement d'être fideles Observateurs de leur Regle, & qu'ils ne doutent jamais de ma Providence, puisque moi, qui nourris les Oiseaux du Ciel, & donne des vêtemens aux Lis des Campagnes, comment abandonnerai-je mes Enfans, qui ont remis en moi, tous les soins de leur vie.

Les Freres Mineurs ne doivent jamais douter de la providence de Dieu.

Autres Revelations.

XXI. COmme JESUS-CHRIST se plaisoit fort, à l'entretien de son Serviteur Jean, il poursuït ses Revelations, & lui dit : Mon Fils, les Loix des Constitutions saintes, & difficiles, dont s'explique avec quel esprit, on doit entendre la Regle, & les Conseils de l'Evangile, & pour entendre, par ma seule Bonté, l'Observance plus facile à l'Ordre, lui ont été données de ma pure Misericorde, comme des Remparts assurez, qui l'environnent de tous côtez, & la deffendissent des attaques de la Chair, & des Sens ses plus cruels Ennemis. Je suis fort fâché que quelques Superieurs de l'Ordre, les violent pour de trop legers sujets, qu'ils se relâchent de leur vigueur, avec trop de facilité, & qu'ils s'en dispensent sans de justes causes. Je n'approuve pas au contraire, que d'autres, sans avoir égard à la Charité de leurs Freres, ni aux Regles de la prudence, ou à la conduite de mon esprit, mais plûtôt à l'impetuosité de leurs mouvemens, les resserrent dans des Bornes trop rigoureuses d'une indiscrete Austerité. Je veux donc qu'elles soient gardées par les Superieurs de l'Ordre, comme de fortes deffences de l'Observance reguliere, & observées avec le même esprit, qu'elles ont été données, & qu'ainsi elles entretiennent, & conservent toute la Reforme dans l'éclat, & la Sainteté.

Les Constitutions des Capucins sont de l'esprit de Jesus-Christ.

Avec quel esprit on doit observer les Constitutions.

XXII. Et à cause, que plusieurs, en ce Tems, peu instruits des Conseils de Dieu, & dans la pensée, que le Pape avoit deffendu de prêcher à l'Ordre, craignoient, & doutoient même, que ce Decret fût du divin esprit, afin que les Freres ne prêchassent plus, mon Sauveur, ajoûta un cinquiéme

me Article de ses Revelations à son Serviteur Jean, & lui dit : Mon Fils, les Freres de cette Congregation, doivent dépendre absolument de ma volonté, & ne regarder en toutes leurs Affaires, que la Conduite de mon Esprit, en sorte que libres de tout ce qui doit être reservé à mon choix, ils soûmettent tous leurs soins, & tous leurs desirs, à l'empire de mes divines volontez. Ceux qui vivent de sorte, qu'ils commettent à mes Ordres leurs personnes, & tous leurs interêts, & qui attendent de ma conduite tout ce qu'il me plaira, sans inquietude, soit honneurs, soit affronts, soit tristesses, soit contentemens, je les embrasse comme mes plus chers Amis, j'en ai des soins tous particuliers, j'accomplis en eux, mes volontez, & je m'y glorifie, sont eux, qui dorment dans mon Sein, & qui reposent en moi fort paisiblement. Mais ceux qui cherchent avec trop d'empressement ces choses, qu'ils devroient attendre de ma Providence, & qui pour les acquerir contre mes volontez, ou recourent à la faveur des Hommes, ou y emploient tous leurs soins, ceux-là tres-assurément ne peuvent m'être agreables, parce qu'ils s'écartent trop des Ordres de mes volontez. Les Freres donc, qui veulent me servir, & m'obeïr plus parfaitement, qu'ils aient soin principalement, d'avoir une Ame libre de tous les desirs des choses, & exceptez les vertus de l'ame, & des secours celestes, qui les y conduisent, de ne me demander, ni biens humains, ou temporels, quoi qu'ils paroissent bons, & fort honnêtes, ni charges de Prédications, ni même les biens de l'Eternité, mais qu'ils laissent tout à ma volonté, & qu'ils aient l'esprit dégagé de sorte de tous les desirs du Monde, qu'ils me laissent disposer de toutes choses, selon les Loix de ma sagesse, & de mes volontez, & qu'ils reçoivent tout de moi, sans inquietude, puisque cét Ordre, qui est dans l'état le plus parfait, doit être exemt de ces choses, qui affoiblissent la parfaite Esperance, & la veritable Charité, dont la nature, & la force sont, qu'excepté l'Objet de la gloire divine, elles méprisent tout le reste, comme trop rempli d'imperfections, & de manquemens.

On doit dépendre absolument de la volonté de Dieu, toûjours, & en tout.

L'Ame doit toûjours être libre des desirs de la Terre.

XXIII.

C'est moi, mon Fils, qui par un Conseil ineffable de ma Sagesse, ai ôté la Prédication à l'Ordre, & elle ne lui sera pas renduë, quoi qu'on y emploie, sans l'ordre de ma volonté, d'où vient que les Freres, ne doivent pas rechercher trop curieusement les Secrets de ma Sagesse, sur ce sujet, n'y s'en faire trop d'inquietudes, parce qu'il a fallu en user de cette maniere, pour le bien public, & même le particulier de l'Ordre : crainte que ceux qui commençoient de le soupçonner d'Erreurs, depuis les Heresies d'Ochino, ne vinssent aux Prédications des Freres, plûtôt comme leurs Observateurs, que comme leurs Auditeurs, & ne se scandalisassent davantage, s'il leur échappoit peut-être par surprise, & simplement, de dire quelque parole inconsiderée. Il a même fallu pourvoir à l'Ordre, crainte qu'il ne fût exposé aux Calomnies de Plusieurs, & que la Prédication, qui ne prétend qu'une utilité publique, servît moins à leurs interêts, qu'à leur Ruine.

Il ne faut pas rechercher les secrets de Dieu trop curieusement.

XXIV.

J'ajoûte, mon Fils, que cette Congregation n'est pas encore, si parfaitement purgée des ordures de l'Heresie, qu'elle ne cache encore quelques restes des Erreurs d'Ochin, parce qu'elle a quelques Freres, qui corrompus de quelque Heresie, n'en n'ont pas entierement épuré leur Esprit. Je veux donc, qu'on n'y prêche pas, jusqu'à ce que ceux, qui sont Malades de quelques Erreurs, par l'adresse des Demons, ou s'en guerissent au plûtôt, ou en sortent de mon Autorité, s'ils aiment mieux y continuer leur Pourriture ; & c'est ce que j'executerai bien-tôt, crainte que cette sorte de Gens, ne corrompent la Reforme, & qu'ils n'empêchent le bien commun de mon Eglise, qui procede de la Prédication de cét Ordre,

Jesus-Christ dit à Frere Jean, pourquoi il ôte l'Office de la Prédication aux Freres de l'Ordre.

Ce qu'on doit demander à Dieu.

dre, & pourtant, que les Freres ne s'en troublent, & ne s'en épouvantent pas, parce que je leur rendrai sans doute, l'Office de la Prédication, lorsqu'il sera expedient, & à leurs interêts, & à l'utilité de mon Eglise. Cependant qu'ils prêchent aux Peuples en silence, par la Langue des bonnes actions, & les Exemples Apostoliques d'une sainte vie, & j'agrerai autant ce genre de prêcher, & même il sera plus utile à leurs interêts; qu'ils ne me demandent, ou qu'ils ne desirent pour eux, rien davantage, que ce que leur prépare ma volonté, pour ma gloire, & pour leur salut, & jusqu'à ce que je me glorifie en eux, de la maniere, dans les Lieux, & les Tems qu'il me plaira. Lorsque le tems de leur Prédication retournera par mon Ordre, je ferai en sorte trés-assurément, que les Fidels profitent mieux par vos humbles, & simples Prédications, que par l'Eloquence des Prédicateurs plus celebres, & la Doctrine des plus fameux Theologiens, parce que je donnerai un esprit nouveau à vos entrailles, & tant vos paroles, que vos cœurs seront comme un Feu ardent, dont les flâmes penetrent les Oreilles, & les volontez de leurs Auditeurs. Sois donc bien assuré, mon Fils, que plusieurs Freres, & beaucoup de Prédicateurs, qui fondez sur leur vaine Eloquence, & leur superbe Doctrine, negligent les soins de l'Observance reguliere, & cherchent leur propre gloire, & non pas la mienne, ne sont d'aucune consideration auprés de moi, parce qu'ils ne travaillent pas au salut des Ames, mais à leur propre Estime. Quoi que ces Prédicateurs convertissent une infinité de Fidels, & qu'ils prophetizassent en mon Nom, ils sont si peu estimez de moi, que lors qu'au dernier Jugement, ils me diront avec un Evangeliste : *Seigneur, n'avons-nous pas prophetizé en vôtre Nom, n'avons-nous pas prêché, n'avons-nous pas fait des Prodiges*, Je leurs répondrai, avec mon Evangile : *Je vous avoüe, que je ne vous ai jamais connus, Prédicateurs orgueilleux.* Ceux au contraire, qui remettent toute leur esperance, & toutes leurs pensées en moi, ne cherchent que la gloire de mon Nom, & le salut des Ames, & travaillent fidelement de paroles, selon le Talent que je leur en ai donné, & la mezure, que je leur en ai accordée, font toute ma joie; j'en fais tant d'état, & je les aime si tendrement, qu'ils me tiennent lieu de tous les autres Prédicateurs de mon Evangile.

Les Prédicateurs curieux, & negligens de l'Observance reguliere, sont condamnez de Jesus-Christ.

S. Math. 7. chap.

Les Prédicateurs qui ne cherchent que la gloire de Dieu plaisent fort à Jesus-Christ.

XXV.

Qui sont les plus grands Amis de Jesus-Christ.

Jesus-Christ fit suivre ce cinquiéme Article de ses Revelations d'un sixiéme, & dit à Frere Jean, écoûte attentivement, mon Fils, j'ai dans cette Congregation des Capucins, deux sortes de Freres, les premiers sont ceux, qui m'aiment d'un amour fort, & genereux. Ceux en effet, qui armez contre leurs propres vices, & leurs desirs dereglez, les combatent courageusement, évitent tous les pechez, principalement les mortels, resistent genereusement aux Demons, & s'étudient de me servir sans pechez. J'en ai plusieurs de cette sorte dans toutes les Religions, & dans le Monde, que j'aime d'un amour réciproque : encore que ceux de la Religion, qui élevez à un plus haut degré de cét amour genereux, à cause de leur abandon volontaire des choses, me sont plus chers que les autres.

XXVI.

J'ai d'autres Amis (mon Fils) qui non seulement m'aiment fortement, mais encore tendrement, & sont ceux qui purifiez d'esprit des desirs ridicules des choses, s'attachent à moi d'un amour doux, & fort tendre, à qui mutuellement je me donne de cœur, & me communique amoureusement d'esprit. Je ne manque pas de ces Amateurs dans l'Ordre, le Siecle même m'en fournit plusieurs, qui éloignez de toute malice d'Ame, arrivent souvent à ce genre d'amour, avec plus de facilité, par une grande simplicité de leurs Cœurs, & de leurs Esprits. Ceux pourtant, qui me sont unis dans l'Ordre de ce lien de Charité, me sont plus chers que les autres, & je

L'Amateur de Jesus-Christ le doit aimer de la plus parfaite Charité.

je me glorifie en eux, tandis que fermes dans l'Observance reguliere, ils étudient à l'humilité, & ne se rendent pas indignes, ni de mes Tendresses, ni de mes Faveurs.

XXVII. La Congregation des Capucins plantée de Jesus-Christ lui est extrémemét chere.

Frere Jean de Médine reçoit dans sa Solitude, ce septiéme Article des Revelations de Dieu, mon Fils, lui dit JESUS-CHRIST? comment n'aimerai-je pas cette Congregation des Capucins, que je me suis choisie, plantée, appellée, & établie à l'accroissement de la gloire de mon Nom, & au salut des Hommes. Que les Freres n'admirent donc plus, si j'ai voulu qu'elle ait été attaquée de tant de Persecutions, éprouvée de tant d'attaques des Demons, & presque abîmée des Tempêtes de tant de miseres, il a fallu, qu'elle fut tentée, & éprouvée si rudement, afin qu'on connût, que c'étoit mon Ouvrage le plus tendrement aimé. Mais aprés, que le tems que j'ai ordonné de son épreuve sera terminé, elle ne doit plus craindre quoi que ce soit, parce que ma vertu la fera croître, & lui donnera tant d'étenduë, qu'elle se répandra dans tout le Monde, & elle arrivera jusqu'au Terme, que lui détermine ma Sagesse infinie.

Jesus-Christ revele à Fr. Jean l'accroissement de son Ordre.

XXVIII. Confirmation de toutes ces divines revelations.

JESUS-CHRIST dans les espaces de plusieurs jours, & de beaucoup d'entretiens, apparût souvent à son Serviteur fidele, & lui revela ces differentes merveilles, qu'il lui confirma par ces paroles : Sois assuré, mon Fils, que toutes ces choses, que je t'ai revelées, lorsque je t'ai apparu sont vraies, & ne crains pas, qu'elles soient mélées de quelques illusions des Demons, sont mes propres Paroles, qui s'accompliront avec le Tems.

XXIX.

Frere Jean demanda ici à JESUS-CHRIST, de quelle maniere l'Ordre se comporteroit d'orênavant, dans l'Obeïssance qu'il avoit rendu jusquelà au Maître General des Freres Mineurs Conventuels, parce que les Consciences timides des Freres étoient alors inquietées, comme d'un scrupule, de l'Obeïssance principale, que le saint Siége leur ordonnoit de rendre au Ministre General de l Ordre des Mineurs de l'Observance, & il en receut cette réponce fort amoureusement : Mon Fils, que les Freres sçachent, qu'ils doivent à trois sortes de Personnes principalement l'Obedience, que leur impose leur Regle, à moi, à qui même, ils promettent d'observer le saint Evangile, au Pape comme au Chef de l'Eglise, & mon Vicaire en Terre, à qui ils doivent leurs soûmissions, & à leur Pere saint François, & à ses Successeurs, comme l'explique la Regle, afin que l'ordre, & la forme de la Hierarchie Religieuse soient mieux observées, qui enferment une subordination d'Inferieurs à leurs Superieurs. Pour ce qui regarde les deux premieres Personnes, comme les Freres n'en doutent pas, je n'en dirai rien, mon Fils. Pour la troisiéme, dont ils ont quelque peine, qu'ils observent cette Ordre, que lorsque la Regle leur ordonne *d'obeïr à saint François, & à ses Successeurs*, ils considerent quels sont ceux, qui succedent à saint François : sont ceux que j'établis leurs Superieurs, non pas par l'Antiquité, ni le cours des Années, ni la primauté de l'Ordre, mais par une Institution legitime, & principalement de l'Observance de la Regle : voilà ceux à qui je prétend, qu'ils rendent leurs Obeïssances, puisque saint Paul a dit autrefois : *Tous ceux qui sont d'Israël, ne sont pas Israëlites, ni ceux qui sont de la Race d'Abraham ne sont pas ses Fils.* Ce que j'ai même enseigné dans mon Evangile, lorsque parlant aux Hebreux, qui se glorifioient d'être du Sang d'Abraham, je leur ai protesté : *Que s'ils étoient Fils d'Abraham, ils devoient en faire les œuvres.* La crainte donc des Freres, sur ce sujet, est fort inutile, puisque comme ils ont un Chef établi par ma Providence, & confirmé par la Puissance du Pape, Vicaire en Terre de la Mienne, ils sont obligez de lui obeïr, comme au Successeur de saint François. D'où vient qu'ils chercheroient inutilement d'autres Successeurs, & que leur crainte ne seroit que vaine, puisque les Freres

A qui les Freres doivent leurs Obeïssances.

La Regle chap. 1.

Quelle est la vraie succession de l'Ordre.

S. Paul aux Rom. 9. chap.

S. Jean chap. 8.

de cette Congregation, & le Chef qui les conduit, doivent être grands Obſervateurs de la Regle, & les Enfans legitimes de leur Pere ſaint François, afin qu'ils lui ſuccedent legitimement, ceux-là comme Inferieurs, & ceux-ci comme Superieurs. Avertis donc le General, mon Fils, que libre de toute ſorte de crainte, il faſſe obſerver ſeulement ces choſes, qui ſous mon Autorité ſont ordonnées, ou ſeront établies du Siege Apoſtolique, & ainſi les Freres Obſervateurs de leur Regle, ſous l'Obeïſſance du Pape, & de leur General, accompliront ma volonté, & celle de leur Pere S. François, dont ils ſeront eſtimez les legitimes Enfans.

Qui ſont les Enfans legitimes de leur Pere S. François.

Autres Revelations.

XXX.

Dieu Scrutateur des cœurs diſpoſe la vocation des Hommes.

LE Pape avoit deffendu, comme nous avons dit l'An 1537, de recevoir entre les Capucins, aucuns Freres de l'Obſervance. Et à cauſe que pluſieurs de cét Ordre, fort zelez pour l'Obſervance de leur Regle, s'y retiroient, les Superieurs des Capucins étoient extrémement fâchez, que par cette deffence, il ne leur fût pas permis de les admettre parmi eux. D'où vient que Frere François de Jeſi ordonna à Frere Jean, qu'il ſceût de JESUS-CHRIST, ce qu'on feroit dans cette importante conjoncture, & JESUS-CHRIST lui répondit ces paroles: l'on ne doit pas, mon Fils, examiner, & approfondir, avec trop d'inquietude, ni trop curieuſement, les Ordres de ma divine Sageſſe, ni même avec temerité; je connois tous les cœurs, & je ſçai ceux que j'ai choiſis comme miens, je ne veux pas que le chemin du ſalut, ſoit fermé à qui que ce ſoit, je diſpoſe pourtant les tems de la vocation des uns & des autres, ſelon les loix de ma Sageſſe, je n'ignore pas ce qui peut être utile à la Religion, & quel en eſt le Tems, qui fait les meſures plus juſtes des choſes: *Je ſuis la Clef de David, & lorſque j'ouvre, perſonne ne ferme, lors au contraire que je ferme, perſonne n'ouvre la Porte.* Tout ce qui ce fait pour cette Congregation des Capucins eſt de ma Providence, qu'ils le laiſſent donc conduire à mes volontez. Avertis pourtant le General, mon Fils, qu'il aille trouver le Pape, qu'il lui expoſe l'importance de l'Affaire, & qu'il attende de lui les Ordres de ſon pouvoir, alors je le précederai, & aſſurément j'inſtruirai l'Eſprit du Pape, de ce qu'il fera ſur cette Demande.

Le Pape eſt inſtruit des volontez de Jeſus-Chriſt par lui-méme.

XXXI. Le General, aprés avoir apris de Jean cette réponce de JESUS-CHRIST, part auſſi-tôt pour Rome, va parler au Pape, lui demande plus diligemment ſa volonté, ſur ce fait de l'Obeïſſance de ſon Ordre, & il apprend de lui, que ce ne fût jamais ſa penſée, que par ſa Bulle, les Freres de l'Obſervance zelateurs de leur Regle, fuſſent empêchez d'entrer chez les Capucins, mais qu'il avoit été comme contraint, de donner un Bref, à l'extréme importunité des Superieurs de l'Obſervance, qui l'en avoient ſollicité ſi opiniâtrément: Il permet donc au General des Capucins, qu'il s'aſſociât, en ſecret pourtant, ceux de l'Obſervance, qu'il jugeroit de probité ſinguliere, & plus utiles à leur Reforme, qu'il les envoiât même dans les Provinces plus éloignées, afin que d'orénavant, il ne fût plus importuné, des Superieurs de l'Obſervance.

Le Pape déclare ſon intention à Frere François de Jeſi General de l'Ordre.

XXXII. Outre toutes ces choſes, JESUS-CHRIST en ajoûta d'autres, à l'inſtruction plus ample des Freres, & principalement, qu'on s'avanceroit à l'Obſervance parfaite de la Regle, par quatre Degrez; Le premier eſt, que les Freres, à cauſe de cét éminent don de Dieu, tout rempli de miſericorde, dont il les a appellez à cét état ſi parfait de Reforme, dans ces tems, principalement ſi déteſtables, où la Charité eſt ſi fort refroidie, dans le Monde,

Jeſus-Chriſt prétend des reconnoiſſances des Freres pour tous ſes Bienfaits.

Monde, & où abonde l'iniquité de plusieurs, à cause même de beaucoup d'autres Biens-faits, qui l'ont suivi, lui en témoignent leur reconnoissance, puisque l'Ingratitude est comme un vent brûlant, & desseichant la Fontaine de la divine Misericorde, & ceux qui dans l'Ordre oublient ces Biens-faits, & ne connoissent pas un si excellent don de Dieu, s'en déclarent indignes, & ne doivent plus esperer de ses Bontez, de plus grandes Faveurs. D'où vient que comme des Méconnoissans, ils seront bannis, non seulement de l'Observance de la Regle, qui s'oppose à l'ingratitude, mais encore de l'Esprit de Dieu, qui ne peut souffrir les Ingrats.

Le second degré est, que les Freres conservent leur Ame pure, de tous les pechez, autant qu'il est permis à des Hommes foibles, parce que l'Observance parfaite de la Regle, éloigne tous les desirs des pechez : encore effectivement que les veniels, ne détruisent pas les Loix de la Regle, ils affoiblissent pourtant ses Conseils, dont elle est composée, & qui en soûtiennent l'Observance; & quoi que Dieu demande cette netteté de cœur à tous ceux, qui se disent Serviteurs de Jesus-Christ, il l'exige plus severement de ceux, qui professent le plus parfait état de cette Reforme; si donc quelques Freres en ont terni le Lustre, par quelques crimes énormes, il les menace de les chasser au plûtôt de son sein, comme des indignes, s'ils ne se corrigent promtement de leur criminelle Vie. XXXIII.

La netteté de cœur est necessaire à la parfaite Observance de la Regle.

Le troisiéme degré est, que ceux qui veulent être les parfaits Observateurs de leur Regle, éloignent de leur Ame, toute sorte de Superbe, & d'Ambitions, qu'ils ne cherchent pas de commander aux autres, qu'ils ne poursuivent pas les plus grands honneurs, qu'ils n'excitent ni partis, ni persecutions, qu'ils ne médisent de personne, qu'ils ne sement point de discorde entre les Freres, parce qu'il est bien juste, que ceux qui s'avancent à la parfaite Observance de la Regle, soient libres de tous ces defauts, & qu'appliquez plûtôt à l'Humilité, & au mépris d'eux-même, ils entretiennent avec tous la Paix, & la Charité. Que ceux donc, dit Dieu, qui vivent dans cette Congregation des Capucins, par des desirs dereglez d'honneur, & de Commandement ne courent pas, sans ma conduite, aprés les premieres Dignitez, & qu'ils ne se placent pas aux Rangs plus élevez, s'ils n'y sont portez par plusieurs Suffrages, parce que c'est ce que j'abhorre extrémement. Si je n'ai pas souffert cette Ambition de Préeminence dans les Anges, & si j'ai precipité du plus haut des Cieux, au plus bas des Enfers, ceux, qui étoient infectez de cette Superbe, je ne la supporterai pas tres-assurément, en ceux, qui dans une condition de Mineurs, doivent embrasser, & montrer à tous l'Humilité, & le mépris des honneurs. Je viendrai donc bien-tôt, & si j'en trouve de ceux-là, je ne leur pardonnerai pas, mais je détournerai leur Chandelier, afin que ma Maison ne soit pas éclairée de leur Lumiere. Ceux effectivement qui sont élevez dans cette Congregation à la Prelature, sont moins appellez aux Honneurs qu'aux Travaux, & qu'à la Servitude, & ainsi je veux, qu'ils soient plus humbles que les autres, en sorte que s'accomplisse parfaitement en eux, ce que j'ai enseigné à mes Apôtres: *Qui est le plus grand entre vous, soit fait comme le plus petit, & celui qui précede, comme celui qui sert les autres.* Ceux donc qui par mon Ordre, gouvernent les autres, ne leurs témoignent point d'orgueil, ni de superbe, & qu'ils ne reglent pas leur Prelature entre les Freres, sur le pied de l'honneur, & du commandement; mais qu'aimans leurs Sujets, ils les gouvernent plûtôt, par une humble Charité, que par une rigueur superbe, qu'ils corrigent benignement les vices, qu'ils instruisent les coupables, dans un esprit de douceur, & qu'ils les reprennent, les prient, les punissent avec misericorde, que devenus même la forme de leur Troupeau, ils le conduisent par les bons exemples de leur sainte Vie: c'est de XXXIV.

La superbe doit être bannie des cœurs.

Combien Dieu abhorre la superbe dans l'Ordre.

S. Luc 9. chap.

cette sorte, qu'ils doivent accomplir toute justice, & se faire Tout à Tous, pour les gagner Tous.

XXXV. Qualitez principales des bons Superieurs.

Le quatriême dégré, & le dernier est, que les Freres desirent sur toutes choses, & fassent tous leurs effors, d'avoir l'esprit du Seigneur, & sa sainte operation, comme il est dit dans la Regle. En effet, comme lorsque cét esprit est present, l'Ame est éclairée, informée, & conduite aux choses necessaires à la parfaite Observance de la Regle, si de même il en est absent, elle ne voit pas ces mêmes choses, & comme sa Presence attire l'Ame, l'embraze, & la pousse à être parfaite Observatrice de son Institut, son Absence aussi lui en rend l'acquisition impossible, parce que toute la force de l'Homme ne peut, sans l'esprit de Dieu, arriver à la forme de la Perfection Evangelique. Les Freres donc doivent emploier plusieurs Oraisons, larmes, jeûnes, & toutes sortes de bonnes œuvres, pour recevoir de Dieu son adorable Esprit, qui les conduise à la parfaite Observance de la Regle, & pour le conserver avec tout ce qu'ils pourront de diligence, lorsqu'ils l'auront reçu de ses Bontez infinies.

XXXVI. Il y a dans la Religion deux sortes de Freres parfaits.

JESUS-CHRIST parut encore à Frere Jean, & lui dit: Mon Fils, il y a dans l'Ordre deux sortes bonnes, & parfaites de Freres, qu'un certain degré de perfection separe l'une d'avec l'autre. L'une est de ceux, qui ont acquis la netteté, & la pureté de leurs cœurs. Ceux-la ressemblent aux Bois sec, qui privé d'humidité, est facilement embrazé du Feu, eux de même, qui ont quitté toute l'humeur maligne des desirs du Monde, sont aisément brûlez du feu de la Charité, & quoi qu'ils ne soient pas encore arrivez, à cette simplicité de cœur, & à cét abaissement d'eux-mêmes, qu'ils ne retiennent rien de leurs propres volontez, à cause pourtant qu'ils apportent de grands soins à l'aquerir, il arriveront enfin jusque-là, que quand Dieu voudra, ils seront embrasez de ses sacrez Braziers, & sa Majesté s'en servira comme d'instrumens fort propres, à la gloire de sa Grandeur infinie.

XXXVII. Quelles choses se font dans l'Ordre par l'Esprit de Dieu.

L'autre est de ceux, qui aprés avoir acquis la plus parfaite simplicité, & la plus haute pauvreté de Vie, n'ont rien laissé de propre volonté, ou qu'ils desirent, ou qu'ils fuient, que ces choses, dont la volonté de Dieu leur ordonne la recherche, où l'éloignement; ils en dépendent de sorte, qu'ils la suivent comme l'ombre le Corps, & ils lui accordent chez eux, en fait de leurs desirs, & de leurs aversions, un Domaine si absolu, qu'on diroit, que la divine volonté commande en Souveraine chez-eux. Dieu assure qu'ils lui servent de Demeure, & de Trône, qu'il les gouverne; qu'il les possede absolument; il leur communique son esprit, c'est sa volonté qui les conduit, & puisque ceux qui sont animez de l'esprit de Dieu, sont ses vrais Enfans, il les reconnoît comme Siens, il les embrasse, il les caresse, & se glorifie en quelque façon en eux.

XXXVIII. La Foi Catholique doit être professée contre les nouvelles Heresies.

JESUS-CHRIST ajoûta encore, que la premiere intention de sa volonté étoit, que les Freres soient fixes, & stables dans les Dogmes sacrez de la sainte Eglise, & les Decrets des Concils Generaux, & que par quelque raison que ce soit, ils ne souffrent jamais d'en être separez, sous nulle Apparence, même d'une verité plus nouvelle, ou d'une autre intelligence des Ecritures Saintes, ou d'aucunes Revelations, quoi qu'un Ange leur apparût du Ciel, & leur revela des choses contraires à celles, que leur propose l'Eglise, ou les Concils Generaux. Qu'ils en tiennent fidelement les Traditions, qu'ils enseignent seulement, ce qu'ils auront appris des Peres, & qu'ils ne s'écartent pas d'un point, ni de leur Doctrine, ni de leurs Sentimens, parce que souvent le Diable, & principalement, en ce Tems, se change en Ange de lumiere, pour tromper les Imprudens, sous l'apparence de la Verité, & il leur presente la splendeur des Ecritures,

pour les mieux conduire aux Tenebres, par une brillante Lumiere.

Que les Freres, continue JESUS-CHRIST, n'approchent pas des Ecritures ni superbement, ni par leur propre Esprit, parce que la Prophetie ne fût pas autrefois apportée, par une volonté humaine, mais les saints Hommes de Dieu ont parlé, par l'inspiration de son adorable Esprit. Ceux donc qui s'avancent à l'intelligence des Ecritures, doivent faire deux choses, disoit Dieu; la premiere, qu'ils s'y fassent un chemin par l'humilité, & s'ils la bannissent de leur Ame, ils n'arriveront jamais à leur veritable sens, parce que, disoit-il, j'ai enseigné ouvertement, parlant à mon Pere, ce respectueux sentiment: *Je vous confesserai, mon Pere, Roi du Ciel, & de la Terre, parce que vous avez caché ces choses aux Sages, & aux Prudens, & vous les avez revelées aux Petits.* Au contraire, écartez du droit chemin de l'intelligence, ils sont conduits dans le Precipice de l'Orgueil, & de l'Heresie: l'autre est, qu'ils se conduisent moins par leur propre esprit, que par le mien dans l'intelligence des Ecritures, parce que, composées seulement par mon esprit, elles ne peuvent être entenduës, que par ses lumieres, & comme il regle toute la conduite de l'Eglise Catholique, il ne se peut, qu'on entende ailleurs, le vrai sens des Ecritures Saintes. XXXIX. 2. S. Pier. 1. chap. Avec quel esprit on doit entendre les saintes Lettres. S. Math. 2. chap. Les Heresies procedent souvent d'une fausse explication de l'Ecriture.

D'où vient que ceux qui cherchent dans leur propre esprit, & non pas dans celui de l'Eglise, leur intelligence, s'écartent tres-assurément de leur veritez, & c'est de-là, que viennent les Heresies, lorsqu'on n'explique pas selon mon esprit les Ecritures, qui sont bonnes d'elles-mêmes. Je permets que quelques-uns se brisent quelquefois contre elles, comme contre des Ecueils, par un Abîme inscrutable de mes jugemens, afin que leur Superbe reçoive les punitions qu'elle a meritées, & que les autres soient effraiez de leur exemple, afin même, que mon Eglise profite de leurs Erreurs, & que ceux, qui sont éprouvez dans les Tentations, comme l'Or dans la Fournaize, sortent plus glorieux de leurs Epreuves. Vous autres, ne craignez pas, & ne vous écartez jamais du vrai sens de l'Eglise, demeurez fermes dans la Foi, & enracinez dans ses Traditions, ne branlez pas sur le Point immobile de ses veritez. XL. Pourquoi Dieu permet les Heresies quelquefois.

Entre les Dogmes de la Foi, que JESUS-CHRIST revela, devoir être observez des Freres, fût la verité du Purgatoire, & les pieux soins des Défunts, qu'il lui déclara ne lui être pas seulement agreables, mais encore qu'il lui recommanda devoir être reverés des Freres, par plusieurs Argumens, que Frere Jean laissa échaper de sa Memoire. XLI. JESUS-CHRIST prouve à Frere Jean la verité du Purgatoire.

Outre toutes ces choses, JESUS-CHRIST en revela plusieurs autres à Frere Jean, qu'il ne voulût pas, qu'il écrivit, mais il lui ordonna, que celles, qui regardoient la Doctrine commune, & l'Erudition de nôtre Reforme, fussent de sorte manifestées, à Frere François de Jesi General de l'Ordre, qu'il en jura une Foi certaine à son Serviteur Frere Jean, afin qu'on ne crut pas qu'elles enfermassent quelque fraude, ou quelque artifice des Demons. Il lui apparut donc, dans cette derniere Revelation, avec plus de splendeur, & il lui dit: Mon Fils, plusieurs misteres de mes Conseils, vous ont été revelez, dont la verité ne doit être suspecte, ni à vous, ni aux autres, puisque vous en avez reçu tant de Témoignages, qui dissipent tous les doutes de pas une tromperie, puis qu'outre l'attestation interieure de ma divine Presence, qui vous a été déclarée, vous avez reçu de frequentes Revelations des mêmes choses, en des Tems differens, qui les prouvoient absolument divines. De plus, vous n'y avez rien veu, ni entendu que de conforme aux saintes Lettres, & à la doctrine de l'Eglise Catholique, dont ne doit être suspecte à qui que ce soit l'irrefragable verité? En troisiéme lieu, pour bannir de vôtre esprit tous les doutes des veritez que je vous ai revelées, je vous ai montré les Consciences de quel- XLII. Les Revelations faites à Frere Jean par JESUS-CHRIST ont leurs preuves. JESUS-CHRIST revela à Frere Jean l'état de conscience des Freres.

ques Freres, avec leurs crimes, dont les uns, aussi-tôt que vous leur en avez parlé, ont reconnu leur vice, & aprés vous l'avoir avoüé dans leurs Confessions, ils l'ont effacé par leur Penitence, & sont rentrez dans mes bonnes Graces. Un seulement, qui surpris que vous lui découvriez une de ses fautes plus cachée, qu'il avoüa de sa propre bouche, ne pouvoir être connuë que de Dieu, n'a pourtant pas voulu en dégager sa Conscience, & je l'ai chassé du sein de la Religion, à cause de son Impenitence, ce qui arriva, lorsque Dieu revela les crimes de quelques-uns, qui n'étoient connus qu'à eux-mêmes, à son Ami Frere Jean, & que lui, les leurs découvrit en ce même tems. Ces choses, lui continue Jesus-Christ, qui ne peuvent être connuës, ni des Anges, ni des Demons, mais de Dieu seulement, qui penetre les cœurs des Hommes, te prouvent visiblement, que sont fort vraies celles, que je t'ai revelées: sois-en principalement assuré, de ce que ce ne fût pas par un desir immoderé de connoître des choses secrettes, mais par la seule Obedience, & le precepte du General de l'Ordre, que tu m'as demandé ces Revelations, & assurément, il ne peut y avoir de fraude, ni d'Artifice des Demons, dans la vertu de l'Obeïssance, au contraire, elle découvre toutes leurs adresses, & elle les rend fort inutiles. Enfin la verité de toutes mes Revelations, que je t'ai communiquées, te sera immancablement prouvée par l'Evenement.

La parfaite Obedience découvre les Artifices des Demons.

XLIII. Prens-garde donc, d'avoir le moindre doute de toutes ces choses, donne au Vicaire General, ce que j'ai voulu que tu aies écrit, afin qu'il le répande dans tout son Ordre, à son avantage, & à son utilité, parce que tout ceci, n'est pas pour toi, non, ce n'est pas pour toi, que je te l'ai manifesté, quoi que je te l'aie revelé comme à un Homme vile, & ignorant, pour faire paroître ta vertu d'Obeïssance: mon dessein a été dans toutes ces Revelations, qu'elles servissent à augmenter la Reforme, à se fortifier, & à devenir plus nombreuse, que même elle vieillisse dans les meilleures Actions. C'est encore mon sentiment, que toutes ces Revelations fassent connoître à tous, que je prens tous les soins possibles de cét Ordre, que j'ai voulu consoler aprés tant de bourasques, & d'inquietudes: Et enfin, que tandis que je découvre aux Freres de cette Congregation, mes Conseils, & mes volontez, je les anime à m'aimer plus parfaitement, & à travailler à ma gloire, lorsqu'ils me témoigneront mieux leur plus ardente Charité.

Pourquoi Jesus-Christ fit à Frere Jean toutes ces Revelations.

XLIV. Lors donc que le General, eût appris de Frere Jean ces divines Revelations, par l'Ordre de Dieu, il fût tellement fortifié d'Esprit, que libre de toute crainte, & de tout doute, il souffrit depuis courageusement tous les Travaux, & les fatigues de sa Charge, & il disoit ordinairement, que maintenant il ne craindroit plus quoi que ce soit, qui put arriver à l'Ordre, puisqu'il étoit sous la Tutele, & le secours de Jesus-Christ.

Vie, & Actions, de Frere François de Palamoné.

XLV. Environ ce Tems-là, Frere François de Reggio dit de Palamoné, mourut au Convent de Mileto, dans la Province de Calabre, cét Homme de Dieu, aprés avoir passé quelques Années, dans l'Ordre de l'Observance, avec la loüange de toutes les Vertus, lorsque Frere Loüis de Reggio, & Frere Bernardin George, avec d'autres, passerent à la Reforme des Capucins, comme nous l'avons dit l'An 1532. animé du même Esprit, y vint avec eux. Il fût fort cher à Frere Loüis de Regge, à cause de plusieurs Vertus singulieres, dont Dieu l'avoit honoré, & principalement d'une simplicité de Colombe, qu'il montroit dans toutes les occasions, qui

Frere François de Palamoné passe de l'Observance entre les Capucins.

qui étoit pourtant bien accompagnée de prudence, & avantagé d'une grande Force d'Esprit, il l'aida beaucoup à établir la Reforme dans toute la Calabre. D'où vient qu'aussi-tôt que par les soins, & les travaux de Frere Bernardin Georges, elle parût en Sicile, Frere François de Palamoné, à cause d'une grande prudence, qui sembloit l'élever au dessus des autres, fût établi premier Gardien au Convent de Messine, par F. Loüis. Au Tems que l'Empereur Charles-Quint, qui retournoit d'Affrique, y passa, le Gardien y fit aller au devant de lui, une Procession de ses Freres, avec un Rameau d'Olives à leurs mains. Ce qui plût fort à un Empereur si pieux, qui venoit en Italie, pour en ménager la Paix, & ce qu'il considera comme un celeste Augure, qui l'animoit à procurer du repos à toutes les Nations. Frere François, au commencement de la Reforme, avoit souffert avec Frere Loüis de Regge, & les autres, plusieurs miseres, & beaucoup de persecutions, dont quelques plus foibles surmontez quitterent l'Ordre, & il conserva une inviolable Foi, & une constance prodigieuse, quoi qu'il parût vaciller une fois ou deux, par quelques Tentations, pour faire paroître davantage sa Vertu, & la Protection de Dieu.

Frere François prouve sa Vertu par une exemple de Pieté.

XLVI.

La constance de François, est éprouvée par une Tentation du Diable.

Durant en effet l'opposition, dont les commencemens de la Reforme furent si fort ébranlez en Calabre, que les Freres, écartez de côté, & d'autre, les choses parurent presque desesperées. Le Demon, qui principalement dans ce Berceau de l'Ordre, s'étoit déclaré son plus cruel Ennemi, & qui avoit excité cette horrible Tempête, à dessein particulierement, de l'étouffer dans sa Naissance, avoit produit dans l'Esprit de Frere François, ce qui arriva aussi à Bernardin Georges, ce doute de consequence; si la Reforme des Capucins, qu'il voioit si furieusement agitée, étoit un Ouvrage de Dieu, ce que le Demon fort rusé lui confirmoit aisément par cette raison, que cette rigueur de persecutions, comme une suite d'un Bref Apostolique, qui est d'une Autorité absoluë, pouvoit être une permission divine, d'où ce Rusé concluoit dans l'Esprit de Frere François, qu'il devoit sortir au plûtôt d'un Ordre, qui n'étoit, ni agreable à Dieu, ni de sa volonté.

XLVII.

Frere François agité de cette rude tentation demande conseil à un de ses Amis de l'Observance.

L'Esprit de Frere François cruellement agité de cette Tentation du Diable, ignoroit quels Conseils il prendroit, dans une si grande inquietude. En effet, il ne croioit pas qu'on dût condamner l'état de la Reforme si facilement, puisque Frere Loüis de Regge, dont il connoissoit la sainteté, y perseveroit, & qu'il consideroit encore dans cette même fermeté de Loüis, plusieurs grands Personnages, d'une constance, & d'une sagesse singuliere, qu'il ne pouvoit se persuader être dans l'Erreur, & l'égarement. Il arriva, qu'un jour, au milieu de ses fâcheuses agitations, d'un Esprit flottant, il fût loger en passant, dans un Convent de Freres de l'Observance, où il trouva un de ses meilleurs Amis, à qui en secret, il demanda ce qu'il croioit de la Reforme des Capucins, en sorte qu'il lui dit confidemment, si la Regle s'y observoit plus parfaitement, que chez les Observantins, ce Frere lui répondit aussi-tôt: mon Ami, l'on diroit que vous vous mocquiez de moi? quel aveugle ne le verroit pas, si les Capucins observent ces Loix de Pauvreté qu'ordonne leur Reforme, qui douteroit qu'ils n'observent la Regle mieux que nous? Si même vous considerez les autres preceptes de la Regle? qui ne sçait, qu'ils se gardent plus exactement parmi les Capucins. Encore que l'agitation des pensées de Frere François, reçut quelque calme, par ces paroles de son Ami, elle ne fût pas pourtant si fort appaisée, qu'elle pût donner à son Esprit, un parfait repos, jusqu'à ce qu'il se détermina de le demander à Dieu, par la force de ses Larmes, & de ses Prieres. Il affligea donc son Corps de jeûnes continuels, fit de l'Oraison son exercice plus ordinaire, implora les lumieres du Ciel, &

Jesus-Christ paroissant à F. François, le confirme à demeurer dans la Reforme.

Dieu tout environné de splendeurs celestes, le reprit avec ces paroles: Pourquoi doute-tu, François, si la Religion des Capucins m'est agreable, & si elle vient de moi? ne t'y ai-je pas appellé; je t'ai donné l'inspiration d'y prendre l'Habit, je t'ai accordé des forces, pour en supporter les Persecutions, & c'est moi, qui t'ai fourni cette constance d'Esprit, qui t'a fait y perseverer jusqu'ici. Homme de peu de Foi? pourquoi doute-tu? pourquoi vacilles-tu, au milieu de tant d'inquietudes, comme si je n'avois pas établi cette Congregation, comme si je ne l'avois pas aimée? pourquoi souffre-tu, que le Demon t'ait tenté de sorte, que tu pense à quitter cét Ordre; cette Congregation est de moi, & elle m'est fort chere, si tu desire m'y être bien agreable, demeures-y, & ne t'épouvante pas, ni des miseres, ni des oppositions, ni de toutes les Adversitez qui lui arriveront, par de secrets Conseils de ma Providence, il est necessaire, qu'elle en soit éprouvée, pour faire paroître davantage ma Puissance, mes Soins, & mon Affection pour elle.

XLVIII. Les Austeritez de F. François.

JESUS-CHRIST disparût aux yeux de Frere François aprés ces paroles, & il se sentit si fort embrazé, à embrasser la Reforme, & à en observer la Regle, qu'il resolut de s'y rendre, à tous ses Spectateurs, un Portrait achevé de toutes les Vertus. Il fût un grand Zelateur de la Pauvreté, soit dans sa Nourriture, soit dans son Habit, qui fût fort Pauvre durant toute sa Vie. Il observoit tous les jeûnes de nôtre Pere saint François, & joignoit tous les Ans cinq Carêmes, à ceux de la Resurrection, & de l'Advent, & les autres jours de l'Année, il ne mangeoit qu'une fois, & encore fort moderément; il celebroit les Veilles des Fêtes de la sainte Vierge au Pain, & à l'Eau. Il évitoit soigneusement, comme fort silentieux, les entretiens des Freres, s'ils n'étoient de la Regle, ou des choses de Dieu, parce qu'il disoit, qu'il avoit plus appris en se taisant, qu'en parlant. Il excelloit si fort en probité, & en honnêteté de mœurs, qu'on ne pouvoit rien trouver en lui, qui parût digne des plus legeres corrections. Il conserva dans ces deux états de Seculier, & de Religieux, par la grace de Dieu, une pureté si entiere d'Ame, que pendant les quatre-vingts Ans, qu'il vécut, il ne se sentit point coupable d'aucune offence mortelle. Il avoit tant de Charité pour tous ses prochains, que fait Predicateur, il prêchoit quelquefois jusqu'à quatre Sermons le jour, & encore dans tous les lieux, où il trouvoit des Auditeurs, avec tant de zele, que lorsqu'il prêchoit un Carême, à Francica dans la Calabre, il y contraignit par la force de ses Discours, vingt-quatre jeunes Hommes, de quitter le Monde, & de se consacrer au Service de Dieu, qui retirez entre les Capucins, obligerent les Habitans de Francica, de dire, au rencontre de Frere François, voilà l'Homme qui prive les Meres de leurs Enfans.

Ses vertus principales.

Frere François prêche avec un grand zele.

XLIX. Loüange de son assiduité merveilleuse à l'Oraison.

Enfin ce grand Serviteur de Dieu aimoit si fort l'Oraison, qui engraisse l'Ame, & qui l'unit à JESUS-CHRIST, que depuis le commencement de Matines, qui se disent à Minuit, jusqu'au signe du Refectoire, où l'on va dîner, il ne sortoit point du Chœur, où il prioit fort assiduëment, & il y emploioit encore tout le Tems, qui lui restoit de ses Predications, & des Emplois domestiques. D'où vient qu'à cause que cét exercice d'Oraison, lui étoit si familier, & si ordinaire, il étoit presque toûjours en Dieu, & même l'on le croioit continuellement en Extaze. Il étoit ravi souvent en Oraison, & en Psalmodiant, & particulierement une fois, que tous les Freres étoient au Chœur, & y chantoient les Heures Canoniales, il parut tout extazié, & dans son ravissement, Dieu lui revela la chute malheureuse d'Ochino, comme nous l'avons dit l'autre Année. Il affectionnoit de sorte, le culte de la sainte Vierge, qu'il l'appelloit du nom de Mere, & il n'obmettoit aucuns devoirs d'un bon Fils à l'honorer, & à celebrer ses loüanges.

Dieu lui revele en psalmodiant la chute d'Ochino.

ges. Il étoit aussi tellement zelé, pour la Passion de JESUS-CHRIST, qu'elle ne sortoit jamais, ni de son cœur, ni de son esprit. D'où pour montrer à tous, combien cette frequente Meditation de la Croix, dans l'Esprit de ce saint Homme, étoit agreable à Dieu, pendant qu'il a vécu, il a gueri plusieurs Malades, en faisant sur eux le signe de la Croix. Il guerit des malades avec le signe de la Croix.

L. Enfin Frere François, aprés avoir passé quatre-vingts Ans de Vie, dans une longue suite de grandes Vertus, tomba malade à Mileto, & averti de Dieu du jour de sa Mort, aussi-tôt qu'il eut reçu tous les Sacremens de l'Eglise, & exhorté tous les Freres presens, à une parfaite Observance de leur Regle, à peine eût-il achevé ses dernieres paroles, que comme assoupi d'un doux sommeil, il expira entre les Mains des Freres, au jour auguste de l'Assomption de la Vierge, qu'il avoit instamment demandé à Dieu, durant qu'il vivoit, afin de monter dans le Ciel avec celle, qu'il avoit sur la Terre si religieusement honorée. Dieu revele à Frere François le jour de sa mort. Il mourut Saintement.

Vie, & Mort de Frere Iacques de Spello Laic.

LI. APrés la Mort de Frere François, mourut encore cette Année, Frere Jacques de Spello, qui quoi qu'entre les Freres Laics, fût fort vertueux dans nôtre Reforme, Dieu pourtant fit éclatter aprés sa Mort en sa personne, une effroiable severité de ses divins Jugemens, que je ne veux pas obmettre ici comme utile à Plusieurs, & avantageuse à tous les Freres de l'Ordre. Freres Jacques de Spello est doüé de toutes les vertus.

LII. Frere Jacques, dans une grande Austerité, jeûnoit tous les jours, marchoit nuds pieds sans Sandales, affligeoit son Corps de continuels Travaux, & l'Oraison lui étoit si familiere, qu'il y consacroit tout le tems, qu'il n'emploioit pas dans tous ses Offices: il y brilloit enfin de tant de Vertus, qu'il pouvoit être, à tous ceux, qui l'admiroient, un Modele achevé d'une Conversation toute Religieuse, & de la plus parfaite Vie. Il arriva que fait Questeur au Convent de saint Joseph à Foligni, qu'on bâtissoit, aprés qu'on eût quitté l'Ancien de saint Valentin, il fit souvent des Questes de Pecunes, pour le Bâtiment de l'Eglise du nouveau Monastere, plus peut-être que ne permettoit la Coûtume de l'Ordre, & la pureté de la Regle. Il se mêloit du maniement, & de l'emploi de ces Pecunes trop imprudemment, parce que comme il recevoit de l'Argent, que lui contoient plusieurs Bien-faicteurs, & qu'il le mettoit dans son Capuce, ou dans sa Sporte, il l'apportoit au Convent, & le reservoit à la Structure de l'Eglise. D'où vient que parce qu'il touchoit la Pecune, sans toutes les précautions qu'ordonnent les Souverains Pontifs, & la Coûtume ancienne de l'Ordre, il n'étoit pas exemt de faute, qui procedant plûtôt d'ignorance, & de simplicité, que de dessein, & de malice d'Esprit, ne lui fût jamais reprochée, ni par des Remors, ni par des Scrupules de sa Conscience erronée. D'où vient qu'il n'expia pas ce vice, ou par le Sacrement, ou par la Penitence. Dieu donc l'en punît à la mort, avec beaucoup de severité, parce que devenu fort mal, à cause d'une douleur extraordinaire de Côté, qui le conduisit à l'extrémité de sa vie, il montra des agitations si horribles de visage, & de tout le Corps, & poussa de sa Bouche des cris de voix si effroiables, durant tout ce Tems, comme s'il eût combatu avec les Demons, que les Freres effraiez de ses Postures, & de ses Clameurs, le secouroient, dans ce rude Combat, le mieux qu'ils pouvoient, de l'eau Benîte, de leurs Pseaumes, & de leurs Prieres. C'étoit assurément une chose bien digne de crainte, qu'un Homme Illustre par tant de vertus, & si considerable, par l'Austerité de sa vie, fût vû combattre contre les Demons si long-tems, & Il touche imprudemment la Pecune qu'on lui donnoit à la Queste pour le Bâtiment.

A la mort il combatit avec les Demons.

dans un succés si douteux, & si incertain de Guerre, qu'on croioit devoir être plûtôt en mourant, d'Entretien, & de Compagnie avec les Anges. Le quatriéme jour étoit déja passé, dans les perils de cette Guerre, lors que Frere Jacques un peu plus tranquile, regarda Frere Dominique de Buschetto grand Serviteur de Dieu, qui l'assistoit fort charitablement, & lui dit jusqu'ici: mon Frere, le Diable m'a fait souffrir d'extrémes miseres, mais maintenant j'en suis libre, par le secours de Dieu, & depuis il ne donna plus que des signes de joïe, au milieu desquels il rendit son Ame à son Createur, pour l'Eternité.

LIII.

Grands prodiges arriuez dans l'Eglise où étoit le Corps de Frere Jacques défunt.

Les Freres pourtant, n'étoient pas encore bien revenus de leurs craintes passées, lors que le Corps de Frere Jacques porté dans l'Eglise, aussi-tôt un Tourbillon de vent fort impetueux élevé dans l'Air, y causa de si horribles Ravages, qu'il brisa une partie de la Couverture, en renversa la principale Charpente, & emporta toutes les Thuiles de l'autre; on entendit même plusieurs murmures de voix fort confuses, comme de Personnes, qui couroient sur la Voûte, dont les uns fracassoient les Thuiles, & les autres les jettoient bien loin comme quelques Fléches; & alors l'on vît avec effroi, que les Bois, & les Papiers des Fenêtres de l'Eglise, qui furent toutes ouvertes d'une grande force, parurent tous brisez, & l'on ne pût les fermer, quoi qu'on y fit tous les efforts, ce qui effraia si fort les Freres, qu'ils doûterent, que ce ne fût un Ouvrage de Dieu, & pourtant ce n'en étoit qu'un du Diable, comme tous le connurent depuis, qui privé du Triomphe, qu'il esperoit de l'Ame de Frere Jacques, vomit sa furie, par l'Ordre de Dieu, contre le Toict de l'Eglise du Convent de Foligni, qui avoit été bâti d'un usage blâmable des Pecunes, qu'avoit maniées Frere Jacques. Joignez à tout ceci, que l'Office des morts, qu'on celebra selon la coûtume autour de son Corps, à peine étoit-il commencé, qu'un vent entré par une Fenêtre, enleva, & rompit la torche allumée à la Tête du Sepulchre, en sorte que les morceaux, en volerent par toute l'Eglise. Enfin le Corps enterré, l'espace de quinze jours on entendit fort souvent, comme une voix plaintive dans l'Oratoire, où Frere Jacques prioit ordinairement, & toutes ces choses faisoient douter à tous les Freres, du Salut d'un Frere si Religieux.

LIV.

Frere Jacques est dix Ans dans le Purgatoire, & pourquoi.

Mais quoi que Dieu eût voulu paroître un Juge si severe de sa faute, pour la rendre utile à plusieurs, il desira pourtant pourvoir à la Reputation de Frere Jacques, qui avoit été son Serviteur si fidele, en tant d'autres choses, & ôter de l'Esprit des Freres, le doute qu'ils formoient de son Salut, parce que quelques jours passez, Frere Jacques apparût à Frere Jean de la Poüille, Compagnon de Martyre de Frere Jean d'Espagne, & il lui dit, qu'il étoit sauvé par la Bonté de Dieu, & que pourtant, à cause seulement de sa maniere de Quête de Pecune, il seroit dix Ans dans le Purgatoire, & ce terme expiré, qu'il joüiroit du Bonheur de l'Eternité.





Quelques Articles de Foi, proposez par le Cardinal Protecteur. Et les Réponces du General au Nom de toute la Reforme.



A Peine paroissoit l'An 1545, que nôtre Congregation encore jeune, qui n'étoit qu'à la vingtiéme Année de son Age, aprés avoir passé les précedentes, entre les soupçons d'Heresies, les pertes d'Honneurs, les confusions, les perils, & une foule presque infinie de miseres, recouvra ses premieres splendeurs cette Année, & aprés avoir été, comme l'argent au feu, éprouvée dans les Braziers des Tribulations, & comme le Jardin du Seigneur, aprés les Hyvers, les Glaces, & les Vents impetueux, qui avoient seiché ses plus belles Fleurs, reprit par son ordre toutes ses premieres Beautez. I.

Deux Ans aprés, que l'Office de la Predication eût été défendu aux Capucins, à cause de la chûte d'Ochino, & de quelques autres, le Pape, que Dieu avoit rendu plus affectionné à l'Ordre, considera prudemment en lui-même, combien la Predication des Capucins, jointe à leur sainte vie, pouvoit être utile à l'Eglise, & de qu'elle force elle seroit, pour corriger les Mœurs, & reformer les Actions de plusieurs Fideles, & au commencement de cette Année, il traite avec le Cardinal Carpenzé Protecteur de l'Ordre, de rendre aux Capucins la permission de prêcher l'Evangile: mais afin que la chose, se fit avec moins de danger, & plus de prudence, il ordonne qu'on écrive les Articles principaux de Foi, les plus Controversez sur un Papier, & qu'on le propose à tous les Predicateurs de la Reforme, afin qu'on puisse sçavoir de leur Réponces, ce qu'ils croient Tous, de la vraie Foi de tout le Christianisme. Le Cardinal executa l'Ordre de sa Sainteté, & fit écrire les principaux Articles de Foi, que combattent les Heretiques, en envoia des Copies à tous les Predicateurs de l'Ordre, & ordonna qu'ils lui envoiassent fidellement leurs Réponces. Voici la Copie de ces Articles, tirée sur l'Original, & sont ceux-ci: II.

Le Pape traite de redonner aux Capucins la permission de prêcher qu'il leurs avoit ôtée.

Le Cardinal Carpenzé Protecteur, propose aux Predicateurs Capucins les Articles de Foi.



ARTICLES PROPOSEZ DE L'INTENTION du Pape,

Par l'Illustrissime & Reverendissime Seigneur Protecteur de l'Ordre,

A tous les Predicateurs Capucins.

III. Articles des questions qui leur sont proposées.

ART. I. *Quelle est la cause du Peché Originel, & quel est son effet.*

II. *Du Principe de la Justification, & de sa Cause.*

III. *Que doivent faire les Justes, crainte qu'ils ne pechent, mais qu'ils se justifient encore, & s'ils tombent dans le Peché, s'ils peuvent s'en relever, & par qu'elle voie, si c'est par leurs propres vertus, & leur volonté libre, ou par la grace de Dieu, & si cela est, si elle est prévenante, ou bien suivante.*

IV. *Si Dieu frape, ou s'il ouvre, ou bien s'il frape, ouvre, & attire, & s'il attire, si ce sont ceux qui veulent, ou ceux qui ne veulent pas.*

V. *Quel est le rang de la Foi dans toutes ces choses, quel est celui des œuvres, & ce qu'on doit dire des merites, tant de congruité, que de condignité.*

VI. *Comment la Coulpe est remise, comment la peine, en ceux qui tombent aprés la Grace, & qui se relevent, si c'est ensemble, ou separément, & par quels moiens.*

VII. *Du Purgatoire.*

VIII. *Du libre-Arbitre.*

IX. *De la Penitence, & de ses Parties.*

X. *De la Confession vocale, & à qui on la doit faire.*

XI. *Du Sacrement de l'Eucharistie.*

XII. *Des autres Sacremens, & de leur nombre.*

XIII. *De l'Eglise & de sa Puissance.*

XIV. *Du Souverain Pontif, & de l'Eglise Romaine.*

XV. *Des Jeûnes, & du Carême.*

XVI. *De la distinction des Viandes, & des Tems.*

XVII. *Des Vœux, & principalement Monastiques.*

XVIII. *De la Virginité.*

XIX. *De la Messe.*

XX. *Des Indulgences.*

Ces

Ces Articles, dont la Foi, & la Science de Theologie de nos Predicateurs devoient être examinées, pour se maintenir dans leurs emplois, furent envoiez dans toutes les Provinces de l'Ordre, & ce fut une merveille, de qu'elle sagesse, & avec qu'elle probité tous ces Predicateurs répondirent si juste à toutes ces Questions, que le Cardinal Protecteur admira toutes leurs Réponces; il fut même surpris, que des Hommes, qui s'occupoient plûtôt à l'Oraison, qu'à la Theologie, expliquassent, d'un si bon sens, les doutes plus difficiles d'une si haute Science: principalement à cause que plusieurs de ces Predicateurs, ceux particulierement que Frere Loüis de Fossombrun avoit avancez à la Predication, avant l'Institution des Etudes, paroissoient moins versez dans la Theologie. Mais Dieu, qui avoit resolu d'envoier ces Ouvriers dans sa Vigne, leurs donna la sagesse, & la parole dont le Protecteur, & le Pape les devoient juger capables de l'emploi des Apôtres, c'est à dire de prêcher l'Evangile. IV. Les Predicateurs de l'Ordre répondirent fort à propos aux Articles de la Foi.

Le General F. François de Iesi répõd pour lui, & pour tout son Ordre aux Articles.

Et le General Frere François de Iesi, pour déclarer à toute l'Eglise, son inviolable fermeté dans la Foi, & celle de tous ses Freres, dont comme leur Chef, Il representoit les personnes, aprés qu'il eut receu toutes les Réponces par écrit des Predicateurs, il en fit une, au Nom de tout l'Ordre, où il répondoit en Abregé, mais solidemment à toutes les Questions de la Foi, que le Cardinal Protecteur avoit proposées. J'ai trouvé la Copie de cét Ecrit dans nos Anciens Monumens, & j'ai crû la devoir à mes Lecteurs dans ce Volume. V.

Réponce en Abregé de Frere François de Jesi General, aux Articles proposez de Foi.

Illustrissime Seigneur, humble salut, &c.

Vôtre Reverendissime Seigneurie, m'aiant signifié que Nôtre Seigneur le Pape Paul III. avoit ordonné, que j'écrivisse ce que je croiois, & pensois des Articles de Foi écrits ci-dessous; Moi, qui veux, comme je dois, dans un sujet si important, obeïr avec respect, & sainement, aux Commandemens Apostoliques, non seulement en mon Nom, mais encore en celui de tout mon Ordre. Je déclare premierement, que je crois, & professe generalement tous ces Articles susdits, comme les croit, & les professe l'Eglise Romaine, à la tres-salutaire correction dequi je me soûmets, & tout mon Ordre fort sincerement, & j'expose à sa Censure, toutes mes Paroles, & tous mes Escrits, comme les paroles de ma Congregation avec les Ecrits, & principalement ce que j'écrirai, respondant à ces Articles, pleinement, & entierement, que Nous a proposez Vôtre Seigneurie Illustrissime. VI.

Au premier, Qui est de la cause du Peché Originel, & de son effet. Je dis, que la cause du Peché Originel dans nostre premier Parent, fut la Transgression du Commandement de Dieu, & dans les autres, c'est l'union de l'Ame avec le Corps, descendant d'Adam par une propagation naturelle. D'où vient que le Peché Originel est pareillement dans la Chair, & dans l'Ame, dans la Chair materiellement, VII. De la cause du Peché Originel.

dans

dans l'Ame formellement: pour l'effet de ce Peché, c'est la Concupiscence de la Chair contre l'Esprit, la douleur imposée, le Travail, & la mort qui les suit, la privation aussi de la vision, & de la joüissance de Dieu.

VIII. Du principe de la justification. *Au second, Qui est du principe de la justification, & de sa cause. Je dis, que le principe de la justification, ou cause efficiente, est la volonté de Dieu, & sa Misericorde qui justifie gratuitement; mais que la formelle est la Grace, & la Charité, qui est toûjours avec la vertu de Foi, & d'esperance; pour sa cause meritoire de condignité, c'est la Passion de* JESUS-CHRIST, *& celle de congruité dans les Adultes, leur bonne disposition, qui procede de la Grace, & de leurs bonnes œuvres.*

IX. De l'accroissement de la justification. *Au troisiesme: Je dis, qu'afin que les Justes ne tombent pas, mais qu'ils se justifient encore, ils doivent se confier au secours de Dieu, & à sa Grace, croire droitement, esperer, aimer comme il faut, prier assiduëment, & faire de bonnes actions, non pas par leurs propres forces, & des œuvres de Nature, mais appuïez du seconrs de la Grace divine, & s'ils tombent, ils pourront se relever, non pas pourtant de leurs propres forces, mais par la Grace de Dieu, & prévenante, & cooperante.*

X. De l'attrait de Dieu. *Au quatriesme: Je dis, que Dieu frape, ouvre, & attire doucement, mais non pas malgré nous, ou en nous contraignant.*

XI. De la Foi, & du merite. *Au cinquiesme: Je dis, que la Foi est le premier, & tres-assuré fondement du spirituel edifice, & pourtant dans les Adultes, elle ne suffit pas sans les œuvres; Au contraire, dit saint Jacques, elle est morte sans elles, mais les bonnes œuvres faites en peché mortel, meritent seulement la grace d'un merite de congruité, & faites en Grace, elles meritent la gloire d'un merite de condignité, ou l'augmentation de la Grace, & de la Charité.*

S. Jacq. 2. chap.

XII. De la chûte, cōment on s'en releve de sa peine & de sa coulpe. *Au sixiesme: Je respons, qu'entre ceux qui tombent, & qui se relevent, la Coulpe ensemble, & la peine eternelle leurs sont remises, par une Contrition suffisante, pourvû qu'ils forment le dessein de se Confesser, & de satisfaire, ou par la Confession, & par l'Absolution du Prestre: mais la peine Temporelle est remise, par la Contrition, par la Confession, par le Sacrement de l'Eucharistie, par les bonnes œuvres, & les penibles, par les Indulgences, & enfin par le feu du Purgatoire.*

XIII. Du Purgatoire. *Au septiesme: Je respons, que sans aucun doute, le Purgatoire est dans les lieux soûterrins, selon l'Ecriture, & l'ancienne Tradition de l'Eglise, hors ces Lieux, pourtant quelquesfois selon le Decret de la volonté de Dieu, dont la Regle nous oblige de croire la verité, lors qu'elle nous oblige de prier pour les Morts: & avec cette peine du Purgatoire, sont punis ceux qui meurent avec l'obligation, de satisfaire à la peine que meritent leurs Pechez.*

Au

Au huitiesme : Je respons, que l'Homme de sa Nature est libre, & qu'il fait le bien & le mal par son liberal Arbitre, mais le bien avec la grace de Dieu, & excitante, & aidante. XIV. Du libre Arbitre.

Au neuviesme : Je respons, que la Penitence d'un costé, est une vertu, espece de justice, dont quelqu'un se punit soi-mesme, pour ses pechez, qu'il a commis, interieurement par le regret, & exterieurement par le jeûne, & les autres actions penibles ; d'un autre costé, c'est un Sacrement, qui n'est autre chose, que l'Absolution faite par le Prestre, à qui sont requises diversement la Contrition, la Confession, & la satisfaction des Offenses. XV. De la Penitence & de ses parties.

Au dixiesme : Je respons, que la Confession est de droit Divin, & de l'Imposition de l'Eglise, & il l'a faut faire au moins une fois l'Année à un Prêtre, non à un Laïque, propre, & non Etranger, à moins qu'il n'eut Autorité du Propre, ou d'un Superieur Prelat, c'est à dire, du Souverain Pontif, ou de son Evesque, ou de ceux qui ont sa Puissance, & elle est de sorte necessaire à ceux, qui tombent aprés le Baptesme, qu'elle doit estre faite entierement en general, & en espece de tous les Pechez, qui nous font perdre la Grace. XVI. De la Confession Auriculaire.

A l'onziesme : Je respons, que dans l'Eucharistie est veritablement, & réellement JESUS-CHRIST *tout entier, Homme-Dieu, sous les deux Especes, qui est toûjours par Concomitance avec le Pere, & le Saint-Esprit, & pourtant par la vertu de la Consecration du Pain, est fait seulement le Corps, & du Pain seulement le Sang ; mais par Concomitance demeurent dans les deux le Corps, le Sang, l'Ame, & la Divinité du Fils de Dieu.* XVII. Du Sacrement de l'Eucharistie.

Au douziesme : Je respons, qu'il y a sept Sacremens de l'Eglise. Je veux dire le Baptesme, la Confirmation, l'Eucharistie, la Penitence, l'Extréme-Onction, l'Ordre, & le Mariage, tous sept instituez par JESUS-CHRIST, *& donnez à l'Eglise. Le Baptesme est necessaire, absolument à tous les Hommes, mais la Penitence à l'Homme pecheur, aprés le Baptesme, au moins une fois l'An, comme Nous avons dit. Il en est de mesme de l'Eucharistie ; Tous peuvent estre sauvez sans les autres, pourveu qu'il les tiennent d'une Foi entiere, & qu'il les croie fermement avec l'Eglise.* XVIII. Des autres Sacremens, & de leur nombre.

Au treiziesme, Qui est de l'Eglise, & de sa Puissance. Je respons, que l'Eglise Catholique est une, visible, meslée de bons & de meschans, Colomne & fondement de verité, instituée par JESUS-CHRIST, *gouvernée par le Saint-Esprit, enseignée par les Apôtres, qui a deux Puissances, l'une de Jurisdiction, & l'autre d'Ordre. Celui qui tient son unité, est censé du nombre des Brebis de* JESUS-CHRIST, *& celui qui en est separé, est banni de toute esperance de son salut.* XIX. De l'Eglise & de sa Puissance.

Au quatorziesme, Qui est du Souverain Pontif, & de l'Eglise de Rome. Je dis, que le Pape de Rome est Successeur de saint Pierre, XX. Du Souverain Pontif & de

l'Eglise Romaine.

& veritable, & Universel Vicaire de JESUS-CHRIST, *& il a une Puissance ordinaire sur toute l'Eglise Militante, tant sur les Evesques, & les autres Pasteurs, que sur leurs Sujets, à qui tous doivent fermement obeïr, & sont tenus de rendre une subjection humble, & principalement les Freres Mineurs, à qui ordonnent specialement le commencement, & la fin de la Regle, qu'ils soient toûjours sujets, & obeïssans au Seigneur le Pape, & à l'Eglise Romaine. Pour l'Eglise de Rome, elle est le Chef, & la Mere de toutes les Eglises, qui a pouvoir sur toutes, & quiconque ne l'a pas pour Mere, il n'a pas non plus Dieu pour Pere.*

XXI. Des jeûnes & du Carême.

Au quinziesme, Qui est des jeûnes, & du Caresme. Je respons, que tous les Chrestiens, qui ne sont pas retenus d'un legitime empeschement, sont obligez aux jeûnes instituez de l'Eglise, sous peine du jugement Eternel, & particulierement aux jeûne du Caresme, exceptez les Dimanches, puisque les Apostres l'ont institué, & traduit à l'Eglise.

XXII. De la difference des Tems, & des Viandes.

Au seiziesme, De la distinction des Viandes, & des Tems. Je respons, que tous les Fidels sont obligez d'observer necessairement, par commandement de l'Eglise, la difference des Viandes, & des Tems, tant à cause que l'Eglise peut leurs faire ce commandement, tant à cause aussi qu'elle est censée une ancienne Tradition des Apostres.

XXIII. Des Vœux principalement Monastiques.

Au dix-septiesme, Qui est des Vœux, principalement Monastiques. Je respons, que les Vœux, principalement Monastiques sont honnestes, raisonnables, meritoires, & approuvez de toute l'Antiquité, & que le voüer est de Conseil, & le rendre de précepte, & à cause que les Vœux sont de droit divin, & tendent à la gloire de Dieu, ils peuvent estre gardez, & rendus avec la grace, & le secours de Dieu.

XXIV. De la Virginité & du Celibat.

Au dix-huitiesme, Qui est de la Virginité. Ie dis, que la Virginité est un don de Dieu, plus excellent que le Mariage, que recommande extrémement saint Paul, & mesme JESUS-CHRIST *dans son Evangile, sous la distinction des Eunuques, l'a conseillée, & prouvée par son exemple, puisqu'estant tres-pur, il a choisi une Mere Vierge, & a recommandé cette Vierge, à saint Jean Vierge, qu'il aima particulierement, à cause de sa Virginité.*

XXV. Du Sacrifice de la Messe.

Au dix-neufiesme, Qui est de la Messe. Ie dis, que la Messe est un tres-divin Mistere, & une representation fort joieuse du Mistere de l'Humanité, & principalement de la Passion de JESUS-CHRIST, *où l'Eucharistie est faite, le Sacrement de tous les Sacremens, non seulement, mais encore le plus digne de tous les Sacrifices, & le plus agreable à Dieu, qu'on lui doit par consequent offrir bien souvent, puisqu'il est si profitable aux Vivans, & aux Deffunts, qui sont morts en lui.*

XXVI. Des Indulgences.

Le vingtiesme, Des Indulgences: Nous les croions de Foi, avec toute l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine.

Le

Le Pape qui vit donc, que tout le Corps de l'Ordre êtoit sain dans la Foi, & sans aucune Heresie, en fut fort joieux; & il rapella cette Année, les Capucins à la Predication de l'Evangile, qu'il en avoit privez les deux précedentes. Une si heureuse nouvelle répanduë dans toute l'étenduë de l'Ordre, par les Lettres, qu'en écrivit par tout Frere François de Jesi General, on en rendit à Dieu de grandes actions de Graces, dans tous les Monasteres, & l'on ordonna fort severement aux Predicateurs, que selon le précepte Apostolique de la Regle, ils ne prêchassent aux Peuples, d'un esprit Evangelique, que les vices, & les vertus, la peine & la gloire, & Jesus-Christ crucifié. XXVII. Le Pape rendit la permission de prêcher à l'Ordre.

De la ferveur des Predications des Capucins, & de quelques Freres de sainte Vie.

Plusieurs Ouvriers aussi-tôt destinez à la Vigne de Dieu, se répandirent par tout, & sa Bonté leurs communiqua une grace si abondante, & si divine, que comme s'ils êtoient enivrez de son adorable Esprit, ils distribuerent éminemment à leurs Auditeurs, ces Moralles, & ces ardentes veritez, qu'ils avoient si solidemment apprises, dans le silence de deux ans, & leurs Oraisons continuelles. Il parut alors parmi les Peuples une si belle, si ample moisson d'utilitez spirituelles, que tous jugerent visiblement, que cette remise de Predications, êtoit plûtôt un Ouvrage de Dieu, que des Hommes, afin qu'aprés ces deux ans, elles se répandissent par sa Misericorde, plus abondamment dans tout le Christianisme, & que la perte du Tems passé, fût reparée par une abondance plus feconde de fruits du Salut. XXVIII. La grace se joignit à la Predication des Capucins.

De tous côtez alors, on demandoit des Capucins pour Predicateurs, il n'y avoit point de Ville, point de Bourg, & de Village qui n'en voulussent dans leurs Eglises, & la foule des Demandans êtoit si grande, que le nombre des Predicateurs n'y suffisoit pas, par ce moien ceux qui les regardoient comme Hipocrites, Trompeurs, Fourbes, & suspects d'Heresies, & qui les montroient au doigt, comme des Monstres du Monde, & l'infamie d'un Ordre Religieux, par la grace du Ciel, & avec de meilleures pensées, les honoroient maintenant, les respectoient, les admiroient, & sembloient recevoir d'eux si ardemment la parole de Dieu, qu'ils les reveroient comme des Gens celestes, & de nouveaux Apôtres de tout le Christianisme: Ce changement fût assurément de la main de Dieu, qui permettoit que la Religion des Capucins, aprés les Tenebres d'Ochino, dont on la croioit toute obscurcie, s'acquit dans le Monde un plus grand éclat de Reputation, & de Sainteté, en sorte qu'on pouvoit dire d'elle, cét Oracle d'un Prophete: *A cause que tu as êté abandonnée, & haïe, & que personne ne passoit chez-toi, je te mettrai contre la superbe des Siecles, la joie des Generations, en Generations, & tu succeras le lait des Nations, & tu seras allaitée de la Mamelle des Rois, & tu seras instruite, que je suis le Seigneur ton Dieu.* XXIX. Les Predicateurs, Capucins sont receus par tout, comme de nouveaux Apôtres du Monde. *Isaïe 60, chap.*

Entre ceux, qui prêcherent alors fervemment la parole de Dieu, fût Frere Ange de Savone, qui puissant en parole, & en esprit, prêcha cette Année à Venise, & la suivante à Rome, dans l'Eglise de saint Laurent, *Indamaso*, avec un fruit merveilleux de ses Auditeurs. Frere François de Jesi General des Capucins, qui vît que leur Reforme, comme si elle fût sortie de son Sepulcre, & appellée à la vie, avoit si-tôt repris son premier éclat, & son ancien estime, par une grace particuliere de Dieu, & XXX. L'on voit renaître la premiere estime des Capucins. Frere Ange de Savone, grand

Prédicateur à Venise & à Rome.

qu'elle étoit dans une parfaite Observance de la Regle, à la plus grande edification de tout le Monde, tout rempli de joie, animoit par tout les Religieux par son exemple, & par ses discours, à de plus grandes vertus, & plain de l'Esprit de Dieu, l'on l'entendoit souvent dire en prêchant ces paroles? Pourquoi chercherions-nous, mes Freres, un lieu plus Saint, une meilleure Demeure, celle-ci est la Reforme des Capucins, que Dieu a tant aimée, c'est sa petite Plante, qu'il taille, qu'il arrose de ses propres Mains, c'est la Fille legitime de nôtre Pere saint François, qui suit parfaitement les vestiges de sa sainte vie, rendons-nous-en dignes seulement, mes Peres, aimons-là, & embrassons-là de toutes nos forces, comme les vrais Enfans d'un Pere si vertueux.

Eloges que F. François de Jesi General, donne à son Ordre.

XXXI.

Ce commence le Concile de Trente cette Année.

Sur la fin de cette Année, le 13. de Decembre, l'on commença la premiere Seance du Concile de Trente, qui y avoit été intimé par le Pape l'an 1542. au 22. de Mai, & differé jusqu'à celle-ci, pour de fort pressantes Considerations; & comme Frere Bernardin d'Asti y assistoit, au nom de Frere François de Jesi General de l'Ordre, il y parut avec tant de conseil, & de sagesse, tant de gravité de mœurs & de sainteté de vie, qu'il s'acquit auprés de tous les Peres du Concile beaucoup d'estime, & d'autorité. Il y eut dans le Concile une fort grande dispute, entre les deux Generaux des Freres Mineurs Conventuels, & Observantins, à qui des deux on donneroit le Sceau de l'Ordre, parce que le Ministre General des Mineurs de l'Observance, se disoit avoir acquis le Sceau, avec la prééminence de l'Ordre, par la Bulle, & l'Autorité du Pape Leon X. & comme il en étoit en Possession, il ne prétendoit pas en être dépossedé: le Maître General des Conventuels s'y opposoit, par des rasions contraires, & aprés plusieurs oppositions de part & d'autre, il se leva en plain Concile, & il dit: Peres Illustrissimes & Reverendissimes, s'il s'agit de l'Antiquité de l'Ordre, il est sans doute, que son Sceau nous appartient legitimement, puisque nous sommes plus anciens, que ceux de l'Observance, & nous les précedons dans l'Ordre des Freres Mineurs: mais si l'on veut examiner, & terminer la chose par l'Observance de la Regle, il est constant qu'on ne doit donner le Sceau, ni à Nous, ni à Eux, puisque nous n'observons pas la Regle, mais on doit le laisser à la Reforme des Capucins, chez qui a vogué cette Observance reguliere. Ce discours du Maître General des Conventuels, fut fort approuvé de tous les Peres du Concile, & l'on parloit déja, de donner aux Capucins le Sceau de tout l'Ordre des Freres Mineurs. Ce que l'Assemblée, signifiant à Frere Bernardin d'Asti, il aima mieux, que sa Reforme précedât moins par la Pompe d'un Sceau, que par le mépris de l'Humilité: Il refusa donc constamment l'honneur, qu'on lui presentoit, se contenta de cette seule loüange, que la Religion des Capucins fût reconnuë, par tous les Peres du Concile, comme une legitime production de leur Pere saint François, & Fille veritable de l'Eglise Romaine, & qu'elle fût inserée, & confirmée dans les Canons du sacré Concile, & puis comme cette sainte Reforme n'a point d'autre gloire, que celle qu'elle apprend de son Pere saint François, d'acquerir avec une humble Obeïssance, & une profonde soûmission à l'Eglise, elle y place tous ses Titres les plus glorieux.

Les Conventuels, & les Observantins ont disputé pour le Sceau de l'Ordre au Concile de Trente.

Fr. Bernardin d'Asti refuse le Sceau en plain Concile.

Le Concile reconnoît les Capucins, comme vrais Enfans de saint François.

XXXII.

Vie & actions de Fr. Antoine Portugais.

En ce Tems-là Frere Antoine Portugais, jeune d'âge, & grand de vertus, mourut au Convent de saint Joseph à Foligny, en odeur de sainteté. Il étoit bien Gentil-homme, & au même Tems que Frere Loüis de Fossombrun gouvernoit la Reforme, il y entra pur, & Vierge, y devint plus pur, & y accompagna sa Virginité, des odeurs agreables des autres vertus. Aussi-tôt que Dieu l'appella des dangers du Siecle, chez les Capucins

pucins, il demanda promtement leur Habit; mais comme il étoit encor fort jeune, à peine âgé de quinze ans, le General le lui refusa, à cause qu'il ne le croioit pas assez robuste, pour en souffrir les Austeritez; Toutesfois, il parût devant Loüis, avec un Habit fort austere, quelques jours aprés, & lui dit: Mon Pere? Pourquoi doutez-vous de la force de mon Corps, ces choses sont legeres, mon courage en voudroit de bien plus rudes, & quelque raison qu'on lui dit: Il ne voulut le quitter jamais, jusqu'à ceque l'on lui eût donné celui des Capucins.

Il étoit fort épuré d'esprit, & avantagé de mœurs si loüables, que Frere François de Jesi General de l'Ordre le consideroit, comme un Exemplaire achevé de l'honnêteté, & de la Modestie, & le proposoit à imiter aux autres, comme leur vertueuse idée. Avec la pureté de son Ame, il joignit une parfaite Obeïssance, une extréme Pauvreté, & une rude Austerité de vie. Il mangeoit, & beuvoit fort peu, & étoit presque toujours en Silence; il s'occupoit fort à l'Oraison, où honoré du don de Contemplation divine, il vit trois ou quatre fois la sainte Vierge, dont il étoit tres-devot, qui lui apparût, & lui découvrit plusieurs divins secrets. Il apprit même d'elle, le jour de son Decés, & que Dieu lui accordoit l'entiere remission de tous ses Pechez. A peine eut-il passé dans la Religion la troisiéme Année, qu'il commença d'être malade d'un Flux de sang, qui ne pût être arrêté par tous les remedes possibles, qu'y apporteront les Freres, & il leur dit en riant? Pourquoi travaillez-vous inutilement, mes Freres, Dieu a disposé de telle sorte les choses, qu'il veut qu'avec mon sang, je verse ma vie. Plût à mon Dieu, que je le rêpandisse chez les Infideles, pour la Foi, pour l'Eglise de Dieu, & pour Jesus-Christ Crucifié. Je rendrois à mon Sauveur, au moins quelque chose, par reconnoissance du Sang, qu'il a rêpandu pour moi, & embrazé de ce desir, & interieurement attaché à Dieu, par le lien des Sacremens de l'Eglise, & les chaines de la Charité, fort pur, & bien cher à son Createur, il lui rendit son esprit, par les mains des Anges, qui l'éleverent dans l'Eternité. XXXIII.

La sainte Vierge apparoît souvent en Oraison à Fr. Antoine.

Il prédit le jour de sa mort, & mourut heureusement.

En ce même Tems, un certain Frere Laïc de l'Ordre des Predicateurs de saint Dominique, qui faisoit Oraison, d'une ardente attention d'esprit, dans le Convent de sainte Marie du Chesne, de la Ville de Viterbe, fut ravi en extaze, & dans son ravissement, il vit se presenter à sa veuë deux Capucins, morts dans un Convent de leur Ordre, & en Presence de Dieu, dont l'un, monta dans le Ciel avec beaucoup de gloire, & l'autre purifié quelque peu de Tems, dans les flâmes du Purgatoire, suivit son Compagnon dans la joüissance de sa Beatitude. Ce saint Religieux, qu'on nommoit Valerian, animé par cette vision du Ciel, & determiné d'entrer en un Ordre, qui prépare si saintement des Triomphateurs à l'Eternité, vint à Rome, & receu par le Vicaire Provincial de la Province, il fut envoié faire son Noviciat, au Convent du Mont de saint Jean, où l'on lui donna le nom de Frere Valerien. XXXIV.

Vie & actions de Fr. Valerian de Viterbe.

Animé par une Vision du Ciel, il rentre aux Capucins.

Mais à cause qu'il avoit encore dans son esprit, le simulachre fort imprimé de ce Convent, qu'il vit en vision, lors qu'il étoit encore, dans l'Ordre de saint Dominique, où il avoit consideré si attentivement ces deux Capucins morts, & presque en même Tems glorieux, aussi-tôt qu'il fût arrivé au Convent de son Noviciat, il reconnut, que c'étoit le même, ou ces deux Capucins deffunts, lui avoient fait voir & leur mort, & leur gloire, par une particuliere Permission de Dieu. Il demanda alors plus serieusement au Pere Maître, s'il y avoit long-tems, qu'il n'étoit mort dans ce Monastere quelques Religieux, il apprit que deux Freres, Frere François de Flandres, & Frere Jean Marie de Brescia, XXXV.

Il termina sa vie dans la pratique des vertus qu'il avoit exercées dans l'Ordre.

en un même jour, y avoient depuis peu fort heureusement achevé leur vie: Et aprés avoir remarqué le jour de leur mort, il connut distinctement, que c'étoit le même, où ils lui étoient apparus deffunts. Il recita aussi-tôt sa vision à son Pere Maître, & il fit un Apprentissage nouveau dans nôtre Reforme d'une celeste vie, où tout lumineux de l'éclat de plusieurs grandes vertus, dont il laissa aux autres d'illustres exemples, celebre enfin par l'Observance de sa Regle, aprés quelques Années d'une rigoureuse vie, il arriva glorieux à la possession d'une Eternité bien-heureuse, avec les Saints.



Le



Le sixiéme Chapitre General est celebré à Rome, où fût élu General une seconde fois, Frere Bernardin d'Asti.



Andis que cette Année 1546. continuë le Concile de Trente, commencé la précedente, avec une foule extraordinaire de Peuples, & une Auguste assemblée de deux cens cinquante Peres, elle produit aussi à l'Ordre des Capucins, un nouveau Chapitre à Rome; parce que Frere François de Jesi General, aprés avoir terminé les trois Ans de son Generalat, avec toute la gloire imaginable, & l'utilité possible de nôtre Reforme, y convoque le sixiéme Chapitre, ou tant à cause des notables incommoditez de Corps, dont il étoit affligé, qu'à cause de son grand âge de Septuagenaire, il s'exemte de concourir aux Elections, Frere Bernardin d'Asti, qui étoit alors au Concile de Trente, quoi qu'il fût absent du Chapitre, fût élu General, avec tous les Suffrages de cette Assemblée. L'on députa aussi-tôt Frere Marian Corse, Vicaire Provincial de Gennes à Trente, au nouveau General, avec des Lettres du Chapitre, qui l'avertissoient, avec le Sceau qu'il lui presenta, de son Election au Generalat de nôtre Reforme. Frere Bernardin, qui pour fuir cette Charge, étoit ravi d'être absent du Chapitre, reçut tristement cette nouvelle, & toutefois comme il jugea avec grande reflection d'Esprit, que son Election étoit un ouvrage du Conseil, & de la volonté de Dieu, il soûmit ses Epaules moins à l'honneur, qu'à la Charge, & entreprit de faire l'Office que Dieu lui confioit avec cette vertu, & cette prudence, que sa Bonté lui communiquoit dans toutes les Occasions.

I. Le sixiéme Chapitre General est convoqué à Rome.

Frere Bernardin d'Asti, quoi qu'absent est élu General de l'Ordre des Capucins.

Ceux qui ont accoûtumé de contempler avec des yeux plus épurez, & d'estimer avec un Esprit plus juste, les merveilles de la providence de Dieu, ont dequoi l'adorer assurément, dans la divine disposition de ces deux grands Hommes, Frere Bernardin d'Asti, & Frere François de Jesi, & leur vocation à la Conduite de la Reforme. En effet, Dieu les a sans doute Elus tous deux, comme il est visible, afin que comme nos Peres Nourrissiers, ils reçussent entre leurs Bras, nourrissent, fortifiassent, élevassent, deffendissent, & conduisissent la nouvelle Reforme, que Dieu a si miraculeusement conservée. A peine effectivement est-elle Née, & dans les ordures encore plus Tenebreuses de l'Enfantement, que Frere Bernardin la tira de ses premieres obscuritez, la nourrit par sa Sagesse, l'éclaira de ses Conseils, la munit de Loix comme de Constitutions, & enfin par sa Patience, & sa Sagesse fit son merveilleux Agrandissement, & lors que cette petite vigne si cherie de Dieu, est presque ruinée des cruelles Dents d'un Sanglier des Forests, je parle de cette Bête Feroce Ochino, qui la ravagea, aprés avoir succedé à Frere Bernardin, par le venin empesté de ses Heresies; L'on voit Frere François de Jesi, qui la secoure opportunément, dans

II. Les grands services de Frere Bernardin d'Asti, & de Frere François de Jesi rendus à leur Ordre.

Frere Bernardin d'Asti & Frere François de Jesi sont comparez aux deux Oliviers d'un Prophete.

dans ses Affaires les plus desesperées, en éloigne les Bêtes Farouches qui la menaçoient, la délivre de sa derniere ruine, & animé de Dieu comme un autre Machabée, combat contre les Erreurs, détruit les Heresies par ses discours, démolit tout le Prophane, & enfin repare le Temple divin de l'Ordre. Les Affaires alors retablies, & la Religion rappellée dans le premier état d'honneur, & d'estime, d'où elle étoit bannie, Frere Bernardin d'Asti, est encore appellé pour la deffendre, l'accroître, l'étendre, la conserver, & l'éclairer de sa splendeur celeste des plus belles vertus. D'où vient que ces deux grands Hommes, peuvent être justement comparez à ces deux Oliviers, qui selon l'Oracle de Zacharie, paroissoient s'élever aux deux côtez du Chandelier d'Or, dont parle l'Ecriture Sainte, puis que si ces deux grands Personnages, conserverent le Chandelier de l'Ordre Seraphique, placez de Dieu même dans son Eglise, d'une égale force, & d'une pareille diligence, à la droite de ses Prosperitez, & à la gauche de ses Adversitez, & comme de fecondes Olives, dans la Maison de Dieu, la maintinrent dans un état toûjours pacifique, par leurs soins & par leurs Travaux. Il n'est pas surprenant, qu'on puisse expliquer d'eux, ce qu'ajoûte le Prophete, *Ceux-ci sont les Fils d'une huile toute lumineuse*, puis qu'ils ont éclairé la Religion des Capucins, des lumieres plus brillantes de leur Doctrine, de leurs Conseils, & de leur Sainteté.

Les affections & le zele de Frere François de Jesi, pour l'Ordre des Capucins. *Zachar. 4. chap.*

III. Frere Bernardin soûmis à la pesante Charge du Generalat de l'Ordre des Capucins, comme un Pasteur fort vigilant, commença de visiter exactement ses Oüailles, & à les animer par ses discours, & principalement par ses bons exemples, à la parfaite Observance de leur Regle, & aux desirs des vertus de l'Evangile, avec tant de zele, que la Religion alors s'accrût fort en nombre de Freres, & en parfaits Religieux, & s'aquît grande estime dans tous les Esprits.

IV. En ce même Tems Frere Jean d'Espaigne different de cét autre Jean, qui mourut depuis Martirisé, dont nous avons parlé l'autre Année, & fort son semblable en vertus, & en Sainteté de vie, demeuroit au Convent de Fossombrun, ou occupé de tout son cœur, à la Contemplation des choses divines, son Ame souvent y étoit embrasée, des flames d'une si brûlante Charité de Dieu, que sans pouvoir les retenir au plus secret de son cœur, il leur donnoit le passage de sa bouche, par des clameurs, & même quelquefois des rugissemens. Crainte donc d'être incommode aux autres, il s'écartoit dans des lieux solitaires, du Bois du Convent, que le Cardinal d'Urbin y avoit fait ajuster, à dessein que s'il vouloit quelquesfois, s'occuper en Dieu plus secretement, separé du tumulte des Affaires, & de la conversation des Hommes, il s'y pût retirer avec plus de repos, comme il faisoit souvent, & il emploioit la meilleure partie du jour, & de la nuit, dans cette Solitude, à la Contemplation des choses divines. Un jour il arriva, que les Citoiens de Fossombrun virent un Flambeau allumé, qui marchoit apparemment vers les lieux plus élevez de la Ville, ce qu'ils interpreterent comme quelque signe funeste, dont se servoient les Freres pour leurs demander secours, Plusieurs y accourent aussi-tôt, & leurs demandent ce qu'il leurs étoit arrivé de fâcheux, & ils trouverent tout fort tranquile, & seulement leur bien-heureux Espaignol en prieres, & dans des divins ravissemens, qui conservoit dans son Cœur, une flame de la Charité, & étoit comme un flambeau élevé en haut par ses Ardeurs celestes.

Frere Jean Espaignol est plain de vertus celestes.

Ceux de Fossombrun voient pendant qu'il prie sur le Convent un Flambeau ardent.

V. Cependant Frere Bernardin d'Asti General des Capucins, visitoit en ce Tems-là la Province de la Marque, & arrivé au Convent de Fossombrun, où il apprit la reputation de la Sainteté de Frere Jean d'Espaigne, il en fût fort ravi, & aprés avoir éprouvé, que la vertu de ce grand Religieux étoit vraie, il lui ordonne en secret, qu'il sollicite profondement Dieu, par ses ardentes

ardentes Prieres, à lui découvrir en quel état étoit la Reforme, & ce qui y devoit être corrigé, & entretenu pour la meilleure conduite des Freres. Le General étoit saintement curieux, d'être informé de ces choses, afin que si la Religion reservoit encore quelque reste du poison d'Ochino, qui eût échapé la Censure, & la Punition de son Predecesseur Frere François de Jesi, ce qui ne pouvoit être sçu que de Dieu, il fût effacé par ses soins, & sa diligence. L'Espagnol obligé donc par l'Ordre de son General, & pour lui obeïr, importuna Dieu par d'ardentes, & de continuelles Prieres, & apprît enfin en peu de mots, dans son Oraison, de JESUS-CHRIST, qui lui apparût, ce qui suit. Encore, lui dit Dieu, que la Religion me soit aujourd'hui fort agreable, il faut pourtant y prendre garde à quelques deffauts, qui ne m'y plaisent pas. Le premier est l'ingratitude, que les Freres doivent éviter sur toutes choses, crainte qu'ils n'empéchent les ruisseaux de mes faveurs celestes, que je veux faire couler chez-eux, parce qu'il y en a, qui honorez tous les jours par ma Bonté, de tant de graces, & de tant de Biensfaits, n'en ont pas plus de reconnoissance, que si je ne les obligeois en quoi que ce soit: Ils méconnoissent mes Biensfaits, & ne m'en rendent point de remerciemens, mais ils les oublient tous, & ils me laissent sans loüanges, ce qui est sans doute le plus infâme des vices, & que j'abhorre extrémement.

Par l'Ordre de son General il demande à Dieu quelques choses qui regardoient l'Ordre.

Jesus-Christ lui apparoissant lui découvre quelque chose à corriger dans la Reforme.

L'Ingratitude de quelques-uns est blâmée.

Leur second deffaut, est une certaine langueur d'esprit, & une tepidité d'Ame, qu'ils entretiennent chez-eux, & dans le service de Dieu, & dans les desirs de leurs cœurs, qu'ils ne moderent pas assez genereusement, & ces langueurs me fâchent de sorte, que je suis contraint de leur dire comme autrefois à l'Evêque de l'Eglise de Loodicée, *Plût à Dieu que tu fusses froid, ou chaud, mais parce que tu es tepide, ni froid, ni chaud, je commencerai à te vomir de ma bouche.* VI.

Il faut éviter la tepidité.

Apocalip. 3.

Le troisiéme, & le dernier est la dureté de quelques-uns, qui quelquesfois attaquez d'une rude parole, ne quitent jamais, ou leur haine, ou leur colere; d'où ils s'aquierent des malheurs presque sans nombre. Que les Freres prennent donc garde, que si par quelque surprise de nature, une impetuosité de colere les surprend, le Soleil, selon l'ordre de l'Apôtre, ne se couche pas sur leur courroux, & qu'il ne dégenere pas en inimitiez; mais qu'ils étouffent leur colere dans sa naissance, & reprennent leur premiere paix, & leur ancien amour avec leurs Freres, & s'ils veulent être mes Imitateurs, qu'ils supportent avec plaisir, & grand repos d'Esprit, les injures, & les ignominies. Enfin JESUS-CHRIST dit à Frere Jean, qu'il aimoit d'une affection singuliere, ceux qui zelez de la bonne reputation de l'Ordre, s'efforcent d'édifier les autres, par l'exemple de leurs vertus, & les actions de leur sainte vie. VII.

Il faut au plûtôt se deffaire des haines & des coleres.

Cette Année Frere Cherubin de Quigliano dans la Ligurie, âgé de dix-huit ans, entra dans la Reforme, & sa vie fût si plaine d'actions de Sainteté, que nous celebrerons plus amplement sa glorieuse memoire, au tems qu'il mourut l'An de JESUS-CHRIST 1612. VIII.

Mais tandis que ce Frere, est appellé de Dieu, au travail de sa Vigne, dans sa premiere jeunesse, Frere Jerôme de Monte-Pulciano qui y travaille diligemment en ce même Tems, sur le couchant de la lumiere de sa vie, fût appellé de son Seigneur, à la recompence de ses fidels Travaux. La vie, & la conversation de ce grand Homme, furent illustrées de tant d'Ornemens des plus Illustres vertus, que puisque tous l'estimerent, de son Tems, un Portrait, & un Abbregé fort parfait de la Discipline Religieuse, entre les premiers Peres de la Reforme, qui y fleurirent en Prudence, & en Sainteté, il merite une place bien-honorable parmi eux; d'où vient que nous écrirons ici plus amplement ses actions avec sa vie. IX.

Vie, & Actions de Frere Jerôme de Monte-Pulciano.

X. Fr. Jerôme dés son Enfance donne de grandes marques d'une future vertu.

FRere Jerôme nâquit de la noble Famille des Paganucci, des plus illustres de Monte-Pulciano; mais bien plus noble de vertus, que de naissance, il en donna des preuves fort considerables dés ses premieres Années, parce que dés son Enfance, il receut de son Createur, une Ame si portée aux choses divines, qu'il visitoit frequemment les Eglises, élevoit fort souvent en Oraison ses petites Mains à Dieu, & quoi qu'encore Enfant, il aimoit de sorte les choses immaterielles, qu'absent de la Maison, sa Mere ne le cherchoit que dans une Eglise. A cét âge, où les Enfans se corrompent si aisément, des premieres ordures des Vices, Dieu le prévint d'une Benediction si douce, qu'âgé seulement de dix-huit ans, lorsqu'il prioit dans sa Chambre, il fût souvent apperçû d'une de ses Sœurs, élevé de Terre plus d'une Coudée. L'Adolescence accrût bien de devotion, & de pieté, le bon naturel de ce jeune Enfant, & afin de se conserver innocent, contre les plaisirs de cét âge, il voulut se consacrer à Dieu, dans la condition Ecclesiastique, où aprés avoir passé quelques Années, avec une merveilleuse honnêteté de mœurs, & une si admirable integrité de vie, qu'au témoignage de toute la Ville, on ne voioit rien en lui, qui meritât, ou des corrections, ou des châtimens, il fût Chanoine de l'Eglise Cathedrale. Jerôme acquit alors la science des sacrez Canons, & quoi qu'il deût être élevé, à la dignité d'Archiprêtre, il la refusa par une inspiration particuliere de Dieu, qui l'avoit separé dés le sein de sa Mere, & il se pressa d'entrer dans l'Ordre des Mineurs de l'Observance, pour être plûtôt méprisé, avec les Pauvres de JESUS-CHRIST, que d'être grand au milieu des perils des Dignitez.

Etant encore Enfant, & priât dans sa Chambre il parût élevé en l'Air.

Fuïant une dignité de son Eglise, il passe dans l'Ordre de l'Observance.

XI. Il visite les lieux saints de Jerusalem.

Il embrassa cét Ordre avec ces desirs d'humilité, & il s'en servit a y faire de grands progrés, dans les plus saintes vertus, d'où vient que tout embrazé de l'amour de Dieu, il entreprend le voiage de Jerusalem, où il visite d'une pieté extraordinaire la Crêche, le Sepulchre, & les autres Lieux sacrez, où il pouvoit contempler à son aise, quelques vestiges de la conversation, & des douleurs, comme des ignominies de JESUS-CHRIST. De retour en sa Patrie, au Tems que la Reforme des Capucins paroissoit, ceux des Freres Conventuels, qui l'avoient embrassée, sous Frere François de Monte-Pulciano, étoient passez aux Capucins, & leurs avoient donné, du consentement de la Ville, leur Convent de sainte Marie Magdelaine, animé de leur exemple, & embrazé du desir ardent d'une Observance plus reguliere, il fût trouver Frere Loüis de Fossombrun General de l'Ordre, qui lui en donna l'Habit l'an 1534.

Il entre parmi les Capucins.

XII. La profonde humilité de Frere Jerôme.

Il n'y avoit qui que ce soit en Religion plus fervent, plus humble, & plus abbaissé que lui, & il étoit embrazé d'un desir si ardent, pour l'Observance la plus parfaite de la Regle, que lorsqu'on lui demanda dans un rencontre? Pourquoi de l'Ordre de l'Observance, il étoit passé aux Capucins, il répondit, qu'il seroit aussi-tôt entré, non seulement dans la Reforme des Capucins, mais encore dans une plus parfaite, où la Regle eût été plus purement observée, s'il l'eût pû trouver dans le Monde. Ce fût toûjours l'affection plus ancienne de l'Ordre, qui nâquit même avec lui, que tous ses Freres fondoient leur conduite spirituelle, sur la baze du mépris d'eux-mêmes, & sur l'appui de l'humilité, & fort justement à mon sens, puisque de là l'Homme, comme s'il surmontoit son puissant Ennemi, se peut faire un Chemin facile au repos de l'Ame, où Dieu fait sa Demeure, & il éleve plus haut l'Edifice d'une plus parfaite vie.

XIII. Frere Jerôme dans ce premier Apprentissage de l'Ordre, & le Bâtiment de sa perfection spirituelle, jetta ces Fondemens de vertu si profondement,

fondement, qu'il choisissoit toûjours les emplois plus vils des Convens, balaioit les Dortoirs, lavoit les Escüelles, rendoit service à tous, demandoit du Bois de Porte en Porte, le portoit au Monastere dessus ses Epaules, & étoit si ravi du mépris de lui-même, qu'il fuïoit les Honneurs, comme il eût evité la Peste. D'où vient qu'encore, que fort Sçavant, il eût pû prêcher l'Evangile, il s'en priva pourtant par humilité, & plusieurs lui demandans, pourquoi Predicateur d'Office, il ne prêchoit pas, il leur répondoit ordinairement, que son Tems de Predication n'étoit pas encore arrivé, puisqu'il ne s'étoit pas encore jusque-là bien prêché lui-même, & qu'il falloit qu'il commença par lui, pour achever par les autres, crainte qu'on ne lui objecta ce que dit JESUS-CHRIST: *Hypocrite, ôte premierement de ton œil une Poutre, & alors tu verras à ôter une Paille de l'œil de ton Frere*, parce-que celui qui prêche aux autres des vertus, qu'il ne touche pas même de son Doigt, & qu'il ne possede pas, est un Hypocrite, disoit nôtre Frere Jerôme, & avec ce sentiment d'humilité, comme s'il eût été inhabile à toutes choses, il se montroit méprisable à tous ceux qui le consideroient. S. Luc. 6. chap.

XIV.

On l'éleve aux dignitez malgré lui.

Mais sa vertu, & sa prudence bien connuës des Superieurs de l'Ordre, tant plus profondement, il s'abaissoit par humilité, & cachoit comme sous le Boisseau les Talens de Dieu, d'autant plus pensoient-ils à élever ses merites, & à le placer comme une brillante lumiere, sur le Chandelier de nôtre Reforme. D'où vient qu'il fût souvent élu malgré lui, Vicaire Provincial des Provinces de Rome, & de Bologne. Son Aspect étoit fort venerable, beau de visage, & brillant de tant d'honnêteté de mœurs, qu'il representoit la pudicité dans ses yeux, la pudeur dans son visage, la candeur dans sa Bouche, & dans ses paroles l'humilité, & il regloit les regards de ses yeux, avec une Loi si rigoureuse de modestie, qu'il ne parloit jamais à qui que ce soit, que la veuë baissée. Il fuïoit l'entretien, & la conversation des Hommes, & principalement des Femmes, il reprimoit sa Langue d'un silence presque continuel, & si fort rigide, qu'il disoit ordinairement, qu'il sortoit sans peine de la Bouche quelque parole de joie, inutile, & oiseuse, qui salissoit nôtre Ame, & cette Sentence de saint Jacques, lui étoit ordinaire: *Si quelqu'un croit être Religieux, ne refrenant pas sa Langue, mais abusant de son cœur, il n'a qu'une Relegion vaine.* Il évitoit par la même raison les discours des Freres.

Il s'étudie fort au silence.

S. Iacq. 1.

XV.

Il continuoit dans la Religion cét esprit d'Oraison, qu'il avoit eu dés son Enfance, en sorte que rien ne lui étoit plus agreable, que de chercher les Solitudes, où il put s'occuper à la Contemplation de Dieu. Sa principale devotion, aprés celle de JESUS-CHRIST, l'engageoit au service de Marie, qu'il honoroit avec tant de culte, qu'il celebroit ordinairement la Messe en son honneur, à moins qu'il n'en fût empêché, ou par une Feste double, ou par l'obeïssance de ses Superieurs, il jeûnoit tous les Samedis, & au Pain, & à l'Eau, les quatre jours qui précedoient toutes les Festes de la sainte Vierge, & les quatre qui les suivoient. Enfin le bruit du culte, dont il honoroit cette Mere de Dieu, étoit si grand parmi les Freres, que lors qu'ils vouloient loüer un Religieux de sa grande devotion, à l'endroit de Marie, il se servoient de ce Proverbe ordinaire; qu'il sembloit être un autre Jerôme de Monte-Pulciano.

Il étoit tres-devot à la sainte Vierge.

XVI.

Les austeritez prodigieuses de Fr. Jerôme sont loüées.

Outre ces grands jeûnes, Frere Jerôme en observoit de continuels, dont il affoiblissoit si fort son Corps, que sa Chair en étoit toute consumée, il n'avoit que la Peau sur ses Os, & quoi qu'il fût d'une Taille assez pleine, il paroissoit si maigre, & si délié, qu'il montroit aux autres un Visage, & le Portrait de quelque austere Hermite. Il y joignoit une admirable austerité de vie, dont il marchoit nuds Pieds, sans Sandales, & se

contentoit d'un seul Habit, durant même les plus grands froids de l'Hyver, & encore fort simple, & tout plein de Pieces, quelquesfois même tout déchiré; & il arriva souvent, que ces Talons tous fendus par la rigueur du froid, tout embrazé des ardeurs de l'amour de Dieu, il n'y donnoit point d'autre remede, que d'en coudre les Crevasses avec du Fil, ou quelque petite Corde. Il a toûjours, dit-on, conservé sa Virginité, contre les attaques des Demons, & afin que sans peril, il la possedât toute entiere, il la gardoit de jeûnes continuels, & d'autres Austeritez de son Corps, comme de Remparts, & de Munitions, qui en deffendoient les approches à ses Ennemis.

XVII. Sa seule presence délivra un Homme de la possession des Demons.

Ce qui le rendit si formidable aux Demons, qu'un jour un Homme possedé du Diable, apporté au Convent de Monte-Pulciano, où il demeuroit alors, Frere Jerôme de retour de la Ville, le Demon commença de tourmenter son Homme plus cruellement, & de dire avec de furieux cris, qu'il étoit supplicié trop violemment, & interrogé, qui étoit son Bourreau, & pourquoi il étoit tourmenté, avec plus de severité, il répondit, que la presence de son Ennemi, étoit la cause du redoublement de ses supplices. Les Freres ne sçavoient pas, qui le Demon vouloit dire, par ses dernieres paroles, parce qu'ils n'avoient pas encore veu Frere Jerôme, ils demanderent donc au Demon, qui étoit son Ennemi, ce maigre, dit-il, ce sec, & ce grand corps de Frere, & plût à Dieu, que je ne l'eusse jamais connu, aussi-tôt Frere Jerôme parut à l'entrée de l'Eglise, d'où le Diable, qui ne pouvoit souffrir sa Presence, s'enfuït au même Tems, & laissa l'Homme libre de sa Tyrannie.

XVIII. Dieu lui revele le jour de son Trépas.

Frere Jerôme, aprés avoir passé quatre-vingts Ans de son Age, dans une façon si illustre de vie, ornée de tant de vertus, tomba Malade au Convent de Ferrare, de sa derniere Maladie. Au Tems même, où Dieu lui avoit revelé le jour de son Trépas, il en averti Frere Boniface d'Anticoli Laic son Compagnon, & d'une probité toute singuliere. Il se prépare à l'arrivée de son Seigneur, avec les Mysteres sacrez de l'Eglise, & aprés qu'il eût donné, soit à Frere Boniface, soit aux autres Freres en mourant plusieurs avis spirituels, il mourut en Dieu fort paisiblement, & sa Bonté voulut faire connoître sa gloire, peu de Tems aprés son Décés. Son Corps en effet, n'étoit pas encore enterré, qu'il apparût glorieux à une Femme, qui languissoit sur son Lit, d'une fort incommode Paralysie, qu'un retrecissement de Nerfs causoit presque, à tout son corps malade. Elle se fit aussi-tôt porter à l'Eglise, où le Cadavre de Frere Jerôme étoit sur la representation de son Monument, y invoqua son secours à force de voix, pleine de Foi, elle se jetta sur son Corps, & elle s'en releva parfaitement guerie. Le Corps de Jerôme fut à la façon des autres enterré dans le Cimetiere, vis à vis l'Eglise, & cinq ans aprés, lorsque le General Frere Bernardin d'Asti, qui connoissoit fort bien la sainteté de ce Serviteur de Dieu, vint en ce Convent, à la fin de son Generalat, & qu'il apprit en qu'elle opinion de sainteté il étoit dans tous les Esprits, tout plein de veneration pour lui, il ordonna qu'on foüilla la Terre, où il étoit déposé, & qu'on en tira son Corps, pour le mettre avec plus d'honneur, en quelque autre Lieu, & Dieu qui avoit resolu de faire paroître aux Siens, la gloire que Frere Jerôme possedoit dans le Ciel avec lui, le fit aussi-tôt éclater par plusieurs Miracles. Son Corps en effet, qui avoit été tant d'Années à la pluïe, aux ardeurs du Soleil, & aux autres injures des Saisons, qu'on pouvoit croire justement que la Terre l'avoit pourri, & reduit à la Cendre commune de ses Peres, fût pourtant trouvé sans pourriture, tout entier, & ce qui est de plus merveilleux, exhalant une odeur fort agreable. Une Femme alors Malade d'un Flux de Sang, qui toucha ses

Aprés sa mort il apparût glorieux à une Femme.

Une femme retressie de ses Nerfs est guerie sur son Corps.

Le Corps de Fr. Jerôme aprés cinq ans est trouvé tout entier, & d'une odeur fortedouce.

ses Reliques, en fut entierement délivrée, & le pieux General, aprés des larmes de joie, & plusieurs baisers, donna ordre qu'on les enferma dans un Cercüeil de Bois, & qu'on les remît dans la Terre, d'où l'on les avoit tirées. Le General, à l'occasion d'un si saint Homme, avoit coûtume de dire, qu'il avoit connu tant de saints Personnages dans l'Ordre, que s'il ne se fût efforcé de les cacher au Monde par humilité, plûtôt que de les exposer à la veuë, ils brilleroient aux yeux des Peuples, par plusieurs Miracles, & pourtant disoit-il, c'est une providence de Dieu particuliere, crainte que la Religion, qu'il veut accroître plûtôt par humilité, que par l'éclat, & la magnificence, ne s'éleva trop haut, par la gloire des Enfans, dont elle est la Mere, & qu'ainsi elle ne s'aveugla dans ses propres lumieres. C'est la raison pourquoi, nôtre Pere saint François arrêta par un précepte de sainte Obedience, le Bien-heureux Frere Pierre Cataneo, qui éclatoit de Miracles aprés son Trépas, & lui ordonna, qu'il n'en fit plus, crainte qu'attirant les Peuples par leur grand éclat, il n'exposât à trop de dangers l'humilité, & la Pauvreté de la Religion, avec l'Observance de la Regle. Dieu enfin, qui veut, que la Religion subsiste toûjours, sa Sagesse a soin, qu'elle fleurisse plûtôt comme inébranlable sur ses propres vertus, que fondée sur les splendeurs des Miracles des autres, & sur les clartez de ses saints Enfans, qui l'élevoient fort haut, & l'abaisseroient peut être trop bas dans l'esprit des Hommes, où elle s'évanoüiroit, comme si elle n'avoit jamais été. D'où vient qu'il y a eu dans nôtre sainte Reforme plusieurs saints Personnages, principalement dans son Origine, qui joüissent maintenant des splendeurs de Dieu, dont elle s'est efforcée de cacher plûtôt les vertus par humilité, que de les éventer par quelque desir de leur estime, comme c'étoit l'esprit de la Sagesse divine, & le sentiment de saint François.

Une femme touchant son Corps est guerie d'un Flux de sang.

Pourquoi l'Ordre des Capucins ne divulgue pas ses Saints.

Quelques Miracles de l'Habit de nôtre Pere saint François, que portent quelques Séculiers, & l'Antienne ou le Répond de saint Antoine de Pade.

XIX.

Porter l'Habit de S. François est autorisé d'un Miracle.

Dieu voulut montrer en ce Tems, par un celebre Miracle, combien il avoit agreable, combien il étoit conforme à la pieté, & combien cher à saint François, que quelques Séculiers, en signe de Penitence, portassent l'Habit de l'Ordre, une grossiere Tunique, & une Corde de Filasse. Puisque dans Rome Virginia Colonna tombée Malade d'une grosse Fiévre, qui la reduisit bien-tôt à l'extrémité de sa vie, Françoise Colonna sa Tante fort affligée du peril de mort de sa Niéce, se retire en Oraison dans un Oratoire, proche de la Malade, où elle promit à Dieu, & à saint François, par un Vœu exprés, qu'elle porteroit son Habit toute sa vie, si la Malade évitoit le danger évident de sa mort. A peine eût-elle achevé sa priere, qu'elle entendit la voix de la Mourante, qui l'appelloit, elle l'allant trouver aussi-tôt: Bonne nouvelle, lui dit alors Virginia, nous vient du Paradis, puisque deux Freres Capucins, dont l'un étoit saint François, se sont approchez de moi, & m'ont dit bon courage, Virginia, vous guerirez de cette maladie, vous n'en mourrerez pas, & aussi-tôt se sont évanoüis de ma veuë. Nous devons donc, ma Tante, vous & moi, en rendre nos remerciemens à Dieu, & à son Serviteur François, puisque depuis ce tems-là, je me porte mieux, & fort peu aprés, elle fût entierement guerie. Françoise donc pour satisfaire à son Vœu, prit la Tunique, & la Corde de l'Ordre, & les porta religieusement toute sa vie.

XX. Dire le Répons ou l'Antienne de S. Antoine de Pade est autorisé d'un Miracle.

Environ ce même Tems, la Pieté de saint Antoine de Lisbonne, qu'on dit de Pade ordinairement, parut en faveur de quelques-uns, qui perdirent quelque chose, & eurent recours, au Répons, que lui chante l'Eglise Sainte, puisque dans la Province d'Otrante, la Baronne de saint Marzano, qu'on nommoit Lucretia, de l'illustre Maison des Indegli, avoit perdu un Anneau bien précieux, & toute fâchée de sa perte, on le chercha l'espace de deux Mois, avec des soins incroiables, & pourtant sans succés. Deux Capucins alors passerent chez la Baronne, qui les receut dans son Château fort civilement, elle leur découvrit la tristesse, que lui causoit la perte de son Anneau, & elle les prie, qu'ils disent, pour le recouvrer le Répons de saint Antoine, ils lui promettent, & le disent devotement? Quelle merveille, ordinaire pourtant à un Intercesseur si celebre, parce que quelque Tems aprés, une Femme, tandis que dans son Champ, où jamais la Baronne n'avoit été, remuë de sa Place une grosse Pierre, y trouve l'Anneau caché, & afin que la vertu de saint Antoine parût avec plus d'éclat, deux jours aprés, on le rapporta à la Baronne, qui le reconnut lui être rendu par l'intercession seule du Saint, & elle le conserva toute sa vie fort respectueusement.

XXI. Dans la même Province, une autre Baronne de Monorvino, pleuroit amerement un Pavillon de grand prix, qu'on lui avoit dérobé, & sans le pouvoir trouver, encore qu'on le cherchât par tout, avec d'extrémes soins, eût recours aux Capucins, qui aussi-tôt, qu'ils eurent devotement recité, le Répons de saint Antoine de Pape, un certain Turc en même Tems Esclave, qui l'avoit emporté furtivement, fût surpris d'une si grande crainte, qu'il vint trouver la Baronne sa Maîtresse, se jetta à ses Pieds, y avoüa son Vol, en demanda pardon bien profondément, & la Baronne, qui retrouva son Pavillon, en pardonna le Larcin à son Turc Esclave.

XXII. Enfin, dans la Province de Syracuse, Frere Paul de saint Philippe de nôtre Ordre Laic, lorsqu'il bâtissoit au Convent de Licodia, laissa tomber par mal-heur de son Chapelet, un petit Grain beni du Pape, qui lui étoit fort précieux, à cause d'une Indulgence, qui y avoit appliquée sa Sainteté, emploie à le chercher tous les soins possibles, & comme il vît toutesfois, que toutes ses recherches étoient vaines, à son grand regret, il eût recours à l'Antienne de saint Antoine, & aprés l'avoir recitée, avec tout ce qu'on peut de ferveur, & de pieté, à peine se fût-il retiré pour s'emploier à l'Oraison, quelque tems, dans un reduit du Jardin, qu'il vît venir à lui une Fourmi, qui tenoit son Grain dans ses petites Serres, & il l'en tira, afin qu'on connût plus visiblement, la vertu du Don, & du Bien-faicteur celeste, puisque les plus petits Animaux, que la raison ne gouverne pas, servent aux Ouvrages de leur Createur, audessus même des Loix de leur Nature.

Devotion ancienne extrémement du Répons de S. Antoine de Pade.

XXIII. Plusieurs Auteurs, & particulierement celui des Chroniques de l'Ordre des Freres Mineurs, témoignent l'Antiquité de cette devotion des Fidels, qui consiste à reciter le huitiéme Répons, que nous chantons aux Matines de la Feste de saint Antoine de Lisbonne, & tous ces Auteurs rapportent plusieurs graces, qu'en ont receus les Fidels. Crainte donc que les Lecteurs ne m'accusent de l'avoir obmis ici, je le presente à leurs yeux, avec le reste des Prieres, qu'y a ajoûté l'Eglise de Jesus-Christ.

Resp. *Si quævis miracula, mors, error,*
Calamitas, Dæmon, lepra fugiunt, ægri surgunt, sani
Cedunt mare, vincula, membra, resque perditas,
Petunt, & accipiunt juvenes, & cani.

Vers.

Verſ. *Pereunt pericula ceſſat & neceſſitas*
Narrent hi qui ſentiunt dicant Paduani
Cedunt mare, &c. Gloria Patri, &c. Cedunt mare, &c.

Verſ. *Ora pro nobis beate Antoni.*
Rep. *Ut digni efficiamur promiſſionibus Chriſti.*

Oremus.

E*Ccleſiam tuam Deus Beati Antonii Confeſſoris tui interceſſio votiva lætificet, ut ſpiritualibus ſemper muniatur auxiliis, & gaudiis perfrui mereatur æternis. Per Dominum, &c.*

Pater noſter, &c. Ave Maria, &c.



Comme



Comme le Demon par le moien de quelques Demoniaques, s'efforce de détruire la Reforme, & fort inutilement.

I. La rage & la haine des Demons contre les Capucins.



A rage des Demons, n'étoit pas encore satisfaite des Tempêtes si furieuses, dont ils avoient, les précedentes Années, agité, & presque submergé la Religion des Capucins. Ils excitent celle-ci, 1547. de nouvelles bourasques contre elle. Ces détestables Esprits avoient déja tâché de l'étouffer dans sa Naissance, par les Prisons, & leurs poursuites, de la perdre, à peine encore née, sous un specieux Titre d'union avec leurs contraires, de la massacrer dans son Enfance, par des Decrets Apostoliques, de la percer dans son Adolescence, des dards de l'Heresie, & de l'anneantir par la colere du Pape. Mais comme ils virent, que par une faveur particuliere de Dieu, elle étoit échapée plus glorieuse de tant de perils, ils l'attaquent cette Année, d'un extraordinaire, & tout nouveau genre de leurs Machines.

II. Les Demons poussent beaucoup de jeunes Gens possedez aux Capucins.

En ce Tems effectivement, il arriva que plusieurs Troupes de Demons, entrez par la permission de Dieu, dans les Corps de plusieurs jeunes Seculiers, les possederent si secrettement, qu'ils ne montrerent exterieurement aucunes marques de leurs Possessions, mais ils poussent leurs Possedez à demander la Reforme, avec tant d'empressement d'esprit, qu'en peu de Tems, les Novitiaux furent remplis de tous ces Demoniaques, qui aprés avoir achevé leur Année de Novitiat, sans aucune impression exterieure des Demons, qui les possedoient, à peine leur Profession faite, ces chaînes volontaires, les eurent-elles attachez à l'Ordre, que ces cruels Esprits, sortis comme de leurs embûches, déchirerent les Corps de ces Possedez, & commencerent à exciter de si horribles Clameurs, & a faire paroître des postures si effroiables, qu'ils remplissoient tout de Troubles, & de Confusions.

III. Fureur horrible des Demõs dans leurs possedez.

C'étoit assurément un Spectacle bien affreux, & fort déplorable, de voir tant de jeunes Gens consacrez à Dieu, que la discipline du Cloître, avoit auparavant rendus si honnêtes, & si bien disposez à toutes les vertus, être devenus de sorte les Esclaves des Demons, qui les possedoient par leur violences, & leurs artifices, qu'ils grinssoient les Dents, renversoient leur Bouche, & leurs yeux, écumoient avec horreur, élevoient fort haut leur voix, poussoient leurs Bras, & presque tout leur Corps en l'Air, avec une horrible force, se renversoient sans honte, & sans habits, faisoient retentir des Clameurs extraordinaires, plus affreuses même que les plus lugubres gemissemens, & terribles comme des rugissemens de Lyons, si épouventablement, dans les Lieux même les plus Saints, qu'on eût dit, qu'une grande quantité d'Hommes étoit proche, aux Mains avec leurs Ennemis, & qu'ils combattoient fort cruellement, contre la Nature, la Coûtume, & les Loix de l'honnêteté? Mais, qu'elle affreuse chose de voir ces jeunes Gens possedez, heurler comme les Loups, abboier comme des Chiens, fremir comme des Lyons, sifler comme des Serpens, & mugir comme des Taureaux: les uns renversez de leur Tête derriere leur dos,

dos, en touchoient la Terre, les autres élevez en haut, comme s'ils eussent été dépendus des plus hautes nuës, étoient suspendus par les pieds, ceux-ci emportez dans l'Air, étoient portez à plus de quarante mille de là en un moment, & ceux-là revenoient un moment aprés, à la même Place qu'ils avoient quittée. Les Chaînes, les Menottes, & les Portes mieux ferrées ne les retenoient pas, & la fureur des Demons étoit si horrible, dans ces Possedez, qu'ils jettoient à la Tête des autres, les Gonds des Cellulles, les Fenêtres de Bois, les Livres, & les Pierres; quelquesfois, ils se serroient horriblement des Cordes, dont ils ceignoient leurs Corps, leurs Demons les enfonçoient souvent dans les Lieux communs, frequemment lorsqu'ils mangeoient, ils fourroient dans leurs Bouches des Aiguilles, des Cloux, des Pierres, & de gros morceaux de Bois. Il arriva même quelquesfois, que tandis que les Prêtres pressoient d'Exorcismes les Demons, ils prenoient violemment le Corps d'un Exorcisé, & s'efforçoient de l'emporter ailleurs, & alors il y avoit combat entre le Prêtre, & le Demon pour le Possedé, le Demon tâchoit de le transporter de force, & le Prêtre de le retenir par les Pieds, en sorte que le Demon le tiroit, & il étoit tiré du Prêtre. C'étoit aussi quelque chose d'affreux, d'entendre les Tintamarres qui se faisoient le jour, & la nuit dans les Monasteres, en sorte qu'ils troubloient les divins Offices, & les Freres ne pouvoient ni prier Dieu, ni prendre leur Repos. D'où vient que cette Affliction étoit si rude, & si cruelle aux Freres, qu'elle leurs paroissoit presque insuportable. Mais ce qui augmentoit cette Misere, on la sçavoit de tous les côtez, & il n'y avoit alors aucun endroit presque dans l'Ordre, où il n'y eut de ces Possedez, quoi que la Province d'Ombrie, qu'on appelle de S. François, en fût la plus tourmentée; & cette disgrace n'affligea pas peu de Tems la Reforme, puisque l'espace environ de quatre Ans, elle en fût horriblement travaillée.

IV. *Les desseins des Demons dans la possession, si cruelle de tant de jeunes Profés.*

Les Demons n'exciterent pas cette effroiable Tempête contre nous, sans de grands desseins; c'étoit premierement pour ravir à l'Ordre, tous les Exercices divins, & principalement l'Oraison Mentale, qui les combat rudement, & qui renverse tous leurs Efforts. Pour diminuer encore son estime, & sa reputation parmi les Hommes, qui y verroient tant de Demoniaques, pour en triompher plus facilement, puisqu'ils lui ôtoient par ces importunitez, toutes opposées à l'épreuve de leurs attaques, le Silence, le Repos, la Retraitte, & la Contemplation des choses divines. Pour le faire mépriser des Peuples, qui croiroient que cette Possession si cruelle, y supposoit de fort notables Dereglemens. Et enfin pour empêcher les Superieurs de recevoir des Novices, tandis qu'ils craignent de rencontrer des Possedez, & qu'ainsi la Religion sans plus de Freres, trouva peu à peu, la ruine de son établissement.

V. *Dieu délivra la Reforme de ces Possedez presqu'en même Tems.*

Mais Dieu, qui dissipe les pensées des Méchans, aprés des Tems si fâcheux de ces Tentations, renversa aussi de telle sorte les desseins, que les Demons avoient concertez contre la Reforme, qu'aprés les quatre Ans, qu'elle avoit été tourmentée de ces Possedez, par leur artifice, leurs méchans Esprits, par la vertu de Dieu, sortirent de ces Corps qu'ils possedoient, si précipitemment, que dans tout l'Ordre, il ne s'en trouva pas un seul, presqu'en même Tems. Ce qui montre, non seulement les soins de la Providence envers la Reforme, mais encore l'Ouvrage de la Sagesse divine, qui se servant du dessein des Demons, excita les plus lâches Freres, par la crainte de ces Possedez, à la recherche des vertus & à la parfaite Observance de leur Regle, & rendit les autres plus avisez, & plus experimentez, contre les adresses, & les Envies de leurs Ennemis.

VI. Plusieurs alors vécurent avec une grande Sainteté.

Cependant que la Providence de Dieu étoit admirable, à l'endroit de l'Ordre, Plusieurs en ce Tems le remplissent de l'odeur agreable de leurs vertus, crainte que cette puanteur horrible des Demons, qui avoient infecté sa pureté, ces dernieres Années, n'altera plus long-tems le Monde de ses damnables horreurs. Entre ceux-là, Frere Justin de Panicalé Laïc, & Frere Bernard d'Assize Prêtre, tous deux de la Province d'Ombrie, où il y avoit plus grande quantité de ces Possedez, morts cette Année, laissent aux Hommes une grande odeur de leur Sainteté, & nous ne devons pas obmettre ici la memoire glorieuse de leur bonne Vie.

Vie & actions de Frere Justin de Panicalé, de l'Austerité de Vie, de l'Esprit d'Oraison, & de la Charité pour les Malades, de ce grand Serviteur de Dieu.

VII. Frere Justin de Panicalé Laïc passe de l'Observance entre les Capucins.

Frere Justin de Panicalé, Terre fort Noble d'Ombrie, né d'honnêtes Parens, & entré dans l'Ordre de l'Observance, aprés avoir emploié sa jeunesse au Monde, y vêcut jusqu'à sa Vieillesse, dans l'humble condition des Freres Laïcs, avec l'exercice des vertus, de la devotion, & de l'honnêteté : Mais au Tems que Frere Bernardin d'Asti, Frere Jean de Fan, Frere Eusebe d'Ancone, & les autres passerent aux Capucins, animé aussi d'un Esprit de l'Observance de sa Regle, il y fût reçu, déja bien âgé, par Frere Loüis de Fossombrun, qui l'envoia dans la Province d'Ombrie, où il fit un Apprentissage si merveilleux d'une vie celeste, qu'il faisoit paroître aux Freres une conversation d'un Ange, & non pas d'un Homme; parce qu'il se montroit à tous si facile, par l'humilité, la modestie, la mansuetude, la douceur, & tous les devoirs de la Charité, que comme il les satisfaisoit tous par ses soins, & par ses Travaux, il en étoit aimé generalement. Il sçavoit bien, que la condition des Freres Laïcs étoit ordonnée de Dieu pour le Travail, & les Offices Domestiques, & il s'y occupoit tous les jours, quoi que fort âgé bien assiduëment, & pour se rendre un Homme tout Evangelique, il abhorroit de sorte son Corps, que non seulement, il lui retranchoit sa Nourriture, par des jeûnes continuels, principalement aux Fêtes Solemnelles de Nôtre-Seigneur, & de la Sainte Vierge, qu'il jeûnoit au pain & à l'eau, ce qu'en ce Tems-là faisoient presque tous les Freres de la Reforme : mais encore afin qu'il reprimât la Suberbe, dans les plus grands froids de l'Hiver, il s'exposoit presque nud, avec un seul habit bien rude, & tout déchiré, & y joignoit quelquesfois un pauvre Manteau, bien plus, il l'attaquoit souvent comme son plus cruel Ennemi, par tant de Disciplines, de veilles, & d'autres incommoditez de la vie, qu'il ne vouloit jamais de Paix avec lui, jusqu'à ce qu'il l'eût parfaitement soûmis à la servitude de son Esprit. Il avoit tant d'ardeur, & de Passion d'endurer pour JESUS-CHRIST, qu'il se plaignoit souvent de lui-même, d'être venu trop tard, & sur le soir à la besogne de son Seigneur, au Tems que la Vieillesse ne lui accordoit presque plus de forces.

La grande austerité de vie de Frere Justin.

VIII. Dieu communique à Frere Justin des revelations.

Frere Justin embrassoit de sorte l'Oraison, comme l'amie de Dieu, que s'il emploioit le jour au Travail, il consacroit la nuit à la Contemplation des choses divines. D'où vient que jamais, ou rarement sortoit-il de l'Eglise aprés les Matines, il y achevoit la nuit dans de ferventes Prieres, & alors il reçut de Dieu, plusieurs Dons celestes, & plusieurs divines Revelations, qu'il tenoit si secretes, qu'à peine lui échappa-t'il d'en dire une ou deux, dont nous pouvons faire ici le veritable Recit.

IX. Quoi que Frere Laïc, il étoit fort prudent, & quoi qu'il fût sans étude, il

il avoit du Conseil, & de la Sagesse: Ne nous étonnons donc pas, si les Peres de l'Ordre le firent souvent Gardien, & même quelquesfois Commissaire de la Province d'Ombrie? Il étoit Gardien du Convent de Bettonna, où il faisoit Oraison une nuit, & JESUS-CHRIST, qui tenoit en sa main un Banc à trois Pieds, lui apparût, & lui dit ces paroles? Justin vois-tu ce Banc à trois Pieds, sçache que le Gardien des Carcerelles est assis dessus; D'où vient qu'il est libre de tous les Perils. Frere Justin étoit fort ami de ce Gardien du Convent d'Assize, qui pressé alors de quelques traverses d'Esprit, Justin prioit Dieu pour lui, lors qu'il reçut cette vision de JESUS-CHRIST. Comme donc il ne sçavoit pas, ce que signifioit ce Banc à trois Pieds, il lui en demande le Mistere, & Dieu lui répond, que ce Banc est le repos, & le siége de l'Ame, qui est reconnuë stable, & immobile, lorsque l'Esprit se place dans l'esperance de la Sainte Trinité. Frere Justin apprit de ces paroles de JESUS-CHRIST, que le Gardien des Carcerelles, que quelques Reguliers affligeoient extrémement, en devoit être délivré, par l'esperance qu'il auroit en Dieu, ce qui arriva quelque Tems aprés, que cesserent ces contrarietez, comme Dieu lui avoit revelé. Faisant Oraison au Convent de Bettona, Jesus-Christ lui apparoist, & lui revele quelque chose.

X. Dieu encore honora nôtre Frere Justin de plusieurs autres Revelations, qui touchoient les Troubles d'Allemagne, & les ravages de quelques Regions de deça les Alpes, qui arriverent quelque Tems aprés, & ce grand Serviteur de Dieu les déclara un jour, avec ces paroles: Hâ! mes Freres, le Monde est aujourd'hui trop plein de malice, il ne peut plus subsister long-tems, sans quelque vengeance de la colere de Dieu, parce que ses crimes sont crus jusqu'au Ciel, & ses Abominations sont dans le Temple, qui provoquent son courroux, & ainsi sa vengeance est proche, & le Monde criminel en souffrira, & son Jugement commencera par le Temple de Dieu, & par les Religieux: Ce qui arriva visiblement par cette peste d'Heresies, qui infecta, quelque Tems aprés, les François, & les Allemands: Lorsque les Lutheriens, & les Calvinistes, qui y êtoient alors les Maîtres, la Foi Catolique en fût bannie, les Villes y furent ruinées, les Provinces pillées, les Monasteres renversez par tout, & y poursuivirent jusqu'à la Mort indifferemment, & les Religieux, & les Personnes consacrées à Dieu.

XI. Ce saint Homme brûloit d'une si ardente Charité pour tous les Hommes, & principalement les Malades, que comme il êtoit assez habile dans la Chirurgie, à cause d'une longue experience des choses, qu'il s'étoit acquise dans l'Ordre de l'Observance, il se plaisoit singulierement à secourir les Malades, dont il guerissoit souvent les Ulceres plus malins, & plus incurables, plûtôt par la force de ses Prieres, que par l'Art de la Medecine. Au Convent de Foligni, un Frere appellé Paul, avoit à une Jambe une dangereuse Gangrenne, qui aprés avoir éteint tout le sentiment de cette Partie, dont elle commençoit d'alterer même la Moëlle, & corrompu presque les Chairs, & les Os qui la retenoient, devoit obliger les Medecins, à lui couper promptement la Jambe, crainte que sa Pourriture qui montoit toûjours plus haut, ne corrompit les autres Parties. Mais Frere Justin embrazé du feu de la Charité, pour le pauvre Malade, demande aux Medecins la permission de s'emploier à sa Cure, ils y consentirent, & il commença d'y travailler avec tant d'ardeur, & de zele de Charité, qu'en peu de Tems, partie avec des Onguens, & des Cataplasmes, partie avec ses Prieres, & ses Oraisons, il rendit à cette Jambe une parfaite Santé. Sa charité envers les Malades.

XII. Embrazé des mêmes ardeurs, dans un Tems, qu'une horrible Peste dépeuploit quelques Villes d'Italie, il s'associe d'un Prêtre, & se consacre au service des Pestiferez, qu'il entreprend sans craindre la Mort, avec tant de courage, que tandis que le Pere leurs administroit les Sacremens, lui de sa Il assiste les Pestiferez.

Main ouvroit leurs Charbons, en exprimoit le Pus, les adoucissoit avec des Cataplasmes, les assistoit les jours, & les nuits, les consoloit de paroles, & si quelques-uns mourroient, il les ensevelissoit aprés leur Décés. Tandis qu'il s'occupoit à de si charitables emplois, l'envie du Demon ne l'épargna pas, & il lui dresse une embusche, d'une jeune effrontée fort belle de Corps, & fort difforme d'Ame, qui le pressa d'une criminelle volupté, & alors ce salle Esprit d'impureté, qui embraze les charbons d'Enfer, en excita les Braziers dans le Corps de Justin, si violemment, qu'il sembloit être tout consumé de ces horribles embrazemens. Mais lui, qui pressentit l'Ouvrage du Diable, rejeta l'insolence de cette petite effrontée, se retira de ses yeux, s'écarta dans quelque lieu de secret, y demanda secours à la Sainte Vierge, & aussi-tôt, il commença de punir sa Chair, avec des Disciplines si extrêmes, & à éteindre ses Flâmes du plaisir, avec tant de larmes, qu'il amortit les ardeurs plus violentes de ces infâmes Braziers, & aprés il avoit accoûtumé de dire souvent, qu'il devoit à la Vierge Sainte, & son Ame, & sa Vie.

Il surmonte une Tentation de la Chair & comment.

La compassion à l'endroit des Pauvres, le zele de la Pauvreté dans les Bâtimens, & la mort de Frere Justin.

XIII.

CE saint Homme, avoit tant de Compassion des Pauvres, qu'il s'affligeoit extrémement de leurs miseres, & s'efforçoit de les soulager par tous les moiens possibles? Il arriva pourtant, que tandis qu'il étoit au Convent de Narni, que l'on Bâtissoit, & qu'il en étoit Gardien, sur le soir un Pauvre y vint, suplier instamment, qu'on lui reçut une nuit, à qui Frere Dominique de Buschetto Prêtre, qui étoit Portier, offrit du Pain, & dit humblement, selon l'intention de son Gardien, qu'ils étoient si Pauvres, qu'ils ne pouvoient le recevoir, à cause de l'embaras de leur Bâtiment. Ce Pauvre prit le Pain, & dit à Dominique, Je sçai que vous êtes Pauvres, mais je n'ignore pas, ce que vous pouvez donner d'Aumônes, ce qu'aiant dit, il tourna le dos, & disparut. Mais Dieu, qui sous l'Habit d'un Pauvre, avoit demandé le Couvert, apparut à Frere Justin qui prioit alors, à qui il montra de la Main le Pain, qu'on lui avoit donné, à la Porte du Convent, & il lui dit: Vous m'avez donné ce Pain, je l'avouë, mais vous m'avez refusé le Couvert chez-vous, *Ie m'en retire comme un chassé*, ce qu'aiant dit, il remit le Pain sur l'Autel, & s'évanoüit à sa veuë. Mais Frere Dominique qui avoit vû disparoître le Pauvre, aprés lui avoir parlé, courut aussi-tôt au Gardien, & lui recita ce qui lui étoit arrivé, & il lui répondit: Je sçai mon Fils, je sçai, ce qui est arrivé, nous avons fort mal fait tous deux, nous avons refusé le Couvert à nôtre Dieu, nous avons manqué de Charité, sous un pretexte de Pauvreté, nous avons banni le Roi des Anges de nôtre Monastere? Que peut-on dire de plus insolent, de plus criminel, & de plus infâme contre nous, c'est pour cela que JESUS-CHRIST s'est retiré du Convent, fort irrité contre nous: Mal-heur à nous, parce que nous avons peché, parce que nous avons fait méchamment, & méprisé ses Commandemens, il disoit ces paroles avec plusieurs larmes, & comme il rappeloit souvent dans sa memoire, le triste discours d'un Dieu qui s'en alloit, il pleuroit, & gemissoit le jour, & la nuit, fort amerement. Il n'avoit point de repos, mais soit qu'il veillât, soit qu'il se mit en état de dormir, il sembloit que ces paroles, *Ie m'en retire comme un chassé*, retentissoient toûjours à ses Oreilles, qui lui causoient beaucoup de soûpirs, & plusieurs ressentimens. Et ainsi l'Esprit affligé de Frere Justin, des dou-

L'on dénie le couvert à un Pauvre au Convent de Frere Justin par son Ordre.

Jesus-Christ reproche à Frere Justin de l'avoir chassé de chez lui.

Frere Justin déplore ce fait fort amerement.

douleurs secretes qui l'inquietoient, effaçoit la tache de sa faute, au milieu de ses larmes, & de ses soûpirs, jusqu'à ce qu'il apprit, que son Seigneur étoit reconcilié avec lui: D'où l'on peut conclure exactement, avec qu'elle severité Dieu jugera ces gens, qui refusent, non pas seulement une retraite, mais même un morceau de Pain à un Pauvre, puisque Jesus-Christ, en la personne d'un Mandiant, reçut du Pain de ses Pauvres, & souffrit avec tant de peine, qu'ils lui refusassent, avec quelque raison apparente, le Couvert chez-Eux.

XIV. Pourquoi Jesus-Christ parut si fâché pour le refus qu'on lui avoit fait d'une retraite.

L'on pourroit demander ici, pourquoi Frere Justin, reçut un reproche si sensible de Jesus-Christ, à cause qu'il avoit refusé la retraite à un Pauvre, puis qu'il ce pouvoit faire aisément, que par une incommodité fort ordinaire des Fabriques, il n'y eût point alors au Convent de lieu propre, à y recevoir les Pauvres; ce qu'on doit croire absolument, parce qu'il est peu croiable, que Frere Justin, & Frere Dominique qui avoient grande vertu, & qui s'étudioient fort à la pureté de l'Ame, eussent voulu faire un vilain mensonge, & que pour éviter un peu d'incommodité, ils assurassent comme vraie une chose, qui ne le fût pas. Puis donc que cette raison ne causa pas le reproche que Jesus-Christ fit à Frere Justin, il en faut assurément rechercher une autre. La voici, mes Lecteurs, pensez-y bien, s'il vous plaît. Jesus-Christ sans doûte, qui fournit si abondamment, & liberalement les necessitez des Capucins, des Tresors de sa Providence infinie, exige d'Eux une plus grande Charité, non seulement la commune aux autres Chrêtiens, mais encore leur particuliere, puis qu'il est si visible, qu'il exerce en leur faveur une prévoiance si extraordinaire. D'où vient qu'il sembloit que Jesus-Christ prétendit de son Serviteur Justin, qu'il donnât son pauvre Lit, & sa petite Cellulle, à un Mandiant, pour montrer en son endroit, une plus parfaite, une plus genereuse Charité.

Extraordinaire liberalité de Jesus-Christ envers les Capucins.

XV. Frere Justin est fort zelé de la Pauvreté dans les Bâtimens.

Mais retournons, mon Lecteur, aux Actions saintes de ce grand Serviteur de Dieu. Il étoit un Observateur si zelé de sa Regle, & principalement de la Pauvreté, que crainte de la violer en bâtissant des Monasteres, il apprenoit avec regret, qu'on en édifia de nouveaux, mais lors qu'il falloit necessairement en bâtir, à cause de l'accroissement des Freres, il faisoit ses efforts, où qu'ils fissent leur demeure dans des Eglises pauvres, & abandonnées, où qu'on leurs rebâtit quelque reste de Maison, délaissée fort grossierement, & il confirmoit par les propres paroles du Testament de nôtre Pere saint François, que c'étoit toûjours son Esprit, *& fort librement, disoit-il, nous demeurions dans les Eglises pauvres, & délaissées.* Ce saint Homme advoüoit, qu'il n'y avoit rien si dangereux, que la Fabrique des Convents, à cause du danger évident d'y offencer la Pauvreté, & il autorisoit sa pensée, par l'horrible Jugement de Dieu, contre un Frere Silvestre, dont nous avons parlé l'an 1540. afin même de la persuader avec plus de force, il disoit en prédisant. La Religion est maintenant petite, elle n'a pas un seing capable encore de nourrir ses Enfans, sa Jeunesse assurément n'est pas éloignée, lors qu'étenduë, & plus grande par tout le Monde, elle aura plusieurs Monasteres, & qu'à cause du nombre fort augmenté de ses Religieux, l'on sera contraint de lui bâtir de nouveaux, & de plus amples Convents, l'on y verra quelques manquemens de la Pauvreté. Nous donc qui sommes établis, comme les Exemplaires de ceux, qui nous suivront, devons observer cét Ordre, dans la Structure de nos Bâtimens, qu'on voie aujourd'hui toute la forme de la Pauvreté, que doivent imiter tous nos Successeurs, puisqu'il est naturel à l'Homme, de se plaire à la Grandeur, & à la beauté des choses, & des Edifices, & nos Sens se portent aisément à ce qui paroît de plus simpatique à leurs Desirs: Si ce desir de

Il prédit les choses futures de la Reforme.



l'Homme, qui s'écarte de la vertu, est moderé comme par un frein, par l'exemple des Majeurs, il ne s'emporte pas facilement dans les vices, qui appuiez de quelque raison se placent quelquesfois dans son Ame, sous l'apparence des Vertus, parce que l'exemple est d'une grande force, pour fuir, ou pour suivre ce que nous montrent les actions, de ceux qui nous ont precedé. Nous devons donc faire en sorte, que les Convents que nous bâtissons, aient tant de petitesse, & de Pauvreté, qu'ils en puissent servir d'exemple à nos Successeurs, & que ceux qui les verront, les considerent comme le frein de leurs manquemens. C'est le raisonnement de Frere Justin, qui avantagé plûtôt d'une Sagesse divine qu'Humaine, prévoioit les Tems de l'Ordre, où les Freres pourroient tomber dans les excés des Bâtimens, si l'on n'y remedioit, par les Loix plus étroites, & plus severes de nos Constitutions, & si l'on n'y prescrivoit la forme, qu'on doit garder dans nos Edifices.

Combien de force ont les exemples des Majeurs pour l'instruction des suivans.

XVI. Frere Dominique de Buscheto voit une grande Procession de Capucins.

Tandis que ce Serviteur de Dieu s'emploioit à son service, par tant de pieux travaux, & les actions d'une si sainte vie, dans le Convent de Narny, dont il étoit Gardien, il tomba malade, d'une grande Maladie, & alors Frere Dominique de Buschetto, dont nous avons parlé plus haut, vît en priere, par la permission de Dieu, une nombreuse Procession d'environ cent Capucins, qui entrez dans l'Eglise, dont les Portes s'ouvrirent d'elles-mêmes, & passez dans le Chœur, aprés avoir été du Balustre, au grand Autel, allerent jusqu'au Dortoir, à la surprise de Frere Dominique, qui sans sçavoir d'où venoient, ou alloient, & ce que prétendoient tant de Freres, demanda à deux, qui tous les autres passez, étoient les derniers, qui ils étoient, & ou ils alloient. Nous sommes, lui dirent-ils, tous Freres Mineurs Capucins, qui morts depuis peu en Jesus-Christ, regnons maintenant avec lui, & il nous envoie à vôtre Gardien malade, pour lui faire une visite, parce que son heure derniere est proche, où il doit passer à une plus éclatante lumiere. Jeudy prochain ne s'écoulera pas, que retournez tous ici, nous n'accompagnions son Ame dans le Ciel, à la sortie de son Corps, ce qu'aiant dit, toute cette Procession de Freres disparut bien à la veuë de Frere Dominique, mais elle apparût à Frere Justin malade, le consola de paroles toutes celestes, & lui prédit aussi le jour, & l'heure de son glorieux Trépas.

Cette Procession visite Frere Justin & lui prédit sa mort.

XVII. Frere Justin prédit le jour de sa mort & mourut Saintement.

A peine le jour étoit levé, que Frere Dominique instruit de cette nouvelle, fût à la Chambre de son Gardien malade, & lui dit: Courage, mon Pere, je vous apporte une heureuse nouvelle, vôtre Travail est presque à son Terme, vous sortirez bien-tôt du Monde, & Jeudy prochain sera vôtre dernier jour, & vous doit rendre à vôtre Createur. Ha! mon Fils, lui répondit Justin, je sçai que s'approche la déposition de mon Corps, comme Dieu me l'a fait voir, & le soir de Jeudy sera ma derniere heure. Ha! plût à Dieu, que je joüisse de Jesus-Christ. Alors il commença de rendre à Dieu des reconnoissances plus singulieres, receut tous les Sacremens de l'Eglise Chrêtienne, le Jeudy, quelque tems avant Vespres, fit venir tous les Freres, les embrassant tous avec la tendresse d'un Pere envers ses Enfans, les benit de sa Main en forme de Croix, & il les exhorta à la parfaite Observance de leur Regle, & à l'Imitation exacte de leur Pere saint François. Il prît alors en main, l'Image de son Dieu crucifié, lui demanda pardon de ses pechez, avec plusieurs larmes, repeta souvent de Bouche, les Noms augustes de Jesus-Christ, & de Marie, & l'heure de sa mort fort proche, il s'en apperceut bien, recommanda son Esprit à son Createur, avec ces paroles: *In manus tuas &c.* Et il le lui rendît en la Compagnie de tous ces Capucins, qui l'étoient venu retrouver, & qui le conduisirent avec eux dans l'Eternité.

Vie

Vie & Actions de Frere Bernard d'Assize, comme il entra dans les Capucins, & la grande austerité de sa Vie.

Dans le même Convent de Narny, la même Année 1547. termina saintement sa Vie, Frere Bernard d'Assize, qui né d'une des plus honnêtes Familles de cette Ville, fût avantagé dés son Enfance, de tant de Benedictions de Dieu, qu'à peine dans son Adolescence, il sembloit avoir acquis la Vieillesse des meilleurs Esprits, parce qu'il brilloit de l'éclat d'une si grande modestie de visage, d'honnêteté de veuë, de conduite de mœurs, de gravité de paroles, & de sainteté de vie, que les Citoïens d'Assize, qui admiroient sa Conversation, le jugerent un Ange entre les Hommes, & prédirent de lui, qu'un jour il seroit au nombre des Saints. A l'âge de douze ans, il fit de grands progrés dans l'Etude de la Grammaire, & quoi qu'il allât souvent au College, il évitoit toutesfois les familiaritez pueriles, les legeretez d'âge, & les plaisirs de ses Compagnons, il se retiroit au plûtôt dans sa Chambre, où il avoit érigé un Autel, embelli de plusieurs Images de la Pieté, & principalement de Jesus-Christ crucifié, de la Vierge sainte, & de saint François, il s'y mettoit souvent à genoux, & il y prioit avec quantité de larmes, & plusieurs soûpirs. Ce saint Enfant avoit embrazé son Ame dés son Enfance, de tant de flâmes de Virginité, que presque toutes ses Oraisons, & ses Prieres n'avoient point d'autre Terme, que de conserver inviolable sa pureté, par la vertu, qu'il y demandoit de Dieu, & par le Suffrage de la Vierge, & de saint François, puisqu'il avoit resolu de ne la perdre de sa vie.

XVIII. Frere Bernard d'Assize fort devot dés sa Naissance.

Il prie Dieu de conserver sa Virginité toute pure.

Mais à mezure, qu'il croissoit en âge, la lumiere, que Dieu lui communiquoit du Ciel, augmentoit dans son Ame, & lorsqu'il réflexissoit serieusement aux grands Perils, dont la vie du Siecle est si furieusement environnée, il conjuroit plus ardemment Jesus-Christ, qu'il lui montra par quels moiens, il les éviteroit, & par quel Institut de vie. Il s'étoit bien proposé dans l'Esprit, que l'état de la Religion, étoit le plus parfait, & le plus propre, à bien servir Dieu; mais comme il ne sçavoit pas encore celle qu'il choisiroit, il la demandoit à Jesus-Christ, avec plus de chaleur, & pour en être plus promtement éclairé, il joignit aux Prieres les Macerations de son Corps, & délors il fit de fort rudes Disciplines, laissa la délicatesse de son Lit, coucha la nuit sur des Planches, ou sur le Bois de sa Chambre, & crainte que ses Domestiques ne s'en apperceussent, il fouloit son Lit, comme s'il y avoit couché. Un jour on avoit exposé dans l'Eglise, les Reliques de nôtre Pere saint François, à la devotion des Peuples, & Bernard qui considera son Cilice, eût tant de passion d'en avoir un de même, qu'il fit tous ses efforts, pour en obtenir un de quelques Religieuses ses Parentes, & elles lui en donnerent un fort rude, il l'ajusta si proprement sur son Corps, que jamais ses plus Familiers, ne connurent cette rigoureuse marque de sa Pieté.

XIX. Il demande à Dieu quel Institut de vie il embrasseroit.

En ce Tems-là, les Capucins venus à Assize, receurent des Principaux de la Ville, l'ancien Convent de nôtre Pere saint François, qu'on appelloit des Carcerelles, & comme ils entroient souvent dans la Ville, pour y demander leurs necessitez, aussi-tôt que Bernard les eût veus avec de gros Habits, & nuds Pieds, au milieu des Glaces, d'un froid Hyver, & des Neiges, ce fervent Disciple de la Croix, & ce grand Amateur de la pureté, resolut d'imiter leur sainte vie: il en eût même une passion si forte, que sans ozer se déclarer, à qui que ce fût, aussi-tôt qu'il voioit des Capucins dans la Ville, il les suivoit dans les Ruës, avec cette seule Pensée, de moderer par ses yeux l'ardeur extréme, qui le consumoit de leur

XX. Les Citoïens d'Assize donnerent aux Capucins l'ancien Convent de S. François, appellé des Carcerelles.

leur Institut; mais parce qu'il éprouvoit, que leur Presence embrazoit encore d'avantage ses desirs, & qu'il n'en pouvoit plus souffrir les embrazemens, il leur découvrit la soif ardente de son cœur alteré, d'être de leur Reforme.

XXI. Ces Freres, qui consideroient la conduite de mœurs, l'ardeur d'esprit, le bon naturel, & la fermeté d'Ame du jeune Homme, le loüerent fort à Frere Eusebe d'Ancone, Provincial alors de la Province d'Ombrie, & il le receut à l'Ordre. Le jour arrivé, que Bernard devoit renoncer au Monde, & prendre l'Habit des Capucins, aprés avoir quitté les Siens, on vît le Cilice, dont il étoit couvert, & le Vicaire, qui l'apperçeut si rude, & si austere, que la Chair du Novice en étoit déja fort alterée, admira son grand zele, il lui ordonna pourtant de le quitter, & crainte que sa Santé n'en receut quelque dommage, il lui deffendit de s'en servir, qu'aprés la profession de ses Vœux. Aussi-tôt que Bernard eut l'Habit de Capucin, qu'il avoit si ardemment desiré, il commença son Noviciat d'une vie celeste, sous la conduite de Frere Vincent de Foiano, Homme illustre en toutes sortes de vertus, & d'une haute Sainteté. Il étoit alors Gardien du Convent de Monté-Casalé, où surpassant en Austeritez, tous ceux presque de la Religion de son Tems, il instruit son nouveau Novice, des manieres plus propres, à l'attaque, & à la deffence de ses Ennemis, par ses paroles, & par ses exemples. Il lui enseigne premierement de quelle force, & avec quelle adresse, il dompteroit sa Chair, ennemi Domestique, & ancien de tous les Hommes, par les Travaux, les Veilles, les Abstinences, les Disciplines, & les autres Austeritez, qui détruisent les Conseils perfides, qu'il donne à nôtre Ame, & qui le captive sous les Ordres de son legitime Gouvernement. Il lui inspire ces genereux Sentimens, de défendre son Ame, contre les salles pensées, conserver son cœur tout entier à Dieu, se proposer toûjours la conduite de JESUS-CHRIST, comme le Modele de la sienne, moderer sa langue, aimer la Solitude, avoir ordinairement son esprit en Dieu, lui être present autant qu'il ce pourra, ne se plaire qu'en lui, s'appliquer à l'Oraison de tout son esprit, porter en son Ame la Croix de JESUS-CHRIST, & ne se glorifier qu'en elle, enfin aimer Dieu sur toutes choses, & lui être uni fort étroitement.

XXII. *Frere Bernard est receu entre les Capucins par Frere Eusebe d'Ancone.*

Nôtre ardent Disciple de la Croix étoit ravi, des secours d'un si grand Maître, & il ne souffroit pas que pas une s'échappât de sa Memoire. Il fit tant de progrés sous lui, que dans son Noviciat, on eût dit, qu'il eût acquis la Discipline parfaite de toutes les Vertus. Ce prudent Maître aussi se réjoüissoit extrémement, en l'admiration des Préludes de Sainteté dans son Disciple, qui l'avertissoient de sa future vertu, puisque Bernard aprés la profession de ses Vœux, n'avoit plus dans son cœur, & dans son esprit, que la Croix de son Sauveur, & qu'un desir innocemment passionné d'endurer pour lui, & il s'étoit si fort imprimé de ces deux pensées, qu'il estimoit peu les jeûnes continuels, souvent même au Pain, & à l'Eau, les longues veilles de la nuit, qu'il passoit dans les larmes, & les Oraisons, ses rigoureuses Disciplines, la dureté de sa pauvre Couche, la nudité des Pieds, un seul Habit fort austere, dont il se contentoit, dans les Hyvers les plus froids, & toutes les autres mortifications de son Corps, & en eût voulu souffrir davantage, si la foiblesse de sa Chair eût été mieux d'accord, avec les ardeurs de sa volonté. D'où vient que tout le cours de sa vie, qu'il a constamment accompagné de toutes ces Austeritez, n'a été qu'un Martyre continué de sa Chair, & une imitation souffrante de la Passion de JESUS-CHRIST; & pourtant, comme s'il eût été peu satisfait, de tant endurer pour son Dieu, il reprochoit à son Corps

Frere Vincent de Foiano est son Pere Maître.

Ses grandes austeritez sont admirables.

sa foiblesse, & sa negligence, d'être si lâche, & si negligent à bien porter sa Croix, & de manquer de courage aux occasions; si quelquesfois l'on l'avertissoit de moderer un peu sa rigoureuse austerité de vie, & qu'il conserva mieux sa Santé, crainte que trop alterée par tant d'Austeritez, elle ne fut contrainte de plier sous leur Charge, & se soûmettre toute languissante aux incommoditez de son Corps, comme un Ami fervent des Croix, il répondoit genereusement? Pourquoi me reprenez-vous de suivre les vestiges de Jesus-Christ, de mon Pere saint François, & de tous les Saints. Jesus-Christ n'a-t'il pas enduré, nous laissant l'exemple d'imiter ses Supplices, la Vie de nôtre Pere saint François remplie de bien d'autres rigueurs, ne nous anime-t'elle pas à pratiquer ses actions, les exemples de tant de Saints, dont nous loüons tous les jours la vie pleine d'Austeritez, ne nous ont-ils pas précedé, pour nous engager à leur suite. Ce que nous faisons est trop peu de chose, en comparaison de leur grand courage: vous devriez bien plûtôt, mes Freres, reprendre ma negligence. Aprés cette genereuse réponse, ce brave Soldat de Jesus-Christ se deffendoit de ceux, qui s'efforçoient de le détourner de sa rigoureuse Austerité de vie.

Il reproche à son Corps sa propre foiblesse.

Il s'anime à souffrir à l'exemple de Jesus-Christ, de saint François, & des Saints.

L'Oraison, la pureté d'Ame, zele d'Observance, & Mort de Frere Bernard.

Cette grande mortification de Corps, étoit dans Frere Bernard accompagnée d'un ardent desir d'Oraison, & d'une perpetuelle élevation de son Esprit à Dieu, puisque sa Chair soûmise à son Esprit, & crucifiée avec les vices, son Ame dégagée de la pesante charge de son Corps, s'élevoit à Dieu plus legerement, & puisqu'il refusoit les plaisirs des Sens, il n'est pas étonnant, qu'il receut de Dieu tant de plaisirs celestes, que sans penser à tout ce qui touchoit son Corps, il sembloit sans lui, ne vivre qu'en Dieu. Un Superieur une fois lui ordonna, qu'il quitta son jeûne de Pain, & d'Eau, & qu'il mangea quelques Féves vertes, il obeït aussi-tôt, & mangea ces Féves avec toutes leurs Ecorces, parce que son Esprit étoit si fort abstrait des choses sensibles, qu'il ne prenoit pas garde à ce qu'il mangeoit. Il prioit par tout, & dans tous les Lieux, il élevoit ses pures Mains à Dieu, parce que comme il se portoit à lui, de tout son Esprit, soit qu'il se promena, soit qu'il mangea, soit qu'il but, soit qu'il fût dans le Repos, tous les Tems étoient propres à ses Oraisons, & tous les Lieux servoient à ses Prieres. De cette grande assiduité d'Oraison, & de cette continuelle Familiarité avec Dieu, Frere Bernard emprunta tant de mépris, tant d'abaissement d'Esprit, qu'il se croioit le plus grand Pecheur des Hommes, & desiroit qu'ils le creussent tous le plus criminel des Pecheurs. Il versoit pendant ses Oraisons plusieurs larmes, & comme si lui seul eût commis tous les crimes du Monde, & qu'il en eût merité les châtimens, il se disposoit tous les jours, à recevoir de Dieu beaucoup de Dons, & plusieurs Faveurs. XXIII.

Il obeït à son Superieur, qui lui ordonne de manger des Féves.

Son Oraison, & sa grande humilité d'esprit.

Il cultivoit la pureté de l'Ame, avec tant de soins, & de diligences, qu'il reprimoit tous les Sens, qui en pouvoient alterer les Beautez, & principalement la concupiscence des yeux, d'une Loi si severe de modestie, qu'il ne regardoit jamais le visage, de qui que ce fût, qu'il ne consideroit point les plus belles choses, qu'il tenoit fermement ses yeux attachez à la Terre, qu'il se privoit de l'entretien, & de la Conversation, XXIV.

Combien il s'étudioit à la pureté de cœur.

principalement des Femmes, & qu'il s'occupoit avec tant de soins, à la pudeur, & à l'honnêteté, que tous croioient, comme indubitable, qu'il avoit non seulement conservé inviolable, le lis de sa Virginité, mais encore, que jusqu'à la mort, il avoit exemté son Ame de tous les Pechez mortels.

XXV. Comme il étoit fort Pauvre, il ne veut point de provisions en Voiage.

Comme il étoit fort grand Observateur de sa Regle, & principalement de la Pauvreté, dés son entrée en Religion, il resolut de ne posseder que son Dieu, & il s'étoit fortement mis dans l'esprit, que c'étoit être un Avare de n'être pas satisfait de lui. De là, il mettoit son esperance toute entiere en Dieu, & il s'étoit abandonné de sorte à ses soins, & à sa Providence, qu'il negligeoit toutes les sollicitudes de lui-même, en sorte, que, comme il devoit un jour aller à Peruze, avec quelques-uns de ses Compagnons, y prendre les Ordres, les autres prirent quelques morceaux de Pain, pour dîner en Chemin, mais il ne s'en chargea pas, & aima mieux se confier à la prévoiance de son Pere celeste; & comme ses Compagnons lui objecterent la distance des Chemins, & le peu de Biens-faicteurs, qu'ils y trouveroient, Dieu leur répondit, il y pourvoira, s'il lui plait, ils se mocquerent de lui, mais ferme dans sa pensée, il entreprit son voiage sans aucunes Provisions. L'heure du dîner arrivée, ils se retirerent à l'écart, où chacun produit le Pain, qu'il avoit apporté, & parce que Frere Bernard n'en avoit point, ils s'en divertissoient avec lui, jusqu'à ce qu'il vit une Maison ruinée, où il courut aussi-tôt, & un Homme lui donna quatre Pains si frais, & si beaux, qu'il n'y en avoit point de pareils à Peruze, où ils alloient, il les porte à ses Compagnons, & leur dit, Dieu ma donné ses Pains, en avez-vous de si bons, ces Freres furent surpris de cette merveille, & ils ne l'attribuerent qu'à un Miracle de Dieu, qui leur apprenoit avec qu'elle confiance de cœur, on devoit s'abandonner à sa Providence infinie.

En voiageant Dieu lui fournit d'excellent Pain.

XXVI. Il celebre la Messe avec beaucoup de Pieté.

Lorsqu'il fut Prêtre, il faisoit cét adorable Mystere de l'Autel, avec tant de pieté, & de modestie, qu'il animoit tous ceux, qui entendoient sa Messe, au respect, & à la devotion d'un si auguste Sacrifice, il n'alloit jamais à l'Autel, qu'aprés une Oraison fort longue, & sa Messe achevée, il demeuroit tres long-tems dans les embrassemens de son cher Epoux, comme separé du Commerce des choses humaines.

XXVII. Il mourut saintement à Narni.

Aprés que Bernard eût passé dix ans environ, dans la Reforme, avec la loüange d'une conversation d'Ange, & une grande Austerité de vie, il tomba dangereusement malade au Convent de Narni, & informé, que cette maladie le retireroit du Monde, pour le conduire à Dieu, aprés une Patience singuliere d'esprit, & plusieurs exemples d'une constante vertu, dont il brilla principalement, dans cette derniere maladie, il se disposa par la reception des Sacremens de l'Eglise, & une ardente Oraison, d'aller au devant de son Dieu, & enfin il termina sa vie, comme il l'avoit continuée dans la Justice, & la Sainteté. Frere Bernard étoit jeune d'âge, il est vrai, puisqu'à peine il avoit vingt-huit Ans, mais il étoit ancien de vertus, puisque consommé en si peu de Tems, il remplissoit quantité d'Années.

Illustre en Miracles durant sa vie, & aprés sa mort.

XXVIII. Une Femme aprés son Decés dit un Miracle qu'il avoit fait en sa personne.

C'est une opinion commune, qu'il fit plusieurs Miracles durant sa vie, & aprés sa mort, encore qu'on ne nous en ait pas laissé les Ecrits, & on n'en recite qu'un d'une Femme, qui vint au Convent quelques jours aprés son Decés, & comme elle apprit, qu'il étoit decedé, elle se jetta à Terre, versa plusieurs larmes, baisa les Cendres de sa Sepulture, & profera hautement ces tristes paroles? Ha! Serviteur de Dieu, comment êtes-vous mort? Helas! pourquoi vous êtes vous retiré si-tôt, que je n'aie

pu

pu voir vôtre visage avant vôtre mort, & vous rendre mes reconnoissances, du Bien-fait, que j'ai receu de vous, & alors elle dit aux Freres, un Miracle considerable, que Dieu avoit fait en sa faveur, à la priere de son Serviteur Bernard, & pourtant, à cause que nous n'avons pas eu les Memoires, ni de ce Miracle, ni des autres, qu'a faits ce saint Homme; je suis obligé de dire ici, que leur Memoire s'est perduë, par le silence trop respectueux en ce rencontre de nos Freres.

XXIX.

Mais afin qu'on connoisse mieux, le conte fort exact, que Dieu demande de ces Faveurs, dont quelques Chrêtiens ont souvent si peu de reconnoissance; on dit une chose de lui fort considerable, que sept jours aprés sa mort, il apparût au Frere, qui avoit soin de l'Infirmerie de Rome, & qui l'avoit assisté dans sa derniere maladie, l'appella de nuit, par son Nom propre, & il lui dit: Mon Frere, que Dieu vous récompense abondamment, pour l'assistance, que vous m'avez renduë, pendant que j'étois malade, cét Infirmier eût peur, à cause que sans voir Personne, il n'entendoit qu'une Voix, & il répondit: D'où êtes-vous, qui me parlez de la sorte, ne craignez rien, dit-il, je suis Frere Bernard d'Assize, que vous avez assisté malade depuis peu si charitablement, au Convent de Narny, jusqu'à mon Decés; vous soiez le bien venu, dit-il, êtes-vous sauvé, oüi, par la misericorde de Dieu, répondit-il, & pourtant, je ne le vois pas encore, quoi que je ne souffre pas les peines rigoureuses du Purgatoire. Ce que l'Infirmier admira davantage, parce que la Sainteté du Deffunt lui étoit fort connuë, ha! de grace Bernard, hé dites-nous, je vous prie, pourquoi la Gloire vous est-elle déniée, pour quelques fautes legeres, répondit-il, que j'ai commises en faisant l'Obeïssance. Il est en effet, arrivé souvent, que lorsque les Superieurs m'ont commandé, de diminuer quelque chose de mes Austeritez ordinaires, je me suis trop attaché à mon propre Sens, & comme je croiois mes pensées meilleures, que l'Observance de ma Regle, je les ai preferées, sans crime pourtant, à celles de mes Superieurs, & quoi qu'en ces rencontres, je satisfisse au précepte de l'Obeïssance, je n'accomplissois pas toutesfois entierement leurs volontez, lorsqu'ils se rendoient faciles à mes sentimens, & qu'ils souffroient, que je fisse les choses à ma Phantaisie; voilà la seule cause, qui m'a deffendu jusqu'ici l'entrée du Paradis, & maintenant j'y entre par la grace de Dieu. L'Infirmier ajoûta tout effraié? Quoi donc, mon Pere, une cause si legere, a produit une si rigoureuse Peine, mon Frere, répondit Bernard, ha! que les Jugemens d'un Dieu vivant sont rigides, ils ne laissent rien sans Punitions. Depuis le commencement de nôtre Reforme, dix Freres sont morts dans cette Province d'Ombrie, dont huit seulement sont montez droit au Ciel, exemts des peines du Purgatoire, le Neuviéme y est demeuré quelque Tems, mais helas! le Dixiéme, par un juste Jugement de Dieu est damné, pour une malheureuse Eternité, & il monta dans le Ciel, aprés ces paroles. Tous les Freres croient, que ce malheureux douziéme, fût ce miserable Sylvestre, qui viola si opiniâtrement la Pauvreté, dans la Fabrique du Convent d'Aquasparta, & qui mourut si desesperément, comme nous avons dit ailleurs.

Aprés sa mort il apparût à l'Infirmier de Rome.

Il lui dit pourquoi il étoit retardé de la gloire.

La severité des Jugemens de Dieu est effroiable aprés la mort.

XXX.

Selon la coûtume de ce Tems-là, l'on enterra le Corps de Frere Bernard hors l'Eglise, dans la Sepulture ordinaire des Freres. Mais cinq Ans aprés, qu'on avoit fait un Tombeau dans l'Eglise, on le déterra de son ancien Monument, pour le transporter au nouveau, & la Cervelle de sa Tête parût aussi saine, & aussi entiere, comme si Frere Bernard eût encore été vivant, ce qu'on ne pouvoit attribuer à autre chose qu'à un

Cinq Ans aprés sa mort on trouva sa Cervelle toute saine, & bien entiere.

un Miracle de Dieu, à cause que les contraires qualitez du Lieu, qui étoit exposé aux ardeurs du Soleil, & aux Eaux de la Pluie pouvoient la corrompre plus aisément, que le long-tems, qu'il y avoit, que le Corps étoit enterré devoit avoir alteré la Cervelle, & que même cette partie, est la plus facilement corrompuë, & les Freres revererent la Puissance divine, dans un si saint Personnage, que Dieu, comme son Soldat Vainqueur de ses Ennemis couronnoit de gloire, aprés si peu de Combat, qui ne l'avoit engagé dans la Milice spirituelle de l'Ordre des Capucins, que si peu d'Années.





Frere Bernardin d'Asti General de la Reforme des Capucins, écrit une Lettre aux Peres & Freres de l'Ordre, où il les exhorte à la parfaite Observance de leur Regle.

FRERE BERNARDIN, comme un Pasteur fort vigilant, visitoit sa Bergerie Seraphique des Capucins, & faisant de continuelles veilles auprés d'un si saint Troupeau, y emploioit tous ses efforts, à deffendre ses Brebis, que Dieu son Maître lui avoit confiées, des Furies des Loups de l'Enfer, & à les conserver à son Seigneur entieres, & libres des Morsures de ces Bêtes si furieuses. Comme il s'y emploioit de son mieux cette Année 1548, il écrivit une Lettre Pastorale à tous les Freres de son Ordre, où il leur recommande les fondemens principaux d'une Religion toute Seraphique, & où il leur montre fort sagement, qu'elles sont les Oüailles du veritable Troupeau de nôtre Pere saint François, & de qu'elle maniere on peut les discerner des Loups, qui demeurent avec elles, sous l'apparence de leurs propres Peaux. Voici le contenu de cette admirable Lettre. I.

AUX VENERABLES ET CHERS EN JESUS-CHRIST,

PERES, FRERES, ET ENFANS:

FRERE BERNARDIN D'ASTI GENERAL, quoi qu'indigne.

TRES-HEUREUX SALUT EN DIEU.

II.

Lettre de Frere Bernardin d'Asti General, à tous les Capucins.

REjoüissez-vous toûjours en Dieu, mes Freres, je vous parle avec l'Apostre. Je le repete encore: Réjoüissez-vous en JESUS-CHRIST, *par ce qu'il est proche, lui, qui a sans doute toûjours soin de Nous. Comme de précieux Habits ornent fort nostre Corps, & le rendent bien agreable, les vertus celestes de mesme sont estimées les vestemens de nos Ames, qui les embelissent davantage, & qui les rendent plus agreables à Dieu, par ce que comme le Soleil éclaire tout le Ciel de ses raions, à son Orient, aussi-tost demesme, que le lustre des vertus, a penetré l'Ame de l'Homme, il l'a rend plus lumineuse par ses splendeurs. Il n'y a rien, mes Freres, de plus beau, de plus honneste, & de plus ferme que la vertu, par ce que la beauté, où elle perit par la Maladie, où elle se flétrit par le Tems. Les Richesses sont plustost les Ministres des Vices, que de l'integrité, les voluptez, & les autres plaisirs soit du Corps, soit mesme de l'Esprit,*

Loüanges principales de la vertu.

ſans vertu, ſont ſi legers, & ſi inconſtans, qu'ils diſparoiſſent plus promtement que la fumée. Mais la poſſeſſion de la vertu, auſſi-toſt qu'elle eſt placée dans une Ame, elle vieillit, elle ſubſiſte, elle eſt conſtante avec elle, elle ne perit jamais, plus opulente ſans doute, que toutes les Richeſſes, & plus agreable que tous les plaiſirs, à qui l'on ne peut comparer avec juſtice, ni les beautez, ni la gloire, ni les agréemens des plus belles choſes, par ce que la vertu fait de l'Homme quelque choſe de divin, & le rend ſemblable à Dieu, elle l'éleve meſme ſi haut auprés de lui, qu'elle lui prepare un Empire, & une Couronne celeſte, auprés de ſa Grandeur infinie.

III. Combien la Charité eſt neceſſaire à toutes ſortes de perſonnes.

Mais à cauſe qu'entre toutes les vertus, la premiere place appartient à la Charité, que l'Apoſtre définit d'un cœur pur, & d'une conſcience non feinte, c'eſt-elle qui Nous apprend, mes Freres, à aimer Dieu ſur toutes choſes, à lui obeïr en toutes, & à cauſe, dit ſaint Gregoire, que les actions ſont des preuves fort ſeures de la Charité, elle lui rend la parfaite, & l'entiere Obſervance de la Regle, que Nous lui avons vouée; par ce que l'Obſervance de la Regle eſt nulle ſans la Charité, qui comprend toutes les Loix, ſoit Divines, ſoit Seraphiques. Conſiderez donc diligemment, mes Freres, ceux qui marchent de cette maniere devant Dieu, & qui conſervent toûjours la Charité pour leurs Freres, ſuivez leurs exemples, & imitez leurs deſirs, par ce que nez de Dieu, & les Enfans de leur Pere ſaint François, ils portent en eux-meſmes, le Témoignage d'une Filiation, & d'une Naiſſance divine. En effet, il y a parmi les Freres de vains Parleurs, qu'on peut dire Fourbes, qui feignent d'avoir la Charité, & qui apres avoir eſteint tout ſon eſprit chez-Eux, ſe diſent ſes Diſciples, & ſes Apoſtres, que vous devez eviter de toutes vos forces, par ce qu'ils ſont des Loups raviſſans, dont JESUS-CHRIST *parle dans ſon Evangile, qui viennent à vous avec des veſtemens de Brebis, que vous connoiſſez pourtant par leurs œuvres, & afin que vous aiez quelques marques aſſurées, dont vous puiſſiez connoiſtre les veritables, des faux Obſervateurs de la Charité: Conſiderez je vous prie.*

Qui ſont les faux Charitables dans l'Ordre.

IV. Marques principales & vraies de la Charité.

Qu'au moment, que vous conſidererez un Capucin aſſidu à l'Oraiſon, ami du Cheur, & de ſa Cellule, fuïant les vains diſcours, rendant fort volontiers ſans diſtinction à qui que ce ſoit, les devoirs de la Charité, Amateur de la ſainte Pauvreté, ſans deſirs dereglez, ſans querelles, ne s'oppoſant point à ſes Superieurs, mais s'eſtudiant à l'humilité, obeïſſant aux Anciens, ne refuſant quoi que ce ſoit de penible, & fort zelé de l'Obſervance reguliere, reconnoiſſez ce Frere pour un vrai Frere Mineur, & un Enfant legitime de noſtre Pere ſaint François, orné du parfait caractere d'une divine Charité, par ce qu'avec ces marques, il ſe montre un vertueux Obſervateur de ſa Regle.

An

Au contraire, si vous voiez un Capucin, estre plus negligent dans les Prieres, rechercher les occasions d'eviter les heures ordinaires des Oraisons, ou estre ravi d'en avoir de presentes, s'occuper à des Entretiens inutils, ou de Badineries, se plaire dans l'Oisiveté, fuïr les emplois de la Charité, se réjoüir dans la Conversation, & les Discours des Femmes, abonder des choses, se montrer aux occasions, aller de Cellule, en Cellule, y causer, y murmurer, & y perdre tout son Tems, contester avec ses Superieurs, n'estre jamais en Paix avec Personne, prendre grand soin de son Corps, poursuivre tous les plaisirs des Sens, fuïr la Pauvreté, & la Disette, & prendre le plus large en toutes choses, evitez ce Frere, plus que les Serpens, parce qu'il n'est Capucin que de Nom, & qu'en apparence, & en verité une Peste de Religion, qui corromt les autres, & quoi que sous un nom emprumté de vertueux, & des Habits mesprisez, il destruise autant qu'il peut la vie parfaite des Bons, par le desreglement de ses Mœurs corrompus, il loue toutesfois hautement la Charité, l'Indigence, & les autres vertus, comme si elles estoient les Siennes. Sont ceux-là dont parle l'Apostre, qu'ils sont Ennemis de la Croix de J. C. *dont la Mort est le Terme, qui massacrent en Eux, & dans les autres, la vraie charité, & paroissent bien Religieux à la veuë des Hommes, afin de s'associer aux Enfans de l'Ordre, non pas d'esprit, mais seulement d'apparence, & de vestemens, quoi qu'ils soient en verité les Ennemis jurez de la Religion, qu'ils ont professée, & des homicides impitoiables des Ames.*

V. Il faut fuïr les desordres d'une fausse Charité.

Il y a une autre vertu fort propre à nostre Reforme, la Tres-haute Pauvreté, qui nous establit Heritiers du Roiaume de Dieu, c'est celle de nostre Pere saint François, qui nous fait Pauvres en Biens, & nous enrichit de vertus; Croiez-moi, le Champ des Pauvres est fecond, mes Freres, puisqu'il rend au centuple de ce qu'on lui a confié, & que mesme l'on en moissonne une bien-heureuse Vie. La Tres-haute Pauvreté est toûjours fort riche, & elle ne craint point l'Indigence, puis qu'il est de son Domaine de posseder un Dieu, qui lui donne la joüissance de toutes les choses? Pourquoi craindroit la Disette celui, dont le Dieu de la Terre, & du Ciel est le Curateur si ordinaire. Jette tous tes soins en ton Createur, & il te Nourrira, *dit le Roi Prophete. O quel bon-heur, mes Freres, se faire une Nourrice de la prevoiance de Dieu? Pourquoi pensons-nous à nostre Nourriture de demain:* Considerez, *dit* Jesus-Christ, les Oiseaux du Ciel, ils ne sement, ils ne moissonnent, & ils n'assemblent point en des Greniers, & nôtre Pere celeste les Nourrit: ou bien, pourquoi nous inquietons-nous de nos vêtemens, considerez les Lis des Campagnes, comment ils croissent si beaux, ils ne travaillent, ils ne cousent pas, que si le Foin du champ qui est aujourd hui, je l'avouë, mais qu'on met demain dans le Four, est vêtu de Dieu, si agreablement, comment à plus juste Titre ne nous vêtiroit-il pas. *Heureuse absolument la Pauvreté, qui libre de tous les soins, ne recherche que Dieu, en qui elle renferme tout ce qu'elle*

VI. La Pauvreté des Freres Mineurs possede toutes choses.

S. Matth. 6. ch.

La Pauvreté, qui ne possede que J. C. est fort heureuse.

qu'elle peut esperer de Biens. Nous devons, mes Freres, la poursuivre, & l'embrasser de toutes nos forces, si nous voulons, qu'elle nous mette en possession de tout nostre Dieu.

VII. Marques veritables d'une parfaite Pauvreté.

Ceux donc parmi nous, qui separez de l'amour de toutes les choses Temporelles, aiment de toute leur Ame cette vertu de la Tres-haute, & Evangelique Pauvreté, se rejoüissent de l'Indigence, & de la Disette, abhorrent les superfluitez, satisfaits de leur Habit, de leur Corde, de leur Mutande: Ils ne veulent quoi que ce soit, ils aiment les choses plus viles, choisissent toûjours les Habits plus mesprisez, les Cordes plus grossieres, les Sandales plus pauvres, & toutes choses les plus negligées; ils se plaisent dans de pauvres Demeures, les Viandes plus communes, la Disette de la Table, & l'usage estroit de tous leurs besoins, & pourtant ils ne mesprisent jamais, & ne jugent les autres, jamais mesme ils ne disputent contre eux, sur le fait de la Pauvreté, mais ils conservent la Paix avec tous leurs Freres, dans un esprit d'humilité; Admirez ceux-là, mes Freres, comme les Enfans de la Tres-haute Pauvreté, & comme les vrais Pauvres de JESUS-CHRIST, *parce qu'ils sont les belles Lumieres, & les Delices de nostre Reforme, l'honneur, & la gloire des Capucins, qui servent d'un ornement fort precieux à toute l'Eglise de Dieu.*

VIII. Il faut éviter une feinte Pauvreté.

Si quelques Freres au contraire, sont des Ennemis de la Tres-sainte Pauvreté, qui affectent plusieurs choses vaines, & inutiles, prennent plaisir à donner, & à recevoir des Presens, se plaisent à la curiosité, cherchent pour eux les Habits plus delicats, les Tuniques, les Lits, les Couvertures, les Coussins, & toutes leurs necessitez de la plus fine molesse, & abhorrent les plus Austeres, qui aiment les meilleures Tables, murmurent souvent de la quantité, & de la qualité des Viandes, sont ravis de la grandeur, & de la beauté des Lieux, suivent dans le Bâtiment des Monasteres, bien moins la Pauvreté, que le commode, & le curieux, recherchent dans l'usage des Meubles, soit de la Maison, soit de l'Eglise, où doit reluire la Pauvreté, l'Abondance, la quantité, le precieux, ou ce qui est contraire à la simplicité, sous ce beau pretexte du culte de Dieu, se rejoüissent de la Provision des choses, & qui enfin veulent estre tellement Pauvres, qu'ils ne manque rien, ni aux besoins, ni à la commodité de leurs Corps. Fuïez, mes Freres, la Compagnie de ces Gens-là, parce qu'ils sont des Pestes de la Pauvreté, qui portent de bouche, & d'actions, un Poison qui l'a fait mourir, & dont ils corrompent les Bons, & en obscurcissent la Religion de Tenebres.

Les faux Pauvres sont blâmes.

IX. Ceux qui negligent la Pauvreté tombent dans toutes sortes de vices.

Lors donc que vous verrez un Capucin, mespriser la Pauvreté, & estre sans zele pour elle, il est juste assurément que vous vous desfiez de son Oraison, de ses vertus, & de sa façon de vie, parce que nous en avons vû plusieurs de semblables, qui celebres en quantité de vertus, à peine se sont-ils écartez peu à peu de l'Observance de la Pauvreté, privez aussitost de toutes les vertus, sont tombez miserablement, & se sont precipitez dans leur derniere Ruine. Ceux dont qui veulent plaire à Dieu, & tenir dans l'Ordre un chemin assuré de leur Salut, qu'ils embrassent la Tres-sainte Pauvreté, comme la Conductrice plus assurée de leur Voiage,

&

& le fondement plus certain de nôtre Reforme, sans qui elle ne subsistera jamais, par ce que comme lors qu'on ôte le fondement d'une Maison, elle se renverse necessairement, ceux demesme qui arrachent la Pauvreté de l'Ordre des Freres Mineurs, l'ébranlent de sorte, qu'ils le poussent à sa chûte, & à sa ruine; un horrible jugement menace donc ceux, qui introduisent des relâches contre la Pauvreté, & lors qu'ils l'estouffent en eux autant qu'ils le peuvent, ils entraisnent la Religion dans une perte commune, parce que comme ils sont les Enfans moins de saint François, que de Frere Helie, Ennemis declarez de l'indigence de JESUS-CHRIST, *& Destructeurs de leur Ordre, ils ne pretendent rien à l'Heritage du Roiaume de Dieu.*

C'est pourquoi, je vous exhorte en Nostre-Seigneur, & vous avertis, mes Freres, que vous appliquans à l'Oraison, avec tous les soins possibles, vous vous efforciez aupres de Dieu, d'acquerir les vertus du Ciel, & principalement la Charité, & la Pauvreté, qui sont les deux principaux fondemens de la Reforme, & les ornemens plus precieux des vrais Mineurs Capucins, puisque si vous les possedez toutes deux, elles vous establiront dans la Vigne de l'Ordre, plains de fruits agreables, & des plus rares embelissemens; elles vous donneront mesme entrée abondamment dans le Roïaume sans bornes de JESUS-CHRIST, *& Dieu-Pere, de nostre Dieu vous benisse de toutes Benedictions celestes, en son propre Fils, à qui gloire, & honneur à Dieu. Donné en nostre Convent du Chasteau saint Jean le huitiesme Juin 1548.* X.

C'est ainsi que le pieux General, & de parole & d'écrit, & principalement par ses Saints exemples, comme une Aigle Mere, qui vole sur ses Aiglons, & les provoque à la parfaite Observance de la Regle, les disposoit aux Couronnes eternelles de la gloire, dont trois plus illustres entre les autres furent récompencez de Dieu cette Année. Le premier a êté Frere Antoine Corse, Prêtre, qui aprés avoir servi Dieu parfaitement, dix-huit ans entiers, dans l'Ordre des Capucins, rendit son esprit à son Createur, & son Corps à la Terre, dans le Convent de Monte-Casalé, & comme sa vie est pleine de merveilles, j'ai crû être obligé d'en representer ici les plus vertueuses Actions. XI.

La Charité & la Pauvreté sont les principaux fondemens des Capucins.

Vie & Actions de Frere Antoine Corse, son Austerité de Vie.

FRere Antoine nâquit dans l'Isle Corsique de la Mer Mediterranée, & fût instruit à l'Etude de la Grammaire. Mais comme il vit que sa Patrie étoit déchirée de haines secrettes, & de cruelles inimitiez, quoi que jeune encore, il vint à Rome, où il concerta ce grand dessein, de fuir les perils du Monde. Il se fit donc de l'Ordre des Clercs Reguliers, qu'on appelle Theatins, où il passa quelques Années, dans une grande probité de vie, mais embrazé d'une flâme plus ardente, de souffrir de plus grands Travaux, pour JESUS-CHRIST, qui en avoit enduré d'extrémes pour lui, il entra dans une Reforme de saint François, qu'on appelloit alors des Clarins, qui se termina dans l'Ordre de l'Observance, avec XII.

Frere Antoine Corse passe aux Capucins de la Reforme des Clarins.

la Congregation des Amadées, sous le Pape Pie V. Ce nouveau Disciple de saint François, fit de grands progrés dans les vertus, & principalement l'Austerité de sa vie, jusqu'à ce que parût la Reforme des Capucins, & que le bruit de leur Institut si austere, & si pauvre vola par tout le Monde, Antoine alors brûlé d'un desir ardent, d'une plus étroite Observance de Regle, & d'une plus souffrante vie, les alla trouver, & y fut receu par Frere Loüis de Fossombrun l'an 1530.

XIII. Les choses que fit ce grand Serviteur de Jesus-Christ, aussi-tôt qu'il fût parmi Nous, meritent nôtre étonnement, il passa par une inspiration particuliere de Dieu, les Loix plus communes de l'Ordre, & l'usage des autres. Comme il eût en effet reflêchi, à ces paroles de Jesus-Christ : *Si quelqu'un vient aprés moi, & n'abhorre point son Pere, & encore son Ame, il n'est pas digne d'être mon Disciple.* Antoine frappé de ce celeste Oracle, commença de brûler d'une haine si ardente, contre son propre Corps, qu'il sçavoit bien être ennemi de son esprit, qu'il conduisit toutes ses forces contre lui, & le persecuta de tous ses efforts, crainte donc qu'il ne resistât plus fortement, aux attaques qu'il lui préparoit, au milieu des délicatesses, d'abord il les dompta du pesant poids d'une Cuirasse de fer, qu'il porta sur sa Chair nuë, quelques Années le jour, & la nuit, mais dans la pensée, qu'avec cette horrible Armure, il en usoit trop humainement avec son Adversaire, il lui prépare un Cilice de crins de Cheval coupez par le milieu, afin que leur pointe le perça plus rudement, surmonta sa Superbe, & modera sa Concupiscence : Antoine n'est pas satisfait, comme il veut traiter encore plus cruellement son Ennemi, il façonne un autre Cilice d'un gros Chanvre, tout rempli de nœuds, qui fissent dans sa Chair délicate toutes leur figure, comme autant d'ouvertures, où ils s'enfonçoient rigoureusement. Et enfin deux ans avant sa mort, âgé de soixante-&-treize ans, il forma un troisiéme Cilice d'une peau de Cochon, dont il coupa les soyes plus avant qu'il put, & cét horrible Cilice étoit encore plus effroiable que les autres, dont il pût combattre son Ennemi Domestique, au tems qu'il approchoit plus, de sa glorieuse Victoire.

S. Luc 14. chap.

Son austerité de vie est merveilleuse.

XIV. Ce fut par cette premiere sorte de guerre, qu'Antoine attaqua son corps, comme son cruel Ennemi, & le poursuivit au même Tems, d'une autre fort cruelle, & bien furieuse, crainte de lui donner quelque Tréve, qui lui permit de reprendre quelques forces, & de ménager d'autres Troupes. Il le reduisit, en effet, à une telle portion de Pain, & d'Eau, qu'au commencement de son Combat, il ne lui accorda point d'autres Alimens, & parce que son cœur aspiroit toûjours à de plus rigoureuses Austeritez, & qu'il vouloit de plus prés imiter les jeûnes inimitables des Hilarions, des Machaires, & des autres Anachorettes de la Thebaïde, & de la Nitrie, il s'ordonna cette mezure si étroite de Nourriture, de cinq Onces seulement de Figues, ou de Féves molles, ou de quelques autres legumes chaque jour, avec un Godet d'eau ; il se servoit de cette mezure d'alimens, tandis que duroient les Figues, les Féves, & les autres Racines, & il se contentoit aprés de cinq onces de Pain, & de son Eau ordinaire. Mais comme son âge croissoit, jusqu'à septante Ans, où l'on modere souvent, & même on quitte les jeûnes, il s'établit un nouveau genre de jeûne, qu'on pouvoit dire monstrueux, puisqu'il ne mangeoit, & ne beuvoit plusieurs jours de la Semaine, & il en passoit seulement trois au Pain, & à l'Eau.

Son Abstinence est épouventable.

XV. Il sembloit que ce vieil Soldat, par un long usage, & une experience si continuée des choses, eût appris tous les Stratagêmes de Guerre, & toutes les ruses de Combat, dont sa Chair avoit accoûtumé d'attaquer son

Les differentes manieres de châtier son corps.

ſon Eſprit. D'où vient qu'il n'épargne ni Rigueurs, ni Auſteritez, pour en demeurer le Victorieux, juſqu'à ce qu'il l'eût privée de toutes ſes forces. Il affligeoit ſon Corps d'une nudité ſi horrible, que tout glacé, par les froids extrêmes d'un furieux Hiver, & principalement en Ombrie, où leurs Rigueurs ſont plus rudes, il ne le couvroit que d'un ſeul Habit fort auſtere, & tout déchiré, ſans Tunique, & ſans Manteau, qui n'en éloignoit pas le froid, & qui en entretenoit ſeulement l'Honnêteté Religieuſe. Il avoit fait ce Pacte avec ſes yeux, qu'ils ne prendroient pas plus de repos, que ce qu'en demandoit abſolument une Nature accablée, & il croioit que trois heures de Sommeil, étoient ſuffiſantes à ſes Beſoins. Lors même qu'un Sommeil neceſſaire le preſſoit, il ne le prenoit pas plus mollement que ſur le Bois, & aprés ſi peu de repos, dans de ſaintes veilles, il emploioit le reſte de la nuit en Oraiſon, & dans la Contemplation des choſes divines, mais enfin crainte qu'il ne manquât quelque choſe à tant d'Auſteritez, toutes les nuits, en memoire de la Paſſion de Jesus-Christ, il châtioit ſon Corps de fort longues, & de rigoureuſes Diſciplines.

XVI. Il imite la flagellation de Jeſus-Chriſt par des diſciplines de cinq heures.

Antoine ſe ſervoit alors d'un genre nouveau de flagellations, en uſage chez peu de Perſonnes, & il frappoit ſon Corps d'autant de coups, qu'au ſentiment des Revelations de quelques Saints, le Corps délicat de Jesus-Christ, en reçut des Mains cruelles de ſes Bourreaux, juſqu'au nombre de 6666. & il appelloit cette flagellation, qui duroit cinq heures, comme il l'avoit ſi ſouvent éprouvé, la flagellation de Jesus-Christ, comme un Modele ſi experimenté de la Sienne, & à cauſe que cette horrible façon de flageller ſon Corps, imitoit celle de ſon Dieu flagellé, il eſt étonnant, combien elle étoit abhorrée du Diable, en ſorte que paroiſſant ſouvent à Antoine, ſoûs de monſtrueuſes Figures, il s'efforçoit de les empécher, & de les détourner de toutes ſes Forces. Ce qui arriva depuis à Pluſieurs, qui reſolurent de s'en ſervir aprés Frere Antoine, que le Diable attaqua par beaucoup de ruſes, & quantité d'épouventemens, crainte qu'ils ne l'achevaſſent, aprés l'avoir heureuſement commencée. Mais nôtre genereux Athlete de Jesus-Christ, combattant ſon Ennemi avec plus de courage, le ſurmontoit à force de Prieres, & à coups redoublez de ſa Diſcipline.

XVII. Le Diable s'efforce d'empécher ſouvent ſa flagellation des cinq heures. Il eſt toûjours gai dans ſes grandes auſteritez.

Entre tant d'incroiables Auſteritez, dont Antoine combattoit de prés ſon Ennemi domeſtique, & dont il immoloit à Dieu ſon Corps, comme une Victime agreable de ſon Sacrifice, il étoit merveilleux en lui, que toûjours rouge de viſage, il y montroit une auſſi charmante gaieté, que s'il eût été tous les jours dans les feſtins, & dans les délices, ce qu'on doit aſſurément attribuer, à ces divines ardeurs de cœur, & d'eſprit, dont ſon Ame étoit embrazée; flâmes celeſtes du divin Eſprit, dont il étoit animé, qui faiſoient toute ſa Nourriture Spirituelle, & ſuppleoient à ſa Corporelle.

Sentiment d'humilité & de Pauvreté de Frere Antoine.

XVIII.

CE Serviteur de Dieu, un jour interrogé de Frere Thadée, un de ſes meilleurs Amis, qui s'étonnoit comment il pouvoit vivre, & ſe bien porter, au milieu de tant d'Auſteritez ſi effroiables de ſon Corps, combien il avoit paſſé d'Années dans cette horrible maniere de vie, lui répondit, que depuis quinze Ans, qu'il étoit dans l'Ordre, il avoit toûjours vécu d'une façon égale, à celle qu'il obſervoit, & pourtant comme il avoit beaucoup d'humilité, il ajoûta auſſi-tôt? Pourquoi m'interrogez-vous ſur ma façon de vie, comme ſi je faiſois quelque choſe de fort conſiderable, vous vous trompez, mon Frere, ſi vous croiez qu'il y ait quelque choſe de

Il diminuë ſes bonnes actions par humilité & les attribuë à Dieu.

de moi, tout y est de Dieu, & rendez-lui ce qui lui appartient si legitimement. Toutes les choses qui vous paroissent grandes, sont quelquesfois estimées de lui fort petites, & d'autres qui pesent peu dans la Balance de Dieu, sont d'un grand poix dans l'esprit des Hommes, si vous examinez l'ouvrage d'un Homme, vous ne devez l'estimer achevé, qu'autant qu'il est de Dieu, & un effet de son pur amour, & de sa parfaite Charité. Mais qui des Hommes, quoi qu'il semblât aimer Dieu parfaitement, se pourroit promettre sa Charité fort assurément, d'où il put croire en se flatant que son Ouvrage est bon, & agreable à Dieu, puisque tous les Hommes se flatent, & s'aiment si fort eux-mêmes, que souvent couverts des dépoüilles du divin Amour, & transfigurez eux-mêmes en la Charité, feignent d'être ce qu'ils ne sont pas, & sous une apparence empruntée d'un parfait Amour, ils affoiblissent de sorte leur Ouvrage, que dans la pensée, d'avoir offert à JESUS-CHRIST de bon Or, il ne lui ont presenté que du Fer, & que des Ordures. De plus, combien de Poisons, soit de superbe secrete, soit de vaine gloire, soit de presomption ridicule, se répandent dans les actions plus vertueuses des Hommes, qui les corrompent par leurs mauvais desirs, les rendent vicieuses, par la sottise de leurs pensées, & les separent de la Charité. Les actions des Hommes quelques belles, quelques Saintes mêmes qu'elles sont, comme elles peuvent être alterées de ces maladies de cœur, & d'esprit, qui éteignent chez-eux les flâmes d'une vie de Charité, ne doivent pas assurément être estimées fort considerables, jusqu'à ce que paroisse JESUS-CHRIST leur Juge, qui jugera les Justices, & examinera de quelle Mezure sont toutes les actions des Hommes.

L'amour propre se transfigure quelquefois en amour de Dieu.

C'est à Dieu de juger du merite de nos bonnes œuvres.

XIX. *Nous devons attribuer à Dieu nos bonnes actions.*

Nôtre Antoine s'éforçoit, par cette incertitude de la Grace, & de la Charité de Dieu, d'abaisser aux yeux des Hommes, la grandeur de ses actions, & d'animer les autres à éviter ces détours des vices, qui mettent si fort en danger leurs bonnes œuvres, sans s'attribuer quoi que ce fût de bon, dans ses exercices plus parfaits de vertu, mais il donnoit tout à Dieu, qui est la source, & l'origine de tous les biens, qui même nous accorde le desir, & la Poursuite des bonnes Actions.

XX. *Il est dangereux de se plaire aux choses qui ne sont pas necessaire.*

Ce saint Homme aimoit si fort la Pauvreté, comme l'épouse mieux aimée de nôtre Pere saint François, qu'il croioit ne pouvoir avoir en ce Monde, quoi que ce soit qu'un Habit, une Corde, les Mutandes, une Regle, & un Breviaire à son simple usage, & il disoit ordinairement, que toutes les autres choses, qui ne sont pas necessaires si absolument, retardoient bien la perfection spirituelle des Freres, & les exposoient fort aux peines du Purgatoire. Ce que proposant un jour à des Freres, qui étoient de Compagnie, Frere Bernardin de Colpetrazzo Predicateur, & de cette Conference lui répondit; Il est vrai que pour l'avancement spirituel, il faut principalement se priver des choses qui l'empêchent, ou qui le diminuent chez-nous, mais s'il s'agit des peines du Purgatoire, ha! plût à Dieu, qu'aprés ma Mort, il me les eût accordées. Ha! Bernardin, lui repartit aussi-tôt Antoine, vous ne sçavez, non vous ne sçavez ce que vous desirez, ni ce que vous demandez à Dieu, & même vous ignorez, où son Esprit vous a appellé. De grace, vôtre Profession dans un Ordre tout Seraphique, ne vous invite-t'elle pas à la perfection de l'Evangile, & à vôtre avis desirer le Purgatoire? n'est-ce pas se déclarer plus paresseux, à poursuivre courageusement le chemin de la perfection Evangelique, qu'on a commencé, puisque les taches des pechez veniels, sont celles, qui tandis qu'elles soüillent l'Ame, lui empêchent l'entrée du Royaume de Dieu, jusqu'à ce que le Feu du Purgatoire les ait purifiées, & même expiées. Ceux qui desirent les peines de ce Lieu de supplices, de deux choses l'une

La perfection de l'Evangile exclue même les desirs des pechez veniels.

Il ne faut pas desirer les peines du Purgatoire.

l'une, ou ils montrent qu'ils desirent encore leurs pechez, ou ils témoignent, qu'ils n'en abhorrent pas fort les Taches. D'où vient qu'ils ne poursuivent pas la perfection de l'Evangile, avec ce qu'ils devroient de courage, & de diligence, mais plûtôt, ou qu'ils desistent de sa poursuite, ou qu'ils s'y emploient fort negligemment, & c'est une preuve d'un petit Cœur, & un vice de la Profession Religieuse.

XXI.

Ceux qui ne fuient pas les pechez veniels commettent les plus griefs comme sont les mortels.

Mais ceux qui sont plus negligeans, que ne l'exige d'eux la Perfection de l'Evangile, & de la Religion qu'ils ont embrassée, à se défaire de ces pechez veniels, doivent craindre sur tout, que par trop de Familiarité avec eux, ils n'en soient précipitez dans les Mortels, & que tandis qu'ils n'évitent pas les peines du Purgatoire, ils ne tombent dans les éternelles des Enfers. Il faut donc faire tous ses efforts, Bernardin, que massacrant tous ces obstacles, qui retardent l'Ame de la parfaite discipline de l'Evangile, aprés la Mort, il nous soit permis de joüir immediatement de l'Eternité. Frere Antoine disoit ceci, non seulement au Profit de Frere Bernardin, qui l'écoutoit, mais encore à l'utilité de tous ceux, qui le suivroient dans nôtre Reforme.

La ferveur d'Oraison de ce grand Serviteur de Dieu.

XXII.

La solitude est propre à l'Oraison de l'esprit.

FRere Antoine n'eût jamais rien plus à cœur, & plus ordinaire que l'Oraison, & la Contemplation des choses divines, & il y attachoit si fort son esprit, que comme il ne s'en separoit qu'avec peine, il y passoit la meilleure partie des jours, & des nuits, & ainsi il fuioit les entretiens des Freres, qui l'en détournoient, & cherchoit les lieux plus solitaires, qui lui facilitoient l'entretien de Dieu, parce qu'il sçavoit bien, que la Solitude, lui étoit consacrée, & qu'elle étoit une Ecolle de doctrine celeste, comme une Academie des divins Misteres. D'où vient, qu'il aimoit particulierement le Convent de Monte-Casalé, parce qu'il étoit caché dans les Bois, fort loin des Conversations des Hommes, & qu'il y faisoit ordinairement sa demeure, avec la Permission de ses Superieurs. Il affectionnoit si merveilleusement les sacrez Mysteres de l'Autel, où brille principalement l'amour de Jesus-Christ, que parce qu'il s'y occupoit tous les jours, avec tout le respect possible, il étoit si ravi d'esprit, en les contemplant, qu'il emploioit tout le Tems du matin, que lui laissoit l'Office, ou dans l'Eglise, ou dans le Bois, à les adorer d'esprit, & à se disposer à les celebrer à l'Autel, avec toute la ferveur imaginable. Comme il s'occupoit un jour à Peruse, dans le Bois du Convent, à cét ineffable Ouvrage de la Charité de Dieu, Frere Bernardin de Colpetrazzo, qui étoit un des plus Saints de la Reforme, l'y vint trouver, à dessein d'y prier avec lui, & le rencontra si fort embrazé de l'esprit divin, que son visage ressembloit à un Globe de feu, & tout absorbé dans les flames de l'amour de Dieu, il ne disoit que ces paroles: Jesus, Jesus, mon Amour, & ma joie.

La face de Frere Antoine parût toute ardente.

XXIII.

Dieu considere plûtôt l'intention que les actions.

Un jour un Frere l'interrogea, comment il pouvoit, principalement la nuit, être si long-tems en Oraison, sans y être accablé de Sommeil, & il lui répondit, le Serviteur de Dieu doit faire toûjours en sorte, que les dons que sa Bonté presente à tous, ne le trouvent jamais sans y être preparé, parce que Dieu, qui considere les cœurs, ne peze pas tant la substance des bonnes œuvres, qui est plus de lui, que des Hommes, que leurs bons desirs, qui précedent leurs Actions. D'où vient, que le Prophete a dit: *Dieu a exaucé le desir des Pauvres, la préparation de leur cœur, a été écoutée de son oreille.* C'est nôtre ouvrage, mon Frere, d'éloigner de nous les empéchemens, Psal. 9.

qui se peuvent opposer aux dons, que Dieu veut verser dans nôtre Ame, & les y recevoir avec toutes les ardeurs possibles ; mais ce n'est pas assez, parce que les presens de Dieu, ne s'accordent pas seulement à ceux qui les desirent, mais encore à ceux qui les demandent bien instamment: *Demandez, dit* JESUS-CHRIST, *& vous recevrez, cherchez, & vous trouverez, frappez, & l'on vous ouvrira.* Il faut donc demander, chercher, & frapper avec humilité, patience, & ferveur d'esprit, si nous voulons joüir de la Magnificence de Dieu, parce que le Pere celeste, se plaît extrémement aux Larmes, & aux Prieres de ses Enfans, & il donne un bon esprit, à ceux qui le lui demandent plus ardemment. Quiconque donc se sent dans l'indigence de quelque Bien celeste, qu'il ne peut acquerir de ses propres forces, le doit demander à Dieu, qui donne si abondamment; Frere Antoine vouloit dire par cette Réponce, que tous les Bienfaits de Dieu, qu'il en avoit reçus jusque-là, étoient moins des effets de ses soins, & de son industrie, que des faveurs de ses Prieres.

S. Jean 16. chap.

Les dons de Dieu ne s'obtiennent que par la priere.

XXIV. Quelles sont les choses necessaires à la contemplation.

Aprés le dîner, à cause que le tems lui paroissoit moins propre à l'Oraison de l'esprit, il disoit ordinairement les sept Pseaumes de Penitence, & l'Office des Morts, & un Frere lui demandant, par quelle voie l'on pouvoit arriver à la Contemplation des choses divines, il lui répondit, que trois choses principalement y étoient necessaires, l'Abstinence, la force du Corps, & la Solitude, qu'il avoit reçu de Dieu les deux premieres, & qu'il n'avoit pas encore bien acquis la troisiéme, à cause singulierement, qu'il étoit soûmis aux Ordres de l'Obeïssance, dont comme fidele Observateur, il ne faisoit rien sans un exprés Commandement, & même, disoit-il, on ne doit rien entreprendre sans la volonté de nos Superieurs, parce qu'il enseignoit, que l'Obeïssance étoit tout le Sel, & tout l'agréement de nos bonnes œuvres, & si vous la separez des meilleures ; elles seront sans goût, & desagreables à Dieu. D'où vient qu'il la preferoit au sacrifice de l'Oraison, & au Repos de la Solitude.

L'Obedience est preferable à la contemplation.

Grande humilité, Charité ardente de Frere Antoine, & la reputation de sa Sainteté.

XXV. Frere Antoine guarit des Malades de Corps & d'Esprit.

CE saint Homme dés son entrée en Religion, s'étoit attaché si fortement à la Vertu d'humilité, comme au fondement solide de toutes les autres, que pour éloigner entierement de son Ame, toute sorte de superbe, il ne voulut être préferé, jamais en honneur à personne, ni se voit au dessus des autres par les Dignitez. On ne put jamais l'obliger à prendre un Gardianat, ou l'Eminence de quelque autre Charge, dans cette assurance d'une chose vraie, que la Condition de ceux qui obeïssent, est plus heureuse, que celle de ceux qui sont engagez, dans les Charges de Commandement. Il brûloit d'une Charité si ardente, à l'endroit des Pauvres, que de Famille au Convent de Foligni, il exigeoit de plusieurs Riches, de grandes Aumônes, dont il nourrissoit plusieurs Miserables, & il promettoit à d'autres, qui étoient Malades, qu'il leurs obtiendroit de Dieu la Santé, s'ils fournissoient une certaine quantité d'Aumône qu'il leurs imposoit, au soulagement des Pauvres, & lorsqu'ils l'avoient paiée, il leurs ménageoit par ses Oraisons, auprés de JESUS-CHRIST, la guarison de leurs Maladies, & ainsi par la Vertu divine, il rendit la santé de l'Ame, & du Corps à plusieurs Malades.

XXVI. Il n'obmettoit aucuns devoirs, & aucuns bons Offices de Charité, pour soûlager par toutes sortes de voies, la necessité des Pauvres, en sorte que

privé

privé de tous les autres secours, il demandoit par Aumône quelques Laines à leurs Maîtres, & à leurs Tondeurs, & il en faisoit travailler des Draps assez grossiers, dont on leur ajustoit quelques vêtemens: dautrefois encore, il demandoit par charité du Bled, du Segle, & de l'Orge aux plus Riches, & il prenoit les soins d'en faire faire du Pain, & d'en nourrir les plus Pauvres; & il avoit accoûtumé de s'emploier avec tant de zele à ces pieux Offices de la Charité, que soit à cause des Miracles frequens que Dieu faisoit à Plusieurs, en consideration des ardeurs de son zele, soit à cause de ses augustes Vertus, qui étoient déja connuës de tout le Monde, il étoit dans une si haute Reputation de Sainteté, qu'on l'appelloit par tout le Saint Pere.

Frere Antoine est par tout en reputation d'un Saint.

XXVII.

Le Demon perpetuel Ennemi de tous les Justes, qui ne pouvoit plus souffrir tant de Vertus de Frere Antoine, qui rendoient son nom si considerable auprés de Dieu, & auprés des Hommes, concerte un dessein fort mauvais contre lui, dont il puisse l'accabler, ou ternir au moins le lustre de son glorieux nom dans l'esprit des autres. A Foligni, où Frere Antoine demeuroit alors de Famille, quelques Religieuses d'un Monastere n'avoient pas trop bon bruit parmi le Peuple, & assez par leur propre faute. Il desiroit qu'elles reprissent une forme de Vie plus honnête, & aprés avoir obtenu Permission de son Superieur, il vint à ce Monastere, & traita avec ces Filles par des Discours si serieux, & offroit pour elles à Dieu tant de larmes, & de prieres, que celles qui se sentoient coupables de quelques fautes, & s'étoient engagées aux Demons, effacerent leurs pechez par la Penitence, & retournerent de bon cœur à Dieu, le Diable en fût si fâché, qu'il conspira contre lui, d'un dessein tout diabolique. Tandis effectivement, que Frere Antoine avec son Compagnon, se repose quelques momens dans la Maison des Religieuses, jointe à leur Convent, où demeuroient alors leurs Domestiques, le Diable y vient sous la forme, & l'Habit d'un Villageois, entre dedans, les regarde d'un Visage agité, murmure quelques paroles entre ses Dents, se retira d'eux précipitement, & ferma par dehors la Porte à la Clef, & au Catenas, il court aussi-tôt par les Places, & les Ruës de la Ville, il crie par tout, Citoiens accourez, allez promptement, vous verrez les Prophanateurs des Vierges sacrées, les Violateurs de la Clausture de leur Monastere, & les Voleurs infames de leur Pureté, ils sont cachez dans la Maison des Religieuses? pourquoi tardez-vous, allez vîte chez-elles, prenez-les, faites-les mourir, ou au moins chargez-les de Chaînes perpetuelles. Le Demon animoit par ces paroles, & encore plus par ses flames infernales, l'esprit de ces Citoiens, & les embrazoit au Tumulte. A peine cette voix eût-elle couru par toute la Ville, que tous les Peuples en Troupes coururent à ce Monastere, pour s'y saisir des coupables; cependant Frere Antoine, qui sçavoit distinctement l'artifice du Diable, prosterné contre Terre, prioit Dieu à forces de larmes, qu'il ne souffrit pas, que par la malice de cét impur esprit, la reputation de ses Serviteurs fût tant soit peu alterée. Le Domestique de cette Maison n'y étoit pas, occupé à d'autres Affaires de ce Monastere, lors qu'au même tems, il entend une voix qui lui dit: Que faites-vous ici, retournez chez vous promptement, il fût surpris de cette voix, il est vrai, parce qu'il ne voioit Personne, & toutefois il lui obeit aussi-tôt, & à peine fût-il à la moitié du Chemin, qu'il vit presque toute la Ville, qui couroit, & quelques Officiers de Justice, qui alloient aux Religieuses, il rencontra ces Archers, apprit d'eux la cause du Tumulte; il empêche civilement, que toute cette foule, n'entre de force dans le Monastere, il leur ouvre la Porte de la Maison, il leur montre la Condition, & la Sainteté de Frere Antoine, & leur disant, pourquoi il y étoit, & les biens de Salut, qu'il y avoit causez

Il retire du vice quelques Religieuses qui n'étoient pas si chastes.

Le Demon anime toute la Ville contre Antoine.

causez par ses saints Discours, il appaisa prudemment, & fort à propos leur furie. Et ainsi l'ouvrage du Diable dissipé par la Vertu de Dieu, s'en alla en fumée, & la Reputation de la sainteté de Frere Antoine, fût mieux établie dans tout Foligny.

XXVIII. Frere Antoine vit le Demon qui venoit prendre de l'eau avec deux Cruches à la Cisterne du Convent.

Une autrefois, au même Convent de Foligny, Frere Antoine qui vît le Diable proche la Cisterne, avec deux Cruches en ses Mains, à dessein d'en prendre de l'Eau, lui dit? Que fais-tu là méchante Bête; d'où vient que tu és si alteré de cette Eau; mais le Demon sans lui rendre réponce, s'évanoüit à sa veuë, & l'Homme de Dieu comprit de là, que ces deux Cruches, dont le Diable vouloit prendre de l'Eau à cette Cisterne, signifioient deux Amours presque de tous les Hommes, l'un de nous-mêmes, & l'autre du Siecle, dont le Demon prétendoit donner à boire à nos Freres, afin que separez de la Fontaine d'Eau vive, c'est à dire, Dieu, & que privez de l'Eau pure de l'Observance Reguliere, il les engagea de recourir aux Cisternes puantes, & fort ruinées, de leur Amour propre, & de l'Amour du Monde.

Quelques Miracles que fait Dieu par les merites de son Serviteur.

XXIX. Il guarit les Malades avec le signe de la Croix.

LE bruit qui couroit par tout, & principalement à Foligny, de l'éminente Sainteté de Frere Antoine, fût si grand, que tous les Malades pour être guaris, venoient à lui de tous les côtez, qu'il renvoioit soulagez de leurs maux, par le signe de la Croix, qu'il faisoit, ou sur leur Front, ou sur leur Poitrine, & ainsi parce que ce fût encore de cette maniere, qu'il délivra plusieurs Possedez, il se vit accablé d'une si grande Foule des uns, & des autres, que les Nôtres, qui n'ont point fait d'Extrait de tant de Miracles, à cause de leur Multitude, leur Abondance nous fait Pauvres, & à peine la Memoire de quelques-uns est-elle venuë jusqu'à Nous, entre lesquels, celui qu'on recite du Fils d'un Medecin de Foligny, qu'on nommoit Jean de Terni, est bien considerable, ce Fils étoit malade d'un Ulcere incurable, comme pour le guarir, on l'eût amené à Frere Antoine, il ordonna aussi-tôt une Aumône d'argent à son Pere, & le Malade fût aussi-tôt guari.

Avec le même signe il guarit un Ulcere.

XXX. Il guarit un Malade d'un retrecissement de nerf par ses Oraisons.

Un autre Miracle, qu'on dit dans les Memoires, être arrivé par sa faveur, au Fils de Prosper de Verchiano, du Diocese de Foligny, paroît plus considerable. Il y avoit quatre Ans, que tous les membres de son Corps, comme retraissis, il étoit sur un Lit, sans actions, & sans mouvement. Son Pere informé par le bruit commun de la Sainteté de Frere Antoine, consulte avec sa Mere, & resolut avec elle, de lui faire porter leur Malade. Aussi-tôt qu'ils furent arrivez au Convent de saint Valentin avec leur Fils, ils conjurent le Saint, à l'entrée de l'Eglise, qu'il fasse le signe de la Croix sur le Corps de leur Enfant, dont ils croient fermement, qu'il le guarira. Plusieurs Freres étoient alors avec Antoine, & en attendoient l'issuë, & lui leva ses yeux au Ciel, y adressa quelques Prieres, puis s'approcha un peu de la Mere, qui tenoit son Fils entre ses bras, & il lui dit: Femme, mettez vôtre Enfant à Terre, & retirez-vous tant soit peu de lui; hà, mon Pere, dit-elle, aussi-tôt que je l'aurois laissé, il tomberoit immancablement, j'en suis assurée, parce qu'il est impossible, qu'il se soûtienne un moment? pourquoi doutez-vous Femme, répondit Antoine, de poser vôtre Fils à Terre au nom de JESUS-CHRIST, & pressez-vous de venir à Nous, elle obeït, quitta son Fils, & elle s'approche de l'Homme de Dieu. L'Enfant alors, comme si jamais il n'eût été malade, se soûtint sur ses Pieds,

Pieds, & dans toute la liberté de son Corps, il vint tout joieux à sa Mere, qui l'appelloit, & se jetta à son Col avec grande joie. Ce fait, réjoüit fort les Parens de ce Malade guari, & à peine pouvoient-ils croire, ce qu'ils voioient de leurs propres yeux, mais aprés avoir connu la verité d'un Miracle si visible, ils en remercierent Dieu, qui l'avoit fait à la Priere d'Antoine, & aprés avoir adoré le saint Sacrement, ils s'en retournerent bien consolez dans leur Village.

Le bruit de ce Miracle venu jusqu'aux oreilles de François Vega Citoien de Foligni, qui avoit un Fils encore Enfant, malade depuis plusieurs Mois, d'une fâcheuse maladie, qu'on n'avoit pu guerir avec tous les remedes de la Medecine, il l'apporte à l'Homme de Dieu, & le prie de faire sur lui le signe de la Croix, dont le petit Malade étant muni, il recouvra en même tems sa Santé. Ce fût par le même moien, que Vincent Pacino, qui fût depuis Prêtre, & qui dés sa jeunesse étoit affligé d'un Mal caduque, dont les Simptomes Epileptiques lui causoient d'effroiables accidens, apporté à Frere Antoine, & honoré par lui du signe de la Croix sur sa Tête, à l'heure-même, se trouva soulagé de son Mal, & n'en ressentit plus les furieuses Incommoditez. XXXI.

Il guerit plusieurs autres Malades avec le signe de la Croix.

Ce saint Homme, un jour, alloit du Voisinage de Peruze, au Convent de Monte-Casalé, & il rencontra dans un lieu proche d'un autre qu'on appelloit la Fratta, une Troupe d'Hommes, & de Femmes, qui fort instruits de sa Sainteté, lui presentent proche une Chapelle champêtre, un Enfant, qui n'avoit pas l'usage de ses yeux. Mais Antoine prend l'Enfant par la main, le conduit dans la Chapelle, & les aiant tous fait mettre à genoux, il leur ordonne de dire cinq *Pater*, & autant d'*Ave Maria*; cependant, il prie Dieu pour le petit Aveugle, & son Oraison finie, il lui imprime sur les yeux le signe de la Croix, avec ces paroles: Regardez-moi, mon Fils, l'Enfant aussi-tôt ouvre les yeux, & le regarda fixement, Me voiez-vous bien clairement, lui demande Antoine, fort clairement, lui répond l'Enfant, Je vous vois un Capucin âgé, nuds pieds, & ceint d'une grosse Corde, Rendez-en donc la gloire à Dieu, mon Fils, lui répondit le Saint, & se tournant vers la Mere, il lui dit, Voilà vôtre Fils gueri de son aveuglement, par les merites de la Vierge Sainte, faites en sorte, qu'il soit bien élevé dans son service, & vous, donnez-lui-en les Exemples. Toute cette Multitude surprise de ce Miracle, se mit aussi-tôt à genoux, & rendit ses Actions de graces à JESUS-CHRIST, & à la Sainte Vierge. De la même maniere, lorsqu'il cheminoit dans la Campagne de la ville de Castello, il rendit la veuë à une Fille, qui n'en avoit plus l'usage, avec un peu de Salive, qu'il appliqua sur ses yeux; & un jour, qu'il se trouva dans une Hôtellerie, qu'on appelloit de saint Roch, assez proche de Foligny, il y rencontra une Fille fort tourmentée d'une Epilepsie, dont il la guarit entierement, avec le signe de la Croix, & cette Hôtellerie changea de nom, & s'appella depuis l'Hôtellerie de Frere Antoine. Ce Serviteur de Dieu, par sa divine Vertu, fit plusieurs autres Miracles inombrables presque, que cette grande Humilité de nos premiers Peres, dont l'abaissement étoit fort éloigné du Faste, & de l'apparence, a negligé de remarquer, & d'en faire des Memoires. Mais j'ai cru être obligé de faire lire à mes Lecteurs ceux-ci, qui sont fort vrais, par la Foi publique, le bruit commun, & le Témoignage de plusieurs Personnes dignes de nôtre Croiance, puisqu'il est si fort de l'interest de la gloire de Dieu, qu'on connoisse sa Puissance infinie, dans les Miracles qu'elle fait par les merites de ses Serviteurs. XXXII.

Il rendit la veuë à un Aveugle.

Il guarit une Fille aveugle & une autre Epileptique.

La Mort de Frere Antoine, & comme aprés son Decés il apparut à Frere Jean de la Poüille.

XXXIII. FRere Antoine, aprés avoir si genereusement combattu, dans la Cariere de tant de Vertus, jusqu'à la soixante-dixiéme Année de son âge, dont il acheva les dix-huit dernieres parmi les Capucins, dans les Exercices continuels de la plus parfaite Pieté, & de prodigieuses Austeritez de Vie, se sentit proche de la Couronne du Ciel, & tomba malade au Convent de Monte-Casalé, d'une douleur de Côté fort aiguë, quoi qu'il la supportât avc tout le cœur possible, il vit bien qu'elle le conduiroit au terme des choses humaines, & qu'elle seroit la fin de sa vie? Quelle apparence donc, qu'il ne se munit pas des Sacremens de l'Eglise Sainte, comme des Armes à l'épreuve des attaques de son dernier Ennemi. Il parût alors dans quelque sorte de crainte, & interrogé par un Frere, pourquoi il apprehendoit, il lui répondit: Cette crainte ne m'est pas nouvelle, mon Frere, parce que je crains les Jugemens de Dieu, qui est terrible dans ses Conseils sur les Enfans des Hommes, j'ignore encore si mes Actions, sont agreables à Dieu, il éleva alors ses yeux au Ciel, il les baissa quelques momens aprés, & s'écria aussi-tôt, ô mes Freres, que sont fortunez, que sont heureux trois, & quatre fois les Capucins, qui servent JESUS-CHRIST dans la justice, & la Sainteté, tout le cours de leur Vie, cependant, que les Freres, pour soulager les douleurs de la Pleuresie du Malade, lui appliquoient sur le Côté, des Linges chauds, par hazard, ils se retirerent tous d'auprés de lui, & alors tout seul, il rendit saintement son Esprit à Dieu. Les Freres retournerent promptement le voir, & l'admirerent mort à genoux sur sa pauvre Couche, la veuë vers le Ciel, avec la même force, que s'il eût été en vie. Jugez de leur Charité, s'ils ne lui rendirent pas, tous les devoirs ordinaires dans nôtre Ordre, de la Sepulture, & de leurs Prieres.

Les Jugemens de Dieu sont fort terribles.

Frere Antoine mourût saintement à Monte-Casalé.

XXXIV. Frere Jean de la Poüille, qui l'avoit assisté malade, & fort instammment supplié, qu'aprés sa mort, il vint lui dire les choses, qui lui seroient arrivées, Frere Antoine l'en avoit assuré, si c'étoit la volonté de Dieu, & ce Frere attendoit sa promesse. L'on peut connoître, parce que je dirai maintenant, combien sont à craindre les Jugemens de Dieu, & avec quelle fraieur, & quelle crainte ses Serviteurs doivent converser en cette Vie. Six Mois étoient déja passez, aprés la Mort de Frere Antoine, lorsqu'un matin Frere Jean sorti de sa Cellulle, cinq Freres défunts, se presenterent à ses yeux sur la Porte, dont le premier étoit Frere Antoine, le second Frere Jacques de Spello, & trois autres de l'Ordre de l'Observance. Frere Antoine avoit encore le méchant Habit, que lui donnerent les Freres aprés son Decés, & salüa son Infirmier avec ces paroles, *Ave Maria*, si ordinaires parmi nous. Jean alors lui répondit bien joieux, vous soiez le Bien-venu, mon Pere, je vous attends, il y a long-tems, pourquoi avez-vous retardé si fort vôtre venuë, Dieu, dit-il, n'a pas voulu que je vinsse plûtôt, Dieu en soit beni, lui répondit ce Frere. Et tous entrez dans sa Chambre, Frere Jean demande à Frere Antoine, en quel état il est, & s'il étoit sauvé. Je le suis, dit Antoine, par la Grace de mon Dieu, je me suis vû pourtant dans un peril évident de Salut, à cause d'une seule faute, dont je ne faisois pas grand état, & que je ne connoissois pas; la Passion seule de mon Sauveur, & la Vertu de son Sang m'ont sauvé, & dans une assurance presque infaillible de ne l'être de toute l'Eternité, sa juste misericorde m'a favorisé des peines du Purgatoire, dont nous sommes tous délivrez graces à nôtre Dieu? qu'il en soit beni, dit Jean, quel étoit ce crime; comme j'étois, répondit-il, au Convent de saint Valentin de Foligny, l'on le quitta, pour aller au nouveau

Frere Jean de la Poüille vit en vision Frere Antoine.

Il lui dit le danger où il a été de son salut.

Il faut être fort soigneux d'observer sa Regle.

veau du titre de saint Joseph, où l'on bâtissoit : comme les Freres s'y trouverent accablez, d'une dette assez considerable à des Pauvres, je travaillai à les en dégager, avec moins de pureté, que ne le veulent la Regle, & les Decrets des Souverains Pontifs, j'étois pourtant innocent de cét Affaire, & la faute m'en fût pardonnée, parce que je ne l'aurois pas commise, si je l'eusse connuë. Mais la rigueur du Jugement de Dieu, qui peze tout, & mesuroit la temerité de ma Conduite, & ma Negligence à faire bien les choses, ne l'a pas laissée impunie. Hà ! s'écria Frere Jean, malheur à nous, dit-il, & qui de nous pourra être sauvé, sçachez cher Frere, lui dit Antoine, que ceux, qui dans ce commencement de Reforme, où la ferveur d'esprit, & la plus pure Observance de la Regle, ont toutes leurs forces, ne se mélent point de la Fabrique des Convens, montent presque tous droit, dans le Ciel, & même souvent sans les supplices du Purgatoire ; que ceux au contraire, qui s'ingerent dans nos Bâtimens, sans avoir égard à la Pecune, à la Regle, & à la Pauvreté, sont presque tous damnez pour l'Eternité. Enfin, Frere Jean interrogea Frere Antoine, s'il souffroit des peines fort rudes dans le Purgatoire, & s'il y seroit long-tems, il lui répondit, que les siennes étoient bien legeres, mais qu'elles lui sembloient fort rigoureuses, à cause qu'elles le privoient de la veuë de Dieu, que pourtant, par sa misericorde, il en seroit bien-tôt délivré, ce qu'aiant dit, il disparut avec toute sa Compagnie. *Les Bâtimens des Monasteres sont pleins de perils.*

XXXV. *Jugemens de Dieu fort rigoureux envers Fr. Antoine.*

Qui ne craindroit pas ces ineffables jugemens de Dieu. Un Homme aprés soixante Ans consommez au service de JESUS-CHRIST, aprés les victoires inombrables de tant de Combats, remportées sur sa Chair, & sur les Demons, aprés tant de Martyres de son Corps, endurez si constamment pour Dieu : un Homme illustre par tant de Vertus, avantagé de tant de dons divins, si fameux par sa Sainteté, & celebre par tant de Miracles, que nous voions embarassé, & presque accablé dessous leurs rigueurs. Mais un surcroit d'épouvantement ? quelle apparence, qu'un Homme, qui étoit uni si familierement avec Dieu, & qui abondoit d'un si grand nombre de ses faveurs, qu'il avoit presque son pouvoir à faire des Miracles, fût privé d'une lumiere, qui lui eût fait connoître sa faute, dont aprés l'avoir reconnuë comme criminelle, il s'en seroit dégagé par la Penitence, & Sacramentelle, & vertueuse, il est sans doute, que ces choses, qu'on croit inexplicables dans les Jugemens de Dieu, sont trop obscures, pour être comprises dans la petite étenduë de nôtre raisonnement. Qu'il nous soit seulement permis de dire, dans une chose si misterieuse, que Dieu l'a permit, pour édifier les Suivans, & leurs apprendre sensiblement, que ceux qui desirent ardemment l'Observance de leur Régle, doivent bannir de leurs cœurs, toutes les negligences dans les choses de Dieu, & se ressouvenir aussi, qu'on demandera plus à ceux, à qui l'on a plus donné, que même faire plusieurs œuvres surerogatoires, ne merite point d'estime auprés de Dieu, si l'on neglige l'Observance necessaire de sa Regle. *En fait de l'Observance de sa Regle, il faut bannir toute negligence.*

XXXVI.

Il pourroit sembler étonnant à plusieurs, ce que j'ai cru douteux, qu'aprés la Mort de Frere Antoine, Dieu fit beaucoup de Miracles, par le moien de ses Reliques, entre lesquels est-celui, que nous apprenons de Frere Silvestre de San-Sepolchro, dans les Memoires de nôtre Ordre, il avoit de sorte perdu peu à peu la lumiere de ses yeux, qu'il ne pouvoit plus ni lire, ni écrire, presque quoi que ce soit ; à peine se fût-il appliqué sur la veuë, les Lunettes, dont s'étoit servi Frere Antoine, que ses yeux lui devinrent si clairs, que non seulement il lisoit, & écrivoit clairement, mais même avec plus de clarté qu'auparavant, qu'il eût fort belle tout le reste de sa Vie. *Les Lunettes de Frere Antoine rendent la veuë à Fr. Silvestre.*

XXXVII.

Qu'on ne croie pas ici, qu'il soit impossible, qu'un Homme, qui purifioit

Les peines du Purgatoire n'empêchent pas les merites.

fioit encore dans le Purgatoire la tache d'une faute, qu'il n'avoit pas lavée durant sa Vie, ait fait des Miracles, c'est quelque chose d'étonnant, je l'avouë, mais il doit être cru possible d'un Chrêtien, qui n'ignore pas, que les merites des Saints, dont les Miracles donnent de la gloire à Dieu, ne sont ni effacez, ni suspendus par les peines du Purgatoire, & même, il n'est pas contraire à la raison de l'Homme, que Dieu honore de Miracles aprés leur Decés, les Justes, qui quoi qu'ils aient encore quelques restes de pechez, à purger dans le Purgatoire, ont éclaté pendant leur Vie, des splendeurs plus brillantes de la Sainteté ; comme il est dit de quelques Saints par tous nos Auteurs, parce que la veneration qu'on doit aux Corps des Saints, n'est pas ôtée par les peines du Purgatoire, & elles ne frustrent pas les Fidels de leurs invocations, ni de leurs Prieres. On ne doit pas même rejetter l'opinion de quelques Sçavans, que les Ames de quelques Saints, quoi que sujettes aux flâmes du Purgatoire, puisqu'elles ont de la Charité pour les Vivans, peuvent prier pour eux, & leur procurer des Faveurs. Mais si l'opinion contraire plaît plus, qu'elles ne peuvent prier pour les autres ? pourquoi ne croira-t'on pas, que Dieu reçoit, comme offerts à lui-même, les Vœux qu'on presente à ces Bienheureux, & que par sa Bonté, il supplée à leurs secours ; à cause principalement, que l'invocation de quelques Saints que ce soit, tend premierement à Dieu, & se rapporte à sa plus grande gloire. Que mes Lecteurs apprennent donc, & à craindre les Jugemens de Dieu, dont il punit même ses propres Enfans, & ses meilleurs Amis, & à loüer sa Misericorde, qui fait des honneurs à ceux, qu'il punit si severement, c'est la Leçon importante, que leur fait ici la Mort de Frere Antoine.

S. Greg. liv. 4. Pierre Dami. epis. de son Tems. Bicl. Lect. 58. in Cant. Medina. quast. 5. de Orat. Bellarm. liv. 2. de Purgat. chap. 1. De Valen. 3. Tom. quast. 2. pag. 6. S. Thom. 22. quast 83. Alens. 4. parte q. 91. in 4. Navar. Ench. de l'Orais. in Pral. nomb. 16. & 29.

Autres Freres de sainte Vie : Quelques Miracles de la Providence de Dieu, & du Tres-saint Nom de Iesus.

XXXVIII. Vie & actions de Frere Leonard d'Augusta.

LE second, qui mourût saintement cette Année, fût Frere Leonard d'Augusta, qui né d'un Pere Heretique, & riche, sortit assez jeune d'Allemagne, pour voir l'Italie, & venu à Venize, où il fût éclairé du Ciel, & prévenu de bonne-heure de la grace de Dieu, il embrassa la Foi Catholique, & aussi-tôt, cét adorable Esprit, qui ne sçait point de retardemens, l'appellant à lui, il dit Adieu au Monde, & entra dans les Capucins. Le Pere informé de la nouvelle des deux Conversions de son Fils, en eût tout le regret imaginable & envoie de tous côtez, des Parens, & des Serviteurs avec Chevaux, & Argent, qui ramenassent son Fils. Mais le jeune Homme méprisa toutes ces poursuites, & ferme dans son entreprise, il aima mieux être humilié, dans la Maison de Dieu, que glorieux dans les Tabernacles de son Pere. C'est pourquoi, aprés avoir passé en Religion trois Ans, il y profita tout ce qu'il se put, dans l'exercice de toutes les Vertus, & principalement le culte assidu de la Vierge Sainte, & des onze mille Vierges, qu'il resolut dés le commencement de sa Conversion, de continüer avec toute sorte de Pieté. Dans sa quatriéme Année de Religion, il tomba malade d'une incommodité, qui servit bien d'épreuve à sa patience, & muni des Sacremens de l'Eglise Sainte, tout plein de joie dans le cœur, & dans l'esprit, il dit à tous les Freres, qui l'assistoient mourant ! Ha, mes Freres, donnez place à cette sainte Compagnie, ne voiez-vous pas la sainte Vierge, qui s'approche toute glorieuse, avec une Troupe de Vierges, il chanta aussi-tôt l'Hymne *Te Deum laudamus*, & il ne l'avoit pas encore achevé, que sa bouche toute pleine des loüanges de Dieu, il lui rendit

Avant sa mort il voit la sainte Vierge.

rendit son parfait esprit, & monta dans le Ciel, avec toute cette sainte Compagnie.

Le troisiéme fût Frere Vincent à Colleario Laic de la Province d'Ombrie, qui mourût cette Année au Convent de Spolette, aprés avoir emploié plusieurs Années dans la Religion, avec l'exercice des Vertus, & d'une fort grande pureté de Vie, proche de sa Mort, & les Freres dans la pensée qu'il alloit expirer, il s'agenoüilla sur sa Couche, & étendit ses bras en forme d'embrassemens, disant aux Freres presens, Voilà la Tres-sainte Vierge, voilà la Reine des Cieux, & comme s'il eût embrassé quelque Personne, il faisoit de grands signes de joie, & tout joieux qu'il paroissoit, il rendit son Ame à son Createur, & expira dans les pures Caresses de la Vierge Sainte. XXXIX. Vie & actions de F. Vincent à Colleario. Il vit en mourant la Tres-sainte Vierge.

Le quatriéme fût Frere Jacques de Florence, qui fût fait premier Gardien dans Génes, du Convent de saint Barnabé, où passerent les Capucins, lorsqu'ils quitterent l'Hôpital de saint Colomban. C'étoit un Homme tout Angelique, fort pacifique, & si grand Ami de l'humilité, que quoi qu'il fût Superieur, il ne craignoit pas de faire les Offices plus vils du Convent. Comme grand amateur de l'Austerité, il mangeoit fort peu, & les Draps si rudes, dont sont ordinairement vêtus les Forçats des Galeres, & dont se sert cette Province, ne répondirent pas encore assez à la ferveur de son zele, il couvroit le dedans de son Habit, de Cordes entrelassées, les unes dans les autres, afin que par leur rigueur, il dompta sa Chair, avec un si rigoureux Cilice. Tandis qu'il se rend douces ces Austeritez, & plusieurs autres de son Corps, dont il l'affligeoit, par une Oraison continuelle, & une Contemplation assiduë des choses divines, qui lui étoient si fort ordinaires, plein de bonnes œuvres, il mourût saintement au Convent d'Asti. XL. Vie & actions de F. Jacques de Florence.

La Providence de Dieu fût admirable, envers les Freres cette Année, en effet dans la Province de Saint-Ange, les Fondemens déja jettez du Convent de Monté-Rotondo, à deux mille environ du Bourg, il y tomba tant de Neiges, que les Portes de l'Eglise, & du Convent, en étoient comme assiegées, & il ne se pouvoit, que le Quêteur allât dehors chercher la Nourriture ordinaire des Freres. Ils n'avoient plus ni Pain, ni Légumes, & tous les secours humains leurs étoient ôtez, du côté même de leur esperance, lorsqu'ils recourent à ceux de Dieu, quatre jeunes Hommes, fort beaux de Visage, sonnerent la Cloche de la Porte, dont l'un portoit des Pains, l'autre du Vin, & les deux autres diverses sortes de Nourriture, tous quatre inconnus au Portier, il leur demanda qui ils étoient, & à la Pieté de qui ils devoient un secours si favorable; Rendez-en graces, disent-ils à Dieu, qui n'abandonne jamais ses Serviteurs dans leurs besoins. Aprés ces paroles, ils se retirerent, & on ne les vit plus. Quelques jours passez, les Habitans s'étonnoient, que les Freres ne venoient pas faire chez-eux, leurs Quêtes ordinaires, & dans la crainte, qu'à cause de l'abondance des Neiges, qui les empêchoient de sortir, ils ne manquassent des choses plus necessaires à la Vie, ils en députent quelques-uns, qui passassent sur les Neiges, allassent au Monastere, en apprendre les necessitez, ils sçurent des Freres, que veritablement les jours précedens, ils avoient souffert une grande disette d'Alimens, à cause des grandes Neiges, qui les avoient empêchez de faire leurs Quêtes, mais que par la Pieté de quatre Hommes, qui avoient soulagé leurs besoins, ils ne manquoient de quoi que ce soit. Les Députez retournent dire le fait aux Principaux du Bourg, & eux aprés s'être informez, qui pouvoit avoir assisté les Capucins de leur Nourriture, ils sçurent, que ce n'étoit personne de chez-eux, ni des Bourgs voisins, qui ne pouvoient venir à leur Monastere, à cause de leur éloignement, & ils connurent alors, que le secours du Convent étoit une pure Liberalité de Dieu, XLI. Dieu montre sa Providence envers les Freres par un Miracle.

 par

par le Ministere de ses Anges, sous des formes d'Hommes, ils font donc un Statut entr'eux, qu'aussi-tôt que les Neiges seroient hautes d'un demi pied, les Habitans du Bourg envoyeroient aux Capucins, les Alimens necessaires à la Vie.

XLII. Plusieurs Miracles du Nom adorable de Jesus.

En ce même tems, la Vertu du Tres-saint Nom de Jesus, qui sembloit depuis le Tems de saint Bernardin de Sienne, être effacée de la Memoire des Hommes, y ressuscita chez les Capucins, par un éclat extraordinaire de Miracles, parce que les Freres, qui visitoient des Malades, & leurs donnoient des Noms de Jesus imprimez à porter sur eux, les obligerent à leur rendre leurs respects, & en esperer le soulagement de leurs Maladies, leur disant ces paroles: *Ils chasseront en mon Nom les Demons, ils parleront de nouvelles Langues, ils écarteront les Serpens, & s'ils boivent des Poisons, ils ne leurs nuiront pas, ils imposeront les Mains aux Malades, & ils s'en porteront mieux.* Il se faisoit en vertu de cét adorable Nom, quantité de Miracles, & l'on en rapporte quelques-uns cette Année, particulierement d'un nommé Hannibal Perino, dans la Province d'Ottrante, qui avoit été malade long-tems, d'une Fiévre, & d'autres incommoditez de son Corps. Frere Augustin de Misagno, Vicaire Provincial de cette Province, lui donna un Nom de Jesus, le pendit à son Col, & l'exhorta, & l'anima d'y avoir une grande Foi, avec tout ce qu'il pourroit de respects, à peine le Malade eût-il le Nom de Jesus, qu'il quitta son Lit, se sentit libre de sa Fiévre, & de ses autres maladies, & afin que tous connussent visiblement, qu'il n'y avoit que ce Nom ineffable, qui l'eût guari, il arriva quelque tems aprés, que le propre Frere d'Annibal eût les mêmes incommoditez, à qui aiant donné le Nom de Jesus, qu'il portoit, aussi-tôt qu'il l'eût, il recouvra sa Santé, tandis que son Frere, qui s'en étoit privé en sa faveur, eût encore ses premieres infirmitez, dont il ne put jamais être délivré, que les Freres ne lui eussent donné un autre Nom de Jesus.

S Marc. 16. chap.

L'adorable Nom de Jesus guarit une Fiévre & d'autres incommoditez.

XLIII. Une Fiévre quarte en est guarie.

Jean Baptiste Cesano & sa Femme, qui avoient tous deux la Fiévre quarte, à Ostumi, sont animez par Frere Estienne de Malthe Capucin Predicateur, à recourir au secours du Nom de Jesus, ils en reçurent un de ses Mains, se le donnerent l'un à l'autre, lorsqu'ils sentirent le Frisson de leur Fiévre, & ils en furent délivrez fort heureusement.

XLIV. Il délivre un Frere d'une cruelle Squinantie.

C'est ainsi que Frere François de Laterza Capucin, qui reveroit d'un profond respect, l'adorable Nom de Jesus, reduit à l'extrémité, par la violence d'une Squinantie qui le pressoit furieusement, ne voulut point d'autre remede, que de pendre à son Col, un Nom imprimé de Jesus, & il fût aussi-tôt guari de sa cruelle Maladie. De là, cét adorable Nom fût en si grand credit, & si profond respect dans cette Province, & dans les autres de l'Ordre, que plusieurs milliers d'Hommes, & de Femmes furent guaris par sa divine Vertu, de differentes sortes de Maladies.



On



On celebre à Naples le septiéme Chapitre General, & on y fait quelques Constitutions.

FRERE BERNARDIN D'ASTI, avoit achevé le Trienne de son Generalat, avec des soins merveilleux d'un vigilant Pasteur, une grande gloire pour l'Ordre, & un éclat extraordinaire de l'Observance de la Regle; lorsque cette Année 1549. il convoque le septiéme Chapitre General à Naples, où comme il desiroit ardemment se reposer de ses grands Travaux, & s'occuper au repos de l'esprit, il expose devant l'Assemblée, de toutes ses forces, les plus puissantes raisons, qui devoient le dégager à son sens, de la Charge si penible du Generalat. Mais les Peres du Chapitre, qui sçavoient que sa Conduite étoit trop utile, & même si necessaire à la Reforme, jugerent à propos, de déferer plûtôt au bien commun de l'Ordre, qu'à son particulier repos; ils rejetterent donc toutes les raisons, dont il s'étoit servi, pour l'obliger à le délivrer de sa Charge, & par des raisons opposées d'un interest Public, ils l'y confirmerent encore cette Année. Frere Bernardin qui vit alors, que la volonté de Dieu, s'opposoit à ses desirs, & à ses pensées, se rend encore à l'Office, où sa Providence le vouloit, & il plie les Epaules sous les fatigues de sa grande Charge. I.

Frere Bernardin d'Asti est confirmé General.

En ce Chapitre General, on ajoûta certaines choses, que les Tems, la Sagesse, & l'Experience ont jugé necessaires, aux premieres Constitutions de l'Ordre. Premierement, Que de toutes les Provinces, il vienne au Chapitre General autant de Custodes, qu'elles ont de Custodies, pourvu qu'ils n'excedent pas le nombre de cinq, & qu'ils ne soient pas moins de trois, & qu'ils soient même élus par les voix de leurs Chapitres Provinciaux. II.

Decrets du chapitre general ajoûtez aux premieres Constitutions.

Secondement, Qu'en chaque Province, par les communs Suffrages des Vocaux du Chapitre Provincial, on élise à Scrutin secret un Custode, qui porte au Chapitre General les fautes, que le Vicaire Provincial aura commises, dans le Tems de son Provincialat, & qu'il soit appellé le Custode des Custodes. III.

Troisiémement, Ceux qui du Siecle viennent parmi Nous, n'y soient point faits Gardiens, qu'ils n'y aient achevé cinq Ans, & que les Reguliers, n'y aient point voix active, & passive, qu'ils n'aient achevé l'Année de leur Noviciat, si ce n'est que pour de justes raisons, le General en dispençât les uns, & les autres. IV.

Quatriémement, Qu'en l'Election des Discrets des Convens, l'on ne passe pas le cinquiéme Scrutin, & que ce cinquiéme Scrutin, avec le nom de ceux qui donnent, & reçoivent les voix, & celles qu'ont eu les Particuliers soit envoié, bien fermé, & cacheté au Vicaire Provincial, qui punira les plus opiniâtres, & attachez à leur Sens. V.

Cinquiémement, Que les Freres ne reçoivent point, au troisiéme Ordre VI.

de

nôtre Pere saint François, de Femmes, qui n'aient passé quarante Ans de Vie, dans une grande reputation de Vertu & de Probité, excepté toûjours qu'ils ne les confessent pas, & qu'ils observent les mêmes choses à l'endroit des Hommes, à la reserve de la premiere.

VII. Sixiémement, Si le Gardien d'un Convent, meurt un Mois entier avant le Chapitre de sa Province, le Vicaire Provincial, en élise un autre du consentement des deux Définiteurs, s'il y a moins d'un Mois, il suffit d'y établir à la place du Gardien un Vicaire, jusqu'au Chapitre.

VIII. Septiémement, Qu'aucun Frere ne confesse aucuns Séculiers, sans la licence du Vicaire General, à moins d'une necessité extrême, & qu'ils n'en aient la permission de leurs Curez.

IX. Huitiémement, Que lorsqu'on celebre les Chapitres Generaux, ou Provinciaux, on ne fasse point de Provisions, que des choses necessaires. Que pas un Frere, ne soit admis à quelque Office que ce soit de Clericature, qu'il ne sçache lire parfaitement, & que les Freres Laics n'aient point d'autres Livres, que leurs Regles.

X. Frere Bernardin d'Asti guarit une Fiévre par le signe de la Croix.

Apres ces Statuts, le Chapitre General achevé, la bonté de Dieu, qui avoit appellé Frere Bernardin au Gouvernement de l'Ordre, fût sa consolation dans tous ses Travaux, parce que la Fête de la Portiuncule proche, & resolu d'aller à Assize, il desiroit prendre pour son Compagnon Frere Bernardin de Colpetrazzo, Provincial alors de la Province d'Ombrie; mais par malheur, il le trouva Malade sur sa Couche d'une grosse Fiévre, s'approcha de lui, & il lui dit: Bernardin, que faites-vous-là? ne sçavez-vous pas, que vous devez venir avec moi, celebrer à Assize la Fête de Nôtre-Dame des Anges, si maintenant vous voulez, je commanderai à vôtre Fiévre, qu'elle vous laisse la liberté de partir au plûtôt: il ne me pourroit rien arriver de plus agreable, mon Pere, répondit Bernardin, que ma Fiévre se dissipe, s'en aille, & ne revienne plus, par vôtre Commandement, afin que je vous suive où il vous plaira. Et le General alors, invoqua le Nom de JESUS, fit sur son Front le signe de la Croix, termina sa Fiévre, & lui rendit sa premiere Santé; Frere Bernardin n'eut plus que quelque langueur de reste, qui se dissipa en un jour ou deux, & lui laissa les forces de suivre son General à Assize, aprés les rigueurs de sa Maladie.

XI. La Reforme des Capucins fleurit en Vertus.

Le General étoit encore consolé, qu'alors la Religion s'augmentoit en nombre, éclattoit en Vertus, fleurissoit en desirs comme en Actions de l'Observance Reguliere, & s'acqueroit grand credit, grande reputation dans l'esprit des Peuples. D'où vient qu'il sembloit, que la memoire d'Ochino étoit entierement effacée dans tous les Hommes, & que les nüages passez des Tempêtes, étoient dissipez dans l'Ordre, par les nouvelles splendeurs de ses Vertus, & que s'accomplissoit à son avantage cét Oracle d'un Prophete: *Je t'ai abandonné un peu pour un moment, & je t'assemblerai dans de grandes misericordes, en un moment de mon indignation, j'ai un peu éloigné ma Face de toi, & j'en ai eu pitié dans ma misericorde éternelle.* D'où le pieux General avec toute la joie de son cœur, étoit souvent dans ses saillies d'Allegresse, qu'il emprumtoit du Livre des Nombres: *Ha Jacob? hé que sont beaux tes Tabernacles, & tes Tentes, Israël, ont la façon des Vallées de Bocages, & de Jardins proches les Rivieres, comme les Tabernacles, que Dieu se fixa, comme des Cedres proches des Eaux, qui couleront de leurs Canaux, & ses suivans seront comme des Fleuves dans les fertiles Vallées.* Parce qu'il prévoioit en esprit les accroissemens de l'Ordre, & plusieurs grands Hommes, dont la haute Vertu, & l'éminente Sainteté en honoreroit, non seulement leur Reforme, mais même toute l'Eglise de Dieu.

Isai. 54. chap.

Numer. 24. chap.

Frere Bernardin General prévoit l'accroissement de l'Ordre.

XII. Quatre Freres alors partis de Rome en Hiver, allerent au Convent de

Narny,

Narny, où leur General étoit, dont deux qui marchoient devant passerent à Castel-Nuovo, où ils demanderent l'aumône, & trouverent deux ou trois morceaux de Pain, dont fort satisfaits, & Reconnoissans envers Dieu, ils se disposoient d'entrer en une Hôtellerie, pour s'y chauffer tant soit peu, & à peine furent-ils à sa Porte, que le Maître les appella, & leur dit, entrez mes Peres, parce qu'un Gentil-homme m'a paié vôtre dîner, il y a peu de Tems : ce qu'entendant ces Freres, ils cherchent avec soin, par leurs demandes, qui leur faisoit ce plaisir, & ils ne trouverent Personne. Ils creurent donc fermement, que Dieu avoit député du Ciel, un de ses Anges, pour le secours de leur Nourriture, ils lui en rendirent leurs remerciemens, mangerent ce que leur presenta l'Hôtellier, & ils poursuivirent leur Voiage.

Dieu pourvoit aux Freres par le ministere d'un Ange.

Aprés qu'ils eurent un peu cheminé, ils rencontrent leurs Compagnons, & de compagnie, lorsqu'ils furent arrivez à l'endroit, d'où par des Routes détournées du grand Chemin, l'on monte au Convent, il arriva, qu'écartez du droit Sentier, ils marcherent par de rudes détours, ou sans pouvoir découvrir sur la Neige, dont toute la Region étoit couverte, aucuns vestiges d'Hommes, ils s'eloignoient beaucoup de leur Monastere. Tandis qu'ils s'inquietent du Chemin, & qu'ils en ignorent la Route, une Ombre, comme le Simulachre d'un Homme, se presente à eux, & aussi-tôt leur dit, Vous vous écartez, mes Freres, du Chemin de vôtre Convent, ne vous effraiez pas toutesfois de vôtre égarement, suivez-moi, & il marchoit le premier, en les précedant. Les Freres qui suivoient leur Guide, qu'ils ne connoissoient pas, eurent à peine marché quelque Tems, qu'ils virent leur Homme éloigné de leurs yeux, & assis sur le haut de la Montagne. Ils eurent peur, & pourtant ils allerent à lui par la voie, qu'il leur avoit montrée, connurent que le Convent n'étoit pas bien éloigné, & sans plus voir de Conducteur, ils remercierent la Providence de Dieu, qui les avoit conduits si heureusement : On lit dans nos Manuscrits plusieurs Exemples de cette nature, que nous ne remarquons pas ici, pour ne pas accabler par leur multitude, l'Esprit des Lecteurs. XIII.

Des Freres écartez du Chemin y sont remis par Miracle.

Cette Année Frere François de Jesi, tres-celebre dans l'Ordre, aprés avoir passé sa vie, jusque presque à sa derniere Vieillesse, avec un merveilleux éclat des plus augustes Vertus, & de la plus parfaite Sainteté, aprés plusieurs Travaux, dont il soutint si constamment la Reforme, dans le penchant de sa Ruine, reposa heureusement en Dieu, se retira dans le Ciel avec les Anges, & mourut sur la Terre avec les Hommes. J'ai dessein d'écrire ici ses grandes Actions, comme je les ai trouvées dans les anciens Monumens de l'Ordre. XIV.

Frere François de Jesi Exgeneral, mourut cette Année.

Vie & Actions de Frere François de Iesi, troisiéme General. Comme Frere François renonçant à l'Episcopat, & au Siecle, entra dans l'Ordre de l'Observance, & puis dans la Reforme des Capucins.

Jesi est une Ville, scituée entre les Montagnes de l'Apennin, dans le Territoire de la Marque, & le Fleuve Jesi, quoi que les anciennes Descriptions la marquent entre les Villes d'Ombrie ; d'où Frere François a pris son origine, de l'illustre Famille des Repanti : Occupé dés sa jeunesse, à l'Etude des Lettres humaines, il y fit de si heureux avancemens, qu'à l'âge de vingt Ans, bien instruit de sa Philosophie, il vint à Peruze, pour s'y emploier aux Etudes plus serieuses des sacrez Canons. L'Evêché de XV.

de Jesi vaquoit alors, & le Pere de nôtre François, Puissant dans cette Ville, en richesses, & en credit obtint du Pape, qu'il en fût designé Evêque. Cependant François aprés avoir achevé son cours de Droit-Canon, & en état de prendre le Doctorat, & la Charge d'un Evêché, fit réflection plus profondément, au grand Fardeau de l'Episcopat, & aux perils, qui l'accompagnoient, dont ceux, qui sont agitez des Tempêtes irritées des choses humaines, y causent fort souvent un funeste Naufrage aux Ames de leurs Sujets. Eclairé donc, & appellé de Dieu, il donna charitablement aux Pauvres tous ses Livres, son Argent, ses Meubles, & tout ce qui servoit à son usage, renonça à l'Evêché, & au Monde, & il se retira dans le saint Ordre des Mineurs de l'Observance, où il combattit genereusement pour JESUS-CHRIST. Il s'aquit tant de loüange dans la pratique inviolable de l'Observance reguliere, que sa doctrine, sa prudence, & sa probité de vie le rendirent un des Peres plus considerables de cét Ordre.

François est désigné Evêque de Jesi.

Il entre dans l'Ordre de l'Observance, où il vêcut saintement.

XVI. Aussi-tôt, qu'il fut Prédicateur, il prêcha si parfaitement, qu'établi par le Pape son Prédicateur Apostolique, quoiqu'il eût quelque empêchement de Langue, il prêchoit pourtant par tout, avec une vogue, & un profit merveilleux de ses Auditeurs. Il n'étoit pas moins zelé de l'Observance reguliere, puisqu'aprés s'être proposé, dés le commencement de sa Conversion, d'observer à la Lettre la Regle de saint François, il ne chercheoit, que les Lieux solitaires, & plus écartez de la conversation des Hommes, qu'il obtenoit facilement des Superieurs, soit à cause de son humilité, jointe à sa grande modestie, qui le faisoient aimer de toutes sortes de personnes, soit à cause de l'integrité de son Ame, & de sa Sainteté de vie, qu'il avoit acquises dans l'Ordre; c'étoit dans ces Demeures pauvres, & retirées, qu'il s'appliquoit fort aux choses de la Discipline reguliere. Mais il sembloit mettre tout son Esprit, à en reparer les desordres, par une Reforme. Frere Bernardin d'Asti étoit alors Procureur General de l'Ordre en Cour de Rome, que François connoissoit pour un Homme fort Amateur de sa Regle, & d'une haute Sainteté, il concerte avec lui le dessein de poursuivre une Reforme auprés du Pape, & tandis qu'ils travaillent tous deux assiduëment à cette grande poursuite, un bruit couroit par tout de la Reforme des Capucins, hors l'Obedience de l'Ordre, & approuvée par le Pape, qui en grande reputation d'Observance reguliere, & de Sainteté de vie, forma ce doute dans l'Esprit de François, si, sans penser à la Reforme, qu'il poursuivoit auprés du Pape, il se retireroit dans celle des Capucins.

Frere François est grand Amateur de l'Observance de la Regle.

Il poursuit la Reforme de son Ordre avec Fr. Bernardin d'Asti.

Il pense d'entrer dans la Reforme des Capucins.

XVII. Mais à cause, que ce grand Homme, étoit bien prudent, il refléchissoit fort aux traverses, qui pouvoient arriver à cette Reforme, & il craignoit, parce qu'il la consideroit si foible, & privée de Personnes de merites, attaquée même des plus rudes oppositions de l'Ordre, qu'elle ne se ruinât d'elle-même, & ne s'en allât en fumée, c'est ce qui donnoit à son Esprit penetrant d'assez fâcheuses Inquietudes. Il voulut donc s'instruire plus assurément des Affaires des Capucins, confere avec Frere Loüis de Fossombrun, qui alors avoit établi sa premiere Demeure, dans l'Eglise de sainte Marie des Miracles, fit Amitié avec lui, comme nous avons dit plus amplement ailleurs, & il poursuit sa propre Reforme auprés du Siége Apostolique. Aprés l'avoir enfin obtenuë, munie des Lettres du saint Siege, tandis qu'avec son Compagnon, il travaille dans la Marque à son agrandissement, il est mis en Prison, par Frere Jean Baptiste de Norsia, & pour un bon œuvre, il souffre de l'infamie. Mais délivré de ses Fers en peu de Tems, l'An 1534, il passe à la Reforme des Capucins, avec Frere Bernardin d'Asti, Frere Jean de Fan, & d'autres, dont alors nous avons parlé plus particulierement.

Il s'associe à la Reforme des Capucins.

Abstinence

Abstinence, Sobrieté, & Pauvreté de Frere François de Iesi.

AUssi-tôt, que Frere François, fut dans la Reforme des Capucins, il y brilla des splendeurs de toutes les vertus, & principalement de celle, qu'on peut dire la Capitale des autres, dont nous moderons, comme d'un frein les plaisirs de nôtre Corps, j'entends la Temperance dans les choses necessaires à la vie, qu'il pratiqua desorte, qu'il ne retranchoit pas à la nature ses indispensables besoins, mais lui dénioit de maniere le superflu, & l'agreable à l'appetit, qu'il contraignoit les Alimens, à servir à la seule necessité, & non pas à la volupté de son Corps, parce qu'il sçavoit bien, que saint Gregoire avoit dit: *Que nous ne devons pas nous presenter aux Combats de l'esprit, si auparavant, nous ne chassons de chez-nous un Ennemi secret, l'appetit de la Bouche, parce que si nous ne surmontons les choses, qui nous sont plus proches, nous passons inutilement à combattre celles, qui nous sont plus éloignées*, parce qu'il est inutile de combatre, dans un Camp, des Ennemis exterieurs, si nous enfermons des Citoïens, attaquans dans les Murailles de la Ville, j'entends les facultez maîtresses de l'Ame. D'où il parloit souvent de ce saint Hermite, qui interrogé de son Disciple, pourquoi il affligeoit son Corps de tant d'Abstinences, Souffre, dit-il, mon Fils, que je combatte contre mon Ennemi, il me massacre, & je le tuë, puisque, comme dit saint Ambroise: *La Luxure a toûjours été bonne Amie de l'excés de Bouche, & au contraire la Faim est l'Ennemie de sa volupté.* Et si nous nous en rapportons au Prophete, le crime de Sodome, ne fût qu'un excés de Pain. D'où vient qu'il disoit, qu'un Homme prétendoit vainement vaincre les voluptez de sa Chair, & les vices de son Ame, qui neglige de refrener les Appetits déreglez de son Ventre, & le vice de sa Bouche, par la vertu de la Temperance.

XVIII. Quelle fut l'Abstinence de Fr. François de Jesi.

S. Greg. liv. des Mora. 30.

S. Amb. serm. 40.

L'excés de Bouche ami de la volupté.

Ezech. 16. chap.

Frere François resolut de là, de faire premierement la Guerre à l'Intemperance du Ventre, & d'embrasser en sorte, tout le Tems de sa vie, la Temperance des Viandes, qu'on peut dire non seulement une vertu parfaite, mais même la Conductrice de toutes les vertus, que personne ne desira jamais plus ardemment les plaisirs de Bouche, qu'il recherchea la Sobrieté, il avoit accoûtumé de manger une fois le jour, & encore bien moderément, & se servant de ces paroles de saint Jerôme: *Que vos jeûnes soient ordinaires, & fuïez de vous souler en mangeant, & il vous est inutile de ne pas manger deux ou trois jours, si vous vous soulez quelques jours aprés.* Il croioit plus à propos, qu'un Religieux se nourrit de Viandes communes, & que même il mangea de la Chair avec sobrieté, que de mettre l'excellence de ses jeûnes, à choisir ses alimens volontairement, & sans Ordre de l'Eglise, & saint Bernard étoit ordinairement son Garant, lorsqu'il dit: *Qu'il vaut mieux, se servir d'un peu de Sang pour sa Nourriture, que de se souler de Legumes jusqu'au vomissement, puis principalement, qu'Esau est repris de Lentilles, & non pas de Chair, & Adam condamné pour un Bois, & non pas pour de la Chair, & Ionatas jugé à mort pour du Miel, & non pas pour de la Chair. Au contraire Elias a mangé de la Chair innocemment, Abraham a nourri de Chair agreablement les Anges, & Dieu a voulu, qu'on lui en fit des Sacrifices.* D'où vient qu'il n'estimoit pas fort ceux, qui passans quelques jours des Semaines, dans des jeûnes Austeres de Pain, & d'Eau, ou même de Legumes, sembloient, les autres jours, ou ne pouvoir rassasier leur Faim, ou assés se souler de Viandes: mais il assuroit, que la vraie Abstinence consistoit, à se servir pour l'entretien de sa vie, des Nourritures communes, non pas par volupté, & à ne sortir jamais de Table avec Satieté.

XIX. L'Abstinence est la conductrice des Vertus.

S. Bernard dans l'Apolog.

Quelle Abstinence est la plus loüable.

Parce que, disoit-il, l'Abstinence doit servir à l'Oraison, & à la Con- XX.

La satieté est à éviter dãs l'Abstinence.

S. Fulg. ad prob.

templation des choses divines, & ce jeûne n'est pas fort loüable, dont la pointe de l'Esprit est empêchée de contempler le Ciel, ou lorsqu'elle est debilitée par trop d'Abstinence, ou lorsqu'elle est comme émoussée par trop d'alimens, puisque le jeûne doit avoir ce Temperamment, dit saint Fulgence, que trop de satieté n'excite pas nôtre Corps, ni qu'une indiscrete Abstinence ne le débilite pas, en sorte qu'il soit inutile aux choses divines; & il enseignoit, que ç'avoit toûjours été l'Esprit de nôtre Pere saint François, que tant les jeunes, que les autres exercices du Corps, doivent de sorte être pratiquez par les Freres, qu'ils n'éteignissent pas les desirs d'Oraison dans leur Ame, à qui, comme dit la Regle, doivent servir les autres choses. D'où vient qu'il ne craignoit pas d'appeller des fautes, tout ce qui écartoit l'esprit de l'Oraison, & qui le rendoit inutile à son exercice, comme seroit une trop longue suite de paroles, dans des Entretiens, trop de Familiarité dans les Compagnies, trop d'inquietude dans les actions, & trop de desirs dans les autres choses, qui privent l'esprit de sa Liberté, dont il puisse dans l'Oraison s'élever à Dieu plus facilement.

La Reg. chap. 5.

On doit éviter ce qui détourne de l'Oraison d'esprit.

XXI.

Combien l'Oraison est necessaire à l'Homme.

Il disoit en effet, que l'Oraison étoit toute la fin, & tout le but de la vie Religieuse, à qui se rapportent toutes les autres choses, puisque le grand précepte de l'Homme est d'aimer Dieu sur tout, & que Personne ne le peut aimer, à moins que son cœur ne goûte les douceurs, dont il s'y communique aux ardeurs d'une volonté. Il étoit de sentiment, que l'Oraison étoit necessaire, pour acquerir le parfait amour de Dieu, à cause que c'est elle, qui porte l'Ame dans les douceurs de Dieu, & qui l'oblige de l'aimer souverainement; & ainsi, quoi qu'il crut qu'on lui devoit rapporter toutes les actions, soit de l'Abstinence, soit des autres vertus, il desiroit pourtant, qu'on lui presenta l'Abstinence, & la Sobrieté, comme Capitale des autres, sans qui l'Esprit ne peut s'élever en Dieu, & c'est ce qu'il enseignoit sur tout par ses Discours, & par ses Exemples.

La Pauvreté est l'amie inséparable de l'Abstinence.

XXII.

Frere François embrassoit encore avec l'Abstinence, de telle sorte la Disette, & la Pauvreté des choses, comme son inséparable Amie, qu'il n'estimoit rien de plus grand, rien de plus précieux : d'où vient qu'il la desiroit, & la recherchoit fort ardemment, en sorte que l'An 1543. élû General, & dans les Visites de son Ordre, aux Convents, où il trouvoit des Poësles à frire, ou des Grils à rôtir, ou des Broches, il ne les y souffroit pas, à cause principalement, qu'il croioit, que des Viandes frites, ou rôties, étoient plûtôt des charmes de la Bouche, que des Necessitez de la vie, & dans les autres choses, il vouloit tant de Disette, & de Pauvreté, que dans tous nos Lieux, où il rencontroit de trop grands Jardins, trop de Meubles dans les Offices des Freres, trop d'Ornemens dans les Sacristies, il les en retiroit aussi-tôt: quoi qu'alors la Religion fut si effroiablement Pauvre, qu'à peine les Freres souffroient-ils les choses plus necessaires, par un zele surprenant, qu'ils avoient de la Pauvreté. Il souffroit qu'on cultiva des Bois dans les Lieux, où l'on le pouvoit commodément, mais il avoit accoûtumé de deffendre aux Freres, qu'ils en coupassent pour leurs usages ordinaires, parce qu'ils sont destinez à l'Oraison de l'Esprit, & à un Solitaire divertissement: que si l'on s'en sert à la commodité d'un Convent, par quelque sorte d'usage, on offence la Regle, qui deffend aux Freres toutes les Provisions de Bois, & des autres choses: Si donc la Regle ne nous permet pas de cultiver des Champs, & des Vignes, pour en moissonner, & des Bleds, & des Vins? Quelle apparence, qu'elle nous permit des Bois, pour nos usages particuliers. Et ce fut-là le sentiment de tous nos Peres de ces premiers Tems, qui étoient, s'ils n'excedoient, dans cette pensée trop rigoureuse, de n'ozer emploier à leur service,

La rigide Pauvreté de Frere François de Jesi.

vice, ou les Branches seiches, qu'on eût coupées dans les Arbres, ou celles, qui en seroient tombées d'elles-mêmes.

XXIII. Davantage, comme il prétendoit, que les Jardins ne servissent qu'à cultiver des Racines, il ne souffroit pas, qu'on y entretint des Arbres Fruitiers, comme Pommiers, Poiriers, Amandiers, Oliviers, ni d'autres semblables, parce qu'ils sentoient trop leurs Provisions; quoi que les Freres mangeassent des Fruits, au Tems, qu'ils les cueilloient meurs sur les Arbres; & pourtant, quoi que ce grand zelateur de la Pauvreté, ne permit pas qu'on eut dans nos Jardins, même de ces Arbres Fruitiers, qui ne portent des Fruits, que pour peu de Tems, il sembloit qu'il abhorroit plus ceux, qui conservent leurs Fruits jusque dans les Hyvers, comme les Noix, les Châtaignes, les Olives, les Amandes, & d'autres de même. D'où vient que dans sa Visite des Monasteres de Sicile, où il trouva de ces sortes d'Arbres, il les fit couper, & arracher aussi-tôt de leurs Jardins, dans ce sentiment, de se montrer Ennemi, non seulement des Actes, mais même des moindres soupçons, & des perils plus legers de toutes les Provisions. D'où vient que pour retrancher toutes les superfluitez, comme contraires à la Pauvreté, quelque prétexte qu'on leurs donnât, il ordonna que les Freres n'auroient à leur usage, que ce que leurs accordoient la Regle, & les Constitutions. Cependant, il les animoit tous par ses paroles, & par ses actions, à dépendre entierement de la Providence de Dieu, & jamais il ne souffroit, qu'en Chemin son Compagnon portât, quoi que ce fut de Nourriture, excepté un Pain ou deux, dans les Voiages, qu'ils feroient aux Lieux plus Solitaires. Il devoit passer un jour, en un Païs fort desert, & tout abandonné, Frere Antoine de Lecci, qui l'accompagnoit alors, par compassion de sa Vieillesse, & de ses Ttravaux, lui prépara la nuit, sans qu'il en sceut rien trois Poissons rôtis, pour porter en Chemin, & en soulager ses Fatigues. Aprés avoir fait la moitié de leur Chemin, il étoit presque Midy, lorsque Frere François dit à son Compagnon tout joieux, je remercie Dieu, Antoine, de ce que nous disnerons aujourd'hui de la maniere, qui sied si bien à des Freres-Mineurs, parce qu'il croioit que son Compagnon n'eût apporté que du Pain. Mais lorsque Frere Antoine eut exposé les Poissons, il en fut si triste, & il en témoigna tant de fâcherie, qu'il l'en reprit severement, ne mangea que trois ou quatre bouchées de Pain, sans dire un mot, & il poursuivit leur Voiage.

Il abhorre les Provisions de toute nature.

Le superflu est ennemi de nôtre Pauvreté.

XXIV. Ce Serviteur de Dieu n'abhorroit rien plus que les délices, & les ragoûts de la Bouche. Lors donc qu'il voioit les jeunes Gens principalement, saler à Table leurs Alimens, il les reprenoit modestement, & leur apprenoit, que la Faim devoit être leur meilleure Saulce. Pour ce qui regarde le Bâtiment des Monasteres, s'il y remarquoit quelque chose contraire, tant soit peu à la Pauvreté de la Regle, il le faisoit ruiner aussi-tôt, & en punissoit l'Auteur rigoureusement, parce qu'il croioit, qu'il étoit moins préjudiciable à l'indigence de l'Ordre Seraphique, d'abatre des choses mal édifiées, que de les laisser entieres à la Ruine de la Posterité. Ceux en effet, qui voient de somptueux Bâtimens, qu'ont édifié les autres, croient aisément qu'il leur est permis, d'en faire d'aussi précieux. D'où vient qu'un excés de Bâtiment, que les précedens auront laissé dans sa beauté entiere, passera dans sa même justesse aux Suivans, qui s'en serviront, comme d'un exemple de Transgression nouvelle, & quelquesfois plus excessive que l'autre.

Il detestoit les delices de Bouche.

Frere François abhorroit tous les excés de Bouche, comme de Bâtimens, & la façon dont il prêchoit ses Freres.

XXV. Le Bâtiment est dangereux à cause des excés de la Pauvreté.

CE saint Homme disoit ordinairement, qu'entre tous les Offices, & les emplois de l'Ordre, le Bâtiment étoit le plus dangereux, à cause du peril extréme d'y violer la Pauvreté, c'est pourquoi, il s'en exemtoit le plus qu'il pouvoit. Un jour, il fut contraint de demeurer à Venize quelque Tems, & il ordonna d'y faire quelques reparations, qu'un Frere Laic ne jugeoit pas si fort necessaires, mais comme ce Frere lui dit : Prenez-garde Pere General, à ne pas exceder dans ce Bâtiment, il lui répondit, Ne soiez pas surpris, mon Frere, parce qu'aussi-tôt qu'un Frere Capucin s'ingere de son choix, dans quelque Ouvrage de Fabrique, il obeït au Diable, qui l'aveugle desorte d'esprit, qu'il ne voit pas même ses manquemens, contre la Pauvreté. D'où vient que nôtre Pere saint François ne voulut pas, tandis qu'il vêcut, qu'on changeât quoi que ce soit, & que dans des Reparations, on ruinât quoi que ce fût de son premier Convent de Nôtre-Dame des Anges, qui n'étoit bâti que de Fange, & de branches d'Arbres, & couvert de Pailles, afin qu'il fût aux Suivans un modele de leur Pauvreté ; il obeït alors à l'Avis de ce Frere, & il fit aussi-tôt abattre cequ'on avoit commencé.

Le premier Cóvent de Nôtre-Dame des Anges n'est bâti que de fange, & de bois de branches.

XXVI.

Lorsqu'il étoit General, & prêchoit aux Freres, du superflu, & de la grandeur des Bâtimens, il disoit: Croiez à ma Vieillesse, mes Freres, que jusqu'ici rien n'a plus nüi, à l'integrité de l'Ordre des Freres Mineurs, que l'excés des Bâtimens, & qu'il y en a plus de damnez, de ceux qui ont violé la Pauvreté, que des autres, qui ont d'autre maniere transgressé leur Regle. Si vous voulez en sçavoir la cause, elle est bien visible, que la Pauvreté de nos Edifices doit être si fort étroite, qu'ils n'excedent pas les Maisons des Pauvres. D'où vient que toutes les fois, que la forme de nos Bâtimens, est plus grande, plus belle, plus curieuse, & d'un plus grand prix, que celle des Pauvres, elle s'écarte de la Regle de la Pauvreté, qui fût la mezure ancienne, & continuelle de nôtre Pere saint François, lorsqu'il nous apprend, à nous servir des Maisons des Pauvres, comme de Modeles fort justes, de nos Bâtimens.

Nos Bâtimens doivent être tirez sur le Modele des plus Pauvres.

XXVII.

Parce qu'il est certain, ajoûtoit-il, que nôtre Pere saint François, Nous a toûjours proposé les Pauvres, comme de parfaits Originaux de nôtre sainte Pauvreté, que nous devons suivre exactement, dans la forme de nos Habits, de nôtre Nourriture, & de nos Bâtimens. En effet, s'il nous est ordonné, de nous vêtir comme les Pauvres, des plus vils Habits, il nous est commandé de même, d'imiter les Pauvres dans toute nôtre Nourriture, & ils n'ont point de Possessions ? Qui douteroit donc, que nous ne soyons obligez par la Regle, à nous conformer aux petites Maisons des Pauvres, dans les Fabriques de nos Bâtimens, de sorte que nous n'avons point dans toute nôtre Regle de précepte plus difficile, & plus élevé, que celui de la Pauvreté, puisqu'il nous prive de toutes les Commoditez de la vie.

Le précepte de la Pauvreté est le plus difficile de la Regle.

XXVIII. Les grands Edifices sont deffendus aux Freres Mineurs.

Puis donc que ce fondement de la Doctrine Seraphique est si ferme, & si assuré, qu'il ne peut être ébranlé par quelque Raisonnement que ce soit, il est incontestable aussi, que l'usage des lieux, bâtis trop magnifiquement, & que ne peut souffrir la Regle, nous est absolument deffendu, puisque si cette sorte d'Habit, qui ne seroit ni vile, ni pauvre, nous est visiblement deffenduë par la Regle, comme trop contraire à la Pauvreté? Pourquoi nous permetroit-elle l'usage, & la demeure de ces Edifices, qui seroient si éloignez d'une Seraphique Pauvreté, son Précepte est égal à l'un,

à l'un, & à l'autre, à nos Habits, & à nos Bâtimens. Il joignoit encore à ceci, que nous recherchions plusieurs choses, dans la demeure des Maisons, les Nourritures de nôtre Corps, & l'agrément des choses de ce qui sert à nos Usages, plus propres aux plaisirs des sens, que necessaires à l'entretien de la vie, dont nous devrions toutesfois nous dégager absolument, si nous prétendions, que nôtre Ame pût arriver aux douceurs celestes, puisque c'est un Pacte entre Dieu, & les Capucins, & les autres Religieux, que tant plus ils s'éloigneront, par la pure Observance de leur Regle, des délices de leurs Sens, & des Desirs des choses sensibles, Dieu leurs accordera de plus grandes, & de plus douces Satisfactions d'esprit. Ceux là se trompent donc lourdement, qui cherchent dans l'ordre les Commoditez du Corps, & les Plaisirs sensibles, & croient s'en pouvoir acquerir une plus douce vie, puisque s'écartans de trop loin de ce doux esprit de Dieu, d'où comme d'une source feconde, procedent le contentement, & la joye, ils ne trouvent qu'un état penible, desagreable, incommode des choses, qu'ils éprouvent vuide des veritables douceurs du Ciel, & que je croi fort égal à la gênne des Damnez, dedans les Enfers, parce qu'il n'y a rien si insuportable, que de vivre sans esprit, dans une Religion, qui ne vit que d'esprit.

Les plaisirs des Sens ne doivent être recherchez par des Religieux.

XXIX.

En quoi consiste la pauvreté d'esprit.

C'étoit ainsi, qu'un si parfait, General exhortoit ses Freres, à l'Observance plus étroitte d'une exterieure Pauvreté; mais pour les animer encore, comme ses plus chers Enfans, à une Pauvreté d'esprit, il avoit coûtume de leurs dire, mes Freres, la Pauvreté d'esprit ne se contente pas d'une Observance exterieure, elle en veut une Interieure, qui consiste en ceci, qu'un Frere Mineur Capucin, qui s'est privé volontairement des desirs de toutes les choses, les méprise toutes, & encore lui-même, pour l'amour de Dieu. Etre pauvrement vêtu, demeurer dans de pauvres Maisons, s'occuper aux jeûnes, prier continuellement, faire de rudes Disciplines, & affliger son Corps de plusieurs autres Austeritez, sont de fort bonne choses, & d'autant meilleurs, qu'elles tendent à une plus parfaite conduite de Vie, & une Observance plus exacte de sa Regle; mais si elles sont seules, & si elles ne sont pas accompagnées de la Pauvreté d'esprit, elles ne peuvent arriver à la parfaite possession de l'Esprit de Dieu, parce que lorsque l'Amour des choses sensibles embraze un cœur, il l'occupe en sorte, que le Saint Esprit ni est plus. Ce Feu de Terre empêche trop, que les flâmes du Feu divin consument une Ame de ses sacrez Embrazemens; si les Parens, si les Amis, si un Monastere, si une Cellule, si un Livre, si toutes ces choses, & leurs semblables regnent dans une Ame par leurs desirs, tandis qu'elles y ont leur pouvoir, il est necessaire que cét Esprit de Dieu, qui nous unit à lui par sa Charité, en soit banni, parce que l'Amour de Dieu, & l'Amour du Monde, sont deux contraires, qui ne peuvent être de Concert, & de Societé dans un même Sujet, & dans un même Tems. Il ne se peut même, qu'on aime parfaitement la Majesté de Dieu, lors qu'on aime avec elle quelque chose de sensible, & d'étranger à sa Grandeur infinie; si enfin cét esprit Evangelique de Dieu est dans un sujet, l'amour sordide, & méprisable des Creatures, en doit être chassé, ceux donc qui veulent acquerir cét esprit de Dieu, qui est celui de l'Evangile, qu'ils quittent les desirs de toutes les choses qui sont hors de lui, & qu'ils lui consacrent toute leur Ame, par une interieure Pauvreté d'esprit.

Combien la pauvreté d'esprit est necessaire.

L'amour de Dieu, & l'amour du Monde sont opposez dans une Ame.

Il faut fuïr l'amour propre.

XXX.

Mais, disoit-il à ses Freres, je vous montre encore une plus parfaite voie, c'est peu, pour acquerir une vraie pauvreté d'esprit, de mépriser toutes les choses crées, si l'on ne se quitte soi-même avec elles, & si l'on ne s'abandonne pour Jesus-Christ, parce que l'amour de soi-même, est plus nuisible que le desir des choses. Il naist effectivement avec nous, un

un certain amour propre, dont nôtre cœur est blessé, qui est dautant plus dangereux à l'Ame, qu'il l'a détourne de l'amour de Dieu, d'où vient que Jesus-Christ ordonne si fortement la haine d'eux-mêmes à ceux, qui aspirent au plus haut point de la Perfection Evangelique, & à la parfaite pauvreté d'esprit, & il leur dit: *Si quelqu'un vient à moi, & n'haït pas son Pere, sa Mere, sa Femme, ses Enfans, ses Freres, & ses Sœurs, & même son Ame, il ne peut être de ma suitte.* Comme donc cette haine propre consiste, à bannir de l'Homme cét amour de lui-même, qui y diminuë l'amour de Dieu, si quelqu'un veut profiter dans ce divin amour, & acquerir cette possession de l'esprit divin, que nôtre Pere S. François Nous recommande si fort dans la Regle, par ces paroles: *Prennent garde les Freres, qu'ils doivent desirer sur toutes choses, d'avoir l'esprit de Nôtre-Seigneur, & ses Saintes operations,* afin qu'il se transforme tout entier en la possession de Dieu, il est necessaire, qu'il ne sente dominer dans son Ame que la volonté divine, & les ordres d'un Pouvoir infini, en sorte qu'il dise toûjours avec l'Apôtre: *Que voulez-vous que je fasse, mon Dieu.*

S. Luc 14. chap.

L'amour de soi-même refroidit l'amour de Dieu.

Test. de S. Franç.

Les Act. 9. chap.

XXXI. L'Homme naturellement est Serviteur de Dieu.

S. Aug. Traict. 29. S. Jean.

Que le Serviteur de Jesus-Christ, considere en lui-même, qu'il n'est pas libre de sa Nature, mais un Esclave, & qu'il n'est pas de son Domaine, mais la possession de Dieu, comme Platon l'a dit, puisqu'il en reçoit la vie, les sens, la croissance, le Corps, l'Ame, & tout ce qu'il est, d'où saint Augustin a écrit: *Qu'y a-t'il de plus à vous que vous même, si ce que vous êtes est à un autre.* Si cela est vrai, comment un Homme s'attribueroit-il quelque chose, & comment ne dépendroit-il pas absolument de la volonté de Dieu, lui qui connoît qu'il appartient tout entier à lui. De là vient que comme un chacun se doit regarder appartenant à Dieu, & non pas à soi-même, il ne doit rechercher que la gloire de son Possesseur, & lui être si fort soûmis, que ne dépendant que de lui, il remette à son bon plaisir, & à sa volonté, non seulement toutes les Commoditez temporelles, mais l'acqusition du Roiaume d'une glorieuse Eternité, & qu'il défere si fort à ce qu'il voudra, que s'il étoit de sa gloire, & de ses desirs, il brûleroit plus volontiers eternellement dedans les Enfers, ce qui pourtant est impossible, Jesus-Christ disant dans saint Mathieu: *Ainsi ce n'est pas la volonté de vôtre Pere, qui est dans les Cieux, que perisse pas un de ces Petits;* qu'il n'obtiendroit une récompense du Ciel, & qu'il descendroit plûtôt à la gêne, pour l'honneur de Dieu, qu'il ne montroit à la Beatitude sans elle: Voilà une fort excellente Pauvreté d'esprit, qu'aquerrent fort peu de Personnes, qui consiste à ne desirer, à n'aimer, à ne chercher que la gloire de Jesus-Christ.

Nous devons tous aimer plus la gloire de Dieu que nous-mêmes.

S. Math. 18. ch.

Autres Exhortations que faisoit ce saint General à ses Freres, le zele de ses Predications. Quelques Miracles que Nôtre-Seigneur a faits par ses Prieres.

XXXII. Hypocrisie est souvent produite par les vertus.

Enfin ce saint General exhortoit soigneusement, ces Freres, de se deffendre de leur mieux du Demon de Midi, qui sçait le secret de corrompre par les vertus, ceux qu'il ne peut engager à des vices visibles, tandis qu'il altere de sorte leurs Ames, qu'elles s'efforcent, par l'éclat de leurs bonnes œuvres, d'acquerir auprés des Hommes, le glorieux Nom de la Sainteté, & qu'avec cette lumiere d'emprunt, elles s'obscurcissent de Tenebres. Il enseignoit qu'il n'y avoit rien de plus dangereux à un Homme de Cloître, que cette Hypocrisie, parce que, comme dit saint Chrysostome: *Aussi-tôt qu'elle en a soûmis quelqu'un à ses volontez empoisonnées, il*

S. Chrys Homil. 1. sur S. Jean.

il retourne difficilement en santé, & détachant du Ciel une Ame qu'elle a empestée, elle l'attache à la Terre, & elle ne lui permet plus de regarder les vraies lumieres, parce que l'Ame, qui en est gouvernée, sans Précepteur, agit à sa fantaisie, dans les choses qu'elle croit agréer aux autres, & pour leurs être admirable, elle se précipite elle-même. Si vous voulez être estimé bon, devot, & Saint chez les autres, pour être dit bon de tous, pour en être honoré selon vos merites, pour n'être pas méprisé, mais publié venerable des Hommes, vous êtes déja privé du titre avantageux, & veritable de la Sainteté, & vous avez acquis cette récompense de gloire, qui ruine pour vous tout l'honneur, & tout le prix de l'autre Vie? Que peut-on dire de plus miserable, que cét Homme, qui par ses propres Richesses, dont les autres ont coûtume de devenir plus Riches, ménage sa perte, & son indigence, par les remedes produit sa Maladie, engendre d'une Medecine une langueur fâcheuse, & des mêmes choses qui devoient le rendre meilleur, en devient plus coupable: Deplus, si vous vous montrez humble, officieux, obeïssant, utile, & serviable auprés des Peres, si vous leurs faites de petits presens, si vous paroissez fort affectionné à leurs personnes, dans ce sentiment, d'en obtenir de la bien-veillance, de l'estime, & même des Dignitez, ne vous déclarez-vous pas surmonté de ce Demon du Midi, & bien indigne du nom de Frere Mineur Capucin, qui doit être d'autant plus éloigné des desirs de l'honneur, & des Charges, qu'il est obligé par des liens plus étroits de sa Regle, à la Perfection de l'Evangile. Il n'y a rien de plus monstrueux qu'un Capucin, qui est arrivé jusqu'à ce point d'ambition d'esprit, qu'il est toûjours fort attentif, & timide à ne rien dire, qui déplaise à personne, feigne d'être bien-humble, affecte l'honnêteté, paroisse affable, se montre Officieux, rende des services, accable, presque de déferences respectueuses, & obligeantes, & qui pour s'acquerir une paire de Bœufs, & s'accabler sous le poids fort pezant d'une Dignité, se change en toutes sortes de formes, comme un miserable Prothée.

L'Hypocrisie consume toute la gloire de la vie future.

Marques assurées de la veritable hypocrisie.

Nôtre saint General, insinuoit avec tant de zele ces enseignemens, & plusieurs autres, dans l'Ame de ses Freres, que soûs son Generalat, la Religion des Capucins fit de merveilleux progrés dans les vertus, & la perfection de l'Observance Reguliere. D'où vient qu'on ne doit point trouver admirable, que lors qu'il prêchoit dans les Refectoires de nos Convents, on ait apperçu sur leurs Toits, une Etoille toute brillante de lumiere, comme nous l'avons dit ailleurs. Mais quoi que ce grand Homme eût quelque empêchement de Langue, Dieu pourtant lui donnoit tant de forces, dans ses Discours publics, qu'il portoit du vice à la vertu, fort facilement les plus grands Pecheurs. Encore que nous en puissions donner beaucoup d'exemples, nous n'en dirons qu'un, qu'on vit à Norsia, avec une grande utilité de cette Ville, qui étoit déchirée de tant de haines, & de tant de dissentions civiles, que les Partis differens bien souvent aux Armes, elle étoit menacée d'un épouvantable Massacre. Le General arrive alors dans cette Ville affligée, émeuë du bruit de sa probité, elle implora son secours, qui la délivra du danger évident de sa derniere Ruine. François aprés l'Oraison monta en Chaire, précha contre les Haines, & les Inimitiez avec tant de force d'Esprit, & anima ces Citoiens si divisez à une Concorde mutuelle, avec tant de douceur de sentimens, qu'à peine eût-il fait publiquement trois ou quatre Sermons de cette douceur d'Ame, & de cette force d'Esprit, dans une Place publique de la Ville, à cause de la prodigieuse quantité de ses Auditeurs, que cette Tempête d'Esprits agitez appaisée, les Factions furent éteintes, avec les haines, & une Troupe de Demons, qui troubloient ces Citoiens, & excitoient leurs inimitiez, & leurs Querelles fût bannie de Norsia, par la vertu de Dieu: Toute la

XXXIII. Prêchant au Refectoire, on voioit souvent une Etoille brillante sur le Convent.

Il met en prêchant la Paix dans la Ville de Norsia.

Ville enfin reconciliée réciproquement, fit paroître la joïe qu'elle en avoit, par le son de ses Cloches, & de publiques Réjoüissances.

XXXIV. Ce Serviteur de Dieu, qui prêchoit de cette ardente maniere la parole de JESUS-CHRIST, retiroit de l'Empire des Demons, des Villes toutes entieres, & il arrivoit par une Permission divine, qu'il étoit si formidable aux Troupes infernalles, & il empruntoit du Ciel une si grande force contre leurs attaques, qu'il les chassoit des Corps qu'ils possedoient, par un Commandement de sa seule Bouche, dont entre les autres, voici une preuve bien considerable. Il prêchoit à Gubbio l'Advent, lors qu'on lui presenta un Possedé, qui parloit Latin, François, Italien, & plusieurs autres Langues, dont il attiroit comme par quelque amorce l'admiration des plus Curieux? A quoi te sert un si grand éclat de differens Langages, dit François, au Diable, j'ignore toutes ces Langues, mais je te commande méchant Esprit, au Nom de JESUS-CHRIST, de sortir de cét Homme. Le Demon lui obeït aussi-tôt, sortit de ce Corps, & le laissa libre de sa Tirannie. Dieu fit par lui plusieurs autres Merveilles, & il sembloit que de jour en jour elles augmentoient dans tous les Esprits, la reputation de sa Sainteté. Ce saint Homme étoit, comme une Olive feconde dans la Maison de Dieu, & comme un Bois planté proche le Cours des Eaux, qui donneroient à sa Majesté, de continuels fruits de vertus, & de probité, parce que comme un Ouvrier fort diligent, qui travailloit dans la Vigne de son Seigneur, avec une ardente exactitude, il s'efforçoit d'engendrer à Dieu par ses Ecrits ceux, qu'il ne pouvoit lui acquerir par ces Discours. D'où vient qu'il composa quelques Livres, & principalement celui du Cercle de l'Amour divin, où il prouve avec beaucoup de Doctrine, de quelle sorte on peut aimer Dieu sur toutes choses. Il publia encore une nouvelle explication de la Doctrine Chrétienne, que le Pape Marcel II. loüa fort, & est entre les Livres de la Biblioteque du Vatican.

Frere François délivre un Possedé par sa seule parole.

Il composa quelques Livres.

Mort de Frere François de Jesi, & quelques Miracles qu'il fit.

XXXV. CE Serviteur de Dieu, avoit déja souffert plusieurs Travaux pour la Religion, & pour toute l'Eglise, & passé plusieurs Années, premierement dans l'Ordre de l'Observance, & puis chez les Capucins, jusqu'à la cinquante-huitiéme de son Age, dans une parfaite Justice, & une éminente Sainteté, & il avoit achevé le Trienne de son Generalat, dans une admirable conduite de Prudence, & de Vertu, dont il avoit Gouverné nôtre Reforme si glorieusement, lors qu'abbatu sous la charge de quelques incommoditez, que lui causoit son grand Age de quatre-vingts Ans, il fût attaqué d'une plus dangereuse à Peruze, & comme il jugea qu'elle seroit le Terme de sa vie, il fit paroître d'abord une patience merveilleuse dans toute sa maladie, & puis les autres vertus, qui doivent accompagner un Religieux, qui se dispose à un dernier Combat contre le Demon Ennemi de son Salut, & enfin il prépare son Ame d'aller au devant de son Dieu, par les Sacremens de l'Eglise Sainte, exhorte ses Freres à la vertu, & il acheve sa Vie, celebre assurément par autant de loüanges, qu'il l'avoit honorée de grandes Actions. Ce grand Homme fit tant de biens à nôtre Reforme, que nous lui devons sans doute cét Eloge, qu'on lit dans l'Ecclesiastique: *La sagesse loüera son Ame, & il sera honoré en Dieu, il sera glorifié au milieu de son Peuple, & dans les Eglises du Tres-haut, il ouvrira sa Bouche, il sera exalté au milieu de son Peuple, & admiré dans une sainte plenitude, & il aura de la loüange dans le grand nombre des Elus, & il sera beni entre les benits.* Et assurément avec justice, puisque la memoire de cét

Frere François de Jesi mourut à Peruze fort Saintement.

L'Eclesi. 24. chap.

cét Homme, immortelle auprés de Dieu, merite bien des Benedictions, & des loüanges dans l'esprit des Hommes.

XXXVI.

Et afin que personne ne croie, que j'avance ceci sans sujet, à peine le troisiéme jour de sa Mort étoit-il fini, qu'il apparut environné de la gloire du Ciel, à Frere Jean Baptiste de Norsia, qui avoit été le Compagnon plus Fidele de ses Travaux, & qui étoit à l'extrémité, comme nous dirons un peu plus bas, que nous décrirons les grandes actions de sa sainte vie.

XXXVII.

Aprés sa Mort il apparut glorieux.

Dieu voulut faire connoître par quelques Miracles, de qu'elle consideration étoient auprés de lui, les grands merites de son Serviteur aprés son Decés, & une Dame des plus qualifiées de Spolete, qui obtint des Freres une Corde, dont il se ceignoit durant sa vie, à cause de la devotion qu'elle avoit en lui, la porte à une Femme de la Ville, que le Demon possedoit; aussi-tôt que le Diable sentit cette Corde, il commença de troubler la Possedée, & de l'agiter plus violemment que l'ordinaire. Mais cette Dame prit de la main la Corde, en serra la Demoniaque, & plus fortement, Je te commande Demon, dit-elle, par les merites de cét Homme de probité, qui s'est servi lors qu'il vivoit de cette Corde, de quitter cette Femme, chose merveilleuse, à peine eût-elle dit ces paroles, que le Diable sortit aussi-tôt de ce Corps, laissa la Possedée demi-morte, libre de sa Tirannie.

La corde de Fr. François guarit une Possedée.

XXXVIII.

Le seul attouchement de sa Tête guarit une autre Tête.

Frere Jean Baptiste de Piedmont est celebre en Sainteté.

Quelques Années aprés la Tête de ce saint Homme, fût tirée de la Terre, & Frere Bernardin de Modene, qui ressentoit d'horribles douleurs de Tête, en sorte qu'elles le reduisoient quelquesfois jusqu'à la Folie, recourut à celle de François de Jesi, implora son secours, & aussi-tôt qu'il l'eût touchée bien devotement, il fut entierement guari de la Sienne: Mais afin que la gloire d'un si grand Homme ne fut ignorée de personne; il arriva que cette Année, le Pape Paul III. étant Mort un peu aprés Frere François de Jesi, Frere Jean Baptiste de Piedmont, Prêtre de la Province de Rome, d'une pieté singuliere, & d'une charitable affection envers ceux qui avoient eu quelque Prélature, & dans l'Eglise & dans nôtre Ordre, pour qui lors qu'ils mourroient, il offroit à Dieu ses Prieres, & ses Oraisons, informé du Decés de Frere François, & du Pape, pria Dieu fort instamment pour eux, & animé d'un zele tout de Feu, il supplia la Sainte Vierge, dont il étoit fort devot, qu'elle voulut lui faire connoître distinctement, ce qu'avoit arrêté du Salut de l'un & de l'autre, l'impenetrable Jugement de Dieu. La Vierge apparut à son Serviteur, avec un éclat de Raions, qui la faisoient briller de splendeurs, dont tout effraié, il se jetta contre Terre, & Marie l'aiant rassuré, lui dit, Jean Baptiste? Pourquoi doutez-vous du salut de Frere François, un si grand Homme, qui a donné tant de témoignages de vertu par ses Discours, ses Ecrits, ses Exemples, & principalement sa Devotion pour moi, ne devoit-il pas être recompensé de la gloire de l'Eternité? Sois-donc assuré qu'il est Bien-heureux dans le Ciel, & Paul III. s'est trouvé dans quelque danger au Jugement de Dieu, il est pourtant sauvé, par les Suffrages des Indulgences, à cause de la Charité dont il a secouru les Morts, lors qu'il étoit en vie, & qu'il a tiré septante mille Ames des peines du Purgatoire. Son Ame toutefois est encore dans ces horribles supplices. Ce qu'aiant dit, elle disparut, & dix Ans aprés la Mort de Frere François, son Corps qui fut mis dans la même Terre, où reposoit celui de Frere Jean Baptiste de Norsia, fut trouvé si entier, avec celui de ce Frere, qu'on eût dit, qu'ils n'y étoient enterrez que depuis un moment, comme nous allons dire dans la vie de Frere Jean Baptiste.

La gloire de Fr. François de Jesi est revelée par la Sainte Vierge.

Le Corps de Fr. François aprés sa Mort est trouvé tout entier.

XXXIX.

Trois jours ne se passerent pas, depuis la Mort de Frere François, que Frere Jean Baptiste de Norsia, qui passa de l'Ordre de l'Observance, à celui des Capucins avec lui, & qui l'avoit toûjours inseparablement accompagné, qui même pour aller dans la Gloire, quitta le Monde, & la Terre,

dans le même Convent de Peruze, afin que ceux qui avoient été fort unis d'Esprit, de Religion, de vertus, & de zele de l'Observance de leur Regle, durant toute leur vie, ne fussent pas separez aprés leur Trépas.

Vie & actions de Frere Jean Baptiste de Norsia, Comme depuis avoir Fiancé & quitté sa future Epouze, il se fit de l'Observance, & puis Capucin, ses Vertus & sa Mort.

XL. Frere Jean Baptiste grand Amateur de la chasteté.

CE Frere dés ses premieres Années fut de fort bonnes mœurs, porté aux choses divines, & bien contraire à toutes les voluptez, principalement Brutales: Son Pere, lors qu'il fut en Age, voulut le marier, & les Fiançailles faites, on devoit bien-tôt en terminer les Nopces. Mais le jeune Homme, qui jusque-là s'étoit conservé Vierge, fort fâché de ne l'être plus par ce Mariage, fit à Dieu cette courte priere avec beaucoup de larmes. Dieu Amateur de l'integrité, & de la chasteté, qui m'avez conservé depuis ma jeunesse jusqu'ici, de tous les plaisirs du Corps; les Ennemis de la pureté s'élevent de tous côtez contre moi, ils m'attaquent de toutes les manieres, je ne sçai ce que je dirai, j'ignore ce que je ferai, j'ai recours à vous, mon Jesus, divin Amateur des Vierges, Vous Vierge, j'ai toûjours voulu vous suivre Vierge, secourez-moi maintenant, donnez-moi vos Conseils, conservez mes pures resolutions, crainte que mon Ennemi ne die, j'ai prévalu contre lui. Alors Dieu, qui conserve, & entretient les pures pensées des Hommes, inspire à l'Ame de Jean Baptiste, que s'il veut deffendre sa chasteté contre ses Ennemis, il quitte l'état de Seculier, & entre dans l'Ordre de l'Observance.

Il laissa pure sa Femme & entra dans l'Ordre de l'Observance.

XLI. Le chaste Jean Baptiste obeït aux Conseils de Dieu, renonce aux Nopces du Siécle, & aprés avoir abandonné son Epouze, quoi qu'il n'eût pas encore dix-sept Ans, il se presse sans remise, de contracter une celeste Alliance, avec l'Ordre de saint François. Aussi-tôt qu'il y fut, il n'eût plus d'autres desirs, que de se rendre vertueux. Il se familiarise principalement de sorte l'Oraison d'esprit, & la Contemplation des choses divines, qu'il sembloit ne prendre plaisir qu'en elles, & de là vint, qu'apliqué plûtôt au repos, & à la Solitude, qu'aux Travaux d'Etude, il ne vouloit que celle, qu'il croioit necessaire aux Emplois du Sacerdoce, dont aprés quelques Années de Clericature, il s'acquitta avec la loüange d'une grande Pieté. Dans l'Ordre, il êtoit fort Familier avec Frere François de Jesi, de qui il avoit coûtume d'apprendre plusieurs bonnes choses, tant pour l'Observance de la Regle, que pour son spirituel Avancement aux vertus, embrazé du zele de l'Observance Reguliere, il travailla bien assiduëment, avec luy, a établir une Reforme dans l'Ordre. Mais sans avoir gagné, pour un si bon œuvre avec François, qu'une Prison, & des Liens, sans esperance de Reforme., il entre avec lui, dans celle des Capucins l'An 1534. où il éclata de tant de vertus, que comme un grand Amateur de l'Observance Reguliere, il pratiqua d'abord, une extrême Pauvreté de Nourriture, & de vétemens, & une merveilleuse Austerité de vie. Il conversoit dans l'Oraison si familierement avec Dieu, qu'il êtoit peu avec les Freres, à moins qu'il n'y fut obligé par quelques publiques Occupations.

Il travaille pour la Reforme avec Frere François de Jesi.

Il passe aux Capucins, où il eclate en vertu.

XLII. Il conserva fort exactement son integrité, & le Demon qui voulut lui dresser ses embûches, prit une fois la forme d'une Fille, & venuë un soir au Convent, dont il êtoit Gardien, elle pria le Portier instamment de la recevoir au dehors du Monastere, crainte que si elle logeoit cette nuit, chez d'autres

Le Diable sous la forme d'une Fille dresse des embusches à la

d'autres personnes, elle ne risqua trop sa Pudicité. Le Portier en avertit le Gardien, qui se mit aussi-tôt en prieres devant Dieu, découvrit par une Permission divine les artifices du Diable, & répondit au Portier? Ha pourquoi, mon Frere, me parlez-vous d'une Fille soigneuse de sa Chasteté, ce n'est pas une Fille, c'est un Diable, qui tend des piéges d'Enfer à nôtre Pureté, chassez-le tout au plûtôt de la Porte. Le Portier alors y courut sans remise, & reconnut que le Demon étoit déja disparu. Le saint Homme fit quelques Miracles durant sa vie, & particulierement un considerable, qu'on dit de Peruze, où par un signe seulement de Croix, il guarit entierement un Frere Antoine, malade d'un Ulcere fort dangereux à la Jambe. Enfin au même Convent de Peruze, comme il rendoit les derniers devoirs de la Sepulture, à Frere François de Jesi, qui avoit été pendant sa vie, son plus Fidele Achates, il fit faire son Cercueil de Bois, d'une grandeur à contenir deux Corps, & parce que le saint Esprit l'avoit avertit de sa Mort, & qu'il vouloit, qu'on sceut qu'il seroit bien-tôt joint à François, il dit à ses Freres presens, Ne vous étonnez-pas, mes Freres, il est juste, que ceux qui se sont si fort aimez durant leur vie, ne soient pas separez aprés leur Mort, & à peine eût-il enterré le Corps de Frere François, qu'il tomba Malade d'une grosse Fiévre, & connoissant qu'elle le feroit bien-tôt mourir, il se prépare soigneusement, par la reception des saints Sacremens, & par plusieurs larmes, d'aller au devant de Jesus-Christ. A l'heure de son Decés, comme il vit Frere François de Jesi, qui lui apparut tout éclatant de sa Gloire celeste, il s'écria avec joïe! O que je voi une éclatante lumiere, qu'elle est belle, ô François, ô François? Ha! que vous êtes beau, que vous paroissez agreable: Il chanta alors l'Hymne, *O gloriosa Domina*, & tandis que les Freres le poursuivent, il rendit son Esprit à son Createur, au milieu des pieuses voix de ses Freres, & des splendeurs celestes. En ce même Tems, Frere Albert de Naples, d'une Sainteté particuliere, lorsque dans ses Extazes il joüit des plaisirs divins, considere l'Ame de Frere Jean Baptiste, presentée au Jugement de Jesus-Christ, qui sans rien trouver à punir en elle, que quelques negligences legeres, à reciter son Office, aprés les avoir lavées de son Sang, il la benît d'une Benediction du Ciel, & l'éleva dans l'Eternité.

La chasteté des Freres.

Il prédit sa Mort aux Freres presens.

En mourant il voit Frere François de Jesi tout brillant de lumieres.

Dieu lui donne la gloire.

XLIII.

C'étoit un bruit autrefois, que Frere Jean Baptiste aprés sa Mort, apparut à un Devot de l'Ordre, qui se mourroit au Bourg d'Aquas-Parta tout éclatant des splendeurs de la gloire, & qu'il l'assura de sa recompense celeste. Enfin son Corps qui fut déposé dans le même Cercueil, avec celui de Frere François de Jesi, dix Ans aprés la Mort de l'un & de l'autre, tandis que les Freres font toute leur diligence, pour les trouver tous deux, afin de les enfermer dans leur commune Sepulture, qu'on leurs avoit fait nouvelle, il arriva, que leur Bierre de Bois toute pourrie, à cause de l'humidité de la Terre, lors qu'ils la foüillent à force de Bêches, & de Picques par hazard, & imprudemment ils font une plaie à l'un de leurs Pieds, qui rendit aussi-tôt du Sang, comme si leurs Corps eussent été en vie, & ce Sang les leurs font trouver immancablement, lors qu'ils les eurent trouvez par cette merveille, ils les déterrent, les exposent en veuë, & les admirent aussi entiers, & incorruptibles, que s'ils n'étoient enterrez que depuis un moment. Tous furent surpris de ce Miracle, & jugerent qu'il étoit un effet de la seule Puissance de Dieu, ils loüent donc son pouvoir infini, renferment ces deux Corps dans leur nouveau Cercueil, & les déposerent plus honorablement dans leur Sepulture.

Il apparut glorieux à un devot de l'Ordre.

Les Corps de Fr. François de Jesi & de Frere Jean Baptiste sont incorruptibles aprés dix ans de leur Sepulture.

La Mort du Pape Paul III. & quelques choses particulieres.

La Mort du Pape Paul III.

LE cours de cette Année n'étoit pas encore achevé, lorsque le Pape Paul III. Agé de quatre-vingts & un An, aprés avoir tenu le Siége Apostolique quinze Ans & vingt-huit jours, mourut au Mont-Quirinal, au quatriéme des Ides de Novembre, & on a dit, qu'en mourant il conjura les Cardinaux, qu'ils fissent choix d'un Successeur aprés lui, qui put être utile à toute la Religion Chrêtienne.

XLIV. Les menaces de nôtre Pere, saint François, contre les Détracteurs de son Ordre, frapperent cette Année quelques-uns, qui ozerent ouvrir leurs Bouches, & en vomir des médisances, contre la Reforme des Capucins, par une vengeance horrible de la Justice d'un Dieu irrité. A Melpignano de la Province d'Ottrante, un certain Claude Moracio de Bergame, ignorant de cét Oracle d'un Prophete, qui deffend d'injurier les Hommes Sacrez, disant: *Ne touchez pas à mes Christes*, déchiroit de telle sorte la reputation des Capucins, qu'il avoit la hardiesse de dire publiquement, qu'il aimeroit mieux entendre la Messe d'un Diable, que celle des Capucins, & comme il persista long-tems dans cette haine, & cette calomnie contre-eux, sans terminer ses injures, il arriva quelques jours aprés, que ce Miserable fut attaqué de quelques Ennemis, devant le Convent des Capucins, ils le percerent de plusieurs coups de Poignards, & d'une grosse Pierre, ils écraserent sa médisante Bouche, dont il avoit lancé tant d'injures contre nos Freres. Ils déplorerent son Decés, à cause principalement, qu'ils le croioient Mort à Dieu? Et nous proposons volontiers cét effroiable Jugement de Dieu de sa divine vengeance, d'un Miserable massacré si malheureusement, afin que son Exemple apprenne sensiblement aux autres, qu'ils doivent s'abstenir de détractions, contre toutes sortes de Personnes, & particulierement contre ceux qui sont Consacrez à Dieu, dont il dit expressément dans son Prophete: *Qui vous touchera, touche la prunelle de mes Yeux.*

Psalm. 104.

Mort affreuse d'un Calomniateur de l'Ordre.

Zachar. 2. chap.

XLV. Un autre exemple de ceci parut encore cette Année, au Bourg de saint Marin, lors qu'on y traitoit d'y bâtir un Convent aux Capucins, un certain, qu'on appelloit Prioré, vouloit vendre sa Terre deux fois plus qu'elle ne valoit, à l'estime des Expers, à cause qu'elle étoit necessaire à ce Bâtiment. Mais ceux qui conduisoient cét Affaire pour nos Freres, effraiez presque de cette extraordinaire Somme, que prétendoit ce Marchand, crurent qu'il falloit lui laisser sa Terre; Il s'irrite alors contre les Capucins avec furie, & se déchaîne, non seulement contre la Religion, par de cruelles calomnies, mais lors qu'il rencontroit des Capucins, il les poursuivoit, il les accabloit de mille sortes d'injures. Dieu pourtant ne laissa pas long-tems ce Détracteur impuni, puisque lors qu'il vomissoit encore ces médisances ordinaires, contre l'Ordre, au milieu de la nuit, on entendit un bruit effroiable dans sa Maison, & une voix horrible, où tous les voisins accoururent, & virent l'Homme nud hors de son Lit, & trainé par le Diable au milieu de sa Chambre, & même sans vie, avec un Visage si affreux, & si difforme, que s'il fut Mort étranglé. Ce qui donna tant de fraieur aux Spectateurs, qu'ils dirent tous hautement, que cét Homme étoit puni de Dieu, si rigoureusement, à cause de ses horribles Calomnies contre les Capucins, & contre leur Reforme.

Un Persecuteur de l'Ordre est suffoqué par le Diable.

XLVI. En ce Tems-là, au contraire, la Pieté de nôtre Pere saint François parut avec éclat, à l'endroit d'un Bien-faicteur de son Ordre, au Bourg de d'Amandola; un Apotiquaire appellé Potentiano, Homme devot jusqu'au Miracle, qui fournissoit tous les remedes necessaires à nos Malades, pour l'amour de Dieu, avoit un cruel, un impitoiable Ennemi, qui lui avoit souvent en chemin dressé des embûches, en sorte que lors qu'il iroit aux

Capucins

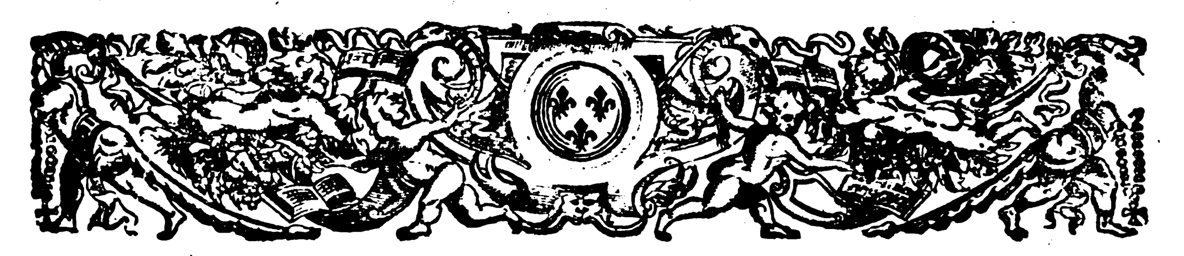
Capucins, où il se rendoit par devotion frequemment, il le tuëroit, pensoit-il en lui-même, d'un coup d'Arquebuze, ou de quelqu'autre arme à Feu. Cét Abominable épia donc dans un Bois fort épais le pauvre Potentian, qui alloit seul aux Capucins, & le vit accompagné de plusieurs Personnes qu'il ne connoissoit pas, parce que la pieté qu'il exerçoit envers les Serviteurs de Dieu, lui fournissoit du Ciel un grand nombre d'Anges, pour l'accompagner dans son Voiage. L'Agresseur enrageoit, qui voioit manquer son dessein de Sang, par ce nombre d'Hommes, agité pourtant des furies d'Enfer, & voulant absolument massacrer son Homme, décharge son Arme contre Potentian, qu'il croioit fort accompagné, mais la Balle qui passa sans effet entre ses deux Jambes, perça seulement ses Chausses, sans lui faire de plaie. Cét Homme presque enragé, tente un second crime, recharge son Arme, en attaque encore Potentian, le mire au milieu du Ventre, & sans faire aucun mal à sa Chair, il perse son Pourpoint avec sa Chemise; il jugea bien que Dieu protegeoit Potentian, & il ne le poursuivit plus. Pour apprendre à ceux, qui aiment l'Ordre d'une affection particuliere, qu'aux occasions, Dieu leurs donne de favorables secours, qui les deffendent des perils, & des embûches de leurs Ennemis.

Un Bien-faicteur de l'Ordre est accompagné des Anges.

Dieu le deffend de la Mort par un Miracle.



Création



Creation de Jules III. au Souverain Pontificat.

I. L'Annee précedente étoit finie, & aprés la mort de Paul III. le saint Siege étoit encore vaquant, par les differentes agitations du Conclave, lorsque celle-ci 1550 donne un Successeur à saint Pierre, un Vicaire à Jesus-Christ, & un Pape à toute l'Eglise, Jules III. Aretin Fils de Vincent, qui appellé auparavant Jean Marie du Mont, avoit donné dans de grandes Affaires, plusieurs preuves de sa Justice, de sa Prudence & de son Integrité. Aprés avoir été couronné le septiéme Février, il indique son Jubilé des Années, ouvre la porte Sainte, avec les Ceremonies ordinaires, & ordonne avec tous les soins possibles, que le Concile de Trente, qu'on avoit été contraint par la Peste, & la Guerre de transferer à Bologne en 1547, fut rappellé à Trente, par la Priere de l'Empereur Charles-Quint, & qu'on l'y poursuivit fort assiduëment.

II. *Frere Bernardin d'Asti fait des Constitutions dans la Province de Rome.*

Frere Bernardin d'Asti General alors des Capucins, en gouvernoit l'Ordre, avec un éclat merveilleux de sagesse, & de probité, & comme il s'étudioit de tout son esprit, à le former, à l'éclairer, & à le munir de Loix fort utiles, ordonna cette Année plusieurs choses, dans la Province de Rome, qui parce qu'elles conservoient le bien de toutes les autres Provinces, furent approuvées, par le Chapitre General assemblé deux Ans aprés, & ajoûtées aux Constitutions Generales, que nous considererons dans ces Annales, lorsque nous y traitterons du Chapitre General en 1552.

III. En ce Tems aussi, s'étant formé parmi les Freres un doute du Manteau, dont l'Ordre des Freres Mineurs s'est servi de tout Tems, si l'on le pouvoit porter avec deux Tuniques, Frere Bernardin avec quelque déclaration précedente, en termina si sagement la difficulté, que son Opinion receuë de tous, fût inserée dans les Constitutions generales de l'Ordre, & y eût Rang de Loi, nous avons jugé à propos de la mettre ici dans ses mêmes Termes.



OPINION DU GENERAL F. FRANCOIS D'ASTI,
SUR L'USAGE DU MANTEAU DE L'ORDRE des Freres Mineurs.

L'Observance de la Loi divine, & Ecclesiastique est necessaire veritablement pour acquerir, & pour conserver la Grace, mais Dieu exige des Capucins, outre cette Observance, celle encore de nôtre Regle, & principalement de la tres-haute Pauvreté. Plusieurs Freres donc fort desireux de l'Observance Reguliere, desirent, sçavoir singulierement, qu'elles sont les choses de precepte, dans l'usage que leurs ordonne la Regle, touchant de leur Habit, ou que leur permet la pratique plus commune de l'Ordre; je découvre volontiers à mes Freres, quel est mon sentiment, sur ce grand sujet, & je le soûmets à la censure de qui que ce soit, & principalement des Souverains Pontifs, & des Prelats Catholiques de l'Eglise de JESUS-CHRIST. IV. Son avis touchant le Manteau des Freres Mineurs.

V. *Je dis premierement, Qu'un Frere Mineur Capucin, qui se sert de plus de deux Tuniques que lui accorde sa Regle, peche mortellement, comme l'enseigne Clement V.*

VI. *Secondement, Que lorsque la Regle n'accorde que deux Tuniques, elle deffend toute autre sorte d'Habit, parce que tout ce qu'elle ne permet pas est estimé deffendu, selon la Regle du droit, & nôtre Pere saint François, ne nommeroit pas seulement deux Tuniques, s'il accordoit avec elles un Pourpoint, des Chausses, un Manteau, & d'autres sortes de vestemens.* La Regle ne nous accorde que deux Tuniques.

VII. *Troisiémement, Que le Manteau receu par un usage ancien de l'Ordre, quoi que la Regle n'en parle pas, est permis aux Capucins. Je le montre par plusieurs Raisons; la premiere, par l'ancienne legende de trois Compagnons de nostre Pere saint François, qui dit, que lui, & ses Compagnons porterent des Manteaux; la seconde par d'anciennes Images d'un saint François avec un Manteau, dont j'ai vû quelques-unes; la troisiéme par un Manteau de saint François, qu'on garde par respect à Tivoli, & y est en fort grand estime. Que si nostre Pere, ne parle dans sa Regle que de deux Tuniques, sans y rien dire du Manteau, c'est à cause, que jugeant que deux Tuniques seroient plus propres contre le froid, qu'une Tunique, & un Manteau, il a voulu s'accommoder à l'infirmité des plus foibles, quoi que lui pourtant, & ses Compagnons n'aient porté qu'une Tunique avec un Manteau.* Les Raisons pourquoi nous pouvons porter le Manteau.

VIII. Quand les Freres Mineurs peuvent porter le Manteau.

Quatriémement, Que la Regle n'accorde aux Capucins le Manteau, que lorsqu'il leurs tient lieu de Tunique, & que sans Tunique, ils le portent avec leur Habit, je le prouve aussi par plusieurs Raisons. La premiere, par la mesme legende, où il est remarqué, que S. François, & ses Compagnons, n'avoient accoustumé, que de porter une Tunique avec leur Manteau, & que JESUS-CHRIST *apparût un jour à ce Saint, & lui dit, Tout le cours de ma vie, je me suis contenté d'une seule Tunique, comme un Courrier leger, & d'un Manteau avec elle; ce qu'on doit pourtant entendre d'une Tunique exterieure, parce qu'il portoit sous elle, sa Tunique sans coûture, dont parle saint Jean dans son Evangile, Chap. 19. La seconde, nostre Tere saint François, ne nous accorde que deux Tuniques dans sa Regle: Les Capucins donc ne peuvent porter trois Draps, ou trois vestemens, & comme ils ont liberté de porter un Manteau, au lieu d'une Tunique, & d'un autre vestement, il ne leurs est par permis d'avoir un Manteau avec deux Tuniques. Le Pisan le confirme au 6. Livre des Conformitez, où il dit, que saint François, abhorroit fort ceux, qui portoient trois vestemens, où il ajoûte, qu'il ne vouloit pas, que ses Freres eussent plus des deux Tuniques, qu'il leurs concedoit, d'où il est visible, que l'intention de nostre Pere saint François, expliquée dans sa Regle, avoit esté, que ses Freres ne pussent se servir de trois Draps differens, & que ceux qui feroient le contraire, offenceroient tres-assurément leur Regle.*

Conform. liv. 1. f. 9. liv. 2. f. 16.

IX. Le Manteau n'est estimé qu'un demi Habit.

Cinquiémement, Qu'il est moins de porter un Manteau, avec le seul Habit, qu'un Habit avec une Tunique, parce qu'un Manteau, qui est fort court, & qui n'est qu'un demi Drap, est moins qu'une Tunique, & pas si propre contre les rigueurs du froid, d'où vient que nostre Pere saint François, aimoit mieux porter un Manteau avec l'Habit, que l'Habit, & une Tunique, comme on lit dant son Testament: Je conclus de là, que lors que ce Saint nous concede simplement deux Tuniques, il nous accorde plustost un Habit avec le Manteau, puisqu'il est moins que la Tunique.

X. La doublure de l'Habit est permise aux Freres Mineurs.

Sixiémement, Que contre le froid, il est permis aux Capucins de couvrir, ou de doubler comme on dit ordinairement leur Manteau, ou leur Habit d'un autre Drap, puisque la Regle, & la Pauvreté ne le deffendent pas. Non pas la Regle, puis que nostre Saint Pere dans son Testament, qui est comme une explication de sa Regle, accorde expressément aux Freres, que s'ils veulent, ils puissent doubler, leurs Habits, & au dehors, & au dedans, parce que ce n'est pas multiplier les Draps, mais en doubler un, & un Habit doublé, & rapiecé, n'en fait pas deux, mais, dit Hugo, un, seulement. La Pauvreté mesme le permet, puisque les Pauvres, dont nostre Pere saint François emprumtoit les exemples de sa Pauvreté, portent bien des Habits doublez, & rapiecez, quoi qu'à mon sens, il faille observer ici, que sans necessité l'on

ne

ne peut mettre qu'un Drap à son Habit, & à son Manteau, & il ne faut pas rechercher avec plus de scrupule, si cette doublure doit estre d'un vieil, ou d'un neuf Drap, puis mesme que nostre Pere saint François ne le détermine pas dans son Testament, lorsqu'il y dit: Et nous étions contens d'une Tunique rapiecé dehors, & dedans, ceux qui la vouloient, *où il fait abstraction de vieil, ou de neuf, & le laisse à la volonté des Particuliers; quoi que pourtant, une doublure de vieil Drap, soit plus conforme à l'Austerité de nostre Vie.*

Septiémement, Que quoi que ceux qui portent deux Tuniques sans Manteau, satisfassent plus à la Lettre de la Regle, soit qu'elles soient doublées, soit qu'elles ne le soient pas; ceux pourtant qui ne se servent que d'un Habit, soit simple, soit doublé, accomplissent plus facilement l'intention de nostre Pere S. François, & sont en meilleure conscience, & en voici la raison, parce que ceux qui portent deux Tuniques peuvent éviter rarement, qu'ils ne portent en mesme Tems le Manteau sans necessité, soit au Convent, soit à la Ville, soit en Voiage, & ils pechent contre la Regle. Mais ceux qui n'ont qu'un Habit, soit simple, soit doublé avec un Manteau, sont libres de ce danger, & suivent mieux les pas de leur Pere S. François.

XI. Il est plus assuré de porter le Manteau avec une Tunique.

Enfin je dis, Que le Manteau avec deux Tuniques, n'est pas si fort deffendu aux Capucins, qu'il ne leurs soit quelquesfois permis dans leurs necessitez, qui se prennent de plusieurs motifs. Premierement, lorsque devans cheminer, ils craignent la Pluie, la Neige, & les autres injures des Saisons. Secondement, lors qu'à cause d'une Maladie, ou quelque foiblesse qu'elle leurs a laissée, ils ont besoin de plus de deux Tuniques, crainte de retomber malades. Troisiémement, lors qu'estans âgez, ils sont si fort destituez de chaleur naturelle, que pour s'échauffer, ils ont necessité de plus de deux Tuniques, & dans toutes ces occasions, ils peuvent porter un Manteau, & deux Tuniques, avec la permission de leurs Superieurs. Quatriémement, lors qu'éprouvez eux-mesmes, ils ont experimenté, qu'ils ne peuvent, sans interesser leur santé, souffrir le Froid, faire leurs Offices, assister au Chœur, & vacquer aux Oraisons ordinaires, s'ils n'avoient que deux Tuniques; & qu'ainsi il leur faut plusieurs Habits. Toutes ces Raisons excusent les Capucins, s'ils portent le Manteau avec deux Tuniques. Enfin, selon l'opinion de quelques-uns, lors qu'ils demeurent dans des Regions fort froides, ou y passent en Voiageant, quoi que j'aie souvent éprouvé le contraire, moi, qui satisfait, comme mon Compagnon, du seul Habit, avec un Manteau, ai passé souvent sans danger les Montagnes plus élevées, toutes couvertes de Neiges, & de Glaces. C'est pourquoi, j'ai toûjours jugé plus à propos, de porter plustost un Manteau avec un seul Habit, qu'un Manteau avec deux Tuniques.

XII. Quand il est permis aux Freres Mineurs de porter un Manteau & deux Tuniques.

XIII. Vous lisez l'ancienne Opinion de Frere Bernardin d'Asti General de l'Ordre, sur le Fait de nôtre Manteau, que les Chapitres Generaux ont confirmée depuis, & que par un Decret, ils ont ordonnée dans leurs generales Constitutions. Tandis donc qu'il travailloit si assiduëment à cultiver la Vigne Seraphique de nôtre Reforme, & à lui faire porter plus de Fruits, Frere Antoine de Monte-Sicardo Prêtre de la Marque, se retira dans le Ciel. En voici la Vie.

Vie & Actions de Frere Antoine de Monte-Sicardo ; Dieu lui montre par un Enfant, qu'il vouloit, qu'il fut Capucin. L'Austerité de sa Vie, qu'il commença dans la Reforme.

XIV. *Frere Antoine se fait Frere Mineur de l'Observance.*

FRere Antoine nâquit d'honnêtes Parens, dans un Bourg de la Marque d'Ancone, qu'on appelle Monte-Sicardo, du Domaine du Duc d'Urbin, il apprit dés sa jeunesse à porter le Joug du Seigneur, & à l'âge de dix-huit Ans, libre de celui du Monde, il soûmit ses Epaules à la charge si legere de JESUS-CHRIST, dans l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance, où il jetta de si solides fondemens d'une plus parfaite vie, dans le mépris de soi-même, & la profonde humilité de son esprit, que déja fort avancé, il étoit de si bon Conseil, & de tant de Prudence, qu'il pouvoit commander aux autres, & leur être utile dans les emplois du Gouvernement, & pourtant on ne pût jamais le faire consentir, à prendre de Prelature, quoi qu'on l'en pressa extrémement. Enfin, au dessus de tous les autres, par une parfaite Discipline de l'Observance Reguliere, & les desirs des vertus Religieuses, il s'étoit acquis cette reputation, dans son Ordre, qu'il n'y en avoit point de plus parfait, & de plus Saint que lui, dans la Province de la Marque.

XV. *Il demande à Dieu sa volonté par le moien d'un Enfant.*

La Reforme des Capucins étoit alors encore, dans les premieres Années de son Enfance, sous Frere Mathieu de Bassy, & Loüis de Fossombrun, lors que sa Reputation venuë jusqu'aux Oreilles de Frere Antoine, elle sollicitoit son cœur, à l'embrasser ardemment. Mais comme sa Prudence craignoit les embûches des Demons, & qu'il ne pouvoit encore se rien promettre d'assuré de sa durée; il prioit assiduëment avec beaucoup de larmes, que Dieu conduisit ses desseins, & qu'il lui montra les voies de son Salut les plus assurées: Un jour, alors qu'il conferoit avec plusieurs Freres de sa Famille, de la Reforme des Capucins, que les uns élevoient bien au dessus de celle de l'Observance, & d'autres lui preferoient leur propre Reforme: Il arriva, qu'un petit Pauvre, dont la Tête étoit toute gâtée de Galles, & de Croûtes fort dangereuses, venoit tous les jours au Monastere, où un Frere fort experimenté Medecin, le traitoit par une pure Charité. Frere Antoine qui le vît, instruit par l'exemple de nôtre Pere saint François, qui par le moien d'un Enfant, avoit demandé la volonté de Dieu, sur le choix de ses Compagnons, appelle ce petit Pauvre, & les autres Freres presens, il lui dit naïvement, Mon Enfant, voici deux Reformes des Freres Mineurs, une de nos Freres, qui se doivent reformer, & l'autre de quelques-uns, qu'on appelle Capucins, Je vous commande aujourd'hui au nom de Dieu, que vous nous disiez, qu'elle de ces deux Reformes, est celle de nôtre Pere Saint François, & la plus agreable à JESUS-CHRIST. Chose merveilleuse, à peine Frere Antoine eut-il parlé, que l'Enfant tout embrazé de visage, comme d'une flâme, & comme agité du Saint Esprit, leva sa main, montra le doigt,

courut

courut dans le Cloître, & s'écria d'une voix fort haute : *Capucins, Capucins, Capucins*, quoi que jusque-là, dans toutes les apparences, il n'eût jamais entendu prononcer le nom de Capucins. Tous aussi-tôt, attribuans ce fait à un œuvre de Dieu, sa Bonté, dit Antoine, nous a voulu par la bouche des Enfans, déclarer ses volontez : Alors donc plus assuré, il alla avec plusieurs autres de sa Famille trouver Frere Loüis, & il entra dans l'Ordre des Capucins.

Averti par ce même Enfant il entre aux Capucins.

XVI.

Aussi-tôt qu'il fut Capucin, il joignit aux grandes vertus de son Ame, une grande Austerité de vie, puisqu'il ne mangeoit qu'une fois le jour, & encore bien moderément, & jeûnoit au Pain, & à l'Eau, tous les Carêmes de nôtre Pere saint François, & les veilles des Fêtes de Nôtre-Seigneur, & de la sainte Vierge. Comme il remplissoit cependant son esprit de la Contemplation des choses divines, & qu'il marchoit toûjours nuds pieds, sans Sandales, il couroit, tout plein du Saint-Esprit, plus legerement, par toutes les voies plus difficiles des Commandemens, & des Conseils de Dieu. Comme grand Observateur de la Pauvreté, sans se servir tout le cours de sa vie, que d'un seul Habit, & encore tout cousu de pieces, il avoit soin d'embellir son Ame, des ornemens plus précieux de la Patience, de la Mansuetude, de la Charité, & des autres vertus. Enfin, tandis qu'il s'étudie de dompter l'insolence de sa Chair, à force de Disciplines, de Veilles, d'un rude Cilice, & des autres rigueurs d'une plus severe Conduite, il dispose son Esprit, a être plus libre pour les choses du Ciel, & pour y recevoir avec plus davantage, les Faveurs de Dieu.

L'Austerité prodigieuse de Frere Antoine.

Le zele de la Pauvreté qu'avoit ce grand Serviteur de Dieu.

XVII.

Il brûle d'un grand desir de pauvreté.

Frere Antoine dans la Lice de nôtre Reforme, à dessein d'y luïcter contre les Demons, crainte de leurs donner quelque prise sur lui, étoit si pauvre de toutes choses, qu'il ne vouloit avoir quoi que ce soit, qu'un Breviaire, & ce qui dépendoit de l'Habit de l'Ordre, par le commandement de la Regle, & animant les autres par ses discours, & par son exemple, à ce genereux dépoüillement de toutes les choses, il les effroioit par un cas effroiable, qui étoit arrivé à un mal-heureux Frere Laic, depuis peu de Tems, tandis qu'il étoit encore de l'Observance. Plusieurs en effet, dans un Tems de Peste étans morts dans un Convent des Observantins, & montez dans le Ciel, un Frere Laic fut damné pour un vice de Proprieté, comme lui-même le revela, par une vision où il apparut, quoi qu'étant vivant, l'on le crut de bonne vie ; & l'on dit que sa Proprieté étoit, qu'aiant possede cinq Rosaires sans licence des Superieurs pour les donner à ses Amis, quoi qu'ils fussent de prix, il n'en avoit parlé à qui que ce fût.

XVIII.

Ceux qui ont parmi nous du superflu sont repris par Frere Antoine.

Par l'exemple de ce Frere condamné, & par d'autres pressantes exhortations, Frere Antoine détournoit les Freres de la Possession, & de la Proprieté, non seulement des petites choses, mais encore des superfluës ? Pourquoi, mes Freres, voulons-nous, leurs disoit-il, être plus sages que nôtre Pere saint François, qui ne voulut jamais ni pour lui, ni pour les autres quoi ce soit, que ce que nous accorde la Regle de necessaire ? pourquoi cherchons-nous le superflu, & l'inutile, qui non seulement entraîne par son poids, un esprit leger en bas, crainte qu'il ne puisse librement s'élever à Dieu, mais même reduit souvent un Capucin au danger de son Salut. Puisque le superflu ne nous étant accordé, ni par nôtre Pere saint François, ni par la Regle, ni par JESUS-CHRIST qui l'a composée, avec

quel droit nous en servirions-nous, je vous prie, ou par qu'elle raison, nous pourrions-nous dégager de la Possession injuste d'une chose. Et si selon l'opinion de plusieurs grands Hommes, l'Eglise ne prend la Proprieté que des choses necessaires, dont nôtre Ordre nous accorde l'usage, à qui appartiendra la Proprieté des superfluës, qu'à un Frere qui les possedera. Ceux donc qui se plaisent si fort aux choses inutiles, doivent craindre extrémement, d'être traitez comme Proprietaires, en Presence de Dieu, & même à mon sens, ceux-là ne peuvent s'exemter, ni s'excuser de peché, qui disent, que leurs Superieurs les leurs ont accordées, puisque la Regle deffendant à tous les Superieurs, la disposition du superflu, comment en permettroient-ils l'usage à leurs Inferieurs. D'où vient que nous devons nous priver absolument de ces choses, qui ne sont pas du pouvoir de nos Superieurs, & même nous dégager de celles, qu'ils nous auroient accordées, si elles sont superfluës.

La proprieté du superflu est au Frere qui le possede.

Les Superieurs ne peuvent accorder le superflu à leurs Inferieurs.

XIX. La Doctrine de ce grand Homme, qui avoit son fondement sur la verité, étoit encore autorisée du sentiment de nôtre Pere saint François, qui nous avertissoit de nous défaire de toutes les choses, exceptez des necessaires absolument, par ces remarquables paroles : *A qui vous attachans entierement (mes tres-chers Freres) vous ne vouliez jamais avoir rien sur la Terre, pour le nom de* JESUS-CHRIST. Et de cette sorte, il en détachoit plusieurs de l'usage inutile de toutes choses, ce qu'il faisoit plus encore par son exemple, parce que Frere Antoine abhorroit de maniere l'usage de la plus legere chose, que la Duchesse d'Urbin le visitant à sa mort, il lui rendit un Rosaire qu'elle lui avoit donné, & dont il s'étoit servi par la permission de ses Superieurs, à cause principalement, qu'étant proche de la mort, il ne lui étoit plus necessaire, & il vouloit mourir si Pauvre, qu'il ne laissa pas même un Chapelet, donc sa mort alloit lui ôter l'usage.

La Regl. Ch. 6.

A la mort, il rend un Chapelet qu'on lui avoit donné.

Frere Antoine est fait Pere Maître des Novices. Son Oraison, & ses Abstinences.

XX. A Cause des éminentes vertus, dont brilloit Frere Antoine, au dessus de tous les Peres de la Province de la Marque, l'on lui confia les soins, & l'éducation des Novices, & quoi qu'il s'opposa fort à cette grande Charge, il s'y soûmit pourtant par Obeïssance, & l'exerça durant quelques Années, avec tout ce qu'on peut d'exactitude, & de Fidelité : En voici une preuve. Lorsqu'il demeuroit au Convent de Crosicchio d'Urbin, comme Pere Maître, un Gentil-homme de qualité fort familier aux Freres, le vint voir, & se promenoit avec lui, dans le Jardin, au Tems que les Novices y labouroient la Terre, pour leur exercice ordinaire, & tandis qu'ils s'entretiennent tous deux, Frere Antoine jettoit souvent les yeux sur un de ses Novices, & interrompant leur discours, il s'appliquoit d'esprit fort serieusement à ce qu'il faisoit. Ce Seigneur étoit étonné, que le Pere Maître fut si attentif au Travail de son Novice, & sans en voir de sujet dans ce Novice, il demande au Pere Maître, pourquoi il le consideroit plus attentivement que les autres, Ne vous en étonnez pas, dit-il, aussi-tôt, j'ai veu le Diable proche de ce Novice, qui le sollicitoit avec empressement de paroles, de quitter son Ouvrage, j'ai même entendu les discours, dont il le tentoit plus violemment, & j'ai connu, que le Novice resistoit à ses Tentations. C'est ce qui m'occupoit à le considerer plus que les autres, crainte qu'il ne se rendit à l'artifice, & aux persuasions du Diable. On peut connoître de là, avec quels soins, ce sage Pere Maître conduisoit ses Novices, &

Frere Antoine voit un de ses Novices tenté du Diable.

& les graces extraordinaires, que Dieu lui faisoit, pour s'acquiter dignement de cette Charge si importante à des Religieux.

Son Abstinence fût si prodigieuse, que l'espace environ de trente Ans, soit dans la Reforme de l'Observance, soit dans celle des Capucins, il jeûna constamment au Pain, & à l'Eau, & fut un Observateur si zelé de ce rude jeûne, qu'il ne s'en exemtoit jamais, soit malade, soit dans ses voiages. Il devoit un jour en faire un fort grand, & comme son Compagnon le pria, qu'avant de partir, il mangeа quelque chose, ou qu'au moins il souffrit, qu'il portât quelque Nourriture, pour soulager sa Fatigue, il refusa l'un & l'autre, quoi qu'il fut déja si âgé, qu'il pouvoit justement s'exemter de ce jeûne. Il commença ainsi son voiage, & le Midi passé, il n'avoit plus de forces. Comme son Compagnon marchoit devant, il s'arrêta, éleva ses yeux au Ciel, & pria Dieu, que puisque sa Bonté prend tant de soin des Oiseaux de l'air, & qu'elle nourrit les petits Corbeaux, qui l'en sollicitent en leur maniere, elle ne l'abandonne pas dans un besoin si extréme. A peine eût-il fini cette Priere, qu'il se trouve auprés d'une claire Fontaine, & qu'il y voit proche un demi Pain fort beau, & bien blanc, que Dieu sans doute lui avoit envoié, & aprés en avoir mangé avec action de Grace, il sentit que ses forces lui étoient, non seulement renduës, mais encore bien augmentées, & acheva son voiage si legerement, qu'il devança son Compagnon, & que tout le reste de ce jour, il n'eut plus besoin d'aucune Nourriture. XXI. Il jeûne au Pain, & à l'Eau l'espace de 30. Ans. Dieu lui donna du Pain pour le soulagement de son voiage.

Par un desir assidu de l'Oraison, ce saint Homme, s'étoit renduë si familiere la Contemplation des choses divines, que par tout, son Esprit étoit toûjours occupé dans le Ciel, & fort dégagé de la Terre. Un jour à Table, avec les autres Freres de la Famille, où il entendoit une Lecture fort devote d'un Livre, qui s'intituloit, Miroüer de la Croix, il fût élevé en haut, si ardemment, que son Corps au dessus de la Terre, parut tout en l'Air, en presence de toute la Famille, & demeura en cét état, jusqu'à ce que la Refection finie, tous en rendirent leur remerciement à Dieu. Le Gardien, qui avoit resolu d'éprouver par Obeïssance, & par humilité si l'esprit de Frere Antoine étoit de Dieu, aussi-tôt qu'il fut sorti d'extaze, le prit en secret, & lui dit, J'ai maintenant besoin de vous, & je voudrois bien, que vous m'aidassiez à terminer un Ouvrage de Jardin, que j'ai commencé, & que je desire achever au plûtôt. Je suis tout prest à vous aider, mon Pere, je travaillerai de mon mieux, & avec une Bêche, il suivit le Gardien, quoi qu'il eut déja beaucoup d'âge. Mais le Gardien n'étant pas encore satisfait, pour éprouver sa Charité, lui dit bien secretement, Nous avons un Frere ici fort indisciplinable, & de mauvaises mœurs, est-ce pas vôtre sentiment. Frere Antoine, qui abhorroit les médisances plusque des Serpens, aussi-tôt qu'il entendit ces premieres paroles du Gardien, se mit à genoux, & lui dit: Mon Pere, je n'ai pas encore disposé la Litiere de l'Asne, dont j'ai la Charge, j'y satisferai, s'il vous plaît; il s'écarte ainsi du Gardien, qui le suivit de loin jusqu'à l'Etable de l'Asne, l'y trouve les deux Genoüils en Terre, dans une Oraison profonde, & élevé peu à peu dans l'Air, extazié, & sans mouvement. Il en fut surpris, & bien instruit de la Sainteté d'Antoine, il fit depuis un estime extraordinaire, d'un si grand Serviteur de Dieu. XXII. Etant à Table il fut ravi en extaze, & son Corps élevé de Terre. Son Gardien veut éprouver son Esprit. Priant dans une Etable il est ravi en extaze.

Il chantoit les Heures Canonialles au Chœur, avec tant d'attention, & une composition de Corps si modeste, que quoi qu'il fut déja fort âgé, jamais pourtant, il ne s'appuioit, ou de la Muraille, ou des Siéges, mais étoit toûjours dans une Posture droite, si quelque Ceremonie de l'Eglise ne l'obligeoit d'en prendre quelqu'autre, parce que, comme il considéroit la Majesté d'un Dieu present, il disoit, qu'il falloit l'honorer avec XXIII.

toute

toute la composition la plus respectueuse, qu'il ce pouvoit d'Esprit, & de Corps.

Quelques Miracles. Vne Vision, une Tentation, & la Mort de Frere Antoine.

XXIV. TAndis que Frere Antoine s'occupe diligemment, avec la grace divine, à de si saintes actions, & qu'il s'étudie si assiduëment de plaire à Dieu, & d'augmenter sa Gloire, par l'éclat de ses bonnes œuvres, & de ses vertus, il n'est pas surprenant, que Dieu glorifia par quelques Miracles un si saint Homme, qui le glorifioit par les emplois de sa bonne vie. En effet, la Sainteté de Frere Antoine répanduë par toute la Marque, tous les Malades presque du Païs, ceux principalement du Bourg de Petra Rubia le venoient trouver, & comme ils recevoient de lui un petit Billet, où étoient écrits les Noms de JESUS, & de Marie, ils en recouvroient la guarison de leurs Maladies. Un Villageois du Territoire de Forli, fort malade d'une Hidropisie, & d'une douleur de Jambes, instruit de sa Sainteté, se mit en Chemin de venir à lui, & à peine eut-il marché deux ou trois milles pas, que libre aussi-tôt de ces deux incommoditez, il se trouva si bien guari de tout le Corps, qu'il passa depuis plusieurs Années sans ressentir aucune Maladie. Ce fut toûjours un bruit commun, qu'il ressuscita par ses Prieres un Enfant mort, dans la ville d'Ascoli.

Par la vertu de Dieu il guarit plusieurs Malades.

Un Villageois est guari par son secours.

On dit qu'il ressuscita un Enfant mort à Ascoli.

XXV. Un jour qu'il arriva à Narny, par malheur un Berger, fit du Feu dans le Bois, proche de nôtre Monastere, & le Vent qui étoit alors assés furieux, agita si fort la flâme, qu'elle y fit un grand embrazement, & brûla tout le Bois presqu'en un moment. C'êtoit une chose affreuse, d'entendre le bruit des flâmes, que le Vent agitoit, & dont les brûlantes Saillies, qui couroient d'Arbre en Arbre, en consumoient si précipitement les plus grosses Branches, qu'à peine épargnerent-elles leurs Troncs; le même Feu gagna jusqu'au Convent, & les Freres s'efforçerent de l'éviter par leur fuïte. Frere Eusebe d'Ancone, Frere Bernardin de Mont-Dellolmo, & plusieurs autres Freres, qui alloient au Chapitre General, y étoient, & sortis avec les autres, eurent peur à la veuë de cét horrible embrazement. Frere Antoine y resta le dernier, à cause de sa Vieillesse, qui ne lui permettoit pas de marcher comme les autres, lorsqu'il eût veu les flâmes, il se prit à rire, fit de la Tête, & de la Main, quelques signes de joie, & il retourna aussi-tôt dans le Monastere, où le suivit Frere Ange de Colle-Scepoli, pour voir avec curiosité ce qu'il y feroit; A peine Frere Antoine fut-il dans sa Cellulle, que ce Frere l'y vit à genoux, priant Dieu avec plusieurs larmes, & son Oraison appaisa aussi-tôt l'embrazement. Il n'étoit pas encore levé de sa Priere, que les flâmes de l'Incendie, pour faire paroître d'avantage le Pouvoir de Dieu, & la force de l'Oraison de Frere Antoine, s'éteignirent au milieu de quelques Feüilles seiches, & quelques branches d'Arbres, qui paroissoient plus propres à en redoubler les Ardeurs.

Par ses Prieres il éteint un embrazement.

XXVI. Ce Saint avoit déja passé plusieurs Années de sa Vieillesse, dans une prodigieuse Austerité, & une admirable Sainteté de vie, lorsque quelques-unes avant sa mort, il reçoit de Dieu quelques Signes certains de sa Prédestination assurée à la Gloire, dont il fit Confidence à quelques familiers Amis, sous le Nom d'une Personne inconnuë, leur disant, Je connois un Homme, qui depuis quatorze Ans, aiant passé, dans l'Oraison tout le Tems d'aprés les Matines sans dormir, en priere une nuit, vit au

point

point de l'Aurore, les Portes de l'Eglise s'ouvrir, & y entrer une Procession de fort beaux Hommes, dont le dernier étoit si charmant, & plein de Majesté, qu'il paroissoit hautement le Chef de tous les autres. Tous arrivez à l'Autel du saint Sacrement, ils s'y prosternerent, & adorerent l'Eucharistie, excepté cét Illustre, à qui de jeunes Hommes plus lumineux que le Soleil, apporterent un Siége d'or sur les Marches de l'Autel, & aussi-tôt, qu'il y fut assis, il ordonne qu'on fit venir devant lui un Frere, qui prioit dans un Coin du bas de l'Eglise, ce Frere qui connut, par une lumiere fort perçante d'esprit, que cét Homme majestueux, qui éclatoit sur ce Trône, étoit le Fils de Dieu, la Tête baissée jusqu'à Terre, s'approcha de lui, & demeura tout courbé à ses Pieds; ce Seigneur alors, lui dit: Mon Fils, Vous avez beaucoup travaillé, pour amplifier, & pour augmenter ma Gloire, vous avez souffert pour l'amour de moi beaucoup de peines? Quelle récompense maintenant en recevrez-vous, demandez-moi ce qu'il vous plaira, & vous l'obtiendrez de ma Bonté infinie: ha! mon Dieu, répondit ce Frere, Qu'est celui que vous cherissez si tendrement, un Homme sordide, coupable, & si plein de pechez, qu'il n'a jamais merité que vôtre colere, si pourtant vous le regardez des yeux de vôtre Misericorde, quelque indigne qu'il soit, je vous demande seulement, que vous détruisiez les Fagots, que j'ai si méchamment amassez de mes desordres, & que vous les brûliez de maniere, du Feu de vôtre précieux Sang, qu'il n'en reste pas un sans embrazement, & qu'ensuite vous m'honoriez de sorte de vôtre grace, & de vôtre Bien-veillance, que je ne les perde jamais. Jesus-Christ le regarda alors d'un visage agreable, & lui dit, je suis fort aise de ta demande, & se tournant en même Tems, vers les Anges, apportez-moi, dit-il, à un, le Livre de Vie, il le lui donna aussi-tôt, un autre Ange lui presenta une Plume, & ce Frere vit de ses propres yeux, que ce Seigneur écrivit son Nom dans ce Livre, de ses propres Mains. Ce qu'étant fait, & Dieu lui donnant sa Benediction, il se retira dans le Ciel avec cette Auguste Compagnie des Anges, & des Hommes celestes, qui n'étoient plus de la Terre.

Vision que Dieu communique à Frere Antoine.

Dieu lui même écrivit le Nom de Fr. Antoine dans le Livre de Vie.

XXVII. *Frere Antoine est éprouvé d'une horrible tentation de la Chair.*

Frere Antoine honoré de cét ineffable don de Dieu, crainte que la superbe ne changea son esprit, ou que quelque présomption ne trompa son Ame, fût éprouvé d'une fort rude Tentation de la Chair, encore qu'il fut âgé de quatre-vingts ans, & elle l'agita de maniere, que de quelque côté qu'il se tourna, le Diable representoit toûjours à son esprit de sales Objets. Le Vieillard alors combattoit un vice de jeunesse, dont il se croioit dégagé, & il ressentoit les embrazemens de sa Chair, au moment que son grand âge refroidissant les chaleurs de la Volupté, la Neige dont sa Tête étoit toute blanche, l'avertissoit que l'Hiver extrémement froid de ses vieilles Années, faisoit dans son Corps de si fâcheux ravages. Mais c'étoit un Ouvrage du Demon, qui embrazant des Charbons dans la Glace, excitoit dans la Chair d'Antoine, abatuë de jeûnes, de Cilices, de veilles, & de toutes sortes d'Austeritez, non seulement tant de petits Feux, mais même de si grandes flâmes de Volupté, qu'il sembloit, par la violence de leur Feu, qu'il n'étoit plus à l'épreuve de leurs Braziers, & qu'il desesperoit presque de pouvoir davantage demeurer dans la Reforme. Alors les jeûnes de Pain, & d'Eau, les Disciplines jusqu'au Sang, les rudes Cilices, les soûpirs si ardens vers Dieu, avec tant de larmes dans ses Oraisons, dont il avoit accoûtumé de domter ses Ennemis, ne lui servoient de rien, & ne retranchoient quoi que ce fut de la Tentation du Diable. Il tentoit tous ses secours ordinaires fort inutilement, parce que l'ardeur de la Concupiscence devenoit plus violente, tant plus il s'efforçoit de la moderer à force d'Austeritez? Quoi plus, Jesus-Christ par cette horri-

ble tentation, que contre toute apparence, son Ennemi, qu'il avoit si souvent vaincû, avoit excitée, voulut éprouver son Serviteur Antoine, qu'il s'êtoit uni d'un amour eternel, & qu'il avoit écrit lui-même dans le Livre de Vie, afin qu'il ne s'en rapporta pas si fort à ses rigoureuses Mortifications, & qu'il apprit, qu'il falloit tout attribuer à la Clemence de Dieu, d'où procede toute la force, & toute la vertu, dont on fait de bonnes actions, & dont on resiste à ses Ennemis.

Il ne faut rien attribuer à ses propres vertus.

XXVIII. Lorsque Frere Antoine eut êté éprouvé quelque Tems, d'une Tentation si terrible de volupté, Dieu fidele, qui ne permet pas, que nous soions tentez au dessus de nos forces, non seulement l'en délivra, mais même en ménagea ses avantages, afin qu'il receut l'effet de cette parole de saint Jacques : *Bien-heureux l'Homme, qui souffre Tentation, parce que quand il en aura êté éprouvé, il recevra la Couronne de Vie*, parce que peu de jours aprés, il tomba malade à Macerate, & disposé saintement d'aller à Dieu, par la reception des saints Sacremens, il mourut au Tems, pour vivre à l'Eternité, & il termina une vie passée, avec tant de Sainteté, par une mort glorieuse; Enfin pour un moment de Tribulations, il receut la Couronne d'une perpetuelle vie.

S. Iacq. Apost. 1. chap.

Frere Antoine mourut saintement à Macerate.

Vie, & Actions de Frere Pierre de Mazzara, douleur extrême de cét Homme, d'avoir si fort offensé Dieu, lorsqu'il fut Converti à son Service.

XXIX. En ce même Tems, Frere Pierre de Massara, Ville sur les Bords de Sicile, vers la Plage Australe, entre les Thermes, & le Lilybée, ravit le Ciel avec violence, parce que né Gentil-homme, comme il offusqua l'éclat de son Sang, des Tenebres épaisses de ses vices, par le manquement d'une bonne action, il vint à ce point de crimes, qu'il corrompit la premiere Fleur de sa Jeunesse, de toutes sortes de dereglemens. Comme il êtoit Homme farouche de nature, furieux en audace, promt à la violence, & insolent pour tous les forfaits, il ne sembloit rouler dans son Esprit, que le Crime, & que le Massacre. Ce fut ainsi, que par une fureur prodigieuse de naturel, il s'êtoit précipité de sorte dans toutes les Barbaries, que sans pardonner ni à Sexe, ni à Age, il concluoit la Mort de ceux, qu'il connoissoit, en quoi que ce fut, se montrer ses Ennemis. C'êtoit un Homme voluptueux, & abandonné à tous les plaisirs Brutaux, que n'en détournoient pas, ni la honte de l'infamie, ni la pensée de l'honneur de son Sang, qu'il noircissoit de ces infames Saletez. Il tua en effet cruellement une Femme qu'il entretenoit, dont il fendit le Ventre jusqu'à son Sexe, à cause seulement, qu'il eût la pensée, quelle s'êtoit prostituée à un autre, & il massacra son Rival avec la même Cruauté. Condamné à Mort à cause de ces deux horribles massacres, & de plusieurs autres, racheté du bien de son Pere, il se précipite dans de plus abominables crimes, & il mit en morceaux le Fils encore Enfant du Gouverneur de Mazzara, qui le suivit dans un rencontre, où il fuioit, il le prit de furie, & déchira son Corps en piéces fort cruellement. D'où vient, que fait Chef des Bandits, il joignit tant de crimes à ses crimes, que de tous côtez les Magistrats le cherchoient, pour punir tous ses forfaits, en le privant d'une si barbare vie.

Pierre s'adonne à toutes sortes de vices.

Il massacre une Femme qu'il entretenoit & son Rival.

Il met en morceaux un Enfant.

XXX. Tandis donc qu'il vivoit Banni si criminellement avec des Scelerats, Dieu qui est riche en Misericordes, comme il avoit resolu de la faire éclater en faveur de Pierre, l'attire par un fait merveilleux à une meilleure vie. En effet, tout environné d'Arquebuzes, & des autres Armes à Feu, dont cette

Ses Armes lui sont ostées divinement.

sorte de Gens est toûjours bien fournie, un jour il entra dans un Bois fort caché, à dessein d'y satisfaire à quelque besoin de Corps, & mettant ses Armes proches de lui, comme il avoit accoûtumé, pour n'être pas surpris de qui que ce fut, à peine fut-il libre de son Ventre, que les voulant reprendre il ne les trouva plus, il est dans l'étonnement, & fort assuré que personne ne les avoit ôtées; il reflêchit à la chose plus serieusement, & vit bien que c'étoit un coup moins des Hommes que de Dieu, qui le sollicitoit à une meilleure vie. Aussi-tôt, comme si Dieu lui eût commandé de son Trône, de s'abstenir de ses Cruautez ordinaires, il resolut, non seulement de quitter ses Armes, mais même avec elles sa criminelle vie, & de la changer en une plus sainte, dit Adieu à ses Compagnons, & le Ciel aiant converti son Esprit, il commença de déplorer les crimes de sa vie passée, & de s'animer avec plus d'ardeur à leur Penitence. Il arrose de ses larmes, les mêmes Bois qu'il avoit si souvent moüillez d'un Sang innocent, il y frape sa Poitrine coupable de mille crimes, & il déchire son Ame d'autant de regrets de ses Offences passées. Dieu alors, qui comme Pere des Splendeurs celestes, qui avoit resolu d'engager Pierre au plus haut point de la douleur, & de la Penitence, lui communique du Ciel une divine lumiere, dont il se montre à lui, comme un Juge severe de ses desordres, & lui met en veuë tous ses horribles dereglemens. Son Ame éclairée de cette clarté celeste, se persuadoit être citée au Jugement de Dieu, où cét impitoiable Juge, lui demandoit un conte fort rigoureux de sa vie passée, comme si alors il eût été present à cét horrible Jugement, il sembloit en voir une forme parfaite de toutes ses parties, puisqu'il y consideroit tous ses forfaits, comme ses Accusateurs, qui l'acusoient de toutes ses Barbaries, & l'en déclaroient coupable: Sa conscience étoit son témoin, qui le reprenoit de ses crimes; la crainte étoit son Bourreau, qui le supplicioit; & enfin il voioit en Esprit la rigueur de son Juge, qui le condamnoit comme Criminel de tant de vices, & de-là un certain Sang de l'Ame, des douleurs, & des regrets, sortirent de la Sienne, avec les larmes de ses Yeux.

Il déplore avec beaucoup de larmes les crimes de sa vie passée.

XXXI.

Pierre se reprend lui-même encore plus rigoureusement.

L'Ame de Pierre éclairée de cette divine lumiere, avoit horreur d'elle-même, à la veuë de tant de forfaits, & se sentant coupable de tant de pechez, elle ne pouvoit plus retenir ni ses pleurs, ni ses lamentations. Ha! le plus abominable des Hommes? Crois-tu, disoit-il, éviter ton Dieu Juge, dont tant d'Années, tu as méprisé la Majesté, en violant tous ses droits, & ceux de la Nature, & des Hommes mêmes, dont tu as d'une horrible rebellion de Cœur offensé le Domaine, & dont par une corruption de tant de forfaits, tu as violé les Temples? Pense-tu, que ton Dieu puisse être si-tôt appaisé, où qu'il veüille si facilement avoir pitié de toi, aprés t'être moqué de lui, par une si détestable fermeté d'Esprit, qui ne lui permettoit presque pas de se servir de sa Puissance: Où fuiras-tu le plus exécrable des Hommes? où te cacheras-tu à la face de Dieu, lorsque les Cieux reveleront tes iniquitez, & que tes vices sortis comme de leurs Embûches, s'éleveront contre-toi? Que feras-tu lorsque Dieu viendra à son Jugement, pour y perdre tous les Scelerats comme toi, & y détruire tous les Pécheurs de la Terre? Que ne fais-tu comme un Torrent de tes larmes, le jour & la nuit? Pourquoi la prunelle de tes Yeux est-elle en silence; tu as délaissé ton Dieu, qui t'a engendré, & tu as oublié ton Createur, il n'y a rien de plus abominable. Mais c'est encore peu, puisqu'il y a tant d'Années, que tu as secoüé son Joug, & que tu as dit insolemment, je ne servirai pas. Tu as multiplié tes abominations, & tes crimes, & sans jamais en être, foulé, tu n'as pas dit, c'est assez. Les Blasphêmes, les mensonges, les meurtres, les larcins, les adulteres sont écoulez de toi, comme des Ondes en fu-

Deuteron. 32. ch. Hierem. 2. chap. Ozée 4. chap.

Pierre implore la Misericorde de Dieu.

rie, & un Sang a touché un Sang par tes Mains cruelles. Lorsqu'il se fût repris lui-même si tristement, il regarda Dieu de ses Yeux tous baignez de larmes, & il conjura sa Clemence d'éclairer ses Tenebres, lui disant d'une voix toute lugubre? O Createur des Hommes, dont la Misericorde est si grande, qu'elle ne peut être ni effacée, ni accablée de leurs crimes, on m'a dit des Prodiges de vôtre Bonté, que même vous ne vous plaisiez pas ni à la Mort, ni à la perte des Impies, & j'en suis persuadé! Ha, mon Dieu, ma confusion a couvert ma Face, parce que j'ai tant ajoûté de crimes à mes crimes, qu'ils sont augmentez jusqu'à vous; je m'en desespererois assurément, Bonté infinie, si l'Abîme impenetrable de vôtre Misericorde, ne me donnoit de l'esperance! O Mer immense de bonté? que mes vices ne te surpassent pas, non mon Dieu, que l'Ocean de mes pechez n'épuise pas les Eaux intarissables de la Source infinie de vôtre Clemence. Donnez Misericorde à un malheureux Supliant, qui même l'acordez si souvent à ceux qui ne vous la demandent pas. Je connois mes crimes, je ne cache pas mes iniquitez, & je déplore mes fautes passées. J'ai recours à un Tout-puissant, qui peut effacer tous mes vices, & tout blessé que je suis, je me presse d'aller à un Medecin, qui veuille bien guerir mes Blessures? Quoi donc mon Dieu, rejetterez-vous un Homme contrît, un Pecheur humilié? Hà guerissez ses plaies, soulagez un Malade, ressuscitez un Mort, & un pourri dans ses crimes, si la coulpe lie son Ame, que le regret la délie, & qu'étant Mort en vous offençant, il vive en vous servant, Majesté infinie. Le Pauvre Pierre devenu de Loup un Agneau, frappoit à la porte de la Misericorde de JESUS-CHRIST, avec des paroles si lugubres, & de si tristes gemissemens, & ne se persuadoit pas qu'aucune Penitence, quelque rigoureuse qu'elle eût été, eût pû ouvrir cette Porte, & la rendre sensible à l'énormité de ses grands Désordres.

Retraite de Pierre aux Capucins, son humilité & sa patience.

XXXII.

Pierre se retire dans le Sein de la Reforme des Capucins.

LA Reforme des Capucins, repanduë déja dans la Calabre, & Fr. Bernardin Georges, envoié par Frere Loüis de Regge, avoit bâti quelques Convents en Sicile, où demeuroient quelques Capucins, dont Pierre apprenant la Penitence, & l'austere vie, dans la pensée que Dieu l'y appelloit, comme dans un lieu propre à effacer, par des œuvres dignes de Penitence, toutes ses offenses passées, il entre aux Capucins, qui lors qu'ils virent un Homme parfaitement converti de ses vices, & tout changé de ce qu'il étoit, lui donnerent leur Habit, parce que la Religion à coûtume d'être plus humaine, & plus misericordieuse à ceux, dont le Salut est plus en peril, & même presque desesperé, & qui par consequent ont besoin des meilleurs remedes, comme dit JESUS-CHRIST: *Ce ne sont pas les Sains, qui demandent les Medecins, mais sont les Malades.* La Conversion de cét Homme surprit fort ceux, qui l'avoient connu le plus perdu des Pecheurs, & donna grande joie à toute la Ville de Mazzara, & avec grande justice, parce que le changement d'un tel Homme fût si parfait, & orné de tant de vertus, que dans son Année de Probation, qu'il fit au Convent de Gibilmanna, l'on eût dit qu'il eût acquis le plus haut point de la Sainteté. Il étoit le plus humble, & le plus abbaissé de tous, ses Yeux versoient de continuelles larmes, à la seule consideration de sa vie passée, lorsqu'il faisoit des Disciplines communes avec les autres Novices, ou dans le Chœur, ou dans le Refectoire, il s'emportoit aussi-tôt dans des Soûpirs lugubres, & il ne pouvoit retenir sa voix, qu'elle ne s'écria tristement: Pauvres innocens? qu'avez-vous commis de crimes, qui vous obligent à de si rigoureuses flagellations,

S. Luc. 5. chap.

Humilité de Pierre prouvée par ses actions.

lations, c'est à moi Scelerat, Abominable, Cruel, & Impie à qui sont dûs vos coups de foüets? Oüi à moi, qui ai commis tant de crimes, qui ai si fort des-honoré Dieu. Flagellez-moi, je vous prie, tournez contre moi vôtre Discipline, qui l'ai meritée par tant de forfaits. Il pleuroit au milieu de ces transports, & il imploroit hautement pour tant de pechez la Misericorde de Dieu.

Tout embrazé de cét Esprit de Contrition, souvent dans ses prieres, il s'acusoit lui-même, d'où vient, qu'à cause d'une si profonde humilité, Dieu lui fit tant de graces, & lui témoigna tant de Bienveillance, qu'il fût souvent vû tout extazié de lui-même, & en priant, & en Psalmodiant. C'étoit une chose fort surprenante, & toute extraordinaire, qu'un Homme, qui peu de Tems auparavant regorgeoit de Sang, & du massacre de tant d'Innocens, & avoit une Ame corrompuë de toutes sortes de vices, fût maintenant entre les Chœurs celestes, & separé de Corps, & d'Esprit des choses Humaines, conversa si familierement avec son Dieu. Mais sont les Prodiges ordinaires de la parfaite, & de la veritable Penitence, dont l'ouvrage est, de guerir les maux, rétablir la pourriture, relever les desespoirs, & de recevoir le double de la bonté de Jesus-Christ, parce que la douleur est plus puissante sur sa Justice, que la mesure du Tems: ce Larron, dit saint Jean Chrisostome: *Qui pendoit à une Croix, n'eût pas besoin de la longueur du tems, pour meriter l'entrée du Paradis, & absous en un moment, de tous les crimes de sa vie, il merita de préceder à la gloire, même des Apôtres.* Les Freres étoient ravis, de voir tant de dons de Dieu, dans un Jeune Novice, & ils loüoient fort Jesus-Christ, qui ne mesure pas les heures du Tems, mais les ardeurs de la Charité, & qui considere plus la vertu presente, que les desordres de la vie passée.

> XXXIII. Il est ravi en extaze en chantant l'Office Divin.

> S. Chrisost. liv. de la repar. ch. 5.

Frere Pierre aprés son tems de Noviciat, brillant de l'éclat de tant de vertus, & d'une si particuliere Austerité de vie, qu'il étoit à tous un Exemplaire achevé de l'Observance Reguliere, fût élu Pere Maître des Novices, & dans cette Charge il est merveilleux, avec qu'elle éclatante lumiere de vertus, & de saints Exemples, il conduisoit ces Apprentifs de la vie Religieuse, qu'il animoit à la parfaite Discipline de la vie Evangelique, moins par ses paroles, que par ses actions. Il s'étoit si profondément imprimé dans l'Esprit, les opprobres de la Passion d'un Dieu Crucifié, que le Vendredi qui lui est consacré, il s'attachoit une Corde au Cou, se mettoit tout nud jusqu'à la Mutande, & il ordonnoit à ses Novices de le traîner avec cette Corde par l'Eglise, & le Refectoire, & alors il avoit coûtume de jetter tant de soûpirs, & de gemissemens, qu'il tiroit des larmes de tous ses Spectateurs. Traînez, disoit-il, un Homme abominable, un Scelerat, un Impie, non pas un Homme, mais quelque chose de plus méchant qu'une Bête, qui n'a que l'apparence des Hommes. Traînez, vous dis-je, celui qui a tant fait de plaies à Jesus-Christ, & lui a ajoûté douleurs sur douleurs. Le Maître pleuroit ses pechez, comme les opprobres de son Sauveur, & les Novices pleuroient les larmes si ameres de leur Pere; quelquesfois même, il leurs commandoit, de le foüeter rigoureusement.

> XXXIV. Etant fait Pere Maître, il pratiquoit de fort rudes Penitences.

Frere Pierre est fait Provincial de Sicile, son desire du Martire, & sa Mort.

Elevé de la Charge de Pere Maître, à celle de Provincial de cette Province, il y laissa de beaux Exemples d'un vigilant Pasteur, à tous ses Suivans, puis qu'outre une grande vigilance à la garde de ses Brebis, sa XXXV.

Prudence dans les actions, ses Conseils dans les affaires, sa Force d'Esprit dans les Travaux, sa douceur dans les punitions, sa facilité à pardonner, & sa Sagesse presque celeste dans les Emplois de son Gouvernement, qui lui acquirent la crainte, & l'amour de tous ses Sujets, il brilloit d'une si profonde humilité d'Esprit, qu'un jour, en faisant sa Charge de Provincial au Convent de Palerme, dans la premiere Place du Refectoire, & cette pensée d'honneur occupant son Esprit, qu'il étoit fort consideré des Freres, & qu'ils étoient tous soûmis à son Obeïssance, pour étouffer en naissant un Ennemi, qui s'approchoit du fort de son Ame, il sortit de sa place, se mit à deux genoux sur la Terre, & à l'exemple de son Pere saint François, découvrant tout haut le mouvement déreglé de sa superbe pensée, il commande à tous les Freres de lui marcher sur le Ventre, & même sur le Visage, & parce qu'ils n'osoient le faire par respect, illes y obligea par un précepte exprés de sainte Obedience, & il leurs apprit par cét exemple, combien la superbe d'Esprit êtoit détestable dans les Prelats, & comment devoient l'imiter ceux, qui étoient au dessus des autres, dans quelque Charge de Commandement.

Il punit severement une seule pensée de Superbe.

XXXVI. *Brûlant du desir du Martire, il passe en Affrique.*

Le Roïaume de Sicile n'étoit pas alors divisé en trois Provinces, mais il étoit soûmis tout entier à la Conduite d'un Provincial, & pourtant Frere Pierre, dans l'espace de son Trienne, le visita nuds Pieds sans Sandales, quoi qu'il y rencontra plusieurs lieux, plains de Pierres, & de Cailloux, qui les rendoient presque innaccessibles à des Voiageurs. Il affligeoit cependant son Corps de si rudes Disciplines, que les Communes ne lui suffisoient pas, il lui falloit des Chaînes de Fer, & encore fort grosses, pour en dompter les Revoltes. D'où vient qu'il se sentit embrazé d'un desir si ardent du Martire, qu'il ne croioit pas, que Dieu lui voulut pardonner ses pechez, s'il n'en effaçoit de son Sang toutes les ordures, mais entre tous ses crimes, qu'il déploroit plus de sa vie passée, Il étoit plus affligé de ce petit Enfant, dont il avoit mis le Corps en Morceaux si injustement, & il disoit quelquesfois à ses plus Familiers, que Dieu lui avoit pardonné ses autres pechez, mais que le Meurtre barbare de cét Enfant n'étoit pas encore expié.

XXXVII. *Dieu lui revele le jour & l'heure de sa Mort.*

Il obtient donc de Frere Bernardin d'Asti, General de l'Ordre, la permission de passer en Affrique, sur la Flote Imperiale, qui soûs la conduite de Jean de Viegas, General des Galeres, devoit poursuivre le Fameux Corsaire Dragut, dont les cruelles Pirateries ruinoient toute la Mediterranée. Sur les Vaisseaux il aborda en Affrique, où d'une Main un Crucifix de Bois, il anime les Soldats au Siége de la Ville Africa, & le premier il place son Crucifix sur la Muraille. Mais la Ville prise, & l'Armée contrainte de retourner en Sicile, frustré de l'esperance du Martire, parce qu'on ne lui permit pas de quitter la Flotte, il fût obligé d'y retourner avec elle. Mais quoi qu'alors, le Martire manquât à sa volonté, Dieu ne voulut pas lui differer plus long-tems la Couronne de Gloire, que meritoit son desir du Martire, & qu'il s'étoit acquise par les Travaux d'une si austere Vie, pour l'amour de Dieu, puisque de retour en Sicile, avec les Galeres, il tomba dangereusement Malade, & comme il apprit de la propre Bouche du Crucifix, qu'il portoit toûjours avec lui, qu'il ne gueriroit pas, & que même il finiroit bien-tôt sa Vie, jusqu'à l'instruire du jour, & du moment. Il pria Jean de Viegas General de la Flote, que lors qu'il seroit Mort, on ne jetta pas son Corps dans la Mer, comme les autres, mais qu'il le fit enterrer au Convent plus proche, qu'il trouveroit des Capucins, & en recompense de cette Charité, bien digne d'un Seigneur de sa Qualité, il lui prédisoit, pour le reste de son Voiage, un Vent favorable du Midi. Le General, à cause du grand respect qu'il lui portoit, lui jura sa parole. Et Frere Pierre

Frere Pierre mourut sur Mer & fut Enterré à sa priere dans un Convent des Capucins.

Pierre emploia tout le reste de sa Vie dans les Loüanges de Dieu, mourut à la même Heure, qu'il avoit Prophetisée, & son Corps fut porté à Castel-Vetrano, où depuis peu l'on avoit bâti un Convent de Capucins, & où les Freres l'Enterrerent fort devotement. Mais déterré un An aprés sa Mort, on le trouva presque tout entier, afin que tous connussent, que son Ame étoit glorieuse dans l'Eternité. Ce que confirma encore un autre témoignage, puis qu'en ce même Tems, on conduisit un Démoniaque au Convent de Castel-Vetrano, qui s'opposant avec violence, qu'on ne l'y amena, interrogé par un Exorciste, pourquoi il repugnoit si fort de venir en ce Convent, le Démon répondit, qu'il y avoit un certain Pierre enterré son impitoiable Ennemi, qui avoit souvent Triomphé de lui, lors qu'il étoit en vie, & qu'ainsi il abhorroit fort ce Monastere de Capucins.

Plusieurs autres Freres de vie fort Exemplaire.

CEtte Année plusieurs autres Freres Illustres en Vertus, moururent saintement, dont le premier est Frere Antoine de Polizzo Laïc, qui pour s'appliquer plus librement à l'Oraison, & s'unir à Dieu d'un Esprit plus libre, affoiblissoit son Corps d'une si rigoureuse Abstinence, qu'il le contraignit de jeûner continuellement au Pain, & à l'Eau, & encore ne lui en donnoit-il pas autant qu'en vouloit son Appetit, mais par une mesure, qui ne servoit qu'au seul entretien necessaire de sa vie, & comme s'il eût abhorré sa Chair effroiablement, il la chargeoit d'un Cilice de poils de Chevaux, & de Cochons, entrelassez de Filets d'Airain, d'une douleur fort sensible, dont un Frere voulant se servir aprés sa Mort, eût peine de le porter une petite heure. Comme ce Frere acqueroit les Vertus principales de l'Esprit, au prix de ses Austeritez de Corps, il souffroit de fort grandes Persecutions des Démons, qui lui parroissoient sous des Formes differentes de Bêtes, & d'Affreuses representations de Monstres, le fouëtoient quelquesfois de Verges, & d'autresfois sembloient le combatre Corps à Corps, dont pourtant il demeuroit toûjours le Victorieux; aprés les Travaux de plusieurs Combats, il mourut en paix à Polizzo; il fit plusieurs Miracles durant sa Vie, & aprés sa Mort, & toutesfois la seule Renommée en a parlé parmi nous, & nous n'en voions rien d'écrit, par l'Humilité des Freres de ce Tems-là.

XXXVIII. Frere Antoine de Polizzo Laïc illustre en vertus.

Frere Gabriel de Calata-Nissetta, & Frere Roger de Castro-Johanni Siciliens, fleurirent aussi en reputation de Sainteté, ce dernier à la Mort, éprouvé par le Diable, d'une Tentation si furieuse, qu'il voulut lui persuader, à cause de ses pechez du Monde, qu'il étoit déja damné de Dieu, dans son Oraison JESUS-CHRIST chargé de sa Croix lui apparut, & lui dit, Roger expose tous tes pechez sur cette Croix, où je suis mort pour les Pecheurs, parce que tu trouveras en elle ton Salut, & ta vie: Ces paroles releverent toutes ses esperances, remirent tout son salut en la Croix de son Sauveur, & il mourut saintement en JESUS-CHRIST.

XXXIX. Frere Gabriël de Calata-Nissetta, & Frere Roger de Castro Johanni celebres en vertus.

Frere Martin de Flandre Laic, & Compagnon de Frere François Titelman, ne fut pas inferieur en merites à ceux-là, sa Charité brilla particulierement, dans l'assistance qu'il rendit, dans Rome aux Malades de l'Hôpital des Incurables, qu'il servoit si ardemment, qu'il sembloit s'anneantir soi-même entierement en eux. Il fut grand Observateur de la Regle, fort zelé de l'Obedience, de la pauvreté, de l'humilité, de la mansuetude, de la modestie, il s'étudioit fort au silence, & à la solitude, afin que dans ses Oraisons, il put joüir plus long-tems, & avec plus de liberté des entretiens Familiers de JESUS-CHRIST. Aprés avoir emploié quinze Ans de sa vie, à servir

XL. Frere Martin Flamand Laic illustre en vertus.



à servir ces Malades, pendant lesquels, le bruit commun étoit, qu'il avoit fait plusieurs Miracles, il fut éprouvé d'une longue, & incommode Maladie de Corps, quoi que fort douce à son Ame, par la Bonté de Dieu, qui la permettoit, y témoigna une extréme patience, avec un desir de souffrir extraordinaire; mourut dans cét Hôpital, & y receut la Couronne de la gloire éternelle, comme le prix des travaux, & des ardeurs de sa Charité, dont outre sa sainte vie passée dans toutes sortes de vertus, sont témoins les Miracles arrivez aprés son Decés, qui comme oubliez, parce qu'ils ne furent pas Ecrits, nous ont été seulement rapportez par la Renommée.

Il fait des Miracles.

XLI.

Frere Pierre à Martina d'une grande Sainteté.

Cette Année Frere Pierre de Martina d'une Sainteté particuliere, faisoit au Convent de Potenza la Charge de Pere Maître, des Novices, & le Comte de Potenza, qui cherissoit l'Ordre des Capucins, d'une affection singuliere, vint dîner un jour avec Eux, à dessein de joüir avec plus de Familiarité, de leurs pieuses Conversations. Le Pere Maître alors, envoie un Novice prendre de l'Eau à la Fontaine; Ce Novice y va avec une Cruche, & sorti de l'Oraison, il n'y avoit pas long-tems, il avoit encore l'Esprit tout plein de la Meditation des choses celestes, & comme absorbé en Dieu, quoi qu'il allât à la Fontaine, avec les Pieds de son Corps, d'Esprit pourtant, il poursuivoit son Oraison en marchant, ce qui fut cause enfin, que sa Cruche proche la Fontaine, élevé de Corps, & d'Esprit en l'Air, il fut en extaze, par la force de sa Contemplation, qu'il avoit si ardemment poursuivie. Son Pere Maître, qui jugea, qu'il tardoit long-tems son retour, en envoie un autre, qui vient à la Fontaine, & y voit son Compagnon en l'Air, élevé de six coudées, & effraié de cette veuë, retourne à son Maître, qui s'entretenoit alors avec le Comte de Potenza; & lorsqu'il considera le Visage de son Novice tout changé, & si fort effraié, il lui demande ce qu'il avoit. Mais ce Novice, qui ne pouvoit presque ouvrir la Bouche, ne répondit, que ces deux mots, à la Fontaine, mon Pere, à la Fontaine; le Comte, & le Pere Maître, qui craignirent quelque chose de funeste y vont, & voient le Novice, dont le Corps étoit élevé de Terre, & sans mouvement, le Comte en fut si attendri de cœur, & d'esprit, qu'il versa beaucoup de larmes, & dit au Pere Maître, ha! mon Pere, dit-il, qu'avant le Repas, vous m'avez regalé d'un Festin splendide, ces viandes assurément, me sont plus agreables, que celles qu'on a préparées, ô vous autres trois, & quatre fois heureux, qui vous nourrissez tous les jours agreablement de ces Alimens celestes. Aprés ce doux entretien, le Novice sorti de son ravissement, & interrogé de son Pere Maître, qu'elle étoit sa meditation pendant qu'il duroit, il lui répondit, qu'il contemploit alors la soif, & les fatigues de JESUS-CHRIST, qui tout las de Chemin, se reposoit proche d'une Fontaine en Samarie, & c'étoit le sujet de meditation de ce jour-là, que le Pere Maître lui avoit ordonné.

Un Novice puisant de l'Eau est ravi en extaze.

XLII.

Un Novice étant renvoié, à la mort est receu de Dieu comme un Capucin Profez.

En ce même Tems un Novice de Montorroné, Bourg du Dioceze de Lecci, où il avoit été Pasteur de Brebis, n'avoit pas encore achevé son Noviciat, qu'il fût renvoié dans le Monde, à cause d'une longue Maladie, & retourné à la garde de ses Oüailles, il approchoit souvent de la Confession de ses pechez, & de la sainte Communion du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, & observoit avec exactitude la recollection d'esprit, les Heures d'Oraison ordinaires dans l'Ordre, la garde des sens, & les autres preceptes de la vie spirituelle, que son Pere Maître lui avoit enseignez durant son Année de Noviciat, & même comme s'il eût été Capucin Profez, il pratiquoit toute la Regle de nôtre Pere saint François. Quelques Années passées dans cette forme d'une sainte vie, il tomba malade à la Mort, & alors ravi en extaze, il fut long-tems immobile, & revenu à lui, il soûpira fort profondément; les Siens lui demanderent ce qui lui étoit arrivé

durant

durant son ravissement, & il leur répondit, ha! mes Amis, jusqu'ici j'ai demeuré avec plusieurs Troupes de Demons, qui m'ont semblé disputer avec saint François, & un grand nombre de glorieux Capucins, si je devois être mis au rang de ces Enfans veritables de ce saint Pere, ceux-là le nioient, à cause que je n'avois pas fait Profession entre les Capucins, ceux-ci au contraire assuroient, que comme je n'avois pas quitté leur Reforme, par ma negligence, mais par une langueur de Maladie, qui m'y a contraint, je devois être de leur nombre, puis même que dans le Monde, j'avois observé la Regle de nôtre Pere saint François. Enfin Dieu prononça la Sentence, que je serois conté entre les Capucins, & que je joüirois dans le Ciel avec eux de leur Recompense. Adieu donc, mes Amis, puisque ces Troupes m'attendent à la sortie de ce Monde, & quelques Tems aprés, il mourut en Dieu fort glorieusement.





I. L'An de nôtre Salut 1551. commençoit à paroître, lorsque Frere Bernardin d'Asti General de l'Ordre, qui s'emploioit avec tous les soins possibles à son meilleur Gouvernement, & qui vît que quelques-uns de ceux, qui étoient passez aux Capucins de l'Observance, impatiens de la Discipline reguliere, ou ennuiez d'une plus austere vie, y retournoient sans la permission de leurs Superieurs, pour remedier au repos commun de son Ordre, & empêcher les scandals qu'y produisoit leur Retraite, en donne avis au Pape Jules III, qui deffend à tous les Capucins, de passer à l'Ordre de l'Observance, sans la permission de leur General, ou de leurs Provinciaux, par sa Bulle de cette Année, qu'on peut lire ailleurs.

Le Pape par une Bulle deffend aux Capucins de passer à l'Observance sans permission des Superieurs.

II. En ce même Tems, Frere Jean Zuazé de Medina du Champ, Prêtre, dont nous avons dit plusieurs choses les Années précedentes, & un autre Frere Jean de la Poüille Laic, tous deux de grande vertu, & d'une particuliere sainteté de vie, brûlez également, l'un & l'autre, d'un desir fort ardent de souffrir le Martyre, pour un Dieu Crucifié, aprés en avoir obtenu la licence, & la Benediction de leur General, selon le commandement de leur Seraphique Regle, passent chez les Infidels, où aprés avoir fini leur Combat, avec beaucoup de gloire, ils s'envolerent dans le Ciel, à la Couronne de leur Triomphe, comme à la Palme de leur Constance. La Vie de ces deux Serviteurs de Dieu, est si pleine de grandes Actions, que nous sommes obligez de lui donner un rang ici, où celle de Frere Jean Prêtre sera la premiere.

Frere Jean de Medina Espagnol, & F. Jean de la Poüille souffrirent le Martyre.

Vie, & Martyre de Frere Iean Zuazé de Medina du Champ. Frere Iean entra jeune dans l'Ordre de l'Observance, puis dans la Reforme des Discalceates, & enfin dans celle des Capucins. Silence merveilleux de Frere Iean.

III. Frere Jean étoit né de Medina du Champ, fort beau Bourg d'Espagne, & bien Marchand du Roiaume de Castille, au milieu du Chemin, ou environ de Valladolid à Tolete. Sorti d'une noble Famille, Dieu dés son Enfance le prévint de ses divines Benedictions si amoureusement, qu'il aimoit, au dessus de son âge, toutes les choses du Ciel, & principalement le Mystere sacré de la sainte Messe, de sorte qu'aussi-tôt, qu'il eut quelques Années, rien ne lui fut agreable, que de visiter les Eglises, d'assister aux divins Offices, & de répondre à la Messe, qu'il servoit fort devotement. Tout jeune, il fuïoit les Entretiens des autres, & les Attraits de la jeunesse, & retiré ordinairement, dans quelque Eglise, il sembloit ne se divertir qu'aux Prieres, & à la Contemplation des choses celestes. Cette Solitude de Jean, & sa Retraite des conversations des Hommes, ne sembloient pas fort agreables à son Pere, qui le souhaitoit un Homme bien fait,

Fr. Jean nâquit d'une noble Famille.

Dés sa jeunesse il se dégoûte des choses du Monde.

fait, civil, & du beau Monde, & le contraignoit d'apprendre les exercices de Cheval, & d'y paroître souvent avec les jeunes Gentilhommes de son âge. Le jeune Homme obeïssoit aux ordres de son Pere, il est vrai, mais comme il avoit mis tous ses plaisirs dans les choses divines, aprés quelque course de Cheval, il cherchoit avec soin quelque Solitude, où il put plus aisément s'occuper à la Contemplation de JESUS-CHRIST. Ce fut sans doute un présage, qui montroit bien visiblement, que Dieu appelloit ce jeune Homme, moins aux délices de la Terre, qu'aux plaisirs du Ciel, & comme une divine Semence, qui animoit son Ame aux choses plus élevées. Aprés donc avoir déja resolu de dégager son Ame des choses du Monde, & de la consacrer à celles de Dieu, il va trouver les Chartreux, afin que dans leur Ordre, il put joüir aisément du Repos, & de la Solitude, qu'il recherchoit: mais ils le refuserent, à cause de sa jeunesse, de son Corps delicat, & de son visage encore d'un Enfant. Ce petit Gentilhomme ne se rebute pas de leur refus, il s'adresse aux Reformez de l'Observance de saint François, & ils le rebuterent encore, par une raison égale à celle des Chartreux, qu'il paroissoit trop foible, & trop delicat, pour soûtenir les travaux, & les Rigueurs de leur Austere vie. Ils lui conseillerent pourtant, que d'abord il entre dans l'Ordre de l'Observance, qui vit moins austerement, & qu'aprés, lors qu'avec son âge, son Corps auroit plus de forces, il lui seroit plus facile de passer à leur Reforme. Jean se rendit à leurs avis, & prit l'Habit de l'Observance au Convent de Valladolid.

Jean étoit né pour les choses du Ciel.

Il entre dans l'Ordre de l'Observance. Aprés sa Profession il se retire chez les Reformez de l'Observance.

IV.

Ce jeune Novice, pour jetter de plus solides fondemens des vertus, dont il put plus assurément édifier une Maison spirituelle, qui put quelque jour arriver à sa perfection derniere, s'étudie dés son Année de Noviciat, d'y placer l'Obedience, l'humilité, la pauvreté, l'abstinence, la Discipline reguliere, & toutes les vertus d'une plus parfaite vie; & pour combatre dans la lice de la Religion, contre les ennemis de l'esprit, & en remporter le Triomphe, il se fit un Arsenal spirituel des plus religieuses vertus. Son Noviciat achevé, & desireux de la discipline d'une plus rigoureuse vie, avec permission, il entra dans la Reforme de l'Observance, où il s'établit une façon de vivre, qui parut admirable à ses Spectateurs, puisque se privant de Chair, & de Vin, il ne mangeoit qu'une fois le jour un Potage, & du Pain. L'Oraison qu'il avoit si bien pratiquée dans son Enfance, lui devint si familiere dans le Cloître, qu'il s'y occupoit continuellement, à moins que les emplois de l'Obeïssance, ou les besoins de son Corps, ne l'appellassent ailleurs. Il se montra si grand Amateur de la Pauvreté, que Monsieur son Pere donnant à sa consideration, au Convent des Reformez, d'où il étoit de Famille, une ordinaire, & trop ample provision de Nourriture, il supplia fort instamment le Superieur, ou qu'on la refusât, ou qu'au moins on ne la receut plus, à cause de lui, parce que comme il étoit si Ami de la Pauvreté, il craignoit, que cette Nourriture ordinaire, & si assurée, que ses Parens envoioient au Convent à sa consideration, n'eut trop de la nature de la Provision humaine: d'où vient qu'il quitta ce Monastere, & même sa Province, & il se transporta en celle de saint Gabriël, où il choisit toûjours les Convens plus pauvres, & y passa cinq ou six Ans, dans l'exercice infatigable d'une extréme Pauvreté, & d'une prodigieuse Austerité de vie.

Il meine une vie fort Austere chez les Reformez.

Il passe dans la Province de S. Gabriël.

V.

A cause de son éminente Probité, l'on lui confia, dans cette Province, la conduite d'un Convent de Religieuses, par le choix de ses Superieurs, & il obligea un jour une de ses Filles, dont il connoissoit la vertu, & les merites auprés de Dieu, de lui demander instamment, en quel état, & quel étoit le Lieu, où il pourroit plus parfaitement observer sa Regle, &

Il apprend la volonté de Dieu par une Religieuse, & il entre aux Capucins.

d'en obtenir une réponse divine, si c'étoit sa volonté. La Religieuse lui obeït, fit cette demande à Dieu dans plusieurs jours de ses Oraisons, & son adorable bonté, enfin lui revela, que Frere Jean observeroit mieux sa Regle, s'il passoit en Italie, & s'il entroit parmi les Capucins. Il ne differa pas davantage, & ne donna point de remise à son Voiage, parce qu'aussi-tôt, qu'il eut appris de cette sainte Fille, la volonté de Dieu, il partit pour Italie, où il arriva l'An 1539, il y embrassa la Reforme des Capucins; elle étoit alors gouvernée par Frere Bernardin de Sienne, qui le receut à l'Ordre, & l'envoia dans la Province de Toscane, au Convent de Monte-Pulciano, où il commença une vie veritablement celeste. En effet pour mieux acquerir une parfaite Contemplation des choses divines, où il se sentoit appellé particulierement, & élever au Ciel, avec plus de facilité son Esprit, il s'applique à la pureté du cœur, & de l'ame, comme plus propre à la connoissance de Dieu, & il la desiroit si ardemment, que jamais sa Bouche ne proferoit de parole oiseuse. Il évitoit avec soin les Conversations des autres, & si l'Obedience, où la Charité ne disposoient autrement de lui, retiré tout seul aux Lieux plus solitaires, comme Amis de l'Oraison, il parloit rarement avec les Freres, parce qu'il avoit appris par l'experience, qu'un long discours, n'étoit pas sans manquement. Il pratiquoit le silence, comme la fidelle garde de la pureté interieure, & il disoit souvent, que l'Oraison étoit Fille du silence, à cause principalement, que le silence, dont nous acquerons la netteté de cœur, engendroit aussi l'Oraison plus pure. Mais à cause que le silence de l'Evangile, n'est ni Pythagorique, ni Müet, en sorte qu'on ne puisse parler aux Occasions, que le demande le Tems, & la necessité de quelques Affaires, qui veulent quelquesfois qu'on s'entretienne de Dieu, ses Discours étoient si pleins de douceur, & de solidité, qu'ils ravissoient extrémement tous ses Auditeurs, parce que comme les Viandes paroissent meilleures, aprés un long jeûne, les paroles aussi sont plus douces aprés le silence, & si particulierement leur discours est à la gloire de Dieu, & à l'utilité des autres, elles ont une certaine douceur, & un je ne sçai quel goût, qui comme avec un Miel celeste, attirent à la vertu l'Ame de leurs Auditeurs. Frere Jean qui n'avoit rien de plus agreable, que de s'occuper dans la Retraite, aux choses de Dieu, ses paroles, qu'une conversation divine rendoit si celestes, donnoient aux autres tant de Mouvemens à la vertu, que leurs lumieres paroissoient plûtôt sortir de la Bouche d'un Ange, que de celle d'un Homme.

Les éminentes vertus de F. Jean de Medina.

Il discoure des choses de Dieu fort agreablement.

VI. Comme un Soldat déja experimenté dans la Milice d'esprit, il sçavoit fort bien, qu'elles embûches nôtre chair ennemie de nôtre Ame, lui dressoit aux Occasions, & quelle Guerre, comme un autre Amalech, il lui préparoit à tout moment. Aprés donc avoir combattu contre elle, dans la Reforme de l'Observance, il s'efforce maintenant parmi les Capucins, de la combattre plus rudement, & crainte qu'elle ne se fortifie, d'en remporter la Victoire. C'étoit une chose, que tous admiroient comme extraordinaire, qu'un Homme délicat, qui paroissoit sans force, & qui ne montroit que de la foiblesse de Corps, & même de Temperamment, combattît les plaisirs de sa Chair, avec tant de force, & de courage, qu'il ne pardonnoit à pas un, quelque Innocent qu'il fut. Il rouloit son Corps entre les Pointes d'un rude Cilice, comme au milieu des Epines, le jour & la nuit, il le couvroit à peine d'un vieil Habit, tout rempli de Pieces, au milieu des Neiges, & des Glaces, d'un vent de Borée, dans un Tems d'Hyver, où le Froid par sa rigueur incommodoit toutes choses, crainte que sous son Cilice, il receut d'ailleurs du soulagement. Afin même qu'il parût plus grand ennemi de sa Chair, il marchoit nuds Pieds, dans

Les prodigieuses Austeritez de F. Jean.

toutes

toutes les Saisons, & ne se servoit jamais des Sandales, ni des Socques, que la Religion permet à l'usage des autres. Et enfin pour domter son insolence, il mettoit ordre de l'accabler de disciplines, de jeûnes, de veilles, & de plusieurs autres Austeritez, parce qu'alors il s'ordonna une Abstinence si rude, qu'il ne mangeoit qu'une fois le jour, & encore du Pain, & de l'Eau.

VII. Frere Jean surmontoit de cette sorte un si puissant Ennemi, & élevoit son Esprit plus libre à Dieu, à qui il étoit si fort attaché, que sans reposer toutes les nuits, que trois ou quatre heures de Sommeil, avant Matines, il emploioit le reste de la nuit jusqu'à l'Aurore, dans la Contemplation des choses divines. Du grand Matin, il celebroit la sainte Messe, avec tant de pieté de cœur, & une disposition si modeste de Corps, qu'il élevoit l'Ame de ses Auditeurs, à la meditation plus attentive d'un si celeste mystere, quoi qu'il s'occupât un peu plus long-tems, aux deux endroits de la Messe, où l'Eglise ordonne de se souvenir des Vivans, & des Morts, la sienne pourtant ne duroit pas plus d'une Heure. Lorsqu'il disoit le divin Office, il y contemploit les choses du Ciel, avec tant d'attention d'esprit, qu'il sembloit toûjours y être separé de ses Sens, & dans quelque ravissement.

Il disoit la sainte Messe avec une Pieté admirable.

Esprit d'Oraison de ce grand Serviteur de Dieu, & quelques Revelations, que sa Bonté lui communiqua.

VIII. APrés que Frere Jean avoit celebré la Messe, & satisfait à l'Office divin si devotement, le reste des jours, que lui laissoient libre, ou les emplois de l'Obeïssance, ou les occupations de la Charité, ou les besoins indispensables de son Corps, retiré dans les Lieux plus Solitaires, il s'emploioit dans de ferventes meditations de Dieu, où l'on l'a veu souvent le Visage élevé vers le Ciel, & encore jusqu'à dix, ou onze heures immobile, & sans mouvement. D'où vient que les Superieurs, qui connurent le don miraculeux, que Dieu lui avoit communiqué, l'exemterent de l'assistance au Chœur, afin qu'en particulier, il put s'occuper avec plus de recüeillement interieur, à la contemplation des choses divines. Ce saint Homme enfin, par cette frequente, & celeste conversation avec son Dieu, & ce grand éclat de vertus, qui le faisoit briller au dessus des autres, s'étoit acquis chez les Freres, & les Séculiers cét estime, qu'on ne l'appelloit point autrement par tout, que le saint Espagnol.

Il emploie beaucoup de tems à l'Oraison.

IX. Frere François de Jesi General de l'Ordre, lui commanda alors de demander à Dieu certaines choses, qui touchoient l'état de nôtre Reforme, comme nous l'avons dit amplement l'An 1543. Tandis que dans ses Oraisons il obeït à son General, il receut de Dieu plusieurs Revelations, soit au Convent de Monte-Pulciano, soit en celui de Fossombrun, & pendant qu'il les recevoit, on voioit des Clartez, & des Flambeaux éclatter sur le Monastere, Nous avons exactement l'Année 1544 remarqué toutes ces Revelations, qui comme approuvées par le General de Jesi, coururent par tout l'Ordre, avec beaucoup de joie, celle particulierement, dont Jesus-Christ l'assura, qu'il aimoit extrémement la Reforme. Frere Jean un jour interrogé des Freres, combien de Tems la Religion des Capucins seroit stable, dans cette douce Bien-veillance de Jesus-Christ, leur répondit ces paroles: Que nôtre Reforme seroit chere au Pere Eternel, & à son Fils, tandis que n'y sera pas celui qui ruine, & édifie, qui enseigne, & n'apprenne jamais, qui coure, & n'est pas appellé, qui

Fr. Jean reçoit de Dieu plusieurs Revelations.

Fr. Jean répond obscurément de la durée de l'Ordre.

mange, & n'est pas rassasié, qui soit proche du Feu, & ne s'échauffe pas. Et par ces Enigmes, il vouloit signifier cinq Vices, qui fort préjudiciables à l'Ordre, y diminuent extrémement l'affection de Dieu. Le premier est, lorsqu'on viole la Pauvreté, soit en ruinant les pauvres Maisons, soit en bâtissant de nouvelles, & de plus somptueuses. Le second, si ceux qui doivent enseigner les autres, par leurs discours, & par leurs exemples, font une vie contraire à leurs paroles, enseignent de bonnes, & pratiquent de mauvaises actions, qui instruisent toûjours, & n'arrivans jamais à la science des œuvres, pensent de belles choses de la Religion, les prêchent, les publient, & fassent une vie indigne des vrais Religieux, & enfin qui n'apprennent jamais à faire, ce qu'ils enseignent si souvent aux autres. Le troisiéme, si la Brigue sordide, & ambitieuse des honneurs a du cours dans l'Ordre, & s'il y en a qui courrent, & aspirent aux Dignitez, & que Dieu n'y appelle pas. D'où viennent les sectes, les factions, les disputes, les haines, les persecutions, les Elections indignes, & une infinité d'autres grands malheurs. Le quatriéme est, une insatiable cupidité, une gourmandise de ventre, qui aussi-tôt qu'elle entreroit dans la Reforme, m'assacreroit toutes les vertus, & y introduiroit tous les vices, elle est cause effectivement, que la Chair trop grasse, & trop bien nourrie, s'oppose à l'Esprit, & refuse de se soûmettre à ses lumieres, & aussi-tôt les vices se placent dans l'Ame, la cupidité du ventre y est sans mezure, la Bouche n'y trouve plus de limites, & lorsque dégoûtent les Viandes des Pauvres, on y recherche les plus gras, & les meilleurs Morceaux, & alors qu'arrive-t'il autre chose, qu'un murmure ordinaire contre la Providence de Dieu, & un fâcheux éloignement de sa Charité. Le dernier est enfin, si la Charité, & l'Esprit divin de l'Oraison, que les Freres doivent desirer, sur toutes choses, se refroidit dans l'Ordre, ou ne pouvant s'y rechauffer, ou par la chaleur des Sacremens, ou par la flâme de la Regle Seraphique, il ne dissipe pas tant les douceurs de la Charité divine, qu'il menace la Reforme de sa derniere Ruine. Plût à mon Dieu, que sa misericorde en bannisse si loin ces desordres, que jamais ils ne s'approchent de ses Freres particuliers.

Combien sont grands les maux de l'ambition, combien ils sont en nombre.

La cupidité du ventre est ici fort blâmée.

Sentiment qu'avoit Frere Jean des Prélatures.

X. CE saint Homme, étoit si fort éclairé des splendeurs de Dieu, & il expliquoit si clairement les Misteres plus profonds de la vie Spirituelle, qui paroissent si cachez aux autres, qu'il les dégageoit sans peine de toutes leurs Obscuritez. D'où vient qu'interrogé par un Frere, qui dans un rencontre, desiroit ardemment d'avoir son avis, s'il pouvoit justement refuser les Charges, qui le détourneroient de la Contemplation, qu'il croioit un bien meilleur qu'elles; Il lui répondit sagement: Prenez garde, mon Frere, que sous le beau prétexte d'une brillante lumiere, vous ne soiez surpris du Demon de Midi, où l'Observance de la Regle est entiere, on y peut exercer des Charges; s'excuser soi-mêmes d'une Prélature, c'est une espece d'humilité, je l'avouë, parce qu'on conseille par tout de s'abstenir des Honneurs: Mais refuser opiniâtrément une Office de Prélature, lorsque l'impose l'obeïssance, sous quelque prétexte que ce soit, quand même on l'autoriseroit de l'exemple de quelques grands Saints, n'est pas tant la marque d'un Esprit humble, que d'un rebelle, & indisciplinable, c'est même le témoignage d'une damnable Inobedience, dont on doit s'abstenir absolument, crainte de tomber dans ce crime, d'avoir offensé sa Regle. Mais

Il ne faut pas refuser les Charges avec tant d'opiniâtretez.

ce

ce grand Homme blâmoit ceci, à cause principalement, que par un Emploi de Prélature, il prouvoit, que plusieurs dommages lui arrivoient d'Esprit, dont il le privoit en partie de ces Biens, qui procedent de la tranquilité interieure de l'Ame, & de l'union de nôtre Esprit avec Dieu, & dont en partie l'honneur apparent l'engageoit dans plusieurs dangers, que la Loi de Dieu pourroit éloigner de lui, puisque Dieu nous dit : *Que profite à l'Homme, s'il gagne tout le Monde, & qu'il fasse perte de son Ame.* Vous vous trompez fort, mon Frere, lui dit Frere Jean, si vous croiez, que le profit spirituel de l'Ame, soit empéché par l'obeïssance, puisque les choses necessaires par le précepte, & par la Loi, étant de la condition de ces Biens, qui ne peuvent être ni negligez, ni obmis sans manquement, elles ne détournent pas l'Ame d'un bien meilleur, elles contribuent plûtôt à son utilité spirituelle. L'Esprit effectivement, qui se soûmet à la Loi, en reçoit sa vie, & son agrandissement. Les dommages donc de la vie Spirituelle, ne viennent pas de l'Emploi de la Prélature, qui est une bonne chose, mais de la mauvaise conduite d'une Charge, lors qu'on l'exerce negligemment, où qu'on y cherche moins la gloire de Dieu, que la sienne propre, & la Bienveillance des sujets, puisque c'est une parole de l'Apôtre : *Si je plaisois encore aux Hommes, je ne serois pas Serviteur de Dieu.* Les Superieurs, disoit-il, doivent donc bien prendre garde, de ne se pas plaire aux honneurs de leurs Prélatures, où de les rechercher de quelque façon que ce soit, mais lors qu'on leurs impose les Charges, qu'il les exercent avec la crainte de Dieu, & qu'ils n'y prétendent que son honneur, & l'interest de leurs Inferieurs ; parce que ceux qui les briguent bassement, où qui y prétendent leurs commoditez, tombent dans le piége, & la Tentation du Diable, & souvent abandonnez de Dieu, y acquerent une plus grande Ruine : *A cause qu'on fera un Iugement plus rigoureux à ceux, qui commandent, & les Puissans souffriront puissamment des supplices.* Mais ceux qui sont conduits aux Prélatures, par les divines Chaînes de l'Obeïssance, comme il est visible, qu'ils y sont appellez de Dieu, ils doivent lui en demander, & en attendre du secours, qui leurs en facilite le Gouvernement, & ils ne doivent pas y apprehender de dangers, pourvû qu'ils si gouvernent de sorte, qu'ils y connoissent moins leur ouvrage, que celui de Dieu, & qu'ainsi ils s'y emploient bien fidelement. Qu'ils y considerent moins l'honneur que la Charge, & qu'ils aient plûtôt dans l'Esprit, la sollicitude que leur impose une Prélature, que sa gloire, & que ses profits. Et enfin reflexissans à cette parole de JESUS-CHRIST, dont il avertit ses Prélats : *Qui est le plus Grand entre vous, qu'il s'y fasse le plus Petit, & qui vous précede, qu'il soit comme celui qui vous serviroit,* qu'ils y remarquent moins la Dignité que les Fatigues, & que les Travaux, c'est le vrai secret de n'y point apprehender de perils. Si donc, mon Frere, vous demandez mon avis, éprouvez premierement vôtre Esprit, si vous y en apportez un droit, un humble, un fidele, un embrazé de Charité, qui vous fasse dignement gerer une Charge : Lorsque vous vous serez trouvé avantagé de ces bonnes qualitez, ne refusez pas opiniâtrément un Office de Prélature, que vous ordonne l'Obeïssance, mais plûtôt recevez-le avec humilité, exercez-le fidelement, & tâchez avec plus de diligence, qu'il se pourra, que vous l'administriez selon les Loix ordonnées par nôtre Regle, & nos Constitutions, sans avoir égard ou à la chose, ou à la Personne. Prenez bien garde toutesfois, mon Frere, que la crainte de perdre la Charge, qu'on vous avoit confiée, ne vous supplicie, ou que vous aiez honte qu'on vous l'ait ôtée, parce que ceux que Martirise cette crainte, & qui font tout leur possible de s'y maintenir, avec ce sordide sentiment, d'éviter le mépris de leur ignominieuse Sortie, accordent bien des choses à leurs Sujets, & en dissimulent plusieurs, qui voudroient du châtiment. Quantité de Superieurs

S. Math. 8. ch.

Une Prélature acceptée par obeïssance n'empéche point le profit de l'Ame.

Il ne faut ni desirer ni briguer les Charges.

La Sagess. 6. ch.

Comment on doit gerer une Prélature.

Ce qu'on doit fuir dans une Prélature.

On condamne ici les vices des Superieurs.

perieurs encore, qui veulent se perpetuer dans leurs Prélatures, où qui en craignent le dépoüillement, s'étudient à gagner la Bien-veillance de ceux, dont le Credit les appuie, par des paroles accortes, des petits presens, une humilité feinte, une douceur affectée, & mêmes de doux murmures, ou de la conduite, ou des manieres d'agir des autres, d'où viennent les factions, les partis, les divisions dans les Provinces, qui produisent dans la Religion les Semences de tous les Malheurs possibles: Comme j'ai dessein, mon Frere, que vous en soiez exemt, je vous conseille, qu'aussi-tôt que vous vous presentez au Gouvernement d'une Charge, vous vous dépoüilliez de vous-même, & que vous n'y recherchiez que l'honneur de Dieu.

Desir du Martire de ce grand Serviteur de Dieu.

XI. Frere Jean brûle d'un desir ardent du Martire.

Outre les Revelations, dont nous avons ci-dessus parlé, tous sçavent que plusieurs autres choses ont été revelées de Dieu, à nôtre Frere Jean, au Convent principalement des Carcerelles d'Assize, où il a mené une vie toute Angelique, & pourtant, comme Dieu lui commandoit, de ne les découvrir à personne, je ne les represente pas ici à mes Lecteurs, je leurs dis plûtôt, qu'un desir ardent du Martire, brûloit le Cœur de ce Genereux, & il en avoit déja ressenti quelques flâmes, lors qu'il étoit encore chez les Reformez de l'Observance, & de tems en tems il s'étoit étudié, d'en entretenir dans son Ame les sacrez Braziers. En ce même Tems fleurissoit entre les Freres Laics, par les splendeurs des Vertus, & de la Sainteté, Frere Jean de la Poüille, dont nous avons parlé dans un autre endroit, qui brûlé pour Jesus-Christ Crucifié, du même desir du Martire, se trouva, par une permission particuliere de Dieu, l'Année précedente, lors qu'aprochoit la Fête, comme l'Indulgence de Nôtre-Dame des Anges, avec Frere Jean de Medina à Assize, où se rencontra aussi dans le même Tems, Frere Bernardin d'Asti General, avec beaucoup d'autres Freres. Il y avoit déja du Tems, que les deux Jeans étoient unis d'amitié, de sorte qu'alors ils se traiterent fort familierement tous deux, & ils se découvrirent mutuellement leurs desirs du Martire? Pourquoi attendons-nous, dit Frere Jean de la Poüille, le General est present, le Tems est favorable, & nous-mêmes aussi sommes sur les Lieux, c'est peut-être à ce dessein, que la Providence de Dieu nous y appelle en un même Tems, pour nous unir de Martire, comme nous le sommes de Cœurs? Pourquoi ne découvrons-nous pas au General nos communs desirs. Comme la chose paroissoit si favorable à tous deux, ils le vont trouver, & lui proposent humblement leurs desseins, mais le General, encore qu'il connût bien la Sainteté de l'un & de l'autre, & qu'il voulut proceder avec prudence, dans une Affaire si considerable, assemble les Peres plus prudens, qui fussent alors au Convent d'Assize, & leurs expose la demande des deux Freres, on examine diligemment la vie de l'un & de l'autre, & aprés qu'on les eût jugez fort Vertueux, & bien propres à une entreprise si genereuse, on conclud, qu'on pouvoit seurement leurs commettre ce grand dessein, d'augmenter, & de deffendre la Foi Chrêtienne, contre tous ses Ennemis. Le General de l'avis de ces Peres, défere la chose au Pape, qui par le Procureur de l'Ordre, les destine avec sa Benediction aux Terres des Infideles. Aussitôt qu'ils eurent les lettres d'Obedience du Souverain Pontif, & de leur General, il n'est pas croiable, avec qu'elle joie d'Esprit, ils rendirent leurs remerciemens à Dieu, qui les jugeoit dignes de les appeller au même sort de ses Saints. Ces deux fervens Martirs de volonté, prennent leur Chemin vers Venize, où aprés avoir demeuré quelque Tems, & pris la commodité d'un

Frere Jean de Medina communique son dessein du Martire à Frere Jean de la Poüille.

Il est destiné par le General aux Terres Infideles avec Frere Jean de la Poüille.

d'un Vaisseau, qui faisoit Voile au Levant, ils aborderent à Constantinople, où lors qu'ils virent une ancienne Ville, si fidele autrefois, maintenant ensevelie dans une si profonde infidelité, qu'elle ne connoissoit plus son Dieu, qui même n'avoit personne qui lui rendit les lumieres de la Foi, ils en eurent pitié, vont au milieu de la Ville, & en quelque endroit qu'ils voient assemblez quelques Sarrazins, ils leur préchent librement un Dieu Crucifié. D'abord ces Infideles qui les regardoient nuds pieds, vêtus presque de Cilices, & armez en Tête d'un Capuce pointu, comme d'une Corne, sembloient se mocquer d'eux, comme de deux Fols, & en faire cent railleries. Mais lors qu'ils les entendent prêcher hautement, que la Foi étoit necessaire au Salut, que Mahomet étoit un Trompeur, & que sa Loi fausse étoit plûtôt une Brutalité, ils se mirent aussi-tôt en furie, accablent ces deux Freres de coups de Poings, & même de Bâtons, & les conduisent à leur Juge, qui les entendant prêcher constamment Jesus-Christ, ordonne qu'on les mette en Prison, aprés leurs avoir fait donner plusieurs coups. Cependant quelques Marchands Chrétiens, qui négocioient à Constantinople, informez de l'Affaire, dans la crainte, que si le Grand Seigneur en étoit instruit, ils n'en reçussent quelque Ordre trop dangereux, ou à leurs Personnes, ou à leur Commerce, offrent beaucoup d'Argent au Juge, & tirans les saints Confesseurs de leurs Prisons, ils les obligent à sortir de la Ville. Mais eux ravis, d'avoir été déja jugez dignes, de souffrir quelque chose pour Jesus-Christ, se mettent sur un Vaisseau, qui passoit en Palestine, où lors qu'ils y reverent les Saints Lieux de Jerusalem, honorez de quelques marques de la Passion de Jesus-Christ, & principalement son Sepulchre, ils se sentent embrazez d'un desir si ardent d'être Martirisez, & de mourir pour lui, à la veuë de ces Lieux sacrez, qu'ils ne passionnoient plus, que d'endurer les plus grands Supplices, pour l'amour de Dieu, & même la Mort la plus cruelle, & la plus ignominieuse.

Accablez de coups on les faits Prisonniers.

Passans en Jerusalem ils y reverent le Sepulchre de Jesus-Christ.

Frere Jean va à Memphis, y prêche la Foi de Jesus-Christ *au Bassa, & y est Martirisé.*

XII. Ces genereux Serviteurs de Jesus-Christ, animez de l'exemple de leur Pere saint François, qui avoit prêché la Foi au Sultan de Babilone, font dessein d'aller à Memphis, qui est Babilone d'aujourd'hui, partis donc de la Palestine, ils arrivent en Alexandrie d'Egipte, où reçus charitablement, par un Chrêtien, qui logeoit ordinairement les Religieux de saint François, ils confererent avec lui, du dessein qu'ils avoient de prêcher Jesus-Christ à Memphis. D'abord il le leurs dissuada, comme une entreprise pleine de perils, mais comme il eût consideré aprés, qu'ils brûloient du Feu d'une Charité fort ardente, & d'un desir presque insurmontable de souffrir le Martire, il les y anima de paroles, & il les fortifia de son mieux; ils le quitterent alors civilement, & allerent à Memphis.

XIII. Memphis, où la nouvelle Babilone est une Ville, des plus grandes de l'Egipte, éloignée par de grands espaces de Terre, de cette ancienne Babilone d'Assirie, qui comme on dit, fût bâtie par Ninus, ou Belus, & servit de Demeure aux Rois des Assiriens. Cette Ville scituée proche le Fleuve fameux du Nil, à l'endroit où se divisant, il forme la Figure d'un Delta, est appellée Caire par les Nôtres, par les Arabes Mazar, ou Mitzar, & par les Latins Memphis, ou Babilone, éloignée d'Alexandrie de 130 mille pas, & de Jerusalem de 360 mille.

XIV. Arrivez tous deux dans cette grande Ville, qu'ils admirerent remplie d'un nombre innombrables d'Hommes, qui n'avoient aucune lumiere de la Foi, & à qui JESUS-CHRIST paroissoit un proscrit, ils en avoient dans le Cœur un regret extrême, & de son plus profond, ils versoient plusieurs larmes, à la veuë de ses Regions, qui avoient autrefois fleuri de tous côtez, par la Foi, & la Sainteté de tant d'Anachorettes, & produit tant d'Illustres saints Personnages, qui les avoient honorées des actions de leur sainte Vie, quoi qu'elles fussent aujourd'hui comme absorbées dans une horrible infidelité, & steriles en fait de toutes les Vertus. Ils prioient encore Dieu de toutes leurs forces, que moderant ses coleres, contre tant de Peuples, il leurs devint favorable, & qu'ils leurs rendit leur Foi: Ils le supplierent aussi, qu'il leurs accorda la Force avec les Lumieres, de retirer tant de Gens de leur profonde Idolatrie, & aprés avoir emploié quelques jours, dans les prieres, ils demanderent à JESUS-CHRIST, la grace, & le courage, d'endurer pour lui, & la Mort, & les plus rudes Supplices. Ils allerent aprés dans la Ville, y rencontrerent un Juif Italien, qui les reconnoît à leur Langage, & les reçoit chez lui; ils avoient un desir ardent de prêcher JESUS-CHRIST dans cette Ville, mais comme ils ignoroient la Langue Babilonienne, & que les Citoiens ne sçavoient pas celle d'Italie, ils étoient en doute de ce qu'ils feroient. Mais éclairez de Dieu, ils jugerent à propos, d'aller trouver le Bassa Gouverneur de la Ville, qui sçauroit assurément l'Italien, & l'aiant tiré par leurs discours, de la fausse Secte de Mahomet, de le convertir à la vraie Foi de JESUS-CHRIST, parce qu'ils croioient, que si le Chef étoit Catholique, il leurs seroit aisé de changer ses Peuples, qui suivroient assurément leur Gouverneur, & se convertiroient comme lui à la veritable Foi.

Ils Navigent en Babilone & y sont reçus par un Juif Italien.

XV. Ce dessein concerté entr'eux, ils parlent au Juif leur Hôte, & lui disent comme un grand secret, qu'ils ont quelque chose de consequence, à communiquer au Seigneur Bassa, le Juif, qui esperoit par là, s'aquerir ses bonnes graces, va promtement le trouver, & lui dit, ce qu'il avoit appris de ces Freres. Le Bassa leurs assigne un jour d'Audience, les fait venir en sa presence, & leurs demande avec empressement, qu'elles sont les Affaires importantes, qu'ils avoient à traiter avec lui. Le Prêtre Jean alors, qui se vit en presence du Bassa, qu'il avoit si fort desirée, lui dit ces paroles: C'est à vous Seigneur Bassa, que Dieu a fait Gouverneur de tant de Peuples, & à qui rend Obeïssance cette grande Ville, & à vos Sujets, qui font gloire, je croi, d'être soûs un si Sage Gouvernement, que je dois proposer des Affaires si grandes, & si utiles à Vous, & à Eux, que si vous les voulez écouter, avec tout vôtre Esprit, elles vous acquereront un Nom immortel, & une Gloire infinie. Ces paroles sont d'un si grand poids, que d'elles dépend le Salut de vôtre propre Personne, & celui de toute la Ville? Ecoutez-moi, Sage Bassa, je vous en suplie, parce que les choses qui regardent le Salut de l'Ame, & sa derniere felicité, ne sont ni vaines, ni ridicules? Que peut-on dire de plus précieux, & de plus desirable, que les choses, à qui si vous comparez les Tresors, les Roïaumes, l'Or, & l'Argent, vous les trouverez aussi viles, que si vous compariez le Ciel avec la Fange, & la Poudre de la Terre; puisque je dois donc traiter avec vous de vôtre Salut, & de celui de tous vos Sujets, que vous ne devez pas mépriser comme ridicule, si vous avez encore, comme je le croi, de la raison, & de la Prudence, persuadez-vous premierement, ô Seigneur Bassa, comme une chose assurée, que vous ne devez pas prétendre vôtre Salut, de la Loi de Mahomet, qui est plûtôt une Source infame de tous les vices, & une Proscription honteuse de toutes les vertus. Mais seulement de la Foi, & du Baptême de JESUS-CHRIST, qui est le veritable Redempteur des Hommes, &

Frere Jean le Prêtre, prêche la Foi de Jesus-Christ, au Bassa de Memphis.

La Loi de Mahome. est un Seminaire de tous les vices.

& qui dans la Forme de Dieu, s'est abaissé lui-même, prenant la forme d'Esclave, & se faisant semblable à un Homme, pour délivrer tous les Hommes, de l'insuportable Tirannie du Peché: qui enfin s'est offert à Dieu, comme un Sacrifice sans tache, pour nous sanctifier avec son Sang, & pour nous purifier des ordures de tous nos Pechez, avec les Eaux salutaires de nôtre Baptême. Servez-vous bien, Seigneur, & de vôtre Esprit, & de sa Sagesse: Je vous demande confidemment, lorsque toute la Race des Hommes, étoit sous le Domaine de la Mort, & y demeuroit blessée, à cause du crime d'Adam, qui l'avoit perduë, se perdant lui-même par son horrible Felonie? Par qu'elle mort avez-vous receu la vie? Qui a guari vos Plaïes? Qui a enduré la mort pour vous, & a dissipé les causes Incurables, & les suittes si dangereuses, de vos Maladies? Qui vous a Ressuscité de la Mort à la Vie? Qui vous a rapellé de l'Enfer au Paradis? Qu'elle Tête a été Couronnée d'Epines, pour dégager la vôtre des pointes si aiguës de vos pechez? De qui les jouës ont-elles été frapées, & meurtries de coups de Poings, la face couverte de Crachats? Qui pour vous délivrer de Foüets, en a souffert de si cruels? Qui a été comme soüillé d'Oprobres? Est-ce Mahomet? Est-ce vôtre faux Prophete, dont la vie fut moins celle des Hommes, que des Epicuriens, & des Bêtes. Reconnoissez aujourd'hui, que la mort d'un Dieu vous a rendu la vie, & que cette mort, est un prix offert à Dieu, pour le Salut de tous les Hommes, parce que Nôtre-Sauveur, est le seul Mediateur entre Dieu offensé, & les Hommes coupables, qui s'est consacré lui-même, & s'est fait nôtre commun Salut. Ceux-là vous trompent, Seigneur Bassa, qui preschent Mahomet comme un Prophete, qui vous loüent son infâme Loi, & qui vous persuadent faussement, qu'il est le Ministre de vôtre Salut, parce qu'il n'y a point de Nom sous le Ciel envoié aux Hommes, en qui nous devions être sauvez, que ce Nom adorable de Jesus-Christ, & sa sainte Foi. Vous n'avez que cette voie de vôtre Salut, & de vôtre Eternelle vie, embrassez-là, marchez-y, Seigneur Bassa, si vous desirez acquerir une celeste, une Souveraine Felicité.

Aux Philip. 2. Chap.

J. C. nous a rendu la vie eternelle.

Fr. Jean de Medina presche J. C. crucifié pour tous, aprés l'Ecriture Sainte.

XVI.

Frere Jean fit ce Discours avec tant de zele, que le Gouverneur, qui en admira la genereuse hardiesse, fut d'abord en colere contre eux: mais lorsqu'il considera leurs Visages maigres, & fort attenuez, & qu'il crut qu'un jeûne trop long, leurs avoit causé de la Folie, il modera sa colere, & ordonna, qu'on les retienne chez-lui, & qu'on leurs donne les meilleures Nourritures, parce qu'il esperoit, que les bonnes Viandes leurs rendroient l'Esprit, & que l'on pourroit leurs persuader aisément la Foi de son Mahomet. Arrêtez-donc, & faits civilement Prisonniers, par l'Ordre du Bassa, aprés quelques jours de bon Traittement, on les presente au Juge, qu'ils appellent le Cadys, qui leurs parla d'abord avec douceur, & civilement, & leur demanda qui, & d'où ils étoient, pourquoi ils étoient venus à Memphis, & s'ils ne vouloient pas être Serviteurs, & Sectaires du grand Prophete Mahomet. Ils répondent intrépides à ces douces paroles, qu'ils étoient Chrêtiens, & qu'ils adoroient Jesus-Christ; pour Mahomet, que bien loin de le croire un Prophete, ils le reconnoissoient comme un Trompeur, un Abominable, & un Fourbe, & que des Terres plus éloignées des Chrêtiens, ils avoient entrepris le penible Voïage de Memphis, à dessein seulement, de faire en sorte, par leurs Discours, & leurs Exemples, que ceux qu'avoit abusez son faux Prophete, puissent acquerir la divine lumiere de la Foi Chrêtienne, qui les tire des Tenebres plus obscures de leur infâme Idolatrie, qu'ils connoissent Jesus-Christ comme le seul Redempteur des Hommes, & qu'ils embrassent avec le Baptême, la Foi Chrêtienne, qui peut seule les con-

Etans faits Prisonniers, on les presente au Cadys.

Fr. Jean presche J. C. en presence du Cadys, & invectiva contre Mahomet.

conduire à une bien-heureuse vie.

XVII. Le Cadys s'emporta de fureur, à des choses prononcées si vigoureusement? Quoi, dit-il, & Mahomet n'est-il pas un Prophete, à qui tant de Peuples, & de Nations rendent leurs Obeïssances, & encore si volontairement? Qui pourroit-être aussi grand que nôtre Prophete, qui promet de si amples, & de si belles Recompenses à ses Adorateurs? Qu'elle vie pourroit être plus longue, & plus heureuse que celle, dont nous assure le Grand Mahomet.

XVIII. Frere Jean dit à ce Juge, souffrez Seigneur, qu'avec moins de paroles, que je le pourrai, je vous die qu'elle vous devez croire cette belle vie, que vôtre Mahomet, vous fait esperer si heureuse.

XIX. *Qu'elle est la Souveraine Felicité des Turcs.* Je sçai bien premierement, que cette vie a plusieurs biens, & trois singulierement, dont Mahomet, vous figure une Felicité, une abondance de Richesses, qui ne manque dequoi que ce soit, une force de Guerre, qui étende fort loin les bornes de vôtre Empire, & une volupté de Corps, & d'Ame qui délivre l'Homme de la douleur, & de la Tristesse. Mais ceux qui connoissent la Nature des Biens, sont fort assurez, qu'ils n'ont point de raport avec le vrai bon-heur, & la vie veritablement heureuse des Hommes. Ceux effectivement, qui mettent leur Souverain bien, dans l'abondance des Richesses, & de toutes choses ne se proposent qu'une commodité, de se fournir avec ces mêmes Biens, plus abondamment de ces choses, qui les exemptent des miseres de la necessité, & qui concourrent mieux aux Plaisirs de la vie, c'est avec ces Biens qu'ils acquerrent de magnifiques Palais, d'amples Maisons de Campagnes, de riches Seigneuries, de grandes Terres, des Meubles précieux, de beaux vêtemens, beaucoup de Vazes d'Or, & d'Argent, quantité de rares Chevaux, une multitude d'Equipages, & de Livrées, des Perles, & plusieurs Pierres précieuses. Ces Biens aprés tout, leurs fournissent tout l'éclat, & toute la Magnificence de leur vie.

En quoi consiste la Felicité des Mahometans.

XX. Mais de combien sont-ils suivis d'incommoditez, qui les privent de leur bon-heur Imaginaire, jugez-en, ô Juge. Tous les Sages ont toûjours dit, que les Richesses ne donnoient pas, ni la satisfaction, ni le repos de l'esprit, qui pourroient faire le bon-heur de l'Homme, mais qu'elles augmentoient plûtôt ses desirs, & ses inquietudes, l'Argent ne soûle pas, il irrite nos Appetis, trouvez si vous pouvez un Homme, qui ait abondance de Biens, il en passionne toûjours de plus grands, & de plus précieux, non seulement un Homme Riche est dominé, de cette passion cruelle d'être plus riche, il est encore martirisé de la crainte de perdre ce qu'il a, & ainsi lors qu'il sembloit attendre le Repos d'une agreable vie, son Ame est tirannisée successivement de soins aigus, & d'inquietudes redoublées, qui ne le privent pas tant de sa Felicité propre, qu'elles le placent au rang des plus Mal-heureux.

Le Souverain bien de l'Homme ne consiste pas dans les Richesses.

Plusieurs incommoditez des Richesses.

XXI. *Les Richesses servent autant à la malice qu'à l'honnêteté.* Ne sçavez-vous pas, que les Richesses servent plus à la malice, qu'à l'honnêteté, lorsqu'elles donnent lieu à l'oisiveté des Hommes, & qu'elles poussent les Riches jusqu'aux voluptez brûtales, en sorte que ceux qui sont plus occupez à acquerir des Richesses, travaillent moins à posseder des Vertus. Talés disoit, que les Hommes, étoient nez à la vertu de leur Nature, & que corrompus par les Richesses, ils étoient engagez aux vices, & separez des biens veritables, par les apparences belles des Imaginaires. Enfin comme les Richesses commettent les Meurtres, dépoüillent les Temples, violent les amitiez, méprisent la Foi, par une Perfidie interressée, trahissent la Patrie, par le Ministere des Hommes, qu'elles rendent coupables de tous ces desordres? Comment produiroient-elles tant de Maux, si l'on pouvoit justement les mettre entre les biens veritables des Hommes; mais encore? qui pourroit dire heureuses

ces

ces Richesses, qui comme des Biens de Fortune, trompent souvent un Homme, le privent de sa meilleure esperance, & le rendent ordinairement mal-heureux. La Fortune n'a-t'elle pas ruiné précipitemment un ancien Cresus, si Riche, & si Puissant, & ne l'obligea-t'elle pas de s'écrier, en le conduisant au supplice de sa mort, ô Solon, ô Solon, parce que ce Sage ne l'avoit pas crû bien-heureux? Pourquoi vous parlerai-je des Crasses, des Pompées, des Cesars, & des Antoines, comme de plusieurs autres, à qui la Fortune n'avoit pas donné, mais prêté seulement leurs Richesses, & leurs Honneurs, & qui les leurs a redemandez, avec une étrange Usure de leur Credit, & même souvent de leur vie; ce que vous appellez des Richesses humaines, n'est rien qu'une chose caduque, perissable, & propre aux Langes des Petits Enfans: d'abord elles abondent dans vos mains, & puis elles en sortent presqu'en un moment, comme elles n'ont point de Racines dans la Personne de leurs Possesseurs, elles ne sont pas fort long-tems a eux, mais agitées du vent d'une Fortune volage, qui les pousse tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, elles abîment miserablement aux plus profond des miseres, ceux même, qu'elles avoient élevez au plus apparentes Felicitez, & cela par une bizarerie impréveuë, qui surprend presque tous les Hommes. Les Richesses donc, qui s'écoulent si facilement, ne doivent pas être estimées des Biens, ni heureux les Hommes, qui augmentent en les possedant, le nombre des Miserables, par leurs regrets, & par leur Ruine. Et ainsi soiez certain, ô Juge, que non seulement les Richesses ne sont pas heureuses, puisqu'elles augmentent l'amertume des Maux, qu'elles font par leur inconstance, & leur changement, mais encore que vôtre Mahomet, lorsqu'il a mis vôtre Souveraine Felicité dans les Richesses, & l'abondance des choses, ne vous a enseigné qu'une fausse opinion du vrai bon-heur, & de la vie bien-heureuse.

Les Richesses trompent les Hommes & fourbent leurs esperances.

XXII.

Je viens à l'Affaire de la Guerre, qu'il met entre les choses, qui peuvent faire le Souverain bien de l'Homme, à cause principalement, que la force Militaire acquiert à l'Homme une Gloire immortelle, qui lui doit être la chose plus considerable, comme la plus propre à ses desirs, c'est-elle qui étend les bornes d'un Roïaume, & d'un Empire, elle donne les Victoires, & les Triomphes, elle porte le nom des Soldats, jusqu'aux extrémitez de la Terre, & même aprés leur Mort, elle les rends immortels, & bien glorieux. Mais je vous montre, combien cette force des Armes, est éloignée du Souverain bien, qui nous rend heureux.

XXIII.

La force Militaire est fort éloignée du Souverain bien de l'Homme.

Je ne nie pas, que la Guerre, n'ait acquis à quelques-uns de la Reputation & de la Gloire. Et pourtant vous en trouverez Plusieurs, à qui la Guerre, n'a produit que la honte, les fers, & la Servitude. Les Armes ont fourni à quelques-uns de grandes Richesses, je l'avouë, mais il y en a presque sans nombre, qui ont perdu dans la Guerre les grands Biens, & même l'Empire, que leurs avoient donné la Paix? Qui a pû délivrer de chûte, Darius, Cyrus, Mithridate, Jugurta, Annibal, & une infinité d'autres, que les Armes avoient élevez au Souverain Gouvernement, parce que la Guerre, qui fait peu d'Empereurs, & de Commandans, en fait mourir Plusieurs? Qui ne sçait que les Armes font les Victoires, & les Triomphes? Mais ignorez-vous, que la Guerre ne soit pas d'une égale issuë, & qu'elle ne donne pas des Victorieux, à tous les Combats, & même qu'elle abandonne souvent le Victorieux au jour du Triomphe? Combien de fois les Parthes, les Carthaginois, les François, & les autres Peuples, ont-ils vaincu leurs Ennemis, qui enfin sont devenus leurs Esclaves, par la Bizarerie de la Guerre? Quelle felicité, je vous prie, peut-on trouver dans ses Victoires, qui sont d'autant plus grandes, qu'elles

Les maux inseparables de la Guerre.

La Guerre n'a point de veritables Felicitez.

s'acquierent avec plus de sang des Hommes. Au reste, je ne vois pas bien? Pourquoi vous faites, tant d'état d'une immortalité de gloire, qui n'est ornée que de Meurtres, & que de Massacres, puisque nous la deffendent plûtôt la Nature & la Societé des Hommes. Que si cette gloire, qui accompagne la force des Armes, n'est ni constante, ni perpetuelle, & si ceux qui en sont ornez, & sujets en même Tems à des perils ordinaires, ne sont pas exemts, de soins, de travaux, de blessûres de Corps, & de Maladies d'Ame, il est visible, que vôtre Mahomet a menti, d'en faire une vraie felicité de la vie.

XXIV. La Volupté du Corps ne peut être le Souverain bien de l'Homme.

Mais enfin à son Sens, le Souverain bien de l'Homme, consiste dans la volupté du Corps, & de l'Ame? Qui de fait, est si fort éloignée d'une veritable, & d'une bien-heureuse vie, qui fait la felicité, qu'on l'a doit plûtôt appeller le bon-heur des Bêtes, que celui des Hommes. Ce qui est si visible, que ceux qui ont du Sens, & de la Raison, doivent être de ce sentiment. Servez-vous de vôtre Esprit, & de sa Sagesse, ô Juge. Les uns définissent la volupté, de maniere qu'elle soit une violente joie sans mezure, & sans raison, conceuë par l'opinion de quelques grands Biens, & d'autres croient qu'elle est un mouvement agreable dans les Sens. La volupté de Mahomet, est de joüir de tous les plaisirs des Sens, & de n'éprouver rien d'incommode. Peut-on rien dire, je vous prie, de plus contraire au Souverain bien, puisque s'il est juste de discerner un Homme d'une Bête, ceux qui établissent son bon-heur dans la volupté, ne confondent-ils pas sa Nature, avec celle des Brûtes, qui auroient cét infâme raport avec lui, de terminer toutes choses à la Volupté. Que si les Animaux ont de la Nature, cette Proprieté, que privez de raison, ils n'ont pas d'Ame, qui les éleve a de meilleurs Biens? qui feroit cette injure à la condition des Hommes, de se persuader injustement, que Dieu, ne leurs a pas prescrit de fin plus noble, plus glorieuse, que celle des Animaux.

La Volupté place l'Homme entre les Animaux.

XXV.

Mahomet assurément a des sentimens trop bas, de la Nature des Hommes, à qui Dieu, comme leur Auteur, a donné un Stature de Corps si excellente, & si droite pour en regarder le Ciel, & il a crû faussement, qu'ils ne differoient pas des Bêtes, qui ont receu de la Providence un figure de Corps, toûjours courbée vers la Terre.

XXVI. La Volupté est fort pernicieuse à l'Homme.

Que si nous considerons la volupté, l'on ne peut rien trouver dans la vie des Hommes, ni de plus vicieux, ni de plus incommode qu'elle, puisqu'elle est la source de toutes sortes de Maux. En effet, quel est le forfait le plus Impie, le plus cruel, & le plus Scelerat, où la Volupté ne précipite pas un Homme; c'est-elle qui a produit le Massacre des Princes, le Bouleversement des Villes, & la ruine des Roïaumes? Qui jamais s'est fait de concert avec la Volupté, qui n'ait entrepris la Guerre contre la Vertu, puisqu'au moment que la Volupté s'engendre dans une Ame, le vice y prend sa Naissance, qui en bannit la Vertu, y obscurcit la Raison, y aveugle l'esprit, en éloigne, le conseil avec la sagesse, & enfin lorsque la Volupté s'est placée dans quelque lieu que ce soit, la vertu ne s'y trouve plus, le plaisir est une Amorce aux Mal-heurs, qui prend des Hommes, comme un Ameçon surprend des Poissons, c'est une Bête, qui se soûmet les Hommes, moins brûtalement, que doucement, elle s'orne des vêtemens d'une Amie, pour en voiler ses inimitiez, parce que lors qu'elle effemine l'esprit, elle abbat le Corps, enerve ses forces, consume sa vigueur, & dés leur Jeunesse, elle les dispose à leur Vieillesse. D'où vient qu'elle est doublement odieuse, & à cause qu'elle trompe, & à cause qu'elle préjudicie.

XXVII. La Volupté

Enfin ceux qui mettent le Souverain bien dans les Voluptez du Corps, semblent ne pas entendre la Nature du Bien? Comment en effet ozent-ils

ils appeller un bien, qui apporte de lui-même des maux innombrables, tant à nôtre Corps, qu'à nôtre Ame? Qui ne ſçait effectivement, de combien de miſeres, & d'inquietudes eſt remplie la Paſſion des Voluptez, lors qu'on ne les a pas, & de qu'elle crainte elles martiriſent l'eſprit, lors qu'on les a, dans cette triſte penſée, qu'elles ne ſe paſſent trop tôt, par leur inconſtance ordinaire; mais enfin, lorſqu'elles dégoûtent les plus affamez, par leur trop d'uſage, & qu'elles ne laiſſent dans l'Ame, que de la douleur, & que des Tenebres. Ceux qui voudront ſe reſſouvenir de leurs voluptez, connoîtront aiſément, que jointes avec le mal, elles ſe terminent toûjours à quelques Triſteſſes, & que ſi elles pouvoient les faire bien-heureux, il n'y a point de raiſon pourquoi, elles ne beatifieroient pas les Bêtes. causé une infinité de maux.

XXVIII. Où faut-il chercher la vraie Felicité.

L'on ne doit donc point, ô Juge, chercher de Felicité, ni dans les Plaiſirs, ni dans les Armes, ni dans les Richeſſes, ni dans tous les autres Biens de la Vie. Tout ce qui nous peut rendre heureux, eſt dans nôtre Eſprit; je ne ſçai qu'un bien fixe, & permanent, qui puiſſe faire nôtre beatitude, puiſque rien ne doit s'éteindre, vieillir, & ſe diſſiper de toutes les choſes, qui établiſſent une vie heureuſe, & ceux qui craignent de perdre quoi que ce ſoit, de ce qu'ils poſſedent de Proſperitez, ne peuvent être de veritables Heureux. L'heureuſe vie ne deſire, ne craint, ne recherche, n'a beſoin de quoi que ce ſoit, mais elle eſt contente d'elle-même, & l'on doit ſeulement la nommer telle, lorſqu'elle n'eſt point expoſée aux traits de la Fortune, qu'elle n'eſt point ſujette aux Orages, & qu'elle eſt inacceſſible à la crainte, à la douleur, à l'envie, à la malice, à la médiſance, à l'injure, aux maladies, & à toutes ces Paſſions fougueuſes, qui écartent ſi fort l'Ame de ſon eternel Repos.

XXIX. Dieu ſeul eſt la vraie Felicité de l'Homme.

Je le dis, Seigneur, avec verité, l'on doit mettre le bon-heur, & l'heureuſe vie de l'Homme, dans un parfait, & Souverain bien, qui ne s'écoule, ne vieillit, ne s'échape, & ne perit jamais, dont on ne puiſſe s'en imaginer un plus grand, plus parfait, plus agreable, plus beau, & plus honnête que lui. Mais à vôtre avis, où le chercherons-nous, qu'en celui qui ſeul eſt le bien, & l'origine de tous les biens. Dieu ſeul, eſt le bon-heur de l'Homme, dont il doit joüir au Ciel, aprés que mort à la Vie, ſon Ame ſera libre des deſirs, & des voluptez de la Terre.

XXX. Il ne faut pas chercher le Souverain bien dans les choſes du Corps.

Vous vous trompez, ô Juge, ſi vous établiſſez une vie Bien-heureuſe, dans les choſes du Corps, ſoit en ce Monde, ſoit dans l'autre, parce que la Felicité Souveraine de l'Homme, qui fait ſa vie bien-heureuſe, doit être telle, qu'il ne l'ait commune, avec quoi que ce ſoit d'animé, & qu'elle ſoit ſans Commerce avec le Corps, & les choſes exterieures; Soïez-donc bien perſuadé, qu'on ne doit point établir la vie bien-heureuſe, dans le Manger & le Boire délicatement, les Viandes plus exquiſes, les Jeux, les Bals, qui ſe danſent dans de belles Campagnes, où la Terre feconde, ſe pare de ſes plus belles Verdures, & ſe nourrit de l'odeur de ſes plus rares Fleurs; ni entre les Pommes du Paradis, qui donnent à ceux qui les mangent des Saveurs celeſtes, ni entre les Voluptez brûtales de ſes meſchantes Femmes, qui ſe diſent Vierges, ni entre toutes ces autres Voluptez de Corps, que vôtre infâme Mahomet, promet ſalement aux Siens. Mais ſçachez, ô Juge, qu'on la doit mettre, dans la plus noble operation de l'Ame, dont elle contemple Dieu purement aprés cette vie, & joüit de lui ſans inquietude, qu'on doit dire la parfaite, & la Souveraine Felicité de ceux, qui dégagez de la Corruption de toutes les Voluptez ſenſibles, ſe ſont purement élevez dans l'Eternité.

La Felicité de Mahomet eſt une pure brutalité.

Le Ciel eſt le lieu veritable de la Felicité de l'Homme.

XXXI.

Si vous me demandez, quels ſont les degrez, qui nous conduiſent à la Felicité, apprenez que l'Homme s'y fait un chemin par la Religion, la Sageſſe,

Sageſſe, la Foi, l'Eſperance, la Charité, & les autres Vertus, parce que ſans la Religion, Nous n'avons plus de Commerce avec le Ciel. En effet comment y élevons-nous les yeux, que par les Actes de Religion, ou par la Contemplation des choſes divines, mais à cauſe que les Miſteres de Dieu, ne ſe peuvent parfaitement comprendre par l'Entendement des Hommes, il faut que la Religion ſoit jointe à la Foi, puiſque l'une ne peut être parfaite ſans l'autre, & ceux qui prennent celle-là, & abandonnent celle-ci, s'ouvrent des chemins fort remplis d'Erreurs. Apprenez-donc en peu de paroles, ô Juge, par qu'elle voie, l'on va plus droit à la Felicité, c'eſt par la Foi de JESUS-CHRIST Fils de Dieu, parce que la vie Eternelle conſiſte, à connoître le Pere Eternel, & ſon Fils JESUS-CHRIST, qu'il a envoié ſur la Terre, pour ſauver les Hommes.

La Foi en J. C. eſt le vrai chemin de nôtre Felicité.

XXXII. *De qu'elle ſorte on doit appeller Grand, le faux Mahomet.*

Pour ce qui regarde Mahomet, que vous appellez Grand, il l'eſt en effet, mais lorſque vous le nommez un Prophete, vous vous abuſez fort, ô Juge, dites-le Grand, tant qu'il vous plaira, je le veux avec vous, mais un grand Impoſteur, un grand Apoſtat, un grand faux Prophete, un grand Seducteur des Hommes, & même il n'eſt pas ſeulement Grand. *Il eſt tres-grand en Fraude, en Malice, & en Tromperies.* Ne vous étonnez donc pas, qu'il ait trompé tant de Peuples, par une Loi de Chair, & d'Impieté, & qu'il les ait envelopez de tant de Tenebres, parce que c'eſt le naturel de ceux qui ſont tres-grands, en forfaits, de ne ſe pas contenter de la perte de peu de Perſonnes, ils en entraînent pluſieurs, dans leur précipice: c'eſt la Vengeance d'un Dieu, qui punit rigoureuzement les crimes, que tant de Peuples privez des Lumieres de la veritable Foi, dorment dans les Tenebres de tant d'Hereſies, & ſoient opprimez du Joug inſuportable de la Loi de Mahomet. Mais ſi vous élevez un peu vôtre Tête de ces Tenebres, & ſi vous mettez en liberté vôtre raiſon, toute accablée du poids des Voluptez charnelles, vous verrez fort clairement, que cette Infâme Loi ne propoſe que des Biens de Chair, & que des Plaiſirs de Corps, qu'elle ne donne que de trompeuſes Promeſſes, dont Perſonne n'a jamais joüi, & que ſon Legiſlateur eſt un Infâme, qui par des Préceptes honteux, & criminels, abuſe tant de Nations, & les précipite dans les Supplices eternels des Enfers.

Mahomet eſt un Seducteur de Peuples.

XXXIII. Ces Injures, & ces Invectives contre Mahomet, & contre ſon Alcoran, embrazerent ſi fort la colere du Juge, qu'il commanda auſſi-tôt qu'on les foüettât fort cruellement; & les deux Martyrs loüans JESUS-CHRIST pendant leur Supplice, le prêchoient à cette multitude d'Impies. On les enferme aprés dans une Priſon obſcure, ou par l'Ordre du Juge, on les conſumoit de Faim. Mais Eux, ſe confirmans mutuellement en Dieu, avec une grande joie, comme ſi l'on les invitoit tous les jours à quelques délices, enduroient pour lui genereuſement, le jeûne, les foüets, & la pezanteur de leurs chaînes, fort diſpoſez encore de ſouffrir pour JESUS-CHRIST, de plus rigoureux Supplices. Ils loüoient alors la divine Clemence, ils emploïoient les Jours & les Nuits à l'Oraiſon, & aux loüanges de Dieu, & lui demandoient principalement, que puis qu'ils étoient entrez dans la Carriere du Martire, ſous ſa conduite, & ſous ſes Auſpices, ils y fuſſent fortifiez juſqu'à la fin, par ſa divine Vertu, qui leurs accorderoit, aprés le combat, la Couronne de leur Victoire.

On foüette, & on Empriſonne les Martirs.

XXXIV. Quelques jours aprés, les mains liées derriere le dos, on les conduit encore en preſence du Juge, qui les interrogea, ſi revenus à un meilleur ſens, ils ne vouloient pas ſe dédire, de ce qu'ils avoient vomi de Blaſphêmes, contre leur ſaint Prophete, & ſes Loix, & ſe faire du nombre de ſes Adorateurs, ce qu'il tâchoit à leurs perſuader par pluſieurs Diſcours, & ils lui répondirent d'une même voix, Seigneur Cadys, de grace, reprenez vôtre

Ils preſchent encore une fois J. C. au Cadys.

vôtre bon sens, avec les Vôtres, qui entêtez d'une Loi impie, & infatüez d'un Scelerat, courrez aprés un Mahomet damné, tandis que ceux qui adorent JESUS-CHRIST, & professent la Foi, sont fort sains d'Esprit & de sentiment, Vous tâchez en vain que nous revoquions, ce que nous avons Presché de si assuré; au contraire, Nous le confirmons en vôtre presence, au milieu des Foüets, & des Liens, parce que nous n'avons pas appris, comme vôtre Mahomet, à tromper les Peuples, à debiter des Mensonges, pour des Veritez, & enfin à cacher, ou révoquer des Veritez, qui peuvent en secourir plusieurs, & vous, ô Juge, abhorrez la fausse, & la damnable Loi de Mahomet, qui prépare des Supplices Eternels, à ses Sectateurs, & embrassez la Foi Chrêtienne, qui conduit à des Plaisirs immortels de la Gloire.

XXXV. On foüette les Martirs encore plus cruellement.

Le Juge encore plus en colere, ordonne qu'on les Foüette plus cruellement, & qu'on les tourmente de plus cruels Supplices. Mais Eux, interpellans le Juge, au milieu des Verges, & des Tortures? Ne vois-tu pas, disent-ils, Miserable, combien ceux qui sont unis à JESUS-CHRIST, & qui suivent fidelement sa Croiance, estiment peu les Tourmens, parce qu'ils leurs font un chemin, à la Couronne. Plût à Dieu, que de plus rigoureux, ne vous attendent pas avec les Vôtres dans les Enfers, puisque vous suivez avec Eux, les Luxures de Mahomet, Vous devez tous craindre des Tourmens, qui n'auront point d'autre Terme, que l'Eternité! Aprés les Foüets, & les Tortures, on renferme les Martirs dans les Cachots, & on leurs prépare de nouveaux genres de Supplices, dont les poursuit cette Troupe cruelle, qui n'avoit plus d'humanité. Mais le Juge les cite souvent devant lui, & quoi qu'il fit redoubler leurs peines, desesperé de les pouvoir obliger à croire en Mahomet, il les condamne sans manger, & sans boire à une Prison perpetuelle, afin qu'ils y meurent de soif, & de faim plus cruellement. Les Martirs aprés cette Sentence du Juge, se mirent à genoux dans leur Cachot, y remercierent Dieu de tous leurs Cœurs, ils y firent des Oraisons, & y chanterent les loüanges divine, jusqu'à ce que mourans genereux, ils y receussent la Couronne de leur Martire.

Sans manger ni sans boire le Juge les condamne de mourir en Prison.

XXXVI. Il moururent Martirs pour J.C.

L'Ambassadeur du Roi Tres-Chrêtien de France, passa alors par là, qui aiant oüi parler d'eux, & croiant que dans leur Prison, ils seroient encor en vie, obtient du Bassa, qu'on les délivra de Prison, & qu'on les lui accordât, mais ceux qu'on avoit envoiez, entrez dans le Cachot, y voient les Corps morts des Martirs, & se douterent bien, que leur Ame s'étoit retirée dans le Ciel pour l'Eternité.

XXXVII.

Quelques Autheurs ont écrit, que ces glorieux Martirs, avoient eu la Tête trenchée à Constantinople, & d'autres encore ajoûtent, que la Tête de Frere Jean, une heure aprés avoir été coupée, prescha aux Sarrazins la Foi de JESUS-CHRIST. Nous laissons à tous la liberté d'en croire ce qu'il voudra, & avons jugé plus à propos de mettre ici, ce que nous avons appris du Témoignage de plusieurs Autheurs dignes de croiance. La Cronique de l'Ordre parle de leur Martire, Part. 3. Liv. 9. 34. Chapitre, elle se trompe pourtant lors qu'elle dit, qu'un Frere Alexandre Italien, fût Compagnon de Frere Jean Prêtre dans son Martire, puisque tous nos Manuscrits disent, qu'il s'appelloit Frere Jean de la Poüille. Cét Ecrivain a peut-être commis cét Erreur, à cause que celui qui s'appelloit Jean parmi les Capucins, se nommoit Alexandre, chez la Reforme des Discalceates, d'où il passa dans celle des Capucins, d'où cét Historien a conservé le nom d'Alexandre: suffit ici ce que nous venons d'écrire de la vie, & du Martire de Frere Jean d'Espagne Prêtre, & que nous avons appris de plusieurs, & fort graves Manuscrits. Il est juste maintenant, que nous y traittions amplement de la vie, & des vertus de Fr. Jean de

Frere Jean de la Poüille, s'appelloit Alexandre, chez les Discalceates.

de la Poüille, crainte que le silence, & l'oubli ne violent de leurs tenebres, les lumieres plus brillantes de l'Eglise, & de la Reforme.

Vie, & Martyre de Frere Jean de la Poüille, comme ce Serviteur de Dieu desireux du Martyre prêcha plusieurs fois aux Infidels la Foi de JESUS-CHRIST.

XXXVIII. Frere Jean de la Poüille entre dans les Discalceates de saint François.

FRere Jean de la Poüille, Compagnon de Frere Jean de Medina d'Espagne, nâquit à Troye, Ville de la Poüille Platte, de l'Archevêché de Benevent, de Parens honnêtes, quoi qu'assez pauvres de Biens. Dés sa jeunesse, il se fit du service d'un Espagnol de qualité, qui le mena en Espagne, où aprés avoir emploié plusieurs Années dans ce Service, il y vit une Procession de Fr. Discalceates de l'Ordre de S. François, de la Province de S. Gabriel, avec un rude Habit, nuds Pieds, & une composition fort grande des deux Hommes, le spirituel, & le sensible. Cette veuë fit naître dans son Ame, un si grand mépris du Monde, & l'anima si fort à la suitte d'une si sainte vie, que sans remise, il alla trouver les Peres, & vêtu de l'Habit entre les Laïques, il receut le Nom, qu'on lui donna d'Alexandre. Il commença d'éclater dans cét Ordre, qui a toûjours été si fertile en vertus, par le lustre d'une conduite si juste de mœurs, d'humilité, de mépris de soi-même, de pauvreté de nourriture, & de vêtement, & d'austerité de vie, que pour montrer en sa Personne un Original, & une Idée de toute la discipline reguliere, il se rendit admirable à tous ses Spectateurs.

XXXIX. Il est embrazé d'un grand desir du Martyre.

Frere Alexandre orné de tant de beaux commencemens de la vie Religieuse, & ravi d'entendre lire souvent à la Table, les actions des Martyrs, refléchissoit frequemment aux tourmens, que ces Genereux avoient enduré pour JESUS-CHRIST, & alors il se sentit embrazé d'un desir si ardent du Martyre, qu'il resolut fixement dans son esprit, de faire jusqu'à l'impossible, pour meriter cette Grace, parce qu'étant fort prudent, il sçavoit bien que d'entreprendre un œuvre si difficile, n'étoit pas un effort de l'Homme, mais un effet du Pouvoir, & de la grace de Dieu, & qu'il ne devoit pas temerairement s'attribuer une chose, qui comme le plus haut point, de la Perfection de l'Evangile, dépendoit absolument de ses divines Liberalitez; Tous les jours donc, il frapoit à la Porte de la Misericorde, à force de jeûnes, de veilles, d'Oraisons, & de larmes, afin qu'elle lui accordât la faveur du Martyre. Mais comme il sçavoit aussi, que la Palme du Martyre, comme la derniere preuve de la divine Charité, que puisse rendre l'Homme à Dieu, avoit besoin du grãd Equipage de plusieurs vertus, qui lui font une si ordinaire Compagnie, & qu'elle ne s'acqueroit, que par un genereux Combat, contre tous les vices, il déclare aussitôt la Guerre à tous les desirs dereglez, il attaque sa Chair, à dessein qu'elle n'entraîne pas son esprit dans les vices, il l'a bat de Foüets, & d'Austeritez, il s'étudie d'acquerir l'humilité, la mansuetude, la patience, la pauvreté d'esprit, & des choses, la haine de soi-même, avec son mépris, la Charité, & enfin l'Assemblage de toutes les vertus, & emploie tous ses soins à la poursuite de toutes ces Perfections. L'Oraison sur tout étoit son exercice plus ordinaire, & parce qu'il sçavoit qu'elle étoit la source de toutes les vertus, il se l'a rendit alors si Familiere, qu'il ne s'en separoit jamais qu'avec peine. Au Convent de Salvaterra, il s'étoit choisi, pour faire Oraison, un certain Sepulchre, qui n'étoit point couvert au coin de l'Eglise, où fort souvent en Priere, il lui donna le Nom d'Alexandre, qui

Il éclate par les splendeurs de toutes les vertus.

lui

lui reste encore aujourd'hui, puisqu'on l'appelle toûjours le Sepulchre d'Alexandre. Ce Frere exercé quelque Tems, dans cette lice des vertus, qui lui donnoient tous les jours de nouveaux desirs du Martyre, découvre enfin à son Vicaire General un desir si fort embrazé, qu'il en avoit, & il en obtient permission d'aller aux Terres des Infideles, avec Frere Barthelemy de la Ville de Castello, & deux autres du même Ordre, qui vouloient être martyrisez comme lui, pour l'amour de Dieu.

Pour faire Oraison il se cache dans un sepulchre de l'Eglise.

XL.

Le General donna cette permission à Alexandre, & il arriva avec ses Compagnons en Mauritanie, où lorsqu'ils prêchent tous librement aux Maures, que la Foi de Jesus-Christ étoit necessaire au salut; d'abord ils sont accablez d'injures, & puis foüettez, & jettez dans un Puits seiché, sans Nourriture. Ces genereux Soldats de Jesus-Christ furent enfermez, dans la Prison de ce Puits, vingt-deux jours tous entiers, & alors cette Populace Barbare, & sans humanité, tous les jours au lieu d'Alimens, y jettoit un grand Vaze plein de Fumier, & d'autres puantes ordures, afin de les y faire mourir, & de faim, & de mauvaises odeurs. Il est sans doute, que ces genereux Athletes du Ciel, eussent bien-tôt fini leur Martyre, s'il n'eût touché le cœur de quelques Juifs, qui demeuroient dans la Ville, à leur donner tous les jours, par une pure humanité, quelques Alimens. Tandis donc que ces Soldats de Jesus-Christ, soûpirent si ardemment aprés leur Martyre, presque morts de la puanteur de ce Puits, & qu'ils y chantent, avec plus de zele les loüanges de Dieu, cette Troupe de Barbares passionnée d'Argent, vendit ces Serviteurs du Ciel à des Marchands Chrêtiens, à condition qu'ils les reconduiroient à quelques Terres Chrêtiennes, & ainsi Frere Alexandre retourné en Espagne avec les autres, quoi qu'alors, il fût privé du Martyre, qu'il avoit vû d'assés prés, n'en perdit pas pourtant le desir avec l'esperance; puisque quelque Tems aprés, aiant encore obtenu permission du General, il passa seul à d'autres Terres Infideles, où lorsqu'il prêche fort constamment Jesus-Christ, affligé de plusieurs Verges, & de Coups, il est encore obligé de repasser chez les Chrêtiens.

Il va en Mauritanie avec trois Compagnons de son Ordre.

Il est jetté dans un Puits avec les autres, & aprés ils retournent tous en Espagne.

Il repasse encore vers les Infideles, où il souffre beaucoup de coups & d'injures.

XLI.

Cét invincible Soldat de la Croix, qui souffroit pour elle tant de tourmens, n'avoit pas perdu courage, au contraire il soûpiroit d'autant plus ardemment aprés le Martyre, qu'il avoit déja goûté de ses Lévres, comme on dit d'ordinaire, la douceur, & la joie, qu'on ressent à souffrir pour Dieu, les tourmens plus rigoureux. D'où vient que peu satisfait encore de ce qu'il avoit enduré, aprés avoir obtenu, disent tous nos Manuscrits, deux permissions nouvelles de son General, il retourna chez les Infideles, où encore plus mal traitté de coups, & d'opprobres, qu'il n'avoit été les deux autres fois, il revint en Espagne, & le General alors eût la pensée, que Dieu ne vouloit pas, qu'il receut la Couronne du Martyre, & lui ordonna de demeurer en Repos, quoi qu'il lui demandât de retourner avec le dernier Empressement.

Encore une fois chez les Infideles, où il est fort mal traitté.

Desir de souffrir, & ardeur de Charité de Frere Jean, avec la persecution qu'il souffrit du Diable.

XLII.

Frere Alexandre aprés ce refus, sans plus esperer de Martyre, ne désista pas toutesfois de frapper instamment, avec beaucoup de larmes, & de ferventes Prieres, aux Oreilles de la divine Misericorde, pour en obtenir un meilleur succés à ses desirs du Martyre.

XLIII.

En ce Tems-là, la reputation des Capucins étoit passée dans l'Espagne,

Il vient en Italie où il entre chez les Capucins.

& Frere Alexandre informé, qu'ils fleurissoient en Italie, dans une perfection merveilleuse de l'Observance reguliere, & une admirable Austerité de vie, y fixa aussi-tôt toutes ses pensées, à cause principalement, qu'il y voioit plus de jour à ses desirs si fervens du Martyre. Avec la permission donc de son General, il vint en Italie, & dans son Voiage, il souffrit de grandes incommoditez, particulierement à Poppi, où la Guerre fort embrazée, l'on le prit pour un Espion, & y étant arrêté Prisonnier, il fut obligé vingt jours durant, d'y vivre des Viandes des Bêtes, & d'Eau fort puante, quoi qu'il sortit de Prison, aprés qu'on eut reconnu sa Sainteté. Il vint de Poppi à Rome, où Frere Loüis de Fossombrun, qui gouvernoit alors la Reforme, le receut entre les Capucins, l'An 1530, lui changea son Nom d'Alexandre en celui de Jean, & l'envoia dans la Poüille.

XLIV.

Il demeure dans une Caverne du Convent au lieu de Chambre où il vit fort austerement.

Ce Serviteur de Dieu, s'établit dans cette Province, un Apprentissage nouveau de vertus, puisque pour se rendre plus digne auprés de Dieu, de la faveur du Martyre, qu'il passionnoit si ardemment, il y commença une vie bien plus Austere, que la premiere. Il obtint de son Gardien, au lieu de Chambre, une Caverne, sous une Montagne, dans les limites du Convent, il s'y couchoit sur la Terre nuë, n'y vivoit tous les jours que de Pain, & d'Eau, & s'y occupoit continuellement à l'Oraison, & à la Contemplation, des choses divines. Il n'avoit point de pensée plus forte, que celle d'endurer pour Jesus-Christ: d'où vient qu'il n'épargnoit à son Corps, ni Mortifications, ni Austeritez. Un jour qu'il receut commandement de son Gardien, d'aller demander du Pain à certains Peuples, qui demeuroient dans des Montagnes fort élevées, il y tomba tant de Neiges, qu'il y marchoit jusqu'aux Genoux, & pourtant, quoiqu'il fut nuds Pieds, il ne désista pas de faire la Queste, qui lui étoit ordonnée; mais se servant de cette occasion de Froid, pour souffrir plus de Fatigues, il fouloit la Neige, la pressoit, la battoit même de ses Pieds nuds, non seulement dans cette sainte pensée, de satisfaire à l'Obeïssance, mais dans celle encore d'endurer pour son Dieu, un Martyre volontaire de Glace, & son Esperance reüssit, parce que le Froid retrecissant ces Pieds, & les privant de tout sentiment, les Ongles lui tomberent des Doigts, & ses Pieds devenus enflez, lui causerent une douleur extréme, mais lui qui brûloit d'un desir ardent du Martyre de Jesus-Christ, sembloit ne point sentir les douleurs, dans une douleur si violente de ses Pieds gelez.

Son admirable patience dans un froid, & des Glaces extrémes.

XLV.

Son Abstinence prodigieuse, & sa grande Austerité de vie.

Comme il passoit de la Poüille, dans la Province d'Ombrie, il demeura long-tems, au Convent de Monte-Casalé, ou par la permission de son Gardien, il se bâtit sous un haut Rocher, une pauvre Cellulle d'Oziers, & de Bouë, il resolut par une ferveur nouvelle d'esprit, d'y mener un genre de vie fort rigoureux, il n'y mangeoit que quelque petite Mezure de Féves, ou d'autres semblables Legumes, sans Sel, & sans Huile, cuites seulement dans l'Eau, une fois le jour, encore sans Pain, & au lieu de Vin, il ne beuvoit que de l'Eau. Il portoit un rude Cilice, toute l'Année n'avoit qu'un Habit, & enduroit toutes les rigueurs de l'Hyver, avec cette esperance, & cette joie, de joindre à tant de Fatigues, les Supplices du Martyre. Pendant qu'il prioit, il sembloit être tout embrazé des ardeurs de l'amour de Dieu, lors principalement, qu'il contemploit les Mysteres douloureux de la Passion de Jesus-Christ, parce qu'alors les ardeurs de sa Charité ne demeuroient pas seulement dans son Ame, où elles se répandoient en larmes, ou s'évaporoient en soûpirs, comme en gemissemens, mais encore elles s'exhaloient en clameurs si hautes, que les plus éloignez les pouvoient entendre bien facilement, en sorte que les Freres qui ne les entendoient qu'avec peine, lui persuadoient de s'abstenir de leurs plus

Dans la meditation des douleurs de Jesus-Christ, il pousse des clameurs.

grands

grands bruits, & il leur disoit, pardonnez-moi, mes Freres, la nature est foible, & elle cherche son soulagement, si ce que vous me demandez si justement étoit de mon pouvoir, assurez-vous que je vous l'accorderois volontiers, sans en avoir d'avertissement. Le Ciel en effet, lui communiquoit tant de lumiere, dans la contemplation des douleurs de JESUS-CHRIST, & cette lumiere excitoit dans son cœur un embrazement si merveilleux de Charité, que s'il n'en eut exhalé la chaleur en criant, leur trop grande ardeur auroit mis en danger sa vie. Lors donc que le Matin il alloit entendre la sainte Messe, l'on n'entendoit de sa Bouche, tout le long du Chemin, que ces saintes paroles, bon JESUS, bon JESUS, comme un Echo de son cœur, à sa Bouche, qui en repetoit les sacrez élans, & pendant la Messe, quoi qu'il se fit toutes les violences possibles, pour empêcher ses clameurs, il ne pouvoit faire toutesfois, qu'il ne poussa souvent des soûpirs si zelez, qu'ils animoient à la Pieté tous leurs Auditeurs.

Les Esprits d'Enfer, Ennemis de toutes sortes de Biens, ne pouvoient souffrir une Charité si ardente, dans ce grand Serviteur de Dieu, faisoient souvent des cris, & des hurlemens de Bêtes, & lui representoient en veuë des Spectres differens de Monstres, pour le détourner dans ses Oraisons, qu'il contraignoit pourtant de s'évanoüir en les chassant, du Signe de la Croix, le Diable faisoit tous ces efforts, ou pour l'engager à l'impatience, ou pour lui donner des fraieurs. Un jour qu'il eut dessein d'attacher un Clou dans sa Chambre, il entendoit qu'on l'appelloit, & il regarda qui c'étoit, le coup du Marteau, au lieu du Clou, frapa sa Main, & la blessa rudement. Les Demons aussi-tôt se raillerent de lui, & Frere Jean qui connut leur malice, leur dit? Pourquoi Demons abominables, vous mocquez-vous de ma douleur, ha! que vôtre malice vous trompe vous-même, c'est de Dieu, que j'ai receu ce coup de Marteau, ce n'est pas de vous, son amour est mon innocent Bourreau, ces Plaies sont legeres, s'il vous en donne la Puissance, faites m'en de plus douloureuses. Dans un autre Tems, trois Voleurs, par la Sentence du Juge, executez sur la Cime de cette Roche, aux Pieds de laquelle la Cellulle de Frere Jean étoit bâtie, le Diable une nuit y fit un Tintamarre, si effroiable, qu'on eût dit, que tout le Rocher alloit s'abimer de sous ses Ruines, & le Serviteur de JESUS-CHRIST, connoissant bien que ce bruit étoit du Demon, qui vouloit en empêcher son Repos, sortit de sa Cellulle, & leur dit horribles Demons, cruels Perturbateurs des Hommes? Pourquoi me ravissez-vous, par vôtre effroiable Tintamarre le doux silence de la nuit; sortez au plûtôt d'ici, une Voix alors sortie de la Roche, lui répondit, vous vous trompez Jean, nous sommes des Voleurs, & non des Demons, dont les Corps sont pendus ici depuis peu de Tems; mais lui qui distingua sous ces paroles, les embûches des Diables, leur repartit, je sçai bien que vous êtes des Larrons des Enfers, plus criminels, que les Voleurs plus barbares, allez à la Potence, & par un Signe de Croix, il les obligea à la fuite.

XLVI. Le Diable fait tous ses efforts pour le détourner de ses Oraisons.

Par la malice du Diable il se blesse la Main en frapant un clou.

D'un Signe de Croix il chasse les Demons qui se disoient des Voleurs pendus.

XLVII.

Ces Ennemis de tout le Repos, ne sont pas encore satisfaits de leur Tintamarre, tandis que le Saint prioit un jour en silence dans sa Cellulle, ils feignent une Voix, qui l'appelle trois fois, par son Nom de Jean, lui qui crut, que ce fut un Frere, sortit de sa Chambre, & sans voir Personnes, il entendit seulement un petit murmure des Feüilles des Arbres, & demanda qui l'avoit appellé, le Diable lui répondit de dessus les Feüilles? Pourquoi me cherchez-vous, je suis Beelsebud? Ha! méchant, lui dit, Frere Jean? Pourquoi viens-tu ici? Quoi donc, répondit Beelsebud, êtes-vous assés puissant, pour m'en chasser, assurez-vous, que vous y

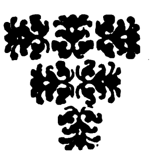
Belsebud se plaint de Frere Jean.

travaillerez inutilement, je possede ce Rocher, avant vous, & vôtre François, il y a long-tems, que j'y fais ma Demeure, ce lieu est à moi, il est de mon Domaine? Qui êtes-vous, qui prétendez me priver de mon ancienne Retraite. J'ai asses de regret, que par l'exemple de vôtre vie, vous en animiez à la Penitence plusieurs, qui étoient si justement à moi, qu'ils se retirent de mon empire avec injustice; mais sçachez que je m'en vengerai; ce qu'aiant dit, il disparut, & Frere Jean se mocquoit du Demon, comme d'un Chien, qui aboioit, & ornoit son Ame de jour en jour, des plus belles vertus, dont il put se rendre formidable à tous les Demons. D'où vient que tous irritez contre ce genereux Ennemi, ils prennent l'occasion, qu'il coupoit du Bois avec une Hache, sur un penchant de sa Roche, & l'un d'eux, sous un Habit de Berger, approcha de lui, & lui dit, Me connoissez-vous Jean, je suis venu ici à dessein de vous précipiter de cette Roche, & Jean lui répondit? Qui êtes-vous, qui me menacez si cruellement, Je suis, dit-il, Beelsebud? Etes-vous cét abominable, repartit Jean, & alors prenant sa Hache, si vous ne vous retirez d'ici promtement, je vous ferai fuïr avec ma Hache, ce qu'aiant dit Beelsebud se railla de lui, & se retira aussi-tôt. Cependant, tant plus Frere Jean par la vertu de Dieu remportoit de Victoires de son cruel ennemi des Enfers, tant plus le Demon embrazoit ses coleres contre lui, & quelquesfois sans pouvoir les vomir contre sa Personne, il infectoit ses Féves, & son Eau, par des ordures, des Excremens ou des Fumiers, dont il les corrompoit; ce que l'Homme de Dieu recevant de sa Bonté, comme une épreuve de sa patience, il en supportoit les incommoditez fort genereusement. Une nuit, qu'il prenoit un peu de repos, le Demon lui pressa si fortement la jambe droite, que sa douleur le rendit Boiteux quelques jours. Souvent même avec des Pierres qu'il lui jettoit, lors principalement, qu'il alloit de sa Caverne à l'Eglise, pour y entendre la Messe, il s'efforçoit de le détourner du divin Service. Frere Jean se promenoit un jour assez proche les profondeurs de son Rocher, & le Demon lui apparût, sous la Figure d'un horrible Serpent, qui vomissoit le Feu par la Gueule, dont l'aspect l'aiant d'abord un peu effraié, il reconnut l'artifice du Diable, & par le Signe de la Croix, il le chassa. Une autrefois le Demon, qui prit la forme d'un Cocq, étoit avec lui dans son Antre, ou sous cette Figure, d'une voix humaine, il lui dit Jean, vous avez ici plusieurs Poules, que n'en mangez-vous les Oeufs. Quoi que toutes ces persecutions fussent fort incommodes au Serviteur de Dieu, les Simulachres, que le Diable lui representoit quelquesfois aux yeux, d'une Femme débauchée, avec des gestes impudiques, lui étoient plus importuns, parce que son Ame en ressentoit de rudes inquietudes. Un jour fort fatigué de Chemin, il reposoit dans sa Cellulle, & le Demon sous la Figure d'un jeune Homme, lui ordonna de se lever au plûtôt, & d'aller en même Tems parler à son Gardien, qui le demandoit, pour un Affaire considerable; Frere Jean y vole à l'heure-même, & le Gardien lui dit, qu'il n'avoit pas pensé à lui, ce que Frere Jean attribua à la malice du Diable, & dit alors, je ne sçai pas quel avantage le Demon prétend de son entreprise, puisque s'il a interrompu mon Repos, il m'a augmenté le merite de l'Obeïssance.

Beelsebud menace Frere Jean, & pourtant il en est vaincu.

Le Demon le tourmente diversement.

Le Demon trouble son repos.



Haine

Haine du Démon contre Frere Jean, & une Vision que Dieu lui communiqua.

Lorsque les Freres avoient un Convent à Albenga, dans la Toscane, Frere Jean y demeuroit de Famille, & il obtint du Gardien la permission, de se bâtir une Cellule, dans un todis du Jardin, où separé de toutes les Compagnies, il s'occupoit à l'Oraison, le jour & la nuit. Mais le Diable qui le poursuivoit en quelque lieu qu'il priât, l'attaque de tant de menaces, de fraieurs, & de coups de Verges, qu'il le laissoit quelquesfois presque Mort, & le Gardien alors, lui ordonne une Chambre dans le Dortoir avec les autres Freres, où Frere Jean se retiroit, & le Démon la fermoit avec tant de force invisiblement, qu'il n'y pouvoit entrer, il connût aussitôt l'Ouvrage du Diable, & comme s'il eût voulu le Combattre, & éprouver ses Forces, il poussa la Porte fortement de tout son Corps, & son Ennemi plus ruzé que lui, ceda, le fait tomber, & s'en raillant il se retira. XLVIII.

Le Démon le frape de Verges bien rudement.

Dieu assurément fort desireux du profit des Hommes, permettoit toutes ces poursuittes des Démons, contre son Serviteur Jean, pour augmenter son merite, & il l'éprouve dans la Patience, & l'humilité, pour le couronner quelque jour, aprés tant d'épreuves. Mais admirez l'adorable bonté de Dieu, tant plus Frere Jean étoit persecuté des Démons, par de plus rudes poursuites, tant plus communiquoit-elle de plaisirs plus tranquiles à son Ame, puis qu'il en reçut alors plus de celestes Visions, & plus de Revelations divines, & entre les autres une fort celebre, dans le Convent de Spolete, où comme il prioit un jour, il fut ravi en Extaze, & un Jeune Homme fort beau de Visage lui apparut, qui l'appella par son Nom propre de Jean, & lui dit, Jean venez avec moi, je vous montrerai de grandes, & de merveilleuses choses, il le prit aussi-tôt par la Main, & le conduisit dans un vaste Temple, dont le Lembris tout couvert d'Or étoit fort précieux, soûtenu de quatre Colomnes, dont deux étoient déja ruinées, & mêmes tombées; Il voit un Homme d'un regard affreux, qui s'aprocha avec une grosse Massuë, de la troisiéme, & s'efforçoit de l'abatre, à force de coups redoublez, pour forcer ce Lambris à s'abîmer sous ses Ruine. Le Jeune Homme qui le conduisoit lui dit: Jean que vous en semble, ce Temple n'est-il pas en grand danger de sa chûte, il ne peut être dans un plus grand, répondit-il, mais encore quel en est le Mistere. Concevez Jean, lui dit cét Ange, ce Temple est l'Eglise de Dieu, son Lambris est l'Etat Ecclesiastique des Pasteurs, qui soûtient l'Eglise, & les Colomnes qui appuient le Lambris, sont les differens Instituts des Ordres Religieux, que Dieu a élevez dans son Eglise, à dessein qu'ils la deffendent, & la conservent toute entiere, contre les attaques des Démons, & des Heresies, comme de fermes, & de fortes Colomnes, par leurs bons Exemples, leur Doctrine, leurs Vertus, leurs Oraisons, & leur Sainte Vie. Les Colomnes que vous voiez déja renversées, sont les Ordres Religieux, qui déchus de la premiere Institution de leurs Fondateurs, & fort écartez de leurs Vertus, comme de leurs façons de vie, rampent lâchement au milieu des plaisirs des Sens. Celles qui subsistent encore toutes entieres, sont quelques autres Religions, qui ont conservé l'Observance Reguliere, & les anciennes Vertus de leur premier Institut, & sont elles, qui empêchent par leurs merites, que le Lambris si richement doré, ne tombe accablé sous le poix de sa pesante Charge, & qu'ainsi toute l'Eglise qu'il appuie, ne trouve son Bouleversement. Cét Homme affreux, qui attaque de tous ses efforts cette Colomne, c'est la furie des Démons, & des Heretiques, qui s'efforcent d'accabler, & d'aneantir les Ordres Religieux, pour triompher

XLIX.

Dieu a soin particulierement de son Serviteur Frere Jean.

Frere Jean étant ravi en Extaze eut la Vision d'un Temple.

Cette Vision lui est expliquée par un Ange.

La haine & les efforts des Démons contre les Religions.

pher aprés, plus aisément de tout l'Etat Ecclesiastique, ce qu'ils ne peuvent pourtant, & ce qu'ils ne pourront jamais, quoi qu'ils semblent triompher de quelques-uns, parce que Dieu qui a soin de son Eglise, envoira dans les Tems necessaires, de vrais Reformateurs, qui reparent les Ruines, fortifient les Foiblesses, & rendent la santé des Vertus à des Corps malades, de la corruption de leurs vices.

Quelques Miracles que Dieu fit à la priere de Frere Jean, & la Revelation de son Martire.

L. *Dieu l'honore de plusieurs Miracles.*

DIeu voulut faire paroître la sainteté de son Serviteur, avec plusieurs Miracles, mais comme on le dit ordinairement, que l'humilité de ces Tems-là, a plûtôt eu soin de les cacher du silence, que de les découvrir par les Ecrits, à peine les Fragmens d'un ou deux, ont pu venir jusqu'à Nous. Le premier est du Convent de Monte-Casalé, où il étoit de Famille. La Femme d'un Laboureur, fort devot de l'Ordre, qu'on appelloit Julien, toute prête d'accoucher, étoit pressée de douleurs si extrêmes, que sans pouvoir Enfanter, on doûtoit de sa vie. Julien donc promtement envoia de son Champ, un Messager exprés à Frere Jean, dont tout le Païs connoissoit la Sainteté, pour lui donner avis du danger évident, où étoit sa Femme, & lui en demander le secours; mais Frere Jean dit au Messager de Julien: Dites à Nôtre Ami qu'il ne s'inquiete pas du peril de sa Femme, puis qu'il n'y a pas long-tems, que j'ai prié Dieu pour elle, & elle se porte si bien maintenant, qu'elle lui a donné un Fils, dont la santé égalle celle de la Mere, qu'il ait soin seulement de le faire Baptiser au plûtôt, & de retourner chez lui, avec la joïe d'une si bonne nouvelle. Julien la reçut, obeït aussi-tôt à Jean, & retourne au logis, où trouvant son Fils déja né, il le consacre à Dieu par le Baptême, & fait en sorte, qu'on l'appelle Jean, à cause du saint Homme, qui avoit été son Intercesseur auprés de Dieu.

Une Femme accouche par ses prieres & fort heureusement.

LI. Dans le même Bourg, une Noble Dame avoit une Fille, dont la Joüe droite, étoit rongée d'un Chancre si horrible, qu'aiant mangé la chair, il se glissoit peu à peu, jusqu'aux Os de ce difforme Visage. On ne pouvoit y apporter de remede, la Dame fort affligée fait venir chez-elle cét Homme de Dieu, lui montre sa Fille couchée dans son lit, & lui en demande le soulagement. Frere Jean a pitié de cette Damoiselle, console la Dame de son mieux, fait quelque ardente priere à son Dieu, forme le signe de la Croix sur la joüe de la Malade, & pressant de sa Main la tumeur du Chancre, sa plaie fut guerie, & la Damoiselle rentra dans sa premiere Santé.

Il guerit avec le signe de la Croix une Fille qui avoit un Chancre à la Joüe.

LII. Mais à cause que ce grand Serviteur de Dieu, avoit toûjours dans le Cœur, & dans l'Esprit ses desirs du Martire, & qu'il en versoit toûjours beaucoup de larmes, avec plusieurs gemissemens, que sa Bouche en poussoit continuellement, JESUS-CHRIST touché de pitié de ses pleurs, & de ses soûpirs, lors qu'un jour il prioit, & pleuroit plus ardemment, en presence d'un Crucifix, lui parla de la Croix sensiblement, & lui dit? Pourquoi pleurez-vous Jean? Pourquoi versez-vous tant de larmes! Ha, mon Dieu, répondit ce saint Disciple de la Croix, je pleure, je gemis, parce que je vous vois répandre sur la Croix vôtre Sang pour moi, quoi que je n'en aie pas encore versé une seule goute du mien pour vous! Je reflechis à tant de jeunes Vierges, à tant de petits Enfans, combattans pour vous, & Triomphans entre les Martires, & moi tout Agé que je suis, qui soûpire aprés les Supplices, je suis banni de leur Triomphe. Mais JESUS-CHRIST lui dit, Jean ne pleurez plus, arrêtez maintenant vos larmes,

Jesus-Christ promet le Martire à Fr. Jean.

vous

vous demandez le Martire, hé-bien, vous aurez le Martire, qui aprés vous avoir couronné, vous conduira avec moi. Frere Jean assuré de cette promesse, fut si content d'Esprit, que rencontrant alors son Gardien, il ne put s'empécher tout joïeux, de lui dire ces paroles, avec grande joie? Ha, Pere Gardien, qu'on m'a apporté aujourd'hui d'heureuses nouvelles: Enfin je mourrai Martir, personne ne m'en peut priver, & je jouïrai de Jesus-Christ, d'où le sçavez-vous si assurement, lui repondit son Gardien, celui, dit-il, qui ne trompe personne, me l'a promis par sa Misericorde, & m'a assuré de mon Martire. Depuis ce Tems-là Frere Jean ne sembloit plus avoir en Bouche, que les loüanges divines, & occupé jour, & nuit à l'Oraison, il attendoit fort assuré, l'accomplissement des promesses de Jesus-Christ. Tandis qu'il nourrissoit son Esprit, son Cœur, & toute son Ame de cette esperance, il arriva qu'au Tems de l'Indulgence de Nôtre-Dame des Anges, il fut avec d'autres à Assize, où il concerta son dessein, avec Frere Jean d'Espaigne Prêtre, qui étoit de sa pensée, & impetra la permission de Frere François d'Asti General de l'Ordre; il vint d'abord avec Frere Jean à Bizance, & puis à Memphis, où ils combattent tous deux pour la Foi, & enfin consumez de Faim & de Soif, ils reçurent de compagnie, la couronne du Martire, comme nous l'avons dit si amplement plus haut, dans la vie de nôtre Frere Jean d'Espaigne, & la fin de l'un & de l'autre a été bien glorieuse, puis qu'aprés avoir glorifié Dieu, par les grandes actions de leur Sainte vie, il les a honorez d'une Mort illustre, & les a élevez au rang de tous ses Martirs.

Il va à Constantinople avec Fr. Iean d'Espaigne Prêtre.

Il est couronné du Martire avec lui à Memphis.

Quelques Freres d'une sainte Vie.

LIII.

En ce même Tems, d'autres Freres fort celebres en vertu, aprés avoir embaûmé la Religion de l'odeur agreable de leur sainte vie, l'ont enfin terminée d'une Mort fort glorieuse; le premier entre les autres, est Frere Julien de Salo Prêtre, de la Province de Milan, qui au commencement de la Reforme, passa de l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels, à celui des Capucins. Dans ces premiers Tems de la Reforme, envoié d'abord en Calabre, puis en Sicile, & enfin en Toscane, il souffrit pour elle constamment plusieurs Travaux. Il fut le second Gardien du Convent de saint Barnabé de Génes, & y succeda à Frere Jacques de Florence, dont nous avons parlé l'An 1548. Frere Julien à cause de plusieurs grandes vertus, dont il brilla dans l'Ordre au dessus des autres, conversa familierement avec Dieu, & en fut honoré de plusieurs Visions, & de beaucoup de Revelations D'où vient que les Démons le tourmentoient souvent, dans les heures principalement de ses Oraisons, jusque-là même, qu'il en reçut des coups fort frequens, & tandis qu'il les souffroit genereusement, ils lui acqueroient plus de graces auprés de Dieu, qui l'honoroit souvent aprés de ses divines Revelations. Le Démon le foüetta cruellement, un jour de l'Ascension de Jesus-Christ, & ce Dieu glorieux lui apparut, & lui déclara si profondement, le Mistere de son Ascension dans sa Gloire, qu'il assuroit, qu'on ne pouvoit l'exprimer de paroles. Le bruit est commun de sa perpetuelle Virginité. Enfin déja fort Agé, l'on l'envoia à Rome, où il mourut orné de toutes les Vertus, & auparavant qu'il tombât Malade, averti de Dieu du jour de sa Mort, le lendemain comme il alloit dire la sainte Messe, il dit au Ministre, servez ma Messe volontiers, mon Frere, parce qu'elle sera ma derniere, & je ne servirai plus aux Autels, de ma vie; le jour d'aprés devenu Malade, en peu de Tems il mourut, & reposa avec Dieu dans une grande Pieté.

La vie & les actions de Frere Iulien de Salo.

Dieu lui communique des Visions & des Revelations.

Il prédit le jour de sa Mort, & mourut saintement.

LIV. Frere Alexis de Cunio celebre en vertus.

Le second fût Frere Alexis de Cunio Piedmontois, d'une integrité de vie si singuliere, qu'à l'heure de sa mort, il eût la consolation de voir en mourant la sainte Vierge, & son Pere saint François.

LV. Vie & actions de Fr. Dominique de Bologne.

Le troisiéme fût Frere Dominique de Bologne Prêtre, qui aprés avoir passé cinq ans, dans l'Ordre de l'Observance, avec une grande reputation de vertueux, entra chez les Capucins, au commencement de leur Reforme, où il mena une vie plus Angelique qu'humaine, puisque ennemi de toutes les commoditez de la Chair, & de tous les plaisirs des Sens, il embrassoit de sorte les plus grandes rigueurs, que sans prendre jamais d'Habit neuf, il se contentoit toûjours d'un déchiré, dont il pût endurer les froids des plus grands Hivers, en tout Tems il marchoit pieds nuds sans Sandales, il portoit sur sa chair un rude Cilice, il ne dormoit, toutes les Nuits, que trois ou quatre heures, il emploioit en Oraison les autres, il couchoit sur le Bois, & il étoit dans une merveilleuse Austerité de Vie. Il fût d'une Abstinence si admirable, que sans manger qu'une fois le jour, & encore du Pain avec de l'Eau, à peine y ajoûtoit-il d'autres Nourritures. Il cherchoit les Lieux solitaires, comme plus amis de l'Oraison de l'esprit, ou occupé en silence, à la Contemplation des choses divines, il étoit estimé plûtôt mener une vie celeste auec Dieu, qu'une sensible avec les Hommes. Enfin il étoit si Religieux au culte de la Vierge Sainte, qu'il avoit la coûtume de prévenir ses Solemnitez, de jeûnes plus rigoureux, & de plus longues Prieres; on disoit communément de lui, que la Province de Toscane, dont il étoit, & qui avoit plusieurs Religieux celebres en Sainteté de vie, n'en avoit pourtant pas de plus vertueux, & de plus Saint que lui. Illustre aprés tout par plusieurs Miracles, dont la Memoire s'est perduë par l'humilité des Nôtres, il mourut saintement en JESUS-CHRIST.

Il embrasse une grande Austerité de vie.

Aprés plusieurs miracles, il mourut saintement.

LVI. Vie & actions de F. Albert de de Naples, ses principales vertus.

Le quatriéme fût Frere Albert de Naples Laïc, de la Province d'Ombrie, qui dans le Monde Soldat quelque Tems, & receu de Dieu, à la Milice des Capucins, y combatit genereusement, contre les Concupiscences de la Chair, & contre les vices; Il fut celebre en Abstinence, Austeritez, Silence, Humilité, & Observance reguliere. D'où vient que les Superieurs le plaçoient presque toûjours, dans les Noviciaux, à cause des bons Exemples de sa sainte vie, il fut particulierement charitable envers les Malades, & à Peruze, où il avoit soin d'un Frere, & n'avoit point de Chair à lui faire manger, il obtint par son Oraison de Dieu tous les jours, deux grives, qu'il prenoit aux Filets dans le Bois, & dont il fortifioit son Malade. Fort occupé à l'Oraison, & à la Solitude, il y passoit la plus grande partie des Jours, & des Nuits, dans la Meditation des choses divines, où il receut de Dieu plusieurs Revelations. Entre les autres fût celle, dont il vit Frere Jean Baptiste de Norsia aprés sa mort, aux pieds du Tribunal de Dieu, & enfin glorieux avec lui, comme nous l'avons expliqué plus amplement dans sa vie. Lors qu'un de nos Predicateurs prêchoit dans une Ville, qu'on croit être Spolete, coupable de beaucoup de vices, & de plusieurs inimitiez, Dieu lui fit voir quantité de Demons, qui sortirent de ses murailles: à cause donc des grands dons, qu'il avoit receus de Dieu, aprés avoir été fort tourmenté des Demons, il en demeura le Victorieux, & mourut à Peruze, pour aller au Ciel en recevoir les Couronnes.

Dans un extaze il voit F. Jean-Baptiste de Norsia glorieux.

Le Demon le persecute, & il meurt en J. C.

Quelques

Quelques Miracles de la Providence divine, & d'un Frere Murmurateur & Inobedient.

AU Convent de sainte Brigitte de Mont-Calier, agreable lieu de l'Archevêché de Turin, fermé d'un côté du Fleuve du Pô, & de l'autre, de belles Collines fort fecondes en bons Bleds, & en Vins précieux, l'on vit cette Année un celebre Miracle de la Providence de Dieu, à l'endroit des Siens. Les Freres de ce Convent, qui est éloigné du Bourg au milieu des Bois, comme assiegez de Neiges, étoient reduits à des necessitez si fort extrémes, que sans pouvoir aller dehors en chercher le secours, une grande Faim menaçoit leur vie, ils ont recours à Dieu dans leurs besoins, & parce qu'il soulage d'alimens tous les Estres aux occasions, ils lui demandent leur Nourriture par leurs Prieres, & sa Liberalité ne leurs manqua pas, puis que tandis qu'ils chantent l'Office divin au Chœur, on sonne la Cloche de la Porte du Convent, & le Portier y trouve une Corbeille d'un Pain fort blanc, & tout chaud, sans aucuns vestiges de Personne, qui l'eût apportée, & ce Pain n'étoit pas selon la coûtume de ce Païs de longueur, & comme divisé en plusieurs parties, mais d'une forme ronde, & separé l'un de l'autre. Les Freres sont ravis d'un si beau Present de la divine Providence, & lors que loüant ses Bontez, ils sont à Table, ils entendent encore sonner à la Porte, où ils trouvent une Bouteille de Vin, que le Ciel leurs envoioit, & quoi qu'ils cherchassent par tout, ils ne découvrirent sur la Neige les pas de qui que ce soit, d'où ils rendirent encore à Dieu de plus profonds remerciemens, de les avoir secourus dedans leurs Besoins. LVII.

Miracle de la Providence au Convent de Mont-Calier assiegé de Neiges.

Dieu encore fit alors paroître aux Freres, une preuve bien sensible de sa Providence, puisque ceux qui demeuroient au Convent de Potenza, où ils étoient sans Nourriture, le Dimanche du Mercredi des Cendres, où ils ont coûtume de se disposer au jeûne du Quarême, qui commence le Lundi chez Eux, par quelques honnêtes Récreations; la Providence de Dieu ne permit pas qu'ils commençassent, par un jeune, un si long Carême, parce que sur le soir une Laye, qui conduisoit avec elle ses Marcassins, entra dans le Jardin des Freres, & comme elle les vit venir, elle en massacra un de ses Dents, le leur laissa, & puis elle se retira dans le Bois. Fort surpris de ce fait, ils l'attribuerent moins à la Bête, qu'à la Providence, ils en chanterent ses loüanges, & ce soir ils joüirent de ses divines Liberalitez. LVIII.

Une Laye par l'ordre de Dieu, tuë un de ses Marcassins pour les Freres de Potenza.

Mais, helas! tant plus la bonté de Dieu, paroist plus liberale à l'endroit de ceux, qui se confient tous entiers à sa divine Providence, tant plus sa colere est rigoureuse contre ceux, qui sans respecter les délices de sa Bonté, se corrompent du crime détestable de leur volonté propre, & de leur Inobedience: En voici un exemple. Un Frere de la Province d'Ottrante, avoit coûtume de choisir pour Demeure, non pas les Convents que lui donnassent les ordres des Superieurs, mais ceux que desiroit sa propre volonté. Lors qu'il fut obligé d'aller à la Famille, que lui prescrivoit le Chapitre Provincial, & qu'il n'agreoit pas, & de quitter celle dont il étoit avant le Chapitre, il murmura si desesperément, & se plaignit si fort des Superieurs, qu'il ne pût se resoudre d'obeïr à leurs Ordres, ni de suivre les volontez de l'Obeïssance. Quelques Freres blâment l'oposition du Personnage, & s'ils n'apaisent pas ses murmures, & ses coleres, contre leurs Superieurs, par la consideration de la vertu, ils les adoucissent au moins, par la crainte des châtimens, & le contraignent enfin d'obeïr, & d'aller au Convent où l'Obedience le destinoit. Ce Frere LIX.

Un Frere murmurateur & inobedient meurt sans Penitence.

tout plein de sa propre volonté, sortit de son Convent, & partit pour l'autre, au milieu des murmures, & des plaintes contre les Superieurs. Mais Dieu, qui ne souffre pas long-tems les Superbes, & les Rebelles, dans une Religion toute d'humilité, & d'obeïssance, afflige ce Frere dans son Voiage, de douleurs de Corps fort sensibles, afin qu'au moins sa disgrace propre, le remit dans son bon sens. Cét Homme ne le cede pas à Dieu, & ses douleurs le rendirent moins soûmis qu'opiniâtre, puisqu'il en accuse ses Superieurs, qu'il mord en Chien, & qu'il déchire comme un Leopard furieux. Arrivé ainsi dans le Convent qu'on lui assignoit, ses douleurs s'augmenterent, & le conduisirent à l'extrémité de sa vie, sans être déchargé du pezant fardeau de sa volonté propre. D'où vient qu'aprés l'avoir conservée pendant sa vie, il ne la quitta pas à la mort, & sortit du Monde sans en témoigner apparemment de regret, sans Contrition d'avoir été si Rebelle à l'Obeïssance, & sans s'excuser à ses Superieurs.

Aprés sa mort, un Clerc, qui étoit dangereusement Malade au même Convent, fut ravi en Extaze avant que mourir, & vit dans son Ravissement ce Pauvre Frere au milieu des flâmes, & il le dit aux autres, afin que ceux qui se montrent rebelles, & incommodes à leurs Superieurs, & qui sont si difficiles à l'Obeïssance, craignent d'être frapez du même Foudre, qui écrasa la Tête criminelle de ce Mal-heureux.



On



On celebre à Rome le huitiéme Chapitre General, où l'on fait quelques nouvelles Constitutions.



Ette Année 1552, où l'on convoque à Rome le huitiéme Chapitre General, acheve le Trienne du Generalat de Frere Bernardin d'Asti, & commence celui de Frere Eusebe d'Ancone, qui fut cinquiéme General de l'Ordre. Ce Chapitre, entre les autres, fut fort celebre, à cause principalement, que par la sagesse des Peres, les Constitutions de l'Ordre, qui furent publiées l'An 1528 au premier Chapitre d'Alvacina, & puis reveuës, & augmentées l'An 1536, au second Chapitre de Rome, y furent encore éclaircies, & imprimées; que même, on y confirma quelques Statuts, que Frere Bernardin d'Asti, avoit ordonnez particulierement à la Province de Rome, comme utils au bien commun de l'Ordre, & ils furent ajoûtez aux Constitutions Generales, & sont ceux-ci. I.

Frere Eusebe d'Ancone est élu le cinquiéme Genéral.

II.

Les Statuts de Fr. Bernardin d'Asti sont ajoûtez aux Constitutions Generales de l'Ordre.

Nous voulons que tous nos Freres, qui sont de nôtre Congregation, observent la Tres-haute Pauvreté, & la Regle que nous avons promise à Dieu, à la Lettre, & expliquée par nôtre Pere saint François, dans tout l'esprit, & l'intention de Jesus-Christ, dont nous sçavons être la volonté, que la Regle s'observe à la Lettre, & sans Glose.

Qu'on observe aussi les Constitutions de l'Ordre, dont nous ne prétendons pas lier à peché les Consciences des Freres, mais seulement les obliger aux peines, qui y sont exprimées. III.

Qu'on ne recoure point à Pecune, que dans des choses absolument necessaires, qu'on ne peut commodément avoir en mandiant, pour ce qui regarde particulierement les choses de la vie. IV.

Que les Superieurs ne permettent point, qu'au nom des Freres, on dépose des Pecunes indifferentes entre les mains dequi que ce soit, qui en achete du Poisson, de la Chair, ou d'autre alimens, à l'usage des Convents, parce que l'usage des Pecunes indifferentes, nous est absolument deffendu, & que les Freres ne les mandient point par eux-mêmes, si ce n'est pour les necessitez des Malades, mais observans le précepte de la Tres-haute Pauvreté, qu'ils dépendent de la Providence benigne de leur Pere celeste, qui sans doute a toûjours soin de Nous. V.

Que les Freres, qui ne sont ni foibles, ni malades de Corps, ne couchent point dans des Draps, ni de Toiles, ni de Laines, ni même sur des Couvertures, mais qu'ils observent les Constitutions, & que les Manteaux, selon ces Constitutions, ne passent pas les doigts des Mains, que les plus longs, soient coupez, & reduits à cette mezure. Que pas un Frere n'ait, & ne conserve dans sa Chambre, ni Alimens, ni Boissons. VI.

VII. Que les Gardiens, & les Superieurs corrigent leurs Officiers, lorsqu'ils font mal, ou negligemment leurs Offices, que pourtant ils ne les y troublent pas, & ne souffrent point d'y être troublez par les autres Freres, & qu'ils soient si fort éloignez du desir des choses, que venans à Table, ils ne sçachent pas., & veüillent ignorer, cequ'ils y mangeront.

VIII. Que les Superieurs, & les Officiers prennent garde soigneusement, que ni les Malades, ni ceux qui se portent bien, manquent de leur necessaire, en sorte pourtant que la Pauvreté, soit toûjours observée, mais qu'ils soient de maniere entre la Charité, & la Pauvreté, qu'au respect des Malades, ils inclinent plus du côté de la Charité, & en fait de ceux qui se portent bien, ils panchent plus du côté de la Pauvreté.

IX. Que pas un des Freres, n'exerce quelque Art de Medecine envers tous les Seculiers, & qu'ils ne donnent rien à prendre, ou appliquer aux Malades, sans l'avis des Medecins.

X. Que les Peres aussi, ne s'emploient point à exorcizer les Possedez, ni a conjurer les Esprits, en quelque maniere que ce soit.

XI. Que le Pere Vicaire Provincial, impose la peine du Caperon, l'espace de six Mois, aux Freres incorrigibles, & intraitables, dont les Mœurs sont intolerables, & qu'ils s'accusent tous les jours, & que tous les Vendredis ils se disciplinent au Refectoire : Que si ces Penitences ne suffisent pas à les corriger, on y ajoûtera le jeûne de Pain, & d'Eau les Lundis, & les Mercredis, afin qu'ils soient contraints à la correction de leurs Mœurs.

XII. Qu'on n'admette point à la Table commune du Refectoire, les Seculiers, ou avec les Freres, ou sans les Freres, & qu'on les fasse manger, ou dans la Chambre des Hôtes, ou dans d'autres lieux. Nous deffendons aussi à tous les Freres, d'introduire des Seculiers dans les Officines des Convens, comme la Cuisine, la Dépendence, le Chœur, & leurs Dortoirs, si ce n'est peut-être en passant, lorsqu'ils demandent à voir nos Monasteres, par sentiment de Pieté, qui fera le contraire, fasse une Discipline au Refectoire, tout l'espace d'un *Miserere*.

XIII. Que Personne soit Sujet, soit Gardien ne demande l'Aumône, pour qui que ce soit, hors de nôtre Ordre, sans la licence du Vicaire General, exprimée par écrit, & qu'il soit obligé de dire à qui, quoi, & combien il veut demander d'Aumône, & que le Vicaire General n'accorde à Personne cette permission, sinon dans les Regles de la Charité.

XIV. Que les Freres, excepté en Voiage, ne mangent point chez les Seculiers, & lors même qu'ils cheminent, à la façon des Pauvres, qu'ils Quêtent du Pain, & du Vin, dont s'étant nourris, qu'ils poursuivent leur Voiage, & qui fera le contraire, que le Gardien de ce lieu lui impose pour Penitence une Discipline, durant un *Miserere*.

XV. Qué pas un Frere, sans la licence du Gardien, transporte à son usage propre, quoi que ce soit, qui serve à celui du Monastere, comme des Livres, &c. Qu'il ne déchire point d'Habits, pour s'en faire des Pieces. On deffend aussi aux Gardiens, de transporter, ou permettre de transferer à d'autres, les Livres, que les Maîtres propres ont donnez, pour l'usage d'un Convent, & d'autres Monasteres. Que s'il se trouve dans un Convent plusieurs Livres d'une même matiere, les superflus soient donnez par le Vicaire Provincial, à un autre Convent, & que les Confesseurs, qui connoîtront que quelque Frere ait fait autrement, lui different l'Absolution, jusqu'à ce qu'il ait restitué les Livres à son Monastere.

XVI. Que les Legumes, & les Fruits ne soient point, par les Freres portez dans les Maisons des Seculiers, & lors qu'ils en demanderont, on pourra leurs en donner honnêtement, selon la regle d'une discretion juste.

Lors

Lorsque dans l'Hiver, on allume du Feu aprés Matines, que les Freres y gardent le silence, & aussi-tôt qu'ils auront assez chaud, qu'ils se retirent dans leurs Cellulles, & qu'ils ne parlent point ensemble auprés le Feu, & qui sera reconnu y rompre souvent le silence, que le Superieur, le lendemain, lui ordonne de faire l'espace *d'un Miserere*, la Discipline au Refectoire. XVII.

Enfin, que personne n'apprenne aux Freres Laics à lire, ou à écrire publiquement, ni dans le secret, & qui fera le contraire, qu'il ne puisse être absous de cette faute d'Inobedience, que du Vicaire Provincial, qui lui en impose une severe Penitence. *Ces Constitutions furent faites avant le Decret de Clement VIII, & depuis ce Decret elles ont été en partie changées.* XVIII.

Les Peres de ce Chapitre desirans, que ces presens Statuts joints aux Constitutions generales durassent du Tems, & ne se changeassent pas aisément, ordonnerent, que les Constitutions generales toutes entieres, qui jusqu'ici n'avoient été composées, & publiées, que par écrit, seroient imprimées à Venise cette Année, en quoi, pour faire rapporter aux premieres choses les dernieres, & afin, que parût davantage leur constante vicissitude, qui regardoit la perfection de l'Ordre, ce fût un Conseil de Dieu, que Frere Mathieu de Bassy, qui fut le principal Auteur des premieres Constitutions, & tenoit Rang de premier entre les Generaux des Capucins, mourut saintement dans cette même ville de Venise, afin que les Constitutions receussent leur parfaite lumiere du même Lieu, ou leur premier Auteur étoit mort, avec les splendeurs dont Dieu l'a honoré d'une merveilleuse Sainteté. XIX.

Frere Mathieu de Bassy mourut cette Année à Venise.

Nous ne devons pas écrire legerement des grandes Actions d'un si saint Homme, parce que quoi que comme nous l'avons dit ailleurs, pour s'occuper à la Predication de l'Evangile plus librement, ou bien si nous voulons parler avec plus de verité, que par la Providence divine, qui disposoit des Affaires des Capucins, il soit sorti de leur Reforme avec leur Capuce, & qu'avec la permission de Clement VII, il ait mené jusqu'à la mort, une vie d'Hermite, & qu'ainsi il ne soit pas mort parmi Eux, ils l'ont pourtant toûjours fort honoré, d'une veneration particuliere, tant à cause de sa Sainteté de vie, dont les clartez l'ont fait briller dans l'Eglise, tant à cause, qu'aiant rétabli l'ancienne forme de l'Habit de saint François, il a jetté les premiers Fondemens de l'Ordre des Capucins, & qu'il ait été le premier entre ses Generaux; d'où vient que s'ils ne l'ont pas reconnu leur Auteur, & leur Instituteur, ils l'ont pourtant toûjours respecté comme leur Pere, dont par consequent nous avons estimé fort glorieux à l'Ordre, d'en écrire ici les belles Actions, les plus rares vertus, & la sainte vie. XX.

La Religion des Capucins honore fort la Memoire de Frere Mathieu de Bassy.

Vie, & Actions de Frere Mathieu de Bassy, premier General des Capucins. La devotion, & l'esprit qu'il fit paroître encore Enfant, & une grande maladie, que lui causa sa trop grande ferveur.

FRere Mathieu de Bassy, Château du Mont-Feltri, assez proche de l'Apennin, du Domaine des Comtes de Carpegna, Famille fort illustre, du Duché d'Urbin, fameuse par les Richesses, les Tiltres, & les Entreprises de Paix, & de Guerre, & plus celebre encore par les Actions de sa Pieté. Les Parens de Mathieu, qui n'étoient que des Villageois, & d'une petite Fortune, ne laisserent pourtant pas de bien élever leur Fils, a qui Dieu avoit donné un naturel fort propre, à de bonnes Mœurs. Son Pere s'appelloit XXI.

Son Origine, & sa Naissance.

s'appelloit Paul, & sa Mere Françoise, qui marchans sans disputes domestiques, dans la voie des Commandemens de Dieu, nourrirent soigneusement leur Enfant en son amour, & en sa crainte, & sa Bonté qui prévient ordinairement ses Elûs principaux, de ses divines Benedictions, & montre par quelques Signes extraordinaires, quelques futurs, Préludes d'une bonne vie, dans le Nom de ses Pere, & Mere, voulut exprimer quelques Symboles de la vertu, & de l'excellence futures de leur Fils, puisque le Nom de son Pere, nous montre bien, qu'il excelleroit dans le don d'un emploi d'Apôtre, tout le cours de sa vie, & celui de sa Mere nous instruit assez, qu'elle sorte de vie le Ciel lui ordonnoit, & combien l'Ordre de saint François seroit honoré de sa vertu, de sa Reforme, & de sa sainteté de vie.

XXII. C'étoit un Enfant docile d'esprit, & doüé de tant de simplicité, de douceur de mœurs, & d'affabilité, qu'il se rendoit aimable à toutes sortes de Personnes. Plus porté, que ne le permet ordinairement cét Age, aux choses divines, il ne se plaisoit qu'aux sacrées, il entendoit fort devotement les Messes, s'occupoit aux Prieres, & quoi que petit Enfant, il ne laissoit pas de s'exercer dans les jeûnes, & à cause de sa grande facilité de mœurs, il étoit si fort aimé des autres Enfans, que comme leur Pasteur, & leur Capitaine, il étoit toûjours suivi de leurs petites Troupes, qui dépendoient avec joie de ses ordres, & de ses divertissemens. Ce pieux Enfant les conduisoit quelquesfois dans les Lieux solitaires, & il leur y ordonnoit, ou d'élever leurs Mains, & de prononcer le Nom de Jesus, ou de demander à Dieu Misericorde à pleine voix, & de chanter hautement ses loüanges, ou de se mettre à genoux, & de baiser la Terre, ou de remercier Jesus-Christ de leurs petits cris, & aussi-tôt ces petits Disciples obeïssoient à leur petit Maître.

Les mœurs de Mathieu encore Enfant, & son inclination aux choses divines.

XXIII. A l'âge de douze Ans, il quitta ses Habits Seculiers, comme s'il méprisoit déja le Siecle, & aspiroit à de meilleures choses, & se fit faire une Tunique, qui lui venoit jusqu'aux Pieds, d'une grosse Toile, & de couleur de cendre, dont il se servit jusqu'à ce qu'il fut Religieux. En ce Tems-là, il s'éleva un grand different entre le Peuple de Sestino, Sujet au Grand Duc de Toscane, & celui de Bassy, pour les Bornes controversez de ces deux Gouvernemens. Le Gouverneur de Sestino fort offensé contre ceux de Bassy, & ceux de Miratoia, avoit pensé d'envoier un Parti de trois cens Soldats, pour ravager tous leurs Champs. Ces Peuples qui ne soupçonnoient rien de cette entreprise, dormoient comme dans un Vent calme, au milieu de l'Ocean, lorsque le Soldat Toscan sorti de Sestino, s'avançoit fort vers Miratoia. Mathieu ignorant tout ceci, avoit Assemblé environ cent petits Garçons, & avec sa Veste ordinaire, il les précedoit tous, comme leur Chef, & avoit pris son Chemin vers Sestino. Toute cette petite Troupe étoit arrivée déja aux Termes de Sestino, contigus de ceux de Bassy, dans un endroit où croisent plusieurs Chemins, ils y commencerent par l'Ordre de Mathieu, de prononcer le Nom de Jesus. Les Soldats, qui se pressoient d'aller aux dégast de ces deux Villages, surpris de tant de clameurs éloignées, s'arrêtent tout court, & dans la pensée que leurs Adversaires seroient avertis de leur marche, ils se persuaderent, qu'ils avoient envoié des Soldats, au devant d'eux pour les recevoir, & les combattre vigoureusement, mais pour s'en assurer davantage, ils s'avancerent un peu plus, Mathieu commande alors à sa petite Troupe, qu'il avoit menée sur une Colline prochaine, d'élever leur voix, & de prononcer encore plus haut le Nom de Jesus, le bruit de ses Enfans parut si formidable à ces Soldats, & leur causa tant de crainte, qu'apprehendans proches d'eux, un plus grand nombre d'Ennemis, qu'ils n'étoient de Gens, ils

Il anime les petits Enfans à la Pieté.

Il délivre sa Patrie des dégasts de trois cens Soldats.

ils se sauverent à la fuite, & ainsi Dieu par des cris d'Enfans, comme par des Trompettes de Gedeon, voulut faire fuïr des Soldats en Armes, & délivrer de leurs Insultes, les deux Villages de Bassy, & de Miratoia.

XXIV. Mathieu petit Enfant provoquoit à la Penitence les Pecheurs.

Ce saint Enfant, par une inspiration de Dieu, jettoit de rares Semences, de la Prédication Evangelique, dans ce bas âge, qu'il devoit semer un jour avec un si grand fruit de salut, de tous ses Auditeurs, parce que comme il sçavoit déja les premiers Rudimens de la Grammaire, que lui enseignoit son bon Esprit, & qu'il lisoit assiduëment, les Vies des Saints Peres, & les Actions de nôtre Pere saint François, il y refléxissoit serieusement. D'où vient qu'il montoit souvent sur les Siéges, & les Tables des Marchands, dans la Place publique, & par un don de grace, plus éminent, que ne le souffroit l'Age d'un Enfant, il y provoquoit les Hommes à la Penitence. Ceux donc qui voioient ces Préludes, dans un Enfant, les admiroient avec surprise, prédisoient de lui quelque chose de futur, & de merveilleux, & jugeans du Lyon par son Ongle, ils devinoient que quelque jour, il rugiroit si hautement, qu'il effrairoit par ses discours de salut, & de Penitence, les plus grands Coupables.

XXV.

Les grandes austeritez le firent fort Malade.

A peine Mathieu avoit-il quinze Ans, que privé de Pere, & de Mere, & laissé à lui-même, il s'appliqua si fort aux choses divines, que pour veiller, & prier plus long-tems, lors qu'un trop grand zele déroboit à ses yeux leur Sommeil necessaire, il couchoit fort souvent à Terre, accabloit sa jeunesse des plus rudes jeûnes, la privoit de ces Alimens, dont elle se nourrit, & s'entretient ordinairement, & ne gardoit point de mezûres dans ces macerations de Corps, qu'il passionnoit avec tant de ferveur d'esprit, qu'elles lui causerent une fort grande maladie, ou pourtant sans oublier ses premieres Austeritez, lorsque ses Parens voulurent mettre son Corps sur un Lit de Plume, pour lui donner plus de repos, qu'il abhorroit comme son Ennemi, il voulut qu'on l'ôtât, & qu'on le coucha seulement sur la Paille, comme celui qui fuïoit déja la délicatesse, & commençoit contre sa Chair, une Guerre sanglante de Croix, & d'Austeritez. Mathieu dans cette maladie, qui dura long-tems, fit paroître toute la patience possible, & montra même avec tout ce que cette grande vertu a de plus parfait, la joie de l'esprit. D'où vient qu'alors il pouvoit dire avec l'Apôtre: *Je me glorifierai librement avec mes infirmitez, afin que la vertu de* JESUS-CHRIST *demeure avec moi.* En ce tems-là, sa foiblesse de Corps qui le retint plus qu'on ne croioit au Lit, une de ses Cousines lui apporta, pour lui faire manger, une Poule de Bois, & le saint Enfant qui la vit liée, pria sa Cousine instamment, qu'on la délia, elle est sauvage, dit-elle, & si on la délie, elle s'envolera, & on ne la prendra pas si facilement? Qu'importe, répondit Mathieu, je vous prie, qu'on la laisse aller, & qu'elle retourne au lieu d'où vous me l'avez apportée. La Parente voulut obeïr à son Cousin, & délia la Poule, mais comme si elle eut oublié sa nature de sauvage, elle vola promtement sur Mathieu, & presque Domestique, elle se blotit entre ses Bras, comme dans son Nid. Tous furent fort surpris, de la nouveauté du Fait, & pour donner encore plus de jour à la vertu de Dieu, ils s'efforçoient de cris, & de force, de la chasser, elle quitta le Sein de Mathieu, où elle se reposoit, mais elle y revola d'elle-méme, & ce qui augmentoit l'étonnement, elle tâche aussi-tôt, comme un Oiseau de Proie de chasser aux Moûches, qui incommodoient le petit Malade, & de le délivrer de leurs importunitez. La providence de Dieu le soulagea par le Ministere de cét Oiseau, il en receut du Service tout le Tems de sa Maladie, & lorsqu'il fut gueri, il reconnut ses Biens-faits, & lui rendit sa premiere Liberté.

2. Aux Corinth. 12. Chap.

Une Poule de Bois vint se percher sur ses Bras.

Cette Poule chasse aux Moûches, qui incommodoient Mathieu durant sa Maladie.

Mathieu entre dans l'Ordre de l'Observance, & il assiste les Pestiferez à Camerin.

XXVI. MAthieu libre de sa Maladie, & âgé de dix-sept Ans, commença de considerer en lui-même, les innombrables embûches, & les Lacqs sans nombre de la vie Seculiere, qui captivent les Gens du Monde presque necessairement, crainte qu'ils ne puissent s'élever à Dieu, & jugea qu'il n'y avoit point de lieu plus assuré que la Religion, qui éloignée du Siecle, & libre de tous les desirs des Hommes, offre un azile fort seur à ses Professeurs, entre les Roches plus escarpées de la Pauvreté, de l'Obedience, & de la Chasteté. Il se presse d'entrer en l'Ordre de saint François, qu'on nomme de l'Observance, où Dieu l'appelloit dés son Enfance, par cette Robe de couleur de cendre, qu'il avoit toûjours portée. Un certain amour des choses celestes, avoit visiblement précedé dans Mathieu Enfant, qui devenu grand dans son cœur, avec son âge, le faisoit paroître, comme une Colombe d'innocence, fort amie de la pureté, gemissante, & méditante dans ses Prieres les plus embrasées. Il n'est donc pas surprenant, qu'aprés les gemissemens d'Oraison, envoiez à la clemence de Dieu, il ait pris aussi les Aîles de la Colombe, & qu'il s'en soit envolé dans la Caverne, & la Solitude de l'Ordre Seraphique de saint François, lorsque comme une Colombe, il conservoit encore sa pureté, son innocence, sa simplicité, sa virginité, & sa Modestie.

Mathieu entre dans l'Ordre des Freres Mineurs Observantins.

XXVII. Il n'y avoit rien dans l'Ordre de plus humble, de plus obeïssant, de plus pauvre que Frere Mathieu, parce qu'aiant resolu, comme un Architecte bien sage, de bâtir une Maison spirituelle, sur une ferme Pierre, comme sur un fort solide fondement, crainte que quelque jour elle ne fût renversée, & desireux d'acquerir, toutes les matieres plus fixes, & plus propres à sa Structure, il met tous ses soins, à ménager l'humilité, comme la baze des autres, l'Obedience, la pauvreté, l'honnêteté, la modestie, la mansuetude, l'abstinence, l'austerité, les macerations du Corps, les Oraisons, les veilles, la charité, & toutes les autres vertus, dont il fit un rare Apprentissage d'une plus parfaite vie. D'où vient que les Freres de cét Ordre de l'Observance, qui a toûjours donné tant de Saints, & tant de Docteurs à l'Eglise, & qui considererent un jeune Homme illustre en vertus, & d'un esprit docile fort propre aux Sciences, l'avancerent aux Etudes des Lettres divines, & humaines. Le jeune Apprentif obeït, mais instruit par la doctrine de l'Apôtre, que la Lettre tuë, & que l'Esprit vivifie, & informé, que l'intention de son Pere saint François dans sa Regle étoit, que l'esprit d'Oraison, & de Pieté, ne s'éteignit pas dans le cœur de ses Enfans, par aucun travail, ou de Corps, ou d'Ame, ou encore moins d'Etude, il avoit coûtume, de moins donner de Tems, & de soins à ses Etudes, qui souvent élevent trop un esprit, qu'à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines, qui nourrit chez-nous l'Esprit de JESUS-CHRIST. D'où vient qu'il apprit de Dieu plus de Sagesse, que d'Eloquence de Ciceron, & de Demosthene. Enfin fait Predicateur, à cause qu'il ne vouloit sçavoir, que JESUS-CHRIST, & encore Crucifié, il ne se mit pas tant en peine, d'acquerir les discours plus polis, & plus forts de la sagesse humaine, que l'esprit, & la vertu de Dieu, comme les Dards plus puissans du Ciel, & les Armes plus divines, dont il put détruire les Forteresses des vices, surmonter les Demons, qui lui faisoient Guerre, abaisser leur superbe, & l'orgueil des Hommes, qui s'élevent si insolemment contre Dieu, & reduire sous l'empire de JESUS-CHRIST, les Ames des pecheurs, que les Diables asservissent sous les efforts de leur Tirannie.

Mathieu s'applique fort à l'Etude des vertus, & on l'éleve aux Etudes de la Science.

Il prêche d'un esprit tout Apostolique.

Tirannie. En effet, depuis ce Tems-là, comme il prêchoit, selon l'Ordre de l'Evangile, le Roiaume du Ciel, & animoit simplement à la Penitence les Pecheurs, par la crainte de l'Enfer, & l'esperance du Paradis, il acquit par cette maniere de prêcher, & que Dieu lui communiqua, cét esprit de grace, qu'il accorde aux simples, & qu'il lui fournit les Moissons de plusieurs Ames, dont comme de fruits celestes, il pouvoit remplir ses divins Greniers.

C'étoit l'An 1523, de JESUS-CHRIST, lorsqu'une fort cruelle Peste, qui dépeupla plusieurs Villes d'Italie, s'attacha particulierement à celle de Camerin; aussi-tôt que Frere Mathieu, qui demeuroit assez proche au Convent de Monté-Falconé, le sceut, il fit une puissante reflection, à l'état déplorable, & à la misere de cette pauvre Ville, & touché sensiblement de tant de Languissans, qui étoient privez de tous les secours, de tant de Mourans sans Penitence, & sans Sacremens, & d'une si horrible misere des Ames, & des Corps, que Personne ne soulageoit, & excité par l'exemple si fameux de saint Bernardin de Sienne, qui s'étoit si genereusement consacré, au secours de cette grande Ville, dans le même Tems, qu'une horrible Peste la ravagea presque toute entiere, lorsque dans une Oraison toute de feu, il eût demandé du conseil, & de la faveur à Dieu, il va trouver son Superieur, & aprés lui avoir dit son dessein, il lui demande sa Benediction, & son Ordre, qui lui permettent d'aller au plûtôt à Camerin, & d'y assister les Pestiferez, avec tout ce qu'il pourroit de Service, & de Charité. Le Gardien qui connoissoit bien la vertu, & à la probité si souvent éprouvée de Frere Mathieu, ravi du zele si ardent de son amour du prochain, dans l'esperance, qu'il seroit fort glorieux, au Nom de Dieu, & d'un grand exemple aux Hommes, lui donne librement sa permission, avec le merite d'une parfaite Obeïssance, & lui joint pour Compagnon Frere Loüis de Fossombrun. Tous deux donc aprés la Benediction de leur Gardien, vont à Camerin, accompagnez de la grace de Dieu, qui les conduisoit. XXVIII. Frere Mathieu assiste les Pestiferez à Camerin.

Cette Ville si affligée, étoit alors sous le Domaine du Duc Jean Marie Varano, son Prince legitime, & de sa Femme la Duchesse Catherine Cibo, Niéce du Pape Clement VII, à qui dans la misere si publique de leur Ville, fut fort agreable le zele ardent, que Mathieu témoignoit de servir leurs Sujets mourans. Cét Homme veritablement charitable, commença avec son Compagnon, de visiter aussi-tôt tous les Lieux, où il y avoit des Pestiferez, d'aller dans toutes leurs Maisons, où perissoient les Malades, d'exhorter les uns à la patience, de fournir aux autres leurs necessitez, d'administrer aux plus Malades les Sacremens de la Penitence, & de l'Eucharistie, de recommander à Dieu l'Ame des Mourans, d'enterrer les Morts, & d'animer les Vivans, à la crainte de Dieu, par des discours publics, & particuliers. C'étoit son soin tous les jours, & son emploi ordinaire, de rendre aux Malades tous les services necessaires de Corps, & d'Ame, avec une si ardente Charité, qu'il ne pardonnoit, ni à dangers, ni à travaux, & il croioit avoir assez gagné, s'il pouvoit, dans cette assistance de son Prochain, consacrer sa vie, à un Dieu Crucifié, & Dieu, qui a soin particulierement de ceux, qui se negligent eux-mêmes, pour conserver les autres, voulut maintenir en Santé Frere Mathieu, & Frere Loüis de Fossombrun, entre tous ces perils de Pestes, & tant de Funerailles de Morts. XXIX. Sa Charité, & sa diligence dãs l'assistance des Pestiferez sont merveilleuses.

Frere Mathieu s'acquit tant de reputation de Sainteté, dans ces bons Offices de la veritable Charité, que connu de tous, ils l'estimoient un Saint, & il gagna de sorte, l'affection, & l'estime du Duc, & de la Duchesse, que depuis ce Tems-là, Catherine Cibo le considera, & le cherit XXX.

fort particulierement, en sorte que quelque jour, elle devoit lui donner des témoignages extraordinaires de l'un, & de l'autre, par le secours qu'elle donneroit à sa nouvelle Reforme.

XXXI. La Peste toute cessée dans la Ville, Frere Mathieu de retour à son Convent, avec Frere Loüis de Fossombrun, comme grand Observateur de sa Regle, il emploioit tous ses soins, à l'observer avec la derniere exactitude, & il avoit un regret extréme, qu'elle fut relâchée dans son Ordre. D'où vient que souvent dans ses Oraisons, il en versoit quantité de larmes, & en demandoit instamment à Dieu, une parfaite, & une veritable Reforme, qu'il en obtint enfin, aprés beaucoup de pleurs, & plusieurs soûpirs, de la maniere que nous l'avons amplement expliquée, aux Années 1524. & 1525.

Il prie Dieu continuellement pour la Reforme de son Ordre.

Comme Frere Mathieu se plaisoit particulierement, d'instruire les petits Enfans, à la dévotion du nom de JESUS.

XXXII. NOus ne dirons rien ici des Visions, de Frere Mathieu, de ses Revelations, de son changement d'Habit, de sa Patience, de sa souffrance, de plusieurs Adversitez, de ses Sermons, de son Election, & du délaissement du Capuce quarré, dont nous avons amplement écrit les précedentes Années, & nous nous contenterons d'écrire les choses, que nous apprenons des Anciens Monumens de l'Ordre, qu'il fit aprés, qu'il fut sorti des Capucins. Aprés qu'il eut laissé avec plusieurs larmes, le Capuce quarré, à cause du Decret de Paul III. qui deffendoit aux Capucins, d'aller librement de côté, & d'autre, il ne quitta pas toutesfois ni les Austeritez, ni la sainteté de leur Vie, parce que quoi qu'à cause d'un Indult du Pape Clement VII. Il n'eût aucune demeure assûrée, comme un Etranger, & un Pelerin, où il demeura dans les Forêts, où il alla prêcher par le Monde, avec un seul Habit fort Austere, jusqu'à la Mort, & nuds Pieds sans Sandales, & sans Socques, il garda pendant qu'il a vécu un genre si parfait de vie, qu'il la consuma dans les jeûnes, les veilles, les Oraisons, les larmes, & plusieurs Travaux, au service de Dieu, pour les interêts, la commodité, & le salut de tous les Hommes. Il ne quitta jamais, quoi que fort Agé, cette loüable coûtume, qu'il avoit commencée dés son Enfance, d'exciter les Enfans à loüer JESUS-CHRIST, & à prononcer le nom de JESUS, non seulement à cause, que Dieu se plaît à être loüé des petits Enfans, mais encore à cause qu'il prétendoit par cette coûtume, inspirer à ces petits Cœurs, les premieres flâmes de l'Amour divin. D'où vient que comme grand Amateur de la pureté, il aimoit principalement les Enfans, qu'il détournoit des plaisirs charnels, dés leur premiere jeunesse, par les exemples, & les fraieurs des Dragons dévorans, & des Bêtes des Enfers. Il se plaisoit si fort à les instruire à la Pieté, qu'il fut le premier, à ce qu'on dit, qui assembla des Enfans, à Forli, pour les instruire publiquement de la Doctrine Chrêtienne, ce que les Peres de la Societé de JESUS, & d'autres, ont si bien poursuivi, par leur zele, & par leur Travaux. Les Enfans qu'il attiroit auprés de lui par de petits presens, & par des carresses, l'aimoient si tendrement, qu'ils le suivoient en Troupes, par les Champs, & par les Villages. Un jour qu'il cheminoit dans la Campagne de Sinigaglia, où il prêchoit par tout, la parole de Dieu, il fut accompagné d'une multitude d'Enfans, & parce qu'il considera, comme un bon Pere, qu'ils étoient fatiguez du chemin, de la chaleur, & de la soif, il leurs presenta une petite Bouteille de vin, qu'une Femme lui avoit donnée par Aumône, & qui ne pouvoit suffire, à un si grand Nombre. Toute cette multitude d'Enfans but de ce vin

Il quitte le Capuce quarré à cause du Decret de Paul III.

Il instruit les Enfans à la pieté.

On dit qu'il institua le premier l'instruction de la Doctrine Chrétienne, envers les Enfans.

Par sa priere il multiplie une Bouteille de vin

vin, & quoi que leur soif, en eût été désalterée, Dieu permit, qu'il rendit la Bouteille pleine à la bonne Femme.

L'Homme de Dieu entreprenoit cette pieuse instruction des Enfans, d'autant plus volontiers, qu'ainsi il les détournoit de plusieurs vices de leur Age, & que dans un plus avancé, ils se souvenoient mieux des saintes instructions de leur Enfance. Cette conduite parut d'abord inutile, & ridicule à quelques-uns, qui n'y consideroient que des choses fort pueriles. Comme pourtant aprés ils y découvrirent de grandes utilitez, non seulement les Enfans, mais encore des plus Agez, & principalement des Laboureurs, suivoient l'Homme de Dieu, prononçoient dévotement, avec ces petits, le nom de JESUS, & loüoient Dieu à force de voix, de la maniere qu'il leurs enseignoit. C'est ainsi qu'un jour d'Ascension de JESUS-CHRIST, aprés avoir conduit sur une haute Colline, quantité d'Hommes, & d'Enfans, & fait le signe de la Croix, sur toutes les parties du Monde, il commença de dire tout haut, JESUS-CHRIST *monte aujourd'hui dans le Ciel? Hà, que nous en benisse* JESUS, que suivoit aussi-tôt toute cette grande multitude, d'un même ton de voix, mêlé de plusieurs larmes. Quelquesfois même, il marchoit par les Champs, & par les ruës des Villes, chantant le premier, & excitoit à l'amour de JESUS, les Hommes, & les Enfans qui le suivoient, par de saintes saillies de Cœur, & de Bouche, qu'embrazoient le feu de la Charité, & que sa suite, les Mains au Ciel avec lui, repetoit fort dévotement. D'autresfois il chantoit quelques Motets de crainte, propres à effraier les Pécheurs, dont il animoit, & à l'amour, & à la crainte, ces Hommes simples des Champs & du Labourage. XXXIII.

Il anime une multitude d'Hommes & d'Enfans à loüer Dieu.

Frere Mathieu n'étoit ni incommode, ni à charge à personne, parce qu'aprés les fatigues de ses prédications, & de ses Voiages, satisfait d'un peu de Pain, il ne demandoit rien davantage en le mendiant, & quelquesfois il joignoit à son Pain des Fruits, ou des Herbes cruës. Si quelqu'un l'invitoit à dîner, il y alloit, à cause principalement, qu'il y esperoit quelque utilité spirituelle des Ames; mais il ne vouloit pas qu'on le pria de manger, à moins qu'on ne l'assura, qu'on ne lui serviroit que des Viandes fort communes, dont il usoit si moderément, qu'on eut dit, qu'il n'y touchoit pas. Il étoit si grand Observateur de sa Regle, que non seulement il abhorroit la Pecune, & la Possession de toutes choses, mais encore y lisant; *Que les Freres ne s'aproprient ni Maison, ni Lieu, ni aucune chose*, il ne voulut jamais, tandis qu'il vécut, avoir en Terre, de demeure assurée. Mais en quelque endroit, que le surprit la nuit, il reposoit ou sous un Arbre, ou sous quelque Porte, ou dans une Etable, avec les Bêtes, ou dans un Hôpital avec les Pauvres, d'où se levant aprés quelque peu de Tems de Sommeil, il emploioit le reste de la nuit dans de ferventes Prieres. Cét Homme de Dieu ne parut jamais s'occuper à quoi que ce soit, avec plus de zele, qu'au mépris de soi-même, & il méprisoit les voix de ceux, ou qui se mocquoient de sa simplicité, ou qui se railloient de sa vie negligée, que le Monde appelloit une folie, parce qu'aiant jetté dans son Ame les Fondemens solides de l'humilité, il n'en sortoit jamais un moment. Encore qu'alors, Frere Mathieu eût passé, comme nous avons dit, ailleurs de nôtre Reforme, à l'Ordre de l'Observance, il ne s'étoit pas pourtant si fort separé des Capucins, qu'il n'allât dans leurs Convens, toutes les fois qu'il avoit besoin, ou de laver, ou de nettoier, ou de recoudre son Habit, & pour d'autres necessitez, ou reçu avec la joïe, & la Charité de tous les Religieux, il en recevoit le secours de tous ses besoins fort humainement, & avec tout ce qu'on pouvoit de civilité. D'où vient qu'il aimoit la Reforme des Capucins d'une affection aussi tendre, qu'il eût jamais fait, & même il avoit coûtume de l'appeller son Ordre. XXXIV.

Les Austeritez fort grandes de Frere Mathieu.

La Reg. ch. 6.

Aprés sa sortie des Capucins il y retournoit souvent.

Le Pape Paul III. envoie Frere Mathieu en Allemagne, pour assister son Neveu, dans la Guerre contre les Heretiques.

XXXV. Le Pape Paul III. l'envoia en Allemagne pour assister l'Armée contre les Heretiques.

TAndis que ce Serviteur de Dieu, attaché souvent d'Esprit aux opprobres de Jesus-Christ, en étoit tout embrazé de Cœur, & desiroit ardamment de se consacrer lui même à sa gloire, par un sacrifice de douleur, & d'abaissement, où il put souffrir non seulement des Travaux de Corps, mais encore des hontes, des injures, des affronts, des plaies, des dangers de vie, & l'effusion de son Sang pour Jesus-Christ, Dieu ne souffrit pas, que ses desirs fussent vains, & sans leurs effets, parce qu'alors l'An 1546. Charles-Quint Empereur, en armes contre le Duc de Saxe, Jean Federic, & le Lant-grave Philippe, Heretiques, & Rebelles à l'Empire, le Pape, qui resolut d'y envoier son Neveu Octave Farneze, avec des Troupes considerables, destine en Allemagne avec l'Armée, Frere Mathieu, dont il avoit appris la reputation, que lui donnoient par tout presque, les actions de sa bonne vie, & même ses Miracles, à dessein que par ses Exhortations, il animât les Soldats Catoliques au Combat, qu'il surmontât les Heretiques, par ses prieres, & qu'il confirmât les Allemands dans la Foi de l'Eglise, par ses Prédications, & les Exemples de sa vie.

XXXVI. Frere Mathieu précede l'Armée de l'Empereur, & anime ses Soldats à la Victoire.

Frere Mathieu alla en Allemagne, avec l'Armée, & est reçu fort honorablement de l'Empereur, à qui même il prédit la Victoire future de ses Ennemis. Ce fut-là que ce genereux Soldat de Jesus-Christ, instruit les Soldats de l'Empereur, avec qu'elle esperance en Dieu, ils devoient combattre genereusement; il les excite tous à la Penitence de leurs pechez, leurs administre les Sacremens, les anime au Combat par ses discours, & leurs enseigne à se confier en Dieu, plûtôt, qu'en leurs Armes. Et enfin le jour du Combat, placé à la Tête de toute l'Armée, qu'il regardoit en Face, Armé seulement d'une Croix de Bois, où étoit attaché un Dieu Crucifié, il précedoit intrépide toute l'Armée Imperiale, & l'embrasoit, avec des paroles toutes de Feu, de combattre vaillamment pour Jesus-Christ, qu'il leur promettoit devoir être leur Protecteur, & leur Capitaine, & encore pour son Eglise Catolique. Le choc commencé, ce fut une chose bien Merveilleuse, les Canons tonnoient sur lui, les Mousquetades comme une pluie, tomboient sur son Corps, par les décharges, qu'en faisoit si furieusement l'Armée Ennemie, & pourtant on l'admiroit intrépide, sans branler de place, sans craindre les coups, & sans apprehender les Boulets, mais leur opposant le signe de la Croix, il obligeoit par la vertu de Dieu, toute cette furie de Mousquets, & de Canons, de ne le pas toucher, & de porter ailleurs tous leurs coups. Les Ennemis étoient effraiez, & les Nôtres admiroient un Homme, demeurer & sans peur, & sans blessures, au milieu de tant de coups, & d'un si grand Feu, & ceux-là épouvantez, ceux-ci au contraire ravis de la vertu de Dieu, qui les soûtenoit contre eux, combattoient plus vigoureusement pour la Foi, & s'animoient avec plus de force, à la Victoire de leurs Ennemis. Jusqu'à ce que l'Ennemi défait, & les Troupes des Heretiques vaincuës, Dieu enfin accorda le Triomphe aux Nôtres, que l'Empereur avoüa, lui avoir été donné de Jesus-Christ, lors qu'aprés la Victoire d'une si belle journée, il dit fort dévotement, je suis venu, j'ai vû, & Dieu a vaincu. Ce fut encore une chose admirable, qu'aprés le Combat, l'Habit, & le Manteau dont se couvroit Frere Mathieu, parurent tous percez de Balles, quoi que son Corps n'en eût pas reçu la moindre égratignure. Ce qu'aiant été dit à l'Empereur, il honora davantage la sainteté de l'Homme de Dieu, & voulut toûjours l'avoir avec lui, dans les autres Combats, qu'il eût encore dans des differens Rencontres, avec les mêmes Ennemis.

Au milieu des Mousquetades, & des Canons, il n'est pas blessé.

Son Habit est tout percé de coups & son Corps n'en a point.

L'Em-

L'Empereur avoit dans son Armée, un certain Capitaine d'Infanterie, Barbare, Superbe, & grand Blasphemateur de J. C. qui ozoit jurer le nom de Dieu en presence de Fr. Mathieu, il l'en reprit plus severement qu'il n'avoit accoûtumé, & même il lui donna un Souflet, tous crurent alors que cét affront emporteroit ce Capitaine dans une furieuse colere; mais comme si de Loup il étoit devenu Agneau, il se mit à ses Pieds, & lui demanda pardon de son insolence, & ce qui est de plus merveilleux, comme si le souflet, eût châtié la Personne avec le crime, il changea si parfaitement son Ame, qu'il s'abstint depuis de tous ses Blasphêmes, & ainsi Dieu permit, que les contraires soulageassent les contraires, & que par sa divine Puissance, la honte d'un souflet, guerit la maladie Orgeuilleuse des juremens de ce Capitaine. XXXVII. Il reprend un Blasphemateur, & l'oblige à la Penitence.

Plusieurs Cas merveilleux arrivez à Frere Mathieu, & l'Esprit de Prophetie que Dieu lui communiqua.

L'Embrazement de cette Guerre d'Allemagne éteint, par le Sang des Heretiques Ennemis, Frere Mathieu retourna en Italie, & à cause de sa Devotion singuliere, envers l'Archange saint Michel, il entreprit le Pelerinage du Mont-Gargan, où parce qu'il précha en chemin dans sa façon ordinaire, & obligea les Hommes à la Penitence, par les Terreurs, qu'ils leurs donnoit des Enfers, il endure beaucoup d'affronts, d'injures, & même plusieurs coups, qu'il souffroit constamment des Méchans, qui n'entendoient qu'à regret ses genereuses Corrections. Il fut même en danger de sa vie, principalement à la Ville de Castello, dont pourtant il ne se mettoit pas fort en peine, & pourvû qu'il satisfit, à son office de Prédicateur Evangelique, il estimoit des faveurs, les plus grands perils. Lors qu'un jour à Rome, il invectivoit fortement contre la Superbe, & la pompe de quelques Prélats, il fut fait Prisonnier, & il endura plusieurs incommoditez, qui ne l'empécherent pas pourtant, de continuer sa libre maniere de corriger les vices; arrivé enfin au Mont-Gargan, il y révera la Memoire de l'Archange saint Michel, avec tant de pieté, & de ferveur d'Esprit, qu'il emploia beaucoup de jours, dans son Temple, à faire de longues Prieres, & à verser quantité de Larmes. XXXVIII. Il va visiter l'Eglise de S. Michel, au Mont-Gargan. Il reçoit en chemin plusieurs injures.

Aprés son départ du Mont-Gargan, il arriva à Siponto, Ville de la Poüille, qu'on appelle aujourd'hui Manfredonia, bâtie sur les Ruines de l'Ancienne Siponto, il y fut reçu, dans la Maison d'un Homme, qui avoit le bruit d'être un grand Usurier, aussi-tôt averti de Dieu, quel étoit son Hôte, à Table, il regarda le Pain, qu'on lui avoit servi? Que nous presentez-vous, Monsieur? Est-ce du Pain, est-ce du Sang, lui dit Frere Mathieu, c'est du Pain qu'on fait chez-moi, répondit l'Hôte, non sans doute, repartit l'Homme de Dieu, au lieu de Pain vous nous offrez du Sang des Pauvres? Ha, que ce Pain est Barbare, qui est paîtri avec le Sang des Necessiteux? qui n'en auroit horreur; Il pressa alors ce Pain comme une Eponge, avec ses deux Mains, & le Sang en coula. Frere Mathieu sorti de Table, à Dieu ne plaise, dit-il, que je mange d'un Pain, qui jette le Sang tout vivant des Pauvres, il quitta cette Maison aussi-tôt, & Mandiant ailleurs quelques morceaux de Pain, il fut à l'Hôpital de la Ville, & son Hôte effraié du Spectacle de ce Sang, comme une autre Zachée, restitua toutes ses Usures, donna aux Pauvres une somme fort considerable de deniers, quita depuis ses injustes guains, & merita la Clemence, & les Benedictions de Dieu. XXXIX. Il exprime du Sang d'un Pain que lui servoit un Usurier à Table.

XLI.

Il alla de Siponto à Troia de la Poüille, & comme l'accident de l'Usurier y étoit déja sceu, l'on l'y receut avec grand honneur, & il se fit tant de bruit à son Passage d'Hommes, de Femmes, & d'Enfans, que tous couroient à leurs Fenêtres, pour voir au moins en passant, un si grand Serviteur de Dieu. Entre les autres, fût une honnête Femme, qui portoit un Enfant à la Mamelle qu'il suçoit. Ce Petit, aussi-tôt que Frere Mathieu passa, quitta la Mamelle, & fit paroitre tant de joie à sa veuë, qu'il sembloit vouloir aller à lui, & quitter le sein de sa Mere. Frere Mathieu avoit cette coûtume, d'avoir les yeux baissez contre Terre, & de cacher sa Tête sous son Capuce, mais alors, il l'éleva contre son ordinaire, regarda ce Petit, fort joieux, & au moment qu'il l'eut pris entre ses bras, Dieu te benisse, mon Enfant, dit-il, ô que tu es heureux, que sa Misericorde te prévienne, & qu'elle te dispose d'être à elle, encore au Lait de ta chere Mere. Tu seras quelque jour, & mon Fils, & l'Enfant de mon Ordre; il benit alors l'Enfant avec un signe de Croix, le rendit à sa Maman, & sa Prophetie se trouva vraie, parceque l'Enfant devenu jeune, & pressé par ses Parens de prendre une Femme, rompit tous ses Liens, se retira de volonté aux Capucins, où il s'appella Frere Bernard, & aprés avoir passé plusieurs Années dans la Reforme, avec l'estime d'une sainte vie, il y mourut, avec la loüange de toutes les Vertus.

Il prédit qu'un Enfant à la Mamelle seroit Capucin.

XLI.

Lorsque Frere Mathieu eut quitté la Poüille, il vint à Pezaro, où lors que selon son ancienne maniere, il prêche aux Pecheurs, les peines des Enfers, dans les ruës de la Ville, un Gentil-homme lui jetta dans le nez ignominieusement, une Pomme pourrie, ces choses me sont legeres, répondit aussi-tôt Frere Mathieu, mais prenez garde à vous, parce que vous êtes en grand danger de la vie. Le Gentil-homme se prit à rire, & dans la pensée que l'Homme de Dieu fut privé d'esprit, il poursuit contre lui plus violemment ses Brocards, & ses Boufonneries. Mais Dieu n'en differa pas plus long-tems la Vengeance, parce que la même Nuit aiant fait Querelle avec un Autre, ils vinrent aux Armes, & celui-là y eut une Jambe coupée, par la furie de son Ennemi, afin qu'un Homme qui avoit traité le Serviteur de Dieu, avec tant d'ignominie, par la Vengeance du Ciel, eût le tems de déplorer sa Misere. Dans la même Ville, comme il invectivoit encore fortement, en Chaire, contre les Usuriers, qu'il poursuivoit par tout, aprés le Sermon, il rencontra un Legiste Usurier, & prenant l'extrémité de sa Robe, il l'a pressa, en presence de tout le Peuple, & il en exprima quantité de sang, qu'il montra au Jurisconsulte, & lui dit: Voilà qu'elle est vôtre Veste, toute de Sang, c'est sans doute celui des Pauvres, qui crie contre vous aux Oreilles de Dieu, prenez garde, que sa Justice ne s'en venge au plûtôt. Tandis que Frere Mathieu effraie les Usuriers, & les autres Pecheurs, par tous ces Prodiges, & ces Terreurs des Enfers, & qu'il prêche publiquement dans la Ville la Penitence, comme un Prophete envoié du Ciel; un certain Tavernier, Homme de fort meschante vie, s'approcha de lui, & lui montrant du doigt un Complice de ses crimes, Connoissez-vous, dit-il, ô Hermite, les Forfaits de cét Homme! Oüi, répondit aussi-tôt Frere Mathieu, Je connois ses vices, & les vôtres, dont si vous ne faites tous deux Penitence, vous n'échaperez pas les Justices de Dieu, aussitôt il ouvrit son Breviaire, & leurs en montra un endroit, où il traittoit de leur plus secret peché, lisez-là vôtre peché, dit-il, & ne le commettez plus. Eux qui virent que Frere Mathieu sçavoit leur commun desordre, tous confus d'esprit, sans pourtant faire Penitence, se retirerent chez-eux. D'où vient que l'un d'eux fut tué la même Semaine, par la conspiration d'un de ses Ennemis, & l'autre au même Mois, privé de tous ses Biens,

Il prédit à un Gentil-homme qui l'outrageoit le danger de sa vie.

Il exprime du sang de la Robe d'un Usurier.

Il découvre à des Hôteliers leur crime, & les menace de Dieu.

Biens, & reduit à la derniere misere, passa sa vie dans un honteux Bannissement.

De Pezaro, Frere Mathieu vint à Urbino, où prêchant à son ordinaire, il fut repris d'un Rhetoricien, de ne pas observer en Chaire, les Regles plus justes de la Rhetorique, & vous qui l'autre Nuit, lui dit-il, avez commis un tel crime, disant quel il étoit, avez-vous observé les Commandemens de Dieu? Qu'elle excuse avez-vous, d'avoir violé ses préceptes, corrigez vôtre crime, & moi, si je n'observe pas si bien les Regles des Rhetoriciens, je ne commets pas un vice. Lorsque dans la même Ville, il reprend publiquement les Blasphemateurs, il étendit sa main droite, vers le Crucifix de Bois, qui paroissoit sur le Choeur, aux yeux de tout le Peuple? Ne voiez-vous pas, dit-il, cette Image de JESUS-CHRIST crucifié, mal-heur à vôtre Ville, puis qu'elle lui a tourné le dos. Plusieurs maux lui arriveront effectivement. Cette Prediction du Saint fût toûjours obscure à la Ville, jusqu'à ce que ce Crucifix tombé de vieillesse à Terre, fut ôté de l'Eglise, & placé fort haut sur son frontispice, tourna le dos à ceux, qui étoient dans l'Eglise; quantité de Querelles alors excitées entre le Duc, & les Principaux, la Ville fût affligée de beaucoup de disgraces, & de plusieurs Miseres. XLII. *Il reprend un Rhetoricien d'un crime fort secret.* *Il prédit à ceux d'Urbin de grâdes miseres.*

Ces Predictions du futur, & ces Revelations divines des choses plus secrettes, étoient si familieres au Serviteur de Dieu, qu'on en a raconté presque d'innombrables. Il rencontra à Lenzano certains jeunes Gens, qui joüoient aux Cartes, & les menaça de l'Enfer avec sa voix ordinaire, un d'eux choqué de son Discours, lui répondit: L'Enfer est pour ceux, qui courent hors de leur Monastere, Ne méprisez pas ma parole, mon Fils, lui dit aussi-tôt Frere Mathieu, Confessez-vous promtement de vos Pechez, parce que vous mourrez dans trois jours. Mais le jeune Homme qui méprisa l'avis du saint Homme, le terme expiré, mourut subitement, & épouventa fort le Village. XLIII. *Il menace un jeune Homme de mourir dans trois jours.*

Un Homme âgé déja de Rimini, ne sçavoit pas encore le Symbole des Apôtres, & c'étoit la misere de ces Tems-là. Frere Mathieu le rencontra en chemin, s'approcha fort proche de lui, & lui dit à l'Oreille, ceux qui ignorent le Symbole des Apôtres, iront dans les Enfers, cét Homme qui s'étonna d'autant plus, que personne ne sçavoit son ignorance, crut que Dieu lui avoit parlé, & se fit instruire aussi-tôt. Lorsque dans la même Ville, il menace les Pecheurs de l'Enfer, il entendit blasphêmer un Homme, & le reprit aigrement, lui qui s'entendit corriger avec ces paroles plus rigoureuses de Frere Mathieu, tout furieux de colere, lui donna un soufflet, & alors ce Saint lui presenta l'autre Joüe, & lui dit: Souffletez encore celle-là, mon Ami, mais vous, mettez ordre aux plûtôt à vos Affaires, parce que vous ne verrez pas le troisiéme jour en vie. Ce Mal-heureux travailloit à faire de la Poudre à Canon, & s'y occupant le lendemain, par mal-heur une éteincelle tomba sur sa Poudre, dont aussi-tôt embrazé, il mourut, & ce qui est de plus déplorable, il passa sans Penitence du Feu de la Terre, aux flâmes eternelles, d'une Damnation de l'Eternité. XLIV. *Il prédit à un autre qu'il mourroit dans trois jours.*

Une jeune Femme vaine, & legere de Forli, qui étoit Mariée depuis peu, & l'entendit effraier les Pecheurs, avec ces discours effroiables des Enfers, lui demande en riant, si le Diable étoit si difforme qu'il le prêchoit: Ha! miserable, lui répondit Frere Mathieu, dans huit jours, que vous le verrez, vous en serez Juge vous-même. Elle se mocqua de lui, mais le huitiéme jour, qui lui fût funeste, changea son ris en tristesse. Il y avoit dans cette Ville un honnête Homme, qui aprés avoir vêcu seize Ans avec sa Femme, sans avoir d'Enfans, en avoit perdu toutes les espe- XLV. *Il prédit à une jeune Femme fort legere qu'elle mourroit dans huit jours.*

esperances. Un jour il pria Frere Mathieu, de dîner avec lui, & lui découvrit la Sterilité de son Mariage ? Pourquoi desesperez-vous, lui répondit Frere Mathieu, d'avoir des Enfans, vous en aurez si grand Nombre, qu'un jour ils vous seront incommodes. L'effet prouva la chose, parce que devenu Pere de sept Garçons, il en souffrit tant d'incommoditez, qu'ils avancerent sa Mort. Il prédit d'un Esprit de Prophete, plusieurs autres choses semblables, qui montroient visiblement, que son Esprit étoit éclairé des illustrations de Dieu.

Il prédit à un Homme plusieurs Enfans.

Patience merveilleuse de Frere Mathieu dans les Injures, & comme Dieu l'en vengeoit.

XLVI. *A cause de ses frequentes corrections, il est souvent traitté avec rigueur & ignominie.*

La Patience de Frere Mathieu, à souffrir les Adversitez, étoit admirable, outre ce que nous en avons dit jusqu'ici, nous en pouvons fournir d'autres témoignages, parce que comme il choquoit plusieurs Gens, par sa maniere si libre de corriger les Pecheurs, dont il les reprenoit de leurs vices, & les menaçoit, & en particulier, & en commun des peines des Enfers, il en enduroit beaucoup d'injures, & même assez souvent des Persecutions; & ainsi attaqué frequemment de hontes, & d'opprobres, chassé des Bourgs, quelquesfois frapé de Soufflets, & de coups, & jetté dans l'Eau, il supportoit toutes ces insultes courageusement, sans murmure, & sans esprit de vengeance. Au Bourg de Carpi, lorsqu'il prêche l'Enfer au Pecheurs, dans les Ruës, un Chef de Soldats, qui s'en offença, envoia de sa Troupe quelques-uns plus inhumains, qui le chassassent du Bourg, aprés l'avoir outragé de coups de Bâtons, & d'autres indignitez. Mais l'Homme de Dieu, banni de Carpi, aprés tant de coups, & d'ignominies, se servit de ses vengeances ordinaires, & benit de la Main ses Persecuteurs. Comme il prêchoit à Lugo, Terre de la Romagne, il se rencontra par mal-heur auprés d'une Taverne, où proche la Porte certaines Gens beuvoient, jusqu'à l'Yvrognerie, un d'eux lui offrit en riant un Verre plein de Vin, & il prédit l'Enfer à tous les Yvrognes, ce qu'entendant cét insolent, il lui donna rudement un Soufflet, que Frere Mathieu, souffrit fort patiemment; mais la chose dénoncée à l'Inquisiteur des Heretiques, qui prétendoit punir ce Sacrilege, pour satisfaire à l'Evangile, Frere Mathieu se déclare son Protecteur, auprés de ce Juge, diminuë le Fait, & il tâche d'excuser son Persecuteur de son mieux, pour montrer à tous qu'il n'avoit ni haine, ni colere, ni vengeance dans le cœur, & dans l'esprit.

Chassé de Carpi & fort outragé, il benit ses Persecuteurs.

Il excuse auprés du Juge un Insolent qui l'avoit souflecté.

XLVII. Mais Dieu vengeur des crimes, ne souffroit pas que les injures faites à Frere Mathieu fussent impunies, il les vengeoit quelquesfois d'une mort funeste, & d'autrefois d'une impréveuë. Outre effectivement les exemples des choses, que nous avons dites jusqu'ici, à Ravenne en Hiver, il vit un Hôtelier, à coups de Plottes de Neige, contre quelques Villageois qui passoient, & il menaça des Enfers, comme il avoit accoûtumé, tous ceux qui persecuteroient les Pauvres. Cét Homme souffrant cette correction avec regret, donna rudement sur la Jouë de l'Homme de Dieu, Frere Mathieu presenta l'autre, & ce Rustre écumant de rage, & de menaces, le laissa tout furieux. Mais Dieu punit sa temerité, qu'il n'avoit pas encore expiée par la Penitence, d'une mort subite, parce qu'il n'étoit pas à la fin de l'Année, lorsque dans un Voiage à cheval, il passa par des Lieux marescageux, où son Cheval s'enfonça, & où embourbé sans secours, il fut suffoqué dans la Fange. Il invectivoit encore dans la Ville

Recevant un souflet sur une Jouë, il presente l'autre.

Ville de la Marque, contre les Coupables, avec des Clameurs ordinaires des Enfers, & les reprenoit de leurs vices, qui touchoient assez fortement, quelques principaux de la Ville, sa hardiesse embraza leur colere, & ils mandent à un certain Perretto, que par toutes les manieres possibles, ou de douceur, ou de force, il fasse sortir de leur Ville le Serviteur de Dieu. Peretto entreprend le Fait, d'abord il l'exhorte doucement à la sortie, mais Frere Mathieu méprisa les paroles du Personnage, il y joint les menaces, & le contraint de force, d'aller demeurer ailleurs. Mais la vengeance de Dieu, qui toucha Peretto si sensiblement, peut servir à tous d'instruction, & d'épouventement, puisque quelques jours aprés, il est surpris d'une Paralisie, qui fit ramper son corps, sa Femme aussi, & sa Fille châtiées de la même maladies, en ressentirent l'incommodité toute leur vie. Punis même par une grande perte de leurs Biens, ils confesserent hautement, que tous ces mal-heurs leurs arrivoient, en châtiment de l'injure, qu'ils avoient faite à Frere Mathieu. Alors aussi plusieurs disgraces, arriverent aux principaux de la Ville, parce que la Citadelle qui étoit leur Demeure, fut démolie, & razée, quelque tems aprés, par l'Armée du Pape, un d'eux encore fut pendu à Camerin, un autre chassé de ses Terres éprouva une Fortune irritée, & tous receurent les peines que meritoient leurs Cruautez.

Quelques exemples de la vengeance de Dieu.

XLVIII.

Il reprend le Curé d'une Eglise.

Comme il prêchoit au Château de Monte-Boagginé, il apprend qu'un Curé de l'Eglise, qui n'avoit pas fort bon bruit, celebroit les saints Misteres, avec tant d'indevotion, & si précipitemment, que plusieurs doutoient justement, s'il disoit la Messe toute entiere. F. Mathieu donc le va trouver aprés sa Messe, & à peine, eût-il quitté les Ornemens Sacerdotaux, qu'il le reprit de sa trop grande précipitation, lui disant, les venerables Prêtres de Jesus-Christ, font les Misteres de Dieu, avec autant de Pieté d'esprit, que de reverence de Corps, parce qu'un Prophete prononce, mal-heur à celui, qui fait l'œuvre de Dieu negligemment, & vôtre Messe expediée si promtement, n'édifie pas, elle détruit plûtôt vôtre Eglise; celebrez-donc l'Ouvrage divin, avec tout ceque vous lui devez de respect, où au moins ne dites pas la Messe, crainte que vous ne scandalisiez les Chrêtiens. Ce qu'aiant dit avec vigueur, il se retira de sa veuë. Mais le Curé, que cette correction avoit fort touché, plus en colere qu'une Furie, à peine eut-il quitté les vêtemens sacrez, que fort animé contre son Correcteur, il le poursuivit avec rage, & le Ciel qui détourna le crime, permit qu'aprés plusieurs recherches, il ne trouva pas le Serviteur de Dieu. Retourné donc chez lui, quelque Tems aprés, percé de coups, par des Ennemis, avec qui il avoit des Querelles, il rendit l'Ame, aprés une Heure ou deux d'une mourante vie. Et ce qui arriva à la mort de cét Homme, parut à tous si horrible, & si plein de Prodiges, que nous avons jugé à propos de ne le pas oublier ici, parce qu'au moment qu'il expiroit, & qu'il rendoit son esprit, on vit une vapeur de flâme, sortir de sa Bouche, qui croissant peu à peu, & s'étendant dans l'Air, y excita aussi-tôt une si furieuse Tempête, que les Vens opposez les uns aux autres, arracherent les Chesnes, & les Arbres plus profonds en Racines, & les Bestiaux, qui paissoient dans les Champs, furent même enlevez dans l'Air, avec tant de furie, qu'on craignoit par tout. En ce Tems-là un Possedé contraint par les Exorcismes, de découvrir la cause de cette Tempête, le Demon qui le possedoit, répondit, que tous les Demons de ce Païs-là, s'étoient précipitez de venir à la mort de cét Homme, & qu'ils avoient dardé contre lui tous les traits de leurs attaques, crainte qu'à sa mort, il ne fit Penitence de ses grands Pechez. Ce qu'aians tous obtenu, ils avoient ex-

Le Curé aiant été tué par ses ennemis, à sa mort on vit quantité de Prodiges.

cité cette Rage de Vents, comme un signe sensible, de leur gloire, & de leur Triomphe.

XLIX. Frere Mathieu refuse genereusement d'être gueri d'un flux de sang.

Cét Homme de Dieu souffrit onze ans un Flux de Sang, avec une patience si admirable, qu'il ne voulut jamais y faire de Remedes, & même il répondit à un Homme de pieté, qui lui en avoit promis la Cure? De grace, mon Ami, si vous aviez un Tresor bien précieux, ne le conserveriez-vous pas si fidelement, que les Voleurs ne vous le pussent dérober par leurs artifices; oüi assurément, dit l'autre, Frere Mathieu lui répartit, ma Maladie m'est comme un Tresor, elle m'est fort chere? Comment ne la garderois-je pas, avec de grands soins? ou bien, pourquoi permettrai-je, à vôtre avis, qu'elle me fût ôtée, par le secours de vos Remédes.

Charité, Devotion, Chasteté de Frere Mathieu, & comme plusieures fois il passa sans Vaisseau des Fleuves, & la Mer miraculeusement.

L.

IL étoit si compassif, & si charitable, à l'endroit des Pauvres, que souffrant avec grand regret, que les Usuriers, & les Juifs volassent leurs Biens, par leurs cruelles Usures, il eût bien voulu, que la Police, eût banni les Juifs, comme les Harpies des Chrêtiens, & les Sansuës des Pauvres, & que les Magistrats proscrivissent du Christianisme leurs Usures, par l'établissement des Monts de Pieté, qu'il proposoit à toutes les Villes, comme des remedes assurez, contre leur derniere Ruine. Souvent aussi, lors principalement que la sterilité des Années opprimoit les Pauvres, il semoit des Féves pour leur Nourriture, & lorsque Dieu les multiplioit par ses celestes Benedictions, il leurs en donnoit abondamment, c'est ce qu'on admira particulierement aux Bourgs de Marciano, Verruchio, & Sarzano, où l'Homme de Dieu, dans une grande necessité des Pauvres, avoit semé des Féves en plusieurs Saisons, elles augmenterent de sorte, par la vertu de Dieu, qu'elles ne suffirent pas seulement, à la Nourriture de tous les Pauvres, qui en venoient cueillir de tous côtez, mais même aprés leur secours, elles donnerent aux Maîtres de leurs Terres, une Usure fort ample de leurs Fruits.

Il seme des Féves pour les Pauvres, & Dieu les multiplia.

LI. Il est élevé dans l'Air en celebrant la sainte Messe.

Il offroit tous les jours à Dieu, le Sacrifice non sanglant de la sainte Messe, avec tant de ferveur d'esprit, que quelquesfois il perdoit les sens, de ravissement. Un jour qu'il la disoit au Bourg de Mercado Saracino, ravi en extaze, il fût vû s'élever peu à peu de la Terre en l'Air, environ de deux coudées, & de là vint, que comme il prescha contre le luxe, & les vanitez des Femmes, touchées de la sainteté de Frere Mathieu, elles quitterent librement tous les vains ornemens de leurs Têtes, & de leurs corps, & se priverent depuis de leur Luxe si fort ordinaire.

LII. Pressé d'une Tentation de la chair, il se roule au milieu des Epines.

Mais celui qui nourrit, avec la semence des Elûs, de perpetuelles inimitiez, l'ancien Serpent, dardoit cependant contre lui, les Dards plus acerez, de ses cruelles Tentations, ou pour alterer sa Pureté, ou pour surmonter sa Constance. Lorsqu'il prêchoit à Bascio sa Patrie, cét impur Esprit de fornication, un jour embraza chez lui des flâmes si ardentes de volupté, qu'il sembloit être tout brûlé, de ce Feu, qui le consumoit. Mais ce soigneux Gardien de sa pureté, ne sentit pas plûtôt en lui-même, les ardeurs de l'impureté, qu'il alla dans la Forest prochaine, à l'exemple de nôtre Pere saint François, & se roula sur les épines, jusqu'à ce que le sang sorti de tout son corps, ses douleurs surmontassent les ressentimens

de

de sa Chair, & son Ennemi des Enfers, & cela, comme on dit, plusieurs fois, jusqu'à ce que l'esprit d'impureté tout vaincu, il obtint de Dieu, comme on dit aussi, le grand don d'une perpetuelle virginité.

LIII.

Plusieurs Miracles de Frere Mathieu.

Dieu fit paroître la Sainteté de son Serviteur, avec tant de Signes, & tant de Miracles, que nous ne les pourrions écrire que difficilement, nous en avons marqué jusqu'ici je l'avouë, mais il nous en reste encor bien d'autres: En voici un fort considerable, que parti de Fossegna, Terre de la Campagne de Ferrare, pour venir à Venise, il prit un Chemin, qui n'étoit point fraié, par des Marécages pleins d'Epines, & de Roseaux, ce qu'admirerent les Habitans, à cause principalement qu'ils sçavoient, que ces Marêts étoient remplis de Joncs fort épais, de Gouphres profonds, & même de Fleuves, qui pouvoient empêcher sa marche, & quelques-uns le suivirent curieusement avec un Bâteau, & leur curiosité fut témoin d'une merveille, que ces épais Roseaux, qui bouchoient le Passage, se baissoient d'eux-mêmes, sans que Personne y toucha, en presence de l'Homme de Dieu, & lui laissoient le Passage libre, avec l'admiration de toute cette Populace, qui l'avoit suivi si curieusement. Ces Peuples virent encore sur la même Route, que comme il eut rencontré un grand amas d'Eau, qui coupoit son Chemin, il le passa sans peine, & sans danger, à Pied sec, avec seulement le Signe de la Croix. Un jour, qu'il étoit arrivé, sur les Bords du Pô, Fleuve qu'on sçait être d'une largeur, & d'une profondeur extraordinaire, sans y trouver de Bâteau, qui le passa de l'autre côté, il étendit son Manteau sur ses Eaux, s'en servit comme d'une Barque, & il le conduisit à l'autre Bord, en fort peu de Tems. Ce qui ne lui arriva pas seulement une fois, puisqu'auparavant, lorsqu'il accompagna quelque espace de Chemin, Frere Jean de Fan, qui alloit à Venise, il passa encore le même Fleuve sur son Manteau, au lieu d'une Barque, c'est un bruit commun; Et arrivé à la Roche de Legnano, Forteresse que moüille le Fleuve Adigé, dont les Eaux sont fort rapides, où il ne vit personne qui le put passer, il fit quelque Priere, étendit son Manteau, & il le porta de l'autre côté du Fleuve.

Il passe à Pied des Marêts, & un grand amas d'Eau, & même le Fleuve du Pô.

Il passe de même la Riviere d'Adigé sur son Manteau.

LIV.

Il Navige même sur son Manteau de Rimini à Venise.

La vertu divine rendit cette façon de passer les Fleuves, si familiere à Frere Mathieu, que voulant aller par Eau de Rimini à Venise, sans avoir pu fléchir, avec toutes ses Prieres, un Pilote qui sortoit du Port de Rimini, de le recevoir dans son Navire, il mit son Manteau sur les Ondes, & à la veuë de ceux qui l'admiroient, avec quelque effroi, il vogua sur leurs Eaux si legerement, qu'il laissa le Navire bien derriere lui, & aborda à Venise en fort peu de Tems; les Nautonniers en furent d'autant plus surpris d'étonnement, que battus de la Tempête, & abordez à Venise trois jours aprés seulement, ils rencontrent Frere Mathieu, qui prêchoit dans la Place de saint Marc, à un fort grand Auditoire.

LV.

Le Miracle pourtant plus digne d'admiration, & de Memoire, que Dieu fit par le Ministere de son Serviteur, est celui que nous tirons des Monumens de nôtre Ordre. Une autrefois qu'il voguoit de Pezaro à Venise, & qu'une furieuse Tempête s'éleva, il étoit sur l'extrémité du Bord du Navire, & lorsque les Matelots courent pesle-méle aux Voiles, ils poussent Frere Mathieu dans la Mer, au moment, que sans y penser, il s'occupoit en Dieu; enfoncé précipitement sous les Flots en colere, il ne put avoir de secours, qui le retint proche du Vaisseau, parce que les Ondes irritées l'en éloignerent en un moment, & le Navire agité du Vent, qui le poussoit avec furie, le laissa à dix lieuës peut-être de lui, à la merci des Eaux furieuses. D'où vient que tous les Passagers, & les Matelots même pleuroient Frere Mathieu, comme abîmé au fonds de la Mer, & quelques jours aprés la Tempête appaisée, & le Navire au Port de Venise, tous

Etant tombé dans la Mer, on le voit aprés prêcher à Venise.

tous ceux du Vaisseau, le virent dans les Ruës, qui prêchoit à son ordinaire la Penitence aux Pecheurs, quoi qu'ils le creussent enseveli sous les Flots sans mouvement, & sans vie, parce que ces Flots agitez, qui menaçoient le Vaisseau de son Naufrage, par l'Ordre de Dieu, servirent à Frere Mathieu de Navire, qui le porterent legerement à Venise, comme à un Port assuré contre leurs Orages.

Frere Mathieu fut banni à Chioggia, à cause qu'il parloit si librement, & ce que dit en sa faveur en plein Senat le Seigneur Venieri.

LVI. FRere Mathieu aprés avoir resolu de demeurer à Venise, qu'il aimoit plus que les autres Villes d'Italie, commença de se montrer un Vigneron plus diligent, de cette Vigne, qu'il sçavoit pleine en credit, feconde en toutes sortes d'Hommes, & bien propre à d'excellens Fruits. Là comme un bon Ouvrier, il a soin de tailler les Bois inutiles, & de cultiver les fructueux. Il alloit donc par toute la Ville, la remplit de ses corrections ordinaires, & il ne craint, ni dangers, ni confusions, qu'il étoit contraint, principalement au commencement, de souffrir de ceux, qui n'enduroient qu'à regret, qu'on les reprit si librement de leurs crimes, pourvû qu'il satisfasse aux devoirs d'un Predicateur de l'Evangile. Il s'étudie d'établir à Venise, l'Instruction Chrêtienne des Enfans, qu'il avoit commencée dans les autres Villes, & comme il vit, que toute l'Administration de cette Ville Souveraine, dépendoit de son Duc, & de ses Senateurs, & qu'ils terminoient toutes les Affaires, soit de Judicature, soit de Magistrature, il alloit tous les jours au Palais de saint Marc, où étoient placez diversement les Tribunaux de tous ces Messieurs, & y disoit hautement; aux Enfers tous ceux, qui n'exercent pas équitablement la Justice, oüi, aux Enfers ceux, qui laissent sous l'oppression, les Pauvres, & les Innocens; aux Enfers encore ceux, qui vendent leur Faveur, & leurs Suffrages; je le dis aussi, aux Enfers tous ceux, qui ne punissent pas les coupables, & qui entretiennent leurs crimes. Mais enfin aux Enfers ces Juges, qui n'entreprennent pas la deffence des Pauvres, & des Veuves. Frere Mathieu repetoit souvent ces paroles, avec trop de liberté au goût de plusieurs. Quelquesfois mêmes à trois Heures, lorsque les Juges ont coûtume d'être sur leurs Tribunaux, une Lanterne allumée à une Main, & à l'autre un Pinceau, comme un Homme, qui chercheroit une chose perduë, ou qui voudroit en reformer une autre fort défigurée, l'on la veu marcher proche des Siéges de ces Juges, & comme plusieurs lui demanderent ce qu'il cherchoit, il leur répondoit hardiment, je cherche la Justice. Ce qu'étant rapporté au Senat, il jugea que c'étoit un Fait trop mordicant, & hardi, qui risqueroit même facilement la croiance, que l'on doit aux Juges. Il y fût donc arrêté, par un commun consentement de tous les Senateurs, que sous le prétexte d'un plus grand profit, on l'envoiroit prêcher à Chioggia, Ville Maritime du Domaine de la Republique, & assez proche de Venise. Frere Mathieu leur obeït, y alla sans remise, & y prêcha deux Ans entiers, avec une utilité merveilleuse de tous ses Habitans; ce Tems achevé, desireux toûjours de retourner à Venise, il prie un Pilote, qui y faisoit Voile, de le recevoir sur son Navire, mais lui, craignant l'indignation des Senateurs, qui en avoient banni le Serviteur de Dieu, lui refusa une Place, & parce qu'il sentit alors plus particulierement, que le saint Esprit l'appelloit à Venise, il se fit une Barque de son Manteau sur les Eaux, comme il avoit accoûtumé, &

Allant de Tribunal en Tribunal à Venise, il y prêche ses menaces ordinaires des Enfers.

Il est banni de Venise, & envoié par le Senat à Chioggia.

Deux Ans aprés il y Navige sans Barque sur son Manteau.

& il le conduisit fort heureusement au Port de Venise, dont le Peuple qui l'admira fendre les Ondes, & les Flots de la Mer, d'une maniere si merveilleuse, le receut au Port, avec de communs applaudissemens, & ces grands cris de joie : *Voici le saint Pere, voici le saint Pere.*

A peine fut-il dans la Ville, que dans ses Places, & dans ses Ruës, il fait retentir ces clameurs ordinaires de l'Enfer, & de ses Supplices ; & sans craindre un nouveau bannissement, un jour d'Assemblée de la Quarantia ; où se trouve le Doge, & les Senateurs ; pour y décider les Causes criminelles, il entra hardiment dans la Salle, en presence de tout le College, & cria avec effroi, aux Enfers les Puissans, qui ne font pas justement la Justice, aux Enfers les Gens de credit, qui oppriment par force les Pauvres, aux Enfers les Juges, qui répandent le Sang des Innocens. Le Duc ennuié de ses Clameurs, ordonna aux Appariteurs de chasser de la Salle, un Declamateur si incommode, & Sebastien Venieri, qui étoit assis en rang des Senateurs, Homme principalement grand Amateur de la Justice, & Deffenseur intrépide de la Religion, & de la Pieté, qui entreprit la deffence de Frere Mathieu, se tourna du côté du Duc, & des Senateurs, & leur dit, Serenissime Prince, & vous Peres Conscrits, puisque Dieu nous établit Juges, dans cette grande Republique, afin que munis d'une Autorité divine, nous prononcions des Arrests justes de la vie des Hommes ? Que devons-nous dans cette Administration du droit, desirer davantage, que d'être avertis de nôtre devoir, par des Orateurs du Paradis, crainte que quelquesfois, nous ne fassions quelque chose de contraire à la Loi, à la Foi, à la Religion, & à la Justice. Nôtre jugement est d'une consequence derniere, parce qu'une autre Sentence peut être corrigée, & une qui juge souverainement de la vie d'un Homme, ne souffre plus de changement. Puis donc qu'on doit consulter, & long-tems, & beaucoup sur la vie, & l'esprit des Hommes, ne faisons rien précipitement, lorsqu'il s'agit d'un Fait, qui ne revient plus. Les voix de ce saint Homme, ne nous remettent dans nôtre esprit, que cette grande pensée, que le jugement, qui conclud la vie d'un Homme, est fort dangereux.

LVII. Il se trouve à la Quarantia avec ces menaces ordinaires.

Sebastien Venieri entreprend la deffence de Frere Mathieu.

La Sentence de mort contre un Homme est irrevocable.

Philippe de Macedoine autrefois, assis sur son Trône, pour y juger souverainement, en presence de son Conseil assemblé, la Cause d'un certain Machetas, dormoit tant soit peu, & sans être assez attentif à l'équité du Droict, il le condamna à la Mort. Aussi-tôt, Machetas en appella, & le Roi tout en colere, lui demandant à qui il appelloit, puisqu'il étoit si injurieux aux Princes, qu'on appella de leurs Arrests, grand Prince, répondit Machetas, j'en appelle à vous-même, lorsque vous ne dormirez pas. Mais (Messieurs) quoi que par la Bonté de Dieu, nous aions tous cette rectitude d'esprit, que nous croions un fort grand crime, de violer la Justice, lorsqu'il s'agit principalement de la vie, il peut toutesfois arriver aisément, qu'à cause des connoissances obscures d'une Cause sur le Bureau, ou à cause des embûches des Accusateurs, & de leurs Conspirations, comme des détours des Coupables, ou à cause de quelques Circonstances de fait, & de droit de ces Procés, qu'on n'aura pas si bien examinées, leur jugement soit endormi ? Quoi ! si Dieu nous a destiné cét Homme, quoi que pauvrement vêtu, & pourtant, comme l'Ange Tutelaire de nôtre Ville, afin qu'il nous excite de nôtre Sommeil, avec ces saintes Clameurs, dont il nous avertit d'être fideles à la Charge, que Dieu nous a confiée ? Est-il juste de l'éloigner de nous, & mépriser ses Ferveurs, qui nous retiennent dans le devoir de nos Offices. Si nous jugeons de cét Homme par son pauvre Habit, souvenons-nous, que la Sagesse est souvent cachée, sous un Manteau sordide, & celle principalement, que l'on appelle Chrêtienne ? Qu'elle fut en effet, la Sagesse des Apôtres ?

LVIII. L'exemple de Machetas est ici bien proposé par le Senateur Venieri.

Qu'elle est la sagesse Chrêtienne.

Apôtres? Ne fut-ce pas celle, qui couverte d'un fort vil Habit, instruisit tout le Monde, au contraire il est plus à propos, que comme font les Sages, nous estimions un Homme par sa conversation, & par sa vie. Et à vôtre avis, si nous considerons dans cét Homme, sa religion, sa pieté, sa conduite de mœurs, son mépris de toutes choses, sa grandeur d'ame, à qui rien ne peut paroître grand dans les humaines, & rien d'impréveu ni d'inopiné dans la vie, rien même de trop rigoureux, sa constance, & sa moderation, dont il se commande de sorte à soi-même, qu'il ne s'abat point sous les Adversitez, ne plie point sous la crainte, & ne se rend point esclave de ses desirs; mais qu'au contraire élevé au dessus de la fortune, de quelque côté qu'elle tourne sa Rouë, elle l'éprouve toûjours fort tranquile, comme doit être un Sage, & une Image de Dieu. Si nous consultons sa vie, riche de la Pauvreté de toutes les choses, grasse de jeûnes, robuste d'austeritez, & illustre en toutes sortes de vertus. Enfin, si nous nous en rapportons aux témoignages, qu'en a rendus Dieu, dont il foule les Eaux à Pieds secs, & vogue sur la Mer avec son Manteau, nous avouërons sans doute, qu'il est un Saint, & comme un autre Apôtre, que Dieu nous envoie, pour nôtre Salut, que si nous le rebutons, comme un Homme importun, & sans éclat, il est à craindre, que par un changement de Dieu, le voians entre les Princes celestes, nous ne disions fort surpris avec le Sage: *Sont ceux que nous avons eus autrefois à mépris, & en forme de raillerie, nous Insensez estimions leur vie une folie toute pure, & leur fin sans honneurs, voilà comme ils sont placez entre les Enfans de Dieu, & leur sort est entre les Saints.*

Que fait l'Homme Sage veritablement.

Sap. 5.

LIX. Les prosperitez de Venieri aprés son sage discours.

C'est ce que dit le Seigneur Venieri, qui par un discours si sage, changea de sorte le Duc, & le Senat, & les rendit si affectionnez à Frere Mathieu, qu'il pouvoit depuis prêcher avec liberté ses menaces de l'Enfer, à tous les Pecheurs, & Dieu ne priva pas de sa recompense Venieri, puisque tout lui reüssit depuis fort heureusement, soit du côté de ses Biens, qui quoi que fort peu considerables auparavant, s'augmenterent à milliers, soit du côté des Honneurs, & des Dignitez, qu'il eut principales dans la Republique, puisque dans un Combat Naval contre les Turcs l'An 1571, la Republique le fit General de ses Galeres, & l'on attribua à son extréme prudence, & à sa valeur si soigneuse, que les Venitiens remportassent une si promte Victoire de leurs Ennemis, élevé de là aux honneurs plus éclatans de Venise, il fut enfin élû son Duc, avec la joie de tous ses Peuples l'An 1578.

Plusieurs Malades gueris par le secours des Prieres de Frere Mathieu.

LX. La vie de Frere Mathieu est pleine d'Austeritez.

FRere Mathieu, avec ce pouvoir d'aller par toute la Ville, & même dans les Tribunaux, d'y avertir tous les Citoïens de leur devoir, & de les détourner de leurs vices, par ses corrections ordinaires, emploioit le jour à ces Offices Evangeliques de Charité, & la nuit sans Domicile, il reposoit, sous quelque Porte de la Place de saint Marc, ou du Quai, souvent même dans le Clocher de l'Eglise de saint Moïse, où couché à Terre, où bien placé sur les Tables des Marchands, aprés un peu de Sommeil, il passoit le reste de la nuit en Prieres, devant les Portes de quelque Eglise de la Ville.

LXI. Le Prevost de saint Moïse le reçoit dans sa Maison.

En ce Tems-là, l'Eglise de saint Moïse, étoit gouvernée par un Prevost d'une prudence, & d'une pieté singulieres, qui avoit vû souvent l'Homme de Dieu, sous son Clocher, où il étoit couché contre Terre, & informé

formé de la reputation de sa Sainteté dans la Ville, voulut éprouver lui-même, si ses actions répondoient à son estime, & plusieurs jours il observa plus exactement sa façon de vie, que reconnoissant pleine de vertus, de patience, & d'austerité, il le jugea fort Homme de bien, & se disposa de le recevoir honorablement chez lui, dans une Chambre meublée de tout son Necessaire. Mais l'Homme de Dieu, qui avoit coûtume de se plaire moins aux honneurs, qu'aux abaissemens, & qui aima plus les choses ignominieuses, que les honorables, ne refusa pas la retraitte, où il pû s'occuper à l'Oraison plus tranquilement, & se deffendre, avec plus de Repos, des injures du Tems; il n'accepta pas pourtant, la Chambre, qu'on lui avoit si bien préparée, & il choisit pour sa Demeure, un haut de Maison, qui n'avoit plus d'autre usage, que d'y nourrir des Pigeons. Le Serviteur de Dieu retiré-là, aprés les travaux de ses Prédications de tous les jours, s'y consacroit à l'Oraison plus librement, s'y nourrissoit de Pain, & d'Eau, & y observoit rigoureusement tous les jeûnes de nôtre Pere saint François. Il s'y étoit fait une Solitude, ou comme s'il eut été dans les Forêts, & les Deserts, il adressoit à Dieu ses plus ardentes Prieres, & lorsqu'il étoit pressé de Sommeil, des Planches lui servoient de Lit de Plume, & le Bois de Chevet, & là il prenoit un peu de Repos. Enfin il châtioit là cruellement son Corps de rudes Disciplines, l'offroit à Dieu, comme une Victime égorgée, du Glaive des mortifications, & il se consacroit soi-même à JESUS-CHRIST, en odeur de suavité, comme un Holocauste, & une Hostie fort agreable à sa Majesté! C'est ainsi que ce vrai Disciple de la Croix, qui crucifioit sa Chair avec JESUS-CHRIST, ne sembloit se glorifier en quoi que ce soit, qu'en la Croix de son Dieu, dont il étoit si passionné, qu'il emploioit tous ses soins, à faire mourir parfaitement le vieil Homme, pour jouir des carresses entieres de sa chere Croix, & tout changé en son Sauveur, & en sa vie, il pouvoit dire avec l'Apôtre : *Je suis crucifié à la Croix de* JESUS-CHRIST, *je vis, & non pas moi, mais mon Seigneur vit en moi.*

Il choisit pour sa Demeure l'endroit le plus incommode.

Aux Gal. 2. ch.

LXII.

Il n'est donc pas étonnant, que Dieu prouva la Sainteté de son Serviteur, avec des témoignages si illustres de Miracles, que non seulement, il ait marché sur les Eaux à pied sec, encore qu'on n'accorde pas cette faveur à plusieurs, mais aussi, que les mêmes remedes des choses, qu'il touchoit durant sa vie, guerirent par une vertu divine plusieurs sortes de Maladies, dont nous écrirons ici des exemples.

LXIII.

Une Femme beuvant le reste de son Eau fut guerie d'un grād mal de Dents.

Une Femme, qu'une douleur effroiable de Dents, rendoit presque folle, aiant reconnu que Frere Mathieu, aprés son Sermon, beuvoit de l'Eau d'une Cruche, dit en elle-même, voilà mon remede, si je bois le reste d'Eau d'un si saint Homme, je serai parfaitement guerie, elle se fit apporter aussi-tôt la Cruche, en but de l'Eau, & elle fut toute soulagée de ses maux de Dents. Frere Mathieu aprés avoir prêché au Bourg de Penna de Billi, une Femme, dont le sein s'étoit tellement enflé, & si fort embrazé, qu'elle n'en pouvoit donner à tetter à son Enfant, qu'avec des douleurs extrêmes, prit l'occasion qu'il eut bû peu de Vin d'un Verre, qu'on lui avoit presenté chez elle, reserva son reste, par la devotion qu'elle lui portoit, & s'en lava les Mamelles, qui aussi-tôt perdirent leur ardeur, & leur enfleure, & elles donnerent sans douleur à tetter à son Fils.

Une autre se lavant du reste de son Vin, est guerie d'une douleur de Mamelles.

LXIV.

Un Homme est gueri de sa Sciatique se lavant de l'Eau, dont Frere Mathieu s'étoit lavé les Pieds.

A Venise, dans la Ruë de saint Moïse, receu fort charitablement d'un Homme de Pieté, qui avoit une Sciatique, aussi-tôt qu'il eut lavé ses Pieds, parce qu'il venoit de Voiage, son Hôte qui sçavoit bien sa Sainteté, conserve cette Eau, & s'en fait laver, à l'endroit de son Corps, où son mal étoit plus douloureux, la vertu de Dieu parut aussi-tôt, qui à cause de celle de Frere Mathieu, soulagea son mal, & le guerit parfaitement de

Il guerit le même d'un genoux rompu, d'un signe de Croix.

sa Sciatique. Il arriva encore au même Hôte, que son Genoux droit fut rompu par un fort violent coup de Pierre, & la Plaie lui faisoit d'extrémes douleurs, le Serviteur de Dieu, le visita dans son Lit malade, fit le signe de la Croix sur son Genoux, & il le guerit de sa douleur, & de sa blessure.

LXV.

Une Femme malade depuis long-tems est guerie de même.

Dans la Ruë de saint Nicolas de la même Ville, une Femme, Mere du Curé de cette Eglise, étoit languissante dans son Lit, depuis plusieurs Années, & comme un jour elle entendit dans sa Ruë l'Homme de Dieu, qui menaçoit à son ordinaire les Pecheurs, des peines des Enfers, elle le fait prier instamment, par un Messager exprés, de venir chez elle, lui l'alla voir aussi-tôt, & aprés avoir appris le long-tems de sa Maladie, la consola, la conjura doucement de mettre toute son esperance en Dieu, lui donna le signe de la Croix, & il se retira. Quelques Tems aprés, la malade se sentit revenir des forces, & dissiper sa maladie, demanda ses Habits, sortit de son Lit, où elle languissoit depuis tant de Tems, & elle se trouva toute guerie, par la Puissance divine, & les Prieres de Frere Mathieu.

LXVI.

Un jeune Homme offençant F. Mathieu tombe malade, & le visitant il le guerit.

Nous ne devons pas obmettre ici, ce qui lui arriva dans la Place de sainte Marie la Belle, de la même Ville, il y rencontra de jeunes Gens, qui joüoient aux Cartes un jour de Feste, les reprit severement, & s'efforçoit de leur retirer leurs Cartes, un des plus jeunes, qui les cacha dans son sein, dit des paroles fort insolentes à Frere Mathieu, qui le regarda, & lui dit aussi-tôt, Prens garde à toi, mon Fils, parce que la vengeance de Dieu est fort proche de ta Tête; à peine l'avoit-il quitté, qu'un si grand tremblement le prit, que toutes ses jointures se separans, il tomba à Terre sans mouvement. Quelques-uns de ses Compagnons le leverent, & le porterent chez lui, il y fut sur un Lit plusieurs Mois, tourmenté de grandes douleurs, sans force, & presque sans vie. Alors on tâcha de le guerir avec plusieurs remedes, mais toute la diligence de la Medecine, ne lui servit de quoi que ce soit, & les Medecins l'abandonnerent comme un Incurable. Au milieu de ces douleurs de Corps, tandis que le miserable est sans esperance de Santé, & privé de tous les secours humains, la tribulation qui donne de l'entendement à l'Ame, le rappelle à de meilleures pensées, & persuadé par le Conseil de ses Parens, qui attribuoient sa Maladie, à cette effronterie de paroles, dont il avoit offensé le Serviteur de Dieu, il prie qu'on le fasse venir, & quand il fut venu, il avouë devant lui son crime avec beaucoup de larmes, & lui demande pardon de ses paroles offençantes. Frere Mathieu embrasse tendrement le malade, l'anime avec de douces paroles à recourir à la Bonté de Dieu, lui promet sa Misericorde, & il sortit d'auprés de lui. A peine l'eut-il quitté, que les douleurs de son Corps cesserent, & il se sentit aussi-tôt gueri, en sorte qu'il quitta promtement le Lit, & celui qui n'avoit plus d'esperance de Santé, fit un jour aprés ses Affaires dans la Ville, comme si jamais il n'eût été malade, cette merveille, qui donna de l'admiration à tous les Citoïens, ne lui fut pas inutile, puisque tout changé de mœurs, il ne se souvenoit jamais d'une Cure si miraculeuse, que ses yeux n'en versassent plusieurs Larmes.

LXVII.

Un Marchand malade d'une Fiévre aiguë est gueri par son moien aprés s'être confessé.

En ce même Tems, un Marchand étoit malade à Venise, d'une fort grosse Fiévre, & dans la crainte qu'elle ne le fit mourir, il entendit dans la Ruë Frere Mathieu, qui effroioit les Pecheurs par ses menaces ordinaires, il en fut épouvanté. Comme donc il le connoissoit un Homme saint, dans l'esperance que s'il prioit pour lui, il seroit gueri, il le fait appeller aussi-tôt. Frere Mathieu s'approcha du malade, fit sur son Front le signe de la Croix, pendit à son Col, une de ces petites Croix, qu'il faisoit de Bois ordinairement, le consola de douces paroles, & il lui dit: Mon Ami, prenez mon Conseil, & dégagez vôtre Ame de ses pechez, vomissez-les par la Bouche de vôtre Corps au plûtôt, & sans differer un moment, si

vous

vous voulez être gueri : si vous suivez promtement mes avis, Dieu vous rendra vôtre Santé, & il le quitta aprés ce discours. Ce qu'entendant le malade, comme il avoit peine à parler, à cause de son mal, il fait connoître à sa Femme, qu'elle donne au Serviteur de Dieu, une piece de Monnoie des plus précieuses de ce Tems-là, & la Femme pour obeïr à son Mari, courut aprés Frere Mathieu, qui étoit déja descendu, & auparavant qu'elle lui eut parlé de la piece? Pourquoi, lui dit-il, pensez-vous à me donner de l'Argent, je n'en ai pas besoin, donnez-le à d'autres Pauvres. La Femme fut étonnée d'entendre, qu'il lui dit une chose divinement, qui ne pouvoit être sceuë de qui que ce soit, & concevant de là plus d'esperance de la guerison de son Mari, il lui persuade, qu'au plûtôt il fasse venir un Prêtre, & se confesse de ses pechez, il y consent volontiers, & à peine sa confession fut-elle achevée, & eut-il receu la sainte Eucharistie, qu'on lui apporta à sa priere, que perdant la Fiévre, il recouvra une parfaite, & une promte Santé.

Chose merveilleuse qui lui arriva avec un Docteur aux Loix.

LXVIII.

C'Est une chose admirable, qui lui arriva avec un Jurisconsulte Avocat de la Cour Ducale, qui devenu fort Riche, par des moiens, qui n'étoient pas bien justes, avoit pourtant quelque pieté à l'endroit de la Vierge Sainte, & quelque charité pour les Pauvres. Il entendit le Senateur, Venieri, parler publiquement, si fort en faveur, & à la loüange de Frere Mathieu, qu'il le crut Homme bien vertueux, & il le pria de dîner chez lui, ou de Compagnie, tandis qu'on preparoit toutes choses, l'Avocat dit à l'Homme de Dieu, mon Pere, j'ai ceans un Singe tres-admirable, qui semble être d'une nature plus Noble que la Brutalle, puisque quoi que cette sorte de Bête, imite de plus prés les actions des Hommes, celui-ci ressemble à un Homme, de sorte qu'il me rend parfaitement les services d'un Domestique, il met la Nappe, il place des Servietes, il rinsse les Verres, il met des Assiettes à leurs places, lors que je reviens du Siége, comme s'il connoissoit que son Maître vient, il m'ouvre la Porte, & me fait de semblables Offices, qui donnent à tout le Monde de l'étonnement. Ce qu'entendant Frere Mathieu, éclairé aussi-tôt des divines lumieres, il connut bien quel étoit ce Singe, & ce qu'il prétendoit chez l'Avocat. Il lui répondit donc Monsieur assurément, vous me dites des choses merveilleuses de vôtre Singe, mais prenez garde, que ce ne soit autre chose qu'un Singe? Que je le voie, je vous prie, alors on chercha par tout le Singe, au commandement du Maître, & l'on le trouva enfin caché dans un Coin sous le Lit, les Serviteurs le forcerent d'en sortir, & grinssant les Dents contre sa coûtume, il ne pouvoit se resoudre à venir, & paroître devant la Compagnie. Ce qu'aiant été dit à Frere Mathieu, il s'approche du Singe avec l'Avocat; paroît Bête Infernalle, dit-il, au Nom de JESUS-CHRIST, & je te commande de venir au plûtôt devant Nous. Le Singe obeït à ce commandement, & Frere Mathieu lui dit: je t'ordonne de nous déclarer sans détours, qui tu es, & pourquoi tu es venu ici, qu'elles sont tes prétentions. Le Singe parla en Homme, & répondit franchement, je suis le Diable, & je n'ai point eu d'autre but en venant ceans, que d'emporter en Enfer avec moi l'Ame de cét Avocat, qui m'appartient par tant de Titres. Frere Mathieu lui continuë, d'où vient qu'étant si Familier, à la Maison, dont tu étois comme Domestique, tu ne las pas encore emporté, qui t'en a empêché, parle donc? Qui te la deffendu, je le dirai, répondit le Diable, c'est qu'auparavant de se coucher, il faisoit ses Prieres, &

Un Demon sous la Figure d'un Singe servoit en Valet un Jurisconsulte.

Le Singe découvre qu'il est le Diable à l'ordre de Fr. Mathieu.

L'Avocat priant tous les Soirs la sainte Vierge évite le Diable.

&y demandoit faveur à JESUS-CHRIST, & protection à la Vierge sainte; que s'il y eut manqué une seule fois, je l'aurois étranglé, sans doute en dormant la Nuit, & son Ame demeurée à moi, je l'aurois emportée dans l'Enfer immancablement, c'étoit avec cette condition que Dieu m'avoit donné puissance sur elle, que s'il obmettoit sa Priere ordinaire, j'en fisse ce qu'il me plairoit.

LXIX. L'Avocat avec toute sa Famille, entendoit ces discours du Diable, d'un horrible épouvantement, & les uns, & les autres, tous saisis de crainte en attendoient l'issuë, lorsque l'Avocat presque mort de fraieur, en regardant comme suppliant Frere Mathieu, le conjure fort instamment, qu'il ne l'abandonne pas, mon Ami, lui répondit-il, recourez au pouvoir de Dieu, & à la protection de la Vierge sainte, qui vous veulent secourir, à condition que vous vous aidiez vous-même. Il parla alors au Diable, puisque Dieu, dit-il, t'a retiré son pouvoir sur cét Homme, je te l'interdis par sa divine Autorité, & même encore de mon commandement, retourne t'en tout seul aux Enfers, comme damné de Dieu, & prens garde en sortant, de faire aucun tort à cét Homme, qu'il veut sauver, & moins encore à tous les Siens. Mais, dit le Diable, Dieu m'a permis, que je ne sorte point d'ici, sans faire quelque dommage, & je le ferai; Frere Mathieu s'y opposoit, le Diable si opiniâtroit. Tous alors craignirent, tremblerent, & l'Avocat fut saisi d'une fraieur terrible. Mais lorsque Frere Mathieu les eût consolez de son mieux, il dit au Diable, fais dégât, & je te le prescris déterminément, à condition, que tu ne l'excede pas, perce ce Mur, & laisses-y quelque marque, que tu en es sorti, je te commande de ne faire d'autre d'ommage. A peine Frere Mathieu eut-il parlé, que le Singe disparut, & tous virent la Muraille percée des deux côtez, & remercierent à genoux la Bonté de Dieu, qui les avoit délivrez d'un si méchant Hôte. Frere Mathieu, qui vit l'Avocat fort touché de cœur, & disposé à faire tout ce qu'on voudroit, lui persuade facilement, la restitution de ses Biens injustes, & le changement d'une autre vie, & aprés un Repas de conseils celestes, plûtôt que de Mets materiels; pour mieux confirmer son Homme, dans ses bons desseins; Voiez-vous, lui dit-il, cette Nape, qui couvre cette Table, elle est toute rouge du Sang des Pauvres, & prenant une de ses extrémitez, qu'il pressa fort de ses Mains, le Sang en couloit, que l'Avocat recevoit dans un Plat, qu'il y presentoit. Voilà lui dit franchement Frere Mathieu, le Sang des Pauvres, que vous avez avalé, par vos injustes extorsions, il envoie ses clameurs lugubres contre vous jusque dans le Ciel, & y anime sa divine colere, mettez ordre maintenant, & à vous-même, & à vos Affaires, rendez bien ce que vous avez mal acquis, distribuez le mieux, faites-vous une sorte de vie, qui soit conforme aux Regles de la discipline Chrêtienne, & aprés vous éprouverez en vôtre Personne, la Clemence si liberale de Dieu.

Fr. Mathieu exprime du Sang de la Nape de l'Avocat.

LXX. L'Avocat épouvanté de tant de signes, & prévenu des favorables lumieres de la grace, fit exactement ce que Frere Mathieu lui avoit si utilement conseillé, & Dieu qui avoit resolu, le voiant disposé à une meilleure vie, de le fortifier dans ses bons desseins, excita dans son Ame une pointe utile de crainte, qui l'obligea de craindre un Dieu vengeur des Coupables, parce qu'aiant fait tous ses efforts, pour reboucher avec des Pierres, & de la Chaux le trou du Mur, où le Demon avoit passé, tous ses soins pourtant furent inutils, parce que cét Ouvrage du Demon parût toûjours ouvert comme auparavant. L'Avocat qui craignoit toûjours le Diable, & ne se croioit pas encore bien libre de sa Puissance, tandis que cette ouverture de Muraille resteroit, à un si cruel Ennemi, prie l'Homme de Dieu, de venir encore chez lui, pour le consulter sur cét Affaire,

qui

qui lorſqu'il lui eût conſeillé d'avoir bon courage, l'avertit en même Tems, qu'il ne devoit rien craindre du Diable, pourvû qu'il le chaſſa de ſon Ame par la Penitence, & lui promit, que lorſque les bons Anges ſeroient chez lui, les mauvais, ne s'y rencontreroient pas, & ainſi il lui perſuade ſagement, qu'il faſſe tailler ſur une Pierre, une figure d'Ange, comme on le repreſente ordinairement, & qu'il en faſſe fermer l'ouverture, que le Diable tres-aſſurément n'y paſſera pas, parce qu'un Ange, & un Demon, ne ſont jamais de Compagnie, dans les mêmes Lieux. Ce que l'Avocat aiant fait, par le conſeil de Frere Mathieu, le Demon fut ſans puiſſance, d'ouvrir la Muraille, & la choſe fut ſi viſible à toute la Ville, que le Pont, qui eſt proche de la Maiſon, s'appelle aujourd'hui le Pont de l'Ange, à cauſe de ſa Figure, qu'on y voit encore tous les jours, fort bien repreſentée ſur ſa Pierre.

L'Image d'un Ange met en fuïte le Diable.

Dieu favoriſe miraculeuſement ſon Serviteur, & le zele qu'il avoit du ſalut des Ames.

DIeu favoriſoit continuellement de ſes tendreſſes, & de ſes divines Bontez ſon Serviteur Frere Mathieu, non ſeulement dans ſes plus grands beſoins, mais encore dans les moindres choſes, qui regardoient ſon ſoulagement, puiſque conſacré tout entier à la loüange de ſon Createur, & toujours dépendant de ſes volontez, il avoit un pouvoir merveilleux, ſur toutes ſes Creatures. D'où vient qu'il ne marchoit pas ſeulement ſur les Eaux legeres, mais auſſi, lorſque la choſe étoit neceſſaire, il changeoit leur nature: un jour il paſſa ſur une Barque, dans l'Iſle de ſaint Georges, qui eſt à la veuë de Veniſe, lorſque preſſé de ſoif, il prit l'Ecoupe, dont on dégage l'Eau des Vaiſſeaux, en puiſa de l'Eau de Mer, & avec la Benediction d'un ſigne de Croix, il l'approchoit de ſa Bouche, quand le Pilote, l'avertit qu'elle étoit ſalée, & fort mal-faiſante, il lui répondit, vous vous trompez mon Amì, elle eſt douce, & lorſqu'il en eût éteint ſa ſoif, il lui preſente le reſte, cét Homme en goûta, admira la vertu du ſaint Homme, & loüa le pouvoir de Dieu, qui par ſa Benediction avoit changé la nature de l'Eau. LXXI.

Frere Mathieu rend douce l'eau ſalée de la Mer avec le ſigne de la Croix.

C'eſt encore un bruit, que dans ce Tems, ſon Manteau tout moüillé, ſans lieu propre à le faire ſeicher au Soleil, il l'étendit au Raion de cét Aſtre, qui entroit par la Fenêtre de la Maiſon, où il étoit, & il le ſoûtint, comme s'il eût été une Muraille bien ſolide. LXXII.

Un Raion de Soleil ſoûtient le Manteau de Frere Mathieu.

Dans un Tems, qu'on voioit à Veniſe quelques commencemens de Peſte, & qu'on y craignoit, qu'elle n'y devint plus cruelle, à cauſe qu'elle étoit remplie de tant de Nations, & de divers Peuples. Baptiſte Morra Marchand, Familier Ami de Frere Mathieu, recourut à ſon ſecours auprés de Dieu, & le prie de le délivrer de Peſte, avec les Siens; il lui coupa alors avec des Cizeaux, en forme de Croix, quelques Cheveux de ſa Tête, & il lui dit: Ne craignez pas Baptiſte, la Peſte ne fera point de mal, ni à vous, ni à vos trois Enfans. L'effet montra bien, que la promeſſe de l'Homme de Dieu étoit vraie, puiſque la Peſte aiant deux fois, depuis ce Tems-là, fait du ravage dans la Ville, la Maiſon de Baptiſte, quoi qu'environnée de tous côtez de Peſtiferez, en fut divinement preſervée. LXXIII.

Il conſerve de Peſte la Maiſon de Baptiſte Morra.

Ce ſaint Homme, ne ſouffroit pas, que le zele ſi ardent, qu'il avoit du ſalut des Ames, fut inutile dans la ſienne, il l'étendoit même, juſqu'à celles qui étoient dans les Tenebres plus obſcures de l'infidelité. Il alloit donc quelquesfois dans les lieux de Veniſe, où étoient les Juifs, & il leur LXXIV.

prêchoit Jesus-Christ, comme le Messie qu'ils attendoient si vainement, parce que, quoi que, comme enseigne l'Apôtre, l'aveuglement est dans les Juifs, jusqu'à ceque la plenitude des Nations soit arrivée, cette Sentence de Dieu, ne comprend pas de sorte tous les Particuliers, qu'il n'en souffre pas un, se soûmettre à la Foi de Jesus-Christ, puisqu'on croit, que leur aveuglement, soit plûtôt un effet de leur opiniâtreté que du Decret positif de Dieu, dont il détermine cét aveuglement, auparavant la prévision de ses Tenebres. D'où vient qu'il tentoit toutes les voies, & qu'il faisoit tous ses efforts, pour conduire ce Peuple aveugle, à la Foi de J. C. Il alloit fort souvent trouver les Juifs, leurs parloit en particulier, & en public, & il s'efforçoit principalement de leur montrer, que tous les Tems que prescrivoit leur Loi, de la venuë de leur Messie, êtoient déja passé, & de leur persuader, que nôtre Sauveur êtoit leur Messie. Mais eux qui avoient des oreilles, & des cœurs de Gens Incirconcis, ou méprisoient le Predicateur, ou feignoient quelquefois des desirs de pieté, & de Foi, ou faisoient raillerie de ses discours plus serieux. La Bonté de Dieu ne permettoit pas toûjours pourtant, que ses travaux fussent sans succés, puisque quelquesfois ceux, qui prétendoient le tromper, sous l'apparence d'une Religion simulée, se rangeoient souvent sous les ordres d'une veritable.

Il presche J. C. aux Juifs de Venise.

LXXV. C'est cequi arriva à un Juif de la Ville, qui aprés avoir un jour entendu prescher Frere Mathieu, & feignant d'être touché de son discours, se recommande à ses Prieres, dont il obtienne de Dieu pour lui, les lumieres necessaires de la Foi, il lui accorde, & lui promet son secours auprés de Jesus-Christ, mais lui qui rioit au dos de Frere Mathieu, le fut dire aux autres Juifs. Plusieurs jours aprés cette conversation, il le rencontra, & lui dit, mon Pere Mathieu, depuis le Tems que nous nous sommes entretenus vous, & moi, je n'ai point senti, que vôtre Jesus-Christ, ait éclairé mon Ame de quelque lumiere. Il est vrai, répondit Fr. Mathieu, & dans un moment, je vous en dirai la cause, je vous prie cependant de venir avec moi, parce que j'ai besoin de vôtre secours, le Juif y consentit, & il le mena dans un Château, à un mil de Venise, où dés l'entrée, ils trouverent un Sac de Bled, un Crocheteur, & en Mer un Batteau tout prest; Frere Mathieu dit à son Homme, mon Frere, je desire de porter au Logis ce Sac de Bled, aprés que la Barque, où nous le mettrons, l'aura conduit avec nous; aidez-moi, je vous prie, à le charger sur les épaules de ce Portefais, tres-volontiers lui dit le Juif, il ôte aussi-tôt son Manteau, & tandis que Frere Mathieu tient un bout du Sac, & le Juif l'autre, pour en charger le Portefais, celui-là de dessein, laisse tourner la partie qu'il tenoit, celui-ci alors s'écrie, Pere, que faites-vous, soûtenez mieux le Sac, il peze trop de mon côté, il m'accablera, parce que je ne puis pas seul en porter le Fais, & en méme Tems Frere Mathieu lui dit, serieusement, d'où vient, mon Ami, que vous avez tant de peine? Est-ce que vous, élevant ce Sac, & moi ne le portant pas, il ne peut être mis sur les épaules du Portefais: En voilà la raison, lui répondit le Juif, à cause que je ne puis porter ce Sac sans le secours d'un autre; connoissez donc, ajoûta alors Mathieu, que je n'ai pas la force de supporter tout seul la charge de vôtre Salut; vous m'aviez prié, il y a quelque Tems, que j'offrisse à Dieu pour vous des Prieres, afin que sa Bonté vous communiqua des lumieres de Foi; j'ai fait de mon côté bien fidelement, ce qui étoit de mon Office, & vous, mon Ami, vous avez manqué du vôtre, à moi, & à vous, presentez à Dieu une Ame sincere, & joignée l'Oraison d'un cœur candide avec ma Priere, vous éprouverez la misericorde future de Jesus-Christ; à peine Frere Mathieu eut-il dit ceci à son Homme, que le Sac de Bled, le Crocheteur, & la Barque s'évanoüirent à ses yeux, dont fort surpris, il retourne

Un Juif feignit ses pensées en se recommandant à ses Prieres.

Il convertit un Juif à J. C. par un Miracle.

retourne chez lui, tout étonné, concerte le Fait avec sa Femme, & sa Famille, Tous de compagnie firent à Dieu de sinceres Oraisons, F. Mathieu alors, qui ne les priva pas des siennes, ils obtinrent de la Misericorde de Dieu, la verité de la Foi, & aprés être Baptisez, ils se consacrerent tous, au service de JESUS-CHRIST.

La derniere Maladie & la Mort de Frere Mathieu.

LE Serviteur de Dieu, & le parfait Imitateur de JESUS-CHRIST, & de nôtre Pere S. François, selon le conseil d'un si saint Pere, avoit servi son Dieu plusieurs Années, comme un Etranger, & un Pelerin dans la Pauvreté, & l'humilité, & sans avoir plus rien alors, de commun avec le Monde, qui lui étoit crucifié, soûpiroit aprés le Ciel, avec tous ses desirs, lorsque le Tems venu, où Dieu avoit resolu, de terminer son Pelerinage, & d'en couronner les travaux, il commença de ressentir une grande douleur de Tête, qui tournée en Apostême, le reduisit bien-tôt, à l'extrémité de sa bonne vie. LXXVI. Frere Mathieu tombe Malade à Venise.

Le pauvre Serviteur de JESUS-CHRIST étoit couché contre Terre, sur quelques pieces de Bois, & celui qui jusque-là avoit refusé les services des Servantes de la Maison, par un zele de pauvreté, & de modestie, n'en voulût pas recevoir de leur secours, dans ces dernieres langueurs de sa Maladie, d'où vient que comme il ne pouvoit s'administrer le necessaire, plusieurs choses manquerent à ses Besoins, que l'Homme de Dieu, si accoûtumé, jusqu'ici aux plus pressantes necessitez, souffroit avec autant de joie, que de Patience. Il pouvoit se retirer, ou chez les Peres de l'Observance, qui l'auroient receu fort charitablement, ou chez les Capucins, qui avoient alors, un Convent dans la Ville, & les uns, & les autres l'auroient bien assisté dans sa Maladie. Mais sans vouloir incommoder personne, & desireux d'achever en Pelerin sa vie, comme il l'avoit si longtems continuée, il voulut mourir en une Maison d'emprunt, comme un Etranger, & un Pelerin dans le Monde, plûtôt que dans un Monastere, où il joüiroit du droit de ses Freres, & du secours de tous ses Besoins. Ce qu'on croit n'avoir pas été, sans un conseil particulier de la Sagesse divine, & afin que son Serviteur en eût plus de gloire, qu'il s'acquit depuis par un éclat plus brillant de Miracles, & que son Trépas déclara l'état de la vie de celui, que Dieu avoit separé de l'Ordre de l'Observance, & de la Reforme des Capucins, non pas de Profession d'un autre Ordre, ou d'une autre Regle, mais seulement d'Habit, & de maniere de vie; & effectivement, Frere Mathieu lors qu'il quitta l'Obedience des Capucins, pour avoir une entiere liberté de prescher, où il voudroit, ne prit pas de sorte l'Habit de l'Observance, qu'il se servit ni de Lunule, ni de Scapulaire, ni d'un Capuce separé de l'Habit, comme en portent les Observantins, mais il coupa seulement la pointe de son Capuce, en sorte pourtant, que plus long que les autres, sans Lunule, & sans Scapulaire, il l'attacha à son rude Habit, il le porta tout le reste de sa vie, & parce que cette forme d'Habit lui étoit ordinaire par tout, on le croioit quelquesfois un Hermite, & d'autrefois Capucin, à cause de la ressemblance; il est sans doute en effet, qu'aussi-tôt que F. Mathieu quitta les Capucins, & leur Capuce, il ne se reserva aucun rang chez eux, principalement à cause, que depuis ce Tems-là, selon l'Indult de voix de Clement VII. détaché de leur Obedience, une fois l'Année il se presentoit au Vicaire Provincial des Observantins, comme sujet de l'Ordre, il étoit donc de l'Observance, quoi qu'il en fut separé d'Habit, & de vie, il étoit aussi separé des Capu- LXXVII. Qu'elle étoit la forme de l'Habit de Fr. Mathieu. Frere Mathieu étoit passé chez les Observantins.

cins d'Habit, & en quelque chose de façon de vie, quoi que son vêtement, eût plus de rapport à la forme d'Habit des Derniers, qu'à celle des Premiers. Quoi qu'il en soit, le Serviteur de Dieu, pour rendre à la mort une entiere obeïssance aux Observantins, dont il étoit sujet, demande un Confesseur de leurs Peres, & il le prie de lui administrer la Penitence, & qu'aprés sa mort, on lui fasse la grace de l'enterrer dans leur Eglise.

LXXVIII. Il secourre par Miracle une pauvre Famille.

Tandis que le pauvre Serviteur de Dieu, languissant de Corps & d'Ame aspirant au Ciel, est sous un pauvre Toit, sans soulagement presque, & proche de sa mort. Un Gentil-homme qui l'avoit appris Malade, lui envoia par un Laqaais, quelques Alimens faits avec du sucre, aussi-tôt qu'il les vit, il dit au Laquais: mon Ami, ces douceurs sont propres à des Nobles, & non pas aux Pauvres, & comme elles ne me sont pas necessaires, elles serviront mieux à d'autres (parce qu'alors Dieu lui revela, qu'une pauvre Famille, étoit reduite à ses dernieres extrémitez.) Je vous dirai donc, ceque vous en ferez, mon Ami, il y a proche d'ici une Famille si pauvre, qu'elle manque de tout le necessaire à la vie, & qui pourra être fort soûlagée de cette Liberalité de vôtre Maître, faites-donc ce que je vous dis, mon Ami, je vous en prie, prenez le Panier, & portez le promtement, avec les alimens de sucre à cette pauvre Famille, mais le Valet s'en excusant, à cause qu'il ne sçavoit, disoit-il, où étoit la Maison, & qu'elle étoit cette Famille? Que cela ne vous inquiete pas, on vous montrera le chemin, la Maison, & la Famille: A la sortie d'ici, choisissez le chemin que l'esprit vous dictera, & cheminez toûjours, jusqu'à ce que le linge, qui couvre vôtre Corbeille, tombe de lui-même, à la porte d'une Maison particuliere; arrêtez-vous-y, entrez-y, & laissez-y vos Viandes, c'est là cette maison de necessité, à qui Dieu a préparé cette douce Nourriture, le Valet lui obeït, & aprés avoir passé une Ruë, ou deux, sans sçavoir où il alloit, il voit que le linge, comme si le vent l'eût enlevé de dessus le Panier, étoit tombé sur la Porte d'une Maison, qu'il ne connoissoit pas, il est tout surpris, il y entre, il y trouve une pauvre Femme, qui étoit accouchée depuis peu, languissante dans son lit, & entourrée de plusieurs Enfans, à qui elle ne pouvoit plus fournir d'alimens, il lui donne les Siens, & tout ravi d'admiration d'un Fait si miraculeux, il raconte à son Maître la chose comme elle s'étoit passée; elle se répandit aussi-tôt par la Ville, & elle obligea plusieurs Malades de diverses maladies, de venir trouver le saint Homme, pour en avoir le Soulagement.

LXXIX. Un Boiteux qui se lava les Cuisses de l'Eau, dont il lava les pieds de Frere Mathieu en guerit.

Entre ceux-là, fut un Artisan, qui ne marchoit qu'avec peine, parce qu'il étoit Boiteux des deux côtez, il le prioit, qu'il lui obtint de Dieu sa Santé, je le veux bien, dit F. Mathieu, prenez de l'Eau, & m'en aiant lavé les Pieds, vous en laverez vos Cuisses, il obeït dans le même moment, & il se sentit parfaitement gueri. Cependant sans être Ingrat d'un Bienfait si considerable, comme il étoit assez Riche, aprés la Mort de son Bienfaicteur, il fournit abondamment les choses necessaires à ses Funerailles.

LXXX. Il mourut sans la presence de personne.

Enfin Frere Mathieu, aprés avoir reçu la sainte Eucharistie, comme Viatique, & l'Extrême-Onction, du Prevôt de l'Eglise de saint Moïse, & bien ordonné les Affaires de son Salut, comme un veritable Contempteur du Monde, & de lui-même, ne chercha pas à sa Mort, ou des Consolateurs, ou une Multitude de Gemissans, mais comme s'il y negligeoit tout les secours des Hommes, & comme s'il ne s'étudioit, qu'à se mépriser soi-même, Pauvre, & méprisé il rendit tout seul à Dieu son Esprit, & n'eût point d'autres témoins de sa Mort, que les Anges. Mais à peine l'Homme de Dieu fut-il expiré, & passé de ce Monde en l'autre, par une Mort qui paroissoit si obscure, & si méprisée, que Dieu, pour montrer à tous, que la Mort de ses Saints lui est précieuse, voulut honorer la sienne plus glorieusement,

rieusement, parce qu'à l'heure de son Decés, la Servante du Logis, vît l'Ame de Frere Mathieu, qui montoit au Ciel en forme d'une Colombe blanche, elle monta aussi-tôt à sa Chambre, & connut qu'il étoit déja expiré. Frere Mathieu mourut un Samedi des Nones d'Août l'An 1552. de nôtre Salut. Aussi-tôt qu'il fut Mort, afin que toute la Ville sçut, quel étoit le Triomphe qui le conduisoit dans le Ciel, on entendit les Cloches de saint Marc, & de saint Moïse sonner toutes seules, ce qui surprit tout Venise, & sans sçavoir encore le Trépas du saint Homme, les petits Enfans alloient par troupes dans toutes les Ruës, comme des Crieurs Funebres, & disoient hautement : *L'Homme Saint est Mort, le Bien-heureux Pere est Mort.* Les Possedez des Diables crioient aussi par toute la Ville, qui émeuë de tant de Clameurs, courut promtement à la Maison du Prevôt, monta à la Chambre de Frere Mathieu, & l'admira avec un Crucifix entre ses Mains, comme si en mourant il lui eut rendu son Esprit, au milieu de ses caresses, & de ses embrassemens.

L'Ame de Frere Mathieu monte au Ciel en forme de Colombe.

Les Enfans vont par les Ruës & crient que le Saint est Mort.

Ce lieu fut rempli d'une odeur si douce, qui exhaloit de la Bouche du Deffunt, que tous la crurent plûtôt du Ciel que de cette Chambre, & son Visage, qui paroissoit auparavant si severe, & si mortifié, sembla si doux, & si beau, qu'on eût dit qu'il étoit plûtôt l'Image d'un Ange, que la representation affreuse d'un Homme expiré. De moment en moment croissoit la Multitude, qui venoit en foule admirer ce saint Corps, lorsque sur le soir, on le déposa dans l'Eglise avec des Gardes, aprés en avoir fermé les Portes, & à peine le jour eût-il paru, que le Peuple impatient de l'heure, & embrazé d'un desir plus ardent d'affection, envers Frere Mathieu, accourut en foule, pour reverer son Corps. Mais Dieu qui avoit resolu de faire de l'honneur à son Serviteur Fidele, le rendit aussi-tôt glorieux par plusieurs Miracles : Parce qu'alors, une Femme privée de l'usage de ses deux Yeux, s'aprocha, toucha de sa veuë le Corps du saint Homme, & l'en retira fort claire, & bien-voiante, avec l'admiration de tous les Spectateurs. Ce qui augmenta la grande devotion, que tout le Peuple avoit pour Frere Mathieu, & sa pieté n'eût plus de mesures, parce que tous vouloient approcher du Corps, le toucher, & en avoir quelque chose, d'où le Prevôt qui craignoit, qu'aprés que cette foule auroit coupé son Habit, elle ne mit encore son Corps en morceaux, le fit enterrer aussi-tôt, & alors quelques Hommes le mirent avec respect, dessus leurs Epaules, & le porterent avec les Ceremonies ordinaires des Funerailles, dans l'Eglise des Observantins de saint François de la Vigne, où le saint Homme avant sa Mort, avoit choisi sa Sepulture. Mais à cause que la Foule accouroit de tous les endroits de la Ville, pour toucher le Corps, à peine le Convoi fut-il arrivé dans la Place de saint Marc, qui est fort grande, qu'on fut obligé de l'arrêter, à cause que la Multitude empéchoit la suite de la Marche de la Compagnie.

LXXXI. Sa Bouche exhale une odeur fort douce.

Une Femme Aveugle est éclairée en touchant son Corps.

Affluence de Peuple à son Cercueil & à son Convoi.

La foule empêche la Marche du Convoi.

Le Nonce du Pape détermine que Frere Mathieu soit Enterré dans l'Eglise des Peres de l'Observance, & le grand concours du Peuple à ses Funerailles.

LE Prevôt fit reflection à cette Foule prodigieuse de Peuple, & pensa en lui-même, qu'il seroit fort utile à son Eglise, si l'on déposoit dans un lieu honorable, le Corps du saint Homme, il change donc de dessein, prend l'occasion de la foule, qui empéchoit d'aller, à l'Eglise de l'Observance, retourne à la sienne, & déposa le Corps dans sa Sacristie, à des-

LXXXII. Le Corps de Fr. Mathieu est doüillet, flexible, & de bonne odeur.

sein de lui élever avec le Tems, un Sepulchre fort glorieux. Quelques Senateurs alors, qui avoient vû tant de foule de Peuple aux Funerailles de l'Homme de Dieu, s'aprochent de son Corps, & admirent la beauté de son Visage, ses Parties si fléxibles, la délicatesse de sa Chair, & particulierement son odeur si douce. Ce qu'aiant rapporté au Senat, il ordonna qu'on laveroit bien diligemment, deux ou trois fois le saint Corps, pour connoître de là, si sa douce odeur étoit du Ciel, ou de l'artifice des Hommes. Ce qu'étant fait avec exactitude, tant plus on lavoit le Corps, tant plus exhaloit-il ses odeurs agreables. Le Senat qui le sçut, mit ordre, qu'aux dépens du Public, on feroit un Convoi plus magnifique à l'Homme de Dieu, où les Senateurs assisteroient en Robbes de Ceremonies.

LXXXIII. Proces entre le Prevôt de saint Moïse & les Observantins, pour le Corps de Frere Mathieu.

Tandis qu'on differe la Pompe des Funerailles de Frere Mathieu, les Peres de l'Observance connurent l'intention, & le dessein du Prevôt, qui avoit resolu de retenir le Corps, & de lui dresser un Tombeau dans son Eglise. Ils vont donc trouver le Nonce, & lui font leurs plaintes, de l'injuste usurpation du Corps du Deffunt, le Prevôt s'y trouve aussi, pour justifier ses prétentions. Eux montrent, par quatre Obediences de quatre Ministres Generaux de leur Ordre, qu'ils trouverent aprés la Mort de Frere Mathieu, qu'il étoit & Profés, & sujet de l'Observance, d'où selon les droits, & les Privileges de leur Ordre, ils menacent d'Excommunication le Prevôt, s'il ne restituë à son Eglise, le Corps qui lui appartient par de de si bons Titres. Lui, prétend que Frere Mathieu hors du Cloître, & comme separé du sein de son Ordre, étoit Mort chez lui, sans domicile, & qu'ainsi il appartenoit aprés sa Mort, à son Eglise Matrice, comme son vrai Fils. Que si les Peres, ajoûta-t'il font instance sur son Habit de Religieux, ils doivent ceder son Corps aux Capucins, parce qu'il avoit leur Habit en mourant.

LXXXIV. Ce Corps est porté sans Ceremonie aux Observantins par l'ordre du Nonce Apostolique.

Lorsque ce Procés est sur le Bureau, les Principaux de la Parroisse de saint Moïse, recourent au Tribunal des dix, le premier de Venise, & lui presentent Requête, que celui qui avoit demeuré chez eux pendant sa Vie, ne leurs fut pas ôté aprés sa Mort. Les Juges aussi-tôt suspendent la Cause, jusqu'à ce qu'ils eussent connu plus assurément, ce qu'il en détermineroient. Alors le Nonce Apostolique, voulut conclure un Procés, qui ne promettoit rien de bon, s'il n'étoit promtement jugé, & ordonna bien que le Corps seroit rendu aux Observantins, mais par un Decret Apostolique il commanda, qu'on le porteroit sans Ceremonie de Pompe à leur Eglise, où ils l'enterreroient comme leurs autres Religieux, crainte qu'avant un Examen ordinaire de Vie, & le Jugement necessaire de l'Eglise, on ne rendit au Corps du Deffunt, les honneurs des Saints. Les Juges approuverent ce Jugement du Nonce, & ils ordonnerent au Capitaine de la Cour, qu'ils fasse porter à saint François de la Vigne, le Corps de Frere Mathieu, enfermé dans un Cercueil, & conduit dans une Gondole, le plus secrettement qu'on pourroit. Mais quoi que le Capitaine accompagné de ses Soldats, eût fait la chose avec tout le secret possible, elle ne pût pourtant être si bien cachée, qu'une grande Multitude d'Hommes, & de Femmes qui prévint la conduite du saint Corps, n'occupât les Ruës, le Convent, & l'Eglise, pour en toucher seulement la Bierre. Le Nonce y députe donc un Délegué, qui préside à la Sepulture du Corps, crainte qu'il ne s'y fit inconsiderément quelque chose, contre les saints Canons. La Foule croissoit si fort auprés du saint Corps, que sans y pouvoir faire les Ceremonies ordinaires de l'Eglise, on fut obligé de mettre à la Porte du Chœur quelques Gardes, qui en deffendissent l'entrée. Enfin le Cercueil où le Corps de Frere Mathieu étoit enseveli, fut ouvert, & il en sortit une odeur si suave, qu'on n'y sentoit rien que du Ciel, & rien de la

En ouvrant le Cercueil on sentit une odeur fort suave qu'e-

la Terre, tous le proclamoient Saint, tous le publioient Bien-heureux, & dans l'admiration de ce Corps, dont la Face étoit d'un Ange, ses Chairs quoi que mortes si doüillettes, & ses Parties si fléxibles, ils attendoient des témoignages visibles du Pouvoir de Dieu. Ses Funerailles enfin terminées, trois jours aprés son Decés, à deux heures de nuit, son saint Corps fut déposé proche le Chœur, au commun Sepulchre des autres Freres. xaloit le saint Corps.

LXXXV. Mais la dévotion du Peuple de Venise, toûjours fort grande pour l'Homme de Dieu, à peine le lendemain parut-il, que plusieurs de tous les endroits de la Ville accoururent à son Sepulchre. Quelques-uns même y passerent la nuit; & Dieu aussi-tôt rendit la memoire de son Serviteur, Illustre par plusieurs Miracles, qui, quoi que l'oubli en ait effacé la plus grande partie, nous permettront d'en rapporter un peu plus bas quelques-uns, du plus grand credit. La gloire de l'Homme de Dieu, brilla principalement dans le secours des Possedez, parce que les Démons à la seule prononciation de son Nom, grinssoient les dents, agitoient, tourmentoient continuellement les Corps de ces Miserables, poussoient d'horribles clameurs, & les laissoient en repos libres de leurs Tirannie.

Les Possedez sont délivrez des Démons à son Sepulchre.

LXXXVI. Le bruit des Miracles du Serviteur de Dieu, répandu par tout, & l'affluence des Peuples, qui venoient de tous côtez honorer son Sepulchre, interrompant les divins Offices, les Freres du Convent présenterent Requête au Nonce, qu'il permit, qu'on déposa le Corps du Deffunt, dans un Tombeau de Marbre, qu'on avoit fait exprés, & un peu élevé de Terre; le Nonce qui examina l'affaire auparavant, en consulta le Pape, & il l'accorda à leur Priere. Le Corps donc de Frere Mathieu, deux Mois aprés sa Mort, une veille de nôtre Pere saint François, en pleine nuit, tiré de la Sepulture commune des Freres, est trouvé tout entier, incorruptible, maniable, & d'une odeur fort douce, comme s'il n'y avoit que deux jours qu'il fut enseveli, & déposé par les Freres seuls dans son Tombeau de Marbre, il déclara assez visiblement en ce même Tems, que son Ame joüissoit avec Dieu d'une heureuse vie, parce que tandis que les Freres transferent ce saint Corps sur leurs Epaules, dans son nouveau Monument, il éleva son Bras droit, comme s'il étoit en vie, composa ses Doigts, en forme d'un Homme, qui beniroit des Assistans, & il fit sur eux le signe de la Croix. Au dehors de son Sepulchre, on voit à l'Entrée sur le Marbre cét Epitaphe.

On transfere son Corps dans un Tombeau de Marbre.

Quoi que Mort il donne sa Benediction aux Freres.

Le Venerable Pere Frere Mathieu de Bassy, de la Marque, de l'Ordre de l'Observance, Prédicateur Apostolique, rendit l'Ame à Dieu, les Nones d'Aoust 1552.

Epitaphe de Fr. Mathieu, gravé sur son Sepulchre.

Plusieurs Miracles fait par les merites de ce grand Serviteur de Dieu.

LXXXVII. APrés toutes ces Ceremonies des Funerailles de l'Homme de Dieu, les Peuples non seulement de Venise, mais des Regions encore plus éloignées, furent veus l'espace de douze Ans, venir à son Sepulchre, où Dieu pendant ce Tems-là, fit tant de Miracles, par ses merites, & permit qu'on y appendit tant de Vœux des Fidels, que par le commandement du saint Siége, on fit alors le Procés de Recherche, de ses Miracles, & de sa Vie, mais on ignore les raisons aujourd'hui, pourquoi l'on ne l'acheva pas; on peut dire pourtant, que la cause de cette remise vient, ou de la Pauvreté de l'Ordre, qui fuioit la dépense, ou de la paresse de ceux, qui pou-

On commence le Procés de la Beatification.

vans avec plus de soins poursuivre l'Affaire, en Cour de Rome, effraiez par la difficulté des choses, quitterent trop aisément leurs desseins. La Sainteté de ce grand Homme, & la multitude de ses Miracles, sont si connuës, que les Peuples par tout, & plusieurs Ecrivains des choses Sacrées, l'appellent Bien-heureux. Et entre les autres François Gonzague de l'Orig. de l'Ord. Serap. pag. 1. feüil. 97. Rodol. Tossign. Hist. Serap. liv. 2. feüil. 158. Marc. de Lisbo. Chron. de l'Ord. part. 3. liv. 9. chap. 15. & plusieurs autres, qui honorent Frere Mathieu du Titre de Saint. Pour moi, je juge, qu'en fait du nom de Saint, on doit suivre le dernier Decret du Pape Urbain VIII.

LXXXVIII. Voici le Catalogue des Miracles, que nous trouvons plus assurez de ce Serviteur de Dieu, dans les Monumens de l'Ordre, & par d'autres témoignages fort dignes de Foi.

LXXXIX. Une Femme Possedée du Diable, en fut délivrée, prononçant, & invoquant le nom de Frere Mathieu.

XC. Une autre Fâcinée depuis douze Ans des Démons, en fut dégagée par son secours.

XCI. Une jeune Fille de douze Ans, que possedoient plusieurs Legions de Diables, visitant son Sepulchre, y trouva son entier dégagement.

XCII. Le Fils d'un Etienne Marangoné, qui demeuroit à Venise, proche le petit Hôpital, aiant perdu l'usage d'un de ses Yeux, en recouvra la lumiere, à son Monument.

XCIII. Barthelemi Chapelier en la Ruë sainte Lucie, où il demeuroit il y avoit long-tems, faisant vœu à l'Homme de Dieu, en reçut l'Ouïe.

XCIV. Une Femme de Murano appellée Corona, qui avoit toutes les parties de son Corps si serrées, quelle n'avoit que la Langue, & les Yeux de libres. Elle prie ses Parens de la porter, au Tombeau de Frere Mathieu, où arrivée elle implora son secours avec tant de confiance, & de larmes, qu'aussi-tôt le libre usage de son Corps lui fut rendu, & elle retourna de ses Pieds chez elle, où elle fut parfaitement guerie.

XCV. Palarina Femme de Vicenze, qui demeuroit aux Fours, proche l'Eglise de saint Blaise, étoit Malade depuis plusieurs Années du mal de Fourmis, elle alla au Tombeau du saint Homme, implora ses merites, & y rencontra sa Santé.

XCVI. Antoine Cordonnier à Vicenze, dont la Maison étoit proche l'Eglise de saint Simeon, vers saint Marin, avoit de sorte perdu l'usage de ses Mains, & de ses Jambes, qu'à peine pouvoit-il s'appuier, & cheminer sur des Potences, il entendit le bruit, qui couroit par tout, des Miracles de Frere Mathieu, vint à son Sepulchre avec d'extrêmes peines, où il invoqua son secours, lui adressa ses prieres, & il sentit ses Cuisses, & ses Mains si bien reparées, que devant sa Santé au pouvoir de Dieu, & aux merites de son Serviteur, il y appendit ses Potences, qui lui avoient amené, & sans retourna facilement chez lui, sans aucun secours. Ce Miracle vû d'environ trois mille Personnes, tous loüerent Dieu en ses Saints, ouvrirent leurs Cœurs, & leurs Bouches à l'honneur de son Serviteur, & ils le glorifierent de leurs Loüanges.

XCVII. Une Femme, qui avoit mis son Fils Agé de sept Ans, Malade de la Peste, sur le Tombeau du Serviteur de Dieu, & avoit imploré son secours pour lui, le reçut aussi-tôt gueri.

XCVIII. Une Fille de Magdelaine de Mestré, qui étoit de sorte Boiteuse des deux côtez, qu'elle ne se pouvoit mouvoir d'elle-même, on la porta à ce Monument, à la veuë de toute l'Asistance qui l'admiroit, & auparavant qu'elle en sortit, elle y trouva par son secours des Jambes, dont loüant Dieu, & son Bienfaicteur, elle retourna fort droite chez elle. Un certain Gentilhomme,

homme, qui avoit noirci par quelques paroles les Miracles de Frere Mathieu, voiant celui-ci touché de cœur, & plein de larmes, à genoux devant son Sepulchre, lui demande aussi-tôt pardon de son discours injurieux.

Un Boiteux de la Parroisse Delsacco, avoit si peu d'usage des Pieds, que s'étant fait porter à force de Mains au Tombeau de Frere Mathieu, & tout gueri, par la vertu de Dieu, & les Prieres de son Serviteur, il retourne chez lui fort droit, & ferme sur ses Pieds. XCIX.

Une Femme appellée Marguerite, s'étoit rompu par mal-heur un Bras, dont elle n'avoit plus d'usage, elle eût recours au Sepulchre de Frere Mathieu, & son intercession la guerit aussi-tôt. C.

André, Fils de Vincent Gallino, de la ruë saint Dominique, marchoit il y avoit fort long-tems si courbé, que son Visage touchoit ses genoux, il s'approcha de ce monument, y implora l'aide de Frere Mathieu, & il en sortit fort droit de Corps, & bien joieux d'esprit. CI.

Thadée, Fils de Victor de Burano, si Boiteux d'une Jambe, qu'absolument elle ne lui servoit pas, à peine fut-il au tombeau de l'Homme de Dieu, & lui eut-il demandé la guerison de sa Cuisse, qu'il l'obtint par ses Prieres. CII.

De même Catherine de Chioggia, Fille de Magdelaine, si rétraissie depuis plusieurs Années de tout son Corps, qu'elle ne s'en servoit plus, qu'avec des peines extrémes, elle se fit porter à ce Sepulchre, & y receut une guerison entiere. CIII.

Une Religieuse appellée Paule, qui avoit été long-tems malade d'une Hydropisie, au Monastere de saint Estienne de Padouë, aprés avoir obtenu permission de venir, au Tombeau du Serviteur de Dieu, soulagée aussi-tôt de son mal, avec dessein d'en remercier & son Liberateur, & son Avocat, s'en retourna plus joieuse en son Monastere. CIV.

La Femme de Dominique Balbi, Homme fort illustre, étoit demeurée dans son Lit presque Paralitique, depuis plusieurs Années, lors qu'elle se fait porter au Tombeau de Frere Mathieu, où elle demanda sa faveur avec ses larmes, guerie aussi-tôt de tout son Corps, elle merita par sa grande Foi, d'en être exaucée. CV.

Gandulpha de Chioggia, aiant presenté son Fils, qui par mal-heur étoit tombé d'un Lieu fort haut, & s'étoit brisé tout le Corps par sa chûte, à ce Tombeau, pour en être gueri, toute pleine de Foi, en receut la récompense, par la guerison de son Fils. CVI.

Jeanne Platera, du Bourg de la sainte Trinité, avoit un Ulcere incurable à la Jambe gauche, & elle en est guerie, par les merites, & le suffrage de l'Homme de Dieu. CVII.

Une Femme languissante depuis sept Ans sur son Lit, pour plusieurs maladies, quelques jours aprés la mort de Frere Mathieu, se fit porter à son Tombeau, & s'en retira fort bien guerie, en presence d'environ quatre mille Personnes. CVIII.

Un Enfant Boiteux presenté par son Pere, au Sepulchre de l'Homme de Dieu, commença de marcher aussi-tôt, avec ses Jambes fort droites. CIX.

Une Femme à Venise, étoit si incommodée de ses Pieds, qu'à peine se pouvoit-elle soûtenir dessus, dix jours aprés le Decés de Frere Mathieu, elle visita son Sepulchre, & y receut un parfait soulagement.

Ange Teutonique, Habitant de Marghera, malade d'Hydroposie, fut porté dans un Brancart à ce Tombeau, & libre de son mal, à la faveur de Frere Mathieu, il apprit à glorifier Dieu, dans son Serviteur fidele. CX.

Une Femme, dont le Corps étoit si fort affoibli, par une longue maladie, qu'elle ne pouvoit marcher qu'avec des Potences, le bruit des miracles de Frere Mathieu, répandu jusqu'au lieu où elle étoit, se trans- CXI.

porta fort difficilement à son Sepulchre, où elle implora son secours celeste, & elle fut en même tems délivrée de toutes ses Infirmitez.

CXII. Un Livret écrit autrefois des Miracles de Fr. Mathieu.

Dieu fit plusieurs autres miracles, par l'intercession de son Serviteur, & on les peut apprendre d'une infinité presque de Tableaux, & de Vœux qui ont été long-tems appendus à son Sepulchre, & qu'on y voit encore aujourd'hui. Au Témoignage du Pere Daza Espagnol, Autheur des Chroniques de saint François, on en écrivit autrefois un Livre, que le même Autheur assure être gardé chez les Observantins, dans leur Province de saint Antoine, j'aurois fort souhaité d'y lire, & d'y apprendre des choses, qui regardent la gloire de Dieu, & celle de son Serviteur Frere Mathieu, mais comme il n'est pas venu jusqu'à moi, je me suis contenté d'écrire ici ces Miracles, que j'ai tirez des Monumens de nôtre Ordre, & qui sont approuvez du Témoignage irreprochable de toute la Ville de Venise, comme s'ils avoient été vûs de toute la Terre, parce qu'on y voit toutes sortes de Nations.

CXIII. La memoire de Frere Mathieu est illustre chez les Autheurs. *Franç. Gonz. est cité plus haut.*

La memoire de ce grand Homme, est honorée de plusieurs Autheurs de nôtre Tems, & entre les autres, de François de Gonzague, qui écrit de lui ces paroles : *En ces derniers Tems, c'est à dire depuis l'An 1525. de nôtre Salut, Venerable Pere Mathieu de Bassy, Enfant de la Regle de l'Observance, qui brilla par l'éclat de ses Miracles durant sa vie, & aprés sa mort, Homme assurément fort zelé de son état, & grand amateur de la Pauvreté, desirant une vie plus étroite, & prenant une Cucule Pyramidale, qu'on appelle communément un Capuce, & un Habit fort humble, donna commencement & origine à l'Ordre des Capucins.*

CXIV. Parlent encore amplement de Frere Mathieu, Marc. de Lisbonne, Autheur des Chroniques des Freres Mineurs, Part. 3. Liv. 9. Chap. 36. qui recite aussi ses Miracles, Rodolp. Tossignano Hist. Serap. Liv. 2. Feüil. 158, Daza, & plusieurs autres.

Portrait de Frere Mathieu, & deux Exemples, l'un de la Providence divine, l'autre de l'Honnêté de Frere Marc de Felliné Gardien du Convent de Martina.

CXV. Le vrai Portrait de Fr. Mathieu.

Frere Mathieu ne fût pas d'une grande stature, mais d'une mediocre, délicat de complexion naturelle, maigre de visage, avec une longue Barbe, qui paroissoit de couleur noire, les yeux graves, & d'une voix qui avoit quelque raucité, dont il effraioit les Pecheurs, lorsqu'il les menaçoit aigrement des peines des Enfers. Depuis sa premiere sortie de l'Observance, il ne porta plus de Lunule, qui pend sur la Poictrine, commune aux Conventuels, & aux Observantins, ni le Scapulaire, qui descend derriere leur dos, jusqu'à leur Ceinture : mais il se servoit, ou du Capuce Pyramidal en pointe, lorsqu'il fût entre les Capucins, ou un peu coupé, lorsqu'il en fût sorti, & jusqu'à la mort, il conserva cette maniere de vêtement. La Religion des Capucins l'a toûjours fort reveré, comme un Religieux, celebre par tant de Miracles durant sa vie, & aprés son Decés, & quoi qu'elle ne le reconnoisse pas pour Autheur de son Origine, elle se glorifie pourtant d'avoir emprumté de lui son commencement de Naissance, Dieu seul étant son Autheur, & saint François l'Instituteur de sa Reforme, & ce ne lui est pas peu de gloire, que Dieu l'ait choisi, comme pour nous mettre au Monde, & qu'il eût commencé le rétablissement de l'Ordre, qu'on peut dire s'être écarté de son Institut, c'est de là qu'on lui peut donner le Titre de Pere Putatif, & de Nourricier de nôtre Reforme. Mais on ne doit pas lui attribuer à legereté, qu'il ait quitté la forme du premier

Fr. Mathieu est Pere Putatif de la Reforme des Capucins.

premier Habit qu'il avoit, par l'Ordre de Dieu, comme Ressuscitée de Morte qu'elle étoit, dans l'Ordre des Capucins; puisque nous devons en en ce Fait, admirer les desseins de la divine Sagesse, qui disposoit la Reforme des Capucins, d'une maniere bien differente des autres, il faut bien plûtôt loüer la promte obeïssance, disposée à toutes les vocations de Dieu, de ce venerable Pere, qui ne se rendit ni à la Chair, ni au Sang, & qui ne put être alteré par ce Nom d'Autheur, & de Pere, à ne pas prendre les chemins, que l'esprit de Dieu lui montroit si divinement.

CXVI. Frere Mathieu doit être libre de médisances.

La Vie de ce saint Homme fut veritablement merveilleuse, & même bien au dessus des regles les plus justes, de celle des Cloîtres, & pourtant elle est si libre des moindres soupçons de doute, qu'elle ne peut être noircie de la moindre medisance des Hommes, elle est même si pleine de vertus, & approuvée de Dieu par tant de Miracles, qu'on lui peut attribuer cét Eloge de l'Ecclesiastique: *Comme un Vaze d'or solide, orné de toute Pierre précieuse, comme une Olive feconde, & un Cyprés s'élevant en haut, en retenant lui même l'Etole de gloire, & le vêtement d'une vertu consommée, autour de lui est la Couronne des Freres, & comme une plante de Cedre au Mont du Liban, ils sont ainsi demeurez auprés de lui, comme des Rameaux de Palme.* Et c'est assez écrire de Frere Mathieu, mes Lecteurs. *Eccles. chap. 50.*

CXVII. Miracle de la Providence envers les Capucins d'un Convent.

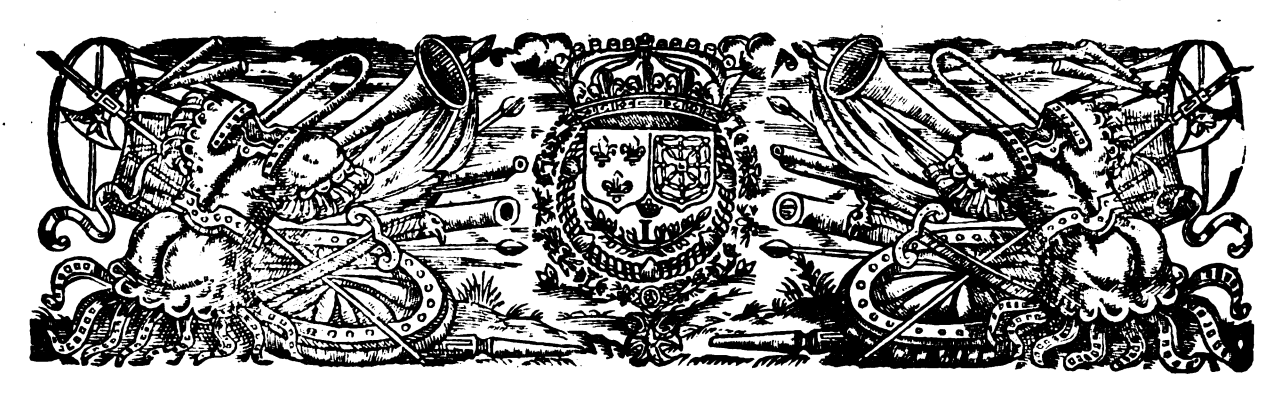
Cette Année, au Convent de Biella du Diocese de Verceille, où les Freres observoient une Pauvreté si Austere, & si étroite, que pour avertir des Messes, & des divins Offices, ils se servoient, au lieu de Cloche, d'une Planche, tomba tant de Neige, qu'ils ne pouvoient plus aller mandier les choses, necessaires absolument à la vie, mais Dieu dont l'amoureuse Providence nourrit les Pauvres, ne leurs manqua pas, parce qu'un Mulet, qui ne pouvoit être conduit que d'un Ange, par l'Ordre de Dieu, parût à la Porte du Convent chargé de Pain, de Vin, & des autres alimens de la vie, dont les Freres satisfirent abondamment, à l'indigence de leurs Besoins, & ils en rendirent à la Providence leur Bien-faictrice leurs remerciemens.

CXVIII. Rare exemple d'une honnête Charité.

En ce même tems, dans la Province d'Ottrante, parût un rare exemple d'une charitable honnêteté, parce qu'une grande Famine affligeant tout le Païs, Frere Marc de Felline Gardien du Convent de Martina, une Famille de la Ville avoit été reduite à cette Indigence, & Necessité de vie, que la Mere, qui avoit trois Filles à marier, obligée par sa Pauvreté extréme, avoit pensé de prostituer leur Honneur, à qui en voudroit. Elle les mena donc au Convent, y fit appeller le Gardien, & les lui offrit toutes trois, à condition qu'il fourniroit à la Mere, & aux Filles le Pain necessaire, à la conservation de leur vie. Le Gardien épouvanté de cét offre, leur fit à toutes quatre une Correction severe, & tout le Tems de leur Misere, il partagea avec elles la Nourriture du Convent, & par cette adresse, d'une si honnête Action, il les retira de leur crime d'impureté.



De



De Frere Eusebe d'Ancone General, des Discours qu'il faisoit aux Freres, & la Vie exemplaire d'un si parfait Religieux.

I. Frere Eusebe est grand Amateur de la Pauvreté.

L'An 1553. de nôtre Salut commence à paroître, fecond en vertus, & en couronnes celestes, où Frere Eusebe d'Ancone, General de l'Ordre, tandis que comme un Vigneron fort soigneux, il s'occupe à cultiver la Religion par ses soins, & par ses travaux, lui fait porter en la personne de ses Freres, qui en sont comme les Branches, les Fruits plus doux d'humilité, de Pauvreté, d'Obeïssance, de Charité, & des autres vertus, plus necessaires à de parfaits Religieux.

II. Il aime encore extrémement la simplicité.

C'étoit un Homme de prudence, de conseil, & de vertu singuliere, & si Amateur de l'Observance reguliere, principalement de la sainte Pauvreté, qu'il sçavoit être le fondement plus solide de nôtre Reforme, qu'il ne souffroit dans nos Convens, aucunes provisions des choses même les moins considerables. Il ne vouloit pas qu'on y conserva, pour l'Hiver même, les Raves, ou Naveaux, Citroüilles, Chicorés, Ails, Oignons, Panets, & les autres Racines, qui durent long-tems, excepté ce qu'il en falloit, pour en semer de nouvelles, parce que ce General, & nos premiers Peres de ce Tems-là, étoient dans cette pensée, que la provision de quoi que ce fut, offençoit la sainte Pauvreté. D'où vient que dans la visite des Provinces, il exhortoit souvent les Freres, par des discours publics, à la plus pure Observance de la Regle, & leur expliquoit la méme Regle, & principalement le précepte de la Pauvreté, dans l'esprit de nôtre Pere saint François, & la volonté des Papes, & comme Dieu l'avoit avantagé d'une force merveilleuse de paroles, il éclairoit fort souvent l'esprit des Freres par ses Discours, & les rendoit de parfaits Observateurs de leur Regle.

III. Une preuve de ce que dessus.

Il aimoit si fort encore la simplicité, si bonne Amie de la Pauvreré, qui méprise les choses curieuses, & de quelque prix, qu'il deffendit de suspendre dans nos Eglises les Lampes de Verres, dont la lumiere brille toûjours devant le saint Sacrement, de Chaînettes, & d'Annelets de Cuivre, mais seulement de Cordes couvertes de Papier, ou d'écorces d'Arbres, comme plus propres à nôtre pauvre simplicité, & cét usage subsiste encore aujourd'hui dans quelques-unes de nos Provinces. Pour animer ses Freres à l'amour, & à la pratique de la Pauvreté, il leur disoit ordinairement, que les Freres Mineurs étoient donnez de Dieu au Monde, pour y representer entre les Hommes, le pauvre état de JESUS-CHRIST, qu'ils devoient donc faire tous leurs efforts, pour imiter principalement sa Pauvreté ! Nous ne pouvons pas en effet, l'imiter en plusieurs choses, parce qu'il chassoit les Demons des Corps, il marchoit sur les Eaux, il multiplioit les Pains de sa Parole, il guerissoit les Malades, & faisoit d'autres Miracles. Deplus sans manger, & sans boire, il a fait de longs

Sa doctrine touchant la Pauvreté des Freres Mineurs.

jeûnes

jeûnes de quarante jours, il a nourrit de cinq Pains grande multitude de Peuples, & a pratiqué d'autres actions divines, qui ne sont pas de nôtre Pouvoir, & dont il ne nous a pas fait de Commandement. Mais imiter son indigence, nous abstenir de provisions, retrancher le superflu, rejetter nos commoditez, être seulement satisfaits du necessaire, souffrir avec courage pour Jesus-Christ la disette des choses, sont tous Ouvrages, que la grace de Dieu ne conseille pas tant, qu'elle les ordonne aux Freres Mineurs. C'est où nous appelle la Bonté divine, c'est ce que nous prescrit l'excellence de la Religion, qui nous procure cét avantage d'être les Observateurs, & les Professeurs fideles de la parfaite Pauvreté de Jesus-Christ. D'où vient qu'il est fort juste, que nous la desirions de tout nôtre cœur, & que nous la pratiquions de toutes nos forces, crainte que nous ne dégenerions d'une vocation si propre, à la poursuite de nôtre Salut.

Il persuade aux Freres la contemplation des choses divines.

IV.

Ce grand Homme enseignoit, que la Pauvreté se nourrissoit, & se perfectionnoit d'Oraison, & de Contemplation des choses divines, parce que leur suavité, que leur consideration produit dans nôtre Ame, y dissipe le goût des humaines, y fait naître, & y entretient la Pauvreté d'esprit, lorsque l'Ame dégoûtée de toutes les choses sensibles, s'éleve avec tous ses desirs, & toutes ses lumieres, à ce bien infini, qui possede toutes les douceurs possibles, & ainsi bien informée, que son Dieu lui suffit, elle desire de quitter tout le reste, qui la détourneroit de la contemplation de sa grandeur infinie.

V.

Il est extrémement Austere.

Mais à cause qu'il sçavoit, que la bonne vie d'un Pasteur, étoit la meilleure, & la plus noble discipline de ses Sujets, il s'efforçoit de pratiquer lui-même, ce qu'il enseignoit à ses Freres. En effet, tout le Tems de son Generalat, il fut si rigoureux à lui-même, qu'il ne se servit que d'un vil Habit, large, à peine de neuf Paumes, qu'il visita toute la Religion à pied, presque toûjours sans Sandales, qu'il ne mangeoit qu'une fois le jour, & qu'il fut si austere, que dans la foiblesse encore d'une grande maladie, arrêté au Convent de saint Ange *in Vado*, pour y faire sa visite, où l'on lui servit quelque Chair à Table, il refusa d'en manger, à cause seulement, que les Freres n'en avoient pas, & encore, parce qu'il y avoit sept Mois, qu'il n'en étoit entré dans leur Monastere. Il fit aussi une rude correction à un autre Cuisinier d'un Convent, qui à son retour des Champs, lui avoit servi des Oeufs couverts de Fromage. En effet, il disoit, que c'étoit assez à manger, ou du Fromage seul, ou des Oeufs seuls. Comme le reste de sa vie se rapportoit à cette Austerité du vivre, dont il animoit les autres à imiter ses exemples, il n'est pas étonnant, qu'il ait augmenté, dans la Religion, de son Tems, la discipline de l'Observance reguliere, & des autres vertus, qni y étoit déja si bien établie.

VI.

La doctrine de ce pieux General est confirmée par un Miracle.

Ces exemples d'Austerité de vie, dont ce pieux General animoit ses Freres aux desirs des plus hautes vertus, & dont il leurs enseignoit de se confier à Dieu, de tous les soins de leurs Personnes, lui furent si agreables, qu'il le témoigna par ce Miracle: que resté quelque Tems au Convent de Monte-Casalé, il y tomba tant de Neiges, que les Freres ne purent aller à leur Mendicité ordinaire, & parce qu'il ne restoit plus, ni Pain, ni quoi que ce soit de Nourriture aux Freres, le General ordonne, qu'ils viennent tous au Refectoire, où il leur fait un discours de la Providence de Dieu, & tandis qu'il les avertit, de mettre en elle toutes leurs esperances, on sonna la Cloche de la Porte, aussi-tôt le Portier y alla, & y trouve un jeune Homme fort beau de Visage, qui au moment, qu'il lui eût donné une Serviette pleine d'un bon Pain blanc, & deux Bouteilles de Vin,

pour la refection des Freres, disparut à ses yeux, sans laisser sur la Neige aucuns vestiges de son arrivée, & de sa sortie. Dieu assurément voulut confirmer par ce Miracle, ce que le General venoit de persuader à ses Freres, de la Providence immancable, de Nôtre-Seigneur envers ses Enfans.

VII. *Providence de Dieu à l'endroit des Freres.* Un même fait arriva au Convent de saint Ange, dont nous avons parlé plus haut, le General y étoit present, & parce que la Neige étoit tombée si haute, dans toutes les Ruës du Bourg, que les Freres ne pouvoient y faire leur petite Queste, il leur ordonna de recourir à Dieu, & de faire Oraison devant le saint Sacrement. Cependant un Predicateur d'un autre Ordre, qui prêchoit le Matin dans le Bourg, & voulut blâmer indiscretement les Capucins de leur Pauvreté, & de leur Demeure : Voilà, dit-il, ces Gens, qui veulent être estimez des Saints, & habiter dans les Bois, sans avoir de provisions? Que maintenant, qu'ils se voient assiegez de Neiges, ils vivent de la Providence divine, ces paroles furent prises d'un autre sens, que le sien, par plusieurs Personnes de Pieté, & ils en animerent d'autres, aprés qu'ils eurent amassé ce qu'ils peurent de Pain, de Vin, & des Alimens, dont on se sert en Carême, d'en charger un Mulet, & de le faire conduire au Convent des Capucins, pour remedier à leur extrême necessité. Ce qu'on fit aussi-tôt; & personne ne peut douter, que ce fait ne vienne de Dieu, qui quand il lui plaît, fait servir à ses desseins, les discours mêmes de ses Ennemis.

VIII. Il s'est tant veu parmi nous de ces exemples de la divine Providence, qu'il est visible assurément, que cette doctrine du General, & des autres Peres, dont ils deffendent toutes sortes de provisions, dans nos Monasteres, est toute celeste, toute divine, & necessaire principalement à ceux, qui aspirent à une Observance plus exacte de leur Regle.

Quelques Freres de sainte vie. Et un Miracle de Nôtre-Dame de Laurette.

IX. *Fr. Bernardin de Balbano prêchant découvre, & combat une Secte d'Heretiques.* CEtte Année un Ouvrier excellent de la Campagne de la Brescia, vint à la culture de nôtre Vigne, dans nôtre Reforme, ce fut Frere Mathias Bellintani de Salo, dont nous parlerons une autrefois plus amplement. Et au même Tems, Frere Bernardin de Balbano grand Predicateur parmi Nous, qui prêchoit à Lecci, dans la Province d'Ottrante, y découvrit une Secte d'Heretiques, dont l'Auteur étoit un Potier d'Etain, qui l'y avoit secrettement établie, & la condamna dans la Chaire. Le Personnage le trouva mauvais, & lui dressa une embûche, pour le tuër à son retour au Convent. Frere Bernardin y retourna donc, aprés avoir prêché, & l'Heretique sorti de son embuscade, l'attaque d'une Epée, dont il s'efforce de lui ôter la vie, mais lui sans crainte, & sans Armes, se saisit du Meurtrier épouvanté divinement, le presse de Corps, lui ôte son Epée, l'oblige à lui demander la vie, & ce malheureux effraié du Fait, retourne tout honteux aux Siens.

X. *Miracle considerable de la Vierge envers deux Capucins.* En ces jours aussi, parût un rare secours de la sainte Vierge, envers deux Capucins, ils l'avoient devotement reverée dans son Eglise si fameuse de Laurette, lorsque sortis du Port d'Ancone, ils firent Voile vers l'Esclavonie. Les Ondes alors commencerent à grossir, & à devenir furieuses, par la contrarieté des Vents, qui les agitoient, leur fureur excita une Tempête, qui menaça de tous côtez les Pilotes de leur Naufrage, & les obligea

avec les Passagers Marchands, de jetter en Mer toutes leurs Marchandises, pour sauver leur Navire. Cependant les deux Capucins, qui prioient Dieu dans un coin du Vaisseau, & mettoient en lui toutes leurs esperances, montroient un Visage guai, ces Marchands, qui perdoient leurs Marchandises, fâchez de leur joie, se mettent en colere, que dans une douleur commune, ils n'en témoignassent pas du ressentiment, Voilà, disent-ils, les Auteurs de nos disgraces, sont eux qui excitent la Tempête, & sans se soucier de nos pertes, ils en ont plûtôt de la joie? Qui les supporteroit plus long-tems, alors comme s'ils fussent devenus insensez de fureur, ils prennent les deux Freres, & lorsqu'ils tendent leurs Mains suppliantes au Ciel, ils les jettent en Mer, à la merci de l'Orage, à peine eurent-ils touché les Ondes, qu'ils éprouverent aussi-tôt le secours de la Vierge sainte, qui leur apparoissoit, & les soûtenoit de ses Mains sur les Flots, sans qu'ils enfonçassent sous leur furie. Les Gouffres de la Mer alors, qui ont coûtume d'abîmer les plus grands Vaisseaux, leurs servirent de Navire, qui les conduisit au Port fort heureusement. Maîtres donc des Eaux, & les Mains au Ciel, ils chantoient de Compagnie des Hymnes, & des Loüanges à Dieu, & à sa sainte Mere bien joieusement; jusqu'à ce que rendus encore au Port d'Ancone, & retournez à Laurette, ils rendirent à l'un, & à l'autre leurs remerciemens. Horace Turcellin dans son Histoire de la Maison de Laurette, se souvient de ce grand Miracle. *Luc. 5. chap. 15.*

XI. *Frere Leon de Trapani fort celebre en Sainteté.* *Sa Corde guerit un Hidropique.*

En ce Tems, dans la Ville de Cephalù en Sicile, mourut Frere Leon de Trepani Prêtre, digne de toute Memoire, qui non seulement parmi les Freres, mais même chez les Seculiers, s'acquit cette estime de Sainteté, qu'un Ami de l'Ordre, appellé Baldassaro, de la Famille de Gl'Indolci, qui pleuroit son Fils malade d'Hidropisie, comme s'il étoit mort, aprés avoir obtenu des Freres une Corde, dont s'étoit servi ce saint Religieux, en ceignit son malade, qui commença de se mieux porter, & quelque tems aprés fut absolument délivré de sa maladie.

XII. *Il est repris d'un Ange pour avoir mezuré des Aumônes.*

On dit de cét Homme de grande vertu, que comme il étoit Gardien, lorsqu'une grande Famine affligeoit la Sicile, & que le Portier de son Convent, donnoit de gros morceaux de Pain, & frequemment à la Porte, plus qu'il n'avoit accoûtumé, il craignit que de si grandes Aumônes, ne diminuassent le Necessaire des Freres, & voulut leur donner des mezures, & secourir moins les Pauvres. A peine le Portier eut-il receu cét Ordre, qu'un jeune Homme agreable de mine, parût à la Porte, qui portoit sur ses Epaules une grande Corbeille pleine de Pain, & demanda de parler au Gardien, lorsqu'il fut venu, il lui dit: Recevez Homme de peu de Foi cette Hotte de Pains, vous avez crû, que Dieu vous manqueroit, puisque vous avez ordonné, qu'on donna moins de Pain aux Pauvres. Ce qu'aiant, dit-il disparut à ses yeux, mais l'Homme de Dieu corrigé si severemment, & fort affligé de sa faute, ne terminoit point ses larmes, jusqu'à ce que son Provincial fut arrivé dans ce Convent, il s'accusa devant lui de ce manquement, comme s'il eut commis un grand crime, & en receut publiquement, dans le Refectoire une Penitence? Que ceux qui sont établis Gouverneurs des Villes, ou Administrateurs des Eglises apprennent de là, qu'elle magnificence ils doivent exercer, à l'endroit des Pauvres, puisque Jesus-Christ leur doit demander, un compte si rigoureux, non seulement des Aumônes, qu'ils refuseroient, mais de celles encore, qu'ils diminueroient aux Pauvres.

XIII.

Le dernier enfin, qui mourut cette Année, dans la Ville d'Aquila, du Roiaume de Naples, fut Frere Mathieu de Leonessa, Homme de grande Pieté, & fort celebre entre ces premiers Peres, qui honorerent les com-

mencemens de nôtre Reforme, des ſplendeurs de leurs vertus, & nous allons pourſuivre ſa vie, comme digne, fort aſſurément, d'avoir place dedans nôtre Hiſtoire.

Vie, & Actions de Frere Mathieu de Leoneſſa. Devotion, gravité, & modeſtie de Frere Mathieu encore jeune, & depuis Docteur en Medecine, il prit l'Habit du Tiers-Ordre.

XIV. DIeu aſſurément eſt merveilleux dans ſes Saints, qu'il choiſit, & prédeſtine de toute Eternité, pour être faits les Images de ſon Fils, afin qu'ils ſoient quelque commencement de ſa Creature, parce qu'il les ſepare du ſein de leur Mere, il les appelle ſeparez, il les juſtifie appellez, il les avantage de plus grandes graces juſtifiez, & enfin, il les glorifie avantagez, & leur accorde la Couronne de l'Eternité. L'on peut voir aiſément ces dons divins d'Election, dans Frere Mathieu, que Dieu, Fontaine de tous les Biens, fait naître de Leoneſſa, Terre de l'Abbruzzo, ou comme diſent d'autres d'Ombrie, du Domaine de Naples, d'honnêtes, & de pieux Parens, dont le Pere s'appelloit Dominique Sylveſtro, & ſa Mere Françoiſe Alpharabia, afin que la Pieté de l'un, & de l'autre, qui croiſſoit dans leur Fils, le prépara dés le ſein de ſa Mere, aux plus grands accroiſſemens de la Juſtice Chrêtienne, & qu'ainſi il retint le Nom, avec la choſe, & la vertu de ſon Pere, & qu'il ſuivit la vie, & l'état de ſa Mere, & que de cette ſorte, il unit en ſa perſonne la Sainteté de vie de ſaint Dominique, & de ſaint François.

La Famille, & la Naiſſance de Mathieu.

XV. Mathieu dés ſon bas âge, fut prévenu de Dieu de tant de dons celeſtes, qu'il ſembloit, que la pieté de Religion, & la devotion aux choſes ſaintes fuſſent nées avec lui, qui augmentées avec ſon Enfance, comme de ſecrettes Maîtreſſes dans ſon Ame, le portoient aprés l'avoir déja de bonne-heure ſeparé des vices, & des jeux des autres Enfans, à entendre des Meſſes, comme le divin Service, & à frequenter les Egliſes, comme les Monaſteres; & tout Enfant qu'il étoit, il s'y plaiſoit de ſorte, que c'étoit une voix commune, comme un bon préſage, que Dieu le diſpoſoit à la Religion, & à la Sainteté. Inſtruit dés ſon Enfance, à l'Etude de la Grammaire, comme il avoit eſprit, en peu de Tems, il y profita plus que ceux de ſon âge, en ſorte qu'à peine dans l'Adoleſcence, il étudia aux Humanitez, & à la Philoſophie. Et alors joignant la Pieté, à l'amour des choſes celeſtes, il frequentoit ſouvent les Sacremens de Confeſſion, & de l'Euchariſtie. Rare en paroles, ſerieux de mœurs, compoſé de tout le Corps, comme s'il eût eu l'ame d'un Vieillard, il ſe comportoit ſi gravement en tout, que ſes Compagnons d'Ecole, craignoient de dire quelque choſe de leger, & de puerile en ſa preſence. L'honnêteté virginale brilloit ſi parfaitement ſur ſon Viſage, dans ſes diſcours, & dans ſes actions, que non ſeulement il s'abſtenoit principalement de toutes les ſaletez, mais même, ſi quelque parole impure ſortoit de la Bouche de quelqu'un de ſes Condiſciples, il témoignoit par la rougeur de ſon Viſage, qu'elle étoit la blancheur de l'honnêteté de ſon Ame. Enfin, l'on admiroit en lui, une ſi juſte compoſition de mœurs, qu'il attiroit à la vertu, tous ſes Spectateurs.

Dés ſon Enfance il donne des marques de ſa future Sainteté.

Vertus de ſon adoleſcence, & principalement ſon honnêteté.

XVI. Aprés ces études de Philoſophie, il s'appliqua plus volontiers à la Medecine, à cauſe principalement, qu'elle donnoit à un Medecin les occaſions, de faire la Charité aux Pauvres, & alors, crainte que ſon Ame ne ſe refoidit, dans les choſes divines, il avoit coûtume de mêler aux études de Galien,

Il étudie en Medecine.

Galien, & d'Hypocrate, la lecture des Livres plus spirituels, & ainsi son Esprit éclairé des lumieres de la divine Sagesse, parut plus propre à la Connoissance des choses humaines. Aprés s'y être occupé quelque tems, & y avoir acquis l'honneur du Doctorat, il s'acquit chez les Siens cét estime, d'y être si sçavant, qu'estimé fort au dessus des autres, qui pratiquoient la même Science, on le gagea dans son Bourg, aux dépens des Habitans, pour assister leurs Malades. Mais quoi qu'il se comporta fort soigneusement, dans cette importante Charge, & qu'il y merita plusieurs loüanges; son Ame pourtant, que Dieu appelloit à de meilleures choses, avoit ses inquietudes, parce qu'elle ètoit embrazée, d'un certain feu Celeste, qui l'agitoit, à mépriser les choses basses, & viles du monde, & à s'élever infatigablement aux Celestes, & aux immaterielles. Il consideroit l'état de la Vie seculiere, embarrassée de trop de soins, qui accabloit toûjours une Ame aux choses sensibles, avec le poids insupportable de ses honneurs, & de ses Affaires, & il desira de dégager la sienne, de la pezante Charge de tant de soucis. Il resolut donc de quitter le Monde, de se retirer dans la Solitude, & de vacquer avec tout son cœur, & tout son esprit, aux choses de Dieu, mais lorsque son dessein fût sçû de ses Parens, parce qu'ils avoient mis en lui toutes leurs esperances, qu'il augmenteroit les biens, & l'honneur de toute leur Famille, par un peu trop d'humanité, ils s'efforçent de l'en détourner, à le combattre par leurs raisons, à lui objecter les grands deniers, qu'avoient consumé ses Etudes, à verser des larmes, à pousser des soûpirs, à le conjurer, & à lui protester enfin, que s'il ne changeoit de pensée, il avanceroit la mort, & de son Pere, & de sa Mere. Alors Mathieu, qui avoit toûjours été si fort obeïssant à leurs volontez, qu'il eût cru faire un crime de leur donner le moindre mécontentement, ne voulant pas ni mépriser, ni continüer les Larmes de Parens si chers, se persuada qu'il devoit remettre son grand dessein de Religion, à un autre Tems, crainte de leur causer trop de pleurs. Il prit pourtant, l'Habit du Tiers Ordre de saint François, comme le Precurseur d'un autre, & il s'en servit, comme d'une disposition propre à embrasser un jour, une Profession religieuse, dont il vouloit jetter les premiers Fondemens.

Il aspire à l'état Religieux.

Il prend l'Habit du Tiers Ordre de saint François.

XVII.

Il joint l'Oraison à la Medecine.

Il changea donc la Robbe des Medecins, en celle du Tiers Ordre, quoi qu'il ne quitta pas les emplois de la Medecine, qui sont fort honnêtes d'eux-mêmes, & il ne manqua pas à la visite ordinaire de ses Malades, dont il recevoit les gages publics. Mais ce changement d'Habit survint si bien, à son Office si honnête de Medecin, qu'y joignant des occupations d'Ame plus divines, d'Oraison d'esprit, & de Contemplation des choses celestes, il honoroit un honnête emploi, par des exercices de choses de Dieu; parce que depuis ce tems-là, l'on le vit s'occuper plus long-tems, & plus souvent à l'Oraison mentale, dompter sa Chair, avec plus de jeûnes, & de veilles, la tourmenter de Disciplines plus rigoureuses, & chercher les Solitudes, comme plus propres à verser des Larmes, & à mediter les choses du Ciel. Il exerçoit ses Cures ordinaires des Pauvres, avec tant de Charité, que comme ils ne pouvoient à cause de leur indigence, avoir de remedes, il leur benissoit du Pain, qu'ils mangeoient, & il avoit contre leurs Maladies, les mêmes effets des meilleures Medecines. Il guerit même le Fils d'un certain Ettoreo de Leonessa, qu'un coup de pierre avoit offencé dangereusement au Front, sans autre Onguent, que d'un signe de Croix; Aprés les visites ordinaires de ses Malades, il avoit coûtume d'aller à une Eglise Champêtre éloignée du Bourg, environ de deux milles, où en Oraison deux & trois heures, il y châtioit son Corps de fort rudes Disciplines, & comme il étoit tres-touché de la Passion de JESUS-CHRIST, il s'établit alors cette rigoureuse Penitence, de porter en forme de Croix

Avec un signe de Croix, il guerit un Enfant blessé d'une Pierre au Front.

Il traîne sur ses Epaules une grosse Croix de Bois.

sur ses Epaules, une grosse piece de Bois, & de la traîner la nuit par toutes les Eglises du Bourg, avec une extréme peine, & Dieu fit paroître depuis, combien cét exercice si fatiguant de Mathieu, lui étoit agreable, par plusieurs Miracles, que nous décrirons plus bas.

Frere Mathieu se fait Capucin, & la grande Austerité qu'il continua toute sa Vie.

XVIII.

Il est reçu à Rome entre les Capucins.

L'Amour des choses Eternelles brûloit ardemment l'Ame de Mathieu, & y croissoit de jour en jour ses Ardeurs. D'où vient que sans pouvoir plus porter les fers du Monde, dont il tenoit encore un de ses Pieds attaché, & aprés avoir achevé le tems, dont il étoit engagé aux Malades de Leonessa, il repara de son mieux les dépens, que sa Famille avoit faits dans ses Etudes, & dit adieu au Siecle, & à ses Parens. Il quitta donc la Maison Paternelle, vint à Rome, & s'y choisit entre les Capucins, une sainte Vie, où il y est reçu l'An 1539. par Frere Bernardin d'Asti, Provincial alors de la Province de Rome.

XIX.

Son zele ardent à souffrir les rigueurs de l'Ordre.

Il quitte toutes les lumieres de la Sagesse humaine.

Aprés son entrée dans la Religion, il se considera comme un nouveau Soldat de JESUS-CHRIST, dégagé des dépoüilles du Monde, couvert du veritable Habit de saint François, & mis au rang de sa Famille, & il en eut tant de joie, qu'elle lui tiroit souvent, l'espace de plusieurs mois, des Larmes des yeux. Les épreuves de l'Ordre qui ont coûtume d'être fort rigoureuses, comme sont le besoin de vivres, les jeûnes, les veilles, les travaux ordinaires, les disciplines, les mortifications de Corps, & d'Esprit, la nudité des Pieds, la rudesse de l'Habit, & toutes les choses de la Religion, si austeres, si incommodes, & si insupportables aux Sens, lui paroissoient si legeres, & si fort aisées, qu'il ne croioit rien de trop rigoureux, qui ne lui devint bien facile, par le feu de l'Amour divin, & les braziers de la Charité. Quoi qu'alors il s'occupa de tout son cœur, à acquerir les biens principaux de l'Ame, qui consistent dans les plus solides Vertus, & qu'on ne vît personne plus humble, plus méprisé, plus porté à tous les Emplois d'humilité, & plus embrazé pour être vertueux: deux choses pourtant furent merveilleuses singulierement, dans ce nouveau Novice, qu'entrant en Religion avec quelque âge, puisqu'il avoit vingt-huit ans, & qu'il fût Homme sçavant dans toutes les Sciences humaines, fort grave, & experimenté par l'usage de plusieurs choses, il avoit pourtant cette simplicité d'Ame, qu'il bannit de la sienne, toutes les pensées de la sagesse humaine, & tous les sentimens de son Esprit propre, dont ceux, que les Etudes ont rendus connoissans des choses, ne se défont pas si facilement; cét Apprentif en fait de Religion, s'estimoit mort sur la Terre, & s'étoit déterminé, pour acquerir une vie Celeste, de ne plus vivre que de l'esprit d'obedience, & d'humilité. D'où venoit sans doute, qu'il obeïssoit si aveuglément à tout ce qu'on lui commandoit, que comme une Bête, il ne reflexissoit pas au Commandement, mais comme un Homme vertueux, à la maniere de l'executer au plûtôt. Il retint encore si fermement, & pratiqua depuis, avec tant d'exactitude, cette simplicité d'Ame, l'humilité, l'obedience, la modestie, & les autres Vertus, qui firent les exercices ordinaires de toute l'Année, de son Noviciat, qu'il s'en souvint dans tout le cours de sa bonne Vie. D'où vient, que quoi qu'il gouvernât les autres, tout Gardien qu'il étoit, il paroissoit aussi mortifié de Bouche, de veuë, de discours, d'actions, de mœurs, & de sentimens, qu'un jeune Novice.

Il obeït aveuglément à toutes sortes de commandemens.

Jusqu'à la mort il pratiqua toutes les choses de son Noviciat.

XX.

Aprés avoir achevé son Noviciat, & reconnu qu'en qualité de genereux Soldat

Soldat de Jesus-Christ, il êtoit dans la lice, pour y combattre fortement, contre de vieux Ennemis, d'abord il commença guerre contre la Chair, opposée toûjours à l'esprit, & l'attaqua par le froid, & la nudité d'un seul Habit, dans les gelées, même des Hyvers les plus rigoureux. Mais encore, comme si l'âpreté d'un Habit si Austere, ne suffisoit pas à son grand zele d'Austerité, il portoit sur sa Chair, un Cilice fort âpre, jusque sur ses Genoux, & même sous ce Cilice, une Chaîne lui ceignoit les Reins, qui faisoit de son Corps un esclave de la vraie Vertu. Toûjours nuds Pieds sans Sandales, en quelque tems que ce fût de Glace, & de Neiges, il affoiblissoit cependant sa Chair, avec tant d'Abstinences, que non seulement il jeûnoit tous les jours fort souvent au Pain, & à l'Eau, mais même quelquefois, il donnoit à son vivre de si êtroites mezures, qu'il n'accordoit le necessaire à son Corps, que deux ou trois fois la Semaine. Et un jour, au Carême de l'Epiphanie, brûlé d'un desir plus ardent, d'un jeûne plus austere, il voulut s'abstenir de manger, à l'exemple de nôtre Pere saint François, & aprés avoir passé jusqu'au dix-septiéme jour de ce Carême, sans autre nourriture, que celle de la Sainte Eucharistie, qu'il offroit tous les jours fort devotement, il en demeura là, crainte qu'il ne parût le vouloir disputer en fait de jeûne, avec nôtre Pere saint François, & il se servit de sa Nourriture ordinaire, de son Pain, & de son Eau, il joignoit à tant de jeûnes, de fort longues veilles, qu'il observoit principalement aprés Matines, où il emploioit tout le tems jusqu'à Prime, dans l'Oraison, & la Contemplation des choses divines, & le reste de la nuit, il accordoit quelque repos à son Corps, ou sur quelques Planches, ou sur la Terre nuë. Tant d'austeritez paroissoient dautant plus merveilleuses en Frere Mathieu, que maigre de Corps, & délicat de nature, il sembloit moins propre à tant de rigueurs. Mais l'Auteur de la nature des Hommes, donnoit à son Soldat tant de zele de cœur, & même tant de forces corporelles, qu'il combattoit fortement contre sa Chair, à l'exemple de plusieurs.

Il est extrémement austere & comment.

Son abstinence êtoit prodigieuse.

Il est fort assidu à l'Oraison.

XXI.

Si quelquefois en voiage, il alloit chez les Seculiers, il ne quittoit pas l'exercice d'une si austere Vie, puisqu'y laissant toûjours les Viandes plus délicates, il ne mangeoit que des plus communes, ou bien il les rendoit insipides adroitement, avec la Cendre, ou avec l'Eau. Il avoit coûtume de n'y jamais reposer sur des Lits, mais ou à Terre avec une Pierre sous sa Tête, ou sur quelques Planches, il y gardoit ses veilles ordinaires de la nuit, & avec ses Disciplines, il cherchoit les lumieres du Ciel, au milieu des Tenebres de la Terre. Mais à cause que son Corps foible, & malade ne pouvoit égaler les desirs plus fervens, ni suivre les vestiges plus austeres de son Ame, il éprouvoit souvent des langueurs de l'un, & des regrets de l'autre: celui-là quelquefois ne pouvoit souffrir, & celle-ci le passionnoit? quelle peine à un bon courage, & alors quoi qu'il remit quelque chose de ses Austeritez, & qu'il fit Trêve avec son Ennemi, aussi-tôt qu'il se portoit mieux, il avoit coûtume de recommencer la guerre, avec sa Chair, & la traiter plus austerement. Mais parce qu'il étoit frequemment incommodé, il fut contraint de prendre des Sandales, & un Manteau avec son Habit, & pourtant, il continua toûjours l'ordinaire de ses jeûnes, jusqu'à la fin de sa Vie.

Il rendoit insipides les Viandes délicates chez les Seculiers avec la Cendre & l'Eau.



Frere Mathieu chargé sur ses Epaules d'une grosse piece de Bois, en memoire de la Croix de JESUS-CHRIST, *fût accompagné de plusieurs lumieres, que virent diverses Personnes.*

XXII.

Il continuë son exercice de porter une grosse Croix de Bois.

FRere Mathieu avoit mis ses plus grandes délices, dans l'Oraison de l'esprit, & principalement la Contemplation des douleurs de JESUS-CHRIST; d'où vient qu'étant Religieux, il continua le Spirituel exercice, qu'il avoit commencé dans le Monde, en Memoire de la Passion de JESUS-CHRIST, & souvent, lorsque le permettoient les occasions du lieu, & du Temps, il se levoit au silence plus profond de la nuit, aprés une longue Discipline, chargeoit ses Epaules d'une grosse piece de Bois, alloit nuds Pieds aux Eglises, y meditoit un Dieu portant sa Croix au Calvaire, & quelquefois avec autant de Sanglots que de Larmes, il déploroit la Passion douloureuse de JESUS-CHRIST, qu'il lisoit tristement dans saint Mathieu. Alors on a veu souvent des Lumieres celestes, qui l'accompagnoient en allant, & en retournant. Une Femme pieuse de Leonessa les vit la premiere, lorsque Frere Mathieu encore du Tiers Ordre, pratiquoit une nuit ce saint Exercice; & lors qu'une autre nuit entre les Capucins, il le poursuivoit, un Prêtre nommé Manfredo de l'Ordre des Augustins, Homme de Pieté singuliere, qui avoit observé quelquefois Frere Mathieu, plié presque sous sa pezante charge, se fit le Compagnon de son penible Exercice, & alors un Homme, dont les Chevaux étoient sortis de l'Ecurie, les rencontra, à qui Frere Mathieu dit, avant qu'il lui parla: mon Ami, ne cherchez pas ici vos Chevaux, allez par là, & vous les trouverez fort assurément. Cét Homme est surpris d'entendre de cette Bouche, la cause de son voiage, qu'il ne lui avoit pas encore déclarée; mais il fût bien plus étonné, lorsqu'aprés l'avoir quitté, & regardé derriere lui, il voit plusieurs lumieres marcher, avec Frere Mathieu, quoi qu'auparavant il ne les eût point veuës, à peine enfin fût-il dans le chemin, que l'Homme de Dieu lui avoit montré, qu'il rencontre ses Chevaux échappez, qui lui avoient déja coûté tant de pleurs, & d'inquietudes.

Tandis qu'il traine sa Croix on voit des lumieres marcher avec lui.

Il penetre les pensées secrettes des Hommes.

XXIII.

Souvent aussi le Serviteur de Dieu, chargé de sa pezante piece de Bois, pour ressentir en lui-même plus rigoureusement, la cruelle flagellation de son Sauveur, & faire son exercice avec plus de Pieté, avoit accoûtumé de se discipliner jusqu'au Sang, en sorte qu'on en voioit souvent les gouttes sur la Neige, qui couvroit la Terre par où il passoit, elle en paroissoit rouge en plusieurs endroits. Mais les lumieres qui l'accompagnoient dans son Exercice de Croix, ne se representoient pas également à ceux, qui les voioient, parce qu'elles paroissoient aux uns des Flambeaux allumez, & à d'autres des Etoilles, quelquefois plus, quelquefois moins, elles le précedoient aujourd'hui, & demain elles le suivoient & toûjours l'accompagnant, lorsqu'il alloit, & qu'il revenoit, jusqu'à ce qu'il eût déchargé ses Epaules de sa pezante charge. Ces clartez témoignoient clairement, que cét Exercice de Pieté, étoit fort agreable à Dieu, puisqu'il vouloit que ses Anges l'accompagnassent, dans un voiage si Religieux. Cette memoire de la Passion de JESUS-CHRSIT, avoit imprimé, dans l'Ame de son Serviteur, un sentiment merveilleux de ferveur, à l'endroit du Sacrifice, non sanglant de la sainte Messe, qu'il ne celebroit jamais, qu'aprés une Oraison fort longue, & il la disoit si ardemment, que ses ardeurs de cœur, enlevoient souvent son Ame de lui-même, ce qui lui arriva à Narni, lorsqu'il y dit la sainte Messe, dans l'Eglise Cathedralle, où ravi en extaze, en presence de tout le Peuple, il y demeura plus de demie heure.

Combien son exercice de piece de Bois étoit agreable à Dieu.

Celebrant la sainte Messe il est ravi en extaze à Narni.

Le

Le zele merveilleux qu'avoit Frere Mathieu du Bien, & du Salut de l'Ame des Hommes, & un Miracle de la Providence de Dieu.

Le zele fort ardent du Salut des Ames, & la Charité de Jesus-Christ, qui pressoit l'Ame de l'Apôtre saint Paul, embrazoit de sorte la Poitrine toute Apostolique de cét Homme de Dieu, qu'aussi-tôt qu'il fût établi Predicateur par les Peres, il n'épargnoit aucun travail, & il ne perdoit aucune occasion de tems, qu'il ne s'y emploiât indifferemmment tout entier, au Salut des autres, parce que comme il se reconnoissoit debiteur aux Sages, & aux Insensez, il ne recherchoit pas, par une Ambition vaine, ni les Villes seules, ni les Chaires plus celebres, ni les plus nobles Auditoires, mais il choisissoit les Bourgs moins considerables, les Villages, & les Châteaux, il y prêchoit avec joie la parole de Jesus-Christ, & ne croioit pas qu'il dût negliger le Salut du moindre des Hommes. Mais parce qu'il avoit toûjours Jesus-Christ en veuë, mort pour tous les Pecheurs, il se consumoit luy-même avec tant de zele pour eux, que ceux qu'il ne pouvoit attirer à Dieu par tous ses discours, y étoient gagnez par ses larmes, & par ses Prieres. XXIV. Il prêche à tous indifferemment la parole de Dieu.

Le Convent des Capucins de Leonessa achevé, & un jeune Homme appellé Virgilio de ce même Bourg, envoié par ses Freres, dont il étoit Cadet, au Mont-Masso contigu de Leonessa, pour ramener à leur Maison un Cheval qui y paissoit, le soir approcha, & le Soleil étoit à peu de momens de son Occident, lorsque Virgilio va à la Montagne, la nuit le surprend, il s'en fâche avec un horrible emportement de Blasphêmes; & alors, le Ciel obscurci de Nüages, commença de mugir si horriblement de Tonnerres, de fulminer de Gresles, & de retentir de Vents, qu'il sembloit, que le Mont s'allât abîmer sous ses Ruines. Virgilio pourtant n'en devint pas meilleur, & retournant chez-lui avec son Cheval, il rencontra Frere Mathieu, qui lui dit aussi-tôt? Quel est vôtre crime Virgilio, je viens ici à cause de vous, parce que j'ai veu le Diable fort animé contre vous, pour les Blasphêmes, que vous avez vomis si horriblement contre Dieu, & il alloit vous posseder de toutes ses forces, si sa Bonté ne l'en eût empéché, à la Priere des Siens. Prenez garde, mon Fils, que la colere divine, ne vous surprenne pas une autre fois, expiez vôtre crime par la Penitence, corrigez vos mœurs, & ordonnez mieux vôtre Vie, parce que si la vengeance du Ciel est tardive, elle recompense par la grandeur des Supplices, son retardement. Le jeune Homme s'effraia du peril, & aidé de la grace, il changea de mœurs, & de Vie. XXV. Il délivre par ses Prieres un Blasphemateur possedé.

Ce saint Homme prêchoit avec tant de zele, que selon le conseil de l'Apôtre, soit qu'il reprit, qu'il pria, qu'il corrigea, avec force les Pecheurs, il remportoit toûjours de grands fruits de ses Predications, & n'en sortoit jamais sans y gagner quelques Ames. Entre les dons que le saint Esprit lui avoit communiquez, étoit principalement celui de reconcilier les Ennemis, & l'on eût dit qu'il étoit deputé du Ciel, à l'accommodement de leurs inimitiez. Il témoignoit dans ses discours, & dans ses Actions, une certaine douceur d'esprit, dont soûmis à l'esprit, & aux humeurs de tous, il gagnoit toutes leurs Affections. Dieu encore donnoit ce pouvoir à ses paroles, qu'il adoucissoit les humeurs plus sauvages, & les faisoit devenir raisonnables. D'où vient, qu'il étoit demandé de toutes les Villes, pour accommoder les Procez, & les differens de leurs Citoiens. Et lorsqu'il avoit quelque Affaire à traiter, ou à terminer des inimitiez, il ne manquoit jamais, la précedente nuit, en memoire de la Passion, de traîner sa grosse Croix, ce qu'il faisoit aussi toutes les fois, qu'il s'agissoit de quelque XXVI. Il accommode les Procés, & il reconcilie les Ennemis. Aiant quelque chose de consequence à faire il faisoit son exercice de sa Croix de Bois.

Conversion difficile d'Ame, ou qu'il vouloit impetrer quelque faveur de Dieu, parce qu'il avoit souvent éprouvé, que ce saint Exercice avoit fort favorisé ses desseins. Comme il alloit un jour à Visso, Bourg assez proche de Leonessa, pour y prêcher, il y fût reçu par un certain Pierre Manno son Ami, qui instruit de l'Austerité de sa Vie, lui demanda ce qu'il desiroit, qu'on lui servit à souper, il répondit aussi-tôt, une Menestre de Panade de Pains fort communs, on la lui presenta, mais avant que d'en goûter, il la soûpoudra de Cendre, & en mangea fort peu, ce que la Femme de Pierre ne souffrit qu'à regret, & elle lui dit, Frere Mathieu, d'où vient que vous mélez la Cendre avec la Boüillie? est-ce afin qu'elle vous paroisse de meilleur goût avec cét Assaisonnement, Frere Mathieu lui répondit, à cause que la Cendre est plus savoureuse au palais de l'Ame, que vôtre Menestre au sens, crainte que le sens ne corrompe le goût de l'Ame, j'ai dû méler la Cendre avec la Boüillie, & le souper achevé, il se retire à la Chambre, qu'on lui avoit préparée, d'où fort peu de tems aprés en secret, il alla chargé de sa piece de Bois ordinaire, à une Eglise Champêtre dediée à Nôtre-Dame, à un mille du Bourg, & Pierre, qui avoit resolu d'épier ses Actions, lorsqu'il le vit sortir du Logis le suivit, & Frere Mathieu se chargea d'une piece de Bois, qu'il trouva en chemin, fût avec une Corde au Col à cette petite Eglise, & Pierre qui le suivit de loin, en allant, & en retournant, le vit toûjours environné de lumieres fort brillantes, jusqu'à ce que déchargé de son Bois, & de sa Corde, devant l'Eglise de la Parroisse du Bourg, il retourna chez son Hôte, & Pierre alors ne vit plus de lumieres.

Il méle la Cendre avec la Boüillie préparée pour lui.

Frere Mathieu chargé de sa Croix est toûjours accompagné de lumieres.

XXVII. De cette même maniere, lors qu'à Leonessa une Femme est extrémement malade d'une douleur de côté, qu'on appelle une Pleuresie, chargé la nuit de sa Croix, & environné de ses Splendeurs ordinaires, il alloit à l'Eglise de la Sainte Trinité, fort éloignée du Bourg, & la Malade qui l'apprit, le fait appeller par ses Amis, & le supplie de prier Dieu pour elle; Il la consola de paroles, fit le signe de la Croix, sur son côté, & il en bannit le mal aussi-tôt, & rendit à la Malade sa premiere Santé. Dieu voulut faire paroître à tous par cette merveille, combien il agréoit cette Pieté de son Serviteur Frere Mathieu.

D'un signe de Croix il guerit une Malade de Pleuresie.

XXVIII. Aprés le Chapitre General, qui fût celebré l'An 1549. à Naples, Frere Mathieu eut permission de Frere Bernardin d'Asti, de bâtir un Convent de Capucins à Leonessa, il étoit seul au commencement, avec deux autres Freres, & il tomba de l'air une si grande quantité de Neiges, qu'ils ne pouvoient aller au Bourg, y mendier leurs necessitez: c'étoit alors fort la coûtume des Freres, de ne rien reserver au lendemain, de leur Nourriture. Assiegez donc des Neiges, sans rien à manger, & sans pouvoir en aller chercher dehors, Frere Mathieu ordonne aux autres de se confier en Dieu, & de bien esperer de sa Providence. Ils avoient emploié déja tout le matin à l'Oraison, & aux choses divines, & il étoit presque Midi, lorsqu'ils prient, & qu'ils esperent de Dieu plus diligemment. Les uns croioient qu'ils ne devoient pas tenter Dieu, mais faire leur possible, d'aller au Bourg, y chercher leurs besoins, & Frere Mathieu leur persuade d'esperer toûjours, & qu'assurément la Providence ne les abandonneroit pas. Tandis qu'ils traitent de cét Affaire, on frappe à la Porte du Convent, ils en sont surpris, on y vient, & on n'y trouve personne, sur la Neige même, on ne découvre les vestiges de qui que ce soit, il paroît seulement sur la Porte, quatre Pains avec une Marmite pleine de Menestre, qui pouvoient suffir à leur Nourriture; les Freres aprés leurs remerciemens à un Dieu si liberal, à l'endroit des Siens, les prennent, s'en servirent, & se confierent depuis davantage à sa Providence. Apres ceci Frere Mathieu, commença un Convent dans la ville d'Aquila, mais

La Providence par un Miracle fournit aux Freres de la nourriture.

mais prévenu par la Mort, il ne pût lui donner son dernier Achevement. XXIX.

Frere Mathieu avoit fait souvent des corrections fort rudes, à un de ses Freres, qui s'apelloit Jean, & qui étoit Prédicateur entre les Conventuels, il l'exhortoit le plus qu'il pouvoit, à l'Observance Reguliere, & principalement de la Pauvreté, lui s'en mocquoit, & méprisoit les avis d'un si Sage Frere, qui alla un jour à sa Chambre, ornée d'une fort belle Tapisserie, où il vit un beau Lit, sous un Pavillon trop magnifique, pour un Religieux, il en fut fort touché, & tout embrazé du zele de Dieu, il dit à son Frere ? Que veulent dire, mon Frere, des choses si indignes d'un humble, & d'un Pauvre Enfant de saint François ? que signifient ces Tapisseries; ce Lit, & ce Cabinet, que je vois si chargé de Vazes des Baleares ? où est la Foi donnée à JESUS-CHRIST ? qu'est devenuë l'Observance de la Regle ? où est le zele de la Pauvreté ? les agitations de Conscience, ne vous pressent-elle pas ? & les craintes des vengeances Divines, ne vous piquent-elles pas ? quoi toutes ces choses, ne vous accusent-elles pas de vôtre Foi violée, & ne vous conduisent-elles pas, au Tribunal de Dieu, pour y être condamné comme un coupable ? qu'elle convenance d'un Frere Mineur avec tant de Pompe. Aprés ces paroles, avec quelque sorte d'emportement, il brisa d'un Bâton qu'il tenoit, toute la Pourceline qui ornoit le Buffet, déchira de ses Mains les Tapisseries de la Chambre, arracha de force, le Pavillon du Lit, ne souffrez pas, dit-il, mon Frere, dans vôtre Chambre avec vous, des Ennemis qui vous massacreront au Jugement de Dieu. Son Frere ne s'émut point, ni de sa perte, ni des paroles de son Frere, & il en profita de sorte, qu'un Mois ou deux aprés, il entra aux Capucins, aprés un parfait changement de vie ; parce que le zele de l'Observance Reguliere embrazoit si fort l'Ame de Frere Mathieu, qu'il ne pardonnoit ni à paroles ni à corrections, s'il la reconnoissoit violée en quoi que ce soit.

Il corrige severement son Fr. propre, & il le convertit.

Ce Frere de Frere Mathieu entre parmi les Capucins.

Quelques Miracles que Dieu fit par l'intercession de son Serviteur Frere Mathieu.

XXX.

DIeu qui vouloit faire connoître, la parfaite sainteté de son Serviteur Mathieu, ne l'honora pas seulement avec abondance, du Don de Prophetie, mais même il le glorifia par plusieurs Miracles, dont beaucoup sont peris, par l'injure des Tems, & ceux qui sont venus jusqu'à nous, autorisez de témoignages fort dignes de Foi, contribuent bien, à l'accroissement de la gloire de Dieu, & à la Connoissance de la sainteté de son Serviteur fidele. Entre ceux dont nous avons déja parlé, on dit, que tandis que les Familles des Mastrocci, & des Menincangeli, principales du Bourg de Leonessa, se déchiroient de haines, & de querelles mutuelles, il arrivoit souvent des Meurtres entre elles. Un jour elles étoient aux Armes, & leurs differentes Factions avoient fait un furieux Tumulte dans toute la Ville, lorsqu'une jeune Fille appellée Curtia, effraiée de tant d'Armes qui lui firent peur, eût aussi-tôt la Bouche si tournée, & si hors de sa place, qu'elle étoit plus derriere sa Tête, que sur son Visage. Ce que sa Mere Antonie déploroit avec grand regret, & se resolut de demander secours à Frere Mathieu, dont la Sainteté étoit alors par tout si fort reconnuë. Elle le fit donc venir chez elle, & le conjure instamment, de soulager auprés de Dieu sa Fille, qu'elle pleure, comme semblable à un Monstre. Frere Mathieu prit cette Petite entre ces Bras, & la carressa sur ses Genoux ? Qui est-ce disoit-il, ma Mignone, qui vous a tourné si cruellement la Bouche, ce n'est pas là sa place, & cependant il toucha cette Bouche de sa Main,

Il redresse la Bouche d'une petite Fille.

la repoussa à son lieu ordinaire, & elle y retourna d'elle-même. Le saint Homme dit alors à la Mere, vous avez maintenant une Fille bien libre, de la difformité de sa Bouche; mais helas! les Maux qui la menacent, sont bien plus considerables. La chose fut tout ce Tems-là inconnuë à tous. Mais quelques Années aprés, la Fille devenuë Nubile, par malheur il arriva, que les Querelles entre les deux Factions si Ennemies se rallumerent, & comme un deux voulut tüer un de ses Ennemis, d'un coup d'Arquebuze, il en perça cette Fille, assise sur sa Porte, au travers de sa Bouche, elle Mourut de sa Blessure, & justifia la Prophetie du Serviteur de Dieu.

Il prédit un malheur futur à cette même Fille.

XXXI. Il prédit à une Femme sa Santé avec son enfantement.

En ce même Tems, cette Fille avoit une Sœur appellée Nansidonia, qui grosse dans son Lit, avec la crainte des perils de sa Couche, se recommandoit instamment, aux prieres de Frere Mathieu, & il lui dit aussi-tôt: Ne craignez point Femme, vous enfanterez en santé un Fils, & souvenez-vous qu'à son Baptême, on lui donne le nom de Mathieu? quoi plus, peu de jours se passerent, que la Femme accoucha d'un Fils, fort heureusement, & on l'appella Mathieu, comme le saint Homme l'avoit desiré.

XXXII. Au même Lieu de Leonessa, une Femme appellée Caratenuta, fort amie de Frere Mathieu, souffroit les douleurs de l'Accouchement, lors qu'entrant chez elle, & y apprenant ses douleurs, il se retira avec son Compagnon, dans quelque autre Chambre, & il suplia Dieu pour elle. Tandis qu'il prioit, elle accoucha d'un Fils, & un Messager exprés, vint tout joieux dire à Frere Mathieu de si heureuses nouvelles, Taisez-vous, répondit-il, je sçai ce qui c'est passé, mais avertissez les tous, que personne ne touche l'Enfant, & ne l'enveloppe de Langes, que je ne sois arrivé, on lui obeït aussi-tôt. Cependant Frere Mathieu quitta son Oraison d'esprit, prie de Bouche pour l'Enfant, & sa priere finie, il vient à ce Petit, l'éleve de Terre où il étoit, & lui fit, sur le Front, le signe de la Croix, vous êtes heureux, dit-il, petit Innocent, que saint Augustin dans le Ciel, ait été vôtre Avocat, & lui donnant un second signe de Croix, il voulut qu'on l'appellât Augustin: Mais la Mere aprés, lui demandant? Pourquoi il avoit voulu, que son Enfant fut si long-tems nud sur la Terre, ne vous en inquietez pas, dit-il, Femme, si curieusement, il étoit necessaire pour vôtre Enfant, crainte qu'il ne lui arriva quelque chose de plus dangereux; parce que Dieu lui avoit revelé, qu'une Potence attendoit ce pauvre Petit, lors qu'il seroit grand, & ainsi il avoit voulu, qu'il ne fut point enveloppé de Langes, n'y levé de Terre, mais qu'on l'y laissât tout nud, jusqu'à ce que Dieu touché de la peine de l'Enfant, & de la priere que son Serviteur avoit faite pour lui, eût revoqué son Gibet, & que le regardant avec des Yeux plus propices, il ordonna, qu'un jour, il seroit dans sa Maison un de ses Serviteurs plus fidels. Et ce fut une preuve immancable, que cét Enfant, dans un Age necessaire, & mépriseroit le Monde, & entreroit chez les Capucins, où il mourut dans l'Esprit d'un Homme fort Religieux, & plein de Vertus.

Aiant prévu par Revelation qu'un petit Enfant seroit Pendu, il l'en délivra par ses prieres.

XXXIII. Il envoia une petite croûte de Pain à une Malade & elle guerit, la croûte étoit trampée d'Huile de la Lampe.

Il ne faut pas obmettre ici, ce qui arriva à une pauvre Femme fort Malade, au même Bourg de Leonessa, à qui l'Apotiquaire refusoit une Medecine, que le Medecin lui avoit ordonnée, à cause seulement, qu'elle étoit si Pauvre, qu'elle ne pouvoit lui en paier le prix. Lors que le sçut Frere Mathieu il prit aussi-tôt un petit morceau de Pain, le plonga dans l'Huile de la Lampe, qui brûloit devant le saint Sacrement, & l'envoia à la Malade, qui aprés en avoir mangé, en reçut un si bon effet, qu'en peu de Tems, elle se trouva parfaitement soulagée de sa Maladie.

XXXIV. Cependant on bâtissoit dans Aquila, Ville de l'Abruzzo, le Convent des Capucins, où Frere Mathieu comme Superieur avec deux ou trois Freres, logeoit chez les Peres Celestins du Mont-Magio, au Tems qu'Antonello

nello de Colenisci Provincial, & Prieur du Monastere, étoit si Malade d'une Paralisie, qu'elle lui avoit tourné la Bouche fort monstrueusement, plusieurs Medecines, pour le guerir, & toutes les sortes de Remedes avoient été emploiées, par l'ordre des Medecins, & on n'avoit rien obmis pour remettre sa Bouche dans son état ordinaire, toûjours toutesfois inutilement. Le Prieur étoit fort cher à Frere Mathieu, qui le visita un jour en qualité de Malade, & lui dit: mon Pere, ne reste-il plus de Remede contre vôtre Maladie, je crois que non, répondit le Malade, parce que l'on les a tous éprouvez contre elle. L'on n'a pas fait, lui dit Frere Mathieu, le plus puissant, par où sans doûte on devoit commencer vôtre Cure? Qui est-il répondit le Malade; vous sçavez, repartit aussi-tôt Frere Mathieu, que le signe de la Croix a tant de force, qu'il chasse les douleurs du Corps, & même les langueurs de l'Ame: J'en suis fort assuré, dit Antonello, & je n'ignore pas, mon Pere, de quelle vertu il est, puisque les Apôtres par son moien, ont tant fait de Prodiges, & que lors qu'ils le faisoient sur les Morts, ils ressuscitoient de leurs Sepultures. Je vous prie donc, & vous conjure instamment, que vous le fassiez sur moi: Mais dit Frere Mathieu, aiez bon courage, la Bonté de Dieu secoure toûjours ceux qui l'en supplient devotement, il fit alors quelque priere à Genoux, se leva aussi-tôt, marqua le signe de la Croix sur le Malade, & sa Bouche se remit à sa place ordinaire, & il recouvra sa premiere Santé.

Avec un signe de Croix il guerit le Provincial des Celestins Malade.

XXXV. En ce même Tems, il passa par la Terre d'Anterdoco, où il alla loger chez une pauvre Femme appellée Claire, qui n'aiant point de Vin pour son Hôte, à cause de sa Pauvreté, avoit resolu d'envoier secrettement à la Taverne en emprumter, & de le rendre quand elle pourroit. Mais Frere Mathieu prévenant le fait, lui dit? Pourquoi envoiez-vous chercher du Vin ailleurs, puisque vous en avez si abondamment chez vous? Si vous envoiez au Tonneau, ne vous en fourniroit-il pas! Hélas, mon Pere, répondit la Femme, vous me renvoiez inutilement au Tonneau, il y a longtems qu'il est vuide, & qu'il ne rend plus de Vin, Ne craignez rien, dit Frere Mathieu, envoiez-y seulement encore une fois, elle obeit au Pere, courut elle-même au Tonneau, qu'elle trouva plein, & afin que le pouvoir qu'avoit le Pere auprés de Dieu parut davantage, il en sortit depuis tant de Vin, que non seulement il suffit long-tems à toute cette Famille, mais encore, quoi que la Femme, par ordre de Frere Mathieu, en fournit abondamment à des Pauvres, & à des Malades, on ne le vuida qu'avec beaucoup de Tems.

Par sa priere il obtient du Vin à une pauvre Femme, & le multiplie.

XXXVI. Dans la Campagne de Leonessa, un Villageois appellé Calabricio, étoit Malade d'un cruel dégoût de manger qui le consumoit, Frere Mathieu le visita, & lui demanda, s'il ne souhaittoit rien, qui put lui donner appetit, Je boirois bien, dit-il, un peu de Vin; mais comme il n'en avoit pas à cause de sa Pauvreté, qu'on m'apporte de l'Eau, dit Frere Mathieu, & aprés l'avoir Benie, il la presenta au Malade, qui aussi-tôt qu'il eût goûté, que Dieu l'avoit changée en Vin, fut à l'heure-même gueri de sa Maladie, & n'eût plus de dégoût dequoi que ce soit.

Il change de l'Eau en Vin.

Suitte des Miracles que Dieu fit par l'intercession de son Serviteur Frere Mathieu.

XXXVII. On raconte encore de lui cinq autres Miracles de même nature, qu'il fit à Leonessa, à Aquila, & à Anterdoco, & qui accrurent beaucoup, dans tous les Esprits de ces Lieux, l'estime qu'ils avoient de sa Sainteté.

Mais d'autres qui les suivirent le rendirent bien plus glorieux. En effet, comme un Notaire public a témoigné, tandis qu'il conduisoit le Bâtiment de nôtre Convent d'Aquila, le Fils unique d'un nommé Rinaldo Docteur aux Droits, mourut avec un regret extréme de son Pere, qui en étoit comme tout desesperé, ses Parens, pour soulager sa douleur, appellerent Frere Mathieu, lorsque le mort étoit encore sur son Lit, il console ce pauvre Pere affligé, compâtit à ses larmes, fait sortir de la Chambre tous ceux qui y étoient, prie long-tems à genoux pour le Défunt, & son Oraison finie, il fait le signe de la Croix sur lui, & il lui rend la Vie. Le Fait devint si public en peu de tems, que non seulement le Pere, mais toute la Ville encore, en furent les fidels Témoins.

Il Ressuscite le Fils d'un Docteur aux Droits.

XXXVIII. Il arriva dans la même Ville, un autre Miracle de Frere Mathieu semblable à celui-là, du Fils d'une Veuve qui mourut, la pauvre Femme le pleuroit inconsolablement, affligée d'une douleur extréme, de perdre un Enfant, qui de son Travail entretenoit sa Vieillesse dans sa pauvreté. Frere Mathieu venu pour la consoler, elle se jette à ses Pieds, & le conjure à force de larmes de ressusciter son Fils. Frere Mathieu lui répondit: Ma bonne Amie? Pourquoi emploiez-vous, à la Resurrection de vôtre Enfant, un Pecheur comme moi, c'est à Dieu qu'on doit demander ces Miracles: Elle au contraire, redoubla ses Pleurs, & haussa sa voix; Ha! dit-elle, Homme de Dieu, rendez-moi par vos Prieres, mon Fils, vous le pouvez, si vous le voulez, ne negligez pas une pauvre Miserable, puisque Jesus-Christ ne rebute pas une Veuve éplorée, dont il Ressuscite le Fils. Frere Mathieu s'arrêta, compâtit quelques momens à ses larmes, s'approche du Défunt, se met à genoux devant Dieu, y demeure en Oraison quelque tems, vient au mort, & avec un signe de Croix, il lui rend la Vie, & sortit de là promtement. Le mort se leva, étendit les mains au Ciel, en forme de Supliant, & dit à sa Mere, Rendons graces à Dieu, qui m'a Ressuscité, à la Priere de son Serviteur, & ce Miracle fut sceu, en un moment presque, de toute la Ville.

D'un signe de Croix, il Ressuscite l'Enfant d'une pauvre Veuve.

XXXIX. Frere Mathieu l'An 1541. Ressuscite un troisiéme mort, en la même Ville, & l'on dit que la chose arriva de cette maniere. Il y avoit dans Aquila un appellé Paul, Homme de pieté, & bien affectionné aux Capucins, il n'avoit qu'un Fils qui tomba malade, son Pere fort inquieté, aprés avoir emploié le secours des plus habils Medecins, & reconnu que tous leurs Remedes étoient inutils au Malade, parce que son mal augmentoit de moment en moment, conjuroit nos Freres, qu'ils continuassent leurs Prieres pour son Fils, & ils ni manquerent pas, touchez de la disgrace de leur Bienfaicteur, & de sa Pieté. Mais Dieu qui se préparoit de là, plus de gloire, voulut que la maladie de l'Enfant s'accrut, & qu'il mourut, entre les bras de ses Parens. Ils en eurent l'un, & l'autre une douleur si sensible, qu'ils ne vouloient ni manger, ni recevoir de consolations, & ils se donnerent tous entiers à leur Douleur, & à leurs Regrets. Tandis que leurs Proches préparent les Funerailles du mort, ils font prier Frere Mathieu, de venir consoler ces Affligez, il y court aussi-tôt, entra dans la Maison, où il voit une multitude de Personnes épleurées, qui remplissoient tout de soûpirs, & de larmes, il ordonne à tous le silence, se retire dans une Chambre plus dégagée, il y prie long-tems, & relevé de son Oraison, il retourne auprés du jeune Defunt, saluë d'un Visage guai toute la Compagnie, cét Enfant dort, il n'est pas mort, dit-il en riant, & s'approchant du mort, aussi-tôt qu'il l'eût embrassé fort tendrement, il le benit du signe de la Croix, & l'Enfant commença, par le Pouvoir de Dieu, de joüir avec uzure de la vie, ouvrit les yeux & parfaitement Ressuscité, il fit ses remerciemens à Dieu, avec de grandes loüanges, que continüerent ses Parens, & toute leur Compagnie.

Il Ressuscite un jeune Homme par sa Priere.

L'on

L'on ne juge pas moins merveilleux, le Miracle, que Dieu fit par les Prieres de son Serviteur, en la personne de Didace, Fils de Jerôme Cerqua Gouverneur de la Citadelle d'Aquila, qui malade à la mort, & presque à l'extrémité, ne laissoit plus d'esperance de vie. L'on y appelle l'Homme de Dieu, qui s'acquita volontiers de ces devoirs de Charité; il entre tout seul à la Chambre du Malade, d'où sorti peu aprés, celui qui paroissoit si proche de la mort, est vû en Santé, & bien gueri, par les Prieres de Frere Mathieu. Ce Miracle surprit si fort le Pere, qu'il l'eut depuis toute sa vie, en une veneration extraordinaire. XL.

Aprés son Oraison, il guerit un Malade, qui se mourroit.

Dieu avoit avantagé son Serviteur fidele, d'une vertu si singuliere, que soit present, soit absent, il secouroit ceux, qui imploroient sa faveur dedans leurs Besoins. Un Homme fort Ami de Frere Mathieu en fût témoin, lorsque voulant passer la Riviere, qui moüille la ville d'Aquila, il fût en danger de sa vie, parce que la rapidité de l'Eau l'emportoit, & le précipitoit déja presque, dans son plus profond, il implora le secours du Serviteur de Dieu, & lui dit: Ha! Mathieu, Homme si vertueux, secourez-moi maintenant, à peine eût-il dit ces paroles, qu'il se trouva aussi-tôt à l'autre bord du Fleuve. XLI.

Quoi qu'absent, il secoure un Homme qui se noïoit.

Il fit plusieurs autres Miracles, qui témoignent fort clairement, de qu'elle force étoient ses Prieres auprés de Dieu; l'un fût, que Voiageant un jour avec son Compagnon, du côté de Leonessa, quoi qu'une grande Pluïe fût tombée du Ciel, ils n'en receurent pas les moindres goûttes, encore que les Eaux, à cause de leur abondance, fussent répanduës par tout, cequi parût à une Femme, qui les receut à Leonessa, lorsqu'il n'y avoit point encore de Convent de Capucins, parce que comme elle voulut faire du Feu, pour seicher leurs Habits, elle vit qu'ils étoient fort secs, & qu'il n'y étoit pas tombé une goûtte d'Eau. XLII.

Il marche par la Pluïe sans être moüillé, ni son Compagnon.

Mort de Frere Mathieu.

Dieu qui est, la Couronne de tous les Justes, aiant honoré, de l'éclat de tant de Miracles, son Serviteur Frere Mathieu, qu'il avoit choisi devant tous les Siecles, separé du sein de sa Mere, appellé à la grace, & justifié par les œuvres d'une vive Foi, aprés que les Hommes l'eurent admiré, proclamé, & réveré comme un Saint, resolut enfin de le glorifier, & lui donner la Couronne, afin qu'il embrassa du sein d'une gloire eternelle, aprés les travaux de la vie, celui même, qu'il avoit aimé, devant la Naissance, d'une perpetuelle Charité. Lors donc qu'un jour il étoit en Oraison, & y soûpiroit, aprés les celestes embrassemens du divin Amour, il desire avec l'Apôtre, rompre au plûtôt les liens de son Corps, & d'être avec Jesus-Christ. Dieu alors lui révela sa mort prochaine, dont averti de son Sauveur même, il vint aussi-tôt à Leonessa, où pour dire le dernier adieu à ses plus Proches, il fût receu à manger à la Maison de son propre Frere, & comme il avoit desiré, que tous ses Parens s'y trouvassent en Famille, il fit les mets plus délicieux du Festin, par des Salutaires avertissemens qu'il leurs y donna, comme par son Testament, dont il les exhortoit à la crainte de Dieu, au mépris des choses sensibles, & à l'Amour des spirituelles. Il leurs découvrit aprés la déposition prochaine de son Corps, les attira par de douces paroles, à la Concorde, & à la Charité des uns, envers les autres, les benit tous, leurs donna de l'Eau benîte, & il acheva une si triste Ceremonie, avec ces paroles de l'Apôtre: *Aiez la Paix entre vous autres, & le Dieu de Paix, & de dilection sera avec vous.* XLIII.

Etant en Oraison Dieu lui revele sa mort.

Il dit adieu à ses Parens, & les exhorte à la Pieté.

2 *Aux Corinth.* 13.

XLIV. Il tombe Malade à Aquila.

De là retourné à Aquila, quelques jours aprés, il tomba Malade, & comme plusieurs lui envoioient des Viandes délicates, & quantité de Confitures, il les destinoit aussi-tôt à de pauvres Familles, quoi qu'inconnuës, que Dieu lui reveloit, être dans une extréme pauvreté; cette maladie le tint long-tems, & il fût contraint, par la civilité du Gouverneur de la Ville, dont il avoit gueri le Fils, d'aller à un Château proche d'Aquila, de l'avis des Medecins, qui jugerent, que l'Air, où il étoit devenu malade étant fort mauvais, on avoit quelque esperance, que s'il le changeoit avec un meilleur, il pourroit en recevoir du soulagement. Cependant cette longue langueur de Corps, qui importune si fort les autres, lui donnoit d'autant plus de délices, qu'il reconnoissoit comme un Bienfait extraordinaire de Dieu, de pouvoir representer en lui-même, non seulement par les desirs de son Ame, mais encore par les douleurs de son Corps, la cruelle Passion de JESUS-CHRIST. Et ainsi sa Patience plus éprouvée, l'appelloit de jour en jour à de plus glorieuses Couronnes, puisque ce changement d'Air augmentant son mal, au lieu de le diminüer, il est contraint de retourner à Aquila, où son propre Frere Tullio le visita, & quelque tems aprés, comme il voulut aller à Pescara, où l'appelloient quelques Affaires communes de Leonessa, il avoit envie de differer son Voïage, parce que comme la maladie de Frere Mathieu s'augmentoit, il étoit fort aise de lui rendre les derniers devoirs d'une fraternelle Charité. Son Frere lui dit: Ne vous inquietez pas de moi, je vous prie, faites vos Affaires de la Commune avec liberté, & à vôtre Retour assurément, vous me trouverez encore en vie.

Sa Maladie est longue.

XLV. Il refuse d'aller à Cheval.

Cependant, ceux que le Gouverneur, avoit envoiez avec un Cheval à Frere Mathieu, pour le ramener à Aquila, le prioient qu'il se servit de cette commodité! Il s'y opposoit fort, & disoit, il siéroit mal à celui, qui dans tout son tems de Religion n'a jamais cheminé qu'à Pied, de se servit d'un Cheval, à la fin de sa Vie. Mais eux le contraignent, & le prennent malgré lui, pour le mettre en Selle, Faites dit-il maintenant, cequ'il vous plaira, tous vos efforts sont inutils, & Dieu ne le veut pas, vous le verrez par experience. Aprés donc avoir mis l'Homme de Dieu à Cheval, son Frein aussi-tôt tombe de sa Bouche, la Bride se détache, les Sangles se rompent, le Poitral se défait, & tout l'Enharnachement tombe à Terre. Les Assistans effraiez, & instruits de la volonté de Dieu, descendent Frere Mathieu de Cheval, & parce qu'il ne pouvoit marcher à Pied, ils le portent sur un Brancart à Aquila, où parce que les premiers Fondemens étoient alors à peine jettez, d'un Convent de Capucins, le peu de Freres qui travailloient à la Fabrique, sous Frere Mathieu, demeuroient avec lui chez les Celestins, comme nous avons dit, & alors le Serviteur de Dieu proche de sa mort, afin de faire paroître en mourant, l'extréme pauvreté, si propre à des Freres Mineurs, demande qu'on le porte, non pas aux Celestins, parce qu'il craignoit de leurs être à charge, mais à l'Hôpital de la Ville. D'autres croient que le Convent alors fort avancé, les Freres y demeuroient avec Frere Mathieu, & qu'ainsi l'on l'y porta tout droit, sans aller ailleurs; Nous fondez sur l'autorité d'un certain Témoignage qui prouve, qu'il mourut à l'Hôpital de la Ville, inclinons plûtôt de ce sentiment.

Tous les Ornemens du Cheval tombent à Terre.

Il veut être porté à l'Hôpital d'Aquila.

XLVI.

L'Homme de Dieu donc proche de sa mort, en état de combattre une derniere fois, avec son Ennemi des Enfers, se prépare au combat, par la Reception des Saints Sacremens de la Pénitence, & de l'Eucharistie, & comme un fort Athlete, il veut être muni de l'Huile sacrée, pour s'opposer avec plus d'assurance à un puissant Ennemi, & pour monter à la Couronne plus legerement, lors donc qu'il eût exhorté ses Freres, par de sacrez discours, à la parfaite Observance de la Regle, à l'avancement des vertus,

vertus, & à l'amour de Dieu, donné sa Benediction à son Frere Tullio, qui étoit revenu de Pescara bien à propos, & à un autre de ses Freres nommé Jean, qui l'étoit venu voir de Leonessa, & prédit l'Heure de sa mort, il mourut Bien-heureux en Jesus-Christ, le 21. de Juin, cette Année. A peine son Ame étoit-elle sortie de son Corps, qu'à la même Heure parut du Ciel, une grande quantité de lumieres, autour du Dôme de saint Bernardin, qui montrerent fort visiblement la gloire de sa mort. Aussi-tôt une multitude prodigieuse de Peuple y vient, Tous tâchent de toucher, & de baiser le Corps; plusieurs même mettent son Habit en morceaux, à dessein d'en conserver quelque partie. Tous l'appellent, le publient, le proclament Saint, Saint, & à cause, comme nous avons dit, que l'Eglise des Capucins n'étoit pas bâtie, la Ville ordonna, que le Corps seroit porté, dans toute la Pompe d'un Convoi, à l'Eglise des Celestins de Colemagio, & déposé dans la Chapelle de saint Jean. Le lendemain donc, le Corps, avec un concours de toute la Ville, fut porté dans cette Eglise, & déposé dans un Tombeau separé des autres Deffunts; plusieurs Miracles aussi-tôt commencerent à y paroître, en faveur de ceux, qui recouroient à son Sepulchre, & y imploroient son secours, dont le nombre fût si grand, qu'on permit long-tems d'y appendre des Tableaux de Vœu, & d'y faire brûler une Lampe. D'où vient que dans toute la Ville, & la Campagne d'Aquila, l'on ne l'appelloit point autrement, que le Bien-heureux Mathieu, & je ne sçai comment la memoire de tant de Miracles, s'est si entierement perduë, qu'à peine un, ou deux sont arrivez jusqu'à nous.

Il prédit l'heure de sa mort.

A sa mort, on voit paroître forces Lumieres.

Frere Mathieu aprés sa mort fait plusieurs Miracles.

XLVII.

Aprés sa mort, il parût à plusieurs tout glorieux.

Aprés la mort d'un si saint Homme, & comme on croit à la même heure qu'il mourut, une Femme de Pieté, lors qu'elle prie à Leonessa, ravie en extaze, vit Frere Mathieu avantagé d'un Palais meublé des plus riches ornemens, & assis glorieusement sur un Trône magnifique, & aussi-tôt il disparut à ses yeux. Une autre pieuse Femme, qui pour avoir un Enfant mâle l'avoit invoqué bien instamment, le vit aussi aprés son Decés, & il lui promit un Garçon, qu'elle mit depuis au Monde, peu de tems aprés.

XLVIII.

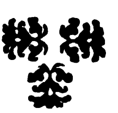
Aprés sa mort un Lis se produit de sa Bouche.

Depuis ce Tems-là, les Miracles, qui se faisoient au Tombeau du saint Homme, croissoient toûjours, & comme le Gouverneurr du Château, qui lui étoit fort devot, eut obtenu, qu'on ouvriroit son Sepulchre, pour voir encor une fois un si saint Homme, tous virent sortir de sa Bouche un beau Lis, d'une Blancheur extraordinaire, & tout plein de Devotion pour Fr. Mathieu, il prit un Bras de son Corps, qu'il emporta en Espagne; & au tems qu'il proposoit de poursuivre sa Canonisation, auprés du Pape, par tous les moiens possibles, toutes choses y étoient fort bien disposées, & il eût pû l'obtenir aisément, s'il eût été plus long-tems en vie.

XLIX.

Portrait de Corps & d'Ame de Frere Mathieu.

Frere Mathieu s'acquit la Couronne de la gloire, dans un genereux combat, quoi qu'il ne fût pas fort long, parce qu'à peine avoit-il quatorze Ans de Religion, & quarante-trois de Naissance, lorsqu'il fut honoré du Triomphe. Il étoit de grande Stature, menu de corps, d'une Barbe presque noire, pâle, & maigre de Visage, guai de Face, avec des Yeux fort graves, mais d'Esprit fecond, grand d'Ame, celebre par la Penitence, riche en merites, glorieux en Miracles, plus heureux de vie, & il monta dans le Ciel avec Dieu, pour y regner eternellement.



Du Bois de Nôtre Pere saint François, le châtiment du Ciel contre un Villageois qui eût la hardiesse de le vouloir couper, & des Faveurs que Dieu fit à plusieurs Personnes en vertu de ce Bois.

L. EN ce Tems-là, l'Arbre planté proche de Sienne, qu'on appelle ordinairement Bois de saint François, rendit la Santé, par le pouvoir de Dieu à plusieurs Malades. Barthelemi Pisano dit l'Origine de cét Arbre, dans les Conformitez, Liv. 1. Fruit. 11. Part. 2. En voici les paroles : *La Custodie de Sienne, a un Lieu dans la Ville, distant de l'ancien d'un jet d'Arbalête, dans lequel Lieu, le Bien-heureux Pere saint François, revenant de Rome, & fichant son Bâton le Soir en Terre, trouva le Matin qu'il étoit devenu un bel Arbre.* Rodolphe de Tossignano écrit aussi de cét Arbre, & voici ce qu'il en dit : *D'abord à Sienne il y avoit une Oratoire, assez proche du Convent, où les Freres sont aujourd'hui, & là le Bien-heureux saint François, retournant de Rome ficha dans la Terre le Bâton qui soûtenoit sa main, & il devint un Arbre d'une hauteur, & d'une beauté extraordinaires.*

LI. *Un Villageois abbatant l'Arbre de S. François, est assommé du Foudre.*

Cét Arbre donc, à cause de la memoire de saint François, & du Prodige qui lui donna sa Naissance, fort estimé, & respectueusement reveré des Siennois, il arriva que cette Année, où l'Armée des François, qui entra dans l'Italie, ravagea toute la Campagne de Sienne, un Villageois Armé d'une Serpe, & d'une Hache, approcha de cét Arbre, à dessein de le couper jusqu'à la Racine, pour s'en servir dans ses Usages. Ce que voians quelques Soldats, ils tâchent de persuader au Païsan, de ne pas mettre sa Hache dans cét Arbre, & l'avertissent, que c'est l'Arbre de saint François, à qui l'on devoit du respect. Mais ce Rustre, sans sentiment de Pieté, si saint François dit-il, avoit ma Pauvreté, il feroit des choses bien plus dommageables, & demeure dans sa Rusticité d'esprit; à peine eut-il donné contre l'Arbre son premier coup de Hache, qu'un Foudre tombé du Ciel asseurément l'assomma, & l'Arbre coupé jusqu'au milieu de son Tronc, laissa ses Branches toutes disperſées de côté & d'autre, & pourtant ce coup de Foudre ne brûla pas de sorte cét Arbre, que sa Racine ne rejetta depuis un Jait si fort, & si grand, qu'il est devenu un Arbre d'une hauteur merveilleuse.

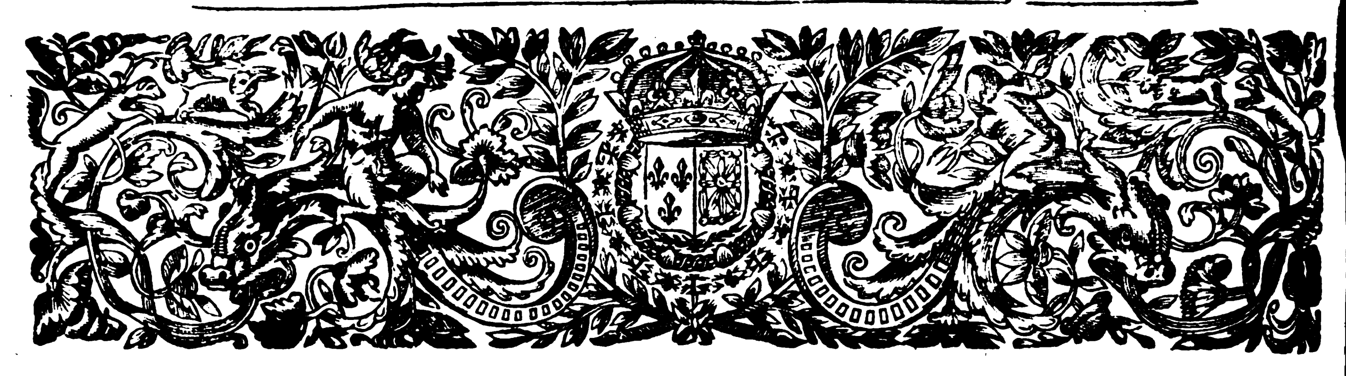
Cét Arbre repoussa un Jait, qui est devenu un fort grand Arbre.

LII. *Plusieurs Malades sont gueris par ce Bois.*

Ce fait fut sceu de la Ville, & de la Campagne, & tous leurs Peuples, rendirent tant d'Honneur aussi-tôt à cét Arbre nouveau, ou pour mieux dire tout renouvellé, que Dieu fit par Lui, & par son Bois, tant de Miracles par tout, qu'il fût respecté de toute la Terre. Disons-en ici ce qui touche cette Année, Lucrece de Sienne Damoiselle suivante, d'une Dame de la Noble Maison des Curtii, incommodée d'un Cataracte sur la veuë, en perdit de telle sorte l'usage de ses yeux, l'espace de trois jours, qu'elle n'en voioit, quoi que ce soit, elle appliqua sur ses yeux des Feüilles de cét Arbre, & elle recouvra aussi-tôt la veuë : Une autre Femme aussi de la même Ville, qui avoit été six Mois durant, tellement contrainte de tout le corps, qu'elle ne se pouvoit remuër; étant layée d'un Bain avec les Feüilles de cét Arbre, en receut aussi-tôt la Santé! Un nommé Laurent, qui dans l'Hôpital avoit une violente Fiévre, étoit sans sentiment, & comme un Mort, on le portoit au Sepulchre, tandis qu'alors, il se recommandé à nôtre Bien-heureux Pere

Pere saint François de son mieux, ce Saint assis sur son Arbre lui apparut, & lui donne une parfaite Santé. Enfin il arriva alors, que deux Enfans, qui se joüoient, se mirent mutuellement de la Chaux vive dans les yeux, & sa chaleur embraza leur Prunelle, & ils en perdirent tous deux la veuë. Mais aussi-tôt qu'on leurs eut lavé les yeux, avec de l'Eau, où avoient trempé des Feüilles de cét Arbre, au Nom de saint François, l'un & l'autre recouvrerent l'usage de leurs yeux, plûtôt divinement, qu'humainement.





Mort de deux Clercs d'une fort sainte vie.

I.



Ette Année brille des splendeurs de la Couronne de Frere Bernardin d'Asti, qu'il s'est principalement acquise auprés de Dieu, aprés vingt Ans, qu'il a si saintement emploiez, avec beaucoup de loüange, & de Reputation, à former, à polir, à éclairer, à étendre, & à soûtenir, & confirmer au milieu de plusieurs disgraces, la Reforme des Capucins, & à souffrir pour elle tous les Travaux imaginables. Couronne de Gloire pourtant, que précedent deux Freres, dont les Noms sont écrits dans le Livre de Vie, & qui par leur Triomphe, ont rendu plus illustre, celui de Frere Bernardin d'Asti General de leur Ordre. Ces deux Freres Clercs, de la Province de Sicile, demeurans dans le même Convent, moururent tous deux, aprés un Combat de peu de durée, & aprés avoir dit Adieu de Compagnie à la nature, comme aux choses humaines, ils furent Couronnez de la gloire celeste. L'un d'eux, qui s'appelloit Frere Bernard de Castro-Johanni, aprés avoir vêcu, avec toute la loüange possible d'une grande pureté, & des autres vertus, change la vie avec la mort, dans l'exemple d'une admirable patience.

Fr. Bernard de Castro-Johanni mourut fort vertueux.

II. A peine eut-il rendu l'ame, que l'autre appellé Frere Daniel Leontino, qui se mouroit alors, vit Frere Bernard Deffunt, qui lui apparût d'un Visage guai, & qui lui montroit le Chemin du Ciel. Il fut fort ravi de le voir, & comme il ne sçavoit rien de sa mort, il s'écrie aussi-tôt, je m'en vais Bernard, & je vous suivrai dans fort peu de Tems, & alors il prie les Freres presens, qu'ils different la Sepulture de Frere Bernard, afin qu'ils aient un même Sepulchre? Ne voiez-vous pas, dit-il, mon Compagnon, qui m'attend. Ce qu'aiant dit, à l'Agonie, il interpella les Freres, hé de grace, levez-vous tous, & recevez avec tout ce que vous pourrez de respect, tant de Saints, qui viennent ici, & entre les autres, j'y vois mon saint Joseph, à qui pendant ma vie, j'ai consacré mes plus tendres Affections, disant ces paroles, il rendit son Ame à Dieu, & son Compagnon monté dans le Ciel, il l'y suivit glorieusement.

Fr. Daniel voit Fr. Bernard qui montroit au Ciel.

Et en mourant il voit S. Joseph & plusieurs Saints.

III. Frere Bernardin Prêtre, aiant envoié devant lui ces deux Clercs, comme les deux Flambeaux, & les Précurseurs de son plus glorieux Triomphe, les suivit le dernier, avec plus de gloire, & comme sa Vie est pleine des plus brillantes vertus, & des splendeurs de la plus lumineuse Sainteté, Nous avons avec justice resolu, de l'écrire ici, non pas toute entiere, parce que plusieurs de ses plus grandes actions, sont peries parmi Nous, & d'autres aussi s'étans ensevelies sous le silence, Nous les tairons necessairement. Frere Thomas en effet de Castello, qui quelque Tems aprés, fût General, & qui avoit été plusieurs Années Compagnon de Frere Bernardin d'Asti, a souvent assuré, qu'il cachoit en lui-même plusieurs choses, qu'il

qu'il en sçavoit, & comme il n'a pas voulu les publier avant sa mort, il est sans doute, qu'elles sont demeurées ensevelies avec lui.

Vie, & Actions de Fr. Bernardin d'Asti, second General des Capucins. Comme Frere Bernardin entra dans l'Ordre de l'Observance, & quelques Années aprés voiant qu'il n'y pouvoit introduire la Reforme, il entra dans celle des Capucins.

IV. La Patrie, & la Noblesse de Bernardin.

Asti est une ancienne Ville de la Toscane, ou comme disent d'autres, de la Savoye, Noble, Peuplée, splendide, scituée au Midi, feconde en Bleds, & fort belle en Collines, qui d'abord du Domaine des Viscomti, & depuis aux François en Titre de Dote, est aujourd'hui, par une des conditions du Traité de Chambery, sous la Puissance du Duc de Savoye. Ce fût là, que nâquit Bernardin, de la Noble Race des Palii, comme le Patron de cette Ville saint Second Martyr, y prit aussi son Origine. Les Parens de Bernardin étoient fort riches des Biens de fortune, le Château de Ringo fut de leur Domaine, & son Pere s'appelloit ordinairement le Seigneur de Ringo. Il étoit jeune, avantagé d'un bon naturel, & d'une ame si grande, qu'il sembloit, que la nature l'eut produit si grand, pour en faire un Prodige de loüanges, comme de Noblesse, lorsque son Pere l'envoia à Rome, afin que comme elle étoit la plus illustre des Villes d'Italie, il y put faire avec plus de succés ses exercices d'Etudes, & de Gentilhomme. Mais Dieu, dont les desseins sont bien differens des conseils des Hommes, & qui avoit appellé ce jeune Homme, avant tous les Siécles, à une Noblesse plus illustre d'esprit, âgé de quinze Ans, lui montra, à la faveur d'une celeste lumiere, qui éclaira son Ame, combien étoit trompeur, & inconstant l'éclat de la Noblesse de la Terre, & lui proposa d'embrasser, par son mépris, la gloire de la grandeur celeste. Le genereux jeune Homme ne s'opposa pas à cette divine lumiere, & il n'y differa pas son consentement, mais pour mépriser plus profondement la gloire du Monde, il veut embrasser au plûtôt la Religion fort humble, & si pauvre des Freres Mineurs de l'Observance, afin que par un parfait mépris des choses humaines, & une sorte de vie plus austere, si rapportante à l'Apostolique, il pût s'élever à une Noblesse plus éminente d'esprit.

Méprisant le Monde il entre dans l'Ordre de l'Observance.

V. Merveilleuse Abstinence de Fr. Bernardin.

Lorsqu'il fut dans l'Ordre de l'Observance, il commença de s'appliquer avec tant de soins, aux vertus propres à un Religieux, & principalement à l'Abstinence, qui fait mourir tous les vices, que tourmenté d'une faim extréme, à cause de l'étroite mezure d'Alimens, qu'il s'étoit ordonnée, & la croissance d'un jeune Homme, il devint malade d'une Fiévre étique, dont pourtant il fut dégagé, par le commandement que lui firent ses Superieurs, de quitter ses grands jeûnes; quoi qu'il ne put jamais depuis reprendre ses premieres forces, qu'avoient trop affoiblies ses précedentes Austeritez. Mais encore que ce grand zelateur de la vertu, modera la rigueur de ses Abstinences, il n'aimoit pas sa Santé, avec tant d'empressement, qu'il eut soin de sa Chair avec quelque desir, ou qu'il abandonna ses jeûnes severes, il ne mangeoit qu'une fois le jour, encore des viandes communes, & jamais de Chair, à cause seulement, qu'alors les Freres recouroient à Pecune pour en avoir, & il ne croioit pas, qu'ils le pussent faire legitimement.

VI. Sa virginité perpetuelle.

L'on admiroit tant de pudeur sur son Visage, & dans ses yeux, on voioit tant de modestie dans sa conversation, & ses entretiens, que personne ne douta jamais de la blancheur de son Ame. Avancé aux Etudes, comme

les autres, il y occupe de sorte son esprit, qu'il emploioit la meilleure partie du jour, à servir les Malades, à faire les Offices plus vils des Convents, & à l'Oraison mentale, & il y fit de si grands progrés, par permission de Dieu, dont les lumieres éclairoient les Siennes, dans l'intelligence des choses, qu'il surpassoit de beaucoup les grandes applications d'esprit, & du Tems de ses Compagnons, & de là il devint dans son Ordre, un grand Theologien, & un Lecteur achevé dans la doctrine principalement de Scot.

VII. Il joint l'Oraison à ses Etudes, & il est fort sçavant.

Il ne laissa jamais l'Oraison, pour ses occupations d'Etudes, & il s'y rendoit fort assidu, d'où vient qu'il joignit en sa personne, une grande doctrine, & plusieurs vertus, & celui que la Theologie, qu'il avoit puisée dans les splendeurs celestes, rendoit un Theologien fort éclairé, par la vertu de l'Ame, jointe à une grande Sainteté de vie, brilloit par tout, comme un Saint, & comme un fort parfait Religieux. D'où vient que comme il étoit, de prudence extraordinaire, de gravité, de conseil, & de grand credit dans son Ordre, il fut souvent Provincial de la Province de Rome, & enfin Procureur General de l'Observance. Ce fut alors, comme nous avons dit ailleurs, qu'il traitta auprés du Pape, de reformer l'Ordre, avec Frere François de Jesi, mais aprés l'avoir obtenu, sans pouvoir, par aucun moien, l'établir dans son Ordre, aussi-tôt que Frere François de Jesi entra dans les Capucins, il le suivit dans leur Reforme. Quelques anciens Manuscrits disent, qu'il s'y sentit engagé, par la voix terrible d'un Gardien Deffunt, qui lui apparut; Et en voici l'Histoire.

Il travaille pour la Reforme de l'Observance.

VIII.

Lorsque comme Provincial, chez les Observantins, il visite la Province de Rome, il arriva qu'une Nuit, à l'heure qu'il étudie dans un Convent, qu'il visitoit, & dans une Chambre des Hôtes, qu'on lui avoit préparée, il entendit qu'on frapoit à la Porte, à la façon ordinaire des Freres, & il répondit selon nôtre coûtume, *Deo gratias*, comme qui diroit entrez, Personne n'entra, ce qu'étant fait deux, & trois fois, le Frere mort enfin, qui avoit été autrefois Gardien de ce Convent, & avoit bâti cette grande, & cette belle Chambre, y parut, s'y promena deux ou trois tours en silence, & y dit enfin, fort en colere ces paroles, ô! maudite Chambre, qui est la cause de ma damnation dans l'Enfer, où je dois souffrir eternellement. Ce qu'aiant, dit-il, disparut aussi-tôt; l'aspect, & le discours de ce Frere malheureux demeurerent, si fort imprimez dans l'Ame de Fr. Bernardin, que deslors il fit tout son possible, d'introduire la Reforme dans son Ordre, mais comme il vit, que tous ses efforts étoient inutils, enfin l'An 1534, il se retira dans celle des Capucins, comme nous l'avons dit, avec plusieurs Peres des plus illustres de l'Observance.

A cause de l'apparition d'un F. mal-heureux, qui lui parla, il entra parmi les Capucins.

IX. Son entrée aux Capucins fut une Providence de Dieu.

Ce fut sans doute une Providence de Dieu bien particuliere, à l'endroit des Capucins, qui étoient encore en petit nombre, & dans leur foiblesse, puisque leur Reforme, comme une petite Plante d'une Terre seiche, agitée de tous côtez de Vents furieux, sans prudence, sans doctrine, sans conseil, & sans Hommes, qui la deffendissent de ses Ennemis; ce fut assurément un œuvre de Dieu, que tant de grands Personnages, en prudence, en doctrine, & en sainteté vinssent à son secours, & principalement Frere Bernardin, dont la sagesse, la gravité, la vertu, étoient si fort connuës, qu'au Chapitre General celebré à Rome, un An aprés son Entrée parmi Nous, il fut élû General, avec un commun consentement, comme nous l'avons dit. A peine Frere Bernardin fut-il receu entre les Capucins, par Frere Loüis de Fossombrun, qui gouvernoit alors leur Reforme, qu'il en fut envoié à Peruze, afin qu'il y alla, comme dans une des Villes principales de Toscane, sur les limites d'Ombrie, & qu'il y augmenta la Reforme, & y bâtit un Convent.

A peine

A peine Frere Bernardin fut-il entre les Capucins, qu'il fut envoié par Frere Loüis de Fossombrun à Peruze, où il bâtit un Convent, & peu aprés au Chapitre General de Rome, il fut élu au Generalat des Capucins. Son esprit d'Oraison.

X. CEt humble Obeïssant se mit en Chemin, arriva à Peruze avec son Compagnon, & y fut receu, chez un Chapelier appellé Antoine, Homme de devotion, & de Pieté singulieres, qui aprés avoir élevé deux de ses Fils, qu'il avoit de sa Femme, dans tout ce qu'on pouvoit de crainte de Dieu, les vît morts tous deux par la Peste, & comme un autre Job éprouvé de Dieu, il fit paroître dans cette grande disgrace une égale Patience. Son Aîné en mourant, dit à son Pere, je rends de profondes graces à Dieu, mon Pere, de m'en avoir accorde un si bon que vous, qui par sa diligence, & ses soins, m'a fait prendre de si bonnes mœurs, & tant de crainte de Dieu, que j'arrive au Terme de toutes choses fort heureusement. Rien n'afflige ma sortie du Monde, puisqu'elle me conduit à un Pere misericordieux, & à la fin derniere de toutes les Ames, je ne suis touché que de vos Tristesses, mais ne vous affligez plus, & ne pleurez pas, plus qu'il ne faut nôtre mort, à cause que, quoi qu'elle vous prive de vos Enfans, Dieu aprés nous, vous en donnera de meilleurs que nous n'avons été, & vous les éprouverez plus utiles à vôtre service. En effet, certains Religieux inconnus jusqu'ici au Monde, pauvres, méprisez, nuds Pieds, pauvrement revêtus, sortis du sein de saint François, arriveront bien-tôt en cette Ville, qui prêcheront la Penitence, par leurs discours, & par leurs actions. Recevez-les, embrassez-les pour vos Enfans, & consolez-vous avec eux, parce qu'ils sont envoiez de Dieu, pour le Salut de tous. Ce qu'aiant dit, & muni des saints Sacremens, il mourut en Dieu fort Chrêtiennement; Antoine alors, rencontra par hazard Fr. Bernardin, admira son Habit nouveau, pensa en lui-même, si ces Freres n'étoient pas les Religieux, dont son Fils mourant lui avoit prophetizé la prochaine venuë, s'approcha aussi-tôt de Frere Bernardin, & il lui demanda de quelle Religion ils sont, & quel Affaire ils ont à la Ville, à qui, aussi-tôt que Frere Bernardin eut déclaré leur vie, leur Institut, & la fin de leur voiage, qui se terminoit à y prêcher l'Evangile, il les receut chez lui, avec grande joie, les traitta comme ses Enfans, les recommanda aux Principaux de Peruze, & loüa fort leur sainte vie. Ces Messieurs cependant, informez par les paroles de Frere Bernardin de sa doctrine, de sa prudence, & de sa sainteté, le prient instamment de prêcher dans leur Ville, ce qu'aiant fait deux ou trois fois, avec un fort grand fruit de tout Peruze, & une Foule prodigieuse de ses Citoïens, ils furent si charmez d'un si grand Homme, & de son Ordre des Capucins, qu'aussi-tôt ils lui assignerent un Lieu au Mont-Malbi, pour y bâtir un Convent, qui aux dépens d'Antoine, fut achevé en peu de jours, selon les mezures de la Pauvreté de ces Tems-là. Cét Homme affectionna si fort la Reforme, que non seulement il fit bâtir de ses Revenus, un Convent à Peruze, mais un autre encore à Panicalé, & un troisiéme aux Carcerelles, & il n'obmit jamais aucun service, qu'il ne le rendit comme un Pere tout d'amour, aux Capucins, qu'il appelloit ses Enfans.

Frere Loüis de Fossombrun l'envoia à Peruze.

Antoine Chapelier, Homme de bien est éprouvé de Dieu.

Prophetie des Capucins de son Fils mourant.

Antoine traite les Capucins, comme ses Enfans.

Frere Bernardin bâtit un Convent à Peruze.

XI. Le Convent de Peruze donc établi, Frere Bernardin l'An 1535, fut appellé à Rome, au Chapitre General, où il fut élû General, avec le consentement de toute l'Assemblée. Les choses qu'il fit, soûtint, & endura, pour la Religion dans cette Charge sont incroiables, parce qu'il eut tant d'ardeur pour la Reforme des Capucins, depuis qu'il en eut pris le Gouvernement,

Il retourne à Rome, & est élû General de la Reforme.

vernement, qu'il s'acquit avec justice le nom, & l'effet de Pere à la deffendre, à l'élever, à l'augmenter, à l'instruire, à la confirmer, & à la conduire jusqu'à la parfaite Observance de la Regle, & à la forme plus achevée d'une sainte vie. En effet, il établit ces premiers commencemens de l'Ordre naissant, avec tant d'Austerité, de Pauvreté, d'Observance reguliere, de Sainteté, & de perfection des vertus plus Religieuses, que sa forme de la discipline reguliere, si elle n'a surpassé, elle a au moins égalé les Tems bien-heureux de nôtre Pere saint François. D'où vient que sans faire injure, à qui que ce soit, on lui doit cette loüange, que la Reforme des Capucins, aprés sa Naissance, que Dieu lui avoit donnée, le reconnoît comme le Pere de son éducation, de ses entretiens, & de son agrandissement, & que jamais elle n'a eu de General plus illustre en prudence, en sainteté de vie, en conduite, en zele de l'Observance reguliere, en desirs de son secours, que nôtre Frere Bernardin, parce que jamais il n'a pu être détourné de deffendre, & de maintenir la Reforme, ni par les Travaux des Affaires plus épineuses, ni par les disgraces des Tems, comme des Occasions, ni par les Tempêtes plus furieuses, qui l'ont si violemment agitée, mais il l'a gouvernée l'espace de huit Ans, & conduite à l'état plus parfait, que pouvoient desirer les Capucins, par ses Travaux prodigieux, & par cette fermeté d'Ame, qui ne branla jamais au milieu des Orages, plus irritez des Persecutions, & des Adversitez.

Ses grands bienfaits à l'endroit de la Reforme.

XII.

Son grand zele pour l'Oraison.

Et il n'est pas surprenant, puisque comme il croioit une chose vraie, que la Religion des Capucins, devoit être gouvernée plûtôt par une sagesse divine, que par une humaine, il avoit mis toute sa confiance, & toutes ses pensées en Dieu, dont les conseils lui servoient au gouvernement. D'où vient qu'il le prioit si assiduëment, que libre des occupations ordinaires d'un General, il emploioit jusqu'à quinze, & seize heures quelquesfois dedans ses Prieres, & lorsqu'il êtoit pressé des Affaires du Generalat, il ne laissoit pas tous les jours d'y en consacrer sept heures. D'où vient que Dieu lui communiquoit abondamment des conseils, & de la sagesse, si necessaires à un bon gouvernement. Il offroit tous les jours à Dieu le saint sacrifice de la Messe, avec tant de respect, & de Pieté, qu'une heure d'Oraison ne lui suffisoit pas pour s'y préparer, & il demeuroit plus de Tems dans la contemplation de cét auguste Mistere, & de la Passion si douloureuse de Jesus-Christ. D'où vient qu'en la disant, on voioit briller de son visage fort souvent un Raion celeste, qui montroit bien sensiblement, qu'il êtoit plein des splendeurs divines, & aprés sa Messe, comme il êtoit élevé fort haut, par l'Esprit d'un Dieu, qu'il avoit chez lui, il faisoit de longues Oraisons d'actions de grace, comme s'il eut été dans quelque ravissement.

Une lumiere sortit de son visage.

XIII.

Sa maniere admirable de faire ses visites.

Il consideroit si fort la moindre petite partie du Tems, qu'il avoit coûtume de dire souvent, si Dieu nous doit demander un compte si rigoureux de toutes les paroles oiseuses, qui sortent quelquesfois de nôtre Bouche inconsiderément, nous serons obligez à plus forte raison, de lui répondre de la moindre petite perte du Tems, puisqu'elle nous prive de tant de Biens, de Charité, & des autres vertus, dont nous pourrions augmenter nos Trésors celestes, soit de grace, soit de gloire. Quoi qu'il fut ou General, ou Provincial, il observoit exactement toute la Methode, que nôtre bien-heureux Pere saint François, ordonne à nos Superieurs: La voici.

Prudence

Prudence & conduite de Frere Bernardin dans le Gouvernement de ses Inferieurs, & comme dans ses discours il leur recommandoit principalement l'Oraison.

CE grand Homme ne commençoit jamais les Visites de ses Monasteres, qu'il n'eût celebré la Sainte Messe, & qu'aprés de longues Prieres, d'où il emprumtoit du Ciel assez de lumieres, pour discerner les faux, des veritables esprits; il faisoit tant d'état de l'Office divin, dont on s'acquitte dans le Chœur des Convens, que lorsqu'il en visitoit quelques-uns, au Tems qu'on y commençoit les Heures, il remettoit à un autre Tems, tous les secours de Charité, qu'on rend ordinairement dans l'Ordre à tous les Voiageurs, alloit au Chœur avec les autres, & y chantoit si devotement les loüanges de Dieu, qu'il y êtoit toûjours, ou debout sans s'appuier, ou à genoux, quoi que fort âgé, & jamais il ne s'en exemtoit, principalement de Matines, quoi qu'il fût fatigué de ses Voiages, & alors il y faisoit les Disciplines, & les Oraisons ordinaires. D'où vient qu'il avoit coûtume de reprendre severement ceux, qui s'exemtoient du Chœur indifferemment, pour quelque Affaire que ce fût, parce qu'il croioit, qu'on devoit quitter, au Tems des divins Offices, les Affaires plus importantes, & les Etudes, comme choses d'une fort petite consequence, afin qu'on fit l'œuvre de Dieu, avec tout le soin, & le culte imaginables. XIV. Sa grande devotion au Chœur.

Sa Prudence, & sa Charité étoient merveilleuses, dans la conduite de ses Sujets, où il se montroit un vrai Pasteur, & visitant toutes ses Brebis, il consideroit leurs mœurs, leur état, leurs qualitez, leurs plaies, & leurs maladies, leurs ouvroit le Sein d'une amour, & d'une confiance de Pere, comme un Medecin prudent, & il les secouroit des meilleurs remedes; parce qu'au sentiment de Laurent Justinien, les habiles en Medecine, ont cela de propre, qu'ils ne donnent pas à tous leurs Malades, de semblables remedes, mais ils les proportionnent à la qualité de leurs maladies, souvent ils se servent d'onguens, de fer, & de feu, quelquefois, ils les soûtiennent de bons Alimens, ils défendent le Vin à ceux-là, & la Chair aux autres, & pezans avec prudence la Nature, & le Temperament de Tous, ils appliquent les remedes qu'ils jugent plus propres, à soûlager leurs douleurs. C'êtoit la prudence de Frere Bernardin General de l'Ordre, dans la Cure des Ames de ses Freres, que s'il en trouvoit de plus negligens au Service de Dieu, il les avertissoit, les reprenoit, & les prioit avec tant de douceur de discours, qu'ils s'en retournoient tous plains de zele, & plus genereux. Il instruisoit, fortifioit, consoloit ceux, que tentoient les Demons, de discours si salutaires, qu'ou bien les Tentations quittoient ceux-là, ou bien ceux-ci en devenoient plus forts contre leurs Ennemis. S'il trouvoit quelques Brebis languissantes à la mort, il procuroit leur santé, d'un Temperament si juste de rigueur, & de mansuetude, qu'il ne les perdoit pas par trop de severitez, & ne les entretenoit pas dans leurs vices, par trop de douceurs; mais il gardoit cette mediocrité entre ces deux extrémitez, qui est si propre à guerir des Malades. Pour ceux qui se portoient bien, il avoit accoûtumé de les confirmer de paroles si puissantes, qu'aprés ses Avertissemens, ils ne desiroient plus que les plus grandes Vertus. Enfin il sembloit être une riche Dépense, où tous pouvoient prendre les Viandes plus necessaires, à l'entretien de l'Esprit, d'une celeste Vie. XV. Son zele & sa prudence dans ses Visites. S. Laur. Iust. de la Iust. & du regi. d'un Prel. chap. 8. Sa Sagesse à guerir ses Inferieurs malades. Il établit par tout une uniformité de coûtumes.

Dans ses Visites, il sembloit s'appliquer principalement, à faire en sorte, que ses Freres, soit dans les choses Sacrées, soit dans les Domestiques, dans leurs nourritures même, & leurs Vêtemens, se servissent par tout des mêmes coûtumes, afin que tous connussent plus visiblement, qu'ils avoient XVI. Dans ses discours il loüe fort la pauvreté.

tous un même Esprit, & une même sagesse, parce qu'il lui sembloit fort déraisonnable, que ceux qui ne font qu'un Corps, & sont conduits d'un même Esprit de Vocation, soient divisez dans leurs Actions, & leurs Ceremonies. D'où vient qu'il ordonnoit, qu'au Chœur, on eût le même chant, qu'on dit les Messes de même maniere, & qu'on observât les mêmes choses, dans le Refectoire, dans les Dortoirs, & dans les autres Actions Regulieres, dont la Religion fit paroître en tout une égale uniformité.

XVII. Fort souvent il faisoit des discours de l'Observance Reguliere, & principalement de la parfaite, & si haute Pauvreté des Freres Mineurs, afin même de l'inspirer à ses Freres plus doucement, il avoit coûtume de l'appeller l'heritage de Jesus-Christ, qu'il laissoit à ces Freres Mineurs par son Testament, comme à ses Enfans, qui avoient par elle quelque droit au Royaume de la Gloire, c'est ainsi qu'il expliquoit ces paroles de nôtre Pere saint François: *Celle-ci est cette grandeur de la tres-haute Pauvreté, qui vous établit, mes tres-chers Freres, Heritiers, & Rois du Roiaume des Cieux, vous a faits Pauvres en Biens, & vous a élevez en Vertus, celle-ci soit vôtre Portion, qui vous conduit à la Terre des Vivans.* Aprés la Pauvreté, il faisoit tant d'état, & loüoit si fort l'Oraison mentale, qu'il assuroit, que sans elle, pas un Frere ne pouvoit se dire de l'Ordre des Mineurs, s'abstenir des vices, ni s'assurer d'aucuns progrés dans les Vertus Chrêtiennes; il comparoit la Religion au Corps, & l'Oraison à l'Esprit, qui donne la vie au Corps, d'où il disoit, qu'un Frere sans Oraison, ressembloit à un Cadavre, qui est contraint de pourir de vices, & d'être vomi de la Mer de l'Ordre, aux bords de ce Monde, par une espece de necessité de délaissement.

Reg. chap. 6.

L'Oraison est l'Ame de la Religon.

XVIII. Combien l'Oraison est necessaire à un Religieux.

Mes Freres, disoit-il, ce Dragon roux qui persecutoit cette Femme environnée du Soleil, & son Fils, c'est le Diable, qui poursuit, par des haines secrettes, l'Oraison éclairée des lumieres de Dieu. Soiez donc prudens, & veillez dans les Oraisons, priez continuellement, afin que la Tentation ne vous surprenne pas, parce que celui qui ne vacque pas à l'Oraison, est comme un Soldat, qui va sans Armes à la Guerre, & qui est vaincu facilement de ses Ennemis. L'Oraison fait fuïr les Demons, & détruit leurs Troupes Ennemies. Si quelqu'un me demande, qui l'on doit estimer un bon Religieux, je le dis en un mot, *C'est celui qui prie?* quel est le meilleur de tous, je le repete encore, *C'est celui qui prie*, & enfin? quel est le plus vertueux, je ne crains pas de dire, que *C'est celui qui prie*? qu'en effet la Charité, qui nous rend bons, & agreables à Dieu, croisse, & se dilate avec l'Oraison chez nous, elle y est sans doute parfaite, d'autant plus, que l'Oraison y est plus continuée, parce que c'est de là, que procedent ces parfaites Transformations en Dieu, ces extazes, ces ravissemens, & ces flâmes de l'Amour divin, comme de leur principe. Mais je dis de l'Oraison quelque chose de plus merveilleux, parce que sa force est si grande, qu'elle peut faire d'un Homme méchant un Celeste, d'un Demon un Ange, & d'un Damné un Bienheureux, dans cette miserable Vie, s'ils ont recours à sa Puissance. C'est à sa faveur, en effet, que les Impies forment leurs premieres pensées de la Pieté, que les Vertus naissent des plus grands desordres, que la Penitence se fortifie, que les Vertus se placent dans l'Ame, qu'on s'anime au mépris des choses du Monde, que nous nous sentons portez à suivre les conseils de l'Evangile, qu'on profite spirituellement dans les Cloîtres, & que l'on y vit d'une Celeste, & d'une Angelique Vie. C'est l'Oraison aprés tout, qui nous fait des Portraits de Dieu. Au contraire, si un Frere quitte l'Oraison, quelque Sainteté qu'il ait, il ne peut éviter une horrible cheute, d'où il arrivera assurément, que d'un Homme Celeste, il deviendra diabolique.

La force de l'Oraison est presque celeste.

Une

Une forte Tentation pressoit un certain Frere, qui vint à Frere Bernardin, & la lui découvrit, il lui demanda, s'il prioit, Ha! mon Pere, lui répondit-il, il y a long-tems que je désiste de prier, à cause de mes Inquietudes, Allez, dit Frere Bernardin, priez, & vôtre Tentation se dissipera. XIX. Il renvoie à l'Oraison un Frere qui étoit tenté.

Il observoit en lui-même si rigoureusement, une composition exterieure de son Corps, & principalement la démission de ses yeux, qu'il ne regardoit jamais personne au Visage, & il la conseilloit comme fort convenable aux vrais Religieux. Un jour donc, qu'il vit un jeune Clerc avec une Tête élevée, & de grands yeux ouverts de tous côtez, il l'appella, & lui demanda, quel âge il avoit de Religion, il lui répondit, qu'il n'avoit pas encore les quatre Ans, & moi, mon Fils, qui suis si âgé, j'ai honte de regarder en face qui que ce soit, & vous qui n'avez que trois Ans, vous ne craignez pas de regarder tout le Monde, ne sçavez-vous pas, que les yeux sont des Fenêtres, par où la Mort entre dans les Hommes, si elles sont ouvertes aux Ennemis, ils volent facilement les Biens spirituels de l'Ame, fermez les Portes de vos yeux, crainte que les Voleurs ne se glissent chez-vous, & qu'ils n'y dérobent, ce que vous y conservez de plus précieux. XX. Il ordonne à un Clerc une juste démission de ses yeux.

Il enseignoit fort souvent aux Freres, de fuir l'oisiveté, comme une Peste, & de s'ocuper aprés l'Oraison, dans quelques honnêtes Travaux, crainte que l'Esprit immonde, qui avoit été banni de la Religion, ne rencontra la Maison de l'Ame sans occupations, & que prenant avec lui sept Esprits, plus abominables qu'il n'est méchant, il ne retourne dans l'Ame, la remplisse de la multitude des vices, & qu'ainsi les derniers malheurs de cét Homme, ne deviennent plus dangereux que ses premiers, parce que, si nous en croions saint Jerôme, disoit-il, il n'y a rien si dangereux à un Homme de Cloître que l'oisiveté, non seulement jamais elle ne lui acquiert de biens nouveaux, mais même elle consume ses acquisitions; il ne recommandoit pas pourtant les Travaux inutils, parce qu'il croioit qu'ils differoient peu de l'oisiveté, & il appelloit vaines ces occupations, où les Freres perdent leur Tems à peindre, ou colorer des Images, à faire des Croix d'Yvoire, ou de Cuivre, & en d'autres Ouvrages de même nature; il les exhortoit plûtôt à travailler au Jardin, à servir les Malades, & à d'autres exercices des Convents, qu'il vouloit pourtant qu'ils fissent, avec tant de zele, & tant de Prudence, qu'ils n'éteignissent pas l'esprit d'Oraison, ou qu'ils la quittassent pour eux, selon l'intention de nôtre Pere saint François. Mais quoi qu'il recommandât si fort l'Oraison, qu'il la préfera à tous les exercices du Corps, il reprenoit pourtant fort severement ceux, qui sous ce beau prétexte d'Oraison, refusoient de faire les Offices communs des Convents, & les œuvres Corporels de l'obeïssance, ou qui s'en acquitoient plus negligemment; parce qu'il disoit que l'Oraison devoit être sujete à l'obeïssance, comme la Servante à sa Maîtresse, & que le fruit de l'Oraison ne pouvoit manquer à celui, qui pour satisfaire à quelque action ordonnée par l'obeïssance, se privoit lui-même des douceurs de la Priere, puisque l'obeïssance crie mieux à Dieu pour lui, que la Priere. Il enseignoit enfin, qu'on ne pouvoit offrir à Dieu de Sacrifice plus noble que l'obeïssance, par ces paroles du Prophete: *L'Obedience est meilleure que la Victime, & obeir plûtôt que de presenter la graisse des Moutons.* Ce devot Pere avoit coûtume, de donner à ses Enfans plusieurs autres enseignemens de la vie Religieuse, dont il les animoit tous à la parfaite Discipline des vertus. XXI. Il n'y a rien si domageable au Religieux que l'oisiveté. *S. Hieros. ep. à Demet.* Il reprenoit fort les emplois inutils des Freres. L'Oraison est sujette de l'obeïssance. *1. Des Rois, 15. chap.*

Les rares exemples d'une admirable vie répondoient, à cette grande Prudence, dont il gouvernoit la Religion avec tant de soins, & comme un Flambeau ardent, il précedoit de telle sorte les autres, par ses lumieres effectives, que ceux, que les paroles ne pouvoient animer, à entreprendre une XXII.

sorte de vie plus parfaite, y fussent engagez par ses Actions. Enfin ses paroles, & ses actions étoient autorisées par des signes d'une Sainteté connuë, dont Dieu déclaroit amplement, combien il agreoit les Travaux de son Serviteur, & combien lui étoit agreable sa vertueuse vie. Parce que souvent il lui découvroit les secrets de sa divine Sagesse, dont il penetroit, non seulement les choses futures, mais même les pensées plus profondes des Hommes, & les déclaroit dans les Occasions.

Il connoît les pensées plus secretes de l'esprit.

Quelques Visions & Revelations, que Dieu communique à son Serviteur Frere Bernardin.

XXIII. Il découvre à un Archidiacre une pensée qu'il venoit lui dire confidamment.

L'Archidiacre de l'Eglise d'Asti, fort cher à Frere Bernardin, à cause de son integrité de vie, desiroit être Religieux, & pensoit en lui-même, s'il choisiroit l'Institut des Capucins, comme plus propre à la vie parfaite qu'il passionnoit. Tandis qu'il flotte dans cette incertitude d'esprit, il resolut de suivre les avis de Frere Bernardin, sur ce grand sujet. Le Pere ignoroit l'Affaire, & l'Archidiacre n'avoit fait confidence de sa pensée, à qui que ce soit; avec ce dessein d'obeir à son Ami, il le vient trouver, & à peine est-il entré dans le Monastere, qu'il le voit venir au devant de lui, il ne l'avoit point encore salüé, lors qu'il lui dit? Que roulez-vous dans vôtre Esprit, Monsieur l'Archidiacre, demeurez dans vôtre Testament, & vieillissez dans vôtre Vocation, parce que Dieu ne vous appelle pas à la Religion, mais à la conduite de vôtre Eglise, faites-le, & y emploiez tous vos Travaux. L'Archidiacre est tout surpris, que l'Homme de Dieu sçache son secret, qu'il n'avoit découvert à qui que ce soit, comme si donc un Ange lui avoit parlé, il crut aussi-tôt qu'il devoit executer ses Conseils, puis qu'il se persuade, ne pouvoir apprendre la volonté de Dieu, que de la Bouche de celui, à qui sa Sagesse avoit revelé ses plus secrettes pensées, & cela fort utilement, parce que cét Homme sage, & fort vertueux, servit beaucoup depuis à l'Eglise d'Asti, par sa Prudence, & sa sainte vie.

XXIV. Il revele à un Bien-faicteur de l'Ordre la gloire de son Frere.

Il assura de même à Spolete un Bienfaicteur de l'Ordre, qui l'étoit venu voir au Convent, où il venoit faire visite, que son propre Frere, qui étoit Mort, il y avoit huit Ans, étoit dans la gloire, comme Dieu lui avoit revelé. Cét Homme étoit pieusement inquieté du Salut de son Frere, pour qui il avoit tout ce Tems-là, offert à Dieu plusieurs prieres, & quantité de suffrages, & il ne laissoit pas de conserver encore quelque pieuse inquietude dans l'esprit, de desirer innocemment, quelque Connoissance de l'état de son Ame. Aussi-tôt donc, que Frere Bernardin le vit venir à lui, il le salüa de ces paroles: Je vous apporte (nôtre Ami) de fort, heureuses nouvelles, Scipion vôtre Frere, est déja monté dans le Ciel, il est heureux dans l'Eternité, & vous devez faire tous vos efforts, pour y monter au même lieu, qui reçoit vôtre Frere libre de son Corps, dans sa glorieuse étenduë. Cét Homme d'abord est étonné de cette sorte de Compliment, mais comme il connoissoit la Sainteté de Frere Bernardin, il crût qu'il ne devoit plus douter du Salut de son Frere, que Dieu avoit revelé à un Homme si vertueux.

XXV. Il voit en Vision un Ange l'Epée nuë en Main, qui en menace la Ville de Spolete.

Dans le même Convent, & au même Tems, lors qu'une nuit il étend son Oraison plus que l'ordinaire, il voit un Ange décendu du Ciel, avec une Epée nuë à la Main, dont il menace Spolete, & qu'il remet dans son Fourreau aussi-tôt. Ce qu'aiant fait trois fois, il vit qu'il retournoit dans le Ciel, & qu'il disparoissoit à sa veuë; il ne sçavoit pas le Mistere de cette Vision, & il apprit de l'Ange, que Dieu fort offencé contre le Peuple de Spolete,

Spolete, à cause de quelques cruelles inimitiez, qui déchiroient toute la Ville, le menaçoit de quelque funeste misere, & que pourtant il avoit retenu son Bras, & arrêté ses punitions, parce que les prieres de plusieurs Hommes, & principalement des Femmes, qui s'approchoient souvent, & avec grande Pieté des Sacremens, avoient desarmé sa Justice si irritée.

Il n'y a rien en effet, qui puisse mieux appaiser un Dieu justement irrité contre des Pecheurs, que de Confesser souvent ses Pechez, & de faire de frequentes Communions : l'un est un humble adveu de nos manquemens, en la presence d'une Majesté infinie, que nous avons offensée, à qui nous protestons en nous accusant, que nous en avons du regret, & que nous risquerons jusqu'à nôtre vie, plûtôt que de reprendre nos criminelles habitudes : ces deux sentimens d'un cœur humilié, ont leur voix secrette, qui s'éleve jusqu'au Trône de Dieu, & qui lui dit en faveur d'un Coupable parfaitement converti, faites misericorde grand Dieu à ce veritable Penitent ? Quelle apparence qu'un Juge si misericordieux, dont la Bonté fait l'essence, ne se laisse pas vaincre, à la force d'un Langage si puissant ? & comment ne pardonneroit-il pas aux plus grands Pecheurs, qui s'accusent devant lui, de tous leurs desordres. XXVI.

La frequente Communion du Corps & du Sang de JESUS-CHRIST, n'est pas moins puissante, pour appaiser sa Justice ; l'on y reçoit un Homme-Dieu, dans une même personne, qui fait gloire d'être l'Avocat des Pecheurs, auprés de son Pere ; ses plaies même que nous reverons sur son sacré Corps, sont d'éloquentes bouches, qui plaident leur cause au Trône de sa Justice irritée ; comme donc ce divin Avocat, est dans un Pecheur converti, par l'Eucharistie, il lui parle cœur à cœur, & le conjure amoureusement qu'il ait pitié de lui, & qu'à sa faveur il emploie son credit auprés de son Pere ; cét Homme-Dieu qu'il enferme chez lui n'y manque pas, & à cause que le Pere doit écoûter son Fils, ce Pecheur éprouve ses misericordes infinies, & la ville de Spolete est bien remise avec Dieu, par les Confessions, & les Communions frequentes de ses Citoiens.

Quelque tems avant la chûte d'Ochino, lors que F. Bernardin n'étoit pas General, & qu'il prioit dans un Bois, il voit marcher devant lui plusieurs Soldats, tant de Cavalerie, que d'Infanterie, dont quelques-uns paroissoient cruels, & terribles à leur Visage. Ils lui firent peur, & ignorant où ils alloient, un d'eux s'approcha de lui ? Pourquoi lui dit-il, nous admirez-vous si épouvanté ? vous persuadez-vous que tous ces Soldats soient des Hommes, nous sommes des Démons ; cette Milice d'Enfer est Armée à leur ruïne, nous en sortons, & nous allons à la Guerre contre les Chrêtiens, principalement contre les Ordres Religieux. Voiez-vous ce Bataillon de Gens de pied, il est destiné contre les Seculiers, & ceux de Cheval emploiront dans leur Escadron, toutes leurs forces contre les personnes Ecclesiastiques, & Regulieres, que nous voulons principalement soûmettre à nôtre Tirannie, & même vôtre Ordre ne sera pas exemt de nos Armes. A peine eût-il achevé ce discours, que toute cette Armée des Enfers disparut à ses yeux, & se précipita dans l'Abîme de ses Eternelles peines. Ce fut un pronostique funeste des grands Maux, que la chûte d'Ochino, & des autres produisit, soit contre les Seculiers, & les Ecclesiastiques, qui en prirent sujet d'abhorrer, & de persecuter la Reforme, soit contre elle-même, d'où quelques-uns, par les artifices des Démons sortirent du sein de leur Mere, & même de la certitude de la Foi. XXVII. Il voit en priant une Armée d'Enfer, & ce qu'en prétendent faire les Demons.

Mais on ne peut dire aisément, avec qu'elle Tristesse Frere Bernardin ressentit la chûte d'Ochino, & avec qu'elle affliction de Cœur, il déploroit le danger extréme qu'en recevoit la Reforme, puis qu'il voioit avec XXVIII. Les grands Travaux pour la Reforme de Frere Bernardin.

 effroi,

effroi, que cette tendre, & cette petite Plante de son Bien-heureux Pere saint François, qu'il avoit, comme sa production plus chere, depuis peu cultivée, arrosée & fortifiée, avec tant de soins, qu'il l'avoit mise en état de produire les fruits de toutes les vertus, seroit agitée des flots de tant de miseres, qu'on la poursuivroit même jusqu'à sa Ruine. Il n'épargnoit ni soins, ni Travaux, pour s'emploier avec chaleur, à conserver ses interêts, & à prevenir les dangers, dont la menaçoit la perte d'Ochino. Il consoloit par ses Discours celestes sa Famille presque abbatuë, & même abîmée, sous les Ondes furieuses de cette Tempête, & comme un bon Pere, il animoit par ses paroles, il confirmoit par ses exemples ses Enfans affligez, & presque accablez sous la charge de leurs miseres, jusqu'à ce point de retenir leurs Esperances, comme mortes sous tant de mal-heurs.

XXIX. Cette chûte du miserable Ochin, causoit à Frere Bernardin une Tristesse si extréme, qu'il lui donnoit toutes ses Larmes. Ce pieux Pere pleuroit la perte d'un si grand Homme, qui depuis peu comme l'Astre des Peuples, & le Pere d'un si saint Ordre, étoit maintenant le Ministre d'une Religion fausse, & enseveli dans les Tenebres plus profondes de l'Heresie, & comme il offroit pour lui continuellement à Dieu ses prieres, & ses larmes, Dieu ne permit pas qu'elles fussent vaines. Priant donc un jour avec plus d'ardeur, & de pleurs pour le Salut, & la Conversion de ce Mal-heureux, il entendit JESUS-CHRIST, qui lui dit du Ciel: Arrêtez vos Larmes Bernardin, *Ochino par ma Misericorde se Sauvera.*

Priant pour Ochin, J. C. lui revela son Salut.

Une autre Vision de Frere Bernardin, & comme Dieu le pourvût souvent par Miracles dans ses Voiages.

XXX. COmme General, il n'épargnoit ni Travaux, ni Voiages, pour être plus utile à son Ordre. Un jour qu'il navigeoit en Espagne, son Vaisseau demeura sur le Sable, & il fut obligé de poursuivre à pied son Voiage. Il avoit alors pour Compagnon, Frere Raphaël d'Asti Laic de la Province de Génes, Homme digne de respect, & de Memoire. Il marchoit avec lui par des lieux fort deserts, & ils entendent de loin une voix lugubre, qui se plaignoit fort tristement; Frere Bernardin s'arrête, & lorsqu'il regarde de tous les côtez, d'où pouvoit venir cette voix, une Femme, que déchiroient deux Sangliers, s'offrit à sa veuë, d'abord il eût fraieur, & pourtant dans cette pensée, que c'étoit le portrait du Jugement de Dieu, plûtôt que des Hommes, il demande à la Dame sa condition, & le sujet de ses pleurs; ha! miserable que je suis, dit-elle, j'étois Fille d'un grand Seigneur d'Espagne, & afin que je me donnasse toute entiere aux plaisirs de ma Chair, avec mon Amant, sous un faux prétexte de Virginité perpetuelle, j'ai refusai de fort honnêtes Mariages, & je ne me suis jamais repentie de ce crime, jusqu'à ce qu'aprés mon Trépas, le Jugement de Dieu m'a condamnée à l'horrible suplice de ces deux Demons, qui comme deux Sangliers, me déchirent toute vive si cruellement. Ha! miserable que je suis, ha! infortunée, ce sera pour toute une Eternité. Entre ces tristes paroles, emportée par ces Sangliers d'Enfer, & traînée par leur impitoiable fureur, elle se perdit à ses yeux. Dans ce même Voiage, il vit aussi d'autres Troupes d'Hommes, que des Demons conduisoient en Enfer, enchaînez de liens de flâmes. Toutes ces choses, & plusieurs autres, qui étoient obscures aux autres, lui étoient visiblement déclarées de Dieu, soit afin qu'il en reçut la confidence, comme un gage assuré de l'amitié qu'il lui portoit, soit afin qu'il les fit servir à l'utilité de plusieurs.

Il voit le Simulachre d'une Femme damnée.

Les

Les Saillies du saint Esprit, dont l'Homme de Dieu étoit agité, étoient si merveilleuses, qu'elles sembloient surpasser toutes les mezures, parce qu'on la veu souvent dans ses Oraisons, non seulement être ravi en extaze, mais méme être élevé de Terre jusqu'à trois coudées, & si nous voulons croire au Témoignage de ses Compagnons, qui l'ont accompagné dans ses visites de l'Ordre, & particulierement de Frere Antoine de Monte-Alcino Predicateur, & son Secretaire dans sa Charge, nous verrons une verité, que dans ses Voiages, il lui est souvent arrivé, que les précedant en priant, aussi-tôt qu'il pressentoit la visite prochaine du saint Esprit, d'abord il pressoit le pas, puis il couroit, & enfin la force de l'Esprit l'emportoit de sorte, qu'ils le voioient s'élever en l'air, & y voler avec une admirable legereté, de la hauteur d'une Picque, & dans ces rencontres quoi qu'ils courussent de toutes leurs forces, ils ne pouvoient le joindre en courant, & son vol étoit de durée, parce qu'il continuoit souvent jusques à deux Milles, ou trois de nos Lieuës, à peine donc étoit-il revenu à lui, qu'il entretenoit ses Compagnons des choses divines, avec autant de Familiarité, que si jamais il n'eût éprouvé de si ardentes Saillies du divin Esprit. XXXI. Il est souvent ravi & élevé en l'air en priant. Il vole dans l'air en chemin, & en priant.

Ce qu'on ne doit pas trouver si étrange, puisque nôtre Pere saint François, disent toutes ses Histoires, étoit quelquesfois de sorte emporté de cét Esprit divin, qu'on le voioit élevé de Corps, jusque dans les Nuës, bien au dessus des Yeux de ses Spectateurs; ce qui est aussi arrivé à plusieurs autres, qui ont été élevez de Terre, & par le pouvoir de Dieu, & par les flâmes plus ardentes de leur Charité. XXXII.

Une discrete, & perpetuelle austerité d'Habit, & de Nourriture, entretenoit chez lui ces fruits d'une Oraison si ardente, & elle étoit cause, que quoi qu'il ne rebuta pas ni le Vin, ni la Viande, il s'en servoit si médiocrement, que ce peu ne sembloit pas suffir au soûtien de sa vie, bien moins aux Fatigues, & au Travail de ses Voiages. Il abhorroit de sorte la délicatesse, & les particularitez de toutes sortes de Nourritures, que dans les visites de ses Convents, il ne vouloit que les communes des Freres, & rejettoit toutes les particulieres. C'est de là aussi, qu'il deffendoit à ses Compagnons, toutes les provisions dedans leurs Voiages, excepté de Pain, lors qu'il falloit manger hors des Convents, & des Maisons Secülieres. Il observa si inviolablement cette sorte de vie Apostolique, libre de la provision de toutes choses, & appuiée sur la Providence divine, tout le Tems de son Generalat, qu'il ne s'en écarta jamais d'un moment, & Dieu montra souvent par plusieurs Miracles, combien lui plaisoit cette sorte de vie. En voici quelques-uns. Frere Bernardin de Todi son Compagnon, étoit fort foible, à cause de la faim qui le pressoit, & des Fatigues du chemin qui l'avoient lassé, il dit alors à son General? Hà, mon Pere, les Forces me manquent de Faim, & de lassitude, & nous n'avons, ni Pain, ni quoi que ce soit, pour soulager nos besoins? Ne valloit-il pas mieux avoir au moins du Pain avec nous: Ayez patience, mon Fils, lui répondit le General, & Dieu y pourvoira. A peine eurent-ils fait le chemin d'un jet de Pierre, qu'ils trouvent une Fontaine d'Eau vive, sous un Chesne, qui l'ombrageoit fort agreablement, & ils entendent derriere eux, la voix d'un Enfant qui crioit, & qui chargé d'une Corbeille couroit à eux, plus vîte qu'un Oiseau, il leurs presenta civilement sa Corbeille, pleine de Pain, de Vin, & de toutes les choses necessaires, à soulager des Voiageurs fatiguez, & disparut aussi-tôt à leurs Yeux. Frere Bernardin dit alors, voilà comme Dieu est bon à ceux, qui ont le Cœur droit à lui, mais vous, mon Fils, dit Frere Bernardin à son Compagnon, vos Pieds ont presque branlé, vos pas ont manqué de force, apprenez je vous prie, combien l'on doit se confier XXXIII. Il observe dans son manger & son boire une abstinence discrete. Il abhorre en chemin toutes les Provisions. Les Anges lui fournissent à manger en cheminant.

en Dieu; ils le remercierent d'une faveur si visible, & ils mangerent ce qu'ils leurs avoit envoié du Ciel, si amoureusement.

XXXIV. Une autrefois qu'il cheminoit avec le même Frere, tous deux fort abattus, & de Faim & de lassitude, sans avoir de Provisions avec eux, ils s'approcherent d'une Fontaine qu'ils trouverent sur leur Marche, & ils y rencontrerent un Pain de grandeur, à les nourrir tous deux, & afin qu'ils connussent, qu'il venoit du Ciel, & que Dieu le leurs avoit envoié, ils en reçurent tant de forces, que de trois jours entiers, ils n'eurent pas besoin d'autres Nourritures.

XXXV. Lors qu'il visitoit les Convents du Piedmont, dans un Age déja fort avancé, il arriva qu'un Vendredi, aprés avoir cheminé jusqu'au milieu du jour, il n'en pouvoit plus, & regardant Frere Ange de Colle-Scepoli son Compagnon de Voiage, mon Fils, les forces me manquent de fatigues, lui dit-il, où pourrons-nous avoir du soulagement, ne vous en prenez, dit ce Frere, qu'à vous-même, mon Pere, puisque vous m'avez deffendu de porter avec moi, ni Pain, ni Vin, ni quelque autre chose, & nous n'avons quoi que ce soit, dont je puisse secourir vos Foiblesses. Dieu, répondit le General, est dans la Puissance, de soulager nos besoins, quand il lui plaira, il les connoît bien, & c'est assez à sa Providence infinie. A peine eût-il dit ces paroles, qu'ils voient un jeune Homme, fort beau de Visage décendre de la Montagne, qui proche d'eux, leurs donna quatre Pains, & une Bouteille de Vin, & aussi-tôt se déroba à leur veuë. Dieu par cette merveille voulut montrer sa Providence, si soigneuse envers son Serviteur, & recompenser la Confiance si soûmise qu'il avoit en ses Bontez.

Un Ange lui apporte du Pain & du Vin en Voiageant.

XXXVI. Dans un autre Tems encore, lorsqu'il cheminoit avec Frere François de Jesi qui l'accompagnoit, ils n'avoient l'un & l'autre, ni Pain ni Vin avec eux, & ils avoient passé la plus grande partie du jour, à marcher, & à jeun, lors que Frere Bernardin dit à Frere François, j'aurois besoin d'un peu de Vin, pour me donner des forces, j'ai, dit Frere François, une petite Callebasse, mais il n'y a pas de Vin, je vous prie continua Frere Bernardin, voiez s'il n'y en reste pas un peu, je vous obeïrai, repartit Frere François, mais il y a long-tems que je l'ai laissée vuide, il visita sa Callebasse, & la trouva pleine d'un excellent Vin, dont s'étans fortifiez tous deux, ils poursuivirent joïeusement leur Voiage. Ces preuves de la bonté de Dieu, confirmerent de sorte Frere Bernardin, dans ce genereux dessein, de ne jamais porter de Nourriture dans tous ses Voiages, qu'au Chapitre General, sous Frere Eusebe d'Ancone, il fit en sorte, qu'on en fit un Decret, dans les Constitutions generalles, que les Freres en chemin ne portent point de Provisions avec eux, si principalement ils Voiagent dans des Païs d'habitude, & de Connoissance.

Une Callebasse vuide de Vin s'en trouva plaine à sa priere.

Son zele de la Pauvreté & de la Charité envers les Malades particulierement, & quelques Miracles que Dieu fit par les merites de son Serviteur Frere Bernardin.

XXXVII. UN zele merveilleux de la Pauvreté Seraphique, & principalement en fait des Bâtimens de nos Monasteres, embrazoit l'Ame de ce Serviteur de Dieu, d'où procedoient ces grands soins d'esprit, qu'il ne s'y glissa point d'excés, ni dans leurs mezures, ni dans leurs Ajustemens. Il fit même une Correction fort severe, au Gardien du Convent de Rome, parce qu'il avoit fait Paver le Cloître de Briques, quoi que pour l'amour de

Son zele merveilleux de Pauvreté dans les Bâtimens.

de Dieu. L'on voit encore aujourd'hui dans Rome, au Convent de saint Bonaventure, qu'on a quité depuis peu, pour venir à l'autre, des Cellulles toutes entieres, faites de Craies & de Rozeaux, dont il avoit fait sa Demeure, dans le tems de son Generalat.

XXXVIII.

Sa malediction renversa le Cōvent de Fano, qui étoit trop beau.

Mais en verité, c'est quelque chose de terrible, que l'exemple dont Dieu a voulu par sa divine Puissance, montrer le zele ardent, qu'avoit Frere Bernardin, pour la Pauvreté des Monasteres, parce qu'arrivé un jour à Fano, pour y faire la visite, la Place du Convent lui parut trop grande, à cause qu'elle excedoit les bornes ordinaires de la Pauvreté. Aiant donc long-tems invectivé contre l'excés des Bâtimens, d'un discours presque furieux, embrazé enfin du zele divin, pour la Pauvreté de l'Ordre, crainte que l'excés ne servit d'exemple à ceux, qui viendroient aprés lui, il commande à tous les Freres, de sortir du Monastere, & d'en emporter tout ce qu'ils pourroient: Tous donc retirez au Jardin, à la veuë du Convent, l'Homme de Dieu le maudit, comme contraire à la tres-haute Pauvreté de nôtre Reforme; chose horrible, à peine eut-il prononcé cette Sentence de malediction, qu'un grand vent d'Aquilon fondit sur ce Monastere, l'abatit en un moment rés-pieds-rés-Terres, & la ruine en fut si prodigieuse, que pas une de ses Pierres, & de ses Briques, comme écrasées par la malediction de Frere Bernardin, ne demeura toute entiere. Ce qui épouventa tellement non seulement, ceux qui étoient presens, à cét horrible fracas, mais ceux encore, qui en entendirent le triste recit, qu'on évita depuis dans la Fabrique de nos Convents, tous les excés de la Pauvreté, & on les reparoit, si l'on en trouvoit dans les autres Lieux.

XXXIX.

Sa Charité envers les Malades parût par un Miracle de Vin.

L'on voioit briller éminemment dans ce parfait General, une Charité commune envers tous ses Freres, qu'il recommandoit pourtant dans ses Visites, comme singuliere, à l'endroit des Malades. Il n'y avoit rien de plus doux, de plus misericordieux que lui, s'il trouvoit quelque Frere ou tenté, ou surmonté des Demons, il le soûlageoit avec des avis, & des Corrections si pleines de Misericorde, que comme Personne n'avoit aversion de sa Presence, ils sortoient tous d'auprés de lui fort embrasez, & animez à la vertu. Dieu honora de plusieurs Miracles son ardente Charité; Lors qu'on bâtissoit le Convent d'Assize, & que les Freres demeuroient dans la Maison, d'un nommé Loüis, Homme de Pieté singuliere, Frere Bernardin de Monte-del-l'Olmo, contre quelque foiblesse de cœur, eût besoin d'un peu de Vin, le General étoit present, & en demanda à l'Hôte, & il lui répondit, qu'il n'y en avoit point du tout: Allez dit le General au Tonneau, & si vous ne doutez pas, il y en aura, par la Bonté de Dieu, pour vous, & pour nous. Il y alla, & il trouve le Tonneau si plein de Vin, qu'il répandoit par dessus, dont le Malade, & toute la Famille receurent beaucoup de soulagement. Lui-même à Rome, menagea cette faveur à un de ses Amis, qu'on appelloit Baptiste, à qui comme il rendoit une Visite, il lui dit: Mon Pere, je vous presenterois du Vin bien volontiers, s'il y en avoit au Tonneau, & même j'en envoirois acheter à la Taverne, mais on n'y en vend aujourd'hui que de l'aigre, & de fort mauvais; Vous étes, lui répond Frere Bernardin, un Homme de peu de Foi? Pourquoi doutez-vous du Vin, allez au plûtôt, & tirez-en au Tonneau pour vous, & pour nous; Baptiste, qui connoissoit, il y avoit long-tems, la Sainteté de l'Homme de Dieu, va plein de Foi à son Tonneau, le trouve plein de Vin, en tire & l'apporte à Frere Bernardin, mais ce qui augmente le Miracle, quoi que par son ordre, on en donna depuis fort abondamment aux Pauvres, il suffit pourtant avec abondance à lui, & à sa Famille, pour trois Mois de leurs Besoins.

Il impetre de Dieu par ses Prieres du Vin, dans un Tonneau à un Ami, & le multiplie.

XL. Dieu fit connoître la grande sainteté de son Serviteur, Bernardin par plusieurs autres Miracles, parce qu'outre ceux que nous avons écrits jusqu'ici, l'on en dit un fort celebre, à l'endroit de Frere Joseph de Fermo, à qui comme General, il écrivit une Lettre, où il l'envoioit prêcher à Arezzo Ville de Toscane; lorsque ce Frere la receut, il étoit si fort malade d'un flux Epatique, que les Medecins desesperoient presque déja de sa vie, dans sa Réponse donc à son General, il lui mande son extréme Maladie, qui lui empesche de lui obeïr, & d'aller à Arezzo, où il l'avoit destiné, mais s'il commande à la Maladie, qui le retient, de le laisser libre, il n'y aura quoi que ce soit, lui écrit-il, qui le détourne de faire ses volontez; aprés avoir receu les Lettres de Frere Joseph, il lui écrit: *Puisque vous avez tant de Foi en Dieu, & d'obeïssance à mes Ordres, que pour obeïr avec plus de facilité, vous desiriez être libre de vôtre fâcheuse Maladie, & que la ville d'Arezzo ait extrémement besoin de vos Predications, au Nom de Dieu, & en vertu de vôtre sainte obeïssance, je commande à cette incommodité qui vous supplicie, qu'elle s'en aille au plûtôt, & qu'elle vous laisse la liberté de poursuivre l'œuvre de Dieu.* Chose merveilleuse, à peine Frere Joseph eut-il lû la Lettre, que son General lui r'écrivit, que sa maladie obeït au commandement de Dieu, que son Serviteur avoit prononcé, elle s'enfuït aussi-tôt, & lui, dans une Santé parfaite, alla promtement à Arezzo.

Il commande par Lettre à une Maladie, & elle quite F. Joseph de Fermo Predicateur.

XLI. A son retour de l'Assemblée generale, qui s'étoit tenuë à Naples l'an 1549, avec Frere Mathieu de Leonessa Homme d'âge, & de pieté, & plusieurs autres Freres, aprés avoir cheminé jusqu'à Midi, heure propre à dîner, ils vont tous à une Fontaine, qu'il trouverent sur leur route, & pas un n'avoit porté de Vin, dont ils pussent reprendre leurs forces, que la fatigue du chemin avoit fort dissipées, lorsque Frere Bernardin dit à Frere Mathieu, qui étoit incommodé: Vous auriez grand besoin de Vin, Frere Mathieu, à cause de vôtre foiblesse; il vous seroit plus necessaire qu'à moi, mon Pere, lui répondit Frere Mathieu, à cause de vôtre Viellesse; Dieu peu dit alors Frere Bernardin, changer en Vin, l'Eau de cette Fontaine, Chose surprenante, cette Eau sans perdre sa couleur, eût aussi le goût, la force, & la douceur des meilleurs Vins. Tous alors bûrent d'un Vin, que n'avoient pas exprimé les Raisins, & éteignirent leur Soif avec un Vin celeste, qu'ils puiserent dans une Fontaine, & à peine lavent-ils leurs mains dans la Fontaine, aprés leur Repas, que sans rendre de Vin, elle reprit sa Nature, d'une Eau toute simple.

Une Fontaine d'Eau à la Priere de Fr. Bernardin fournit du Vin.

XLII. Les premieres Années de son premier, & second Generalat, lorsqu'il avoit moins d'âge, & plus de force, il avoit visité à pied, tout son Ordre, mais dans son troisiéme Trienne, fort incommodé de sa Vieillesse, le Chapitre General lui permit de se servir d'une Asne, & d'en soulager les fatigues de ses Voiages. Il arriva que dans sa Visite de la Province de Milan, l'Asne qui le portoit, laissa tomber en chemin un de ses Fers, & un Mareschal, aprés en avoir remis un autre, en demanda le prix à Frere Bernardin, qui tâcha de lui persuader à force de Prieres, qu'il devoit en attendre la recompense de Dieu, & ses persuasions furent inutiles, il se tourna donc du côté de l'Asne, le Mareschal, lui dit-il, veut être paié du Fer qu'il t'a mis à un Pied, & nous ne le pouvons, à cause de nôtre indigence, rends lui son Fer, afin qu'il ne nous arrête pas avec Toi, pour son Argent. (Chose admirable) à peine l'Asne eut-il entendu ces paroles, comme s'il eut compris ce commandement, qu'il leva son Pied, en tire le Fer, & le jette au Mareschal qui l'en avoit ferré. Cét Homme fut fort surpris de cette merveille, il se jetta aussi-tôt aux Pieds de Frere Bernardin, lui demanda pardon de sa grossiereté, & remit un Fer, à l'Asne, pour l'amour de Dieu. Non seulement Frere Bernardin fit faire un Service à une Bête de son usage, par la

L'Asne qui servoit de monture à Fr. Bernardin, rendit par son ordre un Fer, que le Mareschal avoit mis à un de ses Pieds.

consideration

consideration de la Charité, mais d'avantage, Dieu fit connoître par un Miracle, qu'il prétendoit, qu'on servit son Serviteur charitablement: Et voici le Miracle.

Merveille considerable qui lui arriva avec un Hôtelier, aprés un Repas qu'il lui avoit préparé, & dont il vouloit être paié.

A Son départ de la Province de Brescia, pour celle de Toscane, & le Soleil proche de son coucher, arrivé chez un Hôtelier avec son Compagnon, pour y reposer la nuit, ils en furent receus avec empressément, & comme il en esperoit une bonne recompense, il les régala magnifiquement. Le souper achevé, & les graces ordinaires renduës, le Maître du Logis leurs demande son paiement, Frere Bernardin lui dit: Nous sommes Pauvres, & Enfans de la Pauvreté, qui n'avons ni Or, ni Argent dans nos Bezaces, mais ne doutez pas que Dieu ne vous le rende pour nous. Cét Homme peu satisfait de ces paroles, insiste qu'on le paie. Enfin, Frere Bernardin lui dit: C'est injustement, mon Ami, que vous nous demandez de l'Argent, puisque nous vous avons paié, l'Hôtelier alors se fâcha, & leurs dit: Quant, & où m'avez-vous satisfait, Ne vous fâchez pas, je vous prie, lui répondit Frere Bernardin, mais agissez avec nous plus paisiblement, dites-nous de grace, combien vous devons-nous pour nôtre Souper? Il faut tant, lui dit l'Homme; Hé-bien, pouvons-nous avoir des Balances, repartit Frere Bernardin, Oüi dit-il, Apportez-les, dit le Pere, & il écrit sur un morceau de Papier ces paroles, dont nous avons coûtume de remercier Dieu, en le priant pour nos Biens-faicteurs. *Daignez, Seigneur, rendre à Tous ceux qui nous font du Bien, pour vôtre saint Nom, la Vie eternelle.* Il dit à l'Hôtelier alors, voilà le prix de vôtre Repas, je mettrai ce Papier au Bassin droit de vôtre Balance, & vous mettez le prix que vous demandez de vôtre Souper, dans l'autre: Si vôtre Argent peze plus, je consens que nous soions vos Debiteurs, au contraire, si le Papier est plus pezant, nous serons quites avec vous; ce sera une preuve sans contraste, que vous aurez êté parfaitement paié. La chose acceptée de cette maniere, l'Hôtelier prend la Balance, en accommode les Bassins, les égale, les met en équilibre, & dans un des Bassins, il place sa Somme, en Monnoie d'Argent plus grosse qu'il peut, & Frere Bernardin met son Papier dans l'autre. On éleve la Balance, & le Bassin du Papier est si pezant, qu'il tient même sur le Plan, où il êtoit appuié. Cét Hôtelier encore observe plus diligemment les deux Bassins, les considere, les mezure au plus juste, & prend bien garde qu'il n'y ait point de fraude, on peze le tout encore une fois, & toûjours le Papier emporte l'Argent, l'Hôtelier est fort êtonné? Pourquoi, lui dit Frere Bernardin, êtes-vous si surpris, mon Ami, jamais vous ne trouverez de prix, qui égale la rétribution, dont nous vous avons paié; prenez encore une plus grosse Somme d'Argent, & mettez-là dans vôtre Balance. Ce qu'aiant fait, & un des Bassins plein de deniers, le Bassin du Papier est fixe sur son plan, il ne s'éleve pas, tandis que l'autre est fort haut. Ce que considerant l'Hôtelier avec êtonnement, il se jette aux Pieds de Frere Bernardin, admire en lui la vertu de Dieu, lui demanda pardon de sa cupidité sordide, & s'obligea par vœu, de ne jamais rien demander, aprés leur Repas, à ceux qui dans leur remercimens à Dieu diroient cette Oraison, Rendez, Seigneur, à nos Biens-faicteurs la Vie eternelle, *Retribuere dignare Domine, &c.* Et cét Homme depuis, fût fort affectionné aux Capucins.

XLIII.

Il anime à la Pieté un Hôtelier avec un Miracle, aprés l'avoir appaisé sur un Repas qu'il avoit fait chez lui.

Cette Oraison *Retribuere*, peze plus que beaucoup d'argent.

XLIV. Aprés ce grand Miracle, il arriva que Dieu recompensa la magnificence de l'Hôtelier, à l'endroit des Religieux, & des Pauvres, & il devint fort riche. Un Cardinal alors logea chez lui, avec un grand équipage de Chevaux, & de Suite, il le régala en Cardinal, avec un Festin de Prince, mais aussi-tôt que le Cardinal eût achevé de Souper, il se leva de Table, rendit graces à Dieu, entre ses Prieres, & il dit celle de *Retribuere dignare, &c.* Ce qu'entendant l'Hôtelier, il hezita quelque tems, s'il devoit faire paier, & le Logement, & le Traitement à celui, dont il avoit entendu dire cette Priere, parce que d'un côté la grande dépense, qu'avoit fait son Hôte l'effraioit, & de l'autre le Vœu qu'il avoit fait, ne lui permettoit plus de lui en demander le prix. La Religion enfin de son Vœu, l'emporta sur ses interests. D'où vient qu'il traita en lui-même de la grande dépense de Monsieur son Hôte, en rejeta tout le prix, & crût avoir été bien satisfait. Ce que sçachant le Cardinal, il s'informa de l'Hôtelier, & du premier Miracle, & de l'engagement de son Vœu, d'abord il loüa sa charitable Pieté, & puis il lui fit un present, qui surpassoit au double sa dépense, & donna un Benefice à son Fils, qui déja dans les Ordres sacrez, étudioit au Droit de l'Eglise, & ainsi celui qui fut fidele au Vœu, qu'il avoit fait à Dieu, receut le double de ses Mains divines, pour apprendre de là, que ceux qui s'emploient aux œuvres de Pieté, ne diminüent pas leurs Biens, par les Aumônes qu'ils donnent aux Pauvres, & que ceux qui les soulagent dans leurs Besoins, font une sainte uzure avec Dieu.

La magnificence d'un Cardinal à l'endroit de cét Hôtelier, aprés en avoir été si magnifiquement traité.

Autres Miracles que Dieu fait par l'intercession de Frere Bernardin, & sa mort.

XLXV. COmme Frere Bernardin observoit inviolablement sa sainte Coûtume, de ne point porter en chemin de Provisions, & qu'il remettoit toutes ses esperances en Dieu, sa Providence prenoit un soin merveilleux de lui. D'où vient qu'elle augmentoit les biens de ceux, qui se montroient charitables en son endroit aux occasions, & au contraire elle diminuoit ceux des autres, qui témoignoient quelque dureté pour lui. Il continuoit sa visite en Toscane, & un jour avec son Compagnon dans l'Eté, il fut si fatigué de chaleur, & de lassitude, qu'entré dans une Hôtelerie, il demanda au Maître un peu de Vin, pour reparer ses forces, que le Tems, & le chemin avoient si fort diminuées; cét Homme, qui n'attendoit point d'Argent de Frere Bernardin, lui répondit qu'il n'en avoit point. Ce qu'entendant, il baissa la Tête, & passa son chemin. A peine fut-il éloigné d'un jet de Pierre, que plusieurs Gentil-hommes à Cheval arrivent chez l'Hôtelier, & lui demandent du Vin, il vole à sa Cave, où il croioit assurément avoir encore deux, ou trois Tonneaux pleins d'un Vin excellent, il les sonde tous, & il les trouve vuides. Tandis que l'Hôtelier est tout étonné du fait, il se souvient des paroles de Refus, dont il avoit renvoié le Serviteur de Dieu. Fâché donc de sa faute, il courre aprés Frere Bernardin, le rencontre assez proche, & le suplie humblement avec larmes, que retourné chez lui, il remette avec sa Benediction le Vin dans ses Tonneaux, que son Avarice avoit vuidez jusqu'à la lie. L'Homme de Dieu retourne, donne sa Benediction aux Tonneaux, & ils se remplissent de Vin aussi-tôt, dont non seulement il soulagea bien à propos sa Necessité, & réjoüit cette Famille, par un retour du Vin, si miraculeux, mais encore cét Homme Avare auparavant, apprit par ce double Miracle, à être plus charitable aux Pauvres de JESUS-CHRIST.

Les Tonneaux pleins de Vin d'un Hôtelier se trouvent vuides par le Refus d'un peu de Vin qu'il fit à Frere Bernardin.

A la Priere de Fr. Bernardin, le Vin retourne dans les Tonneaux.

Terminons ici, par le recit, que Frere Bernardin de Todi, qui avoit été son Compagnon, fit fort fidelement d'un si saint General, à Frere Thomas de Trebiano, que lorsqu'il visitoit, une Province d'Italie, il entra dans une Ville, dont lorsqu'il lui parloit, il avoit oublié le nom, & dans une de ses Ruës, il entendit de profonds gemissemens, & de grandes Clameurs, de quelque Maison voisine, il en chercha la cause, & il oüit qu'on disoit, que le Fils unique d une Veuve venoit de mourir, & que sa mort étoit à sa Mere, un sujet fort funeste de la derniere Tristesse. Ce qu'entendant le Pere, par compassion à la disgrace de la Veuve, il entra chez elle, la consola fort chrêtiennement, s'approcha du mort, fit à genoux quelques Prieres, & marqua de la Main sur son Corps, le signe de la Croix, le mort aussi-tôt commença de remuer, & l'Homme de Dieu le rendit à sa Mere, libre de la Mort, & de sa Maladie. XLVI.

Fr. Bernardin ressuscite un mort par ses Prieres.

Par ces Miracles, & d'autres plus grands encore, que nous avons en partie rapportez plus haut l'An 1549, & qui sont peris en partie par le silence, & l'oubli des Nôtres, Frere Bernardin, s'étoit acquis, soit dans l'esprit des Freres, soit dans celui des Seculiers, cette reputation de Sainteté, que tous l'estimoient un Homme de Dieu. Le Pape Paul III. avoit coûtume de dire de lui, que l'Ordre des Capucins ne devoit craindre aucuns maux, & qu'au contraire il pouvoit esperer tous les Biens, tandis qu'il auroit Frere Bernardin en vie. Il gouverna la Religion, l'espace de huit Ans, avec tant de prudence, & de Sainteté, qu'il lui procura beaucoup de gloire par ses Travaux, & par ses Conseils. Il ordonna, éclaircit, & augmenta les Statuts Generaux de l'Ordre, & aprés avoir achevé trois Triennes dans la Charge de General, avec tout ce qu'on peut d'honneur, & d'estime, & enseigné dans le Convent de Rome trois Ans la Theologie, avec tant d'admiration de ses Auditeurs, qu'ils ne pouvoient assez admirer, & la science profonde d'un si grand Docteur, & les brillantes lumieres, dont le Ciel avoit éclairé la Doctrine d'un si rare Esprit. XLVII.

Eloge que le Pape Paul III. donnoit à Frere Bernardin.

Enfin consumé de Vieillesse, & d'incommoditez de Corps, il est surpris à Rome de sa derniere maladie, d'où instruit, que Dieu vouloit l'appeller à lui, il fit à son Confesseur une Confession parfaite, & generale de tous ses pechez, depuis sa premiere jeunesse, avec abondance de larmes, & demanda les autres saints Sacremens. Aprés les avoir receus fort devotement, il fit appeller tous les Freres de la Famille, & par des paroles, que lui inspiroit cét ardent esprit de Charité, qui l'alloit separer d'eux, par sa promte mort, il les exhorte puissamment, & en Pere, à l'Observance de la discipline reguliere, à la Pauvreté, à l'Oraison, à la recherche des Croix, & à l'amour de Dieu. Il se recolligea aprés tout entier en lui-même, & ne desira plus, n'aima plus que les choses eternelles, il repetoit souvent de cœur, & de bouche ces paroles de Simeon : *Nunc dimittis servum tuum Domine, &c.* & le même jour où il devoit mourir, aprés avoir dit avec son Compagnon Vespres, & Complies, lorsqu'ils en furent à l'Antienne de nôtre Pere saint François *Cælorum candor, &c.* Il dit aussi-tôt à son Compagnon tout joieux d'Ame, & de Visage, ha ! mon Frere, ha ! mon Frere, hé ne voiez-vous pas, & quoi, mon Pere, lui répondit ce Frere, lui en même tems couvrit le Fait du silence, & poursuivit l'Antienne *Cælorum candor.* Lorsqu'il l'eut achevée avec de merveilleux sentimens de Pieté, il se mit en posture de Mourant, joignit ses Mains, ajusta sa Tête sur son Coussin de paille, à la façon d'un Homme, qui veut reposer, & priant de cœur, & d'esprit, il rendit son Ame à son Createur, âgé presque de soixante & dix Ans, dont il en avoit passé environ cinquante, dans les deux Ordres de l'Observance, & des Capucins, avec la loüange d'une integrité, d'une prudence, & d'une Sainteté toutes extraordinaires. Il fut enterré à Rome,

Fr. Bernardin tombe malade à Rome.

Avant sa mort il joüit d'une vision celeste.

yameux en sainteté, il mourut au Convent de Rome.

& l'on ne vit pas à sa Sepulture, taillez en Marbre, les Trophées de ses grandes Actions, mais l'on y admira les caracteres glorieux des plus illustres vertus, & la Memoire d'une sainteté consommée. Sa sainte vie enfin laissa à ses Suivans des modeles de vertu, gravez si profondement sur les grands Travaux, qu'il a souffert au service, & au soûtien de nôtre Reforme, que l'injure des tems ne les effacera jamais, & l'on peut faire son Oraison Funebre, avec cét Eloge de l'Ecclesiastique: *Prince de ses Freres, Firmament de sa Nation, soûtien de son Peuple, qui a gueri sa Nation, & la délivrée de sa ruine, comme une Olive feconde, & un Cyprés s'élevant en hauteur, il s'est disposé, de prendre l'Etole de gloire, & de se revêtir de la consommation de ses vertus.* Son Portrait representé fort au naturel, est conservé dans nôtre Convent de la Motte de Filocastro, & ses actions, ses paroles furent d'une si grande force, qu'elles furent toûjours, & sont encore aujourd'hui d'une Autorité merveilleuse, dans toute la Religion des Capucins.

L'Ecclef. 5. & 51. chap.

L'on bâtit un Convent à Bologne. Miracle de la Providence. D'autres Miracles, & faveurs de Dieu.

XLVIII. On bâtit un Convent à Boulogne.

CEtte Année Frere Ange de Savone Predicateur celebre, qui prêchoit à Bologne, avec un merveilleux profit de toute la Ville, fonde un Monastere, qu'il honora du Titre de Mont de Calvaire, sur une agreable Colline assez proche de la Ville.

XLIX.

Et la même Année, à la ville de Castello, il tomba du Ciel, une abondance prodigieuse de Neiges, & alors les Freres, qui demeuroient encore dans l'ancien Convent éloigné de la Ville, assiegez de Neiges, n'avoient, ni Pain, ni Vin, ni quoi que ce soit, excepté quelque reste de Féves seiches, que le Cuisinier amollit avec de l'Eau, & ne pouvoient aller à la Ville faire leurs Questes ordinaires. C'étoit un Vendredy consacré à la Passion de JESUS-CHRIST, où tandis que tous les Freres assemblez à l'Eglise, sont occupez plus ardemment à l'Oraison de None, on sonne la Cloche de la Porte, Frere Gratian d'Ancajano Portier alors du Convent y va, & il y voit un Homme, qui avoit conduit pour les Freres, un Asne chargé de Pain, de Vin, & d'autres choses necessaires à leur Nourriture, le Portier en avertit aussi-tôt le Gardien, qui ordonne, qu'on fasse entrer, & l'Homme, & son Asne, mais le Portier étant retourné à la Porte, pour satisfaire à l'ordre qu'il avoit, y trouve le Pain, le Vin, & le reste, sans Homme, & sans Asne, il les cherche soigneusement par tout, & n'en trouve aucuns vestiges sur la Neige. Les Freres connurent de là, que Dieu leur avoit envoié cette celeste Nourriture, & ils lui en rendirent de fort profonds remerciemens.

Les Freres à Castello reçoivent du Ciel leur Nourriture.

L.

En ce même Tems, Dieu voulut faire connoître, par plusieurs Miracles, qu'elle reverence on devoit porter, au Bois coupé de l'Arbre de nôtre Pere saint François, dont nous avons déja parlé; le premier est de la Province de Milan, où Frere André de Cremone Prêtre, qui alloit cette Année de Cremone à Lodi, rencontra dans son Chemin un Gentilhomme à Cheval, & comme il lui demanda par la devotion qu'il portoit à saint François, une Croix faite du Bois de son Arbre, aussi-tôt il en tira une de sa Manche, & la presenta au Gentilhomme. Son Cheval alors, comme s'il eut connu, que ce Bois meritoit des respects, plia ses deux Jambes de devant, & fit honneur autant qu'il put, & à la Croix, & au Bois, dont elle étoit composée. Ce que voiant le Gentilhomme avec étonnement, mon Cheval assurément, dit-il, a été plus raisonnable que moi,

Un Cheval plie ses deux Jambes de devant en presence d'une Croix de Bois de S. François.

moi, puisqu'il m'a enseigné ce que je devois faire devant lui, il descendit de Cheval aussi-tôt, se mit à genoux, & receut la Croix des Mains de ce Pere fort respectueusement.

Cette Année, & les suivantes, il a été déclaré par plusieurs exemples, qu'elle étoit la vertu divine de ce Bois de l'Arbre de nôtre Pere saint François, & qu'elle force il avoit, par l'intercession de ce Saint, pour secourir les Malades. Entre ces exemples, qu'on en rapporte de cette Année, le premier est d'un Pere de Famille, qu'on appelloit Nicolas, qui Malade d'une fâcheuse Dissenterie, dont il étoit menacé de mort, & conseillé par Frere Ubalde de Gubbio Laïc Capucin, de recourir à nôtre Pere saint François, en receut un peu de Poudre, qu'il avoit raclée d'un morceau de son Bois, il la beut avec du Vin, d'une grande foi, & il fut aussi-tôt parfaitement gueri. Ce qui arriva encore à un autre, qui avoit la Fievre, on lui donna de cette Poudre, à prendre dans de l'Eau, & il en fut entierement délivré. Nos Manuscrits sont pleins de ces Miracles, dont nous dirons quelques-uns, dans toutes les Années. LI.

La Poudre de ce Bois guerit des Malades.

Plusieurs Femmes en ce Tems, qui portoient sur elles, la grosse Corde, dont se ceignent les Freres, sont aussi-tôt qu'elles l'ont, délivrées des douleurs de l'Enfantement; la premiere fut dans la Province d'Ottrante, la Baronne de Mont-Roux, qui en peril de mort, à cause des difficultez de son accouchement, se fait ceindre d'une Corde de l'Ordre, qu'elle avoit demandée, & elle accoucha à l'heure même fort heureusement. Dans la Ville de Castellaneta du Roiaume de Naples, & de l'Archevêché de Tarente, une autre Dame souffroit, il y avoit trois jours, d'horribles douleurs d'Enfantement, qui la faisoient croire morte, ses Parens demanderent une Corde de Capucins, & aussi-tôt qu'elle l'eut sur elle, elle mit au Monde un Enfant mort, & fut toute soulagée. Ce qui obligea toute la Compagnie d'adorer, & de remercier Dieu. Une Sœur enfin de Frere Gregoire de Lecci Capucin, qui avoit été trois jours dans des douleurs extrémes d'Enfantement, en sorte qu'on desesperoit de sa vie, toucha seulement de la Main une de nos Cordes, & mit un Enfant au Monde fort heureusemenr. LII.

Trois Femmes en Travail aians ceint une de nos Cordes accoucherent fort heureusement.





Le Chapitre General est celebré à Fermo, & Frere Eusebe d'Ancone est confirmé dans le Generalat.

I. 'Année 1555, & la derniere du Trienne du Generalat de Frere Eusebe d'Ancone, il assemble un nouveau Chapitre General à Fermo, dans la Province de la Marque, au Tems ordinaire de la Pentecôte, où Frere Eusebe est confirmé dans sa Charge, avec tous les Suffrages des Vocaux. Entre lesquels fut principalement Frere Jerôme de Pistoia, Homme fort celebre en doctrine, & integrité de vie, qui depuis peu étoit passé de l'Ordre de l'Observance, aux Capucins, & dont nous parlerons en son lieu fort amplement.

II. *Quelques Prédicateurs qui vouloient prêcher éloquemment sont reprimez dans ce Chapitre General.*

Cependant l'Ennemi des Enfers, qui tient cent yeux ouverts à la ruine de la Reforme, irrité de l'ample Moisson des Ames, que Moissonnoit par tout la Pieté divine, par la simple Prédication des Nôtres, avoit animé quelques-uns de nos Predicateurs, que sous un faux prétexte d'un plus grand estime, ils laissassent la simplicité de leurs discours, & s'étudiassent à une vaine, & curieuse Eloquence de paroles, qui leur acquit plus de reputation, & de credit dans l'esprit des Peuples, d'où venoit qu'ils s'occupoient moins au Salut, & à la cure des Ames. C'est pourquoi Frere Eusebe d'Ancone, dans ce Chapitre General, invectiva plus fortement contre ces Predicateurs, qui negligeoient la maniere simple de prêcher des Apôtres, & ne suivoient que l'Elegance, & la curiosité du discours, les menaça de la privation de leur Office de Predicateurs, & les détourna de leurs desseins.

III. *D'horribles Tempêtes s'élevent contre la Reforme.*

Tout ce Trienne presque, les Tempêtes que les Ennemis de la Reforme exciterent contre elle, furent furieuses, dont ils esperoient pouvoir avancer son Naufrage, ce qui obligea le General, à demeurer une grande partie de ce tems, au Convent de Rome, d'où il put plus facilement appaiser les flots irritez, & émousser les Traits, que les Adversaires excitoient, & d'ardoient contre la Reforme; Et cette Tempête élevée contre elle, aprés le Decés du Pape Jules III, qui mourut cette Année, le dixiéme des Cal. d'Avril, & augmentée sous le Pontificat, qui dura peu, de Marcel second, Successeur de Jules, fut enfin appaisée, non sans de grandes disgraces, sous Paul IV, qui cette Année, le dixiéme des Cal. de Juin, fut élu Successeur de saint Pierre.

IV. En effet, Paul III. étant mort, ceux qui menaçoient la Reforme des Capucins de sa derniere ruine, se servent de l'occasion du Pontificat de Jules III, excitent encore leurs anciennes pleintes, & leurs oppositions, auprés du Siége Apostolique, pour s'assujettir les Capucins, & font contre eux une nouvelle Guerre, dont ils prétendent les détruire absolument. Mais Jules III. trop tôt mort, ils poursuivent l'Affaire plus chaudement, sous Marcel Second, & comme il ne vêcu que vingt-deux jours, Pape, le Saint Siége rempli de Paul IV, Homme de grande prudence, & bien intentionné pour la Reforme, que les Clameurs n'ébranleroient pas

pas si facilement, & que l'opiniâtreté des Opposans ne toucheroit pas; aprés la premiere Année de son Pontificat, la Tempête excitée contre les Nôtres, parut s'appaiser peu à peu. Les ardeurs des Oppositions donc dans quelques remises, le General laissa à Rome Frere François de Soletro, & Frere Jean d'Albi Peres fort celebres, afin que si quelques restes des premieres Traverses paroissoient, ils s'y opposassent opportunément, par leur prudence, & au commencement de 1557, qui fut sa troisiéme Année, il commence la visite de tout l'Ordre, qui quoi qu'elle fut commencée bien tard, à cause pourtant de la prudence, & de la vertu singulieres d'un si grand Homme, ne laissa pas de causer de fort grands profits.

V. *Les Peres de la Province de Venize assistent les Pestiferez.*

Pour ce qui touche cette Année. Une Peste fort cruelle avoit attaqué toute la Ville, & toute la Campagne de Padouë, & alors les Capucins se consacrerent au service des Pestiferez, avec une édification grande, & une utilité merveilleuse de toute la Ville, & y moururent les premiers, Frere Alexandre de Capo d'Istria, Gardien du Convent de Vicenze, & Frere Jerôme de Pavie Clerc, avec un zele admirable d'une si parfaite Charité, que suivit presqu'en même Tems Frere Leon de Verone Gardien de Venise, qui mourut religieusement en JESUS-CHRIST.

Vie, & Actions de Frere Mathieu de Reggio Clerc, & de Frere Antoine Sicilien Laic.

VI. *Ses vertus principales.*

CEtte Année à Reggio en Calabre, mourut Frere Mathieu de Reggio, de l'illustre Famille des Coramanti, Homme avantagé de toutes les vertus, dont l'humilité fut si grande, que content du Soûdiaconat, il refusa par un humble sentiment de lui-même, les Ordres Superieurs, le Diaconat, & le Sacerdoce. Il fut principalement grand Observateur de sa Regle, rigide dans toutes les regularitez, fort austere de vie, celebre en Abstinence, tout de feu dans l'Oraison, & appliqué extraordinairement à la Contemplation des choses divines, & principalement si assidu, & si devot à reflêchir aux Mysteres de la Passion de JESUS-CHRIST, que leur frequente consideration, tiroit presque toûjours plusieurs larmes de ses yeux.

VII. *Il obtient de Dieu par ses Prieres du Pain pour les Freres, & pour les Ouvriers.*

Dieu fit connoître par quelques Miracles, la Sainteté de ce grand Religieux, parce que tandis qu'on bâtissoit, assez proche de Reggio, le Convent des Capucins, il arriva qu'un jour, à cause des grandes Pluïes, les Freres ne purent aller à la Queste du Pain pour eux, & pour leurs Ouvriers, & les uns & les autres eussent été privez de leur Refection ordinaire. Ce qu'apprenant Frere Mathieu, il se retira tout seul à l'Eglise, s'agenoüilla aux pieds d'un Crucifix, & lui demanda la Provision de leur Nourriture, & Dieu se rendit propice à sa Priere, parce qu'à peine eut-il achevé son Oraison, qu'on sonne à la Porte, & un Homme inconnu y paroît chargé, d'une Hotte pleine d'un Pain fort blanc, dont on soulagea les besoins des Freres, & des Ouvriers.

VIII. *D'un signe de Croix, il guerit un Homme tombé du haut d'une Eglise.*

Dans le Bâtiment de ce Monastere, lorsqu'on place quelques Tirrans, ou quelques Poutres, au plus haut du Toict de l'Eglise, par malheur un Charpentier, assez peu attentif à ce qu'il faisoit, tomba du haut de l'Eglise à Terre, tous le crurent tout fracassé de Corps, par cette horrible chûte, mais F. Mathieu fait sur lui le signe de la Croix, le leve de sa Main, & le remit à son Ouvrage, dans une parfaite Santé.

IX.

Le bruit commun dit de lui, qu'il guerit de cette sorte, avec un signe

D'un signe de Croix il gucrit plusieurs Malades.

de Croix plusieurs Malades, il leur disoit seulement, mon Fils, aiez la Foi de Dieu, & vous serez gueri, & ils étoient aussi-tôt soulagez de leurs Maladies. Enfin, aprés avoir prédit sa Mort aux Freres, long-tems auparavant qu'elle arriva, & tout disposé d'aller audevant de Dieu, par la reception des saints Sacremens de l'Eglise, plein de vertus, & septuagenaire, il passa à une meilleure vie. Dieu montra sa Sainteté par ce témoignage considerable, que son Corps aprés sa mort, exhala une odeur si douce, que Frere Antoine de Reggio, qui le mit en Terre, & en fut tout parfumé, sentit aprés fort bon, huit jours tous entiers.

Son Corps aprés sa mort exhale une odeur douce.

X.

Vie, & actions de Fr. Antoine de Sicile. Sa patience fut admirable.

Cette Année à Rome, Frere Antoine Sicilien Laic, Prefet des Malades, aprés les avoir assistez quelques Années, avec tous les Travaux possibles, & ce qu'on peut de Charité, s'envole dans le Repos de l'Eternité. Entre ses vertus, sa patience est merveilleuse, & admirable sa Passion, de souffrir pour JESUS-CHRIST, parce que comme Infirmier, il questoit aux Bouchers de la Viande pour ses Malades, & un des plus riches le souffroit, si à contre-cœur à sa Porte, qu'aussi-tôt qu'il approchoit de sa Boucherie, il l'en chassoit fort rudement, & même souvent l'y chargeoit d'injures, & de confusions. Jamais Frere Antoine n'en put être si offencé, qu'y prenant un extréme plaisir, il n'alla frequemment à la Porte de ce Boucher, & qu'y recevant ses Brocards, & ses Hontes, comme des Pierres précieuses, il n'en parut moins affligé que joieux, il baissoit la Tête aux injures, montroit un Visage guai, comme un Homme, qui joüit de ce qu'il desire le plus, ou qui a remporté de bonnes dépoüilles de ses Ennemis, & il retournoit au Convent avec joie. Le Boucher étonné, considera avec reflection, cette patience de Frere Antoine, attaquée de tant d'insultes, & d'ignominies, & éprouvée un si long-tems, il commença d'en être fort surpris, & crut que ce qu'il voioit en lui de si audessus du sentiment ordinaire des Hommes, avoit quelque chose de divin. Aussi-tôt donc que Frere Antoine retourna à la Boucherie, il l'y receut avec tant de respect, que d'abord il lui demanda pardon de toutes ses injures, & puis il le pria instamment, que d'orênavant il ne demanda point à d'autres qu'à lui, toute la Viande qu'il croiroit necessaire à ses Malades, & il eût depuis tant d'affection, & de Pieté pour tout l'Ordre, & particulierement pour Frere Antoine, qu'il voulut fournir aux Malades toute la Viande, qu'il leur falloit, tout le reste de sa vie. En effet, les bons exemples, & les actions vertueuses ont tant de force, que souvent les Hommes sont plus portez à la vertu, & au changement de leur vie, par ce qu'ils voient de bon dans les autres, que par ce qu'ils leurs entendent dire de vertueux, parce que, dit saint Leon, les exemples sont plus puissans que les paroles, & l'on enseigne plus de la Main, que de la Bouche. Frere Antoine avec cette vertu d'Ame, joignit continuellement l'Abstinence, les macerations de Corps, & l'Austerité de vie, & la conduite de ses mœurs étoit si reglée, & ses paroles si douces, qu'il étoit fort cher au Pape Paul III, qui connoissoit sa Sainteté, que même souvent il se plaisoit dans ses Entretiens.

Par sa patience d'un Boucher injurieux, il en fait un Bienfaicteur des Malades.

S. Leon Pap. ser. du jeus.

XI.

Sa Charité envers les Malades, & tous les autres.

Enfin, sa principale vertu fut celle de tous les élûs, une Charité commune, & aux Malades, & à toutes sortes de Personnes, d'où venoit, qu'il n'épargnoit, ni veilles, ni travaux pour secourir les uns, & que pour satisfaire aux commoditez des autres, il se privoit des siennes, par le zele d'une genereuse Charité. De là souvent il se refusoit le necessaire, pour en soulager les plus Pauvres, frequemment encore il avoit accoûtumé, sous prétexte d'être sans Affaire, de s'offrir aux emplois plus penibles des autres, pour diminuer leurs Travaux. Avec tant de vertus, aprés s'être acquis, & dans toute la Ville, & parmi les Freres avec justice, la reputation d'un Saint, aprés vingt Ans de Religion, passez dans une Pieté, &

Il mourut saintement à Rome.

une

une vertu extraordinaire, il acheva dans le Convent de Rome sa bonne vie, pour en commencer une immortelle, & une glorieuse avec Dieu dans l'Eternité.

Vie, & actions de Frere Luc de Naro Prêtre.

CEtte Année mourut aussi à Naro en Sicile, Frere Luc de la même Ville Prêtre, Illustre par la gloire de plusieurs vertus, sublime par l'humilité, éminent par la Charité, relevé par l'Abstinence, comme par ces macerations de Corps, & insigne principalement par la Contemplation des choses divines, où Dieu lui communiqua plusieurs Revelations. Entre les autres fut celle, où il lui fut Revelé, que les Demons avoient fait, contre l'avancement de la Reforme, une Assemblée, où ils avoient resolu d'en faire sortir absolument tous les Novices de la Province de Sicile. Frere Luc aussi tôt écrit à tous les Peres Maîtres, & les avertit de ce dessein des Demons, ce qui leurs servit beaucoup, pour conserver leurs Novices, par toute leur diligence, des embûches Infernales de leurs Ennemis. XII.

Dieu lui revele les desseins des Demons.

Comme Gardien du Convent du Château saint Jean, & en prieres une nuit dans l'Eglise, il voit y entrer un Diable, vêtu d'une longue Robe noire, qui s'appuia sur l'Epaule d'un certain Frere, qui paroissoit son Ami, & qui l'aiant frapé du Bâton qui le soûtenoit, le Demon s'enfuit il est vrai, mais le miserable Frere, qui avoit fait amitié avec lui, sans avoir voulu prendre garde à ses surprises, secoüa le joug de l'Obeïssance, & sortit de la Religion cette même nuit. Dieu à cause de quantité de Victoires, qu'il avoit remportées sur les Diables, l'avoit honoré de cette grace, que comme il voioit leurs desseins, il pouvoit plus facilement aprés, en soulager les autres, par ses discours, & par ses prieres, & ainsi lors qu'il étoit Gardien à Terminé Ville de Sicile, il vit un Frere au Jardin, qui mangeoit furtivement des Figues, aprés les avoir ceüillies, & à qui le Demon choisissoit les meilleures de l'Arbre, & l'engageoit à les manger contre l'Obedience: Ce que voiant l'Homme de Dieu, il appella ce Frere, & l'avertit, de ne plus manger des Figues sans obeïssance, parce que le Serpent, dit-il, qui persuada une Femme de manger un Fruit deffendu, vous pousse à goûter des Figues contre l'Obedience, bien plus il monte lui-même sur le Figuier, & vous en choisit des plus belles, afin que vous appreniez trés-assurément de là, que ce qu'on mange hors le Refectoire contre l'Obedience, vient immancablement des Demons. XIII.

Il voit pendant l'Oraison un Demon appuié sur un Frere.

Il voit le Diable qui cueilloit des Figues à un Frere qui les mangeoit furtivement.

Frere Luc étoit si Saint, que les Demons ne le pouvoient souffrir, & ils le faisoient souvent tomber des degrez. Un jour lors qu'il étoit Superieur au Convent de Gibbilmanna, le Demon le précipita du haut de l'Eglise en bas, & il se rompit les deux Jambes, qui lui firent souffrir de grandes douleurs, & quoi qu'il les endurât fort patiemment, elles étoient si aiguës, qu'elles le contraignoient à quelques gemissemens. JESUS-CHRIST alors lui apparut, chargé de sa Croix, & lui dit ces paroles? Luc à vôtre avis, qu'elle fut la plus violente douleur, où la vôtre, que vous causent vos Jambes rompuës, où la mienne, que ma donnée mon Corps Crucifié, c'est assurément, lui répondit Frere Luc, ô mon Bon JESUS, la vôtre, à qui je ne dois pas comparer la mienne, je voudrois donc bien y joindre la vôtre, mon Dieu, pour souffrir encore plus cruellement, & JESUS-CRISHT disparoissant le Benit, & il ne ressentit plus de douleurs. XIV.

Le Demon le précipite du haut de l'Eglise en bas.

Jesus-Christ chargé de sa Croix lui aparoît.

Une autrefois au Convent de Randazzo, il souffroit une douleur effroiable de Colique, dont il demanda humblement le secours à nôtre Pere saint François, ce Saint lui apparut, toucha de sa Main le lieu de sa douleur, XV.

Saint François le guerit en le touchant d'une horrible Colique.

& il le guerit entierement, de cette douloureuse Maladie. Dans un autre Tems, qu'il faisoit Voiage, & passoit un Fleuve, son cours fort rapide, l'entraînoit au fonds précipitemment, dans cét extrême peril, il eût recours à son Pere saint François, & il lui dit confidemment, Saint Pere, vous connoissez, que c'est moins de mon choix, que par obeïssance, que j'ai entrepris ce Voiage, & voilà que je suis abîmé des Eaux, à peine eût-il dit ces paroles, qu'il se vit aussi-tôt porté de l'autre côté du Fleuve, & ce furent là des Signes certains de sa Bien-veillance de Dieu en son endroit, dont il le consoloit dans toutes ces afflictions; mais assurément les choses, que la vertu divine operoit par lui, pour faire paroître sa Sainteté, sont bien plus considerables, & en voici quelques-unes.

Saint François empêche qu'il ne soit noié dans un Fleuve.

XVI. Il rétablit avec un signe de Croix des Burettes cassées.

Un jour un Sacristain, avoit été cause par sa negligence, que les Burettes, qui servoient à la Messe étoient tombées par terre, & qu'elles s'étoient cassées, & leur chute l'affligeoit d'autant plus, qu'il n'en avoit point d'autres pour celebrer la Messe. Ce que Frere Luc aiant appris, lorsqu'il venoit monter à l'Autel, il dit au Sacristain? Pourquoi vous troublez-vous, Homme de peu de Foi, apportez-moi les piéces des Burettes, il les remit à leur place, les Benit avec le signe de la Croix, les rendit au Sacristain toutes entieres, & un peu aprés, il commença la sainte Messe.

XVII. Il guerit de même une Femme Paralitique.

Lors qu'aprés il partit pour Lentini, une Femme qui étoit Paralitique, il y avoit long-tems, aussi-tôt qu'elle apprit qu'il étoit arrivé dans la Ville, demande au Gardien, qu'il lui soit permis, de joüir une seule fois, de la Presence de Frere Luc, on lui accorda sa demande, & lors qu'il fut chez elle, & qu'il eût rencontré grande compagnie de Parens, qui venoient visiter la Malade, il lui demande, comme elle se portoit, & qu'elle étoit sa maladie, elle lui dit, que c'étoit une longue Paralisie, il n'en sera plus rien, lui repartit F. Luc, & vous vous porterez bien s'il plaît à Dieu, il lui demanda, alors en qu'elle partie de son Corps, son mal avoit commencé, elle lui montra le Côté droit, que l'Homme de Dieu benit avec le signe de la Croix? Pourquoi lui dit-il, êtes-vous couchée, puisque vous n'êtes plus malade, levez-vous maintenant, & remerciez-en Dieu. Elle obeït aussi-tôt, elle quite son Lit, & elle se trouva parfaitement libre de sa longue Paralisie.

XVIII.

Dans la Ville du Château saint Jean, un jeune Homme Fils d'une Dame de qualité, fort affectionnée aux Capucins, combattoit avec la Mort, à qui des deux auroit la vie, sa Mere l'avoit instamment recommandé aux prieres des Freres, & sa Maladie l'avoit reduit à cette extrémité, que sans esperance de sa guerison, l'on n'attendoit plus que sa Mort. Une nuit donc que la Mere assistoit son Fils mourant, avec une extrême Tristesse, il lui dit: ma Mere, ne voiez-vous pas ces Peres Capucins à genoux, & en prieres, elle considera pourtant la chose plus profondément, conçut quelque esperance de la santé de son Fils, & elle dépêche aussi-tôt un Messager au Gardien des Capucins, le prier avec instance, d'envoier au plûtôt Frere Luc, alors au Convent, voir son Fils Malade; Il y vient, & proche de lui, il le console, saintement, se fait apporter de l'Eau, qu'il benit d'un signe de Croix, & avertit le Malade de dire devotement, *l'Ave Maria*, aprés l'avoir achevé, il lui donne à boire de cette Eau, & à peine l'eût-il buë, qu'il est en même Tems gueri de sa maladie mortelle, se leve de son Lit, & le lendemain il se promene dans la Ville en bonne Santé, comme s'il n'avoit point été Malade. Frere Luc, aprés avoir reçu de Dieu des témoignages si Illustres de sa Sainte vie, mourut enfin, aprés avoir heureusement achevé ses Combats, & en reçut, comme nous le croions pieusement, la recompense d'une Eternelle Felicité.

Il mourut honoré de plusieurs Miracles.

Vie,

Vie, & Actions de Frere Jean Candela, & de Frere Bonaventure de Reggio Laics.

CEtte Année d'autres encore fort Illustres en vertus, passerent de l'Ordre des Capucins, à la gloire de l'Eternité, & entr'eux, le premier est, Frere Jean Candela de Reggio Laic, qui l'an 1532. avec Frere Loüis de Regge, & les autres, avoit quitté l'Ordre de l'Observance, & étoit entré dans nôtre Reforme naissante. Il fut fort zelé de l'Observance de sa Regle, Austere de vie, & tout ardent de Charité, si assidu même à l'Oraison, qu'aprés avoir satisfait à son Office, il ne sortoit jamais de l'Eglise, que lors qu'il y étoit obligé par l'obeïssance, où par d'autres necessitez; il sçut par Revelation de Dieu le tems de sa Mort, & plusieurs jours avant qu'elle arriva, devenu Malade à l'extrémité, il dit à Frere Antonin de Reggio l'Infirmier, qui le voulut assister dans sa Maladie, mon Ami, mon heure n'est pas encore arrivée, allez vous-en, & reposez-vous, je vous appellerai lors qu'il sera tems, & muni de tous les Sacremens de l'Eglise, à l'heure de sa Mort il appelle Frere Antonin, & en même tems, un petit Oiseau entré dans sa Chambre, commença de chanter avec tant de douceur, & de pousser de sa Gorge un motet du Ciel, avec tant de Melodie, que le Moribond, & les Assistans en reçurent un plaisir extrême, & pendant qu'il chantoit, Frere Jean rendit son Esprit à Dieu; aprés sa Mort on éprouva, que sa Chair étoit aussi molle, & aussi traitable que celle des Enfans, & exhalante une odeur si douce, qu'il sembloit qu'elle fut déja dans le Paradis. Il mourut Septuagenaire au Convent de Reggio, où il est enterré, & où il repose en JESUS-CHRIST, fort heureusement. XIX. Dieu lui revela le jour de sa Mort. Un petit Oiseau entra dans sa Chambre en mourant, & y chanta melodieusement.

Frere Bonaventure de Reggio Laic, Homme entre les Calabrois, d'une pieté particuliere, mourut encore cette Année, il accompagna Fr. Loüis de Reggio, & ces autres Peres si celebres de Calabre, qui surmonterent avec tant de constance de Cœur, & de fermeté d'Esprit, ces premieres attaques de leurs Persecutions. La Charité de ce Frere fut merveilleuse envers les Malades, à qui l'on le voioit presque toujours rendre de si assidus, & empressez Services, qu'il oublioit le manger, & le dormir à secourir leurs Besoins. Il montroit beaucoup de guaieté sur son Visage, & de douceur dans ses paroles, d'où vient qu'agreable à tous, il les édifioit tous par la discipline de ses mœurs, & les splendeurs de sa Modestie, il aima si fort l'Oraison, qu'aprés ses emplois de Charité, il se retiroit toûjours dans les Lieux solitaires, comme plus propres à l'Oraison de l'esprit. XX. Vie & actions de Frere Bonaventure de Reggio. Ses vertus principales.

La Familiarité avec Dieu, que l'assiduité de l'Oraison lui avoit menagée, lui avoit acquis tant de confiance en lui, qu'il ne lui demandoit jamais rien, qu'il n'espera l'obtenir de ses Bontez. En voici quelques exemples. Un jour on préparoit un Four de Chaux, pour la Fabrique du Convent de Reggio, & plusieurs Ouvriers, que nourrissoient les Freres, & y travailloient pour l'amour de Dieu, manquerent de Pain pour leur nourriture, à qui ce Frere ordonne d'avoir bon courage, & d'attendre seulement un peu, qu'il retourne au plûtôt à eux; Il prit en même Tems Frere Antonin pour son Compagnon, & la Besace sur ses Epaules, à peine fut-il éloigné d'eux d'un jet de Pierre, que sa Besace à Terre, il se mit à genoux, & pria Dieu de survenir à leurs necessitez. Cependant un des Ouvriers, qui l'avoit vû sortir avec une Besace & qui sçavoit bien qu'il n'y avoit point là de proches Maisons, le suivit en secret, & aprés l'avoir vû en priere avec son Compagnon, il retourna aussi-tôt dire aux Siens, l'on nous donnera aujourd'hui plusieurs Oraisons pour toute Nourriture? Pourquoi attendons-nous du Pain inutilement, voilà Frere Bonaventure, & Frere Antonin, XXI. Il obtient de Dieu du Pain pour des Ouvriers.

tonin, qui ont oublié le Pain, & qui font leurs prieres, & cependant nous serons accablez de faim. Mais l'Oraison de Frere Bonaventure bien-tôt finie, il reprit sa Besace, que le Ciel avoit emplie d'un Pain blanc, & fort bon, retourne aux Ouvriers, & le leurs distribuë fort abondamment; alors celui qui avoit animé les autres à murmurer, effraié de ce Miracle, reconnut sa faute, & en demanda pardon à l'Homme de Dieu, & il le lui accorde bien facilement.

XXII. *Une Poutre tombant sur lui Dieu le preserve de blessure.*

A peu de Tems de là, comme il fallut traîner une grosse Poutre, qui devoit servir à la Fabrique du Convent, Frere Bonaventure s'efforçoit de la faire venir à force de Bœufs, & alors il arriva, que le Chariot avec les Bœufs, qu'il précedoit, & qui décendoit précipitamment de la Colline, poussa violemment contre lui les Bœufs, & la Poutre; tous crurent que la force, & le poids de cét accident, l'auroit non seulement blessé, mais même tout brisé, & pourtant ils le virent avec étonnement se lever de sa chûte, aussi sain que jamais, & soûtenant la charge d'un des Bœufs qui avoit quitté le joug, il conduisit sans aucune blessure, ou incommodité de Corps, la grosse Poutre avec l'autre Bœuf, au pied de la Colline. Ce qui parut à tous ceux qui étoient presens, moins admirable, qu'impossible, absolument au pouvoir des Hommes, & ils loüerent hautement la Puissance de Dieu, qui se faisoit paroître si merveilleuse, en faveur de son Serviteur Bonaventure.

XXIII.

Voici une chose assurément, qui surpasse toutes les merveilles. Tandis que le Four à Chaux, qu'on avoit empli pour le Bâtiment, étoit embrazé depuis deux jours, les Chaux fourniers s'apperçurent, que leur Four étoit proche de sa ruine, & furent d'autant plus affligez de cét accident, qu'ils ne pouvoient y apporter de remede; Frere Bonaventure leurs ordonne de dîner, & de mettre en la bonté de Dieu toutes leurs esperances, il s'arme cependant d'un signe de Croix, entre dans le Four ardent, par le milieu des flâmes, à l'endroit qui faisoit Feu, en remet les Briques brûlantes à leurs places, soûtient le Four, & en repare la ruine. Il emploia bien du Tems à cét Ouvrage, & il sortit par l'ouverture du Four, avec autant de santé, & si peu incommodé de son horrible Feu, qu'il n'y laissa pas le moindre fil de Laine de son Habit, bien moins quoi que ce fut de son Corps; Tous ceux qui l'avoient vu entrer dans ce Four embrazé, eurent une horrible peur, & pourtant lors qu'ils l'en virent sortir, avec la même integrité d'Habit, & de Corps, que si la flâme ne l'avoit touché de cent lieuës de là, ils commencerent aussi-tôt à loüer un Dieu, si plein de Merveilles, & à reverer la Sainteté de ce Frere, qu'il avoit si bien fait connoître par ce grand Miracle.

Entrant dans un Four ardent de Chaux il en repare la ruine sans incommodité.

XXIV. *Il prédit l'heure de sa Mort.*

Enfin ce fidel Serviteur de Dieu, aprés s'être emploié si fidelement, dans le Ministere de Marthe, l'espace de vingt-trois ans, & avoir prédit l'heure de sa Mort aux Freres, celebre en vertus, & en merites, mourut Octogenaire, & passa de la Terre au Ciel, où il y reçoit une recompense infinie. Toute la Ville de Reggio vint en foule reverer son Corps, & alors cette Merveille arriva, que lors que les Freres chantoient pour lui, l'Office des Morts, son Corps parut plus blanc que la Neige, & exhala une odeur fort douce, qui surprit tous les Assistans, ils en loüerent bien hautement Dieu, qui glorifie ses saints Serviteurs, & qui les couronne auprés de lui d'honneurs, & de Benedictions.

Son Corps aprés sa Mort est blanc comme la Neige.

Quelques

Quelques Religieux de sainte vie, & une Conjuration des Heretiques, contre les Capucins de Nôtre-Dame de la Campagne de Turin.

LE dernier en ce Tems-là, qui mourut à Reggio, fut Frere Dominique de Molocché Clerc, qui entré dans la Religion des Capucins, avec la Virginité d'un Ange, la rendit à Dieu comme un double Talent, accruë, & embellie des vertus principales d'un grand Religieux. Le Prêtre qui reçut la Confession de tous ses pechez depuis le Berceau, jusqu'à son Tombeau, a témoigné autrefois de lui, qu'il n'avoit jamais commis de pechez Mortels. XXV. La vie la pureté de Frere Dominique de Molocché.

Frere Seraphin d'Ascoli, Homme de nôtre Tems plein de Sainteté, dont nous décrirons la vie fort amplement au second Tome de nos Annales, Agé de vingt-deux Ans, quitta le Monde cette Année, & déchargé de toutes choses, se rangea parmi les Capucins, sous l'étendart de la Croix de Jesus-Christ. XXVI.

En ce Tems encore, fleurirent dans la Province de Venize, plusieurs grands Personnages Illustres en vertus, & bien meritans de l'Observance Reguliere, & entre les autres Frere Leon de Verone Prêtre, qui aprés avoir exercé dans cette Province, les Charges de Maître des Novices, de Gardien, & de Vicaire Provincial, a fort augmenté la Discipline Reguliere, par sa vigilance, & par ses actions. Il fut un Ennemi juré de son Corps, l'affligea d'un rude Cilice, de veilles, de jeûnes, d'Austeritez d'Habit, & de vie, & changea enfin sa condition mortelle, en une immortelle, digne assûrément d'un Homme tout Evangelique, & tout Crucifié: & Frere Pierre de Chioggia Laïc, qui venu dans l'Ordre Septuagenaire, y fut reçut pour la grande reputation qu'il s'étoit acquise, par ses éminentes vertus, & y demeura vingt-deux ans avec tant de Sainteté, que quoi qu'il fut fort accablé de vieillesse, il ne laissoit pas pourtant de s'occuper aux Travaux, aux jeûnes, aux Austeritez du Corps des plus jeunes, fort joieusement : Agé enfin de nonante-deux ans, plus robuste d'esprit, il laissa aprés lui une reputation de Saint, à cause de ses grandes vertus, & il ne changea pas la vie avec la Mort, mais la Mort avec une vie plus glorieuse. XXVII. Frere Leon de Verone celebre en vertus. Frere Pierre de Chioggia grand Religieux.

En ce Tems-là, la Capitale du Piedmont, tomba sous le Pouvoir des François, qui en chasserent de force Charles Duc de Savoye. Quelques Soldats de la Garnison Heretiques en gardoient les Portes, qui disoient quelques injures aux Catholiques de la Ville, & en accabloient aussi quelquesfois les Capucins, qui demeuroient dans une Maison de Nôtre-Dame, dite du Champ, à un mille de Turin, lieu celebre pour sa Pieté, dans tout le Païs. XXVIII. Les François se rendent Maître du Piedmont.

Il arriva donc alors, qu'un Predicateur Capucin vint avec son Compagnon à la Ville, & un Capitaine Heretique commença de l'attaquer à la Porte de plusieurs injures, & selon la coûtume des Heretiques, de déchirer de paroles la Foi Catholique. Ce Predicateur en fut touché, & tout embrazé du zele de sa vraie Foi, il deffend sa croiance par de forts Argumens, & convainquit d'erreurs le Capitaine, par la force de ses raisons. Mais il y paroissoit attaché plus opiniâtrément, & ne se rendoit pas à la raison, & le Predicateur lui proposa, s'il vouloit faire cette épreuve de la veritable Foi, qu'on lie, dit-il, nos deux Bras droits tous nuds, l'un avec l'autre, & nous les mettrons sur le Feu, qu'on allumera, celui dont le Bras n'y brûlera pas, sera dans la vraie Foi, par le témoignage de Dieu. L'Heretique refusa le défi, mais parce qu'il vit, qu'une proposition si genereuse du Capucin, diminuoit fort le credit de sa Secte, dans l'esprit de tous les Auditeurs de leurs discours, il conçut tant de haine contre les Capucins, qu'il tint XXIX. Grand zele d'un Predicateur Capucin pour la Foi. Les Heretiques conspirent la Mort des Capucins de tout un Convent.

tint Conseil aussi-tôt avec les autres Heretiques, & il conspira avec eux, la mort assurée de tous ceux, qui demeuroient dans ce Monastere.

XXX. La chose ne put être si secrette, qu'elle ne fut sçeuë d'un Gentilhomme, qui donne avis aux Freres de ce damnable Conseil, & leurs en apprend le jour, & l'heure fort assurément. Les Freres n'eurent point de crainte, ils ne s'enfuïrent pas, ils ne recoururent point à des forces Etrangeres, ils ne fermerent point leurs Portes, mais plûtôt ils remercierent Dieu, qui les rendoit dignes d'exposer leurs Ames pour JESUS-CHRIST, ils attendirent d'un cœur intrépide leurs Bourreaux, & se disposerent avec joie, de s'offrir à Dieu les victimes de sa veritable Foi. Cependant le Gardien ordonne à tous les Freres de se trouver à l'Eglise, d'y faire à Dieu des Prieres, prosternez aux Pieds de ses Autels, pour leurs Persecuteurs, & de lui recommander leurs Ames. La seconde heure de la nuit destinée à cét horrible carnage, lorsqu'ils pressentent proche leur Monastere, la Troupe armée des Heretiques, le Gardien aussi-tôt fit ouvrir les Portes de l'Eglise, qui n'étoient fermées qu'aux Verroüils, afin que les Soldats qui y viendroient, y entrassent plus facilement. Ce qui ne pouvant se faire sans bruit, ceux qui fort disposez à faire un grand crime, étoient déja aux Portes, entendirent ce bruit, & comme ils virent, qu'on ouvroit les Portes, comme si Dieu les eut effraiez, & qu'ils creussent qu'il y avoit dans ce Convent plus de Soldats qu'eux, qui les massacreroient immancablement, ils s'enfuïrent tous aussi-tôt, & sans être poursuivis que de Dieu, ils trouverent des aîles à leurs Pieds, dont ils précipiterent leur fuïte. Et ainsi ceux même, qui étoient venus avec cette Barbarie, de massacrer les Serviteurs de Dieu, agitez de fureur, & plus timides que des Liévres, conserverent leur vie, en fuïant; & les Freres qui desiroient ardemment de se consacrer à Dieu, comme ses victimes, & qui se virent privez de la Couronne du Martyre, sembloient en avoir de la tristesse, & s'en attribuer la faute, comme s'ils se fussent rendus indignes, d'un si grand don de JESUS-CHRIST.

Les Soldats Heretiques ont peur, & ils s'enfuient.

Les Freres sont tristes de ne pas mourir Martires.

XXXI. Ils ne perdirent pas pourtant, auprés de Dieu, ni le merite, ni la Couronne du Martyre, puisqu'il ne couronne pas tant le Sang répandu dans le Martyre, que l'ardent desir du Martyre.



CETTE



CETTE Année 1556, prépare aprés les combats de glorieuses Victoires, à plusieurs Vainqueurs de nôtre Reforme, & leur Ennemi surmonté, par leur courage, elle leurs dispose des Triomphes, d'autant plus honorables, que leur Ennemi étoit plus furieux, & leurs combats plus pleins de Perils, qui font mieux paroître leur Courage, & leurs Generositez. I.

Vie, & Actions de Frere Joseph de Ferno, ou de Milan, Prêtre: Il entre de l'Ordre de l'Observance dans celui des Capucins, avec quatre autres Compagnons.

ENtre ces illustres Victorieux que couronne cette Année: Le premier est Frere Joseph de Ferno, Bourg au Diocese de Milan, d'où d'autres le nomment de Milan. A dix-huit Ans, il resolut de chercher les biens solides des vertus celestes, dans l'Ordre de l'Observance, où aprés avoir passé plusieurs Années fort Religieusement, & être devenu tres-sçavant en Theologie, il l'enseigna publiquement à Pallanza. Tandis qu'il s'occupoit à ce grand emploi, qu'on lui avoit confié, avec l'estime d'être fort sçavant Homme, il reçoit une Lettre de Frere François de Canobio, qui peu de Tems auparavant, étoit passé de l'Ordre de l'Observance, à la Reforme des Capucins, & qui avoit été son particulier Ami. Comme Dieu vouloit, l'avoir à son service, dans une Profession plus reguliere, & plus étroite que la sienne, il permet que son parfait Ami lui écrive les exercices, les actions, & les douceurs qu'il éprouvoit, dans la Reforme des Capucins; à dessein, que comme les paroles écrites, font plus d'impression sur le cœur des Hommes, que les prononcées, puisque celles-là demeurent fermes sur le Papier, & que le Vent emporte celles-ci; Frere Joseph animé plûtôt par la Lettre, que par le discours de son Ami, Frere François de Canobio, ne balança plus, à quiter l'Ordre de l'Observance, où il voioit, avec regret, quelque remise de ses premieres Regularitez, pour entrer dans nôtre Reforme, où il admireroit sa Regle, dans la derniere Observance de ses Conseils, & de ses Commandemens. Et voici cette Lettre. II.

Fr. Joseph lit la Theologie à Palanza.





LETTRE
DE
F. FRANCOIS DE CANOBIO,
A
F. JOSEPH DE FERNO.

III. MON *Tres-cher Pere en* JESUS-CHRIST, *si le sein de vostre Ame, avoit receu la moindre partie du plaisir celeste, que Dieu a respandu tout entier dans la mienne, lors qu'il m'a appellé à cette Congregation des Capucins, je ne doute point, que sans remise, & libre de tous les Liens des raisons humaines, qui vous ont jusqu'ici captivé, vous ni accourussiez au plustost, comme à un Port assuré de vostre Salut; puis qu'enseignant la plus parfaite imitation de* JESUS-CHRIST, *& la veritable Observance de la Regle de saint François, elle est la Maistresse aussi de toutes les vertus, & de la perfection de l'Evangile. Ici mon cher Frere, si vous desirez sçavoir la verité, la vraie humilité, tient son empire, ici l'Obedience ne sçait point de retardement, ici la Pauvreté tient le gouvernail, ici la Chasteté abhorre toutes les paroles, & toutes les actions impures, ici la Charité n'est jamais refroidie, & edifie tous les Freres, & mesme les Seculiers, ici le culte épuré de Dieu nourrit les Ames le jour, & la nuit de loüanges divines, ici l'Oraison éleve l'esprit, d'ici sont bannies, les haines, les divisions, les inimitiez, ici nul esprit mal tourné n'excite des Querelles, ou des disputes entre les Freres, ici l'on n'a qu'un cœur, & qu'un sentiment, la Paix, & la concorde y regnent par tout, quoi plus, cher Frere, s'il m'est permis de dire ce que j'esprouve ici, il semble que ce soit le Jardin arrosé de Dieu, ici est le Paradis de volupté, où sont plantées toutes les sortes des plus illustres vertus, il me semble voir ici une Armée bien rangée, qui combat contre les malices de l'esprit, & les voluptez du corps, & se fait un chemin pour arriver, au Roiaume des Cieux, par l'abnegation de la volonté propre, la mortification des Sens, & les Austeritez differentes de la vie: Voiez-y je vous prie un Frere, qui dompte sa chair avec un Cilice, un autre qui s'aplique à des jeûnes ordinaires de tous les jours, celui-là qui se déchire de Disciplines, celui-ci qui veille dans ses Oraisons, d'un costé l'on y respand des larmes, d'un autre l'on s'y réjoüit en chantant les loüanges de Dieu. Tous s'y envient les plus vils emplois de la charité. J'atteste Dieu, mon*

mon Joseph, que depuis que Dieu m'a conduit dans cét Institut de vie, je me semble à moi-mesme estre un autre, & j'ai peine à me connoistre moi-mesme. Le premier François s'en est fuït, & un autre meilleur, & tout nouveau lui a succedé, c'est l'ouvrage d'une Metamorphose de Dieu, ce changement est de la main du Tres-haut. La mesme chose assurément vous arrivera, aussi-tost que vous aurez resolu de passer avec nous. Pardonnez-moi, cher Frere, si je vous escris si confidemment, le Lien de nostre ancienne amitié m'y a obligé, & mesme j'y ai esté contraint par le zele de la Charité, si je vous eusse manqué de fidelité dans ces deux devoirs, j'en aurois manqué à l'endroit de moi-mesme, si vous croiez donc à vostre Ami plus fidele, si vous raisonnez juste, si les bons Offices de ma charitable Amitié, ne vous sont pas des-agreables, venez à nous au plustost, Adieu en JESUS-CHRIST.

IV. Cette Lettre leuë par raillerie émut Frere Joseph, & plusieurs autres.

Fr. Joseph aprés avoir lû cette Lettre, à cause que son cœur étoit encore fort éloigné de cette pensée, en rit aussi-tôt, & la proposa, dans une grande Assemblée de Freres, comme une Fable jolie, pour en faire un agreable divertissement. Mais Dieu, dont les desseins sont bien éloignez des sentimens des Hommes, toucha les cœurs de plusieurs de ceux, qui assisterent à la lecture de cette Lettre, & principalement de Fr. Jerôme de Novara Sacristain du Convent, dont l'Ame fut tellement émeuë de cette lecture, que depuis ce temps-là, comme si quelque aiguillon l'eut continuellement agité, il ne pouvoit demeurer, ou reposer en quelque endroit que ce fut, & que toute cette nuit-là, il ne dormit pas un moment. Il alla donc de fort grand matin, chez Fr. Joseph, qui devoit prêcher ce jour-là, & lui découvre les inquietudes, & les pensées de son esprit, dont il semble être tiré comme par force à l'Ordre des Capucins. Frere Joseph répondit à Frere Jerôme, je ne sçai de bonne Foi, ce que veut dire cela, mais mon Ame a été agitée de la même Tempête, & mon esprit troublé des Flots de ses differentes pensées, ne sçait qui lire de tous ces Volumes, tous ces Livres semblent ne me parler que des Capucins, & quoi que jusqu'ici, je n'eusse pas même pensé qu'ils fussent au Monde, je ne refléchis maintenant qu'à eux, toutes mes pensées vont là, mon entendement y est tout attaché, toutes mes Lectures sont de leur sainte vie; enfin tout ne me parle, tout ne m'entretient que de Capucins. C'est assurément un coup de Dieu, c'est sa divine voix, qui nous appelle à l'Observance de la Regle, & à une meilleure Reforme, à qui, comme je vois, nous devons nôtre Obeïssance, crainte que nous ne semblions mépriser un don celeste de de Dieu. Frere Joseph aprés ceci, confera de la chose, avec Frere François de Novara, Homme de bon sens, & de pieté qui le confessoit, il le trouva agité des mêmes Tempêtes de pensées. Deux autres Freres encore, Ange de Ferno propre Frere de Joseph, & Frere Gilles d'Arona, qui avoient éprouvé les mêmes agitations, se joignent à eux; & tous de concert, aprés avoir resolu d'obeïr à cette vocation de Dieu, determinent d'un commun Avis, qu'une nuit sortis tous du Convent, ils iroient à Milan, où ils croioient qu'étoit le Provincial des Capucins. Frere Joseph étoit alors Vicaire du Convent de Palanzza, & pour être libre de la presence du Gardien, il lui persuade adroitement, sous prétexte de prendre un peu d'Air, aprés avoir été si malade, comme il l'avoit été, d'aller hors la Ville, à la Maison de Campagne d'un de leurs Amis. Le Gardien donc

Fr. Joseph avec quatre autres, passe de l'Observance aux Capucins.

absent du Convent, la nuit, les cinq Freres, Joseph de Ferno, avec Ange son Frere, François, & Jerôme de Novara, & Frere Gilles d'Arona, se disposent une Barque, passent un Etang proche, qu'on appelle Lac Majeur, & vont à Milan chez les Capucins, où ils apprennent que leur Provincial étoit à Brescia, ils vont l'y trouver, & ils en receurent tous l'Habit de nôtre Reforme. Et ainsi, comme cette petite Troupe de Freres, perfectionna la vocation de Dieu, par une parfaite discipline de l'Observance reguliere, & par l'exercice de plusieurs vertus, elle s'aquit grande reputation de merites, & de Sainteté, entre les Peres plus considerables de ce Tems-là.

Comme Fr. Joseph a été le premier qui institua l'Oraison des Quarante-Heures en prêchant, & les fruits considerables qu'il en tiroit.

V. Frere Joseph aiant embrassé la Regle de S. François dans toute sa pureté s'applique à toutes les vertus.

Frère Joseph ainsi separé de l'Ordre de l'Observance, & joint à celui des Capucins, s'appliqua tout entier aux choses divines si soigneusement, & se détermina d'embrasser l'Abstinence, la Pauvreté, l'Humilité, & les autres vertus, qui montrent le Chemin plus facile, d'arriver à la perfection de l'Evangile, qu'il s'acquit un rang fort considerable, entre les parfaits Observateurs de la Regle Seraphique, qui fleurissoient de ce Tems-là. Il se consacra principalement si fort à l'Oraison, qu'il y forgeoit, comme dans une Fournaize, des Fléches ardentes, dont il excitoit dans son Ame des sacrez Braziers de l'amour de Dieu, & dont penetrant les volontez des Hommes, il leur inspiroit les divins embrazemens de l'Evangile de Jesus-Christ. Il fut un des plus fameux, & plus fervens Prédicateurs de son Siécle, & Dieu permit toûjours, qu'il fit dans ce grand emploi, des fruits si merveilleux, qu'il causoit d'admirables changemens dans l'esprit de ses Auditeurs, lors principalement, qu'il y joignoit l'Oraison des quarante Heures, dont il fut le premier Auteur: En voici un ou deux Exemples. Au Tems que la ville de Milan, à cause des sanglantes Guerres des François, & des Imperiaux, étoit fort affligée, Frere Joseph qui y prêcha persuade à ses Citoïens, qu'ils établissent les Oraisons de quarante Heures, dans leur Ville, & il leur promet, qu'elle sera délivrée des Incendies, des Degâts, & des Miseres, qui la menaçoient, avec toute sa Campagne de sa derniere Ruine. Ces Citoïens accablez déja de leurs longs malheurs, & attirez par les promesses d'un Homme, qui s'étoit acquis grand credit sur leurs esprits, par sa force merveilleuse à dire les choses, & par le pouvoir de sa bonne vie, défererent à ses Persuasions, & d'un Arrêté commun de la Ville, on ordonna les Prieres des Quarante-Heures, premierement dans la Cathedrale, & puis tout le reste de l'Année, dans les Eglises particulieres, où les Peuples Assistans, & Communians en Foule, il les prêchoit par tout, & les exhortoit tous à la Penitence de leurs pechez, & au changement de leur vie. Et Dieu se souvint des promesses, que son Serviteur avoit faites à tout Milan, sous son Autorité, parce qu'à peine cette Oraison y eut-elle commencé, que les Tumultes de la Guerre, commencerent peu à peu à s'appaiser, on n'entendit plus tant de bruit des Armes, & la Paix entre les François, & les Imperiaux fut concluë à Fosse-Marie, où se virent, & s'entretinrent François I. Roi de France, & l'Empereur Charles-Quint.

Il fut le premier Auteur des Prieres des Quarante-Heures.

Il établit à Milan l'Oraison des Quarante-Heures.

VI. Puisque nous parlons ici des Prieres de Quarante-Heures, il est juste que nous disions quelque chose, d'une Institution si pieuse. Tous doivent sçavoir premierement, que Frere Joseph institua en prêchant cette Priere de

de Quarante-Heures, dans cette sainte pensée, de se remettre en l'esprit la Memoire des Quarante-Heures, que Jesus-Christ fut dans son Sepulchre, & d'en établir le culte parmi les Fideles, afin que le saint Sacrement exposé publiquement, pendant tout ce Tems, dans les Eglises Chrêtiennes, les Chrêtiens dégagez de leurs vices, par la Penitence, & nourris du Corps Adorable de Jesus-Christ, comme deux moiens fort propres à leur communiquer les faveurs de Dieu, celebrent en priant l'espace de Quarante-Heures, le méme Tems, que leur Sauveur, aprés sa mort à une Croix, a bien voulu, pour eux, être enseveli dans son Monument. Nos Predicateurs ont coûtume d'accompagner chaqu'heure de cette Priere, de devots, & petits discours, & cét exercice est si agreable à Dieu, qu'on en voit tous les jours des fruits merveilleux de Penitence, en sorte que sa Bonté les seconde de tant de graces, qu'on remarque plusieurs conversions des Personnes plus desesperées, & des haines, des aversions, des inimitiez finies, qui n'avoient jamais pu le ceder à la raison, à la justice, ni même à l'Autorité. C'est ce que déclare visiblement, l'usage ordinaire de nos Predicateurs, qui font de semblables discours sans recherche trop curieuse de choses, & de paroles, à la Penitence seulement, & à l'utilité de leurs Auditeurs.

Pourquoi Frere Joseph établit en prêchant l'Oraison des Quarante-Heures.

Force, & efficace de l'Oraison des Quarante-Heures.

VII.

En effet, ces discours ne doivent pas être polis, par l'Eloquence de la Rhetorique, par les charmes des Figures, ni par les Fleurs des mots plus choisis, qui ont coûtume de flatter l'oreille plus délicate des Hommes, ils doivent être tous de Feu de l'Esprit divin, qui penetre les cœurs, les pique, les émeuve, les brûle, & les porte, comme un Glaive tranchant, jusqu'à la division de l'Ame, & de son Entendement, qui même excite une cruelle Guerre entre l'Ame, & le Corps des Fidels. Ces discours doivent donc être fondez sur quelque Passage de l'Ecriture-Sainte, & composez de la conversion des Pecheurs, de la haine de leurs vices, du changement de leur vie, du parfait retour de l'Ame à son Dieu, du mépris des choses du Monde, de la fuïte des voluptez brutales, de l'amour, & de l'union avec Jesus-Christ, de la poursuite des choses celestes, & d'autres semblables matieres. Il ne faut pas aussi, qu'ils soient longs, à cause qu'ils sont frequens, & qu'on les doit prononcer avec plus d'ardeurs d'esprit, que de paroles de la Bouche, & qu'ainsi le Predicateur ait le Tems, & la force d'en faire à toutes les Heures, ou au moins plusieurs, les trois jours. Qu'il en bannisse donc les recits trop étendus des choses, les Questions trop curieuses des Philosophes, & les difficultez mêmes trop Mysterieuses de la Theologie, qui ne servent qu'à éclairer les Esprits, afin que l'Ame n'étant point occupée à tant de choses, qui demandent toutes ses pensées, ne s'emploie qu'à la Penitence, & qu'au changement de sa vie. Qu'on s'abstienne même dans ces discours des Quarante-Heures, des témoignages trop frequens, soit de l'Ecriture-Sainte, soit des Peres de l'Eglise, dont on a coûtume de faire de longues Persuasions, crainte que l'Ame des Auditeurs, que la foi persuade assez, & qui a plus besoin d'être animée, qu'instruite aux vertus Chrêtiennes, ne soit distraite, & accablée de la multitude de ces Citations. Nos Predicateurs donc, choisiront de tant de témoignages, ceux seulement, qui serviront à exciter les cœurs, & à emporter les esprits de leurs Audiences. J'ai cru devoir ici mettre tous ces avis, afin que ceux qui voudront sous l'Ordre de Dieu, & de son Eglise, faire en prêchant ce saint exercice des Quarante-Heures, en sçachent la Methode plus utile à leurs Auditoires. Les Capucins ont toûjours fait grand état de ces sortes de Prieres des Quarante-Heures, que Frere Joseph établit, en Memoire du Tems de la Sepulture de Jesus-Christ, à cause principalement qu'ils ont éprouvé

De quels sujets on doit composer les Sermons des Quarante-Heures.

Pourquoi les Capucins sont si assidus aux Prieres des Quarante-Heures.

les grands fruits, que l'Eglise Chrêtienne recevoit de cette sorte de Prieres, comme nous l'expliquerons toutes les Années de ces Annales, où nous trouverons les avantages de leurs Exercices.

VIII. Frere Joseph aprés avoir fait à Milan un si saint établissement, qui y subsiste encore aujourd'hui, avec une devotion extraordinaire de toute la Ville, fut à Pavie, où il délivre les Citoïens, de la crainte, que leur causoit l'Armée des François, par l'Institution qu'il y fit des Prieres de Quarante-Heures, & il y bâtit le premier Convent de la Province de Gênes, comme nous l'avons dit plus amplement l'An 1537. comme il alla de là à Sienne, il y fit un discours des mêmes Prieres, où par sa force, il obligea de se reconcilier, & de faire Paix avec son Ennemi, un Citoïen de Sienne, qui n'avoit pû y être contraint, ni par les Prieres de ses Parens, ni par l'Autorité même du Duc de Toscane. A son départ de Sienne, il vint au Bourg saint Sepulchre, où par la seule vertu de Dieu, qui l'emploioit à prêcher, & à faire les Prieres de Quarante-Heures, il éteignit tant de haines, & appaisa tant de querelles furieuses, entre tous les Citoïens, qu'au témoignage d'un Prelat de cette Ville, durant la celebration de ses Prieres, il appaisa plus de cent inimitiez, qui paroïssoient sans remedes.

En plusieurs Villes d'Italie Fr. Joseph établit les Prieres des Quarante-Heures.

Frere Joseph fait ailleurs les Prieres des Quarante-Heures, & leurs bons effets.

IX. Du Bourg saint Sepulchre, gueri de cette longue Maladie, à qui Frere Bernardin General avoit commandé, dans une de ses Lettres, de le laisser en Repos, comme nous avons dit dans sa Vie, il vint à Arezzo, qu'il trouva si divisée, si même déchirée par les haines mutuelles de ses Citoïens, que des Familles toutes entieres, s'en alloient ailleurs, à cause de leurs discordes, & la Ville paroissoit presque toute dépeuplée. L'Homme de Dieu déploroit une disgrace si horrible de cette pauvre Ville, & lors qu'avec son Compagnon, Homme de grande Pieté, il offre ses larmes, & ses Prieres à Dieu pour elle, cette pensée lui vint dans l'esprit, de faire assembler le Conseil de Ville, où il proposeroit l'Oraison des Quarante-Heures, & que Dieu peut être touché de la pieuse Memoire de son Fils, & des larmes de ses Serviteurs, reparera les Ruines de leur Ville. Il étoit seul encore dans cette pensée, lorsque son Compagnon, qui prioit proche de lui, s'écrie aussi-tôt, faites Pere, faites ce que vous pensez, parce que c'est un Conseil de Dieu. Frere Joseph assuré de la volonté divine, assemble la Ville, y propose son œuvre de Pieté, que par un Decret public, on fasse les Prieres des Quarante-Heures. Ses persuasions furent d'une si grande force, sur tous ces Messieurs, que cette Oraison établie, tous s'y trouverent, recoururent à la Penitence, aux regrets, à la Confession de tous leurs pechez, y receurent le Corps Adorable de Jesus-Christ, & il y firent de fort ferventes Prieres. Fr. Joseph y prêcha, & Dieu y toucha de sorte les cœurs de ces Citoïens, que s'embrassans les uns, & les autres, les haines en peu de Tems furent appaisées, les inimitiez bannies, & les discordes éteintes, par une réconciliation publique de toute la Ville, & elle en conceut tant de joie, que ce Predicateur Apostolique, qui retourna de Sienne à Arezzo, toute la Ville, avec le Clergé, & les Acclamations publiques, fut au devant de lui, & les Principaux le porterent avec son Compagnon dans l'Eglise, dessus même leurs Epaules, parce qu'ils se disoient autant ses redevables, que s'il eut rebâti

Le Conseil que F. Joseph donnoit des Quarante-Heures est confirmé du Ciel.

Fr. Joseph appaise toutes les querelles d'Arezzo par les Prieres des Quarante-Heures.

bâti une autrefois les Places, & les Ruës de leur Ville.

L'Homme de Dieu alla à Gubbio, au Tems que la Ville craignoit d'être saccagée, par les Troupes, du Pape Paul III, qui la menaçoient de Siege, parce que Jean Marie Varano mort sans Enfans mâles, le Duché de Camerin, qui d'un Droit ancien appartenoit à l'Eglise Romaine, étoit occupé par François Marie de la Roüere Duc d'Urbin; Paul III, fort touché d'une Possession, qu'il croioit injuste, avoit déstiné une grande Armée de Cavalerie, & d'Infanterie, tant au Siege de Camerin, qu'au dégât de l'Etat d'Urbin, qui se préparoit à l'attaque de Gubbio, & les Citoïens effraiez de crainte, méditoient la sortie de leur Ville. Mais Frere Joseph engagea leurs cœurs, abattus à de meilleures esperances, & les assura, qu'ils ne devoient rien craindre de leurs Ennemis, pourveu qu'ils creussent à ses avis, qu'un chacun, dit-il, dégage sa Conscience de ses pechez, & lave son Ame avec les larmes du Sacrement de la Penitence, qu'on fasse publiquement l'Oraison des Quarante-Heures, où tous recourent à Dieu, & s'approchent de la sainte Eucharistie, & alors aucune Armée ne nuira à la Ville. L'on obeït aussi-tôt à Frere Joseph, & on commença ses Prieres. Cependant, il venoit souvent des nouvelles des approches de l'Armée, qui effraioient davantage les Citoïens, & les obligeoient à la fuite, & l'Homme de Dieu les prioit de demeurer, & de moderer leur crainte, avec cette promesse, que les Ennemis ne verroient pas seulement leurs Murailles. Enfin, il établit son Oraison des Quarante-Heures, avec une Foule prodigieuse de Peuples, & alors il tomba tant de Neiges, que l'Armée Ecclesiastique, qui s'étoit arrêtée à Assize, & qui devoit s'avancer au plûtôt à Gubbio, fut obligée de differer sa Marche; & même afin qu'on connût plus visiblement, que c'étoit un coup de Dieu, un Officier de Cavalerie, qui plus ardent que les autres, s'étoit vanté, qu'il se feroit un Chemin au travers des Neiges, aussi-tôt qu'il l'eut commencé, son Cheval en se renversant le fit tomber par terre, sa chûte ne servit qu'à le rendre presque furieux, il tente une seconde fois de forcer la Neige, & tombant encore de son Cheval, il se rompit un Os de la Jambe, cependant les choses accommodées avec le Duc d'Urbin, les Ennemis sans avoir seulement vû la Ville, selon la promesse du Serviteur de Dieu, elle fut entierement délivrée de leurs Attaques. Aprés cette grace de Dieu; il fut arrêté par un Decret de Ville, qu'en Memoire d'une faveur si considerable, tous les Ans, à la Naissance de Jesus-Christ, qui délivra la Ville de ses Ennemis, on celebreroit dans l'Eglise de saint François, l'Oraison des Quarante-Heures, & que de plus, on sonneroit tous les jours à Midy, la Cloche du Palais, pour avertir les Citoïens, de dire cinq fois l'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique, en reconnoissance de la grace, que Gubbio avoit receuë de Jesus-Christ, & de Marie.

X.
Il persuade aux Citoïens de Gubbio les Prieres des Quarante-Heures.

On fait ces Oraisons à Gubbio.

La ville de Gubbio est délivrée des Ennemis aprés les Quarante-Heures.

Les fruits du salut des Ames, que Dieu retira des Predications de Frere Joseph, & de ses Prieres de Quarante-Heures, ne sont pas croiables, comme même un Homme de Conseil, & de grande prudence, il aida par les lumieres de l'un, & de l'autre, la Congregation des Barnabites, & une autre de Clercs Reguliers, qu'on appelle Sommacques, dont l'établissement s'étoit fait environ l'An, 1533, parce que la reputation de sa Prudence, & de sa Sainteté, c'étoit tellement répanduë par tout, que les Préfets de la premiere Congregation des Barnabites, qui alloient à leurs visites, s'associoient de Frere Joseph, & n'y faisoient rien, que par ses Conseils. Et même, comme il étoit d'un fort grand merite, il fut souvent Vicaire Provincial parmi Nous, & au Chapitre General de Rome, il fut élû l'An 1552 Définiteur General, à la gloire de nôtre Reforme.

XI.
Quelques Congregations se servent de ses Conseils.

Il est fait Définiteur General.

Quelques

Quelques Miracles que Dieu fit par l'intercession de son Serviteur Frere Joseph de Ferno.

XII. DIeu pour montrer aux Hommes la sainteté de son Serviteur, a fait quelques Miracles, dont exprés j'obmets quelques-uns, parce que nous en doutons parmi nous, & j'en dis seulement quelques autres, dont les Témoignages sont fort assurez. Au tems que Frere Joseph êtoit Provincial de Bologne, que le Convent de Mercado Saracino n'êtoit pas encore bâti, & qu'il chemina par ce Bourg, il s'arrêta, pour reposer à la Maison d'un Homme de pieté, Pere de Frere Mario du même lieu, qui fut le huitiéme General de l'Ordre, & il le trouva fort Malade. Frere Joseph entra chez lui, comme chez un de ses meilleurs Amis, & le bon Homme en eût tant de joïe, qu'étendant les Bras pour l'embrasser, il versa plusieurs Larmes, & l'Homme de Dieu qui l'embrassa cherement lui dit? Pourquoi êtes-vous couché, mon Ami; Ne sçavez-vous pas bien, que voici l'heure où l'on dîne ordinairement, levez-vous, & ordonnez, qu'on nous le prépare au plûtôt, ce qu'aiant dit, il lui fit un signe de Croix, chose admirable, le Vieillard est gueri, se leve de son Lit, fait disposer un dîner, & se mit à Table avec la Compagnie.

Avec un signe de Croix il guerit son Hôte fort Malade.

XIII. Les Peres de la Congregation des Sommacques, se disposoient d'aller à leur Assemblée Generale, un de leurs Superieurs, grand Ami de Frere Joseph, êtoit alors Malade, & ne pouvoit aller à cette Assemblée, il lui en demanda la cause, & il lui dit, qu'une facheuse Fiévre ne lui permettoit pas d'y accompagner les autres, puis qu'elle l'empêchoit même de sortir de la Chambre, que si pourtant, lui dit-il, vous lui commandez de me laisser en repos, j'espere que je pourrai aller au Chapitre? Quoi donc lui répondit-il, suis-je l'Apôtre saint Pierre, pour commander aux maladies. Il insiste puissamment, & le conjure au moins, qu'il le benisse d'un signe de Croix. Frere Joseph y repugnoit par humilité, & pourtant il se rendit à tant de prieres, le lui fit sur son Front, & lui dit, Dieu vous benisse, & vous accorde ce que vous lui demandez avec tant de Foi, à l'heure-même la Fiévre obeït à l'Ordre de la Croix, s'enfuit, & le Malade en parfaite santé, partit le lendemain pour leur Chapitre.

En faisant le signe de la Croix sur un Sommacque, il guerit de la Fiévre.

XIV. Frere Joseph avoit un Frere au Bourg de Ferno, Homme de bien, quoi que fort peu riche, chez qui logeant un jour, il en fut mieux regalé de Cœur que de Viandes, parce qu'à l'heure du dîner, on alla au Tonneau, pour y tirer du Vin, dont il êtoit vuide il y avoit du tems, & il n'en donna pas, on l'éprouve deux ou trois fois, on le leve, on le perce, on le presse, pour en avoir du Vin, mais la Lie en sortit, & le Tonneau creux ne rend plus que le son, à la Main qui l'avoit sondé; L'Homme retourne tout honteux à son Frere, lui dire, qu'il n'y a point de Vin, Frere Joseph en rit, lui disant qu'il n'y avoit pas bien regardé, retournez au Tonneau, dit-il, & vous y trouverez du Vin, j'en suis assuré, il s'y opposoit, parce qu'il l'avoit fort bien éprouvé, & il n'en esperoit quoi que ce soit, allez-y dit-il, & éprouvez encore une fois, il y va pressé plûtôt par la priere de son Frere, que par son esperance, & son Tonneau lui fournit du Vin abondamment, que lui accorda la bonté de Dieu, par les merites de son Frere, & que lui refusoit sa Pauvreté, il l'apporte avec joïe, & ils s'en fortifierent tous deux, aprés en avoir remercié profondément la Magnificence de Dieu. Le bruit commun dit, que pour honorer son Serviteur, Dieu a fait plusieurs autres Miracles, qui sont peris, ou par l'humble silence des Nôtres, ou par la negligence des Ecrivains.

Il obtient du Vin à son Frere par ses prieres

XV. Enfin, ce fidel Serviteur, aprés avoir rendu à son Seigneur avec usure, plusieurs Talens qu'il lui avoit confiez, & qu'il avoit fait profiter, une si longue

Fr. Joseph mourut à Milan.

si longue suite d'Années, le tems de son conte proche, se prépara à la venuë de son Maître, avec les lumieres, de la Foi, les desirs de l'Esperance, & les ardeurs de la Charité, & mourut à Milan, où il reçoit la recompense de son Seigneur, & ces paroles de sa Bouche. *Vous êtes mon Serviteur fidele, parce que vous avez été fidele en peu de chose, je vous établirai sur plusieurs, entrez dans ma joïe.* S. Math. 25. Ch.

Vie, & Actions de Frere Ange de Savone Prédicateur, & quelques Miracles de la Providence de Dieu.

XVI. Frere Ange est Prédicateur fort fameux.

FRere Ange de Savone, fut un des fameux Prédicateurs de son Siécle, il n'âquit à Savone, Ville de Toscane, d'une fort Noble Famille; soûmis dés son Enfance au joug de JESUS-CHRIST, à peine eût-il l'Age de dix-sept Ans, qu'il voulut être de l'Ordre de l'Observance, d'où passant aux Capucins, aprés ces études de Theologie, il y excella en l'Observance, & en toutes les autres vertus Regulieres; il fut doüé de tant d'agrément de Visage, de douceur de mœurs, & de Courtoisie, qu'on trouve cét Eloge de lui dans les Anciens Manuscrits de l'Ordre. *Le Venerable Pere Frere Ange de Savone, fut un Prédicateur si gracieux, que personne quelque triste qu'il fut, ne l'entretenoit, qu'il n'en fut consolé, en effet il étoit grand de Stature, de couleur blanche, d'un Visage guai, & toûjours joïeux, par sa Prédication il faisoit de fort grandes choses, il fut agreable à plusieurs Villes, & principalement à Venise, à Rome, à Bologne, & prêchant dans la grande Eglise de saint Petrone, & saint Pierre, toute l'Année, il reçut pour bâtir un Convent, comme par un Miracle, le Mont de Calvaire, qu'on disoit auparavant Beluedere, à cause de la bonté de l'Air, & de la beauté du Lieu, & ce fut l'An 1554 & le 1556. Agé de 58. Ans ou environ, aiant prêché de saint Marc, il mourut heureusement dans la Ville de Iesi de la Province de la Marque.* C'est ce que disent de lui les Monumens de la Province de Bologne. Mais outre les Villes susdites, il a prêché à Naples, à Fermo, à Macerate, à Ascoli, & à plusieurs autres Villes d'Italie, qu'il a fort animées aux Fruits plus amples des vertus, non seulement par ses ardentes Prédications, mais encore par les exemples de sa sainte Vie; d'où Dieu a voulu l'honorer de quelques Miracles, dont un Témoignage public a prouvé celui-ci, que lors qu'il prêchoit à Bologne, & un jour sorti de l'hospice, qu'on lui avoit donné dans le Faux-bourg appellé Lama, pour aller prêcher dans la Ville, il rencontra un Homme, que ses Ennemis avoient si cruellement blessé, que le Crane de sa Tête tout fendu, elle étoit comme en deux parties, Frere Ange touché de l'accident de cét Homme, s'aproche de lui, prend de sa gauche cette Tête presqu'en deux, & de sa droite il fait le signe de la Croix sur la plaïe, & aussi-tôt, par la vertu de Dieu, ses deux parties se rejoignent en une, la plaie se referme, & il n'y resta plus que la Cicatrice, pour faire paroître plus sensiblement la Puissance divine, qui venoit de faire ce Miracle: aussi-tôt qu'on le sçut dans la Ville, lorsque Frere Ange aprés son Sermon, s'en retourna dans l'hospice, un Enfant, qui demandoit l'aumône en chemin, si contraint de tout le Corps, qu'il ne se pouvoit remüer, en le voiant s'écria, Homme de Dieu, guerissez-moi aussi de mon infirmité, comme vous venez d'en guerir un autre, d'une si horrible plaïe, mon Fils lui dit Frere Ange? Suis-je un Medecin, recourez-y je vous prie, non mon Pere, répondit cét Enfant, mais faites-moi le signe de la Croix, afin que je sois gueri de ma Maladie: Et l'Enfant demandant toûjours à Frere Ange un signe de Croix, il lui dit enfin? Mon Ami, si Dieu te veux guerir, avec le signe de la Croix, je te le donne bien volontiers, qu'il te soit fait, selon ta Foi. L'Enfant avec ce signe de nôtre Salut, sauta de joïe, & parfaitement gueri, il courut dire à sa Me-

Son ancien Eloge.

Il guerit un Homme blessé à Mort avec le signe de la Croix.

Il guerit de même un Enfant qui ne pouvoit remüer son Corps.

re, Miracle ma Mere, Miracle ma Mere, me voilà tout gueri, par le signe de Croix, que ma fait l'Homme de JESUS-CHRIST. Dieu par ces Miracles, & par d'autres, voulut glorifier les merites de son Serviteur, & le salut des Ames, qu'il leurs ménageoit par la force de ses Prédications, dont aussi touchez, Messieurs de Bologne, qui n'avoient pas été jusque-là si affectionnez aux Capucins, leurs témoignerent depuis toute la Bien-veillance possible.

Il rendit les Bolonois plus affectionnez aux Capucins.

XVII. Ce fut une chose fort avantageuse, & que Dieu permit tres-assurément, parce que la Religion des Capucins, du commencement peu connuë de la Ville, & même leur austerité d'Habit, & de vie, dont se couvrent souvent les plus Hipocrites, soupçonnée de Messieurs de Bologne, lorsque s'y mêloit aussi le Demon, qui aigrissoit les Esprits contre eux, à peine paroissoient-ils dans Bologne, qu'on les accabloit d'injures, de brocards, & de confusions, & encore à cause principalement, que le lieu, où Frere Ange s'étoit fait un Monastere, étoit le plus infâme de la Ville, où se commettoient ordinairement les plus sales Prostitutions; D'où vient que ceux qui ne connoissoient pas la pureté de la Reforme, donnoient un mauvais tour à la chose, & n'y soupçonnoient que des ordures, & des saletez. Mais les Miracles de Frere Ange divulguez dans la Ville, & la vertu de l'Ordre autorisée de Dieu même, par des témoignages si visibles, toute la Ville devint si ardente pour les Capucins, que la foule du Peuple de toutes les conditions, qui les visitoit, dans leur Monastere, interrompoit leurs Offices, & leurs Oraisons, & le Gardien fut contraint, pour en éloigner la multitude, d'attacher à la Porte un écrit, où il les assuroit, qu'ils auroient part à leurs Actions, & à leurs Prieres.

Pourquoi les Bolonois étoiēt si peu affectionnez aux Capucins.

XVIII. Enfin ce saint Homme, aprés avoir prêché quelques Années, dans toute la Marque, avec un fort grand profit de ses Auditeurs, & multiplié ses Talens à milliers, monta dans le Ciel au Convent de Jesi, pour y recevoir de son Seigneur, une recompense de l'Eternité.

Fr. Ange mourut à Jesi dans la Marque d'Ancone.

XIX. Les Freres en ce Tems-là se trouverent si assiegez de Neiges, dans le Convent de Potenzza, de la Province Basilicate, qu'ils ne pouvoient sortir, & aller chercher leurs Nourritures ordinaires, mais si la Providence des Hommes les abandonnoit, celle de Dieu ne leurs manqua pas, parce que lors qu'ils sont privez de toutes les choses plus necessaires à la vie, & qu'ils les demandent plus instamment à leur Pere celeste, on sonne la Cloche de la Porte, le Portier y alla, & y trouve un sac plein jusqu'au haut d'un Pain fort blanc, & tout tendre, sans voir aucun vestige sur la Neige, de qui que ce soit qui l'eût apporté, & ce fut une preuve bien sensible, que c'étoit un Ange, par l'ordre de Dieu.

Le Ciel envoie du Pain aux Freres en prieres.

XX. Cette même Année, la Providence de Dieu parut merveilleuse, à l'endroit de deux Freres, parce que Frere Lucian de saint Philippe, de la Province de Siracuse, & Frere Bernard de Terminé qui l'accompagnoit, alloient du côté de Randazzo, & avoient cheminé jusqu'à la troisiéme heure de la nuit, au milieu des pluies, & des Tenebres, dans des Bois, sans avoir de route, lors qu'ils virent de loin, une lumiere, à sa faveur, ils y conduisirent leurs pas, & ils y rencontrerent une petite Maison, & un Homme Agé, qui les reçut fort civilement, seiche leurs Habits tous percez de pluies, leurs presente un peu de Pain, pour leur Collation du soir, & leurs donne aprés un lieu de Repos. A leur lever ils prirent congé de leur Hôte, & poursuivent leur Voiage, mais à peine sont-ils sortis de cette Maison, qu'ils regardent derriere eux, & ils ne virent aucuns vestiges de Maison proche d'eux, d'où ils connurent que Dieu leurs en avoit preparé une, pour les recevoir aprés leurs Fatigues, ils loüerent la bonté de leur Bien-faicteur, & ils lui rendirent leurs Remerciemens.

Deux Capucins sont reçus chez un Homme miraculeusement.

CETTE




CETTE Année 1557, éclatte principalement, par les splendeurs de trois Couronnes, qui sont données à trois Genereux combattans, dans la Lice de nôtre Reforme, aprés les combats, & les travaux d'une penible, d'une sainte vie. I.

Vie, & Actions de Frere Joseph de Colle-Amato Prêtre.

LE premier est Frere Joseph de Colle-Amato, qui dans l'Origine des Capucins, appellé de Dieu, pour combattre genereusement, & les Austeritez, & même les Ennemis de leur Reforme, y combattit, tandis qu'il y vêcut, avec tant de courage, que tout chargé de vertus, & de gloire, il y en anima plusieurs par son exemple, à la recherche de leurs Victoires. II.

III. *Dés son Enfance Dieu lui communique les Semences des vertus.*

Il nâquit à Colle-Amato, dans la Marche, & du Territoire de Fabriano, de Parents honnêtes, & de Pieté. Dieu dés son Enfance, versa dans son Ame quelque semence de Religion, qui le détourna des jeux, & des niaiseries des autres Enfans, & l'engagea doucement à l'Oraison, & aux choses divines. De là, dés ses premieres Années, il avoit appris de jeûner les jours de l'Eglise, d'abhorrer les Blasphêmateurs, de compâtir aux plus miserables, si amoureusement, qu'il soûpiroit, & pleuroit avec eux, & de faire paroître aux Occasions une telle gravité de mœurs, qu'on eut dit, qu'elle surpassoit son âge, & qu'elle prévenoit en sa personne le Tems des plus graves, & des plus sages Vieillards. Entré dans son Adolescence, la vertu qu'il avoit dans l'Ame en racine, croissoit en parfaite Pieté, & crainte que ce Tresor précieux de la pureté, qu'il avoit gardé jusque-là fort soigneusement, ne fut en proie aux Larrons, & ne courût risque dans le Monde, il se presse de le mettre en lieu seur, & de se consacrer à Dieu, dans l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance. Mais Dieu, qui dispose les voies des Elûs, par des Conseils suprêmes, entoura d'Epines le Chemin qu'il avoit pris de Religion de l'Observance, crainte qu'il ne s'y arrêta trop long-tems; en effet, il se perça un Pied, d'une épine envenimée, & comme on n'en put guerir la Plaie, il est contraint de retourner dans le Monde. Retourné chez les Siens, quoi qu'il n'eut plus l'Habit de Religion, il en conserva toûjours, & les desirs, & les desseins, & pour s'occuper aux choses divines, avec plus de liberté, il se retire dans une Maison des Champs, proche d'une Chapelle dédiée à sainte Anne, où separé de la conversation des Hommes, il y vivoit dans la Contemplation des choses celestes. La nouvelle Congregation des Capucins parût alors, agitée de plusieurs Tempêtes, & Frere Loüis de Fossombrun, avec Frere Paul de Chioggia, pour en éviter les Orages, retirez aux Montagnes de Fabriano, passoient à Colle-Amato, aussi-tôt que Joseph appellé alors Pierre Mathieu, les vit nuds Pieds, & vêtus d'un Habit si austere, touché de cette Austerité de vie, s'approcha d'eux, apprit leur maniere d'Institut, & s'anima à en professer la Regle. Il demanda donc à Frere

Il entre aux Capucins d'une façon particuliere.

Loüis de Fossombrun d'être receu entre les Capucins, en prit l'Habit, avec un témoignage merveilleux du mépris de soi-même, & du Monde, comme nous l'avons dit plus amplement l'An 1528, changea même son nom de Pierre Mathieu, en celui de Joseph, & il fut le sixiéme entre les premiers Peres de nôtre Reforme.

IV. A cause des Traverses, qui agitoient de tous côtez la Reforme, ce Novice fit son Noviciat dans les Bois, & sur les Montagnes, où aiant à peine du Pain si necessaire à la vie, il y vivoit dans d'horribles Austeritez de Corps, & de merveilleuses satisfactions d'esprit, que lui donnoit la Contemplation des choses divines. La Reforme alors dans quelque sorte de Repos, il fût à Rome, avec Frere Paul de Chioggia, & deux autres, qui souhaitoient sortir du Monde, & entrer dans l'Ordre se joignirent à Eux, lors donc qu'en chemin, ils se separent un peu, les uns, & les autres, pour mieux s'occuper aux choses divines, & qu'un haut Midy les obligeoit à manger, ils n'avoient quoi que ce soit, qui put servir à leur Nourriture, lorsque Frere Joseph, qui marchoit devant les autres, voit un jeune Homme fort beau de Visage, assis sur l'avenuë des Chemins; il est surpris d'un aspect si charmant, qui sembloit lui representer quelque chose moins d'humain, que de celeste, mais il admire bien davantage, ce que le jeune Homme lui presenta d'Alimens, & son admiration s'accrût, lorsqu'il passa les deux autres, il donna aussi un Pain à Frere Paul de Chioggia. Tandis qu'il est dans ces pensées, il se retourna pour voir encore le jeune Homme, dont il desiroit fort la veuë, & il ne parût plus à ses yeux. Il dit donc à son Compagnon, courage mon Pere, mangeons d'un Pain Angelique, parce que Dieu tout misericordieux qu'il est, nous a donné une Nourriture du Ciel; & ces deux Pains suffisans à peine pour eux deux, ce fut une merveille, que partagez aux deux autres, qui les accompagnoient, ils en furent tous nourris si abondamment, que tout ce jour, ils n'eurent pas besoin d'autre Nourriture.

En cheminant il reçoit du Pain d'un Ange.

V. Il pratiqua de sorte l'Abstinence, les macerations du Corps, & les autres Austeritez de la vie, qu'il ne portoit jamais qu'un Habit sans Tunique, & il le couvroit de Pieces, il jeûnoit presque tous les jours, les Carêmes principalement de nôtre Pere saint François, il n'approchoit presque jamais du Feu, même dans les plus grands froids, & les plus fortes Gelées des Hyvers, pour chercher plûtôt dans l'Oraison des flâmes ardentes du saint Esprit, qui embrasazent son Ame, que des Charbons allumez d'un feu ordinaire, qui échauffassent son Corps. De là fort Amateur de l'Oraison, il y passoit presque toutes les nuits, où comme il tourmentoit les Demons plus qu'en d'autres Tems, il n'est pas surprenant, qu'ils lui representassent dans ses Oraisons plusieurs Monstres, & plusieurs Phantômes, & qu'ils s'en servissent à le distraire dans ses Prieres, & en empêcher les fruits. Quelquesfois en effet, ils lui montroient la Figure d'une fort belle Femme, dont, à dessein d'écarter son esprit de la Contemplation des choses divines, ils vouloient attacher son cœur à l'impureté. Un jour qu'il étoit en Oraison, le Demon se fit voir à lui si affreux, & si épouvantable, que de peur, il eut l'espace de trois jours la Bouche tournée jusqu'aux Oreilles, mais le genereux Athelete de Jesus-Christ, qui combatoit plus genereusement contre l'Ennemi des Hommes, en remportoit tous les jours, sous la faveur de Dieu, de plus glorieuses Victoires. Châque jour encore il disoit l'Office des Morts, pour les Ames qui souffrent dans le Purgatoire. Ce qui étant fort commun aux Peres de ces premiers Tems, a coûtume aussi d'être assez ordinaire à tous leurs Suivans, qui le reçoivent d'eux, comme un Heritage de leur charitable Pieté.

Ses grandes austeritez.

Les Demons tâchent de le détourner de ses Oraisons.

VI. Les desirs si ardens d'une Oraison continuelle, produisirent dans l'Ame de

de Frere Joseph, un amour si zelé pour la Solitude, qu'il ne desiroit rien avec plus d'empressement, que de vivre dans les Bois, & dans les Cavernes. Eloigné donc de la conversation des Freres, & des Seculiers, il se retiroit volontiers dedans les Deserts, où ses Bras en forme de Croix, il prioit Dieu dans la posture, qu'il sçavoit lui être fort agreable. Cependant on voioit briller en lui une si grande humilité, que quoi qu'il préfera toûjours avec joie, les Offices plus vils, aux plus considerables des Convens, jamais pourtant il n'étoit satisfait de lui même, s'il n'obeïssoit indifferemment à tous les Freres, comme si tous eussent été ses Superieurs. Il s'étudioit à leur faire à tous les Cheveux, à raccommoder leurs Habits, à laver leurs Mutandes, à les servir en toutes choses, & avec tant d'empressement, qu'on eut dit, qu'il ne vouloit point d'autre mezure à son humilité, que l'excés. D'où vient que par cette soûmission d'esprit, & cette facilité de mœurs, il s'aquit auprés de tous, cette Bien-veillance, que tous l'appelloient la Fidelité du Monde.

Sa merveilleuse humilité d'esprit.

Plusieurs Miracles que Dieu fit par l'intercession de Frere Joseph.

IL n'excella pas moins en Conseils, & en Prudence. D'où vient qu'aiant été souvent Gardien, & Maître des Novices, plusieurs sous sa conduite sont devenus grands Personnages, & entre les autres Frere Mario de Mercado Saracino, qui fut depuis General, & Homme d'une prudence, & d'une conduite fort singulieres. VII.

Frere Joseph avoit une grande confiance en Dieu, que lui donnoit sa pureté d'Ame, & son Oraison continuelle. D'où vient qu'à son retour du Chapitre General de Naples, l'An 1549, avec huit autres Freres, aprés avoir cheminé la plus grande partie du jour sans manger, ils n'en pouvoient presque plus, & Frere Joseph, en les consolant, les animoit à tout esperer de Dieu. Cependant, comme il marchoit le premier, il les exhortoit à cheminer avec courage, mais les forces leurs manquoient, & ils ne pouvoient plus avancer trois pas. Lorsqu'un jeune Homme Roux, beau de Visage, qui venoit aprés eux, passa les autres, arriva jusqu'à Fr. Joseph, & lui donnant deux beaux Pains fort blancs, lui dit: Recevez Joseph, une aumône de Dieu, & rendez-lui vos remerciemens. Ce qu'aiant dit, il disparut à sa veuë. Aussi-tôt que Frere Joseph eut receu ces deux Pains d'un Ange, il retourne tout joieux à ses Compagnons, & dans la pensée qu'il leur en avoit aussi donné, il les appella, & leur dit: Ha! Gens de peu de Foi, vous voiez maintenant, combien Dieu est bon de donner à manger à ceux, qui le craignent amoureusement. Courage, reposez-vous maintenant, & mangez la Nourriture celeste, que Dieu vous a envoiée? Quelle Nourriture, disent-ils, nous n'en avons point veu, & personne ne nous en a donné? Quoi donc, leur dit Frere Joseph, hé! n'avez-vous point veu ce jeune Homme, qui a passé devant vous, c'est un Ange, qui m'a donné ces deux Pains, & nous a fort instruits de la Providence de Jesus-Christ. Je pensois qu'il vous en auroit aussi donné, mais que si peu de Pain ne vous effroie pas, ils suffiront pour tous, mettons-nous maintenant à l'ombre, & faisons des deux Pains plusieurs morceaux, tous en prirent abondamment tant qu'ils en vouloient, en rassasierent leurs besoins, & en rendirent à Dieu leurs Remerciemens. VIII.

En cheminant un Ange lui donne deux Pains.

Dieu encore honora la confiance, que son Serviteur avoit en lui, d'un autre témoignage, comme d'une recompense celeste, dont il la reconnoissoit. Lorsqu'il étoit Superieur au Convent, que les Freres s'étoient IX.

bâti, dans les Montagnes de Sasso-Ferrato, il y tomba tant de Neiges, qu'ils ne pouvoient sortir, & aller à leur mendicité ordinaire, & il ne leur restoit aucune esperance de secours des Hommes. Le Pain déja, les legumes, & tout ce qui leur restoit de Nourriture étoit consumé, lorsque l'Homme de Dieu, qui recourut au Trésor de la Providence, exhorte ses Freres à lui demander du secours, & tous en Oraison, on entend un grand bruit de la Montagne prochaine, comme si quelque Rocher en avoit été arraché. Les Freres aussi-tôt courent à la Porte du Convent, afin que s'il y a quelque danger, ils l'évitent par la fuite, & ils n'y trouvent qu'un grand Sac empli de Pain, que le Ciel assurément leur avoit envoié, qui leur servit tous les jours, de Nourriture, jusqu'à ce que la Neige toute fonduë, ils eussent la liberté d'aller à leurs Questes ordinaires.

Faisant Oraison Dieu lui envoie du Pain pour ses Freres assiegez de Neiges.

X. La Sainteté de Frere Joseph est prouvée de Dieu par plusieurs Miracles, nous en rapporterons quelques-uns, puisque la Memoire des autres est perie, par la negligence, ou l'humilité des Ecrivains, quoi que leur reputation subsiste encore aujourd'hui, dans l'esprit de plusieurs de l'Ordre. Le premier est, que comme un jour il alloit au Bourg de Paderno, qui n'est pas fort éloigné de Fabriano, pour y chercher des Ouvriers, propres à couper du Bois, il n'y en trouva qu'un, qui avoit la Fiévre, & le priant de venir à l'Ouvrage, il lui répondit, Pere, j'irois volontiers, si la Fiévre, qui me doit prendre bien-tôt, ne m'en empêchoit. Frere Joseph, lui dit: Mon Ami, que vôtre Fiévre ne vous retienne pas, prenez vôtre Serpe, & vôtre Coignée, & venez avec moi, parce que la Fiévre, que vous avez euë jusqu'ici, ne reviendra plus, cét Homme croit à la promesse de Frere Joseph, il prend sa Coignée, & lorsqu'il travaille, il sent que ses forces s'augmentent, & que Dieu lui a rendu sa premiere Santé, dont il joüit depuis, & que la Fiévre l'avoit quitté, afin que la vertu de Dieu fut plus visible en lui, & que Frere Joseph en fut plus estimé.

Il guerit d'une parole un Ouvrier qui avoit une Fiévre.

XI. Joignez à ceci, que lorsqu'il étoit Gardien à Fossombrun, la Femme d'un Laboureur étoit en grand danger de sa vie, à cause des douleurs horribles de l'accouchement, qu'elle enduroit de puis quatre jours. Son Mari donc qui recourut à l'Homme de Dieu, le prie instamment, qu'il offre à Dieu ses Prieres pour elle, il se retira du Laboureur, il prie quelque Tems, & revenu à lui, retournez, lui dit-il, à vôtre Logis, vôtre Femme est guerie, & vous a donné un Fils, aiez soin qu'on l'appelle Joseph, afin qu'il vive sous la protection de ce saint Patriarche. Le Laboureur de retour chez lui, éprouva la verité de tout ce que Frere Joseph avoit dit, satisfit à ses Ordres, & il connût visiblement le pouvoir de ses Prierres.

Il obtient de Dieu la Santé à une Femme en couche.

XII. Frere Joseph avoit une Sœur mariée à un honnête Homme, un jour il lui demanda un morceau de Toile, pour se faire des Mutandes, (nos Freres sçavent bien ce que c'est) elle lui répondit, qu'elle n'avoit point alors d'autre Toile, qu'un Drap, qui n'étoit point encore cousu, elle en coupe une partie, & la donne à son Frere. Le lendemain la Femme acheptât d'autre Toile, pour achever son Drap, & elle le trouva tout entier, comme si l'on n'en avoit point ôté, parce que Dieu voulut faire connoitre par ce Miracle, le merite de son Serviteur, & la Pieté de la Femme.

Il multiplie la Toile de sa Sœur en priant.

XIII. C'est encore ce qui lui arriva avec une autre Femme, qui n'avoit chez elle point de Toile, qu'un petit Pacquet de Lin, dont elle avoit dessein de se faire une Chemise, elle en donna une partie à l'Homme de Dieu, qui lui en demanda, & aprés elle vit, que Dieu avoit conservé sa Toile toute entiere, en sorte qu'il ne paroissoit pas qu'elle en eut coupé, parce que sa Bonté agissoit avec Frere Joseph en sorte, qu'il témoignoit même

Une Toile coupée se trouve entiere par ses Prieres.

par

par des Miracles, que les choses dont il se servoit, lui étoient fort agreables. En voici encore un autre Témoignage. Malade à Colleamato chez son Frere, sans pouvoir boire de Vin cüit, on en demanda de crud à une Voisine, qui répondit, que son Tonneau étoit vuide, & qu'elle n'en avoit plus. La Belle-Sœur de Frere Joseph alors la presse, de voir encore à son Müids, si elle n'y trouvera pas seulement un verre de Vin, pour soulager un Malade, la Voisine y va, & Dieu reparant la Pauvreté de ses bonnes Gens, ce Tonneau se trouva plein d'un Vin excellent, qui servit bien à Frere Joseph, & à leurs Familles, ce que tous admirerent avec joïe, & ils en rendirent à Dieu & leurs Loüanges, & leurs remerciemens, comme d'une faveur si fort particuliere & si utile à son Serviteur malade. Il remplit encore un Tonneau vuide de Vin.

Autres Miracles, que Dieu fit par l'Intercession de son Serviteur Frere Joseph, & sa Mort.

XIV.

IL sembloit que Frere Joseph n'eût point d'autre sagesse, d'autre amour, & d'autre gloire, qu'en la Croix de JESUS-CHRIST, d'où vient que comme le veritable Amant, ou le Disciple parfait de la Croix, il rendoit fort souvent avec son signe, la santé aux Malades. A Camerin, le Fils d'une certaine Femme étoit couvert d'une Lepre si horrible, que lors qu'elle lui eût mangé presque toute la Chair, il ressembloit plûtôt à un Homme Mort, qu'à un vivant, sa Mere le conduisit à Frere Joseph, & elle le prie, qu'il fasse le signe de la Croix sur son pauvre Fils, il le fait, aussi-tôt la Lepre s'adoucit, & ce Signe sacré eût tant de force, que quelques jours aprés le Lepreux fut entierement gueri. Il guerit un Lepreux avec un signe de Croix.

XV.

Le Miracle que Dieu fit à Fabrino, pour faire paroître la sainteté de son Serviteur, est digne de Memoire, parce que comme il demandoit l'aumône, à la façon des Capucins, dans la place de la Ville, en presence de tout le Peuple, un Enfant, qui avoit entendu sa voix, avança trop son Corps par une Fenêtre, pour le voir, & tombé sur le pavé de la Ruë, il se fracassa de telle sorte la Tête, que presqu'en deux parties, la Cervelle en sortoit. Tous accoururent à l'Enfant, & lui preparent inutilement des remedes, parce que la qualité de la plaie, & le Sang qui en couloit de tous côtez, n'en pouvoient souffrir, & il étoit menacé d'une Mort prochaine. Frere Joseph arriva, vit l'accident de ce pauvre Petit, aussi-tôt il s'aprocha de lui, prit la Tête des deux Mains, remit les deux parties, & il y donna deux ou trois signes de Croix? Que Dieu est merveilleux dans ses Ouvrages, le Sang alors qui couloit s'arrêta, les parties de Tête se rejoignent comme auparavant, l'Enfant est éveillé comme d'un Sommeil, & se releva fort sain, en presence de tout le Peuple, qui loüa la Puissance de Dieu, dans la vertu de son Serviteur, & leurs en rendirent leurs actions de grace. Il guerit de même un Enfant, qui en tombant d'une Fenêtre s'étoit tout cassé la Tête.

XVI.

Disons enfin, que la Fille de sa Belle-Sœur, encore petite, Boiteuse, Bossuë, & si remplie d'incommoditez, que F. Joseph un jour avec sa Mere, elle se plaignit à lui, que sa Fille, à cause de la difformité de son Corps, n'étoit propre ni à Dieu, ni au Monde, & qu'elle en étoit fort empêchée. Lors qu'il l'eût consolée le mieux qu'il put, il prend la Petite entre ses Bras, comme s'il l'eût voulu caresser, il lui presse les Côtez, lui accommode les Epaules, lui égale les Jambes, & il lui fait le signe de la Croix, ce qu'aiant fait deux ou trois fois, la Petite quitte ses Bras, & marcha fort droite, & avec une parfaite Santé. Il redresse de même une Fille Boiteuse, Bossuë & malade.

XVII.

Dieu fait connoître encor la sainteté de son Serviteur, par d'autres Miracles. Frere Joseph étoit Gardien, & Maître des Novices, au Convent de Fossombrun, Il prédit sa Mort future.

Fossombrun, lors qu'il connut par une Revelation divine, que le jour êtoit proche, où Dieu vouloit recompenser ses Travaux. Ce qu'il découvrit à un Novice, & à d'autres assez clairement, parce que comme il plantoit, dans le Jardin, avec un Novice des Rames, pour soûtenir des Poix, il lui dit: mon Fils, ce Travail est pour vous, & non pas pour moi, & ces Poix ne me verront pas en vie. En ce même tems, il visita quelques Damoiselles, & comme elles desirerent de le voir plus souvent? Pourquoi leur dit-il, souhaittez-vous tant ma Presence, il faut aller ailleurs, & je serai bien-tôt separé de vous. Frere Joseph avoit coûtume de se lever, pour faire Oraison, deux heures avant Matines, & une nuit dans son Oraison ordinaire, il sentit sa Gorge surprise d'une quantité de pituite, avec la Fiévre, le Medecin pourtant ne fit pas grand état de sa Maladie, & lui promit une promte Santé. Vous vous trompez, lui dit le Malade, ce mal a quelque chose de divin, que vous ne connoissez pas? Pourquoi m'ordonnez-vous des remedes, disposez-moi plûtôt un Sepulchre, parce que Dieu veut que cette Maladie soit ma derniere. Il reçut tous les Sacremens de l'Eglise, avec tout ce qu'on peut de pieté, & soupirant aprés la venuë de son Seigneur, il exhorta ses Freres, par de forts discours, à l'Observance de leur Regle, & à la perfection de l'Evangile, & enfin Mort en JESUS-CHRIST, il monta, dans toutes les apparences, au Ciel empirée, où Dieu le glorifiera dans l'Eternité.

Il mourut Saintement à Fossombrun.

XVIII. Aprés le Trépas de Frere Joseph, on vit son Visage aussi beau, que lors qu'il vivoit, parce que ces Joües, au lieu d'être pâles, & livides, parurent fort vermeilles, ce qui donna du plaisir, & de l'admiration à ses Spectateurs. Son Corps enterré, quatre jours aprés le Superieur voulut le transferer dans un autre Tombeau, où deux autres Freres Compagnons de Frere Joseph, & de son Tems, êtoient ensevelis dans une même Bierre. Les Freres s'y opposoient, parce qu'ils craignoient une seconde foule de Peuple, qui les accableroit, & même ils disoient, que le Monument êtoit trop petit, pour en contenir trois, mais comme c'êtoit un dessein de Dieu, & non pas des Hommes, l'avis du Superieur enfin l'emportá, & le Sepulchre ouvert, on trouva que les Corps des deux Freres morts, s'êtoient retirez aux deux côtez de la Bierre, & qu'ils avoient laissé le milieu libre au Corps de Frere Joseph, en qualité du plus honorable, qu'ils lui déferoient avec respect. Frere Joseph au milieu donc des deux, tous leurs Corps exhalerent des odeurs si douces, que les Seculiers qui entroient dans l'Eglise, jugerent assurément, qu'elles sortoient de ce Monument. Crainte donc que ce bruit ne s'étendit parmi le Peuple, qui fut encore venu en foule au Convent, les Freres boucherent plus diligemment les ouvertures du Sepulchre, & couvrirent de Chaux vive toute sa Pierre. De sorte que comme aprés la mort de Frere Joseph, ils avoient apprehendé, qu'à cause de la reputation de sa Sainteté, le Concours du Peuple ne les importuna trop, dans les emplois de leur Monastere, l'enterrant devant le jour, ils surprirent toute la Ville, qu'ils ne souhaittoient pas en être avertie, l'enterrerent devant le jour, & fermerent de même toutes les fentes de sa seconde Sepulture, pour en éloigner la Foule, mais comme leurs desseins ne reüssirent pas, à son premier Enterrement, puis qu'ils furent obligez de déterrer le Corps, pour le faire voir, & baiser à toute la Ville, leur diligence fut inutile à ses secondes Funerailles, puisque les douces odeurs qu'exhaloit son Corps, y attirerent tous les Peuples, qui les vouloient sentir, & lui rendre leurs venerations.

Son Corps & deux autres exhalent des odeurs fort douces.

Foule prodigieuse de Peuple à son Sepulchre.



Vie,

Vie, & Mort, de Frere Loüis de Foligni, Prêtre.

LE second qui mourut cette Année, fut Frere Loüis de Foligni Prédicateur Prêtre, qui Agé de dix-huit Ans, pour éviter les perils du Monde, y renonça, & entra dans l'Ordre de l'Observance, où aprés avoir vécu saintement quelques Années, touché d'un desir extrême de bien observer sa Regle, il passa aux Capucins, sous Frere Loüis de Fossombrun, qui le reçut au sein de la Reforme, & l'envoia dans la Marche; il y fit voir tous les commencemens possibles, d'une parfaite Observance de la Regle, & d'une vertu consommée. Il fut de Doctrine mediocre, mais de tant de probité d'Ame, & d'une si ardente Charité, qu'elles obligerent principalement Frere Loüis, de l'emploier à la Prédication, où par sa simplicité, il reüssit si heureusement, que les Bourgs tous entiers, quelquesfois même jusqu'à quatre ou cinq milles hommes, venoient de tous côtez oüir ses Discours. Aprés qu'il avoit prêché, pour montrer par les œuvres cette haute Pauvreté, qu'il avoit dans l'Ame, il avoit coûtume, non pas de manger aux Maisons où l'on l'en prioit, mais aprés avoir avec son Compagnon demandé du Pain, de porte en porte, de se retirer dans les Bois, où avec ce Pain, & de l'Eau, il menoit, entre les Hommes, une merveilleuse vie. Il fut si rigide à lui-même, que sans être d'un Habit fort Austere, il cachoit dessous un âpre Cilice, il marchoit nuds Pieds sans Sandales, en quelque saison que ce fut de l'Année. Il jeûnoit tous les jours, & ne mangeoit jamais ni Chair, ni Potage, mais seulement des Herbes, & des Legumes, dans cette pensée d'imiter la vie des Anacoretes, & de suivre avec toute l'exactitude possible leurs Austeritez, comme ce fut toûjours le dessein de nos premiers Peres. Lors qu'il étoit Gardien du Convent de Collepepé, & se retiroit souvent avec Fr. Jean d'Ancajano, dans les Antres Solitaires, d'un ancien Monastere de saint Appollinaire, & il s'y nourrissoit de Pain & d'Eau, deux fois seulement, ou trois toutes les Semaines, & les autres jours il les emploioit, dans des discours de Dieu, & dans la Meditation des choses divines, où il étoit quelquesfois si separé de ses Sens, qu'il ne voioit pas ce qui se faisoit prés de lui, & avoit presque toûjours les Yeux en haut, sans en remüer les Paupieres. Souvent aussi, pour representer en lui-même la cruelle Flagellation de JESUS-CHRIST, tous les Ans, il en renouvelloit la triste Memoire, avec de douloureuses Disciplines de cinq ou six heures. Enfin ce grand Serviteur de Dieu, quoi qu'il fut avantagé de tant de vertus, croioit toûjours être inutile, & il se plaignoit de n'avoir point encore commencé à aimer, & à servir JESUS-CHRIST. Il alla dans la Province d'Ombrie, où il emploia quelques Années, a une Oraison continuelle, une parfaite Observance de la Regle, & une Austerité surprenante de vie, & Dieu l'appella à la recompense de ses Travaux, en sorte que surpris d'une douleur de Colique, il lui rendit son Esprit, à Foligni, pour toute une Eternité. XIX.

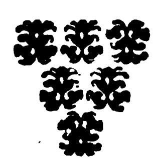
Il est fort austere & bien vertueux.

Son abstinence est admirable.

Il est souvent ravi en extaze dans ses Oraisons.

Vingt Ans aprés sa Mort, lorsque les Freres cherchoient ses Os, pour les transporter dans un autre Monastere, ils rencontrent son Corps si entier, & si exemt de pourriture, qu'il sembloit n'être Mort que ce jour-là, ce qui fit connoître à tous, l'Illustre Couronne de gloire, que ce grand Serviteur de Dieu, s'étoit acquise dans le Paradis. XX.

Son Corps aprés sa mort est trouvé sans pourriture, & même aprés vingt ans.



Vie, & Actions, de Frere Bonaventure de Monte-Realé, Prestre.

XXI.

Par la bonne éducation de sa Mere, il abhorre tous les vices.

Chroniq. des Freres Mineurs part. 3. liv. 8. chap. 18.

LE troisiéme qui cette Année monta dans le Ciel, à dessein d'y recevoir la Couronne de ses Travaux, fut Frere Bonaventure de Monte-Realé Bourg des Samnites, qui dés son Enfance élevé par sa Mere aux bonnes mœurs, haïssoit si fort tous les vices, que l'Enfer lui paroissoit plus supportable qu'un peché. Il eût ce bon naturel, par la Prudence principalement de sa Mere, que toutes les fois qu'il voioit un Enfant, tomber dans quelque vice, il le contraignoit aussi-tôt de porter dans sa Main un Charbon ardent. Au commencement de son Adolescence, il entra dans l'Ordre de l'Observance, & y vécut quelques Années, en estime d'être fort vertueux; il s'attacha au service de Frere Vincent Dellaquila, qui fleurissoit alors en Sainteté, parmi les Observantins, dont il apprit plusieurs choses, qui regardoient la discipline des spirituelles. Les Croniques des Freres Mineurs parlent de ce Frere Vincent, avec beaucoup de gloire. C'est assez que la patience de Frere Bonaventure fut merveilleuse, principalement en ce que, comme la Reforme des Capucins, eut parut, & qu'il eût demandé permission à son Ministre d'y passer, il en fut traité si cruellement, que ce Ministre, tout embrazé de colere, prit un Bâton, & lui en donna plusieurs coups, qu'il souffrit fort patiemment; plus touché même de la fâcherie, qu'il causoit à son Ministre, que des coups qu'il en recevoit, tandis qu'il le frappoit, il lui demandoit pardon de l'avoir fâché, en sorte que le Ministre cessant de le battre, il n'eût point de repos, qu'il ne lui eût pardonné.

Sa patience prodigieuse.

XXII.

Il montre par un exemple combien on doit se dégager de l'amour des Parens.

Pour dégager les Freres de l'amour trop ardent de leurs Parens, il avoit coûtume de leurs reciter l'exemple horrible d'un Frere, qui demeuroit alors avec lui, dans ce même Convent, dont il avoit été fort porté à entrer chez les Capucins.

XXIII.

Le Diable trompe un Frere sous la figure de son Oncle.

Un Prêtre, disoit-il, étoit de Famille avec moi, au Convent de Monte-Realé, qui lors qu'il se promenoit une nuit, aprés Matines, dans le Bois, le Demon sous la forme d'un de ses Oncles se presente à lui, dont le rencontre inopiné, le surprit, & il lui demanda qui l'avoit conduit là, & ce qu'il y faisoit, le Diable lui répondit, j'ai passé par dessus les Murs, mais prudemment, afin que pas un Frere ne sçut mon Entrée, & lui en exposant le sujet, il lui dit: Vous sçavez, Pere, qu'elle est la pauvreté de vos Neveux, qui n'ont qu'à peine le necessaire à la vie, & il se presente une belle occasion de les rendre riches; Il y a dans la Montagne prochaine un Tresor caché, & grande abondance d'Or, & d'Argent, qui peuvent venir aisément en nôtre Puissance, pourvû qu'il y ait un Prêtre avec moi, qui par sa presence, appaise les Demons, dont les soins veillent ordinairement à la garde des Tresors, c'est pour cela, que je suis venu vous trouver à heure induë, afin que la chose plûtôt faite, vous retourniez plûtôt au Monastere, & que Personne ne sçache nos Affaires. Ce qu'entendant, il lui répondit, Dieu me garde de sortir d'ici, & d'aller là, sans permission du Ministre, la chose, dit le Demon veut du secret, & non pas du bruit, que si quelqu'un la sçait, elle ne fera plus nôtre profit, mais celui des autres, & nous n'en jouirons plus seuls, ils la partageront avec nous, parce que vous sçavez la Loi de ceux, qui foüillent des Tresors, allons je vous prie? Pourquoi répondit-il me persuadez-vous la Sortie, j'ai peine assurément d'entreprendre, ce que me deffend la Loi de ma Conscience? A quoi bon, répondit le Diable, m'objectez-vous la Loi de la Conscience, la Loi de la Charité, qui peut profiter à plusieurs? n'est-elle pas plus considerable? & ne commande-elle pas à la Conscience, celui qui quitte le soin des Domestiques? n'est-il pas plus méchant qu'un Infidele? que deviendront tant de Neveux,

Raisons apparentes du Diable.

Il promet un Tresor à ce pauvre Frere.

Neveux, & tant de Niéces, si vous les abandonnez lâchement? où est l'amour que vous devez avoir pour eux, si vous leurs enviez un Tresor si considerable, vous ne préjudiciez en rien à vôtre Conscience, puisque Dieu juge les Hommes par leurs intentions. Enfin le Demon le presse de tant de raisons, qu'il lui permet imprudemment de le conduire à la Montagne avec lui. Lors donc qu'ils vont au Tresor en pleine nuit, par les détours de la Montagne, ce Pauvre abusé qui rencontra de gros cailloux, êtoit en état de tomber à tout moment, & le Demon, pour l'animer à marcher avec courage, lui promettoit, que le Tresor êtoit fort proche, & qu'ils y arriveroient bien-tôt. Ils êtoient déja sur les Précipices plus élevez de la Montagne, lorsque le miserable tombé par Terre, d'une rude chute, s'écrie? O bon JESUS? Ha MARIE, Sainte Mere de Dieu, secourez-moi, en quels lieux m'a-t'il amené, à qui le Demon, qui quitta la figure de son Oncle, & reprit la Sienne, répondit, Malheur à toi, miserable Apostat, & excommunié, si tu n'eusses réclamé ces Noms terribles à tous les Demons, je t'aurois précipité du haut de cette Montagne en bas, & il disparut aussi-tôt à ses yeux. Ce Miserable aprés avoir entendu ces paroles, & vû cette épouventable figure, êtoit presque mort, & de retour au plûtôt au Convent, il demande pardon à son Ministre de sa nocturne Sortie; afin que tous les Religieux apprennent de là facilement, que lors qu'ils s'embarassent trop, ou à soulager la pauvreté de leurs Parens, ou à leur menager plus de richesses, ils tombent aisément, sous les Embûches des Demons, & sous leurs Attaques.

L'amour des Parens est fort préjudiciable aux Religieux Reformez.

XXIV. *Il se fait une sainte maniere de vie.*

Frere Bonaventure jugea de là, qu'il ne devoit pas negliger la vocation de Dieu, qui l'attiroit aux Capucins, quitta son Convent de Cibottola, dont il êtoit Gardien, & se rendit à la Reforme encore dans son Berceau, où il a brillé de tant de vertus, qu'il n'a jamais quitté qu'en mourant, la voie de la perfection Evangelique, que sous la conduite du Ciel, il avoit entreprise au commencement. En effet il fut Sectateur si zelé de la Pauvreté, qu'il ramassoit soigneusement les petits restes de drap des habits taillez, il n'en perdoit jamais quoi que ce fut, & il avoit l'ame si libre des desirs de toutes choses, qu'il abhorroit toutes les superfluës, & il ne se reservoit à son usage, que celles précisement, que lui permettoit sa Regle. Comme il domptoit sa chair à force de jeûnes continuels, presque tous les jours, il loüoit principalement ce genre de jeûne, dont les Freres ne mangent qu'une fois le jour, & satisfait des viandes communes de leurs Refectoires, quoi qu'elles ne fussent pas de la qualité de celles des Carêmes, parce qu'il disoit, que cette abstinence singuliere, & blâmable à son sens, qui veut des Nourritures quadragesimales, n'êtoit pas si propre à des Religieux de Communauté, à qui l'on en donne d'autres: mais parce que la vertu d'abstinence, dont plusieurs grands Personnages en sainteté, ont cru, qu'il valoit mieux se priver de la chair, & des viandes plus délicates, n'est pas blamable, il est constant, que la doctrine de Frere Bonaventure, doit être expliquée dans ce sens, que ce genre d'abstinence semble singulier & vicieux à ceux, qui s'en servent contre la prudence de leur esprit, & la volonté de leurs Superieurs.

Qu'elle sorte d'abstinence il approuvoit plus.

XXV. *Il a grande charité pour les Ames de Purgatoire.*

Il portoit grande compassion aux Ames du Purgatoire, d'où vient qu'il avoit coûtume, de celebrer fort souvent les Messes pour elles, de dire leurs Offices, de faire des Disciplines, d'offrir à Dieu des larmes, & des prieres, & il appelloit tous ces saints devoirs, des aumônes de Pauvres, que les vivans leurs donnoient charitablement, & lors qu'elles les reçoivent au tems de leur indigence, libres aprés de leurs peines, & appellées à une possession pleine de biens celestes, elles les rendent avecusure à ceux, qui les leurs ont données. Ce veritable Israëlite, qui n'avoit dans l'Esprit, que la gloire

de Dieu, & le salut des Ames, desiroit sauver tous les Hommes, & les porter à JESUS-CHRIST par ses discours, & par ses exemples. D'où vient que souvent il persuadoit aux jeunes Freres, de fuir la conversation des Hommes, & principalement des Femmes, d'être fideles aux Oraisons, de se priver des superfluitez, d'aimer la Pauvreté, & d'embrasser la Croix.

XXVI. D'un esprit Prophetique il prédit plusieurs choses.

Ce Serviteur de Dieu, aprés s'être occupé jusqu'à son extrême vieillesse, dans ces actions, & plusieurs autres d'une parfaite Justice, & avoir prédit bien des choses, enfin appellé de Dieu à la Beatitude éternelle au Convent de Spolete, dans le tems que le signe de la Cloche appelloit les Freres à l'Oraison de midi, & où il étoit à l'extrémité de sa vie, il dit à Frere Ange de Peruze: mon Fils, voilà le signe de l'Oraison, fermez la Fenêtre, & retirez-vous, afin que nous fassions Oraison à nôtre ordinaire, & Frere Ange lui répondant: mon Pere je ne vous quitterai pas, crainte que vous ne mouriez durant mon absence, allez dit-il, il n'est pas à propos que meurre sans Oraison un veritable Religieux; appliqué donc à l'Oraison de toute son Ame, il la rendit à son Createur, en priant, & elle monta dans le Ciel, où elle regnera éternellement.

Il rendit son Esprit à Dieu faisant Oraison.

XXVII. Cinq ans aprés sa mort on trouva son Corps entier & de bonne odeur.

Le Corps de ce saint Homme enterré devant l'Eglise à l'air, étant cherché cinq Ans aprés, pour être déposé dans le Sepulchre, qu'on avoit fait dans l'Eglise, fût trouvé tout entier, & d'une odeur fort douce. On vit encore alors cette merveille, que tandis que le Frere bêchoit la Terre, pour y rencontrer son Corps, il donna imprudemment quelque coup de Bêche, à un de ses Pieds, & il y fit une Plaie, le Sang en sortit aussi-tôt, & montra bien que son Ame étoit glorieuse, avec son Dieu dans l'Eternité.

De Frere François de Torri Laic, & d'un Miracle de la Charité envers les Pauvres.

XXVIII. Il est admirable en abstinence, charité & mépris de lui-même.

LE quatriéme qui mourut cette Année plus glorieusement, fut Frere François de Torri Laic, un des premiers de ceux, que receut Frere Loüis de Fossombrun à nôtre Reforme, & qui l'honorerent de leurs vertus, il fut Homme d'une Abstinence merveilleuse, en sorte que comme il jeûnoit presque tous les jours, il passoit souvent des Carêmes entiers au Pain, & à l'Eau, Austerité admirable, qu'il accompagnoit de celle de son Habit, & des autres choses de son usage ordinaire. Il avoit une Charité merveilleuse pour les Malades, il fut long-tems Infirmier au Convent de Rome, & un jour qu'il avoit soin d'un Malade au Convent de Colle-Vecchio, dans la Province de Rome, il vouloit aller à Fossegna y consulter un Medecin sur les accés de sa Maladie, mais celui qui passoit le Tybre, ne voulut jamais sans Argent le mettre de l'autre côté, & comme il empêchoit un œuvre de Charité, Dieu s'en vengea aussi-tôt, parce que sorti du Port, il fut abismé dans ce Fleuve, avec son Batteau. Il avoit une telle haine contre lui-même, qu'il prenoit avidemment toutes les occasions, de bannir de son Ame toutes sortes de superbe, & de se montrer à tout le plus méprisable des Hommes, d'où vient qu'un jour, embrazé d'un desir ardent d'être méprisé, il ôta son Habit, & tout nud avec sa Mutande, il se chargea d'une Croix, alla par tout Rome, où il crioit, Pecheurs, faites Penitence; il y mourut en reputation d'une sainte vie.

Chargé tout nud d'une Croix, il préche la Penitence dans Rome, où il mourut Saintement.

XXIX. Il reste que nous achevions cette Année, par l'exemple d'une parfaite Charité, que Dieu autorisa même d'un Miracle. C'a toûjours été le soin de la Religion des Capucins, que née de la Pauvreté de JESUS-CHRSIT, ses

ses Enfans assistent les Pauvres, & exercent envers eux toute la Charité possible. Ce que nos plus Anciens ont toûjours enseigné par leurs discours, & par leurs exemples, & Dieu a voulu faire paroître par plusieurs Miracles, combien lui étoit agreable cette Charité, & principalement cette Année. Un Convent se bâtissoit dans la Province de Venise, & la Famine affligeoit tout le Païs, d'où vient que nos Freres trouvoient à peine en mendiant, le necessaire à la vie. Le Questeur un jour aiant demandé du Pain de porte-en-porte, fut environné de tant de Pauvres affamez, que tout ce qu'il avoit amassé de Pain pour les Freres, leur fut par lui distribué charitablement; de retour au Monastere, le Gardien qui le vit sans Pain, lui en demanda la cause, & il lui répondit, qu'il avoit trouvé dans le Bourg, un si grand nombre de Pauvres pressez de leur Faim, que touché de pitié, il leur avoit donné tout ce qu'il en avoit mendié. L'heure du Souper étoit proche, lorsque le Gardien lui dit: Allez à la Dépense, & voiez s'il n'y reste pas quelques morceaux de Pain, qui puissent servir à la Communauté. Le Questeur y fut, & ouvrant un certain Coffre, qui ne servoit plus à rien, il le trouve plein d'un Pain tout chaud encore, & fort excellent. Dieu effectivement, qui avoit agrée le Pain, que le Questeur avoit donné si charitablement aux Pauvres, le rendit aux Freres avec usure, pour apprendre à tous les Suivans, que la Charité sied bien, principalement aux Pauvres de l'Evangile, & que ceux qui reçoivent liberalement, & abondemment toutes choses de la Providence de Dieu, ne doivent point craindre les rigueurs de la Pauvreté.

Un exemple d'une parfaite Charité est approuvée de Dieu par un Miracle qu'il fit.





On celebre à Naples le dixiéme Chapitre General, & ceux qui s'opposoient à la Reforme conspirent son anneantissement, dont Dieu la sauva miraculeusement.

I. Frere Thomas de Châteauville est élû General.



U commencement de cette nouvelle Année 1558, Frere Eusebe d'Ancone, convoqua le dixiéme Chapitre General à Naples, où fut élû General, avec le consentement de tous les Vocaux, Frere Thomas de Ville Château, Homme fort illustre par son extréme prudence, & sa grande experience dans toutes les Affaires, qui avoit autrefois été Compagnon de Frere Bernardin d'Asti. Entre les autres Peres de ce Chapitre, Frere Alphonse de Sessa s'y fit connoître pour Homme de Conseil, & de grande integrité, qui aprés avoir gouverné la Province de Naples l'espace de neuf Ans, avec une extréme prudence, fût proclamé premier Définiteur à ce Chapitre General, & eut été facilement élevé jusqu'au Generalat, s'il ne s'en fut tiré prudemment, sous prétexte d'une ignorance simulée.

II. Quelques Statuts du Chapitre General.

Plusieurs choses furent établies à ce Chapitre, fort utiles au gouvernement de l'Ordre, & principalement, que le Procureur General, qui jusque-là avoit été pris de la seule Province de Rome, en sorte que le Gardien du Convent de cette grande Ville, pouvoit gerer encore le Procuratoriat, pourroit d'orénavant être choisi de toutes les Provinces, & ainsi Frere Evangeliste de Canobio, de la Province de Milan, fut élû Procureur General cette Année. L'on ordonna le même du Gardianat de Rome, pour quelque Tems, jusqu'à ce que cette Province eût des Hommes, capables de cette Charge, qu'on croioit alors une des plus importantes de nôtre Reforme. La Province aussi de saint Bernardin, à cause du peu de Convens qu'elle avoit, ne pouvant pas être appellée Province, fut partagée, par un Decret des Peres, entre la Province de Rome, & celle de la Marche. L'on y fit encore quelques Reglemens, touchant le changement de quelques Convens, dans la Province de la Poüille, qui paroissoient necessaires à la Religion, & bien avantageux à son Gouvernement.

Frere Thomas General obtient du Pape la confirmation de l'Ordre, & de ses Privileges.

Ces choses établies, & le Chapitre General achevé, Frere Thomas jugea fort à propos, devant que de commencer ses visites de demander au Pape Paul IV. la confirmation de l'Ordre, & de ses Privileges, mais il ne l'obtint, de Bouche seulement, que six Mois aprés, à cause des Intrigues de quelques Courtisans, qui mal-intentionnez pour nôtre Reforme, l'empêchoient de se presenter à sa Sainteté; & il commença enfin sa visite, où il se gouverna, avec tout ce qu'on peut de loüange, & de zele de l'Observance reguliere, quoi que plus severement, que les autres Generaux ses Prédecesseurs.

III. A peine le General eut-il commencé sa visite, que parurent les embûches secrettes de ceux, qui avoient conspiré contre la Reforme, d'autant

plus

plus dangereuses assurément, qu'elles étoient dressées par de plus puissans, & que toutes les voies étoient fermées aux Nôtres, de proteger leur Ordre, & d'avoir de l'accés au Pape, parce que les anciens Adversaires des Capucins, qui avoient gagné l'affection d'un Cardinal, dont je ne veux pas dire le Nom par respect, qui pouvoit beaucoup auprés de Paul IV, avoient concerté avec lui, que la Congregation des Capucins, seroit remise sous l'Obeïssance de l'Ordre de l'Observance, par le pouvoir de sa Sainteté. Ils en avoient déja écrit, & préparé la Bulle, que le Cardinal, à cause de son grand credit, leur promettoit d'obtenir aisément, & en peu de Tems. La chose n'étoit sceuë de qui que ce fût, & la Religion étoit dans ce danger de sa Ruine, qu'elle ne pouvoit être délivrée, que par la vertu, & la Puissance de Dieu. Plusieurs Tempêtes, il est vrai, jusque-là, du commencement de la Reforme, avoient été excitées contr'elle, qui l'agitant à force ouverte, pouvoient être appaisées par les Raisons, & par les Conseils. Mais jamais elle n'en éprouva de plus cruelle, que celle, qui dans le Tems, qu'elle craignoit moins le peril, & qu'elle paroissoit plus en Repos, la surprit avec plus de furie. La Providence de Dieu toutesfois, qui du commencement de la Reforme, avoit conservé sa Barque, au milieu de tant d'Orages, veilloit encore alors plus en secret, à la maintenir contre les flots, qui la menaçoient de Naufrage. Tandis que le Cardinal effectivement, prépare la confirmation d'une Bulle si fatale à la Reforme, & qu'il n'attend plus qu'un Tems propre, pour la faire signer à sa Sainteté, il arriva par un jugement de Dieu, qu'il se retira de Rome, & qu'il n'y rentra qu'aprés ce Pontificat. La Religion des Capucins pouvoit donc alors chanter à Dieu son Liberateur, avec le Sage: *Lors donc, mon Dieu, que vous nous donnez la discipline, vous flagellez de plusieurs sortes nos Adversaires, afin que jugeans bien des choses, nous pensions à vos Bontez, & lorsqu'on traite de vôtre jugement, nous esperions vôtre misericorde.* Parce qu'elle n'avoit plus d'esperance qu'en Dieu, d'éviter cette Tempête, & sa Justice confondit ses Adversaires, par l'accusation de leurs Protecteurs. La chose donc, à cause de la retraite de Rome du Cardinal, aiant manqué, nos Contraires qui se virent privez du credit, dont ils esperoient d'achever heureusement leurs desseins, en quittent les poursuites, & la Religion délivrée par la seule protection de Dieu, du peril de sa perte, joüit encore de sa premiere Tranquilité.

Une horrible Tempête s'éleve en secret contre la Reforme.

La Providence de Dieu appaise la Tempête cōtre nôtre Reforme.

Sages. 12. chap.

Frere Bernardin de Balbano Prédicateur.

IV.

EN ce Tems-là plusieurs illustres en Doctrine, & en Sainteté changerent cette miserable vie en une meilleure, dont le premier est Frere Bernardin de Balbano, dans la Province Basilicate, qui fort celebre en Science, & en Predications, comme un Apôtre nouveau prêcha dans plusieurs Villes de la Poüille, de la Calabre, & d'Ottranto, ce grand Homme qui joignoit à sa Predication l'Austerité de vie, l'Abstinence, & la Sainteté de mœurs, acquit de Dieu beaucoup de force, pour porter les Hommes à la Penitence de leurs pechez; tout de feu, qu'il étoit dans la deffense, & le soûtien de la Foi Catholique, il poursuivit si genereusement les Heretiques, que lorsqu'il prêchoit à Lecci d'Ottranto, il éteignit par le pouvoir de sa parole, avec danger même de sa vie, une Secte Heretique qui s'y étoit élevée, comme nous l'avons dit plus amplement l'An 1553, mais combien sa Predication étoit agreable à Dieu, & pleine de son esprit, ceci le montre assurément, qu'une Femme fort pieuse vit, lorsqu'elle

Il est celebre en vertus, & en Predications.

En prêchant on voit sur sa Tête une Colombe.

lorsqu'elle l'entendit prêcher, une Colombe blanche voltigeante au tour de lui, qui enfin lui parut se reposer sur sa Tête, afin qu'on crut que ses paroles étoient moins de l'esprit d'un Homme, que de l'Esprit de Dieu, qui donne aux Siens une Bouche, & de la Sagesse, dont ils détruisent toutes les impietez, & comme d'un Glaive celeste, coupent tout ce qui repousse des Demons, au contraire fassent profiter ce que Dieu a planté de ses propres Mains, c'est ce qu'on voit dans Frere Bernardin, qui aprés avoir arraché du Champ de Lecci, toutes les Semences d'Heresies, que l'Ennemi des Hommes y avoit répanduës à leur Ruine, y établit un College aussi-tôt de Femmes Converties, qui subsiste encore aujourd'hui, à l'utilité de toute la Ville, où celles qui reconnoissent leurs fautes, prennent l'état, & l'Habit de la vie religieuse. Frere Bernardin recevoit de Dieu tant de lumieres, que ceux qui en étoient fort éloignez, les voioient, & ce qui étoit caché aux autres, lui étoit divinement connu. Comme il prêchoit un jour à Cosenze, la mort de sa Mere lui fut revelée de Dieu, il en avertit ses Auditeurs, & les exhorta sensiblement d'offrir à Dieu pour elle, l'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique.

V.

Les Freres étans en prieres reçoivent du Pain de Dieu dans leurs besoins.

Je ne dois pas obmettre ici, que lorsqu'il étoit Gardien du Convent de Potenza, à cause d'une grande quantité de Neiges, qui avoient fermé tous les Chemins, en sorte que ses Freres ne pouvoient aller au Bourg, à leur mendicité ordinaire, & étoient privez de toutes les Nourritures, fort en danger de leur vie, il les avertit alors de recourir à la Misericorde divine, & de ne point desesperer de ses Bontez. La Nuit donc levez pour Matines à leur ordinaire, lorsqu'ils Psalmodient, Frere Vitus Laic, qui s'étoit retiré dans l'Eglise, pour y prier Dieu plus tranquilement, vit sur l'Autel, une grande Corbeille pleine d'un Pain, qui paroissoit excellent, ce qu'il admira, & courut en avertir le Gardien, qui lui ordonna le silence, & acheva les Matines, il vint aprés avec tous ses Freres devant l'Autel, où ils virent la provision que Dieu leur avoit envoiée, en verserent des larmes, chanterent tous d'une même voix, le *Te Deum laudamus*, & ils lui rendirent leurs loüanges, avec leurs remerciemens. Le Comte de Potenza, qui vivoit alors, & apprit des Freres ce Miracle de la Bonté de Dieu, obtint de Frere Bernardin un de ces Pains, qu'il garda long-tems chez lui sans alteration, en Memoire de cette merveille. Enfin fort Malade à Cosenze, & à l'extrémité de sa vie, il commença d'être tenté des Demons, au sujet du Mystere de la Sainte Trinité. Comme il ne pouvoit alors parler, il élevoit tantôt trois Doigts, tantôt un, & il professoit hautement par ce signe l'unité de l'essence de Dieu, & la Trinité de ses Personnes; à l'heure de sa mort, un Frere fort vertueux, qui se mouroit au Convent de Rome, vit l'Ame de Frere Bernardin, qui montoit au Ciel, & aussi-tôt s'écria: Attendez Bernardin, attendez que j'aille avec vous. Un Prelat de la Cour de Rome, entendit ces paroles, demanda au Mourant, ce qu'elles signifioient, & il lui répondit: c'est que l'Ame de Frere Bernardin de Balbano monte dans le Paradis, & Dieu veut que j'y monte avec lui. Ce qu'aiant dit, il lui rendit fort saintement son Esprit. Ce Prelat fit alors toute la diligence possible, pour apprendre de quelque Messager assuré, l'heure, & le moment de la mort de Frere Bernardin, & il apprit que ce fut au juste, lorsque l'autre mourut à Rome. Ce grand Homme de Dieu fit quelques Ouvrages fort devots, & de grande Pieté, la Methode de prier, un Libelle de la Prédestination, & des Meditations de la Vie de JESUS-CHRIST, des neuf effusions du Sang de JESUS-CHRIST, des sept Regles de la bonne vie, & quelques autres, qui sont, aujourd'hui encore dans la Main des Hommes les plus spirituels.

On voit son Ame monter dans le Ciel.

Il composa quelques Ouvrages de Pieté.

Vie

Vie, & Actions de Frere Bernard d'Offida Laic.

FRere Bernardin de Balbano fut bien-tôt suivi, de Frere Bernard d'Offida Laic, un de ces cinq Freres, qui avec une Bulle de Clement VII, comme nous l'avons dit l'An 1528, au commencement de la Reforme, passerent de l'Observance aux Capucins. Cét Homme brilla de plusieurs grandes vertus, dont l'imitation est proposée à plusieurs Theatres, & presque à toute la Terre. Effectivement, à peine fut-il dans la Reforme, qu'il se proposa de reparer le Tems, qu'il croioit perdu, par les desirs, & la pratique de toutes les vertus, & quoi qu'il fut fort âgé, par une préferance toutesfois de la vertu à l'âge, il profita de sorte, dans toute la Discipline religieuse, qu'il ramassa dans sa Personne, les fleurs de la jeunesse plus robuste, & les fruits de la Vieillesse la plus avancée. VI.

Comme il resolut d'acquerir la tres-parfaite Observance de la Regle, qu'il appelloit la baze, & le fondement des autres vertus, il s'appliqua d'abord, & de cœur, & de force, à la tres-haute Pauvreté de l'Ordre, qu'il choisit d'embrasser, avec tous les soins possibles, comme la Parente, & l'Epouse de Jesus-Christ, en sorte qu'il sembloit y avoir mis tous ses plaisirs. Il marchoit toute l'Année nuds Pieds, sans Sandales, & il étoit content d'un seul Habit, usé, déchiré, fort court, & tout plein de Pieces, à qui quelquesfois il joignoit un méchant Manteau, lorsqu'il y étoit obligé par l'ordre des Superieurs. Mais devenu plus âgé, ses Superieurs lui ordonnerent des Sandales, à cause principalement qu'il étoit alors fort incommodé. Un des grands soins de Fr. Bernard, étoit de sçavoir la maniere, dont il imiteroit mieux la Pauvreté de son Sauveur, & de son Pere saint François, & il se proposoit les Pauvres, qui à peine appaisent leur Faim, avec quelques morceaux de Pain, dans une passion si forte de la Pauvreté, qu'à peine se servoit-il du necessaire à la vie. Il jeûnoit aussi presque tous les jours, & avoit coûtume, de celebrer, avec tant d'Abstinence, les Carêmes de nôtre Pere S. François, que ces jours-là, il ne mangeoit que du Pain, & ne beuvoit que de l'Eau. VII.

Il est grand zelateur de la Regle, & des vertus.

Il est admirable en Abstinence, & en Austerité de vie.

Aussi-tôt que le Convent de saint Valentin de Foligny fut bâti, on l'y fit Superieur, & il y vêcut, avec toute sa Famille, dans une si grande Austerité, & frugalité de vie, qu'ils débilitoient leur Corps à force de Travaux, & de veilles, & à peine vouloient-ils joindre à leur Pain quelques fruits, pour leur Nourriture ordinaire. La Cheminée qui ignoroit le Feu, pour cuir les Alimens, étoit fort froide, & il ne falloit point que le Cuisinier eut grande adresse, où le Jardin leur fournissoit sans peine, & artifice de Cuisine, les Oignons, les Raves, & les autres legumes de même nature. L'Usage du Vin même, dans ces premiers Tems de nôtre Reforme naissante, étoit si extraordinaire, qu'on ne s'en servoit qu'au secours des Malades, & des plus foibles; leur Table étoit de ces Temperans, qui ne les obligeoit point à tous ces vilains excés d'Estomach, & de Bouche des plus débauchez, & qui leur apprenoit le secret, d'éteindre les ardeurs de leur soif, avec l'Eau des claires Fontaines. Les Citoïens de Foligny admiroient cette horrible façon de vie, & ils ne croioient pas, qu'elle put durer long-tems, par ce qu'une Austerité si rigoureuse surpassoit la vie commune des Hommes. Ce que disans souvent à Frere Bernard, il leur répondoit sagement, que la nature contente de peu de chose, avoit coûtume d'être entretenuë plus joieusement des petites, & des communes, que des grandes, & des particulieres, & ces premiers Hommes disoit-il, qui furent plus proches de la Naissance du Monde, menerent une vie frugale, modeste, contente des fruits de la Terre, & sans tuër VIII.

Il combat pour la frugalité, & l'Abstinence du vivre.

d'Animaux, & elle leur fut bien longue, & fort agreable. D'où vient, je vous prie, tant de Maladies, tant de foiblesses d'Estomach, tant de douleurs de Tête, & tant de sortes d'infirmitez, qui affligent aujourd'hui les Hommes, que de l'abondance, & de la diversité des Viandes, ce fut autrefois la parole d'un Philosophe, que tous les Oiseaux qui volent, tous les Poissons qui nâgent, & tous les Animaux qui paissent, sont ensevelis dans nos Ventres, & demandez maintenant pourquoi nous mourons si-tôt, parce que nous vivons de Morts. La nature desire le Pain, & l'Eau, & celui qui borne ses desirs de l'un, & de l'autre, dispute avec Jupiter assurément de Felicité. Nous ne marchons pas dans un Chemin inconnu, nos Devanciers nous y ont précedé, nous ne tenons pas des Routes extraordinaires, nous y avons eu de grands Conducteurs, tant de Saints, & d'illustres Personnages nous ont devancé, que le Chemin, au lieu de nous être incommode, est plus aisé, & fort agreable.

Senec. 10. Rhet.

La Faim de la Bouche est insatiable.

IX. C'est ainsi que Frere Bernard, & ces premiers Peres de nôtre Reforme, qui vivoient dans une extréme, & volontaire Pauvreté des choses, jettoient les plus profonds fondemens de l'Ordre, où leur Edifice de la Congregation achevé, il ne pouvoit plus apprehender de Ruine; cét Homme de Dieu avoit un desir admirablement zelé, de conserver inviolable cette Pauvreté, & cette simplicité de vie, qu'il avoit trouvée dans la Naissance de la Reforme. Lors donc qu'un jour, il vit au Convent de Camerin, un petit Vaisseau de Vin, comme si la Pauvreté eût été perduë, il alla aussitôt au Gardien, mon Pere, dit-il, que vois-je de nouveau, & d'extraordinaire au Convent, un petit Tonneau de Vin, qui met en peril, & la Pauvreté, & la Simplicité de nôtre Reforme, & y introduira les Provisions. Jusqu'ici l'on s'est contenté de Bouteilles sans Tonneaux, mais si maintenant on en vient aux Müids, & aux Provisions, il faut au plûtôt que j'aille ailleurs, Dieu me garde effectivement de demeurer ici davantage, d'où la Pauvreté commence d'être bannie, Mais le Gardien ravi de son zele, lui dit: Mon Frere, ne vous inquietez pas, de ce petit Tonneau de Vin, il ne doit pas servir à l'usage de la Famille, mais des Forestiers seulement, qui vont au Chapitre General, & qui passent par ici, parce que comme les Bouteilles ne suffiroient pas, & que nous manquerions à la Charité, l'on a été obligé d'avoir un Tonneau de Vin, & lors qu'on n'en aura plus besoin, l'on le rendra à son Maître. Frere Bernard convaincu de cette raison, se jette aux Pieds du Gardien aussi-tôt, & si accuse humblement de sa temeraire Pensée. Personne enfin ne desira jamais plus ardemment les richesses, qu'il passionnoit la Pauvreté. D'où vient que Frere Eusebe d'Ancone General, avoit coûtume de dire souvent, que dans ses visites des Provinces, il avoit rencontré plusieurs Saints Religieux, mais pas un peut être, qui desira plus ardemment la Pauvreté, que Frere Bernard d'Offida.

Un exemple de son zele pour la Pauvreté.

X. Il avoit aussi joint d'une Chaîne si ancienne, l'humilité à la Pauvreté son Amie, qu'aussi-tôt qu'il se vit entre les Capucins, il descendit dans un abaissement si profond d'esprit, & de tout lui-même, qu'il se jugeoit indigne d'être au Rang, & dans la Compagnie de tant de saints Freres. D'où vient que comme il les estimoit tous ses Maîtres, & ses Superieurs, & lui le plus humble de leurs Esclaves, il leur obeïssoit avec joie, & faisoit avec ce sentiment d'esprit, les Offices plus humbles de nos Monasteres.

Sa profonde humilité.

XI. Cét Homme de Dieu fut si charitable envers tous les Freres, & principalement les Malades, qu'ordinairement on lui en donnoit la Charge, il s'en acquitoit avec tout ce qu'on pouvoit de diligence, & de Charité, & il ne quitoit pas pourtant l'Oraison, qu'il pratiquoit si soigneusement, aprés

Il est fort assidu à l'Oraison.

aprés le soin de ses Malades, qu'il y emploioit la plus grande partie des jours, & des nuits. Il n'y avoit rien qui satisfit davantage son esprit, que la fervente Meditation des douleurs de Jesus-Christ, il y méloit toûjours des larmes, cherchoit les Lieux plus solitaires, que veut l'Oraison d'esprit, & il fuïoit autant qu'il pouvoit la conversation des Hommes, qu'elle n'aime pas. Lorsqu'un jour il pleuroit, en priant Dieu pour ses pechez, la sainte Vierge, qu'il avoit choisie son Advocate auprés de son Fils, lui apparut, & l'assura, qu'elle en avoit obtenu l'entiere remission de tous ses pechez, cette nouvelle si bien assurée, lui donna tant de joie, que depuis il ne pensoit plus, & il ne s'occupoit plus qu'aux loüanges de Dieu. Comme même il avoit grande Charité pour les personnes du Monde, il étoit si touché de leurs disgraces, que non seulement il offroit à Dieu des larmes pour eux, mais même il engageoit les Freres, à les secourir de leurs Prieres, à cause, disoit-il, qu'embarrassez au milieu des Tempêtes du Siecle, & tous les jours dans les dangers d'une eternelle mort, on leur devoit des Oraisons, & des Suffrages, par les Loix d'une chrêtienne Charité. Leurs miseres de Corps le touchoient aussi de sorte, que comme s'ils eussent été ses Enfans, ou ses Parens plus proches, il déploroit tristement toutes leurs Adversitez. Dieu montra par un Miracle considerable, qu'elle estime il faisoit de cette ardente Charité du prochain, dont les Entrailles de Frere Bernard étoient embrazées. Tandis que le Convent de Colmenzoné subsistoit encore, le Gardien envoia Frere Bernard un soir à un Château proche, afin que le lendemain il questa du Pain à ses Habitans, pour les besoins de leur Monastere. Il ne reposoit pas encore, lorsqu'il entendit de grandes clameurs de Femmes, dans le silence de la nuit, il demande que veulent dire ces cris, & il apprend que le Fils unique d'une Femme venoit de mourir, & que toutes les autres en témoignoient leurs Ressentimens. Les Entrailles de Frere Bernard aussi-tôt commencerent à s'émouvoir, à compâtir à la perte de cette Mere affligée, & à pleurer lui-même; il s'enferma dans la Chambre, où il y passa en Oraison toute la nuit, pour son Fils deffunt, & Dieu se rendit à la ferveur de ses Prieres, parce qu'à peine fit-il jour, & eut-il dit, qu'on lui apporta le Mort en secret, que la Porte de la Chambre fermée, il y pria quelque tems, en sortit aussi-tôt, & l'Enfant entre ses Bras ressuscité, il le rendit à sa Mere, qui en eut une extréme joie. On dit encore qu'il fit d'autres Miracles, avec le signe de la Croix, que la seule reputation autorise dans les Monumens de nôtre Ordre, & qui donnerent tant de vogue à sa Sainteté, que tous l'estimoient un Saint, & l'appelloient leur saint Pere. Mais Dieu qui l'avoit choisi de toute Chair, & qui l'avoit fait Saint, par les dons celestes de sa grace, voulut encore le revêtir de la Robe de l'Eternité, & lui donner un nom eternel, aprés l'épreuve d'une langueur fort longue, qui fit connoître ses vertus, il l'appelle cette Année, du Convent de Camerin, à l'air plus épuré du Ciel, où il prétend couronner ses Travaux.

La sainte Vierge lui obtient de son Fils l'entiere remission de tous ses pechez.

Sa parfaite Charité du prochain étoit merveilleuse.

Il ressuscite le Fils mort d'une Femme fort affligée.

Il mourut saintement au Convent de Camerin.

XII.

Aprés sa mort il apparoit à une Femme affligée, & la délivre de sa misere.

Aprés sa mort, une Femme, qui l'avoit fort consideré vivant, affligée de quelque grande disgrace, en demanda dans ses Prieres mélées de ses larmes, le soulagement à Dieu, & conjura Frere Bernard d'interceder pour elle; Jesus-Christ lui apparut, & comme il ne lui répondoit pas, & qu'il sembloit ne la pas voir, elle s'adresse à Frere Bernard, & le prie plus ardemment d'avoir pitié d'elle, il est present aussi-tôt à sa Priere, la consola charitablement, & il lui obtient de Dieu le secours de ses miseres.

Vie, & Actions de Frere Gilles de Torri Prêtre.

XIII. EN ce Tems encore, mourut au Convent de Porcaria, ou d'Aquaſparta Frere Gilles de Torri Prêtre, lorſqu'il étoit Vicaire Provincial de la Province d'Ombrie. Ce fut un Homme orné de pluſieurs grandes vertus, grand Deffenſeur de l'Obſervance Reguliere, & fort Amateur de l'Oraiſon, qu'il faiſoit toutes les nuits aprés Matines fort exactement.

XIV. *Il bâtit à Peruze un Convent de Capucines.* Il fit bâtir à Peruze, un Convent de Religieuſes de ſainte Claire, qu'on appelle Capucines, & leur dreſſa les Regles plus judicieuſes de leur conduite, & du gouvernement de leur Monaſtere. Comme Gardien du Convent de Peruze, il avoit coûtume de s'entretenir ſouvent avec un pauvre Drapier, & l'inſtruiſoit à la vertu; entre ſes inſtructions principales, il lui recommandoit fort celle de faire l'aumône aux Pauvres, lui diſant, avec un ſentiment de Pere, mon Fils, ſi vous avez peu donnez peu aux Pauvres, & ſi vous avez des richeſſes donnez richement, parce que Dieu vous rendra tout avec uſure. *Il inſtruit un Drapier à faire l'aumône.* Cét Homme porté de ſon naturel à la Pieté, n'oublioit pas cette inſtruction, d'un ſi bon Maître, & donnoit tous les jours un Obole aux Pauvres, comme il vit que ſes Biens s'augmentoient de jour en jour, il faiſoit, par rapport à ſes moiens, des aumônes plus conſiderables, & Dieu ſe montra toûjours plus liberal en ſon endroit, en ſorte que ſes richeſſes crurent au point, que de Serviteur de Drapier, il devint Maître de Mêtier, & un Marchand des plus conſiderables de Peruze.

XV. Il arriva en ce Tems, qu'à cauſe d'une grande ſterilité d'Année, une horrible diſette de toutes choſes incommodoit extrémement toute la Campagne de Peruze, ce qui anima la Pieté de cét Homme, de ſoulager les Pauvres, avec tout ce qu'il put de magnificence, & de Charité. Alors effectivement, une fort grande quantité de Pauvres, venoit tous les jours à ſa Porte, & il leur donnoit à tous ſans diſtinction des perſonnes, & du Pain, & les autres choſes neceſſaires à la vie. Mais le Diable envieux de la Pieté de cét Homme charitable, engagea ſa Femme, de perſuader à ſon Mari, ſous prétexte de diſcretion, & de prudence, qu'on diſtribua les aumônes avec moins de profuſions, & plus de diſcernement, en ſorte qu'on eut quelque égard aux Pauvres, & qu'on conſidera plus leurs beſoins. Mais l'Homme de Dieu, qui avoit toûjours en veuë les biens-faits, qu'il avoit receus de ſes Bontez, tâche de retirer ſa Femme de cette penſée d'interêt, qu'il appelloit un conſeil, & un artifice des Demons, & il l'oblige de refléchir à leur premiere Pauvreté. Cette Femme pourtant ne ſe rendit pas, aux pieuſes perſuaſions d'un ſi charitable Mari; pourquoi diſputer avec vous, dit-il, prenez un Sac plein de Pain, & diſtribuez-le prudemment aux Pauvres, ſelon les Regles de vôtre belle ſageſſe, & moi j'en prendrai un de même grandeur, & je le partagerai à mon ordinaire, & le ſuccés montrera, qu'elle opinion eſt la meilleure, ou la vôtre, ou la mienne. *Un Miracle prouve l'aumône faite à pluſieurs Pauvres.* La choſe ainſi arrêtée, la Femme diſtribua ſon Sac avec grand conſeil, & bien prudemment, à fort peu de Pauvres, le Mari au contraire, donna le ſien à tous ceux qui en demandoient indifferemment, ſans diſtinction des perſonnes, & Dieu permit, que tout le Pain de la Femme, diſtribué en fort peu de Tems, il en reſtoit encore beaucoup, & pour pluſieurs jours, dans le Sac de ſon Mari, ſa Femme alors toute ſurpriſe de ce Miracle, fut de ſon ſentiment, & devint plus liberale, & plus charitable aux Pauvres; cét Homme fit ſon recit à Frere Gilles, vous voiez, lui répondit-il, combien Dieu veut, que vous ſoiez

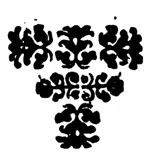
charitable

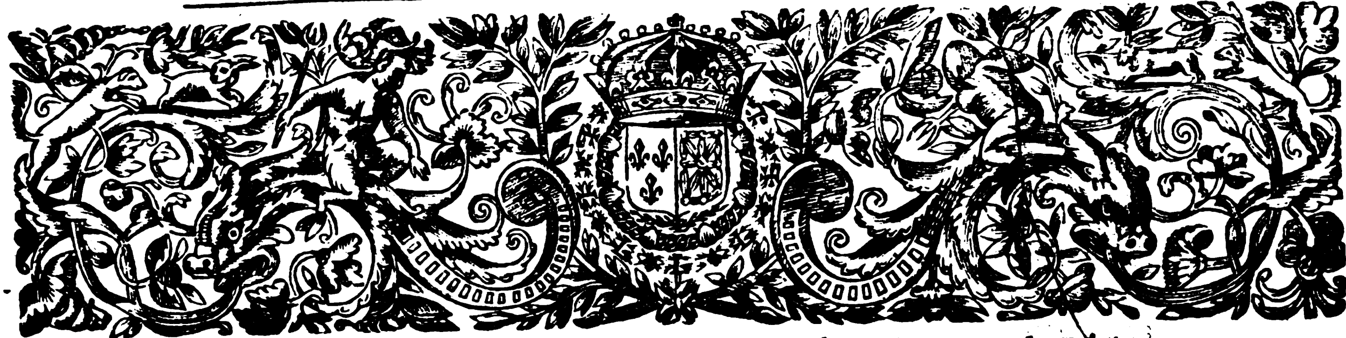
charitable aux Pauvres, puisqu'il recompense si magnifiquement, la Charité dont vous soulagez leurs Miseres. Enfin Frere Gilles, aprés avoir emploié plusieurs travaux à établir, à gouverner, & à honorer sa Province, mourut saintement au Convent de Porcaria, ou d'Aquasparta.

Trente-deux Ans aprés sa mort, & son Sepulchre, où l'on vouloit enterrer un autre Frere, ouvert, on vit son Corps aussi entier, & incorruptible, que s'il n'eut été déposé que ce jour-là. Ce qui montra bien visiblement, la Sainteté de Frere Gilles, & qui donna plus de gloire à Dieu, dont la Bonté, couronne dans le Paradis l'Ame de ses Serviteurs, & conserve encore sans corruption si long-tems leur Corps, en signe de sa divine Amitié. XVI. Son Corps est trouvé tout entier aprés trente-deux ans de Sepulture.

Cette Année le 21. de Septembre, consacré à la Memoire de l'Apôtre saint Mathieu, l'Empereur Charles-Quint, dégagé deux Ans auparavant du pouvoir de l'Empire, & des soins de toutes les choses temporelles, pour être plus libre à celles de Dieu, laissa tous ses Etats à son Frere Ferdinand, & changea une vie fort glorieuse, & illustre de l'éclat de plusieurs grandes Actions, avec une plus heureuse dans l'Eternité. XVII.

Je suis bien aise de remarquer ici, ce que Dieu voulut montrer en ces Tems-là, pour confirmer dans leurs bons desirs ceux, qui observent le jeûne du Carême de l'Epiphanie, que nôtre Pere saint François a institué dans sa Regle, sans engagement de précepte. En effet, dans un Convent d'Ombrie, le Gardien, & la Famille aians jeûné religieusement ce Carême, qu'on appelle ordinairement *la Benedetta*, à cause de la Benediction de Dieu, que promet à ceux qui le jeûnent, nôtre Pere saint François, le dernier jour étoit arrivé, lorsque les Freres se mirent à genoux, & en demanderent la Benediction au Gardien, qui leur fit réponse, mes Enfans, si nôtre Pere saint François benit ses Freres, qui jeûnent exactement, & entierement, le Carême de l'Epiphanie, avec ces paroles de sa Regle: *Que soient benits de* JESUS-CHRIST *ces Freres, qui jeûnent volontairement le saint Carême, qui commence depuis l'Epiphanie jusqu'à quarante jours continuels, que nôtre Seigneur a consacré par son saint jeûne*, ce n'est pas à moi de vous donner une Benediction si sainte, s'est à Dieu seulement. Il est donc plus à propos, que Nous tous à l'Eglise, prosternez aux Pieds de JESUS-CHRIST, nous la lui demandions à force de larmes. Tous s'y accordent, vont à l'Eglise, & humiliez en la presence d'une Croix de Bois, où étoit la figure de JESUS-CHRIST crucifié, & qu'ils reveroient placé sur le Balustre, entre l'Autel, & le reste de l'Eglise; le Gardien ordonna aussi-tôt, qu'on dit cinq fois l'Oraison Dominicale, & autant de fois la Salutation Angelique, aprés cette Priere achevée, le Gardien commença le premier, & les autres le suivirent, & dirent tous cette parole *Benedicite*, dont ils demandoient la Benediction à JESUS-CHRIST, chose prodigieuse, la Main droite de ce Crucifix, se détache de sa Croix, avec quelque sorte de bruit, & l'étendant en forme de Croix, il les benit, & tous remplis d'une douceur celeste, ils verserent plusieurs larmes de joie, & rendirent graces à un Dieu si plein de Bontez, dont les Misericordes sont si infinies. XVIII. Ceux qui jeûnent le Carême de l'Epiphanie sont benits de J. C. même.





Frere Thomas General visita la Province de Génes, & le Bâtiment du Monastere de Biella.

I. RERE Thomas General, avoit emploié un An tout entier, à la visite de la Province de Toscane, & des autres Voisines, lorsqu'il se dispose cette Année d'aller en celle de Génes, qui florissante alors, par le bon gouvernement des grands Hommes, qui y excelloient en vertu, & en zele de la Discipline, & de l'Observance Reguliere, sembloit à peine avoir besoin de la visite des Generaux ; d'où vient que ses Predecesseurs, ne visitoient ordinairement qu'une partie de ses Monasteres. Mais Frere Thomas, qui se consideroit établi de Dieu, à la conduite de son Troupeau, afin qu'il connut la Face de toutes ses Brebis, satisfit mieux à la Charge du Generalat, & aussi-tôt qu'il fut à Génes, il s'étendit dans tous les Lieux de cette Province, qui auparavant d'être separée, étoit fort grande au deçà, & au delà du Pô, & dans le Païs Piedmontois de la Gaule Sisalpine, jusqu'aux limites de la Ligurie, entre plusieurs espaces de la Mediterannée, & il les visita tous à pied, avec beaucoup de Fatigues. Les Nôtres alors bâtirent un Convent à Biella, par la liberalité d'un Seigneur Comte Pozzi, qui leurs donna par aumône autant d'étenduë de Terre, qu'il en falloit à leur Bâtiment. Une visite si exacte servit beaucoup à cette Province, soit à cause de la Prudence d'un si grand Homme, soit à cause des exemples, qu'il montroit par tout de sa sainte vie, & sa Presence y cause des accroissemens merveilleux de l'Observance Reguliere ; en effet, il est à peine croiable, combien la veuë du Pasteur, encore que tout soit en bon ordre, à de force, & à conserver, & à augmenter la santé de ses Oüailles. C'est un autre proverbe, l'aspect d'un Maître fait engraisser ses Chevaux, & tout le Monde sçait, que les sujets sont toûjours faits meilleurs, par la Presence de leurs Superieurs, parce que comme nous voions dans les Combats, que les Soldats plus genereux, s'opposent avec plus de cœur, & plus joïeusement aux efforts de leurs Ennemis, lors qu'ils se voient considerez, ou de leurs Princes, ou de leurs Generaux d'Armées, & s'il s'en trouve entr'eux de plus lâches, & de plus timides, en voians leur Empereur, ils perdent leur crainte, & reprennent leur Courage. De même ceux, qui dans la Guerre spirituelle des vertus, & des vices, voient souvent leur Superieur, & leur General en visite, emprumtent de lui, & de beaux exemples de vertu, & de bons préceptes d'une vie Reguliere, & ils sont animez assurément avec plus d'ardeur à desirer, & à pratiquer la perfection Evangelique ; si même quelques-uns sont plus negligens, dans la discipline Religieuse, ils y sont excitez par la Presence de leurs Superieurs.

On bâtit le Convent de Biella.

Combien est utile la visite des Superieurs.

II. Tandis donc que Frere Thomas General est occupé, avec tant de soins, & de fatigues, dans la visite des Provinces, Frere Pierre de Martina Prêtre, & Gardien du Convent de Ruié, passe de cette vie miserable, à une plus heureuse dans l'Eternité.

Vie,

Vie, & Actions de Frere Pierre de Martina Prestre. Frere Pierre passe de l'Observance aux Capucins, il y est souvent Maître des Novices, & combien il y fut persecuté des Demons.

CEt Homme fut tout merveilleux, & doüé de tant de vertus, que son Nom merite d'être gravé sur les Tables sacrées, & de n'être jamais effacé, de la memoire des Hommes. Il nâquit d'honnêtes Parens, à Martina, de la Province d'Ottrante. Lorsqu'il fût dans sa jeunesse, il arriva qu'un jour, une querelle d'Enfant excitée, entre un de ses Rivaux & lui, il en reçut une assez dangereuse plaie; cependant que les Medecins travaillent à sa cure, il reflêchit aux divers perils des Hommes, & il pense à guerir la plaie de son Ame. Il fit venir alors son Adversaire, lui pardonne genereusement, & son injure, & son mauvais traitement; & aprés s'être embrassez tous deux, ils devinrent fort bons Amis, comme ils l'avoient été. Aprés une reconciliation si Chrêtienne, il se détermine d'éviter les dangers, de la compagnie des Hommes, & aussi-tôt que sa Plaie fût guerie, sans differer un moment, il execute ses resolutions, lorsqu'il se presse d'entrer dans l'Ordre de l'Observance, où il avoit déja deux Freres propres, qui l'y avoient précedé. Il y avoit peu d'Années qu'il êtoit dans cét Ordre, lorsque la Reforme des Capucins, déja établie dans la Calabre, & la Province d'Ottrante, Frere Pierre embrazé du zele d'une Observance plus parfaite de sa Regle, déja Prêtre l'An 1535. entra chez les Capucins, où il fit un si merveilleux Noviciat, dans l'abaissément, & le mépris de lui-même, dans l'humilité, l'abstinence, les austeritez, l'Oraison continuelle, la Charité, les autres Vertus, & monta à ce haut point de perfection Evangelique, que le bruit de sa grande Sainteté, s'étendit par tout, & les Peres, lui confierent les soins, & la conduite des Novices. Tandis qu'il s'emploie diligemment tout entier à cette grande Charge, il n'est pas croiable, combien les Diables lui firent souffrir d'attaques, & quoi qu'ils s'efforçassent de tout leur pouvoir, à le détourner de ses Oraisons, tantôt par d'horribles bruits, tantôt à force de clameurs, ils ne remportoient toutefois de toutes leurs poursuites, que des Dards plus ardens dOraisons, qui redoubloient leurs Supplices. Ce grand Homme emploioit de merveilleux soins à instruire, & à élever ses Novices, ce que le Diable ne souffroit qu'à peine, il lui apparut même en forme visible, lorsqu'il se promenoit au Jardin du Convent de Ruié, & aprés avoir fait deux ou trois sauts, comme des signes d'Allegresse de quelque Triomphe, il lui dit: Faites maintenant tout vôtre possible, je vous défie de m'empécher cette nuit, de vous enlever un de vos Novices. Frere Pierre lui répondit, que Dieu te confonde Satan malheureux. Il appella alors tous ses Novices, & les avertit par un long discours, de resister aux Tentations du Diable, de se munir contre lui de Prieres, & de se précautionner contre ses attaques; il fait aprés fermer toutes les Portes du Convent, & s'en apporter les Clefs. Lors donc qu'ils sont tous endormis, leur Maître tout seul étoit éveillé, & au plus profond de la nuit, il entend sonner la Cloche du Convent; il éveille aussi-tôt le Portier, vient avec lui à la Porte, & à peine fût-elle ouverte, qu'il y trouve un Homme vêtu de noir, & à Cheval, avec un Novice en croupe, qui lui dit: Pierre, j'emporte avec moi le Novice que je t'ai volé, & plus vîte que sa parole, donnant de l'Eperon dans les flancs de son Cheval, il disparut à ses yeux. Aussi-tôt le Pere Maître conte ses Novices, & il en trouve un qui s'en étoit fûi la nuit, & retourné dans le Monde.

III.

Sa plaie causa sa conversion à l'Observance.

Des Observantins il passe aux Capucins.

Il est fait Pere Maître des Novices.

Le Demon oblige par ses Tentations un des Novices de retourner au Monde.

Le Diable faisoit tous ses efforts, pour interrompre les Oraisons de Frere Pierre, IV.

Pierre, dont il êtoit tourmenté fort cruellement, & principalement lorsqu'il disoit la Sainte Messe, il lui inspiroit plusieurs sortes d'inquietudes. Un jour donc qu'il la disoit, comme s'il eût chanté des Pseaumes, au côté gauche de l'Autel, il faisoit retentir à ses oreilles, ces Syllabes bs, bs, bs, & par ce bruit, il tâchoit de le distraire de l'Oblation du Sacrifice? Quoi donc, lui dit Pierre? as-tu bien l'effronterie de te trouver ici méchante Bête, où est la presence de ton Dieu: mais le Demon lui répondit, Pourquoi t'en étonnes-tu? n'étois-je pas auprés de la Croix? & n'y secondai-je pas la malice de mes Ministres les Bourreaux, lorsqu'ils l'y attacherent si cruellement; il y a ici tant de mes Membres, & souvent même ils touchent ce Dieu? comment donc moi qui suis leur Chef en serois-je éloigné.

Disant la Messe le Demon le trouble par ses artifices.

V.

Les Demons le foüettent cruellement.

Cét Ennemi juré de tous les plus Justes, ne se contentoit pas de ces cruelles poursuites; souvent même, par la Permission de Dieu, à l'épreuve plus grande, & à la Couronne plus glorieuse de son Serviteur, il le foüettoit fort cruellement, & Frere Pierre n'en usoit pas moins rigoureusement avec le Diable, lorsqu'il le tourmentoit par ses Prieres, & qu'il le chassoit des Ames, ou des Corps des Hommes, ce qui parût par quelques exemples: En voici un de la plus grande Autorité.

VI.

Une certaine Vieille se servoit du Diable fort familierement, & aprés avoir découvert des secrets, à quelques Freres du Convent de Potenza, dont Frere Pierre êtoit Gardien, il l'obligea au Nom de Dieu, de lui dire si elle avoit quelque Pacte avec le Diable, d'abord elle refusa de le découvrir, & pourtant comme elle s'en vît conjurée au Nom de Jesus-Christ, elle confessa, qu'un jour extraordinairement affligée de travail, elle avoit appellé le Diable à son secours, qui vint aussi-tôt, & lui promit de l'aide, qu'elle avoit alors fait Pacte avec lui, & que depuis s'en servant toûjours, elle en avoit, disoit-elle, découvert plusieurs secrets. Lorsque l'Homme de Dieu fût assuré du fait, il exhorta la Vieille à faire Penitence, rompit le Pacte qu'elle avoit fait avec le Demon, malgré qu'il en eût, & il le chasse de la possession, & de l'empire de cette malheureuse, qu'il avoit si horriblement abusée.

Il chasse le Demon d'une Femme qu'il possedoit.

Ferveur d'Oraison de ce grand Serviteur de Dieu.

VII.

Frere Pierre n'avoit rien de plus familier, & de plus agreable que l'Oraison, où par la bonté de Dieu, les choses divines lui êtoient revelées, & où il joüissoit des dons celestes plus abondamment. Ce qui parût souvent à ses Freres, & principalement, lorsqu'il êtoit Gardien, & Maître des Novices au Convent de Ruié. Un soir alors les Quêteurs, qui retournoient de la Ville, prirent sa Benediction à l'ordinaire, & ils voient Frere Pierre en Oraison dans l'Eglise, environné d'une nuée fort blanche, qui s'évanoüit en s'approchant. Ce qui montroit assurément, que son Ame êtoit toute absorbée, dans les lumieres de Dieu, d'où vient, que par des revelations du Ciel, il connoissoit souvent plusieurs choses cachées, & quelquefois même en prédisoit de futures.

En priant il est environné d'une nüée fort blanche.

VIII.

Lorsqu'un matin il chante Prime au Chœur avec les Freres, au Convent de Potenza, où il avoit êté Gardien, à peine avoient-ils commencé, que Dieu lui revela, que quelques Hommes, qui avoient quelques inimitiez, avoient tiré l'Epée, dont ils se battoient proche le Convent. Il interrompit aussi-tôt l'Office, & contraint les Freres, que tous y aillent au secours, & empéchent ce Massacre. Mais afin qu'à cause des loüanges

Par revelation de Dieu il empéche le meurtres de Gens ennemis qui se battoient.

de

de Dieu, les Freres ne retardassent pas un œuvre de Pieté : Allons, dit-il, mes Enfans, & ne craignons pas, que si nous, voulans empêcher ce crime, Dieu laisse imparfait l'ouvrage commencé de ses loüanges, parce qu'il lui sera plus agreable, que nous retirions tant d'Ames des Enfers, que si nous les negligions, pour continüer ses loüanges; ils vont donc au lieu du combat, ils y rencontrent les Combattans, & Frere Pierre les détourne non seulement de leur mutuelle mort, il les oblige encore à une reconciliation réciproque, de leurs cruelles inimitiez.

Ce fut encore un témoignage merveilleux de la Providence de Dieu. Dans le même Convent, & sous le même Gardien, une grande quantité de Neiges, avoit fermé tous les chemins de sortie, & les Freres étoient presque à l'extrémité de leur Nourriture. Leur Gardien leurs ordonne de recourir à Dieu, & de se confier à sa divine Providence. Ils prioient encore, lorsqu'on sonne à la Porte, & l'on y voit un Mulet chargé de Pain, de Vin, & d'autres choses necessaires à la vie; ils n'en virent aucuns vestiges sur la Neige, & comme on ne pouvoit dire, d'où il venoit, les Freres loüent un miracle si visible de la Providence de Dieu, reçoivent des Viandes envoiées du Ciel, & lui en rendirent leurs Reconnoissances. IX. Frere Pierre priant Dieu soûlage le besoin des Freres.

Miracle i signe au fait d'un Serpent, & la mort de Frere Pierre.

OUtre ces Miracles, Dieu voulut encore en faire d'autres, à la gloire de son Serviteur Frere Pierre, & principalement celui-ci, dont la Memoire nous a êté plus assurément prouvée. Au tems qu'il étoit Gardien de Potenza, l'an 1558. il arriva, qu'assez proche de la Ville, un Serpent extraordinaire, étoit caché dans l'Antre d'une Montagne du voisinage d'une Terre, qui étoit du domaine du Comte de Potenza. Cette horrible Bête sortie de sa Caverne, causoit plusieurs dommages aux Bestiaux, aux Troupeaux, & même souvent aux Hommes, ce qui affligeoit fort, & le Comte, & les Habitans du voisinage, à cause principalement, qu'ils s'êtoient servis de toutes les machines imaginables, pour tüer la Bête, & ils avoient inutilement travaillé, d'où ils avoient perdu toute esperance, d'en éviter les dégats. Le Comte connoissoit bien la sainteté de Pierre, que la Renommée avoit publiée par tout, & à qui il croioit facile de remedier à cette misere. Il recoure donc à l'Homme de Dieu, & le prie instamment, de demander à ses Bontez, quelque remede à leur disgrace. Un mal-heur si commun émut de sorte Frere Pierre, qu'il promet au Comte son secours auprés de Dieu. Aussi-tôt il excite la divine clemence, par de pieuses clameurs, la presse par ses Prieres plus ardentes, la contraint à force de larmes, & il assigne un jour, où il ira trouver la Bête, & la combattre genereusement, auec des Armes seulement de Dieu. Le jour arrivé Frere Pierre, aprés la sainte Messe, qu'il venoit de dire avec une ferveur merveilleuse, armé d'une Force divine, vient au lieu du Serpent, monte la Roche qui paroissoit de l'autre côté de son Antre, & là en Prieres, il attend constamment la Bête. Le Comte s'y étoit trouvé, avec une Troupe de Gens bien armez, & quantité de Peuples, pour faire paroître davantage le Pouvoir de Dieu, & la vertu de Frere Pierre, par un nombre plus grand de leurs Spectateurs. Tandis donc, que l'Homme de Dieu le prie plus ardemment sur la Roche, sa Bonté divine, qui avoit resolu de faire paroître le credit, que son Serviteur avoit auprés de lui, & de soulager ce Peuple, voulut en presence de tant de Spectaturs, qu'il fût élevé dans l'air, & porté de plusieurs coudées au dessus de la Roche; pour tenir ses Spectateurs plus attentifs, à l'ouvrage qu'il alloit faire au

X. Un Serpent de grandeur démesurée ravage tous les Bestiaux.

Frere Pierre en priant est élevé de Terre.

nom, & à la faveur d'un Homme si vertueux. Cependant le Serpent d'un col élevé, la Tête superbe, avec des yeux de feu, paroist avec un horrible bruit, & d'épouventables siflements. Tous commencerent à trembler, à craindre, & à préparer leur fuite. Mais aussi-tôt que Frere Pierre l'eût apperçu descendre du Rocher, il va droit à lui, l'attaque d'un signe de Croix, le dompte d'un commandement de sa voix, le lie de sa propre corde, l'apprivoisa, & le rendit aussi traitable qu'un Animal domestique. Tous sont dans l'effroi, & admirent la vertu de Dieu dans son Serviteur, & ils en attendent l'issuë. Frere Pierre alors conduit le Serpent au Comte, qui effraié de sa Grandeur, & de sa veuë, pensant s'enfuïr, & fortifié de l'Homme de Dieu, s'approche de la Bête, la reçoit fort douce, loüe la puissance de Dieu, & la sainteté de Frere Pierre, & il ordonne enfin qu'on tüe le Serpent, à coups d'Arquebuze, au soulagement de tout le Païs. Dieu qui voulut faire connoître, par un si grand miracle, la sainteté de son Serviteur Frere Pierre, l'avertit aussi, qu'il le retireroit bientôt de cette vie miserable, pour l'honorer d'une bien-heureuse dans l'éternité, ce qu'il découvrit cette Année, comme Gardien du Convent de Ruié, & Maître des Novices, à Frere Eusebe de Tarante, à qui quinze jours avant sa mort, étant déja malade sur son lit, il avoüa que la sainte Vierge lui étoit apparuë, & lui avoit dit, qu'un Frere du Convent mourroit devant quinze jours.

Frere Pierre dompte le Serpent & le lie avec sa Corde.

Il dit à plusieurs le jour de sa mort par Prophetie.

XI. En ce Tems-là son propre Frere, Bonaventure Predicateur celebre, dans l'Ordre de l'Observance le vint voir, & appuié d'une confiance fraternelle, il le pria comme il étoit Malade, de faire quelque exhortation de pieté à ses Novices. Frere Bonaventure les fit venir au Jardin, les exhorta par de bons discours, à l'amour de la Religion, à la constance d'esprit, & à l'avancement à la vertu, & il les termina leurs disant: *Considerez vôtre vocation (mes Freres) parce que Dieu a choisi dans cét Ordre des Capucins peu de Nobles, peu de Puissans, peu de Sages, mais ce qui paroît de moins dans le Monde, à la confusion du plus grand credit, soiez donc fermes dans vôtre vocation, remercians Dieu de vous avoir appellez, dans le sort des Saints, afin de vous rendre quelque commencement de sa creature.* Encore s'il faut dire vrai, dit-il, que j'aie toûjours éprouvé de grandes satisfactions d'esprit, & un plein contentement de volonté, dans l'Ordre de l'Observance, qui brille aujourd'hui des splendeurs de S. Bernardin, de S. Jean Capistran, du Bien-heureux Jacques de la Marche, & de plusieurs autres Saints, dont la nouvelle Reforme des Capucins est absolument privée: Ces dernieres paroles furent comme autant de dards envenimez, qui percerent les cœurs tendres encore de ces Novices, d'un desir ardent d'entrer dans cét Ordre, & de quiter la Reforme des Capucins; d'où vient que pressez d'une forte Tentation, dont le Diable les attaquoit, sous prétexte du mieux, ils pensoient tous à leur Sortie. Ce qu'ils montrerent par la Tristesse de leur visage, comme par le portrait de leurs ames, Frere Pierre fut surpris d'une tristesse si extraordinaire, leurs en demanda la cause, & ceux qui d'abord avoient pensé de ne la pas avoüer, avertis plus serieusement de leur Pere-Maître, que le Serpent mordoit plus en secret, & que le silence augmentoit leur inquietude, lui confesserent bien ingenuëment, qu'ils étoient si tristes, à cause qu'ils avoient appris de Frere Bonaventure, que l'Ordre de l'Observance fleurissoit, par une grande quantité de Saints, dont l'Ordre des Capucins étoit privé, & qu'ainsi ils vouloient quitter la Reforme, & entrer dans l'Observance. Frere Pierre découvrit la plaie de tous ses Novices, se prit à rire, & leur dit: mes Enfans, ces fléches qui ont percé vos cœurs sont legeres, parce que ce n'est pas le nombre des Saints, & des Bien-heureux, dont autrefois un Ordre a été si plein, mais l'état present, l'Observance reguliere, les exercices des

L'exhortation de Frere Bonaventure aux Novices de Fr. Pierre les détourne des Capucins.

Fr. Pierre confirme ses Novices tentez dans leur vocation aux Capucins.

des vertus, qui vous doivent faire Religieux? A quoi servent en effet à des Suivans les grandes actions, mises en bel ordre de leurs Devanciers, si dégenerans de leurs vertus, ils sont fort éloignez des merites de ceux, dont ils ventent les loüanges, & dont ils imitent si peu les actions. Mais la Religion des Capucins n'est pas si destituée de Saints, & d'Hommes vertueux, qu'elle n'en ait aujourd'hui plusieurs glorieux dans le Ciel, & que même elle n'en conserve encore quelques-uns sur la Terre, qui ne sont peut-être pas inferieurs par leur Sainteté. J'ajoûte enfin pour vôtre consolation, mes Enfans, que Dieu m'a revelé, que trois Ames choisies de ce Convent, dans l'espace de ces quinze jours, monteront dans le Ciel avec lui. Il remit par ce discours l'esprit écarté de ces Novices, dissipa leurs Tentations, & l'effet prouva ses paroles, parce que le lendemain un Frere Laic, qui étoit Portier, Homme de grande vertu tomba malade, & mourut, que suivit peu aprés Frere Bernardin de Tarante Clerc, & si vertueux, qu'en priant il étoit souvent ravi, & alors, il étoit si fort insensible, que soit qu'on lui donnât des souflets, soit qu'on l'agitât de tout le corps, soit même qu'on le changea de lieux, il ne voioit, il ne sentoit quoi que ce soit. Ces deux là donc morts saintement, avant les quinze jours: Frere Pierre fut le troisiéme, qui predit aux Freres l'Heure de sa mort, & les assura, qu'elle arriveroit le lendemain Dimanche aprés la Messe conventuelle, ce jour arrivé, aprés qu'il eût receu tous les Sacremens de l'Eglise, & fortifié soit ses Freres, soit ses Novices, des plus forts discours de son cœur, & de son esprit, il monta le dernier au Ciel, au Convent de Lecci.

Un Clerc est souvent ravi en extaze.

Frere Pierre de Martina mourut à Lecci fort Religieusement.

Un Hôte qui logeoit fort charitablement les Freres, & deux choses memorables, l'une d'un Frere inobedient, & l'autre de deux qui avoient quelque inimitié mutuelle.

XII.

ENviron ce Tems-là, Frere Matthias de Salo, celebre entre les Capucins, alloit avec son Compagnon de Rome à Naples, & fut receu avec de grandes caresses, entre Sarmoneta, & Piperno, d'un Hôte fort meritant, qui avoit coûtume de recevoir tous les Capucins. Comme il lui fit tout l'accueil, & toute la bonne chere possible, il lui demanda, qui l'avoit obligé d'en user si civilement envers les Capucins. Ne vous en étonnez pas, je vous prie, dit-il mon Pere, c'est avec grand sujet que j'aime, si fort vôtre Ordre, parce que comme j'ai été long-tems incommodé d'une fâcheuse maladie, & que tout ce que la Medecine y fit de remedes, ne me servoit dequoi que ce soit, j'eus recours à Dieu, & lui demandai fort instamment du secours. Je fis même plusieurs Vœux, aux Saints Apôtres saint Pierre, & saint Paul, à saint Jean Baptiste, & à d'autres Saints. Mais comme je vis que je ne guerissois point de mon mal, & que je n'en ressentois pas même du soulagement, Dieu m'inspira ce sentiment, pour me donner plus de secours, de faire une ferme resolution en moi-même, de ne refuser jamais, ou le couvert, ou à manger, ou le logement aux Capucins. Je le fis quelque tems d'un fort bon cœur, & il arriva qu'un jour, où je receus deux Capucins, ma maladie me tourmenta plus qu'à son ordinaire, de cœur, & de bouche donc à Dieu, je le priai de cette maniere: Mon Seigneur mon Dieu, si les Vœux que j'ai offerts jusqu'ici à vôtre Majesté, & à tant de Saints, dont j'esperois du secours, ne vous ont pas été agreables, laissez-vous au moins toucher, à l'amour que vous portez à la Religion des Capucins, & à celui dont vous

Un Hôte fort affectionné aux Capucins à leur consideration est gueri d'une longue Maladie.

honorez tant de saints Personnages, qui en professent l'Institut, & à leur consideration, accordez-moi le soulagement de ma maladie. A peine eus-je proferai ces paroles, que mon incommodité dissipée, je rentrai dans ma premiere santé: & personne n'en doit être étonné, parce qu'il n'est pas injurieux aux plus Saints, si l'on reçoit quelques faveurs de ceux, qui n'ont pas leurs merites, & l'on doit s'en raporter à la loüange, & à la volonté de Dieu principalement, qui tire sa gloire des splendeurs differentes de ses Saints, & rend miraculeux quelquesfois ceux d'un moindre merite, pour s'acquerir par eux quelque honneur parmi les Hommes. Au reste, par ce grand bien-fait qu'il m'a accordé, à la consideration de vôtre Ordre, il m'a voulu confirmer dans mon Vœu d'Hospitalité, à l'endroit des Freres, & recommander son amour, envers leur Reforme.

XIII. Il arriva en ce Tems-là, dans la Province de Rome, une chose fort memorable, qui nous montre assez, combien fatal est à l'Homme Religieux, le crime de coûtumace, & d'inobedience, qui passe auprés de Dieu pour une peché de Devins, & d'Idolâtres dit le sacré Texte: *Repugner, est comme un peché de Devins, & ne pas obeïr, est comme un crime d'Idolâtrie.* Le Convent de la Scandriglia êtoit alors Gouverné, par Frere Paul d'un Bourg appellé le Renara, dans la Campagne de Naples. Ce Gardien êtoit orné de toutes les vertus, & d'une abstinence si singuliere, que durant plusieurs Années, à son vivre ordinaire de Pain & d'Eau, il joignit seulement une pincée de quelques legumes, & il croioit devoir emploier tous son Tems dans quelques Prieres. Il avoit coûtume les jours de Fêtes, pour satisfaire aux desirs de plusieurs, d'envoier ses Prêtres dans les Bourgs plus proches, y dire la Messe, y prêcher, & lorsqu'il êtoit necessaire, d'y quester les choses, qui pouvoient servir à l'entretien de leur pauvre Vie, & qu'on ne pouvoit avoir les Festes, que fort difficilement. Un certain Frere êtoit Jardinier en ce Convent, & tandis qu'il travailloit à son Jardin, il eut cette pensée, il est demain Fête, où le Gardien envoira des Prêtres dans les Bourgs du voisinage, & je serai obligé d'en accompagner quelqu'un? Quoi donc, n'aurai-je jamais de repos? j'en jure, si le Gardien m'envoie à quelque Village avec un Prêtre, je n'irai pas, & je choisis plûtôt de sortir de l'Ordre. Cette pensée qui occupoit souvent son esprit, y devint une resolution absoluë, & même si ferme, qu'il la détermina constamment, & avec de l'opiniâtreté. Cette déliberation lui paroissoit fort juste, parce qu'elle l'exemtoit de travailler les Fêtes; mais l'Imprudent ne sçavoit pas, que l'Obedience est préferable au repos, & qu'on ne violoit point une Fête, d'y préparer les choses necessaires à la vie, parce que l'Homme n'est pas fait pour la Fête, & que la Fête est faite pour l'Homme. Quoi qu'en effet, il ne soit pas fort loüable, principalement dans des Religieux, de remettre aux Fêtes à faire ces choses penibles, qui peuvent être differées à d'autres jours, parce que la Fête est ordonnée au repos du Corps, afin qu'on s'emploie au service de Dieu avec plus de Tranquilité, si toutesfois, excepté les choses qui s'opposent ouvertement à la Loi divine, les Superieurs y en commandent quelques-unes, il ne faut pas contredire opiniâtrément, il vaut mieux y obeïr avec joie, parce que l'Obedience plaist plus à Dieu, que le Sabath, & le Sacrifice, & l'on celebre mieux un jour de Fête en obeïssant, qu'en se reposant. La resolution donc du Frere Jardinier est moins imprudente, que criminelle, lors qu'elle a disposé son esprit à l'Inobedience, sous un faux prétexte de Religion, & de Pieté. Ce qui parut aussi-tôt par un signe fort horrible. En effet, le jour de Fête arrivé, le Gardien n'envoia pas a la Campagne le Jardinier avec un Prêtre, il y en députa un autre, & ainsi, comme s'il ne se croioit pas coupable, de son opiniâtreté resoluë de cœur,

1. des Rois 15. Chap.

Abstinence de Fr. Paul merveilleuse.

Un Frere forme & nourrit une pensée d'inobedience.

L'Obedience est preferable au repos.

Pourquoi les Fêtes sont instituées de Dieu.

Le Jardinier approche de la Communion, quoi qu'il ne se soit pas Confessé de son peché.

&

& d'esprit, sans se confesser de sa faute, il s'approcha de la sainte Communion, & de là fut au Refectoire avec les autres. C'est une coûtume de la Province de Rome, qu'aprés les Repas, tous les Freres vont au Chœur, y dire devant le saint Sacrement, cinq fois l'Oraison Dominicale, & autant de fois la Salutation Angelique. Le Jardinier évite donc le Gardien, crainte qu'aprés même le diner, il ne l'envoia à la Campagne, & s'en va dans sa Chambre, toûjours sa pensée dans l'esprit. Cependant une multitude prodigieuse de Corbeaux, d'une grandeur extraordinaire, & effroiables à la veuë, remplit le Jardin, les Arbres, & les Toits du Couvent, & ils font un si horrible bruit, proche principalement la Chambre de ce Frere, & ils y croassent si horriblement, que les Freres effraiez, vont le dire au Gardien, comme une chose prodigieuse. Aussi-tôt qu'il les eut vûs si frequens, si gros, & si épouvantables, ces Corbeaux dit-il ne sont pas des Nôtres, ni de ce Païs, assurément ils viennent d'Enfer, & comme on ne sçait ce qu'ils signifient, il faut en attendre dans l'Oraison, & l'explication, & les desseins de Dieu, & il se mit seul en Priere. Cependant cette horrible multitude de Corbeaux, s'efforcent en voltigeant d'assieger la Chambre du Jardinier, & d'y entrer à force de bec & de serres, & lui, tâche de leurs enfermer la fenêtre, & de combattre contre eux de toutes ses forces. Ces Corbeaux occupent tout le Convent. Sont des Demons qui en veulent au Jardinier.

XIV.

Le Gardien levé de l'Oraison, appelle les Freres, & leurs ordonne de se Confesser, à cause dit-il, que Dieu lui a revelé, que ces Corbeaux étoient des Demons, sortis de l'Enfer, à dessein d'emporter l'Ame d'un Frere de leur Famille. Tous aussi-tôt se confessent, excepté le Jardinier, & sans être confessé, il va à sa Chambre, combattre contre les Corbeaux. Le Gardien l'appelle, & lui demande, pourquoi ces Oiseaux assiegent plûtôt sa Chambre, que celle des autres, il répond toûjours avec son crime, qu'il en ignore le sujet, & qu'il en est étonné. Prenez garde, mon Frere lui dit le Gardien, que vous n'enfermiez imprudemment le Serpent dans vôtre Ame, sondez le secret de vôtre conscience plus diligemment, crainte que vous ni renfermiez quelque chose, qui ait irrité Dieu contre vous. Vous ne combattez, comme vous le croiez contre des Corbeaux, sont assurément des Demons, venus ici par l'Ordre de Dieu, pour emporter avec eux l'Ame de quelque Frere. C'est vous qu'ils cherchent tout seul, & ils n'attaquent que vous ; Tous les autres Freres se sont Confessez, & les Corbeaux ne s'en vont pas, au contraire ils sont en plus grand nombre, & vous ne vous êtes pas encore Confessé? D'où vient cela, prenez garde, que ce ne soit un mauvais presage. Le Jardinier épouvanté de ces paroles, revient aussi-tôt à lui, refléxit avec plus d'application d'esprit, à son crime d'inobedience opiniâtrée, & la découvre au Gardien, qui lui en montre l'enormité, & l'assure qu'elle merite dans l'Enfer, une peine eternelle, l'oblige à une détestation parfaite d'un si grand peché, lui en donne l'absolution, & le remet bien avec Dieu. A peine le Jardinier eut-il expié son peché, par le Sacrement de la Penitence, que ces Corbeaux s'envolent, se battent les uns les autres de leurs becqs, & de leurs ongles, comme s'ils eussent prétendu se déchirer euxmêmes, se dissiperent, & d'un vol fort vîte, ils se précipiterent dans la prochaine Valée: La chose fût sceuë de tous les Habitans, quoi qu'ils ignorassent le nom du Frere, pour apprendre à tous les Religieux, qu'ils doivent simplement obeïr à ceux, que Dieu a établis leurs Superieurs, & que c'est une temerité criminelle d'examiner leurs Commandemens. Ce Frere reconnoist son crime & l'expie par la Penitence. Les Corbeaux s'en vont & laissent le Jardinier en repos.

XV.

En ce même Tems, Dieu fit paroître encore, par un autre exemple, combien lui déplaisent les inimitiez irreconciliables des Freres. En effet deux Freres, dans la Province de Sicile, s'étoient mal-traittez de paroles, Deux Freres aprés s'être querelez voient

le Diable sous la figure d'une Ethiopienne.

& sans s'être reconciliez, se trouverent à l'Oraison de Complie. Tandis qu'ils sont dans l'Eglise, à l'Oraison, sans Oraison, & plûtôt agitez d'esprit, par leurs cruelles inquietudes, il parût proche le Balustre de l'Autel, une Ethiopienne inconnuë, qui le dos tourné, consideroit les Supplians plus attentivement, un des Freres qui faisoit Oraison dans l'Eglise, irrité que cette Femme tourna le dos au saint Sacrement, l'en reprit assez rudement. Laissez-moi faire ce que je fais, dit-elle, parce que je ne viens pas ici, pour y offrir des Prieres, c'est pour y chercher des Coings, dont je me nourris fort volontiers. C'est un Proverbe de ce Païs-là, qu'on y exprime sous le nom de Coings, les haines qui naissent de Querelles. Ces deux Freres, dont les cœurs étoient pleins de leurs haines mutuelles, entendans parler cette Ethiopienne, & instruits qu'elle étoit moins venuë de l'Ethiopie, que des Enfers, pour semer des discordes, jugerent à sa mine effroiable, qu'elle étoit un Diable, & fort épouventez de sa veuë; ils déposerent leurs aversions, se reconcilierent en même tems l'un & l'autre, & ils devinrent fort bons Amis. Mais le Demon, qui avoit pris la figure d'une Ethiopienne, à dessein de diviser les Esprits, touché de leur Concorde, disparut aussi-tôt, & apprit aux autres, de fuïr toutes les Querelles, & s'il c'est glissé quelque haine dans leurs cœurs, de se réconcilier avec leurs Ennemis.

Le Demon s'enfuït aprés la réconciliation de ses Freres.

XVI. *Le Pape Paul IV. mourut cette Année.*

Cette Année enfin mourut le Pape Paul IV. aprés quatre Ans, deux mois, & 24. jours de Pontificat, avec le regret extréme de l'Eglise, parce qu'il eut un grand zele de la Religion, & autant de desirs, de rétablir la discipline Ecclesiastique, que pas un de ses Predecesseurs, le 15. des Cal. de Sept. 1559. & aprés son Decés, le saint Siege fut vacant quatre mois, & dix-sept jours.



De



De Frere Thomas de Ville le Château General, & de sa rigueur à recevoir des Novices.



LA lumiere nouvelle de cette Année 1560. en fit naître une autre fort brillante à tout le Christianisme, le Pape Pie IV. qui de presque tous les honneurs, & les Emplois de la Cour de Rome, élevé à la Charge Souveraine de toute l'Eglise, à la Fête Solemnelle de l'Epiphanie, devant l'Eglise Vaticane, à la façon de ses Devanciers, reçut les caracteres glorieux du Souverain Pontificat, quitta son nom de Jean l'Ange Medicis Cardinal du Titre de sainte Prisce, & fut appellé Pie IV. Aussi-tôt qu'il fut placé sur le Trône de toute l'Eglise, il emploia tous ses soins, & toutes ses pensées, à terminer le Concile de Trente, que Paul III. avoit commencé, il y avoit vingt-quatre Ans, dans cette Capitale pensée, qu'il esperoit, que ces saints Decrets, repareroient la discipline Ecclesiastique, que les desordres des Tems avoient un peu alterée, & qu'il reformeroit les mœurs corrompus des Fidels, que la licence des Guerres, avoit si fort éloignez des vertus Chrêtiennes. A la fin donc de cette Année par sa Bulle, qui commence *Ad Ecclesiæ regimen*, il convoque encore le Concile de Trente, qui se conclut enfin quatre Ans aprés, à l'utilité plus grande de tout le Christianisme. I. Pie IV. est creé Pape. Il poursuit le Concile de Trente.

II. Pour ce qui regarde nos Affaires, ce même Pape donne une Bulle cette Année, dont il confirme encore d'autorité Apostolique, la Religion des Capucins, & tous les Privileges, que lui avoient accordez si favorablement ses Predecesseurs Clement VII. & Paul III. & ajoûta sous peine d'Excommunication, *latæ Sententiæ*, qu'on encoureroit *ipso facto*, Que qui que ce fut, non seulement ne porta ni le Capuce, ni l'Habit des Capucins, selon le Decret de Paul III. mais même un semblable, qui put les faire estimer Capucins, comme on peut voir dans cette Bulle Latine, inserée dans les Annales de nôtre Boverius, & que nous n'avons pas Traduite ici, pour épargner du Discours. Il confirme par sa Bulle l'Ordre & les Privileges des Capucins.

III. Tandis que la Religion confirmée & approuvée une troisiéme fois, par une Bulle si expresse du saint Siége, jouïssoit d'une Paix si fort desirée, son General Frere Thomas, qui comme un vigilant Pasteur, visitoit son Troupeau presque toûjours à pied, avec d'infatigables Travaux, veille si diligemment à ses interests, que contre la coûtume des autres, qui cherchent souvent des Novices, où les reçoivent indifferemment à bras ouverts avec joïe, comme il étoit prudent, & de naturel assez severe, il se fit cette Loi, de n'en admettre dans l'Ordre, que de fort propres, & de bien vertuçux, & cela fort utilement, parce que les bons, ou les mauvais Novices, produisent à la Religion des bons, ou des mauvais déportemens, & les Superieurs doivent avoir la Prudence, de n'y recevoir que ceux, qui puissent servir à eux, & aux autres, par leurs vertus, leur sage conduite, & leur sainteté de Vie, crainte que le Champ Seraphique, semé de méchante graine, ne fourmille en chardons, & en épines; & ainsi la prudente severité du General étoit cause, que peu de Novices étoient reçus dans l'Ordre, & que même plusieurs de ceux qui y entroient, en étoient Bannis pour fort peu de choses, & quoi qu'en ce fait, la severité ne soit pas blâmable, si même il falloit y faire quelque faute, il vaudroit mieux, qu'elle fut plûtôt rigoureuse, que trop facile. Il y faut pourtant de la prudence, & une mesure Frere Thomas General apporte beaucoup de soins à recevoir des Novices. Il n'en reçoit qu'avec une grande Prudence.

La vigueur doit être accompagnée de Prudence.

zure comme aux autres choses, crainte que lors que la rigueur excede la vertu, l'on ne satisfasse pas aux devoirs de la Religion, & de la charité. Ce que Dieu déclara alors par un exemple fort considerable.

IV.

Un Novice étant renvoyé obtient de Dieu de demeurer par la mort.

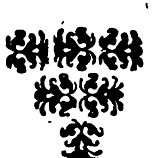
Il se trouva alors au Convent d'Asti de la Province de Génes, un Novice appellé Frere Cyprien assez vertueux, & d'un esprit vif naturellement, dont à peine pouvoit-il moderer les saillies, dans les premieres Années de son Noviciat. Les Freres aprés une longue Assemblée, y conclurent de lui ôter l'Habit, & de le renvoier dans le Monde. Lorsque le Novice eût appris la déliberation des Freres, il recourut à Dieu plein de Misericordes, & lui dit ces paroles: Dieu, Sauveur des Hommes, vous êtes seul Scrutateur des Cœurs, & pas une de nos pensées ne vous est inconnuë, vous sçavez mon Dieu, par qu'elles raisons, & pour quels desseins, je me suis retiré dans cét Ordre, c'étoit afin, que crucifié au Monde, & à ses vanitez, je m'y consacrasse continuellement à vôtre service, & que tout nud je vous suivisse, sous la Banniere de vôtre Croix, je vous prie mon Dieu, de ne permettre pas, qu'on m'arrache des Bras de vôtre Potence, j'ai füy de Babilone? Hé de grace, que Babilone ne me revoie plus. Vous m'avez appellé ici par vôtre Misericorde, comme entre des Israëlites? que j'y demeure Eternellement. Que si les Peres refusent de m'y recevoir indigne, au rang de tant de Saints, comme vivant, qu'au moins comme Mort ils ne m'en bannissent pas. Je vous demande une grace, mon Dieu, que je sois plûtôt separé de Corps que d'Ame, plûtôt par la Mort que par la Vie, de cette sainte Compagnie. Dieu ne permit pas, que les prieres si ferventes de ce Novice fussent vaines; parce qu'auparavant qu'il sortit de l'Ordre, surpris d'une violente Fiévre, à l'extrémité de sa vie, il fut honoré de la veuë de la sainte Vierge, & de quelques Saints qui l'accompagnoient, mourut dans l'Ordre comme il avoit desiré, & y rendit saintement son Esprit à Dieu. D'où l'on peut connoître aisément, que souvent les plus grandes vertus sont cachées, sous le voile tenebreux des imperfections naturelles, que des Superieurs, & des Peres-Maîtres doivent examiner avec un merveilleux discernement, crainte de confondre les fausses Perles, avec les précieuses.

En mourant il voit la Vierge sainte.

V.

La Province de la Basilicate est établie & separée des autres.

En ce Tems-là, comme la Poüille, qui sous le nom de la Province de S. Jerôme, contenoit tout le Bari, tout l'Ottranto, & toute la Basilicate, s'étoit accruë en tant de Convents, qu'un seul Provincial, avoit trop de peine d'en faire les visites. Le General ordonna par un Decret exprés, qu'au Chapitre Provincial, assemblé cette Année à Gravina, la Basilicate separée de la Poüille, & d'Ottranto fut érigée en Province, & que la Poüille jointe à Ottranto feroient une nouvelle Province, sous le nom de saint Nicolas, mais l'une & l'autre, ne purent demeurer long-tems, sans être divisées, parce que chacune devînt si étenduë, par le grand nombre de leurs Convents, que, comme disent nos Constitutions, un Provincial étoit dans l'impossible de les visiter tous les Ans, & ainsi la Province de la Poüille fut separée de celle d'Ottrante, & celle-là conserva son nom de saint Nicolas, & celle-ci prit celui de sainte Marie *in Finibus*, comme nous le dirons plus amplement l'An 1590.



De

De Frere Ange d'Asti, Prédicateur & Religieux, orné de plusieurs vertus.

VI. Frere Ange d'Asti fort celebre en science & en vertus.

FRere Ange d'Asti Prédicateur considerable, mourut cette Année au Convent de Génes, aprés avoir emploié sa vie, dans plusieurs actions, d'une parfaite Sainteté, passé dans l'Ordre de l'Observance, beaucoup d'Années avec l'estime d'habile Homme, & même obtenu la gloire du Doctorat de Sorbonne de Paris, la plus fameuse Academie de la Terre, épouvanté d'un cas horrible, entra chez les Capucins; & l'on dit que la chose arriva de cette maniere. Tandis qu'à Savone Ville de la Ligurie, du Domaine de Génes, il recevoit les Confessions d'une Dame de qualité, fort voluptueuse dans ses habits, & dans ses plaisirs des Sens, il y avoit déja long-tems qu'elle se plongeoit dans ses crimes, & ce qui les rendoit plus énormes, sans qu'elle s'en fut Confessée, elle s'étoit presentée aux Sacremens de la Penitence, & de l'Eucharistie. La colere de Dieu, qui est d'autant plus severe dans ses punitions, qu'elle les differe d'avantage, surprend sans y penser cette Miserable. Un jour en effet, entrée dans une Chambre retirée, pour y pecher avec plus de secret, elle fut aussi-tôt emportée au Jugement de Dieu, où elle est condamnée aux peines de l'Enfer, & à cause de la longue Impenitence de ses crimes, & à cause de ses approches criminelles des Sacremens plus redoutables de l'Eglise. La mal-heureuse alors commença, de remplir tout son Logis de Clameurs horribles, de grinsser les dents, comme une desesperée, de se dire damnée par le Jugement de Dieu, & de se desesperer de paroles, & d'actions toutes furieuses. Elle avoit alors une Fille nubile, qui effraiée des clameurs de sa Mere, donne ordre qu'on fit venir son Pere, qui n'y étoit pas, le Mari vient aussitôt, & il s'efforce de consoler sa Femme, qui se déclaroit damnée, & de lui inspirer de meilleures esperances de la Misericorde de Jesus-Christ, & la Miserable rebuta toutes ses consolations: Elle redoubla même ses Clameurs de desesperée, & elle s'écrie épouvantablement, qu'elle étoit damnée Eternellement. Le Mari qui vit que sa Femme, malgré toutes ses raisons, se desesperoit toûjours dans son sentiment, ordonne qu'on appelle son Confesseur Frere Ange, qui lors qu'il tâche de lui persuader, par toutes les raisons possibles, que son emportement n'étoit qu'une tentation du Diable, lui apporte principalement celle-ci, que puis qu'il l'avoit entenduë tant d'Années dans ses Confessions, & n'y avoit jamais trouvé de matieres, qui pussent faire sa ruine, elle ne se devoit pas croire damnée éternellement, puis même qu'il lui avoit donné si souvent l'absolution de tous ses pechez. Mais la Miserable contrainte par le Jugement, & la puissance de Dieu, lui répondit? Pourquoi mon Pere, parlez-vous de mes Confessions, & de vos Absolutions, hà sont elles qui me condamnent, au Jugement de Jesus-Christ, parce que je me suis toûjours Confessée par Hipocrisie, je vous promettois bien des choses, dont je n'avois aucun sentiment dans la volonté, j'ai pourri volontairement comme une Bête dans mes ordures, j'ai menti à Dieu, j'ai toûjours eu le Cœur aux pompes, aux vanitez, au luxe, aux soins de mon Corps, j'en ai fait opiniâtrément le scandal des autres, & les ai toûjours préferez à Dieu, & à mon salut. Les Juppes précieuses, les Bracelets, les Anneaux de grands prix, qui sont enfermez dans cette Cassette (elle la montre à Frere Ange) & tant d'aumônes que j'ai refusées aux Pauvres, pour satisfaire au Luxe insatiable de mes vanitez; enfin mes plaisirs des Sens, à qui je ne donnois point de mezures, sont toutes les causes de ma Damnation éternelle.

Une Dame de qualité est damnée par un juste Jugement de Dieu.

Cette même dit les raisons de sa damnation.

VII. Sa Fille épouvantée lui repondit, de grace ma Mere, ne quittez pas l'esperance de vôtre salut, c'est encore une chose tout entiere, qu'on vende les Juppes, & les Diamans de prix, & qu'on en donne l'argent aux Pauvres. Et elle regarda sa Fille avec des yeux étincellans de colere, & lui dit avec furie, sors d'ici Fille détestable, puisque je suis damnée principalement pour l'amour de toi, parce que lors que je t'ai fait faire cette Robbe tissuë d'Or, il n'y avoit dans la Ville aucune Dame, si Noble qu'elle fut, qui en portât d'aussi belles, & maintenant, mon mauvais exemple a tellement corrompu toute la Ville, qu'il n'y a presque pas une Dame, qui n'ait la Robbe d'Or, à la ruine de leurs Familles. A peine cette Femme eût-elle fini son discours, que le Demon la prit, à la veuë de toute la Compagnie, l'éleva jusqu'au haut du Lit, & la jetta d'une telle force contre terre, que morte de cette chute, elle exhala une odeur si puante, que personne ne put la souffrir, & on fut contraint d'abandonner sa Carcasse.

La Femme prise par le Diable en est jettée par terre & assommée.

VIII. Fr. Ange fort touché de l'horrible Spectacle de cette Dame, qu'il avoit creuë si vertueuse, parce qu'il l'avoit long-tems confessée, se détermina de se dégager au plûtôt des dangers du Monde, & passa sans retardement aux Capucins; il y brilla par sa Doctrine, ses Prédications, son Observance Reguliere, & par plusieurs autres vertus, & enfin Gardien du Convent de S. Barnabé, il mourut à Génes, avec de grands sentimens de Dieu.

Frere Ange effraié de cét accident passe aux Capucins.

De Frere Loüis d'Urbin Prédicateur, Frere Jacinthe de Fano, & Frere Benoist de Brescia Laïcs, Frere Antoine de Sienne Clerc, & plusieurs autres Freres de fort sainte vie.

IX. Plusieurs Freres Illustres en vertu, & considerables en Sainteté, monterent dans le Ciel en ce Tems-là, & entre les autres fleurit en humilité, abstinence, austerité de vie, tres-haute Pauvreté, & zele principalement dans ses Prédications, Frere Loüis d'Urbin, Prédicateur Evangelique, qui de l'Observance, passa des premiers aux Capucins, & souffrit avec tant de constance, ces premieres Tempêtes de l'Ordre, dont l'agita si furieusement le mal-heur d'Ochino, qu'il en confirma plusieurs par son courage, & par son exemple. Il fut si fort amateur de la Pauvreté, que content d'un seul Habit tout plein de piéces, il n'en voulut point d'autre, les vingt-cinq Années qu'il vécut avec les Capucins. Le vivre de Pain seul, & d'Eau, aprés ses jeûnes de tous les jours, qu'il se rendoit plus agreable par son peu de Sommeil, & ses longues Oraisons, lui étoit fort ordinaire. Il avoit un zele si ardent de l'Observance Reguliere, que s'il voioit, qu'on la viola tant soit peu, il n'épargnoit ni avis, ni corrections, ni prieres. On remarquoit qu'il se plaisoit particulierement aux emplois plus vils, & plus laborieux des Convents, où il s'occupoit avec d'extrêmes soins. Le Demon envieux de son humilité, & de sa Pauvreté, pour l'engager à quelques desirs de l'Or, en bêchant la terre au Jardin, lui découvre un Tresor d'Or, & d'Argent. Il en eût tant d'horreur en le voiant, qu'aussi-tôt il le couvrit de Terre, & il ne le vit plus, & preuve que ce fut un artifice du Diable, pour lui faire desirer les richesses, c'est qu'on ne trouva plus de Tresor en cét endroit-là, quoi qu'on l'y chercha fort curieusement. Enfin il mourut à Fermo dans la Marche, avec une grande reputation de Sainteté.

Frere Loüis d'Urbin Prédicateur.

Le Demon lui découvre un Tresor, & il le couvrit de terre.

X. Aprés Frere Loüis, éclata principalement en pureté, simplicité, & obeïssance, dans la Province de Bologne, Frere Hiacinthe de Fano Laïc, qui aprés

Frere Hiacinthe de Fano est illustre en vertus.

aprés avoir passé sa vie, dans une parfaite observance de sa Regle, de grandes vertus, & une innocence merveilleuse de vie, & proche de sa mort, au Convent de Pietra Rubia, vit saint Pierre, & saint Paul, & comme ils l'attiroient, par la douceur de leurs paroles, à les suivre dans le Ciel, il conserva jusqu'à la mort, une si grande simplicité, d'obeïssance, qu'il répondit aux saints Apôtres, qu'il n'étoit jamais sorti des Convents, sans la licence de leurs Superieurs, & qu'il ne commenceroit pas aujourd'hui, les Apôtres s'y accorderent, & Frere Hiacinthe en avertit son Gardien, & lui demanda permission d'aller avec eux. Le Gardien lui dit, puisque ce sont des Compagnons si Saints, & si fort audessus des autres, qui vous veulent accompagner au Ciel, allez mon Fils avec eux heureusement, & avec ma Benediction, que je vous donne avec joïe, il le benit au même tems, & aussi-tôt que Frere Hiacinthe, qui joignit ses Mains, & inclina sa Tête, eût dit *Benedicite*, son Ame sortit de son Corps, & suivit dans le Ciel les Apôtres. Il prefere l'obeïssance au Paradis.

XI. Frere Benoît de Brescia Laïc. Il est fort vertueux.

Frere Benoît de Brescia Laïc dans la Province de Toscane, fut fort celebre en Oraison principalement, & en abstinence. Le Demon tâcha souvent de troubler ses prieres, & l'on le vit le combatre de prés, & de main à main, avec une epée. Enfin consumé de ses jeûnes ordinaires, & des autres austeritez de son Corps, & aprés avoir enduré plusieures attaques des Demons, il se fit un triomphe de la victoire des Ennemis de son Salut, laissa le Monde, où il avoit si glorieusement combattu, & il arriva aux Couronnes de l'Eternité.

XII. Frere Antoine de Sienne Clerc. Il est fort celebre en vertus.

Frere Antoine de Sienne Clerc, Homme de grande pureté de vie, d'un profond mépris de lui-même, d'une vigoureuse abstinence, d'une extraordinaire maceration de Corps, & d'une assiduité merveilleuse à l'Oraison, où il sembloit absolument separé de toutes les choses humaines, aprés avoir été plusieurs Années Clerc, sans vouloir être Prêtre par humilité, avec une fort grande Sainteté de vie, mourut enfin dans la Province de la Marche fort saintement cette Année.

XIII. Vie & actions de Frere François de Sinagra.

Joignons à ceux-là Frere François de Sinagra Prêtre, qui brilla fort entre les autres, dans la Province de Palerme, par la lumiere de plusieurs vertus. Il fut si amateur de la Pauvreté, qu'il amassoit exactement les restes de drap, qu'on jette d'ordinaire, il les lioit d'un fil, & les conservoit dans sa Chambre, soit qu'il s'en servit pour lui, soit qu'il les gardât pour les autres, & comme plusieurs paquets de ces pieces, pendoient dans sa Cellule, il avoit coûtume de l'appeller un marché de la Pauvreté, & il se servoit de cette Pauvreté exterieure, comme d'un degré, dont il montoit à l'interieure de l'esprit; il profita si fort auprés de Dieu par l'Oraison, & la Contemplation des choses celestes, qu'il y étoit fort souvent ravi en extaze, & quoi qu'il fit tous ses efforts, pour cacher ses ravissemens, il ne pouvoit empécher pourtant, que les Freres n'en vissent quelques-uns. Comme un Frere eût un jour affaire de lui, il alla à sa Chambre, & il le trouva hors de lui-même, & élevé de terre, jusqu'au haut de la Cellule, il joüit de cét aspect le plus qu'il put, & Frere François revenu alors de son extaze, fut fort fâché qu'on connut ses ravissemens, parce que la vraie humilité merite cette loüange, qu'elle affecte autant qu'elle peut, de cacher les dons plus sublimes, qu'elle reçoit de Dieu, & qui ont coûtume de faire si fort estimer les Hommes, crainte qu'ils ne soient plus estimez des autres, ce qu'abhorre la veritable humilité, & qu'ils n'exposent au pillage des Voleurs spirituels, ces Faveurs de Dieu. Grand amateur de la Pauvreté. Il est souvent en extazes.

XIV. Il fuit les dignitez.

Ce saint Homme recherchoit si soigneusement cette humilité, qu'on doit dire la garde fidele de tous les dons divins, qu'il ne vouloit ni commander

mander aux autres, ni avoir quelques Charges, & il fut si ferme dans ce sentiment, que quelquesfois même il y commettoit de l'excés. En effet, un jour qu'il refusa le Gardianat du Convent de Palerme, sans pouvoir accommoder avec cette dignité l'abbaissement de son esprit, par quelque raison que ce fut, & sans la licence du Superieur, il sortit secretement du Monastere, mais comme sa Sortie procedoit plûtôt de simplicité que de malice, il rencontra dans la place de Palerme, où il s'étoit retiré, saint Michel Archange, sous la forme d'un jeune Homme, chargé d'armes blanches, qui l'aborda avec ces paroles? Que faites-vous là, Frere François? & où allez-vous, ce lieu n'est pas propre à des Religieux, retournez au plûtôt à vôtre Monastere, parce qu'il n'est pas honnête, & Dieu n'agrée pas, que vous en soiez sorti si secretement? qui êtes-vous, répondit Frere François, qui me persuadez mon retour, & d'où venez-vous, si vous ne me connoissez pas, dit l'Ange, je suis Michel Archange, en la gloire de qui, vous jeûnez maintenant un Carême, & je suis venu ici, pour vous reprendre de vôtre Conduite, retournez au plûtôt à vos Freres, & il disparut à ses yeux. Frere François donc touché de la correction de saint Michel, & confus de sa faute, retourne au Convent, où il s'accusa en presence du Gardien de son Inobedience, avec un regret extrême de sa furtive Sortie, & il éprouva ce que dit le Prophete. *Que le Iuste en tombant ne se blesse pas, parce que la main de Dieu le soûtient*, puis qu'une faute, qui procede moins de malice que de simplicité, n'est pas une chûte de la perfection, elle en est un avancement, ce qui paroît dans cét Homme de Dieu, qui aprés sa faute, reçut du Ciel une si grande abondance de faveurs divines, que lui aiant demandé l'espace de douze Ans, que le saint Esprit décendit dans son cœur, en la maniere qu'il parut sur les Apôtres, & qu'il leurs fut donné au jour de la Pentecôte, il merita d'en être favorablement exaucé, parce qu'un jour de Pentecôte, lors qu'à Tierce, il chante *le Veni creator* au Chœur, avec les autres, la Majesté du saint Esprit, sous la figure d'une brillante flâme, décendit à la veuë de tous les Freres, & demeura l'espace d'une petite heure, sur la Tête de Frere François, dont la Face alors paroissoit briller comme un Soleil, & darder de tous côtez d'éclatans Raions; aprés l'heure, la flâme disparut, & l'Ame de Frere François fut éclairée de tant de lumieres, dont elle avoit reçu la Source, & ses paroles devinrent si puissantes, que comme si elles eussent été des Dards embrasez, elles embrazoient les cœurs des autres, & les animoient à l'Amour de Dieu.

Fuiant du Monastere pour les éviter, il est repris de saint Michel Archange.

Psal. 136.

Le jour de la Pentecôte, il reçoit le saint Esprit en forme de flâme.

Il mourut saintement au Convent de Palerme.

XV. Aprés ce don celeste, que lui accorda la bonté de Dieu, il ne vécut plus que deux Ans, qu'il accompagna de plusieurs preuves de sa Sainteté: enfin consumé d'Age, il mourut cette Année au Convent de Palerme, de la mort des Justes.

XVI. Outre ceux-là, cette Année celebre encore l'Illustre memoire de quelques-autres, qui y moururent saintement. La Province de la Marche se vante des vertus de Frere Jerôme *in vado* Prêtre, celle de Toscane louë beaucoup l'abstinence, principalement de Frere Barthelemi de Nizza Prêtre, celle de Génes se glorifie des merites merveilleux, de Frere Pierre de Nizza Prêtre, & de Frere Benoît Laics, dont la Tête aiant été trouvée pleine de Sang, aprés plusieurs Années de Sepulture, le mit en grande estime de Sainteté.

Plusieurs autres Freres moururent saintement. Frere Jerôme *in vado* Prêtre. Frere Barthelemi de Nizza Prêtre. Frere Benoît Laïc.

XVII. Il arriva cette Année à Peruze, un Miracle digne de nos Annales; une Femme de pieté, donna sans le dire à son Mari, par aumône aux Nôtres, une Hotte pleine d'œufs, & si-tôt qu'elle fut de retour auprés son Mari, il lui demanda où étoient les œufs, pour les porter au Marché, mais elle qui craignoit la colere de cét Homme, eût recours aussi-tôt à la sainte Vierge,

Vierge, & à saint François, & les pria de l'aider dans sa disgrace. Elle alla ensuite dans le lieu de sa ménagerie, & elle y trouve un autre panier, avec autant d'œufs, qu'elle en avoit apporté aux Freres, dont fort étonnée, elle jetta tant de cris, & versa tant de larmes, que son Mari y courant, lui demanda le sujet de ses Tristesses, elle le lui dit, & pour en être plus assuré, il vient aussi-tôt au Monastere, il interroge les Freres de ses œufs, & ils les lui montrent tous; il fut si touché de ce Miracle, qu'il détermina dorénavant une aumône plus considerable au Convent, & en aima plus les Freres toute sa vie. C'est ainsi que la bonté de Dieu, élevoit les commencemens de nôtre Reforme, pour animer à la pieté les Fideles, & pour soulager nos Besoins.

Une Femme donnant un panier plein d'œufs aux Freres, en retrouve un autre rempli de même.





Onziéme Chapitre General, & le Convent de Castrovillary bâti.

I. Frere Thomas General avoit achevé son Trienne, dans sa Charge, lorsque cette Année 1561, on celebre l'onziéme Chapitre General à Rome, où assisterent plusieurs grands Personnages, & entre les autres Frere Eusebe d'Ancone, qui y fut élû le premier entre les Définiteurs, Frere François de Surian, Frere Mario de Mercado Saracino, Frere Jerôme de Pistoye, & Frere Evangeliste de Canobio, dont la vertu, & la prudence donnerent beaucoup de lustre, de leur Tems, à nôtre Reforme.

II. C'est une coûtume parmi nous, établie du commencement de l'Ordre, qu'un General, aprés avoir achevé son Tems du Generalat, s'accuse publiquement, en presence du Chapitre, des fautes qu'il a commises, dans l'Administration de sa Charge, & en reçoive la Penitence, qu'on lui impose, avec beaucoup d'humilité. En ce Chapitre donc Frere Thomas General, accusé de trop de rigueur à punir les Freres, Frere Eusebe d'Ancone lui en fit une correction fort severe, & lui ordonna pour Penitence de laver les Ecüelles, qu'il accepta d'autant plus volontiers, qu'elle contribuoit plus à son abaissement, & qu'il esperoit, que les Vocaux, qui ne pouvoient, & ne voudroient pas élire un Homme si rigoureux, & si fort indigne de sa grande Charge, il seroit dégagé du Generalat. Mais il éprouva le contraire, puisqu'il fut confirmé General, avec tous leurs Suffrages, & il en eut tant de regret, que s'opiniâtrant à refuser sa Charge, lorsque les Vocaux alloient à l'Eglise, y chanter le *Te Deum laudamus*, il se retira dans sa Chambre, où Dieu lui commanda de plier encore les Epaules, sous les fatigues du Generalat; il change alors de pensée, descend à l'Eglise, & il s'y soûmit aux Ordres de Dieu, & à l'Election qu'avoit faite de lui le Chapitre. Frere Evangeliste de Canobio fût encore élû Procureur General de tout l'Ordre, & comme depuis, ses infirmitez ne lui permirent pas de s'emploier à cét Office, Frere Eusebe d'Ancone, en eût à sa place, le Gouvernement.

Frere Thomas est confirmé dans le Generalat.

III. En ce Tems-là, nôtre Reforme s'étendoit fort en Calabre, & alors on bâtit un Convent à Castrovillary, par une Providence de Dieu particuliere, & une Apparition illustre de nôtre Pere saint François. La chose, disent nos Manuscrits; se passa de cette maniere. Il y avoit une petite Maison dédiée à la sainte Vierge, assez proche de la Ville, où par devotion alloient souvent en Foule, les Citoïens de Castrovillary. Un jour une multitude prodigieuse s'y trouva, & deux jeunes Hommes les précederent, qui entrez devant eux dans la Chapelle, virent en Prieres devant l'Autel, un Frere vêtu, comme les Capucins, ils furent effraiez de cette veuë, parce qu'ils n'avoient point encore vû de Capucins, & sortis aussi-tôt, ils furent en avertir les autres, qui n'y rencontrerent qui que ce fut, qui y pria Dieu. Les jeûnes Hommes confirment la chose plus serieusement, & ils font le Portrait du Lieu, de l'Habit, & de la Qualité de celui qu'ils avoient trouvé priant. Chacun considere le fait en soi-même, & jugeant, qu'il n'étoit pas sans mystere, ils en conserverent tous dans leur esprit les Idees.

S. François paroît en Prieres dans une petite Chapelle de la sainte Vierge.

Cependant

Cependant six mois aprés, un Capucin avec son Compagnon arriva, pour prêcher dans leur Ville, & aussi-tôt, que les Enfans les virent dans les ruës, ils reconnoissent leur Habit, & crient par tout: Voilà ceux, disent-ils, dont avoit l'Habit, & la Figure cét Homme, qui prioit dans la Chapelle de la Vierge. La Ville ne connoissoit point encore de Capucins, d'où vient qu'aussi-tôt qu'elle entendit prêcher un Predicateur Evangelique, avec le zele d'un Apôtre, & tant d'ardeurs d'esprit, & qu'elle vit, qu'il autorisoit ces paroles, des exemples de sa sainte vie, les Principaux de la Ville, desireux d'y avoir la Reforme, déterminent de lui accorder un Monastere; aussi-tôt on cherche un lieu propre, mais aprés toutes les recherches, pour rendre effectifs les desseins de Dieu, l'on n'en trouve point de plus commode à ce Bâtiment, que la Chapelle de la Vierge, & l'on y jetta ses Fondemens cette Année, & alors tous connurent, que l'Homme, qu'on y avoit vû priant, étoit saint François, qui supplioit Dieu, que cette Chapelle fut la Demeure des Capucins, où emploiez à son service, avec beaucoup de Pieté, ils y engageassent les Hommes par leurs bons exemples, & qu'ils y priassent continuellement, pour les interêts de la Ville. On bâtit un Convent à Castrovillary.

Le Demon en forme de Frere donne de faux Articles, contre les Freres d'une Famille au General, & comme on découvrit la tromperie.

IV.

Lorsque le General eut commencé ses visites, & qu'il alla du Convent de Narny, à celui d'Aquasparta, le Demon, cét ancien Pere du Mensonge, & cét horrible Ennemi de la concorde des Hommes, pour troubler la Paix de cette Famille, qui le supplicioit, lui dresse des embûches presqu'inévitables. Un Frere de Sardaigne, qui étoit venu du Convent d'Aquasparta, au devant du General, aprés l'avoir entretenu de ses Affaires particulieres, le quitta par respect, & se mit de compagnie avec ses Compagnons. Ils suivoient tous le Pere General, alors le Demon prit la Figure de ce Frere de Sardaigne, & commença de persuader au General, avec de specieux mensonges, que les Freres de cette Famille étoient dans d'horribles inimitiez, & que tout y étoit en desordre, s'il n'y apportoit de fort promts Remedes. Le Diable prenoit Frere Thomas par son foible, & comme il sçavoit qu'il penchoit fort à la severité, il l'animoit contre ces Freres, dont il lui representoit les dereglemens, & il prétendoit l'engager à l'une de ces deux choses, ou qu'il puniroit des innocens, ou qu'il s'emporteroit sans mezure, contre ceux qu'il lui dépeignoit, comme les Auteurs de ces querelles, parce qu'il sçavoit bien, qu'un Homme irrité, qui en vient jusqu'aux punitions, n'y peut garder de mediocrité, qui soit entre le peu, & le trop, & qu'ainsi engageant le General à violer la Justice, il le pousseroit aux châtimens, & à la perte de cette Famille. Le General est pris par les paroles feintes du Sardique apparent, qui étoient si bien prétextées du zele du repos public, & il devient fort animé contre cette Famille, dont il prétend punir les querelles. Plusieurs differentes pensées troubloient, agitoient son esprit, comme une Tempête furieuse, dont son cœur étoit presque submergé. Le Demon prenant la Figure d'un Frere anime F. Thomas contre tout un Convent. Frere Thomas prend des conseils differens.

V.

Aussi-tôt que le Demon eut animé le General contre la Famille, il disparut à ses yeux, mais lui qui pensoit à plusieurs desseins, de remedier à ces desordres, appelle encore le Délateur, & lui demande plus attentivement, qu'elles sont les causes principales de cette discorde, des Freres, & quels en seroient les meilleurs remedes. Le vrai Sardique est étonné de cette demande du General, & il répond, qu'il n'a jamais parlé, ni même pensé

de

de ce schisme de leur Famille, l'esprit du General est un peu surpris, de la réponse de ce Frere, il le presse, il l'interroge fortement? N'est-ce pas vous, dit-il, qui m'en entreteniez par un si long discours, il n'y a qu'un moment? Pourquoi maintenant, en faites-vous l'ignorant, assurément, mon Pere, répondit-il, ce que j'entens est si nouveau, que vous ne devez pas être étonné, que je sois si peu instruit d'une chose, dont je n'ai jamais entendu quoi que ce soit, puisque je ne vous ai point parlé depuis qu'en arrivant, je vous ai entretenu quelque tems de mes Affaires particulieres, sans vous dire le moindre mot, ni du Convent, ni des Freres, & aprés je me suis retiré avec vos Compagnons, & même ce que vous dites de nôtre Monastere, n'est pas veritable, parce que toute la Famille, Dieu merci, est bien en Paix, & il ne s'y trouve point *ni de Sathan*, *ni de dangereuses occasions*? Qui est donc celui, dit le General alors, qui m'a dit de cette Famille tant de choses surprenantes, ses Compagnons lui répondent, que ce Frere ne les a point quittez, & qu'ils ne l'ont point veu s'entretenir avec lui. Le General est surpris, & connut que c'étoit un artifice du Diable, qui s'étoit efforcé, ou de troubler la Paix de cette Famille, ou de l'animer contre elle, & devenu plus prudent par cét étrange rencontre, il apprit qu'un General, & les autres Superieurs ne doivent jamais croire aux premieres accusations, & qu'ils doivent toûjours leur dénier leur croiance, jusqu'à ce que le Fait leur ait prouvé les paroles de ceux, qui leurs rapportent des Articles, contre leurs Sujets, parce que les premieres accusations viennent souvent des Demons, & il arrive ordinairement, que ceux qui les croient, avec tant de facilité, tombent pour l'ordinaire dans de fort lourdes fautes, à qui aprés, ils ne peuvent plus donner de Remedes.

On découvre l'artifice du Diable.

Il ne faut jamais croire aux premieres accusations.

Frere Jerôme de Jeroya, & d'un autre Jerôme de Montosoro Prêtres, & F. Jacques de Reggio moururent dans l'assistance des Pestiferez.

VI. EN ce Tems-là une Peste effroiable, qui ravagea toute la Campagne de Reggio en Calabre, fut si cruelle dans cette miserable Ville, que les Ministres de l'Eglise, ou morts, ou éloignez par la crainte de mourir, il ne s'en trouvoit plus, à cause de cette épouvantable Maladie, qui administrassent les saints Sacremens, à la multitude des Malades, ou qui les secourussent, dans cette pitoiable extrémité de leur vie. Il se rencontra alors dans nôtre Convent de Reggio, trois Freres d'une vertu, & d'une Charité extraordinaires, Frere Jerôme de Jeroya, Frere Jerôme de Montosoro Prêtres, & Frere Jacques de Reggio Laic. Le premier entre plusieurs dons, qu'il avoit receus de Dieu, avoit celui des larmes, qu'il versoit souvent, dans la Meditation des douleurs de Jesus-Chrsit; d'où vient qu'en disant la sainte Messe, il pleuroit d'ordinaire fort amerement. Le second, outre les grandes vertus, dont son ame étoit ornée, s'étoit fait une regle si necessaire du silence, & de la circonspection de ses paroles, depuis qu'il étoit Religieux, qu'il n'assuroit jamais rien positivement, crainte peut être de manquer dans quelque parole. Le troisiéme enfin, par l'Abstinence, l'Oraison, & la Familiarité avec Dieu, étoit arrivé à cette perfection de vertus, qu'il guerissoit plusieurs Malades, par le signe de la Croix.

Ces trois s'offrirent genereusement, & assisterent effectivement les Pestiferez de Reggio.

VII. Ceux-ci donc touchez de l'état déplorable, d'une si grande mortalité de la Ville, & de tant de Personnes mourantes, sans le secours des Hommes, avec le mépris de leurs Ames pour Jesus-Chriist, & pour l'amous

mour de leurs Freres, obtinrent de Frere Bernardin de Reggio (non pas le George, qui étoit mort il y avoit long-tems) Gardien alors du Convent, la permission d'assister les Malades, & s'exposerent genereusement avec sa Benediction, à tous leurs services. Tandis donc qu'ils s'occupent à ces emplois de cette importante Charité, & qu'ils n'épargnent aucuns perils de leur vie, à l'avantage de leurs Freres Mourans, la Peste les saisit, les fait mourir en servant les autres, & elle les couronne du Martyre de leur Charité. Frere Jerôme de Jeroya mourut à Midy, dans l'Hôpital des Pestiferez, & à ce même moment, il apparut à Frere Antonin de Reggio, Homme fort vertueux, qui étoit dans sa Cellule, & lui dit tout joieux: Venez Antonin, mon Frere, venez avec moi, & Frere Antonin, qui ne sçavoit pas sa mort, eut peine à l'approcher, à cause qu'il le croioit en vie, & qu'il apprehendoit un Pestiferé. Frere Jerôme lui dit: Ne craignez pas Antonin, venez seulement; & alors entrez tous deux dans *le Sancta-Sanctorum*, Frere Jerôme aussi-tôt disparut à ses yeux, & à l'heure-même un Messager arrive de la Ville, qui assura, que Frere Jerôme étoit mort à l'heure de None, d'où Frere Antonin connut, que c'étoit précisément l'heure, où l'Ame bien-heureuse de Frere Jerôme étoit entrée dans le celeste *Sancta-Sanctorum*, avec le Bien-heureux Frere Jacques de Reggio, mort aussi à l'Aurore du lendemain, qui frapa à l'heure-même, à la Porte de la Chambre du Gardien, & y dit avec les mêmes ceremonies, qu'observent ceux qui sortent du Convent, *Benedicite*, le Pere Gardien sortit de sa Chambre, & sans sçavoir encore que Frere Jacques fut mort, il demande où il est, lorsqu'il rencontre Frere Antonin, qui instruit par revelation, qu'il étoit décedé, lui répondit: Mon Pere, ne cherchez plus Frere Jacques avec nous, il est dans le Ciel avec les Anges, & il vous remercie de la grace d'Obedience, que vous lui avez accordée, d'assister les Pestiferez. Les Corps de ces trois Martyrs de la Charité, sont enterrez dans l'Eglise de saint Sauveur de Reggio, où ils reposeront jusqu'à la Resurrection derniere de tous les Hommes.

La Peste les saisit, ils en mourûrent, & furent couronnez Martyrs de Charité.

Ils apparurent à quelques-uns aprés leur mort.

Vie, & Actions de Frere Jacques de Malfetta Predicateur, Frere Jacques étant de l'Observance tenta souvent la Reforme, & ne pouvant l'esperer dans cét Ordre, il entra parmi les Capucins.

MOurut cette Année Frere Jacques de Malfetta, Ville de Bari, fort illustre en doctrine, conseils, prudence, observance reguliere, patience, & en plusieurs autres vertus; sa science le rendit un des plus celebres de son Tems, parmi les Observantins, où il fût souvent Provincial de sa Province, avec la loüange d'une prudence extraordinaire. Il assista au Chapitre General, où les Peres de l'Observance resolurent de demander au Pape, ou que les Freres Mineurs Conventuels renonçassent aux Privileges, ou que s'ils en vouloient joüir, ils quittassent le Sceau de l'Ordre, & le cedassent aux Observantins, qui ne se servent point de Privileges. L'on dit que cette proposition parut fort raisonnable au Pape, on donna donc le choix aux Conventuels, en l'offrant à leur Ministre General, & pour ne pas obliger ses Freres, à une Observance plus étroite de la Regle, il aima mieux quitter le Sceau de tout l'Ordre, que les Privileges. VIII.

Fort considerable dans l'Ordre de l'Observance.

Quelque chose à remarquer du Sceau de l'Ordre.

Ce que nous venons de dire du changement du Sceau de l'Ordre, aprés nos anciens Manuscrits, demande assurément plus de croiance, & IX.

d'autorité. D'où vient que, comme nous ne pouvons pas assurer quoi que ce soit de fort certain, & d'assez prouvé sur ce grand sujet, nous jugeons plus à propos d'en laisser au sentiment des autres, le plus équitable jugement.

X. *Il traite avec deux Capucins de l'Observance de la Regle.* Frere Jacques étoit Gardien de Malfetta, lorsque deux Capucins, que Frere Loüis de Reggio, qui gouvernoit alors la Calabre, avoit envoiez, pour établir la Reforme en ces quartiers-là, arriverent sur le soir à ce Convent, il les y receut fort charitablement, leur demanda pourquoi ils menoient une vie si rigoureuse, ils lui répondirent, que les Freres qui veulent être parfaits observateurs de la Regle, sont obligez à une Observance si étroite de tous ses préceptes, Frere Jacques s'en rit, & d'où répondit-il, apprenez-vous cette obligation de la Regle; mais eux, comme ils étoient fort prudens, lui parlerent si sagement, & si à propos, de l'engagement de la Regle, & de son Observance, que lui, qui étoit si grand Theologien reconnut, qu'il ne sçavoit pas encore la science de sa Regle. Appliqué donc depuis ce Tems-là, plus particulierement à sa connoissance, il vit les perils où il étoit, & resolut de mettre ordre à ses Affaires, avec plus de prudence qu'il n'avoit fait jusque-là.

XI. *Il traite avec le Provincial de la Reforme de sa Province.* Avec ce dessein dans l'esprit, il attend l'occasion du Provincial, & traite avec lui dans plusieurs Conferences, de la Reforme de la Province, & parce qu'il craignoit la personne, & le credit d'un si grand Homme, il n'oza pas le refuser absolument, mais il fut d'avis de remettre l'Affaire, à la Congregation prochaine des Peres. Lors donc qu'on l'y proposa, ces Peres furent de sentiment, qu'au Chapitre Provincial, on la concluroit plus parfaitement. Frere Jacques y consentit, & il mit par écrit quelques abus principaux, qu'il propose à toute cette Assemblée, & qu'il croioit devoir être le commencement de la Reforme: Et voici un de ces abus, qu'on abolit dans la Province une coûtume, qui s'y étoit glissée, que lorsque les Freres prenoient un Convent dans quelque Ville, ils faisoient ce Pacte avec les Citoïens, qu'ils leurs pourvoiroient de vêtemens, ce qui appartenoit à la provision des choses, & étoit deffendu par la Regle.

Il propose au Chapitre les Articles de Reforme. On vint au Chapitre, où les Articles de Reforme fort agitez de part, & d'autre, furent accordez, & pourtant comme cette approbation n'étoit pas de cœur, & que la Reforme par consequent contrainte, manquoit de l'humidité de la vertu, elle se dessécha bien-tôt, & ne dura que six Mois. Ce que Frere Jacques ne souffrit qu'à peine, quitta la Province de la Poüille, & se retira dans celle de Naples, où il s'occupa quelques Tems, à enseigner la Theologie.

Il tente inutilement la Reforme dans la Province de Naples. Mais comme il ne put y établir la Reforme, quoi qu'il l'eut poursuivie deux ou trois fois, avec de grandes instances, il pensa d'entrer chez les Capucins. Frere Jacques alors devoit prêcher à Naples, au même Tems, que Frere Bernardin Ochino, & comme ils avoient été fort bons Amis, ils se visiterent avant leur Carême, & celui-là

Il traite avec Ochino de son entrée aux Capucins. concerte avec celui-ci, le dessein qu'il avoit pour les Capucins. Ochino loüe l'entreprise de Malfetta, & poussé de son ancien vice d'ambition, pour l'engager au changement avec plus d'attraits, il l'assure du Provincialat, aussi-tôt qu'il sera entré dedans la Reforme. Mais celui, qui ne cherchoit pas les vains honneurs des Hommes, & que l'ambition ne conduisoit pas dans nôtre Ordre, répond sagement à Ochino, qu'il ne prétendoit pas les Dignitez, mais l'Observance de sa Regle, & qu'ainsi il le remercioit du Provincialat.

Aprés son emploi du Carême il entre chez les Capucins. Aiant donc achevé ses Predications du Carême, il entra dans la Reforme avec son Compagnon, & quelques Etudians de Theologie l'An 1536.

XII. Frere Jacques étoit fort incommodé de Corps, en sorte qu'à cause de son

son abondance de pituite, pour se deffendre de son froid, dans l'Observance, il portoit son Habit doublé d'Ecarlatte, ce qui ne lui donnoit pas peu d'inquietude, dans cette grande crainte, de ne pouvoir supporter les rudes Austeritez, qu'il n'ignoroit pas devoir souffrir chez les Capucins. Mais celui qui fortifie les foibles, & qui donne du Ciel, à ceux qu'il appelle, de nouvelles forces, accorda tant de Santé à Frere Jacques, aprés être entré dans la Reforme, que sa Pituite toute dessechée, il en supporta toutes les Austeritez, avec autant de joie, que de fermeté. Frere Jacques dans sa nouvelle vocation parmi les Capucins, donna tant de preuves de sagesse, & d'Observance reguliere, qu'il s'y acquit beaucoup d'estime, & d'Autorité, & il étoit toujours consulté, dans les Affaires plus importantes de la Province de Naples. Aprés son entrée parmi Nous, il poursuit son emploi de Predicateur, avec un esprit si ardent, & si apostolique, qu'envoié par Frere François de Jesi General, à Forly pour y prêcher le Carême, il y trouva la Ville infectée de quelques Erreurs, par le moien de quelques-uns, & il invectivoit dans ses discours, soit publics, soit particuliers contre l'Heresie, & n'épargnoit aucuns Travaux, pour en délivrer cette Ville, d'où il attira la haine de quelques Heretiques, qui sous l'apparence de Catholiques, l'accusoient par tout comme coupable de plusieurs Erreurs. Il alla delà à Ferrare, & lorsqu'il se dispose d'y prêcher, il éprouva, que les Demons lui en ôtoient tous les moiens, parce que les Heretiques de Forli, qui le haïssoient enragément, informez qu'il alloit prêcher à Ferrare, écrivirent au grand Vicaire de l'Evêque, de promtes Lettres, où ils lui dépeignent Frere Jacques, comme un Heretique, & d'autres aussi empressées, à des Principaux de la Ville, où il leur font son Portrait des mêmes couleurs d'Heresies, en sorte que le bruit étoit tout commun, que leur Predicateur, étoit Heretique. D'où vient qu'arrivé à Ferrare, à dessein d'y prêcher, ils le chasserent de leurs Chaires, & de toutes les Maisons de leur Ville; Il ne perdit pas pourtant courage, mais comme il jugea en sage, que c'étoit un Affaire à traitter avec patience, & humilité, il s'efforce d'étouffer ces bruits, qui couroient de lui, par sa constance, & les actions de sa bonne vie. Et enfin il obtint à peine des Citoïens, une petite Chapelle, & une Maisonnette si dénuée des choses necessaires, qu'excepté quelque Bois de Lit, il n'y trouva point de Meubles: Il dit alors à son Compagnon, courage mon Pere, redoublez le vôtre, le commencement est foible, je l'avouë, la suite en sera heureuse, il faut que nous éprouvions maintenant, si Dieu est encore à Ferrare, & si elle ne l'a point banni.

Prêchant à Forly il y combat l'Heresie.

Par l'intrigue des Heretiques on lui refuse logement à Ferrare.

Comme Frere Jacques satisfaisoit les Peuples par ses Predications, & la sage réponse, qu'il fit au Ministre General de l'Observance, qui lui persuadoit de retourner dans son Ordre.

XIII.

EN ce même Tems, étoit grand Vicaire à Ferrare, Hugues Boncompagnono, qui fut depuis Pape, du Nom de Gregoire XV. à qui Frere Jacques se presenta, pour en obtenir permission de prêcher dans la Ville, & il lui dit aussi-tôt: Etes-vous ce Capucin, qui avez prêché des Erreurs à Forli, l'on nous en a assuré ici, je m'appelle Frere Jacques, dit-il, mais Dieu me garde, d'avoir été un Predicateur d'Heresies, j'aimerois mieux avoir été Scelerat, jusqu'ici, par la grace de Dieu, je n'ai point prêché d'Erreurs, je n'ai enseigné que des veritez, j'ai prêché à Forli, je l'avouë,

Hugues Boncompagno grãd Vicaire de Ferrare.

& bien loin d'y établir des Erreurs, je les y ai combatuës, & y ai de parole, & d'écrit deffendu la Foi Catholique, contre leurs attaques, & c'est en cela, que je me suis déclaré l'Ennemi des Heresies, je n'en veux point d'autre Témoin, que la Ville même de Forli; & vous, prenez garde, s'il vous plaît, que ceux qui m'accusent d'Heresies, ne soient eux-mêmes Heretiques. Mais comme la chose peut mieux être prouvée par l'experience, qui est un Témoin sans reproches, faites l'honneur à Fr. Jacques de l'entendre prêcher, & vôtre grande prudence jugera équitablement, si sa doctrine doit être soupçonnée comme Heretique, ou approuvée comme Catholique. Monsieur le grand Vicaire y consent, & lui ordonna pour sujet de son discours, le Mystere inconcevable de la Prédestination des Hommes; au jour assigné, il vint entendre Frere Jacques, qui précha si clairement, & si profondément d'un sujet si difficile, que le grand Vicaire, & les Ferrariens, qui êtoient au Sermon en Foule par curiosité, connurent la profonde capacité dans la doctrine, & dans les matieres de Foi, d'un si sçavant Homme, ne douterent plus de lui, & ordonnerent, qu'on le fournit de Maison, & de toutes les autres choses necessaires à ses entretiens. Frere Jacques alors dit à son Compagnon, Voiez-vous que Dieu n'est pas encore banni de Ferrare, & aprés y avoir prêché, avec un si merveilleux profit, & une acclamation si publique de toute la Ville, il vint à Raguze, où il s'acquit tant de Bien-veillance, & de credit auprés de la Republique, & de ses Peuples, portez naturellement à la Pieté, par ses ferventes Predications, qu'ils le demanderent au Pape, pour leur Evêque, mais lui s'y opposa, avec tout ce qu'on peut de force, & quoi que le Pape inclina fort à contenter leur demande, il ne voulut pourtant pas malgré lui, l'engager à l'Episcopat.

Frere Jacques prêche à Ferrare de la Predestination des Hommes.

Parole remarquable de Frere Jacques.

Raguze le demande au Pape pour Evêque.

XIV. De Raguze, il vint à Venise, où tandis que comme un Laboureur Evangelique, il seme la parole de Dieu, & qu'il y cultive, qu'il y ménage le Champ fertile de l'Eglise, pour lui faire porter les fruits des vertus, le Ministre General de l'Observance, qui êtoit alors dans la Ville, desireux que Frere Jacques retourna dans son Ordre, lui envoie Frere Clement Monelia, le plus considerable de ses Compagnons, pour l'attirer à l'Observance de sa part, avec toutes les promesses imaginables d'honneur, & d'autorité, & lui dire principalement, que le Pape alloit abolir absolument la Reforme des Capucins. Frere Jacques lui répondit, avec un zele prudent, vous me contez une chose ridicule, qu'on doive bien-tôt détruire l'Ordre des Capucins, Dieu ne l'a pas êtabli pour permettre si-tôt, qu'il soit éteint dans son Origine, il vivra assurément, & il profitera dans le Monde. Et vous, dites de ma part au Ministre General, je vous prie, que j'ai trouvé chez les Capucins, l'Observance de la Regle, que j'avois tant desirée, & qu'il ne me reste plus rien à rechercher, & à desirer chez les autres. Le General peu satisfait de cette réponse de Frere Jacques, le tente encore par de plus grandes promesses, & lui promet qu'il le fera Superieur de la Reforme, qu'on alloit établir en Espagne, & en Italie.

Le General le tente par trois fois de retourner dans son Ordre.

XV. Mais Frere Jacques, interrompit de si belles promesses, par une courte réponse, assurez le General, dit-il, que je cherche l Observance de la Regle, & point les Dignitez, il en a plusieurs auprés de lui, qu'il peut honorer de cette grace, pour moi, je mets ma gloire, à vivre dans l'abaissement. Le General enfin, fit une troisiéme Tentative, & promet à Frere Jacques, que s'il retourne parmi les Siens, il obligera tout l'Ordre à la Reforme. Ce qu'entendant le Serviteur de Dieu, il ne put être si fort maître de lui-même, qu'il ne répondit aussi-tôt? Pourquoi le General promet-il

Les réponses sages de Fr. Jacques au General.

promet-il la Reforme si inutilement, qu'il travaille premierement à se Reformer lui-même, & puis je pourrai me persuader aisément, qu'il pense serieusement à Reformer ses Sujets. Frere Jacques aiant ainsi surmonté prudemment de si fortes Tentations, fit paroître dans nôtre Reforme, une constance si genereuse, & si dégagée de vains honneurs, qu'elle merite toutes nos loüanges, & toutes nos admirations,

Liberté dont Frere Jacques de Malfetta reprenoit les Pecheurs, & sa Mort.

CEt Homme de Dieu, vint de Venise à Lecci, où il poursuivit les Usuriers, qu'il trouva en grand nombre, si fortement, soit dans ses Sermons, soit dans des Disputes publiques, que Dieu secondant son zele, il en bannit toutes les Usures, & comme un jour il les reprenoit plus ardemment dans la Chaire de l'Eglise, un Usurier des plus Puissans de la Ville, qui crut, qu'il parloit à lui, s'en plaignit au Vice-Roi, auprés de qui Frere Jacques cité, aprés avoir dit, qu'il n'avoit en prêchant taxé le vice des particuliers, & qu'il n'avoit repris que les Usures communes de la Ville, il se retourna du côté de l'Usurier, & lui dit: Si je n'ai blâmé publiquement vôtre crime, ç'a été pour conserver vôtre honneur, & vôtre estime. Mais? Quoi, n'êtes-vous pas celui, dont les Mains, & les Habits sont rouges du sang des Pauvres, donnez-moi vôtre Manteau maintenant, Dieu me protege, si je n'en exprime le Sang le plus animé des miserables, il étendit alors sa Main sur le Manteau du Personnage, & il en fut si épouvanté, qu'il s'enfuït aussi-tôt, crainte que son crime ne parut à la Compagnie, par le jugement de Dieu. XVI.

Accusé par un Usurier, il l'effraie.

Il reprend severement, & genereusement les vices des Peuples.

C'étoit une chose merveilleuse, avec qu'elle liberté, qu'elle rigueur, & qu'elle force cét Homme Evangelique, reprenoit les vices même des plus Puissans. Le Marquis d'Oria, qui commandoit alors à Francavilla, infatué de quelques Erreurs, les semoit secretement, par la Bouche d'un Ministre Heretique, Frere Jacques le sceut, il obtint permission de Frere Pacifique de Brescia Provincial d'Ottrante, va trouver le Marquis, & comme il pouvoit, avec la force de toutes ses raisons, le détromper de ses Erreurs, il l'en reprit fort severement, à dessein de l'épouvanter au moins, par la crainte du jugement de Jesus-Christ. Il le prêcha même publiquement à Francavilla, & fit tant par son travail, & ses Predications, que les Erreurs bannies de la Ville, il y rétablit la Foi, & la verité. Le Marquis en fut si fort irrité, qu'il resolut de se défaire de lui par cét artifice; Il feignit qu'il vouloit conferer avec lui, sur quelqu'une de ses Erreurs, & il le manda, par un Messager exprés, dans son Château de Francavilla. Cependant, il commande aux Soldats, qui gardoient le Pont-levis, qu'aussi-tôt que Frere Jacques y seroit arrivé, ils le précipitassent en bas. Frere Jacques averti, sans rien soupçonner du Marquis, vient avec son Compagnon au Château, passe le Pont, & les Gardes, qui ne lui dirent quoi que ce soit, monte dans la grande Salle, & sans que personne l'arrêta, il entre jusque dans la Chambre du Marquis, qui étonné de sa veuë, lui dit: Quel est le méchant genie qui t'a conduit ici, Ce n'est point un mauvais esprit, répondit-il, c'est Dieu, & vôtre Salut, qui m'y ont emmené, afin que si vous vous opiniâtrez, contre toutes mes persuasions, vous m'éprouviez au moins un Censeur rigoureux, & un Correcteur intrépide de vos Erreurs: il s'efforça alors par plusieurs raisons XVII.

Il ne craint pas la puissance des Grands dans ses corrections.

Il tâche de dégager le Marquis d'Oria de quelques Erreurs.

Le Marquis conspire sa mort, & l'ordonne à ses Soldats.

de se dégager de ses Herefies, le quitta sans aucun succez, & il repassa de même sorte le Pont, & les Gardes, sans qu'on lui dit la moindre parole. Mais le Marquis, qui fit appeller les Gardes, se mit fort en colere contre eux, & leur demande? Pourquoi ils n'avoient pas obeï à son commandement, & d'où vient qu'ils n'avoient pas précipité Frere Jacques du Pont du Château en bas, ils répondirent avec crainte au Marquis, & lui jurerent, qu'ils n'avoient point veu ce Frere, ni en entrant, ni en sortant, parce que Dieu, qui veilloit diligemment pour Frere Jacques, l'avoit deffendu à son entrée, & à sa sortie, afin que ces Soldats, qui ne le voioient pas, il n'en fut point précipité, comme ils en avoient le commandement, & ainsi le Serviteur de Dieu triompha du Marquis, & évita sa furie.

Dieu le protege sensiblement.

XVIII. Le courage intrépide de Frere Jacques, ne pouvoit être abattu, ni par les menaces, ni par les perils de sa propre vie; lors principalement, qu'il y alloit de deffendre la Foi Catholique, dont il fut toûjours le Protecteur genereux, parce que le zele de la Foi, & du Salut des Ames, dont il étoit embrazé, lui donnoit grande esperance, & confiance en J. C. D'où vient que sa Majesté, qui se plaisoit fort à ce zele, éclairoit son esprit de tant de lumieres de sagesse, qu'on eût dit, que le saint Esprit lui reveloit souvent les choses futures. Tandis effectivement, que l'An 1553. il prêchoit à Malfetta, & invectivoit fort contre les Usuriers, il y en avoit un public dans la Ville, qui tant plus qu'on le reprenoit avec force, tant plus s'en railloit-il, & en faisoit gausserie. Frere Jacques, lui dit, prenez garde à vous, que joüant aux Echets le Diable ne vous surprenne, par quelque coup que vous n'attendez pas, ce ne fut pas une parole inutile, parce qu'à peine peu de jours furent passez, que cét Homme joüa aux Echets, & dans ce moment sa partie, mit son Roi en Echet, & il mourut d'une mort subite, qui interrompit le cours de sa malheureuse vie.

Il prédit à un Usurier qu'il mourroit bientôt.

XIX. Frere Jacques étoit déja fort âgé, lors que proche de son Decés, Dieu voulut l'éprouver au feu d'une Tentation, qui servit de témoignage de la fidelité de ses services, & qui augmenta ses Couronnes. Il avoit fort irrité le Vice-Roi de la Province d'Ottrante, à cause qu'il avoit repris publiquement sa negligence, à rendre la justice, d'où les Peuples recevoient de fort grands dommages. Le Vice-Roi donc prit l'occasion d'un certain Libelle diffamatoire, qu'on avoit écrit contre lui, en accuse Frere Jacques, comme son Auteur, & même le déclara criminel de Leze-Majesté, comme un malheureux, qui avoit voulu livrer la Province aux Ennemis de son Prince, & il le condamne au Bannissement. Mais Frere Jacques, qui étoit fort éloigné de ces deux crimes, voulut se purger, de l'un, & de l'autre, & celui qui lui avoit supposé deux desordres si considerables, ne lui permit pas de se justifier de leur excés, & le contraint de s'en tenir à son Exil, où Dieu vouloit qu'il rencontra sa gloire, puisqu'il étoit si fort innocent des crimes, que lui imposoit son Ennemi déclaré. Banni donc à Misagno, pour avoir énoncé des veritez si genereusement, il va constamment dans ce lieu d'Exil, où aprés deux Ans de Travaux, & de Fatigues, il mourut fort âgé, tout plein de merites, & illustre par toutes les vertus, & les grandes Actions de sa sainte vie.

Il reprend le Vice-Roi, qui s'en croit fort offensé.

Le Vice-Roi le condamne injustement à un Exil fâcheux.

XX. La reputation de sa Sainteté fut si grande, qu'on lui érigea publiquement une Statuë à Misagno; Elle fut même autorisée par un témoignage de Dieu, puisque quatre Ans aprés sa mort, son Corps déterré, parut tout entier, & sans pourriture, & même d'une odeur fort agreable. Ce grand

Il mourut à Misagno, & quatre Ans aprés sa mort on trouve

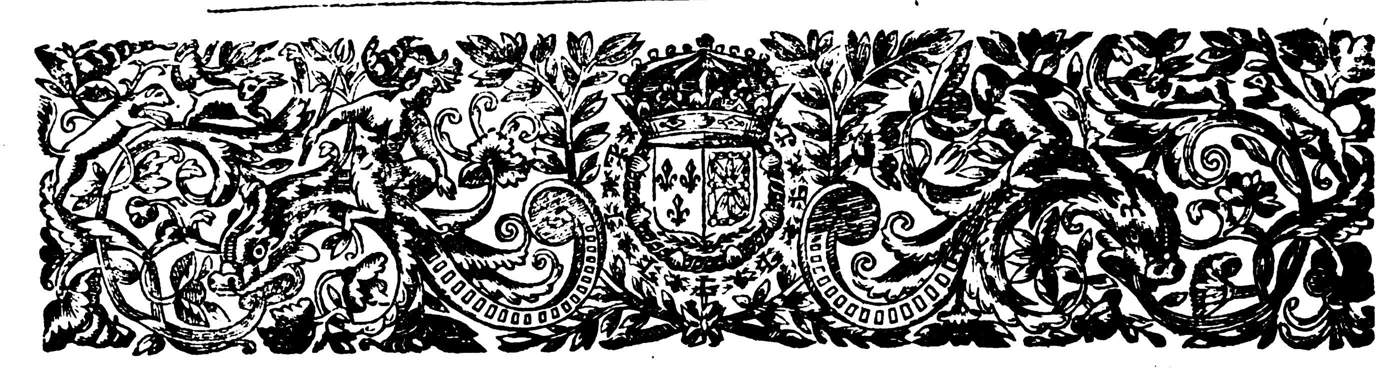
grand Homme, à qui Dieu donna tres-assurément de grandes lumieres d'esprit, la nature de merveilleuses qualitez d'entendement, & l'Etude de profondes acquisitions de Science, de Philosophie, & de Theologie, composa quelques œuvres, à la gloire de toute l'Eglise, & à l'utilite de tous leurs Lecteurs, où brillent les splendeurs de son grand esprit; on voit entre les autres, un Commentaire sur le Décalogue, & un Paraphrase en forme d'Explication, sur ce Pseaume *Domine quis habitabit*, un Ouvrage sur le Symbole de la Foi, un autre de la Mortification de la Chair, & le dernier êtoit de la Conception de la sainte Vierge. Et ainsi fort illustre, & en Doctrine, & en Sainteté de vie, Dieu l'appella à lui, pour le glorifier eternellement, en sorte que nous pouvons lui donner cét Eloge: *Que celui qui fera, & enseignera, sera grand dans le Roiaume des Cieux.*

Son Corps tout entier, & sans pourriture.

S. Mathieu 5. chap.



Quelques



Quelques difficultez agitées dans le Concile de Trente, entre les Capucins & les Observantins.

I.

CETTE Année nouvelle 1562. rétablit la celebration du saint Concile de Trente, interrompuë par plusieurs Années, sous le Pape Jules III. & le dix-huitiéme de Janvier ouvre la premiere Session des Peres, qu'on conte pourtant la dix-septiéme de ce Concile, sous le Pontificat de Pie IV. Frere Thomas General de nôtre Ordre, pour ne pas interrompre le cours de ses visites, de toute la Religion, qu'il avoit commencé l'Année précedente si utilement, destine au Concile, à sa place, Frere Evangeliste de Canobio, qui gouvernoit alors la Province de Milan, & Frere François de Milan avec lui, tous deux d'une Doctrine, & d'une pieté fort singulieres, & puis il y envoia Frere Jerôme de Pistoie, qui harangua dans le Concile devant les Peres, & un autre Frere Jerôme de Monte-Fioré, l'un & l'autre fort Illustres en Doctrine, & en Sainteté, & enfin il les y suivit lui-même. Lors qu'il y eût pris sa place, il entendit qu'entre les Peres, on agitoit d'accorder des biens Immeubles, à tous les Ordres des Religieux, il se leva aussi-tôt en plein Concile, renonça ouvertement, à la possession de toutes sortes de biens Meubles, & Immeubles, & déclara par une protestation publique, pour lui, & pour son Ordre, qu'ils vouloient conformément, à l'intention de leur Pere saint François, observer leur Regle, qui leur deffend la possession de ces sortes de biens. Le General de l'Observance animé par cette protestation, du General des Capucins, renonce aussi au Nom de son Ordre, à tous les biens Immeubles, d'où il arriva, que dans la Session 25. du même Concile, qui fut celebrée l'Année suivante 1563. les deux Ordres des Capucins, & de l'Observance, furent privez de la possession des biens Immeubles, lors qu'elle ordonne dans son Chapitre troisiéme, ce Decret. *Le saint Concile concede, à tous Monasteres, & Maisons, tant d'Hommes, que de Femmes, & des Mandians, excepté aux Maisons des Freres de saint François Capucins, & de ceux qu'on appelle Mineurs de l'Observance, à ceux aussi, à qui même il n'étoit pas accordé, ou par leurs Constitutions, ou par quelque Privilege Apostolique, que dorénavant ils puissent posseder des Immeubles.*

Frere Thomas General des Capucins, envoie au Concile de Trente de tres-grands Hommes.

Il renonce en plein Concile à toutes sortes de Biens.

Concil. Trid. ss. 25. chap. 3.

II.

Le Ministre General de l'Observance, tâcha dans le Concile, de se soûmettre les Mineurs Conventuels. Mais Frere Thomas si opposa vigoureusement, à cause principalement, que cette subjection seroit trop préjudiciable à l'Ordre des Capucins, qui s'appuie sur celui des Conventuels, comme le plus ancien de tous, & qu'ainsi elle feroit leur Ruine, les Peres du Concile n'innoverent donc rien sur cette matiere. Le même General de l'Observance, envoia au General des Capucins, quelques-uns des plus importans des Reformez, & s'efforça de lui persuader une union, entre leurs deux Ordres, mais il leurs répondit, que l'Ordre des Capucins étoit aujourd'hui, par la bonté de Dieu, dans un état si plein d'avantages, qu'il n'en souhaittoit

Frere Thomas s'oppose au General de l'Observance, qui vouloit se soumettre les Conventuels.

souhaittoit pas de plus heureux, & à cause qu'ils le pressoient principalement par cette raison, qu'ils croioient incontestable, que le General des Mineurs de l'Observance, étoit par une Bulle de Leon X. déclaré Chef, & Superieur de toute la Religion des Freres Mineurs. Frere Thomas leur demanda, si leur General étoit élû, ou du nombre des Reformez, ou par les Reformez, à qui répondans qu'il n'étoit ni des Reformez, ni de leur choix, il leur presente aussi-tôt à lire la Bulle de Leon X. où il ordonne en propres termes. Que celui qui sera choisi Chef General de tout l'Ordre, soit pris des Reformez, & élû par eux, si donc conclud Frere Thomas, vôtre General n'est ni des Reformez, ni choisi par les Reformez, comment se vante-t'il d'être le Chef de tout l'Ordre. Ce qu'étant rapporté au General de l'Observance, crainte que sur ce Fait, l'on n'agit contre lui dans le Concile, il le quitta, & s'en alla en Espagne.

Par qu'elle raison Frere Thomas évite l'union des Capucins, avec l'Ordre des Observantins.

III.

Frere Thomas nôtre General, qui alloit au Concile, avoit judicieusement pensé, que peut-être ceux de l'Observance, y reveilleroient la Controverse ancienne, qu'il croioit assoupie, du premier Habit, & du Capuce quarré de nôtre saint Pere; lors donc qu'il passe à Florence, il fait principalement en sorte, d'avoir un Portrait en petit, du veritable Habit de nôtre saint Pere, que les Ducs de Toscane, conservent à Florence si Religieusement, & de ce Capuce quarré, que portent les Caqucins, & aprés l'avoir obtenu de la bonté du Grand Duc, & autorisé de la signature d'un Notaire public, avec toutes les formes, il l'apporte au Concile, & fort à propos, parce que lors que les Peres du Concile lui demanderent, d'où l'Ordre des Capucins s'étoit attribué cette forme d'Habit, il leurs exposa aussi-tôt, la figure d'Habit, & de Capuce de nôtre Pere saint François, & il leurs prouva visiblement, nôtre maniere de vêtement, qui fut celle de l'Instituteur de nôtre Ordre, dont il leurs montroit l'Habit en Portrait, & ainsi le silence fut imposé à ceux, qui étoient d'un autre sentiment.

Il porte sagement au Concile un Portrait de nôtre Habit qu'il avoit eu à Florence.

IV.

Les differens desseins de Dieu dans les vocations des Hommes.

Tandis donc que par une si sage, si vertueuse conduite du General des Capucins, leur Reforme s'augmente alors, si fort en vertu auprés de Dieu, & en estime de sainteté auprés des Hommes. Dieu toûjours égal distributeur de ses Ouvrages, accorde des Couronnes de Justice à plusieurs, qui contre les malices de l'Enfer, & contre les vices, se sont acquis avec force le Roïaume des Cieux. En effet, ç'a toûjours été une chose digne d'une tres-grande admiration, à ceux principalement, qui considerent plus attentivement les conseils de Dieu, & les celestes vocations des Hommes; comment Dieu en prend auprés de lui, quelques-uns dés les premiers jours de leur vie, & comme une bonne Mere les entretient dans son sein, les éleve, les remplisse de graces, les accroisse, les amplifie jusqu'à ce qu'ils soient parfaits, & enfin leurs donne la gloire: Comment au contraire il permet, que les autres soient d'abord accablez de vices, se plongent dans toutes sortes de pechez, & y demeurent enfoncez comme dans la bouë, auparavant qu'il leur tende la main du Ciel, & qu'il les tire à la lumiere de la Justice Chrêtienne. Il n'y a rien sans doute de plus profond, que cette conduitte si differente de Dieu à l'endroit des Hommes, que justifie pourtant l'Apôtre saint Paul, à son Timothée. *C'est une parole fidele, & digne absolument d'être receuë, que* JESUS-CHRIST *est venu au Monde sauver les Pecheurs, dont je suis le premier, mais j'ai gagné la Misericorde, afin que* JESUS-CHRIST *montra premierement en moi toute patience, à l'instruction de ceux, qui doivent croire en lui, pour la vie Eternelle.* Parce que comme la Bonté de Dieu, éclatte principalement à l'endroit des Premiers, à qui il donne la Justice si liberalement, la Misericorde de même paroît encore plus envers les Derniers, que par les merites de JESUS-CHRIST son

1. à Thi. 1. chap.

Fils, il la leurs accorde, avec tant de Clemence, aprés plusieurs Naufrages de leurs crimes, afin que leur vertu, comme derniere, & plus abondante, serve d'instruction à leurs Suivans, d'où ils apprennent à se retirer des vices, & à s'animer plus ardemment à la Penitence, aprés leurs Pechez.

V. Nous en avons cette Année l'exemple, en Frere Jean Baptiste de Faenze, & en Frere François de Novare, lors que celui-là, appellé des plus grands crimes, & formé à toute la patience, toute la vertu de la Religion, reçoit enfin de Dieu la Couronne de Justice, preparée aux Penitens, & que celui-ci avantagé, dans son Berceau presque, de plusieurs dons celestes, change avec la mort des Saints, la vie des vertueux, passée dans les actions plus parfaites de la Sainteté.

Vie, & Actions, de Frere Jean Baptiste de Faenza Laïc, comme Frere Jean-Baptiste, aprés un abîme de pechez touché de Dieu entra parmi les Capucins.

VI. *Frere Jean Baptiste est Chef des Bandits.*

NOus commençons la vie de Frere Jean Baptiste, par le lieu de sa Naissance, qui fut Faenza, Ville de la Romaigne, où aprés avoir mené long-tems, une vie pleine des plus énormes, des plus infâmes desordres, arriva enfin à cét excés de crimes, qu'il fut proscrit avec les plus Scelerats de son Siécle, & toutefois si perdu & si desesperé, que sans vouloir demeurer au rang des Pecheurs communs, fait Chef des Bandits, c'est à dire des plus criminels des Hommes, il joignit tant de forfaits, à ses premiers dereglemens, que comme un Monstre fort cruel, & tout infâme, il se gorgeoit de tous les crimes, & se précipitoit dans tous les desordres imaginables. L'on eut dit que tous les vices possibles, qu'on peut reprendre, & punir sur les Echaffaux, dans un méchant Homme, étoient concentrez en lui, comme dans l'Origine fatale des plus abominables Pechez.

VII. *Il commet les crimes les plus énormes.*

C'étoit un Homme d'une grandeur Monstrueuse, & si fort de Corps, que s'il prenoit un Homme d'une main, il le tenoit en l'air, fort long-tems. La nature en Naissant, lui avoit fait le Bras droit, de telle sorte plus long que le gauche, que s'il tiroit l'Epée contre un autre, il l'allongeoit de sorte, qu'on eût dit que c'étoit une Picque. Sa Face ne montroit que de la Fureur, ses yeux que du Feu, & sa Bouche que de la Barbarie. Son naturel étoit hardi pour tous les crimes, & lors qu'Ancone fut Siegée par l'Armée du Pape, il planta le premier son Etendart sur les Murailles. D'abord il fut Mestre de Camp sous le Duc d'Urbin, & puis Capitaine d'Infanterie, sous les Papes Clement VII. & Paul III. & s'acquit dans la Guerre, la reputation d'être un grand Courage. Comme c'est pourtant le naturel des méchans, son Ame corrompuë des plus grands pechez, il n'avoit dans le cœur, & dans l'Esprit, rien d'honnête, rien d'illustre, & rien de vertueux, en sorte qu'il tournoit en crimes, tout ce que la nature lui avoit assez liberalement donné, pour les vertus Chrêtiennes.

Il est cruel & feroce naturellement.

VIII. Mais lors qu'il plût à celui, qui tire, quand il lui plaît, les lumieres des Tenebres, que celui qui étoit un Blasphemateur auparavant, glorifia Dieu par sa Penitence, & que celui qui ne respiroit que le sang, & que le pillage, avec de meilleurs conseils, s'immolât lui-même à JESUS-CHRIST, comme une vivante Hostie, tandis qu'il fait quelque sejour à Florence, il y reçoit les premiers attraits de l'Esprit divin, qui l'appelloit à une meilleure vie, & ce fut dit-on de cette maniere. Frere Bernardin de Sienne prêchoit alors le Quarême à Florence, avec un merveilleux applaudissement

Entendant prêcher, il conçut un Esprit de se Convertir à Dieu.

ment de toute la Ville, lors que l'esprit de Baptiste, qui l'entendit, quoi qu'il fut plongé dans toutes sortes de crimes, commença d'être agité de tant de craintes de Dieu, & éclairé promtement d'un eclat si perçant de splendeurs celestes, qui lui découvrirent fort distinctement le déplorable état de sa vie passée, qu'il resolut d'en pleurer tous les crimes, & d'embrasser un dessein ferme, de n'être pas si Scelerat avec les Bandits, & de devenir plus vertueux avec les Justes. Cette resolution prise en lui-même, charmé de la vie des Capucins, comme plus propre à l'expiation, & à la Penitence de ses crimes, il suivit l'attrait de Dieu qui l'y appelloit, va trouver Frere Bernardin de Sienne, & le conjure de lui donner l'Habit des Capucins. Frere Bernardin étoit alors Provincial de Bologne, & il examina le nouveau dessein, d'un Homme fameux, par la reputation d'un Scelerat, & d'un Bandi, qu'il pourroit bien-tôt quitter, & retourner à sa premiere vie, qu'un long usage de vice, lui avoit renduë criminelle presque necessairement; parce que comme la coûtume se fait un droit sur les mœurs des Hommes, on sçait fort bien, qu'il est tres-difficile, qu'on en surmonte une mauvaise, & qu'on s'habituë à la vertu; le long usage en effet des vices, ne s'abolit qu'avec peine, la coûtume devient une autre nature, & une Ame esclave des crimes, ne s'en dégage que rarement. Frere Bernardin jugea donc en Sage, qu'il falloit l'éprouver, & l'examiner long-tems. Il louë le dessein du Personnage, & pourtant, comme ses Sermons l'occupent fort, il lui dit qu'il ne peut pas encore lui accorder sa demande, & que jusqu'à ce qu'il parte de Florence, il n'en doit point attendre d'Enterinement.

Il aspire à la vie des Capucins.

Qu'elle est la force de la coûtume.

IX.

Frere Bernardin éprouve la constance du Bandi.

Frere Bernardin de Sienne sur son départ, aprés tout son Carême, Baptiste dépoüillé de toutes les Armes qu'il portoit ordinairement, à cause des grands Ennemis qu'il avoit, le vient trouver, & le supplie au nom de Dieu, de ne pas retarder d'avantage ses Esperances, mais de le recevoir au plûtôt entre les Capucins, & il lui répondit: Je n'en ai pas le pouvoir dans cette Province de Toscane, si vous voulez venir avec moi, dans celle de Bologne, je vous donnerai contentement; Baptiste y consentit aussi-tôt, & Frere Bernardin, qui le chargea d'un sac, où étoient ses Livres, lui dit, portez ce sac, & allons ensemble à Faenze. Il ne differa pas d'un moment, & sans avoir honte d'être chargé comme un valet, il met sur ses épaules le sac, & quoi qu'il fut vêtu de soïe, il suivoit Frere Bernardin à pied, & sans Armes. Ils devoient passer à Crispino, & auparavant par la Vallée de Lamoné, par Fognano, & Bressello, Château considerable de Lombardie, où Baptiste, qui y avoit commis plusieurs meurtres, étoit desesperément haï. Il sçavoit bien qu'ils devoient faire ce Voiage, mais dans cette Penitence de ses crimes, qu'il ne craignoit pas de les expier avec son Sang, si Dieu le vouloit; il marche intrepide avec son sac, au milieu de ses Ennemis. Les Habitans sont surpris à la veuë de Baptiste, tous accourent le voir, & à sa veuë, ils ne peuvent se persuader de voir leur Baptiste. D'où vient qu'ils se disoient les uns aux autres? Est-ce là nôtre Baptiste, mais lui qui entendoit leur murmure, répondoit en lui-même? oüi c'est ce miserable Battistoné (c'est le Nom dont on l'appelloit) digne de mille Morts, & des plus horribles supplices; aprés avoir ainsi traversé toute la Ville de Faenze, où il s'étoit fait plusieurs Ennemis, ils arriverent au Convent, fort fatiguez de leur Voiage.

Baptiste passe intrépide au milieu de ses Ennemis.

L'humilité & la constance de Battistoné Bandi.

X.

Le lendemain, Baptiste demande instamment l'Habit à Frere Bernardin, qui voulut l'éprouver encore d'une maniere plus rigoureuse: Vous avez lui dit-il Baptiste, répandu tant de sang dans cette Ville, où vos massacres vous ont tant fait d'Ennemis, qu'il n'est pas juste, que vous entriez dans un Ordre tout pacifique, si fort chargé des haines des hommes, sans vous reconcilier avec eux; Il faut donc, avant que d'entrer dans l'Ordre, que

Baptiste demande pardon à tous ses Ennemis.

vous demandiez la corde au Col, & que vous obteniez humblement pardon de vos Ennemis, & que vous vous reconciliez avec eux, Baptiste est promt à tout ce qu'on veut de lui, il se met une corde au Col, il va à la Ville, & la premiere Maison qu'il rencontra, fut celle d'une Veuve, dont il avoit tüé le Mari, dans une furie d'enragé, il y avoit déja long-tems, il se met à genoux devant elle: Voilà lui dit-il Femme, l'abominable Battistoné, le Meurtrier horrible de vôtre Mari, je fais maintenant Penitence de son meurtre, & vous en demande cent pardons, si vous en voulez la vengeance, prenez-là de moi comme il vous plaira. Cette veuë, & ces paroles toucherent cette Femme, elle lui pardonna la mort de son Mari, avec ses larmes. Baptiste ainsi reconcilié, par humilité, avec tous ceux qu'il avoit offensez par ses crimes, dont même il se fit des amis, retourne à Frere Bernardin, qui pour éprouver sa vocation une troisiéme fois, lui dit: Ce n'est pas encore assez Baptiste, vous avez en effet commis tant de crimes dans cette Ville, que les scandals, que vous y avez causez par vos grands desordres, crient contre le Ciel, & en demandent la vengeance à Dieu, il est donc necessaire, que vous les effaciez de tout vôtre mieux, & ainsi portez cette Chaudiere sur vos Epaules dans toute la Ville, & marchant dans toutes ses ruës, demandez-y hautement pardon, de tous les scandals de vôtre abominable vie.

XI. Il marche dans la Ville avec une Chaudiere sur ses Epaules & crie misericorde pour ses crimes.

Ce fut une chose nouvelle, & assurément merveilleuse, de voir un Homme tout couvert auparavant du meurtre de tant d'Hommes, sanguinaire comme un Bandi, superbe par tant de Titres, formidable à toute la Ville, avec une Chaudiere toute noire dessus ses Epaules, en criant d'une voix fort lugubre? ô Citoiens, ô Habitans, pardonnez de grace à un Impie, excusez un Scelerat, & demandez Misericorde à Dieu, pour un abominable. Tous admiroient, gemissoient, pleuroient, à la veuë de la conversion admirable de cét Homme, & confessoient tous hautement, qu'elle étoit le changement de la droite de Dieu, qui change quand il veut les Loups en Agneaux, & les Corbeaux en Colombes. La patience de Baptiste, si bien éprouvée, l'on le reçut Novice aux Capucins, & quoi qu'il eût assez d'étude, pour être entre les Clercs, il fut pourtant si humble, qu'il se jugea indigne d'être Prêtre, de sa vie, quoi qu'il eût pû facilement en obtenir la Dispense de Rome, & il voulut être du nombre des Freres Laïcs.

XII. Baptiste étant Novice s'anime à la Penitence.

Baptiste étoit âgé de quarante Ans, lorsque reçu parmi nos Novices, il se dit à lui-même? Hà Baptiste, tu as servi si fidelement tant d'Années au Monde, & au Diable, deux Maîtres fort cruels, que tu n'as obmis aucuns desordres, pour te montrer leur Esclave, n'est-il pas juste, que puisque la Souveraine Misericorde de ton Sauveur, a rompu tes liens, pour te faire de son service, tu le serve encore plus fidelement: Eveilles-toi donc maintenant, lave tes pechez dans tes larmes, rachetes-les par la Penitence, massacres-les par tes prieres, ensevelis-les dans l'humilité, & comme tu as fait servir à l'iniquité toutes les parties de ton Corps, faits-les servir à la justice de la Sainteté, afin qu'on ne die pas de toi, que tu aie donné plus au Diable qu'à Dieu. Animé par ses pensées, il commença de s'exercer en sorte, dans la lice de toutes les vertus, & principalement de l'humilité, & du mépris de soi-même, que sans obmettre ni lieux, ni tems, ni personnes, pour se mépriser au dessous de tous les autres, il sembloit n'être jamais assez humilié en lui-même, ni devant les Hommes.

XIII. Il prie son Maître de le traiter fort severement.

Son Pere Maître lui fut fort rigoureux, dans tout le tems de son Noviciat, & pourtant lorsque dans la crainte de son feroce aspect, il sembloit en user un peu plus doucement avec lui, il lui disoit genereusement; d'où vient mon Pere, que vous me traitez si doucement, & que vous m'épargnez les corrections plus severes? ne sçavez-vous pas bien, que tant plus

j'ai

j'ai le naturel feroce, & Barbare, tant plus j'ai besoin de reprimendes, & de châtimens, on n'adoucit les Chevaux fougeux qu'avec leurs freins? Ignorez-vous que qui pardonne à un Asne lâche, il l'éprouvera tous les jours encore plus paresseux, le Serviteur à besoin de coups, & non pas de clemence, aprés s'être gendarmé contre son Maître trop de fois, courage mon Pere avec le fer, avec le feu, brûlez, coupez, ne pardonnez pas, je dois mourir ou être batu, si vous voulez pardonner à quelques Novices, que ce soit à ces jeunes, à ces Agneaux, qui ne sçavent pas encore ce que c'est qu'un crime. Mais helas! pour moi, le plus abominable des Pecheurs, il me faut des Supplices, il me faut des Punitions.

Ferveur de Frere Jean Baptiste, & l'austeriié de sa Vie.

XIV.

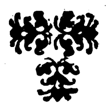
C'Etoit une chose surprenante, de voir avec quelle joïe d'Esprit, il pratiquoit toutes sortes de Penitence, & s'occupoit aux plus vils emplois; quels exemples il donnoit d'obedience, d'humilité, de patience, & des autres vertus. L'année de son Noviciat achevé, dans ses ferveurs d'esprit, il prononça ses vœux à sa Profession, avec tant d'abondance de larmes, qu'il en tira des yeux de tous ses Spectateurs.

Il embrasse les plus rudes austeritez.

XV.

La memoire, & l'énormité de ses pechez passez, étoient si profondément gravées dans l'Ame de ce Bandi penitent, que depuis sa conversion, personne ne le vit rire, pour quoi que ce fut de joïe. Aprés sa profession, il se prescrivit aussi-tôt tant d'austerité de vie, qu'il en donnoit de l'admiration aux autres, parce que jamais il ne voulut porter de Tunique, & content d'un seul Habit tout vieil, & tout usé, dans les plus grands froids de l'Hiver, il sembloit moins conserver, que couvrir son Corps; mais pour combattre plus fortement contre son Ennemi domestique, contre sa chair, & la soûmettre plus facilement à l'Esprit, avec un rude Cilice sous son Habit, & les pieds nuds, il quitta même les Sandales, pour suivre Jesus-Christ plus dégagé, par le chemin de sa Croix: les jeûnes au Pain, & à l'Eau lui étoient fort ordinaires, comme les longues veilles dans ses Oraisons, & lors qu'il étoit, aprés ses prieres, trop pressé du Sommeil, il avoit coûtume de reposer sur du bois. Il foüettoit son Corps si cruellement avec de rudes Disciplines, qu'on eût dit qu'il se fut persuadé, qu'il fut plus de Bois, & de Marbre, que de Chair & d'Os, tant il le traittoit rigoureusement. Comme il joignit à tant d'austeritez de Corps, les vertus de l'Ame, il fut si desireux, & si zelé de la pratique de l'humilité, & du mépris de soi-même, qu'il avoit embrassez au commencement de sa Conversion, que toute sa vie, quoi qu'il fut fort Agé, il ne parloit jamais qu'à genoux à qui que ce fut, quand ce n'eût été qu'un Novice de demie-heure. Il faisoit les offices plus vils des Convents, avec tant de mépris de sa Personne, & d'abaissement, qu'il servoit à tous les Freres, aidoit à la Cuisine, balaioit tous les Dortoirs, en ôtoit les ordures, & s'ocupoit toûjours promtement, aux emplois moins considerables de nos Monasteres, & même comme s'il eût été indigne de ces viles occupations, il se reprenoit soi-même, & se disoit: Travaille Baptiste, fais tous tes efforts, & emploie toute ta puissance, tu ne feras pourtant jamais, que tu sois assez meritant, pour servir ces Serviteurs de Dieu.

Il excelle en humilité & en mépris de lui-même.



Mépris de soi-même, & humilité de Frere Jean Baptiste.

XVI. L'Humilité de Frere Jean Baptiste étoit si grande, dans les occasions, que lorsque quelques Freres étrangers, lui rendoient quelque respect, comme à une personne âgée, il s'agenoüilloit aussi-tôt devant eux, & il leur disoit: mes Freres, lorsque vous me faites de l'honneur, assurément vous ne sçavez pas, qui je suis, & je vois bien que vous ne me connoissez pas, apprenez donc que je suis ce Battistoné, ce Scelerat, cét Abominable, cét Ennemi de Dieu, & des Hommes, à qui l'on doit moins des honneurs, que des affronts, & des châtimens. Je vous en supplie, mes Peres, priez Dieu pour lui, qu'il lui fasse misericorde. En effet, il s'étoit si fort imprimé dans l'esprit, cette haine Evangelique de soi-même, qu'Alphonse Pacio Gentilhomme de Faenze, venant un jour au Convent, & entretenant Frere Jean Baptiste, aussi-tôt qu'il vit, qu'il ne le connoissoit pas, il vomit devant lui tant d'injures contre Frere Jean Baptiste, & lui fit un recit si long de ses crimes, que le Gentilhomme lassé de tant de médisances, sortit en colere d'auprés de lui; à peine l'eut-il quité, qu'il rencontra un autre Frere, & lui demanda qui étoit Frere Jean Baptiste, & lorsqu'il apprit que c'étoit celui, qui lui avoit dit tant de crimes de lui-même, il admira sa vertu, & touché de son abaissement, il s'en alla bien édifié d'un si humble Religieux. Il avoit soin des Malades, avec tant de Charité, & compâtissoit si fort aux affligez, que lorsqu'il voioit quelqu'un pressé de douleur, ou de misere, il retournoit aussi-tôt sa pensée sur lui-même, ha! c'est à toi, disoit-il, Jean Baptiste mal-heureux, que sont duës les douleurs, & les miseres, qui as offensé Dieu si souvent, & avec tant de crimes. Enfin la Conversion de cét Homme fut si parfaite, & elle fit tant d'admiration, tant de bruit, & tant d'édification, dans l'esprit des Seculiers, que tous l'admiroient comme un Prodige, & qu'on en fit même ce Proverbe, que lorsqu'on disoit quelque chose de miraculeux, on le comparoit à la Conversion de nôtre Bandi Penitent.

Entretenant un Gentilhomme, il lui dit contre lui-même ses crimes, & ses infamies.

XVII. Comme il étoit d'un naturel si feroce, qu'il ne pouvoit le domter à la vertu, qu'avec d'extrémes peines, il ne pouvoit moderer de sorte les premiers mouvemens de nature, qui ne sont pas du pouvoir des Hommes, qu'ils ne parussent quelquesfois dans ses gestes, & dans ses paroles, & aussi-tôt qu'il s'én appercevoit, il les étouffoit avec tant d'humilité, qu'il reparoit le dommage du mal, avec l'usure du bien, & comme s'il eut été en colere, il devenoit plus vertueux. De Famille au Convent de Bertinoro, Ville de la Romaigne, sujete à l'Archevêché de Ravennes, il fut corrigé fort rudement du Gardien, pour quelque chose du Jardin, qu'il n'avoit fait comme il le devoit: comme son naturel avoit du penchant à la vengeance, son Visage en montra quelque ressentiment, le Gardien s'en apperçeut, & il dit aussi-tôt, qu'on apporte toute à l'heure une Picque, au Grand Duc Baptiste, & il s'en vengera. Au moment que Frere Jean Baptiste reconnut, dans les paroles de son Gardien, son vicieux mouvement de nature, il se mit si fort en colere, contre lui-même, que prosterné contre Terre, & veautré dans la Poudre, il s'écria: ôtez, mes Freres, ôtez un Habit sacré, à un Traître, à un Scelerat, & chassez un abominable de vôtre sainte Compagnie, parce qu'il est indigne de demeurer avec les Serviteurs de Dieu, il cria de cette sorte, tandis qu'il rouloit son Corps par tout le Jardin, & à peine les Freres l'empêcherent-ils, de se précipiter du haut du Rocher en bas, quoi qu'il n'en eût point d'envie.

Il étouffe par humilité ses premiers mouvemens de sa nature feroce.

XVIII. Une autrefois, repris fort aigrement d'un Gardien, dans le Refectoire, qui

qui tient lieu de Chapitre aux Capucins, & comme il sentit qu'une correction si severe, échauffoit son naturel impatient, & embrazoit sa Bile, il voulut se reprimer avec tant de force, qu'il se rompit, & s'ouvrit une Veine. Etant donc depuis tout seul en Prieres dans l'Eglise, prosterné devant l'Autel du saint Sacrement, où il offroit le Sang de sa Poitrine à JESUS-CHRIST, il lui dit confidemment: Voilà mon Dieu, combien je souffre pour l'amour de vous, JESUS-CHRIST aussi-tôt retira sa Main droite de dessus la Croix, où tout son Corps étoit attaché, lui montra son côté, & lui répondit: Considere Baptiste, ce que j'ai enduré pour toi, sur cette Croix. Frere Jean Baptiste tout ému de cette Voix de son Sauveur, & tout baigné dans ses larmes, courut depuis par sa patience au combat préparé avec plus de joie, & pensa amoureusement à celui, qui souffrit pour les Pecheurs, une telle contradiction contre sa propre Personne.

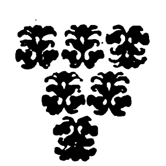
Reprimant un premier mouvement il se romt, & s'ouvre une Veine.

J. C. répond de dessus une Croix de Bois à Frere Jean Baptiste, qui lui montroit sa Veine ouverte.

XIX.

Entre tous les Meurtres, qu'il avoit commis, dans la Ville de Faenza, auparavant que d'entrer dans la Reforme, fut celui d'un Gentilhomme, qui laissa aprés lui deux Fils, fort desireux de venger la mort de leur Pere. Et parce qu'ils ne vouloient point de reconciliation avec Frere Jean Baptiste, ils conspirerent sa mort, encore qu'il fut consacré à Dieu par son état Religieux. Déterminez donc de le tuër, à la persuasion du Diable, ils viennent bien armez au Convent, avec deux Complices de leur crime, sonnent à la Porte, & demandent qu'on appelle Frere Jean Baptiste, comme s'ils avoient à traitter avec lui, de quelque importante Affaire. Mais le Portier qui les vit si bien armez, & avec leur suite, fut dire le Fait d'abord au Gardien, parce qu'il y soupçonnoit quelque chose, le Gardien fait venir Frere Jean Baptiste, & lui dit: Plusieurs Gens, mon Frere, bien armez vous demandent à la Porte, & je crains que ce ne soient de vos Ennemis, qui vous veulent faire mourir; agréez, lui répondit-il, que je les considere par quelque petite ouverture, & que je juge à la veuë, qui sont ces Messieurs, aprés donc avoir reconnu par cette jalousie, qu'ils étoient ses Ennemis, sont ceux, dit-il, au Gardien, dont j'ai tué le Pere, qui me haïssent depuis, si desesperément, qu'ils en veulent à ma vie, mais ne craignez rien, mon Pere, Dieu nous les rendra bons Amis, souffrez seulement, que j'aille parler à eux, le Gardien le permet, & aussi-tôt, qu'il eut ouvert la Porte, & qu'ils l'eurent apperçû, il se jette à leurs Pieds, & leur dit, avec humilité: Voilà le détestable Traître, voilà le Scelerat Battistoné, le Meurtrier de vôtre Pere, faites-lui maintenant endurer les peines, que merite son crime, tüez, immolez, déchirez-le, ses forfaits demandent tous ces châtimens, & encore de plus rigoureux. Ces Messieurs charmez de l'humilité d'un Homme à leurs Pieds, & étonnez des cris, mélez de ses larmes, quitterent toute leur furie, changerent leur haine en tendresse, l'embrasserent, fort tendrement, & lierent avec lui depuis une amitié fort sincere, & inviolable. L'humilité en effet à cette force, qu'elle engage à sa Bien-veillance, les plus opposez, & les plus cruels des Hommes.

Il adoucit par humilité ses Ennemis qui venoient le tuër au Convent.



Esprit

Esprit d'Oraison, desir de souffrir, & la mort de Frere Jean Baptiste.

XX.

Par sa réponse il fait changer de sentiment à un jeune Homme qui l'appelloit Hipocrite.

CE grand Serviteur de Jesus-Christ avoit coûtume, lorsqu'il alloit à la Ville, de porter une Croix de Bois, y jettoit souvent les yeux, & entretenoit son esprit dans la Meditation de ses douleurs, & de ses Ignominies. Un jour donc que Questeur à Faenze, il avoit sa Croix de Bois entre ses Bras, en questant, un jeune Gentil-homme commença de blâmer la chose, & de la noircir du vice d'une fort ridicule hypocrisie? Pourquoi, lui dit Frere Jean Baptiste, m'êtes-vous un Censeur si rigoureux, si j'ai porté tant d'Années à mon côté les Armes du Demon, dont j'ai tant commis de crimes? Pourquoi m'accusez-vous, comme un criminel aujourd'hui, si je porte, quoi que trop tard, entre mes Bras, les Trophées de Jesus-Christ. Le Gentil-homme touché de ces paroles, connut aisément, que c'étoit moins une vanité qu'une vertu, ce que ce Frere faisoit en signe de Penitence, & aussi-tôt il corrigea son jugement.

XXI.

Sa conduite les jours de Communion.

Cét esprit d'abaissement, & d'humilité étoit soûtenu dans Frere Jean Baptiste, d'une pieuse, d'une familiere conversation avec Dieu, qu'il entretenoit par une Oraison fervente de cœur, & une Meditation d'esprit, continuelle presque, des choses divines, & principalement lors que deux fois la Semaine, comme c'est la coûtume chez les Capucins, il recevoit le Corps Adorable de Jesus-Christ, parce qu'alors, plus long-tems en Oraison, il poussoit des soûpirs, & des gemissemens, comme des Dards embrazez, que produisoit son cœur, & qu'il lançoit vers le Paradis, comme au but de ses esperances, & il avoit coûtume, aprés Matines, de joindre a de si ardentes Oraisons, de si longues Flagellations de Corps, qu'il ne les cessoit, qu'aprés ses extrémes lassitudes. Dans ses Prieres même il ne recitoit ni Hymnes, ni Pseaumes, comme font les autres, mais il disoit continuellement, mon Dieu, faites Misericorde au Pecheur abominable Frere Jean Baptiste.

XXII.

Il desire ardemment le Martyre.

Il desiroit si ardemment de souffrir pour Jesus-Christ, que quoi qu'il en chercha continuellement les occasions, & qu'il les trouva fort souvent, il ne pouvoit toutesfois en contenter ses desirs. D'où vient, que brûlé d'un zele tout embrazé du Martyre, il passionnoit ardemment d'aller chez les Infideles. Mais Dieu, qui se plaisoit fort à ces desirs de Martyre, lui refusa les Tourmens, que lui auroient fait endurer les Idolâtres, & il l'affligea, les dernieres Années de sa vie, d'un long, & ordinaire Martyre, de langueurs de Corps, & de foiblesses de Jambes si douloureuses, que privé presque de leur usage, elles ne lui laissoient ni actions, ni mouvement sur son Lit, & pourtant elles ne lui ôterent pas la satisfaction, de se traîner avec un Bâton sur une Chaire roullante, & d'aller à la sainte Messe, où il remercioit Jesus-Christ, qui le traitoit avec tant de Bontez, qu'il le rendoit un Portrait de ses douleurs, & de sa Croix.

XXIII.

Il prédit le tems de sa mort à un de ses Amis.

Par zele de Pauvreté en mourant, il prie qu'on ôte un Coûteau à sa Place du Refectoire.

Enfin tout consumé de Vieillesse, & d'infirmitez, aprés avoir prédit sa mort à un de ses Amis, fort long-tems avant qu'elle arriva, comme il avoit été jusque-là si grand Amateur de la Pauvreté, tout proche de sa derniére Heure, il eut ce stimule de conscience, que le Coûteau dont il se servoit au Refectoire, étoit à sa Place, comme s'il eut été à lui, il dit donc aussitôt aux Freres, je vous prie, ôtez maintenant ce Coûteau de nôtre Place, crainte qu'on ne croie qu'il soit à moi, & les Freres l'assurant, que ce Coûteau étoit moins à son particulier usage, qu'au commun de tous les Freres, je le sçai bien, dit-il, & toutesfois, tandis qu'il sera à nôtre Place, on pourra croire, qu'il soit à moi, ôtez-le donc, je vous prie, parce qu'un

Capucin

Capucin ne doit pas être seulement libre des manquemens, mais encore des moindres soupçons, contre la sainte Pauvreté, & il doit sortir du Monde, avec un dépoüillement absolu des plus petites choses. Le Coûteau ôté, son esprit demeura fort en repos, & bien préparé, par la reception des saints Sacremens de l'Eglise, & par plusieurs larmes, d'aller audevant de son Seigneur, il le suivit dans le Ciel à Faenze fort paisiblement. Aprés qu'il fut mort, on vit sa Face si belle, & son Corps parut si mollet, qu'ils paroissoient d'un Enfant, & ils furent des témoignages bien visibles, que l'Ame d'un si beau Corps, étoit glorieuse avec Dieu dans l'Eternité. Pour apprendre à tous, qu'on ne doit point se desesperer pour ses crimes, pourveu qu'on oublie le passé, qu'on corrige les desordres de sa premiere vie, & qu'on s'applique aux actions d'une meilleure, & aux vertus principales de la Pieté, parce que Dieu dit par la Bouche de son Prophete: *Dans les Lits, où demeuroient auparavant les Dragons, y paroîtra la verdeur des Ioncs, & il y aura là un Sentier, & une voie, & elle s'appellera la voix sainte,* ce qu'on voit sensiblement, dans Frere Jean Baptiste, qui premierement tout corrompu de crimes, aprés avoir servi de demeure aux Dragons des Enfers, brilla depuis de tant de vertus, qu'il monta jusqu'aux Siéges de Dieu, & montra aux autres le Chemin, de s'élever à la plus haute perfection de l'Evangile, & à l'Observance plus parfaite de la Regle.

Aprés sa mort on voit quelques marques de Sainteté sur son Corps.

Isay. 35. chap.

Vie, & Actions de Frere François de Novare Prestre. Comme il passa de l'Observance aux Capucins, où il fut souvent Maître des Novices.

XXIV.

Nous avons veu jusqu'ici, dans un méchant Homme, la Bonté de Dieu paroître avec éclat, & y darder, au milieu des Tenebres de ses impietez, les lumieres de ses Splendeurs divines. L'Ordre de nôtre Histoire veut maintenant, que nous proposions aux yeux de nos Lecteurs, le Soleil levant de la clemence, & de la Justice divines, qui en éclaire un autre, des Raions de ses adorables liberalitez, à l'Aurore de sa vie, l'appelle à la lumiere avant les Tenebres des vices, le pousse au Ciel auparavant, qu'il soit corrompu des crimes, & l'honore cette Année, de la Couronne de la gloire, aprés l'avoir avantagé des dons plus abondans de sa grace, dans tout le cours de sa sainte vie. Afin, que ceux, qui dans le premier avoient admiré, à l'endroit des miserables, la merveilleuse clemence de Dieu, apprennent dans ce dernier, à reverer ses Conseils plus profonds, & à loüer ses Misericordes infinies.

Dés son enfance il est appellé aux choses divines.

XXV.

Celui-ci fut Frere François de Novare Prêtre, qui sorti de l'illustre Famille des Tornielli, nâquit à Novare, Ville de la Lumelline, sur une petite Colline, du Domaine autrefois des Ducs de Milan, & aujourd'hui du Roi d'Espagne. Dieu le prévint de ses Benedictions à sa Naissance, & dés ses premieres Années, il donna des preuves de sa future vertu. En effet, encore un Enfant, bien élevé de ses Parens dans les bonnes mœurs, il avoit receu de Dieu une inclination à la Pieté, qui le dégageoit des Puerilitez ordinaires à ceux de son âge, & lui donnoit les sentimens des Personnes plus âgées, d'où il sembloit ne se plaire qu'aux choses de Dieu, fuïr les vices des Enfans, obeïr à ses Parens, assister aux Mysteres divins, & lorsqu'il eut plus d'âge, lire les bons Livres, frequenter souvent les Sacremens, & faire paroître en toutes choses l'honnêteté, & la modestie. D'où vient que ceux, qui voioient un jeune Homme avantagé de tant d'innocence,

d'innocence, & de probité, jugeoient favorablement de lui, qu'une Ame ornée de tant de vertus, n'étoit pas pour le Monde, & qu'elle devoit être consacrée à Dieu, & ils ne furent pas trompez dedans leur pensée, puisqu'à peine fut-il âgé de seize Ans, qu'il renonça aux plaisirs du Monde, & s'offrit au service de Dieu, dans l'Ordre de l'Observance, où il s'exerce de bonne-heure si saintement, dans les vertus plus sublimes de la vie Religieuse, qu'il étoit estimé dans son Ordre, un Homme de la derniere Prudence. Mais comme il avoit un desir extrême de l'Observance reguliere, & qu'il entendit lire avec plusieurs autres, cette Lettre, dont nous avons parlé l'An 1556, que Frere François de Canobio écrivit à Frere Joseph de Ferno, touché comme eux, de ce qu'elle contenoit, il quita le Convent de Palanza, & entra chez les Capucins, en leur Compagnie.

De l'Observance il passe aux Capucins.

XXVI. Il étoit Homme fort bien disposé, à toutes les vertus, l'on ne voioit rien dans ses mœurs, & dans ses actions, que d'honnête, que de grave, & que de vertueux, & il brilla parmi les Capucins de tant d'humilité, d'Abstinence, de macerations de Corps, de silence, de garde de Bouche, d'Oraison, de gravité, de prudence, & d'Austerité de vie, que comme il servoit à tous de Regle, de toute la Discipline reguliere, l'on commit à ses soins l'éducation, & la conduite des Novices. Entre les vertus principales d'un Homme parfait, ce sage Pere Maître avoit coûtume principalement, de recommander à ses jeunes Religieux, le silence, & la conduite de leurs paroles, & il leur enseignoit, que l'Apôtre saint Jacques, attribuoit à ces deux vertus, toute la perfection de l'Homme, en disant : *Si quelqu'un n'offense point par sa parole, il est Homme parfait.* Parce que comme le deffaux de Langue introduit dans l'Ame, la pourriture presque de tous les vices, d'où le Sage dit : *Qui donnera une garde à ma Bouche? & un signacle assuré sur mes lévres, afin qu'elles ne me fassent point tomber, & que ma Langue ne me perde pas.* Ce que confirme l'Apôtre saint Jacques, en disant, *Que la Langue est un feu, & une generalité de pechez, la Langue est établie dans nos membres, qui tache tout nôtre Corps, & embraze la Roue de nôtre naissance, enflâmée par la gehenne*, le silence, & une soigneuse garde de nôtre Bouche, font naître chez Nous, les Moissons de tous les Biens, parce que comme le silence est le Gardien fidele de toutes les vertus, qui les entretient, les ramasse, & les retient dans les Hommes, crainte qu'elle ne s'échapent par leur Bouche, qui pourroit facilement en dire tous les avantages.

A cause de ses vertus il est fait Maître des Novices.

S. Jacq. 3. chap.

Eccles. 22. chap.

S. Jacq. 23. ch.

XXVII. D'où vient que dans l'instruction de ses Novices, il leur disoit : mes Enfans, voulez-vous discerner un Religieux, d'un autre, qui ne l'est pas, si vous en voiez un, qui parle peu, modere sa Langue, écoûte plûtôt qu'il ne parle, demeure chez lui-même, abhorre comme des Serpens le mensonge, le murmure, la Détraction, & les autres vices de Langue, se dégage des paroles vaines, & ridicules, évite les Cercles, se plaise à la Solitude, parle quand il le faut à voix basse, communique souvent avec Dieu, & peu avec les Hommes; dites qu'il est un vrai Religieux, admirez-le, respectez-le, & faites-vous-en un modele de vôtre conduite, dont vous imitiez les vertueux Lineamens. Au contraire, mes Enfans, continuoit-il, si vous en considerez un autre, qui cause continuellement, parle à tout rencontre, dit plusieurs choses inutiles, aille de Chambre en Chambre, cherche de vains entretiens, s'impatiente du silence, soit ennemi de la Solitude, promt aux murmures, aux détractions, aux jugemens temeraires, toûjours disposé aux querelles, aux factions, & qui ne donne jamais de frein à sa Langue; concluez assurément, que cét Homme n'est pas un Religieux, par ce que comme dit l'Apôtre : *Si quelqu'un croit être Religieux, ne refrenant pas sa Langue, mais trompant son cœur, il n'a qu'une Religion vaine.*

Il recommande le silence à ses Novices.

Un Religieux grand parleur est indigne de ce titre.

S. Jacq. ch. 1.

Si

Si quelqu'un donc prétend le Nom, & l'effet de Religieux, qu'il fasse tous ses efforts pour moderer sa Langue, & qu'il ne souffre jamais, qu'elle profere de paroles inutiles.

C'est ainsi, que ce sage Maître, par tant de beaux Préceptes de la vie Religieuse, instruisoit ses Novices à la perfection spirituelle. L'Oraison accompagnée de larmes, lui étoit si ordinaire, qu'outre les Tems ordonnez à la Priere, toûjours en Dieu, ses yeux étoient ordinairement tout baignez de pleurs, & principalement dans le tems qu'il celebroit la sainte Messe, dont quelquesfois il se privoit, pour éviter les yeux de ses Spectateurs. XXVIII. Il étoit fort assidu à l'Oraison.

Il fut envoié à Novare, pour y établir un Convent de Capucins, & afin de paroître mort aux Hommes, il ne voulut pas demeurer, ni chez ses Parens, ni chez les Principaux de la Ville, mais il logeoit dans une pauvre Maison abandonnée, comme un étranger, & un inconnu, & il en fit un Monastere, où il vivoit plus proche de Dieu, & plus separé de ses Creatures. Y aiant donc vêcu quelque Tems si religieusement, aprés y avoir éclairé sa Patrie, des lumieres plus brillantes de sa Sainteté, il y tomba Malade, & comme sa Maladie fut longue, crainte d'être à charge à d'autres, il se choisit une Demeure chez Alexandre Tornielli son Parent, & son particulier Ami. XXIX. Il edifie sa Patrie Novare par son bon exemple.

Frere François mourut à Novare, & Dieu par son intercession fit quelques Miracles.

Ce Serviteur de Dieu dans cette Maladie, qui le fit languir long-tems, donna tant de preuves de patience, de mépris de soi-même, & des autres vertus, que tous connurent visiblement, que son Ame possedoit les solides biens du Ciel, & de la Pieté, & que sa mort étoit moins le terme de sa vie, que la suite de ses plus saintes actions. A mesure que sa Maladie augmentoit, & qu'il se vit proche de sa mort, aussi-tôt qu'il se fut fortifié contre les Demons, ses plus cruels Ennemis, par la reception des Sacremens de l'Eglise sainte, il voulut qu'on le mit sur la Terre nuë, pour se montrer un genereux Athlete de Jesus-Christ, qui descendoit sur l'Areine, contre son puissant Ennemi, & le veritable imitateur de son Bien-heureux Pere saint François, qui avoit consommé tous ses combats dans la Poudre, & une extréme Pauvreté de toutes choses; pour instruire encore les autres, qu'il n'avoit plus rien de commun avec le Monde, & les interêts des Hommes, & ainsi libre de tout, Frere François passa plus promtement à son Dieu, pour l'Eternité. XXX.

Mais celui, qui avoit vêcu si saintement, & dans l'exercice de tant de vertus, & qui n'avoit cherché parmi les Hommes, que la gloire de Dieu, ne devoit pas manquer de gloire à sa mort, afin que la parole divine eut son effet: *Que quiconque le glorifiera, sera glorifié de lui.* A peine donc Frere François eut-il quitté la vie, que Dieu commença d'honorer sa grande Sainteté, & les merites qu'il s'étoit acquis auprés de lui, par plusieurs Miracles. En effet, un Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Novara, qu'on nommoit Charles, étoit il y avoit long-tems incommodé, d'une si grande douleur de Tête, qu'elle l'empêchoit de dire la sainte Messe. Aussi-tôt qu'il se fut froté la Tête de l'Eau, dont on avoit lavé le Corps de Frere François, il n'y sentit plus de douleur, & en fut si bien gueri, qu'il n'en éprouva plus d'incommoditez, ce qu'apprenant un Cordonnier de la Ville, dont les Jambes étoient presque toûjours pleines de Pustules, XXXI. *1. des Rois 2. Chap.* Aprés sa mort il fait des Miracles.

qui l'incommodoient extrémement, il prend de cette Eau, en lave ses Jambes, & les vit aussi saines, & aussi blanches, que celles des Enfans. Et aprés ce Bien-fait, cét Homme fut si reconnoissant envers Dieu, & son Serviteur François, qu'il voulut fournir à ses Dépens, tout ce qui étoit necessaire à ses Funerailles.

XXXII. Il y a Procés pour sa Sepulture.

Il n'étoit pas encore enterré, que le bruit de ses Miracles répandu déja par toute la Ville, il y eut Procés entre les Chanoines de la Cathedrale, les Freres Mineurs Conventuels, & les Observantins, pour sa Sepulture, parce que, comme les Capucins n'avoient point encore de Convent à Novare, les Chanoines prétendoient son Corps, comme d'un Pelerin mort dans la Ville, en Maison particuliere. Les Observantins au contraire, comme de leur Ordre, le redemandoient en qualité de leur Religieux. Les Conventuels plaidoient en Tiers, & disoient, que puisque les Capucins en vie leurs étoient soûmis de droit, & par obeïssance, ce Capucin mort étoit de leur Domaine, & qu'ainsi l'on ne pouvoit leur refuser son Enterrement. Ce Procés intenté, l'on differa le Convoi, l'espace de trois jours, & pendant ce Tems, toute la Ville vint en Foule reverer le Corps, & plusieurs, ou qui touchoient ses Reliques, ou invoquoient ses merites, furent gueris de leurs diverses Maladies. Le Procés enfin terminé par l'Evêque de Novare, le Sepulchre du saint Corps fut donné à l'Eglise des Conventuels, la Bierre aux Capucins, qui y étoient, aux Observantins, & aux Conventuels, & la ceremonie du Convoi au Clergé, aux Reguliers, & à toute la Ville, qui en accompagneroient les Funerailles.

Il est enterré chez les Conventuels.

XXXIII. Il rend la veuë à un Aveugle.

Tandis qu'on celebre ses Obseques dans l'Eglise, Damien Cordonnier, aprés avoir perdu l'usage d'un de ses yeux, à peine se servoit-il de l'autre, & même il avoit une horrible douleur de Tête, tandis qu'il prie Dieu, que les merites de son Serviteur François, lui soient favorables auprés de lui, sa douleur de Tête aussi-tôt passée, il recouvra l'usage de ses deux yeux, dont il joüit sans aucune incommodité, jusqu'à la fin de sa vie.

XXXIV. Un An aprés sa mort on trouve son Corps tout entier, & sans pourriture avec une odeur fort douce.

Un An aprés la mort de Frere François, son Sepulchre ouvert, à dessein d'y mettre le Corps d'un Frere Loüis Religieux Conventuel, on trouva le sien tout entier, incorruptible, & d'une odeur si douce, que tous les Assistans recrées de cette odeur celeste, furent animez à loüer un Dieu, qui honore ceux, qui le glorifient, & à dire les Eloges de son Serviteur François.

De Frere Barthelemy de Spello Prestre.

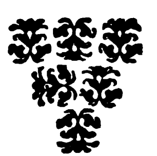
XXXV. EN ce Tems-là, Frere Barthelemy de Spello Prêtre, remplit aussi la Religion de l'odeur fort agreable de ses vertus. Comme il entra le premier aux Capucins, de la Province d'Ombrie, il merite un des premiers Rangs, entre ces Anciens Peres, qui honorerent la Religion, par l'éclat de leurs vertus, puisque dés sa jeunesse, instruit à porter le joug de JESUS-CHRIST, dans l'Ordre de l'Observance, il jetta les fondemens de l'Observance reguliere fort solidement, sous la discipline de Frere Barthelemy de Castello, Homme bien celebre. Au Tems que la Reforme des Capucins, commençoit à s'accroître, sous Frere Mathieu de Bassy, & Frere Loüis de Fossombrun, avec un zele merveilleux de l'Observance de sa Regle, il y entra l'An 1530, & envoié à Foligny par F. Loüis, il fut le second Gardien du Convent de saint Valentin.

Il passe de l'Observance aux Capucins.

Ce

Ce grand Homme fut orné de plusieurs éminentes vertus, d'un desir ardent de la Pauvreté Seraphique, qui l'anima pendant les plus grands froids de l'Hiver, à n'avoir qu'un méchant Habit sans Tunique, & qui lui fit abhorrer de sorte l'abondance, & la provision des choses, qu'il ne souffroit pas, qu'on reserva quelques jours, les fruits dans les Monasteres. Il fut fort sobre, & fort moderé dans son vivre, en sorte qu'il ne mangeoit qu'une fois le jour, & jamais encore jusqu'à la satieté, & pour se priver de tout le sens du goût, qui accompagne ordinairement la faim, & les jeûnes, si l'on lui donnoit quelquesfois du Potage, il le rendoit insipide avec de l'Eau. Encore que les jeûnes de Pain, & d'Eau, les veilles principalement des plus grandes Fêtes, lui fussent fort ordinaires, il sçavoit encore ce grand secret, de garder sa Bouche, dont il ne sortoit jamais de vaines paroles, & qu'il obligeoit à un perpetuel silence, qu'il entretenoit, si les Superieurs, l'Obedience, & la Charité ne l'en empéchoient, d'une recherche de solitude continuelle, & de la fuïte des Hommes. De plus cét Homme de Dieu, avoit un fonds d'humilité dans l'Ame, avec un mépris de lui-même, qu'il avoit unis d'un Lien si étroit, dés le commencement de son entrée dans la Reforme, que son plus grand plaisir, étoit d'obeïr aux autres, de se soûmettre à tous, & de faire les offices plus ravalez des Convents. Cette humilité, qui l'obligea d'être dans une Oraison d'habitude, dont il ne sortoit jamais, le rendoit propre encore à l'exercice des emplois, plus considerables de la perfection Evangelique, comme un aiguillon dans son Esprit, qui le poussoit aux actions plus illustres de la Sainteté. Enfin il brûloit d'un zele si ardent de l'Observance Reguliere, qu'il s'acquit avec justice, un des premiers rangs entre les Observateurs plus fideles de la Regle, qui fleurirent de leur Siécle. XXXVI. Ses vertus principales.

Entre les Bourasques plus furieuses de la Tempête d'Ochino, qui firent presque le Naufrage de la Reforme, elle eût besoin de la vertu de ce grand Homme, qui s'étant acquis dans tous les Esprits la reputation, & l'estime d'une parfaite Sainteté, en confirma plusieurs, qui branloient, par ses exhortations, dont il animoit les autres à une fidele Constance. Monté enfin jusqu'à ce haut degré de l'amour de Dieu, qu'il desiroit ardemment d'être Martirisé pour JESUS-CHRIST, & refusé par son Vicaire General, à qui il avoit demandé si frequemment, la permission d'aller mourir chez les Infideles, son Sauveur eût quelque égard à ses desirs, lui donna un Martire de sa Chair, & lui accorda le merite du Martire de sa vie, qu'il ne trouva pas chez les Idolâtres; parce que tandis qu'au Convent de Monte-Casalé, dont il êtoit Gardien, il travailloit, & s'efforçoit de toutes ses forces, d'arracher des Ronces, & des Buissons, qui tenoient fortement attachez au Rocher, une grosse Pierre roula du plus haut, accabla presque sous sa charge le Serviteur de Dieu, & brisa tant d'Os de son Corps, que plusieurs jours passez, dans des douleurs insupportables, qui ne servirent qu'à faire éclatter sa patience, enfin consumé, comme d'un Martire domestique, il mourut en JESUS-CHRIST, fort religieusement, pour vivre glorieux dans l'Eternité. XXXVII. Il desire ardemment le Martire. Il mourut dans un Martire domestique.



De Frere Loüis de Stronconé Prestre, & de Frere Estienne de Milan Laic.

XXXVIII. FRere Loüis de Stronconé, ne fut par inferieur en vertus, & en sainteté de Vie, à Frere Barthelemi de Spello, & dans les commencemens de la Reforme, sorti de l'Ordre de l'Observance, il entra dans celui des Capucins, sous Frere Loüis de Fossombrun, comme une Colombe dans la Caverne des mortifications des Sens, où il fit paroître tant d'innocence, & de pureté de vie, qu'il merite place entre les premiers Peres, & plus Illustres Deffenseurs de nôtre Reforme. Aussi-tôt qu'il fut parmi Nous, desireux d'y jetter de solides racines, dans l'humilité, le mépris de soi-même, & la Charité, qui servent de principaux Ornemens à la vie Spirituelle, il obtient de Frere Loüis de Fossombrun, de servir les Malades, dans l'Hôpital des Incurables de Rome, où les assistoient déja d'autres Capucins, & dans cét emploi il brilla de l'éclat de tant d'abaissement de lui-même, que par le genereux effort d'une grande Ame, il tâchoit d'être emploié, dans les offices moins considerables, & l'on le voioit secourir les Malades, avec un zele si ardent de Charité, qu'on eût dit qu'il faisoit l'office d'une bonne Mere envers ses Enfans; ni le tems, ni la nuit, ni le Sommeil, ni les Travaux, ni la puanteur des plaïes, ni toutes les incommoditez ordinaires des Hôpitaux, ne le retiroient pas de leur service. Enfin il fit de si grandes choses, dans cette assistance des Incurables, que tout Rome remplie des odeurs de ses vertus, comme de celles des autres Capucins, qui y faisoient des merveilles, repara l'Hôpital, & fit des aumônes, qui le dégageassent de ses Debtes, & en augmentassent les Revenus.

Il servit longtems les Malades dans l'Hôpital des Incurables à Rome.

Sa charité merveilleuse à l'endroit des Malades.

XXXIX. Aprés avoir emploié déja douze Ans, dans les services des Malades, desireux de quelque repos, & de la solitude, il se retira dans la Province d'Ombrie, où lors qu'aprés les embarras de Marthe, il s'occupe tout entier avec Magdelaine, à l'Oraison d'esprit, & à la Contemplation des choses divines, l'on l'appelle encore aux Travaux, & aux soins de Marthe. Ceux effectivement, qui gouvernoient l'Hôpital de saint Jacques, & qui virent, que par l'absence de Frere Loüis, les interêts de la Maison n'en alloient pas mieux, & que les choses s'y dissipoient de moment en moment, s'emploient à le r'appeller chez-eux, ce que Frere Loüis apprenant, par les lettres du Vicaire General, il dit avec un grand courage: Allons, que tardons-nous, nous sommes les Pauvres de Dieu, & nous devons retourner avec ses Pauvres. Retourné donc à Rome, il est reçu comme un Ange, par les Administrateurs de l'Hôpital des Incurables. Mais déja fort Agé, à peine y fut-il deux Ans, qu'au grand regret de tout l'Hôpital, & même de tout Rome, à cause de l'estime singuliere de Sainteté, qu'il s'étoit acquis dans tous les Esprits, privé des dépoüilles de son Corps, il monta glorieux à celui, qui recompense les Travaux des Siens, par la Couronne de la gloire.

Etant de retour à l'Hôpital à Rome il y mourut.

XL. Frere Estienne de Milan Laïc, éclata dans la Province de Milan, par les splendeurs de sa vertu, & de sa Sainteté, l'Oraison l'avoit rendu fort puissant auprés de Dieu, & l'on dit de lui dans nos Manuscrits, que Superieur au Convent de Vigevano, éloigné de la Ville environ d'un Mille, au tems d'Hiver, une si grande abondance de Neiges couvrit tout le Païs, que les Freres ne pouvoient aller à la Ville, chercher leurs besoins, ce qui les mettoit dans une extréme necessité de leur vie. Frere Estienne donc, à qui Dieu avoit commis le soin de ses Freres, crainte qu'ils ne mourussent de faim sans soulagement, eût recours à Dieu, & se retire seul à l'Eglise, il y offre de si ferventes prieres, pour le secours des Siens, que son Oraison

Il obtient de Dieu par ses Prieres du Pain pour ses Freres.

Oraison n'étoit pas encore achevée, lors qu'on sonna la Cloche de la Porte du Convent, le Portier y alla, & n'y trouva personne, ni même les vestiges de qui que ce fut, & seulement un sac, rempli d'un Pain fort excellent, dont toute la Famille, aprés des remerciemens à Dieu, se nourrit si longtems, qu'il devoit être vuide, & il y en resta pourtant toûjours, jusqu'à ce que les Freres eussent la liberté d'aller à la Ville, faire leur Quête ordinaire.

Frere Estienne, aprés avoir servi Dieu, plusieurs Années, en Justice, & en Sainteté, pour lui être fait plus agreable, un peu devant son Decés, fut éprouvé d'une Tentation bien horrible, & par l'ordre de la Providence divine, il voioit la Gueulle des Enfers toûjours ouverte, & disposée à le devorer, en toutes sortes de lieux. Ses Oraisons, & ses larmes étoient inutiles, ni la situation, ni le changement de lieux, n'interrompoit, ni ne diminuoit point cette affreuse veuë, & même il ne pouvoit occuper ailleurs ses tristes pensées, mais en quelque lieu qu'il allât à l'Eglise, à sa Cellule, au Bois, au Cloître, cette Gueulle ouverte, & vomissante des flâmes, qui le menaçoient de le devorer, étoit presente à son Esprit, & même à ses yeux, & le supplioient d'une crainte si épouventable, que tenaillé des trois jours entiers, il couroit le Monastere, & ne proferoit en criant que ces paroles ? Hà Miserable que je suis, mes Freres, mal-heur à moi, je suis Damné, & l'on n'entendoit par tout que cét horrible voix, sortir de sa Bouche. Les Freres étoient effraiez, d'entendre un Homme, dont ils connoissoient les vertus, & la Sainteté, se dire un Damné, & ils faisoient tous leurs efforts, pour le retirer de cette pensée, ils lui representoient la Passion, les confusions de son Sauveur, avec son Sang répandu pour lui, la clemence de Dieu, sa vie passée si saintement dans l'Observance de sa Regle, les merites, & les suffrages de la Vierge Sainte, & de son Pere saint François, à qui il pouvoit commettre toutes ses Esperances, mais tout étoit inutile, jusqu'à ce que le troisiéme jour achevé, cette Tentation se dissipa, & la paix fut renduë à son Esprit agité ? La Tristesse alors changée en joïe, il ne s'occupoit plus qu'aux loüanges de Dieu ; les Freres lui demanderent curieusement, d'où cette pensée de damnation lui étoit venuë ; ç'a été répondit-il mes Freres, un decret absolu de Dieu, que trois jours durant, cette Tentation me martirisa ; j'avois contracté quelque roüille, elle en devoit être effacée, Dieu m'a fait paroître en cela, sa Misericorde, de me purifier en ce Monde, & ne vous étonnez-pas, mes Freres, si tous vos efforts, pour me délivrer d'une Tentation si cruelle, ont été si inutils, puis qu'accablé sous le Jugement de Dieu, & en état d'être devoré par la Gueulle de l'Enfer, à tout moment, mon Ame affligée, ne pouvoit quitter un sentiment, qui faisoit son supplice, par l'ordre de Dieu ; il prédit aux Freres le jour de sa Mort prochaine, & comme un Or épuré, & éprouvé si étrangement, il reçut cette Année à Milan, la Couronne d'une plus heureuse vie.

XLI. Frere Estienne de Milan Laïc est éprouvé de Dieu par une Tentation horrible.

Aiant prédit le jour de sa Mort il mourut Saintement.

De Frere Benoist de Modene Laïc, & de Frere Jean de Coniglioné Sicilien, Prestre.

CEtte Année mourut aussi Frere Benoist de Modene, dans la Province de Génes, qui mort aprés avoir emploié sa vie, dans l'exercice de l'Observance Reguliere, comme des autres vertus, & même dans une reputation de Sainteté, depuis plusieurs Années de son Decés, est trouvé dans son Sepulchre, la Tête toute entiere, avec sa Barbe, & ses Cheveux attachez

XLII. Frere Benoist de Modene Laïc fort vertueux.

attachez fixement sur la peau, & ses Yeux aussi beaux, que lors qu'on l'Enterra; de plus on vit alors cette merveille, dont Dieu voulut faire paroître la Sainteté de l'Esprit de celui, dont on admira la Tête sans Pourriture, que la terre du Cimetiere ouverte d'un Picq, & d'une Bêche, pour y mettre le Corps d'un autre Frere, comme c'étoit la coûtume de ce Tems-là, où l'on n'enterroit pas encore nos Morts, comme nous les enterrons aujourd'hui, celui qui foüilloit la terre, fit plaie avec son Picq imprudemment à cette Tête, & le Sang en sortit aussi-tôt, qui servit à tous ceux qui l'admiroient si rouge, & si beau, d'un témoignage bien visible, de la Sainteté, & de la gloire de Frere Benoist.

Plusieurs Années aprés sa mort on trouve sa Tête toute entiere, d'où il sortit du Sang.

XLIII.

Frere Jean de Coniglioné de grande Sainteté de vie.

Enfin cette Année finit, par l'heureuse mort de Frere Jean de Coniglioné de Sicile Prêtre, qu'on voit dans nos anciens Manuscrits, fort celebre en Abstinence, Austerité de vie, Charité envers les Malades, silence, Solitude, en Oraison principalement; voici un témoignage considerable de la Sainteté de ce Serviteur de Dieu, qui parut en lui dans le Convent de Gibilmanna, dont il avoit, comme Gardien, le Gouvernement. C'est une coûtume chez tous les Saints Peres, & même observée par un ancien usage, dans l'Ordre des Freres Mineurs, que dans trois Saisons de l'Année, qui précedent les jeûnes de l'Advent, de l'Epiphanie, & du grand Carême, trois ou quatre jours environ, avant qu'on les commence, d'accorder aux Freres quelques honnêtes recreations, qui établies de nos premiers Peres, à dessein de délasser, recréer, divertir, & préparer à de plus grandes choses, par de nouvelles forces, des Esprits presqu'accablez de Travaux, d'Oraisons, d'études, & d'autres penibles occupations, doivent être prises avec cette moderation, qu'on n'y remarque rien que d'honnête, de modeste, & de vertueux. Les Freres aprés tout doivent de sorte, relâcher leurs Esprits, qu'il ne dépoüillent pas des Hommes Religieux de leurs vertus ordinaires, & qu'ils les dégagent seulement quelques jours des soins plus penibles de leurs Travaux, & de leurs études, que même ils les rendent plus promts, & plus propres aux actions de la Sainteté, parce que les choses qui dissipent de sorte l'Esprit, qu'elles lui ôtent tous les freins de la Temperance, & de la modestie. & ne lui laissent rien d'entierement vertueux, ne doivent pas, assurément, être du rang de celles qu'aprouve l'Eutrapelie, & qui siedent si bien à l'Homme Religieux; elles meritent plûtôt d'être placées, entre ces sottes évagations, & même ces vices d'esprit, que des Hommes consacrez à Dieu principalement, doivent éviter de leur mieux, & rejetter comme des desordres. D'où vient que parmi Nous, sont bannies de nos honnêtes recreations, non seulement ces choses, que deffendent les saints Canons, comme les jeux de Dez, de Cartes, & d'autres semblables: Mais encore celles, qui montrent quelque chose de trop libre, de ridicule, & de peu vertueux; comme de faire Bouffonnerie, de representer le Comique, de se railler des Freres, d'escrimer ou de la Main, ou d'un Bâton contre un autre, & de poursuivre qui que ce soit ou d'injures, ou de mocqueries, de chanter des Chansons prophanes, & de faire de semblables choses, qui fort éloignées de la vertu, troublent les plaisirs plus innocens de nos honnêtes Recreations.

Les honnêtes recreations qui précedent nos Carêmes, ont toûjours été en usage.

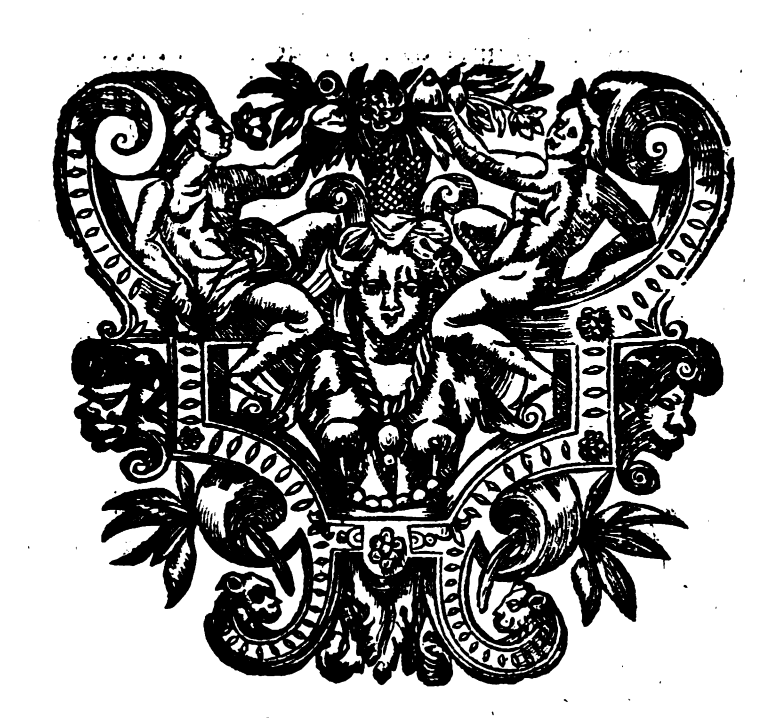
Les recreations immodestes doivent être bannies de nos Monasteres.

XLIV.

Tandis donc qu'au Convent de Gibilmanna, dont Frere Jean Sicilien étoit Gardien, les Freres selon l'ancien usage, sont dans leurs recreations, il s'étoit retiré dans l'Eglise, pour y faire ses Prieres plus tranquilement, lors que les Freres de sa Famille, qui devoient se choisir une sorte de recreations, dans les bornes de la modestie, de l'honnêteté, & de la vertu Religieuse, se servirent de l'absence du Gardien, & se laissoient emporter à des manieres de divertissemens d'Esprit, qui dégeneroient en desordres, & en immodesties. Jesus-Christ alors apparut à Frere Jean, dans la

force de ses Oraisons, & lui dit ces paroles: Jean, ces Danses de tes Freres me sont fort desagreables, parce qu'on n'y reconnoît aucune regle de vertu, qui les puisse rendre honnêtes, & elles dissipent de sorte l'Esprit, qu'elles l'écartent fort loin de la Perfection religieuse, & l'engagent dans la perte de mes lumieres, & de mes faveurs; empéchez-les le plûtôt qu'il se pourra, & que vos Freres se corrigent de leurs desordres, il sont fort messeans à des Personnes religieuses, ce qu'entendant Frere Jean, il se leve aussi-tôt de l'Oraison, & va trouver sa Famille, qu'il détourna, leurs exposa les pleintes qu'il avoit reçuës de Jesus-Christ même, de leurs recreations, si peu rapportantes à la modestie, leurs en ordonna quelque Penitence, & leurs déclara, quels divertissemens devoient être estimez honnêtes, & agreables à Dieu, comme ceux qui accompagnez de simplicité, de gravité, de maturité, d'honnêteté, & de temperance disposent l'Ame, à un exercice plus libre des actions d'une sainte Vie.

Jesus-Christ apparoissant à Frere Jean blâme les recreations immodestes des Freres.





Plusieurs choses memorables arrivées cette Année.

I.



DANS le cours de cette Année 1563. qui mit la derniere ligne au saint, & œcumenique Concile de Trente, vingt-sept Ans aprés qu'il fut indiqué, les Peres y proclamerent cet Eloge, ***au tres-saint Pape Pie, Pontif de la sainte, & universelle Eglise, plusieurs Années, & éternelle memoire.*** Lorsque Frere Thomas General de nôtre Reforme, la visite avec tous les soins possibles, il s'y voit quantité de choses digne de memoire, qui peuvent servir à l'instruction de plusieurs, & ne doivent pas être oubliées ici. Dans la Province de la Basilicate, un Prêtre conduit par un esprit de superbe, sembloit desirer des Revelations, & comme pour en obtenir de Dieu, il faisoit souvent Oraison, & que principalement, deux heures devant Matines, il s'occupoit à la Contemplation des choses divines, le Demon, qui par la permission de Dieu, se transfigure en Ange de lumiere, pour tromper les imprudens, & les presomptueux, se servit de la vanité sotte de cét Homme, prit la figure de la sainte Vierge, qui portoit son Fils mort entre ses bras, & s'apparut à lui, lors qu'il prioit devant le saint Sacrement. Cette apparition donna de merveilleux plaisirs à ses sens, & son Ame en étoit passionnée toutes les nuits, que cette vision lui étoit montrée. Ce contentement s'augmentoit dans l'esprit de ce ridicule, de moment en moment, par l'artifice du Diable, & comme il se répandoit jusque sur ses Sens, il en ressentoit tant de joie, qu'il sembloit déja goûter à longs traits, les Plaisirs celestes.

Un Prêtre desirant des visions est trompé par le Diable.

II. Mais comme la tigne s'engendre du bois, de même cette si grande abondance de délices, fit naître dans l'ame de ce Prêtre un scrupule, dont il doute en lui-même, si cette satisfaction, qu'il éprouvoit si merveilleuse, étoit de Dieu, ou du Diable, & il resolut de la proposer au Vicaire Provincial de sa Province. La Basilicate étoit alors gouvernée par Frere Jerôme d'Evoli Homme fort prudent, & bien experimenté dans les choses spirituelles. Le Prêtre lui fait recit de sa vision, avec toutes ses circonstances, & sa prudence qui aussi-tôt soupçonna, qu'elle fut un ouvrage du Demon, lui ordonne prudemment, que la premiere fois qu'il auroit cette vision, il lui ferma les yeux, & que sans les ouvrir, il dit à JESUS-CHRIST de cœur, & dans le secret, mon Dieu, si dans le Simulachre qui m'apparoît, il y a quelque chose de vous, & de vôtre Bonté, comme je vous adore invisible dans le Ciel, & visible dans le saint Sacrement, sous les especes d'un Pain ordinaire, je vous revere dans cét objet, où je vois vôtre chair, avec toutes ses parties; mais si c'est une illusion du Diable, qui veüille se faire adorer, & se montrer à mes yeux, sous cette figure, qui merite tous mes respects, je le déteste de tout mon cœur, & ne permettez pas, mon JESUS, que je lui rende jamais ni respects, ni adorations, au contraire souffrez plûtôt mon Dieu, que je lui refuse tous les honneurs, & que je déteste

Il demande conseil à son Provincial, & il le reçoit.

déteste comme un Monstre abominable, qui n'est digne que de nos mépris, en signe dequoi, je lui crache au nez, & que mon crachat retombe sur son Simulachre.

III. Il découvre l'artifice du Demon, & quitte son vice d'esprit.

Ce Prêtre muni de si bons avertissemens, se met à l'Oraison, à ses heures ordinaires, & le Demon environné de l'éclat qu'il lui montroit, dans ses visions, represente à ses yeux, son Simulachre apparent de la Vierge sainte, & de JESUS-CHRSIT; le Prêtre alors lui dit, ce qu'il avoit ordre de son Provincial, & lui crachant à la Face, il disparut, mais aussi-tôt, du haut de l'Eglise, un Pourceau de grandeur extraordinaire tomba à ses pieds, avec un grand bruit, & y laissa une puanteur horrible, dont le Prêtre seulement, en punition de son crime, fut empesté l'espace de deux Mois, afin que ceux qui aspirent à des profits spirituels des vertus, apprennent même du Diable, que la superbe d'esprit, est de mauvaise odeur auprés de Dieu, & qu'en fait de vie spirituelle, on doit moins desirer des visions, & des honneurs celestes, que les vertus du Ciel, & principalement l'humilité; pour le Prêtre, instruit par son propre peril, & touché de son ambition d'esprit, apprit depuis, à servir Dieu, avec crainte, & humilité.

IV. Un Clerc accuse un Frere coupable au Vicaire Provincial, avec quelque haine contre l'accusé.

En ce Tems-là, il arriva encore une chose memorable, au Convent de Barletta, dans la Province de saint Nicolas, à l'exemple de plusieurs. Un jeune Clerc appellé Frere Justin, dans une visite du Vicaire Provincial, avoit dit à son Superieur un crime d'un de ses Freres, qui quoi qu'il fut vrai, ne fut pas dénoncé par le Clerc, avec tout ce qu'il devoit de zele, & de Charité, qui doivent faire l'esprit des Accusations, chez les Hommes principalement Religieux. Mais l'Accusateur avoit été poussé par quelque indignation, qui l'animoit contre l'Accusé, ou sollicité par les persuasions de son Gardien, à dénoncer le Coupable. Quelques jours aprés le Clerc est malade à la Mort, & alors Frere Sebastien de Bari, qui étoit Gardien de ce Convent, & qui avoit persuadé Frere Justin d'accuser son Frere, lui demande dans l'extrémité de sa Maladie, qu'autant que Dieu le voudra, aprés sa Mort, il vienne lui dire l'état de l'autre vie. Frere Justin lui promet, & mort un Mois aprés, il se trouve en presence de Frere Sebastien, qui se promenoit au Jardin, & qui ne pensoit pas à lui. D'abord il eût peur, & comme il vit venir à lui le Clerc avec son Habit ordinaire, il reprit courage, va au devant de lui, & pour ne douter de quoi que ce soit, il lui demande qui il est, je suis Frere Justin répondit-il, qui vous ai promis de revenir à vous, aprés ma Mort, & qui ne l'ai pû, parce que Dieu, n'a pas voulu que je satisfisse plûtôt à ma derniere promesse; c'est assez-tôt lui dit le Gardien, si c'est assez bien pour vous, en quel état êtes-vous, je suis dit Justin sauvé, par la Misericorde de Dieu, mais avec un peril extrême de mon Salut, à cause de l'article d'accusation, que j'ai donné contre un Tel, au Provincial, & par vôtre sentiment? Mais comment cela seroit-il, répond le Gardien, l'article n'étoit-il pas veritable, & libre de tous les soupçons, oüi dit Frere Justin, & pourtant à cause que je l'ai donné, par quelque animosité, que j'avois contre ce Frere, & par une complaisance trop facile à vos sentimens, Dieu m'a jugé fort coupable, & même si digne de châtiment, que j'en ai presque été Damné, mais la grande Bonté de Dieu, qui m'a remis la peine Eternelle, m'a ordonné trente Ans de supplices dans le Purgatoire; ce qu'aiant dit il disparut à ses yeux. Le Gardien refléchit alors au Fait plus profondément, & instruit que les actions, & les conseils des Hommes, qui paroissent de petite consequence, sont examinez, & punis si severement de Dieu, il dégagea son Ame de la peur, & resolut la conduite d'une plus severe vie.

A la mort il courut risque d'être Damné.

Ce Clerc Frere Justin est jugé, il est condamné, à trente Ans de peine du Purgatoire.

V. Un Frere Anonime, illustre en vertu.

L'on dit aussi qu'en ce même Tems, il se fit au Convent de Camerin, un Miracle fort considerable par un Frere Laïc Anonime; il faisoit l'office de la

la Cuisine, & les emplois de Marthe, avec tant de Charité, que sans quitter le loisir innocent de Marie, comme un Marchand desireux du gain, il faisoit profit de tous les momens du tems, qui lui restoient de son Office ordinaire, les consacroit à l'Oraison, comme précieux, & les emploioit soigneusement aux pieds de JESUS-CHRIST, qu'il moüilloit souvent de ses larmes, & qu'il baisoit de ses saintes Meditations. Un Gentil-Homme alors de la Ville épousa une Fille, inferieure veritablement en Biens, & en Noblesse, & pourtant fort illustre en vertus, & en beautez, dont aiant un Fils, il mourut, sans faire son Testament; l'Enfant étoit fort petit, & incommodé de Corps, dont les Parens qui en esperoient une promte Mort, avoient resolu de renvoier la Mere dans sa Maison, dépoüillée de toutes sortes de Biens. Elle étoit fort affligée, recommandoit souvent son Fils languissant, aux prieres des Freres, & elle sembloit ne vivre, que de l'esperance de la Bonté de Dieu, & des Oraisons qu'on lui offroit tous les jours, pour son pauvre Fils; il mourut enfin par la permission de Dieu, & sa Mere tout abîmée de douleurs, sans se pouvoir consoler un moment, laissa son Enfant dans son Berceau, avec ses Langes, & de grand matin, le fait apporter avec elle au Convent des Capucins, lors qu'il y fut arrivé, elle commença d'y pousser tant de soûpirs, d'y verser tant de larmes, & d'y faire entendre des clameurs si extraordinaires, qu'elle fit compassion à tous les Freres. O Enfans de saint François, disoit cette Mere privée de son Fils, rendez un Enfant à une Mere si fort affligée, & je ne sortirai point d'ici, jusqu'à ce que je reçoive mon Fils en vie: Les Freres la consoloient de paroles, le mieux qu'ils pouvoient, mais elle pleine d'esperance, & de confiance en Dieu, laissa le Berceau du Mort, avec son Corps, devant l'Autel, aux pieds de JESUS-CHRIST, & se retira daus un coin de l'Eglise, à dessein d'y prier Dieu pour son Fils, dans les esperances toûjours de quelque secours du Ciel, à la faveur des prieres des Freres, qu'elle conjuroit ardemment d'avoir Pitié d'elle.

VI. Cependant le Cuisinier, informé de l'accident fâcheux de cette pauvre Mere, & touché de ses larmes, & de ses regrets, se prosterna devant l'Autel, & dans cette posture, y pria Dieu ardemment, pour la vie du petit Deffunt. Il y avoit déja du tems qu'il prioit, & pourtant l'on ne voioit point encore dans l'Enfant, de signe de vie, il parla donc à Dieu, par une confiance merveilleuse, qu'il eût en ses Bontez, & il lui dit ces paroles. D'où vient tres-fort, & tres-clement JESUS, qui n'oubliez jamais les prieres des Pauvres, que vous méprisez l'Oraison de vôtre Serviteur fidele, jusqu'à quand crirai-je, mon Dieu, & ne m'exaucerez-vous pas? Pousserai-je mes clameurs jusqu'à vous, en souffrant, & vous ne me sauverez pas. Il est vrai, mon Dieu, que vous êtes juste, si je dispute contre vous, je ne vous dirai rien pourtant, qui ne soit bien juste, n'avez-vous pas été le refuge au Pauvre, & son Protecteur dans ses besoins, & dans sa misere, méprisez-vous les prieres d'une Veuve, si elle pousse des soûpirs, & répand des larmes en vôtre presence. Voilà mon Dieu, que les pleurs sont sur la Jouë de la Veuve, & ses clameurs montent de sa Bouche jusqu'à vous, & elle ne peut être consolée que de vous, tout Puissant, & tout Misericordieux. La voix de son Fils mort éleve ses sons jusqu'à vous? Quoi donc, mon Dieu, vous n'écoûterez ni l'Enfant, ni la Mere, ni vos pauvres Serviteurs. Permettez maintenant divin JESUS, que je dispute avec vous, & que j'oppose saintement mon discours à vôtre Puissance? Ne vous semble-t'il pas une chose bonne, que le sang de vos Enfans se multiplie, & que ceux qui vous aiment plus ardemment, soient abbattus devant vous, & voilà mon Dieu, que si vous n'exaucez la Priere de vôtre Pauvre Serviteur, en faveur de ce Petit mort, il est sans doute que vous me verrez mourir avec lui, en vôtre presence,

Il prie Dieu pour un Enfant mort.

Combien l'Oraison d'un Homme qui se confie en Dieu est puissante.

Presence, parce que je ne sortirai point de devant vous, & je ne prendrai quoi que ce soit de nourriture, jusqu'à ce que vous écoûtiez l'Oraison de vôtre Serviteur, ou que vous le receviez en paix avec ce petit Enfant.

Force merveilleuse d'une grande Foi, à peine ce Serviteur de Dieu, avoit proferé confidemment cette priere, en sa presence, que l'Enfant ressuscité sortit de son Berceau, & courut au sein de sa Mere, ce que ce Frere voiant le premier, il se retira de l'Autel, & des yeux de toute l'Assemblée, crainte qu'on attribua à son merite, ce qui ne s'étoit fait, que par la vertu de Dieu, parce que l'humilité est si fort aimée des Saints, qu'ils fuient par tout leurs propres honneurs, & ne recherchent que ceux de JESUS-CHRIST. VII. *Par la force de sa priere il rend la vie à cét Enfant mort.*

Vie, & Actions, de Frere Nicolas d'Ancone Prédicateur.

CEtte Année, passa de cette misérable vie à une bien-heureuse, au Couvent de Mont-Vecchio, dans la Province de la Marche, Frere Nicolas d'Ancone Prédicateur, & un de ceux qui l'An 1534. entrerent, de l'Ordre de l'Observance, dans celui des Capucins, avec Frere Eusebe d'Ancone, & plusieurs autres. Cét Homme fut principalement grand Observateur de sa Regle, & si fort ami de la Pauvreté, qu'il ne se servoit que de vieils Habits, & encore bien usez. Il dompta sa chair à force de rudes Disciplines, de veilles, & de jeûnes, pour rendre son Esprit plus propre, & plus libre à la Contemplation des choses divines, & il s'étoit ordonné, que trois jours de la Semaine, il jeûneroit au Pain, & à l'Eau. Comme il étoit fort assidu à l'Oraison, & à la Meditation des choses du Ciel, il disoit que le jeûne principalement, & la Solitude y contribuoient le plus, celui-là, dont l'Esprit soit plus leger, & plus promt aux choses sublimes, lors que le Corps est moins pesant, par la charge des Viandes, & celle-ci, pour dégager une Ame de la multitude des Creatures. D'où vient que desireux toûjours des lieux plus solitaires, il évitoit autant qu'il pouvoit, l'entretien des Freres, pour être plus long-tems, & avec plus de pureté dans la Meditation des choses divines, parce qu'il avoit appris du Sage, qu'il se trouve ordinairement des pechez, dans les grands discours, & qu'un vase plein de bonnes liqueurs, & découvert, en exhale bien-tôt les odeurs plus douces; qu'une Ame de même, n'est pas propre aux emplois de Dieu, si elle ne donne une garde bien severe à sa Langue. Et pourtant, il ne s'attachoit pas si fort à la Solitude, qu'il en negligea les exercices ordinaires de son Corps, parce qu'il ne trouvoit rien de plus agreable, que de s'occuper aux Offices plus bas d'un Convent, & principalement de servir les Malades. VIII. *Portrait de ses vertus.*

Cét Homme de Dieu n'avoit pas moins de zele à prêcher l'Evangile, d'où vient, qu'il choisissoit toûjours les lieux moins considerables, & il instruisoit les Peuples à la vertu, & à une meilleure vie, non pas dans les sublimes Discours de la Sagesse mondaine, mais dans les simples paroles de l'Evangile, & dans l'esprit, & la vertu de Dieu. Il leur persuadoit, non pas avec une pompe de paroles, & des charmes d'éloquence, mais avec de simples entretiens, d'éviter les vices, d'abhorrer les pechez, qui font la guerre à l'Ame, d'obeïr à la Loi de Dieu, de s'occuper aux bonnes œuvres qui conduisent à la vie, de penser à la mort, au jugement dernier, aux supplices de l'Enfer, aux peines des Damnez, à la gloire des Bienheureux; & parce que ses simples Predications, excitoient dans l'Ame de ses Auditeurs, de merveilleux mouvemens de Penitence, & de Salut, il remportoit ordinairement de grands fruits de ses saluts Discours, je ne m'en étonne pas, parce qu'il joignoit les Actions aux paroles, & sans être sterile en bon- IX. *Prêchant simplement il faisoit de grands fruits de Penitence & de Salut.*

nes œuvres, comme par une celeste Alliance, il produisoit à Dieu les Ames des Hommes, qu'il éclairoit de ses Discours, & qu'il embrazoit de ses Exemples. Dieu aussi, qui se plaît si fort aux paroles simples, & à la bonne vie de ses Predicateurs, confirmoit les Predications de son Serviteur Nicolas, par plusieurs Miracles, parce que beaucoup de ceux qui étoient malades, venoient à lui aprés ses Sermons, pour être benits, d'un si saint Homme, & s'il leur donnoit le signe de la Croix, ils s'en retournoient alors fort libres de toutes leurs Maladies, & leur nombre étoit si grand, que dés foules de malades, qui desiroient ses Benedictions, le suivoient jusqu'au Convent, comme leur Remede. Mais à cause qu'en ce tems-là, les Nôtres n'avoient aucuns soins d'écrire les differentes guerisons, qu'il obtenoit de Dieu par ses Prieres, que même ils ne vouloient pas par humilité, que leurs Suivans sceussent, ce qu'avoient fait de plus merveilleux, les Saints Freres de leur Tems, nous n'en trouvons souvent que des recits generaux dans nos Manuscrits, & ainsi nous y lisons bien, que Frere Nicolas a fait des Miracles, mais nous n'y apprenons pas, ni en quels lieux, ni qui en furent les Sujets. Il mourut de la mort des Justes, le soixante-sixiéme An de son âge, & de Religion le trente-uniéme, qu'il y vécut avec un grand Exemple de vertus, & de Sainteté.

Sa Benediction guerissoit les Malades.

Vie, & Actions de Frere Mathieu de Schio Predicateur.

X.

Frere Mathieu de Schio, Terre de Vicenze Predicateur, est monté cette Année dans le Ciel, où il receut la Couronne de gloire, qu'avoient merité ces bonnes Actions. Il fut un des premiers qui passa de l'Observance aux Capucins, & le premier envoié l'An de JESUS-CHRIST environ 1537, dans le Territoire de Vicenze, où il bâtit sur une Colline, proche de Schio, un Convent si pauvre, qu'il n'étoit que d'Ozier, & de Craye. Il y fut établi Gardien, & il y vêcut avec ses Freres, dans une si grande Austerité, & Sainteté de vie, que contens de Pain d'Orge, d'Herbes, & de Legumes, ils jeûnoient tous les jours, se disciplinoient jusqu'au Sang, étoient si silencieux, & si Solitaires, qu'occupez jour, & nuit à l'Oraison, & aux loüanges de Dieu, ils ne parloient jamais entr'eux, que des choses divines, de la Regle, & des vertus; une petite Cloche de la Porte du Convent, étoit penduë à quelque Chaîne proche, & sonnoit si rarement, qu'on eut dit presque, qu'elle ne sonnoit jamais. Les Forêts voisines leurs fournissoient leur Bois de Chauffage, s'ils eussent voulu s'en servir les Hyvers; mais dans les plus grands froids, embrasez des ardeurs de la Pauvreté, ils amassoient des Buchettes, & quelques petits Fagotages, qu'ils trouvoient dans les Chemins, & dans les Haïes, dont ils faisoient un petit feu, pour rêchauffer leur Corps. Mais Frere Mathieu sortoit quelquesfois du Monastere, tout embrazé de zele, alloit prêcher, & comme un Eclair Evangelique, éclairoit si ardemment tout le Païs, que tous le croioient plûtôt un Ange, qu'un Homme, & admiroient la maniere celeste de sa merveilleuse vie.

Il bâtit un Convent fort Pauvre à Schio, & y vit pauvrement, & tristement avec ses Freres.

XI.

Tandis que dans ce Convent, qu'on appella de saint Nicolas, cette pauvre Famille ne s'occupoit qu'aux loüanges de Dieu, & y vivoit à la façon des Anges; une si grande abondance de Neiges, y couvrit la Terre, que la Porte du Convent en fut toute fermée, & les Chemins si couverts, que les Freres ne pouvoient aller à leur Questes ordinaires; ils furent reduits alors dans une necessité extréme, parce que tout leur Pain étoit consumé, ils n'avoient plus de Legumes, & il sembloit qu'il ne leur resta plus aucune

Dieu donne de la Nourriture aux Freres dans leurs besoins durant leur Prieres.

aucune esperance, ni de Pain, ni de vie, lorsque F. Mathieu leur ordonne, de s'écrier à Dieu dans leurs Oraisons, & de lui demander du secours, à lui : *Qui prépare la nourriture au Corbeau, lorsque ses petits crient à lui, à cause qu'ils n'ont point d'Alimens.* Tous ses Freres ont recours aux pleurs, tous se prosternent aux Pieds des Autels, pour y demander à Dieu le necessaire à leur vie, & Dieu qui n'abandonne pas les Corbeaux, & a plus de soin de ses Enfans, fournit du Ciel aux Siens, le remede à leur necessitez. Ils étoient encore effectivement en Prieres, lorsqu'ils entendent le son de la Cloche de leur Monastere, ils sont surpris d'étonnement, qu'on sonne leur Cloche, dans un tems, ou personne ne pouvoit venir au Convent, ils vont à la Porte, & ils n'y trouvent qu'un Sac plein d'un Pain, qui sembloit être tout sortant du Four, & sans voir sur la Neige les vestiges de qui que ce soit, ils reconnoissent une liberalité, qui venoit plûtôt de Dieu que des Hommes. Tous donc s'efforcerent aussi-tôt de lever leur voix à sa misericorde, de chanter ses loüanges, & d'honorer ses bontez, avec cét Eloge, que lui chante le Sage : *Vous avez nourri vôtre Peuple de la Viande des Anges, & vous leur avez donné un Pain celeste sans leur travail, aiant en lui-même tous les délices, & toute la suavité imaginables*, & cela fort justement, parce que ce Pain leur parut si savoureux, & d'un si bon goût, qu'il les nourrit, & les recréa, & afin que la Providence divine en eut plus d'éclat, ni le Sac manqua de Pain, ni les affamez de Nourriture celeste, jusqu'à ce que le Chemin fut libre, à leur Mendicité ordinaire.

Iob. 39. chap.

Sage 16. chap.

Dieu multiplie le Pain à ses Serviteurs.

XII.

Frere Mathieu prêche ardemment l'Evangile.

Frere Mathieu étoit animé d'un zele si ardent de l'amour de Dieu, qu'en quelque lieu qu'il vit des Hommes, soit dans les Places publiques, soit dans les Ruës, il les prêchoit d'une grande ferveur d'esprit, contraignoit les Pecheurs à la Penitence, leur proposoit les peines de l'Enfer, & il les effraioit par le Jugement de Dieu. Lorsqu'il sçavoit qu'on dançoit à quelque Fête, ou à quelques Baccanales, il avoit coûtume d'y courir, & avec une Croix de Bois, qu'il portoit toûjours, d'en troubler, & empêcher les ridicules, les criminels divertissemens, soit qu'il representât à ses Auditeurs, la Passion de Jesus-Christ, soit qu'il les menaçât d'une mort prochaine. Un jour instruit, que dans Vicenze, on préparoit une Danse publique, il invectiva contre en prêchant, il prédit, & il menaça la Ville, qu'on y répandroit beaucoup de Sang d'Hommes, ce qui arriva peu de tems aprés, comme il l'avoit prophetisé, parce que les Citoïens se querellerent au milieu de la Danse, qu'il avoit blâmée, se battirent fort cruellement, quelques-uns même furent tuez, & plusieurs s'en retournerent fort blessez chez-eux, d'où ils connurent visiblement, que Frere Mathieu, comme un Homme tout Apostolique, n'avoit prédit cette disgrace, que par les lumieres de l'esprit de Dieu.

Il prédit un grand massacre dans une Danse de la Ville.

XIII.

Les travaux que souffroit Frere Mathieu, dans ses ferventes Predications, ne diminuoient rien des Austeritez ordinaires de sa vie, parce que son Sermon achevé, où il avoit accoûtumé de demander de Porte-en-Porte, le Pain necessaire à son Compagnon, & à lui, ou si quelqu'un l'invitoit à dîner, il ne vouloit y manger, que d'un Pain fort commun, & du moins agreable. Enfin aprés avoir beaucoup enduré pour Jesus-Christ, & la Province de Venise, qu'il avoit autrefois gouvernée fort saintement, il mourut en Paix âgé de septante Ans. Aprés sa mort une Observance si étroite de Pauvreté, subsista à son exemple dans ce Monastere, que les Freres y vivoient avec une indigence prodigieuse des choses, & s'étudioient à une vie si sobre, qu'un Fromage de Chévre pesant environ deux livres, que leur avoit donné par aumône un de leurs Bien-faicteurs, parut trop grand à leur Pauvreté ; le Gardien donc prit les Suffrages publiquement de ses Freres, & ils conclurent tous, qu'on n'en recevroit qu'une Partie.

Quelques Freres insignes en vertus.

Outre

XIV. Outre ceux dont nous venons de d'écrire ici la Vie, plusieurs Provinces de l'Ordre nous présentent cette Année, quantité de grands Personnages, qui les ont honorées des Actions de leur sainte vie. La Province de Toscane celebre la Memoire de Frere Bernardin d'Uzzano Prêtre, Homme considerable en mortifications, & en toutes les vertus. Celle de Naples se vante fort d'un Frere Bonaventure François Laic; d'une ferveur, & d'une Sainteté extraordinaires. Celle de Bologne parle bien glorieusement d'un autre Frere Bonaventure de Bracello Laic, éminent en Pieté. Celle enfin de la Marche, fait grand état d'un Fait arrivé, aprés la mort d'un Frere Laic extrémement vertueux, qui enterré le Visage tourné vers la Terre, de son Sepulchre, comme si cette posture n'eut pas été si propre à un Homme comme lui, qui étoit dans le Ciel, en Presence de toute la Famille, qui l'enterroit, y tourna le Visage, afin que ses yeux regardassent le Lieu, où son esprit s'étoit retiré.

Plusieurs choses memorables arrivées de ce Tems.

XV. EN une Terre de la Province de Bologne, proche de Petra Rubia, une Femme riche, & pourtant avare, avoit deux Enfans, qui à cause de quelques Mesures de leurs Champs, avoient querellé leurs voisins, ils furent alors surpris, & emprisonnez des Sergens, ce que sçachant leur Mere, elle se desesperoit comme une furieuse, & conjuroit le Diable de la faire mourir; Il étoit le tems des Moissons, & les Habitans battoient les Bleds. Le Diable aussi-tôt, par la permission de Dieu, prend la Femme, qui l'avoit appellé, la roula sans être veu par les Champs, & s'efforça de l'emporter avec lui; l'Air alors fut agité d'une si grande Tempête de Vents, & de Pluïe, qu'il sembloit, que tout s'alloit renverser sans dessus-dessous. Les Habitans accoururent de tous côtez au secours de la Femme, & sans pouvoir rien contre le Diable, ils vont aussi-tôt aux Capucins de Petra Rubia, leurs disent la disgrace de la Femme, & les conjurent de prier Dieu pour elle. Les Freres se prosternerent en même Tems aux Pieds de l'Autel, y recitent les Litanies de la sainte Vierge, & y implorent son secours en faveur de cette mal-heureuse. La Vierge sainte alors toute environnée de lumieres, apparut à la Femme, & le Demon qui ne pouvoit souffrir sa presence, se retira, & laissa libre cette miserable, qui devenuë plus sage, & délivrée d'un peril si extréme, en remercia Dieu, changea de vie, & fut depuis plus devote à la sainte Vierge, & plus liberale aux Capucins.

La Vierge sainte à la Priere des Freres délivre une Femme que le Demon emportoit.

XVI. En ce même Tems, il arriva encore une chose bien digne de Memoire, à Veletri, Ville fort ancienne de la Campagne de Rome. La Famine affligeoit tout le Païs, & principalement les Pauvres, & les Citoïens touchez de leur misere, se resolurent de faire des Questes publiques dans la Ville, pour leur Secours. Ils allerent donc trouver l'Evêque, pour conferer avec lui, sur cét œuvre de Charité, & ils le trouvent avec Frere Jerôme de Camerin, un Predicateur des Nôtres, qui lui loüa la Pieté de ces Messieurs, & le supplia instamment avec eux, de s'y montrer favorable. Ces Citoïens charmez du zele de Frere Jerôme, le demandent pour associé à l'Evêque, qui leur accorda leur demande, & le Gardien du Convent de Veletri y consentit; Frere Jerôme se fait donner une Liste des plus riches, entre lesquels on mit comme le plus opulent, un certain Jean Cola, qui pourtant étoit si avare, & si cruel aux Pauvres, que non seulement il ne leur faisoit point d'aumônes, mais encore les pilloit autant qu'il pouvoit: ensorte qu'il avoit fait ce Pacte secret avec ses Marchands, à qui il donnoit

Frere Jerôme de Camerin grand Homme de bien.

Jean Cola fort riche & avare, vole les Pauvres.

donnoit plusieurs choses à vendre dans la Ville, qu'aussi-tôt que les Religieux leurs demanderoient des aumônes, ils leurs demandassent leur Bezace, & leur Cruche à l'Huile, sous prétexte d'y mettre liberalement quelque chose, & qu'ils entirrassent ce qu'ils pourroient de leur Pain, & de leur Huile, pour le partager entr'eux, & ainsi sous prétexte de faire l'aumône, cét Avare étoit un Voleur des Pauvres.

Tandis donc que les Citoïens de Veletri, poursuivent leur œuvre de Pieté, avec Frere Jerôme, & vont par toute la Ville, ils rencontrent Jean Cola, ils avertissent Frere Jerôme, que voilà l'Homme, qui ne donne jamais l'aumône à Personne. Frere Jerôme s'approche de lui, le saluë fort civilement, lui expose la necessité des Pauvres, qu'il pouvoit soulager aisément, des Biens qu'il avoit receus de Dieu, & lui persuade de faire usure avec lui, en les assistant de ce qu'il voudroit, dont Dieu lui rendroit le Centuple dans l'Eternité. Cét Homme entendant Frere Jerôme, dit à un certain, qui vendoit en son Nom de l'Huile, assez obscurément, à ceux-ci un demi d'Huile. Les Citoïens crurent, que Cola avoit dit, qu'on lui donna ce demi d'Huile, & ils étoient fort surpris de la nouveauté du Fait ; mais le Marchand de Cola, qui avoit bien compris son obscure parole, demanda à Frere Jerôme sa Bouteille à Huile, & retiré au fonds de sa Boutique, il tire une demie livre d'Huile de cette Bouteille, qu'il met dans la sienne, & la rend à Frere Jerôme, qui sans y soupçonner de fraude, fut avec les Citoïens, aux autres Tavernes. Mais à peine eut-il fait quelques pas, que le Tavernier aprés lui, s'écrie mon Pere, mon Pere, Frere Jerôme s'arrêta à ses paroles, & cét Homme en pleurant lui dit, ha ! miserable, je pensois tromper les autres, & malheureux, je me suis trompé moi-même, & j'éprouve bien maintenant, que Dieu se vange de mes crimes. Je vous demande pardon, mon Pere, je vous avouë, que j'ai dérobé l'Huile des Pauvres, parce que Jean Cola me l'avoit ordonné, que j'ôtasse de vôtre Cruche une demie livre d'Huile, j'ai obeï, j'ai prêté ma main à l'avarice, & j'ai dérobé l'Huile, mais Dieu juste vangeur des Pauvres, m'a pris sur le Fait, comme on dit d'ordinaire, & à peine ai-je versé mon Larcin dans mon Tonneau plein d'Huile, qu'il s'est crevé, & en punition de mon crime toute mon Huile s'est répanduë. Je reconnois maintenant la vengeance divine, je déteste mon peché, & je jure à Dieu mon Amandement, & vous mon Pere, priez Dieu pour moi, qu'il ne m'arrive rien de plus contraire à ma petite Fortune. XVII.

Le Tavernier avouë son crime.

Tous furent dans l'étonnement, & Jean Cola instruit de ce Fait, craignit aussi-tôt, pressentit le jugement de Dieu contre lui, & le lendemain il tomba Malade dangereusement, son propre Frere qui sçavoit bien que le Salut de Jean étoit en grand danger, en avoit de l'inquietude. Il fait venir alors Frere Jerôme, qui s'approcha du Lit du Malade, l'exhorta par plusieurs discours, à la Penitence, à la Confession de tous ses pechez, & à la restitution des Biens, qui ne lui appartenoient pas. Jean ne lui répondoit rien, poussoit comme un Taureau d'horribles Mugissemens, dont il épouvantoit tous les Assistans, & regardoit souvent un Coffre, où il enfermoit son Argent, Frere Jerôme en demanda le pourquoi à son Frere, qui lui répondit, qu'il y avoit dans ce Coffre septante mille écus d'or enfermez, & Frere Jerôme alors dit au Malade? Que ferez-vous de tant de Richesses, le Malade, qui jusque-là n'avoit point parlé, lui dit, aussi-tôt que je serai gueri, j'en disposerai, n'est-il pas plus à propos, répondit Frere Jerôme, que tandis que vous vivez encore, vous en donniez aux Pauvres une partie, pour reparer vos avarices, vos vols, & vos concussions, Jean ne répondit à un avis si salutaire, qu'avec des gemissemens horribles, & Frere Jerôme, qui voioit qu'il perdoit son loisir avec cét Homme, deman- XVIII.

Jean Cola tombe Malade.

Il mugit comme un Taureau.

de d'autres Freres au Gardien, qui le soulagent dans l'assistance de ce Malade, & l'exhortent comme lui à la Penitence. Les Freres y viennent, & lui rendent tous les services possibles, & pourtant, comme ils ne profitoient quoi que ce soit, avec un desesperé, qui ne desistoit pas de ses Mugissemens, la nuit proche, Frere Jerôme fait allumer plusieurs Flambeaux dans la Salle, pour diminuer un peu la crainte des Assistans, que leur causoit les clameurs du Malade. La cinquiéme heure de la nuit étoit déja passée, lorsqu'un grand Vent, agita en même tems toute la Maison, brisa toutes les Fenêtres de la Salle, avec un effroiable bruit, y entre en furie, & y éteint tous les Flambeaux. Les Freres alors qui y étoient presque à demi morts de crainte, étoient couchez par Terre presque sans mouvement, lorsque Frere Jerôme plus genereux, que les autres, fait venir la Famille, & apporter des lumieres. Le Frere de Jean parut aussi-tôt avec un Flambeau dans la Salle, où entré, tous virent le Lit du Mourant en feu, & Jean emporté par les Diables, & traîné par la Salle, comme ils en jugerent des Signes, qu'ils y virent, & entendirent si épouvantables. Le Balcon même, qui sortoit hors la Fenêtre, par où les Demons avoient emporté ce mal-heureux, étoit tout brûlé, & ainsi ce miserable satisfit aux Pauvres, dont il n'avoit point pris Pitié, par sa damnation éternelle, quita fort à regret les richesses, qu'il avoit acquises par des crimes, & ce Riche est mort, & enseveli dedans les Enfers, pour l'Eternité.

Le Diable l'emporte dans les Enfers.



Douziéme



Douziéme Chapitre General, où Frere Evangeliste de Canobio est élû General, & le Pape lui accorde le Cardinal de la Roüere pour Protecteur de l'Ordre.



Cette Année 1564. l'Ordre des Capucins eut sa quarantiéme, qui estimée un âge solide, & parfait entre la jeunesse, & la vieillesse, à de plus grandes forces, pour entreprendre, & poursuivre les choses plus difficiles de la vie, il n'est donc pas surprenant, qu'alors la Religion fort augmentée de force, & de vertus dans le monde, ait produit de plus grands Hommes, & fait paroître plus de belles Actions, comme nous le dirons dans cette Année, & dans les Suivantes. Cependant Frere Thomas avoit achevé son Trienne du Generalat, lorsque cette Année, il assigne le douziéme Chapitre General à Forli; il s'y celebra, sous les auspices de Dieu, & si trouverent plusieurs Peres de fort grands merites, dont le conseil, & la prudence pouvoient être fort utiles à l'Ordre, Frere Evangeliste de Canobio principalement Provincial de Milan, qui fut élû septiéme General avec les Suffrages de tous les Vocaux. I.

Ce grand Homme surpassoit les autres en prudence, & en vertus, comme avantagé d'une Erudition, & d'une Pieté toutes singulieres, & si grand amateur de l'Observance Reguliere, qu'il sembloit ne desirer qu'elle; d'où vient que sous son gouvernement, les choses qui avoient été auparavant si bien plantées, dans la Religion par ses Predecesseurs Generaux, crurent beaucoup par sa diligence, & donnerent dans leur Tems de merveilleux accroissemens, de rares fruits de l'Observance Reguliere. Les Peres dans ce Chapitre, ordonnerent certaines choses necessaires, à l'Observation plus exacte du Saint Concile de Trente. Entr'autres, que selon le Decret du Concile, l'on feroit des études de Theologie publiques, dans toutes les Provinces, parce qu'avant ce Tems-là, les Freres, qui craignoient que l'humilité, & la simplicité de l'Ordre ne diminuassent, & ne s'alterassent par des établissemens d'Etudes; apprehendoient d'en établir de publiques, & si quelques-uns étudioient, on ne leurs assignoit que des Lecteurs particuliers; l'on fit encore à ce Concile d'autres Reglemens, qui regardoient l'état de nôtre Reforme, & qui furent ajoûtez à nos generales Constitutions, afin qu'une Religion comme la nôtre toute Evangelique, se montra une entiere Observatrice des Regles Ecclesiastiques. Frere Eusebe d'Ancone aussi fût élû dans ce Chapitre Procureur de Cour, & Frere Mario de Mercado-Sarazino Gardien de Rome, jusqu'à l'autre Chapitre. II.

Fr. Evangeliste de Canobio est élû General & est de grands merites.

SS. 5. chap. 1. de la Reforme.

Quelques Statuts du Chapitre General.

Aprés de si sages établissemens, le Chapitre s'acheva, & tandis que Frere Evangeliste se dispose comme General, à faire ses visites, Rodolphe Pie Cardinal Carpense, qui aprés le Cardinal François Quingnonio, avoit entrepris la Protection de l'Ordre, l'An 1542. fort malade, fait venir auprés de lui le General, & lui parle de cette maniere. Cette Maladie, Frere III.

Evangeliste, me doit rendre aprés ma mort à Dieu, plûtôt assurément, qu'il ne seroit necessaire aux interêts de vôtre Ordre, je sors volontiers du Monde, & la sortie de cét état miserable des choses, ne m'inquiete pas, je plains seulement vôtre Reforme, que j'ai toûjours fort aimée, & qui avoit encore grand besoin de mes soins, & de mon Secours. Mais afin que dans ce Tems même, je lui rende encore quelque témoignage de ma bien-veillance, puisque je desire maintenant lui être utile, plûtôt par mes avis, que par mes Travaux, afin qu'aprés ma mort, elle puisse s'établir en une disposition meilleure de ses Affaires, vous avez le Cardinal de la Roüere, qui, comme il est de prudence, & d'autorité, témoigne encore beaucoup de Bienveillance pour vôtre Ordre, un si grand Homme peut lui être assurément fort utile; je vous conseille donc, d'aller au plûtôt trouver le Pape, & de lui demander ce Cardinal pour Protecteur au lieu de moi, afin qu'aprés ma mort, il me succede dans cette charge plus facilement, parce que j'espere que cette disposition d'un si grand Protecteur, aura de considerables utilitez pour vôtre Reforme.

Le Géneral demande pour Vice-Protecteur le Cardinal de la Roüere.

IV.

Le Cardinal Carpensé Protecteur mourut cette Année.

Le General écoûta les avis du Cardinal Protecteur expirant, les suivit aussi-tôt, va trouver le Pape, & lui demande pour Vice-Protecteur de son Ordre, le Cardinal de la Roüere, sa Sainteté, qui crut qu'il ne refuseroit pas cette charge, y donne son consentement. Cependant, la maladie du Cardinal Carpensé augmentoit toûjours, & il mourut cette Année, le second de Septembre. Le Maître General des Freres Mineurs Conventuels, qui sçût son Décés, vint promtement de Florence à Rome, & demande au Pape, pour Protecteur de son Ordre, le Cardinal Borroméé, qui étoit present, & son Neveu comme fils de sa Sœur Marguerite de Medicis, ce que le Pape lui accordant, il lui vint aussi-tôt en esprit, qu'il avoit subrogé, à la demande du Vicaire General des Capucins, à la Charge de Protecteur de l'Ordre, qu'avoit le Cardinal Carpensé défunt, le Cardinal vivant de la Roüere, & sans vouloir changer cét Ordre, Borroméé qui étoit present alors lui dit, Saint Pere, ne craignez d'accorder au General sa demande, le Cardinal d'Urbin est tout à moi, & nous sommes fort bons Amis, on ne doit point craindre de discorde entre nous, lorsque lui par son autorité gouvernera les Capucins, & moi les Conventuels par la mienne, nous veillerons tous deux de concert, & de soins communs, aux interêts des uns, & des autres. Le Pape approuva fort la pensée d'esprit du Cardinal Borroméé. Le General donc de l'Observance, vint peu de tems aprés demander au Pape, pour Protecteur de son Ordre, Jean Baptiste Cicala Génois, Cardinal du Titre de saint Clement, & le Pape qui avoit déja ordonné d'un Protecteur, en la maniere que nous avons dit, ne voulut rien changer de ses volontez, & ainsi ce fût un coup de Dieu, que le Cardinal Borroméé, aiant la Protection des deux Ordres des Conventuels, & de l'Observance, le Cardinal de la Roüere possederoit celle de la Reforme des Capucins, de sorte que depuis ce Tems-là, l'Office de Protecteur, qu'un seul Cardinal exerçoit sur tous les Ordres des Freres Mineurs, fût partagé, & l'Ordre des Capucins commença d'avoir son Protecteur cette Année; ce qui lui fût fort avantageux, soit à cause des frequentes Tempêtes des Adversitez, qui s'excitoient contre la Reforme, soit à cause, que sous le credit d'un puissant Protecteur, elle devoit s'acquerir une fermeté d'état, & de Gouvernement, à l'épreuve de ses Contradictions.

Le Cardinal de la Roüere est fait Protecteur des Capucins.

Vie

Vie, & actions de Frere Alexandre de Fano Prêtre.

V.

TAndis que Dieu permet, que les choses succedent si heureusement, pour nôtre Reforme, Frere Alexandre de Fano, dans la Province de la Marche, Prêtre, passa de cette malheureuse vie, à une Bienheureuse dans le Ciel, avec reputation de Sainteté. Cét Homme entre les Conventuels, au Tems que croissoit la Reforme des Capucins, animé d'un zele de l'Observance Reguliere, s'y retira, & y profita de sorte, en toutes sortes de vertus, qu'il montroit en sa personne, une Regle achevée d'une Discipline Reguliere. En effet, il commença son apprentissage de vertu, par la mortification de son Corps, qu'il sçavoit être la source fatale de tous les vices, & il le domptoit de tant de jeûnes, qu'il faisoit tous ceux de la Regle, & plusieurs autres au Pain, & à l'Eau, & comme il l'avoit souvent éprouvé rebelle à l'esprit, il l'accabloit presque tous les jours, de Disciplines fort cruelles. Il se plaisoit si fort à l'humilité, & au mépris de soi-même, que quoi qu'il fût Gardien, il embrassoit avec joie les Offices plus ravalez, qu'exercent les moindres Freres, & il n'aimoit que l'abaissement de sa Personne. D'où vient qu'un jour, à la quête de Pain, dans sa Ville de Fano, il rencontra un rustique Habitant de la Ville, chargé d'un petit Tonneau, mon Ami, lui dit Frere Alexandre, n'êtes-vous pas de Fano, oüi, répondit-il j'en suis, hé bien, continuë Frere Alexandre, porterez-vous bien sur vos Epaules ce Tonneau sans honte, qu'elle honte, répondit-il, & si j'en avois je ne ferois pas mes Affaires, il se dit alors à lui-même, ha! que je suis miserable, je n'ai pas encore acquis la vertu de ce Villageois, je ne porterois pas sans rougir ce Tonneau, dans Fano qui est ma Patrie, & ce Rustique ne pense pas seulement à la honte. Animé donc de cét exemple, pour vaincre la confusion qu'il apprehendoit, lorsqu'il reçut deux bottes d'Oignons par Aumône, sans les cacher dans sa Bezace, il les mit publiquement sur ses Epaules, pour mortifier la superbe, & s'humilier devant les Hommes. Il n'y avoit rien de plus modeste, & de plus honnête, il aimoit de sorte la pureté, & abhorroit la conversation des Femmes, qu'il craignoit même de s'approcher d'elles, & si la necessité l'obligeoit quelquefois de leur parler, il le faisoit avec des yeux si baissez, & tant de mortification, de circonspection de ses Sens, qu'il vouloit toûjours que son Compagnon fût témoin de ses paroles, & elles ne passoient pas la troisiéme réponse, parce qu'il sçavoit bien ce que S. Augustin avoit dit, *que la Chair est la Mere des éteincelles, que le fer nourrit la roüille, que les Aspics sifflent les maladies, & que la Femme répand la Peste de la concupiscence.*

Ses vertus sont merveilleuses.

Un Rustique par ses paroles l'oblige à refléchir sur lui-même.

Il évite la conversation des Femmes.

S. Aug. liv. de la Sing. des Clercs.

VI.

Les desirs, & les soins, dont il recherchoit l'Oraison, & la Contemplation des choses divines, lui étoient si ordinaires, & si familiers, qu'il sembloit moins un Spectateur des humaines, que des celestes. Le jour, & la nuit il conversoit avec Dieu, & les Anges, hors le Choeur, & le Refectoire rarement il parloit aux Freres, & il étoit avec eux, à moins des emplois de l'humilité, tout occupé à la Solitude si amie de Dieu, où il joüissoit familierement de ses Entretiens. D'où vient qu'il s'acquit, soit parmi les Freres, soit parmi les Seculiers, la reputation d'une si haute Sainteté, qu'ils l'en admiroient tous comme la veritable idée, & plusieurs, qui étoient affligez de diverses maladies, attirez de l'odeur de sa probité, avoient recours à lui, & il les guerissoit avec le signe de la Croix.

Il s'occupe à la solitude.

Avec le signe de la Croix il guerit les Malades.

VII.

Un jour il fût à la Quête de la Laine, avec Frere Antoine de Piagnano, dans un Village, entre les Bourgs de Monte-Vecchio, & de Fossombrono, où il trouva deux Enfans d'une Veuve fort malades, & leur Mere qui craignoit de les perdre tous deux, étoit dans d'extrémes Tristesses. Frere

Alexandre alors compâtit à toutes ses peines, la consola, & lui dit, qu'elle soûmit son Cœur à celui de Dieu, parce qu'à moins qu'elle ne se conformât à ses volontez, elle lui demandoit inutilement du secours. Ce qu'aiant obtenu d'Elle, par la force de ses raisons, il vint à ces deux Malades, leurs fait un signe de Croix, & les rendit Sains aussi-tôt à leur Mere, par la Puissance de Dieu. Tout riche enfin de merites, & tout rempli de bonnes actions, il mourut à Macerate, aprés avoir vêcu jusqu'à la Vieillesse, dans l'éclat d'une éminente Sainteté.

Il guerit deux Freres fort Malades avec le signe de la Croix.

Vie, & Actions, de Frere Baptiste de Larzona Prestre.

VIII. ENviron ce Tems-là, Frere Baptiste de Larzona Calabrois, de la Province de Regge Prêtre, qu'on appelloit Sourd, alla du Bannissement de ce Monde, dans sa Patrie du Ciel, Homme digne de memoire, & si celebre en vertus, que comme une petite verge de fumée d'Aromathes, d'Encens, de Mirrhe, & d'autres bonnes Senteurs, brûlées au feu de l'amour de Dieu, monta dans le Ciel, aprés en avoir enbaûmé tout l'Ordre, dans tout le cours de sa bonne vie. Aussi-tôt qu'il entra parmi nous, à dessein d'y bâtir une Maison Spirituelle des vertus, il en jetta les Fondemens, non pas sur un Sable mouvant d'une terre inconstante, ou sur le son seulement des paroles, & du nom Religieux, mais comme un sage Architecte sur la Pierre solide de l'humilité, de l'obeïssance, & de la Pauvreté, qui donnassent de la fermeté à son Bâtiment. Il avoit un si humble, un si bas sentiment de lui-même, qu'il ne sembloit se plaire que dans son abbaissement, & il embrassoit avec tant d'empressement les plus vils emplois, & les services des Malades, que fuïent quelquesfois les autres, soit à cause de la basse condition de l'ouvrage, soit à cause du dégoût des puanteurs, qu'il y trouvoit ses plus grands délices; d'où vient qu'il servoit, qu'il aidoit, & qu'il obeïssoit tous les jours aux autres. Quoi qu'il parla si peu, il charmoit de sorte tous les Esprits qu'il pratiquoit, par la douceur de ses paroles, qu'il leurs étoit cher, & aimable tout ce qu'on le peut. Il s'appliquoit principalement à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines, il y passoit les jours, & les nuits, il y brûloit des ardeurs de l'amour de Dieu, & tout embrazé des flâmes de la Charité, il se liquefioit en larmes, & en gemissemens, à la voix de son bien aimé; d'où vient qu'introduit dans la Cave de ce Bien-aimé, il y penetroit par ses bontez infinies, dans sa divine Sagesse, tant les choses futures, que les pensées plus secrettes des Cœurs des Hommes: En voici des Exemples.

Ses éminentes vertus.

Il connoît les secrets plus cachez des Hommes.

IX. Tandis qu'il est de Famille au Convent de Catanzaro, une des Villes principales de la grande Grece, de la Calabre Ulterieure: Un certain Baron étoit Malade au Lit, & touché du bruit, que sa Sainteté faisoit dans la Ville, il se recommande à ses prieres, par un Messager exprés: Dites au Baron, répondit Baptiste, qu'il demande inutilement à Dieu la santé de son Corps, tandis qu'il entretient un Serpent dans son Ame? Qu'il chasse de son sein, une jeune Concubine qu'il entretient, & la marie honnêtement, qu'aprés il prie pour son mal, & il sera exaucé. La chose n'étoit connuë que du Baron, & de sa Complice, comme il sçût donc que Dieu lui avoit revelé son crime, il obeït à ses bons avis, il marie la Damoiselle, & aussi-tôt, il est gueri de sa Maladie.

Il découvre à un Malade son crime plus secret, & il le guerit.

X. Un Gentil-homme de la Ville de Stilo, qui demeura quelques jours à Catanzaro, y apprit par les lettres de ses Domestiques, que son Fils étoit fort Malade; cette nouvelle l'affligea beaucoup, il va trouver le saint Homme, & le conjure instamment de prier Dieu, pour la santé de son Fils?

Ne

Ne vous inquietez pas de la santé de vôtre Fils, lui dit Baptiste, il guerira au plûtôt, remerciez plûtôt Dieu de vous avoir donné un Enfant, qui sera la gloire de son Pere, & l'honneur de sa Race. L'évenement prouva la chose, parce que le Malade gueri, s'acquit depuis dans la Ville de fort grands honneurs. Il prédit la guerison à un Malade,

XI. En ce même Tems, le Gouverneur de la Province, vint à Catanzaro, où informé par un Messager exprés, que Madame sa Femme étoit fort Malade, & instruit, par un bruit commun, de la vertu de Frere Baptiste, il lui envoie aussi-tôt François Ferrario Homme de qualité, & bien affectionné à l'Ordre, pour le prier instamment, de recommander à Dieu, dans ses prieres, sa Femme Malade, François vient au Monastere sans retardement, & fait appeller Baptiste, dont il étoit fort Ami, pour lui exposer l'ordre du Gouverneur: A peine Frere Baptiste eût-il apperçu François, que devant qu'il parla, il lui dit ? Pourquoi venez-vous prier pour cette Femme, la Gouvernante est morte, & s'il faut prier pour Elle, ce doit être pour son Ame, & non pas pour son Corps. Le Gentil-homme est surpris, & il ne doute plus de la verité d'une chose, qu'il se persuade assurément, avoir été revelée de Dieu, à Frere Baptiste, & pourtant comme il ne jugea pas à propos, de porter une méchante nouvelle au Gouverneur, il l'a tient cachée, mais au troisiéme jour il arrive au Gouverneur un Messager exprés, qui l'assure de la mort de la Gouvernante, ce qu'aprenant avec tristesse, il renvoie François aux Capucins, recommander la Deffunte à leurs Prieres. Il lui dit alors ce qu'il avoit appris de Frere Baptiste, crainte qu'il ne sembla, par son silence, vouloir obscurcir la Sagesse que Dieu lui communiquoit, pour discerner les choses secrettes. Il connoissoit si bien les futures, qu'on eût dit que l'esprit de Prophetie, l'éclairoit dans toutes les Occasions. D'où vient que resté quelques Années de Famille, au même Convent de Catanzaro, à la veuë de quelques Galeres en Mer, il dit tout joïeux à plusieurs qui l'écoûtoient; O bien-heureux les yeux, qui verront dans quelques Années, cette Mer couverte d'une Flotte Chrêtienne, qui fera la gloire de l'Eglise Catholique, & l'honneur du Christianisme. Il voulut signifier, & Prophetiser par ces paroles, la victoire Navale, que la Flotte Chrêtienne remporta si glorieuse, sur l'Armée des Turcs, sous le Pape Pie V. & sous Jean d'Autriche General de l'Armée, l'An 1571. que Dieu lui revela comme une chose assurée.

Il découvre la mort de la Gouvernante.

Il Prophetise l'illustre Victoire, que les Chrêtiens remporterent depuis sur les Turcs.

XII. Dans la même Ville de Catanzaro, il y avoit une Dame de qualité, qui honoroit particulierement Frere Baptiste, & un jour qu'elle l'entretenoit, elle coupa un morceau de sa Corde, pour la mettre avec ses Reliques, mais comme l'Homme de Dieu ne l'approuva pas, & la corrigea, elle lui dit mon Pere, voilà une autre Corde que je vous ai apportée, servez-vous-en, je vous en prie: Ni cette Corde, lui répondit-il, ne me sera plus necessaire, ni vous ne joüirez pas long-tems du morceau, que vous avez coupé de la Nôtre, ce qui arriva, comme il l'avoit prédit, parce que peu de jours aprés le Serviteur de Dieu, libre des liens de son Corps, monta dans le Ciel, & la Dame quelques jours aprés lui, sortit de ce Monde.

Il prédit sa mort, & celle d'une Dame de qualité.

XIII. Frere Baptiste, aprés avoir prédit sa Mort aux Freres, beaucoup auparavant qu'elle arriva, & achevé la septante de ses Années dans son Bannissement, ou comme un Etranger, & un Pelerin, il n'avoit rien eu de commun avec le Monde, que cette mortelle vie, dégagé de toutes choses, passa dans le Convent de Catanzaro, à la demeure plus heureuse de l'Eternité; aprés sa Mort, à cause de la grande reputation qu'il avoit de Sainteté, une si grande foule de Peuple, vint pour l'honorer à son Sepulchre, que les Freres ne pouvans l'Enterrer, on eût ordre de l'Evêque d'achever

Aprés sa mort il fait des Miracles.

ver ses Funerailles; on dit que Dieu fit quelques Miracles aprés son Decés, par ses merites, & par ses prieres. On rapporte celui-ci, qui fut autorisé du témoignage certain d'un Gentil-homme de Catanzaro, qui appliqua sur un Malade l'étui des Lunettes de Frere Baptiste, que les Freres lui avoient donné, il fut gueri aussi-tôt, & montra bien visiblement, par une grace si particuliere, de qu'elle consideration Frere Baptiste, étoit auprés de Dieu.

Ses Lunettes guerissent un Malade.

Vie, & Actions, de Frere Mathieu d'Avignon Laïc.

XIV. ENviron ce Tems-là, Frere Mathieu d'Avignon Laïc, mourut en Corse, avec la loüange glorieuse, d'avoir été fort vertueux, embrazé d'un zele d'observer mieux sa Regle, il resolut de passer de l'Ordre de l'Observance, à celui des Capucins, il vient donc en Italie, & lors que dans ce Voiage il chemine dans la Campagne de Forli, un Voleur armé d'une Lance, & d'une Epée, & sorti du Bois se jetta sur lui avec fureur, & lui demanda la Bourse avec de rudes menaces. Frere Mathieu étoit de Corps robuste, & de grandes forces, & comme il ne se vit attaqué que d'un Homme, dont il pourroit se deffendre aisément, il tire de sa Pochette son Fusil, enfermé dans son Etui, & le jette à ses Pieds, le Voleur aussi-tôt qui entendit le son de l'Acier, & crut que ce fut de l'Or, ou de l'Argent, s'incline pour le ramasser, & Fr. Mathieu le saisit au Cou, le pressoit à terre, & l'étrangloit de sorte avec ses genoüils, qu'il étoit presque sans mouvement; de l'autre main il tenoit la Lance du Voleur, & le menaçoit de la Mort, à moins que retiré plus loin, il eût liberté de la planter dans la Terre. Cét Homme fort étourdi de cét accident qu'il n'attendoit pas, étoit presque mort de crainte, en sorte qu'il accorda tout ce que voulut Frere Mathieu, qui dégagé, s'en alla à Genes. Encore qu'à cause de sa force de Corps, il eût pû de lui-même faire cette merveille, on peut croire pourtant, que la vertu de Dieu ne l'abandonna pas à la fureur de cét Homme, & que pour autoriser ce dessein genereux, qui le portoit à la Reforme, il accabla de crainte ce Miserable, afin qu'il n'empêcha point son Voiage. Aussi-tôt que Frere Mathieu fut à Génes, ceux de son Ordre, qui avoient pressenti ses desseins, l'accablerent d'injures, & firent tous leurs efforts, pour lui faire changer ses pensées, & toutesfois au dessus de tout par sa patience, comme un Or épuré dans le feu, il est reçu parmi les Capucins, dans la Province de Génes.

Etant attaqué d'un Voleur, il en fait ce qu'il veut.

Il passe aux Capucins.

XV. Il fut grand Observateur de sa Regle, & fort zelé de la Pauvreté, de la pureté, de l'humilité, & du mépris de soi-même, & dans le moment de son entrée dans l'Ordre, tout determiné d'arriver au plus haut point des vertus plus Religieuses, il commença de dompter sa Bouche par l'abstinence, & par les jeûnes, son Corps par les Disciplines, sa Chair avec des macerations, & des Travaux, & tous ses Sens avec le frein de plusieurs vertus, ce qui est même de plus important, il s'étudia d'élever son Ame aux choses divines, par une Oraison si assiduë, qu'en peu de tems, il s'acquit la reputation d'un Saint, dans tous les Esprits. D'où vient, que quoi qu'il ne fut qu'entre les Laïcs, tout plein de prudence, & de fort bon conseil, il fut souvent Gardien, & Définiteur de la Province de Génes. Il eût beaucoup à souffrir dans les Bâtimens des Monasteres de Montcalier, & de Nôtre-Dame des Champs de Turin, au tems principalement, que les François Maîtres du Piedmont, les Heresies dominoient par tout, & les Heretiques lui firent mille Persecutions.

Il brille par l'éclat de plusieurs vertus.

XVI. Comme il alloit un jour à Turin, il passa le Pô sur un Pont, où il rencontra

contra un Cavalier Heretique, qui poussa sur lui son Cheval avec furie, & s'efforça de le précipiter dans le Fleuve, mais il se mocqua de lui, & comme il êtoit naturellement fort, & que Dieu redoubla ses forces, il prit de la Main le Crin du Cheval, & le tira si fortement à lui, qu'il lui fit plier les Jambes de devant? Tu vois bien maintenant, dit-il, à l'Heretique, qu'il me seroit aisé de te jetter dans l'Eau, si ma Foi, & ma Religion ne me le deffendoient pas, reconnois donc combien la Religion Catholique, qui pardonne à ses Ennemis, est meilleure que la Secte des Heretiques, qui persecute même ses Amis. Cét Homme fut effraié du Fait, & depuis il n'oza plus faire d'insulte aux Capucins. Il épouvante un Cavalier Heretique.

De Turin il alla à Casal, Ville principale du Mont-Ferrat, où il travailla fort à la Fabrique du Convent, & Dieu fit éclater sa vertu par un Miracle. L'Hiver êtoit proche, & cherchant du Bois pour chauffer ses Freres, il pria un Laboureur avec humilité, de faire conduire au Convent, ce qu'il avoit questé de Bois. Les Chemins alors êtoient si pleins de Bouë, qu'ils êtoient inaccessibles, même aux meilleurs Chevaux, l'Homme donc le refuse, & lui dit, que le peril êtoit trop grand, & que ce voiage êtoit impossible, Ne craignez rien, dit Frere Mathieu, faites atteler vos Chevaux, & Dieu permettra, que la Bouë ne nous incommodera en quoi que ce soit, le Laboureur le croit, il charge son Chariot avec ses Chevaux, & il se met en marche, chose merveilleuse, le Chariot, quoi que fort chargé, marcha sur la Fange si molle, & presque liquide, avec les Chevaux, comme si ç'eût êté une Terre bien solide. Ce que tous admirerent, & ils attribuerent le Fait à la vertu de Dieu, & à la priere de son Serviteur Frere Mathieu. XVII. Un Chariot chargé de Bois va sur la Bouë, comme sur une Terre solide, par ses Prieres.

Mais on peut voir aisément par ce qui suit, avec quels soins, cét Homme de Dieu conservoit le précieux Trésor de sa Chasteté. Comme il êtoit Questeur au Convent de sainte Brigite de Mont-Calier, il fut faire la Queste dans un Village assez proche, où lui, & son Compagnon furent obligez de demeurer la nuit, & le Diable ennemi de la pureté, qui dressoit des embûches à celle de Frere Mathieu, prit cette occasion qu'il êtoit seul, & il embraza de flâmes si impures le cœur d'une Fille, de la Maison où il êtoit, que lorsqu'il prioit separé de son Compagnon plus long-tems, selon sa coûtume dans sa Chambre, tout le reste de la Maison endormi, elle y entra toute nuë, ferma la Porte, & embrassa salement l'Homme de Dieu, qui fut fort surpris de ses carresses impures, & de cette veuë. D'abord il tâche de détourner la Fille par ses paroles, & ses corrections, mais elle, brûlée du feu des Enfers, méprisa ses menaces, & l'anime plus fortement, par ses actions deshonnêtes, à l'impureté; il prit alors la Discipline, dont il venoit de se servir sur lui-même, & il l'en toucha de sorte, que devenuë plus sage, & moins impure par ce châtiment, elle s'en retourna plus chaste qu'elle n'êtoit entrée, & Frere Mathieu victorieux du Demon, remercie Dieu d'une Victoire si signalée, & du grand Matin s'en retourna au Monastere. Enfin aprés être passé de la Province de Génes à celle de Corse, par l'ordre du Vicaire General, il y mourut, avec la loüange d'un saint Religieux. XVIII. Frere Mathieu deffend sa Chasteté par une action d'esprit, & de vertu.

Choses memorables arrivées cette Année.

IL arriva cette Année à Ferrare une chose bien particuliere, qui merite place dans nôtre Histoire. Une Religieuse professe d'un Ordre, que je ne nomme pas, qui lisoit les Vies des saints Peres écrites par Cassian, XIX.

celle particulierement de sainte Euphrosine, touchée de son Exemple, se resolut de prendre un Habit d'Homme, d'entrer aux Capucins, dont elle avoit appris l'éminente Sainteté, de professer leur austere vie, & de servir à Dieu avec leur Habit, ce dessein fut imprudent, je l'avouë, mais ce fut le témoignage d'une ferveur merveilleuse. Sortie donc de son Monastere, elle se presenta, sous des Habits d'Homme, au Provincial de Bologne, & lui demanda l'Habit des Capucins. Lui qui crut, que c'étoit un Homme, ravi de son grand zele, le jugea digne de cette faveur, & alors ce Novice, qui étoit entre les Freres Laics, faisoit leurs Offices de Cuisine, de Jardin, & de propreté du Convent, avec tant de soins, & d'exactitude, s'appliquoit si fervemment à l'humilité, à l'Obedience, à la Charité, & sembloit se consacrer avec tant d'ardeur à l'Oraison, & aux choses de Dieu, qu'elle ravissoit tous ses Spectateurs. Aprés cinq Mois de son Noviciat, elle ne put, à cause que le Sexe reprenoit toûjours sa nature, faire en sorte, que quelques Actions de Femme ne parussent dans celles d'un Homme, d'où les Freres commencerent à douter de son Sexe. D'où vient qu'ils l'observerent dans toutes ses actions plus diligemment, & particulierement, un ancien Pere voulut l'éprouver, & un Dimanche entré dans la Cuisine, dont on lui avoit donné la Charge, tandis qu'elle étoit au Chœur, avec les autres Novices à la Messe Conventuelle, y renversa la Marmite, qui étoit sur le feu, comme si elle étoit tombée par quelque accident, & se retira dans quelque lieu secret, d'où il put entendre, & voir aisément les postures de la Novice; il l'attendit, & l'Office du Chœur achevé, elle revint promtement à la Cuisine, où voïant sa Marmite renversée, elle s'écria aussi-tôt, ha! que je suis mal-heureuse, qui a répandu la Marmite, parce que, quoi qu'elle feignit des actions d'Homme, elle ne put se nier, ou se feindre elle-même, principalement dans une chose imprévevë, qui trouble un esprit assez aisément. Lors donc qu'elle eut fait connoître par sa voix, qu'elle étoit Femme, & que le Pere Maître eut appris qui elle étoit, de sa propre Bouche, quoi qu'elle eut peine de l'avoüer, il en avertit l'Evêque, qui examina la chose plus diligemment, n'y reconnut rien que de simple, de fervent, & de bien intentionné, & la renvoia dans son Monastere sans châtiment.

Une Religieuse sous un Habit d'Homme est receuë parmi les Capucins.

Un ancien Pere découvrit la Novice.

L'Evêque la renvoie dans son Monastere.

XX. En ce même Tems, Dieu comme un Juge fort severe, voulut montrer les rigueurs qu'il exerce à l'endroit de ceux, qui n'estiment pas la perte du tems, & l'emploient, ou à murmurer des autres, ou à censurer leurs actions. Au Convent de Rome Frere Antoine du Mont Predicateur, un des premiers Capucins de la Province de Rome, ne pouvoit dormir une nuit, & il se leva pour descendre à la Cuisine, & y prendre de la lumiere. On y descendoit alors par une Echelle, qui tournoit en forme de Limaçon, & qu'on ôta depuis, aprés qu'on eut fait d'autres Degrez. Ce Frere donc au milieu de cette Echelle, d'où il pouvoit voir la Porte de la Cuisine, apperçut qu'il en sortoit une fort grande Splendeur, & une chaleur ardente, d'un feu extraordinaire. Ce qu'admirant avec effroi, il raisonnoit en lui-même, Voici un tems de nuit, où tous les Freres reposent dans leurs Chambres, & où l'on ne prépare rien à la Cuisine, d'où vient donc tant de chaleur, & tant de lumiere. Tandis qu'il fait ce raisonnement, un More lui dit, Ne craignez pas Antoine, lui prit la Main, & le conduisit à la Cuisine, où entré la Porte ouverte, il y voit un grand feu préparé, avec quantité de Charbons ardens sous la Cheminée, & deux Freres qui étoient morts depuis peu dans ce Convent, passez dans une Broche, qu'un autre More encore plus affreux, tournoit sur le feu, pour rôtir leurs Corps. Frere Antoine fut effraié de cette veuë, & fort Familier avec ces Freres, lorsqu'ils étoient en vie, il les appella de leurs Noms, &

Exemple horrible de deux Freres morts.

& leur parla de cette sorte, ha ! mes pauvres Freres, quel horrible Spectacle à mes yeux ? N'est-ce pas un Phantôme, que je vois maintenant, ha ! qu'elle miserable fortune, vous a entraînez dans de si horribles supplices ? Êtes-vous dans l'Enfer, où vous resteriez dans toute l'Eternité, où bien dans le Purgatoire, d'où la clemence de Dieu vous retirera, aprés quelques jours de châtiment. Dieu, répondirent-ils, nous a sauvez par sa misericorde, mais sa justice nous a condamnez à souffrir long-tems ces supplices, à cause, que ne faisans pas assez d'état de la perte du tems, dans les heures qu'on se chauffoit, nous l'avons emploié dans des murmures, dans des censures injustes souvent des actions des autres, & dans plusieurs paroles inutiles, & nôtre plus grand mal-heur est le mauvais Exemple, qu'en ont pris les autres. Mais nôtre dernier accablement, vient du grand mépris, que nous avons fait des avis charitables, que les plus Anciens nous donnoient de nôtre desordre, parce que nous écoûtions leurs paroles, comme des Chansons de bouffonnerie. Ce qu'aiant dit, tout cét horrible Spectacle disparut : d'où peuvent s'instruire les autres Freres, qui estiment peu de choses, tout le Tems qu'on pert à se chauffer, à dire tant de choses inutiles dans le Chauffoir, & à y controoller, à y censurer les actions des autres, puisque Dieu punit les coupables de ces desordres, si severement.

Combien Dieu punit severement les murmures, & les paroles inutiles.

XXI.

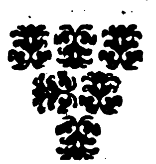
Alors encore un Potier de Terre nommé Savino, qui demeuroit à Ville-Neuve, dans la Marche d'Ancone, & qui affectionnoit si fort les Capucins, qu'il leur donnoit liberalement tout ce qu'ils avoient besoin de sa Poterie, entreprit un voiage dans la Poüille, où ses Affaires achevées, & retournant chez lui par des Chemins, & des Lieux deserts, où l'on ne trouvoit ni Bourgs, ni Hôtelleries, que fort rarement, & où par consequent l'on manquoit des choses plus necessaires à la vie, il avoit déja cheminé la meilleure partie du jour à jeun, & tout fatigué du Chemin, & de la Faim, il se reposa sur une Colline, où il étoit à Terre tout abatu, sans secours des Hommes, lorsque deux Capucins lui apparoissent comme s'ils eussent cheminé, ils s'approchent, & lui disent ? Que faites-vous là Savino, poursuivons nôtre chemin de Compagnie, & lui donnent du Pain, & du Vin, pour prendre des forces, dont tout remis, & en chemin avec eux, ils disparurent à sa veuë. Il reconnut alors le bien-fait de l'Ordre, à cause de l'affection, qu'il lui portoit, & de la Charité, qu'il lui rendoit aux occasions, & il resolut de lui être encore plus liberal, & plus charitable, qu'il n'avoit été. D'où peuvent apprendre sensiblement, les Biens-faicteurs de l'Ordre, que Dieu qui récompense si liberalement les Hommes, ne leur rend pas seulement à usure la Charité, qu'ils lui font pour son amour, en leur accordant la vie de la gloire, mais encore il les en reconnoît en ce Monde, où il leur fournit, les choses plus necessaires à la vie.

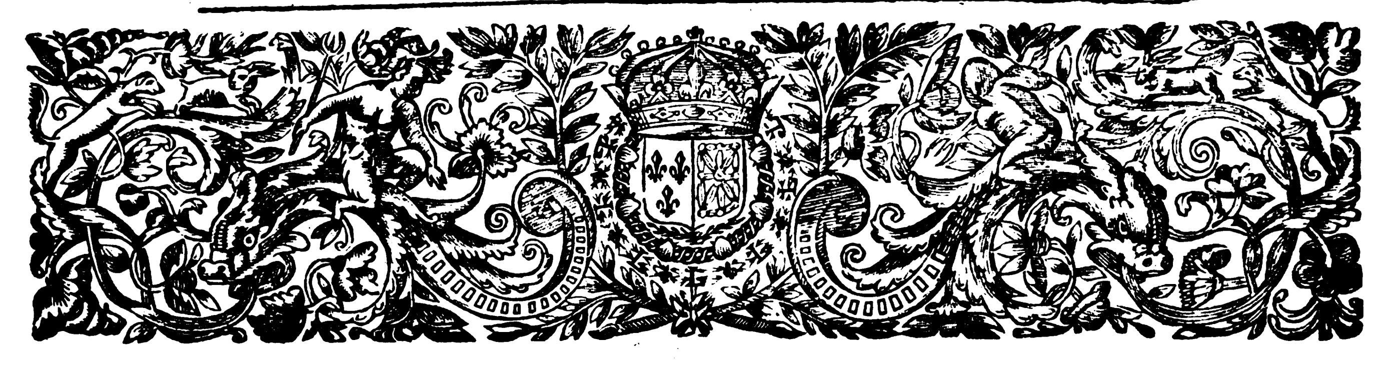
La Bonté de Dieu à l'endroit d'un Bien-faicteur de l'Ordre.

XXII.

Enfin cette Année l'Empereur Ferdinand fort desiré des Hommes, mourut le septiéme des Calend. d'Aoust, & lui succeda à l'Empire, Maximilian II.

Mort de l'Empereur Ferdinand I.





On bâtit le Convent de Lodi, & comme fut châtié severement un Frere, qui le bâtissant n'observa pas les rigueurs de la Pauvreté.

I. LA nouvelle, & petite plante de nôtre Pere saint François, sous le Nom humble des Capucins, fleurie au milieu des Aquilons des Tempêtes, & accruë par une vertu divine, comme une Olive feconde dans la Maison de Dieu, s'augmentoit tous les jours, par le fruit de ses vertus, & par le nombre de ses Monasteres, lorsque cette Année 1565, sous le gouvernement de Frere Evangeliste de Canobio General, & de Frere François Meazza, Provincial de la Province de Milan, l'on jetta, comme par un Miracle, les premiers Fondemens du Convent de Lodi, Ville de Savoye, proche d'Adda, entre Milan, vers l'Occident, & Plaisance, du côté du Midi, dont la Campagne est fort fertile en Fromage, Beure, & toutes les Viandes necessaires à la vie. Plusieurs choses arrivées alors montrerent bien, que Dieu se méloit plus particulierement de la Fabrique de ce Monastere. En effet, un Champ proche de la Ville, paroissoit fort necessaire à ce Bâtiment, & le Provincial à juste prix le demanda à un Gentil-homme, à qui il appartenoit: mais cét Homme de qualité, refusa non seulement ce prix, & s'opposa à la vente de sa Terre, il traita même le Provincial fort rudement de paroles, qui sans en être ému, lui dit, Monsieur, que nôtre demande ne vous importune pas, conservez vôtre Champ, & nous retournerons à Milan, où nous prierons Dieu, jusqu'à ce que vous nous l'accordiez, sans qu'on vous en parle, & même sans Argent. La chose parut ridicule au Gentil-homme, mais le promt effet montra bien, que ces paroles du Provincial avoient été vraies, parce qu'à peine le Soleil fut couché, que cét Homme surpris d'une grosse Fiévre, fût en peril de sa vie, effraié de ce danger, & rendu plus traitable par ce châtiment de Dieu, il reconnut sa faute, & promit à sa justice, de donner aux Capucins sa Terre, si sa Bonté lui accordoit sa Santé. Dieu se laissa fléchir à ses Vœux, & la Pieté de sa promesse obtint de la clemence divine, la guerison de son Corps, dont l'avoit privé l'opiniâtreté de son Esprit. Mais la facilité du pardon, l'aiant rendu ingrat, ce que cause souvent le défaut des Hommes, & gueri, il oublia le Bienfait de Dieu, avec sa promesse, & ne donna pas son Champ aux Capucins. Dieu alors, qui abhorre un vœu infidele, le châtia plus severement, parce qu'aussi-tôt il fut saisi de douleurs d'entrailles si effroiables, que revenu encore à lui, avec la crainte d'une Main plus rigoureuse de Dieu, il fit une resolution ferme de donner son Champ aux Capucins, & en promit une execution immancable, s'il recouvroit sa Santé. A peine eut-il fait son Vœu, que ses douleurs cesserent, il se trouva gueri, appella les Capucins, leur donna liberalement son Champ, & fut depuis fort affectionné à leur Reforme. Son Fils aîné, qui étoit un jeune Homme, porta avec regret une Donation si genereuse de son Pere, & s'irrita si fort contre lui, que tirant son Epée, il le menaça de le tuër à l'heure même, s'il ne retenoit

On bâtit un Convent à Lodi.

Un Gentil-homme refusant de vendre son Champ pour les Capucins est puni de Dieu.

Le Gentil-homme donne son Champ aux Capucins, & est gueri.

Son Fils Aîné qui s'opposoit à son Vœu est puni de Dieu.

tenoit son Champ, qu'il avoit donné. Mais lui se mocqua des menaces de son Fils, arrêta sa fureur avec un commandement de Pere, & satisfit exactement à ce qu'il avoit promis à Dieu, dont la justice ne laissa pas impunie l'audace du Fils, parce qu'étant un des plus robustes, & des mieux faits de la Ville, il fut accablé de tant d'incommoditez, qu'il devint le plus foible, & le plus difforme de tout le Païs, afin qu'un double supplice, châtia justement, les deux crimes, dont il avoit peché contre Dieu, & contre son Pere.

Le Provincial, aprés avoir établi à la Fabrique du Convent, un Frere fort adroit, il s'y fit quelques excés contre les Regles de la Pauvreté, & parce que cette sorte de crime, est ordinairement punie plus severement de Dieu, dans les commencemens principalement de nôtre Reforme, ce Frere tomba fort Malade, & fut averti des autres Freres de sa prochaine mort, & de penser à son Salut. Mais lui, presque accablé de son crime, qu'il n'avoit pas expié, & du jugement plus rigoureux de Dieu, ne disoit en soûpirant, que ces tristes paroles, ha! cette Chaux me brûle trop violemment. Ils lui promettoient la clemence divine, avec plus d'empressement, pourvû qu'il s'y confiât entierement, & lui ne répondoit, qu'en disant, ha! que cette Chaux est ardente, & qu'elle me brûle cruellement; ils lui presenterent une Image de JESUS-CHRIST crucifié, lui disant, mon Frere, invoquez le Nom de JESUS, & plongez-vous dans ses amoureuses Plaies, & lui répondoit toûjours, cette Chaux m'embraze avec furie; ils insistoient, aiez confiance en Marie, & implorez son secours, elle vous le donnera, puisqu'elle est le Refuge de tous les Pecheurs, & lui repetoit encore, helas, helas! que cette Chaux me supplicie, & il mourut avec ces paroles, plût à Dieu, qu'elles fussent des témoignages sensibles, du regret qu'il avoit des excés, dont il avoit violé les Regles de la Pauvreté. Nous pouvons le croire pieusement.

II. Un Fr. est affligé à la mort, à cause qu'en bâtissant il avoit violé la Pauvreté.

De Frere Benoist de Vercelles Clerc. Et de Frere Massé de Trente Laic.

LA fin de Frere Benoist de Vercelles Clerc est bien plus heureuse, qui aprés trois Ans seulement de Profession, qu'il emploia dans une grande pureté de cœur, une humilité fort profonde, une obeïssance tres-exacte & une Observance merveilleuse de sa Regle, mourut saintement cette Année, au Convent de Brescia; Dieu voulut à l'heure-même, qu'il sortit du Monde, faire paroître sa gloire, à un Novice fort devot de ce même Convent, il s'appelloit Frere Marc, & aprés Matines il prioit Dieu dans sa Chambre, lorsque surpris d'un Sommeil d'esprit, il sembloit qu'il voioit le Cloître, les Dortoirs, le Jardin, & le Bois du Convent tous pleins de Capucins, d'où tout étonné, il demanda à l'un d'eux, d'où venoit, & que prétendoit cette grande multitude de Freres, & il lui répondit, Ne vous en étonnez pas, mon Frere, nous sommes tous Capucins, envoiez du Ciel, au Monastere, afin que nous accompagnions dans la gloire, l'Ame d'un Frere, qui y montera bien-tôt, il lui montra aussi-tôt un Habit tout tissu d'or, & l'assura qu'il étoit préparé pour en revêtir ce Frere, qui a choisi d'être vêtu si pauvrement dans nôtre Ordre, parce que, quoi qu'il y ait vêcu peu de Tems, il en a pourtant observé la Regle parfaitement toute sa vie, ce qu'aiant dit, & le Novice réveillé, il entendit qu'on sonnoit le signe de la mort de ce Frere, & que dans ce moment son Ame montoit glorieuse dans l'Eternité.

III. Frere Benoist de Vercelles éclate en vertus.

Un Novice eut revelation de sa gloire.

 Cette

IV.
Vie, & Actions de Frere Massé de Trente Laic.

Cette Année plusieurs autres moururent saintement dans l'Ordre, aprés y avoir vêcu avec beaucoup de Pieté, dont le premier est Frere Massé de Trente Laic, qui dans les commencemens de la Reforme, quita les vanitez du Siécle, s'enroolla sous la Croix de Jesus-Christ, l'An 1535, dans la Milice de son Serviteur saint François, comme un bon Soldat, & apporta tous ses soins, à vaincre dans le Combat tous les vices, qui font Guerre si souvent à l'Ame des Hommes, à crucifier sa Chair avec eux, & embellir son esprit des plus brillantes vertus. Il avoit une constitution de nature fort penchante au Sommeil, ou par un long usage qu'elle en avoit, ou par son temperamment, & il l'a contraignit à veiller avec tant de force, que depuis il ne dormit, que bien sobrement. Il affligeoit son Corps, accoûtumé aux meilleurs Repas, de jeûnes presque continuels, & encore ses jeûnes étoient au Pain, & à l'Eau, dont il ne rassasioit jamais sa Faim, & qui ne lui fournissoient, que peu de Nourriture. Dés son entrée dans la Religion, il s'étoit proposé de n'accorder à sa Chair, quoi que ce soit, ni d'agreable, ni de délicieux. D'où vient que le jour, il l'accabloit presque de Travaux, soit dans le Jardin à labourer la Terre, soit dans les Offices plus penibles du Convent, à servir les Freres, & la nuit il l'affoiblissoit de veilles, & de longues Oraisons, & pour exercer contre elle, tout ce que l'Evangile lui ordonnoit de haine, & d'hostilitez, lorsque tout étoit couvert de Neiges, & que les Vents d'Aquilon avoient plus endurci la Glace, il ne voulut jamais accorder à son Corps, ou de s'approcher du feu, ou de se deffendre du froid, qu'à force de travail, & de sueurs corporelles.

Portrait de ses vertus.

V.
Son grand zele pour la Pauvreté.

Il seroit difficile de dire, quel étoit son zele pour la Pauvreté, qu'il cherissoit si ardemment, qu'il choisissoit toûjours pour lui, soit dans ses vêtemens, soit dans sa Nourriture, le plus vile, & le plus Pauvre, & il ne laissoit pas perdre dans un Convent, les plus petites choses. Lors donc qu'il marchoit dans le Jardin, ou dans le Bois, s'il y trouvoit de petits Bâtons, ou quelques Brindelles, il les ramassoit, crainte qu'ils ne se perdissent, comme les témoignages de sa haute Pauvreté; il le persuadoit même aux autres Freres, parce que, leur disoit-il, la Pauvreté éclate dans les petites, comme dans les grandes choses; fort desireux de l'humilité, de l'Obeïssance, & principalement de la Charité, il se consacroit tout entier au service de tous, & particulierement des Malades, dont le soin lui étoit si agreable, que pas un travail, en les servant, nulles langueurs, quelques longues qu'elles fussent, nulles puanteurs de leurs Corps, ne paroissoient incommodes à son grand zele, parce qu'il consideroit moins les Malades, que son Sauveur en leurs Personnes. Sa ferveur dans l'Oraison brilloit audessus de ses autres vertus, & souvent il y étoit de sorte ravi hors de lui-même, que soit qu'il fut de bout, soit qu'il fut assis, soit qu'il se promenât, les yeux, & l'esprit élevez en haut, comme s'il eût toûjours médité les choses celestes, souvent il ne voioit pas ce qu'on faisoit auprés de lui, en sorte qu'il paroissoit être un Homme de l'autre vie.

VI.
Il guerit plusieurs Malades, avec le signe de la Croix.

Cét Homme de Dieu n'étoit pas seulement estimé un Saint, de tous les Freres, qui le frequentoient, mais encore des Séculiers, qui le connoissoient, en sorte que plusieurs Malades le venoient trouver, & il les guerissoit aussi-tôt, avec le signe de la Croix. Nous lisons dans les Monumens plus anciens de l'Ordre, qu'il en guerit plusieurs de cette maniere, quoi qu'on n'y lise pas tout ce qu'il a fait de merveilles.

Mais nous jugerons par un seul Exemple, combien il étoit agreable à Dieu. Un jour il voulut passer avec Frere Antoine de Piagnano, la Riviere de Misa, qui coule entre Fano, & Sinigaglia, lorsque de continuelles Pluïes avoient grossi ses Eaux extraordinairement, il dit à son

Compagnon,

Compagnon, que la Tête luy tournoit, principalement à passer des Fleuves, je vous précederai, dit Frere Antoine, & vous, prenez nôtre Corde, & vous me suivrez plus facilement, ce que fit Frere Massé, mais à peine fut-il au milieu du Fleuve, que surpris d'un vertige, il vacilla & tomba dans la Riviere, l'Eau profonde plus qu'à son ordinaire, & l'Age déja fort avancé de Frere Antoine, ne lui permettoient pas de porter Frere Massé sur ses Epaules, & le retour étoit aussi dangereux, privez donc de tout secours humains, dans un peril si extrême, ils s'adresserent à Dieu, & avec du succés, parce qu'une vertu divine vint du Ciel, à leur secours, & sans même qu'ils fussent moüillez, les porta de l'autre côté du Fleuve, pour faire paroître le grand crédit que Frere Massé avoit auprés de Dieu. Enfin aprés avoir emploié dans l'Ordre trente Ans de sa vie, avec la loüange d'un Homme de bien, il mourut au Convent de Montegranaro, en reputation de Sainteté.

Il est délivré d'un Naufrage par la vertu de Dieu.

Vie, & Actions, de Frere Jean Fassatio Milanois Prestre.

VII.

MOnta dans le Ciel, aprés Frere Massé, Frere Jean Fassatio Prêtre Prédicateur Milanois, qui entré, de l'Ordre de saint Dominique, dans celui des Capucins, où il fut souvent Provincial de la Province de Milan, il fit paroître dans cette Charge, une grande probité de mœurs, & de vie, parce qu'orné de toutes les vertus, plus propres à un veritable Frere Mineur, & aux occasions grand observateur de l'Observance Reguliere, il gouvernoit la Province de Milan, avec tant de prudence, & tant de vertu, qu'il étoit la consolation des bons, & la terreur des méchans, & mêloit de sorte la douceur, à la severité, qu'il conservoit dans une même Arche, & la Manne du desert, & la Baguette de Moïse, & que de sa Bouche fluoit également la rigueur, & la Benignité. D'où vient que le Bâton de Commandement, qui a coûtume d'effraier les autres, produisoit là Manne entre ses mains, & consoloit ses Sujets.

Sa prudence étoit merveilleuse.

VIII.

Il avoit coûtume de prêcher avec tant de ferveur, & tant de graces de Dieu, qu'on pouvoit dire de lui, cét Oracle de l'Ecriture Sainte: *Ce n'est pas vous qui parlez, mais le saint Esprit qui parle par vous.* Ce qui parut fort visible, par une chose particuliere, que lors qu'il prêchoit à Brescia, l'on vit un Pigeon blanc sur sa Tête, & un exemple montre clairement, combien ce grand Homme, avoit de pouvoir auprés de Dieu, parce qu'un jour en Eté, comme il alloit de Monza à Milan, tout brûlé de soif, il demanda à boire à un Hôtelier, qui déterminé de le refuser, lui répondit qu'il n'avoit plus de Vin, quoi qu'il en eût chez lui plusieurs Tonneaux tout pleins. Frere Jean passa avec cette réponse, & à peine eût-il cheminé vn jait de Pierre, que l'Hôtelier alla à sa Cave y tirer du Vin, & trouva ses Tonneaux vuides. Aussi-tôt l'affliction qui donne de l'esprit, lui represente le verre de Vin qu'il avoit refusé à l'Homme de Dieu, & lui fait connoître, que sa cruelle avarice, qui avoit dénié à boire à un Pauvre de JESUS-CHRIST, avoit vuidé tous ses Vaisseaux, & que Dieu vengeur de sa Barbarie, qui avoit dit faussement qu'il n'avoit point de Vin, dont il pût soulager la soif d'un de ses Serviteurs, lui faisoit éprouver effectivement, qu'il n'en avoit plus, & que la verité s'accordoit fort bien avec ces paroles. Tout confus donc de ce fait, sans que son Esprit alors lui fournit de meilleur conseil, il court aprés Frere Jean, qui n'étoit pas encore trop éloigné, lui demanda pardon du refus qu'il lui avoit fait, & lui dit en pleurant ce qui lui étoit arrivé. Le Serviteur de Dieu compatit à la disgrace de cét Homme, & lui dit:

S. Matth. 10.

En prêchant on voit sur sa Tête une Colombe blanche.

Un Hôtelier lui refusant un verre de Vin trouva tous ses Vaisseaux vuides.

Par sa priere le Vin rentra dans ces Vaisseaux. dit: Retournez maintenant chez-vous, vôtre Vin y retournera avec vous, il obeït, & il trouva ses Vaisseaux pleins à leur ordinaire.

IX. Enfin Provincial encore de Milan, il y tomba Malade, & comme il jugea bien que cette Maladie seroit sa derniere, il se disposa d'aller au devant de Dieu, par la reception des saints Sacremens de l'Eglise, & prest de mourir, il appella tous les Freres auprés de lui, tourna un Pulverin, & leurs parla de cette maniere: Je n'ai plus, mes Freres, qu'un moment de vie, comme Dieu me l'a revelé, & je ne serai plus qu'une heure avec vous, pour vous exhorter aux choses plus utiles à vôtre Salut. Alors il leurs persuada, l'espace de toute cette heure, avec des paroles toutes de feu, l'Observance de la Regle, la Pauvreté, la Charité, & les autres vertus, son Pulverin passé, & les mains élevées au Ciel, il commence l'Himne, *Te Deum laudamus*, & tandis que ses Freres le poursuivent avec larmes, il disposa son Corps au repos de la Mort, & aussi-tôt qu'on eût dit ce Verset, *In te Domine speravi non confundar in æternum*, il passa à l'esperance Bien-heureuse, & au repos de l'Eternité.

Vie, & Actions, de Frere Jean de Leonessa Prédicateur, combien il fut puissant à reconcilier des Ennemis, & à convertir les Pécheurs.

X. FRere Jean de Leonessa Prédicateur de la Province d'Ombrie, dont nous avons, dans la Vie de Frere Mathieu, son propre Frere, dit le commencement de la Conversion, l'An 1553. mourut saintement cette Année. Il fut appellé de l'Ordre des Conventuels, par les prieres de son Frere, à celui des Capucins, où il vêcut fort inocemment, & dans l'exercice de toutes les vertus. Il étoit un Prédicateur tout de flâmes, & si puissant en paroles, qu'il engageoit les plus grands Pecheurs, aux plus illustres vertus, & particulierement, Dieu lui avoit donné tant de grace, à reconcilier des Ennemis, qu'il éteignit de son Tems des inimitiez fort inveterées de plusieurs Citoiens, & de Villes toutes entieres, & les contraignit à leurs mutuelles Reconciliations: En voici quelques exemples.

XI. Il reconcilie des Ennemis. Il disoit la Messe au Convent de Ville-Château, lors qu'on y celebroit le Chapitre de la Province d'Ombrie, & quelques-uns qui étoient cruellement Ennemis, il y avoit fort long-tems, y assistoient; Frere Jean desiroit ardemment de les reconcilier, & aprés ces paroles de l'Oraison Dominicale: *Dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris*, comme si Dieu l'eût tout embrazé de son feu sacré, il se tourna au Peuple, & lui parla si efficacement de la dilection des Ennemis, que sans que son discours fut encore achevé, ceux que leur haine embrazoit si cruellement, s'embrasserent mutuellement les uns & les autres, & furent depuis fort bons Amis.

Disant la Messe il fit embrasser des Ennemis de long-tems.

XII. Un Villageois du Comté de Visso, dont un Bourgeois avoit tué le Frere, depuis peu de tems, étoit si dur, & si inexorable à faire paix avec son Adversaire, qu'il n'y pût jamais être contraint par toutes les prieres, ni de ses Amis, ni des Gentils-hommes, ni des plus Puissants, qui y emploierent & leur Credit, & leurs Persuasions. Frere Jean quelquesfois avoit été chez lui, pour lui persuader cette paix, mais opiniâtré dans sa haine, persuadé qu'il venoit à ce dessein chez lui, il avoit fait dire qu'il n'y étoit pas, privé donc d'esperance de pouvoir entretenir son Homme, un jour il alloit celebrer la Messe, & plusieurs y assisterent, avec le Païsan irreconciliable, qui avoit encore quelque sentiment de Pieté, tout le Païs sçavoit ses querelles,

Un Païsan se reconcilie à son Ennemi pendant la Messe de Frere Jean.

relles, d'où vient qu'à peine l'eût-on vû dans l'Eglise, que le bruit en vint aussi-tôt aux Oreilles de Frere Jean, qui dans une occasion si juste, la Messe achevée, crainte que son Homme ne lui échappa, fit fermer les Portes de l'Eglise, & vêtu encore de ses vêtemens sacrez, il fit un discours si puissant de l'amour Fraternel, & de la réconciliation des inimitiez, que le Villageois en fut touché; il le nomma donc par son Nom, le fit venir auprés de lui, & lui demanda s'il ne vouloit pas se réconcilier avec son Ennemi, qui étoit dans l'Eglise, contre l'attente de tous, il lui dit que oüi, & alors sans peine ils se réconcilierent, & se conserverent depuis dans une étroite Amitié. La chose parut admirable à tous les Spectateurs, qui sçavoient la dureté du Paisan, & comme ils lui demanderent depuis, comment il avoit si facilement fait une réconciliation, qu'il avoit refusée si long-tems, aux prieres de tant de Nobles, il répondit, qu'alors il fut contraint par une force si divine, que sans s'y pouvoir opposer, il avoit été obligé de se rendre, aux paroles si puissantes de l'Homme de Dieu.

XIII. Il convertit un Pecheur public.

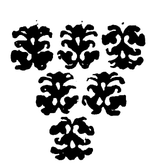
C'est ainsi qu'une autrefois, il obligea un Homme à la Penitence, qui étoit coupable d'un crime public, & qui refusoit les saints Sacremens. En effet informé qu'il étoit à sa Messe, aprés l'avoir achevée, il se tourna vers le Peuple, & dit, je vous prie, mes Freres, disons cinq fois l'Oraison Dominicale, & autant de fois la salutation Angelique, pour un Homme perdu, qui choisit plûtôt par une folie desesperée, d'être Damné dans l'Enfer, & d'y souffrir avec les Demons, que de confesser ses Pechez, & d'être au nombre des Enfans de Dieu. Cét Homme fut si touché de ces paroles, & de la priere du Peuple, qu'il effaça ses pechez par ses larmes, & par le Sacrement de la Penitence, & il prit aussi-tôt une meilleure vie.

XIV. Par ses prieres il réconcilie deux Villages Ennemis.

Deux Villages de la Vallée de Spolete, se déchiroient par des haines si cruellement mutuelles, qu'elles leurs auroient causé beaucoup de malheurs, & plusieurs massacres. Quantité d'Ecclesiastiques, & de Gentils-hommes, s'étoient emploiez long-tems sans succés, à réconcilier ses Villageois, lors que Frere Jean appuié sur le pouvoir, & le secours de Dieu, entreprend cét œuvre de réconciliation, si difficile entre ces deux Peuples, & le poursuit sous la faveur de Dieu, avec tant de prudence, & de dexterité, qu'en peu de tems, il acheve un accommodement, qu'avoient inutilement commencé tant de personnes considerables, l'espace de tant d'Années: Ce fut une chose admirable, & un effet de la seule Puissance de Dieu, qu'en si peu de tems, Frere Jean eût appaisé des querelles si inveterées, réconcilié des Esprits si contraires, & rendu Amis des Peuples si fort Ennemis, que la chose paroissoit bien au dessus du pouvoir des Hommes.

XV. Il prédit à un Homme la mort, à cause qu'il ne vouloit pas se réconcilier.

C'étoient là les affaires plus ordinaires de Frere Jean, qui toûjours précedées d'une longue priere, & accompagnées de la vertu de Dieu, il n'est pas surprenant, si elles avoient presque toûjours leur succés: D'où Dieu qui conduisoit l'esprit, & les actions d'un si saint Homme, pour montrer qu'il étoit Autheur de ses merveilles, si quelques-uns méprisoient ses discours, ou s'opposoient à ses avis, ne les laissoit pas sans châtimens, en voici des Preuves.



Comme Dieu châtia ſeverement ceux qui mépriſoient les paroles de ſon Serviteur, & de ſon Eſprit de Prophetie.

DEux Habitans de la Terre de Sillano, diſputoient opiniâtrément le Paſſage d'un Champ, que prétendoit l'un & l'autre; Frere Jean pour les accorder tous deux, les appella ſur le Champ diſputé, avertit celui qu'il jugeoit le plus déraiſonnable, par pluſieurs douces paroles, de ſe rendre à la Juſtice, & d'en demeurer aux termes de l'équité: Mais lui témoigna plus d'oppoſition, & ne voulut pas devenir raiſonnable, malgré tous les avertiſſemens de l'Homme de Dieu, qui animé de ſon Eſprit, dit à cét opiniâtre, prenez garde à vous, mon Frere, ce Champ vous ſera fatal, & ſi vous ne penſez mieux à vos affaires, le Demon vous y attend, avec une mort ſubite: Lui ſe mocqua de cét avis, & quelques jours aprés, qu'il querelloit ſon Ennemi ſur leur propre Terre, il y fut tüé, & le Champ rougit de ſon Sang, comme lui avoit prédit le Serviteur de Dieu.

XVI. Prédiction ſemblable.

Le même lui arriva avec un autre, qu'il exhortoit de ſe réconcilier avec un de ſes Ennemis, celui-ci en vint à cét excés de folie, de lui dire inſolemment, Pourquoi me perſuadez-vous inutilement la paix, quand Dieu me la commanderoit de ſa propre Bouche, je ne lui obeïrois pas. Frere Jean tout embrazé du zele de Dieu, ſi fort mépriſé de cét Impie, lui répondit? Eſt-ce ainſi, abominable, que tu mépriſes ton Dieu, ſçache que tu mourras demain ici, & l'effet de cette parole de Foudre, ne fut que trop vrai, puis qu'il y fut tué le lendemain par ſon Ennemi; d'où tous connurent viſiblement, que non ſeulement Dieu communiquoit à ſon Serviteur ſa Puiſſance, pour épouvanter les Impies, mais encore qu'il l'éclairoit de ſon Eſprit de Prophetie, dont il prédiſoit les choſes futures, comme il eſt viſible par l'exemple qui ſuit.

XVII. Il prédit auſſi la mort à des Joüeurs.

Dans un Village de la Vallée de Spolette appellé Paſſo, trois Joüeurs y étoient, qui joüoient publiquement aux Dez, & aux Cartes, & y attiroient les autres, d'où l'on entendoit pluſieurs Blaſphêmes contre Dieu, & on voioit leurs querelles, & leurs diſputes. Frere Jean les avoit avertis ſouvent de ceſſer leurs Jeux, & le ſcandal du Village; ils s'en rioient, ſe mocquoient des avis de leur ſaint Correcteur, & ils continuoient leur exercice de Jeu. Frere Jean enfin les y trouva un jour, & leurs dit? Quoi Miſerables vous joüez, & vous ignorez la Sentence, que Dieu a prononcée contre vous, je vous ai déja ſouvent avertis, que vous vous retiraſſiez de cét emploi des Enfers, & par mépris de mes avis, vous croupiſſez dans vôtre crime? Pourquoi irritez-vous la colere de Dieu, plus ſevere contre vos Perſonnes, voilà que le ſcandal du Peuple, les voix de Blaſphêmes, de crimes, de querelles, qui ſe commettent ici, crient aux oreilles de Dieu, & lui demandent une promte vengeance contre vous, qui vous accablera ſous ſa charge, & dont le poids doit faire au plûtôt vôtre derniere Ruine: Ecoûtez Miſerables, qui vous faites une enchaînure de vos crimes, & qui non contens de vôtre perte, répandez le Sang de tant d'Ames, & faites Blaſphêmer avec tant d'impieté, l'adorable Nom de vôtre Dieu; voilà déja que la Coignée eſt à la racine de l'Arbre, un Déluge des coleres du Ciel, eſt preſt de tomber ſur vos Têtes criminelles, & le dernier Arreſt de la Juſtice divine vous accablera dans un moment. Quoi plus, ſi vous ne faites bien-tôt Penitence de vos crimes, vous perirez tous, par un juſte Jugement de Dieu.

XVIII. Il prédit l'Apoſtaſie à un Frere qui mépriſoit ſes corrections.

Frere Jean leurs fit publiquement ces menaces. Et afin qu'ils ſçuſſent, qu'elles ſortoient de la Bouche d'un Dieu, & non pas d'un Homme, à peine peu de jours furent-ils écoulez, qu'elles ne ſe trouverent que trop vraies,

vraies, parce que s'étans querellez, & massacrez les uns les autres, on connut visiblement, que les paroles de l'Homme de Dieu, avoient été une veritable Prophetie, que sa Bonté lui avoit communiquée. Avec ce même Esprit, il prédit, à un Frere, qu'il reprenoit de quelques crimes contre l'Observance Reguliere, & qui ne se rendoit pas à ses corrections, qu'il seroit chassé de l'Ordre, ce qui lui arriva depuis miserablement, parce que rompant les liens d'obeïssance, il tomba dans le crime épouventable de l'Apostasie. Enfin Frere Jean tombé Malade à la mort, abandonna ce Monde mal-heureux, & alla prendre possession du Ciel, en mourant Saintement, dans la Province d'Ombrie.

Vie, & Actions, de Frere Bernard de Milan Laïc.

Frere Bernard de Milan Laïc, étoit de l'illustre Maison des Visconti, & fort Sçavant aux Lettres divines, & humaines; à la priere de son Pere, il fut élu Evêque de Brescia, ce qu'étant dit à Bernard, il refléchit fort à l'Episcopat, engagé au conte rigoureux de tant d'Ames commises à ses soins, & si difficile dans ses emplois, à qui sont necessaires toutes les vertus, que saint Paul ordonne à son Disciple Thimothée, lui disant: ***Il faut qu'un Evêque soit irreprehensible, sobre, prudent, orné de chasteté, d'Hospitalité, & de Doctrine***, &c. Aprés ces reflections, il pense à se dégager de cette Charge: Mais comme il considera, qu'à cause de l'importunité de ses Parens, il ne lui restoit plus de moiens de refuser cette Mître, il s'enfuit dans la Solitude, & se cacha quelque tems dedans les Forêts, où il s'exerça dans les jeûnes, & les Oraisons, jusqu'à ce que le Pere des lumieres lui communiqua les siennes, il entra alors dans la Reforme des Capucins, qui commençoit depuis peu d'éclater dans le Monde, embrassa le Chemin celeste de l'humilité, que Dieu lui avoit montré il y avoit long-tems, & pour briser absolument tous les fers de la superbe, il y demanda un rang entre les Freres Laïcs. Mais tant plus jetta-t'il de plus profonds Fondemens, dans l'humilité, de la perfection Evangelique, tant plus éleva-t'il cét Edifice de vertus, qu'il bâtit depuis si religieusement, parce qu'il fut si merveilleux dans le mépris, & l'abbaissement de lui-même, que comme indigne de la conversation des autres Freres, il se prosternoit à leurs pieds, s'y disoit un Prophanateur, & un Prodigue des dons de Dieu, & il s'y proclamoit un Méchant, un Scelerat, & l'infamie de tout l'Ordre; enfin il n'obmit jamais ni paroles, ni actions, dont il put se faire mépriser des autres.

XIX.

1. à Thimoth. 3. Chap.

Etant nommé Evêque de Brescia il refuse l'Episcopat.

Il entre parmi les Capucins.

Il s'applique fort à l'humilité, & au mépris de lui-même.

XX.

Il est grand zelateur de la Pauvreté.

Il fut si merveilleux dans la charité des Pauvres, qu'étant Portier, il retranchoit une partie, de ce qu'on lui donnoit à dîner, & à souper au Refectoire, dont il soulageoit leurs besoins. Il accompagnoit cette Charité d'une Pauvreté, qui lui choisissoit toûjours les plus viles choses, & les plus méprisables, il n'avoit qu'un méchant Habit, de pauvres Sandales, quoi qu'il s'en servit rarement, de vieilles Mutandes, des Mouchoirs plus grossiers, une Chambre plus incommode, une Couche fort austere, couverte ordinairement de Serment, une legere Couverture, tout enfin fort pauvre, & il se plaisoit si fort à cette vileté, à cette indigence de toutes les choses, qu'il passionnoit d'être privé de toutes, pour posseder avec plus de dégagement son aimable Pauvreté. Fort sobre en fait du Sommeil, il se levoit deux heures avant Matines, pour faire ses prieres, & alors il s'élevoit avec ardeur à Dieu, & nourri de ses celestes Viandes, s'il étoit quelquesfois obligé d'être de conversation avec les Hommes, il parloit des choses divines, avec tant de douceur, & en discouroit si hautement, que tous l'écou-

toient avec admiration, & ils se persuadoient, que cette science qu'il leurs expliquoit du Ciel, & de Dieu, étoit moins de l'acquisition des Hommes, que d'une infusion divine dans son Esprit, qu'elle en éclairoit si divinement.

XXI. *Il a l'esprit de Prophetie.*

Tout penetré qu'il étoit des lumieres du Ciel, il prédit certaines choses, que l'effet fit connoître veritables, à un Gentil-homme principalement, qui étoit si contraire aux Capucins, que comme ils bâtissoient un Convent proche de Drugola, dans la Campagne de Brescia, pas fort loin du Lac de Garda, il y faisoit ruiner la nuit, les Travaux qu'ils y avançoient le jour, il prédit un mal-heur extréme, qui lui arriva quelque Tems aprés, lorsqu'il fut condamné aux Galeres. Enfin cét Homme de Dieu, s'étoit acquis dans tous les esprits, une si grande reputation de Sainteté, que lorsqu'il marchoit par la Ville de Brescia, il étoit suivi toûjours d'un grand nombre de Peuples, qui s'efforçoient de le voir, & d'entendre ses discours. Frere Bernard aprés tout, mourut au Convent de Brescia, qu'on appelle de l'Abbaye, estimé Saint, non seulement des Freres, mais encore des Seculiers; si-tôt que sa mort est sceuë, dans toute la Ville, plusieurs Personnes de toutes les qualitez, se trouverent à ses Funerailles, & les uns lui couperent son Habit, par devotion, & les autres ses Cheveux; il arriva alors, qu'un Homme lui coupa plus imprudemment l'Ongle du Pied droit, & lui arracha de la Chair, aussi-tôt le Sang sortit de la Plaie, qui fit connoître bien visiblement, que son Ame vivoit dans le Ciel auprés de Dieu, tandis que son Corps étoit mort avec les Hommes, sur la Terre.

Il prédit un grand mal-heur à un Gentil-homme, qui faisoit tort aux Capucins.

Il mourut à Brescia en reputation de Sainteté.

XXII. *Cinq Ans aprés sa mort ses Os exalent une odeur fort agreable.*

Cinq Ans aprés son Decés, lorsqu'on déterroit ses Os, pour les transporter dans un autre Sepulcre, ils exalerent une odeur fort agreable, & alors Frere Honorio de Brescia Prêtre, qui étoit Malade, il y avoit longtems, dans ce même Convent, d'une Fiévre-quarte fort incommode, entra dans son Tombeau, baisa ses Os, avec une grande foi en Dieu, & une confiance merveilleuse, en son Serviteur Frere Bernard, & y receut aussitôt la Santé: c'est ainsi, que lorsque ce grand Homme tout Noble, & tout Sçavant qu'il étoit, change la Dignité d'Evêque, avec la vie Humble d'un Frere Laic Capucin, & par ce choix d'humilité se montre méprisé au Monde, il obtient cette Année la récompense des Humbles, qui consiste en une couronne de gloire dans l'Eternité.

Vie, & Actions de Frere Bernardin de Monte-Olmo Predicateur. Comme Frere Bernardin étant touché d'un Exemple d'un Conventuel entra parmi les Reformez, & puis entre les Capucins.

XXIII. Le cinquiéme enfin, & le plus considerable, qui déposa cette Année le poids des dépoüilles mortelles, & corruptibles de son Corps, pour se revêtir des vêtemens précieux, d'une bien-heureuse immortalité, fut Frere Bernardin de Monte-Olmo, dans la Province de la Marche Predicateur, Homme illustre en Miracles, & en Sainteté, qui dans l'Ordre des Conventuels, s'étoit acquis cette loüange de Doctrine, & d'érudition principalement Scotiste, qu'on l'appelloit souvent l'Ame de Scot, & qu'à cause de ce grand sçavoir, il professa publiquement dans les Universitez plus celebres d'Italie, avec la glorieuse reputation d'un des plus Sçavans de son Siécle. Appellé enfin à Pise, il y enseignoit publiquement la Theologie, & lorsque dans les grandes Chaleurs de l'Eté, il ôte sa Tunique, & lit le Livre des Conformitez, qu'a composé Frere Barthelemy de Pise,

Pise, il y trouva sans dessein cét Exemple, dont voici le narré : *Il y avoit un Frere Mineur, en la Province d'Angleterre, qui avoit la grace des extazes, & lors qu'un jour, aprés qu'au Chœur on remercie Dieu du dîner, en presence du Ministre, & des Freres, il versa plusieurs larmes, & fut ravi devant eux. Ce que voiant le Ministre, il ordonna aux Freres qu'ils demeurassent, jusqu'à ce que ce Frere fut revenu à lui, aprés qu'il eut repris les fonctions ordinaires de ses sens, & que le Ministre lui eut commandé par sainte Obedience, de dire ce qu'il venoit de voir, à l'édification des Freres, engagé par cette Obedience, il dit, j'ai été ravi dans le Ciel, & ai veu quatre Freres de nôtre Ordre, être jugez de nôtre Pere saint François, par l'Ordre de* JESUS-CHRIST, *aprés leur Decés d'aujourd'hui. L'un avoit derriere lui une grande charge de Livres, l'autre portoit sur son Dos un Habit fort beau, le troisiéme étoit suivi d'Hommes, de Femmes, & d'Enfans, le quatriéme étoit pauvre, vile, & fort méprisé. Ces quatre Deffunts d'aujourd'hui, devoient être jugez de nôtre Pere saint François, par le commandement de Dieu, & il interroge le premier, de quel Ordre il est; & que veulent dire tant de Livres, & lui répondit qu'il étoit Frere Mineur, & que ces Livres avoient servi à ses Etudes, Avez-vous fait, dit saint François, ce que Dieu dit dans ces Livres, Non, mon Pere, dit ce Frere, Descendez donc dans l'Enfer, avec vos Livres, comme un Proprietaire, conclud le Juge. Le second interrogé de quel Ordre il étoit, je suis Frere Mineur, répondit-il, Vous mentez, lui dit saint François, parce que les Freres Mineurs doivent être vêtus de pauvres Habits, & vous en avez de précieux, & avec sa malediction, il l'envoia dans l'Enfer avec l'autre, le troisiéme interrogé de même maniere, & pourquoi les Hommes, & les Femmes le suivoient, il répondit, qu'il plaidoit pour eux, dans les Cours, & qu'il les avoit aidez de son secours. Saint François alors lui dit, qu'un Frere Mineur, ne devoit point être un Avocat, parce qu'il ne doivent point plaider, dit la Regle, mais il doit demeurer dans sa Cellulle, à pleurer ses pechez, dans l'amertume de son cœur, il le maudit, & il le relegua dans l'Enfer, avec les Demons. Mais il interrogea le quatriéme, s'il étoit Frere Mineur, & lui disant hardiment que oüi, saint François alors l'embrassa, & lui dit, parce que vous avez été veritable Frere Mineur, & que vous avez observé vôtre Regle, entrez dans la joie de vôtre Seigneur, & il y demeura glorieux avec nôtre Pere S. François.*

Frere Bernardin lisoit fort attentivement, cét horrible jugement des Freres damnez, & le Doigt de Dieu le grava si profondément dans son Ame, que s'interrogeant lui-même, il disoit? Que dis-tu, Bernardin? que repons-tu? n'entens-tu pas ce Livre, il parle à toi, cét effroiable jugement de Dieu t'attent? sont-ce des Fables, que tu lis? sont-ce des niaiseries? N'est-ce pas la voix de ton Pere saint François, qui condamne les Prévaricateurs de sa Regle, & les punit d'un éternel supplice? Ne sont-ce pas des avertissemens de Dieu, qui t'éveillent du Sommeil de la mort, & t'appellent à une meilleure vie? Pourquoi dors-tu? pourquoi demeure-tu couché, réveille-toi au moins maintenant, débarrasses-toi de l'état des choses, qui te rendent responsable au jugement de Dieu? A quoi bon des excuses? à quoi servent des remises, si l'abondance des Livres, si la délicatesse des Habits, si les Affaires seculieres, si l'Inobservance de la Regle te sont communes avec eux? Pourquoi ne partagerois-tu pas avec eux leur Sentence, & leurs Supplices? N'est-il pas encore tems, tandis que tu-es en vie, d'embrasser, avec le quatriéme l'humilité, la Pauvreté, & l'Observance de la Regle, que tu as professée, crainte que tu ne sois surpris de l'heure de ta mort, & qu'elle ne te précipite avec les Hipocrites, & les criminels. Frere Bernardin touché de ces agitations d'esprit, resolut de ne plus dormir, & de suivre un Dieu, qui l'appelloit à une meilleure vie. Dés ce moment donc, il conclud d'embrasser absolument, une parfaite Observance de la Regle, & de s'associer à la nouvelle Reforme,

XXIV. Il est animé à l'Observance de sa Regle par cét effroiable exemple.

Il passe à la Reforme des Freres Mineurs Conventuels.

 qu'avoient

qu'avoient si saintement commencée, Frere François de Monte-Pulciano, & sept autres grands Personnages, dans l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels, comme nous avons dit ailleurs. Cette resolution donc prise en lui-même, aussi-tôt que ses Leçons publiques, qu'il avoit entreprises seroient achevées, il passe à la Reforme, où dans le Convent de saint Ange *in vado*, avec Frere Ubertin son Fondateur, & quelques autres Freres, il s'occupe tout entier à l'Observance reguliere. Frere Jean de Fan prêchoit cette Année 1538, le Carême dans cette Ville, & lui animé de son Exemple, & de ses discours, passe à la Reforme des Capucins, avec Fr. Ubertin, & toute la Famille, qui nous donna leur Convent, par le consentement des Citoïens, comme nous l'avons remarqué plus amplement cette Année, où ce fit un si heureux Changement.

Il entre dans celle des Capucins.

Rigueur de vie, zele de Pauvreté, & confiance en Dieu de Frere Bernardin.

XXV.

Son Austerité de vie étoit merveilleuse.

FRere Bernardin dans l'Ordre des Capucins, quoi qu'il fut d'une complexion si foible, & si sujette aux Maladies, qu'il paroissoit peu propre à leurs Austeritez, qui dans les commencemens de leur Reforme étoient si rigoureuses, sa vertu toutesfois surmonta la délicatesse de sa nature, & Dieu qui lui donna particulierement des forces, il commença une si grande Austerité de vie, qu'il sembloit admirable à tous ses Spectateurs. En effet, nuds Pieds, sans Sandales, tout le cours de l'Année, il ne se servoit que d'un seul Habit tout déchiré, & usé sans Tunique. Outre les jeûnes qu'ordonnent l'Eglise, & la Regle, il jeûnoit encore si exactement les cinq Carêmes de nôtre Pere saint François, qu'il n'y mangeoit souvent que du Pain, & n'y beuvoit que de l'Eau, & devenu plus âgé, il ne mangeoit qu'une fois le jour, au lieu de Pain, & de l'Eau, dont il faisoit auparavant toute sa Nourriture: Abstinence merveilleuse, qu'il continua toute sa vie, & il ne voulut souffrir jamais, qu'on lui servit quelque chose de particulier, ou à cause de son âge, ou à cause de ses jeûnes extraordinaires. Un Cuisinier un jour avoit mis sous son Potage quelque sorte de Viandes, que n'avoit pas la Communauté, à cause de sa Vieillesse, & de sa débilité, il se priva de l'un, & de l'autre, & même fit à ce Frere cette correction fort rigide? Pourquoi, mon Frere, me mettez-vous malgré moi au nombre des Hipocrites? ne sçavez-vous pas, que celui qui Professe publiquement l'Abstinence, & qui en secret s'emplit le Ventre de Viandes plus exquises, que les autres Freres, est estimé un Pharisien, & un Hipocrite: *Pharisien aveugle purifie premierement ce qui est d'interieur au Calice, & au Plat, afin qu'on le nettoie exterieurement*, c'est JESUS-CHRIST, qui lui disoit ces paroles: Bien plus, mon Frere, vous m'engagez au vice de singularité, que doit principalement éviter le Religieux, parce qu'il offense sa Communauté, ruine la simplicité d'un Ordre, y trouble la Paix, & ne laisse que le nom à une Religion, qui ne subsiste, que dans une Communauté parfaite d'esprits, & de toutes choses. D'où vient qu'il exhortoit souvent ses Freres, à fuir les particuliaritez plus que des Serpens, & ils profitoient ordinairement de ses saintes persuasions, parce qu'ils ne le croioient pas seulement un Homme de bien, mais ils éprouvoient encore, qu'il autorisoit les discours, qui leur faisoit, contre la singularité des Viandes, des exemples de sa sainte vie. La Religion des Capucins instruite par les conseils de Frere Bernardin, & de ses autres plus anciens Peres, s'est si bien deffenduë, depuis son commencement, de ces vices

Il abhorre l'hipocrisie.

S. Math. 23. ch.

Un Religieux doit éviter la singularité des viandes.

vices de particularité, & d'hipocrisie, qu'elle n'en pouvoit pas même souffrir les moindres soupçons, & conservoit cette candeur d'Ame, cette simplicité de cœur, & cette indifference de choses, & de personnes, qu'elle avoit de son Origine, & qu'elle garde encore aujourd'hui si exactement, qu'elle considere comme un grand crime, ou de feindre des vertus, ou d'affecter une apparence de Sainteté devant les Hommes, ou de se servir d'Habits, de Nourritures, & de toutes les autres choses, que n'auroient pas la Communauté. De là vient que toûjours fort éloignée du soupçon d'hipocrisie, & de vanité, elle s'est plûtôt étudiée à cacher les grandes actions, & de Frere Bernardin, & de ses autres Enfans, que de les exposer à la veuë de leurs Lecteurs. Combien l'Ordre des Capucins abhorre l'Hipocrisie.

XXVI. Cét Homme de Dieu fut si zelé de la Pauvreté, qu'il appelloit la Perle des Freres Mineurs, que quoi qu'il fut un des meilleurs Predicateurs de son Siécle, il ne souffroit quoi que ce fut dans sa Chambre, que quelques Livres de Pieté, dont il embrazoit son cœur à l'amour de Dieu. D'où vient que se servant si moderément des choses, qu'excepté le necessaire, que lui permettoit la Regle, sans se reserver quoi que ce soit, il invectivoit fortement contre ceux, qui se chargeoient sans necessité du superflu, & qu'il disoit être de pire condition, que des Porte-Faix, parce que ceux-ci, quoi qu'ils soient chargez de pezans Fardeaux, & qu'ils les portent de côté, & d'autres, ils reçoivent au moins la récompense de leurs Fatigues: Mais ceux-là, qui dans la Religion chargent sur leurs Epaules, le poids des choses inutiles, n'en ont en mourant, qu'un jugement plus rigoureux, & plus pezant de Jesus-Christ. Il abhorroit donc si fort les superfluitez, qu'il ne se reservoit qu'un usage fort étroit du necessaire, puisque dans un besoin de Papier pour écrire ses Sermons, il s'étoit reduit à cette extrémité de Pauvreté, que sans en prendre d'entier, ou de neuf, il les écrivoit sur le vuide des Lettres, qu'il avoit receuës. Ceux qui se chargent de superfluitez sont presque des Crocheteurs. Son extrême Pauvreté.

XXVII. Il étoit de l'opinion de Fr. Bernardin d'Asti, touchant les trois Draps deffendus à tous les Freres Mineurs, & il enseignoit, que pas un Frere ne s'en pouvoit servir de trois sans necessité, & la permission de son Superieur, & que tous les Superieurs ne pouvoient les accorder à leurs Freres sans cette necessité. Mais principalement il invectivoit contre ceux, qui comme s'ils se défioient de la Providence de Dieu, s'étudient si fort à des Provisions, ou de Convens, ou de Voiages, & pour les animer à une plus grande confiance en la Bonté de Jesus-Christ, il leur disoit souvent ces paroles: Croiez-moi, mes Freres, jamais Dieu n'est plus honoré, que lorsqu'on se confie plus en lui, parce que, quoi qu'il soit fort glorifié par les aumônes, la Pauvreté, la Chasteté, les macerations du Corps, & l'obeïssance à ses Lois, on le revere pourtant davantage par la confiance; lors en effet, que le Corps est affligé d'Abstinence, de disciplines, de jeûnes, de Cilice, de nudité, & d'autres mortifications, on ne lui consacre, que la Chair, & lors que nous nous en rapportons à sa Providence, de nôtre Ame, de nôtre Corps, & de tout nous-mêmes, nous lui offrons un Holocauste de nos Personnes entieres, & nous l'honorons de tout ce qui peut proceder de nous, puisque nous n'avons plus quoi que ce soit, que nous puissions offrir à sa Grandeur infinie, mais si Dieu demande cét abandon general entre ses mains de Pere, à tous ses Enfans, c'est particulierement à nous, qui sommes appellez à la plus haute Pauvreté des choses, & à qui il promet principalement ses soins, nous disant: *Que vôtre Ame ne s'inquiete pas, de ce que mangera vôtre Corps, ni des choses qui doivent servir à ses vestemens.* C'est de là, continuoit-il, que nôtre Pere saint François disoit si souvent avec le Psalmiste: *Remettez tous vos soins en Dieu, & il vous nourrira.* Parce que nôtre saint Pere avoit appris de Dieu, que Il prouve par un raisonnement qu'il se faut confier en Dieu. S. Math 6. ch. Psal. 54.

L'Ordre des Freres Mineurs est fondé sur la Providence.

Il montre par un rare exemple qu'on doit se confier en Dieu.

que tout l'Ordre des Mineurs, étoit fondé sur la Providence divine, & qu'ainsi nous ne manquerions jamais, de quoi que ce fut de necessaire au vêtement, & à la vie, tandis que nous l'espererions de l'amoureuse Providence de nôtre Pere celeste. Et afin d'autoriser par des exemples de si bons discours, il recitoit à ses Freres, ce qui lui étoit souvent arrivé. Je connois disoit-il, un Homme, qui alla du Convent de Tolentin, à celui de Monte-Olmo tout seul, à cause du petit nombre de Freres, qui y étoient de Famille, il fut surpris d'une si grande pluie, que les Eaux qui couloient de tous côtez, grossirent de sorte les Rivieres de Fiastra, & de Chiento, qui coupent le chemin de ces deux Convents, qu'elles inonderent toute la Campagne. Lui tout moüillé qu'il étoit, arrive à ce Passage, & surpris que la plaine fut si couverte d'Eau, qu'il ne pouvoit la passer à pied, fort irresolu d'esprit, & agité de l'incertitude de ses pensées, il ne sçavoit que faire, dans un danger si visible de sa vie, parce que le jour étoit fort proche de finir, & il ne pouvoit retourner, sur ses pas; de se commettre aussi à de si grandes Eaux, dont la longueur, & la profondeur étoient capables de l'engloutir, & de le faire mourir immancablement, il n'y voioit point d'apparence d'un Homme prudent. Il ne lui restoit donc plus que d'esperer en Dieu, qu'il supplioit de son mieux, de le secourir, en une necessité si extrême. Lors qu'il prioit si devotement, il voit proche de lui, sans y penser, un Homme de grandeur extraordinaire, qui le salüa, & lui dit? A quoi pensez-vous, mon Pere, & quels conseils roulez-vous dans vôtre esprit, desirez-vous passer le Fleuve, je le voudrois bien, mon ami, répondit-il, mais sa rapidité m'effraie, Ne craignez rien lui dit l'Homme, je sçais tous les Passages de cette Riviere, je vous passerai fort seurement dessus mes Epaules; Je le croi dit-il, & que vous connoissez le Fleuve, mais ses Eaux sont hors de leur Lit ordinaire, & comme elles sont débordées, & qu'elles couvrent tout le Païs, elles cachent peut-être des profondeurs, à qui l'on ne se confieroit pas assez prudemment. Il n'y a rien a craindre mon Pere, fiez-vous à moi, lui dit cét Homme, & aussi-tôt il le charge sur ses Epaules, & le passe au milieu de la Riviere, aussi facilement que s'il n'y eût point eû d'Eau, de l'autre côté du Fleuve, mais lors qu'il voulut rendre grace à un Bien-faicteur si obligeant, il ne le vit plus; d'où il connut le secours que Dieu lui avoit donné, par le ministere d'un Ange, leva les yeux au Ciel, & dit ces paroles: Esprit celeste, je vous croiois un Homme, & je prétendois vous rendre mes remercîmens; comme je vois pourtant que vous êtes un Ange, je remercie Dieu de m'avoir envoié, dans un besoin si extrême, un Protecteur si fidele.

XXVIII. Nous devons combattre chez nous nôtre amour propre.

Frere Bernardin avoit coûtume de proposer à ses Freres, cét exemple, & plusieurs autres de la Providence divine, lors qu'il étoit Provincial de la Marche, de Bologne, & de Naples, & ces recits les engageoient à se confier à la Bonté de Dieu, dans tous leurs besoins. Ils leurs recommandoit si fort encore la haine d'eux-mêmes, qui doit faire mourir un Religieux à tous ses desirs, qu'il enseignoit, que personne ne pourroit arriver, aux delices plus agreables de l'Amour divin, si son Ame n'étoit libre de tous les desirs des Hommes, & ce n'est pas assez disoit-il, à un Homme de déchirer son Corps, à force de Disciplines, de l'accabler de jeûnes, de le macerer de veilles, de l'affoiblir de nuditez, & de l'immoler aux macerations, si l'Ame ne meurre à ses propres cupiditez, & à son amour propre, dont nous vivons tous, & si elle ne commence à vivre de Dieu. De là vient que si peu de Personnes arrivent à ce point de vertu, qu'elles puissent dire avec l'Apôtre: *Je vis, mais non pas moi, c'est* JESUS-CHRSIT *qui vit en moi*, parce qu'il s'en trouve peu, qui aient appris ce grand secret, de

Aux Galat. 2. chap.

se

se méprisser eux-mêmes, & de poursuivre, de faire mourir chez-eux, les desirs dereglez de leur Amour propre. Cette Victoire de nous-mêmes en effet, demande de trop longues assiduitez. Dés mon entrée dans la Religion, disoit-il aux Freres, j'ai combattu quatre Ennemis, la paresse, ma Bouche, la concupiscence de ma chair, & l'amour immodere de moi-même, contre qui j'ai fait une guerre ouverte, & je m'êtois proposé, dés le commencement, de surmonter ses Ennemis, parce que je les éprouvois plus contraires à mon avancement. Dieu ma fait la grace, qu'aujourd'hui les trois premiers ne me sont presque plus de peines, & même ils sont vaincus sous mes pieds; le quatriéme, quoi que surmonté, m'attaque encore fort souvent, & je ne m'assure pas jusqu'ici, que le Vieil-Homme, qui se recherche toûjours avec tous ses interêts, soit entierement massacré chez-moi, de maniere que je me plaise autant aux affronts, & aux ignominies, qu'aux honneurs, & aux dignitez.

Il est difficile de vaincre nôtre amour propre.

Haine de soi-mesme, & la Charité dont il conduisoit les Ames à Dieu, soit par écrit, soit dans ses discours particuliers.

XXIX.

Evitant la dispute il surmonte la superbe d'esprit.

FRere Bernardin s'occupoit si fort, à la mortification de l'amour propre, que pour repousser la superbe, qui pourroit s'élever dans son Ame, à cause de son grand sçavoir, il ne disoit jamais, dans ses discours privez, avec les Freres, ou avec les Seculiers, ni Latin, ni citations de quelques Autheurs. Un jour qu'il entendit un Avocat disputer avec un Medecin, de quelque chose de science, il fut poussé par une Tentation du Diable, ou par une impetuosité de nature, assez ordinaire aux Sçavans, de dire sa pensée sur leur dispute; aprés ces impulsions fortes, il s'apperçu de cette démangeaison d'esprit, se retirant aussi-tôt, il rencontra Frere Ruffin qui lui demanda, pourquoi il s'enfuïoit, & il lui répondit, mon Asne vouloit se mêler avec les Docteurs, comme je ne veux pas qu'il soit, ou Docteur, ou Sçavant, je le conduis dans son Etable à son Foin, & à sa mengeaille. Exercé donc fort à l'abnegation de lui-même, & à l'humilité, Dieu, qui donne ses faveurs aux humbles, lui communiquoit tous les jours de nouvelles graces, qu'il entretenoit, crainte de les perdre, ou de les rendre steriles, d'une Oraison presque continuelle. En effet, accoûtumé de dormir fort peu la nuit, aprés quelque repos, il se levoit pour faire Oraison, & le jour, libre des emplois de l'obeïssance, ou de quelque office, aprés avoir achevé la sainte Messe fort devotement, il conversoit toûjours avec Dieu dans la Solitude, ou du Jardin, ou du Bois, & il avoit coûtume de joindre ses larmes, à ses Oraisons, comme leurs compagnes plus fideles, en sorte que soit qu'il pria dans le Jardin, & dans l'Eglise, soit qu'il fut ailleurs en Oraison, qu'il ne quittoit presque jamais, il sortoit des pleurs presque toûjours de ses yeux.

Il étoit fort assidu à l'Oraison.

XXX.

Mais lors qu'il étoit au Chœur avec les autres, il y chantoit l'Office divin avec tant de ferveur, & d'application d'esprit, que même en particulier, il disoit toûjours de bout les Heures Canoniales, sa ferveur à prêcher étoit incroiable, au tems principalement, qu'auparavant le Concile de Trente, les mœurs des Hommes étoient si fort corrompus dans tout le Christianisme. Personne en effet n'ignore, quel étoit le Siécle de ce Temslà, de combien d'Heresies il étoit alteré, combien de vices le deshonoroient, combien rares y étoient les Hommes vertueux, & comme plusieurs Villes d'Italie, étoient infectées du venin des Erreurs, à cause des tumultes de la Guerre, & de la corruption des Peuples des autres Nations;

Il travaille à chasser l'Heresie, & à entretenir la pieté des Fideles.

Frere Bernardin y emploia de sorte ses Travaux, & ses fatigues, que fort Sçavant, & préchant en Public, il reprenoit, il refutoit l'Erreur avec beaucoup de succés, expliquoit les articles de la veritable Foi, & ce qu'il ne pouvoit executer dans ses Sermons, il l'achevoit dans les Maisons, par ses discours particuliers. D'où vient que sans épargner aucunes peines, pour dégager le Champ de JESUS-CHRIST de ses zizanies, ils moissonna par ses soins, de merveilleux fruits de salut, & de Foi, principalement dans les Provinces de la Marche, & de Bologne.

XXXI. Mais ce Siécle reduit à cette extrémité de misere, que la Religion fort refroidie, les Hommes y étoient si vuides de pieté, qu'ils ignoroient même, le Simbole des Apôtres, & l'Oraison Dominicale, & qu'ils n'avoient presque plus de sentiment de Dieu; Frere Bernardin alloit de Villages en Villages, y enseignoit à la Populace plus grossiere, en quelques lieux qu'il la trouvât, soit dans l'Eglise, soit dans les Champs, les principes de leur Foi, les attiroit aux œuvres de Misericordes par de bons discours, & même pour les animer, avec plus de douceur, à la devotion, & au culte de Dieu, il faisoit souvent des Processions, il y chantoit les Litanies des Saints, ou de la Vierge, & les conduisoit sur quelque Colline, où il les exhortoit tous à loüer JESUS-CHRIST, & à lui demander Misericorde. Ce Peuple alors instruit par son zele à cette pieté, chantoit hautement avec lui: *Loüange soit à nôtre Dieu, loüange soit à nôtre Redempteur*, & d'autres-fois, *Aiez pitié de nous Seigneur, aiez pitié de nous*, d'autres-fois encor ils crioient, *Pardon mon Dieu, pardon de tous nos pechez*. Il fit tant par ces attraits de devotion, dont il animoit ce Peuple à la pieté, que l'amour de Dieu, qui languissoit, & qui étoit presque éteint dans le Cœur de plusieurs; y reprit de nouvelles Ardeurs, & y causa de sacrez Embrazemens.

Il anime les Peuples à la devotion par son zele.

Vision qu'eût Frere Bernardin, & comme préchant la grandeur de la Bonté de Dieu, il convertit un Scelerat à JESUS-CHRIST.

XXXII. APrés avoir emploié quelques Années, dans ces Travaux de pieté, Frere Bernardin embrazé d'un desir ardent de l'Oraison, & de la Contemplation des choses divines, eût le sentiment de quitter, & la Prédication, & la conversation des Hommes, afin d'être plus libre, de s'entretenir avec Dieu. Tandis qu'il est dans cette pensée, il est ravi en extaze, au tems qu'il prioit avec plus d'attention d'esprit, & il y voit JESUS-CHRIST, comme Juge assis, & un peu en colere; alors il examina sa vie, & fit une recherche exacte de ses actions, & de ses pensées, il est donc accusé auprés de son Juge, d'avoir été dans ce sentiment, de ne plus prêcher, au préjudice des Ames, & jugé digne par consequent, d'être privé du Talent, qu'il lui avoit donné, & dont l'administration lui avoit été confiée. L'Esprit de Frere Bernardin étoit agité d'une grande crainte, lorsque le Juge prononce cette Sentence, qu'on lui coupe la Langue, dont il se servoit si utilement dans ses Prédications; & l'on étoit prest d'executer la Sentence, lorsque Frere Bernardin presque mort de crainte, se prosterne devant le Tribunal de son Juge, y verse des larmes, y joint d'humbles supplications à ses pleurs, y promet, que si l'on lui laisse sa Langue, comme il l'en supplie en pleurant, il l'emploira plus fidelement qu'il n'a fait, à prêcher l'Evangile, & à convertir les Pécheurs, & il fait enfin tous ses efforts, pour s'opposer au retranchement de sa Langue. JESUS-CHRIST satisfait de cette promesse, suspendit sa Sentence, & Frere Bernardin retourné de son extaze, connut que Dieu vouloit qu'il prêchât, & s'y appliquât fervemment,

Voulant quitter la Prédication, il en est empéché par une vision divine.

vemment, & si fort à la façon des Apôtres, qu'il y fit de merveilleuses Conversions.

Frere Bernardin avoit coûtume, pour détourner les Pecheurs de leurs vices, d'exposer à leurs yeux, la rigoureuse Justice de Dieu, comme la rigueur de ses Jugemens, & un jour qu'il traita de la mort des Méchans, il exagera dans sa Chaire, la vengeance que leur Juge prendroit de leurs crimes, avec des paroles si zelées, qu'il sembloit leurs avoir ôté toute esperance de Salut. Dieu lui apparut la nuit suivante, & lui fit ce reproche, d'où vient Bernardin, que vous écartez de mon sein les Pecheurs: Je suis fort aise, je l'avouë, que les Pecheurs craignent mon Jugement, qui les écarte de leurs pechez, & pourtant, je n'approuve pas, qu'ils desesperent de ma Misericorde, qui se presente continuellement aux Méchans, jusqu'à l'extrémité de leur vie. Tu dois donc prêcher en sorte ma severité, que tu n'en bannisse pas ma Clemence, parce que l'une ne m'est pas plus chere que l'autre. Frere Bernardin devenu plus sage, par cette correction de Dieu, s'efforça depuis de Convertir les Pecheurs, par des paroles plus douces, & les attraits de la Bonté de JESUS-CHRIST. Entre ceux qu'il gagna de cette sorte à Dieu, fut un nommé Blaise-Stella, esclave d'une infinité de crimes, & qui avoit massacré tant d'Hommes, qu'il pouvoit être estimé justement un Monstre épouvantable de cruauté. Ce Scelerat entendit l'Homme de Dieu prêcher, & imprimer avec ses paroles, ce sentiment dans l'Ame de ses Auditeurs coupables, que la Bonté de leur Sauveur étoit infinie, & toûjours disposée à recevoir leur Penitence, effraié de la veuë de tous ses pechez, il pensoit en lui-même, si je croiois pouvoir obtenir de Dieu le Pardon de tant de crimes, dont je l'ai offensé, il n'y a rien si difficile que je ne fisse avec joïe, pour le meriter, & pour en effacer les déreglemens: avec ces pensées, il se presenta à Frere Bernardin, & il lui dit: Mon Pere, si un Homme avoit commis d'horribles, & d'innombrables pechez contre Dieu, en pourroit-il esperer la Misericorde? Pourquoi-non répondit-il, & la Bonté divine qui est infinie, peut-elle être accablée du poids des plus grands pechez, ou être épuisée de sorte par leur nombre, qu'elle ne les surpasse pas. Si vous ignorez qui je suis mon Pere, dit le coupable, je suis ce Blaise-Stella, le plus méchant Homme que porte aujourd'hui la Terre, le violateur des Loix divines, & humaines, tout rouge encore du sang, & du massacre de plusieurs Hommes, & si fort attaché à toutes sortes de crimes, que proscrit, & condamné publiquement, je merite d'être appellé le Goulphre, & l'Abîme de de tous les desordres, & maintenant si vous m'ordonnez d'esperer en la Misericorde de Dieu, aprés tant de vices, commandez-moi ce qu'il vous plaira, & je vous obeïrai, parce qu'il n'y a point de genre de Penitence si pesant, & si rigoureux qu'il soit, dont je ne charge facilement mes Epaules.

XXXIII. Prêchant les rigueurs de la Justice, il en est repris de Jesus-Christ.

Blaise-Stella est Converti par son discours.

Ce qu'entendant le Serviteur de Dieu, il se jetta sur le cou de Blaise, le moüilla de ses larmes, & il lui dit? Pourquoi doutez-vous, mon ami, de la divine Misericorde? N'est-ce pas sa plus grande gloire, de pardonner aux Pecheurs, c'est dans ce dessein, de nous faire Misericorde, que Dieu nous attend: Approchez-vous donc confidemment, vous avez un bon Seigneur, & un bon Pere, qui ne sçait ni colere, ni vengeance contre les Penitens, parce que comme un Pere compâtit à ses Enfans, Dieu a pitié de ceux qui le craignent, à cause qu'il sçait bien, que nous ne sommes que cendre, & que poudre. Aiez donc courage, lavez vos crimes avec vos larmes, effacez-en les taches par la Confession, & la Penitence; c'est ce que vous devez faire avant toutes choses. Tandis que Frere Bernardin élevoit à Dieu les esperances de ce Penitent, tout ému déja par la vertu de Dieu, il fondoit en larmes, sans donc differer davantage, aprés ces paroles, selon l'ordre de son Directeur, il entre en lui-même, il se prépare à la Confession de ses

XXXIV. Blaise-Stella lave ses pechez par le Sacrement de la Penitence.

pechez, il les découvre aprés à un Prêtre avec abondance de larmes, & en reçoit enfin l'absolution entiere. A peine Blaise aprés sa Confession, étoit-il retourné chez lui, que le Diable lui apparoît la nuit, d'une figure fort horrible, & lui dit? Qu'ai-je fait Blaise? en quoi ai-je manqué, pour être abandonné de toi, le plus ingrat des Hommes, jusqu'ici ne t'ai-je pas obeï en toutes choses, je t'ai donné la vie de tes Ennemis, je t'ai accordé toutes les voluptez que tu as desirées? Pourquoi donc fuis-tu en m'abandonnant. Ce méchant Frere assurément t'a aveuglé. Blaise répondit au Diable avec fermeté, retire-toi d'ici Demon détestable, ennemi de Dieu, & des Hommes, je ne veux plus rien de commun avec toi, trompeur abominable; au moins dit le Diable à Blaise, donne-moi quelque chose qui soit à toi, pour gage de nôtre premiere amitié, quoi lui répondit-il impudent, tu parles encore, je romps maintenant tous les liens d'affection, qui nous captivoient toi & moi, je ne te reconnois que comme mon ennemi, sors donc d'ici au plûtôt, ou je t'en chasserai avec ma Pantoufle, alors il ôta de son Pied une de ses Pentoufles, & la jetta contre le Diable, qui la ramassa, se retira au même moment, avec un grand bruit, & Blaise aprés avoir bien pleuré, l'espace de deux Mois tous ses pechez, tout plein d'esperance en Dieu, mourut Chrêtiennement, & son Corps demeuré dans la terre, son Ame alla trouver le Pere des Misericordes dans l'Eternité.

Le Demon lui apparoissant se pleint de lui.

Blaise-Stella Converti, chasse le Demon avec sa Pantoufle, & meurt saintement en Jesus-Christ.

Quelques Revelations que Dieu communiqua à son Serviteur Frere Bernardin, & comme il multiplia Miraculeusement l'Huile & le Vin.

XXXV. Frere Bernardin gouverne des Provinces avec beaucoup de prudence & de vertu.

L'On commit dans la Religion, la Charge de Provincial à Frere Bernardin, en plusieurs Provinces, & il s'en acquita avec un zele si ardent de l'Observance Reguliere, & une si grande integrité de vie, que les Freres étoient animez par tout au progrés de leurs vertus, par ses discours, & par ses exemples, parce qu'il reprend les vices avec plus de rigueur, où elle étoit necessaire, il arrache de bonne heure les excés contre la Pauvreté, s'il en trouvoit quelques-uns parmi les Freres, il ôte la corruption des mœurs, où il la rencontroit, il conserve entieres les saintes coûtumes de l'Ordre, il y entretient la simplicité, il veille à l'avancement de ses Sujets, il éleve les bons seulement, & les capables aux dignitez, & ce qui sied mieux à un bon Pasteur, il donne à tous l'exemple d'une bonne vie. D'où vient qu'il étoit parmi les Freres, dans une reputation si grande de sainteté, qu'au sentiment de Frere Bernardin d'Asti General, il n'y avoit personne alors dans nôtre Reforme, qui surpassa Frere Bernardin de Mont-Olmo en doctrine, & en Probité.

XXXVI. Dieu l'honore de Miracles & de revelations.

Mais cette grande sainteté de vie, dont Frere Bernardin éclattoit dans le Monde de nôtre Ordre, comme une brillante Etoille, étoit éclairée des splendeurs des Miracles, & des revelations de Dieu, qui la rendoient plus lumineuse à ses Spectateurs. Et quoi que plusieurs de ses Miracles, & de ses revelations soient peris dans l'oubli, quelques-uns pourtant, comme arrachez de l'embrazement, sont venus entiers jusqu'à nous, & nous ne devons pas les passer sous silence. Lors qu'au Convent de Corinaldo, dans la Province de la Marche, appuié sur la Fenêtre du grand Dortoir, il consideroit quelques Moissonneurs, qui coupoient des Bleds, dans la Campagne voisine, le Gardien s'aprocha de lui, prit cette occasion de l'entretenir, & lui dit: Mon Pere, combien d'Hommes, que nous voions éloignez d'ici, travaillent assiduëment à faire, & à ramasser les moissons, combien ils souffrent

souffrent d'ardeurs de Soleil, & combien ils jettent de sueurs, en verité ne sont-ils pas dignes de pitié, mais je doute s'il meritent la lumiere de la vie, lui répond Frere Bernardin, & j'assure qu'on ne doit point compatir à leurs fatigues? Pourquoi dit le Gardien, ne vous en étonnez pas lui répond Frere Bernardin, ils sont si méchans, & ils s'entretiennent de si mauvais discours, que si vous les entendiez de vos Oreilles, vous les estimeriez moins des Hommes, que des Bêtes, & des Chevaux privez de raisonnement; que si vous voulez en être plus assuré, approchez-les de plus prés, & cachez-vous derriere cette haie, qui environne ce Champ, vous apprendrez vous-même, quels sont leurs discours. Ce lieu étoit si éloigné du Convent, que le Gardien ne voulut pas éprouver la chose, & pourtant, comme il voioit bien que l'Homme de Dieu, ne pouvoit entendre le son même de la voix de ses Moissonneurs, bien moins leurs paroles, il connut fort assurément, que le tout lui avoit été revelé de Dieu, le sçachant principalement d'humeur, à faire peu de ses Jugemens, & qu'ainsi jamais il ne lui auroit parlé des entretiens des-honnêtes de ces Moissonneurs, s'il ne les eût connus bien distinctement.

Il entend des Moissonneurs quoi que fort éloignez qui tenoient des sales discours.

XXXVII. En ce Tems-là un Comte appellé Antoine, fort ami de Guidobaldo II. du nom, Duc d'Urbin, se beignoit dans un Fleuve, où il fut par mal-heur abîmé, & étouffé dans les Eaux, ce qui fut au Duc un sujet d'extrême tristesse. Il parla donc de cette mort avec Frere Bernardin, & lui dit, que ce qui l'en fâchoit le plus, étoit une mort impréveuë, qui faisoit douter du salut du Comte, il lui répondit aussi-tôt, Seigneur hé de grace? pourquoi vous affligez-vous de la fortune de vôtre ami, & d'où vient que vous craignez pour son salut, ne craignez plus, il est sauvé & en vie, du nombre des vivans, & non pas du rang des deffunts, par la Misericorde de Dieu, parce que son heure derniere, l'a trouvé libre de pechez mortels, & presenté à Jesus-Christ son Juge, qui l'a destiné pour le Paradis; ne vous affligez donc plus du Comte, il est Bien-heureux, & le Duc d'Urbin, qui connoissoit la sainteté de l'Homme de Dieu, & qui l'entendoit assurer avec tant de liberté, le salut de son ami, qu'il ne pouvoit avoir appris, que par une revelation du Ciel, eût grande joie du bon-heur de ce Comte.

Il assure le salut d'un Comte noié dans une Riviere.

XXXVIII. Ce Serviteur de Dieu croissoit de jour en jour auprés de lui en graces, & en merites, & lors que l'An 1560. il alloit à Recanati, Ville de la Marche, pour y prêcher l'Evangile, il fut reçu à Montecchio d'un de ses amis, qu'on nommoit Achilles, qui à cause de la disette de Vin, dont ce Bourg étoit fort incommodé cette Année, n'avoit qu'un reste de Bassierre, proche de sa Lie, & vouloit en avoir d'ailleurs, Frere Bernardin lui dit, ne cherchez pas de Vin dans une autre Maison que la vôtre, vos Tonneaux nous en fourniront assez, Achilles répondit? Qu'elle apparence mon Pere, le reste de Vin est aigre, & presque en Lie, qu'importe dit Frere Bernardin, Dieu le rendra bon, & bien savoureux, allez au Muis, on y va, & quoi qu'il ne rendit auparavant qu'un peu de Vin trouble, & plein de Lie, il en fournit alors de si clair, & de si délicat, que l'Hôte avoüa, qu'il n'en avoit jamais goûté de meilleur, & de plus friant; mais ce qui fut plus merveilleux, quoi que le Tonneau fut si vuide de Vin, qu'à peine en rendoit-il goutte à goutte, deux mois durant toutesfois, l'on en tira abondamment, & pour les besoins de toute la Famille d'Achilles, & pour toutes les necessitez des Pauvres, qui lui en demandoient charitablement.

Il multiplie le Vin dans un Tonneau.

XXXIX. Tandis qu'en qualité de Provincial, il gouvernoit la Province de Naples, il passa par le Bourg de Monte-Sarchio, où il fut reçu chez une bonne Femme, à qui il demanda un peu d'Huile, pour entretenir la Lampe qui les éclairoit, elle répondit qu'il n'y en avoit plus dans sa Cruche, mais qu'elle en iroit chercher ailleurs? Pourquoi dit Frere Bernardin, vous donner cette

Il obtient de Dieu de l'Huile à une bonne Femme.

peine, voiez encore vôtre Cruche, il y a de l'Huile, la Femme pour obeïr à l'Homme de Dieu, va à sa Cruche, & la trouve pleine, quoi qu'auparavant il n'y resta pas une goûte d'Huile, & Dieu confirma la vertu de son Serviteur par cette Merveille.

Plusieurs Malades gueris miraculeusement par Frere Bernardin.

XL. LA vertu, & la Sainteté de Frere Bernardin, connuës en beaucoup de Lieux, plusieurs Malades reçouroient à lui, pour être gueris de leurs Maladies, il leur faisoit le signe de la Croïx, & leur rendoit la Santé. L'on met de leur nombre un Cardinal de Rome, appellé Nicolas Gaddio de Florence, qui avoit à la Jambe droite une Ulcere si maligne, que les Medecins, & les Chirurgiens n'avoient pû la guerir avec leurs meilleurs remedes; sans esperance de guerison, il s'en retourna de Florence à Rome, & en Chemin, il rencontra Frere Bernardin avec son Compagnon. Lorsqu'il vit de loin des Capucins, il fit arrêter sa Litiere, où l'on le portoit, appella Frere Bernardin, dont il ne connoissoit pas encore la Sainteté, & fort satisfait de la gravité de son Visage, il lui parla de cette maniere: Il y a long-tems, mon Pere, que ma Jambe droite est affligée d'une Ulcere, dont la malignité a surmonté jusqu'ici fort opiniâtrément, toute la science de la Medecine, & de la Chirurgie, & au moment, que je vous ai veu, j'ai conçû quelque esperance de guerison, si vous faisiez le signe de la Croix sur ma Jambe Malade, & je vous en supplie. Vous vous abusez, Illustrissime, vous avez rencontré un Homme Pecheur, & ainsi quelle apparence, qu'étant un méchant, je puisse faire du bien à vôtre Eminence, répondit humblement Frere Bernardin, nous sommes tous des Pecheurs, lui dit le Cardinal, & nous avons besoin de la grace de Dieu, quoi qu'il en soit, comme j'ai toûjours fort aimé les Capucins, vous me devez cette Courtoisie, & aussi-tôt, il ordonna à quelqu'un de sa suite, qu'on lui délia les Bandes de sa Jambe, & la fit voir à nud avec l'Ulcere, qui la supplicioit si malignement; Frere Bernardin donc alors, qui connut bien, que le Cardinal avoit une grande foi, se met à genoux, prie Dieu quelques tems, fit le signe de la Croix sur l'Ulcere, & il dit, Seigneur, Illustrissime, que Dieu, en la croiance de qui vous demandez d'être gueri, vous fasse maintenant selon vôtre foi. A peine eut-il achevé ces paroles, que la source du Pus arrêtée, la Jambe aussi-tôt parut saine, & avec la même beauté, que si jamais elle n'eut été Malade, & l'Homme de Dieu se retira au même moment, & laissa le Cardinal étonné de ce Miracle, qui admira, & remercia Dieu dans la conduite de ses Saints.

Il guerit d'une Ulcere incurable à la Medecine le Cardinal Gaddio.

XLI. Ce grand Serviteur de Dieu, avoit tant de pitié des personnes affligées, que ses Entrailles se liquefioient presque, à la veuë de leurs miseres. Une veuve donc, Femme autrefois d'un Medecin, du Bourg de Montal-Boto, avoit un Fils, qui devint Malade à l'extrémité, la Mere fort affligée vint à Frere Bernardin, & implora son secours avec plusieurs larmes? Quel aide un Pecheur est-il capable, lui répondit-il, de donner à vôtre Fils, venez, disoit-elle, mettez vôtre Main sur lui, vous lui ferez un signe de Croix, & il vivra, j'en suis assurée. Ce qu'elle repeta souvent, avec quantité de pleurs. Frere Bernardin ne put retenir ses sentimens de pitié, il suit la Veuve, vient à son Fils, prie quelque tems, & le benit d'un signe de Croix, quoi plus, il le retire presque des Dents de la Mort, & le rend à sa Mere, dans une parfaite Santé.

D'un signe de Croix il guerit un petit Enfant qui se mouroit.

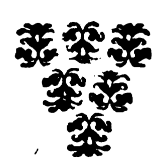
XLII. Le bruit de ces Miracles, dont Dieu glorifioit le Nom de son Serviteur

teur Bernardin, s'étendit de sorte dans toute la Marque d'Ancone, que lorsqu'on celebroit l'An 1555. le Chapitre General à Fermo, sous Frere Eusebe d'Ancone, Frere Bernardin Définiteur, avec les autres Définiteurs Generaux, dans le Définitoriat, un Gentil-homme vint au Convent, & entre ses Bras son Fils, qui se mourroit, demanda de parler à Frere Bernardin. Le Portier alors l'excusa, qu'il put venir, à cause des Affaires trop importantes, où il étoit occupé, mais le Gentil-homme l'assura, qu'il ne sortiroit point du Convent, jusqu'à ce que Frere Bernardin, eut fait le signe de la Croix sur son Fils languissant. Le Portier est touché de sa disgrace, prend aussi-tôt le petit Malade entre ses Bras, le porte en Définition à Frere Bernardin, & lui dit le desir, & la resolution de son Pere. Il en guerit un autre avec le même signe.

XLIII. Frere Bernardin rougit de ce Message, & tout affligé du Fait, il dit au Portier en façon de correction? Pourquoi m'apportez-vous des Enfans à benir, d'un signe de Croix, suis-je un Apôtre, qui guerisse avec ce signe des Malades, & refusa de benir cét Enfant, Frere Eusebe General, informé de la Sainteté de Frere Bernardin, lui ordonne de faire la Benediction sur ce pauvre petit, il obeït au commandement de son Superieur, & à peine eut-il fait sur l'Enfant un signe de Croix, que par la puissance divine, il fut tout gueri, & le rendit à son Pere, dans une parfaite Santé. Frere Bernardin aussi-tôt, pour rendre à l'humilité, ce qu'elle exigeoit de lui, fait ensorte, qu'on attribuë plûtôt ce Miracle, au précepte du Commandant, qu'à sa Sainteté particuliere.

XLIV. Mais tant plus profondément il s'étudioit de se mépriser soi-même, & d'obscurcir sous le Boisseau, la lumiere de sa Sainteté, Dieu le plaçoit plus hautement sur le Chandelier, afin qu'on en vit de plus loin les plus brillantes clartez. En effet, la vertu divine ne brilloit pas seulement en ceux, ou qu'il touchoit de ses Mains, ou qu'il benissoit d'un signe de Croix, les choses mêmes, qui servoient à ses usages avoient leurs divines operations, comme il est visible dans l'Exemple qui suit.

XLV. Le Serviteur de Dieu consumant à l'Oraison plusieurs Heures du jour, & de la nuit, en avoit contracté de si frequentes douleurs de Tête, qu'il étoit souvent contraint de se serrer le Front avec un Bandeau, & un jour qu'il alloit de saint Ange, *in Vado*, au Convent de Petra Rubia, tandis que dans un Eté fort chaud, & dans le plus haut Midy, il se repose sous le Toit d'une Maison tres-champêtre, son Bandeau de Tête tout moüillé de sueurs, il l'expose secher au Soleil, & aussi-tôt la Maîtresse de la Cabanne, qui connoissoit sa Sainteté, le prit en secret, en mit un autre à sa place, & le serra avec ce qu'elle avoit de plus précieux; la foi de la Femme, & la Sainteté de l'Homme de Dieu, ne furent pas trompées, parce que le seul attouchement de ce Bandeau, fit aprés tant de Miracles, que tous ceux qui sentoient quelques douleurs de Tête, dans le Bourg, en étoient gueris en se l'appliquant. Les Freres donc aprés le Decés de Frere Bernardin, animez du bruit de tant de merveilles, que faisoit son Bandeau, le redemanderent à cette Femme, sans le pouvoir obtenir par leur poursuite, & elle leur répondit, que comme il faisoit le plus précieux de ses Meubles, elle choisiroit plûtôt de perdre tous ses biens, que le Bandeau de l'Homme de Dieu. Son Bandeau fait des Miracles.



Autres

Autres Miracles de Dieu par les Prieres de Frere Bernardin, & sa Mort.

XLVI CE qui arriva à Frere Bernard d'Osimo, n'est pas moins merveilleux, qui encore Novice, & pressé d'une grande douleur de Tête, vint par hazard avec d'autres, au Convent de Fossombrun, où Frere Bernardin étoit. Il avoit coûtume tous les soirs de faire aux Freres, dans le Refectoire une Exhortation de Pieté, & tandis que Frere Bernard l'écoûtoit, avec grand attention d'esprit, touché de la Sainteté d'un si grand Homme, dont tous avoient connoissance, il se met en pensée, que s'il frottoit sa Tête, de la salive, qui sortoit de sa Bouche, il en gueriroit ses douleurs. Il prit donc garde où il crachoit, & les Freres sortis du Refectoire, il y resta seul, & y lava sa Tête avec les crachats, qu'il ramassoit de Frere Bernardin, & il sentit, que toutes ses douleurs dissipées, il étoit parfaitement guari.

Sa Salive guerit un Novice des douleurs de Tête.

XLVII. N'obmettons pas ici, ce que Dieu fit dans un Bourg de la Campagne de Camerin, à la gloire de son Serviteur Bernardin. Tandis effectivement qu'il y prêche, une Vieille toussoit dans l'Eglise, avec tant d'importunité du Predicateur, & de son Auditoire, qu'elle empêchoit de dire, & d'entendre de si saints discours. Frere Bernardin la pria de se retirer, deux ou trois fois, jusqu'à ce que le Sermon fut fini, elle s'en mocqua, & sans sortir de sa place, elle continua ses importunitez. Mais tandis qu'elle s'opiniâtre dans sa resolution, de demeurer dans l'Eglise, Dieu la châtia, parce que sa Bouche, s'étendit prodigieusement jusqu'à ses Oreilles, & elle parut si horrible, & si difforme à toute cette Assemblée, que par un bruit sourd, on disoit, qu'elle éprouvoit avec justice le jugement de Dieu. Aprés que Frere Bernardin eut achevé de prêcher, aussi-tôt qu'il eut repris la Vieille de sa dureté, en presence de tout le Peuple, il fit le signe de la Croix sur sa Bouche, & elle reprit sa situation ordinaire.

Une Vieille punie de Dieu est guerie par Frere Bernardin.

XLVIII. Le Serviteur de Dieu étoit âgé, & de tant de vertus, & d'un si grand merite, auprés de JESUS-CHRIST, qu'il pouvoit tout esperer de ses Bontez, il apprehendoit toutesfois beaucoup ses impenetrables jugemens, & cette crainte le martyrisoit de maniere, que comme s'il eut merité la damnation eternelle, il offroit continuellement des pleurs à son Dieu; & JESUS-CHRIST, pour le consoler, un jour qu'il cheminoit, entre Filatrano, & Maccrate, lui apparoît, & lui revela, le jour de sa mort, qui étoit fort proche. Frere Bernardin lui dit, je suis un miserable Pecheur, & un Serviteur inutile, mon Dieu, parce que depuis, que vous m'avez appellé si misericordieusement à un si saint Ordre, j'y ai vêcu avec tant de negligence, j'y ai obmis tant de choses, & j'y en ai tant commis de criminelles, que par l'équitable jugement de vôtre justice, qui ne laisse rien d'impuni, je dois craindre justement la Sentence de ma damnation derniere, a qui JESUS-CHRIST répondit d'un Visage agreable? Pourquoi ces craintes vous affligent-elles, mon Fils, ne m'avez-vous pas servi fidelement, & enduré pour moi de fort grands Travaux? Pourquoi vous persuadez-vous, que j'en serai méconnoissant, courage, travaillez jusqu'à la fin, parce que vous serez bien-tôt avec moi, & vous serez récompensé de tout, dans l'Eternité. Frere Bernardin consolé de ces paroles de JESUS-CHRIST, arrivé à Macerate y tomba Malade, quelques jours aprés, d'où assuré qu'il mourroit bien-tôt, il fit une Confession generale de toute sa vie, & aprés l'avoir achevée, & receu le saint Sacrement, avec plusieurs larmes de joie, la veille de sa mort il fut en extaze, où il vit JESUS-CHRIST son Juge assis sur son Trône, & environné de beaucoup de Saints, & de plusieurs Anges, qui l'appelloient au jugement; un Homme affreux

Effraié des jugemens de Dieu, J. C. le console lui apparoissant.

Avant sa mort il est ravi en extaze, où il est assuré de son Salut.

affreux, debout devant le Juge, commença de lire un Livre, où étoient écris tous les pechez de sa premiere jeunesse. Leur lecture finie, le Juge parut, regarder en colere Frere Bernardin, & la multitude des Anges, & des Saints commença de crier à l'heure-même, Grace, Grace, Grace, leurs voix adoucirent le Juge, il se montra fort doux à Frere Bernardin, & le mit au Rang de ces bien-heureux. Frere Bernardin alors retourné à lui, bien certain de sa récompense, tout joieux au milieu des loüanges de Dieu, mourut saintement à Macerate, & fut mis au nombre des Saints.

Il mourut saintement au Convent de Macerate.

XLIX.

Un Mouchoir aiant touché son Corps fit des Miracles.

Aprés sa mort, une Femme presente à ses Funerailles, toucha le saint Corps de son Mouchoir, & en fit depuis plusieurs Miracles, en faveur de ceux principalement, qui avoient des vertiges, & des douleurs de Tête, par le pouvoir de Dieu, & les merites de son Serviteur si fidele.

L.

Mort du Pape Pie IV.

Enfin cette Année, le Pape Pie IV. le cinquiéme des Id. de Decemb. aprés avoir bien merité de toute l'Eglise, sortit du Monde, disant, avec Simeon : *Nunc dimittis servum tuum Domine, secundum verbum tuum in pace.*

S. Luc. 2. chap.





Promotion de Pie V. au Pontificat, & quelques Privileges qu'il donna favorablement à nôtre Ordre.

I. Ette Année 1566. commence heureusement, sous les auspices de la creation de Pie V. au Souverain Pontificat, qui appellé comme Aaron au Gouvernement de toute l'Eglise Chrêtienne, fut couronné de la Thiare sacrée dans le Vatican, le septiéme des Id. de Janvier, à la façon de ses Predecesseurs. L'on voit dans ce grand Pontif une chose, bien digne d'être remarquée de tous les Prelats, & de leurs Ecclesiastiques, & même de tous les Religieux, que, comme il étoit de l'Ordre de saint Dominique, il ne brigua point le Pontificat, il ne poursuivit point les Suffrages des Cardinaux, & il ne courût point aprés les Honneurs, mais parce qu'il fuïoit l'honneur, & ne pensoit qu'à la vertu, la premiere dignité du Monde le suivit, & l'accompagna jusqu'au Trône de tout le Christianisme. La Pourpre, & la Thiarre ne l'aians donc point changé, il vêcut aprés qu'il fut Pape, comme il avoit accoûtumé, il conserva sa même discipline de Mœurs, & sa vertu privée, n'acquit rien de nouveau dans sa personne, que ce genereux sentiment, qu'élevée plus haut, & mise comme sur un Chandelier, elle devoit davantage éclatter dans l'Eglise. Au commencement donc de son Pontificat, il appliqua tout son esprit à l'Observance du Concile de Trente, comme plus propre à la Reformation des Mœurs de son Tems, & écrivit à tous les Prelats du Christianisme, & les exhorta fortement d'observer les Decrets de ce saint Concile, & cela bien utilement, parce que le Concile causa par tout, une Reforme, si grande, & si generale de vie, qu'il sembloit, que l'Eglise refleurit dans toûs les lieux, où il fut receu. Au contraire, si quelque endroit du Monde Chrêtien, sembla rejetter ses Decrets, il fut aussi-tôt affligé de tant de miseres, qu'il éprouva même les fureurs plus extrémes des plus cruelles Heresies.

Vertus de ce grand Pape.

II. Mais à cause que dans nôtre Reforme, s'élevoient quelques doutes, deux principalement, en fait des Statuts du Concile. Le premier est de la Sess. 25. Chap. 6. où il est traité de l'élection des Superieurs, on douta, si les Gardiens, qui dans la forme ancienne de nôtre Ordre, étoient élus en définition par le Provincial, & les Définiteurs, ne devoient pas être élus de tout le Chapitre, par cette Constitution du Concile; Le second étoit aussi de la Sess. 22. Chap. 4, où il est ordonné, que ceux qui sont constituez dans un Ordre moindre que le Soû-Diaconat, n'aient point de voix dans les Chapitres, on douta, si nos Freres Laics, & nos Clercs, qui n'ont encore que les quatre Mineurs auroient voix dans nos Elections, selon nos Privileges anciens. Frere Eusebe d'Ancone donc, qui étoit alors Procureur General en Cour de Rome, consulta le nouveau Pape sur ces deux doutes, pour terminer leur difficultez, & il en receut favorablement ces deux Rescrits, dont sa Sainteté approuve premierement, nôtre ancienne coûtume de l'élection de nos Gardiens, & confirme encore, que

Ces deux doutes principaux des Capucins sur le Concile, sont rapportez au Pape.

que les Freres Laics, & les Clercs, qui n'ont que les quatre Mineurs, puissent legitimement avoir voix dans nos Chapitres, selon les Privileges de nôtre Ordre, nonobstant le Decret du Concile de Trente; & ces deux Rescrits sont gardez bien soigneusement dans nos Archives de Rome.

L'Armée Navale des Turcs, qui Voguoit cette Année le long des côtez de la Poüille, & pilloit plusieurs Villes, s'accagea entre les autres Serra Capriola avec le fer, & le feu. Ces Impies, aprés avoir brûlé le Convent des Capucins, quelques-uns se rüerent avec furie dans l'Eglise, & y démolirent plusieurs Images de Saints. Un scelerat alors, s'attaqua avec fureur à un simulachre fort devot de la sainte Vierge, qu'honoroient beaucoup les Peuples, &, s'efforçoit insolemment de le briser avec son Epée, mais Dieu ne laissa pas cét attentât sans châtiment, parce qu'à peine cét abominable, eut-il jetté par Terre, cette sainte Statuë de Marie, qu'il avoit tirée par force de sa place, qu'aussi-tôt Dieu se vengea de son Impieté, & privé de ses forces, il perdit la vie. Ce qui aiant effraié les autres, ils sortirent de l'Eglise, & laisserent ce simulachre. Ce Convent depuis rétabli, & cette Image de la sainte Vierge remise dans l'Eglise, fit tant de Miracles, qu'une infinité presque de Tableaux, appendus aux pieds de Marie, témoignent hautement ses immenses Biens-faits, aux Peuples de ces Païs-là. III.

Un Turc attaquant une statuë de la sainte Vierge avec son sabre mourut en un moment.

Vie, & Actions de Frere Pacifique de Fano Prêtre.

DAns la Province d'Ombrie, mourut cette Année en réputation de Saint, Frere Pacifique de Fano Prêtre, qui sous l'Habit du Tiers Ordre de nôtre Pere saint François, aiant fort servi Frere François de Cartocete, dont nous avons amplement parlé l'An 1525. aprés sa mort, animé par les exemples de sa sainte vie, passa premierement dans l'Ordre de l'Observance, où il ajoûta les ornemens plus parfaits de la vie Religieuse, à ces premiers rudimens de vertus, qu'il avoit appris, sous la discipline de Frere François de Cartocete son Maître, & il y vêcut si parfaitement, que lors qu'un jour il disoit la Messe, dans l'Eglise Cathedrale de Fano, ravi en extaze, il tomba par terre, & ceux qui étoient à la Messe, dans la pensée qu'il eut été surpris de quelque foiblesse, ou d'une folie, le font emporter hors de l'Eglise, ou comme Malade, ou comme Insensé, mais inutilement, parce que la vertu de Dieu, qui l'animoit, l'avoit rendu si pezant, qu'ils ne le purent remüer ni de force, ni d'adresse; retourné de son extaze peu de Tems aprés, & effraié des choses que Dieu lui avoit montrées dans ce ravissement, il entra aussi-tôt parmi les Capucins. IV.

Effraié par une vision, il entra dans les Capucins.

Il vit alors par la permission de Dieu, comme il le disoit depuis avec abondance de larmes, une grande multitude d'Hommes, & de Femmes, comme des goutes de Pluïe, descendre dans l'Enfer, & fort peu demeurer en l'Air, & même plusieurs Freres Mineurs, & des autres Ordres, qui ne s'étoient pas fort appliquez à l'Observance de leur Regle, se précipiter dans les flâmes. Il vit donc cette vision de Supplices, comme un Oracle de Dieu, qui l'appelloit à la parfaite Observance de sa Regle, & il se retira à l'heure-même aux Capucins, chez qui il entreprit une façon de vie, qui fut admirée de tous ceux qui le conversoient, parce que des jeûnes frequens de Pain, & d'Eau, un sommeil fort court, de longues veilles, des macerations de chair, & tant d'autres austeritez dont il domptoit les vices, & formoit son esprit à la Contemplation des choses divines, avoient tellement extenué son Corps, qu'il ne lui restoit plus qu'une maigreur V.

Ses vertus principales.

fort extraordinaire, mais tant plus sa chair étoit consumée de jeûnes, & d'austeritez, tant plus son esprit se régaloit délicatement, & s'engraissoit dans l'Oraison, & la meditation des choses de Dieu, dont il étoit si fort embrazé, qu'il y consacroit tout son Tems, soit assis, soit debout, soit marchant, soit dans les affaires, d'où vient que comme si toute sa conversation eut été dans le Ciel, il y portoit toûjours les yeux de son corps, parce que ceux de son esprit y étoient attachez fermement de pensée, & de sentiment.

VI. La Vierge sainte lui apparoissant, l'assure de sa Conception Immaculée.

Le Seigneur, à qui plaisent extrémement les ferveurs plus ardentes de l'amour des Siens, honoroit du don des Revelations celestes, les desirs plus brûlants de charité de son Serviteur Pacifique. Un jour en effet, Gardien au Convent de Gubbio, lors qu'on y celebroit la Fête de la Conception Immaculée de Marie, aprés Matines, il prie dans l'Eglise plus ardemment, & il voit descendre la sainte Vierge du Ciel en Terre, toute embaûmée des odeurs celestes; dans le Tems que le Sacristain s'étoit levé devant les autres, pour orner son Autel avec plus de proprété que l'ordinaire, à cause de la Ceremonie, aussi-tôt qu'il entra dans l'Eglise, il sentit une odeur si douce, qu'il en fut étonné, & en demanda la cause à Frere Pacifique qu'il vit en prieres? Ne vous étonnez pas, lui dit Frere Pacifique, ces odeurs ne sont pas des Aromates, & des Parfums, qui croissent parmi nous, ils viennent du Ciel, & la Terre ne les produit pas. Toutesfois n'en parlez pas. Il y a peu de tems, que la Reine des Cieux est descenduë ici, & aprés m'avoir appris quoi qu'indigne plusieurs Mysteres, qui touchent sa gloire, elle m'a particulierement expliqué, qu'au premier instant de sa Conception, elle a été délivrée par la grace de Dieu, du peché de nôtre Origine, dont cette odeur est une sensible preuve. Frere Pacifique enfin, aprés avoir vêcu saintement, jusqu'à son extréme Vieillesse, termina une si sainte vie, par une mort fort glorieuse.

De Frere Pierre de la Ville Ducale, Predicateur.

VII. Frere Pierre de la Ville Ducale dans l'Abbruzze, Predicateur, & celebre par quantité de vertus, mourut saintement à Rome, cette Année. Lors qu'il étoit Chanoine de la Cathedrale de cette Ville, ou comme disent d'autres, dans l'Ordre de l'Observance, il fut appellé de Dieu aux Capucins, où il fut fort vertueux. Il excella particulierement en abstinence, veilles, solitude, Oraison, & austeritez de corps; comme il avoit aussi beaucoup de prudence, & grande capacité, il fut Procureur General de l'Ordre, & souvent Provincial de Rome, dont il gouverna la Province avec grand éclat, & un zele merveilleux de l'Observance reguliere. L'on lui commit aussi la conduite des Novices, l'espace de quelques Années, & comme leur Maître, il leurs apprenoit la Regle plus parfaite de la vie Spirituelle, par ses discours, & par ses exemples, à la gloire de la Religion, & de cette Province, parce qu'on ne voioit rien d'indécent, rien de réprehensible dans ses Mœurs, tout s'y admiroit si serieux, si juste, & si bien composé, qu'il sembloit façonné à la mezure plus reglée, de la meilleure vie.

VIII. Dieu l'éprouve par des incommoditez de Corps.

Dieu même, pour faire paroître qu'il l'aimoit singulierement, l'éprouva par toutes sortes de patience, & voulut l'appeller à lui couronné d'un Domestique martyre, parce qu'aprés tous ses emplois les plus glorieux, il fut affligé de tant d'incommoditez corporelles, que tout son corps devint rempli de tumeurs, de fistules, & d'aposthêmes, dont le pus montroit assez

assez sensiblement la pourriture des parties, & il supporta tous ces maux avec tant de courage, qu'il ne quitta jamais dans ses fâcheuses maladies, les grandes austeritez, qu'il avoit pratiquées dans sa meilleure santé! comme s'il n'eut point été malade. En effet, il jeûnoit si rigoureusement les jeûnes ordinaires de l'Eglise, de la Regle, & les Carêmes de nôtre Pere saint François, plus souvent même au Pain, & à l'Eau, que l'Infirmier lui persuadant de manger, au Soir, à cause de sa foiblesse, qui vouloit de la nourriture, jamais pourtant l'on ne pût l'obliger à violer ses jeûnes, quoi que sa santé y parut si interessée. Son austerité surprenante dãs ses plus grandes maladies.

IX. Surquoi les Freres formerent un doute bien considerable, si Frere Pierre pouvoit en conscience continuer des jeûnes, qui préjudicióient, si visiblement à la santé de son corps. Frere Bernardin d'Asti étoit alors à Rome, en qualité de Procureur General de l'Ordre, & l'Infirmier le consultant sur un si important sujet, aprés qu'il l'eut fort examiné, il lui répondit, qu'on ne devoit point obliger Frere Pierre à manger les Soirs, à cause principalement, qu'accoûtumé depuis un long-tems, à cette sorte de jeûnes, la coûtume lui étoit devenuë une nature, & le Repas du Soir assurément lui seroit moins avantageux, que préjudiciable; & puis continuoit-il, cette abstinence qu'il pratique si saintement, non pas à dessein d'interesser sa vie, mais de mortifier son Corps, pour l'amour de Dieu, ne peut lui être nuisible, parce qu'un excés de jeûnes, & de mortifications que produit la Charité, quoi qu'il diminuë la bonne disposition d'un Corps, & abbrege même sa vie, n'est pas pour cela à blâmer dans un Religieux, puisqu'il est certain, que nôtre Pere saint François, & plusieurs autres d'une sainte vie, ont constamment immolé la santé de leurs corps, aux Martyrs plus rigoureux des austeritez, & c'est la Doctrine de l'Angelique saint Thomas, & de plusieurs Docteurs. Enfin Frere Pierre, aprés avoir passé dans la Reforme trente-ans de son âge, avec la réputation d'une infatigable vertu, d'une austerité surprenante, & d'une eminente sainteté, mourut à Rome, celebre par plusieurs Miracles, qu'il fit durant sa vie, & aprés sa mort, & je n'en écris rien ici, parce que je n'en trouve rien d'assuré dans tous nos Manuscrits.

Belle doctrine, & bien considerable des austeritez.

S. Thomas 2. 2. quæst. 147. art. 1. Cajet. ib.

De Frere Victor de Bergame Laïc, de sainte Vie.

X. CEtte Année conduisit encore à Dieu, comme nous pouvons le croire pieusement, Frere Victor de Bergame Laïc de la Province de Milan, Homme d'une grande regularité, & orné de toutes les vertus qui consacré principalement à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines, fut vû souvent en Oraison tout éclattant de lumieres, par les entretiens familiers qu'il avoit avec Dieu. Il aimoit si fort ses Ennemis, que se ressouvenant d'un Homme, qui lors qu'il étoit au Monde, avoit été l'Ennemi des Siens, qu'il avoit persecutez fort cruellement, il versa tant de larmes pour lui en presence de Dieu, qu'il les y continüa, jusqu'à ce que sa Bonté, l'eut tiré des Griffes du Diable, & appellé aux Capucins, où malade à la mort, il l'aima de sorte, à cause qu'il s'étoit réconcilié avec lui si amoureusement, qu'il pria Dieu pour lui, avec ces paroles de charité, Mon Dieu, pour l'ancienne inimitié que cét Homme eut autrefois avec moi, & pour tout ce qu'il m'a fait de Persecutions, je vous supplie, qu'en mourant, vous lui fassiez quelque grace particuliere, & Dieu qui lui apparut dans son Oraison, lui déclara qu'elle lui avoit été si fort agreable, qu'il pardonnoit à ce Frere mourant tous ses pechez, & qu'il l'assuroit de

En priant il est éclairé de lumieres celestes mêmes visiblement.

Priant pour son Ennemi, il est écoûté de Dieu.

son salut. L'Ame de ce Frere lui apparut donc aprés son Decés, & le remercia de la grace si précieuse, que Dieu lui avoit faite par ses Prieres. Mais comme cette Ame étoit dans le Purgatoire, elle apparoît avec une autre à Frere Victor en Priere, dans un autre rencontre, celle-là sembloit porter du feu dans son sein, & celle-ci ensevelie dans la Fange, jusqu'à demi Corps, qu'elles n'avoient l'une, & l'autre qu'en idée. Elles se parlerent toutes deux, & celle-là dit, à celle-ci, le voilà? Pourquoi tardons-nous? que ne le prions-nous de nous soulager auprés de Dieu, par ses prieres; l'autre répond, il n'est pas necessaire, il nous a veus, c'est assez, & il le fera, & alors elles disparoissent à ses yeux. Frere Victor informé de leur état par leur paroles, & la montre de leurs supplices, offrit à Dieu des Oraisons continuelles pour leur Repos, jusqu'à ce qu'il eut connut, que sa Misericorde les avoit délivrées de leurs châtimens.

Les Ames du Purgatoire demandent ses Prieres.

XI. Ce Serviteur de Dieu, qui aimoit de cœur ses Ennemis, & les consideroit comme ses meilleurs Amis, haïssoit seulement son Corps, d'une haine irréconciliable, & ne vouloit point de réconciliation avec lui. D'où vient que pressé du Sommeil, il ne lui accordoit point d'autre Lit, qu'une Planche nuë, & sous sa Tête quelque piece de Bois, tout le reste dont il usoit envers lui, se rapportoit à cette dureté de Lit. A force d'Oraison, il s'étoit acquis cette abstraction d'esprit, qu'il sembloit à peine demeurer, & converser avec les Hommes. D'où vient que les Demons lui dressoient plusieurs embûches. Le Diable un jour en forme de Medecin, avec une longue Veste veluë de couleur verte, lui apparut, & lui dit? Que fais-tu miserable? Pourquoi te travailles-tu si inutilement, puisque jamais, malgré tous tes efforts, & tous tes travaux, tu ne pourras acquerir la gloire, que tu t'es proposée, comme le terme de ton austere vie. Une troupe de damnez t'attend, & même par un Ordre inviolable de Dieu. Frere Victor lui répondit: Tu me le persuaderois peut-être, Demon abominable, si je ne te connoissois il y a long-tems, pour le plus menteur, & le plus barbare ennemi des Hommes: mais mal-heureux? qui t'a enseigné, ce que tu me viens de dire si insolemment? qui t'a découvert, ennemi de Dieu, un conseil celeste, qui est du ressort de sa science, que tu ne penetre pas. Cette longue Veste, dont tu couvre tes artifices, & tes mensonges te répresente moins, comme un Ange des conseils de Dieu, que comme un Medecin des Corps des Hommes, quoi que tu sois en effet le Bourreau impitoiable de leurs Ames? Pourquoi donc, Corneille d'Enfer, orne-tu ton Phantôme de Plumes du Ciel? & pourquoi paroist-tu l'Interprete de la sagesse divine? hé bien, que je sois damné, & effacé du Livre de Vie, puisqu'aprés ma mort, il ne me sera plus permis de loüer, mon Dieu, au moins, je me consacrerai à ses loüanges, tandis que je suis en vie. Il prit alors sa Discipline, en consideration des douleurs de son Sauveur crucifié, se foüetta fort long-tems, & chanta les Eloges de son Redempteur mourant, avec ce Motet de son Prophete: *Mon Ame louë ton Dieu, je louërai mon Seigneur durant ma vie, je chanterai ses grandeurs, tandis que je serai au Monde.* Et le Demon plus accablé que lui des coups de sa Discipline, disparut à ces paroles.

Il chasse le Diable qui lui disoit qu'il seroit damné.

XII. Dieu honora du don de Prophetie Frere Victor: En voici quelques preuves. Un jour il rencontra à Varesé, Bourg assez considerable de l'Etat de Milan, une Fille nommée Catherine, fort vaine dans les Ornemens inutils, qu'elle passionnoit de sa Tête, lui fit une correction fort severe, & lui prédit, qu'elle quiteroit tous ces embellissemens de Corps avec le Monde, & qu'elle consacreroit sa Virginité à Dieu. Elle n'avoit pas encore formé la moindre pensée de ce grand dessein, mais quelque tems aprés, Frere Victor aiant travaillé, à établir dans ce Bourg un Monastere de

Il a le don de Prophetie.

Il prédit le Celibat à une Fille fort vaine.

de Filles, sous le Titre de sainte Ursule, appellée ardemment de Dieu, aussi-tôt qu'elle eut donné liberalement sa Maison avec ses Biens, à l'établissement de cette sainte Assemblée, elle s'y consacra elle-même des premieres, comme une Victime vivante à JESUS-CHRIST.

Frere Victor Malade à l'extrémité de la mort, au Convent de Varesé, & remis dans les forces de son Corps, qu'il avoit perduës, dépesche aussitôt un Messager exprés au Vicomte, Homme illustre, & bien meritant de nôtre Ordre, & le prie de venir au plûtôt le trouver, à cause qu'avant que mourir, il avoit à traiter avec lui d'Affaires fort considerables. Le Comte le vient voir à l'heure-même, & le Mourant, lui dit: Vicomte, je vous ai mandé, pour vous avertir, & de la clemence de Dieu, & du secours de nôtre Pere saint François. Vous êtiez déja condamné, de souffrir eternellement dans l'Enfer, & à cause de vos grands crimes, il ne vous restoit plus d'esperance de Salut auprés de Dieu; mais les merites de nôtre Pere saint François, que vous avez toûjours consideré d'une affection particuliere, & les grandes aumônes, que vous faites continuellement aux Capucins, ont crié pour vous à Dieu, & en ont obtenu du Tems, pour faire vôtre Penitence, ne la differez donc pas, & confessez tous vos pechez, dont il lui dit le nombre, l'espece, & toutes les circonstances, crainte que la vengeance de Dieu ne prévienne la conversion de vôtre méchante vie. Il la lui mit alors toute entiere devant les yeux, & lui découvrit tant de crimes secrets, que tout effraié, il courut aussi-tôt aux Pieds d'un Prêtre, & y fit une Confession parfaite de tous ses pechez. A peine Frere Victor eut-il déclaré au Vicomte, ce que Dieu lui avoit revelé de lui, que privé en même Tems une seconde fois de toutes ses forces, & surpris d'un Sommeil fort doux, il dormit en Dieu du Sommeil des justes.

Il penetre d'esprit les pechez plus secrets d'un Gentil-homme, & le convertit.

Il meurt à Varesé.

De Frere Jacques de Norsia Laic, & de Frere Barthelemy de France Prêtre.

XIII.

CEtte Année mourut aussi, au Convent de Jesi, dans la Province de la Marche, Frere Jacques de Norsia Laic, Homme de pureté, de simplicité, & d'obeïssance singulieres, qui quoi qu'il n'eût pas encore achevé sa sixiéme Année dans l'Ordre, y en avoit pourtant consumé plusieurs en fait des vertus. Il fut principalement doüé de cette simplicité, & de cette Charité, qu'assistant Frere Cornelio d'Urbin Malade à Jesi, ce Frere lui dit: Vous voiez Frere Jacques, quel est mon dégoût de toutes sortes d'Alimens, je voudrois, que vous prissiez dans le Bois, par quelque adresse que ce soit, quelque Oiseau, dont vous me préparassiez un ragoût, tres-volontiers, mon Pere, lui répondit Frere Jacques, & alla aussi-tôt dans le Bois, quoi qu'il n'eut ni gluë, ni lacqs propres à prendre les petits Oiseaux; il se mit alors à genoux devant une Croix de Bois, qui étoit élevée sur le Tronc d'un Arbre, & pria JESUS-CHRIST, de lui accorder un Oiseau, dont il pu recréer son Malade. Il n'étoit pas encore levé de sa Priere, lorsqu'il vit un Oiseau voler, & se percher sur une Branche de cét Arbre, il tâche de le prendre à la Main, mais comme la Branche étoit trop haute, il amasse tout ce qu'il peut de grosses Pierres, & du Bois, les met l'une sur l'autre, & quoi qu'il fit un grand bruit, l'Oiseau ne s'envoloit pas, il demeure toûjours sur la Branche, jusqu'à ce que Frere Jacques le prit, & le porta à son Malade. Frere Jerôme de Pedona, Gardien de ce Convent étoit avec lui, & comme il vit, que cét Oiseau n'avoit rien qui l'empêcha de voler, & que pourtant il ne s'envoloit pas, il attribua,

Par ses Prieres il obtient un Oiseau à un Malade.

bua la merveille à la vertu de Dieu, qui vouloit faire paroître la simplicité, & la Charité de Frere Jacques; le Gardien pourtant, crainte que l'esprit de ce grand Religieux ne s'enfla d'un Miracle si visible, le corrige fort rudement, & lui impose une Penitence, à cause qu'il avoit pris un Oiseau, sans en avoir demandé licence, parce que c'est toûjours une coûtume, qui a vogué parmi Nous, que pour éviter la vaine gloire, dont l'esprit principalement des jeunes peut recevoir quelque atteinte, & pour nous animer à plus d'avancement à la vertu, on censure même nos meilleures Actions.

XIV. Fre. Jacques prédit sa mort.

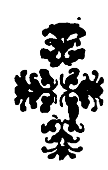
Arrivé enfin à l'extrémité de sa vie, l'on dînoit, lorsque par le Frere, qui le gardoit, il appelle le Gardien, qui étoit au Refectoire avec la Communauté; mais comme il ne craignoit rien de sa mort, à cause qu'il ne la croioit pas si proche, il lui fait dire par ce Frere, qu'aussi-tôt qu'on auroit mangé, il iroit le voir à son Infirmerie: mais il lui renvoia l'Infirmier, & il l'assure, que l'heure étoit pressée, que Dieu le recevroit au plûtôt, & qu'il n'attendroit pas qu'on eut achevé, le Gardien en même Tems interrompit le dîner, avec les Freres court à ce Malade, & comme il le vit à Terre, où il vouloit rendre son esprit à Dieu, il ordonne qu'on le remette sur son Lit, & lui demande ce qu'il lui vouloit. Jamais, mon Pere, lui dit-il, je n'ai entrepris de voiage sans la Benediction de mes Superieurs, & comme je dois bien-tôt aller à Dieu, je vous prie, mon Pere, de me donner la vôtre. Il n'est pas tems, mon Frere, encore de partir, & la voix de Dieu ne vous appelle pas à sa suite, il vous reste une longue vie, je n'ai plus, mon Pere, lui dit, le Mourant, que quelques momens de soûpirs, & j'entens la voix de JESUS-CHRIST, qui m'appelle pour aller à lui, ne me refusez pas vôtre Benediction, mon Pere, je vous en supplie, élevé sur ses genoux, le Gardien le benit, & aussi-tôt, tout joieux de cœur, & de visage, il s'écrie, ô tres-heureuse Vierge, ô Vierge la plus glorieuse des Vierges, vous êtes venuë, comme il faut, la voilà, la voilà, la glorieuse Reine des Cieux, qui m'appelle au Ciel empirée, avec ces belles paroles, il rendit son Ame à son Createur, & mourut au Monde, avec beaucoup de Sainteté.

En mourant il voit la sainte Vierge.

XV. Frere Barthelemy François celebre en Sainteté.

Joignons à ceux-ci Frere Barthelemy de France, qui mourut saintement cette Année dans la Province de Naples, où Maître des Novices, il produisit à la Religion plusieurs grands Observateurs de la Regle, par sa vertu, ses conseils, & ses bons exemples, parce qu'il fut Homme d'une humilité fort profonde, & d'une Oraison continuelle, ensorte que sa parfaite Observance de la Regle, & sa vie ornée des plus illustres vertus, montrent visiblement, de qu'elle Sainteté il étoit auprés de Dieu, qui le montra même aprés sa mort fort visiblement; parce que comme le Sepulchre des Freres, n'étoit pas encore fait, au Monastere de Benevent, où il mourut, l'on enterra son Corps sous la Pierre de l'Eau-benîte dans l'Eglise. Mais un An aprés, la Sepulture commune achevée, lorsqu'on cherche ses Os pour les déposer dans ce Sepulchre, les Freres le trouverent tout entier, & aussi libre de pourriture, que si l'on l'eût enterré ce jour-là, il exhala même une odeur si douce, qu'on jugeoit sensiblement, que l'Ame qui avoit animé ce Corps, étoit bien-heureuse avec Dieu.

Aprés sa mort il exhale une odeur fort douce.



De Frere Laurent de Fugnano Predicateur.

LA Province de Bologne fut aussi honorée en ce même Tems, de la mort glorieuse de Frere Laurent de Fugnano Predicateur, Homme de prudence, & de probité de vie; il fut long-tems Provincial de Bologne, dans les emplois d'un gouvernement tout de sagesse, & de Sainteté: En voici une preuve. Un Frere de la Province qu'il regissoit, étoit parmi les Freres, d'une reputation si mauvaise, qu'il étoit rebuté, comme la Peste des autres, de tous les Superieurs des Convens, & pas un d'eux ne le vouloit avoir de sa Famille, à cause des mœurs trop corrompus de sa méchante vie. Frere Laurent l'appella, & lui parla de cette maniere, mon Frere, vôtre malice d'esprit en est venuë-là, que ni les douceurs, ni les menaces, ni les promesses, ni les châtimens, n'ont pu jusqu'ici corriger vos manquemens, & vous obliger à changer de vie; Tous vous fuïent, comme une Peste de l'Ordre, il n'y a plus, ni Convens, ni Superieurs, qui puissent souffrir vos vices, & la conversation de vôtre sordide vie; ce qui devroit au moins vous faire rougir de honte, & vous retirer de vos mœurs? Quoi vous abandonnerai-je, comme les autres? ne prendrai-je plus soin de vous? & vous laisserai-je entre les ordures; mais vous êtes ma Brebis, quoi que fort galeuse, commise à ma diligence, si donc tous les autres vous rebutent, comme indigne d'être avec eux, je vous prendrai avec moi, & vous chargerai sur mes Epaules, comme une Brebis languissante, vous ne serez dans pas un Convent, vous serez de ma Compagnie, & vous viendrez avec moi, dans tous les Lieux où j'irai. L'aiant ainsi mis au Rang de ses Compagnons, il le changea de sorte par ses exhortations, & les exemples de sa bonne vie, qu'en peu de tems, il en fit un Homme de bien, & de probité. D'où il laissa un rare exemple à tous les Superieurs, de la prudence, dont ils doivent soulager leurs Brebis malades. Mais si ce grand Homme fut orné de la sagesse, & des autres vertus plus propres au gouvernement: Voici un exemple de son inviolable Chasteté. XVI.

Rare exemple d'un Pasteur fidele.

Comme il prêchoit le Carême, dans la Cathedrale de Forli, & invectivoit avec plus de force contre les effeminez, & les voluptueux, qui corrompoient alors cette Ville, quelques jeunes Gens, à qui ce vice étoit ordinaire, resolurent d'éprouver cét Homme, s'il abhorroit en effet, ce qu'il blâmoit si fort de paroles. Ils conviennent donc, à la persuasion du Pere de la Luxure, d'introduire la nuit dans sa Chambre, une Femme de mauvaise vie, & ils lui promettent une Somme considerable d'Argent, si elle l'engage dans sa volupté. Frere Laurent étudioit la nuit, lorsque l'effrontée entre secretement dans sa Chambre, & le pousse par toutes les carresses possibles à ses infâmes desirs. Mais cét Amateur de la Chasteté, pour reprimer l'impudence de cette Vilaine, & éteindre dans son Corps, tous les sentimens de l'impureté, sans changer de place, met son Doigt sur la flamme de la Lampe, qui l'éclairoit, l'y retint, jusqu'à ce que sa Chair qui dégoûtoit, cette abominable en eut horreur, & surprise de ce Fait, elle s'en retourna meilleure qu'elle n'étoit venuë, ce que disant à ceux, qui l'avoient envoiée, & qui attendoient l'issuë, tous confus d'une si salle entreprise sans succez, ils loüerent malgré eux la Continence de Fr. Laurent. Toute la Ville apprit le Fait, & il y acquit de solides loüanges, lors qu'on l'admire, comme un Homme, dont la vertu n'étoit pas seulement de parole, mais encore d'Actions, & de la Sainteté, d'une vie si fort vertueuse. XVII.

Témoignage merveilleux de sa Chasteté.

Il vêcut long-tems, fit quelques Miracles durant sa vie, & enfin il mourut à Bologne, dans toutes les apparences d'un bien-heureux. Lorsqu'on XVIII.

Il mourut à Bologne.

qu'on sçeut sa mort dans toute la Ville, une Foule de Peuples vint honorer son Corps, & tous avoient une opinion si ferme de sa Sainteté, qu'ils couperent de l'Habit, dont il étoit couvert, à dessein d'en conserver une partie, & il fallut le revêtir deux, & trois fois. Aussi-tôt qu'il fut enterré plusieurs Malades implorerent son secours auprés de Dieu, & ils furent gueris de leurs Maladies, dont servirent de Témoins plusieurs Boiteux, & d'autres retressis de Corps, qui appendirent à son Sepulchre leur Bequilles. Et particulierement un de la Maison des Campanacci de Bologne, fort incommodé d'une descente des Entrailles, il implora la faveur de Frere Laurent, pour sa guerison, & la receut toute entiere par ses merites, sous la puissance de Dieu. Depuis sa mort, il apparut à Frere Julien de Fugnano Prêtre, & lui dit, qu'il étoit sauvé, quoi qu'à cause de quelques Images de Nôtre-Dame, qu'il avoit fait faire, comme Provincial de la Province, il eut à la mort éprouvé quelques oppositions, dont son Sauveur, & sa sainte Mere, le dégagerent fort heureusement.

Aprés sa mort il fit plusieurs Miracles.

Vie, & Actions de Frere Jerôme de Forli Predicateur. Exercices devots de F. Jerôme, lorsqu'il estoit Enfant, & jeune.

XIX. Frere Jerôme de Forli Predicateur de la Province de Bologne, étoit de la noble Maison des Tarelli, les Préludes de Sainteté, qui brillerent en lui dés sa premiere Enfance, montrent aisément, que Dieu l'avoit separé du sein de sa Mere, & appellé à la condition des Saints, parce que dés ces plus tendres Années, il passionna si fort les choses celestes, que fort dégagé de ce que recherchent ardemment les autres Enfans, il sembloit ne desirer, que les divines. Encore tout petit, comme un autre saint Nicolas, il resolut, par une Loi si rigoureuse d'Abstinence, qu'il s'imposa, de jeûner trois jours la Semaine, le Mercredi, le Vendredi, le Samedi, & ces jours-là souvent, il ne mangeoit que du Pain, & ne beuvoit que de l'Eau, & quoi que sa Chair encore trop délicate, ne ressentit pas les embrazemens de la volupté, crainte qu'elle ne commença d'en concevoir des étincelles, il les prévenoit par une Abstinence si fort avancée. Ce petit Mignon n'avoit encore que quatre, ou cinq Ans, lorsqu'il s'imprima si profondément dans l'Ame, la devotion de la sainte Vierge, que tout petit qu'il étoit, il soûpiroit aprés elle, comme aprés le sein de sa bonne Mere, & toutes les veilles de ses Fêtes, dans cét âge, qui ne connoît pas les jeûnes, il les celebroit au Pain, & à l'Eau, par une Abstinence inviolable. Enfin avantagé d'un beau visage, d'un doux aspect, d'une gravité honnête, & d'une modestie merveilleuse de veuë, l'on voioit briller en lui un si grand éclat d'innocence, & de pureté, qu'on ne pouvoit rien regarder de plus doux, de plus aimable, & de plus gracieux, en sorte qu'il portoit plûtôt la façon d'un Ange, que celle d'un Homme.

Dés sa premiere enfance il donna des Préludes de sa grande Sainteté.

Encore tout Enfant, il jeûne trois fois la Semaine.

Il est tres-devot à la sainte Vierge.

XX. A mezure qu'il entroit dans l'Adolescence, il s'avançoit dans la Pieté. Monsieur son Pere effectivement l'avoit mis aux Etudes, & il n'est pas croiable, avec qu'elle gravité de mœurs, il alloit au College, & avec qu'elle circonspection, qu'elle honnêteté il conversoit avec ses Compagnons. Il laissoit toutes les choses vaines, & il ne traitoit avec les autres, que des serieuses; lorsqu'aprés les heures, & les jours de College, ils le solicitoient, ou au Jeu, ou à la Comedie, il avoit coûtume de leur répondre agreablement, attendez moi ici, jusqu'à mon retour, & revenu chez lui, il s'enfermoit dans sa Chambre, s'y disciplinoit, & sans être encore Prêtre, il s'offroit lui-même pour eux en sacrifice à Dieu, crainte peut-être

Il se discipline dans sa Chambre pour ses Compagnons.

être, que dans ces plaisirs d'Enfans, ils ne fissent quelque chose d'injurieux à sa Grandeur infinie. Il fit une petite Chapelle dans sa Chambre, qu'il avoit embellie par tout d'Images sacrées, il y prioit de jour, & de nuit avec plusieurs larmes, & il sembloit ne se plaire, que dans l'Oraison, & la Contemplation des choses divines. D'où vient que dans un frequent usage des Sacremens, il disposoit son Ame de jour en jour, à recevoir les dons plus favorables de Dieu. Bien-heureuse Enfance assurément, qui prévenuë de la Benediction de tant de faveurs celestes, avoit disposé le Champ de Frere Jerôme arrosé des Eaux de la grace, aux fruits de son divin Maître. Mais Adolescence plus fortunée, qui pleine des Grains du Paradis, porta plusieurs Epics de vertus si abondamment, que leurs Moissons ravirent leur Seigneur, & meriterent d'être conservées dans les Greniers de l'Eternité.

XXI.
Il ôte lui mêmes les acommodemens plus délicats de son Lit.

Le jeune Homme devot, aimé de Dieu, & des Hommes ne se contentoit pas de ces vertueux commencemens, mais comme s'il eût senti germer, au milieu de son Ame les principes de sa vocation future, il fuïoit toutes les délicatesses, & ne se plaisoit plus qu'aux austeritez; retiré en effet, pour son repos de nuit, lorsqu'il avoit reçu les services ordinaires de ses domestiques, il fermoit la porte de sa Chambre, ôtoit de son Lit les draps, & la plume, & se couchoit sur la seule Paillasse, avec une Couverture fort commune; ce qu'il faisoit avec tant de secret, dans l'absence des autres, & par les attraits de Dieu, que personne ne s'en appercevoit; parce que levé du matin, il ajustoit son Lit de sorte, qu'on ne pouvoit dire qu'il en eût retiré la nuit, ni les draps, ni la plume, & pourtant un jour, un Etranger ami de son Pere, qui l'avoit reçu chez-lui, coucha dans sa Chambre, & le jeune Jerôme, qui le croioit bien endormi, se leve au milieu de la nuit, accommode son Lit à son ordinaire, & se donne la discipline, ce que ne pouvant faire sans quelque bruit, il éveilla son Hôte, qui vit facilement ce qu'il faisoit, & le matin en avertit son Pere, qui fâché des actions si saintes de son Fils, parce qu'il les consideroit comme des présages certains de sa vie Religieux, qui le raviroient à la splendeur de sa Famille, pour le retirer de ses austeritez, le fit coucher dans sa Chambre: Mais le jeune Homme par une addresse d'esprit, observoit le tems que son Pere dormoit, & il ôtoit toute la délicatesse de son Lit, parce que dés ce tems-là, il avoit tant de passion pour la Croix de JESUS-CHRIST, qu'il n'avoit point plus de délices, que de crucifier son petit Corps d'abstinences, de disciplines, & de mortifications. Ce que voiant son Pere, que son bruit éveilloit, il lui en faisoit de fort rudes corrections. Jerôme étoit plus cher à son Pere, que ses autres Enfans, à cause qu'il le voioit de fort grand esprit, & avantagé de dons de nature bien précieux, dont il fondoit de grandes esperances du lustre de sa Famille. Comme il vit donc dans son Fils ces marques d'un Homme tout Religieux, qui le raviroient quelque jour au Monde, & le consacreroient à Dieu, il s'en affligeoit extrémement. D'où vient que pour le dégager des choses divines, & l'attacher aux mondaines, il l'oblige de paroître en public, avec des Habits de soïe, & des plus précieux, l'envoie même à une Maison de Campagne fort belle, qu'il avoit fait bâtir sur une Colline proche de la Ville, & l'oblige de s'y divertir à la Chasse, & d'y prendre tous les plaisirs innocens d'un lieu si fort ble.

Le Pere de Jerôme tâche de le détourner des choses divines.

XXII.
Entendant jurer à la Chasse, il revient à la Ville.

Jerôme obeït à son Pere, va à la Campagne, & s'y occupe à la Chasse, mais comme son esprit, que Dieu vouloit à d'autres emplois, étoit dans l'inquietude, & dans l'empressement, il ne pouvoit être charmé de ces plaisirs, n'y en faire quelque divertissement. Un jour il chassoit aux Liévres, & entendit les Veneurs, s'emporter dans d'horribles Blasphêmes contre Dieu, parce que le Gibier étoit échappé, & à l'odorat des Chiens, & à

leurs poursuites, il eût tant d'horreur de leurs juremens, qu'il laissa Chiens, & Chasse, revient à Forli, dit la chose à son Pere, & le supplie instamment, de ne le plus envoier à la Chasse. Ce jeune Homme avoit une facilité merveilleuse, à apprendre toutes sortes de sciences, parce qu'il avoit grand esprit, & il profita si fort en peu de tems aux Lettres humaines, & à la Philosophie, que quoi qu'il n'eût encore que quatorze Ans, il en parloit, & en disputoit en Homme sçavant. Tous admiroient son esprit, & sa pieté, le consideroient comme un prodige, & le respectoient comme quelque chose de plus celeste, que les autres, en sorte que le Ministre General de l'Ordre de l'Observance, appellé Monelia, qui avoit fort goûté l'esprit de Jerôme, & l'avoit entendu disputer en public avec succés dans l'Academie, l'aima de sorte, à cause de l'excellence, & de la force de son rare esprit, qu'il lui promit aussi-tôt, de l'élever au rang plus considerable de tous ses Religieux, s'il vouloit entrer dans son Ordre. Jerôme lui répondit civilement, mon Pere, la grandeur de vos promesses m'effraie, parce que je ne suis pas d'humeur, à me charger du poids des honneurs, & des dignitez, & même j'y sens de l'opposition dans l'esprit, qui ne peut-être touché de gloire, & qui n'éprouve aucune vocation pour l'Ordre de l'Observance, Dieu ne m'y appelle pas.

Il est & paroît même d'un fort grand esprit.

Comme Frere Jerôme se fait Capucin, & la ferveur merveilleuse, dont il s'applique à la vertu.

XXIII. CE jeune Homme avantagé de tant de dons admirables de la grace, & de la nature, Agé seulement de quinze ou seize Ans, qui ne croioit, qu'il fut bien seur à son salut, de demeurer avec les plaisirs, & les voluptez du Siécle, qu'il avoit évitez jusqu'ici, comme les Pestes d'une honnête, & d'une Chrêtienne vie, pense à se consacrer à l'état Religieux, d'où la continuelle mortification de la Croix, bannissoit toutes les cupiditez de la Chair, & du Monde, & lui fournissoit les moiens, de se rendre un Portrait mieux achevé de Jesus-Christ Crucifié; ce dessein formé en lui-même, & charmé des Capucins, qui s'étoient bâti depuis peu un Convent proche Forli, il brûla, d'un desir si embrazé d'embrasser leur saint Institut, qu'il ne put jamais être détourné de cette pensée, ni par l'austerité de vie, ni par la rigueur de l'Habit, ni par la nudité des pieds, ni par toutes les austeritez, dont les Freres s'efforceroient d'éprouver son courage, & même pour lui faire plus de peur, & tenter ses sentimens, ils lui proposent tous les jours des Rigueurs nouvelles, ils l'épouvantent d'un Martire continuel de Corps, ils le menacent des Tentations, des guerres, des attaques des Demons, ils lui representent la difficulté de son entreprise, si fort au dessus de la délicatesse de son Age, ils rejettent souvent ses demandes, le rebuttent, le reprennent même, pour exercer sa constance. Mais enfin, aprés tant d'épreuves, ils le trouvent toûjours ferme dans ses premieres pensées, & leur Provincial le reçoit au nombre de leurs Novices. Jerôme alors qui craignoit son Pere irrité, qu'il avoit toûjours éprouvé si contraire à ses desseins, obtient du Ministre Provincial, que sans lui parler, il l'envoie fort loin de Forli, faire en repos son Noviciat. Il alla donc à Florence, & il y commença son Apprentissage de Religion, avec une vertu admirable. Cependant le Pere, aprés avoir fait diligemment chercher son Fils, & appris qu'il étoit parmi les Capucins, on ne peut exprimer de paroles, combien il en fut fâché, & de qu'elle furie il s'emporta contre nous. Il paroissoit Fou de fureur, vomissoit mille menaces contre l'Ordre, & il abhorroit si fort les

Il entre aux Capucins.

Le Pere de Frere Jerôme est fort irrité contre les Capucins.

les Capucins, que rencontrant par hazard alors Frere François de Fugnano Prédicateur des Nôtres, il lui donna un souflet, aprés l'avoir accablé de toutes sortes d'injures.

Frere Jerôme reçu dans le sein de nôtre Reforme, comme un petit Jardin du Seigneur, il commença d'y fleurir de tant de vertus, qu'il exhaloit de tous les côtez des odeurs celestes d'humilité, d'Obedience, de Pauvreté, de mépris de soi-même, d'abnegation propre, de patience, & de Charité. Il étoit fort austere de vie, parce qu'il joignit une abstinence presque ordinaire de tous les jours, aux trois de la Sepmaine qu'il jeûnoit depuis son Enfance, & il la rendoit encore plus rigoureuse, par un Cilice, des Disciplines, des veilles, & d'autres macerations. Comme il n'avoit même qu'un seul Habit, dans les plus grands froids de l'Hiver, il excitoit dans son Ame, les flâmes ardentes de l'amour divin, dont il s'échauffoit, par le vent des desirs d'une Oraison assiduë, & d'une aspiration continuelle vers Dieu. Il garda si parfaitement sa pudeur, & sa chasteté, qu'il conserva jusqu'à la mort inviolablement, la virginité qu'il avoit apportée dans la Religion avec l'honnêteté. L'on ne voioit rien de plus honnête, de plus humble, de plus pur, & de plus semblable aux Anges, en sorte qu'il sembloit mener une vie plûtôt Angelique avec les Esprits celestes, qu'une humaine avec les Hommes; quoi qu'il fut fort beau de Visage, & d'un port bien agreable, l'Habit de Religion toutesfois, qu'il accompagnoit de vertu, lui avoit donné tant d'éclat, & tant d'agrément, que lors qu'il alloit par la Ville, tous le vouloient voir, & admirer sa bonne grace, & pourtant cét honnête jeune Homme, s'y comportoit si modestement, & avec tant de mortification de ses sens, que ses yeux toûjours baissez, il ne regardoit jamais en face qui que ce fut de ses Citoiens.

XXIV. Ses vertus principales parmi les Capucins.

Il garda une perpetuelle virginité.

Ce parfait Novice, aprés avoir achevé son Noviciat par la Profession de ses vœux, se détermina d'Esprit, & de Cœur à de plus grandes, de plus genereuses vertus, & il n'épargnoit ni soins, ni travaux, pour meriter le nom glorieux de Frere Mineur Capucin. Il se joignit si bien de sentiment, à la parfaite Pauvreté, qu'il sçavoit être la Perle précieuse de son Ordre, & l'Epouze mieux aimée de JESUS-CHRIST, qu'excepté son Sauveur, il ne vouloit avoir quoi que ce soit, & méprisoit si parfaitement toutes choses, que les plus necessaires à la vie, dont les Hommes ne se peuvent passer honnêtement, & même avec conscience, lui étoient d'insupportables fardeaux, parce qu'il sçavoit, que toutes les choses de la Terre étoient de trompeuses chaînes, dont l'Homme est lié, & que libre des soins comme des desirs de plusieurs, tant plus il se dégageoit de toutes, tant plus approchoit-il de la vie des Anges. D'où vient que selon le conseil de l'Apôtre, dans la lice de la Religion, où l'on combat à force ouverte contre les Demons, & contre leurs malices, il s'y prive de toutes les choses, qu'il pouvoit y laisser honnêtement. Il étoit si grand ami de l'obeïssance, qui soûmet à Dieu ce qui est de plus Souverain, & de plus absolu dans l'Homme, qu'il n'avoit rien de plus délicieux, que d'obeïr aux autres. Son obeïssance n'avoit point de loi, elle étoit sans mezure, ne se renfermoit pas dans les bornes trop étroites de sa Profession, & il l'étendoit jusqu'aux actions plus éloignées de la Charité, qui le soûmettoit de sorte aux ordres des autres, que comme s'ils eussent tous été ses Superieurs, il suivoit le conseil de l'Apôtre, qui l'avertissoit, *que nous devons être sujets à toute humaine Creature, pour l'amour de Dieu;* d'où l'on voioit paroître en lui, une Charité si parfaite envers tous, & principalement les Malades, que joint aux autres vertus, elle le rendoit admirable à ceux, qui consideroient dans un Age si peu avancé, la maturité si achevée de sa Sainteté.

XXV.

Frere Jerôme embrasse toutes les vertus.

Ep. 1. S. Pier. 2. chap.

Frere Jerôme appaise son Pere, & comme Malade à la priere de son Pere, pour le guerir, on le fait venir à la Ville.

XXVI. Le Pere de Frere Jerôme, qui se nommoit Thomas, n'étoit pas encore appaisé, sur le fait de la Profession de son Fils, & étoit toujours en furie contre les Capucins. Trois Ans donc aprés ses vœux, il obtient du Provincial, une permission d'aller à Forli, pour adoucir la fureur de son Pere. Lors qu'il y fut arrivé, il alla chez lui sans avoir de crainte, le trouve dans son Cabinet, où il écrivoit, & le saluë bien respectueusement? Qui êtes-vous dit ce Pere, ne reconnoissez-vous pas, mon Pere, vôtre Fils Jerôme, vous mentez lui répondit-il aussi-tôt, je vous regarde moins comme mon Fils, que comme le Diable revêtu d'un habit Religieux, il se met alors en furie, & lui donne un si grand souflet, que du coup il le renversa par terre. Mais F. Jerôme sans être ému d'un si rude traitement, se releve de sa chûte, se met à genoüil aux pieds de son Pere, les embrasse avec plusieurs larmes, & lui dit? Pourquoi vous fâchez-vous si fort contre moi, si le Pape m'appelloit aux services plus honorables, ou de sa Personne, ou de son Cabinet, ne vous en estimeriez-vous pas honoré, & n'en auriez-vous pas grande joïe, & maintenant, que le Souverain Pontif Jesus-Christ, à bien voulu me mettre, quoi qu'indigne de cette grande faveur, au nombre de ses Serviteurs plus familiers? d'où vient que vous-vous en fâchez si fort, & que vous-vous persuadez être bien deshonoré? Appaisez-vous mon Pere, & vous & moi remercions-en Dieu, qui de la basse, & méprisable condition des Personnes du Siécle, ma élevé jusqu'à l'état honorable de Religieux, qu'on peut dire la plus glorieuse de toutes les qualitez. Le Pere fut si touché des paroles, & de l'humilité de son Fils, qu'il appaisa toute sa colere, la changea en amour de tendresses, baisa, embrassa son Fils amoureusement, lui demanda excuse de l'affront sensible, que lui avoit causé son souflet, & tout changé, il aima depuis avec tant de tendresse, & son Fils, & son Ordre, qu'il en effaça la haîne passée, avec une usure de bien-faits, & d'amitié; parce que la vraie humilité, est de cette force, qu'elle adoucit même les plus superbes, & les plus farouches esprits.

La patience & l'humilité de Frere Jerôme auprés de son Pere.

Il appaise son Pere par son humilité, & le rend affectionné aux Capucins.

XXVII. Frere Jerôme fait Prêtre, aprés tant de vertus, & Prédicateur, aprés avoir achevé sa Theologie, s'étudie si diligemment, de s'acquitter comme il faut, de ses deux grandes charges, qu'il ne disoit presque jamais la sainte Messe, qu'avec plusieurs larmes, & prêchoit avec des paroles si douces, & si charitables, qu'il en remportoit ordinairement de grands fruits de salut, sur les Cœurs de son Auditoire. Nous pouvions enfin esperer d'un si grand Homme, de plus amples Moissons de vertus, pour tous les Fidels, par les bonnes actions de sa sainte vie, si le Ciel envieux inocemment, que la Terre possedât plus long-tems ce qu'il croioit à lui, ne nous l'eût ravi, par une mort avancée, parce qu'à peine fut-il dans sa huitiéme Année de Religion, qu'il tomba Malade à Forli, & affligé deux Ans entiers de sa Maladie, il y fit briller tant de vertus, de patience principalement, que rien ne sortoit de sa Bouche, que les loüanges de Dieu, & il animoit les autres par sa vertu, à l'avancement de leur Salut.

Il tombe dans une longue Maladie.

XXVIII. Mais le Convent des Capucins, étoit si éloigné de la Ville, qu'il étoit souvent privé de la presence, & du secours des Medecins, son Pere donc qui s'interressoit fort dans la santé d'un si sage Fils, obtient du Ministre Provincial, qu'il puisse être transporté, & assisté chez-lui plus commodément. Ce que Jerôme, qui abhorroit extrémement la familiarité de ses Parens, & de ses amis, ne jugea pas faisable, mais son Superieur, lui commanda, qu'au moins il

Il est transporté dans l'Hôpital de la Ville.

il alla dans un Hôpital de la Ville, où l'on entretenoit de tout Sexe des Orphelins, des Enfans, & des Filles, dans des Salles particulieres. Cette Maison étoit gouvernée, par une Fille nommée Catherine, déja d'Age, & connuë pour fort vertueuse, qui avoit voüé de bonne heure sa virginité à Dieu, & s'occupoit dans cét Hôpital, avec les autres, à son avancement spirituel, & aux emplois de la Charité. Frere Jerôme donc Vierge, uni dans cette Maison, qu'on pouvoit dire le Louvre de la pureté, à de saintes Vierges, étoit comparable à cét Epoux, qui se nourrit parmi les Lis, jusqu'à ce qu'il fasse jour, & que les ombres soient dissipées, parce qu'aprés avoir été deux Mois Malade, avec ces Lis blancs de la virginité, l'ombre enfin de sa vie se dissipa, & l'Occident de sa lumiere vitalle le trouva, avec ces Lis de la Pureté.

Tandis qu'il est Malade dans cét Hôpital, & que Frere Ange de Ferrare lui rend tous les services necessaires, il montroit des marques si visibles de sainteté, que plusieurs Citoiens de la Ville, & quantité de Noblesse, attirez par la reputation de son éminente vertu, venoient le voir tous les jours, & plusieurs jeunes Hommes y accouroient, à l'odeur agreable de ses grandes actions de patience, & de pieté, entre les autres principalement un nommé Pierre de Ziola, & aussi-tôt que Frere Jerôme l'eût apperçut, il lui dit au même moment, Pierre vous serez des Nôtres, agissez avec grand courage, pour vous rendre digne de la vocation de Dieu. La verité du Fait montra bien, peu de tems aprés, que cét Oracle de vocation future, que prononça Frere Jerôme étoit plus du Ciel, que de la Terre, parce que le jeune Homme, qui n'avoit pas encore formé la moindre pensée de Religion, peu de tems aprés la mort du Mourant, des écüeils du Siécle, se retira dans le port de nôtre Reforme. XXIX.

Il prédit à un jeune Homme son entrée dans l'Ordre:

Mort & Sepulture de Frere Jerôme, & le Testament qu'il fit avant que mourir.

Comme la Maladie de Frere Jerôme s'augmentoit toûjours, & qu'il s'avançoit fort à son Occident, il se prépara d'aller au devant de Dieu, & par les saints Sacremens qui le fortifiassent contre les Ennemis de son salut, & par des desirs ardens de joüir bien-tôt de son Bien-aimé. Lors que huit jours avant sa mort, il voit la sainte Vierge toute entourée de lumieres, qui lui apparoît, & avec des paroles toutes celestes, l'attire à la récompense de la Beatitude eternelle, lui prédit le jour, & l'heure de son Decés, qui seroit le Dimanche suivant, aprés le signe de l'*Ave Maria*, du soir, & lui promet le Roïaume de l'Eternité: Frere Jerôme tout moüillé de larmes lui répondit; d'où me vient! ô Reine Souveraine des Cieux? d'où vient, que la Mere de mon Seigneur, & ma Souveraine, vient à moi Miserable? Qu'ai-je jamais fait digne de cette grace, qu'elle m'assure d'une Couronne infinie. Sont des preuves infaillibles de l'immense Misericorde de mon Dieu, & de vôtre amoureuse Clemence, qui élevent un indigne, & l'honorent de leurs biens celestes. Je benis donc Dieu, qui du Tresor incomparable de sa Bonté, enrichit les Pauvres, & Couronne de ses faveurs, quand il lui plaît, les Hommes plus Miserables. Soit beni encore le Nom de son Fils, qui fait avec nous ses Misericordes. Soiez enfin benîte, ô vous la plus heureuse de toutes les Femmes, qui remplissez vôtre petit Serviteur, encore qu'il en soit indigne, d'une si divine joïe, & alors il s'animoit lui-même aux loüanges divines, avec les paroles du Prophete, XXX.

La Vierge sainte apparoît au Malade, & lui prédit le jour de sa mort.

Psal. 102. & il ajoûtoit, maintenant donc, *mon Ame benis ton Seigneur, & que tout ce qui est au dedans de moi, loüe son Nom adorable, benis mon Ame le Seigneur, & n'oublie jamais les graces qu'il t'a accordées, il est propice à toutes tes iniquitez, il soulage toutes tes Maladies, il rachepte ta vie de la mort, & il te Couronne en sa Misericorde, & en ses miserations.*

XXXI. Catherine découvre les paroles, & l'entretien de la Vierge, avec Frere Jerôme.

Tandis que Frere Jerôme, s'emporte dans ces loüanges de Dieu, & s'entretient si familierement avec la sainte Vierge, Catherine qui observoit la porte du Malade, & qui sçavoit bien, que personne n'étoit entré dans sa Chambre, où elle entendoit quelqu'un parler avec lui, étoit toute dans l'étonnement. Entrée donc aussi-tôt, elle trouve Frere Jerôme sur son Lit tout seul, & encore les larmes aux yeux, qui les tourna vers elle, & lui dit, Dieu vous le pardonne Catherine; de m'avoir privé par vôtre arrivée, des plus grands plaisirs du Paradis? Qu'est-ce donc, mon Pere, répond Catherine, que vous a ravi mon entrée, ne vous étonnez pas, j'entendois qu'on vous parloit, & je n'avois vû entrer personne dans vôtre Chambre, c'est ce qui m'a obligée d'y venir, & comme je ne vois plus qui que ce soit auprés de vous, j'en soupçonne quelque divin Mistere, de grace mon Pere, ne me cachez pas le secret du Ciel, & découvrez-moi les plaisirs, donc je vous ai si innocemment privé. Frere Jerôme lui dit, Dieu Pere de Misericorde, & Dieu de toute consolation soit beni, qui ne rebutte pas son Serviteur plus humble, mais le console de sa sainte joïe, par la Bien-heureuse Mere de Jesus-Christ; sçachez Catherine, que maintenant la Vierge sainte toute brillante des splendeurs divines, est venuë ici, & que de sa veuë, elle m'a inspiré dans l'Ame des plaisirs si celestes, qu'aiant oublié toutes les douleurs, il me semble que je suis avec les Anges, & non pas avec les Hommes: Mais entre les paroles douces dont elle a honoré son Serviteur, elle m'a dit, que dans huit jours, sur le soir aprés le signe de l'*Ave Maria*, je mourrai, & que mon Ame s'envolera à son Dieu dans l'Eternité? Ne dois-je pas me réjoüir aprés des nouvelles si agreables, & n'est-il pas juste, que j'en loüe la Clemence de Jesus-Christ.

XXXII. La Vierge aprés avoir assuré Frere Jerôme d'une nouvelle si heureuse, il n'est pas croiable, avec combien de larmes il effaçoit les taches plus petites de sa vie passée, pour paroître plus pur en la presence de Dieu, & avec combien d'ardeurs d'amour divin, il se préparoit au jour de sa mort.

A sa mort il fait son Testament, où il traite le salut de son Pere.

Mais sans avoir oublié celui qu'il devoit à son Pere, & tout zelé pour son salut, il l'appelle auprés de lui, & lui demande humblement, que parce que sa mort est proche; il lui permette autant que le peut un Capucin, de faire son Testament, son Pere y consent de tout son Cœur, & lui promet, qu'il exécuteroit exactement ses dernieres volontez, il le commença par ces paroles: Celui qui n'a aucune possession des biens du Monde, que testeroit-il parmi les Hommes, il ne lui reste quoi que ce soit. Je dois cette grace à Dieu, qu'aprés m'avoir dépoüillé de tous les biens de la Terre, il m'a mis dans cét état de Pauvreté, que libre de tout, je retourne à celui, qui se promet à ses Elûs en possession de l'Eternité. Si j'ai quelques Biens, que par la grace de Dieu particulierement, comme avec mon Arc, & mon Epée, j'ai ravis de force des mains de mes Ennemis, qui poursuivent continuellement la vie des Hommes? qui m'empécheroit d'en gratifier mon Pere. Tout ce que Dieu donc m'a donné de Biens par sa liberalité pure, les jeûnes, la Pauvreté des choses, les veilles, les disciplines, les fatigues de voiages, les macerations, les peines de Corps, & les autres Travaux pour Jesus-Christ, les merites de sainte Obedience, les larmes, & enfin tout le bien que j'ai fait jusqu'ici, par la grace de Dieu, quelque petit qu'il soit,

soit, je le legue, je le donne à vôtre Ame, & je vous le livre en possession legitime, à titre, soit de donation entre vifs, soit de Mort, soit de Testament, & je prie Dieu qu'il ratifie cette mienne donation derniere, & qu'il vous la confirme du Ciel empirée.

Et je vous demande en échange, mon Pere, qu'oubliant toutes les choses perissables, & que remettant autant qu'il ce pourra la conduite de vôtre Maison, aux Aînez de vos Enfans, que vous jugiez plus propres, à gouverner vôtre Famille, & à l'administration de l'œconomie, libre de toutes sortes de soins, vous appliquiez toute vôtre Ame aux choses meilleures, qui peuvent faire vôtre salut. Une fois ou deux le Mois fortifiez, purifiez & munissez-vous contre les Tentations du Diable, des saints Sacremens, de la Confession de tous vos pechez, & de la Communion de l'adorable Eucharistie, dites tous les jours les Heures Canonialles de Rome, pour obtenir de Dieu des Benedictions. Je vous prie d'être bien attaché de Cœur au culte, & à la dévotion de la sainte Vierge; c'est un grand secret, de vous obtenir ses secours, & les faveurs de son Fils. Enfin mon Pere, je vous conjure instamment, que s'il arrivoit que cette sainte Fille Catherine, qui m'a assisté avec tant de soins, sortit de cét Hôpital, où elle est si fort necessaire, vous lui donniez chez-vous un Appartement, où elle ne manque de quoi que ce soit du necessaire à la vie. Thomas alors, promet à son Fils qu'il observeroit comme des choses Sacrées, tous les articles de son Testament, & aprés la mort d'un Fils si aimable, il les exécuta fort religieusement. XXXIII.

Le jour enfin arriva, où Frere Jerôme devoit mourir heureusement en JESUS-CHRIST. Les Freres qui le sçavoient, êtoient venus du Convent auprés de lui, & son Pere avec tous ses Enfans y êtoit, lorsque ce Serpent rusé des Enfers, *qui dresse des Embûches au talon de ses Elûs*, & qui les attend à l'extrémité de leur vie, pour les y dévorer comme un Lion rugissant, attaque le Serviteur de Dieu de trois Tentations, il s'efforçoit premierement de lui persuader avec effronterie, que le Roiaume du Ciel êtoit à lui, & non pas à JESUS-CHRIST, & qu'ainsi s'il vouloit le posseder, il le lui demandât, & l'en reconnut comme le distributeur, & le Maître: Mais Frere Jerôme le rebuta aussi-tôt comme un effronté, & chanta ce motet des Anges: *Vous êtes digne Seigneur d'ouvrir le Livre avec ses Signacles, parce que vous avez été mis à mort, & vous nous avez rachetez de vôtre Sang, de toute Tribu, & Langue, & Nations, & vous nous avez faits un Roiaume à Dieu.* Dans le premier combat, le Demon vaincu par ces paroles, recommence la guerre, & se servit d'une seconde Tentation, il prétend, qu'il a dit faux, quand il a si fort assuré, qu'il mourroit ce jour-là, & qu'il acquereroit le Roiaume des Cieux, puisqu'il devoit vivre encore deux Ans. Tu es un menteur, & Pere du mensonge, lui dit Frere Jerôme, parce que celui, qui m'a dit, que je mourrois aujourd'hui, & qu'il me donneroit le Paradis, ne peut être trompé, ni trom per les autres, sors d'ici esprit abominable, ce ne sont pas mes paroles, sont celles de Dieu, plus solides assurément, que le Ciel, & la Terre, à qui donnant toute sa croiance, il dit: *Le Ciel, & la Terre passeront, & mes paroles subsisteront toûjours.* Le Diable encore surmonté par ces paroles, lui represente enfin dans sa Memoire un Livre, qu'un autre lui avoit donné volontairement, comme s'il l'accusoit de ne l'avoir pas rendu à son Maître. Mais Frere Jerôme, qui ne s'en souvenoit plus, fait en sorte qu'on rende le Livre, & chasse le Demon une troisiéme fois. XXXIV.

Frere Jerôme attaqué des tentations surmonte le Demon.

Apoc. 5.

S. Math. 24.

Le Tentateur donc chassé, le Serviteur de Dieu approchoit de sa fin, avec un bon sens, & le Pere, qui ne quitoit point son Fils, lui dit, si Dieu, mon Fils, vous appelle au Roiaume de la Beatitude celeste, donnez-nous XXXV.

à la mort une preuve assurée de vôtre Couronne. Frere Jerôme y consentit, & peu de tems aprés, lorsqu'on sonne le signe de l'*Ave Maria*, il éleva sa voix, & disant : *Laudate Dominum de cælis*, aiant chanté tout le Pseaume, lorsqu'il fut arrivé à ces paroles : *Omnis spiritus laudet Dominum*, il rendit son esprit à Dieu ; il étendit alors sa droite, à un Crucifix, qui étoit de ce côté-là, plia tous ces Doigts, excepté le plus proche du Pouce, dont il montroit le côté droit de JESUS-CHRIST, & il laissa à son Pere, & aux autres ce témoignage de son Salut, & du Roïaume du Ciel, qu'il possedoit, comme s'il leur eut dit, qu'il possedoit son Salut, & le Ciel au nom de JESUS-CHRIST, en qui nous sommes sauvez, & ressuscitez avec lui, par qui nous sommes délivrez, & glorifiez eternellement. Ce que voiant le Pere, les Freres, & les autres, qui assisterent à cette mort, ils verserent tous des larmes de tendresse, s'écrierent d'une voix de réjoüissance, & chanterent grace soient à Dieu, & gloire à son Serviteur Jerôme.

Psal. 150.

Il donne à sa mort à son Pere, & aux autres le signe promis de sa gloire.

XXXVI. Le Corps de Frere Jerôme porté au Monastere des Capucins, & enterré fort honorablement, Dieu voulut montrer par quelques Miracles, ses merites, & sa Sainteté. Une Femme, qui servoit un Gentil-homme, appellé Adrian Bici, & avoit un Chancre à la Mamelle, entendit dire tant de merveilles de la Sainteté de Frere Jerôme, qu'elle vint à l'Eglise des Capucins, au Tems que les Freres faisoient son Enterrement, & avec les autres, qui étoient venus reverer son Corps, elle s'approche de la Bierre, prend la Main droite du mort, & l'invoque à son secours, elle l'applique aussi-tôt sur son sein, au lieu où étoit son mal, & Dieu ne differa pas sa Santé, parce qu'à peine eut-elle appliqué cette Main sur son Chancre, qu'elle s'en sentit parfaitement guerie. Une autre Femme fort incommodée d'une tumeur de sein, en recouvra de la même maniere la parfaite guerison. Une troisiéme enfin, qui avoit long-tems souffert un Ulcere fort dangereux, aprés l'avoir lavé de l'Eau, dont on avoit lavé le Corps de Frere Jerôme, en fut entierement délivrée, & lui en rendit des remerciemens, comme des loüanges à Dieu.

Une Femme est guerie d'un Chancre, en y appliquant la Main de Frere Jerôme Défunt.

Une autre est guerie d'une tumeur de Mamelles.

XXXVII. Frere Jerôme aprés avoir été cinq ou six Ans dans son Sepulchre, il arriva, qu'il fallut y enterrer le Corps d'un autre Frere mort, on ouvrit le Tombeau, & l'on trouva son Corps aussi entier, & libre de pourriture, que s'il y eut été mis ce jour-là. Tout ceci montra bien visiblement la Sainteté de Fr. Jerôme, & augmenta extrémement la gloire de Dieu : *Qui l'a fait Saint en justice, & en foi, & l'a choisi de toute Chair à l'Eternité. Le transportant tout consommé avec peu de travaux dans le Roiaume de son Fils* JESUS-CHRIST, puisque tous ses jours se sont terminez à vingt-neuf Ans tout au plus de vie.

Son Corps six Ans aprés sa mort est trouvé tout entier, & sans pourriture.

Quelques Freres de sainte Vie, & quelques autres de peu d'esprit, & de zele de Religion.

XXXVIII. LA memoire subsiste encore de quelques grands Personnages, qui fleurirent en ce Tems-là, dans plusieurs Provinces de l'Ordre. La glorieuse réputation de Frere Augustin François de Nation, & Predicateur est encore aujourd'hui fort celebre, dans la Province de Naples, qui aprés avoir gouverné cette Province plusieurs Années, dans une admirable prudence, & avec une merveilleuse Sainteté de vie, mourut à Cajete fort Chrestiennement. Frere Gilles de Tarante Laïc, expira cette Année, au Convent de Tarante, aprés s'être acquis le nom de Saint, dans la Basilicate.

licate. Frere Savin de Ferno Clerc, illustre de naissance, aiant vêcu quelques Années dans la Marche d'Ancone, avec beaucoup de Justice, & de pieté mourut à Macerate, & ses Os aprés sa mort, au témoignage de plusieurs, dignes de Foi, jetterent des odeurs fort douces. Dans la même Province, Frere Gilles des Bains Laic, éclairé du don d'une sagesse celeste, qui quoi qu'ignorant la Science, lui donna l'intelligence des Sens plus profonds de l'Ecriture Sainte, & même l'esprit de Prophetie, mourut saintement à Macerate, aprés Frere Savin; l'un & l'autre furent suivis dans la même Province cette Année, de Frere Dieu-donné de Ripa Tronsona Prêtre, fort celebre en Oraison, & en Charité, & de Frere Julien de Desio Castello, du Domaine des Ducs d'Urbin Laïc, Homme considerable par quelques Miracles, & par sa bonne vie. Enfin la Province de Toscane se glorifie, de la bien-heureuse mort de Frere Ange de Ville-Château Laïc, Homme d'une humilité, & d'une pauvreté toutes singulieres, & elle le met au rang des plus parfaits reguliers de ce Tems-là.

Tous ces grands Hommes, & plusieurs autres, dont cette Année a terminé les saintes actions, comme ils glorifient la bonté de Dieu, élevent nos esperances aux biens de l'eternité; d'autres pourtant que nous propose cette Année dans le mépris de leur vocation, le desordre d'une vie dereglée, & une mort assez incertaine de salut, & pleine de douleurs, prouvent au contraire la Justice de Dieu, & épouvantent leurs Successeurs de ses Jugemens, afin que ceux qui courrent dans la Carriere de la Religion, sans être oisifs, ni paresseux, & sans regarder en arriere, mais diligemment se pressent d'arriver au terme de leurs fatigues, puisqu'ils doivent sçavoir de l'Apôtre, qu'il n'y aura que ceux, qui auront combattu genereusement, qu'on récompensera d'une couronne de gloire. XXXIX.

Le premier de ceux-ci fut un Frere, dont je ne dis pas le nom par respect, de la Province de Rome, qui étoit Questeur au Convent de Palestrina, dont étoit Gardien Frere Ruffin de Corse. Quoi que ce Frere parut d'ailleurs assez prudent, & assez sage aux occasions, il avoit pourtant ce notable deffaut, qu'à peine jamais obeïssoit-il aux ordres de son Gardien, en sorte que, lors qu'il lui commandoit, soit pour le Convent, soit pour la Ville, quelque chose qui ne lui plaisoit pas, il s'y opposoit toûjours par quelque raison d'apparence, où il s'efforçoit de le remettre en un autre Tems. Il étoit même si opiniâtre dans son propre jugement, qu'il évitoit toûjours, sous quelque prétexte que ce fût, d'obeïr à son Gardien, dans tout ce qu'il commandoit. Ce Frere tomba dangereusement malade, & son Gardien qui vit que cette Maladie, le conduisoit à la mort, avec les paroles les plus douces, l'avertit de se Confesser, & de faire ce qu'on a de coûtume de pratiquer, à la fin de sa vie. Je n'ai pas besoin de Sacremens, lui répondit le Questeur, Hé pourquoi, lui dit son Gardien, parce que repartit-il, je suis condamné par un juste Jugement de Dieu, pour ne m'être jamais soûmis à l'obeïssance, & pour avoir toûjours preferé mes sentimens propres, aux volontez des Superieurs. Le Gardien lui dit, que le tems de la Misericorde n'étoit pas encore passé, & que pourvû qu'il se repente de son peché, qu'il l'efface par le sacrement de la Penitence, & qu'il implore la divine misericorde, il lui promet le pardon de toutes ses inobediences. Les autres Freres le pressoient d'esperer en JESUS-CHRIST, mais inutilement, & ils n'en purent obtenir une seule parole de Penitence, & de ressentiment, ne proferant que celle-ci, Dieu juste m'a condamné, il mourut avec ces termes dans la bouche, parut au Tribunal de la Divine Justice, & nous laisse un doute bien fondé de son Salut. XL.

Un Questeur Inobedient meurt avec doute de son Salut.

Celui-ci fut suivi d'un Frere Ambroise de Bitonto Laïc, qui se XLI.

Un Frere est Apostat aprés trop de soins de son Corps.

plaisoit si fort au soin de son corps, qu'il se précipitoit à tous les plaisirs de bouche, & se delicatoit à la maniere des Femmes, voudroit-on rien de plus monstrueux. Il en vint même jusqu'à cette extrémité de vices, que quittant la Religion, qui ne souffre pas de tels Monstres, il s'enroola parmi les Soldats; il querella alors un de ses Camarades, & se battirent en Düel, où Dieu permit, qu'un même coup d'Epée, lui coupa toute la superficie de son visage, le front, le nez, les lévres, & le menton qu'il avoit délicatez si ridiculement, & cette Plaïe le rendit si difforme, que quoi qu'il s'efforça de rentrer dans l'Ordre, le Provincial de la Province de Bologne, dont il étoit Profés, ne voulut pas le recevoir, à cause de sa monstrueuse diformité de visage, & comme indigne de la Religion, il acheva dans le Monde sa miserable vie.

XLII. A la mort un Prêtre est surpris de choses bien affreuses.

Le dernier est un Frere Jean de Fermo Prêtre, de la Province de la Marche, qui comme sain de Corps, contrefaisoit avec railleries, les Predicateurs, & d'autres Freres, pour faire rire ceux qu'il conversoit, murmuroit souvent des autres, qu'on élevoit au dessus de lui dans le Gardianat, & d'autres dignitez de l'Ordre, & leurs lançoit toûjours dans leur absence, quelques traits d'injures, & de mocqueries; il donna des signes d'une mauvaise mort, au Convent d'Urbin, où il mourut cette Année, parce qu'étant fort malade, au lieu de Confession, & de Penitence, il n'avoit en bouche, que les paroles, dont en santé il avoit raillé les autres, & qu'il repetoit en mourant, representoit tantôt celui-là, & tantôt celui-ci, & bouffonnoit sur l'un, & sur l'autre assez plaisamment, comme il avoit accoûtumé dans sa meilleure santé. Les Freres étoient effraïez, & ne pouvoient tirer de sa bouche, que ces paroles de bouffonneries. Le Demon alors lui apparut, sous une forme horrible, & le contraignit à des clameurs, & à des rugissemens si effroiables, que les Freres presens en étoient dans le dernier épouventement; cette veuë du Demon lui causa de si grandes craintes, que sa bouche, dont il avoit proferé tant de railleries, & tant de murmures, lui devint toute monstrueuse. Durant ce Tems toutesfois, tous les Freres firent à Dieu pour lui de si ferventes prieres, que revenu à lui, il effaça les taches de sa vie passée par les larmes, & la penitence, & il mourut heureusement en Dieu, comme on l'a toûjours crû.

Quelques Miracles arrivez en ce Tems-là.

XLIII. Par le Réponds de saint Antoine de Pade un Voleur est rendu aveugle, & rend son larcin.

L'On vit cette Année, un Miracle bien considerable, du Réponds de saint Antoine de Pade. Les Freres du Convent de Veletri, dans la Province de Rome, avoient emprunté, de quelques Bien-faicteurs, des Mulets, dont ils se servoient à porter des Fumiers pour fumer leurs Jardins, & donnerent le meilleur à un Homme inconnu, pour le conduire à son Maître de bonne foi, mais il se servit d'une occasion si belle, dérobe le Mulet, & prend le Chemin de Rome, d'où il avoit pensé de passer dans la Toscane. Le second jour étoit déja écoulé, lorsque le Maître du Mulet vient pour le redemander au Convent, les Freres furent surpris, parce qu'ils croioient, que dés la veille on le lui avoit rendu, & ils connurent que leur Homme l'avoit dérobé. Sans sçavoir donc ce qu'ils feroient, ils furent tous d'avis, de recourir à Dieu dans leurs Prieres, & de dire le Réponds de saint Antoine, pour implorer son secours. Chose merveilleuse, à peine eurent-ils achevé l'Antienne, que le Larron du Mulet, qui étoit

à

à Viterbe, perdit l'usage de ses yeux, & sa Bête refuse d'avancer un pas, encore qu'il le pressa de plusieurs coups d'Eperons. Retourné donc à lui-même, & touché de sa faute, il en demanda pardon à Dieu, avec beaucoup de larmes, promit de rendre le Mulet, & aprés avoir recouvert la lumiere de ses yeux, il revient au Convent de Veletri, où il excusa son Vol, & restitua le Mulet aux Freres, qui le reconduisirent à son Maître, aprés en avoir rendu devotement leurs remerciemens à Dieu, & à saint Antoine.

XLIV. Dieu récompense l'obeïssance d'un Novice.

Cette même Année, tandis qu'un Novice bien simple, & fort obeïssant, fait au Convent de Lecci cüir des Féves, pour le dîner des Freres, la Marmite où elles êtoient se fendit en deux, ou de trop d'usage, ou de trop de feu, & les Féves resterent au milieu, en forme de tour encore toutes entieres. Le Novice tout confus de l'accident, ne sçait que faire pour y apporter remede, il court aussi-tôt à son Pere Maître, qui prioit dans l'Eglise, & à qui il dit la chose, & lui, pour éprouver l'Obeïssance de son Novice, lui dit, retournez à la Cuisine, réjoignez les deux pieces de la Marmite en une, & mettez-y assez d'Eau pour cüir les Féves. Le Novice obeït à son Pere Maître, il réjoint les parties separées de la Marmite, qui furent aussi-tôt si bien reünies, qu'on n'y vit plus la moindre marque de fracture, il l'emplit d'Eau, & les Féves s'y cuirent parfaitement. L'Obedience du Novice fit cette merveille, que ce qu'une puissance humaine n'eut jamais pû, une divine le repara. D'autres attribuent ce Miracle à la vertu du Pere Maître, qui êtoit Homme d'une Pieté extraordinaire, mais soit qu'il fut un effet du Novice, soit de son Maître, soit de tous les deux, il suffit qu'il est un témoignage bien glorieux de la puissance de Dieu, que nous avons entrepris de loüer dans ces Annales.

XLV. Dieu par un Miracle multiplie le Vin à un du Tiers-Ordre.

En ce même Tems, un Homme du Tiers-Ordre de nôtre Pere saint François, Habitant du Bourg de Farneze, aimoit extrémement la Reforme, comme tout le Païs aiant fort peu de Vin, il en avoit separé un Müis, pour l'usage des Capucins, & il leur en donnoit, lorsqu'ils lui en demandoient. Les Vandanges êtoient proches, lorsque le Tertiaire, pour préparer son Müis à un Vin nouveau, presse les Freres de venir au Vin plus souvent, avec leurs Bouteilles, ils y viennent frequemment, & tant plus ils tirent de Vin, tant plus il en restoit dans le Tonneau. Le Tertiaire êtoit ennuié, que le Vin ne finissoit pas, il en emplit donc toutes les Bouteilles des Freres, tous les Vazes de sa Maison, & même un Barit, pour vuider son Müis, & pourtant le Vin n'y diminua pas. Lassé de cette abondance, il rompit le fonds de ce Müis, du côté qu'on tiroit le Vin, & il n'y en trouve pas une goûte, & même les Douves si seiches, qu'on eut crû, qu'il n'y avoit point eu de Vin dans le Tonneau, depuis fort long-tems. Ce Miracle fut un témoignage à cét Homme, que le Vin dont il avoit premierement rempli son Müis, avoit manqué il y avoit plusieurs jours, & que celui, qu'on en avoit tiré depuis, êtoit coulé du Ciel, & non pas de la Terre, afin qu'il éprouva, que Dieu récompensoit liberalement, les aumônes si ordinaires de sa Charité.

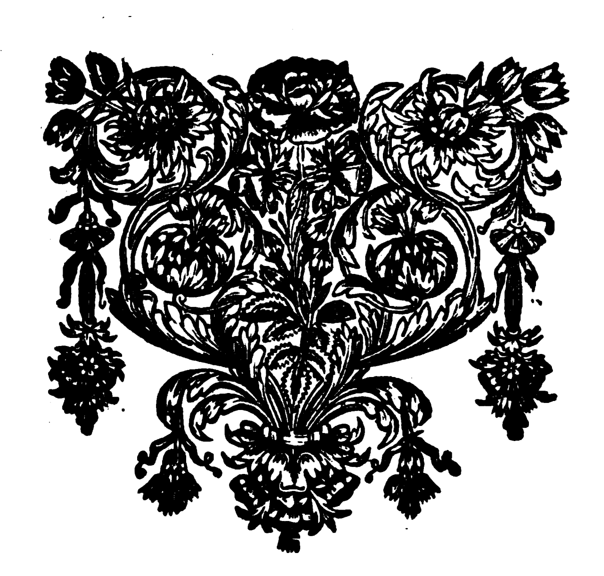
XLVI. Un bien-faicteur de l'Ordre donnant du Vin aux Freres en reçoit de Dieu.

Joignons ici, ce qui arriva dans la Province de Milan, il est fort considerable, Frere Cyprian de Milan, Questeur au Convent de Melzo, alla à Gorgonzola du Dioceze de Milan, pour y demander du Vin, au Seigneur Cesar Pagnano, fort affectionné à l'Ordre. L'on mit la Bouteille sous le Vaisseau, d'où le Vin couloit, ce Vin y êtoit déja presque jusqu'à la Lie, & ne couloit plus de la Canelle, que goûte à goûte, ce que voiant Frere Cyprien, il dit au Gentil-homme Seigneur Cesar, c'est assez, ne pressez pas davantage vôtre Müis, il n'en sera rien, dit Cesar, & attendez un

peu, parce que, quoi qu'il reste peu de Vin dans le Tonneau, le Pere saint François fera en sorte, qu'il y en ait assez, pour emplir vôtre Bouteille.

XLVII. Dieu voulut recompenser la foi extraordinaire, que Cesar avoit en Dieu, & la continuelle Charité qu'il faisoit aux Pauvres, par un plus grand Miracle, parce que la Bouteille du Questeur étant pleine, saint François fit en sorte auprés de Dieu, que le Vin se multiplia de sorte dans le Müis, que l'espace de trois Mois, il suffit à toute sa Famille, qui s'en servoit fort abondamment, & il éprouva l'effet de la promesse divine, exprimé par la Bouche du Sage: *Que l'Ame qui benit sera engraissée, & qui enyvre sera enyvré*, c'est à dire innocemment.

Prov. 11. 21.



On



On celebre à Rome le treiziéme Chapitre General, & l'on y fait quelques Ordonnances.

LA lumiere de cette presente Année 1567, ouvre la Porte au treiziéme Chapitre General de l'Ordre, qui fut celebré à Rome, où fut élû huitiéme General, avec presque tous les Suffrages, Frere Marius de Mercado Sarazino. Ce grand Homme étoit passé de l'Ordre des Augustins à celui des Capucins, & s'y étoit acquis grande reputation de gravité de mœurs, de prudence de conseils, & de Sainteté de vie, d'où vient qu'aprés avoir été souvent Provincial de la Province de Bologne, il l'avoit gouvernée long-tems avec une sagesse merveilleuse. Il étoit encore avantagé de cette douceur de mœurs, & de cette dexterité de conduite, qu'il gagnoit la bien-veillance de tous ceux qu'il conversoit, & il gardoit cette mediocrité, dans la punition des coupables, qu'il les engageoit toûjours à une meilleure vie. I. Frere Marius de Mercado Sarazino est élû huitiéme General à ce treiziéme Chapitre.

L'on commit dans ce Chapitre, la Charge de Procureur General à Frere Bonaventure de Regge Calabrois, Provincial alors de la Province de la Marche, & Frere Evangeliste de Canobio, qui sortoit du Generalat, proposa dans une Assemblée publique des Peres, comme une chose fort raisonnable, que le Procureur General eut voix active, & passive, sans une nouvelle Election, dans les Chapitres Generaux, & il fut arrêté par un commun Decret, que celui qui jusque-là avoit eu besoin d'être élû, pour concourir aux Elections generales, y donneroit d'orênavant son Suffrage, comme les autres Vocaux, & sans autre Election seroit censé vocal, avec les autres Electeurs du prochain Chapitre General. On y arrêta aussi que l'Election du Procureur de Cour, qui se faisoit auparavant, par le seul General sans ceremonie, s'éliroit d'orênavant par le General, & les Définiteurs Generaux, à Scrutin secret. Et à cause, que la Regle sembloit s'opposer à ce Decret, puisqu'elle commet seulement aux Ministres, & aux Custodes, & non pas au Procureur de Cour, l'Election du General de l'Ordre, Frere Marius General envoie aux Pieds du Pape, quelques Freres plus considerables, sur cette difficulté de la Regle, comme Frere Evangeliste à Canobio, Frere Honorius de Monte-Granaro, Frere Jean Marie Espagnol, & Frere Bernardin de Pise, & obtient la confirmation, & la dispense du Decret, en vertu dequoi, les Procureurs de Cour à perpetuïté, d'orênavant furent déclarez Electeurs des Chapitres Generaux, comme les autres Vocaux, pour la voix active, & pour la passive, & afin qu'on n'en douta plus, Frere Marius fit signer aux quatre Freres, qui avoient été trouver le Pape, des Copies du Decret, autorisé de la Permission, & de la Dispense Apostolique, qu'il seella du Sceau de l'Ordre, & les envoia dans toutes les Provinces de nôtre Reforme. II. L'on fait à ce Chapitre quelques Reglemens Generaux.

L'on expliqua aussi dans ce Chapitre, qu'elle autorité le Procureur de Cour auroit dans l'Ordre, & que comme Commissaire General, il auroit III.

autant

autant de pouvoir, que le General voudroit. Plusieurs choses y furent encore arrêtées, & premierement, que dans les Chapitres des Provinces, l'Election des Gardiens se feroit à Scrutin Secret, par le Provincial, & les Définiteurs des Chapitres Provinciaux, où le Provincial n'auroit que sa voix, mais à cause que cette Election ne doit pas être estimée telle, par le Decret du Concile de Trente, qui ne l'appelle qu'une provision établie dans l'Ordre à son commencement, on ordonna aussi qu'avant la Provision des Gardiens, le Provincial, & les Définiteurs verroient ensemble, ceux qu'on doit exclure du Gardianat.

IV. Secondement, que dans les Chapitres Generaux, où l'on élit six Définiteurs, trois du Chapitre passé en soient exclus, de sorte qu'il y en ait toûjours trois nouveaux, & pourtant l'on ne deffend pas aux Vocaux, d'en élire moins de trois des Anciens, comme il leur plaira, quatre, cinq, & six même. Ce qui touche aussi les Chapitres Provinciaux, ou de quatre Définiteurs, l'on n'en pourra élire, que deux des Anciens, & même les exclure tous quatre, comme voudront les Vocaux.

V. Troisiémement, que dans la Province de Sicile, qui est de si grande étenduë, qu'il est impossible, qu'un Provincial la visite deux fois l'Année, comme l'ordonnent les Constitutions generales. Les Custodes dans leurs Custodies en l'absence du Provincial, y auroient droit de visite, & le pouvoir de ses Vicaires.

VI. Quatriémement, parce qu'il s'éleva quelque difficulté entre les Provinces de Naples, & la Basilicate, elle fut ainsi terminée, que les Convens de Cava, & de saint Severin resteroient à la Province de Naples. Mais à cause qu'il avoit été ordonné, par une Bulle du Pape Nicolas IV, que sous prétexte d'un plus grand bien, l'on ne feroit aucune separation dans l'Ordre, ni de Provinces, ni de Monasteres, le Cardinal Amulins Vice-Protecteur, en l'absence du Cardinal d'Urbin Protecteur, obtint du Pape une permission aux Generaux, & Définiteurs en Acte de pouvoir ajoûter les petites Provinces aux plus grandes, en formes de Custodies, & transferer librement quelques Monasteres en d'autres Provinces, comme il se voit dans l'Autentique du Cardinal Amulius, qu'on peut lier dans les Annales Latines, avec le Decret de la Définition generale, qui permet aux Procureurs Generaux d'avoir voix active, & passive sans autre Election, dans les Chapitres Generaux.

VII. *Quelques Freres sont envoiez en Candie.* Cinquiémement, qu'on destine quelques Freres, dans l'Isle de Candie, qui y étendent la Reforme, & alors on y envoia Commissaire General Frere Ignace d'Apiro, dont nous parlerons plus amplement dans la suite. Enfin, l'on ordonna dans ce Chapitre, qu'on établiroit des Etudes generales dans le Convent de Rome, dont fut premier Lecteur Frere Jerôme de Pistoie, Homme fort celebre, & d'une grande doctrine.

VIII. *Les Discalceates d'Espagne demandent d'être sous l'obeïssance des Capucins.* En ce même Tems, les Freres Mineurs d'Espagne, qu'on appelle Discalceates, venus à ce Chapitre, demandent aux Freres avec d'instantes prieres, d'être receus sous l'obeïssance du Vicaire General des Capucins, & comme on leur eut répondu, que cela ne se pouvoit, sans l'Autorité du Pape, & le consentement du Roi d'Espagne, on n'en parla plus depuis.

IX. *Le passage des Capucins aux Mineurs, & des Mineurs aux Capucins est deffendu.* Le Pape cette Année, donna une Bulle, qui commence: *Sedis Apostolicæ solertia*, qui deffend le passage de l'Ordre des Freres Mineurs Capucins, à l'Ordre des Mineurs, & des Mineurs aux Capucins, à cause principalement, que ces changemens causeroient plusieurs troubles dans l'un, & l'autre Ordre, & cette Bulle est à la fin de ce Volume avec les autres.

On

On bâtit le Convent de Mont-Aguto, & un Privilege particulier accordé de Dieu à la Maison de ses Comtes.

LE Chapitre achevé, le General Marius commença ses visites, & vint dans la Toscane, où Federic Comte fort illustre, qui de l'ancienne race de cét Albert, à qui nôtre Pere saint François, orné déja des caracteres douloureux de JESUS-CHRIST, en témoignage de sa Bien-veillance, avoit donné son habit, imitoit bien la pieté de ses Ancêtres, le pria fort instamment de permettre, de bâtir un Convent dans son Domaine de Mont-Aguto, & le Comte se portoit avec chaleur au Bâtiment de ce Monastere, à cause principalement, que son Pere Albert different de l'autre, qui chassoit un jour aux Bêtes, sur la Montagne, vit sur une Roche fort haute, deux Freres Mineurs assis en façon de Capucins, qui aprés l'avoir salüé, disparurent peu de tems aprés à ses yeux. Tous crurent qu'ils étoient saint François, & saint Antoine de Pade, qui vouloient avoir un Convent sur cette Montagne, & le Fils témoignoit grand zele à ce Bâtiment. Federic aiant donc dit la chose au General Marius, il y consentit, & quoi que les Peres de cette Province, y témoignassent quelques oppositions, à cause que le lieu paroissoit sterile, & trop petit, pour y trouver en mendiant les choses plus necessaires à la vie, l'on y jetta les premiers Fondemens d'un Convent. X.

On jette les Fondemens du Convent de Mont-Aguto.

Et ce ne fut pas sans un conseil, & une Providence de Dieu particuliere, comme il le montra depuis, par une chose fort considerable, qui arriva dans le tems qu'on bâtissoit ce Monastere, parce que le lieu fort sterile, & les Maçons sans Chaux, & sans Eau, on foüilla la Terre, au lieu du Bâtiment, où parut une Fosse pleine de Chaux, au milieu de laquelle, une Croix de Cuivre étoit élevée. Et comme tous les Habitans de ce Païs, n'avoient aucune memoire, ni de la Fosse, ni de la Chaux, ni de qui en étoit l'Autheur, il leurs fut aisé, d'attribuer cette merveille à la Providence de Dieu. Ajoûtez-y qu'en ce même tems, lors qu'assez proche de cette Fosse, l'on retiroit une grosse Pierre à la faveur de plusieurs Hommes, parce qu'elle empêchoit le Bâtiment, on apperçut aussi-tôt une source d'Eau, qui en fournit aux Maçons, jusqu'à ce que le Convent fut achevé. Enfin pour faire avoüer à tous, que ce Bâtiment étoit de l'ordre de Dieu, lors qu'étant bâti, l'Evêque de San-Sepolchro, dédioit l'Eglise, avec les Ceremonies ordinaires, plusieurs virent décendre du Ciel sur l'Eglise, une flâme si brillante, que l'éclat de sa lumiere, sembloit obscurcir celle du Soleil, & ainsi toutes ces choses, montrerent clairement, que ce lieu est consideré particulierement de la Bonté de Dieu, & il semble qu'elles obligent ceux qui y demeurent, à une singuliere Sainteté de vie. XI.

La providence de Dieu dans la suite de ce Bâtiment.

Pendant la Dédicace de l'Eglise, il y paroît une grande lumiere du Ciel.

Je ne dois pas obmettre ici, ce que tous sçavent il y a long-tems, & qu'autorisent le bruit commun, & le témoignage de plusieurs. C'est la preuve depuis beaucoup d'Années, de la Bien-veillance particuliere de nôtre Pere saint François, envers cette illustre Maison des Comtes de Mont-Aguto, qu'il promit autrefois au Comte Albert, autorisée d'un Miracle presque continuel, & qui subsiste encore aujourd'hui; que toutes les fois que doit mourir quelqu'un de cette Famille, trois jours avant sa mort, on voit sortir du Mont-Alverne des Flambeaux ardens, comme les Messagers funestes d'un futur Enterrement, & paroître fort haut sur le Château de Mont-Aguto, qui comme un signe assuré de mort, avertissent toute la Famille, que quelqu'un d'eux doit bien-tôt mourir, & se disposer à une mort bien-heureuse. Ce qui est si ordinaire à ceux de cette Maison, qu'aussi-tôt que ces petits Globes de feu, en forme de Flambeaux, paroissent sur la Montagne, XII.

Faveur singuliere de saint François, envers les Comtes de Mont-Aguto.

c'est un ordre entr'eux, que tous ceux qui sont alors au Château, reçoivent tous leurs Sacremens, comme s'ils devoient tous mourir, & ceux qui en sont éloignez, sont avertis aussi-tôt par Lettres, de mettre ordre aux Affaires de leur Salut.

XIII. Et c'est une suite de cette merveille, que ces Flambeaux allumez éclatent sur le Château, jusqu'à ce que quelqu'un les ait apperçus, & qu'il en ait averti ceux de la Famille, crainte qu'il ne sembla, que ce celeste bien-fait leurs fut inutile. Bien plus les trois jours d'avertissement des Flambeaux, ne sont pas égaux à tous, parce que ceux qui sont au Château, les éprouvent du moment, qu'ils y font paroître leurs lumieres, & ils ne commencent aux absens, qu'au moment qu'ils sont avertis des clartez, ou par Lettres, ou par Messagers. Cét admirable Privilege de nôtre Pere saint François, à l'endroit de la Noble Famille de ces Comtes, dont il voulut reconnoître, sous l'ordre de Dieu, comme d'une grace celeste leurs liberalitez, leur dévotion, & leur bien-veillance envers ses Religieux, montre clairement, de quel amour, & de qu'elle pieté, il honore les Bien-faicteurs de son Ordre.

Une jeune Fille entre chez les Capucins, & un Miracle de la liberalité de Dieu envers une Devote de l'Ordre.

XIV. **Une Fille estimée un Homme prit l'Habit des Capucins.**

En ce Tems-là, l'on vit dans la Province de la Marche, une chose fort surprenante, d'une jeune Fille, qui par l'imprudence, & la legereté de ses Pere, & Mere, avoit vécu jusqu'à l'Age de vingt-deux Ans, avec des habits d'Hommes, estimée, tenuë pour telle, & toute ardente de cœur, & resoluë de se consacrer à Dieu, & de faire Penitence entre des Hommes, elle vint trouver le Vicaire Provincial des Capucins, & le prie instamment de la recevoir de son Ordre; il l'a crût un Homme, la jugea de capacité mediocre, & la destine au Convent de Jesi, sous le nom de Jean, entre les Novices Clercs. Frere Jerôme de Pedona y étoit alors Pere-Maître, Homme avantagé de toutes les vertus, & Frere Jean, qu'on croioit un Homme, fit un grand progrés à la vertu, sous une conduite si sage, & si Religieuse, & ce Novice deux Mois aprés sa prise d'Habit, tomba malade fort dangereusement. Le Pape avoit fait en ce tems-là un Decret, sous peine d Excommunication, contre toutes les Femmes, qui entreroient dans les Cloîtres des Hommes; ce qu'aprenant le Novice Frere Jean, il en eût de l'inquietude, & il prioit Dieu ardemment, qu'il ne permit pas, qu'il sortit de ce Monastere avec la vie. Dieu le lui accorda, parce que son mal augmenta, & la conduisit jusqu'à sa mort; alors elle appella son Pere-Maître, & lui confessa, qu'elle étoit une Fille, afin que si elle avoit encouru quelque censure Ecclesiastique, pour être entrée dans le Convent, elle en reçut l'absolution avant son trépas; le Pere-Maître est surpris de la chose, & pourtant comme elle étoit si avancée, qu'il ne restoit plus à la mourante que quelques momens de vie, il la tint secrette, & lui donna l'absolution de l'Excommunication qu'elle avoit encouruë; peu de tems aprés la Novice mourut saintement, & son Pere-Maître, pour ne pas faire connoître ce qu'elle étoit, ordonna que sans laver son Corps, on la mit sur la Bierre, & l'enterra dans le Sepulchre des Freres, avec les ceremonies ordinaires. Comme la chose ne fut sçeuë, qu'aprés sa mort, on en rendit par tout des loüanges à Dieu, qui appelle quand il lui plaît le sexe plus fragile des Femmes, aux couronnes de celui des Hommes.

A la mort on connoît ce Novice pour Fille, & on l'enterre avec les Freres.

XV. Au tems que ce devoit celebrer cette Année le Chapitre, dans la Province de

de la Marque, on vit briller avec grand éclat, dans une Noble Dame, une bien-veillance, & une liberalité singuliere envers les Capucins, dont elle étoit Bien-faictrice dans toutes les occasions. Elle s'appelloit Madame Panta-Bugliona, & comme celle qui aimoit fort les Capucins, & leurs faisoit de grandes Aumônes, elle pria les Peres, qu'ils voulussent bien tenir leur Chapitre, au Convent de Monte-Vecchio, assez proche de son Château de la Tour, avec assurance, qu'elle fourniroit à tous les Vocaux, les choses necessaires à la vie. Les Peres de Province consentent à la pieté de cette Dame, & elle pour mettre ordre au Pain, qu'il falloit pour tout le Chapitre, en fait mettre le Bled dans une petite Fosse separée, à la mode du Païs. Mais, comme il vint au Chapitre une plus grande quantité, soit de Freres, qui s'y trouverent avec les Vocaux, soit des Seculiers qui desiroient l'Habit, qu'elle ne s'étoit persuadée, & que l'amas de Bled, qu'on avoit fait, n'étoit pas suffisant, la pieuse Dame ordonne, qu'on en fasse un second, qui puisse pourvoir à tout le Chapitre. Mais Dieu voulut rendre plus celebre la pieté de cette Dame, par un Miracle plus glorieux, parce qu'il permit, que la premiere Fosse de Bled, qui étoit trop petite, non seulement fournit tout le Pain necessaire, mais encore le Chapitre fini, elle produisit si grande abondance de Froment, qu'il suffit à toute la Famille de cette Dame, qui étoit fort nombreuse, jusqu'à la fin de l'Année. Bien d'avantage, on en tira tant de mezures, qu'on distribuoit aux Pauvres, qu'elles égalerent celles qu'on avoit mises dans la Fosse, pour apprendre à tous, que les Hommes ne font jamais de meilleures usures, que lors qu'ils font des Aumônes, & que nôtre Sauveur a dit fort vrai, lors qu'il a dit : *Donnez & on vous donnera, ils amasseront dans vôtre sein une bonne mezure, & pleine & pressée, & surabondante de Biens.*

Panta-Bugliona fort Noble, & affectionnée à l'Ordre.

Dieu multiplie son Bled par un Miracle.

S. Luc. 6. chap.

Vie, & Actions, de Frere François de Surian Prédicateur, comme il se fit Observantin, & puis Capucin, & avec qu'elle ferveur il préchoit.

XVI. Frere François passe de l'Observance aux Capucins.

TAndis que Dieu fait toutes ces merveilles, dans la Province de la Marche, Frere François de Suriano, Bourg du Diocese de Viterbe, quitta les choses mortelles, dans le Convent de Rome, & fut appellé de Dieu aux éternelles. Il fut du rang de ces Anciens Peres, qui dans les premiers tems de la Reforme, y fleurirent en vertus, & en ferveurs de Prédications. Il y éclatta si fort en fait des unes, & des autres, qu'il s'acquit dans tout le Christianisme, la réputation glorieuse d'un grand Prédicateur, & d'un parfait Religieux : jeune encor & de grand esprit, il entra dans l'Ordre de l'Observance, où il passa plusieurs Années, avec la loüange d'un Homme d'esprit, & fort vertueux. Aussi-tôt qu'il fut Prédicateur, instruit de la réputation si celebre des Capucins, dont tous admiroient la sainte vie, & embrazé d'un desir ardent de l'Observance Reguliere, il entre dans leur Reforme, l'An 1534. où incommodé de frequentes douleurs de Tête, il se contenta des abstinences, des veilles, & des autres macerations de Corps, communes à tous les autres. D'où vient que sans pouvoir à cause de ses maux de Tête, pratiquer de Corps, de plus rudes austeritez que nos ordinaires, il s'appliqua tout entier aux vertus de l'Ame, qui sont préferables assurément à toutes les mortifications. Il s'acquittoit donc debout de ses Heures Canoniales, avec un grand sentiment de cœur, & beaucoup d'attention d'esprit, comme si Dieu eût été present, & il avoit de si zelez attachemens à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines, que pour quelque étude, ou quelque Prédication que ç'eût été, il ne quittoit jamais

les heures de nos Oraisons ordinaires. Il excella beaucoup en Pauvreté, obeïssance, humilité, mépris de soi-même, & Observance Reguliere; enfin il s'ordonna cette continuelle forme de vie, qui n'excedoit pas en austeritez, & qui ne s'écartoit jamais de ses pratiques ordinaires de vertus.

XVII. Il brule de l'amour de Dieu.

Ce qui parut d'admirable, & de particulier en lui, fut une brûlante Charité, qui l'embrazoit de sorte, soit à la gloire de Dieu, soit au salut des Ames, que comme un autre Machabée, aux prises pour l'une, & pour l'autre, contre les Ennemis de son Sauveur, & de ses Fidels, il tiroit l'Epée de la parole de JESUS-CHRIST si vigoureusement, contre les Pecheurs, & les coupables, & en perçoit avec tant de force les Monstres des vices, qu'il remportoit par tout, sur des Démons vaincus, de fort glorieux Triomphes. Il ne cherchoit pas pour ses Sermons, ni les Villes, ni les grands Bourgs, ni le nombre de la Noblesse, ni la foule des Peuples, ni les plus amples Auditoires, mais sans y prétendre que la gloire de Dieu, & le salut de ses Auditeurs, il choisissoit plûtôt les Villages plus petits, & tous les Bourgs moins considerables, parce qu'il apprenoit dans l'Evangile, que JESUS-CHRIST prêchoit aux plus Pauvres gens, & comme il ne prêchoit pas avec sublimité de discours de la Sagesse mondaine, mais en esprit, & verité JESUS-CHRIST Crucifié, il en remportoit les moissons de salut de plusieurs Ames de ses Auditeurs. Enfin il se plaisoit si fort à converser avec les Hommes simples, que durant l'espace environ de quatorze Ans, il refusa de sortir des Villages, & d'aller dans les Villes, & il disoit ordinairement, qu'on prêchoit plus facilement, & avec plus de fruit, dans ceux-là, que dans celles-ci, à cause principalement, que la parole de Dieu trouvoit moins d'épines, qui la suffoquent sans fruit dans les uns, que dans les autres; c'est à dire dans les Villageois, que dans les Citoïens.

Son humilité étoit admirable.

XVIII. Avec qu'elle force il prêchoit.

Mais les Peres qui virent, que Dieu l'avoit avantagé d'un talent si merveilleux de Prédicateur de sa parole, placent sur le Chandelier, une lumiere qui s'étoit cachée sous le Boisseau par humilité, pour la faire briller dans l'Eglise, & le font éclater malgré lui dans les Villes. Frere François n'étoit pas avantagé d'une si grande intelligence des choses, à cause principalement que ses douleurs de Tête presque continuelles, l'avoient dés le commencement fort écarté des grandes études. Il avoit pourtant cette abondance, & cette facilité d'esprit, à qui Dieu communiquoit du Ciel des lumieres, qu'en prêchant, il parloit des questions plus difficiles de Philosophie, & de Theologie si à propos, & avec tant de jugement, qu'il sembloit fort sçavant, & fort docte à ses Auditeurs. Les Peuples pendoient de sa Bouche, & prenoient tant de plaisir à écouter ses discours, que quoi que quelquesfois il prêcha trois heures, ils ne s'ennuioient pas de l'entendre dire si bien, de si bonnes choses. Il avoit une voix comme d'un Tonnerre, & d'un rugissement de Lion, dont il effraioit de sorte les Pecheurs, que ceux qui l'avoient entendu une seule fois, ne croioient pas plus long-tems devoir demeurer dans leurs crimes. Il ne pardonnoit dans ses corrections, à qui que ce soit, & ne craignoit pas la face des plus Puissants, il les attaquoit tous avec le glaive Apostolique d'une genereuse invective, & l'Esprit de Dieu l'animoit de sorte à corriger les vices, que fort souvent l'inspirant, il faisoit des corrections qu'il n'avoit pas en pensée, & lors qu'on lui en parloit, il ne sçavoit plus ce qu'il avoit dit; à cause pourtant qu'elles se terminoient toûjours au plus grand profit des Ames, c'étoit une preuve visible, qu'elles venoient plûtôt de l'Esprit de Dieu, que de celui des Hommes. Dieu enfin donnoit tant de forces à ses paroles, qu'en quelqu'endroit qu'il prêchât, l'on y voioit toûjours bannir les haines, quitter les usures, restituer les Biens, chasser les Adulteres, avec les Concubines, faire des Confessions generales, corriger les mœurs, & les Villes toutes entieres se convertir

Dieu l'inspiroit souvent de reprendre les vices de ses Auditeurs.

tir de leurs desordres, & se consacrer aux actions d'une meilleure vie. Nous pourrions en apporter plusieurs exemples des Villes principales de Rome, de Naples, de Florence, de Ferrare, de Peruse, & de plusieurs autres considerables d'Italie, qui l'ont souvent écouté, Palerme principalement, & les autres Villes plus celebres de Sicile, où prêchant l'espace de trois Ans, il a tellement abbatu, massacré, détruit par ses forts discours, les mœurs fort corrompus des Hommes, & les vices ordinaires de leurs Ames, qu'il changea toute l'Isle en vertus Chrêtiennes, & en actions de la plus parfaite Pieté.

Mouvemens merveilleux qu'il causoit dans les cœurs par ses Prédications, & quelques menaces à quelques Pecheurs qui comme revelées de Dieu, eurent leurs effets.

UN seul exemple entre plusieurs autres, montrera bien la force du zele ardent de ce Prédicateur tout de flâmes, & tout de lumieres. Un Abbé de Sicile, dont j'obmets le Nom par respect, étoit fort riche, mais si précipité dans toutes sortes de vices, & principalement la Luxure, qu'il ne rougissoit pas d'entretenir auprés de lui, dans une même Chambre, & sous un même Lit une Concubine, dont il avoit plusieurs Enfans, à la veuë de tout le Païs, & au scandal de tous les Peuples. Et comme la réputation de Frere François, étoit si grande par tout, que tous l'admiroient comme un prodige du Ciel: encore que l'Abbé, comme il arrive ordinairement à ceux qui se veautrent dans les vices, comme les Porcs dans la fange, toûjours fort dégouté des choses divines, eût jamais à peine entendu les Sermons des Prédicateurs, animé pourtant du grand bruit, que les Prédications de Frere François faisoit par tout, & de la curiosité d'oüir un Homme si extraordinaire, un jour il vint l'entendre dans l'Eglise, où il prêchoit. Il ne connoissoit ni de Nom, ni de Visage, cét Abbé, & même il n'avoit rien oüi dire de son impudique vie, lors comme on croit, qu'éclairé de l'Esprit de Dieu, il commença dans son discours, à dire tous ses vices, & à le reprendre si vigoureusement, qu'il lui sembloit, comme il l'a dit fort souvent depuis, être au jugement de Dieu, qui l'assuroit, que s'il ne se convertissoit au plûtôt, sa Justice le condamneroit aux supplices des Enfers pour l'Eternité. L'Abbé donc eût une fraïeur si horrible, que comme une Pierre, il demeura si immobile, au lieu où il étoit, que les autres, aprés le Sermon, sortis de l'Eglise, il y demeura sans mouvement. Levé pourtant de sa place, aprés quelques reflections d'esprit, il se convertit si parfaitement à Dieu, par les conseils de Frere François, que chassant la Concubine d'auprés de lui, il plaça ses Enfans de côtez & d'autres, & mena depuis une vie, digne d'un Homme d'Eglise. Il augmenta beaucoup, & honora fort par ses discours, l'Oraison des quarante-heures, qu'avoit déja établie Frere Joseph de Ferno, & il y étoit si puissant, à réconcilier les Esprits, qu'étant achevée, l'on ne voioit plus dans les Villes, ni querelles, ni inimitiez.

XIX. L'exemple d'un Abbé concubinaire montre bien le zele de ses Prédications.

Force merveilleuse des Sermons de Frere François.

Il n'est pas croiable, combien de Malades de la peste des Pechez, il a ramenez à la santé de leurs Ames, combien d'Ames de Méchans, mortes dans un Corps vivant, accablées du poids de leurs crimes, & Ensevelies dans leurs Carcasses, comme dans leurs Sepulchres, il a ressuscitées par la parole de Dieu, retirées de leurs Sepulchres, & a renduës à JESUS-CHRIST. Lors qu'il prêchoit, il étoit éclairé de tant de lumieres du saint Esprit, qu'on eût dit souvent, qu'il prédisoit les choses futures. A Termes Ville de Sicile, il y avoit un Homme puissant, qui par ses usures avoit tant amassé de

XX. Il prédit à un Usurier une mort prochaine.

Richesses, qu'on le croïoit le plus riche de toute la Ville. L'Homme de Dieu l'avoit averti plusieurs fois inutilement, qu'il quitta ses usures, & se tira des griffes des Demons, & qu'il changeât de vie, ce que ne faisant pas, Frere François lui addressa son discours en Chaire, sous le nom du mauvais Riche, lui reprocha ses usures, ses pillages des Pauvres, son avarice, sa cruauté contre les Miserables, & ses autres desordres, & le menace du Jugement de Dieu, par ces paroles, comme s'il eût parlé au mauvais Riche, écoute Barbare ce que Dieu du Ciel a ordonné de toi, son Jugement est assis, & ton livre ouvert, il t'accablera promtement de l'Esprit de sa Bouche, ta derniere heure te surprendra, & pensant encore à tes usures, il te precipitera dans l'Enfer, & encore si promtement, que tu n'auras pas le tems d'invoquer le nom de Dieu. Frere François ne fulmina pas inutilement ces paroles de Tonnerre, contre cét abominable; parce que le lendemain cét Usurier, de conversation dans son Jardin avec ses Amis, un éclat de foudre fendit une Nuë, se lança sur sa Tête criminelle, le tüa au milieu des autres, & le brûla comme une piece de Bois. Une autrefois qu'il prêchoit à Forli, il prédit à un autre Usurier extrémement riche, par le sang des Pauvres qu'il avoit cruellement succé, qu'il mourroit la nuit prochaine, & lui adressa souvent ces paroles de l'Evangile, pauvre insensé: *Ils te redemanderont ton Ame cette nuit, & à qui appartiendra ce que tu as amassé.* Ce qui lui arriva au milieu de la nuit, par un suffoquement de Pituite qui l'étouffa, & tous connurent visiblement, que Frere François avoit prédit à ce Mal-heureux cette mort subite, moins par une menace de la Chaire, que par une Revelation de l'Esprit de Dieu.

Il prédit à un autre Usurier une mort égale.

S. Luc. 12. chap.

Comme il fut miraculeusement délivré d'une Tempeste, comme il précha à Naples avec grand succés, & quelques accidens qui lui arriverent.

XXI. *En passant il guerit les Malades avec le signe de la Croix.*

UNe si grande foule de Peuples venoit de tous côtez, entendre ses Sermons, que les Villes & les Bourgs, où il prêchoit s'emplissoient ordinairement de leur multitude, & ils avoient tant de sentimens d'estime, & d'affection pour lui, à cause de la croiance commune, qu'ils avoient tous de sa Sainteté, qu'ils mettoient les Possedez du Diable, & tous leurs Malades dans les Places, & les Ruës où il passoit, où ils les benissoit du signe de la Croix, & les guerissoit presque tous. Un jour il arriva que les Citoïens d'une Ville allez au devant de lui, pour l'attendre dans une Chapelle des Champs, à son arrivée une Femme possedée du Diable, étoit avec d'autres sur la Porte de la Chapelle, & aussi-tôt qu'elle vit Frere François arriver, & s'aprocher d'elle, son Demon s'écria, voilà nôtre Ennemi? Pourquoi demeurai-je ici, ô dure necessité, & parce qu'il ne pouvoit souffrir sa presence, il tourmenta cruellement sa Possedée, s'enfuit & la laissa libre de sa Tirannie.

Le Demon à son arrivée quitte une Femme qu'il possedoit.

XXII. *Par un Miracle il est délivré d'un Naufrage.*

Envoié par le Vicaire General de Sicile, à Naples, pour y prêcher l'Evangile, & sorti du Port avec la bonace de la Mer, & les Vents favorables; une Tempête aussi-tôt, par la rage des Demons, qui s'efforçoient d'empêcher son Voiage, s'étant excitée dans le Golfe, le Vaisseau qui le portoit, étoit proche de son Naufrage, lorsque Frere François qui n'avoit plus d'esperance de vie, eût recours à Dieu, & lui fit cette priere. Dieu Tout-puissant, à qui obeïssent la Mer, & les Vents, si cette Tempête vient de vous, & si vous avez souverainement resolu que je perisse sous sa furie, dans ces abîmes d'Eau, en sorte que ce jour soit le dernier de ma vie, je ne m'y oppose

pôse pas? Que vôtre volonté soit executée, recevez seulement vôtre Serviteur en Paix. Conservez pourtant, par vôtre bonté, toutes ces Ames qui periroient dans la Tempête, afin qu'elles loüent vos Ouvrages, & vos Prodiges au milieu des Eaux. Au contraire, si je suis encore utile à vôtre Peuple, & si cette Tempête est un effet de la rage des Demons, commandez aux Puissances de l'air, arrêtez l'orage, crainte que la fureur de l'Eau, ne nous enfonce sous ses abîmes. Frere François en priant, disoit encore à Dieu ces paroles, lorsque l'onde agitée du Vent, sortie de la Mer, le prend au Corps, & le jette du Vaisseau sur sa superficie, où demeurant assis comme sur la Terre ferme, & sans aucun mal, il chante les loüanges de Dieu. Les Flots alors lui servirent de Navire, le conduisent doucement au Port, en le plaçant dessus le Rivage, & tandis qu'il est en peine de son Compagnon, sans sçavoir ce qu'il est devenu, il voit que les Vagues le menent abord, envelopé de son Manteau, comme si c'étoit quelque Tronc aride, sans action, & sans mouvement. Les Prieres que Frere François avoit faites à Dieu pour les autres, ne furent pas inutiles, parce que leur Navire abîmé sous les Flots en un moment, & aussi-tôt audessus de l'Eau, vint abord heureusement avec tous les Passagers, & les Matelots, & ce qui ne fut pas d'un moindre étonnement, le Sac où étoient les Livres, & les Ecrits de Frere François, long-tems agité des Ondes, parut sur le Rivage, sans même être moüillé.

Ses Prieres en délivrerent les Passagers.

XXIII.

Frere François donc délivré d'un si grand peril, à la faveur de Dieu, vint à Naples, fort portée à la Pieté, où il prêche avec un si grand profit des Ames, qu'il y paroissoit un Apôtre nouveau de la Ville. Il alla de Naples en Ombrie, où il invectiva fortement contre les mœurs fort corrompus de plusieurs, qui lui presenterent un venin secret, dont Dieu le dégagea. Toutesfois sa Providence, qui vouloit éprouver sa patience, & la rendre visible, dans tout son éclat, permit que les mêmes qu'il reprenoit avec tant de zele, & qui ne pouvoient souffrir les corrections, des personnes d'Eglise principalement, firent tant de pleintes, & de calomnies contre lui, que déferé comme un médisant, & un calomniateur au Tribunal Ecclesiastique, à la solicitation du Diable, qui enrageoit, que ses Predications lui enlevassent tant d'Ames, il eut ordre de s'abstenir de prêcher quelque tems. Cét Homme de Dieu, negligea de se justifier de ce crime, l'estima fort glorieux, & en endura bien patiemment l'infamie. Dieu cependant le consola du Ciel, en souffrant auprés des Hommes le deshonneur, & l'abaissement, & montra combien ses merites avoient de credit, auprés de sa Puissance infinie.

Dieu le délivre d'un Poison.

Il est suspendu de la Predication par la malice de quelques-uns qu'il corrigeoit.

XXIV.

Parce qu'alors un Frere malade dans la Province de Rome, qui étoit proche de sa mort le supplia, qu'environ neuf heures, que Dieu lui avoit revelé qu'il devoit mourir, il dit la Messe pour lui, parce que la Bonté divine l'avoit assuré, qu'il seroit dans le Purgatoire, jusqu'à la fin du saint sacrifice d'une Messe. Ce que lui promet Frere François, & aussi-tôt, à neuf heures que mourut ce Malade, il commence la Messe, & l'aiant achevée, à peine fut-il devêtu des Ornemens Sacerdotaux, & eut-il rendu les actions de grace ordinaires, avec quelques prieres mélées de larmes, qu'il offrit à Dieu pour l'Ame du deffunt, qu'il l'entendit l'appeller par son nom, François, François? Qui est-ce qui m'appelle, répondit-il: Je suis, dit le deffunt, l'Ame de ce Frere, pour qui vous avez dit la Messe, mais helas! Mon Pere, qu'elle a été longue, que dites-vous, mon Frere, à peine vôtre Messe a-t'elle duré demie heure, & pourtant, dit-il, elle m'a paru si longue, qu'il m'a semblé avoir été plus d'un An dans le Purgatoire, d'où j'avois perdu l'esperance d'en sortir, que de fort longtems. Maintenant je remercie Dieu, & vous, parce que je monte dans

Il dit la Messe pour un mort, & le délivre de Purgatoire.

le

le Ciel exemt de peines, Dieu vous donne sa Paix, ce qu'aiant, dit-il disparut à sa veuë.

Comme il convertit quelques Ennemis inveterez dans leur haine, & sa mort au Convent de Rome.

XXV. LA Predication ne fut pas long-tems deffenduë à Frere François, parce que son innocence reconnuë, il r'entre dans ses emplois, par un Decret du Pape, lors donc qu'il prêche à Orviette Ville de Toscane, un Citoïen, qui étoit fort mal, avec un autre, averti souvent par Frere François, n'avoit jamais pû se resoudre par toutes les raisons de ce Predicateur, à se réconcilier avec son Ennemi. Un jour il l'appella auprés de lui, & lui persuada fortement, de se mettre bien avec Dieu, & avec son Adversaire. Mais lui s'y opposa opiniâtrément, & Frere François lui dit : Mon Ami ? Pourquoi en usez-vous si cruellement à l'endroit de Dieu, au grand préjudice de vôtre Ame, malgré que vous en ayiez, vous déposerez vos inimitiez. Plus opiniâtre dans son crime, il lui dit, qu'il ne se réconcilieroit jamais, & il eut plusieurs paroles avec lui, ha ! miserable, lui dit Frere François? Ne vois-tu pas le Diable, qui se jette sur toi, à qui, comme tu as soûmis ton Ame, il captivera ton Corps encore sous sa Tirannie. A peine eut-il dit ces paroles, que le Demon se ruë sur lui, & le tourmenta si horriblement, qu'on eut dit, qu'il en alloit être étranglé, le miserable crioit, j'étrangle, j'étrangle, & agité de furie, s'étoit déja retiré, chargé du Diable dans son Corps, qui le tourmentoit, par un juste jugement de Dieu. Il remplit tout le voisinage d'horribles clameurs, & tous viennent à son secours. Comme pourtant ils ne peuvent rien contre le Demon, qui le tenoit à la Gorge, avec tous leurs efforts, l'Homme de Dieu y vient, lui fait le signe de la Croix, appaisa le Diable, & l'oblige à la fuïte. Mais lui effraié d'un si grand danger, & devenu plus traitable à ses dépens, se jette aux Pieds de Frere François, lui demande pardon de son opiniâtreté passée, fait Paix avec son Ennemi, & change sa mauvaise, en une meilleure vie.

Un opiniâtre dans sa haïne est saisi du Diable.

Frere François le délivre par un signe de Croix.

XXVI. Il vint delà à Peruze, où il trouve une Femme embrazée de haine contre une autre, & aprés l'avoir avertie, qu'elle se réconciliât avec son Ennemie, elle se mocquoit de tous ses avis, au contraire, aprés l'avoir écoûté, elle en devenoit plus animée. Cependant Frere François invective en prêchant contre l'opiniâtreté de ceux, qui pourrissent dans leurs haines, & entretiennent de perpetuelles inimitiez. Cette Femme lassée de tant d'avertissemens, se détermine de parler au Predicateur, & de l'accabler d'injures, ce que Dieu fit connoître à Frere François, & aussi-tôt qu'elle entre sur la Porte de son Logis, il en sort, & comme animé de l'Esprit de Dieu, il s'écrie, où est cette Femme diabolique Ennemie de la Paix, Demon ? Pourquoi attens-tu ? que ne prens-tu ce qui t'appartient. A peine eut-il proferé ces paroles, lorsque l'air fort serain, on vit s'élever une Tempête si furieuse de Vents, qu'on eut crut, qu'elle alloit renverser toute la Ville. La Femme épouvantée de ce Prodige, craignit que les menaces de l'Homme de Dieu eussent leur effet, & que le Diable prit possession d'elle, tomba aussi-tôt devant lui sur ses deux genoux, & s'accommode comme il veut avec son ennemi, & ainsi, tandis qu'il attire les uns par de douces paroles, il épouvante les autres par la mort, & les engage tous à la Penitence.

Il oblige une Femme à se réconcilier par un Prodige.

XXVII. Cét Homme de Dieu avoit consumé plusieurs Années, à tailler la Vigne

gne du Seigneur, à la purger, à la cultiver, & à l'embellir de fruits, & arrivé à la septantiéme de son âge, Dieu revela sa mort, à Frere Bernardin Calabrois, qui étoit alors avec lui. En Oraison en effet, il lui sembloit voir Frere François une Hache en Main, dont il retranchoit d'un grand Arbre plusieurs Branches, & tâchoit de les couper toutes, qui commença par les plus basses, & aprés en avoir déja coupé quantité, il étoit enfin arrivé au haut de l'Arbre, dont toutes les Branches presque retranchees, il s'y reposoit sur sa cime sans travailler, aprés ses Fatigues. Frere Bernardin ignorant le sens de cette vision, il lui fut dit: Que Frere François étoit arrivé au terme de ses Predications, & de ses Travaux, & que le cours de sa vie seroit bien-tôt achevé. L'Arbre effectivement signifie la plante des Elûs, le Travail de Frere François à dépoüiller l'Arbre, & à retrancher les Rameaux, veut dire le Ministere de la Predication, qu'il avoit entrepris à la consommation des Saints, par l'ordre de Dieu, dont s'étant acquité genereusement, jusqu'à la fin de sa vie, l'Ouvrage fini, l'on devoit du Repos, à son Travail, & la Couronne à ses Actions. Préparé donc d'aller du Convent de Rome vers Naples, où il devoit prêcher l'Evangile, Dieu lui ordonne un voiage plus heureux du Ciel, & accorde du Repos, aux Fatigues de ses Predications, parce qu'éprouvé à Rome d'une longue Maladie, où il fait paroître une constante, une merveilleuse patience, jointe à une singuliere Pieté, il receut saintement les Sacremens de l'Eglise, & son Ame monta à Dieu, pour en être couronnée aprés ses travaux, tandis qu'à Rome, on enterre son Corps avec les autres Freres, & les ceremonies ordinaires.

La mort de Fr. François est montrée dans une vision à son Compagnon.

Il mourut à Rome.

De Frere Bonaventure de la Marche Laïc, & de Frere Bernard de Catanzaro Clerc.

XXVIII.

Ses vertus principales, & ses Miracles.

APrés Frere François, dans la Province de Rome fleurit en vertus, & en Sainteté, dans celle de la Marche, Frere Bonaventure Laïc originaire de cette Province, Homme insigne en humilité jusqu'au Miracle, Observateur fort fidele de la Pauvreté, grand Ami de l'honnêteté, celebre en Abstinence, & si embrazé de la Charité, qu'il n'en pouvoit être retiré par aucuns travaux, parce qu'il embrassoit avec tant d'empressement les offices de Charité, qu'on rend, soit aux Malades, soit aux sains dans nos Monasteres, qu'il vouloit, & tâchoit de les executer tous, sans soulagement. Il étoit si fort appliqué à l'Oraison, que comme il ne laissoit jamais perdre de tems sans priere, il ne croioit pas, qu'il y en eut, qu'on ne put pas emploier à un exercice si fort necessaire. D'où il arriva à une si haute perfection d'une celeste vie, qu'on dit de lui, qu'avec le signe de la Croix, il fit plusieurs Miracles. On témoigne même fort assurément, qu'il a ressuscité un mort: Et voici comment. Il étoit Questeur à Camerin, où un Enfant, aprés avoir été malade long-tems mourut, & tandis que la Mere affligée, se disposoit à faire enterrer son Fils, Frere Bonaventure, qui questoit du Pain, frape à sa Porte, le cœur de la Mere ressuscita, de mort presque qu'il étoit, du Decés de son Enfant, & comme elle sçavoit la vertu de ce Frere, elle le fait aussi-tôt entrer chez-elle, lui montre son Fils mort, & le conjure à forces de larmes, de lui rendre la vie. Il rebute cette Femme, & se disant un grand Pecheur, il s'efforce de rejetter toutes ses Prieres. Mais elle le presse plus qu'auparavant, se prosterne à Terre, embrasse ses genoux, & elle le prie instamment de ressusciter son Fils. Frere Bonaventure touché d'une si grande foi de cette Mere

Il ressuscite un mort en priant pour lui.

desolée, se met à genoux, prie Dieu pour l'Enfant, & aprés avoir été quelque tems en Prieres, il se leva, le benit du signe de la Croix, le prend par la Main au nom de JESUS-CHRIST, & le rappelle à la vie. La Mere jura le fait à plusieurs, & l'Enfant aussi qui s'appelloit Charles, devenu Chanoine de la Ville avec le tems, repetoit souvent, ce que sa Mere lui avoit dit tant de fois, & enfin Frere Bonaventure fort fameux en probité de vie, mourut à Fermo au Convent de saint Savin.

XXIX. Un troisiéme, cette Année mourut dans la Province de Calabre, on l'appelloit Frere Bernard de Catanzaro Clerc, & quoi qu'il eut été peu de Tems dans l'Ordre, il y amassa toutesfois tant de richesses de vertus celestes, qu'il sembloit dans un jeune âge, être arrivé au dernier terme de la Perfection religieuse, parce qu'à cause de son Oraison continuelle, qu'il faisoit plusieurs heures les jours, & les nuits, il étoit si détaché des choses de la Terre, qu'il paroissoit toûjours fort abstrait d'esprit, & par cette assiduité d'Oraison, il s'étoit acquis cette pureté d'Ame, qu'il vivoit en Terre, d'une certaine maniere toute Angelique. On n'entendoit rien de sa Bouche d'inutile, ou de ridicule; sobre en paroles, frequent à la solitude, diligent à l'obeïssance, promt à l'humilité, ardent aux jeûnes, & aux veilles, facile à souffrir la disette des choses, & les incommoditez de Corps, & enfin composé à toute mortification de ses Sens, il faisoit ses efforts, pour élever toûjours la pointe de son Esprit à Dieu, comme au terme de toutes choses. Il vêcut deux Ans dans la Religion, avec cette recherche empressée de toutes les vertus, & cette façon de vie, & Dieu le voulut avoir auprés de lui, libre des tenebres de son Corps, dans les lumieres, & la compagnie des Anges. Tombé donc dangereusement Malade au Convent de Rossano, aux approches de sa mort, il sembloit montrer sur son Visage certains signes de joie, que le Gardien, qui les apprit, vint voir le malade, & lui commanda par sainte Obedience de lui dire à l'heure-même, s'il avoit veu quelque chose de divin, ou si Dieu lui avoit communiqué quelques revelations. Frere Bernard lui dit, la Bienheureuse Reine des Cieux, mon Pere, toute brillante de lumieres, m'est venu trouver ici trois fois, & m'a attiré dans le Ciel, avec ces paroles: Viens mon Fils, ne doute de rien, parce que la possession du Roiaume celeste t'attend. Ce qu'aiant dit, elle differa un peu, que Frere Bernard eut rendu l'esprit entre les Mains de son Gardien, & de son Pere Maître, & puis elle se retira dans le Ciel en sa compagnie.

Ses grandes vertus.

A sa mort il vit la Reine des Cieux, qui l'appelloit au Ciel avec elle.

XXX. Frere Bernard avoit une Sœur appellée Lucretia du Tiers-Ordre, qui servoit Dieu diligemment avec beaucoup de justice, & de Sainteté. Son Frere à l'heure de son Decés lui apparut avec une Aube, & une Chape fort précieuses, qui sembloit marcher au milieu de deux grands Personnages fort graves, & d'une majesté extraordinaire, sa Sœur lui dit? N'étiez-vous pas, mon Frere, entre les Capucins, d'où vient, que je vous vois maintenant entre deux Prelats, vêtu si précieusement, chere Sœur, lui dit Frere Bernard, ne vous en étonnez pas, je ne quitte point les Capucins, mais je passe d'entr'eux dans le Paradis. Celui que vous voiez marcher à ma droite, est saint Pierre, Prince des Apôtres, & l'autre de ma gauche est saint François Patriarche de tous les Mineurs, ce qu'aiant, dit-il disparut à ses yeux. Elle dit la vision aux Freres, & les uns, & les autres convenus du tems, & de l'heure, connurent visiblement, qu'au moment, que la Sœur avoit euë la vision de la gloire de son Frere, l'Ame de Frere Bernard étoit sortie de son Corps, & passé d'auprés des Hommes, au sejour des Bien-heureux.

Il apparut montant au Ciel à sa Sœur du Tiers-Ordre.

D'autres Religieux de sainte vie, & quelques choses dignes de remarque.

XXXI. Plusieurs Freres illustres en Sainteté de vie.

EN ce même Tems, plusieurs autres Freres brillerent de l'éclat de leurs vertus, dont la Memoire est si celebre dans les Monumens plus assurez de leurs Provinces, qu'il n'est pas juste, de les passer ici sous silence, sans dire fort en abbregé, quelque chose de leur sainte vie. La Basilicate parle hautement, d'un Frere Antoine de Potenza Laic, admirable en Oraison, & en Abstinence, qui jeûnoit tous les jours, & en vint jusqu'à cette ferveur, & cette generosité d'Ame, qu'une Année toute entiere, il jeûna tous les jours, avec seulement une pincée de Figues, dont il faisoit tous ses Alimens. Ce qui paroissoit plûtôt de Dieu, que des Hommes, & il est visible, de qu'elle sorte le saint Esprit nourrissoit son Ame, tandis qu'il en usoit avec son Corps si austerement. Il termina d'une fin plus heureuse, une vie si recommandable, & si digne de loüanges. La Province de Bary celebre la Memoire de Frere Ange de Castellaneta, d'une grande prudence, & d'une merveilleuse integrité de mœurs, dont il gouverna plusieurs Années sa Province, avec un grand succez de l'Observance reguliere. Devenu Malade d'une longue, & d'une languissante Maladie, il y fit paroître tant de patience, qu'il en laissa de rares exemples à tous ses Suivans. Sa langueur enfin l'eprouva, & Dieu lui revela l'heure de sa mort, & aprés en avoir assuré ses Freres, il receut à Misagno la Couronne glorieuse de sa sainte vie. Dans la Province de Regge en Calabre, la reputation des vertus de Frere Vincent de Cassano Prêtre, subsiste encore aujourd'hui aprés sa mort. Aprés avoir passé toute sa vie dans une integrité, & une probité de mœurs bien dignes d'un Homme apostolique, à la mort, honoré de la presence de JESUS-CHRIST, de la sainte Vierge, de saint François, de sainte Catherine, & de sainte Claire, il monta avec eux dans sa celeste Patrie. La Province de Sicile produit aussi ses illustres, Frere Seraphin de Palerme Clerc, & Frere Gilles de Syracuse Laic, admirables tous deux en probité de vie. Un divin témoignage montre bien visiblement, en qu'elle consideration de Sainteté, le premier étoit auprés de Dieu, puisque depuis trente-deux Ans, le 1599 de JESUS-CHRIST, son Corps aiant été tiré de son Sepulchre, hors l'Eglise, pour être déposé dans une de ses Chapelles, où l'on avoit bâti une nouvelle Sepulture des Freres, l'on le trouva non seulement tout entier, & sans corruption aucune, mais encore rouge de visage, & de Chair, avec ses Cheveux forts droits, comme les ont les Hommes en vie, ce qui fut, à tous ses Spectateurs, un grand sujet d'étonnement: pour l'autre fort celebre chez les Nôtres, à qui il laissa de rares exemples de ses vertus, il mourut saintement au Convent de Traina.

Frere Antoine de Potenza Laic, Homme fort celebre en vertus.

Frere Ange de Castellaneta Provincial bien illustre.

Frere Vincent de Cassano Prêtre tres-vertueux.

Frere Gilles de Syracuse, & F. Seraphin de Palerme de grande Pieté.

XXXII. Les Anges chãtent au Chœur les loüanges de Dieu.

Certaines choses fort considerables furent veuës cette Année, que je dois rapporter ici, à l'honneur de nôtre Histoire. Dans la Province de Bologne, un Frere Laic, Homme d'Oraison, & de pureté singuliere, faisoit Oraison aprés Matines, au Convent de Modigliana, Terre de la Romaigne, & il lui sembloit entendre des voix fort agreables dans le Chœur, il y alla donc, & à la Porte, il en vit sortir une fort grande lumiere, & y entendit resonner une Musique d'Anges, d'une si douce Harmonie, qu'elle le jetta presque dans le ravissement. Mais aprés avoir ouvert la Porte du Chœur, & voulu voir des Chantres celestes, la lumiere aussitôt, les Concerts, & les Anges disparurent à ses yeux, & à ses oreilles, afin que ceux qui blâment les personnes, qui s'occupent à chanter au Chœur, & comme inutils, & comme paresseux, exemtent aux moins de

ces injures les Anges, & les Saints, qui chanterent au Chœur, & qu'ils placent nôtre chant, au nombre des exercices plus ordinaires, de tous les Esprits.

XXXIII. Providence adorable de Dieu à l'endroit des Freres.

Il tomba cette Année tant de Neiges à Bertinoro, que les Freres du Convent, qui est fort éloigné de la Ville, n'y pouvoient aller y faire leur Queste ordinaire, & ainsi privez de Pain, & des autres choses necessaires à la vie, ils recourent à Dieu, à qui ils avoient voüé une Pauvreté si extréme de toutes choses, & dans leurs Oraisons, il lui demandent confidemment leur Nourriture. On entendit alors dans la Ville une voix du Ciel, avec étonnement, les Freres Capucins meurent de faim dans leur Monastere, les Citoïens furent touchez de cette voix extraordinaire, & firent en sorte aussi-tôt, qu'on leur envoia promtement, aprés avoir applani les Neiges, du Pain, & les autres necessitez de la vie, dont les Freres se servirent comme d'un present de Dieu, & lui continuerent plus ardemment leurs loüanges, avec leurs remerciemens.

XXXIV. Un jeune Clerc est massacré par deux Villaines pour conserver sa Chasteté.

Enfin cette Année à Venize, un Clerc extrémement beau de visage, & d'une grande modestie, qui questoit avec son Compagnon du Pain pour les Freres, pendant que le Questeur étoit à une Porte, frape à une autre, & deux Femmes qui demeuroient ensemble dans la Maison, surprises de voir un jeune Homme si bien-fait, & de si bonne mine, en conçurent des desirs impurs, & sous prétexte de lui donner l'aumône, le font entrer, elles fermerent la Porte, & le jeune Homme dans leur Chambre, elles le soliciterent criminellement à l'impureté. Le chaste Clerc eut horreur de ces infâmes, & s'opposa avec vigueur à leurs voluptez brutalles, dont elles paroissoient si fort embrazées; alors elles prennent toutes deux des Epées, comme des furies, & le menaçent insolemment de le faire mourir au même moment, à moins qu'il ne consente à leurs impudiques embrassemens. Mais lui, plus ferme qu'un Rocher, à la faveur des graces de Dieu, postposa la mort, à sa chasteté, qu'il vouloit garder inviolable, & rebute l'impudence de ces villaines Megeres, qui enragées de voir leur amour méprisé, en vinrent à cette extrémité de furie, qu'elles se jetterent, le Coûteau à la Main, sur le saint jeune Homme, qui s'étoit mis à genoux, & prioit les Mains élevées au Ciel ardemment JESUS-CHRIST, le tuërent cruellement, & pour cacher leur crime, aprés sa mort, elles enterrerent son Corps, sous les Degrez de leur Logis. Une des deux, penitente de ce Massacre, le revela quelque tems aprés, dans une Confession, qu'elle fit à un Pere Ignace de la Compagnie de JESUS, & ce Pere en avertit les Capucins, de cette juste maniere, Je sçai, mes Peres, que vous avez ignoré jusqu'ici, ce qu'est devenu un de vos Clercs, mais sçachez pour vôtre consolation, que comme un Martyr de la Chasteté, il est mort pour elle, & il leur dit toute la chose, à la reserve de ce qui devoit être caché sous le Sceau du Sacrement.





Il s'éleve un bruit que le Pape a dessein de ne faire qu'un Corps de tous les Ordres des Freres Mineurs, mais ce bruit ne dura pas long-tems.



CETTE Année 1568. obscurcit de quelques Nuages, nôtre Reforme, qui joüissoit d'un Ciel fort serain, & d'un heureux succés des choses, parce qu'il s'éleva un faux bruit, que le Pape avoit dessein d'unir en même Corps, tous les Ordres separez des Freres Mineurs; les Capucins en furent fort dans l'inquietude, à cause qu'ils craignoient extrémement, que les Tempêtes appaisées des anciennes oppositions, ne se reveillassent contre la Reforme. Ceux du Convent de Rome en avertirent aussi-tôt leur General, & lui, qui visitoit la Sicile, la quitta, & agité des Flots émus de ses pensées, vint promtement à Rome, pour y pourvoir à la conservation de son Ordre, & lors qu'il y fut arrivé, il fit tous ses efforts pour pressentir les sentimens de sa sainteté. Comme le Cardinal de Carpi étoit mort l'An 1564. le Cardinal d'Urbin étoit alors Protecteur des Capucins, séparément du Cardinal Boromée, qui geroit la même Charge, dans les Ordres des Conventuels, & des Observantins. Le Cardinal Protecteur n'étoit pas à Rome, & le General Marius confere avec les Cardinaux Amulio vice-Protecteur, Farneze, Crivelli, Sirleti, & d'autres, qui favorisoient les Capucins, & comme tous l'assurerent, qu'ils ne sçavoient rien de vrai sur ce bruit, il resolut d'aller trouver le Pape, à qui il dit le bruit qui couroit par tout de son dessein, d'unir en un même Corps tous les Freres Mineurs, & lui recommanda puissamment l'ancienne liberté de son Ordre, que la bonté des Papes ses Prédecesseurs, avoit toûjours exempté de l'obeïssance des Observantins. Le Pape qui n'avoit jamais eû cette pensée, lui ordonne d'être fort en repos; Je n'ai point lui dit-il, eû ce dessein, mais seulement, comme j'ai cherché dans ma pensée, de qu'elle sorte je pourrois pourvoir à la Reforme des Conventuels, j'ai pensé de les obliger à s'unir avec les Observantins. Pour ce qui touche l'Ordre des Capucins, non seulement il l'assure, qu'il n'y veut point de changement, mais même qu'il est fort ferme dans ce sentiment, de s'appliquer à sa durée, à son avancement, & à l'enraciner si solidement, que d'orénavant il ne puisse être ébranlé par toutes les secousses plus furieuses de ses Adversaires.

I. Un faux bruit allarme tout l'Ordre.

Bonté particuliere de Pie V. pour les Capucins.

II.

Par cette réponse du Pape, appuyée de tant de témoignages d'une Bienveillance si singuliere, le General, & toute la Reforme reprirent leurs Esprits, que ce faux bruit de réünion, avoit si fort écartez de leurs Personnes, & ils connurent visiblement, qu'il procedoit plûtôt de la haine, & de l'envie, que de la verité. L'orage donc cessé, & les Esprits calmez, on en rendit grace à Dieu, & même le Pape, pour témoigner aux Capucins plus de Bien-veillance; parce que Frere Jerôme de Pistoie, faisoit la Charge de Lecteur public, au Convent de Rome, avec un grand éclat, lors qu'il apprit la haute capacité d'Esprit, & de Doctrine d'un si grand Homme, le fit son Theologien propre, dont il emploia depuis les conseils, dans les Affaires les plus épineuses de l'Eglise.

Frere Jerôme de Pistoie est Theologien du Pape.

Vie, & Actions, de Frere François de Macerate Laïc, comme il se fit Observantin, & puis Capucin, & sa grande simplicité.

III. CEtte Année aprés les rudes combats de la Chair, & des Demons, & aprés les longs Travaux d'une milice Religieuse, plusieurs Soldats bien meritans de l'Ordre, reçoivent de Dieu la solde de leurs fatigues, dont le premier est, Frere François de Macerate Laïc, étant né de Parens Laboureurs, il cultivoit la terre avec sa Charuë, & il fut appelé de Dieu dans son Adolescence, à une meilleure culture d'Ame, dans l'Ordre de l'Observance. Il y vécut quelques Années bien religieusement, & lors que la Reforme des Capucins commença à briller dans le Monde, & a y darder les Raïons de l'Observance Reguliere, l'An 1528. il entra des premiers parmi eux, & y fut reçu par Frere Louïs de Fossombrun, qui l'envoia dans la Province de la Marche.

Il passe de l'Observance aux Capucins.

IV. L'on voioit briller dans cét Homme, une si grande simplicité, jointe à un desir si ardent des autres vertus, que charmé de ces jeûnes admirables des anciens Anachorettes, leurs silences, leurs solitudes, les macerations de leurs Corps, & leurs autres grandes actions, qu'il ne pouvoit lire dans leurs Histoires, il étoit embrazé d'un desir si violent, d'imiter leur sainte vie, que souvent, sans attendre la permission de ses Superieurs, il alloit dans les Bois, & les Solitudes plus écartées, où ne vivant que d'herbes, & de fruits, il passoit le jour & la nuit dans les Prieres, les veilles, les cilices, & les autres mortifications des Deserts : Ce que faisant par une grande simplicité, les Superieurs y consentoient fort volontiers. Mais revenu un jour de sa solitude au Convent, son Superieur lui fit une correction rude, qu'il sortoit sans obedience du Monastere, & encore si ordinairement; Il se jetta aussi-tôt à ses pieds : Mon Pere, lui dit-il? ai-je commis quelque crime, ou fait quelque chose contre l'obeissance, si cela est, je merite un grand châtiment, mais je ne croiois pas avoir offencé Dieu, en quoi que ce fut de mon devoir, & de nôtre Regle; parce que je m'étois persuadé comme une chose certaine, que j'étois obligé de faire ce qui étoit de plus parfait, & de plus vertueux. J'ai entendu que Paul, Antoine, Hilarion, & les autres Hermites anciens des Deserts, avoient été dans des Hermitages, s'étoient privez de Viandes, avoient couché sur la terre nuë, fait de longues veilles, s'étoient fort appliquez à la Priere, & je me suis proposé d'imiter leurs actions? Que si, comme vous le dites, je ne le devois pas, j'ai commis un crime, & je merite de severes punitions. Il disoit ceci si simplement, & avec tant d'humilité, que personne n'y trouvoit qu'une candeur d'Ame, qui témoignoit sa simplicité, & un desir ardent, qui l'animoit à l'avancement des vertus. Aussi-tôt donc qu'il apprit, que sa conduite avoit quelque chose de deffectueux, il s'en priva, & en prit depuis une Reguliere.

Quelques actions de sa grande simplicité.

V. Voici encore un témoignage de sa simplicité : Dans ces commencemens de la Reforme, où elle étoit agitée de tant d'orages, un faux bruit s'éleva souvent parmi le Peuple, par les adresses de ses Adversaires, que les Capucins étoient Apostats, & Excommuniez, Frere François qui par simplicité croioit tout ce qu'on disoit, & ne pensoit pas qu'il y eut un mensonge au Monde, retourna parmi les Observantins, où comme il apprit, que ce bruit étoit faux, & qu'il vit que plusieurs de l'Observance passoient aux Capucins, il y repassa avec eux. Ce qu'aiant fait par trop de credulité d'esprit, un jour rentré dans l'Observance, un Gardien lassé de tous ses changemens le mit en Prison, où il fut quarante jours tous entiers, d'où enfin échapé, il revint aux Capucins, qui quoi qu'ils attribuassent

Preuve de son extrême simplicité.

sent cette mutation si frequente de desseins, moins à une legereté, qu'à une simplicité d'Ame, à cause pourtant qu'elle préjudicioit trop à l'Ordre, ils ne l'y reçurent que difficilement, & aprés de fort instantes prieres, & quoi que cette conduite montra plus de candeur, que d'inconstance d'esprit, ils jugerent qu'elle devoit être plus accompagnée de prudence. Aprés donc que Dieu lui eût éclairé l'esprit de ses divines lumieres, il se dégagea à leur faveur de ses imprudences, & il demeura ferme, & stable dans la Religion des Capucins.

Austerité de Vie, abstinence, & pureté de Frere François.

VI. *Sa vie & son austerité sont merveilleuses.*

LA vie austere de ce simple Religieux, fut assurément quelque chose de fort admirable, parce que, pour ce qui touche ses austeritez de Corps, il choisissoit toûjours le plus vile, & le plus rude habit, il avoit coûtume de le couvrir, & de le racommoder avec des piéces de drap, & de sacs qu'on jettoit, & qu'il ramassoit fort soigneusement, & content d'un seul, il portoit dessous un rude Cilice, dont il écartoit plus loin des vices, sa chair, & la contraignoit, comme avec des pointes, jour & nuit, à la pratique de la Croix de JESUS-CHRIST. Toute l'Année il marchoit pieds nuds sans Sandales, & en pressoit la Glace, & les Neiges dans les grands Hivers, d'où souvent il avoit sous la plante de ses pieds d'horribles crevasses, & même des plaïes, dont le sang sortoit fort ordinairement, & dont pourtant il ne faisoit pas d'état, comme s'il n'en sentoit point de mal, & qu'elles ne fussent pas sur son propre Corps. De plus, il se disciplinoit si rudement, que comme si ses mains eussent été trop douces contre sa chair, il en emprumtoit d'étrangeres, pour en souffrir plus de douleurs, & il étoit aussi ferme à leurs coups, que s'il eût été de Bois, ou de Marbre, contre leurs efforts; il ne mangeoit jamais qu'une fois le jour, & souvent encore il y jeûnoit au Pain, & à l'Eau, les veilles principalement des Fêtes de Nôtre-Seigneur, & de la sainte Vierge, ou bien les Vendredis, & il si croioit fort bien régalé; il jeûna si constamment tous les cinq Carêmes de nôtre Pere saint François, qu'il eût cru faire un grand crime, d'en violer un jour, & d'y vivre d'autres viandes que des quadragesimales. Cét Homme de Dieu, qui ne croioit pas pourtant, que tant d'austeritez fussent suffisantes, à dompter les plaisirs des sens, & à souffrir pour JESUS-CHRIST, des plus grands supplices, étoit si avare en fait du manger, & du boire à l'endroit de son Corps, qu'il ne contentoit jamais sa faim, & que pour éteindre sa soif, il n'ozoit avaler trop d'Eau. *Son abstinence est surprenante.*

VII.

Ces mortifications de l'Homme exterieur, étoient accompagnées chez lui des vertus de l'Ame, parce que l'humilité, qui comme la premiere est le fondement des autres, avoit jetté de si profondes racines dans la sienne, que quoi qu'il endura pour Dieu tant d'austeritez de Corps, & souffrit avec recherche même, tous les travaux où peut aller une vertu humaine, il croioit pourtant toûjours, n'avoir jamais rien fait de vertueux, & d'avoir été un Serviteur trop inutile pour Dieu, ce qu'il avoit si fort dans l'esprit, qu'il se persuadoit, qu'il ni avoit ni Freres, ni Seculiers qui ne fussent meilleurs que lui. Il conserva si exactement sa pureté, que marchant toûjours les yeux baissez, il ne connoissoit pas une Femme au visage. D'où vient que la Duchesse d'Urbin, qui lui étoit fort familiere, surprise qu'il lui parloit toûjours la veuë contre terre, lui dit une fois; d'où vient Frere François, que vous semblez abhorrer mes regards, comme si je vous étois ennemie? vous suis-je si inconnuë, ou avez-vous quelque inimitié contre moi? *Un exemple montre bien sa grande pureté.*

moi? Pourquoi ne me regardez-vous pas: Frere François lui répondit; qu'elle est cette cupidité qui vous oblige ma Sœur, à prétendre de moi, que je vous regarde au Visage? Pourquoi me demandez-vous une chose, qui ne vous peut profiter, & qui peut m'être fort préjudiciable, la pudeur déclare une Vierge, & la garde de la veuë un Religieux. Des yeux trop libres, en ont ruiné plusieurs, & les baissez n'ont jamais scandalizé personne. Souffrez-donc, que tandis que je vous parlerai, comme vous êtes Femme, je regarde plûtôt la terre, que vôtre Visage, parce que celle-là me rappelle à la pensée de la mort, & celle-ci détourne souvent mes idées de la bonne, & de la droite fin de l'Homme. Afin donc de conserver inviolablement sa pureté, comme le Tresor le plus précieux qu'il eût, il fuioit tous les regards, & toutes les conversations des Femmes, & il s'entretenoit rarement avec elles même les plus vertueuses.

VIII. Sa sainte rusticité.

Il retint si bien tout le cours de sa vie, cette simplicité de cœur, & cette candeur d'Ame, qui nées avec lui, l'avoient placé dans son Berceau, que lors qu'il traitoit, soit avec Guidobaldo Duc d'Urbin qui l'estimoit, soit avec Victoria Farneze la Duchesse, qui se plaisoit fort à ses entretiens, soit avec les autres Seigneurs, & les autres Dames de la premiere Qualité, il ne les appelloit jamais que Freres, & que Sœurs.

Charité de Frere François, vers les affligez, & les Malades.

IX. Sa Charité envers tous les affligez.

IL portoit tant de compassion aux personnes affligées, qu'il ne connoissoit jamais, & leurs disgraces, & leurs miseres, qu'il ne versa des larmes avec eux. Il avoit un amour égal envers les Malades, qu'il servoit si avidemment, qu'il passoit souvent les nuits entieres à leurs services. Dans les commencemens de la Reforme, destiné par Frere Loüis de Fossombrun, pour assister les Incurables, dans l'Hôpital de saint Jacques, il les servit quelques Années avec tant de soins, & s'apliqua si ardemment à cét œuvre de pieté, qu'on l'appelloit souvent la Mere, & la Nourrisse des Malades.

X. Il donne aux Pauvres le Pain de sa Quête.

Il n'avoit pas moins de Charité pour les Pauvres, lors que pour soulager leurs besoins, il leurs donnoit quelquesfois les choses necessaires à nos Freres; en voici un exemple, entre tous les autres. Tandis qu'on bâtissoit le Convent de Macerate, & que plusieurs Maçons y travailloient liberalement, pour l'amour de Dieu, à qui les Freres donnoient seulement le necessaire à la vie, de leurs Quêtes ordinaires, Frere François étoit Quêteur au Convent, & un jour qu'il arrivoit de la Ville, avec l'aumône de toute la Quête, plusieurs Pauvres lui demanderent du Pain, à cause que cette Année la sterilité faisoit mourir bien des Pauvres, & comme il n'en pouvoit refuser naturellement, par la tendresse de sa Charité, il donna tout son Pain à ces Pauvres, & il n'en resta que trente dans sa Besace, lors qu'il fut proche du Monastere, il rencontre autant de Pauvres Allemands, couchez à terre, & morts presque de faim, il moüilla dans un Plat du Pain, avec du Vin, leurs en fit manger d'une adroitte force, leurs rendit presque la vie, & leurs donna ses trente Pains; en sorte qu'il vuida sa Besace devant que d'être au Convent. Les Freres toutesfois, & les Maçons attendoient du Pain, & le Gardien qui vit que leur attente étoit vaine, gronde extrémement le Quêteur, & dispose d'envoier d'autres Freres à la Ville. Frere François lui dit, je vous prie mon Pere, d'envoier auparavant à l'Armoire au Pain, & qu'on voie s'il n'y en a pas, mais répond le Gardien? Pourquoi me parlez-vous d'Armoire, on y a déja fort diligemment regardé, & l'on n'y a pas trouvé le

Par ses Prieres il obtient du Pain aux Freres, & à des Ouvriers.

le moindre morceau de Pain, attendez un peu, mon Pere, si vous cherchez plus diligemment, peut-être en trouverez-vous. Le Gardien retourne à l'Armoire, qu'il trouve pleine d'un Pain blanc, & frais qui venoit du Ciel, & ravi du Miracle de Dieu, il admira la sainteté du Quêteur, & lui laissa la liberté, de faire aux Pauvres, les Aumônes qu'il lui plairoit.

Les Maçons publierent ce Miracle par toute la Ville, & la reputation de sa sainteté s'accrût si fort parmi les Peuples, qu'il fut contraint de sortir de Macerate, pour éviter la foule de ceux qui le venoient voir, & joüir de ses entretiens. Il alla donc à Urbin, où il fut Quêteur, & une Damoiselle de la Suitte de la Duchesse, qui étoit Malade d'un Flux de Sang, avoit consumé beaucoup d'Or en Medecines bien inutilement, elle se recommanda avec instance aux Prieres de Frere François, il fut touché de sa longue Maladie, lui donna du Pain, qu'il tira de sa Pochette, & il lui dit : Ce Pain est le Pain du Seigneur, & c'est en son Nom, qu'on nous l'a donné, prenez-le, mangez-le, & au Nom de JESUS-CHRIST, vous serez guerie. A peine la Damoiselle eût-elle goûté de ce Pain, qu'elle sentit son Sang arrêté, & sa parfaite santé toute revenuë, & cela fut cause, que la Duchesse, qui avoit grande dévotion à Frere François, toutes les fois qu'il venoit à Elle pour en avoir l'Aumône, lui demandoit du Pain de sa Quête, qu'elle coupoit aprés à Table par petits morceaux, & le distribuoit entre ses Enfans, & la Compagnie. XI.

Avec du Pain de sa Quête, il guerit une Fille d'un Flux de sang.

Une autre Dame de Qualité Comtesse de Metola, Malade à l'extrémité, & abandonnée des Medecins, fait dire à Frere François, qui Quêtoit dans la Ville, qu'elle le prioit instamment de venir chez elle. Je dois dit-il chercher du Pain par obeïssance, & je n'ai pas le tems d'aller trouver la Comtesse ; portez-lui toutesfois ce morceau de Pain, qu'elle le mange au Nom de JESUS-CHRIST, & elle guerira de sa Maladie ; aussi-tôt, il tire de sa Besace un morceau de Pain, qu'il donne au Messager de la Malade, elle en mangea avec sa Foi, son mal en devint moins violent, & peu de tems aprés elle en fut toute soulagée. XII.

Avec le Pain de sa Quête, il guerit une autre Dame malade à la mort.

Mais tant plus la bonté de Dieu faisoit paroître par des signes, & des Miracles la sainteté de son Serviteur François, tant plus il se jugeoit si indigne de toutes ses graces, qu'il craignoit extrémement la Damnation eternelle, & prosterné aux pieds de tous ceux qu'il voioit, il se recommandoit instament à leurs Prieres. Quelques Revelations, & quelques visions que Dieu lui communiqua, causerent dans son Ame cette grande crainte des Enfers. Au tems en effet que la Peste affligeoit la Marche, lorsqu'il prioit dans une solitude, il vit par une Revelation divine plusieurs Ames de Religieux, de tous les Ordres, décendre en Enfer, & trois à peine de ce grand nombre, monter dans le Paradis. Une autresfois encore, que la Peste étoit plus cruelle, il vit des troupes innombrables de Morts, soit Seculiers, soit Religieux, être précipitez dans l'Enfer, & de tant d'Ames, Dieu ne lui en montra pas une qui s'envola dans le Ciel, & il en conçut cette horrible crainte des Jugemens de Dieu qui le supplicioit. C'est ainsi que la Providence accabloit comme d'un poids, l'esprit de Frere François, crainte qu'il ne s'éleva trop haut, par l'Abondance des faveurs Celestes. XIII.

Il est dans une crainte extrême de la Damnation.

L'Oraison & la dévotion de Frere François.

ENtre les autres vertus, qui brilloient d'avantage dans ce grand Religieux, l'Oraison s'étoit renduë si fort sa Familiere, qu'il passoit avec elle la plus grande partie du jour, & de la nuit, & l'accompagnoit de plu- XIV.

Son Oraison est presque toûjours accompagnée de lame:

sieurs larmes. Assistant donc un jour un Malade, dont la maladie l'obligeoit d'être toûjours auprés de lui, il fut presque toute la nuit en Oraison, qu'il mêla de tant de soûpirs, & de gemissemens, qu'il troubloit le repos du Malade, qui fut contraint de lui dire qu'il les moderât. Je le ferois lui répondit-il, mon Pere, si je le pouvois, & n'en doutez-pas, mais tant de choses m'obligent aux larmes, que je ne puis les retenir de mes yeux, & cette assiduité de pleurs, lui en avoit si fort facilité le cours, que priant toûjours par tout, il ne s'abstenoit presque jamais de larmes. D'où vient que pour éviter autant qu'il pouvoit exactement, la conversation des Freres, & des Seculiers, il conversoit ordinairement tout seul avec Dieu.

XV. Sa pieté dans les choses Sacrées.

Encore que Frere François ne fut qu'un Laboureur, il étoit pourtant si devot, & si bien composé de mœurs, que sa Face, sa voix, ses yeux, ses démarches, ses gestes, & tout son Corps ne montroit exterieurement que la dévotion, & l'humilité, dont il attiroit à la pieté tous ceux qui le regardoient. Il portoit aussi tant de Reverence au saint Sacrement, que s'il étoit obligé de passer par un Chœur, ou d'aller dans une Eglise, il ne lui tournoit jamais le dos, mais ou il marchoit de côté, ou la Face tournée à l'Autel, il alloit en arriere. Il avoit coûtume de respecter si fort les paroles de la Regle, qu'il prioit souvent quelque Prêtre de lui en lire un Chapitre, & il l'entendoit à genoüils, & les mains jointes comme des Oracles. Frere François donc, à cause de ses veilles, & ses autres macerations de Corps, dont il s'accabloit, devenu malade d'une foiblesse de Nerfs, que ne purent guerir tous les remedes de la Medecine, de l'avis des Medecins, & par l'Ordre de son Provincial, est contraint d'aller aux Eaux de Porretta, où reçu par la charité d'une Noble Dame, lors que le soir il se fut retiré à sa Chambre, pour s'occuper à l'Oraison, selon sa coûtume, aprés avoir éteint sa lumiere, la Dame du Logis passa par hazard à la Porte, & vit par quelque ouverture une grande lumiere, qui sortoit de la Chambre; comme elle sçavoit bien que la Lampe étoit éteinte, elle est toute étonnée, d'autant plus qu'aprochée de plus prés, elle entendit quelqu'un parler avec Frere François, elle regarda donc par quelque ouverture, & elle vit un Globe de feu en forme de Soleil sur sa Tête, & sans voir personne avec lui, elle conclud de la teneur de ses paroles, qu'il s'entretenoit avec la sainte Vierge, ce qui ravit de sorte cette pieuse Dame, qu'elle se croioit assez récompensée de sa charitable Hospitalité, d'avoir reçu chez-elle la sainte Vierge, avec son serviteur François, & elle disoit, qu'elle lui étoit plus redevable d'avoir attiré la Vierge dans son Logis, que lui a elle, de l'y avoir reçu.

Priant la nuit il conversa avec la sainte Vierge.

XVI. Il est ravi en extaze, & élevé de terre en priant.

Tandis que Frere François est aux Eaux, Guidobalde Duc d'Urbin, à cause de la Bien-veillance singuliere dont il l'aimoit, y envoia un Gentil-Homme de ses plus Familiers, qui lui fournit tous ses besoins, & qui lui rapportât de certaines nouvelles de sa précieuse santé; entré donc dans sa Chambre, lors qu'il prioit, il le voit ravi en extaze, élevé fort haut de terre, & une flâme sur sa Tête, dont il fut si fort étonné, qu'il le quitta aussitôt, & ne peut parler à son Compagnon qu'il rencontra, de la crainte qu'il avoit euë. Le Medecin aussi qui le traittoit alors, entré sans qu'il y pensa dans sa Chambre, le trouva parlant avec la Vierge, qui se retira à son arrivée.

XVII. Priant dans le Bois, il est élevé au dessus des Arbres.

Je n'admire pas moins ce qui lui arriva à Corinaldo, où effectivement un Homme de Qualité, fort devot de l'Ordre, qui venoit souvent voir les Freres, un jour entra dans le Convent, sur le midi, que les Freres faisoient Oraison, & tandis qu'il se promenoit tout seul dans le Bois, sans y penser, il rencontre Frere François, qui y prioit, élevé de terre en l'air, au plus hauts des Arbres, dont tout effraié, il se retira, en avertit le Gardien, qui sçavoit que ces sortes d'extazes étoient fort ordinaires à Frere François, & il lui en dit plusieurs belles Particularitez.

Du

Du don de Prophetie qu'eût Frere François, & d'une forte Tentation, dont le Diable l'attaqua.

UN Frere malade à l'extrémité, & condamné par les Medecins à la mort, se recommanda fort à ses Prieres, & l'Homme de Dieu qui le regarda lui dit. Ne craignez pas mon Frere, vôtre Maladie n'est pas à la mort, & vous aurez encore une plus longue vie. Le Malade lui répondit, c'est pour l'Ame, & non pas pour le Corps, que je demande vos Prieres, parce que les Medecins m'ont assuré, que je mourrois demain immancablement, vous vivrez mon Frere, & vous serez bien-tôt gueri, mais vous aurez bien d'autres douleurs de Corps, lui dit Frere François? tout ce qu'il lui avoit prédit, lui arriva, parce qu'il recouvra promtement sa santé, & fut fort tourmenté d'une goutte Sciatique, le reste de sa vie. XVIII.

Il prédit a un Frere mourant, qu'il vivroit, & seroit fort incommodé.

Il parloit un jour à une Femme, qui disoit qu'elle n'étoit pas Grosse, & il lui prédit, qu'elle Enfanteroit un Fils, & comme elle s'obstinoit à lui dire, qu'elle n'en sentoit point dedans ses Entrailles, vous le verrez lui répondit-il, avec le tems, & faites-lui donner le nom de Joseph, afin qu'il ait vie. La Dame accoucha dans son tems d'un Fils, qu'on appella Joseph, à la nomination de Frere François. XIX.

Il prédit un Fils à une Femme, qui ne se sent point grosse.

Dieu qui favorisoit son serviteur François, de tant de dons de ses faveurs celestes, & l'honoroit des secrets plus relevez de sa Sagesse infinie, par tant de signes, & tant de Miracles, crainte que la grandeur de ces Revelations, & de ces faveurs ne l'élevât trop haut, lui donne un Ange Sathan, qui l'attaque d'une Tentation des plus furieuses, parce que ce Demon, qui en reçut le pouvoir de Dieu, lui cause tant de difficultez, à prononcer quelques paroles de l'Oraison Dominicale, que ni de force, ni par raison, il ne pouvoit dire *adveniat regnum tuum*, ni *& ne nos inducas in tentationem.* Ce qui lui donna d'extrêmes inquietudes, à cause principalement, que l'Office de nos Freres Laics, est composé d'un certain nombre d'Oraisons Dominicales, que la Regle les oblige par un précepte exprés, de reciter toutes entieres, & il étoit fort affligé d'être contraint, d'en laisser deux demandes necessaires, à l'acquit de son Office; d'où vient qu'en priant Dieu il versoit plusieurs larmes, & le supplioit instamment par de sensibles gemissemens, de délivrer sa langue du Demon, qui lui empêchoit ses loüanges; mais inutilement, parce que Dieu qui lui avoit donné ce Sathan pour son épreuve, & pour sa Couronne, & avoit resolu, par cette Tentation de son Office, de l'animer à de plus grands progrés de vertus, ne voulut pas le dégager de ce Diable, & pourtant il lui donna la grace d'en surmonter les attaques. Les Freres lui faisoient tout ce qu'ils pouvoient de bons offices de Charité, pour lui délier la langue, & tentoient tous leurs efforts, pour lui faire revenir une prononciation plus libre, de ses Prieres les plus ordinaires. Les uns disoient avec lui leurs Oraisons Dominicales, les autres lui en faisoient prononcer les paroles, les sillabes, & les lettres, comme s'ils les eussent placées dans sa Bouche. Mais lui qui proferoit facilement le reste, lors qu'il venoit à ces paroles, & qu'il s'efforçoit de les prononcer, étoit tourmenté si cruellement d'esprit, qu'il grinssoit les dents, écumoit de la Bouche, en poussoit d'horribles mugissemens, & se changeoit en mille postures de Corps, comme un miserable Prothée. Son esprit libre retenoit bien l'explication entiere des paroles, & sa langue, que le Demon lioit n'en pouvoit prononcer les sillabes; mais Dieu qui se plaît plûtôt aux voix de l'esprit, qu'à celles de la langue, avoit permis, pour l'éprouver, au Diable, de lui fermer la Bouche, & de laisser son Esprit dans la liberté de ses divines Loüanges.

Par Tentation du Diable, il ne peut dire son Office.

XX. Mais par l'opposition du Diable, quelques efforts que ce fit, & quelque diligence qu'apportât Frere François, sans pouvoir prononcer ces paroles, comme la chose dépendoit d'un précepte de la Regle, dont on ne peut être dispensé, que par le Pape, l'on en avertit Paul IV, qui fit venir en sa presence Frere François, connut lui-même le Lien, dont le Diable attachoit sa Langue, & de la plenitude de sa puissance, il l'exemta de l'obligation, & de la prononciation de ces paroles. L'esprit pourtant de Frere François, n'étoit pas encore en Repos, & persuadé que Dieu rebutoit ses Prieres, comme indignes de lui être presentées, il se jettoit aux Pieds de tous, se croioit indigne de la vie, se disoit le plus grand Pecheur des Hommes, & comme s'il n'eut pas merité de manger, & de boire, à peine ozoit-il entretenir sa vie. Enfin toûjours dans les pleurs, il passoit ses jours dans une extréme douleur, & de fâcheuses inquietudes. Mais Dieu, qui avoit lié sa Langue, consoloit son Ame accablée presque de ses tristesses, parce qu'alors il éclata de tant de signes, & de tant de Miracles, qu'ils n'eurent point presque de nombre, dont plusieurs peris par les injures du Tems, & la negligence des Ecrivains, à peine nous en est-il resté quelques-uns, dont nous voulons charger nos Annales.

Le Pape l'exemte des paroles de son Office.

Quelques Miracles que fit Frere François, & sa mort.

XXI. FRere François envoié depuis à Macerate, où l'on connoissoit déja sa Sainteté, une Dame des plus qualifiées de la Ville, qu'une Paralisie tenoit toûjours au Lit, il y avoit fort long-tems, le fit prier instamment de venir chez-elle, où étant par ordre de son Gardien, elle lui dit: Je vous ai mandé Frere François, pour vous demander une chose, que je ne veux pas que vous me refusiez, parce qu'elle avoit cette ferme esperance dans l'esprit, que si cét Homme de Dieu la benissoit d'un signe de Croix, elle seroit assurément délivrée de sa Maladie, & à cause qu'elle n'ignoroit pas son humilité, qui ne pourroit être ébranlée à faire ces signes, ni ces Benedictions, elle croit l'y devoir engager par une promesse. Mais Frere François, qui avoit grande pitié des Malades, pourvû, lui répondit-il, que soit juste, ce que vous me demandez, & agreable à Dieu, & même de mon pouvoir, assurez-vous, que je vous l'accorderai; je ne desire de vous, lui dit la Malade, qu'un signe de Croix, vôtre demande, Madame, lui répondit Frere François, n'est ni juste, ni honnête, parce que je ne suis ni un Prêtre, ni un Saint, mais un pecheur miserable, à qui les larmes siedroient mieux, que les Benedictions. Ce que refusant avec opiniâtreté, la Malade le conjura avec de si fortes prieres, que vaincu de leur importunité, il se met à genoux, la benît du signe de la Croix, & retiré aussi-tôt, à peine fut-il aux Degrez du Logis, que la Dame fut entierement délivrée, de sa cruelle Paralisie.

Il guerit d'un signe de Croix une Dame Paralitique.

XXII. Une autrefois qu'il alloit du Monastere à la Ville, il rencontra une Femme privée de ses deux yeux, qui instruite de la Personne qui la conduisoit, que Frere François étoit là, le supplie de demander à Dieu la lumiere de ses yeux, & il lui répondit, priez-le plûtôt pour moi, qu'il me prive des miens, parce que je n'aurois plus d'ennemi, contre qui je dois combatre toute ma vie. Mais la Femme aveugle le prioit avec plus d'instance, pour le recouvrement de sa veuë, & lui demandoit au moins un signe de Croix. Il y resista long-tems, & pourtant comme elle continuoit sa demande avec ses larmes, il la benît, & cette Benediction lui rendit aussitôt le libre usage de ses yeux.

Il rend de même la veuë à une autre.

Dans

XXIII. De même il guerit un Hydropique.

Dans la même Ville, où il visitoit un Malade, il trouve dans la même Maison, un jeune Homme au Lit, fort incommodé d'une Hydropisie, qu'il console de paroles, & l'Hydropique prit sa Main, la met sur sa Poitrine, & le prie de le benir d'un signe de Croix; Frere François y consent, & à peine l'eut-il beni, qu'il fut aussi-tôt soulagé, il voulut reconnoître Dieu d'un bien-fait si considerable, & il consacra à son service, & sa Santé, & sa Personne, dans l'Ordre des Capucins.

XXIV.

Comme il passoit à Filatrano, il y guerit avec un signe de Croix une Femme, qui étoit Malade, il y avoit long-tems, d'une Fiévre-Quarte; que les Medecins n'avoient pû guerir avec tous leurs Remedes, l'on dit, qu'il a fait de cette sorte plusieurs semblables Miracles, qui sans avoir été écrits, échapent à la Memoire des Années. Il ne faut pas pourtant passer sous silence, ce que prouve le témoignage assuré d'une croiance publique, qu'il fit à Pezaro, où une Femme, qui avoit suffoqué son Enfant, qu'elle avoit mis dormir auprés d'elle, & craignoit la colere de son Mari, recourut à Frere François, qui étoit alors fameux par tout, par quantité de Miracles, & son Enfant mort, & couvert d'un Drap, elle l'apporte de grand matin au Convent, où elle raconta sa disgrace, avec beaucoup de pleurs, & elle conjure l'Homme de Dieu, de lui rendre la vie. Frere François lui répondit? Suis-je un Dieu, pour donner la lumiere aux morts, je suis un Pecheur fort miserable, & ne me demandez plus ce Miracle. Mais elle redoubla ses larmes, & s'écria, Serviteur de Dieu, si vous le voulez, vous pouvez obtenir cette faveur de ses Bontez, la chose est entre vos Mains, & il m'est témoin, si je sors de vos Pieds, jusqu'à ce que vous m'aiez rendu mon Enfant en vie, Frere François pleuroit, à la veuë des pleurs de cette Femme, sa Pieté naturelle émouvoit son cœur, & tâchoit de la consoler de paroles; mais comme il vit qu'elle étoit inconsolable, & que toutes ses raisons ne pouvoient la faire retourner chez-elle, il se mit enfin à genoux, & pria Dieu pour son Fils, sa Bonté aussi-tôt se rendit favorable à la Priere de son Serviteur, & il prioit encore, lorsque l'Enfant mort ouvrit les yeux, remüa son petit Corps, & chercha le Sein de sa Mere, que conjure Frere François, de ne dire la chose à qui que ce soit. Mais elle, la dit au Provincial, & à plusieurs autres, & l'on en estima d'avantage les merites, & la Sainteté du Serviteur de Dieu.

Il ressuscite un mort.

XXV. D'un signe de Croix, il guerit d'un Chancre la Duchesse d'Urbin.

Enfin Victoria Farneze Duchesse d'Urbin, fort devote à Frere François, avoit un Chancre, à une de ses Mains, dont elle n'avoit pû être soulagée par tous les Remedes des Medecins, & des Chirurgiens, & aprés avoir fait venir auprés d'elle ce Frere, elle le prie de la guerir par ses Prieres, & aussi-tôt, il fit sur sa Main malade trois signes de Croix, & il lui rendit sa premiere Santé.

XXVI. Un Gardien le calomnie.

Le Demon ennemi de la paix, & de l'humilité, qui ne pouvoit souffrir sans furie, que Frere François fut caressé, & favorisé de Dieu de tant de faveurs celestes, & de tant de Miracles, empoisonna de sorte le cœur d'un Gardien de superbe, & d'envie, que fâché, que ce simple Frere fit tant de merveilles, & que lui, qui s'estimoit quelque chose de plus important, n'avoit pas ce don de Dieu, il commença de lui porter envie, critiquer ses actions, l'attaquer de paroles, trouver à redire à tout ce qu'il disoit, & à tout ce qu'il faisoit, & le poursuivre ouvertement, ce que l'Homme de Dieu souffroit avec tant de patience, qu'il se faisoit encore plus méchant, qu'il ne l'accusoit. Le Gardien même en vint à cét excés de superbe, que passionné de faire des Miracles, il en demandoit la faveur à Dieu dans ses Prieres, ce qui fut sceu de quelques-uns, qui l'entendirent en priant dire ces paroles: Mon Dieu, accordez-moi un seul, & le moindre Miracle, cét orgueilleux cherchoit un signe, & il ne receut point d'autre marque

Ce Gardien avide de faire des Miracles sort de l'Ordre.

de sa superbe, que sa sortie de nôtre Ordre.

XXVII. Frere François mourut saintement à Pezaro.

Frere François brillant de ces Miracles, tomba dangereusement malade à Pezaro, jugea même que sa maladie seroit sa derniere, & pour faire paroître en mourant une extréme humilité, aussi-tô qu'il se fut mis en état d'aller au devant de son Seigneur, avec la reception des saints Sacremens de l'Eglise, dans la crainte qu'aprés sa mort, il ne receut quelque honneur des Peuples, il demanda à Dieu, qu'on ne l'honora point aprés son Trépas, & qu'il fut enterré comme ses autres Freres. Dieu enterina sa Requête, & tout le Tems, qu'on devoit emploier à son Enterrement, il tomba du Ciel une si grande quantité d'Eau, que qui que ce soit presque, ne put assister à ses Funerailles. Frere François mourut âgé de septante Ans passez, & enterré à Pezaro de Corps, il monta d'esprit dans l'Eternité.

De Frere Paulin de Pistoia, Frere Amadée d'Antignate, Antoine de Lochio, & Pacifique de Fossombrun, tous Religieux de sainte vie.

XXVIII. Sa sainte vie, & un Miracle qu'il fit.

CEtte Année, plusieurs autres, aprés avoir imité Frere François dans les actions de sa sainte vie, l'ont suivi dans sa bonne mort, & sont entrez avec lui dans le sejour de l'Eternité. Le premier est Frere Paulin de Pistoie Prêtre, de Camaldule Capucin, Homme orné de toutes les vertus, tres-humble entre les humbles, & si ravi du mépris de soi-même, qu'il consideroit les affronts, comme des honneurs, & il sembloit ne se plaire que dans les abaissemens. Il se priva toûjours de Chair, & de Vin, & se contenta une fois tous les jours de Pain, d'Eau, & de Fruits pour sa meilleure Nourriture. Il fut admirable en ce qu'il reduisit la nature, à si peu de Sommeil, qu'il ne dormoit qu'une heure la nuit, & emploioit les autres à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines. Il guerit par ses Prieres un Citoïen d'Arezzo, appellé Nestor Albergato, malade d'une fâcheuse enfleure aux Parties des Hommes, aprés lui avoir ordonné quelque aumône aux Pauvres. Enfin il mourut dans la Toscane au Convent de saint Savin, avec la reputation d'un grand Religieux.

XXIX. Vie, & Action de Frere Amadée d'Antignate.

Frere Amadée d'Antignate Bourg de la Campagne de Cremone, Prêtre, imita fort ses vertus. Passé de la Congregation des Amadez, à celle des Capucins, il y vêcut fort austerement, severe Gardien de ses Sens, celebre en Abstinence, en Pauvreté, & en Charité, tres-fidele au Chœur, il fut un grand Amateur de l'Observance reguliere, qui à cause de sa maniere de vie, receut de Dieu plusieurs dons celestes, & fut entre les autres avantagé de celui de Prophetie. En effet, il prédit à un Abbé de Bergame, un heureux succés dans ses Affaires, & Prophetiza d'autres choses, qui arriverent dans leurs Tems. Il obtint par ses Prieres un Fils à un Gentil-homme; Tout plein de conseil, & de prudence, il gouverna la Province de Milan quelques Années fort sagement. Aprés avoir enfin prédit le jour de sa mort, il mourut à Bergame, quitta l'Ordre qu'il avoit embaûmé de l'odeur agreable de ses vertus, & il monta dans la Religion bien-heureuse des Esprits celestes.

Dieu l'honora du don de Prophetie.

XXX. Vie, & Actions de Frere Antoine de l'Ochio.

Frere Antoine de l'Ochio Bourg de la Marche, Laic, est du nombre de ceux, qui touchez des discours de Frere Jean de Fano, passerent de la Reforme des Conventuels, à celle des Capucins, avec Frere Ubertin, & Frere Bernardin de Monte-Olmo. Il fut doüé principalement d'une fort promte obeïssance, & d'une Abstinence si singuliere, qu'il ne vivoit que

de

de pain & d'eau, souvent même il passoit sans nourriture, des jours tous entiers. Il s'appliqua si fort à l'humilité, à l'Oraison, & à la Pauvreté, qu'il estoit estimé un des plus grands Reguliers de son tems. Il honora toujours la Sainte Vierge d'une devotion particuliere, & tandis qu'il disoit son Chapelet, il souffrit de furieuses attaques des demons. Enfin il mourut au Convent de Monte-Ulmo, aprés s'être acquis dans tous les esprits, la reputation d'une sainte vie.

XXXI. Vie & actions de Frere Pacifique de Fossombrono.

Frere Pacifique de Fossombrono Prêtre, avant qu'il entrât dans l'Ordre, Maître des Ceremonies de Lorette, & honoré de plusieurs Dignitez auprés de plusieurs Evêques, changea toute cette gloire avec le mépris de soi-même, & la tres-haute Pauvreté de nôtre Reforme; & affligé de plusieurs incommoditez de corps, tandis qu'il étoit dans les délices du monde, il acquit dans les fatigues de nôtre Ordre cet état de santé, que rien ne l'incommodoit, il fut Homme fort amateur de la Pauvreté, & de l'Oraison qu'il faisoit plusieurs heures le jour, & la nuit; & si charitable aux Pauvres, que sans pouvoir leur faire d'autres aumônes, il partageoit avec eux, ce qu'on lui donnoit de nourriture au Refectoire. Mais il excella si fort en cette Vertu, qui est si agreable à Dieu, & qui met les Hommes au nombre de ses enfans, la dilection des ennemis, que son propre frere tüé par des Assassins, non seulement il pardonna cette mort à ces Meurtriers, mais encore il interceda pour leur vie, auprés de Guidobalde Duc d'Urbin, qui l'honoroit fort de sa confidence. Quelque tems avant sa mort, il fut si fort tenté des Demons, que le Diable qui, l'espace d'un mois, luy apparoissoit visiblement, l'assuroit qu'il étoit damné, & luy montroit les peines eternelles qui lui étoient préparées, & cette Tentation, lui étoit si ordinaire, qu'elle ne le quittoit jamais un moment, ni l'oraison, ni les larmes, ny la consolation des Freres; n'en pouvoient interrompre ni la suite, ni les tristesses. La douleur enfin qu'il en ressentoit, le reduisit à cet état de disgragrace, qu'il n'avoit plus que la peau & les os, mais cette Tentation, un mois aprés, toute dissipée, il alla demeurer au Convent de Montevecchio, comme un or éprouvé par le feu, & il monta dans le Ciel, aprés avoir acquis sur la Terre, l'estime d'une singuliere Probité.

Ses Vertus principales.

Avant sa mort il est tenté des Demons.

D'autres Religieux qui moururent en reputation d'une sainte vie.

XXXII.

Frere Ange de Ferno, propre Frere de Frere Joseph du même lieu, passa avec lui de l'Ordre de l'Observance, à celui des Capucins. Il étoit si ardent de zele dans ses Predications, qu'il excitoit de merveilleux mouvemens de Penitence, dans l'ame de ses Auditeurs. Lors qu'il préchoit à Milan, il obligea dans un seul Discours, douze jeunes Hommes à quitter le monde, & à se faire Capucins, alors aussi, il retira des griffes des Demons plusieurs Femmes débauchées, qu'il consacra à Dieu. Lors qu'il préchoit à Novare, & à Bergame, il y predit une disgrace de ces Villes, dont elles furent affligées, & à un Conducteur de Danse, qui fit Bal un jour de Feste, & se mocqua de ses corrections, la vengeance de Dieu, qui le surprit peu de tems aprés, lors que tombé de fort haut, il se rompit une jambe, & châtié d'une peine rapportante à sa faute, demeura boiteux le reste de sa vie, & cela bien justement, puis qu'il étoit equitable, que celuy qui consacroit ses jambes à des Danses prophanes, en perdit l'usage dans les choses mesme naturelles. Il fut doüé d'une prudence singuliere, d'ou vient que saint Charles Cardinal, & Archevêque de Milan, l'établit Visiteur de quelques Eglises de son Dioceze, & il s'acquita si bien de cette grande Charge, que ce Saint

En préchant il prédit des choses futures.

Prelat

Saint Charles Borromée le fait Visiteur de quelques Eglises de son Diocese de Milan.

Prelat se servoit fort souvent de lui, dans ses Affaires les plus considerables. Enfin, aprés avoir servi Dieu dans les emplois de la Predication, avec tant de zele, & si assiduëment, qu'il précha plus de trente mille Sermons, dont il avoit acquis une infinité d'ames à JESUS-CHRIST, il termina tous ses travaux au Monastere de Cardano, où Dieu se donna à lui pour son eternelle recompense, de tous les emplois de sa sainte vie.

XXXIII. Vie & actions de Frere Antoine de Spinazzola, Prestre.

En ce même tems Frere Antoine de Spinazzola du Diocese de Venosa, Prêtre, mourut saintement, aprés avoir vécu dans une humilité, & une charité toutes singulieres. Il s'adonna principalement à l'Oraison, & à Contemplation des choses Divines, & fut si fort détaché des Terrestres, & même de l'amour de ses Parens, que son propre Frere, qui étoit bien pauvre, luy demandoit du secours, dont il pût marier ses trois filles, & il lui répondit? D'où vient mon Frere, que vous prétendez du soulagement d'un Pauvre? suis-je chargé d'or, & d'argent, moi qui professe une pauvreté si extréme, cessez maintenant de prétendre de moi des secours temporels, c'est une parole de J. CHRIST, *Laissez les morts ensevelir les morts*, & pourtant je vous donnerai ce qui dépend de moi; il se mit alors à genoux, pria Dieu, non pas qu'il marie ses Niepces à d'honnêtes gens, mais qu'il les soûmette aux ordres de sa volonté, & Dieu eut si agreable la priere de son Serviteur, & pourveut en sorte au profit de ses pauvres Filles, que mortes toutes trois, il les appella promptement à lui, dans une meilleure Alliance, que toutes celles de la Terre, & leur Oncle enfin, chargé de merites, les suivit dans l'Eternité.

S. Matth. ch. 8.

La grace qu'il fit à ses Parens.

XXXIV. Vie & actions de Frere Vincent de Piazza.

Frere Vincent de Piazza de Sicile, Laic, Homme de singuliere probité de vie, & grand observateur de sa Regle, suivit les autres dans le Ciel, aprés avoir vécu dans l'Ordre plusieurs Années, avec beaucoup d'humilité, de mépris de soi-même, & d'assiduité d'Oraison, où Dieu l'honoroit souvent de faveurs celestes. Enfin il tomba malade, & comme il vit qu'on portoit en Terre Frere Angelique de Piazza Gardien, mort en ce Convent: Allez heureux, dit-il, mon Frere, je vous suivrai bien-tôt, parce que dans huit jours, je vous irai trouver avec Dieu. Le huitiéme jour arrivé, il fut fort tenté des Demons, qui tâchoient de l'effraïer par la montre d'horribles figures, mais lui, ferma ses yeux avec ses deux mains, & leur crioit, Allez méchans, retirez-vous voleurs des Enfers, vous ne trouverez rien à dérober en moy, par la bonté de Dieu; aprés le combat d'une heure contr'eux, il voit la Vierge sainte, dont la presence chassa les Demons. Victorieux donc de leurs attaques, les yeux au Ciel, il dit avec joye: Je vous remercie profondement, Vierge sainte, qui m'avez délivré de mon cruel ennemi, & m'appellez, quoi qu'indigne, au Roïaume de vôtre Fils; aprés ces paroles, il rendit son esprit victorieux à Dieu.

Aprés les Tentations du Diable, à la mort il voit la Sainte Vierge.

XXXV. Vie & actions de Frere Pacifique de Lugano.

Frere Pacifique de Lugano, de la Province de Milan, Predicateur, mourut cette même année, celebre en toutes les vertus, dont l'abstinence fut si merveilleuse, que souvent dans les travaux même de la Predication, il retrenchoit de sa nourriture le pain, & les autres choses plus ordinaires, & se contentoit de Féves cuites dans l'eau, sans boire de Vin, & il passoit tout le Carême de cette maniere. Plusieurs autres fois aussi, lors qu'il mangeoit comme les autres, il moderoit si fort sa bouche, que lors que son appetit s'échauffoit des viandes, en étoit excité, & les desiroit trop ardemment, il l'en privoit sans misericorde, & il disoit ordinairement, que cette sorte d'abstinence, lui causoit de plus rudes combats contre ses Sens, que si dés le commencement, il se fût privé de nourriture, ou qu'il eût choisi la plus commune, & la plus austere. Il fut grand observateur de sa Regle, & principalement de la Pauvreté: Mais il cherissoit si ardemment, comme ont fait tous nos anciens Peres, l'Oraison, & la Contemplation des choses Divines

vines, qu'il sembloit embrasé des flâmes celestes. Et un jour qu'il faisoit Oraison au Convent de Bigorio, les habitans qui virent s'élever une flâme du toiɫ de l'Eglise, crurent que le feu étoit au Convent, y vinrent en foule, & au lieu de flâmes, ils y virent seulement Frere Pacifique, qui prioit Dieu dans l'Eglise fort devotement. Enfin aprés l'épreuve d'une longue maladie, estimé Saint de tous, il mourut au Convent de Bigorio, où il fit quelques Miracles, dont Dieu montra sa Sainteté, & la gloire dont il le récompensoit dans le Paradis.

Lors qu'il prioit dans l'Eglise on vit sortir du toict une flâme.

De Frere Bernardin d'Vrbin. Frere Iulian de Camerin, & Frere Modeste de Forli, Clercs d'une exemplaire vie.

XXXVI. de Frere Bernardin d'Urbin.

FRere Bernardin d'Urbin, fit en peu de tems une ample recolte de moissons celestes, & de vertus Religieuses, parce qu'étant fort épuré d'ame, & tres attaché aux pratiques de l'humilité, de la mansuetude, de l'obeïssance, & de la Charité, il offroit assiduëment à Dieu le Sacrifice de ses Prieres, dont il obtenoit les faveurs, que sa Bonté donne ordinairement aux purs de cœur, & aux humbles; il avoit particuliere devotion à la Sainte Vierge, & à nôtre P. saint François Aprés avoir vécu vingt-six ans, dont il en passa cinq entre Nous, avec beaucoup de pureté de vie, il tomba fort malade, au Convent de Scapezzano Terre de la Marche, assez proche de Sinigaglia, & bien preparé de mourir, avec tous les Sacremens de l'Eglise, avant sa mort, il vit venir à lui la Sainte Vierge, & nôtre Pere Saint François, qui le consolerent de douces paroles, & l'inviterent à sa celeste Patrie, ce qu'aiant dit tout joieux aux Freres, peu de tems aprés il monta dans le Ciel, en leur Compagnie.

XXXVII. Vie & actions de Frere Julien de Camerin.

Il fut bien-tôt suivi de Frere Julien de Camerin, Clerc, illustre en obeïssance, & humilité, dont entre les autres vertus on rapporte celle-ci, qu'il brûloit d'un desir si ardent du mépris de soi-même, & de souffrir quelque chose pour JESUS-CHRIST, qu'il feignoit souvent des fautes, dont il pût être repris, & puni de ses Superieurs, parce qu'il se plaisoit si fort à l'abaissement, & prenoit tant de plaisir en la Croix de JESUS-CHRIST, que s'il voioit corriger les autres par leur Gardien, il demandoit toûjours d'être de la partie, & orné de toutes les autres vertus, qui faisoient considerer en lui la Clericature, comme une fleur encore trop jeune pour le monde, puis qu'il n'étoit âgé que de vingt-un, ou vingt-deux ans, & propre au Ciel, il y monta glorieux, dont, outre le témoignage de sa vie, passée dans la Religion avec beaucoup d'observance reguliere, on a celui-ci, qu'à l'heure de sa mort, arrivée au Convent de Lamandola, à la veuë de la Vierge Sainte, il s'écria, Ha! mes Freres, voilà la Sainte Vierge, recevez-là avec respect, & levez-vous en sa presence, il mourut avec ces paroles, & il accompagna la Vierge Sainte dans le Ciel. On dit le même d'un Novice d'Urbin, mort en ce tems là au Convent d'Ancone, qui aprés avoir passé quelque mois en Religion, sans être Profez, avec beaucoup de pureté d'esprit, proche du terme de sa vie, vit la Mere de Dieu, qui le secouroit contre les attaques des Demons, qui ne pouvoient souffrir sa presence, le Novice s'écria, qu'il la voioit, & acheva glorieusement le cours de sa vie.

A sa mort il voit la Sainte Vierge.

XXXVIII. Frere Modeste de Forli, ses Vertus & ses Miracles.

Comme fit Frere Modeste de Forli Clerc, & Novice, qui aiant commencé son Noviciat cette année, l'acheva par une heureuse mort, auparavant que la Profession de ses Vœux l'eût entierement terminé. A la mort, à cause de ses grandes vertus, il fut honoré de la veuë de la Sainte Vierge,

qui l'attiroit à la récompense de sa bonne vie: on dit encore, qu'aprés sa mort, une Femme hydropique, qui l'invoqua, & se jetta sur son corps, obtint aussi-tôt de Dieu la guerison de sa maladie.

Vie, & Actions, de Frere Pandulphe de saint Cyrille Novice, de sa pureté, de son mépris du Monde, & de son desir de souffrir, étant encore du Monde.

XXXIX. Frere Pandulphe Novice fut toûjours vierge.

POur l'achevement de cette Année, il nous reste à rapporter ici les vertus d'un Frere Pandulphe de saint Cirille, Pasteur de Brebis, qui entré dans la Religion y mourut peu de tems aprés; ses actions sont d'autant plus merveilleuses, qu'on y peut admirer une Providence plus particuliere de Dieu; quoi qu'il fut né, élevé, & nourri en Toscane, dans les Montagnes de Pistoie, il n'avoit rien pourtant de rude, de difficile, & de Sauvage, ni de la situation du lieu, ni de la condition de ses Parens; occupé dés sa Jeunesse à garder les Moutons, il y acquit tant de faveurs de Dieu, qu'au milieu de ses Brebis, des Rochers, & des Montagnes, il s'avança jusqu'au point de toutes les vertus, & principalement de celle, qui est si connuë des Anges, & qui accompagne la premiere, & la divine naissance des Hommes, la virginité qu'il conserva si précieusement, dans l'oisiveté ordinaire des Bergers, qu'aprés trente-trois Ans qui mezurerent sa vie, il la rendit toute entiere à Dieu, comme il la lui avoit donnée. Il est surprenant, comment sous le vêtement des Pasteurs, qui assez Pauvres ordinairement, sont fort souvent Avares, il détacha de sorte son esprit, que Dieu lui avoit donné plus grand que les choses humaines, des desirs des Biens du Monde, qu'il en rebutoit même le simple attouchement, & l'Ame fort libre de leur recherche, il méprisoit l'Or, & l'Argent comme de la bouë; ce qui témoignoit, que Dieu l'appelloit au nombre de ces Hommes Apostoliques, qui estiment comme de l'ordure, les Richesses, les Pistolles, & tout le reste du Monde. Mais Pandulphe, poursuivoit d'autant plus hautement ces choses, qui sont separées de l'usage commun, & de la coûtume des Hommes, & qui font l'Homme parfait, & tout Evangelique, qu'il professoit un état de vie, qui n'avoit point de Conducteur, & de Maître, dont il put apprendre, à embrasser les vertus.

Etant Berger il abhorroit l'Or & l'Argent.

X L. Son admirable abstinence dans le Monde.

Mais encore, comme il n'étoit pas moins au dessus de lui-même que du Monde, il lui sembloit peu, de mépriser les choses de la terre, comme on rebute les plus odieuses, s'il ne s'abhorroit encore lui-même, pour l'amour de Dieu, & s'il ne retenoit les fougues de sa chair, & de ses sens, par le frein des austeritez plus rigoureuses de son Corps, qu'il affligeoit de tant d'abstinences, que mangeant toûjours fort peu, tout le Caréme il ne vivoit que de Pain, & d'Eau, & ce qu'il gagnoit tous les jours par ses soins, & par ses Travaux, étoit emploié aux necessitez des Pauvres, à la reserve de ce qu'il en falloit aux besoins indispensables de sa vie; aussi-tôt qu'il fut arrivé à l'Age d'un jeune Homme, poussé d'un desir plus ardent, d'endurer toutes choses pour JESUS-CHRIST, il quitte sa chemise, dont il s'étoit servi jusque-là, se vêtit d'un drap vile, & fort austere, & pour avoir une memoire plus sensible de JESUS-CHRIST, il portoit sur sa chair une grosse Corde pleine de nœuds le jour, & la nuit. Cette maniere de rigoureuse vie, qu'il n'avoit apprise que de Dieu, montroit bien l'état de son Ame, éclatant des plus lumineuses vertus. D'où vient que tandis que ses Moutons paissoient dans les Ghamps, il prioit ou sur le haut des Montagnes, ou dans le fonds des Forêts, & il conversoit avec les Anges. Il se forma dés son

Plusieurs de ses vertus.

son Enfance à une dévotion particuliere de la sainte Vierge, & il disoit tous les jours son Chapelet, avec tant de sentiment, & de pieté, que lors qu'il n'en avoit point de Bois, ou d'autre matiere, il se servoit d'une Corde, où il y avoit autant de nœuds, que de grains d'une couronne de Nôtre-Dame. Il avertissoit souvent ses compagnons Bergers, de s'abstenir de leurs pechez, d'élever leurs esprits au Ciel, & de reflêchir aux choses, que Dieu a reservées à ses Serviteurs Fidels. Enfin il s'étoit acquis tant d'estime parmi les Pasteurs, & les Habitans de ces Païs-là, que tous admiroient ses vertus, & sa Sainteté.

Comme il fut reçu entre les Capucins, d'un extaze qu'il eût, & sa Mort.

Frere Pandulphe vécut trente-trois Ans dans le Siécle, d'une vie toute celeste, & un jour qu'il étoit sur Mer, il rencontra, dans la Barque où il etoit deux Capucins, mais comme jusque-là, il avoit ignoré leur Nom, & de quel Ordre ils étoient, il s'approcha d'eux, & leur demanda quel étoit leur Institut, ils lui apprirent, qu'elle étoit leur vie. Quoi plus, Dieu qui avoit resolu de retirer Pandulphe du Monde, & de le faire entrer dans la Bergerie de saint François, excite aussi-tôt dans son Ame des feux si ardens, & l'embraze si fort à la poursuite d'une si sainte vie, qu'il leurs demanda leur Habit; ils admirent sa candeur, & son integrité, & aussi-tôt qu'ils furent à bord, ils l'envoient avec des Lettres, au Vicaire Provincial de Toscane, qui connut les mœurs de Pandulphe, & son innocente vie, passée si saintement entre des Bergers, & au milieu de leurs Moutons, le reçut à l'Ordre, & l'envoie avec son Obedience au Convent de Monte-Pulciano, faire son Noviciat, avec les autres Novices. XLI.

Il est reçu Novice entre les Capucins.

Pandulphe s'en alla tout joïeux, & comme s'il eût rencontré un Tresor enfoüi dans un Champ, ou une Pierre précieuse, au milieu des ordures, il arriva à Monte-Pulciano, va promtement au Convent, y montre son Obedience, & on le met au rang des Novices. Mais tandis que selon les Statuts de l'Ordre, il passe quelques jours sans l'Habit dans le Noviciat, il est saisi d'une grosse Fiévre, qui s'augmenta d'heure, en heure, & le conduisit à l'extrémité de sa vie. Muni alors des saints Sacremens de l'Eglise, lors qu'on prépare ses Funerailles, il est ravi en extaze, où long-tems sans action, & sans mouvement, retourné à lui, aprés deux grandes heures de ravissement, tout joïeux de cœur, & de visage, il s'écrie, en disant: O mes Freres, venez ici je vous prie, pressez-vous de venir entendre des choses toutes merveilleuses. XLII.

Il tombe en extaze & dans une Fiévre.

L'Ange de Dieu, depuis peu de tems, m'a conduit, par un Pont fort étroit, dans le Purgatoire, où j'ai veu les Ames y être tourmentées de rudes, & de divers supplices, elles y demandoient le secours de leurs peines, aux Hommes vivans sur la Terre, & je les ai entendu dire tristement, *Aïez pitié de nous, aïez compassion de nos miseres, vous au moins nos amis.* De là l'Ange me mena dans l'Enfer, où je voiois un si grand nombre d'Ames affligées de tourmens si effroiables, qu'au dessus de toutes les mezures, elles ne vomissoient contre Dieu, que des haines, & que des miseres. Epouvanté à la veuë de tant de peines, de là l'Ange m'enleva dans le Ciel, & me presenta au Createur de toutes choses, qui m'embrassa benignement, me baisa au Front, & dit aux Anges presens ces paroles: Ne voiez-vous pas que voilà une de mes Oüailles, qui chantoit mes loüanges dans les Bois, & sur les Montagnes si dévotement, qui donnoit le gain de son Travail à mes XLIII.

Iob. 19. chap.

Il eût une vision du Purgatoire, de l'Enfer & du Paradis.

Pauvres, & avoit tant d'amour pour moi. J'êtois alors si ravi, que sans penser aux choses si affreuses que j'avois veuës, excepté ces dernieres merveilles, dont avoient été charmez mes yeux, je ne pensois plus à quoi que ce soit. O ô mes Freres, que ce Louvre de Dieu est grand, qu'il est beau, qu'il est riche, qu'il est merveilleux; toutes ses Portes faites de pur Or, ont une Croix de Pierres précieuses sur leurs Frontispices? que ses Habitans sont celestes, qu'ils sont lumineux. JESUS-CHRIST y tient la premiere place, environné d'une troupe d'Anges, Marie Vierge, & Mere, comme Reine du Ciel est assise à sa droite, là saint Joseph, saint Jean Baptiste, & les Apôtres y brillent plus que le Soleil, & mon plaisir étoit sans mezure, lors que l'Ange m'ordonna le retour dans mon Corps, je pleurois, je soûpirois, j'êtois affligé, que privé de tant de plaisirs celestes, je fusse encore obligé de revenir sur la Terre, mais l'Ange me dit: Ne pleurez-pas, vous n'attendrez pas long-tems, je reviendrai bien-tôt à vous, & à sept heures de la nuit, je vous ramenerai ici, pour y joüir éternellement de ces délices. Ce qu'entendans les Freres, ils loüoient Dieu, qu'il eût découvert à un pauvre Berger de Brebis, les Richesses plus magnifiques de sa gloire, & lui, chanta jusqu'à sept heures de nuit les loüanges de Dieu, & finit au même moment les miseres de cette vie, & sous la conduite de son Ange, il s'envola dans le Ciel, à la possession de ses plaisirs éternels.

Il mourut saintement en Dieu.

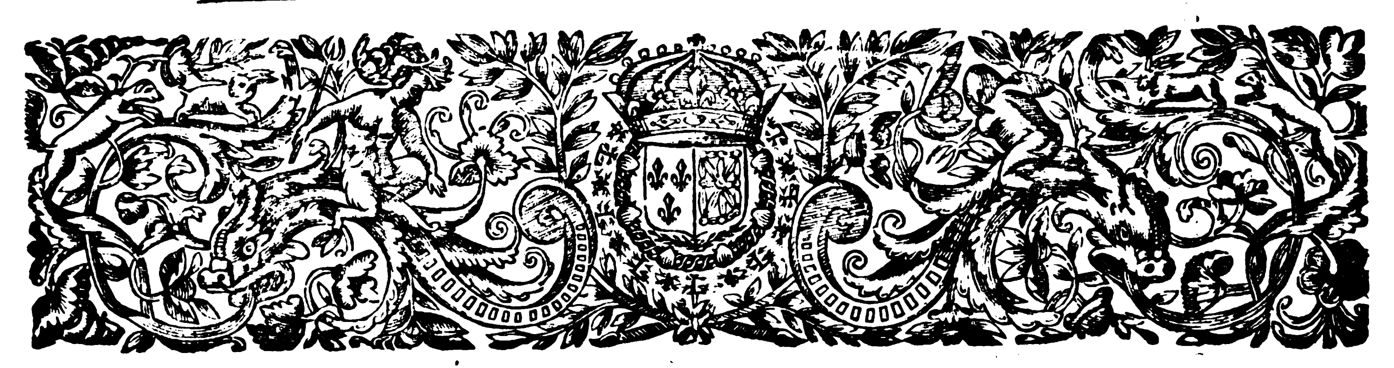
XLIV.

Quatre Freres de sainte vie.

En ce même tems, fleurirent aussi en vertu, & en probité de vie, plusieurs Religieux, que nos Manuscrits de nos Provinces nous representent fort celebres; mais comme il ne nous instruisent pas des particularitez de leurs grandes actions, à peine en pouvons-nous conserver la memoire, & ainsi je me suis contenté d'écrire peu de chose de ces quatre derniers, crainte que ceux qui vivent en Dieu, ne meurent parmi les Hommes. Dans la Province de saint Nicolas, Frere François de Racali Prêtre, grand observateur de sa Regle, aiant prédit le jour de sa mort, alla vivre en Saint dans le Paradis. Dans la même Province, Frere Antoine de Putignano, fort fameux en probité de vie, eût dans le Convent de Ruïé une mort toute glorieuse. Deux aussi, dans la Province de Bologne, monterent au Ciel en quittant la Terre. Le premier est Frere Thomas de Novi Prédicateur fort fervent, & le second est Frere Jean Baptiste de Chieri, qui s'êtant faits de rares Originaux de bonnes œuvres, de doctrine, de justice, & d'integrité de vie, en ont reçu la Couronne, l'un à Plaisance, & l'autre à Cesene.



Comme



Comme huit Observantins entrerent dans la Reforme, par un accident horrible, arrivé à leur Gardien.

I.



TANDIS que le General Marius visitoit heureusement son Ordre, cette Année 1569. produit des effets differens de choses, tristes pour les uns, qu'elle trouve à la mort avoir semé dans la chair, & moissonné la corruption dans ses plaisirs, & agreables pour les autres, qui aians semé en Benedictions, & mortifié par esprit les actions de leur Corps, recüeillent enfin la Benediction d'une éternelle vie. Et le commencement de cette Année nous offre d'abord à considerer, la fin mal-heureuse de quelques Freres, parce que le General en Visite, dans la Marche, huit Freres Mineurs de l'Observance, d'une Prudence & d'une vertu singulieres le viennent trouver, & lui demandent humblement d'être reçus dans l'Ordre, il leurs demanda la cause de leur retraite, qui les obligeoit d'entrer chez les Capucins, & ils lui répondirent, qu'une chose fort funeste, arrivée depuis peu à leur Gardien, les avoit animez, avec l'esprit de Dieu, à ce changement, & ils lui dirent que la chose se passa de cette maniere.

Huit Observantins entrent aux Capucins, & pourquoi.

II. Le Convent de Monte-Prandono, Territoire d'Ascoli, étoit gouverné, disent-ils, par un Gardien, que nous ne nommons pas par respect, qui aprés avoir secoüé depuis peu le joug des austeritez de la Reforme, étoit passé dans l'Ordre de l'Observance, où il fut fait Superieur à ce Convent, dont nous étions tous de Famille. Ce Miserable ne se souvenoit plus de sa vocation premiere, & précipité dans le Goulphre de toute l'Inobservance Reguliere, il ne s'occupoit plus qu'à des Badineries, à faire des Eventails, fort curieux de plumes de Paon, des Signacles tissus de Soïe d'Or, & d'Argent, & d'autres semblables bagatelles fort éloignées de son état, & propres à l'adresse de son esprit assez ingenieux, qui lui acquirent en secret une somme d'Ecus fort considerable. Tandis que ce Mal-heureux se donne tout entier à ces ridicules ouvrages, il parut aux Freres si puant de Corps, & si difforme de visage jusqu'au prodige, qu'ils le fuioient tous comme un horrible pestiferé, ce qu'aprenant d'un Frere son ami, il en eût tant de honte, qu'aussi-tôt il se retira dans sa Chambre, & pourtant à peine y fut-il entré, que le Diable en forme d'un Chat, d'une grandeur extraordinaire, se jette sur lui, & lui serre la gorge avec ses griffes, & l'étouffoit cruellement: Le Gardien grinssoit les dents, & faisoit d'effroiables cris, comme des Mugissemens de Taureau, & lors que nous venons tous à son secours, & nous voions le spectable effroiable, qui se presentoit si tristement à nôtre veuë, sa Tête pendoit du Lit en bas, & son Corps rendoit son Ame entre les pattes, & les griffes de l'horrible Chat qui l'étrangloit, nous tachions à secourir le Miserable, & de le retirer d'un danger si évident de sa vie; mais le Chat alors sembla nous regarder d'une veuë si affreuse, & si embrazée de flâmes, qu'elle nous jetta tous dans l'étonnement, & le Gar-

Exemple d'un Gardien damné chez les Observantins.

dien contraint par une vertu divine, nous dit: Cessez mes Freres, de vouloir secourir un Mal-heureux, vous avez moins affaire avec un Chat, qu'avec un Diable? pourquoi combattez-vous contre Dieu, sont ses Jugemens qui me supplicient, mes crimes, & ma vie pleine de désordres, la Pauvreté que j'ai violée, des emportemens de ma concupiscence, dont je me suis fait esclave, & l'Observance de la Regle dont j'ai fait mépris, m'ont réduit à cette extrémité de miseres; apprenez au moins, par mon mal-heur, à vous dégager de ces supplices! Hà, miserable, l'Enfer est la récompense de ma mauvaise conduite. A peine le Gardien eût-il dit ces paroles, que suffoqué & étranglé par le Diable, il lui rendit son esprit: Nous étions tous présens à cét horrible spectacle, & nous sçavions bien que cét accident nous regardoit tous, il est donc juste, que nous nous en tirrions tous, & que nous cherchions tous l'Observance Reguliere, où nous pouvons la trouver plus assurément; ce que le General aiant entendu, il jugea que Dieu les appelloit à son Ordre, & il leurs en donna l'Habit.

III. Il passa de là en Sicile, & lors qu'il y visite cette Province, qui n'étoit gouvernée que d'un Provincial alors, il reçut à l'Ordre plusieurs jeunes Siciliens, qu'il envoia faire leur Noviciat dans la Marque d'Ancone, où tandis que sous la conduite de Frere Ambroise de Cesene, Personnage fort considerable, ils font leur Année de Probation, avec un merveilleux progrés des vertus, le Diable envieux, & enragé, de les voir si parfaits, leurs dresse plusieurs embûches, leurs apparoît sous diverses formes, anime les uns par de belles promesses, & les autres par de cruelles menaces, à sortir de l'Ordre, & même il les en sollicitoit avec tant d'empressemens, qu'il leur apportoit de Sicile leurs Habits Seculiers, pour faciliter leur retour chez leurs Parens. Mais eux combattent genereusement contre le Diable, comme de braves Novices, & en triompherent par les exhortations, principalement de leur Pere-Maître, & par leurs Prieres. A peine eurent-ils tous fait la Procession de leurs vœux, que libres de cette Tentation des Demons, ils servirent à Dieu, dans une parfaite tranquilité d'Ame, de Corps, & d'Actions.

Le Démon tourmente diversement, & cruellement des Novices.

Deux choses fort étranges, arrivées à deux Freres particuliers, à l'un pour avoir pris quelque chose, & à l'autre pour avoir dit des paroles oiseuses.

IV. EN ce même Tems, il arriva une chose fort déplorable à un Prêtre, qui gardoit en secret, une chose qu'il avoit prise furtivement à un autre, celui-ci s'en pleint au Gardien, qui en demeura fort surpris, comme d'une malice bien extraordinaire, il exagera donc le fait, & parce qu'il n'en sçavoit pas l'Autheur, il en parle souvent en public aux Freres, & les exhorte à restituer la chose: Mais comme il n'avançoit rien par ses avertissemens, il fulmine enfin un commandement de sainte Obedience, contre le Larron, qui l'oblige à rendre ce qu'il avoit pris à son Frere, si injustement: Mais le Voleur ajouta crime à crime, & au larcin une Inobedience, & demeure opiniâtre dans l'un, & dans l'autre, le jour étoit sur son déclin, lors qu'aprés Complies, le Sacristain qui alla fermer l'Eglise, pour l'Oraison des Freres, vit à l'entrée un Moine avec une Robbe noire, c'étoit un Diable, qui lui dit: Mon Pere, ne fermez pas la Porte, il y a dans vôtre Eglise quelque chose qui m'appartient. Le Sacristain va dire au Gardien, ce que celui qu'il croioit un Moine lui avoit dit, & le Gardien vint au Moine, & lui dit: Mon Pere, que prétendez-vous dans nôtre Eglise, je ne croi

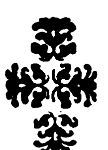
Un Frere aiant pris quelque chose à un autre est maltraité par le Diable.

pas que nous aions rien à vous, que vous nous puissiez redemander équitablement; tant s'enfaut, je cherche ce qui m'appartient, répondit-il, & il est chez-vous, & afin que vous en jugiez par vos yeux, assemblez ici tous vos Freres, & que je reconnoisse celui qui possede ce qui est à moi, le Gardien aussi-tôt fait appeller les Freres, & les represente au Moine, qui les rebuta tous, & enfin il lui montre le Larron de la chose, qu'il avoit dans sa Manche, voilà ce qui m'appartient, dit le Diable, & alors paroissant ce qu'il étoit, il se saisit de ce Frere, & en preuve de deux crimes de ce miserable, & de la maniere dont Dieu punit ces pechez, le Larcin tomba de sa Manche, & nous laisse dans quelque doute de son Salut.

Cette Année encore, Dieu montra d'une façon pourtant de vengeance plus douce, combien lui déplaisent les paroles de niaiseries, & d'oisiveté, dont quelques-uns perdent si inutilement leur tems. Les Freres ont coûtume dans les grands froids de l'Hiver, à certaines heures, de faire un feu commun, où aprés avoir dit quelques Prieres pour les Biens-faicteurs défunts, ils se chauffent dans un grand silence. Au Convent donc de Rome un Frere, de vie d'ailleurs assez exemplaire, aprés les Suffrages achevez, se laissoit aller auprés du feu à dire plusieurs paroles ridicules, & mourut dans l'Hiver aprés quelques jours de Maladies. A peine ses Funerailles furent-elles achevées, que les Freres qui se venoient chauffer, entendent du bruit, comme de quelqu'un, qui frapoit la Muraille au haut de la Cheminée, & ce bruit s'augmentoit, à mezure que la flâme croissoit, & devenoit plus active. Ce qui arrivant souvent, les Freres croioient, que c'étoit l'artifice d'un méchant esprit, qui ne vouloit pas qu'ils se chauffassent dans ce Convent. Le Gardien donc ordonna un jeûne, & se disposoit à exorcizer cét esprit, avec les Ceremonies ordinaires de l'Eglise: Mais comme il vit, que quoi qu'il fit, & qu'il dit, l'esprit, & le bruit continuoient toûjours, il se persuadoit que c'étoit quelque Ame, qui demandoit leurs Suffrages, & il la conjure au nom de Dieu, de lui dire, qu'elle elle est, & ce qu'elle prétend de ses Freres. L'Ame alors obeït à cette demande, & lui dit, qu'elle étoit l'Ame d'un Frere mort depuis peu de tems, & que par l'ordre de Dieu, parce qu'il avoit perdu beaucoup de tems durant sa vie, dans les Chauffoirs des Convens, il faisoit son Purgatoire dans celui-ci, où huit jours durant il devoit être exposé à la fumée qui en sortoit, pour les niaizeries, & les paroles oiseuses, qu'il y avoit si souvent proferées. De sorte qu'elle leur demandoit d'offrir à Dieu pour son Repos leurs Messes, & leurs Prieres. Ce que le Gardien aiant entendu, le lendemain il fit dire toutes les Messes, & faire plusieurs Oraisons, pour le soulagement des peines de cette Ame, & aprés que les Freres lui eurent rendu ces devoirs de leur Charité, & qu'ils se trouverent au Chauffoir à leur ordinaire, ils entendirent cette voix du Frere, qui leur dit, Dieu vous benisse, mes Freres, & qu'il vous récompense de la Charité que vous m'avez renduë, parce que je monte maintenant dans le Ciel, exemte de mes peines. Ces deux pauvres Freres qui souffroient par la justice de Dieu, furent suivis de quelques grands Personnages, que Dieu couronne dans le Ciel eternellement.

V. Un Frere fait son Purgatoire au Chauffoir des Freres.

Il est délivré par les Suffrages des Freres.



Vie, & Actions de Frere Honorio de Monte-Granaro Prêtre. Comme il se fit Capucin. Son Austerité de vie, & son esprit d'Oraison.

VI. LE premier est Frere Honorio de Monte-Granaro, bien digne assurément de la memoire des Hommes, qui termina sa vie à Bologne, & fut appellé à une meilleure. Et comme ses actions sont si fort unies à la gloire, qu'elles le rendent glorieux, elles doivent être exprimées dans ces Annales plus amplement, à la satisfaction de leurs Lecteurs. Né de Parens riches, dans le Bourg de Monte-Granaro, fort celebre dans la Marche, il passa presque toute sa jeunesse, dans les veines conversations des Hommes, & principalement dans des haines irréconciliables avec ses Ennemis, dont il fut presque tout embrazé. Aprés s'être enroolé sous les Enseignes de Charles-Quint, il combatit les Turcs en Hongrie, & cette Guerre achevée, il refléchit aux dangers, que son Corps & son Ame avoient évitez depuis sa Naissance, quita la milice de la Terre, & resolut de combatre plus seurement pour JESUS-CHRIST, & de reparer la perte de sa vie passée, par des actions plus austeres de la Penitence. Il jetta donc les yeux sur la Religion des Capucins, & se détermina sous l'Ordre de Dieu, qui l'y appelloit, d'en embrasser les austeritez, il va dans la Province de Toscane, que gouvernoit alors Frere Raphaël de Volaterrano, qui lui donna l'Habit des Capucins, qu'il demandoit si instamment. Il y en a qui disent, que d'abord il se fit Conventuel, & puis de nôtre Reforme, on en croira ce que l'on voudra, ceux qui le croient des Conventuels, nous assurent qu'il y devint bon Theologien, & grand Philosophe, si cela est vrai, il peina moins à apprendre ces Sciences parmi les Capucins, où il entra déja tout sçavant.

Dans le Monde il a beaucoup d'ennemis.

Il entre aux Capucins.

VII. Frere Honorio donc libre des Tempêtes du Monde, & au Port assuré d'une Religion si sainte, refléchit profondément aux taches de sa vie passée, & s'efforce de les effacer avec tant de larmes, qu'il emploia presque toute son Année de Noviciat dans les pleurs, & les tristesses de ses premieres folies. Tout penetré des lumieres du Ciel, il s'affligeoit d'avoir offensé Dieu par tant de desordres, de s'être toûjours déclaré contre lui, en se vengeant si cruellement de ses Ennemis, & d'avoir emploié toute sa jeunesse dans des plaisirs dereglez, & ces regrets l'animoient à s'en punir lui-même plus austerement, dans cette genereuse pensée, que ses austeritez effaçassent tous ses crimes, & qu'elles récompençassent abondamment la perte de sa jeunesse. Il commença donc de se haïr si fort lui-même, & de châtier son Corps, comme la source fatale de ses plaisirs brutaux, si severement, que dans les plus grands froids de l'Hiver, à peine se couvroit-il d'un vieil Habit tout déchiré, marchoit nuds Pieds sans Sandales, portoit un rude Cilice, & pour accabler entierement son Ennemi domestique, il mettoit sur sa Chair, une Ceinture de fer ajustée de Pointes fort aiguës de Cloux, qu'il couvroit de Drap, pour en cacher les rigueurs, & même lorsque son Corps étoit pressé de Sommeil, il ne lui accordoit pas un Repos, qui récréa ses sens, parce qu'il lui en donnoit si peu, qu'il ne passoit pas quatre heures de la nuit, pour emploier les autres à des veilles, & à des Prieres, & pour ôter à son Corps toutes sortes de plaisirs, durant son Sommeil, il dormoit sur le Bois, qu'il mettoit la nuit sur sa Couche, qui lui étoit commune avec les autres Freres.

Il pleure ses pechez passés.

Il afflige son Corps d'Austeritez.

VIII. Tandis qu'un âge plus robuste fournit des forces à son Corps, il ne mangeoit qu'une fois le jour, & encore bien moderément, & lorsqu'il devint sur l'âge, il jeûna fort exactement les Carêmes de nôtre Pere saint François, il passoit même les Samedis, & les veilles des Fêtes de la sainte Vierge,

Son Abstinence est extraordinaire.

Vierge, qu'il honora particulierement toute sa vie, au Pain, & à l'Eau, en sorte qu'il ne laissoit jamais cette maniere de jeûne, ni pour les fatigues des voiages, ni pour les travaux des Etudes, ni pour les emplois de la Predication, ni pour les incommoditez de la Vieillesse.

IX.

Ce genereux Soldat, qui attaquoit son Ennemi domestique avec ces Armes, combattoit non pas comme battant l'Air inutilement, mais châtiant son Corps d'une plus severe discipline de vie, dont il le rendoit l'esclave de son Ame, & reparoit la perte qu'il avoit faite dans le Monde de la grace, & de la vertu, & pour être toûjours en Armes contre son Adversaire, & que son esprit, ne s'affoiblit pas dans ses Victoires, il s'étoit fait de l'Oraison, comme un Arsenal, où il forgeoit des Fléches de feu contre ses Ennemis; il sembloit si occuper avec tant de ferveur, & si exactement, qu'il y consacroit tous les momens qui lui restoient des emplois de l'obeïssance, de la Charité, & des besoins insurmontables de son Corps, elle étoit sa Compagne inséparable de jour, & de nuit, & il n'attendoit pas pour prier, ou les Lieux, ou les Tems, parce que son esprit toûjours bien recolligé en lui-meme, & fort uni de lumieres, & d'intelligence avec Dieu, avoit le secret de faire Oraison par tout, & à tout moment. Il avoit pourtant coûtume, d'être si fidele aux heures ordinaires des Oraisons communes, qu'il ne les obmettoit jamais, ou si à cause de la Charge de Provincial, où il fut emploié dans plusieurs Provinces, il étoit obligé de les quitter quelquesfois, il les reprenoit sur d'autres Tems, parce qu'il sçavoit bien que l'Oraison, qu'ordonne la coûtume de l'Ordre, ne se peut jamais laisser sans quelque perte, & que comme elle est commune, elle avoit plus de force auprés de Dieu, pour en obtenir des faveurs.

Il s'occupe tout entier à l'Oraison.

Comme Frere Honorio se plaisoit fort au Chœur, & quelques loüanges du Chant du Chœur.

X.

Il est fort assidu au Chœur.

AUec la méme affection, dont Frere Honorio cherissoit l'Oraison mentale, avec la même, & encore plus grande, il chantoit au Chœur avec les autres les divins Offices, & il n'y manquoit jamais de jour, & de nuit, à moins qu'il n'en fut empêché par quelque grande Maladie; & si comme Provincial, il arrivoit dans un Convent, pour y faire sa visite, au tems que les Freres chantoient l'Office au Chœur, il y alloit aussi-tôt, quittoit toute autre chose, & y chantoit avec eux les loüanges de Dieu.

XI.

Le culte du Chœur est une imitation des Anges.

Ce grand Homme éclairé des Splendeurs celestes, connoissoit bien, que la Religion du Chœur, étoit si agreable à Dieu, qu'elle imitoit cette angelique harmonie des esprits celestes, dont ils le loüent dans l'Eternité, & qu'elle est si propre à des personnes religieuses, qu'aprés les Liens sacrez des trois Vœux, qui font subsister tous les Ordres, il n'y a rien de si considerable, dans toutes les Religions, parce que dit saint Justin: *Le Chant du Chœur excite avec joie, l'esprit aux desirs ardens des choses, qu'on y entend, il appaise les affections, & les concupiscences de la Chair, il adoucit les mauvaises pensées des ennemis qu'on ne voit pas, & qui en obscurcissent l'esprit, il arrose l'Ame aux fruits des biens de Dieu, il rend genereux, & intrépides, par la constance dans les adversitez, les combattans de la Pieté, il est un promt remede contre toutes les tristesses, que les choses du Monde causent souvent même aux plus vertueux, & parce que c'est la parole de Dieu, & ce que la pensée, les paroles, & le sens, signifient, il écarte les Demons, & les éloigne de nous, & enfin dans toutes les choses, qui arrivent aux bons, l'Ame est perfectionnée, par les vertus,*

S. Justin Marty. quest. 107.

La Psalmodie n'est pas des faineans, elle est des parfaits.

que lui represente le Chant de l'Eglise. La Psalmodie n'est pas, comme quelques-uns croient une occupation de lâches, de faineans, & de paresseux. Mais d'Hommes tous divins, comme disent saint Athanaze, saint Basile, saint Cyrille, saint Chrysostome, saint Cyprien, saint Hylaire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Dominique, saint François, & plusieurs autres, qui ont toûjours estimé, que la Psalmodie a été un emploi des plus considerables de l'Eglise, au sentiment de S. Cyrille Jerosolimitain, qui appelle les Choristes les Imitateurs des Anges, en disant: *Que c'est ce que sçavent les studieux Chantres de l Eglise, qui imitans les Armées des Anges, s'occupent toûjours aux loüanges de Dieu?* Qui appelleroit ridicules ces anciens Levites, que Salomon par une divine sagesse, disposoit à loüer Dieu, lorsqu'ils chantoient les Pseaumes de David dans le Temple? Qui accuseroit comme faineans les Portifs de la Hierarchie Ecclesiastique, les Patriarches, les Evêques, les Chanoines, les Prêtres, & les Religieux, qui s'occupent dans le Chœur à la Psalmodie? qui les croiroit indignes de leurs grandes Charges, puisqu'ils y joignent les occupations plus importantes de l'Eglise? Que ces Censeurs écoûtent saint Basile, combien il juge mieux qu'eux de la Psalmodie. *Le Pseaume, dit il, est une voix de l'Eglise, il rend les Fêtes plus celebres, & les remplit de joie, quoi qu'elle represente quelquesfois la tristesse, qui est selon Dieu, lorsqu'il tire des larmes d'un cœur tout de pierre. Le Pseaume est un Ouvrage des Anges; une fonction publique de cette Republique celeste. Les bonnes odeurs de l'esprit, ô l invention assurément admirable, & prudente du Docteur qui l'a trouvée, ou d'une même maniere nous formons des Chants, & nous apprenons la doctrine plus salutaire de nôtre Ame.*

S. Cyril. Hiero. cath. 17.

S. Basi. pref. des Psalm.

XII. *Vviclef des 4. sect nov. ch. 6.*

Les Heretiques poursuivent la Psalmodie.

Magdeb. cent. 6. chap. 10.

Isid lib. 1. des Offic.

Nous sçavons bien, que Wiclef a été de ce sentiment, que ceux qui chantent au Chœur, & les Matines, & les Heures Canonialles pourroient emploier leur Tems plus utilement pour l'Eglise, & pour Dieu, comme de combatre pour leurs interêts, ce que l'Eglise a condamné. Les Heretiques ont toûjours blâmé la religion du Chœur, & l'ont mise au Rang des marques de l'Ante-Christ. Mais ceux, qui croient, que le Chœur a été inventé dans l'Eglise, pour occuper ceux, qui ne sont pas propres à des emplois plus spirituels, Dieu me garde de les mettre au nombre des Heretiques, je les crois bien plutôt tous Orthodoxes, & fort honnêtes Gens; Mais qu'ils considerent serieusement, que tandis qu'ils n'appellent à la Psalmodie, que des incapables, ils n'en accusent trop injustement le culte, qui au sentiment de saint Isidore a toûjours été l'emploi des parfaits, & qui montre mieux la religion, que l'on doit à Dieu? Qu'ils prennent garde encore, qu'ils ne détruisent par leur critique la Tradition de l'Eglise. Ils feront mieux assurément, s'ils joignent de sorte l'Institution Ecclesiastique, & contemplative du Chœur, avec les Exercices Spirituels de la vie active, qu'ils croient, que l'un, & l'autre ne composent qu'un même corps de religion, & de Pieté, & qu'ils reconnoissent une verité, que si l'on s'en rapporte au genre de vertu, la religion du Chœur est si au-dessus des autres, que la religion sans Chœur, est sans son ornement, & qu'elle est privée de l'Hostie, qu'elle pourroit offrir à Dieu, comme dit le Psalmiste: J'ai tourné, & j'ai immolé dans son Tabernacle l'Hostie de ma voix, & d'où saint Hylaire a dit? *Que ceux qui sont hors de l'Eglise, écoûtent la voix du Peuple, qui y prie en chantant des Pseaumes, qui contiennent les loüanges de Dieu? Qu'il écoûtent les Tons differens des Hymnes, & qu'entre les Offices des divins Mysteres? ils penetrent la réponse d'une Confession devote. Il ne se peut que les Adversaires de l'Eglise n'aient de la fraieur, & qu'ils ne combatent contre le Diable, avec la foi de nôtre Resurrection future, & même contre la mort, en écoûtant ces accens de joie? Qu'ils sçachent, qu'il n'y a rien de*

La Religion sans le Chœur est imparfaite.

Psal. 26
S. Hil. sur le Psalm. 65.

de plus agreable à Dieu, ni de plus conforme à nôtre esperance, que de faire retentir en Psalmodiant les voix victorieuses, & publiques de nos réjouïssances, dont s'acquitoit si bien David, en disant : J'ai tourné, & immolé dans son Tabernacle, l'Hostie de ma voix, & afin que nous ne crussions pas, que cette doctrine, & cette Observance de joie fussent inutiles, il a dit ailleurs : Bien-heureux le Peuple, qui sçait la jubilation, c'est à dire, la voix des Pseaumes. Antoine Caracciolo, Homme docte, & de Pieté, de l'Ordre des Clercs reguliers, traitte amplement cette matiere, dans son Apologetique, & plusieurs Auteurs de nôtre Tems, & particulierement le Pere Nicolas de Jesus-Maria, dans son Apologie, Ouvrage assurément, que devroient lire tous, les Religieux.

La Psalmodie du Chœur est une victime de joie à Dieu.

XIII. *S. Laurent Iustini. de la convers. des Moi. ch. 17.*

Aprés tant d'éloges, & de justifications de la Psalmodie, je ne m'étonne pas si nôtre Frere Honorio, s'y plaisoit si fort, il en connoissoit si bien par les lumieres de Dieu, les avantages, qu'il aimoit mieux se priver des besoins de son Corps, que des plaisirs innocens, qu'il trouvoit, à chanter au Chœur avec les autres les loüanges de Dieu, parce qu'il avoit éprouvé lui-même, ce que Laurent Justinian avoit écrit il y avoit long-tems de la Psalmodie, qu'elle étoit un familier entretien de Dieu, & des Hommes, qui enfermoit en elle, tous les plaisirs possibles.

Zele de Pauvreté, humilité, & esprit de tendresse de Frere Honorio, & comme il fut souvent Provincial, à cause de sa prudence, & de ses merites.

XIV. **Frere Honorio est élû Provincial en plusieurs Provinces.**

FRere Honorio étoit celebre en zele d'Observance reguliere, grave en ses mœurs, & orné de conseil, & de prudence d'esprit, en sorte qu'étant allé à Venize, avec Frere Raphaël de Volterra, dont j'ai déja parlé, & qui étoit Visiteur de cette Province, d'abord il fut élû Gardien de Padouë, puis de Venize, & enfin Provincial de cette Province, où dans cette Charge, il donna tout l'exemple possible des principales vertus, qui doivent orner un Homme de gouvernement. Il y parut si plein de conseils prudens, de compassion pour les disgraces de ses sujets, de terreur pour punir les Rebels, de douceur pour consoler les Bons, d'équité dans ses jugemens, de clemence à pardonner les deffauts, & de tant de penchant à toutes les vertus, qu'il sembloit n'être né, que pour le service des autres. D'où vient qu'on eut dit, que dans toutes ses actions de Superieur, il ne pensoit, & ne s'occupoit qu'au bien, au Salut, & à la Santé de ses Oüailles, & à l'Observance de la Regle Seraphique de son Ordre. C'est ce qui fit, que ses merites connus par tout, il fut deux fois Provincial de Toscane, avec la loüange d'un des meilleurs Superieurs de la Reforme, & même il gouverna la Province de Bologne, avec des fruits semblables de l'Observance reguliere.

XV. **Il étoit grand Amateur, & zelateur de la Pauvreté.**

Comme un grand Amateur de la Pauvreté, il avoit coûtume de la recommander, & de la faire observer à ses sujets, comme une Marguerite Evangelique moins par ses paroles, que par ses exemples. Un jour qu'il couvroit de Drap une Regle, qu'il portoit, il y avoit long-tems, & qui étoit toute usée, un Frere Laic lui dit? A quoi vous amusez-vous, mon Pere, de recoudre cette Regle toute déchirée, elle est indigne d'un Provincial, ordonnez qu'on vous en donne une neuve, & il lui répondit, mon Frere, cette Regle quoi qu'usée me suffit, & à la Pauvreté aussi, qui en veut une meilleure consulte sa Regle, & sa Conscience. Frere Honorio paroissoit assez severe de visage, & étoit fort grave de mœurs, d'où il

s'acquit parmi les Freres la reputation de rigoureux, & pourtant il étoit si affable de paroles, & si plein de civilitez, qu'il gagnoit la Bien-veillance de tout le Monde. Il soûtenoit d'un grand zele les Constitutions, & les anciennes Coûtumes de l'Ordre, & se déclaroit si ennemi de toutes les Nouveautez, qu'il avoit coûtume d'appeller les Portes de la relâche reguliere, qu'il n'en pouvoit souffrir aucune, ou dans les Bâtimens des Monasteres, ou dans les Utenciles des Offices, ou dans les ornemens de l'Eglise, ou en quoi que ce fut, qui viola la Pauvreté. Il ne laissoit pas de prêcher avec les emplois du Provincialat, lorsqu'ils lui donnoient du Repos, & pour ôter à ses Predicateurs le goût dereglé, qu'ils ont souvent des plus grandes Villes, il choisissoit les plus petits Lieux, où il faisoit ordinairement des fruits merveilleux de Salut, & de Penitence.

Il enseignoit à bannir de la religion toutes les nouveautez.

Il étoit si humble, que prêchant un jour à Ville-Neuve dans la Marche, où il avoit autrefois scandalizé les Peuples, à cause des grandes inimitiez qu'il y avoit entretenuës, il en demanda pardon publiquement à ses Auditeurs; ce qui les toucha de sorte, qu'il les anima aux larmes de la Penitence; il ne se contenta pas de cette humilité de la Chaire, il y joignit celle des Maisons, & y fut se réconcilier avec ses Ennemis, qu'il avoit persecutez dans le Monde si cruellement.

Il donne des marques visibles de son humilité.

Lorsqu'il étoit Provincial, il exhortoit les Freres à la poursuite des choses divines, avec tant de douceur, & de zele de Charité, qu'il les engageoit tous à l'amour de Dieu. Comme un jour il prêchoit aux Freres à Bologne, de la gloire celeste, Dieu lui en communiqua tant de plaisirs, & tant de lumieres, qu'il fut long-tems sans parler, & dans le ravissement, sans pouvoir s'occuper en même tems à deux choses, qui paroissent si opposées, de parler avec la Langue, & de goûter en esprit les choses divines.

En prêchant il est ravi en extaze.

Mort fâcheuse d'un Frere Inobedient, & Proprietaire.

XVI. TAndis que Frere Honorio s'occupoit fort exactement à la visite de la Province de Corse, où le General Evangeliste l'avoit envoié Visiteur, il arriva à un Prêtre une chose fort fâcheuse, dont Dieu voulut apprendre aux autres, avec quelle rigueur il punit les Inobediens, & les Religieux trop attachez à leur volonté propre. Celui-ci, qu'on estimoit Homme de bien, & de bonnes mœurs, tomba Malade d'une Maladie, qui le tourmenta beaucoup, l'espace de quinze jours, & le conduisit à l'extrémité de sa vie, on lui parla alors du Sacrement de la Penitence, & de se confesser, & il répondit, qu'il n'en avoit pas besoin, puisqu'il étoit déja condamné de Dieu. Cette réponse parut nouvelle, & incroiable aux Freres, qui l'avoient veu vivre assez saintement, & qui croioient qu'on la devoit plûtôt attribuer, à quelque foiblesse, ou phrenesie d'esprit, qu'à une solidité de bon jugement. Mais lorsqu'ils virent par ses autres discours, qu'il n'étoit, ni phrenetique, ni foible d'esprit, comme ils l'avoient crû, mais de fort bon sens, ils aimerent mieux croire sa réponse une tentation du Diable. Le Gardien donc fait tous ses efforts, pour l'obliger à resister à cette tentation, & esperer en la Misericorde de Dieu, & tant plus il s'efforçoit de le détourner de la croiance de sa perte eternelle, il assuroit plus opiniâtrément, qu'il étoit damné. Le Gardien, qui d'ailleurs sçavoit bien la vie qu'il avoit menée, étoit étonné d'un si étrange jugement de Dieu, il lui dit donc enfin ces paroles, s'il s'agit de vôtre damnation, mon Frere, le jugement de Dieu ne peut être injuste, & il ne

L'on examine ici l'Inobedience, & la proprieté d'un Frere.

ne condamne personne, qui n'ait des pechez, dites-nous maintenant qu'elle est la cause de vôtre damnation, mon Frere, & qu'elle faute l'a précedée, parce que l'apparence de vôtre vie passée, ne nous a point paru si pleine de crimes, qu'elle doive vous précipiter dans un abîme si desesperé de vôtre Salut.

Le Malade lui répondit, que sa damnation juste procedoit de l'obeïssance, qu'il avoit souvent méprisée, de sa propre volonté, & d'un crime de proprieté, & principalement mon Inobedience m'a perdu, parce que je n'ai obei d'esprit à mes Superieurs, qu'en m'opposant à leurs volontez, puisque, quoi que je ne resistasse pas ouvertement à leurs commandemens, j'avois pourtant toûjours tant de détours à leur opposer, dans les choses qui repugnoient à mes sens, & je me parois contre leurs ordres, avec tant d'artifices, que je ne leur ai obeï qu'aux occasions, qui flatoient mes Caprices, & mes Phantaisies. Il est vrai, que je me persuadois d'avoir des raisons de m'opposer à leurs volontez, mais elles étoient moins des excuses honnêtes, & veritables, que des adresses formées dans mon esprit, pour satisfaire à ma volonté propre, dont j'avois fait mon Idole, à qui je consacrois toutes mes actions. Et c'est la premiere cause de ma perte, la seconde est le vice de proprieté, dont devenu l'esclave moi-même, je donnois plusieurs presens aux autres, & j'en recevois mutuellement d'eux sans permission des Superieurs, & ce qui augmentoit davantage mon crime, je croiois qu'ils ne me l'accorderoient pas, & ainsi je ne la leurs demandois pas, ce qui me rendoit toûjours Proprietaire d'esprit, & jamais je n'ai eu regret de ce vice, & ne m'en suis pas confessé, parce que je craignois de perdre la satisfaction que j'avois, de donner, & de recevoir des Presens. XVII. Cause principale de l'état de ce Malade.

Ce que le Gardien aiant entendu, il lui dit : Ne craignez point, mon Frere, aiez bon courage, ces choses qui sont assez legeres peuvent facilement être effacées par la Penitence, recourez au Sacrement, & assurément vous y recevrez le pardon de Dieu. Vous vous trompez, mon Pere, lui dit le Malade, Dieu qui exerce un jugement si severe contre moi, n'appelle pas ces choses petites, la chose est arrêtée, vous m'exhortez inutilement à la Penitence, puisque le jugement de Dieu est donné, & que je n'en dois plus attendre de Salut. Le Gardien continuë de lui persuader la Penitence, qu'on peut croire pieusement, qu'il fit dans son cœur, & s'il y parut obstiné, l'on peut dire de lui, que la force de sa Maladie lui avoit ôté l'esprit, c'est assez que son Salut n'est pas bien fort assuré, pour nous apprendre à craindre les Jugemens de Dieu, & pour instruire de ses rigueurs ces Freres, ou qui s'opposent si souvent à leurs Superieurs, par une infinité d'excuses, dont ils évitent leurs commandemens, ou qui trompez du Diable violent les Regles plus étroites de la Pauvreté. XVIII. L'on doute du Salut de ce Frere.

Mort de Frere Honorio, & comme sa gloire fut revelée à un Frere.

Frere Honorio aprés avoir achevé sa visite de Corse, revient en Toscane, & déja fort âgé, puisqu'il avoit septante Ans, son esprit toutesfois dans une vigueur merveilleuse, il ne diminuoit rien de ses ordinaires austeritez de Corps, de ses veilles, de ses jeûnes, de ses Oraisons, qu'il avoit embrassées au commencement de sa retraitte du Monde, & tandis qu'il si consacre encore avec plus d'ardeur, on l'élit une seconde fois Provincial de Bologne. Aprés un An de cette Charge, comme il alloit de Bologne à Imola, il fut attaqué dans le Chemin d'une douloureuse XIX. Frere Honorio est élû Provincial de Bologne.

 Pleuresie,

Il ôte son Cercle de fer à la Priere de son Medecin.

Pleuresie, qui l'obligea de retourner à Bologne. Le Medecin alors qui voulut lui appliquer quelques remedes exterieurs, & qui vit cette ceinture de fer avec les pointes aiguës, qu'il portoit sur les Reins, s'écria hautement, ha Pere? Pourquoi vous faites-vous mourir vous-même, laissez, laissez, dit-il, je tuë mon Adversaire, & non pas ma personne, mais comme l'Ordonnance du Medecin pressoit, il ôte cette ceinture. Cependant le mal augmenta; & comme un bon Pasteur, il ètoit moins affligé des douleurs de sa Maladie, que de la tristesse de ses Oüailles, qu'il ne pourroit plus entretenir de sa presence. Une nuit donc plus inquieté que l'ordinaire, à cause de l'interruption de sa visite, si necessaire à ses Brebis, il entend la voix de Dieu, qui lui parle de cette maniere, Honorio laisse-moi la garde de tes Brebis, prépare-toi à faire le voiage necessaire à tous les Hommes, parce que cette Maladie te doit rendre à ton principe. Frere Honorio averti de sa fin, par cette voix de Dieu, lorsqu'il lui en eut rendu ses remerciemens, avec plusieurs larmes se munit des saints Sacremens de l'Eglise, appelle auprès de lui tous ses Freres, & les exhorte à la parfaite Observance de leur Regle, à la Charité, & aux autres vertus d'une vie Evangelique, & il leur dit ces dernieres paroles. J'entre aujourd'hui, mes Enfans, dans la voie de toute la Terre, tout accablé de travaux, & d'Années; ce jour a toûjours précedé dans mon esprit, toutes les actions de ma vie, il n'est jamais sorti de ma pensée, il a vieilli avec moi, il a animé ma negligence dans tous mes emplois, il m'a servi d'aiguillon dans toutes mes occupations, il m'a accompagné à mon terme, & enfin, il finira la course de mes jours. D'où vient que ce jour, au lieu de m'être nouveau, & inconnu m'est fort ancien, & bien ami. Je vous le mets en veuë, mes Enfans, je vous l'offre comme un Compagnon inséparable de vôtre voiage, & avec autant de force de paroles, qu'il se peut, je vous recommande d'en faire le Conducteur de vôtre vie, parce que s'il est avec vous, il ne souffrira pas que vous soiez paresseux, ni oisifs, ni negligens, dans l'Observance de l'Evangile, & de vôtre Regle, & il ne vous laissera pas inutils dans la Vigne de nôtre Ordre. Que ce sentiment demeure imprimé bien avant dans vôtre esprit, que le tems de nôtre vie n'est qu'un moment, à qui succedera une Eternité, une peine legere précede, mes Freres, une grande récompense, & un travail aisé est suivi d'une gloire infinie? Pourquoi donc vous épouvantez-vous souvent d'une austerité, qui vous prépare dans le Ciel une couronne immortelle de felicitez: agissez vigoureusement, mes Enfans, la Couronne est pour les braves, & les genereux, le travail, & le Combat façonnent les Couronnes, le travail est de peu de durée, & la Couronne est sans limites. Ce qu'aiant, dit-il, benit au nom de Dieu tous ses Enfans, qui pleuroient à ses Pieds la mort de leur Pere, & lui provoca son Ame d'aller audevant de Jesus-Christ, avec tout ce que l'amour divin a de plus ardent, & il mourut au milieu des ardeurs de sa Charité.

Il entend la voix de Dieu, qui l'avertit de sa mort.

Il exhorte ses Freres à la devotion, & aux autres vertus.

Il mourut saintement à Bologne.

XX.

Un Prêtre en Oraison vit sa gloire.

A l'heure-même, que l'Ame d'un si saint-Homme sortit de son Corps, Frere Joachim de Cinciano Prêtre, de la Province de Toscane, tandis qu'il fait Oraison dans l'Eglise du Convent de Monté-Pulciano, s'apperçoit, qu'on en ouvre les Portes, qu'une nombreuse Procession de Capucins y entre deux à deux, passe devant l'Autel avec de profondes reverences au saint Sacrement, & vont dans le Chœur, avec Frere Honorio, qui marchoit le dernier, entre nôtre Pere saint François, & S. Antoine de Pade, tout éclatant de lumieres. Ce Frere tout étonné demande à l'un d'eux; d'où viennent tant de Freres, & que veut dire cette Procession si peu attenduë. Nous sommes Capucins, dit l'autre, qui venons du Ciel, & qui avons ordre de Dieu, d'y conduire Frere Honorio, que vous voiez au milieu

milieu de nôtre Pere saint François, & de saint Antoine de Pade. Ce qu'aiant dit, toute cette sainte Procession de bien-heureux laisse la Terre, & s'en retourne dans le Paradis, & jusque-là l'on n'avoit point encore appris le Decés de Frere Honorio, dans la Province de Toscane; aprés donc quelques jours, sa mort étant sceuë par les Messagers ordinaires, ce Frere à la même-heure, qu'il étoit passé à Dieu, le vit tout éclatant de lumieres, & l'on jugea delà, qu'il étoit avec les Saints, dans le sejour de l'Eternité.

Quelques Miracles que Dieu fit par l'intercession de son Serviteur Honorio.

Dieu voulut honorer la Sainteté de son Serviteur Honorio, par l'éclat de quelques Miracles, dont voici le recit. La Femme du Medecin, qui l'avoit assisté Malade étoit si fort tourmentée d'une Paralysie, qu'elle n'avoit aucun mouvement libre de son côté droit, son œil en étoit même sans lumiere. Son Mari, de la consulte même des autres Medecins, avoit tenté tous les Remedes possibles pour la guerir, & inutilement. La Malade fort informée par son Mari, de la Sainteté de Frere Honorio, & de sa mort, aprés s'être mis dans l'esprit, qu'il pouvoit lui obtenir la Santé, prie instamment le Medecin, qu'on la porte au Sepulchre du saint-Homme, il lui refuse opiniâtrement, parce qu'il sçavoit que la Maladie de sa Femme étoit telle, que comme grosse qu'elle étoit, elle ne pouvoit être transportée au Convent des Capucins, sans un peril évident de sa vie. Mais elle redoubla ses Prieres, avec d'autant plus d'assurance, qu'elle avoit entendu de son Mari, que Frere Honorio proche de sa mort, & lorsqu'il lui recommandoit sa Femme, lui avoit promis, qu'il prieroit Dieu pour elle, & que cette promesse d'un Homme si saint, lui donnoit des pressentimens presque infaillibles dans l'esprit, d'une Santé bien assurée. Son Mari y consent, & il ordonne un Carosse, qui la porte promtement aux Capucins. Les Chevaux d'un naturel assez doux marchoient lentement, pour ne pas ébranler la Malade, lorsque le Demon envieux de la gloire de Dieu, & de l'honneur de ses Saints, pour empêcher un voiage, qui devoit être glorieux à Jesus-Christ, & honorable à Frere Honorio, effraie les Chevaux, & les trouble de sorte contre leur coûtume, qu'ils traînent le Carosse de côté, & d'autre, & le précipitent dans une Fosse avec la Malade, & ceux qui l'accompagnoient. Ce grand accident de la Femme, inquiete fort son Mari, qui y fut present, parce qu'il croioit que la chûte si précipitée du Carrosse, lui auroit brisé tout le Corps, & qu'elle en seroit presque morte: mais elle, & toute sa compagnie, furent conservez par la grace de Dieu. Le Medecin, qui connut alors que son divin pouvoir avoit surmonté l'artifice du Diable, lui en rend ses humbles remerciemens, & fait porter sa Femme aux Capucins, entre les Bras de ses Domestiques.

XXI. La Femme du Medecin qui l'avoit assisté demande comme Paralitique d'être portée au Sepulcre de Fr. Honorio.

Le Demon empêche inutilement le voiage de la Malade.

XXII.

La Malade qui se vit au Sepulcre de l'Homme de Dieu, prie instamment qu'on l'y laisse toute seule. Cependant le Medecin, & les autres sortent de l'Eglise, & elle commença de baiser les Poudres du Sepulchre, de les moüiller de ses larmes, de les animer de ses soûpirs, de demander à Frere Honorio l'effet de sa promesse, & d'implorer son secours, & aprés avoir été quelque tems en Prieres, elle fut surprise d'un petit Sommeil, où elle y vit Frere Honorio, qui lui dit: Femme levez-vous, remerciez Dieu, parce que vôtre foi vous a déja guerie, elle écarte du Pied le Siege, qui

La Malade est guerie par Frere Honorio qui lui apparut.

qui la soûtenoit, & il disparut à sa veuë. La Malade reveillée, toute guerie, & même éclairée des deux yeux, marcha toute seule jusqu'à l'Autel du saint Sacrement, où elle versa plusieurs larmes de joie, & elle y rendit ses actions de grace, lorsqu'un jeune Homme, qui étoit resté seul avec elle dans l'Eglise, tout surpris du Miracle, courut au Medecin, & à sa compagnie, & s'écria : Venez, voilà un Miracle, accourez-y promtement, parce que Madame ma Maîtresse est guerie. Tous émus de la voix du Laquais, entrent aussi-tôt dans l'Eglise, & ils trouvent la Malade à genoux au pieds de l'Autel, avec un libre usage de son Corps, & de ses yeux. Elle leur raconta la vision de Frere Honorio, ses paroles,& sa figure, quoi qu'elle ne l'eut jamais veu. Tous sont dans l'étonnement, & s'emploient de tout leur cœur aux loüanges, & aux remerciemens de Dieu, & de son Serviteur Honorius. Les Freres viennent promtement, & surpris d'un Miracle si visible, chanterent le *Te Deum laudamus*. Tous donc remercierent JESUS-CHRIST, & lorsque le Medecin ordonna, qu'on alla chercher un autre Carrosse, pour remener sa Femme, elle ne voulut pas, & en témoignage d'un si grand bien-fait de Dieu, elle desira faire à pied tout ce voiage, qu'elle acheva fort heureusement, & accouchée dans son tems, avec tout le succez possible, de l'Enfant qu'elle avoit dans son Corps, lorsqu'elle fut renversée de Carrosse, elle le fit appeller Honorius.

Elle s'en retourne à pied chez-elle.

XXIII. Les Freres s'opposent à la Canonisation de l'Homme de Dieu. La pieté du Cardinal Paleotto, & de l'Inquisiteur envers Frere Honorio.

Ce Miracle aussi-tôt fut divulgué dans la Ville, avec tant de bruit, que le Cardinal Paleotto Archevêque alors de Bologne, & l'Inquisiteur en prirent les preuves, & la foi de plusieurs témoins, & vouloient commencer le Procés de vie, pour la Canonisation de l'Homme de Dieu, ce qu'ils auroient fait assurément, si les Freres ne les en eussent détournez par leur humilité ordinaire, & par la crainte de paroître plus vertueux; l'un & l'autre pourtant demeurerent si affectionnez, à la memoire d'un si saint Homme, qu'ils venoient souvent à l'Eglise des Capucins, & disoient la Messe dans la Chappelle, où son corps estoit enterré.

XXIV. Une autre Femme de Bologne délivrée de la mort.

Une autre Femme de la même Ville, qui souffroit depuis long-tems une Cardialogie, ou une douleur fort aiguë, qui se forme à l'orifice du ventricule, informée de ce Miracle, implore pour sa santé les merites de Frere Honorio, & par son secours elle est entierement délivrée de sa maladie. Comme donc elle eut apporté aux Freres une somme considerable d'argent, pour être emploiée aux ornemens plus necessaires de l'Eglise, ils la refuserent, & l'animerent plûtôt aux loüanges de Dieu.

XXV. Une douleur desesperée de Dés appaisée.

L'on en peut joindre à ceux-ci plusieurs autres, à qui furent fort utils les merites de Frere Honorio. Frere Bonaventure de Bologne Prêtre de nôtre Ordre, voiant sa mere affligée depuis dix mois,d'une douleur effroiable de Dens, prend une Dent du Saint Homme, qu'il portoit toûjours sur lui, par un sentiment de pieté en son endroit, l'applique sur les Dens de sa mere, & tandis que l'un & l'autre implorent devotement le secours de Frere Honorio, la malade est si bien guerie de ses Dens, qu'elle n'en ressentit plus depuis aucune incommodité.

XXVI. Une douleur de teste horrible guerie entierement.

Une Tertiaire appellée Monique, souffroit une douleur de tête si horrible, que sans esperance de guerison, elle croioit mourir dans peu de tems; alors elle conjure les Capucins fort instamment, de lui apporter la Tête de l'Homme de Dieu, la fait mettre sur l'oreiller où reposoit la sienne, & elle recouvra sa santé par la puissance de Dieu, & l'intercession de son serviteur Honorius.

XXVII. Son pied tiré de son Sepulchre exhale des odeurs fort douces.

Frere Benoist de Regge Prêtre Capucin, avoit déposé dans sa Chambre l'un des pieds du saint Homme, qu'il avoit pris dans son Sepulchre, en memoire de sa personne, qui lui avoit toûjours été si précieuse, ce pied répandit

répandit dans tout le Convent des odeurs si douces, que tous les Freres surpris de leur douceur, en demandoient la cause, Frere Benoist qui craignoit qu'on ne connût le fait, reporta le pied dans son Sepulchre, & dit la chose au Superieur du Convent. On dit aussi plusieurs merveilles de la Corde, dont se servoit Frere Honorio, & que les Nôtres gardent bien religieusement au Convent d'Arimini, qu'elle tourmentoit visiblement les Demons, dans les corps de leurs possedez, & ainsi Frere Honorio Homme tout admirable, tandis qu'il glorifie Dieu dans la Justice, & la Sainteté, est honoré de Dieu d'une couronne de gloire, afin que cette parole soit vraie même visiblement, qui dit: *Quiconque me glorifiera, je le glorifierai.*

Premier des Rois 2. chap.

De Frere François de Matera Laic. De Frere Ange de Saint Ange in Vado *Prestre Religieux de sainte vie.*

XXVIII.

En ce même tems, Frere François de Matera Ville de la Basilicate, Laic, mourut saintement, aprés avoir fait de sa vie un original aux autres de toutes les vertus, par ce qu'il excella particulierement en Pauvreté, humilité, & mépris de soi-même, & abstinence, si fort au dessus des autres, qu'il sembloit moins souffrir, que de ne pas sentir même la disette des choses, les incommoditez de son corps, les affrons, & les ignominies. Il fut si considerable en obeïssance, que Dieu la fit méme éclater par un Miracle. Questeur au Convent de la Terza, dans un tems que le Vin étoit fort rare par tout le Païs, il préparoit deux Bouteilles pour en aller demander à la Ville, & le Gardien lui dit en riant, Prenez garde, mon Frere, que vous ne les rapportiez vuides au Convent. Frere François fit tous ses efforts pour avoir du Vin des Habitans, mais comme il étoit si rare cette Année là, qu'à peine les principaux en avoient pour leurs besoins particuliers, il est contraint de revenir au Monastere avec ses Bouteilles vuides. Cependant il se souvient de la parole de son Gardien, à qui il vouloit obeïr exactement, il les emplit donc d'une eau fort claire, & il rentre tout chargé de ses Bouteilles, à peine, selon la coûtume, demande-t'il la Benediction de son Gardien, qu'il l'interroge aussi-tôt, si elles sont pleines, Oüi mon Pere, dit Frere François. Quelque tems aprés le Gardien, qui croioit ses Bouteilles remplies de Vinaigre, & de quelque reste de Bassiere, en voulut faire l'épreuve, & y trouva un Vin excellent, & tout surpris, il demanda à Fr. François, en quelle maison il avoit empli ses Bouteilles, & il lui répondit bien simplement, à cette Fontaine qui est sur le chemin, mon Pere, parce que comme je n'ai point trouvé de Vin chez les Habitans de la Ville, & que vous m'avez ordonné, que je ne rapportasse pas les Bouteilles vuides, j'ai obeï à vos ordres, & les ai remplies d'eau, sans sçavoir encore, qu'elles fussent pleines de Vin. Le Gardien reconnut alors le Miracle de Dieu, & crût une chose vraie, qu'il devoit attribuer à la simple obeïssance de ce Frere, qui fut d'un si grand pouvoir auprés de Dieu, qu'à sa consideration, il changea l'ordre de la nature, & d'une eau pure, en fit un Vin fort délicat. Frere François fit encore d'autres merveilles, dont il s'acquit auprés de tous la réputation de Sainteté, & comme Dieu l'avoit avantagé d'une grande prudence, il fut Superieur en plusieurs Convens de cette Province, & enfin, aprés les actions d'une sainte vie, il la termina par une heureuse mort, au Convent de Laterza.

Par son obeïssance l'eau est changée en Vin.

Il mourût saintement au Convent de la Terza.

XXIX.

Cette Année encore, non avec moins d'éclat, d'estime, & de sainteté, mourut dans la Province de la Marche, Frere Ange de Sainte Ange *in Vado*, Prêtre,

Vie & actions de Frere Ange

de Saint Ange *in Vado*.

Prêtre, qui fut l'onziéme entre les premiers Freres de nôtre Reforme. Comme il desiroit dans son Ordre de l'Observance, une plus parfaite exactitude de la Regle, il passe aux Capucins, l'an 1528. avec les autres, & il souffrit avec tant de fermeté d'esprit, les Tempêtes de ces tems-là, que plusieurs venus de l'Observance, & qui agitez de ces orages, y retournoient, au milieu de tant de flots irritez, & même de naufrages, il demeura si ferme, & si constant dans la Reforme, qu'il y persevera genereusement toute sa vie, & il y confirma les autres par son exemple, & par ses discours. Dans ce Siecle d'or, où tout éclatoit de Vertus dans l'Ordre, Frere Ange brilla si fort des siennes, qu'il n'est pas possible de les dire toutes, son Humilité, qui servoit de fondement à toutes ses Vertus, l'abaissoit si bas dans son estime, qu'il étoit ravi de s'occuper aux emplois moins considerables des Convens, de fournir la Cuisine d'eau, & de bois, de balaïer l'Eglise, le Refectoire, la Cuisine, & les Dortoirs, d'en ôter les ordures, de laver les Habits des autres, de servir les Malades, d'obeïr aux moindres Freres, & de se faire tout à Tous.

XXX.

L'Obeïssance comme compagne inseparable de l'Humilité, le soûmettoit si entierement à ses Superieurs, qu'il n'attendoit pas leurs paroles, mais prevenant leurs volontez, il sembloit avoir acquis ce que l'Obeïssance a de plus sublime, & leurs obeïssoit sans commandement. Il avoit appris à moderer si bien ses Sens, avec le frein de la Temperance, que bien loin de leur accorder des délices, il leur retranchoit celles, qui ne s'accordoient pas avec la Vertu, parce que, pour ce qui regarde le soin de son corps, il luy donnoit si peu de nourriture, que non seulement il le reduisoit au Pain, & à l'Eau, mais même il ne lui en offroit qu'avec mediocrité, & il dormoit de sorte, qu'il sembloit moins reposer son corps, que le préparer à des actions plus genereuses d'Oraison, d'Obeïssance, & d'Austerité. Durant les Hyvers les plus froids, il se munissoit de sorte contre leurs rigueurs, que s'il eût pû prendre moins qu'un habit, & encore fort usé, il l'auroit aussi-tôt fait pour domter son corps. Il privoit sa Langue de paroles mauvaises, & bonnes presque également, crainte qu'en parlant, il n'offençât Dieu, de sorte que retiré dans la solitude, il conversoit rarement avec les Freres. Crainte aussi que ses yeux ne s'échappassent à regarder des choses vaines, il les lioit de cette loi, de ne regarder jamais personne au visage, & principalement des Femmes. Enfin il éclatoit de tant de Temperance, que qui eût voulu voir un Homme abstinent, sobre, moderé, modeste, pudique, taciturne, fort tranquile d'esprit, un Ange, en un mot, il n'avoit qu'à considerer nôtre Ange.

Ses differentes Vertus.

XXXI.

Entre toutes ces Vertus d'Ame, on admiroit principalement en lui la plus considerable de toutes, une merveilleuse Simplicité d'esprit, qui ne lui permettoit pas de soupçonner, en qui que ce fût, les moindres défauts, parce qu'il consideroit toutes choses d'un œil si simple, & si sincere, qu'il voioit du bien même dans le mal, & de là il avoit acquis cette pureté de cœur, & d'esprit, que comme il se presentoit à son Confesseur, & ne lui disoit rien qui meritât l'Absolution, il étoit contraint de s'accuser encore de quelques fautes de sa vie passée; il n'est donc pas étonnant, si avantagé de tant de Vertus, & d'une pureté d'ame si considerable, Frere Ange fut orné d'un don si admirable de Contemplation des choses celestes, par ce que Dieu, qui se plaît si fort à cette pureté d'esprit, & qui dans l'exercice d'une si sainte vie, l'avoit élevé à une Meditation si haute de ses plus augustes Mysteres, que lors qu'il consideroit en Oraison cette amour adorable de JESUS-CHRIST, à l'endroit des Hommes, dont il leur donne son Corps & son Sang, au Saint Sacrement de l'Eucharistie, tout embrasé d'un zele fort ardent de Charité, & élevé dans l'air, il étoit emporté quelquefois

Sa grande pureté & sa merveilleuse simplicité d'Ame.

Il est par sa ferveur emporté de la porte de l'Eglise jusqu'à l'Autel du Saint Sacrement.

quefois de la porte de l'Eglise, comme un brillant éclair, à l'Autel du Saint Sacrement, & des Freres dignes de Foi ont témoigné, qu'ils l'ont vû plusieurs fois dans ce merveilleux emportement. Enfin aprés avoir vécu si saintement, jusqu'à une extréme vieillesse, dans un service si fidele de JESUS-CHRIST, il en receut la récompense du Ciel, aprés une mort glorieuse.

De Frere Jean de Florence, & Fr. Laurent de Sarnano Laics, & d'autres Freres d'un grand exemple de vertu.

CEtte Année, dans la Province de Toscane, mourut Frere Jean de Florence Laic, Homme si moderé d'esprit, que jamais personne ne le vit ou fâché, ou troublé de quoi que ce fût, & même il avoit tant d'Humilité, de Charité, de Pauvreté, de Régularité, & d'autres Vertus, qu'il montroit à tous en sa personne, une image bien accomplie d'un Frere Mineur veritable. Tout plein de merites, & favorisé en mourant de la veuë de la Sainte Vierge, il passa de cette miserable vie, à une bien-heureuse, au Convent de Montevarchi. XXXII.

En ce même tems, un Novice de Corinaldo, Bourg de la Marche, mourut sans avoir achevé son Noviciat, aiant vécu dans le Monde, jusqu'à l'âge de dix-huit ans, avec une merveilleuse innocence, & il l'augmenta fort parmi Nous. A sa mort, auparavant qu'il montât dans le Ciel, il vit souvent Saint Jean Baptiste, qui lui apparut, & l'appelloit à une meilleure vie. Au moment de sa mort enfin, il vit plusieurs Saints, dont il disoit les noms, qui l'attiroient au Ciel avec eux; & il les y suivit fort glorieusement. XXXIII. Un Novice en mourant voit les Saints.

Frere Laurent de Sarnano, Bourg de la Marche Laic, mourut aussi cette Année, dans la même Province, il étoit d'une patience si prodigieuse, qu'il souffroit les paroles, & même les coups dont quelquefois on l'éprouvoit, avec tant de constance, qu'il les recevoit toûjours en riant, & qu'il n'en paroissoit non plus émû, que s'il eût été sans sentiment. Brillant de vertus, il devint fort malade à Sarnano, la Reine du Ciel alors, lui apparut éclatante de gloire, & tandis que tout ravi de joie de la voir, il s'écrie, ô ma Mere! ô ma Mere! il expira saintement. Son corps & ses habits, aprés sa mort, exhalerent des odeurs si douces, que les Freres couperent des morceaux de son habit, pour les conserver précieusement, & les porter dessus eux. XXXIV. Vie & actions de Frere Laurent de Sarnano Laic. Son habit sent bon aprés sa mort.

Deux Prêtres moururent aussi saintement dans la Province de Rome, le premier est Frere Jean de Viterbe, qui fut souvent Provincial de cette Province, & qui l'étoit encore en mourant. Le second est Frere Nicolas d'Anzo, Gardien de Tivoli; l'un & l'autre fort illustres, par le grand éclat de leurs merites, & le lustre de leurs régularitez, s'étoient acquis grande réputation de probité, dans tous les esprits: aprés avoir fort travaillé au service de leur Province, ils moururent tous deux un même jour à Rome, avec une estime égale de Sainteté, & aprés leur mort, ils apparurent à Frere Ptolomée malade & âgé au Convent de Tivoli, qui les admira tous brillans de lumieres, & ils lui dirent, Adieu Ptolomée, nous allons à JESUS-CHRIST de compagnie. XXXV. Frere Jean de Viterbe & Frere Nicolas d'Anzo fort vertueux.

Cette Année deux autres moururent, dans la Province de Venise, Frere Jean André, & Mathieu Venitiens, & comme leur vie avoit esté sainte, leur mort fut glorieuse, parce que le premier en mourant vit saint Pierre & saint Paul Apôtres, avec d'autres Saints; & le second, entretenant la XXXVI. Frere André & Frere Mathieu Venitiens, fort celebres en pieté.

Vierge Sainte qui parloit à lui, rendit son ame à son Createur, au milieu de ses loüanges.

Vie, & Actions, de Frere Eusebe d'Ancone cinquiéme General, comme il se fit de l'Observance étant jeune, & comme depuis il passa aux Capucins avec Frere Jean de Fan.

XXXVII. ENfin la Province de la Marche donna cette Année au Ciel, une derniere Fleur bien suave aux Hommes, & d'une odeur fort aggreable à Dieu, Frere Eusebe d'Ancone, dont nous avons dit plusieurs choses, l'An 1553. lors qu'élu General, il gouverna l'Ordre si éminemment, & ici nous dirons plus particulierement, ce qui touche ses Miracles, & les actions de sa sainte vie. Frere Eusebe nâquit à Ancone, de l'illustre Famille des Fardini, qui fut honorée de fort beaux Emplois, & de Titres considerables, sous les Empereurs Federic, & Loüis, & même sous Calixte III. Pape, & la Ville de Sienne, du tems qu'elle étoit République. Agé de dix-sept Ans, lorsque l'Age est plus embrazé des ardeurs de la volupté, & par consequent plus sujet aux vices, il méprise genereusement la Noblesse de son Sang, avec les plaisirs du Siécle, & il choisit une servitude divine, dans l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance, où occupé à acquerir les vertus, avec les sciences, il obtint par l'excellence de son grand Esprit, la loüange d'un habile Theologien, & d'un Prédicateur fort celebre, en sorte qu'il fut un des plus en vogue de son tems. Enfin comme il vit qu'il ne pouvoit vivre avec l'exactitude de Regle, & l'austerité de vie qu'il souhaittoit, il s'unit de sentiment avec Frere Jean de Fano, comme nous avons dit l'An 1534. & il entra avec lui, & les autres dans la Reforme des Capucins, lors qu'elle étoit gouvernée par Frere Loüis de Fossombrono.

Il est d'une Noble origine.

De l'Observance il passe aux Capucins.

XXXVIII. Ce grand Homme fut avantagé, dés le commencement, de sainteté de vie, de conduite de mœurs, & de mortification des Sens, & il joignit à ces grandes vertus le zele de l'Observance Reguliere, le desir de la Pauvreté Seraphique, l'honnêteté, l'abaissement, l'abstinence, la fuite de tous les plaisirs, les austeritez du Corps, la moderation en toutes les choses, une Oraison d'esprit assiduë, & toutes ces perfections firent en sa Personne, un Portrait si juste, & si bien fini de toutes les vertus, qu'on eût dit à voir une si vertueuse vie, qu'on admiroit en terre, le Simulachre des vertus divines, dont tous pouvoient emprumter les traits plus necessaires à leur vertueux Avancement. Personne ne peut exprimer les soins, qu'il emploia à deffendre, à soûtenir, & à confirmer la Reforme, dans ces tems fâcheux de bourasques, où elle fut si fort agitée, & presque reduite à son dernier Naufrage. L'on ne pourroit dire les fatigues, les Travaux, les inquietudes qu'il souffrit pour la secourir, dans les Tempêtes plus furieuses, qui la menaçoient de sa ruïne; en sorte, qu'il sembloit, que Dieu l'eût fait naître pour la consolation, & le secours de ses miseres. On ne doit donc pas s'étonner, que Dieu l'établit comme un Flambeau brillant du lustre de tant de vertus, sur le Chandelier de la Reforme, & que par un ordre adorable de sa Sagesse, il l'ait donné comme un Pere, & comme un Pasteur à une Religion naissante, afin que la splendeur de ses merites éclaira la Maison d'un Ordre Seraphique, de ses plus pures Lumieres.

Il est orné de vertus celestes.

XXXIX. Ceux effectivement, qui considerent avec reflexion d'esprit, la conduite de ce grand Homme, & ses derniers soins pour son Ordre, pendant qu'il en exerce le Generalat, voient distinctement, combien de lumieres Dieu lui communiqua pour sa conduite particuliere, par quels exemples de vertus

Etant General il a un soin merveilleux de l'Ordre.

tus il la gouverna avec tant de succés, & éclaira ceux qui desiroient y être plus vertueux. En sorte qu'on peut dire de lui, qu'il étoit à son Ordre, & a ses Freres, *un Flambeau d'ardeurs, & de lumieres.* En effet il avoit tant d'éclaircissement à prévoir, & empêcher les disgraces, tant de prudence dans ses déliberations, tant de promtitude à exécuter ses desseins, tant de constance à souffrir les adversitez, tant de celeste doctrine, une éloquence si doucement forte, tant de pouvoir à persuader les esprits, un naturel si propre à gagner les Hommes avec tant de grandeur, & de perfection d'Ame, que montrant en sa Personne, le Portrait d'un Docteur, & d'un Pasteur achevé, il fut aprés Frere Bernardin d'Asti, & Frere François de Jesi, celui de tous les Capucins, qui ne retira pas moins la Reforme de sa Ruine, qu'il l'éclaira de sa Doctrine, & de son Crédit.

Humilité de Frere Eusebe à fuïr les honneurs, & comme il corrigea agreablement un Cuisinier assez rude aux Freres étrangers.

XL. Pour éviter d'être élu General il feint une maladie.

L'Humilité de Frere Eusebe étoit si profonde, que pour éviter les honneurs, & les dignitez, de toutes ses forces, il se feignoit être quelquesfois ce qu'il n'étoit pas. Au tems en effet, que Frere Thomas de Ville-Château fit son Chapitre General à Forli, tous les Vocaux eurent la pensée d'élire Frere Eusebe, dont ils avoient éprouvé déja le sage Gouvernement, & comme il s'en douta, à quelques signes qu'il reconnut, il prit un Bâton de soûtien, alla par le Monastere, & comme s'il eût souffert quelque foiblesse de nerfs, il se plaignit avec de grands soûpirs, pour ôter aux Vocaux la pensée d'élire un infirme; eux alors qui crurent effectivement qu'il étoit Malade, ne l'élurent pas, & l'Election, ou Frere Evangeliste de Canobio fut élu General, achevée, Frere Eusebe jette son Bâton, marcha fort droit, & on vit bien pourquoi il avoit feint une maladie. Plusieurs se plaignirent que par cette artifice, il eût abusé le Chapitre, & tout joïeux il leur répondit, que son incommodité prétextée, lui avoit été plus utile que les Suffrages des Sains.

XLI. Fuïant en Sicile il évite le Cardinalat.

Il se servit encore d'une autre adresse, pour éviter la Pourpre du Cardinalat, dont le vouloit honorer le Pape Paul IV. Comme General il s'étoit acquis tant d'estime, de prudence, & de probité auprés de sa Sainteté, qu'aiant dit quelques paroles de sa Promotion dans un rencontre, il en fut averti, & aussi-tôt, sous le prétexte de ses visites, il s'enfuit en Sicile, pour se soustraire à la memoire, & à la veuë du Pape, & pour éluder en fuïant une Dignité, dont il étoit indigne à son sentiment. Son adresse eût son succés, parce que Paul IV. mort, on ne pensa plus à lui pour l'honneur du Cardinalat. Mais voici un exemple de son extréme prudence dans la conduite des Affaires. Un Fr. Laic, qu'on occupoit quelquesfois à la Cuisine, Homme d'une austere vie, recevoit avec une Charité si petite les Freres étrangers, lassez de leurs Voïages, qu'ils ne leurs servoit ordinairement qu'une Salade cruë; on le dit à Frere Eusebe General, & pour le dégager adroitement par son propre Fait, d'une si indiscrete rigueur, & le reduire aux devoirs d'une Religieuse charité, il feignit avoir besoin de lui, & lui ordonne de porter quelques Lettres de consequence, à des Provinces fort éloignées, cependant il écrit aux Gardiens, qu'on ne lui donnât à son arrivée dans leurs Convents, que du Pain, du Vin, & une Salade cruë. Ce Frere commence son Voïage, & comme il devoit passer par plusieurs Monasteres, en quelque lieu qu'il allât, lors qu'il vit qu'on le recevoit par tout, avec la même frugalité, qu'il exerçoit à l'endroit des autres, il s'en fâche, il s'en pleint, il en

Par sa prudence il retire un Cuisinier de son peu de charité pour les Forestiers.

 murmure,

murmure, qu'on traitât les Voïageurs si frugalement, & que la Charité étoit morte parmi les Freres. Enfin il retourne à Frere Eusebe, qui lui demanda comment les Freres l'avoient reçu; il s'emporta aussi-tôt dans de grandes plaintes, lui dit ce qu'on lui avoit donné, & accuse en sa presence les Freres, de leur peu de Charité. Je m'étonne lui répondit son General, & je ne sçai d'où vient, qu'on vous ait témoigné si peu de Charité, puis qu'on en fait ordinairement de si ample aux autres: Prenez garde, mon Frere, que ce ne soit une Justice de Dieu, qui a voulu assurément, qu'on vous mesura de la maniere, dont vous mesurez les autres, parce qu'on m'a dit que vous ne donnez aux Freres, qui fatiguent en Voïageant, que ce qu'on vous a presenté? Pourquoi accusez-vous les autres de leur peu de Charité, puisque vous devez premierement vous condamner vous-même, si vous prétendez de la Charité des Freres, que ne leur rendez-vous celle que vous leurs devez aprés leurs Voïages. Ce Frere qui vit à ses yeux, & en sa Personne, le vice qu'il blâmoit dans les autres, s'en corrigea, & il fut dégagé de sa rigueur indiscrete, par la Prudence du General de son Ordre.

Grande dévotion que Frere Eusebe avoit pour les Morts, son zele pour l'honneur de Dieu, & quelques Miracles que sa divine Puissance fit par ses Prieres.

XLII. POur ce qui est des vertus particulieres de Frere Eusebe, il avoit une compassion si tendre pour les Ames des morts, qui souffrent dans le Purgatoire de si effroiables supplices, qu'il offroit à Dieu, pour leur repos, presque toutes ses Prieres, & toutes ses Messes. D'où vient qu'un jour qu'il étoit Gardien du Convent de Rome, il prioit enfermé dans sa Chambre, & il entendit, qu'on frappoit à la Porte, il crut que ce fut un Frere, & il répondit comme on a accoûtumé *Ave Maria*, personne n'y entra, quoi qu'on continuë de fraper deux ou trois fois, & lui répondit autant, entrez, entrez, qui que ce soit, l'ombre alors d'un Frere entre dans sa Chambre, & comme il en témoigne quelque peur, elle lui dit: Ne craignez pas, parce que je suis l'Ame d'un Frere mort, il y a quelque peu d'Années, qui souffre d'horribles peines dans le Purgatoire, pour plusieurs paroles oiseuses, que j'ai proferées pendant ma vie, & je poursuis par des Prieres du soulagement. Ce qu'aiant dit, cette Ombre disparut à ses yeux, & aussi-tôt il ordonna, qu'on fit publiquement des Prieres, & qu'on dit des Messes, pour le repos de cette Ame, qui par leurs Suffrages fut délivrée des supplices effroïables de son Purgatoire.

L'Ame d'un Frere est délivrée du Purgatoire, par les Prieres & les Messes.

XLIII. Il avoit tant d'amour pour Dieu, qu'il ne pouvoit souffrir ces crimes publics, qui se commettent si insolemment contre son honneur, & même quelquesfois il le prioit instamment de punir ces abominables, de quelques peines temporelles, qui les retirassent de leurs désordres. En voici un exemple: C'étoit autrefois la coûtume de plusieurs Villes, de revêtir de Chemises de Toiles, les Images nuës de JESUS-CHRIST Crucifié, pour lui témoigner du culte plus respectueux, & lui-même, en avoit accommodé une de cette maniere; un Larron vola sa Chemise, il y en remit une autre, & le Larron la déroba encore, Frere Eusebe alors regarda JESUS-CHRIST Crucifié, & lui dit ces paroles? Pourquoi mon JESUS, vous plaignez-vous maintenant des Impies, qu'ils augmentent leurs impietez? N'est-ce pas vôtre trop grande Misericorde, qui autorise leurs malices, parce que si vous aviez moins de bontez, ils ne vous traitteroient pas si insolemment? à vôtre avis, mon Dieu, n'est-il pas vrai, que si vous leurs montriez

Il a grand zele de l'honneur de Dieu, & du salut des Pecheurs, exemple.

triez quelques-fois les rigueurs de vôtre colere, ils se dégageroient de leurs crimes, lors que le Voleur a pris vôtre premiere Chemise, s'il eût vû sa Main retranchée de son Bras, & pendante à la Chemise? auroit-il volé la seconde, non assurément, prenez-vous en donc à vous même, mon Dieu, puisque vôtre bonté est cause de son insolence. C'est ainsi que ce saint Homme, étoit si zelé de l'honneur de Dieu, qu'il desiroit qu'il repoussa les injures qu'il recevoit des Impies, & qu'il les contraignit au devoir à forces de Supplices.

XLIV. Il réprime son goût fort délicatement.

La maniere, dont il reprimoit les plaisirs de Bouche étoit merveilleuse, outre ses abstinences ordinaires, en visite dans un Convent, où le Cuisinier, imprudemment, avoit mis du vinaigre, au lieu d'huile dans deux plats, où il avoit préparé quelque Menestre de Pain, pour lui, & pour son Compagnon, aussi-tôt que le Compagnon en eût goûté, il avertit Frere Eusebe de l'imprudence du Frere, & il lui répondit, Mangez-en si vous avez appetit, & si la Menestre est insipide au goût de la Bouche, elle semblera bonne à la necessité, à qui toute sorte de viande, quelque désagreable qu'elle soit en effet, doit paroître fort savoureuse, & alors il mangea toute sa Menestre, comme si elle eût été du meilleur Assaisonnement.

XLV.

Il seroit trop difficile, qu'un esprit pût concevoir, & qu'une Bouche eût l'éloquence d'exprimer, toutes les vertus d'Ame d'un si grand Homme, parce qu'il en étoit si avantagé, qu'il en exaloit par tout les odeurs fort douces d'une exemplaire sainteté, & comme une fumée de senteurs composée de Mirrhe, d'Encens, & des meilleurs parfums, il en répandoit les douceurs dans tous les Monasteres de son Ordre, à l'odorat de tous ses Freres. Crainte donc qu'une perle si brillante de sainteté, ensevelie trop profondément sous terre, fut sans son éclat, il n'est pas étrange, que Dieu ait voulu faire éclater ses splendeurs, & qu'il l'ait renduë si visible, par les clartez de quelques Miracles. En effet, comme il prêchoit un jour à Orviette Ville de Toscane, dont le Convent toutesfois est de la Province de Rome, tous les esprits êtoient si bien instruits de sa sainteté, qu'une Femme, qui quoi qu'elle eût eu déja plusieurs Enfans, avoit toûjours manqué de lait, dont elle pût les nourrir elle-même, se mit dans l'esprit cette pensée, que si elle touchoit seulement le bas de l'Habit de Frere Eusebe, Dieu lui fourniroit tout le lait necessaire à leur Nourriture. Appuiée sur cette esperance, un jour qu'il décendoit de Chaire, elle se mit derriere lui, toucha son Habit, en coupa quelques files qui pendoient, & les mit dans son sein fort dévotement; il en sortit alors tant de lait, qu'il moüilla même jusqu'à ses vêtemens, & elle n'en manqua plus, ce qui montra visiblement, que l'opinion qu'elle avoit conçuë de la sainteté de Frere Eusebe, étoit bien solidement fondée.

Il éclate par plusieurs Miracles.

Une Femme touchant le bas de son Habit, abonde de lait.

XLVI. Une Femme se ceignant de sa Corde accouche heureusement.

Une Femme dans la même Ville, qui ne pouvoit accoucher, au milieu des longues, & furieuses douleurs de l'Enfantement, envoia un Messager au Convent, l'y recommander aux prieres des Freres. Le Portier, à qui la nature avoit donné plus de pureté que de civilité, lui répondit assez grossiérement, que les Freres n'avoient rien de commun avec des Femmes en travail d'Enfans. Le Messager indigné de cette réponse s'en retournoit, lorsque Frere Eusebe qui revenoit de la Ville le rencontra, & instruit par lui, de la réponse incivile du Portier, il détacha la Corde qu'il portoit, & lui dit: Mon ami, portez cette Corde à vôtre Maîtresse, qu'elle la mette sur elle, & qu'en memoire des cinq plaïes de Jesus-Christ, elle recite avec sentiment cinq fois l'Oraison Dominicale, & autant la Salutation Angelique, & aprés elle accouchera d'un Fils bien facilement. Le Laquais s'en va, porte la Corde à sa Dame, & lui expose les ordres du Pere, elle y obeït aussi-tôt, & à peine achevoit-elle sa Priere, qu'elle accoucha heureusement

reusement d'un Fils, & elle en remercia Dieu, & son Serviteur Frere Eusebe.

XLVII. Sa priere appaise une Tempête.

Au même tems presque, une grande Tempête, lors qu'il prêchoit, s'étoit élevée dans l'air, & les Peuples effraïez d'une si horrible grêle, vouloient s'en retourner chez eux, il leurs dit: Ne craignez pas, c'est un artifice du Diable, pour empécher mon discours, l'orage ne durera pas, il leurs fit dire un *Pater*, & un *Ave Maria*, le Ciel est serain, & la Tempête dissipée.

Etant malade & dégouté, Dieu lui envoie une Perdrix.

Un jour qu'il étoit malade au Convent d'Ancone, & fort dégoûté de toutes sortes de Viandes, à peine pouvoit il goûter à quoi que ce fut, l'Infirmier en étoit tout affligé, & il prioit Dieu, qu'il pourvût à son Serviteur une Viande, qui pût le remettre en goût. Entré dans le Jardin avec cette pensée, il voit voltiger une Perdrix dans quelques herbages, il s'en approcha, & comme si elle eût attendu sa Main, il l'y trouve blotie, il la prend, la porte au Cuisinier, où comme il la trouva toute entiere sans être blessée, il crût que Dieu l'envoioit à son Serviteur malade; aprés qu'elle fut bien rôtie, il la presente à Frere Eusebe, & lui dit: Courage mon Pere, mangez d'une Viande que Dieu vous a lui même préparée, aussi-tôt qu'il en eût mangé, il recouvra si facilement la santé, qu'on vit bien que c'étoit moins un mets de volupté, que de Medecine, dont Dieu guerissoit son Malade, qui le servoit si fidelement, par toutes les Actions de sa sainte Vie.

Esprit de Prophetie de Frere Eusebe, & sa Mort.

XLVIII. Il prédit à un Frere des grandes Tentations.

Entre les autres dons, que Dieu versa comme à pleines Mains, dans l'Ame de Frere Eusebe, un des plus considerables, fut l'esprit de Prophetie, dont il l'honora pour prédire plusieurs choses futures, qui eurent depuis dans leur tems leur évenement. Lorsqu'il visitoit la Province d'Ombrie, & que Frere Jacques de Majano, Bourg du Duché de Spolete, fut venu le voir, aprés l'avoir attentivement consideré, il lui dit: Mon Fils, de combien, helas de miseres, & de perils êtes-vous menacé, ne perdez pourtant pas courage, combattez genereusement, parce que vous en serez le Victorieux, ce qui lui arriva de la maniere que Frere Eusebe lui avoit prédit, parce que quelques Années aprés, ce Frere possedé du Diable, en souffrit d'horribles tourmens, qu'il endura avec courage, & ils lui acquirent le Triomphe, & la Couronne de sa vie.

XLIX. Quelques Freres mangeans dans une Chambre en secret, sont effraiez par Frere Eusebe.

Lorsque Frere Eusebe étoit Gardien d'Ancone, deux Freres d'une autre Province, y vinrent visiter leurs Parens, & prêts de s'en retourner aprés avoir achévé leurs Affaires, ces Parens les régalerent de quelque chose de fort délicat à manger, & au lieu de le porter à la Cuisine, ils le reserverent dans leur Chambre, à dessein d'en divertir en secret leurs meilleurs Amis. C'étoit une chose extraordinaire, & d'une visible sensualité, qui n'avoit aucune apparence de vertu, dans un tems principalement, qui n'étoit pas encore de divertissement. Plusieurs des amis de ces Etrangers vont à leur Chambre, il y rient, ils y mangent, ils y boivent, ils y raillent, ils s'y divertissent. Mais tandis que par leur intemperance, ils violent les Loix plus exactes de la régularité, le Convent est attaqué d'une si horrible impetuosité, & ébranlé d'un si grand bruit, qu'on eût dit qu'il alloit être abîmé dessous ses ruines; ces Freres, qui se réjouïssoient si fort a contre-tems, dans la Chambre de leurs Amis, saisis de crainte, & a demi morts, s'enfuïent comme Foux de tous les côtez, & pourtant ils furent les seuls qui entendirent le bruit, pour apprendre à ceux qui font si peu d'état de ces

sortes

sortes de récreations, que Dieu leurs prépare les Tempêtes plus épouvantables de ses coleres.

Frere Eusebe étoit vieil, Agé presque de quatre-vingts Ans, lors que son grand Age sembloit justement, le dispenser de tous ses Travaux: Mais celui qui avoit lû dans le Sage, *Semez vos graines le matin, & que le soir vôtre main ne cesse pas*, ne pardonnoit ni aux fatigues, ni à la vieillesse, & alloit alors prêcher à Scappezzano, Château proche de Sinigaglia. Mais Dieu, qui avoit resolu de terminer ses Combats, & de couronner ses Triomphes, lui apparoît en chemin, & lui revele son dernier jour, où il doit achever heureusement sa vie, & aussi-tôt il est attaqué d'une Fiévre aiguë. L'on ne peut dire, avec qu'elle satisfaction Frere Eusebe reçut cette nouvelle du Ciel, il étoit accablé de Corps, & son Ame toute gaie le relevoit, il acheva même le reste de son chemin avec tant de joïe, que souvent il disoit à son Compagnon Frere Anselme d'Ancone, tout joïeux d'esprit: ô Anselme, *Deo gratias, Deo gratias*. Me voilà arrivé au terme de mes Travaux, je vois déja le but assez proche, je n'ai plus que quelques momens de vie, le lacet sera bien-tôt rompu, & mon Ame libre de la pesante charge de son Corps, se retirera dans l'Eternité. I

L'Eccles. 11. ch.

Dieu lui revele sa mort en chemin.

Arrivé donc à Scappezzano, aussi-tôt qu'il eût mis le pied sur la Porte du Convent, il dit: *Voici mon repos au Siécle du Siécle.* Il se consacra en même tems tout entier aux choses de son Salut, & il sembloit négliger tout le reste. Son mal augmentoit tous les jours, & l'assuroit de sa derniere heure, lors qu'aprés s'être muni du saint Viatique, avec abondance de larmes, il fait venir tous les Freres, & les exhorte paternellement à la parfaite Observance de leur Regle. Enfin fort proche de les quitter, il leurs demande pardon à tous, & les supplie d'écrire aux absens, qu'Eusebe mourant se jettoit à leurs pieds, & les conjuroit, de lui pardonner les paroles, où les actions, dont comme General, il pouvoit peut-être les avoir affligez dans les occasions, il ajusta alors ses mains, & ses pieds, en forme de Croix, & il dit à Dieu ces paroles: *Soïez favorable, à un Pecheur mon Dieu*, & il lui rendit son esprit. Aussi tôt qu'il fut mort, en preuve de sa grande sainteté, sa Chambre est remplie de si douces odeurs, qu'exhaloit son Corps, qu'elle sembloit moins celle d'un deffunt, qu'un lieu de délices. Tous couroient à ces senteurs celestes, loüoient la Majesté de Dieu, & élevoient fort haut la merveilleuse sainteté du Serviteur de Dieu, qu'il témoignoit si sensiblement. Les Freres enfin enterrerent son Corps avec grand honneur, & une foule prodigieuse des Peuples de tout le Païs. LI.

Sa grande humilité, & sa merveilleuse charité en mourant.

Il mourut à Scappezzano.

Deux Ans aprés sa mort, on ouvrit son Sepulchre, & son habit tout pourri, l'on y vit son Corps aussi entier, & aussi libre de pourriture, que si l'on l'eût enterré ce jour-là, & il se conserva de cette maniere neuf Ans tous entiers, pour montrer aux Admirateurs d'un si saint Corps, que son Ame étoit glorieuse dans le Paradis.

Son Corps se conserva neuf Ans sans pourriture.

Quelques Religieux d'une fort vertueuse vie.

FLeurit cette Année, dans l'Isle de Crete, qu'on appelle aujourd'hui Candie, l'illustre memoire de Frere Ignace d'Apiro Prédicateur, & Prêtre, qui envoïé par le General Marius, comme Commissaire General dans cette Isle, pour y établir la Reforme, y donna de glorieux témoignages de vertus, & de sainteté. Il étoit d'un esprit merveilleux, parce qu'entré dans l'Ordre, avec quelques legers commencemens d'étude, il y fit tant de progrés, qu'il apprit fort aisément, ce que les Grecs, & les Latins lui montrerent de leurs Arts, & de leurs sciences; il sçût le Grec avec tant LII.

Vie, & actions de Frere Ignace d'Apiro Prêtre, & Predicateur.

de facilité d'esprit, que non seulement il interpretoit tous les Livres Grecs, il préchoit même en leur Langue; il sçavoit encore l'Hebreu, mais son capital étoit, que ses sciences étoient soûtenuës de ses vertus, qui le faisoient si fort exceller audessus des autres, qu'il jeûnoit tous les jours, observoit la plus étroite Pauvreté, se soûmettoit à tous par humilité, n'évitoit jamais les plus vils emplois, & s'occupoit si assiduëment, & avec tant d'exactitude à l'Oraison de l'esprit, qu'il ne passoit aucune heure de la journée sans elle, où sans l'étude des choses Sacrées.

Il éclate en vertus.

LIII. Il est envoié Commissaire General en Candie.

Envoié dans l'Isle de Candie, il y brilla de tant d'exemples d'une sainte vie, & y prêcha avec un succés si merveilleux du salut des Ames, & tant davantage pour nôtre Reforme, qu'il y bâtit cinq Convents, que pourtant la necessité des tems, la distance des plus longs chemins, & d'autres causes considerables, ont obligé de quitter depuis. Les services que Frere Ignace rendit dans l'Isle sont admirables, principalement à l'endroit des Soldats malades, à qui dans la Canée, une de ses meilleures Villes, il fournissoit non seulement leur nourriture, il y fit encore bâtir un Hôpital, où ces Malades trouvoient leurs soulagemens. Enfin par ses Prédications toutes de zele, & les actions de sa bonne vie, il anima à la pieté toute l'Isle, qui enferme trois Villes principales, Candie qui donne le nom à l'Isle, la Canée, & Retimo, & acquit le nom glorieux d'Apôtre de Candie, il mourut saintement dans la Canée, & aprés sa mort il éclatta par tant de Miracles, qu'à cause de leur nombre, de leur excellence, & de la grande dévotion des Peuples, trois Lampes allumées furent appenduës à son Sepulchre, mais à cause que les tems ont obscurci leur memoire, nous ne pouvons aujourd'hui en honorer nos Annales.

Aprés sa mort il fait des Miracles.

LIV. Frere Simon de Montecchio, Frere Pacifique de Matera illustres en vertus.

Nous pouvons joindre ici, deux Freres fort celebres en probité de vie, le premier est Frere Simon de Montecchio, de la Province de la Marche, & le second de celle de saint Nicolas, est Frere Pacifique de Matera, tous deux Freres Laics, dont la vie fut ornée des plus grandes vertus, mais comme le tems les a effacées de nos Manuscrits, nos Lecteurs ne liront ici, que l'assurance de leur bonne vie.

Choses remarquables qui conclurent cette Année.

LV.

DAns la Province d'Ombrie, un Frere qui mettoit toute la perfection d'un Religieux, à reciter beaucoup de Pseaumes, & plusieurs Rosaires s'exemptoit de sorte des Travaux, & des services communs des Convents, que même il reprenoit, comme inutilement occupez, ceux qui en faisoient leurs exercices plus ordinaires, & il donnoit un mauvais sens à ces paroles de JESUS-CHRIST, *Marthe, Marthe, vous vous troublez dans trop de choses, une seule est necessaire, Magdelaine a choisi la meilleure partie:* Et ainsi, tandis que les Freres bêchoient la terre, dans leurs Jardins, il se promenoit dans leurs Allées, le Manteau sur ses épaules, & son Chapelet entre ses mains, dont il rouloit les grains, & murmuroit quelques paroles; Tandis que les autres ballaioient leurs Convents, il marchoit gravement dans les Cloîtres, comme un Homme occupé dans les Affaires plus misterieuses de Dieu. Lors que ce faux spirituel est attaché à cette oisiveté, il tombe dans une perilleuse maladie, dont il pensa mourir assez promtement. A peine les Freres eurent-ils préparé ses Funerailles en idée, qu'il se voit emporté d'esprit au Jugement de Dieu. Le Juge est sur son Trône, & examine ses œuvres, ses Pseaumes, & ses Couronnes paroissent aussitôt, que le Juge ordonne de distribuer, une partie à ceux qui avoient mandié

S. Luc. 10. chap.

Un Frere s'exemptant du travail des autres est puni de Dieu.

dié du Pain pour lui, une partie à ceux qui lui avoient préparé à manger, une partie à ceux qui avoient beaucoup sué, à labourer la terre, & une partie à ceux, qui avoient ballaié les Monasteres, où il avoit demeuré. Aprés que Dieu eût enfin partagé ses bonnes actions, à ceux qui s'étoient emploïez aux services ordinaires de leurs Communautez, & que par consequent il ne lui restoit plus rien, qui le put mettre au rang des bons Ouvriers de Jesus-Christ, & qui le deffendit contre sa Sentence, il se trouva dans un danger extréme de son salut, & il fut presque condamné aux supplices des oisifs, & des paresseux, mais la Bonté de Dieu differe son Jugement, & afin qu'il répare son oisiveté passée, par l'abondance de ses bonnes œuvres, il lui laisse encore la vie. Lui donc devenu plus sage par son propre danger, & gueri de sa Maladie commença de s'occuper si soigneusement aux services ordinaires des Convents, qu'il s'efforçoit de faire tous les offices des autres. Que les Faineants apprennent ici, que les communs emplois des Maisons Religieuses, qui conviennent à tous, doivent être mis entre les actions plus necessaires de la vie, & que Dieu place justement entre les oisifs, ceux qui les méprisent, & se consacrent à des exercices d'esprit, contre les ordres de l'obeïssance.

LVI. Un malade ôtant sa Corde, & ses Mutandes par sensualité est effraié du Diable.

Au Convent de Pavie, autrefois de la Province de Génes, Frere Honoré de France Prêtre, étoit legerement Malade, lors qu'il ôta la Corde qui le ceignoit, & ses Mutandes qui le couvroient, pour dormir plus en repos, & il entend une voix qui l'appelloit, lui disant: Honoré, Honoré venez promtement ici, comme il crût être appellé de quelque Frere, il répondit, je m'en vais. Cependant il veut reprendre sa Corde, & ses Mutandes, la voix le presse de venir au plûtôt; j'y cours répond-il, au moment que j'aurai nôtre Corde, & nos Mutandes. Le Demon alors parut, & lui dit, Frere délicat, si tu ne les eusses prises sur ton Corps, je t'aurois appris, combien il est des-honnête à des Freres Mineurs, de les ôter sans quelques besoins.

Dieu multiplie pour trois Ans le Vin d'un de nos amis.

Dans la Ville Ducale de l'Abruzze, un de nos Bien-faicteurs qu'on appelloit Jean Testa, grand Homme de bien, & fort liberal aux Capucins, leurs donnoit tout le Vin blanc necessaire à dire la sainte Messe, le Tonneau vuide le Quêteur alla chez lui, pour lui demander le Vin blanc des Messes, & il lui dit, qu'il n'en avoit plus, Allez voir au Tonneau, lui répondit-il, & confiez-vous en Dieu, recitez trois fois le *Pater noster*, & autant l'*Ave Maria*, & le Tonneau fournira du Vin pour vous, & pour nous, cét Homme plein de Foi y va, recite ces deux Prieres, & tire d'un Vin excellent, que le Ciel avoit mis dans son Tonneau, qui n'emplit pas seulement la bouteille de la Messe, mais encore qui y servit l'espace de trois Ans, & aux besoins de toute sa Famille.

LVII. Belle action d'un Quêteur à deffendre sa pureté.

Fermons enfin cette Année, par une chose considerable, arrivée dans le Bourg de Cassano, de la Province de Cossenze, le Quêteur du Convent à la Quête, fut prié par une Dame de Qualité d'entrer chez elle, sous prétexte de le vouloir entretenir d'un Affaire de consequence, lors qu'il y fut, elle le conduisit au plus secret de sa Maison, où elle le sollicita par des paroles impures, à quelque chose de fort des-honnête. Le Quêteur est surpris de l'impureté de la Dame, qu'il croioit bien sage; mais comme il connut l'ouvrage des-honnête du Diable, aprés avoir adressé quelques Prieres à Dieu, dont il lui demandoit du secours, il exhorta la Dame à une plus pure vie, & lui dit: Ma Sœur, assurément, ce n'est pas vous, vous êtes trop chaste, qui me sollicitez à l'impureté, c'est le Demon, le vilain qu'il est, qui vous contraint à ces impurs discours. Mais si vous voulez suivre mes conseils, je vous enseigne un secret, dont vous repousserez ses attaques, vous triompherez de ses poursuites, &

vous conferverez vôtre honnêteté. Il tira auffi-tôt de fa manche une difcipline de chaînettes de fer, il la lui prefenta, & lui dit : Prenez-là ma Sœur, & toutes les fois, que le Diable vous tentera d'impureté, difciplinez-vous-en fortement, & le Demon plus flagellé que vous, fe retirera. Dieu donna tant de force aux paroles de ce Frere, que cette Femme appaifa fes chaleurs, à la veuë de ces chaînettes de fer, obeït à fes confeils, prit la difcipline, & en chaffa fouvent le Demon de deffus fon Corps, jufqu'à ce qu'elle eût entierement Triomphé de toutes fes Tentations.





On celebre le quatorziéme Chapitre General, où Fr. Mario est confirmé General, & Frere Jerôme de Mont-Fleur élû Procureur de l'Ordre.



CETTE Année 1570, produisit à Rome, sous le General Marius, un Chapitre General, où se trouverent prés de deux cens Freres de toutes les Provinces de l'Italie. Ce fut le quatorziéme de l'Ordre, où Frere Marius fut confirmé General, & Frere Jerôme de Mont-Fleur élû Procureur de Cour, & il s'acquitta si dignement de cette grande Charge, que ses merites y jetterent les fondemens de sagesse, & de probité, qui l'éleverent depuis au Generalat. Plusieurs choses aussi furent ordonnées dans ce Chapitre, à l'avancement, & la conduite plus juste de nôtre Reforme, l'on y établit même des Etudes communes à Génes, selon les Decrets de l'autre Chapitre, dont Frere Jerôme de Pistoie, un des plus sçavans Hommes de son siécle, eut le gouvernement. Mais le Pape Pie V, qui connoissoit déja la prudence, & la vertu d'un si celebre Personnage, & se servit de ses conseils dans ses plus importantes Affaires, ne souffrit pas qu'il sortit de Rome, l'on établit un autre Professeur à Génes, & sous la qualité de Theologien du Saint Siége, il demeura toûjours dans le service de sa Sainteté. I.

II. Le Pape Pie V. invite tous les Princes Chrêtiens à la Croisade.

Les desseins de ce grand Pape, qu'il avoit toûjours cachez dans son cœur, & qui avoient vieilli avec lui, en sortirent cette Année, à la gloire, & à l'avancement de tout le Christianisme ; parce qu'aiant souvent pensé de faire la guerre au Turc, & comme l'ennemi juré des Chrêtiens de le chasser de l'Empire d'Orient, il fait Croisade avec tous les Princes Chrêtiens, & principalement le Roi d'Espagne, & les Veniticns. Dieu permit que sa Ligue reüssit, elle eut son effet, comme il l'avoit desiré, & pourtant on remit à l'Année qui vient, tous les préparatifs de la Guerre. Mais le Pape, qui resolut de mettre sur les Vaisseaux de son Armée Navalle, des Religieux, qui administreroient les Sacremens aux Soldats, & les exhorteroient de combattre genereusement pour la Foi, & de mourir constamment pour JESUS-CHRIST, choisit les Capucins, à des emplois si considerables, & il envoie cette Année Frere Jerôme de Pistoie, qu'il destine comme Chef des autres, avec son Compagnon Frere Anselme de Petra Molara, Homme d'une prudence singuliere, dans l'Isle de Candie, où l'on disposoit déja la Flotte des Venitiens, afin que l'Année suivante, il put, avec trente Freres, qu'on lui donneroit, monter sur les Vaisseaux de toute l'Armée Navalle, que composeroient les autres Princes Chrêtiens. Mais Dieu, qui conduit toutes choses, avec les splendeurs d'une sagesse infinie, termina cette Année en Candie, la vie glorieuse de Frere Jerôme de Pistoie, comme nous dirons plus bas, dans le Portrait, que nous y ferons en petit, des grandes actions de sa bonne vie.

Frere Jerôme de Pistoie est envoié en Candie par le Pape.

I. Tandis que ceci se traitoit à Rome, saint Charles Boromée Cardinal de l'Eglise Romaine, & Archevêque de celle de Milan, qui considera attentivement, que la Religion des Capucins fleurissoit chez tous les Peuples en vertus, & en des exemples d'une religieuse vie, se persuade, qu'il seroit une chose fort utile à toutes ses Oüailles, si l'on leur bâtissoit des Convens, dans quelques Bourgs de son Diocese. D'abord il a grand soin, qu'on leur en érige un à Canobio, ancien Domaine de la Maison si illustre des Boromées, à dessein principalement, que comme ce Bourg est proche des Suisses, qui sont souvent Heretiques, & que les venins de leurs erreurs pourroient se communiquer à ses Peuples, la doctrine, & les bons exemples des Capucins, qu'il connoissoit fort sages, & bien vertueux, en détournassent, avec plus de facilité, le plus dangereux épanchement. Il en fit bâtir un second à Arona, Bourg à lui particulierement, un troisiéme à Cardano, & le quatriéme à Porlezza. Cét illustre, & ce saint Prelat, eut toûjours tant de Bien-veillance, pour honorer les Capucins, que non seulement, il s'en servoit dans les calamitez plus pressantes de son Diocese, mais même dans ses Visites, il leur faisoit l'honneur fort souvent de loger dans leurs Monasteres, & se plaisoit fort à la simplicité, & à la Pauvreté de leur Reforme, comme nous dirons en plusieurs Lieux de ces Annales.

S. Charles Boromée fonde quatre Convens de Capucins.

Quelques Miracles de la divine Providence.

IV. Dieu plein de Misericorde pour ses vrais Enfans, voulût montrer cette Année, quelques preuves singulieres de sa Providence infinie, à l'endroit des Capucins. Dans la Province de Génes, Frere André de Turin, Homme orné de toutes les vertus, au tems qu'une Famine generale affligeoit presque toute l'Italie, retourné avec d'autres en Piedmont, du Chapitre de la Province, qu'on venoit de terminer à Génes, avoit comme les autres pris quelque peu de Pains, qui les nourrissent pendant leur voiage, lorsqu'en marchant ils rencontrent quelques Pauvres si accablez de faim, qu'ils n'avoient presque plus de vie, Frere André aussi-tôt ordonne à ses Compagnons, qu'on donne à ces languissans tous leurs Pains; & eux pressez de la faim sans avoir plus rien à manger, une Femme étrangere, qui venoit de loin apparemment, leur apparut en même tems, qui leur donne de sa Pochette autant de Pains fort blancs, qu'ils étoient de Capucins. Ils furent tous surpris, qu'une seule Femme, qui paroissoit pauvre, leur presenta tant, & de tels Pains, & lorsqu'ils s'entretiennent de la Femme, & de son Present, ils tournent la Tête pour la remercier, & ils ne la voioient plus, ils connurent bien alors, que la Providence de Dieu avoit grand soin d'eux, & qu'elle leur envoioit du Ciel autant de Pains, qu'ils en avoient donné à ses Pauvres, par une genereuse Charité.

Des Freres donnans leurs Pains à des Pauvres en reçurent d'autres de la Providence.

V. Un autre témoignage de la Bonté divine, à l'endroit des Nôtres, parut visiblement dans la Province de Milan. Tandis en effet, que Frere Tobie de Milan êtoit Gardien au Convent d'Erba, un Frere surpris d'une promte Maladie, eut besoin de la presence d'un Medecin, le Gardien aussi-tôt courut lui-même au Bourg, & le supplie de venir avec lui, pour voir son Malade, lorsqu'ils vont de compagnie au Monastere, qui étoit fort éloigné, un Renard avec une Poule dans sa gueule, la met aussi-tôt aux Pieds du Gardien, & s'enfuït en courant. Mais le Medecin qui admira le fait, dit au Gardien: Mon Pere, si vôtre Malade a les Simptomes, que vous me

Merveilleuse Providence de Dieu, à l'endroit d'un Frere Malade.

me dites dans sa maladie, cette Poule lui est necessaire, remercions en donc la Providence de Dieu, qui nous l'a donnée. Ils arriverent au Convent, où le Medecin qui vit, que le Frere étoit malade d'une grande défaillance de cœur, à cause des Austeritez continuelles de la Regle, s'étonne du Prodige du Renard, & avouë que sa Poule laissée est un present de Dieu; & comme pour rendre des forces à ce Frere qui en manquoit, il eut ordonné qu'on lui donna un œuf, on n'en trouva pas dans le Monastere. Mais le Cuisinier en vuidant la Poule, en tira un de ses Entrailles, qu'on fit prendre au malade, & le Medecin tout surpris du Fait, le publia comme un Miracle, dans tout le Païs.

VI. *Un autre Miracle de la divine Providence.*

Cette Année dans la Province de Milan, au Convent de Bigorio fort éloigné du Bourg, il tomba tant de Neiges, que les Freres sans un peril évident de mort, en étoient empêchez d'aller à la Queste ordinaire, & ainsi ils furent reduits à cette necessité, de manquer des choses plus necessaires à la vie, ils recourent donc à Dieu, dont ils en attendoient du soulagement, lorsque sa Providence excite la Pieté d'un des Principaux du Bourg appellé Bernard, Homme charitable, qui fait charger deux Mulets de Pain, de Vin, & d'autres Nourritures pour les envoier aux Capucins, les laisse à la Porte, tandis qu'il rentre chez-lui, pour quelque autre Affaire, & sans autre Conducteur que Dieu, ils vont droit au Convent, au milieu des Neiges, ils trouvent les Portes fermées, & ils les poussent de leurs Têtes dures, jusqu'à ce que les Freres entendirent leur bruit, le Portier y va, y trouve ces Mulets, sans qui que ce soit, & en avertit le Gardien, qui avec ses Freres considere par tout, s'ils ne verroient point le Conducteur de ces Bêtes, & n'en voians point, ils admirerent la Providence de Dieu. Cependant Bernard, aprés avoir achevé son Affaire, sorti de chez-lui, sans trouver à sa Porte ses deux Mulets, les cherche par tout, & sans les rencontrer, il envoie les chercher, & lui il prit quelques Alimens dans une Corbeille, vient au Monastere, où ses Bêtes l'avoient précedé, & comme il vit que les Freres les avoient déja déchargez, il admire le Fait, l'attribuë comme eux à une Bonté particuliere de Dieu, envers ses Serviteurs, & ils lui en rendirent tous, leurs Remerciemens.

Accident d'un Frere Proprietaire, & combien est agreable à Dieu la discipline que font les Freres ordinairement.

VII.

APrés des témoignages si amoureux de la Bonté de Dieu, à l'endroit des Freres: En voici un terrible de sa justice, dont il nous montre fort sensiblement, avec qu'elle rigueur il punit les Proprietaires de l'Ordre. Un Frere Innipere de Côme Laic, autrefois Compagnon de Frere Evangeliste de Canobio General, étoit du Convent de Milan, & avoit amassé des choses vaines, & superfluës, dont il reservoit une partie chez ses Parens, sans permission du Superieur, & conservoit l'autre dans sa Chambre. Il fut surpris d'une violente Maladie, dont il se persuadoit être bien-tôt gueri, il ne se repentit point de son crime de proprieté, & proche de sa mort, il ne découvrit pas à son Gardien toutes les choses qu'il avoit amassées sans sa licence. Son mal augmente, & le conduit à l'extrémité de sa vie. Il vit alors une quantité prodigieuse de Rats, de Souris, de Pourceaux, qui se jettoient sur lui, & il s'écrioit aux Freres, Ne voiez-vous pas ces Souris, & ces Pores sur moi, qui me vont manger à plaines Dents, chassez-les je vous en supplie. Les Freres qui l'assistoient, & qui ne voioient,

On doute du Salut d'un Fr. qui mourut Proprietaire dans toutes les apparences.

voioient, ni Rats, ni Pourceaux, jettent de l'Eau benîte sur sa Couche, & le conjurent instamment de demander du secours à Dieu. Mais il crie plus fortement, qu'on éloigne les Souris, qu'on écarte les Porcs. Les Freres alors soupçonnerent quelque chose de funeste, & de trop vrai du Mourant, & offroient à Dieu pour lui de plus ardentes Prieres, lorsqu'apparemment plus tranquile d'esprit, il sembla tout joieux, & dit aux Freres, que sans voir, ni Souris, ni Pourceaux, il admiroit des Anges avec des couronnes. Mais sa joie ne fut pas longue, parce qu'à peine eut-il parlé, que sa réjoüissance se changeant en tristesse, il s'écria aussi-tôt, hà ces couronnes ne sont pas pour moi, & il mourut en même tems. Son Corps alors devint si puant, qu'il surpassoit toutes les puanteurs, on ne le put souffrir, on jetta tout ce qui lui avoit servi par les Fenêtres, & on l'enterra comme il meritoit, la Chambre même où il étoit mort, en conserva long-tems la puanteur, & elle fut abandonnée. L'on peut douter aprés tant de Prodiges, du Salut de ce Frere, & à moins que ceux qui précederent son trépas, ne fussent ceux d'un esprit alteré, qui dit les choses sans discernement, & que les autres qui l'ont suivi, ne procedassent d'une puanteur naturelle de Corps, on le peut croire damné, si la contrition de son vice de proprieté, n'a bien terminé sa vie, parce que Dieu abhorre si fort ce crime, qu'il n'est pas étonnant, que des Religieux morts Proprietaires, soient plus puants que la Peste, aprés leur Trépas.

Son Corps aprés sa mort est fort puant.

VIII. Un Miracle môtre que les disciplines des Freres sont fort agreables à Dieu.

Cette coûtume a toûjours été fort religieusement observée parmi nous, qu'en memoire de la cruelle Flagellation de JESUS-CHRIST, trois fois la Semaine au Chœur, on fasse des disciplines communes, aprés les Matines, & dans les plus grands froids, aprés les Complies. Dieu fit paroître cette Année, combien il agréoit cette coûtume, par un témoignage fort considerable, parce que tandis que Frere Eusebe de Tarante, prêchoit le Carême à Ottrante, avec l'éclat d'un Predicateur celebre, & qu'avec son Compagnon, il faisoit la discipline ordinaire de la nuit, quelques Habitans virent sur la Maison, où ils demeuroient alors, des Torches allumées, comme de petits Globes de feu, ce qui donna de l'admiration à tous, & une noble Dame fort affectionnée à l'Ordre, demanda à Frere Eusebe, ce qu'il faisoit avec son Compagnon, à telle heure de la nuit, il lui répondit simplement, comme c'étoit l'heure ordinaire de nôtre discipline des Semaines, nous la faisions de compagnie. Cette Dame de Pieté connut alors, que cette ardente memoire de la Passion cruelle de JESUS-CHRIST, s'élevoit à Dieu, comme une flâme épurée du cœur, & des Corps de ses Serviteurs. Un autre Predicateur de la Province d'Ottrante, qui prêchoit à Gravina, & se disciplinoit avec plusieurs Seculiers dans l'Eglise, lorsqu'il chante plus fervemment ce verset du Pseaume 50. *Cor mundum crea in me Deus*, on vit sortir du Tabernacle, où étoit le saint Sacrement, une flâme, qui parut promtement sur lui, & assuroit tous ses Spectateurs, que le don de pureté, qu'il avoit demandé à Dieu, en se disciplinant lui étoit fort visiblement accordé.

De Frere Gabriel de Giaveno, & de Frere François de Canobio Prestres, Religieux de sainte vie.

IX. CEtte Année, dans la Province de Génes, au Convent de Mont-Calieri, mourut Frere Gabriël de Giaveno, qui fait Conventuel, au tems que Frere Thomas Esclavon y commençoit une nouvelle Reforme, se mit du nombre des Reformez, mais Frere Thomas mort, & sa Reforme dissipée,

dissipée, il retourna dans son Ordre, où il se consacra saintement à toutes les actions de la Pieté, qui regardoient particulierement le secours des Morts, pour qui, comme il disoit tous les jours la Messe, & faisoit d'ardentes Prieres, il merita d'en être aidé mutuellement, & conduit à l'état d'une plus parfaite vie. Un jour en effet, qu'il recitoit dans l'Eglise un Office des Morts, une jeune Egiptienne fort belle, & qu'on n'avoit point encore veuë, entre dans l'Eglise, & saluë Frere Gabriël en le nommant, il fut fort surpris, d'entendre son nom de la Bouche d'une Etrangere, qu'il ne connoissoit pas. Alors elle lui dit, Vous êtes trop credule Gabriël, & vous vous laissez trop simplement tromper de vos Maîtres, lorsqu'ils vous disent, que vous ne manquez de rien, pour observer vôtre Regle, mettez ordre à vos Affaires plus seurement, & si vous desirez mourir avec seureté de vôtre Salut, cherchez l'Observance de vôtre Regle, où vous pouvez la trouver plus parfaite. Ce qu'aiant dit elle disparut, Frere Gabriël est étonné, & comme épouvanté de l'avis de cette inconnuë, il rentre en lui-même, reflêchit plus serieusement à sa façon de vie, repete ses paroles, & croit que Dieu les lui avoit dites par la Bouche de cette Fille: ce qui lui fut fort utile, parce que cette Egiptienne, comme on croit, êtoit l'Ame d'un deffunt, que Dieu lui envoioit, lorsqu'il le prioit pour les Morts, comme une sage Maîtresse, qui lui montroit le Chemin d'une vie plus parfaite, & plus propre à son Salut. Ce que s'étant bien persuadé, il se presse d'obeïr à ses conseils, & l'An 1540, il resolut en lui-même, d'entrer chez les Capucins.

Priant pour les morts une Ame l'avertit des voies plus seures de son Salut.

Des Conventuels il passe aux Capucins.

X. Frere Gabriël éclata parmi Nous des Splendeurs des vertus, & il y brilla entre les autres des lumieres de tant d'Observance reguliere, d'humilité, d'Abstinence, de Pauvreté, de mortifications, de zele d'Oraison, & des autres Macerations, qu'il faisoit entre les Hommes une maniere de celeste vie. Dans la Contemplation des choses divines, comme il êtoit souvent ravi hors de lui-même, Dieu prenoit plaisir à lui reveler ses secrets, & un jour en Oraison, & ravi en extaze dans la consideration du Ciel, un Ange le conduisit jusqu'à la Porte, d'où il pouvoit entendre les joies du Paradis, & voir les plaisirs innocens des esprits celestes, dont tout joieux, il conjure son Ange, de lui permettre d'entrer, dans cette sainte Ville. Mais l'Ange lui répondit: Attendez encore un peu, le cours de vôtre Pelerinage n'est pas achevé, vous devez travailler encore quelque tems, auparavant que de venir avec nous, achevez vôtre Ouvrage, & vôtre Travail achevé, il vous sera permis d'entrer dans le Ciel, & d'y joüir de nôtre gloire. Aprés cette vision du Ciel, & beaucoup d'Années passées dans la Religion, avec la loüange de plusieurs vertus, il termina ces jours à Mont-calier, avec la même sainteté, & il éprouva l'effet des promesses de son Ange, dans l'Eternité.

Il voit le Paradis en esprit.

XI. Frere François de Canobio, mourut aussi cette Année, dans le Convent de saint Victor à Milan; aprés avoir passé vingt-deux Ans dans l'Ordre de l'Observance, avec beaucoup de probité de vie, embrazé du desir ardent d'une Observance plus étroite de Regle, il entra aux Capucins, où il s'acquit l'estime d'être fort vertueux; ce fut lui, qui écrivit par inspiration de Dieu, à Frere Joseph de Ferno, & le produisit à l'Ordre, avec quatre autres grands Personnages, comme nous avons dit ailleurs. Il êtoit grand Deffenseur de la pureté, & si fidele à la garde de ses sens, que dans l'espace de trente Ans, qu'il vêcut dans l'Ordre, il ne regarda jamais une Femme au Visage, il pratiqua jusqu'à son extréme Vieillesse, une Abstinence si rigoureuse, que moins âgé, il mortifioit sa Chair avec des jeûnes fort extraordinaires, & lorsqu'il fut octuagenaire, il ne vouloit point d'autre Nourriture, que celle de la Communauté, A peine pourroit-on penser,

Vie, & Actions de Frere François de Canobio.

Il brille en Religion de plusieurs vertus.

avec qu'elle pureté de cœur, & qu'elle attention d'esprit, il celebroit la sainte Messe, & disoit son Breviaire, parce que comme il y consideroit Dieu present, il ne croioit pas qu'il y eut, ni culte, ni devotion, ni respect, ni pieté, qui pussent rendre à la presence de sa Majesté infinie, d'assez attentives soûmissions, qu'il persuadoit même aux autres par son exemple, & par une vision, dont il leur faisoit souvent le recit.

XII. Il anime à la devotion les Freres par la vision de deux Prêtres Seculiers.

Il y avoit dans le Dioceze de Milan deux Prêtres Seculiers, Amis reciproquement, l'un, & l'autre, l'un mort apparut à son Ami vivant, & entre les avis qu'il lui donna de son Salut, il lui recommanda particulierement de celebrer la Messe, & de dire son Office, avec de grands respects, & beaucoup de Pieté, & il lui dit, Sçachez, mon Frere, qu'entre ceux, qui servent aujourd'hui Dieu dans l'Eglise, les Capucins lui offrent les sacrifices plus agreables de loüange, & de l'Eucharistie, apprenez donc d'eux, à dire bien la Messe, & à reciter vos Heures Canoniales, & il ne parut plus. D'où Frere François exhorta les autres à la Pieté, & leur ajoûtoit: Mes Freres, il est sans doute, que Dieu a par tout de fidels Adorateurs, qui lui font d'agreables presens, mais comme il nous a choisis, dans ces derniers tems, afin que comme le sel de la Terre, nous donnions aux Hommes le goût des choses celestes, si le Sel est alteré, comment assaisonneroit-il les viandes, & si nous satisfaisons mal, & à nos Messes, & à nos Offices, en presence des Prêtres du Monde, qui prétendent apprendre de nous à les dire devotement, si nous disons sans modestie la sainte Messe, que respectent si fort les Anges, si nous chantons l'Office au Chœur, avec les autres, comme des Chansons dans une Salle, & dans une Ruë? Comment serons-nous à nos Freres des modeles d'une veritable Pieté. Frere François aprés donc avoir vêcu dans l'Ordre trente Ans, avec la reputation d'un veritable Religieux, & prédit sa mort un An devant qu'elle arriva, mourut au Convent de saint Victor à Milan, pour vivre dans le Ciel eternellement, avec Jesus-Christ, qui nous en assura aprés son Decés par ce témoignage, que les Freres n'aians pas encore bâti leur Sepulchre, son Corps fut enterré dans le Cimetiere, au dehors de l'Eglise, & quelque tems aprés, on vit sur sa Fosse un Lis blanc, comme la Neige, & lorsqu'on en chercha la racine, on trouva qu'elle sortoit de la pure Bouche de Frere François de Canobio.

Aprés sa mort un Lis fort blanc sortit de sa Bouche.

De Frere Jean de Nicosia, & de Frere Nicolas des cinq Feüilles Laics.

XIII. Dans la Province de Messine, cette Année, mourut Frere Jean de Nicosia Laic, au Convent de Traina; comme il fut long-tems Jardinier, au moment qu'il cultivoit les Jardins, il ne laissa pas son Ame sans une sorte de culture, parce qu'il l'orna de tant de plantes des vertus, & les rosées celestes leurs firent tant porter de fruits, qu'on peut dire de lui, avec le Prophete Jeremie: *Et son Ame sera comme un Iardin arrosé, & la Terre devant lui sera comme un Iardin de délices?* Parce qu'il arrachoit avec l'abstinence, les épines de la Bouche sensuelle, qui suffoquent l'Ame, & empêchent les fruits de l'esprit, exerçoit sa Chair à force de jeûnes tous les jours, la labouroit avec ses disciplines, la foüilloit avec ses Travaux, en retranchoit avec les mortifications, les plaisirs des sens, y semoit abondamment les semences plus fertiles de la Pauvreté, de l'Obeïssance, de la patience, de l'humilité, du mépris de soi-même, comme de toutes les choses du Monde, & des autres, vertus, la faisoit fructifier avec ses veilles, l'entretenoit

Hierem. 31 ch.

Il est illustre en vertus.

l'entretenoit par ses Oraisons, l'arrosoit des Pluïes de ses larmes, & la poussoit à la maturité, par le feu ardent de l'amour de Dieu. Enfin, ce Frere fut un Jardinier si fidele du Jardin de son Maître, c'est à dire, de son Ame, qu'il emploioit tout son tems, & toute son industrie à la cultiver, & à l'embellir de vertus, jusqu'à ce qu'il la rendit pleine de fruits à son Possesseur legitime.

XIV. Avec un jeûne de deux jours, il délivre une possedée.

Dieu voulut dans un rencontre faire connoître, la Sainteté d'un si parfait Religieux, parce qu'une Femme possedee du Diable, conduite au Convent, & tourmentée davantage par son horrible Tyran, Frere Jean en eut tant de pitié, à cause de ses supplices, qu'il se cacha dans une Caverne, sans y manger deux jours durant, & y pria toûjours Dieu, pour le secours de cette miserable. Cependant le Diable rugissoit, & s'écrioit, comme enragé, que par les Prieres de Jean, il souffroit d'horribles embrazemens. Les deux jours achevez, le Demon ne put souffrir davantage l'Oraison de Frere Jean, & laissa libre cette Femme, quelques Années aprés, Frere Jean s'endormit saintement en Dieu, dans l'odeur d'une parfaite Sainteté de vie.

XV. Vie, & Actions de Frere Nicolas des cinq Feüilles. Arrosant une Branche d'Arbre presque seiche par obeïssance elle devint un Arbre.

Frere Nicolas du Bourg des cinq Feüilles, de la Province de Regge Laic, Homme orné de toutes les vertus, & principalement d'une obeïssance, & d'une simplicité si fort singulieres, que le Gardien du Convent de Malte, pour éprouver son obeïssance, lui aiant commandé de planter au Jardin, une Branche presque seiche de Figuier, & de l'arroser tous les jours, il le fit simplement, & il imita ce qu'on lit dans Cassian, d'un ancien Anachorete, qu'il cultiva comme lui une Branche d'Arbre presqu'aride, & Dieu en fit croître un grand Figuier, avec plusieurs fruits, que les Freres appellerent depuis Figues d'obeïssance, dont Jesus-Christ fit paroître celle de son Serviteur Nicolas.

XVI. Méditant la Passion de Jesus-Christ il eut plusieurs visions.

Il avoit consacré de sorte son esprit à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines, qu'il y passoit quelquesfois les nuits toutes entieres. Un jour qu'il étoit fort attentif à la Meditation de la Passion de Jesus-Christ, & qu'il y déploroit la cruelle Sentence, que Pilate prononça contre son Sauveur si injustement, ce Juge aussi-tôt lui apparut en Habit noir, & environné de Corbeaux horribles. D'abord il eut peur, & lui demanda qui es tu: Je suis Pilate, répondit-il, Juge de Jesus-Christ, ha! mal-heureux, lui dit en même tems Nicolas, Pourquoi as-tu eu la Barbarie, de prononcer contre mon Seigneur une si cruelle Sentence, je l'ai fait, répondit-il, moins de volonté, que par crainte; ce qu'aiant dit, il se cacha plus vîte que le vent dans l'ombre des Enfers, avec ses Corbeaux.

XVII. Jesus-Christ à l'Autel en forme d'Enfant l'entretient avec amitié.

Une autrefois, qu'il versoit plusieurs larmes, dans la Contemplation de Jesus-Christ, qui alloit au Calvaire, avec sa Croix sur ses Epaules, il lui apparut dans cette triste posture, & son Ame fut si fort affligée de cette veuë, que la seule pensée d'un état si pitoiable de Dieu lui causa de continuels gemissemens. Enfin, il brûloit d'un amour si ardent pour Jesus-Christ, que priant un jour en presence du saint Sacrement, il fut vû sous la forme d'un Enfant l'entretenir à l'Autel, & lui donner quantité de preuves de sa Bien-veillance. C'étoient là des témoignages divins de la tendresse d'amitié, dont Dieu honoroit l'Ame de son Serviteur, à cause des ardeurs de sa Charité, & lui, aprés avoir servi son Dieu plusieurs Années, dans une grande simplicité de cœur, & combatu genereusement contre les Ennemis d'esprit, contre qui son courage fut continuellement en guerre, jusqu'à l'extrémité de sa vie, & aprés avoir été si fidele à son Seigneur, & consommé ses jours si heureusement, en receut cette Année la couronne de justice de ses combats, & de ses victoires.

Frere Loüis de Mont saint Savin Laic, & Frere Modeste de Plaisance Clerc.

XVIII. LA Bonté de Dieu, donna la même couronne de gloire, cette même Année, dans la Province de Toscane, à Frere Loüis du Mont de saint Savin Laic, qui ardent de Charité pour tous, & principalement les Malades, obtint cette grace de Dieu, qu'il en guerit plusieurs de leurs Maladies, à qui il faisoit reciter les Bras en Croix, devant le saint Sacrement, cinq fois l'Oraison Dominicale, & autant la Salutation Angelique. Lors en effet, que son Gardien du Convent de Monte-Pulciano, lui eut donné la Charge de deux Freres malades, un Messager exprés lui vint dire, que son Frere propre l'étoit si dangereusement, au Bourg de saint Savin, que s'il vouloit le voir, il y vint au plûtôt. Frere Loüis fort volontiers eut rendu les derniers devoirs à son Frere mourant, mais comme il ne le pouvoit, à cause des deux malades, dont son Gardien lui avoit ordonné les services, pour satisfaire aux uns, & aux autres, il eut recours à son remede ordinaire, & il dit, comme il avoit accoûtumé l'Oraison Dominicale, & la Salutation Angelique devant le saint Sacrement, pour la Santé de ces trois malades, & ils la recouvrerent fort heureusement.

Il guerit par ses Prieres plusieurs malades.

XIX. Comme il avoit une Charité égale pour les Pauvres, il arriva au même Convent de Monte-Pulciano, qu'une famine affligeant tout le Païs, plusieurs Pauvres vinrent au Monastere, à qui il fit de grandes aumônes: & un matin, il y en vint un si grand nombre, qu'il leur donna tout le Pain, qu'on reservoit pour la Famille, à la reserve de quelques morceaux, qu'il servit aux Freres, avec quelques legumes qu'il leur avoit préparées. La Communauté jugea la chose trop indiscrete, & allerent la dire au Gardien, qui reprit Frere Loüis de sa trop grande profusion d'aumônes, & l'en menaça d'une Penitence au Refectoire. Le dîner étant proche, Frere Loüis disposé à toutes les corrections que voudroit son Gardien, étoit entré déja dans le Refectoire, lorsqu'il entend sonner à la Porte, il y va, & y trouve un jeune Homme fort agreable, qui lui donne autant de Pains blancs, qu'il y avoit de Freres au Convent, & se retira aussi-tôt. Frere Loüis tout guai entre au Refectoire, chargé de ces Pains, & en presentant un à chaque Frere, il disoit à tous, Voilà des Pains, qu'ont produit les Aumônes. Les Freres sont étonnez, & reconnoissans les Bontez de Dieu en vers eux, ils ont regret du jugement si injuste, qu'ils avoient fait de Frere Loüis, & eurent depuis plus de Charité pour les miserables. Mais Dieu montra à tous, aprés son Decés, combien son amour envers les Pauvres lui étoit agreable, parce que plusieurs Années aprés sa mort toute sa Chair étant corrompuë, & reduite en poudre, sa main droite, dont il avoit fait ses aumônes, fut trouvée si libre de pourriture, qu'on eut dit, qu'elle étoit celle d'un Homme vivant. Il mourut enfin aprés avoir laissé à tous une odeur admirable de vertus, & de Sainteté.

Sa grande charité à l'endroit de plusieurs Pauvres.

Il reçoit à la Porte des mains d'un Ange autant de gâteaux ou de pains qu'ils étoient de Freres.

XX. Cette Année, dans la Province de Bologne, Frere Modeste de Plaisance Clerc, a recüeilli de bonne-heure, les fruits des semences, qu'en peu de tems, il avoit plantées si profondément dans son Ame, puisqu'à peine eut-il achevé dans la Religion ses trois Ans entiers, qu'il y brilla d'un si grand éclat de pureté d'ame, de simplicité d'esprit, d'obedience, de Pauvreté, & des autres vertus, qu'à sa mort, il s'écria, ha! mes Freres, que je vois une belle Croix, qu'elle est précieuse, & brillante de raions, elle me montre le Chemin du Ciel, & disant ces paroles, ce Disciple de la Croix, mourut, & la suivit dans le Paradis.

Vie, & Actions de Frere Modeste de Plaisance Clerc.

En mourant il voit une brillante Croix.

Vie,

Vie, & Actions de Frere Jerôme de Pistoie. Comme il se fit d'abord Observantin, & puis Capucin.

LE dernier de ceux, qui receurent cette Année le prix de leurs Travaux, fut Frere Jerôme de Pistoie, un des plus sçavans, des plus doctes, des plus vertueux, & des meilleurs Predicateurs de son siecle. Marié dés sa jeunesse, & sa Femme morte, lorsqu'à peine il l'eut conduite chez-lui, il se dispose de se lier au service de Dieu, dans quelque Ordre Religieux, entra dans celui de l'Observance, & il y jetta les fondemens de toutes ses vertus. Il étoit encore assez peu sçavant, lorsque devant prendre les premiers Ordres, & presenté aux Examinateurs, ils le renvoierent comme un incapable, ce qui lui fit tant de honte, qu'il resolut dés lors de s'appliquer assiduëment, à l'étude de toutes les Sciences, & avec cette pensée, il se donna tout entier à la Philosophie, & à la Theologie, & il y acquit tant de loüanges de rare esprit, qu'il devint un des plus fameux Professeurs Theologiens, & des plus celebres Predicateurs de son Tems. C'est ainsi, que souvent un rebut n'ôte pas l'esperance, mais plûtôt donne plus de cœur, & anime davantage un esprit aux grandes actions. Frere Jerôme qui joignit à tant de science une si éminente vertu, s'acquit l'estime, & l'admiration de tous ses Spectateurs. Il pense alors serieusement, de se retirer chez les Capucins, comme à un Port assuré contre les Naufrages, dont le menaçoient quelques Violateurs de la Regle, & dans ce dessein sorti de la Province de la Romaigne, avec son Compagnon, Frere Nicolas de Muzzano, & arrivé au Monastere de Boscomugello, il y trouve Frere Antoine de Monte-Pulciano Predicateur considerable, qui lui demanda la cause de son voiage, & il lui dit secretement, qu'il avoit en pensée d'observer sa Regle, & qu'il alloit chez les Capucins, en chercher les meilleurs moiens. La chose d'abord parut peu honnête à Frere Antoine, & s'écria aussi-tôt, vous rêvez Jerôme, à quoi pensez-vous. Plut à Dieu, répond Frere Jerôme, que tous rêvassent, comme moi, mon dessein est de Dieu, & vous si vous êtes sage, vous serez de mon sentiment. Alors il s'en mocqua, mais depuis il y refléxit avec plus d'esprit, & touché de Dieu, il fut du même avis, & vint en Toscane avec Frere Jerôme. XXI.

Sa Femme étant morte il entre dans l'Ordre de l'Observance.

En ce Tems-là, cette Province étoit gouvernée, par Frere Honorio de Monte-Granaro, Homme d'une prudence singuliere, dont nous avons l'Année précedente d'écrit les belles actions, Frere Jerôme, & Frere Antoine l'étans venu trouver, ils lui découvrirent leurs desseins, & lui, voiant deux si grands Hommes de l'Ordre de l'Observance, pour les éprouver adroitement, leur dit: Mes Peres, si le seul, & sincere dessein de mieux observer la Regle, vous conduit à la Reforme des Capucins, vous avez un Chemin bien assuré de vôtre Salut, & vous l'obtiendrez facilement de Jesus-Christ, & de nous, mais si vous aviez quelque autre pensée, vous feriez bien mieux de quitter vôtre entreprise, que de prétendre inutilement, ce que vous ne rencontreriez jamais; mon Pere, répondit sagement Frere Jerôme, si vous doutez de la verité sincere de nos intentions, mettez-nous à l'épreuve, & ordonnez que nous servions à la Cuisine, & aux autres emplois plus vils du Convent, toute nôtre vie, vous verrez, que nous n'avons rien dans l'Ame, que de bien intentionné, & de fort vertueux. Frere Jerôme donc receu par le Provincial, avec les autres, qui l'accompagnoient entre les Capucins, montra bien qu'il n'avoit jamais eû dans l'esprit, que cette sainte pensée, en entrant dans l'Ordre, d'y être un fidele Observateur de sa Regle. En effet, il se faisoit paroître le plus humble de tous, & il se plaisoit particulierement à servir XXII.

Il est receu entre les Capucins avec les autres.

Ses éminentes vertus.

les Malades, dont il s'acquittoit avec tant de soins, qu'il quittoit souvent l'étude si necessaire aux Prédicateurs, pour leurs faire plus de services. Il joignit à sa Charité l'abstinence, & le jeûne de tous les jours, & tandis qu'il fut Capucin, il ne mangea qu'une fois le jour, afin de rendre son esprit plus propre à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines, à qui il consacroit plusieurs heures des jours, & des nuits.

XXIII. Il s'étudie fort à la Conversion des Femmes débauchées.

Comme il fut au rang des habils Prédicateurs de son tems, il prêchoit avec tant d'ardeur d'esprit, & tant d'amour de Dieu, qu'il faisoit par tout d'admirables Conversions de Peuples, & principalement de Femmes débauchées, qu'il s'efforçoit de retirer de leurs vices. Lorsqu'il prêchoit à Florence, il persuada à une Dame de Qualité, appellée Marieta, de l'illustre Maison de Gondi, de fonder un Monastere, ou un Hôpital de pieté, où l'on entretient, des revenus qu'elle y a laissez, les Pauvres Filles, qui privées de tous les secours, prostituënt souvent leur pudicité, pour se tirer de leurs Miseres.

Doctrine & humilité de Frere Jerôme à fuir les honneurs, & comme la Vierge lui revela sa mort prochaine.

XXIV. Il est grand Sectateur de la Doctrine de S. Bonaventure.

LOrs qu'il prêchoit, il avoit coûtume toutes les nuits, de veiller cinq heures, qu'il partageoit en étude, & en contemplation des choses divines, & y ajoûtoit une Discipline, pour obtenir plus aisément de Dieu, la Conversion de ses Auditeurs, & ainsi il acqueroit toûjours quelques Ames à JESUS-CHRIST; dans la Charge de Lecteur General à Rome, & en d'autres Villes d'Italie, comme il étoit un des plus sçavants Theologiens de ce Siécle-là, il produisit à l'Ordre plusieurs Personnages celebres en Doctrine, & en pieté. Il reveroit si fort la science du Docteur Seraphique saint Bonaventure, qu'il affectionna toûjours à cause de sa sublime Doctrine, & son éminente sainteté, qu'il ressuscita presque, qu'il fit r'imprimer, & qu'il releva de l'oubli ses Livres, qui étoient comme morts, trop effacez, & presque oubliez dans l'esprit des Hommes, & qu'à depuis honorez d'une impression plus exacte, & d'un plus ample éclaircissement le Pape Sixte V. fort grand en credit, en Doctrine, & en dignité, qui a érigé chez les Freres Mineurs Conventuels une Academie, où l'on explique expressément l'admirable Doctrine d'un si Seraphique Pere, & d'un si grand Docteur de l'Eglise.

XXV. Au Concile de Trente il fait aux Peres quelques discours publics.

Au tems que se celebroit, le saint Concile de Trente, Frere Thomas General de l'Ordre, y destine avec les autres Frere Jerôme, qui y combattit genereusement pour l'Habit de nôtre Reforme, & fit quelques discours publics aux Peres du Concile, qu'ils admirerent plains d'une Doctrine fort singuliere, & toute celeste.

XXVI. Ce grand Homme accompagnoit son admirable érudition, d'une merveilleuse gravité de mœurs, d'une grande prudence d'esprit, & d'une parfaite integrité de vie; d'où vient que dans les affaires plus importantes de l'Ordre, on demandoit toûjours ses avis, comme des Oracles, qu'on consultoit sur leurs difficultez; du nombre donc des Définiteurs Generaux fort souvent, il gouverna les Provinces de Toscane, de Naples, & plusieurs autres, où il montra tant d'exemple d'humilité, & de Charité, que son Compagnon, pendant un rude Hiver, aiant les talons tous crevassez du froid, aussi-tôt qu'ils furent au Convent, il differa tous les devoirs de Charité qu'on leurs préparoit, jusqu'à ce qu'il eût soulagé ses douleurs, de ses propres mains. Enfin la reputation de Frere Jerôme, son crédit auprés

auprés des Hommes, son integrité de vie, sa connoissance des choses, sa prudence, son experience dans toutes les affaires, si celebres par toutes les Villes d'Italie, Pie V. attiré par ses grands merites, le fait son Theologien, l'emploie en cette qualité, dans les affaires plus considerables de l'Eglise, qu'il appuie de sa prudence, & de ses conseils, & instruit de ce qu'il avoit de Sagesse, & de vertus, il fait dessein de l'honorer du Cardinalat. Ce que Frere Jerôme apprenant de la propre bouche du Pape, il le détourne de sa pensée, par tant de raisons, que le Pape fort éclairé de Jugement, admira sa fermeté à mépriser les honneurs, acquiesça à ses Prieres, & lui ordonna de lui en nommer un autre à sa place, qui merita la gloire d'être Cardinal de l'Eglise. Frere Jerôme s'excuse à sa Sainteté, lui expose l'importance de la chose, & le prie de ne le point obliger, à une Nomination si importante au Christianisme. Mais aprés plusieurs ordres du Pape, il lui nomme Jules Sanctorio, Archevêque de S. Severine, & cette Année Pie V. le fit Cardinal à la troisiéme Promotion, l'An cinquiéme de son Pontificat, & ce grand Homme honora fort depuis le sacré College, par les actions de sa bonne vie, par les lumieres de son grand sçavoir, & par le zele qu'il avoit merveilleux de la Foi Chrêtienne, nous en parlerons ailleurs plus amplement.

Le Pape le fait son Theologien.

Il refuse la Pourpre du Cardinalat.

XXVII. Le Pape fait Ligue avec les Princes Chrêtiens, contre les Turcs, prépare son Armée Navalle, & envoie devant en Candie, Frere Jerôme, dont il connoissoit le zele de Cœur, & d'esprit pour la Foi, avec son Compagnon Frere Anselme de Petra-Molara, & vingt autres Capucins, qui acheveroient le nombre de trente; comme toute l'Armée des Chrêtiens devoit bien-tôt faire Voile en Candie, le Pape ordonne à Frere Jerôme, & à toute sa Suitte, de rendre aux Soldats tous les services possibles d'une genereuse, d'une fervente Charité, & de les animer par leurs discours, à Combattre vaillamment les Ennemis de l'Eglise. Lors donc que Frere Jerôme se prépare à partir avec des jeûnes, des larmes, & des Prieres, la sainte Vierge, dont il êtoit fort dévot, lui apparoît en priant, & l'avertit de sa mort prochaine; ce qu'il dit à Frere Anselme, en sortant du Port de Livourne. Ces Bords lui avoüa-t'il, cher Anselme, ne me verront plus, parce que je dois bien-tôt quitter les miseres du Monde. Enfin avec la Benediction du Pape, il commence son Voïage, & va à Venise, avec Frere Anselme de Petra-Molara, Frere Joseph de sainte Agathe, & Frere Loüis Flamand. Les autres Compagnons cependant attendoient le départ de la Flote du Pape, qui devoit être à la Voile l'Année suivante 1571. sous le Commandement, & la conduitte de Marc-Antoine Colonna.

Le Pape l'envoia en Candie.

La sainte Vierge l'avertit de sa mort prochaine.

XXVIII. Dans ce Voïage, un jour égaré du droit chemin, avec son Compagnon, & la nuit dans des Bois, ils ne sçavoient où ils alloient. Ils se recommandent alors au secours de Dieu, & implorent celui de la Vierge, de saint Joseph, & de l'Enfant JESUS. A peine eurent-ils fini leurs Prieres, qu'ils voient de loin une clarté, où ils vont, il arriverent où elle paroissoit, y trouvent un pauvre Logis, où êtoit un Vieillard, une Femme, & leur Fils, qui les reçurent avec beaucoup de civilitez, leurs presentent à manger, & leurs préparent un lieu de repos. Aprés avoir dormi fort tranquilement toute la nuit, ils se levent le matin, se voient dans une belle Prairie proche de leur chemin, regardent toute la Forest, & sans y voir de Logis, Frere Jerôme dit à Frere Anselme? Pourquoi cherchons-nous inutilement de Logis, un celeste a suivi des Hôtes celestes, c'est une magnificence en nôtre endroit de saint Joseph, de la sainte Vierge, & de l'Enfant JESUS, que nous ne reconnûmes pas hier au soir, il ont êté nos Hôtes cette nuit, & il est fort juste, que nous leurs en rendions nos remerciemens; ils se mirent alors à genoux, & chanterent dévotement le *Te Deum laudamus*, en actions de graces de leur celeste Logement.

S'étant égaré du chemin avec son Compagnon, Dieu leurs donne un Logis la nuit.

Partis

XXIX. Il se consacre avec ses Compagnons au service des Pestiferez.

Partis donc de Venise, ils arriverent en Candie, où ils trouvent la Flotte des Venitiens, qui deffend les Côtes du Roïaume, contre les courses des Corsaires Turcs, fort travaillée de la Peste; Frere Jerôme alors avec les autres, se consacrent tous entiers au service des Pestiferez, & l'ardeur de sa Charité, éloignant toute crainte de son Ame, & de celle de ses Compagnons, ils méprisent tous les perils de leur vie, & croient faire un gain considerable, s'ils meurrent pour ceux mêmes, pour qui JESUS-CHRIST est mort en Proscrit sur une Croix. Animez donc de cét esprit d'amour, ils rendent aux Malades, tous les services possibles de la Charité, soulagent leurs Pestes de leurs soins, leurs administrent les Sacremens, les exhortent à la patience, les aident à bien mourir, & aprés leur mort ils lavent leurs Corps, les chargent sur leurs épaules, & les mettent dans leurs Sepulchres.

Mort de Frere Jerôme.

XXX. Il meurt de Peste en assistant les Pestiferez.

TAndis que Frere Jerôme s'occupe avec les autres, à des emplois si genereux de la Charité, la Peste le contraint d'en quitter les Travaux, & sans le faire languir trop long-tems, il en mourut Agé de plus de soixante & dix Ans, & Dieu le Couronne comme un Martir de Charité: aprés lui Frere Joseph de sainte Agathe, & Frere Loüis Flaman, moururent de Peste, lors qu'ils continüoient aux Pestiferez leurs services, & ils reçurent de Dieu la récompense glorieuse de leurs grands Travaux.

Aprés sa mort il joüit de la gloire.

Aprés la mort de Frere Jerôme, Frere Basile de Cremone, qui avoit autrefois été son Disciple, demanda à Dieu par ses larmes, & par ses Prieres, qu'il lui fit connoître l'état du Salut de son Maître, & lors qu'il dit son Office, en particulier, il voit proche de lui Frere Jerôme, & il l'interroge de sa condition de l'autre vie, Frere Jerôme lui répond, que par la Bonté de Dieu il est sauvé, & dans le Ciel avec les Saints. Frere Basile l'interroge encore? Pourquoi pendant qu'il vivoit, ils l'avoient esperé tant de fois General de l'Ordre, ça été, répondit-il, une grande Misericorde de Dieu envers moi, puisque si j'eusse été General, à peine peut-être eu-je pu faire mon Salut, ce qu'aiant dit il se retira.

XXXI. Son Corps est apporté à Caserta sans pourriture.

Quelques Années aprés la mort de Frere Jerôme, le Cardinal de S. Severine, fait Protecteur de l'Ordre, en consideration de la Bien-veillance, dont il le cherissoit, & en reconnoissance de ce qu'il en avoit reçu de bons offices, envoie en Candie Frere Anselme de Petra-Molara, pour faire apporter ses os à Caserta, & lors qu'on eût ouvert son Sepulchre, Frere Anselme trouve le Corps de Frere Jerôme tout entier, & sans pourriture, dont Dieu l'avoit conservé incorruptible dans la terre, & le porte avec lui à Caserta, où le Cardinal aiant élevé son Sepulchre, le fait déposer dans l'Eglise des Capucins.

XXXII. Ce grand Homme composa quelques œuvres d'un fort grand esprit, qu'il publia durant sa vie; quelques traitez principalement, sur les Formalitez du Docteur subtil Scot, & quelques Sermons, où il traite de plusieurs Misteres de la Foi, & particulierement de la Prédestination des Hommes.

Liv. 3 fol. 320. Rodolphe Tossignani dans son Histoire Seraphique liv. 3. parle honorablement de lui, comme d'un des plus grands Hommes de son Siécle, quoi qu'il soit encore plus grand dans l'Eternité.

Quelques

Quelques autres Religieux de vie fort exemplaire.

CEtte Année produisit au Ciel encore d'autres saints Personnages, dont parlent fort honorablement les Manuscrits de plusieurs Provinces, & particulierement la Sicile, à cause toutesfois que les tems, qui ruinent toutes choses, ont consommé la memoire de leurs grandes actions, & nous ont à peine laissé celles de leurs Personnes, nous n'en pouvons dire ici que fort peu de choses. Le premier entr'eux, fut Frere Valentin de Trapani Laic, Homme entre les autres de la Province de Sicile fort celebre en humilité, & en Charité, qui aiant fort aimé ces vertus pendant sa vie, pour ne les pas quitter en mourant, demande à Dieu le Convent de Castel-Bono, comme le plus Pauvre de cette Province, pour y mourir dans l'abaissement, & la Pauvreté. Il y avoit soin d'un Frere Malade, lorsque Dieu lui revela sa mort & la sienne, il l'en avertit, & ils moururent de compagnie, avec beaucoup de probité. Frere Sebastien de saint Philippe Prêtre, & Prédicateur, aprés avoir passé plusieurs Années dans la Religion a bien dire, & a bien faire également, mourut saintement, au même Convent de saint Philippe, le jour de la Purification de la Vierge sainte, comme il l'avoit prédit. Un autre Prédicateur appellé Frere Jean de Giaratara, qui gouverna toute la Province de Sicile, lors qu'elle n'étoit pas encore divisée en trois, prédit sa mort aux Freres, aprés son Provincialat, qu'il avoit exercé fort prudemment, & avec un zele merveilleux de l'Observance Reguliere : voici comment, le jour de saint Jean m'a vû Naître autrefois, le même m'a purifié du peché originel à mon Baptême, & me donna le nom de Jean : Congratulez-moi, mes Freres, que le même jour enfin me rende à mon principe, dont je tiens la vie, & ce même jour il mourut à Siracuse, d'où il monta dans le Ciel, & Dieu couronna toutes ses Fatigues. Les Monumens de la Province de Sicile nous parlent encore d'autres Freres, que leurs vertus ont rendus dignes de la gloire, comme Frere Angelique, Frere Estienne, & Frere Silvestre de Bocheri tous Prêtres, qui aprés une sainte vie, sont entrez cette Année Glorieux dans le Paradis.

XXXIII. Frere Valentin de Trapani, Homme celebre en vertus.

Frere Sebastien de saint Philippe fort vertueux Prédicateur.

Frere Jean de Giaratara Provincial de pieté singuliere.

Frere Angelique, Frere Estienne, & Frere Silvestre de sainte vie Prêtres.





Frere Anselme de Petra-Molara est substitué à la place de Frere Jerôme, Superieur des autres Freres, qui devoient assister les Soldats de l'Armée Navalle des Chrétiens.

I. CETTE Année 1571. paroît fort heureuse, & bien celebre par plusieurs Triomphes, parce que la Flotte des Chrêtiens victorieuse du Turc, l'Ennemi juré de la Foi, fait retentir toute joïeuse, les loüanges de Dieu, qui avoit causé ses Victoires, & plusieurs Combattans dans la Reforme, aprés avoir surmonté, par la vertu divine, la Chair, & le Diable leurs Adversaires, sont montez dans le Ciel, où Dieu couronne leurs Combats: voici l'ordre de toutes ces choses.

II. Le Pape Pie V. l'An passé avoit engagé, par les chaînes sacrées d'une Croisade, tous les Princes Chrêtiens, dans une sainte Guerre, dont il prétendoit réprimer la superbe, d'un Barbare, & d'un commun Ennemi, qui devenu plus insolent par d'heureux succés, insultoit effrontément les Chrêtiens, & équipé aussi une Flotte, sous le Commandement de Marc-Antoine Colonne. Mais comme il vouloit, que cette Armée qu'il préparoit à la gloire de Dieu, eût tous ses besoins, il avoit demandé l'Année précedente, à nôtre General Marius, trente de ses Religieux, qui sous Frere Jerôme de Pistoie, auroient soin sur la Flotte des choses divines, & y exhorteroient les Soldats. Mais Frere Jerôme mort avec quelques autres, comme nous avons dit, le Pape mande encore nôtre General, & lui ordonne d'achever le nombre de trente Capucins, sous un autre Chef, & le General, avec l'avis des Peres, propose à sa Sainteté Frere Anselme de Petra-Molara, qui aprés la mort de Frere Jerôme, étoit retourné de Candie à Rome; le Pape approuva ce choix, accorde à Frere Anselme, & aux autres, plusieurs Privileges, & permissions, par un Bref Apostolique, dont voici un abregé.

III. Abrege du Bref Apostolique, que le Pape donna aux Missionnaires de l'Armée Navale des Chrêtiens.

Que Frere Anselme Superieur, & les autres Missionnaires puissent entendre les Confessions de tous ceux de l'Armée, sur Mer, & sur Terre, & les absoudre de tous leurs pechez, Censures Ecclesiastiques, & cas reservez, tels qu'ils soient, même dans la Bulle in Cœna Domini, *du droit ordinaire, au fait de Conscience seulement, aprés leurs en avoir imposé une salutaire Penitence, changer en œuvres pies tous leurs vœux, exceptez ceux de la Religion, & de chasteté, & leurs administrer les Sacremens de l'Extrême-Onction, & de l'Eucharistie.*

Qu'ils puissent celebrer la Messe, sur un Autel portatif, en un lieu sur terre, qui soit bien fermé, hors des vents, avec ce qu'ils pourront de respect, & de reverence.

Qu'ils puissent demander des aumônes dans l'Armée, où ailleurs pour les emploier aux besoins des Pauvres Soldats malades, par les mains d'un Procureur, ou d'un Scindic, établi par le Commissaire Apostolique de l'Armée, ensorte qu'ils reçoivent, & qu'ils emploient ces aumônes, dans les manieres, que leurs permettent leur Regle, & leurs coûtumes. Et qu'enfin ils puissent au nom du Pape, & avec autorité Apostolique, donner la Benediction à ceux qui Combattront contre les Ennemis de JESUS-CHRIST, *sur Mer, ou sur Terre, dans un Combat Na-*

val, ou dans quelque Siége, ou dans quelque Combat, Attaque, ou Deffense que ce soit.

Frere Anselme étoit avantagé de toutes les vertus, tout de feu pour la Foi, & fort desireux du Martire. D'où vient que persuadé, que Dieu lui en présentoit une occasion favorable, il s'y porte avec tout ce qu'on peut de zele pour s'en rendre digne. Tout le tems donc qu'il resta à Rome, & qu'on y préparoit l'Armement de la Flotte, il y dispose son Ame par des jeûnes continuels, & de ferventes Prieres, dont il implore ardemment le secours de Dieu, & comme Chef de sa petite Troupe, il s'acquittoit envers eux de tous ses devoirs, & il instruisoit ses Compagnons, de la maniere dont ils administreroient les Sacremens, avec quelle prudence ils corrigeroient les coupables, quels soins ils apporteroient dans les Confessions, par quels discours ils animeroient au Combat les Soldats; comment ils en useroient dans leurs conversations, pour mieux acquerir, & conserver à Jesus-Christ les Ames de l'Armée Chrétienne. La Flotte prête de mettre à la Voile, il partage ses Compagnons sur les Galeres, & leurs donne tous leurs emplois, leurs prescrit les tems de Prieres, & les prévient de conseils particuliers, pour le jour du Combat, dont il les munit contre les perils d'une sainte Guerre. IV. Frere Anselme instruit tous ses Compagnons.

Bataille Navalle gagnée par l'Armée des Chrêtiens, & un Novice délivré d'un doûte qu'il avoit de la presence Réelle du Corps de Jesus-Christ *dans l'Eucharistie.*

Tous instruits de ces préceptes, & munis de la Benediction, que leurs donna le Pape à la sortie de Rome, monterent sur les Galeres, & se mirent à la Voile, avec un Crucifix à la main, qu'avoit beni sa Sainteté de toutes les Indulgences qu'il y appliqua, & ils esperent emploier ces Armes de la Croix, à porter les Soldats contre leurs Ennemis, & à les animer à leur défaite. La Flotte du Pape Armée de Fer & de pieté vogue heureusement, & avec le vent en Poupe, elle dresse ses Proües vers Messine, où Jean d'Autriche Fils Naturel de l'Empereur Charles-Quint, Generalissime de toute l'Armée, assemble toute la Flotte. Comme chaque Vaisseau a ses Missionnaires, ils y établissent une sainte Police de pieté, ils y ordonnent des Prieres ordinaires tous les jours, les matins, & les soirs, ils font souvent des discours publics, dont ils arrêtent les vices, & les Blasphêmes, disposent les Ames à la pieté, les animent à la Confession de leurs pechez, & ils leurs enseignent les moiens plus propres à obtenir les secours de Dieu, dont ils puissent surmonter leurs Ennemis. Enfin ils n'obmettent rien de leur devoir & de leur zele pour encourager au Combat, & à la victoire des Soldats Chrêtiens, disposez si saintement par leurs Missionnaires. V. Les Capucins étans divisez par Galeres y instruisent leurs Soldats.

Jean d'Autriche parti de Sicile, avec toute l'Armée, au Mois de Septembre, eût le vent en Poupe, jusqu'à Lepante Ville d'Achaïe, assez proche du Promontoire d'Atti, où à l'opposite Ali Bassa, qui commandoit l'Armée des Turcs, & qui tenoit leur Flotte dans le Golphe de Corinthe, en fait sortir ses Galeres, & les place en veuë des Chrêtiennes. Les deux Armées en forme d'une demie-lune, étoient prêtes de venir aux Mains, lors que les Missionnaires Capucins, au nom du Pape, prêchans une indulgence pleniere de tous les pechez, à tous nos Soldats purifiez par le Sacrement de la Penitence, & Combattans pour la Foi Chrêtienne. Ils les exhortent à Combattre genereusement, en élevans leurs Crucifix, & promettent le secours de Jesus-Christ, à ceux qui deffendroient son hon- VI. Les Capucins avant le Combat publient une indulgence pleniere à tous les Soldats.

neur, & la gloire de leur Foi, ils leurs persuadent enfin qu'ils doivent être assurez d'une verité, que Dieu les protegera, qu'il recevra, qu'il embrassera les victorieux, & que mourans dans un Combat qui détermine de sa gloire, il les couronnera dans l'Eternité.

VII. Emplois des Capucins durant le Combat.

Enfin le signal donné, l'on commence le Combat, d'un fort grand cœur, & par les bruits ordinaires des Batailles, le son des Trompettes, les coups des plus gros Canons, mettans les choses en état d'avoir plus besoin d'Armes que de conseils, les uns se placent au lieu plus élevé de la Poupe, élevent leurs Crucifix, & animent les Nôtres à la Victoire, il y en eût un, qui monté à la Hune d'un Vaisseau, au milieu du Combat, comme un Heraut d'un prochain Triomphe, crioit à haute voix Victoire, victoire: Les autres secourent les Blessez, & d'autres assistent les mourans. Frere Anselme qui vit que son Bord étoit environné de tous côtez, de Galeres Ennemies, qu'ils alloient s'en rendre Maîtres, & qu'aians fait déja grand carnage des Nôtres, ils étoient Victorieux jusqu'au Mas, quitte sa Croix, dont il s'étoit jusque-là si saintement deffendu, & tout ardent du zele de la Foi, comme un autre Mathias, il prend une Epée à deux Mains, & se jette sur les Turcs, avec tant de force, qu'en aiant tüé sept, il chassa les autres de sa Galere, sans être blessé, non plus que celui qui proclamoit la Victoire, sur la Hune d'une autre Galere, quoi que les Turcs eussent tiré contre eux, plus de milles Fléches, & autant de coups d'Armes à Feu. Frere Anselme eût depuis quelque inquietude de conscience, pour avoir massacré de sa propre main tant de Turcs, & de retour à Rome, il le dit au Pape, pour en avoir Dispense de l'irregularité. Le Pape se prit à rire, lui disant ? Pourquoi vôtre conscience se trouble-t'elle d'une action si juste, vous meritez moins une Dispense, que de la loüange, & il le benit fort paternellement.

Frere Anselme délivre sa Galere des Turcs.

VIII. Grande Victoire remportée par les Chrêtiens sur les Turcs.

Cette grande journée reüssit glorieusement à l'Armée Chrêtienne, par la faveur de JESUS-CHRIST, qui dans le commencement du Combat, rendit aux Nôtres le vent favorable, de contraire qu'il leurs étoit, en sorte, qu'il renvoioit aux yeux des Ennemis toute la fumée des Canons, & des Mousquets qu'on tiroit sur les deux Flottes. Le Combat nous fut si glorieux, & nôtre Victoire si grande contre les Turcs, qu'en trois heures de tems, que dura la Bataille, plus de vingt-cinq mille Turcs y furent tüez, & principalement Ali Bassa, quatre mille Prisonniers, faits par les Fidels, quinze mille Esclaves Chrêtiens tirez de leurs Fers, plus de cent quatre-vingts Vaisseaux pris par les Nôtres, sans ceux que le feu consuma, ou que les Eaux coulerent à Fonds dessous leurs Abîmes. Enfin l'Empire Ottoman jamais n'éprouva de perte plus furieuse, que celle de cette journée, & Frere Anselme revint glorieusement à Rome, avec toute sa Compagnie.

IX. Un Novice tenté sur la presence réelle de l'Eucharistie est délivré de son doute par Jesus-Christ même.

Cette Année dans la Province de saint Ange, au Convent de Serra-Capriola, un Frere Laic Novice, fut tenté furieusement du Diable, sur la presence Réelle du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, & sa Tentation croissoit d'autant plus, qu'il la cachoit sous le voile du silence, & qu'il n'ozoit la découvrir à son Pere-Maître. Le Novice se plaignoit avec beaucoup de larmes, & plusieurs soûpirs, lors qu'il se sentoit agité de tant de Tempêtes d'infidelité, & qu'il connoissoit que c'étoit un effet du Diable, il ne pouvoit toutesfois se débarasser lui-même de ses artifices, parce que ce cruel Ennemi sembloit le combattre de trop prés, & attaquer son Ame par ses illusions. Ce genereux Soldat combattoit, je l'avouë, & ne cedoit pas à un Adversaire si puissant, il levoit toutesfois ses mains au Ciel, avec plusieurs larmes, & il en attendoit, dans ce Combat de la Foi, du secours, pour triompher des Demons. Lors qu'il eût soûtenu long-

tems

tems les attaques de son Ennemi, sans en être vaincu, Dieu qui est fidele, & qui ne permet pas, que nous soions tentez au dessus de nos forces, délivre le Novice de sa tentation de cette maniere. Le iour solemnel du saint Sacrement, lorsque la nuit à Matines l'on chantoit devant les Laudes, *Te Deum laudamus*, il s'incline profondément devant l'Autel, où reposoit l'Eucharistie, encore tout accablé du poids de sa Tentation, & dans cette posture, il demandoit du secours à Dieu, lorsqu'il voit sortir du Tabernacle, un petit Enfant, tout environné de lumieres, qui marchant sur l'Autel, éclairoit toute l'Eglise de ses clartez. Le Novice aussi-tôt prosterné contre Terre, & tout moüillé de ses larmes, s'écrie mon Seigneur, & mon Dieu, adore l'Enfant, & joüit de sa presence, jusqu'à ce que le Chœur aiant chanté ce Verset: *Te ergo quæsumus tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti*, il se fut mis à genoux avec les autres, pour baiser la Terre, & adorer JESUS-CHRIST. Ce qu'aiant fait l'Enfant rentra dans le Tabernacle, & par les Splendeurs de sa presence visible, il dissipa dans l'esprit de ce Novice, les nüages plus obscurs de l'infidelité, qui lui avoient causé tant d'inquietudes.

Un Miracle prouve la réalité du saint Sacrement.

De Frere Othon de San-Germano, & de Frere Ignace de Valdoppia Prestres.

X.

CEtte Année plusieurs de nos Freres, aprés leurs Travaux soufferts dans la Religion, dont ils avoient entrepris la milice, en receurent la Couronne de Dieu. Le premier est Frere Othon de San-Germano, Bourg du Roiaume de Naples, Prêtre, qui dés l'origine de la Reforme, fait Capucin, y brilla entre les autres, du lustre de tant de vertus, jusqu'à la chûte d'Ochino, qu'il apparoissoit comme un Astre nouveau tout éclatant de lumieres, mais agité de cette noire Tempête, comme un autre Lucifer, il tomba du Ciel de la Reforme, & se cacha dans un autre Ordre, sous les ombres d'une assez méchante vie. Le Pere des Clartez toutesfois, qui l'avoit autrefois tiré des tenebres du Siécle, lui éclaira l'esprit, & le rappella encore aux Splendeurs du même Ordre, d'où il s'étoit précipité dans les obscuritez du déreglement. Receu donc, quoi que difficilement entre les Capucins une seconde fois, & envoié dans la Province de Milan, il y effaça la tache de sa chûte, avec l'éclat de tant de vertus, & de sa premiere vie, qu'il sembloit, qu'au lieu d'avoir fait sa perte, elle lui avoit causé plus de biens, parce que dés-lors il commença d'être si touché de la Penitence de ses crimes passez, & de la tristesse de sa derniere vie, qu'il étoit le jour, & la nuit dans des larmes continuelles, comme donc sa Chair étoit la cause fatale de tous ses desordres, il lui déclare une guerre irréconciliable, il l'affoiblit par l'Abstinence, tout l'espace d'une Quarantaine, il l'a châtie tous les jours de jeûnes au Pain, & à l'Eau, & même quelquesfois pour l'accabler davantage, il la privoit de Pain, & ne lui donnoit, que quelques legumes cuites, & encore fort moderément, il la frappe de rudes disciplines, il la desseiche de veilles nocturnes, & il la mine de Travaux. Enfin, instruit que la vraie servitude du Corps, étoit la liberté plus seure de l'esprit, il réprime ses sens, d'une Loi si severe de discipline de ses mœurs, qu'il sembloit en avoir acquis une parfaite victoire.

Il sortit de la Religion, & se précipita dans les crimes.

XI.

Cét Homme sage avoüoit ordinairement, que la suite de la vertu lui étoit plus difficile aprés sa chûte, parce que l'Ame qui a peine à se détacher des plaisirs, qu'elle a goûtez comme agreables criminellement, est

Le retour à la vertu est plus difficile aprés la chûte.

plus lâche dans les vertus, & elle les embrasse avec plus de facilité, lorsqu'elle ne sçait pas encore, ce que les vices ont d'apparentes voluptez. Il assuroit même, que l'Oraison qu'il faisoit plusieurs heures le jour, & la nuit, lui avoit fort servi, à se surmonter soi-même, parce qu'il disoit, que par un vice de nature, lorsqu'elle a établi quelque chose chez-nous, ce qui semble difficile, & même impossible, y devient aisé, par une Oraison de larmes, puisque dit saint Isidore: *Celui qui brûle des tentations des vices, à ce bon remede, que lorsque quelqu'un le presse le plus, il y oppose l'Oraison d'esprit, parce que l'Oraison fréquente, éteint les attaques plus furieuses des vices.*

S. Isid. du sou. bien liv. 3. ch. 8.

XII. Le Demon qui ne pouvoit souffrir le Triomphe, que Frere Othon, avec qui il avoit contracté d'anciennes habitudes, remportoit sur sa Chair, & sur ses plaisirs, lui prépare de plus rudes guerres. En effet, il lui apparoissoit souvent, sous la figure d'une Femme, & il le tentoit d'impureté, quelquesfois il lui representoit les Phantômes de ceux, qui avoient été les Complices de ses débauches, & il le sollicitoit, à continuer leurs plaisirs, quelquesfois aussi il prenoit la forme de sa propre Mere, & lui persuadoit de prendre encore les soins de son propre Domestique. Et Frere Othon qui vit que tous ses spectres n'étoient, que des prestiges du Diable, les dissipoit d'un signe de la Croix. Une nuit au Convent d'Herba, lorsqu'il prie Dieu plus attentivement dans l'Eglise, le Demon, pour troubler ses Prieres, prend le Corps d'un Frere mort depuis peu, qu'on avoit déposé dans un lieu décent, jusqu'à ce qu'on le mit dans sa Sepulture, & avec ce Cadavre il entre dans l'Eglise, où Frere Othon, qui connut par une lumiere celeste, que c'étoit un Ouvrage du Diable, lui commande au nom de Dieu, de quitter ce Corps, qu'il n'avoit pris que pour faire ses prestiges. Ce que faisant le Demon, le Cadavre demeura sans mouvement, & Frere Othon le prit sur ses Epaules, le reporte au lieu d'où le Demon l'avoit emporté, retourne à l'Oraison, & y rend ses remerciemens à Dieu, de la Victoire qu'il lui a donnée sur ses Ennemis. Enfin parti pour l'Armée Navalle, avec Frere Anselme de Petra Molara, aprés avoir donné dans cét emploi de Charité, tous les témoignages possibles de patience, de Religion, & de Pieté, il y mourut saintement d'une Maladie, & aprés sa mort, il apparut à Milan à un Frere, qui l'interrogea de son état en l'autre Monde, & il lui répondit, qu'il étoit sauvé par la Bonté de Dieu, mais que sa justice lui avoit demandé un compte bien rigoureux de toutes choses, & principalement de la Pauvreté, en sorte qu'un reste de Chandelle, qui brûle quelquesfois inutilement dans des lieux communs d'un Convent, est recherché avec rigueur, au jugement de Dieu.

Le Demon l'attaque en plusieurs sortes.

Il meurt de maladie à l'Armée Navalle.

Vision de sa gloire aprés sa mort.

XIII. En ce même Tems, passa de cette vie à une meilleure, Frere Ignace de Valdoppia Prêtre, de la Province de Bologne, qui né de l'illustre Maison des Comtes de ce Bourg, avoit passé dans le Monde, une vie fort pleine de vertus, dompté les saillies de sa Chair, avec une grosse Chaîne, dont il accabloit son Corps, & emploié dans ses Prieres quelquesfois des jours tous entiers. Entré du Monde dans nôtre Ordre, il éclaira de tant de vertus, la bonne vie qu'il avoit commencée, qu'il s'y fit paroître un Original achevé d'humilité, d'honnêteté, de mansuetude, d'obeïssance, & d'Observance reguliere. Il fut principalement fort Amateur de l'Oraison, qu'il cherissoit si ardemment, qu'il fuioit la conversation des Hommes, & cherchoit toûjours les Solitudes, comme plus propres à la Contemplation des choses divines. Tandis qu'il est Gardien du Convent de Bologne, à cause de la Sainteté particuliere de sa bonne vie, il est choisi du nombre des Missionnaires Apostoliques de la Flotte du Pape, sous Frere Anselme leur Superieur, avec Frere Constantin de Modigliana, où aprés avoir

Vie, & Actions de Frere Ignace de Valdoppia.

Noble de naissance il est encore plus illustre par ses vertus.

avoir rendu toutes les preuves possibles de vertus, & de Charité, retourné glorieux aprés la victoire, & accablé dans son voiage de beaucoup de disgraces, & de plusieurs incommoditez, il tomba Malade dans la Province de la Poüille, où par un heureux martyre d'amour, & d'obeïssance, il termina heureusement toutes ses Miseres.

De Frere Jean Baptiste de Château saint Pierre Clerc. De Frere Macé de Génes Laic, & de Fr. François de Monte-Pulciano Predicateur.

CEtte Année, Frere Jean Baptiste de Château de saint Pierre Clerc mourut à Forli, il brilla dans l'Ordre, quoi que peu de Tems, par l'éclat de tant de pureté d'ame, d'humilité, de sagesse de mœurs, de mortifications des sens, d'assiduité d'Oraison, & d'Observance reguliere, qu'il menoit entre les Hommes une vie angelique, & toute celeste, & y acquit auprés de Dieu tant d'estime de Sainteté, qu'à l'heure de sa mort, un Demon qui obsedoit la Femme d'un Tysseran, s'écria aussi-tôt, ha! l'Homme saint Frere Jean Baptiste est mort, il monte maintenant dans le Ciel, & il faut que je sorte d'ici, parce qu'il me chasse de ma Demeure, il déchira alors son obsedée, la laissa comme morte, & il ne la tourmenta plus, comme il avoit accoûtumé. XIV.

Entre ceux, qui furent avec Frere Anselme de Petra Molara, à l'expedition navalle du Pape, Frere Macé de Génes Laic en fut un, que Frere Anselme choisit pour l'accompagner entre tous les autres. Aprés s'être fait Capucin, au commencement de la Reforme, il y montra tant de vertus, & d'austeritez, qu'il partageoit toute l'Année en Abstinence de quarante jours, les jeûnoit exactement au Pain, & à l'Eau, & toutesfois, il ne quittoit pas ses ordinaires travaux, dont il affoiblissoit fort son Corps, sans y chercher d'autres Repos, que dans l'Oraison, où il trouvoit des forces de vaincre sa Chair avec les vices, à force de froid, de nudité, de veilles, de disciplines, & d'autres mortifications. D'où vient que pressé de plusieurs attaques des Demons, dont ils tâchoient d'interrompre le cours de ses vertus, il s'étoit acquis, par la Bonté de Dieu, cette fermeté d'Ame, qu'il se mocquoit d'eux, & qu'il leur reprochoit leurs Foiblesses. XV.

Vie, & Actions de Frere Macé de Génes.

Tenté des Demons il leur reprochoit leur foiblesse.

L'on lui confia souvent le soin des Novices, à cause de la Sainteté de sa vie, & un jour qu'il en avoit la Charge, au Convent de Camerin, un Novice, sous prétexte d'une plus grande vertu, entretenoit le Demon, & le vice dans son Ame. En effet, un soir qu'il envoia ses Novices avec sa Benediction, se reposer dans leur Chambre, un deux, qui sembloit surpasser les autres en Oraison, & en probité, prioit plus long-tems, que ne l'ordonnoit le Pere Maître. Il en fut averti deux ou trois fois, de ne rien faire contre l'Obedience, & demeuré dans l'Eglise à prier, aprés que ses Compagnons se furent retirez dans leur Cellulle, le Pere Maître l'obligea d'aller à la sienne. Il y va tout en murmure, & au lieu d'obeïr à la parole, qui l'obligea de reposer, il s'occupe, selon son Caprice, à la Contemplation des choses divines, sans reconnoître les plaisirs trompeurs, dont le Diable abusoit son Ame. Lors donc qu'il suit plûtôt les ordres de sa Phantaisie, que ceux de son Pere Maître, le Demon sorti de son embûche, voulut comme un Lyon rugissant devorer le Novice, qu'il avoit trompé sous une apparence de vertu, comme un fin Renard, il se jetta sur lui, & lui serre si fort la Gorge, qu'on eut dit qu'il l'alloit étrangler: aussi-tôt il éleve sa voix, & appelle le Pere Maître, qui le vient secourir XVI.

Un Novice faisant Oraison sans Obedience est presque étranglé des Demons.

courir à force de prieres, & alors le Novice reconnut son crime d'Inobedience, & il apprit que l'obeïssance plaisoit plus à Dieu, que le sacrifice de l'Oraison, qu'on offroit plûtôt au Diable qu'à Dieu, lorsque par le mépris de la loi de l'obeïssance, l'esprit emporté par les saillies trop indiscretes d'une volonté propre, croit se consacrer à Jesus-Christ. Enfin Frere Macé, aprés avoir passé dans la Religion plus de quarante Ans, avec la loüange de plusieurs vertus, mourut celle-ci, & quitta la Terre pour le Ciel, & le Tems pour l'Eternité.

XVII. Vie, & Actions de Fr. François de Monte-Pulciano.

Dans la Province de Bologne, Frere François de Monte-Pulciano, de l'illustre Maison des Buratti Predicateur, éclatta d'un lustre non moindre de vertus, & de Sainteté. L'on dit, qu'il fut Cousin du Pape Marcelle II, & Sectateur de toutes les vertus. Il conserva principalement avec tant de soins son integrité, qu'il évitoit non seulement les entretiens, les familiaritez, & la veuë des Femmes, mais même, pour en perdre entierement la memoire, il ne souffroit qu'à peine, qu'on les nomma, & qu'on en parla en sa presence. Il abhorroit si fort les murmures contre les Superieurs, & contre qui que ce fut, que s'il les pressentoit dans une Compagnie, il la détournoit aussi-tôt à d'autres discours, où il s'en retiroit promtement; grand Observateur qu'il étoit de la discipline reguliere, l'on eut dit, qu'il avoit fait une alliance perpetuelle avec la Pauvreté, en sorte que rien ne lui plaisoit plus que la disette de toutes choses. Il prêchoit avec tant de ferveur d'esprit, & tant de sagesse de Dieu, qu'en Chaire il prédisoit quelquesfois les choses futures. En preuve dequoi, lorsqu'il prêchoit à Pise, il prophetiza la Santé, à François Marzocho Apoticaire, qui malade jusqu'au desespoir des Medecins, avoit imploré le remede de ses Oraisons, & il le guerit par ses Prieres, c'est ainsi que s'adressant à Dieu, il en obtient la guerison de plusieurs Malades. Enfin, lorsqu'il prêchoit les Advens à Sienne, il change cette vie mortelle, qu'il avoit passée dans la justice, & la Sainteté, avec une immortelle, qui couronnera ses bonnes actions dans le Paradis, son Manteau aprés sa mort, vint au pouvoir de ses Parens, & plusieurs personnes en furent délivrées de leurs Maladies.

Il prédit plusieurs choses futures.

Il guerit plusieurs Malades par ses Prieres.

Quelques autres Religieux d'une vie fort exemplaire.

XVIII. Vie, & Actions de Fr. Bernardin de Lauro Clerc.

La Province de Naples eut aussi ses Illustres, qui moururent saintement cette Année, aprés plusieurs actions d'une sainte vie. Le premier est Frere Bernardin de Lauro Clerc, qui aprés avoir fait l'Apprentissage d'une vie celeste, par une singuliere pureté d'Ame, une grande innocence de mœurs, une admirable candeur, une haine sainte de sa Chair, un profond mépris de soi-même, un zele ardent de la Pauvreté, une conduite fort humble, un culte merveilleux de l'Observance reguliere, & une poursuite soigneuse de toutes les vertus, mourut d'une mort avancée, au Convent d'Apici; d'où vient que sa vie manqua à la vertu, & non pas la vertu à sa vie, & qu'aiant peu combattu, dans la lice de nôtre Ordre, à la mort, il fut couronné comme un victorieux. En mourant en effet, il fut ravi en extaze, où il vit une grande Procession de Capucins, ornez d'Habits fort brillans, qui marchoient devant lui, & qui montoient de la Terre au Ciel, avec l'Ordre qu'on leur avoit donné, des premiers, & des derniers. Nôtre Pere saint François marchoit le dernier, entre deux autres, & portoit à la Main un Livre ouvert, où Frere Bernardin regarda attentivement, y vit son Nom écrit, retourné alors de son

Avant sa mort il est ravi en extase, eut une vision de sa gloire & mourut.

extaze,

extaze, il dit tout joieux sa vision aux Freres, & aussi-tôt, il monta dans le Ciel, avec cette Seraphique Compagnie.

XIX. Vie, & Actions de Frere André de Cotroné Laic.

La même Province celebre encore la memoire de Frere André Calabrois, de la Ville de Cotroné, dans la grande Grece, qui Frere Laic d'état, ennemi de l'oisiveté, avoit coûtume de donner le jour au Travail, une petite partie de la nuit au Sommeil, & la plus grande à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines. Pauvre d'Habit, il étoit riche en Charité envers tous les Freres, & sans avoir rien de plus agreable, que d'obeïr à ses Superieurs, & même aux autres, il étoit fort fâché, si le Superieur civilement, le prioit, & ne lui commandoit pas de faire les choses, parce qu'il disoit, que la Priere diminuoit la force, & le merite de l'obeïssance, d'où l'on pouvoit juger aisément qu'il avoit acquis ce fonds de cette vertu, avec l'abaissement de lui-même; il portoit aux Prêtres tant d'honneur, & tant de respect, qu'il sembloit avoir acquis en cela, le veritable esprit de nôtre Pere S. François, qu'il estimoit un crime de s'asseoir avec eux, de leur parler en conversation familiere, & de n'être pas nuë Tête en leur presence, & il disoit ordinairement, que les Prêtres étoient les plus nobles Serviteurs de Dieu, à qui faire quelque service, il croioit que ce fut une faveur fort singuliere. Avec cette pensée d'obeïssance, & d'abaissement, il tomba dangereusement malade à Naples, au Convent de saint Euphebie, & des vertus, dont il avoit fait le principal ornement de son Ame, à la mort, il s'en menagea une couronne de gloire, parce qu'aiant encore l'usage de ses sens, l'on crut qu'il ne mourroit pas si-tôt, & alors il demanda à parler à son Gardien, & le pria de lui donner sa Benediction pour son grand voiage, le Gardien en riant, lui dit, où devez-vous aller, mon Frere, (on ne sçavoit pas encore le jour de sa mort,) mais Frere André, qui l'avoit apprise de Dieu même, lui demanda sa Benediction plus instamment, je dois bien-tôt, lui dit-il, mon Pere, faire un grand voiage. Le Gardien enfin, pour contenter ses desirs, lui répondit courage, allez heureux avec la Benediction de Dieu, & la mienne, le mourant prit le Gardien par sa Corde, benissez-moi, dit-il, benissez-moi, mon Pere, sorti du Monde avec ces paroles, il entreprend le voiage du Ciel, & s'envola dans le Paradis.

Il portoit grand respect aux Prêtres.

Pour mourir il demande la Benediction à son Gardien.

Dieu l'avertit du jour de son Decés.

XX. Vie, & Actions de Frere Bonaventure de Cremone Prêtre.

Un troisiéme succeda à celui-ci dans la même Province, & fut Frere Bonaventure de Cremone, Prêtre, qui dans nôtre commencement, changea sa Noble Famille des Amadei, avec la pauvre Reforme des Capucins, & y mena une vie plûtôt Angelique qu'Humaine, parce que separé de toutes les conversations, & de tous les entretiens, il se plaisoit si fort aux choses celestes, qu'il sembloit s'être choisi avec l'Apôtre Saint Paul, une conversation continuelle dans le Paradis, d'où vient qu'il étoit tiré par force, & malgré lui, aux choses necessaires absolument, à la conservation de la vie. Il n'est donc pas étrange, que par une loi si exacte d'abstinence, il se fût imposé des jeûnes si rigoureux, qu'il les passoit souvent au pain & à l'eau, il domtoit sa chair avec un rude Cilice, dormoit fort peu, & emploioit la nuit, en Oraison, dans de longues veilles. Il supporta d'une si grande fermeté d'esprit, cette horrible tempête, dont l'effroiable chûte d'Ochin agita tout l'Ordre, qu'il empêcha la perte de plusieurs par sa force, & par son exemple, & les retint dans les bras de leur Mere affligée.

XXI. Il voit souvent la Vierge sainte, & les saints Apôtres.

En ce tems-là, comme il prioit assiduëment Dieu avec plusieurs larmes, pour nôtre pauvre Religion, au Convent de Forli, il jouït de la veuë, & de la consolation de la Vierge sainte, comme nous l'avons dit plus amplement l'an 1543. Il eut encore plusieurs autres visions & revelations de Dieu, qui montrent bien l'état, que sa Majesté faisoit de sa bonne vie. Souvent au même Convent, lors qu'il prie dans le Bois, conduit par un

Ange, à une Eglise sur une Montagne proche de la Ville, il y joüit des entretiens de saint Pierre Apôtre, & de nôtre Pere saint François, qui lui découvrent plusieurs choses futures, qu'il tenoit fort secrettes, & qu'à peine confioit-il au Gardien de Forli. Il lui dit pourtant qu'un jour il entendit l'Apôtre saint Pierre, celebrer la Messe toute entiere dans l'Eglise de cette Montagne. Envoié de la Province de Bologne à Naples, par le General Marius, pour y conduire les Religieuses de sainte Marie de Jerusalem, aprés quelques Années de leur conduite, il mourut saintement, celle-ci, au Convent de saint Euphebie.

Il voit saint Pierre dire la sainte Messe.

XXII. Vie, & Actions de Fr. Leon de Génes Prêtre.

La Province de saint Ange a aussi ses Fleurs, & Frere Leon de Génes Prêtre, qui embaûmé l'espace de Trente Ans des douces odeurs de ses vertus, cette Année comme un parfum composé de plusieurs senteurs de vertus celestes, s'éleva doucement dans le Ciel avec les Anges. Dieu l'appella à la liberté d'une servitude divine, & aprés avoir été quelque Tems Hermite sur le Mont Gargan, dans l'exercice d'une austere vie, & l'édification d'une Foule de Peuples, qui venoient de tous côtez admirer ses vertus, il considera serieusement les perils de cét Institut, & lorsque Dieu lui inspira le dessein d'une Religion plus reglée, il lui demanda conseil, avec beaucoup de jeûnes, & plusieurs Oraisons, sur le choix qu'il concertoit dans son esprit, avec toutes ses lumieres, crainte d'être trompé par les artifices des Demons. Ce qu'aiant souvent demandé à Dieu, la sainte Vierge, dont il avoit imploré le secours sur son entreprise, lui aparut, & lui persuada d'embrasser une Religion d'une vertu plus assurée. Frere Leon encore timide apprehende les secrettes illusions du Diable, dont il sçavoit, que le mêtier étoit, d'ôter une possession certaine d'un bien, sous le prétexte incertain d'un plus considerable, redouble ses Prieres avec ses larmes, & il demande instamment les divines lumieres, qui ne peuvent tromper les Hommes, & dont il découvre le Chemin plus infaillible de son Salut. La Vierge sainte lui apparut donc encore une fois, le confirme dans sa premiere pensée, & l'asseure qu'elle est de Dieu. Frere Leon ne doute plus, mais assuré par les paroles de la Vierge sainte, il choisit, par l'inspiration de Dieu, la Religion des Capucins, & il prend leur Habit, au Convent de saint Jean de Monte-Rotondo.

La Vierge sainte lui apprend en vision quelle Religion il embrassera.

D'Hermite, il se fait Capucin.

XXIII. Celebre en plusieurs vertus.

Entré dans l'Ordre, il est difficile de dire, de combien il brilla de vertus, & qu'elle sorte de vie, il embrassa parmi les Hommes, parce qu'il lioit la liberté trop vague de son premier Institut, d'un desir si soûmis de l'obeïssance, que disant, qu'il ne trouvoit rien de plus agreable, que d'obeïr, il assuroit, qu'il faisoit avec plaisir les choses, qui paroissent, ou difficiles, ou impossibles. Personne n'étoit plus humble, plus pur, & plus moderé que lui, parce que son Ame étoit si éloignée des desirs de toutes choses, si moderée dans les occasions, & si disposée à toutes les vertus, qu'elle ne se plaisoit qu'aux desirs, & qu'aux actions de la Sainteté.

XXIV. Son Abstinence est admirable

Que personne ne blâme de paroles si facilement son Abstinence, dont il se retranchoit fort souvent, non seulement toutes sortes de Nourritures, excepté celle du Pain, & de l'Eau, mais dont encore il se privoit, des deux, & trois jours, du necessaire à la vie, ne mangeant ces jours-là de quoi que ce fut? Qu'on ne die point les Martyres de son Corps, que pour soûmettre aux ordres de son esprit, il affligeoit de Cilices, de disciplines extraordinaires, de veilles, de nudité, de souffrance de froid, & d'autres austeritez volontaires? Qu'on taise ses desirs empressez de la Pauvreté, son zele de l'Observance reguliere, ses extazes, ses ravissemens dans la Contemplation des choses divines, ses Oraisons de nuit si assiduës, ses larmes, & ses soûpirs, qui le faisoient paroître un Homme veritablement celeste. Toutes ces vertus donc l'accompagnerent si fidelement, les trente Ans de sa vie religieuse,

religieuse, & aprés avoir honoré son Ordre des actions de sa Saintcté, il les termina d'une mort glorieuse, au Convent de Manfredonia, & toute la Ville, à cause de la reputation de ses vertus, vint en Foule à ses Funerailles.

Il mourut saintement au Convent de Regge.

XXV.

Vie, & Actions de Frere Martin de Regge.

Terminons enfin cette Année, par la mort heureuse de Frere Martin de Regge Laic, de la même Province, qui celebre en Abstinence, Pauvreté, silence, austerité, mortification des sens, & Oraison mentalle, passa dans l'Ordre trente-neuf Ans de son âge; Dieu lui revela le jour de sa mort, & il mourut à Regge, dans une grande reputation de probité de vie, dont Dieu donna ce témoignage aprés son Decés, que sa Chair étoit blanche, tendre, & maniable, comme celle des Enfans, afin qu'on connut visiblement, que si sa vie avoit été si innocente, sa mort étoit fort glorieuse.





On bâtit le Convent de Sicignano.

I. Pie V. Pape meurt, & Gregoire XIII. lui succede cette Année.



Ette déplorable Année 1572, au regret extréme de tout le Monde, & au grand préjudice de toute l'Eglise, les Calendes de May, nous ravit le Pape Pie V, la gloire des Souverains Pontifs, l'ornement du Siége Apostolique, le soûtien de toutes les vertus, la Terreur des Infideles, les délices du Christianisme, dans le Tems même qu'il méditoit de plus grands desseins; & sa mort eut encore été plus sensible à tous les fideles, si cette même Année, peu de tems aprés ne nous eut rendu, le jour de la Pentecôte, Gregoire XIII. par une descente du saint Esprit, dans celui du Conclave, grand Pape assurément, & celebre par l'éclat de ses belles actions.

II. On bâtit un Convent à Sicignano, Dieu le voulut.

Cependant l'Ordre des Capucins s'étendoit fort au Roïaume de Naples. Comme donc la Province de Basilicate avoit besoin de Convens, qui servissent de demeures au grand nombre de ses Freres, qui s'augmentoit tous les jours, on jetta cette Année, les Fondemens du Monastere de Sicignano, Bourg du Dioceze de Cappaccio, dans l'Archevêché de Salerne, non sans un témoignage assuré de la Providence de Dieu: parce que Jean Antoine Maffeo refusa de vendre une piéce de Terre, qui devoit servir à bâtir le Convent, quoi qu'on lui en offrit un prix considerable, & qu'on l'en pria instamment, & si opposa avec grande opiniâtreté, mais il voit la nuit en dormant nôtre Pere saint François, descendre du Ciel en Terre, qui le regarde d'un œil irrité, le conduit dans le Champ qu'il refusoit, où il lui parla assez rudement, & lui dit? Quoi donc vous refusez de donner à mes Freres vôtre Champ, pour le prix que vous en offrent leurs Biens-faicteurs, il prit alors la Corde, dont il se ceingnoit, & il l'en frapa, jusqu'à ce qu'il lui demanda pardon, & s'écria de douleur, ha! grand Saint, pardonnez-moi? Que vos Freres prennent maintenant ma Terre, je ne m'y oppose, je ne la refuse plus, & saint François cessa ses coups sur cette promesse. Maffeo éveillé, fait appeller les Freres, & sans leur parler de prix, il leur donne sa Terre liberalement, changé même d'esprit, il témoigna depuis grand respect, & beaucoup de bien-veillance à nôtre Reforme.

III. Le Demon tâche de s'opposer à ce Bâtiment, par un Orage horrible d'Eclairs, & de Tonneres.

Mais le Demon Ennemi de tous biens, ne souffrit qu'à regret, qu'on bâtit dans ce Bourg un Convent de Capucins, & le jour arrêté, pour planter la Croix, & jetter les Fondemens de l'Eglise, il préparoit dans les Airs d'horribles Tempêtes, dont il prétendoit effraier les Hommes, & les obliger à quitter leur entreprise, lorsque le dessein du Diable est revelé du Ciel à Frere Bernardin de Lauro Predicateur, & Homme de probité, qui dans un discours au Peuple l'avertit, de ne se pas épouvanter de l'artifice des Demons, parce qu'il sçavoit assurément, qu'ils exciteroient ce même jour, une effroiable Tempête de pluïes, de tonnerres, d'éclairs, & de gresles, pour troubler un œuvre de Dieu, que sa puissance toutesfois dissiperoit

peroit en fort peu de Tems. Ce qui étant arrivé précisement comme il l'avoit prédit, les Peuples en furent plus animez, à achever ce Monastere.

Dieu encore fit paroître un autre témoignage de sa Bien-veillance, dans la Fabrique de ce Convent, parce que, comme on avoit donné le soin de le bâtir à Frere Ruffin de Libonati, & à Frere Antoine de Lagonero Prêtres, d'un âge assez avancé, & d'une vertu bien éprouvée, une grande quantité de Maçons, & de Manœuvres y étoit venuë travailler liberalement, à qui Jean Masseo Prêtre de ce Bourg, offroit tous les jou s le necessaire à la vie. Un jour ils manquerent de Vin, parce qu'on oublia d'en remplir les Vaisseaux, où l'on le conservoit ordinairement. Ce que voiant Jean Masseo, il retourna promtement chez lui, pour faire emplir les Bouteilles, avec les Quarts de Müis, à l'heure du dîner, & les faire apporter aux Ouvriers; lorsqu'il rencontra Frere Ruffin, & Frere Antoine qui revenoient du Bourg, & lorsqu'il leur dit, qu'il n'y avoit plus de Vin au Convent, ils lui dirent, qu'il en restoit encore dans tous les Vaisseaux, & comme il s'opiniâtroit à leur dire, qu'il n'y en avoit plus, ils le remenerent au Convent avec eux, & visiterent les Quarts de Müis, & les Bouteilles de compagnie, & les trouverent pleins d'un Vin fort excellent. Ce que Jean Maffeo admira, comme un Miracle de Dieu, & il eut encore plus d'ardeur à continuer son Ouvrage. IV.

Frere Ruffin, & Frere Antoine Prêtres celebres en Sainteté, & en Miracles.

Par leurs Prieres ils obtiennent du Vin aux Ouvriers.

Le même Masseo disoit encore, que peu de jours avant ce tems-là, Dieu lui avoit fait une autre faveur fort considerable, parce que ces mêmes Freres logeoient chez-lui, au commencement de leur arrivée, & pour les régaler d'un Vin plus exquis que son ordinaire, il en fait percer un Müis, qu'il avoit fait emplir d'un Vin puissant, il y avoit du tems, en faveur de ses Hôtes, on trouva son Vin aigre, & il en fut fort fâché. Ces Freres qui sceurent le sujet de sa fâcherie, se retirerent en Oraison, une demie heure, & de retour, ils lui dirent: Pourquoi vous affligés-vous de vôtre Vin gâté, ordonnez encore qu'on en aille tirer, & il fut trouvé merveilleux, & pour autoriser ce Miracle, Dieu permit, que ce qui ne servoit ordinairement que six mois, fut suffisant pour deux Ans à toute cette Famille. V.

Ils changent un Vin aigre en un excellent par leurs Prieres.

Une Fille apparut à sa Mere aprés sa mort, & lui dit la gloire, dont joüissoient les Capucins dans le Ciel.

A Rome une Dame de qualité bien vertueuse, qui prioit Dieu fort assiduëment, dans l'Eglise des Capucins, & qui n'avoit point d'enfans, adopta pour sa Fille une jeune de bonnes mœurs, & doüée de plusieurs vertus, & elle l'instruisoit à fuir les vices, à conserver son innocence, & à être toûjours fort pure devant Dieu, & à cause même qu'elle étoit toute dévoüée à honorer S. François, elle ne lui permit d'autres vêtemens que de couleur grise, & encore fort modestes. Cette Fille instruite d'une si sage Mere, tandis qu'elle avance dans toutes les vertus, qui la firent aimer de cette Dame, mourut deux ans aprés, & son ame s'envola dans le Ciel avec les Bienheureux. Quelques jours aprés sa mort, & les larmes inconsolables de sa Mere un peu appaisées, une nuit que cette triste Mere pleuroit la mort de sa Fille, elle lui apparut vêtuë d'habits bien précieux, & lui dit: Pourquoi me pleurés-vous comme morte, ma Mere? essuiez maintenant vos larmes, puis que je vis auprés de mon Epoux celeste. La Mere effraiée à la veuë de sa Fille, lui répondit: Qui êtes-vous, qui me parlez de cette maniere? Ne me reconnoissés-vous pas, dit-elle, je suis vôtre Fille, que vous pleurez morte si VI.

Vision que la Mere eut de sa Fille aprés sa mort.

inconsolablement. Je le croirois, répondit-elle, si vous n'aviez pas des habits si riches, parce que ma Fille n'en portoit que de communs, & de couleur de cendre ; Ne vous en étonnez pas, dit-elle, Dieu m'a donné cette Robbe blanche brochée d'or, & pleine d'étoiles, dont vous me voiez ornée, à cause de ma Virginité, que je lui ai conservée, au lieu de la simple, & de la grise que j'avois au Monde, & celle que je porte sous la blanche, que vous admirez de couleur de pourpre, a été travaillée par les merites de mon Epoux.

VII. Mais la Mere qui aimoit si saintement les Capucins, & qui connoissoit que sa fille étoit bien-heureuse, lui dit aussi-tôt, ma Fille, dites-moi, je vous prie, s'il y a plusieurs Capucins dans le Ciel, & quelle est leur gloire auprés de Dieu : Ha ! ma Mere, répondit la Fille, il y a tant de Capucins dans le Paradis, & ils y sont si glorieux qu'ils sont dans le sein de Dieu, comme ses plus chers enfans, & quoi que je sois bien-heureuse, je ne puis exprimer leur gloire. Depuis peu, trois sont morts au prochain Convent (dont elle dit les noms) que le Ciel a honorez, continua-t'elle, d'un si grand triomphe, que quoi qu'il ait éclaté depuis quelques jours, l'Empirée résonne encore de leurs loüanges, & les publiera encore bien du tems. Avez-vous vû, ma Mere, avec qu'elles acclamations de joie, toute la Ville de Rome a receu Marc Antoine Colonne, retourné tout glorieux & triomphant de l'Armée des Turcs, tout ce grand Triomphe, n'est qu'une simple Mommerie, si vous le comparez à celui de ces trois Capucins, ce qu'aiant dit, elle se retira dans le Ciel avec JESUS-CHRIT.

Revelation que la Mere eut de la gloire des Capucins morts par le moien de sa Fille.

Qu'elle est la gloire du triomphe des Capucins dans le Ciel.

VIII. La Mere alors, qui avoit bien retenu les noms du Convent, & des trois Freres morts, pour être plus assurée du Fait, envoie un de ses plus familiers au Monastere, qui s'en informe plus exactement. Instruit du Gardien même des choses qui lui étoient confiées, touchant ces trois Freres, il apprit, que les trois qu'il lui nommoit étoient morts depuis peu, dans une réputation tres-grande de Sainteté, que l'un d'eux, lors qu'aprés sa mort on lavoit son Corps, selon la coûtume, couvrit de sa Main ses Parties, par un sentiment de sa pureté, qu'il avoit si fort conservée pendant sa vie, qu'il la vouloit encore garder inviolable aprés sa mort, afin que tous sçachent par cette belle Remarque, qu'on doit traiter les Corps des Deffunts, avec la même reverence, que s'ils étoient vivans, & que leurs Ames, quoi que glorieuses s'offençent dans le Ciel, au moment, que sur la Terre, on n'observe pas envers leurs Corps, les Regles plus étroites de l'honnêteté.

Il faut traiter les Corps morts avec grande honnêteté.

Vie, & Actions de Frere Bonaventure de Regge en Lombardie. Ses principales vertus, & particulierement sa ferveur en prêchant.

IX. LA Province de la Marche, comme une plante feconde du Paradis, produisit cette Année trois beaux fruits entre les autres, bien dignes du Ciel empirée. Le premier étoit Frere Bonaventure de Regge, qui honoré des Ordres sacrez, jetta les premiers Fondemens de ses vertus parmi les Conventuels, & passa entre les Capucins, où il travailla si bien à son spirituel avancement, qu'il l'éleva jusqu'au dernier état de la perfection religieuse, parce que si dans son entrée à l'Ordre, où il déclara la guerre à tous les vices, il acquit une telle probité de vie, qui fait la premiere voie à la vertu, écarte de l'Ame toutes les impressions du mal, & la dégage de tous les desordres, que non seulement il abhorroit tous les vices, jusqu'à leur ombre, & que même il arriva à une telle pureté de mœurs,

Sa Vie est ornée de toutes les vertus.

mœurs, qu'elle approchoit de celle des Anges, avec ce fondement des autres vertus, qu'il ne crut jamais en avoir acquis une bien parfaitement, parce qu'il sçavoit, que la baze de la perfection êtoit l'humilité, qui ne regarde pas ce qu'on a fait, mais ce qu'on devoit faire, ni ce qu'on posse-de, mais ce qui manque de plus vertueux à une bonne Ame. Il sçavoit bien encore, que le tems de cette vie, êtoit celui du Combat, & non pas des Triomphes, & qu'on n y joüissoit pas de la vertu, pour laisser une Ame dans l'oisiveté, à cause principalement, qu'il n'y a rien de plus contraire à l'avancement de la vertu, que l'opinion de son progrés, dont quelqu un se croiroit exemt de faire une chose, qu'il se persuaderoit avoir achevée; & ainsi fortifié du conseil de l'Apôtre, sans penser aux choses, qui êtoient derriere lui, il s'avançoit tous les jours à l'acquisition des plus parfaites, qu'il n'avoit pas.

Il gardoit dans son boire, & dans son manger une moderation, qui sans s'écarter des Loix plus êtroites de l Abstinence, dont vivoient tous les autres, banissoit de l'esprit toute sorte de plaisir, & du corps toute la satieté, & même dans ce qu'il devoit desirer, & fuir, il s'êtoit resolu de la garder avec tant d'exactitude, que sans attachement, ou de desir, ou de possession, de ce qu'on voit des yeux, il avoit l'Ame libre de toutes les inquietudes. Il s'êtoit lié si fort de sentiment avec la Pauvreté Seraphique, qui d'autant plus qu'elle est parfaite, éloigne plus l'Homme de tout ce qui n'est que Terre, qu'il mettoit tout son plaisir, & toute sa gloire dans la disette, & le manquement des choses; & comme il jugeoit bien, que sa Chair en qualité d'ennemie déclarée de Dieu, & de la vertu, est toûjours d'intelligence, & de concert avec les vices, il la domtoit d'un frein de veilles, de disciplines, de froid, de nudité, si rigoureux, que selon le conseil de l'Apôtre, il la crucifioit avec les pechez, & les plaisirs dereglez, d'où son esprit, dans l'Oraison qu'il s'êtoit renduë partout une compagne si inséparable, & si familiere, qu'il ne pouvoit, ni vivre, ni subsister sans elle, comme dégagé d'un pezant Fardeau, s'envoloit à Dieu plus legerement. X.

Ce grand Amas de vertus, êtoit achevé chez-lui, par un zele ardent de la Charité, qui l'appelloit à la Predication de l'Evangile, & le pressoit d'emploier tous ses soins, à veiller diligemment sur le troupeau de Jesus-Christ, & de rappeller à la Bergerie les Oüailles, qui s'en êtoient écartées par quelques desordres. Lorsqu'il prêchoit dans les Villes, & dans les Villages, il attire les uns, il effraie les autres, il confirme ceux-ci dans leurs vertus, & il retire ceux-là des Griffes des Demons, il cherche des Pecheurs dans les Places publiques, les Prisons, & les Hôpitaux, quelquesfois il prêche devant le grand Monde, & une Foule d'Auditeurs, d'autrefois dans les Villages à peu de personnes, pour y trouver une Brebis errante, & la reporter au Bercail avec les autres, dessus ses Epaules, pour sauver tous les Hommes, être pour tous les Pecheurs un anatheme au Monde, & à ses Suivans, & même les conduire tous au Ciel, & les engager aux familiaritez plus secrettes de Jesus-Christ. XI. Il prêchoit avec une grande ferveur d'esprit.

Au sentiment de Frere Bernardin de Mont-Lolmo, la science de Frere Bonaventure êtoit plus infuse qu'acquise, d'où ses discours empruntoient de Dieu tant de force, que comme un Feu il brûloit les Ames des Hommes, & ses paroles brizans leurs cœurs plus coupables, il les obligeoit en prêchant, aux larmes, & aux soûpirs de la Penitence. Il arrivoit donc souvent, qu'à peine pouvoit-on entendre sa voix, au milieu des soûpirs, des clameurs, & des gemissemens de ceux, qui se repentoient des desordres de leur vie passée. Il avoit la même force à réconcilier des Ennemis, & à les engager à de mutuelles amitiez. Macerate, Ville dans la Marche, êtoit XII. Dieu donnoit beaucoup de force à ses discours.

étoit toute divisée de haines, & de factions, que n'avoient pû appaiser les plus grands Personnages par leurs soins, & par leurs discours, en sorte qu'elle rougissoit quelquesfois du sang, & du massacre de ses Citoïens, lorsque Frere Bonaventure qui y prêchoit le Carême, aprés les longues Prieres mélées de larmes, qu'il offroit à Dieu devant l'Exorde de ses Sermons, obtint de sa Bonté infinie, que les haines appaisées, & les dissentions éteintes, entre tous les Peuples, devant la glorieuse Resurrection de Jesus-Christ, toute la Ville fut amie par le Traité d'une Paix commune, dont les Articles se voient encore aujourd'hui, dans les Monumens de la Ville.

Plusieurs autres vertus de ce grand Serviteur de Dieu, & sa mort.

XIII. Il convertit un Ecclesiastique, qui ne vivoit pas bien.

A Fermo Ville de la Marche, il y avoit un Prêtre des plus nobles, & des plus riches du Païs, de mœurs pourtant si contraires à sa qualité, qu'au scandal public de la Ville, il ne frequentoit point les Sacremens, ne disoit pas la Messe, & n'étoit pas vêtu en Ecclesiastique. On n'avoit pû même, à cause du credit de sa Famille, l'obliger à changer de vie, & d'embrasser celle qui sied si bien à des Gens d'Eglise, quoi qu'on l'eut fort souvent averti sans succés, Frere Bonaventure un jour aprés son Sermon, le fait venir à sa Chambre, où il l'appella au nom de Jesus-Christ, & lui met sur la Tête un Bonnet quarré, & sur le Corps une Sottanne, comme en portent tous les Prêtres, comme s'il fut devenu alors un Loup un Agneau, par la vertu de Dieu, il fut tellement changé, que soûmis à Frere Bonaventure, avec l'étonnement de toute la Ville, il y vêcut depuis comme un veritable Ecclesiastique, ce qui procedant plûtôt d'une force divine, que d'une humaine, prouvoit bien la haute vertu de l'Homme de Dieu.

Il institua dans cette même Ville, une Confrairie d'Hommes, qu'on y appelle des Noirs, à qui il prescrivit des Regles, & des Constitutions, qui s'est fort accruë depuis, fait de grandes actions de Pieté, & renferme les plus illustres de la Ville. Il érigea d'autres societez ailleurs, dont il attachoit à la devotion les Hommes, & par ses soins il conserva bien, & augmenta même l'Institution des Prieres de Quarante-Heures, qu'avoit établies Frere Joseph de Ferno, dans le tems de leurs Predications.

XIV. Il combat pour la foi contre les Heretiques.

En ce Tems-là, plusieurs Villes d'Italie, fort alterées par les Guerres, & les Heresies, qui les ravageoient de leurs fureurs, & de leurs poisons, Frere Bonaventure tout embrazé du zele de la Foi, emploioit tous ses soins à leur soulagement. Un jour qu'il invectivoit à Mondolpho, Bourg du Duché d'Urbin contre l'Heresie, un Heretique lui donna du Vin mêlé de poison, dont Dieu le préserva par sa vertu infinie. Comme il persecutoit sur le même sujet les Heretiques à Ozimo, un Avocat infecté d'Heresie, qui ne pouvoit souffrir la verité de l'Eglise, commença publiquement à médire contre Frere Bonaventure, comme s'il prêchoit lui-même des Erreurs, mais Dieu se vengea de son insolence, parce que tandis qu'il vômit plus d'injures contre le Predicateur, encore qu'il n'eût point d'Ennemis, tout percé de coups, une nuit, avec son Sang, il rendit sa vie, pour apprendre à ceux, qui médisent si facilement des autres, qu'ils doivent plus de respect aux personnes consacrées à Dieu.

XV. Il prédit prophetiquement quantité de choses.

Frere Bonaventure prédit en Chaire, d'un esprit prophetique plusieurs choses, qui montrent bien visiblement, de quelles clartez celestes son esprit étoit éclairé. L'on dit de lui, que comme il prêchoit au Bourg saint Agathe, & y voioit commettre plusieurs crimes, il prédit aux Habitans, un

un horrible Fleau de Dieu, s'ils ne travaillent, par la Penitence à appaiser ses coleres. Mais eux sans s'arrêter fort à ses paroles, éprouverent peu de tems aprés la vengeance divine, parce que la Terre, qui y fit une horrible ouverture, y abima plusieurs Maisons du Bourg, avec plusieurs Jardins, & même des Heritages. Une Gresle annuelle accompagnée d'une furieuse Tempête ruinoit aussi, avec tant de dégât la Campagne de Narny, lorsque Frere Bonaventure y prêchoit, qu'elle reduisit en solitude, presque tout le Païs, il persuade aux Habitans de faire les Prieres de Quarante-Heures, & il leur promet du secours de Dieu. Aussi-tôt par un public consentement de la Ville, on les ordonne dans toutes les Eglises, où l'on les fit avec tant de pieté, que les Peuples y venoient en Foule des Bourgs, & des Villages prochains, & parce qu'ils y entendent les Sermons d'un si fervent Predicateur, ils se sentoient tous portez à la Penitence de leurs desordres. Tous les Bourgs assisterent à ses Prieres communes, exceptez trois, qui refuserent de s'y trouver avec les autres, mais toute la Campagne de Narny libre cette Année de la Tempête ordinaire, & riche en Moissons, ces trois Bourgs, qui avoient méprisé l'Oraison des Quarante-Heures, ravagez de la Gresle, & de l'Orage furent severement châtiez de leurs mépris. Ils ne laisserent pas pourtant d'apprendre par leur disgrace, que lorsqu'on feroit ces Prieres publiques dans la Ville toutes les Années, s'ils s'y trouvoient avec les autres Bourgs, qui n'y manquoient pas, ils joüiroient de leurs avantages, & en effet, comme ils les y accompagnerent une autre Année, ils firent comme eux fort utilement leurs Moissons, & leurs Recoltes.

Il conseille à Narny l'Oraison des 40. heures, & tout le Païs est délivré d'un Orage.

XVI.

Il est fait Procureur General de l'Ordre.

Ce grand Homme étoit si prudent, qu'il exerça fort sagement la Charge de Procureur General, & qu'il fut souvent Provincial de la Marche, avec un progrés merveilleux de l'Observance reguliere. Un jour en cette qualité, venu à Urbin pour quelques Affaires considerables de Pieté, le Diable qui étoit envieux de ses vertus, pour les lui ravir toutes, emploie tous ses efforts pour lui en ôter une, ce fut sa Chasteté, parce qu'une Dame de qualité dans la Ville, quoi qu'impudique secretement, qui vit passer devant sa Porte l'Homme de Dieu, sous prétexte de devotion, le fait entrer chez-elle, toute embrazée du feu de l'impureté, & comme si elle vouloit lui communiquer quelque Affaire, sans penser à cette adresse du Diable, elle le conduit dans une Chambre écartée, où par des embrassemens trop salles, elle attire à une volupté brutale, un Homme chaste, & fort grave, qui n'y pensoit pas; il fut surpris d'abord, & sans pouvoir avec des paroles se dégager de cette Impudique, il tire de sa Manche une Discipline de fer, & lui en donne plusieurs coups sur la Face, & sur les Joües, jusqu'à ce que par cette sorte d'Exorcisme, il l'eut délivrée du Diable d'impureté, qui la possedoit, & cela fort utilement, parce que cette maniere de conjuration, écarta le Diable de chez-elle, & punit son insolence; Frere Bonaventure alors la quitta, chargé des dépoüilles glorieuses, qu'il avoit remportées sur l'impureté, dont il triomphoit si glorieusement.

Il appaise l'impureté dans une impudique.

XVII.

Il étoit Gardien à Fano, & confessoit ses Freres dans le Bois du Convent, Tous avoient été déja confessez, lorsqu'il voit venir à lui, d'un autre côté du Bois, deux autres Freres, qui proches lui dirent: Mon Pere, ne vous plaît-il pas d'entendre nos Confessions : l'Homme de Dieu les considera plus attentivement, reconnut qu'ils étoient morts depuis peu de tems, & leur répondit, tres-volontiers, si l'Absolution vous peut être utile, helas, helas! dirent-ils, le tems de l'Absolution est passé, il n'est plus pour nous, & s'enfuïrent par les Routes plus détournées de ce Bois.

XVIII.

Ce grand Homme enfin, avoit consommé dans la Religion trente-huit

Frere Bonaventure mourut saintement à Sinigaglia & fut porté à Scappezzano.

Années des siennes, avec la loüange de plusieurs vertus, & d'une éminente sainteté, & s'en alloit à Scappezzano par Sinigaglia, où il tomba Malade, & connut que Dieu vouloit l'appeller à lui, il se prépare à la mort, avec une reception toute sainte des Sacremens de l'Eglise, s'embraze lui-même des desirs celestes, & sortit de ce Monde, avec toutes les marques certaines d'une glorieuse Probité. Les Capucins n'avoient point encore alors de Convent à Sinigaglia, les Citoiens donc qui connoissoient la grande sainteté du Deffunt, lui préparent des Funerailles fort honorables, & portent son Corps avec tout le Clergé, & tous les Religieux de leur Ville, à Scappezzano, à trois mille de Sinigaglia, dont tout le Peuple qui les suivoit, baisoient le Corps en foule avec autant de pieté, que d'empressement. Frere Bonaventure mourut Agé de soixante Ans, & son Corps six Ans aprés sa mort, est trouvé sans pourriture, pour faire connoître à ses Admirateurs, que son Ame étoit & incorruptible, & glorieuse dans l'Eternité.

De Frere Pierre d'Urbin, & de Frere Jean Baptiste d'Ascoli Clercs.

XIX. Le second aprés Frere Bonaventure, fut un Clerc appellé Frere Pierre d'Urbin, de la Province de la Marche, qui dans ses quatre Ans de Religion, Malade d'une Fiévre Hetique, en supporta les douleurs fort genereusement, & y donna tant de preuves des vertus, que tous les Freres admiroient sa conversation, & sa vie comme celle des Anges; proche de sa mort, il commença d'être tenté si furieusement des Demons, qu'il faisoit des cris horribles, & poussoit d'effroiables gemissemens. D'abord ils l'inquietent sur toute la Foi, & ils lui persuadent, que tout ce qu'elle nous propose à croire de la vie des Bien-heureux, & des Damnez n'étoit qu'un songe, & qu'une Mommerie, puisque tout mourroit avec Nous. Le Mourant découvrit ses Tentations aux Freres, qui l'arment de plusieurs raisons contre les Demons, & offrent à Dieu leurs Prieres pour lui. Cette Tentation dissipée, le Diable lui en suscite un autre, de desesperer des bontez divines, & qu'il ne devoit pas prétendre de Dieu, le pardon de tous ses Pechez, qu'il lui montre de sa vie passée: Cette attaque martirisoit plus l'esprit du Malade, & les Freres qui vinrent à son secours, & lui representent le sang de Jesus-Christ, ses tourmens, ses douleurs, & sa mort pour tous les Pecheurs, avec les témoignages de saintes Lettres, fortifient son Ame contre la fureur de ses Ennemis, qui enfin se jettent en foule sur lui, le pressent de toutes les Tentations imaginables, & s'efforcent de l'abattre, & de le détacher de Dieu. Il grinssoit les dents, il fremissoit, il crioit, assiegé de tant de Tentations, & reduit aux dernieres extrémitez de sa patience, il s'écrioit aux Freres, du secours, du secours, ces Dragons me vont bien-tôt engloûtir, mes Freres; alors tous à genoux, tandis qu'ils disent des Litanies de la sainte Vierge, & qu'ils ont recours à elle, voilà qu'elle paroît en presence, tous les Demons s'enfüirent, & le visage de Frere Pierre parut si joïeux, que les Freres y admirerent les splendeurs d'un Ange. Tous regardoient le Mourant, & consideroient avec surprise l'éclat merveilleux, que son visage renvoioit par reflection à leur veuë, lors qu'il s'écrie agréablement, ô mes Freres, qu'une glorieuse, qu'une belle Dame, toute environnée du Soleil, est venuë à nous! Ha, mes Freres, levez-vous, faites place à tant de Vierges, qui suivent la Mere de Dieu, les voilà, & avec ces paroles, il montroit tant de joïe sur sa Face, & dans son discours, que personne ne douta de la présence de la Vierge, & de ses Suivantes. D'où vient que tous à genoux, ils verserent plusieurs larmes, & regar-

A la mort il est fort tenté des Demons.

La Vierge lui apparoissant dissipe les Demons.

regarderent attentivement le Malade, qui tourné de visage du côté droit de son Lit, voilà dit-il nôtre Pere saint François, qui m'appelle aux plaisirs du Ciel, où je le suis en le tenant, & avec ces paroles, il rendit doucement son Ame, dans le sein de son Pere pour l'Eternité.

Nôtre Pere S. François l'appelle à la gloire.

XX. Vie, & actions de Frere Jean Baptiste d'Ascoli Clerc.

Le troisiéme fruit fort agreable à Dieu, que la Province de la Marche lui offroit cette Année, fut Frere Jean Baptiste d'Ascoli Clerc, qui Agé de deux Ans de Religion, avoit acquis en si peu de tems, tant de pureté d'Ame, d'integrité de vie, d'excellence de mœurs, & de perfection de toutes les vertus, qu'à l'heure de sa mort, il vit la bien-heureuse Mere de Dieu, qui l'appelloit à la gloire de tous les Saints. Ce fut un fruit avancé, qui n'avoit pas encore sa pleine maturité auprés des Hommes, je l'avouë, mais il étoit meur pour Dieu, puisque sa vertu, surpassa l'Age qu'il n'avoit pas, & le rendit digne par avance de posseder JESUS-CHRIST.

De Frere Pierre Ponceverasco, de Frere Jean de Suriano, de Frere Jerôme de Reggio, de Frere Ange de saint Martin, tous Religieux de sainte vie.

XXI. Frere Pierre Ponceverasco celebre en vertus.

LA Province de Génes, envoia cette Année dans le Ciel, un Religieux fort riche en Observance Reguliere, & en plusieurs vertus, Frere Pierre Ponceverasco Laic, à qui devant sa mort apparut le Consolateur des Pauvres, nôtre Pere saint François, & comme il soûpiroit au Paradis, il l'appelle à la Couronne de ses Travaux, & de ses Actions. En ce Tems aussi, Frere Jean de Suriano Prêtre, mourut saintement dans la Province de Rome, on dit que la Vierge lui apparut souvent dans ses Oraisons, & lors qu'elle l'exhorte avec des paroles toutes celestes, à souffrir pour Dieu les plus rudes choses, elle lui prédit une longue Maladie, dont bien purifié, comme l'Or au Creuset, il devoit aprés sa mort, être bien-heureux dans le Paradis. Frappé donc d'un Ulcere putride, d'où sortoit une si puante sanie, qu'à peine en pouvoit-on supporter les puanteurs, il souffrit plusieurs Mois ses douleurs, & ses incommoditez, d'une patience de Job, & enfin bien purgé, & fort éprouvé, il rendit l'Ame au milieu des allegresses celestes, avec l'assurance, de changer heureusement son Ulcere avec la gloire, ses puanteurs avec les douceurs du Ciel, & la mort du tems, avec la vie de l'Eternité.

Frere Jean de Suriano d'une sainteté particuliere.

XXII. Vie, & actions de Frere Jerôme Prêtre.

La Province de Regge produit aussi ses fruits cette Année, dont le premier est Frere Jerôme de Regge Prêtre, qui Provincial de la même Province, travaille beaucoup à y soûtenir, & augmenter l'Observance Reguliere, & honora la Religion de plusieurs vertus. Eclairé d'un esprit Prophetique, il prédit plusieurs choses futures, & particulierement à Frere Mathieu, un voïage de Rome, à qui il ne pensoit pas, & quantité d'incommoditez, qu'il y souffriroit, ce qui lui arriva fort exactement. Comme il alloit avec son Compagnon prêcher à Nicastro, Dieu lui revela, qu'il termineroit-là toutes ses Prédications, & il lui en donne la confirmation en prêchant. Peu de tems aprés, tombé Malade, & muni de tous les Sacremens de l'Eglise bien devotement, il mourut à Nicastro, & en preuve de sa sainteté, son Corps aprés sa mort, est trouvé si blanc, si mollet, & si maniable, qu'on eût dit que c'étoit la chair d'un Enfant, qui montroit bien visiblement, que Frere Jerôme possedoit dans le Ciel, une nouvelle naissance de gloire celeste, & d'éternels Contentemens.

XXIII. Vie, & actions de Frere Ange de saint Martin Prédicateur.

Cette même Année, mourut en Dieu Frere Ange de saint Martin Prêtre. Encor Enfant, comme il joüoit avec ceux de son Age, il fut effraié des

menaces bien severes d'un Homme, & comme il fuïoit, il tomba imprudemment dans un Précipice, d'où le délivra le secours de la Vierge sainte, qui lui apparut. A peine donc eût-il seize Ans, que pour n'être pas ingrat de la faveur du Ciel, il se consacre au service de Dieu, dans la Reforme des Capucins, qui s'étendoit jusque dans la Calabre, où il fut le premier entre les Seculiers, que reçut au nombre des Capucins, Frere Louïs de Reggio, Apôtre de la Reforme dans cette Province. Frere Ange souffrit avec une intrépide fermeté d'esprit, ces premieres Tempêtes d'oppositions, dont furent si cruellement agitez les premiers Peres de Calabre, & jetta les fondemens de tant de vertus, que tous le consideroient comme un Original, & un prodige de toute la perfection Religieuse, & l'aimoient d'une affection particuliere. Sa Theologie achevée, il fut fait Prédicateur, & dans l'exercice de la Prédication, donnant aux Peuples les exemples d'une sainte vie, l'on eût dit, qu'il avoit marié l'esprit d'une conversation celeste, avec les discours Evangeliques d'un Apôtre, & qu'ainsi il produisoit à JESUS-CHRIST, une infinité d'Enfans, dont il ménageoit le Salut en dépit des vices. D'où ces paroles recevoient de Dieu tant de forces, pour convertir les Pecheurs, & les détourner des pechez, qu'il pouvoit dire avec Jeremie : *Mes paroles ne sont-elles pas comme le Feu, & comme un Marteau qui brise les Pierres.*

Il prêche avec grande ferveur d'esprit.

Proph. Ierem. 23. chap.

XXIV.

Les Eglises souvent étoient trop petites, pour y contenir les Peuples, qui venoient entendre ses discours publics. D'où vient qu'il étoit quelquesfois obligé de prêcher dans les Places, & dans les Campagnes. Lors qu'il prêchoit à Caulona Ville de la grande Grece, & que tout le Peuple, qui étoit venu de tous côtez pour l'entendre, ne pouvoit tenir dans l'Eglise, il fut contraint de prêcher dans les Champs. Ce fut en Eté que les ardeurs du Soleil, étoient si brûlantes, que son Auditoire en étoit presque embrazé, Frere Ange alors vit un petit Nuage, qui étoit fort éloigné, & fit à Dieu cette Priere, Roi des Cieux, Dieu Tout-Puissant, vous avez autrefois protegé vôtre Peuple dans les Deserts, d'une Nuée qui les couvroit le jour, afin qu'ils ne fussent pas brûlez des ardeurs d'un Soleil brûlant, vous avez assurément aujourd'hui la même Puissance, & la même Misericorde? ne voiez-vous pas ce Peuple, qui vient exprés pour entendre vôtre divine parole, tout embrazé de la chaleur, ordonnez je vous prie, que ce Nuage que nous voions si éloigné du côté d'Occident, vienne au plûtôt ici, tempere les raïons du Soleil, & nous prête favorablement son ombre, jusqu'à ce que la Prédication soit achevée. Chose merveilleuse, & fort vraïe, à peine l'Homme de Dieu, lui eût-il fait cette Priere, en presence de tout le Peuple, que la Nuée se retira de l'Occident, d'un mouvement précipité, & parut au devant du Soleil, où comme une Tente dans l'Air, elle modere ses chaleurs, & couvre le Peuple, jusqu'à ce que le Sermon achevé, tout surpris de ce Miracle, il se retira aprés l'en avoir remercié Dieu fort dévotement. Le Ciel ainsi Témoin de la Prédication de Frere Ange, il n'est pas surprenant, qu'elle fit de si grands progrés, dans l'Ame de ses Auditeurs.

Il obtient de Dieu un Nuage pour ses Auditeurs, que le Soleil incommodoit trop violemment.

XXV.

D'un signe de Croix il dissipe une Tempête de Nuages qui se préparoit.

Le Demon Ennemi juré de Dieu, & des Hommes, qui ne souffroit qu'avec rage des succés si heureux de Frere Ange, faisoit tous ses efforts pour en empêcher les suites. Un jour donc qu'il prêchoit à saint Martin, dans une pleine Compagnie, le Diable excite dans l'Air une horrible Tempête, qui détourne le Peuple assemblé déja de tous côtez, décoûter son discours. Le Prédicateur éclairé des lumieres divines, prévoit le dessein du Diable, & ordonne à tous qui se disposoient déja à la fuite, de demeurer, & de n'avoir point de crainte, & aussi-tôt tourné vers les Nuës, il darde le signe de la Croix contre elles, dont la vertu les écarte en quatre parties,

par

par rapport à la figure de la Croix qui les dissipoit, & le Diable demeure confus sans Tempête, sans éclairs, & sans pluïes.

XXVI. Son Compagnon en Oraison est ravi en extaze.

En ce même lieu, tandis que dans la Maison de son propre Frere, il l'entretient de quelques affaires, son Compagnon qui étoit Homme de grande vertu auprés de Dieu, se retira, pour faire Oraison plus en secret, dans une Chambre écartée, où la Belle-Sœur entrée, trouve ce Compagnon élevé de terre en l'air, & tout ravi hors de lui-même, elle en fut effraiée, & courut aussi-tôt à Frere Ange, pour lui dire ce qu'elle avoit vû. Taisez-vous lui dit-il, il est tout en Dieu, ne l'en retirez-pas. C'étoit quelque chose effectivement d'assez ordinaire en ces tems, où la Religion étoit remplie de saints Personnages. D'où vient que la memoire de plusieurs, que Dieu honoroit de ces dons d'extaze, s'est négligée dans l'esprit des Hommes.

XXVII.

Ce saint Prédicateur enfin, aprés avoir éclairé la Province de Calabre, la Religion des Capucins, & même toute l'Eglise, des exemples d'une si parfaite vie, & honoré la Prédication Evangelique de si favorables succés, tomba Malade à Malthe, où aprés avoir divinement prédit l'heure de sa mort, & souffert les douleurs de sa Maladie, qui fut longue, fort patiemment, il se disposa de mourir, avec toute la pieté, qu'on pouvoit attendre de sa sainte vie, & proche de sa mort, il dit au Diable, qu'il voioit à la chaîne, ce n'est pas ici ta place, il leve alors les yeux au Ciel, & remercia Dieu de tous ses bien-faits, de celui principalement de la vocation à la vie Religieuse, il recommande son Ame à Dieu, avec JESUS-CHRIST, *Pater in manus tuas commendo spiritum meum.* Et libre au Convent de Malthe de cette miserable vie, il monta dans le Ciel, y en recevoir une plus heureuse. Aprés sa mort, Frere Timothée de Galatro, étoit en Oraison dans l'Eglise, lors que ravi en extaze, il vit Frere Ange tout brillant d'une lumiere celeste, à l'endroit le plus élevé de l'Autel, & lui disant: Frere Ange, d'où vient que vous parroissez si haut, il lui répondit, Ne vous en étonnez pas mon Pere, je suis dans le Ciel avec les Anges.

A la mort il chasse le Diable.

Sa gloire est revelée à un Frere.

Quelques saints Religieux de la Province de Sicile.

XXVIII. Vie, & actions de Frere Catane Clerc.

CEtte Province offrit aussi à Dieu, cette Année, ses fruits, dont le premier est Frere Alexandre de Catane Clerc, une Fleur nouvelle dans la Religion, encore enfermée dans son Bouton, éclose en partie, & en partie cachée, du côté qu'elle paroissoit, d'une odeur fort agreable, & du côté que son Bouton la couvroit, d'une esperance fort belle, qu'avec son Age, aïant tout son épanoüissement, hors de son Noviciat, & dans tout le cours d'une longue vie, elle seroit fort odoriferante, par les senteurs plus douces, des plus illustres vertus: Sa probité de vie surpassoit déja la perfection ordinaire à ceux de son Age, parce qu'il étoit si vertueux, que son humilité, le méptis de lui-même, son austerité, sa pauvreté, son obeïssance, son application à l'Oraison d'esprit, n'avoient rien de commun avec les autres, il étoit si chaste, qu'aprés son entrée dans l'Ordre, il ne regarda jamais une Femme en face, & ne souffrit pas qu'aucune vit son visage, une Servante donc des Tertiaires, personne d'une pieté extraordinaire, desiroit ardemment de le voir, & elle ne le put qu'aprés sa mort. En effet il fut quelque tems Malade, au Convent de saint Philippe d'Argironé, d'une fâcheuse Maladie, dont il souffroit les douleurs avec tout ce qu'on peut de patience, jusqu'à sa mort, & la Servante de Dieu, à la même heure qu'il mourut, en Priere la nuit, vit son Ame, sous une figure d'éclat, & de gloire, qui lui dit: Je monte maintenant dans le Ciel, & si vous voulez voir mon visage,

Sa pureté & ses autres grandes vertus.

Une Tertiaire le voit en vision tout glorieux.

allez du matin à l'Eglise du Convent, elle y alla aussi-tôt qu'il fut tems, & y trouva le Corps de Frere Alexandre, que les Freres y avoient déja déposé, pour l'enterrer peu aprés, elle demande à qu'elle heure il étoit mort, & elle reconnut à la réponse qu'on lui fit, que c'étoit la même, où il lui avoit apparu si glorieux, & si plein de lumieres. Dieu fit plusieurs Miracles aprés sa mort, en témoignage de sa bonne vie, parce que le seul attouchement de son Chapelet, rendit la santé à plusieurs Malades.

XXIX. Vie, & actions de Frere Jves de Messine Prêtre.

Dans la même Province, ne brilla pas moins la sainteté, de Frere Jves de Messine Prêtre, dont la vie fut fort merveilleuse; parce qu'il réprimoit sa chair, & les plaisirs de ses sens, avec des austeritez si étonnantes, & si severes, que dans les plus grands froids de l'Hiver, il ne portoit qu'un méchant Habit tout déchiré sans Tunique, qui sembloit plûtôt couvrir, qu'échauffer son Corps, il avoit dessous un rude Cilice, de poils de Cochons à moitié couppez le jour, & la nuit, & même sous ce Cilice une ceinture de Fer, avec des trous en forme d'égrugeoire, remplie de pointes aiguës, dont il déchiroit ses Reins. Lorsqu'il vouloit donner à son Corps fatigué quelque sorte de repos, il se couchoit sur des ais, & sa Tête sur un morceau de Chêne fort dur, au lieu de chevet, & alors il dormoit fort peu moins couché qu'assis; parce qu'aprés trois ou quatre heures au plus de sommeil, il emploioit les autres aux Prieres, & aux loüanges de Dieu, toute sa vie il affligea son Corps d'une abstinence incroiable, parce qu'il jeûnoit toute l'Année, souvent même au Pain & à l'Eau, & il ne mangeoit quoi que ce soit, trois jours la Semaine, & quoi que ces jeûnes fussent si austeres, ceux pourtant qu'il pratiquoit en l'honneur de saint Michel Archange, dont il étoit fort devot, avoient bien plus d'austeritez.

Ses prodigieuses austeritez.

XXX. Il entretient souvent saint Michel Archange.

L'on dit que cét Archange lui parla si souvent, qu'il s'entretenoit familierement avec lui, comme un Ami avec son Ami, dont même il apprit, comme on l'a experimenté, plusieurs choses futures. Au tems que Malthe fut Assiegée par les Turcs l'An 1565. Frere Jves offroit à Dieu, pour l'Isle des Prieres, & des larmes continuelles, & saint Michel Archange établi son Intercesseur auprés de lui, il le prioit fort assiduëment, de lui être favorable par le secours de Malthe, lorsque cét Archange lui apparut avec des Armes toutes élatantes, & lui promit la levée du Siége, lui disant: Jves aïe bon courage, Malthe aprés quelque Mois de Siége, sera délivrée de la fureur de ses Ennemis. L'effet montra bien la verité de cette promesse, parce que les Turcs commencerent de l'Assiéger au Mois de Juin l'An 1566. & au Mois de Novembre elle en fut délivrée.

L'Archange l'assure de la levée du Siége de Malthe.

XXXI. Saint Michel encore l'assure du salut de son Pere.

Le Pere de Frere Jves étoit mort il y avoit quelques Années, & comme un bon Fils fort en peine de son salut, il prie instamment l'Archange de lui faire connoître l'état de son Pere, saint Michel aussi-tôt lui apparoît du Ciel, & l'assure que son Pere y étoit monté glorieux, aprés vingt-un jour de Purgatoire. Les dons, & les faveurs que Dieu fit à Frere Jves, par l'intercession de saint Michel Archange sont admirables. A la fin de sa vie, il jeûna selon sa coûtume fort exactement le Carême de saint Michel, & demanda pardon à Dieu de ses pechez passez avec plusieurs larmes, il y emploia même la faveur de son Archange, qui lui apparut tout lumineux, & lui dit: Ne craignez pas Frere Jves, Dieu vous accorde une Indulgence Pléniere de tous vos pechez, & cette nouvelle lui fut si agreable, que depuis qu'il l'eût reçuë, il ne s'occupoit plus qu'aux loüanges de Dieu.

XXXII. Par ses prieres il delivre une Ame du Purgatoire.

Par la force de ses larmes, & de ses Prieres, il délivra du Purgatoire une Ame, qui lui apparut au tems qu'il prioit pour elle, plus fervemment, devant le saint Sacrement, elle l'en remercia, & lui dit: Dieu vous récompense de son Paradis, comme je vous rends mes remerciemens sur la Terre, puisque vos Prieres m'ont tirée du Purgatoire, & que je monte maintenant dans l'Eternité.

Une

Une Femme appellée Mariana Cottignola, fort affectionnée à Frere Ives, qui avoit passé plusieurs Années avec son Mari, sans en avoir d'Enfans, d'où ce Mari lui faisoit tous les jours de fort rudes traittemens, le pria un jour avec grande instance, qu'il lui obtint de Dieu des Enfans, il lui persuada de se soûmettre à la volonté de Dieu, & de souffrir avec constance les mauvaises humeurs de son Mari; il lui dit pourtant, puisque vous desirez si ardemment des Enfans, aiez bon courage, vous aurez bien-tôt un Fils, par la Grace de Dieu, elle crut à ses paroles, & dans son Tems, elle receut l'effet de la promesse de l'Homme de Dieu. XXXIII. Il obtient des Enfans à une Femme par ses Prieres.

Aprés que Frere Ives, eut passé plusieurs Années dans la Religion, avec beaucoup de vertus, & de sainteté, Dieu lui revela la fin de sa vie, par le Ministere de l'Archange saint Michel, il receut cette nouvelle, avec tout ce qu'on peut de pieté, & il mourut à Messine fort saintement, son corps aprés sa mort exala des odeurs fort douces, & vingt Ans aprés, son Sepulchre ouvert, on le trouva sans pourriture, d'où l'on jugea de sa sainteté sur la Terre, & de sa gloire dans le Paradis. XXXIV. Son corps aprés sa mort exale de bonnes odeurs, & plusieurs Années aprés est trouvé incorruptible.

Vie, & Actions de Frere Sebastien de Gratieri Prestre, de son austerité de Vie, & de ses Miracles.

CEtte Année dans la Sicile, mourut saintement Frere Sebastien de Gratieri Prêtre, illustre en Miracles, & en Sainteté, il passa de l'Observance aux Capucins, dans le commencement de leur Reforme, & il fut le huitiéme de ceux, qui l'embrasserent dans la Sicile. Il exerça contre lui-même une grande rigueur de vie, d'où vient que non seulement il refusoit à son corps les choses plus honnêtes, mais encore il le privoit souvent des plus necessaires, il ne mangeoit jamais de Viandes, excepté Pasques, la Pentecôte, & la Nativité de JESUS-CHRIST, à cause de la solemnité de ces trois Fêtes, & il jeûnoit tous les autres jours de l'Année, souvent même au Pain, & à l'Eau. Il ne croioit pas toutesfois que ce fut assez, pour dompter son corps, s'il eut mangé quelque chose trois jours la Semaine, qu'il jeûnoit rigoureusement sans prendre de nourriture; avec une abstinence severe, dont il affligeoit sa Chair, il la disciplinoit si rudement toutes les nuits, que la Terre où il prenoit de si rudes disciplines, étoit toute rouge du sang qu'il y répandoit. Mais les Vendredis, en memoire de la cruelle Flagellation de Nôtre-Seigneur, il avoit coûtume de joindre à sa Discipline ordinaire, une poignée de branches de Grenardiers fort pointuës, dont il se déchiroit si horriblement le corps, que la peau de son dos en étant toute arrachée, il avoit toûjours quelque plaïe dessus les épaules. XXXV. Ses surprenantes austeritez.

Une Flagellation si cruelle étoit fort insupportable aux Demons, & plus tourmentez que Frere Sebastien par sa rigueur, un jour ils montrerent la rage qu'ils en avoient, parce qu'aprés l'avoir achevée, il chercha son Habit, sans le trouver, & jugea que c'étoit un Fait de Demons; il prend alors de la lumiere, regarde inutilement par tous les coins de l'Eglise les plus secrets, leve les yeux en haut, & y vit sur un des Tirans son Habit, que le Diable y avoit porté, parce que comme il ne pouvoit par d'autres moiens, empescher ses disciplines, il croioit les détourner, en écartant son Habit. XXXVI. Le Diable s'efforce d'empescher ses disciplines.

La ferveur d'esprit de Frere Sebastien, ne se contentoit pas de ces Macerations de corps, pour lui ôter en dormant les plaisirs plus innocens XXXVII.

du sommeil, il ne mettoit sur le Bois de sa couche, ni paille, ni foin, & y reposoit assis desorte, qu'il sembloit plûtôt prier que dormir, & ainsi comme il dormoit fort peu, il emploioit de longues veilles la nuit dans l'Oraison, qui lui étoit si ordinaire par tout, & il y étoit embrazé de tant d'amour de Dieu, qu'il y étoit souvent ravi en extaze, & élevé dans le Ciel hors de lui-même. Dés le commencement il parut si affectionné au culte de la sainte Vierge, que lors qu'il n'en étoit point empesché, par les ordres de l'Eglise, il disoit tous les jours sa Messe, excepté les Vendredis, qu'il celebroit celle de la Passion, avec tant de sentiment de pieté, qu'il y versoit toûjours quantité de larmes, & un jour qu'il la disoit, lors qu'il fut à cét endroit, où l'on dit trois fois *Agnus Dei*, JESUS-CHRIST lui apparut sur l'Hostie, vêtu de pourpre, couronné d'épines, une chaîne de fer au col, & les mains liées derriere le dos, tout couvert de sang, au même êtat que Pilate l'avoit reduit, lors qu'il le montra au Peuple, lui disant, *Ecce Homo*. Son ame à cette veuë devint si affligée, que son cœur poussa plusieurs soupirs, ses yeux verserent des pleurs, & il ne put prononcer de paroles, jusqu'à ce que l'Hostie reprit sa propre forme d'accidens, & que ce triste spectacle de son Sauveur eut disparut, à ses yeux, mais jamais depuis il ne celebra la Messe, qu'il ne pleurât amerement.

Il est fort devot à la Vierge sainte.

Disant la Messe J. C. lui apparoit sur l'Hostie.

XXXVIII. Il voit souvent la Vierge & S. François.

Il joüit souvent de l'aspect, & des entretiens de la Vierge, & de nôtre Pere saint François, d'où il s'animoit tous les jours de plus en plus, à l'amour de Dieu. Un jour qu'il étoit fort malade à Gibilmanna, & tout embrazé des ardeurs de sa Fiévre, il desira ardemment de l'Eau d'une Fontaine, qui couloit proche une Chapelle de la sainte Vierge, personne pourtant ne pouvoit lui en apporter, à cause que c'étoit dans l'Hiver, & que la Terre étoit si couverte de Neiges, que les Freres ne pouvoient aller en puiser à cette Fontaine. Marie alors, qui est toûjours Consolatrice des Affligez, ne lui manqua pas, elle lui apparut & lui donna un Vaze plein d'un Eau celeste, il en des-altera sa soif, & levé aussi-tôt de son lit, il rendit à sa Liberatrice des loüanges, & des remerciemens.

XXXIX. Il empéche que les fléches des Pirates ne percent ceux de son Vaisseau.

Comme il Navigeoit sur le détroit de Sicile, son Vaisseau fut rencontré des Corsaires, qui l'attaquerent à force de fléches, il se mit devant eux, comme un Bouclier à ceux du Vaisseau, qui soûtenoit toute la décharge des Ennemis, & tous leurs dards décochez contre lui, sans que pas un l'eut blessé, ni les Matelots, ni les Voïageurs; les Corsaires se retirerent sans faire de proie, & ceux du Vaisseau voioient durant le Combat nôtre Pere saint François, qui se mettoit devant lui, & recevoit sur son Manteau toutes les fléches de ces Pirates, d'où ils rendirent à Dieu leur Liberateur, & à Frere Sebastien leur Advocat, leurs remerciemens.

XL. Il predit à Castelbuono une grande Peste.

Il predit la mort à un Novice qui se portoit bien.

Eclairé d'un Esprit prophetique, il predit plusieurs choses futures, qui ne pouvoient être sceuës que de Dieu, & principalement une horrible mortalité d'Hommes, que la Peste causeroit à Castelbuono. Gardien du Convent de Gibilmanna, & Maître des Novices, il en regarda un qui se portoit fort bien, l'envoie à l'Infirmerie, lui fait Confesser ses Pechez, recevoir le saint Viatique, & quoi qu'il se porta bien, il lui predit qu'il mouroit dans trois jours. Les Freres se rioient des ordres du bon-Homme, parce que le Novice étoit en parfaite santé, & bien vigoureux. Mais l'effet prouva bien la verité de la chose, parce que le troisiéme jour fut le dernier du Novice, il y mourut effectivement. La Marquise de Castelbuono desiroit fort apprendre des nouvelles de son Pere absent, depuis long-tems, elle le dit à Frere Sebastien qui l'entretenoit, & il l'assura que son Pere, & le Messager étoient proches, & qu'ils arriveroient bien-tôt, deux jours aprés, elle les vit, comme lui avoit promis le Serviteur de Dieu.

Il

Il fit plusieurs Miracles durant sa vie, & aprés sa mort, & comme ils dépendent principalement de la memoire des Freres plus anciens de Sicile, & que beaucoup sont morts, la plus grande partie sont peris avec eux, en sorte que fort peu sont arrivez jusqu'à nous. En voici quelques-uns; le Convent de Castelbuono se bâtissoit, & à peine les Freres eurent-ils couvert de Thuiles, quelques endroits d'accommodement, qu'un insensé presque furieux, monté sur la muraille, cassoit toutes les Thuiles, faisoit un horrible bruit sur le Toit, & y laissoit les marques de sa folie. Lors que Frere Sebastien y accourut avec les Freres de la Famille, voit le Fou, qui ravageoit tout le Toit, l'appelle par son nom, & lui dit, qu'il vint tout proche de lui, l'Incensé obeït, il descend du Toit, & se prosterne à ses Pieds? Pourquoi lui dit-il, ruïnez-vous la Maison des Pauvres, mon Fils, est-ce un effort de vôtre folie, prenez un meilleur Esprit, qui vous retire de vôtre fureur, il lui mit alors la Main sur la Tête, & lui rendit entierement son Esprit. XLI.

Il guerit un Fol avec un signe de la Croix.

L'on dit encore de lui un Miracle fort considerable d'un Homme, qui avoit si mal aux yeux, qu'il n'en avoit presque plus l'usage, il le vint trouver, & le supplia instamment de faire le signe de la Croix sur sa veuë, comme si l'Homme de Dieu se fut diverti avec lui, il lui dit? Pourquoi demandez-vous la guerison de vos yeux, ne les avez-vous pas fort sains, où en sont les Tumeurs, ou en sont les Plaies, ou en sont les Rougeurs qui demandent des Collyres. La cause de leur mal est au dedans mon Pere, répond le Malade, vous voiez mes yeux fort clairs, & pourtant quoi que vous soïez proche de moi, je ne vous vois pas. Il en sera autrement, vous vous trompez mon Ami, répondit-il, & doresnavant l'aveuglement ne pourra plus être, sur une si claire veuë; durant ce discours, il pressoit avec joie d'une Main son Front, & de l'autre il fait le signe de la Croix sur ses yeux, & aussi-tôt son aveuglement cessé, il s'écria, grace soit à un Dieu tout-puissant, qui m'a rendu l'usage de ma veuë, je vois maintenant toutes choses, mon Pere, vous faites sagement lui répondit Frere Sebastien, d'en rendre toute la gloire à Dieu, donnez-lui donc encore des remerciemens, avec vos loüanges. XLII.

Il rendit la veuë à un Aveugle.

Frere Sebastien avoit grand confiance en Dieu, & il éclattoit en Oraison, dont il esperoit tout de ses Bontez: En voici un exemple. Gardien du Convent de Gibilmanna, où ses Freres n'avoient rien à manger pour le jour de Pasques, l'Homme de Dieu leve ses Mains au Ciel, & eut recours aux Tresors ordinaires de la divine Providence, & aussi-tôt l'on vit voler en l'Air une grande quantité de Pigeons, qui dans leur vol arrivez sur le Monastere, un Eprévier au même moment, vient fondre sur eux, & de son Bec, & de ses Serres, il en fit tomber autant de Morts dans le Cloître, qu'il y avoit de Freres, dans cette Famille. Chose merveilleuse, qui obligea tous ceux qui l'admirerent, à en remercier Dieu, & à en loüer sa Providence; & ainsi les Freres, comme les conviez de Dieu, recréerent de ce celeste present leur Corps par la nourriture, & leur Ame par les loüanges. Gardien encore dans le même Convent, un jour il y tomba tant de Neiges, que les Freres qui ne pouvoient aller à la Ville, faire leur Quête ordinaire, étoient reduits aux dernieres necessitez de la vie; lorsque le Gardien s'adressa à Dieu, & l'on trouva à l'entrée de l'Eglise, une Corbeille pleine de Pain blanc, & frais, sans qu'on découvrit les vestiges de qui que ce soit, qui l'eut apportée, & les Freres conclurent, que c'étoit un Ange par l'Ordre de Dieu. XLIII.

Un jour de Pasques il obtient des Pigeons aux Freres.

Un autre jour il leurs obtient du Ciel une Corbeille de Pain.

Ce saint Homme, aprés avoir long-tems exalé dans l'Ordre, les odeurs des vertus celestes, & comme un lis fort odoriferant, parfumé de ses douces senteurs, les Jardins de Sicile; tombe enfin malade, au Convent de XLIV.

Castelbuono, & sa maladie augmentée, il jugea qu'elle le feroit mourir; alors il parut si guai de visage, & de paroles, qu'il chantoit les loüanges de Dieu, & il ne sembloit pas craindre la mort, comme la plus terrible de toutes les choses, mais on eût dit qu'il l'a desiroit, comme un chemin infaillible de l'eternité? d'où vient qu'il disoit souvent avec l'Apôtre: *Cupio dissolvi, & esse cum Christo.* Enfin aprés avoir vêcu de sorte avec les Hommes, qu'au sentiment de tous, il meritoit une glorieuse immortalité, & dit le dernier Adieu à tous les Freres, il quitta la demeure mortelle de son corps, pour aller au Ciel en posseder une immortelle. C'est dequoi fut témoin un Frere dans la Province de Corse, qui à l'heure-même que Frere Sebastien mourut, au Convent de Castelbuono, vit son Ame portée toute glorieuse dans le Ciel, au milieu des Chœurs des Saints. A peine l'Homme de Dieu fut-il sorti du Monde, que la Peste, qui jusque-là avoit fort ravagé Castelbuono, le quitta, & sembla y mourir avec lui, & sa chair aprés sa mort est trouvée si molle, & si maniable, qu'elle ressembloit à celle des Enfans. Le bruit de la sainteté de Frere Sebastien se répandoit par tout, & à peine sa mort est-elle sceuë dans la Ville, que le Peuple vient en foule à son corps, & d'une devotion extraordinaire, lui coupent de son Habit, de ses Cheveux, de sa Barbe, & de ses Ongles, ils se jettent même sur ce saint Corps avec tant d'empressement, que les Freres eurent peine d'empêcher avec toute leur resistance, qu'ils ne le missent en plusieurs morceaux, & cela fort utilement, parce que plusieurs malades, qui toucherent les Reliques de ce Corps, & implorerent son pouvoir auprés de Dieu, en obtiennent le secours de leurs Maladies, parce que Jesus-Christ faisoit connoître, la Sainteté de son Seruiteur, à la faveur de ses Miracles.

A la mort il paroît tout joïeux.

Un Frere en Oraison le voit glorieux aprés sa mort.

Aprés sa mort il fait des Miracles.

De Frere Paul de Francavilla, Prestre. De Fr. Augustin de Dipignano Laic, l'un & l'autre fort vertueux.

XLV.
Vie & actions de Frere Paul de Francavilla Prestre.

LE quatriéme qui honora fort en mourant la Province de Sicile, fut Frere Paul de Francavilla Prêtre, qui par une longue langueur de corps, d'où plusieurs reçoivent souvent de grands chagrins, & de notables remises de leur spirituel avancement, acquit à son Ame des vertus si solides, qu'on peut dire, que sa maladie leurs donna à toutes leur perfection derniere: en effet attaqué d'une longue Paralisie, il se fit au milieu de son mal une si celeste maniere de vie, qu'on eut dit qu'il le rendoit moins languissant, que vertueux, quoi qu'il fut si malade, il pratiqua une abstinence si merveilleuse, qu'il jeûnoit fort exactement, tous les Carêmes de nôtre Pere saint François, quelquesfois même au Pain, & à l'Eau. La pauvreté le rendoit un Sectateur si soigneux des choses les plus viles, qu'obligé de couvrir son corps, trop refroidi par la Paralisie, il ne l'échauffoit qu'avec des Habits d'un drap tout usé. Ses Pieds ne pouvoient le porter au Chœur, & il y alloit soûtenu de Potences le jour, & la nuit. Ce que le Demon ne souffroit qu'à regret, & pour mieux éprouver sa patience, & augmenter sa Couronne, il le faisoit souvent tomber sur les degrez, pour le détourner du Chœur, où il alloit avec les autres. Mais Frere Paul animé de l'esprit de Dieu, triomphoit toûjours de son Ennemi envieux. Il s'étoit si fort accoûtumé à l'Oraison de l'esprit, qu'il prioit continuellement, ou dans l'Eglise, ou dans sa Cellule, & ordinairement lors qu'il prioit, il versoit tant de larmes, que ses joües en étoient toutes moüillées.

Dieu l'éprouve par une longue Paralisie.

Il fit quelques Miracles durant sa vie; dans la ville de Piazza, un Enfant de trois ans, étoit si mal des Ecroüelles, que son Gozier en étoit presque tout mangé, son Pere l'apporte à Frere Paul, il le benit trois fois, d'un signe de Croix, & il le guerit si entierement d'une maladie, qu'on croit presque incurable naturellement, qu'elle n'en resta pas sur sa chair aucune Cicatrice. Au même Bourg un pauvre Homme n'avoit qu'un Cheval, & il le chercha prés d'un mois, sans le pouvoir trouver, en quelque lieu qu'il allât, sans esperance de rencontrer sa Bête, il vint à Frere Paul, & lui dit ses inquietudes, Allez répondit-il, aïez bon courage, Dieu vous rendra vôtre Cheval, & à vôtre pauvre Famille, Serviteur de Dieu, lui dit-il, aïez pitié de moi, & compâtissez à ma misere, avant qu'il soit demain, lui répondit Frere Paul, assurément vous aurez vôtre Cheval, & il s'en va tout plein d'esperance. Frere Paul alors se met en Oraison en faveur de ce pauvre Homme, qui sorti du matin de chez lui, trouva son Cheval à sa Porte, où le retenoit une grosse Pierre qui pendoit à son col, & qui l'empêchoit de s'écarter davantage. Les Peres de la Province de Sicile voulurent rémedier, à la longue Paralisie de ce pauvre Languissant, & le firent porter à Palerme, où il pût trouver des Medecins, & les meilleurs Remedes, mais y aiant été trois mois seulement, il y predit sa mort, & il y termina fort glorieusement sa vie. XLVI. Il fait quelques Miracles.

En ce même Tems, dans la Province de Cosenze, on celebre la glorieuse memoire des vertus, de Frere Augustin de Dipignano Laic. On dit de lui entre autre chose, qu'étant allé, par ordre de son Superieur, à Acri Terre de la Calabre, Quêter de la Laine, une violente Fiévre le surprit, & une Femme de pieté, qui le receut avec son Compagnon chez elle, lui demanda trop curieusement, si les Freres se servoient pas de Chemises, elle mit même sa Main avec trop de curiosité dans sa Manche, & l'en retira toute seiche, par la puissance de Dieu. Cette Femme étonnée de cét accident, & fort fâchée de l'aridité de sa Main, se repentit d'avoir été trop curieuse, en demanda pardon & secours, à Frere Augustin, qui aprés l'avoir aigrement reprise de sa curiosité, guerit sa Main d'un signe de Croix, & enfin il mourut en paix cette Année. XLVII. Vie & actions de Fr. Augustin de Dipignano Laic.

De Frere Bernardin d'Ascoli Laic. De Fr. Felix de Caravaggio Clerc, & d'autres Religieux de sainte Vie.

DAns la Province de saint Ange, fleurit la memoire de Frere Bernardin d'Ascoli, ville de la Poüille Plaine, aux pieds du Mont Apennin, Laic, qui aprés avoir vêcu long-tems Solitaire, dans le Bois du Convent de Monte-Rotondo, avec la permission de ses Superieurs, & acquis cette simplicité d'ame, que les Oiseaux voltigeoient sur sa Tête, venoient manger sur ses Mains, & se joüoient avec lui, comme avec leur Ami; guerit son propre Frere, qui l'étoit venu voir, avec un Bras paralitique, par son seul attouchement, predit le jour de sa mort, & mourut en Saint cette Année sur la Terre, pour vivre en Ange, dans dans le Paradis. XLVIII. Vie & actions de Fr. Bernardin d'Ascoli Laic.

Enfin Frere Felix de Caravaggio Clerc, dans la Province de Bologne, vêcut, & mourut saintement, parce que la sainteté de sa mort, eut de grands raports, avec la vertu de sa vie; il fut Homme d'une humilité singuliere, & fort méprisé de lui-même, d'où il ne voulut point prendre l'ordre de Prêtre, parce qu'il se jugeoit indigne d'un si auguste Ministere. Il n'eût pas moins de desir, & de zele de souffrir les plus rudes choses, XLIX. Vie & actions de Frere Felix de Caravaggio Clerc.

pour JESUS-CHRIST. D'où vient qu'il traittoit son corps avec toutes les rigueurs possibles, & prenoit toutes les occasions d'endurer, avec tant d'empressement, que toutes les incommoditez de son corps lui êtoient des délices, & ne trouvoit point de plus grands plaisirs, qu'en la Croix de JESUS-CHRIST; il fut si fort appliqué à l'Oraison d'esprit, & à la Contemplation des choses divines, qu'il y passoit souvent les Nuits toutes entieres, & principalement les veilles de Fêtes de la sainte Vierge, dont il êtoit un des Serviteurs plus fideles, & même on dit, qu'il joüit souvent de son auguste presence, & de ses sacrez entretiens. Il mourut au Convent de Parme fort celebre en vertu, & en sainteté.

L. Nous pouvons joindre à ceux-ci, d'illustres Personnages d'une perfection toute singuliere, dont la gloire n'a pû mourir avec eux, & quoi que l'injure des Tems, nous ait autrefois ravi la memoire, de leurs glorieuses actions, elle ne nous a pas pourtant de telle sorte privez de leur belle vie, que leur réputation ne soit venuë jusqu'à nous, à la faveur des Monumens de nôtre Ordre, qui l'ont comme ressuscitée. Le premier est Frere Augustin de Patti, Prêtre, dont la Province de Sicile honore singulierement les vertus, & qui aiant toûjours pratiqué jusqu'à la mort, une grande austerité de vie, avec une abstinence merveilleuse, s'en est servi comme de degrez, pour arriver au plus haut point de la Contemplation des choses divines, qui faisoit son exercice le plus ordinaire; jusqu'à ce que, ce qui n'est qu'en partie tout dissipé, la glorieuse vision de Dieu, eut obscurci le Miroir des Enigmes de la Terre, & qu'il le vit face à face dans le Ciel, en mourant en Saint, comme on croit, aprés l'avoir connu fort obscurément avec les Hommes. Il fut suivi dans la Province d'Ombrie de saint François, par Frere Alexandre de Terni, Prêtre, eminent en humilité, & celebre particulierement en obeïssance, en sorte que comme il l'avoit pratiquée fort fidelement toute sa vie, il ne voulut pas s'en exempter à la mort, & au Tems qu'il se préparoit de quitter la Terre, crainte d'entreprendre sans obedience, le chemin de l'autre vie, il se tourna vers son Gardien qui l'assistoit, baissa la Tête, & lui dit: *Benedicite Pater;* il mourut aussitôt, & son ame s'envola dans le Ciel, avec son obeïssance. Un troisiéme enfin est fort loüé dans la Province de Toscane, c'est Frere Michel Ange de Florence Predicateur, Homme fort considerable en gravité de mœurs, en Prudence, & en austerité de vie, qui gouverna cette Province avec un grand jugement. Au tems d'Ochino, comme deputé Commissaire General de la Province de Venize, il Harangua pour la Reforme, en pleine Assemblée du Senat, dont il changea par la force de son discours, les sentimens de plusieurs, qui inclinoient à chasser les Capucins, à cause de la chûte du mal-heureux Ochino, & mourut à Sienne, aprés les Travaux, les fatigues, & les actions d'une sainte Vie.

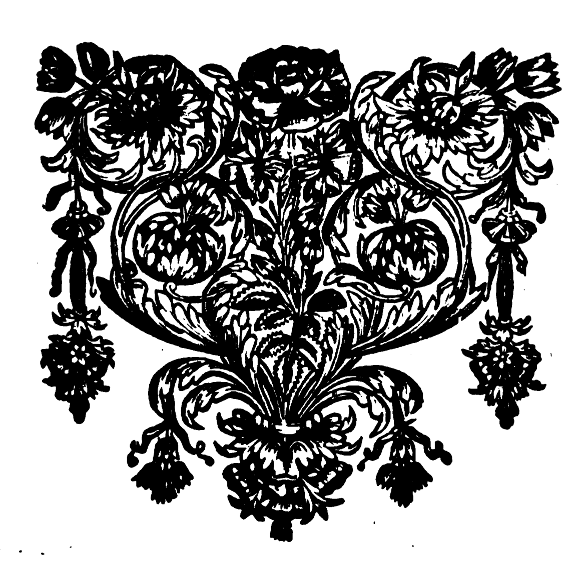
Frere Augustin, Fr Alexandre, & Fr. Michel Ange fort celebres en vertus.

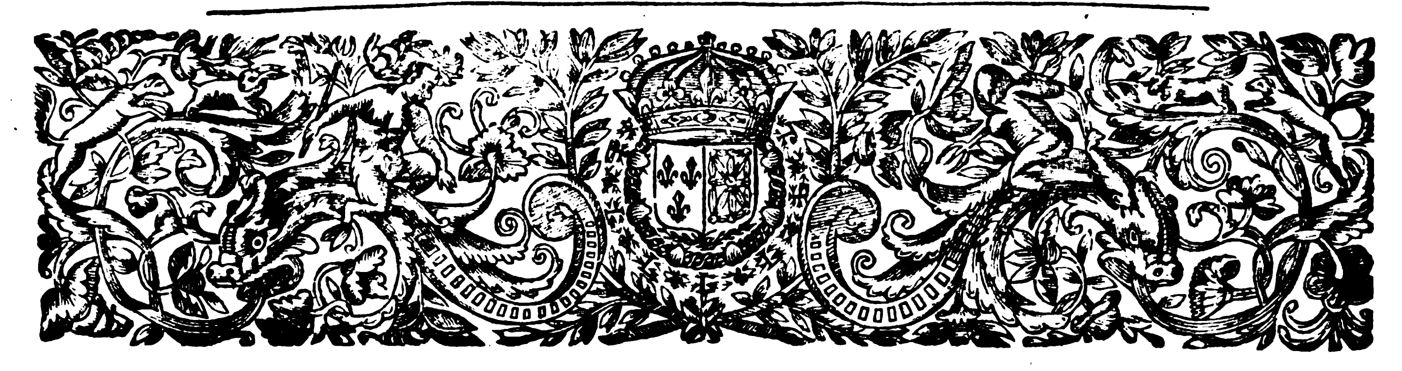
LI. Entre les choses plus considerables de cette Année, on remarque que Frere André de Sicile, qui d'une maison illustre, & Baron du Roïaume, avoit fait plusieurs Meurtres dans le Monde, tout converti de ses crimes, entra parmi les Capucins, dans la Province de Naples, où Novice Clerc au Convent de saint Euphebie, lors qu'il touche d'une Main fort nette, les choses sacrées de l'Autel, il les laisse toutes rouges de Sang. Ce que les Peres du Noviciat virent avec quelque effroi, qu'ils reconnurent par ce prodige la vie passée du Novice, le retirerent du service des Autels, & le mirent au nombre de leurs Freres Laics. Le Ciel en effet déclara par cette

Frere André de Sicile est retiré par un Miracle de l'emploi des Clers.

cette merveille, que celui qui avoit rougi ſes mains, & ſon ame du ſang des Hommes, ne meritoit pas de toucher aux choſes ſacrées. Frere André n'eut pas de peine à ce changement, il s'y ſoûmit fort volontiers, & depuis il ſe rendit d'autant plus digne, de la perfection de la vie religieuſe, qu'il ſe crût indigne d'approcher des choſes Saintes, en ſorte que retiré de l'Autel durant ſa vie, il s'approcha à ſa mort, de plus prés de Dieu.

Cette Année deux braves Athletes, ſortis du Monde, entrerent dans la Lice de l'Ordre, Frere Marcel de Treſiumé, & Frere Joſeph de Leoneſſa, dont nôtre Reforme a été fort honorée par leurs Triomphes, & elle ne manquera pas auſſi de celebrer leurs loüanges, les Années 1601, & 1612. de ſon Etabliſſement. LII.





On celebre le quinziéme Chapitre General, & on envoie deux Freres en France pour y faciliter les moiens d'y introduire nostre Reforme.

I.



CETTE nouvelle Année 1573, nous donne le quinziéme Chapitre General de l'Ordre, envoie dans le Ciel quelques Capucins, & nous offre plusieurs choses à considerer, & glorieuses à Dieu, & honorables à nôtre Reforme. Le General Marius aprés avoir achevé le second Trienne de sa Charge, avec la loüange d'une grande prudence, & d'une parfaite probité de vie, cette Année, qui fut la premiere du Pontificat du Pape Gregoire XIII, celebra son Chapitre General à Ancone, où Frere Vincent de Mont-Olmo, Bourg de la Marque, fut élû General, avec le consentement presque de tout le Chapitre. Ce grand Homme, à cause de son extréme sagesse, & son zele merveilleux de l'Observance reguliere, avoit été souvent Provincial de la Province d'Ombrie, & gouverné aussi saintement celle de la Poüille, l'espace de quelques Années. Enfin r'appellé dans l'Ombrie, par les desirs de tous les Freres de sa Province, il la regit avec tout ce qu'on peut de loüanges. Mais, helas! à peine eut-il achevé sa premiere Année du Generalat, que lorsqu'il promettoit à la Religion de grands progrés de vertus, il lui fut ravi, par une mort trop promte, au grand regret de toute nôtre Reforme, qui perdoit en sa personne, un de ses plus forts Soûtiens.

Frere Vincent de Mont-Olmo est élû General.

II. Les Peres de ce Chapitre y firent quelques Statuts, & particulierement, que la Province de Sicile, qui étoit si fort accruë en nombre de Convens, & de Freres, qu'un Provincial auroit trop de peine, à la gouverner toute entiere, seroit divisée en trois, selon le nombre de ses Custodies, en une de Messine, en une autre de Palerme, & en la derniere de Syracuse. Au contraire, la Province de saint Ange manquoit de Freres, & il fut permis à ces trois Provinces, de lui en fournir le nombre necessaire à ses Convens, mais cette division de Province, fut interrompuë cette Année, par la mort de Frere Vincent General de l'Ordre, & la suivante 1574, sous Frere Jerôme de Citta del Castello, Commissaire General, au Chapitre Provincial à Messine, elle fut entierement achevée.

Quelques Statuts de ce Chapitre.

III. On ordonna encore à ce Chapitre, que pour étendre plus utilement la Reforme, on envoiroit en France deux Freres, qui éprouveroient seulement le Païs, & considereroient plus exactement, si l'esprit des François auroit quelque penchant à l'Ordre. Ces Peres du Chapitre eurent alors cette pensée, que nôtre Pere saint François, au commencement de son Institut, eut tant de soins de servir les François, qu'il sçavoit être fort portez à la Pieté, audessus même des autres Nations de l'Europe, qu'aprés avoir envoié ses Compagnons, dans les autres Parties du Monde, il vint lui-même en France, pour l'honorer de sa presence, & l'éclairer des exemples de sa sainte vie. Ils creurent encore, qu'au témoignage de nôtre saint

Deux Capucins sont envoiez en France.

ſaint Pere, ſa Religion étoit inſtituée de Dieu, non pas pour être enfermée dans les Bornes de l'Italie, mais encore pour être étenduë, dans tous les Roiaumes du Chriſtianiſme, & même les Terres de tout le Monde. On choiſit donc dans la Province de Milan, Frere Denis de Milan Predicateur, & Frere Remy de Lode Laic, & l'on les deſtina à cette entrepriſe, comme deux Hommes doüez de toutes les vertus, à qui donnoit beaucoup d'éclat, & la prudence dans les Affaires, & les Noms des deux plus grandes lumieres de la France S. Denis, & S. Remy, qui y ſont reverez, comme les deux yeux de ce grand Roïaume.

Ceux-ci donc, munis de la Benediction de Frere Vincent General, & ſous la conduite de Dieu, prennent cette Année le Chemin de France, & aprés les incommoditez d'un ſi grand Voiage, ils arrivent à Paris, Ville prodigieuſe, & Capitale de ce floriſſant Roïaume. Paris, qu'on peut dire un petit Monde dans le grand, eſt la Ville principale de la France, & preſque du Monde, qu'on peut vanter avec juſtice la plus grande, la plus riche, la plus peuplée, la plus magnifique, & la mieux bâtie de l'Univers. Elle eſt le Siége des Rois Tres-Chrêtiens. Son Terroir eſt fertile en toutes ſortes de Grains, & de Fruits; ſon Air eſt fort ſalutaire, & l'on le peut dire temperé. Les Eſprits de ſon climat y ſont fort déliez, pleins de civilitez, & d'une magnificence genereuſe: comme elle eſt le centre de tous les Fleuves du Roïaume, qui ſe rendent dans la Mer, elle peut avoir aiſément commerce, avec les Provinces, & les Villes plus conſiderables du Monde; Son Parlement eſt fort auguſte, ſon Univerſité tres-floriſſante, & ſes deux Facultez de Theologie de Navarre, & de Sorbonne fort celebres. Ce fut dans cette ſuperbe Ville, que le grand Cardinal Charles de Lorraine, receut nos deux Capucins Italiens, & leur donna un petit Hoſpice, dans un Lieu, qu'on appelle Picque-Puce, encore aujourd'hui. Charles IX. gouvernoit alors la France, Prince fameux dans tout l'Univers, par ſa Religion, & ſa Foi, qui pour en donner des preuves plus ſenſibles à toute la Terre, qui autoriſa ſon zele, avoit ordonné à ſes fidels Sujets, que le jour de ſaint Barthelemy aprés minuit, on aſſommât tous les Heretiques preſque de ſon Roïaume, pour laver avec ce Sang dans tous ſes Etats, les taches infâmes de leurs Hereſies. Catherine de Medicis ſa Mere, Femme aſſurément d'une Pieté toute ſinguliere, qui s'étoit fait inſtruire plus diligemment de l'Inſtitut, & de la Vie des Capucins, perſuada au Roi ſon Fils, que par ſes Lettres au Pape Gregoire XIII, il lui demanda des Capucins, pour les établir dans ſon Roïaume, & y faire éclater leur Reforme, & cela fort à propos, parce qu'auparavant, à la pourſuite du Miniſtre General de l'Obſervance, le Pape Paul III, par ſa Bulle, qui commence *Dilectis filiis*, &c. donnée l'An 1537. cinquiéme Janvier, avoit deffendu, que la Religion des Capucins s'étendit au delà des Monts, y bâtit des Convens, & y receut quelques Freres. Mais Gregoire qui receut ces Lettres Roiales, & voulut ſatisfaire à la Pieté ſi juſte d'un ſi grand Monarque, de ſon propre mouvement de l'An 1574, dont nous parlerons dans cette Année-là, revoqua le Decret de Paul III, & permit aux Capucins de venir en France, & même d'y faire des établiſſemens dans tout le Roïaume. Quelques-uns ont crû, que c'étoit un zele de Gregoire XIII, qui lorſqu'il conſidera la France être ſi fort agitée des Orages de l'Hereſie, & dans un Naufrage prochain de ſa Foi, eut cette pieuſe penſée, qu'il y confirmeroit plus aiſément les Catholiques, & y diſſiperoit les Tempêtes de l'Hereſie, s'il y envoioit les Capucins, dont la vie ſerviroit beaucoup à la gloire de la Foi, & à l'édification des mœurs des François.

IV.

Paris la Capitale de la France, & preſque du Monde.

Le zele de Charles IX. Roi de France pour la Foi.

La ſaint Barthelemy.

Charles IX. demande des Capucins au Pape.

Vie,

Vie, & Actions de Frere Jean de Terra-Nuova Predicateur.

V. TAndis que Frere Denis, & Frere Remy préparent en France, par l'exemple de leurs vertus, un lieu propre à l'établissement de leur Reforme, d'autres en Italie, aprés les travaux si saintement emploiez, à soûtenir une Religion, qui y étoit si bien établie, en reçoivent dans le Ciel, une récompense eternelle avec les Anges. Le premier est Frere Jean de Terra-Nuova, Bourg de la Calabre, Predicateur fort celebre, qui à cause de son petit Corps, étoit communément appellé Janot. Comme il suivit Frere Loüis de Reggio, & Frere Bernardin George les premiers Peres, & Reformateurs des deux Calabres, au Tems que de l'Ordre de l'Observance, ils passerent à celui des Capucins, il soûtint avec tant de fermeté, les attaques, dont on choquoit alors leur naissante Reforme, que plusieurs, qui manquoient de cœur à souffrir ses Tempêtes, retournez à l'Observance, il demeura ferme dans la Reforme, qu'il avoit si genereusement embrassée, & comme un Cedre planté sur le Liban, tant plus il étoit ébranlé des vents des oppositions, tant plus profondément il enfonçoit ses racines, dans le solide des vertus chrêtiennes. Son Ame éprouvée donc de ces traverses, produisit tant de vertus, qu'il servoit d'Original aux autres de la discipline reguliere, & de la perfection de l'Evangile. L'on ne voioit rien de plus pauvre que lui, de plus humble, de plus honnête, & de mieux composé à toutes les actions de la pieté. Et ce qui fort souvent paroît presque impossible à d'autres, d'être sages aprés les folies de leur chair, en détourner leurs cœurs, & de s'abstenir des choses, qu'ils ont autrefois passionnées avec plus d'empressement, lui qui le croioit peu considerable, conserva inviolablement sa virginité, qu'il avoit apportée du sein de sa Mere, & qui approche l'Homme de la condition des Anges, avec la faveur divine. Je ne m'en étonne pas, parce que pour garder plus seurement des Voleurs, un Trésor si précieux, dans un Vaze si fragile, il fuïoit, autant qu'il pouvoit, l'entretien de toutes les Femmes, & même des Hommes, il s'efforçoit exactement, de se dégager des perils, & de se conserver pur, au milieu des impuretez du Siécle. Cét Homme de Dieu donc avoit de sorte appris, à vivre plûtôt à Dieu qu'aux Hommes, qu'il cherchoit toûjours les lieux Solitaires, comme plus propres à la Priere, les consacroit par des Hymnes, & par des Pseaumes, & même souvent les remplissoit de larmes, de soûpirs, & de gemissemens. Durant la Messe, il pleuroit si amerement, qu'il moüilloit frequemment l'Autel, & les Napes saintes, quelquesfois même, il y étoit si hors de lui-même, qu'il ne pouvoit la finir, qu'aprés un long-tems, embrazé de ce feu de l'amour de Dieu. Lorsqu'il prêchoit, il émouvoit si fort tous les Peuples, qu'il les obligeoit aux larmes, & aux soûpirs de la Penitence, & quelque dur, & quelque opiniâtre qu'eût été un cœur, en l'entendant il s'amolissoit, & se corrigeoit de ses vices. Au Tems que quelques Villes d'Italie, avoient avalé le venin de l'Erreur, il fut un Deffenseur si zelé de la Foi Catholique, qu'il réfutoit publiquement les Heretiques par ses discours, & par ses écrits, d'où les Inquisiteurs Illustrissimes, lui donnerent souvent des loüanges.

Il conserva inviolable sa virginité.

Grand Deffenseur de la Foi Catholique.

VI. Nous avons plusieurs exemples de son esprit prophetique. Il avoit prévenu d'un esprit divin la chûte d'Ochino, long-tems avant qu'elle arriva, & il dit plusieurs fois aux Freres, qu'elle exciteroit d'horribles Tempêtes contre l'Ordre, qui feroient presque son Naufrage. Il prédit à Donata Caraffa Dame fort illustre en naissance, & en pieté, qui recommandoit à ses Prieres sa Fille, qui n'étoit point encore nubile, qu'elle épouseroit,

Il a l'esprit Prophetique.

épouseroit, comme il arriva depuis, le Prince de Butera, & que pour elle Dieu la vouloit à lui, sous l'Habit du Tiers Ordre de saint François. Il sçût bien long-tems devant, & prêcha en Chaire à Terranova sa Patrie, le dégât qu'y fit depuis, le brigandage des Bandits, sous Nino-Martino, & Consalvo-Marino leurs Chefs, & leurs Capitaines. Ce grand Homme fit tant de Miracles durant sa vie, que nous pourrions vous en donner ici un plus ample recit, si l'humilité de nos premiers Peres, qui abhorroit leur memoire, comme de pures vanitez, ne les eût toûjours voilez du silence, en sorte que nous n'en avons tiré qu'un, comme d'un embrazement des autres, qu'à consacrez la renommée, mes Lecteurs le liront, qu'un Cordonnier appellé Agatio fort ami des Freres, Malade à Galatro d'une furieuse Colique, fut conduit par Frere Jean devant le saint Sacrement, aux pieds de l'Autel, où il lui fit dire l'Oraison Dominicale, & la salutation Angelique, & lui rendit la santé avec un signe de la Croix.

Il fit plusieurs Miracles.

VII.

Rempli enfin de vertus, & d'Années, puisqu'il êtoit Septuagenaire, il tomba Malade d'une Fiévre au Convent de Galatro, & Dieu lui revela le jour de sa mort, il s'y prépara avec tous les Sacremens de la sainte Eglise, & aux prises avec la mort en mourant, il s'éleva de son Lit, par la force d'un esprit d'amour de Dieu, qui l'embrazoit, comme s'il eût voulu embrasser la Croix, qu'il avoit toûjours tant aimée, & qu'il voioit auprés de lui, & aussi-tôt languissant de Corps jusqu'à terre, son Ame s'envola dans le Ciel avec JESUS-CHRIST, le Triomphateur de la Croix; au même tems, tout environné de splendeurs, il apparut à un Frere, qui faisoit Oraison, a qui il dit, que Dieu l'appelloit, à la gloire de l'Eternité.

Il meurt d'amour de Dieu.

De Frere Paul de Pedona Clerc, de Frere Prosper de saint Ange Laic, & de Frere Antoine de Lecci Laic, Religieux de sainte vie.

VIII.

APrés Frere Jean, Frere Paul de Pedona, Bourg de la Campagne de Fermo Clerc, honora la Province de la Marque d'une courte vie, pleine de vertus, & d'une mort glorieuse, qui sans avoir encore trois Ans de Religion, arriva si parfaitement au but de la perfection Seraphique, & de l'Evangile, que possedent à peine les autres, dans le cours d'une longue vie, & en si peu de tems, il acquit cette pureté d'Ame, qui procede de l'alliance de plusieurs vertus, que mourant au Convent de Jesi, il vit plusieurs Ames d'Innocens, qui venoient au devant de lui, il pria donc les Freres qui étoient autour de son Lit, qu'ils fissent place à ces Bien-heureux. Ce qu'entendant Frere Estienne de Monte-Sancto Laic, il se prit à rire, comme d'une rêverie de Malade. Frere Paul alors lui dit, quoi donc Frere Estienne vous riez, au moment que vous devriez pleurer, à cause que vôtre Mere est morte depuis peu, & vous en aurez bien-tôt les nouvelles. Ce mourant ne pouvoit être informé de ce Fait, que par revelation de Dieu, puisque le Bourg de Monte-Sancto, est éloigné de vingt-deux mille de la Ville de Jesi, & que personne ne pouvoit l'avoir averti de la mort de cette Femme, qu'on ne sçavoit pas encore dans la Ville, mais une heure de tems aprés, le propre Frere d'Estienne vint au Convent, lui apporter cette nouvelle. Au même tems aussi, Frere Paul apprit de Dieu même, que Pierre de Fermo, qui s'appella depuis Frere Apollonio, vouloit entrer au Noviciat, & il dit aux Freres presens, préparez une place, mes Peres, à nôtre Frere Pierre, il est déja à la porte, & aussi-tôt Pierre y sonna. Enfin en mourant, il s'écria tout joïeux: O ô mes Freres, que je vois une éclatante, une

A la mort il voit plusieurs saints Innocens.

Il prédit plusieurs choses futures.

En mourant il voit la Vierge.

glorieuse Dame, & un peu aprés la sainte Vierge le préceda, & il la suivit dans la lumiere de l'Eternité.

IX. Vie, & actions de Frere Prosper.

Un troisiéme, dans la même Province de la Marque, fleurit en plusieurs vertus, & en Observance Reguliere, Frere Prosper de Pesaro Laic, Quêteur dans l'Ordre de l'Observance, effraïé de l'accident d'un Miserable, entra parmi les Capucins, en voici le Fait. Il faisoit la Quête en un Convent de l'Observance, dans un tems que les Bleds étoient fort rares par tout le Païs, le Gardien un jour ordonna, que pas un Frere n'emporta du Refectoire du Pain, pour le donner à d'autres. Aprés ce commandement un Frere Laic, qui se promenoit dans le Bois du Jardin, rencontra le Demon qui cherche toûjours à devorer des Hommes, sous la Figure de la Vierge, & le salüa avec grand respect, ce Diable lui demanda secrettement du Pain, & l'assura qu'en reconnoissance de cette faveur, il lui donneroit tout ce qu'il voudroit, pourvû qu'il n'en parle à personne. Ce Frere foible de cœur, & trompé d'esprit, croit à ces paroles, entre dans le Refectoire, pour souper avec les autres, & sans manger le Pain qu'on lui avoit servi, il le mit dans sa Manche, & contre la volonté de son Superieur, il le porte au Diable fort secrettement. Aussi-tôt qu'il l'eût, il quitta la forme qu'il avoit de Marie, il parut ce qu'il étoit, & tira par les pieds dans le Bois ce pauvre Frere, qui s'écrioit horriblement, en demandant du tems de se repentir de son crime. Le Bois étoit éloigné du Convent, & personne ne pouvoit entendre crier ce Frere. Lorsque Frere Prosper arrive de Ville, & effraïé de ces cris, y accourut promtement. Mais comme il vit cét horrible Spectacle d'un Diable, qui entraînoit un Frere, il eût peur, & n'osa en approcher, il court au Convent, & avertit le Gardien, qui aussi-tôt fait prendre la Croix, assembler les Freres, & aller en Procession où étoit le Miserable, tandis qu'il s'arma d'une Etolle, & de l'Eau-Benite; le Diable avoit déja traîné ce Frere assez loin du Convent, mais lors que le signe de la Croix parut, & que le Gardien lui eût commandé au nom de Dieu, il est contraint de laisser sa proie; mais quoi qu'alors il eût quitté la figure exterieure de Diable, il combattoit pourtant invisiblement contre les Freres, qui s'efforçoient de retirer ce Mal-heureux, de ses Griffes qui l'entraînoient. Ils combattirent long-tems avec ce Demon, qui disoit, que ce Frere étoit livré à son pouvoir, à cause de son Inobedience, & il étoit déja la quatriéme heure de la nuit, lorsque les Freres continuoient à chasser le Diable par leurs commandemens, & leurs exorcismes; & le Demon persistoit à s'opiniâtrer contre les Freres. La chose étoit pleine d'épouvantement; enfin l'on vint à l'Eglise, où le Gardien considera le Fait, donna l'Absolution à ce Frere de son peché d'Inobedience, dont il témoignoit grand regret, & alors le Demon fut contraint de le laisser en repos.

Un Frere inobedient est traîné dans le Jardin, par un Diable.

Le Demon le quitte aprés l'absolution de son peché.

X. Frere Prosper aprés cét accident se retire aux Capucins.

Frere Prosper aussi-tôt considera fort attentivement en lui-même, que si Dieu punissoit avec tant de rigueur, une Inobedience qui pouvoit paroître une Charité, il châtiroit encore plus severement, les grands crimes qu'on commet contre l'Observance de la Regle, & conclut d'un si sensible raisonnement, qu'il devoit, pour éviter les perils, se retirer chez les Capucins, comme dans un azile de l'Observance Reguliere, où entré genereusement, il fit tant de progrés dans toutes les vertus, & principalement l'obeïssance, qu'il n'attendoit jamais les préceptes de ses Superieurs, & au moment qu'il pressentoit leurs volontez, il prévenoit toûjours leurs commandemens. Il fut fort celebre en humilité, en Pauvreté, & en patience. Enfin aprés avoir souffert plusieurs persecutions du Diable, qui craignoit extrémement ses longues veilles dans l'Oraison, il en demeura le victorieux, & plus que Septuagenaire, il termina sa vie au Convent d'Ancone, avec l'estime d'une parfaite Sainteté.

Un

Un quatriéme dans la Province d'Ottrante, passa cette Année du travail au repos, ce fut Frere Antoine de Lecci Laic, qui encore au Monde, y étoit monté à ce haut degré de la perfection Evangelique, que lorsque l'Ennemi de son propre Frere, qu'il aimoit extrémement, l'eût assassiné, il lui pardonna non seulement sa mort, il l'embrassa même aprés son massacre, & lui donna de l'argent pour se sauver par la fuite. Ce qui assurément le mit si bien auprés de Dieu, que cette maniere d'un pardon si rare, l'éleva fort au dessus du Monde, le conduisit à la condition des parfaits, & le jugea digne de la Reforme des Capucins, où il changea la dilection qu'il avoit auparavant euë pour ses Ennemis, en une ardente Charité pour les Pauvres; il les aimoit si ardemment, que souvent il se privoit des choses plus necessaires à la vie, pour en soulager leurs miseres. Il fut d'une abstinence si merveilleuse, qu'il se privoit toûjours de chair, & de poisson, & joignoit à peine à son Pain quelques racines, jusqu'à sa mort, il emploia presque toute sa vie dans les jeûnes, & dans les Carêmes. Il aimoit extrémement la Pauvreté, la pureté, l'humilité, toute l'Observance Reguliere, & si particulierement l'Oraison, qu'il y emploioit la meilleure partie du jour, & de la nuit. Lors donc qu'il s'étudie d'arriver au plus haut degré des vertus, & de mener une vie digne d'un Homme tout Seraphique, il mourut saintement au Convent de Castellaneta. XI.

Vie, & actions de Frere Antoine de Lecci Laic.

Ses vertus principales.

Vie, & Actions, de Frere Vincent de Foiano Prestre, tout Enfant qu'il est il parut fort devot, & dans cét Age il communiquoit souvent avec JESUS-CHRIST.

LE dernier enfin, qui comme une Pierre précieuse de la Province de Toscane, passa glorieusement de la Religion Seraphique, à la demeure Angelique des Bien-heureux, cette Année, fut Frere Vincent de Foiano, Bourg du Territoire de Florence, dont la vie fut si merveilleuse, qu'on le peut mettre avec justice au nombre des plus Illustres de l'Ordre, & ainsi il est fort juste, que nous la décrivions ici plus amplement que plusieurs autres, qui ont moins de grandes actions. XII.

Foiano est une petite Terre de Toscane, dans la Vallée de Chiani, vers le Tibre, où se retira un certain Mariotto, de la Maison des Monossi considerable autrefois à Florence, pour éviter les Factions de la Ville, y conduisit sa Femme, avec toute sa Famille, & y eût douze Enfans, dont Vincent fut le Cadet en Naissance, & l'Aîné trés-assurément en vertus. Ce Mariotto étoit Cordonnier, & Homme de pieté, il s'étoit fort familiarisé avec les Peres plus Religieux de l'Observance, qui avoient un Convent dans ce Bourg, où il fut fait leur Scindic, & avoit soin de toutes leurs Affaires. Dieu donc lui fit cette grace, de choisir à son Service un de ses Enfans, dans l'Ordre des Freres Mineurs, qui observât fort exactement la Regle de S. François, & fut l'imitateur d'un si saint Pere, & parce qu'il vouloit pour lui cét Enfant, dans un si saint Institut, il le prévint des Benedictions de sa douceur, & le favorisa de faveurs celestes. Ce fut nôtre Vincent, qui dés son Berceau, comme s'il eût succé, avec le lait de sa Mere, le goût, & la dévotion des choses divines, apprit si fort à craindre Dieu, que non seulement il apportoit tous ses soins à ce deffaire des choses, qui pouvoient paroître mauvaises dans un Enfant de son âge, mais même, tandis que sa Mere, qui le tenoit sur son sein, dormoit plus profondément, la nuit retiré doucement d'auprés d'elle, il décendoit du Lit, se mettoit à genoux, & y recitoit dévotement les Prieres, que lui apprenoit tous les jours sa Mere. XIII.

Dés son Enfance il apprend à craindre Dieu.

Tout petit qu'il est, il se leve la nuit pour prier Dieu.

Nous sçavons des saintes Lettres, que Samuël encore Enfant, fut autrefois appellé de Dieu, & qu'une nuit il lui revela, tout ce qui devoit arriver au grand Prêtre Heli, ce qui fut une preuve assurée de la grandeur future du petit Samuël. On peut dire le même du petit Vincent, qui encore plus jeune que Samuël, âgé seulement de six Ans, fut appellé de Dieu la nuit en dormant, & jouit non seulement de sa voix, & de sa presence, mais aussi de son avis, qu'un Crucifix, qui pendoit au haut de l'Eglise des Freres de l'Observance, étoit proche de sa chute.

XIV. Jesus-Christ apparoît au petit Vincent, & l'avertit de la chûte prochaine du Crucifix.

Le petit Vincent alors, qui étoit couché au côté de sa Mere, l'éveilla diligemment, lui disant: Ma Mere, ma Mere, allons vîte à l'Eglise des Peres, parce que la Figure de Jesus-Christ Crucifié tombera bien-tôt, sa Mere lui répondit, taisez-vous, & dormez mon Fils. Mais peu de tems aprés, il sollicite encore sa Mere, avec plus d'empressement? Pourquoi rêvez-vous, dormez lui dit-elle, il laisse passer quelques momens, & il la presse une troisiéme fois, elle au contraire lui disoit toûjours qu'il se tût, mais il se leve du Lit tout pleurant, en chemise, va fort inquieté au Convent des Peres, & sonne à leur Porte. Le Portier est étonné, de voir à une heure induë, ce petit Mignon tout nud en chemise, & aprés l'avoir reconnu, il lui demanda ce qu'il vouloit, courez dit-il, mes Peres, promtement à l'Eglise, & secourez-y Jesus-Christ, qui va tomber avec son Image, & sa Croix qui panchent à leur ruine. Ce petit parloit avec tant de chaleur, & d'empressement, que plusieurs Freres qui entendoient sa voix, se leverent de leurs Couches, allerent à l'Eglise, & y virent l'ancienne Figure du Crucifix, qui pendoit devant le Chœur, en sorte separée de sa Croix, qu'elle n'y étoit plus attachée, que par un cloud, qui soûtenoit une de ses Mains; tous admirent, & demanderent à l'Enfant, d'où il sçavoit cette chute. Il leurs répondit sagement, je dormois mes Peres, lors que ce Jesus qui pend à cette Croix, à mes yeux, m'appelle par mon Nom, & me dit: Vincent, levez-vous promtement, & allez à l'Eglise des Freres Mineurs, parce que mon Image va tomber, à moins qu'on ne coure la soûtenir, & c'est pour cela, que je suis venu si promtement. D'où vient que les Freres admiroient davantage, qu'on vit paroître dans un Enfant, des preuves si visibles de familiarité de Dieu avec lui, & des préludes d'une si éminente sainteté, d'autant plus encore, qu'ils voioient ce Petit, assembler d'autres Enfans, chanter les Litanies avec eux, les conduire aux Eglises du Bourg, & même quelquesfois monter sur un Olivier, & y exhorter sa Troupe à la crainte de Dieu, au respect des Parens, & à la veneration des Eglises; souvent aussi, tandis qu'ils chantoient Matines la nuit dans leur Eglise, ils le voioient en Priere au pieds du Crucifix de leur Chœur, & y rester ferme jusqu'à la fin de leurs Matines.

La nuit il va au Convent en avertir les Freres.

Tout Enfant qu'il est, il prêche ses petits Compagnons.

XV. Le Démon l'épouvante par l'ombre du Crucifix.

Tout l'Enfer envioit une pieté si avancée dans un si petit Enfant, & pour le détourner de ses Prieres, lors qu'il prioit une nuit en presence de son Crucifix durant Matines, le Demon s'offre à ses yeux, sous la Figure de l'ombre de cette Image qui l'obscurcissoit, il en demeura effraïé, & s'écria de crainte, les Freres le remenerent chez lui, où il ne voulut point quitter ses Prieres. Le petit Vincent si jeune d'Années, avoit les mœurs d'un Vieillard, & abhorroit de sorte les puerilitez ordinaires à ceux de son Age, qu'il en détournoit aussi les autres Enfans, par ses discours, & par ses exemples. D'où vient qu'avant le tems, il devint aux autres, & à lui-même un Maître achevé de vertu, dans les voies de Dieu.

De plusieurs vertus de Frere Vincent, & particulierement de sa compassion envers les Pauvres.

A Mesure que Frere Vincent croissoit en âge, il augmentoit en vertus, & singulierement en la compassion des Pauvres, parce qu'à peine eût-il appris les premieres Lettres, qu'il disoit tous les jours l'Office de Nôtre-Dame, il s'occupoit long-tems, & souvent à l'Oraison, & à la Contemplation des choses divines. Il s'étudia dés lors de se retirer des conversations, de chercher les solitudes, de s'emploier aux veilles, & à l'Oraison d'esprit, de manger peu, de se donner la discipline, de porter sur ses Reins, une Corde pleine de nœuds, de mettre des gardes à ses yeux, & de reprimer les plaisirs des sens. L'amour de la pureté embraza de si bonne heure son Ame, que dés son Enfance, il resolut avec le secours de Dieu, non seulement de se priver de toutes les voluptez de la chair, & de tous leurs attraits, mais même de conserver inviolablement le précieux Tresor de sa virginité. Il mortifioit donc les mouvemens de sa chair, à force de disciplines, & il la reprimoit avec des jeûnes plus frequens, qui, comme il le dit depuis fort clairement à la fin de sa vie, lui ménagerent cét avantage, sous la faveur de Dieu, que son Ame, & son Corps furent toute sa vie, fort libre des actions, & des pensées même de l'impureté. XVI. Devenant plus âgé il mortifie sa chair avec des austeritez.

La compassion des Pauvres, qu'on peut dire la vertu plus particuliere, & plus propre des Elus, étoit devenuë si fort celle du jeune Vincent, que souvent il se levoit de la Table de son Pere, & portoit adroittement aux Pauvres, les Viandes qu'on lui avoit préparées, personne pourtant ne s'en appercevoit, parce que Dieu qui l'instruisoit interieurement, lui avoit appris, à éviter l'Hipocrisie, & à cacher ses Aumônes, dans le sein des Necessiteux, pour en obtenir la récompense de Dieu. Mais comme il étoit souvent plus liberal en leur endroit, que ne lui permettoit la condition de sa Famille, il leurs avoit donné tant de Vin, qu'en un Mois de tems, il avoit emploié dans ses Aumônes, ce qui servoit ordinairement un An tout entier, à toute sa Maison. Ce que sçachant ses Freres, qui trouverent le Müis vuide, ils accusent à leur Pere, leur Frere Vincent, comme un dissipateur de leurs Biens, qui avoit donné en un Mois, tout le Vin qui pouvoit entretenir un An durant toute leur Famille. Vincent ne nie pas, qu'il ait donné du Vin aux Pauvres, mais il assure, qu'il y en avoit encore quantité dans les Tonneaux; nous les avons éprouvez, disent les Freres, & nous avons vû qu'il n'y en restoit pas encore pour un Mois. Le Pere voulut sçavoir alors la verité, décend lui-même à la Cave, sonde les Müis, & les trouve pleins jusqu'à leurs Bondons. Tous s'étonnerent du Miracle, & le Pere averti par ce témoignage de Dieu, permit à son Fils Vincent, de donner aux Pauvres & du Vin, & toutes les choses qui étoient de son ménage; avec cette permission Vincent devint si liberal aux Pauvres, qu'il ne leurs donnoit pas seulement du Pain, & du Vin, il leurs offroit encore les Serviettes, & les Bouteilles, dont on se servoit dans les usages ordinaires, & pourtant le domestique de la Maison n'en recevoit point de dommage. Il distribuoit même des Souliers, que son Pere, & ses Freres, faisoient, & lors qu'on en murmuroit hautement, il disoit: Donnons aux Pauvres ceux qui me serviroient; c'est ainsi que ce jeune Homme jette les Fondemens des éminentes vertus, dont il fit le dernier achevement dans le Cours de sa Sainte vie. XVII. Il donne aux Pauvres ce qu'on lui préparoit de nourriture. Par sa Priere il multiplie le Vin chez son Pere.

Comme il se fit de l'Observance, puis de la Reforme des Capucins, & de l'austerité de sa vie.

XVIII. En priant le Crucifix se détache de sa Croix pour l'embrasser & vient jusqu'à lui.

FRere Vincent avoit quatorze Ans, lorsque l'esprit de Dieu l'appella à de plus grandes choses, il resolut en lui-même de fuïr le Monde, & d'entrer dans l'Ordre de l'Observance; aussi-tôt que la resolution en fut arrêtée, il demanda l'Habit aux Peres, mais comme ils virent un jeune Homme fort délicat, ils retarderent de le recevoir, & differerent sa vêture. Cependant dans une Oraison assiduë, il alloit souvent à l'Eglise des Freres, & un jour qu'il y prioit en presence de son Crucifix ordinaire, avec plus d'attention d'esprit, l'Image ouvrit les Bras de sa Croix, comme si elle eût voulu l'embrasser, & les étendit sur lui; cette action donna tant de ressentimens de tendresse à son Ame, qu'elle en poussa de sa Bouche d'amoureux soûpirs. Ce qu'entendans les Freres, crainte qu'il ne lui fut survenu quelque accident, ils accourent à son secours, & comme ils virent la cause de ses gemissemens, ils crurent qu'ils ne devoient plus differer sa vêture, puis qu'ils reconnoissoient en sa Personne, tant de preuves d'une veritable vocation de Dieu, ils avertissent donc son Pere, & lui disent, que Dieu appelle son Fils parmi eux; alors le Pere benit son Fils Vincent, comme Abraham son Isaac, & il en fait un Sacrifice à sa Majesté divine, qui le desiroit, dans l'Ordre de l'Observance des Freres Mineurs.

XIX. Il entre dans l'Ordre de l'Observance.

Il n'avoit pas encore achevé sa quinziéme Année, lors qu'enroollé entre les jeunes Soldats de la Milice Seraphique de saint François, il prépare contre sa chair, une plus grande guerre, il redouble ses jeûnes, il multiplie ses disciplines, il reprime plus severement ses sens, il fait de plus longues Oraisons, & il brille de tant de vertus, que tous le consideroient comme un Astre, & un prodige celeste de la perfection Evangelique, avec cét éclat de vertus, il fut sacré Prêtre à l'âge de vingt-quatre Ans, & il accompagna son Sacerdoce d'une vie si Angelique, que ceux qu'il imitoit par sa pureté, lui étoient inferieurs, par la grandeur de son Caractere, & il honoroit d'une conversation toute Angelique, sa dignité de Prêtre, plus noble assurément, que celle des Cherubins, & des Seraphins.

XX. Il passe à la Reforme des Capucins.

Mais il étoit affligé dans son Ame, que l'Observance Reguliere fut un peu alterée, dans l'Ordre de son Pere saint François, & aprés avoir attendu long-tems sans effet la Reforme, que lui promettoient les Superieurs, celle des Capucins parut en Italie, & il s'y retire l'An 1534. avec Frere Bernardin d'Asti, Frere Jean de Fan, & les autres. D'abord il fut envoié par Frere Louïs de Fossombrun, dans la Province de la Marche, & puis r'appellé dans celle de Rome, on le mit au Convent de Scandriglia, enfin comme il desiroit ardemment une solitude, il fut destiné par Frere Bernardin d'Asti General, au Convent de Monte-Casalé, dans la Province d'Ombrie. L'on ne peut dire, quel apprentissage d'une vie celeste, il fit dans ce Convent, qui est éloigné de toute societé des Hommes, comme s'il n'eût commencé à servir Dieu, que depuis ce tems-là, parce qu'il y vêcut avec tant de vertus, & de sainteté, qu'il sembloit avoir un Corps moins de chair, que de Pierre. Il jeûnoit ordinairement tous les jours presque de l'Année au Pain, & à l'Eau, qu'il partageoit en sept Carêmes, à l'exemple de nôtre Pere S. François; embrazé même d'un plus grand zele, il reduisoit quelquefois son jeûne à demi Pain par jour, & d'autrefois à quatorze Féves. Tous les Ans aussi quelques jours de la Semaine sainte, il ne prenoit quoi que ce fut de nourriture. Mais aux Fêtes solemnelles de la Nativité, de Pâques, de la Pentecôte, & de quelques autres jours, qui se trouvoient entre ses Carêmes, il mangeoit comme la Communauté, pour accorder quelque repos,

Ses prodigieuses austeritez, & son effroiable abstinence.

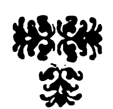
repos à son Corps, abbattu par tant d'abstinences. Mais persuadé que par cette legere remise de ses longues & de ses rigoureuses austeritez, il avoit trop épargné sa chair, il fut huit Ans de suitte à jeûner au Pain, & à l'Eau.

Il avoit une soif insatiable d'endurer pour JESUS-CHRIST, que ne purent jamais éteindre, ni la foiblesse de son Corps, ni les langueurs de ses Maladies, ni les fatigues de ses Voïages, ni les pesanteurs de sa Vieillesse, parce quoi que son grand âge presque décrepite, l'obligea de moderer ses jeûnes, il ne les quitta jamais entierement. Il leurs joignoit la pieté d'un Cilice, & des disciplines ordinaires, un Ais sur la terre nuë, lui servit de telle sorte de Lit, durant toute sa vie, qu'à peine accordoit-il, trois ou quatre heures de sommeil à son foible Corps. Enfin il sembloit avoir si fort conspiré contre les moindres commoditez de la vie, que toûjours sans Sandales, il marchoit nuds pieds sur la Neige, & sur la Glace, à peine même le vit-on jamais approcher du Feu. Il affectionnoit si fort la Pauvreté, qu'il avoit choisie comme son Epouse, que son Habit d'entrée à la Religion, lui servit seize Ans entiers tout rempli de piéces, parce que comme un veritable Disciple de JESUS-CHRIST, & un parfait Enfant de saint François, il ne rougissoit pas d'une Tunique rapiécée, mais tant plus il paroissoit Pauvre, & abjet, tant plus il se croioit glorieux, il estimoit la vilité une gloire, & la Pauvreté des Richesses. Au reste il traittoit si rudement son Corps, qu'il sembloit presque incroiable, qu'un Homme eût pû subsister au milieu de tant de Martires, & pourtant un jour interrogé de quelques-uns, pourquoi il s'affligeoit de tant de rigueurs, il répondit, l'Amour de Dieu, qu'il nous a témoignée dans la mort, & la Passion de JESUS-CHRIST son Fils, est si prodigieuse, qu'elle nous engage à lui rendre, tous les témoignages possibles d'une genereuse gratitude, & les douleurs de JESUS-CHRIST ne se peuvent mieux reconnoître, que par les douleurs de nôtre Corps. D'où vient que ceux qui veulent être bien reconnoissans à Dieu, & porter sur leurs Personnes, les Caracteres plus sensibles de ses souffrances, doivent se charger de sa Croix, souffrir tous les Supplices, desirer toutes les austeritez, dont ils puissent reconnoître les Siennes. Nous n'avons pas, dit-il, encore répandu nôtre sang pour JESUS-CHRIST, nous n'avons pas encore perdu la vie, sous les rigueurs des Bourreaux, quoi qu'il ait exposé la sienne sous leurs cruautez? Ne devrions-nous pas au moins en avoir les desirs, & puisque nous n'en sommes pas encore-là? pourquoi croirions-nous une chose si rigoureuse, de Crucifier nôtre chair avec JESUS-CHRIST, sous de volontaires mortifications. JESUS-CHRIST n'a-t'il pas enduré pour nous, & ne nous a-t'il pas laissé l'exemple de marcher sur ses pas, & d'imiter ses Martires. C'étoient-là tous les desirs de ce Genereux, toutes les saillies de sa Charité, dont nos Anciens Peres, que nous lisons avoir été si austeres contre eux-mêmes, s'animoient à souffrir toutes les Macerations possibles de leurs Corps. Les excés d'austeritez corporelles de ce grand Serviteur de Dieu, causoient tant d'étonnement aux Freres de son tems, que quoi que ce premier âge de la Religion, produisit par tout des Hommes fort austeres, & des Disciples achevez de la Croix, ils n'en jugerent pas un toutesfois plus severe à lui-même, que Frere Vincent.

XXI. Ses Macerations de Corps.

La memoire de la Passion de Jesus-Christ, l'animoit à souffrir pour lui.

Ses desirs ardens de toutes les souffrances.



Vertus

Vertus interieures de Frere Vincent.

XXII. POur ce qui regarde les vertus interieures de l'Ame de ce grand Serviteur de Dieu, quoi qu'il brilla de plusieurs fort éclatantes, & principalement d'une certaine humilité d'esprit, qui le soûmettoit à toute humaine creature, pour l'amour de Dieu, il n'avoit rien de plus agreable, ni de plus délicieux, que de dépendre de tous, & de leur obeïr, comme à ses Maîtres, & il avoit coûtume de se croire si peu de chose, qu'il s'estimoit le plus grand pecheur des Hommes, & pour étouffer, à leur naissance, tous les mouvemens de superbe, & les briser contre la Pierre d'humilité, comme des productions d'Enfer, il découvroit publiquement ses fautes les plus legeres. Il n'attribuoit jamais, ni à ses travaux, ni à ses industries, mais au pouvoir, & à la Bonté de Dieu, ce qui regardoit principalement son progrés à la vertu, en sorte qu'il se disoit toûjours un pecheur, & un coupable, & s'il faisoit quelques biens, il croioit fermement, qu'ils venoient de Dieu, comme de leur origine.

XXIII. C'est delà que precedoient ces grandes vertus de la perfection chrêtienne, dans ce Serviteur de Dieu, une certaine éclatante connoissance de soi-même, que l'Antiquité croioit être descenduë du Ciel, encore qu'elle l'ait attribuée aux Demons, lorsqu'elle a gravé sur le Frontispice du Temple de Delphe : *Nosce teipsum*, d'où dépend le fondement plus solide, de la veritable justice. Une haine, un méptis de soi-même, qui animoit Frere Vincent au combat de toutes les vertus. Une défiance de ses propres forces, qui le disposoit à recevoir tout son secours de Dieu. Une confiance certaine en JESUS-CHRIST, qui l'unissoit à lui fort étroitement. Une tranquilité d'Ame, qui le rendoit paisible dans les tristes, comme dans les agreables occasions. Une simplicité de jugement, dont il expliquoit toutes choses sincerement, & n'y soupçonnoit jamais les moindres deffauts. Une obeïssance aveugle, qui l'engageoit aux choses commandées, sans rechercher leurs raisons, où les intentions de ses Superieurs. Enfin, une veuë continuelle de la presence de Dieu ; d'où vient que fort circonspect dans toutes ses actions, & ses paroles, il abhorroit les moindres taches de l'Ame, & ne cherchoit que la gloire de JESUS-CHRIST.

Toutes ses vertus interieures.

XXIV. Toutes ces vertus interieures de Frere Vincent, étoient accompagnées d'une perpetuelle suspension d'Ame à Dieu, qui Maîtresse toûjours d'elle-même, fermoit exactement la Chambre de son esprit, crainte qu'il ne s'écarta trop aux choses inutiles, & exterieures, d'où desireux des lieux plus Solitaires, il s'entretenoit rarement avec les Freres, & jamais qu'à peine avec les Seculiers, & si quelque insurmontable necessité l'obligeoit à discourir avec eux, il étouffoit d'abord un long entretien, par une courte réponse. Il n'appliquoit son cœur à quoi que ce fut, qu'à une simple necessité, & qu'à un usage indispensable des choses, & il consideroit tout le reste, comme passager, & qui ne le regardoit pas, en sorte, que laissant à Dieu le succés des choses, soit agreables, soit tristes, il demeuroit seul en lui-même, comme celui qui étoit plus grand, que le Monde, & qui s'élevoit audessus de tout ce qui s'offre à la veuë. Tous les jours, trois heures avant Matines, il se levoit de dessus son Aix pour faire Oraison plus paisiblement, & aprés la Messe, il se retiroit autant d'heures dans le Bois, à la Contemplation des choses divines, & le reste du jour, où l'Obeïssance, & la Charité ne l'occupoient pas, s'il étoit sujet, il l'emploioit, ou à psalmodier, ou à s'animer à l'amour de Dieu, par la consideration des

Il étoit fort assidu dans la contemplation des choses divines.

de ses Creatures, parce que cét Homme sage sçavoit bien, que le Monde est un grand Livre, dont tous les Estres sont comme des caracteres divins, qui nous publient, par leurs misterieuses paroles, la sagesse, la puissance, la Bonté de Dieu, & qui nous animent à l'aimer parfaitement. D'où vient que dans les genres differens des choses, & les diverses especes des Creatures, il consideroit avec attention les Biens-faits de leur Autheur, si merveilleux, à l'endroit des Hommes, & il faisoit de tout le Monde un grand Autel, où il consacroit son cœur à la Charité de son Bien-faicteur, & lui en immoloit tous les sacrez embrazemens.

XXV. Il étoit souvent ravi en extaze.

Cét amour qu'il portoit à Dieu, éclairoit son esprit de tant de divines lumieres, que ravi souvent en extaze, il paroissoit tout hors de lui-même. Un jour qu'il prioit dans sa Chambre, un Clerc y entra, & le vit élevé de Terre plus de quatre pieds, tandis assurément que son esprit étoit de conversation, dans le Ciel avec les Anges. Ce qui surprenant le Clerc, il en avertit les Freres, & ils en furent dans l'étonnement. Tout embrazé de ces divines flâmes d'amour, il étoit dévoüé tout entier aux loüanges de Dieu, & dans le Chœur, il les chantoit avec tant de pieté, qu'il y avoit toûjours les Mains élevées au Ciel, & le cœur à son Jesus-Christ. Tandis que son âge lui permit, il y recitoit les Pseaumes toûjours debout, & jamais appuié de quoi que ce soit, & dévenu fort vieil, il les disoit à genoux. Mais c'étoit une chose merveilleuse, avec qu'elle devotion, qu'elle abondance de larmes, il celebroit la sainte Messe, lors principalement qu'elle étoit de la Passion, & de la Nativité de Jesus-Christ. Au jour que l'Eglise honore la Memoire du petit Jesus naissant, il versoit tant de pleurs, qu'il étoit contraint de ne pas dire la Messe cette nuit-là.

XXVI. Il brûle des ardeurs de l'amour de Dieu.

Il prenoit tant de plaisir aux choses celestes, que toutes les fois qu'on parloit en sa presence de celles de Dieu, où ravi en extaze il demeuroit immobile, ou il poussoit quelques voix de joie, & puis il faisoit quelques petits sauts, & enfin, lorsqu'il pressentoit l'attrait de l'amour de Dieu, il se retiroit dans sa Chambre, où il s'emportoit tout entier en lui, au milieu des flâmes celestes d'une divine Charité.

XXVII.

Un jour il arriva, que Frere Jean de Fan, qui passa par la Marche d'Ancone, alla au Convent de Monte-Casalé, lorsque les Freres le prierent instamment de leur faire un discours de pieté, dans le Refectoire, où il leur parla de l'amour de Dieu, Frere Vincent en fut si fort embrazé, que sans pouvoir en supporter les ardens efforts, il fut contraint de sortir du Refectoire. La même chose lui arriva dans un discours de Frere Bernardin d'Asti; d'où l'on connut visiblement, que ce saint Homme étoit extraordinairement animé de l'amour de Dieu,

XXVIII.

Ce feu sacré, dont il brûloit interieurement dans le cœur, & qui s'y augmentoit les jours, & les nuits, par un accroissement ordinaire d'ardeurs celestes, qui même ne pouvoit être renfermé dans son étenduë, se répandoit si largement à l'amour des autres, que sans pouvoir leur être utile, par les emplois de la Predication, où Dieu ne l'appelloit pas, il les aidoit dans son silence, & par ses Prieres. Il est effectivement incroiable, combien par ses Oraisons, il a merité de lumieres du Ciel, aux plus grands pecheurs, & combien de Scelerats, il a retiré du Tombeau des vices, à la vie des vertus. Il sçavoit, que plusieurs moins malades du Corps, que de l'Ame, languissoient sous les douleurs de leurs pechez, & parce qu'il vouloit les secourir, il inventa le moien de faire l'œuvre de Dieu, & de cacher sa propre gloire. Il couppoit des Branches des Geniévres, dont est pleine la Forêt de Monte-Casalé, il en faisoit de petits morceaux, dont il exprimoit l'Eau par le feu de l'Alambique, & de cette Liqueur, il en

D'un Eau de Geniévre qu'il faisoit distiller, il guerissoit des Malades.

frottoit les Malades, avec un signe de Croix, de sorte qu'ils venoient à lui de tous les côtez, & il leur donnoit à tous sa Liqueur, avec sa Benediction, & sans crainte de danger, il leur promettoit la Santé de leur Corps, pourvû qu'ils travaillassent à celle de leur Ame, par le Sacrement de la Penitence, & la fuïte de tous leurs pechez; comme tous presque guerissoient avec cette clause, la Foule des Malades, qui le venoient trouver étoit prodigieuse, & il étoit assuré, qu'il les guerissoit plûtôt par son Oraison, que par son Geniévre: qu'elle vertu effectivement auroit eu cette Eau distillée, pour guerir indifferemment toutes sortes de maladies, sans discerner leurs qualitez, si Dieu ne lui eut donné la force de soulager tous les maux. C'étoit assurément la puissance de la Croix de Jesus-Christ, dont le Geniévre tout plein d'épines, étoit la vraie figure: & la Charité de Frere Vincent faisoit cette merveille, que tandis, que par la faveur de Dieu, il guerissoit les Corps de plusieurs Malades, il détachoit de leurs Ames, de plus dangereuses maladies, c'est à dire leurs pechez.

Comme à cause de sa grande simplicité, & son éminente Sainteté, il estoit encore aimé des Oiseaux, & obeï des choses insensibles. Son esprit de prophetie, & ses Miracles.

XXIX. Frere Vincent, aprés avoir demeuré plusieurs Années, au Convent de Monte-Casalé, l'on l'envoia en Toscane, au Convent de Monte-Pulciano, où il fut fait Maître des Novices, & dans cette Charge, il brilla d'une si admirable Sainteté de vie, que personne, ni Freres, ni Seculiers, ne douterent plus de son éminente probité. Il lui arriva dans ce Convent une chose merveilleuse, contre l'attente de tous. Il avoit préveu par cét esprit prophetique, qui l'éclairoit, que la Toscane étoit menacée d'une extréme calamité, qui l'affligea si cruellement depuis, dans la guerre de Sienne, par la perte de tant d'Hommes, & que Dieu lui avoit revelée dans cette vision, où dans son Oraison, il vit, s'élever une grande Tempête du Ciel, en tomber du Sang, & en couler sur la Terre de cruels ruisseaux. Cét horrible mistere lui fit connoître aussi-tôt, que la colere de Dieu menaçoit quelques Peuples de Toscane: agité donc d'un esprit divin, & emporté saintement d'une force de Prophete, avec permission du Gardien du Convent, il ôta son Habit, ne reserva que sa Mutande, se charga les Epaules d'une pezante Croix, se disciplina d'une Main jusqu'à l'horreur, & emploia tout un jour, à marcher en cét équipage, dans les Bourgs, & dans les Villages, criant comme un Jonas, ô Hommes, faites Penitence, parce que la vengeance de Dieu est proche de vous. Frere Vincent étoit alors déja fort âgé, d'où vient que sans avoir encore rien mangé de ce jour, & fatigué, soit du long chemin, soit de sa pezante Croix, sur le Midi, il languissoit dans des Montagnes, & manque de cœur, il étoit sans forces, & presque sans mouvement. Il vit aussi-tôt, dans ce triste état, une éclatante Dame, qu'il reconnut pour la Reine des Cieux, elle lui mit alors un morceau de Pain dans la Bouche, & il en receut tant de vigueur, & de courage, qu'il acheva le reste du jour, avec une force merveilleuse. De retour au Convent, & les Freres indignez contre lui, d'une chose qu'ils croioient messeante à un Religieux, lui demanderent? Pourquoi il l'avoit entreprise si imprudemment, pardonnez-moi, leur répondit-il, mes Freres, ce n'est pas un dessein de mon esprit, c'est une inspiration de Dieu.

Tout nud, & chargé d'une Croix, il publie une calamité future.

La Vierge sainte le fortifie en chemin.

Co

Ce saint Homme, à cause de ses familiaritez si continuelles avec JESUS-CHRIST, s'étoit acquis cette simplicité d'ame, qu'il ne soupçonnoit jamais de deffauts dans les choses qu'il voioit, ni même dans celles qu'il entendoit dire aux autres. Quelques Seculiers lui dirent d'un Prince, qu'il accabloit ses Peuples de Taxes, & de Tributs, & ils ne purent jamais lui persuader cette pleinte, au contraire il s'efforçoit de leur en ôter, & la pensée, & le ressentiment. Le Demon, qu'il avoit si souvent vaincu, & qui ne pouvoit rien contre les vertus d'un si saint victorieux, l'attaque de spectres horribles, & sans avoir pû le surmonter par toutes les Tentations imaginables de l'Ame, il tâche de l'abattre par les Simulachres de plusieurs figures, lors principalement qu'il est en Oraison, il le combat si opiniâtrément, qu'on eut dit, qu'il vouloit vaincre Main à Main un Ennemi si genereux, mais Frere Vincent plus puissant par la vertu de Dieu, avoit de sorte appris à triompher du Diable, que non seulement il méprisoit toutes ses attaques, mais même il lui reprochoit toutes ses foiblesses. XXX.

Le Diable le tente diversement.

Enfin la Sainteté de Frere Vincent, étoit devenuë si éminente, qu'elle étoit respectée des Hommes, des Oiseaux, & même des Bêtes. En effet, les Oiseaux, qui fuïent si opiniâtrément les autres, demeuroient confidemment auprés de lui, & se joüoient tous proches de lui, comme avec leurs semblables. Tandis qu'il demeuroit à Cortoné, il trouva dans le Bois du Convent un Oiseau, dont les deux Pattes étoient rompuës, il en eut pitié, & les joignit avec de petits Bâtons fort déliez, les frotta de son Beaume de Geniévre, & les guerit parfaitement. Mais l'Oiseau, qui ne sortit point du Bois, ou du Jardin, aussi-tôt qu'il voioit Frere Vincent s'y promener, ou seul, ou en compagnie, se ressouvenoit de son Bien-faicteur, approchoit, marchoit, voltigeoit autour de lui, y chantoit doucement, & l'accompagnoit de tours en détours fort fidelement. Ce qui lui donnoit un plaisir extrême, & il s'en animoit davantage aux loüanges de Dieu. Comme il alloit à Pistoie avec Frere Romulo de Vettena Novice, dans leur voiage arrivez chez un Laboureur, ils furent attaquez des gros Chiens de sa Basse-court, avec une effroiable furie, & le Novice se dispo-sa à les écarter, & à les intimider à coups de Pierres, mais Fr. Pierre l'en empêcha, parce que lui dit-il, il ne nous faut pas combattre avec les Bêtes, comme contre nos Ennemis, nous devons plûtôt faire amitié avec elles, il leur opposa aussi-tôt le signe de la Croix, & ils devinrent plus familiers. XXXI.

Les Oiseaux le congratuloient.

Il rend familiers des Dogues avec le signe de la Croix.

Les choses même inanimées, comme si elles eussent reconnu la Sainteté de Frere Vincent, obeïssoient à ses volontez. Un jour qu'il cheminoit, avec Frere Ange Pisciota Prêtre, de l'ancien Convent, au nouveau, & qu'ils passerent le Fleuve Ombroné, qui coule entre deux, ils n'étoient pas encore au milieu, lorsque Frere Ange, vit assez proche, une grande abondance d'Eaux, que de frequentes Pluïes précipitoient furieusement des Montagnes, & s'écrie à Frere Vincent, retournons promtement, mon Pere? Pourquoi, répondit le Pere, ne voiez-vous pas, un torrent d'Eau, qui coule avec fureur, & se presse de se jetter dans le Fleuve, si nous ne nous retirons au plûtôt, il nous surprendra, & nous emportera avec lui fort assurément dans la Riviere: ne craignez pas répond le saint Homme, aiez seulement confiance en Dieu, ces Eaux ne nous feront point de mal, alors il se tourna vers leur chûte, lui opposa le signe de la Croix, ces Flots rapides s'arrêterent aussi-tôt, & quoi qu'ils entraînassent avec eux, par leur grande force, & les Arbres, & les Rochers, ils subsisterent sans mouvement, jusqu'à ce qu'ils fussent heureusement arrivez, à l'autre Bord de la Riviere. XXXII.

Il arrête de même un torrent d'Eaux précipitées.

XXXIII. Il prédit des choses futures.

Dieu plusieurs fois honora la Sainteté de son Serviteur Vincent, par l'éclat d'un esprit de Prophete, & par les lumieres de plusieurs Miracles. Il prédit à un de ses Freres, qui avoit injustement usurpé un Colombier à ses Neveux, une mort avancée, qui peu de tems aprés, le priva de la vie. Comme il avoit assuré, que cette ancienne Image du Crucifix, que par la revelation de Dieu, il avoit exemtée de chûte, lorsqu'il étoit encore un Enfant, seroit fort honorée des Peuples, l'effet en prouva la Prophetie, parce que Dieu permit depuis, qu'il s'y fit tant de Miracles, que les Peuples venoient en Foule, y rendre leurs venerations. Il Prophetiza encore plusieurs autres choses, par les lumieres de l'Esprit de Dieu, qui arriverent de la même sorte, qu'il les avoit préveuës. Frere Jerôme de Sienne Prêtre, avoit un Ulcere fort dangereux à la Jambe, dans le Convent de Sienne, lorsqu'il prie Frere Vincent, de lui obtenir la Santé de Dieu, il découvrit alors la Jambe du Malade, baisa son Ulcere, avec même empressement de ses lévres, & il le guerit parfaitement; un autre Frere encore, qui avoit une grande douleur au genoux, & qu'il benît d'un signe de Croix.

D'un baiser il guerit un Ulcere à une Jambe.

XXXIV.

En ce même tems, il lui arriva une chose admirable, & bien extraordinaire; un Homme de Foiano, qu'on nommoit Nardo, & de la Patrie de Frere Vincent, étoit fort pauvre chez les François d'Aquitaine, & un jour, obligé par la necessité, il eut pensée de faire quelque action indigne d'un honnête Homme, parce qu'il se disposoit la nuit, de détacher un Criminel de la Potence, où l'on l'avoit pendu le même jour, de l'éventrer, & d'en tirer la graisse, pour en avoir quelque Argent, qui put servir au necessaire de sa vie. Lorsqu'en pleine nuit, il se prépare d'executer son crime, deux Capucins passerent par là, lui apparurent, & lorsqu'il étoit déja sur l'Echelle, ils lui demanderent ce qu'il prétendoit sur cette Potence, il leur déclara le dessein, que sa necessité lui avoit inspiré, son Païs, & sa Patrie, & le plus âgé des deux Capucins, le reprit de son crime, & lui dit: Ne me reconnoissez-vous pas pour vôtre Compatriote, & vôtre Parent, je suis Frere Vincent de Foiano, venez promtement avec Nous, alors il le mena au Convent, l'y traite avec beaucoup de Charité, trois jours durant, & le quatriéme, celui qui se disoit Frere Vincent, lui donna douze Pains, & le renvoia dans son Païs, avec ces paroles: Allez, & retournez-vous-en à Foiano, ces Pains vous serviront d'Alimens, jusqu'à ce que vous y soiez arrivé. Cét Homme obeït à cét avis, arrrive à Foiano, & ces Pains le nourrirent dans tout son voiage.

Il secoure un de ses Parens en Aquitaine.

XXXV.

Mais bien certain, & que Frere Vincent ne fut jamais en Aquitaine, & qu'il n'y eut point de Convens bâtis, que l'An 1582, il reste à conclure tres-assurément, que Dieu permit, ou qu'un Ange prit la forme de Frere Vincent, ou que Frere Vincent vint là en esprit, pour secourir son Parent, & que toute la Structure de ce Convent n'étoit qu'apparente, comme un témoignage visible de la Bonté de Dieu, qui avoit grand égard aux Prieres, & au merites de son Serviteur Vincent.

Mort de Frere Vincent de Foiano.

XXXVI. Il appaise des differens à Foiano.

LE Tems proche, où Dieu avoit resolu de terminer les Travaux de Frere Vincent, & mettre fin à sa vie, lui, pour obliger une derniere fois sa Patrie, afin qu'on pût dire de lui: *Aiant aimé les Siens, il les a aimez jusqu'à la fin.* S'en alla septuagenaire à Foiano, où il trouva entre les Habitans, tant d'inimitiez, que divisez en factions, il s'y faisoit tous les jours de

de réciproques massacres, & cette Barbarie étoit si inveterée ; que depuis trente Ans de durée, on n'avoit pû encore, par quelque raison, que ce fut, réconcilier ces Ennemis. Lorsque Frere Vincent y alla, en partie par sa prudence, en partie par son credit, mais principalement par ses frequentes Prieres, il obtint de Dieu enfin, que toutes les difficultez appaisées, & les haines finies, Foiano joüiroit dorénavant d'une bonne Paix. Il dit alors Adieu à ses Freres, & à ses Parens, qui se recommandoient instamment à ses Prieres, les embrassa tous, par une tendresse d'amour, & leur dit, pour dernier Adieu, mes tres-chers, que la Paix de Dieu soit avec vous ; je vous recommande celle, que JESUS-CHRIST laissa à ses Disciples, à la fin de sa vie, qui comprend l'amour de Dieu, & du prochain ; aiez encore avec cette Paix, celle de la gloire, je vous la souhaite, mes Amis : *Pour moi, je vais tomber, & bien-tôt, je verrai le tems de mon changement.* Mais ne vous en troublez pas, puisque je vous porte de sorte dans mes Entrailles, que vivant, & mort, je me souviendrai toûjours de vous dans mes Prieres. Ce que disant d'une fort ardente Charité, l'effet montra depuis dans le Tems, qu'il avoit parlé bien utilement, puisque tous ceux presque, à qui Frere Vincent avoit fait un si sensible Adieu, le virent aprés son Decés, à l'heure de leur mort, & ils en receurent des secours fort considerables.

Il prédit sa mort à ses Parens de Foiano, & à leur mort il leur promet son secours.

XXXVII.

Retourné de Foiano à Pistoie, la Fiévre l'y prit peu de tems aprés, d'où assuré qu'il mourroit bien-tôt, il voulut achever sa vie, comme il l'avoit passée dans les actions plus austeres, & plus genereuses de la Sainteté, afin qu'il put dire avec l'Apôtre : *J'ai combattu un bon combat, j'ai consommé ma course, j'ai gardé ma foi.* Il la termina saintement, parce qu'animé en mourant de l'esprit de nôtre Pere saint François, il voulut être mis sur la Terre nuë, où rendit son esprit à Dieu fort joieux, & entre ses Hymnes, & ses loüanges, il acquit la couronne de gloire, qui l'attendoit dans le Ciel ; son Corps déposé dans son Sepulcre, y demeura long-tems incorruptible, quoi qu'il fut au milieu des Eaux, qui y couloient souvent, & en exhala des odeurs fort douces.

Son Corps est long-tems incorruptible aprés sa mort.

Autres Religieux d'une sainte vie.

XXXVIII.

J'Ai jugé à propos de dire ici quelque chose, de quelques autres saints Religieux, dont la memoire morte par l'injure du Tems, & la negligence des Ecrivains, & même par l'humilité de nos premiers Peres, a trouvé quelque reste de vie, dans les Monumens de nôtre Ordre, le voici. Le premier entre ces illustres, est Frere Anselme de Palerme Prêtre, & Predicateur celebre, qui a gouverné six Ans, la Province de Sicile, avec tant de prudence, & de Sainteté, qu'il y acquit le nom glorieux de Pere, & de Pasteur Evangelique ; il fut à tous un modele de vertus, & garda si exactement l'Observance reguliere, & l'augmenta si fort par ses exemples, & par ses discours, qu'on eut dit, qu'il faisoit revivre en sa personne, l'esprit de nôtre Pere saint François. Enfin tout consommé de Travaux, il mourut saintement, âgé de quatre-vingts Ans ; il fut suivi dans la Province de Bologne, par Frere André de Todi, qui instruit par revelation divine, du jour de sa mort, le dit aux Freres, mourut à Ferrare, & laissa à tous des odeurs sacrées d'une éminente Sainteté.

Frere Anselme de Palerme.

Frere André de Todi.

Choses considerables arrivées cette Année.

XXXIX. DAns la Province de saint Nicolas, au Convent de Monopoli, un Frere Hylaire des Cannes, sortit de l'Ordre, & son Apostasie scandaliza si fort la Ville, que de tous côtez l'on accabloit les Capucins d'injures, & devenus odieux à toute la Ville, à peine osoient-ils se montrer à ses Citoïens. Les Freres tous les jours supplioient la Bonté divine, sous la conduite principalement, & le zele de Frere Augustin de Misagno, Gardien du Convent, Homme de vertu, & la conjuroient à toute heure, & à tout moment, qu'elle ôta ce scandal de Monopoli. Il arriva donc, que certain envieux des Freres, qui les opprimoit de plus d'injures, vint un jour à l'Eglise des Capucins, où aussi-tôt, qu'il est entré, il voit un Frere en Oraison, aux pieds de l'Autel, à la presence du saint Sacrement, si fort êlevé de Terre, que sa Tête touchoit la Voute, & si brillant par tout de lumieres, qu'il en éclairoit toute l'Eglise. Cét Homme effraié de cette veuë, courut promtement à la Ville, changea bien d'esprit, la remplit de Clameurs plus justes, & dit hautement, je viens de voir un Saint en priere, dans l'Eglise des Capucins, allez vîte, admirer un spectacle tout celeste, venez Citoïens, & voiez un autre saint François, priant dans l'Eglise des Capucins, il déclara alors tout ce qu'il avoit vû, & il émût de sorte tout le Peuple, qui l'avoient tant de fois entendu injurier les Capucins, que tous en Foule à nôtre Eglise, ils demanderent à voir un Saint qui y prioit: mais les Freres leurs répondirent, qu'il n'y avoit point de Saints parmi eux, & qu'ils étoient tous des pecheurs, le Peuple recommença de les estimer, & de les affectionner de sorte, qu'il les croioit tous des Saints, & on oublia dans Monopoli, tout ce qui c'étoit passé. Les Freres ne sçavoient, qui étoit ce Capucin, & les uns crurent, que c'étoit nôtre Pere saint François, qui par sa veuë vouloit dégager ses Freres de la mauvaise opinion, que l'on avoit d'eux, & d'autres se persuaderent, que c'étoit ce Frere Augustin, dont la Sainteté leur étoit fort connuë. Mais, quoi qu'il en soit, la Bonté de Dieu remedia fort à propos au scandal des Freres.

Dieu par un Miracle ôte le scandal de la Ville.

XL. L'on vit encore cette Année dans la Province de Milan, un témoignage assuré, de la Providence, à l'endroit des Freres. Au Convent d'Abbiaté dans le Milanez, il êtoit tombé tant de Neiges, qu'elles empêchoient les Freres d'aller à la Queste, & ils avoient déja consumé tout ce qu'ils avoient de Nourriture, lorsque Leandre Trentino fort affectionné à l'Ordre, entend la nuit cette voix, Leandre prépare du Pain aux Capucins, d'abord il méprisa cét avis, parce qu'il ignoroit d'oû il venoit. La voix alors se fit entendre plus hautement. Leandre donc aussi-tôt éveille sa Servante, & lui dit le Fait, lui ordonne de faire du Pain, le fait mettre sur un Cheval, & l'envoie au Convent, lorsqu'à l'heure du dîner, il ne restoit plus aux Freres aucune esperance de manger, à cause de leur disette. Ils reçoivent le Pain en remerciant Dieu, qui se souvient toûjours de ses Pauvres, & Leandre averti de l'extréme necessité des Freres, reconnut que la voix qui l'avoit averti venoit du Ciel, il lui en rendit ses actions de grace, de s'être servi de lui pour une action si loüable, & il fut depuis plus liberal, & plus diligent à secourir les Pauvres de JESUS-CHRIST.

Providence de Dieu, à l'endroit des Freres.

XLI. Enfin cette Année, lorsque Frere Jean Baptiste de Savone fort vertueux, êtoit Gardien du Convent d'Asti, qui êtoit alors de la Province de Génes, Dieu fit paroître ses rigueurs, à l'endroit de ceux, qui viennent tard au Chœur,

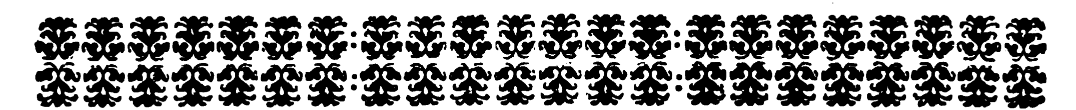
Frere Jean Baptiste de Savone Homme de vertu.

Chœur, à toutes les heures, qu'on y doit chanter ses loüanges, parce qu'un Prêtre assez considerable, mourut alors, aprés quelques jours de Maladie, & le Gardien trois jours aprés sa mort, obligé d'aller aux lieux communs, y entendit une voix lugubre, qui se plaignoit fort tristement, il en est surpris, parce qu'il ne voioit personne, dans la pensée donc que ce fut l'esprit de quelque Frere, il le conjure au nom de Dieu de lui dire qui il est, & pourquoi il étoit venu-là. Ne vous étonnez pas, lui dit-il, mon Pere, je suis l'Ame de ce Frere, qui est mort il y a trois jours, & je languis ici par mon propre desordre, que je n'ai pas expié, & par la puissance de Dieu, qui m'y a obligé, parce que comme j'étois Religieux dans l'Ordre, devant aller au Chœur, y chanter l'Office aussi-tôt qu'on le sonnoit, je venois ici moins par necessité, que par une mauvaise coûtume. D'où vient que fort souvent, lorsque j'entrois au Chœur, on avoit commencé l'Office, je ne me suis pourtant jamais repenti de cette faute, & sans l'estimer considerable, je ne l'ai pas expiée par la Penitence. La Justice de Dieu donc me tient attaché ici, & m'y martirise de Supplices, pour m'y punir de mon crime, aiez pitié de moi, mon Pere, & ordonnez aux Freres, qu'ils me soulagent de leurs Prieres. Le Gardien fit ce Recit publiquement à ses Freres, & on offrit des Oraisons communes à Dieu, pour l'Ame de ce pauvre souffrant, qui enfin le délivrerent de son Supplice, & les autres apprirent à ses dépens, à faire grand état du culte du Chœur, & de la diligence aux divins Offices, puisque Dieu, qui juge des choses avec tant d'équité, punit si severement ceux, ou qui y viennent si tard, ou qui s'en absentent ordinairement, avec trop de facilité.

Un Frere qui venoit toûjours tard au Chœur, aprés sa mort est puni de Dieu.



AVIS



AVIS AU LECTEUR.

JUSQU'ICI (*mon Lecteur*) *Vous avez vû, dans ce premier Volume de nos Annales, l'Etablissement de nôtre Reforme, de nos Provinces, & de nos Convens, dans la seule Italie, & vous y avez consideré les grandes Actions, & la sainte Vie de nos Freres presque tous Italiens: Il est juste, que puisque nôtre Reforme passe les Monts, par l'Ordre du Pape* Gregoire XIII. *sous la faveur de* Charles IX. *Roi de France, qui demanda des Capucins à sa Sainteté, l'Année suivante 1574, Vous, que je suppose François soit de Nation, soit de Langage, la suiviez au moins des yeux, par la Lecture que vous en ferez dans le Volume suivant, où vous lirez l'Etablissement en France de nos Provinces, de nos Convents, & de leurs Religieux. Et ainsi comme nous avons naturellement plus de joie, de connoître les actions de ceux de nôtre Nation que des Etrangers, je ne doute point, que les Capucins François ne soient ravis de voir dans nôtre second Volume, de qu'elle maniere nôtre Reforme a été établie en France, & ce qu'y ont fait de plus merveilleux quelques Illustres de nôtre Nation, dont ils liront la sainte Vie, comme une idée plus naturelle de toute leur conduite: Je tâcherai mesme, avec la grace de Dieu, de la leur representer dans ce qu'elle a de plus naturel, & de plus vertueux, afin qu'ils en deviennent plus aisément, les plus parfaites copies.*



TRAITE'

TRAITÉ
PAR
DE'MONSTRATIONS
DE LA VRAIE FORME
D'HABIT,
QU'INSTITUA
NOSTRE PERE
SAINT FRANÇOIS.



AVERTISSEMENT.

J'AI jugé à propos, pour contenter plusieurs Personnes de credit, & de pieté, qui me l'ont conseillé, de mettre en François, à la fin de ce Volume, le merveilleux Traité, qu'a si doctement composé en Latin nostre Sçavant Boverius, de l'Habit veritable des Freres Mineurs, que portent aujourd'hui les seuls Capucins. Comme ses preuves principales sont de Fait, establies sur les Portraits, & les Statuës qu'on voit en plusieurs Provinces de l'Ordre, dont les couleurs, & les Marbres representent à leurs Spectateurs, & nôtre Capuce, & nôtre Habit, je devrois avoir embelli mon Traité François, de ces mesmes Figures, comme des Caracteres plus visibles de nostre ancienne verité, Que nôtre Pere saint François, & ses Compagnons, & même saint Antoine de Padouë, saint Bonaventure, & saint Loüis de Toloze, ont porté nôtre Habit. *Je l'avouë, mais outre que je n'ai pû recouvrer les Planches, qui ont servi dans les Impressions de nos Annales Latines, & Italiennes, la Dépense d'en faire graver de Nouvelles, eut esté fort inutile, puisque Dieu-merci l'ont voit des Capucins dans tout le Monde, & que la forme de leur* Habit *est non seulement celle, que porterent les vrais Sectateurs de saint François, mais celle encore que montrent à nos yeux tant de Tableaux, & tant de Staues. Il suffit donc que j'aie marqué les Lieux, où se voient toutes ces Images, soit en Couleur, soit en Pierre, & si mes Lecteurs en veulent voir d'autres, qu'ils considerent tous les Capucins, qui sont dans leurs Villes, & dans leurs Provinces. Ces representations vivantes pourront plus sur leurs Esprits, en faveur de nôtre verité, que ces figures mortes qu'ils verroient, ou sur la Toile, par le Pinceau de plusieurs bons Peintres, ou sur le Marbre, & le Bronze, par le Cizeau des meilleurs Statuaires.*



TRAITE'



TRAITÉ PAR DÉMONSTRATIONS DE LA VRAIE FORME D'HABIT, QU'INSTITUA NOSTRE PERE SAINT FRANÇOIS.

PREMIERE DÉMONSTRATION.

Si saint François a prescrit dans sa Regle une certaine & déterminée forme d'Habit.

CElui qui a dit autrefois, qu'une Erreur étoit l'amorce, & l'aliment d'une autre, ne s'est pas fort éloigné de la verité, puisque, comme dit le Philosophe, si nous sommes composez des mêmes choses, dont nous faisons nôtre nourriture, il n'est pas étonnant, qu'un Erreur, que produit l'ignorance, ou la chûte de la verité, & qui n'a d'être que dans le mensonge, en soit aussi nourrie, accruë & augmentée, & même cherche une autre Erreur, pour se maintenir plus assurément. Ceux qui se persuadent sans raison, que la forme du Capuce quarré, ne soit pas instituée de nôtre Pere saint François, s'écartent si fort de la verité (ce que je leurs dis avec respect) que leur erreur ne peut être détournée, ou prétextée de quelque raison que ce soit. Toutesfois pour autoriser un Erreur, qu'ils se sont formée dans l'esprit, ils en ajoûtent une nouvelle, & presque insupportable, dont ils établissent la premiere, & ravissent tout l'honneur à nôtre Pere S. François, comme la gloire, à sa Religion des Mineurs, qu'elle s'est acquise dans tout le Monde, par sa forme d'Habit si certaine, & si déterminée. I.

Quelques-uns depuis peu ont écrit, que jamais saint François n'avoit prescrit aux Freres Mineurs ses Enfans, de forme particuliere d'Habit, qu'ils peuvent prendre comme il leurs plaira, ce qu'ils disent, afin seulement, de détruire la forme du Capuce soit quarré, soit rond, qu'a instituée ce Bien-heureux Pere. Quoi que l'opinion de ces Escrivains, combatte le perpetuel, & inviolable sentiment de tout l'Ordre, & même de tout le Christianisme, ils tâchent pourtant de la soûtenir, de quelques secours, qu'ils emprumtent de la Regle, des Chroniques de l'Ordre, & de quel- II. *Chroniq. de l'Ordre Liv. 1. Ch. 8. Part. 1.*

 ques

ques Papes, secours pourtant, qui pouvans à peine avoir un vrai sens, se détruisent d'eux-mêmes bien visiblement.

III. Ils tirent donc d'abord un argument des Croniques, où l'on lit, que saint François, aprés avoir renoncé à sa legitime, du côté de son Pere, en presence de l'Evêque d'Assize, & laissé ses Habits jusqu'à la nudité, il prit des Cizeaux, & d'un sac de Berger, il se façonna par hazard un Habit, en forme de Croix, d'où il concluent, que depuis il porta toûjours un Habit, sans forme déterminée. Mais il est aisé d'inferer même des Chroniques, combien cét argument est foible, & déraisonnable, parce que tant s'en faut que l'Autheur des Chroniques, attribuë ce Fait de saint François, au hazard, il dit bien plûtôt, que ce fut un Mistere, pour montrer à tous, que lui, & ses Enfans devoient être conformes à la Croix de Jesus-Christ, non seulement d'esprit, mais encore d'Habit. Qu'ils consultent les Chroniques, si c'est avec bien de la Justice, qu'ils emprumtent de leur Autheur, une confirmation de leur sentiment. Ce n'est donc pas, s'il faut croire à cét Autheur, un coup de hazard, au contraire, c'est une Providence particuliere de Dieu, que la vileté d'un sac de Pasteur, & sa figure de Croix, que lui donna saint François, aient representé la vraie forme d'Habit des Freres Mineurs.

IV. Que si nous cherchons l'opinion de cét Autheur ailleurs, par ses propres paroles, ne dit-il pas souvent en beaucoup de lieux, quel a été l'Habit ordinaire de saint François, de qu'elle forme il doit être, & de qu'elle vileté, il l'exprime fort souvent. Qu'ils lisent les Chroniques Part. 1. Liv. 1. Chap. 7. lors que d'abord il parle de l'esprit Evangelique, & des premiers commencemens de la Regle, & de l'Ordre des Freres Mineurs, & puisqu'ils lisent le Liv. 2. Chap. 19. lorsqu'il décrit l'Habit, qu'institua nôtre Pere saint François, & en plusieurs autres lieux, où il écrit de son Habit, & de celui de son Ordre, il asseure qu'il a toûjours été déterminé. Je marque seulement les lieux, crainte que la démonstration n'excede la mezure d'une longueur raisonnable.

V. Mais j'admire, de qu'elle maniere ces Ecrivains, prennent de ce Fait de saint François, une preuve de leur sentiment, puis qu'il n'y est point encore parlé, ni de la Regle, ni de l'Institution de l'Ordre des Freres Mineurs; l'une & l'autre en effet, ne devans être estimées établies, que lorsque, pendant la Messe, concevant un esprit tout Evangelique, il quitta la pecune, deux Tuniques, les Souliers, le Bâton, & la Ceinture, & content d'une seule Tunique, il se ceignit d'une grosse Corde, comme le même Autheur à remarqué, dans ses Chroniques Part. 1. Liv. 1. Chap. 7. Il est tres-indubitable que saint François n'avoit point encore alors établit son Ordre, ni la forme veritable de son Habit. Qu'ils considerent donc combien est foible la preuve, dont il se servent, au soûtien de leur sentiment.

VI. Ils s'efforcent d'appuïer leur opinion de cét Argument, que la forme de l'Habit des Freres Mineurs, ne dépend précisement que de la volonté des Superieurs, & ils emprumtent leurs preuves de deux sources principales; la premiere est, du second Chapitre de la Regle, où nôtre Bienheureux Pere, aussi-tôt qu'il a prescrit l'Habit aux Novices, ajoûte ces paroles, *Si les Ministres selon Dieu, ne le jugent bon autrement.* D'où ils inferent premierement, qu'il dépend de la volonté des Ministres, de confirmer, ou de changer l'Habit, que la Regle ordonne aux Novices, & un peu plus bas, lors qu'il parle de l'Habit des Profez, *Qu'ils aient*, dit-il, *une Tunique avec le Capuce, & ceux qui la voudront avoir, une autre sans Capuce;* ils inferent encore de là, que s'il est laissé à la volonté des Profez, d'avoir deux Tuniques avec le Capuce, ou sans le Capuce, saint François n'a rien déterminé de l'Habit des Freres Mineurs.

Regl. Chap. 2.

Regl. Chap. 2.

Ceux

Ceux qui examinent, legerement même, le premier Chapitre de cette preuve, voient facilement sa foiblesse, & combien il est contraire à leur consequence, devans prouver en effet, que saint François n'a institué aucune forme d'Habit dans son Ordre, par les mêmes lieux de la Regle, ils se tüent de leurs propres Armes, parce que si l'on considere comme il faut, ces lieux citez ci-dessus, ils font contre-eux tout visiblement. Peut-on effectivement rien dire de plus déterminé, que ce qu'ils exposent de la forme veritable de l'Habit des Novices, & des Profez, voici les paroles, pour les Novices: *Qu'ils leurs accordent aprés, les draps de probation, deux Tuniques sans Capuce, avec la Corde, & les Mutandes, & le Caperon jusqu'à la Corde*, & pour les Profez, *ceux qui ont déja promis Obedience, aient une Tunique avec le Capuce, & une autre sans Capuce.* Personne de bon sens ne doutera, aprés ces paroles si expresses de la Regle, que saint François n'ait établi une forme déterminée d'Habit, à ses vrais Enfans, parce que les Novices portent deux Tuniques sans Capuce, la Corde, les Mutandes, & le Caperon jusqu'à la Corde, & que les Profez, n'aient qu'une Tunique avec le Capuce, & une autre sans Capuce, à qui l'on doit joindre une Corde, & des Mutandes, qui leurs sont communes; c'est la forme essentielle de l'Habit, qu'ordonne la Regle, que si vous y ajoûtez ce qui suit, *Et que tous se vêtent de vils habillemens, & les puissent rapiecer de Sacs, & d'autres pieces, avec la Benediction de Dieu:* Que voudroit-on de plus visible que ces paroles de la Regle, qui prescrivent la forme déterminément qualifiée, de l'Habit des Freres Mineurs? comment donc inferent-ils, de ces lieux citez de la Regle, que saint François n'a pas institué une forme déterminée de nôtre Habit. VII.

Regle chap. 2.

Regle chap. 2.

Mais qu'ils inferent de ces paroles de la Regle, dont saint François, qui parle de l'Habit des Novices, a dit: *Si quelquesfois ne leurs semble autrement bon, selon Dieu*, que l'Habit de l'Ordre dépend dans sa forme de ses Superieurs: J'admire en verité, de qu'elle hardiesse, ils corrompent le sens veritable de ces paroles. Tant s'en faut effectivement, que par ce témoignage de la Regle, il soit permis en aucune façon aux Ministres, de changer quoi que ce soit dans l'Habit des Novices, que c'est le sentiment de tous les Anciens Peres, & de tous les Docteurs de l'Ordre, que l'on doit l'entendre seulement, ou de l'Habit des Profez, que les Superieurs peuvent changer aux Novices, pour quelques causes particulieres, avant l'Année finie de leur Noviciat, comme l'expliquent Hugues, & Barthelemi de Pise, ou du Caperon, dont les Superieurs pourroient par respect exemter une Personne de Qualité, ce qu'on fait ordinairement, lors qu'un Prince, ou quelque Prélat, viennent dans nôtre Ordre: C'est ainsi que l'explique le Pisan, dans la Compilation, qui se trouve dans le Firmament des trois Ordres, part. 4. Et les Peres de l'Ordre, dans une petite explication de la Regle, qui s'y lit par ces paroles: *Si ce n'est qu'ausdits Ministres, & ce qui se rapporte seulement, & immediatement au susdit Caperon, qu'ils en puissent dispenser par respect, quelque Personne illustre, qui entreroit dans l'Ordre.* C'est encore l'explication de Pierre Jean, & des autres. Enfin personne jusqu'ici, n'a de ces paroles encore enseigné, que l'Habit des Novices dépende de la volonté des Superieurs? Pourquoi donc eux, contre la Doctrine de tous les Anciens Peres, & le consentement universel de l'Ordre, croient-ils, que l'Habit des Novices dépend des Superieurs. VIII.

Regle chap. 2.

Hé bien donnons leurs, ce que nous leurs nions si justement, que la forme de l'Habit des Novices dépend des Superieurs, leurs est-il permis de conclure de-là, que l'Habit des Profez, quand à sa forme, dépend de leurs volontez, puisque ce qui n'est pas exprimé dans une Loi, n'est pas estimé permis, mais plûtôt expressément deffendu. Qu'ils montrent, je les en prie, par la Regle, un Passage, où l'on lise, que la figure de l'Habit des Profez est laissée, à l'arbitre des Superieurs, que s'il n'en trouvent point? qu'ils IX.

ſçachent s'il leur plaît, qu'une Loi commune, eſt preſcrite à tous les Profez, ſoit Superieurs, ſoit ſujets, qui leurs deffend à qui que ce ſoit, de changer la forme de l'Habit. Lors en effet qu'il eſt ordonné, *Que ceux qui ont promis Obedience, aient une Tunique, avec le Capuce, & une autre qui la voudroient avoir ſans Capuce ?* Qui douteroit, que ces paroles enferment une obligation équivalente à précepte, dont le changement d'Habit eſt deffendu à qui que ce ſoit, comme l'explique le Pape Clement V. dans ſa déclaration de la Regle, & même c'eſt la Doctrine commune de tous les Peres de l'Ordre, que Perſonne n'a jamais juſqu'ici combattuë.

Clem. exivi. de verb. ſignif

X. De là l'on peut connoître clairement, combien eſt ruïneux le Fondement, dont ces Ecrivains appuient leur opinion, de l'incertitude de nôtre Habit, lors qu'ils diſent, que ces dernieres paroles, *Qui les voudront avoir*, ont été ajoûtées, pour permettre aux Profez, de ſe ſervir de deux Tuniques, ou avec le Capuce, ou ſans le Capuce? qui effectivement, s'eſt jamais formé cette explication de ces paroles, ſi contraire aux plus Anciens Peres, ſi odieuſe aux Grammairiens même, & ſi inouïe à tous les Siécles. Puiſqu'il eſt certain, par l'expoſition commune de tous les Peres, à qui les Grammairiens donnent leurs ſuffrages, que ces dernieres paroles ne doivent pas être jointes avec ces premieres, *Qu'ils aient une Tunique avec le Capuce.* Mais avec ces derniers ſeulement, *& une autre ſans Capuce.* En ſorte que le ſens veritable de la Regle, reçu generalement de tous, & confirmé par l'uſage, ſoit poſitivement celui-ci, qu'il ſoit libre ſeulement aux Profez, s'ils veulent, ou non, de ſe ſervir d'une ſeconde Tunique ſans Capuce. Auſſi-tôt donc que nôtre Pere ſaint François qui preſcrit l'Habit aux Profez, a dit: *Qu'ils aient une Tunique avec le Capuce*; c'eſt à dire jointe à ce Capuce, ce qui eſt de précepte, il ajoûte aprés par conſeil, & par liberté, *& ceux qui en voudront avoir une ſeconde ſans Capuce*, en ſorte que les Profez n'ont la liberté, que d'une Tunique ſans Capuce; c'eſt ainſi que ſans oppoſition aucune, tous les Expoſiteurs de la Regle, expliquent ces paroles. Saint Bonaventure, Hugues, le Piſan, Brandolinus, les quatre Maîtres, & les autres; d'où il eſt viſible, que cette opinion dont il prétendent, que ſaint François n'a rien déterminé dans ſa Regle, de l'Habit, quand à ſa forme, de ſes Enfans, ne tire aucune preuve de la Regle, & qu'elle la combat bien viſiblement.

XI. Il reſte à examiner l'autre Chef de leurs preuves, qu'ils amaſſent des Déclarations des Souverains Pontifs, & principalement de Nicolas III. de Clement V. & de Jean XXII. quoi que fort inutilement. Mais puiſqu'il ſeroit trop incommode, & trop ennuïeux d'aſſembler ici les Bulles entieres des Papes, & leurs Decrets, qu'on peut lire, ou dans le Livre ſixiéme des Decretalles, ou dans le Firmament des trois Ordres, il nous ſuffira de rapporter ici fidelement, ce qu'ils ont ordonné, & déclaré par leurs propres paroles, ou par leurs égales. Premierement donc, Nicolas III. au chap. *Exiit qui ſeminat* §. *licet*, permet aux Miniſtres, & aux Cuſtodes conjointement, qu'aians égard aux beſoins des Freres, & aux autres circonſtances, qui doivent être conſiderées ſelon Dieu, & la Regle, ils puiſſent leurs accorder plus de deux Tuniques, que leurs concede la Regle: Sont preſque ſes paroles. Outre ceci Clement V. accorde aux mêmes Miniſtres, & Cuſtodes, & encore aux Gardiens, qu'ils puiſſent juger de la vileté des Habits, que portent les Freres Mineurs, & charge ſur ce Fait leur conſcience, s'ils ne gardent pas la vileté dans leurs vêtemens; c'eſt ce que dit Clem. chap. *Exivi* §. *præterea*. Enfin Jean XXII. dans l'*Extrav. quorumdam*, § *in primis*, & §. *quocirca*, outre ce qui avoit été accordé par ſes Prédeceſſeurs aux Miniſtres, ajoûte encore, que les Miniſtres, Cuſtodes, & Gardiens puiſſent déterminer, juger, & ordonner de quelle longueur, & largeur, de quelle délicateſſe, & groſſiereté, & d'autres accidens ſemblables, doivent être tant les Habits, & les Capuces des Freres, que leurs Tuniques

Clem. exivi. qui ſeminat §. licet de verb. ſignif. in 6. Firmam. 3. ordi. p. 4.

Clem. exivi. §. præterea.

niques de dessous, & il ajoûte à ces paroles, celle-ci : *Veu principalement qu'il n'est point dit expressément, ni déterminément, dans la Regle susdite des Mineurs, où dans les Déclarations ci-dessus, de quelle longueur, ou largeur, de quelle délicatesse, ou grossiereté, de quelle forme ou figure doivent être leurs vêtemens, ni même quel est leur nombre, ou leur âpreté.* J'ai voulu mettre ici ces dernieres paroles de ce Pape, dont les Autheurs de cette opinion de l'incertitude de la forme de nôtre Habit, s'appuient principalement, afin que tous voient, que nous rapportons tout fort exactement.

Extrav quorumdam §. in primis & §. quocirca de verb. signif.

XII. Mais examinons maintenant, je vous prie, ce que ces Autheurs peuvent prétendre d'appui, de ces Déclarations des Souverains Pontifs; Nicolas III. premierement, qui ne parle dans la citation que du nombre des Tuniques, que peuvent porter les Freres, ne dit rien de la forme d'Habit, & il n'y donne aucune autorité de la changer à personne des Superieurs, comme il paroît plus visible que le jour, à celui qui examinera ces paroles. L'autre preuve aussi, dont Clement V. donne seulement le pouvoir aux Superieurs, de juger de la vileté des vêtemens, ne contribuë rien à l'opinion de nos Adversaires; comment donc violentent-ils Nicolas, & Clement si inutilement. Il reste Jean XXII. qui dans le même endroit, où il repete, ce que Clement avoit permis aux Superieurs, de juger de la vileté des Habits, leur accorde aussi de plus, qu'ils puissent déterminer de leur longueur, & de leur largeur, de leur vileté, & de leur molesse, de leur forme, & de leur figure, puisque la Regle principalement n'en détermine rien, dit le Pape. Nos Adversaires qui ne peuvent rien tirer du reste, dont ils confirment leur sentiment d'incertitude imaginée, puisque la largeur, la longueur, la grossiereté, la délicatesse, dont le jugement est remis aux Superieurs, ne regardent point la forme essentielle des vêtemens, dont il s'agit ici, amassent plus diligemment ces paroles : *De quelle forme, & de quelle figure doivent être les Habits*, & ils croient convaincre de là, que ce Pape a donné cette licence aux Ministres, & aux Custodes de juger, & de changer la forme de l'Habit, comme il leurs plairoit. Mais on pourra juger aisément, combien cette pensée est éloignée de l'esprit, & des paroles de ce Pape, si l'on recherche avec plus de diligence, ce que Jean XXII. par cette *Extrav. quorumdam*, à permis aux Superieurs de l'Ordre, & qu'elle est la fin de sa Permission, & de ses intentions.

XIII. En ce tems-là, sous Michel de Cesenne Ministre General de tout l'Ordre, il s'y étoit établi une certaine Congregation de Freres, qui élevée d'abord à Narbonne, s'appelloit Narbonnoise, & comme ils virent quelques desordres fort considerables dans l'Ordre, ils y desirerent une Reforme, qui eût été bien desirable alors, s'ils l'eussent commencée assez prudemment, prirent des Habits plus rudes, plus grossiers, & des Capuces plus courts, dont ils differerent des autres de l'Ordre, s'abstinrent même de Caves, & de Greniers, & instituerent une Congregation separée du Corps de tous les Freres, qui en vint à ce pouvoir, & à ce crédit, qu'elle secoüa le joug du General de l'Ordre. Comme de là donc s'éleverent plusieurs Tumultes, & quantité de Seditions, Michel de Cesenne qui le gouvernoit, eût recours à l'autorité de Jean XXII. qui par son extravagante Constitution, détourna les Narbonois de leurs desseins, & leurs commande sous peine d'Excommunication, qu'ils quittent ces Habits, rudes, étroits, courts, comme parle la Constitution, & leurs petits Capuces, & reprennent la forme d'Habit, dont on se servoit communément, dans l'Ordre, & retournent sous l'obeïssance du Ministre General, qu'ils avoient opiniâtrément quittée.

XIV. L'on voit de là, que se trompent lourdement ceux, qui croient que ces Narbonnois étoient Fratricelles, où Gens au moins infectez de l'Heresie des Fratricelles, puisque ces Heretiques, dont fut Autheur un certain Hermano Italien, ne sont pas sortis de l'Ordre des Mineurs, quoi que pour-

tant

tant ils s'appellassent Mineurs, comme il est visible par la Constitution de Jean XXII. qui commence *Sancta Romana Ecclesia*; mais Profez d'une certaine nouvelle maniere de vie, dont ils se firent des Ministres, & des Superieurs de quelques Freres, separez des Mineurs.

XV. Le Pape donc, pour ôter tous les sujets des Schismes, & crainte que les Narbonois, sous aucun titre d'Observance Reguliere, ne deffendissent leur plus Austere forme d'Habit, comme plus conforme à la Regle, de la plénitude de tout son pouvoir, accorde aux Ministres, aux Custodes, & aux Gardiens de pouvoir juger, & déterminer de la longueur, largeur, grossiereté, de délicatesse de l'Habit, & du Capuce, qui touchent seulement leur forme accidentelle, comme l'expliquent cette Constitution, lors qu'elle dit: *Et des autres semblables accidens.* D'où vient que cette forme, ou cette figure d'Habit, que le Pape laisse au jugement des Ministres, se doit rapporter à la longueur, ou à la largeur, à la vileté, ou à la délicatesse, ou à quelque autre forme accidentelle, qui ne touche point à l'Essence de nos vêtemens. On ne voit donc point du tout, d'où nos Adversaires peuvent conclure, que la forme d'Habit, & du Capuce quarré, qu'on portoit dans l'Ordre, est laissée par cette Constitution du Pape, à l'arbitre des Ministres, & des Superieurs de nôtre Ordre; puis qu'il n'y a rien de plus contraire aux paroles exprimées dans la Constitution, & à l'intention du Pape. Ce que confirme aussi plus amplement le succés des choses, puis qu'alors, on n'ôta point aux Narbonois, la forme du Capuce quarré, qui étoit commune dans l'Ordre, mais seulement, selon le commandement de cette Constitution, il leurs fut ordonné, que quittans leurs Capuces plus petits, & leurs Habits plus courts, plus étroits, & plus extraordinaires, ils portassent ceux dont, on se servoit generalement dans l'Ordre.

XVI. Il a falu d'abord expliquer ces choses, qui servent à dégager de blâme, & d'Erreurs le veritable sens, de l'extravagante de Jean XXII. afin que personne n'en prenne sujet d'y former des doûtes. Mais si nous accordons aux Autheurs de cette opinion nouvelle, d'incertitude d'Habit, ce que nous ne leurs devons pas, par aucun droit que ce soit, ils n'ont pourtant pas encore le gain de leur cause, parce que dans cette concession de Jean XXII. on doit considerer attentivement, qu'elle n'est pas prise d'une Déclaration de la Regle, comme elle nous en assure elle-même, mais de la seule puissance, & dispensation du Pape. D'où vient que n'étant pas en vogue, avant que Jean XXII. fut créé Pape, qui fut l'An de Jesus-Christ 1316. n'y pratiquée jusque-là, dans l'Ordre des Freres Mineurs, se ruine le fondement de cette opinion, dont ils soûtiennent, que saint François n'a rien déterminé, de l'Habit des Freres Mineurs. Mais il est certain, que dans tout ce tems au moins, qui a précedé Jean XXII. c'est à dire prés de cent Ans, où sa Constitution, par consequent ne paroissoit pas, l'Ordre n'avoit aucune autorité, sur la forme, ni de l'Habit, ni du Capuce, mais que tout ce qui les concernoit, s'y traitoit selon la premiere Institution de nôtre Pere saint François, dans les Regles ordinaires d'un juste raisonnement. D'où vient donc qu'ils concluënt, que la forme, de l'Habit des Mineurs, a toûjours dépendu de la volonté des Superieurs, jusqu'au tems de Jean XXII. ce qui doit suffir absolument, pour accuser de faux, leur opinion, dont ils prétendent sans raison, que jamais saint François n'a déterminé, la forme d'Habit des Freres Mineurs.

XVII. La raison aussi combat cette opinion de ces Autheurs, parce que, si elle étoit vraie, qu'aucune forme d'Habit, eût été déterminée aux Freres Mineurs par leur Pere saint François? Qui les empêcheroit, de porter les Habits ou des Augustins, ou des Moines, ou des autres Ordres, puisque ceux qui ne sont liez à aucune forme d'Habit particuliere, peuvent librement changer leurs Habits, en ceux des autres Ordres, qui leurs plairont plus.

Ce

Ce qui n'étant pas moins contraire, à la pratique commune de l'Ordre, qu'à son Institution, & même à la raison, il est constant, que l'opinion de nos Adversaires, ne s'écarte pas moins de la raison, que de la verité.

XVIII. Tous sçavent, que c'est une Loi Ecclesiastique, que chaque Religion consacrée à Dieu, retienne constamment sa forme, & sa distinction d'Habit, dont elle puisse être distinguée des autres, & aujourd'hui, j'ignore, de qu'elle maniere l'Ordre des Mineurs à été confirmé, premierement, par Innocentius, & puis par Honorius, s'il n'avoit reçû de son Fondateur S. François, une certaine, & inviolable forme d'Habit, dont il pût être bien assurément distingué, des autres Ordres Religieux. *2 qu. 1. chap. vidua.*

XIX. Mais si saint François, n'a prescrit à ses Freres aucune forme déterminée d'Habit, au commencement de leur Institut, d'où vient celle que les Mineurs Conventuels, Observantins, Discalceates, Reformez, Capucins, Recolets, portent, deffendent, & soûtiennent si constamment. Qui en a été l'Autheur, & qui l'a Instituée: Si les Mineurs ne sont obligez à pas une forme assurée d'Habit? Pourquoi fait-on de si grandes disputes du Capuce rond, & du Capuce quarré? Pourquoi en appelle-t'on au Bien-heureux S. François, pour en avoir, & la verité, & l'Antiquité? Qu'on ne parle plus de tant de Déclarations des Souverains Pontifs, & principalement de Clement V. qui déclare, que toutes les choses que la Regle ordonne de l'Habit des Mineurs, équivallent un commandement? Qu'on efface tant d'expositions des Peres, qui traittent de la forme certaine de l'Habit de l'Ordre? Que ce taisent les Monumens de tous les Ecrivains Anciens, & Modernes, qui écrivent que saint François a déterminé une forme d'Habit à ses Religieux. Saint Bonaventure, Barthelemi de Pise, Hugues, Pierre Jean, Brandolinus, les quatre Maîtres, & d'autres des Anciens, & des nouveaux, Sedulius, Rodulphus, Tossiniacensis, Joannes Rausserius, & Lucas Wadinghus de l'Observance, un des grands Hommes de nôtre Siecle, & l'Autheur plus celebre des Annales des Freres Mineurs. Pourquoi tous ces Autheurs sont-ils encore aujourd'hui, entre les mains de tant de Sçavans, de tant de Curieux des choses plus anciennes, si jamais on n'a prescrit de forme d'Habit certaine aux Mineurs? qu'ils s'en aillent, se retirent, & se bannissent eux-mêmes, puis qu'ils enseignent tous si doctement, que saint François s'est servi d'une forme déterminée d'Habit, & qu'il l'a ordonnée à tous ses Enfans. Que si toutes ces choses paroissent ridicules à tous ceux, qui ont du bon sens? que nos Autheurs opposez considerent, je les en supplie, de qu'elle maniere leur opinion peut subsister avec la verité. *Clem. exivi §. exivi.* *S. Bonavent. le Pisan. Confor. 2. p. fol. 4.*

XX. Enfin, je prie ces Autheurs, que non seulement, ils se dégagent eux-mêmes de la fausseté, mais encore qu'ils délivrent leur Pere saint François de honte, & d'ignominie? Qui croiroit en effet saint François (Homme si rempli de l'esprit de Dieu jusqu'au Miracle, qu'il écrivit de sa main propre la Regle, que Jesus-Christ lui dictoit de sa divine Bouche) si leger, & si inconstant, que se servant d'une façon d'Habit, tantôt d'une autre, il se soit changé en cent formes differentes de vêtement, comme un autre Prothée? Mais qui se persuaderoit, ce grand Saint si petit de conseil, & d'esprit, qu'il n'ait pû se donner à lui-même, & à son Ordre, une certaine forme d'Habit, qui les distingua des autres. Saint Benoist Pere des Moines du Mont-Cassin, à eu l'Habit de son Ordre, qui les separa des autres Religieux; Saint Basile, saint Augustin, saint Dominique, tous les Fondateurs des Religions ont en leurs vêtemens, & cela fort justement, puisque des Armées differentes de Religieux, demandent aussi des marques diverses dans tous leurs Habits, dont on puisse les distinguer des autres.

XXI. L'Unique François Autheur d'un grand Ordre, dont plusieurs autres sont sortis, par une volonté particuliere de Dieu, tout dépoüillé, restera donc sans Habit, dont il puisse couvrir les Siens, & les separer des autres.

Ce qui assurément ternissant de tenebres trop obscures, la gloire si éclatante de nôtre Pere saint François, & cette privation de vêtement assuré, lui causant trop d'ignominie, n'est-il pas juste, que ses Enfans s'abstiennent de cette opinion, qui la persuadoit, crainte qu'ils ne paroissent des dénaturez en la soûtenant, puis principalement, que les combat, la constante forme d'Habit, que nôtre Pere saint François n'a jamais quittée, aprés s'en être une fois revêtu, & l'avoir instituée pour ses Religieux, puisque reclame contre eux la Loi visiblement prescrite dans la Regle, & puisqu'enfin les détruit le consentement inviolable, & commun de tous nos Ecrivains? qu'ils conspirent donc plus sagement avec nous, & avec l'opinion ancienne de tout l'Ordre? & qu'ils soient de ce sentiment, que nôtre Pere saint François, s'est servi constamment d'une forme d'Habit déterminée, qu'il l'a prescrite dans sa Regle, à tout son Ordre, & qu'elle est encore aujourd'hui conservée, par ses veritables Enfans.

DÉMONSTRATION SECONDE.

Si la forme du Capuce qu'institua nostre Pere saint François, estoit Ronde, ou non.

I. CEux qui croient, que nôtre Pere S. François, n'a point établi de forme déterminée d'Habit, doivent dire par consequent, que la figure ronde du Capuce, qui fait partie d'une maniere certaine d'Habit, ne vient pas de lui. Mais puisque tous, n'ont pas un même sentiment, d'aucuns divers en pensées croient, que saint François ne fut pas l'Autheur du Capuce rond, mais seulement l'Approbateur par complaisance, parce qu'ils se persuadent, que tout l'Ordre des Freres Mineurs du Tems même de ce Saint, fort incommodé de froid, principalement l'Hiver, à cause du Capuce trop ample, dont on se servoit, se cousit de petits Capuces, ou Callottes, à l'extrémité de son grand, dont les Freres se deffendoient des rigueurs du froid, qui les incommodoit trop sensiblement: nôtre Bien-heureux Pere même, qui se servit de cette sorte de Capuce, lors qu'il eût si mal aux yeux, l'approuva depuis, s'en accommoda, & le permit disent-ils à tous ceux qui en voudroient. Quelques-uns de ceux-ci depuis peu dans Naples, ont publié cette opinion par écrit, dont nous avons entre nos mains la fidelle Copie.

II. Que ceci doive plûtôt être appellé une Fable, composée de dessein, qu'une opinion apparemment raisonnable, le montre bien visiblement, une chose ignorée dans tous les Siecles, sans preuve d'aucuns Témoins, confirmée de nuls Autheurs, transmise par nuls Monumens, ni appuïée d'aucun raisonnement, & même rejettée de tous les Ecrivains de l'Histoire des Mineurs. Ce qu'ils disent en effet de petit Capuce rond, dont ils veulent, que nôtre Bien-heureux Pere se servit si commodément, lors qu'on appliqua un Cautere actuel à ses yeux malades, est une pure fausseté, puisque saint Bonaventure, qui a écrit sa vie, & qui parle de son Cautere de veuë, ne dit quoi que ce soit de ce Capuce rond, & les Chroniques de l'Ordre, lors qu'elles disent ce Fait, premiere Partie Liv. 2. Chap. 41. tant s'en faut qu'elles accordent à ce grand Saint, un petit Capuce rond, dans le tems de sa maladie, qu'au contraire elles assurent, qu'on lui prépara un Capuce plus large, que son ordinaire, dont il deffendit ses yeux de regarder la lumiere. Qu'on consulte le lieu cité ci-dessus, & on verra la verité. D'où leur vient donc ce Capuce rond, si ce n'est de leur fantaisie, dont ils l'ont façonné, sans Autheur, & sans authorité de qui que ce soit.

Cette

Cette Fable donc renversée, si l'on cherche la naissance, & l'origine du Capuce rond, que portent encore aujourd'hui les Conventuels, & les Observantins, il est constant qu'on ne doit point l'attendre de nôtre Pere saint François, puisque ceux qui veulent, qu'il l'ait institué, doivent le prouver, ou par un précepte de la Regle, ou par l'exemple, & l'usage de ce Saint, ou par le témoignage des Anciens, ou par les premiers Capuces de saint François, & de ses Compagnons, comme par leurs Images. Pour ce qui est de la Regle, il est constant, qu'elle ne parle point de Capuce rond, dans tous les Chapitres, dont on puisse conclure son établissement, parce que, quoi que saint François ordonne ainsi dans sa Regle, *Qu'ils aient deux Tuniques, une avec le Capuce, & une autre, ceux qui la voudront avoir, sans Capuce;* il n'y prescrit pourtant aucune forme de Capuce, ni rond ni quarré. Le silence general encore de tous les Autheurs, montre bien, que jamais saint François ne s'en est servi, il prouve au contraire, que non seulement lui, mais même que de son Tems, on s'en est toûjours privé. Que s'ils croient, que nous parlons trop severement, qu'ils citent quelque Autheur ancien, & fort digne de foi, qui enseigne, que le Capuce rond procede, ou de l'exemple, ou de l'Istitution de nôtre Pere saint François. III.

Mais comme il est fort ordinaire, aux Historiens, soit Anciens, soit Modernes, lors qu'ils parlent de la premiere Institution du Capuce, de ne pas tant s'abstenir, que d'avoir aversion même du nom de rond Capuce; tous effectivement ont écrit, que la forme de Capuce, qu'institua saint François, n'étoit pas ronde, mais quarrée, comme nous le montrerons plus amplement, dans la Démonstration quatriéme? que ces Autheurs n'établissent point leur Capuce rond, sur l'autorité de pas un des Historiens. IV.

Enfin, s'ils considerent attentivement les Capuces de nôtre Pere saint François, & de ses Compagnons, qu'on garde, & qu'on revere en beaucoup de lieux, encore aujourd'hui, & les Images anciennes, travaillées dans les premiers Tems de l'Ordre, ils ni verront aucun vestige de leur rond Capuce. D'où l'on doit inferer aisément, que ce Capuce rond n'a jamais été, ni institué, ni porté par saint François. J'obmets plusieurs autres raisons, qu'on pourroit apporter ici, crainte que je ne paroisse plûtôt les combattre, que deffendre la verité. V.

DE'MONSTRATION TROISIE'ME.

Si saint François avec le Capuce rond, a institué la Lunule, & le Scapulaire.

J'Appelle Lunule, & Scapulaire ces deux morceaux de drap, qui pendent sur l'Habit, l'un devant la Poictrine, & l'autre derriere le Dos, que nous voions, par un long usage, portez avec le Capuce rond, par les Conventuels, & les Cordeliers, dont puisque nous cherchons l'origine, & l'institution, il faut voir ici seulement, s'ils furent jamais de l'usage, & de l'établissement de nôtre Pere saint François. I.

Ceux qui font une premiere Fable du Capuce rond, qu'ils disent, qu'approuva ce Saint, de la maniere que nous l'avons expliqué, dans la Démonstration précedente, y en joignent une seconde, parce que d'abord ils croient, que le Capuce rond, la Lunule, & le Scapulaire forment une espece de composé, qu'ils enseignent, distingué de matiere, & de forme, & ils prétendent, que le Capuce rond soit sa matiere, & sa forme la Lunule, & le Scapulaire, mais la condition de la matiere étant telle, qu'elle ne peut être sans forme, ils disent, que la Nature de ce Capuce rond est de sorte, II.

qu'il ne peut subsister sans Lunule, & sans Scapulaire, & ils inferent necessairement, qu'aussi-tôt que saint François approuva le Capuce rond, établi dans son ordre, il y souffrit en même Tems la Lunule, & le Scapulaire, comme une forme essentielle, qui n'en pouvoit pas être separée, voilà le raisonnement de ces Peres, comme nous le lisons dans l'Ecrit de Naples.

III. Mais à cause, comme sçavent les Philosophes, que la Nature de la forme, de la corruptible principalement, est telle, que comme la matiere ne peut être sans forme, la forme aussi ne peut demeurer sans matiere, & si vous separez la matiere du Capuce rond, de la forme de la Lunule, & du Scapulaire, à vôtre avis, que deviendra cette forme, ne faudra-t'il pas, que le Capuce rond, la Lunule, & le Scapulaire perissent tous fort également; c'est sans doute la vraie consequence de leur raisonnement? En effet, puisque dans la Démonstration précedente, où nous avons rejetté cette Fable de nôtre Pere saint François, dont pourtant ils faisoient la seule Institution, & l'unique Approbation de leur rond Capuce, nous y avons montré si visiblement, que ce saint Pere ne l'avoit jamais ni porté, ni institué, il est fort visible, par la même raison, que la Lunule, & le Scapulaire, ne sont point de l'Institution de saint François, ni de la connoissance de tous nos Autheurs, ils se détruisent donc necessairement d'eux-mêmes.

IV. Voions maintenant, avec plus de diligence, de qu'elle protection, & de qu'elle auctorité, ces Adversaires soûtiennent leur sentiment de leur Lunule, & de leur Scapulaire, ils l'inferent disent-ils doublement, des actions propres de saint François, premierement des Chroniques de l'Ordre, premiere Partie, Liv. 2. Chap. 19; où saint François, pour reprendre Frere Elie, qui portoit un Habit trop curieux, le mit sur lui bien proprement, & en ajusta le Capuce, avec tout ce qu'il se peut de propreté, comme disent les Chroniques, mais si le Capuce eût été cousu à la Tunique sans Lunule, & sans Scapulaire? Qu'y pouvoit-on disent-ils tant ajuster, assurément rien; mais l'Autheur des Chroniques, détruit avec tant de force cét Argument, qu'il accuse même d'Erreur ces Ecrivains, lors qu'il dit, que saint François alors éleva de ses mains, la pointe de ce Capuce de Frere Elie, puisque rapportant là, tout le Fait, il écrit, *Qu'aiant accommodé proprement les plis de l'Habit, jusqu'à la Ceinture, il éleva le Capuce.* Voilà comme ce saint Pere, ajusta ce Capuce sans Lunule, & sans Scapulaire; que s'il éleva ce Capuce par sa pointe, il est constant qu'il n'étoit pas rond, mais pointu, assurément d'une telle forme, qu'il pouvoit s'élever en haut, & montrer quelque faste. Qu'ils voient, je les en prie, s'ils n'eussent pas mieux fait, de s'abstenir, que de nous objecter ce témoignage, puisque cette deffense qu'ils croioient insurmontable, est entierement ruïnée.

V. Ils recourent à un autre exemple, pour le soûtien de leur sentiment, & ils le citent de la legende de nôtre Pere saint François, qu'en a fait saint Bonaventure, Chap. 6. & même des Chroniques premiere Partie, Liv. 1. Chap. 19. le voici. Un Frere s'étant rebellé contre son Superieur, nôtre saint Pere ordonna, de jetter au feu son Capuce, afin que son exemple, reprima son Inobedience, & sa temerité? mais si ce Capuce, disent-ils, eut été cousu à l'Habit de ce Pere, sans Lunule, & sans Scapulaire, comment l'eut-on jetté commodément dans le feu, à quoi l'on peut répondre plus justement, & si l'on n'eût pû le découdre sans incommodité, étoit-ce une chose extraordinaire, qui demandoit aussi un moien extraordinaire. Mais d'où viennent des Argumens si subtils, & si solides, qu'on les détruit en les méprisant. Et encore? pourquoi ces bons Autheurs n'appuient-ils pas plus fermement, la verité de ce Fait, ou sur la Regle, ou sur l'autorité des premiers Peres, ou sur les anciennes Images, ou enfin sur les Habits propres de nôtre Pere saint François, qu'on voit encore aujourd'hui à Florence, & à Pise sans Lunule, & sans Scapulaire. Nous

conclurons

conclurons donc de cinq Chefs differens, que la Lunule, & le Scapulaire, ne furent jamais ni de l'usage, ni de l'Institution de nôtre Pere saint François.

Le premier est de la Regle, qui prescrivant soit aux Novices, soit aux Profez la forme de leur Habit, détermine premierement celle des Novices, en disant: *Qu'aprés ils leur accordent les Draps de Probation, à sçavoir deux Tuniques sans Capuce, & la Corde, & les Mutandes, & le Caperon jusqu'à la Corde.* Et puis reglant l'Habit des Profez, elle dit: *Et ceux qui ont déja promis Obedience, aient une Tunique avec le Capuce, & une autre, ceux qui la voudront avoir sans Capuce.* Il est visible, par ces paroles de nôtre Bienheureux Pere, qu'entre l'Habit des Novices, & celui des Profez, il n'y a que cette difference, que la Regle donne aux Novices deux Tuniques sans Capuce, non sans Caperon pourtant, & aux Profez deux Tuniques aussi, mais une avec le Capuce, quoi que sans Caperon. Le Capuce donc que la Regle deffend aux Novices, & qu'elle accorde aux Profez, est fait de maniere, comme nous l'expliquerons plus amplement, dans la Démonstration cinquiéme, qu'il soit cousu à la Tunique immediatement. Ce qui est si vrai, par le sens même des paroles, que si l'on vouloit leurs en donner un autre, on altereroit sans doute & le sens, & les paroles. VI. Regle Chap. 2.

Ce qu'étant ainsi, j'en tire deux preuves, dont je conclus directement, que ce Pectoral, & ce Scapulaire, que portent aujourd'hui tous les Franciscains, excepte les Capucins, n'est point de la forme veritable, de l'Habit, & qu'il en doit être banni. La premiere est, que si l'on les admettoit dans l'Habit des Freres Mineurs, la forme de celui des Profez, ne s'y verra plus, & dans celui des Novices, on ne remarquera plus de difference, d'avec celui des Profez. Pour le premier en effet, la Tunique jointe au Capuce, étant la propre forme de l'Habit des Profez, que leur ordonne la Regle, si le Capuce qui est une partie de l'Habit, distincte du Pectoral, & du Scapulaire, qui par la force de l'Ethimologie est fait pour couvrir la Tête, est separé de la Tunique, quoi que cousu avec la Lunule, & le Scapulaire, comment cette Tunique seroit-elle estimée avec le Capuce, & au contraire, comment ne seroit-elle pas jugée sans Capuce; & même si quelqu'un porte deux Tuniques, par Indulgence de la Regle, le Capuce n'étant attaché à pas une, comment dira-t'on qu'il porte une Tunique avec le Capuce, & une autre sans Capuce: De deux choses l'une fort assurément, s'ils veulent le Capuce contigu, & non pas joint, ou bien l'on dira, qu'il porte les deux Tuniques avec un Capuce, ou bien, ce qu'on doit avancer absolument, qu'il les a toutes deux sans Capuce: mais où sera donc la forme de l'Habit des Profez, qui consiste principalement en une Tunique, avec le Capuce, c'est à dire jointe à ce Capuce. VII.

L'on ne verroit plus aussi, entre l'Habit des Profez, & des Novices cette distinction, que nôtre Pere saint François établit, dans la separation du Capuce, d'avec les deux Tuniques, parce que le Capuce separé de l'Habit, tant des Profez, que des Novices? Que deviendra cette Regle de nôtre saint Pere, dont il a ordonné, que les Novices aient deux Tuniques sans Capuce, & les Profez une avec le Capuce, & une autre sans Capuce ceux qui la voudront. De plus si l'on ajoûte le Scapulaire à l'Habit des Novices, où sera la place du Caperon, qui est une autre marque de leur Noviciat. Il est ridicule effectivement, d'appeller un Caperon, dont parle la Regle, ce petit morceau de Drap, qu'ils attachent au Scapulaire de tous leurs Novices, puisque principalement, le Caperon doit descendre, depuis les épaules jusqu'à la ceinture. Voilà les détours d'un saint Habit alteré, où s'engagent ceux, qui joignent leur Lunule, & leur Scapulaire, avec l'Habit de leurs Novices, & de leurs Profez: Que s'ils rejettent la Lunule, & le Scapulaire, & qu'ils cousent l'Habit, avec le Ca- VIII.

puce, tout est bien observé, parce qu'ainsi, selon le précepte de la Regle, il n'y aura plus rien dans l'Habit des Profez, qui empesche la connexion, du Capuce, avec la Tunique, ni rien encore dans l'Habit des Novices, qui en separe le Caperon, que leurs prescrit la Regle.

IX. L'autre preuve de cette verité, est, que lors que nôtre Pere saint François prescrit dans sa Regle, la forme d'Habit, tant aux Novices, qu'aux Profez, il ne parle ni de Lunule, ni de Scapulaire : mais sans en dire le moindre mot, il ne traite que du Capuce, pour ce qui est des Profez, & du Caperon pour ce qui touche les Novices. Ce qui fait sans doute un genre de preuve fort considerable, dont même ont coûtume de se servir les Jurisconsultes, qui disent si positivement, que ce qui n'est pas exprimé dans une Loi, est censé ni être pas accordé; puis que les Moines, & ceux qui portent la Lunule, & le Scapulaire par leur Institut, l'aians par leur Regle, comme il est visible? Pourquoi saint François, s'il eut voulu, que les Siens s'en fussent servis, ne les auroit-il pas exprimez dans sa Regle, & comment ne s'en seroit-il pas servi.

X. Ceux aussi, qui disent, que la Lunule, & le Scapulaire, renferment le nom du Capuce, en sorte qu'à leur sens la Lunule, & le Scapulaire ne sont autre chose, qu'un Capuce, qui contient les deux, n'evitent pas la force de nôtre Argument, puisque l'interpretation de cette parole, n'étant ni legitime, ni vraie, elle semble plûtôt inventée à plaisir, & propre à la fuïte? qui ne croiroit en effet, que le Capuce de sa nature, est fait pour couvrir la Tête, & le Scapulaire, de la sienne, est êtabli pour orner les êpaules, sans rien dire de la Lunule, ni de son Institut; que si l'ornement de la Tête, est different de l'ornement des êpaules? comment peuvent-ils dire, s'ils ne veulent confondre des choses, qui sont distinctes de leur nature, que le Capuce soit un même avec le Scapulaire, n'est-il pas visible, par l'experience, que le Scapulaire n'est jamais sans le Capuce; mais qui ne sçait que le Capuce peut être separé du Scapulaire. D'où vient que s'il faut donner quelque chose à l'interpretation de nos Adversaires, il convient plus au Scapulaire, qu'au Capuce. Mais même, comme cette interpretation, ne convient pas assez proprement au Scapulaire, il reste qu'étant separé de l'Habit, tant des Novices, que des Profez, ils connoissent, que la forme de l'Habit des Freres Mineurs, instituée par nôtre Pere saint François, est celle seulement, qui jusqu'ici décrite, par les paroles de la Regle, en bannit la Lunule, & le Scapulaire, & y conserve inviolablement le Capuce, joint avec la Tunique.

XI. C'est ce qui paroît, secondement, des Habits, & des Capuces de nôtre Pere saint François, & de ses Compagnons, qu'on conserve encore en beaucoup de Lieux, qui n'ont ni Lunule, ni Scapulaire, comme nous l'expliquerons plus amplement, dans la Démonstration suivante, on le voit aussi bien sensiblement, par les Images, & les Sculptures plus anciennes de leurs Habits, de leurs Capuces, & de leurs Personnes: De plus par plusieurs Apparitions de nôtre Pere saint François, que nous rapporterons dans cette Démonstration suivante.

XII. Enfin, c'est ce que nous montrent fort clairement, non tant le silence du Fait, que la voix, & le consentement de tous les Autheurs presque, Anciens & Modernes, qui tiennent, que la Lunule & le Scapulaire ne furent jamais de l'Institution, ni de l'usage de nôtre saint Pere; & entre eux principalement, le docte Lucas Wadinghus de l'Ordre de l'Observance, celebre Annaliste des Freres Mineurs, dont voici les paroles, qui décrivent bien l'Habit, que portoit nôtre Pere saint François. *Sa forme d'Habit est celle, qu'ont encore aujourd'hui ses Enfans, il a des Manches plus larges du coude aux êpaules, que ne le permettent les Loix d'une plus étroite Observance, il differe du vêtment commun des Mineurs, en ce qu'il porte un Capuce quarré, sans cette partie ronde, qui pend sur la Poitrine, & en ce rond, & plain ornement*

ornement de Tête, commun à tout l'Ordre, comme nous dirons ailleurs, du tems même de saint Bonaventure.

L'on peut facilement conclure de tout ceci, combien est foible, & défectueux le fondement de ceux, qui soûtiennent si foiblement, que saint François institüa la Lunule & le Scapulaire, puis qu'ils n'autorisent leur opinion ni de l'Antiquité, ni de l'autorité des Ecrivains, ni des Monumens de l'Ordre, ni des Decrets des Papes, comme nous le montrerons plus bas, ni des raisons, ni des preuves, ni des exemples, qui pourroient au moins en soûtenir les apparences. Mais passons à la Démonstration quatriéme. XIII.

DE'MONSTRATION QUATRIE'ME.

Si la forme du Capuce instituée par saint François étoit Quarrée ou Piramidale.

NOus sommes principalement arrivez, au point plus important de nôtre Controverse, où nous est ouverte un grande porte, pour mieux découvrir une verité ancienne. Nous avons plusieurs Adversaires, je l'avoüe, & je ne m'en étonne pas, puisque j'apprends de saint Ambroise, que la condition de la verité est telle, qu'elle est presque toûjours accompagnée de haines, & d'inimitiez. Tous sçavent, que la verité demeure sur un lieu éminent, où tous semblent aspirer, & pourtant ceux-là seulement y arrivent, qui, selon l'Apôtre, déposant toute malice, & toute fourberie, les feintises, les envies, & toutes les détractions, comme des Enfans nouvellement nez, raisonnables, sans fraude, desirent le Lait de la verité, pour croître en lui, jusqu'à leur Salut. Pour nous, quoi qu'il nous soit glorieux, & même honnête, de combattre pour la verité, nous voulons pourtant, que la charité lui soit jointe de sorte, que lors que nous dirons des choses vraies, la charité y soit conservée toute entiere? Que personne ni soit offensé, & que la verité ne soit odieuse, à qui que ce soit. Nous commençons donc de sorte, la Démonstration de cette question, que nous proposons d'examiner avec plus d'étenduë, que la verité en paroissant plus lumineuse, elle en augmente la Charité. I.

Je n'ignore pas, que quoi que ce Proverbe soit bien commun, il ne soit toutesfois fort important, que c'est moins l'Habit, que la vertu, qui fait le Moine; & nous n'embrassons pas tellement la deffense de la forme du Capuce quarré, & nous ne le passionnons pas avec tant de zele, que nous croions, qu'en elle consiste seulement la gloire des Freres Mineurs, parce que c'est la vertu, c'est la parfaite Observance de la Regle, qui acquierent aux Freres Mineurs, un nom si veritable, & si glorieux: si le Capuce quarré couvre beaucoup de perfection, & d'Observance reguliere, il est sans doute, qu'il rend un Capucin Frere Mineur & d'esprit, & de vêtement; que s'il en est separé, j'aimerois mieux que ce Frere en fut privé, que de la vertu, & de la pratique exacte de la Regle, qui valent mieux que l'Habit; mais à cause qu'il s'agit ici de la veritable forme d'Habit, qu'a établie nôtre Pere saint François, on ne fait injure à personne, lors qu'agitant sa cause, & non pas la nôtre, nous combattons pour lui, & pour la verité. II.

Puisque la verité de cette Démonstration, est si abondante, que comme une Fontaine, dont les Eaux surmontent en coulant leur source, & même leur Canaux, elle s'étend, comme en plusieurs Ruisseaux de fidels Témoignages, crainte que leur multitude ne confonde nôtre esprit, ou III.

ne

ne lui cause des obscuritez, si nous poursuivions la chose avec moins d'éclaircissement, nous avons jugé plus à propos de distribuer les Témoignages par leurs Classes, & les proposer les uns aprés les autres plus distinctement. La verité de nôtre Démonstration, paroîtra donc accompagnée de six Classes, de ses Témoignages, dont la premiere est, des paroles de la Regle, la seconde des propres Habits, & Capuces de nôtre Pere saint François, & de ses Compagnons, la troisiéme des Images, & des Sculptures plus anciennes, la quatriéme, des diverses apparitions de saint François, de saint Antoine, & d'autres avec des Capuces quarrez, la cinquiéme des Miracles differens du Capuce quarré, & enfin, la sixiéme des Témoignages de plusieurs Autheurs anciens, & modernes.

PREMIERE CLASSE.

Des Témoignages par la Regle.

IV. SI l'on cherche dans la Regle de nôtre Pere saint François, un Témoignage exprés, dont elle prescrive en paroles seulement, aux Freres Mineurs la forme du Capuce quarré, je n'y en trouve pas, parce que ce Saint, n'a jamais parlé à la Lettre du Capuce, ou rond, ou quarré, puisqu'il ne s'est souvenu, que du Capuce en general, en disant : *Qu'ils aient une Tunique avec le Capuce, & une autre sans Capuce ceux qui la voudront avoir,* au 2. Chap. de la Regle. Mais si nous recherchons plus l'Esprit, que la Lettre, & plus l'intention du Legislateur, que ses paroles, il sera sans doute, qu'il a prescrit dans sa Regle, cette forme de Capuce, qu'il portoit, & les Siens aussi, avant qu'il l'eut instituée, parce qu'il n'est pas assez convenable, ou à l'esprit divin de JESUS-CHRIST, dont nôtre Pere saint François étoit animé, ou à la raison, qu'il se fut établi, & aux Siens, toute sorte de formes de Capuces, ou qu'ils n'en eut ordonné pas une, tant pour sa Personne propre, que pour celle de ses Enfans, en sorte qu'il fut libre à tous de se servir de Capuces, tantôt ronds, tantôt quarrez, quelquesfois petits, & d'autrefois plus grands, selon tous leurs Caprices, dont on pût aisément les distinguer des autres, comme nous l'avons expliqué dans la Démonstration premiere. Si donc il faut juger avec équité, de l'intention de saint François, elle ne fut pas autre assurément, que de prescrire dans sa Regle, à ses Freres, une forme déterminée de Capuce, qu'il portoit de dessein avec eux. En effet, ce fut assez à ce Saint, lorsqu'il écrivit sa Regle, d'ordonner à ses Freres un Capuce, sans leur en exprimer la forme, pour faire comprendre à tous, qu'il prescrivoit dans tout son Ordre, la même forme de Capuce, dont il se servoit avec tous ses Religieux.

V. Ce qu'étant ainsi, lorsque nous aurons bien ouvertement montré, qu'elle est la forme de Capuce, dont il s'est toûjours servi, & qu'il a instituée dans son Ordre, il sera aussi prouvé, par le fonds de la Regle, que c'est de la forme d'un Capuce quarré, dont elle nous fait un commandement, & c'est ce que nous ferons dans les Classes suivantes de nos Témoignages.

VI. La même chose se pourroit montrer encore par un autre Chapitre de la Regle, où elle traitte du Capuce, joint avec l'Habit, ce qui semble ne se pouvoir entendre plus proprement, que du Capuce quarré, mais à cause que je m : suis proposé, de m'attacher à la briéveté, qui plaît plus que la longueur, à toutes sortes de Lecteurs, je viens à la seconde Classe de nos Témoignages.

DEUXIE'ME

DEUXIE'ME CLASSE.

Des Témoignages par les propres Capuces de ſaint François, & de ſes Compagnons.

C'Eſt un beau ſentiment de tous les Peres, que l'Antiquité eſt la fidelle dépoſitaire de la verité : ceux effectivement qui diſputent la poſſeſſion d'une choſe, lorſqu'on ne peut avoir une raiſon aſſurée, dont l'un en joüiſſe par droit audeſſus de l'autre, alors on a recours au droit d'antiquité, & on demande qui l'a poſſedée le premier, & les Loix la lui attribuent legitimement, l. 3. chap. *de ſervit. & aqua l. ſi quis diuturno uſu* §. *de æquit. poſſeſſ.* d'où Tertullien diſputant avec Marcion du vrai, & du faux Evangile, apporte l'antiquité, comme le plus fort Argument de la verité, en diſant : Je dis, que mon Evangile eſt le vrai, & Marcion dit, que c'eſt le ſien, moi je dis, que celui de Marcion, eſt un adultere, & lui aſſure fortement, que c'eſt le mien ? Qui le determinera entre Nous, ſi ce n'eſt la raiſon du Tems, lui preſcrivant ſon autorité, ce qu'on trouvera de plus ancien, & lui reprochant ſon alteration, ce qui eſt arrivé depuis. Lors en effet, que le faux eſt la corruption du vrai, il eſt ſeulement neceſſaire, que le faux ſoit précedé de la verité. VII.

Tertul. liv. 4. cont. Marci.

Nous avons reſolu d'emploier, dans cette Démonſtration, ce genre ſi certain, & ſi démonſtratif, de preuves, pour faire plus grand jour à la verité propoſée ; puiſqu'en effet, la queſtion eſt de la vraie forme du Capuce, & que nous aſſurons que nôtre Pere ſaint François l'a porté, & institué quarré, & les autres rond, nous ne devons, les uns, & les autres attendre la décision d'un ſi grand Procés, d'une autre Preuve, que de l'antiquité, afin que la raiſon du Tems, preſcrive la verité de la forme, qui a précedé, dans ces vieux Capuces de ſaint François, & de ſes Compagnons, & dans leurs Peintures plus anciennes, puiſqu'aſſurément on doit emprunter la verité du ſuivant, de celle, qui dans ſon chef a précedé la premiere. VIII.

PREMIERE FIGURE.

Habit de ſaint François gardé à Florence.

JE commencerai donc, par ſaint François, le premier Témoignage des Capuces, qu'on doit croire ſans exception le plus fort de tous. Tous ſçavent en effet, ſans contredit, qu'on garde à Florence, dans la Maiſon des Freres de l'Obſervance, de ſaint Sauveur, appellée communément de tous les Saints, un Habit de nôtre Pere ſaint François, dont il étoit vêtu, lorſque ſur le Mont Alverne, il fut marqué des caracteres glorieux des Plaïes de JESUS-CHRIST, que les Ducs de Toſcane conſervent exactement dans pluſieurs Etoffes de ſoie, comme le Tréſor fort précieux de leur Ville, & qu'ils reverent d'une affection particuliere, comme l'ornement des plus auguſtes de leur Palais ; on peut y voir un Capuce quarré, & en Piramide ſans Lunule, & ſans Scapulaire, d'un Drap rude, & de couleur de cendre, tout ſemblable à celui que portent aujourd'hui tous les Capucins ; il ſembloit autrefois étendre ſa pointe plus longue, que la nôtre, comme il paroît à ceux, qui l'avoient veu auparavant, mais maintenant étant un peu couppé de l'autre côté, il eſt d'une longueur ordinaire ; quoi qu'il en ſoit, nous propoſons cette forme d'Habit, & de Capuce tranſmiſe à nous fort fidelement, & peinte avec aſſez de groſſiereté, où l'on voit la forme du Capuce Piramidale exprimée ſans Lunule, & ſans Scapulaire. IX.

SECONDE FIGURE.

Habit de saint François gardé à Assize, dans l'Eglise de saint François.

X. LE second Habit de nôtre Pere saint François de couleur de cendre, semblable au premier est vû à Assise, dans l'Eglise de saint François, chez les Freres Mineurs Conventuels, & on dit, que c'est celui, que par l'avertissement d'un Ange, cette devote Dame Jacqueline des sept Soleils, que ce Saint, à cause de son éminente Sainteté, avoit coûtume d'appeller Frere Jacques, & non pas Madame Jacqueline, avoit préparé pour les Funerailles de ce saint Pere, & qu'elle apporta de Rome à Assize, où vous ne verrez, ni Lunule, ni Scapulaire, mais seulement un Capuce Piramidal, & quarré, cousu immediatement à l'Habit.

TROISIE'ME FIGURE.

Habit de saint François gardé à Assize, dans l'Eglise de sainte Claire.

XI. ON peut voir encore dans la même Ville le troisiéme Habit de saint François, semblable en tout aux autres avec la quadrature du Capuce, dont usent aujourd'hui tous les Capucins, & il est gardé fort respectueusement dans l'Eglise de sainte Claire, sans Scapulaire, & sans Lunule.

QUATRIE'ME FIGURE.

Habit de saint François gardé à Pise.

XII. ON conserve encore à Pise, chez les Peres Conventuels de cette Ville, un quatriéme Habit de saint François, que Frere Barthelemy de Pise, Auteur du Livre des Conformitez, receut en present du Chapitre General, celebré à Assize, l'An 1390, en reconnoissance de son rare Ouvrage des Conformitez, & dans cét Habit, qu'on garde fort religieusement dans la Sacristie de ces Peres, l'on ne voit qu'un Capuce Piramidal, & quarré, cousu à la Tunique, sans Lunule, & sans Scapulaire, dont le B. P. François de Naple Définiteur General de nôtre Ordre, Homme plein de merites, aiant pris la mezure de sa longueur, avec une Paume, il le trouva plus long de deux pouces, que celui qu'il portoit.

CINQUIE'ME FIGURE.

Habit du B. Frere Pierre de Catane gardé à Castrovillari en Calabre.

XIII. L'Habit de Frere Pierre de Catane, un des premiers Disciples de nôtre Pere saint François, avec un Capuce Piramidal, & sans Lunule, & sans Scapulaire, se garde à Castrovillari, Ville de Calabre, avec beaucoup de devotion, chez les Peres Conventuels, quoi que d'autres croient, qu'il soit celui de Frere Pierre de la Marche d'Ancone.

SIXIE'ME

SIXIE'ME FIGURE.

Habit du B. Frere Morico conservé à Orviette.

VOus en trouveriez un autre à Orviette, chez les Peres Conventuels, de Frere Morico ancien Compagnon de nôtre Pere saint François, tout semblable aux premiers, avec la pointe, & la quadrature, que quelques-uns disent avoir été celui, du B. Frere Ambroise de Messine, qui du Tems de nôtre Pere saint François parut si merveilleux, en Miracles, & en Sainteté. XIV.

SEPTIE'ME FIGURE.

Habit du B. Frere Eleuthere gardé au Mont Alverne.

IL s'en voit un autre, tout semblable orné d'un Capuce quarré, dans l'Eglise des Freres Mineurs Reformez de l'Observance, au Mont Alverne, qu'on dit avoir été celui de B. Frere Eleuthere Disciple de nôtre Pere saint François. XV.

HUITIE'ME FIGURE.

Capuce de saint François qu'on garde dans l'Eglise de S. Marcel à Rome.

JOignons ici, un Capuce de nôtre Pere saint François, de Figure Piramidale, & quarrée, qu'on garde à Rome, dans l'Eglise de S. Marcel, & dont les R. R. P. P. Christophe Galgano de Sienne, Prieur de cette Eglise, & Sixte Branchelio de Florence, tous deux Prêtres de l'Ordre des Servites, nous ont donné l'assurance pardevant Notaire, en nous en envoiant la copie fidelement representée. D'où l'on voit clairement, sans crainte d'erreur, ou de doute, que ni les Habits, ni les Capuces de nôtre Pere saint François, n'étoient pas differens de ceux, que portent aujourd'hui les Capucins. XVI.

NEUVIE'ME FIGURE.

Capuce du B. Frere Ruffin gardé à Assize, dans l'Eglise de sainte Claire.

LA Memoire aussi du Capuce du Bien-heureux Frere Ruffin, que nôtre Pere saint François ne craignoit pas de mettre au nombre des Saints, quoi qu'il fut encore en vie, est fort celebre à Assize, dans la Maison de sainte Claire, dont la longueur excede les deux paumes, & sa figure avec sa pointe, ne differe point de ceux des Capucins, comme on le voit distinctement, dans la figure, qu'on nous en a envoiée bien signée d'un Notaire. XVII.

Enfin pour n'être point ennuieux à mes Lecteurs, par un trop long discours, si quelques-uns veulent plusieurs autres de ces Capuces, qu'ont portez, dit la Tradition, les Compagnons de nôtre Pere saint François, tous semblables dans leur forme Piramidale, à ceux que portent aujourd'hui tous les Capucins? Qu'ils aillent à Assize, chez les XVIII.

R. R. P. P. Conventuels, qui les conservent fort diligemment dans leur Sacristie.

XIX. Que tous ces Témoignages, empruntez des Capuces de saint François, & de ses Compagnons soient suffisans, pour prouver par la premiere Institution de ce Seraphique Patriarche, que la forme du Capuce des Freres Mineurs, doit être Piramidale, & quarrée, comme on le voit clairement dans ses Capuces, & ceux de ses Compagnons; mais à cause, que non seulement du Tems de ce grand Saint, dans le Siécle suivant encore, l'on porta dans l'Ordre des Freres Mineurs cette même figure de Capuce quarré, & fort long, pour donner à cette preuve tout son jour, il est à propos, de mettre ici les Témoignages des Auteurs de ce Tems-là.

XX. Entre les Hommes Illustres en Sainteté, qui fleurirent dans l'Ordre des Mineurs de ce premier Siecle, fut fort celebre, Fr. Simon de Colazzoné, qui l'An environ 1239 de JESUS-CHRIST, le 13. aprés la mort de nôtre Pere saint François, mourut dans la Ville de Spolete, dont les Reliques sont enfermées dans une Chasse, en l'Eglise des Freres Mineurs Conventuels de la même Ville, son Habit vil, & rude, joint à un Capuce Piramidal, & quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire déclare visiblement, qu'elle étoit la forme de l'Habit ancien. On en peut voir un tout semblable à Spello Terre de l'Ombrie, chez les Peres Conventuels, dont le Capuce cousu sans Lunule, & sans Scapulaire à ce même Habit, a pour le moins de longueur deux paumes, & l'on dit que c'est l'Habit du Bienheureux Frere André de Spello, qui fleurit dans l'Ordre, l'An 1270 de JESUS-CHRIST, & que Rodulphus Tossiniacensis, dans son Histoire, honore de plusieurs Miracles. Vous en trouverez un tout semblable en longueur, & en figure de Capuce, dans la Maison de saint François de Monte-Alcino, dans la Province de Toscane, dont on dit, qu'étoit revêtu, lorsqu'il mourut, Frere Philippes de la même Ville, Homme si fameux en Miracles durant sa vie, & aprés sa mort, qu'au témoignage de Rodolphe, comme un autre Moïse, il separa par ses Prieres, la Riviere d'Orica, & souvent en priant, il fut vû fort élevé dans l'air, audessus des Arbres. Joignez à ceux-ci l'Habit du Bien-heureux Frere Rainerius de San Sepolchro, qui ne differant des autres, ni en austerité, ni en couleur, ni en forme de Capuce, semble être celui des Capucins d'aujourd'hui, quoi que ce Bien-heureux soit mort à San Sepolchro, environ l'An 1304, & que ses Reliques y soient religieusement gardées, avec son Habit, Rodulp. Tossin. rapporte de lui plusieurs Miracles.

Chron. part. 2. liv. 1. chap. 10.

Rod. Toss. liv. 1. fol. 73.

Id. fol. 127.

Idem. 128.

XXI. Environ ce Tems-là, l'An 1306 de JESUS-CHRIST, mourut le Bienheureux Corrado d'Offida, fort illustre en Miracles, dont vous pourriez voir le Capuce, au Mont Alverne, d'une figure Piramidale si juste, que si vous le cousiez à une Tunique, il vous representeroit sans doute, l'Habit veritable de nos Capucins d'aujourd'hui. Au même lieu de l'Alverne, se trouve encore le Capuce Piramidal, & d'une égale figure à l'autre, du Bien-heureux Jean de l'Alverne, qui merveilleux en Sainteté, & honoré de Dieu de plusieurs Miracles, mourut l'An 1322. Nous pourrions joindre à tous ces Capuces d'Italie, ceux qu'on garde en d'autres parties du Monde, comme des Monumens visibles de l'ancienne forme de l'Habit de saint François, & principalement celui de saint Loüis Evêque de Toloze, Fils de Charles II. Roi de Naples, & de Sicile, qu'on garde soigneusement à Toloze, dans l'Eglise des Peres de l'Observance, parfaitement égal à ceux, dont nous avons parlé, si je ne craignois de paroître, accabler plûtôt mes Lecteurs par la multitude, que de les persuader par la force d'un solide raisonnement.

XXII. Nous produisons ces anciens Témoignages de possession, dont nous prouvons visiblement, que le Capuce quarré est de l'Institution de nôtre Pere saint François? Que nos Adversaires, ce que je dis sans passion, proferent

ferent seulement un témoignage de Capuce, qui montre, que saint François l'ait institué rond, dans le commencement de son Ordre ? Qu'ils prouvent l'origine de leurs Capuces, avec leurs Scapulaires, qu'ils remontent jusqu'à l'Ordre des anciens Peres, qui se soient servis autrefois de leur figure, & qu'arrivans aux premiers ? Qu'ils trouvent s'ils peuvent l'Auteur, & l'Instituteur de leur Lunule, mais à cause que nous agissons de ce grand sujet, non pas pour combatre nos Adversaires, pour qui nous avons du respect, mais pour établir la verité, nous ne poursuivons pas la chose plus fortement, mais finissans cette Classe, nous passons à la troisiéme.

TROISIEME CLASSE.

Des Témoignages par les Images, & les Sculptures anciennes de nôtre Pere saint François, & de ses Compagnons.

Nous avons produit jusqu'ici, les Habits sacrez de nôtre Pere saint François, & des autres de son tems, avec leurs Capuces, comme des Témoins infaillibles d'une ancienne verité : à qui l'on ne peut rien opposer de contraire : quoi que leur témoignage, pour prouver une si ancienne institution du Capuce quarré, ait toute la force qu'il se peut, en sorte qu'il est invincible à la plus forte opiniâtreté; si toutesfois il se taisoit, les Pierres mêmes, & les Murailles parleroient, parce que les Peintures des Murailles, & les Sculptures des Pierres fort anciennes, qui sont même du tems de S. François, & qui ont bien précedé celui des Capucins, & des Observantins, ont leurs propres Langues, dont elles vuident tout le Procés, & terminent toutes les Controverses. En effet, ce n'est qu'un Proverbe, qu'on nous peut opposer ici, que les Peintres, & les Sculpteurs expriment à nos yeux tout ce qui leur plaît, puisque leur pouvoir est borné, de sorte que devant être raisonnable, il ne peut pas avec raison, nous representer un Tigre au lieu d'un Agneau, les uns, & les autres seroient coupables, d'une foi publique violée, s'ils faisoient porter à saint François, une Cuculle Monastique de saint Benoist, ou s'ils vêtoient saint Benoist, d'un Habit de couleur grise, avec une corde, comme en portoit saint François; & principalement en fait de choses saintes, il n'est pas permis, ni aux Peintres, ni aux Sculpteurs de feindre sur leurs Toiles, & de tailler sur leurs Pierres, les phantaisies de leurs Caprices; & les anciennes Images, qui representent saint François avec un Capuce quarré, ne viennent pas de la volonté de leurs Peintres, mais de la Religion, & de la Pieté des Anciens, qui n'eurent point d'autres soins, dans les Portraits qu'ils nous ont laissez de saint François, que de nous representer une figure veritable de son Habit, & de son Capuce, comme il les portoit en ce Tems-là, & dont on se servoit alors dans tout son Ordre, d'où vient, que si l'on doutoit de ces Images, l'on pourroit revoquer en doute celles de saint Jean Capistran, du Bien-heureux Jacques de la Marche, & même les plus anciens Portraits des Papes, & des Cardinaux, qu'on voit encore aujourd'hui dépeints, sous certaines formes d'Habits, qui leurs servirent d'Ornemens. XXIII.

Cela étant, nous avons jugé bien à propos de mettre ici, quelques Images de saint François, de ses Compagnons, & d'autres anciens Peres, soit peintes, soit taillées en bosse, qui nous ont été envoiées en copies de plusieurs endroits du Monde, avec des Témoignages autentiques de leur croiance, afin que tous jugent plus visiblement, qu'elle fut la forme de l'ancien Capuce, & qu'enfin une autorité Ecclesiastique termine tous ces differens. Commençons donc par la Ville d'Assize, qui aiant été le Lieu de naissance de nôtre Pere saint François, merite toujours le Rang XXIV.

de premiere, dans tout l'Ordre des Freres Mineurs; il s'y presente à nôtre veuë, une Image fort ancienne de nôtre Pere saint François, dans l'Eglise des Religieuses de sainte Claire, aux pieds du Crucifix, élevé sur le Chœur, à genoux, portant un Habit court, avec un Capuce en pointe, & fort long, avec cette Inscription au bas de la figure.

Dame Benedetta, premiere Abbesse aprés sainte Claire, m'a fait faire, comme on me voit.

Et au côté gauche du Crucifix, l'on voit l'Histoire dépeinte, du Mariage sacré de sainte Claire, qui reçoit le saint Habit de religion des Mains propres de saint François, en presence de plusieurs de ses Freres, qui tous portent avec leur Pere saint François, un Capuce long, & pointu, cette Inscription s'y lit.

Ces Images furent faites l'An de JESUS-CHRIST 1283, *Indict.* 20, *du Tems de Martin IV. Pape.*

XXV. Dans l'Eglise de sainte Marie Majeure de la même Ville, qu'on dit avoir été autrefois la Cathedrale, paroît à côté du grand Autel, au coin d'une voûte, une autre Image de nôtre Pere saint François, qui porte un Capuce long, & pointu, éleve sa Main droite au Ciel, & expose un Livre ouvert à sa gauche, où l'on lit ces paroles: *Saint François a fait faire cette Tribune l'An* 1216. & cette Image fut peinte un peu aprés sa mort, & la Canonization de sa Sainteté.

XXVI. Dans l'Eglise de saint François des Freres Mineurs Conventuels, où repose son saint Corps, l'on y voit tant de ses Images, & de ses Compagnons, avec le Capuce pointu, qu'il n'est pas si aisé, dans dire le nombre. Une principalement, sur un Tableau de l'Autel, aux Degrez, dont on monte à la haute Eglise, dépeinte en Habit de Capucin, qu'on dit être son vrai Portrait: personne n'ignore qu'elle ne soit fort ancienne. L'on y remarque encore d'autres Images de saint François, & de ses Compagnons, soit à la Voûte, qui est audessus des Degrez du grand Autel, où sont attachées les Lampes, qui brûlent devant le saint Sacrement, soit à l'Autel de la Conception Immaculée, & toutes ont le Capuce des Capucins d'aujourd'hui, quoi qu'elles soient si anciennes.

XXVII. Mais dans cette Maison de saint François des Conventuels, est fort celebre le Portrait de Frere Elie, aux pieds d'un fort grand Crucifix, qui paroît devant le principal Autel, avec une hauteur prodigieuse, & on le voit à la droite de cette Croix, à genoux, les yeux élevez à JESUS-CHRIST, avec le Capuce pointu, & même si long, que sa pointe descend jusqu'à la ceinture: il est sans doute que ce Portrait de Frere Elie, fut fait de son vivant, puisqu'il est constant, qu'il fit bâtir cette Eglise en ce Tems-là, & qu'on y lit ces paroles, à sa droite *Frere*, à sa gauche *Elie*, à la gauche du Crucifix, *m'a fait faire*, & sous ses pieds, JESUS-CHRIST *misericordieux, aiez pitié de Frere Elie suppliant*, & au bas on voit le nom du Peintre, avec le tems de sa Peinture, sous ces paroles: *Giunta Pisanus du Mois d'Octobre* 1236 *Indict.* 9.

XXVIII. Il est fort merveilleux, que la Poûtre qui soûtenoit ce Crucifix de Bois, étant si élevée de terre, qu'on ne pouvoit voir le Portrait de Frere Elie, la Providence de Dieu ait permis, que l'An 1622. au tems que le Cardinal François Boncompagnius, devoit être consacré Evêque, dans cette Eglise, l'Architecte, qui conduisoit tout l'Appareil, & la magnificence de cette auguste Ceremonie, fit couper le Bois, & décendre toute la figure du Crucifix, afin que tous n'y pensans pas, vissent facilement le Portrait de Frere Elie, sous un Habit de Capucin, & jugeassent s'il n'est pas fort vrai,

vrai, que cette forme d'Habit fut celle, qu'avoit instituée, & même portée, nôtre Pere S. François.

L'on voit aussi dans cette même Eglise des Conventuels, & dans cette même Ville d'Assize, beaucoup d'Images de S. François, & de plusieurs Mineurs, dépeintes sur des Murailles, & en d'autres endroits, avec un Capuce fort long, & en pointe, que nous obmettons ici, crainte d'en faire un Volume. XXIX.

D'Assize passons à Todi, Ville ancienne d'Ombrie, où dans l'Eglise de saint Fortunat, on voit un ancien Ornement d'Eglise de Damas, travaillé à l'Aiguille, & dans son milieu, l'Ouvrier a tracé délicatement la figure d'une Vierge, portant son Fils dans son sein, à sa droite S. François, avec trois de ses Compagnons, & à sa gauche saint Antoine de Pade, avec trois autres Freres Mineurs, qui tous portent l'Habit, & le Capuce long, à la maniere des Capucins. Cette piéce fut faite l'An 1471. au tems de la premiere Année du Pontificat de Sixte IV. XXX.

A Terni Ville bien ancienne, & fort noble d'Ombrie, l'on trouve une Eglise du titre de saint Paul, éloignée environ de mille pas, où s'offre à la veuë une Image de la sainte Vierge en Tableau, qui porte son Fils dans son sein, S. François orné des Stigmates, & un Capuce long quarré, & tout semblable aux Capucins, à sa droite, & l'on juge de son antiquité, par son Inscription qui se fait lire, à un coing du Tableau, par ces paroles: *Pierre Ranucio de Spolete m'a peint, l'An de* JESUS-CHRIST 1366. *au Mois de Septembre.* XXXI.

L'on peut voir à Foligni, Ville fort considerable d'Ombrie, plusieurs semblables Monumens de S. François; obmettant ici les autres, pour en rapporter un ou deux, celui principalement, qui peut être vû de tous, dans l'Eglise des Freres Mineurs Conventuels. En effet au Cloître exterieur, à l'endroit qu'on Nomme, & où l'on tient le Chapitre, l'on voit une fort ancienne Image d'un Crucifix, qui represente à sa droite la sainte Vierge, & à son côté S. François, vêtu comme les Capucins, & à sa gauche saint Jean l'Evangeliste, & aprés lui saint Antoine de Pade, avec le même Habit, sans Lunule, & sans Scapulaire, le Capuce long & quarré, comme nous le portons aujourd'hui. XXXII.

Au même lieu dans une Chapelle de cette Eglise, dédiée à la Bien-heureuse Angele de Foligni, à cause que ses Reliques y sont, on voit à gauche bien dépeints saint François, & saint Antoine de Lisbonne, avec nôtre forme d'Habit, d'une fort ancienne Peinture. Ce que confirme encore une Image bien vieille, qu'on voit dans une Chapelle de sainte Catherine, proche de Trievi Terre d'Ombrie, à côté du Chœur, où le Peintre a representé sur la Muraille un saint François à genoux, aux pieds d'un Crucifix, qui montre à tous ses Spectateurs, l'Habit des Capucins, avec le Capuce long & quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire. XXXIII.

Aprés les témoignages d'Ombrie, par où nous avons commencé nos preuves, à cause qu'elle fut la Patrie de nôtre Pere saint François, il est bien juste, que nous donnions le second rang, à la Ville si considerable de Rome, afin que l'ancien Habit de saint François, prenne son Approbation du même lieu, d'où il emprumta autrefois sa confirmation premiere. Commençons donc par le témoignage du sacré Palais du Vatican, où il est si visible aux plus curieux, qu'il s'y trouve, dans une de ses Chambres, plus secrettes, où les Papes reposent ordinairement, l'Image d'un saint François, sur un rare Tableau, si bien representé, sous la figure de l'Habit avec le Capuce long & quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire, d'un Capucin d'aujourd'hui, qu'on ne peut distinguer le Fils de son Pere: L'on y lit le tems de la Peinture au bas, qui montre bien son Antiquité, *Bonaventure Bellingeri de Lucque m'a peint, l'An de* JESUS-CHRIST 1235. neuf Ans aprés le mort de saint François. XXXIV.

Vous

XXXV. Vous en pouvez voir un semblable, dans l'Eglise de saint François, au delà du Tibre, chez les Freres Mineurs de l'Observance, où avec les autres Ornemens de l'Eglise, se garde dans la Sacristie fort respectueusement, une image sur un Tableau de ce saint Pere, tirée sur sa Personne, lors qu'il vivoit, qui tenant des deux mains une Croix de couleur de Pourpre sur sa Poitrine, represente aussi l'Habit des Capucins, avec un Capuce quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire, & l'on voit au bas du Tableau, le tems qu'il fut peint, sous ces deux mots du *quatriéme Octobre* 1226. vingt Ans aprés sa Conversion, & le jour de sa mort. D'où vient que ce Tableau, fut fait ou bien lorsqu'il vivoit, ou aprés qu'il fut mort immediatement; l'un & l'autre montrent bien l'Antiquité de la Piéce, & la verité de la forme d'Habit de nôtre Ordre. Les Ducs de Segni, de l'ancienne Maison des Sforces, conservent à Rome dans leur Palais une autre Image de saint François, dépeinte de même avec le Capuce long, & quarré des Capucins. L'on y voit cette Inscription du tems l'An 1225. un An aprés la mort de ce saint Pere.

XXXVI. Mais sans parler des autres, les Tableaux, qui se voient dans les deux principales Eglises de Rome, de nôtre Pere saint François, de saint Antoine de Pade, & de plusieurs autres Freres Mineurs, & qu'on y voit publiquement, sont des preuves si autentiques de la verité, qu'il est surprenant, que pour l'obscurcir de Tenebres, & en empêcher les lumieres, nos Adversaires inventent des mensonges, & forment des conjectures, des doûtes, & des consequences, qui n'ont rien de rapportant à la simple verité du Fait. D'où vient que toutes ces inventions s'évanoüissent, comme des Nüages en presence du Soleil, & elles ne peuvent cacher une incontestable verité.

DIXIE'ME FIGURE.

Images de saint François, & de saint Antoine de Pade, dans l'Eglise de sainte Marie Majeure à Rome.

XXXVII. DAns la premiere Eglise, qui est sainte Marie Majeure, au Mont Esquilin, bâtie par le Miracle des Neiges, à la voûte du Chœur, au dessus du grand Autel, on y voit plusieurs Images à la Mosaïque, entre lesquelles paroît à la droite, un saint François, orné des sacrées Stigmates, & ceint d'une grosse Corde, sur un Habit, avec un Capuce quarré, qui décend jusqu'au bas des Epaules, & des Sandales, tout semblable aux Capucins, en sorte que qui voudroit peindre un Capucin, il ne lui faudroit point d'autre idée: Lon peut voir encore une autre Portrait, à gauche, de saint Antoine de Lisbonne, dit de Pade, tout debout dans la même forme d'Habit; l'un & l'autre d'un Ouvrage si ancien, qu'il a plus de trois cens Ans, comme il est constant par l'Inscription qu'on y lit à gauche, & elle est telle: *L'An de* JESUS-CHRIST, *l'An* 1295. *par Iacob Torri Peintre.*

ONZIE'ME FIGURE.

Images de saint François, & de saint Antoine de Pade, dans l'Eglise de saint Jean de Latran à Rome.

XXXVIII. DAns l'autre Eglise de saint Jean Baptiste au Mont Celius, qu'on appelle de Latran, où entre plusieurs Images à la Mosaïque, qu'on y voit à la voûte de la plus grande Chapelle, on admire à la droite de JESUS-CHRIST, qui en fait le milieu, aprés celle de la sainte Vierge, celle de saint

saint François devant le Sauveur, & sa sainte Mere, dans une posture droite, avec un Capuce pointu, qui décend jusqu'à la Corde, & des Sandales à ses pieds nuds, & ceint d'une grosse Corde, comme les Capucins, & à sa gauche, on y voit l'Image de saint Antoine de Pade, tous semblable en Habit, Capuce, Sandales, & Corde à saint François, aprés saint Jean Baptiste; dans un ordre de Figure inferieur à ces deux-ci, l'on remarque à droite & à gauche deux Freres Mineurs, avec des Instrumens d'ouvrage à leurs mains, comme les Ouvriers de ces Piéces, vêtus l'un & l'autre, comme les Capucins d'aujourd'hui, & tout cét Ouvrage fut fait, sous le Pape Nicolas IV. qui passa de l'Ordre de l'Observance, au Souverain Pontificat, l'An 1288. & son Travail a été achevé par l'ordre de ce Pape, l'An de Jesus-Christ 1294. comme on le voit écrit dans le fonds de cette voûte bien distinctement.

Mais afin qu'on vit, que non seulement les Hommes, mais Dieu même combattoit pour cette verité? Ne fut-ce pas une chose merveilleuse, qu'un Architecte avec ses Compagnons, entré par l'ordre du Pape Boniface VIII. dans l'Eglise de saint Jean de Latran, pour ôter l'Image de saint Antoine de Pade, de l'endroit de la voûte où elle étoit, & y substituer à sa place, celle de saint Gregoire, à peine eût-il donné le premier coup de son ferrement, à la pointe du Capuce, que prosterné contre terre, avec ses Compagnons, par la vertu divine, & à demi mort, il sentit en lui-même la vengeance de saint Antoine. D'où vient que le Pape effraïé de ce Miracle, voulut qu'on ne toucha plus à l'Image, & qu'on la laissa avec son coup de Marteau, au bout du Capuce, comme un enseignement visible à toute la Posterité, que la Providence vouloit, que dans ces deux Figures de S. François, & de saint Antoine, la vraie forme de l'Habit, & du Capuce, qui s'altereroit par la suitte des tems, fut inviolablement conservée pour ceux, qui quelque jour, en emprumteroient une nouvelle Reforme dans leur Ordre. XXXIX.

DOUZIE'ME FIGURE.

Image de saint François à Certomondo.

QUoi que tant de témoignages, si bien prouvez, dont nous nous sommes servis jusqu'ici, suffisent à la preuve de l'importante verité que nous agitons, j'ai jugé plus à propos de les autoriser encore d'autres, que nous avons de plusieurs autres lieux, pour les rendre plus invincibles à ceux, qui ont coûtume de chercher des taches dans le Soleil, & de tondre sur un œuf, comme on dit ordinairement. XL.

A Oriviette Ville de Toscane, sujete au Pape, au Convent des Freres Mineurs Conventuels, qu'on dit avoir été bâti par Frere Helie, trois Ans aprés la mort de saint François, à quoi s'accorde le tems de l'Edifice, qui fut l'An 1229. au côté gauche du Cloître, s'offrent à la veuë de leurs Spectateurs, quatre ordres d'Images, dépeintes sur la Muraille, que la forme des Peintures effacées en plusieurs endroits, & presque toutes décolorées, montre bien être fort anciennes. Ce premier ordre de Figures, represente le Miracle de nôtre Pere S. François, dont il ressuscite une Femme morte avec un peché de consequence, où la Femme assise sur son Cercüeil, est veuë dire son crime à son Confesseur, & lui, décendre du Ciel, au milieu d'un Nüage, & briller au dessus de la Bierre, avec un Habit, & un Capuce faits comme les nôtres, excepté seulement, que l'Habit porte quelque chose ceint sur les Reins, dont nous dirons la cause plus bas. Le second ordre contient comme en Procession, plusieurs Freres Mineurs, qui suivent deux à deux le Convoi d'un Frere, qui étoit dans son Cercüeil, & l'on dit que XLI.

c'étoit le Corps, ou du Bien-heureux Morico, Compagnon de saint François, ou du Bien-heureux Ambroise de Messine, qui reposent dans cette Eglise, & tous ces Freres étoient nuds pieds, avec des Habits, & des Capuces, comme en portent les Capucins.

XLII. Dans le troisiéme ordre de ces Images, paroissoient seulement, avec la même forme d'Habit, deux Freres Mineurs, qui enterrent un Frere mort, avec leur même Habit: Le quatriéme ordre enfin montre JESUS-CHRIST, assis sur un Trône, la main étenduë pour donner des Benedictions, a qui saint François proche de lui, presente du doigt, une grande multitude de ces Freres à deux genoüils à ses pieds, dont les Habits, & les longs Capuces couzus à l'Habit sans Lunule, & sans Scapulaire, offrent à la veuë bien distinctement les Habits, & les Capuces des Capucins.

XLIII. La Toscane aussi donne son suffrage, à nôtre importante verité, lors qu'au Convent des Freres Mineurs Conventuels de Certomondo, assez proche de Poppi, du Dioceze d'Arezzo, bâti par les Comtes de Novello, environ l'An de JESUS-CHRIST 1262. se voit une Image de S. François, dans un Tableau de trois coudées de haut, où ce Bien-heureux Pere, portant à sa main droite une Croix, & un Livre à sa gauche, represente aux yeux un Habit austere, une grosse Corde, avec des nœuds fort simples, la Barbe, le Capuce Piramidal, & long comme celui des Capucins. On dit que cette piéce est du Margaritoné Peintre fameux de son Siécle, que les Histoires de ce tems-là nous assurent, avoir été Contemporain à saint François, & fort cheri du Pape Urbain IV. qui vers l'An 1262. gouvernoit l'Eglise de JESUS-CHRIST: La copie de cette Image, qui prouve si visiblement la verité, que nous agitons ici de nôtre Capuce en pointe, nous a été envoiée avec l'Autentique d'un Notaire, & ainsi elle est fort digne de Foi.

TREIZIE'ME FIGURE.

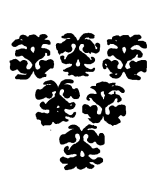
Image de saint François du Bourg de Fighino.

XLIV. L'On nous a encore envoié une autre Image de nôtre Pere S. François, que le même Margaritoné a faite au naturel, & qu'un Notaire public à Authentiquée, son Original est gardé fort soigneusement, dans l'Eglise de S. François du Bourg de Fighino, & nous avons jugé plus à propos d'en mettre ici la copie, pour faire voir à tous, quels avoient été l'Habit, & le Capuce de S. François. Pour son Autheur on le voit au bas de la piéce, sous ces paroles: *Margaritonus de aretio me fecit.*

QUATORZIE'ME FIGURE.

Image de saint François du Bourg de Pescia.

XLV. L'On voit aussi dans l'Eglise des Freres Mineurs Conventuels du Bourg de Pescia, un autre Portrait de nôtre saint Pere, travaillé par le même Margaritoné, l'An 1235. avec un Habit, & un Capuce à la façon des Capucins, sans Lunule, sans Scapulaire, & sans ce morceau de drap rond, qui pend sur la Poitrine des Observantins, & des autres de l'Ordre.



QUINZIE'ME

QUINZIE'ME FIGURE.

Image de saint François dans la Ville de saint Miniato.

DAns la Ville de saint Miniato, l'on conservoit autrefois, chez les Peres Conventuels, une Image fort ancienne de S. François, peinte sur un Tableau, & accompagnée de quelques-uns de ses Miracles, qui donnée depuis par ces Peres à un Marchand de Bois, en échange d'une autre plus nouvelle qu'il avoit, & enfin accordée par le même aux Capucins, à l'instance d'Alexandre de Guidiccioni Evêque de Lucques, comme il paroît clairement, par un Acte signé de la main de Pierre Antoine de Meliorati Notaire public, est aujourd'hui dans nôtre Eglise, de la même Ville. On croit même qu'elle est de Margaritoné, comme on le juge par la rusticité de l'Ouvrage, & par l'Année qu'il l'a travailla 1228. Il suffit que les figures de S. François, & des autres Freres qui l'accompagnent dans cette Peinture, representent toutes, l'Habit, & le Capuce Piramidal, & quarré des Capucins, comme il est visible, par la copie, qu'on nous en a envoiée fort fidelement. XLVI.

SEIZIE'ME FIGURE.

Image de saint François à Florence dans la Chapelle des Bardes.

A Pise chez les Freres Mineurs Conventuels, soit dans la Chapelle de sainte Claire, soit dans celle des Cinqnini, l'on voit d'autres Images de S. François, & d'autres Freres Mineurs, si anciennes, & si pleines d'Années, que les unes, comme il paroît par leurs chiffres, sont de l'An 1298. d'autres de 1320. d'aucunes de 1324. & quelques-unes de 1400. de JESUS-CHRIST, & toutes ont le Capuce pointu, & quarré, comme les Capucins. XLVII.

Mais à Florence dans l'Eglise de sainte Croix des Freres Mineurs Conventuels, s'offrent à la veuë plusieurs Images, peintes de même en Capucins, fort Illustres, & bien achevées. XLVIII.

La premiere est de S. François, dans l'Oratoire des Seigneurs Bardi, & au sentiment de tous ceux qui la voient, elle est du Peintre Cimabui, qui fleurit l'An 1260. de JESUS-CHRIST, sa copie nous a été envoiée fort fidelement, avec toutes ses Attestations.

DIX-SEPTIE'ME FIGURE.

IL y en a d'autres dans la Sacristie de la même Eglise, chacune en son ordre, peinte sur la Muraille, par Giotto Peintre, qui vivoit l'An 1290. la premiere à l'entrée de la Sacristie, represente le Martire des cinq Freres Mineurs, avec S. François au haut de la Peinture, & tous ont l'Habit, & le Capuce des Capucins. XLIX.

DIX-HUITIE'ME FIGURE.

LA seconde represente plusieurs Capucins en peinture, comme les veritables d'aujourd'hui, avec le Capuce Piramidal, & quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire, tous occupez, proche le pauvre Lit de nôtre Pere S. François mourant, à lui rendre leurs devoirs. L'on voit aussi des Anges L.

au haut de cette Peinture, qui élevent ce saint Pere dans le Ciel, avec l'Habit, & le Capuce des Capucins.

DIX-NEUFIE'ME FIGURE.

LI. LA troisiéme montre un S. François en l'air, apparoissant à plusieurs de ses Enfans, qui tous ont la Barbe, la Corde, l'Habit, & le Capuce des Capucins.

VINGTIE'ME FIGURE.

LII. LA quatriéme est une representation de S. François avec son Compagnon, vêtus tous deux en Capucins, en figure droite devant le Pape, & quelques Cardinaux.

VINGT-UNIE'ME FIGURE.

Quatre Images en une de plusieurs Freres Mineurs.

LIII. ON voit encore-là plusieurs Portraits du même Giotto, devant l'Année 1300. qui prouvent, que la forme Piramidale du Capuce, a été instituée par S. François, & maintenuë dans tout son Ordre, jusqu'en ce tems-là. Enfin il y a à Sienne dans le Cloître des Freres Mineurs Conventuels, l'Image d'un Frere Mineur, avec la forme entiere de l'Habit, & du Capuce pointu, & quarré des Capucins. L'Année de la Peinture y est marquée, avec le nom du Peintre, par ces paroles: *Ambrosius Lorenzetus Peintre de Sienne m'a faite l'An* 1335.

L'on garde encore fort diligemment, dans l'Eglise de saint Dominique, à l'Autel des Guelphes, deux Images, dont l'une est de saint François, & l'autre d'un Frere Mineur, où l'on remarque un Capuce quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire, & tout l'Ouvrage est fort ancien, de l'Année, dit l'Inscription 1447. *opus Ioannis de Senis* 1447.

Enfin l'on voit paroître en Marbre, sur la face exterieure de l'Eglise de S. François de Sienne, la figure d'un Frere Mineur en Capuce Piramidal, & quarré l'an 1298, comme il paroît par les Lettres, qui y sont gravées avec ce chiffre, nous avons toutes ces copies avec leurs Preuves.

VINGT-DEUXIE'ME FIGURE.

Image de saint François à la ville de Benevent.

LIV. LA Province de Venise, tient aussi pour le Capuce Piramidal, & quarré, sans Lunule & sans Scapulaire, puis qu'à Veronne ville fort considerable de la Republique, il y a une Maison, qu'on appelle de saint François des Femmes, qui servant autrefois de Convent aux Freres Mineurs, lors qu'ils la quitterent, devint la demeure des Orphelins, & des Repenties, l'on voit à son Frontispice, taillées sur la Pierre, l'Image de S. François, qui reçoit les Stygmates de JESUS-CHRIST, & de son Compagnon proche de lui, qui representent si distinctement l'Habit, & le Capuce des Capucins d'aujourd'hui, qu'on ne peut rien desirer de plus solide, à la preuve de nôtre verité. L'on y lit l'Inscription de son Autheur, & de son Année. *Dominus Rainerius Zeno, potestas Veronæ, hanc Ecclesiam fieri*

fieri fecit, in honorem sancti Francisci, 1230. quatre ans seulement aprés la mort de ce saint Pere, au Tems assurément que les Sculptures furent travaillées.

Milan, aussi qu'on peut dire une des Villes du Monde des plus grandes, & des plus peuplées, fournit son Témoignage à nôtre verité, lors qu'elle nous fait voir en Marbre, dans l'Eglise de saint François des Freres Mineurs Conventuels, une Sculpture, qui represente ce Saint, servant dans la Chapelle des Pirri, de la même Eglise, de couverture à leur Sepulchre, avec l'Habit, & le Capuce des Capucins, & les principaux de cette illustre Famille, ont assuré, que cette Pierre étoit travaillée, & placée sur ce Monument, il y a plus de deux cens ans. LV.

N'obmettons pas ici, les Témoignages autentiques du Roïaume de Naples, qui trop nombreux, pour être tous proposez à nos Lecteurs, nous nous sommes contentez, de leurs en montrer quelques-uns. A Bitonto ville de la Poüille, il y a hors les murs, une Eglise Abbatiale, sous le Titre du Pape saint Leon premier, & sujette aux Moines d'Olivet, où sur la muraille du Chœur, on voit peints, plusieurs Fondateurs, des Ordres, & entre autres nôtre Pere saint François, orné des sacrées Stygmates de Jesus-Christ, avec le Capuce, & l'Habit des Capucins, & l'on y lit une Inscription ancienne de trois cens ans. LVI.

Sont encore plus anciennes les Figures de saint François, & d'environ trente Freres Mineurs, taillées sur les Corniches de Pierre, qui paroissent aux Portes de l'Eglise de saint François de Lecci ville d'Ottrante, qui montrent bien par leur Habit, & leur Capuce comme ceux des Capucins, que leur forme fût instituée par saint François, & qu'elle a long-tems subsisté dans son Ordre, puisque ces figures sont taillées sur ces Pierres, l'an 1273. de Jesus-Christ, sous le Pape Gregoire X. & Charles I. d'Anjou Roi de Naples, & de Sicile. LVII.

L'on nous a envoié aussi, de Benevent, une Copie autorisée de la signature d'un Notaire public, & de Témoins, de l'Image de saint François, qu'on voit à la muraille, sur la Porte de son Eglise, & cette Peinture paroît aux yeux avec le Capuce Piramidal, & quarré des Capucins, comme le portoit nôtre saint Pere; c'est un bruit commun dans cette Ville, que cette Image fut peinte du Tems qu'on bâtit l'Eglise, un peu aprés la mort de saint François. LVIII.

VINGT-TROISIE'ME FIGURE.

A Capoüe ville de la Campagne de Naples, proche de Volturno, se voient deux Images fort anciennes dit-on, de nôtre Pere saint François, dans les Maisons de saint Pierre, qui servent de Convent aux Freres Mineurs Conventuels, peintes au côté droit du grand Autel de leur Eglise, dont la premiere est d'un saint François en Capucin, qui tire de ses mains une jeune Fille d'un Fleuve fort profond, où elle s'étoit précipitée. LIX.

VINGT-QUATRIE'ME FIGURE.

L'Autre represente ce Saint, qui prêchoit aux Oiseaux, & l'un & l'autre de ces Portraits, representent si justes le Capuce long, & quarré, la grosse Corde, la Barbe, & les Sandales des Capucins, qu'on ni peut remarquer de difference. Leur Copie nous a été envoiée, avec toutes leurs Attestations necessaires, à les faire croire fort assurées, & d'une inviolable Foi. LX.

VINGT-CINQUIE'ME FIGURE.

Image de saint François à Tiano de Capoüe.

LXI. A Tiano, qui est une ville de la Campagne de Naples, de l'Archevêché de Capoüe, sur un ancien Tableau, mangé presque des Vers, qu'on garde encore, dans l'Eglise de saint François des Freres Mineurs Conventuels, fut veuë autrefois l'Image de ce Saint, portant de sa main gauche un Livre, & de sa droite montrant la plaie sacrée qui y étoit, avec la Barbe assez longue, & un Capuce Piramidal, & quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire, & l'on croit que cette Image est peinte, il y a plus de deux cens ans, nous en avons la copie bien autentique.

VINGT-SIXIE'ME FIGURE.

LXII. MAis toutes les autres Peintures, qui se trouvent en plusieurs Lieux de la Ville Roïale de Naples, fort feconde en toutes les bonnes choses, & principalement en pieté, n'autorisent pas moins nôtre verité du Capuce Piramidal, & quarré, que celles, que nous avons jusqu'ici rapportées; desquelles en laissant les autres, nous en marquerons quelques-unes ici, qu'on voit en plusieurs endroits de la Sacristie de l'Eglise Metropolitaine, où sur des Tableaux differens, on a representé l'Histoire de saint Loüis Archevêque de Toloze, & fils du Roi Charles. Vous verriez en effet, dans le premier Ordre ce grand Saint, prendre l'Habit de saint François, des propres Mains de Frere Jean de Muro, General alors de l'Ordre des Freres Mineurs, en presence du Pape Boniface VIII. du Roi de Naples, & de Sicile son Pere, & de plusieurs Freres Mineurs, & la merveille de cette Peinture, saint Loüis, le General, & tous les Freres, y portent tous des Habits, & des Capuces, sans Lunules, & sans Scapulaires, comme tous les Capucins.

LXIII. Une autre suite d'Images, montre de même, un S. Loüis, qui donne à manger à des Pauvres, que plusieurs Freres, vêtus comme lui d'Habits, & de Capuces quarrez, & en pointe, soulagent dans cét emploi de la Charité.

LXIV. D'autres ordres d'Images, le representent diversement, les uns qui visite, & console les Malades, les autres qui leur fournit leurs besoins, ceux-là qui leurs administre les paroles de vie, & dans toutes les manieres, ce glorieux Saint y est representé si semblable, à un Capucin, en Habit, en Capuce, en Corde, & en Sandales, que c'étoit une même chose, & c'est un sentiment commun de tous, que ces Images furent peintes par l'ordre, & du tems du Roi Robert, Frere de nôtre saint Loüis, qui prit le Gouvernement du Roïaume, environ l'an 1309. & mourut l'an 1342. de JESUS-CHRIST.

LXV. Sont aussi fort celebres les Images de saint François, & de saint Antoine de Lisbonne, qui sont peintes, & qu'on voit dans le Refectoire de l'Hospice des Freres, proche le Monastere de sainte Claire, où l'on peut voir comme aux autres, la forme de l'ancien Habit, le Capuce long, sans Lunule, & sans Scapulaire, la grosse Corde, & les Sandales dont se servent tous les Capucins.

LXVI. Mais afin que nous ne semblions pas obmettre ici, ces autres Regions hors l'Italie, qui sont au de là des Alpes, comme privées des Témoignages de nôtre importante verité, j'en veux citer quelques-unes, dont les preuves serviront d'un grand Jour, à la forme veritable du Capuce de nôtre Pere saint François, sans Lunule, & sans Scapulaire.

Paris,

Paris, comme la Ville du Monde la plus belle, la plus grande, & la plus peuplée, merite bien d'être la premiere, où nous trouvons au deçà des Monts, des Témoignages plus autentiques de nôtre importante verité; c'est dans sa sainte Chapelle, que fit bâtir saint Loüis, & où il déposa tant de saintes Reliques, & principalement la Couronne d'Epines de JESUS-CHRIST, qu'à cause de leur multitude, & de leur sainteté, l'on l'appelle Sainte. Si vous considerez le haut de ce lieu sacré, vous verrez sur un Vîtrage fort grand, & bien êlevé, plusieurs Images de saint François, vêtu d'un Habit gris, avec un long Capuce, & une grosse Corde, à la façon des Capucins, sans Lunule, & sans Scapulaire, & l'on dit qu'elles sont de l'an 1260. de JESUS-CHRIST, au tems, que ce Saint Roi gouvernoit la France si Chrêtiennement. LXVII.

L'on trouve encore, à une Fenêtre de Vître du Chapitre, dans le Convent des Freres Mineurs Conventuels, du Territoire de Beauvais, d'autres Images de nôtre Pere saint François, & de ses Compagnons tous representez en Capucins, avec leurs Capuces quarrez sans Lunule, & sans Scapulaire, dont l'Antiquité est de trois cens Ans, au moins, disent tous les Historiens. LXVIII.

Au Monastere de saint Lucien, de l'Ordre de saint Benoist, dans le même Territoire, on voit un grand Tombeau de Marbre, où reposent les Cendres de Jean Cholet, que fit Cardinal le Pape Martin IV. qui y mourut l'an 1292. Vous voiez taillez sur le Marbre deux Freres Mineurs, fort égaux aux Capucins d'aujourd'hui, dont les Capuces sont si longs, qu'ils descendent jusqu'à la Corde de leurs Habits. LXIX.

Dans la ville d'Etampes, entre Paris, & Orleans, le Cloître des Observantins, nous montre l'Image d'un Frere Mineur en Capucin, taillée sur la Pierre, qu'on y plaça l'an 1236, disent les Archives de ce Convent. LXX.

Joignons à toutes ces Images, deux des Compagnons de nôtre Pere saint François, dans l'Eglise des Freres Mineurs Conventuels, de la ville d'Acqs, où reposent leurs Reliques, leurs figures s'y voient si semblables aux Capucins, qu'ils avoient assurément leurs Habits, & leurs Capuces. LXXI.

N'obmettons pas ici les Images en Marbre de deux Freres Mineurs, qui s'offrent à la veuë de ceux, qui entrent dans l'Eglise, où elles furent placées de Tems Immemorial, aux deux côtez d'une Statuë de Marbre de la sainte Vierge, en sorte qu'elles ornent le Frontispice de cette Eglise, & representent si fort au naturel, un Capuce Piramidal, & quarré, qu'on ne peut pas s'opposer à la verité: Dans le Cloître de ce même Convent, vous trouverez sur un ancien Tableau de sa Chapelle, de semblables Images, qui tiennent au milieu la figure de la Vierge sainte. LXXII.

Deux autres Images de saint François, & de saint Antoine de Pade, dépeintes sur un Tableau, à Avignon, dans l'Eglise des Freres Mineurs Conventuels, en une Chapelle de saint François, aux deux côtez d'une statuë de la sainte Vierge, ne le cedent pas aux autres Images, dont nous avons parlé, en forme d'Habit, en antiquité, ou en disposition de figures, & puis que le tems de leur peinture, s'échape à la memoire des Hommes, l'austerité de leur Habit, & la mesure de leur long Capuce, témoigne bien la verité de l'Habit & du Capuce de saint François, sans Lunule, & sans Scapulaire. LXXIII.

En un lieu du Terroire de Bourbon, appellé Champeaux proche Moulins, il y a une ancienne Eglise dédiée à saint Joseph, où demeurent des Freres Mineurs Observantins; à côté de l'Autel, à une muraille du Chœur, on remarque deux Sepulchres, le premier est de Guido de Dampierre, Seigneur de saint Juste, qui y fut enterré l'an 1266, au tems qu'on y fit peindre, sous la voûte de son Arcade plusieurs Images, dont quantité representent des Freres Mineurs, qui offrent à Dieu l'Ame du Deffunt, LXXIV.

sunt, & leurs Capuces pointus, & quarrez, montrent visiblement, qu'elle étoit la forme de ceux, qu'institua saint François, & qu'il prescrivit à ses Religieux, sans Lunule, & sans Scapulaire : Nous avons la copie de cét Original, avec toutes ses Attestations.

VINGT-SEPTIE'ME FIGURE.

LXXV. L'Autre de Marbre, est d'Anne de Bourbon, Femme d'un Duc de Bourgogne, qui y fut enterrée l'an 1283, comme disent ces chiffres. A la face de ce Sepulchre, on voit taillées sur le Marbre, quelques Colomnes separées en relief, où le Sculpteur a travaillé quelques figures de Freres Mineurs, dont l'Habit, le Capuce quarré, & la grosse Corde donnent un témoignage fort autentique, à l'Institution qu'en fit nôtre Pere saint François, comme on en juge distinctement, par la copie de cette figure de Monument, que nous avons receuë bien autorisée.

VINGT-HUITIE'ME FIGURE.

Tombeau de Leonore de Savoye, qui est à Ville-Franche, dans l'Eglise des Freres Mineurs de l'Observance.

LXXVI. MAis Ville-Franche principale du Bellay, dans l'Eglise des Freres Mineurs de l'Observance, qu'on dit avoir été la premiere bâtie en France, au tems de nôtre Pere saint François, l'an 1210. nous fournit un témoignage bien illustre de l'Institution de nôtre Capuce, puisqu'au côté droit de l'Evangile, assez proche du Chœur, on voit sous une Arcade, s'élever le Sepulchre de Leonore de Savoie, Fille du Duc Thomas, & Femme du Seigneur de Ville-Franche, élevé l'an de JESUS-CHRIST 1296. qu'elle mourut, aprés une vie d'une eminente sainteté. François Gonzague & Jacques Fodereus Autheurs de nôtre Tems, écrivent plusieurs choses de cette Leonore, & de son Sepulchre. Il est de Briques, aux Armes de Savoie semées sans nombre, representant la figure de la Dame mourante, qu'assistent alors plusieurs Freres Mineurs, dont si vous examinez l'Habit, & les Capuces quarrez, comme ceux des Capucins d'aujourd'hui, vous avoüerez qu'ils sont de l'Institution de nôtre Pere saint François, qui fut de ce Siecle là. Nous exposons en veuë ces figures d'autant plus volontiers, que le R. P. de Laval, Homme fort illustre, Définiteur General de l'Observance, & Gardien du Convent de Ville-Franche, par une affection singuliere, qu'il a pour nôtre Ordre, nous en a envoié l'autentique fort fidelement.

LXXVII. Gergeoie, ville considerable d'Auvergne, nous produit des Témoignages, de nôtre importante verité, dans une Eglise fort ancienne des Freres Mineurs, où vous verriez deux Tombeaux, dont l'un est dans le Chœur, au côté droit, proche le grand Autel, enfoncé dans la muraille, avec cette Inscription au haut, en Lettres Gothiques. *Ci gisent les Seignéurs de Murol, & particulierement le Seigneur Guillaume de Murol, bon Soldat, qui mourut pour son Prince, à la Bataille de Poitiers à Luy. M. CCC.* au bas de la face de ce Sepulchre, qui regarde l'Autel, on voit paroître, en Peinture élevée, six Images de Freres Mineurs, qui portans des Capuces pointus, representent fort bien l'Habit des Capucins. L'autre Sepulchre, au côté gauche de cét Autel, est de Pierre, élevé de quatre pieds, égal à l'autre en antiquité de Sculpture, où paroît une pompe funebre en bosse, de quinze Freres Mineurs, dont les uns revêtus d'ornemens sacrez, & les autres de leurs Habits, avec des Capuces pointus, sans Lunule, &

& sans Scapulaire, qui descendent jusques sur leur Corde, marchent en ordre fort dévotement. Ces Sculptures, dont les copies nous ont été confirmées, par la Foi publique des Témoins, aians précedé de deux cens ans, la Reforme des Capucins, nous assurent sans doute, de l'ancienne forme de nôtre Habit, instituée, & portée par nôtre Pere saint François.

VINGT-NEUFIE'ME FIGURE.

Image de saint François au Monastere de Jancourt en Flandres.

LA Flandre suit la France, en fait des Témoignages de nôtre importante verité. En effet à Tournay ville considerable, & Evêché, dans la Sacristie du Convent des Freres Mineurs de l'Observance, qui fut bâti du tems de nôtre Pere saint François, où un peu aprés, on montre un Calice d'argent, d'une forme fort ancienne, dont de tems Immemorial, on se sert à l'Eglise, qui represente sur la face exterieure de son pied, un Frere Mineur à genoux, en presence d'un Crucifix, & un autre sous ses pieds, inclinant devant saint François, & tous deux si semblables d'Habit, & de Capuce à ce saint Pere, & aux Capucins d'aujourd'hui, qu'on n'y peut remarquer de difference; dont la copie nous fut envoiée l'an 1612, signée de Témoins dignes de Foi. LXXVIII.

Au même tems, on nous envoia le témoignage signé, avec les copies fort bien representées des autres Images, qu'on voit à Tournay, dans un Vitrage de cette même Eglise des Freres Mineurs de l'Observance, si anciennes, que tous croient, qu'elles sont du tems qu'on bâtit l'Eglise, & qu'on plaça ce Fenêtrage au Chœur, il y a plus de quatre cens ans: Vous y verriez l'Histoire de l'Approbation de la Regle de saint François, où le Pape Honorius III. assis dans une Chaire, portant d'une main la Bulle d'Approbation, & devant lui saint François, avec quatre de ses Compagnons à genoux, tous avec des Capuces pointus, & quarrez sans Lunule, & sans Scapulaire. LXXIX.

Joignons à celles-ci, deux statuës de Freres Mineurs en Bois, dont les copies, tirées d'une Chapelle de saint Wast d'Arras, & fidellement exprimées, sont venuës à nous avec leurs Témoignages autentiques, en ce tems-là de l'An 1612. Tous croient, que ces statuës sont du tems de la Chapelle, fort anciennes, & de plusieurs Années. Mais on peut voir, à la faveur des autres Images, qui sont dans cette Chapelle, de qu'elle antiquité est le Capuce pointu & quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire des Capucins d'aujourd'hui. LXXX.

L'An 1613. l'on nous envoia un portrait de nôtre Pere saint François, avec la signature de bons Témoins, qu'on voit au Monastere de Jancourt, avec l'Image de l'Abbé Baudoüin, qui fait Abbé en 1203, bâtit cette Eglise depuis les Fondemens, dont le Successeur, qui mourut environ l'An 1236, y fit placer comme on dit, ces deux figures, & dans celle de S. François, on voit distinctement le Capuce Piramidal, & quarré, que portoit ce saint Pere, lorsqu'il étoit en vie. LXXXI.

TRENTIE'ME FIGURE.

Image de saint François de la Ville de saint Omer.

UNe autre Image de saint François, dans l'Eglise des Sœurs riches de sainte Claire, de saint Omer, au Comté de Flandres, se conserve LXXXII.

bien religieusement, & l'An 1612. l'on en tira la copie, d'un ancien Tableau de l'Eglise, qu'on nous a envoiée avec ses Attestations, où l'on voit clairement, que bien devant la Reforme des Capucins, les Freres Mineurs portoient nôtre forme d'Habit, avec nôtre Capuce, sans Lunule, & sans Scapulaire.

TRENTE-UNIE'ME FIGURE.

Image d'un Frere Mineur, à la ville de saint Omer.

LXXXIII. DE la même ville de saint Omer, on nous a envoié, confirmée de la main du Peintre, l'Image d'un Frere Mineur en Capucin, avec le Capuce pointu, sans Lunule, & sans Scapulaire, qui est taillée en bosse sur le Frontispice de l'Eglise de saint Ubertin, si ancienne, qu'elle est de tems immemorial, & de prescription inviolable, dont nous autorisons bien nôtre importante verité.

TRENTE-DEUXIE'ME FIGURE.

Image de saint François, à la ville de Bruxelles.

LXXXIV. MAis entre toutes les Images de nôtre Pere saint François, est fort celebre celle, qui nous fut envoiée avec de bons Témoignages de la ville de Bruxelles, Capitale du Brabant, l'An 1612, qu'un Chanoine de la Ville appellé de Mol, a trouvée chez des Religieuses de Bruxelles, dans un ancien Livre de Prieres, où nous voions une preuve bien sensible de l'Habit, & du Capuce des Capucins.

LXXXV. L'Allemagne fournit aussi ses Témoignages à nôtre verité, puisqu'à Ratisbonne, entre les Villes libres Allemandes, fort illustre en richesses, & en Diétes Imperiales, qui s'y assemblent fort souvent; on voit une Eglise de saint Sauveur des Freres Mineurs Conventuels, bâtie par Frere Cesarius de Spire, où paroissent au milieu deux Statuës de saint François, & de saint Loüis de Toloze, fort anciennes, au sentiment de tous, qui representent si clairement l'ancien Habit des Freres Mineurs, leur long Capuce, leur grosse Corde, & les autres particularitez, qu'elles attirent l'esprit, & les yeux de leurs Spectateurs, & leurs prouvent visiblement nôtre verité. Outre ces deux Statuës, l'on en voit d'autres dans la même Eglise, en un de ses Fenêtrages, fort anciennes, qui representent saint François, saint Antoine de Pade, & saint Loüis de Toloze avec le Capuce pointu, & quarré des Capucins.

LXXXVI. J'acheve les Témoignages de nôtre verité, par l'Espagne; Barcelonne est une Ville des plus celebres de l'Espagne interieure, où l'on voit un Monastere de Religieuses de saint Augustin, qu'habiterent autrefois longtems d'autres de sainte Claire, dont il y reste une Chapelle, où l'on voit deux Sepulchres, sous une même voûte d'Arcade, qui representent sous l'Arcade, quelques Images de la Vierge, & des Anges, & à ses deux côtez, on remarque deux Freres Mineurs à genoux, si semblables aux Capucins, qu'ils ont leur Habit, & leur Capuce, sans Lunule, & sans Scapulaire. La Peinture en est si ancienne, qu'elle a plus de deux cens Ans, comme on le voit par son Inscription, presque toute effacée, l'on ne laisse pas d'y distinguer ce chiffre 1326.

LXXXVII Dans une autre Chapelle, de la même Eglise, dédiée à saint Jean Baptiste, l'on voit un autre Sepulchre, sous une Arcade, où le Corps de la Bien-heureuse Agnes, premiere Abbesse de ce Monastere, avoit reposé

plusieurs

plusieurs Années, & quelques Images de Saints, peintes sous sa voûte, aux deux côtez du pied du Monument, on remarque deux Freres Mineurs à genoux, d'Habit, & de Capuce quarré, comme les deux premiers, dépeints il y a plus de trois cens Ans, comme on le lit dans un Epitaphe, gravé sur un Marbre, dont voici les paroles. *Ci-gît Sœur Agnes Vierge, qui aiant été la premiere Abbesse de ce Monastere, plus de quarante-sept Ans, parut glorieuse par autant de Miracles devant, & aprés sa mort, qu'elle avoit vêcu, avec une grande réputation d'une tres-parfaite Sainteté. Elle mourut l'An de* JESUS-CHRIST *1280, aux Kal. d'Octob. Ferie quatriéme.*

Ne sont pas de moindre Foi, pour nôtre verité, quelques Images de saint François, & d'autres Freres Mineurs, qu'autrefois on conservoit, dans un Bourg de Catalogne, chez des Moines de saint Benoist, en une Eglise de sainte Marie, dépeintes sur un Tableau, qui representans nôtre saint Pere, & ses Compagnons, avec nôtre Habit, & nôtre Capuce, & fort anciennes, obligerent le Gardien des Capucins de Vicho, de demander au Prieur de ce Monastere, qu'il put faire transporter au nôtre, cét ancien Tableau, qui leur servit de Monument de nôtre verité, & le Prieur lui accorda cette piece, par un Acte publique, qui l'obligea de le conserver chez-nous. LXXXVIII.

La ville de Perpignan, qui est d'Aquitaine, & sujete maintenant à la France, nous fournit un autre Témoignage de nôtre Capuce quarré, au Portique exterieur du Convent des Freres Mineurs de l'Observance, où l'on remarque un Sepulchre de Marbre à Terre, qui represente, au milieu de sa couverture, le Portrait d'un Deffunt vêtu comme les Capucins, & plusieurs Freres Mineurs, taillez sur le Marbre, tout autour, avec leurs Habits, & leurs Capuces, d'une antiquité si étenduë, qu'elle devance les trois derniers Siécles, comme le montre l'Epitaphe du Deffunt, gravé sur ce Marbre, dont voici les paroles. *L'An de* JESUS-CHRIST *1312. le 7. des Id. de Iuin, mourut Frere Hermandalgus Oliva, dont les Os furent mis dans ce Sepulchre, ce qu'ordonna Boneta sa Mere, Femme autrefois du Seigneur Rodolphe Oliva son Pere, par les dernieres volontez de son Testament.* LXXXIX

Mais à ceux, qui entrent dans ce Monastere, se presentent les Images de saint Loüis de Toloze, & d'autres Freres Mineurs, fort égales en Habit, & en Capuce aux Capucins, & elles sont dépeintes à la face d'un Autel ancien du Cloître. XC.

Plusieurs autres Images des Freres Mineurs, & qu'on voit taillées en Pierres, au Bourg de Ville-Franche, du Dioceze de Terragone, dans l'Eglise des Freres Mineurs de l'Observance, donnent encore un grand poids à nôtre verité, puisqu'une Pierre Sepulchrale de Marbre, qui paroît dans la Chapelle de saint Barthelemy, au côté de l'Autel, exposé les Images taillées de plusieurs Freres Mineurs, comme en une Procession, qui conduisoient un mort à sa Sepulture, & l'on remarque par l'Epitaphe que voici, quel étoit ce Deffunt, que tant de Freres Mineurs vêtus entierement, comme les Capucins d'aujourd'hui, alloient enterrer dans son Sepulchre. XCI.

Sectans pro modulo procerum vestigia gestus,
Hoc jacet in tumulo, pii Martini vir honestus.
Qui obiit Anno. Dom. 1287. Non. Febr.

Que terminent enfin tous ces Témoignages de nôtre importante verité, quelques Simulachres de nôtre Pere saint François, & d'autres Freres Mineurs, qui sont exposez à tous les yeux, au Bourg de Berga, du Dioceze d'Urgel, en une Eglise des Freres Mineurs de l'Observance, où le Tableau du principal Autel, est de JESUS-CHRIST, & de la sainte Vierge, qui sont à sa droite, & à sa gauche, & saint François s'agenoüille devant eux, comme s'il en devoit recevoir quelque chose, vêtu si distinctement en Capucin, qu'il en paroit un à tous ses Spectateurs. Sous les Orgues de la XCII.

même Eglise, dans une Chapelle de sainte Anne, on y voit sur un Tableau, le Portrait de nôtre saint Pere, qui donne sa Regle à plusieurs Freres à genoux, & tous ont l'Habit, & le Capuce des Capucins, dont l'Ouvrage est si ancien, qu'il est fait il y a plus de deux cens Ans. D'où vient que personne ne peut douter avec justice, qu'il n'ait précedé nôtre Reforme de plusieurs Années. Nous pourrions aisément mettre ici les Témoignages de beaucoup d'autres Images, & Sculptures, qui montrent la tres-ancienne forme du Capuce quarré, & pointu dans l'Ordre des Freres Mineurs, que nous obmettons à dessein de ne pas ennuier nos Lecteurs.

QUATRIE'ME CLASSE.

Des Témoignages par les Apparitions de nôtre Pere saint François.

XCIII. CEtte Classe produit un si grand nombre de preuves, au soûtien, & à la deffence de nôtre importante verité, que s'il falloit lire ici toutes les Apparitions de saint François, de saint Antoine de Pade, & d'autres saints Religieux, qui sont arrivées à plusieurs, sous l'Habit des Capucins, elles seroient presque infinies, & pourtant en ce genre de Témoignages, nous ne mettons pas de sorte la verité certaine de nôtre Habit, que nous dénions absolument, que ces mêmes Saints, ne soient quelquesfois apparus, avec les Habits, ou des Conventuels, ou des Observantins, à cause principalement, que les Apparitions, & les Miracles, qui se font, ou par nôtre Pere saint François, ou par les autres saints de l'Ordre, ne sont pas ordonnez de Dieu, pour autoriser une certaine forme d'Habit, mais plûtôt pour accroître la Foi, dans les cœurs de ceux, qui les appellent à leurs secours, parce qu'ils leurs apparoissent quelquesfois, en cette forme d'Habit, qui revient mieux à leur esprit, & à leur pieté. D'où vient que ce genre de preuves est ordinairement moins assuré, & même moins necessaire à prouver la vraie forme, que nous soûtenons ici de nôtre Capuce, sans Lunule, & sans Scapulaire. Il est toutesfois sans doute, que lorsque les Apparitions sont emploiées, à montrer la verité de l'Habit, elles ne soient d'une grande force, & qu'on n'en puisse tirer une consequence fort visible de ce qu'on prétend, afin donc qu'on voie, que cette sorte de preuve, ne nous manque pas, nous avons jugé à propos, de mettre ici, quelques exemples de ces divines Apparitions.

XCIV. Et pour commencer par Frere Mathieu de Bassy, l'Apparition de nôtre Pere saint François est fort considerable, & bien puissante à prouver nôtre Capuce, lorsque l'An 1524, apparoissant à Frere Mathieu, qui étoit encore chez les Observantins, il parut plusieurs fois marcher devant lui, avec un Capuce quarré, comme nous l'avons dit amplement, dans la premiere Année de nos Annales; puisque cette Apparition s'étant faite à dessein, de reparer dans le Monde la forme du veritable Habit, & du Capuce quarré, qui y étoit si fort alterée, est d'une grande force pour autoriser nôtre verité, il n'est pas surprenant, si elle a donné commencement à la Reforme des Capucins.

XCV. Une autre vision de Frere François de Cartocete, Homme celebre en pieté, chez les Peres de l'Observance, l'An 1525, succede à celle-ci, où la vraie forme de l'Habit de saint François, avec la grosse corde, & le Capuce quarré, lui étant divinement montrée, comme celle, dont se devoit servir nôtre Reforme, comme nous l'avons plus amplement expliqué, dans nos Annales, fournit d'une preuve irrefragable de nôtre importante verité.

La troisiéme de l'An 1572, arriva à un de la Famille de Maffei, du Bourg d'Acquasfreda, qui ne voulant pas vendre à juste prix, une partie

de son Champ, qui devoit servir à bâtir un Convent de Capucins, vit en songe nôtre Pere saint François, avec l'Habit de la Reforme, qui lui apparut tout en colere, le frapa assez rudement, & l'obligea de donner son Champ à ses Freres.

Ce qui arriva d'étrange, à François Rega Mendozza, Gouverneur du Château de Civitella, est presque semblable, il s'opposoit opiniâtrément à la Fabrique d'un Convent de Capucins, lorsqu'il fut par trois fois repris severement de nôtre Pere saint François, qui lui apparoissoit en Habit de Capucin, & comme il méprisoit ses menaces, il se rendit à de rudes coups de foüet, que lui donna ce Saint: c'est avec le même Habit, que saint François apparut à Ottavio Galluccio d'Acqs malade, & grand Bien-faiteur de l'Ordre, & aprés l'avoir consolé dans sa maladie, il lui prédit sa prochaine mort. XCVI.

Nôtre glorieux Pere, se laissa voir encore avec l'Habit des Capucins, à Dominique des Comtes de Piozzasco, Homme devot veritablement, & fort affectionné à l'Ordre, dans le tems qu'il faisoit sa priere, & il lui promit qu'il gagneroit son Procés.

Dragutio de Casalnuovo, Territoire de Cosenze, Conducteur de la Fabrique de nôtre Convent, malade à l'extrémité, l'An 1600, vit nôtre Pere saint François, & saint Antoine de Pade, qui lui apparurent vêtus, comme les Capucins, d'où il éleva sa voix, en disant: Voilà S. François, voilà saint Antoine de Pade; donnez-moi promtement leur Habit de Capucins, comme ils l'ont ordonné, ce que ses Parens lui refusans? Pourquoi leur dit-il, me refusez-vous ma gloire, je n'irai point dans le Ciel avec eux, à moins que je n'aie leur Habit, & aussi-tôt qu'on le lui eut donné il mourut. XCVII.

Un Capitaine d'Infanterie, que je ne nomme pas, accusé faussement d'un grand crime, auprés du Duc d'Ossonne Vice-Roi de Naples, attendoit son Arrest de mort, à tous les momens de sa mourante vie, lorsqu'il recommanda fort instamment son innocence à saint François. Ce Saint alors, vêtu de l'Habit des Capucins, avec douze Freres Mineurs, tous le Capuce quarré, lui apparurent en Prison, & lui promirent sa liberté, le lendemain il l'obtint du Vice-Roi, qui la lui donna, sans que personne l'eut poursuivie auprés de lui. XCVIII.

Enfin, pour ne pas mettre ici plusieurs autres Apparitions, l'An 1627, croissoit plus que l'ordinaire une Eau de Ravine, appellée communément la Bogna, qui se précipite dans la vallée d'Ossola, qu'elle menaçoit d'innonder toute entiere, & principalement le Convent des Capucins, & l'on vit aux bords du Torrent saint François, & saint Antoine de Pade vêtus en Capucins, qui par leurs Benedictions, aprés avoir arrêté l'impetuosité de l'Eau, disparurent aux yeux de leurs Spectateurs. Ce qu'on nous a mandé, avec la Foi de plusieurs Témoins, d'où l'on doit conclure, que la forme de l'Habit, & du Capuce quarré, sans Lunule, & sans Scapulaire des Capucins d'aujourd'hui, est de l'Institution, & du Tems de nôtre Pere saint François. XCIX.

CINQUIE'ME CLASSE.

Des Témoignages par les Miracles.

LA verité de nôtre Capuce quarré, n'est pas moins prouvée, par un nombre presque innombrable de Miracles, que Dieu a faits en plusieurs Lieux du Monde, pour animer les Fidels, à la devotion de l'Habit de saint François, nous en rapporterons ici quelques-uns, & nous laisserons les autres dans nos Annales, où nous les avons placez dans leur rang d'Années, C.

d'Années. A Troyes Ville de la Poüille, l'An 1606, Antoine Carraciolo, Fils d'Emilio Carraciolo, & de Catherine Filomarina, étoit malade à l'extrémité, lorsque ses Parens, prioient instamment nôtre Pere S. François, dont ils étoient fort devots, pour la Santé de leur Fils. Ce Bien-heureux Pere, avec l'Habit, & le Capuce des Capucins, apparut sur le soir au mourant, le consola de paroles, & lui promit la Santé, qu'il recouvra toute entiere peu de tems aprés.

CI. L'An 1607, Helene Femme de Celio Pignatelli Gentil-homme Napolitain, tombée malade à Lauciano, Ville de l'Abruzze, d'une fort violente Pleuresie, se fit apporter un Habit des Capucins, qu'elle avoit obtenu de leur General, afin qu'au moins en mourant, elle joüit de sa veuë. L'on lui apporta l'Habit avec le Capuce quarré, comme tous les nôtres, & aprés avoir ordonné qu'on l'en revêtit, à peine l'eut-elle porté trois heures, qu'elle commença de se mieux porter, & bien-tôt toute guerie, elle éprouva bien nôtre importante verité.

CII. Presqu'au méme tems, un Clerc de nôtre Ordre, étoit fort malade en Sicile, lorsque le Medecin ordonna, pour sa guerison, qu'on lui ôta son Habit, & qu'on le mit coucher dans des Draps. Le Malade si opposoit, & l'on ne put l'obliger à obeïr au Medecin, pour faire une chose si extraordinaire dans l'Ordre. Mais son Gardien joignit un commandement, à l'ordonnance du Medecin, & il se soûmit à leurs volontez; à peine eut-il quitté l'Habit, & fut-il dans des Linges, qu'il s'écria: Je brûle, je brûle, je brûle, rendez-moi nôtre Habit, & lorsqu'il l'eut repris sur son corps, il fut entierement gueri, pour conclure delà, que la forme de nôtre Habit, est fort considerable, & d'un grand pouvoir auprés de Dieu.

CIII. La preuve de nôtre verité, est bien augmentée, par la terreur des Demons, qui sont fort effraïez à la seule veuë de nôtre Habit: En voici un, ou deux exemples, qui ne seront pas ennuïeux à nos Lecteurs. A Génes Ville principale de Ligurie, l'An 1570, un Homme fort riche, comme le sont ordinairement les Nobles de cette Republique, avoit acquis de grands Biens, par ses usures, & crainte d'être obligé de les restitüer, il se privoit de sorte des Sacremens, & principalement de la Penitence, qu'il achetoit pourtant de son Curé tous les Ans, à grand prix, une Attestation, qu'il s'en étoit approché. Enfin, tombé malade à l'extrémité, il mourut sans Penitence, & sans Confession de tous ses pechez. Sa Femme qui étoit fort affectionnée aux Capucins, pour servir au Salut de l'Ame de son Mari, obtint aprés plusieurs Prieres du Gardien des Capucins, un Habit de l'Ordre, dont elle fit revêtir le corps du Deffunt. Ce Cadavre alors déposé dans une Chapelle du Cloître des Peres de l'Observance, jusqu'au lendemain, qu'on devoit achever ses Funerailles, on le veilloit la nuit, & tandis que deux Freres de cét Ordre prient Dieu, proche de ce corps, il commença de remüer, & de faire un grand bruit, comme s'il eut voulu mal-traitter ces Freres, fort surpris tous deux, ils s'enfuïent, & vont en avertir leur Gardien, qui en destine deux autres, pour être mieux informé du Fait, & ils éprouverent la même chose, que les deux premiers; le Gardien fort informé, assemble tous les Freres de sa Famille, dans le Refectoire, en prend un ou deux avec lui, armé d'une Etole, & de l'Eau benîte, marche au lieu, où étoit le mort, & le conjure au nom de Dieu, de le suivre dans le Refectoire. Chose horrible, le Deffunt quitte sa Bierre, suit le Gardien, qui entré devant lui, le conjure encore au nom de Dieu, de dire en presence de tous les Freres, qu'elle étoit la cause de son bruit, & ce qu'il prétendoit d'eux. Le mort alors, s'écrie d'une voix horrible? Pourquoi m'interrogez-vous du bruit? Comment ne me demandez-vous pas, d'où vient que je n'en fais pas un plus grand: Voici un Habit, qui me brûle plus cruellement, que les Enfers mêmes: comme condamné par l'Arrest de Dieu, les Demons m'eussent déja emporté dans leurs Supplices, si

ſi cét Habit n'eut toûjours juſqu'ici combattu contre eux : ôtez-le moi au plûtôt, & je vous laiſſerai en paix. Le Gardien alors, commanda qu'on le dépoüilla de ce ſaint Habit, & les Demons auſſi-tôt, à la veuë de tous les Freres, emportent ce corps, pour l'enterrer dans leurs flâmes, aprés avoir laiſſé dans tout ce Convent des odeurs fort puantes. Un venerable vieillard qui vit cét épouventable accident, avec de profondes reflections, entra peu de tems aprés aux Capucins, & nous témoigna bien aſſurément, ce qu'il avoit vû.

Il arriva dans la Sicile une choſe ſemblable, d'une égale Foi ; un Uſurier à l'extrémité, obtint aprés pluſieurs Prieres des Capucins, qu'aprés ſa mort, on le revêtiroit d'un de leurs Habits. L'on apporte l'Habit ſur le Lit du malade ; mais tandis que deux Freres envoiez par leur Gardien, ſont en Prieres auprés de lui, l'on entendit en pleine nuit, dans la Chambre, une voix horrible, diſant : *Prenez-le, prenez-le*, à qui un autre répondoit, *Je ne puis*, ces deux Freres épouvantez, qui connurent que c'étoient des Demons qui parloient ſi effroiablement, jettoient de l'Eau Benite ſur le Lit, & ſur le Malade. La premiere voix toutesfois s'écria plus haut, & diſoit : *Prenez-le, prenez-le*, & l'autre lui répondoit, *Je ne puis, parce qu'il a ſur ſon Lit, l'Habit de ſaint François.* Ces Freres connurent par ces paroles, qu'il étoit condamné de Dieu, & qu'il étoit indigne, d'être revêtu de l'Habit de ſaint François, puiſqu'il étoit Damné eternellement, ils l'ôtent de deſſus ce Lit, & auſſi-tôt toute la Chambre, fut remplie d'une fumée de ſoulphre, d'une odeur ſi puante, & l'on entendit un bruit ſi horrible, qu'il ſembloit que toute la Maiſon ſe renverſoit deſſous ſes Ruines. Pendant tout ce tintamarre, deux Demons s'approchent du Deffunt, qui venoit d'expirer au milieu de ce bruit, enlevent ſon corps en l'air, & l'emportent dans les Enfers avec eux. CIV.

Finiſſons tous ces Témoignages des Miracles, par celui qui arriva dans Prague, Ville principale de Bohéme, l'An 1605, à un certain Heretique, qui pour faire raillerie du Capuce pointu, & quarré des Capucins, ſe fit façonner un de leurs Habits, s'en ajuſta le Capuce ſur ſa Tête, en Bouffon, & eut l'effronterie de Danſer avec ce ſaint Habit, dans toutes ſortes d'Aſſemblées. Mais la vengeance de Dieu s'irrita bien-tôt contre ce ſacrilegue, parce qu'il n'étoit pas encore au milieu d'une Danſe, que ſaiſi d'une promte défaillance de cœur, il tomba par Terre, en preſence de toute la Compagnie, repenti alors de ſon crime, ſans reconnoître d'autre cauſe de ſon évanoüiſſement, que la raillerie, qu'il avoit faite de l'Habit de ſaint François, il ne recouvra ſa Santé, que long-tems aprés, pour apprendre, non ſeulement aux Fidels, mais aux Heretiques mêmes, le pouvoir, & la verité de la forme du Capuce de ſaint François. J'obmets à deſſein pluſieurs autres Miracles, pour n'être pas trop incommode à mes Lecteurs, par trop de récits. CV.

SIXIE'ME CLASSE.

Des Témoignages par les Ecrivains anciens, & Modernes.

NOus ſommes enfin arrivez à la derniere Claſſe de nos Témoignages, qui compoſée du commun conſentement des Anciens, & des Modernes, qu'on peut dire une voix publique de la verité, donne à la nôtre, du Capuce quarré, & pointu, ſans Lunule, & ſans Scapulaire, une foi fort aſſurée, & nous montre, ſans aucun doute, l'Inſtitution, & l'Antiquité de ce Capuce de ſaint François, & de ſon Ordre. Tous ces Ecrivains effectivement, ou aians été proche la naiſſance de l'Ordre, ou précedé de long-tems la Reforme des Capucins, ou puiſé les ſentimens plus purs de CVI.

nôtre

nôtre verité, jusque dans la Tradition, & la renommée de Fait, les plus anciennes, peuvent être les juges de cette grande controverse, les plus incorruptibles, & les plus dignes de Foi; nous avons donc mis cette Classe la derniere, afin que comme le Sceau de toute cette Démonstration, elle termine toute nôtre controverse, & concluë par son grand poids nôtre verité.

CVII. La premiere place est ici deuë legitimement, à Barthelemy de Pise, Auteur de plusieurs Volumes, & principalement des Conformitez, qui l'An 1380, aiant paru, dans l'Ordre des Freres Mineurs, entre les plus celebres de son Siécle, en doctrine, & en Sainteté, efface par son credit, tous les soupçons de la tromperie, ce grand Homme déclarant, dans son Livre des Conformitez, qu'elle fut la forme de l'Habit veritable de nôtre Pere saint François, a écrit de lui: *Que depuis le commencement de son Ordre, jusqu'à la fin de sa vie, riche seulement avec sa Tunique, sa Corde, & ses Mutandes, il ne se glorifioit qu'en la disette, & ne se réjoüissoit qu'en la Pauvreté. D'où vient que satisfait de sa seule Tunique ordinaire, il n'en portoit point d'autre dessous, & encore elle étoit, dit la cinquième partie de sa Legende, rude, âpre, & austere, parce qu'il abhorroit, la délicatesse dans son vêtement, & en cherissoit l'âpreté, disant que les Demons s'enfuïoient, par les choses austeres, & qu'au contraire ils s'animoient à nous tenter par les délicates. Mais l'ancienne Legende dit, quel étoit son Habit, puisqu'étant instruit par* Jesus-Christ, *il voulut avoir exterieurement un Habit, conforme à sa Croix, à la Lettre. D'où vient, que pour ce qui regarde, & sa longueur, & sa largeur, & sa qualité, & sa couleur, & sa vileté, il en enseigna la mezure par sa parole, & par son exemple, témoins Freres Bernard, Gilles, Massé, & ses autres Compagnons, qui se disoient avoir appris de lui, la forme de leur Habit, & le témoignoient par leurs actions. Pour la matiere, il enseigna, qu'elle devoit être d'un Drap vil, & de couleur de cendre, ou pâle, ou de terre representant la mortification de* Jesus-Christ, *& d'une telle grossiereté, qu'elle entretint le corps, & qu'une seule Tunique rapiécée dehors, & dedans suffit à un Frere sain, avec cette longueur; qu'étant ceinte d'une Corde, sans replis, elle, ne toucha point la Terre: que la longueur des Manches, s'étendroit jusqu'à l'extrémité des Doigts, en sorte qu'elles couvrissent les Mains; & ne passassent pas leurs longueurs: que la largeur fut telle, que les Mains y entrassent, & en sortissent facilement: que le Capuce soit quarré, & de telle longueur, qu'il couvriroit la Tête, en sorte que son Habit representât la forme de la Croix, que par sa vileté, il publia le mépris de toute la gloire des Hommes, & de leurs ornemens: qu'il fit paroître un Frere Mineur, & mort, & crucifié au Monde, qu'il couvrit le besoin, & la nudité, qu'il entretint les Amateurs de la Pauvreté; qu'il fut un signe des Professeurs d'humilité; & enfin qu'il fut une veritable marque des mépris, & des hontes de* Jesus-Christ: *& la Regle dit de lui, qu'ils aient une Tunique avec le Capuce, parce qu'il doit être long, & étroit par rapport à la Tunique, c'est ce que dit l'ancienne Legende.*

CVIII. Voilà le beau Témoignage, d'un Auteur ancien, dont il prouve par les Monumens plus anciens, que le Capuce quarré, est de l'Institution de nôtre Pere saint François, & du commencement de l'Ordre, puisque l'ancienne Legende, que cét Auteur a citée sur ce sujet, fut composée par trois Compagnons de S. François, c'est le sentiment commun de l'Ordre.

CIX. Joignons à ce Témoignage, celui d'un plus ancien Pere, que Barthelemy de Pise, c'est le Bien-heureux Angelo Chiareno, qui du Tems du Pape Celestin V, l'An 1295, fut Pere de la Reforme des Clarins. On voit un Livre de lui Manuscrit, des sept Afflictions de l'Ordre, où l'on lit distinctement, presqu'en mêmes Termes, ce que nous venons de dire du Pisan, de nôtre Capuce quarré, & je ne m'en étonne pas, puisque Barthelemy de Pise, a pris de l'ancienne Legende, & d'Angelo devant lui, ce qu'il en a écrit; on peut même croire, que Chiareno l'avoit emprunté de cette même Legende.

C'est

C'est pourquoi Rodulphus Tossiniacensis, Homme de réputation parmi les Freres Mineurs Conventuels, persuadé par l'autorité de cette Legende, & des autres anciens Ecrivains de l'Ordre, lorsque, comme un Auteur sincere, il décrit dans son Histoire, la forme veritable de l'Habit, de nôtre Pere saint François, parle principalement de nôtre Capuce quarré, en disant : *Que la Tunique de saint François fut pâle, & de couleur de cendre, comme quelques-uns disent, qu'êtoit la Tunique sans coûture de* JESUS-CHRIST, *elle fut aussi conforme à sa Croix, dont la longueur ne touchoit point la terre, & avec la largeur de ses Manches, venoit jusqu'aux extrémitez des Doigts des Mains. Il n'eut qu'une Tunique fort grossiere, qui descendoit jusqu'aux pieds, & il n'eut point de honte de la porter, aux visites qu'il êtoit contraint de rendre à des Princes. Il s'en servoit, soit dans les chaleurs de l'Eté, soit dans les froids de l'Hiver. Il porta aussi le Capuce quarré, & assez long, pour lui couvrir le visage, comme ont accoûtumé d'en porter les Païsans de ces Païs-là. D'où vient que la mezure de son Habit, sa longueur, sa largeur, sa qualité, sa couleur, & son abbaissement, furent de son institution, & de son exemple, comme ses Compagnons disoient l'avoir appris de lui, leur disant, fort souvent, bannissez de vos vêtemens, toutes sortes de délicatesses.* CX.

C'est ce qu'avant Rodulphus, avoit remarqué Sedulius, dans la Vie de saint François, lorsqu'il témoigne en preuve de nôtre verité, qu'il a vû plusieurs Habits, & beaucoup de Capuces de forme quarrée de ce Bienheureux Pere, en sorte qu'on n'en peut plus douter, aprés le Témoignage visible, d'un Auteur si digne de foi. CXI.

Jean Rausserius d'Angers de l'Ordre de l'Observance, dans un Livre qu'il Intitule l'Etat, & l'origine de l'Ordre Seraphique de saint François, traitant cette grande question, quel est l'Habit des Freres Mineurs, aprés avoir agité plusieurs choses pour & contre, citant enfin Sedulius, dont nous venons de parler, conclut ainsi la difficulté : *Il faut confesser assurément, avec liberté, que dés le commencement de l'Ordre, & même le Patriarche saint François, s'est servi comme les Freres de son Tems, de l'Habit, du Capuce, & de la forme de tout le vêtement, que portent aujourd'hui les Capucins (quoi que peut être, il y ait quelque difference,) & cét Habit aiant été interrompu l'espace de deux cens Ans, fut rétablit l'An 1626, par l'autorité du Pape Clement VII.* CXII.

Marc de Lisbonne, Autheur des Chroniques de saint François, a rendu celebre dans le Monde, avant Rausserius, cette sincere confession d'une visible verité, part. 2. chap. 1. ou traitant de l'Eglise, que la Dame des sept Soleils, fit bâtir à l'honneur de saint François, il dit ces paroles : *Par succession de tems, fut augmenté ce Monastere, où l'on voit quelques Images dépeintes au naturel, avec l'Habit des Capucins, dont se servoient les Freres Mineurs en ce Tems-là.* Deplus, liv. 5. chap. 21, lorsqu'il rapporte le Portrait de saint François, qu'on voit d'un Ouvrage à la Mosaïque, sous la voute de saint Jean de Lateran, il dit : *Entre les figures de la sainte Vierge, & de saint Pierre est placée celle de saint François, plus petite que les autres, qui apparoît orné des stigmates de* JESUS-CHRIST, *& porte un Capuce pointu, parce qu'il s'en servoit étant vivant, & alors c'étoit celui de tout l'Ordre des Freres Mineurs.* Le même, part. 3. liv. 9. chap. 15. parlant de la Reforme des Capucins, dit : *Que Frere Mathieu de Bassy, fut le premier alors, qui commença de porter le Capuce pointu, ce saint Pere étant tout embrazé d'esprit, & d'un zele merveilleux pour la Pauvreté, aiant veu le Capuce de son saint Pere, s'en fit faire un semblable, & se revêtant d'un vil Habit, fort simple, il marchoit nuds pieds. Cét Auteur en plusieurs endroits des Chroniques, dit plusieurs choses du Capuce quarré de saint François, dont il n'est pas besoin de lasser nos Lecteurs.* CXIII.

Ce rapporte fort à ceci, ce qu'écrit Alphonsus Ciaconius Dominiquain, dans la Vie, & les Actions des Papes, dans celle particulierement de Gregoire X, où il écrit ainsi de saint Bonaventure, que le Pape mit au nombre CXIV.

des Cardinaux, *que l'An 1560. il celebra le second Chapitre General à Narbonne, où il reforma les Constitutions de son Ordre, y changea quelque chose de l'Habit, que portent aujourd'hui les Freres Mineurs, parce qu'auparavant ils étoient vêtus comme les Capucins*, quoi qu'il ce soit un peu trompé, lors qu'il attribuë le changement d'Habit à saint Bonaventure, ce qu'avec beaucoup de raisons, nous expliquerons plus bas. J'obmets plusieurs autres Ecrivains, qui tous sont du sentiment de nôtre verité; mettons pourtant encore ici, deux celebres Autheurs, & deux fameux Témoins bien dignes de foi; le premier est le Reverend Pere Lucas Waddinghus, Homme fort Religieux, & celebre dans l'Ordre de l'Observance, en toutes les vertus, comme en toutes les sciences, qui aiant écrit si doctement les Annales des Freres Mineurs le dernier, a dit: *Vincentius Marianus, & Antoninus remarquent principalement, que ce saint Homme, non content de sa forme de premiere Tunique d'Hermite, s'en fit coudre une autre fort méprisable, & bien négligée, que Volaterranus, qu'à suivi Petrus Gallesinius, appelle de Bergers, à cause je croi, comme même la remarqué Ioannes Narq. que j'ai souvent cité, qu'elle étoit rude, & austere, il y pendoit jusqu'aux épaules, un Capuce pointu, comme ceux dont se servent les Bergers exterieurement, pour s'opposer aux injures du Ciel, & que comme une ample, & large couverture de Tête, ils cousent à leurs vêtemens, pour se deffendre des Neiges, & des pluïes, à la garde de leurs Troupeaux, & l'Homme de Dieu se servit depuis toute sa vie de cette sorte d'Habit, avec cette seule difference, qu'il le portoit quelquesfois un peu plus long, ou plus large, selon la liberalité de ses Biens-faicteurs, qui le lui donnoient, & qu'il y cousoit un Capuce ou plus, ou moins Piramidal, & pointu.* Je reçois volontiers ce témoignage d'un Homme si vertueux, & si sçavant, parce que nôtre Pere saint François, ne gêna jamais de sorte la mezure de son Capuce, que pourvû qu'il fut Piramidal, & quarré, il ne se mettoit pas fort en peine, que la pointe en fut ou un peu plus longue, ou un peu plus courte, ce qui même n'a jamais été determiné par aucune Loi parmi les Capucins, quoi que ce soit un sentiment commun entre nous, que le Capuce n'excede pas la longueur de deux paulmes, puisque cette mezure suffit à un Capuce, pour couvrir la Face, selon la Regle de la Religion, & de l'honnêteté.

CXV. Mais ce sçavant Homme ajoûte un peu aprés. *Les Peres de la Congregation des Capucins fort Religieux, approchent de plus prés de cette figure, s'ils ne l'excedent par leur Capuce, parce que je croi difficilement, que saint François l'ait porté, ni si long, ni si pointu, qu'ils le font décendre au bas des épaules. Les Images anciennes assurément, qui furent peintes aussi-tôt, que ce Saint fut mort en plusieurs Convents de Toscane, & d'Ombrie, prouvent visiblement, que la pointe de ses Capuces, ne décendoit pas si bas par derriere. Il est vrai pourtant, qu'on la voit pendre aussi bas, dans les Images de saint François, & de saint Antoine de Pade, d'un ouvrage à la Mosaïque, qui paroissent aux voûtes de sainte Marie Majeure, & de saint Iean de Lateran: Celle de saint Iean par les soins du Pape Martin IV. & l'autre de sainte Marie, par la liberalité du même, & du Cardinal Iacques Colonna; toutes deux du celebre Iacques Torriti, l'An 1295. comme il est marqué dans un coin de la voûte.*

CXVI. Voilà prononcer une Sentence bien sincerement, & fort dégagée de toute sorte de soupçon, je l'avouë, & toutesfois je ne m'y rends pas si facilement, à cause principalement, que Waddinghus ne la propose pas si fort assurée, qu'il ne croie, par son opposition d'Images, qu'on y peut craindre quelque chose de moins assuré. Afin donc que la verité du fait, plus éclaircie, il n'y reste plus de doûte, je croi d'abord avec joïe, ce qu'un si grand Autheur opine des Capuces de nôtre Pere saint François, qu'ils étoient quelquesfois plus longs, & d'autresfois plus courts, selon la mezure de leur drap, & la liberalité differente de leurs Bienfaicteurs, quoi que je crusse plûtôt, que cette diversité de mezure, dépendit de l'indifference de la chose, d'où venoit qu'aucune mezure, n'étant prescrite au Capuce, il étoit plus

court,

court, ou plus long, par rapport à la quantité de drap, & à la volonté de celui qui le tailloit.

Pour ce qui est de la mezure commune du Capuce, dont on se servoit du tems de nôtre Pere saint François, & même depuis, j'ai montré jusqu'ici, qu'elle étoit bien environ de deux paulmes, & qu'ainsi l'ordre des Capucins, chez qui cette mezure est ordinaire, n'excede pas la forme des Capuces plus anciens, comme nous l'avons vû si clairement, par les Capuces de saint François, & de ses Compagnons, dans la quatriéme Classe des témoignages de nôtre verité. D'où vient que cette Controverse reste sans doûte, fort bien éclaircie. CXVII.

Considerons maintenant l'autorité de l'autre Ecrivain, que nous avons dit être des Conventuels, & c'est le sçavant Bonitus Combassonius, qui dans un Traité qu'il a fait l'An 1628. sous ce Titre: *Vraie, & claire explication, de l'état present de toute la Religion Seraphique des Freres Mineurs*, dit entre autres choses fol. 11. *Les Capucins sont ainsi appellez, à cause de l'ancien Capuce de l'Ordre, qu'ils ont repris, par la Permission du Pape Clement VII. En effet l'An 1525. ils ont rétabli la forme de l'Observance Reguliere, & de l'ancien Habit, qui n'étoit plus observée dans l'Ordre. Et la forme de l'Habit de S. François, & de son Ordre, est un Capuce long, & pointu cousu sans Mozete, ou Scapulaire, à une Tunique de couleur de cendre.* Ce même Autheur au feüil. 25. cite pour son opinion, Petrus à Campolito, de l'Ordre de l'Observance, dans son Livre de la Noblesse, & de l'excellence de la Religion Seraphique liv. 1. chap. 7. CXVIII.

Terminons toutes ces preuves, par le sentiment commun de tous les premiers Historiens, qui ont écrit de la Naissance, & du progrés des plus anciens Ordres, que l'experience même confirme de Siécle en Siécle, & d'Année en Année, jusqu'aujourd'hui; d'où l'on voit clairement, que tous les Ordres de Moines, qui ont précedé celui des Mineurs, dans l'Eglise de Dieu, ont tous porté des Capuces quarrez. La Regle de saint Pachome, qui fleurissoit du tems du grand Constantin, prescrit en termes exprés, la Cuculle à ses Moines, dont en mangeant principalement, ils pussent couvrir leur Tête. Saint Benoît, qui honora le cinquiéme Siécle de sa Regle, y ordonne la même Cuculle à son Ordre. Mais personne ne doûte, en voiant cette Cuculle, dont les Moines du Mont-Cassin, se sont servis jusqu'ici, & qu'ils portent encore par toute la Terre, qu'elle ne soit composée d'un Capuce Piramidal, & quarré. Pour ce qui est des Moines Camaldules, qu'institua saint Romüalde dans le neuviéme Siécle, & des Chartreux, qu'établit S. Bruno, l'An de Jesus-Christ 1086. Il est visible aujourd'hui, dans tout le Monde, où l'on trouve ces saints Religieux, qu'ils portent tous le Capuce Piramidal, & quarré, dont aussi se servit saint Dominique, & qu'il ordonna à ses Freres, au commencement de leur Institut, comme le montre visiblement, une inviolable Tradition d'Images fort anciennes, qu'on voit en Espagne, & en d'autres lieux. CXIX.

Ce qu'étant ainsi, ne peut-on pas conclure, par un Argument invincible, que lors que nôtre Pere saint François institua son Ordre, il ne voulut pas choisir une forme de Capuce different des autres, & qu'ainsi il prescrivit un Capuce Piramidal, & quarré, à ses Religieux. Etant donc si invinciblement prouvé, par la voix, & le consentement de tant d'Ecrivains, que la forme d'Habit qu'institua nôtre Pere saint François, consistoit en un Capuce cousu à une Tunique, pointu, & quarré, sans Mozete, ou sans Scapulaire, nous quittons cette Démonstration, & nous passons à la cinquiéme. CXX.



DE'MONSTRATION CINQUIE'ME.

Si le Capuce des Profez, doit être joint avec l'Habit.

I. TOus jugent, parce que nous avons montré jusqu'ici, que la vraie forme de l'Habit des Freres Mineurs, consiste dans l'Habit, & le Capuce quarré. Mais si ce Capuce doit être joint, & cousu à cet Habit, il y en à plusieurs qui ne le revoquent pas tant en doûte, qu'ils s'y opposent fortement, quoi qu'ils combattent une visible verité; comme ils ne l'attaquent, qu'avec les Armes de leur Lunule, & de leur Scapulaire, nous avons montré leur foiblesse bien clairement, dans nôtre Démonstration troisiéme, comme une ancienne verité, que deffendent, avec tant de force, de si solides raisons, que nous y avons expliquées, & que confirme une suite si longue d'Années, dont nous avons prouvé, que la Lunule, & le Scapulaire, ou la Mozete, ne furent jamais ni du tems, ni de l'institution de nôtre Pere saint François.

II. Mais afin, que ce que nous avons prouvé, dans cette Démonstration, par de si forts Argumens, paroisse plus invincible, & que ce que nous proposons dans celle-ci, soit autorisé plus solidement, je commence de prouver la chose, par quatre chefs d'Argumens, le plus succinctement que je pourrai.

III. Le premier, est pris de la Regle, où l'on lit expressément ces paroles: *Et ceux qui ont promis Obedience, aient une Tunique avec le Capuce, & une autre sans Capuce:* Une Tunique sans Capuce, personne n'ignore, que ce ne soit celle, qui n'a point de Capuce cousu? Qu'elle Tunique donc doit être estimée avec le Capuce, si ce n'est celle, qui est jointe avec le Capuce: Que si nulle Tunique a le Capuce joint, ne doivent-elles pas être dites toutes deux sans Capuce, & tout ceci est si clair, & si visible, qu'il n'a point besoin de preuves: Lors donc que nôtre saint Pere, nous commande dans sa Regle, que les Profez aïent une Tunique avec le Capuce, & une autre sans Capuce, ceux qui la voudront, il est visible, par cette distinction de Tuniques, que l'Habit des Profez, doit être cousu avec le Capuce.

IV. C'est ce qui paroît plus clairement, par la distinction de l'Habit des Profez, & de celui des Novices, dont parle nôtre Bien-heureux Pere, dans sa Regle, *aprés qu'ils leurs accordent les draps de probation; c'est à dire deux Tuniques sans Capuce, la Corde, & les Mutandes, & le Caperon jusqu'à la Corde.* Ces paroles de la Regle, nous montrent deux choses: La premiere, que les Novices, par cette difference d'Habit, sont distinguez des Profez, à cause qu'on accorde deux Tuniques sans Capuce à ceux-là, & une avec le Capuce à ceux-ci: La seconde, que le Caperon, comme le caractere de leur Noviciat, qui décende jusqu'à la ceinture, est concedé aux Novices, & qu'aprés la Profession des vœux, on le deffend aux Profez. Nous leurs demandons donc, si le Capuce, qu'on dénie aux Novices, & qu'on ordonne aux Profez, est celui, qui est cousu immediatement à la Tunique, ou non, s'ils le nient, ils renversent entierement toute la distinction d'Habit des Novices, & des Profez, qu'ordonne si positivement la Regle, puisque les Novices ne sont distinguez des Profez, que par la privation du Capuce, qu'on repare, par un Caperon, qu'on leur donne jusqu'à leur Corde. Que si les Profez portent un Capuce separé & décousu de leur Tunique, comment satisfont-ils à leur Regle, qui entre les Tuniques, qu'elle leurs accorde, y met cette difference, qu'une des deux soit avec le Capuce. De plus comment ont-ils une Tunique avec le Capuce, & une autre sans Capuce, s'ils n'en ont aucune avec le Capuce, ou toutes les deux avec des Capuces, puis

puis qu'un Capuce separé des deux Tuniques, n'est de pas une, ou bien il est de toutes les deux. Mais puis qu'ils portent un Capuce separé de leurs deux Tuniques, comment sont-ils separez de leurs Novices, à qui la Regle donne deux Tuniques sans Capuce, c'est quelque chose d'assez obscur, & de fort embarassé contre le bon sens.

Nous tirons encore une autre preuve, du Caperon qu'on donne aux Novices, comme la marque de leur Noviciat. En effet il paroît à tous, que toutes sortes de Capuce, ne sont pas deffenduës, par la Regle aux Novices, mais celui seulement, qui est cousu à la Tunique, ce que confirme l'usage fort ancien, établi dans l'Ordre, & au lieu de ce Capuce, elle leurs donne le Caperon, jusqu'à la Corde, qui veut dire, un Capuce décousu de l'Habit, avec ces deux morceaux de drap, qui pendent devant la Poitrine, & derriere le dos des Novices, comme il est constant, par ces paroles de nôtre Regle : *Aprés qu'ils leurs accordent les draps de Probation, c'est à dire deux Tuniques sans Capuce, la Corde, les Mutandes, & le Caperon jusqu'à la Corde.* Mais si l'on accorde le Caperon aux Novices, afin, que quoi qu'ils portent un Capuce, ils soient dicts toutesfois avoir deux Tuniques sans Capuce, n'est-il pas infaillible de là, que ceux qui portent le Capuce, separé de l'Habit, avec la Lunule, & le Scapulaire, ont une Tunique sans Capuce, d'où il faut conclure necessairement, que ceux-là seulement, selon le précepte de la Regle, portent la Tunique avec le Capuce, qui portent le Capuce cousu avec leur Tunique, comme les Capucins d'aujourd'hui. V.

C'est une verité, qui se prouve secondement, par les Capuces de nôtre Pere saint François, & de ses Compagnons, qu'on voit en plusieurs lieux, sans Lunule, & sans Scapulaire, attachez à leurs Habits; mais à cause que nous en avons amplement parlé, dans la Démonstration précedente, nous n'en dirons rien dans celle-ci? Qu'ils voient cependant, d'un esprit sincere, de qu'elle force est cette sorte de raisonnement. VI.

La troisiéme, se prend des Peintures, & des Images fort anciennes de nôtre Pere S. François, dont on ne voit pas une depuis mille quatre cens Ans, qui n'ait le Capuce cousu à l'Habit sans Lunule, & sans Scapulaire, comme nous l'avons vû si sensiblement, dans la Démonstration qui a précedé. VII.

J'emprumte nôtre quatriéme, & nôtre derniere preuve, du commun consentement de tous les Ecrivains. Ceux effectivement, qui rapportent l'institution de la forme du Capuce quarré, à nôtre Pere saint François, que nous avons dit dans l'autre Démonstration, être plusieurs, assurent tous que le Capuce joint à l'Habit, est de son institut. Outre tous ceux-là, Hugues aussi, dans l'explication de la Regle, cité par Barthelemi Brandolinus, & le même Brandolinus, est de ce sentiment, voici ces paroles: *Remarquez que l'Habit des Profez differe, de l'Habit des Novices, & de la Tunique proprement dicte. Premierement quand à l'unité, parce que l'Habit des Profez, doit être d'une Tunique cousuë avec le Capuce, mais l'Habit des Novices, comme leur Tunique, sont sans Capuce, comme donc un Novice feroit mal, en portant un Capuce cousu à son Habit. aussi feroit un Profez, s'il portoit un Capuce separé de sa Tunique, c'est l'opinion d'Hugues en cét endroit, & il le tire de la Regle, qui dit, une Tunique avec le Capuce, parce que cette parole avec, signifie unité & rencontre, ou accompagnement;* c'est ce que dit Brandolinus. VIII.

Saint Bonaventure l'avoit dit, avant Brandolinus, dans l'exposition de la Regle, chap. 2. d'où il assure, *Que ceux qui ont promis Obedience, c'est à dire les Profez, aient une Tunique avec le Capuce, c'est à dire leur Habit.* Il est donc certain, par l'exposition de ce Saint, que la Tunique avec le Capuce, est l'Habit des Freres Mineurs Profez. Mais l'Habit ne pouvant être tel, à moins qu'il ne soit joint au Capuce, autrement l'on ne l'appelleroit pas un Habit, mais une Tunique; il reste que de l'avis de saint Bonaventure, pour faire un veritable Habit de l'Ordre des Mineurs, il faut un Capuce, joint à la Tunique. IX.

X. Joignons à tout ceci, la glose de Jean André, sur la Clementi. des Regul. chap. 2. où determinant, qu'on doit distinguer l'Habit des Profez, de celui des Novices, il dit, que le Capuce des Novices dans nôtre Ordre, n'est pas cousu à leur Tunique, pour les distinguer des Profez. *Ceci paroît*, dit-il, *dans l'Ordre des Mineurs, où les jeunes Novices, ne portent pas de Capuce cousu.* D'où il s'ensuit necessairement, que l'Habit des Profez, pour être distingué de celui des Novices, veut être cousu au Capuce, de l'institution même de nôtre Pere saint François.

XI. Mais qu'est-il besoin de tant de témoignages, auprés des Freres Mineurs principalement, puis qu'ils ont leurs Constitutions de Salamanque, que François Gonzague leur General y établit, & qui furent confirmées par le Calatagironese: Elles commandent le même, & ordonnent des peines à ceux, qui portent des Capuces separez de leurs Habits, que ce soit donc une chose fixe, & arrêtée parmi eux, que leurs Capuces soient cousus à leurs Habits.

SIXIE'ME DE'MONSTRATION.

Si saint Antoine de Pade, saint Bonaventure, & saint Louïs de Toloze, ont porté le Capuce quarré.

I. CE n'est pas sans sujet, que nous faisons cette question, puisque plusieurs de ce tems, & même ceux qui nient, que l'institution ou Capuce quarré soit de saint François, sont tombez dans cette opinion d'esprit, que ni saint Antoine de Lisbonne, encore moins saint Bonaventure, ni saint Louïs Evêque de Toloze, qui furent bien aprés lui, n'ont jamais porté le Capuce pointu. Leur raison est commune, que saint François, & les premiers tems de l'Ordre, jusqu'à Clement VII. sous qui commença de paroître la Reforme des Capucins, ne connurent point ce Capuce. Mais à cause que plusieurs choses, qui regardent cette question ont été expliquées par nous, dans la Démonstration précedente ces deux dernieres, où nous avons montré si distinctement, que la forme du Capuce Piramidal, est de l'institution de nôtre Pere saint François, nous acheverons celle-ci en peu de paroles, puisque la Chronologie des tems étant expliquée, où ces saints Peres fleurirent autresfois dans l'Ordre, il nous sera facile d'éclaircir cette verité, & de la faire voir sans Nüages, à ceux qui ne s'opposeront pas à ses brillantes lumieres.

II. D'abord il faut avoüer ici, du consentement commun de tous les Historiens, que nôtre Pere saint François, qui commença de vivre l'An de Jesus-Christ 1182. le vingt-quatriéme de son âge l'An 1206. institua sa Regle, & fonda l'Ordre des Freres Mineurs, avec l'Habit, & le Capuce quarré, qui les distinguoient des autres Religieux, comme nous l'avons, montré dans la Démonstration quatriéme, par plusieurs fortes raisons. Et enfin mourant l'An 1226. il laissa sa Religion encore jeune, étenduë pourtant en plusieurs parties du Monde, heritiere de la forme de son Habit, & de son Capuce. Mais tous sçavent bien que saint Antoine de Pade, saint François encore en vie, passa du College des Chanoines du Monastere de Conimbre, à l'Ordre des Freres Mineurs, l'An 1220. c'est à dire six Ans avant la mort de saint François, & aiant vêcu dans l'Ordre onze Ans, avec tout ce qu'on peut de vertu, & de sainteté, mourut l'An 1231. cinq Ans aprés la mort de saint François, & fut mis au nombre des saints. Tous les Autheurs sont de sentiment, qu'alors il ne se fit aucun changement dans l'Ordre du Capuce quarré. D'où vient que saint Antoine, dans la pensée de tous,

tous, porta le Capuce quarré avec les autres, tandis qu'il fut en vie.

C'est ce que confirme plusieurs Images fort anciennes, qui representent saint Antoine de Lisbonne, avec un Capuce Piramidal, & quarré, & quoi que nous les aions montrées assez en grand, dans les Démonstrations précedentes, il ne sera pas inutile de les faire voir en petit, dans celle-ci. La premiere, est à Todi, sur un Pavillon de Damas fort ancien, ou sur un parement, la seconde à Foligni, dans le Cloître des Freres Mineurs Conventuels, la troisiéme au même lieu, dans une Chapelle de la Bien-heureuse Angele de Foligni, la quatriéme à Rome, sous la voûte de sainte Marie Majeure, la cinquiéme dans l'Eglise de saint Jean de Lateran, la sixiéme à Avignon, dans l'Eglise des Freres Mineurs Conventuels, la septiéme à Ratisbonne en Allemagne, dans l'Eglise des mêmes Freres Conventuels, la huitiéme à Naples, au Convent de sainte Claire, où demeurent les Freres. Le consentement commun presque de tous les Ecrivains, que nous avons citez plus haut, & qui croient, que la forme du Capuce quarré fut instituée par nôtre Pere saint François, est une forte preuve de cette même verité du Capuce Piramidal, & quarré de saint Antoine de Pade. Mais le témoignage plus digne de Foi, qu'on peut dire au dessus des autres, est celui du Reverendissime en Dieu Pere Felix de Cascia, Maître General de l'Ordre des Freres Mineurs Conventuels, qui par un Acte de Foi publique, souscrit de sa propre main, & scellé de son Sceau, atteste ouvertement, que saint Antoine de Pade, porta la même forme d'Habit, & de Capuce, dont se servit nôtre Pere saint François, c'est à dire du Capuce Piramidal, & quarré, cousu immediatement à l'Habit, comme on peut voir dans la copie de son Acte, imprimée à Rome, & mise en Latin, dans les Démonstrations de nôtre Boverius. III.

Pour ce qui est de saint Bonaventure, d'aucuns croient, qu'il changea en ronde, la figure quarrée du Capuce de l'Ordre, & que même il y ajoûta la Lunule, & le Scapulaire: Mais comme ceux qui sont de cette opinion, n'en ont aucune raison solide, ils peuvent être refutez fort facilement, ce que nous ferons clairement dans nôtre Démonstration neuviéme, où nous verrons avec beaucoup d'éclat, que jusqu'environ l'An 1400. il ne se parla jamais dans l'Ordre, d'aucun changement du Capuce quarré. D'où vient que non seulement saint Bonaventure, qui mourut l'An 1273. selon Trithemius, ou 1274. comme le veut Bellarminus, mais encore saint Loüis de Toloze, qui quitta la vie l'An 1297. porterent le Capuce quarré. IV.

En effet, il est bien certain, que les Images, qui furent peintes dans l'Eglise de sainte Marie Majeure de Bergame, l'An 1347. & qui representent, avec un Capuce long, & quarré, saint François, saint Antoine, saint Bonaventure, & saint Loüis de Toloze, doivent ôter tous les soupçons des Esprits, que tous ces Saints se soient servis d'autre forme de Capuce, que de la Piramidale, & de la quarrée. De plus tant d'Images de saint Loüis, que l'on voit à Naples, comme nous l'avons dit amplement, dans la Démonstration quatriéme, montrent clairement son usage de ce Capuce, & ainsi elles nous en sont des témoignages bien assurez, mais sans nous y arrêter, allons voir à Toloze le Capuce, qu'on y conserve de ce Saint, nous le verrons avec une forme Piramidale, & quarrée. Que si saint Loüis, qui fut aprés saint Antoine de Pade, & saint Bonaventure, s'est servi du Capuce pointu, comme le montre son propre Capuce, & ses Images? qui croiroit que saint Antoine de Pade, & saint Bonaventure, qui furent devant lui, ne l'aient pas porté. Enfin admirons le témoignage de Marc de Lisbonne, Autheur des Chroniques de saint François, qui part. 3. liv. 9. chap. 16. écrit ainsi. *Au tems que saint François institua l'Ordre des Freres Mineurs, il s'est servi d'un Capuce long, & pointu qu'il portoit cousu à sa Tunique. Saint Antoine de Pade, saint Bonaventure, & plusieurs autres le porterent aprés lui, comme on le voit par leurs Habits, qu'on garde encore aujourd'hui, & par les peintures* V.

res qui nous restent de leurs Personnes. C'est assez de cette Démonstration passons à la septiéme.

DE'MONSTRATION SEPTIE'ME.

Combien de tems le Capuce Piramidal ou quarré, a-t'il fleuri dans l'Ordre des Freres Mineurs.

I. NOus avons montré jusqu'ici, que la forme du Capuce quarré, commença par nôtre Pere saint François qui l'institua, & se conserva dans l'Ordre aprés lui, plusieurs Années. Voions maintenant avec le plus de briéveté qu'il ce pourra, combien de tems, l'on s'est servi de cette forme de Capuce, parmi les Freres Mineurs, afin qu'on voie plus facilement, le tems qu'il y a fini, dans la neuviéme Démonstration, qui traite principalement de ce grand sujet.

II. Nous ne pouvions mieux apprendre l'âge veritable du Capuce quarré, que par celui des Capuces, qu'on garde en plusieurs lieux, que par l'antiquité de leurs Images, & que par le témoignage des Historiens. Tant plus effectivement on verra que ceux, qui se sont servis de Capuces quarrez, sont éloignez de la naissance de l'Ordre, & tant plus on sçaura, que les Images de ces Capuces sont anciennes, on jugera plus positivement de leur antiquité, d'où l'on conclura seurement, que si leur âge n'est pas certain, il est au moins d'une fort longue durée.

III. Commençons donc la premiere preuve de ce fait, par ceux qui ont porté des Capuces quarrez, & nous ont laissé leur memoire, par la representation de leurs Capuces; il faut rappeller ici succinctement, ce que nous avons dit, dans la seconde Classe des témoignages de la Démonstration quatriéme, avec plus d'étenduë, où commençans par nôtre Pere saint François, nous avons marqué la suite, & le nombre de ceux, qui laisserent à leurs suivans, comme des Monumens inviolables d'une fort ancienne verité, des Capuces quarrez, en divers tems, en plusieurs lieux du Monde. Obmettans toutesfois ici de dessein, ces témoignages de Capuces, qui contemporains à nôtre Bien-heureux Pere, & à ses Compagnons, servent d'une inviolable Foi à ces tems-là; Nous avons dit qu'on gardoit à Spolete, le Capuce quarré du Bien-heureux Simeon de Collazzoné, qui mourut environ l'An 1239. de JESUS-CHRIST, un autre à Spello, du Bien-heureux André de Spello, qui vivoit l'An 1270. un autre du Bien-heureux Philippe de Monte-Alcino, qui monté dans le Ciel en 1279. six ou sept Ans apres saint Bonaventure, laissa les dépoüilles de son Corps, & de son Capuce, dans ce même Bourg de Monte-Alcino. Un autre aussi du Bien-heureux Rainerius du Bourg de San-Sepolchro, qui l'An 1304. aprés saint Loüis de Toloze, acquit une meilleure vie, & laissa son Capuce quarré en ce même lieu. Nous en avons encore marqué deux autres, l'un du Bien-heureux Conrad d'Offida, & l'autre du Bien-heureux Jean Lavernicola, qu'on garde au Mont-Alverne fort Religieusement, & ils moururent tous deux, un Siécle presque aprés leur Pere saint François, le Bien-heureux Conrad l'An 1306. & le Bien-heureux Jean 1322.

IV. C'est ainsi que sans aucun doûte, nous apprenons de ces Capuces quarrez, qui sont si connus encore aujourd'hui, comme des Monumens plus certains de leur antiquité, que leur forme s'est conservée dans l'Ordre, depuis leur Institution, par nôtre Pere saint François, jusqu'au tems de ceux, qui les ont portez, & qui nous les ont laissez en mourant, comme des Caracteres inviolables de leur figure. Mais toutes les Peintures de divers

vers tems, & en plusieurs endroits du Monde, nous assurent sans doûte, de l'antiquité de leur figure quarrée? Puis qu'aprés l'Année 1322. que nous avons prescrite, comme la derniere à ces restes précieux de Capuces, on voit l'Image d'un Frere Mineur avec le Capuce quarré, dans le Cloître des Freres Mineurs Conventuels, à Sienne, le nom même du Peintre, & le tems de son Ouvrage y sont, sous ces paroles: *Ambrosius Lorenzetus pictor Senensis me fecit Anno* 1335. Une autre encore à Terni, dans l'Eglise de saint Paul, assez proche de la Ville, est moins ancienne, & represente la sainte Vierge, portant son petit JESUS, & saint François en Capucin, à genoux devant elle, avec cette Inscription sur le Tableau, qui marque le nom de son Peintre, & son Année, *Petrus Ranucius Spoletanus pinxit Anno Domini* 1366. *mens. Septembr.* Vous verriez aussi à Ratisbonne, dans la Boheme inferieure, au Cloître du Monastere des Mineurs Conventuels, gravées, sur trois Sepulchres de Pierre, qu'on voit sur la terre en marchant, trois Images differentes de Freres Mineurs avec l'Habit des Capucins. La Pierre du premier Tombeau, marque par son Inscription son Année 1372. la seconde la sienne 1388. & la troisiéme la derniere 1390. Encore qu'à Sienne, chez les Peres de saint Dominique, dans la Chapelle de l'Eglise, qu'on dit être à la Famille des Guelphes, on voie l'Image moins ancienne d'un Frere Mineur, avec le Capuce quarré, dont l'Inscription est telle, *Opus Ioannis de Senis* 1447. & pourtant plusieurs raisons fort considerables, me persuadent, que la forme du Capuce quarré, ne s'est conservée entiere dans l'Ordre, qu'environ seulement jusqu'en l'Année 1400. comme nous l'examinerons plus exactement, avec des raisons considerables, dans la neuviéme Démonstration, qui doit être du changement du Capuce quarré, dans l'Ordre des Freres Mineurs.

C'est assez, que même les Constitutions de Guillaume Farinerius, qui furent publiées l'An 1354. au Chapitre General d'Assize, confirment clairement, que le tems parfait du Capuce quarré n'a duré un peu plus, un peu moins, que jusqu'à cette susdite Année, & même dans ces Constitutions, où l'on renouvella, ce que saint Bonaventure avoit auparavant ordonné, touchant le Capuce, on ne changea rien de sa figure quarrée, & on diminua seulement quelque chose de sa longueur trop étenduë, comme il parut par ce Reglement de ces Constitutions d'Assize: *Que le Capuce soit fait de sorte, qu'étant sur la Tête, il n'excede pas la ceinture de plus de deux doigts.* Mais puisque nous examinerons plus amplement ces difficultez, dans la Démonstration neuviéme, concluons seulement ici, que les Années du Capuce quarré, quoi qu'il soit fort difficile d'en déterminer assurément, ont duré jusqu'en 1400. ou environ. V.

DÉMONSTRATION HUITIÉME.

Si la forme du Capuce Piramidal, ou quarré, par l'autorité de quelque Pape, ou d'un Chapitre General, a été ôtée.

C'A été l'opinion de quelques-uns, que la forme du Capuce quarré, ou Piramidal a été ôtée non seulement, mais même frapée d'Ananatheme, par une Constitution du Pape Jean XXII. dont ils apportent cette cause, que du tems de ce Pape, s'étant élevé dans l'Eglise un Schisme, sous la faveur de l'Empereur Louïs de Baviere, qu'il avoit Excommunié, & privé de son Empire, un certain Pierre Corbaio, s'étant emparé de la Chaire de saint Pierre, à Rome, sous le nom de Nicolas V. durant I.

ce Schisme, Michel de Cesenne, Ministre General des Freres Mineurs, déposé par le Pape de son Office, à cause de quelques Erreurs, qu'il publioit opiniâtrément, touchant la Pauvreté de JESUS-CHRIST, s'enfuït vers le Bavarois, & consequemment il commença, de suivre le parti de l'Anti-Pape, avec quelques-uns, peu pourtant de son Ordre, qui l'avoient accompagné. On dit que le Pape fort irrité de cette conduite, par une Constitution qui commence *Dudum*, donnée à Avignon l'An 1330. déclara ce même Michel avec les Siens Fauteurs d'Heretiques, manifestes Heretiques eux-mêmes, & Schismatiques si ouvertement. On dit encore, que le même Michel, avec les Siens, vêtu de l'ancien, & ordinaire Habit de l'Ordre, allant de côté & d'autre, sans demeure arrêtée, le Pape commanda, & deffendit sous peine d'Excommunication, que personne d'orénavant porta le Capuce quarré, & qu'en sa place, il ordonna le Capuce rond avec la Lunule, & le Scapulaire.

II. François Coriolan Capucin, apporte cette opinion dans son Breviaire Chronologique l'An 1225. & 1228. où il assure faussement, que d'une constante Tradition, tout l'Ordre des Capucins la tient, quoi qu'à peine en produise-t'il un ou deux de son sentiment. Cette opinion n'étant soûtenuë d'aucun fondement solide, de raison, ou de verité, se détruit d'elle-même, & doit être soupçonnée de faux. En effet il est fort certain, qu'il ne se trouve, ni Bulle, ni Commandement de Jean XXII. de ce changement de Capuce, & jamais leur memoire n'a subsisté, ni chez les Papes ses Successeurs, ni dans les anciens Monumens de l'Ordre, qui les ont toûjours condamnez à un eternel silence. Si la chose fut ainsi arrivée, n'est-il pas vrai que son importance demanderoit, qu'étant écrite l'on la conserva au moins dans les Archives de l'Ordre. Je ne dis pas, je l'avouë, que par l'Extravag. *Dudum*, qu'on trouve chez Eimericus, dans son directoire des Inquisiteurs, le Pape Jean XXII. n'ait Excommunié ce Michel, avec ses Adherens, comme de veritables Heretiques; mais pourtant je nie qu'il ait rien changé du Capuce quarré, dont on se servoit alors dans tout l'Ordre, & il ne paroît, ni dans la Constitution de ce Pape, où il n'est dit quoi que ce soit du Capuce, ni dans les sacrez Canons, ni chez tous les Historiens, qu'il ait rien ordonné contre la figure quarrée des Capuces de l'Ordre. D'où vient que cette opinion n'emprumte rien de solide, ni de Jean XXII. ni d'aucun autre Pape, qui puisse lui servir de fondement.

Direct. inquisito. 2. p. 9. 15. & 16.

III. D'autres toutesfois tâchent d'appuier ceci, d'une autre Constitution du même Jean XXII. qui commence, *quorumdam exigit*, &c. qui se trouve entre l'Extravag. chap. 1. de verb. signif. in 6. Mais il ne dit rien pour eux, parce que le Pape, comme il est visible, par l'Argument de ce Chapitre, & par le contenu de sa Bulle, reprend seulement quelques Freres de la Congregation de Narbonne; qui sous prétexte d'une plus étroite Observance, se servans à leur fantaisie, sans sa licence, de Capuces plus étroits, & plus courts, que ne le vouloit alors la coûtume de l'Ordre, y excitoient un Schisme, & se tiroient de l'obeïssance de leur General, & il les oblige, sous peine d'Excommunication, de quitter leur nouveauté d'Habit, de se conformer à tout l'Ordre, & d'obeïr au Ministre General, à l'arbitre de qui, & des autres Superieurs, il laisse de déterminer de la vileté des Habits, & de quelques autres choses qui regardent la Pauvreté? Mais alors le Capuce pointu étant d'usage dans tout l'Ordre, tant s'en faut que le Pape, par sa Constitution, l'ait ôté, qu'il la confirmé, ordonnant seulement, que ceux qui portoient des Habits plus étroits, & des Capuces quarrez plus courts que l'ordinaire, se conformeroient à la maniere des autres, qui se servoient d'Habits plus larges, & de Capuces quarrez, plus longs. La Constitution effectivement dit:

IV. *Que tous donc, & chacun des Freres du susdit Ordre des Mineurs, qui ont porté*

porté & portent devant Nous, & nos Freres les Cardinaux, & d'autres de la Cour de Rome, des Habits étroits, courts, & difformes, differens du General, & des autres de leur Ordre, soient de Nous avertis, & exhortez en Dieu, leurs commandans pourtant par des écrits Apostoliques, en vertu de sainte Obedience, & sous peine d'Excommunication, qu'au commandement de leur General, ils déposent les Habits qu'ils ont, & qu'ils en prennent d'autres, à sa volonté, sa détermination, comme dit est, & son Jugement, & qu'ils lui obeïssent, lui déferent humblement en toutes ces choses, & d'autres, selon la Regle de saint François, & les Déclarations, Concessions, & Commissions, comprises dans ces mêmes Déclarations des Papes nos Prédecesseurs, & les Nôtres contenuës dans les presentes. Et ces Autheurs nos Adversaires, sont convaincus d'Erreur, à cause que cette Bulle fut accordée par le Pape, à la demande de Michel de Cesenne, dix Ans avant son Schisme, qu'elle apparence donc qu'elle eût été contre lui.

Mais leur opinion, ne paroit pas conforme, ni à la raison, ni au dernier état des choses. Encore effectivement que Michel de Cesenne, avec quelques Complices de son Erreur, ait passé dans le Parti de Louïs de Baviere, & de l'Anti-Pape, ils furent pourtant fort peu, & presque tous, excepté Michel, effacerent la tache de leur Schisme, & retournerent sous l'obeïssance du vrai Pape. D'où vient que ni Tous, ni long-tems, restez fort peu dans le Schisme, il n'est pas croiable, que le Pape ait contraint tout l'Ordre si legerement, à changer d'Habit. J'ajoûte aussi qu'aprés le Schisme de Michel, & des Siens, & même aprés la mort de ce Pape, environ vingt Ans, on celebra le Chapitre General à Perpignan, sous Guillaume Farinerius General en 1354. où les anciens Statuts de l'Ordre, qu'avoit établis autresfois saint Bonaventure, du Capuce, qui étoit Piramidal assurément, qu'il n'exceda pas par sa mezure, que de deux doigts au plus, la Ceinture dont on ceignoit l'Habit, furent renouvelez avec d'autres. Ce qui fait un témoignage visible, qu'il n'y a eu rien de changé, dans la figure du Capuce pointu, par Jean XXII. puisqu'aprés le Decret du Pape, & l'Excommunication fulminée contre le Capuce quarré, ni Farinerius, ni le Chapitre General, ne l'eussent jamais confirmé, par une Constitution particuliere. Mais leur Constitution aiant été confirmée depuis, par Martin V. qui fut Pape l'An 1400. c'est assurément, un dernier coup de mort à cette opinion, qui ne peut plus l'aiant reçu demeurer en vie, ni subsister parmi nous. V.

L'Autheur de cette opinion, s'étoit d'abord souvenu de cette Constitution de Farinerius, ou plûtôt de saint Bonaventure, d'où il avoit pris une preuve du Capuce Piramidal; il est donc surprenant, qu'il soit contraire à lui-même, peu de tems aprés, & qu'il attribuë sa ruïne à Jean XXII. lui qui l'avoit assuré inviolable, aprés ce Pape l'An 1228. fol. 361. VI.

Que si nous examinons le dernier état des choses, il nous détourne de cette opinion encore plus facilement, parce qu'il est visible, par les Monumens de plusieurs Images anciennes, que le Capuce Piramidal, ou quarré, ait subsisté dans l'Ordre plusieurs Années, aprés la mort de ce Pape, quoi qu'un peu plus long, & plus large que l'ancien, sans Lunule, & sans Scapulaire, puisque Jean XXII. mort en 1334. plusieurs Images des Freres Mineurs peintes, & taillées aprés ce tems-là, se voient encore aujourd'hui, qui representent ce Capuce, comme commun à tout l'Ordre, & dans la Démonstration précedente, nous les avons exposées, par rapport à la difference de leur tems, & de leurs Années.

D'où donc écrivent-ils, dans leur beau Traité de Naples. *Parce que ce Capuce ancien (posons le cas qu'il fut pointu) corrompu par l'Heresie des Fratricelles, fut alteré de sa forme, par une extrême témerité, & ainsi ôté par Iean XXII. & étant laissé aux Fratricelles, comme une marque de leur Heresie, il a été aboli, & profané: C'est ce que nous disons, & prouvons avec le Pere Coriolan Capucin, dans son Breviaire Chronologique, qui dit même, que le Pape or-* VII.

donna, que ceux qui lui obeïssoient, portassent le Capuce rond, en laissant le Piramidal & le long, dont se servoient Michel, & ses Adherans.

VIII. Pourquoi appuïez d'une raison si legere, se portent-ils si cruellement contre le Capuce, qui institué par leur Bien-heureux Pere, doit être estimé saint, & venerable, de tous, de ses Enfans principalement? Pourquoi dis-je le poursuivent-ils si furieusement, qu'ils assurent, qu'il a été abandonné, en signe de Schisme, d'Erreur, & d'Apostasie. Par qu'elle raison le disent-ils aboli, & prophane, aprés que Dieu l'a établi dans l'Ordre, & que son Eglise l'a approuvé, puis qu'il ne le prouvent par aucune raison solide? où sont les Bulles des Papes, & où montrent-ils, que le Capuce quarré, ait été frapé d'Anatheme, qu'un Pape l'ait anneanti, & que le rond ait été subrogé à sa place.

IX. Mais je veux que le Capuce Piramidal, ait autrefois été corrompu, par l'Heresie de Michel de Cesenne, qu'il ait été aboli, qu'il ait été prophané, ce que la verité combat ouvertement? A-t'il dû maintenant être poursuivi d'une si cruelle Censure, puisque par l'authorité du Pape Clement VII. & le Jugement de l'Eglise, il a été restitué à l'Ordre des Capucins, consacré par une Bulle fort ample, & honoré des droits de tant de Pontifs, Successeurs de Clement VII. s'ils ne leurs plaît pas de laisser leur calomnie, contre l'Ordre des Capucins? Pourquoi au moins ne pardonnent-ils pas à l'Eglise Romaine, dont ils ébranlent, & la Puissance, & l'Autorité? En effet qui croiroit profane, & aboli, ce que la sainte Eglise Romaine, par un Decret public, a approuvé comme Saint; je ne poursuis pas la chose plus violemment.

X. D'autres rapportent le changement du Capuce à Urbain VI. & ils disent, que durant le Schisme de Clement VII. Anti-Pape, deux Generaux déchirans l'Ordre, il changea le Capuce Piramidal en un rond, & il y ajoûta la Lunule, & le Scapulaire, dont on reconnut les Freres-Mineurs, qui lui étoient soûmis, des autres qui obeïssoient à l'Anti-Pape. Cette opinion, qui est d'un Autheur incertain, est rapportée par Coriolanus, qu'il refute, à cause principalement, que dans les Chroniques, il n'est point parlé de deux Generaux, élûs en ce tems-là, qui aient pû exciter un Schisme dans l'Ordre. Ajoûtons à cette raison, que cette opinion n'est autorisée, ni de Decret de Pape, ni d'aucuns Ecrivains, ni d'aucuns Monumens d'Ordre, ni même de Témoins, qui sont des marques plus autentiques d'une verité. D'où vient que sans être appuiée d'aucun veritable fondement, elle se ruïne d'elle-même.

XI. Mais quoi que nous estimions, que ce soit une chose fort legere, & sans preuve, que le Capuce quarré ait été aboli, par la Constitution de ce Pape. Nous n'inprouvons pas toutesfois, que vers les tems de ce Schisme, qui arriverent jusqu'à l'An 1408. la forme de ce Capuce n'ait été proche de sa ruïne, comme nous le montrerons plus amplement, dans la Démonstration suivante.

XII. Qu'il soit enfin assuré, qu'il n'y eût jamais, ou de Constitution de Chapitre General, ou de Decret de l'Ordre, dont on puisse prouver, ou que le Capuce Piramidal ait été aboli, ou changé en un autre. J'ajoûte qu'il ne fut jamais ordonné, par aucune Bulle, ou rescrit de Pape, ni par aucune Constitution d'Ordre, ou Decret, qu'on établiroit dans la Religion, la forme ronde du Capuce avec la Lunule, & le Scapulaire, qui est aujourd'hui la forme d'Habit commune parmi les Conventuels, & les Observantins, que nous appellons Cordeliers? qu'ils consultent les Bulles, & les Decrets Apostoliques? qu'ils cherchent dans les Monumens de l'Ordre? qu'ils lisent les anciens Statuts des Peres, qui ont précedé, ou accompagné le Capuce rond, sa Lunule, & son Scapulaire? qu'ils examinent, qu'ils considerent, & qu'ils exposent, s'ils ont quelque chose, dont le Capuce Piramidal aboli, le rond avec la Mozete, ait été établi dans l'Ordre, par une legitime

time autorité. Que s'ils ne peuvent rien trouver de legitime, pour la naissance de leur forme de Capuce, qu'ils sçachent, & qu'ils confessent ingenuëment, que leur figure ronde en Mozete, est un ouvrage de la corruption du veritable, & legitime institut de leur Pere, soûtenu, & deffendu de ceux qui se disent ses vrais Enfans.

DÉMONSTRATION NEUVIÉME.

En quel tems, & par quelle raison s'est changée dans l'Ordre la forme du Capuce Piramidal, ou quarré.

TAnt d'Illustres Monumens d'antiquité, & de celebres témoignages d'Ecrivains anciens, que nous avons citez jusqu'ici, montrent si solidement que l'ancien Habit, des Freres Mineurs, quand à la forme du Capuce, a été autrefois changée, qu'il semble qu'il n'y ait pas de raison de nier, ou de ne pas croire, une si constante verité. Mais quel est le tems, l'Autheur, & la cause de ce changement; il n'est pas facile de le dire, sans quelque doute du vrai? Parce que d'aucuns attribuënt ce changement d'Habit, & de Capuce à saint Bonaventure, qui aprés que Jean de Parme, se fut démis volontairement du Generalat, élû d'un commun consentement General de l'Ordre, l'An 1256. celebra le Chapitre General à Narbonne, en France, l'An 1260. ou comme ils veulent, il changea l'ancienne forme de l'Habit, & du Capuce, en celle que portent aujourd'hui les Conventuels, & les Observantins, par une Constitution de ce Chapitre, & de son autorité. I.

Un Autheur assez considerable entre les Modernes, & dont je fais grand état, pour plusieurs considerations, deffend cette opinion, & il l'autorise de plusieurs Autheurs, comme Pierre Galesinus, Raphaël Volaterranus, Alphonse Ciaconius, & Jerôme Cortesius, il s'efforce même de soûtenir son sentiment, de l'autorité du même saint Bonaventure, dans son Miroir des Novices. II.

D'autres prouvent cette opinion, par cette autre raison, qu'on lit dans les anciens Monumens de l'Ordre, que saint Bonaventure fit dans ce Chapitre de Narbonne, quelques Constitutions, qui touchoient la Reforme des Habits, & des Capuces des Freres, ce qu'assure aussi Barthelemi de Pise, Autheur des Conformitez; d'où ils concluënt comme fort assuré, que par ces Constitutions, l'ancienne forme de l'Habit, & du Capuce a été changée dans tout l'Ordre. III.

Mais comme plusieurs choses, qui sont insurmontables à quelque raison que ce soit, combattent cette opinion si fortement, nous ne pouvons en aucune façon y donner les mains. S'y opposent, en effet, tant de Capuces quarrez de Freres, tant d'Images peintes, de ceux qui ont fleuri dans l'Ordre, bien long-tems aprés saint Bonaventure, comme nous l'avons dit dans la Démonstration septiéme: Elle est même combattuë par les Constitutions de saint Bonaventure, au Chapitre de Narbonne, qui confirment la forme premiere du Capuce quarré, & les Statuts de ce même Saint, renouvellez par Guillaume Farinerius, quatre-vingts Ans aprés, où l'on ne voit point, que la forme du Capuce quarré, ait été changée par saint Bonaventure. IV.

Pour ce qui est des Autheurs que cite cét Ecrivain, assez considerable, pour assurer cette opinion: Galesinus ne dit pas, que saint Bonaventure ait changé le Capuce quarré, mais seulement que la Cuculle y a été ajoûtée, & l'on ne sçait ce qu'il a voulu dire, par ce terme de Cuculle, puisque c'est une espece de vêtement, dont les Matelots, ou les Bergers se servent, con- V.

tre les injures des Saisons, & s'il l'expliquе en ce sens, il autorise d'avantage le Capuce quarré, parce que ce vêtement en a un. Mais on ne peut comprendre, comment la Cuculle ait été jointe à l'Habit par saint Bonaventure: La Cuculle en, effet chez tous les Moines, est une sorte de vêtement, plus large, & à Manches, dont ils usent en chantant l'Office, & celle-là convient moins au sens de Galesinus, puis qu'il est constant, qu'elle ne fut jamais en usage parmi les Freres Mineurs. Il reste donc que Galesinus ait pris la Cuculle en ce sens, qu'on la considere chez Cassian livre premier, de l'Habit des Moines, puisque la Cuculle chez Cassian, comme disent ses Remarques, est un vêtement de Tête, dont se servoient les Moines d'Egipte. Sozomene liv. 3. chap. 13. parlant de ces Moines, dit d'eux: *Ils couvroient leur Tête d'un certain vêtement, qu'ils ont coûtume d'appeller Cuculle, pour montrer qu'ils menoient dans le Monde une vie simple, & sincere, & qu'ils ressembloient à des Enfans nourris de Lait, dont on couvre la Tête, avec ces sortes de vêtemens, qui cachent, & entretiennent leur foiblesse.* Nicephore ajoûte liv. 9. chap. 14. que ce vêtement de Tête, étoit pointu. Mais si ce vêtement de Tête étoit en pointe, comment cét Autheur infere-t'il de Galesinus, que le Capuce étoit rond. Dites encore, que Galesinus ne dit pas, que le Capuce ait été changé, mais seulement, que la Cuculle y a été ajoûtée, d'où il montre assurément, que le Capuce n'a point été changé, & qu'on y a seulement joint une Cuculle, qui est comme nous avons déja dit, un vêtement de Tête distingué du Capuce. Ce qui n'est pas vrai, parce que saint Bonaventure, n'a point introduit dans l'Ordre ces petits Capuces ronds, differens de ceux, dont la Religion se servoit, & il les y a trouvez établis, comme on le collige aisément, du Miroir des Novices, où il dit: *Que ces sortes de petits Capuces ronds, ne se portent pas assez Religieusement en public, hors les Capuces ordinaires.*

VI. Mais Raphaël Volaterrannus, Cicaonius, & Cortesius, & s'il y a d'autres Autheurs de cette opinion, il est certain, qu'ils l'ont emprumtée des paroles du Pisan, qui assure, que saint Bonaventure, changea quelque chose, par une Ordonnance expresse du Chapitre de Narbonne, à l'Habit des Freres Mineurs: Mais ils se trompent bien lourdement, puisque saint Bonaventure, à ce Chapitre, ne fit point de Constitutions, qui changeassent la premiere forme de l'Habit, ou du Capuce, mais plûtôt il prescrivit quelque moien, & quelque terme à sa perte; parce que le commun des Freres, qui s'écartoient alors de l'austerité établie, par leur Pere saint François, se relâchoient à la délicatesse, & à l'étenduë de leurs Habits, & même à la façon des Moines portoient des Capuces plus larges, & pendants plus largement derriere leurs épaules, & ce grand Saint s'efforça, de les Reformer, au commencement de son Generalat. Tant s'en faut donc, que saint Bonaventure ait changé la forme de l'Habit, ou du Capuce, qu'il a mis des Bornes plûtôt, à une relâche trop commune déja dans son Ordre du Capuce, & de l'Habit, crainte que s'il ne l'arrêtoit, par une Constitution, en forme d'Ordonnance, au Chapitre de Narbonne, elle ne prit de dangereux accroissemens.

VII. En effet qui feroit cette injure à un si saint Homme, qui a soûtenu son Ordre, sur le panchant de sa ruïne, par tous les moiens, qu'il a jugez plus possibles, & qui la reduit à la Reforme, autant qu'il a pû, de dire de lui, qu'il ait causé dans son Ordre la ruïne de la forme de l'Habit, & du Capuce, qui font subsister exterieurement les vrais Freres Mineurs. Ce qu'aucune raison, ne souffrant avoir été fait sans cause, qui ozeroit dire témerairement, qu'il eût dû bannir de l'Ordre, une ancienne forme d'Habit, & de Capuce, instituée par nôtre Pere saint François, & la changer en une autre, qui n'y étoit point encore usitée. Puis donc, qu'on avance ce fait sans cause, sans raison, sans Autheur legitime, & sans Témoins, je m'étonne, qu'un grave Autheur, ait été de ce sentiment.

Mais

Mais que cét Autheur infere du nom de Collaire, dont parle saint Bonaventure, dans le Miroir des Novices, celui de sa Lunule, c'est une consequence à mon sens bien mal tirée des paroles, & de l'esprit de ce grand Saint. C'est effectivement, ce qui est d'assuré de ses paroles, lors qu'il dit: *Il est fort indécent, si la propreté, contre la coûtume de la Religion, est trop curieuse, comme si le Collaire du Capuce se replie en rond sur le col, à la façon des Mondains, ou si le Capuce se replioit du côté des joues.* Il est visible effectivement, que saint Bonaventure n'appelle pas la Lunule, qui est distincte du Capuce, & pend devant la Poitrine, le Collaire, & qu'il donne ce nom à ce replis plus large de Capuce, qu'on fait sur le cou; puisque les Freres, commençans alors de porter des Capuces plus larges, & plus étendus, que les ordinaires, ce saint Homme condamne ce curieux replis de Capuce sur le cou, qui ressembloit à ces Rotondes, que les Seculiers portoient autrefois en France, & dont se servoient alors quelques Freres, d'où sans doute il est visible, qu'il est ici plûtôt parlé de la forme du Capuce quarré, quoi que plus ample que celui qu'institua saint François, puisque ce replis, ou au col, ou aux jouës ne pouvoit pas s'y ajuster, avec un Capuce rond, dont la Tête est cachée par tout plus étroitement. Dites encore, que si saint Bonaventure blâme ouvertement, le Collaire, ou la Rotonde, qui selon l'opinion de cét Autheur, est un certain replis en rond, de drap, pendent sur la Poitrine, comment l'auroit-il établi. C'est enfin ce que confirment quelques petits Capuces, dont commençoient alors de se servir les Freres, qui tandis que ce Saint les reprend, comme quelque chose de peu Religieux, & qui ne doit point être porté publiquement hors le Capuce, montrent visiblement, que les Capuces ne furent pas ronds, mais quarrez, & de plus d'étenduë que les Nôtres d'aujourd'hui.

Quelques-uns croient, que Jean XXII. est l'Autheur du changement du Capuce, & quelques autres Urbain VI. dont à juste Titre, nous avons rejetté l'opinion comme non recevable, & plus contraire à la raison, dans la Démonstration précedente. Il reste que nous examinions diligemment, quel est le tems, & le sujet de ce changement. VIII.

Plusieurs raisons me persuadent, que l'ancienne forme du Capuce ne fut pas changée, ni dans un certain tems, ni promtement ensemble, & toute entiere. La premiere raison est prise, du consentement de tous les Historiographes anciens, qui sans en excepter un seul, ont gardé sur ce fait un silence si étroit, que chez pas un même des Historiens, ni entre les Monumens de l'Ordre, vous ne trouverez, ni tradition, ni écrit, qui enseignent ouvertement, en quel tems, & par quel Autheur, ait été premierement introduit dans l'Ordre, ce changement de l'ancien Capuce. C'est la voix de tout le monde, que ce Capuce a été changé, & la chose le dit d'elle-même, je l'avouë, mais en quel tems, & pourquoi, l'on n'en entend pas la moindre parole. Si ce changement avoit un tems fixe, & certain dans le Monde? Pourquoi ne trouve-t'il pas un Ecrivain sur la Terre, ou un Monument dans l'Ordre, qui dégageassent de la mort, une chose si fort importante. IX.

Mais une autre raison, prise de la verité de la chose, prouve ceci plus évidemment. En effet l'experience même, qui est la maîtresse de tout, le montre manifestement à ceux, qui considereront les premiers tems, & leurs periodes, que le Capuce, a eu son tems de corruption, & de changement, d'où peu à peu il a été conduit à son entiere ruine. Puisque dans une partie du tems, conservant inviolable la forme de son Institution, il s'est étendu peu à peu, jusqu'à une mezure plus étenduë, & dans une autre partie de tems, gardant encore sa quadrature premiere, il est devenu si large, & si long, qu'étant sur la Tête, ses côtez s'étendoient, jusque sur les deux épaules, & que sa pointe décendoit bien au dessous de la Ceinture; & ainsi le drap, dont on faisoit alors les Capuces, plus délié, & replié de tous X.

les



les côtez du Col, il arrivoit, qu'on y voioit plusieurs plis, dont on composoit trop curieusement ces Collaires, ou Rotondes, que saint Bonaventure reprend, comme nous avons dit: mais à cause que la largeur, & la longueur des Capuces, croissoient toûjours peu à peu, ces Rotondes commençans à paroître, jusque sous les Mentons, on en vint jusque-là, que l'amplitude du Capuce devenant incommode, & ne deffendant pas assez le Col, & la Tête, du froid, durant les Hivers, le Collaire, ou la Rotonde fut changée en Lunule, le Capuce en Scapulaire, & les petits Bonnets, en Capuces ronds, & qu'enfin les Freres quitterent peu à peu la forme de leurs Capuces quarrez. D'où vient, que comme par de certains degrez de chûte, qu'éprouve même la condition des choses, l'Ordre des Freres Mineurs tomba dans l'entiere corruption, & ruïne de son ancien Capuce.

TRENTE-TROISIE'ME FIGURE.

Image d'un Frere Mineur selon les Constitutions de Farinerius.

XII. ET afin que je ne semble pas dire ceci sans fondement; examinons les premiers Tems de saint Bonaventure, où la Religion des Mineurs avoit commencé, de quitter la premiere Observance de la Regle, & la forme de l'Habit. Nous avons en effet êtabli comme une chose certaine, & arrêtée, que saint Bonaventure, qui l'An 1256, comme nous avons dit, commença de gouverner l'Ordre, le trouva en quelque façon écarté de sa premiere forme de Capuce, & d'Habit, de sorte que quatre Ans aprés sa Promotion au Generalat, il fit au Chapitre General de Narbonne des Constitutions, dont il prescrivit la mezure du Capuce, & de l'Habit, que l'amplitude de l'Habit, seroit bornée à la largeur de dix-huit Paumes, & de cette longueur, que ceint d'une Ceinture, il ne la passeroit pas de plus de deux doigts, êtant replié audessus: que pour le Capuce, sa longueur n'excederoit point la ceinture. Guillaume Farinerius Ministre General, au Chapitre d'Assize, l'An 1354, renouvella cette Constitution de saint Bonaventure, d'où vient que selon le Statut de ce Saint, & de Farinerius, l'Habit, & le Capuce des Freres Mineurs, devroient être comme ceux de ce Frere, dont l'Image devroit être ici.

XIII. D'où il est visible, que dés ce Tems-là, par une relâche commune dans l'Ordre, cette mode s'y étoit glissée, qu'on ceignoit les Habits sur les Reins, & ils êtoient si longs, que non seulement leurs replis, couvroient toute la ceinture, mais encore descendoient fort bas, depuis ses replis, & l'on portoit des Capuces si longs, qu'ils pendoient trop audessous de la ceinture, en sorte que saint Bonaventure, par une Constitution expresse, travailla vigoureusement à en retrancher les excés. On voit visiblement delà, pourquoi tant d'Images de saint François, de saint Antoine de Pade, & de saint Loüis de Toloze, peintes principalement en ce Tems-là, dont nous en avons plus haut exposé plusieurs, portent un Habit retroussé, & le Capuce êtendu jusqu'à la ceinture; elles montrent, en effet, les premiers degrez de ce changement, & representent comme au doigt, le panchant de la forme ancienne du Capuce, & de l'Habit, qu'institua, & que porta nôtre Pere saint François.

XIV. Quelques Images de ce grand Saint, qu'on voit à Hiurea, ville de la Gaule Sub-Alpine, Evêché dépendent, & Suffragant de l'Archevêché de Verceilles, chez les Freres Mineurs Conventuels, nous rendent un Témoignage bien illustre de ceci. La premiere de ces Images est peinte, hors l'entrée de l'Eglise, a d'anciennes Portes, fermées de Murailles, qui touchent maintenant au Convent, entre les Portes de dessous, & la voûte de dessus,

dessus, & elle represente nôtre Pere saint François, vêtu d'un Habit vile, negligé, étroit, & austere, avec un Capuce, non pas si long, qu'il descendit jusqu'au bas des épaules, mais plus petit, comme celui des Capucins d'aujourd'hui. L'on voit d'autres Images dans cette Eglise, en plusieurs lieux differens, avec un Habit plus large, & un Capuce, qui descend jusqu'au bas des épaules, & encore plus, quoi qu'il soit quarré, & sans Scapulaire. Entre toutes ces Images on en voit une, plus ancienne qu'elles, qui n'a pas l'Habit si étroit, & le Capuce si court, que la premiere, ni aussi l'Habit si large, & le Capuce si long, que les autres, mais elle les porte d'une mezure bien mediocre, comme un milieu entre l'une, & les autres figures. Enfin, l'on y voit des figures de saint François, & des autres Saints de l'Ordre, ornées du Scapulaire, & du Capuce rond, à la façon des Peres Conventuels. Mais considerez, que toutes ces Images sont distinguées, par la difference des mezures diverses de leurs Habits, & de leurs Capuces, ce qui montre fort visiblement, les divers états des choses, & la diversité des Tems, dont l'Ordre des Freres Mineurs, a quité, non pas tout à coup, mais peu à peu la forme ancienne, & veritable de son Capuce, & de son Habit.

TRENTE-QUATRIE'ME FIGURE.

Image d'un Frere Mineur dans sainte Marie de Bergame.

LE petit nombre d'Années donc, qui s'est écoulé, entre la mort de nôtre Pere saint François, & la Promotion de saint Bonaventure au Generalat, qui fut à peine de trente Ans, me persuade facilement, que le premier degré de corruption, dans l'ancien Capuce de l'Ordre, s'y est glissé, peu à peu pourtant, aussi-tôt presque, que nôtre saint Pere n'a plus été en vie. En effet, ce Saint mort en 1226, saint Bonaventure fut fait General en 1256, & quoi qu'il ce soit opposé à ce grand abus, de parole, d'autorité, d'ordonnance, & de tout ce qu'il put de forces, crainte qu'il ne s'augmenta dans son Ordre, à peine pourtant pût-il obtenir de ses Freres, qu'il s'y modera tant soit peu. Mais saint Bonaventure fait Cardinal, & enlevé dans le Ciel, un An aprés, les flots même de l'Inobservance reguliere, grossirent encore dans l'Ordre, & une autre Tempête s'y éleva, contre l'ancienne forme de l'Habit, qui agita de sorte le Capuce, que sauvant à peine sa quadrature du Naufrage, il y perdit tout le reste, sous les Ondes irritées de la mollesse, de la largeur, & de l'étenduë. Ce second degré de corruption du Capuce, est fort visible, par plusieurs Images de Freres Mineurs, qu'on voit dans l'Eglise de sainte Marie de la ville de Bergame, peintes environ l'An 1340, qui quoi qu'elles portent le Capuce quarré, il est toutesfois plus large, & pendant jusque sous la ceinture. L'on y remarque aussi un Habit, ceint d'une ceinture, d'où l'on peut conclure, que cette autre Tempête de l'Habit, & du Capuce, s'étoit alors fort émeuë dans l'Ordre des Freres Mineurs. XV.

TRENTE-CINQUIE'ME FIGURE.

Image de saint François, dans la ville d'Amalphi.

DEux Images encore de saint François, qu'on garde soigneusement, dans la ville d'Amalphi, nous montrent bien clairement, ce second degré de la corruption du Capuce, où l'on voit un plus large Habit, & replié sur les Reins, avec un Capuce plus ample, & étendu par plusieurs XVI.

replis, autour du Col, à cause de la délicatesse du Drap, quoi qu'il eut sa quadrature, & sa pointe, comme il paroît dans la copie de la figure. La premiere de ces deux Images, se voit dans l'Eglise Metropolitaine, qui au sentiment de tous est la plus ancienne, sa copie tirée sur son Original, avec la derniere exactitude, nous a été envoiée fidelement, avec toutes ses Attestations plus dignes de Foi.

TRENTE-SIXIE'ME FIGURE.

Image de saint François, dans la mesme ville d'Amalphi.

XVII. L'Autre, qu'on conserve dans l'Eglise de saint François des Freres Mineurs Conventuels, aussi ancienne que l'autre, a été tirée comme elle, sur son Original, & on nous en a envoié la copie.

XVIII. L'une, & l'autre bien munies de la Foi publique, & de bons Témoins, comme on nous les a fidelement envoiées, je suis de sentiment, qu'elles serviront d'un témoignage invincible, de nôtre importante verité.

XIX. Cette Tempête de corruption, renfermée encore dans quelques bornes, crut jusqu'en l'An 1400, ou comme veulent d'autres jusqu'aux Constitutions Martiniennes, qui furent publiées l'An 1430, & elle menaçoit ouvertement le Capuce d'un dernier Naufrage; parce que, quoi que dans ce milieu de Tems, il semble, que Michel de Cesenne General, ait renouvellé d'abord en 1317, par ses Lettres à tous les Ministres Provinciaux, les Constitutions de saint Bonaventure, touchant la mezure de l'Habit, & du Capuce, il est toutesfois visible, qu'il a poursuivi de tous ses soins, les Habits rudes, & negligez, & les Capuces plus courts, jusqu'à ce qu'il les bannit de l'Ordre, comme il paroît du Fait des Narbonnois, qu'il abolit par l'Autorité de Jean XXII, auparavant qu'il lui eut paru odieux. Guillaume Farinerius, aprés Michel de Cesenne, aiant aussi ordonné ces mêmes Constitutions, l'An 1354, n'en obtint que des remises de Naufrage. En effet, aprés Farinerius, les Tempêtes de la Chair, & du Sang, devenuës plus furieuses, il se glissa peu à peu dans l'Ordre, un si grand changement de Capuce, & d'Habit, que nonobstant les Constitutions Martiniennes, environ l'An 1400, ou 1430, cette premiere, & ancienne forme, soit du Capuce, soit de l'Habit, qu'avoit instituée, & même toûjours portée nôtre Pere saint François, éprouva son dernier Naufrage, & au lieu du Capuce quarré succeda le rond, avec sa Lunule, & son Scapulaire, comme on le peut prouver, par le Témoignage autentique des figures de Ratisbonne en Baviere.

XX. Effectivement outre ces deux Statuës de saint François, & de saint Loüis, que nous avons dit plus haut être dans cette Ville, si vous entrez dans le Cloître du Monastere, qui est proche de l'Eglise, vous trouverez pour le moins huit Sepulchres en terre, couverts de Tombes de Marbre, qui representent, gravées sur les Pierres, les Images des Freres Deffunts, avec l'Habit commun, & le Capuce pointu de l'Ordre.

XXI. La Pierre du premier Sepulchre montre cette Inscription d'Année 1311, la seconde 1316, la troisiéme 1321, & tous ces Tems précedent la mort de Jean XXII, quoi qu'ils soient bien posterieurs, à celui de saint Bonaventure. Mais ceux, qui suivent ici, sont distans de plus loin de la mort de S. Bonaventure, & de plus prés de celle du Pape Jean XXII.

XXII. La Pierre donc du quatriéme Sepulchre, represente l'Année 1335, la cinquiéme 1357, la sixiéme 1372, la septiéme 1388, & la huitiéme, comme la derniere 1390. Mais on doit considerer attentivement, qu'aprés ces Tombeaux, s'en trouvans d'autres, de Freres, placez de même, en leur ordre, sur qui l'on remarque ces Freres gravez, avec le Capuce rond, & le

le Scapulaire ; l'Inscription toutesfois de leur Decés, n'y commence, que depuis l'An 1400, d'où il semble absolument, qu'on peut conclure, que la forme ancienne du Capuce a été changee, environ cette Année : à quoi s'accorde bien, qu'à peine devant ce Tems, ne s'étant trouvé pas une figure de saint François, ou de quelque autre Frere Mineur, à qui l'on ait donné la Lunule, & le Scapulaire, celles qu'on voit aprés ce Tems, ou peintes, ou gravées, ou taillées ont presque toutes, le Capuce rond, avec le Scapulaire, & c'est assez dire du changement, & de la chûte du Capuce quarré des Freres Mineurs.

DE'MONSTRATION DIXIE'ME.

Si les Capucins à qui la forme du Capuce quarré a esté renduë canoniquement par le Pape Clement VII. sont veritablement Freres Mineurs instituez par S. François

CEtte Démonstration nous laisse à expliquer deux questions, la premiere, si la forme du Capuce a été restituée, par le Pape Clement VII. aux Capucins canoniquement, c'est à dire avec toutes les Regles du Droit, la seconde, si les Freres Capucins furent instituez par saint François, entre les Freres Mineurs. Ces deux questions sont proposées, par quelques Modernes, qui par l'occasion de la figure d'argent, que la ville de Naples, se disposoit de dédier à saint Antoine de Pade, comme à un de ses Protecteurs, par un écrit public, offert à l'Eminentissime François Boncompagno Cardinal, & Archevêque de Naples, prétendent premierement, que le Capuce quarré, qu'ils disent avoir été fulminé d'Anathême par Jean XXII, n'a jamais été restitué canoniquement, par l'Eglise à l'Ordre des Freres Mineurs. Et leur raison est, *Qu'une restitution canonique, se doit faire par un diligent examen, de toutes les causes, circonstances, & particularitez, qui y peuvent intervenir, & à celui à qui l'on avoit ôté, & c'est ce qui ne s'est pas fait, nous au contraire, nous y opposans, qui formons le corps veritable des Franciscains, puisque nôtre Ordre ne pouvoit pas redemander à l'Eglise Catholique, ce qu'une fois lui avoit été ôté, comme une marque de Schisme.* On leur a déja répondu, que le Capuce quarré, ne fut jamais frapé d'Anathême, & les oreilles pieuses abhorrent d'entendre, une chose si contraire à la raison, & à la verité. Mais nous avons montré ci-dessus, qu'il étoit peri peu à peu dans l'Ordre, & tout le Christianisme sçait, qu'il a été rendu à la Reforme des Capucins (qu'on doit estimer un Ordre veritable de Freres Mineurs de saint François) par le Pape Clement VII, inspiré particulierement de Dieu, & sa restitution a été depuis confirmée par Paul III, & enfin par le Concile de Trente? Qu'ils voient donc, si l'on ne doit pas croire Canonique, ce qui est approuvé de deux Bulles, & d'un consentement public d'un Concile general, & qu'ils considerent, je les en prie, s'il est juste, & équitable d'examiner, & de critiquer les Decrets, & l'Autorité des Papes, & des Conciles Generaux. I.

Je conçois la raison, pourquoi ils prétendent, que le Capuce n'a pas été restitué canoniquement, parce qu'une restitution canonique, doit être faite par un examen de tous les incidens, & à celui à qui l'on a ôté, ce qu'on restituë, & c'est ce qu'on n'a jamais fait, disent-ils : accordons leur maintenant cette raison, que nous leurs dénierons toutesfois bientôt, & avec bonne justice. S'ils ont quelque raison de se pleindre, que jamais cela ne se soit fait, c'est assurément celle-ci, que le Capuce institué par saint François, n'a jamais été ôté, anathêmatizé, profané, ou aboli II.

par l'Autorité de l'Eglise, puisque lors que nulle privation a précedé pour crime, on ne doit faire non plus, pour la restitution, d'examen de la cause. De là nous inferons un fort Argument, contre ceux qui tiennent, que le premier Capuce de saint François, a été aboli par l'Eglise, parce que si l'on l'eut ôté à l'Ordre par son Autorité, la Bulle du Pape Clement, en auroit dit quelque chose, selon l'ancien usage de la Cour de Rome, comme donc cette Bulle ne parle en aucune façon que ce soit, de cette privation, & de cét Anathême de Capuce, il est bien visible, que ce qu'on a dit du Capuce proscrit, n'est qu'imaginaire.

III. Mais j'accorde qu'il ait été frapé d'Anathême, j'appelle ici la prudence, & la foi de ces Peres, & je leur demande, s'ils croient, ou juste, ou necessaire, que l'Eglise, qui joüit en terre d'une Puissance souveraine, en fait de faveurs, & de magnificence, attende l'examen d'une cause, où le consentement des autres, ne seroit-elle pas d'une condition moindre, que la Puissance des Princes du Monde, qui ont ce droit par leur qualité de Souverains.

IV. Toutesfois pour montrer ici, que ce qu'ils prétendent, ne leur a pas été dénié par l'Eglise, je dis qu'autrefois assurément, les Observantins ont combattu de droit souverain, je dirois presque au mépris de leur Pere saint François, contre les Capucins, touchant le Capuce, combien je vous prie, de disputes, de controverses, de contentions, de tragedies ont-ils excitées, sous Clement VII, & Paul III, pour abolir le Capuce quarré, lorsque les Capucins au contraire, combattirent vigoureusement, pour le relever de sa chûte, sous l'autorité de ces mêmes Papes: mais tant d'examens ont précedé, tant de causes apportées devant le Pape, tant de raisons agitées de part, & d'autre, comme il paroît par les Annales, que pas une circonstance de droit, ne fut oubliée sur l'Affaire? Pourquoi donc se plaignent-ils, qu'aucun examen, ou nulle discussion de cause, l'ait précedée, eux-mêmes, quoi qu'ils aient oublié les choses passées, la donnent, lorsqu'ils ajoûtent: *Nous au contraire, Nous y opposans, qui sommes le vrai Corps des Franciscains*; non les Peres Conventuels, qui protegeoient alors la Reforme des Capucins, mais les Observantins seulement, qui emploient tous leurs efforts contre eux, s'opposerent à leur poursuite, si donc eux seuls s'opposans, ce qui est fort vrai, & même combatans ouvertement, le Capuce fut restitué à l'Ordre des Capucins? Comment disent-ils, que cette restitution de Capuce se soit faite sans examen de tous les incidens, sans discussion de cause, & au contraire avec le combat des Opposans.

V. Et il ne faut pas oublier ici, que dans une poursuite si vigoureuse de cette grande difficulté; les Observantins cherchans, sans mauvais dessein, je croi, toutes les causes, & les raisons d'opposition, possibles à leur faveur, & à leur esprit; jamais pourtant, ils n'opposerent au Capuce, qu'il fut autrefois Anathêmatizé, corrompu, profané, & abandonné aux Fratricelles en signe d'heresie, de schisme, & d'apostasie; & assurément ils n'auroient pas obmis une raison d'un si grand poids, si elle eut été dans leur esprit, de quelque pouvoir, & de quelque autorité pour la deffense de leur cause.

Pour ce qui est enfin, de ce qu'ils disent, que sans leur consentement, & même eux si opposans, l'on a restitué le Capuce aux Capucins, cela est fort vrai, & il appartient aux Observantins, & non aux Conventuels, qui y consentirent volontiers? Mais qu'étoit-il necessaire, que l'Eglise attendit leur consentement, puisqu'ils ne s'opposoient pas plus au Capuce des Capucins, qu'à leur Reforme.

VI. L'autre point de controverse, dont ils prétendent ouvertement, que l'Ordre des Capucins n'est de celui des Freres Mineurs de saint François, que par une Declaration du Pape Paul V. Voici les paroles de leur écrit:

Parce

Parce que, disent-ils, *l'Ordre des Capucins n'est pas de l'Ordre des Freres Mineurs de saint François, que par la Declaration de Paul V, comme on peut voir dans sa Bulle, où ce Pape proteste, qu'on a douté si cesdits Freres, sont veritablement Freres Mineurs, d'où il ordonne, que quoi qu'ils ne soient pas instituez du tems de saint François, à cause pourtant, qu'ils professent sa Regle, ils peuvent &c.* Encore que cette proposition, produite publiquement en justice, par les R. R. P. P. Conventuels, & Observantins tant de Famille, que de Reforme, que nous respectons beaucoup, & que nous embrassons en Jesus-Christ, soit si fort ignominieuse à l'Ordre des Capucins, qu'elle le chasse de la Famille, & de l'Institution de nôtre Pere saint François, le prive du nom de ses Enfans, & le dépoüille du titre, & de l'heritage de ses Freres Mineurs; sans toutesfois nous arrêter aux affronts, que nous pardonnons facilement, nous nous affligeons seulement avec justice, qu'ils semblent s'élever, & d'arder des Fléches, contre les Decrets du sacré Concile de Trente, & contre les Bulles de Clement VII, de Paul III, de Paul V, & d'Urbain VIII; d'où vient que nous avons proposé, de ne combattre ici que pour eux.

Premierement donc, lorsqu'ils établissent cette proposition, comme certaine, & prouvée, que l'Ordre des Capucins n'est pas de l'Ordre des Mineurs de saint François, ils ébranlent d'abord la doctrine, & le consentement du Concile de Trente, où les Capucins sont appellez en propres termes, Freres de saint François, sess. 25. chap. 3. lorsqu'il y est écrit: *Le saint Concile accorde à tous les Monasteres, & Maisons, tant d'Hommes, que de Femmes, & des Mendians, excepté les Maisons des Freres de saint François Capucins, & de ceux qui sont appellez de l'Observance, &c.* ou sous l'Ordre de saint François, il comprend également les Capucins, & les Cordeliers: que si les Peres, qui s'appellent de l'Observance, veulent être estimez legitimes, & vrais Enfans de saint François, la Reforme des Capucins, qui est comprise dans le même Canon du Concile, ne doit-elle pas, par la même raison, être appellée de l'Ordre de saint François, ou s'ils en bannissent les Capucins (ce qu'ils ne peuvent faire, sans une injure extréme au Concile) pourquoi n'en excluent-ils pas par même moien, la Famille des Cordeliers, puisque les uns, & les autres, appellez également, par le Concile Freres de saint François, doivent joüir également de l'honneur, & souffrir également l'ignominie, d'où donc ont-ils, que la Reforme des Capucins, n'est de l'Ordre des Mineurs, que par la Declaration de Paul V. Les Bulles assurément des Souverains Pontifs Clement VII, & Paul III, qui sont long-tems avant Paul V, appellans ouvertement les Capucins Freres Mineurs, & leur Congregation de leur Ordre, déclarent bien, qu'ils ne sont, ni par dénomination exterieure, ni par Agregation Apostolique, ni par Similitude, mais de leur condition propre, de l'Ordre des Mineurs de saint François. VII.

Pour ce qui est de Paul V, il efface ce qui d'abord étoit douteux, & médisant, chez certains opposez aux Capucins, & déclare plus ouvertement ce que le Concile, & les Papes ses Prédecesseurs, en avoient publié, que les Capucins étoient veritablement Mineurs de saint François. Pource qu'il ajoûte: *Quoi qu'ils ne soient pas Instituez du Tems de saint François.* Devans l'entendre selon le sens naturel, & legitime du Pape, comme mis pour une Declaration plus ample de la chose, ils l'ont interpreté de mauvaise foi, lorsqu'ils ont dit, & ont voulu persuader aux autres, que le Pape avoit déclaré, par ces paroles, que les Capucins n'étoient pas instituez par saint François; ce qui paroît contraire absolument à l'intention de Paul V, puisque voici le sens veritable de ses paroles, que la Congregation des Capucins, comme un Corps de Religion separé des Corps des Conventuels, & des Observantins, n'a pas été instituée du tems de saint François, non plus que l'Ordre de l'Observance, qui est posterieur à leur VIII.

 Patriarche,

Patriarche, parce que, comme par leur Reforme, qui le suivit, ils sont sortis, en qualité de Rameaux de l'Ordre des Conventuels, qui fut le premier institué par saint François, de même les Capucins, comme une plante nouvelle de l'Ordre, ont depuis emprumté leur Origine des Observantins; & toutesfois on ne peut nier, une chose vraie, que les deux Ordres des Observantins, & des Capucins, sont instituez par saint François, quoi que l'un, & l'autre n'aient pas été de son tems, c'est la même raison des uns, & des autres.

IX. Que ceux, qui veulent, que les Capucins soient separez des vrais Enfans de saint François, disent, s'il leur plaît, si la succession de l'Ordre, doit être estimée veritable, ou par le tems, ou par une propagation legitime des Enfans, s'ils la tirent, comme ils prétendent, seulement du tems, ils renversent toute la succession, non seulement de tout l'Ordre, mais même de l'Eglise. En effet, d'où l'Eglise auroit-elle aujourd'hui de vrais Prêtres, de vrais Evêques, & de vrais Pontifs, si leur succession se jugeoit seulement du tems, où les premiers furent instituez de Jesus-Christ. Les vrais Prêtres, les vrais Evêques, & les vrais Pontifs, ne seroient-ils pas peris dans l'Eglise, si leur veritable succession, nous étoit seulement montrée par le tems: qui croiroit en effet, que ceux qui fleurissent aujourd'hui dans l'Eglise, ou Prêtres, ou Evêques, ou Papes, soient instituez par Jesus-Christ, ou au moins de son Tems, puisqu'on compte tant de Siécles entre Jesus-Christ mortel, & eux, mais c'est un Dogme, & une Foi de toute l'Eglise Catholique, que la vraie succession de celle-ci, celle principalement, qui suivit la premiere Institution de Jesus-Christ, ne se mezure pas au Tems, mais à l'ordination legitime, qui procede de ceux, qui ont la puissance legitime d'ordonner leurs Successeurs.

X. C'est ainsi qu'on doit prendre la veritable succession, & propagation de quelque Ordre Religieux, que ce soit, on ne doit pas croire seulement Enfans legitimes d'un Ordre, ceux que le Fondateur a établis de son tems, autrement ceux qui y sont entrez aprés lui, devroient en être estimez les Bâtards, & ainsi il arriveroit, que ceux, qui se glorifient aujourd'hui d'être les seuls, & legitimes Enfans de saint François, se condamneroient eux-mêmes, comme illegitimes; mais nous n'avons garde de leur imputer cette injure, puisque la veritable succession d'un Ordre, se faisant par une propagation legitime des uns aux autres, tous ceux qui s'y trouvent incorporez, par ceux, qui y joüissent d'une puissance legitime, à la faveur de la Profession de leurs Vœux, nous les plaçons du nombre de la Race legitime de saint François, quoi qu'ils soient bien éloignez de son Tems; l'Ordre donc des Capucins, qui a suivi cette ligne legitime de succession, depuis son premier établissement, lorsqu il a pris son origine de propagation de ceux, qui du nombre des Enfans de saint François, par la Profession de leur Regle, étoient legitimement établis à l'agrandissement de son Ordre, ne peuvent être bannis du Rang des Enfans de saint François, sans une injuste Calomnie.

XI. J'ajoûte ici, que si l'on consideroit la succession seulement par le tems, la civile même, qui a coûtume d'être estimée veritable, & immobile seroit bannie d'auprés d'eux, puisque ceux, qui veulent être crus legitimes Successeurs, ou des Roïaumes Temporels, ou des Familles civiles, ne doivent pas avoir été du Tems immediatement de la tige de leur origine, mais il est certain, qu'il leur suffit, qu'ils suivent sans interruption, la ligne ancienne de leurs majeurs, dont ils emprumtent leur legitime principe; on confondroit autrement toute la societé civile entre les Hommes, & il seroit inutile, d'avoir établi des Loix de la succession legitime des Heritages des Familles: & même, la Race de Jesus-Christ, selon le Corps, seroit décrite inutilement par les Evangelistes, comme procedant de

de David, sa source premiere, si l'on n'y renfermoit précisement, que ceux, qui sont sortis de lui de son propre Tems. L'on doit croire qu'il en est de même dans la succession des Ordres, que non seulement on n'en juge de Successeurs legitimes, que ceux, qui dans leur premiere origine, tirent leur naissance immediatement de l'Instituteur de leur Ordre, mais ceux encore, qui quoi que fort éloignez par une longue suite d'Années de leur Fondateur, ont pourtant de lui une succession d'Etat, & de Profession, par une ligne ancienne bien suivie, & non interrompuë de l'un & de l'autre. Quoi que (s'il faut dire vrai) ceux-là seulement, doivent être estimez vrais, & legitimes Enfans de saint François, qui observent parfaitement sa Regle, & suivent les vestiges des vertus d'un si saint Pere: puisqu'au sentiment de Jesus-Christ, une Societé ne doit pas être estimée spirituelle, & religieuse par la suite de la Chair, & du Sang, mais des vertus, les mieux imitées d'un Fondateur, & de ses Suivans.

Mais terminons cette Controverse par un autre Argument, tiré même des Constitutions des Papes, & premierement de Leon X. qui juge ce point irrevocablement, lorsque dans sa Bulle, qui commence, *Ite & vos*, &c. donnant dans l'Ordre des Freres Mineurs, la Primatie au Ministre General des Observantins, à cause seulement, que la vraie, & legitime Observance de la Regle étoit pratiquée chez-eux, dans une Constitution suivante, qui commence, *Licet alias*, &c. où il ordonna, par la même raison, que les Observantins, dans les actions publiques, précederoient en Rang, & en Dignité les Conventuels, il acheve cette question de prééminence des uns, ou des autres, que les Conventuels exciterent contre les Observantins de ce Tems-là, & déclare ceux-là vrais Enfans de saint François, sans interruption aucune, engendrez spirituellement de lui, depuis l'établissement de sa Regle, par ces paroles: *Et à cause que les Freres de l'Observance, & Reformez, ont toûjours été veritables, & indubitables Freres de l'Ordre de saint François, & Observateurs de sa Regle, & que par la grace de Dieu, il seront dans la suite des Tems, sans aucune interruption, ou division, depuis le Tems, que saint François, institua sa Regle, jusqu'à celui-ci, qu'ils combattront fidelement sous sa Regle, & y combattent maintenant; Nous ordonnons, & commandons, que tous les doivent estimer, & considerer comme tels.* XII.

Mais puisque dans le Decret de ce Pape, & dans les précedens, nous devons faire quelques observations, qui déclarent toute l'Affaire plus clairement, on ne doit pas trouver incommode, si nous sommes plus longtems à les expliquer à nos Lecteurs. Nôtre premiere observation est; Qu'au tems, que les Mineurs Conventuels s'étoient écartez de l'Observance de la Regle, en veuë seulement de l'Observance reguliere, la primatie, la dignité, le rang de l'Ordre, furent donnez par le Pape aux Observantins, & qu'ainsi cette Primatie, n'a point été de sorte accordée aux personnes, qu'elle appartint seulement, à ceux qu'on appelle de l'Observance, mais qu'elle dépendoit de sorte de l'Observance reguliere, qu'elle tombant, le rang, & la dignité accordez aux personnes, tomboient avec elle; puisque la cause, pour laquelle un Privilege est donné cessant, le Privilege cesse aussi, & doit être transferé à ceux, qui s'attachent fort à l'Observance reguliere, comme c'est le sentiment du Pape, qu'il exprime bien ouvertement, au commencement de sa Bulle, par ces paroles: *Quoi qu'autrefois, aprés que nous avions établi, & ordonné, que du reste à perpetuïté, les Freres de saint François, vivans sous la pureté de sa Regle, comme sous l'Observance reguliere, & Reformez, devroient avoir un Ministre general, & les Freres dudit Ordre appellez Conventuels un Maître general, &c. & plus bas, que dans les Processions, & autres actions publiques, les Freres Conventuels seroient obligez de ceder le pas, & le rang plus noble, aux Freres de l'Observance reguliere, qui avoient un Ministre,* parce que ces paroles: *A Perpetuïté*, & ces autres aussi: *Vivans sous la pureté de sa Regle, & sous l'Observance reguliere,* XIII.

doivent



doivent être bien observées, où il déclare ouvertement, qu'il accorde ce rang d'honneur, & cette préeminence seulement, à ceux, qui ou de son tems, ou successivement à Perpetuïté, vivroient sous la pureté de la Regle, & sous l'Observance reguliere. Personne ne doit douter, en effet, que lorsque le Pape honore de ce Privilege de rang les Observantins, il ne considere pas les personnes dans l'Ordre, mais dans les personnes l'Observance reguliere, qui fut cause pourquoi il transferoit aux Observantins, l'honneur, & le rang de la primauté, qu'avoient possedée jusque-là les Conventuels, & qu'il vouloit, par une continuelle succession de Tems, qu'ils fussent transmis à ceux, qui s'étudiroient à la pureté de leur Regle, & pratiqueroient l'Observance reguliere, c'est ce qui paroît visiblement par l'esprit, & les paroles du Pape Leon X.

XIV. D'où nous inferons aisément une autre chose, que la vraie succession des Freres Mineurs, dont il s'agit ici, ne doit pas être prise seulement des personnes, ou de l'antiquité, & de la priorité des Tems, mais principalement de l'Observance reguliere, en sorte qu'on doit estimer Enfans veritables de saint François, ceux qui sont Observateurs de sa Regle, de quelque Nom, qu'on les appelle, ou en quelque tems, qu'ils aient été, puisque le Pape, qui a privé les Conventuels, à cause de l'Inobservance de la Regle, de la vraie succession de saint François, & de l'honneur, & du rang de la Primauté, lorsqu'il déclare que les Observantins, comme vrais, & indubitables Freres de l'Ordre de saint François, avoient combattu jusque-là, sans interruption aucune, & remise de Tems, sous la Regle de ce Saint, depuis qu'il l'a établie; n'est-il pas bien visible, que l'Observance reguliere, dans l'esprit du Pape, met le discernement entre les parfaits, & non-parfaits Enfans, & Successeurs de saint François, & qu'il accorde le droit de succession à ceux, qui observeroient veritablement leur Regle. D'où vient, que lors qu'il s'agit de la parfaite succession de saint François, il n'est plus question du Tems, puisque par la Declaration du Pape, les vrais Observateurs de la Regle, quoi que posterieurs en tems, sont estimez seulement, depuis l'Institution de la Regle, la Race legitime de saint François, puisque c'est ainsi que l'Apôtre saint Paul, en parlant des Israëlites a dit: *Non omnes qui ex Israël, ii sunt Israëlitæ, neque qui semen sunt Abrahæ, omnes filii*, & écrivant aux Galates, il dit: *Cognoscite ergo, quia qui ex fide sunt, ii sunt filii Abrahæ.* Que si l'Apôtre a pû dire cela des Israëlites? Pourquoi ne seroit-ce pas une justice au Pape, de le croire des Freres Mineurs, & de mettre au rang des Enfans de saint François, ceux seulement, qui suivans ses vestiges, & ses vertus, observeroient parfaitement sa Regle.

XV. Ce qu'étant ainsi, il nous reste à examiner une chose, qui suit de ce que dessus, & qui fait mieux à nôtre sujet. Lors en effet, que le Pape déclare, que les Observantins, chez qui fleurissoit alors l'Observance reguliere, à cause seulement, qu'ils observoient bien leur Regle, étoient instituez par saint François, depuis l'établissement de sa Regle, & qu'ils combattoient sous ses Ordonnances? Qu'insinuë-t'il autre chose, sinon que le tems n'est pas necessaire, à la parfaite succession de saint François, & que non seulement ceux, qui furent appellez les premiers à l'Ordre, mais ceux principalement, qui sont plus fideles à l'Observance de leur Regle, doivent être censez veritables Freres Mineurs, & pour ce qui regarde les Observantins; personne ne peut douter, qu'ils ne soient posterieurs aux Conventuels, puisqu'ils sont sortis d'eux; d'où vient que s'il faloit seulement avoir égard au Tems, on ne pourroit comprendre, comment depuis la Regle établie, comme dit le Pape, ils auroient combattu sous la Regle de saint François, & comment ils se seroient appliquez à observer ses préceptes, puisque l'operation suivant l'être des choses, & qu'en ce Tems-là, les Observantins, dont ce Corps de Reformez fut composé, n'étoient

pas

pas encore établis en Communauté, & étoient éloignez de plus d'un Siécle des Tems, du premier établissement de la Regle? Quelle apparence qu'ils se fussent étudiez à l'Observance de la Regle, & qu'ils eussent combattu sous ses préceptes. Il reste donc, que lorsque le Pape assure, que les Observantins sont du Tems de l'Institution de la Regle de saint François, & qu'ils ont combattu sous elle, il a voulu comprendre en même tems, non seulement ce Corps de Reformez, qu'on honore du Titre d'Observantins, mais encore tous les vrais Observateurs de la Regle, quelque nom qu'ils aient, & en quelque tems qu'ils aient été, que separez de tous Lieux, & de tous Tems, il joint aux premiers Observateurs de la Regle, qui du Tems de son établissement, ont apporté tous les soins possibles à son Observance.

Ceux donc qui veulent sans raison, qu'on separe les Freres Mineurs Capucins, de la succession de l'Ordre, & de la Race legitime de saint François, à cause seulement, qu'ils ne furent pas, disent-ils, instituez de son Tems, qu'ils prennent garde principalement, de ne pas offenser le Pape, & de ne pas se blesser eux-mêmes, contre la pierre de ses paroles, parce qu'ils seroient accablez de leur poids, soit qu'ils fussent de l'Ordre des Observantins, soit qu'ils professassent celui des Conventuels, puisque ceux-là, procedans de ceux-ci, aprés un Siécle de Tems, comme dit Franciscus Gonzaga, Liv. de l'Orig. de la Relig. Francis. tit. de l'Orig. des Freres Capucins, & n'étans pas instituez du Tems de saint François, par la même raison, dont ils nous privent de l'Ordre des Freres Mineurs, ils s'en bannissent eux-mêmes, & ils se percent de leur propre Epée, sans toutesfois reüssir dans leurs desseins, puisqu'ils détruisent les Decrets, non seulement posterieurs de Paul V, & d'Urbin VIII, mais même les premiers de Leon X, comme nous l'avons montré jusqu'ici. Pour les Conventuels, ils doivent non seulement respecter ces Decrets de Paul V, & d'Urbain VIII, mais réverer encore celui de Leon X, qui ordonne, que quoi que les Observantins ne soient pas instituez, du Tems de saint François, & qu'ils aient suivi d'assez loin l'établissement de sa Regle, ils doivent pourtant être censez de l'Ordre des Freres Mineurs, à cause précisement de leur Observance de la Regle. Ce même Decret comprend aussi les Capucins, chez qui la Regle s'observe encore plus exactement, témoin le même Gonzaga, qui reconnoît cette difference, entre ses Observantins, & les Capucins, que ceux-là observent la Regle, selon les Declarations du Pape, & ceux-ci selon la Lettre, comme JESUS-CHRIST fit paroître autrefois, qu'il vouloit qu'on l'observa, *à la Lettre, à la Lettre, à la Lettre*, disent les Chroniques de saint François, & pourtant les Capucins, ne rejettent pas les Declarations des Papes, qui ne relâchent pas la Regle, en fait de Pauvreté, & d'Austerité de vie, comme celles de Nicolas II, & de Clement V. XVI.

L'on peut delà concilier ensemble les Decrets de Leon X, & de Paul V, qui paroissent un peu differens. En effet, lorsque Leon déclare dans sa susdite Constitution, que les Observantins avoient combattu jusque-là sous la Regle de saint François, depuis son premier établissement, il n'exige pas le Tems, pour la succession de l'Ordre, quoi qu'il croie, que l'Observance reguliere y soit necessaire: & Paul en sa Bulle, qui commence, *Ecclesiæ militantis &c.* où il a mis les Capucins entre les vrais Freres Mineurs, & les legitimes Enfans de saint François, y ajoûtant: *Quoi qu'ils ne soient pas instituez de son tems*, assure le même, quand au sens, & il explique seulement, que l'Ordre des Capucins, comme representant un Corps, avec sa Tête, & ses Membres, distingué même de l'Ordre des Conventuels, & des Observantins, n'est pas institué du Tems de saint François, ce que Leon n'eut point douté de dire du Corps des Observantins, s'il eut été question d'eux, puisque ces paroles, *Depuis l'Institu-* XVII.



tion de la Regle, ne doivent point être entenduës, comme nous avons dit plus haut, du Corps de l'Ordre des Observantins, separé de celui des Conventuels, mais de leur Observance reguliere, que ce Pape rappelle à son premier établissement, lorsque la Regle de saint François, qu'il avoit instituée, s'observoit parfaitement, par les premiers Peres de leur Ordre.

XVIII. Le vrai sens donc de la Bulle de Paul V. étant, qu'il assuroit les Capucins, Enfans legitimes de saint François, non par le Tems, mais par une vraie suite de l'Ordre, & par une exacte Observance de la Regle, le Pape Urbain VIII, dans sa derniere Bulle, qui commence, *Salvatoris, & Domini nostri* &c, de l'An 1627, du 8. Juin, termine entierement la controverse de ceux, qui fondent de grandes difficultez sur une pointe d'aiguille, & aprés qu'il a rapporté le sentiment, que Paul V. & l'Eglise Sainte, ont de l'Ordre des Capucins, il ordonne par les paroles de sa Bulle. *Nous croians bien juste, & raisonnable, que ceux qui se montrent de parole, & d'exemple veritables imitateurs de saint François, soient considerez de tous, comme tels, sans controverse aucune, & considerans plus attentivement, que l'origine de ces mêmes Freres Capucins, doit être comptée réellement, & en effet, depuis la premiere Institution de la Regle Seraphique, dont ils ont toûjours exactement continué l'Observance la plus reguliere, & la chose aiant été premierement discutée, par nos venerables Freres les Cardinaux, établis sur les Affaires des reguliers, avec maturité, de leur consentement, par cette nôtre Constitution valable à perpetuïté, de puissance Apostolique, par la teneur des Presentes, ordonnons, & déclarons, que les susdits Freres Capucins, d'une ligne veritable, & non jamais interrompuë, sont legitimes, & indubitables Freres de l'Ordre de saint François, & Observateurs de sa Regle, qu'ils ont combattu sous ses préceptes, qu'ils y combattent encore aujourd'hui, qu'ils doivent être considerez de tous, comme tels, & que tout ce qui seroit attenté de contraire, par l'autorité de qui que ce fut, avec connoissance, ou par ignorance, soit inutile, & sans effet.*

XIX. Ces Auteurs enfin, tâchent de prouver avec la raison, que l'Ordre des Capucins n'est point institué de saint François: Et voici leur raisonnement, les Capucins ne furent point établis du commencement de l'Ordre, comme l'assure Paul V, dans sa Bulle, disant: *Quoi qu'ils ne soient pas instituez du commencement*, ni même de son progrez, puisqu'ils n'étoient pas du Tems de saint Bernardin de Sienne, ni dans sa fin, puisque le Pape leur donne le nom d'Hermites, & non pas de Mineurs, ce que nous leurs laissons volontiers; d'où vient donc qu'ils usurpent le nom de Freres Mineurs. Mais nous renversons cét argument sans peine, en disant, que les Capucins sont instituez par saint François, au commencement de sa Regle, lorsqu'il fonda l'Ordre des Freres Mineurs, autrement l'Ordre des Observantins, ne devroit pas être estimé de l'Institution de S. François, puisqu'ils ne sont pas établis de son Tems. J'ajoûte, que les Capucins sont instituez immediatement par saint François, lorsqu'il établit son Ordre des Freres Mineurs, puisque la fondation de l'Ordre comprenant sans doute, non seulement ses premiers Freres, mais encore ses derniers, & tous ceux mêmes, qui y seront dans quelque difference, que ce soit de tems, son Fondateur immediatement, s'unit tous ces Freres. D'où vient que par cette raison, & les Capucins, & ceux, qui les suivront dans l'Ordre, appartiennent aux Mineurs, comme instituez immediatement par saint François. Ils ont même été dans le progrez de l'Ordre, puisque Mathieu de Bassy, & Loüis de Fossombrun, avec Raphaël son Frere, dont les Capucins emprumtent leur commencement, ont été Freres Mineurs de l'Observance, & par consequent Enfans de S. François, ou bien les Peres de l'Observance, ne seroient pas de son Institut.

XX. Enfin, ils ont été dans la fin de l'Ordre, puisqu'encore qu'à la façon des Hermites, ils aient choisi les Forêts pour leur Demeure, & l'Observance

vance plus parfaite de leur Regle, ils n'ont pas pourtant quité, ni l'Ordre, ni la vie des Freres Mineurs, en sorte qu'ils furent appellez Hermites, comme il est visible, soit à cause des Bulles des Papes, soit à cause du Concile de Trente, soit à cause de la Profession de la Regle des Mineurs. En effet, pour ce qui est du nom d'Hermites, les Capucins n'en choisirent pas la vie, mais seulement la Demeure, soit afin, que plus éloignez de la conversation des Hommes, ils s'appliquassent avec plus d'ardeur, & de repos d'esprit, à la Contemplation des choses divines; & à l'Observance de leur Regle, soit afin qu'ils suivissent mieux le conseil, & l'exemple de leur Pere saint François, qui comme disent les anciens Monumens de l'Ordre, persuadoit, qu'on bâtit ses Convens, non pas dans les Villes, mais dans les Lieux plus éloignez, afin que ses Freres y representassent mieux, la solitude de l'Hermitage, que le Tumulte de la Ville.

DEMONSTRATION DERNIERE.

Si l'Habit de saint François, & des Mineurs, qui demeurent entre les Hommes doit estre estimé sordide, & de trop de vileté.

J'Avois achevé mon Ouvrage, que j'avois entrepris de la forme d'Habit des Freres Mineurs de saint François, lorsque par hazard, il est tombé dans mes Mains, un certain Livre Posthume, imprimé à Mayence, l'An 1613, où l'Auteur discourant de l'état des Moines, chap. 5. demande par ces paroles : *Si les Moines se peuvent servir d'un Habit vil, & sordide, comme s'en servirent autrefois plusieurs Hermites, & comme en portoit saint François.* Et répondant à la question, il ajoûte : *Je réponds avec saint Jerôme à Nepotian, l'on doit fuïr également trop de propreté, & trop de saleté, parce que l'un sent trop les délices, & l'autre la gloire.* I.

L'Auteur assure d'abord ici deux choses ouvertement, la premiere, que l'Habit des Mineurs de saint François, doit être jugé sordide, & mis au Rang des plus vils, ce que le Titre de la Question fait paroître assez visiblement, la seconde, que l'Habit des Mineurs de saint François, à cause, que par la supposition de l'Auteur, il est sordide, est à fuïr, au sentiment de saint Jerôme, qui enseigne à éviter les ordures sur les vêtemens ; c'est ce que cét Autheur a traitté positivement, encore que, sans rien dire de l'Habit de saint François, il ait voulu exprimer la seconde assertion, sous le nom seulement de saleté. II.

Mais moi, pour ce qui touche la premiere de ces deux assertions, afin que je délivrasse de cette calomnie un Auteur, qui m'est fort considerable, j'avois pensé resserrer ce terme de sordide, à l'estimation d'une chose vile, & presque de nul prix, puisque je sçai, que souvent chez les Auteurs le vil, est pris pour sordide : d'où vient ce commun Proverbe, la sagesse est quelquesfois cachée sous un Manteau sordide : si la premiere réponse de cét Auteur, ne me ravissoit cette interpretation, dont il répond ainsi avec saint Jerôme, l'ornement, & l'ordure dans un Habit, doivent être évitez également, par laquelle réponse, l'Auteur se déclarant ouvertement traiter de ces ordures, qui étans sales, doivent être évitées, au sentiment de saint Jerôme, & ainsi croiant, qu'on doive s'abstenir de ce sordide, qui est infame, & ignominieux, opposé même à l'ornement ; il ne laisse aucun lieu à cette interpretation benigne. Mais nous expliquerons plus bas ce qu'on doit croire de ces paroles de saint Jerôme, & dans quel esprit il les a exprimées. III.

Le sordide donc, s'entendant par cette réponse de l'Ecrivain, de ces IV.

saletez, qui du sentiment de saint Jerôme, se doivent éviter comme infâmes, nous fournit de lui ce rare Argument. Saint Jerôme veut qu'on fuïe les ordures dans un Habit, mais l'Habit de saint François est sordide, dans l'opinion de l'Autheur, il est donc évitable de tout le Monde. La Mineur, & la conclusion de cét Argument, sont si visiblement contraires à l'Ordre sacré des Mineurs, que ne pouvans être excusées d'injures, elles m'ont obligé de les refuter par ces réponses; que la Mineure, prise au sens, que nous l'avons expliqué de l'Autheur, attaque l'Ordre des Freres Mineurs, d'une noire calomnie, lors qu'elle suppose, que son saint Habit est sordide, & que la conclusion n'est pas exempte d'Erreur, & de témerité, lorsque contre les Canons Apostoliques, qui recommandent avec beaucoup de loüanges, le saint Habit des Mineurs, approuvé par le saint Siége Apostolique, & fort loüé, soit par les Souverains Pontifs, soit par les legitimes Conciles, elle conclud qu'on doit le fuïr absolument. Ce qu'étant si contraire à l'opinion d'un Religieux, qu'on ne doive le croire sorti de la plume d'un Catholique, je me persuade aisément, qu'il est tombé de sa main malgré lui. J'ai donc jugé à propos de combattre, non l'Ecrivain, dont la Religion m'est si précieuse, mais ses Assertions qui meritent la Censure, non pas d'un stile étendu, qui sente le poids, & la dignité de son sujet, mais plus resserré, qui n'ennuïe pas mes Lecteurs, crainte que si je ne refutois pas ces Assertions, elles ne devinssent trop dangereuses dans le Christianisme.

V. Pour ce qui est donc de l'Assertion premiere, que l'Habit des Freres Mineurs de saint François, n'est ni sordide, ni infâme, ni indécent, ni plein d'ignominie. Jesus-Christ premierement, qui fut l'Autheur suprême de la Regle des Mineurs, le déclare bien ouvertement, lors que nôtre Pere saint François, monté à la cime du Mont-Palombo, qui s'éleve de la Valée de Rieti, reçoit de lui sa Regle dictée par le saint Esprit, & comme écrite de la main de Dieu, & lorsque Frere Helie la refuse, comme trop rigoureuse, avec d'autres Ministres de l'Ordre; la voix de Jesus-Christ, raisonne aux oreilles de saint François soûpirant, François, pourquoi soûpire-tu, pourquoi te troubles-tu, cette Regle est composée par moi-même, & tout ce qu'elle contient est de moi, & non pas de toi. D'où vient que je veux qu'on l'observe à la Lettre, à la Lettre, à la Lettre, sans glose, & sans Commentaire. C'est ce qu'on lit dans les Chroniques de l'Ordre, part. 1. liv. 2. chap. 8. & dans les Annales des Mineurs, l'An 1223. 13. puis donc que l'Habit, & ses qualitez sont expliquez clairement dans la Regle des Mineurs? qui sans faire injure à Dieu, ozeroit imputer à l'institution de Jesus-Christ, des ordures, & de la turpitude? où qui pourroit appeller sordide, ce qui est honoré de la voix même de Jesus-Christ.

VI. C'est de plus une tradition ancienne, que le Fils de Dieu a paru autrefois avec l'Habit des Freres Mineurs, & elle est confirmée, par Barthelemi de Pise, dans le Livre des Conformitez, par ces paroles: *Vne preuve que cette Regle est de* Jesus-Christ, *c'est qu'il a voulu parêtre, & se montrer avec l'Habit des Freres Mineurs, parce qu'un certain voulant servir à Dieu, & le priant, qu'il daigna lui montrer les voies plus seures de son service,* Jesus-Christ *qui écoute volontiers, les prieres des bons, se presenta à lui avec l'Habit des Freres Mineurs, lui disant, quiconque desire me suivre, vienne, & me serve de cette maniere, ce qu'aiant dit, il disparut à ses yeux.* Mais si l'Habit des Freres Mineurs étoit sordide, & infâme? Qui pourroit jamais s'imaginer, que Jesus-Christ s'en fut servi, & qu'il eût voulu apparoître aux Hommes, en le portant sur son Corps, puisqu'on doit supposer, éloignées de lui toutes les ordures, les plus évitables, aux moindres personnes, & plus particulierement à la sienne.

VII. Que die, je l'en prie, nôtre Ecrivain, qui conclud si fermement, que l'Habit de saint François est sordide, si l'on doit appeller ainsi, ce qui est approuvé, établi, & même loüé par les Bulles, les Decrets, & les Déclarations

tations des Souverains Pontifs. L'on doit en effet croire, qu'on manque extrémement, si l'on assure, que les saletez, que réprouvent saint Jerôme, & les autres Peres, soient en quelque façon approuvées de l'Eglise, qui s'attache si fort à la doctrine des Peres? Qu'il recherche, s'il lui plaît, ce qu'Honorius III. qui a favorisé d'une Bulle la Regle des Mineurs, qu'Innocent n'avoit d'abord approuvée que de parole seulement, a dit de l'Habit, & de la Religion de cét Ordre, dans sa Bulle, qui commence, *Cum dilecti Filii*, du 3. des Ides de Juin, l'An troisiéme de son Pontificat, où il les recommande particulierement à tous les Ordres de l'Eglise. Ce qu'en détermine Gregoire IX. dans la Bulle de la Canonisation de nôtre Pere saint François, qui commence, *Sicut phiala aurea* &c. l'An huitiéme de son Pontificat; ce qu'en publie Alexandre IV. dans sa Bulle qui commence, *Patris æterni Benignitas* &c. donnée à Naples le troisiéme des Ides d'Avril, & l'Année premiere de son Pontificat, où il loüe si fort les Mineurs, qu'il semble, qu'on ne peut rien ajoûter à ses loüanges. Qu'il lise aussi ce qu'ordonne le même Pape, contre ceux qui médisent de cét Ordre, c'est dans sa Bulle, qui commence, *Quidam sacræ scripturæ*, l'An second de son Pontificat. Qu'il consulte Jean XXII. Paul II. Sixte IV. & plusieurs autres Papes, dans leurs Bulles, dont si l'Autheur a dessein de lire les témoignages, qu'il voie le Miroir des Mineurs, & le Firmament des trois Ordres, & ainsi tous ces Souverains Pontifs, loüans tout ce qu'on le peut l'Ordre, & l'Habit des Freres Mineurs, je ne vois pas bien, comment l'on pourroit l'appeller sordide. Ajoûtez ici les Déclarations de Nicolas III. Clement V. & Jean XXII. avec les Constitutions de Martin V. qui tous reverent l'Habit de saint François, bien loin de l'appeller sordide.

Enfin saint François a institué l'Habit des Freres Mineurs, s'il la porté pendant qu'il vivoit, il a même apparut depuis sa mort à plusieurs avec cette sorte de vêtement, & si plusieurs Miracles se sont faits, & se font encore tous les jours divinement, par l'attouchement de quelques-uns de ses Habits, qu'on conserve encore aujourd'hui parmi Nous, avec tant de respect, soit à Florence, soit ailleurs, & même de ses saints Compagnons, qu'on garde aussi en plusieurs lieux si Religieusement? Qui ozeroit dire, qu'un si saint Homme, ait porté un Habit sordide, & qu'il l'ait institué, n'est-ce pas un Sacrilege, de croire, que Dieu ait tant fait de Miracles, avec un Habit plein d'ordures, & de saletez. Je croi sans doute, qu'une Assertion si contraire à la veritable pieté, est inconsiderément tombée de la plume d'un Autheur si Religieux; d'où vient qu'assurément, il la retracteroit, comme trop blâmable, s'il étoit encore en vie. VIII.

Je me persuade aussi, qu'il condamneroit l'autre Assertion, comme trop opposée au sens commun de toute l'Eglise. En effet, qui considereroit ce que tant de Papes, de l'Ordre même des Mineurs, ont dit de leur Habit, & aprés l'appelleroit sordide non seulement, mais même le rendroit évitable à toutes sortes de Personnes. Le Pape Honorius III. étoit bien d'un autre sentiment, lorsque dans sa Bulle, qui commence, *Cum dilecti filii* &c. aprés plusieurs loüanges qu'il donne aux Freres Mineurs, il ordonne à tous les Prelats de l'Eglise, qu'il les reçoivent, comme des Hommes consacrez, principalement à Dieu: Alexandre IV. avoit bien encore une autre pensée, lorsque dans sa Bulle qui commence, *Patris æterni* &c. il represente à ces mêmes Prelats, ces mêmes Freres Mineurs, comme Personnes de la parfaite Sainteté, qu'ils doivent benignement recevoir, & honorer de leurs faveurs? Qu'elle apparence donc, qu'on les deû fuïr comme des Infâmes. IX.

Mais encore, croiroit-on qu'on doive éviter comme des sordides, les Freres Mineurs, si l'on consideroit, que beaucoup de Papes, honorans leur Habit, dont ils sont distinguez des autres Religieux, ont ordonné, qu'on ne troubleroit point leur repos, & qu'on les laisseroit vivre paisiblement, X.

de leur maniere de vie; au contraire on les embrasseroit, & on les respecteroit, comme gens plus agreables à Dieu. C'est le sentiment de Clement IV. dans sa Bulle, qui commence, *Ad consequendam*, c'est même de cette sorte qu'en écrit aux Ministres, & aux Freres de cét Ordre Boniface VIII. dans sa Bulle, qui commence, *Inter cæteros* &c. Mais pour ne rien dire des autres Papes, admirez particulierement, de qu'elle sorte Martin V. parle de l'Ordre des Freres Mineurs, dans sa Bulle, qui commence, *Amabiles fructus*, &c. Puis donc, que tous ces Papes appellent l'Ordre des Mineurs sacré? Comment croira-t'on, que son Habit soit sordide, & s'ils recommandent si fort l'Ordre, comment en feroient-ils fuïr les vêtemens; mais s'ils assurent dans leurs Bulles, que l'Ordre des Freres Mineurs est Saint, n'y prétendent-ils pas, que tous les Fideles reçoivent, & respectent leurs Habits. Ce que j'ai dit pour deffendre plûtôt contre ces deux Assertions, que contre leur Ecrivain, l'Habit de saint François, & des Freres Mineurs, puisque je ne croi pas que lui, ni pas un autre Catholique, ait eû d'autre sentiment.

XI. A cause pourtant, que l'Autheur a fait lui-même une autre réponse, à la question qu'il avoit proposée, de l'Habit de l'Ordre des Mineurs, je me persuade aisément, qu'elle revient plus à son esprit, & à sa pensée, la voici: *Je réponds que l'Habit des Moines, & principalement des Solitaires, s'il est vil, on ne peut le blâmer avec justice, comme il paroît par l'exemple d'Elie, de saint Jean Baptiste, de Paul premier Hermite, d'Arsenius, de François: Et saint Thomas dans son Opuscule 19. prouve, que les Peres du Concile de Gangres, ont loüé la vileté de leurs vêtemens, & le septiéme Sinode general, ordonne des peines à ceux, qui se riront de leur vileté, jusqu'ici l'Autheur a bien écrit selon tous les Peres.* Mais ce qu'il dit immediatement aprés, donne quelque peine, parce qu'il écrit: *J'ai dit des Solitaires, parce que ceux, qui demeurent avec les Hommes, doivent porter des Habits moins vils, & plus ordinaires. D'où vient que le Concile d'Aquisgrana a ordonné, que les Chanoines Reguliers, gardent la mediocrité dans leurs vêtemens, & Martin V. dans ses Constitutions détermine des Freres Mineurs, que leurs Habits ne soient pas si vils, ni si grossiers, qu'ils excitent la fraieur, ou la raillerie de leurs Spectateurs.*

XII. Nous devons examiner ici certaines choses, que l'Autheur a tâché de persuader par ses paroles. La premiere, si la vileté des Habits, n'appartient seulement qu'aux Solitaires, ce qu'assure l'Autheur, en disant: *J'ai dit des Solitaires*, & il déclare ouvertement, ce qu'il entend par le nom des Solitaires, puisqu'il leurs oppose ceux qui conversent avec les Hommes. D'où vient qu'il croit, qu'on doit appeller Solitaires, ceux qui fort éloignez des Hommes, & des Villes, habitent les Forêts, & les Hermitages, & c'est à ceux-là seulement, que l'Autheur accorde de vils vêtemens, ce qu'il autorise de l'exemple de Jean Baptiste, de Paul I. Hermite, d'Arsene, à qui il ajoûte nôtre Pere saint François, & j'en ignore la raison, parce qu'il devroit bien plûtôt, le mettre au rang de ceux qui demeurent avec les Hommes, que des Hermites, & des Solitaires, puisqu'il apprit par un Oracle divin, que Dieu l'appelloit, avec les Siens, aux Travaux du salut des Hommes. D'où vient qu'il voulut toûjours, que ses Convens, ne fussent pas bâtis si éloignez de leurs Demeures.

XIII. Saint Thomas parle plus amplement de ceci, dans son Opuscule 19. & prouve par plusieurs raisons, que non seulement les Solitaires, mais tous les Religieux, ont fort bonne grace avec de vils vêtemens, parce que combattant-là de dessein, ceux qui blâment le vil Habit dans les Religieux, il les reprend d'Erreur pour plusieurs raisons, 1. Par les saints Canons des Conciles 21. qu. 4. En effet, le septiéme Sinode cité-là, lorsqu'il ordonne ainsi: Si donc on en trouve qui se mocquent d'eux, à cause qu'ils sont vêtus vilement, *per epitimium puniantur*, ne comprend pas seulement les Solitaires, mais tous les Religieux, qu'il juge devoir être vêtus des plus vils Habits.

bits. C'est ce qu'enseigne aussi le Concile de Gangre, lorsqu'il louë le vil Habit, dans les Personnes sacrées, dont saint Thomas rend là la raison, en disant: *Que dans les premiers Tems, tout Homme consacré à Dieu, conversoit avec un Habit mediocre, & de vileté*, & un peu aprés il ajoûte: *Il est donc visible, que le vil est à rechercher, & le précieux à fuir dans les Habits, que même on doit punir rigoureusement, ceux qui parlent contre la vileté des Habits?* Que ceux donc qui croient, que les Religieux doivent converser plûtôt avec des Habits communs, que des vils, se deffendent s'ils peuvent, du Concile, & de saint Thomas.

Cét Ange des Docteurs montre encore, que la vileté des Habits, convient principalement aux Religieux, à cause qu'il est de leur Office singulierement, de prêcher la Penitence aux Hommes, & voici ses paroles: *Leur fausseté paroît, dans l'exemple de saint Iean Baptiste, dont saint Mathieu dit, qu'il portoit un Habit de poil de Chameau, où la Glose dit, que celui qui prêche la Penitence, porte un Habit de Penitence, on louë en lui la vileté des vêtemens, & des viandes, qu'on reprend dans l'usage des Riches, & une autre Glose dit, que le Serviteur de Dieu, ne doit pas avoir de vêtemens, pour en faire son plaisir, ou son ornement, mais seulement pour en couvrir sa nudité, & sur ces paroles de saint Mathieu chap. 1. Iean étoit vêtu de poils, la Glose dit, c'étoit un Habit convenable à un Prédicateur, d'où il paroît, que les Serviteurs de Dieu, ceux principalement, qui prêchent la Penitence, doivent porter de vils vêtemens:* C'est ce que dit S. Thomas, ce qu'il confirme un peu plus bas, par les Habits des Prophetes, dont saint Paul a dit: *Circuierunt in melotis, in pellibus caprinis*, qui au lieu d'être Solitaires, conversoient avec les Hommes. D'où il est visible, que non seulement les Solitaires, sont obligez à la vileté des Habits, mais ceux encore, qui se consacrent à Dieu, dans quelque Ordre que ce soit, & qui font l'office de Prédicateurs dans l'Eglise. XIV.

Examinons encore, si un Habit commun, pour user du terme de l'Autheur, est plus convenable qu'un vil, ou qu'un plus vil à des Religieux, qui conversent avec les Hommes, parce que le vil, & le plus vil, excluënt le commun vêtement. Nous avons sans doute montré jusqu'ici, par le sentiment des Conciles, & de saint Thomas, que l'Habit vil, & non pas commun, convenoit bien à tous les Religieux, ou qui se consacrent au service de Dieu, par la Profession de leurs vœux, ou qui prêchent la Penitence aux Hommes, à cause principalement, qu'ils Professent une vie non commune, mais Religieuse, & separée de toutes les choses du Monde, dont ils representent les marques, par le changement de leurs Habits, comme leur façon de vie plus noble, & plus parfaite, leurs apprend que doivent être tous leurs vêtemens, d'où l'on conclud aisément, que les Religieux, qui conversent avec les Hommes, ont meilleure grace, avec de vils Habits, qu'avec des communs. Mais pour le faire voir encore plus clairement, il est à propos de rapporter ici en propres termes, l'Argument de saint Thomas, afin que tous voient, que ce que nous apportons de preuves, n'est pas de nous, mais des saints Peres de l'Eglise. Lors donc, que considerant ces paroles de saint Jerôme: *Que l'ornement, & les ordures sont à fuir également aux Serviteurs de Dieu*, que lui opposoient ses Adversaires, & dont nous combat l'Autheur, il les explique de sorte, qu'à son sens, saint Jerôme vouloit, qu'on évita dans les Habits, non pas la vileté, mais l'abus seulement, & la superbe, qui se cachent souvent sous de vils Habits. Quoi qu'il semble, qu'une autre exposition, qu'il tire même de saint Jerôme, soit plus naturelle, & plus propre à son sujet. Saint Jerôme en effet dans son Epître, instruit le Prêtre Nepotien, avec quel Habit un Prêtre doit paroître à la veuë du Monde, & il l'avertit qu'il doit fuir dans ses vêtemens, ces ordures d'Ame, qui recherchent la gloire des Hommes: Mais lors qu'écrivant au Moine Rustique, il parle de l'Habit des Moines, il y approuve la vileté, en disant: *Les ordures des vêtemens, sont des marques d'une* XV.



d'une Ame pure; une vile Tunique prouve bien, le mépris qu'on fait de ce Siécle. Ce qu'il confirme dans son Epître à Pammachius, de la mort de sainte Paule, où il louë fort la vileté des Habits. Saint Thomas dis-je qui sur ces reflections de saint Jerôme, répond à la sixiéme Objection de ses Adversaires, raisonne ainsi dans son Opuscule 19. chap. 8.

XVI. Dans l'usage des choses exterieures, ce qui peut être ordonné à une fin plus noble, est plus loüable, comme l'abstinence des viandes, dont on se sert à dompter sa chair, est plus recommendable, qu'une nourriture commune, dont on se serviroit avec remerciement à Dieu, quoi que l'Heretique Jovinian assurât le contraire, comme il paroît par saint Jerôme, qui le condamne avec ses autres Erreurs. Et ainsi la vileté des Habits, est ordonnée à l'abaissement de l'esprit, & à la victoire du Corps, d'où par la même raison, cette vileté selon elle-même, est plus loüable, que des Habits communs, & de cette sorte, comme la Religion consiste dans le jeûne, elle se remarque encore dans la vileté des Habits. Ce raisonnement de saint Thomas est si clair, & si visible, que ni l'Autheur, ni aucun pour lui, n'en peuvent diminuer la force.

XVII. Je viens donc à la troisiéme chose, que je dois examiner ici, si un Habit commun sied mieux qu'un vil aux Freres Mineurs, qui demeurent avec les Hommes. L'Autheur enseigne expressément l'affirmative, & il tâche de l'appuier de la Constitution de Martin V. Je reçois volontiers, ce que l'Autheur a reconnu, que la Regle des Freres Mineurs, leur ordonne la vileté dans leurs vêtemens, quoi qu'il eût mieux pensé, s'il eût dit, qu'elle leurs commandoit absolument de se vêtir de vils vêtemens. Mais je n'aprouve point assez, qu'il ait dit, qu'un Habit commun leurs convenoit mieux, puisque de l'avis de saint Thomas, & des autres, l'aiant rejetté de l'usage de tous les Religieux, je le bannis bien plûtôt de ceux, qui par un précepte de leur Regle, sont obligez à se vêtir de vils vêtemens.

XVIII. Mais à cause que l'Autheur, a fait difference entre vil, & plus vil Habit, & que laissant le premier aux Freres Mineurs, il leur ôte le second, comme moins honnête, il faudroit lui demander ici, ce qu'il veut dire, par un trop vil Habit, pour moi je croi que dans sa pensée, le trop vil est celui, qui est le plus vil, & le tres-vil même, puisqu'on ne peut point s'imaginer une autre mezure de trop de vileté, que celle-là. Ce qu'étant donc supposé, s'il faut avoir égard à la vileté de l'Habit des Freres Mineurs, par la raison de leur Regle, elles leurs est ordonnée seulement sans difference, lors qu'elle dit: *Que les Freres se vêtent de vils vêtemens.* Mais si nous examinons plus attentivement l'esprit du Fondateur, qu'on peut dire l'Ame de la Loi, nous verrons bien clairement, qu'il a commandé à ses Freres, les plus vils, & les tres-vils Habits, soit par sa premiere Regle, ou aprés ces paroles, étoit immediatement ajoûté: *Et quoi qu'ils soient dits Hipocrites, qu'ils ne cessent pas pourtant de faire le bien*, soit par ses dernieres paroles, dont il dit: *Et qu'ils puissent les rapiécer de sacs, & d'autres piéces, avec la Benediction de Dieu.* Puisque ne tombent pas dans le soupçon d'Hipocrisie, les Religieux qui ne se servent que de vils Habits, parce qu'ils sont communs à tous, & qu'on ne doit pas croire Hipocrisie, ce qui est ordinaire à plusieurs. Il est donc necessaire, que ce soupçon d'Hipocrisie, vienne des plus vils, & des tres-vils vêtemens, que saint François ordonnant à ses Enfans, il les avertit, qu'ils ne craignent point à cause d'eux, d'être appellez Hipocrites, & lors qu'il leurs persuade de raccommoder leurs Habits, avec des piéces de drap vil, ou de sacs? Qui n'avoüera qu'il leurs ordonne la derniere vileté? que peut-on dire de plus vil, en effet, que le sac, & lors qu'il veut qu'on en rapiéce l'Habit, il montre sans doute, qu'entre l'Habit d'un Frere Mineur, & le sac, il y a cette commune vileté, qu'une piéce de sac attachée à l'Habit, n'excede pas sa vileté, & ne le rende pas difforme. Mais encore qui se mettant en veuë l'Habit des Freres Mineurs, tout

rapiécé

rapiécé de sacs,& d'autres morceaux, des draps les plus vils, ne le croira pas le plus vil, & même le tres-vil des autres, & puisque saint François, à cause de la tres-haute Pauvreté de sa Regle, y ordonne à ses Enfans, un Habit rapiécé de cette maniere, n'est-il pas visible à tous, que le plus vil, & le tres-vil Habit, est ordonné dans la Regle aux Freres Mineurs, & qu'ainsi l'Autheur a beaucoup Erré, lors qu'il assure, que les vêtemens communs, leurs conviennent mieux, que les plus vils, & que les tres-vils Habits.

Encore que ce raisonnement soit si solide, pour refuter l'opinion de l'Autheur, qu'il suffiroit tout seul, à la Démonstration de la verité proposée, marquons-en toutesfois d'autres des Souverains Pontifs, & des autres déclarations de la Regle, pour faire paroître à tous, la chose plus clairement. Clement V. dans l'Extrav. *Exivi de Paradiso* §. *preterea*, déclare que la vileté des Habits, dont les Freres Mineurs se doivent servir par leur Regle, se doit mezurer à la couleur, & au prix, selon la coûtume, & la condition des Païs où ils sont, en sorte que leurs Habits, se doivent faire des draps les plus vils des Provinces, parce que c'est ce que signifie la couleur, & le prix. En effet les Habits des Mineurs, comme avoit accoûtumé de le dire si souvent nôtre Pere saint François, devans imiter ceux des plus Pauvres; il est constant, que ces derniers souffrans l'extrême necessité de toutes les choses, recherchent les draps plus vils, pour se faire des Habits, dont les couleurs aient le moins d'éclat qu'il se peut: On doit donc conclure aisément, par la déclaration du Pape, que les vêtemens de ces premiers, doivent être si vils, qu'ils imitent ceux des plus Pauvres, par rapport à la difference des Païs, & des climats de leurs Provinces. XIX.

Le Pape Jean XXII. déclare le même, dans l'Extravag. qui commence: *Quorumdam exigit*; mais que ces deux Papes aient laissé le Jugement de la plus grande, ou de la moindre vileté des draps aux Ministres, Custodes, & Gardiens, ce fut plûtôt une Indulgence, & un Privilege, peut-être à cause de la relâche de l'Ordre. L'esprit de ces Papes toutesfois aiant toûjours été, que dans les vêtemens des Freres, reluisit non seulement la vileté, mais encore l'âpreté, & la Pauvreté, qui montrent une vileté plus extrême, comme Jean XXII. le déclare ouvertement, dans cette Extravag. par ces paroles: *Et de plus de qu'elle vileté doivent être leurs Habits, & si selon la Regle, les déclarations des Papes nos Prédecesseurs, & lesdites Constitutions de l'Ordre, y doivent reluire l'âpreté, la vileté, & la Pauvreté, si les Freres sont vêtus comme ils doivent, quand à la couleur, au prix, à la vileté, & aux autres susdits accidens, surquoi nous chargeons la conscience de leurs Ministres, Custodes, & Gardiens.* XX.

Les quatre Maîtres, qui ont expliqué si serieusement la Regle, se sont attachez à ces déclarations des Papes, Hugues, Barthelemi de Pise, sur le second Chapitre de la Regle, & une autre exposition d'un Anonime, qu'on voit dans le Miroir des Mineurs, où l'on lit: *Il paroît par la Ceinture, qui est une vile Corde, de qu'elle vileté doit être l'Habit, & aussi par la nudité des pieds, & par le rapiécement de sacs, qui sont d'Hommes pauvres, & selon le Monde fort vils.* XXI.

Saint Bonaventure parlant de la vileté d'Habit des Freres Mineurs, dit: *Toutes les choses, qui sont dans l'usage des Pauvres gens, doivent être mezurées, selon la Regle de la Pauvreté; cette vileté se prend de trois chefs, du prix, de la couleur, & des piéces de sac ajoûtées.* C'est ce qu'autorisent encore les derniers Statuts de la Province de saint Bonaventure, où il est ordonné, *Que les Freres d'orênavant soient contens des plus vils vêtemens, comme nôtre Profession en a toûjours usé.* Hugues de Dina, & Barthelemi de Pise traittans de la vileté de nos Habits, écrivent ceci: *C'est une ancienne coûtume, de porter des Tuniques fort Pauvres, & s'il arrive qu'elles se déchirent avec le tems, on ne doit pas en demander aussi-tôt de neuves, mais il faut les rapiécer de sacs, & d'autres viles piéces, comme faisoit nôtre Pere saint François.* Mais si les plus XXII.

pauvres Tuniques, sont racommodées de piéces de sacs, ne seront-elles pas fort viles.

XXIII. En plusieurs endroits des Chroniques de l'Ordre, il est bien visible, que nôtre Pere saint François, & ses Compagnons se servirent de vêtemens fort vils, & que le saint Pere les ordonna exactement aux Siens. D'où vient que l'Autheur n'a rien de solide, dont il puisse condamner les Habits plus vils des Freres Mineurs. Nonobstant la Constitution de Martin V. qu'il cite pour lui, puisque ce Pape n'ordonne par sa Constitution, que ce que ses Prédecesseurs Clement V. & Jean XXII. avoient déclaré, en voici les paroles: *Nous déclarons, & ordonnons comme dans les Statuts Generaux du susdit Guillaume, on le voit, au Chap. 2. que la vileté des Habits se prenne du prix, & de la couleur, en sorte qu'y reluisent toûjours l'âpreté, la vileté, & la Pauvreté? Pour ce qui est de ce qu'il ajoûte aprés, Nous ordonnons que les Freres se vêtent de tels Habits, qu'ils ne soient pas trop précieux, en sorte que ceux qui les voient, y puissent rien remarquer de vain, & de curieux, ni si grossiers, & si vils, que les voians, ils soient excitez, ou à la fraieur ou à la raillerie.* Le Pape par ceci, a voulu donner quelque chose aux mal-heurs de ces tems-là, parce que le prix excedant, dans les Habits des Freres, il a pensé, qu'il suffiroit, s'il dégageoit ces Habits d'une curiosité trop précieuse, & s'il les rétablissoit dans une vileté, qui y étoit abolie, parce qu'il vivoit l'An 1418. lorsque la Famille des Observantins paroissant, une nouvelle Reforme fut excitée dans l'Ordre; L'esprit de Pauvreté animant donc ces nouveaux Reformez de l'Observance, plusieurs par un desir ardent de leur propre mépris, portoient des Habits si monstrueux, qu'ils excedoient l'honnêteté d'une Religieuse, & d'une Seraphique vileté. Le Pape par cette Constitution les arrêta, crainte que lors qu'ils veulent paroître trop contemptibles, par leurs vêtemens, ils ne causent à l'Ordre du mépris, & de la risée. Ce Pape blâme donc le deffaut, & l'excés de la vileté, & non pas celle des Habits, qui tant plus qu'elle est grande, tant plus convient-elle mieux aux Freres Mineurs, pourvû qu'elle ne dégenere pas en monstrueuse.

XXIV. Terminons enfin cette Démonstration, par une raison de saint Thomas, que voici, il est bien assuré, que la haine de soi-même, ou son propre abaissement, est une vertu Evangelique, conseillée à tous les Fidels, & particulierement à ceux qui Professent la Regle de l'Evangile, d'autant plus parfaite, qu'elle s'étend à des actes de vertu plus genereux. Mais la vileté des Habits, appartenant à la haine, & au mépris de soi-même, il est sans doute, que tant plus elle paroît grande, dans un Homme exterieurement, tant plus la vertu se perfectionne, & s'étend-elle, chez lui interieurement. D'où nous concluons contre l'Autheur aisément, que les Freres Mineurs, qui Professent le mépris d'eux-mêmes, par la Regle Evangelique qu'ils promettent à Dieu, sont plus recommandables auprés de lui, par les plus vils, & les tres-vils Habits, que par des communs. Nous avons montré par ces raisons, quel a été l'Habit de saint François, s'il étoit sordide, vilain, & indécent, & de qu'elle maniere doivent être vêtus les Freres Mineurs, qui conversent avec les Hommes.

XXV. Ces onzes Démonstrations donc achevées, si heureusement, & avec de si fortes preuves, on voit bien clairement, par des témoignages évidens de droit, & de fait, quel étoit l'origine du Capuce quarré, & du vil Habit des Freres Mineurs, si leur Institution est de nôtre Pere saint François, quel a été leur progrés dans le Monde, depuis tant de Siécles, & si leur vileté est de bien-séance à l'Ordre, qui est contraint par ses Emplois de Salut, de converser si souvent avec les Hommes.

Gloire soit à Dieu, à la Vierge sainte, & à saint François.

RECUEIL



RECÜEIL DE QUELQUES BULLES ET PRIVILEGES, Dont il est parlé dans ce premier Volume des Annales.

ACCORD ENTRE FRERE LOUIS DE FOSSOMBRUN, ET FRERE BERNARDIN GEORGES, l'An 1529.

Au Nom de Nôtre-Seigneur. Amen.



'AN de la Naissance de JESUS-CHRIST 1529, le 16. du Mois d'Août, l'An sixiéme du Pontificat de nôtre S. Pere le Pape par la divine Providence Clement VII. a comparu en presence de Moi, & des Témoins ci-dessous appellez, & priez à cét acte specialement, Frere Loüis de Fossombrun Vicaire General de l'Ordre des Freres Mineurs, de la vie Eremitique, selon la Regle du Bienheureux saint François, assurant avoir quelques Lettres Apostoliques, les montrant avec leur autentique, & les donnant à lire de parole en parole, le commencement desquelles est ainsi.

CLEMENT Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu.

A nos Bien-aimez Fr. Loüis, & Fr. Raphaël de Fossombrun, &c.

PAR la rigueur desquels, & particulierement en ceci, que les derniers Privileges accordez aux Freres Mineurs, joüissent de tous les Privileges, tant en general, qu'en espece, & de toutes les faveurs accordez, à tous les Freres Hermites de l'Hermitage des Camaldules de S. Romualde, dans lesquels il est permis aux Peres Camaldules, de pouvoir admettre dans leur Congregation, non seulement les Seculiers, mais encore les Personnes Ecclesiastiques, & Religieuses de quelque Ordre, & de quelque profession qu'ils soient, comme il apparoît par ces Lettres, qui nous ont été montrées, & que nous avons leuës, autentiquées du Pape Eugene, confirmées, & autorisées de Leon X. par ses Lettres autorisées, qui aussi ont été leuës, en nôtre presence, dont la Teneur est telle. Eugene Evêque, Serviteur des Serviteurs de Dieu, à nos Fils Bien-aimez le Prieur, & tous les Freres, tant presens, que futurs de la Maison des Freres de l'Hermitage des Camaldules, Salut & Apostolique Benediction, &c. En presence aussi, & devant nous, sont comparus Frere Bernardin Georges de Reggio, & Frere Antoine de Randolis, de la Province de Calabre, Prêtres, de l'Ordre des Mineurs de l'Observance, assurans que leurs aiant été accordé par Indulte, & autorité Apostolique, de pouvoir observer avec dix ou douze Freres de la même Profession, hors l'Obedience de l'Ordre, la Regle des Freres Mineurs, vivans d'une vie Eremitique, comme il est manifeste, par les Lettres autentiques de la sacrée Penitencerie, leuës en nôtre presence; & ainsi desirans avec les susdits Freres, & avec leur Hermitage de saint Ange de Valletucci, du Dioceze de Reggio, d'être receus dans la Compagnie de ces mêmes Freres Mineurs de la vie Eremitique du Bien-heureux saint François, & d'être incorporez à leur Obedience, afin que de cette maniere, ils puissent, non pas dehors, mais dans le même Ordre, professer la vie, qu'ils se sont proposez d'observer: Ils ont supplié le susdit Vicaire General Frere Loüis, que donnant une benigne, & favorable oreille à leurs Prieres, il daigna les recevoir, & associer à lui-même, & à sa Famille. C'est pourquoi ledit Pere General de cette même Congregation, condescendant à leur Supplique, pour le salut de leur Ame, & la plus grande gloire de Dieu, non seulement par l'autorité de la raison commune, qui permet à qui que ce soit, de passer à une plus étroite vie, mais encore en vertu des Privileges exposez ci-dessus, reçoit au sein de sa Congregation, les Freres presens, qui les prient, & ils consentent ensemble, avec l'Hermitage susdit, & les autres dix ou douze Freres déja receus, ou qu'on recevra, conformément à la Bulle obtenuë de la sacrée Penitencerie, avec l'Union, & l'Association à ladite Famille de l'Ordre des Mineurs de la vie Eremitique du Bien-heureux François, & par la Teneur des Presentes, se déclarent déja receus, aggregez, unis, & incorporez à ladite Famille, leurs ordonnant, & commandant, en vertu des susdites, qu'il s'en retournent en Calabre, & que là ensemble, avec les autres Freres, ils se conforment à ladite Famille, tant en leurs Habits, qu'aux autres choses, concernans la pure Observance de la Regle, & conformez ainsi, qu'ils élisent Canoniquement un d'eux, pour Vicaire Provincial, & aussi-tôt qu'il sera élû, que le susdit Pere Frere Loüis, non seulement le confirme à l'heure-même, pour Vicaire de la Province de Calabre, mais encore qu'il l'établisse son Commissaire, & le déclare Institüé,

tüé, avec pleine Autorité, & toute Permission de pouvoir recevoir des Freres, multiplier les lieux, & les Hermitages, conformes aux Privileges à eux concedez, selon qu'ils verront être plus expedient à l'entiere Observance de la Regle de saint François; & finalement de pouvoir faire, & entreprendre toutes & chacune des choses qu'ils attenteront, & feront, en Foi dequoi, l'une & l'autre des Parties m'ont prié Moi Notaire signé ci-dessous, que je voulusse en faire un Instrument public, avec une ou plusieurs Copies, autant qu'on en aura besoin, sans changer la substance de la verité. Donné à Rome, au lieu du Champs de Mars, en la Maison, où demeure le Seigneur Berardo Ruta Neapolitain : Nobles Personnes ci-dessous signez presens. Le Reverendiss. Seigneur Berardo Ruta, l'Abbé Gio, Tomazo Bardana de Regio, D. Jerôme Alessi de Catanzaro, D. Matheo Giara de Reggio, & D. Marco de Falco. Témoins appellez, & priez à toutes les choses dites ci-dessus.

Moi François Vannutio, Clerc Romain public, Notaire Apostolique, Secretaire de l'Archive de la Cour de Rome, comme aiant été prié, & requis, avec les susdits Témoins, j'ai été present à tout, & j'en ai fait marque. En Foi dequoi, & en Témoignage de toutes, & de chacune desdites choses je me suis souscrit, publié, & signé avec mon propre seing, y ai même appendu le Sceau de l'Archive de ladite Cour de Rome, en Cire rouge, Cassette de bois, & corde pendente de même couleur, & moi Berardo Ruta, qui suis comme dessus Protonotaire Apostolique de Naples, ai été present Témoin, & me suis écrit de ma propre main, & moi Marco de Falco Clerc de Naples, suis Témoin de tout ce que dessus, & me suis trouvé present à tout.





BREF DU PAPE,

QUI CONFIRMA L'ELECTION DE FRERE BERNARDIN D'ASTI, EN LA CHARGE DE VICAIRE GENERAL, dont il est parlé l'An 1536.

Au Nom de la Tres sainte Trinité Pere, Fils, & Saint-Esprit. Amen.

ANTOINE DE SAINTE SEVERINE, par la divine Misericorde Prêtre, Cardinal de la sainte Eglise Romaine, du Titre de sainte Marie au de là du Tybre, à Tous, & à chacun des Fideles, qui verront, liront, entendront lire les presentes Lettres, ou leur Copie publiquement representées, salut perpetuel au Seigneur, & Foi indubitable à ces Presentes. Nous faisons sçavoir, & attestons, d'avoir vû, lû, & diligemment consideré, les Lettres en forme de Bref, de nôtre saint Pere le Pape par la Misericorde divine Paul III. expediées, saines, entieres, non vitiées, ni déchirées, ni suspectes en aucune parties, sans aucun vice, ou défauts, scellées avec l'Anneau du Pêcheur, imprimé en Cire rouge du côté des mêmes Lettres, avec la petite Corde de Parchemin à l'ordinaire, la Teneur desquelles, qui suit de parole en parole, est telle.

PAUL III. PAPE.

A nos Fils Bien-aimez Salut & Apostolique Benediction.

NOus aiant été supplié de vôtre part, que nôtre Predecesseur d'heureuse memoire, le Pape Clement VII. (comme vous nous avez fait exposer depuis peu) aiant accordé autrefois déja pleine & libre permission, avec ses Lettres, tant en forme de Bref, que scellées avec plomb, à Frere Loüis & Frere Raphaël de Fossombrun de l'Ordre des Freres Mineurs, de pouvoir librement, & licitement vivre d'une vie Eremitique, selon la Regle de saint François, de vêtir l'Habit avec le Capuce quarré, & de pouvoir Associer à leur Compagnie Tous, tant Prêtres, Clercs, que Laïcs, de porter la Barbe, de demeurer dans des Hermitages, avec le consentement des Seigneurs desdits lieux, & y vivre en Hermites, & austerement, d'y mandier, & en quelque Lieu que ce soit, de pouvoir joüir également, & principalement de Tous, & de chacun

chacun Privileges, Indults, & faveurs déja concedez en General, & en particulier, ou qui s'accorderont à l'avenir, au même ordre des Freres Mineurs, & à l'Hermitage des Camaldules de saint Romüalde, & à ses Hermites, & le même Frere Loüis, en vigueur de cette Permission, qui lui a été accordée, avec ces Lettres, aiant receu à sa Compagnie quelques Laïcs, comme des Clercs Seculiers, & Religieux. Et vous autres aians peine maintenant, sous le soin, & le gouvernement du même Fr. Loüis, comme Vicaire de vôtre Congregation, d'offrir à Dieu vôtre agreable servitude; ledit Frere Loüis au Chapitre general de vôtre même Congregation, celebré à Rome au Mois de Novembre, de l'Année derniere, aiant renoncé à son Vicariat; & vous passans à l'élection de vôtre nouveau Vicaire, avez élû Vicaire de vôtredite Congregation, nôtre Bien-aimé Fils Frere Bernardin d'Asti, Profez de vôtre même Ordre, vous nous avez fait supplier humblement, que pour un plus ferme appüi de cette élection, nous daignassions, avec la benignité Apostolique d'y joindre la parole de nôtre autorité, & de pourvoir opportunément aux susdites choses. Nous donc zelans, d'une affection paternelle le favorable, & le tranquile état, & l'heureux succés de vôtre Congregation, par la Teneur des Presentes, d'autorité Apostolique nous approuvons, & confirmons l'election faite, comme il vient d'être dit, en la personne dudit Frere Bernardin, & nous ordonnons que les Lettres de nôtre Predecesseur Clement VII. doivent servir audit Frere Bernardin, quand à l'exercice du Vicariat, comme si elles avoient été adressées à lui-même. Deffendant rigoureusement à qui que ce soit, de quelque condition, qu'il fût, sous peine d'Excommunication *latæ sententiæ*, à encourir *ipso facto*, de presumer de porter l'Habit que vous portez ordinairement, s'il n'est point sous l'Obedience, & la conduite du même Frere Bernardin, Vicaire. Déclarant de nul effet, tout ce qui sera attenté de contraire. Commandant à l'Auditeur general de la Cour des Causes de la Chambre Apostolique, qui sera de tems en tems, de vous assister en toutes lesdites choses, & avec le secours d'une deffense efficace de faire observer fermement les presentes Lettres, & toutes les choses qu'elles contiennent, en vertu de nôtre Autorité! refrenant tous Opposans, & Rebelles avec les Censures, peines Ecclesiastiques, & autres remedes opportuns, sans égard à appellations quelconque, redoublant plusieurs fois les mêmes peines, & Censures, appellant encore à cette fin, s'il est necessaire, le secours du bras Seculier. Nonobstant les choses prédites, & les Constitutions Apostoliques du Pape Boniface VIII. nôtre Predecesseur d'heureuse memoire, & une ou deux Assemblées du Concile general. Nonobstant quelques Privileges accordez, ou à accorder, sous quelque forme ou teneur, avec quelque clause, ou Decret que ce soit, que nous voulons être de nulle autorité, contre ces Nôtres Ordonnances. Déclarant qu'on devra donner en jugement, ou dehors la même Foi, aux Copies des Presentes, pourvû qu'elles soient souscrites de la main d'un Notaire public, & scellées du Sceau de quelque Personne constituée, en dignité Ecclesiastique, qu'on donneroit aux Presentes, si elles étoient montrées. Donné à Rome à saint Pierre, sous l'Agneau du Pêcheur, en l'An 1535, 29 Avril, & le second de nôtre Pontificat: Et dessous Blosio, & derriere à nos Bien-aimez Fils, Freres de l'Ordre des Mineurs de saint François, appellez Capucins.

Lesquelles Lettres leuës, diligemment par Nous, comme nous l'avons ordonné, avons fait Copier, & souscrire par la main d'un Notaire public, & munir de nôtre Sceau, dont nous nous servons en semblables choses. Déclarant, & voulant qu'on donne telle, & si grande Foi à la presente Copie, en jugement, ou dehors en tout lieu, & en la presence de quel-

que

que Juge, & perſonne Eccleſiaſtique, & Seculiere que ce ſoit, qu'on donneroit auſdites Lettres Apoſtoliques, à toutes leſquelles choſes, & à chacunes d'elles, en vertu des Preſentes nous nous apposons nôtre Decret, & autorité. Donné à Rome, au lieu de nôtre Reſidence, l'An de nôtre Seigneur 1537, dixiéme Indiction, 22 du Mois de Septembre, l'An troiſiéme du Pontificat de nôtre Seigneur Pape Paul III, en preſence du magnifique, & diſcret Seigneur, Antoine Camille Laïc de Marſi, & d'Alexandre Mazzoni Laïc d'Imola, Témoins appellez, & priez à ceci ſpecialement.

Et moi Glaude Gappart, Clerc du Dioceze d'Arimini, Notaire public Apoſtolique, décrit, & matriculé dans l'Archive de la Cour de Rome, enſemble auſſi avec les ſuſ-nommez Témoins, ai êté preſent à toutes, & à chacune deſdites choſes, tandis qu'elles ſe faiſoient, & ai verifié, & accordé de mot à mot, la preſente publique Copie, avec ſon Original, & l'ai trouvée en tout & par tout ſemblable. En Foi dequoi étant appellé, & prié ſpecialement à toutes les choſes prédites, je me ſuis ſouſcrit avec mon ſein ordinaire, y apposant enſemble la Sceau du Reverendiſſime Seigneur Cardinal ſuſdit.

Place du Seing dudit Notaire.



BREF



BREF DU PAPE,
QUI CONFIRME LA SENTENCE DIFFINITIVE DES PERES, CONTRE LOUIS DE FOSSOMBRUN, l'An 1536.

LE PAPE PAUL III.

Bien-aimé Fils Salut, & Apostoloque Benediction.

CEs jours passez, nôtre Fils Bien-aimé Frere Loüis de Fossombrun de l'Ordre des Freres Mineurs, appellez Capucins, refusant de vous obeïr, encore que vous fussiez pareillement alors Vicaire general dudit Ordre, sous prétexte, que vôtre élection n'a pas été legitime, & se montrant des-obeïssant en d'autres manieres. Nous voulans obvier à ces Scandals, qui en pourroient arriver, ordonnons, qu'on celebre le Chapitre general en cette ville de Rome, où les Freres décident eux-mêmes ces controverses, & s'y traitent les autres choses concernantes ledit Ordre, leurs donnant, pour President, le venerable nôtre Frere Jean Dominique, Evêque de Porto Cardinal de Trani, afin que ledit Chapitre soit conduit, & terminé plus heureusement; & les Freres dudit Ordre, comme nous avons entendu, assemblez dans ladite Ville, & Maison de sainte Euphemie, vous aiant élû d'un commun consentement une seconde fois au Generalat, ne voulant, nonobstant tout cela, ledit Frere Loüis vous reconnoître, & obeïr, comme à son Vicaire, ni vivre conformément aux Statuts Religieux du même Ordre, au tres-grand Scandal de la Religion, & mauvais exemple des Fidels Chrêtiens, & qu'ainsi le susdit Chapitre, voiant l'opiniâtreté du même Frere Loüis, & n'esperant en aucune façon, le pouvoir détourner de ses mauvais desseins, auroit déterminé & ordonné, que ledit Frere Loüis, dans le Tems qui lui fut accordé alors, ou se détermineroit d'obeïr à vos Ordres, & à ceux du Vicaire, qui seroit dans la suite du Tems, & les mettroit en effet, ou qu'il quitteroit l'Habit, que portent ordinairement les Freres dudit Ordre, comme il se dit plus à plein, qu'il se lit dans les Ecritures faites sur cette Cause. Nous qui avec des affections sinceres, desirons la Paix, & le bon Gouvernement de toutes les Religions, afin qu'elles aient plus d'appüi, & que soient plus ponctuellement observez les Statuts, & Ordonnances faits dans le même Chapitre, comme il est dit ci-dessus, par les Presentes, de l'autorité Apostolique les confirmons, & approuvons, & avec le secours du present écrit, les fortifions, suppleans Tous, & chacun des défauts, qui peut-être y seroient intervenus. Commandant, sous peine d'Excommunication *latæ sententiæ*, audit Fr. Loüis, qu'il n'ait pas la hardiesse de se prévaloir en aucune façon, contre ces Lettres Apostoliques, accordées audit Ordre, & au regard de cét Ordre, à sa propre personne, lesquelles oppositions dudit Frere quand à ceci, & pour ce qui le regarde, Nous voulons, être nulles. Nonobstant les Constitutions, & Ordonnances Apostoliques, ou de quelque fermeté que ce soit. Donné à Rome à saint Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, au 10 d'Octobre 1536. l'An second de nôtre Pontificat.

BLOSIO.

Le lieu du Sceau de l'Anneau du Pêcheur.



BULLE DU PAPE PAUL III.

DE LA CONFIRMATION DE NOSRTE RELIGION, l'An 1536.

PAUL Evêque des Serviteurs de Dieu à perpetuelle Memoire.



IL n'y a pas long-tems, que nos Bien-aimez Fils le nouveau Vicaire, & les autres Freres de l'Ordre des Mineurs, dits Capucins. Nous ont fait entendre, comme aiant été exposé, de la part de quelques Freres, exprimez alors, à Clement VII. nôtre predecesseur d'heureuse memoire, qu'animez il y a long-tems du desir de servir à Dieu, & entrez dans l'Ordre des Freres Mineurs, dits de l'Observance, & y aiant fait Profession y demeurerent quelques tems, & depuis, avec la licence de leurs Superieurs d'alors, conformément à la teneur des Lettres Apostoliques, écrites sur l'union, & l'accord entre les Freres Conventuels, & ceux dudit Ordre, passerent à la Congregation des mêmes susdits Freres Conventuels, & furent benignement accüeillis du Maître Provincial alors de la Marche, & aggregez au nombre, & à la Compagnie des susdits autres Freres Conventuels de la même Province. Depuis les mêmes desirans pour le Salut de leur Ame, & la gloire de Dieu, de vivre d'une vie Eremitique, & d'observer la Regle du Bien-heureux saint François, autant que le peut permettre la fragilité humaine, le susdit Maître Provincial, leur donna la permission de se transporter à la Cour de Rome, & d'y poursuivre, & impetrer de Clement VII. nôtre predecesseur, & du Siege Apostolique, tout ce qu'ils auroient jugé de plus necessaire, pour le Salut de leur Ame, & pour la gloire de Dieu.

Et que nôtre Bien-aimé Fils André, Prêtre, Cardinal du Titre de sainte Prisque, & Protecteur de l'Ordre, leurs a pareillement concedé, de faire une demande égale, à condition qu'un de leur Compagnie, au nom de Tous, soit tenu de se presenter tous les Ans, en signe de Subjection au Maître Provincial, ou au Chapitre desdits Freres Conventuels, de la Province où ils demeureront, & le même Maître Provincial, aiant jugé bon, une fois l'Année, & non plus qu'il puisse les visiter, & trouvant qu'ils n'observent pas la susdite Regle, les admonester, & les contraindre par tous les moïens, à l'observer plus plainement: & outre ces choses, qu'il ne puisse les transferer d'un lieu en un autre, ni prétendre autre chose d'eux; mais plûtôt qu'il soit tenu de les conserver, & de les deffendre dans toutes les occasions, afin qu'ils puissent servir à Dieu dans les choses divines, comme il est dit plus plainement, au contenu des Lettres patentes, faites sur ce sujet, par ledit Cardinal Protecteur, & Maître Provincial des Conventuels.

Et

Et à cause, comme ajoûtoit le même exposé, qu'en vertu desdites Lettres, quelques Clercs tant Seculiers, que Religieux, & Laïques, receus par lesdits Freres, & nommez, comme il vient d'être dit, ou par un d'eux, ou d'autres de leur part, ont établi la Congregation de l'Ordre des Freres Mineurs Capucins, desirans lesdits Freres, que lesdites Lettres soient confirmées, & augmentées, quand aux choses ci-dessous écrites, & Nous aians fait supplier à ce dessein, qu'avec la benignité Apostolique, Nous daignassions condescendre à leurs desirs.

Nous considerans les grands fruits, que l'Ordre des Freres Mineurs, a produit jusqu'ici dans le Champ de l'Eglise Militante, avec une ferme esperance, qu'à l'avenir il fructifiera de même; & jugeans convenable, de nous montrer facile, aux choses, qui concernent l'agrandissement dudit Ordre, inclinez à leur demande, de nôtre Science certaine, & de l'autorité Apostolique, approuvant, & confirmant les Lettres de nôtre predecesseur Clement VII. la teneur desquels nous a été suffisamment ici exprimée, Nous déterminons, qu'ils aient à consentir en toutes, & en chacune des choses contenuës dans lesdites Lettres, à nôtre Bien-aimé Fils le nouvean Vicaire General, & à celui qui sera de Tems en Tems, & à tous les Freres de ladite Compagnie, comme si elles avoient été adressées à la même Congregation, & aux mêmes Freres.

Et neanmoins, avec la même autorité, & science Nous commandons, & ordonnons que dorénavant le Vicaire General des mêmes Freres Capucins, vers la fin du Trienne, dont il aura été élû à l'Office du Vicariat, ou devant, ou aprés conformément à la teneur de ladite Regle, & aux loüables Coûtumes, puisse assembler en Chapitre, dans le lieu qu'il aura déterminé, les Vicaires, les Discrets, & les Custodes, de chacune des Provinces, & Custodies à eux subjetes, qui ont la voix de leur Ordre, & si quelqu'un d'eux, détenu par un legitime empeschement, ne pouvoit se trouver au Chapitre, on suppléera à son absence par des moïens députez de lui-même, où on suppléera son Suffrage conformément à la coûtume.

Lesquels assemblez en cette forme, aient le pouvoir de faire, d'ordonner, & de disposer toutes, & chacune des choses, que peuvent les autres Freres dudit Ordre, dans leur Chapitre General, ou par la Loi ordinaire, ou par la Coûtume, ou par Privilege, & particulierement d'élire un Frere dudit Ordre, & de la même Congregation, pour leur Vicaire General, & lorsque l'élection du même Vicaire sera faite, par la plus grande partie des Electeurs, qu'ils la presentent, ou la fassent presenter, le plûtôt & le plus commodément qu'ils pourront, au Maître General des susdits Freres appellez Conventuels, comme il est observé jusqu'ici, s'il n'est autrement ordonné de saint Siege Apostolique.

Mais que le Maître General, trois jours aprés que la presentation lui sera faite, soit tenu de confirmer le Vicaire qui sera élû, lui accordant, & lui commettant ses Depesches, lui donnant même tout son pouvoir, & toute sa puissance, & autorité sur Tous, & chacun des Freres appellez Capucins du même Ordre, encore qu'ils s'appellassent de quelque non que ce soit, tant au regard des choses, qu'au regard des membres, de pouvoir publiquement, & particulierement visiter la Congregation dans les Provinces, & Custodies à lui sujettes, ou par l'occasion de l'élection des Vicaires, Custodes, Discrets, & Gardiens, ou pour autres occasions necessaires, de faire, & d'ordonner que soient faits des Lieux nouveaux, des Convens, ou de recevoir des Hermitages, ou de corriger les Freres Subjets, de les punir, Excommunier, absoudre, emprisonner, & de les délivrer des Prisons, & de refrener les Opposans, & les Rebelles, avec les Censures Ecclesiastiques, & autres remedes de la Loi commune, & dudit Ordre, appellant même, s'il est besoin, le Bras Seculier, & l'Ecclesiastique, & de faire exercer, disposer,

ordonner, administrer, décerner generalement, & specialement, à l'endroit de ses Freres, Convens, Demeures, Lieux, & Hermitages, toutes & chacune de ces choses, que pourroit faire le Maître General des Conventuels, s'il étoit present en personne, ou qu'il intervint, au regard des Freres, des Convens, des Maisons, des Lieux, & des Hermitages desdits Freres Conventuels: & puisse le Vicaire General commettre, & accorder à des Freres qu'il jugera propres à cét effet, la même autorité, puissance, grace, & faculté à lui accordée par le Maître General, ou en partie & de la faire commettre, & accorder pour les Commissaires dudit Vicaire: & trois jours étans passez, si le Vicaire General élû, n'est pas confirmé, qu'il soit censé tel, avec l'autorité du Siege Apostolique, & plaine puissance, jusqu'à l'élection de son Successeur à sa Charge; qu'il ne puisse pendant ce Tems, renoncer à son Office, sans le sçû de tous les Vicaires, & Discrets Provinciaux, ou de leur plus grande partie: il pourra ainsi toutes & quantesfois qu'il lui semblera à propos, dans le Tems de son Office, convoquer tous les Vicaires, & Discrets, qui lui sont soûmis, au lieu qu'il leurs assignera pour leur Assemblée.

S'il arrive, que le Vicaire meure dans le tems de son Vicariat, ou qu'il soit détourné de son Office, pour quelque moien que ce soit, que le Vicaire de la Province où il mourra, ou bien sera éloigné de sa charge, en donne avis, le plûtôt qu'il pourra, à tous les Diffiniteurs du Chapitre General immediatement précedent, & à tous les Vicaires Provinciaux, & avec le Conseil, & consentement des deux Vicaires Provinciaux plus proches, qu'il détermine le lieu, & le tems, s'ils n'avoient point déja été determinez, par le Chapitre General, ou par ledit Vicaire avant sa mort, & convoquera tous ceux, qui devront être convoquez, pour l'élection d'un Successeur Vicaire; & dans le tems qu'il citera le Chapitre, de l'autorité dudit Siege Apostolique, le premier des susdits Diffiniteurs, exercera la Charge de Vicaire General, & lui manquant, le second, & ainsi de main en main, avec le même plain pouvoir accordé au Vicaire.

Le même s'entende des Vicaires Provinciaux, lors qu'il arrivera, qu'ils meurent, ou qu'ils soient éloignez de leur Office, les Provinces devront être regies, & gouvernées par le premier Diffiniteur, & par les autres successivement, comme il a été ordonné du Vicaire General, en conserservant toûjours son autorité.

Tant ledit Maître General, que le Ministre de l'Ordre, & quiconque des autres Ministres, ou Maîtres Provinciaux, ou des autres Freres dudit Ordre, tant appellez Conventuels, que de la Famille, ou de l'Observance, qu'ils n'aient la hardiesse, & ne presument, sous peine de l'Excommunication *latæ sententiæ*, & de privation d'Office, & de tous autres actes legitimes, de causer aucun trouble, ou empeschement audit Vicaire General, ou autres Vicaires, ou à quelques autres Freres de la même Congregation dits Capucins, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné du saint Siege Apostolique, sinon que le Maître General, sans un autre Ordre dudit Siege, seulement par lui-même, & non par d'autres, puisse visiter personnellement, & corriger benignement, & charitablement ledit Vicaire General, où les Freres, les Maisons, les Lieux, & les Hermitages desdits Freres Capucins; les r'appellant à une meilleure vie, & plus exacte Observance de la Regle promise; & s'il remarque quelques deffauts en eux (ce que Dieu ne permette) qu'il puisse avec le Conseil, & consentement de la plus grande partie des susdits Vicaires, corriger, punir, Penitencier le même Vicaire, & les autres, avec le conseil, & consentement de la plus grande, & meilleure partie des Freres du Convent, de l'Hermitage, du Lieu, ou Maison, où ils seront visitez, pourvû que ce soit audedans des mêmes Lieux, & non dehors, qu'il ne s'ingere en quelque autre façon que ce soit, dans la conduite, & le gouvernement desdits Freres Capucins.

Deffendant



Deffendant avec toute rigueur, à toutes Personnes, de quelques Conditions qu'elles soient, sous peine de l'Excommunication, *Latæ sententiæ*, à encourir *ipso facto*, de présumer, de porter l'Habit, qu'ont accoûtumé de porter les Capucins, s'ils ne vivent sous la conduite, & l'Obedience du Vicaire General, qui se trouvera alors, dans le Gouvernement dudit Ordre.

De plus, marchant sur les vestiges de Pie II. nôtre Prédecesseur d'heureuse memoire, qui autresfois pour certaines causes, & de science certaine, avec autorité Apostolique, interpreta & déclara, qu'aiant voulu, & ordonné le saint Siége Apostolique, pour de certaines, & pieuses considerations, que le Ministre General fut General de tout l'Ordre des Freres Mineurs, & les Vicaires Provinciaux au lieu de Ministres, & que les mêmes Vicaires, dont ils étoient gouvernez, & à qui ils obeïssoient, par le devoir de leur Profession, fussent de present, & à perpetuité leurs vrais, & indubitables Ministres, differens des autres seulement de nom. Etans ainsi semblablement estimez du même Bien-heureux François Instituteur de l'Ordre, s'il ne plaît audit Siége, pour d'autres respects, en ordonner autrement, à l'arbitre de qui il s'en rapportoit, & que ceux qui obeïssoient ausdits Vicaires, conformément à la détermination dudit Siége, satisferoient plainement, & entierement à la Regle, & particulierement au précepte, qu'ils ont d'obeïr à leur Ministre. Nous de l'autorité, & science prédite, ordonnons & déclarons, que jusqu'à un autre ordre du Siége Apostolique, lesdits Freres Capucins, obeïssans à leur Ministre, comme Pie II. nôtre Prédecesseur, ordonna des Vicaires de la Famille, satisfissent à leur Regle plainement, & entierement.

Et ainsi, avec ces écrits Apostoliques, commandons à tous, & à chacun de nos Venerables Freres Patriarches, Archevêques, Evêques, & à nos Bien-aimez Fils Abbez, & Prieurs, & autres Personnes, constituées en dignité Ecclesiastique, qu'eux, ou deux, ou un d'eux, par eux, ou par un autre, ou par d'autres, publiant solemnellement les presentes Lettres, & tout leur contenu, ou, & quand il en sera besoin, & lors qu'ils en seront requis de la part des Vicaires desdits Freres Capucins, ou de quelqu'un d'eux, & les assistans en toutes choses susdites, avec le secours d'une efficace deffense; qu'ils fassent de nôtre ordre, observer les presentes Lettres, & tout ce qui les concernent. Réprimant tous les Opposans, & Rebelles avec les Censures Ecclesiastiques, & autres remedes opportuns de la Loi, postposant toutes Appellations quelconques: Redoublant plusieurs fois les mêmes peines, & Censures, appellant encore, s'il étoit besoin, le secours du Bras Seculier.

Nonobstant les susdites, & celles de Boniface VIII. nôtre Predecesseur d'héureuse memoire d'une, & de deux Sessions du Concile General, & toutes autres Constitutions, Privileges, & Indults Apostoliques, sous quelque teneur, & forme, avec quelque clause, & Decret que ce soit, lesquels Nous voulons qu'ils ne soient d'aucune valeur, contre les susdites, & nonobstant toutes autres choses a elles contraires, encore qu'il ait été accordé à quelques-uns en general, ou en particulier, par ledit saint Siege, qu'ils ne puissent être interdits, suspendus, ou Excommuniez par Lettres Apostoliques, qui ne feroient pas une plaine & expresse mention de mot à mot de cét Indulte.

Nous voulons encore, qu'aux Copies des Presentes, souscrites par la main d'un Notaire public, & scellées du Sceau de quelque Personne constituée en Dignité Ecclesiastique, ou d'un Chanoine de Cathedralle, se donne la même croïance, en Jugement, & dehors, qu'il se donneroit aux Presentes, si elles étoient montrées.

A nul doncques, *&c.* Donné à Rome à saint Marc, l'An de l'Incarnation de Nôtre-Seigneur 1536, au 25. d'Août, l'An second de nôtre Pontificat.



BREF DU PAPE,

QUI CONFIRMA LES CAPUCINS DANS LE Gouvernement du Monastere des Capucines de Naples, l'An 1539.

LE PAPE PAUL III.

Bien-aimée Fille en JESUS-CHRIST, *Salut, & Apostolique Benediction.*

LE Monastere des Religieuses de l'Ordre de sainte Claire, sous le Titre de Nôtre-Dame de Jerusalem, étant fondé par vôtre Pieté, & jusqu'ici les Freres de l'Ordre de saint François, appellez Capucins, l'aiant visité, & entendu vos Confessions, & celles des autres Religieuses qui y demeurent avec vous, Administrans à toutes tant que vous êtes le Benefice de l'Absolution Sacramentelle, & étant convenable par tous les moïens, que vous avec toutes les autres, qui y demeurez, soïez gouvernées par les Freres dudit Ordre, & ainsi Nous, de nôtre propre mouvement, & de science certaine, & non à l'instance à Nous faite de vôtre part, Voulons & Ordonnons, qu'à Vous, à l'Abbesse qui sera de Tems en Tems dans vôtre Monastere, soit donné un Confesseur dudit Ordre des Mendians, Reformez, appellez Capucins, qui aiant oüi vos Confessions, puisse vous en donner l'Absolution, & en enjoindre la Penitence salutaire, & administrer tous les autres Sacremens, tant à la vie, qu'à l'article de la Mort, à qui pareillement Nous accordons, & concedons, avec cette Benignité si ordinaire au saint Siege, qu'ils puissent, & aient autorité de faire recevoir ces Religieuses, qui voudront faire la Profession, & benir leur voile, hors le Cloître, afin de pouvoir le recevoir au dedans du Monastere, de Vous, ou de l'Abbesse qui sera de Tems en Tems, & d'exercer librement avec Vous, & chacune de Vous l'Office de la Visite, & ainsi créez, sans entrer dans le Monastere, de faire toutes, & chacune des autres Fonctions ordinaires aux Confesseurs, & Visiteurs des Religieuses de sainte Claire, selon la Regle, les Constitutions, & leur loüables coûtumes. Commandant au General, & au Ministre de la Province dudit Ordre, de Vous accorder lesdits Confesseurs. Deffendant en vertu de sainte Obedience, & sous peine de l'Excommunication *latæ sententiæ*, que Nous voulons qu'encourrent *ipso facto* ceux, qui y contreviendront, & n'en puissent être absous, que par Nous, ou par le saint Siege Apostolique, excepté à l'article de la Mort, à quelque Superieur, ou Prelat, ou quelque autre Personne telle qu'elle soit, qu'ils ne presument avec paroles, ou actions de molester, détourner, ou inquieter, au Fait des choses susdites, ou aucune de Vous autres, ou ceux qui seront élûs en la maniere susdite, & requis, ou devront être élûs de Tems en Tems. Nonobstant les précedentes, ou autres Apostoliques Constitutions, Ordres, Statuts, & Coûtumes accordées, confirmées, renouvellées, à l'Ordre, & Monastere susdit, & aux autres Monasteres, & Ordres desdits Reguliers. Ces Statuts & Ordonnances faites, ou à faire dans le Chapitre General du même Ordre, & aiant exprimé suffisamment ici de mot à mot, &, les Teneurs de toutes, & de chacunes de ses Ecritures, à exprimer necessairement; en vertu de celles-ci, Nous dérogeons à toutes, & Voulons qu'autant de fois, que ces Lettres seroient révoquées Indult, & Concession, autant de fois s'entendent être, & soient de nouveau accordées, & ne s'entendent jamais comprises, sous quelque ordre, révocation, ou dérogation que ce soit; mais qu'elles en soient exemtes entierement, & soient jugées pour telles. Donné à Rome à S. Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, au 10. de Decembre de l'An 1538, & de nôtre Pontificat le quatriéme.

BULLE



BULLE DE JULES III.

QUI DEFFEND AUX CAPUCINS DE PASSER AUX OBSERVANTINS, l'An 1531. au commencement.

JULES III. Pape à perpetuelle Memoire.

NOus étans par la disposition divine, quoi qu'avec des merites inégaux, établis au plus haut du Siege Apostolique, avons tourné nos pensées aux choses qui touchent la Paix, & la Tranquilité de l'état de toutes sortes de Personnes, & particulierement des Religieuses; & lors que Nous en sommes requis, Nous apportons les dispositions, que Nous croïons selon Dieu être plus agreables, & plus salutaires aux Supplians: La Demande qui nous a été faite depuis peu, de la part de nos Bien-aimez Fils, de l'Ordre des Mineurs Capucins, contenant que Paul III. nôtre Predecesseur, aiant deffendu par ses Lettres, en forme de Bref, tant ausdits Freres Capucins, qu'à ceux dits de l'Observance, qu'ils ne receussent à Profession, ni des uns ni des autres, sans la licence de leurs Prelats, à certain Tems briévement alors déterminé & exprimé; voulant plus meurement proceder, & mieux pourvoir aux choses susdites, & à cause que lesdits Freres Capucins, aians entendu de plusieurs Prelats Catholiques, que ces Lettres étoient expirées avec le même Paul nôtre Predecesseur, avoient prétention de pouvoir recevoir par eux-mêmes librement, tous ceux des Freres de l'Observance, qui passoient parmi eux, eurent connoissance, que Nous par les Nôtres, publiées en forme de Bref, avions déterminé, que toutes, & chacune des Receptions à faire, sous quelque couleur, ou prétexte que ce soit, des Freres dits de l'Observance, à la Reforme des Capucins, par eux-mêmes, sans licence par écrit, comme dit est, des Ministres Generaux, ou Provinciaux, fussent nulles, & cassées, & qu'elles devroient être jugées conformément à nôtre volonté: & qu'en outre Nous avons rigoureusement commandé, aux mêmes Freres Capucins, en vertu de sainte Obedience, & sous les peines, & censures, que pour l'avenir ils ne présumassent, de recevoir aucun Frere desdits de l'Observance, sans la licence par écrit, comme il est dit, plus plainement, être contenu dans lesdites Lettres; à cause, comme ajoûtoit la même demande, il sembloit une chose fort indécente, qu'il fût interdit ausdits Freres de l'Observance de passer aux Capucins, qui vivent d'une vie plus étroite, & que les Freres Capucins pussent entrer librement dans la Congregation des Freres de l'Observance, & d'être receus d'Eux, & Nous étant humblement demandé, de la part desdits Freres Capucins, que Nous daignassions, avec la Benignité Apostolique, d'ordonner qu'il leurs fût également deffendu de passer à la Congregation desdits Freres de l'Observance, & ausdits Freres Observantins de recevoir les Capucins, au sein de leur Ordre, & de pourvoir opportunément, en autre maniere aux cho-

ses susdites. Nous donc qui volontiers, autant que nous le pouvons, avec Jesus-Christ, condescendons aux demandes, qui regardent la Tranquilité de l'état de toutes les Personnes, specialement de celles qui sont consacrées à la Religion; absolvant, & déclarant absous, les mêmes Freres Capucins, & chacun d'eux, de toutes les Sentences Ecclesiastiques, d'Excommunication, de Suspension, & d'Interdit fulminez, ou par la Loi, ou par les Hommes, pour quelque occasion, & raison, qu'ils en auroient été liez, en quelque façon que ce fût, afin seulement d'obtenir l'effet des Presentes: Inclinez à ces Prieres, Nous ordonnons de l'autorité Apostolique, & par la teneur des Presentes, avec toutes, & chacune des facultez, licences, clauses, & Decrets necessaires, qu'il soit pareillement deffendu avec toute rigueur, sous les mêmes moïens, formes, peines, & Censures, en toutes, & par toutes les choses, aux mêmes Freres dits Capucins, de passer à la Congregation de ceux de l'Observance, & semblablement à ceux de l'Observance, de recevoir lesdits Capucins, sans licence par écrit de leurs Prelats Generaux, ou Provinciaux. C'est pourquoi Nous commettons, & commandons aux Venerables Freres Archevêques de Sorento, & de Bary, qu'eux, ou deux, ou un d'eux, publiant solemnellement par eux, ou par d'autres, les presentes Lettres, & tout leur contenu, ou, quand, & combien de fois il sera besoin, & sur ceci seront requis, de la part desdits Freres Capucins, ou par aucun d'eux, & les assistans dans les choses susdites, avec le secours d'une deffence efficace, de nôtre autorité, les Presentes soient fermement observées, & que les Capucins en puissent joüir paisiblement, ne permettant pas qu'ils en soient molestez par aucun, contre la raison, en quelque maniere que ce soit. Réprimant tous les Opposans, & les Rebelles, avec les Censures, Sentences, & peines Ecclesiastiques, même pecuniaires, & autres opportuns remedes de la Loi, postposant l'Appellation, aggravant les mêmes peines, & Censures, encore redoublées, y observant par ainsi ces dûs procedez, a y former conformément à la raison, & à la Justice; appellant aussi, s'il est besoin le bras Seculier pour secours. Nonobstant lesdites Lettres, & celles de nôtre Predecesseur Boniface VIII. de sainte memoire, d'une ou de deux Sessions du Concile general, pourquoi aucun ne soit cité en jugement, par la rigueur des Presentes, outre à trois Sessions, & les autres Constitutions, & Ordonnances Apostoliques, ou du même Ordre, fortifiez avec Jurement, ou Confirmation Apostolique, ou avec quelqu'autre fermeté que ce soit. Nonobstant les Statuts, les Coûtumes, & toutes autres choses à ce contraires, encore qu'il eût été accordé, à quelqu'un en commun, ou separément du Siege Apostolique, qu'ils ne puissent être Interdits, Suspendus, & Excommuniez avec Lettres Apostoliques, qui ne fissent pas une pleine, & expresse mention de mot à mot de cette Indult. Donné à Rome à saint Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, au 15. de Février de l'An 1551. & du premier de nôtre Pontificat.

B. Sorren.

Place du Sceau de l'Anneau du Pêcheur.

Au derriere.

A. de la Tour, &c.

L'An de Jesus-Christ 1551. *Indict. 10. 29. du Mois d'Août, l'An second du Pontificat de nôtre saint Pere en* Jesus-Christ, *le Pape* Jules III. *par la divine Providence, les susciptes furent intimées, & notifiées au devot Religieux Commissaire General de l'Ordre des Mineurs, de l'Observance, à Rome, dans le Monastere, ou Convent d'Araceli, s'étant trouvé personnellement, & de même l'aiant advisé, & requis, sous les mêmes peines contenuës, dans les mêmes Lettres, qu'il voulut obeïr, & observer autant qu'elles le devoient, & lui en laissant Copie, moi Martin Mecello, Huissier du susdit Seigneur Pape* Jules III. Pierre Gomezi.



TABLE

Des Années du Premier Tome des Annales des Capucins.

Fin de la Table des Années.





TABLE
DES HOMMES ILLUSTRES EN VERTUS, ET EN SAINTETE'.

Dont les Actions, & la Vie sont contenuës dans le Premier Tome des Annales, où l'on les trouvera dans leur propre Année.

A

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

R

S

T

V

Fin de la Table des Hommes illustres.



TABLE



TABLE, DES ANNEES, DES SECTIONS, & des choses plus considerables du Premier Volume des Annales des Freres Mineurs Capucins.

Le premier Chiffre marque la Page, & le second le Nombre.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1524.

Les

L'An de JESUS-CHRIST 1525.

L'An de JESUS-CHRIST 1526.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1527.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1528.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1529.

Nos

L'AN DE JESUS-CHRIST 1530.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1531.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1532.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1533.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1534.

L'An de JESUS-CHRIST 1535.

L'An de JESUS-CHRIST 1536.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1537.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1538.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1539.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1542.

Grande

L'AN DE JESUS-CHRIST 1543.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1544.

Avec

L'An de JESUS-CHRIST 1545.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1546.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1547.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1548.

Des

L'AN DE JESUS-CHRIST 1549.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1550.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1551.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1552.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1553.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1554.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1558.

L'An de JESUS-CHRIST 1559.

L'An de JESUS-CHRIST 1560.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1561.

L'An de JESUS-CHRIST 1563.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1564.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1565.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1566.

L'An de JESUS-CHRIST 1567.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1568.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1569.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1570.

De

L'AN DE JESUS-CHRIST 1571.

L'AN DE JESUS-CHRIST 1573.

Taité des onze Démonstrations de la Figure de l'Habit de nôtre Pere saint François.

Démonstration

FIN DE LA TABLE.

FAUTES D'IMPRESSION.

Puisque c'est presq'une necessité qu'il y ait des fautes dans toutes les Impressions, à cause de l'infidelité insurmontable de la Presse, que ne peut vaincre la plus exacte veuë : Que mes Lecteurs ne s'étonnent pas s'ils en trouvent quelqu'une dans cét Ouvrage malgré toutes mes diligences, mais qu'ils excusent & corrigent à la Plume celles-ci qu'on leurs a marquées comme principales, ils en auront moins de peine, & j'aurai plus d'obligation à leur courtoisie.

Page	10	ligne	10	lisez	éclairez
Pag.	14	lig.	35	lis.	conduit
Pag.	25	lig.	1	lis.	armée
Pag.	*là même*	lig.	31	lis.	par le son
Pag.	61	lig.	17	lis.	& sa nouveauté
Pag.	62	lig.	19	lis.	pleine de
Pag.	101	lig.	46	lis.	leur épouvantement
Pag.	106	lig.	24	lis.	du General
Pag.	146	lig.	30	lis.	autres
Pag.	*là-même*	lig.	42	lis.	Freres
Pag.	152	lig.	8	lis.	ces
Pag	179	lig.	30	lis.	les surmonteroient
Pag.	181	lig.	penult.	lis.	General
Pag.	195	lig.	antepenult.	lis.	fort
Pag.	282	lig.	31	lis.	meilleurs
Pag.	292	lig.	penult.	lis.	voies
Pag.	309	lig.	30	lis.	Religieuse
Pag.	312	lig.	10. *avant la fin*	lis.	incensez
Pag.	333	lig.	24	lis.	éviter
Pag.	345	lig.	31	lis.	instrumens
Pag.	374	lig.	13	lis.	ils étoient
Pag.	384	lig.	10	lis.	de merites
Pag.	422	lig.	23	lis.	Pade
Pag.	426	lig.	36	lis.	superbe
Pag.	502	lig.	30	lis.	une stature
Pag.	*là-même*	lig.	32	lis.	une figure
Pag.	505	lig.	30	lis.	divines
Pag.	547	lig.	*du Titre*	lis.	faits
Pag.	609	lig.	13	lis.	ses
Pag.	682	lig.	7	lis.	causoient
Pag.	697	lig.	27	lis.	ces
Pag.	723	lig.	30	lis.	Religieuse
Pag.	*là-même*	lig.	48	lis.	agreable
Pag.	730	lig.	14	lis.	graecs
Pag.	736	lig.	27	lis.	Amulius
Pag.	741	lig.	23	lis.	faisoient
Pag.	777	lig.	penult.	lis.	d'éclat
Pag.	837	lig.	19	lis.	libres
Pag.	839	lig.	8	lis.	parceque
Pag.	845	lig.	27	lis.	il rendit
Pag.	886	lig.	9	lis.	Lanciano
Pag.	900	lig.	18	lis.	decrets
Pag.	928	lig.	17	lis.	le Sceau

Remarquez (mon Lecteur) que ce premier Tome est conforme à la correction faite à Rome de nôtre grand Boverius.

